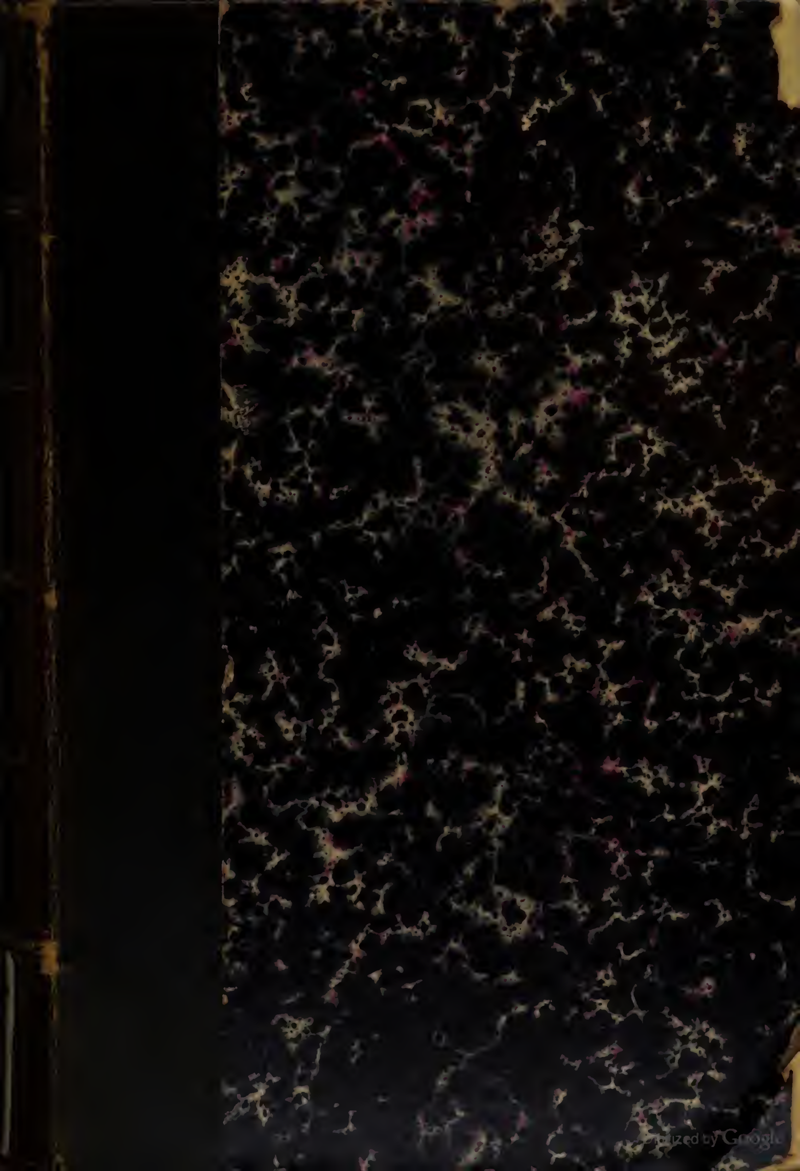


TROISIEME ET DERNIÈRE

# ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SERIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, — DU PARALLÈLE DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES AVEC LA FOI CATHOLIQUE, — DU PROTESTANTISME, — DES OBJECTIONS POPULAIRES CONTRE LE CATHOLICISME, — DE CRITIQUE CHRÉTIENNE, — DE SCHOLASTIQUE, — DE PHILOLOGIE DU MOYEN AGE, — DE PHYSIOLOGIE, — DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DE LA CHAIRE CHRÉTIENNE, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, — DES MISSIONS CATHOLIQUES, — DES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET DÉCOUVERTES MODERNES, — DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — D'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, — D'ÉRUDITION ECCLÉSIASTIQUE, — DES PAPES ET CARDINAUX CÉLÈBRES, — DE BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE, — DES MUSÉES RELIGIEUX ET PROFANES, — DES ABBAYES ET MONASTÈRES CÉLÈBRES, — DE CISELURE, GRAVURE ET ORNEMENTATION CHRÉTIENNE, — DE LÉGENDES CHRÉTIENNES, — DE CANTIQUES CHRÉTIENS, — D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE, — DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES, — DE LÉGISLATION COMPARÉE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DES ERREURS ET SUPERSTITIONS POPULAIRES, — DES LIVRES APOCRYPHES, — DE LEÇONS DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS, — DE MYTHOLOGIE UNIVERSELLE, — DE TECHNOLOGIE UNIVERSELLE, — ET DES ORIGINES DU CHRISTIANISME.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR. ET MÊME 8 FR., POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

60 VOLUMES, PRIX : 360 FRANCS.

## TOME CINQUANTE DEUXIÈME.

## DICTIONNAIRE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE.

TOME DEUXIÈME.

5 VOLUMES, PRIX : 35 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR, AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE, BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1854

# DICTIONNAIRE

DE

# L'HISTOIRE UNIVERSELLE

# DE L'ÉGLISE,

EMBRASSANT

DE LA MANIÈRE LA PLUS COMPLÈTE ET DANS TOUS SES DÉTAILS, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

**L'HISTOIRE DES IDÉES, DES FAITS, DES ACTES, DES PERSONNAGES, ETC.,**

QUI APPARTIENNENT AUX ANNALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

*Depuis la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'au temps présent ;*

PRÉCÉDÉ D'UN

**DISCOURS PRÉLIMINAIRE**

SUR L'ACTION RÉPARATRICE ET CIVILISATRICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LE MONDE,

ET SUIVI

D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES;

PAR M. L.-F. GUÉRIN,

Rédacteur en chef du *Mémorial Catholique*, membre de l'Académie Catholique de Rome, de l'Académie de Reims, auteur de plusieurs ouvrages sur la science religieuse, etc.;

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. (MATTH. XVI, 18.)
Fiet unum ovile, et unus Pastor. (JOAN. X, 16.)

TOME DEUXIÈME.

5 VOLUMES, PRIX 35 FRANCS

—

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

—

1854

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

# DICTIONNAIRE

# DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE

# DE L'ÉGLISE.

## A

(SUITE.)

ANCARANO (PIERRE D'), fameux docteur en droit de Bologne, qui réfuta les objections de Robert de Bavière, dans la sixième session du concile de Pise de l'an 1409. Sa *Réfutation* n'est point détaillée dans les Actes du concile; mais il en est fait mention dans tous les historiens un peu étendus des conciles.

ANCELIN, évêque d'Uzès au x[e] siècle, se conduisit très-mal dans l'élection d'Agius, archevêque de Narbonne. (*Voy.* cet article.)

ANCHIETA ou ANCHIETTA (Le P. JOZÉ D'), l'un des premiers apôtres des sauvages du Brésil en Amérique, naquit à Ténériffe en 1533, et sortait d'une ancienne famille de la Biscaye, alliée aux Loyola.

I. Sa première éducation se fit dans l'île même où il était né; il n'avait pas plus de quatorze ans lorsque son père l'envoya à Coïmbre, où il put profiter encore des enseignements qui venaient de succéder à ceux des Diogo de Teive, des Gouvea et des Buchanan. Ce fut là qu'il puisa ce goût pour la belle latinité, qui ne l'abandonna jamais, même au milieu des peuples les plus rudes du désert.

Les PP. Jésuites, témoins de ses efforts, comprirent de bonne heure cette grande intelligence qui commençait à se développer, et devinèrent qu'il y avait en lui tous les nobles instincts d'un missionnaire intrépide et dévoué, comme il en fallait au xvi[e] siècle. Anchieta entra dans la Compagnie, et partit en 1553 pour ces vastes solitudes du Brésil, dont on ignorait encore l'étendue, et dont les peuples étaient à peu près inconnus.

Mais, dit le biographe que nous suivons ici (1), l'inconnu, c'était alors ce que recherchaient ces hommes à l'âme ardente, qui ne s'informaient ni des périls du voyage ni des coutumes atroces des hordes sauvages parmi lesquelles ils allaient demeurer, pourvu qu'ils eussent le temps de proclamer, avant de mourir, la loi nouvelle qu'ils apportaient. Jozé d'Anchieta n'avait que vingt ans; il avait l'âme d'un poëte : il n'hésita pas à courir volontairement les risques du martyre.

Dès le début, et quelques jours après son arrivée à Bahia, où était établi le grand collége, il fut dirigé, sur un ordre du P. Léonardo Nunes, vers les champs de Piratininga, où Nobrega avait fondé la mission de San-Vicente. Nous ne parlerons ni de son naufrage sur les Abrolhos ni des souffrances qu'il lui fallut endurer le long de la côte orientale. Le poëte, ravi à l'aspect de tant de splendeurs, admirait; le missionnaire commençait à comprendre les rudes travaux que lui réservait une nature indomptée: ce n'était pas seulement les éléments qu'il fallait vaincre, c'étaient les hommes qu'il fallait combattre, et combattre à force de patience, de douceur, de résignation.

Cet art divin, qu'il posséda à un haut degré, il l'apprit de son propre cœur, puis des touchants enseignements de Palacios, d'Azpilcueta Navarro, et de cet infatigable Léonard Nunes, que les Indiens avaient nommé ingénieusement dans leur langue *Abure Bébé* (le Père qui vole); voulant d'un seul mot faire comprendre le zèle infatigable du missionnaire parcourant sans cesse les forêts, en quête de nouvelles conversions et de nouveaux dangers.

II. On ne condamna pas d'abord le jeune missionnaire à ces travaux : sa complexion était faible, il n'y eût peut-être pas résisté; on attendit qu'il pût mesurer ses forces à la tâche immense qui lui était réservée. Durant les premiers mois, sa science fut mise à profit; mais, pendant qu'il enseignait la langue de Virgile aux rares élèves du collége de Piratininga, à ces *Mamalucos* descendant des Indiens et des Européens, qui devaient être un jour de si hardis explorateurs, et dont quelques-uns se destinaient à l'Église, il apprenait d'eux la langue *tupi*, à laquelle

(1) M. Ferdinand Denis, *Nouv. Biog. Univ.* publiée par MM. Didot, tom. II, col. 505 et suiv.; *Voy.* aussi Rio de Janeiro. 1845, 1846, in-4°.

son universalité devait faire bientôt donner le nom de *lingoa geral*, et qui est un dialecte du *guarani*.

Bientôt Anchieta, transporté tout à coup de Coïmbre au milieu de ces rudes élèves, sut la langue des Indiens d'une façon merveilleuse; et quand il eut sondé les richesses des dialectes sauvages, comme s'il eût étudié un pur idiome de l'antiquité; quand il put parler au cœur des Indiens et que sa parole l'eut fait aimer, comme elle s'était fait aimer aussi auprès des Européens auxquels il parlait en portugais, et dont, il faut le dire, la vie était certes moins exemplaire que celle des indigènes, il entra sans hésitation dans les forêts.

Sa renommée était déjà immense parmi les peuplades de la côte, hordes encore bien sauvages, mais plus nombreuses qu'on ne saurait l'imaginer aujourd'hui. Anchieta, tout en continuant les travaux de ses prédécesseurs les Navarro, les Simon, les Gram, fit, sans aucun doute, plus de catéchumènes qu'aucun d'eux : il acquit bientôt la réputation du plus habile et du plus ardent missionnaire qui se fût montré dans ces contrées; il allait être bientôt convié par ses supérieurs à remplir une autre mission. En effet, à l'époque où les plaines de Piratininga se peuplaient d'Indiens soumis à la foi, des hordes de Tupinambas et de Tamoyos fondirent sur les habitations naissantes de Piratininga. Au milieu de ces périls, Anchieta montra autant de résolution et d'énergie qu'il montrait de résignation et de douceur dans les forêts : les sauvages furent chassés sans aucune perte pour les chrétiens.

III. Ces agressions perpétuelles inquiétaient néanmoins la colonie. Aussi intrépides l'un que l'autre, Nobrega et Anchieta allèrent demander la paix aux Tamoyos, et seuls ils s'avancèrent à vingt-six lieues de Saint-Vincent, jusque dans la baie d'Ubapeba. La paix fut conclue; Nobrega retourna dans les champs de Piratininga pour la faire ratifier, par le consentement général des autres tribus. Anchieta demeura parmi les Indiens dans l'aldée d'Iperoig, sur des rivages charmants, mais déserts; il y resta plusieurs mois catéchisant ces redoutables sauvages, impatients du joug nouveau qu'ils venaient de subir, et songeant déjà à le secouer.

Ce fut en ce temps, et lorsqu'il pouvait se dérober aux naïves importunités des Indiens, qu'il composa son poëme latin en l'honneur de la très-sainte Vierge. Il nous apprend lui-même qu'il l'écrivit sur la plage unie du rivage, admirant ces riantes collines alors incultes et aujourd'hui couvertes de moissons abondantes. La vague venait effacer l'écriture, mais la mémoire du poëte gardait le fruit du travail et de l'inspiration : ainsi furent préservés de l'oubli les quatre mille cinq cents vers dont se compose l'œuvre d'Anchieta.

Après son exil volontaire, l'infatigable missionnaire retourna à Piratininga, et il pensa alors périr dans un naufrage. La prière, dit-il, le sauva; il put embrasser ses frères; mais le génie inconstant des Indiens ne lui laissa pas un long repos. Les Tamoyos, aidés des Français de Rio de Janeiro, se révoltèrent encore. Il fallut encore aller les combattre, et, dans toutes ces luttes, les travaux apostoliques d'Anchieta, furent nécessairement interrompus. Enfin, la ville capitale du Brésil prit naissance, et avec elle s'éleva le collége que fit bâtir Anchieta.

Pendant six années, le laborieux missionnaire fut recteur du collége de San-Vicente. Le général de l'ordre lui réservait une charge plus pesante, et il ne l'accepta pas, dit-on, sans effroi : en 1578, au moment où le Portugal allait succomber, il fut nommé provincial. Ce n'étaient plus les soins du rectorat ou d'un séminaire qui devaient l'occuper; la direction de l'ordre venait de lui être confiée. Tout le territoire compris entre le Rio de la Plata et l'Amazone était dévolu à son zèle. Ce n'était plus une ou deux nations d'idolâtres qu'il avait à convertir, c'étaient des milliers de peuplades de diverses origines, de mœurs et de coutumes différentes.

IV. Anchieta débuta dans ses nouvelles fonctions par visiter les établissements de Fernambuco, puis ceux que l'on commençait à fonder dans la baie de Rio de Janeiro. A peine nourri dans ces excursions de quelques biscuits secs et d'un peu de poisson salé, on dit que le long des côtes inexplorées il développait les qualités d'un marin habile, et qu'il étonnait parfois les pilotes.

Nous ne le suivrons pas dans ces courses de Saint-Vincent à Rio, et de ce port à Bahia, où l'occupèrent de grandes fondations monumentales qui subsistent encore, et que le gouvernement utilise de nos jours. Ces vastes travaux, il les exécutait dans ses jours de repos; mais, lorsque sur la côte orientale il s'enfonçait dans les forêts impénétrables, lorsqu'il osait affronter la rage brutale des Aymores, ancêtres des Botocondos, ses frères se mettaient en prières; car ces Indiens étaient considérés comme des sauvages impitoyables par les sauvages eux-mêmes. Plein d'une sérénité inaltérable, Anchieta revenait toujours du désert, et toujours il y avait laissé quelque germe de paix ou de civilisation. Pendant huit années entières, il mena cette vie de labeur et de souffrances.

Enfin, se trouvant en 1585 à Bahia, où était la maison professe, il supplia le visiteur de l'ordre de l'alléger du poids de sa charge, et de revêtir de sa dignité le P. Marcal Belliarte : il n'avait que cinquante-deux ans, et ses forces étaient déjà défaillantes, Il se retira d'abord à Rio de Janeiro, où. dès l'année 1582, il avait fondé la maison de Miséricorde; mais il ne fit pas dans cette cité naissante un bien long séjour : la solitude des grandes forêts, le voisinage des Indiens lui étaient devenus nécessaires. Par ses soins, les aldées des Tupiniquins et des Papanases s'étaient formées dans la province d'Espirito-Santo : ce fut au milieu d'elles, à Rerigtiba, au nord de Rio Cabapuana, qu'il établit son séjour.

Dans cette campagne si belle, mais si so-

litaire, il relut les Pères de l'Eglise, saint Basile, saint Augustin surtout, pour lesquels son admiration allait toujours croissant, et il termina aussi quelques-uns de ses pieux ouvrages. Ce fut là qu'à la suite d'une longue maladie, et après avoir béni ceux qui l'entouraient, il s'éteignit paisiblement, le 9 juin de l'année 1597. De Rerigtiba, les catéchumènes voulurent le porter à dos d'homme jusqu'à Espirito-Santo, qui est à quinze lieues; trois cents Indiens formaient son cortége funèbre Plus tard, il fut enseveli dans le collége de Bahia, et Rome commença les enquêtes nécessaires à sa canonisation. Il y a près de trois siècles, les pauvres Indiens de la côte n'ont écouté que leur cœur pour le ranger parmi les saints.

Jozé Anchieta a laissé de nombreux ouvrages, restés presque tous manuscrits. Les plus importants sont sa grammaire de la *lingoa geral*, et son poëme *de la Vierge*. L'Académie des sciences a publié une Dissertation latine d'Anchieta sur les productions naturelles du Brésil, qui prouve que l'infatigable missionnaire était aussi un zélé naturaliste. Les PP. Rotérigius et Sébastien Béréturius ont publié la Vie de cet apôtre du Brésil.

ANDELOT (D'). *Voy.* FRANÇOIS DE COLIGNI.

ANDÉOL (Saint), sous-diacre, martyr des Gaules au commencement du III<sup></sup>e siècle. On croit qu'il fut disciple de saint Polycarpe. Ayant été envoyé dans les Gaules, il prêcha l'Evangile à Carpentras et dans les lieux environnants. On prétend qu'il eut la tête fendue en quatre parties avec une épée de bois, et qu'il souffrit par ordre de l'empereur Sévère. Le martyre d'Andéol eut lieu en 207. Ses reliques furent déposées dans une petite ville du diocèse de Viviers, à laquelle il donna son nom, et qui s'appelle encore aujourd'hui *Saint-Andéol*. Une chapelle, sous son invocation, fut fondée à Paris par le roi Childebert, et il paraît que cette chapelle devint dans la suite l'église paroissiale de Saint-André-des-Arts, dont saint Andéol était le patron. Nous avons encore les *Actes* de ce saint martyr; mais le P. Longueval prétend (2) qu'on ne peut pas compter sur eux.

ANDOCHE (Saint). — Ce saint, comme saint Irénée, qui fut évêque de Lyon; saint Bénigne, prêtre, qui souffrit le martyre à Dijon; saint Félix et saint Thyrse diacre, qui le souffrirent à Saulieu (3), fut disciple de saint Polycarpe (4) et évangélisa aussi les Gaules dès le II<sup></sup>e siècle du christianisme.

Andoche était prêtre. Après avoir prêché quelque temps à Lyon, il passa avec le diacre saint Thyrse dans le pays arrosé par la Saône et habité par la nation des Eduens, la plus puissante de la Gaule celtique: on croit qu'ils évangélisèrent d'abord le Mâconnais, et que la principale église de Mâcon fut fondée par saint Thyrse, sous l'invocation de saint Barthélemy. Ils allèrent ensuite à Autun, ville opulente, célèbre par ses écoles, aussi attachée à l'idolâtrie qu'elle l'avait été autrefois au culte des druides.

Au milieu de ce peuple, riche de trésors et de voluptés (5), ces saints apôtres eurent la consolation de trouver une famille déjà chrétienne, pure, pieuse, offrant au vrai Dieu le premier et peut-être le plus saint hommage de foi qui se soit élevé de cette antique terre druidique. C'étaient Fauste, noble sénateur, et Augusta, son épouse (6). Saint Bénigne instruisit et baptisa le jeune Symphorien, leur fils, qui fut depuis un si glorieux martyr. Saint Andoche, en le levant des fonts baptismaux, répondit devant Dieu pour sa jeune âme. Cet exemple, dit un pieux et savant hagiographe moderne (7), dut avoir une haute influence, et il est vraisemblable que dès lors un grand nombre d'Eduens passèrent des ténèbres de l'idolâtrie à l'admirable lumière de la foi chrétienne. Suivant un titre du XV<sup></sup>e siècle, conservé à l'évêché d'Autun, le premier autel élevé par nos apôtres fut dédié à saint Pierre, et placé au lieu où se trouve aujourd'hui le monastère de Saint-Andoche (8).

Les premiers travaux de la mission terminés, les deux apôtres se dirigèrent vers Alise, et pénétrèrent jusqu'au pays des Lingons (Langres), avec des lettres de Fauste qui les recommandait à ses parents, à ses amis, à ses nombreux clients. Ils furent reçus à Saulieu par un riche marchand nommé Félix, allié peut-être de Fauste, qui avait à Saulieu des parents et de vastes propriétés. Déjà converti à la foi chrétienne, Félix était recommandable par ses abondantes aumônes. Les efforts d'Andoche et de Thyrse furent bénis à Saulieu comme à Autun. Soutenue par la grâce de Dieu et par les miracles que Jésus-Christ avait promis à ses disciples, leur prédication attirait tous les jours de nouvelles brebis au bercail du divin Pasteur; tous les jours s'accroissait le nombre des élus. L'œuvre de Dieu marchait en silence parmi les Eduens, les Mandubiens, les Lingons; la foi grandissait sans bruit, sans danger et sans orage.

Cependant le temps de la paix ne dura pas longtemps. Aux jours de calme succéda la lutte jusqu'au sang. Marc-Aurèle et Lucius Verus, après avoir laissé la tranquillité aux chrétiens, renouvelèrent contre eux les édits des Néron et des Domitien. On s'en prit principalement aux saints apôtres. Félix, qui leur avait été si utile, fut dénoncé au préfet de la province qui lui ordonna de livrer les étrangers qu'il avait reçus dans sa maison. Fidèle aux lois sacrées de l'hospi-

(2) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. I.

(3) Et non à Autun, comme le dit par erreur Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, liv. III, n° 49.

(4) Adon, *Martyr.*, 24 sept.

(5) Tacite, *Annal.*, lib. III, 46. « Pecunia dites et voluptatibus opulentos. »

(6) V. Surius, Baillet, et *Gall. Christ.*, tom. IV; *Histoire de l'Eglise d'Autun.*

(7) *Légendaire d'Autun ou Vies des Saints et autres pieux personnages des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon*, par M. l'abbé F. E. Pèquegnot, 2 vol. in-12; 1846, tom. II, pag. 287.

(8) Id. ibid.

talité et de la religion, Félix ne voulut point trahir ses hôtes. Il fallut briser ses portes; et nos apôtres, saisis par les satellites, furent conduits au prétoire. Le généreux Félix les suivit, demandant à partager leur mort; Dieu, par sa miséricorde, daigna exaucer son ardent désir.

Tous trois furent présentés ensemble au proconsul. Les menaces, les prières, l'attrait des richesses et des honneurs ne purent ébranler leur constance. On les fit brutalement maltraiter et jeter dans une affreuse caverne. Ramenés le lendemain en présence du proconsul, ils persistèrent à confesser un seul Dieu et un seul Seigneur Jésus-Christ, notre divin Rédempteur. Alors on les accabla de coups, on leur attacha aux pieds une énorme pierre, on les laissa suspendus, les bras renversés, pendant un jour entier; ensuite on les jeta dans un bûcher. Les flammes, moins cruelles que les persécuteurs, respectèrent leurs corps. Enfin on leur brisa la tête à coups de pieu; et ainsi fut couronné leur glorieux martyre.

Le P. Longueval dit que les actes de ces saints martyrs « ne sont pas hors des atteintes de la critique, quoique le fond de leur histoire *paraisse certain* (9). » Mais l'auteur que nous citions plus haut affirme que « la substance de ces Actes est à l'abri de la critique (10). » Nous le verrons du moins à l'article que nous consacrerons à saint Bénigne.

Fauste et Symphorien, son fils, recueillirent le sang des trois saints martyrs. Le jeune Symphorien surtout, qui leur devait tant, ne pouvait se détacher de leur tombeau, et Fauste s'empressa d'en consigner le souvenir de sa propre main (11). Leurs ossements furent conservés dans une crypte ou chapelle souterraine, appelée *crotine* (12), où s'assemblèrent secrètement les premiers chrétiens. Dans un récent *rapport*, adressé par M. Edmond Le Blant au ministre de l'instruction publique, *sur les inscriptions des premiers temps du christianisme dans les Gaules*, nous lisons: « A Saulieu, je n'ai pu trouver qu'un fragment sans importance du sarcophage antique de saint Andoche, martyrisé dans ce lieu même avec Thyrse, son diacre, et le marchand Félix, l'un de ses catéchistes. C'est à Dijon que j'ai reconnu les restes de ce vénérable monument, publié par dom Planchet au dernier siècle (13). Un marbrier le possède et l'a débité en tranches, qu'il a eu cependant la piété de conserver, dans l'espoir de le rendre à la paroisse de Saulieu, trop pauvre aujourd'hui pour le racheter (14). »

Quand la paix fut rendue à l'Eglise pa Constantin, la piété des fidèles érigea une église sur le tombeau des trois martyrs. La reine Clotilde, partant de Châlon-sur-Saône pour épouser Clovis à Soissons, honora les cendres de nos saints apôtres. Saint Germain, allant d'Auxerre à Autun, vint aussi les révérer. On lit même dans sa Vie qu'il engagea Suffronius, noble citoyen d'Alise, à pardonner à des voleurs qui avaient enlevé son argenterie, en les obligeant de jurer sur le tombeau de saint Andoche qu'ils changeraient de vie. Saint Gontran, roi de Bourgogne, et saint Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil, s'arrêtèrent de même à Saulieu, attirés par la célébrité du tombeau de ces trois martyrs. C'était alors une abbaye sous la règle de Saint-Macaire, et peu de temps après sous celle de Saint-Benoît. Waré, fondateur de Flavigny, était abbé de Saulieu au VII$^e$ siècle. Il fait, dans son testament de l'an 706, des legs considérables à la *basilique* de Saint-Andoche (15), expression qui désigne une grande église.

Elle ne jouit pas longtemps de ces amples donations, ayant été renversée par les Sarrasins en 731, et des biens donnés par Charles-Martel, leur vainqueur, à ses officiers. Elle fut, quelques années après, rétablie et dotée par Charlemagne, qu'elle regarde et honore comme son véritable fondateur. On voyait naguère (16) dans une case de la belle châsse de saint Andoche, Charlemagne représenté soutenant l'église d'un côté, et l'abbé de l'autre, et derrière l'abbé des têtes de religieux. L'abbaye de Saint-Andoche fut changée en collégiale, vers le milieu du XII$^e$ siècle. Une autre abbaye, fondée à Autun par saint Syagre et la reine Bruneliaut, était dédiée à saint Andoche. Enfin, à son retour d'un concile de Reims, le Pape Calixte II transféra les reliques des saints Andoche, Thyrse et Félix, de la crypte ou église souterraine où elles étaient depuis plus de neuf cents ans, dans l'église supérieure qui est aujourd'hui paroissiale. Cette translation se fit le 21 novembre 1119, avec de grandes cérémonies. L'auteur du *Légendaire d'Autun* (17) nous en fait la description s'attache en même temps à retracer l'historique du culte de saint Andoche et de ses compagnons.

ANDOCHE (Saint), martyr dans les Gaules, sous Marc-Aurèle. *Voy.* l'article ci-dessus et l'article ACTES DU MARTYRE DE SAINT SYMPHORIEN, etc., n° III.

ANDOZILE (GUILLAUME D'), archevêque d'Auch au XII$^e$ siècle, l'un des plus grands

(9) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. I, ou tom. I, p. 43 de l'édit. 12; 1826.

(10) *Légendaire d'Autun*, etc., *ubi supra*, p. 289, note 1.

(11) Tillemont, *Mém.*, tom. III, 40; Boll., Mart. tom. II, p. 33.

(12) Du vieux mot *crotum*, creux, voûte, lieu souterrain.

(13) Dans son *Histoire du duché de Bourgogne*, 4 vol. in-fol.; Dijon, 1741-1750.

(14) Ce *Rapport* est daté du 25 octobre 1849, et est inséré dans le *Moniteur catholique*, n° du 30 janvier 1850.

(15) De ad basilicam S. Andochii, *Gall. Christ.*, tom. IV, et Courtépée, tom. VI.

(16) *Légendaire d'Autun*, etc., *ubi supra*, tom. II, p. 291.

(17) Id., ibid., p. 523-527.

prélats de son temps. Il était neveu de saint Bertrand de Comminges (18).

Il fonda dix maisons, tant de Cîteaux que de Prémontré, avec quelques-unes de Fontevrault, pour des religieuses. On loue en lui d'autres qualités que le zèle des fondations. Tout était de son ressort, la théologie, le barreau, la politique, la guerre. Noble dans ses sentiments, profond dans ses vues, intrépide dans ses desseins, il osa entreprendre et poursuivre à ses frais une entreprise contre les infidèles, et il avait pris sur leurs émirs un empire qui favorisait ses desseins.

Son Eglise reçut un beau monument de la reconnaissance d'Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre. La charte qui nous en a été conservée fut dressée au mois d'août 1169. On y lit qu'Alphonse, touché d'une infinité de bons services dont il lui était redevable, lui donnait à perpétuité, à lui et à l'église d'Auch, tout ce qui dépendait d'un grand territoire situé sur la rivière d'Alagon, au royaume de Léon, et qui avait appartenu aux Sarrasins. Guillaume d'Andozile est connu par quelques autres actes publiés en son nom, et en particulier par une ordonnance très-détaillée sur les conditions prescrites pour l'observation de la trêve de Dieu. Légat du Pape Anastase IV, en 1154, il tint, à Nougarat, un concile qui n'est pas apparemment le seul qu'il ait célébré, pendant quarante-huit ans d'épiscopat, avec autant d'ardeur qu'il en avait pour le bon ordre. Il mourut vers l'an 1168.

**ANDRAGATHIUS**, capitaine du tyran Maxime, fit perfidement mourir l'empereur Gratien IV, le 25 août 383. Plus tard, ce lâche soldat se trouvant sur la mer, à la tête d'une flotte, entre la Grèce et l'Italie, et ayant appris la défaite que venait de subir le tyran Maxime, se jeta tout armé de son vaisseau dans la mer et se noya(19). Ceci arriva en 388.

**ANDRAGISINE** ou **Angadrésme** (Sainte), fille de Robert, garde des sceaux sous le roi Thierry III (20). On voulait la marier à Ansbert (*Voy.* cet article), qui devint évêque de Rouen. Mais Andragisine désirant garder sa virginité intacte, elle pria le Seigneur de lui ôter des attraits qui la faisaient aimer du monde, et elle fut aussitôt couverte d'une lèpre affreuse. Son père, ayant appris qu'elle avait fait vœu de garder la continence, lui donna la liberté de suivre sa vocation. Elle reçut le voile du saint évêque de Rouen, Ouen ou Audoen, prédécesseur de saint Ansbert, et sa beauté reparut dès qu'elle eut reçu la bénédiction des vierges. Elle devint abbesse de l'Oratoire, Loroer, proche de Beauvais. Elle mourut sur la fin du VII<sup>e</sup> siècle, et est honorée comme sainte le 14 octobre (21). Son culte est surtout célèbre dans la ville de Beauvais, dont elle est la patronne.

**ANDRÉ** (Saint), apôtre. — I. Nous lisons dans l'Evangile : « Or, marchant le long de la mer de Galilée, Jésus vit deux frères, Simon, appelé Pierre, et André, son frère, qui jetaient leurs filets dans la mer ; car ils étaient pêcheurs, et il leur dit : — *Suivez-moi, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.* Eux aussitôt, abandonnant leurs filets, le suivirent. De là, s'avançant, il vit deux autres frères dans une barque, Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère, avec Zébédée, leur père, qui raccommodaient leurs filets ; et il les appela. Eux aussitôt le suivirent, abandonnant leur père dans la barque, avec les filets et les ouvriers (22). » Telle est la vocation de l'apôtre saint André.

II. Voilà donc ceux qui doivent accomplir les prophéties, annoncer la nouvelle alliance, faire triompher la croix, établir partout l'empire du Christ. Est-ce qu'il ne veut point des grands de la terre, ni des riches, ni des nobles, ni des puissants, ni même des doctes, des orateurs et des philosophes ? Il n'en est pas ainsi. Voyez les âges suivants. Les grands viendront en foule se joindre à l'humble troupeau du Sauveur. Les empereurs et les rois abaisseront leur tête superbe pour porter le joug. On verra les faisceaux romains abattus devant la croix de Jésus Les Juifs feront la loi aux Romains ; ceux-ci recevront dans leurs Etats des lois étrangères, qui y seront plus fortes que les leurs propres ; ils verront sans jalousie un empire s'élever au-dessus de leur empire, des lois au-dessus de leurs lois. Les orateurs viendront, et on leur verra préférer la simplicité de l'Evangile et ce langage mystique à cette magnificence de leurs discours vainement pompeux. Ces esprits polis de Rome et d'Athènes viendront apprendre à parler dans les écrits des Barbares. Les philosophes se rendront aussi, et, après s'être longtemps débattus et tourmentés, ils donneront enfin dans les filets de nos célestes pêcheurs, où, étant pris heureusement, ils quitteront les rets de leurs vaines et dangereuses subtilités, où ils tâchaient de prendre les âmes ignorantes et curieuses. Ils apprendront, non à raisonner, mais à croire et à trouver la lumière dans une intelligence captivée.

Jésus ne rebute donc point les grands, ni les puissants, ni les sages : *Il ne les rejette pas,* dit saint Augustin, *mais il les diffère* (23). Les grands veulent que leur puissance donne le branle aux affaires ; les sages, que leurs raisonnements gagnent les esprits. Dieu veut déraciner leur orgueil, Dieu veut guérir leur enflure. Ils viendront en leur temps, quand tout sera accompli, quand l'Eglise sera établie, quand l'univers aura vu et qu'il sera bien constant que l'ouvrage

(18) *Gal. Christ.*, tom. I<sup>er</sup>.

(19) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XVIII, n° 28, et liv. XIX, n° 13.

(20) Les uns écrivent Théodoric III, d'autres HlotER, ou Clotaire III.

(21) Bolland., 14 Octob., et *Vit. S. Ansbert.* cap. 1.

(22) *Matth.* IV, 18-22 ; *Marc.* I, 16-20.

(23) Aug., sermo 87, n° 12.

aura été achevé sans eux ; quand ils auront appris à ne plus partager la gloire de Dieu, à descendre de cette hauteur, à quitter dans l'Eglise, au pied de la croix, cette primauté qu'ils affectent; quand ils se réputeront les derniers de tous (24)....

III. Saint André était natif de Bethzaïde et frère de saint Pierre, comme on vient de le voir par le texte sacré. Il fut d'abord disciple de saint Jean-Baptiste, qu'il quitta pour suivre le Sauveur, après le témoignage que saint Jean lui rendit. Il suivit Notre-Seigneur avec un autre disciple de Jean, et alla dans la maison où logeait Jésus (25). C'est le premier disciple que le Sauveur reçut à sa suite. André lui amena son frère Simon, ou Pierre, et ils passèrent un jour avec lui (26); après quoi ils allèrent aux noces de Cana, et enfin retournèrent à leur occupation ordinaire. Mais, après que Jésus les eut appelés, un jour qu'ils pêchaient ensemble, ils ne se séparèrent plus de sa divine personne (27). L'année suivante, Jésus-Christ étant dans le désert au delà de la mer de Galilée, demanda à ses disciples comment il donnerait à manger à cinq mille hommes qui l'avaient suivi. Saint André dit à Notre-Seigneur qu'il y avait là deux poissons et cinq pains d'orge (28). Peu de jours avant la Passion, quelques gentils ayant désiré voir Jésus-Christ, ils s'adressèrent à saint Philippe, qui en parla à saint André, et tous deux ensemble le dirent au Sauveur (29). Deux ou trois jours après, saint André et quelques autres apôtres demandèrent à Jésus-Christ quand la ruine du temple devait arriver. C'est tout ce que l'Evangile nous apprend de ce saint apôtre.

IV. Quand Notre-Seigneur fut remonté au ciel, ses apôtres se dispersèrent pour prêcher l'Evangile dans tout le monde. Saint André fut envoyé vers les Scythes, selon les uns (30), mais d'autres prétendent que ce fut en Grèce et en Epire (31). Les nouveaux Grecs, dit Dom Calmet (32), lui attribuent la fondation de l'Eglise de Byzance ou Constantinople, ce qui n'est attesté par aucun ancien.

Si l'on est partagé sur le lieu où le saint apôtre exerça son zèle, il paraît certain que ce fut à Patras, en Achaïe, qu'il donna sa vie pour Jésus-Christ, ayant été condamné à mourir sur la croix par Egée, proconsul de cette province. Saint Paulin nous apprend, qu'après avoir pris beaucoup de peuples dans les filets du Sauveur, il confirma la foi qu'il avait prêchée, par l'effusion de son sang dans cette ville (33) ; et saint Sophrone, saint Gaudence, saint Augustin témoignent qu'il fut crucifié. Au reste, des prêtres de Patras ont suffisamment établi, dans une lettre, le genre de mort du saint apôtre, et rapporté les circonstances de son glorieux martyre (34).

Plusieurs savants luthériens et calvinistes intéressés à repousser un document favorable au dogme de la présence réelle, ont voulu nier l'authenticité de cette lettre ; l'école des Tillemont et des Baillet, toujours empressée à poursuivre de ses sarcasmes les monuments chers à la piété catholique, s'était associée aux hérétiques sur ce point, bien que les uns et les autres étaient cependant obligés de convenir que la lettre des prêtres de Patras, si elle n'était pas du premier siècle de l'ère chrétienne, n'en appartenait pas moins pour cela à la plus haute antiquité. Mais aujourd'hui il n'est plus permis d'élever des doutes là-dessus, car l'authenticité de cette lettre a été reconnue et constatée par des critiques de la plus imposante autorité, tels que Lumper, Galland, Morcelli et le protestant Woog lui-même.

Ainsi la science moderne est venue donner raison au P. Noël Alexandre, qui soutient l'authenticité des Actes du martyre de saint André (35), tandis que Tillemont (36) la nie. De son côté Dom Ceillier, après avoir reconnu que les Actes de saint André, que nous avons aujourd'hui sous le nom des prêtres et des diacres d'Acaïe, ne contiennent rien que de beau et d'édifiant ; qu'il y a même assez longtemps qu'ils sont en considération dans l'Eglise ; qu'Ethère, évêque d'Osme, en Espagne, dans le VIIIe siècle, les cite comme authentiques, suivant en cela Remi d'Auxerre, Lanfranc, Wolpheme, Pierre Damien, Yves de Chartres, saint Bernard et l'auteur de la vraie et de la fausse pénitence; que, dès le VIIIe siècle de l'Eglise, ces Actes faisaient partie de l'office public, ainsi qu'il paraît par l'ancien Missel des Gaules donné par Thomasius, et qu'on les lit encore publiquement aujourd'hui dans les églises qui suivent le rite romain ; après avoir, disons-nous, constaté ces faits, le savant Bénédictin énumère les raisons qui font que *des personnes très-habiles ont peine à croire que ces Actes soient originaux* et il paraît se ranger de leur avis (37). Mais l'érudition de

(24) Bossuet, *Panég. de saint André.*
(25) *Joan.* I, 39, an 33 de J.-C.
(26) *Joan.* I, 41.
(27) *Matth.*, IV, 19.
(28) *Joan.* VI, 9.
(29) *Joan.* XIII, 22.
(30) Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 1 ; *ex Origene*, Eucher, *Q. in Acta œcumen.*, tom. I, Prolog., p. 13; Sophron., *De Vir. illust.*
(31) Theod. *in psalm.* CXVI; Greg. Naz., orat 25; Hieron., epist. 148.
(32) *Dict. de la Bible*, art. *André, apôtre.*
(33) *Carm.* 24, 25.
(34) *Martyrium S. Andreæ apostoli*, apud Morcelli, *Kalendarium Ecclesiæ* C. P., tom. Ier, pag. 249.
(35) *Hist. eccles.*, tom. Ier.
(36) *Mém.*, tom. Ier, Notes. — Il est surprenant qu'après les travaux des critiques modernes, un historien récent des persécutions de l'Eglise se soit appuyé sur Tillemont pour écrire « qu'il existe bien des Actes de saint André, mais que cet écrit n'a point d'autorité dans l'Eglise, et qu'on le suppose apocryphe ou du moins fortement altéré par les hérétiques. » (*Hist. gén. des perséc. de l'Egl.*, par P. Belonino, tom. Ier, pag. 116, in-8°, 1847.)
(37) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. Ier, pag. 489, 490.

cet auteur ne saurait être invoquée contre ces Actes, vu, encore une fois, que les travaux des critiques modernes ont réduit à néant les objections qu'on a apportées contre leur authenticité. Nous en dirons autant des assertions d'Ellies Dupin à ce sujet.

Nous ferons remarquer, en passant, que, tout récemment, deux savants auteurs, traitant du plus beau des priviléges de la Mère de Dieu, de son Immaculée Conception, n'ont pas hésité à s'appuyer sur la lettre des prêtres de Patras. Ce sont le cardinal Lambruschini (38) et Dom Guéranger (39). Le premier dit particulièrement de cette lettre ce qui suit : « Ce document fut d'abord cru supposé, ou pour le moins suspect, parce qu'on le lisait en langue latine et qu'on ne connaissait pas l'exemplaire grec : mais, depuis que ce dernier a été trouvé dans la Bibliothèque Bodléienne, et qu'il a été publié par Charles-Chrétien Woog, écrivain protestant, tout doute a cessé, au point que le célèbre Morcelli n'a pas fait difficulté de l'insérer, comme authentique et véritable, dans son *Calendrier de l'Eglise de Constantinople*, sous la date du 30 novembre (40). »

V. Les auteurs disputent aussi sur la question de savoir à quelle époque saint André souffrit le martyre. Florentinius soutient (41) que ce fut sous Domitien; Baronius, se fondant sur une vision rapportée dans le livre *Des Souffrances des Apôtres*, par Abdias, auteur qui n'a aucune autorité (*Voy.* son article), dit que saint André ne fut martyrisé qu'après saint Pierre (42). Dans tous les cas, cela ne prouverait pas que son martyre n'ait pas eu lieu sous Néron, qui ne vint en Achaïe, suivant l'opinion la plus reçue, qu'après la mort du prince des apôtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les Martyrologes anciens et nouveaux des Grecs et des Latins conviennent de mettre sa fête le 30 novembre.

On ne sait pourquoi les peintres nous représentent la croix où saint André fut crucifié sous la forme d'un X. Cependant celle qu'on apporta d'Achaïe dans le monastère de Waume, près de Marseille et qui fut transportée, en 1250, à l'abbaye de Saint-Victor de cette ville, a la figure d'une croix ordinaire. Saint Pierre Chrysologue dit que saint André a été crucifié à un arbre (43), et le faux saint Hippolyte ajoute que cet arbre était un olivier (44). Toutefois la tradition qui le représente attaché à une croix *dite de Saint-André*, est assez ancienne. Dans l'hymne de saint Damase, il est dit simplement que saint André fut crucifié, et la manière dont il le fut n'est point marquée. On connaît les admirables paroles qu'on dit avoir été prononcées par ce saint apôtre à la vue de sa croix (45). L'Evangile attribué à saint André n'est guère connu que par le décret du Pape Gélase, où il est condamné et rangé parmi les livres apocryphes (46).

VI. D'Achaïe, les reliques de saint André furent apportées, en 357, à Constantinople, par les soins de l'empereur Constantius. On les plaça avec grande solennité dans l'église des Saints-Apôtres (47). Elles demeurèrent dans cette église jusqu'au commencement du XIII^e siècle.

A cette époque plusieurs saintes reliques ayant été distribuées à Constantinople, le cardinal Pierre de Capoue, légat, prit pour lui le corps de notre saint apôtre. A son retour en Italie, ce prélat donna son précieux trésor à la ville d'Amalfi en Pouille, sa patrie, où l'archevêque Matthieu, son parent, venait de faire bâtir magnifiquement l'église cathédrale. Pierre de Capoue fit faire à ses dépens la confession sous l'autel et y mit le corps de l'apôtre avec d'autres reliques, le 8 mai 1208 (48), et depuis cette époque saint André a été le titulaire de cette église et le patron de la ville d'Amalfi.

VII. Sans doute que le chef de saint André avait été séparé de son corps, lorsque Pierre de Capoue l'emporta de Constantinople; car nous voyons qu'après la prise de cette ville par les Turcs, en 1461, Thomas, despote du Péloponèse, pauvre, dépouillé de tout, ne conservant de ses immenses trésors que la tête de saint André, résolut d'offrir au Pontife romain cette relique insigne (49).

Le Pape Pie II, plein de joie de ce présent, chargea Alexandre Oliva de Sassoferrato, cardinal du titre de Sainte-Suzanne, et le cardinal Piccolomini, son neveu, qui occupa plus tard la chaire de saint Pierre, sous le nom de Pie III, d'aller à la rencontre de la relique à Ancône, en 1461 (50). L'année suivante, Pie II en ordonna la translation à Rome, et députa, à cet effet, à Narnis le célèbre cardinal Bessarion. Le Pape se disposa enfin à la recevoir lui-même, le dimanche des Rameaux, 12 avril 1462.

Il sortit de la ville éternelle à la tête du sacré collége, du clergé, du peuple et des représentants des puissances étrangères. Les assistants tenaient des palmes à la main, et les ecclésiastiques étaient revêtus de ri-

(38) *Dissertation polémique sur l'Immaculée Conception de Marie*, in-8°, 1843; — nous l'avons résumée dans notre *Mémorial catholique*, tom. III, pag. 248-258.

(39) *Mémoire sur la question de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge*, in-8°, 1850, pag. 90, 91.

(40) *Diss.*, etc., pag. 51, 52.

(41) Pag. 118 et 119.

(42) Baron., p. 69.

(43) Serm. 133, p. 466.

(44) *Biblioth. PP.*, tom. II, p. 832.

(45) *Vid.* Godescard, 30 novembre.

(46) Dom Ceillier, *Histoire des aut.*, etc., tom. I^er, pag. 483.

(47) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XIII, n° 43.

(48) Idem, liv. LXXVI, n° 3.

(49) *Voy.* Turrigius, *Crypt. Vat.*, p. 227 et seqq.; — *Comment. di Pio II*, liv. VII, sub initium; — Dionysius, *Crypt. Vat.*, tab. 33, p. 81.

(50) La belle fresque du Dominiquin que l'on voit dans l'église de Saint-André della Valle représente la réception de la relique à Ancône. (M. de Bussière, *les sept Basiliques de Rome*, 2 vol. in-8°, 1845, tom. I^er, pag. 312-314.)

ches chasubles blanches. Arrivé à la porte Flaminienne, le Saint-Père enjoignit aux cardinaux et prélats de quitter leurs montures; car il redoutait les accidents, tant la foule était serrée et nombreuse.

On avait élevé auprès du pont Milvius un échafaud, auquel conduisaient deux escaliers disposés, l'un dans la direction de la ville, l'autre en regard du pont. Pie II monta le premier, versant des larmes de joie et d'émotion. Le sacré collége et le clergé suivirent. Bessarion se rendit à la plate-forme, du côté opposé. Deux autres cardinaux étaient avec lui. Il portait un riche tabernacle renfermant la tête de l'apôtre, et le déposa sur un autel érigé au milieu de l'échafaud. Alors les chantres entonnèrent des hymnes analogues à la circonstance; le tabernacle fut ouvert, et Bessarion remit la tête au Pasteur des pasteurs, prosterné dans la poussière, et qui prononça les paroles suivantes :

« Enfin, vous êtes au milieu de nous, ô très-sainte et très-vénérable tête. La fureur des Turcs vous a expulsée de votre siége. Exilée, vous fuyez vers le Prince des apôtres. Il ne vous abandonnera point : s'il plaît à Dieu, vous serez glorieusement rétablie sur votre chaire, et l'on pourra dire : Heureux exil, qui a trouvé un semblable secours! Cependant vous demeurerez avec votre frère en attendant des jours plus fortunés, et vous partagerez ses honneurs. — Voici près de vous l'illustre cité de Rome, que le sang de votre frère a consacrée. Le peuple qui vous entoure a été régénéré pour Notre-Seigneur par le bienheureux apôtre Pierre et par saint Paul, le vase d'élection. Les Romains sont vos neveux par votre frère; tous, ils vous vénèrent et ils ont recours à votre intercession auprès du Tout-Puissant. O bienheureux apôtre saint André, prédicateur de la vérité, éloquent confesseur de la sainte Trinité, de quelle joie vous nous remplissez aujourd'hui! Nous avons devant nous cette tête sacrée et vénérable, qui fut jugée digne de recevoir visiblement le Saint-Esprit, sous l'apparence d'une langue de feu, au jour de la Pentecôte. O vous, qui, par respect pour le Seigneur, allez à Jérusalem afin de vénérer les lieux où posèrent ses pieds! voici le siége du Saint-Esprit; voici le trône de la Divinité; ici s'est reposé l'Esprit du Seigneur; ici la troisième personne de la très-sainte Trinité est visiblement apparue; ces yeux ont contemplé souvent le Seigneur dans sa chair; cette bouche a souvent parlé à Jésus-Christ, et il est hors de doute que ces joues ont été baisées par lui. — Vous avez devant vous le siége de la sainteté, de la charité, de la piété, de la douceur et de l'esprit de consolation. Quel est celui dont les entrailles ne seraient point émues, qui ne sentirait tressaillir toutes les fibres de son cœur, qui encore ne verserait des larmes de joie à la vue des reliques si précieuses et si vénérables de l'apôtre du Christ? Réjouissons-nous donc, jubilons, célébrons votre arivée, très-saint apôtre André; car nous ne doutons point que vous n'accompagniez vous-même votre tête, et que vous n'entriez avec elle dans nos murs! Nous haïssons les Turcs, ennemis de la religion chrétienne; mais nous ne saurions les haïr d'avoir été cause de votre venue parmi nous. Car, que pourrait-il y avoir de plus désirable que de contempler votre tête avec respect, et de nous pénétrer de sa très-suave odeur? Nous regrettons de ne pouvoir vous rendre les honneurs que vous méritez; mais, quoi que nous fassions, nous ne saurions vous recevoir d'une manière digne de votre sainteté. Daignez donc agréer notre bonne volonté; souffrez que de nos mains souillées nous touchions vos ossements. Permettez à des pécheurs de vous accompagner dans l'intérieur de ces murs. Entrez dans la ville sainte; soyez propice au peuple romain; que votre arrivée soit heureuse pour les chrétiens; qu'elle soit pacifique; que votre séjour parmi nous soit fortuné. Soyez notre avocat au ciel; conservez et protégez cette ville, en union avec les apôtres Pierre et Paul; veillez sur le peuple fidèle, afin que votre intercession attire sur nous la miséricorde de Dieu; et, si nos nombreux péchés nous ont mérité son indignation, que cette indignation passe aux Turcs impies et aux nations barbares qui n'honorent pas le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Amen* (51). »

VIII. Pie II, ayant achevé ce discours que ses pleurs interrompirent souvent, embrassa la sainte relique et la montra au peuple, tandis que les chantres entonnaient successivement le *Te Deum* et une hymne composée pour la circonstance par Agapite, évêque d'Ancône; puis, la procession se mit en marche. Le pape déposa la tête sur l'autel de l'église de Sainte-Marie-du-Peuple et chargea plusieurs évêques d'y rester en oraison. Il passa lui-même la nuit dans le monastère voisin, et ordonna que la relique fût portée à la basilique du Vatican, le jour suivant.

Cette solennité fut une des plus pompeuses dont les annales de Rome nous aient conservé le souvenir. Trente mille hommes, ecclésiastiques ou laïques, accompagnèrent la relique en portant des cierges allumés. Les rues étaient jonchées de fleurs et de verdure. Des tapisseries et des tentures de soie ornaient les façades des maisons; une quantité d'autels avaient été élevés, et, de tous côtés, la fumée de l'encens et des parfums les plus rares s'élevait en nuages odorants. Des inscriptions et des vers en l'honneur de l'apôtre étaient placés en beaucoup de lieux, et, de distance en distance, on rencontrait des chantres et des musiciens qui exécutaient les plus suaves mélodies.

La première partie de la procession était arrivée depuis longtemps déjà à la basilique

(51) *Comment. Pii II*, liv. III et VIII.

du Vatican, lorsque le vicaire de Jésus-Christ put quitter enfin Sainte-Marie-du-Peuple, et cependant on ne voyait ni lacune ni interruption dans le cortége. Pie II reçut la tête de saint André des mains de l'évêque d'Ostie, qui, assisté de deux cardinaux, alla la prendre à l'autel sur lequel on l'avait déposée. Le Pape la baisa respectueusement, bénit le peuple et partit pour le Vatican, à la treizième heure du jour. Plusieurs membres du corps de la noblesse portaient un baldaquin de drap d'or au-dessus de la relique. Lorsque Pie II arriva à la place de Saint-Pierre, les étrangers, qui s'y étaient rassemblés en foule, se recommandèrent à la protection de l'apôtre, en se frappant la poitrine et en jetant un grand et long cri qui semblait sortir d'une seule bouche, tant il était unanime. Le Saint-Père monta le grand escalier de marbre qu'il avait fait reconstruire peu de temps auparavant. Arrivé au dernier degré, il se retourna et bénit la multitude en lui présentant la sainte tête.

L'intérieur de la basilique offrait un admirable coup d'œil : ses lampes et ses candélabres étincelaient de mille feux, et les assistants tenaient toujours à la main leurs cierges allumés. On déposa la relique sur le maître-autel ; les prélats et les principaux assistants furent admis à la baiser. Le cardinal Bessarion et le Pape prirent alors successivement la parole, et, dans d'énergiques discours, ils exhortèrent la chrétienté à s'armer pour la défense de la foi menacée par les Turcs.

Enfin, Pie II bénit encore une dernière fois le peuple et fit publier une Indulgence plénière. Il renferma ensuite la tête dans l'autel de Saint-André et Grégoire, qui fut décoré à cette occasion d'un magnifique ciboire ou baldaquin de marbre (52). Paul V la plaça, le 21 mars 1606, dans le grand pilier de la coupole qui fait face à celui du Volto-Santo (53).

IX. Ce serait assurément insulter le sens commun que de supposer un seul instant que le Pape Pie II, le cardinal Bessarion et tant d'autres illustres et savants personnages qui procédèrent à la translation solennelle de cette précieuse relique de saint André, la reçurent les yeux fermés et avec une crédulité à peine supposable chez des gens ignorants et simples. Eh bien ! c'est pourtant là ce que semblent vouloir faire accroire à leurs lecteurs Baillet, et, après lui, le continuateur de Fleury. « Cette translation, écrit avec un incroyable aplomb le P. Fabre (54), cette translation n'est fondée que sur le témoignage de Gobelin et du cardinal Baronius, qui dit que le chef de cet apôtre fut apporté à Rome du temps du Pape Pie II dans le XV<sup>e</sup> siècle. M. Baillet marque qu'on voit la fête de cette translation fixée au septième d'avril dans quelques martyrologes, comme dans Bollandus ; mais on ne dit point, ajoute-t-il (55), d'où l'on fit venir cette importante relique, et l'on ne produit aucun titre capable de la rendre authentique et certaine. »

On conviendra qu'il faut être dévoré de l'étrange manie de jeter de l'incertitude sur les reliques pour se permettre de semblables assertions, après le récit que nous venons de rapporter de la translation du chef de saint André ; récit attesté par de nombreux témoins et consigné dans les ouvrages les plus estimables et les plus dignes de foi. Non, il n'y a que Baillet et son école, capables de faire de telles insinuations, et cela à tout propos et sur les points mêmes les mieux établis de l'hagiographie.

Ce critique chagrin et son copiste disent que cette translation *n'est fondée que sur le témoignage du cardinal Baronius* (56). Mais n'est-ce pas d'abord là une autorité assez grande ? et n'eussions-nous que celle-là, elle serait, ce nous semble, déjà bien importante. On ajoute qu'*on ne dit point d'où l'on fit venir cette relique*, et cependant, quelques lignes plus haut, le P. Fabre constate lui-même qu'elle fut donnée à Pie II par le prince Thomas Paléologue, *qui l'avait apportée de Patras à Ancône*. Nous venons de voir le récit de cette donation, et les personnages qui furent désignés par le Pape pour la recevoir. Enfin, les deux contradicteurs prétendent qu'*on ne produit aucun titre capable de rendre cette relique authentique et certaine*. Mais, oserait-on penser que les cardinaux, qui furent envoyés à Ancône par Pie II pour prendre cette relique, la reçurent des mains du donateur sans en examiner et en constater l'authenticité ? Dès là qu'ils l'ont acceptée et que le Pape en a fait une translation si solennelle, c'est apparemment que sa véracité avait été reconnue ; à moins de soutenir que tant de pieux personnages aient agi sans aucun discernement et comme des aveugles, et qu'ils aient voulu tromper la postérité en acceptant un trésor dont ils n'auraient pas préalablement reconnu la valeur ! De telles suppositions, encore une fois, seraient par trop puériles, et nous soutenons que lors même que de nombreux auteurs ne rendraient pas témoignage de la vérité de notre sainte relique, le seul fait de sa translation, par la plus haute expression de l'autorité qui soit dans l'Eglise, est une preuve manifeste et irréfragable de son authenticité.

X. Au surplus, c'est ce qu'on a toujours pensé à Rome, et la vénération dont cette relique y a été constamment environnée, comme la protection visible que Dieu lui a encore récemment accordée, montrent assez qu'elle est digne des hommages des

(52) Pendant la construction du ciboire, c'est-à-dire jusqu'au troisième dimanche du mois de juin, la relique fut provisoirement déposée au fort Saint-Ange.

(53) *Les sept Basiliques*, etc., ubi supra, pag. 314-316.

(54) Cont. Fleury, liv. CXII, n° 19.

(55) Baillet, *Vies des Saints*, 10 vol. in-4°, 1739, tom. VIII, pag. 245, col. 1, au 30 novembre.

(56) Baron., *Not. martyrol.*, die 9 Maii. — Bolland., t. II Apr. p. 66, col. 2.

fidèles ainsi que ou profond respect de l'histoire.

En effet, le 12 mars 1848, on eut la douleur de constater, à Saint-Pierre de Rome, le vol sacrilége de la tête de saint André. Des malfaiteurs, s'étant introduits pendant la nuit dans l'église, enfoncèrent deux grilles en fer pour arriver jusqu'à la sainte relique, enfermée dans une châsse en argent d'un travail magnifique, rehaussé par des pierres précieuses; le prix en était évalué à plusieurs centaines de mille francs. Dès que ce vol fut découvert, les chanoines de la basilique Vaticane publièrent la note suivante :

« Dans l'amertume de notre cœur et affligés d'une inexprimable douleur, nous rendons public un des crimes les plus déplorables que l'impiété et la plus sordide avarice aient pu concevoir et exécuter. Une main sacrilége vient de dépouiller la patriarcale basilique Vaticane d'un de ses plus précieux ornements, qui, depuis quatre siècles, accroissait sa splendeur et sa renommée, et contribuait à sa religieuse célébrité. La tête vénérée de l'apôtre saint André, insigne relique que Rome reçut du Péloponèse par le grand pontife Pie II, au milieu de toutes les pompes solennelles et des cantiques d'allégresse de toute la population, a été l'objet d'un vol sacrilége. Pour apaiser le Seigneur, et détourner de nos têtes ses vengeances, nous avons décidé de faire célébrer dans notre basilique un triduo de prières. Pour recouvrer un si précieux dépôt, nous nous engageons à faire compter 500 écus à celui qui, par quel moyen que ce soit, nous mettrait en mesure de récupérer l'insigne relique. »

Le *triduo* a eu lieu, et, dans cette circonstance, le peuple romain prouva par son concours et par la manière dont il fit éclater sa douleur, que la foi est aussi vivante dans son cœur qu'aux plus beaux jours du christianisme.

Enfin, après plusieurs jours passés dans une sainte anxiété à cause de cette perte, le cardinal vicaire fit annoncer, dans la soirée du 1er avril, que le Seigneur tout-puissant avait daigné exaucer les prières du Souverain-Pontife et du peuple de Rome, en faisant retrouver d'une manière merveilleuse la tête du glorieux apôtre ; que, pour célébrer cet heureux événement, il était ordonné aux supérieurs de toutes les églises de faire sonner le même soir, à l'heure de l'*Ave Maria*, les cloches comme aux jours solennels, pendant une demi-heure (57).

A peine la ville éternelle connut-elle cet avis et entendit-elle le son joyeux des cloches, qu'aussitôt, par un mouvement général et spontané, toutes les maisons furent illuminées. La fabrique de Saint-Pierre, remplie d'une juste allégresse, fit garnir la façade, la coupole et le portique de Saint-Pierre d'éclatants luminaires qui annoncèrent l'heureuse nouvelle aux contrées voisines. De toutes parts s'élevèrent vers le ciel de vives actions de grâces et pour le sacré trésor conservé à cette capitale de la religion et pour l'ineffable consolation que Dieu a daigné accorder ainsi à Pie IX.

Pour la même cause un *Te Deum* solennel a été chanté le 2 avril dans l'église de Saint-André della Valle. Une multitude de personnes de toutes les conditions et surtout des gardes civiques y assistèrent. Dans l'après-midi du même jour un autre *Te Deum* solennel, auquel fut présent le chapitre de Saint-Pierre et grand nombre de fidèles, a aussi été chanté à la basilique Vaticane. Le mercredi 5 avril eut lieu, avec la plus grande pompe et au milieu d'un concours immense, une procession à laquelle fut portée solennellement la tête de saint André. L'ordonnance de cette cérémonie fut la même que pour les processions de la Fête-Dieu. Quatre chanoines de Saint-Pierre en dalmatique rouge portaient l'urne magnifique où l'insigne relique était exposée à la vénération des fidèles. Le Saint-Père et le Sacré-Collége suivaient, la torche à la main et priant. La troupe de ligne et la garde civique formaient la haie. C'est ainsi, dit une feuille publique (58), que de l'église de Saint-André della Valle à Saint-Pierre, la procession s'avançait avec une grande majesté suivie d'une population immense, exaltée par les plus vifs sentiments de religion. A Saint-Pierre, l'insigne relique fut placée sur l'autel papal, et, après les prières prescrites en pareille circonstance, Sa Sainteté Pie IX, dont le front resplendissait d'une pieuse allégresse, donna la bénédiction avec la relique. Enfin, un *triduo* a eu lieu les jeudi, vendredi et samedi suivants à Saint-Pierre, dans la soirée; le jeudi 6 le Pape y a assisté. Il paraît (59) que c'est grâce aux révélations d'un complice du vol que la relique a été retrouvée.

ANDRÉ (Saint), martyr au IIIe siècle. *Voy.* l'article MARTYRS DE LAMPSAQUE, DE TROADE, etc.

ANDRÉ, qui fut injustement substitué à la place d'Aétius pour l'emploi d'archidiacre de Constantinople. Le patriarche Anatolius, qui commit cette injustice, fut réprimandé par le Pape saint Léon le Grand, et obligé de rétablir Aétius dans le clergé de la cathédrale. —*Voy.* l'article AÉTIUS, archidiacre de Constantinople. — Le Pape écrivit à Anatolius au sujet d'André, et sa lettre laisse croire que ce personnage n'était pas orthodoxe; il le met avec un nommé Eufratas, et dit : « Si André et Eufratas, que j'apprends avoir insolemment accusé Flavien, de sainte mémoire, condamnent authentiquement l'erreur d'Eutychès, aussi bien que celle de Nestorius, vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été

(57) *Gazette officielle de Rome*, n° du 3 avril 1848.
(58) *Gazette de Rome*, n° du 6 avril 1848.
(59) D'après le journal *Il Contemporaneo*.

soupçonné de ces hérésies (60)... » L'histoire ne nous dit point si André se soumit à cette prescription du grand saint Léon. *Voy.* l'art.

ANDRÉ, pieux moine désigné pour l'épiscopat par saint Adrien, abbé du monastère de Niridan, mais ne put accepter à cause de ses infirmités. *Voy.* l'article ADRIEN (Saint), abbé.

ANDRÉ, moine de l'île de Capraria, vivait en 398, et est nommé dans la 48e épître de saint Augustin. *Voy.* l'article EDOXE, abbé.

ANDRÉ DE THESSALONIQUE, évêque du parti d'Acace au Ve siècle, finit par demander la communion du Saint-Siége, mais à d'autres conditions que le Pape saint Félix III prescrivait. « Nous voudrions, lui répondit ce Pontife, que le désir témoigné par vous de rentrer dans la communion de l'Eglise fût aussi entier que l'intérêt de la vérité orthodoxe le demande (61). » Il y a lieu de croire que cela regardait la communion d'Acace, et qu'André fit sur ce point ce que le Pape souhaitait, puisqu'en 492, une lettre de Félix ayant été lue à Thessalonique, tout le monde dit anathème à Acace et à ceux qui s'étaient engagés dans sa communion. — Nous n'avons pas trouvé autre chose sur cet André. *Voy.* les articles ACACE, archevêque de Constantinople et FRAVITTA, patriarche de Constantinople.

ANDRÉ, évêque de Samosate au Ve siècle, écrivit au nom des Orientaux contre saint Cyrille d'Alexandrie, et finit par se réunir à lui. *Voy.* l'article CYRILLE (Saint).

ANDRÉ, évêque d'Ephèse au VIe siècle, assista au second concile général de Constantinople, tenu le 4 mai 553, et où fut examinée la question des trois chapitres.

ANDRÉ, patriarche d'Aquilée, se trouva à l'assemblée des évêques que l'empereur Louis, fils de Lothaire, convoqua à Pavie au mois de février de l'an 855, à l'effet de réformer divers abus. Ce prince ayant demandé aux évêques, dont les principaux étaient, outre André d'Aquilée, Angilbert archevêque de Milan et Joseph évêque d'Yvrée, de mettre un terme aux abus qui désolaient alors l'Eglise, ces prélats dressèrent dix-neuf articles dans lesquels ils se plaignent, entre autres choses, que quelques laïques, principalement les seigneurs, entendent l'office divin aux églises qu'ils ont proche de leurs maisons : viennent rarement aux grandes églises, et n'en reçoivent point les instructions qui leur seraient nécessaires. Quelques-uns, ajoutent les évêques, reçoivent nos clercs sans notre permission et font célébrer la messe par des prêtres ordonnés en d'autres diocèses, ou dont l'ordination même est douteuse. Quelques seigneurs donnent leurs dîmes aux églises qu'ils ont dans leurs terres ou aux clercs qui sont à leur service, au lieu de les donner aux églises où ils reçoivent l'instruction, le baptême et les autres sacrements (62). L'empereur Louis, par sa réponse, recommande l'exécution des capitulaires de ses prédécesseurs.

ANDRÉ (Saint) DE CRÈTE, moine, souffrit le martyre au VIIIe siècle ; l'empereur Constantin, persécutant les catholiques à cause des saintes images, particulièrement les moines, qu'il nommait *Amnemoneutous*, c'est-à-dire, des abominables, dont on ne doit pas même se souvenir, fit mourir à coups de fouet André, moine célèbre, surnommé le Calybite, ou de Crète, qui lui reprochait son impiété, et le nommait nouveau Valens et nouveau Julien (63). André souffrit la mort dans le cirque de Saint-Mamas hors la ville, et l'empereur ordonna qu'on le jetât dans la mer ; mais ses sœurs l'enlevèrent et l'enterrèrent dans un lieu nommé Chrysis, dont on lui a aussi donné le nom. L'Eglise honore sa mémoire le 17 octobre. Ce fut la vingt-unième année de son règne, l'an 761 de Jésus-Christ, que l'empereur Constantin se rendit coupable de cette mort qui procura à André le bonheur du ciel.

ANDRÉ, évêque de Crète au VIIIe siècle, trempa dans le complot de l'empereur Philippique contre le patriarche Cyrus, qu'il chassa de son église, pour mettre à sa place Jean, monothélite comme lui. C'est dire que cet évêque André ne fut pas seulement hérétique, mais encore vil instrument d'un persécuteur, ce qui est le comble de la bassesse.

ANDRÉ, prêtre et moine, assista au faux huitième concile de Constantinople, qui commença au mois de novembre 879 et finit le 13 mars 880 ; ce concile, comme on le sait, fut favorable à Photius qui le présida.

ANDRÉ, moine de l'ordre de Vallombreuse, fut d'abord prieur en Toscane d'un monastère de cet ordre, fondé en Italie au XIe siècle. Il vint en France vers l'an 1093 (64), et y établit son ordre à l'occasion que voici.

Un seigneur français, revenant du pèlerinage de Jérusalem, repassa par l'Italie et obtint du Pape des reliques des saints Corneille et Cyprien, avec quelques religieux de Vallombreuse, auxquels il promit de donner un établissement. André fut placé à la tête de cette colonie. Quand ils furent arrivés en France, le seigneur leur donna les reliques qu'il avait obtenues, et leur bâtit un monastère dans un lieu situé sur les confins du diocèse d'Orléans et de celui de Bourges, et qui fut nommé *Cornilli-les-*

(60) Epist. 106, col. 71.
(61) Labbe, tom. IV, pag. 1094.
(62) *Conc.*, tom. VIII, p. 146.
(63) Theoph., an. 21, p. 363.
(64) Les auteurs de l'*Hist. de l'Egl. gall.* mettent l'arrivée de ces religieux sous l'année 1113, et ils font mourir André en 1112 ; il y a là évidemment une inattention de leur part ou une erreur typographique. C'est 1093 qu'il faut lire, comme nous le voyons dans Bruzen de la Martinière, qui donne d'intéressants détails sur l'abbaye de Chezal-Benoît, *Dict. géog., hist. et crit.*, 6 vol. in-fol., 1740, tom. II, pag. 351, col. 1.

*Contres*, à cause des reliques de saint Corneille.

André établit plusieurs autres prieurés de son Institut, et il se retira ensuite dans une forêt du Berri, où, par les libéralités des seigneurs voisins, il bâtit l'abbaye de Chezal-Benoît dont il fut premier abbé. Ce monastère devint dans la suite le chef d'une congrégation de son nom, laquelle a été réunie à la congrégation de Saint-Maur. André mourut saintement à Chezal-Benoît le 21 janvier 1112, ainsi que nous l'apprenons de la lettre circulaire que ses religieux écrivirent pour annoncer sa mort et demander pour lui des prières (65). Ils y font un bel éloge de ce saint abbé.

Nous supposons que c'est cet André, moine de Vallombreuse, qui fut disciple de saint Arialde dont il a écrit la *Vie* (66), après avoir été témoin de ses actions et de son zèle pour la réforme des mauvais prêtres de son temps. *Voy.* l'article ARIALDE (Saint), diacre de Milan.

ANDRÉ, frère cadet de saint Bernard, était entré dans l'état militaire, et fut gagné à Dieu par son frère. Ce ne fut pas cependant sans beaucoup de peine; mais, comme il faisait, vers l'an 1113, sa première campagne, il s'écria un jour : *Je vois ma mère !* Ce doux souvenir d'une mère acheva le travail commencé par saint Bernard et fit évanouir toutes les difficultés d'André. Il ne balança plus à renoncer à la milice pour se faire disciple de Jésus-Christ (67).

ANDRÉ DE LONG-JUMEAU, de l'ordre des Frères Prêcheurs, missionnaire en Tartarie au XIII^e siècle. — *Voy.* l'article AMBASSADE DES TARTARES VERS SAINT LOUIS. — Ce missionnaire revint de la Tartarie, où il avait été envoyé par saint Louis, après que ce prince fut arrivé à Césarée, c'est-à-dire le 28 mars 1251. — Il paraît qu'André de Long-Jumeau se joignit aux missionnaires que le Pape Innocent IV envoya, en 1247, vers l'armée des Tartares, afin de tenter de protéger les chrétiens que ces idolâtres maltraitaient. *Voy.* l'article ASCELIN, Frère Prêcheur.

ANDRÉ ou ANDREAS, archevêque de Lund, en Suède, mort le 24 juin 1228. Dans sa jeunesse, il parcourut l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre. De retour dans son pays, il fut nommé chancelier de Canut VI. Indeburge, sœur de Canut, avait été mariée au roi de France, Philippe II. Celui-ci, sans motif, répudia sa femme, qui revint auprès de son frère, le roi de Suède et de Danemark. Canut envoya André à Rome pour porter plainte auprès du Pape Célestin III. André plaida si bien la cause de la reine, que le Pape força le roi Philippe à reprendre sa femme. En revenant de Rome, André fut saisi par les Français en Bourgogne, et détenu pendant quelque temps. Après sa délivrance, il fut élu archevêque de Lund et primat de Danemark, et confirmé dans cette dignité par le Pape Innocent III, en 1201. Après la mort de Canut, en 1203, André couronna à Lund le frère et le successeur de Canut, Waldemar II. Il l'accompagna ensuite dans sa croisade contre les Livoniens. Par suite de son âge et de ses infirmités, il se retira dans une île où il mourut.

On a de ce prélat quelques ouvrages, dont la plupart sont conservés en manuscrit dans les archives de la cathédrale de Lund.

ANDRÉ DE SIENNE (Le Bienheureux), de la famille des Galleran, fut d'abord militaire, et l'on dit qu'il se distingua à la guerre; il prouva bien, en effet, qu'il avait toute la violence et la dureté du soldat, car un jour, ayant entendu proférer un horrible blasphème, il s'en montra si indigné qu'il tua le blasphémateur, comme si Dieu lui avait commandé de le venger ! En punition de ce crime, il fut banni. Cet emportement, reste de son ancien état, et la peine qu'il eut à en subir le firent rentrer en lui-même. Il consacra le reste de ses jours à des œuvres de piété, de charité, d'humilité et de pénitence. S'il rentrait clandestinement dans sa patrie, ce fut pour servir les pauvres et les malades, leur porter lui-même des remèdes, des vêtements et autres choses nécessaires. Il mourut à Sienne, en Toscane, le 19 mars 1251. On rapporte (68) un grand nombre de miracles opérés par son intercession, avant et après sa mort.

ANDRÉ DE PÉROUSE, Frère Mineur, évêque missionnaire en Chine, est cité dans l'histoire de l'Eglise à cause d'une lettre qui nous fait connaître l'archevêché de Pékin et ses suffragants au XIV^e siècle. Voici les passages les plus importants de cette lettre :

« Après beaucoup de fatigues et de périls, j'arrivai enfin à Cambalick, qui est la ville capitale du grand Khan, avec frère Péregrin, mon confrère dans l'épiscopat et le compagnon inséparable de mon voyage. C'était, comme je crois, l'an 1308. Nous y sacrâmes l'archevêque, savoir, Jean de Montcorvin, suivant l'ordre que nous avions reçu du Saint-Siége, et y demeurâmes environ cinq ans, pendant lesquels nous reçûmes de l'empereur la pension nommée *alafa*, pour la nourriture et le vêtement de huit personnes. Cette *alafa* peut valoir par an cent florins d'or, suivant l'estimation des marchands génois; et c'est ce que l'empereur donne aux envoyés des grands, à des guerriers, à des ouvriers de divers arts et d'autres personnes de diverses conditions. Je passe ce qui regarde la richesse et la magnificence de ce prince, la vaste étendue de son empire, la multitude des peuples, le nombre et la grandeur des villes, et le bel ordre de cet état, où personne n'ose lever l'épée contre un autre. Tout cela serait trop long à écrire, et paraîtrait incroyable, puisque moi-même, qui suis présent, à peine puis-je croire ce que j'entends dire. » *Voy.* l'article JEAN DE MONTCORVIN.

(65) *Spicil.*, tom. II, p. 518.
(66) Apud *Acta SS.*, 27 Junii.
(67) Guillelm., *Vit. Bern.*, c. 3.
(68) *Acta SS.*, 19 Mart.

André de Pérouse ajoute : « Près de l'Océan est une grande ville nommée en persan Cayton, où une riche dame arménienne a bâti une église assez belle et grande, que l'archevêque a érigée en cathédrale, du consentement de cette dame, et, l'ayant suffisamment dotée, il l'a donnée pendant sa vie et laissée en mourant à frère Gérard, évêque, et aux frères qui étaient avec lui, et c'est le premier qui a rempli cette chaire. Après sa mort, l'archevêque me voulut faire son successeur, et, comme je n'y consentis pas, il donna cette église à frère Péregrin, qui, après l'avoir gouvernée quelque peu d'années, mourut l'an 1322, le lendemain de l'octave de Saint-Pierre, c'est-à-dire le septième de juillet. Environ quatre ans avant son décès, comme je ne me trouvais pas bien à Cambalick pour quelques raisons, je me procurai l'*alafa* ou aumône impériale pour la recevoir à Cayton, distante de Cambalick d'environ trois semaines de chemin ; et, avec huit cavaliers que l'empereur m'accorda, je m'y rendis en grand honneur. Dans un bois, à deux cent cinquante pas de la ville, j'ai fait bâtir une église avec tous les lieux réguliers pour vingt-deux frères, et quatre chambres, dont chacune serait suffisante pour quelque prélat que ce fût. Je demeure continuellement en ce lieu, et j'y subsiste de l'aumône royale. J'en ai employé une grande partie à ce bâtiment, et je ne sache pas qu'il y ait de semblable ermitage dans toute notre province, pour la beauté et l'agrément. Peu de temps après la mort de frère Péregrin, j'ai reçu un décret de l'archevêque pour m'établir dans le siége de Cayton. Je l'ai accepté, et je suis tantôt dans la ville à la cathédrale, tantôt à l'ermitage, selon qu'il me plaît. Je me porte bien, et, autant que mon âge avancé le souffre, je pourrai travailler à cette moisson encore quelques années. En ce vaste empire, il y a des gens de toutes les nations du monde et de toutes les sectes, et on permet à chacun de vivre selon la sienne ; car ils croient que chacun s'y peut sauver, et nous pouvons prêcher avec liberté et sûreté ; mais il ne se convertit point de Juifs ni de Sarrasins. Un grand nombre d'idolâtres reçoivent le baptême, mais plusieurs ensuite ne vivent pas en bons chrétiens. Quatre de nos frères ont été martyrisés dans l'Inde par les Sarrasins; un d'entre eux, ayant été jeté deux fois dans un grand feu, en sortit sain et sauf; et toutefois ce miracle ne convertit personne. Ces quatre frères se nommaient Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne et Démétrius, frère lai. Ils furent martyrisés le premier jour d'avril 1322, qui était le jeudi avant le dimanche des Rameaux, et leurs reliques rapportées de Thana, où ils avaient souffert, à Polombe ou Colombe, autre lieu de l'Inde, par frère Odoric de Port-Naon, qui a écrit l'histoire de leur martyre (69). »

La lettre d'André de Pérouse se termine ainsi : « Je vous ai écrit tout ceci en peu de mots, afin que, par vous, il vienne à la connaissance des autres. Je n'écris point à nos frères spirituels ni à mes principaux amis, parce que je ne sais point ceux qui sont morts et ceux qui restent ; c'est pourquoi je les prie de m'excuser. Je les salue tous et me recommande intimement à eux ; et vous, Père gardien, recommandez-moi au ministre et au custode de Pérouse, et à tous nos autres frères. Tous les évêques suffragants du siége de Cambalick qu'avait faits le Pape Clément, sont morts en paix et je suis demeuré seul. Frère Nicolas de Banthera, frère Andrucio d'Assise et un autre évêque sont morts à l'entrée de l'Inde inférieure, dans un pays très-cruel, où plusieurs autres sont morts et enterrés. Donné à Cayton, l'an 1326, au mois de janvier (70). » *Voy.* l'article CHINE (*L'Eglise catholique en*).

**ANDRÉ**, nom commun à trois rois de Hongrie, de la dynastie des Arpades, que nous retrouverons dans les articles HONORIUS III PAPE, HONGRIE (*Eglise catholique en*), et sur lesquels nous n'avons pas, dès lors, à nous arrêter en particulier, leur vie appartenant à l'histoire civile. Donnons seulement comme renseignements les dates suivantes : André I[er], cousin de saint Etienne, était le quatrième roi du pays des Madjares, et occupa le trône de 1046 à 1061.—André II, fils de Bela III et surnommé le *Hiérosolymitain*, fut le dix-huitième roi de sa race, et régna de 1205 à 1235. —André III, surnommé le *Vénitien*, dernier roi de la race des Arpades et le vingt-deuxième de la série, régna de 1290 à 1300, comme successeur de Ladislas III, *Cumaans*.

**ANDRÉ DE MONT-RÉAL** (Le Bienheureux) naquit à Musciuni, bourg situé près de Mont-Réal, dans le diocèse de Riéti en Ombrie, en l'année 1397.

I. Ses parents, qui étaient pieux, ne purent, à cause de leur pauvreté, soigner son éducation, et l'employèrent dès son bas âge, à la garde de leur troupeau. Cette occupation paisible continua sans doute à l'entretenir dans les sentiments de dévotion dont il fut rempli dès son enfance.

Parvenu à l'âge de quatorze ans, il rencontra un jour le prieur d'un couvent d'Augustins; il se jeta à ses pieds, lui exprima le désir qu'il avait de mener une vie parfaite, le pria instamment de le recevoir dans son ordre, et lui promit d'en observer fidèlement la règle. Sa demande ayant été favorablement accueillie, il fut, après avoir fini son temps de probation, admis à prononcer ses vœux, et plus tard il parvint au sacerdoce

Joignant la science à la piété, André se fit bientôt remarquer sous ce double rapport; aussi ses frères, persuadés de sa capacité, le nommèrent-ils à plusieurs emplois, lui donnant ainsi une preuve de la confiance qu'il leur avait inspirée. Elle fut si grande, qu'en 1444 ils le choisirent pour provincial d'Ombrie, et le députèrent au chapitre géné-

(69) *Acta SS.*, 11 April.

(70) Raynald., 1326, n° 30.

ral qui devait se tenir à Avignon, mais qui fut transféré à Bourges.

II. Ce n'était pas la première fois que le bienheureux venait en France; il avait déjà, l'an 1430, assisté au chapitre de Montpellier, où le titre de docteur lui avait été conféré. Il est probable que, lors de son premier séjour en ce royaume, il avait appris la langue française; car, après avoir fréquemment annoncé la parole de Dieu en Italie, il s'adonna également à cette fonction du saint ministère, lorsque, pour la seconde fois, il revint en France. Il paraît qu'il y fit un long séjour. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant cinquante ans, il prêcha dans l'un ou l'autre pays, avec un zèle infatigable, les vérités du salut. Sa vie donnait à ses paroles une autorité merveilleuse, et ses austérités continuelles l'avaient rendu l'objet de la vénération des peuples. En effet, rien de plus rigoureux que sa pénitence. Trois fois chaque semaine, il jeûnait au pain et à l'eau, portait constamment un long et rude cilice, se déchirait chaque jour le corps par de sanglantes disciplines, se frappait la poitrine avec un caillou, et couchait sur une simple paillasse, n'ayant qu'une pierre pour oreiller. Il ne donnait que peu d'heures au sommeil, et il employait le reste du temps à prier, à prêcher, à instruire le prochain ou à l'assister de quelque autre manière; se trouvant heureux de pouvoir secourir et consoler ceux qui, de toutes parts, avaient recours à lui.

Telle fut constamment le genre de vie de ce saint religieux pendant le cours de sa longue carrière. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans, il tomba dangereusement malade et annonça bientôt le jour ainsi que l'heure de sa mort. Sa réception des derniers sacrements fut touchante par les sentiments de piété qu'il y fit éclater. Tous les frères de la maison étant rassemblés auprès de lui, il les exhorta à l'exacte observance de leur règle, puis il récita les sept psaumes de la pénitence, qu'il entremêlait de soupirs et de pleurs. Enfin, en disant ces paroles de David : « C'est en lui que je dormirai et me reposerai en paix, » il s'endormit dans le Seigneur le 11 avril 1479. On fut obligé de le laisser exposé pendant trente jours, avant de le mettre en terre, pour satisfaire la dévotion des fidèles qui venaient en foule donner à son saint corps des témoignages publics de leur vénération. Plusieurs miracles prouvèrent bientôt le crédit d'André auprès de Dieu, et l'on commença à l'honorer publiquement comme bienheureux. Ce culte n'ayant pas été interrompu, le Pape Clément XIII l'approuva et le confirma le 18 février 1764. On l'honore le 11 avril.

ANDRE CORSINI (Saint), évêque de Fiésole, était fils de Nicolas Corsini et de Pèlerine, qui, étant très-pieux et n'ayant point d'enfants, adressèrent au ciel d'ardentes prières pour en obtenir. Il leur en accorda un, qui vint au monde le 30 novembre 1302, le jour de la Saint André, et qui, à cause de cela, reçut le nom d'André au baptême (71).

I. Mais André ne répondit pas d'abord aux désirs de ses parents; il fut dissipé et se laissa aller à plusieurs désordres dans les mauvaises compagnies, jusque-là que sa famille craignait beaucoup pour son salut. Sa mère priait sans cesse pour que Dieu le convertît. Cette autre Monique fut encore exaucée, et elle obtint à force de larmes que son fils naquît enfin à la vie spirituelle. Il se rendit dans un monastère de Carmes, et il en prit l'habit en 1318, après avoir reçu la bénédiction de son père et de sa mère.

Pour éprouver la constance du jeune novice, on lui enjoignait les offices les plus bas, comme de balayer la maison, de garder la porte, de servir à table, de laver les écuelles à la cuisine. André regardait tout cela comme une gloire. Il vaquait surtout au silence et à l'oraison. Tourné en dérision par plusieurs de ses proches et par ses compagnons de plaisir, il le supportait avec patience et sans rien dire.

Un jour que, pendant le dîner des frères, André gardait la porte, quelqu'un vint y frapper avec grande instance. André, regardant par la petite fenêtre, vit un personnage bien vêtu, accompagné de plusieurs domestiques, qui lui dit d'une voix impérieuse : « Ouvre bien vite, car je suis de tes parents et je n'entends pas que tu restes avec ces gueux; et c'est aussi la volonté de ton père et de ta mère, qui t'ont promis pour époux à une fille très-belle. » André lui répondit : « Je n'entends pas ouvrir, parce qu'il m'a été ordonné par l'obéissance de n'ouvrir à personne sans permission : je ne crois pas que vous soyez de mes parents, car je ne vous ai jamais vu; et si je sers ici ces humbles frères, Jésus-Christ lui-même s'est fait homme pour nous servir; je ne crois pas non plus que ce soit la volonté de mon père et de ma mère que je sorte d'ici, car ce sont eux qui m'y ont voué à Dieu et à la Vierge, service dont je me réjouis souverainement; je crois au contraire que vous êtes des parents du diable. » L'autre reprit : « Je te prie, André, ouvre-moi un moment, pour que je cause avec toi de certaines choses, car le prieur ne te verra point. » André répliqua : « Et quand le prieur ne le verrait pas, il y a Dieu au-dessus de lui, qui scrute les cœurs et de qui personne ne peut se cacher. C'est pour l'amour de lui que je garde la porte, afin qu'il me garde lui-même et me soit en aide. » En parlant ainsi, André se munit du signe de la croix. Aussitôt le tentateur, qui n'était autre que le malin esprit, disparut comme un éclair fétide. André rendit grâces à Dieu de cette victoire : il en devint plus fort et plus parfait.

II. Ayant fait profession après un an, avec

(71) On a deux *Vies de saint André Corsini* dans les *Acta Sanctorum* 30 Januarii; *Voy.* M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XX, pag. 175-178.

la bénédiction de tous les religieux et de ses parents, il redoubla de ferveur dans la pratique des vertus, particulièrement de l'humilité. Sa joie était de servir les pauvres et les malades, se souvenant de cette parole du Seigneur : « Ce que vous avez fait au moindre des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. » Jamais il ne manquait aux heures saintes; nuit et jour il était le premier au chœur; jamais il ne résistait au commandement des supérieurs; plus on lui commandait, plus il en avait de joie. Pour ne pas perdre un moment, il était assidu à l'étude des lettres sacrées. Un jour il demanda au provincial, comme une très-grande grâce, d'aller à la croix tous les vendredis. Ce jour il prenait la discipline jusqu'au sang, et puis, un panier pendu au cou, il allait dans la grand'rue, au milieu des nobles et de ses proches, mendier du pain et des aumônes. Ses proches, persuadés que cela se faisait pour leur faire honte, en étaient indignés, et recommandaient à tout le monde de se moquer de lui et de lui dire des injures. Lui, au contraire, s'en allait tout joyeux, disant en lui-même : « Mon Seigneur Jésus-Christ étant injurié, n'injuriait point, étant accablé de souffrances, il ne s'en irritait point. » André fuyait la société des femmes et les paroles lascives. Sa récréation était le jardin et la solitude de sa chambre; son paradis était l'église; l'arbre de vie, le crucifix; la terre sainte, la Vierge Marie. Il était d'une abstinence et d'une austérité extraordinaires; outre les jeûnes de l'Eglise et de l'ordre, il jeûnait au pain et à l'eau les lundis, les mercredis, les vendredis et les samedis pour l'amour de la Mère de Dieu. Il domptait sa chair par un très-rude cilice, avec lequel il dormait toujours sur la paille.

Un de ses proches était tourmenté d'un mal de jambe qui lui rongeait les chairs. Pour faire diversion à ses douleurs, il se livrait au jeu, et sa maison était un rendez-vous de joueurs. Un vendredi, comme André était sorti pour demander l'aumône, il alla le trouver et lui dit : « Mon oncle Jean, voulez-vous être guéri? » Jean lui répondit : « Va-t-en, mendiant, tu penses te moquer de moi. » André lui répartit : « Ne vous troublez pas, mon oncle; mais, si vous voulez guérir, acquiescez à mes conseils. » Jean, revenu à des sentiments plus humbles, dit alors : « Je ferai tout ce que tu voudras, pourvu que cela soit possible. » André dit : « Si vous voulez être guéri, je veux que pendant sept jours vous vous absteniez de jouer, que vous en jeûniez six, et pendant sept vous disiez sept *Pater* et sept *Ave*, avec le *Salve Regina*, et je promets que la glorieuse Vierge obtiendra de son Fils votre guérison. » Quoique Jean fût un homme indévot, toutefois, entendant cet agneau et voyant sa simplicité, il prit sur lui de promettre de faire tout cela, et il le fit en effet, quittant le jeu, priant et jeûnant. Le septième jour, qui était le samedi, André alla lui demander comment il se portait. Jean répondit : « Vous êtes vraiment un ami de Dieu, je n'ai plus de mal, je puis marcher comme un jeune homme, tandis que précédemment j'étais toujours couché. » André lui dit : « Allons au couvent. » et ils vinrent devant l'image de la sainte Vierge, et y prièrent ensemble à genoux. Après la prière, André dit : « Mon oncle, déliez maintenant votre jambe, car elle est entièrement guérie. » En effet, au lieu d'être rongées jusqu'aux os, les chairs étaient comme celles d'un jeune enfant. Jean devint dès lors tout à fait pieux et dévot, ne cessant de rendre grâce à Dieu et à la sainte Vierge.

III. André fut ordonné prêtre l'an 1328. Ses parents avaient déjà tout arrangé pour la célébration de sa première messe, qu'ils avaient le dessein de rendre très-solennelle; mais l'humble religieux déconcerta leurs projets. Il se retira dans un petit couvent à sept milles de Florence, où, sans être connu de personne, il offrit à Dieu les prémices de son sacerdoce, avec un recueillement et une dévotion extraordinaires. Après la communion, la sainte Vierge lui apparut et lui dit qu'elle l'avait choisi pour son serviteur et qu'elle serait glorifiée en lui. André n'en devint que plus humble.

Après avoir prêché quelque temps à Florence, il fut envoyé à Paris, où il étudia trois ans, et prit quelques degrés; il alla ensuite continuer ses études à Avignon, avec le cardinal Corsini, son oncle : il y guérit un aveugle. De retour dans sa patrie, il fut élu prieur du couvent de Florence, par un chapitre provincial. Ses exemples et ses sermons produisaient de si merveilleux fruits, qu'il était regardé comme le second apôtre du pays. Outre le don des miracles, il avait celui de prophétie.

IV. Pendant que notre saint édifiait ses frères et les peuples de la Toscane par le spectacle de toutes les vertus, la ville de Fiésole, à trois milles de Florence, perdit son évêque. Le chapitre de la cathédrale choisit, d'une voix unanime, André Corsini pour lui succéder; mais celui-ci n'eut pas plus tôt appris ce qui se passait, qu'il se cacha dans une maison de Chartreux pour éviter un fardeau aussi redoutable. On fit longtemps d'inutiles recherches pour le découvrir, et les chanoines allaient procéder à une nouvelle élection, quand Dieu permit qu'un enfant indiquât la retraite de son serviteur. André donna son consentement dans la crainte de résister à la volonté du ciel, et reçut l'onction épiscopale en 1360.

Son changement d'état n'en apporta point dans sa manière de vivre : il redoubla même ses premières austérités. Ce ne fut plus assez pour lui qu'un cilice, il y ajouta encore une ceinture de fer. Chaque jour il disait les sept psaumes de la pénitence et récitait les litanies des saints en se donnant une rude discipline. Des sarments de vigne étendus sur la terre lui servaient de lit. Tout son temps était partagé entre la prière et les fonctions de l'épiscopat. Il ne se dé-

lassait de ses travaux qu'en méditant et en lisant l'Ecriture sainte. Il ne parlait que rarement aux femmes, et ne pouvait souffrir ni les flatteurs, ni les médisants. Sa charité pour les pauvres et surtout pour les pauvres honteux, était incroyable; il recherchait ces derniers avec un grand soin, et les assistait le plus secrètement qu'il lui était possible. Tous les jeudis il avait coutume de laver les pieds aux pauvres, afin de pratiquer plus parfaitement cette charité et cette humilité si recommandées par Jésus-Christ. Un d'entre eux ne voulant pas présenter les siens, parce qu'ils étaient tout couverts d'ulcères, le saint surmonta sa résistance; mais à peine les pieds de ce malheureux eurent-ils été lavés, qu'ils se trouvèrent entièrement guéris.

L'évêque de Fiésole, digne imitateur de saint Grégoire le Grand, avait sur une liste les noms de tous les pauvres qu'il connaissait, afin d'être plus en état de pourvoir à leurs besoins. Il n'en renvoyait aucun sans lui avoir fait l'aumône; et il arriva une fois qu'il multiplia le pain pour avoir de quoi distribuer aux indigents. Il avait un talent singulier pour réunir les esprits divisés; aussi apaisa-t-il toutes les séditions qui s'élevèrent de son temps, soit à Fiésole, soit à Florence.

Cette heureuse influence qu'il exerçait, et qui était due à sa grande charité (tant il est vrai qu'on peut tout quand on agit en véritable apôtre du Christ), détermina le Pape Urbain V à l'envoyer comme légat à Bologne pour mettre fin aux troubles qui agitaient cette ville. André y rétablit une paix durable. Mais l'heure du repos et des récompenses était venue pour lui. En 1372, comme il chantait la messe de minuit, il se trouva mal et fut pris de la fièvre. Loin de s'affliger de son état, qui devint bientôt alarmant, il montra une grande résignation et une sainte espérance de s'unir enfin à son Dieu. C'est ce qui arriva en effet, le 6 janvier 1373. Plusieurs miracles s'opérèrent à son tombeau, et Urbain VIII le canonisa en 1629. Il est honoré le 4 février dans l'Eglise.

ANDRÉ (Saint), jeune enfant martyrisé par les Juifs, vers le milieu du XV<sup></sup>e siècle. Il était né le 16 novembre 1459, près d'Inspruck, dans le Tyrol. Ayant perdu de bonne heure son père, il fut élevé par son parrain, qui habitait une maison près de la grande route de Bolsano. André, jouant un jour dans la rue avec ses petits camarades, fut aperçu par une troupe de Juifs que séduisait sa beauté. Ces malheureux prièrent le parrain de le leur confier, afin de soigner son éducation; ils lui offrirent même une forte somme d'argent. Ils étaient au nombre de dix, ayant un rabbin à leur tête. Dès qu'ils furent maîtres d'André, ils le conduisirent dans une forêt, le placèrent sur un rocher et le circoncirent, en proférant les plus horribles blasphèmes contre le nom de Jésus-Christ. L'enfant voulut appeler du secours; alors ils lui ouvrirent les veines, l'attachèrent en forme de croix à un arbre et se sauvèrent. Dès que la nouvelle de cette horrible mort fut connue dans le pays, on s'empressa de recueillir les restes du malheureux enfant, et on les ensevelit à Rinn, où le Seigneur attesta la sainteté du jeune martyr par une multitude de guérisons qui y attirèrent une foule de chrétiens. Depuis ce moment, le tombeau du bienheureux André fut visité par les pèlerins de toutes les contrées voisines; on s'y rendit même de plusieurs parties de la France. L'empereur Maximilien lui fit élever une chapelle, et les savants auteurs des *Acta sanctorum* lui ont consacré un article au 12 juillet, jour où il est honoré dans l'Eglise.

ANDRÉ DE CHIO, né en 1438, martyrisé par les Turcs en 1465. Ce bienheureux, étant atteint d'une grosse fièvre, avait fait vœu à la sainte Vierge, s'il guérissait, de garder la chasteté perpétuelle. Il guérit en effet, et, fidèle à sa promesse, il se revêtit de blanc et se rendit à Constantinople. Il était âgé d'environ vingt-sept ans.

Aussitôt des marchands égyptiens le traduisent devant le juge, comme ayant renié la croix en Egypte et fréquentant de nouveau les églises des chrétiens. André prouve par des témoins qu'il n'a jamais été en Egypte, et n'a quitté son île que pour venir dans la capitale de l'Empire. De plus, on le visite, et on ne trouve sur lui aucune trace de circoncision. Le juge porte l'affaire au sultan, qui, informé que c'est un grand et beau jeune homme, commande de lui offrir le grade de capitaine s'il veut se faire musulman, sinon de lui couper la tête. A toutes les offres les plus brillantes, André se contente de répondre que la mort pour Jésus-Christ lui est plus chère que toutes choses. Le lendemain, lié à un poteau, il est battu de verges et de lanières; il ne dit que ces mots : *Vierge Marie, secourez-moi!* Cependant, au soir, les bourreaux pansent ses plaies et lui donnent à manger, comme touchés de compassion, mais en réalité, pour prolonger sa vie et ses tourments. Le second jour, on lui déchire le dos avec des ongles de fer; on le panse et l'on a le soin de le restaurer de nouveau, de peur qu'on n'attribuât sa guérison à Dieu. Il se trouva effectivement guéri cette nuit-là. Le troisième jour, on lui tortura les mains et les pieds de telle sorte que tous les doigts, les coudes et les genoux étaient disloqués, avec une douleur excessive. Le quatrième jour, on lui détache la chair des épaules avec des épées. Le cinquième, la chair des fesses avec des rasoirs. Le sixième, les mollets. Le septième, les cuisses. Le huitième, on lui déchire à coups de fouets tout le corps de la tête aux pieds: un coup emporte la chair de la mâchoire; ce lambeau, conservé par les chrétiens dans le monastère de Saint-François, répand une odeur merveilleuse

Le neuvième jour, amené au lieu du supplice, on le voit guéri, très-vigoureux et d'un visage rayonnant de joie. Les mahométans de vanter la vertu de leurs remèdes et de promettre la faveur du prince, s'il veut renier la croix. Le martyr attribue sa guérison à Jésus-Christ et à la sainte Vierge; et, désirant mourir pour Jésus-Christ, il présente sa tête au bourreau. La tête et le corps, par ordre du sultan, sont portés à Galata et ensevelis honorablement dans l'église de la Sainte-Vierge. Dix mois après, le célèbre Georges de Trébisonde, qui a célébré ce martyr dans un élégant discours, vit le corps tout entier et de couleur vermeille, comme d'un homme qui dormait, quoique le lieu fût si humide que toutes les étoffes dont on avait enveloppé le corps se trouvaient déjà pourries (72). Ce bienheureux martyr est honoré le 29 mai.

ANDRÉ GREGO (Le bienheureux) naquit au commencement du XVe siècle, à Peschéria, dans le diocèse de Vérone, en Italie, de parents pauvres, mais vertueux. Il entra chez les Dominicains, et lorsqu'il eut reçu la prêtrise, on l'adjoignit au père Dominique de Pise, qui allait en mission dans la Valteline. Saint Dominique avait autrefois lui-même visité cette contrée et y avait laissé des souvenirs profonds de sa charité et de son zèle. André résolut de marcher sur les traces d'un si glorieux prédécesseur. Plusieurs fois il parcourut en tout sens ces pays montueux et sauvages. Les difficultés les plus grandes, les privations les plus cruelles n'étaient point capables de l'arrêter. Il visitait les cabanes des pauvres bûcherons et partageait souvent leur frugal repas : du pain noir, des châtaignes et de l'eau de la source voisine étaient tous ses aliments; un peu de paille sous une humble chaumière était sa couche habituelle.

Continuellement occupé de la prédication de l'Evangile, il ne se délassait de toutes ses fatigues qu'en allant visiter les pauvres et les malades, pour les faire participer aussi, par les consolations qu'il leur portait, aux fruits de son apostolat. Il fit construire plusieurs églises et institua plusieurs monastères dans les gorges et les vallées les plus reculées de ces montagnes; mais son humilité et son ardeur pour la prédication évangélique l'empêchèrent toujours d'accepter la direction des maisons religieuses qu'il avait fondées et de se fixer dans aucune; seulement il se retirait quelquefois dans celle de Morbègue, pour s'y livrer à la contemplation et à la prière.

André passa quarante-cinq ans dans la Valteline et les pays circonvoisins, et, malgré ses fatigues et ses travaux excessifs pendant ce long espace de temps, il parvint à un âge très-avancé. Sa mort arriva le 18 janvier 1485. Son corps fut enterré sans appareil; mais plusieurs miracles ayant illustré son modeste tombeau, on lui érigea un monument plus somptueux. Lorsqu'en 1630, la peste ravagea Morbègue et les environs, les magistrats de cette ville firent un vœu en l'honneur du bienheureux André; et, en 1631, après l'entière cessation de ce fléau, on transféra ses reliques dans l'église, où elles ont été depuis cette époque l'objet de la vénération particulière des fidèles du pays. Le Pape Pie VII approuva le culte du bienheureux André de Peschéria par un bref daté du 23 septembre 1820 (73).

ANDRÉ HIBERNON (Le bienheureux), naquit à Alcantarilla, en Espagne, d'une famille ancienne, l'an 1534.

I. Sa mère était très-pieuse, et ses vertus l'avaient fait surnommer la bonne Marie. Aussi forma-t-elle au bien son enfant, et celui-ci acquit-il sous sa direction, l'amour de la piété chrétienne et du travail. Quand il fut avancé en âge, on le plaça auprès d'un de ses oncles pour le servir. Là, destinant à la dot de sa sœur les petites sommes qu'il gagnait, à l'âge de vingt ans, il quitta son oncle pour aller remettre à son père le fruit de ses épargnes, lorsqu'il fut volé par des brigands. Cet accident fit sur lui une vive impression, et, le portant à réfléchir sur la vanité des choses humaines, lui fit prendre la résolution de quitter le monde et d'embrasser l'ordre de Saint-François.

Il passa d'abord quelque temps dans une maison de conventuels; mais attiré par la régularité qui régnait dans les monastères réformés par saint Pierre d'Alcantara, il entra dans un couvent où l'observance était ramenée à sa première austérité, et prononça ses vœux. Il resta simple frère lai, et pratiqua, dans une des positions les plus humbles de la vie monastique, les plus héroïques vertus. Sa vie était partagée entre la prière et le travail. Vingt ans se passèrent ainsi dans l'exercice de fonctions souvent très-pénibles selon la nature, mais qu'André savait relever par l'esprit qui les animait.

II. Sous les dehors de la plus grande simplicité il cachait l'âme la plus grande, et alliait d'une manière admirable les distractions de la vie active aux douceurs de la vie contemplative. Son livre était la croix de Jésus-Christ, au pied de laquelle il étudiait et acquérait cette science sublime qui devint souvent l'objet de l'admiration publique. Il parlait de Dieu et des choses de la religion avec une telle élévation, que l'on ne pouvait se lasser de l'entendre.

Quoique André ne fût point dans les ordres sacrés, il travaillait avec zèle à la conversion des Maures. Souvent il passait une partie des nuits à prier, et y trouvait d'ineffables délices. Envoyé successivement dans plusieurs provinces d'Espagne pour soutenir dans les couvents la régularité qu'il prêchait si bien par ses exemples, André, toujours humble, manifesta partout sa sainteté par d'éclatants miracles et par le don de prophétie. Une pleurésie l'enleva au monastère de

(72) Allatius, *De Eccles. Occid.* et *Orient.*, perpetua consensione, liv. III, c. 7. n. 2.

(73) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXII, pag. 241.

Gaudée, le 18 avril 1602, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Le Pape Pie VII le béatifia le 22 mai 1791.

**ANDRÉ**, Grec de nation, archevêque de Colosse ou de Rhodes, fut légat du Pape Eugène IV au concile de Bâle, et fut choisi par les Latins pour parler en leur nom au concile de Ferrare et de Florence, en 1432.

I. André fit un discours dans la seconde session de ce concile général, tenue le 11 octobre. Dans la troisième, Marc d'Ephèse ayant parlé de la charité que l'on devait garder dans les discussions, fit entendre qu'il commencerait à parler de l'addition faite au symbole du mot *Filioque*. André répondit de la part des Latins, qu'ils priaient les Grecs d'avoir pour eux la même affection réciproque. Il voulut ensuite entrer en matière sur l'addition du mot *Filioque;* mais on lui dit qu'il n'était pas encore temps de traiter cet article. André répondit au discours de Marc d'Ephèse, et lui dit, réduisant son discours à cinq chefs : « J'admire comment vous avez oublié la sollicitude que l'Eglise romaine a toujours eue pour l'Eglise orientale; elle a été telle, que jamais il ne s'y élève une hérésie quelconque, sans qu'elle travaille à y porter remède, soit par ses lettres, soit par ses légats, soit par tous autres moyens. Car vous vous souvenez que Sylvestre présida au concile de Nicée et aux autres, sinon par soi-même, du moins par ses légats. Et si les empereurs ont aidé aux Pontifes romains, cela n'est pas étonnant. Depuis que le lien de la paix a été rompu, les Pontifes romains n'ont point cessé d'exhorter les empereurs et les autres orientaux à revenir à la paix par l'obéissance. Or, quoique ce que je vais dire semble dur, je vous prie de l'écouter sans trouble. Si c'est nous qui n'avons pas gardé la paix, quand est-ce que vous autres l'avez demandée? Quand est-ce que vous avez réclamé cette dilection que vous nous reprochez d'avoir abandonnée? Quand est-ce que vous avez envoyé des ambassadeurs à ce sujet? Pour ce que vous dites aujourd'hui que l'Eglise romaine a rappelé la paix, cela est véritable; témoin le bienheureux Pape, qui a consacré de grandes sommes à cette affaire, et envoyé souvent des légats. Que si vous aviez cherché cette dilection auparavant, vous l'auriez trouvée comme aujourd'hui; témoin le Pape Grégoire qui envoya des légations à l'empereur, au patriarche et aux Orientaux, célébra le concile de Lyon, et y conclut l'affaire de l'union qui se fit alors. Vous n'avez donc pas de quoi accuser l'Eglise romaine touchant la charité, qui, soit dit sans vous offenser, demeure et demeurera toujours en elle. »

Marc d'Ephèse convint que la charité de l'Eglise romaine était véritable; mais il conclut que, pour cela même, elle devait ôter la cause de la division, l'addition au symbole. André de Rhodes lui fit observer avec beaucoup de justesse, que ce n'était pas une cause de division, puisque la paix avait subsisté longtemps et s'était rétablie plusieurs fois, sans que cette addition eût été ôtée. Enfin il s'offrit de prouver deux choses : 1° que ce n'était pas une addition : 2° que, en fût-elle une, elle était juste et nécessaire.

II. Dans la sixième session, du 20 octobre, on convint de ne point parler du huitième concile général, attendu que les catholiques reconnaissaient pour tel celui où Photius fut rétabli. Alors André de Rhodes commença un long discours, où il fit voir que ce mot *Filioque* n'est ni une addition ni un changement, mais une simple explication, une simple conséquence tirée de son principe. Il le prouve par les Pères grecs, notamment par saint Chrysostome, qui dit : Tout ce qu'a le Père, le Fils le possède aussi, excepté la paternité. Ce que le Fils de Dieu dit positivement dans l'Evangile : Tout ce qu'a le Père, est à moi. D'où il s'ensuit que, si le Père est le principe d'où procède le Saint-Esprit, le Fils est aussi nécessairement le même principe. Ce n'est donc qu'une de ces explications, comme le deuxième concile en inséra plusieurs au symbole du premier. D'ailleurs, quand le sens est le même, il ne faut pas s'inquiéter des paroles. C'est ce qu'enseigne votre docteur Grégoire Palamas, que vous estimez beaucoup, quand il dit : Je me soucie peu des expressions; car ce n'est pas dans les mots, mais dans les choses que consiste la piété, suivant Grégoire le Théologien: ce sont les dogmes et les choses que j'ai à cœur; et si quelqu'un s'accorde dans la chose, je ne dispute pas des mots. Enfin, comme il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême, il n'y a aussi qu'une Eglise, qui est toujours la même. Si donc elle a pu, dans un temps, ajouter quelque explication au symbole, elle le pourra également dans un autre, d'autant plus que le Seigneur a promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Ayant ainsi constaté sommairement que le mot *Filioque* n'était pas une addition, mais une explication orthodoxe, et que, fût-ce une addition proprement dite, l'Eglise avait pouvoir de la faire, l'archevêque de Rhodes annonça dans la session suivante, qu'il lui restait à prouver que c'est un dogme vrai et nécessaire, et que tout chrétien doit tenir. Mais auparavant il répondra aux objections des Grecs. C'étaient les conciles généraux qui défendaient de composer une autre créance. Mais ces conciles s'expliquent assez par eux-mêmes. Ceux qui viennent après les autres disent toujours que les définitions précédentes suffiraient, si tout le monde voulait bien les entendre; mais que les chicanes des hérétiques obligent de faire des définitions ou déclarations contre de nouvelles erreurs. Il y a plus : Marc d'Ephèse convenait que le symbole de Nicée et de Constantinople était le même; cependant le concile de Constantinople y avait ajouté des lignes entières. On ne pouvait donc faire un crime à l'Eglise romaine d'avoir ajouté un mot, pour expliquer un dogme vrai et nécessaire. Vrai, comme on le voit

par les Pères latins et grecs, entre autres par Siméon Métaphraste, que vous lisez tous les jours dans vos églises, par Anastase le Sinaïte et saint Epiphane; nécessaire, non-seulement parce qu'il est vrai, mais à cause des circonstances où l'explication en a été ajoutée au symbole par l'Eglise romaine; Eglise qui en a le pouvoir. Car votre docteur Etienne, que vous appelez le nouveau martyr, (c'est saint Etienne d'Auxence), disait aux hérétiques assemblés à Constantinople: Comment osez-vous convoquer un synode et tenir votre assemblée illégitime, sans la présence du Souverain Pontife des Romains, ou d'un autre qui tienne sa place? Paroles qui montrent bien que la présence du Pape est nécessaire, mais non celle des autres (74).

III. Dans les huitième et neuvième sessions (1 et 4 novembre), Bessarion, métropolitain de Nicée, répondit de la part des Grecs à l'archevêque de Colosse, et son discours remplit deux séances. André ne se regarda pas pour battu. Il tint à bien ramener la question à son état. Votre problème, dit-il, était: Comment la sainte Eglise romaine a fait une chose défendue. A cela j'ai dit que ce n'était pas une addition, que ce n'était pas défendu, que c'était vrai, que c'était nécessaire, que c'était une vérité manifeste dans l'Eglise de Dieu, et que cela devait se faire par le Pontife romain, que ces affaires regardent spécialement. D'où j'ai conclu qu'il était tout à fait loisible à l'Eglise romaine de faire cette déclaration. Mais, en répétant ce que j'ai dit, vous n'en avez observé ni l'ordre ni le sens. Par exemple, je me suis servi de cet argument: Nulle explication ou déclaration de quelque parole n'est une addition; or, dire que le Saint-Esprit procède du Fils, est une explication de ce qui est contenu dans ce qui précède; donc ce n'est pas une addition. Vous, au contraire, vous me faites dire: Toute addition se fait de dehors; donc une exposition n'est pas une addition. L'archevêque de Colosse prouve sa mineure par ce syllogisme: Tout ce qu'a le Père, le Fils l'a; or, le Père a que l'Esprit procède de lui; donc le Fils l'a aussi. Vous admettez les prémisses qui sont de l'Evangile; il faut donc aussi admettre la conclusion. L'archevêque la prouve d'ailleurs par des passages de saint Epiphane, qui dit expressément que le Saint-Esprit procede du Père et du Fils.

IV. Telles sont les paroles que l'archevêque de Colosse prononça à la neuvième session, d'après les Actes latins recueillis par Horace Justiniani, bibliothécaire en chef du Vatican. On voit qu'André ne se laissait pas dérouter par les longs discours. C'était un des meilleurs théologiens de l'ordre de Saint-Dominique. Malgré son savoir, auquel les auteurs rendent hommage, et malgré les faits tels que nous venons de les rapporter, le continuateur de Fleury (75) n'en a pas moins l'audace de déclarer en parlant du concile de Ferrare, ce qui suit:

« Tout ce que nous dirons de ce concile est tiré des *Actes* qu'en a recueillis Horace Justiniani, premier bibliothécaire du Vatican, et qu'on a imprimés à Rome en 1630. » Or, un peu plus loin (76), le même continuateur résume ainsi la fin de la neuvième session du concile: « Après que Bessarion eut fini son discours, ceux des Latins choisis pour la dispute, avec tous les cardinaux et quelques autres, s'approchèrent du Pape et s'assirent auprès de lui, après avoir délibéré quelque temps; et, quoiqu'il fût nécessaire de répondre au discours de Bessarion, cependant aucun ne le fit, il n'y eut qu'André de Colosse ou de Rhodes qui osa l'entreprendre; mais, comme il n'était pas préparé, les Actes disent qu'il battit la campagne et qu'il s'écarta beaucoup de son sujet. Enfin, après avoir dit plusieurs choses inutiles, il tomba sur le fond du dogme, mais d'une manière si vague, que le secrétaire qui écrivait ces disputes, dit qu'il n'a pas cru qu'il fût à propos de les rapporter, d'autant plus que ce n'était pas le dessein des Grecs d'y répondre. »

C'est ainsi que l'Oratorien Fabre, après avoir promis de ne rien dire qui ne fût conforme aux Actes du Vatican, avance précisément tout le contraire. D'où vient cela? Fabre était janséniste, et tous les sectaires se tiennent par quelque lien. En conséquence, sans en prévenir son lecteur, ou plutôt en le trompant, il suit ici l'histoire altérée ou non d'un grec. Moréri a été plus juste envers André lorsqu'il a dit de lui (77): « Il assista au concile de Constance, et longtemps après il disputa *avec beaucoup de succès* au concile de Ferrare et de Florence, contre Marc d'Ephèse, qu'il confondit en présence des Pères, et ne travailla pas peu pour la réunion des deux Eglises. » — On ne connaît pas au juste en quelle année mourut l'archevêque de Colosse; on sait seulement qu'il vivait encore en 1445.

ANDRÉ AVELLIN (Saint) naquit à Castronuovo, petite ville du royaume de Naples.

I. Dès son enfance, il montra les plus heureuses dispositions à la vertu. Une physionomie heureuse exposa sa chasteté à de grands périls; il en triompha par la prière, la vigilance sur lui-même et la fuite des compagnies dangereuses.

André ne désirant vivre que pour Dieu, embrassa l'état ecclésiastique; il fut reçu docteur en droit canon avant son sacerdoce. Une faute où il tomba lui fit entièrement quitter le monde. Un jour qu'il plaidait devant la cour ecclésiastique, il lui échappa de dire un mensonge, dans un point toutefois qui n'était pas de grande importance. La lecture de ces paroles de l'Ecriture. *La bouche qui profère le mensonge donne la mort à*

(74) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXI, pag. 538.

(75) Le P. Fabre, *Hist. eccles.*, année 1438, n° 49.

(76) Ibid., n° 99.

(77) *Dict. hist.*, art. *André de Rhodes*.

*l'âme*, fit sur lui une telle impression, qu'il renonça pour toujours à la profession d'avocat, pour se consacrer uniquement à la pénitence et au saint ministère. Chargé par l'archevêque de Naples de réformer et de diriger un monastère de religieuses, il eut bien des contradictions à essuyer. Il se vit même en butte à la fureur de quelques personnes qu'il avait fait exclure des parloirs. Il échappa une fois à la mort dont il avait été menacé; une autre fois il reçut trois coups au visage. Il souffrit sans se plaindre, et il aurait fait volontiers le sacrifice de sa vie pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

II. Entré en 1556 dans la congrégation des Théatins, il prit le nom d'André (78); voulant se mettre dans la sainte nécessité de devenir parfait, il fit, avec la permission de ses directeurs, deux vœux particuliers: le premier, de combattre toujours sa volonté; le second, de tendre toujours, le plus qu'il serait en lui, à la perfection. Le reste de sa vie répondit à cet engagement extraordinaire. Il supporta, sans le moindre trouble, l'assassinat d'un de ses neveux; et non content d'empêcher qu'on ne poursuivît le meurtrier, il sollicita sa grâce avec les plus vives instances.

Saint lui-même, André en forma plusieurs autres; en particulier Laurent Scupoli, le pieux auteur du *Combat spirituel*. Il fut l'ami de saint Charles, et l'aida beaucoup dans la réformation du clergé. Dieu l'honora du don de prophétie et de miracles. Le 10 décembre 1608, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, épuisé de travaux et cassé de vieillesse, saint André Avellin était au pied de l'autel pour dire la messe. Il répéta trois fois ces paroles: *Introibo ad altare Dei*, mais ne put aller plus loin. Il tomba en apoplexie, reçut les derniers sacrements avec la piété la plus tendre, et expira tranquillement. Canonisé en 1712 par Clément XI, la Sicile et la ville de Naples l'ont choisi pour un de leurs patrons. André Avellin avait été chargé de quelques missions importantes, et fut lié avec le cardinal Paul Arétius qui le connut au noviciat de la congrégation des clercs réguliers de Naples. *Voy.* l'article Arétius ou Arezzo (Paul).

ANDRÉ, professeur de théologie morale au grand séminaire de Nîmes. Appelé au sacerdoce en 1833 il avait été successivement vicaire à Saumières, et curé à Sanilhac, et a laissé dans ces deux paroisses d'ineffaçables souvenirs. Doué d'un talent remarquable pour la prédication, il s'y livrait avec ardeur, quand l'évêque de Nîmes crut devoir l'appeler à la chaire de théologie morale de son grand séminaire; l'abbé André l'a occupée pendant sept ans avec succès. Il est mort, dit *l'Ami de la Religion* (79), victime de son dévouement pour l'instruction des jeunes lévites et l'honneur du sacerdoce. Ce fut le 10 août 1845 qu'il quitta cette terre d'exil: il n'était âgé que de trente-six ans.

ANDRÉA (Jean, marquis d'), secrétaire d'Etat des finances et des affaires ecclésiastiques du royaume de Naples. Né le 29 avril 1776, il acquit par une jeunesse laborieuse de vastes connaissances qui, unies à son nom, le désignèrent à l'attention des Français lorsqu'ils s'emparèrent de l'Italie méridionale. Le marquis d'Andréa touchait alors à sa trentième année. On lui offrit des charges, on tâcha de le séduire par tout ce qui peut flatter l'orgueil d'un jeune homme capable de bien servir quiconque sait le bien apprécier; mais il résista constamment, et le principal motif de son refus est tout à son honneur. Il ne pouvait, disait-il, prêter serment à des lois dont plusieurs étaient en contradiction avec celles de l'Evangile et de l'Eglise, entre autres à la loi récemment promulguée, qui permettait le divorce aux époux. Ainsi, au moment de recueillir le fruit de sa studieuse préparation aux affaires, il s'arrêta tout court devant la voix d'une conscience pure et délicate! Retiré à la campagne, il y reprit ses premières études; les lettres, l'histoire, la jurisprudence civile et canonique retrouvèrent en lui un ancien ami à consoler. Il traduisit les *Annales* de Tacite, mais il n'en publia pas la traduction, malgré les instances qu'on lui fit. Il aimait la science pour elle-même et ne demandait point au public la récompense d'un amour qui suffisait à son cœur. Dix années s'écoulèrent ainsi pour le marquis d'Andréa.

En 1815, le roi Ferdinand Ier, de retour à Naples, lui confia la direction générale des postes. En 1821, il l'appela à la tête du département des finances, où le ministre opéra en peu de temps des réformes qui révélèrent l'homme d'Etat. Les événements l'ayant chassé de ce poste, il y fut rappelé en 1830 par le roi Ferdinand II, dont cette nomination fut le premier acte de souveraineté. Les finances de Naples étaient alors dans un état déplorable. Le marquis d'Andréa les rétablit par une administration pleine d'ordre, de fidélité, d'exactitude, qualités soutenues en lui d'un travail infatigable et des intentions les plus droites pour bien diriger le crédit public. Mais de plus hautes vertus se recélaient encore dans son âme, et il eut occasion de les manifester lorsque le portefeuille des affaires ecclésiastiques, par une singulière rencontre, fut réuni dans ses mains à celui des finances. Naples avait été, dans le dernier siècle, l'un des foyers de cet esprit qui avait fait des grandes maisons catholiques les auxiliaires imprévoyants de l'irréligion. Elle avait produit, comme la France, l'Espagne et l'Autriche, des ministres ennemis de l'Eglise, haineux contre le Saint-Siége et résolus, ce semble, de renverser tout l'édifice de la chrétienté, pour porter aussi haut que possible le pouvoir temporel. Le marquis d'Andréa, instruit par les leçons de la divine Providence, ne marcha point sur les traces de ses tristes prédécesseurs.

(78) Son nom de famille était Lancelot.

(79) Tom. CXXVI, p. 470, ou n° 4106, 23 août 1845

Il s'efforça, pendant tout le cours de son ministère, de réparer les maux faits à l'Eglise; il favorisa le retour des ordres religieux dans le royaume, favorisa l'érection de nouveaux évêchés, soutint les séminaires, les colléges, les paroisses, et sut donner au roi, sur toutes ces matières, des conseils courageux, dont l'accomplissement honorait ensemble le monarque et le ministre. Lorsqu'il fallut régler l'exécution du concordat conclu en 1818 entre le Saint-Siége et la cour de Naples, ce fut lui que Ferdinand II choisit pour plénipotentiaire. Il termina aussi plus tard, à la satisfaction du Pape et du roi, des affaires très-épineuses relatives à l'immunité ecclésiastique, à la collation des bénéfices et aux impôts sur les biens d'Eglise. L'ordre de Malte fut rétabli sous son ministère en 1839.

Tous ces services lui avaient mérité l'affection des Pontifes qui se succédèrent pendant son administration sur le siége de saint Pierre. Il fut grandement estimé et aimé des Papes Pie VII, Léon XII et Grégoire XVI. Pie VII voulut donner le sacrement de confirmation à trois de ses fils qui étaient élevés à Rome, au collége des Pères Somasques. Grégoire XVI l'avait nommé chevalier grand-croix de Saint-Grégoire et du Christ.

Arrivé tard aux affaires, le marquis d'Andréa y avait apporté une application d'homme jeune et actif. Sa santé s'altéra par des travaux si continus, que la perte successive de deux fils avait tristement troublés; il mourut à l'âge de 65 ans, dans la nuit du 30 au 31 mars de l'année 1841. Quand on apprit sa mort à Rome un mouvement de reconnaissance y produisit un spectacle qu'on n'avait vu dans aucune autre occasion. Tous les généraux des ordres religieux et des clercs réguliers, sans exception, se réunirent à l'église de *Sant' Andrea delle Frate* pour lui faire un service solennel. Le marquis d'Andréa a laissé un fils honoré de la prélature romaine, et qui a été élevé, dans ces dernières années, au poste si difficile de nonce apostolique en Suisse.

Un ministre d'Etat, vraiment catholique, aimant sincèrement l'Eglise, la servant, sinon toujours avec une vraie intelligence des besoins du peuple, mais au moins avec un amour désintéressé, est une chose si rare, que nous devions ces lignes à un homme loyal qui rehaussa les services qu'il rendit à sa patrie par de véritables services rendus à la religion.

ANDRICHOMIUS (CHRÉTIEN), né à Delft en Hollande, en 1533, perdit son père à l'âge de vingt-sept ans et entra, dès lors, dans l'état ecclésiastique (80). Il fut chargé de la conduite des religieuses de Sainte-Barbe à Delft; mais les protestants l'ayant chassé de cette ville, il alla passer le reste de ses jours, tantôt à Malines, tantôt à Mastrecht et enfin à Cologne, où il mourut le 20 juin 1585, âgé de cinquante-deux ans.

Ce fut dans cette dernière ville qu'il composa la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tirée des quatre évangélistes, et un discours sur la béatitude chrétienne. On a encore de lui un grand ouvrage sur la terre sainte avec des cartes géographiques. Nous faisons beaucoup de cas de cet ouvrage savant et curieux. Puis, une description de la ville de Jérusalem et une chronique de l'Ancien et du Nouveau Testament. On accuse Andrichomius d'avoir un peu trop donné dans les fables, qu'il avait tirées des ouvrages de Berose, de Manethon et autres auteurs. Il fut enterré chez les chanoines de Nazareth de Cologne.

ANDRINOPLE (MARTYRS D') par les ariens. Ces hérétiques, furieux d'avoir été condamnés par le concile de Sardique, tenu en 347, redoublèrent leurs violences. Dans leurs courses fugitives, ils passèrent par Andrinople. Les clercs de cette ville ne voulurent point communiquer avec eux, les regardant comme des coupables et des fuyards (81). Ces hérétiques s'en plaignirent alors à l'empereur Constance qui les appuyait au fond, et ils firent couper la tête à dix laïques employés à la fabrique des armes. Le préfet ou comte Philagre les autorisa à commettre ce crime.

On voyait devant la ville d'Andrinople les tombeaux de ces martyrs, car l'Eglise les honore comme tels le 11 février, avec saint Lucius (*Voy.* cet article), leur évêque, qui mourut aussi pour cette cause. Comme il parlait contre les ariens avec une grande liberté, et réfutait leur hérésie, ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenaient par le cou et par les mains, et l'envoyèrent ainsi en exil où il mourut (82) : on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils firent bannir un évêque, nommé Diodore, apparemment celui de Ténédos, qui souscrivit au concile de Sardique (83). Ils persécutèrent Olympius d'Enos et Théodule de Trajanapolis, tous deux en Thrace. L'empereur, surpris par les calomnies d'Eusèbe, les avait déjà condamnés par écrit à être bannis de leurs villes et de leurs Eglises, et punis de mort partout où on les trouverait; ils le firent souvenir de cet ordre et en poursuivirent l'exécution.

Ils firent envoyer dans la haute Libye les deux évêques qui les avaient quittés à Sardique, Arius et Astérius, l'un de Pétra en Palestine, l'autre de Pétra en Arabie, et leur exil fut accompagné de mauvais traitements. *Voy.* les articles ATHANASE LE GRAND (Saint) n° IX et SARDIQUE (*Concile de*).

ANDRIUS ou ANDRÉ, chef des Juifs rebelles sous Trajan. La dix-huitième année de ce prince, c'est-à-dire en 150 de Notre-Seigneur, les Juifs se révoltèrent dans Alexandrie, dans toute l'Egypte et dans la Cyrénaïque. Guidés par Andrius, ils commencèrent

(80) Val. André, *Bibl. belg.*
(81) S. Athan, *Ad solit.*, pag. 820
(82) Ibid., p. 821.
(83) Sozom., lib. VI, c. 2.

par faire main-basse sur les Romains et sur les Grecs. Non contents de les tuer, ils mangeaient leur chair, se ceignaient de leurs intestins, se frottaient de leur sang, et se revêtaient de leurs peaux (84). Ils en scièrent plusieurs par le milieu, depuis la tête; ils en donnèrent d'autres aux bêtes et en forcèrent quelques-uns à se battre l'un contre l'autre. Ils firent ainsi périr plus de deux cent vingt mille personnes. Dans l'île de Chypre, ils en tuèrent environ deux cent quarante mille, sous la conduite d'Artémion. Ce qui attira une loi par laquelle il fut défendu à aucun Juif d'aborder en Chypre, sous peine de la vie. En sorte que ceux mêmes qui y allaient innocemment, sans connaître cette loi, ou qui s'y trouvaient jetés par la tempête, étaient impitoyablement punis de mort.

ANDRONIC (Saint), martyr en 304. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS SAINT ANDRONIC, PROBUS et THARAQUE.

ANDRONIC, préfet de la Pentapole d'Egypte, au v[e] siècle; il était de Bérénice et avait obtenu, par argent, le gouvernement de son pays. Il est cité dans l'histoire pour ses cruautés et ses impiétés. Il commit, en effet, plusieurs crimes contre Dieu et contre les hommes.

I. Il se faisait aider par un nommé Thoas, que, de geôlier, il avait fait receveur d'un certain impôt. La place publique retentissait de gémissements. Une galerie du palais où l'on avait coutume de rendre la justice, était comme un lieu de supplices. Andronic inventa de nouveaux instruments pour tourmenter les hommes, pour serrer les pieds ou les doigts, le nez et les oreilles, les lèvres. Le peuple affligé d'une telle oppression, eut recours à Synésius, évêque de Ptolémaïde. Cet évêque avertit le tyran, mais inutilement : il lui fit des reproches qui ne firent que l'aigrir. En sorte qu'Andronic, pour lui témoigner du mépris, fit attacher à la porte de l'église ses ordonnances, avec des menaces terribles contre les prêtres. Enfin, l'évêque étant accouru, pour tirer de ses mains un homme qu'il faisait tourmenter sans sujet, il dit : « C'est en vain que tu espères en l'Eglise : personne ne se délivrera des mains d'Andronic, quand il prendrait les pieds de Jésus-Christ même :» il répéta trois fois cette impiété, quoiqu'il fît profession du christianisme.

Après cela, Synésius le regarda comme un homme incorrigible et comme un membre corrompu qu'il fallait retrancher de la société des fidèles. Il assembla donc son clergé de Ptolémaïde et dressa une sentence d'excommunication en ces termes (85) : « Qu'aucun temple de Dieu ne soit ouvert à Andronic, aux siens et à Thoas; que tout lieu saint avec son enceinte, leur soit fermé, le diable n'a point de part au paradis. Si même ils y entrent en cachette, qu'ils en soient chassé. J'exhorte donc tous les particuliers et les magistrats de ne se trouver ni sous même toit ni à même table, et particulièrement les prêtres, de ne leur point parler de leur vivant et de ne point assister à leurs funérailles après leur mort. Que si quelqu'un méprise cette église à cause de sa petitesse, et reçoit ses excommuniés, ne croyant pas devoir lui obéir à cause de sa pauvreté, il doit savoir qu'il déchire l'Eglise, que Jésus-Christ veut qui soit une. Et celui-là, soit diacre, soit prêtre, soit évêque, nous le mettrons au rang d'Andronic, nous ne lui toucherons point dans la main, et nous ne mangerons point avec lui : tant s'en faut que nous communiquions aux saints mystères avec ceux qui voudront communiquer avec Andronic et Thoas. »

II. Cet acte fut accompagné d'une lettre adressée à tous les évêques, au nom de l'église de Ptolémaïde. Cette lettre contenait les causes de l'excommunication et les crimes d'Andronic; elle déclarait d'abord qu'il ne devait point être réputé ni nommé chrétien, mais que, comme maudit de Dieu, il devait être chassé de toutes les églises avec toute sa famille. L'excommunication fut aussi lue dans l'assemblée du peuple de Ptolémaïde, mais auparavant, Synésius fit un discours, où, après avoir marqué la répugnance avec laquelle il est entré dans l'épiscopat, les peines qu'il y souffre, et particulièrement les crimes d'Andronic, il exhorte son peuple à se choisir un autre évêque. Dans ce discours, il prononça aussi des paroles assez remarquables sur la distinction des deux gouvernements spirituel et temporel, incompatibles entre les mains des évêques. *Voy.* l'article SYNÉSIUS, évêque de Ptolémaïde.

Andronic, effrayé de l'excommunication portée contre lui, témoigna de sa soumission et promit de se convertir. Tout le monde pria Synésius de le recevoir : lui seul n'en était point d'avis, persuadé que ce n'était qu'hypocrisie. Il s'attendait bien, et il prédisait qu'à la première occasion il reviendrait à son naturel. Toutefois, il céda à l'avis du plus grand nombre et des évêques plus expérimentés, car il était encore dans la première année de son ordination. Il différa donc d'envoyer aux évêques la lettre qu'il avait écrite contre lui; et le reçut, à condition qu'il traiterait plus humainement ses semblables et qu'il gouvernerait par la raison.

Mais les prévisions de Synésius ne tardèrent pas à se réaliser. Andronic revint bientôt à ses fautes; il commit de plus grands excès qu'avant et ajouta de nouvelles causes à son excommunication qui n'était que suspendue; Synésius en avertit les évêques, pour lui interdire l'entrée de l'église. Toutefois, Andronic, étant ensuite tombé en disgrâce et maltraité à son tour, Synésius

(84) *Epit. Dion. Traj.*, p.254, apud Fleury, liv. III, n° 16.
(85) Ep. 58, apud Fleury, liv. XXII n° 45.

suivit, comme il dit (86), l'esprit de l'Eglise, qui consiste à relever ceux qui sont abattus et à abattre ceux qui s'élèvent. Il intercéda donc pour lui jusqu'à fatiguer ceux qui avaient l'autorité. Il le délivra du tribunal funeste où il avait été condamné, adoucit sa disgrâce en tout le reste, et le recommanda même à l'évêque Théophile. — Nous ne savons rien autre chose sur cet Andronic.

**ANDRONIC.** Nom commun à quatre de ces empereurs d'Orient qui voulaient se mêler de querelles théologiques, et qui élevaient sur le siége patriarcal de Constantinople, des hommes ignorants et serviles propres à leur servir d'instruments et à entretenir dans le clergé grec ces ferments de désordres et de décomposition dont l'histoire du Bas-Empire nous offre tant et de si tristes exemples (87). Nous parlerons rapidement de ces Andronic en ce qu'ils peuvent avoir de rapports avec l'histoire de l'Eglise.

I. ANDRONIC Ier *Comnène*, petit-fils d'Alexis Ier, naquit en 1110, mourut le 12 septembre 1185. La populace de Constantinople excitée par ses créatures, le proclama empereur et collègue d'Alexis au mois d'octobre 1183. Celui-ci, quelques jours après, mourut assassiné. Andronic, vieillard dissolu, épousa Agnès de France, âgée de onze ans et fiancée à Alexis. Ce tyran couvrait ses forfaits du voile de la religion, qu'il savait être très-puissante sur l'esprit des peuples. Quelques évêques se déshonorèrent en poussant la condescendance jusqu'à l'absoudre du meurtre d'Alexis. Mais l'autorité d'Andronic n'était pas reconnue dans tout l'empire. Pruze et Nicée refusèrent l'obéissance ; ces villes, assiégées et prises d'assaut, furent livrées au pillage et à toutes les horreurs de la guerre. A son retour à Constantinople des flots de sang coulèrent, et les bourreaux eux-mêmes devinrent victimes. Cependant, on se conjura contre lui, et on finit par l'assassiner à son tour (an 1185).

II. ANDRONIC II *Paléologue*, fils de Michel Paléologue et de Théodora, naquit vers l'an 1258, et mourut le 13 février 1332. Associé à l'empire le 8 novembre 1273, il fut reconnu seul empereur le 11 décembre 1282, et annula tellement les mesures prises par Michel pour le rapprochement des Eglises grecque et latine, que le Pape Clément V l'excommunia. C'est surtout cet Andronic qui fut, à cette époque, l'un de ces princes faibles et ineptes qui usaient leur temps à des disputes théologiques au lieu de songer aux besoins de l'empire, et qui bouleversaient l'Eglise en s'immisçant dans ses affaires, principalement dans la nomination de ses pasteurs. (*Voy.* l'article ATHANASE, patriarche de Constantinople.) Andronic, après mille péripéties et des luttes politiques dans lesquelles nous n'avons pas à entrer, finit par s'associer son petit-fils Andronic qu'il n'aimait pas (an 1308), et qui, peu de temps après, le priva de la couronne et l'enferma dans son palais. Il passait le reste de ses jours dans le mépris et l'abandon, quand ses surveillants, qui craignaient qu'il ne remontât sur le trône après la mort de son petit-fils, alors dangereusement malade, vinrent exiger de lui une abdication formelle, et le contraignirent d'embrasser l'état monastique. Il vécut moine sous le nom d'Antoine, au monastère de Drama en Thessalie.

III. ANDRONIC III, *Paléologue*, petit-fils du précédent, et fils de Michel Paléologue, naquit en 1295, et mourut le 15 juin 1341. Associé à l'empire et couronné le 2 février 1325, il succéda, l'an 1332, à son aïeul qu'il avait dépossédé quelques années auparavant, et il parvint à être seul maître de l'empire. Il se conduisit, dit-on, avec modération, et, après être parvenu au trône, il usa de clémence envers ses antagonistes. En 1333, car nous passons plusieurs faits politiques qui ne sont pas de notre sujet, les Turcs enlevèrent à Andronic III Nicée, dont ils firent leur capitale. Les Vénitiens, voyant que les conquêtes de ces infidèles s'étendaient sur leurs terres, formèrent, pour les repousser, une ligue dans laquelle ils firent entrer le Pape Jean XXII, l'empereur Andronic, les rois de France, de Naples, de Chypre, et le grand-maître de Rhodes. Mais tout le fruit du grand armement que firent les confédérés, se borna à une victoire stérile qu'ils remportèrent sur les côtes de la Grèce. En 1339, Andronic envoya des ambassadeurs au Pape Benoît XII, pour traiter de la réunion avec l'Eglise romaine. Barlaam, chef de cette ambassade, proposa la convocation d'un concile général pour aplanir toutes les difficultés. Mais cette proposition n'eut pas de suite (88). On dit qu'Andronic témoigna beaucoup de zèle et d'empressement pour cette réunion ; mais un auteur (89) fait entendre que, dans le fond, la politique d'Andronic III avait autant de part dans ce projet que la religion, attendu que le voisinage des Turcs lui inspirait la pensée de se faire de puissants protecteurs. Cet empereur et sa femme étaient fort attachés à la doctrine des quiétistes ou à Grégoire Palamas, leur chef. Il paraît qu'Andronic, ayant assemblé dans son palais, l'an 1341, un concile de ces quiétistes, y harangua, quoique malade, avec tant de véhémence en leur faveur, que son mal empira et l'emporta quatre jours après. *Voy.* l'article GRÉGOIRE PALAMAS.

IV. ANDRONIC IV, *Paléologue*, fils de l'empereur Jean Paléologue Ier, entreprit de détrôner son père qui le fit prendre et lui fit crever les yeux avec du vinaigre bouillant. Andronic n'en persista pas moins dans ses desseins, et finit par régner en 1371. Mais ce césar ne nous offre rien qui doive être recueilli dans cet ouvrage, et il nous suffit de dire qu'il abdiqua vers l'an 1373.

(86) Synesius, Epist. 52, 57 et 58, apud Baronius, *A.-C.*, 411.

(87) *Voy.* notre article ATHANASE, patriarche de Constantinople, n° IX.

(88) Fleury rapporte longuement cette ambassade. Voy. *Hist. ecclés.*, liv. XCV, n° 1.

(89) Moreri, *Dict. hist.*, édit. in-fol. de 1725, tom. Ier, pag. 438, col. 1.

ANDRONIC, évêque de Sardes au XIIIe siècle, fut banni, vers 1260, par Nicéphore, patriarche grec de Constantinople parce qu'il désapprouvait sa translation d'Ephèse à Constantinople. Andronic se fit alors moine sous le nom d'Athanase, et il portait aussi le surnom de Chaloza. Mais plus tard, il fut réintégré par le concile qui se tint à Notre-Dame-des-Blaquernes, vers l'an 1283. Il paraît que l'empereur Andronic Paléologue avait contribué à ce rappel, en faveur de celui qu'il appelait son père spirituel. Cependant quelque temps après Andronic retomba en disgrâce. Un moine nommé Galaction, son disciple, l'accusa d'avoir mal parlé de l'empereur, auquel il était d'ailleurs devenu suspect de plus grands crimes. Alors Andronic fut traité comme coupable de lèse-majesté (90). On le chargea d'injures et de reproches de ce que, étant moine, il avait osé quitter son habit et reprendre le rang d'évêque. Puis, après plusieurs autres insultes, on le frappa à coups de poings et on le chassa. Ce qui lui fut le plus sensible, c'est ce que lui fit Nicandre, évêque de Larisse, qu'il avait déposé comme ayant été ordonné par Jean Veccus. Celui-ci, voyant Andronic chassé honteusement, prit un capuce de moine qu'il lui mit sur la tête. Andronic le jeta, Nicandre le remit; ce qui, ayant recommencé plusieurs fois, excita la risée des spectateurs. — On ne nous apprend pas autre chose sur cet évêque.

ANDRUCIO D'ASSISE, Franciscain, évêque en Chine. *Voy.* l'article ANDRÉ DE PÉROUSE.

ANEMIUS, évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie, fut élu vers 375, au moment où saint Ambroise était venu pour secourir cette Eglise qui venait de perdre son évêque, et pour empêcher qu'on élevât sur ce siége un évêque arien. — *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), n° VIII. — Nous n'avons aucun détail sur cet Anemius. Nous voyons seulement qu'il assista au concile d'Aquilée tenu dès le commencement de l'année 379, et au concile de Rome de l'an 382.

ANESANCE, évêque d'Aire, issu de la célèbre maison de Joyeuse, siégea depuis 1327 jusqu'en 1329. Nous ne connaissons cet évêque, qui fut assassiné, que par l'acte suivant du concile provincial de Marciac, tenu le 6 décembre 1329, par Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch : « Nous avons mûrement considéré, dit cet acte, le crime détestable commis par Tercel Brulat et ses complices (ils sont nommés et font en tout douze coupables), qui, de guet-apens et en plein jour, ont tué Anésance, évêque d'Aire de bonne mémoire, près de Nougarot, au diocèse d'Auch ; et loin de venir faire satisfaction à l'Eglise qui les a attendus deux ans et plus, se sont vantés publiquement de ce meurtre. C'est pourquoi nous protestons premièrement que nous ne prétendons point les poursuivre pour être punis de mutilation de membres ou d'autre peine de sang, mais seulement de peines canoniques, et particulièrement de celles que porte la constitution de notre province d'Auch, qui commence : *Quia quod contra prælatos* (91). » C'est le sixième canon du concile de Nougarot, tenu en 1290.

ANFRID, prêtre missionnaire en Suède au IXe siècle, était Danois de naissance et avait été élevé dans le service de Dieu par Ebbon autrefois archevêque de Reims. Il fut envoyé en Suède par l'évêque Ganzbert, vers l'an 855 ou 856, en remplacement de l'abbé Erimbert. Il demeura en Suède plus de trois ans, aimé de tout le monde et travaillant à la propagation de l'Evangile. Ayant appris la mort de l'évêque Ganzbert il revint, et mourut lui-même quelque temps après. *Voy.* les articles ANSCAIRE (Saint) n° XI et GANZBERT.

ANGADREME (Sainte), native de Blois, fut établie abbesse d'Arluc par saint Aigulfe de Lérins, vers l'an 653. Il ne faut pas confondre cette sainte avec sainte Andragisine ou Angadrème, qui fut abbesse de Loroer, près de Beauvais. *Voy.* cet article.

ANGE, évêque de Récanati, cardinal, vivait au XVe siècle. Sous le Pape Urbain VI, il fut collecteur du droit de Spoglio dans la Marche d'Ancône ; — Grégoire XII le fit cardinal-prêtre du titre de saint Etienne au mont Cilius, le 19 septembre 1408, et lui laissa en commande son évêché de Récanati.

ANGE-BARBARIGO, noble Vénitien et neveu du Pape Grégoire XII. Innocent VII le fit évêque de Vérone en 1406, à la prière du doge de Venise, à qui l'évêque précédent était suspect, et Grégoire XII l'ayant fait cardinal du titre de saint Pierre et de saint Marcellin, dans la promotion du 19 septembre 1408, Ange Barbarigo se démit de l'évêché de Vérone.

ANGE (DE SAINT-), cardinal, président du concile de Bâle. *Voy.* JULIEN CESARINI.

ANGE-ROCCA. *Voy.* ROCCA.

ANGE D'ACRI (Le bienheureux) religieux de l'ordre de Saint-François, naquit le 19 octobre 1669 à Acre ou Acri dans la Calabre citérieure. Il entra dans l'ordre des Capucins et y fut employé dans les missions pendant près de quarante années. Son zèle était infatigable, et ses discours, auxquels on accourait en foule, ne manquaient jamais d'opérer quelque conversion éclatante. Il avait reçu une grâce particulière pour ramener les incrédules à la foi, mais il prévit les maux que la philosophie du XVIIIe siècle devait faire à la religion, et il en versait des larmes abondantes. Ange mourut en odeur de sainteté le 30 octobre 1739, et Léon XII l'a admis au rang des bienheureux par son décret du 18 décembre 1825. L'Eglise l'honore le 30 octobre.

ANGE DE CLAVASIO (Le bienheureux) naquit en Piémont dans le XVe siècle, et fut toute sa vie un modèle de candeur et d'innocence (92).

(90) *Pachym.*, VII, 25
(91) Fleury, liv. LXXXIX, n° 13, et liv. XCIV, n° 1.

(92) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cathol.*, tom. XXII, p. 278.

Les sentiments de piété que sa mère lui avait inspirés se développèrent en lui dès son enfance d'une manière extraordinaire; son bonheur était de prier, et plus d'une fois sa mère le surprit, au milieu de la nuit, à genoux devant le crucifix, et s'entretenant avec son Dieu. Le récit des souffrances de Jésus-Christ lui arrachait souvent des larmes; on voyait ses pleurs couler à la seule pensée de l'amour que l'Homme-Dieu nous a témoigné dans le mystère de la rédemption, de la noire ingratitude par laquelle les hommes ne payent que trop souvent sa miséricorde et ses bienfaits.

Le zèle de son salut lui fit abandonner toutes les espérances du monde, pour se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-François, dont il fut l'un des religieux les plus fervents et les plus exemplaires. Honoré de la confiance de son ordre, de celle du Pape et des princes d'Italie, il se montra toujours ami de la pauvreté et de l'humilité, et ne pensa jamais à tirer vanité de l'estime dont il était environné.

Il mourut à Coni en Piémont, l'an 1495, et fut enterré avec une pompe extraordinaire dans l'église des Franciscains. Les habitants de Coni l'invoquèrent presque aussitôt après sa mort, et plusieurs fois ils ont ressenti les effets de son crédit auprès de Dieu. Depuis fort longtemps ils lui rendent un culte solennel, qui a été approuvé et autorisé par une Bulle de Benoît XIV.

**ANGÈLE** de **Foligny** (La bienheureuse) naquit dans cette ville, d'une famille riche et mondaine. Engagée dans l'état du mariage, elle oublia son rang, les devoirs de son état, et elle donna dans des égarements déplorables. Le Seigneur, pour la faire revenir à lui, la priva de son époux et de ses enfants. Cette perte sensible fut pour elle un coup de la grâce. Elle pleura ses fautes et chercha à les expier, en vendant ses biens, pour en distribuer le prix aux pauvres, et en embrassant le tiers-ordre de Saint-François. Ses larmes et sa pénitence durèrent autant que sa vie; sa patience, dans les peines extérieures et les fréquentes maladies qu'elle éprouva, était admirable. Sa méditation habituelle était la Passion du Sauveur, à qui elle aspirait sans cesse à se conformer dans les souffrances. Dieu la favorisa d'un grand nombre de grâces extraordinaires et de révélations. Sa vie a été écrite, très en détail, par son confesseur. On y trouve bien des choses remarquables sur la théologie surnaturelle, les mystères de la foi et des sacrements. La bienheureuse Angèle de Foligny mourut en 1309. Le Pape Innocent XII autorisa son culte en 1693. Sa fête est le 31 mars, mais sa grande Vie se trouve dans les Bollandistes, au 4 janvier.

**ANGÈLE** de **Merici** ou *de Brescia* (Sainte) fondatrice des religieuses Ursulines, naquit au commencement du XVI<sup></sup>e siècle à Decenzano, près du lac de Garde, dans le territoire de Brescia.

I. Ses parents étaient nobles, suivant les uns, de pauvres artisans, suivant d'autres. Tels qu'ils fussent, ils l'élevèrent dans la crainte de Dieu; mais elle les perdit de bonne heure. Elle fut mise, avec une sœur aînée, auprès d'un oncle qui, avec une grande piété, eut pour l'une et l'autre un cœur de père et de mère. Les deux enfants, quoique si jeunes, n'avaient pas de plus grand plaisir que de s'occuper à des pratiques de dévotion; non pas à des pratiques communes et ordinaires, mais des plus ferventes. La nuit, elles prenaient quelque peu de repos sur la terre nue ou sur quelques planches, puis se levaient pour faire leurs prières : à cette mortification, elles ajoutaient des jeûnes fréquents et de grandes austérités.

Le désir de la solitude et de la retraite avait fait de si fortes impressions sur leurs cœurs, elle la trouvaient si favorable à leur dessein de ne communiquer qu'avec Dieu seul, qu'un jour elles s'enfuirent pour se retirer dans un ermitage; mais elles en furent détournées par leur oncle, qui les suivit et les ramena chez lui. Sainte Angèle n'avait point de plus grande consolation que d'être toujours avec sa sœur. Dieu la lui retira. Cette mort lui fut bien sensible, d'autant plus qu'elle regardait cette sœur comme son appui et son guide dans le chemin de la vertu. Néanmoins elle souffrit cette séparation douloureuse avec une parfaite soumission à la volonté de Dieu.

II. Peu de temps après, elle perdit encore son oncle. Ainsi deux et trois fois orpheline, elle redoubla ses oraisons et ses austérités. Attirée de plus en plus par la grâce divine à quitter le monde, elle entra dans le tiers-ordre de Saint-François. Elle ne se contenta pas d'en observer exactement la règle, elle ajoutait de nouvelles austérités à celles qui y sont prescrites. La pauvreté de saint François fut le principal objet de sainte Angèle : elle ne voulut rien dans sa chambre, ni dans ses habits, ni dans ses meubles, que de pauvre et de simple. Elle se revêtit d'un cilice qu'elle ne quittait ni jour ni nuit. Son lit était composé de quelques branches d'arbres, sur lesquelles elle étendait une natte. Ses mets ordinaires n'étaient que du pain, de l'eau et quelques légumes. Elle ne buvait du vin qu'aux fêtes de Noël et de Pâques : pendant le carême, elle ne mangeait que trois fois la semaine.

Elle fit le pèlerinage de Jérusalem, pour visiter les saints lieux que Notre-Seigneur Jésus-Christ a honorés de sa présence. A son retour, elle visita les tombeaux des saints apôtres et de tant de glorieux martyrs qui sont à Rome. Elle voulut encore donner des marques de sa piété sur le mont de Varalle dans le Milanais, où sont représentés plusieurs mystères, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, dans des oratoires séparés. Elle finit par venir se fixer à Brescia.

III. Bientôt plusieurs personnes pieuses attirées par la sainteté de sa vie, demandèrent à vivre en communauté avec elle; mais la sainte les engagea à rester dans le monde, pour l'édifier par leurs vertus, pour instruire les pauvres et les ignorants, visiter les hôpitaux et les prisons, et secourir les malheureux de toute espèce. D'après ses conseils, ces saintes filles s'associèrent en effet pour ce but charitable, sans se lier par aucun vœu. Elles s'engagèrent seulement par une simple promesse, et pour un temps très-court, à observer la règle générale de la société.

Angèle s'était aidée des lumières de personnes expérimentées pour rédiger cette règle; mais prévoyant que les changements qui surviendraient dans les habitudes et les mœurs du monde pourraient y rendre nécessaires dans la suite plusieurs modifications, elle y inséra cette clause expresse : « Que l'on y ferait de temps à autre les corrections que la force des circonstances exigerait. »

Les membres de l'association la choisirent d'une voix unanime pour leur supérieure, charge qu'elle n'accepta qu'à regret et dans les sentiments de la plus profonde humilité; mais de peur qu'on ne donnât son nom à l'ordre, elle le mit sous l'invocation de sainte Ursule et le nomma la société des Ursulines. Cette société produisit en peu de temps un si grand bien, qu'à Brescia et dans les contrées voisines, on l'appelait *la divine compagnie*; mais elle ne fut admise au rang des ordres religieux que plus tard, quatre ans après la mort de la sainte fondatrice.

IV. Sous Paul V, les Ursulines furent cloîtrées et autorisées à faire des vœux perpétuels, et dès-lors leur ordre n'a plus subi de changement dans sa règle. Ces saintes filles, vouées particulièrement à l'éducation de la jeunesse, se sont attiré le respect universel des pays catholiques; partagées en diverses congrégations, comme l'ordre de Saint-François à qui elles tiennent, elles se sont établies partout, à la satisfaction des parents chrétiens, qui ont trouvé en elles des institutrices également sages et éclairées pour former leurs enfants à la vertu, en leur inculquant les premières connaissances (93).

Angèle gouverna sa Congrégation pendant plusieurs années avec une rare prudence, et mourut saintement le 27 janvier 1540. Saint Charles Borromée, qui estimait singulièrement les Ursulines, s'occupa de la béatification d'Angèle; mais il n'eut pas la consolation de l'obtenir avant sa mort. Elle ne fut déclarée bienheureuse que le 30 avril 1768, par le Pape Clément XIII, et Pie VII la canonisa solennellement le 24 mai 1807 (94). Cette sainte fondatrice est honorée le 27 janvier.

V. On a publié, dans ces derniers temps, une *Histoire de sainte Angèle, fondatrice de l'ordre de Sainte-Ursule, suivie de notices historiques et biographiques sur les communautés d'Ursulines du nord de la France et de la Belgique*, par l'abbé Purenty, chanoine d'Arras, 1 vol. in-18 de 444 pages, 1844.

Comme on le voit par ce titre, l'auteur ne s'est pas seulement borné à retracer la vie de sainte Angèle; il s'est occupé de l'histoire des Ursulines, de telle sorte que les notices qui suivent le récit des actions de la sainte nous transportent de l'Italie dans la France, où sainte Angèle reparaît dans le zèle, le dévouement, l'habileté et l'esprit de sacrifice de ses filles. C'est un arbre dont les rameaux s'étendent au loin, et conservent à leur extrémité la vigueur de la sève qu'ils ont reçue du tronc. Ces notices, dit un critique, font de ce livre un ouvrage précieux pour la science historique, parce qu'elles sont le résultat de recherches longues et consciencieuses et qu'elles renferment de nombreux documents inédits recueillis par l'auteur dans les communautés d'Ursulines de la Belgique, du Pas-de-Calais et du Nord. C'est un monument élevé à la gloire de l'institut de sainte Angèle en même temps qu'il fournit d'amples matériaux pour l'histoire de ces contrées.

ANGELÈZE DE SAGAZAN (95), jeune bergère de Monléon-de-Magnoac, fit profession dans le couvent de Lum-Dieu-de-Fabas le 17 février 1543. Un jour, en 1520, cette jeune fille raconta à ses parents que la sainte Vierge, descendant sur la terre, avait daigné apparaître à ses yeux. On ne fit pas d'abord attention aux récits simples et naïfs d'Angelèze de Sagazan. Mais la sainte Vierge apparut tant de fois à cet enfant, qu'enfin l'autorité ecclésiastique et les magistrats furent processionnellement à Garaison, dans le lieu où la Mère du Sauveur s'était montrée : ils en retirèrent, dit-on, une image de la mère de Jésus, et on la plaça dans une chapelle devenue depuis fameuse par les prodiges qui s'y sont opérés, et que tous les peuples voisins des Pyrénées visitaient chaque année. Cette chapelle devenue trop petite à cause du grand concours des fidèles, fut rebâtie avec plus de somptuosité et consacrée par Léonard de Trapes, archevêque d'Auch, le 16 octobre 1626. Un auteur toulousain, Etienne Molinier, a publié un ouvrage intitulé : *Histoire du val de Garaison et des miracles qui s'y sont opérés.*

Angelèze mourut dans son couvent en odeur de sainteté le 17 septembre 1589, et plus tard ses ossements, relevés de terre, furent placés dans la sacristie. Mais ces restes précieux disparurent dans la tourmente révolutionnaire, et la chapelle de Notre-Dame-de-Garaison (96), située à huit lieues de Tarbes, fut aussi ravagée à cette

(93) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXIII, p. 138.

(94) Le P. Hélyot, *Hist. des ordres religieux*, tom. IV.

(95) Il en est qui la nomment *Anglise de Sagazan.*

(96) L'étymologie de ce nom est peut-être une

époque. Le culte y cessa entièrement pendant 45 ans. Les habitants du voisinage gémissaient sur l'abandon de ce lieu, sanctifié par la foi de leurs pères et par des miracles dont l'authenticité n'est pas douteuse dans cette contrée. Il était réservé à l'évêque de Tarbes d'être le nouveau fondateur de Garaison. Le 11 octobre 1835, entouré d'un clergé nombreux, le prélat a fait l'inauguration de cette chapelle, où l'image, soustraite à la fureur de quelques insensés, fut portée en triomphe et replacée par M. l'abbé Laurence, grand vicaire et supérieur du séminaire de Tarbes. Après la messe, l'évêque prononça un discours sur la gloire et la grandeur de la Reine des anges. Nous avons dû d'autant plus noter ces faits, à propos d'Angelèze ou Angelise, que l'auteur du *Dictionnaire des Pèlerinages* ne fait pas mention de *Notre-Dame-de-Garaison*.

ANGELI (Jean), religieux Cordelier, au xv<sup>e</sup> siècle, fit un certain bruit à cause de quelques propositions qu'on trouva hardies et peu orthodoxes, concernant le sacrement de pénitence et le pouvoir des curés. Ce fut à Tournay qu'il prêcha sa doctrine, et la Faculté de théologie en censura quatorze propositions en 1482. Le P. Favre (liv. cxv, n<sup>os</sup> 98,99) énumère ces propositions et s'étend beaucoup plus qu'il ne fallait sur un sujet qui n'offre pas un grand intérêt.

ANGELIER, abbé du mont Cassin, fut élu peu de temps après les ravages des Sarrasins en Italie et surtout au mont Cassin, en 884 ; puis Angelier devint évêque de Théano.

ANGELIER (Nicolas L') naquit à Paris, fut fait évêque de Saint-Brieuc en 1567. Il assista souvent aux Etats de Bretagne, se trouva au concile de la province de Tours, dont il fut chargé de rédiger les Actes en 1583, et mourut en 1595. Le P. Favre dit que cet évêque fut député au roi par l'assemblée du clergé en 1576 et en 1585, et il rapporte les discours qu'il prononça en ces circonstances (97).

ANGELINE de Corbara (La bienheureuse) naquit en 1377 à Monte-Giove, bourg du royaume de Naples, à peu de distance de la ville d'Orviète. Son père se nommait Jacques de Monte-Marte, comte de Corbara, et sa mère, Anne Burgari, de la famille des comtes de Marciano (98).

I. Angeline était à peine âgée de quinze ans lorsque son père songea à l'établir dans le monde, et lui proposa pour époux le comte de Civitella, dans l'Abruzze. Bien décidée dès l'âge de douze ans à n'en avoir point d'autre que Jésus-Christ, elle refusa ce parti ; mais son père irrité la menaça de la faire mourir si elle ne consentait à ce mariage, ne lui donnant que huit jours pour prendre une détermination. Angeline, dans cette extrémité, eu recours à Dieu, qui lui fit connaître qu'elle pouvait se soumettre aux volontés de son père sans craindre de violer son vœu. Ainsi, en l'année 1393, elle épousa le comte de Civitella, et, suivant la coutume, le jour de la noce se passa en divertissements, auxquels se livrèrent toutes les personnes que cette fête avait réunies.

La jeune épouse était loin de partager ces plaisirs. Inquiète, et ne sachant comment elle pourrait garder son vœu, elle se retire avant la nuit dans sa chambre, et, toute baignée de larmes, elle se jette aux pieds d'un crucifix, priant Notre-Seigneur de la protéger dans une circonstance si délicate. Elle était dans cet état lorsque le comte survint ; il fut très-surpris de la trouver ainsi plongée dans la douleur, et lui en demanda la cause. Angeline lui avoua les saints engagements qu'elle avait contractés avec Dieu, et la crainte qu'elle éprouvait d'y être infidèle. Touché de sa vertu, son époux lui promit de la laisser libre et de ne la regarder que comme sa sœur. Il fit lui-même vœu de chasteté, en même temps qu'elle renouvela le sien, et ils rendirent ensuite grâces à Dieu de leur avoir inspiré ce dessein de perfection. Le comte mourut saintement l'année suivante, et Angeline, désormais dégagée de tout ce qui pouvait l'attacher au monde, entra dans le tiers-ordre de Saint-Francois, avec les filles qui la servaient.

II. Embrasée de zèle pour le salut des âmes, la sainte comtesse crut devoir aller avec ses compagnes dans divers lieux de la province de l'Abruzze. Par ses exhortations elle y convertit plusieurs pécheurs, et communiqua à plusieurs personnes de son sexe l'amour et la pratique de la chasteté. La résurrection d'un jeune homme d'une des principales familles de Naples, qu'elle obtint par ses prières, lui donna une si grande réputation de sainteté, qu'on la louait publiquement dans les églises. Ces témoignages de vénération alarmèrent son humilité et la déterminèrent à quitter Naples pour retourner à Civitella.

Mais son séjour n'y fut pas de longue durée : les principaux seigneurs du pays, mécontents de voir que beaucoup de jeunes filles, à la persuasion d'Angeline, faisaient vœu de chasteté et entraient dans des monastères, s'en plaignirent au roi, qui la bannit de son royaume avec ses compagnes. Obligée de quitter sa patrie, elle vendit tous les biens qu'elle possédait, donna aux pauvres la plus grande partie du prix qu'elle en avait reçu, et ne garda que ce qui lui était absolument nécessaire pour vivre dans son exil avec les perso:-

des plus fortes preuves des merveilles opérées en ce lieu ; il vient de *guérison*. Voy. sur ce pèlerinage et sur Angelize de Sagazan, le pieux ouvrage intitulé : *Année de Marie* ou *Pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu*, etc. ; 2 vol. in-12, 1842, tom. II, pag. 135 et suiv.

(97) *Voy.* Cont. de Fleury, liv. clxxv, n<sup>os</sup> 20 et 21 ; liv. clxxvii, n° 57.

(98) Godescard, 22 décembre ; Hélyot, tom. VIII ; Wadding.

nes qui l'accompagnaient. Elle se rendit d'abord à Assise, puis à Foligni, pour y fonder un monastère de religieuses de Saint-François. Ugolin de Trinci, seigneur de la ville, donna une place pour construire le monastère, qui fut achevé l'an 1397.

III. Angeline alla l'habiter avec ses premières compagnes, qui étaient au nombre de six. Deux demoiselles de Foligni et trois autres des villes voisines, animées d'un saint zèle pour la vie religieuse, et de plus excitées par l'exemple de ses vertus, se joignirent à la bienheureuse. Ainsi elles se trouvèrent douze qui reçurent des mains de l'évêque l'habit du tiers-ordre régulier de Saint-François, dont elles firent profession solennelle l'année suivante, en ajoutant aux vœux ordinaires celui de clôture perpétuelle. Telle a été l'origine de ce tiers-ordre régulier, qui s'est depuis considérablement répandu en divers pays.

Le Seigneur, qui était lui-même l'auteur de cette œuvre sainte, répandit sur elle ses bénédictions les plus abondantes. Non-seulement le premier monastère de Foligni prospéra, mais il fallut en établir un second dans la même ville, pour répondre aux désirs d'un grand nombre de filles qui voulaient s'y consacrer à Dieu. La sainteté des religieuses des deux monastères fut bientôt connue, et plusieurs villes désirèrent de posséder des établissements de cette édifiante congrégation. Le Pape Martin V permit, en 1421, qu'on en formât en Italie. Avec cette permission, quelques-unes des disciples de la servante de Dieu fondèrent de nouveaux monastères en diverses provinces. Elle-même alla en établir un à Assise; et Florence, Viterbe, Ascoli, Pérouse et d'autres villes ne tardèrent pas à en posséder dans leur enceinte.

Après avoir donné à sa fidèle épouse la consolation de voir affermir une œuvre qu'elle n'avait entreprise que par les motifs les plus purs, le Seigneur voulut récompenser ses vertus en l'appelant à la gloire éternelle. Angeline mourut à l'âge de cinquante-huit ans, le 25 décembre 1435, dans son premier couvent de Sainte-Anne de Foligni, et fut inhumée dans celui de Saint-François de la même ville. La sainteté de sa vie porta les peuples à réclamer auprès de Dieu sa protection, et à l'honneur d'un culte public. Ce culte fut approuvé par le Pape Léon XII, le 5 mars 1825. *Voy.* l'article TIERS-ORDRE DE SAINT FRANÇOIS.

ANGELIS (JACQUES), cardinal, archevêque d'Urbain, né à Pise en 1612, fut vice-gérant du cardinal vicaire, jusqu'à ce que le Pape Innocent XI le créa cardinal, le 2 septembre 1686. Il mourut à Parga, près de Pise, le 15 septembre 1695, âgé de quatre-vingt-trois ans, revêtu de la fameuse abbaye de Nonentola et de plusieurs autres bénéfices.

ANGELO DE ACQUAPAGANA (Le bienheureux), convers Camaldule, vit le jour à Acquapagana, lieu qui s'appelle aujourd'hui Copana, mena, sous les règles de sa religion, la vie érémitique au fond d'une grotte, dans un continuel exercice de l'oraison et de la pénitence, et mourut plein de mérites le 19 août 1313, à l'âge de quarante-deux ans (99).

La réputation de sainteté que sa vie si pieuse lui avait acquise et les nombreux prodiges par lesquels il plut à Dieu de manifester la gloire de son serviteur, lui firent rendre, dès cette époque, c'est-à-dire depuis le commencement du XIVe siècle, l'honneur des autels, honneur qui devint toujours plus éclatant par la suite, jusqu'à le faire choisir pour patron principal de Acquapagana et des lieux circonvoisins. Cependant l'Église ne s'était point encore prononcée sur ce culte ecclésiastique rendu spontanément par les peuples, sur le simple bruit des vertus et de la sainteté de cet humble religieux.

En 1845, on voulut régulariser cette position, et le 20 juin à l'instance du P. dom Bariero Viola, procureur général et postulateur des causes de l'ordre des Camaldules, le cardinal Bianchi, en qualité de parent, ayant proposé le doute : — Si un tel culte immémorial devait être confirmé, obtint de la congrégation des sacrés Rites, une réponse affirmative qui a été sanctionnée par le Pape Grégoire XVI. Cette sanction a donné un nouvel élan à la piété des peuples envers le bienheureux Angelo, et de nouveaux prodiges ont éclaté sur son tombeau; nouvelle preuve que Dieu n'abandonne aucun des siens et que leur mémoire est éternelle : *In memoria æterna erit justus, ab auditione mala non timebit* (100).

ANGELUS (INSTITUTION DE L'). — Fleury (101) ne fait remonter l'institution de la récitation de cette sainte prière qu'au temps du Pape Jean XXII, c'est-à-dire en 1318. Mais il est certain que la pieuse coutume de saluer Marie avec l'ange, trois fois par jour, date d'un peu plus haut.

D'abord plusieurs religieux récitèrent cette prière dans leurs monastères avant que l'usage s'en fût introduit dans le monde. Nous voyons, entre autres, les Chartreux, dont l'origine remonte à l'an 1086, réciter l'*Angelus* à genoux en tout temps (102). D'un autre côté, nous remarquons que le concile de Clermont, convoqué par le Pape Urbain II en 1095, ordonna que les clercs réciteraient le petit office de la très-sainte Vierge, qui était en usage parmi les Ermites institués par Pierre Damien; que le samedi serait spécialement consacré à la Mère de Dieu et qu'on en ferait l'office ce jour-là; enfin qu'on réciterait la *Salutation angélique* au son de la cloche, le matin, à midi et le soir (103).

Il paraît que l'usage de sonner la cloche

(99) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. VI, pag. 369.

(100) *Ps.* CXI, 6.

(101) *Hist. ecclés.*, liv. CXIII, n° 32.

(102) Dom Claude de Vert, *Cérém. de l'Egl.*, etc., édit. de 1709, tom. Ier, pag. 249.

(103) Lab., *Conc.*, tom. X.

trois fois par jour a longtemps précédé l'institution de l'*Angelus*, et que c'est l'action qui a ici attiré la prière. Un liturgiste en rapporte diverses preuves (104). On trouve cette dévotion bien établie dans l'église de Saintes, vers l'an 1318 (105). Ce fut alors que le Pape Jean XXII l'approuva par une bulle du 13 octobre de la même année, accordant dix jours d'indulgence à ceux qui réciteraient cette prière à genoux. Un peu plus tard, il confirma cette approbation et cette grâce, par une autre bulle en date du 7 mai 1327, adressée à Ange, évêque de Viterbe, son vicaire à Rome. Le Pape Calixte III recommanda aussi d'une manière spéciale cette dévotion.

Le concile de Paris, de l'an 1346 (106), mit en vigueur la bulle de Jean XII, dans la province ecclésiastique de Sens, dont Paris dépendait encore alors. Voici ce que dit à ce sujet un abréviateur des Conciles : « Le treizième canon prescrit l'observation inviolable du règlement fait par le Pape Jean XXII, touchant la petite prière établie pour l'heure du couvre-feu. On appelait ainsi le temps où les laboureurs se retiraient chez eux, et chacun à leur exemple dans les villes ; ce qui arrivait vers les sept heures du soir, et alors on sonnait aux églises. La petite prière, tant recommandée par Jean XXII et par les évêques était la *Salutation angélique*, répétée trois fois. Il y avait une indulgence pour ceux qui seraient fidèles à cette pieuse coutume. Le concile de Paris ajoute en faveur de tous ceux qui diraient alors l'Oraison Dominicale et la *Salutation angélique*, une indulgence particulière attachée à chaque jour, dans toute l'étendue de la province de Sens : savoir, une indulgence de trente jours accordée de l'autorité du métropolitain, et une indulgence de vingt jours accordée par chacun des suffragants (107). »

Il résulte de cette prescription du treizième canon du concile de Paris, que ce ne fut pas précisément le roi Louis XI qui *introduisit* en France cette dévotion, ainsi que le disent quelques auteurs (108). Ce prince l'étendit tout au plus dans tout le royaume (109) ; mais il est certain que l'usage de réciter l'*Angelus* existait dans plusieurs Eglises avant lui. Nous n'en devons pas moins mentionner ici l'ordonnance que ce roi rendit à ce sujet, quelque contradictoire qu'ait été sa conduite habituelle à un tel acte de piété.

Quoiqu'en plusieurs actions Louis XI ne parût pas en effet se conduire sur des principes de religion, il ne laissait pas, dit le continuateur de Fleury (110), d'avoir beaucoup de dévotion envers les saints, d'orner leurs églises, de faire tous les ans quelques pieux pèlerinages, principalement dans les lieux où l'on honorait la Mère de Dieu. Ce fut pour entretenir son culte que le premier jour de mai 1472, il fit faire une procession solennelle à Paris, et ordonna de faire sonner les cloches à midi, afin que chacun récitât alors l'*Angelus*, pour attirer la protection de Marie en faveur de la paix si nécessaire à son royaume ; ce que plusieurs, ajoute le P. Fabre, regardèrent comme un effet de son hypocrisie, ou plutôt de sa bizarrerie qui souvent lui faisait négliger l'essentiel de la vraie dévotion pour s'attacher à des pratiques extérieures : triste cachet des âmes qui ne sont pas foncièrement religieuses et qui se servent de la religion dans un vil intérêt ou pour lesquelles elle n'est qu'un acte de superstition !

Les Papes Paul III, Alexandre VII, Clément X, Benoît XIII et Pie VI se sont plu à ouvrir le trésor des grâces spirituelles pour encourager les fidèles à réciter dévotement l'*Angelus* (111). Pendant le temps pascal, au lieu de l'*Angelus*, on doit réciter l'Antienne *Regina cœli ;* et, durant toute l'année, en mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur, à partir des vêpres du samedi, jusqu'au dimanche soir, l'*Angelus* doit se dire debout. Ceci a été arrêté par le Pape Benoît XIV dans une déclaration du 20 avril 1742.

ANGENNES (Charles d') cardinal-évêque du Mans au XVI<sup></sup>e siècle. Il était connu dès sa jeunesse par la pureté de sa foi et par sa rare prudence, et avait déjà été chargé de plusieurs importantes négociations, lorsqu'il fut sacré évêque du Mans. Il prit possession de cette église le 22 octobre 1559, et il y fit son entrée en 1560. Il fut envoyé en ambassade auprès du Pape par Charles IX. Pie V le créa cardinal en 1570, et d'Angennes assista à l'élection de Grégoire XIII en 1572. Il souscrivit au concile de Tours en 1583, après avoir assisté au concile général de Trente. Il mourut à Corneto en Italie le 23 mars 1587.

ANGENNES (Nicolas d'), seigneur de Rambouillet, contribua en 1589, à Blois, à réunir Henri III avec Henri de Navarre et mourut vers 1611.

ANGENNES (Claude d'), né à Rambouillet en 1534, évêque de Noyon, puis évêque du Mans. Il avait étudié la philosophie à Paris et le droit à Bourges et à Padoue. En 1568, il fut envoyé en ambassade auprès de Cosme de Médicis. En 1585, il assista à l'assemblée du clergé à Paris, où il défendit ce qu'on appelait les *libertés gallicanes*. Henri III le choisit pour aller annon-

(104) Dom Claude de Vert, *loc. cit.*, tom. II, pag. 241, note B.

(105) Rain., an 1318, n° 58.

(106) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent l'an 1347. C'est la date que nous avons suivie dans notre *Manuel de l'Histoire des Conciles*, etc., in-8° ; 1846, pag. 557.

(107) Dom Richard, *Analy. des Conc.*. 5 v. in-4° ; 1772, tom. II, pag. 373-374.

(108) Entre autres, dom Richard, *Dict. des Scien. ecclés.*, édit. in-fol., 1760, tom. 1er, pag. 230, col. 2.

(109) Gaguin, *Hist. Lond.*, XI, lib. II.

(110) Liv. CXIII, n° 143.

(111) *Voy.* notre *Tableau des fêtes de la Reine du ciel*, 2e édit. 1843, pag. 99. 100.

cer à Sixte V la mort du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. Ce prélat qui, comme on le voit, fut un serviteur de roi, mourut le 11 mars 1601. On a de lui : *Remontrance du clergé de France*, 1585, in-8° ; — *Lettre de l'évêque du Mans, avec la réponse faite par un docteur en théologie, en laquelle est répondu à ces deux doutes:* « Si on peut suivre en sûreté de conscience le parti du roi de Navarre et le reconnaître pour roi, et si l'acte de Jacques-Clément doit être approuvé en conscience, et s'il est louable ou non ; » Paris, 1589, in-8°, — enfin, *Avis de Rome, tirés des lettres de l'évêque du Mans à Henri de Valois*, 1589, in-8°. On trouvera, si l'on en a besoin, de plus amples détails sur cet évêque dans le continuateur de Fleury.

ANGILBERT (Saint), moine de Saint-Riquier, en qui Charlemagne avait une grande confiance. Il avait été primicier du palais du jeune Pépin, roi d'Italie, où il le suivit et y demeura quelque temps. Il eut ensuite le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Océan et l'Angleterre, ce qui lui ayant fait connaître le monastère de Centule ou de Saint-Riquier, il s'y retira vers l'an 790, et embrassa la vie monastique avec la permission de Charlemagne.

Celui-ci ne laissa pas de l'employer encore depuis aux affaires les plus importantes de l'Eglise. En 792, il l'envoya à Rome pour y conduire Félix d'Urgel (112). Vers 794, Angilbert fut fait abbé de son monastère, et à cette époque Charlemagne le chargea de porter au Pape Adrien les *Livres Carolins*. Puis, un peu plus tard, il l'envoya vers le Pape Léon III pour lui présenter une grande partie du trésor que Henri, duc de Frioul, avait apporté de Pannonie, après avoir pillé la Ringe ou capitale des Huns. En 800, Angilbert reçut Charlemagne dans son monastère, où ce prince vint célébrer la fête de Pâques qui était cette année-là, le 17 avril.

Angilbert assista, cette même année, au couronnement de Charlemagne, à Rome, et en 811, il signa le testament de ce prince, qu'il suivit vingt jours après dans la tombe. Il avait étudié sous le savant Alcuin, et se lia d'amitié avec lui. Charlemagne ne l'avait pas seulement comblé de places, mais il lui avait aussi donné en mariage sa fille Berthe, de laquelle il eut deux fils dont l'un fut l'historien Nithard. Mais, comme on le voit, ces honneurs n'éblouirent point Angilbert, puisque du consentement de Berthe, il se fit moine.

Comme écrivain, Angilbert marque également dans l'histoire de son siècle. Alcuin lui adressa plusieurs lettres, et il le nomme *Homère* dans leur chiffre de littérature. Ce fut à sa prière qu'Alcuin retoucha la *Vie de saint Riquier*. Théodulphe, évêque d'Orléans, dédia au ministre de Charlemagne un de ses poëmes, dirigé contre un poëte admis à la table d'Angilbert, mais qui le déshonorait, au dire de l'évêque, par ses mauvais vers. On suppose que ce poëte était Clément, Irlandais, appelé en France par l'empereur pour y contribuer à la renaissance des lettres. On a diverses poésies d'Angilbert (113), et une *Histoire* de l'administration de l'abbaye de Centule, recueillie, mais incomplétement, dans les Bollandistes (114). On n'y trouve point, par exemple, certains règlements relatifs à la célébration de l'office divin, aux jours de litanies et à la distribution de la communion. Un manuscrit du cardinal Ottoboni, qui avait appartenu à la reine de Suède, venu entre les mains de Dom Mabillon, a permis à ce dernier de recueillir quelques-uns de ces règlements.

ANGILBERT, archevêque de Milan, fut élu en 824, présida le concile de Pavie de l'an 850, obtint de l'empereur Louis le Pieux la confirmation de tous les priviléges accordés à l'Eglise de Milan par Charlemagne, et mourut en 860.

ANGILBERT, archevêque de Cologne. *Voy.* ENGILBERT.

ANGILRAM, évêque de Metz. *Voy.* ENGELRAM.

ANGLETERRE. *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, EN ECOSSE ET EN IRLANDE.

ANGLISE DE SAGAZAN. *Voy.* ANGELÈZE DE SAGAZAN.

ANIAN, secrétaire d'Alaric II, roi des Visigoths, a été, mal à propos, considéré comme l'auteur de l'Abrégé ou Commentaire du Code théodosien, que ce prince promulgua dans ses Etats, en 506 (115). Anian n'a fait que le signer ou l'authentiquer, et l'envoyer, par ordre d'Alaric, à tous les gouverneurs des provinces et des villes dans toute l'étendue de son royaume. — *Voy.* l'article ALARIC II, n° IV. — C'est ce que déclare dom Vaissète (116-17). Il est peut-être permis d'attribuer seulement à Anian l'avertissement qu'Alaric fit mettre en tête de ce code.

ANICET (Saint), Pape, succéda à saint Pie Iᵉʳ, selon les uns en 142, selon d'autres en 158, ou plutôt en 157 (118); mais nous ne voyons rien de bien assuré sur cette date, et les chronologistes les plus suivis ne paraissent pas d'accord. Là où il ne semble pas y avoir de doute, c'est sur le lieu de la naissance d'Anicet. On convient généralement qu'il était originaire d'un petit bourg de

(112) Il avait été convaincu d'hérésie.

(113) *Voy.* D. Mabillon, *Act.*, p. 101, 114-116, et *Ann.*, I, 26, n° 44, 45 ; — Duchêne, *Recueil des anciens historiens de France*, tom. II, pag. 646-648 ; *Hist. littér. de la France*, tom. V ; D. Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XVIII.

(114) *Act. SS.*, 18 Feb. et 31 Maii.

(115) *L'Encyc.* d'Alembert, *Hist.*, art. *Alaric II*, a commis cette erreur.

(116-17) Dans son *Hist. gén. du Languedoc*, etc., liv. v, chap. 29.

(118) Cette dernière date 157 paraît la plus généralement adoptée. C'est celle des auteurs de l'*Art de vérifier les dates ;* Lenglet Dufresnoy met l'élection d'Anicet en 150.

Syrie et que son père se nommait Jean, suivant le Pontifical de Damase.

Dès le commencement de son pontificat, il fut visité par saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de saint Jean l'Évangéliste (119). Le sujet de son voyage fut le différend qui faisait alors du bruit dans l'Eglise; nous voulons parler de la question de la célébration de la fête de Pâque. La coutume de Rome, d'Alexandrie et de tout l'Occident, était de la célébrer toujours le dimanche (120). Les Eglises d'Asie la célébraient toujours le quatorzième jour du premier mois, quelque jour de la semaine qu'elle arrivât, conformément à l'usage des Juifs, et prétendaient, en cette pratique, suivre la tradition de l'apôtre saint Jean. Après que saint Anicet et saint Polycarpe eurent un peu conféré ensemble, ils s'accordèrent aussitôt et convinrent de ne point rompre les liens de la charité, pour ce point de la fête, qui semblait être le capital de la dispute. Et toutefois, saint Anicet ne pouvait persuader à saint Polycarpe de quitter sa coutume; et saint Polycarpe ne put persuader à saint Anicet d'observer la coutume d'Asie en aucune manière, parce qu'il se croyait obligé de suivre exactement l'usage des anciens qui l'avaient précédé. Ce qui étant ainsi réglé, ils communiquèrent ensemble, et saint Anicet fit l'honneur à saint Polycarpe de lui céder la consécration de l'eucharistie. Aussi bien saint Polycarpe était considéré comme un homme vraiment apostolique, et avait le don de prophétie. Il se sépara de saint Anicet en paix, et cette paix était commune à toutes les Eglises, tant celles qui célébraient la pâque le quatorzième jour que les autres (121).

Saint Anicet combattit les hérésies de Valentin, de Charcion, c'est-à-dire des gnostiques, et, en conservant le dépôt de la foi dans toute sa pureté, il garantit son troupeau du poison de l'erreur et des incroyables extravagances de ces hérétiques immoraux. Mais les actions particulières de la vie de ce saint Pape nous sont complétement inconnues. On dit (122) qu'il ordonna dix-sept prêtres, quatre diacres et neuf évêques. Platine dit (123) que c'est lui qui enjoignit aux prêtres de se faire raser sur la tête en forme de couronne; mais ce fait est contesté.

Ce saint Pape mourut, selon le sentiment le plus probable, en 168, sous la persécution de Marc-Aurèle. Les uns disent qu'il fut martyrisé, d'autres prétendent que non. S'il ne répandit pas son sang pour la foi, il n'en est pas moins vrai qu'il fut exposé à beaucoup de dangers et de souffrances, et à ce titre, le glorieux nom de *martyr* qui lui a été décerné lui appartient réellement. Au surplus, c'est le titre qu'il porte dans divers martyrologes et surtout dans le romain. On lui attribue une lettre adressée *universis Ecclesiis per Galliæ provincias constitutis* (124). Mais des critiques prétendent que cette lettre est apocryphe et qu'elle a été copiée d'après la XXXII^e lettre du Pape Léon (125). Le corps de saint Anicet est vénéré à Rome (126) dans la chapelle du palais Altemps, où il a été transféré, en 1604, du cimetière de Calixte, où il reposait.

ANICIUS PROBUS (Sextus), préfet du prétoire et consul romain au IV^e siècle. Anicius fut le Romain le plus illustre de son temps, par sa noblesse, ses richesses et ses dignités. Son père et son aïeul avaient été consuls, et il le fut lui-même avec l'empereur Gratien, l'an 375. Il fut d'abord proconsul d'Afrique, puis quatre fois préfet du prétoire, tantôt des Gaules, tantôt d'Italie; et ce fut en cette qualité qu'il donna à saint Ambroise (*Voy.* cet article, n° 1) le gouvernement de l'Emilie et de la Liturgie. Il avait des biens immenses, ses terres étaient répandues par toutes les provinces de l'empire; ses libéralités étaient proportionnées à ses richesses. Il était chrétien et reçut le baptême à la fin de sa vie, comme il paraît par son épitaphe, où sa femme et ses enfants sont recommandés à ses prières (127). On lui dressa un tombeau magnifique au Vatican, auprès de l'église de Saint-Pierre; le cercueil était de marbre, orné de sculptures qui représentaient Jésus-Christ tenant une croix chargée de pierreries et accompagné des douze apôtres, et au-dessous, des colombes buvant deux à deux dans les vases. Fleury, auquel nous empruntons ce récit (128), dit qu'on voyait encore de son temps ce tombeau à Rome.

La réputation d'Anicius était si grande, que deux nobles Perses étant venus en Occident du temps de l'empereur Théodose, n'eurent de la curiosité que pour voir deux personnes, saint Ambroise à Milan et Probus à Rome. Sa femme fut Proba Faltonia, illustre par sa piété, à qui saint Augustin écrivit depuis une lettre fameuse, touchant l'oraison. Elle eut trois fils, Probin et Olybrius, consuls de cette année, et Probus, consul en 406. Olybrius épousa Julienne et la laissa bientôt veuve, avec une fille, nommée Démétriade, qui demeura vierge. C'est à cette Julienne que saint Augustin adressa le livre du *Bien de la viduité*, et à Démétriade que saint Jérôme écrivit un traité *De la manière de conserver la virginité* (129). Telle était cette sainte et illustre famille.

ANIEN (Saint), évêque d'Alexandrie, succéda sur ce siége à saint Marc et mourut en l'année 85 de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

(119) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, lib. V, chap. 24-26.
(120) Socrat., *Hist.*, lib. V, cap. 21; Euseb., V, 23; Badurat, temp. 42.
(121) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. III, n.° 43.
(122) *V.* le P. Pagi, *in Anicet.*, § V.
(123) *In Anicet.*
(124) Conc., tom. I^er, p. 580.
(125) Pagi, *in Anicet*, § V.
(126) Baillet donne l'hist. de ses reliques, *Vies des Saints*, 17 avril.
(127) Amm. Marc., lib. XXVI, c. 10 et ibi. Val. Su., lib. XVII, n° 21. Claud. de Cons. Olyb. et Prob., ap. Baron., an. 395, init.
(128) Liv. XIX, n° 60.
(129) Ep. 130, al. 121. Hier., Ep. 10, *ad Demetr.*, c. 4, t. VI, epist. 8.

après avoir gouverné cette Eglise apostolique l'espace de vingt-deux ans.

ANIEN, prêtre de l'Eglise d'Antioche, en fut ordonné évêque au concile de Séleucie, en 359. Il fut sacré par Léonas, évêque de Séleucie. Mais son ordination fut sans effet, car les acaciens se saisirent de lui et le remirent à Léonas et à Lauricius, qui le firent garder par des soldats et le condamnèrent ensuite à l'exil. Les évêques qui l'avaient élu s'en plaignirent par une protestation contre les acaciens, adressée à Léonas et à Lauricius; mais enfin, comme il n'obtenaient rien, ils se séparèrent. Leur jugement ne fut pas mieux exécuté dans le reste.

ANNA (Ange d'), de Sommerive, autrement de Lodi, Napolitain, moine camaldule, fut fait cardinal-diacre du titre de Sainte-Luce, par le Pape Urbain VI, dans la promotion du 16 octobre 1385.

ANNAT (Pierre-Etienne), curé de la paroisse Saint-Merry de Paris, chanoine honoraire de Rhodez, naquit en 1798, à Espalion (Aveyron). Son père, Joseph Annat, est mort en 1831, après avoir occupé d'importantes places dans la magistrature consulaire et civile de cette dernière ville. Il avait été le condisciple de Frayssinous et Boyer.

I. Le jeune Etienne Annat montra de bonne heure d'heureuses dispositions. On le fit entrer dans un collége du Rouergue, puis au petit séminaire, et il justifia persévéramment les espérances qu'il avait fait concevoir; il remporta le prix d'honneur à la fin de sa réthorique. Il fit son cours de philosophie àl'âge de quatorze ans, et comme ses études premières, c'est-à-dire avec une supériorité qui le plaçait régulièrement *extra numerum*. Il eut encore le premier prix de philosophie à la fin de l'année. Quant à la théologie, il y eut une telle aptitude, qu'il devint un des plus solides théologiens du clergé de France, comme on a pu le voir dans les conférences ecclésiastiques de Paris, fondées par Mgr Sibour.

En 1820, Annat reçut la tonsure et les ordres mineurs; en 1821, il fut ordonné diacre et sous-diacre par de Granville, évêque de Cahors: l'ordination sacerdotale lui fut conférée par de Lalande, lors du rétablissement du siége de Rhodez. Deux ans après, il devint chanoine et secrétaire particulier de l'évêque et il s'adonna aux fonctions du ministère, c'est-à-dire à confesser, à prêcher et à visiter les malades. Son temps était aussi partagé entre l'étude de l'Ecriture, des Pères, des apologistes et des monuments les plus purs du génie profane.

De Quélen, archevêque de Paris, ayant eu plusieurs fois occasion d'apprécier le mérite de l'abbé Annat, l'appela dans son diocèse et le nomma, en 1830, vicaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Le nouveau vicaire se montra digne du poste qu'il occupait; il fut aimé et recherché des paroissiens comme de ses collègues; il soutint la réputation de prédicateur qui l'avait précédé à Paris, et si bien, dit un biographe, que de Quélen, voulant fonder les conférences de Notre-Dame, en 1834 (130), lui fit prendre place parmi ses plus distingués orateurs. Annat parut pour la première fois dans cette chaire, que Lacordaire a tant illustrée, le 16 mars de cette même année. Il ne remplit pas ce poste difficile sans quelque succès, et il passa, en 1836, du vicariat de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à la cure de Saint-Merry.

II. Son prédécesseur dans cette paroisse était un homme de mérite et de vertu, mais vieux, infirme, et poussant l'appréhension des nouveautés jusqu'au point de confondre la conservation des anciennes choses avec ce qu'on appelle une réforme. L'église de Saint-Merry, à l'arrivée de l'abbé Annat, sous beaucoup de rapports, n'était qu'une ruine: il la transforma sous le rapport spirituel comme sous le rapport matériel.

Toujours actif et infatigable, il organisa dans sa paroisse une conférence de la Société de Saint-Vincent de Paul et la seconda de toutes ses forces; il l'agrandit, l'anima de plus en plus, multiplia ses ressources et dévoila à sa charité des routes inconnues. Comme cette œuvre ne pouvait suffire à toutes les misères du peuple, il créa une nouvelle œuvre pour la visite des malades, donnant le premier l'exemple du dévouement et de l'exactitude, et chaque semaine des aumônes furent distribuées aux pauvres, par les mains du pasteur.

De plus, le curé Annat a fondé un cours d'instruction pour les ouvriers qui ne savent pas lire, et cette œuvre a produit, dit-on, des fruits abondants de salut dans la paroisse. Il a fondé aussi ou rétabli encore un catéchisme de persévérance: institution précieuse, indispensable, dans ces quartiers mouvants, où le tourbillon de la vie et des affaires rend les âmes si oublieuses et les arrache si facilement à la connaissance des principes religieux et surtout à leur pratique. Enfin, n'oublions pas de marquer que le curé de Saint-Merry pratiquait, dans ses habitudes intérieures comme dans ses actes du dehors et dans ses paroles, la simplicité, cette suave simplicité qui, loin d'exclure les bonnes et nobles manières et les grâces de l'esprit, en double, au contraire, le charme et la puissance. Il menait également une vie sobre et le faste était banni de sa maison. Aussi Annat eut-il des amis sincères, et les pauvres, les infortunés ne trouvèrent-ils à son presbytère rien qui pût les choquer; ils y étaient attirés, au contraire, par l'aménité et la cordiale franchise du pasteur, qui fut véritablement, comme son digne successeur aujourd'hui, un prêtre populaire. Ce respectable curé est décédé dans son presbytère, le 14 octobre 1851, dans un âge encore trop peu avancé.

ANNATES. *Voy.* l'article Bénéfices ecclésiastiques.

ANNE, grand pontife des Juifs. *V.* Ananus.

(130) V. sur l'établissement de ces conférences notre *Mémorial catholique*, tom. VI, pag. 58 et suivantes.

ANNE (Sainte), mère de la très-sainte Vierge et femme de saint Joachim. Les noms de sainte Anne et de saint Joachim ne se lisent point dans les saintes Ecritures, et l'on ne sait rien de certain ni sur la vie ni sur la mort de ces deux glorieux personnages.

On les trouve seulement mentionnés dans les écrits des Pères et dans la tradition. Parmi les docteurs catholiques, nous voyons saint Epiphane, au IVe siècle, parler de sainte Anne et de saint Joachim, à propos de l'hérésie des *Collyridiens*, qu'il réfute (131). Quant à la tradition, elle nous apprend que sainte Anne fut honorée d'un culte public dans l'Eglise, dès les premiers siècles; elle rapporte encore que son corps fut apporté de la Palestine à Constantinople, en 710, et placé dans l'Eglise que l'empereur Justinien avait fait bâtir en son honneur, vers l'an 550.

Nous voyons dans l'histoire, qu'il existait au VIIIe siècle, à Proconèse, une église placée sous le vocable de sainte Anne, près de laquelle saint Etienne se retira lors de son exil. —*Voy.* son article. — La fête de la sainte mère de Marie n'était point encore généralement célébrée en Occident du temps de saint Bernard (132). Nous voyons aussi qu'au XVIe siècle, il s'éleva une dispute au sujet des trois maris qu'on lui attribue (133). Le Pape Grégoire XIII donna, en 1584, une bulle pour rendre générale dans tout le monde catholique sa fête (134), qui se célèbre le 26 juillet. Plusieurs églises d'Occident se glorifient de posséder quelques portions de ses reliques; et la grande dévotion que les fidèles ont toujours témoignée pour cette sainte, est la meilleure preuve des nombreux miracles que l'histoire nous rapporte avoir été obtenus, dans tous les temps, par l'intercession de sainte Anne.

Nous invitons les fidèles qui voudraient connaître tout ce que la dévotion envers cette sainte a inspiré aux artistes, et ceux qui désireraient enrichir les vies des saints de quelque sujet pieux touchant sainte Anne, à consulter les articles ANNE (Sainte) du *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, etc., par M. L. J. Guénebault, 2 vol., grand in-8°, 1843, et du *Dictionnaire iconographique des figures, légendes et actes des saints*, etc., par le même, 1 vol. in-4°, 1850; publié par M. l'abbé Migne. Enfin, l'on sait qu'il existe dans la Bretagne un célèbre pèlerinage, sous le nom de *Sainte-Anne d'Auray*. On en a publié l'intéressante et édifiante histoire (135), et M. Daniélo lui a consacré un bon article dans l'*Université catholique*, tom. XI, p. 227 et suiv. Nous sommes surpris que l'auteur du *Dictionnaire des Pèlerinages*, 2 vol. in-4°, 1851, n'ait rien dit de celui d'Auray. Il dit bien un mot de cette ville, aujourd'hui dans le département du Morbihan; mais dans ce mot il n'est pas question de la bienheureuse mère de Marie.

ANNE *la Prophétesse*. — Étant survenue dans le temple au moment où Siméon prononçait son cantique d'actions de grâces à la vue de l'Enfant-Dieu, Anne joignit son témoignage à celui du saint vieillard, et annonça les grandeurs de Jésus-Christ (*Luc.* II, 36). Anne était fille de Phanuel, de la tribu d'Aser, et avait quatre-vingt-quatre ans lorsque l'auguste vierge Marie vint offrir son divin Fils au temple.

ANNE, pieuse veuve, vivait au VIIIe siècle et fut indignement calomniée avec saint Etienne d'Auxence. N'ayant point d'enfants lorsque son mari mourut, Anne vendit tous ses biens et quitta son pays et sa famille, d'après le conseil du saint abbé Etienne, pour embrasser la vie monastique. Etienne changea son nom en celui d'Anne, la prit pour sa fille spirituelle, et la plaça dans un monastère de femmes dont il avait la direction, et la recommanda particulièrement à la supérieure.

Durant la persécution qu'on exerçait, en 761, contre les moines d'Orient à cause des images, le patrice Calliste s'acharna particulièrement contre le saint abbé Etienne d'Auxence, et donna de l'argent à un mauvais moine pour le faire accuser d'entretenir un commerce coupable avec Anne. Les calomniateurs subornèrent aussi une esclave qui servait cette pieuse femme; et afin de lui faire dire ce qu'ils voulaient contre sa maîtresse et contre Etienne, ils lui promirent de l'affranchir et de la marier à un officier du palais de l'empereur Constantin, auteur de la persécution. (*Voy.* l'article ÉTIENNE (Saint) D'AUXENCE).

Ces calomniateurs dressèrent donc un acte d'accusation et l'adressèrent par un courrier à l'empereur, qui était en Scythie (136). Celui-ci, l'ayant lu, écrivit aussitôt en ces termes au patrice Anthès, qu'il avait laissé son lieutenant à Constantinople : « Nous vous ordonnons d'aller au plus vite au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corrompues qui feignent d'être pieuses. Emmenez de là une nommée Anne, et nous l'envoyez au camp par ces mêmes courriers. » Anthès exécuta l'ordre ponctuellement. Il arriva au monastère comme les religieuses chantaient tierce. Les soldats qui l'accompagnaient entrèrent insolemment dans l'église, à grand bruit, faisant briller en l'air leurs épées nues. Le chant fut changé en cris pitoyables; l'une se réfugiait dans la balustrade du sanctuaire, une autre se cachait sous l'autel, une autre courait vers la montagne. L'abbesse, qui était en retraite dans une cellule, ayant appris ce désordre, vint hardiment et dit à ces hommes : « Chrétiens, si vous espérez en Dieu, pourquoi faites-vous comme les barbares infidèles? »

(131) Hær., 79.
(132) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXVIII, n° 70.
(133) Ibid., Contin., liv. CXXXVI, n° 20.
(134) Id., ibib., liv. CLXXVI, n° 114.
(135) *Le pèlerinage de sainte Anne d'Auray*, par M. A.-M. d'Auray; 1 vol. in-12, 1841.
(136) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIII, n° 33.

Ils lui répondirent doucement : « Donnez-nous Anne, l'amie d'Etienne; l'empereur en a besoin à l'armée. » La supérieure l'appela avec une autre nommée Théophano, et leur dit : « Allez, mes enfants, vers l'empereur, et répondez sagement à ses interrogations. Allez en paix, allez : le Seigneur soit avec vous. » Elles prirent leurs manteaux, se mirent à genoux, reçurent sa bénédiction et partirent.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit séparer, et ayant fait venir Anne, il lui dit : « Je suis persuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connais la faiblesse des femmes. Dites-moi donc comment cet imposteur vous a fait renoncer à la splendeur de votre famille, pour prendre cet habit de ténèbres? » Il nommait ainsi l'habit monastique, parce qu'il était noir. Anne lui répondit : « Seigneur, je suis devant vous, tourmentez-moi, tuez-moi ; faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la vérité. Je ne connais cet homme que comme un saint qui me conduit dans la voie du salut. » L'empereur ne sut que lui dire ; il demeura assis, se mordant le bout du doigt, et remuant l'autre main en l'air, selon son geste ordinaire. Il fit garder Anne, et renvoya sa compagne malgré elle au monastère où elle raconta tout ce qui s'était passé à l'abbesse et à saint Etienne.

L'empereur, étant revenu à Constantinople, fit enfermer Anne dans la prison du bain, qui était très-obscure, avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il lui envoya la veille un des eunuques de sa chambre pour lui persuader, par menaces et par promesses, d'avouer publiquement le commerce criminel dont on l'accusait avec Etienne, puisqu'elle était déjà convaincue par son esclave. Anne soupira du fond du cœur et lui dit : « Retire-toi, mon ami, retire-toi ; la volonté de Dieu soit faite. » Le lendemain matin, l'empereur ayant assemblé un grand peuple, fit venir Anne, et lui montrant quantité de nerfs de bœuf, lui dit : « Je te les ferai tous user sur le corps, si tu ne déclares ton mauvais commerce avec Etienne. » Elle ne répondit rien ; et aussitôt huit hommes robustes la prirent par les deux mains et l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frappaient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre, l'autre sur le dos. Elle ne disait que ces paroles : « Je ne connais point cet homme comme vous me le dites; Seigneur, ayez pitié de moi. » Alors on lui confronta l'esclave, qui l'accusa avec serment, étendant les mains contre elle et lui crachant au visage. L'empereur, voyant qu'Anne ne parlait plus, crut qu'elle était morte de la violence des coups, et la fit jeter dans un des monastères de Constantinople. Il n'est plus parlé d'elle depuis.

ANNE COMNÈNE. *Voy.* COMNÈNE (Anne).

ANNE ERIZZO, vierge et martyre, fille d'Erizzo, provéditeur vénitien, qui résista à Mahomet II au siége de Négrepont, vers 1464. Mais ayant été obligé de capituler, il ne voulut point pourtant ouvrir les portes du château de la ville, qu'il n'eût pour assurance de sa vie la parole expresse du sultan. Mahomet II jura par sa tête que celle d'Erizzo serait en sûreté; malgré cette parole, dès qu'il se vit maître de sa personne, il le fit scier par le milieu du corps, en disant avec autant de lâcheté que d'infamie, *qu'il lui avait bien garanti la tête, mais non pas le buste.*

Ce brave Vénitien avait avec lui Anne Erizzo, sa fille, jeune personne aussi belle que vertueuse. Son père, craignant qu'elle ne devînt la proie du soldat insolent, conjura ses bourreaux de la faire mourir avant lui; mais on lui dit qu'elle était réservée pour le plaisir du sultan. On la conduisit à ce prince, qui, charmé de sa beauté, lui offrit de la faire régner sur son cœur et sur son empire. Anne répondit qu'elle était chrétienne et vierge, et qu'elle abhorrait plus que la mort les débauches de son sérail et les douceurs empoisonnées de ses promesses. Mahomet employa inutilement tous les moyens pour la séduire ; on lui porta de sa part des pierreries et des habits magnifiques qu'elle rejeta avec mépris. Transporté de fureur, il lui trancha la tête d'un coup de cimeterre, et remplit les vœux de cette héroïne, qui, par le sacrifice d'une vie courte et d'une beauté fragile, acquit une gloire et une félicité immortelles (137).

ANNEBAUT (JACQUES D'), évêque de Lisieux, cardinal, était fils de Jean, seigneur d'Annebaut, et de Marie Blosset, et frère de Claude d'Annebaut, maréchal et amiral de France. Quand Jacques d'Annebaut se vit destiné à l'Eglise, il s'attacha à Jean le Veneur, cardinal, qui était son oncle. Ce cardinal avait succédé à Etienne Blosset, aussi son oncle, évêque de Lisieux, et Jacques d'Annebaut succéda à Jean le Veneur, et fut aussi abbé du Bec après lui en 1543. Il ne fut sacré évêque que deux ans après en 1545. L'amiral, son frère, qui était puissant à la cour, lui procura le chapeau de cardinal, qu'il reçut du Pape Paul III, au mois de décembre de l'an 1544. Il mourut à Rouen au commencement du mois de juin 1558.

ANNIBALDI (ANNIBAL) de Molaria, cardinal. Il naquit à Rome d'une famille considérable, prit l'habit dans l'ordre de Saint-Dominique et s'adonna à l'étude des saintes lettres, où il obtint des succès. Il professa d'abord la théologie à Paris, avec distinction. Il se fit ensuite connaître à Rome, et fut pourvu de l'office de maître du sacré palais, dont il s'acquitta si bien sous Alexandre IV et Urbain IV, que ce dernier le créa cardinal du titre des douze Apôtres, au mois de mai 1262. Clément IV le choisit pour se trouver au couronnement de Charles I^er^, roi de Naples, en 1266. Saint Thomas d'Aquin dédia quelques-uns de ses ouvrages à ce cardinal qui mourut en 1272 à Orviette, où on l'en-

(137) Vertot; *Hist. des cheval. de Malte*, liv. VII, tom. III, pag. 45, 46, de l'édit. in-12, 1780.

terra chez les Dominicains. Il a laissé un Commentaire sur les quatre livres du Maître des Sentences (138), lequel a été imprimé sous le nom de saint Thomas dans le Recueil des *OEuvres* de cet illustre docteur.

ANNIBALDI (RICHARD), cardinal du titre de Saint-Ange, était parmi les huit cardinaux qui se trouvaient à Viterbe, lors de la mort du Pape Alexandre IV, en 1261.

ANNIBALDI (PIERRE), Romain, créé cardinal du titre de Saint-Ange, par le Pape Innocent VII, le 12 juin 1405.

ANNIBALDO ou ANNIBAUD, de Cecano ou Caïetan, archevêque de Naples, cardinal, évêque de Tusculum. Il était natif d'une ville appelée Cecano, dans le pays de Labour; il fut fait archevêque de Naples, puis créé cardinal par Jean XXII, le 18 décembre 1327. Clément VI l'envoya pour conclure la paix entre Philippe de Valois, roi de France, et Edouard III, roi d'Angleterre. Depuis, le même Pape ayant réduit à cinquante ans le jubilé que Boniface VIII avait fixé au commencement de chaque siècle, il envoya le cardinal Annibaldo légat en Italie, afin de pourvoir aux désordres qui pourraient arriver à Rome pendant l'année sainte. Il fit un voyage à Naples pour y accorder la reine Jeanne I<sup>re</sup> avec Louis, roi de Hongrie, et revint ensuite à Rome, où, ayant déplu au peuple, qui l'accusait de trop d'ambition, il vit former divers complots contre lui. Il fut empoisonné à San-Giorgio, en allant de Rome à Naples, au mois de juillet de l'an 1350. Ce cardinal avait fondé un monastère de Célestins, près d'Avignon. On lui attribue une *Vie de saint Pierre et de saint Paul* en vers.

ANNOBERT (Saint). *Voy.* AUNOBERT (Saint.)

ANNON (Saint), archevêque de Cologne, naquit dans la haute Allemagne, d'une famille dépourvue de fortune, mais, ce qui vaut mieux, distinguée par sa probité. Son oncle l'emmena à Bamberg, où il était chanoine, et le fit étudier avec tant de soin et de succès qu'il gouverna l'école de cette église (139).

I. Sa réputation s'étant étendue jusqu'à l'empereur Henri III, dit Le Noir, il le fit venir auprès de lui, lui accorda le premier rang dans ses bonnes grâces entre tout le clergé de sa cour, et lui donna une place de faveur, la prévôté de Goslar. Annon s'attira l'amitié de ce prince et de tous les gens de bien par son pur mérite, sa doctrine, son amour pour la justice et sa liberté à la soutenir.

Hermann II, archevêque de Cologne, étant mort, l'empereur Henri choisit Annon pour lui succéder; mais il ne fut pas reçu à Cologne sans contradiction. Il se rencontra des gens qui ne le trouvèrent pas d'une naissance assez relevée, pour remplir un siége qu'avait occupé Brunon, frère de l'empereur Otton. Toutefois la volonté de Henri l'emporta, et Annon fut sacré solennellement le dimanche 3 mars 1055.

Sa conduite justifia le choix de l'empereur. Bientôt il fit cesser tous les murmures en montrant autant de grandeur que de piété dans sa manière de vivre. Il porta aussi haut qu'aucun de ses prédécesseurs la dignité de son siége, et remplit aussi bien ses devoirs dans l'Etat que dans l'Eglise. Il animait toutes ses œuvres d'un esprit de foi, se tenait dans un recueillement continuel, passait en prières la plupart des nuits, visitait alors les églises nu-pieds, suivi d'un seul domestique, faisait des jeûnes fréquents et pratiquait de rudes austérités. Ses aumônes et ses immenses libéralités se répandaient sur toutes sortes d'indigents, diocésains, pèlerins étrangers, ecclésiastiques, laïques et moines. On dit qu'il ne laissa pas une seule communauté dans son diocèse qu'il n'eût gratifiée de terres, de pensions ou de bâtiments. Mais voyant la discipline régulière se relâcher en Allemagne, il crut faire encore davantage pour les monastères, par la réforme que par les aumônes. Comme il avait un talent rare pour persuader, et un grand crédit dans tout le royaume, il eut beaucoup d'imitateurs dans l'épiscopat, et l'on vit la régularité monastique refleurir dans la plupart des diocèses. Annon avait tellement le don de la parole, et tant d'onction surtout, qu'il tirait des larmes des cœurs les plus endurcis, et qu'à tous ses sermons l'église rétentissait de sanglots et de gémissements.

II. Avec cette charité et cette humilité, Annon montra la vigilance et la fermeté d'un saint évêque, même à l'égard de l'empereur qui le choisit pour son confesseur. Il était persuadé que les péchés des grands étant communément plus scandaleux, sont aussi plus graves et doivent être punis plus sévèrement. Aussi ne craignit-il point de reprendre Henri dans différentes circonstances, et sut lui imposer des pénitences qui tournaient toujours au profit des pauvres, car c'étaient, la plupart du temps, des aumônes qu'il lui enjoignait de faire. L'empereur, loin de lui savoir mauvais gré de son inflexibilité, l'estima davantage de préférer son devoir à la politique et au respect humain.

Mais Henri III ne put profiter longtemps des sages conseils d'Annon. Il tomba malade d'affliction des calamités publiques, une de ses armées venant d'être entièrement défaite par les Slaves. Il demanda pardon à ceux qu'il avait offensés, pardonna à ceux qui avaient mérité son indignation, rendit les terres qu'il avait usurpées, et fit confirmer par les évêques et les seigneurs présents, et par le Pape Victor II, son ancien ami et son parent, qui était venu le voir en Saxe, l'élection de son fils Henri, déjà reconnu roi et couronné à Aix-la-Chapelle le 20 juin 1054. Henri III mourut après sept jours de maladie, le 5 octobre 1056, âgé de trente-

(138) Ellie Dupin, *Biblioth. des aut. ecclés.*, XIII[e] siècle.

(139) Sur., ad 4 décemb.; Herm. et Lamb., *Chron.*

huit ans, dont il avait régné dix-sept comme roi et quatorze comme empereur.

A cette époque l'Allemagne se trouvait dans une situation fâcheuse. C'était moins un royaume compacte qu'une fédération de peuplades et de princes, divisés, continuellement en guerre entre eux, et, de plus, menacés par toutes sortes d'ennemis, tant au dehors qu'au dedans. Dans de pareilles conjonctures, c'était une grande faute que d'avoir élu, pour chef de l'Allemagne fédérative, un enfant de cinq ans. Le Pape Victor II le comprit, et, comme par la mort de l'empereur, qui lui avait recommandé son fils, il se trouvait à la tête de l'Eglise et de l'empire, il fit tout ce qu'il put pour pacifier le royaume. Mais ce Pontife étant mort en 1057, les désordres reprirent le dessus et les choses allèrent si mal, que l'archevêque Annon fut obligé, de concert avec les seigneurs, de s'emparer, en 1062, de la personne du jeune roi et de l'administration du royaume.

III. Ce prélat, ainsi que nous l'avons vu, avait de grandes vertus. Toutefois il n'était pas sans défaut, et il paraît qu'il était enclin à la colère. Dans les premiers moments, il était capable de commettre des fautes; mais, revenu à lui-même, il savait les reconnaître et les réparer (140). C'est là sans doute ce qui explique comment, réprimandé par le Pape Nicolas II touchant les désordres et les scandales auxquels il ne s'opposait point avec assez de vigueur, il souffrit qu'on répondît à ce Pontife par une prétendue excommunication et déposition, et qu'après sa sa mort, en 1061, on fit un antipape dans la personne de Cadalus ou Cadaloüs, sous le nom d'Hnorius II, tandis que le Pape légitime était Alexandre II.

Cependant Annon, devenu régent du royaume, reconnut les erreurs où sa vivacité l'avait entraîné. Il s'attacha à réparer ses fautes, et assembla un concile à Osbor, en Saxe, pour aviser aux moyens d'éteindre le schisme. Nous devons nous arrêter quelque peu sur ce concile.

IV. Saint Pierre Damien était à cette époque à l'apogée de sa gloire. Ayant appris qu'on se disposait à tenir le concile d'Osbor, il composa, pour la défense du Pape Alexandre II, un écrit en forme de dialogue entre l'avocat du roi Henri et le défenseur de l'Eglise romaine, comme s'ils parlaient dans le concile, où il est probable que cet écrit fut envoyé (141).

L'avocat soutient que l'on n'a pu procéder à Rome à l'élection d'un Pape sans le consentement du roi, comme chef du peuple romain. Le défenseur répond que, non-seulement les empereurs païens n'ont eu aucune part à l'élection des Papes, mais qu'elle s'est faite même indépendamment des empereurs chrétiens, jusqu'à saint Grégoire le Grand; que si l'empereur Maurice donna son consentement pour l'élection de ce Pape; que si quelques autres princes, en petit nombre, ont eu part à l'élection de quelques Papes dans les siècles suivants, il en faut rejeter la cause sur le malheur des temps et les troubles de l'Etat. Il fait valoir la donation de Constantin, dont l'authenticité n'était point contestée alors. Et sur ce que l'avocat alléguait que le Pape Nicolas II avait reconnu ce *droit* dans l'empereur Henri III, et confirmé par un décret (142), le défenseur répond que l'Eglise romaine ne le contestait pas non plus au roi Henri, son fils; mais qu'à cause de sa jeunesse, elle avait, comme sa mère et sa tutrice, procédé, sans son consentement, à l'élection d'un Pape, parce que l'animosité qui régnait entre les Romains aurait pu dégénérer en une guerre civile, si l'on avait attendu plus longtemps à faire cette élection.

Il s'était néanmoins passé trois mois ou environ depuis la mort du Pape Nicolas II jusqu'à l'élection d'Alexandre II, d'où l'avocat concluait qu'ayant eu assez de temps pour envoyer à la cour et en recevoir réponse, on ne pouvait nier qu'on n'eût fait injure au roi en ne lui demandant pas son consentement. Le défenseur lui répond: premièrement, que les seigneurs allemands, avec quelques évêques de la même nation, avaient cassé, dans un concile, tout ce qui avait été ordonné par le Pape Nicolas II, et annulé conséquemment le privilége accordé au roi (143); secondement, que les Romains avaient envoyé à la cour Etienne, prêtre-cardinal, qu'on lui refusa audience pendant cinq jours et qu'on le renvoya sans que le roi ni l'impératrice eussent voulu ouvrir les lettres dont il était chargé; enfin, qu'on avait fait à la cour l'élection d'un Pape, à l'insu de Rome, qu'elle était tombée sur un sujet indigne et avait été faite à la sollicitation du comte Gérard, chef de voleurs, excommunié par plusieurs Papes. Il demande donc lequel des deux on doit plutôt reconnaître, ou Alexandre, élu régulièrement et unanimement par les cardinaux et demandé par le clergé et le peuple romain, ou

(140) Lambert.

(141) S. Pier. Dam., Opusc. IV.

(142) Ce décret ou règlement solennel pour l'élection du Pontife romain, arrêté dans le concile de Rome de l'an 1059, ne pose pas même la part des empereurs dans l'élection des Papes comme un *droit*, mais comme un honneur, un privilége qui leur est réservé par le Saint-Siége. Or, si ce privilége, ce droit honorifique était *accordé* par le Siége apostolique, c'est une preuve qu'il pouvait ne pas l'accorder dans certaines circonstances et qu'il était juge de l'opportunité. On ne pouvait donc ici que regretter d'avoir été privé de participer à l'élection d'Alexandre II, mais non réclamer cette participation comme un droit imprescriptible, et encore moins arguer du défaut de son exercice pour justifier la nomination d'un antipape. *Voy.* l'article NICOLAS II.

(143) Cet argument est faible, et pouvait être préjudiciable à l'autorité du Pape; car ce principe admis, que *des seigneurs et quelques évêques* avaient pu annuler tout ce qu'avait ordonné un Pape, menait loin. Il était plus simple de dire que le Siége apostolique, qui avait *accordé le privilége*, pouvait bien le retirer quand il avait de bonnes raisons pour cela. *V.* l'art. ANSELME II (Saint), évêque de Lucques, n° VI.

Cadaloüs, élu par les intrigues des ennemis de l'Eglise romaine. Enfin, il exhorte les ministres de la cour et ceux du Saint-Siége à concourir à une même fin pour le bien de l'Eglise et de l'empire.

Le résultat du concile d'Osbor fut tel que saint Pierre Damien pouvait le désirer. L'antipape Cadaloüs, dans l'année de son élection, c'est-à-dire le 27 octobre 1062, y fut condamné et déposé par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie, en présence du roi. Quant à Annon, il ne se contenta pas, étant devenu maître du gouvernement, de provoquer ce concile; mais il avait commencé par ôter à Guibert de Parme, l'un des promoteurs du schisme, la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Grégoire de Verceil. *Voy.* l'article Guibert de Parme.

V. Cependant l'antipape Cadaloüs se soutenait toujours, et il avait même attiré à son parti Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, qui d'abord lui avait résisté vigoureusement, et qui l'avait chassé de devant Rome. Pierre Damien l'ayant appris, lui en écrivit, le pressant fortement de reconnaître sa faute et de revenir à l'obéissance du Pape Alexandre II. Il écrivit aussi, à ce sujet, au jeune roi Henri, et à Annon dont il connaissait le crédit. Il pria ce dernier de procurer au plus tôt la tenue d'un concile universel, pour réprimer l'insolence de Cadaloüs et finir le schisme.

On savait, à la cour de Saxe, que les Romains étaient toujours mécontents de ce que le roi avait voulu faire Cadaloüs pape sans les consulter; et ils semblaient vouloir se révolter à cette occasion. C'est pourquoi la cour jugea opportun d'envoyer Annon à Rome. Il quitta donc les affaires d'Allemagne, et arriva bientôt dans la ville éternelle. Il vit le Pape Alexandre II qui le reçut très-bien, et il voulut lui répéter cette thèse, à savoir « que les rois sont depuis longtemps en possession incontestable du droit de confirmer l'élection du Pape; » et, commençant par les patrices, il nomma ceux par l'ordre et le consentement desquels plusieurs Papes étaient montés sur le Saint-Siége. On ne comprend guère que l'archevêque de Cologne put tenir un pareil langage, après ce qui s'était passé au concile d'Osbor, et après l'écrit de saint Pierre Damien, dont il avait eu certainement connaissance.

Mais l'archidiacre Hildebrand et les cardinaux présents répondirent à l'archevêque Annon : « Soyez fermement persuadé que, selon les canons, les rois n'ont aucun droit à l'élection des Papes; » puis, ils rapportèrent, en preuve, plusieurs décrets des Papes, entre autres celui de Nicolas II, souscrit par cent treize évêques. Enfin, après plusieurs contestations, Annon n'eut plus rien de raisonnable à opposer, et il conclut par prier le Pape de vouloir bien célébrer un concile en Lombardie pour y montrer la justice de son élection (144). Alexandre II n'accueillit d'abord pas cette proposition qui lui parut contraire à sa dignité : toutefois, considérant le malheur du temps, il convoqua le concile à Mantoue.

Il voulut que Pierre Damien y assistât, et, afin de s'entendre avec lui à cet effet, il lui ordonna de venir à Rome : mais Pierre, déjà vieux et attaché à son désert de Fontavellane, s'en excusa, et promit seulement d'aller à Mantoue. Le temps marqué étant venu, le Pape Alexandre s'y rendit avec les évêques et les cardinaux. Tous les évêques de Lombardie s'y trouvèrent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir (145). En ce concile, le Pape Alexandre se purgea par serment de la simonie dont il était accusé, et prouva, par de si bonnes raisons, la validité de son élection, qu'il se réconcilia les évêques de Lombardie, qui lui avaient été opposés. Quant à Cadaloüs, il fut de nouveau et tout d'une voix condamné comme simoniaque. Mais il ne se rendit pas encore après ce nouvel échec. *Voy.* son article.

VI. Après ce concile de Mantoue, Annon travailla, environ vers l'an 1066, à détruire l'influence qu'Adalbert, archevêque de Brême, exerçait sur l'empereur Henri, et dont il abusait de la manière la plus indigne. Annon parvint bien à arrêter le mal; mais ce ne fut que pour un temps, parce que l'empereur était corrompu (*Voy.* l'article Adalbert, archevêque de Hambourg et de Brême, n° IV et V), et l'archevêque de Cologne dut souffrir de son zèle.

Mais était-ce bien par amour de la discipline et pour l'honneur de l'Eglise qu'Annon sévit ainsi contre les désordres d'Adalbert? Et ne serait-ce pas pas plutôt par esprit de domination, et par une sorte de dépit de voir l'empire que l'archevêque de Brême avait sur Henri? Il serait peut-être permis de le croire; car il paraîtrait qu'Annon n'était pas tout à fait exempt de reproches sous le rapport de l'administration des charges ecclésiastiques. Nous voyons effectivement qu'en 1070 il fut appelé à Rome avec Sigefroi, archevêque de Mayence, et Herman, évêque de Bamberg; que *tous trois* furent sévèrement réprimandés *de ce qu'ils vendaient les ordres sacrés, communiquaient sans scrupule avec ceux qui les achetaient et leur imposaient les mains;* qu'enfin, après leur avoir fait faire serment de ne plus agir ainsi à l'avenir, on les renvoya en paix (146).

L'histoire ajoute, pour Annon en particulier (147), qu'il rapporta de Rome un privilége du Pape Alexandre pour l'abbaye de Sigebert, qu'il avait fondée, et le bras de saint Césaire, martyr.

Il paraît néanmoins que ce prélat était digne du gouvernement temporel, puis qu'a-

(144) Lamb., an. 1064; *Gesta Pontif.*, ap. Baron., an. 1064.

(145) On prétend qu'il y eut à ce concile cent treize évêques. Il se tint, selon les uns, en 1064; selon les autres, en 1067. Mais Mansi le place à l'an 1071 ou 1072, et ses raisons, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ne sont pas à mépriser.

(146) *Vita S. Ann.*, c. 26, 34, ap. Sur., 4 déc.

(147) Ibid., apud Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXI, n° 33.

près la mort d'Adalbert, en 1072, on le contraignit en quelque sorte de reprendre en Allemagne la principale autorité. En effet, le roi Henri étant venu à Utrecht célébrer la Pâque, qui était le 8 avril en 1072, y reçut de grandes plaintes des injustices qui se commettaient par tout son royaume, de l'oppression des innocents et des faibles, et du pillage des églises et des monastères. Touché de ces désordres, ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'archevêque de Cologne de prendre sous lui le soin de l'Etat. Tous les seigneurs joignirent leurs instances à celles du roi, mais l'archevêque résista longtemps. Il se souvenait des mauvais traitements qu'il avait reçus; et d'ailleurs étant tout occupé de Dieu, il avait peine à s'embarrasser d'affaires temporelles : il céda toutefois au bien public, et aux désirs unanimes qui lui étaient exprimés. On s'aperçut bientôt de ce changement, car les violences furent supprimées et la justice reprit le dessus.

VII. Mais peu de temps après, Annon, ne pouvant souffrir davantage les iniquités qui se commettaient à la cour, pria le roi de le décharger des affaires d'état, alléguant son âge déjà avancé. Le roi n'eut pas de peine à y consentir, voyant depuis longtemps le prélat extrêmement choqué de ses passions déréglées et des folies de sa jeunesse, et qu'il s'y opposait autant que le respect le permettait. L'archevêque, ayant obtenu son congé, se retira à son monastère de Sigebert et y passa les trois années qu'il survécut, en veilles, en jeûnes et en prières accompagnées d'aumônes, n'en sortant que pour quelque nécessité inévitable (148).

Pendant les jours de sa retraite, Dieu l'éprouva par plusieurs afflictions (149). Son frère Vécel, archevêque de Magdebourg, et son cousin Buccon, évêque d'Halberstadt, se trouvèrent enveloppés dans la guerre de Saxe, et par conséquent, exposés à l'indignation du roi. Et comme Annon, retenu par l'affection naturelle, ne donnait pas au roi des secours assez puissants à son gré, il lui devint même suspect, et ce prince l'accusa d'infidélité et de parjure; jusque-là qu'il sollicita les citoyens de Cologne pour le tuer, et deux de ses domestiques en formèrent le dessein.

L'année précédente 1074, incontinent après Pâques, l'imprudence de ses gens excita contre lui à Cologne une sédition si furieuse, que sa vie fut en danger. Il avait pour ce sujet excommunié et banni plusieurs citoyens de Cologne. Mais à Pâques de l'année 1075, il leur rendit la communion et leurs biens qui avaient été pillés. Enfin il lui vint des ulcères aux pieds qui firent tomber la chair, jusqu'à découvrir les os : puis montant aux jambes et aux cuisses gagnèrent le corps et les parties nobles; et ainsi, après une longue maladie, il mourut le 4 décembre 1075, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (150). Il avait tenu le siége de Cologne vingt ans et dix mois. Il fut enterré au monastère de Sigebert, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Fleury le nomme (151) une des grandes lumières de l'Eglise d'Allemagne.

ANNON, fut le premier abbé du monastère que le roi Otton, de concert avec sa femme Edithe, fonda dans la ville de Magdebourg, le 23 septembre 937, et, depuis, il devint évêque de Worms.

ANNONCIATION. *Voy.* Incarnation du Verbe.

ANOMÉENS, secte de purs ariens, on pourrait dire d'ariens plus conséquents que les autres, c'est-à-dire plus audacieux dans leur impiété. On a oublié cet article dans le *Dictionnaire des Hérésies*. Nous parlons suffisamment de ces sectaires dans l'article Aétius, leur chef (tom. Iᵉʳ, col. 377-379) et dans l'article Arianisme, n° VI. Nous ne nous en occuperons donc pas davantage en cet endroit. Notons seulement que saint Grégoire de Nysse réfute les *Anoméens* dans son traité *De hominis opificio*, cap. 6, num. 11 et 12, et cap. 16, num. 51.

ANSBERT (Saint), évêque de Rouen, appartenait à une noble famille franque; son père voulut le marier dans sa jeunesse à la fille de Robert, garde des sceaux : Cette jeune fille se nommait Andragisine ou Angadrisma, et elle désirait se vouer au Seigneur. — *Voy.* son article. — Ansbert en fut touché, et à l'exemple de celle avec laquelle il eût pu aimer s'unir à cause de sa grande beauté, il résolut de conserver sa virginité.

Il demeura cependant encore quelque temps dans le palais où il remplit la charge de garde des sceaux, apparemment après la mort de Robert. Mais la possession des honneurs lui en ayant fait mieux sentir la vanité, il s'enfuit de la cour comme d'une prison, où les chaînes que l'on porte, pour être d'or, n'en sont que plus pesantes. Il se retira secrètement au monastère de Fontenelle; et saint Vaudrille, qui vivait encore, l'y reçut avec joie. Il en fut élu abbé l'an 681, après la promotion du saint à l'évêché de Lyon.

Ansbert ne demeura pas longtemps à la tête de la communauté de Fontenelle. Saint Ouen, évêque de Rouen, avait prié en mourant le roi Thierri III de lui donner pour successeur ce pieux abbé. Ce prince et le clergé de Rouen crurent ne pouvoir mieux réparer la perte que l'Eglise venait de faire, qu'en plaçant Ansbert sur ce siége. Mais, comme sa modestie, qui n'était pas moins grande que les autres vertus, faisait craindre qu'il ne refusât, on usa d'industrie pour l'attirer à Clichy, où le roi le fit ordonner par saint Lambert, évêque de Lyon et prédécesseur d'Ansbert dans le gouvernement

(148) Lamb., an. 1072, 1075, pag. 231.
(149) Ibid., p. 207, 229, 232.
(150) Martyr. Rom, 4 déc.; *Vita*, apud Sur., lib. III, cap. 17.
(151) *Hist. ecclés.*, liv. LXII, n° 23.

du monastère de Fontenelle. Ceci se passait en 683.

Le nouvel évêque se distingua par son amour pour les pauvres et le soin qu'il eut de faire rétablir un grand nombre d'églises et d'animer ses prêtres à prêcher l'Evangile. La cinquième année de son épiscopat, c'est-à-dire en 687, il tint à Rouen un concile nombreux où l'on fit plusieurs règlements très-utiles à l'Eglise (152); mais on n'en connaît pas les détails. Les historiens citent les noms des évêques qui assistèrent à ce concile (153). De plus, Ansbert accorda des priviléges à un monastère dédié à la sainte Vierge et bâti par la mère d'Adéodat, son prédécesseur, dans une ville de son diocèse, située sur la Loire. Cette ville était probablement Blois, la seule du diocèse de Chartres, située ainsi sur la Loire; ce fut là aussi sans doute que s'assemblèrent les quatorze évêques qui signèrent l'acte des priviléges (154).

Cependant les Austrasiens et les Neustriens se faisaient la guerre. Pépin venait de se rendre maître absolu de l'empire français. Ces troubles furent cause d'une disgrâce pour Ansbert. En effet, l'envie et la malignité trouvèrent le moyen de l'envelopper dans la révolution. On l'accusa d'avoir tramé des intrigues contre le nouveau gouvernement; et, comme tout est suspect dans une conquête récente, Pépin se laissa surprendre à ces délations, et le relégua dans le monastère d'Haumont en Hainaut (155).

Le saint évêque y reprit sans peine les observances de la vie monastique qu'il avait quittées malgré lui. Il sanctifia le loisir de la retraite par la composition de quelques ouvrages qui ne sont point venus jusqu'à nous. Mais il semble que ses traités de piété pour l'édification des moines ne doivent point être distingués d'un recueil de questions que saint Ansbert, au rapport de la chronique de Fontenelle (156), avait adressées à un reclus nommé Siwin. Au surplus, l'auteur de sa vie appuie cette conjecture en disant que ses traités furent principalement composés pour des personnes qui demeuraient hors de l'enceinte du monastère d'Haumont.

Ce saint homme partageait donc son temps entre la prière et l'étude. Aussi s'attira-t-il bientôt par son humilité et par sa ferveur la vénération des moines et des peuples des environs. C'en fut assez pour réveiller la haine des envieux, qui tâchèrent de persuader à Pépin de l'envoyer dans un exil plus incommode. Ansbert, l'ayant appris, députa Halidulfe, abbé d'Haumont, avec quelques autres personnes de distinction, vers le duc, pour détruire les calomnies dont on l'avait noirci dans son esprit et pour lui faire connaître que, bien loin d'intriguer pour conserver son siége, il n'avait accepté l'épiscopat que par force, par ordre du roi et par l'élection du peuple. Pépin, qui avait de la droiture, reconnut qu'on l'avait trompé; et, se souvenant de saint Vandrille son parent, dont Ansbert avait été disciple, il ordonna que le saint évêque fût rétabli avec honneur dans son siége.

Ainsi la puissance temporelle s'était déjà arrogé au septième siècle tout droit sur la liberté et l'indépendance des évêques. Elle pouvait les envoyer dans un monastère, en exil; les déposer ou les rappeler selon son bon plaisir ou selon les circonstances. Et il est des auteurs qui nous vantent la bonne harmonie entre les deux puissances dans le passé, qui estiment que l'Eglise dut se trouver bien heureuse d'être ainsi *protégée*, et qui voudraient voir renaître ces beaux temps!

Pour ce qui est d'Ansbert, la divine providence avait résolu de finir autrement son exil. Il tomba malade en apprenant la nouvelle de son rappel, et ne soupira plus qu'après sa véritable patrie. Il ordonna que son corps fût enterré à Fontenelle, et il députa vers Pépin pour lui demander cette grâce. Cependant, sentant son mal s'augmenter, il fit dire une messe solennelle le 9 février, à laquelle il communia; après quoi s'étant armé du signe de la croix, il rendit son esprit à son Créateur le même jour, l'an 695. Ses religieux le pleurèrent, et le peuple de Rouen fut affligé de n'avoir pas possédé plus longtemps un aussi saint pasteur.

Il fut d'abord inhumé à Haumont, parce que la permission de le transférer à Fontenelle n'était pas encore arrivée. On la reçut dix-sept jours après, et l'on fit la translation avec une grande solennité et un grand concours de peuple attiré par les miracles qui s'y opérèrent. Hibert ou Hildebert, alors abbé de Fontenelle, le fit enterrer dans l'église de Saint-Paul, à gauche du tombeau de saint Vandrille, le 11 mars de la même année 695 (157). Quelque temps après, le même abbé fit bâtir une belle église en l'honneur de ce saint évêque, et chargea le moine Aigrade (*Voy.* cet article) d'en écrire la vie.

Un historien (158) dit qu'Ansbert fut un grand évêque. On lui attribue, outre les traités dont nous avons parlé plus haut, le second et le troisième des sermons sur l'Assomption de la très-sainte Vierge, publiés sous le nom de saint Ildefonse, archevêque de Tolède (159). Mais, dit un critique (160),

(152) *Vit. S. Ansbert.*, cap. 6.
(153) Voy. *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. x ou tom. V, p. 397 de l'édit. in-12, 1826.
(154) Dom Mabillon, *De re diplomat.*, lib. vi, cap. 25, p. 478.
(155) *Vit. S. Ansbert.*
(156) *Actor. ordin. S. Benedicti.*, tom. Ier.
(157) *Vita S. Ansberti*, in fin. et in prolog.
(158) M. l'abbé Guettée, *Hist. de l'Egl. de France*, tom. II, 1847, p. 466.—Malgré les quelques citations que nous faisons de cette *Histoire*, nous devons faire remarquer, une fois pour toutes, qu'elle a été mise à l'*Index*.
(159) Cave, *Hist. litteraria*, p. 386.
(160) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XVII, p. 762.

on n'y trouve rien qui puisse autoriser ce sentiment.

ANSCAIRE, sous-diacre, avait usurpé le siége de Langres du vivant de l'évêque légitime, Isaac, et avait sollicité le clergé, les vassaux et les serfs, pour qu'ils le secondassent dans son usurpation. Le concile de Savonières, près de Toul, de l'an 859, l'arrêta bientôt dans ses coupables desseins. Mais comme Anscaire promit par des députés de se désister, le concile accepta sa soumission, et lui prescrivit la formule d'un serment, par lequel il demandait pardon de son entreprise et promettait de ne rien faire de semblable à l'avenir. On lui défendit aussi de jamais aspirer au siége de Langres, ni à celui de Genève qu'il avait aussi usurpé autrefois (161). Tout ceci se voit dans le cinquième canon du concile de Savonières.

ANSCAIRE (Saint), apôtre du Nord, était natif de l'ancienne Corbie, ou du moins des environs. Il fut, dès sa jeunesse, favorisé de plusieurs grâces extraordinaires qui jetèrent dans son cœur les semences des vertus dont on vit dans la suite de si précieux résultats (162).

I. Il prit, dans un âge encore tendre, l'habit religieux au monastère de Corbie, et il montra d'abord une grande ferveur, dont il parut cependant un peu se démentir à une certaine époque de sa vie. Mais la nouvelle de la mort de Charlemagne le fit rentrer en lui-même, et sa négligence momentanée devint pour lui un nouveau motif de tendre à la plus haute perfection. Il étudia sous le célèbre Pascase Radbert, et fit tant de progrès dans les sciences, qu'il gouverna l'école de l'ancienne Corbie durant l'absence de son maître. Il n'en fut tiré que pour remplir la même fonction dans la nouvelle Corbie. Ses supérieurs ayant connu ses talents et son zèle, le chargèrent, outre le soin de l'école, d'annoncer la parole de Dieu au peuple; ce qu'il fit avec de grands fruits.

Sur le récit que l'abbé Vala (*Voy.* cet article) fit des vertus de ce saint religieux, il eut ordre de le faire venir à la cour. Dès qu'il y fut arrivé, Vala lui proposa la mission de Danemark, en lui déclarant cependant qu'il ne voulait rien lui ordonner là-dessus, et qu'il le laissait absolument le maître d'accepter ou de refuser une mission pénible, dont il ne lui dissimulait pas les difficultés et les dangers. Anscaire, qui ne cherchait que l'occasion de procurer la gloire de Dieu, répondit sans délibérer qu'il l'acceptait avec joie. Aussitôt il fut présenté à l'empereur Louis, qui fut aussi satisfait qu'édifié de sa résolution; mais quand le parti qu'il prenait fut devenu public, on en parla diversement.

Quelques-uns ne pouvaient assez admirer le courage du saint religieux, qui s'arrachait à sa patrie et à ses études pour se confiner parmi des barbares idolâtres, sans autre dessein que de les gagner à Dieu; les autres, en lui prêtant des intentions moins pures, le blâmaient hautement; il y en eut même qui s'efforcèrent ouvertement de le détourner de sa résolution. C'est ainsi que l'œuvre de Dieu trouve toujours des contradictions; on est quelquefois fâché de voir faire par d'autres un bien qu'on n'a pas le courage d'entreprendre soi-même.

II. Anscaire, pour s'exempter de répondre à ces vains discours, et pour se préparer à l'apostolat par la solitude, se retira dans une vigne voisine d'Aix-la-Chapelle, où il vaquait en repos à la prière et à la lecture. Comme il était en méditation, un moine, nommé Aubert, qui avait accompagné Vala à la cour, vint le trouver et lui demanda si c'était tout de bon qu'il voulait entreprendre ce voyage. Anscaire craignit d'abord qu'il n'y eût dans cette question de l'artifice pour l'ébranler. Mais Aubert l'ayant assuré de sa sincérité, il lui déclara son intention. « Et moi, dit Aubert, je ne vous laisserai point aller seul; je veux vous accompagner pour l'amour de Dieu, pourvu que vous m'obteniez la permission de l'abbé. » Anscaire alla au-devant de Vala quand il revint du palais, et s'empressa de lui annoncer qu'il avait trouvé un compagnon pour son voyage. Quand il eut nommé Aubert, l'abbé fut fort surpris, parce qu'il était de grande naissance, de ses plus confidents, et intendant de sa maison. Il l'interrogea lui-même et lui accorda son congé; mais il déclara à l'un et à l'autre qu'il ne leur donnerait personne de sa famille pour les servir, s'il n'y voulait aller de bon gré, trouvant de l'inhumanité à envoyer quelqu'un malgré lui avec les païens.

Il les mena tous deux à l'empereur, qui, ravi de leur bonne volonté, leur donna des meubles de chapelle, des coffres, des tentes et les autres secours nécessaires pour un si grand voyage. Il leur recommanda d'avoir grand soin d'affermir dans la foi le roi Hériold (ou Harold) et les siens, de peur qu'ils ne retournassent à leurs anciennes erreurs, et de travailler à en convertir d'autres. Ils partirent donc sans avoir personne pour les servir; car Hériold, encore néophyte et grossier, ne savait point comment on les devait traiter; et les siens, élevés aussi dans des mœurs différentes, n'avaient pas de grands égards pour à ces deux étrangers. Ainsi ils souffrirent beaucoup dans ce commencement de voyage. Quand ils arrivèrent à Cologne, l'archevêque Hadebalde en eut compassion et leur donna pour porter leurs hardes une très-bonne barque où il y avait deux chambres. Le roi Hériold la trouva si commode, qu'il y passa avec les moines français, prit pour lui une des chambres et leur laissa l'autre; ce qui augmenta entre eux la familiarité, et ses gens en servirent mieux les moines. Ils descendirent ainsi le Rhin jusqu'à la mer, et ayant passé la Frise, arrivèrent aux frontières du Danemark. Mais Hériold, ne pou-

(161) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XVI, tom. VII, pag. 287, de l'édit. in-12, 1826.
(162) *Vita S. Ansch., Act. SS. Bened.*, tom. VI.

vant encore y être paisible, demeura en Frise, dans une terre que l'empereur lui avait donnée.

Anscaire et Aubert y demeurèrent avec lui, tantôt parmi les chrétiens, tantôt parmi les païens, prêchant et instruisant ceux qu'ils pouvaient. Il s'en convertit plusieurs, et le nombre des fidèles croissait de jour en jour. Les deux missionnaires cherchaient surtout à acheter de jeunes esclaves pour les élever dans le service de Dieu, et, par eux, convertir leurs compatriotes. Le roi Hériold leur en donna des siens à instruire, et leur école fut bientôt de douze enfants et plus. Tel fut le commencement de la conversion des Danois au christianisme. Les deux apôtres travaillèrent ainsi plus de deux ans, après lesquels Aubert tomba malade, et ayant été conduit en Saxe, à la nouvelle Corbie, il y mourut saintement.

III. Vers l'an 829, l'empereur Louis reçut des ambassadeurs des Suénones ou Suédois, qui, entre autres affaires dont ils étaient chargés, lui déclarèrent que plusieurs personnes de leur nation désiraient embrasser la religion chrétienne, le priant d'envoyer des prêtres pour les instruire, et assurant que leur roi était disposé à le permettre. L'empereur, ravi de cette proposition, chercha qui il pourrait envoyer pour reconnaître la vérité, et demanda à l'abbé Vala si l'un de ses moines voudrait aller en Suède, principalement Anscaire qui était déjà auprès de Hériold, roi de Danemark. On le fit venir à la cour; et comme il se douta de l'affaire qu'on voulait lui proposer, il se souvint d'une vision qu'il avait eue à Corbie, où il avait reçu ordre d'aller prêcher aux païens. Etant donc arrivé devant l'empereur, il accepta la mission. L'abbé Vala lui donna pour compagnon Vitmar, moine de Corbie, et députa Gislemar pour demeurer auprès du roi Hériold à la place d'Anscaire.

Saint Anscaire et Vitmar s'embarquèrent pour passer en Suède. Mais environ à mi-chemin ils rencontrèrent des pirates qui, malgré la résistance des marchands qui les conduisaient, prirent leurs vaisseaux et tout ce qu'ils avaient, en sorte qu'à peine purent-ils gagner la terre et se sauver à pied. En cette occasion ils perdirent les présents de l'empereur et environ quarante volumes, qu'ils avaient rassemblés pour le service de Dieu; il ne leur resta que le peu qu'ils purent emporter en descendant du vaisseau.

Quelques-uns étaient d'avis de retourner; mais Anscaire ne put s'y résoudre; et s'abandonnant à la divine Providence, il passa outre.

Ils firent donc à pied un très-long chemin avec une extrême difficulté, passant de temps en temps sur des barques quelques bras de mer. Enfin ils arrivèrent à Birque ou Biorc, qui était alors la capitale et le port du royaume de Suède, dans une île à deux journées d'Upsal, vers le lieu où est Stokholm; car cette ancienne ville ne subsiste plus. Le roi, nommé Bern ou Biorn, ayant appris des ambassadeurs qu'il avait envoyés en France le sujet de la venue des missionnaires, les reçut favorablement: l'affaire fut examinée dans son conseil, et on leur accorda tout d'une voix la permission de demeurer dans le pays et d'y prêcher l'Evangile; ce qu'ils commencèrent à faire avec succès. Plusieurs chrétiens captifs avaient bien de la joie de pouvoir enfin participer aux saints mystères, et on reconnut la vérité de tout ce que les ambassadeurs de Suède avaient dit à l'empereur Louis. Quelques Suédois demandèrent et reçurent le baptême, entre autres Hérigaire, gouverneur de la ville et fort aimé du roi. Ce seigneur fit bâtir une église dans son héritage, s'exerça sérieusement à la piété et persévéra très-constamment dans la foi.

IV. Saint Anscaire et Vitmar ayant demeuré six mois en Suède, revinrent en France, avec des lettres écrites de la main du roi, suivant l'usage de la nation, et racontèrent à l'empereur Louis les grâces que Dieu leur avait faites, et comment il leur avait ouvert la porte pour la conversion des païens. L'empereur en fut ravi, et songea comment il pourrait établir un siége épiscopal à cette frontière de son empire, pour faciliter et affermir ces conversions. Alors quelques-uns de ses fidèles serviteurs lui représentèrent que l'empereur Charles, son père, ayant dompté la Saxe et y fondant des évêchés, avait réservé l'extrémité de la province au nord de l'Elbe, pour y établir dans la suite un siége archiépiscopal, d'où l'on pût étendre la foi chez les païens. Charlemagne y fit consacrer une église par un évêque des Gaules, et y mit un prêtre nommé Héridac, indépendant des évêques voisins: il voulait même le faire ordonner évêque, mais la mort le prévint.

L'empereur Louis, son successeur, sans arrêter beaucoup là-dessus, à la sollicitation de quelques personnes, partagea cette province d'outre l'Elbe entre les deux évêques voisins, Villeric de Brême et Héligand ou Hérigald de Werden. Mais alors connaissant l'intention de son père, et voyant le progrès de la foi chez les Danois et les Suédois, du consentement des évêques et d'un concile nombreux, il établit à Hambourg un siége archiépiscopal, à qui serait soumise toute l'Eglise des Nortalbinges, c'est-à-dire des peuples qui étaient au nord de l'Elbe, et tout le reste des pays septentrionaux, pour y envoyer des évêques et des prêtres. Il fit donc consacrer solennellement Anscaire archevêque, par les mains de Drogon, évêque de Metz, en présence de trois archevêques, Ebbon de Reims, Hetti de Trèves, Otgar de Mayence, et de plusieurs autres évêques, même de ceux de Verden et de Bremen, qui prirent part à cette consécration, pour preuve de leur consentement. Ce fut l'an 830, et saint Anscaire était âgé de trente ans (163).

(163) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLVII, n° 31.

V. Comme le nouveau diocèse de Hambourg était petit et exposé aux courses des barbares, l'empereur y unit un monastère des Gaules, nommé Thurholt et situé en Flandre; et, pour assurer à perpétuité l'érection du siége de Hambourg, il envoya saint Anscaire à Rome, avec deux évêques et un comte, en demander la confirmation au Pape Grégoire IV.

Ces deux évêques étaient Rotade de Soissons et Bernold ou Bernalt de Strasbourg, et le comte se nommait Gerold. Le Pape leur accorda ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire la confirmation du nouvel archevêque de Hambourg, et déclara Anscaire son légat chez toutes les nations voisines : Suédois, Danois, Sclaves et autres où Dieu ouvrirait la porte à la prédication de l'Evangile, conjointement avec Ebbon, archevêque de Reims, qui avait été chargé de cette mission par le Pape Pascal environ dix ans auparavant. Le Pape ordonna que les successeurs d'Anscaire seraient consacrés au palais de l'empereur jusqu'à ce que le siége de Hambourg eût des suffragants, et accorda le pallium à Anscaire et à son Eglise à perpétuité. Tout cela est constaté dans le décret du Pape Grégoire IV, de l'an 831.

De plus, le biographe contemporain de saint Anscaire nous apprend que le Pape lui accorda , devant le corps de saint Pierre, l'autorité publique de prêcher l'Evangile, et frappa d'anathème quiconque y mettrait opposition. Les nations septentrionales, dit un historien (164), n'auraient jamais dû oublier d'où leur sont venus les prédicateurs légitimement envoyés de l'Evangile, et leurs Pères dans la foi.

Saint Anscaire, étant revenu en France, fit confirmer l'érection de son siége par les lettres de l'empereur Louis, datées d'Aix-la-Chapelle le 15 mai 834. Il commença ensuite à exercer ses fonctions dans son nouveau diocèse, et attira à la foi beaucoup de païens par l'exemple de sa vertu. Il achetait les enfants Danois ou Sclaves, et rachetait des captifs pour les élever dans le service de Dieu, et il en envoyait à son monastère de Turholt en Flandre. Des moines de l'ancienne Corbie, qui l'accompagnaient, lui servirent utilement à la propagation de la foi, et il avait apporté plusieurs reliques des quatre saints évêques de Reims : saint Sixte, saint Sinice, saint Maternien et saint Remy, qu'Ebbon lui avait données. Il mit celles de saint Sixte et de saint Sinice à Hambourg, et les autres en divers lieux de son diocèse (165).

VI. Secondé par l'archevêque de Reims, Ebbon, Anscaire conféra avec lui sur ce qu'il y avait de mieux à faire pour le bien spirituel de la légation de Suède. Ils jugèrent nécessaire qu'il y eût un évêque qui y résidât. Ebbon choisit un de ses parents nommé Gauzbert, et celui-ci fut ordonné évêque, sous le nom de Simon, et partit pour exercer la légation qu'Anscaire avait reçue du Saint-Siége. *Voy.* l'article Gauzbert.

Mais tandis que notre saint travaillait ainsi à évangéliser son diocèse et les provinces du Nord, les Normands vinrent attaquer le royaume de Louis, en l'année 845. Ils livrèrent trois combats en Frise. Dans le premier ils furent battus, et ils eurent l'avantage dans les deux autres. Ils entrèrent dans l'Elbe avec six cents bâtiments, sous la conduite de Roric leur roi, descendirent à Hambourg, et surprirent tellement les habitants en l'absence du comte, qu'on n'eut pas le loisir d'assembler les gens du pays. L'archevêque Anscaire, qui y résidait, voulut d'abord défendre la place en attendant un plus grand secours; mais voyant qu'il ne pouvait résister aux ennemis qui assiégeaient déjà la ville, il songea à sauver les reliques : ses clercs se dispersèrent de côté et d'autre, et lui-même échappa à peine sans manteau. Le peuple s'enfuit de tous côtés, quelques-uns furent pris, la plupart tués; les barbares étant arrivés le soir à Hambourg, y demeurèrent un jour entier et deux nuits, pillèrent et brûlèrent tout. Cet incendie consuma l'église que le saint évêque avait fait bâtir avec grand soin, le monastère et la bibliothèque composée entre autres de livres très-bien écrits, donnés par Louis le Débonnaire. Enfin il ne resta que ce que chacun trouva sous sa main et put emporter avec lui. Saint Anscaire ayant ainsi perdu en un moment tout ce qu'il avait amassé depuis son épiscopat, ne témoigna aucun chagrin, mais répéta souvent ces paroles de Job : *Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu : que le nom du Seigneur soit béni* (166)! Peu de temps après qu'il eut été chassé de Hambourg, il assista au concile de Mayence de l'an 847.

Pendant qu'il était ainsi, errant avec ses moines, portant leurs reliques de côté et d'autre, sans avoir de demeure assurée, il lui survint un surcroît d'affliction. L'évêque Gauzbert, qu'il avait envoyé en Suède, en fut chassé. Une partie du peuple se conjura contre lui; elle vint à sa maison, tua son neveu Nithard, le lia lui-même avec ses autres compagnons, pilla tout ce qui se trouva, et les chassa honteusement du pays Tout cela se fit sans ordre du roi, par une conspiration populaire. Mais Dieu , dit Fleury (167), fit éclater sa vengeance sur ceux qui en étaient coupables, et ils furent tous punis en peu de temps, de mort, de maladie ou de perte de leurs biens, en sorte que tout ce peuple demeura persuadé de la puissance de Jésus-Christ. La Suède fut sept ans sans prêtres.

VII. Cependant saint Anscaire ne laissait pas d'exercer sa mission en Saxe. Il tirait

(164) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LV, tom. XI, pag. 483.

(165) *Vita S. Ansc. Acta Bened.*, sæc. IV, pars II. It. *Acta SS.*, 3 feb.

(166) *Job.* I, 21.

(167) *Hist. ecclés.*, liv. XLVIII, n° 31.

sa subsistance du monastère de Turholt en Flandre, que Louis le Débonnaire lui avait donné, ainsi que nous l'avons dit. Mais le roi Charles, dans les Etats duquel se trouva ce monastère après le partage des royaumes, le donna à un seigneur nommé Reigner, ou Ragenaire, ce qui réduisit Anscaire à une extrême pauvreté. Les moines de l'ancienne Corbie, qui l'avaient suivi, retournèrent à leur monastère, et plusieurs autres l'abandonnèrent; mais avec le peu de disciples qui lui restaient, il ne laissa pas de continuer ses fonctions. Le roi Louis, dans le royaume duquel il travaillait, touché de ses besoins, chercha à le faire subsister, et ne voyant dans le pays aucun monastère qui lui pût convenir, il résolut de lui donner l'évêché de Brême qui était voisin, et alors vacant par la mort de Leuderic, troisième évêque de ce siége, décédé l'an 849. Comme Anscaire faisait difficulté de l'accepter, craignant qu'on ne l'accusât de cupidité, le roi proposa l'affaire dans une assemblée conciliaire, et demanda aux évêques s'il la pouvait faire suivant les canons. Ils répondirent affirmativement et le prouvèrent par plusieurs exemples. Ainsi, attendu que le diocèse de Hambourg, pour lequel Anscaire avait été ordonné, était très-petit, n'ayant que quatre églises baptismales, et qu'il était fort exposé aux incursions des barbares, ils décidèrent que l'on y pouvait joindre celui de Brême. Mais pour ôter tout sujet de plainte à Valdegaire, évêque de Werden, qui était voisin, et dont on avait pris la partie du diocèse qui était au delà de l'Elbe, on résolut de remettre les deux évêchés de Brême et de Werden, comme ils étaient au temps de Louis le Débonnaire. A ces conditions Anscaire reçut l'évêché de Brême, uni à celui de Hambourg, la même année 849.

Depuis, la chose étant mieux examinée dans un nouveau concile, on trouva de l'inconvénient à ce que le siége pour lequel il avait été ordonné et dont l'érection avait été confirmée par le Pape, fût dans un autre diocèse; car Hambourg se trouvait au delà de l'Elbe, et, par conséquent, dans la partie rendue à l'évêque de Werden. On résolut donc que saint Anscaire reprendrait cette partie, en donnant un équivalent, et l'évêque de Werden y consentit. Mais on ne put avoir le consentement du métropolitain qui était l'archevêque de Cologne, parce que ce siége était vacant, et le fut environ dix ans.

VIII. Ainsi que nous l'avons dit plus haut (n° VI), l'Eglise de Suède était demeurée sans prêtres pendant sept ans, depuis que l'évêque Gauzbert, autrement nommé Simon, en avait été chassé. Vers l'an 852, saint Anscaire y envoya un prêtre anachorète du nom d'Ardgaire, pour consoler ce qui restait de chrétiens; mais il n'y demeura pas longtemps. Après avoir assisté deux saintes personnes au moment de leur mort et avoir accompli quelques œuvres de charité, il retourna dans sa chère solitude, et l'Eglise de Suède demeura encore sans ministres de l'Evangile. *Voy.* l'article Ardgaire.

Mais notre saint travaillait à introduire la foi dans le Danemark. Horic ou Eric y régnait alors seul; il était fils de Godefroi, tué l'an 810. Anscaire le visitait souvent et s'appliquait à gagner son amitié par ses présents et par toutes sortes de services, afin d'obtenir la permission de prêcher dans son royaume. Quelquefois le roi Louis de Germanie l'envoyait en ambassade vers Horic, soit pour traiter de la paix, soit pour d'autres affaires, dont il s'acquittait avec beaucoup de soin et de capacité. Le roi Horic, connaissant par là sa probité, commença à le respecter et à l'aimer, à vivre familièrement avec lui et à lui donner entrée dans ses conseils les plus secrets. Il voulait toujours l'avoir pour garant des traités qu'il faisait avec les Saxons, disant qu'il ne tenait rien de si sûr que sa parole.

Saint Anscaire profita donc de cette amitié du roi pour l'exhorter à se faire chrétien. Il écoutait volontiers ce que l'évêque lui rapportait de l'Ecriture sainte, et demeurait d'accord que cette doctrine était bonne et salutaire. Enfin le saint évêque lui demanda la permission de bâtir une église dans son royaume et d'y établir un prêtre qui prêchât la parole de Dieu et administrât le baptême à tous ceux qui le désireraient. Le roi l'accorda avec plaisir, permit de bâtir une église à Slesvic, qui était alors un port très-fréquenté par les marchands. Le saint évêque l'exécuta aussitôt et y mit un prêtre qui travailla avec grand fruit; car il y avait déjà en ce lieu-là plusieurs chrétiens, même des principaux de la ville, qui avaient été baptisés à Dorstat, ou à Hambourg, et ils étaient ravis d'avoir chez eux le libre exercice de leur religion. Plusieurs infidèles de l'un et de l'autre sexe se convertissaient à leur exemple: la joie était grande, et l'intérêt même temporel s'y rencontrait; car à cette occasion les marchands de Dorstat et de Hambourg voyant la sûreté établie, venaient plus volontiers à Slesvic. Mais la plupart de ces nouveaux chrétiens se contentaient de recevoir le signe de la croix et d'être catéchumènes pour entrer dans l'église et assister aux divins offices; ils différaient le baptême jusqu'à la fin de leur vie, croyant plus avantageux d'en sortir entièrement purifiés. Plusieurs malades ayant inutilement sacrifié à leurs idoles, pour recouvrer la santé, promettaient de se faire chrétiens, appelaient le prêtre, recevaient le baptême et guérissaient aussitôt. Ainsi se convertit une grande multitude de Danois.

IX. Cependant Anscaire, affligé de ce que la Suède était encore une fois sans prêtres, depuis la retraite d'Ardgaire, pria le roi Horic de l'aider à rentrer dans ce pays. Il en parla aussi à l'évêque Gauzbert, qu'il y avait autrefois envoyé, craignant que la foi qui avait commencé à s'y établir ne pérît par leur négligence. Gauzbert dit que pour lui, en ayant été une fois chassé, il craignait

que sa présence n'irritât de nouveau les infidèles. « Il vaut mieux, ajouta-t-il, que vous y retourniez, vous qui, ayant été le premier chargé de cette mission, y avez été très-bien reçu : j'enverrai avec vous mon neveu, qui demeurera pour y faire les fonctions de prêtre, s'il y a lieu d'y prêcher. » Cette résolution prise, ils allèrent demander la permission du roi Louis, qui l'accorda volontiers et donna commission à l'évêque Anscaire d'aller en Suède comme son ambassadeur.

Horic, roi de Danemark, en envoya un de son côté pour l'accompagner, et dire au roi de Suède nommé Olef ou Olave, qu'il connaissait parfaitement le serviteur de Dieu, que le roi Louis lui envoyait, et qu'il n'avait jamais vu un si homme de bien, ni trouvé en personne tant de bonne foi. « C'est pourquoi, ajoutait-il, je lui ai permis dans mon royaume tout ce qu'il a voulu, pour y établir la religion chrétienne, et je vous prie d'en user de même; car il ne cherche qu'à faire du bien. » Après vingt jours de navigation, Anscaire arriva à Birca, où il trouva le roi et le peuple fort troublés. Car il était venu un homme qui disait avoir assisté à l'assemblée des dieux que l'on croyait maîtres du pays, et qu'ils l'avaient envoyé dire au roi et au peuple. « Nous vous avons longtemps été favorables et vous avons donné l'abondance et la prospérité dans la terre que vous habitez. De votre part vous vous êtes bien acquittés des sacrifices et des vœux que vous nous deviez; et votre service nous a été agréable. A présent vous manquez aux sacrifices ordinaires et faites moins de vœux; et ce qui nous déplaît davantage, vous voulez introduire un Dieu étranger. Gardez-vous de recevoir ce culte contraire au nôtre, si vous voulez que nous vous soyons propices. Que si vous voulez quelque dieu nouveau, nous recevons volontiers en notre compagnie Eric, jadis votre roi. » Les Suédois, touchés de cet avertissement de leurs dieux, dressèrent un temple à l'honneur de ce roi Eric et lui offrirent des vœux et des sacrifices.

X. Le saint évêque étant arrivé demanda à ses anciens amis comment il pourrait faire au roi sa proposition. Ils lui dirent tous qu'il n'y avait rien à espérer pour ce voyage, et que s'il avait quelque chose à donner, il l'employât à racheter sa vie. Il répondit : « Si mon Dieu en a ainsi disposé, je suis prêt à souffrir pour lui les tourments et la mort. » Enfin par leur conseil, il invita le roi à venir chez lui, lui donna à manger, lui fit des présents et lui expliqua le sujet de son ambassade dont il avait déjà ouï parler. Le roi très-content de la réception que lui fit l'évêque, lui dit : « Je consentirais volontiers à ce que vous désirez, mais je ne puis rien vous accorder que je n'aie consulté nos dieux par le sort, et que je ne sache la volonté du peuple, qui est plus maître que moi des affaires publiques. Envoyez quelqu'un de votre part à la prochaine assemblée, je parlerai pour vous et vous ferai savoir la résolution. » Après cette réponse, l'évêque recommanda l'affaire à Dieu par des jeûnes et des prières, et Dieu lui fit connaître intérieurement que le succès en serait heureux.

Le roi Olef assembla d'abord les seigneurs, et leur expliqua la proposition de l'évêque. Ils dirent qu'il fallait consulter les dieux, sortirent en campagne, suivant la coutume, jetèrent le sort, et trouvèrent que c'était la volonté de Dieu, que la religion chrétienne s'établît chez eux. Aussitôt, un des seigneurs, ami de l'évêque, alla lui porter cette bonne nouvelle. Le jour de l'assemblée générale étant venu, elle se tint à Birca, et le roi suivant la coutume fit publier par un héraut le sujet de l'ambassade des Français. Il s'émut un grand murmure parmi le peuple, partagé en divers sentiments. Mais un vieillard se leva, et dit : « Roi et peuple, écoutez-moi. Nous connaissons déjà le service de ce Dieu, et qu'il est d'un grand secours à ceux qui l'invoquent : plusieurs d'entre nous l'ont éprouvé dans les périls des mers et en d'autres occasions; pourquoi donc le rejetons-nous ? Autrefois quelques-uns allaient à Dorstat embrasser cette religion, dont ils connaissaient l'utilité : maintenant ce voyage est dangereux à cause des pirates : pourquoi ne recevons-nous pas ce bien, que l'on vient nous offrir chez nous? » Le peuple persuadé par ce discours consentit unanimement à l'établissement des prêtres et de la religion chrétienne. Le roi en donna aussitôt avis à l'évêque, ajoutant toutefois qu'il ne pouvait encore lui accorder une entière permission, jusqu'à ce qu'il eût le consentement d'une assemblée, qui se devait tenir dans une autre partie du royaume. Mais elle fut aussi favorable que la première.

Alors le roi appela l'évêque, et ordonna que l'on bâtirait des églises, que l'on recevrait des prêtres, et que quiconque voudrait, pourrait librement se faire chrétien. Saint Anscaire recommanda au roi le prêtre Erimbert, qui était le neveu de l'évêque Gauzbert. Le roi lui donna une place à Birca pour bâtir une église, et promit de protéger en tout la religion chrétienne. Ainsi saint Anscaire, ayant heureusement accompli son dessein, retourna en Saxe. Quelque temps après, le roi Olef attaqua les Cores, peuple autrefois sujet aux Suédois, et dont le pays est la Courlande. Il assiégea une de leurs villes, où ses troupes trouvèrent un grand péril; et, ayant jeté le sort, aucun de leurs dieux ne leur promettait du secours. En cette extrémité, quelques marchands, se souvenant des instructions de saint Anscaire, exhortèrent les Suédois à invoquer le Dieu des chrétiens. Ayant jeté le sort, et ayant trouvé que Jésus-Christ devait les secourir, ils reprirent cœur et marchèrent au combat. Mais les Courlandais, sans les attendre, rendirent la ville à des conditions plus avantageuses que les assiégeants ne désiraient.

Après cette victoire, les Suédois demandèrent quel vœu ils devaient faire à Jésus-

Christ. Les marchands leur conseillèrent de lui promettre des jeûnes et des aumônes, savoir : qu'à leur retour, après avoir demeuré sept jours chez eux, ils s'abstiendraient de chair pendant les sept jours suivants ; et qu'après quarante autres jours, ils feraient la même abstinence quarante jours durant. Ils l'observèrent de bon cœur, et commencèrent à assister toute espèce de pauvres ayant su que c'était une chose agréable à Jésus-Christ. Et depuis ce temps le prêtre Erimbert exerça librement ses fonctions, et la religion chrétienne fit de grands progrès en Suède.

XI. Mais en Danemark il y eut une grande révolution. Car les Normands, qui en étaient sortis et avaient ravagé la France pendant vingt années de suite, se rassemblèrent et retournèrent en leur pays. Là il s'éleva une querelle entre le roi Horic et son neveu Gerturm, qu'il avait chassé de son royaume, et qui avait jusque-là vécu en pirate. Ils en vinrent aux mains, et le carnage fut si grand, qu'il périt un peuple innombrable, Dieu vengeant ainsi la mort de tant de chrétiens, que les Normands avaient égorgés. Le roi Horic fut tué, et de la race de Godefroy son père, il ne resta qu'un enfant, aussi nommé Horic, qui fut reconnu pour roi. Mais les seigneurs qui l'environnaient et qui n'étaient guère connus de saint Anscaire, conseillèrent à ce jeune prince d'abolir le christianisme, disant que le désastre qui leur venait d'arriver était un effet de la colère des dieux, pour avoir reçu le culte d'un Dieu inconnu. Le plus grand ennemi du christianisme était le gouverneur de Slesvic, nommé Hovy, qui fit fermer l'église et défendit l'exercice de la vraie religion ; ce qui obligea le prêtre qui y résidait à se retirer.

Saint Anscaire pénétré de douleur ne savait à qui s'adresser, n'ayant auprès du nouveau roi aucun de ceux dont il avait gagné l'amitié par ses libéralités. Abandonné des hommes, il eut recours à Dieu, à son ordinaire, et ce ne fut pas en vain. Comme il se disposait à aller trouver le roi, ce prince ayant chassé et disgracié le gouverneur de Slesvic, pria de lui-même le saint évêque de renvoyer le prêtre à son église, déclarant qu'il ne voulait pas moins mériter la protection de Jésus-Christ et l'amitié de l'évêque que le roi son prédécesseur. Anscaire alla trouver le roi, et lui fut présenté par le comte Burchard, parent de l'un et de l'autre prince. Le jeune Horic reçut très-bien le saint évêque, et lui donna toutes les permissions que l'ancien roi lui avait données. Il accorda même aux chrétiens d'avoir une cloche pour leur église, ce qui auparavant paraissait abominable aux païens, et il permit de bâtir une autre église dans la ville de Ripa, et d'y établir un prêtre.

Cependant l'évêque Gauzbert envoya en Suède un prêtre nommé Anfrid, à la place d'Erimbert. Mais Anfrid n'y étant resté que trois ans et saint Anscaire ne voulant pas laisser périr l'église de Suède, il lui envoya un nouveau prêtre nommé Ragimbert. Celui-ci fut pillé en chemin par des pirates danois, et mourut. Notre saint évêque, sans se rebuter, ordonna exprès pour cette mission un autre prêtre nommé Rimbert. Il recommandait à tous ces prêtres qu'il envoyait chez les païens, de ne demander rien à personne, mais de travailler de leurs mains, à l'exemple de l'apôtre saint Paul (168), et de se contenter du vivre et du vêtement. Il ne laissait pas, tant qu'il pouvait, de fournir abondamment à leurs besoins et de ceux qui étaient à leur suite, et de leur donner dequoi gagner des amis. Tels furent les commencements des églises de Suède et de Danemark (169).

XII. Nous avons vu (n° VII) comment furent unies, en faveur de notre saint, les églises de Brême et de Hambourg. Dès le commencement de son pontificat, c'est-à-dire en 858, le Pape Nicolas I^er confirma cette union toujours en considération du saint apôtre. Gonthier, ordonné archevêque de Cologne, après environ dix ans de vacance, et qui comptait l'évêché de Brême dans sa province, s'opposa d'abord à cette union, malgré l'avis et les prières des deux rois, Louis de Germanie et Lothaire de Lorraine, ainsi que des évêques de leurs royaumes. Enfin, sur les instances des rois et de tous les évêques, il déclara que, si le Pape confirmait cette union, il l'approuverait aussi, et tous ses suffragants y consentirent.

Le roi Louis envoya donc à Rome Salomon, évêque de Constance ; et saint Anscaire, ne pouvant l'accompagner lui-même, envoya avec lui le prêtre Norfrid son disciple. Ils furent très-bien reçus par le Pape Nicolas qui, voyant l'utilité de cette union pour la conversion des païens, la confirma par ses lettres. Il y marque comment Anscaire avait été établi premier archevêque des Nordalbingues, et son siége fixé à Hambourg par l'autorité du Pape Grégoire IV ; ce qu'il confirme, le déclarant son légat pour prêcher l'Evangile chez les Suédois, les Danois, les Sclaves et les nations voisines. Puis il rapporte la raison qu'avait eue le roi Louis, d'y unir l'évêché de Brême, ce qu'il confirme encore, ordonnant qu'à l'avenir ces deux diocèses n'en feront qu'un sous le nom de Hambourg, avec défense à l'archevêque de Cologne d'y rien prétendre désormais. L'union ainsi autorisée par Nicolas fut exécutée. Mais comme Hambourg avait été ruinée par les Normands, ainsi que nous l'avons rapporté (n° VI), Anscaire et ses successeurs résidaient ordinairement à Brême, et prenaient quelquefois le titre d'évêque de Brême (170).

(168) *I Thessal*, II, 9 ; *II Thessal*, III, 8 ; *I Cor.*, IV, 12.

(169) *Vita S. Ansc.*, *Acta SS.*, 3 Feb.

(170) M. l'abbé Rohrbacher répète en cet endroit ce qu'il a déjà dit plus haut (*Voy.* n° V), à savoir que « les Suédois et les Danois feraient bien de se

Horic le jeune, roi de Danemark depuis 854, quoiqu'il ne fût pas encore chrétien, profita de l'ambassade de l'évêque de Constance, Salomon, pour envoyer des présents au Pape et l'assurer de ses bonnes dispositions. Le saint Pape l'en remercia par une lettre où il le félicite de la foi qu'il montrait déjà avant le baptême, l'assurant qu'il ne cesse de prier pour lui, afin que Dieu lui fasse connaître de plus en plus la vanité des idoles, les misères de cette vie, la vérité du christianisme, et qu'il l'anime enfin à son vrai culte (171).

XIII. Depuis l'union des deux églises de Hambourg et de Brême, saint Anscaire vécut encore six ans, s'appliquant sans relâche au gouvernement de son troupeau. Il mêlait dans ses prédications la sévérité et la douceur; en sorte que, par son visage et par ses paroles, il était terrible aux pécheurs, principalement aux puissants et aux rebelles; mais il était doux aux bons, affable aux gens médiocres comme un frère et aux pauvres comme un père. Ses aumônes étaient immenses : il fonda à Brême un hopital, où l'on traitait les malades et on recevait les passants. Il avait un soin particulier des anachorètes, hommes et femmes, et les visitait souvent. Le carême il nourrissait quatre pauvres tous les jours, et, dans ses visites, il ne se mettait point à table qu'il ne les eût servis.

Il avait un zèle particulier pour racheter les captifs. Des Nordalbingues, quoique chrétiens, prenaient ceux qui, se sauvant de chez les païens, se retiraient chez eux. Ils s'en servaient comme d'esclaves ou les revendaient même à des païens. Saint Anscaire, l'ayant appris, était en peine comment il pourrait empêcher ces crimes, dont plusieurs des plus puissants et des plus nobles étaient coupables. Toutefois, encouragé par une vision qu'il crut venir de Dieu, il y alla et trouva dans les plus fiers une telle soumission, que l'on chercha de tous côtés ces pauvres captifs et qu'on les mit en liberté. Ce saint prélat avait le don des miracles et guérissait un grand nombre de malades par la prière et l'onction de l'huile. Et comme on en parlait un jour devant lui, il dit à un de ses amis : — « Si j'avais du crédit auprès de Dieu, je le prierais de m'accorder un seul miracle, de faire de moi, par sa grâce, un homme de bien (172). »

Il se proposait d'imiter tous les saints, mais particulièrement saint Martin. Il portait jour et nuit un cilice sur la chair. Tant qu'il fut vigoureux, il vivait souvent de pain et d'eau, encore les prenait-il au poids et à la mesure, principalement quand il se retirait en solitude, dans un logement qu'il avait bâti exprès pour y être en repos et y pleurer en liberté pendant les intervalles de ses fonctions pastorales. Quand la vieillesse l'obligea d'augmenter la nourriture, il continua de ne boire que de l'eau et compensait l'abstinence par des aumônes. Pour exciter sa dévotion, il recueillit quantité de sentences de la sainte Ecriture, dont il remplit de gros livres écrits en note de sa main. Il en tirait des oraisons, qu'il disait à la fin de chaque psaume, comme on en trouve encore en quelques anciens psautiers. Tous les matins il faisait dire devant lui trois ou quatre messes, tandis qu'il récitait son office et ne laissait pas de chanter la grande messe à l'heure convenable, s'il n'était empêché par quelque incommodité. Souvent, en disant les psaumes, il travaillait de ses mains et faisait des filets.

XIV. Notre saint avait toujours espéré de finir par le martyre. Aussi, quand il se vit attaqué de la maladie dont il mourut, il était inconsolable et imputait à ses péchés de se voir trompé dans cette espérance. Sa maladie fut une dyssenterie continuelle pendant quatre mois, qui l'épuisa tellement qu'il n'avait plus que la peau et les os, et il la souffrait avec une extrême patience. Il régla les affaires de son diocèse et fit recueillir tous les priviléges du Saint-Siége, concernant la légation, en envoya des copies à tous les évêques du royaume de Louis et au roi lui-même, le priant d'en favoriser l'exécution. Se voyant près de sa fin, la veille de la purification, 1er février 865, il fit faire trois grands cierges, dont l'un fut allumé devant l'autel de la très-sainte Vierge, un autre devant l'autel de saint Pierre et le troisième devant l'autel de saint Jean-Baptiste, pour se recommander à leurs prières en ce terrible passage. Le jour de la fête, tous les prêtres qui se trouvèrent présents célébrèrent pour lui des messes, comme ils faisaient tous les jours. Il donna ordre que l'on fit un sermon et ne voulut rien prendre, que la messe solennelle ne fût finie. Après avoir accepté un peu de nourriture, il employa tout le reste du jour et la nuit suivante à exhorter ses disciples, tantôt en commun, tantôt en particulier, pour les animer au service de Dieu, mais principalement à soutenir sa mission chez les païens. Comme on disait pour lui les litanies et les psaumes des agonisants, il fit ajouter le *Te Deum* et le symbole attribué à saint Athanase. Le jour venu, tous les prêtres célébrèrent encore la messe pour lui; il reçut le corps et le sang de Notre-Seigneur, éleva les mains et pria pour tous ceux qui l'avaient offensé, répéta plusieurs versets des psaumes et mourut ainsi le troisième jour de février 865, âgé de soixante-quatre ans, dont il en avait été trente-quatre évêque. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort. Sa vie a été écrite par saint Rembert, son disciple, qui fut aussi son

souvenir que c'est par les envoyés du Siége apostolique qu'ils ont reçu la lumière de l'Evangile, et sans eux, ils seraient encore assis dans les ténèbres de la barbarie. » (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LVII, tom. XII, pag. 196.)

(171) *Acta SS.*, 3 Feb., § 19.

(172) *Vita S. Ansc.*, ubi supra, n° 69.

successeur (173) : voici comment cela arriva :

Saint Anscaire, étant à son monastère de Turholt en Flandre, près de Bruges, vit un jour des enfants qui venaient à l'église en courant et en folâtrant; mais un d'entre eux, et quasi le plus petit, marchait gravement, et, étant entré dans l'église, fit le signe de la croix en se levant et se conduisit en tout comme un homme d'un âge mûr. Le saint évêque fit venir ses parents et leur demanda son nom : ils dirent qu'il s'appelait Rembert, et, de leur consentement, il lui donna la tonsure et l'habit ecclésiastique et le fit instruire dans ce monastère où il le recommanda particulièrement. Il le prit ensuite auprès de lui, et ce fut le plus confident de ses disciples. Il assista à sa mort et, par son ordre, disait les prières qu'il n'avait plus la force de prononcer.

Pendant cette dernière maladie, comme on demandait à saint Anscaire son avis sur le choix de son successeur, et sur Rembert en particulier, il répondit que ce n'était pas à lui d'en décider, mais que Rembert était plus digne d'être archevêque que lui d'être sous-diacre. Trois jours avant sa mort il déclara à Rembert qu'il serait son successeur, et le même jour de son enterrement on l'élut tout d'une voix. Il fut mené avec le décret d'élection au roi Louis par Thiadric, évêque de Minden, et Adalgaire, abbé de la nouvelle Corbie. Le roi le reçut avec honneur et lui donna, suivant la déplorable coutume de ces temps, le bâton pastoral, pour marque qu'il le mettait en possession de l'évêché. On sait que le Pape Grégoire IV, en érigeant ce siége, avait ordonné que, jusqu'à ce qu'il y eût un nombre suffisant de suffragants, le prince prendrait soin de l'ordination de l'archevêque de Hambourg (*Voy.* n° V); c'est pourquoi le roi Louis envoya Rembert à Lintbert, archevêque de Mayence, qui le sacra avec Lindard de Paderborn, son suffragant, et Thiadric de Minden, suffragant de Cologne; et on les mêla avec intention, afin qu'aucun de ces archevêques ne pût s'attribuer l'ordination de celui de Hambourg. (*Voy.* l'article Rembert (Saint).

ANSCHER, abbé de Saint-Riquier, dressa, au commencement du XII° siècle, les procès-verbaux des miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Engelbert, mort en 814. Anscher composa aussi une *Vie* de ce saint; mais quelques faits qu'on y lit font peu d'honneur au jugement et à la critique de l'auteur. C'est du moins l'opinion des historiens de l'*Eglise Gallicane*, qui rapportent (liv. XIII) un de ces faits à l'appui de leur critique.

ANSEGISE (Saint), abbé de Fontenelle, au IX° siècle. Cette abbaye, appelée aussi de Saint-Vandrille, fut une de celle qu'Eginhard, secrétaire de Charlemagne, posséda et qu'il gouverna environ sept ans, après lesquels il la quitta volontairement, et l'empereur Louis la donna au moine Ansegise, qui avait eu sous Eginhard l'intendance de ses bâtiments.

Ansegise était Franc de nation et appartenait à la classe noble; il embrassa la vie monastique dans cette même abbaye de Fontenelle, sous l'abbé Girouälde ou Gervolde, qui, peu de temps après, le mena à la cour et le recommanda à Charlemagne. Ce prince lui donna le monastère de Saint-Sixte de Reims et le monastère de Saint-Memmie de Châlons-sur-Marne. Mais Ansegise, après les avoir gouvernés quelque temps, les quitta, et Charlemagne lui donna l'abbaye de Flay, ou de saint Germer, au diocèse de Beauvais, l'an 807. Il la trouva dans une grande pauvreté et presque sans bâtiments, mais en peu de temps il la répara magnifiquement. Comme il entendait fort bien l'agriculture, il avait toujours grande abondance de grains et d'autres fruits, qu'il donnait libéralement à ceux qui en avaient besoin, car il s'appliquait à soulager le prochain en toutes manières. Après la mort de Charlemagne, l'empereur Louis l'employa en plusieurs ambassades, et lui donna l'abbaye de Luxeuil l'an 817, quatrième de son règne, et en 823 celle de Fontenelle, outre Saint-Germer qu'il gardait toujours; ainsi il jouissait de trois abbayes à la fois, mais il les remit en meilleur état qu'elles n'étaient.

Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparait à saint Vandrille et à saint Ansbert. La négligence et la dureté de quelques abbés, qui ne donnaient pas aux moines les choses necessaires, avaient mis ce monastère en décadence; les bâtiments tombaient en ruine, l'observance y était relâchée, la règle presque oubliée. Ansegise fit venir de Luxeuil des moines vertueux, pour l'enseigner à ceux de Fontenelle et leur en montrer la pratique. Il bâtit magnifiquement le dortoir, le réfectoire, le chapitre, et y fit faire des peintures par Madalulfe, peintre fameux de l'église de Cambrai. Pour ôter aux moines tout sujet de plainte, il régla avec eux la qualité et la quantité de tout ce qui était nécessaire pour leur nourriture et leur vêtement, les terres qui devaient fournir chaque chose en espèce et de l'argent pour le reste. Il donna à ses trois monastères quantité de vases précieux, d'ornements d'église et de livres, qui consistaient principalement en ouvrages des Pères.

Ansegise, voyant que les capitulaires de Charlemagne et de Louis, son fils, étaient dispersés en plusieurs feuilles volantes de parchemin, et craignant qu'on ne les oubliât avec le temps, en fit un recueil en 827, indiction cinquième : la treizième année du règne de Louis. Il divisa ce recueil en quatre livres. Le premier contient les capitulaires de Charlemagne, touchant les matières ecclésiastiques en cent soixante-deux articles; le second livre comprend les capitulaires de Louis en quarante-huit articles; le troisième

(173) Adam de Brême, lib. I, c. 27; *Martyr. Rom.*, 3 Feb., et *Acta SS.*, 3.

contient les capitulaires de Charlemagne sur les matières profanes en quatre-vingt-onze articles; le quatrième ceux de Louis sur les mêmes matières, et les articles sont au nombre de soixante et dix-sept. A la fin du quatième livre, il mit trois additions de capitulaires imparfaits ou répétés. Ce recueil de l'abbé Anségise a toujours depuis été très-fameux, et se trouve cité incontinent après les capitulaires de l'empereur Louis et de ses successeurs, comme ayant autorité publique (174).

Ce pieux et zélé abbé mourut à Fontenelle en 835, et y fut honoré comme saint (175). On voit, dit Fleury (176), par les libéralités exprimées dans son testament qu'il avait des biens propres, tout abbé qu'il était, et que ses richesses étaient grandes. Il donne à son monastère de Fontenelle 100 livres d'argent, et à cinquante autres monastères au moins une livre d'argent chacun. Or, ces livres étaient de 12 onces poids de marc, valant 20 sols 12 deniers : car toutes ces monnaies étaient d'argent. Ainsi les 150 livres font 125 marcs. Ce même testament fait connaître les principaux monastères qui subsistaient alors en France.

ANSEGISE, archevêque de Sens au IXe siècles, fut un des plus célèbres de son temps. Il était prêtre et abbé de Saint-Michel au diocèse de Beauvais, lorsqu'il fut élu par le peuple et le clergé de Sens pour succéder à l'archevêque Egilon. Le décret de son élection est daté du 27 de juin 871, et adressé aux évêques de la province, pour les prier de l'ordonner incessamment (177).

I. Ansegise était frère de Vala, évêque d'Auxerre. Dans les voyages qu'il fit à Rome, l'archevêque de Sens obtint du Pape Jean VIII la tête de saint Grégoire le Grand et un bras de saint Léon (178) : il plaça ces précieuses reliques dans l'église de Saint-Pierre de Sens En 876, Ansegise assista au concile de Pontion, au diocèse de Châlons-sur-Marne. On voit, en effet, dans les actes de ce concile, outre les souscriptions des deux légats du Pape, Jean de Toscanelle et Jean d'Arezzo, celles de neuf archevêques, parmi lesquelles se trouve celle d'Ansegise, puis celles de quarante-deux évêques et de cinq abbés. On y agita plusieurs fois la question de la nomination de l'archevêque de Sens comme primat des Gaules et de Germanie : il était donc naturel qu'Ansegise y vînt.

Ce fut dans la première et dans la huitième session de ce concile qu'on s'occupa de cette affaire. Dans la première, tenue le 20 juin 876, Jean, premier des légats, lut les lettres du Pape, entre autres une du second de janvier de cette même année (179), par laquelle il établissait Ansegise primat des Gaules et de Germanie, comme vicaire du Pape en ces provinces, soit pour la convocation des conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques; ordonnant qu'il notifierait aux évêques les décrets du Saint-Siége, lui ferait le rapport de ce qui aurait été fait en exécution, et le consulterait sur les causes majeures.

Les évêques du concile demandèrent la permission de lire eux-mêmes la lettre qui leur était adressée; mais l'empereur Charles n'y consentit pas, voulant toutefois les obliger à y répondre. Ils dirent qu'ils obéiraient aux ordres du Pape, sans préjudice des métropolitains, et suivant les canons et les décrets du Saint-Siége conformes aux canons. L'empereur et les légats pressèrent les archevêques de répondre absolument touchant la primauté d'Ansegise, mais ils n'en purent tirer d'autre réponse. Il n'y eut que l'archevêque Frotaire qui parla conformément à l'intention de l'empereur, ce que les autres regardèrent comme une flatterie pour faire autoriser sa translation; car Frotaire avait passé de Bordeaux à Poitiers, et prétendait encore passer à Bourges.

L'empereur irrité dit que le Pape lui avait donné commission de le représenter en ce concile (180); et qu'il voulait exécuter ses ordres. Il prit donc la lettre du Pape fermée comme elle était, et avec les deux légats la donna à Ansegise. Il fit mettre un siége pliant avant tous les évêques de son royaume d'en-deçà des Alpes, près de Jean de Toscanelle, qui était aussi à sa droite, et ordonna à Ansegise de passer devant tous les évêques plus anciens que lui d'ordination et de s'asseoir sur ce siége. Hincmar de Reims s'y opposa et protesta devant tout le concile que cette entreprise était contraire aux saints canons; mais l'empereur persista dans sa résolution, et n'accorda pas même aux évêques de prendre copie de cette lettre du Pape.

II. Nous avons un traité d'Hincmar adressé aux évêques, où il déduit au long les causes de son opposition à la primauté d'Ansegise. C'est ici le lieu de faire connaître cet ouvrage de l'archevêque de Reims.

Il y pose pour fondement les canons de Nicée, savoir le sixième, qui confirme les anciens priviléges de toutes les Eglises, et le quatrième qui dit que ce qui se fait en chaque province doit être autorisé par le métropolitain. Il relève la force des canons

(174) Baluz., *Præfat.*, n. 11 et 42.; *Acta Bened.*, sæc. IV, pars I.

(175) Cependant un ancien Bréviaire de ce monastère marque seulement qu'on doit en faire *commémoration* le 20 juillet, c'est-à-dire qu'il faut prier pour lui. C'est du moins l'interprétation que le P. Mabillon croit qu'on peut donner à cette expression, d'autant plus qu'on n'y donne pas la qualité de saint à Ansegise. (*Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XIV.)

(176) *Hist. ecclés.*, liv. XLVII, n° 49.

(177) *Ep. Cleri. Senon.*, tom. III, *Conc. Gall.*, p. 594.

(178) *Chr. santi Petri Vivi*, tom. II *Spic.*, in-4°, p. 716.

(179) Joan., epist. 313.

(180) Ici l'empereur se montrait plus zélé qu'il ne convenait; car si le Pape Jean VIII désirait qu'Anségise fût primat des Gaules, il n'avait certainement pas chargé l'empereur Charles de le représenter à ce concile, puisqu'il y avait envoyé deux légats, ses représentants naturels.

de Nicée, par les témoignages de saint Léon et de plusieurs autres Pères. Il est vrai, dit-il, que le Pape ayant sous sa juridiction particulière certaines provinces éloignées de lui, il y a établi des vicaires au-dessus des métropolitains. Il entend la Macédoine et le reste de l'Illyrie occidentale. Encore, ajoute-t-il, les droits des métropolitains y étaient conservés. Il est encore vrai que les Papes ont établi des vicaires dans les Gaules, mais pour des causes passagères, comme pour empêcher la simonie et les ordinations prématurées ou pour le rétablissement de la discipline et la conversion des infidèles, comme fut la commission de saint Boniface; et les Eglises sont ensuite rentrées dans leur ancien droit. Hincmar fait ici beaucoup valoir le privilége qu'il avait obtenu du Pape Benoît après la condamnation d'Ebbon, et ne manque pas de remarquer que le vicariat accordé à Drogon évêque de Metz par le Pape Sergius du temps du roi Lothaire, demeura sans effet. Il conclut que, quand deux ou trois flatteurs consentiraient au privilége dont il s'agit, l'opposition du grand nombre doit l'emporter; et que l'empereur n'a pas le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques (181).

Sous ce dernier rapport, Hincmar avait raison; oui, l'empereur n'avait aucun droit sur les affaires ecclésiastiques. Mais était-ce de l'empereur Charles qu'Ansegise tenait son titre de *primat*, ou du Pape Jean VIII? Ce Pape put l'accorder à la prière du prince, après qu'il eut été couronné à Rome, mais enfin c'était Jean VIII qui en avait gratifié Ansegise par sa lettre du 2 janvier 876, et il est assez étrange de voir des évêques résister au désir du Pape, tandis qu'un empereur (ce qui ne se rencontre pas souvent) voulait qu'on s'y rendît. Cette fois, du moins, les évêques auraient pu se ranger du côté du prince, sans crainte d'autoriser ou d'encourager une usurpation du pouvoir temporel sur le spirituel, puisque Charles le Chauve ne demandait que l'exécution de la décision de Jean VIII en faveur d'Ansegise.

III. Ils persistèrent néanmoins dans leur résistance; car la question de la primatie ayant été de nouveau soulevée dans la huitième session du concile, tenue le 16 juillet, et après plusieurs plaintes de l'empereur contre les évêques, Ansegise n'obtint rien de plus à ce dernier jour du concile qu'au premier (182). Les choses demeurèrent dans cet état, et si l'archevêque de Sens prend depuis ce temps-là le titre de *primat des Gaules et de Germanie*, ce n'est, dit Fleury (183), avec d'autres auteurs (184), « qu'un nom sans aucune réalité, un titre sans aucune juridiction. »

L'annaliste de Saint-Bertin, qui nous a conservé les Actes du concile de Pontion, dit que les évêques déclarèrent (dans la première session) « qu'ils se conformeraient aux ordres du seigneur Jean, pape apostolique, sauf les droits et priviléges des métropolitains, lesquels droits, ajoute-t-il, étaient appuyés sur les saints canons et avaient été confirmés par les décrets des Pontifes romains (185). » Puis, en parlant de la dernière session, cet annaliste dit : « On y fit une nouvelle réclame en faveur de la primatie d'Ansegise, et malgré les plaintes de l'empereur et des légats, Ansegise en obtint ce jour-là tout autant que le premier jour. » Après une déclaration aussi formelle, il est donc permis de s'étonner qu'un écrivain ecclésiastique (186) ait cru pouvoir avancer qu'Ansegise obtint *la confirmation de ses dignités dans le concile de Pontigni en* 876. D'abord cet auteur se trompe sur le lieu du concile; ensuite, on vient de voir comment l'archevêque de Sens obtint l'assentiment de ce concile, à moins que l'écrivain que nous combattons ne veuille s'appuyer sur une autre édition du concile de Pontion, laquelle contient en effet un septième canon confirmatif de la primatie d'Ansegise. Mais il serait toujours dans l'erreur, car il est certain que ce septième canon n'a pas été accepté par les Pères du concile, et que cette édition, non conforme à la narration de l'annaliste de Saint-Bertin, est d'une autorité contestable (187).

Ainsi, il reste établi que, dès le IXe siècle, les évêques de France ont élevé des prétentions rivales de l'autorité directe du Pape; mais les prélats, favorisés des priviléges du Saint-Siége, n'ont pas manqué de s'en prévaloir et protestèrent, de la sorte, au moins en un certain sens, contre les doctrines gallicanes. Et le soin que, de nos jours encore, plusieurs métropolitains mettent à conserver un titre qui, à l'origine, ne fut pas accordé à leur prédécesseurs sans de vives réclamations de la part des évêques suffragants, nous semble être une continuation de cette protestation, et constitue un fait qui mérite quelqu'attention.

IV. Après le concile de Pontion, Ansegise fit un nouveau voyage à Rome, chargé d'une mission de la part de Charles le Chauve. A son retour il assista au concile de Troyes de

(181) *Traité des droits des métropolitains*, inter Hincm., *op.*, tom. II.

(182) *Ann. Bertin.*, ad an. 876.

(183) *Hist. ecclés.*, liv. LII, n° 34.

(184) L'*Art de vérifier les dates*, Conc., an. 876.

(185) « On peut remarquer, dit ici un historien moderne, cette discussion publique entre les *Gallicans* et les *Ultramontains*. Nous avons vu les premières traces de ces opinions au IXe siècle. Il est incontestable qu'à cette epoque l'autorité directe des Papes prit des accroissements conformément aux fausses décrétales. Les évêques en France tenaient à conserver l'ancien droit : c'était alors toute la discussion. Elle se compliqua depuis. » (M. l'abbé Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, tom III, pag. 495, note 3.)

(186) Dom Richard *Dict. des Scien. ecclés.*, édit. in-fol., 1760-1762, tom. V, p. 55, col. 1. — Il a reproduit la même erreur dans son *Analyse des Conciles*, 5 vol. in-4°, 1762, tom. Ier, pag. 879.

(187) Voy. *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XVII, tom. VIII, p. 117, de l'édit. in-12, 1826. *Voy.* aussi Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LII, n° 35.

l'an 878, où le Pape fut présent, et l'année suivante, 879, il sacra dans l'abbaye de Ferrières en Gâtinois, le roi Louis III et Carloman, fils de Louis le Bègue (188).

Nous avons dit qu'Ansegise obtint du Pape Jean VIII quelques précieuses reliques dont il enrichit le trésor de l'église de Saint-Pierre. On rapporte aussi que ce prélat donna au monastère de Saint-Remi le corps de saint Romain, qu'il avait obtenu de Hugues, abbé de Saint-Germain. Il mourut le 25 novembre 883 (189). Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Barthélemy de l'église de Saint-Pierre, avec une épitaphe très-honorable. Son successeur sur le siége de Sens fut Evrard, qui avait été abbé de Sainte-Colombe.

**ANSEGISE** *ou* **ANSUSUS**, évêque de Troyes, mort vers l'an 971, fut élevé à l'épiscopat en 912 et devint, au rapport de D. Mabillon, chancelier du roi de France Raoul ou Rodulf. Prélat et guerrier à la fois, selon le triste esprit de l'époque, il fut blessé en 925, dans un engagement avec les Normands, qui ravageaient alors la Bourgogne. En 949, Hugues le Grand, duc de France, le députa vers Louis IV d'Outremer. Cet évêque-soldat fut encore mêlé à d'autres affaires purement politiques qui n'appartiennent point à l'histoire de l'Eglise. Quand on voit ces faits, cet évêque qui vient à la tête d'un corps de troupes assiéger sa propre ville épiscopale, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible, au souvenir de ces temps barbares qui transformaient les pasteurs en tueurs d'hommes et qui en faisaient des guerriers au lieu d'apôtres de l'Evangile de la paix et de l'amour!

**ANSELME** (Saint), fondateur et premier abbé du monastère de Nonantule, au VIIIe siècle, était frère de Giseltrude, femme d'Astolphe, roi des Lombards. *Voyez* cet article.

Anselme, après avoir été duc de Frioul, quitta le monde, et l'an 750 fonda le monastère de Fanan à sept lieues de Modène, par la libéralité du roi son beau-frère. Après qu'Anselme y eut demeuré quelque temps, le roi lui donna encore la terre de Nonantule à deux lieues de Modène. Anselme et ses moines la défrichèrent par le travail de leurs mains, et y fondèrent une église et un monastère la troisième année du règne d'Astolphe, c'est-à-dire l'an 752. L'année suivante l'église fut consacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du Pape Etienne II, et par les mains de Sergius, archevêque de Ravenne. Astolphe confirma cette fondation par une charte où il oblige seulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême et autant au carême de saint Martin, c'est-à-dire à l'Avent. Astolphe alla même à Rome avec Anselme, et offrit cette lettre sur le corps de saint Pierre pour marque de soumission au Saint-Siége (190).

Le Pape revêtit Anselme de l'habit monastique, lui donna le bâton pastoral, le consacrant abbé, et le recommanda à l'archevêque Sergius qui était présent avec plusieurs autres évêques, car cette cérémonie se fit en plein concile. Le Pape permit aussi à Anselme d'emporter le corps de saint Sylvestre. Ainsi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faisait à Rome avait des intervalles pendant l'hiver. Saint Anselme fonda plusieurs hôpitaux, en l'un desquels on nourrissait deux cents pauvres le premier jour de chaque mois, et on disait tous les ans trois cents messes pour les vivants et pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monastère de Nonantule, et eut sous sa conduite jusqu'à onze cents quarante-quatre moines, sans les enfants et les novices (191). On voit, d'après cela, que ce saint abbé mourut dans un âge très-avancé.

**ANSELME Ier, BILIUS**, archevêque de Milan depuis l'an 814 jusqu'à 818. Voici tout ce que l'histoire nous apprend de ce prélat

Bernard roi d'Italie, indigné du couronnement de Lothaire, se révolta contre l'empereur Louis son oncle : celui-ci ayant marché promptement contre lui, le parti se dissipa et Bernard se rendit avec plusieurs de ses complices. C'était en 817. L'année suivante ils furent jugés à Aix-la-Chapelle ; et quoique l'assemblée des Français les eût condamnés à mort, l'empereur se contenta de leur faire crever les yeux. Mais Bernard en mourut trois jours après, ayant regné quatre ans et cinq mois depuis que Charlemagne son aïeul l'eut déclaré roi. Trois évêques complices de sa révolte furent déposés par leurs confrères et envoyés en des monastères. C'était Anselme de Milan et Vulfolde de Crémone, tous deux sujets de Bernard, et Théodulphe d'Orléans, né en Lombardie. L'empereur Louis craignant quelque attentat pareil de ses trois jeunes frères Drogon, Hugues et Théodoric, les enferma dans des monastères, après leur avoir fait couper les cheveux (192).

**ANSELME II**, archevêque de Milan, succéda à Anspert sur ce siége en 882 (*Voy.* cet article), couronna à Pavie le roi Bérenger et mourut en 897.

**ANSELME** (Saint), archevêque de Cantorbéry (193). Dans le temps où un moine, Urbain II, occupait dignement le siége de saint

(188) Aimoin, liv. v, c. 33.

(189) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LIII, n° 54, marque sa mort à l'an 882.

(190) *Act. Bened.*, sæc. IV, pars I.

(191) *Ibid.*

(192) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLVI, n° 35.

(193) On a beaucoup travaillé sur saint Anselme, surtout dans ces derniers temps. M. de Montalembert, dans son opuscule sur *saint Anselme*, 1 vol. in-18, 1844, de 168 pages (inséré aussi dans le *Correspondant*, tom. VII, pag. 145-186 ; 289-315) donne une liste assez étendue des travaux allemands qui ont été publiés sur ce saint, pag. 8, 11 et 12 ; — Dom. V. E, Gardereau, dans une *Etude* publiée dans l'*Auxiliaire Catholique* (mais non achevée), tom. III, pag. 292-313, ajoute à cette liste et fait connaître aussi les travaux anglais ; enfin M. Emile Saisset, dans un récent article de la *Revue des deux Mondes*, n° du 1er mai 1853, répète quelques-unes de ces indications et note les travaux qui ont paru

Pierre, où un autre moine, Pierre l'Ermite, devançait en Orient l'élite de la chevalerie européenne ébranlée par sa voix, il y en avait un troisième qui, luttant en Angleterre contre tous les abus et toutes les ruses du pouvoir temporel, se préparait une gloire encore plus consolante et plus pure. Ce moine était Anselme.

I. Ce fut l'an 1033 qu'il vint au monde, en la ville d'Aoste, en Piémont (194). Si dès le bas âge, son heureux naturel, son cœur aimant et l'extrême vivacité de son intelligence et de ses affections, se tournèrent à la vertu, il ne le dut qu'aux soins d'Ermemberge sa mère, dont Edmer(195) nous trace en un mot l'éloge le plus accompli, en disant qu'elle remplissait ce titre de mère dans toute son étendue. Pour Gondulphe, le père d'Anselme, c'était un homme moins occupé de ses devoirs que de ses plaisirs; aussi demeura-t-il presque entièrement étranger à son fils, et s'occupa-t-il peu de son éducation. Mais ce fils prêtait l'oreille aux leçons de la pieuse Ermemberge, et chaque jour il en profitait selon la mesure de sa conception d'enfant. Une nuit, tourmenté du désir d'aller voir en son palais de lumière le Dieu que sa mère lui avait peint si beau, il crut gravir sur la cime des Alpes, où il se figurait que le Roi du ciel tenait sa cour. Là, s'entendant appeler d'une voix douce, il alla familièrement s'asseoir aux pieds du Père céleste, répondit en enfant bien élevé à toutes ses questions, et finit par goûter d'un pain blanc qu'il reçut de sa table. Il se rappelait dans la suite avec charme ce trait de son enfance, que nous avons voulu rapporter dans sa naïveté, pour montrer sous quelle douce image une mère initiait son fils aux idées de la religion. On voit, par ce fait, sous quels traits de bonté Dieu se revélait de si bonne heure au philosophe chrétien qui, plus tard, s'élevant au concept le plus rationnel, le plus abstrait de l'être absolu, saura parler en même temps, dans le *Prosloge* le langage le plus onctueux et le plus affectif à la divine majesté (196).

Ermemberge, appréciant l'intelligence précoce d'Anselme, l'appliqua de bonne heure aux études : il y fit de grands progrès, et à mesure qu'il croissait en âge et en sagesse, il se faisait aimer de tout le monde par la bonté de son cœur et le charme de son caractère. Au fond de cette âme, naturellement méditative, le développement de la pensée prévint celui des passions, et à peine âgé de quinze ans, Anselme voulut quitter le monde, rien ne lui paraissant si beau que de se donner à Dieu dans la vie monastique. Un jour donc, à l'insu de son père, il alla trouver un abbé dont il était connu, pour le supplier à mains jointes de le recevoir au nombre des novices. Cet abbé s'y refusa, tant il craignait le ressentiment de Gondulphe. Mais la résolution d'Anselme était si forte que, ne croyant pas pouvoir obtenir autrement ce qu'il désirait, il pria Dieu de lui envoyer une maladie mortelle, afin d'avoir au moins la consolation de recevoir le saint habit à ses derniers moments, grâce souvent sollicitée à cette époque de foi, et qu'on ne refusait jamais à personne. Exaucé sur-le-champ, il tomba malade et se vit bientôt en vrai danger de mort; mais l'abbé demeura inflexible. Nul doute que cet abbé, dont Edmer nous a caché le nom, n'ait agi selon toutes les règles de la prudence humaine; il n'en est pas moins vrai que sans de nouveaux miracles de grâce, Anselme était enlevé sans retour à la religion comme à la science.

II. En effet, après sa guérison, les passions commencèrent à se développer en lui très-ardentes; le monde lui plut; ses belles résolutions s'évanouirent, et sa première passion elle-même, celle de l'étude, fut peu à peu sacrifiée au plaisir. Il s'y livrait d'abord avec mesure, pour ne pas trop contrister sa bonne mère; mais Ermemberge mourut jeune; *alors son cœur, comme un vaisseau qui a perdu son ancre, fut presque entièrement abîmé dans les flots de ce siècle.* Ainsi s'exprime Edmer, plus croyable en son témoignage que Guillaume de Malmesbury, d'après lequel ce saint docteur n'aurait jamais connu les faiblesses de l'adolescence (197); il paraît donc que celui qui devint en tout si semblable au grand évêque d'Hippone, avait eu le malheur de l'imiter dans ses déréglements. Dieu sait tirer le bien du mal. S'il n'eût pas souffert chez ces deux grands saints les égarements de leur jeunesse, nous n'aurions pas leurs exemples de repentir et de pénitence; nous n'aurions pas les aveux admirables des *Confessions* d'Augustin, ni ces traits ravissants qui donnent un charme douloureux à la lecture des *Oraisons* d'Anselme.

Il y eut du moins une qualité que le fils d'Ermemberge ne perdit en aucun temps de sa vie, celle des bons cœurs. Même en ces années d'égarement, non-seulement il se

en France sur saint Anselme. Ajoutons que M. Charles de Rémusat vient de publier un ouvrage fort intéressant et remarquable sous plus d'un rapport, bien que susceptible de graves critiques, sous ce titre : *Saint Anselme de Cantorbéry, Tableau de la vie monastique et de la lutte du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel au* XI^e *siècle*, 1 vol. in-8° de 566 pages, 1853. — Nous avons rendu compte de cet ouvrage avec une certaine étendue dans notre *Mémorial Catholique*, tom. IX, pag. 145 et suiv.

(194) Il était parent, par sa mère, d'Humbert II, dit *le Renforcé*, comte de Maurienne, et tige de la maison de Savoie (voir son Epître à ce comte : *Ep. Ans.*, III, 65). Son père était un gentilhomme du sang lombard. (*V.* Dom Gardereau, *Auxil. cathol.*, tom. III, pag. 292 et suiv.).

(195) Nommé aussi *Eadmer*, fut le confident et l'historien de saint Anselme.

(196) Il importe peu qu'on taxe de puérilité l'opinion d'Eadmer qui, après s'être souvent entretenu de ce songe avec saint Anselme, demeura persuadé que c'était une vision divine. Voici de même, à ce sujet, les termes de la *Chronique du Bec : Per divinam visionem ad sedes cœlicas spiritu raptus*, etc. (Inter *Opera Lanfranci*, ed. Luc. Acher.)

(197) Will. Malmesb., *De gestis Anglor. Pontif.*, lib. I.

montra toujours très-généreux envers les pauvres, mais il n'aimait pas que ses amis fussent moins à l'aise que lui-même. Il sut plus d'une fois trouver des détours pleins de délicatesse pour leur faire partager sa fortune.

Dieu, qui avait sur lui des vues si hautes, voulut le tirer du précipice, et lui suscita une véritable persécution domestique pour le pousser vers les lieux marqués dans le plan de sa prédestination. Le capricieux Gondulphe prit son fils en telle aversion, que tous les soins, toutes les prévenances de celui-ci ne faisaient que l'aigrir davantage. Anselme craignit un éclat, et crut ne pouvoir mettre à couvert la réputation de son père et la sienne qu'en s'exilant de la maison paternelle et même de son pays. Dans cette fuite dont nous ne pouvons ici raconter l'histoire (198), il éprouva encore d'une manière particulière la protection de Dieu, qui le sauva de la mort au passage des Alpes.

Trois ans durant, on le vit errer dans la Bourgogne, en France, dans la Normandie, allant à l'aventure, et ne sachant à quoi s'arrêter. Il y avait alors dans cette dernière province un maître dont nul autre n'égalait, en Europe, la réputation : Lanfranc, moine bénédictin, humble et austère, qui, comme Anselme, enfant de l'Italie, après avoir passé dans le siècle par toutes les phases d'une vie agitée, n'avait enfin trouvé le repos qu'en se donnant à Dieu, dans l'abbaye de Notre-Dame du Bec. Ce monastère fondé depuis peu d'années par l'abbé Hellerin, pieux guerrier, jadis l'ornement de la cour des ducs de Normandie, avait d'abord été, sous la conduite de cet homme vénérable, le cloître le plus ignoré comme le plus pauvre de toute la contrée. C'était du reste ce qui lui avait valu la préférence de Lanfranc, lorsque, désenchanté des vanités de la science, il avait pris le parti de quitter le monde. Mais au lieu de trouver l'obscurité, il avait illustré cette retraite de l'éclat de sa gloire; car l'abbé Hellerin lui ayant commandé, au nom de l'obéissance, d'y ouvrir une école publique, et d'y enseigner toutes les sciences du temps, cette école se remplit bientôt d'une multitude de disciples que la réputation du professeur attirait de tous les pays; plusieurs hommes remarquables, à divers titres, s'y formèrent, et l'on peut dire que Notre-Dame du Bec fut le principal berceau où se régénéra la science, à la fin du XIᵉ siècle.

III. Un jour Anselme, entraîné par une vague curiosité, alla s'asseoir au milieu des auditeurs de Lanfranc; ravi de son éloquence, de sa sagesse et de son savoir, il prit la résolution de se fixer auprès de ce grand homme, et devint bientôt le plus distingué comme le plus aimé de ses disciples. Dès lors l'ardeur qu'Anselme avait autrefois pour l'étude se ranima au point de devenir chez lui une passion; elle absorbait ses jours, elle absorbait ses nuits; souvent elle lui fit oublier de prendre sa nourriture. Lanfranc regardait sans jalousie les progrès d'un élève qui pouvait le surpasser un jour; et le voyant d'ailleurs plein de complaisance envers ses condisciples, il le chargea d'enseigner sous sa direction, mettant à sa disposition ses notes et les quelques livres dont il s'était réservé l'usage. Le maître avait d'ailleurs formé, pour ses élèves, dans l'*armarium* de Notre-Dame du Bec, une de ces riches bibliothèques, une de ces prodigieuses créations de patience et d'industrie que le zèle de la science inspiré par celui de la foi sut multiplier, comme on sait, dans les cloîtres du moyen âge. Ainsi, les moyens d'instruction ne manquèrent pas à Anselme dans cette académie de la science du XIᵉ siècle, très-digne de servir de modèle aux grandes universités qu'enfantèrent les siècles suivants.

Pour se faire une idée de ce qu'il y apprit et de ce qu'il y enseigna, il faut d'abord se rappeler que de tout temps le moyen âge unit à l'enseignement sacré celui des sciences profanes ou de leurs éléments. Puis, il convient de remarquer, que précisément à l'époque où nous sommes, ce double enseignement prenait un essor nouveau, grâce à l'impulsion de Lanfranc, cet homme dont les travaux de vingt années firent, dit Launoy (199), avancer la science de plus d'un siècle. On sait que la science profane était alors presque toute renfermée dans ce qu'on appelait les sept arts libéraux, ou le *trivium* et le *quadrivium*. Cette dernière étude, qui comprenait le peu qu'on savait alors de physique et de mathématiques, était plus répandue depuis les travaux de Gerbert; et quelques épîtres d'Anselme montrent qu'elle n'était pas tout à fait négligée dans l'abbaye du Bec. Toutefois en ce qui concerne les études profanes, Lanfranc avait surtout concentré ses efforts dans ce qui faisait la base nécessaire de toute instruction : le *trivium*, ou la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Et sous ces noms modestes on comprenait quelques notions de plusieurs autres sciences, qui n'avaient pas encore de dénominations spéciales ou qui, peu développées, ne figuraient pas encore au nombre des branches principales de l'enseignement, sans être pourtant tout à fait négligées. La grammaire et la rhétorique renfermaient alors tout ce qu'on appelait naguère les *humanités*, tout ce que nous nommons aujourd'hui la *littérature*; mais bien entendu selon la mesure du onzième siècle. Si borné qu'en fût le cercle, elle avait fait un pas immense sous la direction de Lanfranc; nous nous contenterons de remarquer que les

(198) *Voy.* sur cette fuite les intéressants détails que donne M. Ch. de Rémusat, liv. I, chap. 3 de son ouvrage : *Saint Anselme de Cantorbéry, tableau de la vie monastique et de la lutte du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel au* XIᵉ *siècle*; 1 vol in 8°, 1853.

(199) *De Schol. celebri.*, c. 42.

anciens auteurs, même contemporains, le saluent du nom de *Restaurateur de la latinité* (200); et en effet, non-seulement ses écrits, mais ceux de plusieurs de ses disciples, sont remarquables par la correction et même par une certaine élégance de style (201). La connaissance du grec était rare dans les écoles de son temps : Lanfranc avait su rendre cette langue familière à ses élèves (202). Ce fut sous sa direction qu'Anselme acquit ce talent de bien dire, qui, selon l'auteur de la Vie d'Hellerin, n'était pas chez lui inférieur au mérite de la pensée (203). Mais l'art que les travaux de Lanfranc avaient le plus perfectionné était celui de la dialectique. Il avait montré, dans ses luttes avec l'hérétique Béranger, le moyen de faire servir au triomphe de la vérité cette arme si funeste entre les mains de l'erreur (204); et l'heureuse application qu'il en fit à la théologie fut un pas immense par lequel il fraya la voie dans laquelle entra saint Anselme, pour fonder la scolastique. Aussi l'appela-t-on quelquefois par excellence *le dialecticien*, et Guillaume de Malmesbury raconte que ses disciples avaient toujours *l'argument classique à la bouche* (205). M. Hasse hésite à croire, sur la parole de M. de Savigny, qu'on donnât à l'école du Bec des leçons de jurisprudence. Mais ce doute n'est nullement partagé par l'auteur de l'*Histoire littéraire de la France*, qui croit aussi, d'après quelques productions émanées de cette école et même d'après une épître d'Anselme, qu'on y donnait, en outre, des notions de médecine. Il est certain que l'homme qui a le plus excellé, au commencement du XII° siècle, dans la science du droit, Yves de Chartres, avait été élève de Lanfranc; que Lanfranc, lui-même, était juriste de profession et juriste célèbre, avant de se donner à Dieu; qu'Anselme, avant même d'être élevé sur le siége de Cantorbéry, était profondément versé dans la science des canons de l'Eglise; qu'enfin l'époque où la science renaquit à l'école du Bec, pour se propager rapidement dans toute l'étendue de l'Europe, vit les premiers efforts de ce développement, qui enfanta bientôt la scolastique du droit canon comme celle de la théologie.

IV. On comprend que, profitant sans relâche d'un enseignement aussi varié qu'étendu pour un pareil temps, Anselme soit devenu habile même dans les lettres séculières : car c'est le témoignage que de savants hommes, entre autres Henri de Gand, rendent à notre saint docteur : *Sæcularium litterarum peritia insignis.* Il montre lui-même, dans ses lettres que des livres de science profane entraient dans le cercle de ses lectures (206). Son style, simple d'ailleurs, marque qu'il avait profité de la culture des anciens, principalement de celle des classiques latins. Aussi ne craignait-il pas d'indiquer comme sujet d'étude à ses élèves du cloître ce qu'il y a de chaste dans les monuments des écrivains du paganisme; il marque même une sorte de prédilection pour Virgile, quoiqu'il se soit attaché de préférence à faire passer dans ses propres écrits les formes usitées par les saints docteurs de l'Eglise.

Mais ce qui lui profita surtout dans l'enseignement de Lanfranc, ce fut l'art avec lequel ce grand dialecticien savait enchaîner sa méthode et former l'esprit de ses élèves, par le continuel exercice de la discussion et des disputes, d'abord à penser par eux-mêmes, puis à exprimer leur pensée d'une façon claire, naturelle et suivie (207). On sait avec quelle docilité écolière, au moyen âge, chaque élève se bornait à répéter la leçon du professeur, comme chaque auteur à reproduire les centons des anciens docteurs. L'école du Bec rachète à elle seule, quant aux temps antérieurs à celui de Lanfranc et d'Anselme, ce qu'il y avait réellement de trop servile dans l'enseignement à cette époque.

L'enseignement des sciences divines faisait le fond de toute instruction dans ces siècles de foi; aussi ne faut-il pas croire que pour le développer, on attendît que l'éducation fût parfaite ou très-avancée sous le rapport de la *forme*. L'enseignement religieux précédait, accompagnait et couronnait celui des sciences profanes. L'enfant bégayait avant tout les premières vérités de la foi, et l'étude des psaumes marchait parallèlement avec celle de la grammaire, si même elle ne la devançait. Il n'est donc pas pleinement exact de dire, comme on le croit communément, qu'on n'étudiait l'Ecriture sainte et la théologie qu'à la suite des arts libéraux; cela est vrai seulement d'un certain enseignement supérieur qui ne pouvait faire partie des éléments de l'édu-

(200) *Fuit quidam vir magnus quem latinitas in antiquum scientiæ statum ab eo restituta tota, supremum debito cum amore et honore agnoscit magistrum nomine Lanfrancus.* Tel est le début de la Vie de Lanfranc, que le moine Milo Crispin écrivit peu d'années après la mort de son héros. (*Act. SS. O. S. B.*, sæc. VI, p. II, p. 633, Cf. Willelm. Malmesb., *De gestis reg. Angl.*, lib. III.)

(201) Hasse, *Anselm von Canterbury*, p. 37.

(202) C'est ce que Milo exprime en termes un peu emphatiques : *Ipsa quoque in liberalibus studiis magistra gentium Græcia discipulos illius libenter audiebat et admirabatur.* Il n'est pas prouvé que saint Anselme ait possédé à fond la langue d'Homère, quoiqu'on trouve quelques légères traces de cette connaissance dans ses écrits.

(203) *Anselmus... vir ingenio admirabilis, eloquentia non impari.* (*Act. SS. O. S. B.*, sæc. VI, p. II, pag. 355.)

(204) On sait que Lanfranc fut le premier vengeur du dogme de la présence réelle, et l'adversaire le plus redoutable et le plus persévérant du malheureux archidiacre d'Angers : *Omnibus luculentius et mirabilius librum contra errores Berengarii composuit*, dit la chronique du Bec. Jean Brompton appelle le livre *De Corpore et Sanguine Christi* une *réfutation tonnante*.

(205) *Ubique... inflatis buccis dialecticam ructabant* (*op. cit.*, lib. I.)

(206) Liv. I, epist. 35. 51.

(207) Mœhler, *Gesammelte*, *Schrifter und Aufsätze*, p. 228.

cation, ni se donner dans toutes les écoles. Quoi qu'il en soit, cette manière élevée d'enseigner la science divine avait elle-même acquis d'heureux perfectionnements sous la main du maître d'Anselme. Nul doute que cet enseignement ne se rattachât, à Notre-Dame du Bec comme partout dans les temps anciens, à des gloses sur l'Ecriture sainte, où l'on comprenait à la fois, selon l'énumération que fait M. Hasse, l'exégèse, la patristique et la théologie dogmatique ou spéculative. Or le moine Valéran, philosophe et théologien remarquable de ce temps-là, connu surtout par sa *Paraphrase du Cantique* (208), loue beaucoup l'habileté en interprétation biblique à laquelle on s'élevait dans l'école du Bec. La connaissance des Pères de l'Eglise était plus rare alors, quoique jamais on n'ait cessé, même dans les siècles les plus barbares, de se nourrir de leurs écrits, autant du moins que le permettait leur rareté. Toutefois, à partir de la fin du onzième siècle, il y eut progrès sous ce rapport; l'étude des Pères devint plus familière, plus populaire dans les écoles et surtout plus approfondie. S'il est permis de signaler dans cette ligne un commencement de critique, à une pareille époque, c'est encore dans l'école du Bec et chez son illustre fondateur qu'on en peut retrouver la trace. Lanfranc s'efforça de propager les écrits de nos saints docteurs, d'en épurer les manuscrits, d'en multiplier les copies. L'heureux emploi qu'il fit de leurs textes en ses propres ouvrages apprit à ses contemporains la manière de les appliquer et la nécessité d'une critique intelligente dans les controverses dogmatiques. Sa supériorité en cette matière parut avec éclat et lui fut d'un grand secours dans la discussion qu'il eut à soutenir pour défendre la pureté du dogme de la présence réelle contre Béranger de Tours. Cet hérésiarque, érudit pour le temps, faisait mentir la tradition en tronquant les citations des Pères et en les détournant de leur sens naturel : Lanfranc le convainquit d'imposture, et, grâce à lui, la vraie leçon de saint Hilaire, de saint Ambroise et de saint Augustin, etc., reparut dans son intégrité (209). Enfin c'est de cette étude savante et réfléchie de l'Ecriture sainte et des Pères, combinée avec les procédés philosophiques en vogue alors et notamment avec les Catégories d'Aristote, que naquit dans l'école du Bec, cette manière nouvelle d'enseigner la *théologie spéculative*, cette méthode rationnelle et dogmatique à la fois, dont les prémices appartiennent à Lanfranc et à son illustre disciple.

V. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que toute cette instruction dont profita Anselme auprès d'un si grand maître, était absolument gratuite. Car avant que Pierre Abailard eût révélé, au moyen âge, le prix du savoir, la philosophie se donnait pour rien. Dans les monastères on ne savait ce que c'était que de vendre la science. Si pauvre que fût dans ce temps-là celui de Notre-Dame du Bec, chacun avait le privilége d'y rester autant que bon lui semblait pour recevoir les leçons de Lanfranc. Herluin, dans la disette, laissait plus volontiers souffrir les moines que les écoliers; et s'il arrivait qu'il reçût quelque donation, il l'employait plutôt à augmenter les bâtiments des hôtes qu'à enrichir le monastère. Il va sans dire aussi que ces écoliers, admis au sein du cloître avec tant de charité, étaient pour la plupart des séculiers, tant clercs que laïques. Nous venons de voir, en particulier pour ce qui regarde Anselme, que ce n'était pas d'abord dans le but de se faire moine, mais uniquement pour s'avancer dans la carrière de la science, qu'il s'était mis avec tant de zèle sous la discipline de Lanfranc.

Cependant, comme sa passion pour l'étude s'accroissait toujours, et qu'il comptait pour rien les fatigues, le froid, les longues veilles, il lui vint en pensée qu'il n'aurait pas eu plus à souffrir s'il avait donné suite aux projets de sa première jeunesse : il se dit qu'au bout de sa carrière scientifique, il pourrait bien ne trouver que le vide; tandis qu'en se donnant à Dieu, il eût été bien sûr de ne pas perdre le fruit de ses peines et de ses sacrifices. L'abandon de l'étude avait autrefois contribué à l'éloigner de Dieu, l'amour de l'étude l'y ramenait. Bientôt il sentit renaître dans son cœur l'attrait pour la vie monastique; mais une autre question le jetait en de nouvelles perplexités. « Oui, pensait-il, mieux vaut se faire moine : mais en quelle abbaye? A Cluny, je serai inutile, puisque la régularité de l'observance monastique n'y laisse rien à perfectionner. Au Bec, je serai annulé par la supériorité incomparable de Lanfranc. » Mais, sentant au fond de ce beau zèle d'être utile la préoccupation de la vaine gloire, il se dit : « Est-ce donc être sincère et aspirer purement à la vie monastique, que de prétendre jouer un rôle et se faire honorer dans le cloître? Si je veux me faire moine, je dois choisir l'endroit où je serai le plus éclipsé, le plus oublié de tout le monde, et où je n'aurai moi-même à m'occuper que de Dieu. »

Sur ces entrefaites, il apprit que son père Gondulphe venait de mourir pénitent, revêtu de l'habit monastique, et le laissait héritier d'une belle fortune Cette nouvelle

(208) Valéran, moine de Fulde, devint abbé d'Ebersberg, en Bavière. Il fait observer que Lanfranc s'attachait de préférence à expliquer les *Psaumes* et les *Epîtres* de saint Paul. (*Voir* la Préface sur la *Paraphrase* de Valéran, dans le *Thesaurus* de Shilter, t. I[er], p. 1, édit. par Hoffman, Breslau, 1827.) [illegible]us empruntons cette citation à M. Hasse, p. 39. [illegible] sûr que Lanfranc a composé des *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul*, et D. Mabillon en a eu le manuscrit entre les mains; mais ceux que D. Luc d'Achery a donnés en son édition des Œuvres de Lanfranc ne sont point authentiques. (Voir *Act. SS. O. P. B.*, sæc. VI, part. II, p. 630. Cf. Anselm., *Ep.* I, 57.)

(209) Lanfr., *De Corp. et Sang. Dom.*, c. 7-19; id., Ep. 50.

aurait plutôt hâté que retardé sa détermination ; mais se rappelant le mot du sage : *Ne fais rien sans conseil, et tu n'auras pas lieu de te repentir*, il alla trouver son maître et lui soumit ces trois questions : devait-il embrasser la vie de cénobite à Notre-Dame du Bec, ou se retirer comme ermite en une solitude inconnue, ou enfin rester dans le monde pour y faire quelque utile emploi de sa fortune et de ses talents ? Lanfranc ne voulut pas prendre la décision sur lui, et conduisit Anselme à Maurille, archevêque de Rouen.

L'avis de cet archevêque détermina enfin Anselme à prendre l'habit monastique à Notre-Dame du Bec. « C'est ici mon lieu de repos, s'écria-t-il plein de joie, à son retour ; que Dieu soit désormais ma seule recherche, ma seule ambition, que tout mon bonheur soit de l'aimer ; que mon occupation, ma sagesse, ma philosophie, soit de penser à lui, à lui dont la pensée fait les heureux, et demeure à jamais ! » Tels furent les sentiments d'Anselme à son entrée dans l'abbaye du Bec (210), où nous allons le suivre, pour voir en lui le développement du philosophe chrétien.

VI. Anselme fut donc reçu dans cette abbaye en 1060, à l'âge de vingt-sept ans, Lanfranc en étant prieur sous l'abbé Herluin. Trois ans après, Anselme fut établi prieur à la place de Lanfranc, devenu abbé de Saint-Etienne de Caen. Anselme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la théologie, et y fit un tel progrès, qu'il résolut des questions très-obscures, inconnues avant son temps, montrant clairement la conformité de ses décisions avec l'autorité de l'Ecriture sainte. Il n'était pas moins éclairé dans la morale. Il connaissait si bien les mœurs de toutes sortes de personnes, qu'il découvrait à chacun les secrets de son cœur; il montrait les sources et les progrès des vertus et des vices, avec les moyens de les acquérir ou de les éviter. De là il puisait en abondance de sages conseils et de ferventes exhortations.

Quand il fût fait prieur, quelques-uns des frères murmuraient qu'il leur eût été préféré, étant si jeune de profession; mais il ne se défendit contre eux que par sa patience et sa charité, qui enfin les gagna, leur faisant connaître la pureté de ses intentions. Un jeune moine, nommé Osberne, avait beaucoup d'esprit et d'industrie, mais beaucoup de malice et de haine contre Anselme. Le saint homme y voyant, dans le fond, un beau naturel, avait pour lui une grande indulgence et souffrait ses puérilités autant qu'il le pouvait, sans préjudice de l'observance. Ainsi, peu à peu, il l'adoucit et s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter et à se corriger, et Anselme l'ayant pris en affection, lui retrancha les petites libertés qu'il lui avait accordées, et l'accoutuma à une vie plus sérieuse. Il faisait de grands progrès dans la vertu et donnait de grandes espérances des services qu'il rendrait à l'Eglise ; mais Anselme eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ses bras.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de prieur, et alla à Rouen consulter l'archevêque Maurille, qui lui dit : « Ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du soin des autres. J'en ai vu plusieurs qui, ayant renoncé pour leur repos à la conduite des âmes, sont tombés dans la paresse, allant de pis en pis. C'est pourquoi je vous ordonne, par la sainte obéissance, de garder votre charge et de ne la quitter que par l'ordre de votre abbé. Si vous-même vous êtes appelé quelque jour à une plus grande, ne la refusez pas, car je sais que vous ne demeurerez pas longtemps en cette place. » Anselme se retira fort affligé, et continua de gouverner avec tant de douceur et d'affection, que tous l'aimaient comme leur père (211).

Un abbé qui était en réputation de piété, se plaignait un jour à lui des enfants qu'on élevait dans son monastère, et disait : « Nous les fouettons continuellement, et ils n'en deviennent que pires. » Et quand ils sont grands, dit Anselme, comment sont-ils ? « Des stupides et des bêtes, » répondit l'abbé. « Voilà, reprit saint Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes; mais dites-moi, seigneur abbé, si, après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous l'enfermiez de tous côtés en sorte qu'il ne pût étendre ses branches, qu'en deviendrait-il, sinon un arbre tordu, replié et inutile ? En contraignant ainsi les pauvres enfants, sans leur laisser aucune liberté, vous faites qu'ils nourissent en eux-mêmes des pensées obliques, repliées, embarrassées, qui se fortifient tellement qu'ils s'obstinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive que, ne trouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, et croient que vous n'agissez que par haine et par envie. Ces sentiments croissent en eux avec l'âge, leur âme étant comme courbée et penchée vers le vice ; et n'ayant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais, dites-moi, ne considérez-vous pas que ce sont des hommes comme vous, et voudriez-vous être ainsi traité, si vous étiez à leur place ? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier se contente-t-il de frapper dessus à grands coups de marteau ? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une âme forte se plaît dans les afflictions et les humiliations, et prie pour ses ennemis; une âme faible a besoin d'être menée par la douceur, l'invitant gaiement à la vertu, et supportant charitablement ses défauts. » L'abbé, ayant entendu ce discours, se jeta aux pieds d'Anselme, reconnut qu'il avait manqué de discrétion, et promit de se corriger (212).

Anselme pratiquait ses maximes de pre-

(210) Dom Gardereau, *Auxil. Cathol.*, tom. III, pag. 292-313.

(211) *Acta SS.*, 21. April.; *Acta Bened.*, sæc. VI.

(212) *Vita S. Anselmi*, n° 30.

mier, et se rendait aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendait non-seulement par toute la Normandie, mais sur toute la France, toute la Flandre, et jusqu'en Angleterre. De tous côtés, d'habiles clercs et des chevaliers venaient se soumettre à sa conduite et se donner à Dieu avec leurs biens: le monastère croissait au dedans en vertu, et en richesses au dehors. Le vénérable Herluin ne pouvant plus agir à cause de son grand âge, toute la charge du gouvernement retombait sur Anselme; et, le saint abbé étant mort, il fut élu tout d'une voix pour lui succéder. Il fit tout ce qu'il put, et par raisons et par prières, pour s'en excuser; mais enfin il accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avait dit Maurille, archevêque de Rouen, quand il voulait renoncer à la charge de prieur. Il l'avait été quinze ans, et était âgé de quarante-cinq ans quand il fut élu abbé, en 1078. Il reçut la bénédiction abbatiale de Gilbert, évêque d'Evreux, le jour de la Chaire de saint Pierre, l'année suivante, 1078, et gouverna l'abbaye du Bec quinze ans.

VII. Les biens que ce monastère possédait en Angleterre, obligeaient saint Anselme à y passer quelquefois; et il y était encore attiré par l'amitié de son ancien maître, Lanfranc. Partout où il allait il était parfaitement reçu, dans les monastères de moines, de chanoines, de religieuses, et aux cours des seigneurs. Lui, de son côté, se faisait tout à tous et s'accommodait à leurs manières autant qu'il le pouvait innocemment, afin d'avoir occasion de leur donner à tous des instructions convenables. Ce qu'il faisait sans prendre, comme les autres, le ton de docteur, mais d'un style simple et familier, employant des raisons solides et des exemples sensibles, toujours prêt à donner conseil à qui le demandait. On s'estimait heureux de lui parler, les plus grands étaient les plus empressés à le servir. Il n'y avait, en Angleterre, ni comte ni comtesse, ni personne puissante, qui ne crût avoir perdu son mérite devant Dieu, s'il n'avait rendu quelque bon office à l'abbé du Bec. Le roi lui-même, Guillaume le Conquérant, formidable à tout le reste des hommes, était si affable pour saint Anselme, qu'il semblait devenir un autre homme en sa présence.

Au milieu de tant d'occupations et de traverses, saint Anselme ne laissait pas d'enseigner, et de vive voix et par écrit, sur les matières les plus hautes, les plus profondes, les plus ardues, et de la théologie et de la philosophie, et cela avec une justesse, une précision, une clarté qui lui méritent un rang des plus distingués parmi les Pères et les docteurs de l'Eglise, et parmi ce qu'on est convenu d'appeler philosophes et métaphysiciens.

Le premier de ses ouvrages est le *Monologue*. Il l'écrivit à la prière de ses moines, nommément de Maurice, qui souhaitaient avoir de suite et par écrit, ce qu'il leur avait dit dans divers entretiens sur l'existence de la nature de Dieu, afin d'en faire la matière de leur méditation. C'est pourquoi il l'intitule d'abord : *Modèle de méditation sur les Mystères de la foi*. Depuis, par ordre de Hugues, archevêque de Lyon, il mit son nom à cet ouvrage, et en changea le titre en celui de *Monologue* ou *Soliloque*, parce qu'il y parle seul. L'ouvrage est divisé en soixante-dix-neuf chapitres, dans lesquels saint Anselme prouve, par des arguments tirés des lumières de la raison, et sans recourir aux témoignages de l'Ecriture sainte, qu'il existe un Etre suprême et souverainement parfait; qu'il a fait de rien tout le reste; qu'il est Père, Fils et Saint-Esprit; que l'âme raisonnable est faite pour le connaître et l'aimer, et qu'elle en est l'image.

Les raisonnements de saint Anselme dans cet ouvrage sont non-seulement très-élevés, mais encore tellement enchaînés les uns dans les autres qu'il faut une grande attention pour en prendre bien la suite et en sentir toute la force. Cela lui fit naître la pensée de prouver, par un seul raisonnement suivi, ce qu'il avait prouvé dans le *Monologue* par plusieurs.

Occupé presque continuellement de cette pensée, tantôt il croyait avoir trouvé l'argument qu'il cherchait, tantôt il échappait à son esprit. Désespérant de réussir, il fit tous ses efforts pour se défaire de cette pensée; mais il ne put en venir à bout, et trouva enfin ce qu'il cherchait. Il l'écrivit aussitôt sur des tablettes cirées, dont on faisait encore usage alors; il les donna à garder à un des frères du monastère, qui les égara. Saint Anselme fut donc contraint d'en faire un autre exemplaire sur des tablettes de même matière, et ensuite sur du parchemin. Il donna pour titre à cet écrit : *La foi qui cherche l'intelligence de ce qu'elle croit*. Depuis, sur les instances de ceux qui en avaient tiré des copies, et surtout de Hugues, archevêque de Lyon, il l'intitula *Proslogue*, parce que l'auteur s'y entretient ou avec lui-même ou avec Dieu, sur l'existence de cet Etre suprême et sur tout ses attributs, montrant qu'il est tout ce que la foi nous apprend, éternel, immuable, tout-puissant, immense, incompréhensible, juste, pieux, miséricordieux, vrai, la vérité, la bonté, la justice, et que tout cela n'est dans Dieu qu'une même chose. C'était, en définitive conclure, sous un autre rapport, à l'alliance de la foi avec la raison.

Un moine de Marmoutier, nommé Gaunilon, ayant lu cet opuscule, fut surpris de ce qui y est dit, qu'on ne peut concevoir l'idée d'un être souverainement parfait, sans concevoir qu'il existe nécessairement. Sous le nom d'*objection d'un ignorant*, il réfuta ce raisonnement, dont il ne connaissait pas la force, et joignit sa réfutation à l'écrit même : un ami l'envoya à saint Anselme, qui la reçut avec plaisir. Il en remercia même Gaunilon, lui disant que son écrit n'était pas du tout d'un ignorant, et lui envoya par le même ami la réponse

à ses objections, en le priant, lui et tous ceux qui auraient le *Proslogue*, d'y ajouter la critique de Gaunilon, et sa réponse à cette critique. Elle ne fit point changer de sentiment à saint Anselme; au contraire, il en prit occasion de mettre son raisonnement dans un plus grand jour, et de prouver sans réplique que l'idée d'un Etre souverainement parfait enferme nécessairement l'existence de cet Etre.

VIII. L'abbé du Bec fit encore un traité *De la Trinité*, à l'occasion que voici : Un nommé Roscelin, natif de l'Armorique ou petite Bretagne, étant venu à Compiègne, au diocèse de Soissons, fut chargé de donner des leçons publiques. Amateur de la nouveauté, il donna dans le sentiment des nominaux, avancé par un docteur français nommé Jean, et l'épousa tellement, qu'il passa dans la suite pour un des chefs de cette secte. Comme il savait plus de dialectique que de théologie, il aimait à raisonner des mystères de la religion suivant les lumières de sa raison; ce qui le fit tomber dans l'erreur au sujet des trois personnes de la Trinité, disant qu'elles étaient trois choses séparées, comme trois anges, quoiqu'elles n'eussent qu'une volonté et qu'une puissance. Il ajoutait qu'on pourrait dire véritablement qu'elles sont trois dieux, s'il était d'usage de s'exprimer ainsi. Roscelin s'appuyait de l'autorité de Lanfranc et de saint Anselme, soutenant qu'ils avaient l'un et l'autre pensé comme lui sur cette matière. Saint Anselme, se voyant calomnié avec son prédécesseur, écrivit, en 1089, à Foulque, évêque de Beauvais, qui devait assister au concile indiqué à Reims contre Roscelin, pour le prier de déclarer en plein concile, s'il en était besoin, que ni Lanfranc ni lui n'avaient jamais rien enseigné de semblable, et qu'il disait anathème à quiconque enseignerait l'erreur de Roscelin. Il ajoutait qu'on ne devait lui demander aucune raison de son erreur, ni lui en rendre aucune de la vérité opposée, et qu'il fallait agir contre lui par autorité, s'il était chrétien, « Car ce serait, dit-il, une extrême simplicité de mettre en question notre foi si solidement établie, à l'occasion de chaque particulier qui ne l'entend pas. Il faut la défendre par la raison contre les infidèles, mais non pas contre ceux qui portent le nom de chrétiens (213). »

Le concile indiqué à Reims se tint à Soissons quatre années après, c'est-à-dire, en 1092, ou au commencement de l'année suivante. Roscelin, cité au concile, comparut, fut convaincu d'erreur, feignit de l'abjurer, et continua de l'enseigner dans des disputes secrètes. Mais n'anticipons pas sur les faits ; nous retrouverons Anselme luttant contre les erreurs de Roscelin ; contentons-nous de noter ici qu'étant à l'abbaye du Bec, Anselme composa encore plusieurs autres opuscules; un premier, intitulé : *Grammairien*, est une introduction de la dialectique ou l'art de raisonner juste; un second, *De la chute du diable :* un troisième, *De la volonté ;* un quatrième, *Du libre arbitre ;* un cinquième, *De la vérité*.

Le traité de la vérité est en forme de dialogue, ainsi que celui du libre arbitre. Saint Anselme ne se souvenait point d'avoir lu nulle part la définition de la vérité. Avant de la donner lui-même, il en rapporte plusieurs exemples. On dit qu'un discours est vrai, quand il assure ce qui est en effet, ou qu'il nie ce qui n'est pas ; que nous pensons vrai, lorsque nous pensons des choses comme elles sont ; que nous voulons vrai, quand nous voulons ce qui est de justice et de notre devoir ; que nous faisons la vérité, lorsque nous faisons le bien. Il y a même une vérité dans nos sensations, parce que nos sens nous rapportent toujours vrai, et s'ils nous sont une occasion d'erreur, ce n'est que par la précipitation de notre jugement. Enfin, la vérité est dans l'essence de toutes choses, parce qu'elles sont ce qu'elles doivent être relativement à la suprême vérité, de qui est l'essence des choses.

IX. Mais saint Anselme ne se bornait pas à la métaphysique, il écrivait en outre des méditations et des oraisons où brillent tous les trésors de la piété ascétique, du plus tendre amour envers Dieu et ses saints, surtout envers Marie, la mère de celui qu'il ne craignait pas d'appeler le frère aîné des chrétiens (214).

C'était la nuit qu'il consacrait principalement à ces travaux, comme à la transcription et à la correction des manuscrits. Ses journées étaient absorbées par la direction spirituelle de tous ceux qui avaient recours à lui, par l'indulgente éducation de la jeunesse (215), par le soin assidu des malades. Les uns l'aimaient comme leur père, les autres comme leur mère, tant il savait gagner la confiance et consoler la douleur. Un vieux moine, paralysé par l'âge et les souffrances, l'avait pour serviteur ; c'était Anselme qui lui mettait les morceaux dans la bouche. Il eût voulu ensevelir toute sa vie dans cette sainte obscurité, ne se croyant encore moine que par l'habit (216). Lorsqu'on l'exhortait à faire connaître ses ouvrages, en lui reprochant de tenir la lumière cachée sous le boisseau, en lui citant la gloire de Lanfranc et de Guitmond, moine comme lui, et dans la même province, il répondait : « Il y a bien des fleurs qui nous trompent en étalant les mêmes couleurs que la rose, mais qui n'ont pas ses parfums (217). » Peu à peu cependant sa

(213) *Voy.* ses Oraisons, 45 à 60, et sa lettre à Gondulphe, *Ep.*, I, 20.

(214) *Magne Domine, tu noster major frater; magna Domina, tu nostra melior mater.* (Orat. 51.)

(215) Eadmer, p. 5 et 8. Voir la leçon qu'il donne à un abbé coupable d'une sévérité exagérée envers ses élèves (n° VI, *ubi supra*).

(216) Il s'intitulait : *Pater Anselmus, vita peccator, habitu monachus.*

(217) *Epist.* I, 16.

renommée se fit jour : ses *Traités* et ses *Méditations* passèrent de main en main et excitèrent, comme nous l'avons dit, une admiration universelle en France, en Flandre et en Angleterre. Du fond de l'Auvergne, les moines de la Chaise-Dieu lui écrivaient qu'à la seule lecture de ses écrits ils croyaient voir couler les larmes de sa contrition et de sa piété, et sentaient leurs âmes comme inondées par la douce rosée de vivantes et silencieuses bénédictions qui débordait de son cœur (218).

Il usa de l'ascendant qu'il exerçait, partout pour prêcher aux riches et aux nobles des deux sexes la mortification et l'humilité : sa volumineuse correspondance porte l'empreinte de cette préoccupation; et lorsque la position de ceux à qui il s'adressait le permettait, il redoublait d'efforts pour les exhorter à embrasser la vie monastique. Il fit parmi eux de nombreuses et précieuses conquêtes : il y employait l'abondante charité qui l'animait et qui rendait son éloquence invincible. « A mes bien-aimés de mon âme, » écrivait-il à deux de ses très-proches parents qu'il voulait attirer au Bec, « mes yeux désirent ardemment vous contempler, mes bras s'étendent pour vous embrasser, mes lèvres soupirent après vos baisers, tout ce qui me reste de vie se consume à vous attendre... J'espère en priant et je prie en espérant... Venez goûter combien le Seigneur est doux : vous ne pouvez le savoir tant que vous trouverez de la douceur dans le monde... Je ne saurais vous tromper, d'abord parce que je vous aime, ensuite parce que j'ai l'expérience de ce que je dis. Soyons donc moins ensemble, afin que dès à présent et pour toujours, nous ne fassions plus qu'une chair, qu'un sang et qu'une âme... »

Comme on l'a toujours vu dans la vie monastique, le cœur d'Anselme, loin d'être desséché par l'étude ou par les macérations de la pénitence, débordait de tendresse. Parmi les moines du Bec, il y en avait plusieurs qu'il aimait de l'affection la plus passionnée : d'abord le jeune Maurice, dont la santé lui inspirait une infatigable anxiété (219), et puis Lanfranc, neveu de l'archevêque (220), à qui il écrivait : « Ne croyez pas, comme le dit le vulgaire, que celui qui est loin des yeux est loin du cœur; s'il en était ainsi, plus vous resteriez éloigné de moi et plus mon amour pour vous s'attiédirait, tandis qu'au contraire moins je puis jouir de vous, et plus le désir de cette douceur brûle dans l'âme de votre ami (221). » Puis Gondulphe, destiné, comme lui-même, à servir l'Eglise au sein des orages et avec qui il contracta, dans la paix du cloître, la plus intime union. « A Gondulfe, Anselme, » lui écrivait-il : « je ne mets pas d'autres salutations plus longues en tête de ma lettre, parce que je ne puis rien dire de plus à celui que j'aime. Quand on connaît Gondulfe et Anselme, on sait bien ce que cela veut dire et tout ce qu'il y a d'amour sous-entendu dans ces deux noms (222). » Et ailleurs : « Comment pourrais-je t'oublier? oublie-t-on celui qu'on a posé comme un sceau sur son cœur? Dans ton silence je sais que tu m'aimes; et toi aussi, quand je me tais, tu sais que je t'aime. Non-seulement je ne doute pas de toi, mais je te réponds que toi aussi tu es sûr de moi (223). Que t'apprendra ma lettre que tu ne saches déjà, toi qui es ma seconde âme? Entre dans le secret de ton cœur, regardes-y ton amour pour moi, et tu y verras le mien pour toi (224). » A un autre de ses amis, Gislebert (225), éloigné du Bec, il disait : « Tu savais combien je t'aimais, mais moi je ne le savais pas. Celui qui nous a séparés m'a seul appris combien tu m'étais cher... Non, je ne savais pas, avant d'avoir l'expérience de ton absence, combien il m'était doux de t'avoir, combien il m'est amer de ne t'avoir pas... »

La mort, pas plus que l'absence, ne pouvait éteindre dans le cœur d'Anselme ces flammes d'un saint amour. Nous avons rapporté (n° VI) l'antipathie que le jeune religieux nommé Osbern, avait conçue pour lui et comment il s'en corrigea. Eh bien! quand Osbern fut mort, saint Anselme, non content de dire la messe pour son âme tous les jours, pendant un an, courait par tout pour en solliciter d'autres à cette intention. « Je vous demande, disait-il à Gondulphe, à vous et à tous mes amis, de toutes les forces de mon affection, de prier pour Osbern : son âme est mon âme. J'accepterai tout ce que vous ferez pour lui pendant ma vie comme vous le feriez pour moi après ma mort, et quand je mourrai vous me laisserez là... Je vous en conjure par trois fois, souvenez-vous de moi et n'oubliez pas l'âme de mon bien-aimé Osbern. Et si je vous suis trop à charge, alors oubliez-moi et souvenez-vous de lui... Tous ceux qui m'entourent et qui t'aiment comme moi veulent entrer dans cette chambre secrète de ta mémoire, où je suis toujours; place-les là autour de moi, je le veux bien; mais l'âme de mon Osbern, ah! je t'en supplie, ne lui donne pas d'autre place que dans mon sein (226). »

Tel était le saint religieux qui, après avoir vécu trente-trois ans de cette sorte, à soixante ans, à l'âge du déclin et de la retraite,

(218) *Epist.* I, 61.
(219) *Voy.* les cinq lettres 24 à 28 du liv. I, sur le mal de tête qu'avait Maurice, et les lettres 23 et 34 sur son rétablissement.
(220) Celui ci aussi souffrait d'une maladie analogue à celle de Maurice, et dont saint Anselme donne une description détaillée et curieuse. Ep. 31.
(221) *Epist.* I, 66.
(222) *Epist.* I, 7.
(223) *Epist.* I, 4.
(224) *Epist.* I, 14. *Voy.* aussi Epist. I, 33.
(225) C'est peut-être Gislebert, de la maison de Crespin, si illustre par ses largesses monastiques; après avoir été moine au Bec, il fut fait abbé de Westminster en 1084.
(226) *Epist.* I, 4, et Epist. I, 7.

fut arraché par la main de Dieu aux profondeurs du cloître, pour livrer aux abus de la force temporelle une des batailles les plus inégales et les plus glorieuses de l'histoire catholique (227).

X. Peu de temps après le Pape Grégoire VII, Guillaume le Conquérant était mort (9 septembre 1087), en professant un humble repentir des violences de sa conquête. La couronne d'Angleterre échut en partage à son fils puiné, Guillaume le Roux, au détriment de l'aîné, Robert, qui n'eut que le duché de Normandie. Pour se faire reconnaître roi, Guillaume jura (et que ne jurent pas ceux qui veulent un trône!) entre les mains de l'archevêque Lanfranc, de garder la justice et la miséricorde, et de défendre la paix et la liberté de l'Eglise envers et contre tous. Mais Lanfranc lui-même mourut bientôt (27 mai 1089), et le second, Guillaume, affranchi de tout frein, se livra à tous les mauvais penchants de sa nature dépravée.

L'Eglise et le peuple d'Angleterre eurent également à gémir sous son joug. Le zèle du Conquérant pour la régularité ecclésiastique et sa haine pour la simonie ne l'avaient pas empêché d'introduire dans son nouveau royaume des innovations abusives (228) et profondément incompatibles avec la liberté de l'Eglise, comme avec sa mission sociale. Il avait prétendu faire dépendre de son approbation la reconnaissance du Pontife romain, examiner préalablement toutes les lettre pontificales adressées en Angleterre, soumettre à la censure les décrets des conciles nationaux, enfin interdire aux évêques de fulminer sans sa permission des peines ecclésiastiques contre les barons ou les officiers royaux, coupables même des plus grands crimes. Il avait en outre rigoureusement maintenu l'usage invétéré en Angleterre de forcer les évêques et abbés à recevoir l'investiture par la crosse, de la main du roi et à lui rendre hommage (229). Le roi Roux (230) alla plus loin encore; non-seulement il empêcha l'Eglise anglaise de se prononcer entre le Pape légitime et l'antipape, pendant que toute l'Europe, excepté les partisans de l'empereur, reconnaissaient Urbain (231), mais, à la différence de son père, il scandalisa tout le pays par ses débauches, remit en honneur la simonie, que le Conquérant, sur son lit de mort, s'était vanté d'avoir abolie, et fit de l'Eglise la victime de sa rapacité. Un fils de prêtre, Renouf, dit Flambard, qui avait été valet de pied à la cour normande et qui devait son surnom à la brutale ardeur de ses extorsions, avait toute la confiance du jeune roi et le guidait dans ses rapines. Dès qu'il mourait un prélat, les agents du fisc royal se précipitaient sur le diocèse ou sur l'abbaye qui vaquait, s'en constituaient les administrateurs souverains, bouleversaient l'ordre et la discipline, réduisaient les moines à la condition de salariés et entassaient dans les coffres de leur maître tous les revenus de l'Eglise. Tous les domaines étaient mis successivement à l'enchère, et le dernier enchérisseur n'était jamais sûr de ne pas voir ses offres dépassées par quelque nouveau venu à qui le roi passait aussitôt le marché (232). On se figure la honte de l'Eglise et la misère du pauvre peuple, lorsque cette cupide et ignoble oppression vint tout à coup se substituer au poids léger de la crosse. Le roi maintenait cet état indéfiniment, et quand enfin il lui prenait fantaisie de pourvoir aux vacances, il vendait abbayes et évêchés à des clercs mercenaires qui suivaient sa cour (233). L'infâme Flambard devint aussi évêque de Durham. L'Angleterre descendait au niveau de l'Allemagne sous la jeunesse de Henri IV.

Lorsque l'archevêque de Cantorbéry mourut, Guillaume n'eut garde de laisser échapper une aussi précieuse occasion de s'enrichir aux dépens de Dieu et des pauvres; il prolongea la vacance de ce siége pendant près de quatre années, en livrant cette Eglise primatiale de son royaume, la plus importante de la chrétienté, après celle de Rome, à des exactions et à des désordres tels que plus de trente paroisses virent leurs cimetières transformés en pâturages (234). Aucune église ne devait lui échapper. Il avait déclaré qu'il voulait tenir une fois ou l'autre toutes les crosses épiscopales ou abbatiales de l'Angleterre entre ses mains (235). Il prenait goût au métier, et disait en riant : « Le pain du Christ est un pain qui engraisse (236). »

XI. Sur ces entrefaites, Hugues le Loup, comte de Chester, l'un des barons les plus belliqueux et les plus puissants de la noblesse anglo-normande, écrivit à Anselme, pour lui annoncer que son intention était de

(227) Nous citerons ici, presque tout entier, le récit que fait de cette glorieuse lutte M. de Montalembert, dans son Opuscule intitulé : *Saint Anselme. Fragment de l'introduction à l'histoire de saint Bernard*, in-18, 1844, pag. 27 et suiv.

(228) Eadm., p. 29.

(229) *Per dationem virgæ pastoralis.* (Id. in Præf. *Hist. nov.*) Eadmer soutient que l'investiture par la crosse ne datait que de la conquête; mais Selden, *In Eadm.*, Not., p. 106, cite plusieurs autorités qui prouvent qu'elle était plus ancienne

(230) *In curia Rufi regis.* (Order. Vit. VIII, p. 682.)

(231) Siméon Dunelmensis, an. 1071; Pagi crit. ad 1089.

(232) Eadm., *l. c.*

(233) *Quasi stipendia mercenariis, curialibus clericis seu monachis honores ecclesiasticos porrigebat.* (Order., p. 763.)

(234) *Vit. Ans.* ex Es. Victorin., in edit. Gerber.

(235) *Se velle omnes baculos pastorales per totam Angliam in potestate sua habere.* (Will. Thorn., pag. 1704. Ap. Mabill., *Annal. Benedict.*)

(236) *Panis Christi panis pinguis est.* (Ms. Vict., l. c.) Au moyen âge, quoiqu'en aient dit les protestants, tout le monde était familiarisé avec les textes de l'Ecriture sainte; le roi faisait probablement allusion à la prophétie de Jacob sur son fils Aser : *Panis pinguis ejus et præbebit delicias regibus.* (Gen. XIX, 20)

fonder un monastère dans son comté, et pour lui demander de venir y conduire une colonie de moines du Bec. Hugues le Loup avait passé sa vie à guerroyer contre les Gallois, qui n'avaient pas encore subi le joug normand : c'était un homme très-riche et très-prodigue, aimant le luxe et la bonne chère, traînant partout avec lui une armée de serviteurs, de chiens et de bouffons, adonné aux femmes et à toutes sortes d'excès (237). Mais le bien reprenait quelquefois le dessus dans son cœur. Il avait pour chapelain un saint prêtre d'Avranches qui le prêchait et le grondait sans cesse (238), qui lui racontait les histoires des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, lesquels avaient été de preux chevaliers tout en sauvant leurs âmes, tels que saint Georges, saint Démétrius, Maurice, Sébastien, et surtout Guillaume le fameux duc qui avait fini par se faire moine. Il était en outre depuis longtemps lié d'amitié avec Anselme (239), et il est probable qu'au milieu de la douleur que faisait ressentir à toute l'Angleterre la vacance prolongée du siége de Cantorbéry, il crut que l'abbé du Bec était un candidat convenable au rang de primat, que Lanfranc, également moine du Bec, avait si noblement occupé. Déjà en Normandie on commençait à dire que, si Anselme passait la mer, il serait à coup sûr nommé archevêque (240), et cependant rien n'était moins probable. Comment le roi, qui maintenait les investitures et refusait de reconnaître Urbain II, pouvait-il songer à Anselme? L'abbé du Bec avait non-seulement, comme toute la France, reconnu Urbain, mais il avait encore obtenu de lui l'exemption de son abbaye (241); il avait approuvé en toute occasion les efforts de Grégoire VII contre les investitures, la simonie, le concubinage, et il avait reçu de ce saint Pontife, si odieux aux princes de l'espèce du roi Roux, un éloge ainsi conçu : « Le parfum de tes vertus est venu jusqu'à nous : nous en rendons grâces à Dieu ; nous t'embrassons de cœur dans l'amour du Christ; nous tenons pour sûr que tes exemples servent l'Eglise, et que tes prières peuvent, par la miséricorde de Dieu, l'arracher aux périls qui la menacent (242). »

Malgré ces incompatibilités flagrantes, l'opinion le désignait comme successeur de Lanfranc. Effrayé de ce présage, il refusa de se rendre au vœu du comte Hugues. Celui-ci tomba gravement malade, et renouvela son invitation, en jurant à Anselme qu'il n'était pas question de l'archevêché, mais seulement du bien de sa pauvre âme. Anselme refusa encore. Le comte lui écrivit une troisième fois, en disant : « Si tu ne viens pas, sache bien que, pendant toute l'éternité, tu auras à t'en repentir. » Anselme céda alors. Il alla fonder l'abbaye du comte malade, et passa cinq mois en Angleterre, occupé à différentes affaires. Comme on ne lui disait rien de l'archevêché, il se rassura complétement.

Cependant, à Noël 1092, les barons du royaume, réunis pour la fête autour du roi, se plaignirent vivement entre eux de l'oppression inouïe et du veuvage sans fin où gémissait la mère commune du royaume, ainsi qu'ils appelaient l'Eglise de Cantorbéry. Pour mieux exprimer leur mécontentement, ils demandèrent au roi l'autorisation de faire prier dans toutes les églises d'Angleterre pour que le Seigneur lui inspirât le choix d'un digne évêque. Guillaume, fort irrité, leur dit : « Faites prier tant que vous voudrez ; mais soyez sûrs d'une chose : c'est que toutes vos prières ne m'empêcheront pas d'en agir à ma guise. » On le prit au mot, et les évêques, que la chose regardait plus spécialement, chargèrent l'abbé Anselme, bien malgré lui, de disposer et de rédiger les prières voulues. Il le fit de manière à exciter les applaudissements de toute la noblesse, et toutes les églises retentirent bientôt de ces supplications solennelles. A ce propos il arriva un jour qu'un haut baron, causant familièrement avec le roi, lui dit : « Nous n'avons jamais connu d'homme aussi saint que cet Anselme, abbé du Bec. Il n'aime que Dieu ; il ne désire rien en ce monde. — Vraiment ! répondit le roi en raillant, pas même l'archevêché de Cantorbéry ? — Non, surtout pas l'archevêché de Cantorbéry, répliqua le seigneur; c'est du moins mon opinion et celle de beaucoup d'autres. — Et moi, dit le roi, je vous réponds qu'il s'y prendrait des pieds et des mains s'il voyait quelque chance de l'obtenir; mais par le saint Voult de Lucques, ni lui ni un autre ne le sera, et il n'y aura de mon temps pas d'autre archevêque que moi (243). » A peine eut-il ainsi parlé qu'il tomba malade et malade à mort. Dieu allait prendre sa revanche. Les évêques, les abbés, les barons s'assemblent autour du lit du moribond à Glocester pour recevoir son dernier soupir. On envoie chercher Anselme; on le fait entrer auprès du roi, et on lui demande ce qu'il y a à faire pour le salut de cette âme. Anselme exige d'abord du roi une confession complète de ses péchés, puis la promesse solennelle et publique de se corriger, et l'exécution immédiate de mesures réparatrices que les évêques lui avaient déjà suggérées. Guillaume consent à tout et fait déposer sa promesse sur l'autel. Un édit est aussitôt dressé et revêtu du sceau royal, qui prescrit la délivrance de tous les prisonniers du roi, la remise de toutes ses créances, l'annulation de toutes les poursuites, et qui

(237) Order. Vit. IV, 522, et VI, 598.

(238) Order., l. c.

(239) *Certe amicus meus familiaris ab antiquo comes Cestrensis Hugo fecit.* (Eadm., p. 34.)

(240) *Jam eum quodam quasi præsagio mentes quorumdam tangebantur.* (Ibid.)

(241) *Ep.* II, 52, 53.

(242) *Quoniam fructuum tuorum bonus odor ad nos usque redoluit...* (*Ep. Ans.*, II, 31, et Colett., *Concil.*, XII, 692.

(243) Le saint Voult de Lucques était un crucifix très-ancien, attribué au pinceau de Nicodème, et amené miraculeusement de Palestine à Lucques, où on le vénère encore sous le nom de *Volto santo*

promet à tout le peuple anglais de bonnes et saintes lois, une exacte administration de la justice.

On ne s'arrête pas là. Tout ce qu'il y avait là d'honnêtes gens rappellent au roi le veuvage de l'Eglise primatiale. Il déclare qu'il veut y mettre fin. On lui demande sur qui se porte son choix. Lui-même, lui qui venait de jurer qu'Anselme ne serait jamais archevêque, désigne Anselme, et d'unanimes acclamations répondent qu'Anselme en effet est le plus digne. A ce bruit l'abbé du Bec pâlit et refuse absolument. Les évêques le prennent à part. « Que fais-tu? lui disent-ils; ne vois-tu pas qu'il n'y a presque plus de chrétiens en Angleterre? que la confusion et l'abomination sont partout? que nos Eglises et nous-mêmes sommes en danger de mort éternelle par la tyrannie de cet homme? Et toi, qui peux nous sauver, tu ne daignes pas le faire! A quoi penses-tu donc, ô homme étrange? L'Eglise de Cantorbéry t'appelle, t'attend, te demande la liberté; et toi, rejetant le fardeau des épreuves de tes frères, tu ne veux pour toi qu'un oisif repos? » A tout cela Anselme répond : « Mais voyez, je vous en prie, comme je suis déjà vieux et incapable de tout travail... D'ailleurs je suis moine; j'ai toujours détesté les affaires séculières. — Nous t'aiderons, dirent les évêques. Occupe-toi de nous auprès de Dieu, et nous nous occuperons de toutes les affaires séculières pour toi. — Non, non, c'est impossible! reprit-il. Je suis abbé d'un monastère étranger; je dois obéissance à mon archevêque, soumission à mon prince, secours et conseils à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. — Tout cela n'est rien, répliquent les évêques, et ils l'entraînent au lit du roi, à qui ils racontent son refus obstiné. Anselme, lui dit le malade, pourquoi voulez-vous me livrer aux peines éternelles? Mon père et ma mère vous ont toujours beaucoup aimé, et vous voulez laisser périr l'âme et le corps de leur fils; car je sais que je suis perdu si je meurs avec l'archevêché entre mes mains. »

Les assistants s'indignaient contre Anselme, et lui criaient que tous les crimes, toutes les oppressions qui pèseraient désormais sur l'Angleterre seraient imputés à son obstination. Dans son angoisse il se retourna vers les deux moines qui l'accompagnaient en leur disant : « Ah! mes frères, pourquoi ne m'aidez-vous pas? » L'un d'eux répondit en sanglotant : « Si telle est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour lui résister? — Hélas! dit Anselme, tu es bientôt rendu. » Les évêques, voyant que tout était inutile, se reprochèrent leur propre mollesse; ils s'écrièrent : « Une crosse! une crosse! » et, lui saisissant le bras droit, ils l'approchèrent du lit, d'où le roi voulut lui mettre en main la crosse; mais, comme il tenait ses doigts serrés de toute sa force, les évêques s'efforcèrent de les lui ouvrir avec tant de violence qu'ils le firent crier de douleur, et enfin ils lui tinrent la crosse contre la main fermée pendant que tout le monde criait : *Vive l'évêque!* et que le *Te Deum* fut entonné. On le porte ensuite dans une église voisine pour y faire les cérémonies accoutumées. Il protestait toujours que tout ce qu'ils faisaient était nul. Sa douleur le rendait comme insensé. Ses pleurs, ses cris, ses hurlements même finirent par inquiéter les assistants. Pour le calmer ils lui jetèrent de l'eau bénite et lui en firent même boire.

De retour auprès du roi, il lui annonça qu'il ne mourrait pas de cette maladie, et qu'en revanche il aurait à revenir sur ce qui venait d'être fait contre le gré de lui. Anselme, et en dépit de ses protestations. Comme il se retirait accompagné par les évêques et toute la noblesse, il se retourna vers eux et leur dit : « Savez-vous ce que vous voulez faire? Vous voulez atteler sous le même joug un taureau indompté et une pauvre vieille brebis. Et qu'en arrivera-t-il? Le taureau furieux traînera la brebis à travers les ronces et les broussailles, et la mettra en pièces sans qu'elle ait été utile à rien. L'Apôtre vous a dit que vous étiez les laboureurs de Dieu. L'Eglise est donc une charrue; et cette charrue est conduite en Angleterre par deux grands bœufs, le roi et l'archevêque de Cantorbéry; par la justice et la puissance séculière de l'un, par la doctrine et la discipline de l'autre. L'un des deux, Lanfranc, est mort; il ne reste que l'indomptable taureau auquel vous voulez m'accoler. Si vous n'y renoncez pas, votre joie d'aujourd'hui sera changée en tristesse; vous verrez l'Eglise retomber dans sa viduité même du vivant de son pasteur, et comme aucun de vous n'osera lui résister après moi, le roi vous foulera tous aux pieds comme il lui plaira. »

Guillaume le fit aussitôt investir de tous les domaines de l'archevêché, et l'y fit demeurer jusqu'à ce que les réponses demandées en Normandie fussent arrivées. Elles ne tardèrent pas. L'archevêque de Rouen lui ordonnait de se rendre, au nom de Dieu et de saint Pierre Les moines du Bec eurent beaucoup plus de peine à consentir au sacrifice qui leur était demandé. C'était eux surtout que regrettait Anselme. Il n'aimait rien au monde comme son abbaye; il pleurait ces jeunes moines, ces nourrissons qui allaient être trop tôt sevrés du lait de son amour. Eux, de leur côté, qui presque tous avaient été attirés au Bec par la pensée d'y vivre avec lui, ne lui rendirent sa liberté qu'après de très-vives discussions et à une très-faible majorité (244). Pour rendre son épreuve plus complète, et parce qu'il n'est rien de si pur dans un cœur chrétien que la bassesse jalouse ne puisse calomnier, on commença à répandre en France que sa résistance n'avait été que feinte, et qu'au fond il avait désiré, tout comme un autre, l'épiscopat. Anselme retrouva des forces pour combattre avec énergie cette imputa-

(244) D'après leur lettre, ep. 5, 6, il n'est pas même sûr que cette majorité ait été acquise

tion (245), regardant comme un devoir envers les faibles de sauver l'honneur d'un homme appelé à servir d'exemple au prochain. Il conservait, du reste, encore l'espoir d'être délivré du fardeau. Le roi s'était rétabli, et, violant aussitôt toutes ses promesses, avait fait ressaisir tous les captifs et accusés qui étaient restés à sa portée, et recommencer tous les procès, toutes les oppressions antérieures avec un redoublement de cruauté. En vain Gondulphe, moine du Bec, l'ami d'Anselme, devenu évêque de Rochester, l'exhortait à être plus fidèle envers Dieu. « Par le saint Voult de Lucques! lui répondit Guillaume, Dieu m'a fait trop de mal pour que jamais il ait lieu d'être content de moi! »

Anselme alla le trouver à Douvres et exigea de lui, comme conditions indispensables de son acceptation, la restitution immédiate de tous les biens du siége de Cantorbéry, possédés par Lanfranc ou même réclamés par lui; l'intervention souveraine de son autorité archiépiscopale dans toutes les affaires religieuses; enfin, la liberté de ses relations avec le Pape Urbain, qu'il avait reconnu, et à qui il voulait témoigner en tout son obéissance. Le roi ne lui ayant fait qu'une réponse incomplète et équivoque, Anselme crut qu'il allait être délivré du fardeau qu'il redoutait, et, comme il avait déjà renvoyé sa crosse abbatiale au Bec, en demandant qu'on lui donnât aussitôt un successeur (246), il se flatta de passer le reste de ses jours dans la pauvreté et l'obéissance monastique, sans aucune charge d'âmes et à l'abri des dangers spirituels contre lesquels il ne se croyait pas la force de lutter. Mais, après six mois de ces luttes et de ces incertitudes, le roi, poussé à bout par les clameurs de tous les catholiques, lui fit enfin les promesses nécessaires. Anselme céda de son côté, fit hommage au roi, à l'exemple de son prédécesseur, et prit possession de son siége. Sa douleur n'en persévérait pas moins; longtemps encore il intitulait ses lettres : « Frère Anselme, moine du Bec par le cœur, archevêque de Cantorbéry par la force. » — « Quand vous m'écrirez pour moi seul, » mandait-il à ses anciens confrères, « que votre écriture soit aussi grosse que possible; car j'ai tant pleuré le jour et la nuit que mes yeux peuvent à peine lire (247). »

XII. En vain saint Anselme avait-il essayé de reprendre ses chères études métaphysiques et entrepris de défendre la réputation de Lanfranc et la sienne propre contre les imputations du sophiste Roscelin, qui prétendait les rendre tous deux, ainsi que nous l'avons déjà remarqué (n° VIII), comptables de ses propres erreurs sur la Trinité (248). L'orage qu'il avait trop bien prévu ne tarda pas à éclater. Guillaume avait besoin d'argent pour faire la guerre à son frère Robert. Anselme, malgré la misère et le désordre où il avait trouvé tous les biens de son Eglise, lui offrit un présent de 500 livres d'argent. Des courtisans rapaces firent entendre au roi que la somme était trop faible, et que le premier prélat du royaume devait au moins donner 1,000 ou 2,000 livres, et que, pour l'effrayer et lui faire honte, il fallait lui renvoyer son argent : ce qui fut fait. Anselme alla trouver le roi et lui dit qu'il valait mieux avoir ce peu d'argent de bonne volonté que d'en extorquer beaucoup plus par violence, et il ajouta : « Par l'affection et la liberté vous m'aurez toujours à votre disposition, mais vous n'aurez ni ma personne ni mes biens à titre d'esclave. — Garde ton argent et tes leçons, et va-t-en, » lui répondit le roi. Anselme se retira en disant : « Béni soit Dieu qui a sauvé ma réputation. Si le roi avait pris mon argent, on aurait dit que je payais ainsi le prix de l'épiscopat. » Et il distribua aussitôt les 500 livres aux pauvres, à l'intention de l'âme du roi.

Le vieux moine Wulstan, le dernier des évêques saxons, vivait encore (249). Ce saint prélat, qui avait si nobement tenu tête à Guillaume le Conquérant, devait comprendre et apprécier Anselme. « Votre Sainteté, lui écrivait-il, est placée au sommet de la citadelle pour défendre la sainte Eglise contre l'oppression de ceux dont le devoir serait de la protéger. Ne craignez donc rien; qu'aucune puissance séculière ne vous humilie par la crainte, ni ne vous gagne par la faveur; commencez vigoureusement et achevez, avec l'aide de Dieu, ce que vous aurez commencé, en réprimant les oppresseurs et en sauvant notre sainte mère de leurs mains. »

Peu de temps après, le roi devant s'embarquer à Hastings, tous les évêques s'y rendirent pour bénir son voyage. Le vent était contraire, et le roi y fut retenu pendant un mois. Anselme profita de l'occasion pour lui remontrer qu'avant d'aller conquérir la Normandie, il ferait bien de rétablir dans son royaume la religion qui y périssait, en ordonnant le rétablissement des conciles, suspendus depuis son avénement (250). « Je m'occuperai de cela quand cela me plaira, à mon gré, et non au tien, » répliqua le roi; et il ajouta en raillant : « D'ailleurs, de quoi y parleras-tu, dans ces conciles? » Anselme répondit qu'il s'occuperait de réprimer les mariages incestueux et les débauches sans nom qui menaçaient

(245) *Ep.* III, 1, 7, 9, 10, 11, 12 et 24.

(246) Ce successeur fut Guillaume, de la maison de Montfort-sur-Rille, et neveu du comte Roger de Beaumont.

(247) *Non nimis gracilis sit scriptura... Multæ diurnæ et nocturnæ lacrymæ.* (*Ep.* III, 15.)

(248) Voy. son *Liber de fide Trinitatis et de Incarnatione Verbi contra blasphemias Ruzelini*, cap. 1. Cf. *Ep.* II, 35, 41. Il commença aussi alors son traité *Cur Deus homo*.

(249) Il mourut peu après, le 19 janvier 1095.

(250) Nous n'avons pas besoin de dire que tous ces faits, et ces citations sont tirées de la *Vie de saint Anselme*, écrite par le moine Eadmer, et des nombreuses *Epîtres* du saint lui-même.

de faire de l'Angleterre une autre Sodome. « Et qu'est-ce que cela te rapportera ? » reprit le roi? « A moi? rien, dit l'archevêque; mais à Dieu et à vous, beaucoup. » — « Cela suffit, dit le roi, ne m'en parle plus. »

Anselme changea alors de sujet, et lui rappela combien il y avait d'abbayes vacantes où le désordre gagnait les moines, et combien il courait risque d'être damné, s'il n'y mettait des abbés. Alors le roi ne put plus se contenir, et lui dit en colère : « Que t'importe? Ces abbayes ne sont-elles pas à moi? Hein! tu fais bien ce que tu veux de tes domaines, et je ne ferais pas ce ce que je veux de mes abbayes? » « Elles sont à vous, » répliqua Anselme, « pour que vous les gardiez et défendiez comme leur avoué, et non pour les envahir et les ruiner. Elles sont à Dieu pour que ses ministres en vivent, et non pour défrayer vos guerres. Vous avez assez de domaines et de revenus pour subvenir à tous vos besoins. Rendez, s'il vous plaît, à l'Eglise ce qui est à elle. — Jamais, dit le roi, ton prédécesseur n'aurait osé parler ainsi à mon père. » Anselme se retira; puis, par amour de la paix, fit demander au roi par les évêques de lui rendre son amitié, ou, du moins, de lui dire pourquoi il la lui avait ôtée. Guillaume répondit : « Je ne lui reproche rien, mais je n'ai pas de raison pour lui accorder ma faveur. « Les évêques conseillèrent alors à Anselme de l'apaiser en lui donnant sur-le-champ les 500 livres qu'il avait déjà offertes, et de lui en promettre autant à prélever sur les vassaux du siége archiépiscopal. « A Dieu ne plaise! » répondit Anselme : « mes hommes ont déjà été assez dépouillés depuis la mort de Lanfranc; ils n'ont plus que la peau, je ne veux pas la leur arracher. Eh quoi! je dois foi et honneur à mon seigneur, et je lui ferais la honte d'acheter sa faveur, comme j'achèterais un cheval ou un âne! D'ailleurs, quant aux 500 livres, je ne les ai plus; je les ai déjà données aux pauvres. » On rapporta cette réponse au roi, qui ordonna qu'on allât lui répéter ces paroles : « Hier je le haïssais beaucoup, aujourd'hui je le hais plus encore, et demain et ensuite je le haïrai de plus en plus. »

Au retour du roi de son expédition, Anselme alla de nouveau le trouver, et lui annonça son intention d'aller demander le pallium au Pape. « A quel Pape? lui demanda le roi, faisant ainsi allusion à l'antipape Gerbert, qui s'appelait Clément III. » Et comme Anselme répondit que c'était à Urbain, le roi dit aussitôt qu'il n'avait pas reconnu Urbain, et que vouloir reconnaître qui que ce fût pour Pape dans son royaume, sans sa permission et avant sa propre décision, c'était vouloir lui enlever sa couronne. Anselme eut beau rappeler les conditions auxquelles il avait accepté l'archevêché, le roi, de plus en plus irrité, lui dit qu'il ne pouvait à la fois être son fidèle et rester, malgré lui, dans l'obéissance du Saint-Siége. Anselme demanda à soumettre cette question aux évêques, aux abbés, et à tous les barons du royaume, réunis en parlement. L'assembée fut convoquée dans le château de Rockingham. Anselme exposa l'état des choses aux prélats et aux pairs laïques, hors de la présence du roi, mais devant un peuple nombreux de moines et de laïques. Il leur raconta tout ce qui s'était passé entre le roi et lui, et demanda spécialement aux évêques de lui indiquer le parti qu'il avait à prendre pour ne manquer à son devoir ni envers le Pape ni envers le roi. Après quelques hésitations, les évêques répondirent à deux reprises qu'il serait mieux de se soumettre purement et simplement à la volonté royale, et qu'il ne devait compter en aucune façon sur eux, s'il voulait résister au roi. Cela dit, ils baissèrent honteusement la tête comme pour l'écouter. A la vue d'une telle lâcheté, les yeux d'Anselme étincelèrent; il les leva vers le ciel, et dit d'une voix solennelle : « Puisque vous, les pasteurs de la chrétienté, et vous, les princes de ce peuple, vous ne voulez pas me conseiller, moi, votre chef, si ce n'est au gré d'un seul homme, j'aurai recours à l'Ange du grand conseil, au Pasteur et au Prince de tous les hommes, et je suivrai le conseil qu'il me donnera, dans une affaire qui est la sienne et celle de son Eglise. Il a dit au bienheureux Pierre : *Tu es Pierre*, etc..., *tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel*, etc. et à tous les apôtres en commun : *Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise.* Nous croyons tous qu'il a dit cela en même temps au vicaire de Pierre et aux évêques, vicaires des apôtres; et il ne l'a dit à aucun empereur, roi, duc, ni comte. Il nous a enseigné nos devoirs envers les puissances terrestres, en disant : *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César.* Ce sont là les paroles et les conseils de Dieu, dont je ne veux pas me départir. Sachez donc tous qu'en tout ce qui est de Dieu je rendrai obéissance au Vicaire de saint Pierre, et en tout ce qui est temporel, je servirai fidèlement et de mon mieux le roi mon seigneur. »

Ces paroles soulevèrent une grande confusion dans l'assemblée; personne n'osait aller les redire au roi. Anselme y alla lui-même, et les lui répéta. Le roi, furieux, passa la journée à délibérer avec ses partisans sur les moyens de le confondre; d'autres, divisés par petits groupes, cherchaient des moyens de transiger à la fois avec la colère du roi et la loi de Dieu. Anselme, rentré seul dans l'église, calme, fort de son innocence et de sa confiance en Dieu, mais fatigué par ces interminables débats, appuya sa tête contre le mur et s'endormit doucement. Les évêques et quelques barons le réveillèrent en lui prêchant de nouveau la soumission. « Réfléchissez donc, lui disaient-ils, et renoncez à l'obéissance de cet Urbain, qui ne peut ni vous servir, si le roi vous en veut, ni vous nuire, si le roi vous est favorable; secouez ce joug; demeurez libre comme il convient à un archevêque de Cantorbéry, et

attendez les ordres du seigneur roi. » Guillaume, évêque de Durham, était le plus acharné de tous ; il avait promis au roi qu'il réduirait Anselme, soit à se déshonorer par ses soumissions, soit à se démettre de sa dignité ; il voulut forcer Anselme à répondre sur-le-champ, en le menaçant d'un châtiment immédiat, comme coupable de lèse-majesté. L'archevêque répondit : « S'il y a quelqu'un qui veuille prouver que j'ai violé mon serment au roi temporel parce que je ne veux pas renoncer à l'obéissance du Pontife romain, qu'il se montre, et il me trouvera prêt à répondre comme je dois et où je dois. » Les évêques se regardèrent et se turent, car ils savaient bien que l'archevêque ne pouvait être jugé que par le Pape.

Cependant, à la vue de tant d'injures, les nombreux assistants commencèrent à murmurer et à se plaindre. Un chevalier sortit de la foule, se mit à genoux devant Anselme, et lui dit : « Monseigneur et mon père, vos enfants vous supplient, par ma bouche, de ne pas vous laisser troubler parce ce qui vient de vous être dit, mais de vous souvenir du bienheureux Job, qui, sur son fumier, a vaincu le diable, et a vengé Adam, que le diable avait vaincu dans le paradis. » Anselme sourit. Ce noble cri, sorti du cœur d'un soldat, fut pour le saint confesseur une consolation inattendue et un gage de la sympathie populaire (251).

La nuit mit fin aux débats ; le lendemain ils recommencèrent. Le roi était aussi exaspéré contre l'impuissance de ses évêques que contre Anselme. Guillaume de Durham proposa de le déposer par la force et de le chasser du royaume ; mais les barons repoussèrent cette idée. Le roi dit alors : « Si cela ne vous plaît pas, qu'est-ce qui vous plaira donc ? Tant que je vivrai je ne souffrirai pas d'égal dans mon royaume. Maintenant délibérez entre vous comme vous l'entendrez ; mais *par la face Dieu*, si vous ne le condamnez pas à mon gré, moi je vous condamnerai. » Un de ses favoris, nommé Robert, répliqua : « Que voulez-vous que nous fassions avec un homme qui s'endort tranquillement pendant que nous discutons toute la journée, et qui traverse d'une seule parole tout ce qu'on lui objecte comme une toile d'araignée ? » Après de longues discussions, où on reconnut l'impossibilité de juger le primat des îles britanniques, le roi ordonna aux évêques de renoncer à toute obéissance envers Anselme et à toute relation avec lui, en déclarant que de son côté, il lui refusait toute paix, sûreté, et toute obéissance. Les évêques consentirent, et allèrent l'annoncer à leur métropolitain. Il leur répondit : « Vous faites mal, mais je ne vous rendrai pas la pareille. Je vous tiendrai toujours pour mes frères et pour les enfants de l'église de Cantorbéry, et je m'efforcerai de vous ramener au bien. Quant au roi, je lui promets toutes sortes de services et de soins paternels, lorsqu'il voudra bien le souffrir, tout en retenant la dignité et l'autorité de mon épiscopat. » Puis le roi voulut exiger des pairs laïques la même renonciation ; mais les barons refusèrent d'imiter la lâcheté des évêques. « Nous n'avons jamais été ses vassaux, dirent-ils, et nous n'avons point à abjurer un serment que nous n'avons pas fait ; mais il est notre archevêque ; il lui appartient de gouverner la chrétienté dans ce pays, et c'est pourquoi nous qui sommes chrétiens, nous ne pouvons nous soustraire à son autorité, d'autant plus qu'il n'y a pas une tache dans sa conduite. »

Le roi n'osa irriter son baronage en insistant. Les évêques furent couverts de confusion par ce contraste de la conduite de la noblesse avec la leur : tout le monde les regardait avec indignation ; on les désignait chacun par quelque surnom injurieux : on appelait l'un Judas le traître, l'autre Pilate, un autre Hérode. Toutes ces discussions n'ayant abouti à rien, on convint de part et d'autre de remettre jusqu'à la Pentecôte la décision finale, toutes choses restant en état.

Cet état n'était rien moins que consolant pour Anselme, qui retourna à Cantorbéry pour y voir infliger les plus odieux traitements aux vassaux de son église et pour entendre maudire sa résistance par ces malheureuses victimes. Le roi fit expulser d'Angleterre le moine Baudouin, l'ami et le conseiller intime de l'archevêque, celui qu'il avait chargé de toutes les affaires séculières, dont le souci lui était insupportable. C'était le frapper à l'endroit le plus sensible de son âme ; car, au milieu de ses épreuves, il ne trouvait d'appui et de consolation qu'auprès de ses amis du cloître. De tous les évêques anglais, depuis la mort du Saxon Wulstan, il n'y en avait qu'un seul qui ne l'avait pas lâchement trahi (252) c'était Gondulfe, évêque de Rochester, celui-là même avec qui nous l'avons vu si tendrement lié pendant qu'ils étaient tous deux moines au Bec. Partout accompagné par des religieux, il ne respirait un peu que lorsqu'il pouvait s'enfermer dans le cloître des moines de Cantorbéry et présider à leurs exercices. « Je suis comme le hibou, leur disait-il : quand il est dans son trou avec ses petits, il est heureux ; mais quand il sort au milieu des corbeaux et des autres oiseaux, on lui donne des coups de bec et on le poursuit, et il se trouve très-mal. » Puis il pleurait en songeant au danger que courait son âme dans ces luttes continuelles, et s'écriait : « Ah ! que j'aimerais mieux être maître d'école dans un monastère que primat de la Grande-Bretagne. »

(251) *Quæ verba dum pater comi vultu accepisset, intellexit animum populi in sua secum sententia esse. Gavisi ergo exinde sumus et animæquiores facti.* On voit que Eadmer, le narrateur de toutes ces scènes, en était témoin oculaire.

(252) Eadmer le dit expressément : *Rofensi solo excepto.* P. 7 ; mais Guill. de Malmesbury, *De gest. Pontif.*, II, p. 257, désigne encore l'évêque Raoul de Chester, *qui contuitu sacerdotalis officii Willelmo in faciem pro Anselmo restitit.*

Aussi ses ennemis, et même ses meilleurs amis, lui reprochaient cet amour excessif de la retraite, et trouvaient qu'en effet il était mieux fait pour rester enfermé dans un monastère que pour être primat d'une grande nation. Anselme ne disait pas autre chose; il se jugeait absolument comme ses propres critiques. Mais Dieu le jugeait aussi, et il s'était réservé ce moine amoureux de la solitude et de l'obscurité, pour en faire l'éclatant modèle des évêques, des docteurs et des champions de l'Eglise.

XIII. Cependant Guillaume avait envoyé secrètement deux clercs de sa chapelle à Rome pour voir quel était le Pape qu'il fallait reconnaître, et pour l'engager à envoyer le pallium, non pas à Anselme directement, mais au roi, pour le remettre à un archevêque quelconque. Ces envoyés virent bien qu'Urbain était le vrai Pape, et ils revinrent avec un légat, Gauthier évêque d'Albano, qui apportait le pallium. La conduite de ce légat fut très-équivoque : il traversa Cantorbéry sans voir Anselme et ne fit aucune démarche en faveur du prélat persécuté (253). Le bruit se répandit qu'il avait promis au roi qu'à l'avenir aucun légat ne viendrait en Angleterre sans son ordre, et que nul ne pourrait y recevoir des lettres du Pape à l'insu du roi (254).

On en murmura grandement, et on se disait : « Si Rome préfère l'or et l'argent à la justice, que peuvent donc en espérer les opprimés qui n'ont rien à lui donner ? » Toutefois le légat, après que le roi eut reconnu Urbain, refusa absolument de déposer Anselme, malgré les trésors que Guillaume s'engageait à payer s'il pouvait obtenir ce résultat. La Pentecôte arrivait. Il essaya au moins d'extorquer à l'inflexible prélat quelque argent. Les évêques allèrent proposer à Anselme de payer au moins l'argent que lui aurait coûté son voyage à Rome pour chercher le pallium. Il les repoussa avec indignation. Guillaume, poussé par l'avis des barons, vit bien qu'il fallait céder. Il consentit donc à reconnaître de nouveau Anselme pour archevêque et lui permit de prendre le pallium sur l'autel de l'église métropolitaine (255.)

Cette paix ne pouvait être qu'une trêve. Anselme le sentait bien, et ce sentiment domine dans la lettre qu'il écrivit au Pape pour le remercier du pallium et s'excuser de n'être pas encore allé à Rome. « Saint Père, lui dit-il, je regrette d'être ce que je suis et de n'être plus ce que j'ai été; je regrette d'être évêque, parce que mes péchés ne me laissent pas en remplir tous les devoirs... Je succombe à mon fardeau, car je manque de force, de science, d'habileté, de tout. Je voudrais fuir ce poids insupportable ; la crainte de Dieu seule me retient... Nourrissez ma misère par l'aumône de vos prières. Je vous en conjure, si mon naufrage s'accomplit et si l'orage me force à me réfugier au sein de la Mère-Église, pour l'amour de Celui qui a donné son sang pour nous, faites que je trouve en vous un asile et une consolation. »

Au bout de quelques mois la guerre éclata de nouveau. En 1096, Robert, voulant se rendre à la croisade, céda la jouissance de la Normandie à son frère Guillaume, pendant trois ans, moyennant dix mille marcs d'argent. Pour lever cet argent, le roi, suivant son habitude, se mit à piller les églises d'Angleterre. Anselme donna pour sa part deux cents marcs. Plus tard le roi entreprit une expédition contre les Gallois; Anselme y envoya les soldats qu'il devait. Le roi les trouva mal instruits et mal équipés, et lui fit dire qu'il le citerait en justice devant sa cour pour répondre de ce délit. C'était chaque jour quelque nouvelle vexation, quelque exigence contraire à la loi de Dieu.

La spoliation des églises et des abbayes, la corruption des mœurs désolaient de plus en plus le royaume. Anselme résolut d'aller trouver le Pape, afin de le consulter sur ce qu'il avait à faire pour sauver son âme. Il le fit dire au roi, qui tenait sa cour à Windsor, en lui demandant la permission de sortir du royaume. Guillaume refusa en disant : « Il n'a rien fait pour avoir besoin de l'absolution du Pape, et il est bien plus capable de donner des conseils au Pape que d'en recevoir de lui. » Anselme s'en retournait, après avoir essuyé ce refus, de Windsor à un de ses domaines, lorsqu'un lièvre, poursuivi par des chasseurs, vint se réfugier entre les jambes de son cheval. L'archevêque arrête les chiens, et, comme tout le monde riait, il se mit à pleurer en disant : « Cette pauvre bête ne rit point; c'est l'image de l'âme chrétienne que les démons poursuivent sans cesse pour la précipiter dans la mort éternelle... Pauvre âme tourmentée qui cherche partout avec un ineffable désir la main qui la sauvera? » Et aussitôt il fit lâcher et sauver la bête (256).

XIV. Il renouvela deux fois sa demande, la dernière fois dans une assemblée qui se tint à Vinchester le 15 octobre 1097. Le roi, impatienté, déclara que, si Anselme allait à Rome, il réunirait tout l'archevêché à son domaine et ne le reconnaîtrait plus pour archevêque. Anselme répondit qu'il aimait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Il fit sortir du conseil du roi les quatre évêques

(253) *Voy.* la lettre asssez sévère d'Anselme au légat. (*Ep.* III, 36.

(254) Mabill., *Ann.*, I, 69, n° 27.

(255) Quelques jours avant cette cérémonie, les évêques de Salisbury et de Hereford vinrent lui demander pardon de l'avoir abandonné à Rockingham avec les autres prélats. Il leur donna l'absolution, *in quadam ecclesiola quæ se nobis obtulit ambulantibus proposita via*. (Eadm., 45.)

(256) Eadm. 15, 17. — Cette anecdote reproduit deux traits distinctifs du caractère d'Anselme : son excessive bonté et son goût pour tirer des analogies spirituelles des incidents ordinaires. Eadmer raconte d'autres traits de la même nature, celui de l'oiseau attaché par un fil et retenu par un enfant, et celui de la sollicitude de l'archevêque pour ses convives qui mangeaient à leur aise pendant que lui les attendait patiemment.

qui s'y trouvaient, et il leur dit: « Mes frères, vous êtes évêques et chefs de l'Eglise de Dieu. Promettez-moi de consulter dans mon intérêt les droits de Dieu et sa justice, avec autant de soin et de fidélité que vous en mettez à consulter les droits et les coutumes d'un homme mortel dans l'intérêt d'autrui. Alors je vous exposerai, comme à des fils et à des féaux de Dieu, quel est mon but, et je suivrai les conseils que votre confiance en Dieu me donnera. » Ils se retirèrent à part pour conférer sur ce qu'ils devaient lui répondre, et envoyèrent deux d'entre eux pour demander au roi des instructions.

Les ayant reçues, ils revinrent auprès de leur métropolitain et lui dirent: « Nous savons que vous êtes un homme religieux et saint, tout occupé de choses célestes; mais nous, enchaînés au siècle par nos parents que nous soutenons et par beaucoup d'objets terrestres que nous aimons, nous ne pouvons nous élever à votre hauteur et nous moquer du monde comme vous. Si vous voulez vous mettre à notre niveau et marcher dans la même voie que nous, nous nous occuperons de tous vos intérêts comme des nôtres; mais si vous ne voulez vous en tenir qu'à Dieu comme par le passé, vous resterez seul et sans nous comme par le passé, car nous ne voulons pas manquer à la fidélité que nous devons au roi. — C'est bien, leur répondit Anselme. Allez donc regagner votre seigneur; moi, je m'en tiendrai à Dieu. » Il resta seul avec quelques moines, parmi lesquels Edmer, qui nous a raconté tous ces détails. Il était écrit que, dans cette mémorable histoire, l'immortelle dignité de l'épiscopat serait à la fois élevée à sa plus haute puissance par Anselme et prostituée à la peur par ses confrères!

Les évêques revinrent bientôt et lui dirent: « Le roi vous fait savoir que vous avez manqué au serment que vous avez prêté de garder les lois et usages du royaume, en menaçant d'aller à Rome sans sa permission; il exige que vous juriez de ne jamais en appeler, pour quelque cause que ce soit, au Saint-Siége, ou bien que vous sortiez à l'instant de sa terre. » Anselme alla lui-même porter sa réponse au roi: « Je l'avoue, dit-il, j'ai juré de garder vos us et coutumes, mais ceux-là seulement qui sont selon Dieu et la justice. » Le roi et les barons lui objectèrent en jurant qu'il n'avait pas été question de Dieu ni de justice. « Comment, reprit l'archevêque, et de quoi donc aurait-il été question, sinon de Dieu et de la justice? A Dieu ne plaise qu'aucun chrétien garde des lois ou des coutumes contraires à Dieu et à la justice. Vous dites qu'il est contre votre coutume que j'aille consulter le vicaire de saint Pierre pour le salut de mon âme et le gouvernement de mon Eglise; et moi je déclare que cette coutume répugne à Dieu et à la justice, et que tout serviteur de Dieu doit la mépriser... Toute foi humaine n'a pour garantie que la foi due à Dieu. Que diriez-vous, seigneur, si un de vos vassaux, riche et puissant, prétendait empêcher un des siens de vous rendre le service qui vous est dû? — Oh! oh! il prêche, » interrompirent alors le roi et le comte de Meulan; « c'est un sermon, un vrai sermon qu'il nous fait; cela ne vaut pas la peine d'être écouté. » Les seigneurs cherchèrent à étouffer sa voix: il attendit, sans s'émouvoir, qu'ils fussent fatigués de crier; puis il reprit: « Vous voulez que je jure de ne plus jamais en appeler au vicaire de Pierre. Jurer cela ce serait abjurer saint Pierre; abjurer saint Pierre, c'est abjurer le Christ, et abjurer le Christ, par égard pour vous, c'est un crime dont aucun jugement de votre cour ne saurait m'absoudre. » Tant de calme et tant de courage finirent par l'emporter: le roi lui permit de partir. Anselme, avant de le quitter, lui dit: « Rien ne me fera cesser d'aimer votre salut; comme un père spirituel à son fils bien-aimé, comme archevêque de Cantorbéry au roi d'Angleterre, je veux vous donner la bénédiction de Dieu et la mienne, si vous ne la refusez pas. — Non, dit le roi, je ne la refuse pas. » Et il baissa humblement la tête pour la recevoir.

Anselme passa de suite à Cantorbéry; il assembla ses chers moines, chercha à les consoler de son départ par l'espérance que son voyage serait utile à la liberté future de l'Eglise, et leur fit un discours d'adieu, où il comparait la vie religieuse à la chevalerie d'un roi temporel. Il leur donna à tous le baiser de paix, prit ensuite le bourdon et la panetière de pèlerin sur l'autel, et alla s'embarquer à Douvres. Là une nouvelle injure l'attendait. Un clerc nommé Guillaume l'arrêta sur le rivage, et, au nom du roi fit étaler et fouiller devant lui toutes les malles de l'archevêque pour voir s'il n'emportait pas d'argent. On ne trouva rien, et le fisc royal ne recueillit que les malédictions de la foule indignée. Le roi s'en dédommagea en saisissant aussitôt tous les domaines de l'archevêché et en les exploitant à son gré.

A peine l'archevêque eut-il mis le pied sur le sol de la France que l'enthousiasme populaire éclata. Ce fut la première récompense de sa fidélité à Dieu et à l'Eglise; c'est en même temps pour l'histoire une incontestable preuve de la puissante sympathie qui animait alors tous les peuples chrétiens, et, malgré la publicité si restreinte de cette époque, les réunissait en un seul corps dès qu'il s'agissait de partager les joies ou les épreuves de leur mère commune la sainte Eglise. Hommes et femmes, riches et pauvres, se précipitaient au-devant du Pontife confesseur, exilé volontaire, que sa renommée avait devancé. Partout où il arrivait, il était reçu par le clergé, les moines, le peuple, bannières déployées, au bruit des cantiques et avec toutes les marques d'une joie excessive. Il exerçait déjà tout l'ascendant de la sainteté: il séduisait les uns, il dominait les autres. Pendant qu'il passait en Bourgogne, le duc de ce pays, tenté par la

riche proie que lui offrait un primat d'Angleterre se rendant à Rome, résolut d'intercepter le chemin des pèlerins pour les piller. Mais il y avait alors au fond de tous les cœurs, même les plus envahis par la cupidité et l'orgueil, une porte toujours ouverte aux lumières de la foi. Le duc ayant atteint les voyageurs, arrivait au galop en criant : « Lequel de vous est l'archevêque? » Mais à peine eut-il regardé Anselme qu'il rougit, baissa les yeux, balbutia quelques mots et se tut. L'archevêque lui offrit le baiser de paix. Le duc l'accepta, se recommanda à ses prières, lui donna une escorte, et se retira en disant : « Ce n'est pas le visage d'un homme, c'est celui d'un ange de Dieu qui brille en lui. » Cette âme égarée avait été traversée comme d'un trait enflammé de la grâce. Il se fit croisé, périt glorieusement en défendant le tombeau du Christ, et son corps, rapporté aux moines de Cîteaux, fut enterré sous le porche de l'église, et foulé longtemps sous les pas de saint Bernard et de ses frères (257).

Anselme, poursuivant sa route, arriva à Cluny, où le saint abbé Hugues et son armée de moines le reçurent avec bonheur : il y passa les fêtes de Noël, 1097, et alla ensuite attendre à Lyon, chez son ami le cardinal-archevêque Hugues, la réponse de la lettre qu'il avait écrite au Pape, afin de lui exposer l'incompatibilité de l'état de l'Angleterre avec l'exercice de la liberté épiscopale, et afin de lui demander le droit de s'affranchir de cette servitude pour sauver son âme. Urbain lui commanda de venir le trouver sans délai. Il partit aussitôt, malgré son état de maladie et malgré les dangers de la route. Ces dangers étaient grands pour lui. La cause du roi Guillaume le Roux était aussi celle de l'empereur Henri IV, et tous les partisans italiens de celui-ci et de l'antipape attendaient au passage les évêques et les religieux qui allaient trouver le Pape légitime, pour les piller, les outrager et quelquefois les égorger. Au bruit du voyage de l'archevêque de Cantorbéry, qu'ils supposaient chargé d'or et d'argent, leur cupidité schismatique redoubla d'ardeur, et ils firent guetter avec soin sa route. Anselme les déjoua en voyageant comme un simple moine, accompagné seulement de deux autres moines ses amis, Baudouin et son biographe Edmer. Il allait partout demander l'hospitalité dans les monastères qu'il trouvait sur sa route, sans se faire connaître. Souvent les moines ses hôtes lui parlaient de l'archevêque de Cantorbéry et de son voyage (258); à Aspera, on lui dit que cet archevêque avait été jusqu'à Plaisance, mais que là il avait prudemment rebroussé chemin. A Suse, l'abbé, ayant appris que les voyageurs étaient des moines du Bec, leur dit : « Frères, je vous en prie, est-il encore vivant cet Anselme que vous aviez autrefois pour abbé, ce grand ami de Dieu et des bonnes gens? — Oui, dit Baudouin, il vit, mais il a été forcé de devenir archevêque dans un autre pays. — Je l'ai su, reprit l'abbé; mais comment va-t-il maintenant? — On dit qu'il va bien, répondit Baudouin. — Dieu le garde, dit l'abbé ; je prie pour lui. » Pendant ces dires, Anselme rabattait le capuchon de son froc sur sa tête et gardait le silence. Mais ce regard doux et fort, qui avait vaincu et converti le duc de Bourgogne, trahissait aux étrangers l'homme de vie, et, dans les auberges italiennes, les gens du pays et leurs femmes, après avoir examiné ce moine, voyageur inconnu, se mettaient à genoux devant lui et lui demandaient sa bénédiction.

XV. Arrivé à Rome, le Pape le reçut au Latran, entouré de la noblesse romaine, l'embrassa et le félicita, au milieu des acclamations de la cour pontificale. Le Pape prit alors la parole, fit un magnifique éloge d'Anselme et déclara qu'il le regardait comme son maître par la science et presque son égal par la dignité, en tant que patriarche et pape d'un autre monde. Il ajouta que tout ce qu'il possédait était à la disposition de celui qui s'était exilé pour la justice et la fidélité due à saint Pierre. Après avoir écouté le récit d'Anselme, il écrivit au roi d'Angleterre une lettre pour l'exhorter et lui commander de réparer ses fautes. L'archevêque ne demeura que dix jours au Latran : le mauvais air de Rome le détermina à aller attendre la réponse de Guillaume dans une abbaye de l'Apulie, près de Télèse, que gouvernait un ancien moine du Bec (259). Il y habita un domaine appelé Schlavia, situé sur le sommet d'une montagne. Dès qu'il eut entrevu cette retraite, il s'écria : « Voici le lieu de mon repos. » Il y reprit aussitôt ses anciennes habitudes monastiques et ses anciens travaux, et acheva un traité profond sur les motifs de l'Incarnation divine (260). Mais les Normands, dont il avait été si longtemps le compatriote au Bec, ne le laissèrent pas longtemps tranquille. Le duc Roger, venant assiéger Capoue, le fit conjurer de venir le trouver, pour l'aider à travailler au salut de son âme.

Il alla au-devant du prélat exilé avec tous ses chevaliers et l'embrassa tendrement, puis fit planter pour lui des tentes à l'écart du reste de l'armée, auprès d'une petite église, où il venait chaque jour s'entretenir avec lui. Le Pape Urbain vint bientôt rejoindre l'armée normande, et campa auprès d'Anselme. Tous ceux qui venaient rendre hommage à Urbain allaient en même temps

(257) Ce duc était Eudes, dit Borel, qui régna de 1078 à 1102, et contribua à la fondation de Cîteaux, en 1098, l'année après le passage d'Anselme par ses Etats.

(258) *Voy.* la conversation entre les voyageurs et les moines d'*Aspera*, à cinq journées de Lyon. (Eadm., 51.)

(259) Jean, abbé de San-Salvatore. Telesi est entre Bénévent et Capoue.

(260) C'est le traité intitulé *Cur Deus homo*, qu'il avait commencé en Angleterre.

trouver Anselme, et ceux même que leur humble condition tenait éloignés de la majesté pontificale se sentaient attirés par la douceur et l'humilité de l'archevêque. Les Sarrasins, qui servaient en grand nombre sous le comte Roger de Sicile, oncle du duc, n'échappaient pas à la séduction de ses vertus; quand il passait dans leur camp, ils lui baisaient les mains à genoux et appelaient les bénédictions d'en haut sur sa tête. Guillaume, loin de céder aux injonctions du Pape, cherchait, par ses lettres et ses présents, à indisposer contre Anselme le Pape, et surtout le duc Roger. Celui-ci n'en eut nul souci; il offrit, au contraire, au prélat la donation de tout ce qu'il possédait de mieux, tant en terres qu'en villes et châteaux, pour le déterminer à se fixer auprès de lui; mais Anselme ne rêvait que la paix de la solitude. Les dernières nouvelles d'Angleterre, en lui apprenant les nouvelles impiétés et les atroces cruautés du roi, redoublèrent son désir de renoncer à son siége et à ce pays, où personne, excepté quelques moines, ne voulait être gagné par lui au Seigneur (261). Il en fit part au Pape. Urbain ne l'accueillit pas. « O évêque! ô pasteur! lui dit-il, tu n'as pas encore versé ton sang et tu veux déjà abandonner la garde du troupeau chrétien! Le Christ a éprouvé l'amour de saint Pierre pour lui par la garde de ses brebis, et Anselme, ce saint Anselme, ce grand Anselme, ne cherchant que le repos, ne craint pas d'exposer les brebis du Christ à la dent des loups! Non-seulement je ne te le permets pas, mais je te le défends, de la part de Dieu et du bienheureux Pierre. Si la tyrannie du roi actuel t'empêche de retourner dans ce pays, tu n'en es pas moins son archevêque par le droit de la chrétienté et revêtu du pouvoir de lier et de délier tant que tu vivras et partout où tu seras. Et moi, qui ne veux pas être accusé de négliger tes injures, je te convoque au concile que je veux tenir à Paris, devant le corps de saint Nicolas, afin d'y entendre et d'y voir la justice que j'ai réservé de faire du roi anglais et de ses pareils, qui se sont soulevés contre la liberté de l'Eglise de Dieu. »

Ce concile s'assembla le 1er octobre 1098: cent quatre-vingt-cinq évêques y assistèrent en chape, sous la présidence du Pape, seul revêtu de la chasuble et du pallium. Anselme, à qui le Pape n'avait pas songé en prenant séance, se plaça, avec son humilité accoutumée, au hasard parmi les autres. On commença par discuter, avec les évêques grecs, la question de la procession du Saint-Esprit. Comme la dispute s'échauffait et que la question devenait de plus en plus confuse, le Pape, qui s'était déjà servi de quelques arguments du traité qu'Anselme lui avait envoyé sur l'Incarnation, fit faire silence et s'écria d'une voix retentissante: « Notre père et notre maître Anselme, archevêque des Anglais, où es-tu? » Anselme se leva et dit: « Me voici! » Et le Pape reprit: « C'est maintenant qu'il nous faut ta science et ton éloquence: viens et monte ici, viens défendre ta mère et la nôtre contre les Grecs; c'est Dieu qui t'a envoyé à son secours. » Et, au milieu d'un grand bouleversement de places et de l'étonnement du concile, où tous demandaient qui il était et d'où il venait, le Pape le fit asseoir aux pieds de son trône et fit connaître à l'assemblée les vertus et les malheurs du docteur étranger. Anselme traita ensuite la question d'une façon si claire et si victorieuse, que les Grecs furent confondus et l'anathème fut prononcé contre ceux qui repousseraient la vraie doctrine, telle qu'il l'avait exposée (262).

On en vint ensuite à l'affaire du roi d'Angleterre. Anselme garda le silence; mais les accusateurs ne manquaient point. Après le récit des attentats horribles de Guillaume contre Dieu et les hommes, le Pape ajouta: « Voilà la vie de ce tyran. En vain avons-nous cherché à le ramener par la persuasion, la persécution et l'exil de ce grand homme que vous voyez devant vous montrent assez combien peu nous avons réussi. Mes frères, que décidez-vous? » Les évêques répondirent: « Si vous l'avez averti trois fois sans qu'il vous ait obéi, il ne reste qu'à le frapper du glaive de saint Pierre, afin qu'il demeure sous le coup de l'anathème mérité jusqu'à ce qu'il se corrige. » Le Pape allait fulminer l'excommunication, quand Anselme se leva et, s'agenouillant devant lui, le supplia de ne pas encore prononcer la redoutable sentence. La victime demandait la grâce du bourreau. A la vue d'une telle charité, le concile reconnut que la gloire véritable d'Anselme était encore au-dessus de sa renommée.

Anselme retourna avec le Pape à Rome, où arriva peu après, comme envoyé du roi d'Angleterre, ce même Guillaume qui avait fouillé les bagages du primat sur la plage de Douvres. Il annonce que son maître refusait la restitution prescrite par le Pape, parce qu'il croyait l'archevêque coupable d'être sorti du royaume malgré lui. Urbain se montra d'abord irrité de cette prétention inouïe jusqu'alors, qui transformait en crime le voyage d'un primat à la Mère-Eglise, et répondit à l'envoyé que le roi serait irrévocablement excommunié dans le concile qui allait être tenu à Rome, après Pâques. Mais Guillaume réussit à fléchir le Pape dans ses audiences secrètes et en distribuant force présents et promesses à divers personnages qui pouvaient servir la cause de son maître.

(261) Eadmer raconte plusieurs traits infâmes de Guillaume. M. Aug. Thierry en a reproduit un dans son *Histoire de la conquête des Normands*, tom. III, pag. 336, où il n'a d'ailleurs pas trouvé de place pour un seul mot sur les épreuves d'Anselme et de l'Eglise!

(262) Anselme a écrit lui-même toute cette discussion dans le traité intitulé *De Processione Spiritus Sancti*, dont il envoya des copies dans divers pays, à la demande de ses amis. (Cf. Hildeberti ep. Cenoman., ep. 9, ed. Beaugendre; et Eadm., p. 53.)

Le Pape lui accorda un nouveau délai jusqu'à la Saint-Michel de l'année prochaine. On était alors à Noël, 1098. Anselme fut retenu à Rome, malgré lui, par Urbain, qui lui rendait toujours les plus grands honneurs. Tout le monde le traitait comme la seconde personne de l'Eglise et plutôt en saint qu'en prélat; les Anglais qui venaient à Rome lui baisaient les pieds comme au Pape. Les impérialistes, qui formaient la majorité du peuple romain, voulurent un jour l'enlever à main armée, comme il allait de Latran à Saint-Pierre; mais la seule puissance de son regard les arrêta et les réduisit à lui demander sa bénédiction.

Au concile qui se tint dans l'église de Saint-Pierre, quinze jours après Pâques, 1099, cent cinquante évêques renouvelèrent les décrets de Plaisance et de Clermont contre les simoniaques et le mariage des prêtres. Anselme était assis à une place très-distinguée, par l'ordre spécial du Pape. Comme Reinger, évêque de Lucques, proclamait les canons du concile d'une voix forte, pour dominer le tumulte de l'assemblée, il s'interrompit tout à coup, et, promenant sur ses confrères un regard indigné et douloureux, il s'écria : « Mais que faisons-nous donc? Nous accablons de préceptes nos enfants dociles, et nous ne faisons rien contre les crimes des tyrans. Tous les jours on vient se plaindre au Saint-Siége de leurs oppressions et de leurs pillages; mais avec quel résultat? le monde le sait et en gémit. Et voici un homme qui reste modestement et silencieusement assis parmi nous, mais dont le silence crie, dont la patience et l'humilité montent au trône de Dieu et nous accusent. Voici déjà la seconde année qu'il est venu demander justice au Saint-Siége, et qu'a-t-il obtenu? Si vous ne comprenez pas tous de qui je parle, sachez que c'est d'Anselme, archevêque d'Angleterre. » Et, en parlant ainsi, il frappa trois fois le pavé de l'église de sa crosse, en serrant les lèvres et les dents. Le Pape, qui se rappelait que le délai accordé à Guillaume avait encore six mois à courir, l'arrêta en disant : « Assez, frère Reinger, assez : il y sera mis bon ordre. — Il le faut bien, » reprit Reinger, « sans quoi la cause passera au tribunal de ce Juge qui est toujours juste. » Anselme, qui n'avait pas dit un mot de ses malheurs à l'évêque de Lucques, fut étonné de cette intervention, mais continua à se taire.

A la fin du concile, le Pape, de l'avis unanime des prélats, fulmina l'excommunication contre tous ceux qui donneraient ou recevraient l'investiture laïque des biens ecclésiastiques, et en même temps contre tous ceux qui feraient hommage aux laïques pour les dignités de l'Eglise; « car, disait-il, il est abominable que des mains élevées à cet honneur suprême, et refusé aux anges mêmes, de créer le Créateur et de l'offrir à son Père pour le salut du monde, soient réduites à l'ignominie de devenir les servantes de ces autres mains qui, jour et nuit, sont souillées d'attouchements impures, de rapines et de sang. » Toute l'assemblée s'écria : « Ainsi-soit-il (263). »

Le lendemain de la clôture de l'assemblée, Anselme, convaincu qu'il n'obtiendrait pas justice de sitôt (264), s'en retourna à Lyon, auprès de son ami le cardinal Hugues, après s'être fait donner par le Pape pour supérieur le moine Edmer, son compagnon de voyage. Il se figurait ainsi être retourné à l'état d'obéissance monastique, et se montrait si minutieusement docile aux ordres de ce nouveau supérieur qu'il n'osait pas même se retourner dans son lit sans sa permission (265). On reconnaît ainsi toujours en lui le moine, et on voit à quelle source il retrempait et son courage et son génie.

XVI. Sur ces entrefaites mourut le Pape Urbain II (an 1099). Lorsque Guillaume apprit la mort de ce Pontife qu'on accusait d'avoir été gagné par lui, il fit à la fois son éloge et sa justification en s'écriant : « Que la haine de Dieu tienne celui qui s'en afflige. » Mais, ajouta-t-il aussitôt, « le nouveau Pape comment-est-il? » Et comme on lui dit qu'il était sous plusieurs rapports semblable à Anselme : « Par la voult-Dieu, « dit-il, s'il est comme cela, il ne vaut rien; « peu importe du reste, car je jure bien « que cette fois-ci la papauté ne me domi« nera plus. Me voilà libre, et je ferai tout « ce qu'il me plaira (266). » En effet, il ne reconnut pas le nouveau Pape, et continua à opprimer l'Eglise et ses peuples comme devant. Dans une expédition inique contre son vassal, Hélie de La Flèche, comte du Mans, prince aussi pieux et charitable que brave, et aussi aimé de ses sujets que le roi Roux en était redouté et haï (267), Guillaume ayant pris et brûlé Le Mans, avait traité comme un criminel l'évêque de cette ville. Cet évêque était l'un des plus illustres prélats de son temps, fort

(263) Eadm. (Cf. Roger Hored.. *ad an.* 1099.)

(264) Eadmer, 55. — Guillaume de Malmesbury accuse directement le Pape de s'être laissé gagner par les présents du roi; mais Eadmer, qui écrivait sur les lieux mêmes, et qui ne reculait devant aucune vérité, n'accuse que des individus de sa cour. Baronius et Moehler ont justifié victorieusement Urbain II contre ces reproches. D'après le récit qui précède, on peut juger de la bonne foi ou de l'attention scrupuleuse de M. Augustin Thierry, qui dit : « Anselme eut à combattre à la fois Guillaume, tous les évêques d'Angleterre, *et le Pape Urbain qui soutenait le roi et les évêques*. Persécuté en Angleterre et *condamné à Rome*, il fut contraint de se retirer en France, etc. » (Tom. IV, l. IX.) — Et il renvoie, pour les preuves de cette audacieuse falsification des faits, à Eadmer!

(265) Guill. Malmesb., *De gest. Pontif.*, I, 229. — Anselme passa près de deux ans à Lyon, traité par l'archevêque, non pas en hôte, *sed sicut indigena et vere loci dominus*. Il y reprit ses travaux philosophiques et y écrivit les deux traités *De conceptu Virginali* et *De humana Redemptione*. Eadm. 55 et 22.

(266) Eadm., *Hist. novorum*, l. I, p. 50.

(267) Order. Vit., l. X, p. 769 et 774. Orderic ajoute qu'il était *instar presbyteri bene tonsus*, ce qui indiquait la régularité des mœurs. (V. *Opera S. Anselmi*, *Yvonis Carnot. Orderici*, etc., *passim*.)

lié avec Yves de Chartres et Anselme de Cantorbéry, et digne en tout d'être l'ami de ces deux grandes lumières des Eglises de France et d'Angleterre (268). Guillaume avait vu avec déplaisir le clergé, sans son aveu, faire élection d'Hildebert (269). Le voyant en son pouvoir, il l'accusa de trahison, lui ordonna de détruire les tours de sa cathédrale qui dominaient le château royal, et sur son refus fit piller tous ses biens, sans lui laisser même une mitre. Lui qui se moquait du jugement de Dieu par l'épreuve du fer chaud, lorsque cette épreuve tournait au profit des victimes de son oppression, disant que Dieu se laissait trop facilement gagner par les prières du premier venu (270), il voulut maintenant exiger que Hildebert se soumît à ce jugement malgré les canons de l'Eglise, et pour l'y contraindre il le tint enfermé dans un cachot, les pieds et les mains enchaînés, et cela jusqu'à sa propre mort (271).

Ce dernier forfait combla la mesure; la justice de Dieu allait frapper, et déjà les peuples, consolés et éclairés par les mystérieuses lueurs de la foi, sentaient comme un frémissement prophétique, avant-coureur de leur délivrance. Un saint moine (272) de l'abbaye de Glocester vit en songe le Seigneur assis sur son trône de gloire, au milieu de la milice céleste; à ses pieds, prosternée devant lui, une vierge d'une éclatante beauté lui disait: « O toi qui es mort sur la croix pour le salut du genre humain, regarde avec clémence ton peuple qui gémit sous le joug de Guillaume. O vengeur de tous les crimes, venge-moi de Guillaume, et arrache-moi de ces mains qui m'ont indignement tourmentée et souillée. » Le Seigneur lui répondit: « Patience: encore un peu et tu en auras une ample vengeance. » A cette vision, le moine trembla: il comprit que cette vierge était la sainte Eglise, et que bientôt Dieu, exauçant sa prière, allait punir le roi de ses excès. Il confia ce qu'il avait vu à son abbé Serlon, qui écrivit aussitôt au roi pour l'avertir de ce présage sinistre.

Le mercredi 1er août 1100, fête de saint Pierre-aux-Liens, un autre moine, Foucher, abbé de Shrewsbury, monte en chaire, et, après avoir dépeint l'état désespéré de l'Angleterre, il prophétise un changement en ces termes: « Voici une révolution subite qui approche. Ces mignons ne régneront pas toujours. Le Seigneur Dieu viendra juger les ennemis de son épouse. Voici que l'arc de la fureur divine est tendu contre les méchants réprouvés; voici la flèche rapide qui sort du carquois! Elle part: elle va frapper! »

Le lendemain même du jour où ce moine prêchait ainsi, une flèche inconnue frappa au cœur le roi Roux, pendant qu'il chassait dans cette forêt neuve que son père avait plantée en dépeuplant trente-six paroisses.

Le matin un religieux de Glocester lui avait apporté une lettre de l'abbé Serlon, qui lui racontait la vision menaçante de son moine. En l'entendant, le roi, qui venait de faire un grand repas avec ses courtisans, rit aux éclats et s'écria: « Je ne sais vraiment où ce dom Serlon, que je croyais un bon et sage abbé, a pu prendre cette idée de me raconter ces songes, et de me les envoyer de si loin et par écrit! Est-ce qu'il me prend pour un de ces Anglais qui remettent leurs voyages et leurs affaires pour la première vieille femme qui rêve ou qui éternue? » Et il partit au galop pour sa chasse. Comme on débusquait une pièce de gibier, il cria à un de ses compagnons, Gauthier Tirrel: « Tire donc, de par le diable! » Ce fut sa dernière parole. Au même instant une flèche, soit celle de Gauthier, soit une autre, vint lui traverser la poitrine (273). Son corps, placé sur une voiture de charbonnier, d'où le sang dégouttait sur la route, fut transporté à Winchester; mais les cloches des églises qui saluaient les obsèques du dernier de ses sujets, du plus infime des chrétiens, ne sonnèrent point pour lui; et de tous les trésors qu'il avait amoncelés aux dépens de son pauvre peuple, nul ne tira une aumône pour son âme.

XVII. Lorsque cette justice du ciel arriva, Anselme parcourait divers monastères de la Bourgogne et de l'Auvergne. A Marcigny, le saint abbé Hugues de Cluny lui dit qu'il avait vu la nuit précédente le roi Guillaume comparaître comme accusé devant le tribunal de Dieu, et y être jugé et damné (274). A La Chaise-Dieu, l'archevêque apprit la mort du roi; il pleura beaucoup, et dit qu'il aurait mille fois préféré mourir lui-même que voir le roi mourir de cette façon.

Bientôt arrivèrent des messagers de la part du nouveau roi d'Angleterre, Henri, et de ses barons, qui suppliaient Anselme de revenir au plus vite, et lui déclaraient

(268) Il avait été élève et admirateur de Bérenger, mais était revenu de bonne heure à l'orthodoxie. Hoël, évêque du Mans, l'avait placé à la tête des écoles de son diocèse. Dans sa jeunesse, on l'avait accusé de diverses irrégularités de mœurs, comme le prouve une lettre d'Yves de Chartres; mais Pagi et de Beaugendre, éditeurs de ses œuvres (in-folio, 1708), ont réfuté ces reproches. On croit qu'il a été moine, ou du moins élève de Cluny.

(269) En 1097; le comte Hélie, au contraire, quoiqu'il eût désigné un autre candidat, respecta le choix d'Hildebert, *quia Deum timebat, et ne lethale in membris Ecclesiæ schisma fieret.* (Order. Vit., x, 770.)

(270) Eadm., p. 52

(271) Yvo Carnot., ep. 74; Baronius ed. 1107; Pagi crit. *in eumd.*; Beaugendre, *Vita Hildeb.*, p. xx.

(272) *Bonæ famæ, sed melioris vitæ.* (Order. Vit., l. x, 781.)

(273) *Trahe, trahe arcum, ex parte diaboli.* (Henric. Knyghton, p. 2373, ap. Thierry, II, 340.) L'abbé Suger déclare que Tyrrel, qui passait pour l'auteur de cette mort, lui avait souvent juré qu'il n'avait pas même vu le roi dans la forêt. (*Vit. Lud. Crass.*, ap. Selden., *Not. in Eadm.*, p. 190.)

(274) Eadm., 23.

que toutes les affaires du royaume souffraient de son absence (275). Henri, frère puîné de Guillaume, s'était emparé du trône au détriment de son aîné, Robert de Normandie; mais, le jour de son sacre, il avait juré de garder les bonnes et saintes lois du roi Edouard, et de réparer toutes les iniquités de son prédécesseur; il avait fait publier et répandre dans tout le royaume une charte à cet effet.

Anselme crut devoir se rendre au vœu de son peuple. Il retourna donc en Angleterre, mais non pour y trouver la paix : ce fut, au contraire, pour y continuer le combat sur un terrain plus difficile encore. Après avoir triomphé de la violence, il lui fallait lutter contre la ruse et remporter ainsi une double victoire. Au lieu des brutales colères d'un bandit couronné, il allait trouver, entre lui et le devoir, la politique artificieuse d'un roi modéré et habile, à qui sa finesse et sa science avaient valu le surnom de Clerc ou Beau-Clerc; mais il revenait de ses trois années d'exil plus résolu que jamais, toujours armé de cette inaltérable douceur, grâce à laquelle il ne s'était jamais trouvé en colère qu'une seule fois dans sa vie depuis qu'il était moine (276), mais armé aussi de cette héroïque fermeté que donnent à un grand cœur l'humilité et la certitude du devoir (277).

Il avait prévenu le nouveau Pape et ses amis de ses intentions. « Je suis sorti d'Angleterre, disait-il, pour l'amour et l'honneur de Dieu, et pour celui de l'Eglise; je n'y rentrerai jamais que pour cette même cause. » Dès son arrivée en Angleterre (278), et dès sa première entrevue avec Henri, il refusa à la fois l'investiture et l'hommage qu'il avait cependant prêté à Guillaume, et se justifia de son refus en communiquant au roi les décrets prohibitifs qu'avait rendus le concile de Rome en sa présence l'année précédente. « Si le seigneur roi, disait-il, ne les accepte pas, il n'y aura ni avantage ni honneur pour moi à rester en Angleterre; je n'y suis pas venu pour le voir désobéir au Pape; je ne pourrais être en communion ni avec lui ni avec ceux qui prendront l'investiture de sa main. »

Henri crut devoir temporiser, et obtint d'Anselme un délai pour consulter le Saint-Siége. Il avait besoin de mettre de son côté l'autorité et l'ascendant moral du primat pour deux objets importants : pour approuver son mariage avec Mathilde, fille de sainte Marguerite d'Ecosse, et issue de la race des anciens rois anglo-saxons (279), et pour défendre sa royauté nouvelle contre son frère aîné, Robert, qui, revenu de la croisade, réclamait la couronne. Mathilde s'était réfugiée dans un monastère pour se mettre à l'abri des violences de la conquête normande, et y avait reçu le voile noir des mains de sa tante, l'abbesse; mais elle affirma que cela avait été contre sa volonté formelle. Après avoir pris l'avis d'un concile d'évêques, de seigneurs et de moines, Anselme jugea que Mathilde était libre, bénit son mariage et la couronna comme reine, mais non sans prendre de solennelles précautions pour faire apprécier la validité de ses motifs. Il n'en fut pas moins accusé de complaisance coupable pour le roi. Puis, comme le duc Robert allait débarquer en Angleterre (280), Anselme, comme représentant de la noblesse et du peuple d'Angleterre, reçut les serments de Henri, qui jura de nouveau de gouverner toujours *selon de justes et saintes lois*, et qui promit en particulier à l'archevêque de lui laisser *pleine liberté d'exercer tous les droits de l'Eglise et d'obéir au Pape*. Anselme non-seulement se joignit à l'armée royale de sa personne avec ses vassaux, mais il fit tant par son influence et ses exhortations aux principaux seigneurs, que Robert, se voyant sans appui, dut renoncer à ses prétentions.

Le danger passé, Henri oublia ses serments et recommença la lutte contre l'Eglise : Anselme dut repasser par toute la fatigante série d'épreuves qu'il semblait avoir déjà épuisée sous Guillaume, sans trouver plus de courage et de fidélité qu'alors parmi ses collègues dans l'épiscopat. Le roi, qui avait restitué au siége de Cantorbéry les biens usurpés par Guillaume, se plaignit amèrement de l'innovation qu'il trouvait dans la prohibition des investitures et de l'hommage. C'en était une, en effet (281), ou plutôt c'était un retour indispensable à la dignité primitive de l'Eglise, trop longtemps méconnue, surtout en Angleterre, où la prépondérance abusive de la royauté avait acquis force de loi depuis un temps immémorial. Anselme avait pour mission de consommer pour l'Eglise d'Angleterre l'œuvre entreprise pour l'Eglise universelle par saint Grégoire VII. La réponse du Pape Pascal à la première consultation du roi, après le retour de l'archevêque, avait été décisive et énergique. Il lui mandait : « Le Seigneur a dit : C'est moi qui suis la porte, *ego sum ostium*, et celui qui entrera par moi sera sauvé; mais si les rois prétendent être la porte de l'Eglise, ceux qui entreront par eux dans l'Eglise ne seront pas des pasteurs, mais des voleurs. » Et après lui avoir cité

(275) Eadm., 57. *Voy.* in *Epist. Ans.*, III, 41, la lettre du roi, où il s'excuse de s'être fait sacrer par d'autres évêques, vu l'absence du primat.

(276) Guill. Malmesb.. *op. cit.* Il fit cette confidence sur son caractère à un de ses plus intimes amis.

(277) *Fortezza ed umiltate e largo core.* (*Voy.* l'admirable article du recueil anglican *the British Critic*, t. XXXIV, p. 101.)

(278) Il débarqua à Douvres le 23 septembre 1100.

(279) *Voy.* dans M. Aug. Thierry, *Histoire de la conquête des Normands*, t. II, p. 345, l'importance politique de cette alliance pour le roi normand.

(280) On voit par la lettre du Pascal II à Anselme, *Ep.* III, 42, que le pontife favorisait assez Robert en sa qualité de croisé.

(281) Divers passages d'Orderic Vital, surtout l. III, p. 126, ed. Le Prévost, et l. VIII, p. 698, ed. Duchesne, prouvent que l'investiture par la crosse fut pratiquée en Normandie comme en Angleterre pendant tout le XI<sup>e</sup> siècle.

la résistance de saint Ambroise à l empereur, il ajoutait : « La sainte Eglise romaine a vigoureusement résisté, en la personne de nos prédécesseurs, à l'usurpation royale et à cette abominable investiture, malgré les cruelles persécutions des tyrans : et nous avons confiance dans le Seigneur que Pierre ne perdra pas sa force en notre personne.... Ne croyez pas que vous affaiblirez votre puissance en renonçant à cette usurpation profane. Tout au contraire, votre autorité n'en aura que plus de force et plus de gloire lorsque l'autorité de Dieu régnera dans votre royaume. » Mais le roi n'en persistait pas moins à obliger Anselme, soit à lui prêter hommage et à consacrer des évêques investis par lui, soit à sortir du royaume. « Que m'importe ce qu'on dit à Rome, répondait-il aux protestations d'Anselme. Je ne veux pas perdre les us de mes prédécesseurs, ni souffrir personne dans mon royaume qui ne soit à moi.

Les évêques applaudirent à l'envi aux intentions du roi. Anselme déclara qu'il ne sortirait pas du royaume et qu'il attendrait dans son église qu'on lui fît violence.

Alors on convint d'envoyer une nouvelle ambassade, composée de personnages plus considérables, pour apprendre au Pape que, s'il persistait, Anselme serait exilé et l'Angleterre soustraite à l'obéissance pontificale. Anselme chargea deux de ses moines de le représenter, et le roi confia ses intérêts à trois évêques. Un de ceux-ci put apprécier à ses dépens l'impression que le premier exil du primat avait laissée à l'étranger, même sur les moins dévots; car, en passant par le Lyonnais, il fut arrêté et dépouillé par un seigneur pillard, nommé Guy, qui ne le relâcha qu'après lui avoir fait jurer qu'il ne ferait rien à Rome contre l'honneur ou l'intérêt de son archevêque. Le Pape repoussa avec indignation les conseils des évêques, et la pensée de sacrifier les décrets des saints Pères aux menaces d'un homme. Il répondit en ce sens au roi et à l'archevêque. Il apprenait à celui-ci que, dans le concile qu'il venait de tenir à Latran, il avait renouvelé les anciens décrets contre l'investiture et les hommages, et il ajoutait : « Grâce à Dieu l'autorité épiscopale n'a pas failli en toi; placé au milieu des barbares, ni les violences des tyrans, ni la faveur des puissants, ni le fer, ni le feu n'ont pu t'empêcher de proclamer la vérité. Nous te conjurons de continuer à agir et à parler comme tu le dois. Nous ne te manquerons pas. L'esprit de nos pères est encore le nôtre, et la parole de Dieu n'est pas encore enchaînée (282). »

Quand les envoyés furent de retour, le roi convoqua son parlement à Londres, à la Saint-Michel de l'an 1102; il somma de nouveau Anselme de lui obéir ou de sortir du royaume. L'archevêque s'en référa aux lettres récemment arrivées de Rome. « Qu'il montre les siennes, s'il veut, répondit le roi, mais cette fois-ci on ne verra point les miennes : il ne s'agit d'ailleurs pas de lettres, qu'il dise s'il veut m'obéir ou non. » Anselme communiqua à l'assemblée les lettres qu'il avait reçues du Pape (283). Pour en détruire l'effet, les trois évêques, ambassadeurs du roi, déclarèrent, sur leur parole d'évêque, que le Pape les avait chargés, de vive voix et en secret, de dire au roi que, tant qu'il vivrait en bon prince, il ne l'inquiéterait pas quant aux investitures; mais qu'il n'avait pu faire cette concession par écrit de peur que les autres princes n'usurpassent aussitôt le même droit. Le moine Baudouin, envoyé d'Anselme, toujours zélé et courageux, nia formellement que le Pape eût pu parler autrement qu'il n'avait écrit. Les barons étaient partagés : les uns disaient qu'il fallait se fier aux lettres scellées du Pape, d'accord avec la parole des moines; les autres soutenaient qu'il fallait bien plutôt en croire la parole des trois évêques que des parchemins noircis d'encre et scellés de plomb, et que le témoignage de ces moinillons était nul dans les affaires séculières, puisqu'ils avaient renoncé au siècle.

« Mais, dit Baudouin, il ne s'agit pas ici d'une affaire séculière. — Vous êtes un brave homme, lui répondit-on, et un savant, mais la convenance exige que nous en croyions plutôt un archevêque et deux évêques que vous. — Mais les lettres ! insistait Baudouin. — Quoi ! répliquèrent les avocats de la royauté, nous repoussons le témoignage des moines contre les évêques, et nous nous rendrions à celui de ces parchemins, de ces peaux de moutons? — Hélas! hélas! dirent les moines qui écoutaient, l'Evangile aussi est écrit sur des peaux de mouton. »

Anselme, redoutant le scandale, ne voulut pas démentir publiquement la version des trois évêques. Il se borna à demander une troisième ambassade à Rome pour éclaircir l'équivoque. Il écrivit au Pape : « Je ne crains pas l'exil, ni la pauvreté, ni les tourments, ni la mort; mon cœur est prêt à endurer tout cela, avec le secours de Dieu, pour l'obéissance du siége apostolique et la liberté de ma Mère l'Eglise du Christ. Je ne cherche que la certitude de mon devoir et de votre autorité. J'ai entendu, dans le concile de Rome, le seigneur Urbin, de vénérable mémoire, excommunier les rois et tous les laïques qui donneraient l'investiture des églises et ceux qui les recevraient de leurs mains. Daigne Votre Sainteté dispenser l'Angleterre de cette excommunication, afin que je puisse y demeurer sans périr pour mon âme, ou bien me dire que vous voulez la maintenir, quoi qu'il m'en advienne. »

(282) Ans., *Ep.* III, 44, du 15 avril 1102.

(283) Outre la lettre dont nous venons de donner un passage, Anselme en montra une autre du 12 décembre 1101, également citée par Eadmer, où Pascal lui rappelait la condamnation des investitures au concile de Bari, auquel ils avaient l'un et l'autre assisté. (Fleury, l. LXV, n. 21.)

En attendant la réponse, il tint, à Westminster, avec la permission du roi et le concours des prélats et des barons, un concile national, le premier depuis la mort de Lanfranc. Les principaux barons y assistèrent à la prière d'Anselme. On y déposa six abbés convaincus de simonie. On y rendit plusieurs décrets pour assurer le célibat du clergé et réprimer une foule de désordres. On y défendit de vendre les hommes comme des bêtes, ainsi qu'on avait osé le faire souvent en Angleterre; et on y prononça l'anathème contre les débauches infâmes qui motivaient la prohibition de laisser croître les cheveux plus longs que l'oreille (284).

XVIII. L'archevêque avait promis, pendant la trêve qui résultait de sa nouvelle mission à Rome, de ne pas excommunier ceux que le roi investirait des évêchés, mais aussi de ne pas les sacrer. Henri s'empressa de conférer l'épiscopat à son chancelier et à son lardier ou garde-vivres (285). Sur le refus d'Anselme, il voulut les faire sacrer par l'archevêque d'York, en même temps que Guillaume Giffard, précédemment nommé à Winchester, et accepté par le clergé et le métropolitain. La cérémonie commençait, lorsque Guillaume, touché par l'amour de la justice, déclara qu'il aimait mieux être dépouillé de tout que de se prêter à une telle profanation. La multitude qui remplissait l'église s'écria d'une seule voix que Guillaume avait raison, que les autres évêques n'étaient pas des évêques, mais des prévaricateurs. Les évêques changèrent de couleur, et, tout confus, allèrent le dénoncer au roi. Guillaume fut cité à comparaître devant lui. Debout, au milieu des menaces et des injures, il resta inébranlable : alors il fut dépouillé de tout son avoir et expulsé du royaume. Anselme intercéda pour lui, mais en vain. Il ne le plaignit pas, du reste, car il écrivait à une abbesse du diocèse de Guillaume : « Il est plus glorieux pour lui, devant Dieu et les gens de bien, d'être ainsi spolié et exilé pour la justice, que d'être doté par l'iniquité de toutes les richesses de la terre. Que ses amis soient donc joyeux et fiers, puisqu'il est resté invinciblement attaché à la vérité. » Il faisait d'avance son propre éloge, puisque bientôt il devait subir le même sort.

A la mi-carême de l'an 1103, la réponse du Pape sur le dire des évêques était arrivée. Le roi refusait, selon son habitude, d'en prendre connaissance. « Qu'ai-je affaire « du Pape pour ce qui est à moi? » Anselme de son côté ne voulait pas ouvrir les lettres sans le concours du roi, pour que celui-ci ne l'accusât pas de les avoir altérées. Tous deux en devinaient d'avance le contenu. La difficulté semblait inextricable. Les discussions reprenaient avec une nouvelle chaleur. On voyait pleurer jusqu'aux hauts barons, principaux conseillers du roi, à la pensée des maux de l'avenir. Les gens pieux priaient de leur mieux. Tout à coup le roi proposa à Anselme d'aller lui-même à Rome négocier en sa faveur; tout le parlement applaudit à cette idée. Anselme vit bien que c'était un détour pour le faire sortir du royaume (286). Il accepta malgré sa faiblesse et son âge (il avait soixante et dix ans). « Mais, leur dit-il, sachez bien que, si je puis arriver jusqu'au Pape, je ne lui conseillerai rien de contraire à mon honneur ni à la liberté des Eglises. » Il s'embarqua le 27 avril 1103, et vint d'abord à sa chère abbaye du Bec, où il ouvrit les lettres du Pape, et y trouva, comme il s'y attendait, le désaveu foudroyant du mensonge des trois évêques et la sentence d'excommunication contre les parjures. Les chaleurs de l'été passées, il s'achemina vers Rome, où il fut logé par Pascal, comme il l'avait été par Urbain, au palais du Latran, mais où il trouva, comme sous Urbain, ce même Guillaume Warelwast (287), qui avait été l'agent de Guillaume le Roux, et qui venait maintenant, évêque nommé d'Exeter par Henri I$^{er}$, plaider la cause de celui-ci. Ce Warelwast savait mêler les menaces aux arguments (288), et, comme autrefois, il

(284) Hume, cet oracle de l'histoire philosophique d'Angleterre, et les autres écrivains de son bord, ont plaisanté sur l'importance attachée par Anselme, pendant toute sa vie, aux prohibitions contre les *criniti* ou jeunes gens à longue chevelure; ils ont affecté de méconnaître la cause qui faisait alors de ce genre de coiffure le signe des excès les plus monstrueux. (*Voyez* Order. Vit., l. VIII, p. 682.) Ceux qui ont été de nos jours en Orient savent à quoi s'en tenir. Plusieurs autres des évêques illustres, sortis des rangs monastiques, se signalèrent, comme Anselme, par leur zèle contre les *criniti*. Godefroy, évêque d'Amiens, en célébrant la fête de Noël à Saint-Omer, et en rejetant les offrandes de ceux qui étaient *intonsi*, porta le comte de Flandre et ses chevaliers à se couper les cheveux avec leurs épées et leurs poignards faute de ciseaux. Serlon, évêque de Séez, après avoir été abbé de Saint-Evroul, prêchant pour la fête de Pâques à Carentan, où le roi Henri I$^{er}$ *satis humiliter inter cistas rusticorum in imo loco sedebat*, tira tout à coup des ciseaux de son manteau, et coupa les cheveux du roi et des seigneurs qui l'accompagnaient. Son sermon à ce sujet est cité par Orderic Vit., l. XI, p. 816. Il en voulait encore plus à la barbe qu'aux cheveux. *In barba prolixa*, disait-il des élégants de son temps, *hircis assimilantur... in nutrimento autem comarum mulierum sequaces æstimantur. Barbas suas radere devitant, ne pili suas in osculis amicas præcisi pungant.*

(285) *Larderarius.* Ils s'appelaient tous deux Roger. Le lardier, nommé à Hereford, mourut incontinent après et fut remplacé par Reinelm, chancelier de la reine, qui, voyant qu'Anselme ne voulait pas le sacrer, renvoya sa crosse au roi, et mérita ainsi d'être chassé de la cour.

(286) L'écrivain anglican du *British Critic* croit, avec raison, ce semble, que Henri craignait l'influence croissante d'Anselme sur le reste de l'épiscopat, et que cette crainte était justifiée par la noble conduite des deux évêques démissionnaires, Reinelm et Guillaume. Il voulait donc le faire sortir du royaume, mais non le laisser arriver jusqu'à Rome. (Cf. *Epist.* III, 86.)

(287) *Notus jam Romæ.* (Guill. Malmesbury.)

(288) Il était d'ailleurs chargé d'une lettre très-menaçante de Henri, où il disait au Pape que jamais,

gagna les suffrages de plusieurs dans la cour romaine, qui disaient tout haut, après avoir écouté son plaidoyer solennel, qu'il fallait se rendre aux vœux d'un aussi grand prince que le roi d'Angleterre. Anselme ne disait rien, ni le Pape non plus. Encouragé par leur silence, Guillaume finit en s'écriant : « Quoi qu'on en dise, je veux que tous les assistants sachent bien que monseigneur le roi des Anglais ne consentira jamais à perdre les investitures, dût-il lui en coûter son royaume. » — « Et moi, » dit aussi le Pape, « je déclare devant Dieu que le Pape Pascal ne permettra jamais à ton roi de les garder impunément, dût-il lui en coûter la tête. » Les Romains applaudirent à ce discours. Cependant le Pape, tout en persévérant dans son refus, répondit au roi par une lettre très-conciliante, et l'exempta de l'excommunication personnelle qu'il avait encourue, tout en la maintenant contre les évêques investis par lui (289). Anselme partit alors, muni de lettres pontificales qui confirmaient tous les droits de sa primatie. La grande comtesse Mathilde, qui l'avait chaleureusement recommandé au Pape, et qu'on retrouvait toujours lorsqu'il s'agissait de rendre service à l'Eglise, l'escorta à travers les Apennins (290). Arrivé à Lyon vers Noël, Warelwast, qui l'avait rejoint en route, lui communiqua le message dont le roi l'avait chargé pour lui, dans le cas où le Pape n'aurait rien accordé. « Le roi, lui dit-il, « verra très-volontiers votre retour en An« gleterre, si vous voulez vivre avec lui « comme vos prédécesseurs ont vécu avec « les siens. — Est-ce là tout ? dit Anselme. — Je parle à un homme intelligent, reprit Guillaume. — Je comprends, » dit Anselme. Et aussitôt il prit le parti de rester à Lyon, où son ancien ami, l'archevêque Hugues, lui offrait de nouveau le plus honorable asile.

XIX. Il y resta seize mois (291). Le roi saisit aussitôt et employa à son profit tous les revenus du siége de Cantorbéry, et renouvela par écrit à Anselme la défense de rentrer dans le royaume jusqu'à ce qu'il eût promis d'observer les anciennes coutumes. Ce nouvel exil du primat fut le signal d'un nouveau débordement de maux en Angleterre. Les rapines, les sacriléges, l'oppression des pauvres par les barons, la violation des asiles, le rapt des vierges, les mariages incestueux, surtout le concubinat des prêtres, tous les désordres reorirent un libre cours et désolèrent ce malheureux pays. Les bons catholiques s'en prenaient à Anselme; des gens religieux et zélés lui écrivaient en foule pour lui reprocher d'avoir abandonné son troupeau, d'avoir lâché pied devant la parole de ce Guillaume, en laissant ses brebis sous la dent des loups. On cherchait à lui faire peur et honte du jugement dernier; on lui rappelait avec ironie l'exemple d'Ambroise résistant à l'empereur Théodose; on cherchait à le rendre responsable de la ruine et du déshonneur de l'Eglise d'Angleterre qu'il sacrifiait à des riens. Ses propres moines de Cantorbéry étaient les plus ardents à se plaindre. Aucune épreuve ne devait lui manquer, et peut-être n'en connut-il pas de plus cruelle que cette injustice des honnêtes gens

Il lui était facile de se justifier : il le fit avec soin et avec énergie (292). « Il y a des gens, » écrivait-il à un de ses moines, « qui disent que c'est moi qui interdis les investitures au roi, que c'est moi qui laisse les églises en proie à des clercs pervers sans leur résister. Dites-leur qu'ils mentent; ce n'est pas moi qui ai inventé cette prohibition; mais j'ai entendu le Pape excommunier en plein concile ceux qui donneraient et ceux qui recevraient l'investiture; or, je ne veux pas, en communiquant avec eux, devenir excommunié moi-même. J'ai si bien résisté aux mauvais clercs que c'est pour cela que je suis exilé et dépouillé de tout (293). »

Du sein de son exil il veillait du reste avec une tendre et active sollicitude sur les intérêts de son diocèse et de ses moines, sur l'éducation des jeunes élèves du cloître, sur les pauvres qu'il avait coutume de soulager (294). Il se reposait principalement pour ces soins divers sur Gondulphe de Rochester, l'évêque le plus voisin de la métropole, et qui n'avait jamais trahi leur vieille amitié du Bec. Il traçait en outre à ce fidèle ami, le seul des évêques anglais qui n'eût point failli, la ligne où il fallait persévérer. « Que nulle menace, nulle promesse, nulle ruse ne vous arrache ni hommage, ni serment quelconque. Quand on vous y contraindra, répondez : *Je suis chrétien, je suis moine, je suis évêque, et je ne veux garder ma foi que selon mon devoir.* Rien de plus, rien de moins. » Et sur lui-même il ajoutait : « Sachez bien que j'espère et que je veux ne rien faire jamais contre mon honneur épiscopal pour rentrer en An-

de son vivant, la dignité de la couronne d'Angleterre ne serait amoindrie; que, s'il y consentait lui-même, les barons et le peuple n'y consentiraient pas; qu'il ne fallait donc pas le forcer malgré lui à sortir de l'obédience du Pape. (Brompton, ap. Twysden. *Hist. Anglic. script.*, I, p. 999.)

(289) Ap. Eadm., 67. Il lui disait, entre autres arguments : *Dices itaque : Mei hoc juris est. Non, utique; non est imperatorium, non est regium, sed divinum. Solius illius est qui dicit* : EGO SUM OSTIUM. *Unde pro ipso rogo te, cujus hoc munus est, ut ipsi hoc reddas. Ipsi dimittas cujus amori etiam quæ tua sunt debes. Nos autem cur tuæ obniteremur voluntati, cur obsistemus gratiæ, nisi Dei in hujus negotii consensu sciremus voluntati obviare, gratiam amittere... Revoca pastorem tuum, revoca patrem tuum*, etc.

(290) *Nos, ductu gloriosæ comitissæ per Alpes euntes.* (Eadm., 67; Ans., *Epist.* IV, 442. *Voy. l'Ep.* IV, 37, où il la remercie de ce service et lui envoie ses *Méditations.*)

(291) Décembre 1103, — avril 1105.

(292) *Ep.* III, 89, 90, 91, 100, 101.

(293) *Dic eis quia mentiuntur.* (*Ep.* III, 100.)

(294) *De pauperibus quod apud Cantuariam pascere debeo, rogo multum ne ullam patiantur inopiam.* (*Ep.*, IV, 33.) Voir sa correspondance très-active sur ces sujets avec le prieur Arnulphe de Cantorbéry, et Gondulphe, lib. III et IV, *passim.*

gleterre; j'aime bien mieux rester brouillé avec les hommes que me brouiller avec Dieu en me raccommodant avec eux (295). »

D'un autre côté, on pressait aussi Henri de fléchir et de rétablir l'ordre en rappelant Anselme. La reine Mathilde, cette princesse pieuse et très-instruite (296), que le peuple appelait *la bonne reine* (297), se montra pleine de zèle pour amener un rapprochement. Elle aimait tendrement Anselme, qui l'avait mariée et couronnée; elle admirait cet athlète de Dieu, ce vainqueur de la nature (298). Naguère elle avait tremblé pour sa vie, en le voyant s'épuiser par des jeûnes quotidiens (299). « Il vous faut manger et boire, » lui écrivait-elle à ce sujet, « parce que vous avez encore un grand chemin à faire, une grande moisson à rentrer dans les greniers du Seigneur, et très-peu d'ouvriers pour vous aider. Souvenez-vous que vous tenez la place de Jean, l'apôtre chéri du Seigneur, qui dut lui survivre pour prendre soin de la Vierge-Mère. Vous avez à prendre soin de notre Mère l'Eglise, où périclitent chaque jour les frères et les sœurs du Christ, qu'il a rachetés de son sang et qu'il vous a confiés (300). » Ce n'était pas par des complaisances serviles qu'Anselme avait ainsi gagné son cœur; il répondait à ses lettres caressantes par des exhortations où le devoir de la royauté était clairement exposé. « Vous êtes reine, non par moi, mais par le Christ. Voulez-vous le remercier dignement de ce don? Alors considérez quelle est cette reine qu'il s'est choisie dans ce monde pour épouse, et qu'il a aimée jusqu'à donner sa vie pour elle. Voyez-la, exilée, voyageuse et presque veuve : comme elle soupire, avec ses enfants légitimes, après le retour de son époux, qui reviendra un jour de son lointain royaume et qui rendra à chacun le bien et le mal qui aura été fait à sa bien-aimée! Qui l'aura honorée sera honoré avec elle, et qui l'aura foulée aux pieds sera foulé aux pieds loin d'elle; qui l'aura exaltée sera exalté avec les anges, et qui l'aura opprimée sera opprimé avec les démons (301). »

Pénétrée de ces enseignements, Mathilde ne se consolait pas de l'exil d'Anselme; elle écrivait au Pape pour le supplier de rendre à l'Angleterre son père et son consolateur (302); elle écrivait surtout à Anselme, avec toute l'effusion et la simplicité d'une tendre fille. « Mon bon seigneur, mon pieux père, laisse-toi donc fléchir; fais ployer ce cœur que j'ose appeler un cœur de fer; viens visiter ton peuple, et entre tous, ta servante, qui soupire après toi. J'ai trouvé un moyen par lequel ni les droits de pasteur suprême, ni ceux de la majesté royale ne seront sacrifiés. Quand même ils ne pourraient s'accorder, qu'il vienne du moins ce père à sa fille, ce maître à sa servante, et qu'il lui apprenne ce qu'elle doit faire. Oui, viens avant que je ne meure! Ce que je vais dire est bien mal; mais vraiment si je meurs sans te voir, je sens que même dans le ciel je serai sans joie. C'est toi qui es ma joie, mon espérance, mon refuge. Mon âme, sans toi, est une terre sans eau; c'est pourquoi j'étends vers toi mes mains suppliantes, pour que tu daignes la ranimer par la douce rosée de ton cœur (303). »

La réponse d'Anselme, quoique négative (304), procura la plus vive joie à la reine. « Vos paroles, lui écrivit-elle, ont chassé le nuage de tristesse qui m'entourait, comme les rayons du matin chassent la nuit. Je baise cette lettre de mon père, je la serre autant que je puis contre mon cœur; je relis et je médite sans cesse cette chère écriture qui me parle en secret et qui promet le retour du père à la fille, du seigneur à la servante, du berger à la brebis (305). »

Le pontife septuagénaire recevait aussi des lettres du roi, mais d'une teneur moins tendre, et qui n'obtinrent que la réponse suivante : « Votre Altesse m'envoie son amitié, et me dit que, si je voulais être avec vous comme Lanfranc était avec votre père, vous m'auriez plus volontiers que tout autre mortel dans votre royaume. Pour ce qui est de votre amitié, je vous en rends grâce; pour de ce qui est de votre père et de Lanfranc, je réponds que ni dans mon baptême, ni dans aucune de mes ordinations, je n'ai promis d'obéir aux lois de Lanfranc ou de votre père, mais bien à la loi de Dieu et des sacrements que j'ai reçus. Moi aussi, j'aimerais mieux vous servir qu'aucun autre prince mortel, mais à aucun prix je ne veux renier la loi de Dieu. Et de plus je n'ose ni ne dois vous taire que Dieu vous demandera compte, non-seulement de la royauté, mais encore de la primatie d'Angleterre. Ce double fardeau vous écrasera. Il n'y a pas d'homme au monde à qui il convienne plus qu'à un roi d'obéir à la loi de Dieu, car il n'y en a pas qui coure plus de danger à s'y dérober. Ce n'est pas

(295) *Hoc autem scitote... contra episcopalem honestatem... Malo hominibus non concordare quam, illis concordando, a Deo discordare.*

(296) Guill. Gemmetic., VIII, 10, Guill. Malmesb., *De gest. reg.*, l. I; Selden, *Not. in Ans.*, 576.

(297) *Mold the god queen.* (Rob. of Glocester, Rob. of Brunne, *ap.* Thierry.)

(298) *Tanto patri cujus sum beneficiis obligata; tam forti Dei athletæ et humanæ naturæ victori.* (*Ep.* III, 55.)

(299) *Ibid.* Elle voyait avec peine sa voix s'affaiblir : *Vox spiritualium ædificatrix raucescat et quæ canorum et dulce Dei verbum*, etc. On ne pouvait déjà plus l'entendre de loin quand il prêchait.

(300) *Comedendum est vobis et bibendum, quoniam... grandis messis seminanda, sarculanda ac metenda in horreo... De quo quotidie periclitabuntur fratres et sorores Christi.* (Ibid.)

(301) *Ep.* III, 57.

(302) *Ep.* III, 99.

(303) *Ep.* III, 93.

(304) Nous pensons que cette reponse est l'épître 107 du l. III.

(305) *Ep.* III, 96. Elle ajoute que son mari est moins irrité qu'on ne le dit, et qu'on fera de son mieux pour l'adoucir encore. Anselme lui répond que Dieu ne rend pas la femme responsable des iniquités de son mari. (*Ep.* III, 97. *Voy.* encore des lettres également tendres de la reine, *Ep.* III, 119; IV, 74, 76.)

moi, c'est l'Ecriture sainte qui dit ; *Potentes potenter tormenta patientur, et fortioribus fortior instat cruciatus.* Je ne vois dans votre lettre qu'une temporisation qui ne convient ni à votre âme ni à l'Eglise de Dieu. Si vous différez encore, moi, qui défends non ma cause, mais celle que Dieu m'a confiée, je n'oserai plus différer d'en appeler à Dieu. Ne me forcez pas à dire, malgré moi, à Dieu : *Lève-toi et juge ta cause.* (306). »

XX. C'était la première fois que le patient Anselme parlait ainsi. On était en avril 1105. Le Pape n'avait encore rien fait que d'excommunier le comte de Meulan, principal ministre du roi (307). Anselme vit bien qu'il n'avait pas à espérer des mesures plus vigoureuses de ce côté (308). Les rois de France, Philippe et Louis, l'archevêque de Reims, Manassès, l'invitaient de la façon la plus affectueuse à venir en France (309). Il partit de Lyon pour se rendre à Reims. Arrivé à La Charité-sur-Loire, il apprit la maladie grave d'Adèle, comtesse de Blois (310), sœur du roi Henri, qui l'avait toujours secouru pendant son exil. Il crut devoir se détourner pour la consoler, et la trouva presque guérie ; il ne lui dissimula pas que son projet était d'excommunier le roi son frère. Le bruit de ce projet se répandit bientôt, et réjouit beaucoup les nombreux ennemis de Henri (311), qui était justement alors occupé à conquérir la Normandie sur son frère aîné Robert. Les rois de France surtout n'eussent pas manqué de profiter de cette occasion d'affaiblissement pour leur redoutable rival. Henri fut alarmé, et demanda à sa sœur de servir de médiatrice. Une entrevue eut lieu à l'Aigle le 22 juillet 1105. Le roi se montra plein de prévenances et d'humilité envers Anselme (312) ; il convint de rendre à l'archevêque ses bonnes grâces et les revenus du siége primatial, mais Anselme ne voulut pas rentrer en Angleterre avant qu'une dernière ambassade n'eût été, de part et d'autre, à Rome, pour y obtenir le règlement définitif des points en litige.

Il y eut encore bien des retards causés par la mauvaise foi de Henri, qui, rassuré par cette réconciliation publique avec Anselme, ne craignait plus l'excommunication, et comptait réduire l'archevêque à communiquer avec les évêques qui avaient reçu l'investiture royale (313). En outre, il lui fallait de l'argent pour sa guerre en Normandie ; il eut recours aux extorsions habituelles à sa race pour s'en procurer. Après avoir arraché au peuple, par les moyens les plus cruels, tout ce qu'il pouvait en tirer, il s'avisa de transformer en ressource de fiscalité le canon du dernier concile de Londres, promulgué par Anselme contre l'incontinence des prêtres. Il frappa de grosses amendes tous les prêtres qui avaient repris leurs concubines en l'absence d'Anselme. Les innocents furent bientôt confondus avec les coupables ; on finit par taxer tous les curés, et par emprisonner et torturer tous ceux qui ne payaient point. Cela faisait grande pitié à voir. Deux cents prêtres, en aube et en étole, allèrent pieds nus implorer la miséricorde du roi ; mais il les fit chasser de sa présence.

Le mal en vint au point que les évêques eux-mêmes, eux qui avaient toujours livré la liberté de l'Eglise au roi, ne trouvèrent plus d'autre ressource que dans Anselme (314). Après avoir subi tous les genres d'épreuves, il lui était réservé de connaître tous les genres de réparations. Six évêques, parmi lesquels ces trois prévaricateurs qui avaient si odieusement falsifié le résultat de leur ambassade à Rome, lui écrivirent pour implorer son secours. « Il n'y a plus de paix pour nous... Lève-toi comme le vieux Mathathias... Tes enfants combattront avec toi. Nous sommes prêts, non-seulement à te suivre, mais à te précéder si tu le commandes... Maintenant dans cette cause, nous ne consultons que les intérêts de Dieu, et non les nôtres (315). » Anselme leur répondit : « Je vous plains de vos souffrances, et je vous félicite de la constance épiscopale que vous me promettez. Vous voyez enfin à quoi vous a réduits votre patience, pour ne rien dire de plus (316). Mais je ne puis vous rejoindre jusqu'au retour des envoyés à Rome, car le roi ne veut pas de moi en Angleterre, si ce n'est comme violateur des décrets apostoliques. » Il écrivit cependant à Henri pour lui représenter qu'il était inouï

(306) *Ep.* III, 95. Les *Lois de Lanfranc!* c'est ainsi qu'on dit de nos jours les *Doctrines de Bossuet.* Comme on le voit, les ennemis de l'Eglise ne changent guère de système : les conquérants normands cherchaient, comme les légistes gallicans, à s'armer de l'autorité individuelle d'un docteur contre l'autorité générale et perpétuelle du chef de l'Eglise. Anselme ne s'y trompait pas, et les vrais pontifes ne s'y tromperont jamais.

(307) Au concile de Latran. (*Voy.* sa Lettre à Anselme du 26 mars.)

(308) Eadm., 70.

(309) Ibid., *Epist.* IV, 50, 51.

(310) Cette princesse, fille du Conquérant et tige de la race des comtes de Champagne, se fit, plus tard, religieuse à Marcigny, que saint Hugues de Cluny avait fondé pour y recevoir les femmes de la haute noblesse.

(311) *Jam enim in multis locis per Angliam, Franciam et Normanniam fama vulgaverat regem proxime excommunicandum, et idcirco ei utpote potestati non adeo amatæ multa mala struebantur, quæ illi a tanto viro excommunicato facilius inferenda putabantur.* (Eadm., 71.)

(312) *Quotiens erat aliquid inter illos agendum, semper ipsum ire ad Anselmum.*

(313) Eadmer, p. 72, rapporte la lettre par laquelle Henri cherche à faire excuser ses délais, et les réclamations énergiques d'Anselme tant auprès du roi que du comte de Meulan.

(314) *Ipsi episcopi qui semper libertatem Ecclesiæ et Anselmum... cum principe deprimere nisi sunt...* (Eadm., 73.)

(315) *Sustinuimus pacem, et ipsa longe recessit... Exsurge ut olim senex ille Matathias... Nos enim jam in hac causa non quæ nostra, sed quæ Dei sunt, quærimus.* (*Ep.* III, 121.)

(316) *Bonum est et gratum mihi quia tandem cognoscitis ad quid vos perduxit, ut mitius dicam, vestra patientia.* (*Ep.* III, 122.)

qu'un prince voulût prendre sur lui le droit des évêques, en punissant par des peines temporelles les crimes des prêtres contre les lois de l'Eglise; que la connaissance de cette cause lui appartenait principalement; qu'il ne suffisait pas de lui avoir rendu ses revenus, parce qu'il se regardait bien plus comme évêque par sa juridiction spirituelle que par ses possessions territoriales (317). Henri lui promit satisfaction, tout en prétendant qu'il n'avait agi de la sorte que dans l'intérêt d'Anselme lui-même.

Les envoyés de Rome revinrent enfin au printemps de 1106. C'était toujours Guillaume de Warelwast pour le roi, et pour Anselme le même Baudouin, qui étaient allés débattre ce procès entre la royauté et la liberté de l'Eglise (318). Ils apportaient le jugement du Pape adressé à Anselme. Pascal disait qu'il voulait répondre à la soumission du roi d'Angleterre par sa condescendance. « Celui qui tend la main à un homme couché ne peut le soulever qu'en s'inclinant; mais quelque bas qu'il s'incline, il ne perd pas pour cela sa droiture naturelle. » Tout en maintenant la prohibition des investitures, il permettait à Anselme d'absoudre et d'ordonner ceux qui feraient hommage au roi, jusqu'à ce que l'archevêque eût pu lui persuader de renoncer à cette prétention (319). Anselme, qui ne demandait qu'à obéir, mais à obéir au droit, ne voulut pas résister à cette concession provisoire, quoique cette formalité eût été interdite, en même temps que l'investiture, aux conciles de Clermont et de Rome par Urbain II (320). Le roi alla le trouver au Bec : ils y fêtèrent ensemble l'Assomption et y scellèrent leur réconciliation. Le roi renonça à sa taxe arbitraire sur les curés, aux revenus des églises vacantes, au cens que Guillaume le Roux avait imposé à toutes les autres. Anselme retourna ensuite en Angleterre, après un second exil de plus de trois années.

Il fut reçu au milieu des transports de la joie générale : la reine Mathilde, qui voyait enfin ses vœux exaucés, allait au-devant de lui et lui préparait ses logements. Les agents du fisc disparurent aussitôt des églises et des monastères. Henri était resté en Normandie : il y gagna peu après la victoire éclatante de Tinchebray, qui le rendit maître du duché et de la personne de son frère. La voix publique attribua cette victoire à sa réconciliation avec le primat (321). Au concile de Londres (1er août 1107), le traité fut solennellement débattu entre le roi, les abbés et les barons. Il y avait encore bien des gens qui poussaient le roi à donner les investitures comme son père et son frère l'avaient toujours fait; mais les dispositions de ses principaux ministres avaient subi un heureux changement. Warelwast lui-même était revenu de son dernier voyage à Rome tout dévoué à la liberté de l'Église (322); le comte de Meulan, utilement humilié par son excommunication, et éclairé par les remontrances vigoureuses d'Yves de Chartres (323), s'était rapproché du Pape et d'Anselme, et avait obtenu de rentrer dans la communion des fidèles, à condition qu'il porterait le roi à obéir au Pape (324). Il lui tint parole, et se montra depuis, dans le conseil du roi, zélé défenseur des libertés ecclésiastiques (325). Déterminé par ses avis et ceux de Raoul de Rivers, le roi proclama, devant Anselme et le peuple transporté de joie, qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevrait l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye, par la crosse et l'anneau, de la main du roi ou de quelque laïque que ce fût, et Anselme déclara de son côté qu'on ne refuserait la consécration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi, comme il l'avait fait lui-même à Guillaume. Le roi pourvut ensuite, et d'après ces règlements, en prenant l'avis d'Anselme et des barons, aux Eglises d'Angleterre qui étaient presque toutes vacantes, et à plusieurs de celles de Normandie. Anselme sacra cinq évêques en un jour, et parmi eux Guillaume de Winchester et Reinelm de Héreford, qui avaient subi, comme lui et à cause de lui, la disgrâce et l'exil, pour avoir résisté aux volontés injustes du roi.

XXI. Ainsi donc saint Anselme avait vaincu, ou du moins il avait amené le César orgueilleux à composition (326). Quatorze

(317) *Ep.* III, 109.

(318) *Ep.* IV, 48.

(319) *Donec per Omnipotentis gratiam ad hoc omittendum cor regium tuæ prædicationis imbribus molliatur.* Cette lettre est du 23 mars 1106.

(320) Le roi tenait surtout à l'hommage. (*Voyez* la Lettre d'Anselme à Hugues de Lyon. *Ep.*, III, 123, sur ce sujet, et la réponse de Hugues.)

(321) *Igitur ob pacem quam rex fecerat cum Anselmo hac victoria eum potitum multi testati sunt.* (Eadm., 76.) Robert ne valait guère mieux que Henri en ce qui touchait aux droits de l'Eglise, d'après les plaintes d'Yves de Chartres contre lui.

(322) *Erat enim tunc jam ad libertatem Ecclesiæ Dei cor habens.* (Eadm., 75.)

(323) *Illius es liber qui pro te servum se fecit, ut libertas tua nihil se debere intelligat alicui, qui divinam offendat majestatem et Ecclesiæ minuat libertatem... Non enim ad hoc instituuntur reges ut leges frangant.* (S. Ivon., *Epist.* 154, ed. Juret.)

(324) *Ep.* III, 110; IV, 73.

(325) Eadem., 78. Vers cette même époque il introduisit à Meulan des moines du Bec. (Mabill., *Ann.* l. LXX, c. 9.)

(326) M. Charles de Rémusat dit : « C'est une question encore agitée parmi les historiens, que celle de savoir si, comme le dit Eadmer, le primat de la Grande-Bretagne remporta la victoire. Son parti le crut ainsi; M. de Montalembert n'en doute pas (*Saint Anselme*, in-18, pag. 160); Moehler n'a pas même l'air de soupçonner qu'il y eut là une question (*The life*, pag. 110). Un écrivain anonyme, qui a traité tout ce sujet avec une supériorité véritable, soutient qu'en de pareils débats la victoire est à celui qui pense la remporter et que l'opinion proclame vainqueur, lors même que l'avenir ne ratifierait pas le jugement des contemporains. (*The british critic*, n° 67, p. 122.) Mais un historien d'une grande autorité, le docteur Lingard, ne peut s'empêcher de dire : *En tout, l'Eglise gagna peu de chose à ce compromis. Il put limiter, mais il ne détruisit pas l'abus principal. Si Henri céda sur une cérémonie superflue, il conserva le fond de la chose. Le droit qu'il assumait de nommer les évêques et les abbés*

années de luttes, de persécutions, d'exil, de spoliations, d'intrigues, de mensonges, de bassesses et de cruautés ne l'avaient pas épuisé; il avait tout enduré, peu soutenu à Rome, trahi par ses collègues dans l'épiscopat, sans qu'une seule épée eût été tirée pour sa défense, et, en apparence, pour une question de forme que certains esprits modernes (esprits distingués pourtant sous plus d'un rapport) ont regardée comme une puérilité inintelligible. Au dernier jour de la bataille il disait encore, tout comme au premier choc: « J'aime mieux mourir, et, tant que je vivrai, croupir dans l'exil et la misère, que de voir violer l'honneur de l'Eglise de Dieu à cause de moi ou à mon instar (327). » La victoire arriva enfin, comme c'était justice, non pas complète, mais du moins éclatante, considérable (328) et populaire.

Le fait seul d'une pareille lutte et sa durée, dit M. de Montalembert (329), étaient pour l'Eglise la plus heureuse des victoires. Elle triomphait, non pas seulement parce que ce traité de Londres était le premier exemple d'une concession faite par un adversaire vaincu depuis que saint Grégoire VII eut commencé la guerre; non pas seulement parce que le plus puissant des rois de l'Europe abandonnait les symboles usurpés ailleurs par l'empereur d'Allemagne; non pas seulement parce que les évêques prévaricateurs étaient réduits à implorer l'absolution, et les évêques fidèles admis à recevoir la consécration, l'une et l'autre des mains du champion fidèle de Dieu; elle triomphait surtout par la leçon que donnaient au monde contemporain, et que léguaient à la postérité catholique, l'héroïque patience, l'inflexible douceur et l'indomptable énergie de ce moine italien, qui, abbé en Normandie et archevêque en Angleterre, avait rempli tout l'Occident de sa gloire et de son courage.

Sans doute l'influence de la couronne sur les élections resta prépondérante, même après l'abandon des investitures; mais il était impossible que cet abandon même ne rendît à la fois et aux chapitres et aux monastères le sentiment de leur droit, et (nous serions ici moins affirmatif que M. de Montalembert) aux rois la conscience de leur terrible responsabilité (330).

XXII. Saint Anselme ne survécut que peu de temps à son rétablissement. Il consacra le reste de sa vie à guérir les plaies faites à son Eglise pendant la lutte qu'il venait de soutenir. Ces plaies étaient profondes, et l'une des plus grandes était l'incontinence des clercs.

Pour y porter remède, on assembla, aux fêtes de la Pentecôte 1108, un concile composé des évêques et des seigneurs, et présidé par Anselme. Ce concile ordonne aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de vivre dans la chasteté, et de n'avoir chez eux d'autres femmes que leurs proches parentes, suivant le décret du deuxième concile de Nicée. Ceux qui n'ont pas observé la défense du premier concile de Londres (celui de 1102), s'ils veulent encore célébrer la messe, quitteront leurs femmes, et ne pourront plus leur parler que hors de leurs maisons et en présence de deux témoins sûrs. Que s'ils aiment mieux renoncer au service de l'autel qu'à leurs femmes, ils seront interdits de toutes fonctions, privés de tout bénéfice ecclésiastique et déclarés infâmes. Les archidiacres et les doyens jureront de ne point tolérer de prêtres concubinaires dans leurs fonctions (331). On voit sans cesse, au milieu des révolutions politiques et des passions humaines, combien il faut de fer-

*demeura intact*. (Lingard, *Hist. d'Angl.*, tom. II, de la trad., chap. 3, pag. 193.) Voilà ce que dit M. de Rémusat (*Saint Anselme*, etc., 1 vol. in-8°, 1853, p. 367, 368). Mais quelle est son opinion à lui-même? Il rappelle d'abord en peu de mots le fond du débat. Puis il dit: « On ne doit pas tant peser la concession que ce qu'elle a coûté d'efforts à ceux qui l'ont obtenue. Il s'agit de savoir qui a cédé, et non pas tant ce que vaut ce qu'on a cédé (M. de Rémusat n'estime pas au fond que ce soit grand chose). Or, ajoute-t-il, il est certain que, dans la lutte, le roi Henri a de notoriété historique cédé quelque chose à l'archevêque Anselme. D'un côté, le pouvoir absolu, d'abord la volonté et la violence, puis la volonté et l'habileté; de l'autre, la patience, la résignation, une fermeté inébranlable et douce; quand celles-ci l'ont emporté, qui peut douter que la victoire ne soit grande? En droit donc, si l'avantage est peu de chose, en fait il n'est pas sans importance. Moralement, le procès fut gagné, au moins dans le présent, et si, plus tard, on n'en a pas fait sortir des avantages bien effectifs, ce n'est la faute ni d'Anselme ni de ses contemporains (pag. 370). » Ensuite M. de Rémusat cherche à montrer que *l'indépendance absolue de l'Eglise est impossible pour l'Etat*. Ceci explique le moyen terme qu'il a pris pour la conclusion, et fait comprendre à quelle école l'auteur appartient. Mais ce n'est pas ici le lieu de relever cette incroyable théorie.

(327) Recommandation donnée à son agent à Rome, en 1106. (*Ep.* IV, 48.)

(328) Telle était du moins l'opinion d'Eadmer, esprit très-peu porté à la concession (*Victoriam de libertate Ecclesiæ, pro qua diu laboraverat, Anselmus adeptus est* (p. 25), et du cardinal Hugues de Lyon, le plus zélé champion de l'Eglise, et l'instrument dévoué de saint Grégoire VII: *Comperio quod illud propter quod assequendum tantopere hactenus laborastis... per Dei gratiam jam tandem ex magna parte assecuti estis*. (Ad Ans. *Ep.* III, 124.) Il le supplie de ne pas tenir ferme sur la question de l'hommage.

(329) *Saint Anselme*, 1 vol. in-18, page 160.

(330) *In personis eligendis nullatenus propria utitur voluntate, sed religiosorum se penitus committit consilio*, » écrivait Anselme au Pape, en 1108. (*Ep.* III, 181.) *Rex, antecessorum suorum usu relicto nec personas quæ in regimen Ecclesiarum sumebantur per se elegit, nec*, etc. (Eadm., *Vit. Ans.*, 25.) *Electiones prælatorum omnibus collegiis libere concessit*. (Petr. Blesens., in *Contin. Ingulphi*, p. 126.) M. Franck et même le docteur Lingard prétendent qu'il n'y eut aucun changement essentiel; le *British Critic* a victorieusement réfuté cette assertion, t. XXXII, p. 122-126. Nous renvoyons une dernière fois à ce recueil puséyiste comme à la meilleure appréciation que nous connaissions des résultats de cette lutte. — Cette *note* est de M. de Montalembert; et l'on vient de voir M. Ch. de Rémusat, invoquant le même recueil anglais pour élever une *incertitude* sur le résultat de cette lutte de saint Anselme. (Voy. *ubi supra*, note.)

(331) Labbe, t. X, p. 754.

meté et de patience à l'Eglise de Dieu, pour inculquer, rappeler, faire observer aux peuples et aux rois, souvent à ses propres ministres, leurs devoirs les plus saints.

Dans le même temps, on parla d'ériger un nouvel évêché au diocèse de Lincoln, qui était trop étendu; et le roi, l'archevêque et les seigneurs jugèrent à propos d'en mettre le siége dans le monastère d'Eli; mais saint Anselme, que l'affaire regardait plus que tout autre, sachant, dit Edmer, que nulle part on ne peut ériger un nouvel évêché sans l'autorité du Pape, en écrivit à Pascal II, lui marquant les raisons de cette érection, le consentement du roi, des évêques et des seigneurs, et en particulier de l'évêque de Lincoln, à qui on donnait un dédommagement convenable. Le Pape accorda cette érection, mais elle ne fut exécutée qu'après la mort d'Anselme (332).

Cependant Turgot, moine de Dunelme, ayant été élu évêque de Saint-André en Ecosse, ne pouvait être sacré par son métropolitain Thomas, archevêque d'York, qui n'était pas encore sacré lui-même. Sur quoi l'évêque de Dunelme proposa de sacrer Turgot à York, en présence de Thomas et des évêques d'Ecosse et des Orcades. Mais Anselme s'y opposa et soutint qu'il n'y avait que lui qui pût le sacrer tant que les choses seraient en cet état. Ensuite il pressa Thomas de se faire sacrer; et, sachant qu'il envoyait à Rome pour demander le pallium par avance, il écrivit au Pape pour le prier de ne le lui pas accorder qu'il ne fût sacré; « car il croirait, dit-il, me pouvoir refuser l'obéissance qu'il me doit comme à son primat, ce qui ferait un schisme en Angleterre. » Il ajoute: « Notre roi se plaint que vous souffrez que le roi d'Allemagne donne les investitures des églises sans l'excommunier; c'est pourquoi il menace de recommencer aussi à les donner. Voyez donc incessamment ce que vous devez faire pour ne pas ruiner sans ressource ce que vous avez si bien établi. Car notre roi s'informe soigneusement de ce que vous faites à l'égard de ce prince. »

Le Pape assura Anselme, par sa réponse, qu'il ne ferait rien au préjudice de l'Eglise de Cantorbéry; puis il ajouta: « Quant à ce que vous dites, que quelques-uns sont scandalisés de ce que nous souffrons au roi d'Allemagne de donner des investitures, sachez que nous ne l'avons jamais souffert, ni ne le souffrirons. Il est vrai que nous attendons que la dureté et la férocité de cette nation soient domptées; mais si le roi continue de suivre le mauvais chemin de son père, il sentira sans doute le glaive de saint Pierre, que nous avons déjà commencé de tirer. » Ensuite Pascal II renouvelle l'excommunication contre les laïques qui donneraient des bénéfices ecclésiastiques, et ceux qui les recevraient de leur main; et il défend aux clercs les habits séculiers et précieux (333).

Cette lettre est datée du 12 octobre 1108, à Bénévent, où le Pape était venu tenir un concile.

Thomas, archevêque élu de Cantorbéry, différait toujours son sacre, se laissant séduire aux mauvais conseils de ses chanoines. Ceux-ci, jugeant que saint Anselme n'avait plus guère à vivre, à cause de son grand âge et de sa mauvaise santé, lui écrivirent que l'Eglise d'York était égale à celle de Cantorbéry, et défendirent à Thomas, de la part du Pape, de lui promettre obéissance. Enfin, l'affaire traînant en longueur, saint Anselme, qui sentait sa maladie augmenter de jour en jour, écrivit à Thomas en ces termes: « Je vous déclare, en la présence du Dieu tout-puissant et de sa part, que je vous interdis de toute fonction de prêtre, et vous défends de vous ingérer au ministère pastoral, jusqu'à ce que vous cessiez de vous révolter contre l'Eglise de Cantorbéry, et que vous lui promettiez obéissance, comme ont fait vos prédécesseurs Thomas et Girard. Que si vous persévérez dans votre révolte, je défends, sous peine d'anathème perpétuel, à tous les évêques de la Grande-Bretagne de vous imposer les mains, ou de vous reconnaître pour évêque et de vous recevoir à leur communion, si vous vous faites ordonner par des étrangers. » Il envoya cette lettre à tous les évêques d'Angleterre, leur en recommandant l'exécution en vertu de la sainte obéissance (334).

Anselme s'associa aussi aux mesures prises par Henri pour réprimer les faux monnoyeurs, ainsi que les odieuses oppressions dont les serviteurs royaux accablaient le peuple. Pendant ses absences d'Angleterre, Henri confiait à Anselme le gouvernement du royaume et de sa famille (335). L'ami fidèle d'Anselme, Gondulphe de Rochester, le précéda dans la tombe, et il célébra ses obsèques (336).

XXIII. La maladie de saint Anselme était un dégoût de toute espèce de nourriture, qui le tint environ six mois; et, quoiqu'il se fît violence pour manger, ses forces diminuaient insensiblement. Ne pouvant plus marcher, il se faisait porter tous les jours au saint sacrifice, pour lequel il avait une dévotion singulière. Ceux qui le servaient, voyant que ce mouvement le fatiguait extrêmement, voulaient l'en détourner; et, à peine purent-ils l'obtenir cinq jours avant sa mort. Il n'en persévéra pas moins dans la pratique de l'oraison et de ses anciennes austérités. Mais au commencement de la Semaine sainte de l'an 1109, il fut à toute extrémité. Le matin du jour des Rameaux un moine lui dit: « Père, il nous semble que vous allez « quitter le siècle pour aller à la cour de Pâ« ques de votre Seigneur. — Je le veux bien, « dit-il; cependant je serais reconnaissant s'il « voulait bien me laisser encore parmi vous « assez longtemps pour terminer un travail

(332) Eadmer, lib. IV.
(333) Pasc. II, Epist. 44; *Chr. Cass.* IV, c. 33.
(334) Eadmer, *Novar*, lib. IV, n. 33.
(335) *Epist.* IV, 93.
(336) D. Mabillon, l. 71, c. 69.

« que je roule dans mon esprit sur l'origine « de l'âme (337). » Le mardi de la Semaine sainte, vers le soir, il perdit la parole ; la nuit, pendant qu'on chantait matines à l'église, on lui lut la Passion qu'on devait lire à la messe ; pendant cette lecture, comme on vit qu'il allait passer on le tira de son lit et on le mit sur le cilice et la cendre. Il rendit ainsi l'esprit au point du jour, le mercredi saint, 21 avril 1109, la seizième année de son pontificat et la soixante-seizième de sa vie.

Ce dernier vœu, ce regret de ne pouvoir finir une étude philosophique, achève de peindre cette grande et sainte âme. On ne voit pas dans l'histoire un autre exemple d'un homme mêlé à des luttes aussi terribles et en même temps aussi fidèlement dévoué à des spéculations métaphysiques, qui semblent exiger le repos et l'uniformité de la vie extérieure. Mais au milieu de ses combats, il menait de front ses recherches de théologie et de philosophie avec des relations de correspondance immensément étendues.

Nous avons vu (n° VIII et XII) qu'Anselme entreprit d'achever, étant archevêque, de réfuter Roscelin dans un livre intitulé : ***De la foi de la Trinité et de l'Incarnation***, qu'il avait commencé lorsqu'il était abbé du Bec. Il l'acheva, en effet, au milieu de ses préoccupations incessantes, et le dédia au Pape Urbain II, en le priant de l'examiner. Saint Anselme y reprend d'abord ceux qui s'imaginent que rien n'est possible que ce qu'ils conçoivent par les lumières de leur raison, et fait voir qu'en suivant ce principe, il n'est pas surprenant qu'ils tombent dans tant d'erreurs. Il pose cet autre principe que l'on ne parvient à la connaissance des choses divines que par les lumières de la foi et en suivant ce que l'Eglise nous enseigne. Mais il n'empêche pas, ce nous semble, de croire que l'homme peut se convaincre de ces vérités à l'aide de sa raison. Venant plus particulièrement à la proposition principale de Roscelin, portant que les trois personnes divines sont trois choses séparées, il fait voir ou qu'il admet trois dieux, ou qu'il ne sait ce qu'il dit. Dans le premier cas, il n'est pas chrétien, dans le second, il ne mérite pas qu'on l'écoute.

Depuis qu'Anselme fut de retour en Angleterre, et pendant le séjour qu'il y fit, il composa son traité de la *Procession du Saint-Esprit*, à la prière de plusieurs personnes, particulièrement d'Hildebert, évêque du Mans, qui, ayant entendu parler de ce qu'il avait dit sur ce sujet au concile de Bari, où il avait assisté, le pria de le rédiger par écrit succinctement, et de le lui envoyer. Anselme y consentit.

Ce traité est surtout contre les Grecs. Anselme y expose d'abord les articles de foi communs aux Grecs et aux Latins, en ce qui regarde le mystère de la très-sainte Trinité, pour conclure de cette croyance commune que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ils croient les uns et les autres qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que chaque personne est esprit, avec cette différence que le Père et le Fils ne sont l'esprit d'aucun, au lieu que le Saint-Esprit est l'esprit du Père et du Fils. Les Latins ajoutent qu'il procède du Père et du Fils ; les Grecs soutiennent qu'il ne procède que du Père. Saint Anselme fait voir, en premier lieu, que le Fils et le Saint-Esprit tirent leur origine du Père ; le Fils par la génération, le Saint-Esprit par la procession ; en second lieu, que le Fils ne reçoit rien du Saint-Esprit ; troisièmement, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe. Il ne procède du Père que parce qu'il est du Père. Il procède donc aussi du Fils, puisqu'il est l'esprit du Fils et qu'il est envoyé par le Fils comme par le Père ; cela est dit en termes clairs dans l'Evangile. Il est dit encore que quand l'Esprit de vérité sera venu, il ne parlera pas de lui-même, mais qu'il dira tout ce qu'il aura entendu, et annoncera les choses à venir. C'est lui, ajoute Jésus-Christ, qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi et il vous l'annoncera.

Saint Anselme insiste beaucoup sur ces paroles du Fils : Il prendra de ce qui est à moi. L'Ecriture ne pouvait en effet marquer plus clairement que le Saint-Esprit tient son essence de celle du Fils et qu'il en procède. Il rapporte d'autres passages qui tendent à même fin. Les Grecs disaient quelquefois que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils ; façon de parler inintelligible et qui n'est point fondée sur l'Ecriture. Ils objectaient que Jésus-Christ, parlant de l'Esprit de vérité, dit bien qu'il procède du Père, mais il ne dit pas qu'il procède aussi du Fils. Saint Anselme répond que souvent l'Ecriture n'attribue qu'à une seule personne ce qui appartient à deux ou même à toutes les trois. C'est sans doute le Père, le Fils et le Saint-Esprit qui avaient révélé à saint Pierre la divinité de Jésus-Christ, et, toutefois, l'Evangile n'attribue cette révélation qu'au Père. Elle dit du Saint-Esprit, qu'il fera connaître toute vérité. Le fera-t-il à l'exclusion du Père et du Fils? Les Grecs se plaignaient qu'on eût ajouté la particule *Filioque* sans leur consentement. Saint Anselme répond que l'éloignement des lieux ne l'a pas permis, et que, d'ailleurs, ce consentement n'était pas nécessaire, parce qu'il n'y avait aucun doute de la part des Latins sur l'article ajouté au symbole ; que le symbole ne contenant pas tous les articles de la foi, on a pu y ajouter ceux qu'on a crus nécessaires. Il prouve que cette procession n'emporte aucune priorité, sinon d'origine, en sorte que le Saint-Esprit n'en est pas moins égal au Père et au Fils, tout étant commun au Père, au Fils et au Saint-Esprit, excepté ce qui est propre à chaque personne, ou relatif, comme la paternité, la filiation, la procession.

Le dialogue intitulé : *Pourquoi Dieu s'est fait homme*, est dû en quelque sorte aux instances du moine Boson, qui est un des

(337) Eadmer, 25.

interlocuteurs. Saint Anselme le commença en Angleterre, dans le temps que Guillaume le Roux le persécutait le plus violemment ; mais il ne put l'achever qu'en Italie, où les mauvais traitements de ce tyran l'obligèrent à se retirer. Jean, abbé de Saint-Sauveur, dans la terre de Labour, l'avait prié de venir faire sa demeure à Selanie, terre dépendante de son monastère. L'archevêque l'accepta, et, charmé du repos d'une si agréable solitude, il y reprit la suite de l'ouvrage dont nous parlons. Il faut l'entendre lui-même en expliquer l'occasion dans le premier chapitre. « Plusieurs personnes, dit-il, m'ont prié souvent, et avec beaucoup d'instances, de mettre par écrit les raisons que je leur rendais d'une question qui regarde notre foi, non pour arriver à la foi par la raison, mais pour avoir le plaisir d'entendre et de contempler ce qu'ils croient, et pouvoir en rendre raison aux autres. C'est la question que nous font les infidèles, en se moquant de notre simplicité : Par quelle raison ou par quelle nécessité Dieu s'est fait homme et a rendu la vie au monde par sa mort, puisqu'il pouvait le faire par un autre, soit un ange, soit un homme, ou par sa seule volonté. » Avant que l'ouvrage fût achevé et châtié comme il convenait, plusieurs de ses amis en copièrent la première partie à son insu. Cela l'obligea à supprimer plusieurs choses qu'il avait dessein d'y ajouter, et à le finir plus tôt qu'il n'aurait souhaité. L'ouvrage est en forme de dialogue, et divisé en deux livres. Ce fut encore aux instances du moine Boson, que saint Anselme composa le Traité de la conception virginale et du péché originel.

Le dernier des ouvrages de saint Anselme, suivant l'ordre des temps, est son *Traité de la concorde et de la prédestination divine avec le libre arbitre de l'homme*, qu'il composa lentement, contre sa coutume, à cause de sa maladie. La prescience de Dieu semble répugner au libre arbitre, parce que ce que Dieu a prévu arrive nécessairement, et le libre arbitre exclut toute nécessité; mais cette nécessité, que nous concluons de la prescience de Dieu, n'est qu'une nécessité subséquente et non antécédente, autrement il ne ferait rien librement lui-même. Or, la science de Dieu ne dépend pas des choses, mais elles sont par sa science. La prédestination semble apporter une plus grande nécessité, parce qu'elle renferme un décret ; mais en effet elle n'impose pas plus de nécessité que la prescience, parce que Dieu ne prédestine pas en contraignant la volonté, mais en la laissant libre. Ce qui fait la difficulté touchant la grâce, c'est ce que l'Ecriture dit avec une égale force que nous ne pouvons rien sans la grâce et que nous agissons librement; d'où vient que quelques esprits superbes ont attribué toute la vertu au libre arbitre, et plusieurs de notre temps, dit l'auteur, doutent que le libre arbitre soit quelque chose. Mais nous ne pouvons avoir que par la grâce la droiture de volonté, qui nous fait aimer la justice, et qui est essentielle au mérite; et l'Ecriture en établissant la grâce n'exclut point le libre arbitre, comme en établissant le libre arbitre elle n'exclut point la grâce. Il n'est jamais impossible d'avancer dans le bien ou de n'en pas déchoir, mais la grande difficulté paraît quelquefois impossibilité.

XXIV. Ainsi que nous l'avons dit (n° IX), saint Anselme ne s'est pas seulement occupé de traiter les plus hautes questions métaphysiques; il nous a donné des enseignements d'un autre ordre. Avec ses écrits philosophiques, où la foi cherche dans l'intelligence, il en a composé d'autres inspirés par cette même foi transformée en charité. Elle adresse alors ses enseignements aux cœurs des hommes plutôt qu'à leur esprit; elle soutient leur faiblesse tout en la leur faisant connaître; elle les console en leur dévoilant leurs misères; elle pleure quelquefois ses propres infirmités, et en même temps elle ravive les forces de ceux qui sont affaiblis. C'est après avoir lu un de ces ouvrages, inspiré par une tendre charité envers le prochain et une douce confiance en Notre-Seigneur, que les moines de la Chaise-Dieu écrivaient à saint Anselme ces paroles que nous avons déjà rappelées : « Vos livres « nous font voir vos larmes et font couler « les nôtres ; nous sommes étonnés de voir « notre cœur déborder d'une douce rosée de « bénédictions vivantes qui descendent si« lencieusement jusque dans nos âmes. » Et c'est à l'occasion des *Méditations* de saint Anselme (338) que ces moines s'exprimaient ainsi. Il avait composé ce livre des *Méditations* à la demande des religieux de l'abbaye du Bec, alors qu'il en était prieur ; et voici ce qu'il dit de la manière dont il faut faire usage de ce livre afin d'en bien profiter : « Ces *Méditations*, écrit-il, ont été composées, soit pour développer dans l'âme du chrétien l'amour et la crainte de Dieu, soit pour l'aider à s'interroger lui-même.... Il faut les lire loin du bruit, lentement, peu à peu, avec une attention toujours soutenue. On ne s'attachera pas à les parcourir d'un seul trait... Elles ont été divisées en paragraphes, afin qu'il fût possible de les commencer ou de les finir, comme on voudra. L'attrait qu'on y rencontrera ou le sentiment de ce qui peut, avec l'aide de Dieu, allumer en nous l'amour de la prière, servira de règle... Car on ne s'est pas proposé d'autre but que d'exciter dans le lecteur quelque sentiment de piété. » C'est donc tout simplement un livre de dévotion que le saint a composé.

Toutes les qualités de douceur, de persua-

(338) On en a publié récemment une traduction française, 2 vol. in-12, 1849, par M. H. Denain. Nous ne connaisons pas d'autre traduction. Au XVIIe siècle, Guyot Nivernois, dans un livre intitulé : *Les Méditations des zélateurs de piété, recueillies de plusieurs et divers livres des saints et anciens Pères*, en avait publié quelques fragments. Celle de M. Denain est complète : il y a joint des *notes* et une *notice sur saint Anselme*.

sion, de fermeté, de prudence, de clarté, qui sont dans le génie et dans le cœur de saint Anselme, se retrouvent dans ses *Méditations*. Le meilleur éloge que l'on puisse en faire est de dire qu'il a été longtemps attribué à saint Augustin. Comme l'évêque d'Hippone, Anselme avait connu et goûté les illusions du monde. Comme lui, à mesure qu'il entra dans les sentiments de conversion et d'humilité, les désordres antérieurs de sa vie touchèrent davantage son cœur de repentir; les tendres gémissements de ce repentir se font entendre dans plusieurs endroits des *Méditations*, et les progrès que fait l'âme, en s'élevant peu à peu de l'abîme vers Dieu, y sont marqués dans la suite des sujets que l'auteur a choisis. Il commence par rappeler quelle est la dignité et en même temps la misère de la nature humaine; il épouvante l'âme par la pensée du jugement dernier et cherche à exciter en elle la crainte, qui est le commencement de la sagesse; il pleure avec elle l'innocence qu'elle a perdue, il excite en elle le désir de corriger ses désordres, il lui fait méditer sur la gloire de l'âme heureuse et le malheur de l'âme coupable, il éloigne le désespoir en lui montrant la pénitence comme un moyen infaillible de salut; il la jette dans les bras de la miséricorde et l'élève toute pénitente et confuse jusqu'au pied du trône céleste. Il entre alors dans un autre cercle d'idées, et, après avoir fait méditer l'âme sur elle-même et sur son infirmité, il propose Jésus-Christ à son amour désormais éloigné d'elle-même. Il lui montre quelle est la douceur du Sauveur au milieu de sa Passion. Il sonde le mystère de la Rédemption; il pleure de joie et de douleur aux pieds de Jésus-Christ, revêtu des infirmités de la chair; il se laisse aller à tous ses transports en contemplant le triomphe de Jésus; et, se rappelant en même temps sa propre faiblesse en présence de ce triomphe du Sauveur, il compose un petit *Manuel* que le saint moine avait coutume de porter toujours avec lui, afin d'en retirer quelques fragments, pour s'exciter à l'amour de Dieu toutes les fois qu'il sentait la tiédeur approcher de son âme. Il étudie les premiers bienfaits que Jésus-Christ nous a apportés en venant au monde, ceux qu'il nous accorde encore présentement à chacun des jours de notre vie, ceux aussi dont il veut nous combler pour la vie éternelle; il en rend grâce à sa toute-puissance; enfin, humilié en présence de la majesté divine, il se met à en savourer la douceur comme il avait goûté naguère la douceur ineffable de Jésus dans sa Passion. Après avoir médité toutes ces merveilles, l'âme s'afflige et gémit d'être encore séparée de Dieu; elle le prend à témoin de sa douleur, et elle s'excite d'elle-même à s'éloigner pour toujours désormais des choses de la terre, à quitter les pensées tumultueuses, les soucis et les laborieuses agitations du monde, pour chercher uniquement Dieu, pour le découvrir et le goûter dans le silence et la solitude.

Tel est l'enchaînement des *Méditations* de saint Anselme. Quant à la manière avec laquelle chacun de ces divers sujets est exposé, elle est large, simple, claire, pleine d'onction. Nous ne parlerons ni de ses *Homélies*, ni de ses nombreuses lettres que nous avons suffisamment fait connaître dans le cours de ce travail. Sa vie a été écrite par un de ses disciples, que rien ne put jamais séparer de son maître, pas même les persécutions des deux tyrans d'Angleterre. — *Voy.* l'article EADMER. — Ses œuvres ont été publiées en 1721, in-fol., par dom Gerberon, Bénédictin.

XXV. On reconnaît dans les écrits de saint Anselme un philosophe habile, un excellent métaphysicien, un théologien exact, un mystique éclairé. On y apprend à raisonner juste et solidement, à goûter, en s'élevant au-dessus de l'impression des sens, les vérités purement intellectuelles, et à connaître ce qui fait l'objet de la foi et de la vie chrétienne. Ce qui rend ce saint docteur plus admirable, c'est que, élevé dans ses pensées, subtil dans ses raisonnements, il allie la supériorité des talents avec la simplicité et la solidité de la vertu. Rarement il fait usage de l'autorité des Pères, quoiqu'il en eût lu plusieurs, surtout saint Augustin, et, par une méthode peu commune alors, il établit, par la force du raisonnement, les vérités révélées qu'il avait apprises dans leurs écrits et dans les divines Ecritures. C'est cette méthode qu'on appela depuis théologie scolastique. Mais elle ne se trouve point, dans saint Anselme, mêlée des chicanes ni des termes barbares que certains scolastiques y employèrent plus tard. Tout son but est de montrer, non qu'on peut arriver à la foi par la raison, mais que l'on peut, par des raisonnements fondés sur les lumières naturelles, soutenir et rendre croyables les vérités que Dieu nous a révélées.

On voit par là que saint Anselme est autant éloigné des purs rationalistes modernes, que de ceux qui, sous prétexte de fonder la foi, anéantissent la raison.

Quant aux premiers, l'ardente sincérité avec laquelle il soumettait tous les résultats de la pensée et de la science aux règles de la foi, à l'autorité de l'Eglise (339), creuse un abîme entre sa tendance et la leur. Au reste, il semble avoir défini d'avance cette énorme distance lorsque, parlant des rationalistes de son temps, il dit: « Ils cherchent la raison parce qu'ils ne croient pas, et nous la cherchons parce que nous croyons (340). » Ecoutons encore ce docteur de la vérité: « Je ne cherche pas à comprendre afin de croire, mais je crois afin de comprendre (341).—Si l'autorité de l'Ecriture sainte répugne à notre sens, quelque inexpugnable que nous semble notre raison, il

(339) *Voyez*, entre autres, les lettres par lesquelles il soumet ses traités au jugement de Lanfranc, déjà archevêque. *Ep.* I, 63, 68; IV, 103.

(340) *Illi ideo rationem quærunt quia non credunt, nos vero quia credimus.* (*Cur Deus homo*, l. I, c. 2.)

(341) *Proslog.*, I.

faut la croire en cela dépouillée de toute vérité (342). Nul chrétien ne doit disputer sur le fait même de l'existence des choses que l'Eglise catholique croit et confesse; mais seulement, en conservant cette foi sans atteinte, en l'aimant et en y conformant sa vie, chercher humblement le mode de cette existence. S'il peut la comprendre, qu'il en rende grâce à Dieu, sinon, qu'il ne dresse pas la tête pour s'escrimer contre la vérité, mais qu'il la courbe pour adorer (343)... Il y a des faux savants qui, avant de s'être munis des ailes de la foi, dirigent leur vol vers les questions souveraines... Ne pouvant comprendre ce qu'ils croient, ils disputent contre la vérité de la foi que les Pères ont confirmée, pareils aux hiboux et aux chauves-souris, qui, ne voyant le ciel que de nuit, iraient argumenter sur la lumière du jour contre les aigles, qui contemplent d'un œil intrépide le soleil lui-même (344). »

Pour ce qui est des seconds, souvent aussi exclusifs que les premiers (345), ils ne peuvent pas davantage revendiquer saint Anselme. Car il nous semble que le saint docteur n'a pas voulu, au fond, aller plus loin que ceci : Pourquoi le chrétien interdirait-il à sa raison le droit de discuter les fondements du christianisme, c'est-à-dire la preuve des faits, pourvu que cette discussion se renferme dans de justes bornes? Pourquoi encore la raison ne chercherait-elle pas à s'assurer qu'il n'y a aucune contradiction entre les vérités qu'elle découvre et les vérités révélées? Pourquoi même n'irait-elle pas jusqu'à chercher, comme saint Augustin, ou comme Fénelon et Bossuet, non pas l'*identité*, mais de mystérieuses analogies entre *nos facultés* intellectuelles et l'essence divine?

Au résumé, saint Anselme a été regardé par plusieurs comme le père et le fondateur de la philosophie chrétienne au moyen âge, de cette philosophie large qui consommait l'alliance de la foi avec la raison, non leur divorce. D'un autre côté, ce que le saint docteur pensait et écrivait à la fin du XI[e] siècle et au commencement du XII[e], ne permet pas d'accuser son époque d'avoir été un temps de complète ignorance; car il est certain, d'ailleurs, que ses traités de métaphysique chrétienne ont été recherchés avidement par ses contemporains.

XXVI. La droiture et la simplicité de l'âme du saint archevêque de Cantorbéry doublèrent les forces de son intelligence. Sa pensée était aussi vaste que son génie (346). Sa sollicitude pour le bien des âmes individuelles ne le cédait en rien à son zèle pour les grands intérêts de l'Eglise entière. Au plus fort de ses tribulations, il dirigeait avec une attention scrupuleuse la conduite de sa sœur, de son beau-frère, de son neveu, qu'il eut le bonheur de gagner à la vie religieuse (347). Mais, avec cette fraternité véritable, dont son époque possédait si bien le secret, il ne se renfermait ni dans la sphère de sa famille ni dans celle de son église particulière. Il gouvernait la conscience de beaucoup de femmes pieuses, de moines, d'étrangers (348). Il écrivait tantôt à l'archevêque de Lund, en Danemark, pour l'éclairer sur des points de discipline (349); tantôt à l'évêque de Saint-Jacques, en Galice, pour lui promettre ses prières contre les Sarrasins (350); tantôt à l'évêque de Naumbourg, en Allemagne, pour lui reprocher de suivre, contre le Saint-Siége, le parti du successeur de Néron et de Julien l'Apostat (351). Il intervenait auprès des rois d'Irlande et d'Ecosse dans l'intérêt du droit et des mœurs (352). D'un côté, il envoyait à la comtesse Mathilde des oraisons et des méditations (353); de l'autre,

(342) *De concord. grat. et lib. arb.* quæst. 3, c. 6.

(343) *De fide Trinitatis*, c. 2.

(344) *Ibid.*

(345) Nous ne citerons aucun nom parmi les seconds dont nous parlons ici. Mais parmi les rationalistes purs, pouvons-nous taire le nom de M. Cousin, dans plusieurs de ses écrits; celui surtout de M. Lerminier; celui enfin de M. H. Bouchitté qui, en 1842, a donné la traduction du *Monologium* et du *Proslogium* de saint Anselme, sous ce titre étrange : *Le rationalisme chrétien à la fin du XI[e] siècle*? — M. de Montalembert (pag. 12, note) dit qu'on peut consulter avec fruit la *préface* de cet ouvrage. Il indique encore, à consulter sur saint Anselme, en dehors du point de vue orthodoxe, un protestant, M. Franck, qui a publié, en 1842, à Tubingen un *Essai sur saint Anselme*, où il expose, pour les réfuter dans le sens rationaliste, la plupart des démonstrations du saint, tout en rendant justice à sa vie morale et publique. M. Franck reconnaît dans le saint docteur un *moine parfait* dont toute la vie a eu pour base une vraie et profonde piété, un fils fidèle de l'Eglise. Mais, ajoute ce philosophe, Anselme partageait beaucoup des faiblesses de sa mère, et il lui manquait notamment la liberté subjective de l'esprit : *Die subjective Geistesfreiheit.* « Avec cela tout est dit, ajoute M. de Montalembert, et l'on a démontré sans beaucoup de peine l'infériorité du moine, fils de l'Eglise, comparé avec les docteurs du XIX[e] siècle. » L'Eglise, du reste, s'est prononcée sur la valeur des écrits d'Anselme en ces termes : *Famam non solum miraculorum et sanctitatis assecutus, sed etiam doctrinæ quam ad defensionem Christianæ religionis, animarum profectum, et omnium theologorum, qui sacras litteras scholastico methodo tradiderunt, normam cœlitus hausisse ex ejus libris omnino apparet.* (*Breviar. Rom.*, office de saint Anselme, au 21 avril, lec. VI.)

(346) M. de Montalembert, *saint Anselme*, pag. 165, 166.

(347) *Voir* ses lettres touchantes à sa famille, *Ep.* III, 63, 66, 67, etc.

(348) Voyez *Epist.*, passim, surtout l. III, 133, 137, 138. Dans cette dernière on trouve cette belle pensée : *Vita præsens via est. Nam quandiu homo vivit, non facit nisi ire; semper enim aut ascendit aut descendit : aut ascendit in cœlum, aut descendit in infernum.*

(349) *Ep.* IV, 90 et suppl., *Ep.* X, ed. Gerberon.

(350) *Ep.* IV, 19.

(351) *Ep.* III, 134, en lui envoyant une consultation sur les différences entre l'Église romaine et l'Eglise grecque. Cet évêque de Naumbourg est le même Valeran dont nous avons vu, au chapitre précédent, le plaidoyer impérialiste adressé au comte Louis de Thuringe. Il se convertit et devint secrétaire du collége des cardinaux; il en fit part à Anselme, qui le félicita en lui envoyant un second opuscule.

(352) *Ep.* III. 132, 142, 147.

(353) *Ep.* IV, 37.

il guidait les pas de la comtesse Ida de Boulogne dans la voie de la sainteté, et la contemplait chaque jour dans sa mémoire (354). Au nord, il recommandait au comte des îles Orcades le soin des âmes de ses sujets (355); au midi, il prêchait au marquis Humbert le respect des droits maternels de l'Eglise (356). Il félicitait le comte Robert de Flandre d'avoir renoncé spontanément aux investitures, et de s'être ainsi mis à part de ceux qui, désobéissant au vicaire de Pierre, ne pouvaient compter dans le troupeau que Dieu lui avait confié. « Que ceux-là cherchent, dit-il, quelque autre porte du ciel; car ils n'entreront certainement pas par celle dont saint Pierre tient les clefs (357). » Puis, sa prévoyante franchise portait, à travers les mers, au roi Beaudoin de Jérusalem, ces immortels enseignements : « DIEU N'AIME RIEN PLUS AU MONDE QUE LA LIBERTÉ DE SON ÉGLISE. IL NE VEUT PAS D'UNE SERVANTE POUR ÉPOUSE (358). » C'était là comme la devise de celui qui fut regardé, pendant sa vie, comme la fleur des honnêtes gens et le héros de Dieu (359).

XXVII. Nous achèverons cette longue biographie par quelques détails qu'on aimera trouver ici. Saint Anselme fut enterré dans sa cathédrale, près de Lanfranc, son prédécesseur. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles, et le culte fut décerné avec empressement par le monde chrétien au grand métaphysicien de la foi. Sa fête est encore célébrée le 21 avril, anniversaire de sa mort, ou plutôt de sa naissance à la vie bienheureuse.

Dans le Martyrologe anglican, il y a, le 3 juillet, une fête de la translation de son corps qui fut en effet, dit M. de Rémusat (360), déposé plus tard dans une chapelle, située au milieu du chœur, près de l'autel de Saint-Pierre, et cette chapelle, ainsi que la tour qui la domine, porte encore son nom. Le roi Etienne, qui succéda à Henri Beau-Clerc, fit une donation pour qu'une lampe y demeurât perpétuellement allumée. Quelques-uns regardent cette partie de l'est de l'édifice comme la plus ancienne aujourd'hui, avec la tour de Saint-André.

Ces constructions dateraient du temps d'Anselme lui-même, ou tout au moins du prieur Conrad qui a rebâti l'enceinte du chœur, et sous la direction de son archevêque, orné sa cathédrale avec une magnificence admirée des contemporains. On vantait surtout les grandes fenêtres vitrées, le pavé de marbre et les peintures du haut de l'église. Mais si le souvenir de saint Anselme n'y a pas péri, on n'y montre plus son cercueil, et la place même de sa sépulture n'est pas connue avec certitude (361).

Quelques-unes de ses reliques sont du moins conservées en divers lieux (362); un fragment du haut de sa tête se trouve dans un couvent de carmélites, à Cologne; un morceau de l'épine dorsale et d'une côte, à Anvers, dans le couvent du Saint-Sauveur de l'ordre de Cîteaux; d'autres reliques à Bologne, dans l'église de Saint-Etienne et Saint-Nicolas. Un os de l'épaule a été apporté à Prague, par l'empereur Charles IV, et déposé dans l'église métropolitaine de Saint-Vitus (363).

*Creditur Anselmus cœlestibus associandus.*

disait un de ceux qui ont versifié des épitaphes en son honneur. On voit dans une d'elles que sa figure était belle et digne (364). Nous ne manquons pas d'hommages rendus à ses vertus, en hexamètres rimés, en vers élégiaques. C'est sur ce dernier rhythme que sont composées deux pièces publiées par Baluze (365). L'une est destinée à célébrer sa grandeur et à intéresser sa clémence en faveur d'un prêtre nommé Hugues, qui avait commis quelque grave offense; l'autre est un chant funèbre, composé peu après sa mort. Mais ces diverses pièces sont pour la plupart sans aucun mérite littéraire. — Saint Anselme a été déclaré ***docteur de l'Eglise*** (366) par le pape Clément XI, mort en 1721.

**ANSELME Ier**, évêque de Lucques en 1059, fut élu Pape sous le nom d'Alexandre II. *Voy.* cet article.

**ANSELME II** (Saint), évêque de Lucques, dans le XIe siècle, était né à Mantoue et fut élevé à cet évêché en 1061.

I. Ce fut le pape Alexandre II, son oncle, qui le désigna pour ce siége; il l'avait même envoyé au roi Henri pour en recevoir l'investiture : ce qui, ne manque pas de remarquer Fleury (367), montre que ce Pape ne condamnait pas cet usage; mais ce qui, ajouterons-nous, fut loin d'être approuvé par d'autres Papes et par plusieurs conciles, ainsi que nous le verrons en étudiant cette question. *Voy.* l'article INVESTITURE.

Anselme lui-même n'était pas de l'avis

(354) *Charissima, vos salutat mea epistola, sed quotidie vos aspicit mea memoria.* (*Ep.*, III, 56. *Voyez* en outre l. II, 24-27; l. III, 18-56.)

(355) *Ep.* IV, 92.

(356) *Ep.* III, 65.

(357) *Quærat igitur ille alias regni cœlorum portas, quia per illas non intrabit quarum claves Petrus apostolus portat.* (*Ep.* IV, 13.)

(358) *Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ... Liberam vult esse Deus sponsam suam, non ancillam.* (*Ep.* IV, 9.)

(359) *Flos bonorum... heros sacer.* (Ord. Vit., l. XI, 839.)

(360) *Saint Anselme*, etc., pag. 399, 400.

(361) Gervas., *De combust. Dorob. Eccles.*, scr. X, p. 1291; — *The history of the cath. church. of Cant.*, by G. Dart, p. 8, 20, 119; — idem by J. Britton, ch. 2.

(362) M. Charles de Rémusat dit ici (pag. 400) que ces reliques sont « conservées et *adorées*. » Il faut être bien étranger à la doctrine et au langage ecclésiastique pour employer une semblable expression. L'auteur ne sait-il pas que nous n'*adorons* que Dieu et non les *reliques* comme le prétendent les protestants?

(363) *Act. sanct.*, tom. II, p. 865.

(364) *Formaque cum facie.* — *Ans. op.*, epitaph. post Vit.

(365) *Miscell.*, tom. IV, pag. 15.

(366) *Voyez* notre *Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 151.

(367) *Hist. ecclés.*, liv. LXII, n° 4.

de son oncle, qui, au reste, ne voulait sans doute en cela que faire quelque concession nécessitée par le mauvais état dans lequel se trouvaient alors les affaires de l'Eglise en Allemagne. Quoi qu'il en soit, Anselme, persuadé que les puissances séculières n'ont pas la mission de donner les dignités ecclésiastiques, fit si bien qu'il revint sans avoir reçu l'investiture royale.

Le Pape Alexandre étant mort, saint Anselme fut élu canoniquement pour l'évêché de Lucques. Grégoire VII, successeur d'Alexandre II, en écrivit à la comtesse Béatrix, comme d'un homme qui avait une grande science ecclésiastique et un grand discernement. Ensuite il écrivit à Anselme lui-même de se bien garder de recevoir de la main du roi l'investiture de son évêché, jusqu'à ce que ce prince se fût réconcilié avec le Pape, au sujet de son commerce avec les excommuniés, à quoi travaillaient l'impératrice Agnès, la comtesse Béatrix avec Mathilde et le duc Rodolphe de Souabe. Il paraît que saint Anselme alla recevoir cette investiture avant que la pacification fût complète; car son biographe contemporain remarque que ce fut la seule chose que le Pape saint Grégoire trouva jamais à blâmer en lui. Lui-même en eut depuis un si grand scrupule, que, sous prétexte de pèlerinage, il alla se faire moine à Cluni, et n'en sortit que malgré lui, par ordre du Pape Grégoire. Il déposa entre ses mains l'anneau et le bâton qu'il avait reçus du roi, et, ayant ainsi corrigé le vice de son investiture, le pape le remit dans ses fonctions épiscopales, lui permettant toutefois de garder l'habit monastique.

II. L'empereur Henri étant venu en Lombardie (1084), et ayant encouragé les Lombards à se ranger du parti de l'antipape Guibert, passa en Allemagne. Incontinent après, les évêques et les seigneurs de Lombardie, avec de grandes troupes, se jetèrent sur les terres de la comtesse Mathilde, dont les vassaux surpris ne purent assembler que peu de monde (368).

Anselme les encouragea, leur envoyant sa bénédiction par son pénitencier, à qui il recommanda particulièrement qu'il commençât par absoudre ceux qui auraient communiqué avec des excommuniés : puis, qu'il donnât à tous la bénédiction par l'autorité du Pape, les instruisant de quelle manière ils devaient combattre et avec quelle intention, afin que le péril où ils allaient s'exposer leur servît pour la rémission de tous leurs péchés. On donna la bataille où les schismatiques tournèrent le dos promptement; on prit l'évêque de Parme, plusieurs nobles et d'autres sans nombre; on prit quantité de chevaux, d'armes et de bagages. On ne pouvait compter les morts du côté des schismatiques, et, de la part des catholiques, il n'y en eut que trois de tués et peu de blessés.

Cette victoire abaissa considérablement le parti des schismatiques, et ceux qui revenaient à l'obéissance du Pape Grégoire s'adressaient à Anselme, évêque de Lucques, que le Pape avait fait son légat dans toute la Lombardie, pour suppléer au défaut d'évêques catholiques, car il s'y en trouvait très-peu. On venait donc à lui de toutes parts : il donnait l'absolution aux excommuniés convertis; il donnait la confirmation et les saints ordres; il décidait toutes les questions. Plusieurs s'adressaient à lui pour obtenir des grâces de la comtesse Mathilde, et lui offraient des présents; mais, quoiqu'il fût pauvre lui et tous les siens, il les rejetait avec indignation, et disait : « Si ce qu'ils demandent est injuste, je serai complice de leur injustice; s'il est juste, je serai coupable d'avoir vendu la justice. »

III. Anselme étudiait avec attention la vie du Pape saint Grégoire VII. On accourait à lui de toutes les extrémités de la terre, et il satisfaisait tout le monde. Toujours la vérité et la justice se trouvaient dans sa bouche. Ce qu'il y avait de plus admirable, c'est qu'au milieu des affaires séculières, il avait des extases, son esprit se réjouissant de la contemplation céleste; dans les courts moments de loisirs, il était fortifié par des révélations divines.

Cette vue remplit saint Anselme d'un grand zèle pour la perfection. Il commença à oublier le monde, à soupirer nuit et jour vers Dieu, et à s'adonner à la lecture et à la mortification. Il vivait dans une grande abstinence, ne buvant point de vin et se privant, sous divers prétextes, des viandes délicates, quand il se trouvait à quelque table bien servie. Il dormait très-peu et ne se mettait presque jamais au lit. Il fondait en larmes en disant la messe, quoiqu'il la dît tous les jours, et, de quelques affaires qu'il fût occupé, il ne perdait point de vue les choses célestes. Il avait grand soin que la psalmodie se fît avec la gravité convenable, et ne souffrait point qu'on lût dans l'église des livres apocryphes, mais seulement les écrits des Pères (369).

Dans tous les Etats de la comtesse Mathilde, à laquelle le Pape saint Grégoire le donna pour directeur spirituel, il établit la régularité chez les moines et chez les prêtres, disant *qu'il eût mieux aimé que l'Eglise n'eût eu ni clercs ni moines, que d'en avoir de déréglés.* Aussi était-il cher aux bons ecclésiastiques, autant qu'insupportable à ceux qui refusaient de prendre l'esprit de leur état; et ceux-ci le persécutèrent souvent.

IV. Dès le commencement de son épiscopat, ce saint évêque avait voulu réduire à la vie commune les chanoines de sa cathédrale dédiée à saint Martin, offrant de vivre dans la même communauté. Il croyait les y devoir obliger en exécution d'un décret du Pape Léon IX. Sur ces entrefaites, il arriva que le Pape saint Grégoire VII vint à Lucques, apparemment en 1077, dans le séjour

(368) *Vita. S. Ans.*, p. 20; Bertold., an 1084.

(369) *Acta SS.*, 18 Mart. : *Act. Bened.*, sæc. VI, part. II.

qu'il fit en Toscane; et, ayant été instruit de cette affaire, il exhorta les chanoines à se soumettre. Ils lui promirent tout; mais sitôt qu'il fut passé, ils revinrent à leur première indocilité. Le Pape leur en fit des reproches par deux lettres, leur défendant même l'entrée de l'église. Enfin, ils furent appelés à Rome, et convaincus d'avoir conspiré contre leur évêque. Ainsi, par le jugement du concile, ils furent livrés à la cour séculière suivant les canons, c'est-à-dire, soumis aux charges publiques, ce qui était une espèce de servitude. La comtesse Mathilde fit exécuter ce jugement, ce qui les révolta contre elle-même.

On tint donc encore un concile à Saint-Genès près de Lucques, où présida, au nom du Pape, Pierre Ignée, évêque d'Albane; les chanoines rebelles y furent excommuniés, et le Pape écrivit au clergé et au peuple de Lucques, pour défendre de les laisser jouir de leurs prébendes, ni de leur donner aucun secours. La lettre est du 1er octobre 1079. Alors les chanoines désespérés se révoltèrent contre leur évêque, contre la comtesse et le Pape, et embrassèrent le parti du roi Henri et de l'antipape Guibert, qui, étant venu en Toscane en 1081, donna l'évêché de Lucques au chanoine Pierre, chef des conjurés, homme insolent et débauché. Il s'empara de toutes les terres de l'église, en sorte qu'il ne demeura qu'un seul château à l'évêque Anselme, qui se retira près de la comtesse Mathilde avec deux chapelains et peu de domestiques.

Le saint évêque n'en travailla pas moins à convertir les schismatiques, et le Pape l'avait nommé pour cet effet son vicaire en Lombardie, ainsi que nous l'avons dit. S'ils venaient à conférer avec lui, il leur fermait la bouche par sa doctrine et son éloquence. Car il savait par cœur presque toute l'Ecriture sainte, et si on l'interrogeait sur quelque passage, il disait aussitôt comment chacun des Pères l'avait expliqué.

V. Aussi composa-t-il plusieurs ouvrages importants (370); entre autres une *Apologie* pour Grégoire VII, une *Explication des Lamentations de Jérémie* et une du *Psautier*, qu'il entreprit à la prière de la comtesse Mathilde, et que la mort l'empêcha d'achever. Il avait fait, de plus, une collection de canons en treize livres, qui est restée manuscrite. L'*Apologie* pour saint Grégoire semble être le second des deux discours qui nous restent seuls de saint Anselme.

Ce saint évêque avait écrit à l'antipape Guibert, pour l'exhorter à revenir de son erreur et à effacer ses crimes par la pénitence. Guibert répondit avec hauteur, n'alléguant pour sa défense que des faits supposés ou la calomnie. Saint Anselme lui répliqua par les deux livres ou discours dont nous venons de parler.

Il prouve, dans le premier, que Guibert ne pouvait s'attribuer le soin de l'Eglise universelle, puisqu'elle avait un autre Pape que lui; qu'il n'était qu'un usurpateur, et que Henri, dont il prenait la défense, renversait toutes les lois de l'Eglise, en vendant les évêchés ou en ne les accordant que sous la condition des investitures. Il cite un grand nombre de passages de l'Ecriture et des Pères contre les schismatiques, et montre que c'est sur eux qu'il faut rejeter la fâcheuse nécessité où l'on s'était trouvé de prendre les armes pour la défense de l'Eglise. Il exhorte Guibert à quitter le schisme et à se réunir à l'Eglise, sa mère, en l'assurant que, dans la joie de son retour, elle imitera tout ce que fit le père de famille pour l'enfant prodigne.

VI. Dans le second livre, saint Anselme répond à ceux qui prétendent que l'Eglise est soumise à la puissance royale, en sorte que l'empereur peut, comme il lui plaît, lui donner des pasteurs et disposer de ses biens. Il rapporte premièrement le canon des apôtres qui porte que, si un évêque a obtenu son Eglise par le moyen des puissances séculières, il doit être déposé et excommunié, lui et tous ceux qui communiquent avec lui. Il ajoute, qu'après les apôtres, toutes les Eglises du monde ont gardé inviolablement cette coutume qu'elles avaient reçue d'eux; et qu'à la mort d'un évêque, il a toujours été d'usage que le clergé et le peuple de l'Eglise vacante, par délibération commune, se donnassent un pasteur tiré du clergé de la même Eglise ou d'une autre. Que Zénon et Anastase, empereurs eutychiens, ont été les premiers qui ont asservi l'Eglise, en chassant les évêques catholiques pour en mettre de leur secte; que si quelques empereurs d'Occident ont ordonné que le décret de l'élection du Pape leur serait envoyé, d'autres ont révoqué cette ordonnance, et que du moins aucun d'eux n'a jamais touché à l'élection faite à Rome.

Il rapporte les autorités des Papes et des conciles sur les élections des évêques, et montre que, dans les premiers siècles, les princes séculiers n'y avaient d'autre part que celle que l'Eglise voulait bien leur accorder, c'est-à-dire de les approuver. Puis il s'objecte que, dans un concile de Rome, où le Pape Nicolas II présidait, il fut ordonné que le Pape ne serait sacré qu'après que son élection aurait été notifiée au roi. A quoi il répond que les rois d'Allemagne se sont rendus indignes de la faveur accordée à eux par ce concile, en déposant des Papes, quoiqu'ils ne puissent être déposés ni jugés par personne, et en en choisissant d'autres sans la participation du clergé et du peuple romain, à qui l'élection appartient de droit, suivant le décret de ce concile. Il ajoute, comme une réponse sans réplique, que le Pape Nicolas II, n'étant qu'un des patriarches, n'a pas été en pouvoir, avec son concile, de révoquer les décrets des conciles généraux, en particulier du huitième, autorisé par les cinq patriarches et par plus de deux cent cinquante évêques, en présence des empereurs (371). Or, ces décrets, non-seulement n'accordent aucune part aux

(370) *Auct. Bib. PP.*, t. Ier, p. 725, 727.

(371) Fleury qui donne d'ailleurs une analyse des

princes dans l'élection ou la promotion des pontifes, mais ils leur défendent encore, sous peine d'anathème, de s'en mêler. Il donne pour dernière raison, que le Pape Nicolas II était homme, qu'il a pu faillir par surprise; que le Pape Boniface II fit de même un décret qui fut annulé après sa mort, comme contraire aux saints canons.

VII. Saint Anselme vient ensuite au pouvoir que les princes avaient usurpé sur l'Eglise en s'attribuant le droit d'investiture, et dit que cette damnable coutume ne peut s'autoriser par le nombre des années, puisqu'elle est contraire aux statuts des saints Pontifes romains et à l'usage établi dans toutes les Eglises dès le temps des apôtres. Puis, il entre dans le détail des inconvénients qui résultent de ce pouvoir que les princes s'arrogent sur l'Eglise.

« Qui ne voit, dit-il, que c'est la source de la simonie et la destruction de toute la religion? Car quand on espère obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Eglise: les uns répandent beaucoup d'argent parmi les courtisans pour acheter leurs recommandations, les autres font de grandes dépenses pour servir à la cour pendant plus de dix années, souffrant avec patience le chaud, le froid, la pluie et les autres incommodités des voyages. Ils souhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux par lesquels ils craignent d'être supplantés. Quelquefois le mauvais choix va jusqu'à donner la dignité épiscopale à des serfs et à des débauchés, parce qu'on sait bien que de telles gens étant en place n'oseront reprendre les péchés des grands qui les y ont élevés; et c'est pour cela même qu'on les y met. Ces faux pasteurs ne songent qu'à s'engraisser aux dépens du troupeau, dont ils négligent absolument le salut. D'autres donnent dans toutes les vanités du siècle, entretenant des chiens et des oiseaux pour la chasse, et portant des fourrures précieuses. Ils quittent leurs églises pour suivre les empereurs: quoique les canons défendent aux évêques d'aller à la cour, leur permettant seulement d'y envoyer leurs diacres s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un évêque de s'absenter de sa cathédrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année; d'autres à peine une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs églises. On dira qu'il faut des clercs aux princes pour le service divin; mais n'est-il pas plus raisonnable que l'évêque, dans le diocèse duquel le prince fait sa demeure, lui envoie des clercs vertueux pour cet usage? C'est, ajoute saint Anselme, à cause de tous ces désordres que Grégoire VII a défendu les investitures dans un concile de Rome où il y avait cinquante évêques. »

Enfin le saint évêque de Lucques prouve, par les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, que ces princes, conformément aux décrets des conciles généraux, des Papes et des saints Pères, ont déclaré que l'élection des évêques appartenait au clergé et au peuple; que l'on devait remplir le siége vacant par un sujet du diocèse, et qu'il ne fallait avoir égard, dans l'élection, ni à la faveur ni aux présents, mais au seul mérite de la personne.

A prendre à la rigueur ce qu'il dit des simoniaques, il semblerait qu'il ne reconnaissait en eux ni vrai sacerdoce ni vrai sacrifice; mais il ne veut dire autre chose, sinon qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions. Il pense des simoniaques comme le concile d'Antioche, saint Augustin et le Pape Pélage pensaient des schismatiques, c'est-à-dire qu'on devait les réprimer par la puissance séculière, comme étant également coupables. Il cite, entre autres, ces belles paroles du Pape Pélage: « Ne persécute que celui qui contraint au mal. Mais qui punit le mal déjà fait ou qui empêche qu'il ne se fasse, celui-là ne persécute point, il aime; car si, comme quelques-uns pensent, personne ne doit être réprimé du mal, ni attiré au bien, il faut anéantir les lois divines et humaines, puisque, comme le dicte la justice, elles établissent une peine pour les méchants et une récompense pour les bons. Or, le schisme est un mal qui doit être réprimé même par les puissances extérieures. »

Ce second livre de saint Anselme est suivi d'un recueil de passages tirés de l'Ecriture, des Conciles et des Pères, pour montrer que les biens ecclésiastiques ne sont point à la disposition des princes (372).

VIII. Saint Anselme, se voyant près de mourir, recommanda à ses disciples, en leur donnant sa bénédiction et pour la rémission de leurs péchés, de persévérer dans la foi et la doctrine du Pape Grégoire VII. Enfin il mourut à Mantoue le 18 mars 1086, qui était la treizième année de son épiscopat, et fut enterré dans la cathédrale. Dieu l'avait honoré de plusieurs miracles de son vivant, mais il s'en fit beaucoup à son tombeau, rapportés par l'auteur de sa Vie, son prêtre pénitencier, qui ne l'avait point quitté depuis plusieurs années.

En voici un, dont il fait honneur à Grégoire VII. Ce saint Pape, en mourant, avait envoyé sa mitre à Anselme. Il arriva, quelque temps après, qu'Ubalde, évêque de Mantoue, fut affligé d'une maladie de rate, qui lui causa des ulcères par tout le corps. Les médecins ayant inutilement épuisé tous leurs remèdes, on appliqua la mitre de saint

écrits de saint Anselme, évidemment empreinte de l'esprit de partialité, ajoute ceci : « Il est remarquable que celui qui parle ainsi est l'admirateur de Grégoire VII, et un des plus zélés défenseurs de l'autorité du Saint-Siége. » (*Hist. ecclés.*, liv. LXIII, n° 29.) Eh bien ! cela prouve l'impartialité de saint Anselme, et montre que, tout en étant le défenseur zélé des droits du Saint-Siége, il ne prétendait point les exagérer. Fleury n'aurait-il pas dû être satisfait?

(372) *Apud. Canis*, t. IV, *in fin. Auct.*, *Bib. PP.*, t. 1er.

Grégoire à l'endroit où l'évêque sentait le plus de douleur, et aussitôt il recouvra une santé parfaite. L'Eglise honore la mémoire de saint Anselme le trois mars (373).

Un célèbre historien, J. Voigt, fait le portrait suivant du saint évêque de Lucques: « C'était, dit-il (374), un des hommes les plus religieux et les plus honorables de son temps; il était fidèle et inébranlable dans la foi, et heureux dans la piété; assidu à la prière, plein de respect et d'attachement pour le siége de Rome. Anselme avait été élevé sous le régime sévère de l'ancienne discipline; de bonne heure il s'était rendu habile dans la dialectique et dans la grammaire, et s'était exercé dans toutes les connaissances de son temps... Il laissa l'exemple d'une vertu éprouvée, et d'un zèle ardent pour les choses de Dieu. Jamais la vérité ne faillit dans sa bouche... Tous ceux qui étaient opprimés et persécutés trouvaient dans la personne d'Anselme un père et un protecteur. Il rendit d'immenses services à la cause de Grégoire VII. » Nous ajouterons que saint Anselme fut un de ces hommes précieux qui se trouvèrent heureusement dans le siècle de ce grand Pape, et que la divine Providence avait ménagés pour l'édification des fidèles, dans ces temps de corruption presque générale.

ANSELME III, archevêque de Milan, nommé canoniquement en 1086, demeura attaché au Pape légitime saint Grégoire VII, au milieu des luttes de ce temps, et mourut le 4 décembre 1093, après avoir tenu le siége de Milan sept ans et cinq mois. Ce prélat fut fort zélé pour le parti catholique, et avait couronné peu de temps auparavant le jeune roi Conrad, fils de l'empereur Henri révolté contre son père. Anselme eut pour successeur Arnoul III, qui tint le siége de Milan près de quatre ans.

ANSELME IV, archevêque de Milan. Il fut d'abord prévôt de l'église de Saint-Laurent, et devint ensuite archevêque de Milan en 1097. Il alla dans la Syrie avec une armée de croisés pour la conquête de la terre sainte. Il revint à son église sur la fin de l'année 1098, et partit de nouveau avec la flotte de Gênes pour Constantinople en 1100. Il mourut dans cette dernière ville le 3 septembre 1101.

ANSELME, abbé de Saint-Sabas à Rome, en 1115, légat en Angleterre. *Voy.* l'article RAOUL, évêque de Rochester, archevêque de Cantorbéry.

ANSELME, premier évêque de Tournay. Il fut d'abord moine de Saint-Médard de Soissons, puis abbé de Saint-Vincent de Laon. En 1146, étant venu à Rome pour quelques affaires de son monastère, et le Pape Eugène III étant appelé à se prononcer sur l'affaire du rétablissement de l'évêché de Tournay, qui était depuis longtemps pendante (375), Anselme fut tout à coup élu par les députés du clergé de Tournay qui se trouvaient à Rome et présenté au Pape, afin qu'il le sacrât.

Anselme s'en défendit, alléguant qu'il était attaqué d'une infirmité considérable, et qu'il devait plutôt songer à la mort qu'à l'épiscopat; mais le Pape persista, l'obligea à se soumettre par l'obéissance, et le sacra solennellement le quatrième dimanche de carême, qui, cette année, était le dixième jour de mars. Ensuite il fit expédier plusieurs lettres en sa faveur. La première adressée au clergé et au peuple de Tournay, par laquelle il leur ordonne de le reconnaître pour évêque, et les absout du serment de fidélité ou d'obéissance qu'ils pourraient avoir fait à l'évêque de Noyon. La seconde lettre était pour le roi de France; le Pape l'exhorte à reconnaître et à protéger le nouvel évêque de Tournay. Ces deux lettres sont du 13 mars 1146. Eugène III écrivit aussi à ce sujet à Thierry, comte de Flandre; à Simon, évêque de Noyon; à Samson, archevêque de Reims, et aux autres évêques de la province.

Ces lettres obtinrent leur effet. Anselme fut reçu sans opposition à Tournay, et il gouverna avec honneur cette Eglise pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1149, époque à laquelle il mourut. — C'est ainsi que fut terminée l'affaire de l'évêché de Tournay. Il avait été uni à celui de Noyon depuis le temps de saint Médard, c'est-à-dire pendant six cents ans, et, depuis Anselme, il en fut séparé et forma un diocèse particulier.

ANSELME, chanoine doyen de l'église de Laon, docteur célèbre par l'école qu'il tint sur la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe.

Le siége épiscopal de Laon avait vaqué deux ans depuis la mort d'Ingelvan, lorsque le clergé se détermina sur le choix de Gaudri, référendaire du roi d'Angleterre. Gaudri était riche, mais plus guerrier qu'ecclésiastique. Anselme, ne le jugeant pas digne de l'épiscopat, s'opposa seul à son élection; mais il fut aussi le seul qui lui témoigna de la charité dans ses disgrâces. Gaudri avait entrepris de casser la commune ou société que les bourgeois de Laon avaient faite entre eux pour se défendre contre les nobles. Alors quarante de ces bourgeois jurèrent sa mort. Anselme l'en avertit; l'évêque prit ses précautions, mais ayant renvoyé ses gardes quelques jours après, les bourgeois l'attaquèrent, le hachèrent en pièces et le jetèrent nu dans la rue. *Voy.* l'article GAUDRI.

Anselme, voyant que personne ne prenait soin de sa sépulture, le fit enterrer à la hâte dans l'église de Saint-Vincent; c'est ce que raconte Guibert de Nogent (376), témoin oculaire, qui ajoute que l'on disait alors qu'Anselme étant en conversation avec quelques personnes avait dit qu'un crime de cette nature ne pouvait s'effacer que par

(373) *Acta SS.*, 3 Mart.

(374) *Hist. du Pape Grégoire VII et de son siècle*, par J. Voigt, trad. de l'allemand par M. l'abbé Jager, 2e édit. in-8°, 1842, pag. 393, 394.

(375) Cette affaire avait commencé sous le pontificat d'Urbain II. — *Voy.* Fleury, liv. LXIV, n° 48, et LXIX, n° 13.

(376) Guib. de Novig., lib. III *De vita sua*, cap. 4.

l'incendie de l'église où il s'était commis; ce qui arriva. On mit le feu à la maison de l'évêque, d'où il prit à l'église cathédrale.

Anselme de Laon était dans une grande estime pour son érudition et pour sa probité. Guibert rapporte qu'il fit plus de catholiques par ses leçons sur l'Ecriture sainte et par la pureté de sa foi, que les erreurs du temps n'en pervertirent. Il eut parmi ses écoliers Guillaume de Champeaux qui fut, dans la suite, élevé sur le siége de Châlons-sur-Marne, et plusieurs autres illustres personnages qui parvinrent aussi à l'épiscopat. Il était déjà très-avancé en âge lorsque Pierre Abailard vint prendre ses leçons. Soit que sa vieillesse le mît hors d'état de les continuer avec la même force et le même éclat qu'auparavant, soit que le disciple se crût plus savant que le maître, Abailard parle (377) avec assez peu de circonspection d'Anselme; il prétend que ce docteur ne savait résoudre les doutes de personne et qu'il devait plus à sa longue carrière dans l'enseignement, qu'à son esprit et à sa mémoire, la grande réputation dont il jouissait.

On a d'Anselme de Laon une *Glose* interlinéaire *sur l'Ecriture*, des *Commentaires sur saint Matthieu, le Cantique des cantiques et l'Apocalypse.* Tous ces ouvrages n'ont pas été imprimés; ceux qui ont été livrés au public sont, au dire d'un critique (378), fort répandus, et les uns et les autres méritent une grande attention. On met la mort d'Anselme en 1117. Le docteur Raoul lui succéda dans la direction de son école.

ANSELME, évêque d'Havelberg, dans le marquisat de Brandebourg, au XII^e siècle, célèbre par les conférences qu'il eut avec les Grecs sur les points importants agités entre les Orientaux et les Occidentaux.

I. On rapporte parmi les miracles opérés par saint Bernard, que ce saint guérit l'évêque Anselme d'un mal de gorge. Son mal était si grand qu'il ne pouvait ni avaler ni parler. Saint Bernard se trouvant en Allemagne vers 1147, Anselme alla le trouver et lui dit: « Vous devriez aussi me guérir. » Saint Bernard lui répondit agréablement: « Si vous aviez autant de foi que les femmelettes, peut-être pourrais-je vous rendre service. » L'évêque reprit: « Si je n'ai pas de foi, que la vôtre me guérisse. » Enfin le saint le toucha en faisant le signe de la croix, et aussitôt toute la douleur et l'enflure cessèrent (379).

Mais cette faveur qu'Anselme obtint n'est pas tout ce que sa carrière offre de plus remarquable. Sa guérison honore la vertu dont Dieu avait pourvu son serviteur Bernard; les travaux d'Anselme honorent l'Eglise et resteront comme un éternel hommage rendu à l'unité, à l'excellence de la doctrine de cette sainte mère. Voici à quelle occasion l'évêque d'Havelberg donna des preuves de son zèle et de sa science pour la défense de la vérité.

II. Le roi Lothaire II avait remporté d'éclatantes victoires en Italie; le bruit s'en était répandu à Constantinople, et il reçut à ce sujet une ambassade magnifique et les félicitations de l'empereur Jean Comnène, qui avait succédé à son père Alexis. Il y avait parmi ces ambassadeurs un homme qui se piquait de philosophie, et qui se mit à déclamer contre le Saint-Siége et toute l'Eglise d'Occident. Peu content de reprocher aux Latins que leurs prélats portaient la pourpre, qu'ils allaient à la guerre, et que le Pape était un empereur plutôt qu'un évêque, il les traita d'azymites et de corrupteurs des sacrés symboles. Pierre Diacre entreprit de lui répondre, et l'empereur Lothaire les fit disputer devant lui. On ignore quel fut le fruit de cette conférence, mais on présume qu'elle donna lieu à des espérances assez bien fondées, pour envoyer aux Grecs quelques docteurs qui achevassent de lever leurs préventions. C'est à cette circonstance qu'on rapporte le voyage d'Anselme, qui partit (1137) comme ambassadeur de Lothaire pour Constantinople.

Il y gagna les cœurs par sa douceur, par son affabilité, par sa modestie, et l'estime universelle par sa capacité (380). Souvent il se plaignait avec une tendre compassion des préjugés et de la mésintelligence qui, aigrissant les Orientaux contre les Latins, les écartaient de la route du salut. L'empereur Jean Comnène, ou touché de ses raisons, ou piqué d'émulation pour la gloire de l'Eglise grecque, prit le parti de faire tenir à ce sujet des conférences avec beaucoup d'appareil. Il y avait alors à Constantinople une compagnie de douze sages, appelés maîtres par excellence; ils gouvernaient toutes les études, ils étaient les arbitres des controverses en toutes sortes de matières, toujours présidés par Nechites ou Nicétas, archevêque de Nicomédie, et le plus renommé d'entre eux. Ce fut lui que l'empereur fit entrer dans la lice contre Anselme d'Havelberg. Tous les sages et les savants les plus fameux de la Grèce, et les plus considérables d'entre les Latins qui se trouvaient à Constantinople, Vénitiens surtout, Génois et Pisans, assistèrent aux deux conférences qui se tinrent, l'une dans l'église de Sainte-Irène, sur la procession du Saint-Esprit, l'autre à Sainte-Sophie, sur la primauté du Pape et les pains azymes.

Les deux prélats y exposèrent tout ce qu'on pouvait de part et d'autre objecter de plus fort; mais sans amertume, sans hauteur, avec une modestie et une modération dont on ne vit peut-être jamais un si bel exemple dans aucune autre discussion de cette nature. Les Latins reconnurent eux-mêmes que Nicétas, ami sincère de la vérité, ne portait pas en vain le titre de sage. Il ne s'anima qu'au sujet de la puissance

(377) Abailard., *Epist. calamitatum suarum.*
(378) Dom. Ceillier, *Hist. des aut. sacr. et ecclés.*, t. XXI, pag. 592.
(379) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. LXIX, n° 17.
(380) Prolog., tom. XIII, *Spicil.*, p. 88.

arbitraire des Papes (telle qu'il se la figurait) et de leur domination impérieuse sur les autres évêques, qu'ils dépouillaient, disait-il, de leur qualité de juges en matière de religion, et du caractère divin de premiers enfants de l'Eglise, pour n'en faire que de vils et muets esclaves. Anselme reprit avec la douceur qui lui était naturelle, et lui dit : « Si vous connaissiez comme moi la piété de l'Eglise romaine, sa droiture et son équité, sa charité sans bornes, son humilité, sa sagesse, mais surtout son exactitude dans l'examen des causes ecclésiastiques, et la liberté de suffrage dans les jugements, loin de parler ainsi, vous vous soumettriez avec empressement à son obéissance. » Nicétas revint sur ses pas et reconnut que les préventions de la Grèce formaient le plus grand obstacle à sa réunion : « Mais cette difficulté, ajouta-t-il, me semble terrible ; pour la surmonter, il faudrait assembler un concile général des deux Eglises, par l'autorité du Pape, et du consentement des empereurs. » Anselme en tomba d'accord, et les assistants exprimèrent le même vœu par les acclamations; mais ce projet n'eut son exécution que très-longtemps après.

III. Le savant évêque d'Havelberg se trouvant, au mois de mars 1149, auprès d'Eugène III, à Tusculum, le Pape lui dit entre autres choses : « Il m'est venu depuis peu un évêque en qualité d'ambassadeur de l'empereur de Constantinople, dont il m'a apporté une lettre écrite en grec. Cet évêque bien instruit dans les livres des Grecs, parlant bien et se confiant en son éloquence, nous a proposé plusieurs objections touchant la doctrine et le rite des Grecs, prétendant soutenir tout ce qu'ils ont de différent de l'Eglise romaine, entre autres touchant la procession du Saint-Esprit et les azymes. C'est pourquoi sachant que vous avez autrefois été ambassadeur de l'empereur Lothaire à Constantinople, et que pendant le séjour que vous y avez fait, vous avez eu sur ce sujet plusieurs conférences tant publiques que particulières, je vous prie d'en composer un traité en forme de dialogue, qui contienne ce qui a été dit de part et d'autre. »

En exécution de l'ordre du Pape, Anselme composa un très-remarquable ouvrage offrant le résumé des conférences qu'il eut avec les Grecs, et traitant de *l'unité et de la multiformité de l'Eglise, de la procession du Saint-Esprit et de la primauté du Pape.* Cet ouvrage, qui est fort savant et rempli de vues élevées, a été donné par Dom Luc d'Achéry, dans le tome XIII[e] du *Spicilége*; et comme la matière dont il traite est importante, nous croyons devoir consacrer un article spécial à ce sujet. *Voy.* l'article CONFÉRENCES ENTRE LES GRECS ET LES LATINS SUR LES POINTS FONDAMENTAUX DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

Il paraît qu'Anselme revint en Grèce, en 1155, où l'empereur Frédéric l'envoya pour traiter, avec l'empereur Manuel, de son mariage, et d'une alliance contre le roi de Sicile. A son retour Anselme fut élu archevêque de Ravenne par le clergé et le peuple, et Frédéric lui donna l'exarchat de la province pour récompenser ses services. Mais le docte prélat ne demeura pas longtemps revêtu de cette nouvelle dignité, car il mourut vers l'an 1159.

**ANSELME**, misnien, religieux de l'ordre teutonique, premier évêque de Varmie (Prusse) en 1243. Son siége fut à Brunsberg, et ensuite à Elbing. Il abattit un chêne que les Prussiens révéraient en l'honneur de leur dieu Curch. Nous n'avons pas d'autres détails sur cet évêque.

**ANSERIC** (Saint), évêque de Soissons au VII[e] siècle, était natif du village d'Espagny dans le Soissonnais, assista avec éclat au concile de Reims de l'an 625, fit bâtir l'église de Saint-Etienne à Soissons, et transféra les corps des saints Crépin et Crépinien dans l'église placée sous leur vocable. Il est honoré le 5 septembre.

**ANSFRID** (Saint), évêque d'Utrecht, nommé aussi Aufrid. Il fut élevé par son oncle paternel Robert, archevêque de Trèves. Ayant, dans la suite, embrassé la profession des armes, selon sa naissance, il servit saint Brunon, archevêque de Cologne, et l'empereur Othon le Grand, qui avait en lui une confiance particulière. Comme il était fort instruit des lois divines et humaines, il avait une grande autorité, soit dans les jugements, soit dans les diètes ou assemblées ; mais les ignorants, voyant qu'il employait à la lecture ses heures de loisir, disaient qu'il menait la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, et employait les armes pour réprimer les pillages.

Il fonda avec sainte Hilsuinde, sa femme, le monastère de Thoren, dont leur fille, sainte Bénédicte, fut la première abbesse : la mère s'y retira et y mourut saintement. Alors le comte Aufrid, se trouvant libre, résolut d'embrasser la vie monastique ; mais Baudri, évêque d'Utrecht, étant mort l'an 995, l'empereur Othon III lui donna cet évêché. Il s'en défendit sur ce qu'il était avancé en âge et avait passé sa vie dans l'exercice des armes; mais enfin, ne pouvant résister aux instances de l'empereur, il prit son épée, la mit sur l'autel de la Vierge, c'était à Aix-la-Chapelle, et dit : « Jusqu'ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres; désormais je recommande à la sainte Vierge et ma nouvelle dignité et mon salut. » Sur la fin de sa vie, il devint aveugle et se retira dans un monastère qu'il avait fondé; mais, quoiqu'il eût pris l'habit monastique, il ne laissait pas d'assister aux conciles et aux diètes. Il mourut le 3 mai 1010 (381).

**ANSGER**, premier évêque de Catane en Sicile au XI[e] siècle. Ansger était Breton et prieur de Saint-Euphémie. Il était tellement

(381) *Acta Bened.*, sæc. VI ; *Acta SS.*, 3 Maii.

aimé de ses moines que le comte Roger fut obligé de se rendre au monastère pour le demander comme évêque; encore eut-il beaucoup de peine à l'obtenir et à faire consentir Ansger à sa promotion. Il fut sacré par le Pape Urbain II. C'est ce que nous apprend le comte Roger dans une charte, datée du 26 avril 1091, et où il parle ainsi :

« Le Pape Urbain II m'a ordonné de sa bouche, comme à son fils spirituel, de protéger l'Eglise et procurer son accroissement de tout mon pouvoir. C'est pourquoi, ayant délivré la Sicile des Sarrasins, j'y ai bâti des églises en divers lieux et j'y ai établi des évêques par l'ordre du Pape, qui les a sacrés. J'ai donné à chacun son diocèse et des revenus suffisants, afin qu'ils n'entreprissent point l'un sur l'autre. De ce nombre est Ansger, prieur de Sainte-Euphémie, que j'ai donné pour abbé et évêque à la ville de Catane; et par la permission du Pape Urbain II, qui l'a sacré, je donne la cité de Catane pour être le siége de l'abbaye et de l'évêché.. »

Le comte Roger fait ensuite le dénombrement des terres qu'il lui donne dans le diocèse (382). Dans la Bulle qu'Urbain II donna à l'évêque Ansger, le dimanche 9 mars de la même année, jour probablement de son sacre, il marque que cet évêque sera abbé du monastère de Sainte-Agathe en même temps qu'évêque de Catane. Ansger tint ce siége jusqu'en 1124.

ANSOALD, évêque de Poitiers au VII^e siècle, était parent de saint Léger, et en ayant obtenu les reliques, il en fit, l'an 682, la translation solennelle, translation à laquelle un concours très-considérable de peuple assista, et où il s'opéra plusieurs miracles. — *Voy.* l'article LÉGER (SAINT). — Saint Ansoald n'épargna rien pour orner le tombeau de ce saint. Il commença par faire bâtir à Saint-Maixent une fort belle église, d'une structure toute différente des autres; et, quand elle fut achevée, il s'y rendit avec son clergé pour y placer le corps du saint martyr dans le mausolée qu'il lui avait fait préparer. Le même prélat et Andulphe, abbé de Saint-Maixent, chargèrent le moine Ursin d'écrire la *Vie de saint Léger*. La même année 682, Ansoald assista au concile de Rouen, et nous voyons qu'il vivait encore en 696. Il est parlé avec éloge de ce saint évêque de Poitiers, dans la *Vie* de saint Philibert et dans celle de Léodegaire.

ANSPERT, archevêque de Milan au IX^e siècle, eut de longues contestations avec le Pape Jean VIII, et se montra plus régulier sous le rapport de la discipline.

Ce Pape venait d'excommunier Lambert, duc de Spolète, qui exerçait toutes sortes de violences contre le Saint-Siége (877), et peu de temps après, il écrivit à Anspert, archevêque de Milan, pour le prévenir qu'il voulait tenir en France un concile universel, pour remédier aux maux de l'Eglise, ne pouvant le réunir en Italie, et il l'invita, en même temps, à s'y trouver avec ses suffragants (383). Mais Anspert ne se rendit point au désir de Jean VIII; car nous voyons, l'année suivante (878), ce Pape se plaindre à l'archevêque de Milan de ce qu'il ne l'avait pas aidé pour les affaires de l'Eglise et lui mander de se trouver à Pavie avec tous ses suffragants, le second jour de décembre, pour y tenir un concile (384). Anspert n'obéit pas davantage.

En 879, le Pape voulant, dit-il (385), observer les canons qui ordonnent de tenir des conciles deux fois l'année, convoqua pour le premier jour de mai un concile à Rome et ordonna de nouveau à l'archevêque de Milan de s'y trouver avec tous ses suffragants, marquant dans sa lettre de convocation qu'outre les affaires ecclésiastiques on y traiterait aussi de l'élection d'un empereur; attendu que Carloman, roi de Bavière, qui pouvait y prétendre, était incapable d'agir par sa mauvaise santé. Le Pape reprocha à Anspert d'avoir négliger de se trouver à un concile, quoi qu'il y eût été appelé trois fois. C'est le concile indiqué à Pavie, sur la fin de l'année précédente. Anspert ne vint pas plus au concile de Rome, qui se tint en effet le premier jour de mai 879, et le Pape lui fit de grands reproches, de n'avoir pas au moins envoyé un député chargé de ses lettres d'excuse, lui déclarant que, dans ce dernier concile, il l'avait privé de la communion ecclésiastique, et lui enjoignant de se trouver sans faute à celui qu'il devait tenir à Rome le 12 octobre de la même année.

Ce concile eut lieu pour le jour indiqué, et comme l'archevêque de Milan n'y comparut ni par lui, ni par d'autres, il y fut déposé, et le Pape écrivit au clergé de Milan et aux autres évêques de la province de procéder à l'élection d'un autre archevêque. « Après quoi, ajoute Jean VIII, vous nous enverrez le décret d'élection, afin que nous consacrions l'archevêque, suivant la coutume et la concession des rois. Nous envoyons Jean, évêque de Pavie et Velton de Rimini, pour faire cette élection avec vous (386). » Il paraît néanmoins, selon Fleury (387), que la coutume du temps de saint Grégoire était que l'archevêque de Milan fût sacré par un de ses suffragants.

Anspert, ne comptant pour rien l'excommunication prononcée contre lui au concile du 1^er mai, avait continué de faire ses fonctions, et l'église de Verceil étant venue à vaquer, il y avait ordonné un évêque nommé Joseph. Le Pape déclara nulle cette ordination dans le concile du 15 octobre, et ordonna lui-même pour évêque de Verceil Conspert, à qui Carloman, comme roi d'Italie, avoir donné cet évêché, suivant l'usage

(382) Gauf., IV, c. 7; ap. Rocc., tom II, p. 10.
(383) Epist. 82 et 84.
(384) Epist. 126 et 127.
(385) Epist. 155, 181 et 182.
(386) Epist. 309.
(387) *Hist. ecclés.*, liv. LII, n° 9.

des rois ses prédécesseurs. Et comme la maladie de Carloman l'empêchait d'agir, le Pape en écrivit au roi Charles son frère, à qui il destinait déjà la couronne impériale, le priant de maintenir Conspert par sa puissance. Il écrivit aussi au clergé et au peuple de Verceil de le reconnaître, prétendant qu'ils devaient s'estimer heureux d'avoir un évêque consacré par le Pape, et menaçant d'excommunication ceux qui refuseraient de le recevoir (388).

On croit que la résistance d'Anspert et l'indignation du Pape étaient fondées sur ce qu'ils n'étaient pas d'accord touchant le choix de celui qui devait être roi d'Italie et empereur. Car nous avons vu qu'il en était question dans ces conciles, que le Pape convoquait si fréquemment; et l'archevêque de Milan était en possession de couronner le roi de Lombardie. On croit aussi que le Pape voulait déclarer empereur Boson, qu'il avait déjà adopté pour son fils; mais ce prince trouva moyen de se faire donner une autre couronne.

Enfin le Pape Jean VIII couronna empereur Charles le Gros, le jour de Noël de l'an 880. Il paraît qu'Anspert avait consenti à ce couronnement, car il rentra en même temps dans les bonnes grâces du Pape. Au mois de novembre 880 le Pape lui avait encore écrit une lettre assez dure, à l'occasion de deux moines qu'il avait fait emprisonner (389); mais le 15 février 881 il confirma l'ordination de Joseph, qu'Anspert avait sacré évêque d'Ast, quoiqu'auparavant le Pape Jean lui-même eût cassé l'ordination faite par Anspert du même Joseph pour l'évêché de Verceil. En même temps le Pape ordonna à Anselme, archidiacre de Milan, de retourner sous l'obéissance de l'archevêque dont il s'était séparé; et à un seigneur nommé Atton, de rendre des biens usurpés sur l'Eglise de Milan, les menaçant l'un et l'autre d'excommunication (390). Anspert mourut l'année suivante 882, et Anselme lui succéda.

ANSTRUDE (Sainte), abbesse de Saint-Jean de Laon, après sainte Salaberge sa mère, eut à supporter les vexations d'Ebroin, maire du palais. Vers l'an 678, on accusa cette sainte de se mêler des affaires d'Etat, et de favoriser le parti des Austrasiens (391). Ebroin, auprès de qui on était criminel dès qu'on était soupçonné, alla aussitôt pour la chasser de son monastère. Les cris lamentables que jetèrent les religieuses ne l'arrêtèrent pas : il fallut que le ciel attestât, par un miracle, l'innocence de la sainte abbesse, en faisant paraître un globe de feu qui intimida son persécuteur.

ANTECHRIST, qui doit venir selon le témoignage de saint Jean. *Voy.* l'article MONDE (FIN DU).

ANTÈRE (Saint) ou *Anteros*, Pape, Grec de naissance, succéda à saint Pontien, le 23 novembre 235. Il ne tint le siége qu'un mois et dix-neuf jours, et mourut au commencement de l'année 236, et fut enterré au cimetière de Saint-Calixte. On croit qu'il souffrit le martyre dans la persécution de Maximien. Baillet doute (392) que ce saint Pape ait répandu son sang pour la foi chrétienne; mais il n'allègue aucune raison qui puisse autoriser ses doutes à cet égard, et nous avons des monuments bien autrement respectables, qui donnent à saint Antère la palme du martyre.

Le P. Pagi prétend (393) que saint Antère établit un évêque à Fondi, dans la terre de Labour, et Platine veut (394) qu'il ait permis aux évêques de quitter leurs églises pour en prendre d'autres. Mais tout cela, du moins ce dernier fait, n'est appuyé sur rien et paraît fort contestable. On attribue aussi à ce saint une lettre (395) qui n'est certainement pas de lui.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que ce saint Pape voulut continuer fidèlement (vers 235) l'œuvre commencée par saint Clément, qui, comme l'on sait, avait disposé, dans les quatorze quartiers de Rome, sept notaires chargés de recueillir avec sollicitude et fidélité les Actes des martyrs de chaque communauté (396). Il est dit de saint Antère « qu'il fit une recherche attentive des Actes des martyrs dans les compilations des notaires, et qu'il les déposa sous la garde des quatorze églises (397). » Car, dit un docte religieux, auquel nous empruntons tous ces détails (398), le plan de Rome chrétienne s'était développé, les sept églises primitives avaient été doublées, et maintenant, sous les quatorze quartiers de la cité païenne, étaient cachées autant de cités souterraines qui allaient bientôt devenir, au grand jour, la Rome chrétienne.

Rien ne devait donner un plus énergique ressort à l'expansion de cette ville nouvelle, que les récits de la mort des martyrs. Le patriotisme grec et romain connaissait ce secret; il eut aussi les éloges de ses grands hommes, et les poussa jusqu'à l'apothéose. Ce secret fut pour beaucoup dans la guerre qu'il livra à l'héroïsme chrétien, et dans sa fureur à détruire les Actes des martyrs. Aussi, comme saint Clément, le pape saint Antère

(388) Epist. 2?? 223, 261.
(389) Epist. 256.
(390) Epist. 262.
(391) *Vita Ansrud.*, apud Mabillon.
(392) *Vie des saints*, 3 janvier.
(393) *In Anter*, § I.
(394) *Vit. Anter.*
(395) Pagi *in Anter.* § II.
(396) *Liber pontifical.* ad. Clem. Cf. Blanchini, *Anastas.*, tom. II, p. 138; Benoit XIV, *De servorum Dei beatific.*, lib. I, c. 3, édit. noviss. prat., p. 14.

(397) Baronius, *Annal.* ann. 236. — On a cru voir, dans une peinture du cimetière de Saint-Calixte, le Pape Antère entouré de notaires, qui semblent présenter des rouleaux ou volumes contenus dans des corbeilles. — Arringhi, *Roma subterran.*, tom. I. Cf. Blanchini, *Anastas*, t. II, p. 184.
(398) Dom Pitra, *Etudes sur la collection des Actes des saints, par les Bollandistes, précédées d'une dissertation sur les anciennes collections hagiographiques*, etc., 1 vol. in-8°, 1850, pag. VI et VII

fut la victime de son zèle pour ces annales sacrées. « C'est pour cela, dit le *Liber pontificalis* (399), que, par ordre du préfet Maxime, il fut couronné du martyre. » Ajoutons que Bède, Adon et le nouveau Martyrologe romain lui donnent ce titre. Il eut pour successeur saint Fabien.

**ANTHELME** (Saint), évêque de Belley, était de la première noblesse de Savoie, né vers l'an **1107**.

I. Ses parents le firent étudier dès sa jeunesse, et lui procurèrent deux bénéfices considérables à Genève et un à Belley : c'étaient les principales dignités de ces deux églises. Elles lui donnaient une grande considération et d'amples revenus, dont il usait magnifiquement, prenant plaisir à bien recevoir ceux qui allaient le voir, et à leur rendre toutes sortes de services ; ce qui lui acquit beaucoup d'amis.

Mais, ce qui vaut mieux, Anthelme était très-libéral envers les pauvres. Sa vie était pure, mais dissipée et occupée de soins temporels. Ayant passé la première jeunesse, il s'adonna à visiter les religieux, particulièrement les Chartreux, plus par curiosité que par désir de se convertir. Un jour, étant allé avec quelques jeunes gens de son âge à la chartreuse des Portes, dont le vénérable Bernard était alors prieur, ce saint homme, qui avait déjà fait un grand nombre de conversions, exhorta fortement Anthelme à penser à son salut, et quelques autres Chartreux firent de même.

II. Anthelme ne se rendit pas pour lors, seulement il se recommanda à leurs prières et se retira. Etant venu à la maison d'en bas de cette Chartreuse, il fut retenu pour y passer la nuit par les frères convers et le procureur Boson, qui était son parent et homme d'une industrie merveilleuse. Le lendemain, il remonta à la maison d'en haut, visita les logements des moines, et fut tellement touché de leur manière de vie et de leurs discours, qu'il demanda à être reçu parmi eux. Ils l'exhortèrent à régler ses affaires et à prendre jour pour revenir; mais il leur dit : « J'ai résolu de demeurer ici dès aujourd'hui; je laisse de quoi payer mes dettes, et j'ai de bons amis pour tout exécuter. » Il prit donc l'habit, et embrassa leur observance avec une grande ferveur.

Il était encore novice quand il fut envoyé à la Grande-Chartreuse, où le nombre des novices était très-petit. Là, il s'appliquait à la prière, à la méditation, au travail des mains, à la mortification, prenant tous les jours la discipline, et il avait un grand don de larmes. Etant fait procureur, il s'acquitta très-dignement de cet emploi, soit pour la conduite des frères convers, soit pour les aumônes et le soin du temporel. Ensuite on le fit prieur en **1138**. Après la mort du précédent prieur, le vénérable Guignes. (*Voy.* son article), les moines s'étaient relâchés. Saint Anthelme s'appliqua à rétablir l'observance, suivant les constitutions écrites par son prédécesseur. Il employa la douceur et la sévérité, et chassa quelques indociles qui lui résistaient ; en même temps il réparait les bâtiments, et remit la chartreuse dans un état florissant. Un de ses deux frères l'avait précédé dans cette communauté; le second l'y suivit ainsi que leur père. Anthelme reçut encore au nombre des frères convers un des plus grands seigneurs de son temps, le comte Guillaume de Nevers, le même que les évêques et les seigneurs de France avaient désigné, par la bouche de saint Bernard, pour gouverner le royaume avec l'abbé Suger, pendant le voyage du roi Louis le Jeune en Orient.

III. Après avoir gouverné douze ans la Grande-Chartreuse, saint Anthelme fit mettre à sa place Basile, qui en fut le huitième prieur, et rentra dans le silence de sa cellule. Mais, quelque temps après, Bernard, prieur des Portes, le demande pour son successeur, ne se croyant plus en état de gouverner cette maison à cause de son grand âge. Anthelme devint donc prieur des Portes. Y ayant trouvé beaucoup d'argent et de blé, il en fit de grandes distributions aux laboureurs du voisinage, pour leur donner de quoi semer dans une année de disette, et ne laissa pas ensuite d'augmenter les revenus du monastère en défrichant des bois. En ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an **1158**, Gui, comte de Forez, ayant surpris la ville de Lyon, la pilla, et fit sentir son indignation principalement au clergé, prétendant que l'église avait usurpé sur sa famille la seigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie. En cette occasion, l'archevêque Héraclius et les principaux de son clergé se réfugièrent à la Chartreuse des Portes, où le prieur Anthelme les reçut à bras ouverts et les défraya libéralement tant que dura cette tempête. Mais à peine avait-il gouverné deux ans cette maison, qu'il se retira encore et retourna à sa cellule de la Grande-Chartreuse.

Tel était saint Anthelme, quand il eut l'occasion et la gloire de combattre courageusement pour l'unité catholique, contre l'antipape Octavien, qui, aveuglé par une ambition diabolique, envahit le siége du Prince des apôtres, et, ce qui est plus exécrable encore, livra l'Eglise à la puissance impériale. Ces réfléxions sont du biographe contemporain de saint Anthelme.

IV. L'an **1163**, l'évêché de Belley en Bourgogne étant venu à vaquer, le parti le plus puissant du chapitre élut un jeune homme noble et le mit en possession de la maison épiscopale ; mais l'autre parti élut un moine, et l'envoya au Pape Alexandre, qui était alors en France, pour faire confirmer l'élection. Le Pape différa de donner réponse aux députés, ne doutant point que l'autre parti n'envoyât aussi les siens; ce qui ne manqua pas. Cependant quelques chanoines plus modérés, quoique en petit

(399) Ce témoignage du *Liber pontificalis* est plus explicite dans le catalogue du P. Boucher, et s'applique à saint Clément : *Hic... fecit* VII *subdiaconos qui septem notariis imminerent ut gesta martyrum fideliter colligerent.*

nombre, voulant réunir les deux partis, proposèrent d'élire le Chartreux Anthelme. Tous s'y accordèrent avec joie, même celui qui avait été élu le premier; car il était parent de saint Anthelme.

Mais ils savaient tous qu'il serait très-difficile de le tirer de sa solitude; ils allèrent trouver le Pape Alexandre, qui, plein de joie, les félicita d'avoir pris un si bon parti, et leur dit qu'ils seraient heureux sous un tel pasteur. Il y fit consentir, quoique avec peine, les premiers députés, et, les ayant tous réunis, il écrivit à saint Anthelme, lui ordonnant par l'autorité du siége apostolique de se charger de l'Eglise de Belley, et manda au prieur et aux religieux de la Grande-Chartreuse de le donner à ceux qui le demandaient, et, s'il refusait d'accepter, de l'y contraindre par autorité.

Saint Anthelme ayant appris ce qui se passait, et l'arrivée de ceux qui devaient l'emmener, résolut de s'enfuir et se cacha. Les Chartreux le cherchèrent si bien qu'ils le trouvèrent; et, l'ayant amené avec bien de la peine à la communauté assemblée, ils lui exposèrent l'ordre du Pape et lui montrèrent ses lettres. Le prieur y ajouta son commandement, les religieux leurs exhortations, les députés leurs prières au nom de toute l'Église de Belley. Mais Anthelme demeura ferme à refuser, protestant qu'il ne sortirait jamais de son désert. Enfin, par un pieux artifice, on lui proposa le choix, ou d'obéir au Pape et d'accepter, ou d'aller trouver le Pape même, qui, lui disait-on, connaissant votre résolution définitive, ne vous fera point de violence. Flatté de cette espérance, il se mit en chemin; mais les députés se gardèrent bien de le quitter.

Quand il fut arrivé auprès du Pape Alexandre, il fut reçu avec honneur de lui et de toute sa cour; car on l'y connaissait pour un homme de grand mérite. Ayant eu audience du Pape, il dit qu'il n'était venu que pour lui demander grâce et le supplier de ne pas le contraindre à faire ce qui n'était avantageux ni à lui-même, ni à l'Eglise qui le demandait; qu'il était un ignorant, un homme sans expérience, un misérable; enfin, qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son désert. Ces paroles étaient accompagnées de beaucoup de larmes. Le pape lui répondit :

« Ne veuillez pas, mon fils, prétendre nous en imposer par de mauvaises excuses; nous connaissons votre capacité. Pourquoi vous découragez-vous? Il faut obéir. Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit. Faites attention à cette parole de l'Écriture : *C'est comme immoler aux idoles, que de n'obéir pas; et c'est comme un péché de divination, que de ne vouloir pas se soumettre.* Considérez jusqu'où s'étend la vertu d'obéissance dont vous avez fait profession. Vous avez fait vœu de vous renoncer vous-même et de suivre Jésus-Christ; vous devez donc faire, non pas votre volonté, mais la sienne. »

Par ces paroles et d'autres, le Pape tâcha de l'encourager et de le persuader. Anthelme demeura confus, gardant le silence, sans oser rien dire. Enfin, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, le Pape Alexandre le sacra solennellement de sa main. Il le retint quelques jours auprès de lui; et, comme les prélats de la cour de Rome s'entretenaient familièrement de diverses choses avec saint Anthelme, il leur citait souvent l'Ecriture sainte fort à propos; ce qui leur faisait dire entre eux : « Certes, ce n'est pas là un ignorant et un homme sans lettres, comme il voulait le faire accroire, mais un homme prudent et docte. » Lui, désirant se retirer le plus tôt possible, le Pape le congédia gracieusement avec sa bénédiction et quelques petits présents (100).

V. Saint Anthelme prit donc possession du siége de Belley. Pendant son épiscopat il ajouta plutôt à ses austérités corporelles qu'il n'en diminua. Il faisait l'office divin, non dans sa chapelle, mais dans la cathédrale, avec les chanoines, pour s'en acquitter avec plus de dignité. Il eut un grand soin de purifier son clergé, et, après les exhortations charitables, il déposa six ou sept prêtres concubinaires. Il n'avait pas moins de zèle pour le bien de ses ouailles. Par la négligence du comte Humbert de Savoie, les malfaiteurs se multipliaient, non-seulement dans le diocèse de Belley, mais dans la Savoie entière. Ils vexaient sans crainte les clercs, les veuves, les orphelins et les pauvres. Seul, Anthelme entreprit de réprimer leurs brigandages, ce que n'avait osé tenter aucun des évêques. Il menaça d'abord les coupables, et puis les frappa de l'excommunication. Ils avaient beau le menacer à leur tour, lui qui ne demandait pas mieux que d'endurer le martyre pour la justice, ils étaient réduits finalement à se soumettre malgré qu'ils en eussent, et à faire pénitence. On en vit une preuve dans le comte même de Savoie.

Ce prince ayant fait emprisonner injustement un prêtre du diocèse de Belley, le saint évêque le redemanda, et, sur son refus, il excommunia le prévôt qui l'avait fait arrêter. Il fit ensuite sortir le prêtre de prison, par le moyen de l'évêque de Saint-Jean de Maurienne. Les gens du prévôt tuèrent ce prêtre, et saint Anthelme, qui avait d'ailleurs quelque différend avec le comte Humbert touchant les droits de son Eglise, le menaça de l'excommunier, s'il ne se désistait de ses injustes entreprises, et s'il ne faisait donner satisfaction pour le meurtre du prêtre. Le comte, en colère, le menaça de son côté. L'évêque réitéra ses admonitions; le comte s'en moqua, disant qu'il avait un privilége du Pape pour ne pouvoir être excommunié. Mais l'évêque excommunia le prince en sa présence même.

Le prince, furieux, le menace de tous les maux; les courtisans ajoutent qu'il mérite

(100) Voy. *Vit. S. Anthel.*, *Acta SS.* 2 Junii; apud Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eg. cath.*, liv. LXIX, tom. XVI, p. 150-154.

d'être puni sur-le-champ. L'évêque, plus intrépide que jamais, excommunie une seconde fois le prince, le livre à Satan et le frappe d'anathème. Tous les assistants tremblaient pour l'évêque, qui ne tremblait pas. Le comte se plaignit au Pape Alexandre de l'infraction de son privilége. Le Pape manda au bienheureux Anthelme, par saint Pierre, archevêque de Tarentaise, et un autre évêque, de lever cette excommunication comme ayant été faite légèrement. Il leur donna en même temps commission d'absoudre le comte, si le saint, dont il connaissait la fermeté, refusait de le faire.

VI. Ces évêques pressèrent donc Anthelme d'obéir au vicaire de Jésus-Christ et d'apaiser le prince. Mais il répondit : « Celui qui a été lié justement ne doit pas être délié qu'il n'ait satisfait par la pénitence à celui qu'il a offensé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçu le pouvoir de lier ou de délier ce qui ne doit pas l'être. Soyez donc assurés que je ne me relâcherai point de la sentence que j'ai prononcée justement, à moins qu'il ne satisfasse pour son offense. » Les deux prélats se retirèrent sans oser passer outre. Mais le Pape, l'ayant appris, donna lui-même l'absolution au comte, et le fit savoir à Anthelme.

Notre saint en fut touché au point qu'il quitta son évêché et se retira dans sa cellule de la Chartreuse, pour ne plus penser qu'à servir Dieu dans le silence. Tout le pays fut alarmé de sa retraite, et l'on députa au Pape, qui le contraignit de revenir à son Eglise. Cependant le comte, quoique absous par le Pape, n'osait se croire véritablement absous ni se présenter jusqu'à ce que, s'étant humilié devant le saint évêque et ayant promis de satisfaire à la pénitence qu'il lui ordonna, il eût reçu de lui l'absolution. Anthelme, qui l'avait toujours beaucoup aimé, même dans le moment qu'il le séparait de l'Eglise, l'exhorta depuis avec plus d'affection et de familiarité à faire le bien. Mais le voyant retomber dans sa négligence, manquer à ses promesses, et, au lieu de réprimer les désordres, en laisser commettre de plus grands encore, il lui fit de sévères reproches. Le comte le prit en haine, et disait souvent que nul homme sous le ciel ne lui était aussi odieux. Il lui faisait de grandes menaces, mais le respectait malgré lui, à cause de sa sainteté. Si un autre lui avait fait du mal, il en eût été bien aise. Un jour que l'évêque le sommait d'accomplir ses promesses et de réparer ses torts : « Je suis prêt à vous répondre devant un tribunal séculier, » répondit le comte. L'évêque répliqua : « Vous me citez devant un tribunal de la terre, et moi je vous cite devant le tribunal du ciel, au dernier jour, devant le juste juge, qui est Dieu ! »

VII. Anthelme s'était acquis par sa vertu une autorité merveilleuse. Tout l'ordre des Chartreux le regardait comme son supérieur général, et tous les prieurs étaient sous sa dépendance : aussi veillait-il avec un grand zèle pour y prévenir le moindre relâchement. Quand il se trouvait dans des conciles ou dans des assemblées pour affaires temporelles, il n'y avait ni évêque ni autre, de quelque rang qu'il fût, qui ne lui cédât : la cour de Rome elle-même le respectait. Aussi ne craignait-il point de reprendre, en qui que ce fût, ce qui était répréhensible, et, comme on voyait que ses corrections n'avaient pour principe que la charité, la plupart les recevaient de bon cœur. Quant aux pécheurs qui venaient à pénitence, il était plein de miséricorde, et mêlait ses larmes avec les leurs. Sa compassion pour les pauvres ne pouvait être plus grande. Il n'avait rien qui ne fût à eux; ne se réservant que ce qu'il fallait pour sa subsistance, il leur distribuait tout le reste. Sa prédilection était pour deux communautés très-pauvres de son diocèse, l'une de veuves et de vierges, l'autre de lépreux. L'année de sa mort fut une année de famine, où il régla de bonne heure tout ce qu'il ferait d'aumônes chaque jour, jusqu'au vingt-sixième de juin, qui fut celui-là même où il passa de la terre au ciel.

Dans sa dernière maladie, comme on l'exhortait à pardonner au comte de Savoie, il répondit : « Je n'en ferai rien, à moins qu'il ne se désiste de son injuste prétention, qu'il ne promette de ne jamais rien demander à cette Eglise, et ne se reconnaisse coupable de la mort de ce prêtre. » Personne n'osait rapporter ce discours au comte, qui était dans le même lieu. Il n'y eut que deux Chartreux, autrefois grands seigneurs dans le monde, qui s'en chargèrent. Le comte Humbert, touché de Dieu, fondit en larmes, vint trouver le saint homme, reconnut sa faute, renonça à sa prétention et demanda pardon.

L'homme de Dieu lui imposa les mains, et, le bénissant, il dit : « Que le Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, vous accorde l'abondance de sa bénédiction et de sa grâce, qu'il vous fasse croître et multiplier, vous et votre fils. » Comme le comte n'avait qu'une fille, les assistants crurent que le saint vieillard se méprenait, et voulurent lui faire dire votre fille. Mais il répéta jusqu'à trois fois avec insistance « vous et votre fils. » L'événement justifia la prophétie du pontife mourant. Le comte eut dans l'année un fils, de qui descend la maison de Savoie. Saint Anthelme mourut le 26 juin 1178, âgé de plus de soixante-dix ans, et dans la quinzième année de son épiscopat (401). L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort, c'est-à-dire le jour de son triomphe.

**ANTHÉMIUS**, préfet de l'Orient, ami de saint Aphraate et de saint Chrysostome, qui lui écrivit sur son consulat en 405. Dans sa jeunesse, Théodose fut placé sous la conduite de cet Anthémius qu'on prétend avoir

(401) *Acta SS.*, 26 Junii; Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cathol.*, t. XVI, p. 370-373.

été l'homme le plus sage de son temps, et il régna sous sa conduite.

ANTHEMIUS, empereur d'Occident, fils de Procope, fut envoyé en Italie par l'empereur Léon, reconnu empereur d'Occident à huit milles près de Rome, au mois d'août 467, et donna sa fille en mariage au patrice Ricimer qui gouvernait alors l'Occident.— Anthémius avait auprès de lui un nommé Philothée, hérétique macédonien, qui, appuyé de sa faveur, voulait introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes (402). Le Pape saint Hilaire s'y opposa, et pria l'empereur Anthémius de l'empêcher; il lui en parla publiquement dans l'église de Saint-Pierre et l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en serait rien. Nous ne savons pas si ce César tint parole. Tout ce que nous savons, c'est que cet Anthémius, qui avait cru, en donnant sa fille à Ricimer, mettre ce patrice dans ses intérêts, ne s'était préparé qu'un ennemi. Celui-ci, à cause de plusieurs cabales dont nous n'avons pas à nous occuper, se brouilla avec son beau-père. Il s'était retiré à Milan d'où il partit un jour à la tête d'une armée; il marcha sur Rome et y assiégea Anthémius. Dans l'espoir de les réconcilier, Léon de Constantinople envoya en Italie Olybrius, personnage consulaire, de la famille des Anicius, et qui avait épousé la princesse Placidie, fille de Valentinien III. Ricimer, au lieu de se réconcilier avec le père de sa femme, fit proclamer Olybrius même empereur, s'empara de Rome après un sanglant combat, le 11 juillet 472, et la livra au pillage, à l'exception de deux quartiers, où il cantonna ses troupes et où ses partisans se retirèrent. C'était, depuis soixante-deux ans, la troisième fois que cette ville infortunée devenait la proie d'un vainqueur barbare. Anthémius, qui s'était réfugié dans l'église de Saint-Pierre, fut massacré : il avait régné cinq ans et trois mois.

ANTHÉMIUS, évêque de Salamine en Chypre, fut inquiété par Pierre le Foulon, qui prétendit l'assujettir à son patriarcat. Anthémius se défendit par le décret du concile d'Ephèse, qui avait déclaré son siége exempt. De plus, les reliques de saint Barnabé, apôtre, venant d'être découvertes sous un arbre à un quart de lieue de Salamine (*Voy.* l'art. BARNABÉ (Saint) apôtre), Anthémius se servit de ce fait pour soutenir son droit. Il prétendit soutenir par là que son siége, ayant été fondé par un apôtre, était apostolique aussi bien que celui d'Antioche, et il fut maintenu dans son exemption. Quelques auteurs disent qu'on découvrit avec, ce saint corps l'Evangile de saint Matthieu, écrit de la main de Barnabé; d'autres prétendent que ce fut celui de saint Marc. Anthémius envoya cet évangile à l'empereur Zénon vers l'an 488. Celui-ci plaça cet évangile au palais de Constantinople, dans la chapelle de Saint-Etienne. Il fit aussi bâtir à Salamine une église magnifique accompagnée de plusieurs logements, et ces précieuses reliques y furent transférées. On ne nous apprend pas à quelle époque mourut cet Anthémius.

ANTHIME (Saint), vivait vers l'an 286, sous l'empire de Dioclétien. Secondé par saint Siserine, il guérit Pinien, proconsul d'Asie, d'une maladie très-dangereuse, et le convertit à la foi avec sa femme, sainte Lucine. Depuis, étant repassé en Italie à la suite de Pinien, Anthime fut jugé pour la foi de Jésus-Christ et condamné par Prisque, consulaire et gouverneur de la Marche d'Ancône, d'abord à être noyé, et ensuite à avoir la tête coupée : ce qui fut exécuté. C'est tout ce qu'on a tiré des Actes de ce saint; Actes qui sont très-douteux, au moins en partie, par rapport aux circonstances fabuleuses dont ils sont accompagnés, mais que les Bollandistes disent y avoir été ajoutées (403).

ANTHIME (Saint), évêque de Spolète, martyrisé sous la persécution de l'empereur Marc-Aurèle.

ANTHIME, évêque de Nicomédie, en Bithynie, martyr, pendant la persécution de Dioclétien. Le 23 février 303 il eut la douleur de voir son église détruite par ordre de Dioclétien et de Maximien Galère, qui était alors à Nicomédie. Le lendemain on afficha dans la ville un édit dont parle Lactance (404), et portant que les églises des Chrétiens seraient abattues, et que ceux qui faisaient profession de cette religion seraient punis. Anthime marcha en avant de son troupeau, et eut la tête tranchée après avoir glorieusement confessé Jésus-Christ. Les prêtres, les ministres de son église, furent pris et mis à mort (405). Saint Lucien, prêtre de l'Eglise d'Antioche, qui mourut aussi plus tard pour la foi (*Voy.* son article), écrivit plusieurs lettres à cette Eglise, et nous lisons dans l'une d'elles : « Je vous annonce la bonne nouvelle que le Pape Anthime a terminé sa course par le martyre (406). » Le Pape Anthime, qu'il nomme ainsi, n'est autre que notre saint évêque de Nicomédie. Les Latins honorent la mémoire de ce martyr et de ses compagnons, le 27 avril. Les Grecs et les Moscovites le 23 septembre.

ANTHIME, évêque de Thyanes, en Cappadoce, vers la fin du IVe siècle, simplement connu dans l'histoire ecclésiastique par les difficultés qu'il suscita à saint Basile, archevêque de Césarée. Voici à quelle occasion.

En 372, la Cappadoce, qui jusque-là n'avait

(402) Gelas., epist. 13; *Conc.*, tom. IV, p. 1208, C.

(403) Boll., 2 Maii; Surius, *ibid.*

(404) *De mort. persecut.*, cap. 13. Ce Père cite, à propos de cet édit, le fait suivant : « Un particulier avec plus de courage que de prudence eut la hardiesse d'arracher cet édit et de le mettre en pièces, en se moquant des surnoms de Gothiques et de Sarmatiques que les empereurs s'arrogeaient. On le prit, et non seulement on l'appliqua à la question, mais on le mit sur le gril, puis on le brûla; ce qu'il souffrit avec une constance admirable. »

(405) Eusèbe, *Hist.*, lib. VIII, c. 4 et 6; Dom Ruinart, *Act. marty.*

(406) *Chr. Pasch.*, an. 303, p. 277.

fait qu'une province ecclésiastique et civile, ayant été divisée en deux pour le civil, Césarée demeura métropole de la première Cappadoce, et la ville de Thyanes acquit la même dignité pour la seconde. Anthime, évêque de cette dernière ville, prétendit que le gouvernement ecclésiastique devait suivre la division faite pour le gouvernement civil; qu'ainsi la province de Césarée devant être divisée en deux, les évêques des villes qui composaient la seconde Cappadoce devaient le regarder comme leur métropolitain, et que l'archevêque de Césarée n'avait plus de droit sur eux.

Saint Basile, de son côté, voulait suivre l'ancienne coutume, et conserver la division des provinces qu'il avait reçue de ses pères. Anthime faisait tous ses efforts pour soustraire à saint Basile les évêques qui composaient ses conciles, et pour les soumettre à sa juridiction, en les attirant aux siens. Ceux-ci se voyant dans une nouvelle province agissaient comme s'ils n'eussent jamais connu saint Basile. Anthime, qui n'avait pas moins d'avarice que d'ambition, pillait aussi autant qu'il pouvait les revenus de l'église de Césarée, surtout ceux qui venaient de l'église de Saint-Oreste, dans le mont Taurus, et qui passaient à Thyanes avant que d'arriver à Césarée.

Pour s'autoriser dans ces brigandages, Anthime accusait saint Basile d'errer dans la foi, et disait qu'il ne fallait pas payer le tribut aux hérétiques : il se moquait encore de son exactitude à observer les canons, et il ordonna pour évêque d'une église d'Arménie un nommé Fauste (407), que saint Basile avait refusé comme étant indigne de l'épiscopat. Mais ce saint prit occasion des entreprises d'Anthime pour ordonner de nouveaux évêques, et, prétendant que la petite ville de Sasimes était de sa métropole et même de son diocèse, il proposa à saint Grégoire de Nazianze de l'en faire évêque. Ce saint s'en défendit. Mais son père, agissant de concert avec saint Basile pour lui faire accepter cet évêché, il reçut l'ordination, soumettant, comme il le dit lui-même (408), plutôt sa tête que son cœur.

Après beaucoup de délais, saint Grégoire se mit en devoir de prendre possession de son évêché. Mais Anthime s'y opposa; et, s'étant saisi des marais de Sasimes, il se moqua des menaces dont saint Grégoire voulut user contre lui. Il lui écrivit une lettre pleine d'insolence et d'injures (409). Anthime vint ensuite à Nazianze voir le père de saint Grégoire, et fit tous ses efforts pour obliger le fils à le reconnaître pour son métropolitain, lui promettant, s'il le faisait, de le laisser paisible dans son évêché. Saint Grégoire rejeta cette proposition, et Anthime s'en retourna fort en colère de ce qu'il n'avait rien obtenu, et en reprochant au saint son attachement pour saint Basile. Anthime tenta une autre voie qui ne lui réussit pas davantage : ce fut d'appeler saint Grégoire à son synode comme suffragant. Le saint rejeta encore cette proposition comme une injure qu'on lui faisait (410). Seulement il consentit, à la prière d'Anthime et de ceux de son parti, d'écrire à saint Basile pour le porter à entrer dans quelque accommodement. Dom Ceillier dit (411) que cette lettre et la réponse qu'y fit saint Basile sont perdues. *Voy.* l'article Grégoire de Nazianze (Saint), archevêque de Constantinople.

Cependant il paraît que la dispute entre saint Basile et Anthime cessa par la multiplication des évêchés (412). On en mit dans chaque ville, apparemment pour conserver dans la métropole de Césarée autant d'évêchés que saint Basile en avait cédés à celle de Thyanes, et ce tempérament fut très-avantageux pour l'instruction des peuples. Cet accommodement se constate par les actes d'un concile des évêques de Cappadoce, tenu vers le mois de juin de l'année 372, et où l'on dit : que l'on accorda les deux parties belligérantes *en multipliant des évêchés de la Cappadoce* (413). Toutefois, les souscriptions du second concile œcuménique, tenu en 381, offrent la preuve que la Cappadoce était encore comptée à cette époque pour une seule province (414).

**ANTHIME**, évêque de Trébisonde, faux patriarche de Constantinoble, au VI^e siècle. Epiphane, patriarche de Constantinople, venait de mourir en 535. Anthime fut mis à sa place, non par les voies ordinaires, c'est-à-dire par l'élection, mais par le crédit de l'impératrice Théodora.

Anthime passait pour catholique, et comme tel, avait été un des commissaires de la conférence contre les sévériens; mais en effet, il était ennemi du concile de Chalcédoine, aussi bien que de l'impératrice. Ephrem, patriarche d'Antioche, ayant appris cette ordination, écrivit à l'empereur Justinien, le priant de faire en sorte que les lettres synodiques qu'Anthime devait envoyer selon la coutume, fussent entièrement conformes à la doctrine de l'Eglise. Ensuite, après qu'Anthime lui eut envoyé sa lettre synodale, il lui écrivit à lui-même, ne refusant pas de la recevoir, car Anthime n'y découvrait rien de son impiété, mais le priant de s'expliquer avec plus de détail et d'exactitude, et d'anathématiser Eutychès et sa doctrine. Ephrem était bien averti des sentiments d'Anthime, comme il paraît par une lettre qu'il lui avait écrite auparavant, où il lui montrait que le concile de Chalcédoine avait également condamné Nestorius et Eutychès, et en quoi consistait l'hérésie de ce dernier.

L'ordination d'Anthime encouragea telle-

(407) Greg. Nazian., orat. 20 et orat. 5.
(408) Id. epist. 32 et 33.
(409) Epist. S. Bas., epist. 32, an. 372, p. 798.
(410) Id., *ibid.*
(411) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. VII, p. 130.
(412) Greg. Nazian., orat. 20.
(413) D. Maran., *Vita S. Basilii*; Mansi, *Suppl. conc.*, t. I^er.
(414) *Conc.* Labb., tom. II, p. 965.

ment les acéphales, que les principaux de la secte vinrent à Constantinople, savoir : Sévère, faux patriarche d'Antioche; Pierre, chassé d'Apamée, et un moine syrien nommé Zoaras (415-16). Ils tenaient des assemblées dans des maisons particulières et osaient même y baptiser. Le clergé catholique de Constantinople envoya à Rome avertir le Pape Agapet ou Agapit Ier de tous ces désordres. Mais ayant appris qu'il devait venir lui-même dans cette ville, ils attendirent son arrivée.

En effet, ce saint Pape fut obligé de se rendre à Constantinople pour y régler différentes affaires suscitées par Théodat, roi des Goths, contre l'empereur Justinien, et qui tournaient aussi au détriment de la religion. Agapet s'y occupa aussi de l'intrusion d'Anthime sur le siége de Constantinople, résista avec une sainte indépendance aux caresses et aux menaces de l'empereur et de l'impératrice, et finit par déposer Anthime et par nommer à sa place, d'après les vœux du clergé et du peuple, Mennas. Avec le faux patriarche Anthime, furent condamnés Sévère, Pierre et Zoaras. Nous avons rapporté au long toute cette affaire en parlant d'Agapet Ier. *Voy.* cet article nos VI et VII.

Pour achever ce que ce saint Pape avait commencé et ce que la mort l'avait empêché de terminer, et pour juger définitivement les schismatiques, l'empereur Justinien fit tenir un concile à Constantinople dont la première session eut lieu le 2 mai 536. Mennas présida ce concile, auquel assistèrent cinquante-deux évêques. A la droite de Mennas étaient assis les cinq évêques d'Italie qui étaient venus à Constantinople comme légats du Pape Agapet. A sa gauche, le premier était Hypace d'Ephèse. Ensuite étaient les députés des absents. Premièrement ceux de l'Eglise romaine en particulier, car les cinq évêques d'Italie représentaient toute l'Eglise d'Occident. C'était les clercs que le Pape avait amenés avec lui, entre autres le diacre Pélage. Puis les députés d'Ephrem, patriarche d'Antioche; de Pierre, patriarche de Jérusalem; de Soteric, archevêque de Césarée en Cappadoce, d'Elphide d'Ancyre, de Photius de Corinthe. Le clergé de Constantinople assistait aussi au concile. Mais personne n'y parut de la part de l'Eglise d'Alexandrie, à cause du trouble où elle était.

Après que chacun eut pris sa place, on fit entrer les abbés qui avaient présenté requête à l'empereur, et avec eux le référendaire Théodore, chargé de l'apporter au concile. Les abbés de Constantinople étaient au nombre de cinquante-quatre, tant il y avait de monastères dans cette grande ville et aux environs. Le premier était Marius, abbé de Saint-Dalmace, et le second, Agapit, abbé de Dius. D'Antioche, c'est-à-dire de la seconde Syrie, ils étaient onze, dont le premier fut Paul, député du monastère de Saint-Maron. De Palestine dix-neuf, et à leur tête Domitien, abbé du monastère de Saint-Martyrius. Il y en avait du mont Sinaï et de Raïthe. Tous les abbés et les députés étaient au nombre de quatre-vingt-sept.

On fit lire leur requête, qui contenait des plaintes contre Anthime, Sévère, Pierre et Zoaras, à peu près semblables à celles des requêtes présentées au Pape Agapet Ier. — *Voy.* cet article. — Ils accusent Anthime d'avoir quitté depuis longtemps son église de Trébisonde, et d'avoir trompé le monde par une apparence de vie mortifiée. Ils disent à l'empereur : « Quoique vous eussiez pu chasser ces schismatiques, vous êtes louable d'avoir voulu qu'ils fussent jugés canoniquement par l'archevêque de l'ancienne Rome, que Dieu a envoyé ici comme il envoya à Rome saint Pierre, pour dissiper les prestiges de Simon. Nous vous supplions donc de faire exécuter son jugement, et de délivrer l'Eglise d'Anthime et de ces autres hérétiques. » Ensuite les évêques d'Italie et les légats du Saint-Siége donnèrent à lire les deux requêtes présentées au Pape saint Agapet, tant par les abbés que par les évêques, et la lettre synodale du Pape à Pierre, patriarche de Jérusalem, en exécution de laquelle le patriarche Mennas nomma des commissaires pour chercher Anthime, lui signifier ce qui avait été fait, et le citer à comparaître devant le concile dans trois jours. Ainsi finit la première session.

La seconde se tint quatre jours après, c'est-à-dire le 6 mai 536. Les commissaires présentèrent leur rapport de la perquisition qu'ils avaient faite d'Anthime en tous les lieux où ils croyaient qu'il pouvait être, sans avoir pu découvrir où il était. Sur quoi le patriarche Mennas dit : « Quoique l'intention d'Anthime soit évidente, de ne se pas présenter, toutefois, pour imiter la bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous lui donnons encore un autre délai de trois jours. » Et il nomma d'autres commissaires, qui, ayant fait leur rapport à la troisième séance, le 10 mai, le patriarche donna encore un troisième délai et nomma de nouveaux commissaires. Enfin pour ôter à Anthime tout prétexte d'ignorance, il ordonna que l'on afficherait publiquement un monitoire, contenant la perquisition et la citation.

On avait donné trois jours francs pour chaque citation, et l'on en donna sept pour le monitoire. Ainsi la quatrième session ne se tint que le 21 mai. Les commissaires présentèrent leur rapport des perquisitions qu'ils avaient faites, sans pouvoir apprendre aucune nouvelle d'Anthime, et du monitoire qu'ils avaient fait afficher : sur quoi le patriarche Mennas demanda les avis, premièrement des Romains, et secondement du reste des membres du concile. Les Romains dirent qu'ils suivaient en tout le jugement du Pape Agapet. Le concile, par la bouche

(415-16) Voyez, indépendamment de ce que nous disons de ces schismatiques dans l'article AGAPET (Saint), les articles que nous consacrons à chacun d'eux.

d'Hypace, d'Ephèse, dit qu'Anthime se trouvait coupable d'avoir violé les canons par sa translation, et la foi, en soutenant secrètement l'hérésie d'Eutychès, et travaillant à rompre l'union des Eglises, procurée avec tant de peines, quoiqu'il eût promis à l'empereur et écrit aux patriarches qu'il suivrait en tout le Saint-Siége. Qu'on lui avait donné tout le temps de se reconnaître, mais que, puisqu'il persévérait dans sa contumace, il devait, suivant le jugement du Pape, être privé de l'évêché de Trébisonde et du monde catholique. Le patriarche prononça donc le jugement conforme à cet avis.

Quand le concile fut levé, les Orientaux et quelques autres firent plusieurs acclamations, demandant qu'on anathématisât en même temps Sévère, Pierre et Zoaras. « Chassez, disaient-ils, ceux qui baptisent dans les maisons, renversez la caverne de Zoaras, brûlez les cavernes des hérétiques. Pourquoi Pierre a-t-il des monastères? Il y tient tous les hérétiques. » Le patriarche les pria de prendre patience jusqu'à ce qu'on en eût parlé à l'empereur. Ainsi finit la quatrième session, qui fut souscrite par soixante et onze évêques. Les Romains souscrivirent en latin, les Grecs en grec, et les Syriens, au nombre de quarante, en syriaque.

Il y eut, le 4 juin 536, une cinquième session pour ce même concile. On y condamna les complices d'Anthime, c'est-à-dire, Sévère, Pierre et Zoaras, ce dont nous faisons mention dans chacun des articles consacrés à ces hérétiques. La condamnation d'Anthime fut de nouveau confirmée dans cette session. Enfin, l'empereur Justinien envoya ce faux patriarche de Constantinople en exil et fit brûler ses livres. On ne nous apprend pas l'époque de la mort d'Anthime (417).

**ANTHROPOMORPHITES**, hérétiques des III^e^, IV^e^ et V^e^ siècles, auxquels se joignirent les audiens, et contre lesquels s'élevèrent pour les réfuter, Origène, Jean de Jérusalem, saint Epiphane, Théophile d'Alexandrie et saint Cyrille d'Alexandrie. — *Voy.* ces articles. — Au X^e^ siècle, il parut de nouveaux Antropomorphites qui rencontrèrent pour adversaire Rathier, évêque de Vérone. *Voy.* cet article.

**ANTHUSE** (Sainte), vierge, fille de Constantin Copronyme, fut élevée dans la piété par Irène, sa mère, qu'elle perdit de bonne heure. Elle persévéra dans la vraie foi, malgré l'impiété de son père. Celui-ci aurait voulu la marier, et lui fit, pour cela, beaucoup d'instance; mais Anthuse refusa constamment. Après la mort de Constantin, arrivée en 775, la jeune vierge, se trouvant libre désormais, distribua tous ses biens aux pauvres, aux églises, aux monastères, ou pour la rédemption des captifs. Elle donna ses habits d'étoffes d'or pour l'ornement des glises. C'était la mère des orphelins et des enfants abandonnés; elle les rassemblait, les élevait et les instruisait. Elle mettait les vieilles gens dans des hôpitaux, et prenait soin des mourants. Irène et Constantin l'invitèrent souvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire; mais elle le refusa constamment; et, ayant reçu le voile des mains du patriarche Taraise, elle se retira dans le monastère d'Eménie, où elle mourut vers la fin du VIII^e^ siècle. L'Eglise grecque honore sa mémoire le 12 avril.

**ANTIDICOMARIANITES**, ou adversaires de Marie; hérétiques du IV^e^ siècle, qui soutenait que Marie n'était pas demeurée vierge, et qu'après la naissance de Jésus-Christ elle avait eu des enfants de saint Joseph.

Saint Epiphane (418), ayant appris que cette erreur avait cours en Arabie, écrivit une grande lettre pour la réfuter, adressée à tous les fidèles de cette province, depuis les évêques jusqu'aux laïques et même aux catéchumènes. Il y rapporte plusieurs traditions touchant saint Joseph, que l'on croit avoir été tirées de quelques livres apocryphes; mais il répond solidement aux objections que les hérétiques prétendaient tirer de l'Ecriture, contre la perpétuelle virginité de Marie. Il y eut dans le même pays une erreur tout opposée, qui faisait regarder la très-sainte Vierge comme une espèce de divinité. *Voy.* l'article COLLYRIDIENS.

**ANTIDIUS** ou ANTIDE (Saint), évêque de Besançon, martyr. Il y eut sans doute deux saints de ce nom, évêques de Besançon, car nous voyons, dans le *Catalogue* des évêques de cette Eglise, un saint Antidius qui fut décapité par les Vandales, commandés par Crocus, l'an 267; et Fleury, sous l'an 407, fait mention d'un saint Antidius, évêque de Besançon, honoré le 17 juin comme ayant été martyrisé par les Vandales. Mais nous croyons que ce saint est le même que celui de l'an 267, et que le second, saint Antide, vécut plus tard, qu'il était chanoine de Besançon quand il en fut fait évêque, et qu'il ne souffrit point le martyre. Fleury aura fait une confusion, ou bien, parlant, sous l'année 407, des ravages occasionnés par les Vandales dans les Gaules, il aura rappelé, comme en passant, le martyr du premier Antidius. Il paraîtrait que ce saint est honoré à Besançon, non le 17, mais le 27 juin, quoique le Martyrologe romain le mette au 25 du même mois. — Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* prétendent que les *actes du martyr Antidius* n'ont aucune autorité.

**ANTIMOND** (Saint), et vulgairement *Aumond*, premier évêque de Térouanne au V^e^ siècle. Il menait la vie d'un saint solitaire, lorsque saint Remi, évêque de Reims, l'envoya, vers l'an 497, pour travailler à la conversion des Morins, c'est-à-dire les habitants de Térouanne (419) et de Boulogne. Le saint missionnaire, qui fut le premier évêque de

(417) Anasthase le bibliothécaire, *in Agap.*; Baronius, an. 535, 536; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXII, n^os^ 52, 53, 54, 55.

(418) In hæres. LXXVII, n° 26; LXXVIII.

(419) Térouanne fut détruite par Charles-Quint l'an 1553, et de son diocèse on a fait trois siéges

Térouanne, n'en fut pas pourtant le premier apôtre : les saints Fuscien et Victoric, et ensuite saint Victrice y avaient annoncé l'Evangile ; mais le temps et les ravages des barbares y avaient presque étouffé jusqu'aux semences de la foi, et la mission de saint Antimond y était nécessaire.

ANTINORI (Ludovic), cité dans l'Histoire de l'Eglise à cause de plusieurs commissions dont il fut chargé par le Pape Pie IV au concile de Trente. Il vint aussi en France pour y faire recevoir ce concile.

ANTIOCHE. *Voy.* l'article Eglise apostolique d'Antioche.

ANTIOCHE (Le patriarche d') fut décoré de cette dignité par Benoît XIII, et avait été précédemment trésorier de Maguelonne ; il assista au concile de Constance (an 1415), et s'était détaché de l'obédience de Benoît XIII pour suivre celle de Rome, qui était la plus nombreuse. Mais Jean XXIII l'accusait d'être toujours l'ami secret de Pierre de Lune, et il paraît que les motifs de ces reproches venaient en grande partie des soins que se donnait le patriarche pour avancer la cession demandée par le concile et par l'empereur.

Malgré cette indisposition du Pape contre le patriarche d'Antioche, celui-ci, voyant la dignité pontificale vivement attaquée, composa un *Mémoire* où il établit qu'un Pape catholique n'est point soumis au concile général, et où, répondant à quelques canons du décret de Gratien, qui paraissent soumettre le Pape au concile, il dit que cela doit s'entendre des définitions de foi auxquelles le Pape est obligé d'acquiescer comme les simples fidèles (420). Ce *Mémoire* fut d'abord envoyé au Pape Jean XXXIII, et réfuté dans la suite par le cardinal Pierre d'Ailly, qui soutint, lui, qu'en certaines occasions le concile général peut juger le Pape (421). Au concile de Bâle (an 1434) le même patriarche présenta, dans la dix-huitième session, un ouvrage qu'il avait composé et répandu quelques mois auparavant (422), et où il semble se contredire avec son précédent *Mémoire.* Ce nouvel écrit a d'ailleurs été jugé comme faible, et ne répondant ni à la dignité du sujet ni au nom de l'auteur.

ANTIOCHE (Synode dit d') se tint en 1806, non dans cette ville, mais au monastère de Carcaph, diocèse de Béryte. Adami (*Voy.* cet article) en fut l'âme, et s'attacha à y copier ce qui se fit à Pistoie, en évitant néanmoins de prononcer le nom de ce synode schismatique. Comme cela se passait douze ans après la condamnation portée par Pie VI contre cette assemblée (*Voy.* Pistoie) dans la bulle *Auctorem fidei.* Adami ne pouvait avoir assurément l'excuse de la bonne foi. Il eut soin de rédiger les Actes du Synode, dit d'Antioche, en arabe, sans y joindre la version latine, comme le voulait l'usage. De plus, ces Actes ne furent point envoyés au Saint-Siége, ainsi que cela est prescrit et que cela se fait toujours.

Ce ne fut qu'en 1810 qu'on les imprima et qu'on les répandit dans tout l'Orient, avec une approbation surprise à Gaudolfi, alors visiteur apostolique au mont Liban ; l'erreur profita des malheurs de l'Eglise pour se propager. Cependant des bruits vagues et sinistres pénétrèrent en Italie. Quelques chrétiens fidèles et vigilants donnèrent sans doute l'éveil. Le patriarche des grecs Melckites, Maxime Mazlum, envoya à Rome un exemplaire du Synode, traduit en italien, en certifiant que cette version était conforme à l'original arabe. Elle fut soumise à l'examen de la congrégation chargée de la correction des livres de l'Eglise d'Orient ; et sur le rapport qui lui fut fait, intervint, de l'avis unanime des cardinaux, une condamnation du faux Synode d'Antioche. Le patriarche Mazlum déclara adhérer à la censure, et promit de faire tous ses efforts pour empêcher que les décrets du Synode ne fussent mis à exécution ou n'obtinssent quelque autorité (423).

Il faut croire, cependant, que les erreurs enseignées par Adami, et consacrées par le Synode d'Antioche, ne restèrent malheureusement pas sans effet, puisque nous voyons, en 1835, le Saint-Siége être obligé de publier une bulle au sujet de ces erreurs. *Voy.* l'article Germain Adami.

ANTIOCHUS (Saint), martyr. Il cultivait la médecine et vivait sous l'empereur Adrien. Il était chétien et natif de la Mauritanie. Son art fut uniquement employé au soulagement des malades pauvres. Il passa quelque temps en Galatie et en Cappadoce, et se rendit, vers 120 de Jésus-Christ, à l'île de Sardaigne, où il souffrit le martyre. Sa mémoire est le 13 décembre.

ANTIOCHUS (Saint), autre médecin martyr, natif de Sébaste, persécuté et mis à mort sous Dioclétien (303-311 de Jésus-Christ). On rapporte qu'il fut miraculeusement sauvé des griffes des bêtes féroces auxquelles il avait été exposé, et que de ses blessures découlait du lait au lieu de sang. L'Eglise célèbre sa mémoire le 15 juillet.

ANTIOCHUS, prêtre, neveu de saint Eusèbe, évêque de Samosate et fils de son frère, fut enveloppé dans la persécution de son oncle, et envoyé en exil dans l'Arménie (an 373). Il est à présumer qu'Antiochus demeura quelque temps auprès de son oncle aussi exilé, car saint Basile, lui écrivant, le félicite de ce que l'exil lui donne occasion de le posséder plus en repos, que lorsqu'il était occupé avec lui du gouvernement de l'E-

épiscopaux, savoir : Boulogne, Ypres et Saint-Omer. (Notes de l'*Hist. de l'Egl. Gal.*, liv. v.)

(420) *Hist. de l'Egl. Gal.*, liv. xiv, tom. XIX, p. 195 de l'éd. in-12, 1826.

(421) Id., ibid., p. 496.

(422) Ibid., liv. xlvii, tom. XX, p. 291.

(423) *L'Ami de la religion*, tom. LXXXIX, pag. 327-328. Nous sommes étonné que M. l'abbé Rohrbacher n'ait pas fait mention de ce synode dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique* : il ne s'est guère occupé, dans la période de 1802 à 1848, que de la France. Aussi trouvons-nous beaucoup de lacunes dans son tome XXVIII°.

glise (424). Eusèbe ayant souffert le martyr vers 379, Antiochus fut appelé à lui succéder sur le siége de Samosate. Le concile de la province s'assembla, suivant la coutume, pour l'ordonner évêque. Jovien, évêque de Perge, qui avait été quelque temps dans la communion des ariens, se trouva à cette assemblée (425). Tous ayant donné leurs suffrages pour l'élection d'Antiochus, on le mena près de l'autel, et on le fit mettre à genoux pour recevoir l'imposition des mains; mais quand il vit Jovien qui s'avançait avec les autres, il repoussa sa main et voulut qu'il se retirât, disant qu'il ne pouvait souffrir sur sa tête une main qui avait reçu des mystères célébrés par des blasphèmes, c'est-à-dire l'Eucharistie des ariens. Antiochus souscrivit au premier concile général de Constantinople, et depuis nous ne voyons plus rien sur lui dans l'histoire.

ANTIOCHUS, évêque de Ptolémaïde, entra dans la conspiration des ennemis de saint Jean Chrysostome, et assista au concile du Chêne, comme à celui qui fut tenu à Constantinople contre le saint docteur. Il ordonna secrètement Porphyre, évêque d'Antioche, et mourut en l'an 408. Il avait écrit un grand nombre de sermons, d'homélies et un grand traité contre l'avarice : il n'en reste plus que de faibles fragments (426).

ANTIOCHUS (Saint), ermite de la haute Syrie, conseilla à saint Théodore Sicéote de quitter l'épiscopat qui lui était à charge. Antiochus, revenant de Constantinople, vers l'an 599, passa chez Théodore. Il était alors âgé de cent ans. Il y avait soixante années qu'il n'usait ni de vin ni d'huile, et trente qu'il ne mangeait point de pain, ne vivant que d'herbes crues avec du sel et du vinaigre. Théodore, qui avait le dessein de vivre dans la retraite, consulta donc Antiochus. Celui-ci lui dit d'exécuter au plus tôt sa résolution, et mourut peu après l'avoir quitté.

ANTIOCHUS, moine de Seba ou Sabas, près de Jérusalem, vivait au commencement du VII<sup></sup>e siècle, pendant la guerre de l'empereur Héraclius contre Chosroës, roi des Perses. Il fut témoin de la prise de Jérusalem par les Perses en 614, et parle des traitements barbares qu'éprouvaient alors les moines de la Palestine.

En 619, les Perses ayant pris Ancyre, capitale de la Galatie, près de laquelle était le monastère d'Attaline, les moines, avec leur abbé Eustathe, furent obligés d'abandonner le pays et de changer souvent de place, par la crainte des infidèles. Comme ils ne pouvaient, dans ces fréquents voyages, porter avec eux beaucoup de livres, l'abbé Eustathe écrivit à Antiochus pour le charger de lui faire un abrégé de toute l'Ecriture sainte, contenant en un seul volume, facile à porter, tout ce qui est nécessaire au salut. En même temps il le pria de lui raconter exactement les vertus et la mort de quarante-quatre moines de la laure de saint Sabas, tués par les Arabes cinq ans auparavant.

Antiochus fit ce que lui demandait l'abbé Eustathe; mais il ne put le faire avec toute l'exactitude qu'il eût désiré, parce qu'il était lui-même contraint de changer continuellement de demeure, par la crainte des barbares. Avec le récit du martyre de ses confrères, il lui envoie un extrait moral de l'Ecriture sainte, distribué en cent trente chapitres ou homélies. C'est comme un corps de théologie morale à l'usage des religieux. Il porte le nom de *Pandectes*, qui signifie à peu près la même chose que le nom théologique de *Somme*. Dans le dernier chapitre, Antiochus met le catalogue des hérétiques, depuis Simon le Magicien jusqu'à ceux de son temps, et finit par les sévériens et les jacobites.

Ces derniers avaient pris leur nom d'un certain Jacob, surnommé Zanzale ou Bardaï, qui était un moine syrien, disciple de Sévère, et qui prêcha l'hérésie d'Eutychès dans la Mésopotamie et l'Arménie. Antiochus parle d'un certain Athanase, jacobite, qu'il appelle précurseur de l'Antechrist, et qui voulait usurper le siége d'Antioche. Quant à lui-même, il proteste qu'il s'en tient, avec l'Eglise catholique, à ce qu'ont enseigné saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome et saint Cyrille d'Alexandrie. A la fin de l'ouvrage est une grande prière, où Antiochus confesse que c'est à cause des péchés des Chrétiens que Dieu a permis que les sanctuaires fussent abandonnés, le peuple mené en captivité, les corps des saints jetés sans sépulture, et la croix du Sauveur enlevée par les barbares.

En tête de son ouvrage Antiochus mit une lettre dédicatoire à Eustathe, abbé d'Ancyre.

Dans cette lettre, Antiochus raconte ce qui lui est arrivé et aux autres moines, ses confrères, depuis l'incursion des Arabes, et comment ils demeurèrent deux ans au monastère de Saint-Anastase, près de Jérusalem. Ensuite, ajoute-t-il, le saint abbé Modeste nous conseilla de retourner à la laure, notre ancienne demeure. Quelques-uns suivirent son conseil, d'autres demeurèrent dans le monastère de Saint-Anastase, sous la conduite du saint abbé Justin, qui, après avoir demeuré plusieurs années dans la laure, étant ordonné prêtre pour son mérite, avait assemblé une grande communauté dans ce monastère et y gardait les observances de la laure; en sorte qu'aucun n'était mieux réglé dans toute la Palestine.

Le livre d'Antiochus, écrit en grec, fut d'abord publié en latin par G. Tilman, abbé d'Ancyre, Paris, 1543, in-8°, et réimprimé dans la *Bibliotheca Patrum*, Paris, 1579, vol. II; Cologne, 1618, vol. VII; et Lyon, 1677, vol. XII. Le texte grec a été publié par Fronto Ducans, avec la traduction latine de Tilman, dans le premier vol. de l'*Auctuarium Bibl. Patrum;* Paris, 1624. On peut

(424) Epist. 269.
(425) Théod., *Hist.*, lib IV, c. 15-16.
(426) Cave, *Script. eccles. hist. liter.*

voir, sur cet ouvrage, *Cave, scriptor. eccles. hist. litter.*, tom. Ier, 448. On ne sait pas à quelle époque mourut Antiochus. Quelques auteurs le qualifient du titre de *saint*.

ANTIPAS, tétrarque de Galilée. *Voy.* HÉRODE.

ANTIPAS (Saint), martyr, est ce *témoin fidèle* dont parle saint Jean dans son *Apocalypse*. Il fut un des premiers disciples du Sauveur, et souffrit le martyre à Pergame dont il était évêque : *et in diebus illis Antipas testis meus fidelis qui occisus est apud vos, ubi satanas habitat.* (*Apoc.* II, 13.) L'histoire de la vie de saint Antipas rapporte qu'il fut enfermé dans un taureau d'airain tout ardent de feu; mais ces actes, quoique anciens, ne paraissent pas jouir d'une grande autorité. On est assez persuadé que saint Antipas souffrit le martyre au plus tard sous le règne de Domitien, et la manière dont en parle saint Jean semble insinuer qu'il aurait été tué par l'épée. Nous ne savons donc pas sur quoi repose la tradition du pays qui veut qu'il ait été enfermé dans un taureau d'airain rougi au feu. On apprend de l'auteur de ces *Actes* (427), qui était de Pergame, mais qui n'a écrit que longtemps après la paix rendue à l'Eglise, qu'il se faisait des miracles dans le lieu où saint Antipas avait été martyrisé. Et si l'on en croit les Grecs, son tombeau, qui était dans l'église de Pergame, jetait sans cesse une huile miraculeuse. Ils célèbrent sa fête avec beaucoup de solennité le 11 avril, et c'est d'eux que les Latins ont appris à l'honorer le même jour (428). Lipoman et Surius ont publié les *Actes* de ce saint dans leurs recueils.

ANTIPATER, évêque de Bosre, vivait vers la fin du Ve siècle et au commencement du VIe. Il combattit les doctrines d'Origène (429), et composa une réfutation de l'apologie d'Eusèbe pour Eugène, divisée en plusieurs discours. On en trouve un fragment dans les *Actes* du deuxième concile de Nicée, (430), où il avoue qu'Eusèbe savait beaucoup de faits historiques, mais qu'il n'était pas habile sur le dogme. Il le blâme d'avoir défendu les sentiments d'Origène, touchant la préexistence des âmes et la sujétion du Fils de Dieu à l'égard de son père. Léon Allatius fait mention d'un sermon de l'évêque de Bosre sur saint Jean-Baptiste.

ANTIPHONÈTES. — Image miraculeuse à Constantinople, abattue par ordre de l'empereur Léon l'*Isaurien*, en 730. Voici le fait.

Il y avait dans un des vestibules du grand palais de Constantinople (431) une image de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix. Cette image, élevée à une certaine hauteur, était fort vénérée. On rapportait que Constantin l'avait fait dresser en mémoire de la croix qui lui apparut au ciel; et on en racontait plusieurs miracles, entre autres celui-ci (432): Un marchand, nommé Théodore, ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta cinquante livres d'or d'un juif, nommé Abraham, et lui donna pour caution Jésus-Christ représenté en cette image; après quoi il fit un voyage très-heureux. Le juif se convertit, et on nomma cette image *Antiphonétès*, c'est-à-dire le répondant.

L'empereur Léon qui poursuivait de sa fureur le culte des images, voulut commencer par celle-ci. Il envoya pour l'abattre un de ses écuyers nommé Jouin. Des femmes, qui se trouvèrent présentes, s'efforcèrent par leurs prières de le détourner de ce sacrilége; mais, sans s'arrêter à leurs représentations, il prit une échelle, y monta et donna trois coups de hache dans la figure du crucifix. Alors les femmes tirèrent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuèrent sur la place et le mirent en pièces. Toutefois l'image fut abattue et brûlée, et l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avait ôté l'image. Car les iconoclastes honoraient la croix, pourvu qu'elle n'eût pas de crucifix; ils n'en voulaient qu'aux images qui représentaient la figure humaine. Les femmes, qui avaient massacré Jouin, coururent au palais patriarchal, et jetèrent des pierres au patriarche Anastase en l'accablant de reproches amers et mérités. — *Voy.* son article, tom. Ier, col. 1082, n° 1. — Ce patriarche prévaricateur, outré de cette insulte, se plaignit à l'empereur, et obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir avec elles dix autres personnes, huit hommes et deux femmes pour cette même image, et l'Eglise grecque les honore comme martyrs le 9 août (433). Plusieurs Chrétiens d'occident furent témoins de ces crimes : il y en avait de Rome, des Gaules, du pays des Vandales, de Mauritanie et de Gothie.

ANTITRINITAIRES — Secte de sociniens,

ANTOINE (Saint), patriarche des cénobites, dont la vie a été écrite par l'un des plus grands génies de l'Eglise, saint Athanase, qui le connaissait particulièrement et qui fut même son disciple. C'est dans cette *Vie* qu'a été puisé ce que nous allons en rapporter.

I. Saint Antoine naquit l'an 251, à Côme, près d'Héraclée, dans la haute Egypte, de parents nobles et riches, qui l'élevèrent chrétiennement. Devenu adolescent, il ne voulut point être instruit dans les lettres pour éviter toute communication avec les autres enfants (434). Ainsi il ne sut jamais lire ni écrire, et ne connut aucune autre langue

(427) Papebr., p. 4; Tillemont, tom. III, p. 130.
(428) Baillet, *Vies de Saints*, 11 avril.
(429) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XXXIII, n° 3.
(430) Conc., tom. VII, pag. 367, art. 5.
(431) Ce vestibule était appelé *Chalqué*, parce qu'il était couvert de lames d'airain, et situé près de la place nommée *Calcoprétéa*, c'est-à-dire *le Marché au cuivre*. (*V.* Cang. *C. P. Chr.*, lib. II, p. 114, etc. et lib. IV, n° 9, p. 85.)
(432) Nar. de Antiphon., II. *Auct. Bib. PP.*, Combef., p. 611.
(433) *Menal. Martyr Rom.*, 9, Aug. 9.
(434) S. Aug. *Doct. Christ.*, Prol., n° IV,

que la langue égyptienne. Il allait à l'église avec ses parents, mais il n'y assistait pas négligemment ; il était très-attentif aux lectures, et en conservait le fruit dans son cœur. Il rendait une grande obéissance à son père et à sa mère, et, bien qu'ils fussent riches, il ne les importunait jamais pour la dépense d'une nourriture délicate, mais se contentait de ce qu'on lui donnait.

Son père et sa mère étant morts, et l'ayant laissé à l'âge de dix-huit à vingt ans avec une sœur encore fort jeune, il prit le soin qu'il devait d'elle et de la maison ; mais à peine six mois furent-ils passés, qu'allant selon sa coutume à l'église, il avait l'esprit recueilli, et pensait en lui-même durant le chemin, comment les apôtres avaient abandonné toutes choses pour suivre Jésus-Christ (435), et comment ceux dont il est parlé dans les *Actes* vendaient leurs biens, et en mettait le prix aux pieds des apôtres pour être distribué à ceux qui en avait besoin (436), et quelle est l'espérance qui leur est réservée dans le ciel (437). Plein de ces pensées, il entra dans l'église au moment même où l'on récitait ces paroles que Notre-Seigneur dit à un riche (438) : *Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, viens et me suis, et tu auras un trésor dans le ciel.*

Antoine regarda le souvenir de l'exemple des saints comme envoyé de Dieu, et la lecture de l'Evangile comme faite pour lui ; et sitôt qu'il fut sorti de l'église, il distribua à ses voisins, afin qu'ils n'eussent rien à démêler avec lui ni avec sa sœur, les terres qu'il possédait en héritage et qui étaient considérables, très-fertiles et très-agréables. Quant à ses meubles, il les vendit tous, et, en ayant tiré une somme notable, il donna cet argent aux pauvres, à la réserve d'une petite part qu'il retint pour sa sœur.

Une autre fois, entrant encore dans l'église, il entendit lire ce passage où Jésus-Christ dit dans l'Evangile : *Ne soyez point en peine du lendemain* (439). Alors il ne demeura pas davantage, et, étant sorti, il donna aux personnes pauvres ce qui lui restait et confia sa sœur à quelques vierges chrétiennes de sa connaissance, afin qu'elle fût élevée dans un parthénon ou couvent de vierges ; puis, devant la maison, il embrassa la vie ascétique, veillant sur lui-même et gardant une très-grande tempérance. Car il n'y avait pas encore en Egypte de monastères nombreux, comme il y en eut plus tard, et aucun moine ne connaissait encore le grand désert ; seulement chacun d'eux s'exerçait seul à la vie ascétique, non loin de son bourg.

II. Tout près de celui d'Antoine était un vieillard qui menait cette vie solitaire depuis sa jeunesse. Notre saint l'ayant vu, fut touché d'une louable émulation et commença premièrement à demeurer aussi hors du bourg. Mais, si on lui parlait de la ferveur de quelque autre, il allait à sa découverte comme une industrieuse abeille, et il ne s'en retournait point qu'il ne l'eût vu et reçu de lui quelque provision pour s'avancer dans le chemin de la vertu. Fixé là au commencement, il équilibra tellement son esprit, qu'il ne pensait plus ni aux biens de ses parents ni à ses proches, mais s'appliquait tout entier à la perfection de la vie ascétique. Il travaillait des mains, sachant qu'il est écrit : *Que celui qui ne travaille point ne doit point manger* (440), et, ne retenant que ce qu'il lui fallait pour vivre, il donnait le reste aux pauvres. Il priait continuellement, ayant appris qu'il faut prier sans cesse (441). Car il était si attentif à la lecture, que rien de ce qui était écrit ne tombait par terre, mais il retenait tout et sa mémoire lui servait ensuite de livres.

Par cette manière de vivre, Antoine se faisait aimer de tous ; il était sincèrement soumis à ces hommes de ferveur qu'il allait visiter, et remarquait en quelle vertu chacun d'eux excellait : l'humeur agréable de l'un, l'assiduité à prier dans l'autre ; le calme imperturbable de celui-ci, l'humanité de celui-là ; les veilles d'un tel, et dans tel autre l'amour de l'étude ; il admirait la patience des uns, les jeûnes et les austérités de quelques autres qui n'avaient pour lit que la terre ; il observait la douceur de celui-ci, la longanimité de celui-là, leur piété à tous pour Jésus-Christ et leur charité entre eux. Rempli de toutes ces images, il retournait dans sa solitude, où, repassant les vertus qu'il avait vues séparées en tant de personnes, il s'efforçait de les rassembler en lui seul. Il n'eut jamais aucune contestation avec ceux de son âge, si ce n'est pour ne paraître pas le second dans les exercices de la vertu, et, cela même, il le faisait de manière à n'en contrister aucun, mais à leur donner de la joie à tous. Aussi tous les amis du bien qui étaient dans la bourgade l'appelaient le bien-aimé de Dieu, et le saluaient, les uns du nom de fils, les autres du nom de frère.

III. Mais l'ennemi du bien, ne pouvant souffrir ce zèle en un jeune homme, l'attaqua par diverses tentations. D'abord il lui mit devant les yeux les biens qu'il avait quittés, le soin qu'il devait prendre de sa sœur, sa noblesse, le désir de la gloire, les plaisirs de la vie. D'un autre côté, il lui représentait d'extrêmes difficultés dans le chemin de la vertu : la faiblesse de son corps, la longueur de la vie et un nuage épais de diverses autres pensées. Antoine les ayant dissipées par sa foi et par ses prières continuelles, le démon l'attaqua violemment par des pensées et des fantômes impurs, dont il le tourmentait jour et nuit. Mais Antoine les surmonta par la foi, les prières, les jeû-

(435) *Matth.* XIX, 27.
(436) *Act. apost.* IV, 35.
(437) *Coloss.* I, 5.
(438) *Matth.* XIX.
(439) *Matth.* VI, 34.
(440) *II Thess.* III, 10.
(441) *I Thess.* V, 17.

nes, par la considération de la noblesse que Jésus-Christ nous a donnée de la spiritualité de l'âme et des peines de l'enfer. Finalement, le démon vaincu se présenta à lui sous la forme d'un enfant noir, en disant : « J'en ai trompé un grand nombre, j'en ai renversé beaucoup; mais en m'attaquant à toi, je me suis trouvé sans force. — Qui es-tu, lui demanda Antoine, pour me parler de la sorte? — C'est moi, répondit l'autre d'une voix lamentable, c'est moi qui use envers les jeunes gens de chatouillements impurs; je m'appelle l'esprit de fornication. C'est moi qui t'ai obsédé si souvent, et que chaque fois tu as repoussé. » Antoine rendit grâces à Dieu, et dit : « Tu es donc bien méprisable; tu as l'esprit noir, et tu es faible comme un enfant. Aussi n'aurai-je plus aucun souci de toi; car le Seigneur est mon aide, et je mépriserai mes ennemis. »

Bien loin de se relâcher après cette première victoire, Antoine augmenta ses austérités. Il veillait tellement que souvent il passait la nuit entière sans dormir. Il ne mangeait qu'une fois le jour, après le coucher du soleil; quelquefois de deux en deux jours, et souvent de quatre en quatre. Sa nourriture était du pain et du sel, et il ne buvait que de l'eau. Pour la chair et le vin, c'était déjà l'usage établi chez tous les autres solitaires de s'en abstenir. Son lit n'était qu'une natte; mais, le plus souvent, il couchait sur la terre nue. Jamais il ne s'oignait d'huile; ce qui était une grande austérité dans ce pays. Il disait que les solitaires devaient se proposer pour modèle le prophète Élie.

L'Egypte était pleine de sépulcres, qui étaient des bâtiments considérables. Antoine en choisit un des plus éloignés du bourg, où il alla s'enfermer, après avoir prié un de ses amis de lui apporter du pain de temps en temps. Le démon, accompagné d'une multitude des siens, l'y vint attaquer de nuit, et le battit de telle sorte qu'il le laissa étendu par terre, sans pouvoir parler et sentant des douleurs excessives.

Le lendemain son ami vint à l'ordinaire lui apporter du pain. Ayant ouvert la porte et le voyant étendu comme mort, il le porta à l'église du bourg, où il le déposa à terre, et plusieurs de ses parents et de ses voisins le croyant mort vinrent s'asseoir auprès de lui. Sur le minuit Antoine s'éveilla et les vit tous endormis, excepté son ami; il lui fit signe d'approcher et le pria de le reporter dans le sépulcre, sans éveiller personne; ce qu'il fit, et Antoine ayant refermé la porte continua d'y demeurer seul. Ne pouvant se soutenir à cause des coups qu'il avait reçus, il priait couché et défiait le démon. Alors il ouït un si grand bruit, que tout le bâtiment en fut ébranlé, les démons comme ayant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule sous diverses formes de bêtes affreuses : de lions, d'ours, de léopards, de taureaux, de loups, de scorpions, d'aspics et d'autres serpents, chacun jetant son cri et s'élançant sur lui avec furie.

Antoine, bien qu'abîmé de coups, demeura ferme et continua de les mépriser. Enfin, levant les yeux, il vit le toit comme s'ouvrir et un rayon de lumière qui venait à lui; les démons disparurent, ses douleurs cessèrent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit : « Où étiez-vous, Seigneur! et pourquoi n'êtes-vous pas venu dès le commencement? » Il entendit une voix qui répondit : « J'étais ici, mais je voulais être spectateur de ton courage; puisque tu as résisté, je t'assisterai toujours et te rendrai célèbre par toute la terre. » Antoine se leva pour prier et sentant en lui plus de force qu'il n'en avait auparavant, il partit dès le lendemain pour aller dans le désert. Il avait environ trente-cinq ans, et ainsi se passèrent les quinze premières années de sa retraite.

IV. Poussé par un nouveau zèle, Antoine alla trouver le vieillard qui avait été son premier maître, et le pria de trouver bon qu'ils demeurassent ensemble dans le désert. Le bon ermite s'excusa sur son âge, et sur ce que ce n'était pas encore la coutume, et Antoine partit aussitôt pour la montagne. Dans le chemin il crut voir un grand plat d'argent; il s'arrêta et dit en le regardant : « D'où vient un plat en ce désert? ce n'est point ici un chemin battu : ce plat est trop grand pour être tombé sans qu'on s'en soit aperçu et sans qu'on soit venu le chercher. C'est un artifice du démon; mais tu ne ralentiras pas par là l'ardeur qui me pousse, que ton argent périsse avec toi. » Il n'eut pas plutôt achevé ces paroles que le plat s'évanouit comme de la fumée.

Antoine, continuant son chemin, y vit répandre une grande quantité d'or, non plus imaginaire, mais réel, soit que l'ennemi le lui fît voir, soit qu'un ange voulût l'éprouver. Antoine passa sur cet or comme sur du feu, et sans se détourner il continua sa course, afin de n'en pas même remarquer la place. Il arriva donc à la montagne, où, ayant trouvé au delà du Nil, à l'orient, un vieux château abandonné depuis longtemps et plein de reptiles, il s'y arrêta et y établit sa demeure. Tous ces animaux s'enfuirent aussitôt, comme si on les en eût chassés; il ferma l'entrée, et fit provision de pain pour six mois, car en Thébaïde on en faisait de tel, et qui durait même un an entier sans se corrompre; il y avait de l'eau dans l'intérieur de cette forteresse. Il y demeura seul sans en sortir et sans voir personne de ceux qui y vinrent.

Il vécut longtemps de cette sorte, recevant seulement deux fois l'année du pain qu'on lui jetait de dessus le toit. Ceux de ses amis qui venaient le visiter, étant contraints, parce qu'il ne les laissait point entrer, de passer souvent au dehors les jours et les nuits, ils entendaient au dedans comme des troupes de gens qui murmuraient, qui faisaient grand bruit, et qui criaient avec des voix lamentables : Retire-

toi d'un lieu qui nous appartient; qu'as-tu affaire dans le désert ? Tu ne résisteras pas à nos attaques. Ses amis croyaient d'abord que c'étaient des hommes, qui, étant descendus avec des échelles, disputaient contre lui; mais, ayant regardé par une fente et ne voyant personne, ils conclurent que c'étaient des démons, et saisis de frayeur ils appelaient Antoine, qui ne témoignait pas moins de charité pour eux que de mépris pour les démons. Ses amis venaient continuellement ainsi le voir, et, croyant le trouver mort, ils l'entendaient qui chantait ce psaume : « Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dissipés; et que ceux qui le haïssent s'enfuient de devant sa face ! »

V. Saint Antoine passa ainsi près de vingt ans dans cette retraite. Enfin plusieurs désirant avec ardeur imiter sa manière de vivre, et ses amis voulant à toute force ouvrir sa porte, il sortit comme d'un sanctuaire, où il s'était consacré à Dieu et rempli de son esprit. Il parut pour la première fois, hors du château, à ceux qui venaient à lui (an 305).

Ils furent remplis d'étonnement de voir son corps dans le même état : ni grossi faute d'exercice, ni atténué par tant de jeûnes et de combats contre les démons. Il était tel qu'ils l'avaient connu avant sa retraite. Son âme était tranquille, ni abattue de tristesse, ni dissipée par la joie. Il ne fut ni troublé de voir une si grande multitude, ni réjoui des compliments qu'il recevait ; mais il était égal en tout, comme gouverné par la raison et ferme dans son état naturel. Dieu guérissait par lui plusieurs malades, délivrait plusieurs possédés et donnait tant de grâce à ses paroles, qu'il consolait les affligés et réconciliait ceux qui étaient mal ensemble, leur disant à tous qu'il n'y a rien dans le monde de préférable à l'amour de Jésus-Christ (442). Il les exhortait aussi à penser sérieusement aux biens à venir et à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant son propre Fils à la mort pour notre salut. Il persuada ainsi plusieurs d'embrasser la vie solitaire, ce qui fut cause que tant de monastères s'établirent dans les montagnes, et que le désert fut peuplé de moines. Les uns demeurèrent près de lui, à l'orient du Nil; les autres à l'occident, vers la ville d'Arsinoé.

L'obligation de visiter ses disciples l'ayant engagé à traverser un canal qui était plein de crocodiles, il se mit en prières et le passa sans que ni lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnaient reçût le moindre mal. Etant retourné à son monastère, il continua les mêmes travaux. Ses fréquentes exhortations augmentaient la ferveur de ceux qui avaient déjà embrassé la vie monastique, et portaient plusieurs autres à l'embrasser; et ainsi, par l'attrait de ses paroles, il se fit plusieurs monastères qu'il gouvernait tous comme leur père. Un jour entre autres, comme ils étaient tous assemblés autour de lui, il leur fit un grand discours en sa langue égyptienne, les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux passés, et leur découvrant les divers artifices des démons et les moyens de les vaincre. Il leur cita dans cette vue plusieurs faits qui lui étaient arrivés à lui-même, entre autres celui-ci : « Un jour on frappait à ma porte. Etant sorti, j'aperçus quelqu'un d'une haute stature. Lui ayant demandé qui il était, il répondit : —Je suis Satan. — Qu'as-tu donc ici à faire? lui répliquai-je. Il dit : Pourquoi les moines et les autres Chrétiens m'accusent-ils à tort? pourquoi me maudire à toute heure? Je lui répondis : — Mais pourquoi les molestes-tu ? — Ce n'est pas moi qui les moleste, réprit-il, ce sont eux-mêmes. Car moi je suis devenu impuissant. N'ont-ils pas lu : Les armes de l'ennemi ont défailli à jamais, vous lui avez enlevé les villes? En effet, je n'ai plus ni lieu, ni arme, ni cité. Il y a des Chrétiens partout; le désert même est rempli de moines. Qu'ils prennent garde à eux et qu'ils ne me maudissent pas sans sujet. Admirant alors la grâce du Seigneur, je dis : — Tu es toujours menteur, et jamais tu ne dis la vérité, toutefois dans ce moment tu dis vrai malgré toi. Le Christ, par son avénement t'a rendu sans force, il t'a terrassé et dépouillé. Dès qu'il entendit le nom du Sauveur, il disparut, ne pouvant supporter les tourments du feu que ce nom seul lui faisait souffrir. »

Antoine concluait de ces exemples qu'il ne fallait pas avoir peur de Satan ni des siens. Les solitaires l'écoutèrent avec joie et avec admiration et se sentirent animés d'un nouveau courage. Il y en avait un grand nombre dans les montagnes qui passaient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à se réjouir dans l'espérance des biens éternels; à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conservant entre eux la charité et l'union. C'était véritablement une région habitée par la piété et la justice. Il n'y avait là personne qui fît tort à autrui ni qui en reçût; on n'y entendait point la voix de l'exacteur; tous n'avaient qu'un désir, de s'avancer dans la vertu. A la vue de ces monastères et de ces moines, on pouvait s'écrier de nouveau : « Que vos tabernacles sont beaux, ô Jacob ! que vos tentes sont belles, ô Israël ! Comme des vallons ombragés, comme un paradis sur le fleuve, comme des tentes qu'a dressées le Seigneur lui-même. »

VI. Mais Maximien ayant déclaré la persécution contre les Chrétiens (an 311), Antoine fut obligé de sortir de son monastère.

Il suivit à Alexandrie les martyrs que l'on y conduisait de toutes parts. Il disait : Allons aussi combattre ou voir les combattants. Quelque désir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas se livrer lui-même ; mais il servait les confesseurs dans les mines où ils travaillaient et dans les prisons. Il prenait

(442) *Rom.* VIII, 32.

grand soin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étaient appelés, et, après qu'ils avaient confessé, il les accompagnait jusqu'à l'exécution. Le juge, voyant la fermeté d'Antoine et de ceux qui l'accompagnaient, défendit à aucun moine de paraître dans les jugements ou de séjourner dans la ville. Tous les autres se cachèrent ce jour-là, mais Antoine méprisa tellement cette ordonnance, que le lendemain il se mit en un lieu élevé, ayant lavé exprès son habit de dessus qui était blanc, afin qu'il parût davantage. Il se présenta ainsi au juge comme il passait avec sa suite et fut sensiblement affligé de n'avoir pas souffert le martyre; mais Dieu le réservait pour l'instruction commune des Chrétiens, et particulièrement des ascètes. Après la mort de saint Pierre d'Alexandrie, le fort de la persécution étant passé, il retourna dans son monastère; alors il prit la résolution de n'en plus sortir et de n'y laisser entrer personne. Mais on ne l'y laissa point tranquille. Un commandant de troupes nommé Martinien, dont la fille était tourmentée du démon, ne cessa un jour de frapper à sa porte, en lui criant de venir et de prier pour elle. Antoine, sans ouvrir, mais regardant par le haut, lui dit : « O homme! pourquoi criez-vous à moi? je suis un homme comme vous. Si vous croyez, priez Dieu, et il vous sera fait. » L'autre crut aussitôt, pria le Christ et trouva sa fille guérie. Beaucoup d'autres malades vinrent l'importuner et furent guéris de même. Craignant de succomber à la vaine gloire ou d'être trop estimé, il voulut se retirer dans la haute Thébaïde pour y vivre inconnu. Mais une voix d'en haut lui apprit qu'il aurait encore plus de peines, et que, pour trouver le repos, il devait aller au fond du désert. — « Et qui m'enseignera le chemin, demanda-t-il?» Aussitôt la voix lui montra des Sarrasins qui allaient de ce côté-là; il les joignit et les pria de lui permettre d'aller en leur compagnie dans le désert : ils le lui accordèrent volontiers.

VII. Saint Antoine ayant marché avec eux trois jours et trois nuits, arriva à une montagne très-haute, sous laquelle coulait une eau douce, claire et fraîche; autour était une plaine et quelques palmiers négligés. Il s'affectionna à ce lieu-là, et, ayant pris du pain de ceux qui l'avaient conduit, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y repassaient exprès et lui apportaient volontiers du pain, il recevait aussi quelque petits soulagements des palmiers.

Cette montagne, nommée Colzim ou le mont Saint-Antoine, est à une journée de la mer Rouge.

Les frères ayant appris le lieu de sa retraite, eurent le soin de lui envoyer du pain. Mais, voulant leur épargner cette peine, il les pria de lui apporter une bêche et une hache avec un peu de blé. Il laboura un petit terrain autour de la montagne, et, l'arrosant au moyen de sa fontaine, il l'ensemença. Ainsi il recueillait tous les ans de quoi faire son pain et il avait la joie de n'être à charge à aucun de ses frères. Voyant que quelques personnes venaient le chercher, il cultiva aussi quelques herbes, pour leur donner un petit rafraîchissement après ce pénible voyage. Dans les commencements, les bêtes du désert, habituées à venir boire, lui dérangeait ses semailles. Il en saisit une avec douceur, et leur dit à toutes : « Pourquoi me causez-vous du dommage, à moi qui ne vous en fais point? Allez vous-en, et au nom du Seigneur, n'approchez plus d'ici. » Et, comme effrayées par ce commandement, elles n'approchèrent plus. C'est ainsi que l'illustre Antoine, comme plus tard saint François d'Assise, était parvenu à rétablir, en quelque sorte, en lui et autour de lui, l'état d'innocence, et que, de même qu'Adam dans le Paradis terrestre, il commandait aux animaux et se trouvait être le roi de la création (443).

Les moines, ses frères, le prièrent de trouver bon qu'ils lui apportassent tous les moic des olives, des légumes et de l'huile, car il était déjà vieux; il avait alors (au 315) soixante-cinq ans. Il faisait des corbeilles qu'il donnait à ceux qui venaient le visiter, en échange de ce qu'ils lui apportaient. Ceux-ci entendaient souvent un grand tumulte de voix et comme un bruit d'armes, et voyaient, la nuit, la montagne pleine de bêtes farouches tandis qu'il était en prière. Car il soutint dans ce désert de terribles tentations.

Etant prié, par les frères, de descendre de la montagne pour les aller voir, il partit avec eux, faisant porter sur un chameau du pain et de l'eau. Car ce désert est sec et il n'y a de bonne eau que dans la montagne où était son monastère. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur extrême; et, après en avoir cherché de tous côtés, ne pouvant plus marcher, ils se couchèrent par terre, laissant aller le chameau à l'aventure. Le saint vieillard, pénétré de douleur de les voir en ce péril, s'écarta un peu en soupirant, et se mit à prier à genoux et les mains étendues. Aussitôt le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'était mis en prière; ils en burent tous et reprirent haleine, remplirent leurs outres, cherchèrent le chameau et le trouvèrent attaché à une pierre où sa corde s'était accrochée par hasard : ils achevèrent ainsi heureusement leur voyage. Antoine étant arrivé aux monastères de Pisper, il y fut reçu comme un père et sentit une grande joie de voir la ferveur des moines, et sa sœur qui avait vieilli dans la virginité et conduisait d'autres vierges. Après quelques jours, il retourna à la montagne où plusieurs continuaient de l'aller trouver, pour recevoir ses instructions ou la guérison de leurs maladies.

VIII. Parmi ces visiteurs se trouvèrent un jour deux philosophes païens. Antoine s'avança et, leur parlant par interprète, il leur dit : « Pourquoi, ô philosophes! vous fati-

(443) *Voy.* là-dessus notre *Mémorial Catholique*, tom. IX, pag 437-438.

guez-vous tant à chercher un insensé ? » Eux ayant répondu qu'ils ne le croyaient point insensé, mais au contraire très-sage, il leur répliqua : « Si vous venez chercher un insensé, votre peine est inutile ; et si vous me croyez sage, devenez comme moi. Car si j'étais allé vous trouver, je vous imiterais ; or, je suis Chrétien. » Ils se retirèrent tout étonnés. D'autres, croyant se moquer de ce qu'il n'avait pas étudié, il leur dit : « Que vous en semble ? lequel est le premier, le bon sens ou les lettres ; lequel est la cause de l'autre ? — C'est, dirent-ils, le bon sens qui est le premier et qui a trouvé les lettres. — Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas nécessaires à qui a le sens droit. » Ils s'en allèrent surpris de la sagesse de cet ignorant ; car il n'était point agreste pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable et civil, et ses discours étaient assaisonnés d'un sel tout divin.

D'autres philosophes étant venus lui demander raison de notre foi au Christ et de notre vénération pour sa croix, afin d'en faire l'objet de leurs sarcasmes, Antoine eut pitié de leur ignorance, et, après avoir réfléchi un moment, leur dit par son interprète : « Lequel est le plus beau, ou de confesser la croix ou d'attribuer des adultères et des sodomies à vos dieux ? Ce que nous disons est une marque de courage et une preuve du mépris de la mort ; ce que vous dites, sont des passions d'ignominie. » Après avoir développé ces idées et d'autres avec beaucoup de grâce et de force : « Comment, dit-il, vous moquant de la croix, n'admirez-vous pas la résurrection ? car ceux qui ont parlé de l'une ont écrit de l'autre. Pourquoi, parlant sans cesse de la croix, ne dites-vous mot ni des morts qui ressuscitent, ni des aveugles qui recouvrent la vue, ni des paralytiques et des lépreux qui sont guéris, ni de tant d'autres miracles qui nous démontrent le Christ, non plus seulement homme, mais Dieu ? Vous me semblez tout à fait injustes envers vous-mêmes, de n'avoir pas mieux lu nos Ecritures. Lisez-les, et vous verrez que les choses opérées par le Christ démontrent qu'il est Dieu, venu en ce monde pour le salut des hommes. Mais vous-mêmes, dites-nous pareillement ce qui vous regarde. Que direz-vous de ces bêtes brutes, si ce n'est des choses brutales et cruelles ? Que si vous me répondez que ce sont là des mythes, et que, par vos allégories, vous fassiez de Proserpine la terre, de Vulcain le feu, de Junon l'air, d'Apollon le soleil, de Diane la lune, de Neptune la mer, vous n'en adorez pas plus pour cela Dieu même, vous n'en servez pas moins la créature au lieu du Créateur. Que si la création vous paraît belle, vous deviez vous en tenir à l'admiration et non pas la déifier, pour ne point transporter à l'ouvrage l'honneur de l'ouvrier. Que répondez-vous donc à cela, pour que nous puissions voir si la croix est digne de risée ? »

Ces philosophes, embarrassés, ne surent que répliquer. Antoine se mit à sourire et leur dit : « Ces choses sont si claires, que, pour en être convaincu, il suffit de les voir. Mais vous voulez des démonstrations. Eh bien ! dites-moi donc qu'est-ce qui nous donnera une connaissance plus certaine de Dieu ? une démonstration en paroles ou la foi, qui se démontre elle-même par ses œuvres ? » Ils répondirent que c'était une pareille foi. « C'est bien répondre, dit le saint ; or, voyez maintenant la différence : nous nous appuyons sur la foi au Christ, vous sur des logomachies sophistiques. Eh bien ! vos idoles croulent et notre foi s'étend partout. Avec tous vos syllogismes, vous ne persuadez pas une âme de passer du christianisme à l'hellénisme ; et nous, en prêchant la foi au Christ, nous ruinons toute votre superstition, tout le monde reconnaissant que le Christ est Dieu et Fils de Dieu. Avec tout votre savoir-faire, vous ne pouvez empêcher la doctrine du Christ ; et nous, au seul nom de ce Crucifié, nous mettons en fuite les démons que vous craignez comme des dieux : où l'on fait le signe de la croix, la magie perd toute sa force et le venin son pouvoir de nuire. Dites-moi, s'il vous plaît, où sont maintenant vos oracles ? où sont ces charmes des Egyptiens ? où sont ces spectres de vos enchanteurs ? Quand est-ce que toutes ces choses ont cessé et perdu leur force, sinon quand la croix du Christ a paru ? Est-ce donc elle qui est digne de risée, ou plutôt les choses qu'elle abolit et dont elle fait voir la faiblesse ? »

Voici qui n'est pas moins admirable. « On n'a jamais persécuté votre religion : les hommes, au contraire, l'honorent dans toutes les villes ; mais on persécute les Chrétiens. Et cependant, notre religion ne laisse pas de fleurir et de croître aux dépens de la vôtre. Malgré les acclamations des peuples, qui lui font comme un rempart, la vôtre s'en va en ruine, tandis que la foi et la doctrine du Christ, tournées en dérision par vous et souvent persécutées par les rois, ont rempli l'univers. Quand jamais a-t-on vu resplendir à ce point et la connaissance de Dieu, et la pratique de la tempérance, et la virginité, et le mépris de la mort, sinon depuis que la croix du Christ a paru ? Nul n'en doutera, s'il regarde dans l'Eglise tant de martyrs méprisant la mort pour l'amour du Christ, tant de vierges qui, pour l'amour du Christ, conservent leurs corps purs et sans tache. Voilà, certes, des preuves suffisantes que la foi chrétienne est la seule religion véritable. Mais pourquoi tant de paroles ? Voici des personnes tourmentées des démons. Guérissez-les par vos syllogismes ou par tel autre moyen que vous voudrez, ou même par la magie, en invoquant vos idoles. Que si vous ne le pouvez pas, cessez de nous combattre, et vous verrez la puissance de la croix du Christ. »

Ayant ainsi parlé, saint Antoine invoqua Notre-Seigneur sur les possédés, les marqua du signe de la croix deux et trois fois. Aussitôt ces hommes se levèrent avec un sens rassis et rendant grâces. Les philosophes

restèrent stupéfaits et de la sagesse du vieillard et du miracle qu'il venait de faire. Sur quoi il leur dit : « Pourquoi vous étonnez-vous? Ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais le Christ, qui opère ces choses par ceux qui croient en lui. Croyez-y vous-mêmes et vous le verrez. » Ils l'admirèrent encore en ceci et, l'ayant salué, ils se retirèrent, en confessant qu'ils avaient beaucoup profité de l'avoir vu (444).

IX. Vers ce temps, saint Antoine se lia avec saint Ammon (*Voy.* son article, tom. I[er], col. 992) et reçut saint Hilarion, qui fut le patriarche de la vie solitaire dans la Palestine, comme saint Pacôme dans la Thébaïde et saint Antoine en Egypte.

Antoine, qui n'avait point reparu dans Alexandrie depuis la persécution de Maximin (n° VI), y revint vers l'an 328. Les ariens se vantaient qu'il était de leur sentiment. Alors, à la prière des évêques et de tous les fidèles, il descendit de la montagne et, étant entré dans la ville, il excommunia les ariens, disant que c'était la dernière hérésie, celle qui précéderait l'Antechrist. Il enseignait au peuple que le Fils de Dieu n'est point une créature ni fait de rien, mais éternel, de la substance du Père, son Verbe et sa sagesse. « N'ayez donc, disait-il, aucune communication avec les impies ariens. Vous êtes chrétiens : eux, qui disent que le Fils de Dieu est une créature, ne diffèrent en rien des païens, adorant la créature au lieu du Créateur. » Tout le peuple se réjouissait de lui entendre anathématiser l'hérésie; on accourait en foule pour le voir; les païens mêmes et leurs sacrificateurs venaient à l'église en disant : Nous désirons voir l'homme de Dieu, car tous le nommaient ainsi, et, par ses prières, Dieu délivra plusieurs possédés et guérit plusieurs aliénés d'esprit.

Beaucoup de païens demandaient au moins de toucher le saint vieillard, persuadés qu'ils étaient d'en recevoir quelque avantage; et, dans ce peu de jours, il se fit plus de Chrétiens qu'il ne s'en serait fait en une année. Quelques-uns, croyant que la foule pourrait l'importuner, voulaient faire retirer tout le monde; il leur dit sans s'émouvoir : « Ils ne sont pas en plus grand nombre que les démons avec qui nous combattons sur la montagne. » Comme il s'en retournait, accompagné de plusieurs personnes et de saint Athanase lui-même, lorsqu'ils furent à la porte de la ville, une femme criait derrière eux : « Demeurez, homme de Dieu, ma fille est cruellement tourmentée par le démon; demeurez, je vous prie, de peur que je n'expire moi-même à force de courir. » On le pria d'arrêter, et il le fit volontiers. La femme s'approcha : sa fille se jetait par terre; mais Antoine ayant prié et nommé Jésus-Christ, le démon sortit et la fille se leva guérie. La mère bénissait le nom de Dieu, tous lui rendaient grâces, et Antoine partit avec joie, retournant à la montagne comme en sa maison.

X. Cependant, le bruit de la réputation de saint Antoine était venu jusqu'à Constantin. Ce prince, qui se mêlait alors des disputes relatives à l'arianisme, lui écrivit avec ses deux fils, Constantin et Constant, le traitant de père et lui demandant une réponse (445).

Antoine, sans s'émouvoir quand il reçut ces lettres, appela les moines et leur dit : « Ne vous étonnez pas si un empereur nous écrit, ce n'est qu'un homme : étonnez-vous plutôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes et nous a parlé par son propre Fils. » Il ne voulait pas même recevoir ces lettres, disant qu'il ne savait pas y répondre. Mais les moines, lui ayant représenté que les empereurs étaient chrétiens et qu'ils pourraient se scandaliser comme étant méprisés, il permit qu'on les lût et il y répondit. Il donna aux empereurs des avis salutaires, de ne pas faire grand cas des choses présentes, mais de penser plutôt au jugement futur; de considérer que Jésus-Christ est le seul roi véritable et éternel ; enfin, il les priait d'être humains, d'avoir soin de la justice et des pauvres; et cette lettre fut bien reçue.

Mais saint Antoine en écrivit ensuite d'autres à l'empereur, qui ne lui furent pas si agréables (446), car il lui demanda le retour de saint Athanase et le pria de ne pas croire aux calomnies des méléciens. *Voy.* les articles ATHANASE (Saint) et CONSTANTIN.

On écouta peu ses conseils et ses avertissements. Saint Athanase le Grand continuait d'être persécuté ; un intrus, Grégoire, s'installait sur le siége d'Alexandrie, et cette Eglise était dans la plus déplorable situation (an 341). Saint Antoine avait eu révélation de ces maux de l'Eglise et les avait prédits de la manière suivante, deux années avant qu'ils arrivassent (447) :

Un jour, étant assis, il entra comme en extase et demeura longtemps en contemplation, gémissant de temps en temps. Une heure après, il se tourna vers les assistants, il soupira, il trembla, il se leva pour prier, se mit à genoux, y demeura longtemqs, et se releva en pleurant. Les assistants, tremblants et saisis de crainte, lui demandaient ce que c'était et le pressèrent tant, qu'enfin ils l'obligèrent de leur parler. Il fit un grand soupir et leur dit : « O mes enfants, il vaut mieux que je meure avant que ce que j'ai vu s'accomplisse. » Comme ils le pressaient encore, il dit en pleurant : « La colère de Dieu va tomber sur l'Eglise; elle va être livrée à des hommes semblables aux bêtes brutes. Car j'ai vu la sainte table environnée de tous côtés de mulets, qui renversaient à coups de pied ce qui était dessus, comme quand ces animaux sautent et ruent en confusion. Vous avez ouï sans doute comme j'ai soupiré : j'entendais une voix qui disait : *Mon autel sera profané.* » Mais, en même

(444) S. Athan., *Vita Anton.*
(445) *Vita Ant.*, cap. 28 ; Hier., *Chr.* an 337.
(446) Sozom., lib. II, cap. 15.
(447) *Vita Ant.*, cap. 28.

temps que saint Antoine révélait ces tristes choses, il consolait ses disciples en ajoutant : « Ne vous découragez pas, mes enfants ; comme le Seigneur s'est mis en colère, il nous pardonnera ; l'Eglise reprendra sa beauté et sa splendeur ordinaire ; vous verrez les persécutés rétablis, l'impiété renfermée dans ses tannières, la foi catholique prêchée librement partout. Seulement, ne vous laissez pas infecter par les ariens ; cette doctrine n'est pas celle des apôtres, mais celle des démons et de leur père le diable ; elle est stérile et sans raison, comme les mulets. » Ainsi parla saint Antoine ; par là, il marquait le caractère de l'arianisme, qui niait la fécondité de la nature divine et la divinité du Verbe.

XI. Aussi, quand ce saint apprit l'intrusion de Grégoire, lui écrivit-il pour le faire rentrer en lui-même. Mais Grégoire, ne s'appuyant que sur la puissance temporelle, se tenait bien plus honoré de l'amitié des magistrats que de celle des évêques et des moines. Quand il recevait des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il ne se possédait pas de joie et faisait des présents à ceux qui les apportaient; mais quand le patriarche des solitaires lui écrivit de la montagne, il n'en témoigna que du mépris. Le duc Balacius imita son exemple. Car saint Antoine, ayant appris les violences qu'il faisait pour servir les ariens, jusqu'à battre des vierges, dépouiller et fouetter des solitaires, il lui écrivit en ces termes : « Je vois la colère de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persécuter les Chrétiens, de peur qu'elle ne te surprenne, car elle est prête à éclater. »

Balacius se mit à rire, jeta la lettre par terre et cracha dessus ; il maltraita ceux qui l'avaient apportée et les chargea de dire à Antoine, pour réponse : « Puisque tu prends soin des moines, je vais aussi venir à toi. » Cinq jours n'étaient pas passés, que la vengeance divine éclata. Balacius s'en allait avec le vicaire d'Egypte, montés sur deux de ses chevaux, les plus doux de son écurie. Ces chevaux ayant commencé à se jouer ensemble, l'un se jette tout d'un coup sur Balacius, le mord et lui déchire la cuisse. On le rapporta à la ville; il mourut en trois jours; et tout le monde admira le prompt accomplissement de la prédiction de saint Antoine. Aussi les autres officiers avaient-ils un respect merveilleux pour lui. Tous les juges le priaient de descendre de la montagne, puisqu'ils ne pouvaient l'y aller trouver, à cause de ceux qui les suivaient pour leurs affaires. Ils demandaient seulement à le voir; et comme il s'en excusait, ils lui envoyaient des criminels, conduits par des soldats. Ainsi, forcé par la compassion qu'excitaient leurs plaintes, il venait à la montagne extérieure, et ce n'était pas sans fruit. Il conseillait aux juges de préférer la justice à toutes choses, de craindre Dieu et de se souvenir qu'ils seraient jugés comme ils auraient jugé les autres; mais rien ne lui était si cher que le séjour de la montagne.

XII. Il avait alors quatre-vingt-dix ans et il était comblé de vertus devant Dieu et de mérites devant les hommes. Cependant, un jour il lui vint en pensée que nul autre que lui n'avait encore mené, dans les déserts, la vie d'un solitaire parfait. La nuit suivante, comme il dormait, il lui fut révélé que, plus avant, il y en avait un autre beaucoup meilleur, et qu'il devait aller le voir. Sitôt que le jour parut, le saint vieillard commença à marcher, appuyé sur un bâton, sans savoir où il allait ; mais se confiant en Dieu, il était convaincu qu'il lui ferait voir son serviteur. En effet, comme il le lui avait fait connaître, il lui fit trouver le chemin de sa demeure, et le troisième jour, de grand matin, il arriva à la caverne où saint Paul, le premier ermite, s'était retiré il y avait quatre-vingt-dix ans, à peu près à l'époque où saint Antoine était né. Nous rapportons ici leur bienheureuse et admirable entrevue.

Saint Antoine ne vit d'abord rien, tant l'entrée de cette caverne était obscure. Il avançait doucement, s'arrêtant de temps en temps pour écouter, marchant légèrement et retenant son haleine. Enfin, il aperçut de loin quelque lumière ; cela le fit hâter : en se hâtant, il heurta des pieds contre une pierre et fit du bruit. Alors saint Paul ferma au verrou sa porte qui était ouverte. Saint Antoine se prosterna devant, et y demeura jusqu'à midi passé, le priant d'ouvrir et lui disant : « Vous savez qui je suis, d'où je viens et pourquoi. Je sais que je ne mérite pas de vous voir; toutefois je ne m'en irai pas sans vous avoir vu. Je mourrai à votre porte, au moins vous enterrerez mon corps. » Paul lui répondit : « On ne demande point en menaçant ; vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puisque vous ne venez que pour mourir ? »

Alors il lui ouvrit la porte en souriant. Ils s'embrassèrent, se saluèrent par leurs noms, eux qui n'avaient jamais ouï parler l'un de l'autre, et rendirent ensemble grâces à Dieu. Après le saint baiser, s'étant assis, Paul commença ainsi : « Voici celui que vous avez cherché avec tant de peine ; un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs et négligés ; un homme qui sera bientôt réduit en poudre. Mais, dites-moi, comment va le genre humain ? fait-on de nouvelles maisons dans les anciennes villes ? sous quel empire est le monde ? y a-t-il encore des adorateurs des démons? » — Comme ils s'entretenaient de cette sorte, ils voient un corbeau perché sur un arbre, qui, volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier et se retira. « Ah! dit Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner ! Il y a soixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain ; à votre arrivée, Jésus-Christ a doublé la portion. » Ayant fait la prière, ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Mais là, pour savoir qui romprait le pain, il s'éleva une dispute qui pensa durer jusqu'au soir. Paul alléguait

l'hospitalité, et Antoine l'âge. Ils convinrent à la fin que chacun le tirerait de son côté. Ensuite ils burent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, et passèrent la nuit en veilles et en prières.

Le jour étant venu, Paul dit à Antoine : « Mon frère, je savais, il y a longtemps, que vous demeuriez en ces régions, et Dieu m'avait promis que je vous verrais ; mais, parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. » Alors Antoine, pleurant et soupirant, le priait de ne pas l'abandonner, mais de l'emmener avec lui. Il répondit : « Vous ne devez pas chercher votre avantage, mais celui des autres ; il est utile aux frères d'être encore instruits par votre exemple. C'est pourquoi je vous prie, si ce n'est pas trop de peine, allez chercher, pour envelopper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanase. » Ce n'est pas que le bienheureux Paul se souciât beaucoup que son corps fût enseveli ; mais il voulait épargner à son hôte l'affliction de le voir mourir.

Saint Antoine, étonné de ce qu'il lui avait dit de saint Athanase et du manteau, crut voir Jésus-Christ présent en lui, et n'osa rien répliquer, mais, en pleurant, il lui baisa les yeux et les mains, et retourna à son monastère; il y alla avec une telle vitesse qu'on n'eût pas dit à le voir que son corps était épuisé de jeûnes et de vieillesse. Deux de ses disciples, qui le servaient depuis longtemps, vinrent au-devant de lui, et lui dirent : « Mon père, où avez-vous été pendant si longtemps? » Il répondit : « Ah! malheureux pécheur que je suis, je porte bien à faux le nom de moine! J'ai vu Elie, j'ai vu Jean dans le désert, j'ai vu Paul dans le paradis. » Il n'en dit pas davantage, et, se frappant la poitrine, il tira le manteau de sa cellule. Ses disciples le priaient de s'expliquer; mais il leur dit : « Il y a temps de parler et temps de se taire (448). »

Alors il sortit, et, sans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin, ayant toujours Paul dans l'esprit et devant les yeux, et craignant ce qui était arrivé. Le lendemain, il avait déjà marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophètes et des apôtres, Paul monter en haut, revêtu d'une blancheur éclatante. Aussitôt il se prosterna sur le visage, jeta du sable sur sa tête et dit en pleurant : Paul, pourquoi me quittez-vous? je ne vous ai pas dit adieu; fallait-il vous connaître si tard pour vous perdre sitôt ? Il sembla voler pendant le reste du chemin ; et, quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la tête levée, les mains étendues en haut. Il crut d'abord qu'il vivait et priait encore, et se mit aussi à prier; mais, ne l'entendant point soupirer comme il faisait ordinairement, il l'embrassa en pleurant et vit qu'il ne priait plus que de la posture. Il enveloppa le corps, le tira dehors et chanta des hymnes et des psaumes suivant la tradition de l'Eglise. Mais il était affligé de n'avoir point apporté d'instrument pour creuser la terre, et ne savait quel parti prendre, de retourner au monastère ou de demeurer; quand deux lions accoururent du fond du désert, faisant flotter leurs crinières. D'abord il en frémit ; mais la pensée de Dieu le rassura. Ils vinrent droit au corps de saint Paul, et, le flattant de leurs queues, ils se couchèrent à ses pieds, rugissant comme pour témoigner leur douleur. Puis ils commencèrent tout près de là à gratter la terre de leurs ongles, et, jetant le sable dehors, ils firent une fosse capable de tenir un homme. Aussitôt, comme pour demander une récompense, ils vinrent à saint Antoine, la tête basse et remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandaient sa bénédiction, et dit : Seigneur, sans la volonté duquel pas une feuille d'arbre, pas un passereau ne tombe à terre, donnez-leur ce que vous savez qui leur convient ; et, faisant signe de la main, il leur commanda de s'en aller. Après qu'ils furent partis, il enterra le corps et éleva de la terre dessus suivant la coutume. Le lendemain, il prit la tunique que saint Paul s'était faite lui-même de feuilles de palmier entrelacées, comme on faisait pour les corbeilles ; il retourna à son monastère avec cette riche succession, et raconta tout par ordre à ses disciples. Il se revêtit toujours depuis de la tunique de saint Paul aux jours solennels de Pâques et de la Pentecôte (449). *Voy.* l'article PAUL (Saint), premier ermite.

XIII. Saint Antoine eut encore un autre sujet de consolation dans les nouvelles qu'il recevait, de temps à autre, de saint Hilarion, son disciple en Palestine. Il lui écrivait et recevait avec joie de ses lettres. *Voy.* l'article HILARION (Saint).

Cependant ce grand serviteur de Dieu touchait à sa fin. Quelques mois auparavant il alla, selon sa coutume, voir les moines qui étaient dans la montagne extérieure, et il leur dit : « C'est ici ma dernière visite, et je serais trompé si nous nous revoyons jamais en cette vie. Il est temps que je m'en aille, puisque j'ai près de cent cinq ans. » A ces mots, ils pleuraient et embrassaient le saint vieillard qui leur parlait avec joie, comme quittant un pays étranger pour retourner à sa patrie. Il les exhortait à ne se point décourager dans les pénibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandait aussi de s'éloigner des méléciens et des ariens. « Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur tête (450) : cette puissance mortelle et imaginaire passera bientôt. Gardez la tradition des Pères, et principalement la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ, que vous avez apprise dans les Ecritures, que je vous ai souvent remise en mémoire. »

(448) *Eccle.* III.
(449) Hier., *Vita Pauli.*

(450) C'est-à-dire les princes, les empereurs.

Les frères voulaient l'obliger à demeurer avec eux, et y finir ses jours; mais il ne le voulut pas, pour plusieurs raisons, et, entre autres, parce qu'il craignait d'être enseveli selon les usages des Egyptiens.

Les Egyptiens aimaient à conserver les corps des personnes vertueuses, surtout des martyrs. Ils les ensevelissaient et les enveloppaient de linges, mais ils ne les enterraient point : au contraire, ils les mettaient sur des lits et les gardaient dans leurs maisons, croyant honorer ainsi les morts. Nous voyons même dans Hérodote (451), qu'aux temps les plus reculés, ils enfermaient les corps embaumés et ensevelis dans des boîtes de bois, qui représentaient une figure humaine, et les portaient debout dans des lieux où ils les gardaient : on trouve encore aujourd'hui de ces boîtes et des momies qu'elles renfermaient. Il y avait dans cet usage un grand péril d'idolâtrie chez les Egyptiens, les plus superstitieux de tous les hommes.

Saint Antoine avait souvent prié les évêques d'instruire les peuples sur ce point. Il en avait lui-même repris sévèrement les laïques, et particulièrement les femmes, disant que cet usage n'était ni légitime ni pieux, puisque les corps des patriarches et des prophètes étaient encore conservés dans les tombeaux, et que le corps même du Sauveur fut mis dans un sépulcre fermé d'une pierre, jusqu'à sa résurrection. Il prouvait par là que c'était mal de ne pas cacher les corps des défunts, quelque saints qu'ils fussent, puisque rien n'est plus grand et plus saint que le corps du Seigneur. Plusieurs le crurent, ils enterrèrent leurs morts et remercièrent Dieu de l'instruction qu'il leur avait donnée.

Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainsi son corps, qui obligea saint Antoine de se presser, et de dire adieu aux moines de la montagne extérieure. Etant rentré dans la montagne intérieure, où il demeurait ordinairement, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avait auprès de lui que deux de ses disciples, Macaire et Amathas, qui le servaient depuis quinze ans, à cause de sa vieillesse. Il les appela et leur dit : « J'entre, comme il est écrit, dans la voie de mes pères; car je vois que le Seigneur m'appelle. » Et, après les avoir exhortés à la persévérance et à l'éloignement des schismatiques et des ariens, il leur recommanda de ne pas permettre que son corps fût porté en Egypte, de peur qu'on ne le gardât dans les maisons. « Enterrez-le vous-mêmes, dit-il, et le couvrez de terre, en un lieu qui ne soit connu que de vous seuls. Au jour de la résurrection, je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes habits, donnez à l'évêque Athanase une de mes peaux de brebis, avec le manteau sur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf et que j'ai usé; donnez à l'évêque Sérapion l'autre peau de brebis, et gardez pour vous mon cilice. Adieu, mes enfants, adieu, Antoine s'en va et n'est plus avec vous. »

Quand il eût ainsi parlé, ils l'embrassèrent, il étendit ses pieds et demeura couché avec un visage gai, comme s'il eût vu ses amis venir le visiter. Il finit ainsi le 17 janvier 356, étant âgé de cent cinq ans (452). Depuis sa jeunesse jusqu'à un si grand âge, il garda toujours la même ferveur dans ses exercices. La vieillesse ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la manière de se vêtir, ni à se laver même les pieds. Toutefois il n'avait aucune incommodité : sa vue n'était point affaiblie, ses dents étaient seulement usées, mais il n'en avait pas perdu une seule. Enfin, il était plus fort et plus vigoureux que ceux qui se nourrissent de diverses viandes, qui se baignent et changent souvent d'habits. Ses disciples l'enterrèrent comme il leur avait ordonné, et personne qu'eux deux ne sut le lieu de sa sépulture.

XIV. Saint Athanase (*Voy.* son article n° XXVIII) et saint Sérapion de Thmonis reçurent comme un grand trésor les habits qu'il leur avait laissés. Ils croyaient voir le bienheureux Antoine en les regardant; et, les portant sur eux, ils croyaient porter ses instructions.

Sans aucune science humaine (n° I), sans aucun art qui le rendît recommandable, sa piété seule le fit connaître partout; et sa réputation s'étendit bientôt, non-seulement dans l'Orient, mais à Rome, en Afrique, en Espagne et dans les Gaules. Quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, il reste quelques ouvrages de lui, qu'il avait dictés en sa langue égyptienne (copte), et qui furent traduits en grec et du grec en latin. Il y a sept lettres d'un esprit et d'un style apostolique, envoyées en divers monastères, dont la principale est aux arsénoïtes (453). On trouve aussi, sous son nom, une *Règle* courte de quarante-huit articles, adressée aux moines de Nacalon, qui la lui avait demandée. Mais des critiques, sur l'autorité desquels nous ne voudrions d'ailleurs rien affirmer, prétendent que cette *Règle* n'est pas de ce patriarche des cénobites, et que les religieux, qui portent son nom, suivent les pratiques recommandées par saint Basile.

C'est saint Athanase qui nous a conservé la lettre de saint Antoine, en réponse à celle que lui écrivit l'empereur Constantin, de concert avec ses fils Constance et Constant. — *Voy.* n° X. — Le patriarche d'Alexandrie Abraham Ecchellensis a publié vingt lettres sous le nom de saint Antoine; Paris, 1641, in-12; mais il n'y en a que sept qui paraissent être réellement de ce saint, comme nous venons de le marquer. Ces lettres ont été traduites du copte en grec, et du grec en latin par Valère Sarrazius. Les Bollandistes en ont publié une adressée à saint Théodore, abbé de Tabenne. On en trouve deux,

(451) *Hist.* liv. II, chap. 86, 87, 88 et 89.
(452) Hier., *Chr.*; Pagi, an. 358, n° 2.

(453) Hier., *De Script. Bibl. Patr.*, tom. III, Cod. Regul., init.

en langue copte, dans les *Ægyptiorum codicum reliquiæ* du P. Mingarelli, Venise, 1785; et l'on présume qu'il en existe plusieurs autres dans les monastères d'Egypte. Gérard Vossius a publié, sous le nom de ce saint, un petit discours sur la vanité du monde et la résurrection des morts, qu'on trouve dans le tome IV de la *Bibliotheca Patrum*, édit. de Cologne.

XV. Hilarion, qui avait appris, par révélation, la mort de saint Antoine, alla visiter plus tard le lieu de la retraite du saint patriarche. C'est un pieux pèlerinage qui montre combien saint Antoine était vénéré, et nous rapportons cette visite dans l'article consacré à saint Hilarion.

Parmi les disciples de saint Antoine, les plus illustres furent Macaire, Amathas, Sarmatas, Pithyrion, Isaac, Paphnuce, Paul le Simple, Pior, Crone, Ammonas, Hiérax.— Nous avons surtout des détails sur Amathas et Macaire, qui sont les deux disciples qui servirent saint Antoine les quinze dernières années de sa vie et prirent soin de sa sépulture; — sur Ammonas et Paphnuce.—*Voy.* leurs articles.— Il ne faut point confondre le saint Macaire, dont il est fait mention ici, avec saint Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivait dans le désert de Scétis, ni avec saint Macaire d'Alexandrie. Toutefois saint Macaire l'ancien est aussi compté parmi les disciples d'Antoine. — *Voy.* l'article de chacun de ces saints.

Quant à Sarmantas, il fut tué par les Sarrasins (454) dans une irruption qu'ils firent au monastère de saint Antoine (an 358). Pithyrion eut la conduite des moines qui demeuraient dans les grottes du dernier ermitage du saint. Isaac y demeurait, et il fut un de ceux que saint Hilarion trouva lorsqu'il vint (455) visiter cette sainte retraite. — *Voy.* l'article Hilarion (Saint). — Saint Paul le Simple n'embrassa la vie monastique qu'à l'âge de soixante ans; et par son obéissance il vint à un tel degré de sainteté, qu'il faisait de plus grands miracles que saint Antoine, qui lui renvoyait ceux qu'il ne pouvait guérir (456). Pior arriva de si bonne heure à une grande perfection, que saint Antoine lui permit, à l'âge de vingt-cinq ans, de demeurer seul où il voudrait (457). Il alla dans le désert, entre Nitrie et Scétis, et demeura trente ans en un lieu où il avait creusé un puits d'une eau salée et amère. Il ne mangeait par jour qu'un pain de six onces et cinq olives, encore faisait-il ce repas en se promenant, pour montrer qu'il ne voulait pas en faire une occupation. Il alla par ordre de saint Antoine visiter sa sœur, qui le désirait ardemment; mais il se tint hors la porte de la maison, les yeux fermés (458). Sa sœur se jeta à ses pieds, transportée de joie; il lui dit : Me voici, je suis Pior, votre frère, voyez-moi tant qu'il vous plaira; et aussitôt il retourna à son désert.

Crone était encore un des interprètes (459) de saint Antoine pour expliquer en grec ce que le saint disait en Egyptien. Il fut depuis prêtre du monastère de Nitrie, et excellait en humilité : il vécut plus de cent dix ans (460). Un autre prêtre aussi, nommé Crone, gouverna une communauté de deux cents hommes, près du bourg de Phœnix; et pendant soixante ans qu'il fut prêtre, servant à l'autel, il ne sortit jamais de son désert, et ne vécut que du travail de ses mains (461). — Plusieurs des disciples de saint Antoine en formèrent d'autres, qui établirent et gouvernèrent des monastères nombreux (462). Ils n'avaient besoin d'aucun secours humain pour ces établissements. La place ne leur manquait pas dans les déserts; en pays chaud il leur fallait peu d'habits, et des logements seulement pour être à l'ombre, c'est-à-dire des grottes ou des cabanes de roseaux, et d'autres matières selon les lieux. Leur nourriture était ordinairement un peu de pain qu'ils gagnaient de leur travail, et en avaient encore beaucoup de reste pour faire l'aumône. Ainsi, ils ne cherchaient personne, et c'étaient les séculiers qui les allaient chercher dans leurs déserts, attirés par leurs vertus et par leurs miracles. *Voy.* les articles Ascètes, Ascétique (Vie), Vie religieuse, Moines acemètes, etc.

XVI. En commençant, nous avons dit que saint Athanase le Grand écrivit la *Vie* de saint Antoine. Cette Vie fut traduite en latin par Evagre. Tout le monde connaît ce qui se passa dans le cœur de saint Augustin, au récit que lui fit Ponticien de la *Vie* de saint Antoine et des solitaires d'Egypte, et l'on n'a pas oublié la conversion admirable de deux officiers par la lecture de cette *Vie*. Saint Augustin lui-même rapporte les faits dans des *Confessions*, liv. VIII, chap. 6. Certes, ces faits et cette *Histoire* écrite par saint Athanase furent déjà un grand honneur pour le saint patriarche des cénobites. Mais, dans la suite des âges, sa mémoire devait s'étendre de plus en plus et les merveilles de sa vie devaient être toujours plus connues : peu de saint, en effet, devint plus populaire que saint Antoine. *Voy.* l'article : Athanase le Grand (Saint), n° XI.

Au XI[e] siècle, le Pape Urbain II, ayant passé à Vienne et à Avignon, ordonna qu'on mît dans une église les reliques du saint patriarche des cénobites. Voici comment on rapporte la translation de ces reliques en France. Nous suivrons le récit qu'en fait Fleury (463).

Josselin, seigneur de la Mote Saint-Didier

(454) Hier. *Chron.*, an 358.
(455) *Vita S. Ant.*, c. 38.
(456) Ruf., lib II, c. 31; Pall., *Laus.*, c. 23.
(457) Rosw., p. 563.
(458) Ibid., p. 570 n° 31; Pall., *Laus.*, c. 87.
(459) Id., c. 23, 25.
(460) Ruff., lib. II, c. 25.
(461) Pall., *Laus.*, c. 89.
(462) *Monum. Græc.*, tom. I[er], p. 382.
(463) *Hist. eccles.*, liv LXIV, n° 38. — Indépendamment de ce récit de Fleury, d'autres prétendent que le corps de saint Antoine fut découvert en 561.

en Viennois était allé à Jérusalem pour accomplir un vœu de son père. A son retour, il passa à Constantinople, où il fut bien reçu par l'empereur et gagna ses bonnes grâces. Il visitait souvent une ancienne église, où l'on croyait avoir le corps de saint Antoine, sans que l'on sût comment il avait été apporté d'Alexandrie à Constantinople (464). Josselin, voyant que cette église était un lieu presque abandonné, et que les ecclésiastiques qui la desservaient étaient très-pauvres, leur persuada de venir avec leur relique en France, où il les établirait en un lieu commode et agréable, et où la relique serait plus honorée. Il obtint la permission de l'empereur, et emporta ainsi le corps de saint Antoine.

Etant arrivé en Viennois, il s'occupa de chercher un lieu où il pourrait déposer ce précieux dépôt, et en attendant il le portait partout avec lui, même à la guerre. Ensuite il résolut de bâtir une église de Saint-Antoine dans sa terre de la Mote; mais, après en avoir jeté les fondements, il fut détourné de continuer, et mourut subitement sans enfants. Guigues Didier, son parent, lui succéda, et continua de faire porter partout avec lui la châsse de saint Antoine, car il avait une grande confiance en cette relique.

Ce fut alors que le Pape Urbain II, passant dans le Viennois, trouva indécent que ce saint corps fût entre les mains d'hommes portant les armes. C'est pourquoi, ayant pris connaissance de l'affaire, il défendit à Guigues Didier, sous peine d'excommunication, d'en user ainsi à l'avenir, et, lui ordonna de mettre au plus tôt le corps de saint Antoine en quelque lieu saint. Guigues résolut donc d'achever l'église commencée par Josselin, et en attendant il mit la relique à la place où devait être le grand autel, sous une petite chapelle qu'il fit bâtir provisoirement. Il y mit des séculiers pour recevoir les oblations des fidèles, et les employer au bâtiment de l'église. Mais, quelques années après, il fit venir des moines du monastère de Montmajour, au diocèse d'Arles, et la nouvelle église devint un prieuré de Bénédictins. Tels furent les commencements du culte de saint Antoine en France.

XVII. Au XII$^e$ siècle, Foulques fonda, près de Paris, l'abbaye Saint-Antoine sous la règle de Cîteaux (465). — Il y avait deux cents ans que les reliques de ce saint étaient honorées dans le diocèse de Vienne, au prieuré des Bénédictins établi par Guigues Didier. Près de ce prieuré était un hôpital pour les malades qui venaient implorer l'intercession de saint Antoine, et il était desservi par de vertueux laïques qui s'étaient associés pour cette bonne œuvre. On cite, parmi eux, Gaston et Giron, son fils, auxquels huit autres se joignirent dans la suite. Guigues Didier, fondateur du prieuré, voulut prendre part à cette œuvre, et leur donna la place où fut bâtie la maison que l'on nomma l'Aumônière. Ils servaient principalement ceux qui étaient attaqués de la maladie nommée les *ardents* ou le feu sacré. (*Voy.* l'article FEU DES ARDENTS), et contre laquelle on invoquait saint Antoine. Leur supérieur se nommait maître ou précepteur, et, pour marque de leur profession, ils portaient sur leur habit la figure d'une potence telle que celle dont se servent les estropiés pour se soutenir.

Dans la suite, il survint de grands différends entre les moines du prieuré et les hospitaliers, au sujet des offrandes et des legs testamentaires faits à Saint-Antoine, et sur plusieurs autres articles, car il s'en trouva parmi ces hommes qui ne pratiquaient pas sans doute l'esprit de complet détachement qui fut surtout le cachet du saint qu'ils honoraient. On porta plainte au Pape Boniface VIII. Ce Pontife renvoya les moines du prieuré à l'abbaye de Montmajour, donna aux hospitaliers le prieuré, qu'il érigea en abbaye chef d'ordre, leur ordonna de prendre la règle de Saint-Augustin comme chanoines réguliers, gardant toutefois leur habit avec le T ou potence qu'ils portaient; et leur donna pour premier abbé Etienne Aimon, qui était alors leur précepteur. La bulle est datée d'Orviette, le 18 mai 1297, et telle a été l'origine de l'ordre des religieux hospitaliers de Saint-Antoine. (Voy. *Dict. des Ordres relig.* ou *Hist. des Ordres monastiques*, etc., par le R. P. Hélyot, mis en ordre et complété par M. l'abbé Badiche, tom. 1$^{er}$, in-4°, 1847, col. pag. 246 et suiv.) — On dit que les reliques de saint Antoine ont été transférées, le 9 janvier 1491, à Saint-Julien d'Arles, où il paraît qu'elles étaient encore à l'époque de la Révolution (466).

et transféré à Alexandrie, et qu'en 635, on le transporta à Constantinople, d'où il fut porté à Vienne. — Vers l'an 980, la possession de ce saint corps fit instituer, près de cette dernière ville, un ordre de *chanoines réguliers hospitaliers* qui, depuis, a été réuni à l'ordre de Malte, par bulles du 17 décembre 1776, et du 7 mai 1777.

(464) Falcon. apud Boll., 17 Januar., tom. I$^{er}$, p. 152; Baillet, 17 janvier, n° 13.

(465) Fleury, *His. ecclés.*, liv. LXXV, n° 12.

(466) D'autres églises ont aussi possédé des reliques de ce saint, car nous lisons dans l'*Ami de la religion*, n° du 6 juillet 1844 : « M. l'évêque de Grenoble, dans sa visite pastorale de l'arrondissement de Saint Marcellin, s'est arrêté à l'antique abbaye de Saint-Antoine. Le prélat a voulu examiner les reliques du saint patriarche des cénobites, et rendre un nouveau témoignage de leur authenticité. Assisté de M. Périer, vicaire-général, et de plusieurs autres ecclésiastiques, le vénérable prélat a trouvé dans la sainte châsse (la même qui avait été donnée en 1658 par M. Jean du Vache, dont elle porte en effet sur une plaque d'argent les armes parlantes), une certaine quantité d'ossements portant encore l'étiquette que leur avait fait mettre l'abbé Georges Maulevrier de Langeron, en l'année 1695; de plus, deux bourses en moire d'or, pleines de petits ossements, étiquetés en partie; le procès-verbal de la vérification desdites reliques, par l'archevêque de Vienne, Armand de Montmorin, en 1695, écrit sur parchemin, authentiqué par plusieurs sceaux et une multitude de signatures : de plus, un dessin de la disposition

Outre saint Augustin qui a parlé, comme nous l'avons remarqué (n° XV), de saint Antoine, d'autres Pères de l'Eglise en ont fait mention aussi. Nous citerons, entre autres, saint Jérôme, *De Scriptor. eccles.*, et saint Grégoire de Nazianze, (Orat. 21). Parmi les écrivains ecclésiastiques, il faut mentionner Sozomène, *Histor.*, lib. II; Rufin, lib. I.: Trithème et Bellarmin, *De Script. eccles.*; Possevin, *Apparatus sacer*; les *Annales* de Baronius et les *Acta sanctorum* (467). — L'Eglise a placé la fête de saint Antoine au 17 janvier. On peut voir dans les *Tablettes romaines*, pag. 87 et 177, la manière dont on la célèbre à Rome.

ANTOINE, prêtre arien de Tarse, auprès duquel demeura quelque temps l'hérétique Aétius. *Voy.* l'article ATHANASE, évêque d'Anazarbe.

NTOINE (Saint), martyr à Alexandrie sous Dioclétien, l'an 362.

ANTOINE (Saint), fut martyrisé à Ancyre, sous Julien l'Apostat, en 362.

ANTOINE, évêque de Fussale, fut d'abord élevé dès l'enfance dans le monastère que saint Augustin avait à Hippone, puis fut présenté par ce même saint pour évêque de Fussale dans les circonstances suivantes.

I. Fussale était une petite ville à l'extrémité du diocèse d'Hippone, dans une contrée qui avait très-peu de catholiques, mais qui possédait beaucoup de donatistes. Après de grands efforts de la part de saint Augustin surtout, et des autres évêques, ces lieux furent réunis à l'Eglise; mais les prêtres que saint Augustin y envoya dès le principe furent dépouillés, battus, estropiés, aveuglés ou tués. La ville était distante d'Hippone de quarante milles, c'est-à-dire de plus de treize lieues, et saint Augustin s'en trouvait trop éloigné pour diriger avec tout le soin qu'il désirait ces nouveaux catholiques et ramener à la foi les donatistes qui restaient (an. 422).

Alors le saint pontife résolut d'établir à Fussale un évêque, quoiqu'il n'y en eût jamais eu. Il chercha un sujet convenable pour cette mission et qui sût la langue punique. Il jeta les yeux sur un prêtre qu'il destinait à ce poste. Il écrivit au primat de Numidie, le priant de venir pour l'ordonner. Mais, lorsque tout le monde était dans l'attente, ce prêtre, sur lequel saint Augustin avait compté, lui manqua tout à coup et ne voulut jamais consentir à être ordonné évêque. Cependant saint Augustin ne put se résoudre à remettre l'ordination et à renvoyer sans rien terminer le primat, qui était un vieillard vénérable, venu de fort loin et à grand'peine. Ce fut alors qu'il présenta pour évêque de Fussale Antoine qu'il avait, comme nous venons de le dire, fait élever dans son monastère d'Hippone.

Antoine était encore jeune; il n'avait que le degré de lecteur et n'était pas encore assez éprouvé dans le ministère sacré. Cependant le peuple de Fussale le reçut avec une entière soumission, et il fut ordonné évêque. Mais il se conduisit très-mal, et le scandale fut si grand que son peuple l'accusa, devant saint Augustin et devant un concile d'évêques, d'exercer une domination insupportable, de pillages et de diverses vexations. Il y avait même des étrangers qui l'accusaient d'impureté, mais ils ne purent le prouver; et les évêques ne le trouvèrent pas assez coupable pour le priver de l'épiscopat. Il le condamnèrent premièrement à la restitution de tout ce qu'on prouverait qu'il aurait pris, et à demeurer privé de la communion jusqu'à ce qu'il eût restitué; ensuite à quitter ce peuple qui ne pouvait plus le souffrir et serait capable d'en venir à quelque violence : ainsi il demeurait évêque, mais sans église. Antoine acquiesça à la sentence, et consigna même en deniers la valeur de ce qu'il avait pris, suivant l'estimation qui en fut faite, afin de rentrer dans la communion.

II. Toutefois, Antoine en appela au Saint-Siége et présenta une requête au Pape saint Boniface I$^{er}$, par laquelle, en dissimulant le fait, il demandait à être rétabli dans son Eglise, soutenant qu'il n'aurait pas dû en être privé, ou qu'il eût fallu aussi le déposer de l'épiscopat. Il fit même écrire au Pape en sa faveur par le primat de Numidie, à qui il avait persuadé son innocence. Le Pape Boniface écrivit pour le rétablir, mais avec cette précaution : « s'il avait fidèlement exposé l'ordre des choses. » Antoine faisait valoir ce jugement du Saint-Siége, et menaçait de le faire exécuter par la puissance séculière et à main armée.

Sur ces entrefaites, le Pape Boniface mourut, et saint Célestin I$^{er}$ monta sur la chaire de saint Pierre. Saint Augustin lui écrivit au sujet d'Antoine : il lui expose l'affaire et lui envoie les pièces du procès, afin qu'il en soit instruit à fond (468). Ensuite le grand évêque s'accuse d'imprudence d'avoir fait ordonner ce jeune homme sans l'avoir assez éprouvé. Mais il défend le jugement de son concile, et soutient que bien qu'un évêque n'ait pas mérité la déposition, il ne doit pas demeurer impuni. Il en rapporte des exemples en Afrique même. Ainsi Priscus avait été privé du droit de parvenir à la primatie, demeurant toujours évêque. Victor avait été soumis à la même peine, et de plus aucun évêque ne communiquait avec lui que dans son diocèse. Laurent

des reliques telles qu'elles furent placées autour d'un obélisque revêtu d'une moire d'or, etc. Après lecture d'un acte revêtu de la signature de Mgr Simon, son prédécesseur, en l'année 1805, le procès-verbal de l'authenticité des reliques a été dressé, signé et renfermé soigneusement avec les papiers anciens dans la sainte châsse : le tout scellé aux armes épiscopales. »

(467) On peut consulter aussi sur saint Antoine une intéressante Etude dans le *Cours d'histoire sur l'origine, l'accroissement et l'influence des Ordres monastiques*, par M. Emile Chavin, apud *Université catholique*, tom. VII, pag. 428 et suiv.

(468) Epist. 209, l. 161.

était privé de son siége sans cesser d'être évêque, et se trouvait précisément dans le cas d'Antoine; et ces jugements avaient été confirmés par le Saint-Siége. Saint Augustin conclut, en priant le Pape d'avoir pitié du peuple de Fussale, en ne lui renvoyant pas cet évêque si odieux; d'avoir pitié d'Antoine, en ne lui donnant pas occasion de faire plus de mal; enfin d'avoir pitié de lui-même et de sa vieillesse. Il avait au moins soixante-huit ans. « Car, ajoute-t-il, ce péril où je vois les uns et les autres me jette dans une si profonde tristesse, que je pense à abandonner l'épiscopat, et à ne plus m'occuper qu'à pleurer ma faute. »

Saint Augustin obtint sans doute satisfaction, et Antoine ne remonta point sur son siége; car nous voyons (469) que l'évêque d'Hippone gouvernait encore l'Église de Fussale sur la fin de sa vie.

ANTOINE, disciple de saint Siméon Stylite, assista aux derniers moments de ce saint, qui, après avoir quitté la terre, lui apparut pour lui faire connaître ses désirs. — *Voy.* l'article Siméon (Saint) Stylite. — Nous voyons par-là que cet Antoine vivait dans le v° siècle, vers l'an 460, sous l'empire de Léon I^er^. Il écrivit la Vie de saint Siméon, que nous avons en latin, et où l'on trouve ces mots au chapitre 7 : *Quidam autem juvenis adstitit ei, Antonius nomine, qui vidit et scripsit hæc.* Il y a même apparence que cet Antoine est le même que celui que nous voyons mentionné dans Evagre (470). Théodoret a écrit la même Vie.

ANTOINE, évêque de Germe, ville de l'Hellespont, s'attacha à exciter les Macédoniens, et cela par ordre, disait-il, de Nestorius. Ils souffrirent la persécution pendant quelque temps; mais enfin, réduits au désespoir, ils envoyèrent des assassins qui tuèrent Antoine : ceci donna occasion à Nestorius de leur faire ôter leur église. On la leur enleva en effet, en l'an 429, avec celles qu'ils avaient à Constantinople, à Cyzique, et dans plusieurs autres villes de l'Hellespont (471). Quelques-uns se réunirent à l'Église.

ANTOINE, évêque arien, en Afrique, au v° siècle, persécuta cruellement les catholiques, et surtout Eugène, évêque de Carthage, et Habetdeum, autre saint évêque d'Afrique. Antoine était voisin du désert de Tripoli ; il excita le roi Huneric à persécuter ceux qui restaient fidèles à l'Église, et se fit lui-même exécuteur des ordres barbares et sanguinaires des hérétiques.

ANTOINE (Saint), moine de Lérins aux v° et vi° siècles, né à Valérie, ville de Pannonie, sur les bords du Danube, fut élevé dans la piété chrétienne par saint Séverin, l'apôtre d'Autriche et de Bavière. Après la mort de ce saint arrivée en 422, Antoine se retira près de l'évêque de Constance, son oncle paternel, qui le fit entrer dans le clergé. Les barbares s'étant emparés de la Pannonie, le pieux religieux se retira, après la mort de son oncle, dans la Valteline, près d'un saint prêtre nommé Marius. De là, il s'enfuit dans les Alpes du côté du Milanais, où il trouva deux solitaires avec lesquels il vécut. Après leur mort, il continua de mener la même vie, fuyant de solitude en solitude pour se cacher quand il était découvert. Enfin il alla se retirer dans le célèbre monastère de Lérins, où il ne vécut que deux ans, et mourut vers l'année 526. Son nom se trouve marqué au 28 décembre dans le *Martyrologe romain.* Ennodius a écrit sa *Vie.*

ANTOINE, évêque de Séville, assista aux septième et huitième conciles de Tolède, tenus, le premier en 647, et le second en 655. Nous ne trouvons pas autre chose sur cet évêque.

ANTOINE, évêque de Bacate en Palestine, se déclara hautement contre les erreurs des monothélites, assista au septième concile de Tolède tenu en 647, et fut désigné, par le Pape saint Martin, pour aller porter en Orient les actes de ce concile et les faire exécuter. Il partagea cette mission avec Théodore d'Esbunte, aussi évêque en Palestine.

ANTOINE de Crète, abbé, raconta à ses moines le martyre que souffrit, vers 767, pour les saintes images, l'abbé Paul. *Voy.* l'article Paul (Saint), abbé et martyr.

ANTOINE I^er^, patriarche de Constantinople, était fils d'un prêtre, tailleur d'habits, et se nommait originairement Constantin. Après avoir enseigné le droit pendant quelque temps, il s'enfuit à cause de ses crimes et embrassa la vie monastique. Une telle entrée dans la vie religieuse pronostiquait de tristes résultats. Ce fut alors qu'il changea son nom en celui d'Antoine.

Il avait été élevé dans la religion catholique; mais, étant dévoré d'une basse ambition, il embrassa l'hérésie des iconoclastes, pour avoir son entrée dans le palais, et être bien vu de l'empereur Léon l'Arménien, qui protégeait ces hérétiques. Il avait au reste ce qu'il fallait pour le métier de courtisan : c'était un conteur, et il avait un caractère tourné à la plaisanterie. De moine il devint abbé, et enfin métropolitain de Sylée, ou Pergé, capitale de la Pamphilie, un des grands siéges dépendant de Constantinople.

L'empereur, voulant persécuter les catholiques, manda Antoine à Constantinople, en 814. Celui-ci arriva au mois de juillet, accompagné de deux moines, l'un nommé Léonce, l'autre Zosime, qui mourut peu de temps après, ayant eu le nez coupé pour cause d'adultère. L'empereur déclara son dessein à Antoine, et lui demanda s'il était écrit qu'il faille adorer les images. « Non, répondit le courtisan; mais on dit que c'est une tradition. — Pour moi, dit Léon l'Arménien, je ne puis m'y résoudre, s'il n'est

(469) Epist. 224, *ad Quodvult.*
(470) *Hist. eccles.*, lib. I, c. 23

(471) Marcel, *Chron. an.* 429, apud Fleury, liv. XXIV, n° 55.

écrit expressément dans l'Evangile ou dans saint Paul : *Adorez mon image.* »

Cependant l'empereur cacha ses desseins jusqu'au mois de décembre. Alors, croyant avoir bien pris ses mesures, il attaqua le patriarche Nicéphore, mais d'abord avec précaution et par insinuations. Il lui dit: « Le peuple est scandalisé au sujet des images; il prétend que nous faisons mal de les adorer, et dit que c'est à cause de cela que nous sommes inférieurs aux infidèles. Ayez donc un peu de condescendance, et laissons ces choses basses; ou bien montrez-moi pourquoi vous les adorez, puisque l'Ecriture n'en dit pas un mot. » Le patriarche répondit: « Nous ne pouvons toucher aux anciennes traditions. Nous adorons les images comme la croix et l'Evangile, quoiqu'il n'y en ait rien d'écrit. » Car les iconoclastes convenaient d'adorer la croix et l'Evangile. Cependant le patriarche apprenant qu'Antoine de Sylée favorisait l'entreprise de l'empereur, l'envoya chercher et lui demanda la vérité. Antoine le nia et lui donna une déclaration souscrite de sa main avec la croix et scellée, par laquelle il faisait profession d'honorer les images, avec anathème contre ceux qui croyaient le contraire. Il donna cette déclaration en présence des métropolitains qui se rencontrèrent, et l'empereur lui en ayant fait des reproches, il lui dit: « Je me suis moqué d'eux pour vous donner plus de commodité d'exécuter votre dessein. » Mais le patriarche Nicéphore ne fut pas longtemps dupe de cette hypocrisie, et ayant assemblé chez lui tout ce qu'il put de moines et d'évêques, il prononça l'anathème contre Antoine de Sylée, comme prévaricateur (472). Cela n'empêcha pas ce fameux iconoclaste d'avancer au gré de son ambition. En 821, il succéda à Théodore Cassitère sur le siége patriarcal de Constantinople. Il y demeura seize ans, soutenant l'erreur et se montrant l'homme du César persécuteur des catholiques. Antoine mourut vers 836, et eut pour successeur Jean Leconomante.

ANTOINE, moine à Naples, au IXe siècle, intervint dans la défense de l'évêque de Naples, saint Athanase, contre les attaques de Sergius. *Voy.* l'article ADRIEN II, Pape, n° XXIV.

ANTOINE CAULÉAS II, patriarche de Constantinople, est honoré comme saint par les Latins et par les Grecs, le 12 février (473).

Il naquit dans un château voisin de Constantinople, où ses parents, originaires de Phrygie, vivaient retirés durant la persécution des iconoclastes. Il fut élevé par son père dans de grands sentiments de piété; et, dès l'âge de douze ans, il se consacra au service de Dieu dans un monastère de Constantinople. Il en fut abbé dans la suite. Devenu patriarche à la mort d'Etienne, il travailla avec zèle au rétablissement de l'unité, et présida un concile d'évêques d'Orient et d'Occident, où fut condamné tout ce qu'avait fait le schismatique Photius. On n'a plus les actes de ce concile. Antoine fut toujours sur le trône patriarcal ce qu'il avait été dans la solitude, c'est-à-dire un homme de prière, de mortification et de pénitence. Il mourut le 12 février 895, à l'âge de soixante-sept ans.

ANTOINE III, patriarche de Constantinople, surnommé *Studite*, fut fait patriarche dans le Xe siècle. En 974, on célébra un concile à Constantinople, et le patriarche Basile, qui était un homme de mauvaise vie, y fut convaincu de divers crimes et déposé. On mit à sa place Antoine *Studite*, dont la probité était connue. Il gouverna cette Eglise avec assez de bonheur. Mais craignant le tyran Bardas, qui s'éleva après Jean Zimisces, il abdiqua sa dignité sur la fin de l'année 976. Il ne mourut qu'en 983, époque à laquelle on lui donna pour successeur Nicolas, surnommé *Chrysoberges*

ANTOINE (Saint) DE PADOUE, nommé aussi FERNANDÈZ ou *Ferdinand*, naquit à Lisbonne en 1195. Il eut pour père Martin de Bouillon, qu'on suppose de la même famille que Godefroy de Bouillon, le chef de la première croisade. Sa mère, Thérèse Tavera sortait d'une maison considérable en Portugal. Martin de Bouillon et Thérèse étaient pieux: ils mirent leur fils, encore jeune, dans la communauté des chanoines de la cathédrale de Lisbonne, pour qu'il y fût élevé dans les sciences et dans la piété.

I. Antoine répondit parfaitement aux vues de ses parents. A l'âge de quinze ans, il se retira chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui avaient une maison près de Lisbonne. Il y vécut assez tranquille pendant quelque temps; mais les distractions occasionnées par les visites fréquentes de ses amis, lui rendirent bientôt insupportable un lieu où il ne pouvait suivre son attrait pour la solitude; il pria donc ses supérieurs de l'envoyer à Coïmbre, éloignée de trente-six lieues de Lisbonne : son ordre avait dans cette ville le couvent nommé *de Sainte-Croix*.

Le serviteur de Dieu étonna ses frères par l'austérité de sa vie et par son amour pour la retraite. Il continua ses études, auxquelles il joignit la lecture des Livres saints et des Pères de l'Eglise. Une application soutenue et dirigée par une sage méthode, un esprit vif et pénétrant, une grande maturité de jugement, le mirent en état de faire des progrès fort rapides. Il acquit une connaissance profonde de la théologie, et se forma à ce genre d'éloquence nerveuse et persuasive, qui dans la suite fut si utile à l'Eglise. Mais comme le propre de l'étude, de celle même qui a la religion pour objet, est de dessécher le cœur et d'éteindre l'esprit de piété, Ferdinand nourrissait exactement son âme par les exercices de la prière et de la mortification. Il se préparait ainsi à cette sublime perfection à laquelle Dieu l'appelait,

(472) *Conc.* tom. VII, p. 195.

(473) *Acta SS.*, 12 Febr.

dans un ordre plus austère qui venait de prendre naissance.

Il y avait près de huit ans qu'il vivait à Coïmbre, quand don Pedro, infant de Portugal, apporta de Maroc les reliques de cinq frères Mineurs, martyrisés depuis peu par les infidèles. La vue de ces reliques fit sur lui une vive impression; il sentit dans son cœur un ardent désir de verser son sang pour Jésus-Christ. Peu de temps après, quelques religieux de Saint-François vinrent au couvent de Sainte-Croix demander l'aumône, à leur ordinaire. Alors Ferdinand ne put plus se contenir; mais les ayant tirés à part, il leur découvrit toutes ses pensées. Les bons Frères en furent remplis de joie, et, après lui avoir donné jour pour l'exécution de son dessein, ils se retirèrent. Ferdinand avait obtenu, mais avec grande peine, le consentement de son supérieur, lorsque les Frères revinrent au jour marqué et lui donnèrent leur habit dans le monastère même de Sainte-Croix. Ensuite ils l'emmenèrent au lieu de leur demeure, nommé Saint-Antoine d'Olivarès. Là, il les pria de le nommer Antoine, pour éviter par ce changement de nom l'importunité de ceux qui voudraient le chercher. Cet homme devint l'illustre saint Antoine de Padoue, surnommé ainsi de la ville où nous lui verrons passer une grande partie de sa vie, et où l'on garde ses reliques.

Le désir ardent du martyre lui fit obtenir la permission de passer en Afrique; mais, y étant arrivé, il fut attaqué d'une griève et longue maladie, qui lui fit prendre le dessein de revenir en Espagne. S'étant embarqué, les vents contraires le menèrent en Sicile, où il apprit qu'on allait tenir à Assise le chapitre général de l'ordre. Il s'y rendit avec Philippin, frère lai de Castille (474).

II. C'était en 1221 que le chapitre général se trouvait réuni. Antoine et Philippin s'y présentèrent donc, et, comme personne ne le connaissait, nul ne songea à le demander. Alors ils s'adressèrent à Gratien, provincial de Bologne, le suppliant de leur assigner un lieu où ils pussent étudier Jésus-Christ et la discipline régulière. Gratien, cédant à leurs instances, les emmena dans sa province; Philippin fut envoyé à Citta di Castello et ensuite à Columbario, en Toscane, où il mourut saintement. Antoine demeura dans l'ermitage du mont Saint-Paul, près de Bologne. Dans une petite cellule taillée dans le roc et isolée, il se livra tout entier à la méditation des saintes Ecritures et à la mortification de ses sens. Vivant dans la simplicité au milieu des simples, il cachait sous des dehors faibles et humbles les grandes lumières qu'il recevait du ciel. Dieu prépare toujours dans le secret des apôtres qui doivent répandre à grands flots la vérité et la charité divines.

Bientôt fut manifesté à ses supérieurs et au monde ce vase d'honneur, sanctifié et préparé pour toute sorte de bons usages. On l'envoya à Forli, dans la Romagne, pour y recevoir les saints ordres. Il y avait plusieurs de ses frères, des Frères Prêcheurs et des séculiers. L'ordination était précédée par des exercices spirituels et des examens. Après une conférence, l'évêque désigna Antoine pour faire une exhortation pieuse. Il obéit. Sa parole fut d'abord simple et timide; mais, se livrant tout entier aux inspirations de l'Esprit-Saint, elle prit un merveilleux caractère de grandeur et de force.

A cette nouvelle, l'âme de François tressaillit de bonheur et d'espérance; il comprit qu'une nouvelle voie allait s'ouvrir devant son ordre, qui porterait désormais, sur la terre et au ciel, la triple couronne de la sainteté, du martyre et de la science. Il ordonna à Antoine de se livrer à l'étude de la théologie, tout en continuant à évangéliser les peuples. Pour obéir à cette chère et sainte volonté, il alla avec un Frère anglais, Adam de Marisco, qui fut depuis un célèbre docteur, à Verceil, où professait alors avec un succès immense, dans l'abbaye de Saint-André, Thomas, ancien religieux de Saint-Victor de Paris. Antoine devint supérieur à son maître, et de toutes parts ses frères le suppliaient d'enseigner à son tour la théologie dans un des couvents de l'ordre. Le saint instituteur lui en donna l'obédience formelle en ces termes : « A mon très-cher Frère Antoine, Frère François, salut en Jésus-Christ. Il me plaît que vous enseigniez aux Frères la sainte théologie, de telle sorte néanmoins que l'esprit de la sainte oraison ne s'éloigne ni en vous ni dans les autres, selon la règle dont nous faisons profession. Portez-vous bien (475). »

III. S'appliquant donc à la prédication suivant les ordres de son supérieur général, saint Antoine enseigna d'abord à Montpellier, puis à Bologne, à Toulouse, à Padoue. Il parlait avec une liberté merveilleuse, disant également la vérité aux grands et aux petits. Et, comme dès le commencement il avait désiré le martyre, nulle crainte, nul respect humain ne le retenaient, il s'opposait avec un courage intrépide à la tyrannie des grands. Les plus fameux prédicateurs en étaient épouvantés, et, assistant à ses sermons, ils se cachaient le visage, de peur qu'on ne vît qu'ils rougissaient de leur faiblesse. Antoine allait ainsi prêchant par les villes et les bourgades; il accommodait ses discours à la portée de ses auditeurs, mêlant la douceur à la sévérité. Le Pape lui-même, c'était Grégoire IX, l'ayant entendu en 1227, et admirant la profondeur de sa science dans l'explication de l'Ecriture, le nommait l'*Arche du Testament*. Il ne s'appliquait pas seulement à la morale, mais encore à la controverse contre les hérétiques; il en convertit plusieurs à Rimini, et en convain-

(474) *Acta SS.*, 13 Junii, Emile Chavin, *Histoire de saint François d'Assise*, 1 vol. in-8°, 1841; Rohrbacher, tome XVII, 533, 536.

(475) S. Franç., *Opusc.*, tom. I^er^, p. 4.

quit plusieurs ans des disputes publiques à Milan et à Toulouse.

Il parlait très-bien l'italien, même quant à la prononciation; et, tout étranger qu'il était, et, malgré que la foule fût extraordinaire à ses instructions, il montrait une modestie et une attention singulières. Son discours était clair, ardent, touchant, pénétrant, efficace; ses auditeurs fondaient en larmes, se frappaient la poitrine et se disaient l'un à l'autre : « Hélas! je n'avais jamais cru que telle action fût un péché; » ils s'exhortaient mutuellement à se confesser, à jeûner, à faire des pèlerinages, et on dit que les confréries des flagellants, depuis si fréquentes en Italie et ailleurs, commencèrent par ses sermons. Il enseigna en plusieurs monastères de son ordre, dans lequel il excita l'émulation de l'étude; car jusque-là les Frères Mineurs étaient méprisés de plusieurs, comme des ignorants. Antoine eut aussi part au gouvernement de l'ordre. Il fut ministre provincial de la Romagne pendant plusieurs années, et fonda plusieurs monastères en diverses provinces : il fut gardien ou custode en France, au Puy en Velay et à Limoges (476).

IV. L'an 1230, il fut déchargé de tout gouvernement par le chapitre général de l'ordre et par le Pape Grégoire IX, avec liberté de prêcher où il voudrait. Il vint alors à Padoue, y passa l'hiver et y prêcha le carême de l'an 1231. Il prêchait tous les jours, et ne laissait pas de confesser. Le concours des peuples était tel à ses sermons, que les églises étant trop petites, il fut obligé de prêcher en pleine campagne. Toute la ville de Padoue s'y trouvait chaque jour avec le clergé, les religieux et l'évêque même. On y venait des villes et des villages voisins, marchant la nuit aux flambeaux, pour avoir place. Il s'y trouvait jusqu'à trente mille personnes, tous si attentifs, qu'à peine entendait-on quelque bruit; les marchands tenaient leurs boutiques fermées jusqu'au retour du sermon. Un jour que le saint homme prêchait ainsi en pleine campagne, un violent orage allait éclater sur l'immense auditoire; le saint se mit en prière, l'orage tomba autour de l'assemblée sans incommoder personne. Les miracles naissaient sous ses pas, comme sous les pas de saint François et des apôtres.

Aussi, quand le sermon était fini, chacun s'empressait-il, par dévotion, de toucher le saint homme ou de couper quelque peu de son habit; en sorte que, pour n'être pas écrasé, il était escorté, en allant et en venant, d'une troupe de jeunes gens. On voyait des effets sensibles de ses sermons : la réconciliation des plus mortels ennemis, la délivrance des prisonniers retenus depuis longtemps, la restitution des usures, la remise des dettes, la conversion de pécheresses publiques. Toutes sortes de pécheurs accouraient à la pénitence; les prêtres ne pouvaient suffire à entendre les confessions. Antoine lui-même, quoique attaqué d'infirmités continuelles, était sans cesse occupé à prêcher, à confesser et à donner des conseils à ceux qui lui en demandaient avec la résolution de les suivre absolument.

V. Le sanguinaire Ezzelin commençait dès lors à exercer son atroce tyrannie. Il venait d'égorger à Vérone un très-grand nombre d'hommes. Antoine, l'ayant appris, alla sans crainte le trouver en personne, et lui dit : « Ennemi de Dieu, tyran cruel, chien enragé! jusqu'à quand ne cesseras-tu pas de verser le sang innocent des Chrétiens? Voilà que la sentence de Dieu plane sur toi, sentence très-dure et effroyable. » Il ajouta beaucoup d'autres choses non moins fortes. Les satellites qui étaient autour attendaient le signal accoutumé pour le mettre en pièces. Il en arriva autrement par la providence de Dieu. Le tyran, touché de la parole du saint homme, déposa toute sa férocité, devint doux comme un agneau, s'attacha sa ceinture au cou en guise de corde, se prosterna devant l'homme de Dieu, fit humblement sa confession, et, au grand étonnement de tout le monde, lui promit de se corriger suivant ses bons conseils. Il dit plus tard à ses complices stupéfaits : « Ne vous en étonnez pas, mes camarades; car, je vous le dis en vérité, j'ai vu sortir du visage de ce Père une certaine splendeur divine, qui m'a tellement épouvanté, qu'à son aspect terrible je croyais aller être englouti soudain jusqu'au fond des enfers. » Depuis ce moment il eut pour lui une grande vénération, et, tant que le saint vécut, il s'abstint de beaucoup de crimes qu'il aurait commis sans cela, comme il l'avoua lui-même.

Comme le saint homme prêchait souvent et avec une grande hardiesse contre les cruautés du tyran, celui-ci, voulant mettre sa vertu à l'épreuve, lui envoya un présent considérable par la main de ses serviteurs, auxquels il dit : « Vous offrirez de ma part ce présent à Frère Antoine, avec le plus d'humilité et de dévotion que vous pourrez; s'il le reçoit, vous le tuerez aussitôt; mais s'il le repousse avec indignation, supportez tout avec patience, et revenez sans lui faire aucun mal. » Ces ministres frauduleux s'étant donc présentés devant lui avec toute sorte de respect, lui dirent : « Votre fils Ezzelin de Romano se recommande à vos prières, et vous supplie de recevoir ce petit présent qu'il vous envoie par dévotion, et de prier le Seigneur pour le salut de son âme. » Mais saint Antoine, rempli d'indignation, leur fit des reproches, repoussa tout ce qu'on lui offrait, disant que jamais il ne recevrait rien de ce qui a été volé aux hommes, que tous leurs biens étaient des instruments de perdition; enfin il s'écria qu'ils eussent à se retirer sur-le-champ, de peur que la maison ne fût souillée par leur présence. Ils s'en retournèrent confus au tyran, qui, ayant entendu tout ce qui leur

(476) M. Rohrbacher, tom. XVIII, pag. 243 et suiv.

était arrivé, leur dit : « C'est un homme de Dieu, laissez-le, qu'il dise désormais tout ce qu'il jugera à propos (477). »

VI. Saint Antoine prêcha ainsi depuis le commencement du carême jusqu'à la Pentecôte. Voyant alors que la moisson était proche, il crut devoir cesser ses prédications pendant que le peuple y serait occupé. De plus, se trouvant fatigué par les fréquentes visites des séculiers, il quitta Padoue, et se retira dans un lieu solitaire du voisinage, nommé Champ de Saint-Pierre, dont le seigneur, nommé Tison, se rendit son disciple et embrassa la règle du tiers-ordre de Saint-François.

Dans cette retraite saint Antoine s'adonna tout entier à la méditation et à la prière, et se sentit tout d'un coup attaqué d'une maladie violente, dont il vit bien qu'il ne relèverait pas. Il voulut qu'on le reportât au couvent de Padoue. Mais la foule du peuple, qui s'empressait de baiser le bord de son habit, était si grande, qu'il fut obligé de rester dans le faubourg de la ville. On le mit dans la chambre du directeur des religieuses d'Arcela. Après y avoir reçu les sacrements de l'Eglise, il récita les sept psaumes de la pénitence avec une hymne en l'honneur de la sainte Vierge, puis il s'endormit tranquillement dans le Seigneur, le treize juin 1231. Il était âgé de trente-six ans, et en avait passé dix dans l'ordre de Saint-François. Aussitôt qu'on eut appris qu'il ne vivait plus, les enfants se mirent à crier dans les rues : *Le saint est mort !*

Des prodiges innombrables ayant attesté la sainteté du serviteur de Dieu, Grégoire IX le canonisa dès l'année suivante, 1232. Ce Pape l'avait connu particulièrement et était grand admirateur de ses vertus.

VII. Trente-deux ans après la mort du saint, on fit bâtir à Padoue une église magnifique, dans laquelle ses reliques furent déposées. On trouva que toutes les chairs de son corps étaient consumées, mais sa langue n'avait aucune marque de corruption, et elle paraissait encore aussi vermeille que si le serviteur de Dieu eût été vivant. Saint Bonaventure, alors général des Franciscains, qui était à la cérémonie de la translation, la prit dans ses mains, la baisa respectueusement, et dit en fondant en larmes : « O bienheureuse langue, qui ne cessez de louer Dieu et qui l'avez fait louer par un nombre infini d'âmes ! il paraît présentement combien vous êtes précieuse devant celui qui vous avait formée pour servir à une fonction si noble et si sublime ! »

La langue de saint Antoine se garde dans l'église dont nous venons de parler, et qui est celle des Franciscains conventuels de Padoue. Les armées françaises s'étant emparées de cette ville en 1797, les autorités militaires annoncèrent aussitôt l'intention de dépouiller les églises de leurs richesses, et de s'emparer même du reliquaire en or qui renfermait la langue de saint Antoine. A la nouvelle de cette impiété un cri de douleur et d'indignation s'éleva dans toute la ville; on fit aussitôt une souscription, et, dans peu d'heures, on eut une somme suffisante pour racheter le reliquaire (478).

On voit aussi dans la même église le mausolée du saint, ouvrage très-fini, et orné d'un bas-relief qui excite l'admiration de tous les connaisseurs. Devant ce mausolée sont suspendues plusieurs lampes fort riches, qui ont été données par différentes villes. Saint Antoine de Padoue est honoré avec autant de dévotion en Portugal qu'en Italie.

Il nous reste plusieurs écrits de ce saint. Ses *OEuvres*, comme celles de saint François, sont recommandables par la foi et la naïveté qui ont présidé à leur rédaction (479). Ces œuvres se composent de sermons, ou plutôt d'indications de sermons pour tout le cours de l'année, et d'explications mystiques de la plupart des Livres saints. Il a, de plus, laissé une *concordance morale*, en cinq livres, où il rapporte à certains titres les passages qui conviennent à chaque partie des mœurs. — M. A. F. Ozanam, que nous venons de perdre, a conservé des traces des merveilleuses prédications de saint Antoine de Padoue, dans son beau livre des *Poëtes franciscains en Italie au* XIII$^{e}$ *siècle*, 1 vol. in-8°, 1852.

Enfin, citons le résumé que fait de la vie de notre saint un autre écrivain moderne : « A peine le séraphique saint François d'Assise a-t-il été prendre son rang devant le trône de Dieu, dit M. de Montalembert (480), que sa place dans la vénération et l'enthousiasme des peuples est occupée par celui que tous proclament son premier-né : saint Antoine de Padoue, célèbre, comme son père spirituel, par cet empire sur la nature, qui lui valut le surnom de *Thaumaturge*, celui que le Pape Grégoire IX nomma l'*Arche des deux Testaments* (481), qui avait le don des langues, comme les apôtres; qui, après avoir édifié la France et la Sicile, passé ses dernières années à prêcher la paix et l'union aux villes lombardes, obtient des Padouans le privilége de la cession de biens pour les débiteurs malheureux, ose seul reprocher au farouche Ezzelin sa tyrannie, de son propre aveu le fait trembler, et mourut à trente-six ans, la même année que sainte Elisabeth. »

**ANTOINE** dit *Bec* ou *Beau*, évêque de Durham en Angleterre, puis patriarche de Jérusalem, était ami du faste. On l'éleva sur le siége de Durham vers 1283, et depuis, en 1305, le Pape Clément V le créa patriarche de Jérusalem pour les Latins. Les auteurs qui parlent de lui ne sont pas tous du

(477) *Acta SS.*, 13 Junii. *Miracula S. Ant. de Pad.*, cap. 4, n. 35 et 36.

(478) M. l'abbé Rohrbacher, tom. XXVIII, page 215.

(479) *S. Franc. Assis. et S. Ant. Paduani Opera omnia*; Pedenponti prope Ratisbonam, 1739, in-fol. *Voy. les Annales de philosophie chrétienne*, tom. V, pag. 165.

(480) *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, Introduct. pag. 74, 75 de la 4$^{e}$ édit. in-12, 1844.

(481) *Arca utriusque Testamenti et divinarum Scripturarum armarium.*

même sentiment sur son compte. Les uns le considèrent comme un évêque zélé et savant, qui avait écrit divers ouvrages; les autres l'accusent de vanité et de mauvaise foi. Il mourut vers 1310 ou 1311.

ANTOINE PATRIZZI (Le bienheureux), vivait au XIII[e] siècle. Il naquit à Sienne et fut élevé dans l'innocence par ses parents, qui joignaient la piété à la noblesse. Dès son jeune âge il fut favorisé des plus précieuses faveurs de Dieu, et, pour les conserver avec plus de soin, il embrassa l'état religieux. Envoyé par ses supérieurs au couvent de Monteciano, il y vécut si saintement, qu'on le regardait comme un modèle de la perfection chrétienne. Le bienheureux Antoine mourut l'an 1311. Le Pape Pie VII permit, le 1[er] mars 1804, de lui rendre un culte public: sa fête se célèbre le 28 mars.

ANTOINE RODDI (Le bienheureux), naquit en 1394 à Saint-Germain, près de Verceil en Piémont, et était de la famille des marquis de Roddi.

Dès sa plus tendre jeunesse, il se sentit un attrait prononcé pour la vie religieuse, et il obtint enfin de ses parents, après beaucoup de résistance, la permission d'entrer chez les Dominicains. Ses progrès dans les vertus et dans les sciences y furent rapides, et en firent en peu de temps un des membres les plus distingués de l'ordre. En 1422, il fut fait prieur du couvent de Côme; il y fit observer avec soin toutes les prescriptions de la règle. Les monastères de Savone, de Bologne et de Florence lui furent aussi redevables des sages réformes que son zèle parvint à y établir. Pendant plusieurs années il fut le compagnon de saint Bernardin de Sienne dans ses travaux apostoliques. La ville de Côme, entre autres, changea presque entièrement de face par l'effet de ses prédications, et ses habitants passèrent des mœurs les plus dissolues à une vie régulière et chrétienne.

Les mortifications du bienheureux Antoine étaient extrêmes, et l'on a peine à concevoir comment elles pouvaient ne pas altérer profondément sa santé. Mais il en fut récompensé dès ce monde par des grâces extraordinaires et par la sainteté éminente à laquelle il s'éleva. Il mourut le 22 janvier 1459, et fut inhumé avec pompe dans l'église de Saint-Jean, près de Côme, où il resta jusqu'en 1810. A cette époque, le 28 juillet, il fut solennellement transféré dans l'église de Saint-Germain, sa patrie, où il continue à être vénéré par les fidèles. Son culte a été approuvé le 15 mai 1819, par le Pape Pie VII.

ANTOINE (Saint), en Lithuanie, au XIV[e] siècle. *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN LITHUANIE.

ANTOINE IV, dit *Caloger*, patriarche de Constantinople au XIV[e] siècle. C'était un religieux qui passait pour homme de bien et qui fut fait patriarche en 1388. Les Latins lui opposèrent Angel Corerio de Venise. Antoine mourut en 1396, environ huit ans après son élection.

ANTOINE surnommé *de Mondola* (Le bienheureux) naquit dans le XV[e] siècle, dans les environs de Mondola, lieu qui fait partie de la Marche d'Ancône.

Il fut instruit dans sa première jeunesse par un religieux Augustin, qui le fit avancer dans les lettres en même temps que dans la piété; et lorsqu'il fut en âge de faire choix d'un état, il entra dans cet ordre quelque temps après que saint Nicolas de Tolentin eut donné, par la perfection de ses vertus, un nouvel éclat à cet institut. Antoine devint l'imitateur de ce grand serviteur de Dieu, et se consacra comme lui à la plus austère pénitence. Rempli de charité pour le prochain, il travaillait avec zèle au salut des âmes, ramenant à Dieu les pécheurs et consolant les affligés; il visitait les prisonniers et soulageait les pauvres par des quêtes qu'il faisait pour eux. Il eut à supporter de grandes tentations; mais il sortit victorieux de toutes les attaques du démon. Après avoir prolongé sa carrière jusqu'à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, il mourut de la mort des justes en 1450. On l'honore dans son ordre le 6 février, par la permission du Pape Clément XIII, qui approuva, le 11 juillet 1759, le culte de ce bienheureux.

ANTOINE NAYROT (Le bienheureux), naquit à Rivoli, dans le diocèse de Turin, de parents honnêtes; il se consacra très-jeune au service de Dieu dans l'ordre de Saint-Dominique.

I. Après sa profession, les supérieurs jugèrent à propos de l'envoyer à Naples, et lui firent entreprendre le voyage par mer; mais, dans la traversée, il fut pris par des corsaires de Tunis et conduit en Afrique. On sait tous les mauvais traitements que ces barbares faisaient souffrir à leurs esclaves pour les obliger à renier la foi et à embrasser le mahométisme. Le jeune religieux les supporta d'abord avec patience; mais à la fin, il eut le malheur de se laisser vaincre et de renoncer à Jésus-Christ. Pendant quatre mois il demeura dans cette déplorable apostasie; mais, au bout de ce temps, la grâce le toucha; il abjura les superstitions mahométanes et se prépara, par la mortification et la prière, au combat qu'il devait avoir bientôt à soutenir. Un jour qu'il avait reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, il se revêtit de son habit religieux, et, dans un lieu très-fréquenté, s'en alla attendre le dey qui devait y passer. Lorsqu'il parut, Antoine confessa publiquement en sa présence le crime qu'il avait commis, et déclara que la religion chrétienne qu'il avait eu la faiblesse d'abandonner, était la seule véritable.

II. Le dey voulut d'abord essayer, par des promesses et des caresses, de gagner de nouveau le jeune religieux: mais, voyant qu'il ne pouvait réussir, il le remit entre les mains du chef de la secte, qui était chargé de le juger. Celui-ci enferma Antoine dans une obscure prison, et, pendant trois jours, il employa tous les moyens possibles pour le déterminer à apostasier de nouveau; mais le serviteur de Dieu résista avec beau-

coup de force à la séduction, et supporta avec une grande patience les outrages et les tourments que les bourreaux lui firent souffrir. Il distribuait aux pauvres les aliments que les chrétiens lui envoyaient, se contentant de pain et d'eau pour sa nourriture, et se préparant ainsi à la mort. Le cinquième jour de sa captivité, le juge le fit encore venir devant lui, et, l'ayant trouvé inébranlable dans sa résolution, il le condamna à être lapidé. On conduisit aussitôt Antoine au lieu du supplice: lorsqu'il y fut arrivé, il fléchit les genoux, éleva les mains au ciel et s'étant mis en prières, il reçut sans remuer la grêle de pierres qui lui ôta la vie. Son martyre arriva le 10 avril 1460.

III. Les mahométans voulurent brûler son corps, mais n'ayant pu y réussir, ils le vendirent à des marchands génois qui se trouvaient à Tunis, et qui l'apportèrent avec eux dans leur patrie, non sans remarquer la bonne odeur qu'il exhalait. En 1469, Amédée III, duc de Savoie, fit transporter ce précieux trésor à Rivoli. La généreuse confession d'Antoine et la mort qu'il avait soufferte pour la foi, inspirèrent aux fidèles de la confiance en son intercession; plusieurs grâces obtenues par son crédit auprès de Dieu déterminèrent à lui rendre un culte public, qui, plus tard, fut approuvé par le Pape Clément XIII, le 22 février 1767. Ce pontife permit à tout l'ordre des Frères Prêcheurs de célébrer la fête du saint martyr (482).

ANTOINE DE STROCONIO (Le bienheureux), ainsi nommé du village où il est né, en Ombrie, désira, dès l'âge de douze ans, s'engager dans l'ordre de Saint-François. Le supérieur du couvent dans lequel il se présenta, arrêté par sa grande jeunesse, différa de lui donner l'habit; mais la ferveur du postulant, suppléant à la faiblesse de l'âge, le fit admettre au noviciat et ensuite à la profession. Lorsqu'il eut prononcé ses vœux, il fut mis sous la direction du bienheureux Thomas Bellaccio qui, l'ayant gardé plusieurs années auprès de lui, l'envoya en Corse, où Antoine établit plusieurs couvents de l'Observance.

Revenu en Italie, il passa quelque temps en Toscane, d'où il retourna dans son pays natal, qu'il habita jusqu'à la fin de ses jours. Il vivait dans les maisons les plus solitaires, ne se nourrissait que de pain, d'eau et d'absinthe. Il avoua qu'il lui avait fallu quatorze ans pour s'habituer à l'amertume de cette plante. Ses austérités étaient étonnantes; cependant il parvint à l'âge de quatre-vingts ans. Le Seigneur voulut alors récompenser la vie tout à la fois pure et mortifiée de son serviteur; Antoine mourut en 1471, au couvent de Saint-Damien, près d'Assise. En 1769, la congrégation des Rites publia l'approbation du culte public du bienheureux Antoine, donnée en 1687 par le Pape Alexandre VIII (483). On l'honore dans l'Eglise le 7 février.

ANTOINE PUCCI, clerc de la chambre apostolique, qui prêcha le discours d'ouverture à la neuvième session du concile de Florence, tenue le 5 mai 1514. Ce discours, qu'un historien moderne de l'Eglise rapporte, d'après Labbe (484), montre l'excellence de l'Eglise et les principaux motifs qui doivent porter à en achever la réformation. On y voit qu'on pensait alors à la réforme des mœurs, et qu'on ne dissimulait rien des maux qui affligeaient la société chrétienne. Ce discours est bien écrit.

ANTOINE, religieux de l'ordre des Carmes, prêcha au concile de Trente, dans l'intervalle de la première session à la seconde, le quatrième dimanche de l'Avent, devant les Pères du concile. Son discours était sur l'évangile du jour, la prédication de saint Jean-Baptiste touchant l'approche du royaume de Dieu, royaume attendu si longtemps pour réparer la chute originelle de l'homme et détruire le règne du péché. La loi naturelle n'y suffisait point, obscurcie qu'elle est par les ténèbres de l'ignorance. La loi de Moïse fait connaître le mal, mais ne donne pas la grâce de l'éviter et de faire le bien Cette grâce est un don de Jésus-Christ: elle nous affranchit de l'empire de la loi, non pour que nous puissions la violer, mais pour que nous l'accomplissions au fond de notre cœur, et que pour la gloire de Dieu nous fassions même plus que la loi n'exige. Loin de nous cette prétendue liberté évangélique que quelques-uns mettent en avant pour pécher avec plus de liberté et fouler aux pieds les vœux, le célibat, les prières, les jeûnes, les institutions de l'Eglise! Ces œuvres sont précisément les dignes fruits, les consolations, les délices de cette liberté chrétienne que nous procure la grâce, grâce qui n'est pas restreinte à une époque, mais a été communiquée et sous la loi de nature et sous la loi de Moïse; seulement, à la venue du Christ, elle se répand avec plus d'abondance, afin d'établir le royaume de Dieu par toute la terre, comme il est effectivement arrivé malgré les Juifs, malgré les philosophes, malgré les empereurs idolâtres. Mais aujourd'hui, que voyons-nous? Cet empire universel réduit à un coin de l'Europe, où il est agité en tous sens comme une barque au milieu de la tempête. Mais déjà il me semble voir Jésus marchant sur les flots, et nous disant: *Ayez confiance, c'est moi, ne craignez point.* — Tel fut le discours de frère Antoine (485). En terminant il exhorte les Pères, réunis au nom de Jésus, à tout faire pour la gloire de Jésus, sans aucune considération humaine.

ANTOINE DE SAINT-MICHEL, Mineur observantin et évêque de Monte-Marano,

(482) M. l'abbé Rohrbacher, tom. XXII, pag 258 259.

(483) Id. ibid., p. 274, 275.

(484) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl.*: liv. LXXXIII, tom. XXV, pag. 404, 405.

(485) Labbe, tome XIV, col. 990.

lut au concile de Trente une lettre de Clément Dolern, de son ordre, cardinal d'*Aracœli*, et dont il est fait mention dans les promotions de Paul IV, comme d'un homme célèbre par sa science profonde. Cette lettre, relative aux mariages clandestins, faisait connaître qu'on avait examiné la matière à Rome, et qu'en dernier lieu on avait décidé que l'Eglise pouvait, qu'il lui était même honorable d'abolir ces mariages (486). — Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce prélat.

ANTOLIEN, ou ANATOLIEN (Saint), martyr d'Auvergne, souffrit sous Chrocus, l'un des rois allemands de Poméranie, qui vinrent ravager les Gaules pendant le règne de l'empereur Gallien, vers l'an 266. Saint Grégoire de Tours a remarqué (487) les martyrs saint Limine, qu'on appelle aussi Linguin, saint Antolien ou Anatolien, avec saint Cassi et saint Victorin, et il témoigne que de son temps leurs corps reposaient auprès de la ville d'Auvergne, ou Clermont.

ANTOLINEZ (AUGUSTIN), archevêque de Compostelle, né à Valladolid, en Espagne, en 1554. Il se fit religieux de l'ordre des Augustins dans cette dernière ville, étudia la théologie à Salamanque, et l'enseigna ensuite dans la même université avec beaucoup d'applaudissements. Après avoir passé par les premières charges dans son ordre, il devint, depuis, évêque de Ciudad-Rodrigo, puis archevêque de Compostelle. Pendant la visite de son diocèse, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut le 19 juin 1626. Antolinez a écrit quelques Vies de saints, entre autres celle du bienheureux Jean de Sahagun, de sainte Claire de Montefalco, etc. On lui attribue encore un Traité de la conception de la très-sainte Vierge, dans lequel il soutient que la mère de Jésus vit l'essence divine au moment de sa conception.

ANTOLINEZ (JUSTIN), évêque de Tortose, frère du précédent, naquit à Valladolid, se distingua d'abord dans la jurisprudence canonique et civile. On dit qu'il fut avocat à Séville. Pierre de Castro de Quignones, archevêque de Grenade, l'attira dans cette ville, où il devint archidiacre et doyen de son église, après quoi il fut élu évêque de Tortose en 1627. Il mourut en 1640, et a laissé une *Histoire ecclésiastique de Grenade*, qui ne paraît pas avoir été publiée.

ANTONELLI (NICOLAS-MARIE), comte de la Pergola, canoniste italien, naquit en 1697 ou 1698 selon d'autres. Il s'éleva par degrés jusqu'à la dignité de cardinal, à laquelle il fut élevé en 1759. Il se distingua par un profond savoir, par une modestie rare et par des mœurs pures. Il succéda au cardinal Passionei dans la charge de secrétaire des brefs, et mourut le 24 septembre 1767. Savant orientaliste, Nicolas Antonelli est éditeur des *Œuvres de saint Jacques de Nisibe*, d'un ancien *Missel* romain, d'une interprétation des *psaumes* par saint Athanase : il est, de plus, auteur lui-même de plusieurs Dissertations savantes.

ANTONELLI (GIOVANNO-CARLO), évêque de Velletri, naquit en 1690; étant entré dans les ordres, il obtint la faveur d'Alexandre Borgia, qui le fit protonotaire apostolique vers 1723; il devint ensuite auditeur général de la nonciature en Saxe. Revenu à Rome en 1730, il aspira, dit-on, à l'épiscopat. Mais les intrigues dont il fut témoin le déterminèrent à se retirer à Velletri. Il y trouva encore des cabales et des ennemis. Enfin, il devint évêque de cette ville en 1753. On a de ce prélat des poésies et quelques pièces qui ne nous paraissent guère dignes de son caractère (488). Ses autres écrits sont restés inédits. Il mourut en 1769.

ANTONELLI (LÉONARD), cardinal, évêque de Velletri et d'Ostie, doyen du Sacré-Collége, né à Sinigaglia le 6 novembre 1730, reçut le chapeau de cardinal sous le pontificat de Pie VI. Il avait été en opposition contre les mesures de Clément XIV au sujet des Jésuites. On lui reproche de n'avoir jamais été à la hauteur de son siècle et d'avoir eu des idées arriérées. A entendre certains biographes, il aurait constamment, dans les diverses fonctions qu'il remplit, proposé des mesures non-seulement étroites, mais inexécutables. Cependant la lettre qu'il adresse aux évêques d'Irlande, prouverait qu'il était loin d'avoir les opinions intolérantes qu'on lui prête (489).

Pendant la révolution française, Antonelli fut un des chefs de la congrégation d'Etat, et proposa, de concert avec le fiscal Barbieri, des mesures exagérées, et par conséquent dangereuses. On prétend qu'il appuya le vote du 15 janvier 1791, pour la sanction de la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée nationale de France le 12 juillet 1790. Il concourut en 1800 à l'élection de Pie VII, et accompagna ce pontife lors de son voyage à Paris, en 1804. En 1808, le 7 septembre, le gouvernement de l'Empire, qui persécutait alors, parce qu'il se croyait solide, le chassa de Rome, sans égard pour son âge avancé et sans lui donner le temps de faire aucuns préparatifs (490). On l'envoya à Spolette. Depuis il fut exilé à Sinigaglia, sa patrie, où il mourut le 23 janvier 1811. Dans sa jeunesse, Antonelli (Léonard) avait rédigé le bref de l'interdiction du duc de Parme. Si des historiens blâment ses idées étroites et son opposition inintelligente à différents faits de son temps, il en est d'autres (491) qui parlent de son zèle et de sa fermeté, et qui prétendent qu'il fut l'un des membres les plus éclairés

(486) Pallavicini, *Hist. du concile de Trente*, liv. XXIII, chap. 5, n° 19.

(487) *Hist.*, lib. I, cap. 30, 31, 32, et *De glor. martyr*, lib. I, c. 65, 487.

(488) Mazzuchelli, *Scrittoria d'Italia*.

(489) *Ami de la religion*, n° 4, 575.

(490) Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiastique du* XVIII° siècle, tom. III, pag. 505.

(491) Id. ibid. pag. 325.

et les plus vertueux du Sacré-Collége.

ANTONIA (Sainte), vierge et martyre en l'an 259 de Notre-Seigneur. *Voy.* l'article ACTES DE QUELQUES MARTYRS EN NUMIDIE.

ANTONIA, de Florence, religieuse de l'ordre de Sainte-Claire, morte en odeur de sainteté en 1472. Le 11 septembre 1847, la sacrée congrégation des Rites a introduit la cause de la canonisation de cette vénérable servante de Dieu.

ANTONIANO (SYLVIUS), secrétaire de saint Charles et depuis cardinal, naquit à Rome en 1540. On rapporte qu'à l'âge de dix ans il improvisait des vers sur quelque sujet qu'on lui donnât. Le duc de Ferrare, charmé de son esprit, le fit élever avec soin par les plus habiles maîtres, et le Pape Pie IV, à qui il s'était fait connaître autrefois par un *impromptu* qu'il lui adressa, l'appela à Rome où il lui donna un emploi de professeur dans le Collége romain. Il en fut depuis recteur, puis secrétaire du Sacré-Collége sous Pie V, secrétaire des Brefs sous Clément VIII, dont il fut aussi camérier, et qui le nomma cardinal en 1598. On dit qu'il eut part au *Catéchisme du concile de Trente*. Antoniano est mort en 1603, à l'âge de soixante-trois ans, et a laissé divers ouvrages en prose et en vers, des lettres, des commentaires et des dissertations fort savantes : *De Christiana puerorum educatione ; — De obscuritate solis in morte Christi; — De primatu S. Petri ; — De successione apostolorum*. Bayle a consacré à ce prélat un assez long article dans son fameux *Dictionnaire critique*.

ANTONIEN, évêque de Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien, dont il avait d'abord rejeté la communion pour s'attacher à saint Corneille, suivant le conseil de saint Cyprien. Il demanda quelle hérésie Novatien avait introduite et comment Corneille avait communiqué avec Trophyme et avec ceux qui avaient encensé des idoles. Saint Cyprien lui répondit, en 251, une longue lettre que nous analyserons à l'article de ce saint évêque de Carthage.

ANTONIN, empereur, succéda à Adrien en l'an 138. On lui donna le surnom de *Pieux*, à cause de sa piété envers son beau-père, envers son père adoptif et envers les dieux ; ou bien parce qu'étant clément de son naturel, il fut presque le seul, parmi tant de princes, qui régna sans verser le sang des citoyens, ni même, autant qu'il était en lui, celui des ennemis.

I. Toutefois, on peut lui reprocher sa honteuse indulgence pour le libertinage et les débauches publiques de sa femme; mais surtout l'infamie sacrilége avec laquelle, après la mort de cette prostituée impériale, il lui fit décerner la divinité, des temples et des autels (492). Lui-même n'était pas exempt de tache sous ce rapport. Sans compter une concubine et peut-être plusieurs, son gendre Marc-Aurèle nous apprend qu'il fut longtemps sujet au péché de Sodome (493). Il n'avait pas moins que son prédécesseur Adrien et son successeur Marc-Aurèle, une grande estime pour les orateurs et les philosophes : dans toutes les provinces de l'empire il leur assigna des honneurs et des pensions. Aussi sous ces empereurs, philosophes et orateurs eux-mêmes, vit-on fleurir les sciences, ainsi qu'un grand nombre d'hommes distingués dans les lettres. Les plus célèbres d'entre eux furent Epictète, Plutarque, Maxime de Tyr, Numénius, Celse et Lucien.

II. Il n'en est pas moins vrai aussi que, malgré sa réputation de clémence, les Chrétiens souffrirent une persécution cruelle sous son règne. Nous en avons, entre autres preuves, l'inscription suivante érigée au martyr saint Alexandre, dans le cimetière de Calixte et conçue en ces termes : « Alexandre n'est pas mort, mais il vit au-dessus des astres, tandis que son corps repose en cette tombe. Il termina sa carrière sous l'empereur Antonin, qui, redevable aux Chrétiens de bien des services, leur rend le mal pour le bien. Car quiconque plie le genou pour sacrifier au vrai Dieu, est conduit au supplice. O temps malheureux, où nous ne pouvons échapper, même dans les cavernes, au milieu des sacrifices et des prières! Quoi de plus misérable que la vie? mais, en même temps, quoi de plus misérable que la mort? puisqu'il n'est point permis aux amis et aux parents de donner la sépulture à leurs défunts. Maintenant il brille dans le ciel. Sa vie dura peu, etc. (494). »

Encore qu'Adrien, père d'Antonin par adoption, eût ordonné, dans sa lettre à Minucius Fundanus, de laisser en paix les Chrétiens, s'ils n'étaient trouvés coupables d'un autre crime contre les lois de l'empire, néanmoins telle était la haine que le prince des ténèbres inspirait aux idolâtres contre eux, que tous les rescrits des empereurs en leur faveur étaient ou mal observés, ou facilement oubliés, ou violés impunément.

Nous en avons la preuve encore dans l'*Apologie* de Justin à l'empereur, à ses fils, au sénat et au peuple romain. Pendant que les Chrétiens qui dressèrent cette inscription au martyr Alexandre, se plaignaient hautement de ne trouver plus même de sûreté dans les antres et les cavernes, Justin prit leur défense avec une intrépidité merveilleuse, mettant son nom en tête, et, afin qu'on ne pût le confondre avec aucun autre, désignant non-seulement sa patrie, mais encore les noms de ses ancêtres.

« A l'empereur Titus Ælius Adrianus Antoninus Pius César Auguste ; à Verissime, son fils, philosophe ; à Lucius, également philosophe, fils de César par nature, et de Pius, par adoption ; au sacré sénat, et à tout le peuple romain : en faveur des hommes de toute condition qui sont injustement haïs et persécutés ; moi Justin, fils de Priscus, pe-

(492) *Jul. Capitol. Anton.* n° 6.
(493) *Pensées de Marc-Aurèle*, liv. I, c. 17.

(494) *Rom. Subter.*, c. 22, et apud Mabill., t. I, *Mus. ital.*, pag. 135.

tit-fils de Bacchius, de la colonie de Flavia Néapolis dans la Syrie-Palestine, un d'entre eux, j'ai présenté cette requête. »

Il poursuit son discours avec la même liberté, en protestant qu'il leur présentait cet écrit, non pour les flatter, non pour capter leur bienveillance par de douces paroles, mais pour demander que les Chrétiens fussent jugés suivant les lois, et non plus condamnés témérairement. (*Voy.* l'article Justin (Saint), apologiste.

III. Les fidèles de l'Asie et de la Grèce n'étaient pas mieux traités que ceux de Rome. Aussi adressèrent-ils également à l'empereur des plaintes sur les vexations de tout genre qu'ils avaient à souffrir de leurs compatriotes. Une des causes qui servaient le plus à soulever les peuples contre les Chrétiens, c'étaient les calamités publiques.

Les idolâtres s'imaginaient qu'elles étaient un effet de la colère des dieux qui se vengeaient par là des outrages que leur faisaient les Chrétiens en méprisant leur culte, et ils se persuadaient que ce n'était que par leur sang qu'on pouvait apaiser le courroux de ces divinités offensées. Ils étaient confirmés dans cette persuasion par les prêtres païens. Lorsqu'il ne réussissait point à ces derniers, même en interposant l'autorité des oracles, d'inspirer les mêmes sentiments aux juges et aux magistrats, ils excitaient la populace à crier dans les théâtres et les places publiques : Les Chrétiens aux flammes! Les Chrétiens aux lions! Il arriva sous l'empire d'Antonin, tant à Rome que dans les provinces, diverses calamités : entre autres une famine cruelle, la ruine du cirque, l'inondation du Tibre, un incendie qui consuma dans Rome trois cent quarante îles ou grandes maisons, et un tremblement de terre qui renversa différentes villes en Asie et dans l'île de Rhodes.

Ces fléaux, par lesquels Dieu punissait les injustices commises sous la fin du règne précédent contre les Chrétiens, au lieu d'ouvrir les yeux aux hommes impies, servirent, par leur faute, à les aveugler encore davantage; car ils prirent occasion de là pour réveiller la persécution qui était demeurée assoupie par la mort d'Adrien. Nous en avons une preuve certaine dans le décret que l'empereur Antonin le Pieux envoya aux communes de l'Asie en faveur des Chrétiens qui, comme nous l'avons vu, venaient d'implorer sa justice. Ce décret est bien de l'empereur Antonin; et non de Marc-Aurèle, ainsi que l'établissent Tillemont, Pagi et Orsi. Il est conçu en ces termes :

« L'empereur Titus Ælius Adrianus Antoninus, Auguste, Pieux, souverain pontife, la quinzième année de sa puissance tribunitienne, consul pour la troisième fois, père de la patrie, aux peuples de l'Asie, salut :

« Je ne doute point que les dieux eux-mêmes n'aient soin de découvrir ces personnes, quelque effort quelles fassent pour se cacher. En effet, ils ont à la fois et plus d'intérêt et plus de puissance que vous pour punir ceux qui refusent de les adorer. Mais vous, qui ne cessez de molester ces gens, d'accuser leur doctrine d'athéisme et de leur imputer certaines choses dont vous ne pouvez donner de preuves, prenez garde qu'au lieu de leur faire changer de sentiment, vous ne les rendiez encore plus obstinés; car ils souhaitent moins de vivre que de mourir pour leur Dieu. Et ainsi, aimant mieux prodiguer leurs vies que de se rendre à ce que vous demandez, ils restent vainqueurs et vous avez le dessous. Quant aux tremblements de terre passés et présents, il est bon qu'on vous avertisse de comparer votre conduite à la leur; lorsque ces malheurs arrivent, vous vous découragez entièrement : eux, au contraire, ont alors en Dieu plus de confiance encore. Dans ces moments, vous semblez ne plus connaître les dieux, vous négligez les choses sacrées, vous ignorez la manière d'adorer Dieu, et ensuite, ceux qui l'honorent, vous leur portez envie et vous les persécutez jusqu'à la mort. Plusieurs gouverneurs des provinces ont déjà écrit à mon divin père au sujet de ces gens-là, et il leur a répondu de ne point les inquiéter, à moins qu'on ne les vît entreprendre quelque chose contre l'empire romain. Un grand nombre m'en a écrit aussi sur le même sujet, et je leur ai fait des réponses conformes à l'intention de mon père. Si l'on continue donc à susciter des affaires à quelqu'un d'eux, comme Chrétien, que l'accusé soit renvoyé absous, lors même qu'il paraîtrait tel, et que l'accusateur soit puni suivant les formes. »

IV. Ce décret fut affiché et promulgué à Ephèse dans la commune de l'Asie, c'est-à-dire dans le lieu où les députés des villes de l'Asie s'assemblaient pour délibérer en commun sur les affaires publiques. Il en fut adressé une cop semblableie à différentes villes, entre autres à celles de Larisse, de Thessalonique, d'Athènes, et même à tous les Grecs en général. Dans l'exemplaire du décret que rapporte Eusèbe, l'empereur prend encore le nom de Marc-Aurèle : on a cru que c'était une erreur; mais il y a d'autres inscriptions où ce nom se trouve joint aux autres noms d'Antonin (495).

L'empereur Antonin mourut l'an 161 de N. S., après en avoir régné vingt-deux. Suivant la coutume, on en fit un dieu. Marc-Aurèle, son fils adoptif, lui succéda et partagea la dignité impériale avec son frère adoptif, Lucius Vérus, en sorte qu'on vit pour la première fois deux empereurs ou deux Augustes. Au nom d'Antonin qu'il portait par suite de son adoption, Marc-Aurèle joignait celui de Philosophe, parce que, dès l'enfance, il s'était appliqué à l'étude de la philosophie

ANTONIN, patriarche de Jérusalem sur la fin du IIe siècle. Nous ne savons pas en quelle année précisément il a tenu ce siége; mais

(495) Eusèbe, lib. IV, c 26; Bullet., *Hist. de l'établ. du christian.*

seulement que ce fut après Maxime, qui fut élu vers l'an 185.

ANTONIN (Saint), prêtre et martyr en 308. *Voy.* l'article Actes des martyrs de Palestine, n° XII, tom. I, col. 193.

On honore à Pamiers, le 2 septembre, un saint de ce nom qui fut martyrisé vers le même temps à Apamée en Syrie. C'est peut-être le même que celui dont nous parlons ici, mais qui souffrit à Césarée. Cependant, il peut y avoir deux martyrs ainsi appelés, l'un à Césarée et l'autre à Apamée. Et, quant à ce dernier, il est probable qu'il n'est pas différent de celui de Pamiers. Le nom des villes d'Apamée et de Pamiers, qui est le même en latin, a pu donner lieu à une confusion. C'est la remarque des auteurs de l'*Histoire de l'église Gallicane* (496). Ils ajoutent que la cause serait aisément décidée en faveur de Pamiers, si les Actes qu'on a de saint Antonin méritaient plus de confiance (497). Quoi qu'il en soit, il est certain que le culte de ce saint est fort ancien dans cette ville. Il y avait dès la fin du VIII° siècle une abbaye en son honneur, qui a été depuis érigée en un siége épiscopal.

ANTONIN, évêque d'Ephèse, fut accusé dans un concile tenu à Constantinople, en 400, et où se trouvait saint Jean Chrysostome avec vingt-deux évêques. L'accusateur fut Eusèbe, évêque de Valentinianople ou Cibliane en Lydie. Antonin était par conséquent son métropolitain. Il se présenta donc à ce concile, et donna aux èPres assemblés un mémoire contenant sept chefs d'accusation (498).

I. Dans le premier, il reprochait à Antonin d'avoir fondu des vases sacrés et d'en avoir employé l'argent au profit de son fils; par le second, il l'accusait d'avoir ôté du marbre de l'entrée du baptistaire pour le mettre dans son bain particulier; le troisième portait qu'il avait fait dresser dans la salle à manger des colonnes de l'église couchées depuis longtemps; le quatrième l'inculpait de retenir à son service un valet qui avait commis un meurtre, sans lui avoir imposé une correction; le cinquième l'accusait d'avoir vendu à son profit des terres que Basiline, mère de l'empereur Julien, avait laissées à l'Église; le sixième, d'avoir repris sa femme après en avoir eu des enfants; le septième, de tenir pour loi et pour maxime de vendre les ordinations des évêques, à proportion du revenu. Eusèbe ajouta : « Ceux qui ont été ordonnés à prix d'argent sont présents, et j'ai les preuves de tout ce que j'avance. »

Saint Jean Chrysostome lui dit : « Mon frère Eusèbe, sachez que souvent les accusations qui se font par passion ne sont pas faciles à prouver. Croyez-moi, n'accusez point par écrit mon frère Antonin; nous accommoderons cette affaire. » Eusèbe s'échauffa et s'emporta contre Antonin, persistant dans son accusation. Alors, saint Chrysostome pria Paul d'Héraclée, qui paraissait ami d'Antonin, de les réconcilier; puis il se leva, et entra dans l'église avec les évêques, car c'était le temps du sacrifice; et après avoir salué le peuple, en donnant la paix à l'ordinaire, il s'assit avec les autres évêques. Eusèbe entra secrètement, et, en présence de tout le peuple et des évêques, il donna un autre mémoire contenant les mêmes accusations, et il conjura saint Chrysostome par des serments terribles de lui faire justice. Le saint voyant son emportement et voulant empêcher que le peuple ne fût troublé, reçut le mémoire; mais après la lecture des saintes Écritures, il pria Pansophius, évêque de Pisidie, d'offrir le saint sacrifice. Pour lui, il sortit avec les autres évêques; car il ne voulait pas sacrifier ayant l'esprit agité, suivant la recommandation de l'Évangile (499).

Après que le peuple eut été congédié, saint Jean Chrysostome s'assit dans le baptistère avec les autres évêques, et, ayant appelé Eusèbe, il lui dit devant tout le monde : « Je vous le dis encore, souvent on avance par passion des choses que l'on a peine à soutenir; si vous pouvez prouver clairement votre accusation, nous ne la rejetons pas, sinon, nous ne vous obligeons point à la soutenir. Prenez votre parti avant la lecture du mémoire. Car, quand il aura été lu et entendu de tout le monde, et que l'on aura dressé des actes, il ne vous sera plus permis, étant évêque, de vous désister. » Eusèbe persista : on fit lire son écrit, et les anciens évêques dirent à saint Jean Chrysostome : « Quoiqu'il n'y ait aucun de ces chefs d'accusation qui ne soit criminel, pour ne pas perdre de temps, attachons-nous au dernier qui est le plus horrible; car celui qui aura vendu à prix d'argent la communication du Saint-Esprit, n'aura pas épargné les vases, les marbres ou les terres de l'église. » Alors, saint Jean Chrysostome commença l'instruction du procès, et dit : « Mon frère Antonin, que dites-vous à cela? » Il ne manqua pas de nier. On interrogea ceux qui avaient donné l'argent, ils le nièrent aussi. On continua l'instruction sur quelques indices, et on y travailla avec soin jusqu'à la huitième heure, ou deux heures après midi. Enfin, on en vint aux témoins devant lesquels l'argent avait été donné et reçu; mais ils n'étaient point présents. Saint Chrysostome, voyant la nécessité d'entendre ces témoins, et la difficulté de les faire venir, résolut d'aller lui-même en Asie achever l'instruction de cette affaire.

II. Mais Antonin, pressé par les reproches de sa conscience, s'adressa à une personne puissante qui possédait quelques terres en Asie, et dont il était comme l'intendant, et la pria d'empêcher le voyage de Jean, promettant de faire venir les témoins. On fit donc dire à saint Chrysostome de la part de l'empereur : « Il n'est pas à propos que

(496) Liv. I, tom. I, pag. 158, de l'édit. in-12, 1826.

(497) Apud Labb., tom. I *Bibl. nov.*, p. 685.

(498) Pallad., p. 126, 127, etc.

(499) *Matth.*, V, 23.

vous, qui êtes notre pasteur, nous quittiez à la veille d'un si grand trouble, et que vous alliez en Asie pour des témoins que l'on peut aisément faire venir. » Ce trouble était la révolte de Gaïnas. Ainsi on persuada à saint Chrysostome de demeurer; et Antonin crut avoir gain de cause par ce délai, espérant écarter les témoins par argent ou par autorité. Saint Chrysostome le prévint, et résolut avec le concile d'envoyer quelques-uns des évêque présents en Asie pour interroger les témoins. On y envoya Synclétius, métropolitain de Trajanople; Hésichius, évêque de Parium, et Pallade d'Hélénople. Les Actes du concile portaient que celui des deux parties, l'accusateur ou l'accusé, qui dans deux mois ne se rendrait pas à Hypèpe pour la poursuite de ses droits, serait excommunié. Hypèpe était une ville d'Asie voisine des parties, et des deux évêques commis avec Synclétius.

Hésichius, un de ces deux commissaires, étant ami d'Antonin, feignit d'être malade; Synclétius et Pallade se rendirent à Smyrne, d'où ils écrivirent aux deux parties de se trouver au lieu marqué; mais ils étaient déjà d'accord. Antonin avait gagné par argent Eusèbe, qui lui avait promis par serment de ne le point poursuivre. Ils ne laissèrent pas de se rendre à Hipèpe pour la forme, et dirent que les témoins étaient absents pour diverses affaires. Les juges demandèrent à Eusèbe : « Dans combien de jours les présenterez-vous? nous les attendrons. » Eusèbe croyant les fatiguer, car on était alors dans les plus grandes chaleurs de l'été, s'engagea à représenter les témoins dans quarante jours, ou de subir la peine des canons. Mais, au lieu de les aller chercher, il abandonna l'affaire, et alla se cacher à Constantinople.

Les juges attendirent les quarante jours; et, comme Eusèbe ne paraissait point, ils écrivirent à tous les évêques d'Asie pour le déclarer excommunié, comme défaillant ou comme calomniateur. Ils attendirent encore un mois, et revinrent à Constantinople où ils rencontrèrent Eusèbe et lui firent des reproches sur sa conduite. Il s'excusa sur une maladie, et promit de représenter les témoins.

III. Cependant, Antonin mourut (an. 401), et saint Jean Chrysostome reçut un décret du clergé d'Ephèse et des évêques voisins, qui le priaient avec des conjurations extraordinaires de venir réformer cette Eglise affligée depuis longtemps par les ariens et par les mauvais catholiques, et empêcher les brigues de ceux qui s'efforçaient par argent d'occuper le siége vacant par la mort d'Antonin.

Le saint patriarche de Constantinople, voyant qu'il s'agissait de rétablir la discipline dans tout le diocèse d'Asie, où elle était tombée, tant par le défaut de pasteurs, que par leur ignorance, résolut de faire ce voyage, malgré sa mauvaise santé et la rigueur de l'hiver. Il laissa le soin de l'Eglise de Constantinople à Sévérien, évêque de Gabales en Syrie, qui y était venu prêcher et en qui il avait une entière confiance, et prit, pour l'accompagner dans son voyage, trois évêques : Paul, Syrien et Pallade.

Quand ils furent arrivés à Ephèse, les évêques de Lydie, d'Asie, de Phrygie et de Carie, s'y assemblèrent au nombre de soixante-dix, attirés par la réputation de saint Chrysostome qu'ils désiraient entendre, principalement les Phrygiens. Ce concile ordonna pour évêque d'Ephèse Héraclide, natif de Chypre, diacre de saint Chrysostome, qui avait été moine en Scétis, et disciple du moine Evagre. Eusèbe de Valentinople vint se présenter au concile, demandant à être admis à la communion. Quelques évêques s'y opposaient, disant que c'était un calomniateur. Il leur dit : « On instruit ce procès depuis deux ans; les témoins ont été cause de ces retards : permettez-moi de les représenter aujourd'hui. Car, encore qu'Antonin soit mort, ceux qui lui ont donné de l'argent pour être ordonnés sont vivants. »

Le concile se rendit à ses instances et consentit à examiner cette affaire. On commença par la lecture des Actes déjà dressés pour ce procès. Les témoins entrèrent; six de ceux qui avaient été ordonnés pour de l'argent comparurent aussi. Ils nièrent d'abord; mais les témoins persistèrent, même les prêtres en qui les accusés paraissaient avoir le plus confiance. Il y avait des laïques et des femmes. Ils spécifiaient les gages qui avaient été donnés, les lieux, les temps, la quantité. Enfin, les accusés, pressés par leur conscience, confessèrent sans beaucoup de peine. « Il est vrai, dirent-ils, que nous avons donné, mais nous avons cru que c'était l'ordre, pour nous affranchir des charges curiales. Nous vous prions maintenant de nous laisser, s'il se peut, dans le service de l'Eglise, sinon de nous faire rendre l'or que nous avons donné, car il y en a d'entre nous qui ont fourni les ornements de leurs femmes. »

Saint Jean Chrysostome dit au concile : « J'espère obtenir qu'ils soient délivrés des charges curiales; ordonnez que les héritiers d'Antonin leur rendent ce qu'ils ont donné. » Le concile ordonna cette restitution, et déposa ces six évêques simoniaques, leur permettant seulement de communier dans le sanctuaire. Ils acquiescèrent au jugement, et on mit à leur place d'autres évêques de mœurs et de capacité convenables, et qui avaient toujours gardé la continence. Ainsi se termina cette affaire pour laquelle nous voyons qu'Antonin, évêque d'Ephèse, figure dans l'histoire.

ANTONIN (Saint), archevêque de Florence, naquit à Florence en 1389, sur la fin du pontificat d'Urbain VI, et était fils de Nicolas Forciglioni et de Thomassine, tous deux très-considérés parmi leurs concitoyens. Le grand-père d'Antonin, nommé Nicolas Pierrozi, avait été secrétaire de la ville de Florence, et quatre fois proconsul de la république, ce qui lui donnait un rang distingué et une grande autorité. Mais rien, sans doute, n'a plus illustré cette maison

que d'avoir produit un saint aussi célèbre.

I. Comme il était l'enfant unique de son père et de sa mère, ils mirent d'autant plus de soin à lui donner une éducation chrétienne. Mais l'enfant parut formé à la vertu avant de pouvoir la connaître. Plein de pudeur et de modestie, toujours docile aux saintes instructions, il ne montra d'inclination que pour la piété, d'horreur que pour le vice. Ennemi dès lors et de l'oisiveté et de tous les vains amusements de l'enfance, la lecture de quelque bon livre, la conversation avec des personnes qui lui parlaient de la religion ou des victoires des martyrs, faisaient ses plus chères délices. Son attrait pour la prière n'était pas moins remarquable. Lorsque, après les exercices de l'école, il n'était point enfermé dans sa maison, on était sûr de le trouver dans l'église, plus ordinairement dans une chapelle de la Vierge, ou devant une image du crucifix qu'on visitait avec une vénération particulière, dans l'église de Saint-Michel, appelée du Jardin, à cause du lieu où elle se trouvait.

Soit que le jeune disciple de Jésus-Christ se renfermât dans son oratoire ou qu'il fût devant les autels, il demeurait à genoux prosterné contre terre, avec une persévérance qui surprenait tout le monde. Appliqué en même temps à l'étude, il y fit des progrès considérables, et on n'en était pas surpris, lui voyant faire un si saint usage des talents qu'il avait reçus de la nature. Un esprit aisé, vif, pénétrant, une mémoire heureuse et autant d'assiduité que d'amour pour le travail, tout cela en fit un savant et le rendit habile dans un âge où les autres ont à peine commencé d'apprendre les éléments des sciences.

II. Mais quelle que fût sa passion pour l'étude des lettres, elle n'égalait point son ardeur pour acquérir la science du salut. Dans toutes ses prières, il ne demandait pour ainsi dire autre chose à Dieu, sinon que, par sa grâce, il daignât l'éloigner de toute occasion de péché, conduire ses pas, et lui apprendre à faire toujours sa volonté. Dès son enfance, il avait souhaité se consacrer au service du Seigneur; et pendant qu'il faisait de sages réflexions sur l'état de vie qu'il devait embrasser, pour travailler plus sûrement à son salut et se rendre utile au prochain, il entendit souvent les prédications du bienheureux Jean Dominique de Florence, et fut témoin des grands exemples de vertu qui le faisaient admirer des peuples. C'est à lui que le jeune Antonin s'adressa pour être reçu dans l'ordre de Saint-Dominique.

Le fervent novice dissipa bientôt toutes les craintes où on était de le voir succomber aux rigueurs de la discipline régulière. Son courage lui donna des forces; et, comme il recevait toujours de nouvelles grâces, à mesure de sa fidélité, en peu du temps il fit beaucoup de chemin dans les voies de la perfection. Il parut en toutes choses, non-seulement le plus humble, le plus obéissant, le plus recueilli, mais aussi le plus égal dans les pratiques austères de la régularité. Ses abstinences, ses veilles, l'amour de la pauvreté, l'application et l'assiduité à la prière, tout cela le faisait déjà considérer de ses frères comme un modèle.

III. Le sacrifice qu'il fit pour toujours de sa liberté par la profession religieuse le rendit encore plus vigilant sur lui-même, et le sacerdoce augmenta sa piété. On ne le voyait jamais à l'autel que trempé de ces douces larmes que le saint amour faisait couler de ses yeux. On eut beau modérer ses austérités, sa vie ne fut qu'un exercice continuel de pénitence. Sain ou malade, il couchait toujours sur la dure. On eût dit qu'il n'avait point de corps, tant il l'avait soumis à l'esprit pour le faire servir à tout ce qui pouvait le conduire à une haute sainteté. Il venait de perdre en quelque manière le saint religieux qui lui servait de guide et de père : Jean Dominique de Florence, devenu archevêque de Raguse et cardinal, avait été obligé de s'arrêter auprès du Pape Grégoire XII.

Mais son absence ne fit qu'exciter davantage la vigilance et l'émulation de son fidèle disciple. Il était entré dans toutes ses vues, et il remplit parfaitement ses desseins. Ce que le premier avait commencé avec succès pour rendre à plusieurs maisons de son ordre leur première beauté, le second parut en état de le continuer et de le porter à la dernière perfection. La vertu suppléant à l'âge, quoique fort jeune, saint Antonin fut choisi pour gouverner le couvent de la Minerve, à Rome; et il fit paraître tant de sagesse, de prudence, de modération dans ce premier emploi, qu'on l'élut sucessivement prieur à Naples, à Gaëte, à Cortone, à Sienne, à Fiésole, à Florence. Dans toutes ces différentes maisons, Antonin rétablit ou affermit la régularité, en y renouvelant l'esprit de ferveur, l'amour de la prière et de l'étude, et le zèle dans l'exercice du ministère apostolique.

La sollicitude du gouvernement et toutes les occupations qui en sont la suite ne l'empêchaient pas de remplir lui-même les fonctions de l'apostolat. Il prêchait souvent, et il prêchait toujours avec fruit, parce que la sainteté de sa vie donnait un nouveau poids à ses discours. Les peuples et les savants montraient le même empressement à le suivre : l'onction de ses paroles attirait les uns, et l'abondance de sa doctrine faisait plaisir aux autres. Les ouvrages qu'il publiait quelquefois, fruits précieux de ses veilles, augmentaient encore sa réputation : il était consulté de tous côtés par les théologiens et les canonistes, et on suivait avec confiance ses décisions.

IV. Devenu vicaire général d'une célèbre congrégation composée de divers couvents, tant de la province de Rome que de celle de Sicile, qui avaient embrassé une plus étroite réforme, le serviteur de Dieu s'appliqua avec un soin incroyable à cultiver, à étendre et à perfectionner tout le bien que

ses prédécesseurs avaient introduit dans ce sanctuaire de la piété ; et, à leur imitation, c'était moins par l'autorité du commandement ou par la sagesse des ordonnances, que par la vertu de l'exemple, qu'il inspirait à ses frères la fidélité à toutes les pratiques de la règle. D'autant plus humble qu'on l'élevait davantage, il commençait toujours la visite des monastères par l'exercice des offices les plus humiliants et les plus abjects. On voyait ordinairement le vicaire général confondu avec les derniers des frères dans le même travail ; la ferveur seule le distinguait, et cette ferveur parut quelquefois aller trop loin. Malgré la rigueur des saisons et l'épuisement de ses forces, il continuait avec la même sévérité ses jeûnes, et faisait ses longs voyages à pied.

Ces continuelles fatigues contribuèrent à ruiner sa santé, affaiblie d'ailleurs par des maladies qui l'avaient conduit plus d'une fois aux portes de la mort. Dans les intervalles les moins critiques, il était travaillé d'une fièvre quarte ou d'une espèce de phthisie qui le desséchait entièrement. Mais son esprit, soutenu par la grâce de Jésus-Christ et par la considération de ses souffrances, ne se trouvait jamais plus fort que dans les plus grandes infirmités. Dieu l'avait toujours élevé au-dessus de ses maux ; et ce qui épuisait son corps servait à purifier davantage sa vertu, à éprouver sa fidélité et à le mettre en état de continuer ses services à son ordre et à l'Eglise (500).

V. Saint Antonin assista au concile de Florence par ordre d'Eugène IV ; il assista, en qualité de théologien, à toutes les sessions et à toutes les disputes que les Latins eurent avec les Grecs. Durant le séjour qu'il fit à Florence, on l'élut prieur du couvent dominicain de Saint-Marc, qui était dans cette ville, et pour lequel le célèbre Cosme de Médicis, surnommé le père de sa patrie, faisait bâtir alors une magnifique église, qui fut consacrée par le Pape Eugène IV. Lorsqu'il y eut établi une parfaite régularité, il entreprit la visite des couvents de son ordre qui étaient dans la Toscane et dans le royaume de Naples.

Pendant qu'Antonin était dans le cours de ses visites, le siége archiépiscopal de Florence vint à vaquer par la mort de Barthélemi Zabarella. On fut longtemps sans donner de successeur à ce prélat, à cause des intrigues de plusieurs prétendants ; mais Eugène IV n'eut pas plutôt nommé Antonin comme possédant toutes les qualités requises dans un bon évêque, que les Florentins, qui désiraient d'ailleurs un homme de leur ville, acquiescèrent unanimement à son choix. Le saint, absent depuis deux ans, fut sensiblement affligé de la nouvelle de son élection. Il forma le dessein de prendre la fuite et d'aller se cacher dans l'île de Sardaigne ; mais on l'empêcha de l'exécuter. Ayant été obligé de se rendre à Sienne, il écrivit de là au Pape une lettre fort touchante. Il le conjurait de ne le pas charger d'un fardeau que ses épaules ne pourraient porter, alléguant qu'il approchait de la fin de sa carrière, et qu'il était d'ailleurs épuisé par les fatigues et les maladies. Il insistait encore beaucoup sur son indignité personnelle et sur son défaut de capacité. « Voudriez-vous, disait-il, traiter en ennemi un homme à qui vous avez donné tant de marques de bonté (501)? » Le Pape fut inflexible, et il lui ordonna de se retirer sans délai au couvent de Fiésoli. Il écrivit en même temps aux Florentins pour leur mander qu'il leur avait envoyé un archevêque aux portes de leur ville.

Les personnes les plus qualifiées de Florence, ayant à leur tête Cosme de Médicis, allèrent à Fiésoli pour y faire leur compliment à Antonin ; mais ils le trouvèrent entièrement opposé à leurs désirs. Ils ne purent, malgré les plus instantes prières, obtenir de lui qu'il devînt leur pasteur. Le Pape, informé de tout ce qui s'était passé, lui envoya un ordre d'obéir, et le menaça même de l'excommunication, s'il persistait dans sa résistance à la volonté de Dieu. Antonin se rendit, après avoir versé beaucoup de larmes ; il se laissa sacrer, et prit possession de son archevêché au mois de mars 1446.

VI. La régularité qui régnait dans sa maison et dans toute sa conduite retraçait les temps apostoliques. Sa table, ses habits et ses ameublements montraient l'estime qu'il faisait de la pauvreté, de la modestie, de la simplicité. Il disait ordinairement qu'un successeur des apôtres ne devait avoir d'autres richesses que la vertu. Il pratiquait les observances de sa règle autant que son état pouvait le lui permettre. Sa maison n'était composée que de six personnes, auxquelles il donnait des gages assez considérables pour leur ôter la tentation de rien désirer au delà, et, par conséquent, pour couper racine à toutes sortes d'injustices. Il nomma d'abord deux grands vicaires ; mais il se réduisit depuis à un seul, afin qu'il y eût moins de variations dans le gouvernement ; et comme il était persuadé qu'un évêque est obligé de travailler par lui-même, il expédiait presque toutes les affaires, après avoir cependant pris l'avis de son conseil. Il se déchargea du soin de son temporel sur une persone de probité et entendue, pour ne s'occuper que du spirituel. Chaque jour il donnait audience à ceux qui se présentaient, et il se montrait en toute occasion le protecteur et le père des pauvres. Sa bourse et ses greniers étaient moins à lui qu'aux indigents ; et lorsqu'ils étaient épuisés, il donnait une partie de ses meubles et de ses habits. On ne le vit jamais rien posséder de précieux. Il n'avait ni chiens ni chevaux ; une mule suffisait aux nécessités de sa maison, encore la vendait-

(500) Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique*, tom. III ; *Acta SS.*, 2 Maii.

(501) Antonin liv. XXII, c. 11, § 17.

on quelquefois pour assister les pauvres. Des personnes riches demandaient alors à l'acheter, pour avoir occasion de la rendre au saint en forme de présent.

Ce fut par une suite de cette même charité que le saint archevêque fonda le collége de Saint-Martin. Il fut destiné à fournir du soulagement à ceux qui se trouvaient dans le besoin et qui n'osaient faire connaître leur misère. Il suffisait à l'entretien de plus de six cents familles (502). A tant de vertus, Antonin joignait une patience admirable. Il supportait non-seulement les importunités, et l'insolence des pauvres, mais même les mauvais traitements de ses ennemis : aussi cette patience opéra-t-elle souvent les plus heureux effets. On imputait divers crimes à un nommé Ciardi. L'archevêque le cita à comparaître devant lui, pour répondre aux accusations dont on le chargeait. Ce malheureux forma le noir projet d'ôter la vie à son pasteur; il lui porta même un coup de poignard. Le saint, par une protection de Dieu, ne fut point blessé. Loin de chercher à se venger de son assassin, il lui pardonna généreusement et pria pour sa conversion. Le coupable reconnut l'énormité de son crime; il en fit pénitence et entra dans l'ordre de Saint-François.

Antonin savait montrer de la fermeté, lorsque la gloire de Dieu y était intéressée. Il supprima les jeux de hasard, et réforma plusieurs autres abus qui s'étaient glissés dans tous les ordres. Il prêchait tous les dimanches et tous les jours de fête. Chaque année il faisait la visite de son diocèse, et toujours à pied.

VII. Il jouissait d'une grande réputation de sagesse et d'intégrité; aussi venait-on le consulter de toutes parts. Les personnes les plus qualifiées s'adressaient à lui avec confiance, et respectaient ses décisions comme des oracles. Ce fut ce qui lui fit donner le surnom d'*Antonin le Conseiller*.

Malgré la multiplicité des affaires dont il était accablé, il n'en était pas moins recueilli devant Dieu. Outre l'office de l'Eglise, il disait chaque jour celui de la Vierge et les psaumes de la pénitence. Il récitait l'office des morts deux fois la semaine, et tout le psautier les jours de fête. Au milieu des plus fortes occupations, il ne perdait rien de la sérénité de son âme. François Castillo, son secrétaire, lui ayant dit une fois que les évêques seraient bien à plaindre, s'ils devaient être, comme lui, perpétuellement accablés d'affaires, il fit une réponse qu'il faudrait, selon l'auteur de sa Vie, écrire en caractères d'or. « Toutes les affaires, dit-il, ne nous empêcheront point de jouir de la paix intérieure, si nous réservons dans nos cœurs une retraite où nous puissions être avec nous-mêmes, et où les embarras du monde n'aient jamais la liberté d'entrer (503). »

VIII. Le Pape Eugène IV avait la plus grande estime pour notre saint archevêque. Aussi voulut-il être assisté par lui dans ses derniers moments. Antonin, s'étant rendu à Rome, remplit ce saint devoir (an 1447) avec l'amour filial le plus tendre. — *Voy.* l'article EUGÈNE IV. — Nicolas V ne lui témoigna pas moins d'affection et de confiance. Il disait même qu'il ne craindrait pas de le canoniser vivant, comme il se préparait à canoniser mort saint Bernardin de Sienne, et ce qu'il accomplit en 1450. Il aurait bien aimé retenir Antonin auprès de lui à Rome, mais le saint lui demanda sa bénédiction et revint à Florence.

L'année suivante 1448, il eut la douleur de voir son diocèse ravagé par la peste. Il donna l'exemple du zèle à son clergé, tant séculier que régulier; il reçut surtout de grands secours de ses frères les Dominicains. Il périt un très-grand nombre de ces religieux; en sorte qu'il fallut en faire venir de la province de Lombardie pour repeupler les couvents de Saint-Marc de Florence et de Fiésole, qui étaient presque entièrement déserts. La peste, comme il arrive ordinairement, fut suivie de la famine. Le saint archevêque chercha tous les moyens possibles de fournir aux besoins des malheureux. Ses discours et ses exemples ouvrirent la bourse de plusieurs personnes riches; il obtint aussi de Rome des secours abondants. Le Pape Nicolas V accorda tout ce qui lui fut demandé; il ordonna même que l'on n'appellerait plus à Rome des sentences que le saint aurait rendues.

IX. Lorsque les fléaux publics eurent cessé, Antonin n'en continua pas moins ses libéralités envers les pauvres. Il apprit par hasard que deux mendiants aveugles avaient amassé, l'un deux cents francs, et l'autre trois cents ducats; il leur enleva cet argent pour assister ceux qui étaient réellement dans le besoin, se chargeant toutefois de les nourrir et de les entretenir le reste de leur vie.

Son humilité empêchait que l'on ne connût la plupart de ses bonnes œuvres. Par une suite de cette humilité, il se dérobait à lui-même la connaissance de ses vertus. Il ne voyait qu'imperfection dans tout ce que les autres admiraient en lui; aussi n'entendait-il qu'avec confusion les éloges que l'on donnait à son rare mérite. Il forma plusieurs imitateurs de ses éminentes vertus.

De ce nombre fut un artisan, qui, dans l'obscurité de sa condition, menait une vie très-pénitente et ne soupirait qu'après les biens du ciel. Il passait dans les églises les dimanches et les jours de fêtes. Tout ce qu'il gagnait par son travail était distribué aux indigents, à l'exception de ce qui lui était absolument nécessaire pour sa subsistance. Il se chargea du soin d'entretenir un pauvre qui était lépreux; il le servait avec cordialité, et le pansait de ses propres mains. Il souffrait avec joie les murmures

(502) M. l'abbé Rohrbacher, tom XXI, pag. 599.

(503) *Acta SS.*, 2 Maii, Godescard, 10 mai.

et les reproches continuels de ce misérable. Les choses en vinrent au point que le lépreux fit des plaintes à l'archevêque contre son bienfaiteur. Le saint prélat, après avoir examiné l'affaire, découvrit dans l'artisan un trésor de sainteté; il punit en même temps l'insolence du lépreux.

X. La ville de Florence ressentit de fréquents tremblements de terre durant l'année 1453 et les deux suivantes; il y eut même un quartier où tout fut bouleversé. Le saint procura des vivres et des logements aux plus nécessiteux, et fit rebâtir leurs maisons. Ces calamités publiques lui fournirent la matière de plusieurs instructions; il exhorta fortement le peuple et les grands à désarmer le bras de Dieu par la pénitence, et à vivre d'une manière plus conforme à l'Evangile. Cosme de Médicis comptait beaucoup sur le crédit de son archevêque auprès de Dieu, et il avait coutume de dire que c'était principalement à ses prières que la république de Florence était redevable de sa conservation.

On avait dessein de l'envoyer en ambassade en Allemagne vers l'empereur Frédéric IV; mais on ne put lui faire accepter cette commission, dont personne n'était plus capable que lui de se bien acquitter. Il avait trop d'éloignement pour les honneurs; il aimait d'ailleurs tendrement son troupeau, et il en eût coûté infiniment à son cœur pour s'en séparer.

Dieu l'enleva de ce monde le 2 mai, dans la soixante-dixième année de son âge, et la treizième de son épiscopat, Dans ses derniers moments, il répétait ces paroles qu'il avait souvent dans la bouche lorsqu'il était en santé : *Servir Dieu, c'est régner.* Il fut enterré, comme il l'avait demandé, dans l'église des Dominicains de Saint-Marc. Le Pape Pie II, qui se trouvait alors à Florence, assista à ses funérailles. Il s'opéra un grand nombre de miracles par la vertu de ses reliques. Adrien VI le canonisa l'an 1523. Son corps, encore entier l'an 1559, fut transféré solennellement dans une chapelle de l'église de Saint-Marc, qu'on avait préparée pour le recevoir, et qui a été magnifiquement décorée (504).

Nous avons plusieurs écrits de saint Antonin : 1° Une somme théologique, divisée en quatre parties. On y trouve une explication des vertus et des vices, avec les motifs qui portent à la pratique des unes et à la fuite des autres. 2° Un abrégé d'histoire, appelé aussi Chronique tripartite, depuis la création du monde jusqu'à l'an 1458. L'auteur montre de la sincérité et de la bonne foi; mais il manque souvent d'exactitude lorsqu'il raconte des faits éloignés de son temps. 3° Une petite somme, où sont renfermées les instructions nécessaires aux confesseurs. 4° Quelques sermons et quelques traités particuliers sur les vertus et les vices.

ANTONINE, femme de Bélisaire. *Voy.* cet article.

ANTONIUS-HONORATUS, évêque de Cirthe ou Constantine, en Afrique, vivait dans le v° siècle; il nous a laissé une lettre adressée à un nommé Arcadius, qui avait été envoyé en exil pour la foi, par Genséric, roi des Vendales. Antonius l'exhorte à souffrir patiemment pour Jésus-Christ et lui propose plusieurs exemples de l'Ecriture, afin de l'encourager à persévérer et à mériter la couronne du martyre qui lui est assurée s'il demeure ferme dans dans la foi. Cette lettre est courte et pleine de pensées et d'expressions vives et pressantes. Vers la fin, il donne des comparaisons pour expliquer le mystère de la très-sainte Trinité. On trouve cet écrit dans les *Bibliothèques des Pères*, mais les détails sur cet évêque nous manquent. *Voy.* l'article CARTHAGE (PRISE DE).

ANTOURA (MISSION D'), près du Mont-Liban. Cette mission fut établie en 1656 sous la protection d'un pieux et célèbre Maronite de cette contrée, nommé Abunanfel. *Voy.* son article.

ANULIN, proconsul d'Afrique au commencement du IV° siècle, persécuta les chrétiens d'Abitine (505) et leur fit souffrir le martyre après avoir procédé à leur jugement [304]. Il se montra dur et impitoyable dans toute cette affaire. *Voy.* entre autres articles : DATIVUS, THELICA, SATURNIN, VICTOIRE, EMERITUS, etc.

Quand Constantin se fut converti au christianisme, il écrivit au proconsul Anulin pour la restitution des biens des églises [313]. L'empereur s'exprimait en ces termes : Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, nous voulons que vous fassiez restituer aux églises des chrétiens catholiques tout ce qui leur appartenait dans chaque ville ou dans les autres lieux, et qui est maintenant occupé par des citoyens ou par d'autres personnes. Faites-leur rendre incessamment tout ce qu'elles avaient, soit jardins, soit maisons, soit quelque autre chose où elles eussent droit, si vous voulez nous donner des marques de votre obéissance (506).

Constantin adressa au même Anulin une autre lettre portant que dans sa province tous les ministres de l'Eglise catholique, à laquelle, dit-il (507), Cécilien préside, et que l'on a coutume de nommer clercs, seront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du service de la religion. Anulin fut aussi chargé de réprimer les donatistes.

ANULONE, sœur de sainte Léocritie qui souffrit le martyre à Cordoue, en 859. *Voy.* l'article EULOGE (Saint), archevêque de Tolède, n° II.

ANUPH, moine dont parle Sozomène (508),

(504) *Acta SS.*, 2 Maii; Godescard, 10 mai.
(505) *Voy.* l'article ABITINE, et Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. VIII, n°s 42, 43, 44.

(506) Eusèbe, *Vit. Const.*, x, 5
(507) Id. Ibid., 7.
(508) *Hist.* lib. III, cap. 14.

qui vivait du temps ou saint diacre Apollon. (*Voy.* son article), et qui confessa la foi sous la persécution de Galère, successeur de Dioclétien.

ANYSIE (Sainte), vierge et martyre. Dans le temps où le gouverneur Dulcétius exécutait à Tessalonique les édits de persécution de l'empereur Dioclétien, c'est-à-dire l'an 304 de N. S. (*Voy.* l'art. AGATHON, confesseur), il vint en pensée à une vierge chrétienne, nommée Anysie, d'aller à l'assemblée des fidèles (509).

Un des gardes de l'empereur l'ayant vue, fut épris de sa beauté. Il alla au-devant d'elle et lui dit : Demeure là, où vas-tu ? Anysie voyant son insolence et pensant à la tentation, fit sur son front le signe de la croix. Le soldat se trouvant offensé de son silence, la saisit, et lui demanda rudement: « Qui es-tu ? où vas-tu ? — Je suis, dit-elle, servante de Jésus-Christ, et je vais à l'assemblée du Seigneur. — Je t'empêcherai bien, dit-il, d'y aller, je t'emmènerai sacrifier aux dieux, car nous adorons aujourd'hui le soleil. » Les païens nommaient le dimanche le jour du soleil. En disant cela, il lui arracha le voile pour découvrir son visage. Anysie tâcha de l'en empêcher et lui dit en lui soufflant au visage : « Va, misérable, Jésus-Christ te punira. » Le soldat emporté de colère, tira son épée qu'il lui passa au travers du corps par le côté. Elle tomba aussitôt par terre, tremblante et palpitante, baignée dans son sang. Ainsi mourut Anysie en confessant Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il y eut bien d'autres martyrs à Tessalonique pendant cette persécution. *Voy.* l'article DÉMÉTRIUS (Saint), martyr.

ANYSIUS (Saint) ou *Anyse*, évêque de Thessalonique en Macédoine, succéda au célèbre saint Ascole en 383, et fut choisi par le clergé et par le peuple de Thessalonique qui fit connaître cette élection à saint Ambroise. Ce saint les en félicita et écrivit à Anysius pour l'inviter à imiter les vertus de son prédécesseur. — *Voy.* l'art. AMBROISE (Saint) n° X. — Le Pape Damase choisit Anysius pour son vicaire apostolique dans l'Illyrie orientale. Le concile de Capoue, de l'an 391, renvoya le jugement de Bonose, évêque de Sardique, aux évêques voisins, c'est-à-dire à ceux de la Macédoine, et principalement à Anysius leur métropolitain. Ce saint était à Constantinople en 403, époque où saint Chrysostome y fut condamné. Anysius fut du nombre des évêques qui soutinrent l'innocence du grand docteur. Il écrivit même à Rome en sa faveur, et mourut quelque temps après (510). L'Eglise célèbre sa mémoire le 30 décembre, ainsi que nous le voyons dans le Martyrologe romain.

ANZIR, roi de Mauritanie, auquel saint Grégoire VII écrivit en 1076, à l'occasion que voici. Ce saint pontife avait ordonné un prêtre nommé Servand pour archevêque d'Hippone, ou plutôt d'Hippa, dans la Mauritanie de Sitifie qu'il ne faut pas confondre avec Hippone de Numidie que saint Augustin a rendue si célèbre. Servand (*Voy.* son article) avait été élu par le clergé et par le peuple, et Anzir, bien que musulman, l'avait demandé au Pape en lui envoyant des présents, avec quelques chrétiens qui avaient été captifs chez lui. Grégoire VII lui en fit ses remerciements par une lettre très-honnête (511), où il dit qu'ils croient et honorent un seul Dieu, quoiqu'en différente manière, et lui souhaite la béatitude éternelle dans le sein d'Abraham.

AONÈS, religieux, passe pour auteur de la vie monastique en Syrie; il vivait au IV^e siècle. On rapporte qu'il fit dans cette contrée ce que saint Antoine avait accompli en Egypte (512). Le monastère d'Aonès était à Phadane, lieu que l'on dit être celui où le patriarche Jacob rencontra Rachel (513). Il eut pour premiers disciples Gaddanas et Aziz.

Ces pieux cénobites s'étendirent entre Edesse et Nisibe, autour du mont Signoron (514). Au commencement on les nommait Paissans, parce qu'ils étaient toujours errants sur les montagnes, comme des bêtes en pâture, sans avoir de maisons, sans manger ni pain ni rien de cuit. Ils louaient Dieu continuellement, et chantaient des hymnes suivant l'usage de l'Eglise; et quand il était temps de prendre quelque nourriture, ils se répandaient par la montagne comme pour paître, chacun une serpe à la main, et mangeaient les herbes qu'ils rencontraient. Leurs retraites étaient des roches et des cavernes, leur sépulture le lieu où la mort les surprenait, soit en chantant les louanges de Dieu, soit en mangeant leurs herbes, soit en se promenant sur les montagnes. C'est ainsi qu'en parle saint Ephrem (515). Nous sommes étonnés de voir que M. Badiche n'ait point consacré un article à Aonès dans son ***Dictionnaire des Ordres religieux***, etc.

APELLE (Saint), disciple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que saint Paul nomme ***fidèle disciple du Christ***, dans son ***Epître aux Romains*** (chap. XVI, 10). On dit qu'il souffrit le martyre à Smyrne, avec saint Luc, le 22 avril (516). Le nom de ce saint signifie ***qui les assemble***.

APELLES, hérétique, disciple de Marcion, étant tombé dans un péché d'incontinence avec une femme, fut retranché de la communion par son maître, et pour se dérober à sa vue, s'enfuit à Alexandrie (517).

(509) *Acta SS.*, apud Surius, 30 décemb. et apud Baron., an. 303, n° 48.
(510) S. Ambroise, epist. 15 et 16; S. Chrysost. Epist. 143, 144; Pallade, *Vita Chrysost.*
(511) III, Epist. 23, 21.
(512) Soz., *Hist. eccles.*, lib. VI, c. 33.
(513) *Gen.* XXIX, 10.
(514) Sozom., ibid., lib. VI, c. 36.
(515) S. Ephrem, *Serm. SS. PP.*, p. 771.
(516) *Martyrol. rom.*
(517) Eusèbe, *Hist.*, lib. 7, c. 13; Baronius, *Ann.*, an. 146

Cet hérétique disait que Dieu avait fait plusieurs anges et plusieurs puissances, et de plus une vertu qu'il nommait le Seigneur, qui avait fait le monde à l'imitation d'un monde supérieur, dont toutefois il n'avait pu atteindre la perfection. C'est pourquoi il avait mêlé au sien le repentir. Il disait que Jésus-Christ n'avait pas eu seulement l'apparence d'un corps, comme disait Marcion, ni une véritable chair comme dit l'Evangile, mais qu'en descendant du ciel il s'était fait un corps céleste et aérien, et qu'en remontant après sa résurrection, il en avait rendu chaque partie, en sorte que l'esprit seul était retourné au ciel. Aussi niait-il la résurrection de la chair, et tenait-il pour certains les autres dogmes de Marcion.

Comme on le voit, toute la doctrine d'Apelles consistait à admettre deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais : celui-ci auteur du monde et de la loi, celui-là auteur de l'Evangile et rédempteur de l'univers. Cet hérétique avait des écrits qui lui étaient particuliers et qu'il appelait *Phaneroses* ou révélations. C'étaient les rêveries d'une fille nommée Philomène, qu'il tenait pour prophétesse, et que l'on croit plutôt avoir été possédée.

Apelles vécut longtemps, et dans sa vieillesse il paraissait fort grave et fort sévère par son âge et par sa manière de vivre. Rodon, docteur catholique, disputant un jour avec lui, et l'ayant convaincu d'avoir dit plusieurs choses mal à propos, il fut contraint de dire qu'il ne faut point examiner la religion; que chacun doit demeurer ferme dans la créance qu'il a une fois embrassée, et que ceux qui ont mis leurs espérances en Jésus-Christ crucifié, seront sauvés, pourvu qu'ils soient trouvés pleins de bonnes œuvres.

Les plus illustres docteurs ont détruit les rêveries de cet impie qui s'éleva contre l'Eglise dans le IIe siècle, vers l'an 145 ou 146. On peut consulter, entre autres, Epiphane (hæres. 44); saint Augustin (hæres, 23); et Tertullien (*De præsc.*, cap. 30 et 31).

**APER**, prêtre, assista au nom de Géminien, évêque de Modène, au concile de Milan, tenu en 390 contre Jovinien. *Voy.* cet article.

**APER.** Deux saints de ce nom, l'un ami de saint Paulin, l'autre évêque de Toul au VIe siècle. *Voy.* Apre.

**APHRAATE** (Saint) était Perse de naissance et vivait au IVe siècle. S'étant fait chrétien, il quitta son pays et vint à Edesse, où il s'enferma dans une petite maison qu'il trouva hors de la ville, et y vécut dans les exercices de piété. De là il passa à Antioche, dès lors agitée par les hérétiques, c'est-à-dire sous Constance, et se retira dans un monastère hors de la ville. Il apprit un peu de grec, et avec son langage demi-barbare, s'expliquant à grand'peine, il ne laissa pas d'être plus persuasif que les sophistes les plus fiers de leur rhétorique.

Un jour, l'empereur Valens, regardant du haut de sa galerie, vit un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui se pressait de marcher malgré son grand âge. On lui dit que c'était le moine Aphraate, pour qui tout le peuple avait une vénération merveilleuse. En effet, il avait quitté la solitude pour venir au secours de l'Eglise, quoique simple laïque, et alors il allait se rendre à la place où s'assemblaient les catholiques. — « Où vas-tu, lui dit l'empereur? » Aphraate répondit : « Je vais prier pour la prospérité de votre empire. » — « Mais, reprit Valens, tu devais demeurer chez toi et prier en secret, suivant la règle monastique. » — Aphraate répondit : « Vous dites fort bien, seigneur, je le devais, et j'ai continué de le faire tant que les brebis du Sauveur ont joui de la paix; mais, dans les périls où elles sont, il faut tenter tous les moyens de les sauver. Dites-moi, seigneur, si j'étais une fille enfermée dans la maison de mon père, et que je visse le feu s'y prendre, que devrais-je faire? Demeurer assise et la laisser brûler, ou plutôt sortir de ma chambre, courir et porter de l'eau de tous côtés pour éteindre le feu? C'est ce que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maison de mon père, et nous courons pour l'éteindre. » Ainsi parla Aphraate. L'empereur se tut.

Mais un des eunuques de sa suite dit des injures au saint vieillard du haut de la galerie et le menaça de mort. Quelque temps après, cet eunuque étant allé voir si le bain de l'empereur était assez chaud, la tête lui tourna et il se jeta dans la chaudière de l'eau bouillante; comme il était seul, il y demeura et y périt. L'empereur envoya un autre eunuque pour l'appeler, mais il revint dire qu'il ne trouvait personne dans aucune des chambres. Plusieurs y accourent, et, à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouvèrent ce misérable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, et tous louaient le Dieu d'Aphraate. L'empereur, épouvanté, n'osa l'envoyer en exil, comme il l'avait résolu, mais il ne laissa pas de persécuter les autres catholiques.

Cet événement contribua encore à augmenter la vénération qu'on avait pour le saint solitaire. Tout le monde courait à lui, les magistrats, les artisans, les soldats, les ignorants, les savants; les uns l'écoutaient en silence, les autres lui faisaient des questions. Nonobstant ce travail, il ne voulut jamais avoir personne avec lui pour le servir, ni recevoir rien de personne, que du pain d'un de ses amis, à quoi dans son extrême vieillesse il ajouta quelques herbes, et ne prenait sa nourriture qu'après le soleil couché. — Tel fut saint Aphraate. Il fit plusieurs miracles que rapporte Théodoret (liv. IV, c. 25 et 26), qui l'avait vu et avait reçu sa bénédiction étant encore enfant.

**APHRODISE** (Saint), premier évêque de Béziers au IIIe siècle, fut ordonné par saint Paul, célèbre missionnaire envoyé de Rome dans les Gaules et qui établit les églises de Narbonne, de Béziers et d'Avignon. Plusieurs martyrologes parlent de saint Aphrodise avec

honneur comme d'un confesseur : d'autres, parmi lesquels celui d'Usuard, le mettent au nombre des martyrs. Il est honoré comme tel le 22 mars. C'est tout ce qu'on peut dire de plus certain sur ce saint, à moins, dit dom Vaissète (518), que de vouloir ajouter foi aux fables qu'on a publiées (519) sur son sujet. On prétend qu'il était Egyptien, et la tradition populaire rapporte de lui un fait qui n'est pas admissible par la seule inspection des dates (520). Saint Aphrodise est appelé par le peuple *Afrudoce*. Le même savant Bénédictin que nous venons de citer nous apprend encore que « ce saint a donné son nom à une ancienne abbaye de Béziers, où ses reliques sont conservées (521). » *Voy.* Bollandus, *Mense Mart.*, tom. Ier.

**APHTHONE**, prêtre d'Alexandrie, fut persécuté par les eusébiens, et déclaré innocent dans le concile de Sardique de l'an 347. *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint).

**APIARIUS**, prêtre de Siccée, ville d'Afrique, fut excommunié et dégradé par Urbain, son évêque, comme ayant été mal ordonné. Il en appela au Pape Zozime, qui le reçut à sa communion. Le Pape envoya trois légats en Afrique, Faustin, évêque, Aselle et Philippe, prêtres, avec ordre de faire rétablir Apiarius et de faire recevoir les décrets du concile de Sardique, touchant les appellations des évêques au Saint-Siége et les jugements des clercs. Les évêques africains consentirent à laisser Apiarius remplir ses fonctions, mais ailleurs que dans l'église de Siccée. Les légats ne se contentèrent pas de cet accommodement. Comme les instructions qu'ils avaient d'ailleurs reçues portaient non-seulement sur le rétablissement d'Apiarius, mais encore sur les appellations au Saint-Siége, sur la permission qui devait être donnée aux prêtres et aux diacres de faire examiner leurs causes par les évêques voisins et sur un ordre exprès de citer Urbain à Rome, ils assemblèrent un concile à Carthage pour examiner ces chefs. Ce concile se tint en 418. Les légats invoquèrent des canons du concile de Sardique qu'ils prétendirent être de celui de Nicée, ce qui était vrai en un sens, puisque le concile de Sardique est considéré comme le supplément et la continuation du concile général de Nicée. Toutefois, on ne s'entendit pas là-dessus. Dans un autre concile de deux cent sept évêques, tenu aussi à Carthage l'année suivante 419, on proposa d'envoyer aux patriarches d'Orient pour vérifier les Actes du concile de Sardique.

Pendant ces débats, le Pape Zozime était mort, et Boniface lui avait succédé. L'affaire demeura en suspens jusqu'au retour des députés. Ils déclarèrent que les canons en question ne se trouvaient point dans les originaux du concile de Nicée, et ceci sembla assoupir la question. Elle se réveilla depuis sous le Pape saint Célestin Ier ; car Apiarius, ayant donné de nouveaux sujets de plainte, fut encore condamné en Afrique et absous à Rome. Faustin fut envoyé pour le faire recevoir à la communion par les évêques d'Afrique, s'il était, après jugement, reconnu non coupable. Mais Apiarius avoua lui-même les crimes dont on le chargeait. Ainsi l'on n'eut pas besoin d'instruire son procès, et ce débat fut terminé. Il est diversement apprécié par les historiens, selon qu'ils sont plus ou moins imbus de préjugés contre le Saint-Siége, et l'on ne doit y voir qu'une preuve de l'attention que met Rome à respecter la liberté de la défense même en faveur des plus coupables, et à empêcher la précipitation des jugements. — Nous ne voyons pas autre chose sur Apiarius.

**APION** ou APPION, grammairien, vivait au commencement du Ier siècle, était un homme vain, grand parleur, et était appelé par Tibère le *tambour du monde*. Il était grand ennemi des Juifs, et Flavius Josèphe le maltraite dans ses ouvrages. Il les accusait de ne pas donner à l'empereur les mêmes honneurs que lui décernaient les autres peuples de l'empire, c'est-à-dire de ne pas lui ériger des temples, des autels et des statues, et de ne pas jurer par son nom. C'était, en vérité, faire le plus bel éloge des Juifs! Il écrivit contre eux un livre plein de mensonges et d'impostures ; entre autres, que, dans leur sanctuaire, il y avait une tête, d'âne, et que, comme elle était d'or et de grand prix, Antiochus Epiphane l'avait emportée lorsqu'il pilla le temple.

**APION** ou APPION, auteur ecclésiastique du IIe siècle, sur lequel on n'a que très-peu de renseignements. *Voy.* CANDIDE.

**APODÉMIUS** (Saint), martyr en 304. *Voy.* l'article ACTES DES DIX-HUIT MARTYRS A SARAGOSSE, etc.

**APOLINAIRE**, évêque de Jérofle, ville de Phrygie, vivait vers le IIIe siècle, et écrivit contre les Cataphrygiens ou Montanistes. Eusèbe cite quelques passages de cet évêque (522), qui, ainsi qu'il le déclare, semble n'avoir écrit qu'à la sollicitation d'Arisius-Marcellus. *Voy.* cet article.

**APOLLINAIRE** (Saint), premier évêque de Ravenne. On rapporte au temps de Vespasien le martyr de ce saint évêque, qui mourut en paix, au Ier siècle de l'ère chrétienne, après avoir été tourmenté plusieurs fois (523).

**APOLLINAIRE.** *Voy.* CLAUDE APOLLINAIRE (Saint).

**APOLLINAIRE** (Saint), d'abord bourreau de saint Timothée, puis compagnon de ses souffrances et de sa gloire, après qu'il eut été converti par ce saint qui souffrit sous le juge Lampade (524). Apollinaire souffrit lui-

(518) *Hist. gén. du Languedoc*, liv. III, chap. 39.

(519) Andoy, *Beziers*, p. 15 et seqq. — *Voy.* sur ces fables les notes et additions que M. le chev. du Mège a insérées dans son édit. de l'ouvrage de D. Vaissète, 10 vol. grand in-8°, tom. Ier, 1840, page 237, n° 11.

(520) *Voy.* ce fait dans l'*Hist. de l'Egl. Gall.*, t. Ier, pag. 73, *Note* de l'édit. in-12, 1826.

(521) *Hist. gén. de Lang.*, loc. cit.

(522) *Hist. ecclés*, liv. V, chap. 16

(523) *Martyrol.*, 23 Jul.; Petr. Chrysol., serm. 128.

(524) Flodoard. lib. I.

même le martyre à Reims au IIIᵉ ou au IVᵉ siècle, le 23 août, qui est le jour auquel sa fête est marquée dans les anciens martyrologes (525). L'Eglise de Reims en fait particulièrement mémoire.

APOLLINAIRE, lecteur dans l'église de Laodicée, au IVᵉ siècle. *Voy.* l'article APOLLINAIRES (Les deux).

APOLLINAIRE, hérétique, évêque de Laodicée au IVᵉ siècle. *Voy.* l'article APOLLINAIRES (Les deux).

APOLLINAIRES (Les deux), père et fils.

I. Le père, dit l'*Ancien*, pour le distinguer de son fils, était prêtre et professeur de grammaire à Laodicée, en Syrie. Socrate nous apprend (526) qu'il était originaire d'Alexandrie, et qu'après la mort de sa femme il se fit prêtre, et vint enseigner à Beryte, puis à Laodicée. Le fils ou Apollinaire *le Jeune*, était lecteur dans l'église de Laodicée, et en devint plus tard évêque. Ils étaient l'un et l'autre habiles dans les lettres grecques, et commencèrent à être zélés catholiques, tellement qu'ils eurent à souffrir de la part des ariens.

II. L'empereur Julien, dans sa rage de persécution sourde et ironique contre les Chrétiens, leur avait défendu d'enseigner les lettres humaines (527). Alors, pour remplacer les poëtes et les philosophes que les Chrétiens ne pouvaient ni étudier ni enseigner, les deux Apollinaires, père et fils, composèrent des ouvrages pareils. Le père écrivit donc en vers héroïques et à l'imitation d'Homère, l'histoire sainte jusqu'au règne de Saül, en vingt-quatre livres intitulés des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Il imita Ménandre par des comédies, Euripide par des tragédies, Pindare par des odes, prenant des sujets de l'Ecriture sainte, et suivant le caractère et le style de chaque poëme, afin que les Chrétiens se pussent passer des auteurs profanes pour apprendre les belles-lettres.

De son côté, le fils fit des *Dialogues* à la manière de Platon (528), pour expliquer les évangiles et la doctrine des apôtres. Il écrivit aussi contre l'empereur et contre les philosophes païens un ouvrage intitulé *De la vérité*, où il montrait leur erreur touchant la divinité, sans employer aucun passage des saintes Ecritures; car l'empereur, pour se moquer des livres sacrés, avait écrit aux plus célèbres évêques, ces trois mots grecs : *Anegno, egnon, categon ;* c'est-à-dire, *J'ai lu, j'ai compris, j'ai condamné ;* se jouant sur la rencontre des mots. On lui répondit suivant le même jeu : *Tu as lu, mais tu n'as pas compris; car si tu avais compris, tu n'aurais pas condamné.* Quelques-uns attribuent cette réponse à saint Basile.

Mais Julien étant mort, les ouvrages des Apollinaires furent inutiles, et on revint à la lecture des auteurs profanes dont les Chrétiens s'étaient servis librement dès le commencement, pour en tirer ce qu'ils ont d'utile. Aussi n'avons-nous plus ces ouvrages des Apollinaires, excepté la paraphrase des psaumes en vers.

III. En 362, Apollinaire *le Jeune*, étant devenu évêque de Laodicée, envoya des députés au concile d'Alexandrie, où l'on s'occupa de rendre à l'Eglise sa tranquillité, après la tempête que les ariens avaient excitée sous Constantius, et de souscrire la formule de Rimini. Quelque temps après ce concile, saint Jérôme fit un voyage en Orient, et fit connaissance avec Apollinaire, dont l'hérésie n'était pas encore tout à fait reconnue : il reçut souvent ses instructions et écouta ses explications sur l'Ecriture sainte, sans entrer en dispute sur ses opinions (529).

IV. Cependant cet évêque se fit connaître. Prodige de littérature, d'une vie édifiante, ayant défendu la foi contre les ariens et contre Julien l'Apostat, honoré de l'amitié et des lettres de saint Athanase, il aurait pu être une autre colonne de l'Eglise, s'il avait persévéré jusqu'à la fin dans la pureté de la doctrine. Mais enflé de son génie, s'appuyant plus volontiers sur les raisonnements humains que sur l'Ecriture et la tradition, aimant à réfuter tout ce que disaient les autres, il lui arriva, tout en combattant les ariens, de s'approprier une de leurs erreurs jusqu'alors peu remarquée.

C'était de dire que le Verbe de Dieu, dans son incarnation, n'avait pris de l'homme que la chair et non pas l'âme raisonnable. A cette erreur première, l'esprit inconstant et sophistique d'Apollinaire et de ses disciples ajouta des variations souvent contradictoires : Tantôt, qu'il y avait en Jésus-Christ une âme avec le corps, mais une âme purement sensitive, et que la divinité tenait lieu d'entendement; que l'âme raisonnable étant la source du péché, le Sauveur n'avait pas dû la prendre; tantôt, que le corps de Jésus-Christ était consubstantiel au Verbe : d'où il suivait que ce corps n'était point tiré de Marie, puisqu'il était éternel comme la divinité, ou que la divinité du Verbe avait changé de nature en devenant chair; tantôt, que le corps de Jésus-Christ était descendu du ciel, et par conséquent qu'il était d'une autre nature que le nôtre, et qu'il s'était dissipé après la résurrection; en sorte qu'il avait été homme en apparence plutôt qu'en effet; tantôt, que Jésus-Christ était un homme adopté pour être Fils de Dieu et par conséquent semblable aux autres prophètes; tantôt, que le Verbe de Dieu était un autre que le Christ, fils de Marie, qui avait souffert. Enfin les disciples de l'évêque de Laodicée accusaient ceux qui reconnaissaient en Jésus-Christ deux natures entières, de le diviser en deux et d'en faire deux personnes (530).

V. Ces erreurs se répandaient sans bruit ;

(525) Baillet, 23 août.
(526) In *Hist.*, lib. II, c. 56.
(527) Amm., XXV, c. 4; epist. 42.
(528) Soz., lib. V, c. 18.
(529) Epist. 65, *ad Pammach.*
(530) Tillemont, *Mém. p. l'Hist. ecclés.*

l'auteur ne paraissait pas. Dès 362, quelques disciples d'Apollinaire en ayant été soupçonnés, les désavouèrent au concile d'Alexandrie dont nous venons de parler plus haut (n° III.), et confessèrent que le Verbe étant dans la forme de Dieu, avait pris la forme de serviteur, un corps animé d'une âme raisonnable; qu'ainsi le même Christ est Fils de Dieu et fils de l'homme, avant Abraham et après, interrogeant comme homme où était Lazare, et le ressuscitant comme Dieu.

Vers l'an 371, d'autres personnes, ayant reproduit la plupart de ces erreurs dans un concile de Corinthe, y finirent également par les désavouer, et Epictète, évêque de la ville, en rendit compte à saint Athanase. Adelphius, évêque d'Egypte et confesseur, ainsi que le philosophe Maxime, réfutèrent d'autres de ces erreurs qu'on reproduisait ailleurs, et envoyèrent tous deux leurs écrits au saint évêque d'Alexandrie. Enfin, un ami le sollicita d'en faire lui-même une réfutation. Athanase répondit aux trois premiers par trois lettres, et au quatrième par deux livres. *De l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. — (*Voy.* l'article ATHANASE (Saint), patriarche d'Alexandrie, n° XXXV.) — Saint Grégoire de Nazianze écrivit aussi de sa retraite contre les erreurs d'Apollinaire, qui troublaient son église. *Voy.* son article.

VI. Les erreurs d'Apollinaire furent d'abord condamnées avec réserve, c'est-à-dire qu'en réfutant sa doctrine on ne faisait pas mention de sa personne, parce que les plus illustres docteurs de l'Orient étaient prévenus d'une grande estime pour lui. Mais, ayant enfin causé tant de scandales, le Saint-Siége dut parler et anathématiser le coupable. Le Pape saint Damase assembla un concile à Rome, en 377, dans lequel il condamna et déposa Apollinaire et son principal disciple, Timothée, qui se disait évêque d'Alexandrie.

Une année après, c'est-à-dire en 378, un autre concile tenu à Antioche, condamna aussi l'évêque de Laodicée. Mais les Orientaux crurent devoir imprimer une flétrissure plus grande encore à la nouvelle hérésie, dans les contrées où elle se répandait davantage; et tel fut le motif des Pères du premier concile de Constantinople (531), pour faire une addition au symbole de Nicée.

Ce symbole, en parlant de l'incarnation du Fils de Dieu, se contentait de dire: « Il est descendu des cieux, s'est incarné et fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, et viendra juger les vivants et les morts. » Celui de Constantinople dit « qu'il est descendu des cieux, s'est incarné par le Saint-Esprit, de la vierge Marie, et s'est fait homme; qu'il a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a souffert et a été enseveli, est ressuscité le troisième jour, suivant les Ecritures, est monté aux cieux, est assis à la droite du Père, et viendra de nouveau juger dans sa gloire les vivants et les morts; et que son royaume n'aura point de fin. » Touchant la troisième personne de la Trinité, le symbole de Nicée n'exprimait sa foi que par ces deux mots: « Nous croyons au Saint-Esprit. » Le symbole de Constantinople ajoute, à cause des macédoniens: « Nous croyons au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur et confère la vie, qui procède du Père, et qui, avec le Père et le Fils, reçoit les mêmes adorations et une même gloire, et qui a parlé par les prophètes. » Pour tous les hérétiques en général il ajoute: « Nous croyons en une seule Eglise, sainte, catholique et apostolique; nous confessons un seul baptême pour la rémission des péchés; nous attendons la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. » Le commencement des deux symboles est absolument le même.

VII. Malgré ces condamnations, Apollinaire était encore, en 382, en place, et son hérésie n'était pas connue de tous, du moins en Occident. Mais elle l'était clairement à Rome où nous avons vu qu'on la condamna en 377, et où le même Pape saint Damase confirma, en 383, les censures qui avaient été portées contre elle.

Dans une lettre que Damase adressa, vers le même temps, aux Orientaux (532); lettre qui commence ainsi: « Quand vous rendez au Siége apostolique l'honneur qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorés fils, » et dans laquelle il déclare qu'il a condamné, il y a longtemps, Timothée avec son maître Apollinaire, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie, et qu'ils n'ont pas de sujet de demander qu'il soit déposé de nouveau. Il les exhorte à se tenir fermes à la foi de Nicée et à ne pas souffrir que ceux qui leur sont soumis écoutent de vains discours et des questions déjà résolues

VIII. Apollinaire mourut sous l'empire de Théodose, après l'an 380. Nous dirons un mot de ses disciples. — *Voy.* l'article APOLLINARISTES. — Quant à lui, on ne nous apprend pas s'il rétracta ses erreurs; ce qui serait bien malheureux que n'eût pas fait un homme dont les mœurs étaient d'ailleurs si réglées et qui fut honoré de l'amitié, non-seulement de saint Athanase, mais encore de saint Basile, de saint Epiphane et de saint Grégoire de Nazianze.

Ces saints docteurs avaient une si haute estime de ses vertus, qu'ils eurent d'abord de la peine à concevoir qu'il pût errer comme il le faisait. « Au commencement, dit saint Epiphane (533), quand quelques-uns de ses disciples nous tenaient leur langage, nous ne croyions pas qu'il pût venir d'un si grand homme, et nous disions que, ne comprenant pas la profondeur de sa doc-

(531) Deuxième concile général.
(532) Apud Théod., lib. v, cap. 10.

(533) Hæres. 77, c. 2.

trine, ils inventaient des dogmes qu'il ne leur avait pas enseignés. » Il faut espérer que ses vertus et les prières de tant d'illustres amis lui auront mérité la grâce de reconnaître ses fautes et de rendre hommage à la vérité. *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint), n° XXXV.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Apollinaire *le Jeune* en écrivit un en trente livres contre Porphyre. Nous avons dit que le seul ouvrage qui nous restait de lui était son interprétation des *Psaumes* en vers. On en a plusieurs éditions. On a inséré ce commentaire dans la *Bibliothèque des Pères.* Divers critiques attribuent à l'évêque de Laodicée une tragédie, intitulée *Christus patiens*, qui se trouve parmi les œuvres de saint Grégoire de Nazianze, et un traité *De hominum ætatibus*, publié à Liége en 1577. Ses ouvrages véritables ont été fort estimés de ses contemporains. Saint Basile, si bon appréciateur, en jugeait très-avantageusement, et les lisait très-volontiers. Nous ne parlerons pas des ouvrages nombreux que les disciples d'Apollinaire ont répandus sous le nom d'évêques catholiques, ce qui en a imposé à quelques auteurs.

**APOLLINAIRE**, évêque de Clermont, au VI° siècle (534), était fils de saint Sidoine (Apollinaire). Celui-ci, ayant été porté malgré lui sur le siége de Clermont, en 472, renonça à toutes les dignités séculières dont il était revêtu et en laissa la charge à son fils. *Voy.* l'article SIDOINE (Saint) APOLLINAIRE.

Apollinaire remplit ses charges avec dignité et zèle; nous l'avons vu combattre Clovis à la tête d'une troupe d'Auvergnats (535), après la défaite d'Alaric II, roi des Visigoths. — *Voy.* cet article. — Mais touché par la grâce, il voulut, à l'exemple de son père, se retirer du monde et s'adonner à l'étude des saintes lettres. Seulement, il paraît que, contrairement à Sidoine, il eut le malheur de désirer l'épiscopat.

Saint Eufraise, treizième évêque de Clermont, était mort en 514. Apollinaire manifesta l'envie de lui succéder. Mais le clergé et le peuple élurent saint Quintien, évêque de Rhodez, que les Goths ariens avaient chassé de son siége. Alors une des sœurs (536) d'Apollinaire, et Placidine, son épouse, prièrent le saint de céder son droit à Apollinaire. Sur sa réponse, elles allèrent trouver le roi qu'elles gagnèrent par des présents. Ainsi Apollinaire succéda à Eufraise, mais il ne siégea que quatre mois (537), n'ayant pu, par conséquent, faire grand'chose dans cette position élevée qu'il ambitionna, et qu'il obtint par des moyens que l'histoire ne saurait justifier. Quelques auteurs honorent de la qualité de saint cet Apollinaire : ce n'est pas l'idée que nous en donne Grégoire de Tours.

**APOLLINAIRE.** *Voy.* l'article SIDOINE (Saint) APOLLINAIRE.

**APOLLINAIRE** (Saint), évêque de Valence au V° siècle, était fils de saint Isique, sénateur, puis évêque de Vienne et de la bienheureuse Audence, et frère aîné de saint Avit qui fut aussi évêque de Vienne.

Apollinaire fut ordonné évêque de Valence en 480. Il assista au concile tenu à Lyon en 515, contre Etienne, trésorier de l'épargne des rois de Bourgogne, Gondebaud et Sigismond; et cet officier y ayant été condamné à faire pénitence, le roi Sigismond fit reléguer, à l'instigation d'Etienne, Viventiol, archevêque de Lyon, et saint Avit de Vienne, avec saint Apollinaire, dans un château, à Sardine, petite ville du Lyonnais.

Mais bientôt après, le roi, étant tombé dangereusement malade de la fièvre, paraissait plus près de la mort que de la vie. La reine, animée d'une foi vive, courut au lieu où le saint pontife Apollinaire était exilé, et le supplia avec larmes de venir rendre la santé à son mari. Il refusa d'y aller de sa personne : seulement, sur les vives instances de la reine, il lui donna sa cuculle, qui était une espèce de camail. Ce vêtement ayant été étendu sur le malade, il se trouva subitement guéri. Profondément touché de ce miracle, Sigismond, qui lui-même mérita dans la suite d'être compté parmi les saints, se rappela sa faute, se rendit auprès du saint évêque, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon en disant : « J'ai péché, j'ai mal fait de causer si souvent à des justes des tribulations qu'ils ne méritent pas (538). »

Les saints évêques furent rétablis avec honneur, et Apollinaire s'adonna au soin du troupeau confié à sa garde. Il fut sollicité de recevoir Etienne à la communion. Mais il ne voulut pas y consentir, qu'Etienne n'eût fait une satisfaction publique. Sigismond abjura l'arianisme et se distingua depuis par sa conduite chrétienne. *Voy.* son article.

Notre saint évêque avait assisté au concile d'Epaone assemblé en 517, et il en fit observer les sages règlements avec une grande exactitude dans son diocèse. Il mourut vers l'an 525, au mois de février. Son corps fut enterré dans l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul de Valence. Dans le VII° siècle on fit la translation de ses reliques et on les plaça dans l'église de Saint-Etienne. Dans le XI° siècle on les transporta de nouveau dans une église placée sous son vocable. Mais les protestants brûlèrent ses

(534) Voy. *Catal. des év. de Clermont.* an. 514.

(535) Le P. Daniel dit, dans son *Histoire de France*, qu'Apollinaire fut tué à cette bataille de Vouillé; il n'a pas bien pris le sens de Grégoire de Tours, qu'il cite.

(536) Le R. P. dom Richard (*Dict. des sciences ecclés.*, édit. in-fol. de 1750, tom II, page 71, col. 1) dit que cette sœur fut Alcime. C'est une erreur, car les deux filles de Sidoine (Apollinaire) se nomment Roscia et Severiane. Les auteurs de l'*Hist. Gall.*, (liv. V, tom. III, pag. 175, édit. in-12, 1826) ont commis la même faute.

(537) Selon saint Gregoire de Tours, *in Hist.*, lib. III, cap. 2.

(538) *Act. SS.*, 5 Oct.

restes dans le XVI[e] siècle. On fait la fête de saint Apollinaire le 5 octobre (539).

**APOLLINAIRE**, patriarche d'Alexandrie au VI[e] siècle, d'abord intrus dans ce siége, puis reconnu pour patriarche légitime après qu'il eut souscrit la profession de foi catholique qui fut donnée au Pape Vigile, le 6 janvier 553, par lui, par Domnin d'Antioche, Elie de Thessalonique et par le patriarche de Constantinople Eutychius. Apollinaire se trouva au second concile de Constantinople, cinquième général, tenu la même année, et où fut agitée l'affaire des *trois chapitres*. — *Voy.* cet article. — Il mourut vers l'an 570, après dix-neuf ans de pontificat (540).

**APOLLINARISTES**, hérétiques du IV[e] siècle, disciples d'Apollinaire *le Jeune*, évêque de Laodicée. Nous n'avons pas à exposer la doctrine des apollinaristes que nous avons fait connaître à l'article APOLLINAIRES (Les deux), n[os] IV et V (541). Nous ajouterons seulement qu'aux erreurs d'Apollinaire, ils joignirent beaucoup de rêveries, prises chez d'autres sectaires.

I. Après qu'Apollinaire eut été condamné à Rome par le Pape saint Damase, ses sectateurs se séparèrent, et il alla jusqu'à leur donner à Antioche un évêque particulier. C'était Vital, prêtre de la communion de saint Mélèce, illustre par la pureté de ses mœurs, et très-appliqué à la conduite du peuple qui était sous sa charge: ce qui lui avait attiré une grande autorité. On dit qu'il crut que le prêtre Flavien le méprisait et l'empêchait d'approcher de Mélèce, leur évêque ordinaire. Quoi qu'il en soit, il se sépara et se fit chef d'un quatrième parti à Antioche. Car il y en avait toujours deux de catholiques, celui de Mélèce et celui de Paulin; et d'ailleurs celui des ariens subsistait toujours. Euzoïus, qui en était le chef, mourut en ce temps, et à sa place, ils reconnurent pour leur évêque Dorothée, que d'autres nomment Théodore. Ce fut sous le consulat de Valens et de Valentinien le jeune, c'est-à-dire l'an 376 (542). Vital et Apollinaire même prétendaient toujours être catholiques, et se vantaient d'avoir la communion de saint Damase. Ils prenaient grand soin de cacher leur doctrine à ceux qui n'étaient pas de leur parti, et affectaient de leur parler le langage de l'Eglise. Saint Epiphane rapporte qu'il y fut trompé lui-même (543).

« Etant à Antioche, dit-il, je conférai avec leurs chefs, entre lesquels était l'évêque Vital. Il était divisé de Paulin, quoique tous deux parussent enseigner la foi orthodoxe: mais chacun avait son prétexte de division. Vital accusait Paulin de sabellianisme: c'est pourquoi je m'abstins de communiquer entièrement avec Paulin, jusqu'à ce qu'il m'eût donné sa confession de foi, dont il avait l'original écrit de la main de notre bienheureux P. Athanase. Ceux du parti de Paulin accusaient Vital de dire que Jésus-Christ n'a pas été homme parfait. Vital répondit aussitôt: *Nous confessons que Jésus-Christ a pris l'homme parfait.* Les assistants furent surpris et remplis de joie. Pour moi, connaissant leurs propositions artificieuses, je le pressai de dire s'il confessait que Jésus-Christ eût pris une chair naturelle? Il dit que oui. De la Vierge Marie, sans participation de l'homme, par l'opération du Saint-Esprit? Il en convint aussi. Donc le Verbe Dieu, Fils de Dieu, est venu prendre de la Vierge la chair naturelle? Il l'accorda d'un air sérieux. J'en eus bien de la joie, car on m'était venu dire en Chypre qu'il soutenait le contraire. Je lui demandai encore si le Verbe avait aussi pris une âme. Il en convint avec la même gravité, disant qu'on ne pouvait dire autrement. Après l'avoir interrogé sur l'âme et sur la chair, enfin je lui demandai si Jésus-Christ avait un entendement? Il le nia aussitôt. Je lui dis: *Comment donc dites-vous qu'il a été homme parfait?* Alors il découvrit le fond de sa pensée en ces termes: *Nous disons qu'il est homme parfait, en mettant la divinité pour entendement avec la chair et l'âme.* » La dispute dura encore quelque temps, mais sans fruit; et saint Epiphane se retira sensiblement affligé de voir des hommes de ce mérite dans une telle erreur. — Les *apollinaristes* furent condamnés au deuxième concile général de Constantinople de l'an 381. *Voy.* l'article ARIANISME, n° VIII.

II. L'empereur Théodore fit plusieurs lois contre les hérétiques, et nous voyons qu'il y comprenait particulièrement les *apollinaristes*. Nous en avons une adressée à Posthumien, préfet du prétoire d'Orient, et datée de Constantinople, le 25 juillet 383. Par cette loi il est défendu à tous les hérétiques de tenir des assemblées, même dans les maisons particulières, et permis à tous les catholiques de les empêcher (544). C'est probablement à l'instigation de saint Amphiloque (*Voy.* son article) que cette loi fut rendue.

Par une autre loi adressée au même Posthumien, et datée du 3 septembre, la même défense est réitérée, ajoutant les apollinaristes aux ariens et aux macédoniens nommés dans la précédente. Elle défend aux hérétiques de s'assembler, même à la campagne, et de faire des ordinations d'évêques. Elle confisque les maisons où ils se sont assemblés et ordonne que leurs docteurs et leurs ministres publics seront chassés et renvoyés aux lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magistrats de répondre de leur négligence à l'observation de cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureusement exécutée, puisque nous voyons encore ces défenses réitérées quatre

(539) S. Avit, epist. 11 et 12; Adon. *in Chron.*; Baillet, *Vies des saints*, 5 octobre.

(540) Evagre, liv. V, cap. 16, 17.

(541) *Voy.* aussi notre article: ATHANASE LE GRAND, n° XXXV.

(542) Sozom. *in Hist.*, l. V, c. 25; Soc. *in Hist.*, liv. IV, c. 35; Théod. *in Hist.*, l. V, c. 3.

(543) Hæres. 77, n. 20, 22, 23, etc.

(544) Cod. Théod. *De hæret.*, l. XI, VII.

mois après, par une autre loi du 21 janvier de l'an 384. Car Théodose, n'ayant pour but que de réunir à l'Eglise les hérétiques, cherchait plutôt à les intimider qu'à les punir (545).

Quelques années après, Théodose se trouvant à Thessalonique fit une autre loi contre les hérétiques, datée du 10 mars 388, et adressée à Cynégius, préfet du prétoire d'Orient. Elle porte commandement de les chasser hors des villes, particulièrement les apollinaristes, et leur défend d'instituer des évêques ou des clercs, de tenir des assemblées, et même de se pourvoir devant l'empereur (546).

III. On croit que cette loi contre les apollinaristes fut l'effet du zèle de saint Grégoire de Nazianze. Sa retraite ne l'empêchait pas de s'intéresser aux maux de toute l'Eglise et de celle de Constantinople en particulier. Il en écrivit (547) à l'évêque Nectaire en ces termes: « Ceux de la secte d'Arius ou d'Eudoxe, font ostentation de leur hérésie, en tenant des assemblées, comme s'ils en avaient la permission. Les macédoniens ont l'insolence de se donner le nom d'évêques, et se vantent qu'Eleusius est l'auteur de leurs ordinations. Eunomius, notre mal domestique, ne se contente pas de vivre; mais il compte pour une perte, s'il n'attire tout le monde dans sa pernicieuse doctrine. Et ce qui est le plus insupportable, c'est la hardiesse des apollinaristes. Car je ne sais comment votre sainteté a souffert qu'ils se soient donné la licence de tenir des assemblées aussi solennelles que les nôtres! » Il conclut en exhortant Nectaire à représenter à l'empereur, que l'affection qu'il a témoignée à l'Eglise dans tout le reste sera inutile, si cette erreur prévaut contre la sainte doctrine.

Saint Grégoire appelle Eunomius son mal domestique, parce qu'il était natif de Cappadoce, et s'y trouvait alors relégué. Car l'empereur Théodose, ayant trouvé quelques officiers de sa chambre attachés à la doctrine d'Eunomius, les chassa du palais, et le fit promptement enlever lui-même de Chalcédoine (548).

La secte d'Apollinaire subsista, du moins à Antioche, jusque vers l'année 430. Elle se divisa en plusieurs branches, et c'est de cette source qu'est sortie l'hérésie d'Eutychès. Des disciples de l'évêque de Laodicée vinrent aussi les *antidicomarianites*, c'est-à-dire les adversaires de Marie. *Voy.* cet article.

**APOLLINE** ou **Apollonia** (Sainte) souffrit le martyre à Alexandrie, en 248. Les païens, ayant pris cette vierge, qui était d'un grand âge et d'une vertu admirable, lui donnèrent tant de coups sur les mâchoires, qu'ils lui firent tomber toutes les dents, et ayant allumé un grand feu dans les faubourgs, ils la menacèrent de la brûler vive, si elle ne prononçait avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de temps, et, quand ils l'eurent lâchée, elle sauta vigoureusement dans le bûcher, où elle fut consumée (549).

Les *Actes* que nous avons du martyre de cette sainte méritent peu de croyance. On y lit qu'elle souffrit la mort à Rome, tandis que la vérité est que ce fut à Alexandrie (550) Au reste, il existe sur sainte Apolline un monument authentique; c'est la lettre de saint Denys d'Alexandrie à Fabius, évêque d'Antioche, qu'Eusèbe nous a conservée, et dans laquelle nous avons puisé ce que nous venons de dire de cette sainte.

Maintenant, son action, qui en a scandalisé quelques-uns, est-elle justifiable? Nous répondons que l'éloge que fait d'Apolline saint Denys, en l'appelant une admirable vierge, *admirandam provectæ jam ætatis virginem Apolloniam*, et le culte que l'Eglise rend à cette sainte, justifient pleinement son action, qui, d'ailleurs, pourrait passer pour indiscrète, si l'on n'était persuadé que sainte Apolline ne se précipita elle-même dans le bûcher que par un mouvement extraordinaire de l'Esprit saint qui l'animait, et dans le désir de s'unir promptement à Dieu.

Un auteur (551) dit, à ce sujet : « Nous n'avons garde de proposer à l'imitation des fidèles la manière dont notre sainte termina sa vie. Si les Pères ont loué son courage, c'est qu'ils présumaient, avec saint Augustin, qu'elle avait agi par une inspiration particulière du ciel, ou que, du moins, son action était l'effet d'une pieuse simplicité, qui avait pour principe la ferveur du zèle et de la charité. » Jugée à ce point de vue, le seul raisonnable et conforme à l'esprit qui animait cette illustre Chrétienne, son action s'explique naturellement, et nul ne peut en tirer parti pour soutenir l'abominable doctrine du *suicide*. Nous reviendrons ailleurs sur ce sujet. *Voy.* les articles **Pélagie** (Sainte), **Sophronice**, etc.

Il existe à Rome une église fort ancienne sous le vocable de sainte Apolline, et où la dévotion attire un grand nombre de fidèles. L'Eglise honore la mémoire (552) de cette sainte le 9 février. *Voy.* l'article **Martyrs d'Alexandrie**.

**APOLLONIE.** *Voy.* **Apolline** (Sainte).

**APOLLONIUS DE TYANE**, fameux imposteur que les païens et certains philosophes de nos jours n'ont pas eu honte d'opposer aux apôtres et à Jésus-Christ même, était né à Tyane, en Cappadoce, vers le commencement du Ier siècle, quelques années avant l'ère chrétienne, d'une famille ancienne et riche (553).

I. Il avait beaucoup d'esprit naturel, une

(545) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XVIII, n° 27.
(546) Cod. Théod., *De hæret.*, lib. XIV et XV.
(547) Or. 46, p. 721; Soz., lib. VI, c. 27.
(548) Phil., l. X, c. 6.
(549) Eusèbe, *in Hist.*, lib. VI, cap. 41 et 42.
(550) Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. III, pag. 295.

(551) Godescard, *Vies des saints*, tom. II, pag. 137, édit. 1835.
(552) *Martyr. rom.*, 9 Feb.
(553) Philost., *Vita Apoll.*, lib. I, cap. 3, 4, apud Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. I, n° 9

excellente mémoire, parlait très-bien grec, et était si beau qu'il attirait les yeux de tout le monde. A quatorze ans son père l'envoya à Tarse, en Cilicie, pour étudier la rhétorique; mais il s'appliqua à la philosophie, et choisit la secte de Pythagore, dont il commença à faire profession à l'âge de seize ans. Il renonça aux viandes comme n'étant pas pures et épaississant l'esprit, et ne se nourrissait que d'herbes et de légumes. Il ne condamnait pas le vin, et toutefois il s'en abstenait, comme capable de troubler la sérénité de l'âme. Il marchait nu-pieds, sans sandales, et ne s'habillait que de lin, pour ne rien porter qui vînt des animaux. Il laissait croître ses cheveux, et vivait dans le temple d'Esculape, faisant croire qu'il était son favori, et que ce dieu guérissait volontiers les malades en sa présence. On venait de tous côtés voir ce jeune homme.

Il parut désintéressé en donnant la moitié de son bien à son frère aîné et distribuant la plus grande partie de l'autre moitié à ceux de ses parents qui en avaient besoin, en sorte qu'il en garda peu pour lui. Il renonça au mariage et fit profession de vivre en continence; toutefois il ne put éviter d'être accusé de quelque amour déshonnête. Pendant cinq ans il garda le silence, mais ce n'était pas pour se cacher. Il ne laissa pas de converser avec les hommes, et de se promener dans la Pamphilie et la Cilicie. En cet état il apaisait des séditions en se montrant seulement au peuple; il parlait par signes, et au besoin il écrivait quelques mots.

II. Ce fut après ces cinq années de silence qu'Apollonius vint à Antioche, et commença à parler dans les lieux où il jugeait les hommes les plus raisonnables, méprisant les autres. Son style n'était ni d'une élévation poétique, ni d'une politesse trop affectée. Il n'usait ni d'ironie, ni de détours pour surprendre les auditeurs, comme Socrate avait fait. Mais il parlait décisivement en ces termes : *Je sais, il me semble, il faut savoir*. Ses sentences, qu'il prononçait comme autant d'oracles, étaient courtes et solides; les mots, propres et significatifs. « Je ne cherche pas comme les autres philosophes, disait-il; j'ai cherché étant jeune; il n'est plus temps de chercher, mais d'enseigner; le sage doit parler comme un législateur qui ordonne aux autres ce dont il s'est persuadé lui-même. » C'est ainsi qu'Apollonius se conduisit à Antioche, et, par ces manières, il attirait les hommes même les plus éloignés des sciences. Ayant remarqué combien la vanité des philosophes les avait rendus méprisables, il le prenait d'un ton plus haut, et faisait l'homme inspiré et chéri des dieux, traitant sérieusement les religions reçues du peuple idolâtre.

Il fit ensuite un grand voyage pour converser avec les brahmanes des Indes, et voir, en passant, les mages de Perse. A Ninive, un nommé Damis s'attacha à lui et le suivit partout, écrivant jusqu'aux moindres particularités de ses actions et de ses paroles. Mais, de ces relations, il ne nous reste que ce qu'en a recueilli le sophiste Philostrate, qui écrivait plus de cent ans après (554), et il n'y a qu'à lire son histoire pour voir combien elle est fabuleuse et éloignée de la douce gravité et de la sainte majesté de l'Evangile.

III. Au retour de son voyage des Indes, il fut mal reçu à Antioche, où les sciences grecques n'étaient pas estimées. Il passa en Chypre et de là en Ionie. Puis il vint à Ephèse, au commencement du règne de Néron, qui avait succédé à Claude, l'an 54 de Jésus-Christ. Là il déclamait souvent contre le luxe et la débauche; les malins esprits accréditant volontiers les principes imposants des mœurs, aux dépens de la foi, sans laquelle toutes les autres vertus ne servent qu'à faire échouer plus sûrement l'affaire du salut. Il exhortait sur toutes choses les Ephésiens, peuple paresseux et mou, passionné pour la musique, la danse et tous les amusements, à quitter cette vie efféminée, pour s'adonner sérieusement à la philosophie et à la vertu qu'il n'en séparait jamais.

Comme il se faisait passer pour l'ami des dieux, il fallait paraître en recevoir des faveurs extraordinaires. Un jour qu'il haranguait près d'un bois où il y avait une quantité de petits oiseaux, il en survint un qui faisait un cri aigu et remarquable. Tous les autres prirent à l'instant leur vol et le suivirent. Apollonius dit à ses auditeurs, d'un ton prophétique, que cet oiseau, digne par son zèle pour son espèce de servir de modèle aux hommes, venait d'avertir ses semblables, qu'en une certaine rue que nomma le prophète, un homme qui portait du blé, en avait laissé répandre une partie. On y courut sur-le-champ, et l'on trouva les oiseaux qui le ramassaient. Le peuple ne douta point qu'Apollonius n'entendît le langage de ces animaux : les gens sensés se turent ou ne furent pas écoutés. Mais il est facile de voir qu'il avait remarqué en passant ce blé répandu, et qu'il avait inventé le reste (555).

IV. Apollonius passa dans d'autres villes d'Ionie. A Smyrne, trouvant les citoyens studieux et curieux des belles connaissances, il les y encouragea, et les exhorta à s'estimer plus eux-mêmes que leur ville. Elle passait pour la plus belle qui fût sous le soleil, tant par sa situation sur le bord de la mer, que par l'agrément de ses bâtiments, les galeries, les peintures, l'or dont elle était ornée. Alexandre le Grand

(554) Fleury dit, dans un endroit (*Hist. ecclés.*, l. I, n° 9), *deux cents ans*, et dans un autre (liv. II, n° 53) *six vingt ans*. Tous les autres auteurs et historiens s'accordent à penser que Philostrate écrivit un *peu plus de cent ans* après Apollonius.

(555) Philost., *Vita Apoll.*, lib. III, in fin.; lib. IV, cap. 1.

l'avait bâtie telle qu'elle était alors (556). Les Ephésiens rappelèrent Apollonius pour les délivrer d'une peste. Etant arrivé, il les assembla, et leur dit : « Prenez courage, je ferai cesser aujourd'hui la maladie. » Il les mena tous au théâtre, où il y avait un temple d'Hercule libérateur. Là il aperçut un pauvre vieillard couvert de haillons et portant une besace, qui demandait l'aumône. « Frappez, dit-il, cet ennemi des dieux; jetez-lui le plus de pierres que vous pourrez. » Les Ephésiens avaient peine à s'y résoudre : ce misérable leur faisait pitié, et leur demandait grâce d'une manière fort touchante. Mais Apollonius ne cessa point de les presser qu'ils ne l'eussent assommé et accablé de pierres, en sorte qu'ils en élevèrent sur lui un très-grand monceau. Après un peu d'intervalle, Apollonius leur dit d'ôter les pierres et de voir quel animal ils avaient tué. Ayant découvert la place, ils ne trouvèrent qu'un grand chien, et ne doutèrent point que le vieillard n'eût été un fantôme et un mauvais démon. Ils élevèrent à la place même une statue d'Hercule. C'est ainsi qu'Apollonius délivra Ephèse de la peste. On croira, si l'on veut, que le démon fit paraître un fantôme pour favoriser son prophète. Mais il est assez vraisemblable qu'il n'y eut que de la hardiesse et de l'industrie; qu'en faisant ôter les pierres, il y fit mettre un chien mort, et que l'on ne chercha pas plus avant; car il est aisé d'imposer à un peuple prévenu (557).

Des côtes d'Ionie, ou des rives orientales de l'Asie Mineure, le philosophe passa dans la Grèce proprement dite, et s'arrêta à Ilium, où il prétendit qu'Achille lui était apparu et lui avait révélé plusieurs secrets de l'Iliade. Puis il vint à Athènes, où d'abord le hiérophante refusa de l'initier aux mystères d'Eleusine, comme un magicien et un homme qui n'était pas pur du commerce avec les démons. Mais Apollonius paya de hardiesse, et voyant les Athéniens fort superstitieux, il leur parla des cérémonies de leur religion; comment il fallait sacrifier en chaque temple à chacun des dieux; à quelle heure du jour, ou de la nuit on devait offrir des sacrifices, des libations ou des prières. Il prétendait savoir les raisons mystérieuses des statues et de leurs diverses postures. Sur les libations il donnait ces préceptes : « Qu'il ne fallait point boire dans la coupe dont on les faisait, mais la garder pure pour les dieux; qu'elle devait avoir des oreilles, et que c'était par là qu'il fallait verser la libation, parce que c'est par cet endroit qu'on boit le moins. » Un jeune folâtre, qui était présent à ce discours, se mit à rire. Mais Apollonius dit qu'il était possédé du démon. En effet, il commença à en donner des marques. Apollonius commanda au démon de sortir, et, pour signe de sa sortie, de renverser une statue : ce qu'il fit, et le jeune homme devint si sage qu'il prit même l'habit de philosophe et la manière de vivre d'Apollonius. S'il avait commerce avec les démons, comme les païens même l'en accusaient, on peut bien croire qu'ils s'entendaient avec lui pour entrer dans les hommes et en sortir, afin de lui donner crédit, et d'obscurcir les miracles des chrétiens qui les chassaient tous les jours.

Il reprit les Athéniens de leur manière de célébrer les bacchanales, en ce qu'au lieu des spectacles réglés, ce n'était par toute la ville que danses efféminées, où les uns étaient habillés en Heures, les autres en Nymphes, les autres en Bacchantes, en représentant les poésies d'Orphée. Il les rappelait au courage et à la vertu de leurs ancêtres. Il condamna aussi les spectacles des gladiateurs qui se donnaient à Athènes. Il visita tous les temples de la Grèce qui étaient fameux par des oracles, et tous les lieux où se faisaient les combats consacrés aux dieux. Etant à l'isthme de Corinthe, il dit : « Cette langue de terre sera coupée, ou plutôt ne le sera pas. » Ce qui fut pris pour une prédiction de l'entreprise de Néron, qui commença à la faire couper et n'acheva point. Mais il était difficile qu'une telle prophétie ne s'accomplît. Après avoir parcouru toute la Grèce, Apollonius vint à Rome.

V. Ce fut la douzième année de Néron, soixante-sixième de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il fit ce voyage. Comme il était à six lieues de Rome, il rencontra un nommé Philolaüs, qui voulut le détourner d'y entrer, disant qu'il n'y avait pas de sûreté. En effet, Néron haïssait la philosophie, et croyait que c'était un prétexte pour couvrir l'art de deviner. Il avait fait mettre aux fers Musonius, estimé le second, après Apollonius, pour la sagesse. La plupart des disciples d'Apollonius eurent peur, et quittèrent sous divers prétexte : de trente-quatre il ne lui en resta que huit, entre autres Ménippe, Dioscoride Egyptien, et Damis. Pour lui, il n'en fut que plus excité d'aller à Rome, pour montrer, disait-il, qu'un vrai philosophe ne craint rien, et pour voir de près quel animal c'était qu'un tyran.

Etant donc arrivé, il fut appelé par Télésin, l'un des consuls de cette année 66, qui l'interrogea sur son habit et sa profession, et sur la manière de prier les dieux. Le trouvant savant dans la religion, il lui permit de visiter tous les temples, et donna ordre aux sacrificateurs de le recevoir, car le consul avait autorité sur eux par sa charge. Il lui permit même de loger dans les temples, suivant sa coutume. Apollonius passait de l'un à l'autre, disant qu'il était juste de rendre ses devoirs à tous les dieux, et par ses discours il attirait à les servir. Il parlait indifféremment à tout le monde, sans faire sa cour aux grands.

Démétrius le Cynique, grand admirateur d'Apollonius, étant venu à Rome, parla si librement contre les abus des bains, que Tigellin, le plus puissant des favoris de Néron, le chassa, et fit soigneusement observer

(556) Pausan., lib. vii, p. 401.

(557) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. Iᵉʳ, n.° 40.

tous les discours et toutes les actions d'Apollonius. Il y eut une éclipse de soleil, et il tonna en même temps. Apollonius dit, regardant le ciel : « Quelque chose de grand arrivera, et n'arrivera pas. » Car c'est ainsi qu'il prophétisait pour le plus sûr. Le troisième jour après, comme Néron mangeait, la foudre tomba sur la table, et fit tomber la coupe qu'il tenait déjà près de sa bouche. On crut qu'Apollonius avait voulu dire qu'il s'en faudrait peu que l'empereur ne fût frappé. Il lui échappa enfin quelque raillerie, dont Tigellin prit occasion de le faire accuser d'avoir manqué de respect envers l'empereur. Mais, lorsqu'il ouvrit le libelle d'accusation, il trouva un papier blanc, sans aucune écriture, ce qui lui fit soupçonner quelque artifice du démon (558).

Il interrogea Apollonius, et lui demanda comment il jugeait des démons et des apparitions des fantômes. Ce prétendu philosophe, par un genre d'inconséquence ou de fourberie trop ordinaire à de pareils juges, se mit à blâmer hautement les magiciens, qu'il mettait au rang des impies et des homicides. La magie, selon lui, consistait à sacrifier à la façon des barbares, en employant le secours des démons; au lieu qu'il prétendait, en pratiquant les cérémonies grecques, opérer ses prodiges par l'intervention des dieux. Tel était le vertige du préjugé et de l'orgueil national ! Mais la supercherie paraît avoir au moins égalé, dans Apollonius, l'aveuglement ou la prévention. Ainsi eut-on lieu d'en juger à l'occasion de l'événement le plus merveilleux qu'on raconte de lui.

Une jeune personne de famille consulaire, au moment de se marier, tomba dans une léthargie si profonde qu'on la crut morte. Comme on la portait au tombeau sur un lit découvert, selon la coutume, et suivie de son fiancé tout en pleurs, Apollonius s'approcha, et promit de tarir bientôt ses larmes. Après qu'il eut proféré quelques paroles inintelligibles, la jeune personne sortit peu à peu de son assoupissement, recouvra la parole et les forces, enfin se sentit en état de marcher et de retourner à la maison paternelle. Mais plusieurs témoins oculaires, inspecteurs très-attentifs du prétendu thaumaturge, attestèrent qu'on avait remarqué quelque apparence de respiration avant le moment du prodige, et prétendirent que la fraîcheur de la rosée avait pu suffire pour ranimer les sens de la léthargique.

Cependant Néron n'eut point d'égards pour les opérations extraordinaires d'Apollonius, qui n'eut pas le bonheur de plaire à un tyran aussi capricieux qu'inhumain. Partant pour la Grèce, ce tyran fit publier que tous les philosophes eussent à sortir de Rome, et Apollonius, qui ne fut pas plus privilégié que les autres, se retira en Espagne.

VI. Dans cet intervalle, Néron mourut et Vespasien lui succéda. Apollonius, comme tous les séducteurs, aimant les grands théâtres, eut le soin de se trouver des premiers auprès du nouvel empereur. Les partisans de Vespasien s'efforçaient de lui procurer une célébrité, qui, malgré la médiocrité de sa naissance, lui assurât un sort différent de celui de tant d'ambitieux qui avaient été précipités, en si peu de temps, du trône des césars. Alexandrie, où il allait s'embarquer pour Rome, était la première ville de l'Orient et la seconde de l'empire. Ses habitants, mêlés de Grecs et d'Egyptiens, c'est-à-dire des plus superstitieux de tous les peuples, devaient révérer surtout un empereur ami des dieux. On érigea Vespasien en homme à miracles. Il en rit d'abord; mais il laissa faire. On peut croire qu'Apollonius, rompu dans ces sortes de pratiques, ne fut pas inutile au prince, qui, dit-on, guérit, au nom du dieu Sérapis, un aveugle et un homme dont la main était disloquée. Les médecins, qu'on avait eu la sage précaution de consulter, assuraient que ces infirmités n'étaient pas incurables; et quels que fussent ces prestiges ou ces artifices, ils n'en contribuèrent pas moins à affermir la puissance de Vespasien (559).

VII. Mais les jours de tribulations vinrent pour le philosophe imposteur. Vespasien était mort l'an de Jésus-Christ 81 ; Domitien, son fils, lui avait succédé et ne le céda guère à Néron en cruauté et en impudicité. Aussi eut-il, comme tous les tyrans, beaucoup d'ennemis qui cherchèrent à exploiter le mécontentement qu'il inspirait, pour le supplanter. Apollonius fut accusé de fomenter en Asie une conspiration en faveur de Nerva. Domitien ordonna d'arrêter le philosophe.

Celui-ci prévint le coup qui le frappait. Il se rendit à Rome. Il avait alors plus de quatre-vingt-dix ans. Il vint se présenter lui-même, à ce que rapporte son historien Philostrate. Son air et son habit extraordinaire, sa longue barbe, ses cheveux blancs, causèrent un saisissement subit à Domitien, qui l'aperçut lorsqu'il allait avec ses gardes sacrifier à Minerve. « C'est un démon, s'écria-t-il avec effroi. » — « Je vois bien, reprit froidement Apollonius, que la déesse ne vous a point encore fait la même grâce qu'à Diomède, puisque vous ne savez pas discerner les mortels d'avec les immortels. » Domitien l'interrogea sur la conjuration : il n'y avait point de preuves; Apollonius nia tout. Mais pour l'arrogance qu'il avait montrée, on lui coupa les cheveux et la barbe, et on le mit en prison. Il ne parut point avoir peur. « Mon destin, dit-il à son confident Damis, est au-dessus de celui du tyran; il ne pourra me nuire. » En effet, Domitien le déclara innocent et lui défendit cependant de s'absenter.

Il n'obéit pas, disparut subitement, et se trouva le même jour sur le soir à Pouzzol, à cinquante lieues de Rome. Damis, qui l'y attendait par ses ordres, mais sans avoir beaucoup de foi à ses promesses, se prome-

(558) *Vita*, ubi supra, cap. 13, 14 et 15.

(559) Suet., *Vesp.*, c. 4; Lact., *Hist.*, v.

nait avec un autre philosophe sur le bord de la mer. « Eh quoi ! lui disait-il, ne reverrons-nous plus Apollonius ? » — « Vous le voyez, » lui dit à l'instant Apollonius même, en lui touchant sur l'épaule. Damis pensa mourir de frayeur. Son compagnon, un peu plus assuré, demanda au revenant s'il était vif ou mort. « Serrez-moi bien, lui dit-il, et si je vous échappe, alors vous me prendrez pour un fantôme. » Il ne fut pas longtemps à converser avec eux ; mais il alla se coucher chez Démétrius, en leur avouant qu'il était prodigieusement fatigué, comme il arrive, ajoute Philostrate, à tous ceux que les génies transportent d'un lieu en un autre.

Le lendemain Damis lui demanda en quel pays du monde il voulait se retirer. En Grèce, dit Apollonius. « C'est un pays bien éclairé, » dit Damis. — « Je n'ai point besoin de me cacher, » dit Apollonius. Et laissant Démétrius, ils s'embarquèrent le jour même, passèrent en Sicile, et de là dans le Péloponèse, à la solennité des jeux olympiques. Tout le monde savait qu'Apollonius avait été pris et mis aux fers : et le bruit s'était répandu que Domitien l'avait fait brûler ; d'autres disaient qu'il l'avait fait mettre dans un puits ; d'autres en parlaient autrement. Mais quand on sut qu'il était à Pise, on y accourut de toute la Grèce. Chacun avait honte de ne pas connaître un homme si merveilleux. Quand on lui demandait comment il s'était sauvé des mains de l'empereur, il répondait simplement qu'il s'était justifié. Mais comme ceux qui venaient d'Italie racontèrent ce qui s'était passé, sa modestie, toute affectée qu'elle était, parut si merveilleuse, que cette opinion, jointe aux anciens préjugés, le fit regarder comme un homme divin, et peu s'en fallut que toute la Grèce ne l'adorât. Un jour Damis l'avertit qu'il leur restait peu d'argent pour leur subsistance. « J'y pourvoirai demain, » dit-il. Le lendemain il vint au temple et dit au sacrificateur : « Donnez-moi mille dragmes de l'argent de Jupiter, si vous ne croyez qu'il le trouve mauvais. » — « Ce qu'il trouvera mauvais, dit le sacrificateur, c'est que vous n'en preniez pas davantage. » Il passa ainsi deux ans en Grèce, instruisant tous ceux qui venaient à lui, et les exhortant à la vie tranquille et à l'éloignement des affaires ; après quoi il retourna chez les Ephésiens, les plus aveugles de ses admirateurs.

VIII. Un jour qu'il les haranguait, selon sa coutume, entre onze heures et midi, à Ephèse, il interrompit brusquement son discours. Ses yeux parurent égarés, puis étincelants ; et faisant d'un mouvement convulsif trois ou quatre pas en avant : « Frappe, s'écria-t-il, frappe le tyran. » Puis il garda quelques moments un profond silence. Ensuite il dit au peuple : « Le tyran vient d'être mis à mort, j'en jure par Minerve. » On lui crut le cerveau troublé. Mais quand la nouvelle arriva que Domitien avait été assassiné ce même jour et à cette heure précise, on regarda le devin comme un dieu. Nerva lui-même, qui pensait lui avoir obligation de l'empire auquel il succédait, lui écrivit pour prendre ses conseils. Mais le philosophe lui fit réponse qu'ils ne se reverraient que dans l'autre vie (560).

Il mourut en effet l'année suivante (561), c'est-à-dire l'an 97 de Jésus-Christ, après avoir pris ses mesures pour que personne ne fût témoin de sa mort. Son apothéose en devenait plus facile, et ses disciples ne manquèrent pas de publier qu'il avait été enlevé dans les cieux. Il fut reconnu pour un dieu, sans autre examen. La ville de Tyane lui bâtit un temple, et différents empereurs lui décernèrent un culte religieux. Toutefois il ne laissa ni disciples, ni sectateurs ; et ce grand éclat de réputation, dont il éblouit les peuples ignorants et crédules pendant sa vie, n'eut aucun effet solide. Sa mémoire encore honorée durant quelques temps, s'évanouit bientôt avec les ténèbres de l'idolâtrie.

Voilà pourtant l'homme que la philosophie du dernier siècle a voulu opposer à Jésus-Christ !..... Peut-être en avons-nous parlé trop longuement ; mais nous avons voulu faire connaître cet imposteur et ne rien dissimuler de ce que ses partisans les plus prévenus en ont dit, afin qu'on jugeât de la valeur d'un tel philosophe et de la bonne foi de ceux qui n'ont pas craint de l'invoquer pour attaquer plusieurs des faits de l'Evangile. On ne sera pas fâché de voir maintenant ce que les auteurs les plus graves de tous les siècles ont pensé d'Apollonius.

IX. Pendant sa vie il eut beaucoup d'approbateurs, mais aussi plusieurs contradicteurs, entre autres les philosophes Bussus et Euphrate. Lucien, qui est le seul des auteurs qui aient parlé de lui avant Philostrate, écrivant l'histoire d'Alexandre Abonotichite, dit qu'il était du nombre de ceux qui avaient été élevés dans l'école d'Apollonius. Ce fut sur la foi de son disciple Damis et sur des mémoires et des discours populaires, ainsi que nous l'avons dit, que Philostrate écrivit la vie d'Apollonius. Eunuphius et Vopiscus ont fait l'éloge de l'imposteur et de son biographe. Mais Dion Cassius n'en parle pas si avantageusement ; il se contente de dire que l'empereur Caracalla dressa un temple à Apollonius, comme à un héros ; et Xiphilin ajoute que cet empereur n'eut cette considération pour la mémoire du prétendu philosophe, *que parce qu'il avait été un imposteur et un grand magicien.*

Dans le temps de la persécution de Dioclétien, un philosophe païen, Hiéroclès, gouverneur d'Alexandrie, comme nous l'apprend Lactance (562), fit un ouvrage contre

(560) Philost., lib. VIII, c. 11.
(561) Id., lib. V, c. 11 et 12.

(562) Lact., lib. VII.

les Chrétiens, sous le nom de *Philalèthe*, divisé en deux livres. Eusèbe, évêque de Césarée, écrivit une réponse dans laquelle il s'attache seulement à réfuter la comparaison sacrilége que le philosophe païen faisait d'Apollonius avec Jésus-Christ, et il renvoie pour le reste à l'ouvrage d'Origène contre Celse. Hiéroclès ne niait pas les miracles de Jésus-Christ, mais leur opposait ceux que les Grecs attribuaient à quelques personnages illustres, et s'arrêtait à Apollonius, comme le plus nouveau. « Cependant, ajoutait-il, nous ne tenons pas pour un dieu celui qui a fait de si grandes choses, mais pour un homme favorisé des dieux; au lieu que les Chrétiens, pour quelque peu de miracles, disent que Jésus est Dieu. » Témoignage irréprochable de la créance des Chrétiens. Hiéroclès disait encore que les actions de Jésus n'avaient été écrites que par des ignorants et des imposteurs, comme Pierre, Paul et les autres; au lieu que celles d'Apollonius avaient été racontées par Maxime, Damis et Philostrate, qui étaient des philosophes et des savants

Dans sa réponse, Eusèbe s'attache à Philostrate, qui avait recueilli tout ce qu'en avaient écrit les autres, et convient qu'il était homme de lettres et d'une grande érudition, mais non pas amateur de la vérité. Pour le mieux prouver, il examine l'un après l'autre ses huit livres de la vie d'Apollonius, et montre qu'ils sont remplis de fables absurdes, et même de contradictions. La principale est qu'il fait passer Apollonius pour un homme divin, qui savait tout par lui-même; et toutefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverses sciences, et dit que ce fut pour s'instruire qu'il alla voir les sages de l'Inde et de l'Ethiopie; et que dans ces voyages il se servait d'interprètes, lui qui savait toutes les langues, même celle des oiseaux. Eusèbe réfute en particulier les miracles d'Apollonius, montrant que les faits sont très-douteux, et qu'en tout cas on peut les attribuer au démon. Il soutient qu'il n'était qu'un magicien, et remarque, comme un fait constant, que de son temps (nous voulons dire du temps d'Eusèbe), Apollonius n'était déjà plus compté au nombre des philosophes. Il ne manque pas de marquer la prodigieuse différence de Jésus-Christ qui a été prédit avant sa venue, et dont la doctrine, si sainte et si salutaire au genre humain, a fait en si peu de temps de grands progrès, malgré l'opposition de toutes les puissances (563).

X. Lactance compare l'histoire d'Apollonius à celle d'Apulée. Saint Jérôme, dans ses lettres à Paulin et à Pammache, le regarde comme un magicien. Saint Chrysostome, dans le III^e livre contre les Juifs, dit qu'on l'a considéré comme un homme qui avait fait plusieurs miracles, mais que l'événement a fait voir que c'étaient des impostures et des fictions, et qu'il n'y avait rien de véritable.

Volusius proposa, par forme de doute, à saint Augustin, la même objection que le païen Hiéroclès avait autrefois proposée contre le christianisme, joignant Apulée de Madaure à Apollonius. Ce saint docteur répondit qu'il n'y avait aucun parallèle à établir entre les prestiges d'Apollonius et d'Apulée, et les miracles de Jésus-Christ. Saint Augustin dit, dans un autre endroit, que ce qu'on avance d'extraordinaire d'eux n'est fondé sur le témoignage d'aucun auteur digne de foi. Photius, après avoir loué le style de Philostrate, reconnaît que son ouvrage est plein de fictions et d'extravagances, et que c'est un travail entièrement inutile et méprisable. Sidoine Apollinaire, qui ne connaissait l'imposteur de Tyane que par le livre de Philostrate, qu'il avait traduit, loue ses mœurs et sa philosophie, sans parler de ses prétendus miracles.

XI. Les modernes n'ont pas jugé plus favorablement Apollonius et son historien. Louis Vivès, critique renommé, dit que Philostrate a corrigé les mensonges d'Homère par d'autres mensonges encore plus grands. Joseph Scaliger déclare que Philostrate n'a observé ni le vrai, ni le vraisemblable; qu'il passe toutes les bornes de la modestie dans la narration des faits de la vie d'Apollonius, qui fut, dit-il, un véritable imposteur, semblable aux vendeurs d'orviétan.

Les savants Vossius et Casaubon ne traitent pas mieux Philostrate; et Juste Lipse remarque qu'il commet plusieurs fautes en ce qui concerne l'histoire romaine. Baronius traite Apollonius de magicien, et montre que ses prétendus prodiges ont été opérés par le secours des démons. Le Sueur est porté à croire que toutes les merveilles qu'on lui attribue sont des inventions de Philostrate.

Tillemont n'entre point dans la critique de son histoire, mais il ne manque pas d'y remarquer des anachronismes et des bévues incroyables. Godeau, dans son *Histoire de l'Eglise*, Fleury dans la sienne, embrassent les opinions de ceux qui estiment que toutes les merveilles que Philostrate a rapportées de son héros sont des fables et des impostures. Dupin a donné un livre spécial pour prouver, 1° que l'histoire d'Apollonius est destituée de témoins dignes de foi; 2° que Philostrate n'a point écrit une vraie histoire, mais un roman; 3° que les miracles attribués à Apollonius ont des caractères de fausseté, et qu'il n'y en a pas un qu'on ne puisse attribuer au hasard, à l'adresse ou à la supercherie; 4° que la doctrine de ce philosophe est contraire en beaucoup de choses à la droite raison et à la sagesse qu'on peut acquérir par les seules lumières de la raison. Cet ouvrage de Dupin est intitulé : *L'Histoire d'Apollonius de Tyane, convaincu d'impiété et d'imposture*, in-12, 1705.

XII. Nous ne parlerons pas des apologistes de la religion au XVIII^e siècle, qui, tous,

(563) Ap. Euseb., p. 512, D.

ont réfuté les philosophes au sujet du parallèle qu'on retrouve dans tous leurs ouvrages, entre les miracles de Notre-Seigneur, et (qu'on nous pardonne un rapprochement qui ne vient pas de nous) les impostures d'Apollonius. Nos lecteurs connaissent les arguments des apologistes sur ce point important de critique où ils peuvent facilement en acquérir la connaissance (564).

Les historiens modernes de l'Eglise ont aussi considéré le philosophe de Tyane comme un imposteur. « Qui pourrait compter, dit Bérault-Bercastel (565), sur la vérité des faits dans la Vie d'Apollonius? Elle fut écrite en premier lieu par un certain Damis de Ninive, qu'il s'attacha dans ses voyages d'Orient, et l'un de ces disciples que Lucien traduit comme des aventuriers indignes de croyance et de la moindre considération. Encore n'avons-nous plus de cette histoire que ce qu'en recueillit, environ cent ans après, sur des lambeaux altérés et des bruits vagues, le sophiste Philostrate, qui ne le faisait que pour flatter dans ses travers de femme savante, l'impératrice Julie, épouse de Sévère, ardent persécuteur, et de son côté ennemie déclarée du christianisme. Quoi qu'il en soit du récit de Philostrate, appelé *le plus menteur des hommes après Voltaire* (Nonnotte), le prophète du paganisme ne put tenir devant l'apôtre de Jésus-Christ, dans le même temps et les mêmes provinces. L'œuvre de Dieu, dont Paul était chargé, subsiste après plus de dix-sept siècles ; au lieu qu'après deux siècles seulement on se souvenait à peine d'Apollonius (566). »

Quant à M. Rohrbacher, il n'a pas cru devoir entrer dans aucun détail sur Apollonius. Cependant il cite (567) quelques fragments de l'ouvrage de Philostrate, qui *est moins*, dit-il, *une histoire qu'un roman plein de contradictions et de contes ridicules;* et il ajoute (568), « certes, lorsqu'un homme vous débite gravement pour de l'histoire des contes aussi puérils, il s'ôte lui-même toute croyance, et ce serait perdre son temps et insulter au bon sens des lecteurs, que de la réfuter sérieusement » Beaucoup d'autres, néanmoins, n'ont pas craint de perdre leur temps en le réfutant *sérieusement;* et il le fallait bien, puisque, malgré l'absurdité des faits imputés à ce philosophe, il fut une époque où c'était de mode de les invoquer toutes les fois qu'on voulait combattre les faits évangéliques.

APOLLONIUS, auteur ecclésiastique, vivait sur la fin du II$^e$ siècle et au commencement du III$^e$, sous l'empire de Commode et Sévère. Saint Jérôme le qualifie du titre d'homme très-savant (569).

Il écrivit en grec contre l'hérétique Montan, contre Priscille et Maximille, ses prophétesses, et contre leurs disciples. Il leur reprochait leur avarice et tournait en ridicule leur abominable doctrine et leurs prétendues prophéties. « S'ils se tiennent assurés de leur innocence, disait-il, qu'ils paraissent pour se justifier des erreurs dont on les accuse ; ou s'ils en sont convaincus, qu'ils aient honte de retomber dans les mêmes fautes. Car, quand ils nieront que leurs prophètes ont reçu des présents, et qu'on prouvera qu'eux-mêmes en ont reçu, ils seront forcés d'avouer qu'ils ne sont point des prophètes. On juge de l'arbre par le fruit, et on doit aussi juger du prophète par ses actions. Dites-moi donc : un prophète teint-il ses cheveux pour leur faire changer de couleur? Un prophète noircit-il ses sourcils? Un prophète aime-t-il à être magnifiquement vêtu? Un prophète joue-t-il aux dés? Un prophète donne-t-il de l'argent à usure? Qu'ils déclarent si toutes ces choses sont légitimes ou non, et je leur montrerai ensuite qu'elles ont été pratiquées parmi eux. »

L'historien Eusèbe remarque que l'ouvrage d'Apollonius contenait un grand nombre d'autres arguments très-forts pour réfuter l'hérésie des montanistes, et qu'il y employait l'autorité de l'Apocalypse de saint Jean, et y rapportait que cet apôtre avait ressuscité un mort à Ephèse (570). Apollo-

(564) Voy. dans le *Dict. théol.* de Bergier l'article *Apollonius de Tyane.* — On peut consulter aussi, dans les tomes IV, p. 85, 853, 854; V, p. 834; VII, p. 946; IX, p. 245, 248, 918, et XII, p. 91, 466, des *Démonstrations évangéliques*, publiées par M. l'abbé Migne, d'excellents arguments contre cet imposteur. Nous recommandons, en particulier, les considérations de Jean Lesley, dans sa *Méthode courte et aisée contre les déistes*, apud *Dém. évang.*, tom. IV, col. 851 et seqq.

(565) *Histoire de l'Eglise*, liv. I, tom. I$^{er}$, p. 76 de l'édit. in-8° de Besançon, 1835.

(566) Nous remarquerons que l'auteur de l'article *Apollonius de Tyane*, dans l'*Encycl. d'Alemb.*, paraît quelque peu embarrassé en parlant de ce philosophe; il rapporte bien le jugement des plus graves auteurs sur Apollonius, mais il s'efforce ensuite de montrer la justesse de quelques-uns de ces *propos*, et veut le faire passer pour un sage. Il ajoute : « Les lumières qu'Apollonius avait acquises dans ses voyages le firent aisément passer pour un magicien, *et il le voulut bien :* il fit une étude profonde de ce qu'on appelait de son temps la magie, et se piquait d'habileté dans cette vaine science. *Il eut aussi le tort de se laisser rendre des honneurs divins;* mais il paraît qu'il fut irréprochable dans ses mœurs, et que si les païens en général l'ont trop exalté, quelques chrétiens l'ont peut-être aussi trop décrié. » — Mais est-ce donc l'avoir trop décrié que de l'appeler *imposteur*, lui qui, tout en *voulant bien passer pour magicien*, osa cependant *se laisser rendre des honneurs divins?* Or, nous ne voyons pas que les Chrétiens aient entrepris autre chose contre lui que de montrer ses impostures. L'auteur de l'article, par ce qu'il dit d'Apollonius, fait assez voir lui-même qu'il ne fut qu'un fourbe; et, puisqu'il avoue que ce philosophe ne se défendait point de *magie*, il est clair que ses panégyristes ont été ou bien aveugles, ou bien imposteurs eux-mêmes, de vouloir le faire passer pour un thaumaturge dont les actions pouvaient être mises en opposition avec les miracles les plus avérés.

(567) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. IV, p. 373-374.

(568) Ibid., p. 375.

(569) *De scrip. ecclés.*, c. 10.

(570) Apud D. Ceillier. *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. II, pag. 534.

nius composa cet ouvrage que saint Jérôme nomme un excellent livre, *insigne et longum volumen* (571); quarante ans après la naissance de l'hérésie de Montan, c'est-à-dire vers l'an 211, car Eusèbe fait commencer les montanistes en l'année 171 (572). Nous n'avons plus le Traité entier d'Apollonius, mais seulement un fragment rapporté par le même Eusèbe (573). Tertullien qui donna dans les erreurs des montanistes, vit avec peine l'ouvrage de notre auteur. Pour parer ce coup, il écrivit sept traités contre l'Eglise, dans le dernier desquels il tâche d'éluder la force des arguments d'Apollonius, qu'il traitait d'emporté et de calomniateur.

**APOLLONIUS**, philosophe stoïcien, précepteur de Marc-Aurèle. Sur l'invitation d'Antonin, il vint de Chalcis, en Syrie, à Rome. C'était un voyage de quatre à cinq cents lieues. Lorsqu'Antonin le sut arrivé, il l'invita de venir au palais pour lui remettre son élève. Le philosophe répondit que ce n'était point au maître à aller chercher son disciple, mais au disciple à venir trouver son maître. Après avoir fait cinq cents lieues pour vendre plus chèrement ses leçons, il refusa, par vaine gloire, de faire cinq cents pas. Antonin dit en souriant: « Il a été plus facile à Apollonius de venir de Chalcis à Rome, que de son logis au palais. » Il censura également son avarice, dit Capitolin, en lui accordant de gros salaires (574); car les philosophes de ce temps-là, tout en répétant que le sage n'avait besoin de rien, acceptaient volontiers des pensions de six cents pièces d'or (575). Tel fut le stoïcien Apollonius.

**APOLLONIUS**, sénateur romain, martyr. Sous l'empire de Commode, l'Eglise jouissait par tout le monde d'une profonde paix, qui donna lieu à un grand nombre de conversions. En sorte qu'à Rome plusieurs personnes nobles et riches embrassèrent la foi chrétienne, avec leurs domestiques et leurs parents. De ce nombre fut Apollonius, sénateur, illustre dans les lettres et dans la philosophie. Il fut accusé par un de ses esclaves nommé Sévère, qui fut puni de mort, suivant l'ordonnance de Marc-Aurèle par laquelle il défendait d'accuser les Chrétiens comme Chrétiens. L'esclave fut donc mis en croix et eut les jambes cassées par sentence de Pérennis, préfet du prétoire; mais ensuite Pérennis pria Apollonius de rendre compte au sénat de sa conduite. Il composa un discours excellent, où il confessait nettement la foi chrétienne et en faisait l'apologie, et le récita en plein sénat. Mais, comme il tenait pour maxime de ne point pardonner aux Chrétiens qui avaient une fois comparu en jugement s'ils ne se rétractaient, il fut condamné par décret du sénat à perdre la tête: ce qui fut exécuté (576). C'était la huitième année de Commode, cent quatre-vingt-neuf de Jésus-Christ.

**APOLLONIUS** (Saint), moine et confesseur, sous Julien, en l'an 363 de Jésus-Christ, en Egypte (577).

Dans toutes les provinces, les gouverneurs païens prenaient avantage de la conduite de l'empereur et de sa haine contre les Chrétiens pour exiger d'eux de grosses sommes et leur faire souffrir des tourments; sachant bien qu'encore qu'ils excédassent leurs ordres, ils n'en seraient pas repris. En effet, si les Chrétiens s'en plaignaient, l'empereur leur répondait: « La souffrance est votre partage, c'est ce que votre Dieu vous recommande. »

En Egypte donc vivait depuis quarante ans dans le désert, avec un grand nombre de disciple, saint Apollonius. Ayant su que l'un d'eux avait été pris pour lui faire porter les armes malgré lui (car Julien faisait enrôler les clercs et les moines), il alla dans la prison le consoler. Le centurion survint, et, indigné qu'Apollonius eût osé entrer, il l'enferma dans la prison avec ceux qui l'avaient accompagné à cette visite; voulant les enrôler tous, il fit renforcer la garde. Mais au milieu de la nuit, un ange éclatant d'une grande lumière vint et ouvrit les portes de la prison. Les gardes se jetèrent aux pieds des saints, les priant de se retirer, et disant qu'ils aimaient mieux mourir pour eux que de résister à la puissance divine qui les protégeait. Le matin, le centurion lui-même, avec les personnes les plus considérables, vint en hâte à la prison, les priant tous de sortir, parce que la nuit un tremblement de terre avait renversé sa maison et tué ses plus chers domestiques. Les saints se retirèrent chantant les louanges de Dieu et retournèrent à leur désert.

Saint Apollonius vécut encore longtemps, et fit plusieurs autres miracles; nous le voyons, en 395, abbé d'un monastère dans la Thébaïde près d'Hermopole, ayant sous sa conduite près de cinq cents moines. Nous ne savons pas à quelle époque Dieu appela à lui ce saint confesseur de la foi.

**APOLLONIUS** (Saint), moine, martyr au commencement du IVe siècle, avait été ordonné diacre de Tyr à cause de son mérite et de ses vertus. Pendant la persécution qui eut lieu sous Maximin, en 311, Apollonius avait soin de visiter les frères et de les encourager, de telle sorte qu'il en détermina plusieurs à souffrir le martyr (578).

Il fut pris et mis en prison dans la ville d'Antinoüs, en Egypte. Les païens venaient l'insulter et lui dire des injures; entre autres, un nommé Philémon, joueur de flûte, fameux et aimé de tout le peuple. Il traitait Apollonius d'impie et de séducteur, digne de la haine publique. Le saint moine lui répondit: — « Mon fils, Dieu veuille avoir pitié de toi,

(571) Hieron., ubi supra.
(572) C'est à tort que Moréri met ces deux faits, le premier en 213 et le second en 173.
(573) In *Hist.*, lib. v. c. 18.
(574) Jul. capit., *Ant. Pius*, n° 10, apud Rohrbacher, *Hist. univ. de l'égl. cath.*, tom. V, p. 101.
(575) Tatien, *Disc. aux Grecs.*
(576) Eusèbe, *in Chron.*, an. 191.
(577) Soc., lib. III, cap. 14; Ruf., *Vit. Patr.*, lib. II, cap. 7; Pallad., *Cons.*, cap. 52.
(578) *Acta sinc.*, p. 559; Ruf. et Pallad.

et ne te pas imputer ces discours. » Philémon fut touché de ces paroles et en ressentit un effet si merveilleux en son cœur, que tout à coup il se confessa Chrétien.

Alors il courut au tribunal du juge nommé Arien, et s'écria devant tout le peuple : « Vous êtes injustes de punir les amis de Dieu ; les Chrétiens ne font ni n'enseignent rien de mauvais: » Le juge qui connaissait le personnage, crut d'abord que c'était un jeu ; mais quand il vit qu'il continuait sérieusement et constamment, il dit : « Tu es fou, Philémon, tu as perdu l'esprit tout d'un coup.—Ce n'est pas moi, dit Philémon, qui suis fou, c'est toi-même : tu es un juge très-injuste et très-insensé de faire périr tant d'hommes justes. Pour moi, je suis Chrétien, et il n'y a point de meilleurs gens que les Chrétiens.» Le juge, après avoir essayé de le ramener par la douceur, lui fit souffrir toutes sortes de tourments.

Mais sachant que ce changement de Philémon venait des discours d'Apollonius, il le fit aussi tourmenter cruellement, l'accusant d'être un séducteur. Apollonius dit : « Plût à Dieu que vous, mon juge, et tous les assistants qui m'entendent, puissiez tous suivre cette erreur dont vous m'accusez. » Le juge ayant entendu ces paroles, le condamna à être brûlé avec Philémon devant tout le peuple ; mais après qu'ils furent entrés dans le feu, saint Apollonius dit à haute voix : *Seigneur ne livrez pas aux bêtes ceux qui vous confessent, mais montrez-nous évidemment votre puissance* (579). Aussitôt un nuage plein de rosée les environna et éteignit le feu. Le juge et le peuple étonnés se mirent à crier tout d'une voix : « Le Dieu des Chrétiens est grand et unique : c'est le seul immortel. » Le préfet d'Alexandrie l'ayant appris, en fut extraordinairement irrité. Il choisit les plus cruels de ses officiers, et fit amener à Alexandrie, chargés de chaînes, le juge Arien qui s'était converti, et ceux qui avaient attiré le miracle. Pendant le voyage, saint Apollonius commença à instruire dans la foi ceux qui les conduisaient, et il les persuada tellement, qu'ils s'offrirent aux juges avec leurs prisonniers et se confessèrent aussi chrétiens. Le préfet d'Égypte, les voyant immobiles dans la foi, les fit jeter au fond de la mer, et les baptisa sans y penser. Leurs corps se trouvèrent ensuite sur le rivage ; on les plaça dans un même sépulcre, et il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

APOLLOS, APOLLON ou APOLLO (Saint), juif d'Alexandrie qui vint à Ephèse, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 54, pendant l'absence de saint Paul qui était allé à Jérusalem (580). Il était éloquent et savant dans les saintes Ecritures. Il était, de plus, instruit de la voie du Seigneur, et l'enseignait avec ferveur et avec soin ; mais il ne connaissait que le baptême de saint Jean. Aquilla et Priscilla l'ayant entendu, s'appliquèrent à l'instruire plus exactement ; et comme il voulait passer en Achaïe, ils écrivirent aux frères en sa faveur. Il vint à Corinthe, et servit utilement à confirmer les fidèles et à convaincre les Juifs.

APOSTATS, Chrétiens qui étaient tombés et qui, durant les persécutions, avaient lâchement abandonné la foi. Saint Cyprien, évêque de Carthage, s'occupe beaucoup de ces malheureux. Etant en exil, il écrit à son clergé, à leur sujet, et suspend leur réconciliation jusqu'à ce qu'il ait pu examiner avec lui cette grave affaire (250).

I. Une de ses lettres se termine ainsi : « Quant à ce que m'ont écrit nos frères, les prêtres Donat et Fortunat, Novat et Gordius, je n'ai pu y répondre seul, parce que, dès le commencement de mon épiscopat, j'ai résolu de ne rien faire de mon chef sans votre avis et le consentement du peuple ; mais, quand Dieu m'aura fait la grâce de retourner avec vous, nous traiterons ensemble des choses faites ou à faire, comme le respect que nous nous devons réciproquement nous y oblige (581). » Ces paroles sont extrêmement remarquables ; elles montrent la déférence que les saints évêques avaient pour leur clergé et même pour tout le peuple fidèle.

Or, l'affaire dont il s'agit ici et dont saint Cyprien diffère la résolution, était le rétablissement de ceux qui étaient tombés. On ne peut en douter en lisant les diverses Epîtres que saint Cyprien écrivit dans son exil. Ces malheureux apostats étaient très-nombreux dans cette église : c'était la plus grande partie du peuple et une partie même du clergé. Le saint évêque de Carthage apprit qu'ils sollicitaient les martyrs et les confesseurs pour obtenir des lettres de recommandation ; en sorte qu'il s'en donnait tous les jours des milliers contre la règle (582) ; car c'était un usage reçu dans l'Eglise, que les pécheurs avaient recours aux martyrs et aux confesseurs, et qu'à leur recommandation on abrégeait ou on adoucissait leur pénitence, et leur réconciliation à l'Eglise était plus facile (583). On appelait, à proprement parler, martyrs ceux qui avaient souffert des tourments, et confesseurs ceux qui avaient seulement confessé la foi publiquement ; mais dans l'usage on confondait quelquefois ces noms. Saint Cyprien, ayant donc appris ce désordre, écrivit trois lettres ; la première aux martyrs et aux confesseurs ; la seconde, aux prêtres et aux diacres ; la troisième, aux laïques qui étaient demeurés fermes, et marqua que chacune devait être lue à ceux à qui s'adressaient les deux autres. La lettre aux martyrs et aux confesseurs est conçue en ces termes :

« Le devoir de notre charge nous oblige à vous avertir que vous, qui avez gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devez

(579) *Ps.* LXXIII, 19.
(580) *Act. apost.* XVIII, 24, vid. D. Calmet, *Dict. de la Bible*, art. *Apoll.*, n° 2.

(581) S. Cyprian., epist. 14, p. 6.
(582) Ibid.
(583) Epist. 20.

aussi être les plus zélés à garder sa loi et sa discipline. J'avais cru que les prêtres et les diacres qui sont présents vous instruiraient pleinement des règles de l'Evangile, comme il a toujours été pratiqué sous nos prédécesseurs; que les diacres allaient à la prison, et réglaient les désirs des martyrs. Mais j'ai senti une grande douleur d'apprendre qu'au lieu que vous m'avez écrit avec précaution, avec respect, d'examiner vos demandes et d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui sont tombés, quand la persécution sera finie, il y a des prêtres, qui, avant qu'ils aient achevé leur pénitence, offrent pour eux et leur donnent l'eucharistie. On peut le pardonner aux coupables. Qui est le mort qui ne chercherait pas la vie avec empressement? Mais c'est à ceux qui président à garder la règle, et n'être pas bouchers au lieu de pasteurs; car c'est les tromper que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'apprends, nos chers frères, que quelques-uns vous pressent avec impudence et abusent de votre bonté, je vous prie, aussi instamment que je puis, de vous souvenir de l'Evangile; de considérer ce que les martyrs, vos prédécesseurs, ont autrefois accordé, afin de peser exactement les demandes de ceux-ci; vous qui êtes les amis du Seigneur et qui jugerez un jour avec lui, examinez la vie et le mérite de chacun et la qualité des péchés, de peur que, si vous permettiez ou si nous faisions quelque chose avec précipitation, notre Eglise n'en rougît devant les païens mêmes. Modérez les demandes que l'on vous fait, reconnaissant et réprimant ceux qui abusent de vos grâces, pour s'en faire des amis ou même en trafiquer indignement. »

Ces derniers mots semblent signifier qu'il en est qui vendaient à d'autres des billets de martyrs. Saint Cyprien continue ainsi : « Vous devez aussi prendre garde de marquer nommément ceux à qui vous désirez que l'on donne la paix; car j'apprends qu'il y a des billets conçus en ces termes : *Qu'un tel avec les siens soit reçu à la communion;* ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuse ne nous charge de haine; car ce mot, *avec les siens*, s'étend loin et on peut nous en présenter vingt et trente ou plus qui se diront parents, alliés, affranchis et domestiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet ceux que vous voyez, que vous connaissez et dont vous savez que la pénitence est proche de la satisfaction. »

II. La lettre aux prêtres et aux diacres n'est pas moins explicite. En voici l'analyse : « J'ai eu longtemps patience, mais je ne puis plus me taire sans exposer le peuple et nous-mêmes à l'indignation de Dieu, puisque quelques-uns des prêtres, ne songeant ni au jugement futur ni à l'évêque qui les gouverne maintenant, veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'est pratiqué sous nos prédécesseurs. Je souffrirais l'injure que reçoit l'épiscopat; mais il n'y a plus lieu de dissimuler, puisque quelques-uns de vous trompent nos frères, et, pour s'attirer des applaudissements en rétablissant contre l'ordre ceux qui sont tombés, leur nuisent davantage. Ils savent eux-mêmes que leur crime est le plus grand de tous; cependant au lieu que dans les moindres péchés les coupables font pénitence pendant un temps réglé, viennent à l'*exomologèse* selon l'ordre de la discipline, et reçoivent le droit de communier par l'imposition des mains de l'évêque et du clergé; ceux-ci sont admis à la communion, quoique la persécution dure encore; on offre leur nom et sans pénitence ni *exomologèse* (584), ni imposition des mains, on leur donne l'eucharistie.

« Ceux qui ne savent pas si bien les Ecritures, n'en seront pas coupables; mais ceux-là le seront, qui président et n'en avertissent pas les frères. De plus, ils rendent odieux les bienheureux martyrs et les compromettent avec l'évêque. Car, contrairement à ce que les martyrs m'ont écrit, me priant de remettre l'examen des apostats et leur réconciliation, après la paix de l'Eglise et mon retour, ceux-ci communiquent dès à présent et offrent avec eux, et leur donnent l'eucharistie. Au lieu que si les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandaient quelque chose de plus que la loi de Dieu ne permet, ce serait aux prêtres et aux diacres de les avertir, comme l'on a toujours fait par le passé. Aussi Dieu ne cesse point de nous reprendre jour et nuit. Car, outre les visions nocturnes, le jour même, les enfants innocents qui sont avec nous, sont remplis du Saint-Esprit. Ils voient en extase de leurs yeux, et entendent et disent les choses dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous apprendrez tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous qui sont imprudents et enflés, doivent savoir que s'ils continuent, j'userai de la correction que le Seigneur commande; je leur défendrai cependant d'offrir et les obligerai à plaider leur cause devant nous, devant les confesseurs et même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous assembler. » Cette défense faite aux prêtres d'offrir le saint sacrifice pendant un certain temps, semble être la peine canonique que l'on a depuis nommée *suspense*.

Dans sa lettre au peuple fidèle, saint Cyprien témoigne une extrême compassion pour ceux qui étaient tombés; il leur fait espérer leur rétablissement pourvu qu'ils ne précipitent rien. Il blâme encore les prêtres qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux et de leur don-

(584) Saint Cyprien semble prendre le mot d'*exomologèse*, non pour toute la pénitence, comme Tertullien, mais pour une partie; c'est-à-dire, suivant la signification du mot grec, pour une *confession*, qui se pouvait faire après avoir achevé la pénitence, avant que de recevoir l'imposition des mains : mais on ne sait si cette confession était secrète ou publique. (Fleury. *Hist. ecclés.* liv. vi, n° 42.)

ner l'Eucharistie; au lieu d'observer l'ordre de la pénitence, de l'*exomologèse* et de l'imposition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables et à leur inspirer la patience. Puis, il ajoute : « Qu'ils écoutent notre conseil, qu'ils attendent notre retour, afin qu'alors, en l'assemblée de plusieurs évêques et en la présence des confesseurs, nous puissions examiner les lettres des bienheureux martyrs. »

III. Cependant saint Cyprien crut devoir, quelque temps après, se relâcher un peu à cause de la saison, et il écrivit de nouveau en ces termes aux prêtres et aux diacres de son église (585) :

« Comme je vois qu'il n'est pas encore possible d'aller à vous, et que nous entrons déjà dans l'été, qui apporte de grandes et fréquentes maladies, je crois qu'il faut pourvoir à nos frères, afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils sont prévenus de mal et se trouvent en péril, puissent, sans attendre notre présence, faire la confession de leur péché devant tout prêtre présent, ou, s'il ne se trouve point de prêtre et que la mort presse, devant un diacre; et qu'ayant reçu l'imposition des mains pour la pénitence, ils aillent au Seigneur avec la paix que les martyrs nous ont priés de leur donner. » On ne croit pas que ceci doive s'entendre de l'absolution sacramentelle, mais seulement de quelque cérémonie qu'un diacre peut accomplir par délégation de l'évêque. Saint Cyprien continue ainsi :

« Soutenez le reste de ceux qui sont tombés et consolez-les, afin qu'ils ne perdent pas la foi et ne désespèrent pas de la miséricorde du Seigneur. Que votre vigilance s'étende aussi sur les catéchumènes; si, se trouvant prêts de mourir et en péril, ils implorent la grâce de Dieu, elle ne doit pas leur être refusée. » Mais comme quelques-uns, qui n'avaient point de billets des martyrs, pressaient indiscrètement, il confirme le même ordre, et ajoute : « Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de personnes, ni une Eglise ou une province seule, mais le monde entier, qu'ils attendent la paix publique de l'Eglise, afin que dans une assemblée de plusieurs évêques et en présence du peuple qui n'est point tombé, nous puissions tout régler d'un commun avis. Il ne serait pas raisonnable de faire entrer dans l'Eglise quelques-uns des apostats, tandis qu'il y a des confesseurs exilés qui n'ont pu encore revenir, étant dépouillés de tous leurs biens. Ceux qui sont si pressés, ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent et même plus. On combat tous les jours; si leur repentir est sincère et si leur zèle est si ardent, qu'ils ne puissent souffrir le délai, ils peuvent recevoir la couronne du martyre. »

Cette conduite de saint Cyprien fut soutenue par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, et des confesseurs de Rome à ceux de Carthage pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apostats, suivant la rigueur de l'Evangile. De son côté, saint Cyprien écrivit aux prêtres et aux diacres de Rome pour leur rendre compte de sa retraite, dont on ne leur avait pas fait un rapport assez fidèle. Il leur envoya aussi les lettres qu'il avait écrites pendant sa retraite, au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'était passé et comment il s'était conformé à leurs conseils, touchant les apostats malades pour conserver l'unité dans la discipline.

IV. Mais si saint Cyprien usait de prudence et de charité, comme d'une juste fidélité envers les règles en ces circonstances; d'autres ne l'imitaient pas en cela. Lucien, confesseur de Carthage, pressait avec un zèle indiscret la réconciliation des apostats en vertu des billets des confesseurs. Ayant vu les lettres par lesquelles le saint évêque de Carthage ordonnait de différer cette réconciliation, il en vint à cet excès de témérité d'écrire au nom de tous les confesseurs le billet suivant à saint Cyprien (586) : « Sachez que nous avons donné la paix à tous ceux dont vous apprendrez la conduite depuis leur péché, et nous désirons que vous le fassiez savoir aux autres évêques. Nous souhaitons que vous ayez la paix avec les saints martyrs. En présence d'un exorciste et d'un lecteur, écrit par Lucien. »

Saint Cyprien fut fort surpris de ce billet. Voyant qu'il échauffait les esprits turbulents qu'il avait de la peine à gouverner, et qu'il les poussait à vouloir extorquer la paix de l'Eglise, il écrivit à ses prêtres et à ses diacres pour les inviter à s'en tenir à ce qu'il leur avait écrit déjà au sujet des apostats (587). « C'est, leur dit-il, une affaire qui nous regarde tous et que nous devons juger en commun. C'est pourquoi je n'ose me l'attribuer seul, ni porter un préjugé. J'ai envoyé copie des lettres que je vous ai écrites à plusieurs de mes collègues, qui m'ont répondu qu'ils étaient du même avis et qu'il fallait nous y tenir jusqu'à ce que nous puissions nous assembler et examiner les cas particuliers. Et afin que vous sachiez ce que m'a écrit Caldonius, mon collègue, et ce que je lui ai répondu, j'ai joint à cette lettre la copie de la sienne et de ma réponse; et je vous prie de lire le tout à nos frères, afin qu'ils se disposent de plus en plus à la pénitence. »

La lettre de Caldonius, adressée à saint Cyprien et aux prêtres de Carthage porte ce qui suit (588) :

« La nécessité du temps fait que nous ne devons pas légèrement donner la paix; mais ceux qui, après avoir sacrifié, ont été tentés de nouveau et se sont bannis volontairement, me paraissent avoir effacé leur péché, ayant abandonné leurs terres et leurs maisons pour faire pénitence et suivre Jésus-Christ. Ainsi, Félix, mon proche voisin,

(585) Epist. 18 et 19.
(586) Apud Cyprian., epist. 23.
(587) Epist. 26.
(588) Apud Cyprian., epist. 24, 25, 27.

que je connais particulièrement et qui était prêtre sous Décius, et Victoire sa femme, et Lucius, se sont bannis et leurs biens sont confisqués. Une femme nommée Bone a été traînée par son mari pour sacrifier, d'autres lui tenaient les mains et sacrifiaient; elle disait : *Ce n'est pas moi qui le fais, c'est vous.* Quoique sa conscience fût nette, elle s'est aussi bannie. Ils demandent tous la paix, disant : *Nous avons recouvré la foi que nous avions perdue, faisant pénitence et confessant publiquement Jésus-Christ.* Quoique je croie qu'il la leur faille donner, je les ai renvoyés à votre conseil, de peur de paraître m'attribuer quelque chose. Ecrivez-moi donc ce que vous avez résolu en commun. »

Dans la réponse que saint Cyprien fit à Caldonius, il approuve entièrement sa conduite, et, pour lui faire connaître comment il avait agi lui-même, il lui fait passer cinq lettres qu'il avait écrites sur ce sujet. « Je les ai déjà envoyées, ajoute-t-il, à plusieurs de nos collègues; elles leur ont plu, et ils ont répondu qu'ils étaient du même avis. Je vous prie de le faire savoir à ceux de nos collègues que vous pourrez, afin que nous ayons tous une même conduite et un même esprit suivant les préceptes du Seigneur. »

Saint Cyprien écrivit encore au clergé de Rome pour lui rendre compte de tout ceci, c'est-à-dire de l'indiscrétion de Lucien et de son billet. « Ces termes, dit-il, dont vous serez informés *comment ils se sont conduits depuis leur péché*, nous rendent plus odieux. Quand nous aurons examiné les causes particulières, il semblera que nous avons refusé à plusieurs ce que tous se vantent d'avoir reçu des martyrs et des confesseurs. Enfin la sédition a déjà commencé; car, en plusieurs villes de notre province, le peuple s'est élevé contre les évêques, criant que les martyrs et les confesseurs avaient une fois donné la paix à tous; et se la sont fait donner sur-le-champ, intimidant les évêques qui n'ont pas eu assez de courage et de foi pour leur résister. »

En même temps saint Cyprien écrivit aux prêtres Moïse et Maxime (589), et aux autres confesseurs qui étaient encore en prison à Rome pour les féliciter de leur généreuse confession, et encore plus de leur fermeté à maintenir la discipline. Il donna avis à son clergé de la lettre qu'il écrivit au clergé de Rome. Et parce qu'il fallait l'envoyer par des clercs; que plusieurs des siens étaient absents, et que le peu de ceux qui étaient avec son clergé suffisait à peine pour le service ordinaire, il le prévient qu'il a été nécessaire d'en ordonner de nouveaux. « Sachez donc, ajoute-t-il (590), que j'ai fait lecteur Satur, et sous-diacre Optat, confesseur, que nous avions déjà disposés à la cléricature d'un commun avis, quand nous fîmes lire deux fois Satur le jour de Pâques, et quand nous établîmes Optat entre les lecteurs pour instruire les catéchumènes, dans l'examen que nous faisions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles pour voir s'ils avaient toutes les qualités requises à ceux que l'on disposait au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en votre absence; mais la nécessité m'a fait avancer ce que nous avions déjà résolu d'un commun accord. » — Telle était l'exactitude de la discipline au fort de la persécution; et l'on voit, dit Fleury (591), avec quel soin les évêques examinaient et préparaient ceux qu'ils destinaient même aux moindres ordres.

V. Le clergé de Rome ayant reçu la lettre que saint Cyprien avait envoyée par Satur et par Optat, lui écrivit longuement et lui adressa une Epître que les auteurs ecclésiastiques considèrent comme un décret touchant les apostats.

La conduite de saint Cyprien est entièrement approuvée par le clergé romain. Il blâme ensuite l'indiscrétion des apostats et plus encore celle de ceux qui les excitaient. Le clergé marque combien il est nécessaire, dans les temps les plus fâcheux, de s'attacher fermement à la discipline de l'Eglise et de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête. Puis, il ajoute : « Et ce n'est pas une résolution formée depuis peu chez nous; nous trouvons que cette sévérité, cette foi, cette discipline est ancienne. L'Apôtre n'aurait pas dit que l'on parlait de notre foi par tout le monde (592), si dès lors elle n'eût jeté de fortes racines; et ce serait un grand crime de dégénérer d'une telle gloire. Dieu garde l'Eglise romaine de perdre sa vigueur par une facilité profane; et de relâcher les nerfs de la sévérité, en renversant la majesté de la foi. Quand on voit nos frères non-seulement renversés, mais tombant encore tous les jours; leur accorder le remède prématuré d'une réconciliation qui ne leur servira de rien, c'est, par une fausse miséricorde, ajouter de nouvelles plaies à celle de l'apostasie. En ôtant à ces malheureux le remède même de la pénitence; ce n'est pas guérir, mais si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. »

Ensuite le clergé de Rome dit : « Nous avons une nécessité plus pressante de différer, nous qui, depuis la mort de Fabien (arrivée en 250) de glorieuse mémoire, par la difficulté du temps, n'avons pu encore avoir d'évêque pour régler tout ceci et pour examiner avec autorité et conseil ceux qui sont tombés. En cette grande affaire nous sommes de votre avis, qu'il faut attendre la paix de l'Eglise et ensuite examiner la cause des apostats, en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs et les laïques qui sont demeurés fermes. Car il nous semble que ce serait nous charger d'une grande haine, si un seul prononçait sur un crime commis par tant de personnes.

(589) Epist. 281, pag. 25.
(590) Epist. 29.
(591) Liv. VI, n° 44.
(592) *Rom.* I, 8.

Un décret ne peut être ferme sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le monde entier ravagé et plein des restes de ceux qui sont tombés. Un mal si étendu demande de grands conseils et de grands remèdes; et comme ceux qui ont apostasié sont tombés par aveuglement et faute de précaution, ceux qui veulent réparer ce mal doivent y employer toute la sagesse des meilleurs conseils, de peur que ce qui ne serait pas fait comme il convient, ne soit jugé de tous comme mal... »

Les prêtres de Rome ajoutent : « Cherchant à garder ce tempérament, nous avons consulté longtemps et en grand nombre avec quelques évêques de notre voisinage et avec ceux des provinces éloignées que la persécution a chassés ici, et nous avons cru qu'il ne fallait rien innover avant l'établissement d'un évêque, mais tenir en suspens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui se trouvent en péril de mort, qu'après avoir fait pénitence et témoigné souvent la détestation de leurs péchés, s'ils donnent des signes d'un vrai repentir par leurs larmes et leurs gémissements, quand il n'y aura plus humainement d'espérance qu'ils puissent vivre, qu'en ce cas on les secoure avec grande précaution. Dieu sait ce qu'il en fait et comment il règle son jugement; c'est à nous à prendre bien garde que les méchants ne louent notre excessive facilité et que les vrais pénitents ne nous accusent de dureté et de cruauté. »

Ce décret du clergé de Rome fut écrit et récité par Novatien, et souscrit par les autres prêtres, entre autres par le confesseur Moïse. Ensuite les lettres en furent envoyées dans toute la chrétienté, afin que toutes les églises en eussent connaissance. Quant à la lettre qui était pour Carthage, on y joignit la copie de celle qui était pour la Sicile.

Avec cette lettre, saint Cyprien reçut aussi celle des prêtres Moïse et Maxime, des diacres Nicostrate et Rufin et des autres confesseurs qui étaient prisonniers à Rome, et qui répondaient à la sienne avec de grandes actions de grâces. Il en fit part à son clergé, et leur en envoyant des copies, il lui dit : « Ayez soin, autant qu'il est possible, que nos lettres et leurs réponses soient connues de nos frères. Même si quelqu'un des évêques étrangers, mes collègues, ou des prêtres ou des diacres, se trouvent présents ou surviennent, instruisez-les de tout ceci, et permettez-leur, s'ils le veulent, d'en prendre des copies pour les emporter chez eux; quoique j'aie ordonné à notre frère, le lecteur Satur, de les laisser copier à tous ceux qui le désireront, afin que tous agissent de concert pour régler ainsi les églises en attendant. »

VI. Mais les apostats ne se contentaient pas de toutes ces règles de haute prudence. Ils pressaient toujours leur rétablissement et ils écrivirent à saint Cyprien comme au nom de toute l'Eglise, prétendant que la paix leur était due et que le martyr Paul l'avait donnée à tous. Cyprien leur répondit :

« Notre Seigneur, établissant la dignité d'évêque et la Constitution de son Eglise, dit à Pierre (593) : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne la vaincront pas; et à toi je donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découle et l'ordination des évêques et la constitution de l'Eglise, en sorte que l'Eglise soit établie sur les évêques, et que toute affaire ecclésiastique se règle par eux. »

Le raisonnement du Saint repose sur ce principe de Tertullien : « Le Seigneur a laissé les clefs du ciel à Pierre, et par lui à l'Eglise (594). » Comme dit encore saint Optat de Milève : « Pierre seul a reçu les clefs, mais pour les communiquer aux autres (595). » D'après cela l'épiscopat est un, et dans sa source qui est Jésus-Christ, et dans son canal qui est saint Pierre.

« Tout ceci étant donc fondé sur la loi de Dieu, reprend saint Cyprien, je m'étonne que quelques-uns aient eu l'audacieuse témérité de vouloir m'écrire au nom de l'Eglise, tandis que l'Eglise consiste dans l'évêque et dans le clergé, et dans tous ceux qui sont demeurés fermes. Car à Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'appelle l'Eglise; il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. S'ils sont l'Eglise, que reste-t-il, sinon que nous les priions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns qui, avant leur chute, s'é-

(593) M. l'abbé Rohrbacher donne de la sorte le commencement de la lettre de saint Cyprien aux apostats (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. V, pag. 418). Mais Fleury rapporte ainsi qu'il suit ce commencement (liv. VI, n° 46) : « Le Seigneur a fondé l'Eglise sur les évêques, en disant à Pierre : *tu es Pierre*, etc. L'Eglise consiste dans l'évêque, le clergé et tout le peuple fidèle, » etc. Ce sont bien là, en effet, les premières lignes de saint Cyprien. D'où vient la différence dans ces deux historiens? Est-ce que le second, dans l'intérêt de sa doctrine habituelle, était bien aise de s'appuyer de ce texte; et le premier aurait-il voulu faire disparaître un passage qui n'est pas rigoureusement exact, l'Eglise étant fondée sur Pierre et non sur l'éviscopat? Dans l'un comme dans l'autre cas ces deux historiens nous paraîtraient quelque peu puérils. Car, Fleury ne pouvait arguer d'un texte isolé et tiré d'un évêque dont l'autorité doctrinale est contestable, puisqu'il erra gravement sur la question du baptême des hérétiques, et il eût été facile à M. Rohrbacher de réduire à sa juste valeur l'assertion du saint évêque. Quoi qu'il en soit, nous suivons la traduction de ce dernier comme la meilleure; mais nous étions bien aise d'avertir de ceci, parce que nous aurons occasion, plus loin, d'examiner la doctrine de saint Cyprien sur la Constitution de l'Eglise. — *Voy.* l'article CYPRIEN (Saint), évêque de Carthage et martyr.

(594) Tertullien, *Scorp.*, n° 10.

(595) Optat., lib. VII *contra Parmen.*, n° 3.

taient signalés dans l'Eglise par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité et modestie, disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne voulaient pas demander la paix à contre-temps, mais attendre notre retour, disant que la paix leur en serait alors plus agréable. Vous donc qui venez de m'écrire, marquez-moi vos noms, afin que je sache à qui je dois répondre (596). »

Saint Cyprien approuve ensuite la conduite de son clergé, qui, de l'avis des évêques qui s'étaient trouvés à Carthage, avait résolu de ne point communiquer avec Gaïus, prêtre de Diddo, et avec son diacre, parce qu'ils avaient communiqué avec les apostats et présenté leurs offrandes. Même après en avoir été repris deux fois par les évêques, ils avaient persisté. Cyprien ordonna d'en user de même à l'égard des prêtres et des diacres étrangers qui pourraient tomber dans la même faute. Ils l'avaient aussi consulté touchant Philumène et Fortunat, sous-diacres, et Favorin, acolyte, qui étaient revenus après s'être retirés. Il ordonne qu'ils s'abstiennent seulement de recevoir la distribution qui leur était due par mois, comme clercs, sans être privés de leurs fonctions. Mais, au reste, il déclare qu'il ne peut juger seul cette affaire, attendu que beaucoup de clercs étaient encore absents, et que la cause de chacun devait être examinée, non-seulement avec ses collègues, mais encore avec tout le peuple, car il s'agissait d'établir une règle pour l'avenir.

Il y avait encore une raison particulière qui obligeait saint Cyprien à user en ceci d'une grande circonspection : c'est qu'il était lui-même dans le cas de ces clercs; lui aussi s'était retiré et n'était pas encore revenu. Ce serait donc raisonner mal de conclure de ces ménagements que dictait la prudence, que telle était généralement la forme des jugements ecclésiastiques. Il donne encore avis de tout ceci au clergé de Rome, et lui envoya les copies de ces lettres, en particulier de celle où il montre les évêques *unis* et *un* avec saint Pierre. Il les avertit en même temps de se méfier de Privat, évêque hérétique de Lambèse.

Dans sa réponse, le clergé de Rome loue la fermeté et le zèle de l'évêque de Carthage et blâme extrêmement les demandes téméraires des apostats. Sur la question de Privat le clergé dit : « Vous avez suivi votre coutume, en nous donnant avis de ce qui vous touche; car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'Eglise, dont les membres sont distribués dans toutes les provinces. Mais, même avant d'avoir reçu vos lettres, l'artifice de cet hypocrite ne nous avait point échappé. Un certain Futurus, porte-étendard du parti de Privat, était venu pour tâcher d'obtenir artificieusement des lettres de nous; mais il ne nous en a pas plus imposé qu'il n'a reçu de lettres (597). » — C'est ici une preuve de l'intérêt que mettaient les hérétiques mêmes aux voyages de Rome pour y obtenir quelque faveur.

VII. C'est dans le *Traité de ceux qui étaient tombés* que saint Cyprien fait surtout connaître son sentiment sur cette grave question qui occupa si fortement l'Eglise de son temps.

Il n'épargne aux apostats ni les reproches pour les humilier, ni les autres remèdes propres à les guérir. Et afin de rendre plus sensible l'énormité de leur crime, il rapporte plusieurs punitions miraculeuses dont il avait une connaissance particulière. Un d'eux, qui était monté volontairement au Capitole pour nier la foi, devint muet aussitôt qu'il eût renoncé à Jésus-Christ. Une femme, étant allée au bain après avoir commis ce crime, tomba saisie du malin esprit, se déchira la langue de ses dents, et mourut peu de temps après, tourmentée de douleurs de ventre et des entrailles. Des parents en s'enfuyant laissèrent une petite fille à la mamelle entre les bras de sa nourrice, qui la porta aux magistrats; comme cet enfant ne pouvait encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin qui restait du sacrifice. La mère, ayant depuis repris sa fille et ne sachant point ce qui s'était passé, l'apporta à l'église au moment où saint Cyprien offrait le saint sacrifice. L'enfant pendant toutes les prières ne fit que pleurer et se tourmenter. Après la consécration, lorsque le diacre vint présenter le calice aux assistants, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lèvres et refusa le calice. Le diacre insista et lui fit avaler malgré elle du sacrement contenu dans le calice; alors elle se mit à sangloter et à vomir, et rejeta ce qu'elle avait pris de l'eucharistie. Une femme adulte, qui était tombée dans l'apostasie, s'étant aussi présentée lorsque saint Cyprien sacrifiait, et ayant reçu la communion par surprise, perdit tout d'un coup la respiration et tomba tremblante et palpitante. Une autre, ayant ouvert son coffre où était la sainte eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouvanta, et elle n'osa y toucher. Un homme qui avait apostasié, ayant reçu en cachette sa part après la célébration du sacrifice, quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre; plusieurs furent saisis des esprits immondes; d'autres perdirent la raison et devinrent furieux.

VIII. En 252, saint Cyprien reçut une lettre de Fortunat et de cinq autres évêques d'Afrique, qui, étant assemblés à Capse pour l'ordination d'un évêque, furent consultés par l'évêque supérieur touchant trois Chrétiens tombés dans la persécution, nommés Ninus, Clémentien et Florus (598). D'abord ayant été pris, ils avaient confessé le nom du Seigneur et vaincu la violence des magistrats municipaux et l'emportement du peuple; ensuite étant cruellement tour-

(596) S. Cyprian., epist. 2 .
(597) Apud S. Cyprian., epist. 30.
(598) Epist. 56, pag. 53, an. 252.

mentés devant le proconsul, ils cédèrent à la rigueur des tourments. Mais, quoique leur chute eût été si peu volontaire, ils ne cessèrent point de faire pénitence pendant trois ans.

Fortunat et les autres évêques consultèrent donc saint Cyprien pour savoir s'il était permis d'admettre alors ces pénitents à la communion. L'évêque de Carthage répondit : « Il me semble que c'est assez qu'ils aient perdu la gloire de la confession, sans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois, parce que vous m'avez écrit de traiter cette affaire avec plusieurs de nos confrères, et qu'à présent ils sont presque tous arrêtés chez eux avec les frères dans les premières solennités de la Pâque, quand la fête sera passée et qu'ils s'assembleront avec moi, je l'examinerai plus à fond afin de vous écrire une résolution certaine par le conseil de plusieurs évêques. »

La Pâque était cette année-là le 11 avril. Après qu'elle fut passée, les évêques se rendirent à Carthage au nombre de quarante-deux, et le concile fut célébré le 15 mai. On y examina les causes de tous ceux qui étaient tombés pendant la persécution. On fit grande différence entre ceux qui étaient demeurés dans l'Eglise et ceux qui avaient apostasié, soit qu'ils fussent retournés au siècle et menassent une vie païenne, soit qu'ils se fussent joints aux hérétiques ou schismatiques pour faire la guerre à l'Eglise. Ceux qui étaient demeurés dans l'Eglise, pleurant continuellement leur péché et implorant la miséricorde divine, furent traités avec indulgence; et au lieu que dans un concile précédent il avait été résolu de ne leur donner la paix que quand ils seraient en péril de mort, on ordonna dans celui-ci de la leur donner incessamment. La raison de ce changement de conduite fut l'approche de la persécution; car les évêques connurent par des visions et par des révélations fréquentes et certaines qu'elle allait recommencer plus cruelle que jamais.

A propos de cette indulgence, on dit que ceux qui, après leur chute, souffriraient le martyre, seraient assez purifiés par leur sang, sans avoir besoin de recevoir la paix de l'évêque; qu'il était à craindre que plusieurs la demandassent avec dissimulation, et qu'après l'avoir reçue ils ne refusassent de combattre. Mais on répondit premièrement que pour être propre au martyre il fallait recevoir de l'Eglise les armes spirituelles et être soutenu par l'eucharistie; que ceux qui s'enfuiraient dans les déserts, quittant tout pour suivre le Seigneur, ne devaient pas mourir sans la paix de l'Eglise, comme il arriverait s'ils devenaient malades ou tombaient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, ajouta-t-on, ils se trompent eux-mêmes, les évêques jugent par l'extérieur, il n'y a que Dieu qui sonde les cœurs; il n'est pas juste que les mauvais nuisent aux bons, mais plutôt que les bons servent aux mauvais. Enfin l'on conclut de recevoir sans délai à la paix tous ceux que l'on jugeait véritablement pénitents, et on en écrivit une lettre synodale adressée au Pape saint Corneille (599). Cette lettre porte les noms des quarante-deux évêques assistants, et saint Cyprien a signé comme président du concile.

IX. Plus tard, en 314, le concile d'Arles dit dans son XXII[e] canon : « Ceux qui après avoir apostasié ne se représentent point à l'Eglise, pas même pour obtenir la pénitence, et qui demandent la communion étant malades, on doit la leur refuser, à moins que revenant en santé, ils fassent de dignes fruits de pénitence. »

Le concile d'Ancyre, tenu vers le même temps, s'occupa aussi de porter des peines canoniques contre les apostats. Ce concile fit vingt-cinq canons (600), dont les premiers regardaient ceux qui étaient tombés durant la persécution qui ne venait que de finir en Orient. Nous donnerons l'analyse de ces canons spéciaux.

Pour les prêtres qui avaient sacrifié aux idoles et qui étaient revenus au combat de bonne foi et sans artifice, on leur conserve l'honneur et le droit d'être assis dans l'église auprès de l'évêque; mais on leur défend d'offrir, de prêcher ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne la même chose pour les diacres, mais on permet aux évêques d'ajouter ou de diminuer, selon la ferveur de la pénitence. Les paroles dont use le concile pour distinguer les fonctions des prêtres et des diacres, sont remarquables. A l'égard des prêtres il dit, offrir et prêcher, ou faire l'homélie; à l'égard des diacres, il dit, présenter l'offrande et annoncer, parce qu'ils remplissaient en quelque sorte dans l'église le rôle des crieurs publics dans les assemblées profanes. Ceux qui ont fui, et ont été pris ou trahis par leurs domestiques, qui ont perdu leurs biens, souffert les tourments ou la prison, à qui l'on a mis par force de l'encens dans les mains, ou des viandes immolées dans la bouche, tandis qu'ils criaient qu'ils étaient chrétiens, et qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit et leur manière de vivre, ceux-là étant exempts de péché ne doivent point être privés de la communion; et si quelques-uns les en ont privés par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils soient reçus sans délai. Ceci est égal pour les clercs et pour les laïques. Même les laïques qui se trouvent en ce cas pourront être promus aux ordres, si leur vie précédente est sans reproche. On pourra aussi admettre aux ordres les catéchumènes qui ont sacrifié avant leur baptême.

Ceux qui, après avoir sacrifié par force, ont encore participé aux festins des idoles, s'ils y ont été en habit de fête, et témoignant

(599) Epist. 57, p. 54.
(600) *Voy.* notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, pag. 136.

de la joie, seront pendant un an auditeurs, prosternés pendant trois ans, deux ans participant seulement aux prières, et ensuite ils seront reçus à la communion parfaite. Mais, s'ils ont assisté à ce festin en habit de deuil, et quoiqu'ils aient mangé, n'ont fait que pleurer pendant tout le repas, après qu'ils auront été trois ans prosternés, ils seront admis aux prières sans offrir. Que s'ils n'ont point mangé ils ne seront prosternés que deux ans, demeureront un an sans offrir, et au bout de trois ans auront la communion parfaite. Mais, les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abréger ce temps, et d'user d'indulgence selon la manière dont les pénitents se conduiront, pendant le temps de leur pénitence, avant et après.

Quant à ceux qui ont sacrifié, cédant à la simple menace du supplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil, et qui, n'ayant pas fait pénitence jusqu'à présent, viennent à l'occasion du concile témoigner de leur intention de se convertir, on les recevra auditeurs jusqu'au grand jour de Pâques; ensuite ils seront trois ans prosternés; après deux ans, ils communiqueront sans offrir, et la durée de leur pénitence sera de six ans. Pour ceux qui auront été reçus à la pénitence avant ce concile, leurs six années courront de cette époque. Ceux qui seront en péril de mort, seront reçus suivant la règle. Ceux qui, à une fête profane, ont mangé dans le lieu destiné aux païens; mais seulement des viandes qu'ils y avaient eux-mêmes apportées, seront reçus après avoir été prosternés deux ans. Ceux qui ont sacrifié par force deux et trois fois, seront quatre ans prosternés, deux ans sans offrir, et on les recevra la septième année. Ceux qui non-seulement ont apostasié, mais qui auront contraint les frères à le faire ou qui auront porté à les y contraindre, seront trois ans auditeurs, six ans prosternés, un an sans offrir, et leur pénitence sera en tout de dix années. — Tels sont les canons du concile d'Ancyre relatif aux apostats.

X. Au grand concile de Nicée de l'an 325, on fit aussi des canons touchant ce point de discipline (601). A la suite du dixième canon qui condamne les ordinations des apostats, on dressa le onzième qui s'étend aux laïques et qui porte :

Ceux qui ont apostasié sans contrainte, sans perte de leurs biens, sans péril ou rien de semblable, comme il est arrivé sous la tyrannie de Licinius, le concile a trouvé bon d'user envers eux d'indulgence, bien qu'ils en soient indignes. Ceux donc qui se repentiront sincèrement, seront trois ans entre les auditeurs, quoique fidèles, sept ans prosternés, et ils participeront pendant deux ans, aux prières du peuple sans offrir. On voit en cet endroit les mêmes degrés de pénitence qui ont été marqués dans une Epître canonique de saint Grégoire Thaumaturge —*Voy.* cet article. -- Il y avait un premier degré, qui était de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'église ; le concile de Nicée en dispense les apostats pénitents, puisqu'il n'en fait pas mention. Et comme ce onzième canon ne regarde que les fidèles, on en fit un autre touchant les catéchumènes. C'est le quatorzième, qui est ainsi conçu : « Quant aux catéchumènes tombés, le grand concile a ordonné qu'ils seront trois ans auditeurs ; et qu'ensuite ils seront avec les catéchumènes, » c'est-à-dire avec les compétents. Car il y avait deux degrés de catéchumènes : les oïants ou *auditeurs*, qui se préparaient de loin à devenir chrétiens, en écoutant les instructions ; ceux qui demandaient le baptême, et que l'on nommait *compétents*, parce qu'ils étaient plusieurs qui le demandaient ensemble, ils étaient admis aux prières qui précédaient le sacrifice.

Le douzième canon du concile de Nicée regarde une autre espèce d'apostasie : « Ceux, dit-il, qui, ayant été appelés par la grâce, et ayant d'abord montré de la ferveur, et quitté leurs emplois, sont retournés ensuite à leurs vomissements comme des chiens, jusqu'à donner de l'argent et des présents pour rentrer dans leurs charges; ceux-là seront dix ans prosternés après avoir été trois ans auditeurs. Mais surtout il faut examiner leurs dispositions et le genre de leur pénitence ; car ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les souffrances les bonnes œuvres et qui montrent leur conversion, non par l'extérieur, mais par les effets, ceux-là, ayant accompli leur temps d'auditeurs, pourront participer aux prières, et il sera libre à l'évêque d'user envers eux d'une plus grande indulgence. Mais, ceux qui ont montré de l'indifférence, et qui ont cru qu'il suffisait, pour constater leur conversion, d'une présence purement corporelle à l'église, ceux-là accompliront leur temps tout entier. » — Ce douzième canon doit s'entendre du temps de la persécution et de ceux qui, ayant quitté le service pour se mettre à couvert de cette persécution, avaient cherché à y rentrer, la persécution durant encore, et s'étaient exposés de nouveau à l'idolâtrie. On ne manquera pas de remarquer aussi dans ce canon, la faculté qu'il donne à l'évêque d'user d'indulgence.

Le treizième canon porte : « Quant aux mourants, on gardera toujours la loi ancienne et canonique ; en sorte que, si quelqu'un décède, il ne sera point privé du dernier viatique si nécessaire. Que si quelqu'un a reçu la communion étant à l'extrémité, et revient en santé, il sera avec ceux qui ne participent qu'à la prière. En général, à l'égard de tous les mourants qui demandent la participation de l'Eucharistie, l'évêque l'accordera après examen. » C'est ici un témoignage que le viatique est la communion et l'eucharistie, et l'on en voit l'antiquité et la nécessité.

XI. Les empereurs se mêlèrent de faire des lois contre les apostats. Nous voyons que Théodose en rendit une, le 20 mai 383, contre les fidèles et les catéchumènes qui

(601) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., 1 vol. in-8° 1846, pag. 158 164.

retournaient au paganisme; il leur ôte la liberté des testaments (602). Valentinien le Jeune en fit une, à peu près à la même époque, contre les Chrétiens qui deviendraient païens, juifs ou manichéens, et contre leurs séducteurs (603).

En 391, Théodose fit encore, conjointement avec Valentinien, une loi datée de Concordia et adressée à Flavien, préfet du prétoire d'Illyrie et d'Italie contre les apostats qui profanaient leur baptême en devenant païens (604). Cette loi leur défend d'être reçu pour témoins et de faire des testaments ou de recevoir quelque chose du testament d'un autre, c'est-à-dire qu'elle les déclarait infâmes, et, selon le terme latin, intestables. Elle les prive aussi de toute dignité, soit qu'elle vienne de leur naissance ou qu'elle leur ait été conférée depuis, et leur ôte toute espérance d'être rétablis en leur premier état, quelque repentir qu'ils témoignent.

On le voit, ce n'est plus ici la miséricordieuse condescendance, et l'indulgente sollicitude de l'Eglise! On sent dans ces lois l'esprit de César qui punit sans laisser ouverte la voie du retour, qui tue plutôt que de donner aux coupables la facilité de se convertir; tandis que l'Eglise, mère avant tout, n'éteint jamais la mèche qui fume encore et ne frappe que pour guérir et sauver!...

Enfin nous voyons que le Pape Nicolas Ier dans sa réponse aux consultations des Bulgares (605), de l'an 866, déclare que ceux qui renoncent à la religion chrétienne, après l'avoir embrassée, doivent premièrement être exhortés par leurs parrains, qui ont répondu pour eux au baptême; que s'ils ne peuvent les ramener, il faut les dénoncer à l'Eglise, et que s'ils ne se rendent pas à ces exhortations, ils devront être regardés comme des païens et traités comme tels. Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, ajoute le Pape Nicolas, n'usez d'aucune violence pour les convertir, contentez-vous de les exhorter et de leur montrer par raison la vanité des idoles. S'ils ne vous écoutent pas, ne mangez point avec eux et n'ayez aucune communication, mais éloignez-les de vous comme des étrangers et des gens immondes. Peut-être cette confusion les excitera-t-elle à se convertir. — Tels sont les faits et les règles de discipline qui se trouvent dans l'histoire de l'Eglise touchant les malheureux apostats.

APOSTOLICITÉ DE L'EGLISE CATHOLIQUE. *Voy.* l'article ÉGLISE CATHOLIQUE (*Caractères de l'*).

APOSTOLIQUES (PÈRES). — On nomme ainsi les écrivains ecclésiastiques qui ont vécu du temps des apôtres; ce sont les premiers Pères de l'Eglise, les premiers anneaux de la tradition qui se rattachent immédiatement aux saintes Ecritures.

Ces hommes apostoliques sont en petit nombre, ce sont: saint Clément de Rome, saint Barnabé, Hermas, saint Ignace d'Antioche, saint Polycarpe, Papias ou l'auteur de la lettre à Diognète: nous leur consacrerons à chacun un article, nous contentant ici d'un aperçu général sur leurs travaux.

Les disciples des apôtres, dit Moehler (606), et les Chrétiens leurs contemporains, laissèrent après eux fort peu de documents écrits, circonstance dont il est facile de concevoir la cause. Le christianisme ne se présentait pas comme le résultat de recherches scientifiques dans l'histoire du genre humain, mais comme une révélation divine. Les miracles renfermaient la preuve de la vérité des doctrines et les doctrines elles-mêmes, dont le Verbe n'était que l'exposition. Ainsi l'enseignement du christianisme présentait en même temps et l'objet et le fondement de la foi, proposant une doctrine qui portait sa preuve en elle-même. Les apôtres racontaient l'histoire du Seigneur, et avec cette histoire ils disaient le christianisme tout entier. Celui donc qui était doué d'un esprit susceptible de comprendre les choses d'un ordre élevé, dont le sentiment spirituel était moral, celui-là adoptait ce qui lui était annoncé, sans avoir besoin de développements ou de démonstrations que la mission divine d'ailleurs, n'avait point commises aux apôtres.

Par cette même raison, continue l'auteur que nous citons, il devenait presque inutile d'écrire, tandis qu'au contraire les plus grands efforts, le talent d'écrivain le plus éminent auraient été indispensables, si le christianisme avait cherché à gagner des partisans, comme étant le résultat de méditations humaines. Il aurait eu recours, pour ses doctrines, aux preuves les plus ingénieuses et les plus compliquées, et ses doctrines et leurs preuves auraient été soumises aux règles de la dialectique, de sorte que, dès son origine, le christianisme aurait exigé, pour se fonder une activité littéraire soutenue et sans interruption.

D'un autre côté, il faut remarquer que, dans le commencement, le christianisme ne s'étendait que parmi les plus délaissés d'entre le peuple, qui ne sentaient pas le besoin des recherches scientifiques, et qui n'auraient pas même eu le temps de s'en occuper. Mais cependant tout le monde, tant les personnes instruites que celles qui ne l'étaient pas, se sentaient si heureuses par le christianisme, il satisfaisait si parfaitement à tous les besoins de leur esprit, que certainement les premiers Chrétiens n'auraient pas compris qu'elle pouvait être l'utilité de recherches scientifiques.

En conséquence, les travaux littéraires de cette époque n'ayant pour objet que les rap-

(602) L. III c. Th., de Apost.
(603) L. V c. Th., de contr. empt.
(604) L. IV c. Th., de Apost.; L. II de Fid test., ibid.
(605) *Apud* Fleury, *Histoire ecclés.*, liv. L, n° 50.
(606) *La Patrologie, ou hist. litt. des trois prem. siéc. de l'Egl.*, trad. de l'allemand, par Cohen, 2 vol. in-8°, 1843, tom. Ier, p. 55 et seqq.

ports les plus simples, la forme sur laquelle ils se présentèrent partagea cette simplicité; ce fut la forme épistolaire. Des lettres s'échangent entre des hommes intimement liés et qui éprouvent le besoin de se communiquer mutuellement ce qui a rapport à leur situation et à leurs intérêts spirituels et matériels. Les Chrétiens formaient une grande communauté unie par les liens les plus resserrés, et ce qu'ils avaient à se dire consistait à exprimer en peu de mots, avec force, leur sentiment sur les occurrences journalières de la vie, à se donner réciproquement des instructions et des exhortations qui partaient du cœur, des nouvelles de leurs joies et de leurs peines; tout cela se traitait plus convenablement par lettres.

Des lettres ou *Epîtres*, tels sont donc les seuls écrits que nous aient laissés les Pères apostoliques, à l'exception seulement du livre du *Pasteur* qui ne donne pas ses instructions sous la forme épistolaire. En cela ils ont suivi l'exemple des apôtres qui adressèrent leurs immortelles *Epîtres* aux diverses églises naissantes. Aussi pouvons-nous dire qu'après les divines Ecritures, il n'y a rien de plus précieux, de plus digne de la méditation des Chrétiens que ces quelques écrits. Nous y trouvons de quoi nous affermir dans la foi de l'Eglise catholique, en voyant que cette sainte Eglise a toujours cru ce qu'elle croit encore aujourd'hui. Nous y puisons les eaux salutaires d'une morale pure, céleste et toute sainte que les passions des hommes n'ont point souillée, que les préjugés de la coutume et de l'éducation n'ont point corrompue. Enfin nous y voyons cette belle et forte discipline qui faisait l'admiration des païens eux-mêmes et dont les derniers conciles ont souhaité que l'on se rapprochât toujours d'avantage. Quels puissants motifs pour nous de puiser à cette source inépuisable, et d'étudier sans cesse ces écrits avec cet amour et ce respect qui sont dus à la vérité immuable et éternelle qui est Dieu même!

On sait que le savant Cotelier a publié une précieuse collection des Pères qui ont fleuri du temps des apôtres. Cet érudit était né à Nîmes en 1607. Son père, savant ministre protestant, qui, avant de se convertir, avait été déposé dans un synode national des huguenots, présida lui-même à son éducation. Tel fut l'effet de ses soins et des dispositions de l'élève, qu'à l'âge de douze ans cet enfant, amené dans l'assemblée générale du clergé de France y interpréta, sans préparation l'Ancien et le Nouveau Testament dans leurs langues originales, répondit à toutes les difficultés qui lui furent proposées sur ces langues, exposa les usages des Hébreux et expliqua les définitions mathématiques d'Euclide. Le clergé ne négligea rien pour assurer un sujet si distingué à l'Eglise; il lui accorda dès ce moment une pension et pourvut à la suite de ses études; mais le jeune Cotelier ayant pris le degré de bachelier en Sorbonne, ne voulut pas aller plus loin et voua sa vie entière à la culture des lettres. Il publia ses *Pères apostoliques* en 1672, en 2 volumes in-folio (607). Plusieurs de leurs œuvres parurent alors pour la première fois. Cotelier les enrichit toutes de notes grammaticales, dogmatiques, historiques, etc., qui donnèrent un très-grand relief à cette collection (608).

Depuis on a donné pour la généralité des fidèles une traduction des écrits de ces Pères dans la grande Bible en 3 vol. in-fol. 1715. Ils se trouvent dans le tome III$^e$, à partir de la page 148. On y a joint en regard le texte latin, avec d'excellentes remarques au bas des pages et des *notices* en tête de chaque écrit. Cette traduction, exacte et fidèle, est du P. Legras de l'Oratoire et a ensuite été publiée en 1 vol. in-12, 1717 (609). Nous en souhaiterions la réimpression. Car on ne saurait trop mettre entre les mains des fidèles les premiers titres de leur foi. *Voy.* l'article PÈRES DE L'EGLISE.

APOSTOLIQUES (CONSTITUTIONS).—Nous donnons l'historique de ces Constitutions et le résumé de la doctrine qu'elles renferment dans l'article CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES.

APOSTOLIQUES (CANONS). *Voy.* CANONS APOSTOLIQUES.

APOSTOLIQUES, nom que l'on donnait, dans les premiers temps du christianisme, à toutes les Eglises qui avaient été fondées par les apôtres, et particulièrement aux siéges de Jérusalem, de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie. Il va sans dire qu'il y eut beaucoup d'autres de ces Eglises-mères. Nous en donnons plus loin un aperçu (*Voy.* l'article EGLISES APOSTOLIQUES), n'ayant à nous occuper ici que du titre d'*apostolique*, qui fut aussi, pendant longtemps, attribué aux évêques, et qui, finalement, resta au seul siége de Rome.

L'historien Sozomène dit (610) qu'au concile de Nicée, il y eut, entre les évêques qui occupaient les siéges apostoliques, Macaire, évêque de Jérusalem, Eustate, évêque d'Antioche, et Alexandre, évêque d'Alexandrie. Plus loin, il nomme Cyrille, *évêque du trône apostolique* (611), c'est-à-dire de Jérusalem. Et, dans un autre endroit, il parle en ces termes: « Timothée à Alexandrie et Jean à Jérusalem rétablissaient *les siéges apostoliques* (612). » Saint Augustin (613) dit que Cécilien pouvait réserver sa cause au jugement des *siéges apostoliques*. Synésius, évêque de Ptolémaïde, écrivant à Théophile d'Alexandrie (614), et le Pape Innocent I$^{er}$, dans une lettre à Alexandre d'Antioche, lettre que

(607) Réimprimés en Hollande en 1698.

(608) Elies Dupin, *Bibl. des aut. ecclés.* XVII$^e$ siècle, tom. IV, p. 89, et *Biogr. univ.*, tom. X.

(609) Ce travail fut fondu, un peu plus tard, dans un ouvrage intitulé: *Livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament, suivis de l'épître à Diognète*, etc.; Paris, Desprez, 1742, 2 vol. in-12.

(610) *Hist. de l'Egl.*, lib. I, cap. 17.

(611) Ibid., lib. IV, cap. 25.

(612) Ibid., lib. II, cap. 21.

(613) *In Expl.*, 62.

(614) Epist. 66.

vingt-quatre évêques ont signée avec lui, nous marquent expressément cet usage. Tertullien nous le montre suffisamment, lorsque, s'adressant aux hérétiques de son temps, il leur dit : « Faites-nous donc voir l'origine de vos Eglises, l'ordre et la succession de vos évêques, en sorte que vous remontiez jusqu'aux apôtres ou jusqu'à l'un de ces hommes apostoliques, qui ont persévéré jusqu'à la fin dans la communion des apôtres ; car c'est ainsi que *les Eglises vraiment apostoliques* justifient qu'elles le sont. Ainsi, l'Eglise de Smyrne montre Polycarpe, que Jean lui a donné pour évêque ; et l'Eglise de Rome, Clément, ordonné par Pierre (615). »

Nous voyons, dans l'Histoire ecclésiastique, que les Eglises mêmes qui ne pouvaient pas se dire *apostoliques*, à l'égard de leur fondation, parce qu'elles n'avaient pas été établies par des apôtres, ne laissaient cependant pas de prendre ce nom d'honneur, à cause de la conformité de leur doctrine avec celle des Eglises apostoliques, ainsi appelées par rapport à leur fondation. Déjà, du temps de Tertullien, il y avait de ces Eglises, filles des Eglises apostoliques, qui aimaient à prendre ce titre. « Les apôtres, dit ce Père, établirent des Eglises d'abord en Judée ; ensuite, s'étant partagé l'univers, ils annoncèrent la même foi et la même doctrine aux nations, et fondèrent des Eglises dans les villes. C'est de ces Eglises que les autres ont emprunté la semence de la doctrine et qu'elles l'empruntent encore tous les jours, à mesure qu'elles se forment. Par cette raison, on les compte aussi parmi les Eglises apostoliques, dont elles sont les filles (616) » Et, un peu plus loin, le même Tertullien, continuant son argumentation contre les hérétiques, leur dit encore (617) : « Qu'ils montrent la conformité de leur doctrine à la doctrine apostolique ; c'est le défi que leur font ces Eglises, trop modernes pour avoir pu être fondées par les apôtres ou par leurs successeurs immédiats, ou qui même s'établissent tous les jours ; mais, comme elles professent la même foi, elles n'en sont pas moins regardées comme *apostoliques*, à cause de la consanguinité de la doctrine. »

Au VIe siècle, c'était encore la coutume de nommer *apostoliques* tous les siéges épiscopaux, principalement les métropolitains. Les évêques du concile de Saintes, tenu en 561, ayant envoyé vers le roi Charibert, afin de lui faire remettre l'un de leurs décrets, le prêtre chargé de cette mission dit au prince, en l'abordant : *Seigneur, le siége apostolique vous salue.* Le roi, feignant de ne pas l'entendre, dit au prêtre : *Avez-vous été à Rome pour me saluer de la part du Pape?* Il répondit : *C'est votre Père Léonce* (618) *qui vous salue, avec les évêques de sa province*, etc. (619).

Tous les évêques, comme tenant la place des apôtres, dont ils sont les successeurs, selon saint Jérôme (620) et saint Augustin (621), furent appelés *apostoliques*, principalement jusqu'au VIIe siècle, comme on le voit dans les formules de Marculfe, dressées environ l'an 660. Clovis, écrivant aux évêques assemblés au premier concile d'Orléans (622), leur parle de la sorte : *Le roi Clovis aux saints évêques et très-dignes du siége apostolique.* Le roi Gontran donne le même titre à ceux qui composaient le deuxième concile de Mâcon (623), et la dignité épiscopale était, en ce temps-là, appelée *apostolat*, comme les légats des évêques étaient appelés *apostoliques.* Ainsi, ceux qui portèrent les premiers dans les provinces la prédication de l'Evangile, en furent appelés les *apôtres*, comme saint Grégoire, l'apôtre de l'Angleterre ; saint Patrice, l'apôtre d'Irlande.

Mais, dans les siècles suivants, le nom d'*apostolique* fut réservé au seul siége de Rome, comme celui de *Pape* au Souverain Pontife, qui en est évêque. Ce nom de *Pape* fut même donné autrefois à tous les évêques indistinctement, et Fleury nous apprend (624) que ce titre était encore en usage au VIe siècle, pour désigner les évêques. Saint Grégoire le Grand, qui vivait dans le VIe siècle, dit (625) que, quoiqu'il y ait eu plusieurs apôtres, néanmoins, le siége du prince des apôtres a seul la suprême autorité et, par conséquent, le nom d'*apostolique* par un titre particulier. L'abbé Rupert remarque (626) que les successeurs des autres apôtres ont été appelés *patriarches*, mais que le successeur de saint Pierre a été nommé *apostolique* par excellence, à cause de la dignité de prince des apôtres. Enfin, un concile de Reims, tenu en 1049, déclare que le successeur de Pierre est seul le primat *apostolique* de l'Eglise universelle. Ainsi, nous disons Siége *apostolique*, légat ou nonce *apostolique*, bref *apostolique*, vicaire *apostolique*.

Nous n'avons pas à parler, dans cet article, de la doctrine de l'Eglise qu'on désigne, pour en marquer tout à la fois la vérité et la perpétuité, sous le titre d'*apostolique :* ce sujet n'appartient pas à notre ouvrage.

(615) Ter.. *Lib. præscrip.* cap. 32.
(616) Id. ibid., cap. 20.
(617) Id., cap. ibid., 32. Il faut voir, dans le même chap. 20 du *Traité des prescriptions contre les hérétiques*, la belle description que fait Tertullien de l'unité de toutes ces églises qui « toutes ensemble ne font qu'une seule Eglise par la communication de la paix, la dénomination de frères et les liens de l'hospitalité qui unissent tous les fidèles. »
(618) Léonce était archevêque de Bordeaux, et venait d'assembler un concile dans la ville de Saintes, laquelle aussi faisait partie du royaume de Charibert.
(619) Fleury., *Hist. ecclés.*, liv. XXXIV, n° 2.
(620) *Epist. ad Marcell.*
(621) *In Ps.* XLIV.
(622) Tenu l'an 511.
(623) De l'an 585.
(624) Fleury, ubi supra.
(625) Liv. V, epist. 37.
(626) *De div. offic.*, liv. I, c. 27.

**APOSTOLIQUES** ( Des Eglises ). *Voy.* l'article Eglises apostoliques.

**APOSTOLIQUES**, hérétiques sortis de la secte des encratiques et des cathares, faisaient profession de ne se point marier, de s'abstenir de vin, de viande et de renoncer aux richesses : c'est pour cela qu'ils se faisaient appeler *apostoliques.* Ils prenaient aussi ce nom, parce qu'ils prétendaient imiter la vie des apôtres et parce qu'ils ne recevaient plus à leur communion ceux qui étaient une fois tombés. Ils se désignaient encore, comme les novatiens, sous le nom de *cathares* ou *purs.* Saint Epiphane remarque (627) que ces errants, qui s'élevèrent vers 260, se servaient souvent de certains actes apocryphes de saint André et de saint Thomas. Saint Augustin nous parle également (628) de ces hérétiques. — Il y eut, dans la suite, d'autres sectes qui prirent ce nom, entre autres, une qui fut solennellement condamnée par les Papes Honorius, en 1285, et Nicolas IV, en 1290 : il en est parlé au *Dictionnaire des hérésies*, tom. I<sup>er</sup>, col. 406 *et alibi.*

**APOTACTIQUES**, nom sous lequel se couvraient les manichéens pour se garantir de la haine publique. La profession de pauvreté leur faisait aussi prendre ce nom d'*apotactiques*, qui signifie *renonçants.*

**APOTRES**, nom des douze principaux disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; nom tiré du grec ἀπόστολος et qui signifie *envoyé.* Ces hommes extraordinaires furent en effet envoyés par le divin Sauveur, pour continuer sa mission dans le monde. Voici d'abord comment l'Evangéliste rapporte leur élection par Jésus-Christ lui-même : « Or, il arriva dans ces jours que Jésus alla sur une montagne pour prier, et il passa toute la nuit dans la prière de Dieu. Lorsqu'il fit jour, il appela ses disciples, et ils vinrent à lui. Il choisit douze d'entre eux, ceux que lui même voulut, pour être avec lui et pour les envoyer prêcher. Il leur donna le nom d'apôtres, qui signifie envoyés, et il leur accorda le pouvoir de guérir les maladies et de chasser les démons. C'étaient : Simon, qu'il surnomma Pierre, et André, son frère ; Jacques et Jean, fils de Zébédée, qu'il surnomma Boanergès, ou enfants du tonnerre ; Philippe et Barthélemi ; Mathieu et Thomas ; Jacques, fils d'Alphée, et Judas, son frère, nommé Thaddée ; Simon, le Chananéen, surnommé le Zélé, et Judas Iscariote, celui-là même qui le trahit (629). »

I. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'ignorance, la grossièreté et la bassesse de ces pêcheurs de la Galilée (630), avant qu'ils fussent transformés en apôtres ; nommer leur profession, c'est dire suffisamment ce qu'ils étaient par eux-mêmes. Nous n'avons pas, non plus, à nous étendre sur l'espèce d'éducation que Jésus-Christ leur a donnée et du noviciat qu'il leur a fait subir, ni à expliquer comment ce divin Sauveur les a menés à sa suite, pendant le temps de sa mission sur la terre, pour les accoutumer à la vie apostolique qu'ils devaient mener plus tard : tout cela appartient à l'apologétique, car cette conduite de Jésus envers ses apôtres n'est pas une des moindres preuves de sa divinité ; il est évident qu'à moins d'être Dieu, nul homme ne s'y fût pris de la sorte pour se former des disciples destinés à le remplacer, et quiconque l'aurait tenté, sans être pourvu de la puissance divine, aurait misérablement échoué. Ces considérations ont d'ailleurs été présentées souvent (631) ; nous n'avons à rapporter ici que les instructions qu'ils reçurent de leur divin Maître et la mission qu'ils accomplirent, après qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit au jour de la Pentecôte.

II. L'Evangéliste dit encore, au sujet des instructions que Jésus donna à ses apôtres : « Ayant appelé ses douze disciples, il leur donna puissance sur les esprits impurs, pour

(627) Lib. LXI.

(628) Hær. 40.

(629) *Marc.* III, 13-19 ; *Luc.* VI, 12-16.

(630) Saint Barnabé, dans l'*Epître* qu'on lui attribue, dit (n° 5) au sujet des apôtres avant leur élection, qu'ils étaient plus mauvais que le péché même, ou, comme porte le texte original et l'ancienne version, qu'ils étaient pécheurs au delà de tout péché, lorsque le Sauveur les tira du siècle pour les attacher à son service, et que c'est en cela que Jésus-Christ a fait voir qu'il était Fils de Dieu : *Quando autem apostolos suos elegit homines, omni peccato iniquiores*, ou, selon l'ancienne traduction : *super omne peccatum peccatores, tunc palam fecit se esse Filium Dei.* — Quoique cette opinion ait été approuvée par quelques auteurs, elle paraît bien dure à dom Bernard Maréchal, et il pense qu'elle ne peut s'appliquer à aucun apôtre. « Oserait-on dire, s'écrie-t-il, de saint Matthieu et de saint Paul, qui paraissent ceux de tous les apôtres qui étaient les plus coupables avant leur élection, oserait-on avancer qu'ils aient été alors plus méchants que l'iniquité même, pécheur au delà de tout péché ; c'est-à-dire des scélérats, des gens abandonnés à toutes sortes de désordres et de crimes ? Or, si cela ne se peut dire de ces deux apôtres, comment oser le croire de tous les apôtres en général. Le moyen effectivement de s'imaginer que Jésus-Christ eût voulu employer de pareilles personnes à la prédication de son Evangile ; un tel choix n'aurait-il pas été un sujet de scandale aux Juifs, déjà assez prévenus et animés contre le Sauveur, et ne les aurait-il pas portés à le décrier lui et sa doctrine ? » (*Concordance des SS. Pères de l'Eglise*, etc., 2 vol, in-4° 1739, tom. I<sup>er</sup> p. 13.) Nous comprenons le scrupule de dom Bernard Maréchal. Mais n'y aurait-il pas autant d'exagération à prendre tout à fait à la lettre les paroles de saint Barnabé, où de n'y voir absolument rien qui confirme cette vérité, généralement admise, que les apôtres étaient des hommes grossiers, des pêcheurs, le rebut de la société ! On ne peut donc expliquer ce texte qu'en le prenant dans un sens métaphorique, et en reconnaissant qu'il exprime bien une vérité, mais seulement en termes énergiques. C'est, au reste, ce qu'Origène déclare, lorsque répondant à Celse qui lui objectait ces paroles, il lui représente que c'est ici une expression exagérée dont s'est servi saint Paul, en parlant de lui-même. (*Cont. Cels.*, lib. I et lib. II.) Voyez aussi saint Jérôme, *Cont. Pelag.*, lib III.

(631) *Voy.* Bergier, *Dict. de théol.*, art. *Apôtres* ; l'abbé Dassance, l'art. *Apôtres* dans l'*Ency. du* XIX<sup>e</sup> *siècle*, tom. III, p. 517 et seqq.

les chasser, et pour guérir toutes sortes de langueurs et d'infirmités... Il les envoya deux à deux, après leur avoir donné ces instructions : N'allez point dans la voie des gentils et n'entrez point dans les villes des Samaritains ; mais allez plutôt aux brebis perdues de la maison d'Israël. Et en allant, prêchez et dites : Le royaume des cieux est proche. Rendez la santé aux malades, purifiez les lépreux, ressuscitez les morts, chassez les démons ; vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Ne possédez ni or, ni argent, ni autre monnaie dans vos ceintures. Point de sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni plusieurs chaussures, ni des bâtons ; car l'ouvrier est digne de sa nourriture. En quelque ville ou en quelque village que vous entriez, informez-vous qui y en est digne et demeurez chez lui jusqu'à ce que vous vous en alliez. Or, en entrant dans la maison, saluez-la, disant : Paix à cette maison ! Et si cette maison en est digne, votre paix viendra sur elle ; que si elle n'en est pas digne, votre paix reviendra à vous. Et lorsque quelqu'un ne voudra pas vous recevoir ni écouter vos paroles, sortez de cette maison ou de cette ville, et secouez la poussière de vos pieds. En vérité, je vous le dis : au jour du jugement, Sodome et Gomorrhe seront traitées avec moins de rigueur que cette ville-là. Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes.

« Cependant gardez-vous des hommes; car ils vous feront comparaître dans leurs assemblées, et ils vous fouetteront dans leurs synagogues; et vous serez conduits, à cause de moi, aux gouverneurs et aux rois, pour me rendre témoignage devant eux et devant les nations. Lors donc qu'on vous fera comparaître, ne vous mettez point en peine, ni comment vous parlerez, ni de ce que vous direz; car ce que vous devez leur dire, vous sera donné à l'heure même. Car ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous. Or, le frère livrera le frère à la mort, et le père le fils; les enfants mêmes se soulèveront contre leurs pères et mères et les feront mourir. Et vous serez haïs de tous à cause de mon nom ; mais qui persévèrera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé.

« Lors donc qu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. En vérité, je vous le dis, vous n'en aurez pas fini avec toutes les villes d'Israël, que le Fils de l'Homme viendra. Le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus de son seigneur. S'ils ont appelé le père de famille Béelzébut, à combien plus forte raison traiteront-ils ainsi ses serviteurs? Ne les craignez-donc point ; car il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni de secret qui ne doive être connu. Ce que je vous dis dans l'obscurité, dites-le dans la lumière ; ce que vous entendez à l'oreille, prêchez-le sur les toits. Et ne craignez point ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme ; mais craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans l'enfer. N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole ! Et cependant il n'en tombe aucun sur la terre sans votre Père. Pour vous, les cheveux même de votre tête sont tous comptés. Ne craignez donc point ; vous valez mieux que beaucoup de passereaux.

« Quiconque donc me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi moi-même devant mon Père qui est dans les cieux. Et quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi moi-même devant mon Père, qui est dans les cieux.

« Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu séparer le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère, la belle-fille d'avec la belle-mère. Et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison. Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ; et qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Et qui ne prend pas sa croix, et ne me suit pas, n'est pas digne de moi. Qui conserve sa vie, la perdra ; et qui la perdra pour l'amour de moi, la retrouvera.

« Qui vous reçoit, me reçoit ; et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. Qui reçoit un prophète en qualité de prophète, recevra la récompense d'un prophète ; et qui reçoit le juste en qualité de juste, recevra la récompense d'un juste. Et quiconque donnera seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, parce qu'il est de mes disciples, en vérité, je vous le dis, il ne perdra point sa récompense (632). »

Telles sont les instructions que Jésus-Christ donna à ses apôtres. Tels sont les ordres que ce nouveau conquérant donna à son armée. Cette armée, dit un historien de nos jours (633), ce sont douze hommes ; et parmi ces douze hommes, tous pauvres et sans crédit, il y a quatre pêcheurs, un publicain et même un traître ; et il s'agit de conquérir, non pas un hameau, une bourgade, une ville, une province, mais l'univers : pour le moment, ils vont s'essayer dans la Judée à la conquête du monde. Ils n'ont qu'une arme ; cette arme, c'est la prédication, c'est la parole ; et ils ne savent pas la manier, ignorants et sans lettres; et encore leur est-il défendu de s'en inquiéter dans les périls les plus graves; et c'est avec cette arme unique qu'ils doivent faire ce que les Platon, les Cicéron n'ont pas même osé rêver avec toute leur éloquence : établir le royaume du ciel sur toute la terre, le règne de Dieu sur tous les hommes, de la vérité sur toutes les erreurs, de la vertu sur tous les vices : et faire cela en prêchant aux peuples et aux rois, aux savants et aux ignorants, un Dieu cru-

(632) *Matth.* x, 1-42; *Marc.* vi, 7-13; *Luc.* ix, 1-6.

(633) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. xxiii, tom. IV, pag. 113-114.

cifié, dont la morale consiste à porter sa croix.

III. Il leur est commandé d'annoncer, de souhaiter la paix; mais cette paix, c'est la vérité, c'est la justice; toutes les erreurs, toutes les passions lui feront la guerre; la paix qu'ils apportent, ne leur vaudra que le glaive. Ils seront haïs, persécutés, fouettés, mis à mort, non-seulement par les magistrats et les princes, mais par leurs parents et leurs amis: ils seront odieux à tous les hommes. Et quelle défense contre tant de périls? La douceur de la brebis, la simplicité de la colombe, la fuite d'une cité dans une autre. Tel est ce nouveau général, telle est son armée, telle est sa tactique, telle est son entreprise. Tout cela est incroyable! sans aucun doute. Mais il est une chose encore plus incroyable, c'est ce que nous voyons: le monde converti par ces douze hommes, le successeur de leur chef à la tête d'un nouveau genre humain, les successeurs des autres à la tête de nouveaux peuples; l'univers enfin au pied de la croix. Quel moyen d'y rien comprendre, d'y rien concevoir? Il n'y en a qu'un: c'est de nous prosterner au pied de la croix avec l'univers chrétien, et d'y adorer celui qui a voulu régner et triompher par elle.

Le divin Sauveur ayant accompli son œuvre et étant remonté vers son Père, le jour de la Pentecôte vint. Comme tous les disciples étaient assemblés à Jérusalem, en un même lieu, à l'heure de tierce, c'est-à-dire à neuf heures du matin, le Saint-Esprit vint sur eux en forme de langues de feu, et ils commencèrent à parler diverses langues en louant Dieu (634). Le peuple qui était venu à Jérusalem de tous côtés pour la fête, accourut en foule autour d'eux. Il y en avait de toutes les nations du monde, quoique tous juifs de religion; car depuis la captivité de Babylone, il était demeuré des juifs dans tout l'Orient, et l'empire des Perses ayant été ruiné par Alexandre le Grand, les juifs s'étaient étendus dans toute la domination des rois macédoniens ses successeurs. Il y avait donc des juifs Parthes, Mèdes, Elamites, c'est-à-dire de cette partie de Perse, que l'on nommait en hébreu Elam, et en grec Elymaïde. Il y en avait de Mésopotamie et de toutes les provinces de l'Asie Mineure. De celle qui s'appelait proprement Asie, de Cappadoce, de Pont, de Phrygie, de Pamphylie. Il y en avait d'Egypte et de la Lybie voisine, que l'on nommait Cyrénaïque. Il y en avait d'Arabie, de l'île de Crète, de Rome même. Les uns étaient juifs de naissance, les autres prosélytes, c'est-à-dire gentils convertis à la religion Judaïque. Les uns étaient habitants de Jérusalem, car ils venaient s'y établir de toutes les provinces; les autres s'y trouvaient seulement en passant, assemblés à l'occasion de la fête; et ils y étaient venus cette année en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, persuadés que le Messie allait paraître. Car il était certain suivant les prophéties, particulièrement de Daniel (635), que son temps était accompli: et cette créance était répandue par tout l'Orient (636). Ce peuple mêlé de tant de nations fut extrêmement surpris, d'entendre les apôtres, tous Galiléens, parler des langues qui étaient naturelles à chacun d'eux.

Ici, dit un écrivain, nous consentons à oublier l'appareil de la descente de cet Esprit, pour n'en juger que les effets, les plus étonnants que le monde ait jamais vus. Il est certain que de ce jour l'esprit de Jésus a passé dans ses envoyés, et qu'autant ils étaient en contradiction avec ses pensées dans les trois ans qui avaient précédé, autant maintenant ils reproduisent vivement le type du monde dans lequel ils semblent tous avoir été jetés. Leurs yeux se sont ouverts et voient distinctement ce qu'ils n'avaient point aperçu, malgré l'abondance de la lumière qui les environnait; les Prophéties et les Ecritures sacrées n'ont plus de secret pour eux; leur intelligence lit clairement dans les décrets divins et pénètre admirablement le sens des actions et des paroles de leur Maître, qui leur avait paru si mystérieux et si caché: exemple décisif qui prouve que les yeux et l'intelligence de l'homme ne lui sont d'aucune utilité, tant que le remède n'a pas été appliqué à leur infirmité originelle, qui n'est autre que l'amour de l'erreur et l'aversion de la vérité! Mais en même temps que l'esprit de ces nouveaux docteurs a été éclairé, un pareil changement s'est opéré dans leur volonté, et les voilà disposés à tout entreprendre, à surmonter tous les obstacles, à triompher de toutes les difficultés, à l'exemple de leur modèle. Ils ont avec lui, mêmes sentiments, mêmes principes de conduite, même but et mêmes intentions. Ils n'éprouvent que du dégoût pour tout ce qui les flattait précédemment, et sont pleins d'ardeur pour ce qu'ils redoutaient le plus; ce sont d'autres hommes et de nouvelles créatures (637).

Tous ceux qui avaient été témoins de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres étaient donc dans la stupeur et s'étonnaient, se disant l'un à l'autre: Que veut dire ceci? Et les autres se raillant, disaient: Ils sont pleins de vin nouveau (638). Mais Pierre, debout avec les onze, éleva sa voix, et leur dit: Ceux-ci ne sont pas ivres comme vous pensez, puisqu'il n'est encore que l'heure de tierce. Car les Juifs avaient la coutume de ne manger les jours de fête qu'après les prières du matin finies, à l'heure de sexte ou midi. C'est le Saint-Esprit, continua saint Pierre, qui est répandu sur eux, suivant la prophétie de Joël (639). Ensuite il commença à leur prêcher Jésus de Nazareth qu'ils avaient crucifié,

(634) *Act. apost.* II.
(635) *Dan.* IX, 25.
(636) Flav. Joseph. *Ant. Jud.*, lib. VII, p. 12, sud, *Vesp.*, cap. 4.
(637) M. l'abbé Dassance, art. *Apôtre*, apud *Ency. du* XIX*e siècle.*
(638) *Act. apost.* II, 12, 13.
(639) *Joel* XI, 28.

leur déclarant que c'était le Seigneur et le Christ, et les exhortant à se faire tous baptiser en son nom, pour recevoir la rémission de leurs péchés et le don du Saint-Esprit. Trois mille se convertirent cette fois; ils reçurent le baptême et augmentèrent ainsi le nombre des disciples (640).

IV. Dieu faisait par les mains des apôtres un grand nombre de miracles qui tenaient en crainte tout le peuple. Saint Pierre et saint Jean montèrent au Temple à l'heure de la prière de none, à trois heures après-midi : c'était le temps du sacrifice du soir (641). Un boiteux était à la porte ; il avait plus de quarante ans et n'avait jamais marché. Comme il leur demanda l'aumône, saint Pierre lui dit : « Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je vous le donne : Au nom de Jésus-Christ, Nazaréen, levez-vous et marchez (642). » Il fut guéri sur-le-champ, et entra dans le Temple. Tout le peuple accourut à ce miracle, et saint Pierre en prit encore occasion de leur prêcher Notre-Seigneur : il y eut cette seconde fois cinq mille hommes qui se convertirent (643).

Les sacrificateurs et le capitaine du Temple, c'est-à-dire celui qui commandait les lévites portiers, qui y faisaient la garde le jour et la nuit, survinrent avec les Sadducéens, irrités de ce que les apôtres, prêchant Jésus-Christ, enseignaient la résurrection des morts. Ils les arrêtèrent et les mirent en prison. Le lendemain le Sanhédrin s'assembla. C'était le conseil souverain des Juifs, composé des chefs de chaque troupe de sacrificateurs, des docteurs lévites, et des anciens de toutes les tribus. Ils étaient en tout soixante et onze, et ne jugeaient que les affaires les plus importantes, comme le crime d'une tribu, ou d'une ville entière, le souverain pontife ou un faux prophète (644). Alors les principaux du Sanhédrin étaient Anne, Caïphe, Jean et Alexandre. Anne ou Ananus était le Nasi, c'est-à-dire le président. Il avait été souverain pontife quelques années auparavant. Car alors ils ne l'étaient que pour un temps, et au gré des gouverneurs romains : la plupart pour un an. Caïphe gendre d'Anne l'était toutefois depuis sept ans, ce qui fut singulier en sa personne. C'était lui qui avait condamné Jésus-Christ, et il avait dans le Sanhédrin un titre qui le rendait comme un second président. Jean était fils d'Ananus, et Alexandre surnommé Lysimaque et frère de Philon dont nous avons les écrits, était le plus riche des Juifs. En ce conseil étaient aussi tous les parents du pontife.

Quand ils furent entrés en séance et qu'ils eurent pris leur place qui était en demi cercle, le président dans le fond, les apôtres furent amenés au milieu de l'assemblée. On leur demanda en quel nom ils avaient fait cette action, et Pierre, rempli du Saint-Esprit répondit hardiment : *Au nom de Jésus-Christ Nazaréen que vous avez crucifié* (645). Ils admirèrent la fermeté de Pierre et de Jean, sachant que c'était des hommes du commun et sans lettres, et ne pouvant contredire ce miracle, ils se contentèrent de leur défendre d'enseigner au nom de Jésus, ni d'en parler de quelque façon que ce fût. Saint Pierre et saint Jean leur répondirent : *Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu; car nous ne pouvons nous empêcher de dire ce que nous avons vu et entendu* (646) : réponse qui montre que, quand on possède la vérité, on ne doit rien craindre pour l'annoncer et qu'on doit tout braver pour accomplir ses devoirs. Là-dessus, les membres du Sanhédrin laissèrent aller les apôtres. Ceux-ci vinrent trouver les fidèles, qui ayant appris d'eux ce qui s'était passé, en rendirent grâces à Dieu, lui demandant la force de prêcher son nom et les miracles pour soutenir sa parole. Après cette prière, le lieu où ils étaient assemblés fut ébranlé, et ils furent tous remplis du Saint-Esprit (647).

V. Nous n'avons pas à rapporter ici chacune des actions des apôtres, ni les résultats de leurs prédications parmi les premiers Chrétiens, qui offraient au monde le spectacle d'une sainte communauté, le germe de la société nouvelle qui allait naître et s'étendre partout. Nous nous tenons dans les faits qui regardent tous les apôtres en général, devant leur consacrer à chacun un article spécial (648), et devant aussi étudier à part, les commencements et les premiers progrès de la sainte Eglise. — *Voy.* les articles APOSTOLIQUES, EGLISES APOSTOLIQUES, etc. — Par la même raison, nous ne parlons pas du concile que les apôtres tinrent à Jérusalem, car nous traiterons de ce premier concile dans un article particulier. *Voy.* JÉRUSALEM (*Concile de*). — Nous nous contentons donc de constater maintenant que les apôtres faisaient une infinité de miracles, ce qui étendait et affermissait la doctrine du Sauveur. On mettait les malades sur des lits le long des rues, afin que l'ombre de saint Pierre portât sur eux quand il passerait. On apportait aussi des villes voisines les malades et les possédés du démon et tous étaient guéris par les prières des apôtres.

Cependant le pontife juif avec ceux de son parti, qui étaient les sadducéens, fit encore mettre les apôtres en prison. Mais un ange les délivra. Le Sanhédrin assemblé, les ayant envoyés chercher dans leur prison, on ne les y trouva point, bien qu'elle fût fermée : ils étaient dans le temple où ils enseignaient. On les amena dans le conseil, et le pontife leur dit : *Nous vous avions défendu d'enseigner en ce nom.* Pierre et les apôtres répondirent : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, et ils commencèrent à leur

(640) *Act. apost.* ut sup., 41.
(641) Jos., XIV *Ant.*, c. 8.
(642) *Act. apost.* III, 5, 6.
(643) Ibid., IV, 4.
(644) *Thalm. cod. Midoth.*, cap. 1, n° 2; *cod. thal. sanhed.*, c. 1, § 5; c. 4, § 3 et 4.

(645) *Act. apost.* IV, 10.
(646) Ibid., 19.
(647) Ibid. 23-31.
(648) *Voy.* les articles particuliers des douze apôtres à leurs noms; *voyez* aussi l'article de saint PAUL, *apôtre des gentils.*

soutenir que Jésus-Christ était le Sauveur. Les Juifs déchirés de rage voulaient les faire mourir. Mais un docteur vénérable, quoique faible et d'une indécision blâmable, nommé Gamaliel, de la secte des pharisiens, leur conseilla de les laisser faire, disant : *Si cette entreprise vient des hommes, elle sera dissipée : si elle vient de Dieu, vous ne pouvez lui résister*. Ils suivirent son avis. Toutefois, en renvoyant les apôtres, ils les firent fouetter et leur défendirent encore de parler au nom de Jésus-Christ. Les apôtres s'en allèrent joyeux d'avoir été trouvés dignes de recevoir pour lui cet affront (649). Ils ne cessaient tous les jours d'enseigner dans le temple et dans les maisons.

VI. Mais il vint un temps où ils se dispersèrent pour prêcher l'Evangile par tout le monde. Avant de se séparer ils composèrent le Symbole, c'est-à-dire l'abrégé de la foi, qui distinguait les fidèles des juifs et des hérétiques. C'est pourquoi ils ne l'enseignèrent que de vive voix, et, pendant plusieurs siècles, on ne permit point de l'écrire ; d'où vient que la formule en était différente selon les églises. C'était, dit Fleury (650), comme le mot du guet pour les troupes de Jésus-Christ. Les apôtres se séparèrent donc. Ils prêchèrent en divers pays, suivant les divers mouvements du Saint-Esprit qui les conduisait. Mais il est bon de remarquer que cette dispersion ne se fit pas tout en un même temps.

Saint Jean, fils de Zébédée, passa dans l'Asie Mineure, et demeura particulièrement à Ephèse, ayant avec lui la très-sainte Vierge Marie, mère de Jésus. L'église d'Éphèse avait été fondée par saint Paul, et saint Jean y demeura le reste de ses jours, c'est-à-dire jusqu'à la fin du premier siècle. Saint Jean fonda et gouverna plusieurs autres églises en Asie, savoir : celles de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie, de Laodicée. On dit qu'il alla jusque chez les Parthes, et sa première lettre portait autrefois leur nom comme leur étant adressée.

Saint André fut envoyé vers les Scythes, d'où il passa en Grèce et en Epire; saint Philippe travailla dans la haute Asie, et mourut à Hiérapolis en Phrygie. Saint Thomas alla chez les Parthes et jusqu'aux Indes. Saint Barthélemy passa dans la grande Arménie : il est certain qu'il prêcha aussi dans la partie de l'Inde qui est la plus proche de nous, et qu'il y porta l'Evangile selon saint Matthieu, qui fut écrit le premier de tous. Les autres apôtres se servirent également de cet Evangile. Saint Jacques, appelé le frère du Seigneur, l'expliqua à Jérusalem.

Saint Matthieu prêcha en Ethiopie, saint Simon, le cananéen ou le zélateur, prêcha en Mésopotamie et en Perse. Saint Jude, autrement saint Thadée, travailla aussi en Mésopotamie, en Arabie et en Idumée. Saint Mathias alla en Ethiopie. On sait que Mathias avait été élu par les apôtres pour remplacer le traître Judas (651). C'est tout ce que l'histoire nous apprend de la mission des apôtres (652). Mais admirons avec quelle sagesse profonde et quelle prudence, ces illustres *envoyés* concertèrent leur plan pour répandre l'Evangile dans le monde.

Les circonstances fortuites n'y eurent aucune part (653). Ce plan, au surplus, est celui que Jésus-Christ avait suggéré à ses apôtres en leur disant : « Adressez-vous d'abord aux enfants d'Israël, et ensuite vous irez proclamer la rédemption jusqu'aux extrémités de la terre; et ailleurs « : Vous serez mes témoins, premièrement dans la Judée, la Galilée, la Samarie, puis dans le reste de l'univers. » Pourquoi donc suspendre encore pendant dix à douze ans la grâce qui devait tirer les nations des ombres de la mort? Voilà ce que se demande la sagesse humaine, toujours pressée, parce qu'elle ne dispose pas à son gré des temps et des circonstances. Mais les apôtres ont compris que Dieu voulait fournir à tous les hommes un moyen de s'assurer, dans tous les lieux comme dans tous les siècles, de la certitude de sa venue sur la terre.

VII. Voilà donc les apôtres qui travaillent sans relâche, pendant plusieurs années, à convertir Jérusalem et toute la contrée qui fut le théâtre de la vie et des miracles du Rédempteur; ils ne veulent pas se disséminer dans le monde avant d'avoir réuni sur les lieux même une église nombreuse; ils veulent laisser derrière eux un peuple de témoins convaincus, afin qu'on ne puisse pas contester leur propre témoignage; ainsi l'ordonne la prudence, mais la prudence de la vérité; et aussitôt que la renommée de cette étonnante révolution dans Jérusalem et ses alentours aura eu le temps de parvenir dans les contrées lointaines, ils ne craindront plus de partir seuls à seuls. Ce ne seront plus des aventuriers sans aveu, mais bien des émissaires de la vérité, détachés pour faire participer les peuples les plus reculés à la clarté de l'astre qui s'est levé sur Sion. Comme d'habiles conquérants, ils auront établi une base inébranlable pour les opérations subséquentes de leur ministère : ils pourront se présenter aux étrangers, appuyés sur de nombreux prosélytes, compatriotes des faits; leur témoignage aura, pour les nouveaux appelés à la foi, la sanction de la foi de ceux qui ont pu se convaincre par leurs propres yeux.

Telles sont les mesures arrêtées par la Sagesse divine qui dirigeait ses *envoyés*; mesures par lesquelles ils opérèrent des prodiges dans le monde et procurèrent, à des peuples nombreux, les lumières de l'Evangile. Tertullien nous retrace, en peu de mots, dans ses *Prescriptions*, le tableau de leurs sublimes travaux :

(649) *Act. apost.*, tout le chap. v.
(650) *Hist. ecclés.*, liv. I, n° 25.
(651) *Act. Apost.* I, 23-26.
(652) *Voy.* l'article PRÉCIS HISTORIQUE DES ACTES DES APÔTRES.
(653) M. l'abbé Dassance, loc. cit.

VIII. « Parmi ses disciples, dit ce Père, Jésus en choisit douze pour l'accompagner, et pour devenir dans la suite les docteurs des nations. L'un d'entre eux ayant été retranché de ce nombre, il commanda aux onze autres, lorsqu'il retourna à son Père après sa résurrection, d'aller enseigner toutes les nations, et de les baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Aussitôt après, les apôtres ayant choisi Mathias, sur qui tomba le sort, pour remplacer le traître Judas, selon la prophétie de David, et ayant reçu avec le Saint-Esprit qui leur avait été promis le don des langues et des miracles, ils prêchèrent la foi en Jésus-Christ, et ils établirent des églises d'abord dans la Judée; ensuite s'étant partagé l'univers, ils annoncèrent la même foi et la même doctrine aux nations, et fondèrent des églises dans les villes (654). »

« Voulez-vous, ajoute un peu plus loin Tertullien, voulez-vous satisfaire une louable curiosité, qui a pour objet le salut, parcourez les églises apostoliques, où président encore, et dans les mêmes places, les chaires des apôtres; où, lorsque vous écouterez la lecture de leurs lettres originales, vous croirez voir leurs visages, vous croirez entendre leur voix. Etes-vous près de l'Achaïe, vous avez Corinthe; de la Macédoine, vous avez Philippes et Thessalonique. Passez-vous en Asie, vous avez Ephèse; êtes-vous sur les frontières de l'Italie, vous avez Rome, à l'autorité de qui nous sommes aussi à portée de recourir. Heureuse Eglise, dans le sein de laquelle les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur sang, où Pierre est crucifié comme son maître, ou Paul est couronné comme Jean-Baptiste, d'où Jean l'Evangéliste, sorti de l'huile bouillante sain et sauf, est relégué dans une île (655)! » *Voy.* l'article Eglises apostoliques.

Puis, le même Père de l'Eglise, détruisant l'objection que les hérétiques faisaient au sujet des apôtres qui, disaient-ils, supposé qu'ils n'eussent ignoré de rien, n'avaient néanmoins découvert la vérité qu'à quelques personnes, réplique avec beaucoup de justesse que les disciples de Jésus-Christ n'avaient aucune raison de tenir caché ce que ce divin Sauveur leur avait appris; qu'ils avaient, au contraire, reçu ordre de publier sur les toits les vérités qu'il leur avait enseignées en secret; que rien ne pouvait les empêcher de le faire, ni la crainte des Juifs, ni les violences des païens : *Neminem, quod scio verebantur, non Judæoum vim, non ethnicorum*, et que ceux qui prêchaient librement dans les synagogues et les lieux publics, n'avaient garde de dissimuler les vérités du christianisme dans l'Eglise. En vain dirait-on que les Eglises n'entendaient pas bien la prédication des apôtres, puisque les apôtres eux-mêmes, comme saint Paul, font sentir le contraire dans les *Epîtres* qu'ils leur écrivirent, *Epîtres* où ils louent ces églises et rendent grâces à Dieu de leur foi, de leur science et de leur conduite, et que les autres églises auxquelles ils n'écrivirent point, communiquèrent avec celles-ci (656).

IX. Mais, si l'on en croit Hermas, dans son livre du *Pasteur*, la mission des apôtres ne s'est pas bornée à leur existence terrestre. Il pense, qu'après leur mort, ils sont allés annoncer l'Evangile aux justes morts avant l'Incarnation, et leur donner le baptême de Jésus-Christ, unique bienfait qui leur manquât pour être heureux ; *Quoniam hi apostoli et doctores, qui prædicaverunt nomen filii Dei, cum defuncti essent, prædicaverunt his qui ante obierunt, et ipsi dederunt eis illud signum... tantummodo hoc sigillum defuerat eis* (657). Hermas n'est pas le seul qui ait embrassé cette opinion. Nous la voyons également soutenue par Clément d'Alexandrie (658) qui rapporte lui-même le passage que nous venons de citer. Au reste, ce que dit le *Pasteur* de la prédication des apôtres aux âmes des justes décédés avant l'Incarnation de Notre-Seigneur est un sentiment assez reçu parmi les anciens, quoiqu'il y ait eu quelques auteurs qui l'ont rejeté (659).

Fleury dit qu'il faut entendre ce baptême, non de l'eau, mais de la grâce du baptême; et ç'a été l'opinion de plusieurs anciens, ajoute-t-il (660), que les apôtres avaient prêché aux justes, comme saint Pierre le dit de Jésus-Christ lui-même (661). Ellies Dupin (662) et dom Ceillier (663) partagent le sentiment de Fleury. Dom Bernard Maréchal dit (664) que ce serait une pensée bien singulière si le *Pasteur* avait voulu parler du baptême de l'eau. Mais il aime mieux croire avec l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* qu'il ne s'agit en cet endroit, que de la grâce du baptême, ou plutôt, selon la remarque judicieuse du savant Cotelier (665), d'un baptême métaphorique, tout spirituel, et c'est là, en effet, le sens que nous devons attacher au passage d'Hermas, car c'est le seul baptême qui convient à des âmes séparées de leur corps.

X. Ainsi que nous l'avons dit, nous faisons connaître chacun des apôtres en particulier. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de célébrer, en cet endroit, les vertus qui étaient communes chez ces grands

(654) *Præscrip. cont. hæres.*, cap. 20.
(655) Ibid., cap. 36.
(656) Id., ibid., cap 26 et 27.
(657) Herm., *Past.*, lib. III, n° 16, IX° sim.
(658) *Strom.*, lib. II, p. 376, et lib. VI, p. 638, de l'édit. de Paris.
(659) *Voy.* là-dessus le docte Cotelier dans ses *Notes* sur cet endroit.
(660) *Hist. ecclés.*, liv. II, n° 45.
(661) *I Petr.* III, 19.
(662) *Bibliot. des aut. ecclés.*, tom. Ier, Ire part., p. 41, édit. in-8°, 1698.
(663) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. Ier, pag. 596.
(664) *Concor. des SS. Pères de l'Egl.*, etc. 2 vol. in-4°, 1739, tom. Ier, p. 19.
(665) Tom. Ier des *Anciens Pères*, p. 117

hommes. Dès que le Saint-Esprit fut descendu en eux, on ne les voit plus animés que d'un désir, celui de faire triompher partout la doctrine de leur divin Maître. Une seule rivalité subsiste parmi eux et subsistera jusqu'à la mort du dernier, la rivalité du martyre. Ils ne disputent plus du premier rang, et se trouvent trop heureux d'occuper le dernier rang parmi les *envoyés* du Crucifié. Ils ne connaissent plus l'orgueil, et annoncent publiquement qu'ils se regardent comme les balayures du monde. Ils font luire la lumière du flambeau qu'ils ont en main, mais en publiant que cette lumière est empruntée, et qu'ils ne l'ont reçue que pour la communiquer à tout l'univers (666). Néanmoins cette humilité est loin de dégénérer en bassesse : elle n'a point pour but de flatter la vanité de leurs auditeurs, auxquels ils suggèrent les mêmes dispositions; elle n'a point pour effet de leur faire dissimuler ni diminuer le plus petit point de la doctrine qu'ils prêchent. Cette doctrine, ils ne l'inventent point, mais ils n'y souffrent pas la plus légère altération. Ils sont certains de posséder la vérité, et s'il faut déployer de la vigueur contre ceux qui la contredisent, ils sauront le faire avec une autorité toute divine; ils parleront au nom de l'Esprit-Saint qui habite en eux, qui donne à leur parole une infaillibilité égale à la sienne; et ils jetteront les premières bases de la transformation du monde.

Qui pourrait enfin enumerer les vertus inimitables de ces hommes divins? sincérité, candeur, désintéressement absolu, douceur inaltérable, courage invincible, patience inépuisable, tout cela n'est qu'un faible abrégé des qualités qui furent non pas personnelles à quelques-uns, mais communes à tous sans exception. C'était Jésus multiplié, tant ils retraçaient fidèlement le tableau de ses vertus, depuis qu'ils furent animés de son esprit. C'est cet ensemble de qualités sans mélange du moindre vice, qui donna du crédit à leur témoignage, autant que le pouvoir surhumain dont ils étaient armés, et qui leur attira la vénération des peuples les plus barbares, bien plus, de ceux-là mêmes que des préjugés trop forts retinrent dans l'infidélité. La sainteté la plus complète devait être et fut en effet l'apanage de ceux que Dieu avait suscités pour être les réformateurs du genre humain. Il fallait qu'on ne pût résister que par une malice infernale à la réunion des vertus les plus touchantes; il fallait que la perfection morale vînt se joindre à la sublimité du dévouement, à l'immutabilité de la constance, à la plénitude de la sagesse. Il n'y a donc pas lieu, pour ainsi dire, de s'étonner des fruits de la prédication des apôtres. La conquête du monde était due à un assemblage d'hommes aussi parfaits

XI. Ils ont été le *sel de la terre*, puisqu'il faut remonter jusqu'à eux pour trouver l'origine des progrès qu'a faits l'esprit humain dans les sciences morales. Ils ont été la *lumière du monde*, puisque le travail du génie de l'homme, soit avant, soit après eux, n'a pu, pendant tant de siècles, rien enfanter de raisonnable en religion, hors de l'enseignement des apôtres; puisque tous ceux qui ont eu l'imprudence ou la hardiesse de s'en écarter, se sont évanouis dans leurs systèmes, sans jamais pouvoir s'accorder avec eux-mêmes; puisque quiconque veut en revenir à des idées saines sur Dieu, sur l'homme et sur leurs rapports mutuels, ne peut qu'adopter la doctrine des apôtres, même en en reniant le principe; puisqu'enfin cette doctrine, infiltrée par mille canaux dans la philosophie, dans la morale et jusque dans la politique et la législation, est encore la source qui vivifie le monde, sans que les plus superbes puissent méconnaître tout ce qu'ils y ont puisé par l'éducation, par les coutumes, par les mœurs.

Ainsi, en n'envisageant les apôtres que sous le seul côté humain et en oubliant, s'il est possible, le sceau de la divinité imprimé sur leurs fronts; en prenant les effets de leur mission et les avantages immenses que l'univers en a retirés, il est incontestable que la place qui leur convient dans l'histoire est la première, ou, pour parler plus exactement, qu'ils doivent avoir une place unique et tellement supérieure, qu'ils soient hors de ligne. Dépouillés de l'auréole de sainteté qui entoure leurs têtes d'une gloire surnaturelle aux yeux des croyants, ils resteront encore plus grands que nature, et leur piédestal surpassera encore à cent coudées celui des héros les plus fameux et des législateurs les plus célèbres (667).

XII. Constantin fit élever à Constantinople une magnifique église en l'honneur des douze apôtres. Elle était en forme de croix d'une hauteur merveilleuse, incrustée en dedans de marbres de diverses couleurs depuis le pavé jusqu'à la couverture, qui était revêtue d'un lambris de menuiserie tout doré; le dessus était couvert de cuivre, au lieu de tuiles, et doré en plusieurs endroits;

(666) « Cette lumière, dit un historien, se répandait peu à peu, sans que les yeux du monde en fussent frappés, mais en gagnant toujours et en se faisant sentir par les œuvres de la charité. Y avait-il des larmes à essuyer, des ignorants à éclairer, des misères à soulager, des âmes découragées à ranimer, un apôtre se trouvait là, qui, semblable à l'ange de Dieu, ramenait le calme et disparaissait, en laissant ceux qu'il avait consolés bénir une religion qui, tout en ne paraissant occupée que du ciel, répandait tant de bonheur sur la terre. C'était chose nouvelle que cette sollicitude zélée pour la classe infime, bannie et foulée aux pieds par les doctes et les puissants; que ces anciens qui allaient prêchant à tous la parole sainte; que ces diacres portant l'aumône même à ceux qui les lapidaient; que ces hommes pieux s'empressant de recueillir les petits enfants abandonnés par des pères ou vicieux ou fainéants, parce que le Christ avait dit (*Matth.* XVIII, 5) : *Quiconque abrite en mon nom l'un de ceux-ci, m'abrite moi-même.* » (M. César Cantu, *Histoire universelle*, tom. V, pag. 130-131.)

(667) M. l'abbé Dassance, loc. cit.

en sorte qu'il réfléchissait fort loin les rayons du soleil. Le dôme était environné d'une balustrade de cuivre et d'or. Cette église était au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries accompagnées de basiliques ou grandes salles, de bains, de chambres et de divers appartements pour ceux qui avaient la garde du lieu. Constantin la destina pour sa sépulture, et y fit mettre son tombeau au milieu de douze autres qu'il avait élevés pour la mémoire des apôtres, six de chaque côté. Il le faisait par un mouvement de foi, pour participer après sa mort aux prières qui s'y célébraient en l'honneur des apôtres, persuadé de l'utilité qui en reviendrait à son âme. C'est ainsi qu'en parle son panégyriste, Eusèbe de Césarée (668).

On donne à tous les apôtres quelque marque distinctive que nous devons noter en terminant cet article (669). Ainsi, saint Pierre, le Prince des apôtres, a les clefs; saint Paul, une épée; saint André, une croix en sautoir; saint Jacques le Mineur, un bâton de foulon; saint Jean, un calice, d'où s'envole un serpent ailé; saint Barthélemy, un couteau; saint Philippe, un long bâton, dont le bout d'en haut a la forme de croix; saint Thomas, une lance; saint Matthieu, une hache; saint Mathias, une cognée; saint Jacques le Majeur, un bourdon et une calebasse; saint Simon, une scie; et saint Thadée, une massue. Dire la signification de ces symboles, n'est pas de notre compétence : ce sujet appartient à l'archéologie chrétienne.

APOTRES (Du Symbole des). *Voy.* Symbole des Apôtres.

APOTRES (Des liturgies attribuées aux). *Voy.* Liturgies attribuées aux apôtres.

**APPEL DE SAINT PAUL A CÉSAR.**—I. Les princes des prêtres avec les premiers d'entre les Juifs avaient accusé le grand apôtre devant Festus qui était à Jérusalem. Celui-ci leur dit que ce n'était pas la coutume des Romains de condamner quelqu'un sans que ses accusateurs fussent présents, et qu'il eût la liberté de se défendre. Alors ils lui demandèrent en grâce de faire amener saint Paul à Jérusalem, leur arrière-pensée étant de le faire assassiner par des gens qu'ils avaient apostés sur le chemin. Mais Festus répondit qu'on le gardait à Césarée et qu'il fallait qu'ils vinssent l'accuser. Après avoir demeuré huit ou dix jours avec eux, cet officier de César se rendit à Césarée où Paul était en prison. Le lendemain donc, sans différer, Festus s'assit sur son tribunal et fit amener le saint Apôtre. Les Juifs, qui étaient venus de Jérusalem, proposaient contre lui de grandes accusations qu'ils ne pouvaient prouver; et saint Paul se défendait en disant qu'il n'avait rien fait contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre l'empereur. Festus, désirant favoriser les Juifs, lui dit : « Voulez-vous aller à Jérusalem, et que je vous y juge? » Paul répondit : « Je suis devant le tribunal de César, j'y dois être jugé. Je n'ai point fait de tort aux Juifs, on ne peut me livrer à eux. J'appelle à César. » Festus ayant pris l'avis de son conseil, ordonna qu'il irait à César, puisqu'il y avait appelé (670).

Remarquons d'abord que l'*appel* de saint Paul n'était point absolu; il avait dit simplement que si l'on voulait le renvoyer à Jérusalem il en appelait à César. Mais Festus accepta son appel avec empressement parce qu'il fut bien aise de saisir cette occasion de se débarrasser d'une affaire difficile et fâcheuse pour sa politique. Peut-être aussi ce gouverneur craignit-il d'enfreindre la loi Julia, qui condamnait, comme violateurs de la paix publique, les magistrats et autres dignitaires qui auraient fait mourir, mis à la question, fait battre, condamné, mis en prison un citoyen romain qui avait appelé à l'empereur (671). Pline le Jeune, écrivant à Trajan, dit (672) qu'il a renvoyé à Rome quelques Chrétiens, parce qu'ils étaient citoyens romains.

II. Quant à saint Paul, son appel a été diversement jugé. Quelques-uns principalement ont paru croire que cet apôtre, exempt de toute juridiction laïque, et cela par privilége de Jésus-Christ même, avait porté une sorte d'atteinte à la liberté ecclésiastique en en appelant ainsi à Néron. Mais quelle liberté pouvait-il invoquer et faire respecter, quand l'Eglise n'avait aucune liberté et qu'elle était considérée comme une société en permanente conspiration et, par conséquent, comme contraire à l'ordre légal? D'autres ont cru que, par là, saint Paul reconnaissait Néron pour supérieur et qu'il proclamait, en un certain sens, sa supériorité sur l'autorité spirituelle. Mais, outre que ce dont il était accusé ne ressortait point entièrement de la juridiction spirituelle, ainsi que nous allons le dire, l'eût-on laissé invoquer ce tribunal, puisque, encore une fois, il n'était environné que d'ennemis, et que l'Eglise, n'ayant alors aucune existence légale, ne jouissait que de la liberté du martyre? Il est donc plus simple de conclure que saint Paul, tirant parti, le mieux qu'il put, de la situation qui lui était faite, ne songea qu'à sauver sa vie dont la conservation était utile à l'Eglise naissante.

Au reste, Bellarmin dit que, par ce fait, saint Paul ne reconnut point Néron pour juge, mais qu'il voulut seulement amener

(668) Apud Fleury, *Hist. eccles.*, liv. xi, n° 45. — On cite encore la magnifique église dite des Saints-Apôtres, à Cologne, style roman du xi^e au xii^e siècle, (Voy. *Monuments d'architecture du* vii^e *au* xiii^e *siècle, situés sur les bords du Rhin*, et publiés par Sulpice Boisserée, à Munich, 1830, un vol. in-fol.)

(669) *Voy.* sur l'origine des premières représentations ou images des apôtres, Molanus, *Historia imaginum sacrarum*, édit. in-4°, pages 51, 133, 340, 542, etc. Emeric David, *Discours sur la peinture au moyen âge*, page 49; Raoul Rochette, *Types primitifs de l'art chrétien*, pages 12, 15.

(670) *Act.* xxv.

(671) *Lex Jul.*, lib. v, tit. 26. *Voy.* sur cette loi l'article Arcade, empereur d'Orient.

(672) Plin., lib. x, epist 97.

devant son tribunal les Juifs, ses accusateurs, et qui étaient les sujets de ce César (673). Et saint Augustin remarque qu'il n'agit dans cette circonstance qu'en vue de l'utilité de toute l'Eglise, et non pour sa propre conservation. « Ne voyons-nous pas, dit ce saint docteur (674), que saint Paul, pour l'intérêt de l'Eglise plutôt que pour la conservation de sa propre vie, fit savoir au tribun le complot que les Juifs avaient formé contre lui, ce qui obligea le tribun de le faire conduire avec bonne escorte (675). Ne voyons-nous pas que le même apôtre, dans une autre occasion, eut recours aux lois romaines qui défendaient de donner la question à un citoyen romain, et qu'en déclarant qu'il l'était, il se garantit de l'outrage qu'on voulait lui faire (676)? Ne voyons-nous pas, enfin, que pour éviter d'être remis entre les mains des Juifs, qui voulaient le faire mourir, il réclama l'appui de l'empereur tout infidèle qu'il était (677), montrant ainsi aux ministres de Jésus-Christ ce qu'ils auraient à faire dans les besoins de l'Eglise, lorsqu'ils auraient des empereurs chrétiens. »

III. Il ne faudrait pas conclure de ces dernières paroles de saint Augustin, que la *protection* des Césars est d'une nécessité absolue pour le bien de l'Eglise ; elles signifient simplement, ce nous semble, qu'on peut seulement recourir à cette protection si les princes savent la donner comme il convient et dans certains cas, ainsi que le même saint docteur le fait entendre en un autre endroit, à propos du même fait de saint Paul (678). Et l'on ne saurait non plus tirer de ce fait cette conséquence, qu'on peut porter les affaires ecclésiastiques devant les tribunaux séculiers, parce que le grand apôtre en a donné l'exemple en soutenant qu'il devait être jugé au tribunal de l'empereur.

Car, 1° la cause de saint Paul n'était pas purement ecclésiastique. Il était accusé de plusieurs grands crimes, et entre autres d'avoir excité des séditions et troublé le repos public contre le service de l'empereur (679); et, 2° saint Paul n'avait point de tribunal ecclésiastique auquel il pût avoir recours. Le grand prêtre des Juifs était sa partie et son ennemi, et il n'avait point d'autre voie pour se tirer de leurs mains que d'en appeler à Rome. C'est toujours à cette conclusion qu'on est ramené en étudiant ce fait.

IV. Au surplus, il est une autre interprétation qui paraît assez plausible. Saint Paul connaissait par révélation qu'il devait aller à Rome. Nous lisons, en effet, ceci dans les *Actes* : « Après cela Paul se proposa, par l'inspiration du Saint-Esprit, de passer par la Macédoine et par l'Achaïe, et d'aller ensuite à Jérusalem, disant : *Lorsque je serai allé là, il faut aussi que je voie Rome* (680). » Nous lisons encore : « Le Seigneur se présenta à lui, et lui dit : *Paul, ayez bon courage; car comme vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome* (681). » Enfin saint Paul dit lui-même dans un autre endroit : « Etant lié par le Saint-Esprit, je m'en vais à Jérusalem, sans que je sache ce qui m'y doit arriver, sinon que dans toutes les villes par où je passe, le Saint-Esprit me fait connaître que des chaînes et des afflictions m'y sont préparées (682). »

Ainsi saint Paul savait par révélation qu'il devait aller à Rome; il savait aussi par révélation qu'il devait être fait prisonnier dans Jérusalem. Or, ne peut-on pas conclure de ces textes, que l'Apôtre en appela à Rome par révélation, et qu'il regarda son appel comme le moyen dont Dieu voulait se servir pour le conduire dans la capitale du monde? C'est d'ailleurs le sentiment de saint Athanase, qui semble dire (683) que Paul reçut un ordre particulier du ciel dans cette occasion, et de saint Chrysostome, qui déclare (684) que l'Apôtre des nations fit alors ce qu'il se trouvait en état de faire, abandonnant le reste à la Providence. Sa révélation l'obligea donc de croire qu'il ferait bien d'en appeler à César, attendu qu'il n'y avait pas d'autre voie pour un prisonnier d'aller à Rome, à moins d'un miracle que Dieu ne fait que quand les voies naturelles ne suffisent pas.

Nous objectera-t-on les propres paroles de saint Paul dans sa *Ire épître aux Corinthiens* : « Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui, ayant un différend avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants et les infidèles, et non pas devant les saints (685)? » Et voudra-t-on voir une sorte de contradiction entre sa conduite et cette plainte adressée aux fidèles de Corinthe? Mais qui ne voit l'énorme différence qu'il y a entre la situation où se trouvait saint Paul en appelant à un empereur païen, et les Chrétiens qu'il reprend?

Ceux-ci plaidaient contre des Chrétiens, et des Chrétiens devaient terminer leurs différends à l'amiable ou en prenant d'autres Chrétiens pour arbitres. Voilà ce que saint Paul veut dire en cet endroit. Pour lui, personnellement, il avait à faire à des Juifs et à des ennemis déclarés des Chrétiens. Les autres plaidaient pour des intérêts temporels qu'ils pouvaient facilement abandonner, plutôt que de disputer devant des juges infidèles. Pour lui, il défend les intérêts de l'Eglise engagés dans la conservation de sa vie; il use des moyens que la Providence lui laisse afin d'atteindre son but, qui est d'annoncer l'Evangile dans Rome, selon la révélation qu'il en avait reçue, et pour épargner

(673) Apud *Comm.* de dom. Calmet *sur les Actes des apôtres*, 1 vol. in-4°, 1729, page 564.
(674) Epist 185, *à Boniface*, n° 28.
(675) *Act. apost.* XXIII, 17, 23.
(676) *Act. apost.* XXII, 25, 26.
(677) *Act. apost.* XXV, 11.
(678) S. Aug., Epist. 87, n° 8.
(679) *Act. apost.* XXV, 7.
(680) *Act. apost.* XIX, 21.
(681) *Act. apost.* XXIII, 11.
(682) *Act. apost.* XX, 23.
(683) S. Athan., *De fuga*, cap. 74.
(684) Homil. 41, *in Act. apost.*
(685) *I Cor.* VI, 1.

aux Juifs le crime de le faire mourir (686).

Dans son *appel*, saint Paul ne reconnut donc ni la supériorité de César, ni la compétence des tribunaux séculiers pour juger les choses religieuses. S'il déclare, tantôt qu'il est citoyen romain, tantôt qu'il en appelle à César, c'est par un effet de sa charité autant que de sa prudence pour arriver aux fins de la grande mission que Dieu lui a donnée. Nous ne croyons pas qu'on puisse voir autre chose dans la démarche du glorieux apôtre.

APPELLATIONS AU PAPE. *Voy.* les articles : HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS, ET CAUSES MAJEURES (HISTOIRE DE LA PRIMAUTÉ DU PAPE DANS LES).

APPELLATION OU APPEL DU PAPE AU CONCILE. *Voy.* les articles ci-dessus.

APPELS DU PAPE, au Pape futur, au Pape mieux informé, à Jésus-Christ. — *Voy.* les articles ci-dessus indiqués.

APPHIEN, APHIANUS (Saint), martyr au commencement du IVe siècle, naquit à Pagas en Lycie, de parent fort riches, et reçut la palme du martyre étant à peine âgé de vingt ans. Voici l'abrégé du long récit qu'Eusèbe nous fait de cette vie si courte, mais si dignement couronnée (687).

Apphien avait étudié à Beryte, où était alors une école célèbre de droit romain; il se trouvait là, parmi une jeunesse qui ne recherchait que les plaisirs, des occasions fréquentes de s'égarer. Mais notre saint sut se préserver des tentations de son âge et des mauvaises compagnies, vivant avec la pureté et la modestie que demandait le christianisme. Etant retourné à sa ville, où son père tenait le premier rang, il ne put demeurer avec ses parents, n'y ayant pas la liberté de vivre suivant sa religion; il s'enfuit secrètement, sans même emporter de quoi subsister, tant il se fiait à la divine Providence. Elle le conduisit à Césarée, où il vécut avec Eusèbe l'historien, et en peu de temps s'instruisit, autant qu'il était possible, des saintes Ecritures, et se prépara courageusement au martyre par des exercices de piété.

Bientôt la persécution se ralluma pour la seconde fois (an 304), la troisième année depuis son commencement. Il vint des lettres du nouveau César, Galère-Maxime, portant ordre aux gouverneurs de province de faire sacrifier tout le monde, sans distinction. Sur ces ordres, les crieurs se mirent à appeler, dans toute la ville de Césarée, les hommes avec leurs femmes et leurs enfants, aux [te]mples des idoles, et les tribuns appelèrent [ch]aque soldat par son nom sur les rôles.

[A]lors Apphien, sans avoir communiqué [son d]essein à personne, non pas même à [...]e ni aux autres avec qui il vivait, alla [...] le gouverneur Urbain, comme il sacri[fiait, ]s'approcha de lui sans que les gardes [env]ironnaient s'en aperçussent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier, et, lui parlant gravement, lui conseilla de se désabuser; il lui représenta qu'il n'était pas raisonnable de quitter le seul vrai Dieu pour sacrifier à des idoles et à des démons. Aussitôt ceux qui entouraient le gouverneur se jetèrent sur Apphien, comme des bêtes farouches, lui donnèrent mille coups par tout le corps, et le mirent en prison, où il demeura un jour et une nuit, les deux pieds étendus dans deux pièces de bois, ce qui lui causa de vives douleurs.

Le lendemain il fut présenté au gouverneur, qui, le voulant contraindre à sacrifier, lui fit souffrir des tourments très-cruels : il eut les côtés déchirés, non-seulement une et deux fois, mais plusieurs; en sorte que l'on voyait les os et les entrailles, et son visage devint si enflé des coups qu'il avait reçus qu'il n'était plus reconnaissable. Comme il ne se rendait point, les bourreaux lui entourèrent les pieds de mèches trempées d'huile et les allumèrent. Le feu lui fondait la chair et pénétrait jusqu'aux os, et le suc de son corps dégoûtait comme de la cire fondue; mais il demeura toujours ferme et fut remis en prison. Le troisième jour il fut encore présenté au juge; il persista dans sa confession, et quoique demi-mort il fut jeté dans la mer. Aussitôt il s'éleva une si grande tempête, non-seulement sur la mer, mais dans l'air, que la terre et toute la ville en furent ébranlées, et la mer, comme ne pouvant porter le corps du martyr, le jeta devant les portes de la ville (688). Tous ceux qui étaient alors à Césarée furent témoins de ce fait, entre autres Eusèbe qui le raconte (689). Ceci se passa le 2 avril, un vendredi, de l'an 304. Apphien avait un frère nommé Edésius, qui souffrit aussi le martyr peu de temps après lui.

APPIEN ou APIEN (Saint), martyr à Césarée, sous l'empire de Maximin, l'an 306. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS D'ORIENT ET D'OCCIDENT, n° VIII.

APRA ou APRE (Sainte), fille de saint Hilaire de Poitiers, embrassa avec sa mère le christianisme, et, animée par les exemples de son père, elle acquit bientôt toutes les vertus évangéliques. Hilaire veillait sur elle avec une tendre et pieuse sollicitude.

Etant en exil, il lui écrivait des lettres qui sont de véritables traités sur l'éducation religieuse. On en cite une principalement où il exhorte Apra, en termes figurés et allégoriques, à consacrer à Dieu sa virginité. Il lui recommande surtout la modestie dans ses vêtements : c'est dans une fille chrétienne l'indice et la gardienne de la pudeur. Si on la presse de porter des habits précieux, il veut qu'elle réponde : « La laine de ma brebis me suffit : je me contente de sa couleur naturelle.... Ces pierreries ne feraient que me charger et que m'embarrasser, moi qui attends une pierre précieuse infiniment plus belle et plus estimable (690). »

[...]n. de l'Egl. tirée du Nouv. Testam. et de [...], 2 vol. in-4°. 1689, tom. Ier, page

[...]les., lib. VIII. cap. 14 et 15.

(688) Apud Metap., die 1 Aprilis.
(689) Loc. cit.
(690) S. Hilar., *Epist.*, nov. ed., page 1212.

Quelques critiques, comme Erasme, ne croient pas cette lettre digne de saint Hilaire, et ils soupçonnent qu'elle est de la façon de Fortunat. En quoi, nous le demandons, ces conseils peuvent-ils être indignes du saint évêque de Poitiers? Au reste, Fortunat nous assure (691) qu'on en conservait de son temps l'original dans l'église de Poitiers : aurait-il osé en supposer une autre, et dans quel intérêt?

Saint Hilaire envoya aussi à sa fille deux hymnes, qu'il avait composées dans son exil. Saint Jérôme nous apprend que ce saint composa un livre d'hymnes ; et le quatrième concile de Tolède recommande de les chanter dans l'Eglise. *Voy.* l'article Hilaire (Saint), évêque de Poitiers.

Ce saint évêque, qui faisait des miracles pour rendre la vie aux enfants des autres, en fit un pour avancer la mort de sa fille Apra. Lui ayant parlé, peu de temps après son retour de l'exil, des infinies perfections de l'époux qu'elle avait choisi, il lui demanda si elle ne désirait pas de le voir et de s'unir au plus tôt à lui. Apra lui répondit que tel était l'unique objet de ses désirs. Alors il ne cessa point de prier, jusqu'à ce que, sans maladie et sans douleur, elle mourut pour aller à Jésus-Christ, et il l'ensevelit de ses propres mains.

La mère d'Apra vivait encore. Elle envia une mort si heureuse, et pria Hilaire de la délivrer aussi des misères du siècle. Il ne put lui refuser sa demande, et, par ses prières, il obtint qu'elle allât avant lui prendre possession du royaume céleste, persuadé que le véritable amour consiste à procurer à ceux qu'on aime les biens les plus solides aux dépens de sa propre satisfaction. Fleury (692) et le P. Longueval (693) rapportent ces faits ; mais le dernier ne les cite que « sur l'autorité de saint Fortunat (694), évêque de Poitiers, sans entreprendre de les garantir. » Nous faisons de même.

On honore la mémoire de sainte Apra le 13ᵉ jour de décembre. Quelques auteurs la nomment Abra, et elle est honorée dans le Poitou sous le nom de sainte Abre.

APRE (Saint). *Voy.* Aper (Saint).

APRE ou Aper (Saint) vivait au vᵉ siècle du temps de saint Paulin, évêque de Nole, et ne doit pas être confondu, comme l'ont fait Fleury (695) et plusieurs autres historiens, avec un saint du même nom qui fut évêque de Toul.

I. Apre était l'ami de saint Paulin, ainsi qu'en font foi trois lettres de ce grand évêque. C'était un homme riche et fort estimé pour son éloquence et son érudition. Son emploi ordinaire était de plaider devant les tribunaux, et il s'en acquittait avec tant de gloire et de succès qu'il passait pour l'oracle du barreau et pour un des plus excellents hommes de son siècle. L'orgueil et la vanité, qui suivent ordinairement les richesses et les louanges, s'emparèrent de son cœur, et il devint si superbe que saint Paulin n'hésita pas à le comparer à un *taureau gras* (696), selon une expression de l'Ecriture (697).

Mais Dieu le toucha si vivement de ses grâces qu'il apprit de la lumière du Saint-Esprit à croire d'une foi très-ferme la vérité de Jésus-Christ, et à la confesser sans aucune crainte. Il changea en même temps d'esprit et de vie, et, s'étant converti, il gémit et devint agréable à Dieu ; il quitta ses emplois, distribua une partie de ses biens aux pauvres, se retira avec sa femme Amande, et ses enfants, dans une maison qu'il avait à la campagne, et, ne regardant plus son épouse que comme une sœur, il vécut le reste de ses jours dans une parfaite continence. « Vous avez été détruit comme superbe, lui écrit saint Paulin (698), pour être élevé comme humble..... Comment ce cou indomptable d'un taureau gras est-il devenu si souple et si soumis au joug de Jésus-Christ? Ayant dépouillé cette fierté de taureau, vous vous êtes revêtu de la douceur de ce bœuf qui a reconnu son maître..... De lion furieux, vous êtes devenu un veau très-doux ; et, par un heureux changement de cette fierté en soumission et de cette force en douceur, vous êtes tellement un sanglier (699) aux yeux du siècle, que vous êtes un agneau au regard de Dieu. Et, étant enfin devenu humble, vous tournez contre le monde ces armes que vous employiez pour le siècle lorsque vous étiez superbe ... C'est à cette heure, ajoute saint Paulin, que vous êtes vraiment puissant, vraiment éloquent et vraiment sage, depuis que vous êtes devenu faible, fou et muet à l'égard du monde, afin de servir le Créateur de votre langue et de votre esprit avec une solide éloquence et une véritable sagesse, par ces mêmes dons que vous avez reçus de sa bonté. Maintenant que vous êtes un avocat mieux instruit dans le droit divin, vous plaiderez pour vous-même. Maintenant que vous êtes un juge plus juste, vous vous jugerez vous-même, afin que, portant jugement de vous-même contre vous-même, vous méritiez d'être absous, et que, vous présentant devant le tribunal de votre propre conscience, où vous êtes vous-même votre accusateur et votre juge, vous vous justifiez en vous condamnant, et vous vous rendiez non-seulement digne de pardon, mais digne d'honneur et de gloire ; car vous savez que

(691) Fortun., *Vita. Hilar.* lib. i nº 6.

(692) *Hist. ecclés.*, liv. xiv, nº 25.

(693) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. ii, tom. Iᵉʳ, page 273, de l'éd. in-12, 1826.

(694) Fortun., *Vita Hilar.*, lib. i, nº 13.

(695) Cet historien ne nous dit que ce mot de saint Apre : « Les lettres de saint Paulin nous font connaître plusieurs évêques des Gaules, illustres par leur sainteté : saint Delphin de Bordeaux, *saint Aper. de Toul*, etc. (*Hist. ecclés.* liv. xxi, nº 51.) »

(696) Epist. 39.

(697) *Ps.* xxi, 12.

(698) Epist. 38.

(699) Saint Paulin fait allusion à son nom d'*Aper*, qui, en latin, signifie *sanglier*.

ce n'est pas ce qui plaît aux hommes, mais ce qui plaît à Dieu qui est véritablement innocent... » Saint Paulin écrivait ceci vers l'an 404.

II. L'odeur des vertus de saint Apre s'étant répandue dans le voisinage, on l'obligea de recevoir l'ordre de prêtrise, et il paraît qu'il était déjà revêtu du caractère sacerdotal, quand il écrivit à saint Paulin, puisque ce saint l'appelle *son frère* dans la suscription de ses lettres. Mais, quoiqu'il fût prêtre, il demeura néanmoins encore quelque temps dans sa retraite : « Non pas, lui mande saint Paulin (700), que vous préfériez l'oisiveté au travail; ni que vous vouliez vous rendre inutile au service de l'Eglise, mais parce que vous êtes bien aise d'éviter les assemblées ecclésiastiques, où il se trouve aujourd'hui presque autant de confusion et de trouble que dans celles où se traitent les affaires séculières. Or, je pense que Dieu vous prépare pour servir un jour son Eglise dans ses plus importants besoins, voyant que par un conseil très-sage, vous vous appliquez à l'étude des saintes lettres dans la solitude qui est si amie de cette occupation où vous formez Jésus-Christ en vous, et l'y fortifiez de jour en jour, afin que, devenant un serviteur plus utile et un maître plus savant, vous vous rendiez plus digne de lui dans l'état où il vous a mis par l'ordre de sa Providence. Ainsi, n'étant pas moins puissant dans vos œuvres que dans vos paroles, et vous trouvant également capable de servir Dieu par votre langue et par votre esprit, vous ferez paraître en votre personne le modèle véritable de la discipline apostolique, en observant et en enseignant tout ensemble les préceptes de Jésus-Christ. »

Notre saint ne s'occupait, en effet, dans sa retraite que des choses de l'ordre surnaturel. Tandis que sa femme, avec un pieux dévouement et afin de procurer la tranquillité dont son mari voulait jouir, vaquait aux soins extérieurs et soignait les intérêts de sa famille (701), Apre était tout entier à la méditation des sciences divines et à la lecture des saintes Ecritures, pour y puiser les instructions nécessaires à son salut et à l'acquit de son ministère. On peut juger par les lettres de saint Paulin qu'il passa au moins une année dans cette retraite, après laquelle il vint exercer le ministère qui lui avait été confié et multiplier avec sagesse les talents qu'il avait reçus de Dieu.

III. Malheureusement l'histoire ne nous apprend rien de certain sur la suite de la vie de saint Apre. Nous avons puisé le peu que nous venons d'en rapporter dans saint Paulin. L'évêque de Nole et notre saint s'étaient sans doute connus lorsqu'ils étaient encore dans le monde ; et il semble que saint Paulin écrivit quelques lettres à Apre, pour le porter à embrasser la foi chrétienne. Mais ce fut Dieu, ainsi que nous l'avons dit, qui fit éclater sur Apre la vertu de sa sagesse et l'opération de sa puissance, « parce qu'il n'y a, dit saint Paulin (702), que la souveraine sagesse qui puisse détourner les sages du monde de leurs sentiments et de leurs desseins, et leur faire changer de vie. » L'amitié de ces deux saints ne fit que s'accroître après la conversion d'Apre. Nous voyons que saint Paulin lui demande instamment de prier Dieu pour lui et de lui écrire dans toutes les occasions qu'il en aura, parce qu'il trouvait beaucoup de consolation dans ses lettres, et qu'il était ravi de voir les progrès qu'il faisait dans la piété.

Apre n'eut garde de rejeter ces offres, et nous trouvons en effet qu'il écrivait tous les ans à l'évêque de Nole; ce que celui-ci appelle (703) le revenu et la rente que la charité lui devait. C'est de ce pieux commerce que viennent encore deux autres lettres que saint Paulin et Thérasie écrivirent à Apre et à sa femme Amande. Nous ne saurions assez dire tout ce qu'il y a de beau et de touchant dans l'échange que ces saints personnages font de leurs sentiments et de leurs pensées, et dans le simple et tendre intérêt que saint Paulin prend aussi bien pour ce qui regarde les besoins spirituels des pieux époux, que pour ce qui concerne leurs affaires temporelles (704).

Nous devons noter encore que les gens du siècle avec lesquels Apre avait eu des

(700) Epist. 38.

(701) *Voy.* l'article AMANDE.

(702) Epist. 38.

(703) Epist. 39.

(704) *Voy.* Epist. 39 et 44. Saint Paulin leur recommande par la plus agréable comparaison, de faire pour leur avancement spirituel ce que les règles de l'agriculture voulaient qu'ils fissent pour amender leurs terres : « Quand vous êtes, leur dit-il, dans votre champ, pensez que vous êtes le champ du Seigneur et considérez-vous aussi attentivement vous-même que vous faites pour votre champ. Cultivez votre cœur pour Dieu qui est votre maître, avec le même soin que vous voulez que votre laboureur cultive votre terre pour vous; et représentez-vous que les mêmes choses qui vous plaisent ou vous déplaisent en votre champ, plaisent ou déplaisent à Jésus-Christ en votre âme. Car si vos péchés comme des ronces, sont les seules choses qu'elle produise, et si elle manque d'être arrosée de la pluie salutaire des instructions des prophètes et des apôtres, elle deviendra toute sèche et tout en friche, étant privée, par une juste condamnation, de l'assistance de la grâce, que si, au contraire, vous la cultivez par de fréquentes prières, si vous la rendez féconde par la rosée des saintes Ecritures, si vous imprimez bien avant dans votre cœur les traces divines de la Croix, si vous en arrachez toutes les épines avec le fer tranchant de la crainte du Seigneur, et si le feu de sa parole sainte, habitant en vous, consume vos péchés par son ardeur et éclaire vos sens par sa lumière, alors ce divin père de famille se promènera avec plaisir dans votre cœur et passera avec joie dans tous les plis et replis de votre âme. Et la satisfaction qu'il aura de voir que vous avez si bien travaillé en un champ qui lui appartient, lui fera vous dire : *Venez, ô bon serviteur ! prendre part au bonheur de votre maître ; vous avez été fidèle en de petites choses, je veux vous en confier de grandes.* » (*Matth.* XXV, 21.

relations avant sa conversion, ne manquèrent point de blâmer sa conduite, comme cela arrive toujours. Ils regardèrent son changement comme un trait de folie, et non contents de mépriser en lui cette humilité qui condamnait leur orgueil, ils eurent recours à diverses calomnies, pour tâcher de noircir sa réputation. Mais notre saint voulut bien la sacrifier pour Jésus-Christ, comme il lui avait sacrifié les autres biens périssables auxquels la vue de ceux du ciel l'avait fait renoncer. Il commença à se croire heureux, puisqu'on le traitait déjà en serviteur de Jésus-Christ, et qu'on le jugeait digne de la haine du monde. Saint Paulin ayant appris l'état où se trouvait son ami, lui écrivit (705) pour l'encourager à résister fortement à ces tentations, et à souffrir en silence des persécutions qui étaient assez semblables à celles qu'on lui avait fait éprouver à lui-même, lorsqu'il avait voulu aussi abandonner le monde après sa conversion. *Voy.* l'article AMANDE (Sainte.)

IV. Maintenant notre saint est-il le même que saint Aper, vulgairement appelé saint *Evre*, qui fut évêque de Toul en Lorraine? Plusieurs auteurs très-respectables et très-savants pensent que c'est le même. D'autres, non moins respectables et judicieux, distinguent l'évêque de Toul d'avec l'ami de saint Paulin. Parmi ceux qui partagent la première opinion se trouvent Baronius (706) et le P. Chifflet (707). Après eux vient le P. Longueval (708). Muratori, les frères Sainte-Marthe (709) et l'auteur anonyme d'une *Vie de saint Paulin* (710), sont pour la seconde opinion. Quant à Baillet et à Godescard, ils ne se prononcent point; mais ce qu'ils disent de saint *Aper* ou *Evre*, évêque de Toul, favorise le sentiment qui veut qu'il y ait ici deux personnages, et nous avouons que les raisons apportées en faveur de ce dernier sentiment nous paraissent péremptoires.

Baronius ne fait que supposer dans son *Martyrologe* l'existence d'un seul saint Apre ou Aper. Les *Martyrologes* de Bède, d'Usuard, de Wandalbert, d'Adon et les autres, jusqu'au *Martyrologe* romain font mention d'un saint Apre ou Evre. Mais quel est-il? Ils ne distinguent point, de sorte que cette mention peut être aussi bien en faveur de l'ami de Paulin que du saint évêque de Toul Il faut donc apporter les raisons qui établissent que saint Apre ou Aper et saint Evre sont distincts.

Les auteurs de la *Gallia Christiana* (711) soutiennent que saint Paulin n'a pu écrire à saint Apre, évêque de Toul, parce qu'il a succédé à Urse (*Ursus*), sixième évêque de Toul, qui vivait en 500, et que saint Paulin mourut au mois de juin de l'an 431. Ce qu'il y a de certain, d'après les catalogues des évêques de Toul, c'est que l'évêque Urse succéda à saint Auspice, lequel vivait du temps de saint Sidoine, c'est-à-dire vers l'an 470 (712). Aper ou Evre succédant à Urse n'a pu être évêque que vers la fin du v<sup>e</sup> siècle, et ne saurait être, par conséquent, contemporain de l'illustre évêque de Nole. C'est ce que Muratori fait assez entendre, lorsqu'il met le saint évêque de Toul plus tard que l'ami de saint Paulin.

A cette raison considérable pour distinguer saint Aper de Toul de celui qui vivait du temps de l'évêque de Nole, on joint divers passages d'une *Vie* manuscrite de saint Evre, évêque de Toul (713). Ainsi, on lit dans cette *Vie* que « ce saint, né de parents chrétiens, vécut dès son enfance dans une grande piété; qu'il continua, dans sa jeunesse et dans tout le reste de sa vie, et qu'il fut choisi évêque de Toul à cause de la réputation et de l'estime de sa vertu. » Or, comment accorder ceci avec ce que nous avons vu dans saint Paulin, qui nous représente (714) son ami comme ayant vécu dans la corruption ordinaire du siècle où il remplissait les fonctions d'avocat et de juge; comme ayant ensuite changé d'esprit et de vie, et ayant dépouillé la dureté de cœur, la sécheresse et la légèreté du vieil homme pour se revêtir du caractère de l'homme nouveau? Cela serait bien difficile pour ne pas dire impossible.

Dira-t-on que ce passage de la *Vie manuscrite* fait allusion à un simple catéchumène et qu'il peut très-bien convenir à l'ami de Paulin? Mais ne sait-on pas que saint Apre, depuis sa conversion, mande à saint Paulin qu'il croyait très-fermement Jésus-Christ crucifié et Fils de Dieu, et que l'évêque de Nole lui répond (715) qu'il « était heureux d'avoir appris ces vérités par la révélation de l'Esprit de Dieu, et d'avoir embrassé Jésus-Christ avec tous les mystères que la piété ineffable de la religion nous enseigne. » Il est évident, d'après ces termes, qu'Apre n'était chrétien que depuis peu, et que saint Paulin n'eût pas parlé ainsi à un catéchumène. Au surplus, la *Vie manuscrite* en question fait assez entendre que celui dont elle retrace l'histoire n'était pas un homme récemment converti, lorsqu'elle dit que saint Aper ou Evre « apprit dès son enfance des instructions toutes divines dans la religion chrétienne, pour laquelle *il eut toujours* une singulière vénération, fréquentant continuellement les églises et les lieux de piété. » Il s'agit donc ici d'un autre saint que celui qui fut l'ami de saint Paulin.

En admettant que cette *Vie manuscrite* ait

(705) Epist. 38.
(706) *In Martyr.*
(707) Chiffl., *Paulin.*, page 177
(708) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. III, tom. III, page 45 de l'éd. in-12, 1826.
(709) *Gall. Christiana*, tom. III, page 1095, 1 c.
(710) In-8°, 1686, Paris.

(711) Loc. cit.
(712) S. Sidon., epist. 4 et 7.
(713) Citée par l'auteur anonyme de la *Vie de saint Paulin*, in-8°, 1686, pag. 445-446.
(714) Epist. 38 et 44.
(715) Epist. 38.

peu d'autorité, ainsi que semble l'insinuer Baillet (716), on ne peut nier, dit l'auteur anonyme des vies de saint Paulin et de saint Apre (717), qu'elle ne soit bien écrite et qu'elle ne respire un certain parfum de piété. Mais nous avouons que cela ne suffit pas encore, et nous consentons, si l'on veut, à l'abandonner; toujours est-il que la chronologie des évêques de Toul empêche absolument de tenir l'ami de saint Paulin pour évêque de cette ville, et qu'elle autorise l'opinion qui soutient l'existence d'un autre saint Apre. Au reste, le savant P. Le Cointe, marquant tous ceux qui furent évêques de Toul après saint Auspice jusqu'en 550, ne parle point du tout de saint Apre; il faut donc que, comme Muratori, il l'ait cru plus ancien que saint Auspice, par conséquent beaucoup plus ancien que saint Apre ami de saint Paulin.

**APRE** ou Aper (Saint), vulgairement nommé Evre, florissait, d'après ce qui vient d'être dit dans l'article précédent, au vi° siècle, et fut évêque de Toul.

On possède peu de renseignements sur ce saint; car la *Vie manuscrite* dont nous venons de parler dans l'article ci-dessus (n° IV), s'étend beaucoup sur les vertus de saint Apre, sans entrer dans le détail de ses actions. Godescard nous apprend (718) qu'il était Français, qu'il sortait d'une famille établie aux environs de Tours, et qu'il succéda à Ursus sur le siége de Toul, dont il fut, par conséquent, le septième évêque. Les vertus qui brillèrent principalement en lui furent l'esprit de prière et la charité pour les pauvres. Une église, dont il jeta les fondements dans un des faubourgs de Toul, portait son nom, avant la continuation de l'*Histoire* de saint Grégoire de Tours par Frédegaire, qui écrivait dans le viii° siècle.

Cette église servit d'asile du temps de Clotaire II. On y joignit un monastère qui porta aussi le nom du saint et qui appartint jusqu'avant la révolution française à des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Saint Girard, évêque de Toul, qui mourut en 994, ayant trouvé le corps de saint Apre, en fit la translation solennelle dans son église, et l'on prétend que la cérémonie fut accompagnée de quelques miracles dont il plut à Dieu de glorifier la mémoire de saint Apre (719). Le même prélat fit venir aussi de Troyes le corps de sainte Apronie, que l'on prétendit être la sœur du saint (720), ce qui, si cette sainte fut réellement la sœur de saint Apre, serait encore un argument favorable à l'opinion qui distingue l'évêque de Toul d'avec l'ami de saint Paulin.

On voit que le culte du saint évêque de Toul était pleinement établi au x° siècle. Mais il est certain qu'il était honoré bien avant cette translation solennelle, puisque sainte Salaberge (721), abbesse de Laon, bâtit une église en son honneur dans son abbaye, en 626. On célèbre la fête de saint Apre ou Evre le 15 septembre.

**APRI** (Jean d'), ainsi nommé du nom de la ville de Thrace où il vint au monde, était d'une famille obscure, et se distingua par une certaine habileté et par des vues ambitieuses. L'empereur Cantacuzène le fit élire, en 1333, patriarche de Constantinople, malgré les vœux bien connus du clergé de cette ville. *Voy.* l'article Cantacuzène (Jean), n° I.

I. Etant monté sur le siége patriarchal avec cette opposition contre sa personne, Apri eut à surmonter plusieurs difficultés pour s'y maintenir, et encore n'en triompha-t-il pas complétement. Il ne montra pas d'ailleurs beaucoup de zèle pour la religion, songeant avant tout à s'élever et à contenter ses desseins. En 1334, le Pape Jean XXII avait envoyé deux nonces à Constantinople, savoir : François de Camerino, archevêque de Bosphore, et Richard, évêque de Chersone, tous deux chargés de traiter de l'union des églises grecque et latine et de travailler à ramener l'empereur à la vraie foi. Ils étaient chargés de deux lettres datées du 22 février, et adressées, l'une à l'empereur Andronic, l'autre à sa femme, l'impératrice Jeanne, qui, ayant été élevée dans la religion catholique, pouvait aider à ramener l'empereur et lui faire quitter le schisme (722).

Apri refusa de conférer avec les nonces. Cependant plusieurs d'entre le peuple demandaient instamment que l'on entrât en conférence avec eux, et y excitaient même le patriarche. Celui-ci, ne sachant comment apaiser l'émotion populaire, crut devoir appeler, en cette occasion, Nicéphore Grégoras, quoiqu'il ne fût point du clergé, parce qu'il avait une grande habitude de la parole. Nicéphore conseilla d'abord de garder le silence, et insista sur ce point qu'il fallait témoigner de la grandeur d'âme et du mépris pour le défi des Latins. Mais ayant ensuite réfléchi que le silence pouvait caûser des soupçons désavantageux, il prit en particulier le patriarche et quelques évêques choisis, et leur fit un long discours qu'il a pris grand soin d'insérer dans son histoire (723).

Il y dit en substance, qu'il ne faut pas permettre au premier venu de disputer avec les Latins; qu'il faut avoir un but dans cette dispute et convenir d'un juge. Or, ajoute-t-il, comme nous n'avons point ici de tiers pour nous juger, c'est à nous à le faire. Car on convient de part et d'autre que notre doctrine est bonne, c'est-à-dire que le Saint-Esprit procède du Père; et eux

(716) *Vie des saints*, édit. 10 vol. in-4°, 1739, tom. VI, 15 sept., pag. 153, col. 1.
(717) *Vie de saint Paulin*, ubi supra, pag. 147.
(718) *Vies des saints*, 15 septembre.
(719) Baillet, ubi supra, pag. 165, col. 2.
(720) Id., ibid.
(721) *Vit. Salaberg.*, ap. Mab., sæc. II. Bened.
(722) Rain. ad. an. 1334, n° 2, 3.
(723) Lib. x, cap. 8.

seuls soutiennent ce qu'ils ont ajouté de nouveau, c'est-à-dire qu'il procède aussi du Fils. Par cette règle on donnerait gain de cause à tous les hérétiques, qui retranchent quelque article de foi. Grégoras continue : S'ils parlent de la chaire de saint Pierre et font valoir leur succession comme un nuage qui menace du tonnerre, prétendant que nous devons exécuter ce qu'ils auront prononcé contre nous sans connaissance de cause, ils n'en sont que plus odieux pour avoir abusé de la dignité du Saint-Siége, en décidant selon leur volonté, sans avoir égard aux règles établies par tous les conciles. Il se plaint ensuite que les Latins s'appuient trop sur les syllogismes et la dialectique; et, en effet, nos scholastiques ne savaient raisonner que par des arguments en forme. Or il soutient que cette manière de raisonner, fondée sur les sens et l'expérience, n'a point lieu dans les choses divines, qui sont au-dessus de notre portée. Il ajoute que ces questions ont été déjà plusieurs fois agitées de part et d'autre, en sorte que les Grecs savent à quoi s'en tenir sur elles. Suivant cet avis de Grégoras, on n'entra point en conférence, et nous ne voyons aucun effet de la démarche des nonces du Pape.

II. Si le patriarche ne fit rien pour favoriser une conférence qui pouvait avoir de bons résultats, en revanche il songea à ses intérêts personnels (724). En effet, l'empereur Andronic le Jeune étant mort le quinze juin 1341, Apri prétendit à la conduite des affaires en vertu d'un écrit de la main d'Andronic, par lequel, allant autrefois à la guerre, il l'avait chargé, avec les évêques qui étaient auprès de lui, de prendre soin de l'impératrice et de ses enfants; « car il est juste et nécessaire, disait ce patriarche dans un but qu'il est facile de deviner, que l'Eglise soit unie à l'empire comme l'âme au corps. »

Mais le ministre Jean Cantacuzène soutint que la tutelle des jeunes princes et la régence de l'empire lui appartenait. Tout le monde sait, disait-il, la part que le défunt empereur me donnait au gouvernement des affaires, et l'entière confiance qu'il avait en moi, jusqu'à me donner les ornements impériaux et me faire régner avec lui, si j'eusse voulu l'accepter. L'impératrice Anne est témoin qu'il m'a recommandé plusieurs fois de prendre, après sa mort, le soin des affaires de sa famille et de l'empire. Quant à l'écrit que le patriarche rapporte à présent, c'était une précaution prise pour un temps, afin qu'il restât quelqu'un à Constantinople avec autorité, pendant que j'étais à la guerre avec l'empereur. Nonobstant cette remontrance, le patriarche l'emporta pour lors; et il demeura auprès de l'impératrice, afin de l'aider de ses conseils. Cantacuzène, toutefois, ne se désista pas de sa prétention, il eut un parti puissant; et, se voyant poussé, il se crut obligé, pour sa sûreté, de prendre les ornements impériaux, comme il le fit le jour de saint Démétrius, 26 octobre 1341, quatre mois après la mort de l'empereur. Mais il ne prétendit d'abord qu'être le collègue et le protecteur du jeune empereur Jean. *Voy.* l'article CANTACUZÈNE (Jean), n° II.

Le patriarche, l'ayant appris, s'emporta contre Cantacuzène, disant hautement que cette action découvrait l'intention qu'il cachait depuis longtemps, d'usurper l'empire; et, pour autoriser sa qualité de tuteur du jeune prince, Apri résolut de le couronner; ce qu'il fit avec tant de précipitation, qu'il n'attendit pas même un jour de fête, suivant la coutume, mais il le couronna le 19 novembre de la même année 1341.

Tout cela n'empêcha pas l'impératrice de prendre Apri en haine, et de le faire déposer par une intrigue de palais. Puis, Cantacuzène (*Voy.* cet article, n° III), étant parvenu à usurper l'empire, se vengea du patriarche, qu'il avait autrefois protégé, et le fit condamner et déposer dans un concile, tenu en 1347. (Id., *ibid.*) Apri, honteusement chassé de son siége, fut fait prisonnier (725). Le nouvel empereur l'envoya à Dimotuc; il le fit ensuite revenir à Constantinople, toujours prisonnier, et ce fut là que l'infortuné patriarche mourut, dix mois après sa déposition, étant âgé de soixante-cinq ans, et ayant tenu environ quatorze ans le siége patriarchal de Constantinople. Nous sommes étonnés que le P. Maimbourg, qui s'étend si longuement sur les patriarches de Constantinople (726), n'ait rien dit de Jean d'Apri.

**APRIGIUS**, évêque de Beia en Portugal, vivait du temps du roi Theodius, c'est-à-dire vers 540. Cet évêque a donné une explication de l'*Apocalypse* de saint Jean; mais cet ouvrage est aujourd'hui perdu.

**APRINGIUS**, proconsul, frère de Marcellin et chrétien comme lui, vivait du temps de saint Augustin qui était en relations d'amitié avec saint Marcellin. *Voy.* ce dernier article.

**APRINGIUS**, évêque de Chalcide, fut du nombre des huit députés orientaux envoyés par le concile d'Ephèse de l'an 431, à la cour de Constantinople, afin de s'entendre sur les affaires dont ce concile s'occupait.

**APRION** (Saint), évêque de Tentyre dans la Thébaïde, vivait au IVe siècle du temps de saint Pacôme, qu'il recommanda souvent à saint Athanase comme étant un homme admirable, un vrai serviteur de Dieu, et le priant de l'élever au sacerdoce.

**APRONIEN**, préfet de Rome, en 363, persécuteur des Chrétiens. *Voy.* l'article MARTYRS EN ITALIE ET DANS LES GAULES.

**APRONIEN**, mari d'Avita, nièce de sainte Mélanie. *Voy.* l'article MÉLANIE (Sainte).

(724) Niceph. Grég., lib. XII, cap. 2, p. 5; Cantacuz., lib III.

(725) Niceph. Grég., lib. XVI, cap. 4.

(726) Dans son *Histoire du schisme des Grecs*, 1 vol. in-4°, 1677.

APRUNCULUS ou APRUNCULE, évêque de Langres au v° siècle; il était de Dijon et l'on ne sait pas au juste en quel temps il fut élevé sur le siége de Langres. Nous voyons seulement qu'il fut obligé d'en sortir parce qu'il devint suspect aux Bourguignons, comme souhaitant la domination des Francs (727). Ayant donc été soupçonné de favoriser une domination étrangère, les Bourguignons conçurent une telle haine contre lui qu'ils ordonnèrent de le tuer secrètement. Aprunculo, ayant appris cette conspiration à Dijon où il se trouvait, se fit descendre pendant la nuit par-dessus la muraille et se sauva en Auvergne où il succéda à saint Sidoine, et fut le XI° évêque de Clermont. Gennade nous apprend que saint Sidoine avait prédit que son successeur serait Apruncule. Celui-ci est mort à Clermont en 491. On lui donne le titre de saint.

APSELAM. *Voy.* PIERRE APSELAM.

APSIMARE, surnommé *Tibère*, empereur d'Orient, au VII° siècle, était un capitaine fort aimé des soldats et du peuple. Lorsque Léonce gouvernait l'empire, qu'il avait usurpé sur Justinien le Jeune, il ne se fit nullement aimer. Aussi, ayant envoyé contre les Sarrasins d'Afrique une armée navale dans le dessein d'en chasser les barbares, et cette flotte n'ayant presque rien fait, les chefs, pour se mettre à l'abri des ressentiments de Léonce, saluèrent Apsimare en qualité d'empereur, en 698.

Celui-ci fit d'abord couper le nez et les oreilles à l'usurpateur Léonce, et le confina dans un monastère. Les troupes d'Apsimare remportèrent ensuite divers avantages sur les Sarrasins en Syrie, ce qui le rendit tout à fait insolent; il se fit un plaisir de troubler le repos de l'Italie et de persécuter le Pape Jean VI par le moyen de Théophylacte, son exarque. Mais, tandis que ses armées triomphaient en Orient, Justinien, qui n'avait quitté le trône que par violence, travailla à le reconquérir; il y parvint en 705 et signala son retour par d'odieuses cruautés, tant il est vrai que tous ces contempteurs du pouvoir n'arrivaient à leurs fins qu'en opprimant les peuples, ou en usant, entre eux, d'épouvantables représailles qui ne faisaient qu'entretenir les hommes dans la barbarie et dans l'amour de la force brutale !

Justinien se saisit donc d'abord de Léonce, puis d'Apsimare, d'Héraclius son frère et de quelques autres, et, les ayant fait traîner avec ignominie dans la place de l'Hippodrome, à Constantinople, il leur fit trancher la tête en cette année 705 (728).

AQUARIENS, nom sous lequel se couvraient les Manichéens; mais il y eut aussi des hérétiques de ce nom qui étaient disciples de Tatien.— *Voy.* cet article.— Le même nom se trouve abusivement donné à quelques catholiques repris par saint Cyprien. *Voy.* aussi cet article.

AQUAVIVA (JEAN-VINCENT) d'Aragon, évêque de Melfi, cardinal du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin aux Monts, fut d'abord capitaine du château Saint-Ange, puis parvint à l'évêché de Melfi, et enfin fut élevé à la dignité de cardinal par Paul III, dans la promotion du 31 mai 1542. On rapporte qu'il gouverna son église avec beaucoup de soin et d'édification, jusqu'à sa mort qui arriva le 2 août 1556.

AQUAVIVA (JULES) d'ARAGON, cardinal. Le Pape Pie V, qui l'aimait, le fit d'abord référendaire de l'une et l'autre signature, quoiqu'il eût à peine atteint l'âge de vingt ans; il le chargea ensuite de la légation auprès de Philippe II, roi d'Espagne, pour régler les droits de la juridiction ecclésiastique et la maintenir contre les violences des ministres de ce roi à Milan. Jules Aquaviva s'acquitta dignement de cette mission. A vingt-quatre ans Pie V le fit cardinal du titre de Saint-Caliste, qu'il changea quelque temps après en celui de Saint-Théodore. Il était du nombre des cardinaux-diacres et il fut un de ceux que le même Pape appela lorsqu'il fut près d'expirer et à qui il fit part de ses pieux sentiments. Il assista au conclave pour l'élection de Grégoire XIII et mourut le 21 juillet 1574, à l'âge de vingt-huit ans : il fut inhumé dans l'église de Saint-Jean de Latran.

AQUAVIVA (OCTAVIO), cardinal, archevêque de Naples, fit, dans sa jeunesse, de grands progrès dans les belles-lettres grecques et latines et dans la jurisprudence canonique et civile. Le Pape Sixte V, dont il fut connu à Rome, le fit référendaire de l'une et l'autre signature et vice-légat du patrimoine du Saint-Siége. Grégoire XIV le nomma intendant de sa maison et le fit cardinal en 1591. Il se trouva en cette qualité à l'élection d'Innocent IX en la même année 1591, à celle de Clément VIII en 1592, à celle de Léon XI et à celle de Paul V en 1605. Sous le Pontificat de Clément VIII il exerça la charge de légat de la campagne de Rome, et on lui donna, depuis, la légation d'Avignon. Le voisinage des hérétiques rendait alors cette charge assez difficile. Octavio trouva le moyen de s'opposer à leurs entreprises et gouverna avec tant de prudence et de sagesse, qu'il remit le calme et la tranquillité dans la province. Il ne négligeait pas les belles-lettres, il aimait ceux qui en faisaient profession, et il avait même des savants parmi le personnel de sa maison; entre autres Pierre-Antoine Ghiberti, son auditeur, qui se lia d'amitié avec le célèbre Nicolas Fabri de Peiresc. Le Pape Léon XI donna à Octavio l'archevêché de Naples; Paul V l'y confirma. Il alla prendre possession; et, après avoir édifié ses diocésains, il mourut le 15 décembre 1612, âgé de cinquante-deux ans.

AQUAVIVA (OCTAVE), fils de Tosias, duc d'Atri, naquit le 23 septembre 1609, fut

(727) IV. Epist. 22. Greg. Tur., *Hist.* c. 23. Sirm. *præf.*
(728) Theoph., an 7., Aps., p. 312.; S. Niceph., p. 27.

nommé cardinal par le Pape Innocent X, le 9 mars 1652, étant alors gouverneur de Viterbe, et mourut à Rome le 20 septembre 1674, âgé de 65 ans : il fut enterré dans l'église de Sainte-Cécile.

AQUILA, Juif originaire de Pont, dont le métier était de faire des tentes. Chassé de Rome avec les autres Juifs sous l'empire de Claude, il se retira à Corinthe, où il logea saint Paul et où cet apôtre travailla avec lui et le convertit avec sa femme, nommée Priscille, l'an 54 de Notre-Seigneur. Depuis, l'un et l'autre instruisirent Apollos, qui n'avait été baptisé que du baptême de saint Jean. Ils accompagnèrent saint Paul à Jérusalem et de là à Ephèse, où cet apôtre laissa Aquila pour instruire et fortifier les fidèles déjà convertis et pour annoncer la foi aux gentils. Saint Paul, étant revenu à Ephèse, demeura encore chez eux, et il reconnut qu'ils avaient exposé leurs têtes pour sauver sa vie. Ils revinrent ensuite à Rome, et ils y étaient peut-être quand saint Paul y fut la première fois prisonnier; mais ils étaient retournés en Asie à l'époque où le grand apôtre écrivit sa seconde *Epître à Timothée* (729). On ne sait ni le temps ni le lieu de leur mort. Les martyrologes d'Usuard et d'Adon la mettent dans l'Asie Mineure au 8 juillet, et les Grecs au 13 ou 14 du mois de février.

AQUILA, prosélyte juif, Grec, auteur d'une version de l'Ecriture sainte, vivait vers la fin du I[er] siècle. Les seuls renseignements que nous ayons sur lui nous sont fournis par saint Epiphane (730). Selon ce Père, Aquila était un païen originaire de Sinope et parent de l'empereur Adrien, qui lui confia le soin de rebâtir Jérusalem. Il y connut des Chrétiens, se sentit attiré vers leur religion, et se fit baptiser. Comme sa conversion ne put le faire renoncer à son occupation favorite, l'étude de l'astrologie, il fut exclu de la communion chrétienne. Pour se venger, il se fit circoncire et devint un juif zélé. Il s'appliqua alors à l'étude de la langue hébraïque, et fit, à l'usage de ses nouveaux coreligionnaires et pour se faire regretter des Chrétiens, une nouvelle traduction de la Bible. Voilà ce que nous apprend saint Epiphane.

Saint Irénée cite souvent la version d'Aquila dans ses livres contre les hérésies, écrits entre les années 126 et 178, ce qui fait supposer que cette version existait depuis quelque temps; et il a fallu sans doute une quarantaine d'années pour qu'elle fût répandue dans les provinces éloignées. On ne saurait, dans tous les cas, douter de l'assertion de saint Epiphane, que cette traduction a été entreprise pour plaire aux Juifs, qui commençaient à dédaigner celle des Septante, parce qu'elle n'était pas assez littérale et qu'on l'avait surchargée de gloses. Celle d'Aquila est servilement littérale. Le traducteur rend l'original mot pour mot, sans s'inquiéter ni des barbarismes, ni des fautes de langue les plus grossières. Les Juifs firent un accueil enthousiaste à l'œuvre d'Aquila, et dès lors la traduction des Septante fut bannie de leurs synagogues. Quelques Pères de l'Eglise accusent Aquila d'avoir tronqué les passages que les Chrétiens appliquaient au Messie. On voit, au reste, par saint Jérôme, que ce traducteur publia une révision ou seconde édition de sa version, encore plus littérale que la première, κατ ἀκρίβειαν : c'est ainsi qu'on la désigne. Telle qu'elle est, l'étude du texte de l'Ancien Testament ne peut, dit-on, qu'en profiter, parce qu'elle sert à rétablir le texte hébreu que portaient les manuscrits de son temps. Mais il n'en reste aujourd'hui que des fragments qui ont été rassemblés par Flaminius Nobilis, Drusius et Montfaucon. On les trouve publiés dans Duthe, *Opuscula*; Lips., 1746.

AQUILA. *Voy.* l'article ARNON, archevêque de Saltzbourg.

AQUILÉE (*le cardinal d'*). *Voy.* MARC BARBO.

AQUILIN, évêque de Byblus, au V[e] siècle, fut déposé au concile de Constantinople de l'an 449.

AQUILIN (Saint), évêque d'Evreux au VII[e] siècle, était originaire de Bayeux et avait servi quelques années dans la milice de Clovis II. Sa femme, justement alarmée sur le danger où était son mari, promit à Dieu qu'elle garderait un an la continence, s'il revenait de la guerre sain et sauf, et s'il sortait de cet état.

Aquilin, à son retour, approuva non-seulement ce vœu de sa compagne, mais il lui proposa de passer dans la continence le reste de leurs jours (731). Elle y consentit avec plaisir, et ils ne songeaient qu'à vivre ensemble dans tous les exercices de la pénitence et de la charité chrétienne, lorsque Aquilin fut élevé sur le siége d'Evreux après la mort de saint Etérius ou Eturnus.

Le nouvel évêque sut allier les exercices de la vie solitaire avec les travaux de l'épiscopat. Il se fit bâtir hors de la ville une petite cellule, où il allait de temps en temps réparer, dans le recueillement, ce qu'il croyait avoir perdu dans le commerce du monde. Ce saint évêque veillait sur ses sens avec la plus timide circonspection : son âge et ses austérités ne le rassuraient point. Il craignait surtout que la vue de quelque objet séduisant ne fit entrer la mort dans son âme par ses yeux, et il demandait à Dieu de lui en ôter plutôt l'usage que de permettre qu'ils fussent pour lui une occasion de pécher.

Aquilin assista au concile de Rouen de l'an 687. Sur la fin de sa vie il perdit la vue, et cette affliction, dans les dispositions saintes où il était, fut regardée par lui comme

(729) *Act. Apost.* XVIII; *I Cor.* XVI, 19; *Rom.* XVI, 3, 4 et 5; *II Tim.* IV, 19; le Nain de Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. 1[er].

(730) *De ponderibus et mensuris*, cap. 14-15.

(731) *Vita S. Aquil.*, apud Surius, 19 Oct.

une grâce qui mettait sa vertu à l'abri de bien des tentations ! Les uns disent qu'il tint le siége d'Evreux quarante-deux ans, d'autres trente-deux, et d'autres seulement vingt-quatre. Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* adoptent le premier sentiment (732). Didier succéda à Aquilin, et le *Martyrologe romain* marque la fête de ce saint évêque au 19 octobre.

AQUIN DE COLORET, prêtre d'Aquilée, fut accusé d'avoir tué le cardinal Saint-Ange, et fut condamné à mort par le sénateur du Capitole. On l'exécuta sur la place de Saint-Pierre à Rome le 16 février 1504 (733).

AQUIN (LOUIS D'), nommé en 1698 à l'évêché de Seez, assista au concile provincial de Gaillon et parut avec éclat dans l'assemblée du clergé de 1700. On rapporte qu'il se montra pasteur bon et vigilant. Une maladie contagieuse s'étant déclarée à Seez en 1710, il demeura au milieu de son troupeau comme son devoir le lui dictait. Atteint bientôt lui-même de cette maladie, il y succomba à l'âge de quarante-deux ans, laissant tous ses biens aux pauvres. Il avait assisté dix ans auparavant à la mort édifiante du célèbre de Rancé, réformateur de la Trappe (734).

ARABES, peuple d'Orient dont nous faisons connaître la situation religieuse avant et depuis l'apparition de Mahomet. — *Voy.* l'article ARABIE. — Nous devons dire ici que les Arabes chrétiens de l'Hémiar, partie de l'Arabie Heureuse, dont les Grecs nommaient les habitants Homérites, souffrirent une cruelle persécution au VIe siècle, sous un roi juif appelé Joseph Dounoüas ou Dunaan, ennemi déclaré des Chrétiens.

On le surnomma aussi l'auteur *des fosses*, parce qu'il faisait jeter dans des fosses pleines de feu tous ceux qui ne voulaient pas se faire juifs. La cinquième année de Justin, c'est-à-dire en 522, Dounoüas assiégea la ville de Nagra ou Nagéran, dont tous les habitants étaient chrétiens (735). Ne pouvant la prendre de force, il fit si bien par de faux serments, qu'il y entra par composition. Alors il essaya de pervertir les habitants, et ne pouvant les faire renoncer à Jésus-Christ, il fit brûler les os de l'évêque Paul, mort deux ans auparavant; il fit allumer un grand bûcher où il jeta tous les prêtres, les moines et les religieuses, couper la tête à Aréthas, gouverneur de la ville, vénérable vieillard, et à un grand nombre de peuple, même à des femmes; enfin il emmena toute la jeunesse en captivité. L'Eglise fait mémoire des martyrs brûlés sous Dunaan, en général, le 27 juillet, et de saint Aréthas en particulier, le 24 octobre, avec trois cent quarante autres de Nagran, et une femme dont le fils, âgé seulement de cinq ans, se jeta dans le feu où était sa mère, en confessant Jésus-Christ (736).

L'année suivante, 523, Elesbaan, roi d'Auxume en Ethiopie, Chrétien fort zélé, et déjà ennemi de Dounoüas, excité par l'empereur Justin, soutenu des forces d'Egypte et d'Orient, attaqua Dounoüas par terre et par mer, le prit avec les principaux de ses parents, les fit mourir et subjuga tout son pays, et enfin quitta la couronne pour embrasser la vie monastique. Des Arabes disent que Dounoüas, pressé par les Abyssins ou Ethiopiens, poussa son cheval et se précipita dans la mer. *Voy.* pour plus de détails encore les articles ARÉTHAS (Saint) et ELISBAAN ou ELESBAAN, roi d'Etiopie.

ARABIE. — Il va sans dire que nous ne nous occupons de cette contrée que sous le rapport de son histoire religieuse. On peut voir sur l'origine des Arabes le *Dictionnaire de la Bible* de dom Calmet (737), et pour la géographie, le savant article que Barbier du Bocage a consacré à cette partie de l'Asie (738).

I. Avant la prédication de l'Evangile, les Arabes étaient idolâtres et adoraient le soleil, la lune, les astres, et même des arbres et des serpents. Ils rendaient aussi un culte particulier à la tour d'Alcara ou d'Aquebila, qu'ils disaient avoir été bâtie par Ismaël, pour laquelle ils avaient un très-grand respect, aussi bien que pour sa mère Agar; et à leur considération, ils étaient bien aises d'être nommés *Agaréniens* et *Ismaélites*.

On conjecture, avec beaucoup de raison, que les trois mages qui vinrent adorer Notre-Seigneur (739) furent les premiers apôtres de l'Arabie, où l'on croit que saint Jude prêcha depuis l'Evangile. Ce qu'il y a de certain, c'est que le christianisme y était établi au IIIe siècle : nous le voyons par deux conciles qui y furent tenus, l'un contre l'évêque Bérylle et l'autre contre les hérétiques nommés *Arabiques*.

Bérylle était évêque de Bostra ; c'est dans cette ville que se tint le concile vers l'an 229 ou 230. Ce prélat avait gouverné durant quelque temps son église avec beaucoup de mérite; mais il eut le malheur de tomber dans l'hérésie, soutenant que Jésus-Christ n'avait pas une essence distincte avant son incarnation ni une divinité qui lui fût propre, mais seulement celle du Père. Origène, qu'on avait engagé à faire un voyage en Arabie, le convainquit par des raisons si pressantes qu'il le fit rentrer dans les sentiments orthodoxes (740). On avait assemblé

(732) Liv. x, tom. V, p. 598 de l'édit. in-12, 1826.

(733) *Voy.* Raynald., ad ann. 1504, n° 20.

(734) *Notice abrégée sur les évêques de Séez*, imprimée dans les *Statuts du diocèse* en 1844.

(735) *Acta S. Arethæ.* 24 Oct. Sur., *Spec. Hist. Arab. Poc.*, p. 62; *V. Biblioth. Orient.*, Jahoud, p. 475; Theoph. p. 144; Niceph., lib. XVII, c. 6.

(736) *Martyr. Rom.*, 27 Jul. et 24 Octob.

(737) Edit. corrigée et complétée par M. l'abbé A. F. James, publiée par M. l'abbé Migne, 4 vol. in-4°, 1841, art. *Arabes.*

(738) Dans le *Dict. de Géo. sac. et ecclés.*, du même éditeur, 1848, tom. Ier, col. 22 et suiv.

(739) *Matth.* II, 11.

(740) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. VI, chap. 20 et 33.

les autres évêques pour juger de cette affaire, qui fut heureusement terminée. Depuis on en conserva longtemps les actes, et saint Jérôme témoigne que, de son temps, on lisait le dialogue d'Origène et de Bérylle (741). — *Voy.* sur *Bérylle* le *Dict. des Hérésies*, édit. publiée par M. l'abbé Migne, tom. I$^{er}$, col. 517.—Nous ajouterons que Bérylle, depuis son retour à l'orthodoxie, écrivit plusieurs lettres à Origène pour le remercier, et que, nonobstant l'erreur où il était tombé, saint Jérôme le met au nombre des plus illustres et des plus doctes écrivains de l'Eglise (742).

II. Le second concile d'Arabie fut tenu l'an 246, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. En voici l'occasion. Quelques docteurs publièrent que les âmes mouraient et se corrompaient avec nos corps, et qu'elles revivraient avec ces mêmes corps au temps de la résurrection. Les évêques s'assemblèrent donc pour étouffer ce nouveau dogme. Origène, qui fut encore privé de se trouver à ce concile, y soutint si bien la doctrine de l'Eglise sur la question dont il s'agissait, qu'il eut aussi le bonheur de convaincre ceux qui s'étaient laissés aller à cette erreur et de les faire rentrer dans la foi (743).

En présence de ces deux conciles on ne peut donc pas douter que la foi catholique existait dès le III$^e$ siècle en Arabie. Nous voyons dans les souscriptions de ces conciles les noms des évêques de cette contrée, ce qui prouve qu'ils y assistèrent assidûment, et que les Arabes étaient zélés pour la religion.

III. La partie de l'Arabie appelée *Heureuse*, reçut l'Evangile au IV$^e$ siècle, sous l'empereur Constance, mais par des prédicateurs ariens, de sorte que la foi du pays fut corrompue dans sa source. Néanmoins il n'est pas douteux que ce malheur fut corrigé dans les deux siècles suivants, car tout le pays était catholique, lorsqu'en 522, Dunaan, prince juif, fit tant de martyrs à Nagra, comme nous le montrons aux articles ARABES, ARÉTHAS (Saint). *Voy.* aussi les articles ABRAHAM, roi des Arabes, et ELISBAAN ou ELESBAAN, roi d'Ethiopie.

On trouve là des témoignages admirables de foi et de vertu, dignes des exemples les plus beaux que les Eglises les plus illustres nous aient offerts dans les premiers siècles chrétiens. Ces témoignages renversent les assertions de ceux qui s'imaginent et qui répètent sans cesse dans des livres que, dans les temps antérieurs à Mahomet, le christianisme n'avait pas pénétré parmi les Arabes, et que c'est Mahomet le premier qui les a tirés de l'idolâtrie. Nous voyons ici, au contraire, un siècle avant l'apparition de Mahomet, le christianisme dominer parmi les Arabes de l'Yémen ou de l'Arabie Heureuse, après y avoir produit une foule d'héroïques martyrs. Au surplus les mahométans reconnaissent eux-mêmes (744) qu'avant Mahomet il y avait dans le pays trois tribus qui professaient le christianisme, savoir : celles de *Thanouck*, de *Bahera* et de *Naclab*. Celle de *Thanouck* ayant eu quelque différend avec ses voisins, au sujet de la religion, se retira dans la province de Baharaïn sur le golfe Persique et s'y établit.

Il n'est pas jusqu'à la littérature arabe qui ne démontre la vérité de ce que nous avançons. On a trouvé, dit un érudit historien (745), des poëmes et des chansons arabes, antérieurs à Mahomet, dans lesquels les poëtes parlent de la croix, de la fête de Pâques, de la messe, de la communion, de l'office pontifical, des monastères de vierges, tout comme les poëtes d'Occident au moyen âge. On y remarque même pour la femme cette vénération de la chevalerie chrétienne que Mahomet a remplacée par le mépris et la servitude (746). Les missionnaires feront bien de rappeler ou d'apprendre aux Arabes de nos jours, que leurs ancêtres de l'Arabie Heureuse étaient d'illustres Chrétiens catholiques, avant que Mahomet parût : ils pourront même citer le poëte arabe chrétien Akhtal (747).

IV. La foi avait presque disparu de l'Arabie, lorsque Mahomet vint. La doctrine qu'il enseignait aux Arabes et les pratiques qu'il proposait n'étaient pas nouvelles pour la plupart d'entre eux; car encore qu'il y eût, parmi ce peuple, un grand nombre d'idolâtres, il y avait aussi beaucoup de juifs et de Chrétiens: il y restait encore une église et un siége épiscopal (748), preuve que le christianisme avait régné dans ces lieux. Mais le prophète de la Meck acheva de perdre une contrée que les Dunaan et les Almondas, ces juifs persécuteurs, avaient si horriblement décimée. Arabe lui-même, il pervertit ces peuples crédules et les charma si fort par les douceurs de ces rêveries, qu'ils le suivirent avec un attachement déplorable, et qu'ils se fermèrent ainsi, pour longtemps, toute voie de retour vers la foi de leurs ancêtres.

Et comment, d'ailleurs, Mahomet n'aurait-il pas facilement séduit ces peuples? Ils étaient retombés dans l'idolâtrie et, par conséquent, dans tous les maux, dans toutes les ignominies qui en sont inséparables. Mahomet voyait leurs souffrances, il les voyait divisés : il comparait les peuples plus heureux, plus unis et plus forts, avec l'état d'isolement et d'hostilité où vivaient les tribus arabes; il se demanda le pourquoi de cette différence: il adressa sans

(741) S. Jér. *De Script. eccles.*

(742) Id., ibid.

(743) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. VI, chap. 37; — Aug., *De hær.*, cap. 38; — Nicephor, *Hist.*, lib. V, cap. 23.

(744) D'Herbelot, *Biblioth. Orient.*, p. 852. *Thanouk.*

(745) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. XLIV, ou tom. IX, p. 55.

(746) *Nouveau Journal asiatique*, 2$^e$ série, tom. XVI, p. 385, 497; 3$^e$ série, tom. VI, p. 465; 2$^e$ série, tom. XII, p. 97.

(747) Ibid., tom. XIII de la 2$^e$ série, p. 292.

(748) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXVIII, n° 3.

doute cette question aux moines avec lesquels il conversait et on lui indiqua, ou il aperçut seul l'unique lien solide des peuples, la religion. Voilà, en effet, ce qui manquait à son peuple. Or Mahomet voulait faire des diverses tribus arabes un seul peuple, un peuple puissant et dominateur : ces idées étaient bien capables de tenter des hommes dispersés et faibles. Pour arriver à ses fins, il comprit qu'il fallait s'emparer du despotisme et s'appuyer sur la religion. Mais il ne voulut prendre ni la religion juive, ni la religion chrétienne, parce qu'il se serait trouvé placé en sous ordre dès son point de départ, et, pour agir vite et sûrement, il fallait qu'il fût placé au-dessus de tout et qu'il eût toutes les ressources physiques et morales en sa main. Il a donc ramassé ici et là les traditions qu'il a vues les plus accréditées et qu'il a trouvées les plus pures, les traditions des vérités les plus indispensables; il en a fait un corps de doctrine, et trouvant tous les moyens bons, le mensonge, l'imposture, et se posant en révélateur, il dit aux Arabes: voilà ce que vos pères ont cru, voilà ce que vous devez croire !

Cette politique lui réussit. Au lieu d'un peuple divisé d'idées et d'intérêts, partagé en tribus étrangères les unes aux autres, souvent ennemies les unes des autres, composé de faibles pâtres, de misérables laboureurs et de lâches voleurs, livré en grande partie aux plus absurdes superstitions, oublié, dédaigné dans un coin de la terre, il voit bientôt, autour de lui, un peuple régénéré, façonné par la discipline et l'abstinence, soutenu par la foi qu'il lui a inspirée, uni sous une même loi, obéissant comme un seul homme; il se voit à la tête de ce peuple qu'il vient de créer, absorbant en lui seul l'autorité spirituelle et temporelle, disposant des consciences comme des bras et des trésors; il voit ce peuple, élevé par sa main, dicter ses idées et imposer ses lois aux nations voisines, et déjà aux nations lointaines....; il contemple toutes ces choses et la pensée que seul il en est l'auteur, exalte son imagination, grandit et augmente son orgueil. L'admiration de ces merveilles transporte aussi les Arabes et leur inspire une confiance sans bornes (749).

V. Mais Mahomet avait introduit dans son œuvre un principe de relâchement et de corruption qui n'a cessé, depuis lui, de se développer, et qui doit en amener la ruine. Si le prétendu prophète ne vit pas les conséquences délétères de ce ferment de corruption, ses successeurs ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Les ressorts puissants que Mahomet avait fait jouer ne pouvaient plus se trouver dans leurs mains. Cet habile imposteur avait un peuple nouveau, non pas un peuple ressuscité, mais un peuple fait à neuf, qui avait reçu de lui la vie, et qui avait besoin de dépenser son exubérance de vigueur: et les peuples musulmans sont actuellement endormis dans la mollesse; leurs soldats montent la garde en s'appuyant nonchalamment contre leur guérite. Mahomet avait fanatisé le peuple, autant et plus par ses premiers succès que par ses prédications séduisantes; mais aujourd'hui ses sectateurs sont bien refroidis et ils ne prennent plus feu pour les maximes du Koran.

Ce livre, d'ailleurs, ne peut soutenir la critique; c'est un ramassis quelquefois brillant et poétique, mais un ramassis indigeste et peu conséquent de sentences et de préceptes successivement inventés et débités dans les mosquées, dans les maisons particulières, dans les voyages, dans les pèlerinages et au milieu des camps; il est mêlé de fables absurdes, de pensées incohérentes, d'assertions contradictoires. Et pourtant ce livre, rempli de tant d'absurdités (750), a été et est encore pour les musulmans leur code religieux, civil et politique; il était tout pour eux, il renfermait tout, il excluait tout ce qui n'est pas lui; d'où il suit qu'ils ne purent avoir aucunes institutions politiques, qu'ils ne furent accessibles à aucun progrès, et qu'il ne pût rien y avoir chez eux de fort et de stable, hors le despotisme. Certes, pour en rester là, il leur fallait une foi bien robuste... Mais cette foi tombe et les musulmans sont destinés à être envahis par les idées chrétiennes, qui se font jour chez eux, dès là qu'elles ne sont plus écrasées par la conquête.

VI. Sans doute l'islamisme est encore debout. Mais il doit de s'être conservé jusqu'à nous à cette loi d'immobilité dont nous venons de parler, et qui met les pays musulmans dans un état d'infériorité par rapport aux peuples chrétiens, qui sont essentiellement enfants de la lumière, hommes de progrès. L'islamisme existe encore ! Mais c'est un cadavre debout qui tombera dès qu'il sera heurté ; c'est un arbre scié près du sol, protégé par les arbres vivants qui l'entourent; qu'on l'isole et que le vent souffle, il s'étendra par terre (751). Il suffit d'un peu d'attention pour comprendre que ce résultat est inévitable.

Depuis 1513 jusqu'à nos jours, dit un écrivain (752), l'unité se rétablit de nouveau dans la société musulmane, mais d'une manière opposée à ce qui exista dans le commencement. Le principe spirituel avait d'abord dominé le temporel ; le calife fut, avant tout, le lieutenant du prophète, puis

(749) M. l'abbé Jager, *Cours d'hist. ecclés.*, XIVe leçon, apud *Univ. Cath.*, tom. XVI, p. 103 et 105.

(750) *Voy.* ce que nous disons du Koran et du mahométisme, qu'on a osé comparer au christianisme, nos *notes et dissertations*, dans notre traduction de l'*Hist. crit. et phil. du suicide*, par le P. Appiano Buonafède, in-8°, 1841, p. 349 et suiv. — Nous engageons ceux qui veulent étudier l'islamisme à consulter D'Œllinger, *Origine du christianisme*, 2 vol. in-8°. 1842, tom. II, chap. 16 à 19.

(751) M. l'abbé Jager, loc. cit., p. 107.

(752) M. Ch. Lenormant, *Cours d'hist. moderne*, in-8°. 1845, XIVe leçon, tom. II, p. 16, 17

le commandant politique et militaire des croyants. Au contraire, dans l'unité ottomane, telle que les souverains de Constantinople sont parvenus à la reconstituer, le *Padischah*, le chef politique de l'empire prime le chef des croyants ; il exerce l'autorité spirituelle en sa qualité de souverain temporel. Le principe religieux dépend d'un homme qui proclame à la face du monde que, avant tout, son pouvoir est fondé sur la force et la nécessité. Cette dernière phase a redonné une apparence de virilité au corps islamique, mais, au fond, n'a pu que pallier et suspendre les causes de ruine qui existaient dans son sein.

Maintenant, c'est-à-dire à dater d'événements mémorables et dont nous avons été témoins, à partir des années 1826 et 1827, signalées par la destruction de la milice des janissaires et la reconnaissance forcée du royaume de Grèce, deux faits bien plus considérables encore dans leurs conséquences futures qu'ils ne le sont dans les effets présents, l'islamisme est entré dans une dernière époque à laquelle nous pouvons, sans crainte d'être trompés dans nos prévisions, attribuer les caractères de la dissolution et de la mort... Croyez-vous que ce soit une grande témérité que d'assurer que ce qui est dans ce moment un malade atteint, devienne un cadavre, pour que l'islamisme, détrompé à la fin sur toute la surface du globe, de ces principes d'orgueil et de confiance, cause première de sa force, renonce en quelque sorte à lui-même pour que, après le découragement dans les faits, vienne le changement dans les mœurs, jusqu'au moment où les derniers sectateurs de Mahomet seront exclus de toute société dominante (753), et verront disparaître tout à fait le reste de leurs institutions.

VII. Au surplus, tous les voyageurs s'accordent à dire qu'il n'y a plus de vie dans ces institutions ; le coin de la civilisation européenne a déjà pénétré dans ce bloc de l'islamisme : il s'enfle à mesure que les idées s'infiltrent comme des gouttes d'eau ; un jour ce bloc éclatera, et plus les communications se multiplient, plus ce jour approche. Aujourd'hui l'ignorance, la routine et l'indolence sont encore le lit de repos du mahométisme (754). Mais elles seront son lit de mort, quand la grande rénovation chétienne s'opérera...

Hâtons cet heureux jour de nos vœux ! Demandons à Dieu de rappeler bientôt ces nations infidèles à la foi de leurs ancêtres et de les faire rentrer toute dans la sainte unité de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Que l'Eternel se souvienne des combats qu'ont soutenus, dans les premiers siècles, tant de nobles et courageux martyrs sur cette terre d'Arabie, et qu'il fasse encore germer de nombreux fidèles dans ces contrées qui furent autrefois si riches et si fécondes en œuvres chrétiennes, mais qui, depuis, ont été si tristement frappées et qui dorment encore à l'ombre de la mort, parce que la foi ne les éclaire plus !

ARABIEN ou BRABIEN, comme il est nommé dans quelques exemplaires de saint Jérôme, écrivain ecclésiastique du IIe siècle, sur lequel on ne sait rien autre chose, sinon qu'il a fait quelques opuscules (755) qui regardent la doctrine chrétienne.

ARABIEN, évêque d'Ancyre, assista aux conciles de Constantinople de l'an 394 et de l'an 401. *Voy.* l'article BAGADIUS.

ARABIQUES. — La foi avait pénétré dès le temps des apôtres chez les Arabes (*Voy.* l'article ARABIE) ; mais elle s'y altéra un peu dans la suite. Quelques Chrétiens, parmi eux, enseignaient que l'âme naissait et mourait avec le corps, et qu'aussi elle ressusciterait en même temps que le corps. Les partisans de cette doctrine furent appelés *Arabiques* ou *Arabiens.* Dans une assemblée qui fut tenue en Arabie, Origène leur prouva si clairement leurs erreurs, qu'ils les abjurèrent tous et se réunirent à l'Eglise.

ARAGON (JEAN D'), archevêque de Tolède, troisième fils du roi Jacques II, succéda, sur le siége de Tolède, à Gutierre Gomès, en 1319, et fut sacré à Lérida, en 1320, en présence de Chimène de Luna, archevêque de Tarragone, et de Pédro de Luna, archevêque de Saragosse (756).

A peine cet archevêque eut-il pris possession de son siége, qu'on vit s'élever un différend bien futil au fond, et que l'histoire déplore, car on sent trop dans ces disputes les grandeurs mondaines ne craignant pas de s'introduire dans l'Eglise et d'y causer des scandales. Voici le fait.

Jean d'Aragon prétendit avoir droit, comme primat d'Espagne, de faire porter sa croix devant lui dans les provinces des deux archevêques de Tarragone et de Saragosse. Ceux-ci soutenaient que cette prétention de l'archevêque de Tolède n'était pas décidée, et que le procès en était pendant à Rome. Jean d'Aragon n'en fit pas moins porter sa croix dans Saragosse, où se tenaient les cortès ou états du royaume, sur quoi l'archevêque de Saragosse l'excommunia, mit la ville en interdit et fit fermer toutes les églises. Le roi d'Aragon, extrêmement irrité de voir son fils ainsi traité devant ses yeux, en porta ses plaintes au Pape, qui répondit : « On ne doit pas présumer que les deux

(753) Id., ibid.

(754) « ... La foi mahométane est dans une telle décadence, dit un voyageur en Orient, que les hommes sincères qui ont du cœur cherchent à se rattacher à autre chose. Quant aux autres, ils restent musulmans extérieurement ; mais au fond ils ne sont rien. Le déisme et même l'athéisme sont connus dans ce pays comme en France ; seulement le peuple a conservé quelque chose de son ancien fanatisme... » (*Corresp. et mem. d'un voyage en Orient*, par Eug. Boré, 2 vol. in-8°, 1840, tom. II, p. 481.) — Nous montrerons surtout cette décadence du mahométisme et cette rénovation chrétienne à l'article TURQUIE.

(755) Hieron. *in Catal.*, c. 51, et Eusèbe, *Hist.*, lib. v, c. 27.

(756) Mariana, lib. xv, c. 17. *Indic. Arag.*, p. 164.

archevêques aient eu dessein de faire injure à votre fils, ils ont voulu seulement conserver les droits de leurs églises, qui est même l'intérêt de votre royaume. C'est pourquoi, n'étant pas assez instruits des droits des parties, nous avons absous à cautèle l'archevêque de Tolède des censures portées contre lui, et nous avons évoqué à notre audience le fond de la question, défendant à l'archevêque de Tolède de faire porter sa croix dans ces provinces, et aux autres de publier aucune sentence contre lui. » La lettre est du 11 novembre 1320. Mais nous ne savons pas ce que devint cette affaire.

En 1324, l'archevêque Jean tint un concile à Tolède. On y publia huit canons, dont la préface ordonne qu'ils seront observés avec ceux que le légat Guillaume de Godin avait publiés à Valladolid deux ans auparavant (757). Deux ans après, en 1326, au mois de juin, le même prélat tint un autre concile à Alcala de Hénarès, où l'on ne fit que deux canons: le premier contre les évêques suffragants de Tolède qui, ayant été sacrés par un autre que par l'archevêque et sans sa permission, ne s'étaient pas présentés à lui dans l'année pour lui promettre obéissance: ce qui pouvait venir du peu d'affection que les Castillans avaient pour ce prélat. Le second canon renouvelle le treizième du concile de Pennafiel, tenu en 1302 par l'archevêque Gonzalve, pour réprimer les usurpations et les pillages des biens d'églises (758).

Dans son *Catalogue* des archevêques de Tolède, dom Richard place la mort de Jean d'Aragon, fils du roi Jacques II, à l'an 1319; mais il commet évidemment une erreur, comme on le voit par les dates qui précèdent. Du reste, il avance aussi la date de son intronisation; il la met en 1311, de telle sorte que nous sommes porté à croire qu'il veut parler d'un autre Jean d'Aragon que celui dont nous venons de noter quelques traits. Celui-là, suivant cet auteur, serait mort en odeur de sainteté, et aurait fondé le monastère des Chartreux, appelé de *Scala Dei* dans l'archevêché de Tarragone.

ARAGON (JACQUES D'), évêque de Valence, cardinal, fut destiné à l'état ecclésiastique par son père, dont il était le troisième fils, et devint, dès l'an 1352, chanoine et prévôt de l'église de Barcelone, chanoine de celle de Majorque et chapelain commensal du Pape. En 1362, Innocent VI le fit évêque de Tortose, quoiqu'il n'eût que vingt ans accomplis. Plus tard, l'église de Valence étant venue à manquer de pasteur, les chanoines élurent Ferdinand de Munos, chanoine et chantre de la même église. Mais le Pape Urbain V, cédant aux prières du roi d'Aragon, transféra Jacques à l'évêché de Valence, environ vers 1369. Clément VII qui, comme l'on sait, n'était pas reconnu de toute l'Eglise, lui offrit la pourpre romaine; Jacques n'osa l'accepter pendant la vie du roi Pierre dont il était le cousin-germain, car il craignait qu'il ne le trouvât mauvais, parce qu'il avait embrassé la neutralité et ne tenait pas Clément pour Pape. Mais après la mort de ce prince, Jacques d'Aragon accepta volontiers le chapeau de cardinal, et le reçut de la main du cardinal Pierre de Lune. Clément conserva à Jacques l'administration de son église et on l'appela le cardinal de Valence. Nous ne voyons pas figurer le nom de ce prélat dans le *Catalogue* des évêques de cette église.

ARAGON (LOUIS D'), évêque de Léon, cardinal au XV$^e$ siècle, était fils naturel de Ferdinand I$^{er}$, roi de Naples, épousa Jeanne-Baptiste Cibo, et étant devenu veuf, Innocent VIII le mit au rang des clercs et le fit protonotaire apostolique. En 1497, il fut créé cardinal par Alexandre VI. Il avait été d'abord évêque d'Aversa, puis de Léon, en Espagne: il assista à trois conclaves dans lesquels furent élus Pie III, Jules II et Léon X. Il fut chargé de conduire en Espagne la reine de Naples, veuve de Ferdinand; et à son retour d'Italie il passa par la France et se retira ensuite en Allemagne, sous le pontificat de Léon X. Il mourut en 1519, âgé seulement de quarante-cinq ans.

ARANDA (PIERRE D'), évêque de Cagliari et intendant de la maison du Pape Alexandre VI, sur la fin du XV$^e$ siècle, mena une vie fort scandaleuse. Vers 1500, il fut convaincu d'avoir des sentiments impies et hérétiques. Il croyait que la loi mosaïque reconnaissait un seul principe, et la loi chrétienne trois, savoir: le Père, le Fils et le Saint-Esprit; que si Jésus-Christ était Dieu, il n'avait point souffert. Il se moquait des indulgences, et cela d'autant plus qu'il niait qu'il y eût un purgatoire et un enfer. Sa conduite était conforme à ses principes; il mangeait de la viande le vendredi et le samedi et il déjeûnait avant de célébrer les saints mystères (759). Ce malheureux prélat fut dégradé et condamné à une prison perpétuelle dans le château Saint-Ange.

ARATOR, sous-diacre de l'Eglise romaine, poëte chrétien au VI$^e$ siècle, avait été comte des domestiques ou capitaine des gardes, et comte des choses privées, c'est-à-dire intendant des domaines de l'empereur: il quitta le monde et devint sous-diacre de l'Eglise romaine, ce qui ne l'empêcha point de cultiver la poésie. Il fit un poëme des *Actes des apôtres*, composé en vers hexamètres et divisé en deux livres (760); il présenta ce poëme au Pape Vigile, le 6 avril 544, dans le presbytère devant la confession de saint Pierre, c'est-à-dire dans le sanctuaire de l'église du Vatican, en présence de la plus grande partie du clergé de Rome. Le Pape en ayant fait lire une partie sur-le-champ, le donna à Surgentius,

(757) *Conc.*, tom. XI, p. 1712.
(758) Ibid., pag. 1771.
(759) Bzovius, an. 1500, et Spond., 1498.
(760) Ce poëme se trouve avec quelques autres dans le recueil d'Alde. Venise, 1502, in-4°; Strasbourg, 1507; et dans la *Bibliothèque des Pères*; Paris, 1575, 1589; Cologne, 1618, etc.

primicier des notaires, pour le mettre dans les archives de l'Eglise. Mais tout ce qu'il y avait à Rome de gens de lettres prièrent le Pape de le faire réciter publiquement. Il ordonna qu'on le fît dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, et il s'y trouva une grande assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, de nobles et de peuple. Arator récita lui-même son ouvrage en quatre jours différents, parce que les auditeurs y prenaient tant de plaisir, qu'ils l'obligeaient à répéter souvent les mêmes endroits ; en sorte qu'à chaque fois il ne put lire que la moitié d'un livre. On voit ici les restes de la coutume qui régnait à Rome, sous les premiers empereurs, et selon laquelle les auteurs, particulièrement les poëtes, récitaient publiquement leurs ouvrages.

Nous avons une lettre d'Arator à Parthénius, dans laquelle il l'engage à faire publier son poëme en France. Cette lettre se trouve dans Sirmond, à la fin de son édition d'Ennodius. Labbe attribue à Arator un manuscrit intitulé : *De oblatione et recitatione versuum*. Arator, qui était né en 490, mourut vers 556 ou 560.

ARBAUD (François-Antoine), d'abord directeur du grand séminaire de Digne, puis évêque de Gap. Il était né à Manosque, le 12 juin 1768 (761) et n'avait pas encore été élevé au sacerdoce lorsque la révolution éclata. Ce fut à Nice, en 1792, qu'il alla recevoir la prêtrise. Il crut alors pouvoir retourner dans le sein de sa famille, mais il lui fallut promptement reprendre le chemin de l'Italie. Il passa trois ans dans les légations et deux ans à Rome, où il habita le couvent de Saint-Alexis, sur le mont Aventin ; il s'y livra à l'étude de l'hébreu et du grec. Rentré en France, il fut nommé curé de Villeneuve, jusqu'en 1809, d'où il fut appelé à Digne, pour professer le dogme. Deux ans après, de Miollis l'appela à succéder à M. d'Agout en qualité de grand vicaire ; il ne quitta cependant pas le séminaire, et ne se déchargea de la classe de théologie qu'en 1812. A cela près, il continua d'y faire avec zèle les principales fonctions de directeur, et ne cessa de les exercer que lorsqu'il fut nommé évêque de Gap ; il fut sacré le 6 juillet 1823, et administra dignement son diocèse jusqu'à sa mort arrivée le 27 mars 1836.

L'abbé Arbaud fut un homme très-actif, d'une humeur agréable, d'un jugement droit, d'un esprit subtil et pénétrant. Il maniait avec adresse le syllogisme, découvrait sans peine un sophisme, et le réfutait avec clarté, discutait méthodiquement un point de théologie, saisissait sur-le-champ une objection, était prompt à la rétorquer ou à la résoudre, s'exprimait avec aisance et correctement en latin. Ses prédications étaient fort goûtées; c'était un enchaînement d'autorités et de principes puisés dans l'Ecriture sainte et dans les Pères, dans la doctrine de l'Eglise, disposés avec ordre, développés avec chaleur, suivis de toutes leurs conséquences. Il eût voulu que tous les séminaristes et les prêtres lui ressemblassent par ces mêmes qualités

Des connaissances solides et variées, l'habitude du travail, l'amour de la retraite et de la prière, l'exercice de l'administration pendant plus de onze ans à Digne, un zèle prudent, une foi pure qui le porta le premier des évêques à s'élever dans un mandement contre les nouveautés de M. l'abbé de Lamennais : tout cela, dit l'*Ami de la religion* (762), a fait de l'abbé Arbaud un des meilleurs évêques de notre temps. Le diocèse de Gap paraît lui conserver le plus vif souvenir. — On peut, au reste, pour mieux apprécier ce prélat, consulter le *Recueil de ses circulaires, mandements*, etc. publié par M. l'abbé Ancel, Gap, 1838.

ARBOGASTE, comte, envoyé dans les Gaules par Théodose, était un homme de cœur, grand capitaine, désintéressé ; mais féroce, hardi, ambitieux. L'empereur Gratien l'avait employé avec Bauton ; il était devenu général des armées de Valentinien. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor, et fit la paix avec les Franks en 389. Depuis ce temps il fut tout-puissant auprès de Valentinien : il lui parlait avec une entière liberté et disposait de plusieurs choses, même malgré lui, parce qu'il était maître des troupes. Il donnait à des Franks toutes les charges militaires, et les civiles à des gens de sa faction : aucun officier de la cour n'eût osé exécuter les ordres de l'empereur, sans l'approbation d'Arbogaste (763).

Le jeune prince ne pouvait guère supporter ce joug ; il écrivait sans cesse à Théodose, se plaignant du mépris d'Arbogaste et le conjurait de venir promptement à son secours, sinon qu'il irait le trouver. Arbogaste, qui n'ignorait pas tout cela, résolut de se défaire de celui qui ne voulait pas supporter sa domination ; il voyait d'ailleurs avec ombrage que Valentinien était aimé des Romains et respecté des barbares eux-mêmes.

Un jour donc comme Valentinien était seul à Vienne, se jouant sur le bord du Rhône dans l'enceinte de son palais et que ses gens étaient allés dîner, Arbogaste le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes, qui ensuite le pendirent avec son mouchoir, pour faire croire qu'il s'était tué lui-même. Ce jour était le 15 mai, veille de la Pentecôte, sous le consulat de l'empereur Arcade, pour la seconde fois, et de Rufin, c'est-à-dire l'an 392. Valentinien n'avait guère que ving ans, quand il fut tué, et en avait régné dix-sept (764). Ce prince fut regretté, il n'avait d'ennemis que parmi les païens.

Arbogaste, ne pouvant lui-même prendre le titre d'empereur à cause de sa naissance, le donna à un nommé Eugène, qui était homme de lettres, et après avoir enseigné la

(761) *Biog. des hom. remarq. des Basses-Alpes.*
(762) Tom. CXXIII, pag. 374.
(763) Sulp. Alex. et Greg. Tur., l. XI, c. 9.
(764) Philost., XI, c. 1 ; Ruf , XI, c. 31

grammaire et la rhétorique, était devenu secrétaire de l'empereur, et avait acquis de l'estime par son savoir et son éloquence. Il favorisait les païens, et donnait grande créance aux prédictions des aruspices et des astrologues. C'était proprement Arbogaste qui régnait sous son nom. Celui-ci le poussait à toutes sortes d'actions mauvaises, et l'encourageait à accorder aux païens tout ce qu'ils demanderaient. Saint Ambroise qui avait protégé Valentinien, voyant ces deux hommes ainsi livrés aux superstitions, dut s'en plaindre; ce qui irrita tellement Arbogaste qu'il menaça de faire une écurie de la basilique de Milan, et d'obliger le clergé à porter les armes. L'exécution de cette menace était néanmoins subordonnée à la réussite des armes d'Eugène contre Théodose qui l'avait attaqué avec ses troupes. *Voy.* l'art. Théodose.

Mais au lieu que la victoire vînt favoriser l'usurpateur, elle tourna au profit de Théodose. Il livra une bataille terrible dans laquelle Eugène fut complétement battu avec ses soldats. Celui-ci demanda lâchement la vie. Pour Arbogaste, n'espérant point de pardon, il s'enfuit dans les montagnes les plus inaccessibles. Voyant ensuite qu'on le cherchait partout, il se perça de deux épées, et mourut ainsi deux jours après la bataille, qui fut donnée le 6 septembre de l'an 394 (765).

Telle fut la fin d'un homme placé pour faire du bien, mais que son ambition et son caractère cruel perdirent. Il paraît qu'il avait été ami de saint Ambroise; ou du moins un trait que nous lisons dans la vie de ce grand évêque semblerait le faire croire. Un jour qu'Arbogaste se trouvait à table en compagnie de quelques rois des Franks, avec qui il faisait un traité de paix, ils lui demandèrent s'il connaissait Ambroise. « Je le connais, dit-il; je suis de ses amis, et je mange souvent avec lui. » Le roi frank répondit : « C'est pour cela, comte, que tu es victorieux, puisque tu es ami d'un homme qui dit au soleil : *Arrête*, et il s'arrête. » Paulin dit avoir appris ce fait d'un jeune homme qui servait à boire au comte Arbogaste en ce repas (766). Après cela, ce n'était peut-être qu'une vanterie de la part d'Arbogaste pour se donner plus de valeur aux yeux de ses convives. Toujours est-il qu'il ne se conduisit guère en ami digne d'un si grand homme; et s'il fut réellement honoré de son affection, il n'est que plus coupable de ne point avoir suivi ses conseils et d'avoir mené une aussi déplorable conduite.

**ARBOGASTE** (Saint), évêque de Strasbourg depuis 669 jusqu'en 678, année de sa mort. Il jouissait de la faveur du roi Dagobert, qui lui donna, entre autres, la forteresse d'Issembourg et la ville de Ruffach, avec tout le domaine d'alentour. Il avait ordonné, avant sa mort, qu'on l'enterrât dans le lieu réservé à la sépulture des criminels. Son corps fut, quelque temps après, exhumé et transporté dans l'église collégiale qu'il avait fondée à Strasbourg. On prétend (767) que saint Arbogaste ressuscita un fils de Dagobert, nommé Sigebert, qui fut apparemment assassiné avec lui dans la suite.

**ARBRISSEL** (Robert d'). *Voy.* Robert d'Arbrissel.

**ARCADE**, empereur d'Orient, naquit en 383, était fils aîné de Théodose le Grand et de Flaccilla; à l'âge de sept ans il fut proclamé césar. En 395, peu de mois avant sa mort, Théodose partagea l'empire entre ses deux fils : Arcadius eut l'Orient et Honorius l'Occident. On ignore les motifs politiques de ce partage. Arcade gouverna sous la tutelle de Rufin, préfet du prétoire, et Honorius sous celle de Stilicon.

Rufin nous est dépeint par les chroniqueurs comme un homme méchant, ambitieux et cupide. Il voulut marier sa fille au jeune empereur. Tout était prêt pour la cérémonie, lorsque l'eunuque Eutrope, qui était au courant de l'intrigue, lui annonça qu'Arcade venait de donner sa main à Eudoxie, fille du Franc Banto, un des généraux de l'armée. Rufin fut tué quelque temps après par des émissaires de Stilicon, qui prétendait à la tutelle des deux césars. Eutrope remplaça, en 395, Rufin, et obtint, le premier des eunuques, les honneurs du consulat. Il ne tarda pas à se brouiller avec son rival Stilicon; et, pour faire une diversion, il engagea Alaric à envahir l'Italie. C'est sur le conseil d'Eutrope qu'Arcade ordonna, par un édit, que toute offense envers un fonctionnaire civil ou militaire fût punie comme un crime de lèse-majesté. Cet édit n'est qu'une extension de la *Lex Julia majestatis*, l'une des lois les plus tyranniques du Code romain (768).

En décembre 397, Tribigildus, chef goth établi en Phrygie, se révolta contre Arcade, et fit des progrès si rapides que le faible empereur dut accepter toute proposition d'accommodement. Tribigildus demanda la tête d'Eutrope comme garantie de la foi de l'empereur. Saint Chrysostôme fit de vains efforts pour sauver Eutrope, qui avait toujours protégé l'Eglise orthodoxe : le ministre, eunuque, détesté de l'impératrice Eudoxie, fut exilé en Chypre et mis à mort en 399. Les Goths, soumis à Tribigildus, obtinrent, par l'intermédiaire de Gaïnas, général goth d'Arcade, la permission de passer le Bosphore et de professer librement l'arianisme. Ce fut alors que l'éloquence de saint Chrysostôme s'éleva contre les Goths. Le peuple de Constantinople s'ameuta contre eux; les uns furent massacrés, et les autres parvinrent à peine à s'échapper avec leur chef Gaïnas.

Depuis la mort d'Eutrope, l'impératrice Eudoxie régna en souveraine absolue. Elle

(765) Soc., *Hist.*, lib. v, c. 25.
(766) Paul., *Vitæ*, n. 25 et 30, apud Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xx, n° 19.
(767) Voy. *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. x.
(768) *Cod. Just. ad legem Jul. maj.* ix°, édit

provoqua l'exil de saint Chrysostome. Arcade mourut le 1er mai 408, et eut pour successeur Théodose II, qu'Eudoxie eut, dit-on, d'un certain Jean. Arcade était un homme faible au physique comme au moral; il était grêle, laid de figure; les courtisans même ne trouvaient à louer que sa belle écriture. C'est à lui que commence la série des empereurs qui régnèrent à Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs en 1453.

Jamais prince ne fit autant de lois qu'Arcade et son frère Honorius. Ils renouvelèrent presque toutes les anciennes; ils en établirent une infinité de nouvelles; dans le grand nombre, les mêmes sont souvent répétées, quelquefois elles se détruisent mutuellement: on voit ces empereurs avouer eux-mêmes leur faiblesse, en défendant de leur demander des grâces et des priviléges contraires à leurs ordonnances, et d'avoir égard à leurs propres rescrits, lorsqu'ils dérogent au droit établi. L'empire était comme un édifice ébranlé qu'on ne peut soutenir que par de nombreux appuis, qui, eux-mêmes ont besoin d'être soutenus par d'autres. Dans ce grand nombre de lois, il y en a plusieurs qui furent, dit-on, utiles à la religion (769). Cela peut être, et l'on cite, comme exemple le fait suivant: Les païens faisaient courir une prédiction selon laquelle saint Pierre avait, par magie, accrédité la religion de Jésus-Christ; mais l'enchantement allait tomber, le terme du christianisme était fixé à la fin du IVe siècle. On y était arrivé, et les païens attendaient ce prodige, lorsqu'à leur grande confusion, les deux empereurs publièrent des lois qui ruinèrent l'idolâtrie plus que jamais. Arcade promulgua aussi des édits sévères contre les hérétiques. Ce sont sans doute de tels faits qui l'ont fait déclarer par les historiens comme fort attaché à l'église orthodoxe. Il faudrait examiner la part que la politique eut à ces diverses mesures.

ARCADE (Saint), martyr, chef des confesseurs qui souffrirent pour la foi sous Genseric. *Voy.* l'article CARTHAGE (*Prise de*).

ARCADE, évêque, légat du Pape saint Célestin Ier au concile d'Ephèse, de l'an 431, fut envoyé par ce concile en députation à la cour de Constantinople, avec le prêtre Philippe et sept évêques.

ARCADE, archevêque de Bourges, au VIe siècle. Il assista au troisième concile d'Orléans en 533, et y souscrivit. Il aurait voulu aller au quatrième concile de la même ville, tenu en 541; mais étant tombé malade, il se fit représenter par Probien, qui était sans doute un des prêtres de son clergé. Il mourut le 1er août 541, et eut pour successeur saint Désiré, surnommé Théodule. Arcade est regardé comme saint, et l'on célèbre sa fête à Bourges le 1er août.

ARCADE, archevêque de Chypre au VIIe siècle, auquel l'empereur Héraclius écrivit au sujet du monothélisme, parti où s'engagea cet empereur, mais qui ne fit aucune impression sur Arcade qui conserva toujours la doctrine catholique. *Voy.* l'article HÉRACLIUS, empereur.

ARCADE, mauvais moine du monastère de Lérins, persécuta et fit assassiner Aigulfe, abbé de ce monastère. *Voy.* AIGULPHE (Saint), moine.

ARCAPH, chef des méléciens d'Alexandrie au IVe siècle. *Voy.* JEAN ARCAPH, évêque de Memphis.

ARCEMBOLDI (ANGE), légat du Pape Léon X dans les royaumes du Nord, où il fut chargé, en 1517, de publier les indulgences. Mais, s'il faut en croire le continuateur de Fleury (770), il paraîtrait que ce prélat abusa du pouvoir qu'on lui avait donné. Il leva en Danemark de grosses sommes d'argent qu'il employa mal. Etant ensuite passé en Suède, il y obtint la permission de publier ses bulles d'indulgences, et ayant affermé ce droit, il en tira des sommes immenses. Il s'employa aussi auprès de l'administrateur pour le réconcilier avec l'archevêque d'Upsal, sans pouvoir y parvenir, soit qu'il ne sût pas s'y prendre, soit que les parties ne fussent pas sincères. Cette affaire s'envenima tellement qu'il en résulta des luttes entre l'administrateur, l'archevêque d'Upsal et Christiern II, roi de Danemark. On s'en plaignit à Rome, et sur ces plaintes, Arcemboldi eut ordre de repasser en Suède et de menacer l'administrateur d'excommunication, s'il ne rétablissait l'archevêque. Sur le refus de celui-là, Léon X mit le royaume de Suède en interdit, et excommunia l'administrateur et le sénat. Alors l'administrateur fit saisir les sommes qu'Arcemboldi avait recueillies en Suède, et tous ces troubles furent cause que Christiern s'empara de ce royaume, et qu'il y exerça des cruautés inouïes. Mais, encore une fois, nous ne donnons ces détails qu'avec toute réserve, à cause du peu d'autorité dont jouit le continuateur de Fleury.

ARCHAMBAULD, ou ARCHAMBAUD, archevêque de Tours au Xe siècle. Les chanoines de Saint-Martin de Tours, sous prétexte de défendre leurs priviléges, auxquels ils croyaient qu'on donnait atteinte, s'élevèrent contre ce prélat, et refusèrent même de recevoir sa bénédiction. Archambauld en écrivit à Gerbert de Reims, pour le consulter sur ce qu'il avait à faire dans cette circonstance.

Gerbert lui répondit qu'il le soutiendrait de son autorité (771); mais que, puisque le clergé de Saint-Martin ne voulait pas recevoir sa bénédiction, il devait secouer contre lui la poussière de ses souliers, et vivifier par là ce qui est marqué dans l'Ecriture: *Il n'a pas voulu de la bénédiction, et la bénédiction s'éloignera de lui* (772). D'un au-

(769) V. l'*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. VII, p. 373.

(770) Le P. Fabre.

(771) Gerbert, Epist. 42, ap. Duchêne, tom. II, p. 841.

(772) *Ps.* CVIII, 18.

tre côté, saint Abbon, abbé de Fleury, prit la défense des chanoines de Saint-Martin, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit, adressée aux pères et aux frères de Saint-Martin, et nommément à Stervée, qui en était trésorier.

Cette lettre est surtout remarquable par le témoignage qu'elle rend à la prééminence de l'Eglise romaine : « J'ai appris, dit saint Abbon (773), par les bruits publics, que le seigneur Archambauld, archevêque de Tours, s'oppose aux priviléges de Saint-Martin, notre commun patron. Quelqu'un serait-il assez insensé pour croire qu'un prélat d'une si grande autorité, mais d'une si grande douceur, veuille combattre les décrets des Papes et des saints canons? L'Eglise romaine, par sa prééminence sur toutes les églises, a le droit de donner des priviléges à ses membres qui sont répandus dans les quatre parties du monde..... Celui qui s'oppose à l'Eglise romaine se retranche de son sein et se déclare du nombre des adversaires de Jésus-Christ. Le grand concile de Nicée a ordonné qu'on conservât à chaque église ses priviléges. Le saint Pape Grégoire a mandé la même chose à l'évêque Jean..... A Dieu ne plaise donc que les décrets des saints, et principalement des anciens Pontifes romains, soient exposés à la révision et à la censure des modernes! à Dieu ne plaise que de nouveaux critiques méprisent les écrits des anciens, dont ils honorent la mémoire! »

On assembla un concile au sujet de ce différend, mais on ne nous en dit pas le lieu. Nous savons seulement que Gerbert y assista, et qu'il fut chargé par les autres évêques d'écrire aux chanoines, qu'ils eussent à se réconcilier avec leur archevêque, ou qu'ils ne manquassent pas de se trouver à l'assemblée qui devait se tenir à Chelles, faute de quoi il les menace de l'excommunication. Ce fut le commencement des différends entre les archevêques de Tours et les chanoines de Saint-Pierre, et l'on voit dans l'histoire qu'ils ne durèrent que trop longtemps. Archambauld fut compris dans la condamnation que porta le concile de Rome, de l'an 998, contre les évêques qui avaient consenti au mariage incestueux de Robert avec Berthe, sa parente. L'archevêque de Tours fut suspendu de la sainte communion, et cela jusqu'à ce que lui et les autres vinssent faire satisfaction au Saint-Siége. Archambauld occupait encore son siége en 999.

ARCHE, ou coffre de reliques en Espagne au VIII° siècle. Les Chrétiens avaient apporté dans les Asturies, à une époque qu'on ne nous apprend pas, ce reliquaire qu'ils regardaient comme la sauvegarde de leur État. Ils prétendaient qu'il leur était venu de Jérusalem au temps de l'empereur Héraclius et du roi Sisébut; qu'un prêtre nommé Philippe, voulant le sauver du pillage des Perses lorsqu'ils prirent Jérusalem en 613 (774), l'avait apporté par mer en Afrique, et que l'Afrique ayant été envahie par les infidèles, un évêque nommé Fulgens l'avait transféré en Espagne, à Carthagène, en 621. Longtemps après, cette arche fut transférée à Tolède et y demeura jusqu'à la conquête des Musulmans. Alors elle fut emportée et placée enfin à Oviédo, en 735. Alphonse le Chaste ayant fixé sa résidence dans cette ville, y fit bâtir une magnifique église où l'on déposa la châsse. Les reliques que celle-ci contenait étaient du sang de Jésus-Christ sorti par miracle d'un crucifix percé par les Juifs, du bois de la vraie croix, une partie de la couronne d'épines et du saint suaire, le pallium donné à saint Ildefonse par la sainte Vierge, et plusieurs autres reliques semblables (775). L'église où l'arche fut placée était dédiée au Sauveur; elle était accompagnée de plusieurs oratoires, de la sainte Vierge, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste. Elle possédait aussi les reliques de sainte Eulalie.

ARCHEBIUS, évêque de Panephyse, en Egypte, au IV° siècle. Il avait été tiré d'entre les anachorètes pour être fait évêque; et, loin de s'en prévaloir, il disait qu'on l'avait chassé de la vie anachorétique comme indigne, parce qu'il n'avait pas profité des trente-sept ans qu'il y avait passés. Il conserva dans l'épiscopat toute l'austérité de son premier genre de vie.

Etant venu à Tennèse pour l'élection d'un évêque, il y rencontra le célèbre Jean Cassien qui visitait avec le moine Germain les solitaires d'Egypte, afin de s'instruire de la perfection de leur état. — *Voy.* l'article ANACHORÈTES, n° VI. — Archébius ayant appris le but de leur voyage, leur dit : « Avant de passer plus avant, venez voir près de notre monastère des vieillards si courbés de vieillesse et d'un aspect si vénérable, que leur seule vue est une grande instruction. Vous apprendrez d'eux ce que je ne puis plus vous enseigner, parce que je l'ai oublié. »

Archébius, ayant ainsi parlé, prit son bâton et sa peau de chèvre (776), car c'était ainsi que les moines d'Egypte voyageaient, et conduisit ses hôtes à Panephyse (an 395). Le pays était tout inondé et ne laissait de sec que quelques hauteurs qui paraissaient comme des îles. Là vivaient trois anciens anachorètes, Chérémon, Nestéros et Joseph. Archébius les fit visiter par Cassien et Germain qui s'entretinrent avec eux et en furent dans l'admiration. *Voy.* l'article CASSIEN (Jean), moine.

ARCHEBIUS, anachorète égyptien, au IV° siècle, était d'une bonne famille de Diolcos (777); il se retira dès l'enfance dans un monastère qui n'en était qu'à quatre milles, et pendant cinquante ans qu'il y vécut, il ne revint pas à la ville et ne vit aucune femme, pas même sa mère. Toutefois, sachant qu'après la mort de son père elle était

(773) Ep. Abbon, apud *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XIX.
(774) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXVII, n° 10.
(775) *Ibid.*, liv. XLI, n° 41, et liv. XLV, n° 8
(776) Cass., III.
(777) *Ibid.* XXXVIII.

inquiétée pour une dette de cent sous d'or qu'il avait laissée, il fit si bien qu'en travaillant jour et nuit pendant une année sans sortir de son monastère, il gagna cette somme, acquitta la dette et mit sa mère en repos. — Jean Cassien et Germain, étant venus visiter les solitaires d'Egypte, comme il vient d'être dit dans l'article qui précède, virent aussi le moine Archébius (an 395). Ce saint anachorète, voyant que Cassien et Germain désiraient demeurer près de Diolcos pour examner à leur aise tous les monastères situés sur les bords du Nil, leur laissa sa cellule toute garnie de ses ustensiles. Il ajouta la délicatesse à cet acte de charité, car il feignit d'avoir déjà résolu de loger ailleurs; et après en avoir bâti une autre avec bien de la peine, il la laissa encore par le même charitable et délicat artifice à d'autres frères qui survinrent, et il en bâtit pour lui une troisième : touchante industrie de la fraternité et du désintéressement qui ne peut se réaliser que sous le souffle de l'esprit chrétien, et qui répandrait tant de paix dans le monde si cet esprit y était suffisamment compris !

ARCHELAUS, roi de Judée, fils d'Hérode, succéda à son père seulement dans le gouvernement de la Judée, ainsi que nous l'apprend saint Matthieu dans les paroles suivantes : « Joseph ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée à la place de son père Hérode, il appréhenda d'y aller, et ayant reçu pendant son sommeil un avertissement du ciel, il se retira dans la Galilée (778). » L'empereur Auguste ôta ce titre de roi à cet Archélaüs, et ne lui donna que celui d'ethnarque. Au bout de neuf ans il le relégua à Vienne sur le Rhône, où il périt misérablement (779), environ l'an 19 de Notre-Seigneur.

ARCHELAUS, évêque de Cascare dans la Mésopotamie, vivait au IIIe siècle, sous l'empire de Probe vers l'an 277.

Cet évêque ne nous est connu que par ses conférences contre l'hérésiarque Manès. Il écrivit ses conférences ou *disputes*, comme d'autres les appellent (780), en syriaque (781). Mais elles furent bientôt traduites en grec, ce qui les rendit fort communes. On en a aujourd'hui une ancienne traduction latine, faite non sur le syriaque, mais sur le grec, ainsi que cela paraît par l'inspection que des auteurs compétents en ont faite (782).

Les *Réfutations* d'Archélaüs contre Manès sont assez étendues et ont donné lieu à diverses observations de la part des critiques. Mais nous ne résumerons pas ici ces *conférences* : nous pensons qu'il sera mieux de le faire à l'article MANÈS où ce sera davantage le lieu, puisque nous aurons à parler de la doctrine de cet hérésiarque. *Voy.* l'article MANÈS.

Néanmoins, un aperçu général sur la doctrine d'Archélaüs nous paraît nécessaire en cet endroit : nous le donnerons donc. — On peut remarquer dans les écrits de cet évêque qu'il lisait le 4e verset du Ve chapitre de l'*Epître aux Romains* comme nous le lisons dans la Vulgate, que *la mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse à l'égard de ceux mêmes qui n'ont pas péché;* que, quoiqu'il n'eût qu'à établir la liberté de l'homme contre les manichéens, il ne laisse pas de défendre la nécessité de la grâce, en disant qu'il dépend de l'homme de pécher et de ne pas pécher ; que nous péchons par nous-mêmes, mais que de ne point pécher c'est un don de Dieu ; que chacun mourra dans ses péchés s'ils ne lui sont remis par le baptême institué exprès pour les remettre ; que si Jésus-Christ s'est fait baptiser, ce n'a pas été pour effacer ses péchés, mais les nôtres dont il s'était chargé; que les Chrétiens avaient des lieux destinés pour écrire et conserver les livres saints, et qu'on en donnait quelquefois des copies pour de l'argent, mais aux Chrétiens seulement.

On voit encore dans les écrits d'Archélaüs que les livres que Manès avait composés pour la défense de sa doctrine étaient très-difficiles à entendre ; que l'Eglise n'expliquait les mystères qu'à ceux qui n'étaient plus au rang des catéchumènes; que ce n'était pas sa coutume d'en donner connaissance aux gentils, car, dit Archélaüs, nous ne déclarons à aucun infidèle les mystères secrets du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; et même, en présence des catéchumènes, nous n'en parlons pas ouvertement; souvent nous cachons ce que nous en disons, afin qu'il n'y ait que les fidèles qui, sachant ce qu'on dit, le retiennent; et de peur que ceux qui ne les entendent pas, ne s'en scandalisent ou ne s'en offensent. Cependant il est permis à tous d'écouter l'Evangile ; mais la gloire de l'Evangile est réservée aux vrais chrétiens : *Nam Evangelium audire ab omnibus expetitur : at Evangelii gloria solis Christi germanis tribuitur* (783).

Voilà ce qu'on trouve dans les écrits d'Archélaüs. Comme on le voit, on y peut puiser quelques arguments utiles. Après avoir rendu publiques ses conférences contre Manès, cet évêque y ajouta le récit de la mort de cet hérésiarque. Mais ces conférences ne nous révèlent rien sur la vie de leur auteur; nous n'en connaissons pas davantage sur sa mort.

ARCHELAUS, comte d'Orient, se trouva au conciliabule de Tyr, de l'an 335, où il arracha, avec les autres officiers de l'empereur, des mains des méliciens saint Athanase.

ARCHELAUS, évêque de Césarée, vivait vers l'an 440. écrivit une réfutation de la

(778) *Matth.*, II, 22.
(779) Josèphe, *Antiq.*, c. 13; *Bell.*, c. 4, 6.
(780) D. Ceillier. *Hist. gén. des aut. sac. et ecclés.*, tom. III, p. 333.
(781) Hieronym, *in Catalog.*, cap. 72.
(782) D. Ceillier, ubi supra, pag. 333, 334.
(783) Archel., pag. 192, num. 55.

doctrine des messaliens, condamnée par le concile de Sidon en 383. Il est question de cet ouvrage dans Photius (*Cod.* 520).

ARCHEMBAUD, sous-doyen de l'église d'Orléans au XIIe siècle, s'opposa aux vexations et aux coupables intrigues de Jean, intrus dans la dignité d'archidiacre d'Orléans. Archembaud porta plainte à Henri, archevêque de Sens, le siége d'Orléans étant vacant, et au Pape Innocent II. Mais Jean le fit tuer vers 1133. Saint Bernard, Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, écrivirent plusieurs lettres énergiques au Pape Innocent II, contre cet assassinat (784) et ce Pape lui-même manda aux archevêques Rainald de Reims, Hugues de Rouen et Hugues de Tours, de s'élever avec vigueur contre les coupables (785). Il veut que s'il est nécessaire on assemble un concile pour punir un crime si nouveau.

ARCHIAC (SIMON D'), chanoine de Bourges en 1303, fut élevé sur le siége de Vienne en 1319, et créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Prisque l'année suivante.

ARCHICONFRÉRIE DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ COEUR DE MARIE. *Voy.* l'article COEUR (Saint) DE MARIE.

ARCHIDAME, prêtre, légat du Pape saint Jules Ier au concile de Sardique, de l'an 347. Ce Pape, disent les actes de ce concile, s'étant excusé d'y venir sur la crainte que les schismatiques et les hérétiques ne profitassent de son absence pour nuire à son troupeau, y envoya à sa place les prêtres Archidame et Philoxène et le diacre Léon.

ARCHINIMUS, confesseur en Afrique sous la cruelle persécution de Genseric (an 455); il était dans la ville de Muscula et fut attaqué par divers artifices pour le forcer à renoncer à la foi catholique; le roi lui-même le flattait et lui promettait de le combler de richesses. Enfin il le condamna à perdre la tête; mais voulant le priver de la gloire du martyre, il donna un ordre secret que, si au moment de l'exécution il témoignait de la crainte, on le fit mourir; s'il demeurait ferme, qu'on l'épargnât. Le confesseur témoigna une constance inébranlable, et on le laissa vivre.

ARCHIONI (ANTOINE), évêque d'Ascoli au XVe siècle, fut créé cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, par le Pape Innocent VII, au mois de juin 1405; et mourut le 21 juillet suivant.

ARCHIPPE, exerçait, en l'an 62, quelque fonction ecclésiastique à Colosses, comme celle de diacre, de prêtre ou même d'évêque, à moins, dit Tillemont (786), que cette dignité ne fut tenue par Epaphras (787), qui était alors à Rome prisonnier pour Jésus-Christ comme saint Paul. Quelques auteurs, entre autres Fleury (788), disent sans exprimer aucun doute qu'Archippe fut évêque de Colosses. Les *Constitutions apostoliques* (789) et d'autres le font évêque de Laodicée en Phrygie. Mais Théodoret juge qu'il vaut mieux croire qu'il demeurait à Colosses (790). Au reste, saint Paul nous le fait assez entendre; car, écrivant aux Colossiens, l'année suivante, il leur mande : « Dites à Archippe ce mot : « Considérez bien le ministère « que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en « remplir tous les devoirs (791). » Ce passage montre bien qu'Archippe remplissait à Colosses quelque fonction sacerdotale, sans préciser la nature de cette fonction, et semble, d'autre part, faire entendre qu'il n'avait pas assez de zèle. Néanmoins, l'Église latine l'honore au nombre des saints le 20 mars (792), et Usuard, Fleurus et plusieurs autres martyrologes lui donnent ce titre. Les Grecs célèbrent sa mémoire le 22 novembre, et disent (793) qu'il fut martyrisé à Colosses sous Néron.

ARCI (HUGUES D'), archevêque de Reims, passa de l'évêché de Laon à cette église en 1351, à la satisfaction du clergé et du peuple, et fut reçu solennellement à Reims le 1er janvier 1352. Il mourut la même année, au plus tard à la fin du mois d'avril.

ARCIERO (Dom), prêtre séculier, père spirituel de la congrégation des missionnaires dit de la Conférence, à Naples. *Voy.* l'article MARIEN-ARCIERO (Le vénérable).

ARCIES (JEAN D'), évêque de Langres au XIVe siècle. Il fut dabord évêque de Mende, puis transféré de ce dernier siége à celui de Langres au mois de janvier 1344. Quelques *Catalogues* le font soixante-dix-septième évêque de ce diocèse, et d'autres disent qu'il fut le soixante-dix-neuvième. Il est mort le 13 août 1344, d'où l'on voit qu'il ne gouverna pas long-temps l'église de Langres.

Dernièrement (794), en creusant dans la cathédrale de cette ville, derrière les stalles des chanoines, on a trouvé un caveau qui renfermait quelques ossements et des fragments d'une statue, et des sculptures en pierre couvertes de peinture et de dorure, débris de l'un des tombeaux d'évêques que l'on voyait autrefois dans la cathédrale de Langres et qui furent mutilés à la révolution. D'après les indications fournies par les chroniqueurs, ce tombeau a été reconnu pour être celui de Jean d'Arcies. Déjà, il y a plusieurs années, on avait découvert une grande tombe en marbre noir, employée comme pavé, et qui, ainsi que l'indiquait l'inscription qu'on y lisait, avait couvert la sépulture de ce prélat. Quoique les fragments retrouvés aujourd'hui soient bien incomplets, peut-être pourraient-ils servir à reconstituer la statue de l'évêque Jean d'Arcies, qui offrirait, si l'on peut en juger par

(784) Petr. Ven., l. I, ep. 17, etc.
(785) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXIV.
(786) *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, in-4°, 1701, pag. 289.
(787) *Epist. ad Coloss.* I, 7; IV, 12; *Epist. ad Phil.* XXIII.
(788) *Hist. ecclés.*, liv. II, nos 2 et 3.
(789) *Const.*, lib. VII, c. 46, p. 327.
(790) Theod. *in Col.*, p. 363. c.
(791) *Epist. ad Coloss.* IV, 17.
(792) Boll., 20 Mart., p. 82.
(793) *Menfra*, p. 355.
(794) *Voix de la Vérité*, n° du 4 septembre 1850, et *Univers* du 10 septembre de la même année

les débris peints et dorés qui ont été découverts, un type intéressant des monuments tumulaires du XIV<sup></sup>e siècle.

ARCIMBOLDI (Jean), évêque de Navarre, cardinal au XV<sup></sup>e siècle, né à Milan, avait été sénateur, et, ayant perdu sa femme, il entra dans l'état ecclésiastique et fut pourvu de l'évêché de Novarre. Le Pape Sixte IV le créa cardinal en 1473 et Innocent VIII le nomma à l'archevêché de Milan et à l'abbaye de Saint-Ambroise. Il mourut à Rome en 1491, et Guy Arcimboldi, l'un de ses fils, fut son successeur à l'archevêché de Milan. Un neveu de celui-ci lui succéda sur le même siége, après avoir été vingt-quatre ans évêque de Novarre. Ce dernier mourut en 1555 à l'âge de soixante-dix ans.

ARCUDIUS (Pierre), savant grec catholique, sorti du fameux collége grec fondé en 1581 par le pape Grégoire XIII; il naquit dans l'île de Corfou. Clément VIII l'employa dans plusieurs affaires dont il s'acquitta avec succès, notamment en Russie, où il fut envoyé pour régler des contestations élevées dans ce pays sur certaines questions de doctrine, qu'il eut le bonheur de terminer. A son retour, il se retira au collége des Grecs de Rome, et y mourut vers 1634. Arcudius était si attaché aux sentiments de l'Eglise latine, qu'il obtint du pape la permission de célébrer la messe selon le rite latin, après s'être conformé jusque-là au rite grec. Il composa contre les luthériens et les calvinistes un traité de la *Concorde de l'Eglise occidentale et de l'Eglise orientale* sur l'administration des sacrements. Il y prouve que les deux églises étaient anciennement parfaitement d'accord, non-seulement sur la doctrine, mais encore sur l'administration des sept sacrements; que les Grecs modernes n'ont rien changé sur leur nature, leur nombre et leur vertu; que les changements qu'ils se sont permis dans l'administration sont peu considérables, et n'ont rien d'incompatible avec la discipline de l'Eglise latine à cet égard. Nous avons d'Arcudius deux autres traités rares et curieux : 1° Opuscule intitulé : *S'il y a un purgatoire et s'il est par le feu?* 2° *Du feu du purgatoire contre Barlaam.* Il a encore traduit du grec en latin, et fait imprimer à Rome en 1630, plusieurs traités des nouveaux Grecs, principalement sur la fameuse question de la procession du Saint-Esprit.

ARCULFE, évêque gaulois dont l'histoire ne marque point le siége épiscopal, vivait dans la seconde moitié du VII<sup></sup>e siècle ou au commencement du VIII<sup></sup>e. Nous savons seulement qu'il entreprit le voyage de la terre sainte par dévotion.

Il se mit en route avec un pieux ermite, originaire de Bourgogne, nommé Pierre, sur lequel nous ne trouvons non plus aucun détail, mais qui avait déjà, ce semble, visité les saints lieux. Ils furent pendant neuf mois tant à Jérusalem que dans les environs. Ensuite ils parcoururent le reste de la Palestine, et poussèrent jusqu'à Damas et à Tyr, ne demeurant que très-peu de temps dans chaque endroit. Arculfe s'étant embarqué à Joppé, vint à Alexandrie, de là à l'île de Crète, puis à Constantinople d'où il se rendit par mer en Sicile, ensuite à Rome. Il y séjourna quelque temps, après quoi il reprit la mer dans le dessein de retourner en France. Mais au lieu d'y aborder, il fut jeté par une tempête sur les côtes occidentales de la Bretagne, d'où, après avoir essuyé plusieurs dangers, il aborda à l'île de Hi ou Hy.

Dans cet île se trouvait le monastère que gouvernait alors saint Adamnan. Ce pieux abbé reçut Arculfe avec beaucoup d'humanité et de politesse. Il l'engagea à lui raconter ce qu'il avait vu de plus remarquable dans ses voyages. Il mit par écrit ce que Arculfe lui disait, et il composa ainsi une *Description de la terre sainte* que le vénérable Bède estimait beaucoup. *Voy.* l'article Adamnan.

Quoique cette *Description* ait été rédigée par Adamnan, on peut, dit un critique (795), en faire honneur à Arculfe qui, au rapport de Bède (796), dicta à cet abbé tout ce qui est contenu dans cet écrit, de telle sorte qu'Adamnan n'y eut d'autre part que celle d'un secrétaire qui écrit sous la dictée de quelqu'un. On ne comprend guère alors pourquoi Arculfe ne l'écrivit point lui-même, ni pourquoi il n'en assuma point la responsabilité.

Il avait, comme nous l'avons dit, visité aussi Constantinople. Adamnan note dans son livre tout ce que l'évêque gaulois avait vu dans cette ville. Il marque entre autres choses considérables que l'on y gardait la vraie croix et qu'on la montrait solennellement pendant trois jours de la semaine sainte. Mais nous avons donné plus au long, dans l'article du pieux abbé du monastère de l'île de Hy, le résumé de cet ouvrage et il nous suffira d'y renvoyer. Nous ignorons ce que devint Arculfe, après son séjour dans le monastère d'Adamnan, et l'époque de sa mort nous est également inconnue.

ARCY (Saint), *Aregius* ou *Aridius*, évêque de Nevers au VI<sup></sup>e siècle, n'est presque connu que par ses souscriptions aux conciles d'Orléans et de Paris, dont l'un fut assemblé en 549 et l'autre en 551. Il est honoré le 16 août.

ARDABURE, fils du patrice Aspar. *Voy.* cet article.

ARDAIN ou ARDAGNE (Saint), treizième abbé de Tournus, depuis que ce monastère eût été donné à Gillon, abbé de Nermoutiers, pour y placer les reliques de saint Filibert, avec sa communauté ambulante, durant les ravages des Normands. Ardain le gouverna vingt-huit ans, et la troisième année de son administration, la France fut affligée de la famine qui fit de si grands ravages en 1030, et qui fut si cruelle à Tournus, qu'on y ex-

(795) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XVII, p. 747-748.
(796) *Hist.*, lib. V, cap. 16.

posa publiquement en vente de la chair humaine. Les Martyrologes ne font pas mention de saint Ardain; mais on lui rendit un culte public à Tournus; il y eut une église dédiée en son honneur dans le diocèse de Macon, et M. l'abbé Pequegnot lui consacre une *Notice* dans son *Légendaire d'Autun*, etc.; 2 vol. in-12, 1846, tome Ier, pag. 144-146. Nous apprenons dans cet intéressant ouvrage que saint Ardain ou encore Ardan, mourut le 11 février 1056.

ARDENTS (MIRACLES DES). *Voy.* l'article FEU DES ARDENTS.

ARDGAIRE, prêtre anachorète, envoyé vers l'an 852, par saint Anscaire, apôtre du nord (*Voy.* cet article, n° VIII), au secours de l'Eglise de Suède, qui était alors sans prêtres. Il y vint avec empressement, y consola les Chrétiens restés fidèles, et y assista principalement deux saints personnages, Hérigaire et Fridburge auquel il donna le saint viatique. Ces deux personnes avaient opéré des miracles dignes de foi, qui sont rapportés dans la *Vie de saint Anscaire*, par saint Rembert, son disciple et son successeur. Hérigaire mourut le premier; sainte Fridburge le suivit (*Voy.* ces noms), et quand Ardgaire leur eut procuré les consolations de la religion au moment suprême, il retourna dans sa solitude où il acheva de mener une vie mortifiée et remplie de vertus.

ARDINGHELLI (NICOLAS), évêque de Fossombrone au XVIe siècle, né en 1500 ou 1503, donna des marques de grande piété et d'un grand amour pour la vertu. Il connaissait parfaitement les langues grecque et latine, et fut très-habile dans la science du droit. Ayant été très-lié avec Alexandre Farnèse, celui-ci ne fut pas plutôt promu au souverain pontificat sous le nom de Paul III, qu'il le fit secrétaire du cardinal Farnèse, son neveu. Ardinghelli était dans cet emploi, lorsqu'il fut pourvu d'un canonicat de Florence, de la vicairerie de la Marche d'Ancône et de l'évêché de Fossombrone. Il accompagna le cardinal Farnèse dans sa légation en Espagne et en France, et, étant de retour à Rome, le Pape le fit cardinal du titre de Saint-Apollinaire, en 1544, pour récompenser son mérite et ses services. Il ne jouit que trois ans de cette dignité, et au milieu des honneurs dont on le comblait, il mourut le 23 août 1547, n'étant âgé que de quarante-quatre ans. On a de lui quelques lettres qu'il écrivit au nom du cardinal Farnèse pendant qu'il fut son secrétaire. Il a aussi laissé un ouvrage sur sa négociation pour la paix entre François Ier et Charles V.

ARDINGHELLI (JULIEN) fut envoyé par le Pape Paul III, comme nonce en Allemagne, pour traiter et de la translation du concile de Trente et de la restitution de Plaisance (797). Il ne rapporta de sa mission (an 1548) que des espérances d'accommodement avec l'empereur.

ARDOBERT, archevêque de Sens au VIIIe siècle. Il assista au concile de Soissons de l'an 744, où il fut nommé archevêque. Quelques auteurs l'appellent Aunobert et disent qu'il présidait l'Eglise de Sens au plus tôt l'an 750. *Voy.* l'article ABEL, archevêque de Reims.

ARDOIN ou ARDUIN, Lombard, vivait au commencement du XIe siècle, il était marquis d'Ivrée, se révolta, attira quelques évêques dans son parti, prit le titre de roi de Lombardie, et se fit couronner à Pavie en 1002. L'empereur Henri II, étant entré en Italie en 1005, l'obligea de prendre la fuite. Ceci ne rebuta point Ardoin; il reprit les armes, et au retour de Henri il fut obligé de fuir de nouveau en 1013. Il entreprit une troisième campagne; mais l'archevêque de Milan s'étant mis en même temps à la tête d'une armée pour l'empereur, Ardoin se retira, en 1015, au monastère de Fructerie, diocèse d'Ivrée, où il mourut.

ARDON, moine d'Aniane, écrivit la Vie de saint Benoît d'Aniane, mort en 821. Les moines de l'Inde envoyèrent une relation de la mort de ce saint au prêtre Ardon, et celui-ci rédigea cette vie, peu de temps après, sur ce qu'il avait vu de ses yeux ou appris de témoins oculaires. Il est lui-même révéré par quelques-uns, comme saint, le 7 mars.

ARDOUIN (Saint), prêtre de Rimini (798) au commencement du XIe siècle. Après la mort de son père, il s'attacha au prêtre Vénérius, recteur de l'église de Saint-Grégoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la prière et à tous les exercices de piété. Pour y vaquer plus librement, ils se retirèrent hors de la ville à Saint-Apollinaire, où ils joignaient le travail à la prière. Ardouin ayant été ordonné prêtre, plusieurs venaient lui demander ses instructions et ses conseils; et il reprenait hardiment les pécheurs, entre autres, Rodolphe comte de Rimini. On lui faisait beaucoup de présents, mais il abandonnait tout aux pauvres (799). L'évêque Jean ayant donné à Vénérius l'abbaye de Saint-Gaudence, Ardouin s'y retira avec lui, et y finit saintement ses jours le 15 août 1009, et il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles.

ARDUIC, archevêque de Besançon au IXe siècle, assista aux conciles de Toul et de Savonières en 859, et à celui de Tousi en 860. Ayant consulté le Pape Nicolas Ier sur divers points de discipline, ce pontife répondit à Arduic et lui donna les décisions suivantes (800), après avoir loué son obéis-

(797) Pallavi., lib. X, cap. 16, n° 1.

(798) Fleury dit qu'il en fut *évêque* (liv. LVIII, n° 27), mais nous croyons que c'est une erreur. Le *Dictionnaire hagiographique* ne parle point de ce saint.

(799) Dom Mabill., *sæc.* VI, p. 81; *Opusc.*, VI, c. 26.

(800) *Conc*, tom. XII; *Spicil.*, p. 42, c. 1, 2, 5, 6 et 7.

sance et son attachement au Saint-Siége : « Ceux qui ont épousé deux frères ou deux sœurs ne peuvent ensuite se remarier à d'autres, ni être réconciliés qu'à la mort. En général tous ceux qui ont contracté des mariages illicites, pour cause de parenté, ne peuvent en contracter d'autres, si ce n'est par indulgence, en cas qu'ils soient encore jeunes. Un évêque une fois élu canoniquement par le clergé du consentement des premiers de la ville, ne peut plus être rejeté. Les chorévêques ne peuvent consacrer des églises, ni donner la confirmation réservée à l'évêque seul. Un prêtre une fois tombé, ne peut plus être rétabli dans les fonctions de son ordre. Qui a tué son parent, doit être excommunié jusqu'à la mort. »

Après ces décisions, le Pape Nicolas renvoie l'archevêque à son légat Arsène, pour les autres difficultés qu'il pourrait avoir. Arduic obtint de Charles le Chauve le droit de faire battre monnaie, et celui de percevoir un impôt appelé *tonlieu.* Cet impôt consistait en une somme due pour l'entrée des marchandises. Il paraît qu'il se payait encore, en 1759 (801), pour chaque chariot chargé qui entrait à Besançon, et pour le bois qu'on amenait par eau pour être vendu dans cette ville. — Nous ne savons pas à quelle époque mourut Arduic.

**ARÉFASTE**, seigneur normand, vivait au commencement du XI[e] siècle et combattit les nouveaux manichéens qui s'étaient introduits en France et principalement à Orléans.

Ce seigneur était un homme de probité, de bon conseil et éloquent, et ces qualités l'avaient fait employer dans des négociations importantes; il avait chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orléans et qui se fit disciple de deux autres clercs qui y étaient en très-grande réputation de doctrine et de sainteté et qui faisaient de grandes aumônes; ils se nommaient Etienne et Lisoye. On les estimait à la cour; le roi Robert les aimait et Etienne fut quelques temps confesseur de la reine Constance. Il était, de plus, chef de l'école de Saint-Pierre-Puellier. Quant à Lisoye, il était chanoine de Sainte-Croix qui est l'église cathédrale. Mais ils s'étaient laissé séduire, avec plusieurs autres, par une femme venue d'Italie et qui leur avait enseigné des doctrines qui n'étaient autres pour le fond que celles des manichéens (802).

Herbert s'étant imbu de ces doctrines se croyait au comble de la sagesse, et quand il fut de retour en Normandie chez Aréfaste, son maître, il s'efforça, par l'affection qu'il lui portait, de l'attirer à ses sentiments. Il lui dit qu'il n'y avait point de ville comparable à Orléans pour la science et la piété. Aréfaste, ayant aperçu son erreur, en avertit Richard, duc de Normandie, et le pria d'écrire au roi Robert pour lui découvrir le mal qui était caché dans son royaume, avant qu'il y fît plus de progrès, et l'exhorter à donner à Aréfaste lui-même le secours nécessaire pour y remédier. Le roi, surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Aréfaste se rendît promptement à Orléans, avec son clerc Herbert, et lui promit son assistance.

Aréfaste se mit donc en route, et, passant à Chartres, il voulut consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert, célèbre alors pour sa doctrine. Mais il apprit qu'il était allé à Rome par dévotion. Alors il s'adressa à Ebrard, homme sage et trésorier de l'église de Chartres. Il lui fit connaître le sujet de son voyage, et lui demanda son avis sur les moyens de combattre ces hérétiques et de se garantir de leurs artifices. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa prière, pour implorer le secours de Dieu et se fortifier par la sainte communion; puis, après avoir fait le signe de la croix, d'aller trouver ces hérétiques, de les écouter sans les contredire en rien et de paraître se ranger parmi leurs disciples. Etant arrivé à Orléans, Aréfaste accomplit de point en point ces conseils; il conféra avec les chefs des nouveaux manichéens, et lorsqu'il n'eut plus rien à apprendre d'eux, il fit connaître au roi Robert le résumé de leur doctrine (an 1022).

Alors Robert et la reine Constance se rendirent à Orléans avec plusieurs évêques, entre autres Léoteric, archevêque de Sens; et le lendemain on tira tous ces hérétiques de la maison où ils étaient assemblés et on les amena dans l'église de Sainte-Croix devant le roi, les évêques et tout le clergé. Aréfaste fut amené avec eux comme prisonnier, et prenant la parole, il dit au roi : « Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le vôtre, et c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. » Le roi lui répondit : « Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voyions s'il faut vous garder ou vous renvoyer comme innocent. » Aréfaste déclara que, sur la réputation de ceux qui étaient présents, il était venu à Orléans pour s'instruire de ce qu'il croyait être la vérité et que c'était aux évêques à juger s'il était coupable en cela. Ceux-ci dirent qu'il fallait qu'on leur exposât la doctrine qu'il avait apprise, afin de pouvoir en juger, et ils invitèrent les hérétiques présents à s'expliquer catégoriquement.

Mais les nouveaux manichéens ne voulurent pas le faire. Ils prononcèrent toutes sortes de paroles évasives et n'abordèrent jamais le fond de leur doctrine. Alors Aréfaste, voyant qu'ils ne cherchaient qu'à gagner du temps, leur reprocha leur peu de courage à défendre des principes pour les-

(801) V. D. Richard, *Dict. des scienc. ecclés.*, etc., édit. en 6 vol. in-fol., 1759-1765, tom. I[er], pag. 651, col. 1.

(802) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LVIII, n° 53, fait l'exposé de leur doctrine. *Voy.* aussi le *Dict. des hérésies*, publié par M. Migne, tom. I[er], col. 926 et suiv.

quels ils avaient juré devant lui qu'ils souffriraient tous les tourments, même la mort, et il ajouta : « Vous m'avez enseigné que, par le baptême, on ne pouvait obtenir la rémission des péchés ; que Jésus Christ n'était point né de la Vierge Marie, qu'il n'avait ni souffert pour les hommes, ni été enseveli et qu'il n'était point ressuscité; que le pain et le vin, mis sur l'autel par les mains des prêtres, devenant le sacrement par l'opération du Saint-Esprit, ne pouvaient être changés au corps et au sang de Jésus-Christ. »

Quand Aréfaste eut ainsi parlé, Guérin, évêque de Beauvais, s'adressa à Etienne et à Lisoye, docteurs de la secte, et leur demanda si telle était leur créance. Alors ils dirent hardiment qu'ils croyaient ainsi depuis longtemps, et ils ajoutèrent qu'ils espéraient que lui et les autres membres du concile embrasseraient cette doctrine, qu'ils déclarèrent être la pure vérité. L'évêque discuta avec eux (803); ils répondirent en gens très-convaincus ou plutôt en fanatiques enthousiastes. On eût dû les traiter comme tels. Mais le temps n'était pas à ces jugements purement doctrinaux, et on leur déclara que s'ils ne changeaient pas et s'ils n'abjuraient pas leurs erreurs, ils seraient brûlés par ordre du roi. Ils dirent qu'ils ne craignaient rien, qu'ils sortiraient du feu sans en éprouver aucun mal et se moquèrent de ceux qui voulaient les convertir. Alors on les conduisit hors de la ville où un bucher les attendait, et ils furent brûlés. On rapporte que la reine Constance, d'une baguette qu'elle tenait à la main, creva un œil à Etienne, avant le supplice. Tout ceci arriva en 1022, et nous ne trouvons plus rien ensuite sur Aréfaste.

AREOPAGE, tribunal, l'un des plus renommés de la Grèce. Il était situé à Athènes, sur une hauteur, au milieu de la ville. C'était là que siégeait une compagnie de juges choisis, nommés *aréopagites*, et qui connaissaient des affaires les plus importantes, comme des causes capitales et de ce qui regardait la religion et les mœurs. Saint Paul ayant prêché à Athènes contre la pluralité des dieux, fut traduit devant les aréopagites, comme introducteur d'une religion nouvelle (804). Il y parla avec tant de sagesse et d'éloquence (*Voyez* l'article ATHÈNES [Dieu inconnu d']) qu'il convertit Denys, l'un de ses juges. *Voyez* l'article DENYS (Saint).

AREOPAGITIQUES.—Recueil de diverses pièces et de dissertations où Hilduin, abbé de Saint-Denis, soutient que le premier évêque de Paris est le même que saint Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul. *Voyez* les articles DENYS L'ARÉOPAGITE et HILDUIN.

ARÈS (Saint), martyr en 308. *Voyez* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° XIII

ARÉTHAS, martyr avec plusieurs autres chrétiens arabes, prince de Nagra ou Nadiram, ville grande et puissante, peuplée de Chrétiens, dans l'Arabie. Ce prince payait tribut au roi des Homérites qui régnait en 520.

1. Celui-ci, nommé Dunaan, lui fit souffrir le martyr, ainsi qu'à beaucoup d'autres. Juif de naissance, il s'attachait à persécuter les Chrétiens. Il vint donc, suivi de cent vingt mille hommes, faire le siége de Nagra. L'ayant inutilement attaquée pendant plusieurs jours, il jura aux habitants de ne leur faire aucun mal, s'ils lui ouvraient les portes. Mais il n'y fut pas plutôt entré, qu'il leur enleva toutes leurs richesses, brûla l'église avec les prêtres et le peuple qui s'y était réfugié, déterra les os du saint évêque Paul, mort depuis deux ans (an 520), et les jeta dans un bûcher pour les ravir à la piété des fidèles. Les habitants qui refusèrent de renoncer à la foi furent mis à mort avec leurs femmes et leurs enfants. Comme Dunaan les faisait précipiter dans des fosses remplies de feu, les Arabes lui donnèrent le surnom de seigneur des fosses. Le prince Aréthas, âgé alors de quatre-vingt-quinze ans, sa femme Rehoumy, ses filles et trois cent quarante des principaux citoyens souffrirent le martyre avec une constance héroïque.

Tous ces massacres nous sont révélés dans une lettre que Dunaan lui-même, ce roi persécuteur, écrivit à un chef d'Arabes, pour l'engager à traiter de même les chrétiens de son royaume. Cette lettre est un témoignage infiniment glorieux pour les martyrs arabes, dont l'Eglise honore la mémoire le vingt-quatre octobre. C'est une raison pour nous de l'enregistrer; nous y sommes d'ailleurs d'autant plus porté que Godescard s'est contenté de mentionner au *Martyrologe* du 24 octobre (805) ces illustres martyrs, qui méritaient un article spécial. Voici donc la lettre du roi des Juifs au prince Almondar.

« Sachez, mon frère le roi Mondar, que le roi que les Éthiopiens avaient préposé à notre contrée a cessé de vivre. Comme, à l'approche de l'hiver, les Ethiopiens ne pouvaient passer dans notre pays pour y établir un roi chrétien suivant la coutume, j'ai occupé, moi, tout le royaume des Homérites,

« Et d'abord j'ai saisi tous les Chrétiens qui croyaient au Christ, les menaçant de mort s'ils ne se faisaient Juifs comme nous. J'ai fait mourir tous ceux que j'ai trouvés, notamment deux cent quatre-vingts prêtres ; j'ai exterminé avec eux les Ethiopiens qui gardaient l'église, et j'ai changé leur église en synagogue pour nous.

« Après cela, je suis allé camper devant Nagra, leur ville royale, avec cent vingt

(803) *Spicil.*, tom. Ier, p. 604 et seqq.
(804) *Act. Apost.* XVII, 19 et seqq.
(805) *Vies des saints*, édit. in-8° de Besançon, 1835, tom. XV, p. 376. — Il leur consacre encore une note fort érudite, à l'article *Saint Elesbaan*, 27 oct., ibid., p. 598, note 3.

mille hommes. L'ayant assiégée vainement durant quelques jours, je leur promis avec serment la vie, mais avec le dessein de ne pas garder la foi donnée aux Chrétiens, mes ennemis. La place s'étant donc rendue, j'ordonnai qu'ils apportassent leur or, leur argent et toutes leurs richesses. Ces richesses apportées, je m'en emparai. Je demandai ensuite leur évêque Paul. Comme ils m'assuraient qu'il était mort, je ne les crus point qu'ils ne m'eussent fait voir son tombeau; j'en tirai les ossements et je les brûlai. Quant à leur église, les prêtres et tous ceux qui s'y étaient réfugiés, je les consumai dans les flammes. Pour les autres, je les contraignais d'abjurer le Christ et la Croix. Mais ils s'y refusèrent, confessant que le Christ est Dieu et Fils de Dieu béni, et affirmant que la mort, soufferte pour cela, était préférable à la vie. Leur prince surtout parla beaucoup, et ne craignit point de m'attaquer par des outrages. Je fis donc conduire tous les grands au supplice.

« Cependant nous exhortions les femmes à considérer le funeste sort de leurs maris et à venir à résipiscence, si elles voulaient se sauver elles-mêmes avec leurs enfants. Mais elles furent si peu sensibles à nos exhortations, qu'elles se plaignaient, au contraire, d'avoir été prévenues par les vierges que nous avions déjà condamnées à mort, et s'élancèrent au milieu d'elles, en s'affligeant d'avoir été séparées de leurs époux.

« Celles-là donc ayant péri du dernier supplice, nous crûmes devoir renvoyer Ruma, la femme dudit roi, pour voir si, touchée de commisération pour ses filles, elle ne répudierait pas la religion chrétienne pour embrasser la judaïque, et récupérer ainsi ses filles, ses richesses et toute sa fortune. Mais, dès qu'elle est sortie de notre présence, elle ôte le voile de sa tête, et, le visage découvert, elle s'avance en public, au grand étonnement du peuple; car personne n'avait jamais vu sa face en public depuis qu'elle avait commencé à grandir. Elle se mit à courir par les rues et par les places, et à crier comme il suit :

« Femmes de Nagra, vous toutes mes « compagnes, chrétiennes, juives et païen« nes, écoutez. Vous savez que je suis chré« tienne, vous connaissez ma famille et « mes ancêtres. Vous savez que j'ai à ma « disposition une quantité immense d'or « et d'argent, un patrimoine considérable « et des troupes d'esclaves; et maintenant, « que mon mari est mort pour le Christ, si « je voulais agréer des noces nouvelles, je « ne manquerais pas, outre les richesses « qui me sont laissées, d'une dot de qua« rante mille pièces d'or, avec une multi« tude presque infinie de joyaux, de perles « et de vêtements précieux. Vous savez « bien que ceci n'est pas une vaine jactance; « vous n'ignorez pas non plus que le jour « le plus désirable pour une femme est celui « des noces; mais qu'ensuite viennent les « peines, les douleurs de l'enfantement, et, « à la mort des enfants, d'inconsolables af« flictions. J'ai donc résolu de mettre fin à « tout cela. Dans mon premier mariage, j'ai « coulé les jours les plus heureux; et main« tenant, avec une joie égale, je fiance « et consacre mes cinq filles à Jésus-Christ.

« Portez donc ici vos regards, chères « amies; regardez votre compagne s'avan« çant pour la seconde fois. Dans la pre« mière pompe de mes noces, vous m'avez « vue toutes entrer dans la maison de mon » premier époux : aujourd'hui, de même, « j'ai hâte d'arriver au Christ-Dieu, mon « Seigneur et mon époux, ainsi que celui « de mes filles, comme le Christ lui-même, « pour notre amour, est descendu à nous « et a souffert pour notre salut. Marchez « donc sur mes traces, et ne vous laissez « point égarer pour une beauté périssable. « Je ne suis pas moins belle que vous; mais « cette beauté telle quelle, je la porterai au « Christ tout entière et exempte de la per« fidie judaïque, afin que cette beauté même « du visage prouve à mon Seigneur qu'elle « ne m'a pu entraîner au crime d'infidélité; « d'une autre part, l'or, l'argent et les im« menses richesses feront voir que rien ne « m'est plus cher que lui. Car ce roi en« nemi m'a promis la vie et la sûreté, si « j'abjurais le Christ. De quoi me préserve « Dieu ! chères compagnes : oui, que Dieu « me préserve d'abandonner maintenant le « Christ-Dieu, en qui j'ai cru. Quand j'ai été « baptisée, ainsi que mes filles, au nom de « la Trinité, nous avons résolu ensemble « d'adorer la croix du Christ, et de souffrir « la mort pour lui, puisque le Christ lui« même a souffert pour nous les tourments « et la mort dans sa chair. C'est pourquoi, « ces choses périssables, quoique pour le « moment elles attirent les yeux et flattent « le corps, mais qui enfin doivent périr, je « les résigne spontanément pour recevoir « du Seigneur des richesses impérissables « et éternelles. O que vous serez bienheu« reuses, chères compagnes, si vous écou« tez mes paroles et vous rendez dociles à « la vérité, et si vous aimez le Christ-Dieu, « pour lequel moi et mes filles nous mour« rons.

« Maintenant donc, je demande la paix et « des jours tranquilles pour le peuple de Dieu. « Puisse le sang des frères et des sœurs mis « à mort pour le Christ dans cette ville, « devenir pour elle un rempart, si toute« fois elle s'attache pour toujours à mon « Seigneur Jésus-Christ ! Je sors avec con« fiance de cette ville, où nous avons demeuré « comme dans une hôtellerie temporaire, « mes filles et moi, pensant à cette cité « éternelle où elles trouveront l'époux « auquel je les ai consacrées. Priez pour « moi, chères compagnes, afin que mon « Seigneur Jésus-Christ me reçoive et qu'il « me pardonne d'avoir survécu de trois « jours à mon mari. »

« Emus par ces cris qui se propageaient par la ville, nous demandions aux messagers

que nous y avions envoyés quelle était donc la cause de ces lamentations insolites. Ils nous rapportèrent que c'était Ruma qui, par ses cris, avait mis en mouvement la multitude. En effet, c'était par la négligence des gardes que cette femme avait tant osé. Nous pensions punir ceux-ci du dernier supplice, si les prières de certaines personnes ne nous avaient fait prendre un parti plus doux.

« Mais voilà que cette femme revient de la ville, pareille à une bacchante, la tête couverte, menant avec elle ses filles élégamment ornées comme pour des noces, et arrive en notre présence, le front haut : à l'instant, dénouant ses cheveux et les tenant à la main, elle présente le cou dégarni, en criant : « Nous sommes chrétiennes, nous « mourrons pour le Christ; coupez-nous la « tête, envoyez-nous au plus vite à nos frères, « à nos sœurs et au père de mes filles. » Moi, après tout l'emportemement de cette femme, je cherchais encore à la persuader de renoncer au Christ, ou du moins de ne plus dire qu'il fût Dieu. Mais je n'en vins point à bout; au contraire, la seconde des filles nous outrageait de ce que nous leur suggérions de pareilles choses. Persuadé donc que, par aucune violence, par aucun moyen, je ne pouvais amener cette femme à renier le Christ, j'ordonnai, pour épouvanter les autres Chrétiens, de les étendre par terre; je fis aussitôt égorger les filles derrière la mère, de telle sorte qu'à mesure qu'on leur coupait le cou, le sang lui en jaillissait dans la bouche; elle eut ensuite le même sort. J'en jure par le Dieu Adonaï, j'en eus un incroyable chagrin, considérant combien elle était belle ainsi que ses filles.

« Mais comme il paraissait injuste à nos prêtres et à moi de punir les enfants innocents avec les parents coupables, car nos lois le défendent, j'ai ordonné par une loi que les impubères soient élevés par nos soldats, afin que, parvenus à l'âge de puberté, ou ils embrassent la religion judaïque, ou bien, s'ils préfèrent la religion chrétienne, qu'ils périssent.

« J'ai cru, ô roi, devoir vous écrire ces choses pour vous engager à ne pas laisser aucun Chrétien dans votre royaume, à moins qu'il n'abandonne sa religion pour la vôtre. Quant aux juifs, mes frères, continuez à les favoriser avec votre bienveillance accoutumée, mon frère; je vous en rendrai telles actions de grâces que vous me témoignerez désirer par vos lettres (806). »

II. Cette lettre du roi des Juifs fut remise au prince Almondar, en présence de l'ambassadeur de l'empereur Justin, le prêtre Abraham, qui venait d'arriver au camp du prince arabe, pour l'engager à faire un traité de paix avec les Sarrasins tributaires de l'empire. C'était l'an 524. L'ambassadeur était accompagné de Siméon, évêque de Beth-Arsam, dans la Perse, qui convertit plusieurs mages et écrivit avec zèle contre le nestorianisme. — *Voy.* l'art. SIMÉON. — A mesure qu'ils approchaient du camp d'Almondar, les Arabes païens leur disaient : « Que vous reste-t-il à faire, après que votre Christ a été expulsé du pays des Romains, des Perses et des Homérites? » Abraham et Siméon étaient sensiblement affligés de ces reproches, d'autant plus que l'envoyé du roi juif des Homérites était déjà arrivé avec sa lettre.

Almondar ou Mondar, était assez disposé à suivre les conseils que le juif Dunaan lui donnait. Il convoqua son armée et fit lire publiquement la relation du massacre des Chrétiens de Nagra. L'ambassadeur confirma le tout de vive voix, y ajoutant plusieurs circonstances sur le martyre des fidèles et leur fuite du pays. Mondar, se tournant alors vers les Chrétiens qui étaient en grand nombre sous ses drapeaux : « Vous avez entendu, leur dit-il, ce qu'on a fait et décrété contre les hommes de votre secte. Que n'abjurez-vous aussi le Christ sur-le-champ? car je ne suis pas meilleur que ces rois qui ont jugé à propos de chasser les Chrétiens. » Alors un militaire chrétien de son armée, rempli de zèle, lui dit hardiment : « Ce n'est pas sous votre règne, ô roi, que nous sommes devenus chrétiens, pour que nous devions maintenant abjurer le Christ. — Comment? lui dit Almondar en colère, tu oses parler ainsi devant moi? — Quand il faut parler pour la piété, répliqua le guerrier, je suis habitué à ne craindre personne, et ce n'est pas aujourd'hui que la crainte des hommes me fera taire en cette cause. Car mon épée n'est pas plus courte que celle des autres, prêt que je suis à toute extrémité. » Almondar garda le silence, craignant la famille de cet homme, lequel était très-noble, très-illustre parmi les grands du royaume, et distingué par sa bravoure.

III. C'est ce que nous apprenons d'une relation que l'évêque Siméon, alors au camp d'Almondar, écrivit à un autre Siméon, abbé de Gabule, sur le martyre des Chrétiens homérites. Il ajoute :

Partis de là, nous arrivâmes le premier samedi du jeûne sur les terres de Naaman; nous rencontrâmes un ambassadeur du roi défunt des Homérites. Quand il eut appris de nous le massacre exécuté par le tyran des Juifs, il envoya aussitôt un Naamanite à la ville de Nagra, pour explorer avec tout le soin possible tout ce qui s'y était passé. Après quelques jours, le messager raconta devant nous à l'ambassadeur ce que nous avons rapporté plus haut. Il ajouta qu'à cette occasion trois cent quarante des plus notables avaient été mis à mort; de plus, que le tyran juif insulta leur prince Aréthas, fils de Caleb et mari de Ruma, en ces termes :

« Vois-tu où t'a conduit ta confiance dans le Christ, en voulant me faire la guerre? Reconnais enfin ton erreur, misérable, et, abjurant le Chist, apprends à songer à ta vieillesse, de peur que tu ne sois enveloppé dans la même

(806) Assémani, *Biblioth. Orient.*, tom. Ier, p. 365 et seqq.

peine que tes compagnons. » Aréthas répondit : « C'est d'eux que je me plains à bon droit, parce qu'ils n'ont pas écouté les salutaires avis que je leur donnais ; car je leur disais qu'on ne devait avoir aucune foi en tes paroles, mais demeurer dans la ville, et de là décider l'affaire par les armes et non par des mots ; que le Christ terminerait la guerre en la manière que nous pouvions souhaiter; que jamais cette ville ne serait forcée, surtout dans une si grande abondance de toutes choses. Mais eux en ont décidé autrement, séduits par tes artifices. C'est pourquoi je te juge indigne du nom de roi; je t'appellerai plutôt un imposteur. Car les rois, et j'en ai vu beaucoup, observent les conventions et abhorrent les tromperies et les fraudes. Mais, ce qui est le capital, je ne change point la foi que j'ai donnée au Christ mon Dieu, et je ne deviendrai jamais un apostat juif comme toi. Je sais bien qu'il dépend de moi de vivre et d'échapper à la mort. Mais j'ai assez vécu, je laisse un grand nombre d'enfants, de petits-fils et d'autres parents; par la faveur du Christ, j'ai acquis une réputation non médiocre et dans la paix et dans la guerre. Pour l'avenir, j'ai une espérance non pas douteuse, mais certaine, que comme la vigne dégagée des branches superflues abonde en raisins, de même notre peuple chrétien sera très-nombreux dans cette ville, et que l'église que vous avez incendiée sera rebâtie sous peu avec plus de magnificence; que, de plus, reprenant des forces, la religion chrétienne régnera, commandera aux rois, tandisque la secte des juifs sera enveloppée de ténèbres, ton règne détruit et ta puissance anéantie. Dépose ainsi ton faste, et ne t'imagine pas avoir rien fait de grand, car lorsque tu paraîtras au plus haut de ta gloire, tu t'éclipseras soudain. »

C'est ainsi que parlait le grand et vénérable vieillard Aréthas; il avait quatre-vingt-quinze ans. Se tournant ensuite vers les Chrétiens qui l'environnaient, il les interpella de cette sorte: « Mes frères, avez-vous entendu ce que j'ai dit à ce Juif? — Oui, père ! — Ce que j'ai dit est-il vrai ou non ? — C'est vrai. — Si donc quelqu'un, dominé par la crainte, pense à se dédire de la foi qu'il a donnée au Christ, qu'il s'éloigne au plus vite. » Tous s'écrièrent : « Dieu nous préserve de craindre, ô père ! nous sommes tous déterminés à mourir avec vous pour le Christ et à ne jamais nous séparer de vous. » Alors, se tournant vers la multitude environnante des Chrétiens, des Juifs et des païens : « Ecoutez, leur dit-il, vous tous qui êtes ici présents : si quelqu'un de ma famille ou de ma parenté se détache du Christ pour s'attacher à ce Juif, je le désavoue pour mien, je le renie pour héritier, et je veux que mes biens soient employés à la construction de l'église. Mais, si quelqu'un des miens garde la foi au Christ et qu'il me survive, je veux qu'il me succède dans mes biens et je l'institue mon héritier. Quant à l'église, elle choisira celle de mes trois campagnes patrimoniales qu'elle voudra pour les frais de construction. »

Aussitôt après, Aréthas, adressant la parole au roi : « Toi, dit-il, et vous tous qui avez renoncé le Christ, je vous renonce, je vous abjure, je vous renie. Nous voici livrés à ta puissance. » Enflammés par ces paroles d'Aréthas, les autres Chrétiens dirent : « Voici qu'Abraham, le prince des pères vous attend et nous avec vous, prêt à nous recevoir. Quiconque vous quitte et renie le Christ, nous le renions tous. »

IV. Irrité au dernier point de tout cela, le tyran les condamna tous à mort et ordonna de les conduire au supplice, sur le bord d'un torrent, de les y égorger et de jeter leurs cadavres dans les flots. Cependant Aréthas, levant les mains au ciel, priait en cette manière : « Jésus-Christ, mon Dieu, assistez-nous, affermissez-nous et recevez nos âmes ; puisse vous être agréable le sang de vos serviteurs répandu pour vous, et rendez-nous dignes de vous voir ! Confessez-nous devant votre Père, comme vous avez promis ; faites que cette église soit édifiée, et qu'à votre serviteur dont la flamme a consumé les ossements, succède un autre évêque. »

Après donc qu'ils se furent salués par le baiser de paix, et que le vieillard Aréthas les eut bénis par le signe de la croix, il tendit de lui-même la tête à l'exécuteur et reçut le coup. Aussitôt ses compagnons accouraient avec tant d'empressement qu'ils marchaient les uns sur les autres et se trouvaient arrosés du sang d'Aréthas, qui jaillissait encore. Ils furent ainsi tous couronnés du martyre. On rapporte ces glorieuses morts à l'an 523.

Il y avait un petit garçon de trois ou quatre ans que sa mère conduisait par la main, pendant qu'on la menait au supplice. L'enfant, ayant aperçu le roi assis sur son trône et vêtu avec une royale magnificence, s'échappa d'auprès de sa mère, courut à lui et lui baisait les genoux. Charmé de cette simplicité de l'enfant, le roi se mit à l'embrasser et lui dit enfin : « Qu'aimes-tu mieux, mon petit ami, de mourir avec ta mère ou de vivre avec moi ? — Par le Seigneur, dit l'enfant, j'aime mieux mourir avec ma mère; et c'est pourquoi je vais aller avec elle, car elle m'a dit : *Viens, mon fils, allons mourir pour Jésus-Christ.* Mais laisse-moi, je te prie, afin que je coure auprès de ma mère, de peur que je ne la voie pas mourir; car elle m'a appris que le roi des Juifs a ordonné de mettre à mort tous ceux qui ne voudraient pas renier le Christ; or je ne veux pas renier le Christ, moi. — Mais, enfin, d'où connais-tu le Christ ? — C'est que je vais tous le jours à l'église avec ma mère, et je l'y vois. » Le roi ajouta : « Qui aimes-tu, de moi et de ta mère ? — Par notre Seigneur, dit l'enfant, c'est ma mère. » Le roi reprit : « Qui aimes-tu de moi ou du Christ ? — J'aime mieux le Christ que toi, répliqua l'enfant. — Pour-

quoi donc, ajouta le roi, es-tu accouru tout à l'heure et m'as-tu embrassé les genoux? — Ah! répondit l'enfant, je croyais que tu étais le roi chrétien que je voyais à l'église, et je ne savais pas jusqu'à présent que tu étais le juif. » Le roi continua : « Je te donnerai et des noix et des amandes et des figues. — Jamais, dit l'enfant, jamais, par le Christ! je ne mangerai de noix de Juifs. Mais laisse-moi, je t'en prie, aller à ma mère. » Le roi insista : « Demeure plutôt avec moi et deviens mon fils. — Non, par le Christ! s'écria l'enfant, je ne resterai pas; car tu pues et tu ne sens pas bon comme ma mère. »

Le roi dit aux assistants : « Avez-vous vu cette méchante race que le Christ a séduite dès l'enfance pour la perdre? » Cependant un des grands seigneurs dit au petit garçon : « Viens avec moi, je te conduirai à la reine pour devenir son fils. » L'enfant répondit : « O bouche digne d'être souffletée! que parles-tu de la reine? J'aime mieux ma mère, qui me conduit à l'église. » Enfin, quand il sentit qu'on le retenait malgré lui, il se mit à mordre la cuisse du roi, en criant : « Méchant Juif, laisse-moi! que j'aille à ma mère et que je meure avec elle. » Finalement le roi remit l'enfant à un des grands seigneurs, avec ordre de l'élever avec soin jusqu'à ce que, devenu adulte, ou il abjurât le Christ pour échapper au supplice, ou qu'il fût mis à mort, s'il persévérait dans la foi du Christ. Comme un serviteur l'emmenait, il se débattait de toutes ses forces, et, appelant sa mère : « Secourez-moi, ô ma mère! prenez-moi et emmenez-moi dans l'église; » la mère lui dit : « Va maintenant, mon fils, pense que tu es recommandé à Jésus-Christ; ne pleure pas, mais attends-moi auprès de Jésus-Christ dans l'église, je serai bientôt à toi. » Ayant ainsi parlé, elle tendit le cou et fut décapitée.

V. Ces choses, continue la relation de l'évêque Siméon, ayant été connues tant par ces lettres que par la renommée, tous les Chrétiens de ces pays en furent dans l'affliction. Siméon ajoute : Nous avons cru aussi devoir vous les écrire, afin que les saints et fidèles pontifes, connaissant ce qui s'est passé dans le pays des Homérites, fassent mémoire des saints martyrs. Nous conjurons enfin votre charité de faire connaître tout cela le plus tôt possible aux supérieurs des monastères et aux évêques, principalement à celui d'Alexandrie, pour qu'ils exhortent le roi d'Ethiopie à venir au secours des Homérites. Ayez aussi soin qu'on oblige les pontifes des Juifs qui demeurent à Tibériade à écrire à ce roi juif qu'il cesse de faire la guerre aux Homérites et de les persécuter (807).

L'empereur Justin, ayant appris le massacre des Chrétiens, pourvut, en effet, à ce qu'ils fussent secourus. — *Voy.* l'article Elisbaan. — Quant au jeune enfant dont nous venons de parler, un auteur du temps, le patriarche jacobite Denys (808), nous apprend ainsi la suite de son histoire :

« Les Ethiopiens, dit-il, ayant tué le roi juif, l'enfant échappa à la mort dont il était menacé. Sa renommée étant venue au roi chrétien qui avait été placé sur le trône, il le fit venir à sa cour et élever jusqu'à l'âge de puberté. Alors il l'embrassa comme un martyr du Christ, le créa prince des patriciens et voulut qu'il fût initié à ses conseils les plus secrets. Il s'appelait Baisar. Enfin le roi l'envoya ambassadeur à l'empereur Justinien, et nous avons eu longtemps des rapports avec lui. Nous admirions surtout sa bonne volonté, sa mansuétude, son humilité, son ingénuité qui paraissait sur son visage même; de plus, son assidue componction et sa continuelle élévation d'esprit à Dieu; car, depuis le matin jusqu'au soir, il visitait les églises de la capitale, en priant et distribuant en aumônes aux pauvres ce que l'empereur lui donnait. Il jeûnait tous les jours jusqu'au soir. Enfin, comme tout le monde admirait la probité de cet homme et qu'on en racontait tantôt une chose tantôt une autre, on finit par découvrir que c'était lui ce petit garçon qui renia le Juif, qui même l'insulta et le mordit à la cuisse. Pour lui, il voyait avec peine que l'on divulguât ces choses (809). »

Nous avons dû ne pas craindre de trop nous étendre sur ces faits, qui sont aussi remarquables qu'ils ont été peu remarqués. On voit qu'ils prouvent surabondamment l'existence du christianisme dans ces contrées bien longtemps avant Mahomet. *Voy.* l'article Arabie.

C'est donc à bon droit que nous nous sommes étonné que l'agiographe Godescard n'ait consacré aucun article spécial à notre saint martyr Aréthas et à ses illustres compagnons. Baillet n'y a pas manqué (810). Il dit qu'une église fut élevée en son honneur à Nagra. — *Voy.* l'article Elisbaan. — Il ajoute que son culte s'établit ensuite dans les églises des Orientaux et des Grecs, qui mirent sa fête au 24 d'octobre, auquel elle se trouve marquée dans leurs nécrologes. C'est de là qu'on l'a aussi insérée dans le Martyrologe romain au même jour.

**ARETIUS** ou Arezzo (Paul) archevêque de Naples, cardinal au xvi<sup></sup>e siècle, naquit dans le diocèse de Gaëte d'une honnête famille, donna des preuves de piété dès son enfance, eut toujours beaucoup de modestie et de charité envers les pauvres. Après avoir employé sa jeunesse à Salerne et à Boulogne à l'étude des humanités, de la philosophie, de la théologie, du droit et de la langue grecque, il exerça la profession d'avo-

(807) Assémani, tom. I, p. 372 et seqq.

(808) Nous n'avons rien trouvé sur ce patriarche.

(809) Assemani, *Biblioth. Orient.*, tom. Ier, p. 380

(810) *Les Vies des saints*, etc., édit. in-4° de 1739, 10 vol., tom. VII, p. 378-380.

cat avec une si grande intégrité, qu'on ne le nommait que le défenseur de la vérité. Son désintéressement ne fut pas moindre que son intégrité. Cependant, dégoûté de son état, voulant suivre son attrait pour la piété, il entra à l'âge de quarante ans dans la Congrégation des clercs réguliers à Naples, où il changea son nom de Scipion en celui de Paul. Il fut compagnon de noviciat du bienheureux André Avellin (*voy.* cet article), et, avec lui, il fut député auprès de Philippe II, roi d'Espagne, par le sénat de Naples pour des affaires très-importantes. Arétius les termina si heureusement qu'on voulut le faire évêque, mais il refusa; car une pareille charge effrayait sa modestie et sa conscience. Cependant le Pape saint Pie V l'obligea d'accepter l'évêché de Plaisance, vacant par la mort du cardinal Scotti. Il tint un synode pour l'observation des décrets du concile de Trente. Il assista aussi au troisième concile de Milan, tenu par saint Charles Borromée, pour le même effet. Il accompagna nu-pieds ce saint cardinal aux processions qu'il ordonna lors de la peste qui ravageait son diocèse. En 1570, Pie V le mit au nombre des cardinaux, quoiqu'il fût absent, et lui donna le titre de Sainte Pudentienne. Enfin, Arétius mourut à Naples, le 17 juillet 1577, à l'âge de soixante-sept ans.

AREZZO (Thomas), cardinal, né à Orbitello (Toscane), le 17 décembre 1756, mort à Rome le 3 février 1832. Il était fils de Claude-Marie Arezzo, dit *Arétius*, l'historiographe de Charles-Quint. On le plaça à Rome au collége de Nazareno, qui comptait alors d'illustres professeurs. Il étudia la rhétorique sous François Tasso, la philosophie sous le célèbre Baccaria, et la théologie sous Molinelli. Il entra en 1777 au collége ecclésiastique pour étudier le droit civil et le droit canon. On le promut de bonne heure aux dignités ecclésiastiques, entre autres, à la charge de chancelier. Pie VI l'envoya comme vice-légat à Bologne, et le nomma successivement gouverneur de Fermo, de Pérouse et de Macerata. En 1798, Arezzo abandonna cette place et se retira en Sicile, d'où sa famille était originaire. Deux ans après, de retour à Rome, il fut nommé archevêque *in partibus* de Séleucie en Syrie, et, en 1801, ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie pour y coopérer à la réunion de l'Eglise grecque. La mort de Paul I<sup>er</sup> lui fit quitter Saint-Pétersbourg, et il revint comme légat à Dresde.

Sur l'invitation de Napoléon, il se rendit en 1807 à Berlin auprès de l'empereur, qui l'envoya à Rome pour arranger les différends qui existaient entre la France et le Saint-Siége. N'ayant pas réussi dans cette mission, sa conduite fut taxée de perfidie, d'autant plus qu'il avait été nommé gouverneur de Rome à la place du prélat Cavalchini. Il fut arrêté dans le mois de septembre 1808, renfermé dans la forteresse de Florence, et, de là, relégué à Novare en Lombardie. Il obtint sa liberté et se retira à Florence, d'où il fut exilé en Corse en 1811 et traduit devant une commission militaire. Il n'évita son arrêt de mort qu'en fuyant en Sardaigne sous le déguisement d'un marin. Là, il devint l'hôte familier du roi Victor-Emmanuel, qui ne pouvait plus se passer de lui.

En 1815, Pie VII le créa prêtre-cardinal de Saint-Pierre, et, le 23 septembre de la même année, il l'envoya, en qualité de légat, à Ferrare. Il venait de refuser l'évêché de Novare et l'archevêché de Palerme, que lui offrait le roi des Deux-Siciles.

Après l'insurrection qui échoua en 1820 dans les Etats de Naples, Arezzo fit tout ce qu'il put pour être utile aux insurgés de Faënza et de Ravennes, qui peuplaient les prisons. Ceux-ci le bénirent pour son humanité.

En 1830, il fut revêtu de la dignité de vice-chancelier de l'Eglise, et nommé évêque de Sabine. Il mourut au commencement de l'année 1832, et fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent.

Les *Mémoires* d'Arezzo, qui offrent de précieux documents sur l'histoire ecclésiastique de son temps, n'ont pas été imprimés. Le cardinal Arezzo a été le fondateur de l'académie *degli Ariostei*, à Ferrare, et a rétabli le collége des Jésuites, fondé dans cette ville par saint Ignace.

ARGENS (Le marquis d'), philosophe incrédule, que Voltaire appelle l'*insensé* d'Argens (811), et dont il dit, dans une lettre au roi de Prusse, en date du 1<sup>er</sup> mars 1771 : « On m'a dit que d'Argens est mort : j'en suis très-fâché ; c'était un impie très-utile à la bonne cause, malgré tout son bavardage. » Sur quoi le pape prussien répond, le 16 mars : « Le pauvre Isaac est allé trouver son père Abraham en paradis ; son frère d'Eguille, qui est dévot, l'avait lesté pour ce voyage ; et l'*infâme* s'érige des trophées. »

C'est que le marquis d'Argens, qui s'était conduit en écervelé la plus grande partie de sa vie, qui, même à l'âge de près de soixante ans, avait épousé une comédienne, finit par devenir plus raisonnable et même chrétien. Il passa ses deux dernières années en Provence. Le président d'Eguille, son frère, lui donna une terre, malgré son exhérédation. Le marquis était toujours le premier à lui parler de religion et à faire des objections. Le président, homme pieux et sage, se contentait de résoudre les difficultés et de lui faire sentir qu'elles ne provenaient que de fausses idées qu'il avait sur la religion chrétienne. Ce qui fit aussi une singulière impression sur son esprit, fut la société de deux ecclésiastiques respectables, son frère, l'abbé d'Argens, et l'abbé de Monvallon, qui étaient avec lui à la campagne. En quittant son frère, il lui dit : « Je ne crois pas encore, il est vrai, mais je t'assure que je ne *décrois* pas non plus. » Une ma-

(811) *Lettre à Damilaville*, 2 janvier 1765.

ladie acheva de le déterminer. Etant tombé malade vers la fin de 1770, chez la baronne de Lagarde, sa sœur, près de Toulon, il demanda lui-même les sacrements de l'Eglise, témoigna son repentir de tous les ouvrages qu'il avait écrits, et mourut le 11 janvier 1771. C'est de cette mort si chrétienne que plaisante le roi et pape de Prusse (812).

ARGENTEUIL, lieu où fut une abbaye de religieuses, devenue célèbre par le séjour qu'y fit Héloïse, et surtout par la possession d'une relique insigne, la sainte tunique du Sauveur. *Voy.* l'article VÊTEMENTS DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

ARGENTINO (FRANÇOIS), évêque de Concordia, cardinal au XVI<sup></sup> siècle, était Vénitien et d'une famille obscure; il plut au Pape Jules II, qui l'employa dans différentes négociations, comme au traité de paix avec les Vénitiens et lorsqu'il fut question de ramener les cardinaux mécontents. Ce Pape lui donna l'évêché de Concordia et le créa cardinal en 1511; en l'élevant à cette dignité, il pleura, dit-on, de joie. Mais la tristesse suivit peu après, car Argentino mourut subitement, le 23 août de la même année. On rapporte que Jules II, ayant appris cette nouvelle, faillit mourir lui-même de douleur. Argentino fut enterré dans sa cathédrale. Il a laissé quelques ouvrages, selon Ciaconius, entre autres un sur les immunités ecclésiastiques.

ARGENTRÉ (CHARLES DU PLESSIS D'), évêque de Tulle (813), naquit au château du Plessis, près Vitré, le 16 mai 1673. Il étudia la philosophie à Paris, au collége de Beauvais, puis, se destinant à l'état ecclésiastique, il fit sa théologie à la Sorbonne et fut promu aux ordres mineurs. Reçu dans la société de Sorbonne en 1698, il prit le bonnet de docteur en 1700. Un an auparavant, Louis XIV l'avait nommé à l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp, ordre de Saint-Augustin.

Etant allé à Rome, il y fut témoin de l'élection du couronnement de Clément XI, qui lui fit un accueil très-flatteur. Charles, duc de la Trémouille, le nomma au doyenné de Laval. En 1705, il fut envoyé par la province de Tours, comme l'un des députés du second ordre, à l'assemblée générale du clergé de France. Olivier Segon de Quervillon, évêque de Tréguier, le nomma, en 1707, son vicaire général, et, deux ans plus tard, d'Argentré fut choisi pour aumônier du roi; il fut le premier à qui Louis XIV conféra gratuitement cette charge. Il assista comme aumônier au sacre de Louis XV, le 25 octobre 1722.

Au mois d'octobre 1723, d'Argentré fut nommé à l'évêché de Tulle. La même année, il assistait à l'assemblée générale du clergé de France, comme député du premier ordre de la province de Bourges. Il mourut dans son diocèse, le 27 octobre 1740. Ce prélat est auteur de plusieurs ouvrages pleins de recherches. Le plus connu est la Collation des jugements sur les nouvelles erreurs proscrites dans l'Eglise depuis le commencement du XII<sup></sup> siècle jusqu'en 1725. Il a écrit aussi une foule d'oraisons funèbres, d'instructions pastorales, de sermons, de dissertations théologiques, etc. On peut voir la liste de ses ouvrages dans Moréri, dans Richard, dans les *Mémoires de Trévoux*, année 1743, pag. 223-235, et généralement dans les *Biographies* un peu étendues.

ARGIMIRE (Saint), moine, martyr à Cordoue au IX<sup></sup> siècle. *Voy.* l'article ELIE (Saint), martyr.

ARGOU ou ARGON, grand kan des Tartares au XIII<sup></sup> siècle. Nous avons vu, à l'article AMBASSADE D'ARGOU, etc. (tom. I<sup></sup>, col. 891), qu'il se montra très-bien disposé envers les chrétiens et qu'il envoya vers le Pape Nicolas IV pour lui offrir ses services. Sous son règne, les musulmans furent sans crédit; il leur ôta les charges de justice et de finance et fit tout ce qu'il put pour favoriser le christianisme. Après qu'il eut envoyé ses ambassadeurs, qui furent accompagnés de quelques frères mineurs que le général Bonne-Grâce avait fait passer en Orient (814), le Pape lui écrivit au mois d'avril 1288. Il le félicite sur le désir qu'il avait d'étendre le christianisme et de se faire baptiser lui-même à Jérusalem, quand il l'aurait tirée de la puissance des infidèles, l'exhortant toutefois à ne pas différer son baptême jusque-là.

Nous voyons que l'année suivante, c'est-à-dire en 1289, Jean de Moncorvin, religieux de l'ordre des frères mineurs, à son retour d'Orient, où il avait été envoyé comme missionnaire, rapporta au Pape que le grand kan des Tartares, Argou, était favorablement disposé envers lui et l'Eglise romaine et, en général, envers tous les chrétiens. « Il nous a traités, ajoute ce religieux, mes compagnons et moi, avec beaucoup d'humanité et de bonté, ce qui fait juger qu'il a de l'inclination à embrasser le christianisme. » Le Pape écrivit donc de nouveau à Argou pour le féliciter et le presser d'exécuter ce bon dessein; il écrivit en même temps à deux autres princes tartares, Cobila et Caïdon, dont le premier lui avait été recommandé par Argou dans la lettre qu'il en avait reçue. Mais il paraît que ces belles espérances restèrent à l'état de vagues aspirations, car nous ne voyons pas qu'elles aient produit des résultats sérieux. Après ces quelques renseignements, nous ne trouvons plus rien sur Argou et nous ne savons pas à quelle époque il mourut.

ARGRIM, évêque de Langres au IX<sup></sup> siècle, fut élu par un parti qui était opposé à un autre prélat qu'on avait nommé, et mis en possession de ce siége par Aurélien, archevêque de Lyon, vers l'an 889, malgré

(812) L'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cathol.*, tom. XXVII, pag. 220.

(813) Et non pas évêque de *Limoges*, comme l'indique la *Biographie* de Michaud dans son *Supplément*. — Picot parle de cet évêque, *Mémoires*, etc., tom. IV p. 177.

(814) Vading. 1284, n° 2.

la volonté expresse du Pape Etienne V. — *Voy.* l'article Aurélien. — Mais il y fut déposé. Quelques années après le clergé et le peuple de Langres, c'est-à-dire ceux du parti d'Argrim, envoyèrent jusqu'à trois fois à Rome, afin d'obtenir son rétablissement : le roi Bérenger avait même écrit en sa faveur. On ne dit plus alors, comme auparavant, que c'était un inconnu, ordonné en cachette par Aurélien. Au contraire, on déclara que le clergé et le peuple l'avaient élu tout d'une voix, et qu'il ne leur avait été ôté qu'à leur grand regret et par l'artifice de quelques personnes puissantes. Sur cet exposé le Pape Jean IX écrivit au clergé et au peuple de Langres que, du conseil des évêques ses frères, il leur rendait leur évêque Argrim, non pour reprendre le jugement du Pape Etienne V, son prédécesseur, qui l'avait déposé, mais pour le changer en mieux, à cause de la nécessité, comme ont fait plusieurs autres papes. Jean écrivit de même au roi Charles, le priant d'appuyer de son autorité le rétablissement de cet évêque. Ces deux lettres sont du mois de mai, indiction II, qui est l'année 899.

Le Pape Jean IX étant mort en 900, il eut pour successeur Benoît IV. Dès le commencement de son pontificat, il reçut une députation d'Argrim qui n'était pas encore rétabli. Il fit exposer à Benoît IV qu'il avait été élu unanimement par le clergé et par le peuple, et consacré par son métropolitain Aurélien, archevêque de Lyon, avec ses suffragants et Bernonin, archevêque de Vienne; qu'il avait été mis en possession de l'église de Langres, et qu'après l'avoir gouvernée deux ans et trois mois, il en avait été chassé par faction du temps de l'empereur Gui; qu'il avait eu recours au Pape Jean, et que lui ayant représenté le triste état de son église où, depuis longtemps on n'avait point consacré le saint Chrême, confirmé les enfants ni fait aucune fonction épiscopale, ce Pape avait ordonné qu'il rentrerait dans son siége; d'où Argrim concluait qu'il désirait que Benoît IV confirmât ce que son prédécesseur avait décidé.

Ce Pape ne voulut rien décider dans cette affaire sans le conseil des évêques; il assembla un concile dans le palais de Latran, et jugea qu'Argrim devait être maintenu dans le siége de Langres. De quoi il fit expédier deux lettres, l'une aux évêques des Gaules, aux rois, aux seigneurs et à tous les fidèles, dans laquelle il confirme à Argrim le *pallium* qu'il avait déjà reçu du Pape Formose. La seconde lettre est adressée au clergé et au peuple de Langres ; et elles sont datées du 29 août de l'an 900.

On ne disputa donc plus le siége de Langres à l'évêque Argrim. Mais à peine en fut-il tranquille possesseur, qu'il sentit tout le poids d'une charge qu'il avait tant briguée. Les contradictions avaient rendu ses désirs plus vifs : dès qu'elles eurent cessé, la dignité qu'il avait obtenue n'eut plus de quoi le piquer (815). Il n'en sentit plus que la peine, qui le porta enfin à abdiquer l'épiscopat deux ans (816) avant sa mort, pour embrasser la vie monastique à Saint-Benigne de Dijon. L'épiscopat, dit un historien (817), « était en effet alors une charge bien pesante, la plupart des évêques étant obligés (triste obligation!) de lever des troupes, et quelquefois de les commander, pour se défendre des Normands, qui, malgré les bonnes dispositions où plusieurs d'eux paraissaient être, continuaient toujours leurs brigandages. » C'était là une charge qui n'était guère compatible avec l'esprit évangélique, et qui produisit de grands maux dans l'Église.

Argrim mourut vers l'an 902, sans que l'histoire nous rapporte qu'il ait fait des choses bien importantes pendant son épiscopat, ayant eu sans doute une vie trop agitée, et ne pouvant réellement compter comme années bien remplies que celles qu'il passa dans le monastère de Saint-Bénigne.

ARIA EUTYCHIANE (Sainte), jeune dame romaine, martyrisée pour la foi de Jésus-Christ. Son corps a été trouvé à Rome, dans le cimetière de sainte Priscille, près de la voie Salara, le 26 avril 1846, et rapporté de Rome en 1847, par Monseigneur l'évêque de Valence, qui en a fait la translation solennelle le 21 août 1853. Ce prélat a rapporté en même temps le marbre qui couvrait le tombeau d'Aria Eutychiane : ce marbre avait été placé par OElius Crispinus, époux de la sainte, comme le porte l'inscription qui y est gravée (818).

Il est à regretter qu'il n'y ait point de date dans cette inscription. Toutefois, Monseigneur l'évêque de Valence, dans sa lettre-circulaire du 6 août 1853 pour annoncer la translation de ce corps saint, conjecture que ce tombeau remonte au Iᵉʳ ou au IIᵉ siècle de l'Église, et il se fonde sur ce que ces reliques ont été trouvées dans le cimetière de Sainte Priscille ; cimetière où les saintes Pudentienne et Praxède, petites filles de sainte Priscille (*voy.* cet article) faisaient transporter les corps des martyrs.

Le prélat ajoute que sainte Aria paraît avoir appartenu à une famille riche et distinguée. « Son nom d'*Eutychiane* ou *Eutychianette* se retrouve parmi les grandes et saintes familles de cette époque. Nous l'avons vu plusieurs fois dans les galeries du

(815) *Chron. S. Benig.*, tom. Iᵉʳ; *Spicil.*

(816) Fleury rapporte qu'Argrim abdiqua l'épiscopat dix ans avant sa mort (*Hist. ecclés.*, liv. LIV, nº 37). Le P. Longueval dit (*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XVIII) que c'est une méprise et qu'il fallait écrire deux ans. C'est cette date que nous avons adoptée.

(817) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XVIII, tom. VIII p. 233-234, de l'édit. in-12 de 1825

(818) Voici cette inscription :

ARIANE EVTYCHIANETI CON
IVGI BENEMERENTI FECIT
AELIVS CRISPINVS

Cette inscription se traduit ainsi :

« *A Aria Eutychiane, son épouse remplie de mérites, Ælius Crispinus a élevé ce monument.* »

Vatican, toutes ornées de pierres tumulaires recueillies sur les cendres des premiers martyrs. D'ailleurs, à cette époque, les chrétiens, pauvres pour la plupart, faisaient écrire le nom de leurs parents martyrisés sur une pierre commune, sur une brique, en lettres assez grossièrement tracées, au lieu que la pierre du tombeau d'Aria est en beau marbre blanc, et que l'inscription est en lettres régulières et bien formées, ce qui suppose de l'aisance dans la position de fortune d'OElius Crispinus, époux d'Aria, qui a fait placer le monument sur la tombe de son épouse... »

Ensuite le pieux évêque rapporte que quand il a ouvert le coffre qui contenait les ossements de sainte Aria, il s'est fait assister d'un médecin instruit et consciencieux. « Ce médecin, dit-il, après un examen attentif, nous a déclaré que les ossements étaient ceux d'un jeune sujet, et que la femme à laquelle ils avaient appartenu ne devait pas avoir plus de 20 à 22 ans. » Dans le tombeau de la sainte, on a également trouvé un vase ou fiole, indice certain de son martyre ; car « lorsque, dans les premiers siècles, un chrétien était immolé pour la foi, des frères accouraient sur le lieu du supplice et recueillaient, avec vénération, une partie de son sang dans un petit vase, ayant le plus souvent la forme d'une bouteille. Ce vase était disposé dans l'intérieur ou sur la parroi extérieure du tombeau : c'était tout à la fois un témoignage et un souvenir du martyre. » Les savants et les archéologues qui ont étudié les catacombes de Rome ne doutent pas que la présence de ce petit vase ne soit, suivant le mot d'un écrivain (819), comme le timbre authentique du martyr. *Voy.* l'article CATACOMBES.

Dans la même *lettre* dont nous extrayons les quelques faits qui composent le présent article, Monseigneur l'évêque de Valence dit qu'il a fait incruster la pierre du tombeau, sur laquelle se trouve l'inscription rapportée ci-dessous, dans sa cathédrale, aux murs de la chapelle de sainte Eutychiane, à la droite de l'autel ; et qu'il a déposé la petite fiole de sang dans la châsse qui contient le corps de l'illustre martyre. Le prélat ajoute qu'il a adopté, pour le culte du saint corps d'Aria Eutychiane, le genre de reliquaire qui « consiste en une statue de cire, représentant aussi exactement que possible, le saint à invoquer. » En conséquence, il a fait faire une statue de cire, dans laquelle on a placé les ossements de la sainte martyre, de manière à ce que les ossements de la tête, des côtes, des bras et des mains, des jambes et des pieds, soient dans les parties correspondants de la statue. De plus, cette statue « a été revêtue de magnifiques habits selon la forme des vêtements que portaient les dames romaines ; et ces habits ont été faits par les sœurs religieuses du Saint-Sacrement, à Avignon. » Nous savons que cet usage est suivi dans plusieurs églises, surtout d'Italie, mais cela ne nous empêche pas de le trouver malheureux, en ce sens qu'il matérialise trop le culte des saints et qu'il blesse, en quelque sorte, l'esprit de l'Eglise. *Voy.* l'article RELIQUES.

Enfin, le prélat s'attache dans sa lettre-circulaire à rappeler la doctrine de l'Eglise catholique sur le culte des reliques des saints. Il rappelle, à ce sujet, un décret du concile de Mayence de l'an 1549, et celui du concile de Trente (sess. XXV), qui, quelques années plus tard, en 1563, donne, avec son imposante autorité, le même enseignement. — La solennité de la translation des reliques de sainte Aria Eutychiane a eu lieu, comme nous l'avons dit, le dimanche 21 août 1853 (820), au milieu d'un grand concours de fidèles ; elle a été présidée par l'archevêque d'Avignon, assisté des évêques de Nîmes et de Viviers qui se sont rendus à la pieuse invitation de l'évêque de Valence

ARIALDE ou ARIALD (Saint), diacre de l'église de Milan, martyr de la discipline ecclésiastique au XI$^e$ siècle, saint dont la vie (821) mérite d'être méditée autant par les prêtres qui ont eu le malheur de s'éloigner de l'esprit de leur état, que par les hommes courageux qui désirent faire refleurir les saintes lois de l'Eglise parmi le clergé.

I. Arialde était né entre Milan et Côme, d'une famille distinguée. Dès l'année 1036, il vint à Milan et y combattit dix ans contre les simoniaques et les clercs incontinents (822), particulièrement contre l'archevêque Guy. Au commencement du pontificat d'Alexandre II, il alla à Rome, suivi de son ami Herlamband, auquel il conseilla de différer d'embrasser la vie monastique pour combattre avec lui les ennemis de Jésus-Christ. — *Voy.* l'article HERLAMBAUD COTTA. — Arialde disait de cet ami en soupirant : « Hélas ! hors Herlambaud et le clerc Nazaire, je ne trouve presque personne, qui par une fausse discrétion ne me conseille de me taire, et de laisser les simoniaques et les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon. »

Il y avait donc dix ans qu'Arialde combattait contre eux, lorsque Guy, archevêque de Milan, le fit prendre en trahison et mener en des déserts inaccessibles, au delà du lac Majeur. C'est le même archevêque qui avait témoigné se convertir quand Pierre Damien fut envoyé légat à Milan en 1059; mais oubliant le serment qu'il fit alors, il était retombé dans les mêmes crimes, et ne pouvait souffrir les reproches qu'Arialde lui en faisait. Ce saint homme ayant été arrêté, la nièce de l'archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avaient pris ne le cachassent et ne

(819) M. l'abbé Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne.*

(820) *Le Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 422.

(821) *Vita*, ap. Baron. an. 1066; Boll., 27 *Jun.*, tom. XXIII, p. 279.

(822) M. l'abbé Rohrbacher rapporte de nombreux passages des discours que ce saint homme tint devant le peuple, contre les vices du clergé de son temps. Voy. *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XIV, p. 45-50. - - *Voy.* notre article CLERGÉ.

lui sauvassent la vie. C'est pourquoi elle envoya deux clercs vicieux pour le tuer. Sitôt qu'ils furent débarqués de dessus le lac ils demandèrent où était Arialde. Ceux qui l'avaient amené répondirent qu'il était mort. Les clercs répliquèrent : « La nièce de l'archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort ; » et regardant plus loin, ils le virent lié et assis sur une pierre.

Ils se jetèrent sur lui l'épée à la main et le prirent chacun par une oreille, en disant : « Dis, pendard, notre maître est-il véritablement archevêque ? » Arialde répondit : « Il ne l'est, ni ne l'a jamais été, puisqu'il n'en a jamais fait les œuvres. » Alors ils lui coupèrent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel, et dit : « Je vous rends grâces, Jésus, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. » Ils lui demandèrent encore si Guy était véritablement archevêque ? et il répondit encore négativement. C'est pourquoi ils lui coupèrent le nez avec la lèvre supérieure ; puis ils lui arrachèrent les deux yeux. Ensuite ils lui coupèrent la main droite, en disant : « C'est cette main qui écrivait les lettres qu'on envoyait à Rome. » Ils le mutilèrent encore d'une manière plus honteuse par une cruelle dérision de la chasteté. Enfin, ils lui arrachèrent la langue par-dessous le menton, en disant : « Faisons taire cette langue qui a troublé le clergé. »

Ce bienheureux martyr mourut ainsi, entre les mains de ses bourreaux, le 27 juin 1066, jour auquel la sainte Eglise honore sa mémoire. Dieu prouva que le zèle et le sacrifice de son serviteur lui avaient été agréables.

II. En effet, le corps de saint Arialde ayant été plusieurs fois découvert, à cause d'une lumière qui en rejaillissait, fut jeté au fond du lac Majeur et retrouvé au bord, après dix mois, sans aucune corruption. Herlambaud en ayant été informé, assembla le peuple de Milan, se mit à la tête d'une multitude innombrable pour aller chercher le saint corps et l'enlever de force, s'il était nécessaire.

On emporta le précieux dépôt. Le peuple des villes et des campagnes affluait de toutes parts avec des croix et des cierges ; partout retentissait le son des cloches ; on montait sur les arbres pour le voir. A l'approche de Milan, presque toute la ville vint à la rencontre, hommes et femmes, jeunes et vieux, avec des cierges sans nombre, et tous louant Dieu, même ceux que le saint avait eus pour ennemis durant sa vie. Les clercs chantaient l'office, non pas des morts, mais des martyrs.

Il fut déposé, le jour de l'Ascension, dans l'église de Saint-Ambroise ; il y resta exposé dix jours, jusqu'à la Pentecôte ; et, quoique ce fussent les grandes chaleurs de l'été, et qu'il eût séjourné dix mois dans l'eau, il ne répandait aucune odeur. L'auteur de sa *Vie*, qui était présent et qui examina secrètement le corps, n'y trouva aucune trace de corruption, et sentit au contraire une odeur délicieuse. Enfin, le jour de la Pentecôte, il fut transféré solennellement dans l'église de Saint-Celse. Sa vie fut écrite aussitôt par le bienheureux André, son disciple et témoin oculaire des faits qu'il rapporte (823).

On voit dans saint Arialde, dit un historien (824), un vrai réformateur de la discipline ecclésiastique, un réformateur dans le sens et dans l'esprit de l'Eglise : aussi est-il approuvé par elle. La force sur laquelle, après Dieu, il s'appuie, aussi bien que les Papes, pour amener les mauvais prêtres à une meilleure vie, et les y amener malgré eux et malgré les seigneurs temporels qui profitent de leur déréglement, c'est la piété et le zèle du peuple chrétien, du peuple qui, instruit et dirigé par l'Eglise, devient l'exécuteur des lois de l'Eglise envers ses ministres rebelles.

**ARIANISME.** — Cet article semble appartenir plutôt au *Dictionnaire des hérésies* qu'au nôtre, bien que déjà nous ayons été naturellement amené à retracer l'histoire de cette grande hérésie en parlant des personnages qui la partagèrent ou qui eurent la gloire de la réfuter. — *Voy.* entre autres articles, Alexandre (Saint), évêque d'Alexandrie ; Alexandre (Saint), évêque de Constantinople ; Athanase le Grand, (Saint) Arius, Osius, etc. — Aussi nous occuperons-nous moins ici des faits que de la doctrine, car nous ne pouvons répéter ce que nous avons dit dans nos articles consacrés aux divers partisans de l'arianisme, ou à ceux qui le combattirent.

I. Si nous remontons aux premières attaques de l'erreur contre la vérité chrétienne, dit un historien (825), nous trouverons le *gnosticisme* païen et demi-chrétien pervertissant, au IIe siècle, la notion de Dieu par ses émanations d'êtres inégaux. Il réagit ensuite contre lui-même à mesure qu'il prenait une couleur chrétienne ; il réduisit ses émanations et arriva enfin, au IIIe siècle, à une trinité de personnes purement nominales, c'est-à-dire à l'unitarisme. Ce mouvement provoquait la réaction dans le sens opposé, et poussait l'esprit d'erreur à blesser l'unité de substance en exagérant la distinction des personnes. Tel fut le rôle d'Arius.

Il prétendit (*voy.* son article) que le Fils de Dieu était moins ancien que le Père, qu'il y avait eu un temps où il n'était pas ; qu'ainsi le Père l'avait tiré du néant, qu'il n'était, en conséquence, qu'une créature, plus parfaite sans doute que les autres créatures, mais toutefois infiniment au-dessous de la nature divine ; que, néanmoins, il était Dieu par une certaine participation de la divinité, et à la manière dont on peut le dire des hommes eux-mêmes.

(823) *Acta SS*, 27 Junii.
(824) M. l'abbé Rohrbacher, ubi supra pag. 50
(825) M. l'abbé P.-S. Blanc, *Cours d'hist. ecclés.* 2e *part. précis hist.*, tom. II, pag. 92, 93.

Arius alla jusqu'à dire que ce Verbe avait été créé avec la liberté de pécher, et qu'il avait mérité ce haut degré de gloire où Dieu l'avait élevé. Cependant le Père n'avait pu exister sans Verbe, sans Sagesse. Aussi Arius admettait un autre Verbe, une autre Sagesse du Père, sa Sagesse propre, dans laquelle il avait créé le Verbe *secondaire* et extérieur : *In qua sapientia istud Verbum fecit* (826). Ce Verbe co-éternel n'était et ne pouvait être que le Père lui-même pensant, le Père se connaissant, se parlant, c'est-à-dire un Verbe purement nominal, tel que l'admettait Sabelli; mais Arius n'en faisait pas une personne. Pour lui, le Verbe *secondaire* et créé était la seconde personne de la Trinité; ce qui ruinait, d'autre part, l'unité de substance, et dégradait la notion de la divinité. Pour Jésus-Christ, il l'unissait avec le Verbe inférieur, niait en conséquence sa divinité, tout en l'appelant Dieu, mais dans un sens moins strict encore que le Verbe lui-même.

Telle fut la doctrine impie d'Arius, qui déchira l'Eglise pendant trois siècles. On y trouvait, avec le principe du sabellianisme, un gnosticisme réduit à deux émanations inégales, celle du Fils, qui était en question, et celle du Saint-Esprit, passée alors sous silence. Elle ruinait également les mystères de la Trinité et de l'Incarnation ; et, en conservant le culte d'adoration pour le Verbe et Jésus-Christ, elle introduisait un nouveau paganisme dans la religion. Elle réunissait, en un mot, toutes les nuances du gnosticisme supérieur et philosophique, comme le système manichéen avait réuni toutes les nuances du gnosticisme inférieur et grossier.

II. La foi de l'Eglise était parfaitement établie sur ces points : les monuments des siècles précédents le prouvent (827); chacun jugea immédiatement la portée sociale de ces doctrines, et tout l'univers chrétien s'en émut. Et comment n'en aurait-il pas été ainsi? C'était réduire le Verbe de Dieu à une simple inspiration divine; c'était nier la révélation et le caractère obligatoire de la morale, c'était donner à chaque individu le droit de désobéir à cette loi humaine, et d'en créer une à son gré plus facile, plus accommodée à ses passions; et il ne manqua pas d'hommes, en effet, qui proclamèrent une doctrine nouvelle, se disant les successeurs de Jésus-Christ, et Mahomet lui-même n'a pas fait autre chose. Avec la doctrine d'Arius, c'était encore retomber dans les théories gnostiques, revenir au paganisme, rétablir, comme disait saint Athanase, la pluralité des dieux. Qu'on ne s'étonne donc pas de l'ardeur qu'on mit de part et d'autre dans cette discussion

Le christianisme lui-même était en cause. Si l'arianisme était victorieux, ou bien le Christ n'était qu'un philosophe, sa morale une opinion humaine qui n'obligeait personne, ses dogmes des promesses sans certitude, ou bien le polythéisme survivait, on continuait à adorer des créatures, on rentrait dans cette vieille doctrine des anges qui avait perdu l'humanité.

III. Arius s'était fait de nombreux partisans. Plusieurs évêques d'Asie, principalement Eusèbe, évêque de Nicomédie, et Eusèbe, évêque de Césarée (*voy.* ces articles), reçurent sa doctrine et s'en déclarèrent les champions. Constantin essaya de concilier ces partis ; il se laissa séduire pour un temps, et ne fit guère, en se mêlant de ces disputes théologiques, qu'entretenir et quelquefois donner plus de force à la lutte. Enfin tous les évêques de la terre chrétienne furent convoqués en un concile général, et pour la première fois (en 325) le monde vit se réaliser cette grande institution des conciles œcuméniques, sauve-garde assurée de l'Eglise dans ses dangers pressants.

L'assemblée représentative du christianisme, cette *convention universelle*, dit Châteaubriand (828), se réunit à Nicée, et si elle ne déracina pas définitivement l'hérésie arienne, au moins sa décision fut, pour les siècles suivants, l'ancre de salut de l'unité de l'Eglise, le point d'appui inébranlable contre lequel se brisèrent toutes les tentatives de dissolution. — *Voy.* l'article NICÉE (1er CONCILE GÉNÉRAL TENU A) en 325. — La décision solennelle du concile de Nicée vengea la foi ancienne et apostolique des innovations impies d'Arius. Dès lors la secte arienne fut contrainte à dissimuler et se divisa : toute secte doit avoir son histoire des variations, et l'arianisme en fournit une non moins étonnante que celle dont le protestantisme devait à plusieurs siècles de là nous offrir le triste spectacle.

IV. Arius et quelques disciples continuèrent de blasphémer ouvertement contre la divinité du Verbe; mais le plus grand nombre de ceux qui l'avaient suivi jusqu'alors se jetèrent dans un système adouci (829). Ils admettaient un Verbe unique, éternel, Fils engendré du Père avant tous les siècles, semblable en toutes choses au Père, et bien au-dessus des autres créatures, étant d'une substance beaucoup plus excellente.

Ce parti, qui faisait du Fils un être moyen entre Dieu et les créatures, fut celui des *semi-ariens*, et eut pour chef Eusèbe de Césarée. Cet évêque, que ses savants écrits ont rendu célèbre, était un caractère faible, complétement dominé, d'un côté, par Eusèbe de Nicomédie, que l'on croit avoir été son parent, et qui l'entraînait à l'erreur, et, de l'autre, par son désir continuel de plaire à Constantin, qu'il voyait attaché à la foi de Nicée. Pour Eusèbe de Nicomédie lui-même, il n'éprouvait aucun embarras. Tout en conservant la doctrine impie d'Arius, il adopta les expressions semi-ariennes, qu'il rame-

(826) Athan., Orat. I. *contra Arian.*

(827) M. A. Ott, *Manuel d'histoire universelle*, tom. II, pag. 79, 80.

(828) *Etudes historiques*, IIe discours, 1re part.

(829) M. l'abbé P.-S. Blanc, loc. cit., pag. 98, 97.

nait au sens des ariens purs, par la manière arbitraire dont il les entendait. Il s'unit donc au parti *semi-arien* avec vingt évêques environ, qui s'attachèrent peut-être autant à sa fortune qu'à ses erreurs, et qui l'imitèrent dans son hypocrisie comme dans son impiété.

Les deux Eusèbe se trouvèrent ainsi à la tête du parti *semi-arien*, qui devint dès lors le parti des *eusébiens*. Ils n'avaient en apparence qu'un seul symbole; mais, au moyen des sens divers qu'ils lui donnaient, ils tenaient réellement deux doctrines bien distinctes, l'une stricte, celle des ariens *purs*, et l'autre adoucie, ou le *semi-arianisme*. Ainsi, après le concile de Nicée, les ariens *purs*, très-peu nombreux, conservaient la clarté ou plutôt la crudité de leurs anciens blasphèmes; les catholiques maintenaient la simplicité de la foi antique sous une expression plus précise; enfin les *eusébiens* se réfugièrent dans un formulaire élastique, plein d'ambiguïtés et d'équivoques, et se prêtant à toutes les interprétations. Ce parti, dominé complétement par Eusèbe de Nicomédie, formait alors toute la secte arienne. Arius lui-même n'était plus que le protégé, la créature des *eusébiens*, qui en firent leur drapeau.

V. Constantin, comme nous l'avons dit (n° III), se laissa gagner par les personnes qui l'entouraient et surtout par sa sœur Constantia (*voy.* son article); il consentit donc à rappeler de l'exil les évêques condamnés, ainsi qu'Arius. — *Voy.* cet article. — Mais un nouvel évêque venait d'être élu à Alexandrie en remplacement de saint Alexandre. C'était saint Athanase, qui déjà, n'étant que diacre, avait vivement combattu Arius : il l'avait convaincu d'erreur devant tous les évêques à Nicée, et il était le plus ardent défenseur de la vraie croyance.

Saint Athanase refusa de communiquer avec ces ariens, quoiqu'ils fussent en faveur à la cour; et alors commença cette lutte acharnée, où, comme nous le montrons à son article, le grand évêque d'Alexandrie, dont la vie entière ne fut qu'une guerre continuelle pour la foi, qui fut chassé cinq fois de son siége, abreuvé de calomnies, persécuté comme un martyr, soutint presque seul la cause de l'Eglise contre la voix presque unanime des évêques d'Orient, contre les condamnations impériales, contre des violences inouïes. Alors aussi commença cette longue série de disputes, où toute la dialectique grecque se mit au service des sophismes hérétiques, où les conciles se succédèrent sans interruption, où les professions de foi s'entrecroisèrent, où l'on finit par ne plus comprendre.

Ce qui alors servit de point d'appui à l'Eglise, ce fut la décision de Nicée, la foi inébranlable du grand concile, seule lumière capable, dans ce choc d'opinions et de paroles, d'éclairer les doctrines et les individus!

Il importait avant tout aux *eusébiens* de se débarrasser de saint Athanase. Dès lors on l'abreuve de calomnies. On l'accuse de menées séditieuses, de meurtre, de sacrilége. On persuade à César qu'il est son ennemi, comme les Juifs l'avaient dit du grand prêtre, lorsqu'on voulut faire condamner le Sauveur. Athanase prouva son innocence dans un concile tenu par des ariens. Mais Constantin redoutant son influence politique, le relégua à Trèves. Si c'est ainsi que les empereurs *très-chrétiens protégeaient* l'Eglise, que devait-on attendre des autres césars, qui n'affichaient pas des sentiments religieux? Alors les ariens se croyant sûrs de la victoire s'assemblèrent en grand concile à Constantinople. Ils triomphaient; le seul Alexandre, évêque de la seconde capitale (*voy.* son article) leur résistait. Mais au moment où Eusèbe de Nicomédie s'efforçait de ramener Arius, celui-ci expira tout à coup à Constantinople en rendant ses entrailles (830). Le vieil évêque, Alexandre, nous l'avons vu, avait demandé à Dieu sa propre mort, ou celle de l'hérésiarque, selon qu'il était plus utile à la manifestation de la vérité (831). Le peuple, toujours catholique, regarda cet événement comme une punition divine; l'empereur effrayé abandonna les ariens, et le concile se dispersa sans autre résultat.

VI. La mort tragique d'Arius termine la première période de l'arianisme. Constantin étant mort aussi, les hérétiques poursuivirent leurs ravages. Constance, fougueux arien, persécuta partout les orthodoxes (832). Un évêque arien fut intronisé à Constantinople; Athanase, rappelé par Constantin le Jeune, fut chassé une seconde fois. Les *eusébiens* tinrent des conciles à Antioche, à Milan, à Sardique.

Il est vrai que les professions de foi qu'ils y dressèrent n'étaient pas hérétiques en elles-mêmes; ils admettaient la divinité de Jésus-Christ; mais le signe de la division résidait dans le mot de *consubstantiel*, qu'ils refusaient obstinément d'admettre, et dans le refus de condamner Arius. L'Orient presque tout entier était dans leur parti, tandis que l'Occident, à l'exception de quelques évêques, tenait à la foi orthodoxe. Constance avait gardé jusque là certains ménagements. Mais, après la mort de ses frères, sa fureur redoubla. Deux fois saint Athanase fut expulsé d'Alexandrie avec violence, le Pape Libère (*Voy.* son article) fut exilé, et de tous côtés la persécution atteignit les catholiques. Deux professions de foi furent données à Sirmium; la première faiblement entachée d'arianisme, la seconde tout à fait arienne. Ce fut alors que plusieurs chutes célèbres eurent lieu, entre autres celle de l'illustre Osius de Cordoue (*voy.* son article). Quelques historiens prétendent que le Pape Libère lui-même, faiblissant devant la persécution et ne pouvant supporter l'exil, sous-

(830) Socrate, *Hist. ecclés.*, lib. I, cap. 38.
(831) Epiphan., episcop. Constantiæ, *Opus contra octoginta hæreses*, lib. II, pag. 321. Parisiis, 1564.
(832) M. A. Ott, loc. cit., pag. 82 et suiv.

écrivit, pour être réintégré dans son siége, à la première formule de Sirmium. Mais nous examinerons cette question importante à l'article de ce Pape.

Les *eusébiens*, parti mitoyen entre les orthodoxes et les ariens purs, comme nous l'avons dit, avaient vaincu. Mais derrière eux s'éleva ce parti des ariens purs qui devait bientôt les dépasser. Aétius, un diacre, disciple d'Arius, osa enseigner que Jésus-Christ n'était qu'un homme doué d'une inspiration divine, et qu'il n'était pas même *semblable en substance* à Dieu. — *Voy.* notre tome Ier, col. 377. — Plusieurs évêques le soutinrent en Orient et en Occident. Les demi-ariens, par haine de sectaires qui se jalousaient, s'opposèrent à cette nouvelle prétention et la condamnèrent à Ancyre et à Sirmium. Constance, qui soutenait les *anoméens*, c'est-à-dire les partisans du *dissemblable*, convoqua deux grands conciles en 359, l'un à Rimini, l'autre à Séleucie (833). Au premier, les catholiques se laissèrent surprendre et donnèrent gain de cause aux ariens purs. A Séleucie, au contraire, la victoire resta aux *eusébiens;* mais l'empereur accepta la formule de Rimini, un concile de Constantinople (an 360) l'imposa aux Orientaux, et une nouvelle persécution générale tomba en même temps sur les catholiques et les demi-ariens. Enfin Constance mourut, et avec lui le soutien de l'arianisme.

VII. Bientôt après, Georges, compétiteur d'Athanase, périt dans une émeute, et le grand évêque put remonter sur son siége. Mais l'empereur Julien l'en chassa encore, car il est à remarquer que, dans toutes ces luttes, les maux de l'Église viennent souvent des césars qui enveniment la lutte ou qui s'en emparent pour la diriger dans un but d'ambition et d'hostilité. Les *eusébiens* et les ariens tenaient toujours des conciles, et construisaient de nouvelles professions de foi. Mais l'avénement de Jovinien leur fit perdre courage.

A force de discuter, les semi-ariens s'étaient rapprochés des catholiques, et ceux qui étaient de bonne foi ne rejetaient le mot de *consubstantiel* que parce qu'il semblait conclure à une identité d'hypostases; ils avaient du reste le même intérêt contre les ariens purs : une réconciliation pouvait donc être espérée, et elle eut lieu en effet lorsque l'empereur Valens, dévoué aux ariens purs, procéda avec une violence égale contre les *eusébiens* et les catholiques. Alors les semi-ariens cherchèrent secours en Occident, et acceptèrent la foi de Nicée. On déclara que les trois personnes de la Sainte-Trinité étaient de la même substance, mais que chacune d'elle était une personne distincte, ne pouvant être considérée comme un aspect ou un accident de l'autre.

La réconciliation fut scellée dans plusieurs conciles : en Sicile, à Tyane, à Rome, en Illyrie, à Antioche. Saint Athanase, revenu sous Jovien, et qui avait encore une fois été obligé de fuir sous Valens, put voir le commencement de cette paix de la sainte Eglise pour laquelle il avait tant et si glorieusement combattu.— *Voy.* son article.— Enfin Théodose vint consolider la paix et assurer une certaine tranquillité à l'Eglise.

VIII. Dès le commencement du règne de cet empereur, il se prononça contre les ariens, quels qu'ils fussent, et en 381 le second concile œcuménique s'assembla. Un évêque catholique fut élu pour Constantinople, où depuis longues années l'arianisme n'avait cessé de trôner. On confirma pleinement le concile de Nicée. On condamna en même temps toutes les doctrines contraires à celle de l'Eglise, principalement deux hérésies qui s'étaient élevées depuis peu et avaient contribué avec toutes les autres aux troubles de l'Eglise : l'une d'Apollinaire, qui soutenait que Jésus-Christ n'avait pas d'âme humaine (le *nous* des philosophes); mais que ce verbe divin lui tenait lieu d'âme (*Voy.* l'article Apollinaristes); l'autre de Macédonius, ancien évêque de Constantinople, demi-arien, suivant lequel le Saint-Esprit n'était qu'une créature, un ange. *Voy.* l'article Constantinople (IIe concile général tenu a) en 381.

La décision solennelle de ce deuxième concile général, contre l'arianisme, n'y mit pas un terme définitif; mais elle lui porta dans l'empire romain un coup mortel. Les maux de l'hérésie arienne eussent fini alors, sans l'invasion des Barbares. Ceux-ci venaient d'être convertis au christianisme, et malheureusement la plupart d'entre eux avaient accepté la doctrine arienne. Ulphilas (*voy.* cet article), apôtre des Goths, avait accepté l'hérésie pour complaire à Valens et se rendre favorable aux Goths; ceux-ci avaient suivi leur évêque, et de là l'arianisme se répandit dans toute la Germanie, de manière que lorsque l'empire romain eut disparu, il ne restait de catholiques en Occident que la ville de Rome, une partie de l'Italie et les provinces armoricaines de la Gaule.

IX. Ainsi l'arianisme s'était affaibli peu à peu, miné, d'un côté, par les divisions qui ruinent toutes les hérésies; battu, de l'autre, par l'unité compacte de l'Eglise catholique; « il tendit ses mains suppliantes aux césars, et, tant que ceux-ci le soutinrent, il marcha aux lisières; si leurs mains se retiraient, il donnait du nez en terre (834). » C'est ce qui lui arriva en Espagne et en Italie.

Les barbares, venus de l'Orient, l'apportèrent dans la péninsule ibérique; les rois l'élevèrent (835); il domina, et cela comme l'hérésie domine, en écrasant tout autour de lui ; mais il n'avait pu abattre le courage des évêques qui restèrent là, immobiles,

(833) *Voy.* sur ces deux conciles notre *Manuel de l'histoire des Conciles*, etc., in-8°, 1846, pag. 173-176.

(834) M. l'abbé Jager, *Cours d'hist. ecclés.*, XIe leçon, *Université catholique*, tom. XVI, pag. 27.

(835) Id., ibid.

lorsqu'on décimait leurs rangs ; de telle sorte que la vérité était prête à s'élancer quand il serait temps.

En 568, l'ardent et cruel arien Levégilde, roi de la Bétique, prit aux Suèves la Gallicie et nivela toutes les consciences avec sa foi. La princesse française Ingonte avait amené son fils aîné, Hermengilde, à la foi catholique, il le mit en prison, puis, le trouvant fidèle, il lui fit fendre la tête. Il revint lui-même. Etant tombé malade, il appela saint Léandre, archevêque de Séville, qu'il avait persécuté, lui exprima son regret et lui recommanda son fils cadet, Recaride, et mourut en 589. Recaride lui succéda donc, et l'un de ses premiers actes fut d'abjurer l'hérésie. Il ramena lui-même par la persuasion les évêques ariens à se faire catholiques ; les peuples suivirent rapidement l'exemple qui leur était donné, et l'on célébra par des réjouissances publiques le retour à l'ancienne foi; le troisième concile de Tolède proclama la doctrine catholique : ainsi finit en Espagne l'arianisme, après y avoir régné depuis le commencement du IVe siècle, pendant cent quatre-vingts ans.

Importé en Italie par Constance, comme nous l'avons vu, il en fut banni par les empereurs d'Occident. Mais Théodoric l'y ramena et l'y soutint, sans pourtant persécuter les catholiques. Narsès en purgea le pays; les Lombards l'y réinstallèrent en 368. Ils étaient ariens, et causèrent mille douleurs à l'Eglise. Mais ils en furent chassés plus tard, et, avec eux, disparut l'arianisme (836). Ainsi, cette hérésie, si abominable quant à la doctrine, si formidable quant au nombre de ses partisans; cette hérésie qui s'était cramponnée aux siéges d'Antioche et de Constantinople, et s'y était maintenue pendant plus de quarante ans, tantôt soutenue par les césars, tantôt débusquée par les lois impériales, supplantée d'ailleurs par d'autres imphérésies; cette hérésie qui s'était glissée en Italie, cachée comme un venin pestilentiel dans le bagage des envahisseurs, y trouva enfin sa mort, après avoir régné pendant trois cents ans dans les plus belles contrées chrétiennes. Ce terme de trois cents ans paraît fatal aux hérésies ; elles ne parviennent point à le dépasser.

X. On peut consulter sur l'*arianisme* tous les écrits de saint Athanase, qui sont la meilleure source, et les Histoires ecclésiastiques de Sozomène, de Socrate et de Théodoret. Ce dernier est le plus sûr.

Parmi les modernes, outre les historiens étendus, voir Tillemont, tome VIe; Noël Alexandre, 4e, 5e ; les *Collections* de Labbe et de Mansi pour les pièces et lettres; les *Vies de saint Athanase*, par Tillemont, tome VIII, et par Godefroy Hermant, 2 vol. in-4°, 1671 ; l'*Histoire de l'arianisme*, par le P. Maimbourg, Paris, 1682, in-4°, ou l'édition en 3 vol. in-12, Paris, Mabre Cramoisy, 1682; et surtout Moehler, *Athanase le Grand et l'Eglise de son temps en lutte avec l'arianisme*, 3 vol., in-8°, 1840 (837). « Cet ouvrage, dit l'abbé Rohrbacher (tome VI, p. 189), est le meilleur traité sur l'arianisme qu'il y ait : seulement il est à regretter que le traducteur français, M. J. Cohen, faute de bien savoir la théologie, n'ait pas toujours bien saisi le sens de l'auteur (838). » On trouve à la fin de cet ouvrage, dans un historique (839) rapide, les différentes phases de l'arianisme, depuis la mort de saint Athanase jusqu'à son extinction totale, en 653, et à sa réapparition dans le socinianisme moderne. *Voy.* sur ce *Livre* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint) n° XXXVII.

**ARIBERT**, archevêque de Milan. *Voy.* HÉRIBERT.

**ARIBERT Ier** ou ARIPERT, roi des Lombards, en Italie, succéda à Radould dans les premiers mois de l'an 653. Son règne fut d'environ neuf ans. Il mourut en 661, laissant deux fils qui lui succédèrent, et une fille qui épousa le roi Grimoald. Aribert proscrivit l'arianisme, et défendit, dit-on, la religion catholique.

**ARIBERT II**, roi des Lombards, succéda à son père Ragimbert, sur la fin de l'an 701. L'année suivante, attaqué par Ansprand et Liutpert, il fit prisonnier celui-ci et mit en fuite l'autre, dont il fit ensuite périr la famille, à l'exception de Liutprand, second fils d'Ansprand qui rejoignit son père. En 704, Aribert rendit à l'Église de saint Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, usurpé depuis longtemps par cette nation, et l'acte de donation fut écrit en lettres d'or (840). Anastase le *Bibliothécaire* veut que cette donation ait eu lieu sous le Pape Jean VII, et Moréri prétend que ce fut sous Jean VI. L'an 712, Ansprand rentra en Italie à la tête d'une armée de Bavarois. Aribert lui livra une bataille dont le succès fut d'abord douteux. Se voyant enfin abandonné des siens, il prit la fuite et se noya dans le Tésin en 712.

**ARIBON**, archevêque de Mayence, succéda à Erkembold ou Archambaud, et tint ce siége environ dix ans. Il présida le concile de Selingstadt, tenu le 11 août de l'année 1022. A la même époque, c'est-à-dire le 30 novembre 1022, il sacra saint Godehard, abbé d'Altaha, comme évêque d'Hildesheim, dont Aribon était le métropolitain. L'année suivante ce prélat ayant invité l'empereur Henri à venir célébrer à Mayence la fête de la Pentecôte, ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où Aribon assista et

(836) Id., ibid., pag. 28

(837) On peut aussi consulter une *Notice* sur les ariens dans les *Annales de philosophie chrétienne*, tom. II, pag. 326-328. Nous ne parlons pas du *Dictionnaire des hérésies*, par le savant Pluquet, et réédité par M. l'abbé Migne avec des augmentations considérables, 2 vol. in-4°

(838) Beaucoup de noms propres ont aussi été malheureusement estropiés par le traducteur ; il est surtout une erreur en ce genre qui se reproduit dans tout l'ouvrage; on y lit *Aurence* de Milan pour *Auxence*.

(839) Cet historique est proprement l'œuvre de M. J. Cohen. *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. Ier, pag. 81.

(840) Paul. Diac., VI, *Hist.*, c. 23.

où les évêques corrigèrent plusieurs désordres.

En 1027, Aribon assembla encore un concile à Francfort (841). Vingt-trois évêques s'y trouvèrent et l'empereur Conrad y vint. A l'orient, devant l'autel, s'assirent l'archevêque de Mayence avec ses suffragants; à l'occident, Conrad, ayant à sa droite Pélergrim, archevêque de Cologne et ses suffragants, et à sa gauche Hunfroy, archevêque de Magdebourg avec les siens; au midi, d'autres évêques; et au septentrion, plusieurs abbés. Aribon éleva, dans ce concile, des prétentions contre saint Godehard, évêque de Hildesheim, au sujet du monastère de Gandesheim. Mais Godehard, qui était présent, établit son droit sur ce monastère par le témoignage de sept évêques qui avaient assisté au traité de Gandesheim. *Voy.* l'article GODEHARD (Saint).

Néanmoins, l'archevêque l'inquiéta encore à propos de cette affaire dans deux conciles tenus les deux années suivantes. Mais il finit par reconnaître qu'il avait failli; il se désista et se réconcilia avec saint Godehard, en l'an 1030. Cette même année, Aribon se trouvant avec l'empereur à Paderborn, à la fête de Noël, demanda congé à Conrad, afin d'aller à Rome (842); car les évêques ne pouvaient faire un pas sans la permission des princes! L'archevêque ayant obtenu ce qu'il désirait, partit l'année suivante après la Chandeleur, et, à son retour, il mourut le 13 avril 1032. Il eut pour successeur saint Bardon. *Voy.* cet article.

ARIDIUS (Saint) ou AIGIUS, évêque de Gap au VIIe siècle, fut lié d'une étroite amitié avec le Pape saint Grégoire (843), et fut élu évêque de Gap en 579 après la déposition de Sagittaire. Il assista au concile de Valence et au second de Mâcon, en 595, selon Fleury (844) et en 585, selon le *catalogue* des évêques de Gap. Saint Grégoire envoya à Aridius, par l'abbé Cyriaque, des dalmatiques pour lui et pour son archidiacre, leur en accordant l'usage. Il est à croire que les évêques des Gaules ne portaient pas encore ce vêtement, car saint Grégoire en parle comme d'une grâce qui ne s'accordait pas légèrement (845). En 601, le même Pape écrivait au saint évêque pour l'exhorter, comme il le faisait auprès d'autres évêques, à tenir un concile contre la simonie et lui recommander des missionnaires qu'il envoyait alors en Angleterre. *Voy.* les articles ALPIN (Saint) de Châlons, LOUP (Saint) de Troyes.— Aridius mourut vers l'an 604, et l'archidiacre dont nous venons de parler, et qui se nommait Valaton, lui succéda sur le siége de Gap.

ARIDIUS ou ARIGIUS, évêque de Lyon, au VIIe siècle, prit possession de ce siége en 603, jouissait d'un grand crédit à la cour et dans l'épiscopat, et assista, cette même année, au concile de Châlon-sur-Saône, où saint Didier, évêque de Vienne, fut déposé sur ses poursuites.

On croit que c'est à cet Aridius que saint Colomban adressa un *Mémoire* sur la question de la Pâque (846) et l'historien Frédegaire attribue la mort de saint Didier aux mauvais conseils d'Aridius. Mais les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* repoussent cette grave accusation. « Puisqu'Aridius, disent-ils (847), est honoré comme saint dans son Eglise le 10 août, il faut croire, ou qu'il a expié par la pénitence cette faute et quelques autres qu'on lui reproche, ou que Frédegaire a été mal instruit, ce qui est plus probable, puisque l'auteur contemporain de la *vie* de saint Didier ne parle nullement de ce fait. » *Voy.* l'article DIDIER (Saint), évêque de Vienne.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que cet Aridius n'avait pas une conduite parfaitement irréprochable, et qu'il n'était pas doué de la douceur évangélique. Saint Romarie, (*voy.* son article), étant persécuté et menacé de mort par ses ennemis, n'eut d'autre ressource que de venir à Metz implorer l'appui de Brunehaut. Il vit Aridius qui avait le plus de crédit sur l'esprit de cette princesse, et il se jeta aux pieds de l'évêque de Lyon. Mais celui-ci joignant l'insulte au mépris et à tout cela, la brutalité, ne lui répondit qu'en lui donnant un coup de pied.

C'est, disent les historiens déjà cités, « le second trait d'inhumanité qu'on reproche à Aridius (ou Arédius). Il paraît cependant que c'est l'évêque de Lyon de ce nom, honoré comme saint dans son église. Il n'est pas nécessaire, ajoutent ces auteurs, de n'avoir pas fait de faute pour être au nombre des saints, il suffit de les avoir réparées, et loin de se scandaliser de leurs premières faiblesses, il faut admirer l'opération de la grâce, qui, trouvant des hommes si imparfaits et souvent si vicieux, en a fait des modèles de toutes les vertus (848). » Aridius siégea depuis l'an 603 jusqu'à l'an 611, époque où il mourut.

ARIEN (Saint), juge idolâtre, converti en 311, par les exhortations et la conduite du moine saint Apollonius. *Voy.* cet article.

ARISBERT, évêque de Porto, au Ve siècle. Nous ne le trouvons point sur le *catalogue* des évêques de cette ville; nous savons seulement qu'il assista au concile de Brague ou Braccara, présidé par l'évêque Pancratien, et tenu en 412.

ARISTÉE, évêque en Grèce, au IVe siècle, est compté parmi les plus célèbres évêques qui assistèrent au concile de Nicée. Saint Athanase le met au rang des plus grands évêques de son temps, et de ceux qui sont les plus attachés à la foi catholique.

(841) Conc., tom. IX, p. 861.
(842) *Chron. Saxon.*, 1005.
(843) Lib. IX, epist. 107.
(844) Liv. XXXVI, n° 10.
(845) Lib. VII, epist. 112.

(846) *Vid.* Theod. Ran. *Indic. SS. Lugd.*
(847) Liv. IX, tom. V, pag. 12 de l'édit. in-12, 1826.
(848) Id., ibid., pag. 37.

**ARISTENÈTE**, femme illustre par sa vertu, vivait au commencement du IVe siècle ; elle eut le bonheur de voir ses trois enfants guéris par saint Hilarion, et apprit de ce saint la mort de saint Antoine. *Voy.* l'article HILARION (Saint) solitaire et abbé.

**ARISTIDE** (Saint), philosophe et apologiste de la religion, vivait dans le commencement du IIe siècle. Il paraît, selon saint Jérôme et Eusèbe (849), qu'Aristide était Athénien de naissance. Il se convertit au christianisme, comme fit, un peu plus tard, le philosophe Justin, et dès qu'il fut éclairé des lumières de l'Evangile, il n'eut plus que le désir d'en étendre les progrès.

Aristide, dont les anciens auteurs nous apprennent fort peu de chose (850), n'est cité par eux qu'à cause d'une *Apologie* qu'il remit à l'empereur Adrien pour défendre les Chrétiens persécutés par ce prince. — *Voy.* l'art. ADRIEN, § IV et X.— Il la lui présenta en même temps que Quadrat, c'est-à-dire vers l'an 124 de Jésus-Christ, et elle ne contribua pas moins, que celle de celui-ci, à faire rendre la paix à l'Eglise. «L'admirable « génie de l'apologiste se fit si fort admirer « dans cette pièce, dit Tillemont (851) d'après « saint Jérôme, qu'elle eut la force d'étein« dre la persécution dont l'Eglise était en« core agitée. »

Usuard et Adon disent (852) qu'Aristide ne soutint pas seulement la divinité de Jésus-Christ par ses écrits, mais qu'il la défendit encore par un fort beau discours qu'il prononça devant Adrien ; et le premier de ces auteurs ajoute *qu'il y faisait mention* du martyre de saint Denis, l'Aréopagite.

Il ne nous reste plus rien de l'Apologie d'Aristide (853), que l'idée du plan dans laquelle elle avait été conçue. C'était par les raisonnements plutôt que par les faits, surtout par les témoignages des philosophes, que le christianisme y était défendu (854). C'est, en effet, ce que nous apprend saint Jérôme : « Le philosophe Aristide, dit-il, personnage fort éloquent, présenta à l'empereur Adrien un apologétique pour les Chrétiens, apologétique rempli de passages des philosophes : *contextum philosophorum sententiis*, ce que saint Justin imita après lui (855). »

Ce qu'il y a de certain, c'es que cette *Apologie* subsistait du temps d'Eusèbe de Césarée qui mourut vers 338, puisqu'il dit dans son *Histoire de l'Eglise* (856) : « Aristide présenta à Adrien, aussi bien que Quadrat, une Apologie pour les Chrétiens, *dont quelques-uns ont des exemplaires* ; » et du temps de saint Jérôme, mort en 420 ; car cet illustre docteur, parlant encore en un autre endroit de l'*Apologie* d'Aristide, dit « qu'il « présenta à l'empereur Adrien, au même « temps que Quadrat, un volume en forme « d'Apologie, dans lequel il apportait les « preuves de notre religion, et qui, *subsis« tant encore aujourd'hui*, fait connaître aux « savants la beauté de l'esprit de cet au« teur (857) . »

Allant plus loin encore, on pourrait peut-être croire que cette *Apologie* existait au IXe siècle ; car, ainsi que nous venons de le voir, Usuard, qui vivait à cette époque, parlant du discours qu'Aristide prononça devant Adrien, dit *qu'il y faisait mention du martyre de saint Denys l'Aréopagite ;* ce qui laisse supposer qu'il l'a lu et que l'Apologie y était jointe. Dans tous les cas, il ne paraît pas douteux qu'elle existait à l'époque de saint Adon : « Cette pièce, dit le savant Addison (858), subsistait dans le temps d'Adon de Vienne, l'an 870 de notre Seigneur, et était très-estimée des savants Athéniens, comme le témoigne cet auteur. »

Enfin, dom Ceillier (859) déclare qu'un auteur, qui vivait de son temps, c'est-à-dire au XVIIIe siècle, affirme dans un ouvrage intitulé : *Athènes ancienne et moderne* (860), que quelques caloyers prétendaient posséder l'*Apologie* d'Aristide dans la bibliothèque du monastère de Medelli, situé non loin d'Athènes. Mais le docte bénédictin ajoute qu'on ne peut guère compter sur leur parole.

Saint Jérôme nous fournit un dernier renseignement sur Aristide ; c'est que, nonobstant sa conversion, il continua de porter l'habit ordinaire de sa secte (861). Ce fut une espèce de fantaisie particulière aux savants Chrétiens de l'école d'Alexandrie, Athénagore, Justin, Pantène, Clément d'Alexandrie, etc., d'associer le caractère de prêtre à celui de philosophe. Et, à vrai dire, est-il une alliance plus excellente, quand l'un et l'autre caractère sont bien compris?

**ARISTIDE**, chrétien auquel Jules Africain, le savant ami d'Origène, adressa une lettre dans laquelle il s'attacha à accorder les deux généalogies de Jésus-Christ selon saint Matthieu et selon saint Luc. — *Voyez* l'article JULES AFRICAIN, n° II.

**ARISTOLAUS**, tribun de l'empereur Théodose le Jeune, fut choisi, à cause de son esprit et de sa piété, pour travailler à la ré-

(849) S. Jérôme, *in Catal.*, cap. 20, et Eusèbe, *in Chron.*, pag. 81.

(850) Les auteurs français qui parlent d'Aristide, d'après le peu qu'en disent S. Jérôme et Eusèbe, sont Ellies Dupin, Tillemont, dom Ceillier, et la *Biblioth. des PP.* de Guillon. Il est assez étrange que le *Dict. hist. des aut. ecclés.*, 3 vol. in-12, 1767, ne dise pas un mot d'Aristide.

(851) *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. des dix prem. siècl.*, in-4°, 1701, tom. II, pag. 253.

(852) Usuard, *in Martyr.*, ad diem 31 August., et 3 Octobris ; Adon, *in Martyr.*, ad diem 31 August.

(853) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. III, n° 22.

(854) Tillemont, ubi supra, tom. II, pag 234.

(855) S. Jer., Epist. 83, *ad Magnum.*

(856) Lib. IV, cap. 3.

(857) Apud, Ellies Dupin, *Bibl. des aut. ecclés.*, tom. Ier, in-8°, 1698, pag. 97

(858) *De la relig. chrét.*, sect. III, § 4, apud *Dém. évang.*, publiées par M. Migne, tom. IX, col. 961.

(859) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. Ier, pag 691.

(860) Par La Guilletière.

(861) Hieronym., *De vir. illus.*, pag. 20.

conciliation des schismatiques d'Orient. A cet effet, il alla en 432 à Alexandrie, puis à Constantinople et à Antioche. Il fit tous ses efforts pour amener Nestorius à souscrire à tout ce qui avait été ordonné dans le concile d'Ephèse et à s'unir avec les orthodoxes pour le bien de l'Eglise (862). Acace, évêque de Melitine, écrivit à saint Cyrille pour le prévenir de cette mission confiée à Aristolaüs et pour lui en témoigner sa joie. — *Voy.* l'art. ACACE, évêque de Melitine.

En 437, le pieux tribun fit un second voyage en Orient pour faire recevoir par tous les évêques l'édit qui avait été rendu contre Nestorius. Nous avons (863) la lettre synodale des évêques de la première Cilisie, c'est-à-dire d'Hellade de Tarse, avec quatre autres. Elle est adressée à l'empereur et porte qu'Aristolaüs étant venu chez eux par son ordre, ils ont obéi volontiers. « Nous embrassons, disent-ils, la communion du saint concile d'Ephèse; nous tenons pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople, et nous l'anathématisons, à cause des impiétés qu'il a enseignées de vive voix ou par écrit, nous conformant aux saints évêques, Sixte de Rome, Proclus de Constantinople, Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche et tous les autres; et anathématisons avec eux Nestorius et ceux qui soutiennent les mêmes impiétés. »

Saint Cyrille ayant appris que quelques évêques d'Orient prétendaient n'être obligés qu'à ce que la lettre de l'empereur contenait expressément et ne condamnaient Nestorius que de bouche, écrivit à Aristolaüs : « que si l'on voulait assurer la paix, il fallait les obliger, non-seulement à anathématiser Nestorius et sa doctrine, mais encore à déclarer qu'il n'y a qu'un seul Jésus-Christ Fils de Dieu, le même engendré de Dieu avant le temps, et d'une femme dans les derniers temps, selon la chair; en sorte que c'est une seule personne. » Il envoya la même formule à Jean d'Antioche, comme nécessaire pour lever toutes les chicanes. « Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers qui, anathématisant Nestorius et ses dogmes, ne laissent pas de prétendre les établir d'ailleurs et soutiennent qu'il n'a été condamné que pour le seul nom de *Mère de Dieu* qu'il ne voulait pas admettre. » Il se plaignit en particulier de Théodoret. « Je croyais, dit-il à Jean d'Antioche, que m'ayant écrit et ayant reçu mes lettres, il avait embrassé la paix sincèrement. Cependant j'ai appris, par le prêtre Daniel qu'il n'a point anathématisé les blasphèmes de Nestorius, ni souscrit à sa condamnation. »

De son côté, Jean d'Antioche écrivit à Proclus sur ce second voyage d'Aristolaüs, qu'il chargea apparemment de sa lettre (864). « Tous les évêques d'Orient, y dit-il, comme ceux de tout le reste du monde, ont reconnu et condamné l'erreur de Nestorius, et approuvé sa déposition. Nous sommes tous d'avis de ne rien ôter ni ajouter au symbole de Nicée. Nous l'entendons comme les saints évêques nos prédécesseurs : en Occident, Damase, Innocent, Ambroise; en Grèce et en Illyrie, Méthodius; en Afrique, Cyprien; à Alexandrie, Alexandre, Athanase, Théophile; à Constantinople, Nectaire, Jean, Atticus; dans le Pont, Basile et Grégoire; en Asie, Amphiloque, Optimus; en Orient, Eusthathe, Mélèce, Flavien. » Il insère le symbole de Nicée, puis il ajoute : « Nous vous mandons ceci pour satisfaire ceux qui ont besoin de l'être, car, pour nous, nous avons fait et dit tout ce qu'il fallait, il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul. » C'est Paul d'Emèse, et il paraît ici que cette lettre est de l'an 437.

Enfin, Jean d'Antioche termine ainsi : « Mais je ne sais d'où vient ce fâcheux retour sur nous et sur toutes nos Eglises : tous les évêques de la côte maritime ont consenti et souscrit; ceux de la seconde Phénicie, les Ciliciens dès l'année passée, les Arabes par Antiochus, leur métropolitain; la Mésopotamie, l'Osroëne, l'Eufratésie et la seconde Syrie ont approuvé tout ce que nous avons fait. Vous avez reçu il y a longtemps la réponse des Isaures : tous ceux de la première Syrie ont souscrit avec nous. Vous pourriez apprendre du tribun Aristolaüs comment notre clergé a reçu ceci, et a loué vos soins. Faites donc cesser désormais tout ce tumulte, afin que respirant des maux que nous avons soufferts à cause du maudit Nestorius, nous puissions résister aux païens de Phénicie, de Palestine et d'Arabie; aux juifs, principalement de Laodicée, et aux nestoriens révoltés de Cilicie. »

C'était en effet en Cilicie que l'hérésie de Nestorius avait jeté ses plus profondes racines. Nous avons dit qu'Acace, évêque de Mélitine, écrivit à saint Cyrille à propos de la mission confiée à Aristolaüs. Il importe de remarquer que cette lettre est relative au premier voyage du pieux tribun, en 432, et non au second, en 437. C'est tout ce que nous savons d'Aristolaüs. On ne nous dit pas quand il mourut. *Voy.* l'article CYRILLE (Saint), patriarche d'Alexandrie.

ARISTON DE PELLA, Juif converti à la foi, vivait vers l'an 140 de Jésus-Christ, sous l'empire de Tite Antonin. Il était de Pella, ville à l'extrémité de la Pirée, du côté du septentrion.

I. Après qu'il eut eu le bonheur d'ouvrir les yeux à la lumière de l'Evangile, Ariston composa un livre contre les Juifs sous ce titre : *Dispute de Jason et de Papisque;* livre que nous fait surtout connaître Origène en réfutant Celse qui l'avait attaqué (865), en même temps qu'il reprochait aux Chrétiens que tous les ouvrages qu'on avait faits en faveur de notre religion ne contenaient rien que de méprisable.

Pour ce qui est du livre d'Ariston, Origène

(862) Baron., A., c. 432.
(863) *Coll. Lup.*, c. 192, 194, 195, 209.
(864) Ibid., c. 210
(865) Origène, *Cont. Cels.*, lib. IV

répond qu'il n'y a rien dans cet ouvrage qui soit digne de raillerie et de mépris. Il en appelle à tous ceux qui voudront se donner la peine de le lire sans préjugé, et il soutient qu'ils auront une idée moins désavantageuse du livre que de celui qui le condamne. Origène montre encore qu'il contient des preuves très-solides de la vérité du christianisme, et il ajoute qu'il ne faut pas s'imaginer que l'auteur de ce *Dialogue* n'ait mis que de faibles raisons dans la bouche du juif qu'il y fait parler, afin de le vaincre plus aisément; qu'au contraire, il lui fournit ce qu'il y a de plus fort contre la religion.

Mais en même temps le docteur de l'Eglise reconnaît que cet écrit était un des moins considérables de ceux qui ont été faits pour la défense de notre foi, et il avoue qu'il était plus capable d'instruire les simples que de satisfaire les personnes intelligentes. Cependant il paraît rejeter ce défaut sur la simplicité du style de l'ouvrage et sur certaines explications allégoriques qui n'étaient pas assez justes. Quant au titre de l'ouvrage, en voici le résumé : ce Jason, qui était juif d'origine et chrétien de religion, y prenait la défense du christianisme; Papisque, au contraire, qui était un juif d'Alexandrie, y défendait ses superstitions avec l'opiniâtreté de sa secte. Toutefois, Jason le convainquit si bien par les Ecritures mêmes des juifs, c'est-à-dire par les livres de l'Ancien Testament, et il lui montra si clairement que les oracles où il est parlé du Messie ont été accomplis en Jésus-Christ, que Papisque, éclairé intérieurement par les lumières de l'Esprit-Saint, crut en Jésus-Christ Fils de Dieu, et pria Jason de lui faire obtenir le sceau de sa foi et de sa religion, c'est-à-dire le baptême.

II. Clément d'Alexandrie attribue l'ouvrage dont nous parlons à saint Luc. Mais, dit un savant critique (866), il n'a été suivi sur ce point par personne : saint Maxime, abbé au VIIe siècle, en fait auteur Ariston de Pella, sentiment qui a été adopté par presque tous les savants. Si saint Jérôme n'en parle pas dans son *Livre des hommes illustres*, il le cite dans deux autres de ses ouvrages (867), lui donne le titre d'*Altercation* et dit qu'il était écrit en grec.

De plus, ce saint docteur nous dit ce qu'il y avait de plus important dans cet ouvrage. D'après lui, l'auteur faisait remarquer qu'au commencement du livre de la *Genèse* on lisait, selon l'hébreu, que Dieu avait fait *le ciel et la terre dans son Fils;* et qu'au lieu de lire dans le *Deutéronome :* Maudit de Dieu celui qui est pendu au bois, Ariston lisait : *La malédiction de Dieu qui est pendue au bois.*

III. C'est du même écrivain qu'Eusèbe (868) avait appris que, la dix-huitième année du règne d'Adrien, la guerre étant devenue acharnée entre les Juifs et les Romains, ceux-ci s'opiniâtrèrent tellement au siége de Bethora (869), que la plus grande partie des habitants de cette ville périrent de faim et de soif; que le reste en fut chassé, et qu'Adrien donna un édit portant défense à tous les juifs d'approcher des environs de Jérusalem. — *Voy.* l'article ADRIEN (ELIUS), nos VI et VII. — Eusèbe ne dit pas de quel ouvrage d'Ariston il avait tiré ces circonstances, mais rien n'empêche qu'il ne les ait lues dans son *Dialogue*, sans qu'il soit besoin de supposer à cet auteur une histoire suivie de la ruine des juifs. Ariston a bien pu rapporter dans ce *Dialogue* l'*édit* d'Adrien comme une preuve de l'accomplissement des prophéties contre les juifs, ainsi que Tertullien l'a fait depuis dans un de ses ouvrages (870).

Nous n'avons plus l'ouvrage d'Ariston : il paraît qu'il a été traduit du grec en latin; il ne nous reste plus que la *Préface* du traducteur qui paraît avoir été un chrétien qui vivait du temps des persécutions, puisqu'il adressa sa version à un saint évêque nommé Vigile, auquel il prédit la couronne du martyre. On a encore moins de détails sur la vie d'Ariston que sur son livre, c'est-à-dire qu'on ne nous en apprend absolument rien. Quoi qu'il en soit, nous avons voulu donner les renseignements que les critiques nous ont transmis sur son *Dialogue*, car cet auteur peut être rangé parmi les premiers apologistes de la religion, et, à défaut de son histoire, il était juste que nous fissions celle de son livre dans ces Annales, de tout ce qui s'est fait dans ou pour l'Eglise.

**ARISTON**, médecin, eut la faiblesse de renier la foi, et de se prêter au vouloir des païens qui lui ordonnaient de couper la langue à saint Romain, qui fut martyrisé en 303. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° IV

**ARIULFE**, duc de Spolète, opprime Rome et le Pape saint Grégoire est obligé de réprimer sa tyrannie. *Voy.* l'article de ce saint Pontife.

**ARIUS**, diacre de Constantinople, vivait au commencement du IVe siècle, eut le malheur de partager les erreurs de son homonyme, et fut condamné d'abord dans le concile que saint Alexandre, patriarche de Constantinople, tint le premier, vers 320, contre l'arianisme naissant, et ensuite dans d'autres conciles qui suivirent.

**ARIUS**, évêque de Pétra en Palestine, eut le bon esprit de quitter les eusébiens en 347 (*Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint) n° XVI) pour se joindre aux occidentaux, c'est-à-dire aux orthodoxes. Mais cette action de courage lui valut les honneurs de la persécution et de l'exil. *Voy.* l'article ANDRINOPLE (MARTYRS D').

**ARIUS**, auteur de l'hérésie peut-être la

(866) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. Ier, pag. 692, note B.

(867) *Tradit. in Gen.* et lib. II in cap. III *Epist. ad Galat.*

(868) *Hist.*, lib. IV, cap. 6.

(869) Cette ville était extrêmement forte et située dans le voisinage de Jérusalem.

(870) Dom Ceillier, ubi supra, pag. 695.

plus dangereuse, et certainement la plus répandue, la plus subversive qui ait déchiré l'unité de l'Eglise et qui l'ait jetée dans toutes sortes d'épreuves, de luttes, de troubles au IVe siècle.

I. Cet homme, triste mélange d'orgueil et d'ambition basse, était natif de Lybie. Il suivit d'abord, pendant quelque temps, le schisme de Mélèce (*voy.* son article). Puis, l'ayant quitté, il se réconcilia avec saint Pierre, évêque d'Alexandrie, qui alla même jusqu'à l'ordonner diacre. Mais il ne tarda pas à chasser Arius de l'Eglise, parce que celui-ci le blâmait d'excommunier les partisans de Mélèce. Saint Pierre ayant souffert le martyre en 311, le siége d'Alexandrie vaqua pendant un an, après lequel on élut Achillas, homme d'une grande âme et d'une vie pure. — *Voy.* son article. — Il eut cependant le malheur de se laisser tromper par Arius qui vint lui demander pardon, qu'il admit, dès lors, à sa communion, auquel il permit de remplir les fonctions de diacre et qu'il éleva enfin à la prêtrise. Mais saint Achillas ne gouverna l'église d'Alexandrie que quelques mois, et, après sa mort, on élut Alexandre, vers l'an 313.

Arius qui avait prétendu à l'épiscopat, éprouva un grand ressentiment de voir qu'Alexandre lui avait été préféré. Il était alors chargé de la prédication et du gouvernement d'une église, car il y avait dans Alexandrie des espèces de paroisses administrées par des prêtres (871). Celle d'Arius se nommait Baucale. Il vit donc avec jalousie l'élévation d'Alexandre, et comme il ne pouvait rien reprendre dans ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine : une occasion se présenta et Arius la saisit avec empressement. Alexandre, parlant de la Sainte Trinité en présence de son clergé, soutint qu'il y avait unité dans la trinité ; Arius prétendit que c'était introduire l'hérésie de Sabellius, et donna dans l'extrémité opposée, disputant avec trop d'aigreur : « Si le Père a engendré le Fils, dit-il, celui qui est engendré a un commencement de son être ; d'où s'ensuit qu'il y a eu un temps auquel le Fils n'était point, et par conséquent qu'il est tiré du néant. » Il ajoutait que le Fils de Dieu est sa créature et son ouvrage, capable de vertu et de vice par son libre arbitre ; et plusieurs autres conséquences de son mauvais principe. Cette doctrine était nouvelle et inconnue jusqu'alors ; au contraire, saint Alexandre enseignait avec toute l'Eglise, que le Fils de Dieu est de même dignité et de même substance que lui.

II. Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers ; en sorte que le mal demeura quelque temps caché ; mais quand il se vit écouté et soutenu d'un grand nombre de sectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernaient les églises d'Alexandrie, se donnèrent aussi la liberté de prêcher des doctrines différentes, et le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étaient Colluthe, Carponas et Sarmate ; mais ces deux derniers se rangèrent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, sept prêtres, et même quelques évêques.

Plusieurs choses d'ailleurs contribuaient à ce qu'il se fit des partisans. Il avait le talent de séduire, il était déjà vieux ; on croyait voir en lui de la vertu et du zèle ; son extérieur était composé, sa taille extraordinairement grande, son visage sérieux et abattu, comme celui d'un homme adonné à la mortification ; son habit austère, car il ne portait qu'une tunique sans manches, et un manteau étroit. D'ailleurs sa conversation était douce et agréable, propre à gagner les esprits ; il était instruit de la dialectique et des sciences profanes.

Saint Alexandre, son patriarche, essaya d'abord de le ramener par les avertissements charitables, et usa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignirent. Colluthe en prit prétexte de se séparer, de tenir des assemblées à part, et même d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, prétendant avoir besoin de cette autorité pour résister à Arius. On dit même qu'il ajouta l'hérésie au schisme, enseignant que Dieu n'est point l'auteur des maux qui affligent les hommes ; ce qui est vrai en ce sens que Dieu n'envoie pas des maux sans raison, et qu'il y a des maux qui viennent de la faute des hommes, mais ce qui est faux et erronné quand on considère, comme on doit le faire, que les maux inséparables de notre nature déchue, sont des biens par rapport à la justice, ainsi que dit saint Augustin (872). Mais la secte de Colluthe fut bientôt dissipée. *Voy.* l'article COLLUTHE.

III. Comme celle d'Arius allait toujours croissant, saint Alexandre assembla son clergé, et donna à Arius la liberté de soutenir son opinion. Nous rapportons à son article (tom. Ier, col. 608, 609), ce qu'il fit en cette circonstance contre l'arianisme naissant, et nous n'avons pas à y revenir. Mais ce que nous devons donner ici c'est la substance de la lettre synodale qu'il adressa aux évêques qui défendaient la doctrine apostolique ; lettre que nous avons seulement mentionnée, et qui trouve naturellement sa place en cet endroit puisqu'elle expose les erreurs et les menées d'Arius et de ses partisans.

Alexandre s'exprime d'abord ainsi : Arius et Achillas ont depuis peu formé une conspiration contre l'Église. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exerçant jour et nuit à inventer des calomnies contre Jésus-Christ et contre nous. Ils censurent la sainte doctrine apostolique, et, imitant les juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur ; ils excitent contre nous tous les jours

(871) Epiph., *Hæres.*, c. 69, n° 2 ; Sozom. I, c. 15.

(872) S. Aug., hær. 65.

des séditions et des persécutions, soit en nous traduisant devant les tribunaux par le crédit de quelques femmes indociles qu'ils ont séduites, soit en déshonorant le christianisme par l'insolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les rues. Il ajoute qu'ils ont écrit à plusieurs évêques, sous prétexte de leur demander la paix et l'union, mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils pussent lire à leurs sectateurs, afin de les retenir dans l'erreur.

Saint Alexandre se plaint de ce que quelques-uns les avaient reçus à leur communion, contrairement au canon apostolique (873). C'était, en effet, une ancienne règle, qu'un évêque ne devait pas recevoir ceux qui avaient été excommuniés par un autre, et nous la lisons parmi les canons attribués aux apôtres. Alexandre rapporte ensuite comme il suit la doctrine d'Arius et de ses affidés :

Ils disent qu'il y avait un temps où le Fils de Dieu n'était point, qu'il a été fait après n'avoir point été, et qu'il a été fait tel que sont naturellement tous les hommes. Car, ils disent que Dieu a tout fait de rien, et comprennent le Fils de Dieu dans la création de tout ce qui est; conséquemment ils disent qu'il est de nature changeante, susceptible de vice et de vertu. Nous pouvons aussi, disent ces malheureux, devenir enfants de Dieu comme lui; car il est écrit (874) : ***J'ai engendré des enfants et les ai élevés.*** Et quand on leur objecte les paroles qui suivent, ***Et ils m'ont méprisé***, ils sont assez impies pour répondre, que Dieu ayant prévu que ce Fils ne le mépriserait point, l'a choisi entre tous, sans qu'il ait rien de sa nature, qui le distingue des autres fils. Car, disent-ils, il n'y a personne qui soit naturellement Fils de Dieu, ni qui lui appartienne proprement; mais celui-ci, étant changeant de sa nature, a été choisi parce qu'il s'est exercé à la vertu avec tant d'application qu'il ne s'est point changé en pis. En sorte que, si Paul ou Pierre avaient fait le même effort, leur filiation ne différerait point de la sienne. Et ils détournent à ce sens ces paroles du psaume (875) : ***Tu as aimé la justice et haï l'iniquité : c'est pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allégresse, plus excellemment que les autres.***

Après avoir ainsi rapporté les blasphèmes d'Arius, il explique la doctrine de l'Eglise. Et premièrement, il insiste sur cette parole de saint Jean (876) : ***Le Fils unique qui est dans le sein du Père***, pour montrer qu'ils sont inséparables. Et, pour faire voir qu'il n'est pas mis au nombre des choses tirées du néant, il examine ces paroles (877) : ***Au commencement était le Verbe***, et le reste. Si toutes choses, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'être aux créatures, peut-il n'avoir pas toujours été? Car, la raison ne peut comprendre que l'ouvrier soit de même nature que l'ouvrage. Or, il est contraire et entièrement éloigné d'être au commencement, et d'avoir commencé d'être; au lieu qu'on ne voit aucune distance entre le Père et le Fils, pas même concevable par la pensée. Saint Jean, considérant donc de loin que le Verbe était Dieu, et qu'il était au-dessus de l'idée des créatures, n'a point voulu parler de sa génération et de sa production, n'osant pas employer les mêmes mots pour montrer le Créateur et la créature. Non que le Verbe ne soit engendré, il n'y a que le Père seul qui ne le soit point; mais parce que la production ineffable du Fils unique de Dieu surpasse la pensée des évangélistes, et peut-être même celle des anges. Au reste, c'est une imagination insensée que le Fils soit tiré du néant, et que sa production soit temporelle. Car, ce que l'on dit qu'il n'était pas, doit se rapporter à quelque espace de temps ou de siècle; or, s'il est vrai que tout a été fait par lui, il est clair que tout siècle, tout temps, tout espace est son ouvrage; et comment n'est-il pas absurde qu'il y ait eu un temps auquel ne fut pas celui qui a fait tous les temps, c'est-à-dire que la cause soit postérieure à l'effet?

Il applique ici ces paroles de saint Paul (878): ***Qu'il est né avant toute créature; que Dieu l'a établi héritier de tout, et qu'il a fait par lui les siècles mêmes.*** Et encore (879): ***Tout a été créé par lui dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et les invisibles, les principautés, les puissances***, et le reste; et ***il est avant toutes choses*** (880). Le Père est donc toujours Père, parce que le Fils existe toujours avec lui. C'est une impiété de dire que la sagesse de Dieu, ou sa puissance, n'ait pas toujours été; que son Verbe ait été autrefois imparfait, ou de nier l'éternité des autres nations qui caractérisent le Père et le Fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres; étant conforme à la nature divine du Père, elle le met infiniment au-dessus de ceux qui sont devenus par lui enfants adoptifs.

Il est d'une nature immuable, étant parfait et sans aucun besoin de rien; les autres, étant sujets au changement en bien et en mal, ont besoin de son secours. Car, quel progrès pourrait faire la sagesse de Dieu? que pourrait apprendre la vérité même? comment se pourrait perfectionner la vie, la vraie lumière? Mais, combien est-il plus contre la nature que la sagesse devienne jamais susceptible de folie, ou la puissance de Dieu de faiblesse; que la raison soit déraisonnable, ou la vraie lumière mêlée de ténèbres? Ceux qui sont ses créatures, les hommes et les anges ont reçu des bénédic-

(873) *Can. apost.*, VI.
(874) *Isa.* I, 2, 70.
(875) *Ps.* XLIV, 48.
(876) *Joan.* I, 18.
(877) *Ibid.*, 1.
(878) *Coloss.* I, 5.
(879) *Hebr.* I, 2.
(880) *Coloss.* I, 16.

tions pour croître, en s'exerçant aux vertus et aux préceptes de la loi, afin de ne point pécher; c'est pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ étant par nature Fils du Père est adoré de tous (881); les autres quittant l'esprit de servitude, et recevant l'esprit d'adoption par le progrès dans les bonnes œuvres, deviennent par sa grâce enfants adoptifs. Saint Paul déclare sa filiation véritable, propre, naturelle, excellente, en disant de Dieu (882): *Il n'a pas épargné son propre Fils; mais il l'a livré à la mort pour nous tous;* car il l'appelle son propre Fils, à la différence de nous, qui ne le sommes ni proprement ni par nature. Il rapporte encore ce passage de l'Evangile (883): *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui je me plais;* et ces deux des psaumes: *Le Seigneur m'a dit: Tu es mon fils, et je t'ai engendré de mon sein avant l'aurore* (884): tout cela pour montrer qu'il est Fils véritablement et par nature.

IV. Saint Alexandre ajoute: Je laisse plusieurs choses que je pourrais dire, craignant d'être importun si j'usais de plus longs discours en parlant à des docteurs qui sont du même sentiment. Vous êtes instruits de Dieu même, et vous n'ignorez pas que cette nouvelle doctrine ne soit celle d'Ebion et d'Artemas, et une imitation de Paul de Samosate, qui a été chassé de l'Eglise par un concile et par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui succéda et demeura séparé plusieurs années sous trois évêques, et ceux-ci sont imbus de la même impiété.

Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles puissent convenir, dit ici Fleury (885), que le fameux martyr prêtre d'Antioche (*voy.* son article) dont en effet Arius se vantait d'être disciple. Il se peut faire que sa doctrine, faute d'être bien entendue, ait été quelque temps suspecte; mais, quoi qu'il en soit, il est certain qu'au temps de son martyre il était dans la communion de l'Eglise. Aussi saint Alexandre dit bien qu'il en a été séparé, mais non pas qu'il en soit demeuré exclu. Le saint évêque continue ainsi: Ils sont encouragés par l'approbation de trois évêques de Syrie, ordonnés je ne sais comment et dont le jugement vous doit être réservé. Ces trois évêques qu'Alexandre ne nomme point par délicatesse sont: Eusèbe de Césarée en Palestine, Paulin de Tyr et Patrophile de Scythopolis.

Ils savent par cœur, continue-t-il, les passages qui parlent de la Passion du Fils de Dieu, de son humiliation, de sa pauvreté, de son anéantissement; et tous les autres termes semblables qu'il a empruntés pour nous, ils les opposent à sa divinité. Mais ils oublient les passages qui marquent sa gloire naturelle, sa noblesse et sa demeure dans le sein du Père, comme celui-ci: *Le Père et moi nous sommes une même chose* (886); ce que le Seigneur dit, non pour montrer qu'il est le Père, ou que les deux personnes n'en sont qu'une, mais que le Fils garde naturellement la ressemblance exacte du Père, et qu'il est une image parfaitement conforme à l'original.

Saint Alexandre ajoute, en parlant des ariens: Ils ne croient pas qu'on puisse leur comparer aucun des anciens ou de ceux qui ont été nos maîtres dans notre jeunesse, ni qu'aucun des évêques qui sont au monde soit arrivé à la sagesse. Ils sont les seuls sages, les seuls inventeurs de la doctrine: à eux seuls a été révélé ce qui n'est pas même venu en pensée à aucun autre sous le soleil... Ils nous accusent d'enseigner qu'il y a deux êtres non engendrés, et soutiennent qu'il le faut dire, ou soutenir comme eux, que le Fils est tiré du néant. Ne voyant pas la distance qu'il y a entre le Père non engendré et les créatures qu'il a faites de rien; au milieu de ces deux extrêmes est le Fils unique de Dieu Verbe, par qui le Père a tout fait de rien, que le Père a engendré de lui-même.

Saint Alexandre explique ensuite sa foi en ces termes: Nous croyons avec l'Eglise apostolique en un seul Père non engendré, qui n'a aucun principe de son être; immuable et inaltérable, toujours le même, incapable de progrès ou de diminution; qui a donné la loi, les prophètes et les évangiles, qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres et de tous les saints. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du Père, qui est, non à la manière des corps par retranchement ou par écoulement, comme le veulent Sabellius et Valentin, mais d'une manière ineffable et inénarrable, comme il est dit (887): *Qui racontera sa génération?* Et comme il a dit lui-même (888): *Personne ne connaît qui est le Père que le Fils*, et *personne ne connaît qui est le Fils que le Père.*

Nous avons appris encore qu'il est immuable et inaltérable comme le Père, qu'il n'a besoin de rien, qu'il est parfait et semblable au Père, et qu'il ne lui manque que de n'être pas non engendré comme lui; c'est en ce sens, qu'il a dit lui-même (889): *Le Père est plus grand que moi.* Nous croyons aussi que le Fils procède toujours du Père, mais qu'on ne nous soupçonne pas pour cela de nier qu'il soit engendré, car ces mots: *Il était, et toujours et avant les siècles,* ne signifient pas la même chose que non engendré. Ils semblent signifier comme une extension de temps, mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, et pour ainsi dire l'antiquité du Fils unique. Il faut donc conserver au Père cette dignité propre de n'être point engendré, en disant qu'il n'a

(881) *Rom.* VIII, 15.
(882) *Rom.* VIII, 32.
(883) *Matth.* III, 37.
(884) *Ps.* II, 7, et *Ps.* CIII, 3.
(885) *Hist. ecclés.*, liv. x, n° 30.

(886) *Joan.* x, 30.
(887) *Ps.* LIII, 8.
(888) *Luc* x, 22
(889) *Joan.* XIV, 28.

aucun principe de son être : mais il faut aussi rendre au Fils l'honneur qui lui convient, lui attribuant d'être engendré du Père sans commencement, et reconnaissant comme la seule propriété du Père de n'être point engendré.

Saint Alexandre continue : Nous confessons un seul Saint-Esprit, qui a également sanctifié les saints de l'Ancien Testament, et les divins docteurs du Nouveau. Une seule Eglise catholique et apostolique, toujours invincible, quoique tout le monde conspire à lui faire la guerre, et victorieuse de toutes les entreprises impies des hérétiques, par la confiance que nous donne le Père de famille, en disant : *Prenez courage, j'ai vaincu le monde* (890). Après cela nous reconnaissons la résurrection des morts, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ en a été les prémices, ayant pris de Marie, la mère de Dieu, un corps véritable non en apparence. Le terme de Mère de Dieu *Theotocos*, est ici très-remarquable pour la suite. Saint Alexandre ajoute : Sur la fin des siècles, il a habité avec le genre humain pour détruire le péché : il a été crucifié, il est mort, sans aucun préjudice de sa divinité : il est ressuscité, il est monté au ciel, et il est assis à la droite de la Majesté. Voilà ce que nous enseignons, ce que nous prêchons ; voilà les dogmes apostoliques de l'Eglise, pour lesquels nous sommes prêts à souffrir la mort et les tourments.

Arius et les autres qui combattent avec lui ces vérités, ont été chassés de l'Eglise, suivant cette parole de saint Paul : *Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème* (891). Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-ci, que nos frères ont excommuniés ; que personne n'écoute leurs discours, ni ne lise leurs écrits : ce sont des imposteurs qui ne disent jamais la vérité. Condamnez-les avec nous, à l'exemple de nos confrères qui m'ont écrit, et qui ont souscrit au Mémoire que je vous envoie avec leurs lettres, par mon fils le diacre Apion... Je m'attends à recevoir de vous des lettres semblables. Car, après plusieurs autres remèdes, j'ai cru que ce consentement des évêques achèverait de guérir ceux qu'ils ont trompés...

Telle est là lettre de saint Alexandre ; on trouve à la fin les noms de ceux qui étaient excommuniés : le prêtre Arius, neuf diacres, le premier desquels est Achillas.

V. Malgré le zèle d'Alexandre, malgré tous ses efforts, Arius et ses partisans ne travaillèrent pas moins à répandre leurs erreurs. Aussi le mal alla-t-il toujours croissant, et les âmes s'infestaient de plus en plus de l'arianisme. Alors le saint évêque d'Alexandrie eut recours à un second concile, ainsi que nous l'avons dit (*Voy.* l'article Alexandre (Saint), n° III), et il en rendit compte dans une lettre adressée à tous les évêques du monde, et dont l'analyse doit trouver ici sa place.

Alexandre dit d'abord qu'il avait voulu garder le silence pour étouffer le mal en présence des apostats, et ne pas souiller les oreilles des personnes simples. « Mais, ajoute-t-il, puisque Eusèbe, qui croit disposer des affaires de l'Eglise, parce qu'il a laissé Béryte, et usurpé l'Eglise de Nicomédie, sans que l'on en ait fait justice, se met aussi à la tête de ces apostats, et écrit de tous côtés en leur faveur, je suis obligé de rompre le silence pour vous faire connaître à tous et les personnes des apostats et les malheureux discours de leur hérésie, afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Eusèbe vous pourrait écrire. Ceux qui se sont séparés sont : Arius, Achillas, Aïthales, Carpones, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Menas, Helladius et Gaïus, et avec eux, Second et Théonas, ci-devant évêque. Voici ce qu'ils disent, et ce qu'ils ont inventé sans l'autorité de l'Ecriture.

« Dieu n'a pas toujours été Père, mais il a été un temps qu'il ne l'était point. Le Verbe de Dieu n'a pas toujours été, il a été fait de rien ; ce Fils est une créature et un ouvrage ; il n'est point semblable au Père en substance, ni son Verbe véritable, ni sa vraie sagesse. On le nomme improprement Verbe et Sagesse, ayant été fait lui-même par le Verbe propre de Dieu, et par la sagesse qui est en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'est pourquoi il est changeant et altérable de sa nature, comme toutes les créatures raisonnables ; il est étranger, différent et séparé de la substance de Dieu. Le Père est ineffable pour le Fils qui ne le connaît pas parfaitement ; car le Fils ne connaît pas même sa propre substance telle qu'elle est. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'instrument par lequel Dieu nous a créés, et il n'aurait point été si Dieu n'avait voulu nous faire. On leur a demandé si le Verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait, et ils n'ont pas eu horreur de dire : *Oui, il le peut ; car il est d'une nature changeante, puisqu'il a pu être engendré et créé.* Comme Arius et ses sectateurs soutenaient tout cela avec impudence nous les avons anathématisés, étant assemblés avec les évêques d'Egypte et de Libye. Eusèbe et son parti les ont reçus, s'efforçant de mêler la vérité avec le mensonge ; mais ils n'y réussiront pas : la vérité demeure victorieuse.

« Car, qui a jamais ouï rien de semblable, ou qui le peut ouïr maintenant sans être surpris, et sans boucher ses oreilles, de peur qu'elles n'en soient souillées ? Qui peut entendre dire à saint Jean : *Au commencement était le Verbe*, sans condamner ceux qui disent : Il a été un temps qu'il n'était point ? Qui peut ouïr dans l'Evangile, le Fils unique, et tout a été fait par lui, sans détester ceux qui disent que le Fils est une des créatures (892) ? Comment peut-il être l'une

(890) *Joan.* XVI, 33.
(891) *Gal.* XVI, 8.
(892) *Vid.* Vales.

les choses qui ont été faites par lui? ou comment est-il fils unique, s'il est mis au nombre de tous les autres? Comment est-il sorti du néant, puisque le Père dit (893): *Mon cœur a produit une bonne parole, et je t'ai engendré dans mon sein avant l'aurore* (894)? Comment peut il être dissemblable au Père en substance, lui qui est l'image parfaite et la *splendeur du Père* (895), et qui dit: *Celui qui me voit, voit aussi mon Père* (896)? S'il est le Verbe, c'est-à-dire la raison et la sagesse du Père, comment n'a-t-il pas toujours été? Ils doivent donc dire que Dieu a été sans raison et sans sagesse. Comment peut-il être sujet au changement, lui qui dit (897): *Je suis dans le Père, et le Père en moi*, et encore (898): *Le Père et moi nous ne sommes qu'un?* Et, selon l'Apôtre (899): *Jésus-Christ est le même aujourd'hui qu'hier, et dans tous les siècles*. Quelle raison ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand saint Paul dit (900): *Que tout est pour lui et par lui?* Quant à ce blasphème: Que le Fils ne connaît pas parfaitement le Père, il renverse cette parole du Seigneur (901): *Comme le Père me connaît, je connais le Père*. Si donc le Père ne connaît le Fils qu'imparfaitement, le Fils connaît le Père de même: ce qu'il n'est pas permis de dire.

« C'est ainsi que nous les avons souvent réfutés par les divines Ecritures; mais ils changent comme le caméléon; ce sont les pires de tous les hérétiques, puisque, voulant détruire la divinité du Verbe, ils approchent le plus de l'Antechrist. Ayant donc ouï nous-mêmes de nos oreilles leur impiété, nous les avons anathématisés et déclarés étrangers à la foi et à l'Eglise catholique; et nous en donnons avis à votre piété, nos chers et vénérables confrères, afin que, si quelqu'un d'eux a l'audace de se présenter à vous, vous ne le receviez point et que vous n'ajoutiez point de foi à ce qu'Eusèbe ou quelque autre pourrait vous écrire à leur sujet. »

Telle est la seconde lettre de saint Alexandre. Nous pensons que ces pièces font suffisamment connaître l'hérésie arienne. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les souscriptions de dix-sept prêtres, et de treize diacres d'Alexandrie; de seize prêtres et de seize diacres de la Maréote; mais on ne trouve point celles des cent évêques qui assistèrent à ce deuxième concile d'Alexandrie, tenu en 321.

VI. Avec cette lettre, saint Alexandre réitéra la déposition d'Arius, dans un acte dont nous avons donné le texte. — *Voy.* l'article Alexandre (Saint), n° III. — Quand Arius se vit ainsi condamné, il sortit d'Alexandrie et se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprès de quelques évêques (902). Son plus puissant protecteur était Eusèbe de Nicomédie, dès lors avancé en âge. Il lui écrivit la lettre suivante, où il explique lui-même sa doctrine (903).

« A mon très-cher seigneur Eusèbe, homme de Dieu, fidèle orthodoxe, Arius, injustement persécuté par le Pape Alexandre pour la vérité victorieuse de tout, que vous défendez vous-même, salut en Notre-Seigneur. Mon père Ammonius partant pour Nicomédie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre cette occasion de vous saluer, et en même temps d'informer votre charité de la grande persécution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous, jusqu'à nous avoir chassés de la ville comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement: Dieu est toujours, le Fils est toujours; le Père et le Fils sont ensemble; le Fils est avec Dieu sans être engendré; il est toujours engendré; il est engendré et ne l'est pas. Le Père ne précède pas le Fils d'un moment; pas même de la pensée. Toujours Dieu, toujours le Fils, le Fils procède de Dieu même. Et parce qu'Eusèbe de Césarée votre frère, Théodote, Paulin, Athanase, Grégoire, Aétius et tous les Orientaux disent que Dieu est avant son Fils sans commencement, ils ont été frappés d'anathème, excepté seulement Philogone, Hellanique et Macaire, trois hérétiques ignorants qui disent que le Fils est, les uns une expiration, les autres une projection, les autres non engendré comme le Père. Nous ne pouvons seulement entendre de telles impiétés, quand ces hérétiques nous menaceraient de mille morts. Mais, que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons nous enseigné, qu'enseignons-nous encore? Que le Fils n'est point non engendré, ni portion du non engendré en aucune manière, ni tiré d'aucun sujet. Mais que par la volonté et le conseil du Père, il a subsisté avant les temps et avant les siècles, pleinement Dieu, Fils unique, inaltérable, et qu'avant que d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'était pas, car il n'était pas non engendré. Nous sommes persécutés pour avoir dit: Le Fils a un commencement et Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persécute, et pour avoir dit, qu'il est tiré du néant. Ce que nous avons dit, par ce qu'il n'est, ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persécute: vous savez le reste. Je souhaite que vous vous portiez bien en Notre-Seigneur, et que vous vous souveniez de mes affections, pieux Eusèbe collusianiste. »

VII. Arius appelle Eusèbe *collusianiste*, parce qu'ils avaient été ensemble disciples du martyr saint Lucien, prêtre d'Antioche, dont nous venons de parler un peu plus

(893) *Ps.* XLIV.
(894) *Psal.* CIX.
(895) *Heb.* I, 2.
(896) *Joan.* XIV, 9.
(897) ibid., 10.
(898) *Joan.* X, 20.
(899) *Heb.* XIII, 8.
(900) *Heb.* II, 10.
(901) *Joan.* X, 15.
(902) Epiph., hæres. 69, n° 4.
(903) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. X, n° 35.

haut (n° IV). Après avoir reçu cette lettre d'Arius, Eusèbe de Nicomédie écrivit à Paulin de Tyr pour défendre la doctrine du fameux hérétique. De son côté, Arius écrivit lui-même de Nicomédie à saint Alexandre, en ces termes (904) :

« Au bienheureux Pape Alexandre, notre évêque, les prêtres et les diacres, salut en Notre-Seigneur. La foi que nous avons reçue de nos ancêtres et apprise de vous, bienheureux Pape, est telle : Nous reconnaissons un Dieu, seul non-engendré, seul éternel, seul sans principe, seul véritable, qui seul possède l'immortalité (905), seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit et gouverne tout, immuable, inaltérable, juste et bon, le même Dieu de la loi des prophètes et du Nouveau Testament, qui a engendré son Fils unique avant le temps des siècles (906), par qui il a fait les siècles mêmes, et tout le reste. Il l'a engendré non en apparence, mais en vérité (907); il lui a donné l'être par sa volonté, et l'a rendu immuable et inaltérable, créature de Dieu parfait, non comme une des créatures; Fils, non comme un de ses fils. Il n'est pas sorti hors du Père, comme Valentin l'a enseigné. Il n'est pas, comme Manès l'a inventé, une partie consubstantielle du Père, ni tel que dit Sabellius, qui, divisant l'unité, a dit qu'il est Fils et Père tout ensemble, ni, selon Hiéracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'est pas non plus, que celui qui était auparavant, ait été engendré depuis ou créé Fils. Vous-même, bienheureux Pape, avez souvent condamné, au milieu de l'Eglise et dans l'assemblée des prêtres, ceux qui introduisaient ces erreurs.

« Mais nous disons qu'il a été créé par la volonté de Dieu avant les temps et avant les siècles, et qu'il a reçu du Père la vie, l'être et la gloire, que le Père lui a conférés en même temps. Car, le Père, lui donnant la possession de toutes choses, ne s'est pas privé de ce qu'il en a lui-même, comme non engendré. Il est la source de tout, en sorte qu'il y a trois hypostases. Dieu, étant la cause de tout, est sans principe et très-seul. Le Fils, engendré hors le temps par le Père, créé et fondé avant les siècles, n'était pas avant que d'être engendré ; mais il subsiste par le Père, seul engendré hors le temps avant toutes choses. Car, il n'est pas éternel, ni coéternel au Père, ou non engendré comme lui; et il n'a pas l'être en même temps que son Père, comme quelques-uns disent des choses relatives, introduisant deux principes non engendrés. Mais comme l'unité est le principe de tout, ainsi Dieu est avant toutes choses. C'est pourquoi, il est aussi avant le Fils comme vous nous l'avez enseigné, prêchant au milieu de l'Eglise. Donc, en tant qu'il tient de Dieu l'être, la gloire et la vie, et qu'il en a reçu toutes choses, c'est ainsi que Dieu est son principe; car il le précède étant son Dieu, et avant lui. Que si quelques-uns entendent ces expressions : Il est de lui et de son sein, et je suis sorti de mon Père, et je viens, comme s'il était une partie consubstantielle ou une projection; le Père sera composé et divisible, et muable, et corps selon eux, et sujet à toutes les suites de la nature corporelle, lui qui est Dieu incorporel. »

Tel fut la lettre d'Arius à saint Alexandre. On y voit le fond de son hérésie, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il soutient à son évêque d'avoir enseigné cette doctrine, lui qui, dans sa lettre à Eusèbe de Nicomédie (*Voy.* n° VI), se plaint de ce que son évêque enseigne que le Fils est coéternel au Père.

VIII. On croit que ce fut vers ce même temps qu'Arius composa sa *Thalie* (908). C'était un cantique sur la même mesure et sur le même air des chansons infâmes que Sotade avait autrefois composées pour les festins et pour les danses, ce qui suffisait pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenait; car Arius y avait enfermé la substance de sa doctrine. Il fit plusieurs autres cantiques, pour la répandre et l'insinuer agréablement dans les esprits, même des personnes les plus grossières : il y en avait pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournaient la meule.

Cependant Eusèbe de Nicomédie et ceux de son parti se sentant offensés de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avait point cédé aux prières qu'ils lui avaient adressées plusieurs fois de recevoir Arius, ne firent que s'exaspérer davantage, et se montrèrent plus animés que jamais à répandre l'arianisme. Ils assemblèrent un concile en Bithynie, et écrivirent à tous les évêques du monde de communiquer avec les ariens, comme ayant des sentiments orthodoxes, et de disposer Alexandre à communiquer avec eux.

De son côté, Arius, ne gagnait rien sur Alexandre qui demeurait toujours ferme. Il s'adressa à Paulin de Tyr, à Eusèbe de Césarée, à Patrophile de Scythopolis, et leur demanda, pour lui et pour les siens, permission d'assembler le peuple qui était avec eux, comme étant déjà ordonnés prêtres; puisque c'était la coutume à Alexandrie, que les prêtres assemblassent le peuple des églises particulières, sans préjudice de l'évêque, qui était au-dessus de tous. Car alors il n'y avait d'ordinaire en chaque ville qu'une assemblée ecclésiastique où l'évêque présidait ; et c'était apparemment l'étendue de la ville d'Alexandrie qui obligeait à en tenir plusieurs. Ces trois évêques, s'étant réunis avec d'autres évêques de Palestine, accordèrent à Arius ce qu'il demandait, et lui permirent, à lui et aux autres prêtres alexandrins de son parti, de réunir leurs

(904) Athanas., *de Synod.* p. 885; Epiphan., *Hæres.* 69, n° 7, 8.
(905) *I Tim.* IV, 16.
(906) *II Tim.* I, 9.
(907) *Heb.* I, 2.
(908) Fleury, liv. X, n° 36.

sectateurs comme auparavant; mais à la charge de demeurer soumis à Alexandre, et de le prier toujours qu'il leur accordât sa paix et sa communion. Ainsi l'on voyait en Palestine des assemblées particulières sous ces prêtres ariens, qui, malgré l'évêque d'Alexandrie, prétendaient faire partie de son église; et l'on ne gênait pas leur liberté: on s'attachait plutôt à leur opposer la vraie doctrine et à la proclamer partout. C'était dès lors une lutte toute intellectuelle.

Ce n'était pas seulement les évêques et les prêtres qui disputaient, les peuples entiers se préoccupaient de ces hautes questions; mais il en résultait nécessairement des divisions, et le mal vint à un tel point que les païens, sur leurs théâtres, tournaient en raillerie le christianisme. Tout cela était inévitable; il reste à savoir si des mesures de répression n'auraient pas amené de plus grands maux. Il y avait déjà un grand nombre de lettres d'écrites de part et d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favorisaient (909). Alexandre d'Alexandrie recueillit celles qui soutenaient la doctrine catholique, et l'on comptait jusqu'à soixante-dix celles qu'il réunit (910). Ces lettres servirent depuis de fondement aux disputes entre les catholiques et les diverses sectes d'ariens. Mais, dans tout ceci, il fallait tâcher de gagner la puissance temporelle, et, déjà alors, comme il arriva toujours dans la suite, ce fut le parti de l'erreur qui travailla à cela. Eusèbe de Nicomédie profita des dispositions où se trouvait alors Constantin, qui n'était point encore baptisé, pour lui donner sur cette affaire toutes les impressions qu'il voulait. Il lui fit entendre que cette division des Eglises n'était qu'apparente; qu'elle n'avait d'autre fondement que des disputes de mots et de vaines subtilités qui ne touchaient en rien au fond de la religion; que le plus grand mal était l'aigreur des esprits, et en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius, et qu'il était de la piété de l'empereur d'employer son autorité pour lui imposer silence.

D'après ces perfides conseils, Constantin qui aurait bien pu décliner sa compétence dans une affaire purement doctrinale, accepta le rôle que ces prêtres lui donnaient. Il voulut se poser en conciliateur entre l'évêque orthodoxe, défenseur zélé et intrépide de la vérité, et le prêtre apostat semeur d'hérésie. Il fit écrire une lettre adressée conjointement à Alexandre et à Arius, pour les engager à se *pardonner réciproquement* leurs fautes, et à étouffer *cette petite dispute* qui s'était élevée entre eux sur une *question frivole*. — *Voy.* l'article CONSTANTIN. — Voilà comment on traitait une affaire aussi grave; preuve que l'empereur n'aurait pas dû s'en mêler, et que le secrétaire qui tenait la plume pour lui, en cette circonstance, n'était peut-être autre que Eusèbe de Nicomédie. Et cette question, qu'on ne craignait pas de traiter de *frivole*, « n'était rien moins, dit Fleury (911), que de savoir si Jésus-Christ était Dieu ou créature; et, par conséquent, si tant de martyrs et d'autres saints qui l'avaient adoré depuis la publication de l'Evangile avaient été idolâtres en adorant une créature, ou s'ils avaient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le Père! »

IX. Pendant toutes ces menées, le premier concile général, tenu à Nicée en 325, avait été convoqué, et s'était réuni. — *Voy.* son article.— Avant la séance publique, les évêques tinrent des conférences particulières, où ils appelèrent Arius.

Celui-ci s'y rendit, et expliqua toutes ses erreurs, comme nous les avons rapportées dans ses lettres (n°s VI et VII). Devant tous ces évêques, assemblés de tant de pays, il répéta ses blasphèmes, odieux même à réciter, dit Fleury (912). Les Pères du concile se bouchaient les oreilles, et rejetèrent cette doctrine comme étrangère et éloignée de la foi de l'Eglise (913). Les uns voulaient condamner sans examen toute nouveauté, pour s'en tenir à la foi qu'ils avaient reçue par tradition dès le commencement; c'étaient principalement ceux que la simplicité de leurs mœurs éloignait de toute curiosité dans la religion (914). D'autres soutenaient qu'il ne fallait pas suivre sans examen les anciennes opinions.

Dans la séance publique, Arius fut de nouveau entendu et il répéta ses mêmes blasphèmes avec une imperturbable audace. On examina à fond sa doctrine; on la discuta même très-vivement, et les Pères finirent par le condamner, ainsi que ses écrits, et nommément sa *Thalie*. On condamna aussi les personnes que le concile d'Alexandrie avait condamnées avec Arius, entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque arien d'Antioche, et Piste, depuis évêque arien d'Alexandrie. — *Voy.* l'article NICÉE (PREMIER CONCILE GÉNÉRAL TENU A) en 325.

En exécution de la sentence du concile, Constantin écrivit deux lettres pour la faire connaître à ceux qui n'y avaient point assisté. La première est adressée aux Eglises en général; voici ce que l'empereur y dit au sujet de notre malheureux hérétique: « Arius seul a été convaincu d'avoir, par l'opération du démon, semé cette doctrine impie, premièrement parmi vous, et ensuite ailleurs. » Sa seconde lettre est plutôt un édit qui condamne Arius et ses écrits. Nous en passons le fastueux préambule: « Puisque Arius, dit l'empereur, a imité les méchants, il mérite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre, ayant composé des écrits impies contre la religion, est devenu l'op-

(909) Soc., *Hist.*, lib. I, c. 6.
(910) Epiph., hæres. 69, n° 4.
(911) Liv. X, n° 42; *voy.* aussi notre article ALEXANDRE (Saint) n° V.
(912) Liv. XI, n° 9.
(913) Athan., *Or. in Ar.*, p. 294. c.
(914) Sozom. I c. 12.

probre de la postérité, et ses écrits ont été supprimés; de même je veux qu'Arius et ses sectateurs soient nommés *porphyriens*, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imités; que s'il se trouve quelque écrit composé par Arius, il soit jeté au feu, afin qu'il n'en reste aucun monument, et je déclare que quiconque sera convaincu d'avoir caché quelque écrit d'Arius, au lieu de le représenter et de le brûler, celui-là sera puni de mort aussitôt qu'il sera pris. » En même temps, Constantin exila Arius et les deux évêques qui étaient demeurés les plus opiniâtres dans son parti, Second et Théonas (915).

C'est ainsi que l'empereur usait de son autorité temporelle pour exécuter le jugement du concile de Nicée, qui était un jugement purement doctrinal et non coërcitif. On pense qu'il donna aux ariens le nom de *porphyriens* pour montrer qu'ils voulaient ramener l'idolâtrie; car, en disant que le Fils, qu'ils appelaient Dieu engendré, était une créature, ils adoraient la créature outre le créateur, et ne différaient des païens qu'en ce qu'ils n'en adoraient qu'une (916).

On trouve encore, dans Gélase de Cyzique, une longue lettre de Constantin à Arius et aux ariens. Il y parle, non plus en empereur ni même en catholique prudent, mais en rhéteur ampoulé; il y dispute contre Arius, lui dit des injures, le raille et tourne en ridicule son extérieur sévère et négligé : il le provoque avec emphase comme à un duel d'arguments. « Homme à la pensée de fer, donne-moi une preuve de ta résolution; si tu as confiance en toi-même, si tu es ferme sur la foi, si tu as la conscience tout à fait pure, viens à moi; viens, dis-je, à l'homme de Dieu. Sois persuadé que, par mes interrogations, je découvrirai les secrets de ton cœur, et s'il y avait en toi quelque folie, je te guérirai parfaitement de sa morsure en invoquant la grâce divine. Que si tu es trouvé avoir l'esprit sain, reconnaissant en toi la lumière de la vérité, je rendrai grâces à Dieu et je me féliciterai moi-même (917). » Avec son style de mauvais goût, cette lettre décèle encore une vaniteuse légèreté d'esprit. C'est la remarque de Fleury (918), reproduite par un historien moderne (919.)

X. Cependant cet empereur, qui se montrait si zélé contre Arius, se laissa persuader, par sa sœur Constantia (*Voy.* son article), que cet hérétique pouvait bien avoir été calomnié et être victime de la jalousie de son évêque. En conséquence, il rappela Arius de son exil et plusieurs autres ariens. C'est ainsi que le pouvoir temporel, se mêlant de toutes ces discussions religieuses, ne faisait que les entretenir et les fomenter, et finissait par créer de nouveaux embarras à l'Eglise.

Alexandre ne voulut point recevoir Arius ni lui permettre de rentrer à Alexandrie, et de là recrudescence dans la lutte. Aussi les ariens, regardant le saint évêque comme leur plus grand ennemi et le plus irréconciliable, résolurent-ils de le perdre. On écrivit aussi à saint Athanase, pour l'exhorter à recevoir Arius; mais ce fut en vain. Ce grand saint répondit « qu'il n'était pas juste de recevoir les auteurs de l'hérésie anathématisés par le concile œcuménique. » Arius fut encore anathématisé par tous les plus grands saints de son temps, comme nous le verrons à leurs articles; car ils comprirent, comme saint Antoine, saint Athanase, etc., qu'une hérésie qui attaque Jésus-Christ, ne peut avoir de communion avec l'Eglise catholique.

Cependant Arius faisait tous les efforts imaginables pour se rattacher quelque part, ou plutôt pour répandre ses doctrines à l'aide d'un semblant d'union avec quelques évêques. Ayant su qu'un concile se tenait à Jérusalem, en 335, il résolut de s'y présenter. Mais il lui importait d'y venir avec l'appui de l'empereur, et c'est à quoi il s'attacha. Déjà Constantin l'avait invité plusieurs fois à le venir trouver, espérant sans doute qu'il se repentirait sincèrement de ses erreurs, et qu'il pourrait ainsi le renvoyer à Alexandrie. Arius vint donc enfin à Constantinople avec le diacre Euzoïus, que saint Alexandre avait déposé avec lui, et ils présentèrent à l'empereur un écrit conçu en ces termes :

« A Constantin, notre maître très-pieux et très-chéri de Dieu, Arius et Euzoïus. Suivant vos ordres, Seigneur, nous vous exposons notre foi et nous déclarons par écrit devant Dieu, que nous et ceux qui sont avec nous, croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, et en Notre-Seigneur Jésus-Christ son Fils, produit de lui avant tous les siècles. Dieu Verbe par qui tout a été fait au ciel et sur la terre. Qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité et monté aux cieux, et doit encore venir juger les vivants et les morts. Et au Saint-Esprit; nous croyons la résurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux; et en une seule Eglise catholique de Dieu, étendue d'une extrémité à l'autre. C'est la foi que nous avons prise dans les saints Evangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : *Allez, instruisez toutes les nations, et les baptisez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*. Si nous ne croyons pas ainsi, et ne recevons pas véritablement le Père, le Fils et le Saint-Esprit, comme toute l'Eglise catholique et comme l'enseignent les Ecritures, que nous croyons en toutes choses, Dieu est notre juge, et maintenant et au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfants de l'Eglise et que nous tenons la foi de l'Eglise et des

(915) Labbe, tom. II; Theod., l. I, etc.
(916) Athan., IV, *in Arian.*, p. 468, 469.
(917) Labbe., tom. II.

(918) Liv. XI, n° 24.
(919) M. l'abbé Rohrbacher, tom. VI, pag. 215.

saintes Ecritures, que vous nous fassiez réunir à l'Eglise notre mère, en retranchant toutes les questions et les paroles superflues; afin qu'étant en paix avec l'Eglise, nous puissions tous ensemble faire les prières accoutumées pour la prospérité de votre empire et de votre famille. »

Il est assez curieux de voir les hérétiques recourir ainsi à la puissance temporelle et lui exposer leur profession de foi, la faisant, en quelque sorte, juge en ces matières. Constantin fut satisfait de cette déclaration, et cela devait être; car, n'étant pas apte aux questions théologiques, il ne put démêler la perfidie d'Arius. Il ne prit pas garde, en effet, que le mot de *consubstantiel*, ni rien d'équivalent ne se trouvait point dans cette profession de foi; qu'au contraire, il était rejeté sous le nom général de paroles inutiles, et que cette clause de croire selon les Ecritures, était un prétexte pour expliquer comme on voulait les termes qui paraissaient les plus forts pour la divinité du Fils de Dieu.

L'empereur crut donc qu'Arius et Euzoïus étaient revenus de bonne foi à la décision du concile de Nicée; il s'en félicita; mais il eut le bon esprit de ne pas s'attribuer le droit de les recevoir à la communion avant le jugement de ceux qui devaient les examiner, suivant la loi de l'Eglise; ainsi, il les envoya au prétendu concile qui se tenait à Jérusalem, auquel il écrivit d'examiner leur profession de foi, et de juger en leur faveur s'ils paraissaient orthodoxes ou calomniés par envie, ou s'ils s'étaient repentis après avoir été légitimement condamnés. Les évêques du parti ne manquèrent pas d'embrasser cette occasion, qu'ils cherchaient depuis longtemps. Ils reçurent Arius et Euzoïus avec les prêtres de leur parti, et avec toute la multitude du peuple qui avait été séparé de l'Eglise à cause d'Arius (920).

XI. Ils adressèrent une lettre synodale à l'Eglise d'Alexandrie, aux évêques de l'Egypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, et généralement à tous les évêques, les prêtres et les diacres de tout le monde. « Nous avons été comblés de joie, disait-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'Eglise de Dieu l'envie qui avait séparé depuis si longtemps les membres de Jésus-Christ, et de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius (921). L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non-seulement par le rapport d'autrui, mais pour les avoir ouïs lui-même par leur bouche, et avoir vu leur confession de foi par écrit, qu'il nous a envoyée au bas de ses lettres, et que nous avons tous reconnue être orthodoxe et ecclésiastique. Nous croyons que cette réunion vous remplira de joie, lorsque vous recevrez vos frères, vos pères, vos propres entrailles; car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui était séparée de vous à leur occasion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'aient été reçus par ce saint concile, recevez-les avec un esprit de paix, d'autant plus que leur confession de foi montre clairement qu'ils conservent la tradition et la doctrine apostolique reçue universellement de tout le monde. »

Marcel, évêque d'Ancyre, métropolitain de Galatie, ne se trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la réception d'Arius. Ceux du parti le citèrent pour y comparaître; ils l'accusèrent d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avait composé pour réfuter celui du sophiste Astérius, grand partisan des ariens. Mais, comme cette accusation se poursuivait, les évêques furent mandés inopinément par l'empereur, et obligés de se rendre à Constantinople, pour rendre raison du jugement qu'ils avaient rendu contre saint Athanase.

Ils s'y rendirent en effet et vinrent au concile qui s'y tenait alors, c'est-à-dire en 336. Le parti des ariens déposa Marcel d'Ancyre, et il travailla avec les eusébiens au rétablissement entier d'Arius. Constantin assistait à ce concile, ou plutôt conciliabule. Il voulut qu'Arius y vint. Celui-ci, après avoir été reçu à Jérusalem, comme nous venons de le dire (n° X), s'en était allé à Alexandrie, espérant profiter de l'absence de saint Athanase qui avait succédé au saint évêque Alexandre mort en 326. — *Voy.* son article. — Mais le peuple catholique ne l'y put souffrir, et comme il avait dans cette ville beaucoup de partisans, il s'excita des tumultes. L'empereur en ayant été averti ordonna donc à Arius de venir à Constantinople et de paraître au concile.

On dit même que les eusébiens avaient sollicité cet ordre; du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius dans la communion de l'Eglise. Mais le saint patriarche de Constantinople, Alexandre, s'opposa vivement à cette réhabilitation, et lutta avec une grande vigueur contre les hérétiques. — *Voy.* l'article ALEXANDRE (Saint), évêque de Constantinople, n° II, III et IV. — Ayant vu qu'on était sur le point de faire rentrer Arius dans l'Eglise, malgré sa résistance et ses démarches auprès de l'empereur, ainsi que nous le rapportons à son article (N° V), il adressa à Dieu cette prière, qu'il importe de répéter de nouveau ici : « Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçu dans l'Eglise, retirez votre serviteur de ce monde; mais si vous avez encore pitié de votre Eglise, et je sais que vous en aurez pitié, voyez les paroles d'Eusèbe; ne permettez pas que votre héritage tombe dans le mépris; ôtez Arius de ce monde, de peur que s'il entre dans votre Eglise, il ne semble que l'hérésie y soit entrée avec lui. »

(920) Soc., *Hist.*, l. i, c. 33; Sozom. *Hist.*, l. ii, c. 2.
(921) Ath[illegible] De Synod., p. 890.

Le saint évêque priait ainsi, le samedi, sur les trois heures après midi, et cependant les eusébiens continuaient à mener Arius par la ville comme en triomphe; et lui se regardant déjà comme rétabli, tenait plusieurs vains discours. Il se trouvait près de la grande place de Constantinople où était la colonne de porphyre, lorsque, tout d'un coup, il changea de couleur. Se sentant pressé subitement de quelque nécessité naturelle, il demanda s'il n'y avait pas dans les environs un lieu secret. On lui en montra un; il y entra, laissant à la porte un valet qui le suivait. Là, tombant soudain en défaillance, il se vida entièrement, rendant en même temps les boyaux, les intestins, le sang, la rate et le foie, et mourut (l'an 336), crevé par le milieu du corps, comme Judas (922).

Cette nouvelle s'étant répandue dans toute la ville, les fidèles accoururent à l'église pour rendre grâce à Dieu de la protection si visible qu'il venait d'accorder à la vérité. Personne, en effet, ne regardait la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme la conséquence des prières d'Alexandre et de Jacques de Nisibe. Tous les catholiques comparaient cette mort si hideuse à celle de Judas, dont Arius avait imité l'impiété. Constantin voyant le doigt de Dieu dans cette prompte punition du parjure d'Arius, ne douta plus qu'il ne fût véritablement hérétique, et s'attacha à la foi de Nicée. Un grand nombre d'ariens se convertirent; mais ceux qui demeurèrent opiniâtres, attribuèrent cette mort à un sortilége, tant il était constant qu'elle n'était pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit; on allait le voir en foule, et on s'avertissait d'éviter le siége funeste (923). Cela dura jusqu'à ce qu'un arien, riche et puissant, y fit bâtir une maison, afin d'en effacer le souvenir en changeant la forme de l'édifice.

Il est vrai que les partisans d'Arius et d'Eusèbe, revenus du premier trouble que leur occasionna cet événement miraculeux, cherchèrent pour couvrir leur honte, à l'expliquer. Les uns prétendirent qu'Arius était mort de joie, se voyant sur le point d'être rétabli avec tant d'honneur; les autres, que des ennemis l'avaient fait mourir en lui tendant un piége. Quelques-uns, moins déraisonnables, voulurent faire accroire que leur maître mourut d'apoplexie. Mais, dit un historien (924), « ces faibles déguisements d'une vérité qui était trop claire et trop manifeste pour être obscurcie, ne purent empêcher le torrent de l'opinion, qui regarda toujours cette mort comme une punition éclatante et une condamnation de l'arianisme; » et l'on peut dire que cette hérésie en reçut heureusement un coup qui éclaira ceux qui s'étaient laissé séduire de bonne foi, mais qui, comme il arrive dans ces grandes circonstances où la voix de Dieu se fait entendre d'une manière si visible, ne fit qu'endurcir les fauteurs patents de l'hérésie: c'était encore là, au reste, une autre punition. *Voy.* l'article ARIANISME.

ARLES (LE CARDINAL D'). *Voy.* ALEMAN (Le Bienheureux).

ARLOT, sous-diacre et notaire du Pape Alexandre IV, fut envoyé en qualité de nonce en Angleterre, en 1258. *Voy.* l'article ALEXANDRE IV, Pape, n° VII.

ARLOT DE PRATO, général des Frères Mineurs, fut élu dans le vingt-sixième chapitre général, en 1285, à la place de frère Bonne-Grâce, mort l'année précédente. Arlot de Prato était de Toscane; son père, gentilhomme, et ses trois frères avaient aussi embrassé la Règle de saint François. Arlot fut le 11° général de l'ordre; il fit venir à Paris Pierre-Jean d'Olive, afin de continuer l'examen de sa doctrine toujours suspecte. Mais celui-ci se défendit si bien, qu'il évita alors la condamnation. Arlot mourut à Paris en 1286, n'ayant gouverné l'ordre que onze mois.

ARMAGNAC (AMANIEN ou AMANIEU D'), archevêque d'Auch, tenait ce siége depuis vingt-huit ans, quand il assembla un concile provincial à Nougarot en Armagnac, le 19 août 1290, concile où se discutèrent diverses affaires assez singulières et toutes personnelles à la famille de l'archevêque. Ensuite, il en tint un autre, dans le même lieu, en 1315; on y fit quatre articles de règlements, dont le troisième condamne l'abus si coupable de refuser le sacrement de pénitence à ceux qui sont condamnés au dernier supplice, et qui le demandent. Le reste de ces règlements regarde la conservation des droits et des libertés de l'Eglise (925). Amanien d'Armagnac, mourut le 11 septembre 1318, après avoir gouverné l'Eglise d'Auch cinquante sept ans.

ARMAGNAC (ROGER D') fut le premier évêque de Lavaur, siége érigé en 1318 par le Pape Jean XXII. Nous n'avons aucun détail sur cet évêque.

ARMAGNAC (JEAN D'), cardinal, était fils naturel de Jean II, comte d'Armagnac et frère de Jean III et de Bernard, connétable de France. Clément VII le nomma à l'archevêché d'Auch en 1391, et le roi Charles VI le fit conseiller d'état en 1401. Il fut aussi nommé à l'archevêché de Rouen. Il s'attacha au parti de Pierre de Lune, c'est-à-dire du

(922) Soc., *Hist. ecclés.* liv. I, chap. 36., et tous les historiens. M. César Cantu raconte ainsi cette fin terrible : « Au moment ou l'hérétique se rendait au temple, il se sentit pris de douleurs d'entrailles; et s'étant retiré, il fut trouvé mort dans son sang, soit miracle, soit crime, soit hazard (*Hist. univ.*, tom. VI, p. 72). » Cette façon d'accorder à toutes les hypothèses nous étonne dans un historien ordinairement aussi exact : il nous semble que les monuments anciens ne laissent aucun doute sur le genre de mort d'Arius, et qu'il n'y avait aucune supposition à faire ici.

(923) Sozom., *Hist.*, liv. II, chap. 28; Niceph., liv. VIII, chap. 51.

(924) Le P. Maimbourg, *Histoire de l'arianisme*, liv. II, 3 vol. in-12, 1782, tom. I^er, p. 254.

(925) *Conc.*, tom. XI, col. 1621.

Benoît XIII; et ce fut pour cela que le Pape Innocent VII voulut le faire déposer. Cependant il ne le fut point (926). Quelques auteurs disent qu'il fut créé cardinal par le même Benoît XIII, et qu'il mourut peu de temps après.

ARMAGNAC (GEORGES D'), cardinal archevêque de Toulouse, puis d'Avignon, naquit en 1500; Louis, cardinal d'Amboise son parent, prit soin de son éducation, et le cardinal d'Armagnac, voulant lui témoigner sa reconnaissance, lui fit depuis dresser un tombeau à Notre-Dame de Lorette en 1553. En 1529, on lui donna l'évêché de Rhodez, et il fut encore administrateur des évêchés de Vabres et de Lectoure. François Ier lui donna son estime, et l'envoya en qualité d'ambassadeur à Venise, en 1541, puis à Rome, auprès du Pape Paul III qui le fit cardinal en 1544. Depuis, il fut conseiller d'Etat: il se trouva au colloque de Poissy, et, en 1565, il fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Le cardinal de Bourbon, qui était alors légat d'Avignon, le pria de le servir dans sa légation et de prendre part au gouvernement, sous le titre de *colléguat*. Il y consentit, et en 1577, il fut placé sur le siége épiscopal d'Avignon, après la mort de Félicien Capiton. Il y fonda le couvent des Minimes, et y mourut le 21 juillet, 1585, âgé de quatre-vingt-cinq ans (927). — Ce cardinal fut zélé pour la religion, ennemi de l'erreur, et protecteur des lettres et des savants. Il les servit autant qu'il le put à la cour de François Ier, il en avait plusieurs chez lui, et il aimait à s'entretenir avec eux.

ARMELLINI. *Voy.* VALENTINO.

ARMELLINO (FRANÇOIS), cardinal, naquit à Pérouse de parents obscurs, et jouissant d'une réputation assez équivoque. Armellino vint s'établir à Rome, où il commença par se charger de quelques procès pour subsister. Il parvint à se faire connaître du Pape Léon X qui fit sa fortune. Ce Pontife le produisit dans la famille des Médicis, et le créa cardinal au mois de juillet 1517. Il lui donna le gouvernement de la Marche, le fit intendant des finances, et lui permit de traiter avec le cardinal Cibo pour l'office de camerlingue de l'Eglise (928).

Cette élévation extraordinaire fit des envieux au cardinal Armellino; et comme, pendant son gouvernement, il paraît qu'il chargea le peuple de subsides écrasants, son nom fut en exécration parmi les habitants de Rome. Armellino craignit de se voir exposé à leur ressentiment sous le pontificat d'Adrien VI qui succéda au Pape Léon X. On rapporte même que, dans un consistoire où l'on parlait de trouver des fonds pour subvenir aux nécessités présentes de l'Eglise, le cardinel Pompée Colonna tint contre Armellino un propos bien peu digne, mais qui exprimait la haine que ce cardinal avait excitée (929). Malgré cela, Armellino fut ouvertement soutenu par la cardinal de Médicis. Celui-ci, ayant été élevé au souverain pontificat, sous le nom de Clément VII, il lui donna l'archevêché de Tarente et d'autres bénéfices considérables. Peu de temps après, Armellino fut assiégé avec Clément VII dans le château de Saint-Ange en 1527, et il mourut de chagrin d'avoir perdu, à la prise de Rome par les impériaux, tout ce qu'il possédait dans cette ville. Ce sentiment n'honore pas sa mémoire; et comme il était fort riche en terres, et qu'il mourut sans avoir fait son testament, sa succession vint fort à propos au Pape pour payer sa rançon.

ARMÉNIE, ARMÉNIENS. *Voy.* EGLISE CATHOLIQUE EN ARMÉNIE.

ARMÉNIE (TÉMOIGNAGES DE L'EGLISE D'ARMÉNIE TOUCHANT DIVERS POINTS DE LA FOI CATHOLIQUE.) — On connaît les services rendus à la philologie, à l'archéologie sacrée, à l'histoire profane et ecclésiastique, par la célèbre congrégation arménienne des Mékhitharistes de Venise (930). Parmi les importantes publications de ces doctes Pères, il faut placer un ouvrage (petit pour le nombre des pages, mais d'un prix inestimable pour la matière qu'il traite) dont voici l'histoire en quelques mots.

Le Pape Pie VII, ayant été élu à Venise, en 1800, alla visiter, le 6 mai de cette année, le couvent des Mékhitharistes, situé dans cette ville, en l'île Saint-Lazare. Ces religieux, touchés d'une telle marque de prédilection, voulurent témoigner au Pape leur reconnaissance et l'obéissance qu'ils auraient toujours pour ses ordres, en publiant un opuscule intitulé : *Ecclesiæ Armeniæ, ejusdemque doctorum de S. Rom. Sedis suprema auctoritate, deque S. Petri apostolorum principis ejusque successorum Rom. Pont. primatu selecta testimonia quæ S. D. N.* PIO *VII P. O. M. in gratiarum actionem, et devotiss. observantiæ argumentum ediderunt monachi Armeni O. S. Antonii abb. congreg. Mechistaristarum, sub Regula S. Benedicti militantes, cum idem beatiss. S. Pater singulari humanitate dignatus est splendido comitatu eorum cœnobium Sancti Lazari in insule ad Venetias invisere, et monachos ad pedum oscula peramanter admittere* VII *Idus Maii. anno* MDCCC. Cet opuscule, imprimé dans le couvent, en arménien, avec une version latine en regard, forme 24 pages in-4°.

L'importance des documents qui y étaient contenus pour l'histoire dogmatique et ecclésiastique de l'Eglise, faisait désirer qu'ils fussent plus à la portée des théologiens, aux travaux desquels ils offraient des matériaux si importants. L'abbé de Luca, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, résolut donc d'en enrichir les *Annales* qu'il publiait, et il en donna une

(926) *Gall. Christ.*, tom. Ier, pag. 112.
(927) Aubry. *Hist. des card.*
(928) Aubry, *Hist. des cardinaux.*
(929) *Voy.* Moréri.
(930) Cette congrégation avait, en 1846, à Paris, dans la rue de Monsieur, sous le nom de collége de Moorat, une maison destinée a populariser en France les importants travaux de ces religieux. Ce collége existe encore, et dernièrement il s'y est fait une cérémonie solennelle qui a montré l'état de prospérité dans lequel il se trouve. (*Voy.* notre *Mém... lique*, tom. VIII, pag. 22', 225.)

2ᵉ édition qu'il voulut rendre plus parfaite, en priant les Mékhitharistes de faire les corrections et les additions fournies par leurs travaux postérieurs. C'est de cette seconde édition, corrigée et augmentée, qui a paru en arménien et en latin, dans les *Annales des sciences ecclésiastiques de Rome* (931), dont s'est servi M. l'abbé Sionnet pour la traduction qu'il en a donnée récemment (932); traduction que nous croyons utile d'offrir, à notre tour, à nos lecteurs, et qui nous paraît devoir entrer dans un ouvrage du genre du nôtre.

En effet, ces documents précieux ne concernent pas seulement l'histoire dogmatique, en ce qu'ils apportent des témoignages en faveur, 1° de la confession auriculaire; 2° de l'extrême-onction; 3° du culte des reliques des saints; 4° de la communion des saints; 5° des anges gardiens; 6° du purgatoire; mais ils regardent encore l'histoire ecclésiastique, puisqu'ils nous montrent quelques anneaux de la tradition touchant la primauté du siége apostolique. On aimera à mettre en regard des témoignages de l'Eglise russe, recueillis par de Maistre, dans son fameux ouvrage du Pape, ceux non moins importants qui prouvent que l'Eglise d'Arménie a reconnu l'unité de l'Eglise avec la suprême juridiction de gouvernement et d'honneur dans les successeurs de saint Pierre. — Nous commencerons par ces derniers témoignages, et nous ajouterons quelques *notes* aux endroits où nous les croirons nécessaires.

I. *De saint Pierre.* — 1. Saint Grégoire l'Illuminateur (ɪvᵉ siècle), dans sa *Catéchèse*, citée par Agathangèle, pag. 197, 198, de l'édition de Constantinople, 1709: « Les vrais disciples, rassemblés sous le vrai maître Jésus-Christ Notre-Seigneur..., furent interrogés par lui... Pierre, qui était le premier d'entre eux, dit: *Tu es le Fils du Dieu vivant*: c'est pourquoi il obtint la béatitude... et Jésus le fit la pierre d'appui de toutes les églises. »

2. Les lettres de la convention faite entre le Pape saint Sylvestre, d'heureuse mémoire, et saint Grégoire, apôtre des Arméniens, surnommé l'Illuminateur (ɪvᵉ siècle), portent: « Le présent édit a été signé par moi, Eusèbe ou Sylvestre, Pape, successeur des princes des apôtres Pierre et Paul, qui ai la puissance des clefs sur toutes les nations chrétiennes, depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, qui lie et délie sur le ciel et sur la terre, tout-puissant arbitre dans toute l'Eglise de Jésus-Christ, Sylvestre, suprême pontife de Rome et de toute la terre. »

3. Saint Jacques, évêque de Nisibe, dans son septième sermon: « Simon, chef des disciples... dès qu'il est lavé de son péché par ses larmes, Notre Seigneur le reçut, l'établit le fondement et l'appela la pierre de l'édifice de l'Eglise. »

(931) Année 1837, tom. V, pag. 3 et seqq.

(932) l'*Auxiliaire Catholique*, tom. IV, pag. 341-364.

4. Saint Isaac Iᵉʳ, *catholique* (933), au commencement du vᵉ siècle, dans son Homélie sur l'Eglise: « Comment faut-il entendre ce qui a été dit: *Tu es Pierre?* deviendra-t-il comme un caillou? Non, mais homme raisonnable et prince du collége apostolique, parce qu'il a professé d'une foi inébranlable que le Christ est le Fils du Dieu vivant, il a obtenu la béatitude et a été nommé Pierre. Aussi l'édifice élevé sur lui est-il bâti, non avec des pierre inanimées, mais avec des hommes qui participent à sa foi. »

5. Saint Moïse de Chorène, grammairien du vᵉ siècle, fait parler Pierre en ces termes (*Chriarum*, lib. ᴠɪɪɪ, exemp. 5): « J'ai ensuite été honoré par le Christ, ayant été établi prince des premiers par la primauté. » Ce même auteur appelle Pierre « le porte-clef du royaume des cieux, le fondement de l'Eglise. »

6. Eznigh Colbensis, au vᵉ siècle (p. 263, édit. de Venise): « Ce n'est pas seulement moi, Paul, le dernier des apôtres... qui ne le peux, mais saint Pierre lui-même, le prince des apôtres, n'eût pu l'expliquer s'il en avait été témoin. »

7. Jean Mandacunius, catholique des Arméniens au vᵉ siècle, dans son discours cité par Pharbensis: « Pierre, le portier et le porte-clef du royaume des cieux. »

8. Ananias Siracunius (ᴠɪɪᵉ siècle), dans son Astronomie, compare le bélier, premier signe du zodiaque, à Juda, parmi les fils d'Israël, et à Pierre, parmi les apôtres, disant: « Parmi les apôtres, Pierre, non par élection, mais à cause de la similitude des surnoms (Jésus-Christ étant désigné comme la pierre (*I Cor.* x, 5), et par la primauté de commandement dans le chœur apostolique. »

9. Moïses Calcatensis (*Histoire des Albaniens orientaux*, ᴠɪɪɪᵉ siècle): « Saint Pierre, pensant que nonobstant sa négation, il avait toujours été le chef des apôtres, et en même temps le porte-clef et le prince du royaume céleste. »

10. Chosroès le Grand, évêque d'Anzavazence (xᵉ siècle), à la page 362 de son *Commentaire sur l'office divin*: « Pierre, le chef des apôtres, le porte-clef du royaume des cieux... qui a été appelé Pierre par Notre-Seigneur, et a été donné pour fondement à l'Eglise... crucifié à Rome, la tête en bas, dirigeait cependant sa course vers le ciel, » etc. Il appelle *passim* saint Pierre, *le chef des apôtres*, et Rome le *grand trône*.

11. Saint Grégoire Narecensis, fils de Chosroès, dans l'éloge des apôtres: « Le premier, celui qu'il faut nommer le premier avec honneur, la pierre consolidée, le fondement, celui qui convenablement désigné par la confession du nombre sept (du nom du Christ, composé de sept lettres), l'élu et orné de gloire, Céphas. » Et dans l'éloge de

(933) C'est le titre que l'on donne aux patriarches d'Arménie.

saint Jacques de Nisibe : « Le chorége de la classe bénie des apôtres. »

12. Grégoire Magistrianus (XI[e] siècle), dans sa lettre à Abrehim : « Enfin, l'un est attaché à la croix la tête renversée, il embrasse la croix, et en croix lui-même, il prêche le crucifié; c'est lui qui est le fondement de la foi des apôtres et des prophètes. »

13. Nersès IV Clajensis, catholique au XII[e] siècle, surnommé Srinorhali (le Gracieux), au livre des vers *Hisus Uorti* (Jésus-Christ) :

« Et il lui donna (à Pierre) le nom qui lui appartenait en propre de pierre immobile. »

Et un peu plus loin :

« Du premier des disciples de la sainte foi, de la pierre immobile. »

14. Sarchis ou Sergius (*doctor mellifluus*), condisciple de Nersès Clajensis, dans la préface de son *Commentaire sur la première Epître de saint Pierre* : « Lorsque je parle de Pierre, qui veux-je désigner?... celui qui a été appelé Pierre et posé pour fondement de l'Eglise... qui ouvre et ferme les portes du ciel... le vrai évangéliste et l'ouvrier céleste, le très-sage architecte qui construit sans fondations et dont les mains ont jeté les fondements de l'Eglise dans la grande Antioche et dans Rome, l'œil du monde. » Et sur ces paroles du chap. I, 1, *Pierre, apôtre de Jésus-Christ*, il s'exprime ainsi : « Il avait un autre nom qui lui était donné par ceux qui étaient avec lui, le nom de Simon ; mais l'œil de Jésus, qui voit toutes choses, ayant reconnu la solidité de sa foi résistant avec force à toute impulsion contraire, son esprit persévérant dans le bien changea son nom à l'image de sa foi. Jésus l'ayant vu, dit saint Jean, I, 42, qui venait à lui, dit : *Tu es Simon, fils de Jonas, tu seras appelé Céphas, qui signifie pierre*. Ne voyez-vous pas quel honneur a été conféré à son serviteur par le très-bon et le très-sage Seigneur, un honneur que n'a jamais reçu aucun autre de ceux qui sont revêtus de notre chair, qui ont notre nature corruptible, aucun des justes, des saints prophètes, des disciples de l'Evangile, sinon Pierre lui seul. » Le même auteur, dans son *Commentaire sur la seconde Epître de saint Pierre*, I, 1, expose le même mystère en ces termes : « Notre Seigneur a honoré le bienheux Pierre, en changeant son nom comme il l'avait fait pour Abraham et pour Jacob, afin de le rendre, comme Abraham, père de plusieurs nations, mais d'une manière plus excellente et plus divine. Comme Abraham était mortel, il devint père d'une génération mortelle, et son nom ne fut changé que par l'addition d'une seule lettre. Simon étant destiné à être le père d'une génération spirituelle, sa tête, son chef, eut son nom entièrement changé. Dieu l'appela Pierre et promit de bâtir sur lui l'Eglise supérieure à toutes les adversités des tentations qui sont les portes de l'enfer. »

Le même auteur appelle souvent saint Pierre «la tête et le président des apôtres, le fondement de la foi, la tête et le chef de la nouvelle grâce, la bouche de toute l'Eglise. » Et à la fin de son *Commentaire sur la première Epître de saint Pierre*, il l'invoque en ces termes : « Je te le demande, père vénérable, tête, chef, apôtre et préfet de la nouvelle alliance et du peuple, tu recommanderas la plénitude de l'Eglise au Verbe, Notre-Seigneur, pour qu'elle demeure inébranlable sur le fondement de ta profession et de ta confession. Ouvre-nous les portes fermées du ciel; rends-nous dignes de te voir dans ta gloire comme le soleil qui répand partout la lumière, ou plutôt assimilé à ceux qui sont plus éclatants que le soleil lui-même, régnant avec le Christ. »

15. Saint Nersès Lambronensis, archevêque de Tarsis, en Cilicie (également dans le XII[e] siècle), s'adresse ainsi à saint Pierre dans son *Exposition de la messe* : « Nous te reconnaissons le second après le Christ, ô Pierre! tu es pour nous, ses disciples, la tête après la tête. Pierre de la stabilité pour nous tous, Dieu t'a placé pour fondement de ce temple, et après avoir reçu le gage de ton amour, il t'a confié pour les paître, les agneaux et les brebis. » Voici comme il parle de l'autorité de saint Pierre : « Maintenant l'Eglise de Dieu, le peuple chrétien est divisé en trois classes, le peuple, les ministres, les prêtres, et chacune de ces classes est divisée en trois ordres : l'ordre des prêtres en archevêques, évêques et prêtres; l'ordre des ministres en diacres, sous-diacres et clercs; le peuple est divisé, non selon le grade, mais par la foi seule, en ascètes ou moines, simples fidèles et catéchumènes.» Après avoir montré la similitude qui existe entre cette division et celle des anges, partagés en trois chœurs, il ajoute : « Le Christ mettant Pierre, le chef des apôtres, à la tête de ces trois classes, le chargea de les paître suivant la force diverse de l'amour. *Simon*, lui dit-il, *m'aimez-vous?* et sur sa réponse affirmative, il lui dit : *Paissez mes agneaux*, c'est-à-dire la foule du peuple. Une seconde fois exigeant la confirmation de son amour, il ajouta : *paissez mes brebis*, afin qu'ils gouvernent avec la dignité sacerdotale les agneaux et les classes des ministres. Enfin, ayant reçu un gage plus étendu d'amour, il lui donna le pouvoir du souverain sacerdoce, de présider aux prêtres, aux ministres qui leur sont soumis et au peuple... Pierre est rendu digne de monter le suprême degré du pontificat et de paître les béliers (la classe des prêtres), et les brebis (l'ordre des ministres), et les agneaux (l'assemblée des peuples). »

Sur ce passage de *Zacharie* III, 9, *super lapidem illum* (934) *septem oculi*, Nersès dit : « Sur lui sont sept yeux, c'est-à-dire l'Esprit-Saint qui descendit de Jésus et se reposa sur son Eglise unique, qui est fondée sur Simon par sept vertus. »

(934) La Vulgate, les Septante et l'hébreu portent *unum*.

Dans son *Commentaire* sur ces paroles du psaume XXVIII : *Afferte Domino filios arietum*, il s'exprime ainsi : « Par les fils des béliers, nous entendons celui même qui fait cette prière, qui, par une génération spirituelle, est né des béliers, c'est-à-dire de ceux qui régissent l'Eglise par la doctrine. Ceux-ci sont en effet les béliers, les prêtres, les Pères qui président au troupeau, et que le Seigneur a chargé Pierre de paître après les agneaux et les brebis. Lorsque l'apôtre lui eut donné trois fois un gage d'amour, il lui dit : Paissez mes béliers, c'est-à-dire ceux qui, par leur dignité, président aux brebis, de sorte qu'il n'était pas seulement pasteur, mais archipasteur. » Et puis sur ces autres paroles : « *Dilectus quemadmodum filii unicornium*, il appelle ici monocorne celui qu'au commencement il appelait bélier et son père : ce sont les saints apôtres et leurs sectateurs dont Pierre était le pasteur et le chef. »

Le même docteur, dans son discours au concile de Tarse (page 27) : « Nous devons construire le temple intelligible de Dieu qui est fondé sur Pierre. »

Le docteur Grégoire (Nareghensis ou Sgheurensis), au X° ou XIII° siècle : « Le Sauveur lui-même a établi Pierre premier confesseur, fondement de son Eglise, lorsqu'il lui dit que, par la confession, il était devenu la pierre du fondement, et que sur cette pierre il construirait son Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles et les vrais confesseurs de la triade consubstantielle et de même nature. »

16. Jean Ezenganus, docteur du XIII° siècle, (*Commentaire sur saint Matthieu*, ch. X, v. 2) : « Quoique tous fussent principaux, il mit Pierre à leur tête et l'établit pasteur, non-seulement pour eux, mais encore pour les agneaux, les brebis et les béliers. On est premier, soit par l'ancienneté, soit par la vertu : or, comme Pierre avait ces deux prérogatives : celle de l'ancienneté, à cause de son âge ; celle de la vertu, par sa charité ardente et sa foi intrépide, il le nomma premier par honneur. »

Le même docteur, sur le chap. XIII, 24, dit encore : « *Tu es pierre*, en même temps avec ta confession, *et je bâtirai sur cette pierre* mon Eglise. » Et sur le chap. XVI, 18 : « De même que mon Père t'a donné de me connaître, de même je te pose la pierre de la foi, t'établissant le principe ; il ne dit pas je te fais, mais *tu es pierre*... Admirez la puissance du Seigneur : il rend un pauvre pêcheur plus dur que toutes les pierres, de sorte que les efforts du monde entier ne peuvent le renverser... De même que le Père, disant à Jérémie : *Je t'ai posé comme une colonne de fer, comme un mur d'airain*, le rendit inébranlable pour une nation ; le Fils a rendu Pierre inébranlable pour le monde entier : et, en effet, qui pourrait renverser ce qu'il construit ? »

17. Basile, docteur du XIV° siècle, dans son *Commentaire sur saint Marc*, ch. XIV, 15 : « La grande Eglise est comme un grand cénacle où la pâque du Seigneur est préparée. Le *père de famille est l'apôtre Pierre, auquel le Seigneur a confié sa maison*, d'où il résulte qu'il n'y a qu'un seul troupeau, un seul pasteur, une seule Eglise. »

Les docteurs arméniens des siècles suivants parlent de la même manière, ainsi que les livres liturgiques d'où nous nous contenterons d'extraire les passages suivants.

18. Le Rituel des Arméniens, dans la bénédiction de la pierre fondamentale d'une Eglise : « Seigneur, notre Dieu, qui avez donné le nom de Pierre à saint Pierre, le premier des apôtres, et avez construit sur lui l'Eglise catholique tout entière. »

19. L'Hymnaire : « Dieu, qui avez choisi Pierre pour être le chef du collége des apôtres élus, la tête de la foi sainte, le fondement de l'Eglise, Pierre, inexpugnable pour les portes de l'enfer, qui, confessant par la révélation céleste du Père l'essence de l'ineffable Fils unique, a mérité la grâce beatifique. » Dans ces hymnes, le prince des apôtres est appelé *passim, la pierre de la foi, la pierre de l'Eglise, la tête du petit troupeau des élus*, etc.

20. Le livre des chants et des mélodies : « Pierre et Paul, la gloire des Chrétiens, grande est aujourd'hui votre fête dans l'Eglise de Rome... Toi, tu as été posé pour pierre angulaire de l'Eglise, et sur toi le second édifie avec des hommes. » Et ailleurs : « Ta grâce céleste, tombant sur l'esprit de Simon comme l'éclat du soleil, édifiait le temple dans les trois parties du monde, dans l'Asie, la Libye et l'Europe. » Et encore : « Le président du chœur des apôtres, la tête du troupeau choisi, celui qui tient ton trône, l'admirable Pierre, la pierre de la foi. » Après les douze apôtres, on énumère « les soixante-douze disciples et leurs cinq cents sectateurs... Mais le chorége de ces trois genres dans le siége de la foi, la pierre inexpugnable pour les portes de l'enfer, la clef du paradis... couronné à ta ressemblance, ô Christ, par la croix que tu lui avais prédite, le consécrateur sur le premier siége (de Jérusalem) de ton frère (saint Jacques), l'homme célèbre. » Et encore : « La tête de l'Eglise, la pierre, le fondement inébranlable, le prince de la classe élue, le premier qui ait confessé le Dieu oint, l'apôtre Pierre. »

21. Le Synaxaire ou Légendaire, au 22 janvier : « L'apôtre de Jésus-Christ, saint Pierre, la pierre de la foi et la tête de l'Eglise, saisi par Hérode, fut jeté en prison. » Au 29 juin, « le grand apôtre de Jésus-Christ, saint Pierre, la pierre de la foi et le fondement de l'Eglise. » Au 23 octobre : « Pierre, la pierre de la foi et le plus grand de tous, le vicaire de Jésus-Christ, choisit avec l'assentiment et conformément au désir des apôtres, Jacques le Juste, et l'ordonne évêque de Jérusalem. » Au 27 décembre : « Le Christ lui-même l'appela bienheureux et l'établit le fondement de son Eglise ; il lui donna les clefs du ciel et le fit le chef des

apôtres, pour qu'il leur commandât au lieu du Christ. »

22. L'Homiliaire, dans la Vie de saint Cyprien et de sainte Justine : « Il plaçait au milieu Pierre, le fondement et la règle de l'Eglise, recevant du Christ les clefs des cieux. »

II. — *Des successeurs de saint Pierre et de la primauté de l'Eglise romaine.* — 1. Le *Nomocanon* (935) ou droit ecclésiastique des Arméniens, dont l'auteur est Mechitar Coscius Canzacenus, docteur de la fin du XII^e et du commencement du XIII^e siècle, qui fut aidé dans son travail par les autres savants jurisconsultes arméniens, après avoir, dans le chapitre CCXXV, énuméré la hiérarchie céleste, composée : I des anges; II des archanges; III des principautés; IV des vertus; V des trônes; VI des puissances; VII des dominations; VIII des séraphins; IX des chérubins, partage la hiérarchie ecclésiastique en neuf degrés, dont voici les trois derniers : « VII les évêques; VIII les catholiques, les plus importants des évêques, qui ont un siége plus honorable, assimilés aux séraphins...; IX le chœur de tous, le suprême Papius (ou, comme porte un autre exemplaire, le Pape franc, c'est-à-dire européen), qui a la ressemblance des chérubins, et à qui il appartient de régler les ordres. »

2. Le Synaxaire (936), au 24 du mois de mai rapporte qu'un laïque ayant été excommunié par un prêtre, touché de repentir, après la mort de ce prêtre, cherchait à se faire absoudre, et voici ce qu'il dit de cet homme : « Il parcourait les monastères et consultait les plus habiles des docteurs de l'Arménie, pour trouver un remède à son incurable maladie. Les sages évêques de ce temps lui dirent : Tu n'as pas de remède à espérer pour la guérison de ta blessure si profonde qu'en allant à Rome, où sont les apôtres saint Pierre et saint Paul, qui ouvrent et ferment le royaume des cieux, qui lient ou délient sur la terre et dans le ciel : ces apôtres peuvent guérir tes blessures. Cet homme se mit en route à l'instant, ne comptant pour rien la longueur du chemin, et avec l'aide de Dieu il arriva dans la ville. » Le narrateur raconte au long comment, arrivé là, il obtint l'absolution d'une manière miraculeuse. Ce récit, quoiqu'il paraisse fabuleux à quelques-uns, démontre cependant la croyance universelle de la nation arménienne, touchant la suprême autorité du Saint-Siége.

3. On lit dans les *Vies des Pères* (édit. de Constantinople, ch. 16, p. 350), que des religieux s'étant rendus eunuques par ignorance, furent pour ce fait excommuniés par les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem : « Alors ils se dirent entre eux : Allons trouver le Pape à Rome, et il nous jugera sur ce point. Etant donc allés trouver le Pontife romain, ils lui racontèrent ce qui s'était passé, disant : Voilà comme ils se sont conduits avec nous. Nous venons donc vers toi pour que tu nous rendes justice, car *tu es le seigneur et la tête d'eux tous.* »

4. L'hymnaire chante dans l'Hymne de l'Eglise : « Sauve le fils de ton serviteur que tu as comblé d'honneur par le siége de Rome où ils ont posé la pierre de la foi et du fondement de la sainte Eglise. »

On dispute sur le sens des mots : *le fils de ton serviteur;* mais ce qui revient à notre sujet, c'est la reconnaissance faite en cet endroit que la pierre de la foi et le fondement de l'Eglise est placé dans le Saint-Siége.

5. Zacharie, catholique du IX^e siècle, commente ainsi dans le sens mystique ces paroles de saint Luc, II, 1 : *Exiit edictum a Cæsare Augusto :* « Avant que Jésus fût né à Bethléem, il donne le pouvoir terrestre aux Romains représentés par la quatrième bête de la vision de Daniel; car c'est à Rome qu'il voulait placer le siége de Pierre et de Paul et la principauté de la sainte Eglise, et il voulait appeler à la foi le royaume des Romains, pour que la verge de la profession chrétienne fût sur les adversaires de la croix du Christ. »

6. Nersès IV de Rom.-claj, catholique des Arméniens, dans sa première lettre à l'empereur Manuel Comnène : « Bien plus, nous approuvons que le saint et premier de tous les archevêques, le Pontife romain, vicaire de l'apôtre Pierre, ait délégué quelques-uns de ses sages pour traiter devant Votre Majesté sacrée de la concorde la foi. »

Le même docteur, qui est un poëte célèbre, apostrophe ainsi Rome dans son poëme élégiaque sur la prise d'Edesse par les infidèles : « Et toi, Rome, la mère des villes, aimée et vénérée, siége du grand Pierre, du prince des apôtres, Eglise immobile construite sur la pierre de Céphas invincible pour les portes de l'enfer, et ouvrant le ciel fermé. Belle par les vignes, ornée de palmiers, plante douée de la racine

(935) Ce mot est tout grec : il est composé de νόμος, *lex*, loi qui se prend plus ordinairement pour les lois et constitutions civiles, et de κάνων, qui, outre plusieurs autres significations, se prend pour *regula*, règle; et surtout pour les anciennes lois. Jean le Scholastique, en 554, a fait le premier *Nomocanon*. Photius, patriarche de Constantinople, en 883, compila un autre *Nomocanon*, ou conférence des lois civiles avec les canons. Balsamon, en 1180, y fit un commentaire : c'est le plus célèbre de tous. — Mais ce terme signifie surtout un recueil d'anciens canons. Ainsi nous avons, sous ce nom, un recueil des canons des apôtres, des Pères, des anciens conciles, sans aucune relation aux constitutions civiles. — Il signifie encore quelquefois les livres pénitentiaux des Grecs. Le *Nomocanon* de Jean le Jeûneur était un pénitentiel.

(936) Ou *Synaxarion*, livre ecclésiastique des Grecs. C'est un recueil abrégé de la vie de leurs saints. Avant que les *Ménées* des Grecs et leurs autres livres, qui contiennent les Vies des saints, fussent imprimés, les *Synaxaires* formaient un volume particulier, Mais, comme ce ne sont que des abrégés qui servent d'*index*, on les joint présentement aux autres offices. Ils ont été appelés *synaxaires*, du verbe grec συνάζω, qui signifie *colligo*, parce que ce sont des recueils abrégés. *Al. Dissert.* 1 *de lib. Eccles. Græc.*

solide de Paul et arrosée de son sang comme le paradis dans Eden. »

7. Le prince Léon, le premier roi Arménien en Cilicie, ayant reçu la couronne en 1198 en présence d'Innocent III, « regarda cela comme aussi honorable que s'il eût reçu la bénédiction de la couronne des apôtres mêmes Pierre et Paul, qui sont dans la ville de Rome. » C'est ce que dit l'historien Cyriac. Le même Léon commence ainsi sa lettre au souverain Pontife : « Léon, roi des Arméniens, au très-révérend Père en Jésus-Christ et seigneur Innocent, par la grâce de Dieu souverain Pontife et Pape universel, très-digne d'un si grand honneur. Gloire, louange et honneur au Dieu tout-puissant, qui, eu égard à ses mérites, a voulu placer à la tête de son Eglise un tel et si grand pasteur, élever sur le fondement des apôtres une construction si solide et si avantageuse; qui a daigné répandre sur toute la terre, pour le salut de toute la chrétienté, une si grande lumière posée sur le chandelier. » (Parmi les *Lettres* d'Innocent III, liv. II, épît. 208.)

8. Grégoire VI Abirad, catholique des Arméniens sous le même roi, dans sa première lettre au même Innocent III : « A vous, qui êtes la tête après le Christ, consacré par lui, la tête de la catholique Eglise romaine, mère de toutes les Eglises, d'autant plus prudent et sage, que vous êtes à la place des apôtres, Pape sublime; et à vous, saints archevêques, évêques, cardinaux, prêtres, clercs, et à vous tous qui êtes de votre sainte Eglise, salut et fraternité, la paix de Dieu soit avec vous. Grégoire, serviteur de Jésus-Christ, par la grâce de Dieu catholique de toute l'Eglise des Arméniens, fils de votre sainte Eglise, qui est le fondement de la foi de toute la chrétienté... Lorsque vous, qui êtes la tête, êtes sain, nous qui sommes le corps, nous nous portons bien par votre bénédiction.... et nous recevons volontiers la loi et la fraternité de la sublime Eglise romaine, qui est la mère de toutes les Eglises; nous la désirions, et nous l'avons, et de plein gré nous voulons être à vos ordres. » (Parmi les *Lettres* d'Innocent III, liv. II, ép. 206.)

Et dans sa seconde lettre : « Après Dieu, qui est la tête de tous les bons, à celui qui tient le siége apostolique, au chef suprême de toute l'Église et de tout le siége terrestre, au grand confesseur du Christ, au successeur de saint Pierre, le premier prince après le Christ et père du monde entier; à celui qui siége au lieu de Dieu, qui porte le Christ dans son corps; à Innocent, par la grâce de Dieu, souverain Pontife et Pape universel du suprême siége de la ville de Rome... Grégoire, le plus petit des évêques, catholique de tous les Arméniens, » etc. (*Ibid.*, liv. V, ép. 45.)

9. Le concile du catholique Mechitar, le sixième de Sisens, assemblé l'an 1342 : « Suivant les lois canoniques et civiles, les successeurs ont l'autorité de leurs prédécesseurs. Or, le Pape est le successeur de l'apôtre Pierre, et le catholique est le successeur de l'apôtre Thadée, et il a son autorité. Dans le saint concile de Nicée (et sous ce nom on a coutume de citer aussi le concile de Sardique), les saints Pères, dont les déterminations et les canons sont très-reçus chez nous, donnèrent une sentence d'après laquelle l'Eglise romaine est la tête de toutes les autres Eglises, dont le Pape est la tête. Le catholique des Arméniens et les autres patriarches sont donc sous sa puissance, » etc. *SS. Conc. nova Collect.*, tom. XXVI, p. 1256, *resp. ad* art. 84.

Dans le même concile, art. 96, p. 1259 : « Dans le premier et le second concile de Nicée, les Pères décidèrent que l'Eglise romaine est la tête des autres Eglises, et que le Pontife romain a une dignité plus excellente que celle des autres pontifes. Nous le disons et nous le croyons ainsi, non-seulement parce que le saint synode l'a défini, mais parce que le Christ a recommandé à Pierre de paître ses brebis. »

10. Oderic Raynald, continuateur des *Annales* de Baronius, dit, en l'année 1564, n° 51, p. 524 du t. XV, édit de Lucques : « Alors arriva à Rome l'internonce Michaël, patriarche ou catholique des Arméniens, qui remit à Pie IV les lettres suivantes : (de la part) De la porte Eccimiazin et de tous les saints qui y demeurent, de tous les archevêques et ministres de ce lieu, du patriarche Michaël et de tous les frères chéris qui, tous ensemble, embrassons dévotement les reliques des saints apôtres et baisons avec amour les pieds de notre Père Pie IV, qui est vraiment Pierre. Nous donnons la paix à tous les révérendissimes cardinaux et à tous les rois et princes chérissant le clergé, amen. Savoir faisons à Votre Sainteté que l'an du Seigneur 1562, le 20 du mois de mai, moi, Michel, catholique, j'ai envoyé de la cité de Sébaste vers votre béatitude Abagare le Bénit, avec deux lettres...., espérant fermement et demandant que vous confirmiez et renouveliez notre *condacium*, qu'autrefois le très-saint Pape Sylvestre, d'heureuse mémoire, et saint Constantin, empereur, accorda à notre roi Tartare (lisez Tartate, c'est-à-dire Tiridate) et à saint Grégoire notre premier patriarche ou catholique... Quant à nous, tous nous obéirons à ta sainteté et à ta parole, » etc.

Abagare, orateur des Arméniens, répondit, entre autres choses, aux questions qu'on lui adressa (*ibid.*, n° 52, p. 526) : « Tu es le Pontife suprême des quatre parties du monde ; tout ce que tu délies est délié, tout ce que tu lies demeure lié... Nous tenons, au sujet des excommuniés, que, si un prêtre, un évêque, un archevêque ou un catholique, a excommunié un pécheur et est mort sans l'avoir relevé de son excommunication, celui qu'il avait lié pendant sa vie reste lié, aucun de ses successeurs ne pouvant l'absoudre, un tel pouvoir n'appartenant qu'au souverain Pontife romain, auquel nous envoyons ce pénitent avec les lettres d'excommunication, pour qu'il soit absous et les lettres déchirées : car il n'y a que toi

seul qui puisses absoudre un tel homme et le renvoyer à notre Eglise après avoir déchiré les lettres qui le liaient. Nous croyons, conformément à la doctrine de saint Grégoire, notre patriarche, tout ce que croit l'Eglise sainte, catholique et apostolique; nous anathématisons tout ce qu'elle anathématise... Nous disons que notre premier patriarche a été saint Grégoire, qui vint à Rome, où saint Sylvestre le bénit et le consacra au temps de l'empereur Constantin et de notre roi Tiridate. Nous confessons que le Christ a dit à l'apôtre saint Pierre : *Paissez mes brebis*, et qu'il a prié pour lui pour que sa foi ne défaille jamais. Celui d'entre nous qui ne confesse pas que le siége de Pierre est le plus grand, et que notre seigneur le Pontife romain est la tête et le Père de tout le monde, le possesseur des clefs, celui-là nie les Evangiles, et Jérusalem, et le siége grégorien d'Eccimiazin. »

11. Jacques IV Giulhajensis, catholique des Arméniens en 1680, dit dans sa profession de foi, qu'il écrivit à Constantinople avant que de mourir : « Moi, humble serviteur de Jésus-Christ, catholique de tous les Arméniens, patriarche de Valarsapate, bâtie par la lumière divine, du grand et saint siége d'Eccimiazin..., je crois que la sainte Eglise romaine a une pleine, souveraine et parfaite autorité et puissance sur toute l'Eglise catholique. Je crois que le souverain Pontife de cette sainte Eglise tient le siége et est le vicaire des saints princes des apôtres Pierre et Paul, qu'il lie et absout dans le ciel et sur la terre, » etc.

12. Nahabied, catholique des Arméniens, adressa, en 1695, à Innocent XII, des lettres qui portaient ce qui suit : « Au très-grand seigneur Innocent, Souverain-Pontife et Pape universel, élu et revêtu d'honneur et glorifié par Dieu le Père, qui n'a pas de commencement, existant par lui-même, tout puissant...; imitant la religion des anges, doué de la grâce apostolique, lumière de l'univers, prince des princes et saint Père de toutes les nations chrétiennes, spécialement de la nôtre, » etc.

Dans une seconde lettre, de l'an 1699, il dit : « Trois fois heureux, saint Père, tête glorifiée de l'Eglise universelle du Christ, Innocent XII, très-saint Pape... Nous appelons l'Eglise romaine mère, comme nous l'avons déjà fait..., car, nous demeurons fermes dans la profession et l'alliance que firent saint Sylvestre et saint Grégoire l'Illuminateur. Nous professons ce qu'ils ont professé, nous consentons à ce à quoi ils ont consenti. Nous confessons que le saint apôtre Pierre est vicaire du Christ sur toute son Eglise, pasteur des brebis et des agneaux de Jésus, la pierre de l'Eglise sainte, la tête des saints apôtres, leur prince, la pierre que ne peuvent briser les portes de l'enfer, le possesseur des clefs du royaume des cieux. Nous confessons encore que le Souverain-Pontife de Rome est le vrai successeur de Pierre, qui est la pierre, la tête de tous les fidèles, l'archevêque de tous les évêques et le docteur universel de toute l'Eglise du Christ. Nous confessons que la sainte Eglise romaine est la mère de toutes les Eglises: nous sommes obligés de lui obéir. Nous admettons tout ce qu'admet la sainte Eglise romaine, nous rejetons tout ce qu'elle rejette. »

13. Menas Amidanus, archevêque d'Eudocensis, patriarche des Arméniens à Jérusalem, répète la même chose dans la lettre qu'il écrivit, la même année, au même Innocent XII.

14. En 1695, Siméon, catholique des Albaniens, avait écrit au même Innocent XII en ces termes : « A celui qui est trois fois heureux et qui règne avec félicité, qui est la tête universelle de la sainte Eglise et le successeur des princes des apôtres du Christ, Pierre et Paul ; au père spirituel de tous les chétiens et notre seigneur, l'humble serviteur du Christ, Siméon, catholique des Arméniens résidants dans le pays des Albaniens, c'est-à-dire à Sciamachi et à Gaugia, etc., donne le salut en baisant dévotement sa main droite, étant près par son cœur, quoique dans un grand éloignement. »

III. A ces témoignages sur la primauté de saint Pierre et du siége apostolique, nous joignons ceux sur la confession auriculaire, sur l'extrême onction, le culte des reliques des saints, la communion des saints, les anges gardiens, le purgatoire, recueillis des manuscrits arméniens de la bibliothèque de Saint-Lazare, à Venise, par le R. P. Hurmaz, procureur général des Mékhitharistes, à Rome (937).

1. *Sur la confession auriculaire.* — Sergius, docteur du x^e siècle, dans son *Commentaire de l'Epître de saint Jacques*, dit sur les paroles du ch. v : *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra :*

« Confessez-vous l'un à l'autre, non publiquement au milieu des chemins et en présence de beacoup de témoins, mais l'un à l'autre en particulier, c'est-à-dire n'étant pas vu des autres, aux pieds d'un prêtre craignant Dieu et instruit, qui, comme un docte médecin, sache appliquer sur les plaies le remède convenable et soulager la douleur de l'âme... Il vous dit d'accuser vos péchés à un homme semblable à vous, qui sache mesurer votre faiblesse sur sa propre faiblesse, et la fortifier avec bonté, afin, qu'ayant besoin lui-même de recourir à la miséricorde de Dieu, il soit indulgent envers vous. »

Saint Nersés de-Rom.-claj., patriarche des Arméniens dans le xii^e siècle, dit dans son encyclique :

« Il n'est permis à aucun prêtre de faire communier qui que ce soit, sain ou malade, avant que celui qui veut communier n'ait fait, soit à lui, soit à un autre prêtre, sa pro-

(937) Ces témoignages ont été aussi insérés dans les *Annales des sciences ecclésiastiques de Rome*, tom. VIII, n° 22.

fession de foi et la confession de ses péchés (938). »

2. *Sur l'extrême-onction.* — Corion, docteur arménien du v^e siècle, dans la Vie de saint Ignace, dit :

« A la fin du mois navasar (939), pendant l'administration du baume odorant, accompagnée des prières que Dieu accepte, le bon vieillard rendit son âme à Dieu. »

Jean d'Ozni, patriarche d'Arménie dans le VIII^e siècle, dit dans ses canons :

« Il est juste que le prêtre bénisse par sa prière l'huile des infirmes, suivant la quantité dont il a besoin dans ce moment. »

Saint Macaire, patriarche de Jérusalem, dans sa lettre à saint Vertanes, patriarche des Arméniens, fils de saint Grégoire l'Illuminateur, dans le v^e siècle :

« L'huile pour l'onction des morts (940) et des malades baptisés est bénite soit par les prêtres, soit par les évêques. »

Le docteur Sergius, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité :

« Nous reconnaissons pour l'huile principale celle du baptême, que nous appelons chrême... Ensuite celle pour les catéchumènes, bénite par les prêtres ; puis celle pour les infirmes, et enfin, celle pour les défunts. »

Chosroës, docteur arménien du x^e siècle, dans con *Commentaire sur le Bréviaire arménien*, en expliquant ces paroles de saint Jacques : *Infirmatur quis ex vobis*, etc. :

« Le corps sensible exige un remède qui tombe sous les sens. L'huile, accordée comme symbole de la grâce qu'opère l'Esprit-Saint, et qui purifie invisiblement l'homme intérieur, fortifie visiblement le corps extérieur de celui qui y a recours. Il faut observer que l'huile acquiert par la prière la vertu de guérir et qu'elle guérit en effet. Par là les deux (l'huile et la prière) sont utiles. De sorte que si, par paresse ou par un autre motif, on ne fait pas l'onction d'huile, il ne faut jamais dans aucun cas omettre les prières. »

Le patriarche saint Nersès de Rom.-claj., dit sur ce même texte *Infirmatur*, etc., dans son *Commentaire sur l'Epître de saint Jacques :*

« Si cet effet est dû aux prières seules, qu'a-t-on besoin de faire sur les malades l'onction de l'huile ? Il est clair, qu'étant composées de deux substances, toutes ces choses sensibles sont à l'image de notre nature des moyens pour l'action spirituelle, comme l'eau ( est le moyen dont se sert), l'Esprit-Saint, le pain (celui par lequel opère ) Dieu ; il en est de même de l'onction de l'huile, puisqu'avec la grâce de la guérison du corps, qui s'opère par le moyen d'une matière analogue, elle opère la guérison de l'esprit par le moyen des prières spirituelles. »

3. *Sur le culte des reliques des saints.* — Abraham le Mamiconien, évêque arménien du VI^e siècle, dit dans ses canons :

« Si quelqu'un a des doutes au sujet des saints martyrs, il doit se persuader, quand il en entend parler que les reliques de chaque martyr ont été dispersées dans des lieux nombreux et très-éloignés. C'est ainsi que les reliques de l'apôtre saint Pierre sont venues de Rome en Arménie et dans l'Albanie orientale.

« Là donc où il y a de saintes reliques, elles se trouvent, par la grâce de Dieu, qui a exaucé les prières de ceux qui le suppliaient, et a donné à chacun selon ses besoins.

« Pourquoi recourons-nous à l'intercession des saints martyrs, et ne nous adressons-nous pas plutôt à Dieu lui-même ? parceque, pleins de confusion à cause de nos péchés, nous n'avons pas le courage d'approcher de Dieu, et nous prenons pour intercesseur le mérite des saints, qui ont été les temples du Saint-Esprit. »

Dans le Bréviaire arménien des hymnes composées dans le XI^e siècle portent :

« Aujourd'hui on célèbre la mémoire des saints dont les reliques brillent dans l'Eglise : c'est par leur moyen que nous prions le Seigneur. Ils ont été les temples de l'Esprit Saint, et leurs os, toujours vivants, sont les médecins des malades : c'est par leur moyen, etc.

« Nous nous prosternons devant les reliques qui nous restent du champion de Jésus-Christ, du vénérable martyr, qui est la gloire du monde et notre intercesseur. Dans votre temple saint nous vénérons vos reliques ; intercédez près de Jésus-Christ, pour nous qui célébrons votre fête. »

4. *Sur la communion des saints.* — Le docteur Chosroës, que nous avons déjà cité, dans ses remarques sur le Bréviaire arménien, après avoir dit que nous devons prier pour les défunts, ajoute :

« Afin que ceux d'entre eux qui sont déjà sanctifiés viennent à notre aide comme nous les avons secourus, ainsi que nos frères communs. »

Le patriarche saint Nersès de Rom.-claj., dans sa *Lettre au patriarche d'Arménie :*

« Avant la résurrection générale, les âmes des défunts éprouvent du bonheur lorsque, nous vivants, nous offrons pour elles à Dieu le saint sacrifice des prières et des aumônes. »

5. *Sur les anges gardiens.* — Saint Grégoire Nureghensis, docteur arménien du x^e siècle, dans ses *Commentaires sur le Cantique des cantiques* :

« Un ange seul est établi gardien pour

(938) Il est à regretter que M. l'abbé A. Guillois. dans son intéressant ouvrage *Le Dogme de la confession vengé des attaques de l'hérésie et de l'incrédulité*, 1 vol. in-12, 3^e édit. 1850, n'ait pas ajouté ces précieux témoignages à ceux qu'il donne de saint Jean Climaque, de Jean le Jeûneur et d'Anastase, évêque de Nicée, pag. 187-191.

(939) Le premier des mois arméniens qui commence au 25 août.

(940) Dans le rite arménien, aux funérailles des prêtres, on fait des onctions sur leurs membres.

chaque province et cité des infidèles, tandis que les fidèles ont un ange gardien par personne et que les saints en ont plusieurs. »

Le même docteur, dans ses *Elégies* n° LXXXI.

« Ayez, Jésus, pitié de moi, pécheur, qui suis sur cette terre, à cause de l'intercession de mon ange; ramenez-moi Seigneur, sur votre bonne voie de lumière, afin qu'il puisse vous restituer le dépôt de mon âme que vous avez confiée à ses soins. »

6. *Sur le purgatoire.* — Saint Grégoire l'Illuminateur, premier apôtre des Arméniens au IV° siècle, dans ses *Stromates* :

« Quant aux chrétiens pécheurs pénitents, qui se sont confessés et ont participé au sacrement salutaire, nous en faisons mémoire après leur mort, au saint sacrifice; nous offrons pour eux des prières, des aumônes et d'autres œuvres pieuses, afin que, soulagés par les bonnes œuvres de nous, qui leur survivons, ils participent à la vie éternelle. »

Une hymne du Bréviaire arménien, faite dans le XI° siècle, porte :

« Mystère qui doit faire trembler! Le prêtre, en tenant les bras étendus vers l'autel, éteint le feu, dissipe les ténèbres, et les âmes tristes se réjouissent d'avoir obtenu pardon de leurs péchés. O Seigneur très-miséricordieux, ayez pitié de l'âme de nos défunts. »

Abraham le Mamiconien, évêque arménien du VI° siècle, dit dans ses canons :

« Les livres saints enseignent que le Seigneur accepte les sacrifices, écoute les vœux, exauce les prières que font les vivants pour soulager les âmes des défunts : ce ne furent point les prières du jeune homme mort, mais celles de sa mère qui décidèrent Elisée à le ressusciter et à le rendre à sa mère; c'est par pitié de la veuve que Dieu, Notre-Seigneur, ressuscita son fils unique... Si la divine puissance ressuscite les morts à cause des prières des vivants, nous devons bien plutôt croire que les défunts obtiennent le pardon de leurs péchés par suite des prières des vivants qui prient Dieu pour eux. »

On vient de voir, par les extraits qui précèdent, le genre de travaux auxquels se livrent les Mékhitharistes du couvent de Saint-Lazare à Venise. Nous devrons faire connaître ce célèbre couvent d'une manière spéciale, et nous renvoyons aux articles LAZARE (COUVENT DE SAINT), A VENISE, et MEKHITHAR (Pierre), fondateur de ce monastère ou Académie arménienne.

ARMENTARIUS, évêque d'Embrun au V° siècle; étant jeune, mais ayant d'ailleurs de la piété, il eut la tentation de se faire élire évêque de ce siége, contre les canons et les formalités ordinaires de l'Eglise. Cette affaire fut portée au concile de Riez en Provence, tenu en 439. Saint Hilaire d'Arles y présidait; Armentarius fut déposé et réduit à la dignité de chorévêque.

ARMES. *Voy.* FORCE MATÉRIELLE.

ARMINIENS, calvinistes modérés du commencement du XVII° siècle, furent aussi appelés *remontrants*, d'une remontrance où ils demandaient la liberté pour leurs opinions et pour celles de tout le monde. Leur principal docteur fut Jacques Arminius, ministre d'Amsterdam, puis professeur à Leyde. Parmi eux, on distinguait surtout Barneveldt, grand pensionnaire ou premier magistrat civil de Hollande; Hogerbets, magistrat de Leyde, et le savant Grotius, syndic de Rotterdam.

Les calvinistes rigides formèrent contre eux un parti nombreux et formidable : leur docteur le plus renommé fut François Gomar, professeur de théologie à Leyde : de là le nom de *gomaristes* et aussi de contre-remontrants. Ils soutenaient les impiétés et les blasphèmes de Calvin dans toute leur crudité. Une lutte s'engagea entre les deux partis, et cette lutte faillit dégénérer en guerre civile. Les gomaristes avaient pour eux Maurice de Nassau, stathouder ou capitaine général de la Hollande, qui trouvait leur doctrine plus propre à seconder son ambition militaire. Tout d'un coup, l'an 1617, il fait arrêter et mettre en jugement Barneveldt, Hogerbats et Grotius : le premier eut la tête tranchée, le 13 mai, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir été le principal fondateur de la nouvelle république; les deux autres furent condamnés à une prison perpétuelle.

Après ces arguments à coups de hache et par la main du bourreau, les gomaristes s'assemblèrent en synode à Dordrecht, le 14 novembre 1618, y condamnèrent les arminiens, et confirmèrent tous les blasphèmes de Calvin, entre autres que Dieu réprouve les pécheurs par un décret absolu et immuable, indépendamment de leur impénitence prévue; que Dieu ne veut pas sincèrement le salut de tous les hommes; que Jésus-Christ est mort pour les seuls prédestinés; qu'à eux seuls il donne la foi justifiante; qu'elle est inamissible pour eux malgré tous les crimes, et qu'on ne peut résister à la grâce. Enfin les gomaristes exilèrent les prédicants des arminiens, destituèrent leurs savants et dispersèrent leur assemblée par la violence et avec effusion de sang (941).

Au synode de Dordrecht avaient assisté les députés calvinistes de plusieurs pays, notamment du Palatinat, de la Hesse, des Suisses et de Genève. Les décisions du synode hollandais exaspérèrent les théologiens luthériens d'Allemagne; ils traitaient de blasphème la doctrine de Calvin, et de tyran le Dieu des calvinistes, qui condamne les hommes pour le mal qu'il opère lui-même en eux, et qu'ils n'ont pu éviter. Mais, comme l'observe fort judicieusement le protestant Menzel, les docteurs luthériens avaient tort de traiter les calvinistes avec tant de rigueur, puisque Luther commença par les mêmes blasphèmes, et qu'il ne les révoqua ja-

(941) Menzel, tom. VI, pag. 123 et seqq.; Bossuet, *Hist. des Variat.*, liv. XIV.

mais (942). La réflexion est bonne : les luthériens ne la firent ni avant ni après. Ainsi, l'astronome Kepler, étant professeur à Linz, fut exclus de la communion par le pasteur luthérien, parce qu'il refusait d'anathématiser les calvinistes. Ayant réclamé auprès du consistoire luthérien de Stuttgard, il reçut pour décision qu'il devait s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise (943). Ils ne voyaient pas, ces docteurs, que c'était condamner tout le luthéranisme, dont le principe est de s'en rapporter à soi-même, et non pas à l'Eglise de Dieu, toujours subsistante. Il était dangereux pour un prédicant luthérien de parler de vertu et de bonnes œuvres, et d'exhorter ses auditeurs à faire le bien, comme s'ils y pouvaient quelque chose : c'était se rendre suspect et s'exposer à des persécutions (944).

**ARMINIUS** (Jacques), chef de la secte des arminiens ou remontrants, né à Oudewater, en 1560, mort le 19 octobre 1609. *Voy.* l'article Arminiens.

**ARMOGASTE** (Saint), confesseur de la foi en Afrique, sous la persécution excitée par Genséric, en 455. Ce roi avait ordonné, à la persuasion des évêques ariens, qu'il n'y eût que les gens de la secte qui servissent dans sa maison et dans celle de ses enfants. On trouva un catholique au service de Théodoric, fils du roi ; c'était Armogaste. Alors on le tourmenta avec des cordes de boyaux, dont on lui serrait les jambes et le front. Après avoir fait le signe de la croix, il regardait le ciel, et les cordes se rompaient. On employa des cordes plus fortes et de chanvre, mais elles se rompaient sitôt qu'il invoquait le nom de Jésus-Christ. Etant même pendu par un pied, la tête en bas, on le voyait dormir comme sur un lit de plume. Théodoric, son maître voulait lui faire couper la tête ; mais Jocondus, prêtre arien, qui était à lui, l'en détourna : « Vous pouvez le faire mourir, dit-il, par divers supplices ; mais si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnaître pour martyr. » Par tout l'empire, les barbares nommaient *Romains* les anciens habitants des provinces. Théodoric envoya donc Armogaste dans la province Byzacène travailler à creuser la terre. Puis, pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage et garder les vaches. Le confesseur ayant eu révélation que sa mort était proche, dit à un catholique, nommé Félix, intendant du prince : « Je vous prie de m'enterrer sous ce chêne, sinon vous en rendrez compte à Dieu ! » Félix qui le regardait comme un apôtre, répondit : « Dieu m'en garde ; je vous enterrerai dans une église avec l'honneur que vous méritez. » Armogaste insista et Félix le promit pour ne pas le contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours après. Félix commença à creuser au pied de l'arbre, mais la dureté de la terre et des racines l'arrêtait ; enfin les ayant coupées et fouillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui semblait être placé exprès, et il y mit le bienheureux confesseur.

**ARNAUD**, abbé de Cîteaux, fut envoyé en 1204, comme légat en Languedoc, par le Pape Innocent III, pour s'opposer aux ravages des Albigeois, et devint archevêque de Narbonne en 1212 (945). Cette même année il marcha contre les Maures, et en 1224 il présida le concile de Montpellier, assemblé par l'autorité du Pape. Arnaud mourut le 29 septembre 1225, après treize ans de pontificat. Il fut enterré à Cîteaux, et son successeur fut Pierre Amelin, grand archidiacre de Narbonne. *Voy.* cet article.

**ARNAUD** d'Aux, évêque de Poitiers au XIV[e] siècle, cardinal, était d'Aux, près de Condom. Clément V, dont Arnaud avait été un des prélats domestiques, le pourvut de l'évêché de Poitiers en 1307, après la déposition de Gauthier de Bruges. Arnaud remplit très-bien les devoirs de son ministère. Clément voulant se servir de lui le fit venir à Avignon, d'où, quelque temps après, il l'envoya en Angleterre, avec le cardinal Arnaud Novelli. A son retour, il le fit cardinal le 23 décembre 1312. Il fut depuis évêque d'Albe, et mourut en 1317, d'autres disent en 1319. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de la Romière au diocèse de Condom où il avait fondé un chapitre.

**ARNAUD AMALRIC**, archevêque de Narbonne. *Voy.* Amalric ou Amaury.

**ARNAUD-BONARD**, patriarche titulaire d'Alexandrie, au XIV[e] siècle, il fut administrateur de l'Eglise de Montauban. Le Pape Urbain V le fit cardinal dans le consistoire du mois de septembre 1368 ; mais Arnaud-Bonard était mort quelques jours seulement avant que le Pape lui eût décerné cet honneur.

**ARNAUD DE BRESCIA**, naquit à Brescia, en Italie, vers le commencement du XII[e] siècle, fut tué en 1155. Il vint de bonne heure en France, et y fut disciple du fameux Abélard ou Abailard, sous lequel il fit de grands progrès dans la philosophie scolastique.

1. De retour en Italie, il prit l'habit religieux, et commença à populariser les idées de son maître, attaquant les mœurs du clergé, qui ne fournissait que trop sujet à la censure (946). Beau discoureur, avide-

(942) Menzel, ibid., p. 125.
(943) Menzel, tom. VI, p. 10-13.
(944) M. Rohrbacher, tom. XXV, pag. 497-498.
(945) *Voy.* Dom Vaissète, et l'*Hist. de l'Egl. gall*, liv. XXIX, où l'on trouve beaucoup de détails sur cet Arnaud appelé aussi *Amalric XVI*.
(946) Voici le tableau que Fleury nous trace (liv. LXVIII, n° 55) des discours et des erreurs d'Arnaud de Brescia : « Il disait qu'il n'y avait point de salut pour les clercs qui avaient des biens en propriété, pour les évêques qui avaient des seigneuries, ni pour les moines qui possédaient des immeubles ; que tous ces biens appartenaient au prince, que lui seul pouvait les donner, et seulement à des laïques ; que le clergé devait vivre des dîmes et des oblations volontaires du peuple, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disait d'ailleurs qu'il n'avait pas de bons sentiments du saint sacrement de l'autel et

ment écouté, comme il arrive toujours à qui médit du prochain, il se mit, selon l'usage ordinaire des novateurs en Italie (947), à battre en brèche la puissance ecclésiastique, disant qu'il répugnait au bon droit que le clergé possédât des biens; et que les évêques jouissent des régales, tandis qu'ils devraient vivre, à la manière des apôtres, de la dîme et des offrandes, en restituant les propriétés territoriales aux princes à qui elles appartenaient (948). Comme on le voit, il y avait du vrai dans ceci; il importait seulement de ne pas *dépasser les bornes de la vérité*, chose à laquelle les novateurs savent rarement s'astreindre.

« Mû par une conviction profonde, dit un historien (949), et par un enthousiasme éclairé, qui le met bien au-dessus des novateurs venus après lui, Arnaud ne cherchait pas à ébranler le catholicisme par le raisonnement, à renverser le gouvernement chrétien dans l'Etat et dans l'Eglise, et il était écouté avec faveur par les seigneurs laïques qui désiraient une occasion de se rendre tout à fait indépendants du pouvoir des évêques; mais il comparait les gouvernements d'alors avec les anciennes républiques, songe et délire perpétuel des Italiens, alimenté, à cette époque. par les études classiques des jurisconsultes, qui en étaient à leur première ardeur. »

Il paraît en effet, qu'Arnaud ne porta pas précisément atteinte aux dogmes catholiques. Bien qu'il fût condamné par le IIe concile général de Latran, en 1139, il est à croire que la politique eût plus de part dans ses diatribes que les questions de foi. (*Voy.* l'article que nous consacrons à ce concile); et c'est sans doute pour cela que Baronius appelle, avec raison, Arnaud de Brescia *le patriarche des hérétiques politiques*. Au reste, il faut prendre garde que ce personnage nous est encore peu connu, au milieu des assertions quelquefois contradictoires, presque toujours partiales des historiens. Une chose que ne lui contestent pas cependant ses adversaires les plus prononcés, c'est son éloquence, et ce qui vaut mieux encore, la pureté et l'austérité de ses mœurs. « Il serait à souhaiter, dit saint Bernard (950), que sa doctrine fût aussi sainte que sa vie. Si vous connaissiez cet homme! il ne mange ni ne boit; comme le diable, il n'a soif que du sang des âmes. »

II. Après sa condamnation au concile de Latran, où il fut accusé par son évêque et par des personnes pieuses, Arnaud s'enfuit de Bresse, passa les Alpes et se retira à Zurich, où il s'arrêta et recommença ses prédications tribunitiennes. Toutefois, il y mêlait quelques-unes des erreurs doctrinales de son ancien maître, puisque nous lisons dans une lettre d'Innocent II, datée du 15 juillet 1140 et adressée aux archevêques de Sens, de Reims et à saint Bernard, les paroles suivantes : « Nous vous ordonnons de faire enfermer séparément en des monastères où vous jugerez le plus à propos, Pierre Abailard et Arnaud de Bresse, auteurs d'un dogme pervers, et ennemis de la foi catholique, et de faire brûler les livres de leur erreur, quelque part qu'ils soient trouvés (951). »

Mais Arnaud avait laissé des partisans en Italie; et le nombre des *politiques*, comme on appelait ses partisans, allant toujours croissant, ils refusèrent d'obéir au Pape. Ils coururent en tumulte au Capitole, et proclamèrent le rétablissement de la république. Un sénat de cinquante-six membres fut constitué, sous la présidence d'un préfet et non d'un patrice; et Giordano, frère de l'antipape Anaclet, fut revêtu de cette dignité; puis, au nom du sénat et du peuple romain, la guerre fut déclarée aux voisins.

Le Pape Innocent II mourut sans avoir pu dompter cette faction (an. 1143); mais Calixte II qui lui succéda, bien qu'il eût été ami d'Arnaud de Brescia, se déclara énergiquement contre lui. Celui-ci qui s'était retiré à Zurich, comme nous l'avons dit, passa de là en France, puis en Allemagne, toujours suivi par le regard et par la voix puissante de saint Bernard.

Alors les deux grandes familles des Pierleoni et des Frangipani, renonçant à leurs inimitiés, s'entendirent pour abaisser la faction populaire et détruire le gouvernement républicain; mais les bourgeois, guidés par la petite noblesse, invoquèrent la souveraineté immédiate de l'empereur, telle qu'elle existait du temps de l'ancienne Rome. Le Pape Lucius II qui s'avançait vers la capitale en procession armée pour en chasser les nouveaux magistrats, fut repoussé à coups de pierres, et mourut d'une blessure dont il fut atteint (952).

III. Le Pape Eugène III, car dans ces calamités amenées par les abus, qui, on ne peut le nier, étaient alors à leur comble, les Papes se succédaient coup sur coup, Eugène III, disons-nous, s'apprêtait à reconnaître l'autorité du sénat, quand Arnaud, qui avait devancé Zwingli à Zurich revint suivi de deux mille Suisses (953). Il annonça l'intention de consolider la magistrature républicaine du Capitole; d'instituer un ordre

du baptême des enfants. Par ces discours, il troublait l'église de Bresse, sa patrie; et, expliquant malicieusement l'Ecriture sainte, il animait les laïques, déjà mal disposés contre le clergé. *Car le faste des évêques et des abbés, et la vie molle et licencieuse des clercs et des moines, ne lui donnaient que trop de matière;* mais, ajoute Fleury, (et ces mots sont dignes de remarque) *il ne se tenait pas dans les bornes de la vérité.* »

(947) M. César Cantu, *Hist. universelle*, tom. X, p. 393 et suiv.

(948) Guntheri Ligur, *Carmina*, liv. III.

(949) M. César Cantu, loc. cit.

(950) Les *Epîtres* de saint Bernard où il parle d'Arnaud de Brescia, sont les 189e 19e 196e et 243e.

(951) Ap. Bern., ep. 194, tom. X, *conc.*, p. 1022.

(952) M. César Cantu, *Hist. univ.*, tom. X. pag. 593.

(953) Muller, *Histoire de Suisse*, tom. Ier p. 14.

équestre intermédiaire entre le peuple et le sénat; de rétablir les consuls et les tribuns; de ne laisser au Pape que les jugements ecclésiastiques, et de limiter l'autorité impériale.

A cet appel accueilli avec enthousiasme, on abattit les tours des nobles de la faction contraire ; le Pape fut contraint de fuir en France, et les républicains proclamèrent Conrad, et se vantèrent de n'avoir agi que dans le but de rendre à l'empire la grandeur à laquelle il était parvenu sous Justinien et sous Charlemagne, et d'avoir démoli à cet effet les forteresses des grands pour dompter leur arrogance. Ils l'invitèrent pourtant à venir compléter leur ouvrage, et à fixer dans Rome sa résidence. Mais l'empereur ne voulut pas.

En même temps que le peuple voulait réformer la constitution de l'Etat d'après le plan d'Arnaud et les exemples de l'histoire, sans toutefois accepter les idées romaines sur l'autorité du prince, la haute noblesse désirait conserver le régime féodal, en empêchant à la fois le Pape de dominer, et le peuple de s'affranchir. Cependant Eugène III rentra dans Rome au mois de décembre 1144, après avoir excommunié Giordano (Jourdain) qui avait été nommé préfet par les républicains (n° II).

Cependant, cette espèce de république continua encore sous Eugène III et sous Anastase IV, jusqu'à ce qu'Adrien IV, successeur de ce dernier en 1154, plus courageux que ses prédécesseurs ou plus favorisé par les circonstances, frappa d'anathème Arnaud et ses adhérents, dont quelques-uns des plus emportés avaient blessé à mort Gérard, cardinal-prêtre de Sainte-Pudentienne, et jeta l'interdit sur la ville de Rome elle-même. Les romains effrayés expulsèrent Arnaud et les arnaldistes, qui se retirèrent dans la Toscane et y continuèrent leurs déclamations, aux applaudissements du peuple, qui regardait le novateur comme un prophète. L'année suivante, 1155, le Pape obtint du roi des Romains, Frédéric I$^{er}$, qu'Arnaud, qui d'abord avait été pris par le cardinal de Saint-Nicolas, et qui avait été arraché de ses mains par les efforts du vicomte de Campanie, serait livré au supplice. — *Voy.* l'article Adrien IV, Pape, n° II. — En effet, par ordre du préfet de Rome, Arnaud de Brescia fut pendu et son corps brûlé. Ses cendres furent jetées dans le Tibre, afin que ses disciples ne les vénérassent point comme des reliques. Ceux-ci, étant passés de France en Angleterre vers l'an 1160, voulurent semer les idées d'Arnaud ; mais ils furent arrêtés et examinés, et on ne voit pas qu'ils firent beaucoup de prosélytes.

ARNAUD dit de Chanteloup, fut ainsi nommé, parce qu'il était natif d'un village de ce nom dans le diocèse de Bordeaux. D'autres disent qu'il était de la famille de Frigier ou Frangier. Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, ayant été fait Pape en 1305, sous le nom de Clément V, le choisit pour remplir son siége archiépiscopal, et quelque temps après, non-seulement il le créa cardinal, mais il le fit encore camerlingue de l'Eglise. On dit qu'il était son parent. Arnaud donna de grands biens à l'église de Bordeaux, et mourut l'an 1310 à Avignon où il se trouvait auprès du Pape.

ARNAUD, de Chanteloup, neveu du précédent, lui succéda sur le siége de Bordeaux, se trouva au concile général de Vienne, l'an 1312, célébra un concile provincial à Ruffec en 1326, et mourut en 1332.

ARNAUD de Feugères, ou *Fougères*, cardinal, archevêque d'Arles au XIV$^{e}$ siècle. Il obtint l'archevêché d'Arles, par la faveur de Robert, roi de Sicile et comte de Provence, en 1308 ; le Pape Clément V le fit cardinal en 1310, et évêque de Sabine. Il fut chargé par le même Pape d'informer des crimes dont on accusait les Templiers. Il mourut en 1317.

ARNAUD-MONTANIER, frère mineur de Puicerda en Catalogne, prêchait et soutenait, dès le temps du Pape Innocent IV, mort en 1254, quelques erreurs que l'on réduisit à ces quatre propositions (954) : « Jésus-Christ et ses apôtres n'ont rien eu en propre ni en commun. — Quiconque porte l'habit de saint François ne peut être damné. — Saint François descend en purgatoire un jour de chaque année, et en tire les âmes de ceux qui ont été de son ordre. — Cet ordre durera perpétuellement. »

Arnaud ne voulut point abjurer ces singulières idées plus risibles, après tout, que très-dangereuses. Il fit semblant de les renier, mais il s'enfuit. Etant cité, il ne comparut point, et demeura dix-neuf ans dans son opiniâtreté. Enfin l'inquisiteur Emeric consulta le Pape Urbain V, puis Grégoire XI, et conjointement avec Bérenger-David, alors évêque d'Urgel, il déclara publiquement frère Arnaud opiniâtre, et ils condamnèrent ses erreurs. Ce ne fut pas tout. Arnaud s'était retiré en Orient. Le Pape Grégoire XI, écrivit vers l'an 1373, à Armand vicaire-général des frères mineurs, pour lui donner l'ordre d'arrêter Arnaud et de l'envoyer prisonnier pour comparaître devant le Saint-Siége. Nous ne savons si cet ordre fut exécuté, ni à quelle époque mourut cet extravagant.

ARNAUD-NOVELLI ou de Nouveau, abbé de Fontfroide, ordre de Cîteaux et vice-chancelier de l'Eglise romaine, fut créé cardinal du titre de Sainte-Prisque, par le Pape Clément V, le 19 décembre 1310.

ARNAUD (Pierre), cardinal, était de Béarn, prit l'habit dans l'ordre de Saint-Benoît, et fut abbé de Sainte-Croix de Bordeaux. Le Pape Clément V, peu de jours après son couronnement à Lyon en 1305, le fit cardinal et vice-chancelier de l'Eglise. Il mourut, selon les uns, en 1306, et selon les autres en 1316.

ARNAUD de Pelegrue, ainsi nommé d'un château en Périgord · mais sa famille était

(954) Rayn. 1373, n° 19; *Direct. Inquis.* II, p. 9, 11, 207.

établie dans le diocèse de Bazas. Il fut archidiacre de Chartres, et le Pape Clément V, dont il était parent, le fit cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-au-Portique, le 15 décembre 1306. Trois ans après, c'est-à-dire en 1309, le même Pape l'envoya en Italie pour commander l'armée en qualité de légat. Arnaud remplit ce poste avec un succès assez triste pour un homme revêtu de son caractère, puisqu'il gagna une sanglante bataille à Francolin près du Pô, et reprit Ferrare le jour de Saint-Augustin, 28 août 1309.

ARNAUD-ROGER de Commenges, frère de Jean Raymond, archevêque de Toulouse, fut le premier évêque de Lombez au XIVe siècle. Lorsqu'on l'élut en 1317, il n'était que tonsuré et âgé seulement de vingt-sept ans. Or, il en fallait encore alors trente pour être évêque, Mais le Pape Jean XXII dispensa Arnaud de l'une et l'autre règle, par une bulle où il fait son éloge; ce qui ne paraît pas devoir tirer à conséquence; car Fleury remarque (955), que d'autres bulles, dans de semblables circonstances, étant conçues dans les mêmes termes, il est très-présumable que ces éloges n'étaient que des formules d'usage. Nous voyons qu'Arnaud passa dans la suite au siége de Clermont, mais nous ne savons à quelle époque il mourut.

ARNAUD de Saint-Astier, fut le dernier abbé de Tulle, et le premier évêque de ce siége. Le Pape Jean XXII l'y institua en 1318. Cet Arnaud publia des ordonnances synodales en 1324, et mourut en 1333.

ARNAUD (Antoine), célèbre janséniste, naquit à Paris le 6 février 1612, d'une famille distinguée. La vivacité de son génie s'annonça de bonne heure. Etant encore enfant et se trouvant à la campagne dans le cabinet du cardinal Duperron, il lui demanda une plume. « Qu'en voulez-vous faire, lui dit le prélat? — Ecrire comme vous contre les huguenots. — C'est très-bien, répondit Duperron, je suis vieux et j'ai besoin d'un substitut, je vous la donne donc comme le berger Damétas remit en mourant son chalumeau au petit Corydon. »

L'oracle fut vrai. Arnaud, après avoir fait avec distinction ses études, voulut se livrer à la jurisprudence; mais les vœux de sa mère et les conseils de l'abbé Saint-Cyran son directeur, le décidèrent pour la théologie. — Arnaud prit le bonnet de docteur en 1641, et en prêtant le serment ordinaire dans l'église de Notre-Dame sur l'autel des Martyrs il jura de « défendre la vérité jusqu'à l'effusion de son sang, » promesse que firent depuis tous les docteurs. Peu de temps après, c'est-à-dire en 1643, Arnaud publia son livre de la *Fréquente Communion*. Cet ouvrage donna lieu à de vives discussions.

I. Ce ne fut d'abord qu'un cri général contre. Le P. Yves, capucin; Raconis, évêque de Lavaur; le P. Petau, Jésuite; Isaac Hubert, depuis évêque de Vabres, réclamèrent pour la doctrine de l'Eglise. Et cependant ce livre portait l'approbation de seize évêques, dont plusieurs, dit-on (956), ne l'avaient pas lu. Quand ces approbateurs virent les plaintes qu'il souleva, ils envoyèrent à Rome Bourgeois, docteur de Sorbonne, pour empêcher que le livre qu'ils protégeaient n'y fût censuré. Ensuite, ils firent présenter au Pape une soumission de l'auteur, dont ils prièrent le Pape de se contenter.

Le Saint-Siége en parut satisfait, et poussa la condescendance, dit un historien (957), jusqu'à ne pas condamner directement le livre de la *Fréquente Communion*. Mais l'abbé de Barcos, neveu de Stauranne, ayant publié, en 1645, deux traités pour soutenir l'hérésie des *deux chefs qui n'en font qu'un*, Innocent X, par un décret du 24 janvier 1647, condamna non-seulement ces traités comme hérétiques, mais encore tous les autres livres où cette proposition est établie et soutenue, tant ceux qui étaient déjà imprimés, que ceux qui pourraient l'être à l'avenir; clause qui frappait le livre d'Arnaud, dont la préface contenait cette hérésie. D'ailleurs l'ouvrage fut formellement condamné en 1648, par l'archevêque de Besançon, plusieurs de ses propositions flétries en 1690 par le Pape Alexandre VII, sa lecture défendue en 1695 par l'archevêque de Malines, et enfin réprouvé dans son entier, l'an 1705, par la faculté de Louvain.

II. Voici le jugement qu'en porta saint Vincent de Paul, dans deux lettres à un de ses missionnaires, qui l'avait consulté à cet égard. Vincent y dit en substance: Il se peut faire que quelques personnes aient profité de la lecture de cet ouvrage; mais, s'il a servi à une centaine, en les rendant plus respectueux à l'égard des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui, en les en retirant tout à fait; on ne voit plus que la sainte communion soit fréquentée comme elle l'était autrefois, pas même à Pâques: plusieurs curés de Paris s'en plaignent; à Saint-Sulpice, on avait trois mille communions de moins qu'à l'ordinaire; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, quinze cents personnes avaient manqué à ce devoir de religion, et il en est ainsi des autres. Il est vrai qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de l'eucharistie, et moi, misérable, dit-il, plus que tous les hommes du monde; mais il ne faut pas corriger un abus par un autre. C'en est un d'éloigner de la sainte table, non pour huit ou dix jours, mais pour cinq ou six mois, de bonnes religieuses qui vivent dans une grande pureté, comme on sait que ces nouveaux réformateurs le pratiquent. Saint Charles a été bien éloigné de ces excès, lui qui ne recommande rien tant dans ses conciles que la communion fréquente, et qui décerne de grièves peines contre les prédicateurs qui en détournent les fidèles directement ou indirectement.

III. Comme pour défendre le livre et l'auteur, le missionnaire répétait ce qu'on disait

(955) *Hist. eccles.* liv. XCII, n° 28.

(956) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXV, p. 409.

(957) Id. ibid.

alors, que le docteur Arnaud n'en voulait qu'à ceux qui admettaient trop aisément les pécheurs à la participation des saints mystères: Vincent avoue que c'est un excès que saint Charles déplore; mais il soutient en même temps que les principes du livre de la *Fréquente communion* vont plus loin, et que ce n'est que pour mieux couvrir son jeu que l'auteur paraît adoucir les termes. En effet, dit notre saint, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, page 36, la piété de ceux qui voudraient différer la communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ? N'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres? Ne dit-il pas dans le chapitre 1er de la 3e partie, que c'est parler indignement du Roi du ciel que de dire qu'il soit honoré par nos communions?

Quand même, continue saint Vincent, on fermerait les yeux sur toutes ces considérations, peut-on ne pas apercevoir que les dispositions qu'exige ce jeune docteur pour la réception des saints mystères sont si hautes, si éloignées de la faiblesse humaine, qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse s'en flatter. Si, comme il le soutient sans aucun adoucissement, il n'est permis de communier qu'à ceux qui sont entièrement purifiés des images de la vie passée, par un amour divin, pur et sans aucun mélange, qui sont parfaitement unis à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables, peut-on se dispenser de dire avec lui que ceux qui, selon la pratique de l'Eglise, communient avec les dispositions ordinaires, sont des chiens et des antechrists? Non, continue-t-il; avec de tels principes, il n'appartient plus de communier qu'à l'auteur, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul en serait effrayé, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois dans son apologie, qu'il dit la messe tous les jours, etc.

IV. Le missionnaire consultant prétendait qu'il était faux que l'auteur du livre de la *Fréquente communion* voulût introduire l'usage de ne donner l'absolution qu'à ceux qui auraient déjà fait pénitence, et que, sur ce point, il ne pensait même, par rapport à ceux qui étaient tombés dans des péchés griefs, que ce que pensait saint Charles Borromée. D'où il suivait encore que le docteur Arnaud n'avait jamais songé à introduire la pénitence publique pour les péchés secrets.

Saint Vincent attaque ces deux réponses. Il dit sur la première qu'Arnauld ne veut pas seulement introduire la pénitence avant l'absolution pour les gros pécheurs, mais qu'il en fait une loi générale pour tous ceux qui sont coupables d'un péché mortel. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire le VIIIe chapitre de la 2e part. de son livre; il y fait dire au Pape saint Grégoire qu'il est nécessaire que le pécheur fasse pénitence de ses péchés, non-seulement avant de communier, mais même avant de recevoir l'absolution. Il ajoute que, selon les règles saintes que le Pape Innocent a données à toute l'Eglise, après les avoir apprises de la tradition perpétuelle de la même Eglise, l'ordre que les prêtres doivent garder dans l'exécution de la puissance que le Sauveur leur a donnée de lier et de délier les âmes, c'est de n'absoudre les pécheurs qu'après les avoir laissés dans les gémissements et dans les larmes et leur avoir fait accomplir une pénitence proportionnée à la qualité de leurs péchés. Ces paroles et beaucoup d'autres qui suivent montrent que, selon Arnaud, il est nécessaire de différer l'absolution, pour tous les péchés mortels, jusqu'à l'accomplissement de la pénitence. Au reste, saint Vincent sait que c'était la pratique de l'abbé de Saint-Cyran, et qu'on y soumet encore ceux qui se livrent à la conduite du parti.

De ces principes, selon lesquels on ne doit donner l'absolution que quand le péché est déjà expié par une satisfaction proportionnée, saint Vincent infère que l'absolution n'est que déclaratoire. Il ajoute qu'il est inutile d'alléguer que l'auteur du livre a dit ailleurs le contraire, car il est d'usage chez tous les novateurs de semer des contradictions dans leurs ouvrages, pour s'échapper. Calvin nie trente fois qu'il fasse Dieu auteur du péché, quoiqu'il fasse d'ailleurs tous ses efforts pour établir cette maxime détestable que tous les catholiques lui attribuent. « J'ai ouï dire, continue-t-il, à feu monsieur de Saint-Cyran, que, s'il avait dit dans une chambre des vérités à des personnes qui en seraient capables, et qu'il passât dans une autre où il en trouverait d'autres qui ne le seraient pas, il leur dirait le contraire: il prétendait même que Notre-Seigneur en usait de la sorte, et recommandait qu'on fît de même. »

V. Saint Vincent de Paul reconnaît volontiers que saint Charles a rétabli dans son diocèse la pénitence et les décrets qui la concernent; mais le missionnaire consultant doit reconnaître à son tour que ce saint cardinal n'a pas fait consister la pénitence à se retirer de la communion, si ce n'est dans les cas portés par les canons, tels que sont ceux des occasions prochaines et autres semblables. Jamais il n'a ordonné ni qu'on refusât l'absolution à tous ceux qui n'auraient pas encore satisfait pour leurs péchés, ni qu'on fît des pénitences publiques pour des péchés secrets. Il n'a jamais dit, comme le fait Arnaud au XIe chapitre de sa 2e part., qu'on ne trouve dans les anciens Pères, et surtout dans Tertullien, que la pénitence publique en laquelle l'Eglise exerçât le pouvoir des clefs.

C'est à toutes ces nouveautés que se réduit le livre de la *Fréquente communion*. Quoiqu'il fasse quelquefois semblant de ne proposer ces anciennes pratiques que comme plus avantageuses, ses raisonnements vont à en établir la nécessité. Partout il donne ces sentiments comme les grandes vérités de la religion, comme la pratique des apôtres et de toute l'Eglise durant douze siècles, et et enfin comme une tradition immuable.

Vincent ajoute que toutes ces idées ont une parfaite liaison avec le principe de ceux qui les avancent : ils sont persuadés que l'Eglise a cessé d'être, depuis qu'elle a cessé de garder ces sortes d'usages. Deux des coryphées de ces opinions, ayant cru que la mère de sainte Marie était disposée pour eux, lui avaient dit que depuis cinquante ans il n'y a point d'Eglise ; et c'est elle-même, ajoute saint Vincent, qui me l'a dit et écrit (958).

VI. Pour échapper à l'orage que souleva son livre, Arnaud se retira à Port-Royal Dans le silence de cette retraite, il publia deux ouvrages, qui produisirent le plus grand effet dans le parti de la réforme, auquel il enleva des partisans illustres et nombreux ; c'était *la Perpétuité de la Foi* et l'ouvrage intitulé : *Le renversement de la morale de Jésus-Christ par les calvinistes.* Mais ce calme ne fut pas de longue durée. L'ardeur de dogmatiser pour les uns, la démangeaison de combattre les dogmatiseurs pour les autres, rallumèrent une guerre interminable.

Tant que les *cinq propositions* n'avaient point été condamnées à Rome, les jansénistes y reconnaissaient leur doctrine, la doctrine de Jansénius et d'Augustin. A peine ces propositions furent-elles déférées en Sorbonne, qu'Arnaud publia ses *Considérations* sur l'entreprise de Cornet, où il dit que l'écrit par lequel ses adversaires s'étaient eux-mêmes donné la hardiesse d'informer le Pape, pour le porter à la condamnation des plus saintes et des plus constantes maximes de la grâce, a été réfuté, et que ces propositions, qu'on taxait d'erreur et d'hérésie, ont été soutenues puissamment contre leurs accusations frivoles.

La bulle d'Innocent X, du 31 mai 1653, contre les *cinq propositions* et contre l'*Augustinus* ayant donc été publiée, et le bref du 29 septembre 1654, par lequel le même Pape félicitait quelques évêques de France de ce qu'ils avaient décidé au sujet de sa bulle, enflammèrent l'ardeur d'Arnaud et, dans une masse d'écrits, soit pour attaquer ses adversaires, soit pour se défendre, il renouvela l'explication janséniennе.

Ainsi, le 24 février 1655, il adressa une première lettre à *une personne de condition*, où il rend compte d'une affaire arrivée au duc de Liancourt dans la paroisse de Saint-Sulpice, dont était curé le respectable Olier, fondateur du séminaire et ami de Vincent de Paul. Le confesseur de ce duc crut ne pouvoir point le recevoir au sacrement de pénitence qu'il ne donna des marques d'une soumission parfaite à la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions, et qu'il ne rompît les liaisons qu'il avait avec les jansénistes, qui, au jugement du confesseur et du curé, n'avaient pas cette soumission.

Dans sa lettre, Arnaud blâme la conduite du curé de Saint-Sulpice et du confesseur ; mais surtout il cherche à se justifier lui-même et à soutenir sa cause et celle de ses amis. Il parle au nom de tous et dit : « Qu'ils sont bien éloignés d'être tombés dans quelque erreur, puisque, d'une part, ils condamnent sincèrement les cinq propositions censurées par le Pape, en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception ; et que, de l'autre, ils ne sont attachés à aucun auteur particulier qui forme des opinions nouvelles et qui parle de lui-même touchant la matière de la grâce, mais à la seule doctrine de saint Augustin, » etc.

VII. Nécessairement on publia divers écrits contre cette lettre, dans lesquels on prétendait que la déclaration faite par le sieur Arnaud de condamner les cinq propositions, n'était pas suffisante ; que lui et ses amis ayant soutenu en tant d écrits la doctrine du livre de Jansénius, que le Pape déclarait hérétique par sa bulle, ils étaient obligés, pour donner une preuve assurée de leur soumission : 1° de reconnaître de bonne foi qu'avant la condamnation ils avaient été dans l'erreur ; 2° de déclarer le livre de Jansénius bien condamné, et de renoncer à sa doctrine exprimée par les cinq propositions. Qu'ils ne pouvaient se dispenser de faire une semblable déclaration, après que le clergé de France avait jugé, dans une assemblée solennelle, que l'intention du Pape était de condamner les cinq propositions comme extraites du livre de Jansénius et dans le sens enseigné par cet auteur, et après que le Pape lui-même avait approuvé l'explication des évêques par son bref du 29 septembre 1654. Qu'on avait droit de tenir pour suspecte la déclaration des jansénistes, jusqu'à ce qu'elle fût conforme à celle du Pape et des évêques.

Arnaud, pour répliquer à tous ces écrits contre sa première lettre, en fit une autre *à un duc et pair*, datée de Port-Royal-des-Champs, le 10 juillet 1655. Grand nombre de théologiens, voyant que cette seconde lettre justifiait ouvertement le livre de Jansénius, condamné par deux Papes et par les évêques de France, et jugeant qu'elle renouvelait la première des cinq propositions, s'adressèrent au docteur Guyart, Oratorien, alors syndic de la Faculté de théologie, et lui déposèrent une plainte. Celui-ci, suivant l'obligation de sa charge, proposa une commission pour examiner la seconde lettre d'Arnaud.

VIII. Le docteur Cornet et le P. Nicolai, Dominicain, furent choisis pour cette commission, composée de huit membres. C'était au commencement de novembre 1655. Arnauld appela de la Sorbonne au parlement, qui ordonna de passer outre. Les commissaires réduisirent à deux chefs les points qu'ils trouvaient à censurer dans la lettre d'Arnauld, l'un desquels ils appelèrent *question de fait*, et l'autre *question de droit*.

La première regarde ce que dit Arnaud que les *cinq propositions* condamnées dans la bulle du Pape n'ont été soutenues de personne ; qu'elles ont été forgées par les partisans des sentiments contraires à ceux

(958) *Collet*, liv. v.

de saint Augustin ; qu'en les attribuant à Jansénius, on impose des hérésies à un évêque catholique, qui a été très-éloigné de les enseigner ; qu'ayant lu avec soin le livre de Jansénius et n'y ayant point trouvé ces propositions, Arnaud et ses amis ne peuvent déclarer contre leur conscience qu'elles s'y trouvent. La question de droit regarde principalement cette proposition de la lettre : « Que la grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué à un juste en la personne de saint Pierre, en une occasion où l'on ne peut dire qu'il n'ait point péché. »

Le 29 janvier 1656, après de longs examens et délibérations, la Sorbonne, à la majorité de cent trente docteurs contre huit, déclara « que la première question ou proposition, qui est de fait, est téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape et aux évêques de France, et même qu'elle donne sujet de renouveler entièrement la doctrine de Jansénius, qui a été ci-devant condamnée. Et que la seconde, qui regarde le droit, est téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique. »

Arnaud fut rayé du nombre des docteurs, pour n'avoir pas souscrit dans la quinzaine à la censure que tous les docteurs et bacheliers furent obligés de signer pour prendre leurs degrés. Le 18 février suivant, six évêques de la Faculté signèrent la censure avec le doyen et plus de cent autres docteurs, du nombre desquels furent quatre amis d'Arnaud, qui l'avaient suivi constamment jusqu'à la fin des assemblées, mais qui crurent enfin qu'ils devaient moins à l'amitié qu'à la vérité et à la religion.

IX. A la suite de tous ces démêlés, Arnaud jugea à propos de fuir sa patrie et d'aller demander un asile à la Hollande. Le premier fruit de sa retraite fut l'*Apologie pour les catholiques, contre les faussetés du ministre Jurieu*, ouvrage qui, au jugement de Racine, présente la force et l'éloquence des *Philippiques* de Démosthènes.

Cet athlète infatigable publia plusieurs autres ouvrages pleins de science. Il semble, en vérité, qu'il était heureux qu'il vécût dans la retraite ; car c'est dans ces temps de plus grand isolement qu'Arnaud publia ses meilleurs et ses plus utiles ouvrages. Il n'était pas seulement profond dans la théologie, dans l'intelligence de l'Ecriture, dans la science ecclésiastique ; il était encore versé dans la dialectique, la géométrie, la grammaire et la rhétorique. On a de lui cent quarante volumes en différents formats, dont plusieurs ont été faits en société avec Pascal et Nicole. Nous n'avons pas à nous occuper de ces ouvrages, mais on ne peut disconvenir que la plupart d'entre eux témoignent de la science d'Arnaud et de sa valeur, malgré tout ce que De Maistre a pu dire (959) dans des moments d'exagération qui lui sont trop habituels, pour chercher à le rabaisser.

Arnaud, sans ses erreurs déplorables, mériterait d'être placé parmi les plus grands apologistes de la religion. Il est mort à Bruxelles le 8 août 1694 ; son cœur fut transféré en France. On doit regretter avec Bossuet qu'un esprit aussi éclairé ait consumé tant de veilles dans des disputes sur une erreur aussi désolante que celle du jansénisme.

ARNE, évêque de Wirtzbourg, au IX<sup></sup>e siècle, fut tué en 892, en combattant contre les Slaves, et fut regardé comme martyr. Rodolphe lui succéda sur le siége de Wirzbourg.

ARNOBE, célèbre rhéteur au III<sup></sup>e siècle, et apologiste de la religion, naquit à Sicque ou Sicca, ville d'Afrique, dans la province proconsulaire. On a peu de détails sur sa vie, mais il nous reste des livres de lui contre les païens, que nous analyserons.

I. Il professait, dans sa ville natale, la rhétorique avec beaucoup de distinction, sous l'empire de Dioclétien (960), lorsque, pressé par quelques songes de renoncer aux superstitions païennes, il les quitta entièrement pour suivre la vérité de l'Evangile que Jésus-Christ lui-même lui avait fait connaître, ainsi qu'il l'assure dans ses écrits (961).

Quoique sa conversion fût très-sincère, cependant comme il avait toujours déclamé contre la religion chrétienne dans les écoles publiques (962), l'évêque de Sicque ne voulut point l'admettre au baptême, qu'auparavant il n'eût rendu un témoignage public de la foi qu'il venait d'embrasser et qu'il avait autrefois combattue : ainsi, dès les premiers siècles, les évêques engageaient eux-mêmes les laïques à défendre la religion et à rendre témoignage de leur foi, selon la prescription de l'Apôtre (963).

Arnobe, qui désirait ardemment d'être baptisé, composa aussitôt sept livres, dans lesquels il fit voir clairement le ridicule et l'impiété de la religion païenne. Sur ces témoignages, l'évêque lui accorda la grâce qu'il demandait, et le reçut dans le sein de l'Eglise. Il fut même élevé dans la suite aux ordres sacrés, si l'on en croit Trithème (964). Mais aucun des anciens qui ont parlé d'Arnobe ne dit rien de cette circonstance, ni de tout ce que fit cet auteur depuis son baptême. On ne sait pas même, au juste, en

(959) Surtout dans son ouvrage : *De l'Eglise gallicane*. Le comte Lanjuinais, est tombé dans d'autres exagérations dans les *Etudes biographiques et littéraires sur Antoine Arnauld, Pierre Nicole*, etc., in-8°, 1823. Il exagère aussi lorsqu'il dit, pag. 4 : « Dans son livre *sur le Pape*, feu M. de Maistre affecte un grand mépris pour tous les écrivains de Port-Royal : ce ne sont pas les seuls traits qui ont rendu ce livre et d'autres semblables *complétement* ridicules. » Il est bien plus *ridicule* de dire que le livre *du Pape* soit tombé dans le *ridicule*, que de prouver cela ! Il est donc bien difficile aux hommes de rester dans les justes bornes de la vérité !

(960) Hieronym. *in catalog.*, cap. 79.

(961) Arnob. tom. III, pag. 436, *Biblioth. Patr.*

(962) Hieronym. *in Chronic.*, ad an. 20, Constantin.

(963) *I Petr.* III, 15, 16.

(964) *Lib. de script. Eccles.*, cap. 55.

quelle année il écrivit ses livres contre les gentils, et dom Ceillier, qui se livre là-dessus à quelques conjectures, croit que ce fut en 303 (965). Quant à ces livres, nous en avons sept, et l'on convient qu'Arnobe n'en composa pas un plus grand nombre. En voici quelques extraits qui en feront connaître le contenu.

II. Les païens disaient : « Depuis qu'il y a des Chrétiens dans l'univers, l'univers a péri. » Arnobe leur demande en quoi la nature était changée? « Le soleil, la lune, les étoiles, ne se lèvent-ils pas à l'ordinaire? la terre a-t-elle cessé de produire ses fruits? Parmi les hommes, a-t-on cessé de voir des familles, des royaumes, des empires? Ce sont les Chrétiens, dites-vous, qui attirent les pestes et les famines. Ce sont eux! D'où vient donc que le nom de ces fléaux est si ancien? d'où vient que les anciennes histoires en sont pleines? — Ce sont les Chrétiens qui occasionnent tant de guerres! Mais les guerres des Assyriens sous Ninus; mais la guerre de Troie; mais la guerre de Xerxès en Grèce; mais les guerres de ce jeune homme de Macédoine qui subjugua l'Orient; mais les guerres des Romains pour asservir l'univers: est-ce encore nous qui en avons été cause? Le fait est que, depuis qu'il y a des Chrétiens dans le monde, il y a moins de guerres et des guerres moins cruelles. Vous demandez d'où viennent ces maux. Mais, peut-être, ne sont-ce pas des maux véritables? Platon, le plus sublime des philosophes, ne dit-il pas que la ruine du monde en sera la régénération? »

On voit, par ce passage, que les païens accusaient les Chrétiens de tous les maux qui arrivaient dans le monde ; c'est-à-dire que tous les moyens, et surtout la calomnie, étaient bons pour les rendre odieux. Comme le peuple n'aurait pas compris les raisonnements philosophiques contre la religion nouvelle qui venait s'emparer des âmes, on trouvait plus facile de lui attribuer les malheurs privés et publics: argument commode qu'emploient toujours les dominateurs près de leur ruine, et qui sentent que, quelque chose d'irrésistible et de plus fort que leurs doctrines impuissantes va leur succéder! On remarquera encore ici cette déclaration d'Arnobe, *que depuis qu'il y a des Chrétiens dans le monde, il y a moins de guerres et des guerres moins cruelles.* C'est qu'en effet le christianisme devait produire cet effet salutaire, et plus il pénétrera dans les sociétés, plus il tendra à diminuer ces carnages d'hommes et à rendre odieux le règne de la force. Arnobe continue :

« Nous introduisons une religion impie, dites-vous? — Quoi! c'est une impiété d'adorer le Dieu suprême, le souverain Seigneur de toutes choses? Voilà ce qui vous met en colère? voilà pourquoi vous nous dépouillez de nos biens, nous expulsez de notre patrie, nous torturez, nous déchirez, nous brûlez, nous livrez à la dent des bêtes? Dans les plus grandes cités, on rend un culte à d'anciennes prostituées ; ailleurs, on élève des temples magnifiques à des chats, à des scarabées qui fouillent l'ordure, et vos dieux ne s'en fâchent pas. Mais ils se fâchent, dites-vous, parce que nous adorons le Dieu souverain, le Père universel, par qui tout existe, et eux-mêmes, si pourtant ils existent!

« Mais, dira quelque furieux, ce Dieu lui-même existe-t-il? — Quant aux hommes, s'il en est qui nient ou qui doutent qu'il y ait une divinité quelconque, nous ne nous occupons pas d'eux ; car les sages disent que de réfuter des extravagances est une extravagance plus grande. Nous ne parlons que de ceux qui reconnaissent la divinité en général. Vouloir prouver à ceux-là qu'il est un Dieu suprême, c'est presque aussi téméraire que de le nier ; car est-il un seul homme qui ne soit né avec la notion de ce Dieu souverain? en est-il un seul à qui il ne soit pas inné, dès le sein de sa mère, qu'il est un Roi et un Seigneur qui gouverne toutes choses? Les animaux, les pierres même, si elles pouvaient parler, le proclameraient. Vous-mêmes, ô païens! vous reconnaissez, dites-vous, ce grand Dieu dans votre Jupiter : en quoi vous confondez des choses inconciliables. D'après le sentiment commun et unanime de tous les mortels, le Dieu tout-puissant, ni n'a été engendré lorsqu'il n'était point, ni n'a commencé avec le temps ; car lui-même est la source des choses, l'auteur des temps et des siècles. Mais votre Jupiter, comme vous le rapportez, a un père, une mère, des grands pères, des grand'mères, des frères; il est né en la manière commune à tous. Comment donc peut-il être le Dieu éternel? — Mais enfin, supposé que les deux soient le même, pourquoi donc alors et vous et vos dieux nous persécutez-vous?

III. « Vous répondez : Les dieux ne vous en veulent point, parce que vous adorez le Dieu tout-puissant; mais parce que, d'un homme né comme les autres, et, ce qui est plus indigne, d'un homme mort du supplice de la croix, vous en faites un Dieu, vous soutenez qu'il vit encore, et vous l'adorez tous les jours. — Mais quels sont donc ces dieux qui nous en veulent? ne sont-ils pas nés comme tous les mortels? Mais vous, qui nous reprochez d'adorer un homme, n'en adorez-vous aucun? Adorez-vous vous-même autre chose que des hommes? Les histoires que vous en contez n'en sont-elles pas la preuve?

« Mais accordons pour un instant que le Christ soit un d'entre nous. N'est-il pas digne d'être appelé Dieu et adoré comme tel à cause de ses bienfaits? Si vous faites un dieu de Bacchus, parce qu'il a trouvé l'usage du vin ; une déesse de Cérès, parce qu'elle a trouvé l'usage du pain, et ainsi des autres : quels honneurs ne méritera point celui qui nous a ramenés de l'erreur à la vérité? celui

(965) *Hist. des aut. sac. et eccles.*, tom. III, pag. 371-375.

qui nous a fait connaître ce qu'il y a de plus salutaire à savoir au genre humain : ce que c'est que Dieu, le monde et nous-mêmes? celui qui nous a détachés d'idoles inertes pour nous élever jusqu'au ciel et nous mettre en communication avec le souverain Seigneur de toutes choses. Oui, moi-même naguère j'adorais des idoles de terre qu'on venait de cuire dans le four, des dieux fabriqués sur l'enclume et sous le marteau, des ossements d'éléphants; quand j'apercevais des bandelettes coloriées dans le creux d'un arbre, ou des pierres arrosées d'huile, je les adorais, je les suppliais, comme si elles renfermaient quelque vertu, et je demandais des grâces à un tronc insensible. Maintenant je sais ce qui en est : et le Christ qui m'a éclairé, je ne le regarderais pas comme un Dieu?

« Mais il a péri sur un gibet. — Qu'est-ce que cela fait? Pythagore a été brûlé vif, Socrate a été condamné à boire la ciguë, Régulus a péri par le plus cruel supplice : ont-ils été jugés infâmes pour cela? Ce n'est pas la peine, c'est le crime qui fait l'infamie. Vous riez de nous, parce que nous adorons un homme mort d'une mort ignominieuse; et vous-mêmes, vous adorez Bacchus et Romulus qui ont été mis en pièces, Esculape frappé de la foudre, Hercule périssant sur le bûcher? Moquez-vous donc d'abord de vous-mêmes.

« Le Christ ne fût-il donc qu'un homme, il faudrait encore l'appeler Dieu pour ses bienfaits; mais puisqu'il est Dieu réellement et sans aucun doute, combien plus ne doit-il pas être adoré souverainement? — Quoi! s'écriera quelqu'un en colère, ce Christ est Dieu? Oui, répondrons-nous, il est Dieu, envoyé par le souverain Roi, pour la plus importante de toutes les affaires (966). Oui, dussiez-vous en rire aux éclats comme vous faites, le Christ est Dieu, et Dieu par-dessus toutes choses, et Dieu par la racine même de son être (967). Encore une fois, malgré que vous en ayez, et dussiez-vous en avoir les oreilles rompues, le Christ est Dieu; il est Dieu, parlant sous la forme de l'homme (968); et il l'a prouvé par des miracles que vous ne contestez pas. Un des plus étonnants de ces miracles, c'est qu'il a donné à des ignorants le pouvoir d'en faire. Doutez-vous de ces faits? Mais il est des témoins oculaires qui les ont crus et les ont persuadés par de bonnes preuves à d'autres. Et quels sont-ils? les peuples, les nations, le genre humain incrédule, qui jamais n'aurait cru ces choses s'il ne les avait vues plus claires que le soleil (969). Une seule considération devait vous porter à croire vous-mêmes. Voyez en combien peu de temps cette religion s'est répandue par toute la terre. Y a-t-il nation si barbare qu'elle n'ait adoucie et civilisée? Voyez, d'autre part, cette foule d'hommes de génie, orateurs, grammairiens, rhéteurs, jurisconsultes, médecins, philosophes, qui sollicitent ses enseignements et méprisent les opinions où ils mettaient peu avant leur confiance : des esclaves se laissent torturer par leurs maîtres, des époux bannir de l'union conjugale, des enfants déshériter par leurs parents, plutôt que de rompre la foi chrétienne. Ajoutez-y que plus vous multipliez vos menaces et vos supplices contre cette religion, plus cette religion augmente. Vous employez les bourreaux et les ongles de fer pour empêcher de croire, et vos bourreaux et vos ongles de fer sont un nouvel attrait pour croire au Christ et préférer son amitié à tous les biens du monde. Y a-t-il à tout ceci une autre cause que Dieu?

« Vous nous raillez sur notre croyance; mais les affaires de ce monde ne commencent-elles pas toutes par la foi? Vous voyagez par terre et par mer; n'est-ce pas parce que vous croyez au retour? Vous ensemencez vos champs; n'est-ce pas parce que vous croyez à la récolte à venir? Si vous honorez vos dieux, c'est sans doute que vous croyez qu'ils existent. Et dans l'ordre intellectuel, pourquoi vous attachez-vous à tel philosophe plutôt qu'à tel autre? N'est-ce pas parce que vous y avez plus de foi? Eh bien! nous, nous avons foi au Christ, qui a prouvé par ses miracles qu'il mérite d'en être cru, attendu qu'il est Dieu. Mais vos philosophes, quels miracles ont-ils faits? Quel est celui d'entre eux qui ait jamais pu par une seule parole, je ne dis pas calmer les tempêtes, rendre la vue aux aveugles, ressusciter des morts, mais simplement vous tirer une épine du pied (970)? »

IV. Comme on le voit les sentiments d'Arnobe sur la nature de Dieu sont très-orthodoxes, et il en prouve l'existence, tant par les effets dont il est l'auteur, que par l'idée que les hommes en ont naturellement. Ensuite il emploie utilement, contre les païens, plusieurs preuves de la vérité de la religion chrétienne : les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples, la constance des martyrs et le progrès merveilleux du christianisme, au milieu même des plus cruelles persécutions. Dans d'autres endroits, Arnobe parle dignement du pouvoir suprême de Jésus-Christ, dont le nom seul, dit-il, met en fuite les démons, fait taire les oracles, rend inutiles tous les efforts de la magie.

D'anciens auteurs disent que les livres d'Arnobe sont également pleins de force et d'esprit (971). Cependant il en est d'autres qui lui reprochent de la diffusion dans les idées, et qui prétendent que son style sent trop le rhéteur; nous le croyons en effet. Fleury dit qu'il lui est échappé quelques erreurs (972). Mais cela n'est pas éton-

(966) L. I, n° 15.
(967) L. I, n° 19.
(968) L. II, n° 25.
(969) L. I, n° 15-20.
(970) L. I, n° 3, 4, 5 et 6.
(971) Hieronym. *in Chronic.*, ad an. 20 Constantin.
(972) *Hist. ecclés.*, liv. VIII, 46.

nant; il n'était pas encore suffisamment instruit; il ne connaissait pas les détails de la doctrine chrétienne, et n'avait pas assez étudié les livres saints. A part des inexactitudes explicables, son ouvrage contient des choses très-précieuses. Il a, sur les divinités païennes, des détails curieux et piquants. Au reste, si l'on peut lui reprocher des défauts, la clarté avec laquelle il professe la divinité de Jésus-Christ, n'en est que plus remarquable. Cela fait voir combien la croyance des Chrétiens sur ce point est expresse et notoire.

Quelques auteurs ont voulu supputer le temps auquel Arnobe écrivait par un passage de ses livres, où il compte environ mille cinquante ans depuis la fondation de Rome, et pas encore quatre cents depuis qu'il y avait desChrétiens. Mais cette preuve ne paraît pas solide à d'autres; car, outre qu'Arnobe ne détermine pas en quelle année précisément Rome fut bâtie, et qu'il n'en marque le temps que d'une manière incertaine, il ne dit pas non plus quelle époque suivaient les auteurs des *Annales* de la ville de Rome, qu'il cite et sur l'autorité desquels il fonde sa supposition, ce qu'il eût cependant été nécessaire de savoir, puisque, comme on le sait, il y a plusieurs époques différentes, comme celles de Varron, de Caton et de Fronton.

Arnobe se plaint qu'on eût brûlé les livres sacrés et abattu les églises, où l'on priait le Dieu souverain pour les magistrats, les armées, les rois, les amis, les ennemis, les vivants et les morts, et où l'on n'entendait rien qui ne tendît à rendre humain, doux, modeste et charitable. Il fallait plutôt, selon lui, brûler les livres des poëtes et démolir les théâtres, où les dieux mêmes servaient de jouet (973); ce qui n'est pas un vœu digne de louange, car il n'est pas de l'esprit chrétien d'user de représailles et de rien détruire pour s'établir. — *Voy.* l'article Abdas (saint), évêque de Perse. — La vérité n'a pas besoin de moyens violents. C'est le fait seul de l'erreur de persécuter et de ruiner pour triompher. Aussi les païens parlaient-ils de brûler les livres de Cicéron, parce que les Chrétiens en profitaient pour combattre l'idolâtrie (974). Si, de part et d'autre, on eût ainsi brûlé les livres, que seraient donc devenus les chefs-d'œuvre de l'antiquité? N'est-ce pas, au contraire, au christianisme que nous en devons la conservation?

V. On ignore le temps de la mort d'Arnobe. Son nom a été célèbre dans toute la postérité, dit Dom Ceillier (975), soit pour ses écrits, soit pour avoir été le maître de Lactance, celui des Pères latins qui ait écrit avec le plus de netteté et de politesse, et dont le style approche le plus de l'éloquence de Cicéron (976). « On peut dire, en effet, déclare un auteur moderne (977), que le meilleur ouvrage d'Arnobe fut Lactance, appelé à son tour par saint Jérôme un fleuve d'éloquence cicéronienne : *Quasi fluvius eloquentiæ Tullianæ;* éloge vrai, quand il s'applique à l'élégante pureté de sa diction, digne des beaux siècles d'Auguste. Le maître et le disciple paraissent en quelque sorte limitrophes entre le langage du temps des persécutions et l'époque où la paix fut donnée à l'Eglise. Ils virent à la fois et Dioclétien, qui commanda ou laissa exécuter la plus sanglante guerre qui eût été jusque-là faite au christianisme, et Constantin, qui fit asseoir avec lui la Croix sur le trône d'où il donnait des lois à toute la terre. »

Mais si saint Jérôme ne refuse pas à Arnobe les brillantes ressources de l'imagination et les qualités de l'orateur, d'un autre côté, il lui reproche une fatigante prolixité qui le jette dans le défaut d'ordre et de méthode : *Inæqualis et nimius, et absque operis sui partitione confusus* (978), et il ne permet de le lire qu'avec précaution (979), décision qui s'applique surtout à certaines opinions de l'auteur sur des points de foi, qu'il n'avait pas eu, comme nous l'avons dit, le temps d'approfondir.

Enfin, un critique récent porte sur les livres d'Arnobe le jugement suivant : « On remarque qu'Arnobe ne cite jamais les livres de l'Ancien-Testament, et rarement le Nouveau. Son principal mérite est donc celui qui nous intéresse le moins (il nous semble pourtant que ce mérite-là intéresse bien l'histoire même de l'Eglise), la connaissance profonde qu'il avait du paganisme, qui lui sert à l'écraser par la force de ses raisonnements, par l'immense étendue de ses lectures, par le témoignage de ses écrivains les plus accrédités, et par l'impossibilité absolue où il le réduit d'excuser en aucune manière les ridicules et les abominations de son polythéisme (980). » — Nous avons différentes éditions de l'ouvrage d'Arnobe *contre les Gentils*. La meilleure est celle de Leyde, 1652 et 1657, avec les remarques de divers savants. On en

(973) L. IV, n° 18.
(974) L. III, n° 4.
(975) Loc. cit., pag. 374.
(976) Hieronym., epist. 49 *ad Paulin.*
(977) M. N. S. Guillon, *disc. prélim. sur l'élog. de saint Jean Chrysostome*, apud, *Biblioth. choisie des Pères de l'Eglise*, tom. XIII, pag. 29-30 de l'édit. in-12, 1828.
(978) BB. PP., tom. IV, lib. III, pag. 567, col. 1, epist. 83 *ad Magn.*
(979) Epist. 56 *ad Tranquillin.*, pag. 589, col. 1, tom. IV. — Les écrivains protestants, Bayle entre autres, ont étrangement abusé de cette décision de saint Jérôme. Ils ont été jusqu'à accuser Arnobe d'hétérodoxie; ils enveloppent Lactance dans cette accusation. On lira avec intérêt les moyens d'attaque et de défense auxquels l'un et l'autre a donné occasion. C'est l'objet d'un mémoire curieux du P. Merlin, dans les *Mémoires de Trévoux* et *Mém. d'une société célèbre*, publiés par l'abbé Grosier, tom. Ier, ag. 152 et suiv.
(980) M. N. S. Guillon, *Biblioth. ch. des PP. de l'Egl.* édit. ubi supra, tom. IV, pag. 205.

trouve aussi une bonne édition à la fin des *Œuvres de saint Cyprien*, publiée par Le Prieur en 1666. Les sept livres d'Arnobe sont insérés dans le tome V de la *Patrologie*, publiée par M. l'abbé Migne.

ARNOBE LE JEUNE, différent du grand Arnobe dont nous venons de parler, paraît avoir fleuri vers l'an 460; mais on ne saurait fixer l'époque de sa mort.

I. Les uns le font moine de Lérins, les autres le mettent au rang des prêtres de Marseille, qui s'élevèrent contre la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Ce qui est plus certain, c'est que l'on trouve dans ses ouvrages des traces de semi-pélagianisme, pour ne rien dire de plus, quoique plusieurs cherchent à l'excuser. On a de cet écrivain ecclésiastique :

1° Un *Commentaire sur les Psaumes* attribué à tort par Trithème et par Bède à Arnobe l'apologiste. Ce commentaire est adressé à Laurence ou plutôt à Léonce et à Rustique, qui sont sans doute Léonce d'Arles et Rustique évêque de Fréjus, ce qui fait voir que cet Arnobe était Gaulois et qu'il vivait dans le v° siècle. Il paraît par ce qu'il dit sur le psaume CV qu'il était dans le sacerdoce ;— 2° une *Conférence* ou *dispute avec Sérapion* sur l'unité et la trinité de Dieu, sur l'union des deux substances en Jésus-Christ dans une seule personne, et sur la concorde de la grâce et du libre arbitre.

Un critique moderne (981) dit que ce traité a été fortuitement découvert et primitivement publié par Feu-Ardent, qui y a joint des notes utiles et savantes. Mais des critiques anciens (982) prétendent que cette *Conférence* n'est point d'Arnobe. L'auteur de cet ouvrage, disent-ils, quoique dans les mêmes sentiments qu'Arnobe sur la grâce, fonde son opinion sur l'autorité de saint Augustin, et va jusqu'à dire qu'il la respecte comme les écrits des apôtres (983). Or Arnobe était très-éloigné de parler ainsi, et par conséquent ce traité pourrait bien plutôt être de Vigile de Tapse, dont on reconnaît non-seulement le style, mais tous les sentiments dans cette pièce.

Mais, d'un autre côté, le P. Longueval, sans se prononcer sur le véritable auteur de cette *Conférence* avec Sérapion Egyptien, voit une difficulté à ce que Vigile de Tapse en fût l'auteur. C'est que Vigile écrivait longtemps après saint Léon, et que l'ouvrage en question paraît avoir été composé sous le pontificat de ce saint Pape : car 1° l'auteur ne cite aucun écrivain postérieur à saint Léon ; 2° en parlant du Pape Damase, il le nomme de *vénérable mémoire ;* et en citant saint Léon, loin de lui donner une semblable épithète, il semble parler de lui comme d'un homme vivant : *Dominus meus vir apostolicus Leo papa* (984).

On attribue encore à Arnobe le Jeune des *Annotations* sur quelques passages des Evangélistes : cet opuscule a été recueilli dans les *Bibliothèques des Pères*. On trouve tous ces ouvrages d'Arnobe dans le tome LIII° de la *Patrologie* publiée par M. l'abbé Migne. Le *Commentaire sur le Psautier* a paru à Bâle en 1537 et 1560, in-8°, et à Paris, en 1539, aussi in-8°.

II. Le P. Longueval cherche à disculper Arnobe de son semi-pélagianisme et remarque qu'on peut donner à ses paroles un sens catholique. Nous rapporterons ce qu'il dit à ce sujet, en même temps que son jugement sur le *Commentaire du Psautier* (985).

Quoique le style d'Arnobe, dit-il, se sente de la barbarie des nations dominantes, son commentaire n'est pas méprisable, du moins il est court et précis, mérite aussi estimable que rare dans ces sortes d'ouvrages, où l'on étale assez souvent de l'érudition au dépens du jugement. Arnobe développe, d'une manière ingénieuse, les figures de nos mystères cachées dans les divins cantiques qu'il commente ; et il demande aux Juifs comment ils peuvent lire le Psautier, comme ils font dans leurs synagogue, sans y reconnaître que celui qu'ils ont crucifié est le Seigneur.

On accuse cet auteur, ajoute le P. Longueval, d'avoir donné dans les erreurs de Pélage touchant le péché originel, parce qu'il dit que nous avons part en naissant à la sentence portée contre Adam et non à son péché : *Qui nascitur sententiam Adæ habet, peccatum vero non habet.* Mais ce qui précède peut faire juger qu'il ne parle que du péché actuel ou personnel. Il reconnaît même la nécessité et le pouvoir de la grâce, sans cependant que ce pouvoir ôte la liberté. Il admet une grâce prévenante et universelle répandue sur tous les hommes ; et il combat avec force les erreurs des prédestinations. Voici de quelle manière il parle à un de ces hérétiques dans le commentaire du psaume CXLVI.

« Prédestinatien, remarquez bien ce que je dis : la grâce de Jésus-Christ précède la bonne volonté générale de tous les hommes, de la manière que j'ai expliqué... Si vous ne niez pas que ce divin Sauveur soit mort pour tous, si vous assurez avec l'Apôtre qu'il veut que tous soient sauvés, passez de cette grâce générale à la grâce spéciale. Dites comme l'Apôtre : Tous ne sont pas généralement sauvés ; mais *quiconque invoquera le Seigneur sera sauvé* (986). Allez donc à la boutique du médecin : il est venu de lui-même dans notre ville, sans que nous l'en eussions prié ; il est venu pour tous, il a fait crier comme par hérault : *Venez tous à moi.* Après cette invitation, la volonté précède la grâce ; car le Seigneur

(981) L'abbé Caillau, *Bibliographie catholique*, tom. VII, pag. 135.

(982) Moréri et Ellies Dupin, *Bibl. des aut. du v° siècle.*

(983) *Ad calcem. Oper. S. Irenæi*, edit. Ferard, pag. 564.

(984) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. IV, tom. II, pag. 342, note, de l'édit. in-12, 1825.

(985) Id. ibid., pag. 340, 341.

(986) *Rom.* X, 13.

dit : *Si vous voulez m'écouter, vous serez rassasiés des biens de la terre ; si vous ne le voulez pas, le glaive vous dévorera* (987). De même donc que la grâce a précédé la volonté en se montrant, la volonté précède aussi la grâce : car vous n'êtes pas baptisé avant que de vouloir vivre. »

Le venin du semi pélagianisme pourrait être caché dans ces dernières paroles et dans quelques autres endroits de ce commentaire ; mais on peut, dit le P. Longueval, on peut, ce semble, y trouver un sens catholique. Et si maintenant Arnobe est véritablement l'auteur de la *Conférence* avec Sérapion, il faudrait avouer qu'il était bien éloigné de penser que les prédestinatiens fussent les vrais disciples de saint Augustin. Sur le psaume LVII, Arnobe parle des anges gardiens, et dit qu'ils s'éloignent de nous quand nous péchons.

ARNOLD, chancelier de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, fut élu comme archevêque de Mayence par quelques députés du clergé et du peuple qui étaient venus à la cour que l'empereur tint à Worms à la Pentecôte de l'année 1153. Il succéda ainsi à l'archevêque Henri, qui avait été déposé par deux légats, mais que plusieurs regrettaient et qui regardaient sa déposition comme injuste. Ceux-ci n'étaient donc pas disposés à accepter le nouvel archevêque. Mais Arnold avait aussi ses partisans, et il se fomenta alors une division qui produisit de fréquentes séditions et une guerre civile.

Des laïques du parti d'Arnold s'emparèrent de la grande église de Mayence et en empêchèrent l'entrée aux ecclésiastiques du parti opposé, car cet archevêque s'était attiré la haine d'une grande partie de son clergé. La répulsion était telle contre lui, qu'en 1159, plusieurs entrèrent à main armée dans son synode pour l'en chasser. Mais ils furent repoussés par des comtes, et Arnold alla en Lombardie porter ses plaintes à Frédéric. Ses ennemis n'en résolurent pas moins sa mort. On l'en avertit secrètement ; mais il méprisa cet avis. Il ne tarda pas à voir qu'il avait eu tort ; car le jour de la Saint-Jean, 24 juin 1160, ils vinrent l'attaquer dans le monastère de Saint-Jacques, où il était logé, et commencèrent à y mettre le feu. Placé dans la tour de l'église, il voulut les haranguer ; mais ce fut sans succès : il ne put parvenir à les apaiser. Enfin, voyant qu'ils avaient permis aux moines de sortir, il essaya de se sauver déguisé en moine. Malheureusement il fut reconnu, et on le massacra. On le dépouilla, et son corps demeura trois jours sans sépulture, exposé à toutes les insultes de la populace. Ainsi périt Arnold, après avoir occupé pendant sept ans le siége de Mayence.

Les auteurs de sa mort furent excommuniés dans le concile de Lodi tenu par l'antipape Victor, suivant la volonté de l'empereur, en 1161. Mais Frédéric voulut un autre genre de punition. En 1163, aux fêtes de Pâques, il vint à Mayence pour y tenir sa cour avec les seigneurs. Presque tous les bourgeois s'enfuirent de la ville, craignant la punition du meurtre de leur archevêque ; et il n'y eut que les moins considérables qui restèrent, et quelques-uns de ceux qui avaient déjà obtenu leur grâce de l'empereur. Un des coupables fut pris et exécuté à mort. L'abbé de Saint-Jacques fut présenté à l'empereur comme complice et obtint du temps pour se justifier ; mais n'ayant pu le faire, il fut chassé de son abbaye et du pays. Les moines furent enfermés dans une maison, d'où les uns se sauvèrent par les fenêtres ou autrement, les autres furent congédiés ; ainsi le service divin cessa dans ce monastère. Les murailles de la ville furent abattues par ordre de Frédéric, et ne furent rétablies que sous son successeur, trente-sept ans après.

ARNON, archevêque de Saltzbourg, appelé aussi Aquila, était, selon l'opinion la plus répandue, frère du célèbre Alcuin. Il avait été abbé d'Elnon, c'est-à-dire de Saint-Amand, lorsqu'il fut appelé sur le siége de Saltzbourg, l'an 786, après Bertric, qui ne l'avait tenu qu'un an après la mort de saint Virgile, lequel avait gouverné cette église près de 40 ans.

Charlemagne qui, à cette époque, étendait ses conquêtes, et son fils Pépin, roi d'Italie, ayant subjugué les Huns, en 796, et étendu l'empire des Francs jusqu'à l'embouchure de la Drave dans le Danube, Charlemagne, disons-nous, chargea Arnon d'instruire dans la religion chrétienne ces nouveaux sujets mêlés des Huns et des Slaves. Ce prélat se rendit donc chez ces peuples, les instruisit, y consacra des églises et ordonna des prêtres.

A son retour, il dit à Charlemagne qu'il avait beaucoup de bien à faire dans ce pays, si l'on y établissait un évêque. Ce prince lui ayant demandé s'il avait un sujet propre à prendre cette charge, Arnon lui désigna Théodoric, et, par son ordre, le sacra évêque ; puis, avec le comte Girolde, il le conduisit en Slavonie, le mit entre les mains des seigneurs, et lui recommanda la Carinthie. L'archevêque Arnon donna tout pouvoir à l'évêque Théodoric sur ces pays, de prêcher, de bâtir et dédier des églises, d'ordonner des prêtres et d'établir toute la discipline ecclésiastique, à la charge seulement de reconnaître la supériorité de l'église de Saltzbourg qui, par suite de la nouvelle conquête de Charlemagne, avait été érigée en métropole, la juridiction de son évêque s'étant naturellement étendue.

De son côté, Arnon continua à travailler avec un grand zèle à la conversion de ces nations barbares. Sa prudence le rendit aimable aux seigneurs et aux peuples, qui lui étaient tellement soumis, qu'il se faisait obéir en leur envoyant non-seulement une lettre, mais du papier blanc. Il faisait man-

(987) *Isai.* I, 19, 20.

ger à sa table tous les esclaves chrétiens, et leur donnait à boire dans des coupes dorées, tandis que leurs maîtres païens se tenaient assis dehors, et qu'on leur mettait devant eux du pain, de la chair et du vin, afin qu'ils se servissent eux-mêmes. Quand ils demandaient pourquoi on les traitait ainsi, on leur répondait : « Comme vous n'avez pas été lavés au bain salutaire, vous n'êtes pas dignes de communiquer avec ceux qui ont pris une nouvelle naissance. » Cette conduite les excitait à se faire instruire, et ils s'empressaient à recevoir le baptême (988).

L'archevêque Arnon fut désigné comme commissaire pour examiner les accusations intentées contre le Pape Léon III, par Pascal, Campule et leurs complices. Il souscrivit le testament de Charlemagne et assista au concile de Mayence, tenu l'an 813. Ce concile fit cinquante-cinq canons, et il paraît que l'archevêque de Saltzbourg eut beaucoup de part aux travaux de cette assemblée. Arnon a écrit quelques ouvrages historiques que Henri Canisius a fait imprimer (989). Cet archevêque est mort en 821.

ARNOUL, évêque de Toul, assista au concile d'Aix-la-Chapelle, tenu au mois d'avril de l'an 862, et au sacre de Charles le Chauve qui eut lieu à Metz le 5 septembre 869.

ARNOUL ou ARNOUX, archevêque de Reims, au X<sup>e</sup> siècle. Arnoul était fils naturel du roi Lothaire ; il s'était jeté dans toutes sortes d'intrigues politiques, et il était clerc de l'église de Laon. Sa vie fut remplie par beaucoup de luttes, et présente le double spectacle de l'homme politique et du pasteur : Mais celui-là effaça celui-ci, et c'est à peine si l'on distingue dans tous ses actes quelque conviction des devoirs qu'il avait à remplir comme évêque.

I. Lothaire, indigné de l'élection de Hugues Capet, rappela en France Charles son oncle, et lui livra la ville de Laon et Adalbéron qui en était évêque. Arnoul fut condamné pour ce sujet dans un concile des évêques des Gaules (990). Mais l'évêque de Laon, s'étant sauvé de prison, vint trouver Hugues et réconcilia Arnoul avec lui ; en sorte que le roi, pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vaquer par la mort de l'archevêque Adalbéron. L'élection d'Arnoul se fit toutefois dans les formes, par les évêques de la province assemblés avec le clergé et le peuple de la métropole, et du consentement des rois Hugues et Robert, auxquels il prêta serment de fidélité, même par écrit.

Mais peu de temps après (991), le prince Charles, son oncle, surprit la ville de Reims par la trahison d'un prêtre nommé Adalger (*Voy.* cet article), et emmena prisonnier Arnoul lui-même, qui fut soupçonné d'être d'intelligence, et de s'être fait prendre exprès pour éloigner tout prétexte contre lui. Dans ce but, il alla jusqu'à publier une excommunication contre ceux qui avaient pillé l'église cathédrale et la ville de Reims, où il dit : « Par autorité du « Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et « le Saint-Esprit, avec l'aide de la bienheu- « reuse Marie toujours Vierge, par la puis- « sance et l'autorité qui a été donnée aux « apôtres, et qui nous a été transmise, « nous vous excommunions, nous vous « anathématisons, nous vous maudissons, « nous vous condamnons et séparons de « l'Eglise, vous tous qui avez été les au- « teurs, les coopérateurs et les fauteurs du « brigandage exercé dans la ville de Reims. « Que vos yeux se couvrent de ténèbres, « que vos mains et vos autres membres se « dessèchent ! que vous travailliez sans « trouver le repos et sans goûter les fruits « de vos travaux ! que la crainte et la ter- « reur vous fassent fuir devant vos enne- « mis ; et que votre partage soit avec le « traître Judas dans la région de la mort et « des ténèbres ! » L'archevêque Arnoul envoya ces actes à tous ses suffragants, afin qu'ils fissent publier dans leurs diocèses la même excommunication.

II. Des démarches aussi solennelles, et de telles imprécations de la part de l'archevêque de Reims, en imposèrent d'abord au roi Hugues et aux évêques. Ils n'eurent pas le moindre soupçon que ce prélat eût eu part à la trahison, et ils s'intéressèrent à sa délivrance. Les évêques de la province de Reims s'étant donc assemblés en concile à Senlis, en 990, y fulminèrent l'excommunication contre le prêtre Adalger et contre les autres auteurs des excès commis à Reims. L'acte est du même genre que celui ci-dessus et il peut servir à donner une idée du style de ce temps-là. Le voici (991) :

« Satellites d'un nouveau Judas, jusqu'où « s'étendra votre licence effrénée ? Quel « terme de ses crimes s'est proposé l'audace « de votre chef ? Nous appelons ainsi le « prêtre Adalger, dont le nom déshonore la « dignité sacerdotale. Malheureux prêtre ! « c'est à vous que nous adressons la parole. « Après avoir, à Laon, souillé vos mains « dans les combats, qui vous a porté à vous « rendre une seconde fois un vil apostat du « sacerdoce, et à livrer Arnoux, votre ar- « chevêque, dont vous étiez le confident ? « Vous seriez-vous flatté d'éviter la rigueur « des jugements de l'Eglise et ceux d'un « Dieu tout-puissant ? Vous avez ouvert les « portes de la ville à l'ennemi ; vous avez « assiégé comme un camp l'Eglise de la « Mère de Dieu (992). Et vous, brigands, « qui avez paru armés devant l'autel de la « Vierge..... qui, avec des mains sacrilé-

(988) Canis., *Ant. lect.*, tom. VI, pag. 1144. *Vit. S. Rup.*

(989) Au tom. II des *Anc. leçons.*

(990) *Conc.*, tom. IX, p. 734

(991) *In hist. deposit. Arnulfi*, apud Duchêne, tom. IV, pag. 101.

(992) La cathédrale de Reims qu'on avait pillée était placée sous le vocable de Notre-Dame.

« ges, avez pris dans le sanctuaire le pas-
« teur avec son clergé et son peuple, espé-
« rez-vous de vous soustraire à la ven-
« geance divine, vous et ceux qui ont eu
« part à l'attentat commis contre Adalbéron,
« évêque de Laon? »

Après cette invective, les évêques déclarent qu'ils interdisent de la célébration de l'office divin l'Eglise de Laon et celle de Reims, jusqu'à ce qu'elles aient été légitimement réconciliées, et ils prononcent un terrible anathème contre les auteurs de ces violences, et nommément contre le prêtre Adalger, qu'ils appellent *membre du diable*. Voilà ce que firent les évêques dans cette circonstance. Si leur langage emprunte de la dureté et de la grossièreté des temps une forme rude et exagérée qui nous choque, ils étaient du moins dans le vrai quand ils sévissaient ainsi contre les auteurs des attentats et des sacriléges commis dans l'église de Reims. On ne peut pas en dire autant d'Arnoul, et l'on reste confondu de voir le promoteur de ces violences se servir des foudres de l'Eglise pour anathématiser des désordres provoqués par lui, et de se laisser aller aux plus terribles imprécations contre ses complices! C'était commettre le plus monstrueux abus des choses saintes; c'était couvrir d'une apparence de saint zèle les plus odieuses intrigues, et faire voir à quoi peut se laisser aller un évêque qui entre dans les partis, au lieu de s'occuper du seul but pour lequel il a été institué, le soin du salut des âmes!...

III. Mais le roi Hugues et les évêques qui lui étaient fidèles, ne furent pas longtemps les dupes d'Arnoul. La manière dont le duc Charles traita dans la suite ce prélat, qu'il renvoya à son église, et l'attachement qu'Arnoul continua de montrer pour le parti de Charles, firent aisément soupçonner la collusion dont on eût bientôt des preuves manifestes. Le roi en fut d'autant plus irrité, qu'il avait été trompé plus lâchement (993).

Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province; et, sachant qu'Hébert III (994), comte de Vermandois, avait député à Rome en faveur d'Arnoul, il y envoya aussi au mois d'août de l'année 990. Hébert s'intéressait à cette affaire, parce que sa cousine Agnès avait épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au Pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul, qui, « au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, et fait prêter par tous les nobles et les citoyens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis, comme il est prouvé par des témoins très-véritables, et a livré le clergé et le peuple qui lui était confié à la captivité et au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ses diocésains à fausser leur serment? pourquoi prend-il les armes contre nous et fortifie-t-il la ville et les châteaux? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre : s'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour où je l'appelle. Les évêques ses confrères l'invitent à venir avec eux, et il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas, de peur que votre silence et notre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville et à mettre en feu toute la province. »

Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au Pape, apparemment par ordre du roi, car, dans ces temps-là, les rois se servaient souvent de l'épiscopat. Ils s'excusent sur leur éloignement, et sur la multitude des tyrans qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plus tôt l'Eglise romaine, touchant la décadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent : « Quoiqu'il soit fils de l'évêque de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude et envahi son Eglise. Puis il a rendu captive sa propre Eglise de Reims, avec son clergé et son peuple. Il méprise nos invitations et celles des archevêques ses confrères; il ne tient compte de ses serments. Par sa faute, plusieurs églises demeurent sans pasteur, et un nombre infini de peuple périt sans recevoir la confirmation ni la bénédiction épiscopale. Condamnez-donc, saint Père, celui que toute l'Eglise a déjà condamné : appuyez de votre autorité la déposition de cet apostat et l'ordination d'un nouvel archevêque. » On voit, par cette lettre, qu'ils ne prétendaient pas que le Pape dût juger cette cause à Rome où les parties n'étaient pas; mais seulement qu'il la laissât juger sur les lieux, suivant les canons.

IV. Sur ces entrefaites l'abbé Gerbert éleva des prétentions sur le siége de Reims. Il soutenait avoir été désigné par Adalbéron pour lui succéder dans cet archevêché. Il dit expressément, dans une lettre (995) qu'Adalbéron l'avait choisi pour son successeur, du consentement de tout le clergé, de tous les évêques et de quelques-uns des vassaux. Cependant il ne laissa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui.

Il parut prendre l'intérêt du duc Charles, oncle d'Arnoul, jusque à dire qu'il était l'héritier légitime du roi Lothaire, et se plaindre qu'il fût chassé du royaume. Il fut même, dit Fleury (996), d'intelligence avec l'archevêque Arnoul pour livrer à Charles la ville de Reims; mais il s'en repentit ensuite et renonça solennellement à l'amitié d'Arnoul, par une lettre où il déclare qu'il passe sous l'obéissance d'un autre prince, c'est-à-dire du roi Hugues, et

(993) *Hist. de l'Egl. gall.* liv. XIX, tom. IX, p. 15 de l'édit. in-12, 1826.

(994) Quelques auteurs le nomment Herbert. Le P. Daniel (*contin. Flodoardi*) marque qu'Hébert, dont Charles avait épousé la fille, était comte de Vermandois. Guillaume de Nangis dit qu'il était comte de Troyes. Il y avait alors un Herbert, comte de Vermandois, fils d'Herbert II, comte de Vermandois.

(995) *Epist.* al. 3

(996) *Hist. ecclés.* liv. LVII, n° 20.

qu'il prétend se réserver les maisons qu'il avait fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Aussi trouve-t-on plusieurs lettres de lui écrites au nom du roi Hugues (997). Nous examinerons tout cela à l'article *Sylvestre II*, car l'on sait que Gerbert, étant parvenu à la papauté, prit ce nom en montant sur le siége de saint Pierre. Nous n'avons parlé ici de lui, que parce qu'il a écrit une sorte de relation du concile où l'archevêque Arnoul fut jugé (998), et qu'ainsi il se trouva mêlé à cette affaire.

V. Le roi Hugues obtint, en effet, le concile qu'il désirait. Il se tint à Reims, ou plutôt près de cette ville en 991, la cinquième année du règne de Hugues et de Robert. Il s'y trouva six évêques de la province de Reims, savoir : Guy de Soissons, Adalbéron de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis; de la province de Bourges, l'archevêque Dâbert ou Daïbert ; de la province de Lyon, Gauthier, évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon ; de la province de Sens, l'archevêque Séguin, Arnoul évêque d'Orléans et Herbert d'Auxerre ; c'était en tout treize évêques.

Plusieurs abbés y assistèrent aussi. La présidence fut donnée à Séguin, archevêque de Sens, comme le plus ancien ; et Arnoul, évêque d'Orléans, comme le plus savant et le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procédure du concile et de faire les propositions, c'est-à-dire qu'il en fut le promoteur. Le lieu où se tint cette assemblée fut l'église du monastère de Saint-Basle, à quatre lieues de Reims, et le premier jour fut le 17 juin. Après que l'on eut entendu les excuses des évêques qui n'avaient pu se trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les assistants à agir sans passion, mais avec toute liberté, puis il proposa ainsi le sujet du concile :

« Lorsque je travaillais à procurer la paix de mon Eglise, j'appris la triste nouvelle que la célèbre ville de Reims avait été prise par trahison et pillée, sans épargner les choses saintes. On disait que l'archevêque Arnoul avait été l'auteur de ces maux, lui qui devait les empêcher, et on en prenait occasion d'insulter à tous les évêques. Maintenant puisque nous sommes assemblés par le zèle du sérénissime roi Hugues notre maître, nous devons voir si notre confrère Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particulièrement celui de lèze-majesté; car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, dit-on, se gouvernent par de justes lois, et s'ils sont fidèles à leur prince, que ne punissent-ils selon les lois un homme si coupable? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes frères, de tels sentiments, et de vouloir défendre ou condamner personne contre les lois. Ecoutons ceux qui savent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire, puis ayant entendu les parties, nous jugerons selon les canons. »

Voilà comment Fleury expose (999) les commencements du concile de Reims. Il suit en tout point l'espèce de relation que Gerbert en a donnée. Mais comme nous venons de voir que cette relation a pu être faussée; comme, d'ailleurs, un grave historien moderne (1000) déclare que « cette pièce est plutôt un plaidoyer qu'une histoire sincère, » nous ne devons pas suivre un tel guide, ou du moins nous donnerons le récit de Gerbert, mais en résumé et dégagé de ses accessoires (1001).

VI. On voit dans ce récit trois parties

(997) Epist. 10, 13, 18, 24 et 107.

(998) Un auteur prétend que c'est un *rapport* que Gerbert fit pour sa propre défense, plutôt qu'une histoire de ce concile ou synode. Cet auteur ajoute que comme l'écrit de Gerbert fut imprimé d'abord par les centuriateurs de Magdebourg, il faut s'en servir avec de certaines précautions, parce qu'il n'est probablement pas exempt d'interpolations. (M. l'abbé Axinger, traduct. de l'allemand de l'*Histoire du pape Sylvestre II et de son siècle*, par C. F. Hock, 1 vol. in-8°. 1843, p. 203, note.)—Duchesne a reproduit (t. IV) l'écrit de Gerbert avec des abréviations et des corrections.

(999) *Hist. ecclés.*, liv. LVII, n° 21.

(1000) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXII, tom. XIII, pag. 262.

(1001) Nous disons dégagés de ses *accessoires*, car Gerbert lui-même avoue, dans la préface, qu'il a ajouté quelque chose aux actes originaux, qu'il a changé les termes et fait en quelques endroits une espèce de paraphrase. C'est ce qui paraît surtout dans un discours qu'il attribue à Arnoul (ou Arnoulfe), évêque d'Orléans, pour montrer que, sans le consentement du Pape, on pouvait procéder à la déposition de l'archevêque de Reims. Il dit qu'il a recueilli ce discours de diverses choses qu'Arnoul d'Orléans avait dites dans le concile, partie publiquement, et partie en particulier à ses voisins, et que lui Gerbert a cru devoir les lier à un corps de discours suivi, afin qu'elles fissent plus d'impression sur l'esprit des lecteurs ; c'est-à-dire que cette espèce de rhétorique n'est pas complétement d'Arnoul, mais de Gerbert; et Fleury, qui la suppose tout entière du premier, trompe évidemment les lecteurs.

Il ne l'attribue pas seulement à Arnoul, mais il la cite tout au long (*Hist. ecclés.*, liv. LVIII, n° 25). Or, ce discours, suivant M. Rohrbacher (*loc. cit.*, pag. 263-264), contient des propositions non-seulement schismatiques, mais hérétiques. On fait d'abord dire à l'évêque d'Orléans : « Nous sommes dans la résolution d'honorer toujours l'Eglise romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons pas nous opposer aux décrets des pontifes romains, sauf cependant l'autorité du concile de Nicée, que l'Eglise romaine elle-même a toujours vénéré; sauf encore ceux des canons, que nous ordonnons qui soient toujours en vigueur. Nous devons seulement prendre garde à ce que le silence du Pape ou quelque nouvelle constitution de sa part ne porte préjudice aux lois des canons qui ont été établis; car si le silence du Pape préjudicie à toutes les lois, il faut que toutes ces lois se taisent quand le Pape se tait; et de quoi servent toutes les lois, si une nouvelle constitution peut les abroger? Quoi donc ! dérogerons-nous au privilége du Pontife romain? Nullement; mais si l'évêque de Rome est recommandable par sa science et par sa vertu, nous n'avons à craindre ni son silence ni ses nouveaux décrets ; s'il est ignorant et vicieux, ou s'il est opprimé par la tyrannie qui règne à Rome, nous avons encore moins à craindre, parce que ce qui est contre les lois ne peut préjudicier aux lois. »

distinctes : une première, où l'on instruit et l'on plaide la cause de l'archevêque Arnoul, sans qu'il soit présent à l'assemblée ; une seconde, où on l'introduit pour l'obliger d'avouer son crime et de faire un acte d'abdication; dans la troisième, comme les assistants et les évêques eux-mêmes penchaient en sa faveur, entrent les deux rois Hugues et Robert, devant qui on l'oblige de se prosterner pour demander la vie sauve, à condition de renoncer à sa dignité. Tel est le sommaire de la procédure dans Gerbert lui-même. Mais cette procédure se trouvait dès le commencement entachée d'irrégularité, ainsi que nous le verrons, après avoir offert le récit des séances du concile.

Dans la première séance, on accuse l'archevêque qui n'y est pas et qui devait y être puisqu'on était maître de sa personne; on entend contre lui des accusateurs ou des témoins; on lui donne trois défenseurs d'office, toujours en son absence. Ces trois dé-

(Dom. Bouquet, tom. X, pag. 523.)

Réduit à sa plus simple expression, dit M. Rohrbacher, tout ce passage signifie : A Dieu ne plaise que nous manquions jamais au Pape? Nous l'honorerons toujours en mémoire de saint Pierre, pourvu toutefois qu'il soit savant et vertueux. Or, le Pape Jean XV n'est pas savant, puisqu'il ne pense pas comme nous; il n'est pas vertueux, puisqu'il me condamne. Donc, en mémoire de saint Pierre, nous pouvons nous moquer de lui. Avec ce raisonnement les schismatiques seront tous fort à leur aise. Il n'y a qu'un petit inconvénient, c'est que le Christ ait dit sans aucune condition : Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.

Gerbert fait encore dire à l'évêque d'Orléans : « Qui pensez-vous que soit cet homme, assis sur un trône élevé, éclatant par l'or et la pourpre dont il est revêtu? S'il est destitué de charité et seulement enflé par la science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu comme une idole, et le consulter, c'est consulter le marbre (Dom Bouquet, tom. X, pag. 524). » — D'après ces paroles, dit encore M. Rohrbacher, tout supérieur, Pape ou évêque, roi ou père de famille, dès qu'il perd la charité ou la grâce divine, dès lors il perd toute autorité; le Pape dans l'Eglise, l'évêque dans son diocèse, le roi dans son royaume, le père dans sa famille; ce qui est un principe d'anarchie universelle et une hérésie manifeste. (*Hist. univ. de l'Egl. cath.* tom. XIII, pag. 264.)

Nous accordons cette conséquence à M. Rohrbacher, en tant que le passage cité par lui et attribué à l'évêque d'Orléans, signifie qu'un Pape ou un évêque, *perd toute autorité*, dès qu'il vient à perdre la charité ou la grâce divine. Il est évident que soutenir ceci d'une manière aussi absolue, est une grave erreur. Mais le passage incriminé peut-il s'entendre ainsi ? Nous ne le croyons pas, et il nous semble que cet historien s'en est exagéré la portée. Si, au contraire, ces paroles d'Arnoul d'Orléans ou de Gerbert, veulent simplement dire, comme nous le pensons, que la perte de la charité et le manque de vertu *diminuent l'autorité* dans un ministre de Dieu, en ce sens qu'il n'exerce pas la même influence, et qu'il n'inspire pas autant de confiance qu'un homme qui joint à son caractère sacré les vertus qui doivent en découler naturellement, il est certain que l'auteur de ces paroles, quel qu'il soit, est dans le vrai. Beaucoup de Pères de l'Eglise en ont dit autant; et quand saint Bernard s'écriait, parlant de plusieurs prêtres de son temps : Ils sont les ministres de Jésus-Christ, et ils servent l'antechrist : *Ministri Christi sunt, et serviunt antichristo* (*Serm.* XXXIII); quand saint Grégoire-le-Grand déclarait : « qu'il faut que le pasteur ne le cède à personne dans la pratique du bien, de sorte qu'il puisse montrer par sa conduite le chemin de la vie, et y diriger *plus efficacement* par ses exemples que par ses discours le troupeau qui suit sa voie et marche sur ses traces; car celui qui, à raison de sa charge, est tenu d'annoncer aux autres de grandes vérités, est, par le même motif, obligé de leur donner de grands exemples de vertu (*in Pastor*, lib. II, cap. 2), » — quand ces illustres docteurs tenaient ce langage, ils faisaient assez voir que le Pape ou l'évêque vertueux, intègre, a une autorité plus grande, exerce une action plus puissante et voit par conséquent son autorité *accroître*, au lieu de *diminuer*.

Au surplus, comme les remarques de M. l'abbé Rohrbacher semblent dirigées autant contre Fleury qui a reproduit le discours de Gerbert, en l'attribuant à Arnoul d'Orléans, que contre ce discours en lui-même, il eut peut-être été juste de faire connaître les réflexions que l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* a présentées aussi sur ce même discours. Nous croyons de toute impartialité de réparer cet oubli de M. Rohrbacher en citant les réflexions de Fleury; on verra que cet historien n'est pas dans cette page, dépourvu de raison et de justice et qu'il sait, du moins, dans cette page, apprécier les choses à leur valeur : — « Ce discours d'Arnoul d'Orléans pris à la rigueur, dit-il, contient sans doute quelques propositions excessives, et qui semblent tendre au mépris du Saint-Siége. Mais nous ne trouvons guère en ces temps-là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expressions, ni même dans leurs pensées, et il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque vénérable par son âge et son savoir, qui était comme l'âme de ce concile. Au fonds, loin de conseiller le schisme, il commence par déclarer qu'il faut respecter l'Eglise romaine, et obéir aux décrets du Pape, et ailleurs il dit expressément, qu'il appartient au Pape de juger de toute l'Eglise. Tous les gens de bien ne pouvaient manquer d'être indignés des affreux désordres qui régnaient à Rome depuis un siècle, et cette indignation diminuait le respect pour la personne des Papes et pour leurs institutions. Car encore que l'autorité ne dépende point absolument des qualités personnelles, elles ne sont point indifférentes, et on obéit plus volontiers à un prélat, plus on le croit vertueux et éclairé. Quant au titre odieux d'antechrist, ce n'est qu'une comparaison, et Arnoul dit seulement, qu'un prélat sans charité est un antechrist, comme un prélat ignorant ressemble à une idole. Du moins il est clair qu'il ne veut pas dire, que quelqu'un des Papes ait été l'Antechrist, puisqu'il en marque un autre à la fin de ce discours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ses ministres ont déjà envahi les Gaules. Car il parle sans doute de quelques barbares, soit des Hongrois, soit d'autres, que l'on regardait comme les précurseurs de l'antechrist. Que si l'on veut attribuer ce discours à Gerbert, qui le rapporte, il sera encore plus fort, puisque Gerbert est devenu Pape, sans qu'il paraisse s'être retracté (*Hist. ecclés.*, liv. LVII, n° 26). » — Il nous semble que ce passage tempère beaucoup le discours attribué à Arnoul, et que si Fleury a eu le tort de le rapporter, il y a mis du moins un correctif. Encore une fois donc, nous nous étonnons que M. Rohrbacher n'ait pas pris garde à ces réflexions dans les critiques qu'il fait de Fleury. Nous aussi nous relevons cet auteur quand il nous paraît s'être trompé, ou s'être laissé entraîner par ses opinions particulières; mais, en même temps, nous aimons à lui rendre justice là où elle lui est due.

fenseurs, qui s'offrirent d'eux-mêmes à l'invitation de l'archevêque Séguin, qui présidait l'assemblée, furent Jean, scolastique ou chef des écoles d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe, abbé de Sens, et saint Abbon de Fleuri. Ils produisirent des pièces pour rappeler cette maxime de tous les temps, que les grandes affaires doivent être réservées au Pape, principalement les jugements des évêques (1002), et réduisirent la défense d'Arnoul à quatre propositions : Qu'avant tout il devait être rétabli sur son siége, parce qu'étant dépouillé et emprisonné, il n'était pas tenu de répondre; et de fait, nous avons vu saint Chrysostome et d'autres, dans la même circonstance, réclamer avant tout cette première condition. En second lieu, qu'il devait être appelé juridiquement, ce qui est encore une vérité de tous les siècles. En troisième lieu, que sa cause devait être signifiée au Pape, et même lui être réservée. Qu'enfin, et l'accusé et les accusateurs, et les témoins et les juges devaient être examinés dans un grand concile. A leur avis, ce n'était que de cette manière qu'on pouvait canoniquement terminer la cause.

Pour répondre à cette défense, les adversaires de l'archevêque dirent entre autres choses que, quoiqu'il fût emprisonné et dépouillé de tout, Arnoul pouvait être accusé, jugé et condamné tout aussi bien que l'un de ses prédécesseurs, Ebbon, l'avait été sous Louis le Débonnaire. C'était, par l'exemple d'une première irrégularité, d'une première violence, vouloir en justifier une seconde. Quant à cette partie de la défense, que toutes les grandes affaires de l'Eglise doivent être réservées au Pape, principalement les jugements des évêques, on n'y voit d'autre réponse dans Gerbert, sinon le discours qu'il met dans la bouche de l'évêque d'Orléans.

Après ces préliminaires, on fit entrer l'archevêque pour répondre aux accusations. L'évêque d'Orléans lui représenta les bienfaits qu'il avait reçus du roi et l'ingratitude dont il les avait payés. L'archevêque répondit que, bien loin d'avoir rien fait contre le service du roi, c'était pour lui avoir été fidèle qu'il avait été pris par les ennemis, avec son clergé et son peuple, dans sa propre ville; et, qu'au lieu d'avoir été secouru par le roi, il en avait reçu de mauvais traitements pour ses bons services. L'évêque d'Orléans lui dit alors que le prêtre qui avait ouvert les portes par ses ordres était présent. L'archevêque répondit que ce prêtre disait des paroles longuement méditées, que c'était un calomniateur, et que son innocence ne devait point devenir suspecte par ses accusations mensongères. Le prêtre Adalger —*Voy.* cet article— ayant répété son accusation, l'archevêque dit et répéta : « Je suis entre les mains de mes ennemis, jamais je n'ai vu un évêque traité de la sorte ; je ne puis répondre dans cet état : un homme docte même pourrait être interdit et paraître stupide au milieu de tant de savants. » Cette séance se termina, comme nous l'avons dit, par amener l'archevêque Arnoul à se confesser secrètement aux évêques, à se déclarer indigne de l'épiscopat et à donner un acte d'abdication.

Le lendemain, l'assemblée lui parut plus favorable; on pensait moins à le défendre qu'à le plaindre; les uns avaient pitié de sa noblesse, les autres de sa jeunesse. Les évêques surtout étaient fort soucieux de la ruine de leur frère et de l'ignominie de l'ordre épiscopal. Chacun mesurait la chute d'Arnoul par lui-même, chacun se regardait comme délivré de l'infamie, si Arnoul était reconnu innocent des crimes dont on l'accusait; chacun se croyait en péril, s'il perdait sa cause. Les évêques prolongeaient ces tristes considérations, quand les deux rois, avec les principaux de la cour, entrèrent tout d'un coup dans le concile, sans que le concile les y eût invités. On conçoit que dès lors il n'y eut plus de liberté, ni pour les suffrages, ni surtout pour la défense. Les rois remercièrent les évêques de leur dévouement et demandèrent à savoir où en était l'affaire. L'évêque d'Orléans l'exposa en peu de mots, après quoi on fit entrer l'accusé. Il était si interdit, qu'il ne proférait que des paroles mal articulées. Un comte voulut qu'il se reconnût publiquement coupable de trahison. Il ne le fit pas, mais avoua seulement qu'il avait erré, qu'il s'était écarté de la fidélité due au roi, et pria l'évêque d'Orléans de parler à sa place. Celui-ci l'engagea à se prosterner aux pieds des deux rois pour leur demander la vie : ce qu'il fit de manière à attirer les larmes de tous les assistants (1003). Deux auteurs presque contemporains nous apprennent comment finit ce procès politique.

Le premier, Hugues de Flavigny, dit : Arnoul à qui l'on proposa ou de se confesser parjure ou d'avoir les yeux crevés, se confessa tel et demanda sa grâce. Ainsi, dans le même moment, il fut déposé, et Gerbert, son diacre, fut mis à sa place (1004). L'autre historien, Hugues de Fleury-sur-Loire, dit de son côté : Le roi Hugues, voulant exterminer toute la race de Lothaire et du duc Charles, assembla un concile à Reims et y fit déposer Arnoul, disant que le fils d'une concubine ne devait pas être évêque. A sa place il fit ordonner le philosophe Gerbert, précepteur de Robert, son fils; puis il fit enfermer Arnoul dans une prison d'Orléans. Séguin, archevêque de Sens, qui présidait au concile, ne consentit point à ces choses, mais s'y opposa autant qu'il put. Cependant l'ordre du roi pressait. Les évêques, quoique malgré eux et par la crainte du roi, déposèrent Arnoul et ordonnèrent Gerbert. Séguin, craignant Dieu plus qu'un roi de la terre, ne voulut pas consentir à la

(1002) *Voy.* ce que nous disons à ce sujet dans le § VII.

(1003) Dom Bouquet, tom. X, page 531.

(1004) *Ibid.*, page 205.

méchanceté du roi, mais le réprimanda (1005). C'est pourquoi le roi se fâcha contre lui. Hugues ordonna donc qu'Arnoul fût chassé de l'église de Reims avec grande ignominie, et qu'ainsi lié, il fût conduit en prison à Orléans, où il demeura trois ans et où Charles, son oncle, était détenu (1006). Le récit de ces deux historiens est répété par cinq ou six autres.

VII. Nous n'avons pas à examiner si l'archevêque de Reims fut ou non réellement coupable; sa conduite, dans toute cette affaire, nous a paru, comme à plusieurs autres historiens, contraire à ses serments, contraire surtout aux devoirs d'un évêque qui ne devait s'occuper que de ses fonctions sacrées; c'est ce que nous avons dit et nous n'avions pas autre chose à faire. Après cela, nous devions, mettant de côté toute considération touchant la personne même d'Arnoul, nous préoccuper surtout de la question de savoir s'il avait été jugé selon la justice et avec les mesures qu'exigeaient et l'importance de l'affaire et l'auguste caractère de l'accusé. Or, nous croyons avoir assez laissé entrevoir qu'il y eut, dans tout ce procès, beaucoup de passion du côté des adversaires, manque de liberté pour les défenseurs, en un mot une certaine combinaison de ruse et de violence morale, qui n'est pas rare dans les révolutions politiques, mais qui n'en fait pas plus d'honneur à ceux qui l'emploient. Nous avons dit aussi (1007) que la procédure suivie contre Arnoul fut entachée, dès le commencement, d'irrégularité.

En effet, le roi Hugues envoya bien à Rome en 990 (n° III), pour se plaindre de la conduite d'Arnoul; on demanda bien au Pape (1008) une forme juridique de procédure et de jugement; mais on n'attendit pas cette décision suprême. Loin de là, on se pressa d'assembler un concile particulier; et l'on procéda par la terreur et la violence, sans laisser la liberté de la défense et des suffrages. Or, ce fut là une violation capitale du droit canon.

C'est une loi incontestable de l'Eglise, que toutes les affaires majeures doivent être déférées au Pape, et que c'est à lui qu'en appartient le jugement définitif. On voit les historiens grecs Socrate et Sozomène, ainsi que le Pape saint Jules, rappeler, dès le IVe siècle, que, d'après l'ancienne loi de l'Eglise, il n'était pas permis de rien terminer canoniquement, même dans les conciles, sans l'autorité du Pontife romain. Or, s'il est une affaire majeure, c'est sans doute le jugement d'un évêque, principalement d'un archevêque, surtout quand c'est le premier archevêque d'un royaume tel que la France. D'après les anciennes lois de l'Eglise, le jugement définitif de l'archevêque Arnoul devait donc être réservé au Pape : en attendant, on ne pouvait canoniquement en ordonner un autre à sa place, et l'ordination précipitée de Gerbert paraît bien être une intrusion. *Voy.* l'article CAUSES MAJEURES.

Un historien moderne (1009) veut que ce soit une *intrusion manifeste* et malmène quelque peu Gerbert au sujet de toute cette affaire. Cependant, comme cet historien paraît l'avoir étudiée consciencieusement, nous ne voudrions pas le blâmer. Il a d'ailleurs pour lui le jugement du pape qui réforma tout ce qui se fit à l'assemblée de Reims, et qui semble ainsi avoir considéré l'élévation de Gerbert comme une usurpation, soit que celui-ci ait été porté par sa propre ambition, soit que les évêques du parti de Hugues l'aient poussé plus loin qu'il ne l'aurait peut-être voulu dans cette circonstance.

Il semblerait que l'on peut former cette dernière conjecture; car, dans l'acte par lequel les évêques de la province de Reims élurent Gerbert pour leur archevêque, ils marquent qu'ils s'étaient laissé tromper par les suffrages du clergé et du peuple, en consentant à l'élection d'Arnoul; que la voix du peuple n'est pas toujours la voix de Dieu, comme celle du peuple juif qui criait : *Crucifiez-le, crucifiez-le*, n'était pas certainement la voix de Dieu; qu'ainsi il ne faut avoir égard à la voix du peuple que quand l'on sait que ses suffrages n'ont pas été corrompus par la faveur ou gagnés par argent; — toutes choses bien dites, sans doute, mais qui ne laissent pas que de montrer, dans ces prélats, une certaine mobilité et une certaine menée en faveur de Gerbert.

VIII. Quoi qu'il en soit, le Pape Jean XV cassa la déposition d'Arnoul et l'ordination de Gerbert; car il est certain que l'ayant appris, il trouva l'un et l'autre fort mauvais, et interdit tous les évêques qui y avaient eu part. A cette nouvelle, le roi Hugues écrivit au Pape la lettre suivante : « Nous vous avons écrit, mes évêques et moi, par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoutons ceci, pour vous prier de me faire justice à moi et aux miens, et de ne pas recevoir pour certain ce qui ne l'est pas. Nous n'avons rien fait contre votre sainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en présence, vous pouvez venir à Grenoble, qui est aux confins de l'Italie et de la Gaule, et où les Papes ont coutume de venir trouver les rois de France. Mais si vous voulez venir chez nous, nous vous

(1005) M. l'abbé Rohrbacher fait remarquer (*Hist. univers. de l'Eglise cath.*, liv. LXII, tom. XIII, page 266) que Gerbert ne dit rien, dans sa relation du concile, de l'opposition courageuse de Séguin, archevêque de Sens, et qu'il ne parle pas non plus de sa propre ordination, qui eut cependant lieu aussitôt après l'abdication forcée d'Arnoul. — Nous ferons remarquer, à notre tour, que Fleury parle (liv. LVII, n° 21) de l'opposition de Séguin.

(1006) Dom Bouquet, tom. X, page 220.

(1007) *Voy.* n° VI, ubi suprà.

(1008) C'était Jean XV qui était alors assis sur la chaire de saint Pierre.

(1009) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.* liv. LXII, tom. XIII, page 259.

recevrons avec grand honneur, et vous traiterons de même pendant le séjour et le retour. » Telle est la lettre de Hugues d'après Fleury (1010). Mais cet historien a eu le tort de passer sous silence les paroles suivantes qui sont les dernières de la lettre et qui sont remarquables, car elles renferment un désaveu implicite de ce qu'on avait fait: « C'est de l'affection de notre cœur que nous vous parlons, pour vous faire connaître que ni nous, ni nos évêques ne voulons décliner vos jugements. »

Gerbert écrivit aussi à Jean XV : « Que votre très-saint apostolat ait pu se laisser persuader que je suis coupable de quelque usurpation, j'en ressens la plus vive douleur et j'en gémis de toutes mes entrailles ; car, jusqu'à présent, je me suis comporté dans l'Eglise de telle sorte que j'ai été utile à plusieurs sans nuire à personne. Je n'ai donc point divulgué les péchés d'Arnoul, mais je l'ai abandonné lorsqu'il péchait publiquement, non pas, comme mes envieux le disent, dans l'espérance d'avoir sa dignité, Dieu m'en est témoin, ainsi que ceux qui me connaissent, mais pour ne point participer aux péchés d'autrui (1011). » Voilà comment Gerbert parla au Pape. Fleury ne nous fait pas connaître cette lettre. Mais M. l'abbé Rohrbacher qui la cite dit qu'en ceci la conduite de Gerbert ne fut pas loyale (1012); car, dans le même temps qu'il écrivait au Pape des lettres soumises, il en adressait de violentes contre lui et contre Arnoul aux évêques. Fleury donne ces lettres ou plutôt les analyse; c'est ce que nous ferons d'après lui (1013).

IX. Gerbert écrivit d'abord à Séguin, archevêque de Sens : « Nos adversaires disent que pour la déposition d'Arnoul, il fallait attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit plus grand que celui de Dieu? C'est qu'il suppose que le jugement canonique des évêques est le jugement de Dieu; mais la question était si celui-ci devait passer pour canonique. » Il continue : « Je dis hardiment, que si l'évêque de Rome lui-même pèche contre son frère, et étant averti plusieurs fois, n'obéit pas à l'Eglise, cet évêque de Rome, suivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un païen et un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chute est dangereuse.

« Que s'il nous croit indignes de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'Evangile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la communion de Jésus-Christ ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit saint Grégoire : que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste; car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple. Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion pour un crime que vous n'avez point confessé, et dont vous n'êtes point convaincu ; et on n'a pu vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire que le sacerdoce, qui est un par toute l'Eglise, soit tellement soumis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque, sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'Eglise est l'Ecriture, les canons et les décrets du Saint-Siége qui y sont conformes. Quiconque se sera écarté de ces lois par mépris, soit jugé suivant ces lois ; qui les observe, soit toujours en paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints mystères, ce serait vous rendre coupable. »

On ne peut disconvenir que ce langage de Gerbert ne soit étrange. Il appelle jugement de Dieu le jugement des treize évêques de Reims, tandis que le jugement du Pape et de l'Eglise romaine n'est pour lui que le jugement d'un homme. Ce sophisme (1014), qui fait le fond de sa lettre, suffit pour en faire sentir le faux et même le ridicule. Il continue à raisonner de même, quand il dit : « Que si l'évêque de Rome nous juge indigne de sa communion, parce que nous ne voulons pas avoir des sentiments contraires à l'Evangile, il ne pourra pas du moins nous séparer de la communion du Christ. » Gerbert oublie ici ce que le Christ a dit à Pierre : *Tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans les cieux.* « En effet, continue Gerbert, la maxime de saint Grégoire touchant l'excommunication, ne convient qu'au peuple, et ne peut être appliquée aux évêques.» Mais Gerbert oublie encore ces paroles du Seigneur à Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*; et les petits et les mères, comme dit Bossuet, et les pasteurs mêmes; pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre (1015).

Après avoir tâché de rendre méprisables les censures du Pape, Gerbert semble faire croire que Jean XV voulait avilir l'Eglise et l'épiscopat, ruiner les canons et même l'Evangile. Le Pape voulait tout simplement maintenir la dignité, l'indépendance de l'Eglise et de l'épiscopat au milieu des révolutions politiques. Il voulait que les canons et l'Evangile fussent au-dessus du caprice des rois, anciens ou nouveaux. Il voulait qu'un évêque ne pût être jugé définitivement que par le chef de l'Eglise même. Dire qu'en ceci Gerbert soutenait les libertés de l'Eglise gallicane, c'est une dérision ; pour défendre une mauvaise cause, il posait les principes de son asservissement. Celui qui soutenait réellement la liberté des églises et des évêques de France contre le pouvoir temporel, c'était, comme toujours, le Pape, et le Pape seul.

(1010) *Hist. ecclés.*, liv. LVII, n° 53.
(1011) Dom Bouquet, tom. X, page 420
(1012) Loc. cit., page 260.
(1013) *Hist. ecclés.*, liv. LVII, n° 55.
(1014) M. l'abbé Rohrbacher, loc. cit., page 261.
(1015) *Disc. sur l'unité de l'Egl.*

X. Gerbert écrivit plus amplement sur ce sujet à Wilderode, évêque de Strasbourg, qui l'avait prié de l'instruire de son affaire. Si nous relevons ce qui nous paraît inexact dans ce que dit Gerbert, il est juste de montrer comment il exposait lui-même les faits. Il raconte donc cette affaire ainsi : « Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu son évêque (l'évêque de Laon), et l'avoir livré avec sa ville, après beaucoup de sang répandu, des pillages et des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Ensuite, après la mort de l'archevêque Adalbéron, ayant été réconcilié par le seul évêque de Laon, il a obtenu le siége de Reims, en vue de la paix, en faisant aux rois serment de fidélité. Mais à peine y avait-il six mois depuis son ordination, quand il livra la ville à l'ennemi, qui profana et pilla le sanctuaire, et réduisit le clergé et le peuple en captivité. Arnoul prononça anathème contre ces pillards, et en fit prononcer autant par les évêques; mais il ôta les terres de l'église à ses vassaux, qui lui en avaient porté la foi, pour les donner aux ennemis, et fit marcher des troupes contre son roi, sous les enseignes de Charles. Cependant on avertit le Pape par des députés et par des lettres synodiques, de remédier aux troubles de l'Église; mais il n'y donna aucun ordre. Ainsi, par délibération des évêques, Arnoul est averti de se purger canoniquement, sans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin se sentant abandonné par ses plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, et lui ayant fait de nouveaux serments, il fut admis à sa table. Alors il se crut justifié, et faussa de nouveau ses serments. Ceux qui y avaient intérêt, ne pouvant souffrir d'être trompés tant de fois, prennent la forteresse de Laon. Arnoul, pris entre les mains du roi, est présenté à un concile et pressé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir longtemps consulté en lui-même et avec ses amis, il confesse volontairement ses péchés et renonce à sa dignité. »

Gerbert ayant ainsi posé le fait, continue : « On convient assez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ses défenseurs se partagent en deux. Les uns disent que le roi lui a pardonné, et que depuis il n'a rien fait que de pardonnable : les autres soutiennent que l'on a fait injure au Pape en déposant Arnoul sans son autorité. » Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi et la coutume : « Ce qui fait loi en matière ecclésiastique, c'est l'Ecriture sainte, les canons des conciles et les écrits des Pères. Si tous les évêques, ajoute-t-il, gardaient inviolablement les canons, la paix et la concorde régneraient par toutes les églises; il n'y aurait point de différends, ni sur les biens, ni sur les ordinations, ni sur les priviléges. » Il traite ensuite de la différence des crimes et de l'ordre judiciaire, et soutient que les péchés d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'ont fait qu'exécuter contre lui les lois établies, et que la contumace d'une année aurait suffi pour le condamner sans l'entendre.

Quant au Pape, continue-t-il, « on ne lui a point fait d'injure, puisqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres et par députés, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux lois déjà établies. Vous qui voulez garder à vos rois la foi que vous leur avez promise; qui, loin de trahir votre peuple et votre clergé avez horreur de ces crimes, soyez favorable à ceux qui obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque n'a dû être jugé que par le Pape; mais après sa confession les évêques ont dû le déposer, suivant le concile de Nicée, et cela quand même sa confession serait fausse, puisqu'il serait au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. » Pour ce qui est de ceux qui alléguaient le pardon du roi pour la défense d'Arnoul, Gerbert leur répond, que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les âmes, mais celui des évêques, auxquels il appartient de lier et de délier, c'est-à-dire d'imposer les peines spirituelles, comme la déposition et l'excommunication. Ainsi la grâce des rois ne donnait pas à Arnoul la rémission de ses péchés, et il ne s'était rendu que trop coupable depuis par ses parjures et ses sacriléges. Gerbert finit en priant Wilderode de ne pas ajouter foi aux calomnies dont on le charge, d'avoir usurpé le siége de Reims et fait prendre Arnoul. Au contraire, il le prie de le justifier auprès des évêques et auprès de son roi, c'est-à-dire Rodolphe III, roi de la haute Bourgogne.

Telle est la lettre que Gerbert écrivit à l'évêque de Strasbourg : nous l'avons donnée d'après Fleury (1016). M. l'abbé Rohrbacher ne la cite pas. Il se contente de la mentionner. Un passage de cette lettre surtout nous a frappé, dit-il (1017). Les défenseurs d'Arnoul disaient que les rois Hugues et Robert lui avaient pardonné, et que depuis il n'avait rien fait que de pardonnable. Gerbert leur répond (comme nous venons de le voir) que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les âmes, mais celui des évêques, auxquels il appartient de lier et de délier; que c'était donc une sottise de s'imaginer qu'Arnoul avait reçu la rémission de ses péchés (1018). Ces paroles de Gerbert, ajoute M. Rohrbacher, nous révèlent deux choses curieuses : qu'avant le concile de Reims les rois avaient pardonné d'eux-mêmes à Arnoul ; que ce concile ou plutôt ce conciliabule le condamna pour des faits que les deux rois lui avaient pardonnés. Tout cela, dit en terminant l'auteur que nous citons, donne lieu de conclure que, si ces deux rois n'avaient pas été poussés par un moteur

(1016) *Hist. ecclés.*, liv. LVII, n° 33.
(1017) Loc. cit., pag. 262.

(1018) D. Bouquet, tom. X, pag. 416.

secret, ils n'auraient pas poursuivi la condamnation de cet archevêque. On voit que M. Rohrbacher est bien près de croire que Gerbert fut le *moteur secret* de toute cette affaire, et qu'il ne le fut que pour arriver sur le siége de Reims.

XI. Ce qu'il y a de certain, c'est que, comme nous l'avons dit (n° VIII), le Pape cassa la déposition d'Arnoul et l'ordination de Gerbert. Pour juger et redresser cette affaire, Jean XV indiqua un concile à Aix-la-Chapelle, où il invita les évêques de France à se trouver; mais comme ce lieu était situé dans les états de l'empereur, ils eurent un prétexte spécieux pour ne pas s'y rendre, et d'ailleurs il y a lieu de croire que le roi leur défendit de sortir du royaume. Le Pape ensuite appela les évêques à Rome pour juger cette cause; mais ceux qui auraient voulu s'y rendre n'en eurent point la permission. Le Pape ne se rebuta point de ces obstacles. Il prit le parti d'envoyer légat en France, Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface de Rome, personnage fort distingué par sa prudence et par son érudition.

Gerbert fit tout ce qu'il put pour entraver la mission du légat. Il manda à Constantin, abbé de Mici, que si l'on souffrait cette entreprise de la cour de Rome, c'en était fait, en France, de l'autorité et de la dignité épiscopales; car, dit-il, si l'on en use ainsi sans avoir consulté les évêques, on porte un coup mortel à leur puissance, puisqu'on fait voir qu'ils n'ont ni pu ni dû déposer un archevêque, quelque criminel qu'on le supposât. Si les évêques consentent à cette légation, ils se condamnent eux-mêmes, en reconnaissant qu'ils ont condamné celui qu'ils n'avaient aucun droit de juger. Les rois eux-mêmes paraîtront coupables (1019).

Mais on n'eut aucun égard aux alarmes de Gerbert. On savait que c'était moins l'intérêt public que son intérêt particulier qui lui inspirait ses frayeurs. Ainsi on laissa au légat la liberté d'exécuter sa commission. C'était un négociateur habile et expérimenté, qui ne s'étonna pas des obstacles qu'il trouva. Il les avait prévus, et il prit des mesures sages pour les surmonter. Il indiqua un concile à Reims pour le 2 juin de l'an 995.

XII. Ce concile se tint à Mouzon, dans l'église Notre-Dame. Mais il ne s'y trouva que quatre évêques, encore n'étaient-ils pas du royaume. Ces prélats étaient Luidolfe de Trèves, Aymon de Verdun, Notger de Liége et Sigfrid de Munster. C'étaient des commissaires qu'on avait choisis d'entre les évêques des états de l'empereur, comme devant être plus désintéressés pour juger la cause d'Arnoul et de Gerbert.

Le légat ayant pris séance au milieu des quatre évêques, Gerbert, qui avait été sommé de s'y trouver, s'assit vis-à-vis d'eux pour rendre compte de son ordination. Indépendamment des évêques que nous venons de nommer, il y avait aussi plusieurs abbés, et Godefroy, duc de Lorraine, y assistait avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Aymon, évêque de Verdun, se leva et parla en gaulois, c'est-à-dire, selon que le croit Fleury (1020), en roman ou latin vulgaire, d'où notre langue est venue. Il dit que le Pape Jean ayant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, puis à venir à Rome, avait enfin indiqué le concile dans la province de Reims, voulant apprendre par son légat ce qu'on disait de part et d'autre touchant la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle scellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, et en fit la lecture.

Ensuite Gerbert se leva, et dit : « J'ai toujours eu ce jour devant les yeux, et je l'ai toujours désiré depuis qu'au péril de ma vie j'ai reçu le sacerdoce par le conseil de mes frères, tant j'étais touché du salut d'un peuple qui périssait, et de l'autorité par laquelle je me croyais en sûreté. Je me souvenais avec plaisir des témoignages de votre bienveillance, que j'avais tant de fois éprouvée, quand j'appris avec une grande surprise que vous étiez mécontents de moi, et votre indignation me fut plus terrible que ne l'avait été le fer de mes ennemis. Maintenant, puisque Dieu m'a fait la grâce de me trouver devant ceux à qui j'ai toujours confié le soin de mon salut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

« Après la mort de l'empereur Othon je résolus de ne point quitter le service de mon père Adalbéron, qui, à mon insu, me choisit pour le sacerdoce, et, en mourant, me désigna pour son successeur en présence de personnes illustres. Mais la simonie fit qu'Arnoul me fut préféré, et je ne laissai pas de le servir fidèlement plus qu'il n'était à propos, jusqu'à ce que, connaissant clairement sa révolte, je renonçai par écrit à son amitié, et je l'abandonnai avec ses complices, sans autre espérance ni autre intérêt que de ne point participer à ses crimes. Après qu'il eut été longtemps poursuivi et contumacé suivant les lois de l'Eglise, comme il ne restait que de le punir par les lois du prince, et de le chasser de son siége comme rebelle, mes confrères et les grands me pressèrent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé et déchiré. Je différai longtemps, et ne cédai qu'avec peine, sachant bien les maux qui me menaçaient. Voilà devant Dieu quelle a été la simplicité de ma conduite.

« On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en prison et de lui avoir usurpé son siége. Etait-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun serment? Si je l'ai servi pour un temps, je l'ai fait par l'ordre de mon père Adalbéron, qui me dit de demeurer dans l'église de Reims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en serait évêque. Pendant que je l'observais, je devins la proie des ennemis, et je perdis tout ce que je

(1019) Gerb., epist. 91 (55, 2e class.)

(1020) *Hist. ecclés.*, liv. LVII, n° 57.

tenais de votre libéralité et de celle des seigneurs; encore les ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui, et n'avais garde de le livrer puisque je ne savais où il était. Quant à la prison, j'ai depuis peu prié le roi mon maître, en présence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon sujet. Car si votre jugement dépendait de moi, Arnoul serait réduit en état de ne me pas nuire ; si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaise! que m'importerait qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims? »

Après ces paroles, Gerbert répond faiblement, dit Fleury (1021), au reproche d'usurpation, disant qu'Arnoul ne doit pas être appelé l'époux d'une église qu'il a pillée d'abord pour satisfaire à ses passions simoniaques. Il demande comment un étranger, sans crédit comme lui, a pu se rendre maître d'une ville si grande et si peuplée? Il s'objecte ensuite qu'une affaire de cette importance ne devait pas être jugée sans consulter le Saint-Siége. A quoi il répond que le Pape a été instruit de tout, et qu'on a attendu ses ordres pendant dix-huit mois; qu'ensuite les évêques des Gaules ont encore eu ce respect pour le Saint-Siége, de ne juger Arnoul que sur sa propre confession, après laquelle il n'était pas possible de le tenir pour innocent. Il revint à dire que les évêques l'ont chargé, malgré lui, de l'archevêché de Reims, et que si toutes les règles n'ont pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du temps et aux hostilités publiques, dont les évêques mêmes n'étaient pas à couvert.

XIII. Ce discours de Gerbert, dit Fleury (1022), répété en ceci par M. Rohrbacher (1023), était plus éloquent que sincère. Il faut convenir qu'il y a une grande différence entre cette harangue et les faits, surtout entre les lettres ci-dessus de Gerbert. Après qu'il eut parlé, il donna son discours au légat, qui, de son côté, lui remit la lettre du Pape adressée aux métropolitains. Les évêques sortirent ensuite du concile, et, s'étant retirés à l'écart pour délibérer avec le duc Godefroi, ils mandèrent Gerbert quelque temps après, et le prièrent de faire conduire en sûreté, vers le roi Hugues, le moine Jean, que le légat envoyait à la cour de ce prince. Gerbert ayant promis de le faire, le légat indiqua un autre concile à Reims pour 1er juillet de la même année 995.

Gerbert croyait le concile de Mouzon fini, lorsqu'il reçut une députation d'évêques, qui lui ordonnèrent, de la part du légat, de garder la suspense jusqu'au concile indiqué de Reims. Il répondit d'abord qu'il n'obéirait point, et, étant allé trouver le légat, il soutint que nul évêque et que le Pape lui même n'était en droit de priver le dernier des fidèles de la communion, à moins qu'il n'eût été convaincu ou qu'il n'eût refusé de venir au concile; que, pour lui, loin d'être dans ce cas, il était le seul des évêques de France qui fût venu au concile: enfin, que ne se sentant point coupable, il ne pouvait pas se résoudre à se condamner lui-même.

Nonobstant ces raisons, Gerbert céda aux remontrances de Luidolfe, archevêque de Trèves, dont il connaissait la probité et la modestie. Ce prélat l'exhorta fraternellement à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il voulait résister aux ordres du Pape; lui conseillant de s'abstenir par obéissance de la célébration de la messe jusqu'au 1er juillet, où l'on devait tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, et on se sépara ainsi après le concile de Mouzon.

XIV. Cependant Arnoul était toujours en prison à Orléans. De son côté son compétiteur faisait tous ses efforts pour justifier sa conduite et pour l'emporter sur Arnoul. Gerbert (et il faut bien que nous le disions encore ici, malgré qu'il semble que tous ces détails devraient appartenir à son article), Gerbert écrivit à l'abbé d'Aurillac, où il avait été moine, pour se recommander aux prières de la communauté, dont il avait grand besoin dans ces circonstances (1024). Il s'adressa aussi à Notger, évêque de Liége. S'étant aperçu que ce prélat, qui était un de ses juges au concile de Mouzon, ne lui était pas favorable, il s'efforça de le gagner et lui envoya un mémoire pour l'instruction de sa cause, ainsi que Wilderode, évêque de Strasbourg, l'en avait prié. Il joignit à ce mémoire une lettre où il disait à Notger : « Je travaille de toutes mes forces pour faire assembler un concile national, selon que mes ennemis le désirent. Non-seulement les curieux, mais encore mes adversaires auront une liberté entière de s'y trouver et d'y disputer; car nous avons les intentions si droites et notre innocence nous inspire tant de confiance, que nous poursuivons partout un jugement qui paraît nous fuir. Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui et qui ont du zèle pour ses intérêts. Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Je vous conjure de ne pas en croire plus mes ennemis que vous-même sur ce qui me regarde. Eprouvez si je suis encore tel que j'ai été, votre ami et votre serviteur, un homme franc, sans ruse et sans orgueil, fidèle en général à l'amitié, et en particulier à la vôtre, que je me plains d'avoir perdue, sans qu'il y ait de ma faute; je vous la redemande : si vous me la refusez, vous m'affligerez; mais si vous me la rendez, vous me causerez une joie sensible (1025). » M. l'abbé Rohrbacher veut que cette lettre soit d'un homme adroit, qui n'omet rien pour gagner un de ses juges (1026).

(1021) *Hist. ecclés.* liv. LVII, n° 37.
(1022) Id., *ibid.*
(1023) Loc. cit., pag 269.

(1024) D. Bouquet, tom. X, pag. 418, epist. 89.
(1025) *Ibid.*, pag. 417, epist. 87. (51, 2e cl.)
(1026) Loc. cit., pag. 271.

Enfin le concile de Reims se tint au jour marqué. Les évêques qui avaient déposé Arnoul, et qui, pour ce sujet, avaient été suspendus de leurs fonctions, s'y trouvèrent. Le légat leur fit de vifs reproches sur ce qu'ils avaient osé déposer un métropolitain sans le consentement du Siége Apostolique. Ils répondirent que le danger où était le royaume par la faction d'Arnoul les avait obligés de chasser ce prélat de son siége; qu'on avait envoyé deux députations au Pape, mais que, les envoyés n'ayant pas fait de présents à Crescentius, garde du palais, ils n'avaient pas été admis à l'audience. Le légat réfuta ces raisons, et il parut que, puisque les députés n'étaient restés que trois jours à Rome, ils n'avaient pas eu un grand empressement d'avoir audience. Ainsi on conclut à la déposition de Gerbert et au rétablissement d'Arnoul. Après quoi le légat leva les censures portées contre les prélats qui avaient déposé Arnoul.

Quant à Gerbert, il défendit encore sa cause avec chaleur; mais il céda à la fin, et nous le verrons, devenu Pape sous le nom de Sylvestre II, confirmer le rétablissement d'Arnoul.

XV. Celui-ci avait été délivré de sa prison par le roi Robert, qui avait été porté à cette action dans l'espérance de s'attirer la protection du Pape Grégoire V, lequel avait menacé de jeter un anathème sur le royaume de France, si l'on ne rétablissait Arnoul sur le siége de Reims, prétendant qu'il en avait été privé sans jugement légitime.

Abbon, abbé de Fleury, avait été envoyé à Rome par Robert, pour y négocier l'affaire de son mariage avec Berthe. Quand ce religieux fut de retour en France, en 998, il rétablit Arnoul et lui donna le *pallium* qu'il avait reçu pour lui de la main du Pape. Il rendit compte au Pape, par une lettre, de la fidélité avec laquelle il avait exécuté ses ordres, et de la soumission du roi Robert, le priant d'exhorter Arnoul à réunir son clergé, et à faire rendre à son église les biens qu'elle avait perdus à l'occasion de son différend avec Gerbert. Abbon se dit dans cette lettre ami de l'un et de l'autre.

Nous ne voyons pas ce que fit Arnoul le reste de son épiscopat. On aime à croire qu'étant désabusé des affaires temporelles, et ayant souffert des luttes des partis, il s'adonna tout entier aux devoirs sacrés de son ministère, et qu'heureux de goûter le repos avant que d'aller rendre compte de son administration, il s'efforça d'amasser un trésor de bonnes œuvres propres à être présentées au souverain Juge. Il mourut, selon les uns en 1009, et selon les autres en 1023. Cette dernière date paraît plus certaine. On l'enterra dans le chœur de l'église de Reims, où l'on voyait encore son épitaphe au commencement du XVIII[e] siècle.

ARNOUL ou ARNOULFE, évêque d'Orléans au X[e] siècle, était éloquent et versé dans les affaires, et fut choisi pour être le promoteur du concile de Reims où Arnoul, archevêque de cette ville, fut déposé. Il y prononça un discours que Gerbert, dans son histoire de ce concile, lui attribue, mais qui ne paraît pas être entièrement de lui, et il concourut puissamment à la déposition de l'archevêque de Reims. *Voy.* l'article ARNOUL.

I. Le concile dont nous venons de parler se tint en 991. Deux ans après, c'est-à-dire en 993, il s'éleva une vive contestation entre les évêques et les moines, touchant les moines; Arnoul d'Orléans était à la tête des prélats opposants. Ces évêques voulaient enlever aux monastères toutes les dîmes dont ils jouissaient, prétendant que c'était une usurpation faite par les moines sur le clergé, d'autant plus qu'il était certain que selon la disposition des canons, toutes les dîmes devaient être en la puissance, ou comme ils parlaient, en la main de l'évêque (1027).

Saint Abbon, abbé de Fleury, écrivit pour la défense des moines, et fit un recueil de Sentences tirées de l'Écriture et des Pères, afin d'avoir en main de quoi résister en particulier contre les prétentions de l'évêque d'Orléans. Ce prélat soutenait que l'abbé de Fleury, outre la juridiction spirituelle, devait encore lui faire serment de fidélité comme son vassal; ce qu'Abbon refusa toute sa vie, prétendant que son monastère, pour le temporel, ne dépendait que du roi (1028). « Ce fut, dit Fleury (1029), une querelle générale qui s'éleva alors entre les évêques et les abbés, et qui n'avait pas commencé plus tôt, parce que les monastères étaient entre les mains des seigneurs laïques, ou d'autres évêques, qui auraient bien su se défendre d'une telle prétention. Elle semble être venue du serment que les évêques exigeaient des prêtres à leur ordination, et qui fut défendu au second concile de Châlons en 813; car c'était à la cérémonie de la bénédiction des abbés, que les évêques leur faisaient prêter serment de fidélité. »

II. Ces contestations firent alors beaucoup de bruit, et les intéressés mirent dans les débats une ardeur où la charité reçut plus d'une blessure, et où l'on vit que l'amour de la pauvreté, l'abnégation, le saint abandon entre les mains de la Providence, étaient loin d'être les vertus favorites de certains religieux. Hélas! on vit les intérêts temporels, les biens de la terre si méprisés en théorie, et si fragiles en effet, diviser, passionner ceux-là mêmes qui avaient fait vœu de vivre dans le calme et la paix de la méditation des vérités éternelles, et de donner aux hommes l'exemple de toutes les vertus!

L'affaire des dîmes fut portée à un concile nombreux, qui se tint au monastère de Saint-Denis, près Paris, vers l'an 993, selon les uns, et, selon d'autres, en 995 ou 996

(1027) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XIX, tom. IX, pag. 42 de l'édit. in-12, 1826.

(1028) D. Mab., *Præf. sæc.* VI, c. 3.
(1029) *Hist. ecclés.*, liv. LVII, n° 31

(1030). On y chercha d'abord les moyens de retirer les biens ecclésiastiques, et nommément les dîmes, des mains des laïques qui les avaient usurpés. Ensuite quelques évêques proposèrent aussi d'ôter aux moines toutes les dîmes dont ils jouissaient, parce qu'il paraissait que la dîme que payait le peuple, devait plutôt appartenir au clergé qui était chargé de sa conduite spirituelle. Cette proposition alarma les moines, et leur rendit odieux un concile qui se tenait contre eux et chez eux. Quelques-uns se laissèrent aller à des reproches passionnés : « Les évêques, dit le moine Aimoin, au lieu de traiter de la réforme de leurs mœurs et de celle des autres, voulurent faire des règlements pour enlever toutes les dîmes aux laïques et aux moines (1031). » Et il arriva, à cette occasion, de grands scandales.

Abbon, qui assistait à ce concile, parla avec chaleur en faveur des moines et tâcha de réfuter les raisons des évêques. Tandis qu'il haranguait ainsi, on ameuta le peuple de Saint-Denis et les domestiques du monastère, qui, s'attroupant tumultuairement avec les moines, vinrent armés de ce qu'ils trouvèrent, pour insulter les évêques et dissiper le concile. Au premier bruit de ce tumulte séditieux, les évêques furent saisis d'une telle frayeur qu'ils sortirent avec précipitation du concile, ne songeant qu'à éviter le danger. Séguin, archevêque de Reims, vénérable vieillard, à qui on donnait la qualité de primat des Gaules, fut aussi le premier à prendre la fuite ; mais en sortant, il reçut un coup de hache entre les épaules et fut tout couvert de boue. Tous les autres évêques s'échappèrent comme ils purent ; et, quoiqu'on leur eût préparé un bon repas, remarque le P. Longueval (1032), ils s'enfuirent à jeun à Paris.

III. On peut juger de l'éclat que fit une pareille insulte. Les évêques s'en prirent aux moines de Saint-Denis ; et ces religieux furent excommuniés à ce sujet par plusieurs prélats. Mais les moines rejetèrent la faute sur Arnoul, évêque d'Orléans, qu'ils accusèrent d'être le premier moteur de tout ce qu'on voulait faire contre l'état monastique. Arnoul, de son côté, décriait Abbon de Fleury comme l'auteur de la sédition excitée contre le concile.

Les rois Hugues Capet et Robert parurent prendre la défense des moines et voulurent engager Gerbert, archevêque de Reims, à célébrer la messe dans l'église du monastère de Saint-Denis. Mais ils ne purent rien obtenir, parce que cet archevêque craignit de célébrer en présence des excommuniés ; c'est ce que Gerbert écrivit à Arnoul (1033). Abbon, voyant qu'Arnoul, son évêque, faisait tomber sur lui tout l'odieux de ce scandale, adressa pour sa justification une longue *apologie* aux rois Hugues et Robert, *apologie* que nous avons analysée — *Voy.* l'article ABBON (Saint), n°s III et IV —, et dans laquelle Abbon, se justifiant en particulier sur ce qu'Arnoul l'avait accusé d'avoir aigri contre lui l'esprit des deux rois, s'écria : « ... Suis-je donc un Dieu pour changer ainsi les cœurs ? C'est vous-mêmes qu'il accuse d'ingratitude ; c'est vous-mêmes qu'il a offensés en usurpant nos biens dont vous êtes les protecteurs et les maîtres. Quant à ce qu'il dit que j'ai communiqué avec des excommuniés, il m'en a donné l'exemple, puisqu'il a reçu les méchants qui m'avaient attaqué de nuit, après qu'ils furent anathématisés par Séguin, son archevêque, par Eudes, évêque de Chartres et par d'autres personnages de grande vertu.. » On voit qu'Arnoul et Abbon se faisaient réciproquement de vifs reproches et que les choses étaient fort envenimées.

Gerbert, archevêque de Reims, prit chaleureusement la défense de l'évêque d'Orléans, et il lui écrivit pour l'assurer de la part qu'il prenait au chagrin que lui avait causé le délateur, lequel l'avait accusé auprès du roi. Il parle de saint Abbon. Il ajoute : « En tâchant de vous excuser, je me suis exposé moi-même aux morsures des chiens du palais (1034). » Mais Gerbert eut bien d'autres soins sur les bras — *Voy.* l'article ARNOUL, archevêque de Reims — et nous ne voyons pas qu'il prit plus de part à l'affaire d'Arnoul d'Orléans. Celui-ci mourut en décembre de l'an 1003.

ARNOUL ou ARNOULFE (Saint), évêque de Soissons, était né en Brabant de parents nobles, porta d'abord les armes et vécut dans le monde, où il refusa des biens considérables qu'il eût pu posséder et des mariages avantageux qui lui furent offerts (1035). Tout cela ne répondant pas aux désirs secrets de son âme, il résolut de quitter le siècle.

I. Un jour donc, sous prétexte d'aller à la cour du roi de France, il quitta son pays et vint se faire moine à Saint-Médard de Soissons. Quelque temps après, il se fit reclus avec la permission de l'abbé ; et il menait alors une vie très-dure, restant à découvert

(1030) Voici les raisons qu'apporte le P. Longueval pour mettre ce concile à l'an 995 : « On ne convient pas, dit-il, de l'année en laquelle fut tenu ce concile. Il faut certainement le placer sous le règne de Hugues Capet, qui mourut l'an 996. C'est pourquoi le P. Coffart en conclut que Rivesius, qui rapporte ce concile à l'an 1000, s'est trompé. Je crois que le P. Labbe, qui le met vers 997, se trompe aussi ; car Gerbert de Reims n'était pas encore déposé, lorsqu'après ce concile il prenait la défense d'Arnoul, évêque d'Orléans. Il paraît même que cet archevêque, qui ne craignait pas de résister aux volontés du roi Hugues, n'était pas encore inquiété dans son siége. C'est ce qui m'a déterminé à rapporter ce concile de Saint-Denis environ à l'an 995. » (*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XIX.)

(1031) Aimoin, *Vit. S. Abbonis.*

(1032) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XIX, tom. IX, pag. 45 de l'édit. in-12, 1826.

(1033) Gerbert, Epist. 52 (2e classe).

(1034) Epist. ibid. (2e classe).

(1035) *Vita S. Arn.*

jour et nuit, ne mangeant que du pain d'orge et ne buvant qu'un peu d'eau. Il mena ainsi ce genre de vie pendant trois ans et ne parla à personne durant tout cet espace de temps.

L'abbé du monastère de Saint-Médard, Renald, étant mort, un moine, nommé Pons, obtint du roi Philippe par simonie cette abbaye; et, comme il n'était pas entré par la porte véritable, mais par une voie inique et coupable, il dissipa bientôt les biens de la communauté, y mit le désordre et la réduisit à une telle pauvreté qu'on fut obligé de suspendre l'office divin. Alors des religieux se plaignirent à l'évêque de Soissons et, par son moyen, obtinrent du roi la permission d'élire un autre abbé. Arnoul fut élu. L'évêque Thibaut de Pierrefons alla avec plusieurs moines le trouver dans sa cellule de reclus, et, après la prière solennelle, lui commanda de prendre la charge d'abbé.

Arnoul fut tout consterné à cette nouvelle. Il écrivit sur une tablette pour s'excuser et demander au moins un délai jusqu'au lendemain, afin d'examiner la volonté de Dieu. On le lui accorda; mais on lui donna des gardes, de peur qu'il ne s'enfuît pendant la nuit. Toutefois, lorsqu'il les vit endormis, il se sauva par-dessus la muraille et s'en alla près de Laon, où, ayant appris qu'on le cherchait, il suivit un loup qu'il rencontra, espérant qu'il l'éloignerait des chemins; mais le loup le ramena à Soissons Alors étant découvert, Arnoul rompit son silence et se soumit à la volonté de Dieu. Tout ceci arriva environ l'an 1077.

II. En peu de temps, il rétablit le monastère de Saint-Médard tant pour le spirituel que pour le temporel, gardant toujours une extrême modestie. Ses amis supportaient difficilement qu'il montât sur un âne, tandis que plusieurs abbés de France marchaient à cheval avec faste et vivaient dans les délices. Il guérit plusieurs malades, rendit la vue à une femme aveugle et fit plusieurs autres miracles. Un de ces moines, nommé Odon, jaloux de sa dignité dont il se croyait plus capable, fit dire au roi Philippe que, quand il irait quelque part à la guerre, il commandât à l'abbé de Saint-Médard de le suivre. Le roi le fit, et le saint abbé répondit à ses envoyés : « Il est vrai que j'ai autrefois porté les armes; on sait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embrasser la vie monastique, et le Seigneur dit que celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. J'aimerais mieux n'avoir jamais été abbé que de servir dans le siècle sous prétexte de cette dignité. » Le roi lui fit dire : « C'est une ancienne coutume que les vassaux de l'abbaye servent le roi à la guerre, ayant l'abbé à leur tête. Ou suivez la coutume, ou quittez la place, afin qu'on fasse le service. »

Arnoul, profitant de l'occasion, ne demanda pas mieux que d'obéir; il se retira et reprit sa vie de reclus. Les moines affligés lui représentèrent que Pons reviendrait les désoler, et par son conseil ils élurent Gérauld, homme savant et vertueux. Mais Pons ne manqua pas de revenir avec la reine Berthe, pour chasser Gérauld et se remettre en possession. Arnoul sortit alors de sa retraite pour s'opposer à cette violence; et, comme la reine ne voulut point l'écouter, il lui dit: « Croyez-moi, madame, si vous chassez d'ici l'abbé Gérauld, vous serez chassée du royaume, et mourrez dans l'affliction et le mépris; » et l'événement confirma cette prophétie.

Quant à saint Arnoul, il s'appliqua plus que jamais aux veilles, aux jeûnes et à la prière; et cela avec une telle ferveur qu'on eût dit qu'il ne faisait que commencer. Sa réputation devint telle en France que toute la noblesse voulait recevoir de lui quelque bénédiction, et que toutes les personnes constituées en dignité désiraient ardemment le consulter, soit sur leur propre salut, soit sur la paix de l'Eglise. Il fit encore plusieurs miracles; et comme on répandit le bruit que les Danois allaient inonder la France, il dissipa cette fausse nouvelle et rassura ainsi sa patrie.

III. Lorsqu'Arnoul était dans le monde, il avait eu pour ami un chevalier nommé Géric, qui, depuis, s'était adonné aux pillages, aux violences, en un mot aux abus habituels à ces temps-là. Arnoul avait souvent prié Dieu pour sa conversion, et lui avait plus d'une fois fait donner des avis salutaires, mais sans fruit. Géric, après avoir vécu plusieurs années dans une grande prospérité, ayant plusieurs enfants, les perdit tous, et fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans et demi, en sorte qu'il n'attendait plus que la mort. Déjà ses neveux songeaient à s'emparer de ses terres et à chasser sa femme sans douaire. Celle-ci, alarmée, persuada son mari de se faire porter en litière à Arnoul. Son ancien ami se réjouissant de son arrivée le fit venir devant sa fenêtre et lui dit: « Mon frère Géric, j'ai obtenu de Dieu, par mes prières, cette maladie pour vous faire rentrer en vous-même; rendez-lui grâces du péril dont il a délivré votre âme. » Géric répondit : « Mon cher Père, je suis venu vous trouver avec la résolution de régler désormais ma vie selon que vous l'ordonnerez : priez Dieu seulement qu'il me rende la santé. » La femme, de son côté, le priait avec larmes d'avoir aussi pitié d'elle. Le saint homme lui dit: « Soyez assurée que vous serez récompensée d'avoir fidèlement servi votre mari dans sa maladie. Il guérira parfaitement, vous en aurez un fils qui naîtra dans un an ce même jour et sera nommé Lambert. Il succédera à son père, vous nourrira dans votre vieillesse, et vous verrez ses enfants avant de mourir. »

Puis, s'adressant à Géric, il lui dit : « C'est pourquoi je veux, mon cher frère, que vous marchiez désormais dans la voie de la justice. Honorez l'Eglise et le clergé, ne prenez rien aux pauvres; au contraire, rendez-leur ce que vous leur avez pris, et faites l'aumône continuellement et abondamment : donnez vos

dîmes, mais suivant l'ordre de l'évêque. Cultivez vos terres et vivez de votre revenu et de vos acquisitions légitimes; traitez humainement vos débiteurs, et remettez-leur en partie ce qu'ils ne pourront payer. Gardez sincèrement la foi à votre prince et à vos égaux. Rendez grâce à Dieu des biens qu'il vous fait, et soyez assidu aux divins offices. On vous a apporté malade, mais vous retournerez à cheval en pleine santé. » — Tout fut accompli de point en point. Géric, étant retourné chez lui, eut un fils qui naquit au jour marqué, qui succéda à son père et prit soin de sa mère : il fut marié, et elle vit ses enfants.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 1081, un concile s'assembla à Meaux, où Ursion, évêque de Soissons, fut déposé. Le légat Hugues de Die, qui était à ce concile, ordonna au clergé de Soissons, dont la meilleure partie s'était rendue à Meaux, d'élire un autre évêque. C'est ce que l'on fit, et l'on élut le saint moine Arnoul.

IV. Le légat lui députa aussitôt quelques personnes pour lui prescrire de sortir de sa cellule et de se rendre au concile. Cet ordre fut pour Arnoul un coup de foudre. Il obéit cependant, malgré sa répugnance, et dès qu'il parut dans le concile, on fit relire l'acte de son élection, qui fut confirmé par les acclamations des assistants. Aussitôt, sans lui donner le temps de s'excuser, on le fit asseoir au rang des évêques; et le légat lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat. Comme Manassès de Reims, métropolitain de Soissons, était alors déposé, le légat voulut lui-même l'ordonner, et il marqua le jour et le lieu où Arnoul devait se rendre.

En attendant, le saint homme retourna à son monastère; et, après avoir fait préparer ce qui était nécessaire pour son voyage, il partit avec quelques moines de Saint-Médard. En chemin, il rendit visite à Thibaut, comte de Champagne, qu'il trouva à Vertus, diocèse de Châlons, et dont il fut reçu avec honneur. Il eut en ce lieu quelque mécontentement de la part d'un moine nommé Ostremare, qui l'accompagnait : il le renvoya. Mais, pour le consoler, il le chargea d'aller à Paris trouver la reine Berthe, et de lui annoncer de sa part qu'elle était enceinte d'un fils qui serait nommé Louis et qui gouvernerait le royaume de France. « Elle aura, dit-il, de la peine à vous croire, parce qu'elle n'a pas encore senti le fruit qu'elle porte; mais elle le sentira bientôt. » La reine reçut cette nouvelle avec une joie mêlée de crainte. Elle fit aussitôt appeler le roi, qui était à la chasse, pour la lui apprendre, et l'événement justifia la prophétie. Saint Arnoul, ayant continué sa route, fut ordonné évêque par le légat, le 19 décembre 1081. A son retour, il visita le monastère de Cluny, où il fut reçu par saint Hugues avec de grands honneurs; mais, à son arrivée à Soissons, il trouva Gervais, frère d'Ursion, évêque déposé, avec une troupe nombreuse de soldats pour lui en défendre l'entrée. Alors Arnoul se retira à Ouchi-le-Château, d'où il gouverna son diocèse (1036).

En effet, le clergé venait le trouver et prendre ses ordres; le peuple y accourait aussi pour profiter de ses instructions. Il prêchait, donnait la confirmation, la pénitence et les autres sacrements, et l'on rapporte plusieurs miracles opérés par lui dans les commencements de son épiscopat.

Il s'occupait ainsi de remplir les devoirs d'un bon évêque, lorsque le Pape Grégoire VII, qui avait entendu parler de la sainteté d'Arnoul et de la réputation dont il jouissait, songea à lui pour l'employer dans l'affaire de l'usurpation du siége de Térouane, faite par Lambert, appuyé, en ceci, par Robert le Frison, comte de Flandre. Grégoire chargea Arnoul de présenter à ce comte les lettres qu'il lui écrivait. Arnoul obéit. Il se rendit à Lille et remit à Robert les lettres du Pontife : il parvint, par sa douceur, à donner à cette affaire la conclusion que le Pape désirait qu'elle obtînt. *Voy.* l'article LAMBERT, usurpateur, etc.

V. Notre saint ne pouvait être venu en Flandre sans y faire quelqu'œuvre de Dieu. Les saints ne restent jamais oisifs dans la voie du bien. Partout où ils vont, il reste toujours quelque trace de leur passage. C'est ce qui arriva du séjour d'Arnoul en Flandre.

Ce pays était plein de meurtres, et ses habitants étaient si accoutumés au sang, qu'ils estimaient honteux de passer un jour sans en répandre. Les plus proches parents s'égorgeaient pour les moindres choses, et c'est à peine si les pères et les enfants s'épargnaient entre eux. Les meilleurs prièrent le saint évêque d'aller dans les lieux où le mal était le plus grand et de travailler à y établir la paix. Arnoul crut que Dieu l'appelait à cette mission, et il se rendit à ces prières.

Il alla d'abord à Bruges, et il fit si bien par la douceur de ses prédications et par les exemples de sa vertu, qu'il apaisa ces esprits farouches et les amena à la concorde. Ce ne fut pas cependant sans beaucoup de peine, et sans qu'il fût souvent obligé de se jeter aux pieds des plus intraitables pour les ramener. Ses exhortations furent soutenues de plusieurs miracles; et, pour en connaître l'effet, Erembold, gouverneur de Bruges, fit calculer, par ordre du comte, la somme à laquelle pouvaient monter les compositions des meurtres commis dans ce seul canton, dont le saint évêque avait empêché les suites, et on trouva qu'on n'y aurait pas satisfait pour dix mille marcs d'argent. Aussi toute la Flandre le chérissait tendrement; on chercha un lieu pour sa résidence, et on lui donna l'église de Saint-Pierre à Wuttembourg. Il fonda là un monastère de moines bénédictins en 1084, et il y mit, pour premier abbé, Arnoul son

(1036) *Acta SS.*, 15 Aug.

neveu (1037). Cette même année, il revint prendre soin de son diocèse.

VI. Il y était extrêmement désiré, et il fut reçu avec une joie universelle. Mais il apprit bientôt la mauvaise conduite du roi Philippe, qui ne se mettait point en peine de réprimer les crimes, et donnait sans choix les évêchés et les abbayes. Pour surcroît d'affliction, il voyait l'église de Reims, sa métropole, après la déposition de Manassès, abandonnée à Elinand, évêque de Laon, qui, sous l'autorité du roi, la pilla plutôt qu'il ne la gouverna, pendant deux ans. On ne tenait point de conciles, et on ne rendait point de jugements ecclésiastiques. Saint Arnoul, voyant donc qu'il ne pouvait faire aucun bien dans son diocèse, renonça à l'épiscopat, et retourna à son ancienne réclusion au monastère de Saint-Médard de Soissons, ne voulant plus songer qu'à se préparer à la mort.

Il n'y avait guère que deux ans qu'il était rentré dans sa chère solitude, quand des habitants considérables de la ville de Wuttembourg vinrent, avec un moine du monastère qu'il y avait fondé, le prier de retourner en Flandre apaiser les désordres qui recommençaient. Le saint homme, quoique persuadé que sa mort était proche, céda à leurs instances; il partit avec eux et arriva à Wuttembourg le 18 juillet 1087. Il jouit seulement, durant sept jours, de la santé, et il prêchait et annonçait la parole de Dieu. Mais, le jour de saint Jacques, après avoir célébré la messe, il commença à se trouver mal, et, après trois semaines de maladie, le samedi, veille de l'Assomption, il se fit donner l'onction des malades, tandis qu'on récitait les psaumes et les litanies. Il fit sa confession, en présence de tout le monde; il mourut le dimanche 15 août 1087, et alla ainsi célébrer dans le ciel le glorieux triomphe de la Reine des anges.

On ne l'enterra point le dimanche, suivant la recommandation qu'il en avait faite, sans doute par respect pour ce saint jour. Vingt-huit ans après, sa Vie fut écrite par Hariulfe, troisième abbé de Wuttembourg, à la prière de Lisiard, évêque de Soissons. Quand Arnoul s'était retiré du siége de Soissons, il avait eu pour successeur Hilgod. Disons aussi qu'en 1081, lorsqu'il venait d'être nommé à ce siége, l'église de Vienne étant veuve de son pasteur, le peuple voulut enlever notre saint et l'élire pour archevêque : il n'avait échappé à cette charge que par la fuite.

VII. Trente-trois ans après sa mort, saint Arnoul fut solennellement canonisé dans un concile de Soissons, tenu en 1120. Nous ne savons même rien autre chose de ce concile, que ce qui regarde cette canonisation (1038).

Il paraît avoir été assemblé par Barthélemy, évêque de Laon. Il dura depuis le 18 octobre jusqu'au 29 du même mois. Conon, évêque de Préneste, légat du Saint-Siége sur les trois provinces de Rouen, de Reims et de Sens, le présida. Il s'y trouva douze évêques, savoir, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, nommé la colonne des docteurs par l'auteur du temps; Geoffroy de Chartres, Henri d'Orléans, Gilbert de Paris, Pierre de Beauvais, Enguerrand d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Térouane, Lambert de Tournay, Bouchard de Cambrai, Barthélemy de Laon, Lisiard de Soissons. Daimbert, archevêque de Sens, y étant invité, fut retenu pour cause de maladie.

Arnoul, neveu de notre saint et abbé du monastère de Wuttembourg, fondé, comme nous l'avons dit (n° V), par saint Arnoul, était aussi à ce concile. Il tenait, entre ses mains, le livre où se trouvaient relatés la Vie et les miracles de son glorieux oncle. L'évêque de Soissons, Lisiard, prit ce livre et le présenta tout ouvert aux autres évêques : « Seigneurs, leur dit-il, voilà le livre que j'ai fait écrire de sa Vie ; je rends témoignage, à la fin, de la vérité de ce qui y est raconté · et, quant aux miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, et chez moi encore plus. Je vous prie d'examiner soigneusement ce livre, pour voir ce que l'on doit faire : quant à moi, s'il était dans mon diocèse, il y a longtemps qu'il ne serait plus en terre. »

Alors l'évêque de Châlons prit le livre, e , voyant par la table qui était au commencement le grand nombre des chapitres, il dit à l'évêque de Tournay : « Seigneur, que voulez-vous davantage? Sans ce livre, le témoignage du seigneur évêque de Soissons et de ses clercs vous doit suffire. Vous devez aussi prendre grande confiance en ce vénérable abbé, dont l'âge et la prudence nous plaisent fort; et nous sommes trop occupés des affaires du concile pour pouvoir lire ce livre. » Geoffroy, évêque de Chartres, dit aussi à l'évêque de Tournay : « Je vous dis en vérité, que si le Seigneur avait fait un de ces miracles pour un de mes prédécesseurs, je ne consulterais ni Pape, ni légat, ni archevêque, » marquant, par là, qu'il n'y avait pas besoin de tant de délibérations pour rendre à saint Arnoul l'honneur qui lui était dû.

En ce moment quelques docteurs prirent le livre et en parcoururent divers chapitres; puis, ils vinrent dire aux évêques avec assurance : « Celui-là n'est pas de Dieu qui s'oppose à la vénération de ce saint. » L'évêque de Châlons dit : « En vérité, c'est une honte à nous de douter d'une chose si claire. Seigneur évêque d'Arras, marquez un jour pour vous assembler sur le lieu, lever de terre le corps de ce serviteur de Dieu, et le placer honorablement. » L'évêque de Tournay fit remarquer que le légat était dans l'église avec l'archevêque de Reims et celui de Tours, et il conseilla à ses collègues d'aller

(1037) *Vita S. Arn.*, c. 19; Mabill., *obs.*, p. 504.
(1038) *Conc.*, tom. X, pag. 882. Ex. præf. *Spicil.*, tom. II.

les trouver, de leur exposer leurs sentiments et de les faire confirmer par leur autorité.

Les évêques dirent : « Qu'il soit fait ainsi au nom de Dieu. » Et l'évêque de Tournay, s'adressant à celui de Châlons : « Je vous prie, lui dit-il, de plaider ma cause. » Guillaume de Champeaux le fit éloquemment et en peu de mots. Alors le légat et l'archevêque de Reims répondirent unanimement : « Nous recevons votre jugement, et nous confirmons votre décret. » Ceci étant fait, Lambert, évêque de Tournay, appela l'abbé de Wuttembourg et lui indiqua le jour auquel on s'assemblerait, dans son monastère, pour faire la levée solennelle du corps saint.

Le jour fixé fut le 1er mai de l'année 1121. A cette époque, on fit la cérémonie au milieu d'un grand concours de tous les peuples d'alentour. Le corps de saint Arnoul fut levé de terre, placé sur les autels et vénéré avec beaucoup de piété. Ainsi se fit la canonisation du saint évêque de Soissons, et, depuis, l'Eglise honore sa mémoire le 15 août.

ARNOUL III, archevêque de Milan sur la fin du XIe siècle. Il fut élu en 1093 et avait reçu l'investiture de la main de l'empereur Henri, par l'anneau et le bâton pastoral; mais son élection fut déclarée nulle par le légat du Pape Urbain II (1039). Arnoul acquiesça à ce jugement, et se retira dans un monastère, jusqu'à ce que le Pape, venant sur les lieux et ne voulant pas laisser plus longtemps vacant le siége de Milan, le fit sacrer par Dimon ou Thiemon, archevêque de Saltzbourg, Ulric, évêque de Passau, et Gébehard de Constance, qui avaient assisté au concile de Plaisance, tenu au mois de mars de l'an 1095. Mais Arnoul mourut l'année suivante 1096, et eut pour successeur Anselme IV.

ARNOUL, archevêque de Ravenne au XIe siècle, était frère de l'empereur saint Henri. Ce fut ce prince qui lui donna l'archevêché de Ravenne; mais comme la possession en était disputée à Arnoul, Henri le fit introniser de nouveau en 1014, et consacrer sur le lieu par le pape Benoît VIII. Arnoul tint un concile la même année 1014, le dernier jour d'avril, dans l'église de la Résurrection, à Ravenne. Ce concile était d'autant plus nécessaire qu'après la mort de Frédéric, archevêque de Ravenne, ce siége vaqua pendant onze ans, et que, durant ce long espace de temps, il s'introduisit une foule d'abus. De plus, un intrus nommé Aldebert y était venu encore, pendant un certain temps, augmenter les désordres. Il importait donc de remédier à tant de maux, et ce fut pour cela qu'Arnoul assembla le concile dont nous venons de parler. Il cassa tout ce qu'Aldebert avait fait, et mourut en 1019. Quelques historiens l'appellent *Arnaud*. C'est ainsi qu'il est nommé dans le *Catalogue des archevêques de Ravenne.*

ARNOUL, évêque de Lisieux au XIIe siècle, était un des plus savants prélats et des plus autorisés des états du roi d'Angleterre (1040). Il avait été élevé dans l'église de Séez, dont il fut archidiacre sous l'évêque Jean, son frère aîné. Son oncle, aussi nommé Jean, évêque de Lisieux, étant mort en 1141, il lui succéda et tint ce siége quarante ans.

I. Etant encore archidiacre de Séez, Arnoul alla en Italie dans le désir d'apprendre les lois romaines. C'était environ l'an 1131. Ne pouvant rendre d'autre service à l'Eglise pendant son absence, il écrivit un Traité sur le schisme occasionné par l'anti-pape Anaclet, et l'adressa à Geoffroy, évêque de Chartres et légat du Pape Innocent II. Arnoul examine dans cet ouvrage toute l'affaire du schisme, et parle premièrement de Girard ou Gérard d'Angoulême, puis de Pierre de Léon, et enfin du Pape Innocent.

Pour ce qui est de Girard, il dit que la bassesse de sa naissance et la pauvreté de ses parents l'obligèrent à quitter la Normandie et à passer en un pays étranger, c'est-à-dire en Aquitaine, et qu'il fut élu évêque, non par son mérite, mais par hasard, parce que deux partis divisés ne trouvèrent point d'autre moyen de finir et de faire une élection. « Tu fis, lui dit-il, bâtir une église pour avoir un prétexte d'amasser de l'argent; tu élevas aux dignités ecclésiastiques tes neveux, gens sans lettres et sans mérite, et leur confias le gouvernement de l'Eglise. Tu donnais les autres bénéfices à ceux qui avaient le plus d'argent, et ne faisais ni dédicaces d'église, ni bénédictions d'autels, ni ordinations, sans en tirer quelque profit. » Il vient ensuite à la légation de Girard, qui lui donnait juridiction sur cinq archevêchés. Il convient qu'il avait de l'habileté pour les affaires, de la science et de l'éloquence; mais il prétend qu'il abusa de son pouvoir pour contenter son avarice et son ambition, assemblant des conciles sans besoin pour avoir le plaisir d'y présider, et avilissant la dignité de ces saintes assemblées (1041).

Quant à Pierre de Léon, l'auteur dit que le juif, son aïeul, ayant amassé des richesses par ses usures, se fit chrétien pour devenir plus puissant, et que Pierre, dont il était question, portait encore sur son visage les marques de son origine (1042). Il fut, ajoute-t-il, envoyé en France pour acquérir la bienveillance de la nation, par la conformité des mœurs et du langage; et, s'étant étrangement décrié pendant sa jeunesse par son insolence et ses débauches, il entra à Cluny pour couvrir l'infamie de sa vie passée, par la réputation de ce monastère, le plus illustre des Gaules. Etant devenu cardinal par le crédit de sa famille, il

(1039) Ughell., *Ital. sac.*, tom. IV, p. 158.

(1040) Mabill., ad. Ep. 318. S. Bern., Arn. epist. 19.

(1041) *Spicil.*, tom. II, p. 336, c. 13 et c. 2.

(1042) Ibid., c. 3.

fut envoyé en diverses légations, où il ne songeait qu'à satisfaire sa cupidité, et vivait avec un luxe scandaleux : deux grands repas par jour, des viandes exquises et parfumées, une profusion qui épuisait les revenus des évêques et des abbés; encore pillait-il les ornements des églises. Enfin on l'accusait des débauches les plus abominables, d'avoir eu des enfants de sa propre sœur, et de mener avec lui une fille déguisée en homme. Telle était la réputation de l'antipape Anaclet.

II. Ce fut à son retour d'Italie qu'Arnoul fut nommé à l'évêché de Lisieux, en 1141. Il alla à la seconde croisade par ordre du Pape Eugène III, en 1146 (1043). Plus tard, Alexandre III étant monté sur le Siége de saint Pierre, Arnould lui écrivit une lettre en 1160, où il le reconnaît pour Pape légitime, l'encourage contre le schisme par l'exemple du Pape Innocent II, et ajoute :

« Il est souvent arrivé de ces schismes dans l'Eglise romaine, comme on voit même par les peintures du palais de Latran, où les schismatiques téméraires servent de marche-pied aux Papes. » Et ensuite : « Sitôt que j'ai appris votre promotion et l'entreprise de votre adversaire, je me suis hâté d'en donner connaissance à notre prince, pour le prévenir en votre faveur, et empêcher qu'il ne se laissât surprendre par l'autre parti. Il a hésité quelque temps, mais ensuite il m'a promis avec gaieté et fermeté qu'il ne recevrait point d'autre Pape que vous. Depuis peu, il a reçu des lettres de l'empereur, qui le prie de différer à vous reconnaître; et, comme il est lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paraître le mépriser ni se hâter à son préjudice. C'est pourquoi il s'est abstenu de faire une ordonnance générale; mais il n'a pas laissé de vous reconnaître en effet, et il demeurera ferme sur ce point, quelque parti que prenne l'empereur. » C'est qu'on ne savait pas encore, en Angleterre, que Frédéric se fût déclaré pour l'antipape. Arnoul continue : « J'aurai soin de prévenir auprès du roi les mauvais discours, et de faire qu'il persévère dans votre obédience. De votre côté, ne perdez point d'occasion d'envoyer souvent vos ordres dans toutes les provinvinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéir (1044). »

C'est ainsi qu'Arnoul de Lisieux écrivit au Pape Alexandre. Sa lettre est remarquable par la beauté du style et par l'élévation chrétienne des pensées. Nous allons voir qu'il fit tous ses efforts pour retenir dans l'obéissance de ce Pape le roi d'Angleterre Henri II.

III. Aussitôt qu'Alexandre eut reçu cette lettre, il la fit lire aux cardinaux en plein consistoire, et fit à Arnoul une réponse, où il l'exhorta à continuer ses soins auprès du roi d'Angleterre et auprès des évêques et des seigneurs du pays (1045). « Vous savez, ajoute-t-il, comme l'empereur Frédéric, dès le commencement de son règne, a cherché les moyens d'opprimer l'Eglise romaine, et comme il nous a traités nous-mêmes (pendant la légation de Besançon. » Le Pape vient ensuite au concile de Pavie, et parlant de l'antipape, il dit : « Nous avons appris certainement que, pendant quelques jours, il a quitté les ornements pontificaux en présence de l'empereur, qui les lui a rendus, et l'a investi de la papauté par l'anneau : chose inouïe jusqu'alors. Et, comme les évêques les plus sages se retiraient secrètement de ce conciliabule, il a contraint les autres par violence de rendre respect à l'antipape. » Il ajoute : « Nous écrivons suivant votre conseil à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Normandie. » Cette lettre est datée d'Anagni le 1er avril 1160.

En conséquence de cet ordre d'Alexandre, Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre, où il marque la différence des deux Papes et des deux élections dont il relève les circonstances; puis il ajoute, parlant des évêques assemblés à Pavie : « De quel droit ont-ils osé décider la cause commune par leur autorité privée, et nous faire la loi comme à leurs inférieurs, nous que Dieu a faits leurs égaux ? » Et ensuite : « Béni soit Dieu qui a fait à l'Eglise gallicane sa miséricorde ordinaire, de reconnaître toujours la vérité, et de ne point s'écarter du chemin de la justice. Car, comme la puissance divine a abattu tous ceux que la fureur des Allemands a élevés contre l'Eglise romaine, ainsi elle a donné la victoire à tous ceux que la piété des Français a reçus. A présent même, ayant examiné à fond les personnes et les élections, ils sont convenus de reconnaître le Pape Alexandre, du consentement de leur roi vraiment catholique, et reçoivent partout avec honneur ses lettres et ses nonces. » Ce témoignage est remarquable venant d'un prélat sujet du roi d'Angleterre. Il continue: « Mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France et le nôtre, on a résolu de différer un peu à publier l'édit de la réception d'Alexandre, jusqu'à ce que notre roi puisse consulter l'Eglise de son royaume, et confirmer, par votre consentement, ce qu'il a dans l'esprit. Car il ne convenait ni à sa prudence ni au respect qui vous est dû, de rien faire sans vous consulter en une affaire de cette importance. Il s'est toutefois, dès le commencement, assez declaré sur ce sujet; il a toujours reçu les nonces et les lettres du Pape Alexandre avec respect et agrément, et a souvent déclaré en public qu'il n'en recevrait point d'autre. Au contraire, quand la lettre d'Octavien lui fut présentée, il ne voulut pas la toucher de sa main, la regardant comme quelque chose d'immonde; il la reçut sur un morceau de bois qu'il ramassa dans la poussière, et la

(1043) *Gall. Christ.*, ex. Ord. Vitali. sup. lib. LXIX, n° 14.

(1044) Arnulph. Lexoviens., *Epist. Biblioth. PP.*, tom. XXII, pag. 1311, et apud Baron., an. 1159.

(1045) Alex., Ep. tom. 2, X, *Conc.*, p. 1597, ap. Arnulf. 20, sup.

jeta derrière son dos, le plus haut qu'il put, en présence du nonce, ce qui fit rire tous les assistants. »

IV Arnoul écrivit aussi aux cardinaux qui étaient avec Alexandre, leur marquant les diligences qu'il avait faites pour le faire reconnaître par le roi d'Angleterre. Il dit qu'il est toujours avec les légats, pour procurer avec eux l'avantage de l'Eglise romaine (1046). C'étaient Henri de Pise et Guillaume de Pavie, prêtres cardinaux. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine et à la douceur avec laquelle ils traitaient les affaires. Ensuite il ajoute : « Quant au fait pour lequel le roi de France a été scandalisé contre eux, ne doutez point qu'ils ne soient excusables; car jamais on ne les aurait fait consentir à cette dispense, s'ils n'y avaient été engagés par une nécessité invincible et par l'espérance de procurer un bien inestimable. » On s'était assemblé par ordre du roi pour traiter de la réception du Pape, dont on n'avait encore rien ordonné publiquement. Les légats voyaient l'affaire de l'Eglise en grand péril, parce que plusieurs, n'osant ouvertement combattre la vérité, disaient, par une politique humaine, qu'il fallait différer et attendre l'événement plutôt que d'exposer la réputation de deux si grands princes; que l'Eglise romaine avait toujours été à charge aux souverains, et qu'il fallait profiter de l'occasion de secouer ce joug; que la question serait décidée par la mort de l'un ou de l'autre, et que l'autorité des évêques pouvait cependant suffire en chaque royaume. Les envoyés de l'empereur insistaient sur ces raisons avec les deux cardinaux Jean et Guy, légats d'Octavien, et ils auraient triomphé du moindre délai, d'autant plus que tout le monde croyait que les deux rois étaient favorables à Alexandre. D'ailleurs le roi de France se rapportait au roi d'Angleterre de la décision de l'affaire, et avait déclaré publiquement qu'il suivrait son avis. « Ainsi il fallait plutôt accorder la dispense au roi d'Angleterre, que l'éloigner par la sévérité d'un refus, puisque, dès qu'il s'est déclaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Irlande, l'Angleterre, l'Espagne et en dernier lieu la Norwége. »

Fleury ne voit point quelle pouvait être cette dispense, à moins, dit-il (1047), qu'on ne veuille parler du mariage qui avait été résolu entre Henri, fils du roi d'Angleterre, et Marguerite fille du roi de France, encore enfants; car il fut confirmé par l'autorité des légats du Pape Alexandre, et il ne pouvait l'être sans dispense, tant à cause du bas âge des parties, que parce que le prince était fils d'Aliénor, qui avait longtemps passé pour la femme légitime de Louis, et dont il avait eu des enfants. Or, encore que ce prince souhaitât ce mariage, il pouvait être scandalisé de la facilité des légats à accorder la dispense. » *Voy.* l'article ALEXANDRE III, Pape.

V. Arnoul assista, en 1163, au concile de Tours que le Pape Alexandre III avait convoqué pour l'Octave de la Pentecôte, c'est-à-dire le 19 mai. Ce Pape, qui avait passé le carême de cette année-là à Paris, vint au concile qui se tint, en effet, au jour indiqué dans l'église de Saint-Maurice. Il s'y trouva avec Alexandre, dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés, et une grande multitude d'autres personnes tant ecclésiastiques que laïques. Les prélats étaient rassemblés de toutes les provinces de l'obéissance des deux rois de France et d'Angleterre, et quelques-uns d'Italie (1048). Ce concile fit dix canons importants, mais la plupart répétés des conciles précédents.

L'évêque de Lisieux fit, par ordre du Pape, un discours pour l'ouverture de cette assemblée. Il y exhorte les évêques à combattre courageusement pour l'unité de l'Eglise contre les schismatiques, et pour sa liberté contre les tyrans qui la pillent et l'oppriment. « Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en est pas moins une, puisqu'ils sortent de son sein et demeurent dehors; et quoique les autres veuillent l'asservir, elle n'en est pas moins libre en effet, puisqu'elle les punit par sa puissance spirituelle. » Il prédit que l'empereur se convertira et confessera que la principauté de l'Eglise est au-dessus de la sienne; et en particulier qu'il reconnaîtra la seigneurie de l'Eglise romaine : « Frédéric, dit-il, a une raison particulière de reconnaître cette seigneurie; il ne peut la méconnaître sans une ingratitude manifeste ; car il est certain, d'après les anciennes histoires, que ses prédécesseurs n'ont d'autre titre à l'empire, que la grâce de la sainte Eglise romaine (1049). » Arnoul conclut en exhortant les évêques à faire un bon usage de leurs richesses temporelles, les employant pour le secours de l'Eglise exilée et de ceux qui ont perdu leurs biens et leur repos pour la cause de Jésus-Christ. Il désigne ici le Pape et les cardinaux.

VI. Sur ces entrefaites, Henri II d'Angleterre s'était brouillé avec Thomas, archevêque de Cantorbéry. Ce prince voulait entraver la liberté de l'Eglise, et le saint archevêque lui résistait ; en quoi il accomplissait son devoir. Il écrivit sans doute à Arnoul à ce sujet, car nous trouvons une longue lettre où cet évêque dit en substance à saint Thomas de Cantorbéry.

« Quelques-uns de ces gens qui prétendent deviner les intentions, croyaient que vous agissiez par ambition et que vous aviez encore, étant archevêque, les mêmes pensées qu'étant chancelier, c'est-à-dire de chercher à étendre votre puissance sans bornes, et de

(1046) Epist. 23, pag. 38; Matth. Paris, an. 1160.
(1047) *Hist. ecclés.*, tom. XV, liv. LXX, n° 46.
(1048) Tom. X, pag. 1424, *Conc.*, Arn. pag. 61.
(1049) Labbe, *Concil.*, tom. X, pag. 1415. — M. l'abbé Gosselin s'appuie de ce passage d'Arnoul de Lisieux, dans son ouvrage : *Pouvoir du Pape au moyen âge, ou Recherches historiques sur l'origine de la souveraineté temporelle du Saint-Siége*, etc., 1 vol. in-8°, 1845, 2° édit., pag. 487.

l'égaler à celle du roi, qui la tient de vous; que par ce motif vous aviez dès le commencement résisté à ses ordres, afin d'intimider tous les autres par cet exemple. On vous faisait dire avec vos amis qu'il ne fallait pas flatter la jeunesse inconsidérée de ce prince mais la réprimer d'abord vigoureusement; que vous le connaissiez mieux que personne, et qu'il savait combien vous lui étiez nécessaire. Ces discours étaient rapportés au roi, et il disait dans sa colère qu'il avait besoin de toute sa force et de toute son adresse, puisqu'il s'agissait de sa dignité, et que vous n'étiez pas homme à abandonner vos entreprises.

«Mais le temps a dissipé tous les doutes, et la pureté de vos intentions est devenue si évidente, qu'elle a rempli de joie les gens de bien et couvert vos ennemis de confusion. Il est clair que vous avez préféré la justice et la liberté de l'Eglise à tous les biens temporels; et que, si vous aviez voulu consentir aux nouveaux abus, vous pouviez, non-seulement vivre en paix, mais régner avec le prince. Vous auriez été invincible en soutenant la bonne cause, si vous n'aviez été abandonné de ceux qui devaient la soutenir avec vous; mais leur faiblesse a donné du courage à vos ennemis. De votre part, vous avez exposé même votre vie, mais il paraît que le roi vous a épargné et a conservé de l'affection pour vous, pendant qu'il essayait de vous réduire par la crainte. Il aurait pu empêcher votre sortie s'il avait usé de sa puissance, et tant que vous auriez été en Angleterre vous n'auriez pas eu tant d'occasion de lui nuire ni ses ennemis de le décrier.

«Je vous prie de considérer souvent quelle est votre cause, quel est votre adversaire, et qui sont vos protecteurs. Votre cause est manifestement juste, puisque vous combattez pour la liberté de l'Eglise, que l'on ne peut attaquer sans intéresser la foi. Mais vous avez un adversaire qui se fait craindre des plus éloignés par sa finesse, de ses voisins par sa puissance, de ses sujets par sa sévérité; que ses heureux succès ont rendu si délicat, qu'il prend pour injure un manque de complaisance. Il se rend quelquefois traitable à l'humilité et à la patience, mais il ne veut pas être attaqué par force, afin de ne paraître rien faire que de son bon gré. Car il est sensible à la gloire jusqu'à aimer la flatterie. C'est ce qui fait que tous vos suffragants vous ont si lâchement abandonné, en sorte que vous ne pouvez compter sur eux, puisque, ayant été cause de la division, ils ne sont pas propres à travailler à la réconciliation. Ceux d'un moindre rang vous aiment sincèrement pour la plupart; mais la crainte de l'exil les retient, et ils se contentent de soupirer et de faire pour vous des vœux en secret.

«Quant aux seigneurs, il est certain qu'ils ont fait une espèce de conjuration contre l'Eglise pour s'opposer toujours à son utilité et à sa dignité, persuadés qu'elle ne s'enrichit et ne s'élève qu'à leurs dépens. L'occasion favorable les rend plus ardents, et ils disent qu'ils ne travaillent que pour l'intérêt du royaume; que le roi ne doit pas régner avec moins de dignité que ses prédécesseurs, qui avaient moins de puissance; et ils attribuent à sa dignité toutes les anciennes entreprises, quoiqu'elles ne s'accordent ni avec la foi ni avec la raison. Dans le fond ils le flattent, en l'engageant dans une mauvaise affaire, dont ils espèrent la diminution de sa puissance, pour recouvrer l'ancienne impunité de leurs crimes.

« Si vous considérez le secours des étrangers, ils l'offrent d'abord de bonne grâce et abondamment, mais leur affection se refroidit à la longue, et la grandeur de la dépense diminue la libéralité. Il faut donc user avec bien de la discrétion de ce qu'on ne nous donne que par pure charité, et ne pas prendre tout ce qu'on nous offre, pour n'en pas épuiser la source. Vous devez peser mûrement toutes ces considérations

« Le plus sûr est de garder la modération sans désespérer par la crainte de l'adversité, ni vous opiniâtrer par la confiance en la bonté de votre cause. Il faut tolérer tout ce qui n'est ni criminel ni dangereux pour la foi, et dissimuler pour un temps ce qu'on ne peut corriger. Les choses ne demeurent pas toujours en même état, et Dieu change comme il lui plaît les cœurs des princes. Cependant s'il se présente quelque occasion favorable, recevez-la à bras ouverts, et si l'on propose un accommodement, n'en disputez pas les articles avec trop de subtilité, pour ne pas réveiller les querelles. Tenez-vous aux conditions générales, et vous contentez qu'il n'y en ait point de particulières qui détruisent expressément la liberté de l'Eglise. Ne cherchez point à triompher devant les hommes; au contraire laissez au roi l'honneur de la victoire, pourvu que votre conscience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

«Pour moi je vous servirai fidèlement et avec affection, sachant que vous sacrifiez votre fortune et votre personne pour l'intérêt de vos frères. Mais il faudra d'abord témoigner que je vous suis contraire, parce que si je paraissais votre ami, je ne serais ni cru ni écouté. La dissimulation sera un moyen de vous servir plus utilement. Cependant consolez-vous, l'arrivée du roi en ces quartiers donnera plus de commodité à ceux qui vous aiment d'agir auprès de lui. On dit même qu'il devient plus traitable qu'à l'ordinaire, par les mouvements qu'il craint de la part des Français, de ses autres voisins, et même de ses autres sujets, enfin, par l'indignation du Pape qu'il vient de s'attirer.» Arnoul termine en recommandant le secret (1050); sa lettre paraît être de l'an 1165.

VII. Cette lettre de l'évêque de Lisieux

(1050) *Spicil.*, tom. II, pag. 485, I, epist. 85.

est assurément bonne. Mais n a-t-on pas lieu d'être surpris des moyens de dissimulation dont il parle, en la terminant? Etait-il bien dévoué à saint Thomas contre Henri II, ou bien n'était-ce pas là seulement un cri de sa conscience en faveur de la liberté de l'Eglise, mais témoignage auquel il ne devait pas être toujours fidèle? Il le paraîtrait, car, dans une circonstance, il conseilla au roi de diviser les prélats, afin d'affaiblir l'archevêque, ce qui réussit. Henri gagna premièrement quelques évêques qui craignaient les effets de son ressentiment, sachant qu'ils lui étaient odieux depuis longtemps; ensuite il en gagna d'autres qui n'eurent pas la force de lui résister. Ils promirent donc, à l'insu de l'archevêque, d'obéir à la volonté du roi, et il en demeura peu avec ce prélat; encore la crainte les obligeait à se cacher.

En même temps Arnoul engagea le roi à en appeler au Pape contre saint Thomas. Ainsi, dit Fleury (1051), Henri II qui prétendait que les appellations au Pape étaient contraires à l'usage de son royaume, se trouvait réduit à y avoir recours lui-même. Nous ne trouvons pas que c'était là une triste extrémité; nous avons fait seulement remarquer ces divers conseils d'Arnoul à Henri, pour montrer l'inconséquence de sa conduite du saint archevêque dans cette grande lutte. Arnoul fut même chargé avec l'évêque de Séez d'aller signifier à Thomas un appel qui suspendit sa sentence jusqu'à l'octave de Pâques de l'année 1167. Mais ils ne trouvèrent point l'archevêque de Cantorbéry. *Voy.* son article.

Quand saint Thomas eut eté martyrisé, deux docteurs, Alexandre le Gallois et Gouthier Flamen, qui avaient été auprès de Thomas jusqu'à sa mort, allèrent en porter la nouvelle au Pape, chargés de plusieurs lettres de recommandation du roi de France (1052), de Thibaut, comte de Blois, et de Guillaume, archevêque de Sens, qui tous demandaient justice au Pape de ce meurtre, traitant le saint prélat de martyr, et témoignant qu'il se faisait déjà des miracles à son tombeau. Le roi d'Angleterre envoya au Pape de son côté; et Arnoul écrivit en sa faveur une lettre (1053), où il représente la douleur du roi si violente, que l'on craignait même pour sa vie, et prie le Pape de punir les coupables suivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince : la lettre était au nom de tous les évêques d'Angleterre. Voilà tout ce qu'Arnoul fit dans ces tristes circonstances. Il nous paraît difficile d'accorder ces divers actes avec la lettre qu'il écrivit à saint Thomas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était devenu suspect à ce saint prélat, *comme trop courtisan*, ainsi que le déclare Fleury (1054).

VIII. Cependant Arnoul, chargé d'années et d'infirmités, et mécontent à la fin du roi d'Angleterre, quitta son évêché pour vivre dans la retraite. Il avait d'abord pensé se retirer en l'abbaye de Mortemer, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Rouen, comme il paraît par la lettre qu'il en écrivit à l'abbé de Cîteaux; mais depuis il choisit l'abbaye de Saint-Victor de Paris, et s'y fit bâtir un beau logement, où il vint en 1181 (1055). On élut pour lui succéder sur le siége de Lisieux, Raoul de Venneville, archidiacre de Rouen, qui auparavant avait été chancelier du roi d'Angleterre.

Après sa retraite, quelques chanoines de Lisieux étant allés à Rome, l'accusèrent devant le Pape Lucius III, d'avoir dissipé les biens de son Eglise, et obtinrent pour juges l'évêque d'Avranches, l'abbé du Bec et l'abbé de Savigny. Arnoul, à qui ces juges étaient suspects, se plaignit au Pape du jugement qu'ils avaient rendu contre lui, et en obtint la cassation, comme il paraît par une lettre qu'il lui écrivit de sa retraite (1056). Il vécut à Saint-Victor en simple chanoine, et y finit saintement ses jours.

IX. Il nous reste d'Arnoul de Lisieux plusieurs lettres et quelques sermons; entre les lettres, il y en a une adressée au Pape Alexandre III, qui mérite une attention particulière. Arnoul la lui écrivit lorsqu'il était encore évêque, car ce Pape mourut en 1181. En voici donc l'occasion et le sujet (1057).

L'abbaye de Grestain, dans le diocèse de Lisieux, était gouvernée par Guillaume d'Excester, lorsque l'évêque Arnoul administrait ce diocèse. Cet abbé, qui était le quatrième, sous prétexte de prendre soin des biens que son monastère possédait en Angleterre, était le plus souvent dans ce royaume occupé à poursuivre des procès et à se divertir (1058), et l'évêque l'avait inutilement averti de revenir à son devoir. Cependant le monastère était tombé dans un extrême désordre; il n'y avait plus d'observance au dedans, on ne faisait au dehors ni aumônes ni hospitalité; les moines se battaient et quelquefois à coups de couteau. Ils avaient répandu le bruit qu'il y avait chez eux une eau miraculeuse qui guérissait les malades en les y plongeant sept fois; et une femme, qui en fit l'expérience, y expira entre leurs mains. Un moine tua le cuisinier, qui murmurait des fréquentes visites qu'il rendait à sa femme. Enfin, le procureur, que l'abbé avait laissé pour prendre soin de la maison en son absence, s'étant enivré à souper, frappa deux moines à coups de couteau dans le réfectoire, et ils le tuèrent sur-le-champ avec une perche.

L'évêque Arnoul écrivit donc sur ce sujet au Pape Alexandre, le priant de mettre ordre à ce scandale, et d'ordonner que ces moines indociles seraient dispersés un à

(1051) *Hist. ecclés.*, tom. XV, liv. LXXI, n° 24.
(1052) Epist. 78, 80, 81.
(1053) Epist. 79.
(1054) *Hist. ecclés.*, tom. XV, liv. LXXIII, n° 38.
(1055) Robert de Monte, ann. 1182. Arn. *Epist.*, fol. 79-80.
(1056) *Spicil.*, tom. Ier, pag. 482.
(1057) Nous suivons le récit de Fleury, liv. LXXIII, n° 39.
(1058) Arn. *Epist.*; *Spicil.*, tom. Ier, pag. 53-97.

un dans des monastères bien réglés, et que, pour renouveler plus aisément la maison de Grestain, on y mettrait des chanoines réguliers. « Aussi bien, dit-il, nous avons en cette province grand nombre de monastères fameux, mais peu d'abbayes de chanoines, et elles sont très-pauvres en sorte que ceux des nôtres qui veulent embrasser cet ordre sont obligés pour la plupart d'aller en des pays étrangers. » *Voy.* l'article GRESTAIN.

Cette démarche d'Arnoul témoigne de son zèle pour la régularité et la sainteté des monastères; en sorte que si l'on peut lui reprocher une conduite équivoque dans les luttes que saint Thomas de Cantorbéry eut à soutenir pour défendre la liberté de l'Eglise, il racheta cette faute et par ses travaux pour éteindre le schisme occasionné par l'antipape Anaclet, et par sa belle lettre à Alexandre III, et par sa sollicitude pour l'intégrité des règles de la vie monastique, et enfin par les actes de piété, de méditation et de résignation par lesquels il termina son existence.

**ARNOUL**, patriarche latin de Jérusalem, d'abord chapelain du duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans ses mœurs, et brouillon.

L'église de Jérusalem était depuis quelque temps sans patriarche, et les Chrétiens le regrettaient beaucoup. On avait même aussi un roi à élire dans la ville sainte. En 1099 les seigneurs s'assemblèrent pour choisir un d'entre eux qui fût roi de Jérusalem et du pays. Comme ils étaient réunis pour délibérer, quelques-uns du clergé demandèrent à entrer, et leur dirent : « Le spirituel doit aller avant le temporel; c'est pourquoi nous croyons que l'on doit élire un patriarche avant que d'élire un roi : autrement nous déclarons nul tout ce que vous ferez sans notre consentement. » Le chef de ces clercs, dit Fleury (1059), était l'évêque de Martorane en Calabre, appuyé d'Arnoul, chapelain du duc de Normandie, qu'il voulait faire patriarche, quoique ce fût un homme d'une vie infâme et décriée dans toute l'armée. Or, ajoute cet historien, il n'y avait plus ni piété, ni discipline dans le clergé de la croisade, depuis la mort d'Adhémar, évêque du Puy (*Voy.* cet article), et de Guillaume, évêque d'Orange, qui lui survécut peu de temps.

Aussi fut-il assez facile à l'évêque de Martorane de faire élire par sa faction le chapelain Arnoul. Il l'intronisa par la protection du duc de Normandie. Mais ils furent bientôt obligés d'abandonner cette entreprise téméraire. Le siége patriarcal fut donc regardé comme vacant; car il ne paraît pas que l'on comptât le patriarche Siméon qui était en Chypre, et les seigneurs qui restaient à Jérusalem s'établirent afin d'y pourvoir. Après une mûre délibération, ils élurent l'archevêque Daïmbert et l'intronisèrent; après quoi le roi Godefroi et le prince Boëmond reçurent humblement de lui l'investiture, l'un du royaume de Jérusalem, l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il était le vicaire sur la terre.

Cependant le parti d'Arnoul n'était point mort. Il agissait toujours. Daïmbert mourut, et il sembla à ce parti que l'occasion était favorable pour relever sa créature. Mais il ne réussit point, car Gébelin fut élu patriarche de Jérusalem en remplacement de Daïmbert. Enfin le jour tant convoité par Arnoul arriva. Gébelin mourut en 1112, et il eut pour successeur l'ami de l'évêque de Martorane, qu'on avait surnommé Mal-couronné.

Arnoul, heureux de son triomphe, s'empressa d'en jouir, en s'occupant de lui et des siens bien plus que du salut des âmes. Il maria sa nièce à Eustache Grener, seigneur de Sidon et de Césarée, et lui donna le meilleur domaine de son église, c'est-à-dire Jéricho et ses dépendances. Sa vie ne fut pas moins scandaleuse dans son pontificat qu'auparavant; mais pour en diminuer le reproche, il introduisit des chanoines réguliers dans l'église de Jérusalem (1060). Ce fut par son conseil que le roi Baudouin épousa la comtesse de Sicile, Adélaïde, malgré qu'il fût marié et que sa femme légitime vécut encore. — *Voy.* l'article ADÉLAÏDE, comtesse de Sicile. — Mais un tel homme n'y regardait pas de si près, et il ne répugnait point à sa conscience souillée de pousser les autres au crime!

Toutefois, le jour de la justice vint. Dès l'année 1115, le Pape Pascal II, bien informé des désordres d'Arnoul et de sa vie scandaleuse, envoya en Syrie l'évêque d'Orange en qualité de légat. Celui-ci assembla les évêques de tout le royaume, obligea Arnoul de comparaître devant ce concile, le convainquit de crimes et d'infamies, et le déposa de son siége comme il le méritait. Mais Arnoul se fiant à ses artifices, auxquels presque personne ne résistait, passa la mer, vint à Rome, et par des flatteries et les présents qu'il répandit abondamment, gagna si bien le Pape et tout son conseil, qu'il fut rétabli dans son siége et rentra à Jérusalem, où il vécut avec la même licence, jusqu'à ce qu'enfin Dieu l'appela pour rendre compte de son administration.

Ce moment arriva en 1118, et délivra l'église de Jérusalem d'un homme qui n'avait cessé de l'affliger par ses scandales. Arnoul eut pour successeur un homme simple et craignant Dieu, nommé Germont.

**ARNOULD**, abbé de Morimont, d'une famille illustre et parent de Frédéric, évêque de Cologne. Il vivait au XII[e] siècle. Ayant embrassé la réforme de Cîteaux, il s'y distingua tellement par sa régularité et ses talents, que saint Etienne le choisit pour

(1059) *Hist. ecclés.*, liv. LXIV, n° 67; *voy.* aussi liv. LXVI, n° 51.
(1060) *Chr. Ab. Ursp.*, ann. 1116.

fonder l'abbaye de Morimont. Il la gouvernait depuis dix ans, et il avait même établi trois nouvelles abbayes, lorsqu'il quitta Morimont avec quelques-uns de ses religieux, parmi lesquels se trouvait le moine Adam. *Voy.* cet article.

Le prétexte dont il se servit pour couvrir sa légèreté, ou ce scandale, fut le procédé du comte de Choiseul d'Apremont, qui lui redemandait tout ce que son père avait donné à l'abbaye de Morimont. Il alléguait encore le peu de subordination de quelques-uns de ses religieux; en partant, il ajouta que c'était par le désir de visiter les lieux saints de la Palestine. De Cologne, où il se retira, il écrivit aux abbés de Cîteaux et de Clairvaux les raisons de sa retraite. C'était en 1125.

Saint Bernard ayant reçu sa lettre, y fit la réponse la plus touchante (1061), pour tâcher de ramener ce religieux fugitif, quoiqu'il n'ignorât pas l'obstination inflexible de son cœur : *Quamvis in magna parte lapidei cordis tui obstinationem et ipse non ignorem.* Arnould avait même témoigné, pour lui faire perdre l'espérance de le ramener, qu'il était inutile qu'il prît la peine de faire réponse à sa lettre. Mais cela n'arrêta point le saint abbé; son zèle et sa douleur ne lui permirent point de demeurer dans le silence.

Il lui écrivit entre autres choses pressantes : « Vous riez sans doute de ma vaine confiance, à cause de la résolution où vous êtes de résister opiniâtrément à mes prières et à mes larmes, et à tout ce que je pourrais employer pour vous fléchir. Pour moi, je me fonde sur celui qui m'assure que *tout est possible* à celui qui croit (1062); je m'applique avec confiance ces paroles : *Je puis tout en celui qui me fortifie* (1063). Quoique je n'ignore point quelle est l'obstination d'un cœur aussi dur que la pierre, tel qu'est le vôtre, je voudrais être auprès de vous, soit que je dusse réussir ou non. Combien de raisons n'alléguerais-je point contre vous? Après avoir épuisé ma voix je ferais parler mon visage et mes yeux; je me jetterais à vos pieds, j'embrasserais vos genoux, je me collerais à votre visage, je baiserais cette chère tête, qui a blanchi avec moi sous l'aimable joug de Jésus-Christ; je répandrais un torrent de larmes, je vous prierais, je vous conjurerais par Notre-Seigneur Jésus-Christ de ne pas rendre inutile son sang, en faisant périr ceux qu'il a rachetés par sa croix, en dispersant ceux qu'il a rassemblés.... O illustre appui de notre ordre! écoutez du moins les plaintes d'un ami absent, pénétré de douleur de votre retraite, et vivement touché de votre malheur et de votre péril. » Cette lettre fut écrite en 1125, et c'est par erreur, dit un auteur (1064), qu'elle est marquée dans le recueil des lettres de saint Bernard sous l'année 1127.

Arnould ne put sans doute se rendre à une aussi pressante invitation de rentrer dans son monastère de Morimont (1065), car il mourut dans la Flandre, le 4 janvier de l'année 1126 (1066). Saint Bernard parle encore dans ses lettres cinquième au moine Adam (*Voy.* cet article), et cinquante et unième à Humbert, abbé d'Igni (*voy.* aussi cet article) de l'abbé Arnould. On voit par ces lettres combien il avait été affligé de la fuite de ce religieux.

ARNOULFE, archevêque de Reims au xᵉ siècle. *Voy.* Arnoul.

ARNOULFE ou Arnoul (Saint), évêque de Metz au viiᵉ siècle, fut la tige de la seconde race des rois francs, et arrière-trisaïeul de Charlemagne.

I. Arnoulfe était Franc d'origine, de parents nobles et très-riches. Plusieurs chroniques lui donnent pour aïeule une fille du roi Clotaire Iᵉʳ. Il naquit à Lays, vers 580, près de Nancy. Ayant bien étudié dans sa première jeunesse, il fut mis à la cour du roi Théodebert, sous la conduite de Gondulfe, maire du palais, et devint si habile dans les affaires, qu'il eut la première place auprès du prince et gouverna seul six provinces. Mais il ne laissait pas de s'appliquer dès lors à la prière, aux jeûnes et au soulagement des pauvres (1067).

Pressé par ses amis, Arnoulfe épousa une fille noble, nommée Dode, et en eut deux fils, saint Clodulfe, qui fut évêque de Metz, et Anchise ou Ansegise, qui fut le grand-père de Charles Martel. Arnoulfe était lié d'amitié avec un autre seigneur, nommé Romaric, attaché au service du même roi Théodebert, et ils avaient résolu ensemble de quitter tout pour se retirer au monastère de Lérins. Mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutassent ce dessein.

II. Le siége épiscopal de Metz étant venu à vaquer, vers l'année 611, par la mort de Papoul, le peuple demanda unanimement saint Arnoulfe, parce qu'il était d'une fervente piété et qu'il s'était fait aimer de tous. Il fut donc contraint, malgré ses larmes, d'accepter l'épiscopat. Sa vertu parut encore plus admirable. Il se sépara aussitôt de sa femme, qui se retira dans un monastère de Trèves, et à laquelle quelques auteurs donnent la qualité de sainte. Il redoubla ses aumônes et ses austérités, prolongeant souvent son jeûne jusqu'au deuxième ou même jusqu'au troisième jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau et portant continuellement un rude cilice sous

(1061) C'est la quatrième dans le *Recueil des Epîtres* de saint Bernard.

(1062) *Marc.* ix, 22.

(1063) *Philip.* iv, 13.

(1064) *Hist. littéraire de saint Bernard*, etc., in-4°, 1773, pag. 58. — Le dernier traducteur des *Lettres* de saint Bernard, M. l'abbé P***, prêtre du diocèse de Lyon, a eu le soin de rétablir cette date dans son édition, 3 vol. in-8°, Lyon, 1838. Cette traduction nous a paru excellente; elle est enrichie de bonnes notes critiques, biographiques et littéraires.

(1065) Morimont, troisième fille de Cîteaux, fut fondé dans le diocèse de Langres, l'an 1115.

(1066) Dom. Mab., *Ann.*, lib. lxxiv, n° 118.

(1067) *Acta SS.* 18 Jul.

sa tunique. Le don des miracles donna un nouvel éclat à son mérite. Le saint évêque guérit un lépreux encore idolâtre, après l'avoir baptisé, et opéra plusieurs autres merveilles qui augmentèrent la grande autorité qu'il possédait déjà et l'influence salutaire qu'il exerçait.

Le roi Clotaire, devenu maître de l'Austrasie, en 613, donna à saint Arnoulfe les marques les plus singulières de sa confiance et de son estime, jusque-là, qu'ayant cédé, l'an 622, le royaume d'Austrasie à son fils Dagobert, il nomma le saint évêque, avec un seigneur laïque nommé Pépin, pour apprendre au jeune roi l'art de gouverner, ou plutôt pour gouverner eux-mêmes sous son nom. Une ambition bien différente travaillait Arnoulfe. Il sollicita plusieurs fois du roi Clotaire la permission de se retirer de la cour et d'abdiquer l'épiscopat et le ministère, pour vivre dans la solitude, à l'exemple de son ami Romaric. Le roi, qui l'aimait tendrement, lui écrivit plusieurs lettres des plus affectueuses, où il l'appelait son seigneur et son frère, le priant de ne pas l'abandonner.

III. En 625, saint Arnoulfe assista au concile de Reims, et à cette époque il renouvela ses instances pour se retirer dans la solitude. Un jour le jeune roi Dagobert, croyant l'épouvanter par les menaces, lui dit : « Si vous ne restez avec nous, je couperai la tête au plus cher de vos enfants. » Le saint répondit : « La vie de mon fils est en la main de Dieu ; mais vous qui prétendez l'ôter à des innocents, vous n'êtes pas seulement maître de la vôtre. » Le roi, en colère, saisit l'épée d'un des assistants et l'en menaça. L'évêque lui dit : « Que faites-vous, malheureux? Vous voulez rendre le mal pour le bien? Me voici prêt; plongez votre arme dans mon sang! Je ne crains pas de mourir pour celui qui m'a donné la vie et qui est mort pour moi. » Un des seigneurs qui étaient là fit au roi des remontrances sur son emportement. La reine Gomatrude, survenue dans l'intervalle, lui en fit également des reproches, et tous deux, le roi et la reine, se jetèrent aux pieds du saint évêque pour lui demander pardon, disant : « Allez, seigneur, dans telle solitude qu'il vous plaira, pourvu que vous nous rendiez votre bienveillance. »

Au sortir du palais, il trouva une multitude presque innombrable de boiteux, d'aveugles, d'orphelins, de veuves et d'autres pauvres, qui lui criaient en pleurant : « Saint pasteur, pourquoi nous abandonnez-vous dans notre misère? qui aura pitié de nous? qui nous donnera la nourriture et le vêtement? » Arnoulfe pleura avec eux et les consola par l'espoir qu'ils auraient bientôt un pasteur charitable. En effet, peu de jours après, on élut pour lui succéder son parent saint Goéric, surnommé Abbon.

Voici un fait miraculeux qui est rapporté par l'historien de sa vie et témoin de ce miracle : « Pendant une nuit, le feu prit aux magasins du prince et menaçait toutes les maisons du voisinage. Arnoulfe, qui était à matines, accourut au lieu de l'incendie, se prosterna contre terre, puis étendant la main contre les flammes, il y jeta une croix. Aussitôt l'incendie se concentra et s'éteignit, et nous retournâmes achever matines et nous reposer (1068). »

IV. Arnoulfe ayant donc renoncé à toutes les choses du monde et distribué tous ses biens aux pauvres, s'en alla, pauvre lui-même, dans la solitude que son ami Romaric lui avait préparée dans les Vosges, non loin de son monastère. Là, le saint évêque se mit à accomplir toutes sortes d'œuvres de charité et de miséricorde.

Il servait de ses mains les moines et les lépreux, nettoyait leurs chaussures, leur lavait les pieds, faisait leurs lits et leur apprêtait à manger pendant qu'il souffrait lui-même la faim. Il mourut dans ces exercices d'humilité, l'an 640, entre les bras de saint Romaric, qui l'enterra dans son monastère. Mais l'année suivante, saint Goéric y vint avec deux autres évêques, Paul de Verdun et Théofroi de Toul, le leva de terre et le transféra à Metz, le 18 juillet, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. — On célébrait autrefois, tous les ans, à l'abbaye de Saint-Arnoulfe, une cérémonie qui rappelait l'histoire de l'anneau qu'Arnoulfe jeta dans la Moselle, et qui se trouva, quelques années après, dans les entrailles d'un poisson destiné à être servi sur sa table.

ARNUSTE, archevêque de Narbonne, siégeait en 892, époque où les évêques qui voulaient faire leurs devoirs étaient exposés aux violences de ceux qu'ils voulaient corriger. Arnuste en est un triste exemple (1069).

Ce prélat, qui avait du zèle, étant en chemin pour se rendre à un concile, fut attaqué par ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux, lui coupèrent la langue, le mutilèrent honteusement et le laissèrent ainsi couvert de son sang. Deux évêques, Réginard de Béziers et Nantigise d'Urgel, le trouvèrent sur le chemin en ce pitoyable état; mais comme ils s'empressaient de le soulager, il mourut entre leurs mains.

On a lieu de croire que le zèle d'Arnuste fut l'unique cause de cette violence. Il paraît en effet que ce prélat travaillait avec courage au rétablissement de la discipline. Il tint quatre conciles, dont nous ne savons pas le détail : le premier, à Barcelone; le second, à Tibéri, au diocèse d'Agde, où il consentit que l'église d'Ausonne fût exempte du tribut qu'elle payait à celle de Narbonne ; le troisième, à Jonquières, au diocèse de Maguelone, où l'on releva le comte Suniarius des censures qu'il avait encourues (1070);

(1068) *Voy.* la *Vie de saint Arnoulfe*, dans Mabillon.

(1069) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XVIII.

(1070) *Voy.* sur ces conciles, notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc., pag. 348.

et le quatrième, à Font-Couvert, où il régla en faveur de Nantigise d'Urgel quelques différends sur les limites de ce diocèse. — Les évêques de la province de Narbonne mandèrent au Pape Anastase la mort cruelle d'Arnuste : ce qui marque que cet attentat odieux fut commis avant l'an 915 (1071). Mais on ne sait pas quelle vengeance on en tira.

ARONDEL (THOMAS), archevêque d'York et de Cantorbéry, sur la fin du XIV° siècle et au commencement du XV°.

Il était fils de Robert, comte d'Arondel, et fut d'abord évêque d'Eli, en 1375, n'ayant que vingt-deux ans. Il fut chancelier d'Angleterre la dixième année du règne de Richard II, c'est-à-dire en 1387. En 1388, il fut transféré, par le Pape Urbain VI, à l'archevêché d'York. Enfin, Guillaume de Courtenay étant mort le 31 juillet 1396, le Pape Boniface IX transféra Thomas d'Arondel au siége de Cantorbéry vers la fête de Noël ; et le prélat quitta aussitôt la chancellerie d'Angleterre. Les bulles de sa nouvelle translation furent publiées le 11 janvier 1397, et il fut intronisé solennellement le 19 février.

Cette année-là Thomas d'Arondel tint un concile à Londres (1072), où furent condamnés dix-huit articles tirés du *Trialogue* de Wiclef ; et ce fut par l'ordre de ce prélat, et après qu'il eut solennellement condamné ces articles (*Voy.* l'article WICLEF), que Guillaume de Visefort (*Voy.* son article) lui en envoya la réfutation. En 1413, Arondel cita devant lui Jean d'Oldcastel, chef des lollards ou wicléfistes. Il fit tout ce qu'il put pour le ramener, et n'ayant pu y parvenir, il prononça enfin contre lui une sentence par laquelle il le déclare hérétique, et, comme tel, excommunié et abandonné au jugement séculier.—*Voy.* l'article OLDCASTEL (JEAN D'). — Thomas d'Arondel mourut le 20 février 1414, et le docteur Henri Chicheley, évêque de Saint-Duris, lui succéda.

ARPILA (Saint), solitaire, martyr chez les Goths au IV° siècle. — *Voy.* l'article GOTHS, anciens peuples de Germanie.

ARRAES ou ARRAIZ (AMADOR), évêque de Portalègre, théologien portugais, né en 1530. Il étudia la philosophie et la théologie, se livra à la prédication, et devint le chapelain du roi Sébastien. Philippe II le fit évêque de Portalègre. Il remplit les fonctions épiscopales jusqu'en 1596, époque à laquelle il résilia ses fonctions et se retira à l'université de Coïmbre. Il mourut en l'an 1600, et a laissé quelques ouvrages devenus classiques dans sa patrie.

ARREBLAI (PIERRE D'), cardinal, était fils du sénéchal de Périgord, fut chanoine de Saint-Quentin et archidiacre de Bourbon dans l'église d'Autun. Il était chancelier de France, lorsque le Pape Jean XXII, étant à Avignon, le fit cardinal-prêtre du titre de Sainte-Susanne, dans la promotion du 17 décembre 1316.

ARRI (L'abbé) est mort le 2 septembre 1841, à peine âgé de trente-six ans. Cet ecclésiastique s'était déjà placé, par ses ouvrages, au rang des habiles orientalistes de l'Europe. Il a passé ses dernières années à Paris, par l'ordre et sous la protection du roi de Sardaigne, pour préparer la publication du texte et de la traduction de la partie de l'ouvrage du célèbre historien arabe Ibn-Khaldoun, qui traite de l'histoire des Arabes avant Mahomet. L'impression de ce beau travail, d'après les manuscrits de Turin et de Paris, était déjà commencée chez Firmin Didot, quand l'abbé Arri fut rappelé inopinément à Turin, en 1840, par la mort d'un frère qui laissait à ses soins une famille nombreuse : une année après, il a suivi ce frère au tombeau. La mort de ce jeune prêtre a été l'objet des plus justes regrets pour les savants de l'Europe, pour ceux de Paris surtout, qui ont eu l'occasion d'apprécier plus complétement son honorable caractère, son esprit aimable et solide, sa science profonde et variée. Il était membre de l'Académie royale des sciences de Turin et de la Société asiatique de Paris, et il honorait de sa collaboration les *Annales de philosophie chrétienne*.

ARRIGONI (POMPÉE), cardinal, né à Rome en 1552, fut reçu docteur en droit à l'issue de ses études à Bologne et à Padoue ; et, peu de temps après, le roi d'Espagne le choisit pour être son représentant à Rome. Arrigoni fut nommé avocat consistorial par Grégoire XIII, et auditeur des causes du palais apostolique par Grégoire XIV. Enfin, Clément VIII le fit cardinal. On a de lui un discours latin prononcé à Rome, dans le consistoire, sur la canonisation de saint Diego d'Alcala, imprimé à Rome, 1588, in-4°. On lui attribue d'autres ouvrages, qui lui sont contestés par Mazzuchelli. Il mourut à Naples, le 4 avril 1616.

ARRUFAT (GUILLAUME D'), cardinal, fut d'abord chanoine de Lyon, ensuite le Pape Clément V le fit son référendaire. Dans la promotion du mois de décembre 1306, il le fit cardinal-diacre du titre de Saint-Côme, et, peu après, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Potentienne. Il était attaché à Clément lorsque ce Pape était évêque de Comminges, et il demeura aussi lié à sa personne pendant l'archiépiscopat de Clément à Bordeaux. Guillaume d'Arrufat eut un neveu, nommé Robert, qui fut d'abord archevêque de Salerne, puis d'Aix en Provence.

ARSACE (Saint), solitaire à Nicomédie au milieu du IV° siècle. Persan de nation, il avait été gouverneur des lions de l'empereur, et s'était rendu illustre parmi les confesseurs dans la persécution de Licinius. Ayant quitté les armes, il se retira dans la

(1071) Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc*, p.774.

(1072) Ce fut bien en 1397 que se tint ce concile; du moins les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* lui assignent cette époque. *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, pag. 561. Ainsi se trouve levée la difficulté que voit Fleury (liv. XCIX, n° 10) à ce que ce concile ait pu être tenu en 1396.

citadelle de Nicomédie, et demeurait dans une tour, menant la vie ascétique. Il faisait des miracles; et un jour, par l'invocation du nom de Jésus-Christ, il arrêta un possédé qui courait par la ville l'épée à la main et faisait fuir tout le monde. Arsace ayant appris par révélation le malheur dont la ville était menacée,—le tremblement de terre de l'an 358 (1073)—et reçu ordre d'en sortir, alla promptement à l'église, et recommanda aux ecclésiastiques de prier avec ferveur pour apaiser la colère de Dieu. On se moqua de sa prédiction; il s'en retourna dans sa tour, où il se mit en prière prosterné sur le visage, et le tremblement de terre étant passé, on l'y trouva mort en cette posture. On dit qu'il aima mieux mourir que de voir la ruine d'une ville où il avait commencé à connaître Jésus-Christ, et appris la philosophie chrétienne, car on nommait ainsi la vie ascétique.

ARSACE, pontife idolâtre de Galatie. *Voy.* JULIEN L'APOSTAT.

ARSACE, patriarche de Constantinople, servit de témoin au conciliabule du Chêne (an 403) contre saint Jean Chrysostome; et après que ce saint docteur eut été arraché de son siége, les schismatiques s'empressèrent de mettre à sa place le prêtre Arsace, âgé de quatre-vingts ans, et l'un des plus grands ennemis de Chrysostome. Ce fut le 27 juin 404 que cette usurpation eut lieu.

Cet Arsace était frère de l'évêque Nectaire (1074), et l'on avait voulu le faire évêque de Tarse, leur patrie, mais il l'avait refusé: sur quoi Nectaire lui reprocha qu'il attendait sa mort pour lui succéder, et lui fit jurer de ne souffrir jamais qu'on l'ordonnât évêque; mais il viola son serment (1075). Il n'avait ni le talent de l'action, ni le talent de la parole, ce qui était le plus remarquable après saint Jean Chrysostome. Ses partisans vantaient sa douceur, et attribuaient à ceux qui abusaient de son autorité, les violences exercées sous son pontificat; car les catholiques, demeurant attachés à saint Jean Chrysostome, le regardaient toujours comme leur véritable pasteur, et ne voulaient point communiquer avec Arsace; et saint Chrysostome le tenait pour un usurpateur (1076).

En conséquence, les catholiques de Constantinople continuaient de tenir à part leurs assemblées; ce qui attira contre eux une violente persécution, dont l'embrasement de l'église et du sénat fut le premier prétexte. On les nomma joannites. Ils n'osaient s'assembler en public, ni paraître dans la place ou dans les bains; quelques-uns n'étaient pas en sûreté dans leurs maisons, et plusieurs se bannirent volontairement.

Mais le vieil Arsace ne tint que seize jours le siége de Constantinople, et mourut, âgé de quatre-vingt-un ans, le 11 novembre 405. Sa place demeura quelque temps vacante par l'ambition de ceux qui la briguaient. Enfin, l'année suivante, 406, on élut le prêtre Atticus, quatre mois après la mort d'Arsace, c'est-à-dire le 10 mars. *Voy.* l'article ATTICUS.

ARSÈNE, évêque d'Hypsèle dans la Thébaïde, était de la secte des méléciens. Eusèbe de Nicomédie et les autres ariens accusèrent saint Athanase de l'avoir fait mourir. Mais un diacre de ce saint découvrit qu'il était caché dans le monastère de Ptemencyre, et en tira une attestation formelle des moines. Arsène fut même trouvé à Tyr, et reconnu au tribunal de Paul, évêque de cette ville. L'historien Socrate dit que ce fut au concile de Tyr, en 335; mais saint Athanase place cet événement auparavant. Arsène écrivit lui-même à saint Athanase, et lui demanda à rentrer dans sa communion, lui promettant de ne se plus lier avec les hérétiques. Il assista au concile de Tyr, où les ariens renouvelèrent contre saint Athanase l'accusation, non d'avoir tué Arsène, mais de lui avoir fait couper une main. Ils produisirent même, dans cette assemblée, une main desséchée qu'ils prétendirent être celle d'Arsène. Mais la présence de cet évêque qu'Athanase avait fait venir, selon les uns, et qui vint en toute hâte de lui-même, selon les autres, les convainquit de fausseté et les couvrit de confusion. *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint), n[os] IV, VI et VIII.

ARSÈNE (Saint), solitaire, précepteur d'Arcade, fils de Théodose, son parrain et son gouverneur, car alors on ne distinguait pas ces deux fonctions. Arsène était Romain de naissance, parfaitement instruit des lettres divines et humaines, et solidement vertueux (1077).

I. Il était diacre, et menait à Rome une vie retirée avec une sœur qu'il avait, quand l'empereur Théodose, cherchant un homme à qui il pût confier la conduite de son fils Arcade, en écrivit, vers l'an 383, à l'empereur Gratien. Celui-ci s'adressa au Pape saint Damase, qui lui indiqua Arsène.

Gratien l'envoya à Constantinople, où Théodose, l'ayant agréé, le mit au rang des sénateurs, et voulut qu'il fût regardé comme le père de ses enfants. Un jour, étant venu à leur étude, il vit qu'Arsène leur parlait debout, et qu'ils l'écoutaient assis. Il le trouva mauvais, leur ôta les marques de leur dignité, et fit asseoir Arsène dans une chaire.

Arsène conservait toujours un grand amour pour la retraite, que les soins de son emploi et l'embarras d'une grande fortune lui faisaient désirer ardemment, car les honneurs ne le touchaient point. A la fin, il en trouva l'occasion. Arcade ayant commis une faute considérable, il en vint au dernier châtiment, et le fouetta. Le jeune

(1073) Amm. Marc., lib. XVII, c. 1; Fleury, liv. XIV, n° 8.
(1074) Fleury, liv. XXI, n° 39.
(1075) *Chr. Parch.* Socrat., lib. V, c. 19; Sozom., lib. VII, c. 23.
(1076) Sozom., lib. VIII, c. 28; Ep. 145, al. 125, *ad Cyriac.*
(1077) Metaphr. ap. Sur., 19 Jul., c. 2, 3.

prince en fut tellement irrité, qu'il chargea un officier de ses gardes de le défaire d'Arsène à quelque prix que ce fût. L'officier, qui respectait Arsène et craignait l'empereur, découvrit à Arsène la mauvaise volonté du prince, et lui conseilla de se retirer secrètement du palais, l'assurant qu'autrement sa vie ne serait pas en sûreté. Arsène se mit en prières pour connaître la volonté de Dieu; et il entendit une voix qui lui dit : *Arsène, fuis les hommes, et tu te sauveras* (1078). Il exécuta aussitôt cet ordre; il s'embarqua, passa à Alexandrie, et de là au désert de Scétis, où il embrassa la vie monastique. Y étant arrivé, il adressa encore une prière à Dieu pour connaître la voie de son salut, et il entendit de nouveau une voix qui lui dit : *Arsène, fuis, garde le silence et le repos, ce sont les moyens d'éviter le péché.*

II. Cependant, Théodose, affligé de sa retraite, le fit chercher dans toutes les îles et toutes les solitudes, mais inutilement.

Enfin, après la mort de cet empereur, Arcade apprit le lieu où Arsène s'était retiré. Il lui écrivit une lettre dans laquelle il se recommandait à ses prières, confessa le mauvais dessein qu'il avait eu contre lui, et lui en demandait pardon, lui offrant la disposition de tous les tributs d'Egypte, pour les distribuer aux monastères et aux pauvres, et le priant instamment de lui répondre. Arsène ne put se résoudre de lui écrire, mais il lui fit dire : « Dieu veuille nous pardonner à tous nos péchés : pour la distribution de l'argent, je n'en suis point capable, puisque je suis déjà mort. »

Dans les commencements de la pratique de sa vie monastique, Arsène gardait encore, sans s'en apercevoir, quelques-unes des manières du siècle. Ainsi, il croisait les jambes étant assis, et mettait un pied sur le genou. On n'osait l'en avertir ouvertement, à cause du respect qu'on lui portait. Alors l'abbé Pasteur imagina le moyen suivant : Il convint avec un autre de se mettre lui-même en cette posture quand ils seraient assemblés, afin de donner occasion de le reprendre. Pasteur le fit, on le reprit de son immodestie; il ne s'en défendit point : Arsène comprit que la correction le regardait, et en profita suivant l'intention des pères.

Au reste, saint Arsène ne se distingua que par ses vertus entre les moines de la communauté de Scétis. Personne n'était mieux vêtu que lui à la cour, personne n'était vêtu plus simplement dans le monastère. Il s'occupait jusqu'à midi à faire des nattes de palmier, et travaillait assis, ayant un mouchoir dans son sein pour essuyer les larmes qui tombaient continuellement de ses yeux; ce qui dura pendant toute sa vie. Il ne changeait qu'une fois par an l'eau où trempaient les feuilles de palme qu'il employait, se contentant d'en ajouter de temps en temps. Les anciens du monastère lui dirent un jour : « Pourquoi ne changez-vous point cette eau puante? » Il répondit : « Je dois souffrir cette odeur à cause des parfums dont j'ai usé dans le monde. » Il ne consumait par an pour sa nourriture qu'une petite mesure de blé nommée thallis; encore ceux qui le venaient voir en mangeaient avec lui. On donna une fois aux frères de Scétis quelques figues. C'était si peu de chose, qu'ils ne lui en envoyèrent point, craignant de l'offenser. Il ne vint point à l'église, et dit : « Vous m'avez excommunié, ne me jugeant pas digne d'avoir part à la bénédiction que Dieu vous a envoyée » Tous furent édifiés de son humilité : le prêtre alla lui porter des figues, et le ramena à l'église avec joie.

Il veillait toute la nuit, et vers le matin, la nature le forçant à dormir, il disait au sommeil : « Viens, mauvais serviteur, » et après en avoir pris un peu, il se relevait aussitôt. Il pria une fois deux moines, Alexandre et Zoïle, de l'observer pendant la nuit, et ils ne s'aperçurent point qu'il eût dormi, sinon que vers le matin il souffla trois fois comme en sommeillant, et encore doutèrent-ils s'il ne l'avait pas fait exprès. Le samedi au soir, il se mettait en prières, tournant le dos au soleil, et demeurait ainsi les mains élevées au ciel jusqu'à ce que le soleil lui donnât sur le visage. Il disait que c'était assez pour un moine de dormir une heure.

III. Etant un jour tombé malade dans le désert de Scétis, un prêtre accourut, porta Arsène à l'église, et le plaça sur un lit de peaux avec un oreiller sous sa tête. Un des moines vint le voir, et, scandalisé de le trouver si bien couché, il dit : « Est-ce là l'abbé Arsène? » Le prêtre prit ce moine en particulier, et lui dit : « Que faisiez-vous dans votre village? » Le vieillard répondit : « J'étais berger. » — Et comment passiez-vous votre vie, dit le prêtre. — « J'avais, répondit le moine, beaucoup de peine. » Et maintenant comment vivez-vous dans votre cellule? « J'ai plus de repos, » dit-il. — Alors le prêtre : « Voyez-vous cet abbé Arsène? Dans le monde, il était le père des empereurs, il avait mille esclaves vêtus de soie, avec des bracelets et des ceintures d'or, il couchait sur des lits précieux. Vous qui étiez berger, vous n'aviez pas dans le monde la douceur que vous avez ici. Lui, (Arsène) il n'a pas les délices qu'il avait dans le monde. Vous, vous êtes soulagé, et, pour lui, il souffre. » — Le moine, touché de ces paroles, se prosterna : « Pardonnez-moi, dit-il, mon père, j'ai péché. Arsène est dans le vrai chemin de l'humilité; » et ayant dit, il s'en retourna fort édifié.

Saint Arsène était si pauvre, qu'ayant besoin d'une chemise dans sa maladie, il souffrit qu'on lui donnât de quoi en acheter une. Dans cette circonstance il dit : « Je vous remercie, Seigneur, de m'avoir fait la grâce de recevoir l'aumône en votre nom. » Un officier de l'empereur vint lui apporter

(1078) *Apoth. PP.*, ap. Cotel.

le testament d'un sénateur, son parent, qui lui laissait une très-grande succession. Il le prit et voulait le déchirer. L'officier se jeta à ses pieds, et lui dit: «Je vous prie, ne le déchirez pas; il y va de ma tête.» Saint Arsène dit: « Je suis mort devant lui; » et il ne voulut rien recevoir du testament.

La vertu qui éclata le plus dans saint Arsène fut l'amour de la retraite. Sa cellule était éloignée de trente-deux milles, c'est-à-dire de plus de dix lieues; il n'en sortait pas volontiers, et d'autres moines lui rendaient les services nécessaires. Quand il allait à l'église, il demeurait assis derrière un pilier, afin que personne ne le vît et qu'il ne vît personne. L'abbé Marc lui dit un jour: « Pourquoi nous fuyez-vous? » Arsène répondit: « Dieu sait comme je vous aime, mais je ne puis être avec Dieu et avec les hommes; les troupes célestes n'ont qu'une volonté, les hommes en ont plusieurs. » Un des pères vint frapper à la porte; le saint vieillard ouvrit, croyant que c'était celui qui le servait: mais voyant que c'en était un autre, il se prosterna sur le visage. Celui-ci lui dit: « Levez-vous, mon père, afin que je vous embrasse. » — «Je ne me lèverai point, dit-il, que vous ne vous soyez retiré; » et quelques instances que son visiteur pût lui faire, il ne se leva point.

IV. L'archevêque Théophile étant venu le voir avec un magistrat, le pria de lui dire quelque chose. Arsène, après avoir gardé un instant le silence, lui dit: « Et si je vous dis quelque chose, l'observerez-vous? » L'archevêque et le magistrat le lui promirent, et il leur dit: « Où vous saurez que sera Arsène, n'en approchez pas. » Une autre fois l'archevêque voulant l'entretenir, envoya savoir auparavant s'il ouvrirait sa porte. Il répondit: « Si vous venez, je vous ouvrirai, et si je vous ouvre, j'ouvrirai à tout le monde: après quoi je ne demeurerai plus ici. » L'archevêque dit: « J'aime mieux n'y point aller que de le chasser. » Quelques anciens l'ayant un jour pressé de leur parler et de leur expliquer la raison de cette grande retraite, il leur dit: « Tant qu'une fille est dans la maison de son père, plusieurs la recherchent; quand elle est mariée, on en parle diversement et on n'en fait plus tant de cas. Ainsi les choses spirituelles étant publiées ne peuvent être utiles à tout le monde. »

Il ne voulait jamais parler d'aucune question regardant la sainte Ecriture, quoiqu'il eût bien pu le faire, et il n'écrivait pas volontiers de lettres. Il disait: « Toute notre science du monde ne nous sert de rien, et ces Egyptiens rustiques ont acquis les vertus par leur travail. » Comme il consultait un vieil Egyptien sur ses propres pensées, un des moines lui dit: « Père Arsène, vous qui êtes si bien instruit de toutes les sciences des Romains et des Grecs, comment consultez-vous cet homme grossier? » Il répondit: « Je sais les sciences des Grecs et des Romains, mais je n'ai pas encore appris l'alphabet de ce vieillard. »

Saint Arsène vécut ainsi dans le désert de Scétis (Thébaïde) jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Il avait quarante ans quand il quitta la cour; il vécut quarante années dans son désert, d'où il ne sortit que quand il fut ravagé par les barbares (1079). Après cela, il vécut encore quinze ans, car on place sa mort à l'an 445, d'où l'on voit qu'il naquit à Rome l'an 350. Il était de belle taille, mais un peu courbé dans sa vieillesse. Il avait bonne mine, les cheveux tout blancs, sa barbe pendait jusqu'à la ceinture; mais ses larmes continuelles lui avaient fait tomber les cils. Saint Arsène est nommé le 19 juillet dans le Martyrologe romain.

On trouve plusieurs actions et plusieurs sentences de saint Arsène, parmi les *Apophthegmata Patrum*, que le savant Cotelier a publiées dans ses *Ecclesiæ Græcæ Monumenta*, Paris, 1677. Le Rufin, auteur d'une Vie où la mort de notre saint est marquée, ne saurait être le même que le fameux Rufin si connu par ses démêlés avec saint Jérôme; car il mourut longtemps avant saint Arsène.

ARSÈNE, personnage dont parle saint Jérôme dans son ouvrage des hommes illustres, qu'il composa en 392. Il dit que cet Arsène fut visité vers l'an 383 par sainte Paule lorsqu'elle parcourut le désert, et il le met avec Macaire et Sérapion entre les colonnes de Jésus-Christ: *Quid narrem Macarios, Arsenios, Serapianos, et reliqua columnarum Christi nomina?* Ce personnage est sans doute plus ancien que saint Arsène solitaire et qui fut précepteur d'Arcade, fils de Théodose, puisqu'il était à la cour de ce prince en 384. — *Voy.* son article. — Rosweide assure que dans un manuscrit il a trouvé *Arsacios*, au lieu d'*Arsenios* (1080); mais le P. Martianay ne marque point de différence dans les manuscrits.

ARSÈNE, évêque d'Orta, légat du Pape Nicolas I[er] en France, où il fut chargé de porter plusieurs lettres de ce Pape relatives aux affaires du temps (*Voy.* l'article NICOLAS I[er], Pape), et principalement à la conduite du roi Lothaire envers sa femme légitime, Thietberge.

Ce légat vint à Francfort au mois de juin 870, et fut reçu avec honneur par le roi Louis, à qui il rendit les lettres du Pape, et l'on convint que les trois rois, Louis, Char-

(1079) Arnauld d'Andilly, dans ses *Vies des Pères du désert*, édit. de 1676, in-8°, tom. II, pag. 204, dit qu'*Arsène passa quarante ans à la cour de Théodose*. C'est là une erreur; ou il faudrait supposer que ce saint vécut bien davantage; il faudrait ajouter à ses quatre-vingt-quinze ans les années qu'il avait lorsqu'il partit pour Constantinople, choisi précepteur d'Arcade par le Pape saint Damase. Or, comme ce Pape n'aurait pas choisi un jeune homme de vingt ans, il est plus juste de penser qu'il avait quarante ans quand il fut appelé à ce poste. Au surplus, Théodose ne régna qu'environ seize ans, et il ne reçut saint Arsène que la quatrième année de son règne: celui-ci ne put donc passer quarante ans à la cour de Théodose.

(1080) Moréri, *Dict. hist.*, etc.

les et Lothaire, s'assembleraient à Cologne pour affermir la paix (1081). De là Arsène vint à Gondreville trouver le roi Lothaire, et rendit tant à lui qu'aux évêques et aux seigneurs les lettres qui le menaçaient d'excommunication s'il ne reprenait Thietberge et ne chassait Valdrade. Arsène, agissant avec la même autorité que le Pape eût pu faire en personne, assembla les évêques, et, en leur présence, déclara au roi qu'il eût à choisir, ou de reprendre sa femme, ou d'être excommunié sur-le-champ. Le roi, ainsi pressé, promit contre son gré de la reprendre, et Arsène passa en Neustrie, et arriva vers la mi-juillet à Attigny. Il rendit au roi Charles les lettres du Pape, et lui présenta l'évêque Rothade, qu'il avait ramené de Rome, et qui fut rétabli, suivant l'ordre du Pape dans son siége de Soissons, d'autant plus facilement que celui qu'on y avait mis à sa place était mort.

Le même jour, à la poursuite d'Arsène, la reine Thietberge fut remise aux archevêques du royaume de Lothaire, et conduite à ce prince. Son frère Hubert avait été tué l'année précédente, 864, par les gens de l'empereur Louis, contre la volonté duquel il retenait l'abbaye de Saint-Maurice et d'autres grandes terres. Après sa mort, Thietberge revint chercher la protection du roi Charles, qui lui donna l'abbaye d'Avenay, au diocèse de Reims. Après donc qu'elle eut été ramenée à Lothaire, Arsène retourna à sa cour, et douze comtes jurèrent au nom du roi qu'il la garderait désormais et la traiterait comme sa femme légitime, sous peine d'excommunication en cette vie et la damnation en l'autre. Le roi ordonna aussi à Valdrade d'aller à Rome rendre compte de sa conduite.

Lothaire vint ensuite à Attigny renouveler l'alliance avec son oncle Charles. Arsène y revint aussi et publia une lettre du Pape pleine de malédictions terribles contre ceux qui, quelques années auparavant, avaient pris au même Arsène une somme considérable, à moins qu'ils n'en fissent restitution. Il y publia de nouveau l'excommunication d'Ingeltrude, femme de Boson. Il rentra au nom du Pape en possession de la terre de Vandœuvre, que l'empereur Louis le Débonnaire avait donnée à saint Pierre, et qu'un comte, nommé Guy, avait occupée pendant plusieurs années. Arsène, ayant ainsi obtenu du roi Charles tout ce qu'il avait charge de lui demander, retourna à Gondreville, et attendit quelques jours Valdrade, qu'il devait mener en Italie : puis le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, il célébra la messe où Lothaire et Thietberge assistèrent en habit royal et la couronne sur la tête.

Il partit avec Valdrade, et alla en Allemagne et en Bavière pour le recouvrement des patrimoines de Saint-Pierre situés en ces pays-là. En passant à Worms, où il était venu trouver le roi Louis, Ingeltrude se présenta à lui, et s'engagea par un serment terrible de le suivre à Rome, et d'accomplir tout ce que le Pape ordonnerait. Mais, l'ayant suivi jusqu'au Danube, elle dit qu'elle allait trouver un parent pour avoir des chevaux, et qu'elle rejoindrait le légat à Augsbourg. Ce n'était là qu'un prétexte; car au lieu de venir dans cette dernière ville, elle retourna en France. Arsène l'ayant appris, envoya une lettre à tous les évêques de Gaule et de Germanie, portant défense au nom du Pape de recevoir cette femme dans leurs diocèses, et ordre de la dénoncer excommuniée, sans s'arrêter à l'absolution qu'elle pourrait montrer de sa part. Valdrade ne tint pas mieux sa parole qu'Ingeltrude, et n'alla point non plus à Rome.

Quant à Arsène, il ne rentra de sa légation que pour être témoin de malheurs domestiques. Il avait un fils nommé Eleuthère ; ce fut ce fils qui séduisit la fille que le Pape Adrien II avait eue de son mariage avant d'entrer dans le sacerdoce (*Voy.* l'article ADRIEN II, Pape, n° XXVI), et cette triste affaire ne put qu'affliger l'évêque d'Orta. On dit qu'il se retira à Bénévent, près de l'empereur Louis, et, qu'étant tombé malade, il laissa ce qu'il avait entre les mains de l'impératrice Ingelberge ; on ajoute qu'il mourut sans communion et s'entretenant avec les démons. Mais c'est là un bruit, et Fleury, qui le rapporte (1082), ne l'appuie par aucune autorité.

ARSÈNE, évêque d'Eugubia, au IX° siècle, persuada, vers l'an 855, aux députés qui allaient annoncer l'élection du Pape Benoît III aux empereurs Lothaire et Louis, d'abandonner ce Pape, quoiqu'ils lui eussent juré fidélité, et d'élire Pape le prêtre Anastase qui avait été déposé dix-huit mois auparavant dans un concile de Rome. Ces députés se rangèrent du parti d'Anastase, à la persuasion de l'évêque Arsène sur lequel nous ne savons rien autre chose. *Voy.* l'article BENOIT III, Pape.

ARSÈNE, patriarche melquite d'Alexandrie, frère du calife Aziz-Billa, qui lui donna ce patriarchat (*Voy.* son article). Arsène, que nous voyons remplir ce poste vers 990, obtint de ce calife l'église de Notre-Dame, occupée jusque-là par les Jacobites, et elle devint l'église patriarcale des melquites.

ARSÈNE, patriarche de Constantinople au XIII° siècle, natif de cette ville, fut élevé dans un monastère de Nicée et en devint même abbé; mais il renonça à cette charge pour mieux s'appliquer à la vie monastique, soit dans les monastères d'Apolloniade, soit dans ceux du Mont-Athos. Ce religieux n'avait étudié qu'un peu de grammaire, et n'était point dans les ordres sacrés.

I. Cela n'empêcha point l'empereur Théodore Lascaris de le tirer de son monastère, en 1255, et de le faire patriarche de Constantinople. C'est que « les princes, au dire

(1081) *An. Fuld.*, 865, 866. *Ann. Bert.* 865, apud Fleury, liv. L, n° 40.
(1082) *Hist. ecclés.*, liv. LI, n° 20.

de l'historien George Acropolite (1083), veulent des patriarches soumis et complaisants, tels que sont plutôt les ignorants, qui n'ont pas de confiance en leurs raisons; tandis que les savants sont plus indépendants et résistent aux volontés des maîtres. » Théodore, croyant donc trouver dans Arsène l'homme qu'il voulait, le fit ordonner par les évêques, et ceux-ci y mirent tant de complaisance qu'en une semaine ils le firent diacre, prêtre et patriarche de Constantinople.

Quatre ans après, le même César déclara, en mourant, Arsène l'un des deux tuteurs de son fils Jean. L'autre tuteur était George Mazalon. Ce dernier ayant manifesté des intentions fort pernicieuses pour le jeune prince, dégoûta tellement Arsène de son emploi qu'il se retira dans son monastère. Mais lorsqu'en 1261 les Grecs eurent regagné Constantinople sous la conduite de Michel Paléologue, Arsène y fut appelé pour reprendre le patriarchat et en occuper le siége, duquel les patriarches avaient été exclus pendant plus de cinquante ans. L'année suivante Michel Paléologue fit crever les yeux à Jean Lascaris, fils de l'empereur Théodore.

Arsène, ayant appris le traitement barbare qu'on avait fait subir à son pupille, en fut pénétré de douleur, et, ne se possédant plus, il montait et descendait par toute sa maison, jetant de grands cris, se frappant la poitrine, prenant à témoin le ciel et la terre, et appelant à son secours toute la nature (1084). Ensuite, il assembla les prélats qui se trouvaient auprès de lui; il leur représenta que Paléologue s'était moqué de lui et de Dieu en violant ses serments, et leur demanda ce qu'il fallait faire, afin qu'il ne profitât pas impunément de son crime. « Nous ne pouvons, ajouta-t-il, nous dispenser d'agir, quand ce ne serait que pour ne paraître pas l'autoriser par notre silence. » Les prélats témoignèrent l'horreur qu'ils avaient de ce qui s'était passé, et la disposition où ils étaient de suivre en tout la conduite du patriarche. Il résolut d'user de toute son autorité contre l'empereur Michel, et les autres n'osèrent s'y opposer, quelque crainte qu'ils eussent de ce qui en pouvait arriver. Le patriarche Arsène prononça donc l'excommunication contre Michel Paléologue, en lui reprochant son crime; seulement, pour ne le pas pousser à bout et ne pas attirer de plus grands maux, il permit au clergé de chanter des prières pour lui, et lui-même continua de le nommer dans la liturgie.

II. Michel Paléologue souffrit patiemment la censure et se soumit, du moins en apparence, car il n'y a pas grand fond à faire sur la sincérité des Grecs. Il ne se plaignit point, et se contenta de s'excuser comme il put; il espérait qu'en cédant pour quelque temps à la juste indignation du patriarche, et en témoignant ensuite du repentir, il obtiendrait bientôt l'absolution.

(1083) *Acrop.*, p. 17.
(1084) Pachym., *Chron.*, n° 11, c. 11.

Ainsi, pendant plusieurs jours, il porta des habits modestes comme un pénitent, et cependant, sa conscience ne le laissant point en repos, il fit parler au patriarche par des personnes de piété et amis du prélat, le priant instamment de l'absoudre, vu qu'il se repentait de sa faute, et de lui imposer telle satisfaction qu'il voudrait, puisqu'on ne pouvait faire que ce qui avait été fait ne l'eût pas été. Les médiateurs rapportèrent au patriarche ce discours de l'empereur, y ajoutant encore du leur, pour faire leur cour au prince. Mais le patriarche, sans les écouter, leur dit : « J'ai reçu dans mon sein une colombe qui s'est changée en serpent, et m'a fait une blessure mortelle. »

L'empereur crut qu'il réussirait mieux en parlant lui-même au patriarche; il le vit plusieurs fois, le priant d'apporter à son mal le remède convenable. Le patriarche lui répondait en termes généraux de faire ce qu'il fallait, disant que les grands péchés demandaient une grande réparatie. L'empereur, après l'avoir pressé de s'expliquer, lui dit : « Quoi donc! m'ordonnez-vous de quitter l'empire? » En même temps il détacha son épée et la lui présenta pour le sonder. Le patriarche étendit promptement la main pour prendre l'épée; mais l'empereur la retint, et lui reprocha qu'il en voulait donc à sa vie. Toutefois il se découvrit la tête, et se jeta aux pieds du patriarche en présence de plusieurs personnes. Le prélat persista constamment dans son refus et, comme l'empereur continuait de le presser, il se retira dans sa chambre et lui ferma la porte au visage. Enfin l'empereur, malgré ses instances réitérées, ne put venir à bout de le fléchir!

III. Les choses durèrent ainsi pendant deux ans. Michel Paléologue ayant joué son rôle de solliciteur repentant, et voyant qu'il n'obtenait rien, résolut de s'en venger. Toutefois il ne voulut pas user de sa puissance, ni employer la force ouverte, il songea à le faire déposer par un jugement qui eût une apparence canonique.

Il assembla donc les prélats en 1264 (1085), et il leur dit : « Les soins de l'empire demandent un homme tout entier, et je ne puis avoir l'esprit libre tant que le patriarche me retient lié par cette censure. Il me réduit à l'impossible, puisqu'on ne peut remettre les choses en l'état où elles étaient, et qu'il ne veut point remédier au mal qui est fait. Au lieu de faire charitablement les avances pour m'attirer à la pénitence, il refuse celles que je fais, me soumettant à tout ce qu'il me prescrira de plus rude; il semble ne chercher qu'à me pousser au désespoir. Il me fait entendre indirectement que je dois quitter l'empire, et me réduire à la condition d'un particulier; mais je ne vois pas à qui ma renonciation serait utile. Elle ne le serait pas à l'empire, puisque celui qui y était destiné n'est pas capable

(1085) Pachym., lib. iv, c. 1; Gregoras, lib. iv, c. 4.

de gouverner et ne le sera jamais; et, quant à mon intérêt particulier, quelle assurance me donnera-t-on de vivre en paix après ma renonciation? quelle sûreté pour ma femme et mes enfants? Quand on a une fois goûté de la souveraine puissance, il est difficile de la quitter sans exposer sa vie. Un empereur en place est l'objet de la haine de plusieurs, qui ne lui sont fidèles qu'en apparence, et que ne feront-ils point lorsqu'ils ne seront plus retenus par la crainte? Enfin l'Église a des règles certaines pour la pénitence, suivant lesquelles vous traitez les particuliers : en a-t-elle d'autres pour les empereurs? Si vous n'avez point de lois sur ce sujet, d'autres églises en ont; j'y aurai recours, et j'y trouverai le remède que je cherche. » Il voulait dire qu'il s'adresserait au Pape, et cette menace, il le savait bien, n'était pas sans importance, s'adressant à des évêques grecs.

Aussi résolurent-ils de secourir l'empereur. Michel envoya encore vers Arsène successivement plusieurs intercesseurs, principalement son père spirituel Joseph, abbé de Gélase. Mais le patriarche n'en fut que plus aigri, et il demeura inflexible. Le 5 avril 1264, le primicier des notaires de l'église de Constantinople présenta à l'empereur un mémoire contenant plusieurs chefs d'accusation contre le patriarche, savoir : qu'il avait retranché des matines le psaume pour l'empereur; qu'il avait des liaisons avec le sultan et ses gens, jusqu'à leur permettre souvent de se baigner au bain de l'église, quoiqu'ils fussent musulmans, et qu'il y eût des croix gravées dans le marbre de ce bain. Ce sultan était Azatin, ou plutôt Azeddin, Turc Seldjoukide, sultan de Conie, que la crainte des Tartares avait obligé de se retirer chez les Grecs. Le troisième chef d'accusation contre Arsène était d'avoir fait donner aux enfants du sultan la sainte Eucharistie, quoiqu'on ne sût pas s'ils étaient baptisés; enfin, que le sultan lui-même, avec ses satrapes, avait assisté le jour de Pâques aux matines, où le patriarche officiait.

IV. Michel Paléologue reçut ce mémoire avec empressement. Aussitôt il demanda conseil aux évêques qui se trouvaient à Constantinople. Quant à Arsène, dès qu'il eut connaissance de cette plainte, et bien qu'il ne fût pas encore accusé en forme, il répondit en ces termes : « C'était moi qui avais ordonné de chanter ce psaume dans l'église, suivant l'usage des monatères, et je l'ai supprimé, trouvant que les autres prières suffisaient. De plus, l'empereur n'a pas sujet de s'en plaindre en l'état où il est. Je n'ai ni su ni ordonné que les gens du sultan se fussent servis du bain de l'église, et on aurait la même raison de les exclure de tous les autres bains, puisque en tous on trouve des croix et de saintes images. J'ai traité le sultan et ses enfants comme des Chrétiens sur la parole de l'évêque de Pisidie; si l'on prouve qu'ils ne le sont pas, c'est lui qui en est coupable. » L'empereur ne trouva pas ces réponses d'Arsène suffisantes. Il résolut dès lors d'assembler un concile de tous les évêques, où se trouvassent même les deux patriarches, Nicolas d'Alexandrie et Euthymius d'Antioche.

Ce concile se tint en effet dans une des salles du palais (1086); l'empereur y tenait la première place, accompagné de toutes les personnes constituées en dignité et de tout le sénat. Outre les évêques, on y voyait les abbés de tous les monastères et les principaux d'entre les moines. L'accusateur présenta son libelle, qui fut lu publiquement; on ordonna que le patriarche Arsène serait cité, et on lui envoya trois évêques avec trois clercs. Mais il refusa absolument de comparaître, disant qu'il ne récusait pas le jugement, mais les personnes, la forme et le lieu. « On veut, disait-il, juger un patriarche dans le palais, en présence de l'empereur, en l'état où il est et préoccupé du désir de vengeance, en présence des grands et des séculiers. » Cette réponse fut donnée par écrit et rapportée à l'assemblée, et la citation réitérée jusqu'à trois fois avec certains délais; car on voulait que la procédure fût ou parût canonique. Mais Arsène fit toujours la même réponse.

V. Cependant, voulant encore essayer de faire entendre raison à l'empereur, il vint le trouver. Michel Paléologue le reçut avec politesse, et l'entretint assez longtemps de discours obligeants. C'était un dimanche, et l'empereur avait donné ordre que l'on commençât la messe sitôt que le patriarche paraîtrait à l'entrée de l'église, espérant surprendre une absolution tacite. Quand donc l'heure fut venue, ils marchèrent ensemble du palais à l'église, l'empereur tenant le patriarche par la chape. Lorsqu'ils furent à la porte, le diacre demanda la bénédiction, suivant la coutume, et le patriarche la lui donna. Mais aussitôt, s'apercevant de l'artifice de l'empereur, il retira la chape de ses mains, et, lui reprochant d'avoir voulu le surprendre, il s'enfuit promptement et retourna chez lui. De son côté, Michel Paléologue se plaignit aux évêques de l'affront que lui avait fait le patriarche, et les exhorta à finir cette affaire. Il poussa même la souplesse jusqu'à offrir de s'absenter du concile si son excommunication devait l'en exclure, et il feignit de céder à la violence qu'ils lui faisaient pour l'y retenir.

On fit donc au patriarche une dernière citation, après laquelle on crut pouvoir le condamner par contumace, en vertu du soixante-quatorzième canon des apôtres. Toutefois, pour le plus sûr, le concile voulut encore examiner le fond; et, ayant fait venir l'accusateur, on lui demanda les preuves des faits qu'il avançait. Il alléguait la notoriété publique; mais on crut qu'on ne pou-

(1086) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne parlent point de cette assemblée, dans la partie de leur ouvrage consacrée aux conciles.

vait se dispenser d'entendre des témoins, qui certifièrent que le sultan avait assisté aux prières dans l'église. La difficulté était de savoir s'il était chrétien ou non; et le sultan, voulant justifier le patriarche, envoya dire à l'empereur qu'il était prêt à honorer des images, ou même à manger du jambon. A quoi ceux qui voulaient condamner le patriarche répondaient que, quand le sultan serait chrétien, tous les Turcs de sa suite ne l'étaient pas. Quand on vint aux opinions, tous les évêques, excepté sept ou huit, furent d'avis de déposer le patriarche; mais la plupart ne fondaient sa condamnation que sur la contumace; ceux qui étaient d'un autre avis revinrent bon gré mal gré à l'avis commun; on termina le concile par les acclamations ordinaires pour les empereurs, et on députa deux évêques pour signifier à Arsène sa condamnation

VI. C'était le soir assez tard. Les députés trouvèrent Arsène; ils lui déclarèrent sa sentence en présence de tout le clergé, et ils lui signifièrent de se préparer à partir. Arsène commença par rendre grâces à Dieu; il leur dit qu'il était prêt d'aller où ils voudraient, puis, se tournant vers le clergé, il lui tint ce discours : « Vous savez, mes enfants, ce qui s'est passé à mon égard : Dieu l'a permis, il faut se soumettre à sa volonté, de quelque manière qu'il dispose de nous. J'ai conduit, comme j'ai pu, le troupeau qu'il m'avait confié; j'ai peut-être fait de la peine à plusieurs, comme plusieurs m'en ont fait : pardonnons-nous mutuellement nos fautes. Allez reconnaître le trésor de l'église, les reliques, les vases sacrés, les ornements et les livres, afin qu'on ne m'accuse pas encore de l'avoir pillé. Adieu, mes enfants; je remporte du palais patriarcal ce que j'y ai apporté, mon habit, mes tablettes et trois pièces d'argent que j'ai gagnées à transcrire un psautier suivant la règle monastique. » Ayant ainsi parlé, Arsène les renvoya en paix, et demeura assis, attendant tranquillement l'ordre de l'empereur. Or ces circonstances sont rapportées par l'historien Pachymère, qui était présent, et qui fut un de ceux qui vérifièrent le trésor de l'église

L'empereur triomphant d'avoir trouvé des évêques qui venaient, en quelque sorte, de consacrer sa criminelle action envers Jean Lascaris (n° I), fit enlever Arsène la nuit même, et le lendemain on l'emmena à l'île de Proconèse, près de la côte de Natolie, où on l'enferma dans un petit monastère, avec des gardes qui ne le laissaient voir à personne. Arsène fut ainsi exilé à la fin du mois de mai 1264.

Mais sa déposition causa un schisme parmi les grecs, car plusieurs reconnaissaient toujours Arsène pour patriarche. L'empereur voulut y remédier, et, à cet effet, il assembla le peuple devant son palais et le harangua d'une fenêtre de sa chambre. Il représenta les raisons qui avaient porté son concile à déposer Arsène, et il s'efforça de montrer les inconvénients d'un schisme. Il alla plus loin : il menaça ceux qui s'y laisseraient entraîner, et il laissa aux évêques la liberté d'élire pour patriarche celui qu'ils en jugeraient le plus digne. — *Voy.* l'article ARSÉNITES. — C'est ainsi que dans ce *Bas-Empire*, les Césars s'attribuaient tous les rôles, et qu'ils prétendaient régler les affaires religieuses. Ils voulaient que le clergé servît leurs passions et leurs intérêts politiques, et le malheur est qu'ils ne rencontrèrent que trop souvent des âmes serviles disposées à servir leurs volontés!

VII. Cependant, quelques années après (vers 1267), Michel Paléologue découvrit une conspiration contre sa vie; conspiration à laquelle on prétendit que le patriarche Arsène avait eu part.

L'empereur prit l'affaire chaudement, déféra Arsène au concile et en demanda justice avec grand éclat et empressement. Le concile, toujours obéissant, députa vers Arsène quatre commissaires : deux évêques, celui de Néocésarée et celui de Protonèse; deux clercs, le secrétaire Galien et George Pachymère, qui a écrit l'histoire du temps. Ils partirent de Constantinople le 25 juillet, et, étant arrivés à l'île de Proconèse, ils déclarèrent à Arsène leur commission. Dès les premiers mots, il fut outré de douleur et de colère, et dit : « Quel mal ai-je fait à l'empereur? Je l'ai trouvé simple particulier, et je l'ai élevé à l'empire; il m'a trouvé patriarche et m'a déshonoré pour de mauvaises raisons; et maintenant je suis dans ce désert comme un malheureux exilé, réduit à attendre de jour en jour la charité des Chrétiens. Toutefois je suis content du passé, et Dieu bénisse son patriarche! »

Mais quand on déplia la plainte pour la lire, Arsène, sachant d'ailleurs ce qu'elle contenait, fit tous ses efforts pour l'empêcher; comme on commençait la lecture, il s'enfuit plus vite qu'il ne convenait; puis les commissaires l'ayant retenu de force, il enfonça son bonnet des deux côtés pour se boucher les oreilles. Enfin il s'écria, prenant à témoin le ciel et la terre du traitement qu'on lui faisait; et, loin d'écouter ce que disaient les commissaires, il les aurait renvoyés sans réponse, s'ils ne l'avaient menacé de la punition divine. « J'ai donc tenu, dit-il, une conduite bien digne d'un patriarche en machinant la mort de l'empereur, moi qui dans cet exil prie Dieu d'avoir pitié de son âme, tandis qu'il me fait périr de faim et de soif? » Il ajouta plusieurs reproches mêlés d'imprécations contre Michel Paléologue et contre Germain qu'on avait élu à sa place (n° VI), puis il renvoya les députés.

Ils arrivèrent à Constantinople le 16 août, et s'adressèrent d'abord au patriarche Germain. Après lui avoir raconté ce qui s'était passé, ils le prièrent instamment d'en retrancher tout ce qu'il y avait de désagréable dans le rapport qu'il en ferait à l'empereur. Germain l'exécuta si bien que Michel Paléologue reçut la justification d'Arsène, et dit : « S'il a su quelque chose de la conjuration, il aura voulu en détourner les conjurés, et

garder le silence plutôt que de nous les dénoncer. » D'ailleurs l'empereur fut touché des souffrances d'Arsène, et lui assigna aussitôt une pension annuelle de trois cents sous d'or, assurant avec serment qu'il l'avait ordonné dès longtemps, et qu'Arsène n'avait pas voulu la recevoir. Et, afin qu'il ne s'y opposât plus à cause de l'excommunication de l'empereur, il lui envoya la pension au nom de l'impératrice. En quoi, remarque Fleury (1087), Paléologue n'agissait pas tant pour le soulagement d'Arsène que pour se préparer l'absolution qu'il voulait obtenir à quelque prix que ce fût. *Voy.* l'article GERMAIN III, patriarche de Constantinople.

VIII. Après ces faits nous n'entendons plus parler d'Arsène, il est à présumer qu'il mourut en exil; mais on ne trouve pas précisément en quelle année il quitta cette vie. Nous voyons seulement que les *Arsénites* (*Voy.* cet article) rapportèrent son corps à Constantinople, qu'il fut porté solennellement à Sainte-Sophie, et que, depuis, Théodora, fille d'Eulogie et nièce de l'empereur Michel, le mit au monastère de Saint-André, qu'elle avait rebâti.

Il paraît qu'Arsène était un homme de bien, mais qu'il manquait d'aptitude pour les affaires. Il a fait un *Nomo-Canon*, ou recueil de canons, divisé en cent quarante et un chapitres, à chacun desquels il a ajouté quelques points ou quelques chefs des lois impériales. Ce recueil est inséré en grec et en latin dans la *Bibliothèque du Droit canonique* publié par Justel et Voel (1088). On a aussi le testament d'Arsène, publié en grec et en latin par le savant Cotelier, dans le tom. II de ses *Monuments de l'Eglise grecque*.

ARSÈNE de SAINT-SIMÉON, homme vénérable et estimé comme saint, fut élu par l'unanimité des grecs patriarche d'Antioche, vers l'an 1283. Ceux de Constantinople le reçurent à leur communion, et le mirent dans les diptyques.

ARSÈNE, archevêque de Monembusia, ou Malvasie, dans la Morée, au commencement du XVIe siècle, fut l'ami particulier de Paul III, et lui écrivit des lettres, une entre autres où il se plaint, non du *peu d'affection de l'Eglise romaine pour la nation grecque*, comme on l'a dit, mais de ce que (et ceci est bien différent), *parmi tant de cardinaux de toute nation, il ne s'en trouvât pas au moins un ou deux grecs* (1089). Cet Arsène paraît avoir vécu en bonne intelligence avec l'Eglise romaine, ce qui le rendit odieux aux grecs schismatiques. On rapporte même que Pachome, patriarche de Constantinople, l'excommunia. On a quelques ouvrages de ce prélat.

ARSÈNE, moine grec, a écrit une *lettre* contre Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, qui a été publiée en grec et en latin à Paris, l'an 1643, avec les Actes du concile où Parthénius, patriarche de Constantinople, fit condamner la confession de ce Cyrille, l'an 1642. Cette confession était conforme aux sentiments des réformés de Genève, et le ministre Claude a prétendu que cette condamnation était une pièce supposée (1090). Le catalogue de la bibliothèque d'Oxford a confondu Arsène, auteur du *Nomo Canon* (*Voy.* l'article ARSÈNE, patriarche de Constantinople, n° VIII), avec le moine grec dont nous parlons, et sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements (1091).

ARSÉNITES, partisans du patriarche de Constantinople, Arsène; ils regardèrent comme nulle la déposition de ce patriarche conduite et faite par Michel Paléologue en 1264, et persistèrent à tenir Arsène comme patriarche malgré la nomination de Germain, métropolitain d'Andrinople, qui fut élu à Constantinople, par les évêques serviles, en remplacement d'Arsène exilé dans l'île de Proconèse. *Voy.* son article n° VI.

Quelque temps après la mort d'Arsène, et Andronic Paléologue étant empereur, ce prince voulut entreprendre de réunir entre eux les grecs schismatiques. Mais il trouva de grands obstacles parmi les arsénites. Ceux-ci étaient blessés de ce qu'on nommait le patriarche Joseph un des successeurs de Germain, qu'ils tenaient pour avoir usurpé le siége, et de ce que l'on communiquait avec ses sectateurs. Andronic, pour les apaiser, leur accorda, vers 1282 ou 1283, la permission de rapporter le corps d'Arsène de l'île de Proconèse à Constantinople; ce qu'ils avaient d'ailleurs demandé artificieusement, afin qu'Arsène paraissant avoir été injustement chassé, Joseph passât aussi pour un usurpateur. Mais l'empereur, ne pénétrant pas leur intention et ne voulant obtenir que la paix, leur accorda aussitôt ce qu'ils demandaient. Le corps d'Arsène ayant été amené à Constantinople fut reçu à la porte de la ville par le patriarche Grégoire, accompagné de tout le clergé, et par l'empereur avec tout le sénat, et porté solennellement à Sainte-Sophie, avec le chant et les luminaires. On le plaça, depuis, au monastère de Saint-André. *Voy.* l'article ARSÈNE, patriarche de Constantinople, n° VIII.

Cependant les arsénites ne furent pas encore satisfaits. En 1303, Andronic Paléologue fit encore de nouvelles tentatives pour chercher à les ramener. Il leur fit le plus de concessions qu'il put; mais ils ne cessèrent, pendant plus de quarante-huit ans, de faire de l'opposition à tous les patriarches dont les élections leur paraissaient toujours entachées d'un vice d'origine, et ils paraissaient ne vouloir demeurer en repos, qu'à moins qu'ils nommassent eux-mêmes un nouveau patriarche. Enfin, vers 1312 ou 1313, Nicéphon, métropolitain de Cyzique, ayant été transféré au siége patriarchal de Constanti-

(1087) *Hist. ecclés.*, liv. LXXXV, n° 46.

(1088) Cave, *Hist. litt.*, p. 726; Doujat, *Prænot. Can.*, p. 429.

(1089) *Voy.* son *Epître dédicatoire au Pape Paul III*, placée en tête de son *Recueil de scolies sur sept tragédies d'Euripide*; Venise, 1534.

(1090) Claude, *Réponse à M. Arnauld*, liv. XI, chap. 12, p. 473.

(1091) Bayle, *Dict. crit.*

nople, conseilla à l'empereur de faire de nouvelles tentatives pour ramener les arsénites à la communion de l'église grecque.

Andronic les fit donc assembler. Alors ils sortirent de leurs cachettes, et ils parurent couverts de haillons. Mais, dans le cœur, ils étaient pleins de vanité, et ils élevaient des prétentions exorbitantes pour faire croire au peuple qu'ils ne s'étaient pas séparés sans sujet. Ils demandaient que le corps d'Arsène fût transféré honorablement de Saint-André à Sainte-Sophie; que le clergé expiât sa faute en s'abstenant pendant quarante jours du service divin; enfin, que tout le peuple fît aussi pénitence par les jeûn s et les genuflexions qui lui seraient prescrites. L'empereur leur accorda tout pour le bien de la paix; et le patriarche Nécéphon, monté sur l'ambon et revêtu de ses ornements, donna l'absolution générale comme au nom d'Arsène. De telles concessions feraient croire que ce parti était assez nombreux; car si les arsénites n'eussent été qu'un petit nombre, est-il présumable qu'on eût ainsi cédé à leurs exigences? Mais il arriva ce qu'on voit toujours dans de semblables circonstances, c'est qu'il y en eut qui se montrèrent encore plus difficiles que la généralité: ceux qui n'obtinrent pas des évêchés, des abbayes ou d'autres récompenses à leur gré, retournèrent bientôt à leur schisme. On peut dire que ces derniers étaient les ambitieux, non les gens de bonne foi. Au reste nous ne voyons pas qu'ils parvinrent à entretenir la discorde; car à dater de ce moment nous n'entendons plus parler des arsénites dans l'histoire.

ARTABASE, empereur d'Orient au VIII° siècle. *Voy.* l'article CONSTANTIN V, *Copronyme*.

ARTAUD ou ARTOLD, archevêque de Reims au X° siècle, fut élu en 932 par le clergé et par le peuple, hors de la ville, tandis que le roi Raoul avec Hugues comte de Paris et plusieurs autres seigneurs assiégeaient Reims.

I. Artaud était un moine de l'abbaye de Saint-Remy, qui avait quitté le parti de Hébert pour s'attacher au comte Hugues. Alors les vassaux de l'église ouvrirent les portes au roi, et il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avait assemblés tant de France que de la Bourgogne. Il fut intronisé par les évêques de la province, et reconnu par le clergé et par le peuple; puis il envoya à Rome demander le *pallium*. Mais ses députés ne revinrent qu'un an après son ordination, c'est-à-dire en 933, lui apportant le *pallium* de la part du Pape Jean XI.

Le roi Raoul étant mort le 15 janvier 936, les seigneurs rappelèrent en France Louis, fils de Charles le Simple, que sa mère, Ogive, avait emmené en Angleterre près du roi Edelstan, son frère (1092), et Artaud le sacra à Laon, en présence des seigneurs et de plus de vingt évêques, le dimanche 19 juin 936.

II. Mais Artaud ne demeura tranquille sur le siége de Reims que huit ans et sept mois. Son attachement au parti du roi Louis finit par porter ombrage au comte Hugues, et à Hébert, comte de Vermendois. Ces deux comtes vinrent donc assiéger Reims avec Guillaume, duc de Normandie, et quelques évêques de France et de Normandie.

Le siége ne dura que six jours, et Artaud, abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hébert étant entré dans la ville, le fit venir à Saint-Remy, devant les seigneurs et les évêques, où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbayes de Saint-Bâle et d'Avenay, et demeurer à Saint-Bâle. C'était l'an 940. Quelque temps après, Artaud se retira auprès du roi Louis, avec quelques-uns de ses parents, à qui Hébert avait ôté les bénéfices ou fiefs qu'ils tenaient de l'église.

L'année suivante, 941, les comtes Hugues et Hébert assemblèrent les évêques de la province de Reims, et firent tenir un concile à Soissons, dans l'église de Saint-Crépin, pour régler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoyèrent Hildegaire, évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avait ordonné en 933 avec quelques autres députés, vers Artaud, qui était à Laon, à la cour du roi Louis, lui ordonnant de se rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvait aller où ses ennemis étaient assemblés; et ils convinrent d'un autre lieu pour conférer ensemble. Là il se jeta à leurs pieds, les priant pour l'amour de Dieu de lui donner un conseil convenable à eux et à lui. Ils le pressèrent de consentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud, après avoir longtemps différé de répondre, les voyant fermes dans leur résolution, se leva, et leur déclara tout haut qu'il leur défendait sous peine d'excommunication d'ordonner un archevêque de son vivant; s'ils le faisaient il en appelait au Saint-Siége.

Cette protestation les irrita; mais Artaud, pour se retirer de leurs mains et pouvoir retourner à Laon, adoucit sa réponse et les pria d'envoyer avec lui quelqu'un qui pût leur apporter la résolution qu'il prendrait avec la reine et son conseil; car le roi n'y était pas. Ils envoyèrent Dérolde, évêque d'Amiens; mais quand Artaud se vit à Laon en sûreté devant la reine et les seigneurs de sa cour, il réitéra la menace d'excommunication et d'appellation au Pape, excommuniant Dérolde lui-même, en cas qu'il ne fît pas un rapport fidèle de ce qu'il venait d'entendre.

III. Le concile de Soissons n'en passa pas moins outre. On prétendit qu'Artaud, ayant une fois renoncé avec serment à l'administration de son église, ne pouvait plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé et de la noblesse sur la vacance de ce siége; enfin l'on jugea qu'on devait ordonner archevêque Hugues, fils du comte Hébert, qui

(1092) C'est ce séjour en Angleterre qui le fit nommer Louis *d'outre-mer*. (*Chron.* Flod. 936, et *Hist.*, IV, c. 26.)

avait été destiné depuis longtemps, et qui était demandé par le clergé et par le peuple, c'est-à-dire par un parti qu'on avait excité à cela. Il n'avait environ que vingt ans, et suivant la résolution du concile de Soissons, les évêques se transportèrent à Reims, et en ordonnèrent Hugues archevêque dans l'église de Saint-Remy (1093).

Cet Hugues envoya à Rome des députés pour demander le *pallium*, et ils s'adressèrent au Pape Etienne VIII, qui le leur accorda. Ces députés revinrent en 942 avec un évêque, nommé Damase, que le Pape envoyait légat. Il était porteur de lettres aux seigneurs et à tous les habitants de France et de Bourgogne, pour reconnaître le roi Louis, et envoyer des députés à Rome, avec menace d'excommunication s'ils ne le faisaient avant Noël, et s'ils continuaient de faire la guerre à ce prince.

Toutefois la discussion relative à l'évêché de Reims ne fut pas terminée de sitôt, et ce siége fut longtemps disputé entre Hugues et Artaud : l'un ou l'autre prenait le dessus, selon que le prince qui le soutenait était plus puissant ou plus habile dans sa politique. Car cette affaire était plus politique qu'autre chose, et l'Eglise n'avait guère de liberté en cette circonstance, cet archevêché possédant de grands biens et sa situation aux frontières de France et de Lorraine en faisant un point de mire pour les politiques du temps.

IV. Le comte Hébert, père de l'archevêque Hugues, mourut l'an 943, et le roi Louis accorda ses bonnes grâces aux enfants de ce comte, à la prière de Hugues, comte de Paris, leur oncle maternel. Le premier qui se réconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues, et le roi consentit qu'il gardât le siége de Reims, à condition de rendre à Artaud les abbayes qu'il avait laissées et de lui procurer un autre évêché. On devait aussi rendre à ses frères les fiefs qu'ils tenaient de l'église de Reims. Ainsi l'archevêque Hugues demeura pour lors en possession.

Mais l'année suivante, 944, les enfants de Hébert se brouillèrent de nouveau avec le roi Louis, qui fit piller par ses vassaux les terres de l'église de Reims. En 945, il vint assiéger la ville et y amena l'archevêque Artaud. Enfin, par la médiation du comte de Paris, le roi convint de lever le siége, à condition que l'archevêque Hugues se présenterait à un parlement, pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandait. Le roi Louis fut ensuite pris par les Normands, qui le tinrent près d'un an prisonnier, de concert avec le comte de Paris. Etant délivré en 946, il fit venir à son secours Othon, roi de Germanie, dont il avait épousé la sœur Gerberge, et ils assiégèrent ensemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvait résister, et ses amis lui représentèrent que s'il laissait forcer la ville, on ne pourrait empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il se rendit donc après trois jours de siége, à condition de sortir sain et sauf, avec ceux qui voudraient le suivre. Alors les rois entrèrent dans Reims, et Artaud fut remis sur son siége par deux archevêques, Robert de Trèves et Frédéric de Mayence, qui entrèrent dans la ville en le tenant par les mains.

L'archevêque Hugues se retira à Mouson et tenta inutilement, l'année suivante, de reprendre Reims avec le secours du comte de Paris. Mais Dérolde, évêque d'Amiens, étant mort, il ordonna à sa place un clerc de Soissons, nommé Tetbauld. La même année 947, les deux rois Louis et Othon tinrent un parlement où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de prétendues lettres d'Artaud au Pape, portant qu'il renonçait à l'archevêché; mais Artaud protesta qu'il ne les avait jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire dans cette assemblée, attendu que ce n'était pas un concile, et l'on en indiqua un pour la mi-novembre.

Cependant on ordonna qu'Artaud demeurerait en possession du siége de Reims, et l'on permit à Hugues de demeurer à Mouson. Le concile se tint à Verdun : Robert, archevêque de Trèves, y présida avec Artaud et Odolric, archevêque d'Aix, réfugiés à Reims ; les évêques étaient Adalberon de Metz, Goslin de Toul, Hildebalde de Munster, et Israël, évêque dans la Grande-Bretagne. Brunon, abbé, frère du roi Othon, et deux autres abbés y assistèrent. L'archevêque Hugues, cité à ce concile par deux évêques, n'y ayant pas voulu venir, on confirma à Artaud la possession du siége de Reims, et on indiqua un autre concile pour le 13 janvier.

V. Il se tint à Saint-Pierre près de Mouson, par Robert, archevêque de Trèves, avec les évêques de sa province et quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler, sans vouloir entrer dans le concile ; mais il envoya aux évêques de prétendues lettres du Pape (n° IV), par un de ses clercs, qui les avait apportées de Rome. Elles contenaient seulement un ordre de rendre à Hugues le siége de Reims, et ne parurent point conformes aux canons. Les évêques, ayant pris le conseil des abbés et des personnes les plus capables qui étaient au concile, répondirent qu'ils avaient un autre ordre du Pape, apporté par Frédéric, archevêque de Mayence, et reçu par Robert de Trèves, en présence des rois et des évêques des Gaules et de Germanie, et qu'ils l'avaient déjà en partie exécuté. « Il n'est donc pas raisonnable, ajoutèrent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres surprises par l'adversaire d'Artaud, et il faut achever la procédure canonique que nous avons commencée. »

On fit lire le dix-neuvième canon du concile de Carthage touchant l'accusateur et l'accusé, et, en conséquence, on jugea qu'Artaud devait conserver la communion ecclésiastique et la possession du siége de

(1093) Flod., *Chron.*, ibid.

Reims; mais que Hugues, qui, étant appelé à deux conciles, avait refusé d'y comparaître, devait être privé de la communion et du gouvernement de l'église de Reims, jusqu'à ce qu'il vînt se justifier devant un concile général.

Les évêques firent écrire en leur présence le canon du concile de Carthage; ils y ajoutèrent leur décret et l'envoyèrent à Hugues. Celui-ci renvoya le lendemain ces pièces à Robert, en lui faisant seulement dire de bouche qu'il n'obéirait point à leur jugement. De son côté, Artaud envoya ses plaintes à Rome par les ambassadeurs du roi Othon, qui trouvèrent Agapet II assis sur la chaire de saint Pierre. Ce Pape envoya au roi Othon, pour légat, Marin, évêque de Polymarthe, afin d'assembler un concile général et de terminer le différend qui s'était élevé entre Hugues et Artaud. Ce concile eut lieu, en effet, à Ingelheim, dans l'église de Saint-Remy, le 7 juin 948, en présence des deux rois Othon et Louis, et l'archevêque Artaud y fut solennellement réintégré dans ses droits. *Voy.* l'article AGAPET ou AGAPIT II, Pape, n°s II à V.

La même année 948, e 6 septembre, Artaud assista au concile de Trèves, présidé par le légat Marin, et où fut excommunié Hugues, comte de Paris, jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence. Deux prétendus évêques, ordonnés par l'archevêque Hugues de Reims, y furent aussi privés de la communion. En 953, Artaud assembla un concile de cinq évêques à Saint-Thierry, dans la campagne de Reims. Il mourut le 30 septembre 961, et, à sa mort, Hugues voulut recommencer ses troubles, en prétendant qu'il devait remonter sur le siége d'où le concile d'Ingelheim l'avait justement exclu.

ARTAUD ou ARTAULD, évêque d'Elne en Roussillon, au XIe siècle. Ayant été élu en 1088, Artauld vint à Rome pour se faire sacrer par le Pape Urbain II, parce que son métropolitain, Dalmace, archevêque de Narbonne, refusait de le faire (1094). Il alléguait pour motif le serment qu'Artauld avait fait aux chanoines, après son élection, pour la conservation des biens de l'église d'Elne. Dalmace prétendait sans doute que ce serment était simoniaque. Mais Artauld soutenait qu'il ne l'était point, attendu qu'il n'en avait fait aucune convention avant que d'être élu. Il affirma ceci par serment devant le Pape. Alors Urbain II le sacra, et nous ne connaissons rien autre chose sur ce prélat. On peut seulement remarquer qu'il ne fut sacré qu'après s'être purgé du soupçon de simonie, tant l'Eglise avait horreur de cette faute et la poursuivait partout où elle apparaissait.

ARTAUD (JOSEPH-PIERRE), évêque de Cavaillon, naquit en 1706, à Bonieux, dans le comtat Venaissin, vint de bonne heure à Paris, et s'y distingua comme prédicateur. Il devint curé de Saint-Merry et, en 1756 évêque de Cavaillon. Il mourut le 5 septembre 1760. On a de lui quelques *Discours* et *Instructions pastorales*.

ARTÉMENSIS, greffier du tribunal du gouverneur Dulcétius, écrivit l'interrogatoire que ce gouverneur fit subir à Thessalonique, en 304 de Notre-Seigneur, aux saintes femmes Agape, Chionie, Irène, Cassia, Philippa, Eutychia, et au Chrétien Agathon, confesseur de la foi. *Voy.* ce dernier article.

ARTÉMIE, mère des deux martyrs Adolphe et Jean, qui souffrirent au commencement du règne d'Abdérame II (1095). Il est à présumer que cette sainte femme fut abbesse du monastère de Cutéclar, en Espagne, car nous voyons que Marie, vierge et martyre de Cordoue, en 851, avait été placée sous sa conduite dans ce monastère. *Voy.* l'article CORDOUE (MARTYRS DE) sous ABDÉRAME II, n° X.

ARTÉMION, chef des Juifs révoltés dans l'île de Chypre, au IIe siècle. *Voy.* l'article ANDRIAS.

ARTÉMIUS (Saint), martyr sous Julien, était duc d'Egypte, et fut accusé par les Alexandrins d'avoir brisé plusieurs idoles du temps de Constantin, et d'avoir prêté main-forte à George, évêque arien, pour dépouiller les temples de leurs ornements et de leurs richesses (1096). L'empereur Julien fit venir Artémius à Antioche pour le condamner; il ne se contenta pas de le priver de ses biens, il lui fit couper la tête; et l'Eglise l'honore parmi les martyrs, le 20 octobre.

ARTÉMIUS ou ARTÉNIUS, évêque d'Embrun au IVe siècle, succéda, selon l'opinion la plus commune, à saint Marcellius, en 374, ou un peu auparavant. Ce qu'il y a de certain, c'est que son nom se trouve parmi ceux des évêques qui souscrivirent au concile de Valence, tenu cette année. Il siégeait encore en 392, car nous voyons qu'il fit bâtir une église qu'il dédia à la très-sainte Vierge et qu'il enrichit des reliques des saints Nazaire et Celse, martyrisés à Embrun vers cette année 392.

ARTÉMIUS (*Artème*), évêque de Sens au VIe siècle, est honoré comme saint le 28 avril, souscrivit au premier concile de Mâcon, en 581, et au second, en 585. Il est aussi cité dans le soixante-treizième chapitre d'un concile de Meaux. Une *Chronique* manuscrite le rappelle encore en 609.

ARTÉMIUS, évêque de Tarragone au VIe siècle, présida, en qualité de métropolitain de la province, le concile de Saragosse, tenu le 1er novembre 592.

ARTÉMON (Saint), martyr vers le commencement du IIIe siècle, dont le corps fut retrouvé dans les catacombes de Rome, dans ces dernières années, et donné à l'église de Rhodez, en France. La translation solennelle des restes de ce saint martyr s'est faite, dans cette ville, au mois de mars 1839. A cette occasion, l'évêque de Rhodez publia une

(1094) Marca, *Hisp.*, p. 466.
(1095) Roi de Cordoue en 850.

(1096) Amm. XXI; Theod., lib. III, c. 18; Jul., ep. 10

fort belle instruction pastorale *sur le culte des reliques*, et de laquelle nous citerons le peu qui concerne saint Artémon :

I. « Dans sa sollicitude de toutes les églises, dit le prélat (1097), le Pape Grégoire XVI a daigné enrichir la nôtre d'un de ces trésors dont le prix est inestimable aux yeux d'une foi vive et d'une piété sincère. Un corps saint, le corps d'un martyr, muni des sceaux et des témoignages les plus authentiques, avec le vase où fut recueilli son sang généreux, et qui en garde encore la vénérable empreinte, un corps récemment tiré de ces catacombes où les premiers Chrétiens ensevelissaient, avec leurs mystères, les glorieuses dépouilles des confesseurs de Jésus-Christ, nous a été donné par le Père commun, sur notre humble demande, comme un nouveau protecteur de ce siége antique, un nouvel intercesseur auprès de la Majesté divine, un modèle de plus offert à notre pieuse émulation.

« Une circonstance d'autant plus digne d'être remarquée qu'elle se présente plus rarement dans ces concessions de la munificence pontificale, ajoute encore à la valeur d'un don déjà si précieux. Le plus grand nombre des corps saints déposés dans les anciens cimetières de Rome, foule obscure tout à la fois et immortelle, ne sont connus et nommés que dans le ciel ! Dans les grandes persécutions des premiers siècles, la multitude des victimes qui tombaient par hécatombes sous le fer des bourreaux, sous la dent des bêtes, dans les flots, dans les flammes, ne laissait pas le temps à ceux de leurs frères, chargés de leur rendre les devoirs suprêmes, de transmettre à la mémoire des hommes le nom de tant de héros morts en combattant pour la foi. Il fallait se hâter de confier à la terre ces précieux restes, pour les dérober aux profanations des impies. Aussi la plupart des martyrs retrouvés dans ces vénérables ossuaires reçoivent, en revoyant la lumière, un nom qui rappelle leurs combats et leur triomphe, mais qu'en effet ils n'ont point porté. *Voy.* les articles CATACOMBES, SAINTS INCONNUS.

« Il n'en est pas ainsi de la relique insigne que nous devons à la pieuse sollicitude du chef de l'Eglise. En adressant nos prières au glorieux *Artémon*, nous aurons la consolation de l'invoquer sous le nom même qu'il a illustré par sa généreuse confession. Nous en avons pour garant les caractères gravés sur le marbre qui scellait son tombeau, où apparaît encore la forme d'une ancre surmontée de la croix, symbole de cette foi ferme et de cette inébranlable espérance, qui soutient l'âme fidèle dans les tempêtes de la vie et la sauve du naufrage de la mort. Du reste, le temps, qui a respecté cette inscription n'a laissé arriver jusqu'à nous, touchant le saint martyr, aucune de ces circonstances que nous aurions tant aimé à connaître. Tout ce qu'il nous est permis de conjecturer, d'après des indices assez probables, c'est que la Grèce (1098) lui donna le jour et qu'il dut fleurir vers le commencement du III[e] siècle de notre ère (1099). Les traces de feu que présentent quelques-uns de ses ossements semblent nous indiquer qu'un bûcher fut le char de triomphe d'où son âme bienheureuse, affranchie de ses liens, prit son vol vers le ciel ; et quant à son illustration personnelle, le soin qu'ont eu ses contemporains de transmettre son nom à la postérité, nous autorise à croire qu'il occupa un rang distingué dans la milice de Jésus-Christ. »

II. Quoi qu'il en soit des conjectures plus ou moins vraisemblables que l'on peut former sur la vie et la mort de saint Artémon, l'évêque de Rhodez voulut célébrer avec pompe et solennité la translation des restes du martyr. Il commença d'abord, ainsi que nous l'avons dit, par publier une instruction *sur le culte des reliques ;* instruction solide, où nos frères séparés peuvent apprécier la valeur de ces accusations de nouveauté, de vaine et superstitieuse observance, portées par les prétendus réformateurs contre un culte que la raison avoue, que la religion inspire, que l'autorité consacre, que la tradition confirme, et qui n'est pas moins conforme aux principes de la foi qu'au véritable esprit de la piété chrétienne. Après avoir démontré ces points divers, le prélat invite les fidèles à célébrer avec joie la translation des reliques du saint. Nous citerons encore quelques-unes des paroles du pieux évêque, qui montreront quelle solennité il a voulu donner à cette fête.

« Nous venons, dit le prélat (1100) de vous présenter, sur le culte des saintes reliques, les considérations qui nous ont paru les plus propres à édifier votre piété, à encourager votre confiance, à prémunir votre foi contre les attaques de l'erreur, à vous inspirer enfin une noble et sainte assurance dans la profession de cette même foi en renvoyant à l'impie les traits qu'il osait diriger contre elles. Instruits de la nature de ce culte qui est esprit et vie, de sa sainteté et de la salutaire influence qu'il peut exercer sur nos mœurs, de son antiquité qui remonte par une chaîne de traditions non interrompue, jusqu'au berceau de l'Eglise, des fruits de grâces et de bénédictions que vous pouvez vous promettre, vous n'en mettrez que plus de zèle et d'empressement à visiter, à honorer ces précieuses dépouilles et spécialement le corps du bienheureux *Artémon*, qui va pour la première fois être exposé à la vénération publique....

« Nous convoquons pour la solennité de la translation du saint corps tout le clergé et tout le peuple fidèle de notre diocèse.

(1097) Pierre Giraud, qui fut depuis archevêque et cardinal de Cambrai. *Voy.* ses *Œuvres*, publiées à Lille, 4 vol. in-8°, 1850, tom. II, pag. 113-116.

(1098) Le nom de saint Artémon est écrit en caractères grecs sur la pierre tumulaire qui a été envoyée avec le saint corps.

(1099) *Voy.* pour l'époque du martyre de saint Artémon notre article EXUPÈRE (Saint).

(1100) *Voy.* ses *Œuvres*, ubi supra, tom. II, p. 145 et suiv.

Nous y convions les campagnes et les villes, les pères et les enfants, les maîtres et les serviteurs, les instituteurs de la jeunesse et leurs élèves, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les malades, les infirmes et les affligés : et si cet appel est entendu, si votre pieux concours répond à notre attente, si surtout une religion sincère plus qu'une vaine curiosité vous attire.... ah! le bras du Seigneur n'est pas raccourci! qui sait s'il ne se laissera pas toucher par la sainte conjuration de nos prières et de nos larmes, s'il ne signalera pas la gloire du bienheureux martyr par quelque grâce extraordinaire ?...

« Et non-seulement nous vous appelons tous; nous voulons encore que vos petits-enfants et vos arrière-neveux participent aux bénédictions de ce grand jour. Nous lisons au livre des *Juges* (1101) qu'une femme juive ayant péri victime d'un attentat énorme, son époux, ne respirant que la vengeance, divisa le corps de cette infortunée en douze parts qu'il distribua entre les douze tribus d'Israël pour leur demander justice de cet horrible outrage. Ce qui fut fait alors pour le châtiment du crime, nous le ferons pour l'encouragement de la vertu. Un de nos frères est tombé sous les coups des ennemis de notre foi. Son corps est dans nos mains; nous en distribuerons des parcelles à toutes vos églises, non comme un signal de vengeance, mais comme un gage de salut; non pour provoquer vos ressentiments à de sanglantes représailles, mais pour vous rendre participants des fruits de sa bienheureuse mort, pour vous inspirer une généreuse émulation de ses vertus, la patience dans les afflictions, l'oubli des injures, le pardon des ennemis, le mépris d'un monde qui passe, l'aspiration aux biens de l'éternité, seuls sacrifices dignes d'apaiser la voix de son sang qui nous crie : Paix, grâce, amour, miséricorde !... »

L'appel du pieux pontife a été entendu. Le clergé et les fidèles se sont empressés d'assister à la translation des précieuses reliques; la cérémonie a été des plus solennelles, des plus consolantes pour la foi, et s'est accomplie, comme nous l'avons marqué, au mois de mars 1839. Maintenant saint Artémon est honoré d'une manière spéciale dans le diocèse de Rodez.

**ARTÉMON**, hérésiarque du III° siècle, qui enseignait à peu près la même doctrine que Théodote. — *Voy.* cet article. — Il voulait que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'eût reçu sa divinité qu'à sa naissance, et qu'il ne pût être appelé *Dieu* qu'en *sens impropre*. C'est surtout à Rome qu'il eut quelques partisans. Cet Artémon est quelquefois appelé *Artémas* dans l'Histoire ecclésiastique.

**ARTÉMUS.** *Voy.* ARTÉMON, hérésiarque du III° siècle.

**ARTICLES D'EMS.** *Voy.* l'article EMS (ARTICLES D').

**ARTICLES ORGANIQUES.** *Voy.* ORGANIQUES (HISTOIRE DES ARTICLES).

**ARTUS-DÉSIRÉ**, prêtre dont la vie avait d'abord été fort licencieuse, et qui, lors des troubles du calvinisme, fit une requête adressée à Philippe II d'Espagne, au nom du clergé, pendant la tenue du colloque de Poissy, dans le but d'implorer la protection de l'Espagne contre le changement de religion dont la France était menacée. On l'arrêta près d'Orléans et on le condamna à faire amende honorable devant la reine et le parlement; on lacéra sa requête et on l'enferma dans un couvent de Chartreux pour y finir ses jours (an 1561). Mais il parvint, depuis, à s'évader (1102).

**ARYSDAGHÈS**, évêque d'Arménie, naquit vers l'an 279 à Césarée en Cappadoce, mort en 339 (1103). Il était fils cadet de saint Grégoire l'Illuminateur, premier patriarche d'Arménie. Après avoir fini ses études à Césarée, il vint à Vasarsabade en Arménie, et fut sacré, par son père, évêque de la grande Arménie en 318. En 325 il assista, comme évêque de Diospont, au concile œcuménique de Nicée, et vers l'an 332, il succéda à son père dans la dignité de patriarche d'Arménie. Arysdaghès fit plusieurs établissements religieux, en rassemblant un grand nombre d'ermites pour vivre dans les lieux retirés. Il bâtit une église à Khosan, dans la province de Sophène, et un beau monastère près du bourg de Timolvan qui lui appartenait. Il surmonta tous les obstacles qui s'opposaient d'abord à la propagation du christianisme. Un des ennemis de saint Arysdaghès, nommé Archélaüs, gouverneur de Sophène, le surprit un jour hans un voyage; le patriarche chercha à se sauver par la vitesse de son cheval, mais il fut pris et martyrisé sur la route.

**ASCAGNE**, évêque de Tarragone, au V° siècle. *Voy.* l'article HILAIRE (saint), Pape.

**ASCARIC**, archevêque de Brague en 790, tomba dans les erreurs de Félix d'Urgel et d'Elisand de Tolède. Nous voyons que ce prélat siégeait encore en 797.

**ASCELIN**, Frère Prêcheur, chef des missionnaires qui furent envoyés en 1247 chez les Tartares par le Pape Innocent IV. Les compagnons d'Ascelin furent Simon de Saint Quentin, Alexandre et Albert, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, auxquels se joignirent en route Guichard de Crémone et André de Longjumeau. Le 24 mai, Ascelin et les autres missionnaires arrivèrent en présence de l'armée des Tartares en Perse, commandée par Baïothnoy. L'un de ces missionnaires, Simon de Saint-Quentin, a écrit la *Relation* de cette mission. C'est là que nous apprenons les tentatives d'Ascelin dans cette circonstance.

I. Quand Baïothnoy, représentant du sultan Mélik-Saleh, eut appris l'arrivée des missionnaires, il leur envoya quelques-uns de ses grands officiers, avec son égip ou

(1101) *Judic.* XIX.
(1102) De Thou, *Hist.* liv. 28, p. 49.

(1103) *Acta SS.*, Septembris tom. VIII, p. 295.

principal conseiller, et des interprètes. Ils leur demandèrent de quelle part ils venaient. Ascelin répondit : « Je suis envoyé du Pape, qui, chez les Chrétiens, est estimé le plus grand de tous les hommes en dignité, et révéré comme leur père et leur seigneur. »

Les Tartares furent d'abord indignés de ces paroles : « Comment osez-vous avancer, dirent-ils, que le Pape, votre maître, est le plus grand de tous les hommes? Ne sait-il pas que le Khan est le fils de Dieu, et que Baïothnoy et Batho sont des princes soumis à lui? — Le Pape, répondit Ascelin, ne sait qui est le Khan, ni qui sont Baïothnoy et Batho ; il n'a jamais entendu leurs noms; s'il les avait sus, il n'aurait pas manqué de les mettre dans les lettres dont il nous a chargés. Il a seulement appris qu'une certaine nation barbare, nommée les Tartares, est sortie de l'Orient, a conquis plusieurs pays et passé une infinité d'hommes au fil de l'épée. Etant donc touché de compassion, par le conseil de ses frères les cardinaux, il nous a envoyés à la première armée de Tartares que nous rencontrerions, pour en exhorter le chef et tous ceux qui lui obéissent à cesser cette destruction, principalement des Chrétiens, et se repentir des crimes qu'ils ont commis. C'est pourquoi nous prions votre maître de recevoir les lettres du Pape et d'y faire réponse. »

Les Tartares s'en allèrent et revinrent quelque temps après revêtus d'autres habits ; ils demandèrent aux missionnaires s'ils apportaient des présents. Ascelin répondit : « Le Pape n'a pas la coutume d'envoyer des présents, principalement à des inconnus et des infidèles. Au contraire, les Chrétiens, ses enfants, lui en envoient, et souvent les infidèles mêmes.» Après cela, les Tartares demandèrent avec empressement si les Francs passeraient encore en Syrie; ils disaient avoir appris, par leurs marchands, que plusieurs devaient y venir bientôt, et peut-être songeaient-ils à leur tendre des piéges en feignant de vouloir embrasser la foi, afin de les détourner de leurs terres et de se les rendre amis, au moins pour un temps. Car, au rapport des Géorgiens et des Arméniens, les Tartares craignaient les Francs par-dessus toutes les autres nations du monde.

II. Enfin les officiers tartares dirent aux missionnaires : « Si vous voulez voir notre maître et lui présenter les lettres du vôtre, il faut que vous l'adoriez par trois génuflexions, comme le fils de Dieu régnant sur la terre: car tel est l'ordre du khan, que Baïothnoy soit honoré comme lui-même. » Quelques-uns des missionnaires craignaient que cette adoration ne fût une idolâtrie; mais frère Guichard de Crémone, qui savait les coutumes des Tartares, leur répondit : « Ne craignez rien, on ne vous demande cette sorte de révérence que pour marquer que le Pape et toute l'Eglise seront soumis aux ordres du khan, et tous les ambassadeurs font cette cérémonie.» Les missionnaires délibérèrent là-dessus; ils résolurent unanimement de mourir plutôt que de faire ces génuflexions, tant pour conserver l'honneur de l'Eglise que pour ne pas scandaliser les Géorgiens, les Arméniens et les Grecs, même les Persans, les Turcs, et toutes les nations orientales. D'ailleurs ils ne voulaient pas donner occasion aux ennemis de l'Eglise de se réjouir, et aux Chrétiens captifs des Tartares de désespérer de leur délivrance.

Ascelin déclara cette résolution à tous les assistants, et ajouta : « Pour vous montrer que nous ne parlons pas ainsi par orgueil ou par une dureté inflexible, nous sommes prêts à rendre à votre maître tout le respect que peuvent rendre avec bienséance des prêtres de Dieu et des religieux nonces du Pape. Nous lui rendrons le même respect qu'à nos supérieurs, à nos rois et à nos princes. Que si Baïothnoy voulait se faire Chrétien, suivant le souhait du Pape et le nôtre, non-seulement nous fléchirions le genou devant lui et devant vous tous, mais nous vous baiserions la plante des pieds. » A cette proposition les Tartares entrèrent en fureur et dirent aux missionnaires : « Vous nous exhortez à nous faire Chrétiens et à devenir des chiens comme vous? Votre Pape n'est-il pas un chien, et tous vous autres des chiens ? » Ascelin ne put répondre que par une simple négative, tant étaient grands leurs clameurs et leurs emportements.

III. Les réponses des Frères étant rapportées à Baïothnoy, il les condamna à mort; mais quelques-uns de son conseil étaient d'avis de n'en tuer que deux, et de renvoyer les deux autres au Pape. D'autres disaient : « Il faut en écorcher un, emplir sa peau de paille et la renvoyer à son maître par ses compagnons. » On proposait encore d'autres manières de s'en défaire. Enfin une des six femmes de Baïothnoy lui dit : « Si vous faites mourir ces envoyés, vous vous attirerez la haine de tout le monde, vous perdrez les présents que l'on vous envoie de toutes parts, et on fera mourir sans miséricorde vos envoyés. » Baïothnoy se rendit à la raison ; les Tartares revinrent vers les missionnaires et leur demandèrent comment les Chrétiens adoraient Dieu.

Ascelin leur dit qu'ils l'adoraient de plusieurs manières: les uns prosternés, les autres à genoux, d'autres autrement. « Plusieurs étrangers, ajouta-t-il, adorent votre maître comme il lui plaît, épouvantés par sa tyrannie; mais le Pape et les Chrétiens ne le craignent point et ne reconnaissent point les ordres du khan, dont ils ne sont point sujets. » Les Tartares dirent : « Mais vous adorez du bois et des pierres, c'est-à-dire les croix qui y sont gravées. » Ascelin répondit : « Les Chrétiens n'adorent ni le bois ni la pierre, mais la figure de la croix, à cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui y a été attaché pour notre salut. »

Ensuite Baïothnoy leur fit dire d'aller trouver le khan, pour voir eux-mêmes la grandeur de sa puissance et lui rendre les lettres du Pape. Mais Ascelin, instruit des artifices du Tartare, répondit : « Mon maître ne m'a

pas envoyé au khan, qu'il ne connaît point, mais à la première armée des Tartares que je rencontrerais. Je n'irai donc point au khan, et si votre maître ne veut pas recevoir les lettres du Pape, je retournerai vers lui, et lui rendrai compte de tout ce qui s'est passé. » Les Tartares ajoutèrent : « De quel front osez-vous avancer que le Pape est le plus grand de tous les hommes ? Qui a jamais ouï dire que votre Pape ait conquis autant et d'aussi grands royaumes que le khan en a conquis par la concession de Dieu, dont il est le fils ? Le khan est donc plus grand que votre Pape et que tous les hommes. »

A cela, le missionnaire répondit : « Nous disons que le Pape est le plus grand de tous les hommes en dignité, que le Seigneur a donné à saint Pierre et à ses successeurs la puissance universelle sur toute l'Eglise. » Puis il s'efforça de satisfaire plus amplement à la question des Tartares, par plusieurs exemples et plusieurs raisons qu'ils ne comprirent point, parce qu'ils ne pouvaient avoir l'intelligence de ces questions, étant trop enfoncés dans la matière. « Mais il ne paraît pas, remarque ici Fleury (1104), qu'Ascelin leur ait dit ce qui était le plus propre à les apaiser, que la puissance du Pape est toute spirituelle, et ne regarde point les choses temporelles. »

IV. On traduisit ensuite les lettres du Pape Innocent IV en persan, et de persan en tartare, afin que Baïothnoy pût les entendre ; et les Frères demandèrent sa réponse : mais ils furent plus de deux mois à l'attendre, étant traités avec le dernier mépris. On les laissait à la porte de sa tente depuis le matin jusqu'à midi, ou plus tard, exposés à l'ardeur du soleil pendant le mois de juin et de juillet, et souvent on ne daignait pas même leur parler. Enfin ils obtinrent leur congé le jour de saint Jacques, 25 juillet, et Baïothnoy dépêcha avec eux ses envoyés, chargés de sa lettre pour le Pape, et de celle du khan à lui adressée ; lettre qu'ils nommaient *la lettre de Dieu.*

La missive de Baïothnoy portait : « Voici la parole de Baïothnoy, envoyé par l'autorité divine du khan. Sache, Pape, que tes nonces sont venus et ont apporté tes lettres ; ils ont dit de grandes paroles ; nous ne savons si c'est par ton ordre ou d'eux-mêmes. Tu disais dans tes lettres : « Vous tuez et faites « périr bien des hommes. » L'ordre que nous avons reçu de Dieu et de celui qui commande à toute la face de la terre est tel : quiconque obéira au commandement, qu'il demeure dans son pays et dans ses biens, et livre ses forces au maître du monde. Ceux qui n'obéiront pas, qu'ils soient détruits. Si vous voulez demeurer dans votre pays et dans vos biens, il faut que toi, Pape, viennes à nous en personne, et au maître de toute la terre ; et avant que tu viennes, il faut que tu envoies des nonces pour nous faire savoir si tu viendras ou non, et si tu veux traiter avec nous, ou être notre ennemi. Envoie-nous une prompte réponse à ces ordres, que nous t'envoyons par les mains d'Aybey et de Sargis (1105). »

Cette lettre du khan n'était, comme on le voit, qu'une commission à Baïothnoy au nom de Djenguyz-Khan, pour faire connaître sa puissance par toute la terre. Ces singulières et puériles idées de domination universelle sont encore aujourd'hui la base du droit public des Chinois, qui, ne reconnaissant d'autre souverain dans l'univers que le *Fils du ciel* ou l'empereur, qualifient de révolte toute tentative d'indépendance, et de brigands tous les peuples qui osent faire la guerre à l'empire. Et, sans aller si loin, le czar de Russie n'a-t-il pas, lui aussi, des prétentions à la domination universelle ?

Ce fut donc là tout le résultat des travaux et des périls auxquels s'exposèrent ces zélés missionnaires en 1247. Fleury dit que le voyage d'Ascelin fut de trois ans et sept mois. Mais d'autres semblent mettre son retour en 1248. Il est vrai que le premier historien peut compter à partir du départ, jusqu'au temps où Ascelin fut tout à fait de retour auprès du Pape ; tandis que les autres veulent peut-être seulement parler de l'époque où il se mit en route pour revenir : ce qui est assez probable. Dans tous les cas, Matthieu Paris nous apprend (1106) que, dans l'été de 1248, deux envoyés des Tartares vinrent trouver le Pape Innocent IV, de la part de leur prince. Il est probable que ces envoyés sont ceux que Baïothnoy avait choisis pour porter la réponse du khan aux lettres du Pape. Innocent IV les reçut avec les marques de la plus haute distinction ; il leur donna des robes d'écarlate ornées de fourrures précieuses, et souvent il s'entretenait avec eux par interprètes, mais le sujet de leurs fréquentes entrevues est demeuré ignoré. Nous verrons les relations des Tartares avec l'Occident et avec le Pape devenir plus amicales. *Voy.* l'article TARTARES.

**ASCELIN**, moine de l'abbaye du Bec en Normandie (1107), vivait au XIe siècle, eut en 1050 une conférence, à Brione (petite ville voisine de cette abbaye), avec Bérenger sur la doctrine de ce dernier touchant l'Eucharistie, et soutint contre lui la présence réelle du corps de Notre-Seigneur dans le très-saint sacrement de l'autel.

Bérenger avait compté sur l'éloquence d'un clerc qui l'accompagnait ; mais Ascelin et Guillaume, depuis abbé de Corneilles, confondirent le disciple comme le maître ;

(1104) *Hist. ecclés.*, liv. LXXXII, n° 61. M. l'abbé Rohrbacher, qui reproduit textuellement ici Fleury (tom. XVIII, pages 225-228), supprime cette remarque.

(1105) Vinc. Bellov., l. XXXII, c. 41-52.

(1106) *Voy.* son *Histor. maj.*, etc. in-fol., 1571, Londres.

(1107) Quelques auteurs, entre autres Moréri (*Dict. hist.*, art. *Ascelin*), Ellies Dupin (*Biblioth. des aut. ecclés.*, XIe *siècle*, page 26), croient qu'Ascelin était moine d'Ouche, c'est-à-dire de Saint-Evroul. Mais les auteurs de l'*Hist. de l'Egl. Gall.* (t. IX, p. 319 de l'édition in-12, 1826) disent avec raison que celui dont nous parlons dans cet article est différent d'un Ascelin d'Ouche dont Orderic Vital fait l'éloge.

ils disputèrent avec beaucoup d'érudition et firent triompher la vérité. Bérenger fut contraint de condamner, du moins de bouche, Jean Scot et ses erreurs.

Le roi Henri de France, informé de ce qui s'était passé à Brione, indiqua, de l'avis des évêques, un concile à Paris pour le 16 octobre de la même année 1050, avec ordre au novateur de s'y trouver. Le dessein de celui-ci, en y allant, était de passer par l'abbaye du Bec. Il en donna avis au moine Ascelin par une lettre où il lui dit : Qu'il n'avait résolu de traiter de l'Eucharistie avec personne, jusqu'à ce qu'il eût répondu aux évêques qu'il allait trouver, c'est-à-dire ceux qui devaient s'assembler au concile de Paris, et c'était la raison pour laquelle il ne s'était presque point expliqué sur cette matière dans la conférence de Brione, ni même sur la proposition que Guillaume avait avancée, savoir : *Que toute personne doit s'approcher, à Pâques, de la table sainte.* Il ajoute que Guillaume l'accusait faussement de n'avoir osé nier, dans cette conférence, que Jean Scot fût hérétique ; que c'était démentir toutes les raisons de la nature, de la doctrine de l'Evangile et de l'Apôtre, de croire ce que Pascase s'imaginait seul, que, dans le sacrement du corps du Seigneur, la substance du pain se retire absolument. Il convient avoir dit que les paroles mêmes de la consécration prouvaient que la matière du pain ne se retire pas du sacrement, et il soutient que cette proposition est si claire qu'un jeune écolier peut la prouver. A l'égard de Scot, il proteste qu'il ne l'a jamais condamné, et prie Ascelin de ne pas se rendre faux témoin sur ce sujet.

Ascelin ne laissa pas cette lettre sans réponse. Dans la réfutation qu'il en publia, il fit sentir la mauvaise foi de Bérenger. C'est le caractère dominant de tous les sectaires (1108). Voici, en substance, ce que le pieux moine répondit à son contradicteur :

« J'ai reçu votre lettre avec joie, espérant bientôt votre correction ; mais, l'ayant lue, ma joie s'est tournée en tristesse. O Dieu ! où est cette vivacité, cette sublimité, ce bon sens dont vous étiez si bien pourvu ? puisque vous avez oublié, si vous ne feignez pas, ce qui s'est passé dans notre conférence. Je veux dire cette proposition de Guillaume : *Que tout homme doit, à Pâques, s'approcher de la table du Seigneur*. Car nous sommes témoins qu'il a dit seulement : Qu'on devait s'en approcher, à moins que l'on n'eût commis quelque crime qui obligeât à s'en éloigner ; ce qui ne devait se faire que par l'ordre du confesseur, autrement c'est rendre inutiles les clefs de l'Eglise. Quant à moi, j'ai soutenu que, moyennant la grâce de Dieu, je croirai toute ma vie, comme certain et indubitable, savoir : que le pain et le vin sur l'autel, par la vertu du Saint-Esprit et le ministère du prêtre, deviennent le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Et je ne juge point inconsidérément de Jean Scot, puisque je vois qu'il ne tend qu'à me persuader que ce que l'on consacre sur l'autel n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de Notre-Seigneur. Vous dites que vous n'aviez pas lu son livre jusqu'à la fin, en quoi je ne puis assez admirer qu'un homme aussi sensé que vous loue ce qu'il ne connaît pas. Au reste, je crois, avec Pascase et les autres catholiques, que les fidèles reçoivent à l'autel le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, et je ne combats point, en cela, les raisons de la nature ; car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui est toute-puissante.

Ensuite Ascelin soutient à Bérenger qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot sur un mauvais sens qu'il donnait à une oraison de saint Grégoire. Il lui reproche d'être d'un autre sentiment que l'Eglise universelle, et soutient que le chantre Arnoulfe a eu raison de dire : Laissez-nous croire comme nous avons été instruits. Il voulait, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit et battu que nous ont montré nos maîtres si saints, si sages et si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avait été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plénier, et à revenir à la tradition catholique.

Telle est l'analyse de la lettre de Bérenger au moine Ascelin, et de celle de celui-ci à Bérenger. Dom Luc d'Achéry nous les a conservées dans ses *Notes sur la vie de Lanfranc*. Nous n'avons pas d'autre renseignement sur Ascelin. Aucun des auteurs que nous avons sous les yeux ne nous donne l'époque de sa mort.

ASCÈTE, nom dérivé du grec qui signifie proprement celui ou celle qui s'exerce, a été appliqué en particulier, et dès les premiers temps de l'Eglise, à ceux qui s'occupent aux exercices de la vertu dans une vie retirée et surtout aux exercices de l'oraison et de la mortification. Dans la suite on a donné ce nom en général aux moines, principalement à ceux qui vivaient dans la solitude. On l'a dit aussi des religieuses.

Origène et Eusèbe de Césarée, en nous marquant les différents états des Chrétiens, nous désignent clairement les *Ascètes*. Le premier (1109) montre que, parmi les fidèles, il y en avait qui étaient attachés uniquement au service de Dieu, dégagés des affaires temporelles et combattant pour les faibles par les prières, les jeûnes, la justice, la piété, la douceur, la chasteté et toutes les vertus, en sorte que les faibles mêmes profitaient de leurs travaux. « C'étaient, dit Fleury (1110), les ascètes, dont peu de temps après vinrent les moines. » Eusèbe, dans sa *Démonstration évangélique* (1111), distingue deux sortes de Chrétiens : les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfants, à la possession des biens temporels, à la compagnie des hommes, pour se consacrer entiè-

(1108) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XX, page 321.
(1109) Dans ses *Commentaires*, etc.
(1110) *Hist. ecclés.*, liv. VI, n° 20.
(1111) Lib. I, n° 8.

rement à Dieu et lui offrir continuellement pour tous les autres les sacrifices de leurs prières et de toutes sortes de vertus; les autres qui demeurent dans la vie commune, dans le mariage, le soin des enfants et d'une famille, portant les armes, labourant, trafiquant, faisant toutes les fonctions de la vie civile, mais sans négliger la piété; ayant des temps réglés pour s'y exercer et pour s'en instruire. On voit ici manifestement la vie ascétique et monastique, usitée dès lors et préférée à la vie ordinaire.

ASCÉTIQUE (Vie), c'est-à-dire la pratique et l'usage de l'oraison et de la mortification, ou la vie passée dans ces pieux exercices. Ce mot, qui est un terme de spiritualité et de théologie mystique, vient du grec ἀσκεῖν, *se exercere*, d'où vient ἀσκήσις, parce que l'âme *s'exerce* et s'occupe dans la méditation des grandeurs et des miséricordes de Dieu. *Voy.* l'art. Ascète.

I. Ce mot a servi de titre à plusieurs livres d'exercices spirituels et de méditations pour la vie religieuse. Saint Basile le Grand, archevêque de Césarée, en Cappadoce, avait dans sa retraite un grand nombre de disciples qu'il élevait pour Dieu et qu'il faisait vivre dans une parfaite union. Il leur écrivit, en divers temps, plusieurs préceptes de piété, que la plupart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur règle, et que l'on nomme en général les *Ascétiques* de saint Basile. Nous pensons que c'est ici le lieu de parler de ces traités.

Le premier est un Recueil de passages de l'Écriture, sous le nom de Morales, dont voici l'occasion : Dans les voyages qu'il fit en Egypte et en Orient, il vit la division des Eglises, la persécution des plus saints évêques, et les désordres que produisaient partout les violences des ariens (1112). Il en fut sensiblement touché, et, cherchant la cause d'un si grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'Ecriture : *En ce temps-là il n'y avait point de roi en Israël, et chacun faisait ce qu'il lui plaisait* (1113). C'est ainsi, dit-il, que nous vivons : il semble que Dieu ne soit plus notre roi; nous méprisons sa sainte loi pour nous faire chacun nos maximes particulières, nous suivons des traditions humaines et de mauvaises coutumes, nous ne considérons pas ce que dit Jésus-Christ (1114) : *Qu'il est descendu du ciel, non pour faire sa volonté, mais celle du Père qui l'a envoyé, et qu'il ne fait rien de lui-même; que le Saint-Esprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu* (1115).

Saint Basile montre ensuite, par les exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec quelle sévérité Dieu punit les moindres désobéissances. Par ces considérations, il crut devoir faire un Recueil de ce qui est plus expressément marqué dans les saintes Écritures, comme agréable ou désagréable à Dieu, pour servir aux personnes pieuses à s'éloigner de leur volonté propre, de la coutume et des traditions humaines, et s'attacher uniquement à l'Evangile. Ce recueil est composé de quatre-vingts articles tirés du Nouveau Testament, et ne contient que les paroles de l'Écriture.

II. Les autres traités *ascétiques* sont des règles de deux sortes : les grandes dont chacune est plus étendue, mais qui sont moins en nombre, car il n'y en a que cinquante-cinq; les petites dont il y a jusqu'à trois cent treize articles, mais plus courts. Les unes et les autres sont par manières de questions du disciple, et de réponses du maître. Les grandes règles contiennent les principes de la vie spirituelle expliqués à fond, et toujours par l'autorité de l'Ecriture; les petites entrent plus dans le détail : mais ni les unes ni les autres ne contiennent guère de préceptes qui ne soient à l'usage de tous les Chrétiens; il y en a peu qui ne conviennent qu'à des solitaires.

Il en est qui ont voulu attribuer ces *Ascétiques* à Eustathe de Sébaste, qu'ils croyaient fondateur de la vie monastique dans l'Arménie, la Paphlagonie et le Pont (1116). Mais il est constant qu'ils sont de saint Basile; l'autorité de Rufin (1117), qui vivait dans le même temps, et qui les traduisit en latin, en fait foi. Tous les critiques s'appuient sur ce témoignage, et n'hésitent pas à laisser ces ouvrages à l'archevêque de Césarée. *Voy.* l'article Basile (Saint).

On a aussi appelé *Canons pénitentiaux* les *Règles* de ce grand saint, et c'est avec raison; car il y donne d'excellentes maximes également utiles aux directeurs des âmes et aux personnes qui les consultent. On leur a reproché quelque excès de sévérité. Mais les historiens de saint Basile (1118) ont répondu à cette accusation de la manière la plus satisfaisante.

III. Ce qui recommande encore les traités dont nous parlons, ce sont les témoignages qu'ils offrent à la tradition. En voici un exemple. Saint Basile pose la question suivante : « S'il faut manifester les mauvaises actions à tout le monde, et malgré la honte, ou seulement à quelques-uns, et quels sont ceux-ci? » Il répond : « que l'on doit garder, pour la confession des péchés, la même mesure que l'on fait pour les maladies du corps. Ainsi, ajoute-t-il, comme nous ne découvrons pas les maladies de notre corps à tout le monde, ni aux premiers venus, mais uniquement à ceux qui savent les guérir, de même la confession des péchés ne doit se faire qu'à ceux qui peuvent les guérir (1119). »

Un passage aussi formel ne laisse pas l'ombre d'équivoque sur la différence entre la confession publique et la confession auriculaire ou privée, et montre que les livres *moraux* de saint Basile ne sauraient être

(1112) S. Basil., *De Judic. Dei.*
(1113) *Judic.* xvii, 21.
(1114) *Joan.* vi, 38.
(1115) *Joan.* xvi, 13.
(1116) Sozom., liv. ii, c. 11; S. Hieron..
(1117) Ruf., *Hist ecclés.*, lib. ii, cap. 9.
(1118) *Voy.* Hermant, Tillemont, D. Ceillier, etc.
(1119) Cité par l'abbé de Trévern, *Discuss. amic.*, t. II, page 160.

trop médités par quiconque veut connaître à fond l'esprit et les monuments de notre ancienne discipline (1120).

IV. Outre ces traités de saint Basile, il y en a beaucoup, parmi les écrits des saints Pères, qui sont aussi des livres purement *ascétiques*. Nous citerons encore, entre autres exemples, saint Ephrem qui nous a laissé un *Discours ascétique à l'imitation des Proverbes de Salomon*, ce qui est assez dire que c'est ici un recueil de maximes morales et de préceptes pour la vie religieuse, liés entre eux et formant un discours suivi. Le même saint nous a encore donné un *Discours ascétique sur ces paroles : Veillez sur vous même*.

Rien n'est plus solide, plus concis et en même temps plus onctueux que ce *Discours*. Saint Ephrem, dans une suite de douze chapitres, apprend à *tous ceux qui aspirent à une vie parfaite* (1121); qu'ils doivent d'abord pratiquer le renoncement parfait à soi-même, fuir les délices du monde et recevoir avec joie les bons avis. Il leur donne ensuite des conseils particuliers sur les tribulations, pour éviter les scandales et fuir la compagnie des méchants, éviter la tiédeur et prendre garde aux mauvais exemples; il leur trace des règles sûres pour les guider dans leurs rapports avec le prochain, et il propose à ses religieux l'exemple de saint Antoine.

C'est là comme le centre et le point culminant de ce *Discours*. « Veillons sur nous-mêmes, dit saint Ephrem, parce que nous avons à redouter des ennemis acharnés à notre perte. Par cette vigilance sur eux-mêmes, les saints dont nous honorons la mémoire ont atteint le double but, et de plaire à Dieu, et d'édifier les hommes. Tel était le grand saint Antoine, selon que le rapporte dans sa Vie le saint archevêque Athanase : il jeûnait toujours, portait continuellement le cilice; jamais on ne le vit, ni se laver le corps, ni même se baigner les pieds, sans que la nécessité l'y forçât ; et quoiqu'il éprouvât tout le délabrement de la vieillesse, on ne le vit jamais se permettre ni des mets plus délicats, ni des vêtements moins austères.

« Pour nous, le soin que nous prenons de traiter délicatement notre corps, d'imaginer chaque jour pour lui quelque nouvelle douceur, nous jette dans mille distractions; alors nous ne considérons plus l'acharnement avec lequel nos ennemis nous poursuivent, ni la haine qui les anime. Si vous avez contracté avec quelqu'un d'entre vos frères une amitié que votre conscience réprouve, parce qu'elle porte du dommage à votre âme, séparez-vous promptement de lui ; rompez ces liens perfides que vous avez contractés. Aimons le silence et le repos, pour nous délivrer par là des tentations. Quand vous vous serez recueilli pour vaquer à la prière, ne vous livrez plus à aucune distraction, de peur que vous ne passiez pour mépriser un si pieux exercice: veillez sur vous, et ne dites point au fond de votre cœur : Heureux les riches du siècle ! Puisse le Seigneur nous donner la charité et l'union selon sa volonté ; et qu'à lui soient à jamais gloire et honneur dans tous les siècles des siècles (1122). »

Voilà, en peu de mots, quelles sont les règles fondamentales de la vie ascétique; mais il y a beaucoup d'autres auteurs qui les ont proposées et développées dans des ouvrages spéciaux. Depuis l'*Imitation de Jésus-Christ* jusqu'à l'*Introduction à la vie dévote*, par le doux et immortel évêque de Genève, quelle suite de traités ascétiques! L'un des traits distinctifs du moyen âge se trouve surtout dans la multiplicité des ouvrages de ce genre. Dom Luc d'Achéri a fait une Bibliothèque ascétique. Nous aurions à parler des principaux de ces livres et des auteurs ascétiques les plus renommés, mais ce n'en est pas ici le lieu. — Terminons cet article en disant que l'on nomme aussi *ascétiques* ceux qui s'exercent dans la vie ascétique, comme les solitaires, les moines, etc. *Voy.* l'article VIE RELIGIEUSE.

**ASCLÉPAS**, évêque de Gaze, fut chassé de son siége par les ariens, vers l'an 320: il vint s'en plaindre au concile ou conciliabule de Tyr, et en 338, lorsque l'empereur Constantin le Jeune rappela saint Athanase le Grand, Asclépas fut du nombre des évêques qu'on rétablit sur leurs siéges. Mais il n'y fut pas longtemps tranquille. Les eusébiens, secte d'ariens, envoyèrent à Rome pour l'accuser devant le Pape Jules, en même temps que plusieurs autres évêques, en tête desquels était saint Athanase. Alors Asclépas alla à Rome, où il fut déclaré innocent. Puis il vint au concile de Sardique, tenu en 347, et là il fut de nouveau justifié. Les eusébiens l'excommunièrent encore au conciliabule de Philippopolis, et il finit par être renvoyé à Gaze par Constance, en 349. Nous ne savons plus ensuite ce que devint cet évêque, dont la gloire est d'avoir passé par plusieurs des phases de la grande persécution dont souffrit aussi saint Athanase.

**ASCLÉPIADE** (Saint), patriarche d'Antioche, confessa la foi pendant la persécution de Sévère, et succéda à Sérapion sur le siége patriarcal d'Antioche. Lorsque saint Alexandre, évêque de Jérusalem, apprit cette nouvelle, il écrivit, de la prison où il était encore pour la foi, les lignes suivantes, qui font honneur à Asclépiade. Elles sont adressées à l'Eglise d'Antioche : « Quand j'ai ap-
« pris qu'Asclépiade, que la grandeur de sa
« foi rend très-propre au ministère, a reçu,
« par la divine Providence, le gouvernement
« de votre Eglise, le Seigneur a adouci les
« fers dont j'étais chargé dans la prison et

(1120) Guillon, *Bibl. chois. des SS. PP.*, édit. in-12, 1828, t. X, pag. 37-38.

(1121) Il y a dans le texte, *qui ad monachatum venisti* ; ce qui fait voir que ce *Discours* était adressé à des *moines*.

(1122) S. Ephrem, *Disc. asc.*, cap. 10.

« les a rendus légers. » Nous présumons que ceci fut écrit vers l'an 210 de Notre-Seigneur. Saint Asclépiade ne gouverna cette église que sept ans, et mourut vers 217. Phileus lui succéda. Quelques auteurs disent que saint Asclépiade souffrit le martyre en 218.

ASCLÉPIADE (Saint), martyr en 250. *Voy.* l'article PIONIUS (Saint), *Pione*, martyr.

ASCLÉPIUS (Saint), martyr en Palestine, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 308. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° XIV, tom. I, col. 194.

ASCLÉPIUS (Saint), fut martyrisé par les ariens en 376. Césarée fut le lieu de son triomphe. On le battit si cruellement qu'il mourut des suites de ces coups et des outrages qu'on lui fit subir.

ASCLÉPIUS, évêque en Afrique, fut du nombre de ceux, en grand nombre, qui écrivirent, vers 439 et 440, pour soutenir les catholiques pendant la cruelle persécution de Genséric pour établir l'arianisme dans ces contrées.

ASCOLE ou ASCHOLE (Saint), évêque de Thessalonique au IVe siècle, fut aussi recommandable par la sainteté de ses mœurs que par la pureté et la vivacité de sa foi.

I. Il était né en Cappadoce ; mais le désir de servir Dieu avec une entière liberté lui avait fait abandonner ses parents et renoncer à sa patrie dès sa première jeunesse. Ayant passé dans la Grèce, il s'arrêta dans l'Achaïe, où il fit profession de la vie monastique. Il y vécut quelques années renfermé dans une cellule fort étroite, d'où on le tira assez jeune pour être élevé à l'épiscopat. Il fut demandé avec grande instance par les peuples de Macédoine, pour remplir le siége métropolitain de Thessalonique, et tous les évêques du pays l'ordonnèrent avec beaucoup de joie.

La manière dont saint Aschole se conduisit sur son siége justifia l'opinion qu'on en avait conçue. Il rétablit la paix dans l'Eglise de Thessalonique et y affermit la foi ébranlée par la chute de son prédécesseur Herennius, qui, cédant à la persécution de l'empereur Constance, avait renoncé à la communion de saint Athanase. L'idée qu'on s'était formée de sa vertu et de son crédit auprès de Dieu était si grande, que l'on était persuadé qu'il avait préservé plusieurs fois la ville de Thessalonique et toute la Macédoine contre les Goths, sans leur opposer d'autres armes que celles de la prière. Il était lié d'amitié avec les plus grands et les plus saints évêques de son temps, surtout avec saint Ambroise et avec saint Basile.

L'Eglise de Gothie voulant gratifier l'Eglise de Cappadoce des reliques de l'un de ses enfants, de saint Sabas, martyrisé en 372 (*Voy.* son article), le saint évêque de Thessalonique fit la lettre que les fidèles de Gothie adressèrent à l'Eglise de Cappadoce avec ce précieux dépôt. Et ce qui autorise cette supposition, c'est que nous avons deux épîtres de saint Basile à saint Aschole sur ce sujet, dont la première semble être la réponse à la lettre de l'Eglise de Gothie. Il le remercie des reliques qu'il lui envoie d'un nouveau martyr d'un pays barbare, voisin des Romains, et au delà du Danube, et de la vive et fidèle relation qui accompagne les reliques; il y marque même que ce martyr a été consumé par le bois et par l'eau, comme le porte la relation en propres termes, et il félicite saint Aschole d'avoir honoré sa patrie d'un si beau présent;— nouvelle preuve que la lettre de l'Eglise de Gothie est de notre saint, puisque sa patrie était, comme nous l'avons dit, la Cappadoce. Cette translation des reliques de saint Sabas eut lieu en 373.

II. L'empereur Théodose, qui n'avait point encore reçu le baptême, tomba malade à Thessalonique, et sa maladie devint telle, qu'on désespéra de sa vie. C'était vers 380. Théodose, fermement attaché à la foi catholique, fit venir l'évêque et lui demanda, avant toutes choses, quelle était sa créance. Aschole lui dit qu'il professait la foi de Nicée, et que toute l'Illyrie était demeurée dans cette créance, sans jamais avoir été infectée de l'arianisme. Il faut entendre l'Illyrie orientale, qui comprenait la Macédoine, dont Thessalonique était la métropole. Théodose, extrêmement réjoui de cette heureuse assurance, reçut le baptême des mains de saint Aschole, et, quelques jours après, il guérit de sa maladie (1123).

Peu de temps après, saint Aschole se rendit au premier concile général de Constantinople de l'an 381. La même année, il assista au concile de Rome, où se trouvèrent tant de grands évêques (1124). Ce fut à l'occasion de ce concile que l'évêque de Thessalonique fit une visite à saint Ambroise, ainsi que nous le rapportons à l'article de cet illustre docteur de l'Eglise, n° X. Le Pape saint Damase commit à saint Aschole le gouvernement des dix provinces qui composaient l'Illyrie orientale, pour y exercer son autorité comme son légat et son vicaire. Il y ajouta même la surveillance des provinces voisines, et nommément de Constantinople (1125). Enfin, saint Aschole mourut en 383. Les évêques de Macédoine et le clergé de Thessalonique l'annoncèrent à saint Ambroise, qui, dans sa réponse, fit l'éloge du saint évêque, et les félicita de l'élection d'Anysius, son disciple, qu'ils mirent à sa place, et auquel il écrivit aussi pour l'exhorter à imiter les vertus de saint Aschole. *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), n° X.

ASELLE (Sainte) *Asella*, vierge romaine, aussi distinguée par ses vertus éminentes que par son savoir. Elle avait été consacrée à Dieu dès l'âge de dix ans. A douze ans, elle s'enferma dans une cellule, couchant sur la terre, ne vivant que de pain et d'eau,

(1123) Soc., *Hist.*, l. v, c. 6 ; Soz., *Hist.*, l. vii, c. 4.
(1124) *Voy.* Fleury, liv. xviii, n° 19.
(1125) Constant, *Epistola pontificum Romanorum*, etc., in-fol., 1721, col. 595.

jeûnant toute l'année, et passant souvent deux ou trois jours sans manger; en carême les semaines entières. Elle avait déjà cinquante ans, et ses austérités n'avaient point altéré sa santé. Elle travaillait de ses mains, ne sortait point, si ce n'était pour aller aux églises des martyrs, mais sans être vue. Elle n'avait jamais parlé à aucun homme, et à peine sa sœur la voyait-elle. Sa vie était simple et uniforme, et elle gardait, au milieu de Rome, une parfaite solitude, elle y eut la conduite de plusieurs vierges.

C'est là le résumé de l'éloge que saint Jérôme nous a laissé (1126) de sainte Aselle. Cet illustre docteur ajoute : « Jamais personne ne sut mieux qu'elle l'art d'allier des manières agréables avec un extérieur austère, et de tempérer, par une douceur charmante, un air grave et sérieux, » toutes marques de la vraie piété. Saint Jérôme dit en terminant : « La pâleur de son visage est une marque de sa mortification, et non point un artifice de sa vanité. Elle parle sans rien dire, et son silence même est éloquent. Ses habits sont négligés sans malpropreté, simples sans affectation, propres sans ornement. Enfin, dans une ville qui est comme le centre du libertinage, des plaisirs et de la vanité mondaine, et où l'humilité est inséparable de la misère, Aselle est la seule que la médisance n'a jamais osé attaquer, et qui, par la régularité de sa conduite, a mérité l'estime de tous les gens de bien, et d'être le modèle des veuves et des vierges, les délices des femmes mariées, la terreur des personnes de mauvaise vie, et l'admiration des évêques. » — Sainte Aselle mourut après l'an 404 et avant l'an 410. L'Eglise en fait mémoire le 6 décembre (1127).

**ASIATIQUE**, évêque, quelques auteurs disent archevêque de Tarragone, présida le concile de Barcelone, qui se tint le 1er novembre de l'an 599.

**ASIE.** *Voy.* l'art. CHRISTIANISME EN ASIE.

**ASPAR**, Patrice, était arien, et favorisa cette hérésie; il s'acquit un si grand crédit qu'après la mort de Marcien il mit sur le trône un de ses compagnons d'armes, Léon de Thrace, qui reçut plus tard le surnom de *Grand*. Il le fit sacrer par un évêque orthodoxe, pour mieux cacher son jeu aux yeux du peuple de Constantinople qui haïssait l'arianisme, et qui n'avait pas oublié les persécutions que l'Eglise avait souffertes sous Constantius et Valens.

Aspar espérait ainsi régner sous le nom de sa créature; mais s'étant brouillé avec Léon, il parut soutenir Genséric, qui faisait tous les jours de nouvelles insultes aux villes de l'empire; et il dit qu'il ne fallait pas s'étonner si Genséric prospérait, puisque sa religion était la meilleure. Alors Aspar se concerta avec son fils Ardabure, et ils résolurent de travailler à faire empereur Basilisque, qui professait la religion catholique, et d'arriver à régner sous son nom, afin d'établir l'arianisme. Tout ceci se passait en 468.

L'année suivante, sous le consulat de Zénon et de Marcien, l'empereur Léon, instruit de la conspiration, et ne se sentant pas assez puissant pour venir à bout d'Aspar et de ses enfants à force ouverte, feignit de ne se douter de rien et offrit sa fille Ariane à l'autre fils d'Aspar, nommé Patrice ou Patricole, avec la dignité de césar qui était comme la survivance de l'empire. On prétendait que Patrice renoncerait à l'arianisme. Toutefois, le peuple de Constantinople et tous les gens de bien furent fort alarmés, et ayant à leur tête saint Marcel, abbé des acémètes, et un autre nommé Gélade, ils vinrent dans l'hippodrome pour détourner l'empereur de cette entreprise, sachant bien qu'il n'avait pris cet engagement qu'à contre-cœur et par la nécessité de ses affaires. Marcel, étant entré au lieu où l'empereur était assis, lui parla librement, l'exhorta à résister aux ennemis de l'Eglise et lui fit promettre que le fils d'Aspar ne serait point césar, s'il ne se faisait instruire de la religion catholique.

Le peuple de Constantinople ne s'apaisa pas pour cela, et ne pouvant souffrir d'être exposé, après la mort de Léon, à la domination des ariens (1128), il s'assembla dans l'hippodrome et dit beaucoup d'injures à Aspar et à ses enfants. Ceux-ci eurent peur; ils passèrent à Chalcédoine et se réfugièrent dans l'église de Sainte-Euphémie. L'empereur envoya le patriarche en promettant de leur garder sa parole, s'ils sortaient de l'église. Ils répondirent qu'ils n'en sortiraient point si l'empereur ne venait lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux et leur donna des marques formelles de l'oubli du passé (1129.) Mais toutes ces démonstrations étaient feintes, et il ne tarda pas à exécuter ses vengeances. Il donna (an 471) ordre à Zénon, son confident, de leur couper la tête quand ils entreraient dans le palais par les bains. Aspar et Ardabure furent ainsi mis à mort; Patrice, l'autre fils, fut seulement exilé; et Léon lui ayant ôté sa fille Ariane, la donna en mariage à Zénon. Il était d'Isaurie et se nommait auparavant Aricmèse ou Térasicodise; mais Léon lui donna un autre nom en le faisant empereur. *Voy.* l'article ZÉNON, empereur.

**ASPASE**, évêque d'Auch, au VIe siècle, assista au quatrième concile d'Orléans de l'an 541, et au cinquième, qui fut tenu en 549, le 28 octobre. Nous n'avons pas autre chose sur cet Aspase (*Aspasius*). Dom Richard n'en dit rien, et ne donne pas même le *Catalogue* des évêques d'Auch. Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, ne

(1126) Hieron., epist. 39, *ad Marcel.*
(1127) *Martyr. rom.*; voy. encore Hieron. epist. 140 *ad Principiam*; epist. 99; Pall. *Hist. Laus.*, c. 29.
(1128) Niceph., lib. XV, c. 37.
(1129) Marc., *Chron.*, an. 471.

font que mentionner cet évêque à propos de ces deux conciles d'Orléans. Ils le nomment *Aspais*: quant à Fleury, il le désigne seulement aussi, et il le fait en l'indiquant comme évêque d'Eause ou Auch, ce qui est une erreur; car si ces siéges ont été unis dans la suite, ils étaient alors si distincts qu'on voit dans le concile d'Orléans de 541 même un évêque d'Auch, *Proculeianus episc. civitatis Auscensis*, et un évêque d'Eause, *Aspasius episc. Elusanæ*. Cette remarque est du P. Longueval; et il semble en résulter qu'il y eut deux évêques de ce même nom, dont l'un, d'Eause, assista aux conciles d'Orléans de 523 et de 541; et l'autre, d'Auch, souscrivit aux conciles de la même ville en 541 et en 549.

**ASPÉBÈTES**, l'un des chefs des Sarrasins, favorisa les Chrétiens lors de la persécution qui eut lieu en Perse en 421, et pour le récompenser de cette action, Dieu lui fit les plus grandes grâces.

Bahram, autre chef des Sarrasins, fut averti qu'Aspébètes procurait la fuite des Chrétiens, et qu'il se montrait plein de bienveillance pour eux. Il résolut dès lors de s'en venger. Mais Aspébètes, redoutant sa cruauté, prit la fuite, emporta tous ses biens et se réfugia avec sa tribu sur les terres des Romains. Anatolius, préfet d'Orient, lui donna un établissement en Arabie, et le commandement des Sarrasins soumis à l'empire. Quelque temps après, Téribon, fils d'Aspébètes, ayant été guéri d'une paralysie par les prières de saint Euthymius, fondateur d'un monastère près de Jérusalem, le père se fit chrétien avec sa famille et tout son peuple. Il fut baptisé et reçut le nom de Pierre.

A quelques années de là, c'est-à-dire vers 430, Juvénal, évêque de Jérusalem, donnait le premier évêque aux Arabes qui campaient dans la Palestine, et que saint Euthymius avait convertis en grand nombre. Cet évêque, c'était Pierre, précédemment Aspébètes, père de Téribon, le premier de ces convertis; et cet ancien chef des Sarrasins devint, par sa sainteté, un des évêques les plus célèbres de l'Orient.

Il alla avec Juvénal de Jérusalem, qui l'avait ordonné premier évêque des Sarrasins, au grand concile d'Ephèse de l'an 431; et il y fut désigné sous le nom d'évêque des camps, en grec *Parembolon*, parce que ces Sarrasins ou Arabes du désert campaient toujours. Nous ne savons pas au juste à quelle époque cet évêque mourut; mais nous voyons qu'il n'existait plus en 452, et que son successeur Auxolaüs avait assisté au faux concile d'Ephèse et adhéré à Dioscore; ce qui lui fit encourir la disgrâce de saint Euthymius. Cet Auxolaüs mourut séparé de la communion de ce saint, et eut pour successeur Jean.

**ASPHALE**, prêtre d'Antioche, très-ardent sectateur d'Aétius, vint à Constantinople vers 358, et l'empereur Constance le chargea de lettres en faveur d'Eudoxe; mais Basile d'Ancyre ayant fait connaître à l'empereur le venin de l'hérésie d'Aétius, lui persuada de condamner Eudoxe, de retirer les lettres qu'il avait données à Asphale, et d'en écrire une dans un sens contraire à l'Eglise d'Antioche.

**ASSASSINS** (1130), secte de musulmans dont il est souvent parlé dans l'histoire de l'Eglise. Voici ce qu'Elmacin rapporte de leur origine; nous dirons ensuite les principaux faits qui se rattachent à cette secte, en tant aussi qu'elle touche à notre sujet:

I. Elmacin fait remonter l'origine des Assassins jusqu'à l'an 278 de l'hégire, ou 891 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car alors, un prétendu prophète, nommé Carmar ou Carmat, s'éleva en Arabie vers Coufa, et attira un grand nombre de spectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains et faisant la prière cinquante fois par jour. Il promettait d'établir un Iman ou pontife de la famille d'Ali (*Voy.* cet article), prêchant la dévotion à ce prétendu saint, et la révolte contre les califes pour venger son sang.

Carmat déchargea ses sectateurs des observances les plus pénibles de la religion, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes sortes de viandes; et, par cette licence, jointe à l'espérance du butin, il forma une armée immense, et fit de grands ravages sur les terres du calife. Il mourut laissant douze principaux disciples en l'honneur des douze Imans descendus d'Ali, et eut plusieurs successeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher, qui, après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes et enlevé les caravanes de pèlerins, prit la Mecque en 317 (929 de l'ère chrétienne), fit égorger les pèlerins dans le temple, emporta la pierre noire qui était l'objet de leur dévotion, et fit cesser le fameux pèlerinage à la Mecque pendant douze ans.

Depuis, les carmatiens étant devenus plus faibles, dissimulèrent leur religion, ce qui les fit nommer *Batenis*, c'est-à-dire *inconnus*. C'est peut-être de ce nom *Batenis* que se forma celui de *Beduins* que le sire de Joinville leur a donné; mais Volaterran et Paul-Emile les appellent *Assassins*, et Nicole Gilles *Arsacides* (1131). Quoi qu'il en soit, ils commencèrent à être désignés par le nom de *Batenii*, et à se fortifier en Perse, l'an 483 (1090 de Jésus-Christ). Hacen, leur chef, ayant été menacé par le sultan Gelaleddoulet, commanda à un de ses sujets, en pré-

(1130) Le juif Benjamin, dans son *Itinéraire*, pag. 32 de l'edition in-12 d'Amsterdam, les place près du Mont-Liban. Cet auteur écrivait vers l'an 1173. Ces sectateurs musulmans s'étendirent dans tout le Levant.

(1131) Le même Benjamin appelle ces sectateurs, en hébreu, du nom arabe *el Asisin;* ce qui montre que ce nom ne vient point d'*Arsacide*, mais du mot arabe *Asis*, qui signifie *Insidiator*, un homme qui tend des embûches, et qui vient du verbe arabe *Asasa*, tendre des embûches. (Voy. *Dict. de Trév.*, édit. en 8 vol. in-fol., 1771, tome I[er], page 562, col. 1.)

sence de l'envoyé du sultan, de se précipiter du haut d'une tour, et à un autre de se tuer : ce qu'ils firent aussitôt. Alors Hacen dit à l'envoyé : « Dites à votre maître que j'ai soixante-dix mille hommes prêts à en faire autant. » Les Batenis ainsi cachés, et déterminés à tout, commencèrent à attenter sur la vie des princes, et en tuèrent plusieurs, sans qu'on pût se garantir de leurs trahisons. Entre un grand nombre, nous remarquerons seulement Hamadeddin Zengui, sultan d'Alep, qui fut ainsi tué l'an 540 (1145 de Jésus-Christ.) Comme les *Batenis* n'avaient ordinairement d'autres armes qu'un poignard, on les nomma *Hassissins*, d'où l'on a fait sans doute le nom d'*Assassins*. Les historiens ont nommé leur chef le *Vieux de la Montagne*, traduisant mot à mot le titre qu'on lui donnait en arabe (1132).

II. En 1173, un de leurs chefs envoya une ambassade à Amauri I^er, roi de Jérusalem ; nous en avons parlé à l'article de ce prince. — En 1246, sur un faux bruit que saint Louis, roi de France, s'était croisé, et que c'était le plus dangereux ennemi des musulmans, le *Vieux de la Montagne* envoya deux des siens en France, avec ordre de tuer le roi (1133).

Mais depuis, ayant appris que cette nouvelle était fausse, et que les frères du roi pourraient venger sa mort, le chef des Assassins envoya deux autres ambassadeurs pour avertir saint Louis de se méfier des premiers. Ces ambassadeurs arrivèrent avant les autres; et saint Louis, profitant de l'avis, mit des gardes auprès de sa personne. Les seconds envoyés du chef arabe ayant enfin rencontré les premiers, les amenèrent devant le roi de France. Celui-ci les reçut avec des marques de joie; il donna des présents à tous les quatre, et en envoya, par eux, de très-riches à leur maître en signe de paix et d'amitié.

Quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1250, les Assassins envoyèrent une nouvelle ambassade à saint Louis, tandis qu'il était à Acre. Le roi leur donna audience après la messe. Il les fit asseoir près de lui, et les invita à lui faire connaître l'objet de leur visite. Alors un émir qui faisait partie de la députation demanda au roi s'il connaissait leur maître. Saint Louis répondit qu'il en avait entendu parler. « Je m'étonne donc, répliqua l'émir, que vous ne lui ayez pas envoyé de présents pour gagner son amitié, comme le font tous les ans l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le sultan d'Egypte et plusieurs autres princes, sachant bien qu'autrement ils ne seraient en vie qu'autant qu'il lui plairait. Il vous avertit donc de lui en envoyer, ou du moins de le faire décharger du tribut qu'il paie aux maîtres du Temple et de l'Hôpital. » Le roi leur fit rendre réponse par ces deux maîtres, qui dirent aux envoyés : « Votre maître est bien hardi de faire au roi de France de telles propositions. Si nous n'avions égard à votre qualité d'envoyés, nous vous ferions jeter dans la mer. Retournez donc à votre maître et revenez dans quinze jours avec des lettres par lesquelles le roi soit content de lui et de vous. »

Ils revinrent, en effet, dans la quinzaine, et apportèrent au roi une chemise et un anneau d'or sur lequel était gravé le nom de leur maître, pour montrer qu'il voulait être uni comme la chemise l'est au corps, et comme les doigts le sont à la main. Ils apportèrent aussi des échecs de cristal ornés d'ambre et d'or parfumés. Le roi les renvoya chargés de présents pour leur maître : savoir, quantités de vestes d'écarlate, des coupes d'or et de la vaisselle d'argent. Il envoya avec eux un religieux, nommé frère Yves le Breton, qui entendait l'Arabe, et qui rapporta que ces assassins, qu'il nomme *Béduins*, étaient de la secte d'Ali. Yves ajoute que ce qui les rendait si déterminés, c'est qu'ils croyaient à la destinée et à la métempsycose ; persuadés que l'âme de celui qui se faisait tuer pour exécuter l'ordre de son maître passait dans un corps où elle était plus heureuse. Leur prince disait que l'âme d'Abel avait passé au corps de Noé, puis d'Abraham, puis de saint Pierre, et que ce saint vivait encore.

La secte des Assassins fut certainement pour les Chrétiens un adversaire formidable dans la Palestine (1134). Cette domination diabolique subsistait depuis cent soixante-dix-huit ans, quand les Mongols l'ensevelirent sous les ruines du Kalifat (an 1256) ; et Rokneddin, le dernier chef, périt au milieu des ruines de quarante châteaux-forts. Cependant les Ismaélites (car ils se croyaient descendants d'Ismaël) survécurent encore dans la Perse, bien qu'inoffensifs et opprimés ; de nos jours pourtant, le couteau qui frappa Kléber en Egypte (an 1800), rappelait les exploits homicides des anciens Assassins (1135).

**ASSELINE** (Jean-René), évêque de Boulogne, était né à Paris en 1742, fit ses études avec distinction, entra dans l'état ecclésiastique, fut le premier de sa licence, et succéda, quoique fort jeune, à l'abbé Ladvocat dans la chaire d'hébreu, fondée à la Sorbonne par le duc d'Orléans (mort en 1752), pour expliquer le texte de l'Ecriture.

Asseline remplit cette place pendant près de trente ans, et fut fait grand vicaire de Paris, sous les archevêques de Beaumont et de Juigné. Sa modestie, son désintéressement, ses lumières, sa vie laborieuse et oc-

(1132) *Voy.* sur les *Assassins* des détails intéressants, mais étrangers à notre sujet, dans l'*Histoire universelle* de M. César Cantu, tom. X, p. 59-68.

(1133) Joinville, pag. 85, 86, etc.; Duch., tom. V, p. 332; Guill. de Nang., *Chron.* an. 1236; Lachèse, liv. IV, n° 10.

(1134) On doit consulter aussi sur cette secte : De Hammer, *Origine, puissance et chute des Assassins*; Falconet, *Dissertation sur les Assassins*, dans les *Mémoires de l'Académie*, tom. XVII.

(1135) M. César Cantu, loc. sit.

cupée lui attirèrent l'estime et la confiance générale, et semblaient l'appeler à un poste plus élevé. Aussi le nomma-t-on à l'évêché de Boulogne, en 1789, à la mort de Partz de Pressy. Mais Asseline ne fit presque que paraître dans ce diocèse. La révolution vint, et il se montra opposé aux principes de cette révolution.

Le 24 octobre 1790, il rédigea une *Instruction pastorale sur l'autorité spirituelle de l'Eglise*, et certes, il lui appartenait de défendre l'Eglise contre d'absurdes et inintelligents empiétements dans son domaine exclusif. Cette *Instruction* fut adoptée par l'archevêque de Paris, et par plus de quarante évêques de France. Alors l'évêque de Boulogne se retira à Ypres, puis en Allemagne, et donna dans sa retraite, qui fut toutefois volontaire, divers autres mandements sur des objets relatifs aux contestations de ce temps-là

A l'époque du Concordat de 1801, Asseline refusa sa démission. D'autres prélats, aussi dispersés, avaient fait comme lui, et avaient écrit les motifs de leurs refus de démission. Mais, dit Picot (1136), la pièce la plus importante de toute cette affaire, fut la lettre écrite au Pape, le 26 mars 1802, et adressée à Pie VII par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, et qui avait été adoptée par sept autres évêques. Cette lettre avait été rédigée par Asseline qui, ajoute Picot, par ses lumières et sa réputation, servit à confirmer plusieurs de ses collègues dans le sentiment qu'il avait adopté, et qui consacra sa plume à le justifier. Cet écrit, qui est long et motivé, insiste surtout sur ce qu'on aurait dû entendre les évêques dans une cause qui les intéresse si essentiellement. D'ailleurs, il énonce plutôt un délai qu'un refus positif, et montre, ce que ne fait pas remarquer Picot, sinon de la désobéissance envers le Souverain Pontife, au moins une sorte de résistance et un défaut d'empressement filial dont plusieurs autres avaient donné l'exemple ! Vingt-quatre prélats adhérèrent à la lettre de l'évêque de Boulogne, ce qui, selon l'historien que nous citons, présente cette lettre comme une déclaration commune des évêques non démissionnaires.

En 1803 et en 1804, Asseline fut également l'auteur des diverses réclamations que publièrent ces évêques. A la mort du célèbre abbé Edgeworth, Asseline lui succéda comme confesseur de Louis XVIII, qu'il suivit dans sa retraite à Hartwell en 1808. C'est là qu'Asseline mourut le 10 avril 1813. Picot lui donne de grands éloges, et fait connaître les divers ouvrages de piété qu'il composa dans son exil (1137). Mais, l'un des plus beaux titres de ce prélat, c'est la conversion du célèbre comte de Stolberg au catholicisme, due, dit-on, à l'éloquence et au zèle d'Asseline. On peut consulter sur ce prélat l'*Histoire des évêques de Boulogne*, par M. l'abbé E. Van-Duval, professeur au grand séminaire d'Arras, 1 vol. in-8° de XII-288 pages, 1852. Voy. pag. 233-254.

ASSEMBLEES DES FIDÈLES. *Voy.* FIDÈLES (ASSEMBLÉES DES).

ASSEMBLÉE D'ÉVÊQUES A PAVIE, en 835, où l'on réforma divers abus introduits par les seigneurs temporels. (*Voy.* l'article ANDRÉ, patriarche d'Aquilée.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET CONSTITUANTE DE FRANCE. *Voy.* l'article RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. *Idem.*

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ DE FRANCE. *Voy.* CLERGÉ DE FRANCE (ASSEMBLÉES DU).

ASSEMBLÉES DES ÉVÊQUES DE TOSCANE, en 1787, où l'on aurait voulu les amener à favoriser les changements que Ricci souhaitait d'introduire, et à faire en grand ce que celui-ci avait fait à Pistoie (1138).

Ce fut à Florence qu'on réunit ces prélats. Ils étaient au nombre de dix-sept, savoir : les trois archevêques de Florence, de Sienne et de Pise, et les évêques leurs suffragants.

Ricci comptait déjà parmi eux quelques adhérents. Nicolas Sciarelli, évêque de Colle, avait adopté plusieurs des innovations du grand-duc. Il avait donné, en 1785, une instruction pastorale dans le goût de celle de l'évêque de Pistoie. Joseph Pannilini, évêque de Chiusi et Pienza, n'avait pas montré moins de complaisance. Il avait publié, en 1786, une Instruction pastorale que Pie VI s'était cru obligé de condamner par un bref. C'est avec ce renfort que Ricci espéra engager ses collègues à servir ses projets.

Après les préliminaires usités dans ces assemblées, on arrêta, dit-on, les quatre articles suivants : 1° qu'on réformerait le Bréviaire et le Missel, à condition néanmoins que les trois archevêques seraient chargés de ce travail ; 2° qu'on traduirait le Rituel en toscan pour ce qui concerne l'administration des sacrements, excepté les paroles sacramentelles, qui se diraient toujours en latin ; 3° que les curés auraient toujours la préséance sur les chanoines, même sur ceux de la cathédrale ; 4° que la juridiction des évêques est de droit divin.

Ricci voulait de plus qu'on rendît à l'épiscopat ce qu'il appelait ses droits primitifs. Quatre de ses collègues l'appuyèrent. Les autres ne voulurent point entamer une discussion qui n'avait été mise en avant que pour fournir un moyen de querelles et de discorde. Les suffrages furent aussi partagés sur le plan d'études, sur la multiplicité des autels dans une même église, abus énorme que Ricci ne pouvait souffrir, sur la suppression des autels privilégiés, etc. Cet évêque, ayant proposé de changer le serment que les évêques font au Pape lors du

(1136) *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIII*e siècle*, 2e édit., tom. III, pag. 411, 412.
(1137) Ibid., tom. IV, pag. 672.

(1138) Picot, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIII*e siècle*, 2e édit., tom. III, pag. 88 et suiv.

leur consécration, douze de ses collègues rejetèrent cette nouvelle réforme. L'évêque de Chiusi avait cru trouver dans cette assemblée des juges moins sévères qu'à Rome, et avait soumis son instruction à l'examen des prélats. Mais ils prononcèrent, comme le Pape, que cette instruction était pleine d'erreurs et d'un esprit de schisme et d'hérésie.

Ils dressèrent aussi une censure des écrits que Ricci faisait imprimer à Pistoie, pour pervertir et troubler l'Italie. Enfin, quand cet évêque vit qu'il n'avait rien à attendre des prélats attachés au Saint-Siége, ennemis du schisme et de la discorde, et qui se croyaient d'autant plus obligés de repousser les innovations qu'elles étaient plus fortement protégées, il prit le parti de faire dissoudre l'assemblée. Elle se sépara le 5 juin, après dix-neuf sessions employées à discuter une foule de matières. — Le pouvoir temporel se mit du côté de Ricci, et le roi Léopold témoigna aux évêques son mécontentement; il donna naturellement de grands éloges à l'évêque de Pistoie. *Voy.* l'article RICCI, évêque de Pistoie.

ASSER, surnommé *Menève*, du lieu de sa naissance, fut l'Alcuin du roi Alfred le Grand.

I. Asser fit profession de la règle de Saint-Benoît dans le monastère de Saint-Davis; c'est ainsi qu'on appelait la cathédrale de Menève, parce qu'elle était desservie par des moines de cet ordre (1139.) Après y avoir reçu la tonsure cléricale ou monastique, il fut promu aux ordres sacrés par son parent, qui, en qualité d'archevêque de la province de Galles, faisait sa résidence à Menève.

Ses progrès dans la vertu et dans les lettres le firent connaître du roi Alfred, qui l'appela auprès de lui avec plusieurs savants qu'il avait fait venir des pays étrangers, dans la vue de rétablir les études en Angleterre et d'y soutenir la religion. Asser ne consentit à demeurer auprès de ce prince qu'à condition de retourner à son église de temps en temps et d'y passer une partie de l'année. — *Voy.* l'article ALFRED LE GRAND, n° VI. — Encore demandait-il la permission de sa communauté lorsqu'il s'absentait, et on la lui accordait volontiers, pour s'attirer la protection d'Alfred contre les violences d'Hemeid, roi des Galles. L'occupation d'Asser à la cour était de lire à Alfred les bons auteurs et d'en conférer avec lui. Ce prince donna à Asser les monastères de Banuville et d'Amgresbury, apparemment pour y rétablir l'observance; il lui donna encore la terre d'Excestre; enfin il le choisit pour remplir le siége épiscopal de Schirburn. Nous avons vu (*ibid.*) qu'Alfred fit de semblables largesses aux autres savants qu'il avait fait venir dans ses Etats, et les combla d'honneurs.

II. On met la mort d'Asser à l'année 909. Il écrivit la Vie du roi Alfred. Son style grave et naturel, dit dom Ceillier (1140), donne à cet ouvrage un air de vérité qui ne permet pas de rien retrancher des grands éloges qu'il fait de ce prince. Ici ce savant critique présente le résumé de l'ouvrage d'Asser (1141); ce que nous n'avons pas à faire, puisque nous avons consacré un article à Alfred le Grand.

Sur la Chronique généralement attribuée à Asser, voici ce que dom Ceillier dit (1142): Thomas Galans fit imprimer à Oxford, en 1691, un recueil de quinze historiens d'Angleterre, de Saxe et d'Anglo-Danois, parmi lesquels il y a une *Chronique* du monastère de Saint-Néot que quelques-uns, selon la remarque de l'éditeur, attribuent à Asser. On convient qu'on ne l'appelle *Chronique de Saint-Néot* que parce qu'elle fut trouvée dans ce monastère, et que l'inscription est d'une main plus récente que le manuscrit, en sorte que l'on ne peut en tirer une preuve certaine qu'Asser soit l'auteur de cette *Chronique;* il paraît, au contraire, qu'elle ne peut être de lui, puisqu'il y est parlé de sa mort sur l'an 909, et que la *Chronique* va jusqu'en 914. Mais cette raison n'est pas non plus sans réplique, parce qu'un autre qu'Asser peut avoir conduit cette *Chronique* jusqu'à cette année; c'est, au reste, la remarque que fait Balæus (1143).

Ellies Dupin ne dit pas un mot de cette question de critique. Il se contente de mentionner la *Chronique* en déclarant que ces *annales* ont été écrites par Asser; il dit qu'elles vont jusqu'à l'an 904 (1144), ce qui servirait la conjecture de dom Ceillier. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs historiens anglais ne font aucune difficulté d'attribuer cet ouvrage à Asser. La *Chronique* commence à l'année 596, et Marianus Scotus en a fait entrer la plus grande partie dans la sienne. Godwin (1145) place la mort d'Asser à l'année 883. Mais le continuateur de l'histoire de cet évêque et plusieurs auteurs la mettent à l'an 909, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

ASSOMPTION DE LA TRES-SAINTE VIERGE. — Nous voulons moins, dans cet article, traiter de cette fête que rassembler les faits relatifs à ce glorieux triomphe de la Mère de Dieu, qu'on trouve épars dans l'histoire de l'Eglise.

I. On voit, dans saint Grégoire de Tours, que, de son temps, c'était le sentiment commun des Chrétiens, qu'après sa mort Marie avait été élevée en corps et en âme dans le ciel. Car il raconte sa résurrection et son assomption corporelle, comme une

(1139) Asserii *Chronicon*, ad annum 884.

(1140) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. XIX, p. 534. — Dupin ne dit rien de cette *Vie*, si ce n'est qu'elle a été imprimée à Londres en 1574, et à Francfort en 1603, avec d'autres historiens d'Angleterre. (*Biblioth. des aut.*, etc., IXe siècle, pag. 675.)

(1141) *Hist. des aut. sac. et eccles.*, loc. cit., nos 6, 7 et 8.

(1142) Id., *ibid.*, pag. 536, 537.

(1143) Balæus, Centuria II, cap. 25, pag. 125.

(1144) *Biblioth.*, loc. cit., pag. 675.

(1145) *De episcop. Sarisbur.*

chose dont personne ne doutait (1146) au vi° siècle.

Et de fait, longtemps avant lui, l'Eglise romaine faisait profession de le croire, comme le témoigne le *Sacramentaire* ou le *Missel* du Pape Gélase, mort en 496. Car, dans la *collecte* pour la fête de l'Assomption, cette Eglise disait dès lors, comme elle dit encore maintenant, que la sainte mère de Dieu a bien subi la mort temporelle, mais qu'elle n'a pu être abattue par les liens de la mort (1147). Comment donc, d'après cela, Fleury a-t-il pu insinuer qu'on ne croyait pas encore au viii° siècle que la sainte Vierge fût ressuscitée? Voici, en effet, ce que nous lisons dans cet historien :

Analysant un ouvrage de saint Adamnan sur *les lieux saints*, Fleury dit : « Il décrit une église de la vallée de Josaphat, où l'on montrait le sépulcre de la sainte Vierge; mais, ajoute saint Adamnan, on ne sait en quel temps, par qui, ni comment son corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la résurrection. » Après quoi Fleury fait cette réflexion que nous avons déjà citée (*Voyez* l'article Adamnan (Saint), note 607) : « On croyait donc, dès lors, que la sainte Vierge était morte à Jérusalem, comme Adamnan le marque ensuite expressément : mais *on ne croyait pas encore qu'elle fût ressuscitée* (1148). » Nous disons que ce langage de Fleury est étrange en présence du témoignage de Grégoire de Tours racontant la résurrection et l'Assomption de Marie comme une chose dont personne ne doutait de son temps, c'est-à-dire au vi° siècle, et ne faisant, par conséquent, que répéter ce qu'il avait trouvé établi et reçu de la tradition. Nous ajouterons que le dire de saint Adamnan, en le prenant tel que Fleury nous le donne, est même contre le sentiment personnel de cet historien : car ce saint, en constatant que le corps de Marie n'était point dans son tombeau, confirme la croyance à la résurrection de ce saint corps; et, quant à ce qu'il ajoute, *qu'on ne sait pas en quel lieu il attend la résurrection*, il confirme bien davantage encore cette pieuse croyance, puisqu'il enlève toute supposition qu'on voudrait faire pour prétendre que le corps de Marie repose quelque autre part. Si ce corps glorieux n'est plus sur la terre, il est donc ressuscité. Voilà, ce nous semble, la conclusion que Fleury aurait dû tirer. — Mais continuons à recueillir les faits de l'histoire.

II. Sans nous arrêter au *Sacramentaire* du temps de saint Grégoire le Grand, mort en 604, et où l'Assomption est marquée, nous voyons l'institution de cette fête dans l'Eglise grecque avant ce saint Pape, puisqu'il en est question dès le règne de Justinien, en 565, et de Maurice, en 669. Elle est mentionnée dans le *Martyrologe* du vénérable Bède, qui remonte au commencement du viii° siècle. Saint Chrodegand, évêque de Metz en 750, mit dans sa *règle* l'Assomption parmi les fêtes les plus solennelles, et un concile de Mayence de l'an 813 en ordonna la célébration. Dans le même siècle, sous le Pape Pascal I^er, mort en 834, on voyait à Rome, dit Fleury (1149), deux églises où l'Assomption de Marie, en son corps, était représentée, et ce fut quelques années plus tard que le Pape Léon IV, qui mourut en 855, institua l'Octave de l'Assomption (1150).

Nous voyons ensuite le célèbre Adon, archevêque de Vienne en 860, émettre dans son *Martyrologe* ce sentiment, qu'il en est du corps de la très-sainte Vierge comme de celui de Moïse, dont aucune sépulture connue ne renferme les restes, et c'est tout ce que voulut dire, comme nous venons de le voir (n° 1), saint Adamnan. Après Léon IV qui ordonna, en 847, qu'une Octave fût jointe à la fête de l'Assomption, nous lisons que le Pape Nicolas I^er, mort en 867, parle, dans sa *Réponse aux Bulgares*, de la vigile de l'Assomption comme d'une institution *fort ancienne*.

Malgré ces faits, dont trois (ceux du concile de Mayence de l'an 813, des deux monuments qui se voyaient à Rome en 834, et de l'institution du Pape Léon IV), sont rapportés par Fleury lui-même, ainsi que nous l'avons noté; malgré ces faits, disons-nous, cet historien dit, d'après Guibert abbé de Nogent, qu'au xii° siècle l'Eglise n'osait *encore* assurer l'Assomption de Marie (1151). Nous disons, nous, que longtemps avant, elle l'avait affirmée par ses actes, par l'institution de la fête et de l'Octave, etc.; que si Fleury veut tirer du passage de Guibert la preuve que l'Eglise n'avait pas encore *défini*, comme article de foi, que la sainte Vierge fût ressuscitée en corps et en âme, nous l'accordons, et, à cette heure, l'Eglise n'a pas encore pris cette grande décision. Mais enfin une croyance soutenue, encouragée, permise par l'Eglise est déjà fort respectable, et cette sollicitude de l'Eglise pour elle est une grande présomption en faveur de la définition à intervenir.

Au reste, Fleury n'aurait pas dû oublier que le même Guibert de Nogent, mort en 1124, apporta en faveur de l'Assomption corporelle de Marie les raisons les plus convaincantes; pour lui c'était une impiété de croire que ce vase précieux, qui a renfermé le Dieu de majesté, eût pu demeurer sans récompense et sans honneur, et être sujet à la corruption (1152). Aussi s'appliqua-t-il toute sa vie à célébrer les louanges de Marie, à porter ses frères à l'honorer, et à défendre la prérogative de sa glorieuse Assomption.

III. Dans le même siècle, Hildebert,

(1146) S. Greg., *De glor. martyr.*, lib. i, c. 4.
(1147) M. Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. IX, pag. 356.
(1148) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xli, n° 10.
(1149) Ibid., liv. xlvi, n° 52.
(1150) Ibid., liv. xlix, n° 25.
(1151) Ibid., liv. lxvii, n° 36.
(1152) *De pignor. sanct*, lib i, cap. 3, sect. 2.

évêque du Mans, mort en 1131, âgé de près de quatre-vingts ans, témoigna aussi une tendre sollicitude pour ce privilége de Marie notre mère. Il insinue dans plusieurs de ses ouvrages son *immaculée Conception*, et il reconnaît en termes exprès, qu'elle a été enlevée en corps et en âme au jour de son Assomption. « C'est, ajoute-t-il, pour le marquer que, dans l'oraison qu'on chante en ce jour, il est dit *qu'elle n'a pu être retenue par les liens de la mort* (1153). » Et le même saint évêque nous apprend que, quand on prononçait le nom de Marie dans les prières de l'Eglise de France, les fidèles fléchissaient le genou en signe de respect et d'amour.

Toujours au XII<sup></sup>e siècle, nous voyons saint Bernard, ce grand panégyriste de Marie, nous déclarer qu'il *« a appris de l'ancienne tradition de l'Eglise* à célébrer avec le plus grand honneur ce jour heureux où Marie, délivrée de ce siècle méchant, monta au ciel et y fit célébrer la plus belle et la plus joyeuse des fêtes (1154). »

Ailleurs, le même saint célébrant le 15 août, s'écrie : « Aujourd'hui la glorieuse Vierge, quittant la terre, comble de joie les heureux habitants du ciel. En effet, si l'âme d'un enfant qui n'avait point encore paru au jour s'est dilatée d'allégresse à la parole de Marie, quel dut être le bonheur des esprits célestes quand ils purent entendre sa voix, contempler son visage, jouir de sa présence ! L'aspect de Marie réjouit l'univers, et la divine patrie elle-même brille d'un nouvel éclat, à la lumière du flambeau virginal... Notre reine nous a précédés; elle est montée pour nous préparer une demeure; elle est notre avocate... Aujourd'hui nous présentons au Seigneur un don précieux, afin que par ce gage d'alliance offert et accepté, l'humanité soit unie à la divinité, la terre au ciel, la faiblesse à la force toute-puissante (1155). »

Le XIII<sup></sup>e siècle nous offre un fait bien remarquable; c'est l'Assomption corporelle de Marie professée comme une croyance reçue devant les Pères du quatrième concile général de Latran, tenu en 1215. Ici nous laisserons parler Fleury : « Rodrigue, archevêque de Tolède, soutint sa prétention de la primatie sur les quatre archevêques de Brague, de Compostelle, de Tarragone et de Narbonne... Ce prélat dit en terminant : « J'accorde volontiers que le corps de saint « Jacques est à Compostelle; encore que « quelques-uns soutiennent qu'il fut enterré « à Jérusalem, d'où il fut depuis emporté à « Constantinople. Mais à Dieu ne plaise « que pour l'honneur de ma primatie je « dise *que le corps de la sainte Vierge, que « nous croyons fermement être dans le ciel*, « ait jamais été enterré dans l'église de Tolède. » — « Nous voyons ici, ajoute Fleury après cette citation, *le progrès* qu'avait fait depuis un siècle l'opinion de l'Assomption corporelle de la sainte Vierge, puisque Guibert de Nogent témoigne que l'Eglise n'osait l'assurer de son temps, et permettait seulement de le penser : au lieu que Rodrigue, en plein concile général, le soutient comme une créance reçue (1156). » Si Fleury voit ici un progrès, il aurait pu le faire partir plus haut que du XII<sup></sup>e siècle. Les faits antérieurs sont positifs et attestent que cette pieuse croyance fut commune et constante dans tous les siècles.

IV. Nous avons dit que l'Eglise romaine, dès les temps les plus anciens, faisait profession de croire à l'Assomption corporelle de Marie (n° I). Dans les autres âges elle n'a pas moins fait entendre que sa croyance à cet égard n'avait point varié. Ainsi, du *Sacramentaire* du Pape saint Gélase, au *Missel* du Pape saint Pie V (1572), il n'y a point de différence. Tout l'office du quinze août, dans ce *Missel*, renferme la pieuse tradition de l'Assomption corporelle, exprimée dans de magnifiques et suaves paroles.

Au surplus, il suffit d'ouvrir l'ouvrage d'un grand Pape, de Benoît XIV, mort en 1758, pour se convaincre que c'est encore de cette Eglise qu'est sortie la plus belle et la plus solide défense du glorieux privilége de l'Assomption de la Mère de Dieu au ciel avec sa dépouille mortelle. En effet, Benoît XIV, qu'on n'accusera pas de légèreté dans le choix de ses matériaux, montre, par les ouvrages authentiques des Pères, que tel était leur sentiment commun (1157), et il le confirme en profond théologien par les raisons les plus fortes. Quel monument plus décisif pourrait-on invoquer?

On voit, dit Marchetti (1158), ce sentiment établi dans les anciens manuscrits de saint Gélase et de saint Grégoire, dans l'ancien Missel gothique publié par le cardinal Thomassin et par dom Mabillon dans le *Ménologe grec* au 15 août, dans le *Martyrologe romain* et autres ouvrages respectables. Joignez-y le consentement de presque tous les théologiens de valeur, saint Thomas en tête (1159), et, par-dessus tout, le sentiment de l'Eglise qui montre bien, dit Baronius, par la solennité qu'elle donne à cette fête, que *propensio in eam partem videtur*.

Et, si cela ne sortait pas de notre plan, il y aurait un autre ordre de faits plus secondaires à invoquer. Il faudrait interroger

(1153) *Sermone* 93, pag. 527. — Au *Missel de Paris*, nous lisons encore dans la collecte du 15 Août : « Sans que la mort ait pu retenir dans ses liens celle qui a enfanté N. S. J. C. » Bien que cette collecte ne soit pas dans le *Missel romain*, il n'en est pas moins certain que ce fut l'Eglise romaine qui donna la première impulsion pour la célébration du triomphe de Marie, et qu'elle soutint toujours ce glorieux privilége. (*Voy.* les n°s II et IV de cet article.)

(1154) S. Bernard, epist. 174.

(1155) *In Assumpt. B. V.*, serm. 1.

(1156) *Hist. ecclés.*, liv. LXXVIII, n° 41.

(1157) *De canoni. SS.*, lib. I, cap. 42, n° 15.

(1158) *Crit. de l'Hist. ecclés. de Fleury*, 2 vol. in-12, 1829, tom. II, p. 115.

(1159) T. III, qu. 27, art. 1; qu. 83, art. 5; *Opusc.* c. 4.

les *Capitulaires* de Charlemagne, où il est parlé de cette fête; et, remontant à cette époque, passant par le siècle de saint Louis, jusqu'à la déclaration de Louis XIII en 1638, faire voir que toujours la France a solennisé d'une manière particulière l'Assomption de Marie. Il faudrait encore, appelant les arts en témoignage, montrer le tribut qu'ils ont payé au triomphe de la Reine des anges. Il faudrait aussi s'arrêter sur cette pensée que l'Assomption est la fête que les affligés, ceux qui souffrent, le *peuple* en un mot, aiment le plus instinctivement, et cela parce que c'est le jour du triomphe de l'humble Vierge en qui Dieu a fait de *grandes choses*, de celle qui, dans sa personne, a magnifié l'exaltation des petits et l'abaissement des superbes, des *dominateurs* du monde : *exaltavit humiles... — dispersit superbos mente cordis sui* (1160).

V. Cependant, il faut le dire, une critique étroite et chagrine s'est élevée contre ce sentiment de l'Assomption corporelle. Faisons seulement quelques observations sur l'objection la plus spécieuse que semblent insinuer contre cette pieuse tradition les Tillemont, les Baillet et autres hagiographes.

Fleury surtout, et nous l'avons déjà entrevu, paraît s'être fait l'interprète de cette sèche école sur ce point. En parlant du concile d'Ephèse de l'an 413, où l'impie Nestorius fut condamné, il dit : « Le concile écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople pour leur faire part de la déposition de Nestorius, comme d'une agréable nouvelle. C'est dans cette lettre que le concile joint ensemble saint Jean et la sainte Vierge, comme honorant également la ville d'Ephèse. Or il est certain par une autre lettre, *que le sépulcre de saint Jean y était dans une église de son nom* (1161)... » D'où l'on peut conclure (et beaucoup ont tiré cette conséquence, bien que Fleury ne l'ait pas fait) que le tombeau de la sainte Vierge était aussi à Ephèse, et que, par conséquent, sa dépouille mortelle y reposant, elle n'était point montée en corps au ciel. Tel est l'argument dans toute sa force. Or, on y a déjà répondu (1162). Nous ne ferons que reproduire, pour le fond, les réfutations qu'on en a faites.

Et d'abord, voici le passage de la Lettre synodale d'Ephèse, traduite mot pour mot : « Nestorius étant arrivé à Ephèse, où Jean le théologien et la sainte Vierge Mère de Dieu... ne voulut pas venir au concile. » Il manque ici un verbe ou omis, ou sous-entendu pour répondre à ces deux nominatifs : *Jean* et la *sainte Vierge*. Il en est qui prétendent que c'est le verbe *sont :* d'autres que c'est le verbe *ont été*, ou bien celui-ci : *sont honorés*, ou quelque autre qui marque seulement une présence de culte ou de protection. On dira sans doute que, selon le génie de la langue grecque, comme de la langue latine, il faut sous-entendre le verbe *être* au présent, de telle sorte que le concile aurait dit que *saint Jean et la sainte Vierge* sont à Ephèse. Mais ceci n'est pas soutenable, car il est évident que la sainte Vierge et saint Jean ne pouvaient être en personne à Ephèse en 413. Il faut donc recourir au sens figuré, ce qui nous laisse la liberté de dire que le disciple et la mère de Jésus étaient dans cette ville par des images célèbres, par leur précieuse mémoire, ou bien par des églises dédiées sous leur vocable, comme en effet il y en avait une dédiée à la sainte Vierge, où le concile s'assembla.

Mais il y a plus. Fleury dit que le *sépulcre de saint Jean était à Ephèse.* Or, on ne trouve point la preuve de ceci dans l'endroit qu'il marque. Supposons toutefois qu'il y ait été et qu'on puisse inférer de là que celui de la sainte Vierge y était également, croit-on que ceci servirait l'opinion de ceux qui nient que Marie ait été élevée au ciel en corps et en âme? Nullement. Ce serait, au contraire, une preuve contre eux; car si le tombeau et les reliques de la sainte Vierge eussent été à Ephèse, comment n'en aurait-on point fait mention en parlant du sépulcre et des reliques de saint Jean? Cet argument aurait dû frapper les critiques d'une école qui compte tant sur les preuves négatives!

Ajoutons, quoi qu'il en soit de saint Jean, que si les reliques de la Mère de Dieu eussent été à Ephèse au temps du concile, on saurait infailliblement ce qu'elles sont devenues. En effet, le tombeau de Marie dans cette ville serait un fait si intéressant, si précieux que l'antiquité n'eût pas manqué de nous le transmettre dans mille monuments authentiques avec plus de soin que celui de saint Jean. Or, nous n'avons rien de certain à cet égard; et, contradiction étrange! Baillet lui même qui, d'un côté, déclare qu'on peut conclure de la Lettre synodale d'Ephèse que Marie *y était enterrée* (triste expression, d'autant plus choquante que s'appliquant ordinairement aux hommes pécheurs, elle est ici employée à l'endroit de l'auguste Mère du Rédempteur!), s'évertue, quelques pages plus loin, à prouver que tout ce qu'on rapporte du tombeau de la divine Mère ne repose sur rien de solide (1163)! Il faut, au reste, observer

(1160) *Luc.* I, 51, 52.

(1161) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXV, n° 44.

(1162) *Voy.* le P. Lauthanne, *Observ. théol., critiq.*, etc., 2 vol. in 4°, 1737, tom. II, pag. 275; et Marchetti, *loc. cit.*, etc.

(1163) *Vies des Saints*, 15 août, n°s VIII et XX. — Quand on voit le peu de fondement qu'offre le passage de la lettre du concile d'Ephèse pour établir l'existence du tombeau de Marie dans cette ville, et quand on considère la juste explication qu'en ont donnée Hardouin, Labbe, Baronius et Noël Alexandre, on a bien le droit d'être surpris qu'un auteur liturgique moderne ait écrit, en parlant de Marie : « On croyait à Ephèse posséder son tombeau, et l'on a une lettre du concile œcuménique de cette ville, qui *prouve* qu'au V° siècle cette croyance y était universellement établie. » (M. l'abbé Pascal, *Orig. et rais. de la liturg. cath.* 1 vol. in-4°, 1844, col. 87.)

avec Papebroch (1164) que les tombeaux, qu'on dit être de la sainte Vierge, ont été trouvés vides : *Privata sunt ista mausolea sacris pignoribus.* Ainsi, quand le tombeau existerait, on n'en peut rien conclure contre la résurrection de Marie. (*Voy.* n° 1.)

Qu'on nous permette, en terminant cet article, d'émettre un vœu cher aux fidèles et que nous avons déjà exprimé ailleurs (1165) : celui de voir le Saint-Siége apostolique proclamer par un même décret, et l'*Immaculée Conception* et l'Assomption corporelle de Marie; ce serait déclarer d'un coup que le commencement et la fin de l'auguste Vierge sont en effet dignes de sa maternité divine. Quelle joie alors dans le ciel! Quelles abondantes bénédictions sur la terre!

ASSOCIATIONS de Pie IX, de Gustave Adolphe, etc. V. l'art. SOCIÉTÉS CATHOL. POUR LA DÉFENSE DE LA FOI EN ALLEMAGNE.

ASSYRIE ORIENTALE. Au temps du concile de Trente, cette contrée rentre dans l'unité catholique et se soumet, dans la personne de son patriarche, au Pape Pie IV.

ASTÈRE ou ASTYRE, sénateur romain de race patricienne, et chrétien, assista à la mort de Marin martyr, qui eut la tête tranchée à Césarée en Palestine, sous l'empire de Gallien, c'est-à-dire vers l'an 259.

Eusèbe (1166) donne de grands éloges à la vertu de cet Astère; il assure qu'il en avait entendu dire, aux anciens de son temps, des choses merveilleuses, et même qu'il avait fait un miracle à Paneade, pour détromper les païens qui croyaient que la victime qu'on jetait tous les ans dans les sources du Jourdain ne revenait plus sur l'eau. S'étant trouvé à cette cérémonie, il pria le Seigneur de découvrir cette imposture et sur-le-champ la victime qui avait disparu revint sur l'eau.

Les Latins honorent saint Astère comme martyr le 3 mars avec saint Marin. Mais Eusèbe ne nous dit pas qu'Astère fut martyr, et il est à croire que s'il eût eu cette gloire, cet écrivain, en rapportant l'histoire des martyrs de Palestine, n'aurait pas manqué de la constater. C'est Rufin qui, en traduisant l'histoire d'Eusèbe, a donné ce titre à Astère. C'est aussi Rufin qui a changé le nom d'Astyre ou d'Asture, que lui donne Eusèbe, en celui d'Astère. Nous avons suivi sa version en cet article. Les Grecs font mention d'un Astère (1167) au 7 août; mais on ne sait pas si c'est de celui-ci dont ils veulent parler. *Voy.* l'article MARIN (Saint) martyr.

ASTÈRE ou ASTÉRIUS, disciple de saint Julien Sabas, qui vivait sur la fin du IV^e siècle, fut célèbre par ses austérités et ses miracles : c'est ce que Théodoret nous en dit (1168). Fleury paraît avoir confondu (1169) cet Astérius ou Astère avec Astérius, évêque arien, qui ne fut point disciple de saint Julien Sabas, mais que ce saint fit, au contraire, mourir subitement par l'effet de ses prières. *Voy.* l'article ASTÉRIUS, arien et sophiste.

ASTÉRIUS, arien et sophiste, vivait au IV^e siècle, et avait été fait évêque par les hérétiques. Un jour saint Julien Sabas, célèbre solitaire, passant par la ville de Cyr, à deux journées d'Antioche, s'arrêta dans l'église d'un martyr. Les catholiques du lieu s'assemblèrent et le prièrent de les délivrer du sophiste Astérius, que les hérétiques avaient envoyé parmi eux pour séduire les simples. « Prenez courage, dit le saint vieillard; priez Dieu avec nous et joignez à la prière le jeûne et la mortification. » Ils le firent, et Astérius la veille de la fête où il devait parler, fut frappé d'une maladie qui l'emporta en un jour, vers l'année 370 (1170). *Voy.* l'article JULIEN (saint) Sabas. — Théodoret, qui rapporte ces merveilles, les avait apprises d'Acace disciple de saint Julien. Cet Astérius avait assisté au concile de Séleucie en 359 et avait été accusé et excommunié par les adversaires du parti des acaciens.

ASTERIUS URBANUS, qu'on suppose avoir été évêque en Asie au III^e siècle. On ne le connaît que par un traité qu'il écrivit vers l'an 232 contre les montanistes; traité dont Eusèbe nous a conservé un fragment (1171), et où Astérius réfutait pied à pied ces hérétiques et décriait leurs pratiques et leurs mœurs (1172). Un critique nous apprend que ce traité était divisé en cinq livres (1173). On n'en sait pas davantage sur cet Astérius.

ASTERIUS (Saint) martyr, en 285 de Notre-Seigneur. *Voy.* ACTES DE SAINT ASTÉRIUS ET DE SES COMPAGNONS.

ASTERIUS, ou ASTÈRE, évêque de Petra en Arabie, quitta, au concile de Sardique de l'an 347, les eusébiens pour se joindre aux occidentaux. Aussi fut-il persécuté et envoyé en exil dans la haute Libye, et son exil fut accompagné de mauvais traitements.

Cependant il put assister au concile d'Alexandrie de l'an 362; concile peu nombreux, mais composé de Confesseurs, où l'on exposa ce qu'on doit croire de la Trinité et de l'Incarnation, et décida qu'il fallait recevoir avec affection les évêques séduits par les ariens, et les ariens mêmes, s'ils revenaient sincèrement à la doctrine de l'Eglise. Après quoi le concile écrivit à Lucifer de Cagliari, à Cymacius de Palte en Syrie, et à Anatolius d'Eubée, qui étaient à Antioche, pour leur rendre compte de ce qui s'était passé. Cette lettre synodale, qui est connue sous le nom de lettre de saint Athanase à l'Eglise d'Antioche, fut envoyée par Astérius de Petra et

(1164) *Com. hist. S. Joach.*, § 3, n° 15.
(1165) Dans la *Voix de la Vérité*, article sur le 15 août, n° du 13 août 1853.
(1166) *Hist.*, lib. VII, cap. 15, 16 et 17.
(1167) Baillet, *Vies des Saints*, 7 août.
(1168) Dans le *Philothée*, c. 2.
(1169) *Hist. ecclés.*, liv. XVI, n° 18.
(1170) Fleury, *Hist ecclés.*, liv. XVI, n° 18.
(1171) *Hist.*, lib. V, cap. 16 et 17.
(1172) Dupin, *Bib. des aut. ecclés.*, 3 prem. siec, in-8°, 1698, pag. 216.
(1173) Moréri, *Dict. hist.*, édit de 1725, tom. I^{er}, pag. 775, col. 2.

saint Eusèbe de Verceil (1174). Cette lettre est analysée dans Fleury (1175).

Depuis ce concile, fort célèbre dans l'histoire ecclésiastique, nous ne trouvons plus rien sur saint Astérius, autrement Astère, sinon que l'Eglise l'honore entre les saints confesseurs (1176) : juste récompense des maux qu'il eut à souffrir pour la doctrine de vérité. Il est nommé Etienne dans les fragments de saint Hilaire.

**ASTÉRIUS**, sophiste arien, vivait dans la première moitié du IVe siècle. On appelait sophistes, dit Fleury (1177), ceux qui faisaient profession de philosophie et d'éloquence. Astérius l'avait exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, et l'avait quittée pour se faire Chrétien; on prétendait même qu'il avait été disciple de saint Lucien d'Antioche. Ce qui était constant, c'est qu'il avait sacrifié aux idoles dans la persécution de Maximien, et que cette tache avait empêché les eusébiens de l'élever à la cléricature, quoiqu'il fût le plus zélé de leurs disciples; qu'ils l'eussent toujours auprès d'eux, et le fissent même assister aux assemblées des évêques.

Ce fut d'après leurs conseils qu'Astérius composa un livre rempli de leur doctrine, c'est-à-dire des plus grands blasphèmes d'Arius. Il courait dans la Syrie et de tous côtés montrer cet ouvrage à tout le monde; et pour le lire publiquement, il avait la hardiesse de s'asseoir dans les églises à la place des ecclésiastiques. Marcel, évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, entreprit de réfuter ce livre, et en composa un qu'il intitula : *De la sujétion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, où il expliquait ces paroles de saint Paul : *Quand Jésus-Christ aura remis le royaume à son Père*, et le reste (1178). Eusèbe de Césarée composa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace, qui lui succéda à Césarée, fit un livre sur le même sujet. Astérius défendit lui-même sa cause, et écrivit contre Marcel, l'accusant de sabellianisme : c'était le reproche ordinaire que les ariens faisaient aux catholiques; et ce fut le fondement de l'accusation formée contre Marcel à Jérusalem, et renouvelée à Constantinople (1179).

On ne connaît pas autre chose d'Astérius, et les auteurs ne nous apprennent point l'époque de sa mort. Fleury parle de lui sous l'an 336. Saint Jérôme dit (1180) qu'il avait composé des *commentaires sur les Psaumes*, sur les *Evangiles*, sur l'*Epître* de saint Paul *aux Romains*, et d'autres ouvrages que ses partisans lisaient avec grand soin. Ces ouvrages n'existent plus. On en trouve seulement quelques fragments dans saint Athanase.

Ellies Dupin remarque (1181) que saint Jérôme a moins placé ce philosophe arien parmi les auteurs ecclésiastiques, à cause du livre qu'il avait écrit contre la foi de l'Eglise touchant la Trinité, qu'à cause de ses commentaires. Ce qui fait voir, ajoute-t-il, qu'on peut mettre un hérétique au nombre des écrivains ecclésiastiques, quand il a composé des ouvrages d'érudition qui peuvent servir à l'Eglise. Cet Astérius est différent d'Astérius, évêque d'Amasée.

**ASTÉRIUS**, évêque d'Amasée, ville de la province de Pont, que les Turcs nomment aujourd'hui Amnasen, vivait au Ve siècle.

Il est certain qu'il gouvernait cette église au commencement de ce siècle, puisque dans le sermon qu'il prononça le premier jour de l'an, il parle de la mort et de la disgrâce d'Eutrope, qu'il dit être arrivées l'année précédente. Or, on sait que cet événement eut lieu tout à fait à la fin de l'an 400 de Notre-Seigneur (1182).

Photius nous a conservé les extraits de quelques homélies d'Astérius. On cita, dans le second concile de Nicée, son panégyrique pour sainte Euphémie; et Nicéphore, patriarche de Constantinople, y répondit à ceux qui voulaient se servir d'un passage tiré de son Homélie du *mauvais riche*, qui semblait contraire au culte des images (1183). Philippe Ruberius, jurisconsulte, publia

(1174) Ap. Athan., tom. Ier, p. 5; *Conc.*, tom. II, p. 810.
(1175) *Hist. ecclés.*, liv. XV, n° 18; Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. VI.
(1176) *Martyr. rom.*, 10 Jan.
(1177) *Hist. ecclés.*, liv. XI, n° 57; *voy.* aussi Tillemont, *Mém.*, tom. VI.
(1178) *I Cor.* XV, 24.
(1179) Hilar., *Cont. Arr.*, et Epiphan., hæres. 72.
(1180) *De vir. illust.*
(1181) *Bibl. des aut. ecclés.*, IVe siècle, part. I, page 185.
(1182) Niceph., epist. 1 et 2.
(1183) Conc. Nicée 2e, Act. 4 et 6. — Nous citerons ce passage : Les Chrétiens de ce temps-là, par une dévotion assez bizarre, faisaient peindre sur leurs habits des sujets de piété, comme les noces de Cana en Galilée, le paralytique dans son lit, l'aveugle guéri, la femme affligée d'une perte de sang, la pécheresse aux pieds de Jésus-Christ, le Lazare ressuscité, etc. L'évêque d'Amasée montre avec grande raison à ces chrétiens qu'on est plutôt disciple de Jésus-Christ par la pratique de sa doctrine, que par un attachement tout pharisaïque à des objets matériels, fussent-ils des images de piété. A combien de Chrétiens de nos jours les paroles de l'évêque du Ve siècle pourraient-elles être adressées! — « Si ces gens veulent me croire, dit-il, qu'ils vendent ces habits, et qu'ils honorent les véritables images de Dieu. Ne peignez point Jésus-Christ, il suffit qu'il se soit humilié en prenant volontairement un corps pour nous. Ne peignez point le paralytique sur vos habits, mais cherchez le pauvre malade pour le secourir. Il est inutile de regarder avec attention le portrait de cette femme qui a un flux de sang, mais il ne l'est pas d'assister cette pauvre veuve. Il n'est pas nécessaire de considérer la pécheresse aux pieds de Jésus-Christ, mais pleurez vous-mêmes vos péchés. Que vous servira-t-il d'avoir le tableau de la résurrection de Lazare? efforcez-vous plutôt de ressusciter spirituellement. A quoi bon porter sur vous l'image de l'aveugle-né? soulagez plutôt cet aveugle. Pourquoi peindre des châsses de reliques? nourrissez plutôt les pauvres. Pourquoi porter sur vous l'image des cruches dans lesquelles N. S. changea l'eau en vin aux noces de Cana, pendant que vous laissez les pauvres mourir de soif? » — Tel est le passage invoqué par les iconoclastes comme favorable à leur sentiment. De leur côté, les Catholiques en alléguèrent un autre tiré de l'homélie du même

en 1608, à Anvers, cinq homélies d'Astérius, qu'on a insérées depuis dans la Bibliothèque des Pères. Le dominicain François Combesis y ajouta, en 1648, sous le nom de l'évêque d'Amasée, sept autres homélies que le P. Vincent Richard avait données sous le nom de Proclus, patriarche de Constantinople.

Dupin analyse assez longuement ces homélies (1184) qui offrent plusieurs points intéressants et même curieux. Il n'est pas de notre sujet d'entrer dans ce détail. Nous citerons seulement le jugement que porte ce critique sur les écrits d'Astérius. « Le style d'Astère d'Amasée, dit-il, est simple, mais il a beaucoup de beautés naturelles; il excelle dans les portraits et dans les descriptions. Ses sermons seraient fort du goût de notre siècle, où l'on aime cela passionnément. Il est fort sévère dans sa morale : les réflexions qu'il fait sont justes et solides. Il explique les paraboles de l'Ecriture d'une manière fort ingénieuse, et en tire des pensées très-utiles. Il n'excite pas ses auditeurs par des mouvements violents comme les grands orateurs; mais il insinue dans leur esprit les vérités du christianisme par la manière agréable et naturelle dont il les propose, et leur donne insensiblement de l'horreur du vice et de l'amour pour la vertu, par la seule peinture qu'il en fait (1185). » On ne sait pas le temps de la mort de cet évêque d'Amasée, dont l'intelligence était élevée, et dont les écrits seraient utilement remis en lumière aujourd'hui.

**ASTÉRIUS**, évêque; le Pape saint Léon l'envoya en qualité de légat à Constantinople, à l'avénement de Marcien à l'empire, pour travailler à la réunion des églises d'Orient avec celles d'Occident, divisées à l'occasion de l'hérésie de Dioscore (1186).

Saint Léon ne voulait point communiquer avec Anatole, patriarche de Constantinople, ordonné par Dioscore, et cette division dura jusqu'à la mort de Théodose. Les légats du Pape étant arrivés à Constantinople, Anatole assembla un concile en 450, composé des évêques qui se trouvaient alors dans cette ville, et auquel assista Astérius, ainsi que les autres légats qui avaient été députés avec lui. Anatole y reçut la lettre de saint Léon à Flavien, la fit signer à tous les évêques, prononça l'anathème contre Nestorius et Eutychès, et condamna leur doctrine. Nous ne connaissons pas d'autre fait de la vie d'Astérius que cette légation en Orient.

**ASTÉRIUS**, patriarche d'Alexandrie en 521, fut mis sur ce siége à la prière de l'empereur Justin, pour gouverner les Chrétiens orthodoxes, dans le temps que les hérétiques avaient Timothée, auquel ils substituèrent Théodose, par les brigues de l'impératrice Théodora (1187). Depuis, Gajanus succéda à ce dernier, du vivant même d'Astérius, sur lequel on ne nous donne aucun détail.

**ASTÉRIUS**, préfet d'Orient, cité dans l'histoire pour ses mauvais traitements envers Grégoire, patriarche d'Antioche. En subit-il la peine d'une manière éclatante? nous ne savons. Toujours est-il qu'il fut écrasé avec sa femme, qu'il n'avait épousée que depuis trois jours, par la chute de sa maison, pendant un tremblement de terre qui fit périr soixante mille personnes à Antioche, l'an de Notre-Seigneur 588 (1188).

**ASTÉRIUS**, patriarche d'Alexandrie, au VI° siècle, auquel l'empereur Justin écrivit pour le charger de presser le roi des Ethiopiens de marcher au secours des Chrétiens du pays des Homérites, horriblement persécutés par Dunaan, juif de naissance, et prince cruel. *Voy.* l'article ELISBAAN.

**ASTOLPHE**, roi des Lombards, au VIII° siècle. *Voy.* les articles ETIENNE II, Pape, et PÉPIN.

**ASTRIC**, évêque de Colocza, aussi nommé Anastase, fut un des six moines que saint Adalbert, évêque de Prague, amena du monastère de Saint-Boniface de Rome, quand il revint la dernière fois en Bohème. *Voy.* son article. — Adalbert le fit abbé du monastère de Brennove que fonda le duc Boleslas, surnommé le Pieux. Mais la révolte des Bohémiens ayant obligé saint Adalbert à quitter le pays, Astric passa en Hongrie avec ses moines; et le duc Etienne les reçut avec joie. Il leur bâtit un monastère en l'honneur de saint Benoît, et prenait plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ils lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets; et il parvint, tant par persuasion que par crainte, à bannir entièrement l'idolâtrie de ses Etats.

Ce duc divisa le pays en six évêchés, et il fit élire l'abbé Astric évêque de Colocza. Puis, en l'an 1000, il envoya Astric, auquel il avait donné le nom d'Anastase, à Rome, afin d'obtenir du Pape la confirmation de ces évêchés, et la couronne de Hongrie pour lui. Anastase, étant arrivé dans la ville éternelle, raconta au Pape tout ce que le duc Etienne avait fait pour le bien de la religion. Alors le Pape Sylvestre II lui accorda tout ce qu'il était venu lui demander, et l'évêque revint en Hongrie rendre compte de sa mission. *Voy.* l'article ETIENNE I^er (Saint), roi de Hongrie.

Plus tard, Sébastien, archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle, le roi, du

évêque sur la femme tourmentée par une perte de sang, où il parle de la statue de Jésus dressée par cette femme reconnaissante dans Paneade, ville de Palestine. Mais ni l'un ni l'autre de ces passages ne regardent la question agitée entre les catholiques et les iconoclastes. Car celui que nous venons de citer ne touche pas les images placées dans les églises, mais un abus qui régnait parmi des Chrétiens plus attachés aux choses matérielles qu'aux spirituelles; et celui relatif à la statue de Jésus ne regarde point le culte public des images !

(1184) *Bibl. des aut. eccles.*, part. I, in-8°, 169?, pag. 250-265.

(1185) Id., ibid., page 266.

(1186) Baron., ad an 449, 450.

(1187) Baron., *A., c.*, 541, n° 40.

(1188) Evagre., *Hist.*, lib. VI, cap. 8 et 9.

consentement du Pape, lui donna pour successeur Astric; mais, au bout de trois ans, Sébastien recouvra la vue. Alors Astric lui céda sa place et retourna à son église, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du Pontife romain. Après cela, nous ne voyons plus rien dans l'histoire sur Astric, et il y a apparence qu'il mourut dans son évêché.

**ASTROLABE**, fils d'Héloïse et d'Abailard, ne nous est guère connu (*Voy.* l'article Héloise) que par la lettre que sa mère écrivit à Pierre le Vénérable pour le remercier, d'une part, de ce qu'il était venu au Paraclet, en 1142, apporter le corps d'Abailard; et, d'autre part, pour lui recommander son fils Astrolabe, afin qu'il lui obtint une prébende de l'évêque de Paris ou de quelqu'autre prélat. L'abbé de Cluny, dans sa réponse, promet de faire tout son possible pour Astrolabe; mais il ajoute que la chose est difficile, et que les évêques ne manquent pas d'excuses pour se dispenser de ces sortes de présents (1189).

**ASTROLOGIE** était défendue aux Chrétiens, comme le témoigne Origène, lorsqu'il dit dans ses écrits que les disciples du Christ ne doivent plus goûter d'aucune science diabolique, ni d'astrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la piété. Ailleurs, Origène parle fortement contre ceux qui croyaient à l'astrologie judiciaire, et dit qu'ils sont dans la terre des Chaldéens (1190), c'est-à-dire exposés aux plus terribles menaces de Dieu.

Au v<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire en 409, Honorius, à la demande du Pape saint Innocent I<sup>er</sup>, dit-on, rendit une loi contre les astrologues sous le nom desquels sont souvent compris les aruspices et les autres devins (1191). Par cette loi, il leur était ordonné de brûler leurs livres en présence des évêques, et d'abjurer leurs erreurs ou de sortir de Rome et de toutes les autres villes sous peine de déportation. Mais avant cette loi, le 1<sup>er</sup> concile de Tolède de l'an 400 avait déjà condamné l'astrologie judiciaire (1192). Dans la suite, d'autres conciles particuliers prohibèrent les sciences divinatoires, selon les cas particuliers et les circonstances qui se présentèrent, c'est-à-dire toutes les fois qu'il était nécessaire de protéger le peuple fidèle contre les abus et les tromperies des charlatans.

Le philosophe Julien employait toutes les ressources de la philosophie et de l'empire pour faire triompher du christianisme et du bon sens la superstition des astrologues, des mathématiciens, des augures, des aruspices, lorsque ses anciens compagnons d'étude, Grégoire de Nazianze et Basile de Césarée, apprenaient aux peuples, dans les temples chrétiens, à se moquer de toutes ces extravagances philosophiques et de conserver le bon sens avec le christianisme. C'est à quoi s'attachèrent les autres Pères de l'Eglise, et, ensuite, les théologiens, parmi lesquels il faut placer en première ligne saint Thomas d'Aquin (1193).

Ce n'est pas que dans cette action, que nous appellerons surtout *préservatrice*, l'Eglise, par ses conciles, ses docteurs, eût jamais la pensée de blâmer la connaissance des astres; elle ne voulait qu'en bannir l'imposture et la superstition, pour en faire une science véritable. Qui oserait l'en blâmer? qui ne serait disposé plutôt à admirer sa prudence et sa sagesse?

Le concile de Trente, en prohibant les livres d'astrologie superstitieuse, a bien soin d'excepter ceux d'astrologie naturelle ou d'astronomie, qui peuvent traiter non-seulement du cours des astres, mais encore de leurs influences naturelles sur les mouvements de la mer, la température de l'air, le retour de certaines maladies; observations utiles à la navigation, à l'agriculture et à la médecine (1194). Il en est de même de la bulle *Cœli et terræ*, en date du 5 janvier 1586, du Pape Sixte V. Cette Bulle défend l'astrologie judiciaire qui était alors en vogue à Rome; elle interdit la lecture des livres concernant la magie et les sortiléges, et défend de les retenir chez soi (1195); mais elle ne prohibe point la science astronomique.

Au surplus, l'Eglise avait plus d'intérêt que personne à ce que le cours du soleil, de la lune et des étoiles, fût exactement connu (1196); car c'est là-dessus qu'elle règle ses fêtes, principalement la plus solennelle de toutes, la Pâque. Aussi voyons-nous, dans les siècles chrétiens, les plus grands Papes, les plus grands évêques, les conciles, s'occuper vivement de cette importante question. C'est un Pape, Grégoire XIII, qui rend à tous les peuples l'éminent service de corriger les erreurs, les incertitudes qui s'étaient glissées dans leur calendrier, et de leur en donner un parfaitement exact. C'est un cardinal, Nicolas de Cusa, qui, le premier parmi les modernes, ressuscite l'ancienne opinion du mouvement de la terre autour du soleil. C'est un chanoine, Nicolas Copernic, qui fonde ce système sur le calcul et l'expérience, et qui devient ainsi le père de l'astronomie moderne.

**ASTROS** (l'abbé d'), né en 1765, mort au mois de juin 1850, doyen d'âge des chanoines de la cathédrale de Bayonne. Cet ecclésiastique avait été nommé chanoine en 1826, par son frère, d'Astros, alors évêque de Bayonne, et qui devint, plus tard, archevêque de Toulouse. *Voy.* son article.

**ASTROS** (Paul-Thérèse-David d'), évêque de Bayonne, puis archevêque-cardinal de Toulouse, où il a siégé pendant vingt-deux

(1189) Epist. 21 et 22.
(1190) In Jer., hom. 3, in fin.
(1191) Sozom., lib. ix, c. 7.; l. xii, c. 24., Th., *De math.* l. x, c. Just., *De episc. aud.*
(1192) Can. xvi.
(1193) S. Thom., i p., q. 115, art. 4, et 2-2, quæst. 95, art. 5 in corp.
(1194) *Index*, regula 9.
(1195) In *Bullar.*, 2 const. pag. 553 et seqq.
(1196) *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom. I<sup>er</sup>, page 58.

ans, naquit à Tourves, canton de Brignolles, diocèse de Fréjus, le 15 octobre 1772, et mourut le 29 septembre 1851 à l'âge de soixante-dix-huit ans et onze mois, dans la maison des missionnaires ou prêtres auxiliaires de Toulouse.

I. Son père, avocat au parlement d'Aix, avait épousé la sœur de Portalis qui fut ministre des cultes sous Bonaparte. Dès sa plus tendre enfance, il s'était consacré à Dieu et il resta toujours fidèle à ses promesses. A l'âge de huit ans, il reçut la tonsure cléricale des mains de de Boisgelin, archevêque d'Aix, en 1780. Ses parents l'envoyèrent à Marseille pour s'y livrer à ses études classiques. Il refusa d'entrer chez les Doctrinaires, où l'éducation lui semblait trop mondaine et peu conforme à ses goûts; mais il ne fit point ses premières études, comme l'a dit un biographe (1197), au collége du *Sacré Cœur*, qui n'a jamais existé à Marseille : il entra dans celui du *Bon-Pasteur*, où il se fit estimer et aimer de tous ses condisciples, qui le citaient comme le modèle de la piété la plus pure (1198).

Il avait un tel attrait pour l'état ecclésiastique, qu'il ne balança pas à renoncer à tous les avantages temporels qu'il pouvait espérer dans le monde. Comme aîné de sa famille, il était appelé à recueillir l'héritage paternel; mais s'il entrait dans le sacerdoce, c'était son frère qui succédait à ses droits : ainsi l'avait réglé le testament de son père. D'un autre côté, la tempête qui se préparait et qui devait éclater pour renouveler l'ordre social, semblait devoir le déterminer sinon à renoncer à sa vocation, du moins à attendre. Il pensa autrement, et déjà les premiers coups de la révolution s'étaient fait entendre, qu'il n'avait cessé de diriger toutes ses actions en vue du saint ministère.

Quoiqu'il ne se fût pas encore beaucoup occupé d'études théologiques, il n'eut pas néanmoins une grande peine à démêler les vices de la *Constitution civile du clergé*, et il ne tarda pas à acquérir la persuasion qu'un ecclésiastique ne pouvait y adhérer sans trahir sa conscience. Il vivait alors à Tourves, au sein de sa famille, faisant sa société habituelle des prêtres de sa paroisse, lorsqu'il apprit que son curé se rendait à Marseille pour y consulter des théologiens pusillanimes ou peu instruits, et qu'il était décidé à prêter le serment démandé. La détermination du pasteur devait entraîner celle de ses trois vicaires et d'un autre prêtre. A cette nouvelle le jeune d'Astros tombe dans un abattement profond qui fit craindre pour sa santé. Sa mère, désolée, va trouver le curé de Tourves et lui expose l'état affligeant de son fils. — « D'Astros est un enfant, dit le curé, il a tort de s'inquiéter. » Cette réponse, loin de le rassurer, augmenta sa tristesse. « Mais, lui dit sa mère, il faut croire que le curé s'est adressé à des gens éclairés, il est lui-même fort instruit, et sans doute il refuserait le serment si sa conscience pouvait être compromise. Tu es jeune, mon enfant, et tu n'as pas assez approfondi la théologie pour décider une pareille question. » — « Non, ma mère, reprend le jeune homme, non, positivement, le curé ne peut pas prêter ce serment ; » et en même temps il fond en larmes.

Il devait être bientôt atteint lui-même par cette coupable et inintelligente mesure. Des esprits absurdes, indignés de voir qu'il avait mieux jugé une question théologique que son curé, lui intimèrent l'ordre de suivre son exemple, à lui qui entrait à peine dans sa dix-huitième année et qui, par conséquent, n'avait pu encore recevoir aucun ordre sacré. D'Astros se défendit avec énergie contre cette injuste prétention, et, sur son refus formel, on signifia à sa mère, veuve depuis deux ans, d'avoir à quitter le pays avec toute sa famille. Elle se retira à Marseille, puis à Aix, où elle mourut au bout de dix-huit mois entourée de ses enfants en larmes.

Tandis que d'Astros était inconsolable de la perte d'une mère si digne de ses affections, il fut compris dans les gardes nationales qui se rendirent au siége de Toulon. Mais la faiblesse de sa santé et l'appui de quelque amis le firent dispenser d'un service auquel il était si impropre; il se déroba à l'attention publique en vivant successivement dans la retraite, constamment attaché à ses habitudes de piété, dans les villes d'Aix, de Marseille, de Brignolles et de Lyon qu'il habita après le siége de cette dernière. Accompagné de son frère, plus jeune que lui, il se rendit à Paris, avec l'abbé Raymond Gautier et reçut dans cette ville, en 1795, le sous-diaconat et le diaconat des mains de de Maillhé, dernier évêque de Saint-Papoul.

II. Ses premières années de cléricature furent consacrées à l'étude, à la prière, et à faire tout le bien que les circonstances lui permettaient. Son ami Raymond Gautier avait été ordonné prêtre en même temps qu'il avait reçu les premiers ordres. A son retour en Provence, il l'attira à Tourves, où sa maison paternelle devint la paroisse. Le salon fut converti en chapelle. Tous les dimanches on y chantait la messe et les vêpres, on y prêchait, on y confessait, on y remplissait tous les autres exercices religieux. Quand on ne pouvait les accomplir on se retirait dans la campagne, d'où l'on portait les secours de la religion aux âmes pieuses qui les réclamaient. Ainsi, d'Astros se préparait au sacerdoce en aidant l'abbé Gautier et un

(1197) M. A. Manavit, *Notice sur Mgr le cardinal d'Astros*, dans la *Gazette du Languedoc* et dans le *Midi de Toulouse*, octobre 1851.

(1198) M. l'abbé Dassance, *Notice sur S. Em. le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse, et principalement de son épiscopat à Bayonne*, in-8°, 1851, page 2.

autre ami de collége, l'abbé Carlet, dans les fonctions les plus importantes du saint ministère, et ce qui prouve la solidité de sa vocation, c'est qu'il voulut recevoir l'onction sacerdotale en 1797, après la journée du 18 fructidor : il fut ordonné prêtre à Marseille, dans une chambre particulière, par l'évêque de Grasse.

L'estime dont ce jeune prêtre jouissait, et ses rapports de parenté avec l'homme en faveur, Portalis, l'appelèrent à Paris. Portalis lui confia divers travaux relatifs aux affaires ecclésiastiques du temps. D'Astros se mit en communication avec tout ce que le clergé de Paris pouvait compter de prêtres dévoués, et il s'inspira de leurs conseils. Le Cardinal de Belloy était alors assis sur le siége de saint Denys : il avait appelé successivement dans ses conseils l'abbé d'Astros, qui avait été nommé chanoine de Notre-Dame, l'abbé de Dampierre, l'abbé Jalabert et les abbés Malaret et Lejas : ce dernier avait prêté serment à la *Constitution civile du clergé;* mais il s'était rétracté. Les événements de Rome consommés en 1809, la captivité de Pie VII et les prétentions de Bonaparte, avaient bouleversé l'Eglise de France; la mort du cardinal de Belloy ne fit que hâter le moment où toutes les colères impériales devaient fondre sur l'Église de Paris.

D'Astros fut bientôt élevé à un poste qui devait, dit un ecclésiastique (1199), lui procurer *la palme de confesseur de la foi.* En effet, nommé en janvier 1811, par le chapitre métropolitain, premier vicaire capitulaire de Paris, il eut à lutter contre l'ambition du cardinal Maury qu'appuyait Napoléon. Voici comment.

III. L'archevêché de Paris devenu vacant par la mort du cardinal de Belloy, Bonaparte y nomma son oncle, le cardinal Fesch, bien qu'il fut déjà titulaire de Lyon et désigné pour la coadjutorerie de Ratisbonne. Mais Fesch se souciant peu de passer sur le siége de Paris, et Napoléon, de son côté, commençant à être mécontent de ce prélat, révoqua sa nomination, et appela au même siége, le 14 octobre 1810, le cardinal Maury. Celui-ci accepta; il est certain d'ailleurs qu'il sollicita auprès du Pape son institution canonique (*Voy.* l'article MAURY), et que l'administration du diocèse de Paris lui fut déférée par le chapitre métropolitain luimême.

Quoi qu'il en soit, Pie VII lui répondit par un bref, daté de Savone, le 5 novembre 1810, où il s'étonnait que le cardinal Maury eût accepté une telle nomination. — *Voy. ibid.* — Ce bref d'un Pape prisonnier et qui, n'ayant plus ni ministres, ni nonces, n'avait pu adresser ses représentations au cardinal que par la poste ce bref, disons-nous, fit un grand éclat, et la police impériale se mit en mouvement pour découvrir ceux qui pouvaient l'avoir propagé. On rechercha avec sévérité tous ceux qui avaient eu la moindre part à cette affaire; on fit des visites dans différentes maisons, et l'on arrêta plusieurs personnes qui passaient pour être attachées au Saint-Siége.

Le 1er janvier 1811, et cette anecdote nous est rapportée par M. l'abbé Dassance (1200), le cardinal Maury vint présenter les hommages du chapitre métropolitain au château des Tuileries. — « Où sont les vicaires généraux? » dit Napoléon; et, d'un ton irrité, il ajoute : « Messieurs, avant tout il faut être Français; qui est bon Français est bon chrétien. Apprenez qu'il y a autant de différence entre la religion de Jésus-Christ et l'infâme religion de Grégoire VII, qu'entre le paradis et l'enfer. La doctrine de Bossuet, c'est la doctrine qu'il faut suivre; avec un tel guide on ne craint pas de s'égarer (1201). Ce que je dis ici (montrant d'Astros), c'est principalement pour vous. » — « Pour moi, Sire? » — « Oui, pour vous; je sais que vous êtes en opposition avec les mesures que ma politique me prescrit, que vous ne cessez d'agir sourdement pour en paralyser l'effet, mais vos projets me sont connus. Je saurai les déjouer; mon épée est là. »

Au sortir de cette audience, qui eut du moins le mérite de ne pas offrir le spectacle des banalités et des tristes adulations ordinaires dans ces sortes de cérémonies, le cardinal Maury proposa à l'abbé d'Astros de le conduire chez le ministre de la police, qui désirait avoir un entretien avec lui. En même temps on se rend à son domicile pour y faire l'examen de ses papiers. On saisit sur lui le bref du 5 novembre, que la police n'avait pu découvrir jusque-là, malgré ses nombreuses recherches : on l'arrête, et on le conduit à Vincennes, après un interrogatoire où l'on voulut le forcer à donner sa démission, ou à nommer la personne qui lui avait communiqué le bref : deux choses, dit Picot (1202), auxquelles il se refusa également. Mais il paraîtrait, ajoute cet historien (1203), que le mécontentement du gouvernement, et l'éclat qu'il mit à cette affaire, n'étaient pas seulement provoqués par le bref au cardinal Maury, mais par un autre bref, daté aussi de Savone, le 18 décembre 1810, adressé à l'abbé d'Astros luimême, et conçu dans les termes les plus forts.

Pie VII y disait que l'administration du cardinal était contraire aux lois de l'Eglise, qu'il n'avait aucun pouvoir spirituel à Paris, et il ajoutait: « Néanmoins, pour ôter tout sujet de doute, et pour plus grande précaution, nous lui ôtons tout pouvoir et juridic-

(1199) M. l'abbé L. Paris, dans un article *nécrologique*, inséré dans le journal la *Voix de la vérité*, n° du 5 octobre 1851.

(1200) *Notice*, etc., ubi supra, page 5.

(1201) Pauvre Bossuet! Il lui fallait encore cette injure!

(1202) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, tom. III; page 543.

(1203) Ibid., page 544.

tion, déclarant nul et sans effet tout ce qui serait fait, sciemment ou par ignorance, de contraire sur ces matières. » Mais il est certain que le vicaire général capitulaire n'eut point alors connaissance de ce bref, qui fut ou saisi chez le Pape, à Savone, ou intercepté en route, et qui n'a été imprimé qu'en 1814 (1204).

L'abbé d'Astros, dans sa prison de Vincennes, était soumis au secret le plus absolu, et privé de papier et de livres. On rapporte de touchantes circonstances de famille se rattachant à son arrestation. Nous rappellerons seulement le dévouement plein d'anxiété d'une sœur, qui du fond de la Provence, se rendit à Paris pour tâcher de voir son frère; ses prières furent repoussées, et la police impériale resta inflexible. La famille Portalis elle-même encourut les disgrâces du césar courroucé. Mais sa colère n'était point satisfaite. Il donna l'ordre de fusiller l'abbé d'Astros, et cet ordre allait être exécuté sans l'intervention et les instances de Regnault de Saint-Jean d'Angely, qui parvint à calmer Bonaparte et à lui faire comprendre, dans les limites de son ambition démesurée, dit un biographe (1205), le langage de la justice, de la raison et de l'humanité. D'Astros aimait à reconnaître qu'il devait la conservation de ses jours à Regnault.

IV. Cependant on fit révoquer par le chapitre métropolitain de Paris les pouvoirs de l'abbé d'Astros; on fit signer au même chapitre une adresse à Bonaparte, laquelle avait été rédigée, dit Picot (1206), par le cardinal Maury et commandée par la police. Mais ces concessions, plus ou moins conformes à la vérité et à la sainte indépendance de l'Eglise (*Voy.* l'article Maury), n'adoucirent point les rigueurs d'une cruelle captivité. D'Astros subit dix mois du secret le plus sévère et resta enfermé au donjon de Vincennes. La marche des armées alliées ayant obligé Bonaparte de faire transférer plusieurs prisonniers d'Etat au château d'Angers, celui qui avait voulu maintenir les droits de l'Eglise et qui souffrait pour la liberté fut de ce nombre, et son emprisonnement dura depuis le 1er janvier 1811 jusqu'au mois de mars 1814.

Après quelque temps de repos, il reprit ses fonctions de vicaire capitulaire. Pendant les cent-jours il émigra en Angleterre. Bonaparte, habitué à voir en lui un homme d'opposition, s'informa, à son retour à Paris, s'il était resté dans la capitale; il fut informé plus tard qu'il avait pris, sous le nom de David, un passeport pour Londres. Là d'Astros fut présenté à la famille d'Orléans. La charge d'aumônier de la princesse Marie-Amélie lui fut offerte; mais des engagements antérieurement contractés, dit-on, avec la princesse Louise-Adélaïde de Condé, fondatrice des Bénédictines du Temple, ne lui permirent point d'accepter les fonctions qu'on lui proposait. Pendant son séjour à Londres, d'Astros, qui se mit en rapport avec quelques prêtres français, connut plus particulièrement l'abbé Caron, qui avait établi un vaste pensionnat pour les enfants des émigrés.

Enfin Louis XVIII étant rentré en France, et le Concordat du 11 juin 1817 ayant rétabli les évêchés détruits, « le roi, dit l'ecclé-« siastique que nous avons déjà cité (1207), « cherchant le mérite, et, pourquoi le taire? « *la fidélité* (1208) aux principes tradition-« nels de la monarchie, » nomma l'abbé d'Astros à l'évêché d'Orange le 1er octobre 1817. Mais ce siége, qui partageait en deux le département de Vaucluse, n'ayant pas été définitivement rétabli, parce que le Concordat de 1817 ne reçut point d'exécution (1209), l'abbé d'Astros fut nommé plus tard, en mars 1820, à l'évêché de Saint-Flour. Mais, comme à cette époque le siége de Bayonne se trouvait vacant, on lui conseilla d'opter pour ce dernier diocèse, où un climat plus tempéré serait favorable à sa santé altérée par les rigueurs de Vincennes, et lui permettrait de déployer tout son zèle. Il accepta, et fut préconisé par Rome. Son sacre eut lieu à Notre-Dame de Paris, au milieu de ce facile chapitre dont il avait fait partie, le 9 juillet 1820. Le prélat consécrateur fut de Quélen, coadjuteur de Paris, assisté de Coucy, élu archevêque de Reims, et de Bombelles, évêque d'Amiens.

Disons ici que ses relations avec la princesse Louise-Adélaïde de Condé, en Angleterre, l'avaient porté à accepter les fonctions de supérieur des Bénédictines du Temple; qu'il leur donna de sages règlements, et que quand les devoirs de l'épiscopat l'obligèrent à se démettre de cette charge, il désigna l'abbé Frayssinous comme l'ecclésiastique le plus capable de continuer son œuvre et de guider la pieuse fondatrice et ses religieuses dans la voie de la perfection chrétienne.

V. Aussitôt après sa consécration, d'Astros se rendit dans son diocèse. Son installation se fit le 13 août 1820, avec beaucoup de pompe, en présence d'un clergé nombreux. Il administra ce diocèse dix ans. Parmi les travaux du prélat pendant cet espace de temps, on cite la restauration du petit séminaire de Larressore; la fondation de l'Œuvre des séminaires, pour laquelle il montra toujours la plus grande sollicitude; l'établissement des retraites ecclésiastiques,

(1204) *Voy.* l'écrit intitulé : *Lettre sur la nullité ou invalidité des délégations capitulaires en faveur des nommés aux siéges vacants*; in-8° Liége, 1814.

(1205) M. A. Manavit, *Notice*, ubi supra.

(1206) *Mémoires*, etc., tom. III, page 545.

(1207) M. l'abbé L. Paris, loc. cit.

(1208) Ce fut peut-être bien cette *fidélité* qui contribua aussi aux persécutions dont souffrit l'abbé d'Astros. Il n'en fallait pas davantage pour porter ombrage à la police impériale, et pour envenimer une querelle que l'esprit despotique du césar ne pouvait supporter.

(1209) « A cause, dit un peu naïvement M. Dassance, des difficultés qui survinrent et qui firent peu d'honneur au courage et à la sagesse des ministres de Louis XVIII. » (*Notice*, etc. page 8.)

dont l'abbé Boyer fit l'inauguration en 1821; la fondation d'une maison de missionnaires destinés à évangéliser les lieux où depuis longtemps la parole sainte n'avait pas été entendue.

En outre, l'évêque de Bayonne appela dans son diocèse, en 1825, les Filles de la Croix pour l'instruction des enfants de la classe pauvre et laborieuse des campagnes. Il fut aidé dans cette œuvre par l'abbé Lassalle, et il put fonder un noviciat de ces religieuses à Igon, et plus tard un autre à Ustaritz. Instruire les ignorants lui paraissait, avec raison, la première de toutes les œuvres, et afin d'étendre à un plus grand nombre le bienfait de l'éducation, il institua l'*Association de la doctrine chrétienne*, dont le but est d'enseigner le catéchisme aux enfants et aux pauvres, de leur inspirer des sentiments de piété et de leur apprendre en particulier à prier. Aussi, autant il avait applaudi à l'ordonnance du 8 avril 1824 qui faisait rentrer la direction des écoles primaires sous l'autorité des évêques, autant il s'éleva avec force contre celle du 21 avril 1828, et il prouva dans un écrit plein d'une logique serrée, dit M. Dassance (1210), que cette ordonnance enlevait aux évêques une autorité qui leur appartient essentiellement, et qu'elle tend à détruire dans ses fondements la foi des peuples.

D'Astros, ajoute ce biographe (1211), portait à l'administration de son diocèse le même zèle et le même intérêt qu'à l'instruction chrétienne de ses diocésains. Bien loin de s'applaudir de l'étendue de son diocèse, il soupirait après le moment où deux départements seraient soustraits à sa juridiction spirituelle. L'ancien diocèse d'Aire était riche en établissements ecclésiastiques, et la prévoyance la plus éclairée ne pouvait demander que la conservation de ce qui existait. Mais celui de Tarbes, qui depuis plusieurs années fournissait un grand nombre d'aspirants au sacerdoce, réclamait avec justice une maison d'éducation pour ses propres sujets. L'évêque de Bayonne voulut donner à celui de Tarbes, lorsqu'il prendrait possession de son siége, la satisfaction de voir un établissement aussi nécessaire déjà tout formé, et il fonda le petit séminaire de Saint-Pé, dont il confia la direction à M. Laurence, aujourd'hui évêque de Tarbes. Il s'empressa de procurer le même bienfait à l'ancien diocèse d'Oloron, qui n'était pas destiné à être rétabli, et dont il devait toujours rester évêque. Il eut bien des difficultés à surmonter pour obtenir l'autorisation du gouvernement. Mais enfin ses instances furent couronnées de succès ; il acheta l'ancien couvent des Capucins, le fit restaurer; et, en 1823, on y vit une jeunesse nombreuse se former, sous des maîtres pleins de zèle et de talent, à la science et à la vertu, et rivaliser, pour la force des études, avec le petit séminaire de Larressore.

VI. Toutes les espérances du prélat reposaient sur ses prêtres. Ceci explique sa sollicitude pour ses séminaires, et s'il en eut tant de soin, c'est qu'il était convaincu qu'il est difficile d'être un bon théologien sans avoir fait de fortes études. Par-dessus tout, il exhortait sans cesse ses prêtres à être en tout l'exemple des fidèles, et craignant avec raison que le sacerdoce ne fût pour quelques-uns le terme de leurs études, il leur fournit un moyen excellent de conserver les connaissances acquises et d'en acquérir de nouvelles, en les réunissant tous les deux mois dans des conférences ecclésiastiques où ils devaient discuter ensemble les points de morale et de discipline qui se représentent le plus souvent dans l'exercice du saint ministère. Rien de plus sage que les avis qu'il leur donna dans ses *Statuts synodaux*. Ces règles étaient, en partie, la reproduction des anciens canons, et, avant de les publier, il voulut recueillir les observations de ses prêtres réunis au séminaire de Larressore pour la retraite annuelle.

Ce qu'il recommandait aux autres, il était le premier à le pratiquer, et l'on se souvient encore à Bayonne des bénédictions qu'il recueillit en accordant la plus généreuse hospitalité à plus de soixante prêtres et religieux espagnols qui avaient été obligés de quitter leur patrie et de chercher un asile sur la terre étrangère (1212). Le gouvernement ne voulut pas les laisser à Bayonne ; mais le charitable évêque se fit leur avocat, obtint qu'ils résideraient au moins dans son diocèse, leur fit accorder des secours, les envoya deux à deux dans les grandes paroisses, recommanda à ses curés de leur procurer un logement et des honoraires de messes, et il remit à chacun vingt francs pour les frais de route. Pendant deux ans il logea dans son séminaire le général des Capucins et trois Pères qui l'accompagnaient, pourvut à toutes leurs dépenses, et il prodigua les attentions les plus aimables, les prévenances les plus délicates au cardinal archevêque de Lisbonne réfugié à Bayonne; et pour mieux entourer ce prélat de respect et de vénération, il allait deux fois par semaine, avec ses vicaires généraux, ses chanoines et d'autres ecclésiastiques, passer la soirée chez l'archevêque exilé.

L'évêque de Bayonne aurait voulu que tous ses diocésains fussent unis par la même foi, comme il les embrassait tous dans les liens de sa charité. Pendant une mission qu'il fit donner à Orthez, il adressa aux protestants de cette ville une lettre pour les engager à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Celui qui fut chargé de

(1210) *Notice*, etc., page 14.
(1211) Ibid., page 11.
(1212) Ce trait nous rappelle une lettre pleine d'intérêt *sur la charité des Français du temps de l'Empire envers les prêtres espagnols*, que nous avons publiée dans notre *Mémorial catholique*, tom. IV, page 291-295.

lui répondre au nom du Consistoire, s'exprima ainsi : « A la lecture de la lettre qui nous est adressée, nous avons d'abord été frappés de l'esprit de douceur et de modération qu'elle respire. » D'Astros répliqua avec la même chrétienne tolérance à la réponse du ministre protestant. Plus tard, il développa ses réflexions et les publia sous le titre de *Vérité catholique démontrée*, 1 vol. in-8°. « Il est peu de livres de controverse, a dit un critique, qui réunissent au même degré que celui-ci le savoir, la logique, la modération et la clarté. Il en est peu d'aussi propres à raffermir les catholiques et à détromper les protestants. »

Ce fut aussi pendant cet épiscopat de Bayonne qu'il attaqua, des premiers, les doctrines de l'abbé de Lamennais, dont l'*Essai sur l'indifférence* avait commencé de paraître en 1819 (1213). Mais ce fut plus tard qu'il dressa son *Mémoire* contre les erreurs de l'illustre écrivain; c'est-à-dire quand il fut archevêque de Toulouse, dignité nouvelle à laquelle l'éleva Charles X. En 1824 d'Astros refusa le ministère des affaires ecclésiastiques que Frayssinous voulait lui faire accepter; en 1828, il refusa encore l'archevêché de Besançon qui était venu à vaquer; en 1830, il eût voulu aussi éviter de quitter son diocèse pour celui de Toulouse. Mais enfin il céda, et il quitta Bayonne au mois de juillet de cette année.

VII. Il fut surpris à Paris par la révolution de 1830. Au milieu du feu du combat, un jeune avocat, son ancien diocésain, pénétra jusqu'à lui et lui offrit un asile dans sa maison. Le prélat alla alors passer quelques mois au sein de sa famille, et non en Angleterre, comme l'a dit un biographe (1214), et ce ne fut que le 16 décembre 1830 qu'il prit possession du nouveau siége, où il remplaçait le cardinal de Clermont-Tonnerre.

Nous ne rechercherons pas tout ce qu'a fait le prélat sur ce nouveau théâtre, ni les bonnes œuvres provoquées, soutenues ou encouragées par son zèle; ni sa sollicitude pour ses séminaires, pour les maisons religieuses et pour tout ce qui est propre à conserver ou à étendre la foi dans les âmes. Ce sont là, d'ailleurs, des œuvres communes à tous les évêques, et il n'en est aucun qui ne doive les accomplir, s'il veut correspondre à sa charge redoutable. Nous nous arrêterons donc spécialement, en ce qui concerne l'archevêque de Toulouse, à ceux de ses actes publics qui ont eu le plus de retentissement.

Les idées de l'abbé de Lamennais et de ses disciples trouvèrent toujours en lui un ardent contradicteur. Il rédigea une *Censure* de diverses propositions extraites des écrits de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* ou du journal *l'Avenir*. Ce *Mémoire* fit d'autan plus de bruit que cette école était célèbre et fort répandue; Frayssinous en porta le jugement suivant : « Le ton de cette *Censure*, dit-il, est grave sans amertume, sans emportement; c'est celui d'une décision réfléchie et consciencieuse. Tel qu'il est, l'ouvrage fera honneur à ses auteurs, au clergé de France : ce sera un monument de plus de son zèle pour les saines doctrines, de son courage à les défendre envers et contre tous, sans crainte, sans acception de personnes, ainsi que de sa respectueuse et filiale déférence pour le Siége apostolique. » C'est ainsi que s'exprima l'évêque d'Hermopolis. Mais nous devons dire que d'autres jugèrent cet acte autrement; et de fait, on put peut-être reprocher à ce *Mémoire* d'attribuer aux écrivains condamnés des doctrines qu'ils ne défendaient pas, et de donner à quelques extraits de leurs écrits un sens qu'ils n'y mettaient pas eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, cette *Censure* servit de base aux jugements doctrinaux qui intervinrent depuis.

Plus tard, d'Astros s'engagea dans une autre controverse religieuse où il fut moins heureux; défendant une cause déjà perdue, il devait succomber dans la lutte; nous voulons parler de sa brochure intitulée : *L'Eglise de France injustement flétrie*, etc., et où il se fit malheureusement le champion des liturgies gallicanes. Dom Guéranger lui répondit dans une *Lettre*, imprimée en 1844, in-8°, et le prélat, en présence des arguments et des témoignages apportés par le savant bénédictin de Solesmes, dut regretter d'être entré dans une polémique où, en se prononçant pour les liturgies particulières, il était difficile de ne pas blesser les vœux hautement exprimés par le Saint-Siége, pour le retour à la liturgie romaine. Aussi cet écrit déjà oublié du prélat est-il celui sur lequel on doit le moins s'arrêter. Il en est un autre qui fera plus d'honneur à sa mémoire.

Vivement touché de la nécessité de conserver intact le dépôt des vérités que la divine sagesse a révélées aux hommes pour leur satisfaction et pour leur bonheur en ce monde même, et appliquant spécialement sa sollicitude pastorale à celles de ces vérités qui tendent à régler les mœurs, à diriger la conduite, à réprimer la cupidité, d'Astros publia dans le courant de 1842 une *Instruction pastorale* qui fit quelque bruit.

Cette *Instruction*, écrite en latin, traite de l'importante question *De mutuo et usura*, et défend les principes posés par l'Eglise sur cette matière si grave et si difficile du *prêt à intérêt* et *de l'usure*. L'auteur appuie son argumentation sur l'Ecriture, sur les Pères de l'Eglise, y compris Bossuet, sur les conciles, les décisions des Papes et notamment sur l'Encyclique de Benoît XIV. Du reste, avons-nous dit en parlant de cette *instruction* lors de sa publication (1215), du reste, « enfant dévoué de l'Eglise, le prélat ter-

(1213) *Voy.* la *Contin. de l'Hist. de l'Eglise* de Bérault-Bercastel, par Henrion, édit. de 1843, tom. XIII, pag. 587 et suiv.

(1214) M. A. Manavit, loc. cit.

(1215) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. II, pag. 100 et suiv.

mine son écrit par une déclaration formelle qu'il le soumet tout entier au jugement du Saint-Siége, donnant ainsi un admirable exemple de son profond attachement à l'unité catholique, base indestructible de la religion chrétienne, source merveilleuse de tous ses bienfaits et de tous ses triomphes.»

VIII. En 1844, le prélat s'occupa de former une commission consultative pour l'extinction de la mendicité. Il publia, à cet effet, une ordonnance datée du 5 janvier de cette année (1216). Dans les considérations qui la précèdent, l'archevêque de Toulouse dit qu'il « n'est personne qui ne sente combien il est affligeant de voir les rues de nos grandes villes, les places publiques, les approches de nos eglises, — remplies d'une multitude de malheureux à demi-vêtus ou couverts de haillons, quelquefois de plaies, invoquant la pitié des passants et offrant aux regards la triste image non pas seulement de la misère, mais de la souffrance et de l'abandon. »

Le prélat ajoute : « Le désordre le plus odieux, suite de la mendicité, c'est le moyen qu'elle donne aux hommes ennemis du travail de vivre aux dépens d'autrui, au lieu de se servir des forces qu'ils ont reçues de la nature pour fournir à leur subsistance et se rendre utiles à la société. Ils enlèvent ainsi aux vrais pauvres une partie considérable des aumônes qui leur étaient destinées, pour vivre eux-mêmes dans l'oisiveté et les vices les plus honteux. Que deviennent-ils surtout sous le rapport de la religion? Ils ne mettent aucun intérêt à s'en faire instruire. Les pasteurs ne peuvent parvenir à les rassembler pour leur enseigner ce qu'il leur est nécessaire de savoir. Eh ! comment ces âmes *abruties par la misère et par le vice* pourraient-elles goûter les vérités spirituelles et mener une vie conforme à ces vérités?»

Il est certain en effet que la misère étiole les âmes et engendre les vices. Comment des hommes constamment préoccupés du soin de savoir s'ils trouveront le pain quotidien, saturés de mille inquiétudes, ne finiraient-ils pas par se dégrader, et comment, dans cet état, leurs âmes d'ailleurs appesanties et rongées par une autre lèpre, suite aussi de la misère, lèpre la plus effrayante qu'on puisse imaginer, l'ignorance, comment, disons-nous, pourraient-elles s'élever aux choses du ciel ? Il y a donc beaucoup à faire pour arriver à guérir cette plaie. Le prélat constate que « dans tous les temps et chez toutes les nations, l'Eglise et les gouvernements eux-mêmes ont fait des lois pour réprimer l'injustice des hommes qui, étant capables de travailler, veulent vivre dans une oisiveté criminelle aux dépens du reste de la société. Nous trouvons, ajoute-t-il, dès le IVᵉ siècle, des lois des empereurs chrétiens contre cet abus, et plusieurs conciles se sont occupés de le réprimer. »

Ceci est vrai. Mais, en même temps, ces considérations soulèvent une foule de questions qui n'ont pas encore reçu de solution pratique. Les mesures employées autrefois pour empêcher cet abus ont-elles été bien efficaces, et n'ont-elles pas engendré d'autres désordres? Ah! c'est que dans ces questions il faut embrasser tout un ensemble de faits et de conséquences, et l'on ne saurait prendre une mesure sans qu'en même temps on se trouve dans l'obligation de résoudre plusieurs autres points qui se rattachent à un ordre social bien entendu, c'est-à-dire chrétien.

Quoi qu'il en soit, et en attendant que ces questions si graves et si urgentes reçoivent une juste satisfaction, on ne peut nier que la charité catholique n'ait puissamment contribué à remédier aux désordres de la mendicité. Sans doute elle n'a pas détruit la racine du mal; sans doute elle n'a pu souvent que cautériser la plaie, mais enfin elle y a apporté quelques adoucissements, et c'est sous l'empire de cette pensée que l'archevêque d'Astros a institué une commission chargée de recueillir les dons des fidèles et des familles riches, et de les distribuer aux nécessiteux de son diocèse et principalement de la ville de Toulouse.

IX. D'autres affaires préoccupèrent le prélat dans le cours des années 1844 et 1845. On était alors au plus fort de la lutte pour la liberté d'enseignement. L'archevêque de Toulouse était « persuadé que ne pas remédier au vice de l'enseignement public, c'était laisser dans le corps de l'Etat un mal intérieur qui tôt ou tard lui serait funeste, et que c'était établir un ferment de discorde entre la puissance et l'Eglise. »

Aussi le prélat réclama-t-il, dans un *mémoire* assez étendu, la liberté d'enseignement, et *une loi franche et loyale* sur ce point essentiel (1217). Mais, pas plus que beaucoup de ses collègues, d'Astros ne comprit suffisamment la situation que faisait à l'Eglise l'article 5 de la charte de 1830; il voulait aussi maintenir l'union de l'Eglise et de l'Etat, bien que cet article établissait en droit leur séparation, et de là des tiraillements et une faiblesse dont ne purent que profiter les ennemis systématiques de la liberté.

Lors de l'affaire de Denis Affre, archevêque de Paris, au sujet du fameux *Concile par écrit*, inventé par Martin (du Nord), garde des sceaux, l'archevêque de Toulouse, à l'exemple de plusieurs de ses collègues, protesta contre cette singulière application des *Articles organiques*, et dans une lettre datée du 24 mars 1844 (1218), il ne se contente pas seulement de *protester*, mais il montre le

(1216) Cette ordonnance, insérée dans la *France méridionale* et dans la *Revue catholique du midi*, tom. II, pag. 55-56, a quelque peu préoccupé la presse à cette époque. Les uns l'ont approuvée; les autres, tout en louant les intentions qui inspiraient cette mesure, la trouvèrent insuffisante pour remédier au mal qu'on voulait détruire : nous sommes de cet avis.

(1217) *Voy.* le *Recueil des actes épiscopaux*, etc. 4 vol. in-12, 1845-1846, tom. II, pag. 163 et suiv.

(1218) Ibid., pag. 125 et suiv.

vice radical de ces prétendus *Articles*. « Nous avons droit de récuser, dit-il, tous les *Articles organiques* du Concordat. Le Saint-Siége a toujours réclamé contre ces *Articles ;* il a déclaré que quelques-uns étaient *contraires à la foi catholique*. Quand on a négocié le Concordat de 1817, les deux parties contractantes ont déclaré que plusieurs de ces *Articles*, qu'elles n'ont pas désignés, devaient être considérés comme n'ayant pas force de loi. Il s'ensuit de cette condamnation vague que chacune de ces parties contractantes peut rejeter les articles organiques qu'on lui oppose, à moins qu'on ne les appuie sur d'autres lois, ou que chacun ne consente à les reconnaître. »

Puis, quand l'archevêque de Lyon, Monseigneur le cardinal de Bonald, eut condamné le *Manuel du droit ecclésiastique français*, par M. Dupin, d'Astros adhéra à cet acte par une lettre du 26 février 1845 (1219). Mais il ne le fit pas publiquement, et comme on parut s'en étonner, et que d'ailleurs le *Mandement* de l'archevêque de Lyon avait été déféré au conseil d'Etat, d'Astros crut devoir expliquer sa conduite par une lettre datée du 1[er] mars de la même année et adressée à un journal (1220) : « Quelques-uns de mes collègues, y dit-il, m'ont exprimé ou fait entendre qu'ils avaient de la peine de me voir garder le silence dans l'affaire si grave du mandement de S. E. le cardinal de Lyon, qui *condamne le Manuel*, etc. Ils pensent que mon ancienneté dans l'épiscopat et certaines circonstances de ma vie me font un devoir, dans une occasion aussi importante, de montrer la voie et de donner l'exemple. Toujours prêt à rendre raison de mes sentiments quand il s'agit de la religion, je déclare que si je me suis tu jusqu'à ce jour, ou plutôt si je n'ai pas publié ce que je pensais sur cette question majeure, plusieurs considérations ont déterminé ma conduite. D'abord, je redoute l'éclat. Ce motif, je l'avoue, s'il avait été seul, n'aurait pas dû m'arrêter ; mais j'ai craint, en me hâtant, de nuire à la cause, au lieu de la servir et d'aller contre cet oracle : *N'achevez pas de briser le roseau déjà cassé, et d'éteindre la mèche qui fume encore*. On se tromperait cependant si l'on pensait que j'ai gardé un silence absolu. Dès que j'eus appris que le mandement de S. E. Monseigneur le cardinal de Lyon avait été déféré au conseil d'Etat, je sentis tout l'odieux et toute la gravité d'une telle mesure, et je réclamai auprès du ministre, lui exposant quels en devaient être les tristes résultats. Peu de jours après, j'en écrivis à S. E. pour adhérer pleinement à son mandement et lui dire que sa cause est la nôtre, comme elle est celle de l'Eglise entière. Qui ne voit, en effet, par tout ce qui se passe depuis quelques années, et surtout par la mesure prise contre un écrit pastoral publié pour la défense de la doctrine orthodoxe contre un livre plein d'erreurs, qui ne voit dans quel nouvel abîme les ennemis de l'Eglise veulent entraîner la France ? N'ouvrira-t-on pas enfin les yeux, et ne reculera-t-on pas à la vue du précipice ? Dans tous les cas, j'espère qu'avec la grâce du Seigneur je saurai, ainsi que tous mes collègues, remplir d'impérieux devoirs. »

Nous avons cité cette lettre, parce qu'elle donne une idée de la lutte et des dangers de l'Eglise dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Mais des affaires plus satisfaisantes occupèrent d'Astros dans ces derniers temps. Le procès de béatification de la vénérable Germaine Cousin (1221), qui a rendu si fréquentes les relations entre l'administration du diocèse de Toulouse et le Saint-Siége, occupe dans la vie du prélat la place que lui assignent les vertus et les miracles de la jeune bergère de Pibrac, et l'importance que lui donne le vœu des populations des départements méridionaux. Les mandements et les lettres pastorales de d'Astros, relatifs à cette béatification ; la création de tribunaux ecclésiastiques, ordonnée par l'autorité de l'ordinaire et les différentes procédures, indispensables préliminaires à remplir sur les lieux, attestent son discernement, son zèle et le prix qu'il attachait à cette cause. *Voy.* l'article GERMAINE COUSIN.

X. On a écrit que le rang élevé que d'Astros occupait dans l'épiscopat avait fixé sur lui, dès l'année 1840, les yeux du chef de l'Etat pour un des chapeaux vacants dans le Sacré-Collége (1222). Cette assertion deman-

(1219) Ibid., tom. IV, page 273

(1220) L'*Univers*. — Voy. ibid., tom. IV, pag. 274, 275.

(1221) Nous sommes surpris que M. l'abbé Dassance ne dise rien de ce procès dans sa *Notice*, d'ailleurs assez dépourvue de faits, et empreinte d'un certain sentiment exagéré d'admiration continuelle, qui en fait plutôt un panégyrique qu'une pièce historique.

(1222) C'est M. A. Manavit qui a écrit cela dans sa *Notice* ; il ajoute même que « le seul soupçon qu'on pût attribuer son acceptation à des *motifs de politique* fit refuser au prélat l'honneur qu'on lui offrait. » Mais si la *politique* l'empêchait d'accepter, *la politique* le poussait à refuser ; et il n'y a rien là, en définitive, autre chose que de la politique, non l'humilité, la crainte d'une charge redoutable qui retinrent tant d'autres grands évêques. Si au lieu de Louis-Philippe qui lui offrit le chapeau de cardinal, c'eût été Charles X qui l'eût fait, ce prélat se serait empressé d'accepter. Cela peut être beau, respectable même au point de vue de l'homme privé ; mais aux yeux de la religion, cela est fort indifférent. Et, il est si vrai qu'il n'y eut dans tout ceci qu'un mobile bien secondaire, c'est qu'un écrivain légitimiste, l'abbé C. F. Châtenay, a écrit les lignes suivantes dans la *Gazette de France* du 22 octobre 1851 : « Ainsi qu'il (d'Astros) l'écrivait au Pape, un « évêque « comme lui, comblé par l'auguste famille exilée, un « confrère, un ami de l'illustre de Quélen, ne *pourrait* « *accepter la pourpre romaine*, tant que ces objets « de sa vénération étaient malheureux. *C'est bien* « *assez*, disait-il, *que nommé par mon roi Charles X*, « *en 1830, j'aie été contraint, sur un ordre du Pape*, « d'être un des *premiers évêques obligés de prêter serment au gouvernement du 7 août*. En effet, NN. « SS. de Cosnac, d'Astros, Gallard et Giraud, furent « nommés par Charles X, avant les Ordonnances de « juillet. » Encore une fois, ce sont là des sentiments privés auxquels l'Eglise n'a rien à voir, et qu'il est

de, dit M. l'abbé Dassance (1223), une explication. Louis-Philippe, qui tenait par-dessus tout aux intérêts de sa dynastie, avait exigé avant de demander la pourpre romaine pour l'archevêque de Toulouse, que celui-ci parût à la cour. Mais d'Astros répondit : « Je n'ai en ce moment aucune affaire qui m'appelle à Paris, et si j'en avais, j'y enverrais un de mes grands vicaires. » La rectification que donne ici le biographe, c'est que d'Astros ne voulait pas accepter le cardinalat comme *une faveur* de Louis-Philippe. Heureux si cette indépendance n'eût pas seulement été déterminée par un homme, mais si elle eût toujours été telle vis-à-vis de n'importe quel représentant du pouvoir temporel !

Malgré cela, d'Astros n'en fut pas moins un prélat zélé et un administrateur habile. Ce fut aussi un homme consciencieux. Dès la fin de 1845, l'affaiblissement de ses forces physiques devenait manifeste; il en eut plus que tout autre la conviction intime. La charge pastorale devenait pour lui trop pesante. Des doutes, des appréhensions, des scrupules surgirent dans son âme timorée. Alors il voulut descendre de son siége. En fils soumis et respectueux, il s'adressa au pasteur suprême, et il reçut de Grégoire XVI une lettre remplie de nobles et encourageantes paroles. D'Astros ne chercha pas moins un coadjuteur pour l'associer à ses travaux. Son choix tomba sur l'évêque d'Amiens (1224), aujourd'hui héritier de son siége.

Quand éclata la révolution de Février 1848, « cette révolution, sans exemple dans l'histoire des peuples, a dit un journal, et qui s'est accomplie au cri de : *Vive la liberté* (1225). » quand, disons-nous, cet orage, de son souffle, pareil au souffle de Dieu, eut balayé, comme la paille, chambres, gouvernement, trône et dynastie, nous ne voyons pas que l'archevêque de Toulouse ait, à l'exemple de tant d'autres de ses collègues, fait acte public d'adhésion. Seulement, à l'époque des élections générales pour la Constituante, il publia une *Circulaire* où nous lisons ces lignes : « C'est au triomphe pacifique et à l'affermissement de toutes les libertés civiles et religieuses que le gouvernement nouveau a voué son zèle et ses efforts; c'est pour nous les procurer qu'il a convoqué la France entière dans ses comices et qu'il réclame comme un *droit* et un *devoir* le suffrage de tous les Français. Il est juste que tous le secondent dans sa mission difficile, et qu'ils l'aident, par leur concours, à maintenir l'ordre, la paix, le respect dû aux personnes et aux propriétés, et la sécurité publique. Enfants de la grande famille, offrons tous à la patrie le tribut de nos sacrifices, de notre dévouement et de notre amour, nous acquitterons envers elle une dette sacrée (1226). »

En 1850, d'Astros fut définitivement proposé pour la pourpre romaine, et il accepta. Pie IX, dans le Consistoire du 30 septembre de cette année, le créa cardinal-prêtre de la sainte Eglise. Ne pouvant se rendre à Paris, à cause de ses infirmités, pour y recevoir la barette, d'Astros la reçut dans sa chapelle privée, des mains de l'archevêque de Bordeaux (1227), délégué à cet effet. Il répondit au discours que lui adressa ce prélat : « Dieu sait mieux que nous ce qu'il nous faut, et, seul, il pourrait nous dire ce qui aura été réellement plus avantageux, de ma captivité en 1811, ou de ma promotion en 1850 (1228). »

Ce grand honneur vint tard, et le prélat ne devait pas en jouir longtemps. Mais n'omettons pas de dire que le Saint-Siége n'avait pas attendu jusque-là pour lui donner un témoignage de son estime. Grégoire XVI sut l'apprécier en le nommant, le 29 novembre 1840, prélat assistant au trône et comte romain. Nous disons qu'il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité de cardinal. En effet, en 1851, sa santé, qui avait toujours été assez frêle, se dérangea davantage. Depuis le mois d'août de cette année, il habitait la maison des Missionnaires du diocèse, une de ses plus utiles créations. Il avait trouvé dans ce pieux asile, dont la position tempérait pour lui les chaleurs de l'été, de nouvelles forces qui semblaient lui promettre d'assez longs jours. Mais le 18 septembre, il ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter. Le 22, à huit heures du soir, il reçut les derniers sacrements de l'Eglise; il souffrit encore pendant

quelque peu étrange de présenter avec une admiration béate dans la vie d'un évêque qu'on voudrait voir étranger à ces calculs de la politique, pour être mieux tout *à tous*.

(1223) *Notice*, ubi supra, page 16.

(1224) Mgr Jean-Marie Mioland, évêque d'Amiens, fut nommé et institué archevêque-coadjuteur de Toulouse le 2 avril 1849.

(1225) *Ami de la religion*, n° du 30 février 1848.

(1226) *Univers*, n° du 11 avril 1848.

(1227) Mgr Donney.

(1228) Dans un article *nécrologique*, on a assigné au cardinal d'Astros le treizième rang parmi les archevêques de Toulouse décorés de la pourpre romaine. C'est une erreur, car il y en a quatorze. Il ne faut comprendre, parmi les archevêques qui ont porté le chapeau, que ceux promus au cardinalat pendant qu'ils occupaient le siége de Toulouse; mais il faut comprendre aussi parmi ces derniers ceux qui, sans cesser d'être archevêques de Toulouse, étaient nommés par permission spéciale du Pape à un autre siége qu'ils administraient également, et qui recevaient alors la barrette. La double élection de Jean II d'Orléans offre cette particularité, très-rare sans doute. Ce prélat, à qui l'on doit la grande sacristie de Saint-Etienne et le pilier de la nef qui porte son nom, étant archevêque de Toulouse, reçut le chapeau, et fut aussi nommé évêque d'Orléans par Léon X, en 1533; il administra les deux siéges, et mourut cette même année. Ce prélat doit être compris au nombre des archevêques de Toulouse décorés de la pourpre, et dès lors on en compte quatorze au lieu de treize. Pierre de la Chapelle-Taillefer, 45e évêque de Toulouse, fut le premier cardinal nommé par Clément V, et transferé au siége de Palestrine en 1305; le dernier jusqu'à présent est d'Astros. Le siége de Toulouse a été occupé, depuis l'apostolat de saint Saturnin, par 46 évêques, et 42 archevêques en y comprenant celui qui gouverne aujourd'hui le diocèse.

quelques jours, s'affaiblissant de plus en plus; enfin le 29, à trois heures du matin, il reçut pour la seconde fois le saint viatique et, peu après, il mourut dans de grands sentiments de foi et de piété.

On fit au prélat de solennelles obsèques. Dans le *Mandement* que son coadjuteur et successeur a publié pour appeler les fidèles du diocèse autour de la dépouille mortelle du prélat, nous lisons les lignes suivantes sur les derniers moments du cardinal d'Astros; elles offrent aussi le résumé de sa vie: « Cette vie, dit Mgr Jean-Marie Mioland, cette vie, qui fut constamment précieuse aux yeux du Seigneur, s'est éteinte au milieu des bénédictions qu'il réserve à ses élus. Le vénérable cardinal s'était consacré à Dieu dès ses plus jeunes années, et ce fut dans les temps les plus orageux qu'il mit le dernier sceau à cette consécration. Jusque dans la vieillesse et les infirmités, il a conservé les habitudes d'une piété exacte et fervente qui avaient sanctifié toute sa carrière, et nous l'avons vu toujours le même à son dernier soupir, s'unissant aux pieuses pensées qui lui étaient suggérées, rendre son âme à son créateur, au milieu des prières de l'Eglise que nous offrions pour lui... » Le corps du prélat a été embaumé et renfermé dans un double cercueil, l'un en plomb et l'autre en bois de chêne, portant une plaque de cuivre sur laquelle est gravée une inscription. Son cœur a été déposé dans l'église des missionnaires diocésains.

**XI.** Il manquerait quelque chose à cet article si nous ne donnions pas quelques détails sur la vie privée du prélat (1229). Il ne manquait jamais de se lever à cinq heures du matin; il faisait ensuite une heure d'oraison et terminait cet exercice par un résumé de ses actions et de ses sentiments, qu'il écrivait le plus souvent. Il disait tous les jours la messe à sa chapelle, et, pendant le carême, à la cathédrale. Quand on le voyait à l'autel, ses traits étaient empreints d'une si religieuse frayeur, d'une modestie si angélique, d'un recueillement si profond, qu'on en était édifié et attendri. Tous les devoirs de la journée, prières, étude, travaux de l'administration, repas, récréation, récitation du saint office, avaient leur temps marqué. Rien, dans le palais épiscopal ne sentait le faste et la pompe mondaine; c'était plutôt l'asile d'un fervent séminariste, et on y menait, selon l'expression de Fénelon, une vie égale, régulière comme le mouvement d'une pendule.

Tous les mardis et vendredis il tenait son conseil. Là, chacun discutait librement son opinion, proposait ses mesures, faisait part de ses doutes et émettait son avis. Le prélat lui-même y portait toutes les lettres qu'il avait reçues, communiquait ses réponses, indiquait les mutations qui lui paraissaient convenables, les places qui étaient vacantes et qui étaient promptement remplies.

A deux heures, accompagné de son secrétaire, il se rendait à la cathédrale pour faire l'adoration du Saint-Sacrement. Il disait ensuite Vêpres, achevait sa correspondance, et s'appliquait à la lecture de la théologie et des saints Pères. Tous les jours on pouvait voir sur son bureau la théologie de Poitiers, qu'il lisait de préférence. Après son dîner, il recevait les ecclésiastiques de la ville. Nous regrettons que son biographe ne nous ait pas dit s'il se rendit aussi accessible à tous les fidèles qui pouvaient avoir besoin de l'entretenir.

Ce biographe ajoute qu'il aimait ses prêtres avec tendresse. Voici quelques traits à l'appui de cette assertion. Un jour, on le trouve abattu dans son cabinet; les larmes coulaient de ses yeux. Qu'était-ce? Il avait reçu l'assurance que les plaintes graves qu'on lui avait envoyées quelques jours auparavant contre un prêtre étaient fondées. — Un autre ecclésiastique avait commis une faute, et il paraissait repentant. Le charitable évêque lui écrit pour le consoler, pour l'encourager; mais, comme il fait quelques ratures à sa lettre, il charge son secrétaire de la copier. « Non, dit-il en se ravisant, je la copierai moi-même; je veux que ce pauvre prêtre ne voie que mon écriture. » Son secrétaire tomba malade; le prélat s'installe dans sa chambre, où il expédie les affaires du diocèse, et remplit en même temps les fonctions d'infirmier.

Il consacrait tous les revenus du secrétariat à son grand séminaire. Chaque fois qu'il recevait son traitement, il faisait la part des pauvres. Au commencement du carême, il envoyait des aumônes aux curés de la ville et aux dames de charité; et outre cela, tous les vendredis et samedis, il en faisait distribuer par son secrétaire. Jamais, dans ses visites pastorales, il n'oubliait les pauvres de la paroisse. Il était à Paris, attendant les bulles pour l'archevêché de Toulouse, lorsqu'il apprit que la grêle avait ravagé quelques communes de l'arrondissement de Pau; il s'empressa aussitôt d'envoyer une assez forte somme aux pauvres familles qui avaient le plus souffert de l'orage. — Telle fut la vie du cardinal d'Astros; ses vertus, son zèle font facilement oublier les quelques taches qui peuvent s'y trouver. Quelle est l'existence qui en est complétement exempte (1230)?

(1229) Nous les empruntons à la *Notice* publiée par M. l'abbé Dassance, page 18.

(1230) Outre l s quelques écrits dont nous avons parlé dans le cours de cet article, l'archevêque de Toulouse a publié: *Discours pour le rétablissement de la religion en France*; in-8°, 1807, Paris; — *Des évêques nommés, et de leur envoi dans les églises vacantes pour en prendre possession*; in-8°, 1811, Paris; — *Des appels comme d'abus en matière de religion*, in-8°, 1811, Paris (quoique tous les bibliographes attribuent ce dernier écrit à d'Astros, Picot est d'un avis opposé); — *Du pouvoir prétendu des sujets nommés dans l'administration du diocèse*; 1839 in-8°, Toulouse; — *Catéchisme des sourds muets qui ne savent pas lire*; Paris, 1830, in-4°, et Toulouse, 1839; — *La vérité catholique démontrée, ou lettres de Mgr l'évêque de Bayonne, actuellement archevêque de Toulouse, aux protestants d'Orthez*; 1833, 2 vol.,

ASYNCRITE, l'un des premiers fidèles que l'on prétend avoir été du nombre des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le premier évêque d'Hyrcanie. Saint Paul le salue dans son *Epître aux Romains*. (*Voy.* chap. XVI, 14.) Le Martyrologe romain marque sa fête au 8 avril, jour qu'on croit avoir été celui de sa mort.

ASYNCRITIA, amie de saint Jean Chrysostome, pieuse femme qui fut persécutée, comme tant d'autres illustres chrétiennes de ce temps, par exemple sainte Nicarette, Pantadie, etc. (*Voy.* ces articles), à cause de ce saint docteur. Asyncritia ne nous est connue que par les lettres du grand patriarche de Constantinople. (*Voy.* Saint Jean Chrys., epist. 180, *al.* 94; 182, *al.* 1; epist. 217 et epist. 33.)

ATER (Saint), martyr en 250. *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE, n° V.

ATHANARIC, roi des Visigoths. *Voy.* THÉODOSE.

ATHANASE, évêque d'Ancyre, fut ordonné par les Anoméens en 362, envoya deux députés au concile d'Antioche, sous Jovien, tenu l'an 363, et où l'on confirma la foi de Nicée. Il assista au concile de Tyane de l'an 366, où l'on rétablit Eustathe de Sébaste. Il mourut vers 370, et saint Basile témoigne une extrême affliction de sa mort; il lui donne des louanges d'autant moins suspectes, qu'Athanase avait reçu assez légèrement quelque mauvaise impression de sa doctrine.

ATHANASE, arien, évêque d'Anazarbe en Cilicie, est cité dans la lettre qu'Arius écrivit, en 324, à Eusèbe de Nicomédie pour lui exposer sa doctrine impie. Cet Athanase fut du nombre des évêques ariens qui vinrent au concile de Nicée; mais il ne fut pas parmi le petit nombre des obstinés qui refusèrent de souscrire à la décision de ce concile: ceci pourrait peut-être faire espérer qu'il ouvrit les yeux à la lumière. Mais, après le concile de Nicée, nous n'entendons plus parler de cet évêque; si ce n'est qu'en 347, nous voyons l'hérétique Aétius (*Voy.* cet article) se retirer auprès de lui, ou plutôt le visiter dans toutes ses courses errantes, car d'Anazarbe Aétius passa à Tarse où il demeura assez longtemps auprès d'un prêtre arien, nommé Antoine, qui se vantait d'être disciple de saint Lucien. Il paraît qu'Athanase, évêque d'Anazarbe, avait aussi cette prétention. C'est que la plupart des ariens, et Arius le premier, se faisaient honneur d'un tel maître. Les jansénistes ne revendiquèrent-ils pas le patronage de saint Augustin?

ATHANASE, prêtre d'Alexandrie, fils de Capiton, fut persécuté par les eusébiens, et déclaré innocent par le concile de Sardique de l'an 347. *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint), n° XVII.

ATHANASE LE GRAND (Saint), patriarche d'Alexandrie, l'un des plus grands hommes du IVᵉ siècle, et même des siècles suivants; intrépide défenseur de la foi, le plus redoutable adversaire de l'arianisme, homme puissant en œuvre, dont le nom signifie aujourd'hui encore foi chrétienne, force, talent, courage, constance dans la persécution, gloire.

I. Il naquit vers l'an 296, et paraît être originaire d'Alexandrie, du moins Constance, en le rappelant, le fait assez entendre puisqu'il dit qu'il « veut le rétablir dans sa patrie et dans sa maison paternelle (1231). » On ne sait presque rien de son enfance et de sa jeunesse (1232), si ce ne sont les paroles suivantes que saint Grégoire de Nazianze dit au sujet de son éducation: « La première éducation d'Athanase fut dirigée vers la culture du cœur et de l'esprit. Mais les sciences profanes ne l'arrêtèrent que peu de temps; les livres de l'Ancien Testament devinrent bientôt et restèrent sa lecture habituelle (1233). » Ce qu'il y a de certain, c'est que, comme le soleil, depuis sa première apparition jusqu'à son déclin, Athanase fut toujours semblable à lui-même, grand, sublime, sans tache. Il mena d'abord la vie d'*ascète* sous la direction de saint Antoine, auquel il resta toujours uni d'une inaltérable amitié. *Voy.* l'article de ce saint.

Dès sa jeunesse, Athanase écrivit contre les païens deux livres; c'était comme un apprentissage à des luttes plus grandes et plus importantes. Dans cet écrit il prouve, par l'œuvre même de la croix, que le divin crucifié est Dieu et le Fils de Dieu. Voici son raisonnement: La création et la rédemption sont l'œuvre du même Verbe. Le Verbe est l'image du Père; le premier homme a été fait à l'image du Verbe; dans son âme, comme dans un miroir, il voyait le Verbe, et dans le Verbe le Père. Le Verbe avait de plus imprimé son vestige dans la création; l'homme s'en servait encore, comme d'un degré, pour s'élever à la contemplation divine. Le mal n'existait point originellement; ce n'est pas non plus une substance, c'est

Toulouse; — *Censure de cinquante-six propositions extraites des divers écrits de M. de Lamennais et de ses disciples par plusieurs évêques de France, et lettres des mêmes évêques au souverain Pontife Grégoire XVI; le tout précédé d'une préface où se trouve une Notice historique de cette censure, et des pièces justificatives*; Toulouse, 1835, in-8°.

(1231) *La Vie de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie*, par Godefroy Hermant, 2 vol. in-4° 1671 tom. Iᵉʳ, page 6.

(1232) « Le Saint-Esprit, dit Mœhler, couvre d'un voile impénétrable et développe en secret le germe divin qu'il place dans les âmes qu'il a choisies pour ses organes et ses instruments. Les circonstances extérieures qui environnent leur enfance ne suffisent jamais pour expliquer ce qu'ils sont par la suite. Cette réflexion doit nous consoler de l'ignorance où l'histoire nous laisse sur la jeunesse de saint Athanase. Quand il salua l'Eglise pour la première fois, il se montra presque aussi grand que lorsqu'il en prit congé pour monter vers celle des bienheureux. » (*Athanase le Grand et l'Eglise de son temps*, etc. trad. de J. Cohen, 3 vol. in-8°, 1840, tom. Iᵉʳ, page 177.)

(1233) S. Greg. Naz., Orat. 21.

une défection de l'homme, qui, par son libre arbitre, préféra le non-être à l'être, la créature au Créateur. L'idolâtrie en fut comme une suite naturelle. Athanase en fait voir l'extravagance et démontre l'unité de Dieu.

Pour s'élever à la connaissance de Dieu le Père, le Verbe a donné à l'homme son âme, le spectacle de l'univers, et enfin la loi et les prophètes; car la loi et les prophètes n'étaient pas pour les Juifs seuls, mais pour tous les peuples. Comme c'est le Verbe qui a créé l'homme, c'est aussi le Verbe qui le restaure. Il s'unit au corps humain, afin que, mourant à la place de tous les hommes, et tous les hommes mourant en lui, la mort n'ait plus de droit sur aucun d'eux, mais que tous participent à sa propre résurrection. Le Christ a vaincu la mort; la preuve, c'est que tous les chrétiens la méprisent. Le Christ est ressuscité, témoin le monde entier qu'il ressuscite. Tous les faux dieux y sont reconnus hommes mortels; le Christ seul y est reconnu Dieu véritable, Dieu Verbe de Dieu. Les païens mêmes admiraient ce changement; seulement ils en méconnaissaient la cause, semblables à des hommes qui, émerveillés de la lumière, méprisaient le soleil (1234).

Tel fut le premier essai d'Athanase. Sa vie entière sera consacrée à défendre et à développer ces grandes vérités.

II. Il était diacre quand s'ouvrit, en 325, le concile de Nicée. L'hérésie n'était pas nouvelle dans l'Eglise; née avec Simon le Magicien, elle avait grandi et s'était développée, comme nous l'avons dit (*Voy.* l'article ARIANISME), dans toutes les variétés du gnosticisme. Mais, si graves qu'elles fussent, ces hérésies du second siècle n'altéraient pas la doctrine essentielle du christianisme; elles en interprétaient, il est vrai, à leur gré, certains dogmes et certains préceptes, mais plus philosophiques que théologiques; elles étaient par cela même moins dangereuses. C'est au moment où l'Eglise triomphait, où ayant tendu la main aux grands, qui venaient à elle par Constantin, elle semblait devoir jouir de sa victoire, que lui vint le plus grand danger qu'elle eût jusque-là connu: l'arianisme parut.

Le caractère de cette hérésie sera la séparation du monde d'avec Dieu. L'arianisme posera pour premier principe que Dieu est trop grand pour que la créature puisse soutenir son action immédiate; trop grand pour qu'il puisse être en relation immédiate avec ce qui est fini; que d'ailleurs cela n'est pas de sa dignité. Lors donc qu'il voulut créer le monde, il créa d'abord le Verbe, afin de créer par lui le reste. Le Verbe n'est donc ni éternel, quoique antérieur au monde, ni Dieu en réalité, mais seulement de nom. Telle sera la doctrine des ariens sur le Fils de Dieu; ils mettront l'Esprit-Saint encore plus bas. Et cependant ils adoreront le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit. Ce qui était ramener le polythéisme. Ce qui supposait que le Christ, au lieu de détruire l'idolâtrie, en avait établi une nouvelle; que les juifs avaient eu raison de le mettre à mort; que les martyrs, qui avaient versé leur sang pour lui, n'étaient pas moins idolâtres que leurs persécuteurs: que le christianisme n'était au fond qu'un paganisme travesti; que c'est à quoi aboutissaient les merveilles de la création et de la rédemption, et tout cela en vertu de ce principe, que Dieu étant trop grand pour produire lui-même la créature, en produisit d'abord une, pour produire par elle les autres: contradiction absurde; car s'il en a pu produire une, pourquoi pas les autres; si pas les autres, pourquoi une? Lui est-il plus impossible d'être en relation immédiate avec celle-ci qu'avec celle-là? Mais les ariens, se tenant à l'écorce, à des raisonnements superficiels, ne s'apercevront pas de la profonde déraison, de l'horrible impiété de leur doctrine (1235).

Comme l'Eglise est un champ où le bon grain et l'ivraie croissent pêle-mêle jusqu'à la moisson, il ne faut pas s'étonner, remarque un historien (1236), d'y voir en tout temps l'ivraie mêlée au bon grain; d'y voir, à côté de saints personnages, plusieurs autres qui ne le sont pas; d'y voir, même parmi les prêtres et les évêques, des esprits ambitieux, superbes, corrompus, légers, superficiels, n'ayant du christianisme que l'extérieur, et ne s'en servant que dans des vues humaines. Il y a eu de cette ivraie parmi les apôtres, il y en a eu parmi les premiers fidèles, il y en a eu dans les trois premiers siècles; il y en avait au commencement du IVe, et il y en avait beaucoup: témoin le schisme des donatistes, que des évêques traditeurs forment en Afrique; témoin le schisme que Mélèce, autre évêque apostat, forme en Egypte; témoin surtout l'hérésie arienne.

L'homme qui donnera le nom à cette hérésie est Arius, prêtre d'Alexandrie. — *Voy.* son article. — Celui qui la combattra avec le plus de puissance, qui sera le boulevard de la vérité, comme le centre de l'histoire de l'Eglise de son temps, est Athanase.

III. Le concile de Nicée ayant donc été assemblé (*Voy.* l'article de ce concile), Arius s'y présenta assisté de ses défenseurs; il y exposa sa doctrine en toute liberté, et Constantin, qui intervenait dans ces hautes questions sans y comprendre beaucoup, hésitait à prononcer, lorsque l'éloquence du jeune diacre Athanase fixa les irrésolutions et décida la victoire. Arius fut condamné et relégué en Illyrie.

Sur ces entrefaites mourait le saint vieillard Alexandre, patriarche d'Alexandrie (au

(1234) S. Athan., *Contra gentes.*

(1235) S. Athan., Orat. 2, *cont. Arian.*, c. 24, 25 et 28; Mœhler, *Athanase le Grand et l'Eglise de son temps en lutte avec l'arianisme*, traduit de l'allemand par Jean Cohen, 3 vol. in-8°, 1840.

(1236) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Eg. cath.*, tom. VI, page 189.

326), qui avait le premier combattu l'arianisme, et qui ne servit pas moins l'Eglise à sa mort, en préparant, par une sorte d'inspiration divine, comme nous l'avons rapporté (t. Ier, col. 612), l'épiscopat de saint Athanase. Celui-ci, étant formellement désigné par saint Alexandre, aurait voulu fuir et éviter une charge aussi redoutable. Mais le clergé et tout le peuple l'élurent d'une commune voix, et il fut ordonné évêque (*ibid.*) le 27 décembre de l'année 326.

Un des historiens de notre saint fait la réflexion suivante sur cette élection : « Saint Alexandre, qui aimait l'Eglise, avait très-bien fait de prévenir par un choix si judicieux les vœux de son clergé et l'élection de son peuple, en lui donnant pour pasteur un homme qu'il avait élevé auprès de lui, et qui avait attiré sur lui depuis peu les yeux et l'admiration de tout le concile de Nicée. Et saint Athanase, qui était devenu trop savant dans l'école du Saint-Esprit et de la tradition pour ne point appréhender l'épiscopat, n'en aurait pas été digne s'il ne l'eût fui avec autant d'empressement et de chaleur, que ceux qui portent leur ambition jusque dans le sanctuaire ont d'inquiétude pour s'élever à cette charge si effroyable (1237). »

Les réflexions que saint Grégoire de Nazianze fait sur cette élection sont surtout extrêmement remarquables. « Je ne puis resoudre, dit-il, si l'épiscopat lui fut donné, ou pour récompense de sa vertu, ou pour être comme la source et la vie de l'Eglise (1238). » Et ce saint docteur montre qu'Athanase a été suscité comme un puissant médiateur pour reconcilier les hommes avec Dieu. Mais cette élection providentielle n'en fut pas moins taxée par les ariens comme ayant été faite par cabale et par violence; ils dirent qu'Athanase était indigne de l'épiscopat, qu'il avait été établi par des personnes incapables, et ils firent tout pour entraver le saint évêque, et pour lui susciter des embarras.

Arius, soutenu de l'empereur Constantin, cherchait à rentrer dans Alexandrie. — *Voy.* son article. — Il avait éprouvé un refus. Eusèbe de Nicomédie, se croyant par son astuce plus puissant que l'empereur, écrivit à saint Athanase, pour le prier et le presser de recevoir Arius à sa communion. Sa lettre était accompagnée de menaces; on lui disait que s'il ne consentait pas à cette demande, il s'en trouverait mal. Athanase répondit qu'il ne ferait rien contre le concile de Nicée. Désappointés de ce côté-là, les eusébiens se liguèrent avec les méléciens, qui s'agitaient en Egypte. Les deux partis n'étaient nullement d'accord sur la foi; car, dans ce temps, les méléciens professaient la consubstantialité du Verbe. Mais ils se réunirent contre Athanase, leur commun adversaire. Ils l'accusèrent auprès de Constantin d'être la cause de tous les troubles. Lui seul refusait la communion de l'Eglise catholique à ceux qui la demandaient, quoiqu'ils fussent tous orthodoxes. Si l'on accordait cette réunion, on finirait certainement toutes les disputes.

Athanase fit connaître à l'empereur le véritable état des choses; comment les méléciens ne cessaient de violer les décrets de Nicée, et comment les autres, qui demandaient la communion de l'Eglise, étaient opposés à la foi de l'Eglise. Les eusébiens appuyèrent leurs amis de toutes leurs forces, et l'empereur envoya ordre à Athanase de ne refuser la communion de l'Eglise à personne. La lettre contenait ces paroles : « Etant donc informé de ma volonté, laissez libre l'entrée de l'Eglise à tous ceux qui veulent y venir; car si j'apprends que vous l'ayez refusée à quelqu'un de ceux qui la désirent, j'enverrai aussitôt vous déposer et même vous éloigner du pays. » Saint Athanase, sans s'étonner de ces menaces, écrivit à l'empereur, et lui fit entendre qu'une hérésie qui attaque Jésus-Christ ne peut avoir de communion avec l'Eglise catholique.

Les méléciens, par le conseil d'Eusèbe de Nicomédie, produisirent de nouvelles plaintes. Ils avancèrent qu'Athanase avait imposé aux Egyptiens un nouveau tribut, celui de fournir des tuniques de lin à l'église d'Alexandrie, et qu'il avait commencé à l'exiger d'eux. Mais il se trouva précisément auprès de Constantin deux prêtres d'Alexandrie, Apis et Macaire; il les interrogea et renvoya les méléciens, après avoir reconnu la fausseté de leurs accusations. Cependant, il fut bientôt assailli de nouvelles plaintes, et de plaintes très-graves. Athanase devait avoir pris part à une conspiration contre l'empereur, et envoyé pour cette fin un coffre rempli d'or à un certain Philumène. Constantin manda l'accusé à sa cour, mais en reconnut l'innocence et le congédia avec une lettre au peuple catholique d'Alexandrie, où, après avoir déploré la malice de ceux qui troublent et divisent l'Eglise pour satisfaire leur jalousie et leur ambition, il ajoute : « Les méchants n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque; croyez-moi, toute leur application est d'abuser de notre temps et de se mettre hors d'état de se repentir en cette vie. » Et ensuite : « J'ai reçu avec joie votre évêque Athanase, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, et je l'ai chargé de vous saluer de ma part. Que Dieu vous garde, bien-aimés frères (1239). »

Ce fut vers ce temps (an 328) que saint Antoine vint à Alexandrie consoler son disciple, l'illustre Athanase, et que les ariens, qui prétendaient l'avoir pour eux, furent tout stupéfaits de voir le saint patriarche des cénobites les anathématiser. — *Voy.* l'article ANTOINE (Saint), n° IX. — Après l'issue humiliante de leurs premières accusations contre saint Athanase, les méléciens se tinrent en repos. Mais ils furent bientôt excités de nouveau, à prix d'argent, par les eu-

(1237) Godefroy Hermant, *ubi supra*, tom. Ier, pag. 197, 198.

(1238) S. Gregor. Nazianz., Orat. 21.

(1239) Athan., *Apolog.*

sébiens. Les nouvelles accusations surpassent tout ce qu'on doit attendre d'hommes sans conscience.

IV. Macaire, prêtre de la suite de saint Athanase, visitant la province de Maréote avec son évêque, province située en Egypte, fut accusé d'avoir brisé un calice chez un nommé Ischyras qu'ils qualifiaient de prêtre, et qui n'était qu'un imposteur; ils dirent qu'au moment où ce prétendu prêtre offrit le saint sacrifice, Macaire était venu par ordre de l'évêque Athanase, avait renversé l'autel, brisé le calice, et maltraité Ischyras. Ils inventèrent contre saint Athanase lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accusèrent d'avoir tué Arsène, évêque mélécien d'Hypsèle, en Thébaïde; et ajoutèrent qu'il lui avait coupé la main droite pour s'en servir à des opérations magiques. En effet, Arsène avait disparu tout à coup; et les méléciens montraient une main droite desséchée, qu'ils portaient dans une boîte, et qu'ils disaient être la main d'Arsène, se plaignant avec larmes que l'on avait caché le reste du corps (1240). Le principal auteur de cette calomnie était Jean Arcaph, chef des méléciens. L'accusation fut portée jusqu'à l'empereur, et la main lui fut représentée. Il écrivit à Antioche au censeur Dalmace, son frère, et lui ordonna de prendre connaissance de cette affaire. Dalmace ayant reçu cet ordre écrivit à saint Athanase de venir et de se tenir prêt pour répondre à l'accusation (1241).

Saint Athanase qui, sur le témoignage de sa conscience, avait jusque-là méprisé cette calomnie, commença à la regarder sérieusement, quand il vit que l'empereur en était touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer du lieu où pouvait être Arsène, qu'il n'avait point vu depuis cinq ou six ans, et il envoya un de ses diacres pour le chercher. Le diacre chercha si bien, qu'il apprit qu'Arsène était caché dans le monastère de Prémencyrce, au territoire d'Antéople dans la Thébaïde (1242). Il y alla aussitôt, accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes, prêtre et supérieur du monastère, l'avait fait embarquer sur un bateau avec un moine nommé Elie, pour descendre par le Nil dans la basse Egypte. Le diacre, ne trouvant plus Arsène, se saisit du prêtre Pinnes et du moine Elie, et les fit conduire à Alexandrie. On les présenta au duc ou préfet de la province, et ils avouèrent qu'Arsène était vivant et qu'il avait été caché chez eux. Pinnes donna aussitôt avis de tout ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiniâtrât pas davantage à accuser saint Athanase de la mort d'Arsène, puisque toute l'Egypte savait qu'il était vivant; et la lettre tomba entre les mains de saint Athanase.

Cependant il importait de trouver Arsène (1243): aussi bien tout dépendait de là. Arsène était sorti d'Alexandrie et avait passé à Tyr. Des serviteurs du consulaire Archélaüs ayant entendu dire qu'il était caché dans une certaine maison, remarquèrent ceux qui l'avaient dit, et en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en sûreté, et le consulaire en donna avis à saint Athanase. Arsène, se voyant pris, nia qu'il fût Arsène, jusqu'à ce qu'il eût été présenté juridiquement à Paul, évêque de Tyr, qui le connaissait depuis longtemps (1244). Saint Athanase envoya à l'empereur un diacre, nommé Macaire, pour l'instruire de tout ce qui s'était passé; et l'empereur écrivit à Dalmace de faire cesser les poursuites, commanda aux eusébiens assemblés à Antioche de s'en retourner à leurs églises, et écrivit à saint Athanase une lettre où il condamne avec indignation les impostures des méléciens (1245). Il ordonne qu'elle soit lue souvent au peuple, et ajoute que, si les imposteurs continuent leurs entreprises, il ne les traitera plus selon les lois de l'Eglise, mais selon les lois publiques, et prendra connaissance de l'affaire par lui-même. Les méléciens cédèrent à ce coup. Arsène lui-même écrivit à saint Athanase, au nom de tout son clergé d'Hypsèle, pour lui demander sa communion et lui protester l'obéissance qu'il lui devait selon les canons, comme à son métropolitain. Jean, le chef des méléciens, demanda aussi la paix et l'amitié de saint Athanase, et en écrivit à l'empereur, qui en eut tant de joie, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de sa bienveillance (1246). Ainsi finit alors l'affaire d'Arsène.

V. On peut croire, d'après ces actes de Constantin, qu'il voulait au fond la paix de l'Eglise. Mais son inconstance augmentera les troubles. Sensible à la flatterie, il écoutait les évêques courtisans, en particulier Eusèbe de Nicomédie, dont il était vraiment la dupe. Même après tout ce qui venait de se passer, après tant de honteuses défaites, cet Eusèbe et ceux de son parti n'abandonnèrent point leur entreprise. Ayant gagné de nouveau quelques méléciens, ils les présentèrent à l'empereur, renouvelant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes.

Ils firent tant qu'ils le portèrent à assembler un concile. Mais ils proposèrent la ville de Césarée en Palestine, à cause d'Eusèbe, qui en était évêque, et l'un des principaux du parti. Saint Athanase ne voulut point s'y rendre, sachant qu'il n'y aurait point de liberté. Il se passa deux ans et demi, depuis l'an 331, que ce concile avait été indiqué, jusqu'à l'an 334. Enfin les eusébiens se plaignirent à l'empereur de la désobéissance d'Athanase, le traitant de superbe et de tyran. L'empereur en fut irrité et en prit

(1240) Socr., lib. I, c. 26; Theod., lib. I, c. 30.
(1241) S. Athan., *Apol.*, page 782.
(1242) Ibid., page 784.
(1243) Socr., lib. I, c. 9.
(1244) S. Athan., *Apol.*, page 783.
(1245) Ibid., page 785.
(1246) Ibid., pag. 786, 787.

de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, et ordonna qu'il s'assemblerait à Tyr. Ce fut en 335. La cause de la convocation de ce concile était, disait-on, pour réunir les évêques divisés et rendre la paix à l'Eglise. L'empereur était bien aise encore d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine pour rendre plus solennelle la dédicace de l'église de Jérusalem, qui était achevée; mais les eusébiens firent en sorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquèrent, et qu'il y envoya un comte pour les appuyer de son autorité, sous prétexte de maintenir l'ordre et d'empêcher le tumulte. Ce comte était Flavius Denis, auparavant consulaire de Phénicie, dont Tyr était la capitale.

L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Égypte, de la Libye, de l'Asie, de la Bithynie, de toutes les parties de l'Orient, de la Macédoine, de la Pannonie; mais ils étaient ariens pour la plupart. Les plus fameux étaient les deux Eusèbes, Flaccile d'Antioche, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Patrophile de Scythopolis, Macédonius de Mopsueste, Georges de Laodicée, Ursace de Singidon, et Valens de Murse, deux villes de Pannonie; ces deux évêques étaient des premiers disciples d'Arius; Macédonius de Mopsueste; Georges de Laodicée. Il y avait aussi quelques évêques qui n'étaient pas du parti des ariens, comme Maxime de Jérusalem, qui avait succédé à saint Macaire. Maxime avait souffert dans la persécution de Maximien; on l'avait condamné aux mines, et on lui avait crevé l'œil droit et brûlé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre et Alexandre de Thessalonique se trouvèrent aussi à ce concile. Asclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputait des erreurs contre la foi. Il y avait soixante évêques, sans les Egyptiens, qui ne vinrent pas d'abord; car saint Athanase refusa tant qu'il put de s'y trouver.

Il savait que Flaccile, un de ses adversaires, présidait à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient; il savait que plusieurs magistrats séculiers y assistaient, le gouverneur de la Palestine, Archélaüs, comte d'Orient, et surtout le comte Denis, envoyé exprès de la cour pour cette commission, qui était accompagné de ministres de justice, d'appariteurs et de soldats. C'était un geôlier qui tenait la porte pour faire entrer les évêques, tandis que cette mission appartenait aux diacres.

Le prêtre Macaire, dont Constantin avait cependant reconnu l'innocence (n° IV), fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes et traîné par des soldats; et, comme saint Athanase tardait d'y venir, on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçait de l'y faire amener de force; et nous en voyons encore une adressée au concile, qui menace même d'exil celui qui refusera d'y assister. Saint Athanase y vint donc enfin pour ôter a ses ennemis tout prétexte de le décrier auprès de l'empereur, et de dire qu'il refusait d'obéir, parce qu'il se sentait coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres, les illustres confesseurs Paphnuce et Potamon.

Quand saint Athanase fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accusé devant ses juges. Potamon ne put le souffrir; il en répandit des larmes, et, s'adressant à Eusèbe de Césarée, il lui dit tout haut : « Quoi, Eusèbe! tu es assis pour juger Athanase qui est innocent? le peut-on souffrir? Dis-moi, n'étais-tu pas en prison avec moi durant la persécution? Pour moi, j'y perdis un œil : te voilà sain et entier; comment en es-tu sorti sans rien faire contre ta conscience? » A cette courageuse interpellation, Eusèbe se leva soudain et sortit de l'assemblée en disant : « Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai? et si vous exercez ici une tyrannie pareille, que ne faites-vous point chez vous? »

Eusèbe n'a jamais donné l'explication qu'on lui demandait et qu'on avait droit d'exiger de lui. Quant à la tyrannie, on a vu et nous verrons encore de quel côté elle était. Pour le saint confesseur Paphnuce, il s'adressa à Maxime de Jérusalem, et, traversant l'assemblée, il le prit par la main et lui dit : « Puisque je porte les mêmes marques que vous, et que nous avons perdu chacun un œil pour Jésus-Christ, je ne puis souffrir de vous voir assis dans l'assemblée des méchants. » Il le fit sortir, l'instruisit de toute la conspiration qu'on lui avait dissimulée, et le joignit pour toujours à la communion de saint Athanase. Les autres évêques d'Egypte persistaient aussi à refuser de reconnaître pour juges de leur archevêque ceux qui étaient ouvertement déclarés contre lui. C'était invoquer un principe d'équité naturelle. Ils récusaient nommément les deux Eusèbes, Narcisse, Flaccile, Théognis, Maris, Théodore, Patrophile, Macédonius, Georges, Ursace et Valens. Ils reprochaient à Eusèbe de Césarée son apostasie, de quoi il ne s'est jamais justifié; à Grégoire de Laodicée, qu'il avait été déposé par saint Alexandre; mais on n'eut point d'égard à leurs remontrances.

VI. Nous avons vu que saint Athanase avait été ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques d'Egypte, à la vue de toute la ville et de toute la province. — *Voy.* n° III et l'article Alexandre (Saint), évêque d'Alexandrie, n° VIII. — Jamais archevêque ne fut plus aimé de ses suffragants ni de son peuple: témoin l'attachement héroïque que lui portèrent les uns et les autres jusqu'à la fin de sa vie.

Eh bien! malgré cela, on ne craignit pas de lui reprocher, à Tyr, d'avoir été ordonné en cachette par six ou sept évêques, et d'avoir tout son peuple contre lui. Par cette seule accusation, qu'on juge du reste. Que

disons-nous? on n'en pourrait pas même juger, car le reste surpasse toute imagination. L'accusation du calice rompu fut reproduite et amplifiée avec une incroyable impudeur. On disait donc qu'Athanase, faisant sa visite dans la Maréote, voulut interdire Ischyras et envoya le prêtre Macaire, qui arriva comme Ischyras était à l'autel et offrait le sacrifice; que Macaire entra avec violence, rompit le calice, brisa l'autel, renversa à terre les saints mystères, brûla les livres sacrés, abattit la chaire sacerdotale et démolit l'église jusqu'aux fondements. Voilà ce qu'on disait; tandis qu'il était notoire qu'Ischyras n'était pas prêtre, qu'il n'avait ni calice, ni autel, ni chaire, ni église; et que, d'après la déclaration écrite d'Ischyras même, tout cela était une manœuvre des méléciens. Les eusébiens dirent alors qu'il fallait envoyer des commissaires sur les lieux, pour faire des informations plus amples. La procédure était parfaitement inutile. Du moins les catholiques et le bon sens demandaient que les commissaires fussent choisis d'un commun consentement et parmi des personnes non suspectes. Ce fut tout le contraire : les eusébiens s'assemblèrent en secret et choisirent six des plus grands ennemis d'Athanase. Les évêques d'Egypte protestèrent contre par écrit. Les commissaires n'en partirent pas moins avec une escorte de soldats (1247).

Cependant on continuait à Tyr de calomnier Athanase. S'il faut s'en rapporter à ce que disent Rufin, Théodoret et Sozomène, mais dont on ne trouve pas de vestiges ailleurs (1248), il fut accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Dieu; et, en effet, les évêques étant assemblés, on fit paraître au milieu d'eux une personne qui s'écria qu'elle était bien malheureuse, qu'elle avait fait vœu de virginité; mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanase, il avait abusé d'elle malgré toute sa résistance, et lui avait fait ensuite quelque présent pour l'apaiser. Saint Athanase était averti, et avait concerté ce qu'il devait faire avec un de ses prêtres, nommé Timothée. Etant entré, et sommé de répondre à cette accusation, il ne dit mot, comme si elle ne l'eût pas regardé. Mais Timothée, prenant la parole et se retournant vers la femme, dit : « Quoi ! vous prétendez que j'ai logé chez vous et que je vous ai déshonorée? » La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt et s'écria, haussant encore la voix : « Oui, c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage, » ajoutant les circonstances du temps et du lieu avec beaucoup de paroles. La plupart des assistants ne purent s'empêcher de rire de voir une accusation si mal concertée et si bien détruite; et ceux qui avaient fait venir cette malheureuse furent couverts d'une telle confusion, qu'ils la chassèrent promptement de l'assemblée, nonobstant l'opposition d'Athanase, qui demandait qu'elle fût arrêtée et mise à la question, s'il était besoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêchèrent même que cette ridicule accusation ne fût insérée dans les Actes du concile. Telle était la probité de ses juges.

Ils ne se tinrent pas encore pour battus : ils s'écrièrent en tumulte qu'il y avait des crimes plus importants à examiner, qu'on ne s'en justifiait point par subtilité; qu'il suffisait d'avoir des yeux pour en être convaincu (1249). Alors ils ouvrirent leur boîte et firent paraître cette main desséchée qu'ils gardaient depuis si longtemps. « Athanase, dirent-ils, voilà votre accusateur, voilà la main droite de l'évêque Arsène : c'est à vous à dire comment et pourquoi vous l'avez coupée. » Il s'éleva alors un bruit confus; tous s'écrièrent d'étonnement et d'indignation, les uns contre saint Athanase, croyant l'accusation véritable; les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle était fausse. Saint Athanase, ayant enfin obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie connaissait Arsène; plusieurs se levèrent, en disant qu'ils l'avaient connu particulièrement. Alors saint Athanase demanda un de ses domestiques, et lui donna ordre d'aller chercher un homme qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête et disant : « Est-ce là cet Arsène que j'ai tué et à qui j'ai coupé une main après sa mort, cet homme que l'on a tant cherché? » Ceux qui connaissaient Arsène furent étrangement surpris de le voir, les uns, parce qu'ils le croyaient mort, les autres, parce qu'ils le croyaient fort éloigné ; car Arsène n'avait point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les eusébiens le tenaient caché dans un autre pays; mais qu'ayant su le péril où se trouvait saint Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit et vint le trouver en toute hâte. Quoi qu'il en soit, il se rendit secrètement à Tyr, et vint s'offrir à saint Athanase, qui le tint caché chez lui jusqu'au moment où il l'envoya chercher pour le produire dans le concile.

Alors Arsène se présenta, couvert de son manteau, en sorte que ses mains ne paraissaient pas. Saint Athanase en découvrit une en levant un côté du manteau. On attendait s'il montrerait l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsène par derrière, comme pour lui dire de s'en aller; mais à l'instant il leva l'autre côté du manteau, et découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile et dit : « Voilà Arsène avec ses deux mains; Dieu ne nous en a pas donné davantage : c'est à mes accusateurs à chercher où pouvait être placée la troisième, ou à vous à examiner d'où vient celle qu'on vous montre. » Les ariens s'écrièrent qu'Athanase était un magicien qui trompait les yeux par ses prestiges. Jean le mélécien sortit dans le tumulte et s'en-

(1247) S. Athan., *Apolog.*

(1248) Ruf., lib. I, c. 17, Theod., lib. I, c. 30; Sozom., lib. II, c. 25

(1249) Ruf., lib. I, c. 17; Soc., lib. I, c. 29; Theodor., lib. I, c. 30; Sozom., lib. II, c. 25; S. Athan., *Apol.*, II, p. 789.

tuit; les autres se jetèrent en furie sur saint Athanase, et l'auraient mis en pièces, si le comte Archélaüs et les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mains. Ils furent contraints, pour le mettre en sûreté, de l'embarquer sur un vaisseau et de le faire partir la nuit suivante (1250).

De leur côté, ses accusateurs, pour donner une apparence de raison à leur imposture, prétendirent qu'un évêque dépendant d'Athanase, nommé Plusien, avait, par son ordre, mis le feu à la maison d'Arsène, et qu'après l'avoir attaché à une colonne et fouetté avec des courroies, il l'avait enfermé dans une chambre, d'où il s'était sauvé : ce qui avait donné juste sujet de le croire mort, et de s'informer de ce qu'il était devenu, parce que c'était un homme illustre et un confesseur. Quant au reproche de magie contre saint Athanase, quelque absurde qu'il fût, il ne laissa pas de trouver créance auprès de ceux qui ne le connaissaient point, comme les païens. Et Ammien-Marcellin rapporte sérieusement dans son *Histoire*, qu'il passait pour devin et très-savant dans les augures (1251). Mais les Chrétiens ont attribué, avec raison, à une grâce divine la connaissance qu'il avait de l'avenir. — C'est ainsi que se conduisirent Eusèbe et leurs partisans au prétendu concile de Tyr.

VII. Leurs commissaires dans la Maréote se montrèrent dignes de ceux qui les envoyaient. Arrivés à Alexandrie, ils emmenèrent avec eux Philagre, préfet d'Egypte, homme de mauvaises mœurs, païen et apostat : ses soldats étaient également païens. Les commissaires menaient avec eux l'accusateur, l'indigne Ischyras, qui mangeait et logeait avec eux. Etant arrivés dans la Maréote, ils prirent sa maison pour y loger et y faire leurs informations. Quant à l'accusé, le prêtre Macaire, ils l'avaient laissé en prison à Tyr. Les prêtres et les diacres d'Alexandrie et de la Maréote leur reprochèrent l'iniquité de cette procédure, et demandèrent, puisque ni leur évêque ni l'accusé n'y étaient, qu'eux au moins y fussent présents et entendus. Non-seulement on leur refusa une demande aussi juste, on les chassa avec injure par le moyen de Philagre.

A leur place, on fit parler les parents d'Ischyras, ainsi que des ariens et des méléciens qu'on avait fait venir de toute l'Egypte ; car il n'y en avait point encore dans la Maréote; ils entendirent même des catéchumènes, des juifs et des païens, quoiqu'il s'agît du saint sacrifice et des mystères, dont il n'y avait que les Chrétiens baptisés qui fussent instruits : on n'osait même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observait encore alors exactement dans l'Eglise ; et, chose inconcevable ! parmi ces témoins, il y en avait que l'on prétendait qu'Athanase avait fait enlever par le trésorier général d'Egypte, en sorte que l'on ne savait ce qu'ils étaient devenus ; et toutefois ils se trouvaient présents et déposaient dans les informations. Outre que les commissaires choisissaient les témoins, ils les intimidaient par leurs menaces et par la crainte de Philagre ; ils leur marquaient par des signes ce qu'ils devaient répondre, et les soldats frappaient et outrageaient ceux qui résistaient.

Toutefois, ces informations si irrégulières et si évidemment iniques démentaient encore l'accusation. On avait publié partout que quand Macaire entra, Ischyras était debout à l'autel et offrait le saint sacrifice. Or, par les informations mêmes des commissaires, il resta établi qu'Ischyras était malade et couché dans une petite chambre, quand Macaire, prêtre du clergé d'Athanase, entra chez lui; que ce n'était pas un dimanche, seul jour où l'on offrît alors le sacrifice; et qu'enfin il n'y avait point eu de livres brûlés. Aussi les commissaires eurent-ils grand soin de cacher les Actes de leur procédure. Ils en prirent seulement une copie pour eux, et défendirent au greffier d'en donner à qui que ce fût.

Depuis, ils se virent contraints de les envoyer au Pape Jules, qui les fit passer à saint Athanase, qui put ainsi les lire, au grand dépit des eusebiens; et, pour les rendre plus authentiques, Dieu permit que celui qui avait servi de greffier dans cette information vécût longtemps. Enfin, deux des commissaires, Ursace et Valens, confessèrent au même Pape Jules que toute cette enquête n'était qu'une calomnie. En attendant, les prêtres et les diacres d'Alexandrie, ainsi que ceux de la Maréote, adressèrent trois protestations publiques contre cette procédure : l'une aux commissaires, l'autre au concile de Tyr, la troisième à Philagre et à d'autres magistrats de l'Egypte.

Celle du clergé de la ville était conçue en ces termes (1252): « Aux évêques qui sont venus à Tyr, savoir : Théognis, Noris, Macédonius, Théodore, Ursace et Valens, de la part des prêtres et des diacres de l'Eglise catholique d'Alexandrie, sous le révérendissime évêque Athanase. Vous deviez, en venant ici, amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez son accusateur : car c'est l'ordre des jugements, suivant les saintes Ecritures (1253), que l'accusateur paraisse avec l'accusé. Mais, puisque vous n'avez pas amené Macaire, et que notre révérendissime évêque Athanase n'est pas venu avec vous, nous vous avons prié que du moins nous pussions assister à la procédure, afin que notre présence la rendît plus authentique, et que nous y pussions déférer. Vous nous l'avez refusé, et vous avez voulu agir seuls avec le préfet d'Egypte et l'accusateur : c'est pourquoi nous déclarons que cette affaire nous semble frauduleuse, et que votre voyage nous paraît visiblement une conspiration. Nous vous donnons donc

(1250) S. Athan., *Apolog.*, II.
(1251) Ammien-Marcellin, liv. xv, cap. 7.
(1252) S. Athan., *Apolog.*, p. 79
(1253) *Act.* xxv, 16.

cette lettre, qui servira de témoignage à un véritable concile, afin que tout le monde sache que vous avez fait ce que vous avez voulu en l'absence d'une des parties, et que votre unique dessein a été de nous surprendre. Nous en avons donné copie à Pallade, curieux (1254) de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez; car votre conduite nous oblige à nous défier et à user de précaution avec vous. » Cet acte était signé de seize prêtres et de cinq diacres.

La protestation adressée au concile catholique de Tyr, c'est-à-dire aux évêques catholiques qui s'y trouvaient, dément les faits de l'accusation. Les signataires y déclarent que jamais Ischyras n'a été du nombre des ministres de l'Eglise ; qu'il avait seulement prétendu avoir été ordonné par Colluthe, mais que, depuis le concile d'Osius, il est demeuré au rang des laïques; que jamais il n'a eu d'église dans la Maréote, et que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu est une pure calomnie. « Ce que nous disons, ajoutent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de notre évêque; nous sommes tous avec lui quand il visite la Maréote, car il ne fait jamais ses visites seul, mais il se fait accompagner de tous ses prêtres, ses diacres et de beaucoup de peuple. Les commissaires n'ont trouvé personne parmi tous les catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque; ils nous ont rejetés, et n'ont pas même voulu que nous fussions présents, pour leur dire si les témoins que l'on produisait étaient catholiques ou ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver, mais nous avons cru qu'il suffisait d'y envoyer quelques-uns de nous avec ces lettres. » L'acte est signé de quinze prêtres et de quinze diacres.

La troisième protestation, adressée au préfet Philagre, à Pallade, *curieux* de l'empereur, et à Antoine, *biarque* (1255), centenier des préfets du prétoire, contient en abrégé les mêmes observations au sujet du fait d'Ischyras, et se termine en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de Constantin et de ses enfants, d'en donner avis à l'empereur. Elle est datée du 7 septembre 335.

VIII. Les commissaires revinrent à Alexandrie, et les soldats qui les accompagnaient commirent des violences odieuses contre des vierges catholiques : on tira l'épée contre elles, on les déchira à coups de fouets, quelques-unes furent tellement maltraitées qu'elles en demeurèrent estropiées et boiteuses. Les artisans et la populace païenne furent soulevés contre elles et excités à les dépouiller toutes nues, à les frapper, à les menacer d'autels et de sacrifices idolâtres. Il se trouva un homme assez insolent pour prendre par la main une de ces vierges consacrées à Dieu, et la traîner devant un autel qui se rencontra par hasard, comme s'il eût voulu renouveler la persécution ; les autres vierges s'enfuyaient et se cachaient, et les païens se moquaient de la religion chrétienne. Ces violences se commettaient dans la maison où les évêques étaient logés et présents, comme pour les divertir, et encore en un jour de jeûne, par des gens qui sortaient de leur table.

Quand ils revinrent à Tyr, ils n'y trouvèrent plus saint Athanase; mais après qu'ils eurent fait le rapport de leur enquête, les eusébiens firent prononcer contre lui une sentence de déposition, avec défense de demeurer à Alexandrie, de peur que sa présence n'y excitât de nouveaux troubles. La plupart des évêques souscrivirent à ce jugement; mais, outre ceux d'Egypte, il y en eut qui le refusèrent constamment, entre autres Marcel d'Ancyre. Le concile, ou plutôt le conciliabule, écrivit à Constantin pour lui mander la déposition d'Athanase ; ils l'écrivirent aussi à tous les évêques, les avertissant de ne pas l'admettre dans leur communion, de s'abstenir de lui écrire ou de recevoir ses lettres.

Ils disaient pour motifs de sa condamnation, qu'après s'être fait attendre longtemps à Césarée, il était venu à Tyr avec une grande escorte, et y avait excité du trouble, refusant de répondre, récusant ses juges et faisant injure à plusieurs évêques; qu'il avait été convaincu d'avoir brisé un calice, par les informations faites dans la Maréote, et de plusieurs autres crimes qu'ils rapportaient succinctement. Ils ne rougirent pas même de le proclamer coupable de la mort d'Arsène. Et, dans le même temps, eux recevaient Arsène à leur communion. Il y eut quelque chose de plus prodigieux encore : le nom d'Arsène figura parmi les signataires du jugement, et celui qu'on disait mis à mort par Athanase souscrivit vivant à la déposition d'Athanase. C'est la réflexion de l'historien Socrate. Ils reçurent également à leur communion Jean le Mélécien avec tous ceux de son parti, leur conservant tous leurs honneurs, comme à des gens injustement persécutés. Ils donnèrent aussi à Ischyras le nom d'évêque, et obtinrent de l'empereur que le trésorier général d'Egypte lui fît bâtir une église à Secontarure, comme pour rétablir celle qu'ils prétendaient qu'Athanase avait fait abattre, quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque ni chorévêque. Toutes les églises de la Maréote étaient soumises à l'église d'Alexandrie; il y avait environ dix grandes bourgades, dont chacune avait un prêtre; mais celle d'Ischyras était si petite, que l'église était dans la bourgade voisine. — Cette création d'un évêché sans peuple, remarque Fleury (1256), était contre l'ancienne tradition, et contre toutes les règles. Mais les eusébiens n'osaient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la vérité.

(1254) On appelait *curieux* certains contrôleurs qui avaient l'œil sur les voitures publiques, et en général sur tout ce qui regardait le service de l'empereur. *Voy*. Du Cange, *Gloss. lat.*, v° *Curiosus*.

(1255) Le biarque était un intendant des vivres. (*Voy*. Du Cange, ibid., au mot *Biar*.)

(1256) *Hist. ecclés.* liv. XI, n° 53.

Ils étaient près d'achever leur ouvrage en recevant de même Arius, quand il leur arriva des lettres de Constantin qui leur ordonnait de terminer cette assemblée et de se rendre immédiatement à Jérusalem pour y dédier l'église qu'il avait fait bâtir (1257).

Ce qui précède, dit un historien (1258), était une étrange préparation à une dédicace : c'est après de pareilles iniquités que les eusébiens s'approchèrent du sépulcre du Seigneur ! Ils trouvèrent à Jérusalem d'autres évêques que Constantin y avait fait venir en grand nombre et de tous les côtés. Il y avait entre autres un évêque de Perse que l'on croit être le martyr saint Milles. Un peuple innombrable était accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la cérémonie ; on leur fournissait à tous les choses nécessaires aux dépens de l'empereur, qui avait envoyé des personnes considérables de sa cour pour faire les honneurs de cette fête sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, et un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, et offrit de riches présents pour orner la nouvelle église, que Fleury s'attacha à décrire (1259). — Cette dédicace se fit en 335, en même temps qu'on célébrait la fête de la Sainte-Croix, c'est-à-dire le 13 septembre.

IX. Cependant saint Athanase, s'étant sauvé de Tyr (n° VI), vint à Constantinople ; et comme l'empereur entrait à cheval dans la ville, il se présenta tout d'un coup à lui, au milieu de la rue, accompagné de quelques autres. Constantin, qui ne s'attendait à rien moins qu'à trouver Athanase en ce lieu, en fut très-surpris ; et, ne le reconnaissant pas d'abord, il demanda qui c'était : quelques-uns des siens le lui firent reconnaître et lui contèrent l'injustice qu'il avait soufferte. Saint Athanase demandait audience ; mais Constantin refusait de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardait comme condamné par un concile d'évêques, et peu s'en fallut qu'il ne le fît chasser de sa présence. Alors saint Athanase lui dit : « Le Seigneur jugera entre vous et moi, puisque vous vous joignez à ceux qui me calomnient ; » et il insista hardiment, disant qu'il ne demandait aucune grâce, sinon de faire venir ceux qui l'avaient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa présence.

Cette demande ne put que paraître juste et raisonnable à l'empereur théologien. Alors il fit écrire aux évêques qui avaient été assemblés à Tyr, de venir tous à Constantinople, pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'était passé en ce concile, où l'on disait que l'on avait procédé avec beaucoup de désordre et de tumulte. Dans sa lettre, il leur ordonne jusqu'à trois fois de venir tous. Nonobstant cet ordre, les eusébiens ne permirent pas à tous de se rendre dans la capitale ; quelques-uns auraient pu avoir assez de conscience ou de courage pour dévoiler le mystère d'iniquité. Il n'y eut que les deux Eusèbes, Théognis, Patrophile, Ursace et Valens qui firent le voyage de Constantinople. Ils connaissaient le caractère de Constantin, ils étaient habitués à traiter avec la puissance temporelle et ils ne doutaient pas de la facilité qu'ils auraient à faire tourner l'empereur comme ils voudraient.

Arrivés à Constantinople, ils ne parlèrent plus d'abord ni du calice ni d'Arsène, mais ils inventèrent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avait menacé d'empêcher, à l'avenir, que l'on ne transportât du blé d'Alexandrie à Constantinople. A ce discours, au lieu de réviser le jugement de Tyr, l'empereur s'enflamma de colère et fit de terribles menaces contre Athanase ; car il était fort jaloux de la grandeur de sa ville de Constantinople, qui ne pouvait subsister sans les convois d'Egypte ; et, sur un soupçon semblable, au rapport d'Eunape, il avait fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il chérissait auparavant. Athanase gémit et protesta que cette accusation n'était point vraie. « Car, disait-il, comment aurais-je un tel pouvoir, moi qui ne suis qu'un simple particulier et un homme pauvre ? » Mais Eusèbe de Nicomédie soutint publiquement la calomnie, et, pour la rendre vraisemblable, jura qu'Athanase était riche, puissant et capable de tout. Voyant que l'empereur en croyait ses paroles, il poussa l'impudence plus loin, ramena les vieilles accusations, entre autres celles du calice rompu, dont il donnait pour témoin Théognis, Ursace et Valens. Après cela, Constantin crut user de beaucoup d'indulgence en ne condamnant pas Athanase à mort. Il se contenta de l'exiler à Trèves, alors la capitale des Gaules. Les eusébiens firent bannir en même temps quatre prêtres de l'église d'Alexandrie, et voulurent établir un autre évêque à la place de saint Athanase ; mais l'empereur refusa d'y envoyer celui qu'ils avaient choisi, et comme ils insistèrent, il leur fit des menaces si rigoureuses, qu'ils abandonnèrent cette entreprise. Cela fit croire à quelques-uns qu'il exila saint Athanase moins pour le punir que pour le soustraire à la fureur de ses ennemis et procurer par son éloignement et par l'apaisement des discussions, la paix à l'Eglise (1260).

(1257) S. Athan. *Apol.*, II ; Soc., lib. I, c. 32 ; Sozom., lib. II, c. 25.

(1258) M. l'abbé Rohrbacher, tom. VI, pag. 275.

(1259) Liv. XI, n° 54.

(1260) « La fermentation produite par l'arianisme, dit Mœhler, ne pouvait échapper pendant longtemps à l'attention de l'empereur Constantin, et il aurait voulu rétablir la paix. Mais il se trompait en pensant qu'il lui suffirait, pour le faire, d'interposer son autorité. Il commanda aux deux partis de garder le silence et de laisser l'un l'autre professer son opinion en paix, et reprocha à l'un le tort d'avoir agité une question insoluble, et à l'autre la présomption de vouloir la résoudre. Mais il eût été fâcheux que les catholiques n'eussent pu résoudre cette question appelée insoluble ; elle pouvait bien paraître à un jugement superficiel une vaine spéculation, et toutefois rien n'intéresse si directement le fondement de la foi, la mesure de notre confiance et de notre amour pour Jésus-Christ, que de savoir s'il est Dieu ou une créature. Arius pouvait se taire s'il avait voulu, mais les catholiques ne le pouvaient point

Il y avait un moyen plus sûr et plus facile de conserver cette paix ou de la ramener : c'était de s'en tenir purement et simplement au concile de Nicée (1261). C'est faute de le faire, qu'avec des intentions qu'on a crues bonnes, Constantin lui-même ramena le trouble dans l'Eglise, nouvelle preuve que la main de César dans les choses de la religion est toujours un malheur et un péril !

X. Arrivé à Trèves, saint Athanase y fut très-bien reçu par Constantin le Jeune, qui, à l'âge de vingt ans, y présidait aux légions, et qui pourvut libéralement à sa subsistance et lui témoigna beaucoup d'honneur. Il eut aussi la consolation d'y trouver un digne collègue, saint Maximin, évêque de Trèves, illustre pour la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs et ses miracles.

Tandis qu'il était ainsi exilé, Constantin mourut en 337. Mais avant de mourir il avait ordonné le rappel de saint Athanase. Constantin le Jeune, qui l'avait si bien reçu, le renvoya dès 338, avec une lettre très-affectueuse pour le peuple d'Alexandrie. Athanase revint donc après deux ans et quatre mois d'absence; il fut reçu dans son église avec une joie incroyable de tout le monde. Les autres évêques, qui avaient été chassés de leurs siéges, furent également rétablis.

Mais les ariens, irrités, désappointés, inventèrent de nouvelles calomnies contre Athanase, entre autres d'avoir vendu à son profit le blé destiné par l'ancien empereur aux veuves et aux ecclésiastiques de Libye et d'Egypte. Ils en écrivirent aux trois empereurs, Constance en Orient; Constant en Italie, Constantin le Jeune dans les Gaules. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès des deux derniers, quoique les eusébiens y eussent envoyé des députés pour les soutenir; car saint Athanase y envoya aussi des ecclésiastiques avec des lettres qui le justifièrent et couvrirent de nouveau ses ennemis de confusion.

Peu de temps après, Constantin le Jeune fut tué (an 340), et Eusèbe de Césarée le suivit dans la tombe vers la même époque. Il mourut avec une réputation équivoque d'homme plus érudit que profond, plus rhéteur que théologien, plus courtisan qu'évêque, plus arien qu'orthodoxe. Son homonyme, Eusèbe de Nicomédie, valait encore beaucoup moins. Pour celui-ci la grande affaire était l'ambition, la grande science, l'intrigue; la piété consistait dans la richesse et la grandeur des villes. Depuis que Constantinople était devenue la capitale de l'empire, il convoitait le siége de Constantinople. Son saint évêque Paul y était revenu de l'exil. Eusèbe suscita une accusation contre lui, par l'intermédiaire d'un prêtre de Constantinople, appelé Macédonius, le fit déposer dans une assemblée d'évêques, et se mit lui-même à sa place. Son ambition satisfaite, il voulut satisfaire sa vengeance, et le principal objet de sa haine était saint Athanase.

Pour le chasser de nouveau d'Alexandrie, on entreprit donc ce qu'on n'avait pas encore pu, c'est-à-dire d'y envoyer un évêque de la secte. C'était le moyen le plus sûr de diviser cette église, d'y élever autel contre autel, et d'y causer un schisme. On choisit, à cette fin, un prêtre nommé Piste, arien opiniâtre, qui avait été excommunié nommément, non-seulement par saint Alexandre, mais encore par le concile de Nicée. On le fit ordonner par Second de Ptolémaïde, déposé et excommunié par le même concile. Eusèbe et les siens lui envoyaient publiquement des diacres et des lettres, et recevaient des siennes en signe de communion. Ils osèrent plus ; ce fut de lui obtenir la communion du Pape Jules Ier. Ils envoyèrent donc une députation à Rome, avec des lettres contre Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclepas de Gaze, et en faveur de Piste.

Mais saint Athanase veillait et se préparait à déjouer tant d'audacieuses intrigues. Il assembla dans Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thébaïde, de la Libye et de la Pentapole, qui tous ensemble écrivirent à tous les évêques catholiques du monde, en particulier au Pape saint Jules, une Lettre synodale que nous avons encore, et où ils justifient leur patriarche de toutes les calomnies inventées contre lui, et relèvent les procédures irrégulières et tyranniques des eusébiens (1262). Cette lettre était accompagnée de pièces justificatives, savoir : les procès de ceux que le gouverneur d'Egypte avait fait punir avant le retour de saint Athanase, et que les eusébiens mettaient sur le compte du saint; la lettre que le grand Constantin avait écrite quand il sut qu'Arsène était vivant; celle d'Alexandre, évêque de Thessalonique, au comte Denis, sur l'irrégularité des procédures de Tyr; la rétractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie et de la Maréote; les attestations de divers évêques d'Egypte et de Libye, que saint Athanase avait distribué fidèlement le blé des veuves; la lettre des eusébiens en faveur des ariens. Plusieurs autres évêques écrivirent également au Pape Jules en faveur de saint Athanase.

Les députés du concile d'Alexandrie étant arrivés à Rome y trouvèrent les envoyés d'Eusèbe, qui avaient remis sa lettre au Pape, avec les actes de l'information dans la Maréote. Ils employaient tous les moyens pour décréditer Athanase et pour recommander Piste. Mais quand ils surent la prochaine arrivée de la députation d'Alexandrie, ils en furent tellement consternés, que le chef d'entre eux, le prêtre Macaire, se sauva de nuit tout malade, et quoique le Pape l'attendît à l'audience. Les autres députés

quand même ils l'auraient voulu ; car l'Eglise catholique est la dépositaire responsable de la foi; elle doit la conserver pure et intacte, et l'annoncer librement et sans réticence jusqu'à la fin du monde » (*Athanase le Grand, et l'Eglise de son temps*, etc. liv. III.)

(1261) S. Athan., *Apol.*, II, apud Rohrbacher, tom. VI, p. 277.

(1262) Apud Athan., *Apol.*, II.

demeurèrent : c'étaient deux diacres, nommés Martyrius et Hésychius. Ceux de saint Athanase étant arrivés, firent connaître au Pape que ce prétendu évêque Piste était un des premiers disciples d'Arius; que lui et Second de Ptolémaïde qui l'avait ordonné, avaient été excommuniés par saint Alexandre, et ensuite par le concile de Nicée; et le diacre Martyrius n'osa dire le contraire. Ils confondirent de même les eusébiens, sur tous les chefs d'accusation, dans une conférence publique en présence du Pape. Enfin les députés des eusébiens le prièrent d'assembler un concile et d'y mander Athanase et ses accusateurs, déclarant qu'ils réservaient à y produire leurs preuves. Le Pape accepta la proposition, écrivit aux uns et aux autres, et manda saint Athanase en particulier

Cette tournure des affaires n'accommodait guère les eusébiens. Ils sentirent qu'ils ne seraient pas les maîtres à Rome. Après avoir demandé un concile et un jugement au Pape, ils aimèrent mieux se rendre juges de leur propre cause. Ils s'assemblèrent à Antioche. L'occasion en était la dédicace d'une église, que Constantin y avait commencée dix ans auparavant. Athanase y fut déposé, sous prétexte qu'il était remonté sur son siége sans la permission préalable d'un concile, et un autre fut élu à sa place. On abandonna Piste comme trop décrié et comme hors d'état de se soutenir à Alexandrie contre Athanase. Le choix tomba d'abord sur Eusèbe, depuis évêque d'Emèse, homme savant, originaire d'Edesse, et formé à l'école d'Eusèbe de Césarée. Mais il était trop sage pour vouloir devenir évêque d'Alexandrie. Il savait combien saint Athanase y était aimé. Un certain Grégoire de Cappadoce accepta ; il fut ordonné à Antioche, et il s'installa à Alexandrie par la violence. (*Voy.* son article.)

XI. Cet intrus, s'appuyant sur la force et étant toujours accompagné de soldats, seule ressource de quiconque n'a pas le droit pour soi, commit d'incroyables horreurs dans Alexandrie : il poursuivit les prêtres et les fidèles qui étaient attachés à saint Athanase; il ne craignit pas de faire répandre le sang et de s'imposer par tous les moyens; il s'en prit même à la tante du saint évêque, jusque-là qu'il ne voulut point permettre qu'on l'enterrât quand elle mourut ; elle fût demeurée sans sépulture, si ceux qui l'avaient retirée ne l'eussent portée en terre comme leur appartenant!

Après l'invasion de ce loup ravisseur, saint Athanase se tint caché quelque temps dans le voisinage d'Alexandrie. Il écrivit alors une lettre circulaire à tous les évêques, où il fait connaître publiquement l'histoire de l'intrusion du nouvel évêque. A la fin, il les presse de ne pas rester indifférents au grand malheur de l'église d'Alexandrie, de ne pas laisser fouler aux pieds par les hérétiques un membre si distingué du corps de l'Eglise universe. e, mais de compatir à ses souffrances; car l'Apôtre dit, que quand un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui; qu'il faut pleurer avec ceux qui pleurent. Or, l'outrage d'une église devait être regardé comme l'outrage de toutes les églises ; le Sauveur de toutes était blasphémé, les lois de toutes opprimées. C'est pourquoi ils ne devaient pas reconnaître Grégoire ni lui envoyer de lettres de communion, mais se prononcer contre lui, et, en compatissant aux évêques et au peuple de l'Egypte, leur donner l'assurance qu'ils n'étaient ni seuls ni abandonnés, afin qu'ils pussent se réjouir de l'unité de la foi en Jésus-Christ (1263).

Ayant ainsi protesté contre les violences de l'intrus, et après avoir rempli ses obligations envers son église d'Alexandrie et envers l'Eglise universelle, saint Athanase s'embarqua pour Rome, où il était appelé, afin de provoquer une décision finale contre les eusébiens, dans le concile qu'ils avaient eux-mêmes demandé. Il fut reçu dans la ville éternelle avec le plus grand honneur par plusieurs personnes considérables, entre autres par Eutropia, tante des empereurs, par Abutérius et Spérantius, et par le Pape saint Jules, qui rendit depuis grâces à Dieu de lui avoir fait connaître un si grand homme (1264).

Saint Athanase laissa à l'Eglise le soin de ses affaires; sa principale occupation était d'assister aux divins offices. Il avait amené avec lui quelques moines, entre autres, Ammonius et Isidore. Ce fut là qu'il commença à faire connaître la profession monastique, principalement par l'écrit qu'il avait composé sur la vie de saint Antoine, quoique ce saint vécût encore. Jusque-là cette profession était peu considérée, parce qu'elle paraissait nouvelle; elle était même inconnue des dames romaines, et Marcelle fut la première qui l'embrassa, sans toutefois sortir de Rome. C'est au milieu de ces saintes occupations qu'Athanase attendit inutilement les eusébiens pendant dix-huit mois.

Enfin, le Pape saint Jules leur écrivit pour les presser de venir à Rome, au concile que leurs députés avaient demandé : il leur marquait un certain jour auquel ils devaient venir s'ils ne voulaient se rendre suspects ; sa lettre n'était adressée qu'à ceux qui lui avaient écrit par Martyrius et Hésychius, et elle était seulement en son nom, quoiqu'il fût bien assuré que tous les évêques d'Italie et des provinces voisines étaient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ses prêtres, Elpidius et Philoxène, qui trouvèrent encore les eusébiens à Antioche. Ceux-ci furent extrêmement surpris d'apprendre qu'Athanase était à Rome; car ils ne s'attendaient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs, ils s'épouvantaient d'un jugement libre, ecclésiastique, dépourvu de la présence de comtes, de soldats, d'ordres de l'empereur, etc. Ils craignaient beaucoup de se trouver en oré-

(1263) On peut voir dans Fleury, liv. XII, n° 19, une plus ample analyse de cette lettre circulaire de saint Athanase.

(1264) S. Athan., *Apol.*, I, p. 677, 678.

sence d'Athanase, et les reproches de leur conscience, ou plutôt la peur, les empêchèrent de venir. Ils osèrent même retenir les légats du Pape plusieurs mois; puis, en les congédiant, ils leur donnèrent pour Jules une lettre composée, dit Sozomène (1265), avec tous les artifices de la réthorique et de la chicane, respirant l'ironie et la menace.

Elle portait que la sollicitude de l'Eglise romaine était universellement connue; car, dès l'origine, elle a été l'école des apôtres et la métropole de la piété, quoique les docteurs de la foi lui fussent venus de l'Orient. Eux, toutefois, ne croyaient pas devoir lui céder à cause de sa grandeur et de la multitude de son peuple, attendu qu'ils lui étaient supérieurs en vertus et en sentiment.— On voit ici, remarque un historien (1266), le caractère indélébile de tous les sectaires. Ne pouvant nier la primauté de Rome, ils la tournent en dérison. Les expressions de respect sont des équivoques moqueuses. Le mot grec que nous avons rendu par *sollicitude*, signifie encore *rivalité*, *ambition*. Le mot que nous avons rendu par *école* des apôtres, est en grec le même qu'emploie Aristophane pour désigner ridiculement la maison de Socrate, et peut se rendre trivialement *boutique à-penser*. On voit quel esprit animait les eusébiens. — Après cela, ils faisaient un crime à Jules d'avoir reçu Athanase, et s'indignaient de ce que leur concile à eux était ainsi vilipendé et leur jugement abrogé; que cela était contraire aux lois de l'Eglise : aussi leurs prédécesseurs avaient-ils respecté la décision de l'Eglise romaine contre Novatien; que c'était dans un esprit de partialité que Jules préférait la communion d'Athanase à la leur. Ils disaient à la fin que, quoique très-offensés, ils continueraient cependant la communion avec Jules, s'il approuvait la déposition de ceux qu'ils avaient chassés, et l'institution de ceux qu'ils avaient ordonnés à leur place. Sinon, ils lui annonçaient tout le contraire. Quant à ce qu'ils avaient fait contre les décrets du concile de Nicée, ils ne répondirent rien, si ce n'est qu'ils avaient eu des raisons pour le faire, et qu'il était inutile de les dire, puisqu'on les accusait sur tout. Pour ce qui est de venir au concile de Rome, ils ne le pouvaient pas, parce que le terme était trop court, et que, d'ailleurs, ils en étaient empêchés par la guerre des Perses. — C'est ainsi que s'excusaient ou plutôt que se jouaient les eusébiens.

XII. Saint Jules ayant reçu leur lettre, et l'ayant lue avec une sérieuse attention, la garda par devers lui sans la faire voir, espérant toujours que quelqu'un viendrait de leur part. Enfin, quand il vit que personne ne se présentait, il assembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cause de saint Athanase, et de ceux qui s'étaient venus plaindre aussi des eusébiens. On dit que saint Paul de Constantinople s'y était rendu, ayant été chassé par l'empereur. Le concile se tint à Rome dans l'église où le prêtre Viton avait coutume d'assembler le peuple, c'est-à-dire dont il était le pasteur, selon le langage d'aujourd'hui; ce prêtre avait été un des légats du Pape saint Sylvestre au concile de Nicée.

La cause de saint Athanase fut donc examinée dans ce concile romain. On approuva la conduite du Pape à l'égard des eusébiens, la lettre qu'il leur avait écrite par Elpidius et Philoxène, et la patience avec laquelle il les avait attendus. Leur refus de venir au concile, après que leurs députés l'avaient demandé, les rendit suspects, et leur lettre étant lue publiquement, tout le monde en fut si étonné qu'à peine pouvait-on croire qu'ils l'eussent écrite, tant elle parut éloignée de l'esprit de sincérité et de charité qui doit animer les personnes ecclésiastiques. Au contraire, on eut beaucoup d'égard pour la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie, où saint Athanase fut justifié par le témoignage de cent évêques. (*Voy.* n° X.) Plusieurs autres évêques, plusieurs prêtres et plusieurs diacres de la Maréote et d'ailleurs, étaient venus à Rome pour défendre saint Athanase. Ils représentaient d'une manière touchante les violences des eusébiens, et particulièrement les dernières exercées à l'occasion de Grégoire, et rapportaient les lettres des évêques et des prêtres d'Egypte, qui se plaignaient qu'on les avait empêchés de venir au concile.

Dans le fond, on ne voyait aucune preuve des accusations formees contre saint Athanase. Arsène, qu'on l'accusait d'avoir tué, était vivant; il n'y avait eu ni autel renversé, ni calice brisé chez Ischyras, comme il paraissait par sa propre reconnaissance et par les informations que les accusateurs eux-mêmes avaient faites dans la Maréote, qu'ils avaient envoyées au Pape, et dont la nullité était évidente à la seule lecture. Ainsi, la procédure du concile de Tyr, sur laquelle celui d'Antioche s'était fondé, fut trouvée entièrement injuste et irrégulière, et saint Athanase fut déclaré innocent et confirmé dans la communion de l'Eglise comme évêque légitime. On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre (*Voy.* son article); il fut rétabli comme saint Athanase, et le concile pria le Pape saint Jules Iᵉʳ de répondre à la lettre des eusébiens restés à Antioche. Il le fit, dit Mœhler avec la véritable dignité d'un pasteur suprême, avec autant de franchise et d'énergie que de douceur chrétienne, avec la simplicité et la cordialité d'un apôtre, non moins qu'avec le zèle et l'incorruptibilité d'un protecteur de l'innocence opprimée. Cette lettre est trop honorable pour la cause d'Athanase pour que nous puissions la passer sous silence. Nous la citerons donc en partie (1267).

XIII. Dans son exorde, le Pape dit : « J'ai lu la lettre que m'ont apportée mes prêtres

(1265) *Hist.*, lib. III, c. 8.

(1266) M. l'abbé Rohrbacher, tom. VI, pag. 293.

(1267) *Athanase le Grand et l'Eglise de son temps*, etc., tom. II pag. 267.

Elpidius et Philoxène, et je me suis étonné que, vous ayant écrit avec charité et dans la sincérité de mon cœur, vous m'ayez répondu avec un esprit de contention et non pas comme il était convenable de le faire; car la lettre respire l'orgueil et l'arrogance : ce qui est éloigné de la foi chrétienne. A ce qui vous avait été écrit avec charité, il fallait répondre avec une charité égale, et non pas avec un esprit de dispute; car n'était-ce pas une marque de charité d'avoir envoyé des prêtres pour compatir aux affligés et pour exhorter à venir ceux qui m'avaient écrit, afin de régler promptement toutes choses et faire cesser les souffrances de nos frères, ainsi que les plaintes que l'on faisait contre vous? Quand j'eus lu votre lettre, après y avoir bien réfléchi, je la gardai par devers moi sans la faire voir, espérant toujours que quelqu'un viendrait de votre part et que je ne serais pas obligé de la publier; car je savais qu'elle affligerait beaucoup des nôtres. »

Il dit ensuite : « Si celui qui a dicté votre lettre a cherché la gloire de l'éloquence, ce motif conviendrait mieux à d'autres. Dans les affaires eclcésiastiques, il ne s'agit pas d'ostentation de paroles, mais de canons apostoliques, et du soin de ne scandaliser personne. Que si la cause de votre lettre est le chagrin et l'animosité que quelques petits esprits ont conçus les uns contre les autres, il ne fallait pas que le soleil se couchât sur leur colère, ou du moins qu'elle fût poussée jusqu'à la montrer par écrit. Car enfin, quel sujet vous en ai-je donné par ma lettre? Est-ce parce que je vous ai invités à un concile? Vous deviez plutôt vous en réjouir. Ceux qui se tiennent assurés de leur conduite ne trouvent pas mauvais qu'elle soit examinée par d'autres, ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuste. C'est pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les décrets d'un concile fussent examinés dans un autre, afin que les juges, ayant devant les yeux le jugement qui pourra suivre, soient plus exacts dans l'examen des affaires, et que les parties ne croient pas avoir été jugées par passion. Vous ne pouvez honnêtement rejeter cette règle; car ce qui a une fois passé en coutume dans l'Eglise, et qui est confirmé par les conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre. »

Puis il leur représente combien ils sont déraisonnables de se plaindre d'avoir été appelés à ce concile, puisqu'il avait été demandé par leurs propres députés, le prêtre Macaire et les diacres Martyrius et Hésychius, qui se trouvaient confondus par les députés d'Athanase. De là il passe à une autre plainte. Chaque concile, disaient les eusébiens, doit avoir une autorité inébranlable, et c'est déshonorer le juge que de faire examiner par d'autres son jugement ; ce qu'ils disaient principalement pour soutenir leurs conciles de Tyr et de Constantinople; à quoi Jules répond : « Voyez, mes chers frères, qui sont ceux qui déshonorent un concile et qui renversent les jugements déjà prononcés! Et, pour ne charger personne en particulier, je me contente de ce qui vient d'être fait, et que l'on ne peut entendre sans horreur. Les ariens qu'Alexandre, l'évêque d'Alexandrie, d'heureuse mémoire, avait chassés, qui avaient été non-seulement excommuniés en chaque ville, mais anathématisés par tout le concile de Nicée, et dont le crime était si grand, puisqu'ils n'attaquaient pas un homme, mais Jésus-Christ même, le Fils du Dieu vivant, on dit que ces ariens, rejetés et notés par toute l'Eglise, sont maintenant reçus. Je ne crois pas que vous-mêmes le puissiez apprendre sans indignation. » Le saint pontife ajoute ensuite que Grégoire, prétendu évêque d'Alexandrie, lui a envoyé à Rome Carponas, et d'autres ariens notés, et que leurs propres députés Macaire, Martyrius et Hésychius, ont voulu l'obliger d'écrire à Piste, qu'ils avaient nommé évêque d'Alexandrie avant Grégoire. « Qui sont donc, dit-il, ceux qui déshonorent les conciles? ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien les suffrages de trois cents evêques? car l'hérésie des ariens a été condamnée et proscrite par tous les évêques du monde : mais Athanase et Marcel en ont plusieurs qui parlent et qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avait résisté aux ariens dans le concile de Nicée; qu'Athanase n'avait pas même été condamné dans le concile de Tyr, et qu'il n'était pas présent dans la Maréote, où l'on prétend avoir fait des procédures contre lui. Or vous savez, mes chers frères, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties, est nul et suspect. Nonobstant tout cela, pour connaître plus exactement la vérité et ne recevoir de préjugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur, nous les avons tous invités à venir, afin de tout examiner dans un concile, et de ne pas condamner l'innocent ou absoudre le coupable. »

Il ne faut pas s'étonner que le Pape, écrivant aux eusébiens, leur parle des ariens comme d'hérétiques abominables et rejetés de tout le monde; ils n'osaient le nier ouvertement, et, quoique tout l'effort de leur cabale ne tendît qu'à rétablir cette hérésie, ou plutôt à la maintenir, ils se gardaient bien de le dire, ni d'avouer qu'ils fussent ariens.

Les eusébiens, pour relever l'autorité des conciles, avaient allégué les exemples de ceux qui condamnèrent Novat et Paul de Samosate. « Que si, comme vous l'écrivez, leur répond Jules, il faut, d'après l'exemple de Novat et de Paul de Samosate, que ces décrets des conciles conservent leur force, il ne fallait pas infirmer la décision des trois cents évêques de Nicée ; il ne fallait pas que le concile universel fût méprisé par un petit nombre. Car les ariens sont hérétiques aussi bien que ceux-là : les sentences qui ont condamné les uns et les autres sont semblables. Maintenant donc qu'on a osé de pareilles choses, qui sont ceux qui ont rallumé le feu de la discorde? C'est nous que vous en

accusez dans vos lettres. Quoi ! nous avons ramené la discorde, parce que nous avons compati à des frères qui souffrent, et que nous avons tout fait selon la règle ? Ne sont-ce pas plutôt ceux qui, par contention et contrairement à la règle, ont violé les décrets des trois-cents et déshonoré le concile en tout ? Car, non-seulement les ariens ont été reçus, mais des évêques ont cherché à passer d'un lieu à un autre. Si vous croyez véritablement que la dignité épiscopale est égale partout, et si, comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes, il fallait que celui à qui on en avait confié une petite y demeurât, sans passer à celle dont il n'est pas chargé, ni mépriser celle qu'il a reçue de Dieu, et Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes. »

On ne pouvait avec plus d'adresse et de dignité, tourner contre les eusébiens un reproche qu'ils avaient voulu faire à l'Eglise romaine. La translation d'Eusèbe, de Béryte à Nicomédie, de Nicomédie à Constantinople, était flagrante. Mais continuons ; on verra que toute la lettre de Jules est puissante de logique.

Les eusébiens se plaignaient de la brièveté du terme que le Pape leur avait donné pour venir au concile ; il leur montre que ce n'est qu'un prétexte, puisqu'ils ne se sont pas même mis en chemin, et qu'ils avaient retenu si longtemps ses prêtres : c'est donc seulement une preuve qu'ils se défiaient de leur cause. La guerre des Perses n'avait aucun rapport avec un voyage d'Italie ; du moins, avant tout, elle aurait dû les empêcher de causer des schismes, des afflictions et des pleurs dans les églises. Les eusébiens se plaignaient encore qu'il n'avait écrit qu'à Eusèbe seul, et non à eux tous : il dit qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avaient écrit. « Au reste, vous devez savoir que, si je vous ai écrit seul, ce n'est pas le sentiment de moi seul, mais encore de tous les évêques d'Italie et de ces pays-ci ; je n'ai pas voulu les faire écrire tous, de peur que ce ne fût pour plusieurs une charge onéreuse. Mais, encore à présent, les évêques sont venus au jour indiqué et ont été du même avis, tel que je vous le marque de nouveau dans ma lettre. Ainsi, mes bien-aimés, quoique je vous écrive seul, sachez cependant que c'est le sentiment de tout le monde. »

Sur ces dernières lignes, Fleury fait cette remarque : « On voit par là que cette lettre du Pape Jules est le résultat du concile de Rome, et qu'il ne s'attribue point à lui seul l'autorité de décider (1268). » M. Rohrbacher, qui suit ici Fleury presque à la lettre, et qui reproduit son analyse de l'Epître du Pape, ne dit rien de cette remarque (1269) ; c'est qu'en effet elle est juste, et les Papes, dans les solennelles occasions, ne s'attribuent jamais à eux seuls les décisions, ou du moins ils ne les prennent qu'après s'être environnés de conseils. Fleury lui-même aurait dû s'en souvenir dans d'autres circonstances.

Jules arrive au fond de l'affaire, et montre que ce n'est ni légèrement, ni injustement qu'il a reçu à sa communion saint Athanase et Marcel d'Ancyre. « Eusèbe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanase ; vous, vous venez de m'écrire ; mais plusieurs évêques d'Egypte et d'autres provinces m'ont écrit en faveur d'Athanase. Or, premièrement, les lettres que vous avez écrites contre lui se contredisent, et les secondes ne s'accordent pas avec les premières ; en sorte qu'elles ne sont point de preuve. De plus, si vous voulez que l'on croie vos lettres, on doit aussi croire celles qui sont en sa faveur ; d'autant plus que vous êtes éloignés, et que ceux qui le défendent, étant sur les lieux, savent ce qui s'y est passé, connaissent sa personne, rendent témoignage à sa conduite et assurent que tout n'est que calomnie » Ici il explique le fait d'Arsène, et encore plus celui d'Ischyras, comme il a déjà été expliqué, montrant que la calomnie des eusébiens paraissait par leurs propres informations de la Maréote, et il ne manque pas de relever l'absurdité de prétendre qu'Ischyras, qui était malade au lit dans une petite chambre, eût offert le sacrifice, puisqu'il fallait être pour cela debout devant l'autel, et d'en produire pour témoin un catéchumène, puisque, quand l'heure de l'oblation était venue, on faisait sortir les catéchumènes. « Nous avons été étonnés, ajoute-t-il, de voir que cette information, touchant une coupe et une table sacrée, se fît en présence du gouverneur et de sa cohorte, devant des païens et des juifs. Cela nous paraissait d'abord incroyable, mais les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y assister, eux qui sont les ministres des sacrements ! et devant un juge séculier, des catéchumènes présents, et, ce qui est pire, des païens et des juifs, ennemis du christianisme, on informe touchant le corps et le sang de Jésus-Christ ! S'il s'était commis quelque crime, il fallait qu'il fût examiné légitimement dans l'église par les ecclésiastiques. »

Après être entré ainsi dans tous ces détails, et abordant l'intrusion si scandaleuse de Grégoire, Jules s'écrie : « En présence de tant de témoins et de tant de preuves de l'innocence d'Athanase, que devions-nous faire ? que demandait la règle de l'Eglise, si ce n'est de ne pas condamner cet homme, mais de le recevoir et de le tenir pour évêque, ainsi que nous avons fait ? Car, outre tout cela, il est demeuré ici un an et six mois, attendant votre arrivée et confondant tous ses adversaires par sa présence, parce qu'il ne serait pas venu s'il n'avait eu confiance dans sa cause. En effet, il n'est pas venu de son propre mouvement, mais après

(1268) *Hist. ecclés.*, liv. XII, n° 24.
(1269) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. VI, pag. 297.

avoir été appelé et avoir reçu nos lettres, pareilles à celles que nous vous avons envoyées à vous-mêmes. Et cependant, après tout cela, vous nous accusez d'avoir agi contre les canons! »

Et la déplorable affaire de Grégoire fournit au Pape de puissants arguments contre cette inique accusation : « Considérez donc, dit-il, quels sont ceux qui ont agi contre les canons, de nous, qui avons reçu un homme si bien justifié, ou de ceux qui, dans Antioche, à trente-six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, et l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé dans la Gaule ; car on aurait dû le faire alors, s'il avait été véritablement condamné. Certainement, à son retour, il a trouvé son église vacante et préparée à le recevoir. »

« Au surplus, ajoute le saint pontife, après que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne fallait pas que quelques-uns en prévinssent le jugement ; ensuite il ne fallait pas introduire une telle nouveauté dans l'Eglise. Car qu'y a-t-il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique? que l'Eglise étant en paix, et tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase, évêque d'Alexandrie, on y envoie Grégoire, étranger, qui n'y a point été baptisé, qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple ; qu'il soit ordonné à Antioche et envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres et des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des soldats; car c'est ce que disaient ceux qui sont venus ici, et de quoi ils se plaignaient. Quand même, après le concile, Athanase eût été trouvé coupable, l'ordination ne devait pas se faire ainsi contre les lois et les règles de l'Eglise; il fallait que les évêques de la province ordonnassent un homme de la même église, d'entre ses prêtres ou ses clercs. Si l'on avait fait la même chose contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas justice? Mes bien-aimés, nous vous parlons en vérité, comme en la présence de Dieu : cette conduite n'est ni sainte, ni légitime, ni ecclésiastique. L'entrée seule de Grégoire montre de quelle nature est son ordination; car, d'après le témoignage de ceux qui sont venus d'Alexandrie, et d'après les lettres des évêques, au milieu de ce temps de paix, il y a eu une église incendiée, des vierges mises à nu, des solitaires foulés aux pieds, des prêtres et beaucoup d'entre le peuple en butte aux outrages et aux violences, des évêques jetés en prison, un grand nombre traînés çà et là. Les saints mystères, au sujet desquels on accusait le prêtre Macaire, ont été mis en pièces par les païens et jetés à terre, et tout cela pour faire approuver à quelques-uns l'ordination de Grégoire! Tout cela montre bien qui sont ceux qui ont violé les canons; car, si l'ordination avait été légitime, on n'aurait pas employé des voies illégitimes pour forcer à obéir ceux qui lui résistaient légitimement. Cependant, avec tout cela, vous écrivez qu'une profonde paix règne dans Alexandrie et en Egypte! C'est donc que la paix a changé de nature, ou que vous donnez à tout ceci le nom de paix. »

Saint Jules, venant à Marcel d'Ancyre, témoigne être entièrement satisfait de sa foi et la trouve conforme à celle de l'Eglise catholique. Nous donnerons à son article le passage de cette remarquable lettre, qui le concerne plus particulièrement. Le Pape exhorte les eusébiens à corriger tous les désordres qu'ils ont occasionnés, et finit ainsi : « Supposé qu'Athanase et Marcel aient été déposés de leurs siéges comme vous l'écrivez, que dire des autres, soit évêques, soit prêtres, qui sont venus ici de divers lieux? Eux encore ont protesté avoir été en butte aux mêmes violences et aux mêmes maux. O mes bien-aimés, les jugements de l'Eglise ne sont plus selon l'Evangile; ils vont désormais au bannissement et à la mort! Que si absolument, comme vous dites, ils étaient coupables en quelque chose, il fallait procéder au jugement selon la règle de l'Eglise, et non comme on a fait; il fallait nous écrire à tous, afin que ce qui est juste fût décidé par tous. Car c'étaient des évêques et des églises qui souffraient, et non pas des églises du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivait-on pas principalement touchant l'église d'Alexandrie? Ne savez-vous pas que c'était la coutume de nous écrire d'abord, et que d'ici devait venir la décision de ce qui est juste? Si donc il y avait des soupçons de ce genre contre l'évêque de ce lieu-là, il fallait écrire à l'église d'ici. Maintenant, sans nous avoir instruits, mais après avoir fait ce qu'on a voulu on veut que nous y consentions sans connaissance de cause! Ce ne sont pas là les ordonnances de Paul; ce n'est pas la tradition de nos pères, c'est une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'est pour l'utilité publique que je vous écris : je vous déclare ce que nous avons appris du bienheureux apôtre Pierre, et je le crois si connu de tout le monde, que je ne l'aurais pas écrit sans ce qui arrive. Des évêques sont enlevés et chassés de leurs siéges; d'autres sont mis à leur place ; on dresse des embûches à d'autres; en sorte que les peuples pleurent ceux qu'on leur enlève, et sont violentés pour ceux qu'on leur envoie; on ne veut pas qu'ils regrettent ceux qu'ils veulent, mais qu'ils reçoivent ceux qu'ils ne veulent pas. Je vous en prie, que cela n'arrive plus! Ecrivez plutôt contre ceux qui entreprennent de ces choses, afin que ni église, ni évêque, ni prêtre, ne soient plus exposés à des vexations et forcés d'agir contre leur conscience, de peur d'exciter la risée des païens, mais principalement la colère de Dieu; car, au jour du jugement, chacun de nous rendra compte de ses œuvres d'ici-bas. Fasse le ciel que tous viennent à penser selon Dieu, afin que les églises ayant récupéré

leurs évêques, se réjouissent sans cesse en Jésus-Christ, notre Seigneur, par qui est la gloire au Père dans les siècles des siècles, ainsi soit-il. Je souhaite que vous vous portiez bien dans le Seigneur, mes bien-aimés et bien désirés frères (1270). »

XIV. Telle est la magnifique défense que fit, en faveur d'Athanase et des autres évêques persécutés comme lui, le saint Pape Jules Ier. Fleury dit ceci sur les dernières lignes de cette lettre (1271) : « Il faut bien remarquer ce qu'écrit ici le Pape Jules touchant les jugements ecclésiastiques et l'autorité de l'Eglise romaine, sans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes, comme la déposition des évêques des premières églises et des siéges apostoliques. Mais, ajoute Fleury, il faut observer aussi que le Pape ne s'attribue pas ce droit à lui seul, mais à son Eglise; et ces mots, il fallait écrire à nous tous, semblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, et peut-être de tout l'Occident; car c'était la coutume de les consulter en ces rencontres, comme le témoigne saint Ambroise avec les autres évêques d'Italie, dans une lettre écrite à l'empereur Théodose, quarante ans après ceci (1272). Ce qui paraît évidemment, c'est que la force des jugements ecclésiastiques venait du consentement universel. »

Godefroy Hermant fait à peu près la même remarque : « La manière si avantageuse dont le Pape Jules parle de la prééminence de son Eglise au-dessus des autres, dit cet historien (1273), ne doit pas être passé légèrement. Et en effet il n'était pas juste que dans une affaire où il s'agissait de la déposition d'un évêque d'Alexandrie, qui occupait un des siéges apostoliques, on allât si loin sans la participation de la première de toutes les églises du monde... Mais ce qui est très-considérable, il (Jules) ne s'attribue point à lui seul, mais à l'Eglise d'Italie, le rang qu'il devait tenir dans la connaissance du différend. Et c'est aussi pour ce sujet que saint Ambroise et les autres évêques d'Italie, assemblés dans un concile sur le sujet de Nectaire (1274), qui avait été élu à Constantinople à la place de Maxime, se sert de l'exemple de saint Athanase, de celui de Pierre d'Alexandrie, et de celui de plusieurs évêques de l'Orient, pour montrer l'ancien usage d'avoir recours au jugement de l'Eglise romaine, d'Italie et de tout l'Occident qu'ils joignent ensemble en termes exprès... »

Telles sont les observations de Fleury et de Hermant. Mais ces deux auteurs ont oublié une autre remarque : Ce sont ces mots du Pape Jules, touchant les jugements ecclésiastiques et l'autorité de l'Eglise romaine. « Ne savez-vous pas que c'était la coutume de nous écrire d'abord, et que d'ici devait venir la décision de ce qui est juste ? Il fallait donc écrire à l'église d'ici. » Ce que deux historiens grecs, Sozomène et Nicéphore, résument en ces termes : « Il y avait une loi sacerdotale ou ecclésiastique qui déclarait nul tout ce qui se faisait sans le consentement de l'évêque de Rome (1275). » D'après ces témoins non suspects, il paraît évidemment que la force des jugements ecclésiastiques dépendait dès lors de l'assentiment du Pape.

Cette dernière observation est de M. l'abbé Rorhbacher (1276). Mœhler n'est pas moins explicite dans la remarque qu'il fait à son tour, sur cette lettre du Pape Jules. Le pieux et vénérable Pontife, dit-il (1277), ne s'était pas arrogé un droit imaginaire, en demandant que, dans des affaires aussi importantes, on lui donnât avis avant de rien décider. Car Socrate dit, en parlant du concile d'Antioche, qui déposa pour la seconde fois Athanase : « Jules, évêque de Rome, n'y assistait pas non plus, et personne ne le représentait, *et pourtant un des canons de l'Eglise ordonne que les églises particulières ne peuvent rendre aucune loi, sans la permission de l'évêque de Rome* (1278). »

XV. Les lettres et les efforts du Pape Jules n'obtinrent pas de suite tout leur effet. Il fallut encore du temps et bien des négociations, et saint Athanase demeura plus de trois ans à Rome, y donnant l'exemple de toutes les vertus sacerdotales et s'occupant à écrire. Mais le Pape ne s'attacha pas moins à poursuivre cette grande affaire.

D'abord il informa l'empereur Constant, qui écrivit à Constance, son frère, le chargeant de lui envoyer trois évêques pour rendre compte de la déposition de Paul de Constantinople et d'Athanase. Constance en envoya quatre, qui vinrent dans les Gaules comme députés du concile d'Antioche. Maximin de Trèves ne voulut point les recevoir, et eux ne voulurent point accepter de conférence avec saint Athanase, prétendant justifier leur procédé et soutenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profession de foi, ils cachèrent celle qui avait été publiée à Antioche, c'est-à-dire la seconde, et présentèrent à l'empereur Constant la quatrième, composée quelques mois après. Il vit ainsi qu'ils avaient persécuté ces deux évêques sans sujet, et que ce n'était pour aucun crime, comme ils prétendaient, mais parce qu'ils ne convenaient pas avec eux de la doctrine; ce qui obligea l'empereur à les renvoyer, sans se laisser influencer par leurs discours (1279).

(1270) Const., *Epist. rom. PP.; Athan. Apol.*, p. 141, edit. Bened., apud. Godefroy Hermant, tom Ier, pag. 486-496; Mœhler, tom. II, pag. 267-273.
(1271) *Hist. ecclés.*, liv. XII, n° 25.
(1272) S. Amb., epist. 13, nov. ed., p. 816.
(1273) *Vie de saint Athanase le Grand*, etc., tom. Ier, pag. 496, 497.
(1274) *Append. cod. Theod.*, p. 105.
(1275) Sozom., lib. III, c. 10; Niceph., lib. IX, c. 10.
(1276) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, etc., tom. VI, p 301.
(1277) *Athanase le Grand et l'Eglise de son temps*, etc., tom. II, pag. 272.
(1278) Socrat., lib. II, c 8
(1279) Soc., lib. II, c. 18; Sozom. lib. III, c. 10.

Les eusébiens, se voyant suspects aux Occidentaux, s'assemblèrent à Antioche l'an 345, et firent une cinquième profession de foi très-longue. Sans nommer les ariens, ils en condamnaient les principales propositions; mais ils condamnèrent en même temps Marcel d'Ancyre et son disciple Photin, évêque de Sirmium. Ce dernier se trouva vraiment condamnable. Ils envoyèrent leur longue formule à Milan, où se trouvaient assemblés plusieurs évêques, ainsi que saint Athanase, que l'empereur Constant y avait fait venir. Les Occidentaux répondirent simplement qu'ils se contentaient de la foi de Nicée, sans rien chercher au delà, et refusèrent de souscrire la nouvelle formule. Au contraire, ils pressèrent les députés orientaux de condamner nommément la doctrine d'Arius, ce qu'ils refusèrent, et se retirèrent pleins de colère du concile de Milan; c'était l'an 346. Cependant, à la prière du Pape saint Jules et d'autres évêques, l'empereur Constant avait écrit à son frère Constance, pour assembler un concile d'Orient et d'Occident, afin de réunir l'Eglise divisée, et de rétablir Athanase et Paul dans leurs siéges. On convint de part et d'autre de tenir un concile à Sardique en Illyrie, aux confins des deux empires. Il y fut convoqué par l'autorité du Pape saint Jules; car Socrate nous apprend que quelques Orientaux l'accusèrent d'avoir fixé un terme trop court (1280). Le concile s'assembla donc en 347, et il intéresse trop la mémoire de notre saint pour que nous n'en fassions pas mention.

XVI. Il se trouva à ce concile de Sardique des évêques de plus de trente-cinq provinces, entre autres de Rome et d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macédoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Phrygie et des autres provinces de l'Asie Mineure; de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Syrie, de Mésopotamie, de Phénicie, de Palestine, d'Arabie, de Thébaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques fut d'abord d'environ cent soixante-dix : cent Occidentaux et les autres Orientaux. Mais à la fin les seuls catholiques passèrent trois cents, soit à raison de ceux qui survinrent, soit à raison des absents qui souscrivirent. Les Occidentaux arrivèrent seuls : leur père était Osius. Les Orientaux, ou plutôt les eusébiens qui les dominaient, amenaient avec eux des pédagogues et des avocats, le comte Musonien et Hésychius, général d'armée. Avec leur puissance, ils se croyaient maîtres du concile; c'est pourquoi ils y vinrent avec beaucoup d'empressement.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avaient à leur tête qu'Osius et les légats du Pape Jules, et que ce concile serait un jugement purement ecclésiastique, sans assistance de comte ni de soldats, ils furent surpris et troublés par les remords de leur conscience. Ils s'étaient imaginé que saint Athanase et les autres accusés n'oseraient pas même se présenter; cependant ils les voyaient comparaître hardiment. Ils voyaient qu'il était venu contre eux mêmes des accusateurs de diverses églises, avec les preuves en main; que quelques-uns de ceux qu'ils avaient fait bannir, se représentaient avec les chaînes dont on les avait chargés; que des évêques venaient parler pour d'autres qui étaient encore exilés; que des parents et des amis de ceux qu'ils avaient fait mourir, se présentaient; que d'autres évêques racontaient comment, par des calomnies, ils avaient mis leur vie en péril, et avaient fait effectivement périr de leurs confrères, entre autres l'évêque Théodule, qui mourut dans sa fuite. Quelques-uns montraient les coups d'épée qu'ils avaient reçus; d'autres se plaignaient de la faim qu'on leur avait fait souffrir. Ce n'étaient pas seulement des particuliers, mais des églises entières, dont les députés représentaient les violences des soldats et de la populace, les menaces des juges, les suppositions de lettres fausses, les vierges dépouillées, les ministres sacrés jetés en prison, les églises incendiées, et tout cela pour contraindre les catholiques a communiquer avec les ariens. Les eusébiens voyaient encore que deux évêques orientaux, Macaire de Palestine et Astérius d'Arabie, après avoir fait le voyage avec eux, les avaient quittés pour se joindre aux Occidentaux, à qui ils avaient découvert leurs fourberies et leurs alarmes.

Voyant donc tout cela, ils résolurent néanmoins de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause; mais, y étant arrivés, ils se renfermèrent dans le palais où ils étaient logés, et se dirent les uns aux autres : « Nous sommes venus pour une chose, et nous en voyons une autre; nous avons amené des comtes, et le jugement se fait sans eux : nous serons assurément condamnés. Vous savez tous quels sont les ordres des empereurs : Athanase a les procédures de la Maréote, qui ne serviront qu'à le justifier et à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous? Inventons des prétextes et nous retirons : il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus et jugés calomniateurs. Si nous fuyons, nous pouvons encore soutenir notre parti; s'ils nous condamnent en notre absence nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laissera pas chasser de nos églises. » Telles étaient les pensées des eusébiens.

Osius et les autres évêques leur parlaient souvent : « Si vous craignez le jugement, disaient-ils, pourquoi êtes-vous venus? Il

(1280) Soc., lib. II, c. 20; Niceph., lib. IX, c. 12. — Voici les propres paroles de Socrate : « Les autres (les orientaux ou eusébiens) s'excusèrent de s'y trouver, soit sur leur indisposition, ou sur ce qu'il y avait peu de temps entre l'indiction et l'assemblée, *et en rejetèrent toute la faute sur Jules, évêque de Rome.* » Après cela n'est-on pas en droit de s'étonner de voir Fleury (liv. XII, n° 34) prétendre que le concile de Sardique se tint *par ordre* des deux empereurs

fallait ne pas venir, ou ne pas reculer ensuite. Voilà Athanase et ceux que vous accusiez en leur absence : ils se présentent afin que vous puissiez les convaincre, si vous avez de quoi le faire. Si vous en faites semblant sans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifestes ; et c'est le jugement que le concile portera de vous. »

Les Pères du concile représentèrent tout cela aux Orientaux de vive voix et par écrit; mais le prétexte qu'ils prirent d'abord, pour ne pas se joindre à eux, fut qu'ils communiquaient avec Athanase, Marcel et les autres accusés; qu'ils étaient assis et conféraient avec eux dans l'église, où apparemment se tenait le concile, suivant la coutume, et qu'ils célébraient avec eux les divins mystères. Ils demandaient que les Occidentaux commençassent par les séparer de leur communion. Ceux-ci soutenaient que cela n'était ni convenable ni possible, puisque Athanase avait pour lui le jugement du Pape Jules, rendu avec grande connaissance de cause et le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux prétendaient qu'Athanase, Marcel et les autres dont ils se plaignaient étaient jugés par les conciles, contre lesquels on ne pouvait plus revenir, d'autant moins que la plupart des témoins, des juges et des autres personnes nécessaires ne vivaient plus. On leur répondait que le concile de Sardique était assemblé pour examiner ces prétendus jugements, qu'Athanase se présentait pour être jugé, au lieu qu'on l'avait condamné absent, et que les procédures faites contre lui étaient rapportées.

Les Orientaux se bornèrent à répondre : « Puisque de six évêques qui ont fait l'information dans la Maréote, il y en a encore cinq de vivants, que l'on envoie de chaque côté quelques évêques sur les lieux où Athanase a commis les crimes : s'ils se trouvent faux, nous serons condamnés, et non recevables à nous plaindre, ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque; s'ils se trouvent vrais, vous serez condamnés et non recevables, vous qui avez communiqué avec Athanase depuis sa condamnation. » Mais les Occidentaux refusèrent cette proposition, qui ne tendait qu'à éluder le jugement et à multiplier les procédures inutiles, outre que Grégoire, étant le maître en Egypte, les eusébiens y eussent fait ce qu'ils auraient voulu. Comme ils étaient venus trouver Osius dans l'église où il demeurait, il les invita à proposer ce qu'ils avaient à dire contre Athanase, les exhortant à parler hardiment, et les assurant qu'ils ne devaient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une et deux fois, ajoutant que s'ils ne voulaient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquassent du moins à lui seul. « Je vous promets, disait-il, que si Athanase se trouve coupable, nous le rejetterons absolument, et quand même il se trouverait innocent et vous convaincrait de calomnies, si vous ne pouvez vous résoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Espagne avec moi. » Saint Athanase consentait à cette proposition ; mais ses ennemis se défiaient tant de leur cause, qu'ils la refusèrent comme les autres.

Le concile était d'ailleurs bien informé de leur mauvaise volonté par Macaire et Astérius, qui les avaient quittés après être venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontaient que pendant tout le voyage les eusébiens faisaient en certains lieux des assemblées, où ils avaient résolu que, quand ils seraient arrivés à Sardique, ils ne se soumettraient à aucun jugement et ne s'assembleraient pas même avec le concile ; mais qu'ayant signifié leur présence par une protestation, ils se retireraient promptement. En effet, étant arrivés, ils ne permirent point à ceux qui étaient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile, ni même d'approcher de l'église où il se tenait ; car il y avait plusieurs évêques orientaux, attachés à la saine doctrine, qui voulaient se séparer d'eux et qu'ils retenaient par menaces et par promesses. C'est ce que témoignaient Macaire et Astérius, se plaignant de la violence qu'ils avaient eux-mêmes soufferte.

Les eusébiens ne pouvant plus reculer, et le jour marqué pour le jugement étant expiré, ils dirent qu'ils étaient obligés de se retirer, parce que l'empereur leur avait écrit pour célébrer sa victoire sur les Perses, et ils n'eurent point de honte d'envoyer une telle excuse par Eustathe, prêtre de l'église de Sardique. Le concile ne pouvant plus douter de leur mauvaise intention, leur écrivit nettement : « Ou venez vous défendre des accusations dont vous êtes chargés, particulièrement des calomnies ; ou sachez que le concile vous condamnera comme coupables et déclarera ceux qui sont avec Athanase innocents et exempts de tout reproche. » Leur conscience les pressa plus que cette lettre ; ils s'enfuirent en toute hâte comme des lâches et se retirèrent à Philippopolis en Thrace.

XVII. Il y avait trois choses à traiter dans le concile : la foi catholique, les causes de ceux que les eusébiens accusaient et les plaintes formées contre les eusébiens mêmes. On proposa de composer une nouvelle profession de foi, et cette proposition fut soutenue avec chaleur, mais rejetée par le concile avec indignation. Il ordonna qu'on n'écrirait rien touchant la foi, et que l'on se contenterait du symbole de Nicée, parce qu'il n'y manquait rien, et qu'en faisant une autre formule, il semblerait que l'on jugeât ce symbole imparfait, et on donnerait prétexte à ceux qui voulaient écrire souvent des professions de foi. Ceux qui avaient fait cette proposition ne laissèrent pas de dresser une formule que quelques-uns firent passer depuis sous le nom du concile de Sardique (1281).

On traita l'affaire de saint Athanase et,

(1281) Il est certain que le concile de Sardique eut tant de respect pour ce qui avait été défini au

quoique la fuite de ses adversaires le justifiât assez, on examina de nouveau leurs accusations autant qu'on le pouvait en leur absence. Quant au meurtre d'Arsène, la calomnie était évidente et grossière, puisqu'il vivait, comme tout le monde savait, et qu'il se montrait lui-même. Quant au calice brisé chez Ischyras, les propres informations faites par les adversaires dans la Maréote détruisaient leur prétention; d'ailleurs, deux prêtres, autrefois méléciens et depuis reçus par saint Alexandre, rendaient témoignage que jamais Ischyras n'avait été prêtre, même du temps de Mélèce. Ainsi on reconnut la justice du jugement rendu à Rome par le Pape saint Jules en faveur d'Athanase et la vérité du témoignage que lui rendaient les évêques d'Egypte. Sa cause n'éprouva aucune difficulté, et tous les évêques le reconnurent innocent et le confirmèrent dans la communion de l'Eglise.

Les Pères déclarèrent aussi innocents quatre prêtres d'Alexandrie que les eusébiens avaient persécutés et qu'ils avaient obligés de fuir pour éviter la mort. Ces prêtres sont : Aphthone, Athanase, fils de Capiton, Paul et Plution. Leurs noms, excepté celui de Paul, se trouvent dans la protestation contre l'information frauduleuse de la Maréote; ce qui montre leur attachement à saint Athanase.

Ce concile examina ensuite la cause de Marcel d'Ancyre. Et comme les eusébiens renfermaient leur accusation dans son écrit contre Astérius, qu'ils prétendaient être plein d'hérésies, le concile fit lire cet écrit et trouva qu'il n'avançait que par manière de questions ce que l'on prétendait qu'il eût soutenu. En lisant ce qui précédait et ce qui suivait, on voyait qu'il était orthodoxe; car il ne disait point, comme ils prétendaient, que le Verbe de Dieu eût pris son commencement de la sainte Vierge Marie, ni que son règne dût finir, mais que son règne était sans commencement et sans fin. Ainsi le concile le déclara innocent. Asclépas de Gaze rapporta les procédures faites à Antioche en présence de ses accusateurs et d'Eusèbe de Césarée, et son innocence parut par les avis de ceux qui l'avaient jugé dans le même concile qui déposa sur des calomnies saint Eustathe, évêque d'Antioche. Les Pères du concile de Sardique jugèrent donc Asclépas pleinement justifié.

Ils vinrent ensuite à la troisième question qu'ils avaient à juger et qui, sans doute, était la plus considérable, savoir : les plaintes formées de toutes parts contre les eusébiens. La plus capitale était celle que le Pape Jules avait si bien relevée dans sa lettre, qu'ils communiquaient avec les ariens condamnés au concile de Nicée et notés en particulier, et que non-seulement ils les avaient reçus dans l'Eglise, mais encore qu'ils avaient élevé les diacres au sacerdoce et les prêtres à l'épiscopat. On voyait partout leur dessein d'établir cette hérésie; car toutes les violences qu'ils avaient commises à Alexandrie et ailleurs n'étaient que contre ceux qui refusaient de communiquer avec les ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la justification de ceux qu'ils avaient voulu perdre. Théognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres contre saint Athanase et contre Marcel et Asclépas, afin d'irriter les empereurs contre eux : ces lettres furent lues dans le concile, et ceux qui avaient été alors diacres de Théognis en montrèrent la fausseté. On prouva que Valens avait voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée, beaucoup plus considérable, et que, dans la sédition excitée à cette occasion, un évêque, nommé Viator, avait été tellement pressé et foulé aux pieds, qu'il en était mort le troisième jour, à Aquilée même.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction que l'Eglise avait tolérés jusque-là, savoir : Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néroniade, Etienne d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Césarée en Palestine, Ménophante d'Ephèse, Ursace de Singidon et Valens de Murse. Ces huit hérétiques furent déposés et excommuniés, c'est-à-dire privés non-seulement de l'épiscopat, mais de la communion des fidèles. On traita de même les trois usurpateurs des siéges de saint Athanase, de Marcel et d'Asclépas, c'est-à-dire Grégoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre et Quintien de Gaze. On défendit de les reconnaître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres et de leur écrire.

XVIII. Les Pères de Sardique firent ensuite quelques canons de discipline, dressèrent leurs lettres synodales, envoyèrent une ambassade à Constance, car c'était une coutume de politesse, et se séparèrent.

Les lettres étaient adressées à l'église d'Alexandrie, aux évêques de Libye et d'Egypte, à tous les évêques de l'Eglise catholique et au Pape saint Jules; car, pour des raisons très-graves, Jules n'avait pu lui-même assister au concile; il y avait seulement envoyé des légats; en son absence, Osius avait présidé. Dans les lettres à l'église d'Alexandrie et aux évêques d'Egypte, les évêques disent qu'ils connaissaient déjà les intrigues des ariens avant l'arrivée de leurs lettres pour la défense d'Athanase; car il était notoire que les ariens en voulaient à la foi catholique. Ils avaient avancé des accusations très-graves contre Athanase; mais lui, toujours intrépide, les ap-

concile de Nicée, qu'il ne voulut ni faire une nouvelle profession de foi, ni même donner le moindre éclaircissement à celle de Nicée, quoique quelques-uns demandassent l'un ou l'autre. Ainsi la pièce que Théodoret (lib. II, cap. 6) ajoute à la lettre synodale du concile de Sardique est manifestement supposée, et ce que dit là-dessus Sozomène (lib. III, cap. 12) est contraire à la vérité. — *Voy.* sur cette importante question, Duguet, *Conférences ecclésiastiques, ou Dissertations sur les auteurs, les conciles et la discipline des premiers siècles de l'Eglise*, 2 vol. in-4°, 1742, LXVIII° Dissertation, tom. II, pag. 462 et suiv.

pela eux-mêmes en jugement : ce qu'ils n'osèrent accepter. « Nous vous prions donc, bien-aimés frères, continuent-ils, de conserver avant tout la foi de l'Eglise catholique; car vous avez déjà souffert bien des afflictions, l'Eglise catholique a souffert bien des outrages et des violences; mais qui persévère jusqu'à la fin, sera sauvé. Que si donc on vous maltraite de nouveau, regardez cette tribulation comme une joie; car ces sortes de souffrances sont une portion du martyre (1282) : vous avez confessé et souffert, mais cela ne restera pas sans récompense; vous en recevrez la couronne de Dieu. C'est pourquoi, combattez pour la sainte doctrine et pour l'innocence d'Athanase, votre évêque et notre collègue. Nous non plus, nous n'avons pas gardé le silence ni négligé ce qui est de votre sécurité; au contraire, nous avons fait avec grande sollicitude ce que la charité demande, car nous souffrons avec nos frères qui souffrent et leurs douleurs sont nos douleurs. » Ils mandent ensuite qu'ils ont prié les empereurs de délivrer ceux d'entre eux qui seraient en prison, de défendre aux magistrats de se mêler des affaires ecclésiastiques, afin que chacun pût, suivant le désir de son cœur, professer la foi catholique et apostolique dans la tranquillité et la paix. Quant à l'intrus Grégoire, ils recommandent de ne pas le reconnaître pour évêque, mais de recevoir avec joie leur véritable évêque Athanase. Dans la lettre circulaire à tous les évêques de l'Eglise catholique, ils font l'histoire du concile, telle qu'elle vient d'être rapportée (1283).

La lettre au Pape saint Jules est moins longue que les autres; c'est que le concile lui envoyait en outre tous les actes et toutes les pièces, et que, pour tout le reste, il s'en rapportait à la relation verbale des légats, les prêtres Archidame et Philoxène, et le diacre Léon. Mais le commencement de cette lettre est digne d'attention. « Ce que nous avons toujours cru, nous le pensons encore maintenant; car l'expérience prouve et confirme ce que chacun a entendu dire; c'est la vérité que le bienheureux Paul, docteur des nations, a dite concernant lui-même : *Voulez-vous une preuve de celui qui parle en moi, du Christ?* Car, comme le Seigneur Jésus habitait en lui, il est sans doute que l'Esprit-Saint a parlé par son âme et retenti par l'organe de son corps. Vous aussi, bien-aimé frère, séparé de corps, vous nous avez été présent en esprit et en volonté. Votre absence était juste et nécessaire, de peur que les loups schismatiques ne vinssent furtivement à ravager le troupeau, les chiens hérétiques à le troubler par leurs frénétiques aboiements, le serpent blasphémateur à l'infecter de son venin. Car il n'y rien de meilleur ni de plus convenable, sinon que les prêtres du Seigneur rapportent tout, de chaque province, au *chef*, c'est-à-dire au siége de l'apôtre Pierre. »

Un historien moderne s'arrête sur ceci et en fait remarquer l'importance. « Dans leurs poursuites contre Athanase, dit-il (1284), les ariens ne voyaient qu'eux-mêmes; toujours ils avaient prétendu que l'Eglise universelle devait approuver sans façon la tendance destructive d'une de ses parties, bien loin que cette partie malade cherchât la guérison dans l'universalité. Le concile de Sardique ordonne, au contraire, que les parties soient sans cesse d'accord avec le tout. Et comme le Pape, héritier de la dignité de Pierre, est le chef, la tête avec laquelle sont unis tous les membres du corps, tous les mouvements des églises particulières ne doivent non plus se produire que de concert avec ce chef. De même que, par la vertu toute-puissante du Sauveur, ce qui avait été séparé redevenait un, de même il y avait dans l'arianisme, qui niait la divinité du Sauveur, un germe de séparation, d'indépendance, de destruction, ainsi que le démontre toute son histoire. Comme donc l'Eglise catholique combattait l'arianisme, il était dans la nature des choses que, par une inspiration secrète, elle en combattît aussi la tendance séparatiste, et qu'avec le centre et le chef invisible de l'Eglise, elle en relevât aussi le centre et le chef visible. Dans la défense d'Athanase, le représentant de l'Eglise catholique combattait pour la divinité du Sauveur, ce fut donc le chef de l'Eglise visible qui fixa les regards. Tout se tient. Ceux qui défendaient la dignité du chef invisible s'attachèrent au chef visible, qui les défendit à son tour; de cette manière, ils furent rendus à leurs églises,

(1282) *Voy.* sur ceci notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, pag. 169, *note.*

(1283) Labb., *Conc.*, tom. II.

(1284) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. VI, pag. 309, ou plutôt Mœhler, *Athanase le Grand*, etc., dont M. Rohrbacher ne fait que reproduire les belles remarques, bien qu'il ne le cite point. En effet, sur cette décision prise à Sardique : « que les évêques des provinces doivent en référer au chef (*caput*), c'est-à-dire à la chaire de Saint-Pierre, » Mœhler dit excellemment : « Les ariens avaient manifesté un esprit d'égoïsme et de schisme dans leurs procédés envers Athanase, et ils auraient voulu que l'Eglise universelle suivît la tendance funeste d'une église particulière. Le synode décida qu'au contraire les parties doivent toujours se régler sur l'ensemble. Or, comme le Pape est la tête avec qui tous les membres doivent correspondre, tous les mouvements des églises particulières doivent être réglés par lui. De même que la toute-puissance du Sauveur unissait ce qui était séparé, de même l'arianisme, qui niait cette toute-puissance, la divinité du Sauveur renfermait un germe de division, d'esprit particulier et de ruine. Le catholicisme, au contraire, combattant le dogme arien, combattait aussi la tendance de ces sectaires à l'arbitraire et à la division, et fit ressortir le chef et le centre visible de l'Eglise, en même temps qu'il défendait la dignité suprême de son chef et de son centre invisible. Ainsi tout se liait, tout se correspondait; les évêques qui défendaient la divinité de Jésus-Christ s'attachaient à son vicaire, et ce chef visible les rendait à leurs églises pour y défendre de nouveau la divinité du chef invisible (*Athanase le Grand*, etc.). » Ces paroles ont été citées dans l'ancien *Mémorial catholique*, tom. XII, pag. 54, 55.

afin de pouvoir défendre le chef invisible avec un nouveau courage. De là, au commencement de la lettre des Pères de Sardique, cette mystérieuse comparaison, où le Pape, quoique absent, est censé parler par eux, comme le Christ, quoique invisible, parlait par le docteur des nations. » — La même chose se manifeste encore dans les quelques canons que dressa le concile. *Voy.* l'article SARDIQUE (CONCILE DE).

XIX. Nous avons vu que les ariens, sous prétexte d'aller célébrer les victoires de Constance, se sauvèrent de Sardique et s'arrêtèrent à Philippopolis, en Thrace. — *Voy.* n° XVI. — Là, les victoires du césar ne les pressèrent plus; ils pensèrent à toute autre chose. Ils écrivirent une longue lettre à plusieurs évêques, entre autres à Donat, évêque schismatique de Carthage, qui eut bien soin de la conserver. Ils s'y disent effrontément assemblés à Sardique et y avoir célébré leur concile. Puis, après s'être vantés d'un grand zèle pour la discipline de l'Eglise et la fermeté de ses jugements, ils s'emportent contre saint Athanase, Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclepas de Gaze et Lucius d'Andrinople, et, avec une incroyable impudence, leur reprochent précisément les crimes dont eux-mêmes s'étaient rendus coupables: ils n'oublient pas jusqu'au meurtre d'Arsène, par où l'on peut juger du reste. Enfin, ils s'emportent jusqu'à excommunier Athanase, Marcel, Asclepas, Paul, Osius, Protogène de Sardique, Gaudence de Naïsse, Maximin de Trèves, et même le Pape Jules, comme auteur de tout le mal.

Leur conduite répondit à leur lettre, et ils se livrèrent à toutes sortes de violences. — *Voy.* l'article ANDRINOPLE (MARTYRS D'). — Comme ils en voulaient surtout à saint Athanase, ils firent reléguer en Arménie deux prêtres et trois diacres d'Alexandrie; ils firent écrire de garder les ports et les entrées des villes, de peur que saint Athanase ne se servît de la permission de retourner que le concile lui donnait; ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie que si Athanase ou quelques prêtres qu'ils nommaient étaient trouvés dans la ville ou dans son territoire, il serait permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux; et quand ils trouvaient quelqu'un qui leur reprochait leur fuite ou qui détestait leur hérésie, ils les faisaient fouetter, emprisonner ou bannir. La terreur faisait plusieurs hypocrites, et un grand nombre s'enfuyaient dans les déserts plutôt que de tomber entre leurs mains (1285).

La méchanceté des ariens alla si loin, qu'elle se trahit elle-même. Le concile de Sardique avait envoyé deux légats à Constance (1286): c'étaient Vincent de Capoue et Euphratas de Cologne. Avec les lettres du concile, ils portaient des lettres de l'empereur Constant, qui leur avait adjoint un général d'armée, nommé Salien. Par ces lettres, Constant priait son frère Constance d'écouter les évêques qu'il lui envoyait, de s'informer des crimes d'Etienne d'Antioche et des autres du même parti, et de rétablir Paul et Athanase, puisqu'ils étaient pleinement justifiés. Il ajoutait à la fin des menaces de les rétablir malgré lui et de lui déclarer la guerre.

Les députés étant donc arrivés à Antioche, où était l'empereur Constance, Etienne, évêque de cette ville, entreprit de les perdre de réputation pour leur ôter tout crédit et les empêcher d'arriver à leur but (1287). Voici la trame qu'il ourdit. Il y avait un jeune homme insolent et de mœurs très-corrompues, que l'on nommait Onagre, c'est-à-dire âne sauvage, parce qu'il frappait des pieds et des mains. Non-seulement il insultait tout le monde dans la place publique, mais il entrait impudemment dans les maisons, pour en tirer les hommes et les femmes les plus honnêtes. Celui-ci, poussé par l'évêque Etienne, fit marché avec une femme publique pour passer la nuit, disait-il, avec des étrangers qui venaient d'arriver. Il prit quinze compagnons, et, les ayant cachés, il amena cette femme. Puis, ayant fait le signal dont ils étaient convenus et voyant que ses compagnons y étaient, il vint au logis des évêques et trouva la porte de la cour ouverte; car il avait gagné par argent un des domestiques. Il fit entrer la femme toute déshabillée, lui montra la porte de la première chambre, où couchait un des évêques, et lui dit d'y entrer; cependant il sortit pour appeler ses compagnons. Il se trouva qu'Euphratas, qui était le plus vieux des deux évêques, couchait dans cette première chambre, et Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croyant que quelque jeune homme la demandait; mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendait à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla et dit: « Qui va là? » Elle répondit, et Euphratas, entendant une voix de femme dans les ténèbres, crut que c'était une illusion du démon et appela Jésus-Christ à son secours. Onagre survint avec sa troupe, criant contre les évêques que c'étaient des scélérats. La femme, voyant à la lumière le visage d'un vieillard et l'apparence d'un évêque, criait de son côté qu'on l'avait surprise. Onagre voulait l'obliger à se taire et à calomnier l'évêque. Cependant, au bruit, les domestiques accoururent et Vincent se leva: on ferma la porte de la cour pour arrêter les conjurés; mais on ne put en prendre que sept, que l'on garda avec la femme. Onagre se sauva avec les autres.

Cette honteuse aventure ayant éclaté, quand il fit jour, toute la ville accourut à

(1285) S. Athan., *Hist. Arian.*, *ad Monach.*

(1286) Fleury (liv. XII, n° 44) dit que ce fut le deuxième concile de Milan, tenu peu après celui de Sardique, qui envoya ces deux légats.

(1287) S. Athan., *Ad solit.*, pag. 822. Théod., *Hist.*, lib. II, c. 9.

cette maison, et le scandale fut d'autant plus grand, que c'était aux fêtes de Pâques. Les évêques éveillèrent Salien, cet officier qui était venu avec eux, et, dès le grand matin, ils allèrent ensemble au palais de l'empereur, se plaignant hautement qu'Etienne eût osé entreprendre une telle calomnie, et disant qu'il n'était besoin, pour punir ses crimes, ni de jugement en forme ni de tourments, mais qu'il suffisait d'un jugement ecclésiastique. Salien soutenait le contraire et priait l'empereur de commander qu'une action si hardie fût examinée, non par un concile, mais dans les formes de la justice, et promettait de livrer les clercs des évêques tous les premiers, pour être mis à la question, disant qu'il fallait y mettre aussi ceux d'Etienne, l'évêque d'Antioche. Celui-ci s'y opposait impudemment et soutenait que des clercs ne devaient pas être exposés aux tourments. Mais l'empereur et ses grands officiers furent d'avis que l'on donnerait la question, avec cette réserve seulement que cette information se ferait en secret dans le palais. — On voit ici, remarque Fleury (1288), la différence des jugements ecclésiastiques et des jugements séculiers. Dans les ecclésiastiques, les évêques étaient les juges, les lois étaient l'Ecriture sainte et les canons: les tourments et la prison étaient des moyens dont on ne se servait point; les peines n'étaient que spirituelles, comme la déposition et l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme, et on lui demanda qui l'avait amenée au logis des évêques. Elle dit que c'était un certain jeune homme qui l'avait demandée pour des étrangers, et le reste comme il s'était passé. Ensuite, on présenta à la question le plus jeune des prisonniers, qui n'attendit pas les coups de fouet; mais il découvrit tout le complot et déclara qu'Onagre en était l'auteur. On fit venir Onagre, et il dit qu'il l'avait fait par l'ordre d'Etienne. On fit aussi venir la maîtresse de la femme, car ces malheureuses étaient ordinairement esclaves. Elle reconnut et convainquit ceux qui s'étaient adressés à elle, et on trouva que c'étaient des clercs d'Etienne, qui le chargèrent aussi. Etant ainsi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étaient présents pour le déposer : ce qu'ils firent et le chassèrent de l'Eglise (1289).

L'empereur Constance, frappé de cette odieuse trame, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les ariens avaient fait à Euphratas lui fit juger de leurs autres entreprises. Dès lors il ordonna le rappel des prêtres et des diacres d'Alexandrie, qui étaient exilés en Arménie, et il écrivit à Alexandrie même de ne plus persécuter les clercs ni les laïques qui étaient restés attachés à saint Athanase. D'autres motifs purent cependant influer sur son retour à la justice : d'abord le grand nombre d'évêques qui souscrivirent au concile de Sardique (il y en eut plus de trois cent quarante, parmi lesquels quinze de la Palestine, trente-quatre des Gaules, trente-six de l'Afrique et quatre-vingt-seize de l'Egypte); ensuite la lettre de son frère Constant, qui, comme nous l'avons vu, le menaçait de la guerre, s'il ne rendait justice aux évêques persécutés; enfin l'intrus d'Alexandrie, Grégoire, qui venait de mourir dans une émeute. *Voy.* son article.

XX. Quoi qu'il en soit, Constance désirait aussi voir saint Athanase et l'entretenir lui-même. Il lui écrivit donc une lettre très-obligeante, où il témoigne une grande compassion des maux qu'il a soufferts, éloigné de sa patrie. « J'espérais, dit-il, que vous viendriez vous-même m'en demander le remède : peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous veniez au plus tôt, et, qu'après avoir éprouvé notre clémence, vous soyez rendu aux vôtres. Dans cette vue, j'ai prié mon seigneur et mon frère l'empereur Constant, de vous permettre de venir. » Saint Athanase ne se pressa pas, et Constance lui écrivit une seconde lettre pour l'exhorter à venir hardiment à sa cour, et lui offrit les voitures publiques. Il lui envoya même une troisième lettre par un diacre, pour le rassurer et le presser de venir incessamment. Il lui fit encore écrire par six de ses comtes, auxquels il savait qu'Athanase se fierait davantage. Ils l'assuraient que l'empereur l'attendait depuis un an entier, et qu'il n'avait jamais voulu permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Grégoire.

Saint Athanase quitta alors Aquilée où il séjournait après le concile de Sardique, et vint à Rome faire ses adieux au Pape Jules, et lui montrer les lettres de Constance. L'Eglise romaine en eut une joie incroyable; car elle regardait l'empereur d'Orient comme revenu à la vraie foi, puisqu'il rappelait Athanase. Saint Jules écrivit à l'Eglise d'Alexandrie la lettre suivante :

« Jules, évêque, aux prêtres, aux diacres et au peuple d'Alexandrie, nos bien-aimés frères, salut dans le Seigneur. Je me conjouis avec vous, frères bien-aimés, de ce que vous voyez devant les yeux le fruit de votre foi. Car, qu'il en soit vraiment ainsi, chacun l'aperçoit sans peine dans mon frère et co-évêque Athanase, que Dieu vous redonne, et à cause de la pureté de sa vie, et à cause de vos prières. Ce qui montre combien pures et pleines de charité ont été les oraisons que sans cesse vous avez offertes à Dieu. Car, vous souvenant des promesses divines et de l'amour que vous avaient inspiré pour elles les enseignements de notre frère, vous avez connu d'avance et prévu, dans votre foi vive, que celui que vous portiez dans vos saintes âmes comme toujours présent, ne pouvait vous être enlevé à toujours. Aussi, en vous écrivant, n'ai-je pas besoin de beaucoup de paroles ; car, tout ce que je pourrais vous dire, votre foi l'a déjà

(1288) *Hist. ecclés.*, liv. XII, n° 45.

(1289) S. Athan. *Ad solit.*, pag. 822.

prévenu, et ce que que vos vœux unanimes ont demandé, se trouve accompli par la grâce de Jésus-Christ. Je vous félicite donc, je le répète, de ce que vous avez conservé vos âmes invincibles dans la foi. Je n'en félicite pas moins mon frère Athanase de ce qu'au milieu de tant de traverses, il n'a jamais oublié ni votre charité ni votre désir de le revoir. Car, quoiqu'il parût éloigné de vous quant au corps et pour un temps, toujours cependant il vivait en esprit au milieu de vous. Pour moi, bien-aimés, je pense que les épreuves où il a passé, n'ont pas été sans utilité et sans gloire. Par ce moyen, votre foi et la sienne ont été connues et admirées de tout le monde. Sans tout cela, qui aurait jamais cru, ou que vous eussiez une telle estime et un tel amour pour un tel évêque, ou que lui fût orné de tant de vertus dignes du ciel? Il s'est donc acquis le glorieux témoignage de la confession, et pour ce monde et pour l'autre. Exposé plus d'une fois sur terre et sur mer, il a foulé aux pieds les manœuvres de l'hérésie arienne; au milieu des embûches contre sa vie, il a méprisé la mort, protégé par le Dieu tout-puissant et par Notre-Seigneur Jésus-Christ, espérant non-seulement éviter les piéges, mais vous consoler par son retour avec de plus glorieux trophées. Par là il est devenu célèbre jusqu'aux extrémités de la terre, et pour la sainteté de sa vie, et pour sa constance et sa doctrine, et pour l'immortel amour que vous lui portez. Il revient donc maintenant à vous, bien plus illustre qu'il n'en était parti. Car, si les métaux précieux, l'or et l'argent, sont éprouvés et purifiés par le feu, comment parler dignement de ce grand homme, qui, après avoir surmonté tant d'afflictions et de périls, vous est enfin rendu, démontré innocent non-seulement par nous, mais par tout un concile? C'est pourquoi, bien-aimés frères, accueillez avec toute sorte de gloire et de joie selon Dieu votre évêque Athanase, ainsi que ceux qui ont partagé ses souffrances, et réjouissez-vous, au comble de vos vœux, vous qui, par vos écrits salutaires, avez comme nourri et abreuvé votre pasteur, affamé et altéré de votre piété. Car vous avez été sa consolation dans les régions étrangères; au milieu des persécutions auxquelles il était en butte, vous l'avez soutenu par votre fidélité. Pour moi, ce m'est un délice, quand je me représente en esprit le retour de mon frère, la joie de chacun de vous, la piété du peuple allant à sa rencontre, l'allégresse de ceux qui accourent de toutes parts : quel jour ce sera pour vous? Le passé sera fini : ce retour tant désiré unira tout le monde dans la même jubilation. La part que nous prenons d'avance à cette joie est d'autant plus grande, que Dieu nous a fait la grâce de connaître un si grand homme. » Le Pape finit par des prières, pour leur attirer les grâces qu'ils méritent (1290).

On voit ici toute l'âme de l'Eglise. Oh! s'écrie le moderne historien de saint Athanase (1291), combien alors, au milieu de tous les malheurs de l'Eglise, la vie y était encore belle et pleine de vigueur! Quelle joie elle éprouvait, toute entière dans le Seigneur, quand la fortune se montrait favorable à un seul de ses membres! Quelle cordialité, quelle bienheureuse sensibilité! Mais, quiconque a la vraie foi, possède aussi la charité, et dans la charité, réside la félicité! Aussi, est-il facile de s'imaginer quelles durent être les caresses réciproques de ces deux saints évêques qui se séparaient pour ne se revoir jamais sur la terre, et par quels liens étroits ils s'affermirent dans la communion catholique (1292).

Mais le Pape saint Jules ne fut pas seul à donner, dans cette occasion des preuves de sympathie à saint Athanase. Un concile tout entier s'assembla en Palestine au passage du glorieux confesseur, et cette assemblée adressa aussi, de son côté, une lettre aux frères d'Egypte et de Lybie. On y lit entre autres choses : « Vos prières ont vraiment été exaucées du Dieu tout-puissant, qui veille sur son Eglise, qui contemple vos larmes et vos supplications, et prête l'oreille à vos demandes. Vous étiez comme des brebis égarées qui n'ont point de pasteur. C'est pourquoi le vrai Pasteur dans le ciel, qui s'intéresse à ses brebis, a jeté les yeux sur vous, et vous donne celui après lequel vous soupiriez. Voyez! nous aussi, nous avons tout fait pour la paix de l'Eglise, nous avons respiré le même air que celui que vous aimez; nous l'avons déjà salué; nous nous sommes mis par lui en communication avec vous, et maintenant nous vous saluons, afin que vous sachiez que nous sommes unis avec lui et avec vous par le lien de la paix (1293). » Voilà bien la sainte union, la sainte fraternité de l'Eglise : pasteurs et fidèles sont solidaires; ils se tiennent; si un membre souffre, tout le corps souffre avec lui; si un seul se réjouit, tous sont dans l'allégresse à cause de lui! Ah! qu'ils sont aveugles ceux qui nient cette sainte communauté, et qui veulent séparer ce que Jésus-Christ a si intimement uni!...

XXI. Constance, qui était à Antioche, reçut saint Athanase avec beaucoup de bienveillance, et lui confirma de vive voix ce que déjà il lui avait mandé par lettres. Le saint se plaignit de ce que l'empereur avait autrefois écrit contre lui, et le pria de ne plus écouter ses ennemis en son absence. « Appelez-les, dit-il, si vous voulez : Je suis content qu'ils paraissent et je les convaincrai. » L'empereur ne le voulut pas; mais il ordonna d'effacer tout ce qui avait été écrit à son désavantage, et l'assura qu'il ne

(1290) S. Athan., *Apol.*; Soc., lib. II, c. 23; Sozom., lib. III, c. 10; Hermant, tom. Ier, pag. 596 et suiv.

(1291) Mœhler, *Athanase le Grand*, etc., tom. II, pag. 290.

(1292) Godefroy Hermant, *Vie de saint Athanase*, etc.; tom I, pag. 598.

(1293) Mœhler, etc., tom. II, pag. 291

recevrait plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette résolution serait inébranlable, il la confirma par des serments, et en prit Dieu à témoin. Il lui dit plusieurs autres choses pour le consoler, et écrivit plusieurs lettres en sa faveur, une aux évêques et aux prêtres de l'Eglise catholique d'Egypte, où il déclare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquaient avec Athanase doit être mis en oubli; qu'ils seront à l'avenir exempts de tout soupçon; que les clercs qui sont avec lui jouiront de l'exemption des tributs dont ils jouissaient auparavant, et que la meilleure marque du bon parti sera d'être uni à lui. La seconde lettre est adressée au peuple catholique d'Alexandrie, et tend principalement à l'exhorter à la paix, l'avertissant que l'empereur a écrit aux juges de punir les séditieux selon les lois. Il y a deux lettres à Nestorius, préfet d'Egypte, dont la première fut aussi envoyée aux gouverneurs de la province augustamnique, de la Thébaïde et de la Lybie. La seconde ordonne à Nestorius d'envoyer à la cour toutes les lettres qui se trouveront dans ses registres contre la réputation d'Athanase. Un décurion, nommé Eusèbe, fut chargé de l'exécution de ces ordres, et retira tous ces actes des registres du duc et du préfet d'Egypte (an 349).

La multitude du peuple d'Antioche était catholique; cependant les ariens y étaient maîtres de toutes les églises. Après l'ignominieuse déposition d'Etienne (*Voy.* n° XIX), ils eurent encore le crédit de faire nommer à sa place Léonce, un des leurs. Ce Léonce était, de plus, un homme d'une vie privée indigne. Aussi, pendant son séjour à Antioche, Athanase ne communiqua-t-il point avec lui : il l'évita comme un hérétique. Mais il ne s'éloigna point des eusébiens, qui s'assemblaient dans des maisons particulières et qui étaient plutôt égarés que coupables. L'empereur lui dit un jour : « Vous voyez que je suis prêt d'accomplir tout ce que je vous ai promis. Mais j'ai aussi une grâce à vous demander. C'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissez une à ceux qui ne sont pas de votre communion. » Athanase répondit : « Il est juste, seigneur, de vous obéir : mais, puisque dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuient la communion de ceux qui ne sont pas dans nos sentiments, je demande pour eux la même grâce; qu'ils aient une église où ils puissent s'assembler en liberté. » La proposition parut juste à l'empereur : mais les ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. « Car, disaient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie tant qu'Athanase y sera : au contraire, si nous souffrons que les eustathiens s'assemblent librement à Antioche, leur grand nombre paraîtra, et ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. » En effet, ils voyaient que bien qu'ils fussent maîtres des églises, et qu'une grande partie du peuple catholique s'y assemblât avec eux; les catholiques ne laissaient pas de témoigner la diversité de leur créance, dans la conclusion des psaumes, en disant : ***Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit;*** et non pas comme les ariens : ***Gloire au Père par le Fils.*** Léonce n'osait l'empêcher : mais il en voyait bien la conséquence; et disait, en touchant ses cheveux blancs : « Quand cette neige sera fondue il y aura bien de la boue, » pour marquer la division du peuple qui éclaterait après sa mort. — Ainsi, saint Athanase voulait la liberté, sachant bien que la vérité n'a rien à en craindre, et c'étaient les hérétiques qui redoutaient ce principe et qui se montraient intolérants !

XXII. Constance, qui avait reçu une grande impression de la vue d'Athanase et qui ne put la dissimuler, comme le témoignent les lettres qu'il écrivit en sa faveur, le laissa partir sans lui demander autre chose.

Notre saint se remit donc en route. Il entra en Egypte par Peluse, et, traversant le pays pour gagner Alexandrie, il exhortait en chaque ville de s'éloigner des ariens et de s'attacher à ceux qui confessaient le *consubstantiel.* Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin il arriva à Alexandrie, où il fut reçu avec une joie incroyable, non-seulement du peuple, mais des évêques d'Egypte et des deux Lybies, qui accouraient de tous côtés. Ils se réjouissaient de voir encore leur ami en vie contre toute espérance et de se voir eux-mêmes délivrés de la tyrannie des hérétiques. L'allégresse était générale, et, dans les saintes assemblées, on s'excitait les uns les autres à la vertu. Beaucoup de filles, qui auparavant se destinaient au mariage, consacrèrent à Jésus-Christ leur virginité. Beaucoup de jeunes hommes embrassèrent la vie monastique, touchés de l'exemple des autres. Les pères y excitaient leurs enfants, ou du moins se laissaient fléchir à leurs prières pour ne les en point détourner. Les maris et les femmes se persuadaient l'un à l'autre de vaquer à la prière, suivant le conseil de l'apôtre; la charité des peuples s'appliquait à nourrir et à vêtir les orphelins et les veuves; l'émulation était telle, que chaque maison semblait être une église destinée à la prière et à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joie publique produisait chez les fidèles d'Alexandrie et d'Egypte. Toutes les églises étaient dans une paix profonde; tous les évêques écrivaient à saint Athanase et recevaient de lui des lettres pacifiques, selon la coutume. Plusieurs se rétractaient de ce qu'ils avaient écrit contre lui. D'autres, non moins nombreux, et qui s'étaient montrés ses ennemis acharnés, se réconciliaient avec lui sincèrement. Quelques-uns venaient le trouver la nuit, et s'excusaient sur la nécessité qui les avait engagés avec les ariens, dont ils détestaient l'hérésie, et protestaient qu'ils avaient toujours communiqué avec lui de cœur.

Ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est qu'Ursace et Valens, eux qui, après la mort d'Eusèbe de Nicomédie, étaient les

plus violents ennemis d'Athanase, allèrent à Rome et présentèrent au Pape la rétractation suivante : « Au seigneur le bienheureux Pape Jules, Valens et Ursace, salut. Parce que nous avons ci-devant écrit plusieurs choses fâcheuses touchant l'évêque Athanase, et qu'ayant été admonestés sur ce sujet par des lettres de votre Sainteté, nous ne lui en avons pas rendu compte, nous déclarons devant votre Sainteté, en présence de tous nos frères, les prêtres, que tout ce qui est venu jusqu'ici à vos oreilles, touchant cet évêque, a été faussement rapporté par nous et ne doit avoir aucune force ; par conséquent, nous embrassons de très-bon cœur la communion du susdit Athanase, d'autant plus que votre Sainteté a daigné, suivant la bonté qui lui est naturelle, nous pardonner notre faute. Nous déclarons encore que si les Orientaux ou Athanase lui-même voulaient nous appeler de nouveau en cause à mauvais dessein, nous ne nous y présenterons pas sans votre aveu. Nous déclarons aussi par cet écrit signé de notre main, comme nous l'avons déjà fait par notre premier écrit présenté à Milan, que nous anathématisons et maintenant et à jamais l'hérétique Arius et ses sectateurs, qui disent qu'il y avait un temps où le Fils n'était pas, qu'il est tiré du néant, qu'il n'a pas été avant les siècles. Oui, nous déclarons encore une fois que nous avons condamné à jamais l'hérésie arienne et ses auteurs. » Tout cela était écrit de la main de Valens, et au-dessous, de la main d'Ursace : « Moi Ursace, évêque, j'ai souscrit cette profession de foi (1294). »

Nous voyons que, précédemment déjà, Valens et Ursace, dans un concile de Milan, où se trouvaient des prêtres de l'Eglise romaine, avaient condamné l'arianisme et demandé pardon de leur faute. C'était en 349, quelque temps après qu'ils eurent appris le retour triomphal d'Athanase, et deux ans après le deuxième concile de Milan, où les Occidentaux condamnèrent l'hérésie de Photin. La lettre au Pape Jules, que nous venons de citer, avait été écrite à Rome. Peu après, ils en écrivirent une d'Aquilée à saint Athanase lui-même; elle était conçue en ces termes : « A notre seigneur et frère Athanase, Ursace et Valens. Nous avons occasion de notre frère le prêtre Moïle, qui va vers votre charité, par qui nous vous saluons très-affectueusement de la ville d'Aquilée ; et nous souhaitons que cette lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance si vous voulez bien aussi nous écrire de votre part. Soyez assuré par cette lettre, que nous avons avec vous la paix et la communion ecclésiastique. La divine bonté vous conserve notre cher frère (1295). » Ces deux lettres d'Ursace et de Valens furent envoyées à saint Athanase par Paulin évêque de Trèves, successeur de saint Maximin. Ursace et Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques, qui leur furent présentées par deux prêtres de saint Athanase, Pierre et Irénée, avec un laïque nommé Ammonius, quoique saint Athanase ne les eût point chargés de lettres pour eux.

XXIII. Tels furent les heureux effets du retour de saint Athanase à Alexandrie. Et, tandis qu'il renouvelait en quelque sorte tout l'Orient, il continuait d'agir sur l'Occident. Le premier, comme nous l'avons dit (*Voy.* n° XI), il y avait introduit la vie monastique proprement dite. De la ville de Rome, où il la fit connaître, elle se répandit bientôt, toujours par lui, dans les Gaules. Il entretenait avec les moines de ces pays un commerce assidu, et ce fut pour eux, ainsi qu'il a été noté, qu'il écrivit la Vie de saint Antoine.

Mais l'illustre confesseur de la foi ne devait pas longtemps jouir de la paix, et accomplir dans la tranquillité tout le bien qu'il voulait. L'empereur Constant avait été assassiné en 350, par ordre de Magnence qui s'était fait proclamer empereur en Afrique. Constance prouva bientôt que ce qu'il avait fait pour Athanase n'avait guère été inspiré que par les vues de la politique (n° XIX). En effet, se trouvant pressé par Magnence, il fit auprès de notre saint des démarches qui décèlent toute sa tactique.

Le premier soin d'un usurpateur et d'un fourbe qui s'empare du pouvoir, est de chercher à capter la bienveillance et l'estime des pasteurs, afin d'en imposer, par eux, à la multitude. Athanase jouissait dans tout l'univers, et surtout en Egypte, d'une grande autorité morale. Magnence tâcha donc de le gagner à son parti, et lui envoya des émissaires. De son côté, Constance, sous le coup de la peur que lui occasionna l'audace de Magnence, écrivit jusqu'à trois fois à saint Athanase pour l'assurer de son immuable faveur, l'appelant son bien-aimé père, lui recommandant de ne pas craindre les intrigues de ses adversaires, parce que sa volonté ferme était qu'il fût à jamais évêque sur son siége. Ces lettres furent apportées par des seigneurs de la cour, les plus affidés et les plus puissants, et amis d'ailleurs de saint Athanase. Le gouverneur de l'Egypte reçut ordre, en même temps, d'arrêter les poursuites qu'on avait recommencées contre le saint depuis la mort de Constant, son protecteur. Mais le vrai but de Constance, dans toutes ces démarches, était moins de donner des marques de faveur à Athanase que de s'assurer de la sienne. Le saint n'avait pas besoin d'être sollicité en cette circonstance, et il semblait étrange qu'on vînt lui renouveler des promesses que la justice avait seule déterminées, avait-on dit, lorsqu'on lui permit de rentrer à Alexandrie! Il y avait donc là-dessous quelque intérêt égoïste, quelque vue politique.

Au reste, on ne tarda pas à le voir.

(1294) S. Athan., *Apol.*; Hilar., *Fragm.*; Labbe.
(1295) S. Athan., *Apol.*, II, pag. 775; *Ad solit.*, pag. 826.

Constance ayant remporté une victoire sur Magnence, les ariens devinrent plus hardis que jamais. Ils sentaient que Constance était au fond pour eux. Ursace et Valens, qui avaient publiquement rétracté leurs calomnies contre saint Athanase, rétractèrent alors leur rétractation. Saint Paul de Constantinople fut enlevé une dernière fois de cette ville, déporté dans les déserts du mont Taurus, et enfin étranglé. A sa place on intronisa à main armée l'hérésiarque Macédonius. Il périt à cette occasion plus de trois mille personnes.... et tout cela par ordre de Constance ! Ce n'est pas tout

L'homme à qui les ariens en voulaient le plus était toujours saint Athanase. Ils ne le voyaient pas sans un profond dépit, tranquille sur son siége et en communion avec le Pape, ainsi qu'avec la plus grande partie de l'Eglise. Leurs chefs, déposés au concile de Sardique (n° XVIII), s'adressèrent donc à Constance, lui représentèrent la décadence de leur secte, le péril où ils étaient, et l'ignominie qu'il y avait pour lui et pour eux d'être appelés hérétiques. Athanase d'ailleurs, disaient-ils, avait mal parlé de lui à Constant, son frère. Par une rare prudence, Athanase ne lui avait jamais parlé qu'en présence de l'évêque de la ville et du principal officier de la cour. L'accusation avait été ainsi réfutée avant d'être faite. Mais, ajoutait-on, il avait été du parti de Magnence et il lui avait écrit une lettre. Or, il avait seulement donné l'hospitalité à deux évêques des Gaules, saint Maximin de Trèves et saint Gervais de Tongres, chez le premier desquels il avait reçu lui-même la plus généreuse hospitalité pendant son exil. Une dernière accusation, c'est que, sans la participation de Constance, il avait dédié une église d'Alexandrie, bâtie aux frais de l'empereur. Si insignifiante que fût la chose, elle n'était pas vraie. Il n'avait pas dédié cette église. Seulement, à la fête de Pâques, le peuple catholique voulant à toutes forces s'assembler tout entier sous les yeux de son pasteur, et les autres églises étant trop petites, il fallait ou s'assembler dans les déserts ou dans l'église neuve, qui était très-vaste. Saint Athanase crut que ce dernier parti avait le moins d'inconvénients, d'autant plus que son prédécesseur, saint Alexandre, avait agi de même dans une circonstance semblable. Telles furent pourtant les nouvelles accusations des ariens. Et Constance s'en échauffa tellement, qu'il oublia et les lettres favorables qu'il avait écrites à saint Athanase, et les promesses qu'il lui avait faites de vive voix, même avec serment, de le laisser tranquille sur son siége et de n'écouter plus ses ennemis. Il résolut, au contraire, de le faire condamner par les évêques d'Occident, et de le chasser encore de son Eglise.

XXIV. Les ariens commencèrent par s'adresser au Pape : ce n'était plus saint Jules, mais Libère. Le premier était mort le 12 avril 352, et le second lui avait succédé deux mois après. Des évêques d'Orient écrivirent donc à Libère contre Athanase, pour l'exciter à lui refuser sa communion; mais il reçut en même temps une lettre de quatre-vingts évêques d'Egypte en faveur du saint. Libère assembla un concile (an 353), et y lut les lettres de part et d'autre. Comme on vit un plus grand nombre d'évêques pour Athanase, on jugea contraire à la loi divine de consentir aux Orientaux. Et Libère leur répondit dans ce sens. Quelque modérée que fût cette manière d'agir, Constance en fut tellement irrité, qu'il publia un édit pour condamner au bannissement tous ceux qui ne souscriraient point à la condamnation d'Athanase. Voilà le césar qui avait tant flatté Athanase !

D'accord avec son concile, Libère envoya à l'empereur deux évêques de Campanie, pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il l'avait résolu depuis longtemps. L'un des légats était Vincent de Capoue, le même qui avait présidé avec Osius au concile de Nicée, de la part du Pape saint Silvestre. Libère comptait beaucoup sur lui; mais il ne répondit point à l'attente du Pape.

L'empereur étant à Arles, les légats allèrent le trouver. Il s'y forma un concile ou plutôt un conciliabule, où dominaient les évêques ariens, qui suivaient partout la cour. Ceux-ci demandèrent tout d'abord la condamnation d'Athanase. Les légats voulaient qu'on traitât la cause de la foi avant la cause personnelle d'un particulier, et que l'on commençât par la condamnation de l'hérésie d'Arius. Ils allèrent même jusqu'à promettre, et par écrit, qu'à cette condition ils consentiraient à la condamnation d'Athanase. Ils croyaient, par cette concession, ramener la paix dans les églises. On s'assembla là-dessus; mais, après avoir délibéré, les Orientaux répondirent qu'ils ne pouvaient condamner la doctrine d'Arius et qu'il fallait excommunier Athanase; car c'était la seule chose qu'ils prétendaient. Enfin, Vincent de Capoue céda à la violence et aux mauvais traitements, et consentit à la condamnation de l'évêque d'Alexandrie. Saint Paulin, évêque de Trèves, refusa constamment d'y souscrire, déclarant qu'il consentait seulement à la condamnation de Photin et de Marcel, mais jamais à celle d'Athanase.

Le Pape Libère ayant appris la faiblesse de Vincent, en fut fort affligé. Il en parle ainsi dans une lettre à Osius : « J'espérais beaucoup de lui, parce qu'il savait très-bien l'affaire et qu'il en avait plusieurs fois jugé avec vous; non-seulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la dissimulation. J'en suis doublement affligé et j'ai résolu de mourir pour Dieu, plutôt que d'être le dernier délateur (1296); » il veut dire, être le calomniateur de saint Athanase. Il en écrivit aussi à Cécilien,

(1296) *Epist. rom Pontif.*; Coust. apud Hermant et Mœhler.

évêque de Spolète, l'exhortant à ne pas se décourager par l'action de Vincent. Comme Libère était dans cette peine, voyant qu'on pressait publiquement les autres évêques d'Italie pour les contraindre à se soumettre au jugement des Orientaux, Lucifer, évêque de Cagliari, vint le trouver. Il connaissait à fond toute cette affaire, et savait que le dessein des hérétiques était d'attaquer la foi, sous prétexte de la personne de saint Athanase. Il s'offrit, avec un grand zèle, d'aller à la cour et d'expliquer tout à l'empereur, pour obtenir qu'on pût traiter dans un concile tout ce qui était en question.

Libère accepta cette offre, et envoya avec Lucifer un prêtre, nommé Pancrace ou Eutrope, et un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea, pour l'empereur, d'une lettre pleine de respect et de fermeté (1297). Il lui représente qu'il ne lui avait pas demandé un concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres, et qu'avant toutes choses on devait traiter la cause de la foi. Il se justifie de ce qu'on l'accusait d'avoir supprimé les lettres des Orientaux qui chargeaient Athanase, en disant qu'il les a lues en plein concile, mais qu'il n'a pu y ajouter foi parce qu'elles étaient contredites par le jugement de soixante-quinze évêques d'Egypte. Il dit ensuite : « Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous : quelle paix peut-il y avoir, puisqu'il y a quatre évêques du même parti, Démophile, Macédonius, Eudoxe et Martyrius, qui, à Milan, il y a huit ans, n'ayant pas voulu condamner l'opinion hérétique d'Arius, sortirent en colère du concile! » — On voit par là que cette lettre fut écrite en 354, car le concile dont parle Libère est le premier de Milan, tenu en 346. — Le Pape représente encore dans cette lettre ce qui venait de se passer à Arles, où, quelques offres que ses légats eussent faites, jamais les Orientaux n'avaient voulu condamner l'hérésie d'Arius. C'est pourquoi il conjure Constance de faire tout examiner soigneusement dans une assemblée d'évêques, où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, et le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace et Hilaire qu'il lui envoie.

Il écrivit en même temps à Eusèbe, évêque de Verceil, le priant de se joindre à Lucifer de Cagliari, s'il en trouvait l'occasion, pour persuader à l'empereur ce qui était de l'intérêt de la foi, pour apaiser son indignation et le porter à procurer la paix des Eglises.

Non content de cette première lettre, il lui en écrivit une seconde après que ses légats furent partis, le priant encore de se joindre à eux pour la défense de la foi catholique et de l'absent que l'on voulait condamner contre toutes les lois, c'est-à-dire, de saint Athanase. Eusèbe reçut très-bien les légats, et en écrivit à Libère qui le remercia par une troisième lettre, l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cause de l'Eglise et à procurer le concile.

Libère avait encore écrit à Fortunatien, évêque d'Aquilée, le croyant plus touché de l'espérance des biens éternels que de la crainte des hommes : il le priait de s'appliquer avec eux à cette affaire, et même de les aider de sa présence, s'ils le désiraient.

Au milieu de toutes ces démarches et de ces orages, saint Athanase eut à réconforter un pieux moine, nommé Draconce, que le peuple et le clergé venaient d'élire évêque d'Hermopolis, petite ville située près d'Alexandrie. Draconce, effrayé d'être chargé d'un tel fardeau dans un temps où les évêques n'avaient que le choix de subir les traitements les plus cruels ou de trahir leur conscience, s'était enfui, et les religieux du monastère où il était l'ayant conjuré de ne pas les abandonner, il leur avait promis de ne point accepter la dignité d'évêque. Saint Athanase lui écrivit donc une lettre pleine de cordialité, de zèle ardent et de lumières chrétiennes. Mais, pour ne pas trop nous détourner du récit des persécutions de notre saint, nous parlerons de cette lettre à l'article DRACONCE, évêque d'Hermopolis.

XXV. Cependant on assembla à Milan le concile que Libère et les évêques orientaux demandaient instamment, mais dans des vues bien différentes : le Pape pour réunir les églises, les Orientaux pour faire souscrire les Occidentaux à la condamnation de saint Athanase.

Il y vint peu d'évêques orientaux. La plupart s'excusèrent sur leur vieillesse ou sur la longueur du chemin; mais les Occidentaux furent plus de trois cents. Ils entrèrent en séance dans les premiers mois de l'année 355. Comme saint Eusèbe de Verceil faisait quelques difficultés pour venir, le concile lui députa deux évêques, Eustomius et Germinius, et les chargea d'une lettre pour l'exhorter à prendre confiance en eux, et à se résoudre, par leur conseil, à conserver l'unité et le lien de la charité, c'est-à-dire à juger, touchant les hérétiques Marcel et Photin et le *sacrilége* Athanase, comme presque tout le monde avait jugé. Ils ajoutaient que, s'il croyait devoir agir autrement, ils ne manqueraient pas de prononcer selon la règle de l'Evangile : c'est par l'Evangile qu'ils voulaient couvrir leurs doctrines! Ils n'osaient pas qualifier saint Athanase d'hérétique, quoiqu'ils ne le persécutassent qu'à cause de son zèle pour la vraie doctrine; mais ils le nomment *sacrilége*, voulant ainsi accréditer la calomnie du calice rompu chez Ischyras! Cette lettre était souscrite par trente évêques.

L'empereur Constance voulut aussi écrire à Eusèbe : il lui parla comme un homme qui regarde toutes choses déjà réglées par le concile, et il l'exhorte à être du même avis que les autres. Saint Eusèbe répondit et promit dans sa lettre que, lorsqu'il serait à Milan, il ferait tout ce qui lui paraîtrait juste.

(1297) S. Ath., *Ad solit.*, pag. 836; *Epit. ad Const.*

et agréable à Dieu. Lucifer et les deux autres légats du Pape écrivirent de leur côté à Eusèbe, le pressant de venir pour dissiper les artifices des ariens et résister à Valens, comme saint Pierre à Simon le Magicien.

Quand saint Eusèbe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'église où se tenait le concile. Ne fallait-il pas que les ariens, qui auraient voulu s'abriter du crédit d'un personnage aussi considéré que saint Eusèbe, prissent leurs mesures, tinssent des réunions secrètes? Lorsque leurs combinaisons furent arrêtées, ils le mandèrent. Eusèbe vint avec les trois légats du Pape, Lucifer, Pancrace et Hilaire. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de saint Athanase : il dit qu'il fallait d'abord être assuré de la foi des évêques, dont quelques-uns étaient légitimement suspects. Il proposa le symbole de Nicée, et promit que, quand tous l'auraient signé, il ferait ce que l'on désirerait. Denys, évêque de Milan, successeur de Protais, se mit le premier en devoir de souscrire au symbole de Nicée; mais Valens de Murse lui arracha le papier et la plume des mains, et s'écria qu'on ne feraitjamaisrien par cette voie. La contestation fit tant de bruit qu'elle vint à la connaissance du peuple, et tout le monde se mit à crier de douleur : La foi est attaquée par les évêques! Les ariens, craignant le jugement du peuple, passèrent de l'église au palais par ordre de l'empereur qui voulut présider à ce jugement. C'était bien là, en effet, son rôle!

Le concile étant donc transféré au palais, les ariens y proposèrent un édit ou une lettre de l'empereur, où était contenu tout le venin de leur hérésie, et où ils faisaient parler ce prince comme un prophète qui avait reçu ordre en songe de faire ce qu'il faisait. Constance voulait obliger les évêques à recevoir cet édit, et, pour cela, il leur fit parler par des officiers en un lieu où il n'y avait qu'un rideau entre lui et eux. Il alléguait qu'il voulait établir la paix dans ses états et ne plus souffrir la division des évêques; qu'il ne faisait rien en cela que pour plaire à Dieu, et que si sa foi, que Lucifer traitait d'arianisme, n'était pas véritablement catholique, Dieu ne l'aurait pas rendu possesseur de tout l'empire romain (1298). Mais les légats du Pape lui répondirent que la foi de Nicée avait toujours été la foi de l'Eglise, et Lucifer déclara que, quand Constance, qui les entendait, armerait contre eux toutes les forces de son empire, il ne pourrait pas les empêcher de mépriser son édit sacrilége, et d'avoir ses blasphèmes en exécration; que tous les serviteurs de Dieu étaient unis en ce point et qu'ils foulaient aux pieds toute son autorité ridicule. Lui et les autres légats pressèrent fort Constance afin que la secte d'Arius fût condamnée. Et comme il osa soutenir qu'elle était catholique, ils le traitèrent de précurseur de l'Antéchrist. Constance se plaignit qu'on lui disait des injures, contre la défense des Livres sacrés, et il dit que Lucifer était un insolent; qu'il ne les avait pas pris pour ses conseillers, et que ce ne serait pas eux qui l'empêcheraient de suivre Arius si cela lui faisait plaisir. Pour faire diversion à cette dispute, les ariens répandirent, au dehors, la lettre de l'empereur, afin que, si le peuple la recevait favorablement, elle fût autorisée; si elle était mal reçue, que la faute en retombât sur l'empereur, en qui elle serait pardonnable, parce que n'étant que catéchumène, il pouvait encore ignorer les mystères. Mais cette lettre ayant été lue dans l'église, le peuple la rejeta. Ainsi ce fut le peuple qui cassa l'acte principal du prétendu concile, tenu dans le palais de Constance (1299)!

On en revint donc à presser la condamnation de saint Athanase. L'empereur fit venir Lucifer, Eusèbe et Denys, et il les pressa d'y souscrire. Mais ils insistèrent sur la rétractation d'Ursace et de Valens, qui avaient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors Constance se leva brusquement : — « C'est moi, dit-il, qui suis l'accusateur d'Athanase, croyez sur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. » Ils répondirent : « Quand vous l'accuseriez, on ne peut le juger en son absence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle pour vous en croire comme empereur, c'est le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuser? vous êtes trop éloigné pour savoir le fait par vous-même; et si vous dites ce que vous avez appris de ses ennemis, il est juste que vous croyiez aussi ce qu'il dit : si vous les croyez plutôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accusent Athanase que pour vous plaire. » L'empereur se tint offensé de ce discours; et, comme il les pressait toujours de souscrire à la condamnation de saint Athanase, et de communiquer avec les hérétiques, ils lui dirent que ce n'était pas la règle de l'Eglise. « Mais ce que je veux, dit-il, doit passer pour règle; les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainsi, obéissez donc, ou vous serez exilés. »

Les évêques étonnés, levèrent les mains au ciel et représentèrent hardiment à Constance que l'empire ne lui appartenait pas, mais qu'il était à Dieu de qui il l'avait reçu et qui pouvait l'en priver; ils le menacèrent

(1298) Cet argument était curieux! Combien ont voulu, depuis, fonder une prétendue légitimité sur de pareilles raisons!

(1299) Godefroy Hermant rapporte ainsi ce fait : « Cet édit ayant été lu publiquement dans l'église, le peuple en témoigna une extrême aversion, le zèle de la religion catholique étant si vivement allumé dans le cœur des fidèles de Milan, que ni la présence, ni l'autorité de l'empereur ne furent point capables de corrompre la pureté de leurs sentiments et de leur faire préférer au service du Roi des rois les inclinations et les ordres de ce prince, qui se rendait visiblement l'exécuteur et le ministre de la passion des ariens. » (*Vie de saint Athanase*, tom. II, pag. 9.)

du jour du jugement, et lui conseillèrent de ne pas corrompre la discipline de l'Eglise, en y mêlant la puissance séculière. Mais il n'écouta rien, et, sans les laisser parler davantage, il les menaça, tira l'épée contre eux et commanda d'en mener quelques-uns au supplice. Puis, changeant aussitôt d'avis, il les condamna seulement au bannissement. Denys, évêque de Milan, s'était laissé persuader de souscrire la condamnation de saint Athanase, pourvu que les évêques examinassent la foi; mais comme il soutint persévéremment la foi de Nicée, sa souscription ne lui servit de rien et il fut envoyé en exil. Avant qu'on emmenât les légats du Pape, le diacre Hilaire fut battu sur le dos pour satisfaire Ursace et Valens, ainsi que les eunuques de leur parti, qui insultèrent le patient pendant qu'on le frappait, et tandis que lui bénissait Dieu de souffrir ainsi pour la foi.

Les tribuns se mirent alors à exercer toutes sortes de cruautés sur le peuple qui se trouvait sur leur chemin; ils entrèrent jusque dans le sanctuaire, pour arracher les évêques catholiques de l'autel. Ces défenseurs de la foi partirent pour leur exil, levant les yeux au ciel et secouant la poussière de leurs pieds. Telle fut l'issue du conciliabule de Milan (an 355). La plupart des évêques, par surprise ou par faiblesse, souscrivirent à la condamnation de saint Athanase. On cite Fortunatien d'Aquilée, qui succomba après avoir résisté généreusement. Denys, saint Eusèbe et Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurèrent fermes; il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnèrent point saint Athanase et qui furent bannis comme eux, soit au sortir du conciliabule, soit un peu plus tard. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu.

Mais, au milieu de ces maux, le saint évêque d'Alexandrie eut l'immense consolation de voir que le chef de l'Eglise le soutenait. En vain les ariens firent toutes sortes d'efforts pour amener le Pape Libère à souscrire la condamnation d'Athanase; ils ne purent y parvenir. Non-seulement ce Pape était très-attaché à la foi orthodoxe, mais il s'attachait encore à retirer du parti des hérétiques tous ceux qu'il pouvait. Aussi, eut-il la gloire, comme saint Athanase, de souffrir persécution pour la justice et la vérité. — *Voy.* l'article Libère, Pape. — Les ariens firent les mêmes instances auprès d'Osius; car ils crurent n'avoir rien fait tant que ce grand homme, qui était regardé comme le premier des évêques, qui avait été confesseur et qui avait plus de soixante ans d'épiscopat, ne serait pas gagné, au moins en apparence, à leur cause. Mais leurs tentatives auprès de lui échouèrent, comme elles avaient échoué devant Libère. Osius demeura constamment ferme en présence même de Constance; il défendit ouvertement saint Athanase, il fut aussi persécuté. — *Voy.* l'article Osius, évêque de Cordoue. — Au reste, la persécution fut générale contre les catholiques.

XXVI. Tandis que l'Occident même était troublé par les ariens, que le Pape Libère et les principaux évêques partaient pour l'exil, saint Athanase se voyait assez tranquille dans Alexandrie. C'était contre lui cependant que ces grands mouvements se tramaient, comme de vastes filets dont on le cernait de proche en proche, afin de le prendre et de le perdre plus sûrement. Sa prudence sut éviter tous les piéges. Le point principal pour les ariens était de le tirer d'Alexandrie, afin d'y pouvoir placer un des leurs. C'est pourquoi, dès 353, ils avaient déjà fabriqué sous son nom une lettre à l'empereur Constance, où il était censé lui demander la permission de venir à la cour. Constance lui avait envoyé un officier nommé Montan, avec une réponse qui accordait la demande avec les facilités du voyage. Athanase en fut très-étonné, mais n'y fut pas pris. Comme la lettre de l'empereur ne portait point d'ordre, mais une simple permission, et cela sur une demande supposée, il jugea devoir rester, se tenant toutefois prêt à partir dès qu'il serait positivement appelé, et il en écrivit en ce sens à l'empereur même. Il demeura vingt-six mois sans entendre parler de rien.

Mais, aussitôt après le conciliabule de Milan, deux secrétaires de Constance, accompagnés de plusieurs personnes de la cour, arrivèrent à Alexandrie, et sommèrent le commandant des troupes impériales en Egypte et les troupes elles-mêmes, de faire leur devoir. Saint Athanase devait être enlevé, et, suivant toutes les apparences, mis à mort. Les soldats parurent nécessaires pour étouffer les mouvements éventuels des Alexandrins. Le commandant des troupes, qui se nommait Syrien, donna l'ordre à Athanase de quitter Alexandrie. Le saint se déclara prêt et demanda seulement à voir auparavant l'ordonnance de l'empereur. Comme on le lui refusa, il pria que du moins Syrien ou le préfet d'Egypte lui donnassent par écrit la substance des ordres qu'ils avaient reçus. Il avait toutes sortes de motifs pour cela. Dans ces temps de despotisme, les fonctionnaires se permettaient souvent l'impossible, sûrs qu'ils étaient de la protection des courtisans, ou bien quittes à nier plus tard quand il n'y aurait ni honneur ni profit à l'avouer.

Saint Athanase faisait encore valoir d'autres raisons. « Je ne suis revenu, disait-il, que par ordre exprès de l'empereur : il m'en a écrit jusqu'à trois lettres (n° XXIII), et, après la mort de son frère Constant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon église, sans m'inquiéter de rien, ni avoir égard à ceux qui voudraient m'épouvanter. Ayant donc des ordres si précis, je ne dois sortir que par des ordres semblables, sans compter le devoir d'évêque et les règles de l'Ecriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. » Il y a apparence que l'empereur avait honte de se contredire

d'une manière si visible, et qu'il ne permettait point à ses officiers de montrer ses ordres; peut-être qu'il voulait aussi, dans le cas où l'affaire viendrait à manquer, comme toujours, se réserver une petite issue et faire retomber toute la faute sur ses ministres.

Le peuple, le clergé, les principaux habitants de le ville s'interposèrent également pour Athanase; tous demandaient qu'on leur montrât les lettres de l'empereur, ou du moins qu'on sursît à leur exécution jusqu'au retour d'une députation qu'on lui enverrait. Syrien, voyant que leur prière était raisonnable, protesta, sur la vie de l'empereur, qu'il en userait ainsi. C'était le 18 janvier 356. Tout le monde en ressentit de la joie, et le calme ordinaire reparut dans Alexandrie.

Pendant cet intervalle, Athanase écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Egypte et de Lybie, pour les encourager contre la persécution des ariens. Du moins, selon toute apparence, cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an 356.

Il expose ainsi le sujet de sa lettre: « J'ai appris certainement que des ariens assemblés ont fait un écrit touchant la foi qu'ils veulent vous envoyer pour le souscrire, menaçant de faire bannir quiconque le refusera; et ils ont déjà commencé à inquiéter les évêques de ces quartiers (1300). » Cet écrit des ariens était peut-être la lettre de l'empereur Constance, qu'ils proposèrent au concile de Milan l'année précédente; peut-être aussi avaient-ils fait quelque confession de foi à Antioche, lorsqu'ils y avaient nommé un évêque pour Alexandrie. Quoi qu'il en soit, saint Athanase prétend que cette tentative vise à deux fins. « L'une, dit-il, de couvrir par vos signatures la honte du nom d'Arius, et de ne paraître pas suivre ses erreurs; l'autre d'obscurcir le concile de Nicée, et d'effacer la foi qui y a été exposée. »

Cette variation continuelle des ariens et ces fréquentes formules montrent clairement leur ignorance et leur mauvaise foi. Car, ou ils écrivent sans sujet ou avec le dessein de soutenir l'hérésie, et de la cacher par des termes équivoques, n'osant la défendre ouvertement. Mais, ce qui découvre leurs sentiments, c'est qu'ils reçoivent et favorisent les ariens les plus déclarés, et qu'ils les font évêques. C'est pour cela, ajoute saint Athanase, « qu'ils veulent envoyer maintenant à Alexandrie un certain Georges de Cappadoce, qu'ils ont bien payé, mais dont on ne fait aucun compte, car il a la réputation de n'être pas même chrétien. »

Ensuite le saint énumère les plus grands évêques de son temps et les plus attachés à la foi catholique (1301); et pour rendre inutiles les artifices des ariens, il expose la doctrine d'Arius, telle qu'il la proposa d'abord lui-même lorsqu'il fut chassé de l'Eglise par saint Alexandre son évêque.—*Voy.* l'article Arius, *in init.* — Puis Athanase réfute cette doctrine par les passages les plus formels de l'Ecriture, et marque soigneusement à la fin comment il faut distinguer ce qui est dit de Jésus-Christ comme Dieu, et ce qui est dit de lui comme homme. Il rapporte la mort d'Arius, comme la peine de sa dissimulation et de son parjure. Il exhorte les évêques à s'attacher à la foi de Nicée, à se défier des hérétiques, et à leur résister courageusement: parce qu'il s'agit ici de toute la religion. « Le martyre, dit-il, et nous recueillons cette parole avec d'autant plus de satisfaction que nous avons ailleurs soutenu cette vérité (1302), le martyre ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles: il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas renier la foi (1303). Judas, le traître, n'a point sacrifié aux idoles, ni Hyménée à Alexandre, dont la foi a fait naufrage; au contraire, Abraham, David, Samuël, et les autres dont saint Paul relève la foi (1304), n'ont point répandu leur sang (1305).

Après cela, saint Athanase montre que les ariens et les méléciens se haïssent pour leurs différents particuliers, et ne se réunissent que pour combattre la vérité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'Eglise. Il y a cinquante-cinq ans que les méléciens ont fait schisme, et trente-six que les ariens ont été déclarés hérétiques et chassés de l'Eglise par le jugement de tout le concile universel. — Il faut entendre par ces derniers mots, le premier concile de saint Alexandre avec les évêques d'Egypte, tenu en 320 ou 321 (*Voy.* l'article Alexandre (Saint), évêque d'Alexandrie, n° III); ce qui montre que la présente lettre dut être écrite en 356. Et, quant aux méléciens, leur schisme commença vers l'an 301. Enfin. dans cette lettre, saint Athanase, toujours rempli de charité, et croyant difficilement à la perversité humaine, excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constance, rejetant tout sur la malice des ariens.

XXVII. Cependant, à Alexandrie, on s'abandonnait sans soupçon à la promesse qu'avait faite Syrien de suspendre toute violence jusqu'au retour d'une députation qu'on devait envoyer à l'empereur. —*Voy.* ubi supra. — Mais le calme ne dura que vingt jours: c'en était assez pour dissiper les inquiétudes des magistrats, et leur faire arrêter de prendre les moyens de violer la foi jurée!

On était dans l'usage, a plusieurs fêtes, de passer une partie de la nuit précédente

(1300) Orat. I, *in Ar.*, pag. 285, 287.
(1301) *Voy.* la liste de ces évêques dans Fleury, liv. XIII, n° 27.
(1302) Dans notre écrit: *De la mission des laïques dans l'Eglise, ou obligation pour tous les catholiques de défendre la vérité*, in-8°, 1853, pag. 8 et 9.
(1303) II *Tim.* II, 17; IV, 14.
(1304) *Hebr.* XI.
(1305) Saint Ignace (*Ep. ad. Trall.*, cap. 11) et saint Léon, Pape (epist. 11 *ad Rustic.*) soutiennent la même doctrine

en prière à l'église. Les vigiles d'une fête se célébraient précisément ainsi. Les fidèles étaient assemblés autour de leur évêque. Mais, à minuit, l'église est investie tout à coup par une troupe de cinq mille hommes sous la conduite de Syrien, afin qu'Athanase ne puisse échapper. On rompt les portes, on entre en armes. Athanase faisait lire un psaume dont le peuple devait répéter ces paroles : *Parce que sa miséricorde est éternelle.* Mais les trompettes retentissent, les flèches volent parmi les fidèles, les épées sont tirées. Athanase ne s'enfuit point, il reste sur sa chaire épiscopale; il veut attendre que ses ouailles aient échappé comme toujours aux égorgeurs, ou bien partager leur sort. Mais quand la plus grande partie du peuple se fut retirée, on le supplie de se retirer lui-même. Il s'y refuse; il veut demeurer jusqu'à ce que tout son troupeau ait quitté le temple. Des clercs et des moines le prennent alors de force au milieu d'eux, et l'entraînent au travers de la foule et des soldats. Il fut tellement poussé de côté et d'autre, qu'il tomba en défaillance, et qu'on l'enleva pour mort. Il échappa ainsi à ceux qui le cherchaient, et se cacha on ne sut longtemps où. Depuis cet événement, le bruit se répandit qu'il y avait en lui quelque chose de surhumain : en effet, il fut sauvé d'une manière extraordinaire, et lui-même attribue sa délivrance à un secours particulier de Dieu (1306).

La persécution qui, après cette nuit de terreur, s'étendit sur l'église d'Alexandrie, surpassa de beaucoup les autres. Les meurtres, les flagellations, les outrages aux vierges, les emprisonnements, les exils se succédèrent l'un à l'autre. — Pour comble de tyrannie, Syrien voulait, comme cela arrive toujours dans ces grands forfaits du pouvoir contre les citoyens, que l'Eglise lui rendît le témoignage que le tout *s'était passé sans le moindre trouble!* Il envoya plusieurs fois des sergents pour enlever les armes qu'on avait trouvées le lendemain, voulant ainsi faire disparaître les traces de l'iniquité, et faire croire qu'il avait respecté l'ordre.

Mais les Alexandrins protestèrent énergiquement contre cet attentat horrible, et ils adressèrent leurs protestations à l'empereur (1307). Non-seulement celui-ci y fut indifférent, mais il approuva tout ce qui s'était passé. Les églises furent enlevées aux catholiques et leurs prêtres bannis. Les ariens envoyèrent à Alexandrie un nouvel évêque, Georges de Cappadoce (*Voy.* son article) ce que saint Athanase avait prévu dans sa lettre aux évêques d'Egypte et de Lybie (n° XXVI). Le sénat et le peuple reçurent même des ordres menaçants pour rechercher et livrer Athanase. D'Alexandrie, la persécution s'étendit de nouveau sur toute l'Egypte. Constance ordonna que les évêques ne fussent choisis que parmi ceux qui se conformeraient au nouvel *ordre de choses.* Les meilleurs furent ainsi contraints de livrer leur troupeau à des intrus. Draconce, évêque d'Hermopolis, qui n'avait accepté l'épiscopat que sur les instances d'Athanase (n° XXIV), fut banni dans un désert. Quelques évêques, subjugués par la terreur, passèrent aux ariens (1308).

Sous prétexte de rechercher saint Athanase, les gens de l'empereur se livrèrent dans Alexandrie à toutes sortes de violences et d'horreurs ; en un mot à tout ce que peut suggérer l'arbitraire et la tyrannie, abandonnés à leur liberté diabolique (1309).

XXVIII. Mais on ne put découvrir l'illustre confesseur de la foi. Il s'était caché quelque temps dans Alexandrie ou dans le voisinage, et il se retira enfin dans le désert. Là, il écrivit une *Apologie* qu'il comptait présenter lui-même à Constance ; car il voulait toujours se persuader que ses intentions étaient bonnes, et que le mal se faisait à son insu. Mais, quand il apprit les violences qu'on avait faites en Occident contre Libère, Osius, saint Eusèbe, Denys et les autres; quand il sut ce qui se passait en Egypte et en Lybie, il fut fort ébranlé dans sa confiance. Deux lettres de Constance qu'on lui fit voir, achevèrent de le désabuser.

L'une était adressée au peuple d'Alexandrie, pour le féliciter d'avoir chassé Athanase, et pour menacer des dernières rigueurs, de la mort même, ceux qui persisteraient dans sa communion ; l'autre était à deux princes d'Ethiopie, que saint Frumence, apôtre de cette nation et ordonné évêque par saint Athanase, avait convertis au christianisme. Constance leur mandait d'envoyer Frumence à Alexandrie, pour être examiné par Georges et institué de nouveau, s'il en était digne. Saint Athanase était représenté dans ces deux lettres comme un impie et un imposteur. Dès lors, notre saint comprit qu'il y aurait de la témérité d'aller trouver l'empereur dans ces circonstances; il rentra dans le désert et se contenta de publier son *Apologie.*

Ce fut à cette époque aussi que saint Athanase, profitant de sa retraite forcée, visita les monastères d'Egypte, comme nous l'avons raconté ailleurs. (*Voy.* l'article ANACHORÈTES, n° V.) — Mais, dans ces pieuses visites, Athanase n'eut pas la consolation de voir saint Antoine. Ce patriarche des solitaires était mort dès le 17 janvier de cette même année 356, et le grand évêque n'eut qu'à recueillir l'héritage que lui avait laissé le saint patriarche, c'est-à-dire une de ses peaux de brebis et le manteau sur lequel il couchait. — *Voy.* l'article ANTOINE (Saint), patriarche des cénobites, n° XIII.— Athanase

(1306) Sozom., lib. IV, c. 10 ; Amm. Marcel., lib. XV, c. 15.

(1307) Fleury rapporte ces protestations, lib. XIII, n° 29; *Voy.* aussi Geoffroy Hermant, *Vie de saint Athanase*, tom. II, pag. 75 et suiv.

(1308) S. Athan., *Apol.*, etc., *De fuga*

(1309) On peut en voir les détails dans Fleury, ibid., n° 32.

reçut ces précieuses dépouilles avec foi et bonheur.

XXIX. Constance cependant, et les ariens qui le dominaient, quoiqu'il prétendît bien être le maître et le grand pontife de l'arianisme, s'efforçaient de faire souscrire les évêques des Gaules à l'excommunication d'Athanase. Saint Hilaire de Poitiers, qui dès lors était comme leur chef, cherchait, au contraire, à les affermir dans la fidélité de l'Eglise.— *Voy.* son article. — Mais, malgré le puissant contrepoids que le zèle, le talent de l'illustre évêque de Poitiers apportaient aux sataniques efforts des hérétiques, l'Eglise n'en paraissait pas moins, à cette époque, sur le bord de l'abîme, tant étaient grands les bouleversements que le césar opérait, tant était affreuse la violence morale qu'il exerçait!

Toutefois, l'Eglise ne pouvait périr. Si nombreux que fussent les partisans de l'erreur, la masse des fidèles restait intacte, et ils étaient l'espérance de l'Eglise. « Dans chaque église, dit saint Athanase (1310), ils conservaient la foi reçue, attendaient leurs docteurs et fuyaient la doctrine anti-chrétienne comme un serpent. » Lors même qu'un évêque arien prêchait, il n'en résultait pas toujours autant de mal qu'on pourrait le croire. Même les plus emportés d'entre eux osaient rarement énoncer sans détour leur impiété personnelle du haut de la chaire; rusés politiques, comme ils étaient la plupart, ils parlaient du Fils de Dieu en général, et le peuple catholique se représentait ce que la foi catholique lui enseignait à penser. De pareils évêques pouvaient être personnellement très-éloignés de la vraie Eglise, et le peuple lui demeurer cependant fidèle. Saint Hilaire dit à ce sujet: « Cette duplicité impie à prêcher autrement qu'on ne pense est cause que, sous les évêques de l'Antéchrist, le peuple du Christ ne périt point, persuadé qu'il est que les mots ont leurs sens naturel. Les fidèles entendent dire que le Christ est Dieu, et ils croient qu'il est ce qu'on le nomme. Ils l'entendent appeler Fils de Dieu, et ils croient que, par là même, il est vrai Dieu. Ils entendent dire qu'il est avant tous les temps, et ils pensent que cela veut dire éternel. Les oreilles du peuple sont plus saintes que les cœurs des évêques (1311). »

D'un autre côté, tant d'évêques bannis décréditèrent dans l'opinion publique et l'arianisme et ses fauteurs. Les premiers, dans leurs courses fugitives, n'en prêchaient pas moins, et, comme des missionnaires nomades, ils prêchaient la vraie foi et anathématisaient l'hérésie partout sur leur passage. Quant aux seconds, par cela même qu'ils étaient les créatures de césar, ils le payaient par une reconnaissance sans borne, ne pouvaient s'affermir que par la contrainte et, par suite, ils se rendaient odieux non-seulement aux fidèles, mais aux païens eux-mêmes. Tel fut surtout l'intrus Georges (*Voy.* son article), et son servilisme tyrannique nous donne une idée de la conduite de tant d'autres évêques ariens, entrés dans la bergerie par effraction comme des voleurs et des larrons!

Et si ce fut dans le temps même de leur bannissement que les évêques catholiques agirent avec le plus de zèle et de force pour la défense de la pure doctrine, qu'on juge de ce que fit saint Athanase, lui le plus grand de tous les évêques, le plus zélé et qui souffrait le plus! Ce fut alors que, du fond de sa retraite, il adressa au peuple d'Alexandrie, aux évêques d'Egypte, aux solitaires et même à des particuliers, des lettres, des *traités* entiers où, avec plus de pénétration que jamais, il leur développait les erreurs de l'arianisme, la vérité de la foi catholique et le courage invincible avec lequel il fallait la défendre; écrits immortels que l'étendue de cet article ne nous permet pas d'analyser ici avec l'ampleur que nous désirerions, et qui sont d'ailleurs connus de tous les hommes instruits (1312).

Son peuple gémissait de se voir privé d'églises. « Dieu vous consolera, lui écrit-il : Si les ariens ont des temples, vous avez la foi des apôtres : s'ils sont dans le lieu, ils sont loin de la foi; vous, au contraire, si vous êtes hors du lieu, la foi est au dedans de vous. Lequel des deux est le plus grand, du lieu ou de la foi? C'est la foi, évidemment. Qui donc a perdu ou conservé plus, celui qui a le lieu ou celui qui a la foi? Le lieu est bon, quand la foi des apôtres y est prêchée; il est saint, quand le saint y habite (1313). »

La méchanceté des ariens alla si loin qu'ils lui reprochèrent comme une marque de lâcheté sa fuite après l'invasion de Syrien. Il se vit obligé de s'en justifier dans une *apologie* à part, et il le fait par l'exemple des prophètes, de Jésus-Christ même et de ses apôtres. Après avoir rappelé le grand nombre d'évêques que les ariens avaient maltraités et exilés ainsi que les atrocités qu'ils avaient commises à Alexandrie, il ajoute : « Et maintenant ils regrettent de ne m'avoir pas tué et me reprochent la peur, sans penser que le blâme en retombe sur eux-mêmes; car, s'il est mauvais de fuir, il est bien plus mauvais de persécuter : l'un se cache pour éviter la mort, l'autre poursuit pour la donner. S'ils blâment la fuite, qu'ils rougissent donc de la poursuite. Ils n'ont qu' à cesser leurs embûches, et on cessera de fuir. Ils ne voient pas que la fuite des persécutés est une accusation contre les persécuteurs. Personne ne fuit celui qui est doux et humain, mais celui qui est cruel et impie. Les saints nous ont enseigné et par leurs paroles et

(1310) *Hist. arian.*, c. 42.

(1311) Hil., *Const. Auxent.*, n° 6.

(1312) Ceux qui voudraient en avoir une analyse étendue, peuvent consulter : Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XIII, n°s 39, 40, 47; liv. XIV, n°s 18, 31; — Dom Ceillier, *Hist. des aut. sacrés et ecclésiastiques*, tom. V, page 180 et suiv.; le *Dict. de Patrologie*, art. *Athanase* (Saint), etc.

(1313) S. Ath. *opera*, édit. Bened., p. 968.

par leur exemple qu'il est permis de fuir; mais vous, comment prouverez-vous, par leur exemple et leur doctrine, qu'il est permis de persécuter ? (1314) »

XXX. Le glorieux confesseur passa ainsi près de six ans dans l'exil, occupé à défendre la vérité. Il écrivit encore à Lucifer de Cagliari et adressa à Sérapion un *traité* profond sur la divinité du Saint-Esprit. Enfin, Constance ayant été appelé au jugement de Dieu le 3 novembre 361, la paix fut rendue à l'Eglise par celui-là même qui devait, peu après, en être le nouveau et l'un des plus cruels persécuteurs.

Constance, en mourant, avait laissé l'empire à Julien l'Apostat. Celui-ci, pour se faire bien venir et dans les intérêts de sa politique, agit comme l'autre césar avait fait, c'est-à-dire qu'il commença par favoriser les catholiques; d'où l'on voit qu'il y a longtemps que les empereurs se servent de cette tactique pour arriver à leurs vues de domination! Julien rappela donc tous ceux que Constance avait bannis pour la foi et ordonna qu'on leur rendît les biens qui leur avaient été confisqués.

Saint Athanase, qui avait été si confiant envers Constance, ne se hâta pas d'user de la nouvelle liberté qui lui était donnée. Il attendit que Dieu même lui eût ouvert le chemin d'Alexandrie par la mort de celui qui avait usurpé son siége. Elle arriva l'année suivante, 362, et ce fut alors qu'Athanase revint à son église. Il y fut reçu au mois d'août comme un victorieux triomphateur (1315). Avec lui, les catholiques rentrèrent dans leurs églises; la paix revint dans les cœurs; ceux que les ariens avaient entraînés se rattachèrent à l'unité en foule, et beaucoup de païens mêmes se convertirent.

Afin de favoriser cet heureux mouvement et d'augmenter cette tendance à la concorde, saint Athanase tint un concile, où se trouvèrent, entre autres, saint Eusèbe de Verceil, qui avait été légat du Pape Libère au concile de Milan et qui revenait de son exil de la Thébaïde; saint Astère, évêque de Petra, en Arabie; deux diacres de Lucifer de Cagliari; deux diacres du prêtre Paulin, chef des eustathiens d'Antioche. Ce concile, composé presque tout entier de confesseurs revenus de l'exil, transmit ses règlements aux catholiques d'Antioche, dans une lettre qui ne respire que la charité et l'indulgence. Comme un grand nombre de personnes étaient disposées à quitter l'arianisme pour se réunir à l'Eglise, le concile recommande de les y accueillir avec une affection toute paternelle, sans leur demander autre chose, sinon de professer la foi de Nicée; de condamner l'hérésie arienne, en particulier ceux qui disaient le Saint-Esprit une créature et d'une autre substance que le Fils; de condamner également les anciennes hérésies de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide et de Manès. A ces conditions, les chefs mêmes des ariens seraient reçus dans l'Eglise, mais seulement à la communion laïque; les autres, avec le rang même qu'ils avaient dans le clergé. Le concile insiste pour qu'on s'en tienne là, sans soulever d'autres questions, en quoi il ne verrait que l'amour de la dispute. Il cite deux faits pour exemple.

Sur cette question : Y a-t-il en Dieu trois hypostases, ou n'y en a-t-il qu'une ? ceux qui en disaient trois accusaient d'erreur ceux qui n'en disaient qu'une, et réciproquement. Or, le concile les ayant interrogés les uns après les autres, avait acquis la certitude qu'ils pensaient tous la même chose; que ceux qui disaient trois hypostases entendaient trois personnes, tandis que ceux qui disaient une seule hypostase entendaient une seule essence. En effet, le mot grec se prêtait aux deux sens. De même, ceux qui se disputaient au sujet de l'Incarnation, ayant été interrogés par le concile, se trouvèrent penser la même chose, savoir : que le Verbe n'est pas venu dans le Christ comme il venait jadis aux prophètes, mais qu'il s'était fait homme, qu'il avait pris un corps avec une âme : qu'étant vraiment Fils de Dieu, il était devenu vraiment Fils de l'homme : que le Fils de Dieu qui était avant Abraham n'est pas un autre que celui qui est venu après Abraham, et celui qui a ressuscité Lazare n'était pas un autre que celui qui demandait où on l'avait mis : c'était le même qui demandait comme homme où il était et qui le ressuscitait comme Dieu.

Le concile engage les fidèles d'Antioche à ne pas condamner témérairement ceux qui expliquent ainsi leurs paroles, mais à n'éloigner, comme suspects, que ceux qui n'expliqueraient pas de même les leurs. Cette lettre fut souscrite par saint Athanase, par les autres évêques présents, par les deux diacres de Lucifer et les deux de Paulin. Outre les trois absents Lucifer, Cimatius et Anatolius, la lettre était aussi adressée à Eusèbe et à Astère, quoique présents, parce qu'elle leur servait d'instruction et de commission (1316). Le Pape Libère, qui avait déjà prescrit la même règle pour la réception de ceux qui avaient failli, la confirma de nouveau dans une lettre aux évêques d'Italie quand il eut reçu les actes du concile d'Alexandrie.

Saint Athanase écrivit en particulier à plusieurs évêques pour leur faire connaître ce qui s'était passé dans ce concile de l'an 362. Il leur marque principalement ce qui regardait la réconciliation de ceux qui avaient souscrit au concile de Rimini. Nous avons aussi la lettre qu'il écrivit à Rufinien, où il lui mande que les autres évêques avaient ordonné la même chose dans toutes les provinces, nommément en Grèce, c'est-

(1314) S. Ath. *De fuga sua*, n° 8 et seqq.
(1315) S. Greg. Nazianz., Orat. 21, p. 391.

(1316) Athan. *Op.*, tom. II, p. 770; Mœhler, et Godefroy Hermant.

à-dire en Achaïe, en Espagne, dans la Gaule et à Rome, et que l'Église romaine avait approuvé cette conduite. Saint Athanase demande dans cette lettre, que ceux qui reviennent anathématisent nommément Euzoïus et Eudoxe qui faisaient le Fils de Dieu créature. Il écrivit encore à saint Basile de se contenter de la profession de foi de Nicée, pour recevoir ceux qui revenaient de l'arianisme lui marquant que tous les évêques de Macédoine et d'Achaïe agissaient ainsi.

XXXI. Mais Athanase ne devait pas longtemps poursuivre en paix ses travaux apostoliques. Il était écrit dans les décrets divins que ce grand évêque devait gouverner son église toujours au milieu de la lutte. Les ariens l'avaient persécuté; maintenant il allait se trouver en présence des païens qui, favorisés par un apostat, croyaient le temps venu de ressusciter l'idolâtrie.

Alexandrie était à leurs yeux une ville sacrée, car elle était dédiée au grand Sérapis. Toutes sortes de sacrificateurs et de magiciens s'y assemblaient, et exerçaient leurs impiétés sous la protection de l'empereur. Ils allaient jusqu'à égorger des enfants innocents de l'un et de l'autre sexe pour chercher dans leurs entrailles palpitantes la volonté des dieux ou les événements de l'avenir. Ceci se faisait aussi à Athènes.

Evidemment la présence d'Athanase dérangeait les combinaisons de pareils gens et il fallait le perdre. D'ailleurs, il avait reçu à cette époque, des reliques de saint Jean-Baptiste, et les païens en étaient furieux; car quelques-uns des leurs, à Sébaste en Palestine (l'ancienne Samarie), avaient ouvert le sépulcre du saint Précurseur, brûlé ses os et jeté les cendres au vent. Mais des moines de Jérusalem qui étaient venus là en pèlerinage, en avaient sauvé quelques ossements, et, d'après les ordres de leur abbé, les avaient apportés à l'évêque d'Alexandrie, qui les cacha dans le sanctuaire d'une église où ils furent retrouvés plus tard. *Voy.* l'article Jean Baptiste (Saint), précurseur.

Tout cela, joint à la sainteté d'Athanase, exaspéra les idolâtres; ils conspirèrent donc contre lui, ils représentèrent à leur empereur qu'il rendait inutile tout leur art, qu'il corrompait la ville et toute l'Egypte, et que s'il y demeurait, il n'y resterait pas un païen. Sur cet avis, Julien s'empressa de leur écrire en ces termes: « Il fallait au moins qu'un homme, banni par les ordres réitérés de plusieurs empereurs, attendît un nouvel ordre avant que de revenir, et ne fût pas assez téméraire pour braver insolemment les lois. J'ai permis aux Galiléens exilés par Constance, d'heureuse mémoire, de retourner dans leur patrie et non pas dans leurs églises. Toutefois, j'apprends qu'Athanase, avec son audace ordinaire, s'est mis en possession de ce qu'ils appellent le trône épiscopal, au grand déplaisir du peuple pieux d'Alexandrie. C'est pourquoi nous lui ordonnons de sortir de la ville le jour même qu'il aura reçu notre lettre, et cela sous peine des plus sévères châtiments (1317). »

Ainsi que nous l'apprend Julien lui-même, c'était ce peuple *pieux* qui mettait « les hommes en pièces, comme auraient pu faire des chiens. » Mais pour un empereur sophiste, qui vient dire après coup que, quand il a rappelé de l'exil généralement tous les évêques, il en exceptait tacitement Athanase, et que, s'il leur avait permis de revenir, ce n'était pas dans leurs églises, mais dans leur pays; pour un pareil empereur, une contradiction, un sophisme de plus ou de moins ne compte pas. Si réellement il pensait que la présence d'Athanase était odieuse au peuple d'Alexandrie, il dut bien vite s'en détromper; car la ville entière lui adressa une supplique pour le conserver. Cette démarche le surprit et l'irrita prodigieusement. Il y répondit par une lettre où il dissimule mal sa colère, et où il entasse sophismes sur sophismes (1318). Dans sa première lettre, il bannit Athanase d'Alexandrie parce qu'il est odieux au peuple; et dans celle-ci, il le bannit de toute l'Égypte parce qu'il est chéri du peuple. Il demande aux Alexandrins quel avantage le christianisme leur a procuré? et lui-même a répondu d'avance à cette question en disant que les Galiléens nourrissaient non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des païens. Il s'abandonne à toutes sortes d'invectives et d'outrages contre Athanase; il plaide la cause du paganisme devant les Alexandrins et voudrait les convertir, et l'évêque d'Alexandrie pouvant être une cause de désordre, « de peur, dit Julien en terminant, qu'il n'arrive rien de semblable parmi vous, j'ai précédemment ordonné qu'Athanase sortît d'Alexandrie, et j'ordonne maintenant qu'il sorte de toute l'Egypte. »

En même temps, Julien écrivit à Ecdicius, gouverneur d'Egyte: « Si vous ne jugiez pas à propos de me mander autre chose, vous deviez du moins m'écrire au sujet de l'ennemi des dieux, Athanase, surtout étant instruit depuis longtemps, comme vous l'êtes, de nos sages ordonnances. Je jure par le grand dieu Sérapis, que si, avant les Calendes de décembre, Athanase, l'ennemi des dieux, n'est pas sorti d'Alexandrie, ou plutôt de toute la province, les troupes qui dépendent de vous paieront une amende de cent livres d'or. Vous savez que je suis lent à condamner, mais plus lent encore à faire grâce lorsque j'ai condamné une fois. » Ce qui suit était écrit de la propre main de l'empereur. « On méprise tous les dieux. J'en suis outré. Vous ne pouvez rien faire que je voie, ou plutôt que j'apprenne avec plus de satisfaction que de chasser Athanase de toute l'Egypte. Le scélérat! il a osé sous mon règne, baptiser des femmes

(1317) Epist. 26.

(1318) Epist. 27.

grecques d une naissance distinguée (1319). »

Il fallut donc encore une fois faire marcher des troupes contre Athanase, attaquer l'Eglise et en venir aux violences. La grande église d'Alexandrie, qu'on nommait la Césarée, fut brûlée par les païens et par les Juifs; Julien avait même donné ordre de tuer le saint : tous les fidèles alarmés l'environnaient en pleurant; mais il leur dit: « Ce n'est qu'un nuage qui se dissipera bientôt. » Il prit congé d'eux, recommanda l'Eglise aux plus capables d'entre ses amis, et, sachant que ceux qu'on avait envoyés contre lui étaient arrivés, il entra dans un bateau qu'il trouva sur le bord du Nil, et remonta vers la Thébaïde. Celui qui avait ordre de le tuer, ayant appris sa fuite, le poursuivit en toute hâte; mais il fut devancé et un ami avertit saint Athanase du danger qu'il courait.

Ceux qui l'accompagnaient lui conseillèrent de s'enfuir dans le désert: lui, au contraire, fit tourner le bateau et redescendre promptement vers Alexandrie, pour montrer, disait-il, que celui qui nous protège est plus grand que celui qui nous persécute. Quand ils rencontrèrent le meurtrier, il demanda si Athanase était bien loin et où ils l'avaient laissé? Ceux qui l'accompagnaient répondirent: Il est proche, et vous le joindrez bientôt, si vous vous pressez. Le meurtrier passa outre, se pressant en vain. Saint Athanase rentra pour un temps dans Alexandrie. d'où, sur de nouvelles poursuites, il se retira dans les déserts de la Thébaïde jusqu'à la mort de Julien (1320).

XXXII. Cette mort de l'Apostat couronné arriva le 27 juin 363. Dès que saint Athanase en eut connaissance par la révélation de Didyme, il parut au milieu de son peuple, qui en fut agréablement surpris, et il reprit ses fonctions ordinaires. Peu après, le saint évêque reçut de Jovien, le nouvel empereur, une lettre conçue en ces termes:

« Au très-religieux ami de Dieu, Athanase, Jovien. — Comme nous admirons au delà de toute expression la sainteté de votre vie, où l'on voit briller des traits de ressemblance avec le Dieu de l'univers, et votre zèle pour Jésus-Christ, notre Sauveur, nous vous prenons aujourd'hui sous notre protection, évêque très-respectable. Vous la méritez par ce courage qui vous a fait compter pour rien les plus pénibles travaux, et regarder comme un objet de mépris les plus grands dangers, la rage des persécuteurs et les glaives menaçants. Tenant en main le gouvernail de la foi qui vous est si chère, vous ne cessez ni de combattre pour la vérité ni d'édifier le peuple chrétien, qui trouve en vous le parfait modèle de toutes les vertus : à ces causes, nous vous rappelons présentement, et vous ordonnons de revenir enseigner la doctrine du salut. Revenez donc aux églises saintes; paissez le peuple de Dieu. Que le pasteur à la tête du troupeau fasse des vœux pour notre personne. Car nous sommes persuadés que Dieu répandra sur nous, et sur ceux qui sont chrétiens comme nous, ses faveurs les plus singulières, si vous nous accordez le secours de vos prières (1321). »

Jovien lui écrivit une seconde lettre pour le prier de lui apprendre exactement la foi de l'Eglise catholique. Athanase, de concert avec les évêques qui se trouvaient à Alexandrie, répondit que l'on devait s'en tenir uniquement à la foi de Nicée, ajoutant: « Sachez, empereur chéri de Dieu, que c'est la doctrine qui a été prêchée de tout temps, et dont toutes les églises de l'univers conviennent : celles d'Espagne, de Bretagne, des Gaules; celles de toute l'Italie et de la Campanie, de Dalmatie, de Mysie, de Macédoine et de toute la Grèce; toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crète, de Pamphylie, de Lycie, d'Isaurie; celles de toute l'Egypte et de la Libye, du Pont, de la Cappadoce et des pays voisins; celles d'Orient, excepté quelque peu qui suivent l'opinion d'Arius. Nous connaissons par les effets la foi de toutes ces églises, et nous en avons des lettres. Or, le petit nombre de ceux qui s'opposent à cette foi ne peut former un préjugé contre le monde entier. » Puis, après avoir cité tout le Symbole de Nicée, le saint docteur ajoute : « Les Pères n'ont pas séparé le Saint-Esprit du Père et du Fils; mais ils l'ont glorifié avec le Père et le Fils, parce que la Trinité sainte n'a qu'une même divinité (1322). »

Jovien ne se contenta pas de cette lettre; mais, voulant connaître personnellement le saint et s'entretenir avec lui, il lui manda de venir le trouver à Antioche, où il s'était arrêté à son retour de Perse. Athanase s'y rendit volontiers, d'après le conseil de ses amis. Mais il y était arrivé en même temps des clercs ariens pour l'accuser, comme aussi plusieurs fidèles de son église pour le défendre. Parmi les premiers était Lucius, qui voulait devenir évêque d'Alexandrie. Ils dirent: «Nous en prions votre puissance, votre empire et votre piété, écoutez-nous. L'empereur répliqua : Qui êtes-vous? — Nous sommes chrétiens.—D'où, et de quelle ville? — D'Alexandrie. — Que voulez-vous? — Nous en supplions votre puissance et votre empire, donnez-nous un évêque. — J'ai déjà commandé qu'Athanase, que vous aviez auparavant, reprît le siége. — Nous en supplions votre puissance, il y a bien des années qu'il a été accusé et banni. — Alors un soldat, prenant la parole, dit à l'empereur que c'étaient des ariens, restes du Cappadocien Grégoire, qui avait désolé la ville et le monde. » Sur quoi l'empereur piqua son cheval et passa outre Les ariens

(1319) Jul., epist. 6.

(1320) Theod., *Hist.* lib. III, c. 9; Soc., *Hist.*, lib. III, c. 14; Sozom., *Hist.*, lib. v, c. 15.

(1321) S. Athan., *Opera*, tom. II, p. 779.

(1322) Ibid., p. 780.

revinrent une autre fois, et dirent : « Nous avons des accusations et des preuves contre Athanase. Il y a plus de trente ans qu'il a été banni par Constantin et Constance d'éternelle mémoire, et par le très-aimé de Dieu, le très-philosophe et très-heureux Julien. » L'empereur répondit : « Les accusations de dix, de vingt et de trente ans sont périmées. Ne me parlez point d'Athanase, je sais pourquoi il a été accusé et comment il a été banni. »

Les ariens importunèrent l'empereur une troisième fois et dirent qu'ils avaient d'autres accusations contre Athanase. L'empereur répondit : « Dans la foule et la confusion de voix, on ne peut connaître qui a raison ; choisissez deux personnes d'entre vous, et deux autres d'entre le peuple, car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. » Ceux d'entre le peuple dirent alors : « Ce sont les restes de l'impie Georges qui a désolé notre province et n'a pas permis que l'ordre et la paix régnât dans nos villes. » Les ariens : « De grâce, qui vous voudrez, hormis Athanase. » L'empereur : « Je vous ai dit que ce qui regarde Athanase est déjà réglé. » Et, entrant en colère, il dit à ses gardes de les chasser. Les ariens : « De grâce, si vous envoyez Athanase, notre ville est perdue ; personne ne s'assemble avec lui. » L'empereur : « Cependant, je m'en suis informé avec soin, et je sais qu'il a de bons sentiments, qu'il est orthodoxe et qu'il enseigne une bonne doctrine. » Les ariens : « A la vérité, il dit bien de bouche, mais il a de mauvais sentiments dans l'âme. » L'empereur : « Il suffit que vous lui rendiez témoignage qu'il dit bien et qu'il enseigne bien. S'il pense mal, il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles : c'est Dieu qui connaît le cœur. » Les ariens : « Commandez que nous puissions nous assembler. » L'empereur : « Et qui vous en empêche ? » Les ariens : « De grâce, il nous appelle hérétiques et dogmatistes. » L'empereur : « C'est son devoir et le devoir de ceux qui enseignent bien. » Les ariens : « Nous en supplions votre puissance, nous ne pouvons le supporter ; il nous a ôté les terres des églises. » L'empereur : « C'est donc pour vos intérêts que vous êtes venus ici et non pour la foi. » Puis il ajouta : « Retirez-vous et vivez en paix. » Et ensuite : « Allez à l'église ; vous avez demain une assemblée, après laquelle chacun souscrira ce qu'il croit. Il y a ici des évêques ; Athanase même y est ; ceux qui ne sont pas instruits dans la foi l'apprendront de lui (1323). »

XXXIII. Jovien reçut encore d'autres plaintes de la part des ariens, et il fut souvent importuné au sujet d'Athanase. Nous en avons seulement cité quelques-unes pour donner une idée de l'acharnement de ses ennemis. Mais l'empereur n'écouta point leurs calomnies : au contraire, il lui rendit tous les honneurs qui étaient dus à ses vertus et à ses souffrances pour la foi, et il lui fit donner, ainsi qu'aux autres églises, le blé que Constantin avait ordonné qu'on leur distribuerait chaque année.

Toutefois, cette paix ne dura pas longtemps. Jamais peut-être, à aucune époque de l'histoire, les événements se précipitèrent autant que dans ce temps. Jovien mourut le 17 février 364, après avoir seulement régné huit mois. Valentinien, son successeur dans l'empire, content de gouverner l'Occident, donna l'Orient à Valens son frère. Ces deux nouveaux césars faisaient profession de la religion chrétienne, mais avec cette différence que Valentinien se disait attaché à la foi de Nicée, et que l'autre favorisait les ariens. Il ne se déclara néanmoins ouvertement contre les catholiques qu'en 367, époque à laquelle il voulut recevoir le baptême des mains d'Eudoxe, évêque des ariens à Constantinople. Ne lui avait-il pas fallu, à lui aussi, le temps de s'affermir avant de faire connaître ses vrais desseins contre l'Eglise?

Pendant cet intervalle de tranquillité, saint Athanase fit la visite des églises dont il était chargé dans l'Egypte et dans la Thébaïde; édifiant partout les fidèles par des discours tout divins (1324). Il visita aussi les monastères de Tabenne dans le diocèse d'Hermopolis, et il eut une entrevue avec saint Pacôme. — *Voy.* l'article de ce saint. — Mais il lui fallut bientôt remonter sur la brèche. Il pouvait dire comme l'Apôtre : *Ma vie est un combat.*

Comme nous venons de le dire, l'hostilité de Valens éclata en 367. A cette époque, il ordonna sous de grandes peines, à tous les gouverneurs de provinces de chasser des églises les évêques déposés sous Constance, qui avaient repris leur siége sous Julien. En vertu de cet ordre, les officiers, et principalement le préfet Tatien, qui commandaient en Egypte voulurent ôter les églises au saint évêque d'Alexandrie, et le chasser de la ville. Les chrétiens s'étant assemblés, prièrent le préfet de ne pas chasser légèrement leur évêque, et de bien examiner les termes de l'ordonnance. « L'empereur veut, disaient-ils, que l'on chasse seulement ceux qui sont revenus sous Julien, après avoir été chassés sous Constance. Athanase a véritablement été chassé sous Constance, mais il a été rappelé par Constance même. Julien, qui a rappelé tous les autres, l'a persécuté lui seul, et c'est Jovien qui l'a rappelé. » Le préfet ne se rendit point à ces raisons; mais le peuple fidèle continuait de lui résister et d'empêcher qu'il ne fît violence à son évêque. Voyant donc le peuple s'amasser de toutes parts, la ville pleine de tumulte et la sédition prête à éclater, il en avertit l'empereur, et laissa cependant saint Athanase à Alexandrie.

Plusieurs jours après, comme l'émeute paraissait calme, saint Athanase sortit secrè

(1323) Ibid., p. 782.

(1324) *Voy.* Hermant, Mœhler, etc.

tement le soir et se cacha dans une maison de campagne. C'était fort à propos ; car, la nuit même, le préfet d'Egypte et le commandant des troupes se saisirent de l'église où le saint évêque demeurait ordinairement : ils croyaient que le peuple ne pensait plus à s'émouvoir, et, d'ailleurs, c'était l'heure où tout le monde dormait. Ils cherchèrent dans tous les coins et se retirèrent fort étonnés de ne le pas trouver. Il était caché à la campagne, dans le sépulcre de son père. En Egypte, les sépulcres étaient des édifices assez considérables pour offrir des logements.

C'est ainsi que saint Athanase se retira pour la quatrième fois, de peur d'être l'occasion des maux qui suivent ordinairement les émotions populaires. Heureusement il ne demeura que quatre mois dans ce sépulcre, car l'empereur Valens donna bientôt l'ordre de le rappeler. On croit, et c'est assez probable, qu'il le donna malgré lui, craignant que Valentinien, son frère, ne trouvât mauvais qu'il maltraitât un si grand homme, ou que ses admirateurs, qui étaient en grand nombre, ne fissent quelque mouvement préjudiciable à l'Etat. Peut-être que les chefs des ariens craignirent aussi que saint Athanase n'allât trouver les empereurs ; qu'il ne fit changer de sentiment à Valens, ou n'animât Valentinien contre lui. Ce sont les conjectures de l'historien Sozomène. Dans tous les cas, il est certain que saint Athanase fut épargné sous la persécution de Valens, qu'il demeura paisible dans son église, et que l'Egypte fut tranquille pendant ce qui lui resta de vie. Ce n'est pas que Lucius ne pressât souvent Valens de l'envoyer à Alexandrie, dont les ariens l'avaient ordonné évêque ; mais la crainte du peuple le retint (1325).

XXXIV. La Libye avait alors pour gouverneur un homme de mœurs brutales, livré à la cruauté et à la débauche. Saint Athanase prononça contre lui l'excommunication, et en écrivit aux autres évêques, particulièrement à saint Basile, afin que tout le monde évitât de communiquer avec lui. Cet autre grand homme lui annonça qu'il avait publié l'excommunication dans son église, et il lui écrivit aussi au sujet de la réunion des catholiques d'Orient. *Voy.* l'article Basile (Saint).

En 369 Athanase reçut des lettres du concile de Rome par lesquelles on lui annonçait la condamnation d'Ursace et de Valens (1326). Ce fut le Pape saint Damase qui l'en avertit. Dans ce concile, on n'avait point parlé d'Auxence, peut-être parce que peu auparavant il avait été réduit à faire une profession de foi catholique. Quoi qu'il en soit, à cette nouvelle, Athanase assembla les évêques d'Egypte et de Libye, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, et il écrivit au Pape au nom de ses collègues, par rapport à Auxence. Il s'étonne de ce qu'il n'a point encore été déposé et chassé de l'Eglise, puisqu'il était non-seulement arien, mais encore coupable de plusieurs maux qu'il avait commis avec Grégoire, usurpateur du siége d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent satisfaction quelque temps après ; car les évêques de Gaule et de Vénétie s'étant plaints qu'Auxence et quelques autres soutenaient la doctrine des anoméens, l'empereur même donna un rescrit pour assembler un concile à Rome, afin d'examiner la cause d'Auxence. Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques de différentes nations. Auxence et ses adhérents y furent excommuniés. On confirma la foi de Nicée, et l'on déclara nul tout ce qui s'était fait de contraire à Rimini (1327). *Voy.* l'article Auxence, arien.

Le même concile d'Alexandrie écrivit aussi aux évêques d'Afrique, c'est-à-dire de la province de Carthage, pour les fortifier contre ceux qui voulaient faire valoir le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée, sous prétexte de l'obscurité du mot de consubstantiel. Il fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre, n'a rien voulu ajouter au concile de Nicée, qu'il a même excommunié Ursace, Valens, Eudoxe et Auxence, et qu'ainsi il est plus contraire que favorable aux ariens. Il montre quelle est l'autorité du concile de Nicée, pourquoi il s'est servi du terme de *consubstantiel*, et quel en est le sens. Enfin il traite en peu de mots de la divinité du Saint-Esprit. Au reste, quoique cette lettre aux Africains soit au nom de quatre-ving-dix évêques d'Egypte et de Libye, elle est véritablement de saint Athanase, et les évêques au nom desquels il parle n'étaient pas tous présents au concile ; mais ils étaient si unis de sentiments, qu'ils souscrivaient les uns pour les autres. Cette lettre eut sans doute son effet, et l'Eglise d'Afrique demeura ferme dans la foi de la Trinité, comme tout le reste de l'Occident.

C'est aussi vers cette époque que saint Basile écrivit à l'évêque d'Alexandrie sur la nécessité de faire intervenir les évêques d'Occident pour sauver l'Orient de l'état déplorable dans lequel il se trouvait, et que Marcel d'Ancyre adressa à notre saint sa profession de foi. — *Voy.* les articles Basile (Saint) et Marcel d'Ancyre. — Saint Athanase approuva les ménagements de saint Basile envers les macédoniens — C'est ce que l'on voit par deux de ses lettres où nous lisons : « Quant à ce que vous m'avez demandé touchant les moines de Césarée qui s'opposent à notre frère l'évêque Basile, ils auraient raison si sa doctrine était suspecte, mais ils sont assurés, comme nous le sommes tous, qu'il est la gloire de l'Eglise et qu'il combat pour la vérité : loin de le combattre lui-même, il faut approuver sa bonne intention. Car, suivant ce que j'ai appris, ils se chagrinent en vain; et je suis persuadé qu'il se fait faible avec les faibles, afin de

(1325) Epiph. hæres. 68, n° 10, apud Hermant, tom. II.

(1326) Dom Ceillier.

(1327) Coust., *Epist. Rom. Pont.*, p. 487.

les gagner. Nos frères doivent louer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque. Mandez-leur que c'est moi qui l'écris afin qu'ils aient les sentiments qu'ils doivent avoir pour leur père, et qu'ils conservent la paix des Eglises (1328). »

XXXV. Dans le temps où saint Athanase défendait son ami de Césarée, il était obligé de combattre les erreurs d'un autre : c'était Appollinaire, évêque de Césarée. Nous devons quelques détails là-dessus, puisque nous y renvoyons à l'article APPOLLINAIRES (Les deux).

Prodige de littérature, d'une vie édifiante, ayant défendu la foi contre les ariens et contre Julien l'Apostat, honoré de l'amitié et des lettres de saint Athanase, Appollinaire le jeune aurait pu être une autre colonne de l'Église, s'il avait persévéré jusqu'à la fin dans la pureté de la doctrine. Mais, enflé de son génie, s'appuyant plus volontiers sur les raisonnements humains que sur l'Ecriture et la tradition, aimant à réfuter tout ce que disaient les autres, il lui arriva, tout en combattant les ariens, de s'approprier une de leurs erreurs jusqu'alors peu remarquée, c'était de dire que le Verbe de Dieu, dans son Incarnation, n'avait pris de l'homme que la chair et non pas l'âme raisonnable. A cette erreur première, l'esprit inconstant et sophistique d'Appollinaire et de ses disciples ajouta des variations souvent contradictoires. Tantôt, qu'il y avait en Jésus-Christ une âme avec le corps, mais une âme purement sensitive, et que la divinité tenait lieu d'entendement ; que l'âme raisonnable étant la source du péché, le Sauveur n'avait pas dû la prendre. Tantôt que le corps de Jésus-Christ était consubstantiel au Verbe : d'où il suivait que ce corps n'était point tiré de Marie, puisqu'il était éternel comme la divinité, ou que la divinité du Verbe avait changé de nature en devenant chair. Tantôt, que le corps de Jésus-Christ était descendu du ciel, et par conséquent qu'il était d'une autre nature que le nôtre, et qu'il s'était dissipé après la résurrection; en sorte qu'il avait été homme en apparence plutôt qu'en effet. Tantôt, que Jésus-Christ était un homme adopté pour être Fils de Dieu, et par conséquent semblable aux autres prophètes. Tantôt que le Verbe de Dieu était un autre que le Christ, fils de Marie, qui avait souffert. Tantôt ils accusaient ceux qui reconnaissaient en Jésus-Christ deux natures entières, de le diviser en deux et d'en faire deux personnes (1329).

Ces erreurs se répandaient sans bruit ; l'auteur ne paraissait pas. Dès 362, quelques disciples d'Appollinaire en ayant été soupçonnés, les désavouèrent au concile d'Alexandrie, tenu par Athanase, et confessèrent que le Verbe, étant dans la forme de Dieu, avait pris la forme de serviteur, un corps animé d'une âme raisonnable ; qu'ainsi le même Christ est Fils de Dieu et Fils de l'homme, avant Abraham et après, interrogeant comme homme où était Lazare, et le ressuscitant comme Dieu. Vers l'an 371, d'autres ayant reproduit la plupart de ces erreurs dans un concile de Corinthe, y finirent également par les désavouer, et Épictète, évêque de la ville, en rendit compte à saint Athanase. Adelphius, évêque d'Egypte et confesseur, ainsi que le philosophe Maxime, réfutèrent d'autres de ces erreurs qu'on reproduisait ailleurs, et envoyèrent tous deux leurs écrits au saint évêque d'Alexandrie. Enfin un ami le sollicita d'en faire lui-même une réfutation. Il répondit aux trois premiers par trois lettres, et au quatrième par deux livres : *De l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ*.

Dans ces ouvrages, que nous avons entiers, ainsi que dans des fragments d'autres, saint Athanase expose (1330) si nettement la doctrine de l'Incarnation du Verbe, y réfute si bien les erreurs d'Appollinaire, sans le nommer cependant, qu'il y réfute d'avance celles de Nestorius et d'Eutychès — *Voy.* ces deux articles. — Il fait voir qu'elles étaient contraires, non-seulement à l'Ecriture et au bon sens, mais encore à elles-mêmes, et qu'elles tombaient précisément dans les inconvénients qu'elle réprochaient à tort à la doctrine catholique. Il fait voir que l'union du Verbe avec la nature humaine s'est faite dans le sein de la Vierge Marie, et qu'elle s'y est faite de manière que, depuis le moment de cette union, le Verbe et l'homme ne font plus qu'un seul et même Jésus-Christ, qui est Dieu parfait et homme parfait, non par le changement des perfections divines en perfections humaines, ni par la division des perfections de ces deux natures, mais à cause de leur union en une même personne.

Aussi, soit dans les écrits dont nous parlons, soit dans les autres, saint Athanase donne-t-il au moins huit fois à la très-sainte Vierge le nom de *Théotocos*, c'est-à-dire *Mère de Dieu*. Il enseigne que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu parfait et homme parfait, est consubstantiel au Père en tant que Dieu, et consubstantiel à nous en tant qu'homme; qu'il a rempli toutes les fonctions attachées à la nature humaine, excepté le péché, attendu que le péché n'est pas de la nature de l'homme, mais l'œuvre de sa volonté séduite, corrompue dans sa source par Satan; que, comme il y a en lui deux natures, de là vient qu'il est quelquefois appelé Dieu et Homme dans l'Écriture, quoique en lui Dieu et l'homme ne fassent qu'un seul Christ. « Ce qu'il a souffert dans son corps dit-il en particulier dans sa lettre au philosophe Maxime, il l'a magnifiquement relevé comme Dieu. Ainsi, il avait faim dans sa chair, et comme Dieu il rassasiait ceux qui avaient faim. Comme homme, il demande où est Lazare, et comme Dieu il le rappelle à la vie. Que nul donc ne se raill

(1328) S. Athan., *Op.*, tom. II, p. 956, 957.
(1329) Tillemont, dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, tom. V, p. 255 et suiv.
(1330) *Voy.* Dom Ceillier, Hermant, Moehler, et

en disant qu'il a été enfant; qu'il a crû avec l'âge; qu'il a mangé; qu'il a souffert; car s'il a été enfant dans la crèche, il s'y est fait adorer des mages; si, jeune encore, il est descendu en Egypte, il a renversé les idoles; s'il a été crucifié dans sa chair, il a ressuscité des morts pourris depuis longtemps (1331). »

Et dans sa troisième lettre, saint Athanase dit encore : « En Jésus-Christ, les opérations divines ne se faisaient pas sans la nature humaine, ni les opérations humaines sans la nature divine; mais le même faisait tout conjointement et sans division (1332). Quand il dit : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi! cependant que votre volonté soit faite et non pas la mienne; l'esprit est prompt, mais la chair est faible*, Jésus-Christ a fait voir qu'il avait deux volontés, l'une humaine, qu'il appelle la sienne, qui demande l'éloignement du calice; l'autre divine, qu'il dit être prompte, et qu'il appelle la volonté de son Père. Mais il était exempt de cupidité et de pensées humaines; toutes ses pensées et tous ses désirs dépendant de la volonté du Verbe. » C'est en ce sens que saint Athanase dit qu'en Jésus-Christ la volonté était de la divinité seule (1333).

Voilà comment ce grand docteur prévenait, dès lors, la future erreur des monothélites. Il dit encore : « En Jésus-Chist, nous n'adorons pas le corps séparément du Verbe, ni le Verbe séparément du corps, mais le corps uni au Verbe, et uni d'une manière indissoluble. Ainsi, pendant que son corps était dans le tombeau, son âme descendit dans les enfers, pour mettre en liberté celles qui y étaient détenues; mais son âme était toujours unie au Verbe ainsi que son corps. Au reste, il ne faut pas distinguer dans Jésus-Christ la gloire de Dieu d'avec la gloire de l'homme; elle est une et la même. Ainsi, quand nous adorons le Seigneur dans la chair, nous n'adorons pas la créature, mais le Créateur revêtu d'un corps, par une seule et même adoration (1334). »

Saint Athanase ne parle pas moins bien de la divinité du Saint-Esprit. Non-seulement il en prouve la divinité dans plusieurs de ses ouvrages, tels que ses *Lettres à Sérapion*, son *Traité de l'Incarnation*, contre les ariens, et particulièrement son *Traité de la Trinité et du Saint-Esprit;* mais il y marque encore assez clairement qu'il le croyait procéder du Père et du Fils. Il le dit en termes formels du Père, et, ce qui fait voir qu'il pensait de même du Fils, c'est qu'il assure que le Saint-Esprit est le propre Esprit du Fils; que c'est par lui qu'il est donné et envoyé; qu'il est le souffle, la *spiration* vivante et subsistante du Fils; qu'il est tellement dans le Père qui l'envoie, et dans le Fils qui le porte, qu'il ne peu en être séparé; que tout ce qu'a le Saint-Esprit, c'est du Verbe qu'il le reçoit; qu'il est du Fils et de la substance du Père; qu'il est appelé son image, et qu'il l'est réellement; que ce n'est pas le Saint-Esprit qui unit le Verbe avec le Fils, mais que c'est plutôt le Fils qui l'unit au Père; qu'enfin le Fils est, avec Dieu le Père, la source d'où le Saint-Esprit tire son origine (1335).

Mais, quelle que fût la sublimité des écrits de saint Athanase, il les jugeait lui-même avec beaucoup d'humilité. Nous lisons, en effet, dans sa lettre à Epictète, évêque de Corinthe : « Je vous prie, vous et tous ceux qui entendront ce discours, de le prendre en bonne part; s'il y manque quelque chose pour la doctrine, de le corriger et de m'en avertir; si le sujet n'est pas exprimé avec la dignité et la perfection convenables, d'excuser la faiblesse de mon style. » C'est ainsi, dit Fleury (1336), que le grand Athanase jugeait de ses écrits dans le temps où il était le plus consommé en doctrine. Dans la suite, sa lettre à Epictète fut altérée par les nestoriens. *Voy.* l'article CYRILLE (Saint) évêque d'Alexandrie.

Il paraît que ce fut vers ce temps qu'Athanase écrivit à Ammoun ou Ammon. (*Voy.* cet article) contre une ridicule superstition de quelques moines, et qu'il confirma l'ordination irrégulière de Sidère, évêque de Palebisque, dans la Pentapole (*Voy*, cet article); il ne consentit à agir ainsi qu'à cause des difficultés du temps.

XXXVI. Enfin, après quarante-six ans d'épiscopat, pendant lequel il ne cessa de combattre toutes les hérésies de son temps, et, en elles, les principales hérésies à venir, après avoir traversé les temps les plus difficiles, et les embûches des ennemis les plus rusés, sans jamais faire une fausse démarche, et toujours intimement uni à l'Eglise romaine, le grand et saint Athanase mourut le 2 mai 373. Homme qu'on ne peut louer sans louer la vertu même, parce que toutes les vertus étaient renfermées dans son âme et ont paru avec éclat dans toute sa conduite. Père de la foi orthodoxe, évêque en qui l'on voyait l'idée parfaite de la justice et comme une règle immuable et infaillible de la vraie foi. C'est ainsi qu'en parlent saint Grégoire de Nazianze, saint Epiphane, saint Cyrille d'Alexandrie, et d'autres Pères de l'Eglise (1337).

Tous les écrits d'Athanase, un seul excepté, le *Discours contre les Grecs*, se rapportent, comme on l'a vu, à l'unique pensée de sa vie et de son épiscopat, la défense de la foi, et ses luttes contre l'arianisme. Nous citerons, au reste, ce que disent deux historiens modernes touchant le caractère et les écrits du saint dont nous venons de retracer la vie.

(1331) S. Athan., *Op.*, tom. Ier, p. 919 et 920.
(1332) Ibid., p. 705.
(1333) Ibid. p. 887, 948, 127.
(1334) Dom Ceillier, *loc. cit.*

(1335) Ibid.
(1336) liv. XVI, n° 22.
(1337) Greg. Naz., *Orat.* 21; Epiph., hæres. n° 2; Cyrill. Alex., hom. 8, epist. 1, apud dom Ceillier, tom. V, pag. 178, 179.

On peut dire, écrit M. Cantu (1338), « que la doctrine la meilleure était personnifiée dans ce grand homme, dont la parole contribua au triomphe du christianisme encore plus que la puissance de Constantin, tant il déploya de zèle pour le soutenir, tant ses adversaires firent preuve d'acharnement contre lui. Son mérite, moyen de succès assuré en temps de révolutions et de dangers, le porta promptement sur le siége épiscopal d'Alexandrie; et, durant quarante-six ans qu'il l'occupa, jamais son ardeur ne se ralentit contre une hérésie armée de subtilités scolastiques et soutenue par le pouvoir impérial. C'était lui qui, de son exil et du fond de l'asile obscur où il se tenait caché, faisait trembler ses persécuteurs. D'une stature peu elevée, quoique majestueuse, il montrait sur son visage le calme de son âme; son éloquence inculte, mais vigoureuse, s'animait de traits brillants, et arrivait au but avec une rare précision. D'un esprit droit et vif, de sentiments généreux, d'un courage réfléchi, il n'agissait point par élan, mais avec suite, rationnellement et avec une noble simplicité, en se faisant révérer par ses mœurs austères, aimer par l'affabilité de son entretien. L'étude l'avait instruit dans les sciences profanes et sacrées; l'expérience, dans la connaissance des affaires (1339); l'adversité lui avait appris à trouver soudain des ressources dans les circonstances qui paraissaient désespérées. Rompu au travail, indomptable, quand il s'agissait de supporter les revers de la fortune et de braver l'autorité des puissants; connaissant surtout les hommes et ce qui les fait agir, toujours le même dans les solitudes de la Thébaïde ou dans les palais de Constantinople, il sut résister aux efforts conjurés du monde, et porter en personne, dans presque toutes les provinces de l'empire, les preuves de ses doctrines et de son zèle irréprochable. »

Ecoutons maintenant Moehler. On trouvera sans doute, dans ses appréciations, quelques traits de ressemblance avec les lignes qui précèdent, mais il y en a tant d'autres qui sont propres à l'auteur allemand, que nous nous persuadons qu'on aimera lire le résumé qu'il fait des actions d'Athanase : « La Providence, dit-il, lui avait préparé une tâche grande et difficile; elle l'avait destiné à être le soutien des élus dans un siècle agité et terrible; tous les ennemis qui s'élevèrent du sein même de l'Eglise, quand le paganisme eut à peine cessé d'exercer ses fureurs contre elle, allaient fondre sur saint Athanase comme sur une tête dévouée; mais aussi tous devaient être confondus par lui. On allait employer les armes de la dialectique pour troubler la foi des simples, tandis que l'enfer empruntait à la fois à la ruse ses artifices et à l'autorité temporelle ses terreurs pour séduire ou perdre ceux qui avaient juré de persévérer jusqu'à la fin.

« Dieu, pour armer saint Athanase contre toutes ces attaques, lui avait donné avant tout une foi inébranlable et une profonde conviction. Mais cette foi, qu'il partageait avec beaucoup de Chrétiens, pour qui elle n'est que la source d'un bonheur intérieur et d'une vertu pacifique qui s'exerce dans un cercle étroit, était combinée chez saint Athanase avec un talent admirable pour les affaires, avec cette pénétration qui s'oriente facilement dans le dédale des circonstances les plus compliquées et met l'ordre dans la confusion, en dirigeant tout vers un seul et grand but; enfin avec cette fermeté et cette présence d'esprit qu'aucun malheur n'accable, qu'aucun péril n'effraye. Si les ennemis de l'Eglise se montraient adroits, il se montrait plus adroit encore, alliant, d'après le précepte du Seigneur, la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. Aussi ce qu'il fallut à l'Eglise dans de pareilles conjonctures n'était pas tant cette vertu passive qui brille par la patience et la résignation, que la vertu de l'homme fort qui, dans son habile et courageuse activité, embrasse la sphère la plus vaste.

« Athanase opposait à la dialectique des ariens une logique plus subtile et plus serrée, à leur esprit superficiel la profondeur de ses réflexions, à leur stérilité la richesse de ses idées, qu'il développe toujours avec une clarté admirable et une éloquence solide (1340). L'intelligence la plus simple peut suivre ses raisonnements, quoiqu'il ne soit pas donné à tout le monde d'apprécier la conséquence rigoureuse et l'harmonie de tout son système. Jamais il n'a exposé un dogme particulier qu'en le considérant dans ses rapports avec l'essence et l'ensemble du christianisme, et l'y ramenant par la déduction la plus lumineuse. Il savait fort bien que les hommes, une fois amenés à admirer un corps dans son ensemble, se déterminent facilement à admettre les divers membres et organes qui entrent nécessairement dans sa constitution, et que pour les y engager il suffit de les prier d'être conséquents. Rendant toujours justice aux autres, indulgent pour la faiblesse et même les erreurs des hommes, on vit cependant sa parole, semblable à une épée à deux tranchants, pénétrer jusqu'à la moelle des os toutes les fois qu'il s'agissait

(1338) *Histoire universelle*, tom. VI, pag. 122, 123.

(1339) Cette remarque de M. César Cantu est très-vraie, et quand Gibbon, sans doute dans un sentiment plus hostile que bienveillant, dit qu'Athanase « eût été mieux placé à la tête d'un vaste empire que les fils dégénérés de Constantin (*Hist. de la décad. et de la chute de l'emp. rom.*, tom. III), » il peint parfaitement l'habileté de ce grand homme dans les affaires.

(1340) « Ses expositions de la foi, dit M. l'abbé Foisset, offrent des épisodes qui sont des modèles précieux de narration. Son *Apologie* à l'empereur Constance est un chef-d'œuvre d'art, de mesure et de cette éloquence sobre et austère dont la simplicité pleine de grandeur rappelle involontairement un mot de Buffon qu'on a lu partout : *Le style c'est l'homme même.* » (*Plan d'études pour un petit séminaire*; voy. *Annal. de philosophie chrétienne*, tom. II, page 444.)

de s'opposer à ceux qui, atteints comme d'une pourriture intellectuelle, voulaient tromper et avilir l'Eglise, en la faisant coopérer à de mauvais desseins.

« Toutes les racines de son âme, quelque loin qu'elles s'étendissent, étaient en quelque sorte implantées dans l'Eglise. Il cherchait à s'identifier avec elle de plus en plus. *Car*, disait-il, *Jésus-Christ s'est uni à l'Eglise comme il s'est uni à la nature humaine; il est uni si intimement à l'humanité, que Dieu et l'homme ne sont en lui qu'une seule personne, et c'est ainsi que le Christ et l'Eglise ne doivent être qu'un dans notre esprit.* En parlant de l'unité du Père et du Fils, il dit : *Nous devons imiter cette unité dans l'Eglise, n'étant tous qu'une âme, comme les cinq mille convertis aux premiers jours de l'Eglise.* Des efforts continuels de saint Athanase pour réaliser en lui-même cette union intime qui doit exister entre les Chrétiens et l'Eglise, et par elle avec Jésus-Christ, il en résulta qu'il devint lui-même, par toute sa conduite, une image de l'Eglise, et surtout de sa constance et de son immutabilité. Enraciné ainsi dans l'Eglise, se nourrissant, vivant d'elle, possédant un bonheur, un trésor intérieur qui remplissait tous les besoins de son âme, Athanase se serait contenté de communiquer à ceux qui lui appartenaient de plus près ce qui le rendait si heureux, pour les rendre heureux à leur tour, et il n'aurait jamais écrit pour la société en général, sans une impulsion venue du dehors, sans le cri plaintif de l'Eglise (1341)... »

A présent citons l'appréciation que fait un écrivain de la conduite de César dans sa lutte contre saint Athanase : « L'arianisme devait plaire à Constance, car l'arianisme (et c'est là le penchant de tous les hérétiques!) subordonnait l'Eglise au prince. Aussi pour l'établir, pour le faire triompher, Constance n'épargna-t-il ni menaces, ni séductions, ni fourberies, ni cruautés..... Il pouvait aussi être tenté, et Constantin lui-même l'avait été quelquefois, d'empiéter sur le domaine de l'évêque. N'étaient-ce même pas le souvenir et la crainte d'un conflit possible, inévitable, quoique éloigné, qui avaient causé les hésitations de Constantin au concile de Nicée? N'est-ce pas là le motif qui explique son soudain retour vers Arius et ses préventions contre Athanase (1342)? La raison secrète qui le portait vers ce parti moyen, le parti d'Eusèbe de Nicomédie, vers ces ariens déguisés, pour lesquels se déclare ouvertement Constance? Les ariens, en effet, étaient un parti commode : ils plaçaient l'évêque au-dessous de l'empereur; courtisans et ambitieux pour la plupart, ils étaient entre les mains du pouvoir un souple et spécieux instrument : avec eux l'empereur restait pontife en paraissant chrétien. C'était bien assurément ce qu'entrevoyait Constance. Mais si à cette transaction le prince gagnait, la foi y perdait beaucoup, elle y perdait tout : sans la Trinité d'Athanase, le christianisme n'était plus une religion, c'était une philosophie. Aussi ne peut-on trop admirer le génie de l'Eglise et sa merveilleuse prévoyance; comprenant tout d'abord que la guerre que lui faisait Constance était une guerre à mort, elle ne se laissa ni tromper à ses feintes douceurs, ni vaincre à ses cruautés (1343)... »

Et le saint patriarche d'Alexandrie eut la consolation de voir avant sa mort l'arianisme sur le point d'expirer. Sous lui, d'ailleurs, avaient grandi les hommes qui devaient être les soutiens de l'Eglise quand il ne serait plus; ils puisaient dans ses enseignements, ils les développaient, et ils les appliquèrent plus tard aux successesseurs d'Arius; son esprit les inspirait, son héroïsme remplissait leurs cœurs. « Ce sont là, dit Moehler (1344), les rapports d'Athanase avec son siècle. Le combat de l'Eglise contre l'arianisme eût été digne de l'occuper toute seule, si les empereurs n'eussent pas fait intervenir les lois civiles pour la soutenir; elle fut ainsi protégée contre un parti déjà mort et qui n'existait plus que comme une ombre; *c'était un secours dont elle n'avait pas besoin.* Des auteurs modernes ont représenté sa glorieuse victoire comme le triomphe du pouvoir séculier; cette notion est fausse; *mais il est à regretter que le gouvernement l'ait rendue spécieuse, en n'abandonnant pas l'Eglise à ses propres forces...* »

XXXVII. Avant d'aller au ciel recevoir le prix de ses glorieux combats, on avait prié Athanase de désigner son successeur. Il nomma Pierre, homme excellent, déjà vénérable par son âge et ses cheveux blancs, admirable pour sa piété, sa sagesse et son éloquence, fidèle compagnon de ses travaux et de ses voyages, qui ne l'avait jamais abandonné dans aucun péril. Ce choix fut confirmé par le suffrage de toute l'Eglise d'Alexandrie, du clergé, des magistrats, des nobles, de tout le peuple, qui témoigna sa joie par des acclamations publiques. Les évêques voisins s'assemblèrent immédiatement pour célébrer l'élection solennelle et l'ordination; les moines quittèrent leur solitude pour y assister, et Pierre fut mis sur le siége d'Alexandrie par un consentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit aussitôt, suivant la coutume, aux évêques des principaux siéges, et nous avons encore la réponse que lui fit saint Basile. Le Pape saint Damase lui écrivit, de son côté, des lettres de communion et de consolation, qu'il lui envoya par un diacre.

Saint Grégoire de Nazianze fit le panégyri-

(1341) Moehler, *Athanase le Grand, et l'Eglise de son temps*, liv. II (traduit dans l'ancien *Mémorial catholique*, tom. XII, pag. 28-30).

(1342) *Voy.* entre autres le n° V du présent article.

(1343) *Etudes sur les Pères de l'Eglise*, par S. P. Charpentier, 2 vol. in-8°, 1853, tom. II, pag. 120-122. — M. Charpentier a reproduit ces observations dans l'article ATHANASE (Saint) qu'il a fourni à la *Nouv. Biog. univ.*, publiée par MM. Didot, tom. III, col. 501, 502; article, suivant nous, qui n'est pas tout à fait exempt d'appréciations incontestables.

(1344) *Athanase le Grand*, etc., traduct. de J. Cohen, tom. III, pag. 225 226.

que de saint Athanase (1345), et le prononça, selon l'opinion la plus probable, à Constantinople, en 379, le jour anniversaire de la mort du saint. — On peut consulter sur les éditions grecques et latines des *OEuvres de saint Athanase*, dom Ceillier, *Hist. des aut. sacrés et ecclés.*, tom. V, p. 369-372.—M. l'abbé Sevestre a donné un très-bon résumé des écrits de ce Père dans son *Dictionnaire de Patrologie*, publié par M. Migne, tome Ier, col. 501 et suiv. Ce résumé, beaucoup plus court que l'analyse de dom Ceillier, est cependant suffisant pour donner une idée des travaux de notre saint. N'oublions pas de noter que Vigile de Tapse a composé quelques ouvrages sous le nom de saint Athanase. — *Voy.* l'article VIGILE, évêque de Tapse.

On a vu, dans le cours de cet article, plus d'une citation de l'ouvrage de Moehler. C'était le meilleur livre à mettre en œuvre pour notre travail, bien que la traduction qu'on nous a donnée de cette remarquable histoire ne soit pas exempte de graves reproches (1346). Cette œuvre est trop capitale pour que nous ne donnions pas, en terminant, un court exposé de l'écrit (1347) qui nous paraît avoir le mieux apprécié l'illustre défenseur de l'Eglise en présence de son plus redoutable ennemi au IVe siècle.

Le but spécial de l'auteur a été de montrer l'action évangélique et scientifique du grand évêque; ce qui n'avait encore été traité par personne, puisque le docteur de Sorbonne Hermant, Montfaucon, Tillemont et le P. Mamachi se sont (1348) bornés à rechercher l'ordre chronologique et l'authenticité des écrits de saint Athanase. Moehler part de sa vie intime pour nous faire connaître sa vie publique, en présentant alternativement son histoire et sa doctrine, de façon toutefois qu'il continue sans interruption l'examen des œuvres qui ont entre elles un rapport direct, quelle qu'ait été d'ailleurs l'époque de leur apparition.

Activement lié au concile de Nicée, où la croyance à la divinité de Jésus-Christ se régularisa en obtenant son développement complet, suivant les lois du progrès organique, saint Athanase demandait de la part de son historien des recherches antérieures sur l'état de ce dogme fondamental; c'est pourquoi Moehler s'attache d'abord à préciser ce que les Pères des trois premiers siècles ont enseigné touchant le Fils de Dieu et le Saint-Esprit; tant ceux qui écrivirent sans aucun but de polémique extérieure, que ceux qui dirigèrent leurs attaques, soit contre les hérétiques, soit contre les juifs ou les païens. Il confirme la divinité de Jésus-Christ par les systèmes des hérétiques, venge la foi de quelques Pères et jette un coup d'œil sur les symboles publics et particuliers. Il arrive ensuite à saint Athanase, dont il trace à grands traits le caractère comme homme et comme écrivain, et dont il explique la doctrine sur l'Ecriture, sur l'Eglise et sur la tradition. Il établit les fondements sur lesquels s'appuie constamment la pensée de ce grand homme, en réduisant à quelques principes généraux, qu'on peut regarder comme une magnifique synthèse de la foi, ses travaux antérieurs à l'arianisme. L'historien fait ensuite assister le lecteur à l'origine de cette hérésie, la plus dévastatrice qui ait jamais été, puisqu'elle s'attaque à l'essence même du christianisme. Il dépeint le caractère d'Arius, sa doctrine et les causes qui la préparèrent et la firent éclater, les artifices de l'hérésiarque, la futilité de son argumentation. Moehler revient encore sur la nature de l'arianisme et ses prétendus fondements dans l'Ecriture.

Il commence l'histoire célèbre du concile de Nicée, appelé à maintenir la foi, non-seulement par l'autorité de la tradition, mais encore par la science, sans toucher en rien au domaine de la spéculation, mais se tenant scrupuleusement sur le terrain de l'histoire et de l'intérêt chrétiens; il retrace les différents incidents du mot *consubstantiel*, et les preuves que saint Athanase rédigea par écrit, après qu'il les eut présentées d'une manière orale devant les évêques assemblés à Nicée. Moehler les divise en trois classes : celles, d'abord, qui montrent que l'arianisme est en opposition avec l'ensemble du christianisme; celles, ensuite qui, basées sur les Ecritures et employées d'une manière spéculative et dialectique, renversent l'échafaudage de l'erreur; celles, enfin, qui réfutent directement les ariens. C'est là la partie principale du travail de Moehler, qui y reproduit la substance et le sens vrai de tous les écrits de saint Athanase. A la fin de ce troisième livre, l'évêque d'Alexandrie défend la divinité du Saint-Esprit et attaque le sabellianisme.

Dans le quatrième livre et les suivants, Moehler le représente luttant par tous les moyens contre Arius et ses fauteurs, s'opposant à Constantin, à Constance, à Julien, à Valens, et défendant la divinité de Jésus-Christ contre les conciles particuliers de Tyr, d'Arles et de Milan. On le suit dans ses différents exils et dans ses retours, dont quelques-uns ressemblent à des triomphes. On assiste à ses travaux, aux persécutions qu'il souffre, on s'exalte de son courage invincible; on voit tout l'univers se déclarer pour ou contre Athanase. Et puis, quand le danger devient le plus pressant pour l'Eglise, l'historien groupe autour de son principal personnage d'autres grands défen-

(1345) Moehler donne ce panégyrique en tête de son ouvrage.

(1346) *Voy.* à ce sujet notre article ARIANISME, n° X.

(1347) *Voy.* aussi sur cet ouvrage notre *Mémorial catholique*, tom. Ier, p. 74 et suiv.

(1348) Le P. Thomas-Marie Mamachi a donné *quatre lettres* adressées au P. Jean Dominique Mansi *sur plusieurs points chronologiques de la vie de saint Athanase et sur les époques* de quelques conciles au IVe siècle, 1 vol. in 8° de 384 pages. Rome, 1748. Le *Journal des savants*, édit. in-4°, année 1750, pag. 625 et suiv., donne une analyse de ce savant ouvrage.

seurs de l'orthodoxie, tels que Eusèbe de Verceil, Denys de Milan et surtout saint Hilaire de Poitiers, dont il expose l'admirable doctrine. Enfin, saint Athanase rentre à Alexandrie pour y exercer en paix les fonctions d'un pasteur vigilant et infatigable. Avant de mourir il réfute l'apollinarisme, il expose la doctrine catholique sur la grâce, et enseigne la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

**ATHANASE**, prêtre, neveu de saint Cyrille d'Alexandrie, nous apprend lui-même quelques traits de sa vie dans la requête qu'il adressa au concile de Chalcédoine, de l'an 451, contre Dioscore, et où nous lisons : « Mon frère Paul et moi, nous étions neveux de saint Cyrille, fils de sa sœur Isidora. Par son testament il laissa à son successeur, quel qu'il fût, plusieurs legs considérables, le conjurant, par les saints mystères, de protéger sa famille et de ne lui faire aucune peine (1349). Toutefois Dioscore, dès le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort, mon frère et moi, et nous fit quitter Alexandrie pour venir à Constantinople, où nous espérions trouver de la protection ; mais il écrivit à Crysaphius et à Nomus, qui gouvernaient tout alors, de nous faire périr. Nous fûmes mis en prison, et maltraités en diverses manières, jusqu'à ce que nous eussions donné tout ce que nous avions en meubles, et nous fûmes même obligés d'emprunter plusieurs sommes à grosses usures. Mon frère est mort de ces mauvais traitements; je suis demeuré avec sa femme, ses enfants et nos tantes chargés de ses dettes, n'osant nous montrer. Cependant, afin qu'il ne nous restât pas de retraite, Dioscore a fait convertir nos maisons en églises, il y a même enfermé la mienne qui est à quatre stades, et dont la situation n'est pas convenable.

« Non content de cela, il m'a déposé de la prêtrise sans aucun sujet, et depuis sept ans nous sommes errants, poursuivis tant par nos créanciers que par Dioscore, n'ayant pas même la liberté de demeurer dans des églises ou des monastères. Je m'étais réfugié dans celui de la Métanée, à Canope, qui a de tout temps été un asile; mais il a défendu que je puisse user de bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire périr; en sorte que je suis réduit à mendier avec deux ou trois esclaves qui me restent. Les sommes qui ont été exigées de nous, tant de notre bien que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cents livres d'or. Ces sommes ont été données à Nomus et à Crysaphius, qui n'a pas laissé de se mettre en possession de mon bien, et d'exiger de nos tantes, sœurs de saint Cyrille, quatre-vingt-cinq livres d'or, et quarante livres de la veuve de mon frère et de ses enfants orphelins. » Nous ne voyons rien autre chose sur cet Athanase.

**ATHANASE** évêque de Perrha ou Pertha, dans la province euphratésienne, fut déposé sur une accusation mal prouvée, et rétabli dans le concile général de Chalcédoine de l'an 451. Quand Athanase assista à ce concile, il était fort âgé, et il y a apparence qu'il ne vécut pas longtemps après.

**ATHANASE** (Saint), diacre de Jérusalem, martyr au Ve siècle. Il soutint la doctrine du concile de Chalcédoine et fut persécuté par Théodose, chef du parti des eutychiens, qui chassa, en 452, de Jérusalem le patriarche Juvénal, et se fit ordonner à sa place. Un jour le pieux diacre Athanase, indigné de la conduite de Théodose, lui dit en public, dans l'église, où cet intrus était assis sur son trône : « Cesse de faire la guerre à Jésus-Christ et de dissiper son troupeau, et connais enfin l'affection que nous portons à notre vrai pasteur. Nous ne saurions entendre la voix de l'étranger. » Comme il parlait ainsi, il fut tiré dehors par les satellites de Théodose, et, après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourments, on lui coupa la tête; son corps fut traîné par un pied dans toute la ville et donné à manger aux chiens. L'Église honore sa mémoire, comme martyr, le 5 juillet.

**ATHANASE**, surnommé *Célètes*, parce qu'il était incommodé d'une descente, hérétique comme Pierre Monge, auquel il succéda sur le siége patriarcal d'Alexandrie en 490. Il mourut en 493, et eut pour remplaçant Jean, prêtre et économe, surnommé Hémouln, et qui suivit le parti du schisme comme son prédécesseur.

**ATHANASE**, moine du monastère de Tamnat en Lycaonie, au VIe siècle, accusé, lui et les siens, par les gens du patriarche de Constantinople, d'avoir parlé contre le concile d'Éphèse.

Cette affaire fut portée au concile de Rome de l'an 595. Mais le savant et illustre pontife saint Grégoire reconnut que les solitaires s'étaient précisément élevés contre des propositions pélagiennes insérées dans certaines copies de ce concile, et que par conséquent, loin d'avoir mal agi, ils étaient dans le vrai.

Grégoire examina l'exemplaire qu'en avait l'Église romaine, et n'y trouva rien de semblable. Il fit apporter de Ravenne un autre exemplaire très-ancien, qui se trouva parfaitement conforme à celui de Rome, et il apprit aux députés de Constantinople à se tenir en garde contre les imposteurs qui attribuaient des propositions hérétiques au concile d'Éphèse (1350).

Il s'en expliqua plus librement encore par lettre au patrice Narsès, ce grand homme également pieux et vaillant : « J'ai soigneusement examiné le concile d'Éphèse, lui dit-il, et je pense qu'on y a fait quelque altération, dans le goût de la falsification insérée par l'Église de Constantinople dans un passage du concile de Chalcédoine. Il y a toute apparence que ceci se rapporte au fameux canon qui concerne les prérogatives

(1349) Apud Fleury, liv. XXVIII, n° 15.

(1350) Epist. 14.

du siége de la nouvelle Rome. Cherchez donc, ajoute le pontife, cherchez les plus anciens exemplaires de ce saint concile, et défiez-vous des nouveaux. Les Latins sont bien plus vrais que les Grecs; et si nos gens ne se piquent pas de tant d'esprit, ils ne sont pas non plus si féconds en impostures (1351). »

Le saint Pape était indisposé depuis assez longtemps contre l'ambitieux patriarche de Constantinople (Jean le Jeûneur), et celui-ci paraissait moins d'humeur que jamais à rien relâcher de ses prétentions. Le Pape s'étant plaint à lui de ce que le moine Athanase avait été maltraité jusqu'à recevoir des coups de bâton dans l'église de Constantinople, le patriarche répondit fort légèrement qu'il ne savait ce que cela voulait dire. Sur quoi le saint pontife reprit : « J'ai été prodigieusement étonné de votre réponse. Si elle est vraie, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur ne le sache pas; et si vous le savez, que répondre à ces mots de l'Écriture : *La bouche qui ment donne la mort à l'âme?* Est-ce là où se termine votre grande abstinence? et ne vaudrait-il pas mieux laisser entrer de la viande dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours contraire à la vérité? Dieu me garde néanmoins de faire tomber sur vous mon jugement! Ces lettres portent votre nom; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. » Le saint impute ensuite cette défaite puérile à un jeune homme qui était auprès du patriarche, et il le presse vivement d'écarter ce mauvais sujet, dont il lui détaille tous les défauts avec une justesse qui montre à quel point ce grand Pape portait la vigilance pontificale.

Il écrivit en cette même occasion au patrice Narsès, et lui dit : « Je vous déclare que je suis résolu à poursuivre cette affaire de tout mon pouvoir. Si je vois qu'on ne garde pas les canons du Saint-Siége, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent, et rien ne m'empêchera d'obéir à sa voix. Je vous prie de me pardonner, si je vous fais une réponse si courte. Je suis si accablé d'affliction, que je n'ai le courage ni de lire ni d'écrire de longues lettres (1352). »

On voit par ces faits combien l'autorité du Saint-Siége apostolique a toujours été regardée comme protectrice et tutélaire, puisque, dans tous les temps, les opprimés, quels qu'ils fussent, ont eu recours à elle et ont ressenti, quand leur cause était juste, les effets de sa protection et de sa bénigne influence.

ATHANASE, patriarche jacobite d'Antioche au VII<sup></sup>e siècle. Il fit tout pour arriver à ce poste (1353). L'empereur Héraclius étant à Hiéraple, dans la haute Syrie, la vingtième année de son règne, c'est-à-dire en 629, Athanase vint le trouver. Il était rusé et malin, comme étaient alors la plupart des Syriens. Etant entré en discussion touchant la foi, l'empereur lui promit de le faire patriarche d'Antioche, s'il recevait le concile de Chalcédoine. Athanase feignit de le recevoir, et confessa les deux natures en Jésus-Christ, puis il interrogea l'empereur touchant l'opération et les volontés, et lui demanda s'il en fallait reconnaître une ou deux en Jésus-Christ. L'empereur, embarrassé de cette question, en écrivit à Sergius de Constantinople, et fit venir Cyrus, évêque de Phaside, qu'il trouva de même avis que Sergius, savoir qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une volonté naturelle et une opération. Ainsi ils étaient d'accord avec Athanase, qui savait bien qu'en ne reconnaissant qu'une opération, on ne reconnaissait qu'une nature. Ce fut donc au moyen de ce subterfuge qu'il devint patriarche d'Antioche. Mais il ne le fut que des jacobites.

ATHANASE, patriarche jacobite d'Antioche au VIII<sup></sup>e siècle. *Voy.* l'article ABDALLA, surnommé *Abenlabas.*

ATHANASE (Saint), évêque de Naples au IX<sup></sup>e siècle. *Voy.* l'article ADRIEN II, Pape, n<sup></sup>os XXIV et XXV.

ATHANASE, neveu du précédent, succède à son oncle sur le siége de Naples en 872. Dans les commencements il parut dévoué à la religion et à la justice, jusque là qu'il n'épargna pas même les siens. Ainsi, ayant exhorté plus d'une fois inutilement l'impie Sergius (Serge), son frère, à changer de vie, il le fit prendre, lui fit crever les yeux et l'envoya à Rome, où il mourut misérablement. Ceci se passait vers l'an 877.

Fleury nous apprend que le Pape Jean VIII approuva ce procédé barbare (1354), ce qui est assez triste. On le voit, dit-il, par les lettres qu'il en écrivit à l'évêque et aux Napolitains. Il loue l'évêque d'avoir aimé Dieu plus que son frère, et arraché son œil qui le scandalisait, selon le précepte de l'Évangile, et d'avoir fait cesser dans Naples la domination des séculiers, qui y commettaient beaucoup de crimes, pour y établir un homme de la maison du Seigneur, qui gouverne avec justice et sainteté. Il loue les Napolitains d'avoir puni Sergius, et choisi leur évêque pour juge et pour gouverneur, ce qu'il attribue à l'inspiration divine. — *Voy.* l'article JEAN VIII, Pape.

Mais cet évêque si sévère, nous allions dire si cruel, ne se tint pas lui-même dans la ligne du devoir. Dominé par l'ambition et l'avarice, au lieu d'être pasteur, il devint tyran, et ravagea une partie de l'Italie. Son action envers son frère, qu'il aurait pu réprimer autrement, ne pronostiquait-elle pas une telle fin? Athanase fut excommunié dans un concile de Rome, par le même Pape qui l'avait sacré évêque et loué. Il mourut en 895.

(1351) Ibid.
(1352) Apud Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXV n° 28
(1353) Theoph., p. 274.
(1354) *Hist. ecclés.*, liv. LII, n° 47.

**ATHANASE**, patriarche d'Alexandrie, fut élu vers l'an 1289, et se montra opposé au patriarche de Constantinople, son homonyme. — *Voy.* son article.

**ATHANASE**, patriarche de Constantinople, au XIII^e siècle, était natif d'un lieu situé près d'Andrinople, fut d'abord anachorète, et habitait sur les montagnes de Gano en Thrace.

I. Comme il se trouvait à Constantinople, vers 1289, et comme Grégoire, patriarche de cette ville venait de donner sa démission, l'empereur Andronic pensa à Athanase pour ce siége. L'eunuque Éonopolite l'avait d'ailleurs fait connaître à Andronic, et cet empereur avait conçu une haute estime de lui, tellement qu'il le préféra, pour le patriarcat, à Gennade et aux autres qui, au refus de Gennade, pouvaient convenir à ce poste élevé.

Cet Athanase était un homme d'une grande vertu, mais sans littérature et sans usage de la vie civile; exercé dès l'enfance aux travaux de la vie monastique, à l'abstinence et aux veilles, à coucher sur la dure, il semblait plus propre à vivre en solitude sur les montagnes et dans les cavernes (1355). Aussi, lorsqu'on lui offrit le siége de Constantinople, s'en défendit-il d'abord; mais il parut céder à la violence que lui fit le concile, c'est-à-dire sans doute le clergé et l'empereur Andronic.

Dès son entrée au patriarcat, Athanase parut bien différent de ses prédécesseurs. Il allait à pied dans les rues, portait un habit rude et des sandales grossières faites de sa main, et vivait dans une extrême simplicité; mais comme il était dur envers lui-même, il manquait d'humanite et de condescendance envers les autres (1356-7). On avança contre lui ces reproches quand l'empereur délibéra sur son élection, et on allégua, pour preuve de sa cruauté, qu'il avait fait crever les yeux à un âne pour avoir mangé des herbes du jardin des moines. D'autres au contraire lui attribuaient des miracles, et disaient qu'un jour ayant amassé des herbes, il en chargea un loup qu'il rencontra, et lui commanda de les porter au monastère. Mais on sut depuis que c'était un homme nommé Loup. Toutefois, l'empereur ayant balancé le bien et le mal que l'on disait d'Athanase, jugea que le bien l'emportait, et se détermina à le faire patriarche.

II. Andronic le déclara donc publiquement dans le grand palais, le 14 octobre de l'an 1289, et, du palais, Athanase se rendit à pied à Sainte-Sophie, où peu après il reçut l'ordination. Pendant cette cérémonie arrivèrent quelques légers accidents, que les Grecs superstitieux prirent pour des prodiges et des présages qu'Athanase serait chassé du siége patriarcal, comme ses prédécesseurs. On remarqua entre autres choses que, lorsqu'on lui mit sur le cou le livre des Évangiles, suivant la coutume, les paroles qui se trouvèrent à l'ouverture du livre étaient des malédictions, et, ayant tourné quelques feuillets, on ne rencontra pas mieux. Il attira bientôt après lui des moines du dehors, qui parurent d'une rigueur excessive aux moines de Constantinople, qu'ils accusaient de relâchement, comme de ne pas observer les jeûnes de la semaine, faisant deux repas, usant de vin, d'huile et de ragoûts, en un mot, se nourrissant comme des séculiers, quelques-uns même ayant de l'argent. Les compagnons du patriarche recherchaient si curieusement toutes ces fautes, et les punissaient si sévèrement, que les plus réguliers ne se croyaient pas en sûreté.

Aussi Athanase se rendit-il bientôt odieux par sa sévérité, et plus encore par celle de ceux qui l'entouraient, c'est-à-dire des moines étrangers qu'il avait attirés de divers côtés. Dès lors il s'établit un funeste antagonisme entre les divers religieux. Les étrangers attaquaient principalement, comme nous l'avons dit, les moines de Constantinople, et leur faisaient des crimes de tout ce qui sentait un peu le relâchement. A l'un on avait trouvé de l'or, à l'autre un habit neuf, à l'autre deux ou trois tuniques; à celui-ci une croix d'argent, ou un couteau bien fait, ou un essuie-main blanc. Cet autre s'était baigné, ou, étant malade, avait consulté un médecin. Toutes ces fautes étaient châtiées par des réprimandes, des pénitences, des prisons et de rudes disciplines. On levait même des taxes sur les monastères, sous prétexte d'ôter la matière des passions. Il paraît néanmoins que le relâchement des moines de Constantinople justifiait cette sévérité. Mais peut-être eût-il fallu y mettre plus d'habileté, plus de douceur, plus de vrai zèle, en un mot, pour guérir les désordres, car on n'obtient rien par la rudesse et par une trop grande sévérité : on ne fait, au contraire, qu'aigrir et irriter.

III. Quoiqu'il en soit, Athanase, et en cela on ne saurait le blâmer, ne permettait aux moines ni de se nourrir délicatement, ni de garder de l'argent, ni de vivre dans l'oisiveté. Il voulait que leurs habits fussent simples et leur contenance modeste, et surtout qu'ils marchassent à pied, trouvant fort absurde que, tandis qu'il allait à pied lui-même, on les vît superbement montés sur des chevaux fringants, faire du fracas dans les rues et les places publiques.

Il ne pouvait souffrir ceux qui, avant que d'être bien instruits de la vie monastique, s'enfermaient dans des cellules, sous prétexte d'une plus haute perfection, ou qui fréquentaient les maisons des grands, ou qui se prévalaient de la simplicité des femmes, à la faveur de leur habit, et se les assujettissaient quelquefois jusqu'à leur insinuer des hérésies; enfin, ceux qui, par vanité ou par intérêt, affectaient des transports d'une fureur fanatique. Athanase s'efforçait de réprimer tous ces faux moines; ceux

(1355) Gregor., liv. VI. c. 5.

(1356-7) Pachym., c. 14.

qu'il jugeait corrigibles, il les enfermait dans des monastères nombreux, les exhortant à observer de tout leur pouvoir le renoncement à leur propre volonté; quant aux incorrigibles, il les enfermait dans des prisons, pour les sauver malgré eux, ou il les chassait de Constantinople. C'est surtout en ce dernier point qu'Athanase dépassait les bornes de la régularité et de l'ordre, la contrainte n'étant pas permise, quand surtout il pouvait user, comme il l'a fait, du renvoi.

IV. Athanase entreprit aussi de réformer le clergé, dont les membres les plus considérables, voyant d'abord à ses manières et à ses regards terribles l'amertume de son zèle, se tenaient cachés et enfermés chez eux, ou même furent réduits à sortir de la ville. Mais il s'attacha principalement à en éloigner les évêques qui y séjournaient en grand nombre, et à les renvoyer dans leurs diocèses, disant qu'il était juste que chacun gouvernât le sien, comme le patriarche prenait soin de Constantinople, et que chacun veillât par lui-même sur son troupeau, sans se contenter d'en tirer du revenu. Il craignait aussi que, se trouvant ensemble, ils ne fissent des cabales les uns contre les autres, et contre lui-même. Enfin il ne voulait point qu'ils s'absentassent de leurs diocèses, sinon pour tenir les conciles tous les ans, suivant les canons, ou pour solliciter auprès de l'empereur ou du patriarche quelque affaire spirituelle, et retourner aussitôt (1358). On a plusieurs lettres qu'il écrivit sur ce sujet à l'empereur Andronic et à divers évêques. Enfin son zèle pour la justice s'étendait aux plus grands, jusqu'aux parents de l'empereur et à ses enfants, qui craignaient plus les réprimandes du sévère patriarche que celles de l'empereur même, tant il s'était acquis d'autorité par sa vie irrépréhensible, et tant l'empereur avait de respect pour lui.

Toutefois, Andronic ne put le soutenir, ni résister aux clameurs publiques qui s'élevèrent contre lui la quatrième année de son pontificat. Ce n'était d'abord que des murmures secrets, mais on en vint ensuite aux plaintes déclarées : tout le monde s'éleva contre Athanase, les évêques, les moines, les laïques, et on ne le menaçait pas moins que de le mettre en pièces, s'il ne quittait le siége de Constantinople (1359). Quelques-uns du peuple lui disaient des injures jusque dans l'église, d'autres lui jetaient des pierres quand il passait dehors.

V. Se voyant donc abandonné, le patriarche Athanase composa un écrit qui contenait de grandes plaintes de ce qu'après l'avoir placé malgré lui sur le siége patriarcal, on avait trouvé mauvais qu'il usât de son pouvoir contre les pécheurs scandaleux, et on avait reçu leurs accusations contre lui, jusqu'à l'obliger à se déposer, quoiqu'il ne se sentît coupable d'aucun crime, ni contre la foi, ni contre les mœurs. Il concluait, en prononçant anathème contre tous les auteurs de cette injustice, quels qu'ils fussent. Athanase souscrivit cet écrit de sa main, le scella de sa bulle de plomb, l'enferma dans deux pots de terre liés ensemble d'une corde et le plaça lui-même dans les galeries hautes de l'église Sainte-Sophie, sur le haut d'une colonne, voulant laisser à la postérité ce monument éternel de son innocence et de son ressentiment.

Après avoir ainsi déposé secrètement un anathème qui retombait sur l'empereur, il lui écrivit et lui envoya la lettre suivante: « Confiant en Dieu, et, après Dieu, en la parole de votre majesté, *qui est de Dieu*, je me suis chargé du gouvernement de cette église. Que, si quelqu'un m'accuse de n'avoir point administré au gré de chacun, Dieu m'est témoin que je ne concevais rien de mieux. Mais puisque le Christ vous a établi *le curateur de son Eglise et de l'empire, pour les diriger suivant son bon plaisir*, je le dis en présence de mon Seigneur Jésus-Christ, encore que je sois pécheur, je ne sache pas néanmoins avoir rien fait de contraire aux règles du sacerdoce. Que s'il y en a qui se sont élevés contre moi, à dire des choses faites pour outrager et affliger un homme, et, s'il y en a qui croient ces choses, qu'ils en proposent ce qu'ils jugent propre à ma déposition. Si on me fait tort, je serai justifié en ce jour-là; car, quant à mon abdication, je la regarde comme anticanonique: tel est mon jugement. Mais, comme je parle à un empereur qui craint les jugements de Dieu, *si vous l'ordonnez*, je renonce à ma volonté, et je remets à Dieu et à votre majesté, *qui est de lui*, ce qui me regarde, afin que, selon ce qu'elle jugera devoir être agréable à Dieu et salutaire à mon âme, vous daigniez me favoriser, me conseiller et me seconder; afin que mon âme participe aux bienfaits de Dieu, à l'égal de votre majesté, *qui est de Dieu*. »

Telle fut la lettre du patriarche Athanase à l'empereur Andronic. On voit que ce moine si rigide, cet évêque si zélé professait une singulière doctrine sur le pouvoir temporel. On ne pouvait pas déifier plus ouvertement César! Il fallait qu'Athanase fût ou dépourvu de science, ou qu'il fût un bien triste adulateur. Malheureusement l'histoire nous offre dans tous les temps de ces lâchetés, et il faut croire qu'Athanase, malgré ses vertus réelles, ne fut pas exempt de cette honteuse passion qui a terni tant de vies, d'ailleurs irréprochables. Mais à quoi ne mène pas l'ambition jointe à l'ignorance?—*Voy.* n° IX.

Athanase ne signa point cette lettre, sans doute par un reste de pudeur, tandis qu'il avait signé en ces termes l'anathème secret: « Athanase, par la miséricorde de Dieu, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, patriarche œcuménique. » Avec la lettre, le patriarche fit prier l'empereur de lui envoyer des personnes de confiance pour leur résigner les maisons patriarcales, et des gardes pour le protéger pendant

(1358) Fleury, *Hist. ecclés*, liv. LXXXIX, n° 25.

(1359) Id., ibid.

qu'il allait se retirer. Il espérait que l'empereur le prierait de n'en rien faire. Il y fut trompé. Malgré son adulation sacrilége, celui que *le Christ avait établi l'empereur chef de l'Eglise comme de l'empire*, Andronic lui envoya aussitôt des personnes pour occuper les maisons, et des gardes pour le conduire dans sa retraite. Les Césars ne récompensaient pas toujours les adulations dont on ne craignait pas de les gratifier.

VI. Quand donc Athanase se vit déçu dans ses calculs, il sortit la nuit même du palais patriarcal, et gagna le monastère de Cosmidion, d'où il envoya à l'empereur une démission conçue en ces termes : « Puisque nous avons été mis sur le siége patriarcal pour procurer la paix au peuple qui a son nom du Christ, et que les choses ont tourné contre notre espérance et contre l'espérance de ceux qui nous avaient fait cette violence, en sorte que le peuple nous a jugé être à rejeter, à écarter, et sans jugement; nous-même étant d'ailleurs comme faible, et pécheur, et insuffisant, et non digne d'un pareil ministère : en conséquence, nous renonçons à eux avec le pontifical. Que si, par ignorance, nous avons fait quelque chose autrement qu'il ne convenait, nous en demandons pardon. Que le Seigneur vous pardonne aussi à vous ! Il voudra bien procurer ce qui est utile, gouverner tous les deux, et pourvoir un pasteur convenable, par l'intercession de la Mère de Dieu (1360). » Athanase avait donc tenu le siége de Constantinople quatre ans entiers, depuis le 14 octobre 1289, jusqu'au 16 octobre 1293.

A quatre ans de là, c'est-à-dire en 1297, au mois de septembre, de jeunes garçons de la maison du patriarche Jean, cherchant des nids de pigeons dans les galeries hautes de l'église de Sainte-Sophie, appliquèrent une échelle contre une colonne au haut de laquelle ils prirent des pigeonneaux; mais ils trouvèrent de plus deux pots de terre qui enfermaient un écrit. L'ayant tiré et déplié, ils furent surpris de ce qu'ils y lurent, et le portèrent au patriarche, qui crut devoir le communiquer à l'empereur Andronic. Or cet écrit était précisément l'anathème secret que le patriarche Athanase y avait déposé avant de donner sa démission (n° V).

Le patriarche Jean et Andronic ayant donc lu cet écrit, furent fort embarrassés. Car il était évident que cet anathème tombait sur l'empereur, et il était prononcé par un homme qui en avait le pouvoir, étant encore patriarche; mais alors, étant devenu simple particulier, il n'avait plus le pouvoir de lever cette censure. Sur cette difficulté, ils assemblèrent le patriarche d'Alexandrie, Jean, ancien métropolitain d'Ephèse, et les évêques qui se trouvèrent à Constantinople, qui furent tous indignés de l'action d'Athanase, et le soupçonnèrent d'avoir voulu se préparer une voie pour rentrer dans son siége. Quant à l'anathème, les uns croyaient qu'il fallait le prier de le lever lui-même, les autres disaient que c'était lui demander l'impossible, puisqu'il n'était plus que simple particulier; mais les plus instruits soutenaient qu'il ne fallait point d'absolution, et que la censure était nulle et contre les canons, étant prononcée secrètement, sans que ceux qu'elle frappait en eussent connaissance.

L'empereur, toutefois, fut d'avis d'envoyer vers Athanase pour le faire expliquer. Il reconnut son écrit et déclara qu'il était prêt à lever la censure, comme il le fit en effet par un nouvel écrit où il disait en substance : « Le chagrin et l'amertume de cœur où m'avaient mis les persécutions que j'ai souffertes pendant mon patriarcat m'ont fait composer cet écrit, que j'ai caché dans Sainte-Sophie. Mais après ma démission, je n'ai pensé qu'à me mettre l'esprit en repos et à en effacer tout ce que cet écrit contient de plus fâcheux, pardonnant de bon cœur à tous ceux qui m'ont persécuté; car je sais bien que quiconque connaît les commandements de Dieu et pense au jugement futur ne peut garder une inimitié et prononcer des malédictions contre ceux qui l'ont offensé. J'avais donc tellement ôté de mon esprit toutes ces tristes pensées, que j'ai même oublié de reprendre l'écrit et de le supprimer. Mais puisqu'il a été trouvé, je déclare que, dès ma renonciation au patriarcat, j'ai dépouillé tout ressentiment et tout désir de vengeance, et j'ai levé ces excommunications et toutes autres censures; et, de plus, par ce présent écrit, j'accorde un plein pardon à tous ceux qui m'ont offensé et que j'ai frappés de quelque censure connue ou à connaître, et je veux garder avec tous la paix et la charité selon Dieu, sans aucune animosité ni ressentiment contre personne. » La date est du mois de septembre 1297.

VII. Cependant Athanase était souvent visité dans sa retraite par un moine nommé Ménas, qui passait pour vertueux et homme de mérite, et qui était connu de l'Eglise de Constantinople et de l'empereur.

Ce Ménas vint, le 15 janvier 1303, trouver Andronic et lui fit dire qu'il avait quelque chose d'important à lui dire. L'empereur était occupé et lui envoya dire d'attendre. Après s'être fait annoncer une seconde fois, il dit : « L'avis que j'ai à donner sera inutile s'il n'est reçu avant que la nuit s'avance. » L'empereur le fit entrer et lui donna audience seul à seul. « Seigneur, dit Ménas, étant allé aujourd'hui voir le seigneur Athanase à mon ordinaire, je l'ai trouvé triste et pensif, et lui en ayant demandé la cause, il m'a dit : Je vois que cette ville est menacée de la colère de Dieu, et je souhaiterais que quelqu'un dît à l'empereur que je lui conseille d'envoyer, dès cette nuit, par tous les mo-

(1360) Pachym., c. 23-24. — M. l'abbé Rohrbacher, après avoir cité ces paroles, que rapporte aussi Fleury (liv. LXXXIX, n° 25), déclare qu'il « a tâché de conserver, autant que possible, toutes les tournures équivoques et louches qui se trouvent dans l'original; car, même chez les meilleurs Grecs de cette époque, il n'y a jamais rien de complétement franc et loyal. » *Hist. univ. de l'Eglis. cath.*, tom. I, pag. 205.)

nastères, ordonner des prières continuelles pour préserver la ville et tout le pays de famine, de peste, de tremblement de terre et d'inondation. J'ai rapporté ce discours du patriarche au métropolitain d'Héraclée, et il m'a pressé de venir trouver votre majesté pour lui en rendre compte. »

L'empereur reçut agréablement ce discours; et, ayant fait réflexion aux menaces d'une punition divine, il crut que les deux plus pressantes étaient le tremblement de terre et l'inondation. Il envoya donc par tous les monastères l'ordre de commencer des prières sur-le-champ et en fit dire la cause. Il veilla lui-même, selon sa coutume, et, occupé de la pensée du tremblement de terre, il crut en sentir un, mais si doux qu'à peine pouvait-on s'en apercevoir. Il le prit pour un prélude de l'accomplissement de la prédiction, et en attendait la suite. Le 17 janvier vint un tremblement plus fort, sans toutefois être plus dangereux; et alors l'empereur fut convaincu de la prophétie; et, transporté d'admiration, il louait hautement le prophète sans toutefois le nommer.

Le lendemain matin, il assembla les évêques, le clergé et les principaux d'entre les moines, et leur demanda avec empressement ce qui leur semblait du moine qui avait prédit cet accident. Tous convinrent que, pour asseoir un jugement certain, il fallait connaître la personne, afin de discerner si c'était une révélation, une illusion du démon ou une connaissance naturelle; car la plupart des Grecs croyaient à l'astrologie et aux divinations. « Nous savons tous, ajoutaient-ils, que l'empire est menacé de grands maux, nous n'avons pas besoin de prophète pour nous l'apprendre : l'important serait de connaître par quel péché nous les avons mérités, afin d'y remédier. » La journée se passa en ces contestations, sans que l'empereur voulût découvrir son prophète.

Le lendemain, 19 janvier, il assembla les citoyens les plus distingués et presque tous les moines, et les harangua dans une galerie haute : d'où il leur raconta en détail tout ce qui s'était passé depuis trois jours, témoignant une grande admiration pour le prophète, et s'efforçant de le leur faire admirer, mais cachant toujours son nom. Aussitôt qu'il eut fini sa harangue, il descendit, et, marchant à pied, il se mit en chemin pour aller trouver cet inconnu, et exhorta ceux qui voudraient à le suivre, mais sans y obliger personne. Il permit aux vieillards de monter à cheval, d'autant plus que les rues étaient sales, et il l'ordonna même au patriarche d'Alexandrie. L'empereur fut suivi d'une multitude innombrable, pleine d'empressement et de curiosité, et il les mena au monastère de Cosmidion, où Athanase s'était renfermé depuis le 16 octobre 1293 (1361). La porte s'en trouva ouverte, et l'empereur s'y étant présenté avec les évêques et l'élite des moines, Athanase sortit de sa cellule, vêtu d'un manteau, portant un chapeau de paille, et appuyé sur un bâton. Il s'avança ainsi jusqu'au vestibule, où était déjà une grande multitude de peuple; et alors tout le monde connut quel était ce prophète de l'empereur. Aussi ils se prosternèrent devant lui avec empressement, principalement les évêques, en le nommant patriarche et l'exhortant à reprendre sa dignité; en se découvrant la tête ils lui demandaient sa bénédiction.

Athanase s'en défendait, s'excusant sur sa vieillesse et ses infirmités; mais il promit de prier Dieu pour eux, et, sans leur donner de bénédiction en forme, il présenta sa main qu'ils baisèrent. Alors il congédia le peuple en témoignant prendre fort à cœur ses intérêts. « Je sais, dit-il, l'injustice qui règne, le mépris des grands pour les petits, l'inclination des puissants à opprimer les faibles parce qu'ils n'ont point de protecteur. » L'empereur entra dans cette considération, et jugeant Athanase plus propre qu'un autre à intercéder pour les malheureux, lui ordonna d'ouvrir sa porte et de recevoir ceux qui s'adresseraient à lui. Dès lors il y eut un grand concours tous les jours depuis le matin jusqu'au soir : les uns demandaient la révision des jugements, les autres des recommandations pour obtenir des grâces de l'empereur, qui y avait toujours égard. Ainsi, celui qui avait remplacé Athanase sur le siége de Constantinople, Jean Côme, tombait dans le mépris, tandis que le crédit d'Athanase se relevait par l'espérance qu'il donnait de rétablir les affaires en meilleur état.

Alors l'empereur assembla les évêques, le clergé et les moines, non pour délibérer si Athanase devait revenir, ce qu'il comptait pour résolu, mais sur la manière et le temps de son retour, supposé qu'on le lui pût persuader. Les évêques, revenus du premier mouvement qui leur avait fait traiter Athanase comme patriarche, se partagèrent en deux avis. Les uns persistaient dans la résolution de le rejeter, alléguant ses renonciations, le repos où il était demeuré depuis tant d'années, et l'élection canonique d'un autre patriarche, qui cependant avait gouverné l'Eglise et fait plusieurs ordinations : d'où ils concluaient qu'il fallait nécessairement condamner l'un des deux, Athanase ou Jean Côme. Ils regardaient l'offre de protéger les opprimés comme un artifice d'Athanase pour rentrer dans le siége.

Les autres disaient qu'on lui avait fait injustice, et qu'il était en droit d'en demander satisfaction; et quelques-uns de ceux-là, ayant reçu de lui l'ordination, se reconnaissaient coupables envers lui. Mais ceux qui ne voulaient point le recevoir objectaient, outre sa renonciation, sa dureté inflexible et sa rigueur à punir pour les moindres fautes, soutenant que c'était de quoi le déposer, selon les canons. Ce qui forma un tiers-parti de ceux qui voulaient bien recevoir Athanase, mais à condition qu'il promettrait de ne plus user à l'avenir de

(1361) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. xcc, nos 29, 30.

rigueurs semblables. L'empereur, voyant que ces délibérations ne finissaient point, déclara qu'il voulait bien s'exposer le premier aux duretés d'Athanase, et qu'il les préférerait aux *flatteries des autres* (1362); mais il ne persuada pas aux prélats de s'accorder à le recevoir. Il prit donc la résolution d'aller trouver Jean Côme, espérant l'amener à donner son consentement au retour d'Athanase.

Mais Jean ne voulut pas y consentir, et menaça d'excommunier quiconque rétablirait Athanase. De son côté le patriarche d'Alexandrie, qui se nommait aussi Athanase, fit entendre à l'empereur qu'il était à craindre qu'Athanase, se voyant rappelé pour récompense de ses prédictions, n'en devînt plus fier et plus dur qu'auparavant. *Voy.*, les articles JEAN CÔME, et ATHANASE patriarche d'Alexandrie.

VIII. Cependant l'ancien patriarche de Constantinople n'en fut pas moins rétabli sur son siége. Les évêques séparés de lui se déterminèrent enfin à le reconnaître par les pressantes sollicitations de l'empereur, et la réunion se fit le dimanche des Rameaux, 11 avril 1303. Il n'y eut que le patriarche d'Alexandrie qui persista dans son refus de reconnaître celui de Constantinople.

Et ses appréhensions ne tardèrent pas à se réaliser, car Athanase revint à ses errements d'autrefois, et il se rendit de nouveau odieux par la dureté de sa conduite. Il était parvenu à écarter d'auprès Andronic plusieurs évêques, et il les avait forcés à se retirer dans d'autres villes. Avec son despotisme habituel il alliait néanmoins des pratiques de zèle extérieur. Ainsi, il faisait tous les jours des prières et des processions pour détourner les calamités publiques, environné d'une troupe de moines et de prêtres, avec lesquels il tenait aussi des conciles où il était seul évêque, et où il réglait ce qu'il voulait; car, comme nous l'avons dit, il n'était point changé, ni moins sévère qu'avant sa retraite. Il voulait que les moines jeûnassent toute l'année, ne faisant qu'un repas, et à l'heure de none, sans excepter les fêtes ni le temps pascal. Il fatiguait les clercs et les laïques, sous prétexte de tout rapporter à la gloire de Dieu. Dès le commencement de son retour, l'empereur lui avait envoyé le jugement de toute les affaires, tant à cause de son intégrité et de son désintéressement que pour lui attirer le respect et la crainte de ceux qui ne l'aimaient pas.

Les frères Mendiants avaient acheté à Constantinople, par permission de l'empereur, une place appartenant à la ville, pour y bâtir un monastère; ce qu'ils avaient exécuté malgré les oppositions de plusieurs Grecs, qui regardaient cet établissement comme contraire à la pureté de leur religion. C'est pourquoi le patriarche Athanase entreprit de détruire ce couvent et de le réduire à un lieu profane. Les frères en étaient fort indignés et ne pouvaient souffrir que l'on ruinât une maison établie, où l'on avait dressé un autel, où l'on célébrait le service divin et où l'on avait enterré des morts. Toutefois l'empereur, qui ne pouvait rien refuser au patriarche, y consentit, et donna la place à l'amiral, qui était latin, à la charge de dédommager les frères. Ils auraient donné leur vie pour conserver le monastère, et, quoiqu'ils ne pussent résister à l'ordre de l'empereur, ils ne pouvaient croire qu'ayant du respect pour la religion il poussât la chose à l'extrémité. Il le fit néanmoins, et envoya ordre au consul des Pisans, qui était leur voisin, de prendre avec lui les prêtres de l'église Saint-Pierre pour les mettre en possession de celle des frères latins, après avoir fait fidèle inventaire de tout ce qu'on y aurait trouvé et qu'on l'en aurait enlevé, en sorte que rien ne fût pillé et que tout fût transporté à Saint-Pierre; ce qui fut exécuté. Les frères se plaignirent aux Génois de Péra de la violence du consul des Pisans; et le consul des Génois envoya secrètement le maltraiter. Il reçut plusieurs coups d'épée, en sorte qu'on le laissa presque mort. Ce que l'empereur ayant appris, il en fut fort irrité contre les Génois; mais ils l'apaisèrent ensuite.

D'un autre côté, l'empereur Andronic avait toujours à lutter avec le patriarche d'Alexandrie, Athanase, qui refusait persévéramment de reconnaître celui de Constantinople; il faisait ouvertement schisme avec lui, et Andronic en était fort contrarié. On n'en continuait pas moins non plus à faire de l'opposition à Athanase de Constantinople, et beaucoup regrettaient qu'il fût revenu.

Ceux qui lui gardaient le plus de ressentiment, ennuyés de le voir si longtemps en place, dérobèrent le marche-pied de son trône patriarcal, et y peignirent l'image de Notre-Seigneur, et, des deux côtés, l'empereur Andronic, avec un frein à la bouche, et le patriarche Athanase le tirant comme un cheval; puis ils remirent le marche-pied à sa place. Quelques-uns l'ayant vu en furent surpris et en accusèrent le patriarche auprès de l'empereur comme d'une impiété. L'empereur fit appeler les dénonciateurs, et, ne doutant point qu'ils ne fussent eux-mêmes les auteurs de cette malice, les mit dans une prison très-rude et perpétuelle; mais le patriarche, indigné de ce qu'il ne les avait pas punis plus rigoureusement, renonça aussitôt à son siége. Ce ne fut pas toutefois la seule cause de cette seconde cession d'Athanase. On lui faisait beaucoup de reproches; et, entre autres, ayant trouvé

(1362) Ceci est curieux! Andronic déclare qu'il préférera les duretés d'Athanase *aux flatteries des autres*. Mais Athanase ne l'avait-il donc pas assez *flatté*, et pouvait-on aller plus loin dans l'adulation (*Voy.* n° V, IX)? Nous comprenons que l'empereur aimât de ces duretés-là, et qu'un tel patriarche devait en effet lui convenir.

que Théophane, un de ses fidèles ministres, prenait des présents pour la promotion aux ordres, on prétendit, quoique faussement, qu'Athanase n'y était point étranger, puisqu'il n'ignorait pas ces simonies et qu'il ne les réprimait point. — Ainsi, Athanase quitta pour la seconde fois le siége de Constantinople en 1310, c'est-à-dire la septième année après qu'on l'eut rappelé, ou qu'il se fut fait rappeler.

IX. Il rentra probablement dans son monastère. Toujours est-il qu'il n'est plus fait mention de lui après cette nouvelle démission, et qu'on ne nous fait pas connaître l'époque de sa mort. On lui attribue quelques traités, que nous avons dans la *Bibliothèque des Pères*, t. III, col. 141, édit. 1624.

L'historien grec Nicéphore Gregoras, à propos de cet Athanase, fait les plus tristes réflexions sur l'ignorance et la corruption du clergé et du peuple grec, opposés à l'union avec l'Eglise romaine; ignorance, corruption générale et invétérée, à laquelle il ne voit pas de remède, et il en donne pour preuve les inutiles efforts du patriarche Athanase, dont le pontificat avait fait naître des espérances de réforme (1363). Plus loin, ce même historien, signale une des causes qui rendaient ce mal incurable : c'était la politique des empereurs grecs, et il fait voir que ces Césars avaient le soin d'élever aux plus grandes places des sujets ignorants ou simples, afin qu'ils fussent maniablement soumis à leurs ordres, comme des esclaves, et qu'ils ne leur résistassent en rien (1364).

Un échantillon de cette ignorance servile se voit assez dans celui-là même qui paraissait devoir y porter remède, le patriarche Athanase, quand il dit à l'empereur Andronic *que Jésus-Christ l'avait chargé de gouverner l'Eglise comme l'empire, que c'était ainsi à lui à décider du sort des patriarches et des évêques.*—*Voy.* n° V.— Il ignorait donc, remarque un historien (1365), que ce n'est point à César ou à Hérode et leurs successeurs, mais à Pierre et à ses successeurs, que le Christ a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Et encore : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. » Il ignorait donc ce que dit le plus illustre patriarche de Constantinople, saint Jean-Chrysostome : « Que Pierre aurait pu, lui seul, élire un apôtre à la place de Judas, comme étant celui sous la main de qui tous les autres ont été placés ; car c'est à Pierre que le Christ a dit : Quand tu seras converti, affermis tes frères (1366). » Il ignorait donc ce que dit saint Grégoire de Nysse : « C'est par Pierre que Jésus-Christ a donné aux évêques les clefs du royaume céleste (1367). » Il ignorait donc ce que disent les historiens grecs Sozomène, Socrate et autres, dès le quatrième siècle, que tout ce que le concile d'Antioche avait fait contre saint Athanase était nul, « parce que la règle ecclésiastique défend de rien décider, de s'assembler en concile et de faire aucuns canons sans le consentement de l'évêque de Rome (1368). »

Ainsi, dans le XIIIe siècle, tous ces patriarches grecs qui se succèdent sur le siége de Constantinople, suivent les caprices de l'empereur comme les valets suivant les caprices de leurs maîtres; tous ces chefs du clergé grec ignorent ce que leurs plus saints prédécesseurs, ce que leurs historiens les plus connus, ce que l'Evangile même dit de plus capital sur la constitution divine de l'Eglise et le pouvoir divin de son chef établi par Jésus-Christ

ATHELRADE, archevêque de Cantorbéry au XIIIe siècle, avait été précédemment abbé de Malmesbury, et depuis évêque de Winchester. Etant sur le siége de Cantorbéry, il eut quelques démêlés, pour lesquels Quenulf, roi des Merciens, successeur d'Offa, prit sa défense.

I. Ce Quenulf, ayant appris la mort du Pape Adrien Ier, écrivit à Léon III, le priant de le regarder comme son fils adoptif, et lui promettant une parfaite obéissance, puis il ajoute : « Vous savez que le roi Offa a le premier entrepris de diviser en deux le diocèse de Cantorbéry, à cause de l'inimitié qui était entre lui et l'archevêque Jambert et le peuple de cette ville; et qu'à sa prière le Pape Adrien fit ce qui ne s'était jamais fait, en donnant le pallium à l'évêque des Merciens : » c'était l'évêque de Lichefeld, qui fut alors fait archevêque. « Nous ne blâmons toutefois ni l'un ni l'autre, croyant qu'ils règnent avec Jésus-Christ; mais nous vous supplions de nous écrire ce que nous devons observer, afin qu'il n'y ait point chez nous de schisme. Il le prie aussi d'examiner les plaintes d'Athelrade ou Adelard, et accompagne ses lettres d'un présent de six-vingt marcs.

L'archevêque de Cantorbéry fut lui-même porteur de cette lettre, et le Pape fut si content de sa science et de sa vertu, qu'il lui donna une réponse très-favorable, par laquelle il lui accorde le pouvoir d'excommunier même les rois et les princes soumis à sa juridiction, qui violeront les commandements de Dieu. Ensuite le Pape rend à Athelrade toute l'autorité qu'avaient eue ses prédécesseurs, suivant l'ordre établi par saint Grégoire, tant pour l'ordination et la confirmation des évêques, que sur les monastères. En exécution de ce décret, l'archevêque Athelrade tint un concile à Becanceld, où assista le roi Quenulfe, et y défen-

(1363) Nicéph., Grég., lib. VI, cap. 5, nos 5 et 6.
(1364) Ibid., lib. VIII, cap. 2, n° 3.
(1365) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XIX, pag. 208.
(1366) Homil. 3, *in Act. apost.*, n° 2, tom. IX, p. 24 et seqq., edit. Beneo.
(1367) Tom. III, pag. 314, edit. Paris.
(1368) Socrate, *Hist.*, lib. II, cap. 17; Sozom., lib. III, cap. 10, *Hist. tripart.*, lib. IV cap. 9.

dit aux laïques d'usurper les biens des églises, c'était l'an 786, second du règne de Quenulfe; dix-sept évêques et quelques abbés souscrivirent à ce décret. Vers le même temps, il se tint aussi un concile en Northumbre, dont le royaume était éteint, et où Athelrade présida. On y ordonna le rétablissement de l'ancienne discipline, principalement l'observation de la Pâque.

II. Cet archevêque tint encore deux conciles de sa province à Cliffe, alors nommé Cleveshou (1369). Nous en dirons un mot.

On rapporte le premier à l'an 800. Le roi Quenulfe y assista. Après avoir examiné la foi et reconnu qu'elle était telle qu'elle avait été reçue de saint Grégoire, on y traita des usurpations des biens d'église, dont les titres mêmes avaient été détournés. L'archevêque fit autoriser par le concile un échange qu'il fit avec une abbesse. Les actes de ce concile sont datés : *Anno adventus* DCCC. C'est la même chose que l'année de l'incarnation.

Le second concile de Cliffe fut tenu l'an 803, le 12 octobre. Athelrade y fut accompagné de douze évêques qui y souscrivirent, et après chacun d'eux, les abbés et les prêtres de sa dépendance. Athelrade s'y plaignit encore des usurpations faites par le roi Offa, du temps de Jambert son prédécesseur, et renouvela les anathèmes contre ceux qui feraient de semblables attentats, en vertu du pouvoir qu'il en avait reçu du Pape Léon. Il défendit aux moines de se choisir des laïques pour maîtres, leur recommandant l'observation de leur règle. On apprend par les souscriptions de ce concile les noms que portaient alors les évêchés dépendants de Cantorbéry. Nous voyons dans les *Actes* de ce concile qu'Athelrade est aussi nommé Ethelard II.

**ATHÉNAGORE**, apologiste du II° siècle, sur lequel nous n'avons aucun détail, si ce n'est qu'il était d'Athènes, et que, de philosophe païen, il devint un zélé défenseur de la religion chrétienne. C'est ce que nous apprenons par les seuls titres de ses ouvrages. Que si l'on était surpris de ce qu'il n'existe presque aucun témoignage de l'antiquité sur ce qui concerne un aussi grand homme, nous rappellerions avec un auteur (1370), qu'il n'y a là rien d'extraordinaire, vu les grandes pertes qu'a faites l'Eglise d'une partie de ses monuments les plus précieux, pendant les ravages des persécutions, et ensuite par les inondations des peuples barbares dans toutes les parties de l'empire romain.

I. Un auteur du V° siècle raconte d'Athénagore diverses particularités, entre autres qu'il fut le premier maître de la célèbre école d'Alexandrie, et qu'il eut pour disciple saint Clément. Mais dom Ceillier déclare que ces faits ne font point autorité parmi les savants (1371). Le plus certain, et au demeurant le plus précieux, c'est que nous avons de ce philosophe deux ouvrages importants : une *Apologie* et un *Traité sur la résurrection des morts*. On voit par ces deux écrits qu'il fut non-seulement un docte philosophe, mais encore un grand ornement de la religion chrétienne, un écrivain très-éloquent, un homme plein de zèle pour la cause de Dieu et la défense de ses frères, enfin un auteur bien digne d'un des meilleurs siècles de l'Eglise.

L'*Apologie* d'Athénagore porte le titre de *Légation*, parce qu'il la présenta aux empereurs Marc-Aurèle et Commode, non pas comme un écrit privé, mais au nom de *tous les Chrétiens* de la Grèce, qui, contre toute loi et toute justice, étaient indignement maltraités par leurs ennemis dans leur honneur, leurs biens et leurs personnes mêmes. Elle fut présentée vers l'an 177 : nous nous y arrêterons quelque peu, parce que c'est un monument trop important et qui fait surtout connaître la situation des Chrétiens du II° siècle, c'est-à-dire le genre d'attaques auxquelles ils étaient exposés et les épreuves qu'on leur faisait endurer. On y voit aussi des marques de l'antiquité de nos saintes croyances.

II. S'adressant donc aux deux empereurs, auxquels il donne les titres d'arméniaques, de sarmatiques et celui de philosophes, qu'il dit être le plus grand, Athénagore leur expose : « Qu'étant permis à tout le monde, à toutes les nations, à toutes les villes, à toute espèce de personnes, de vivre selon leurs lois, de professer tels rites, d'honorer tels dieux qu'il leur plairait, ces lois et cérémonies, fussent-elles des plus frivoles, ces dieux fussent-ils ridicules et absurdes, comme les dieux chats et les dieux crocodiles des Egyptiens, aux seuls Chrétiens il n'était pas permis de professer un tel nom, quoique innocent, ni de vivre selon leurs lois, quoique très-saintes; mais, contre toutes les règles de l'équité, il suffisait de s'appeler de ce nom et de s'avouer Chrétien, pour être, sans forme ni ordre de jugement, l'objet de la haine publique; pour être maltraité impunément de toutes les manières, être dépouillé de ses biens, n'avoir plus aucune sûreté pour sa personne et se trouver dans un péril continuel de la vie. Le prétexte à de pareilles violences étaient les accusations vulgaires d'athéisme, d'inceste et de repas inhumains. Si les Chrétiens sont convaincus de ces crimes, rien de plus juste que d'exterminer leur secte et de punir en eux de pareilles scélératesses, sans épargner ni âge ni sexe. Mais que ces accusations fussent de pures calomnies, et que ces persécutions n'eussent d'autre origine que la haine naturelle de la perfidie et du vice contre la vertu et l'innocence, eux-mêmes, les empereurs, en étaient d'irréfragables témoins, puisqu'ils avaient défendu les recherches contre les Chrétiens, recherches qui ne sauraient être jamais ni trop exactes ni trop sévères, s'ils

(1369) Labbe, *Conc.*, tom. VII, pag. 1153, 1199.
(1370) L'abbé Nonnotte. *Philosophes des trois premiers siècles de l'Eglise*, in-12, 1819, pag. 112.
(1371) *Hist. des aut. ecclés.*, tom. II, pag. 112.

étaient soupçonnés de ces abominations avec quelque fondement, même léger. »

Athénagore prouve donc d'abord que nul soupçon, même léger, d'athéisme ne peut tomber sur des personnes qui protestent hautement reconnaître et adorer un Dieu souverain, incréé, invisible, incompréhensible, immuable, éternel, revêtu d'une lumière et d'une beauté ineffables, et qui, moyennant son Verbe, a créé et conservé toutes choses. « Ceux de vos philosophes, dit-il, qui ont recherché les principes des choses, s'accordent tous, même sans le vouloir, à reconnaître que Dieu est un; nous soutenons que c'est ce Dieu qui a créé l'univers. Pourquoi donc leur permettez-vous d'en écrire et d'en dire ce qu'ils veulent, et nous le défendez-vous, à nous qui donnons de notre croyance des preuves certaines? Vos poëtes et vos philosophes n'ont que des conjectures et se contredisent, parce qu'au lieu de demander la connaissance de Dieu à Dieu même, ils ont voulu la trouver chacun en soi. Nous, au contraire, outre les raisonnements qui ne produiront qu'une persuasion humaine, nous avons pour témoins et pour garants de nos conceptions et de nos croyances les prophètes, qui ont parlé de Dieu et des choses divines par l'esprit divin. »

III. Il établit ensuite que les chrétiens sont d'autant moins athées, qu'ils conçoivent encore que Dieu a un fils, et il prouve la divinité du Verbe, et voici son raisonnement : « Le Fils de Dieu est le Verbe ou la raison du Père, son idée et sa vertu ; car tout a été fait par lui, et le Père et le Fils sont une même chose. Le Fils est dans le Père, et le Père est dans le Fils, par l'union et la vertu de l'Esprit ; et le Fils de Dieu est la pensée et le Verbe du Père. Que si, par la sublimité de votre génie, vous voulez pénétrer ce que veut dire ce nom de Fils, je le dirai en peu de mots ; c'est la première production du Père; non qu'il ait été fait ; car dès le commencement Dieu, étant un esprit éternel, avait en lui le Verbe, la raison. Mais il a procédé pour être l'idée et la cause efficiente de toutes les choses matérielles. C'est ce que dit l'Esprit prophétique : *Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies pour ses ouvrages.* Et ce même Esprit qui agit dans les prophètes, nous disons aussi que c'est un écoulement de Dieu, qui en procède *et s'y ramène* comme le rayon du soleil. Qui ne s'étonnera donc que l'on nomme athées ceux qui disent qu'il est un Dieu Père, un Fils Dieu et un Saint-Esprit, qui sont unis en puissance et distingués en ordre ? Notre théologie n'en demeure pas là. Nous disons encore qu'il y a une multitude d'anges et de ministres que le Créateur a distribués par son Verbe pour conserver l'ordre des éléments, des cieux et de l'univers. »

Athénagore détruit aussi l'accusation d'athéisme par l'excellence de la morale évangélique et la fidélité des Chrétiens à l'observer. « Aimer ses ennemis, dit-il, bénir ceux qui vous maudissent, présenter la joue gauche à qui vous frappe sur la droite, prier pour ses persécuteurs, mener une vie humble et modeste, être toujours disposé à la perdre comme un bien de nul prix en comparaison de celle qu'ils attendent en l'autre monde pour récompense de la vertu : telles sont les maximes et les règles qui s'enseignent chez les Chrétiens ; ils les apprennent, non pour les mettre en syllogismes et en phrases, ainsi qu'on fait de la philosophie morale dans les académies ; mais des ignorants, des ouvriers, de vieilles femmes, qui ne sauraient prouver l'utilité de notre doctrine par des raisonnements, la démontrent bien mieux par les œuvres. Et des hommes qui observent une pareille loi, mènent une pareille vie, sont de mœurs aussi pures et innocentes ; des hommes qui mettent toute leur étude à connaître Dieu et son Verbe, quelle est l'union du Fils avec le Père, la communication du Père avec le Fils, ce que c'est que l'Esprit, quelle est l'union des trois et la distinction dans cette unité de l'Esprit, du Fils et du Père ; des hommes qui attendent une vie incomparablement meilleure que la présente, une vie à laquelle ne parviennent que les âmes exemptes de toute faute ; des hommes enfin qui portent la bonté au point de regarder comme des frères leurs ennemis mêmes, on ose les soupçonner, les accuser même d'impiété, d'athéisme, d'irréligion !

IV. Il explique pourquoi les chrétiens n'offrent point de victimes et de sacrifices tels qu'on en offre dans les temples aux idoles. C'est qu'ils savent que le Père ne demande que le sacrifice d'un cœur pur; que le sacrifice le plus agréable à ses yeux est de connaître et admirer, dans ses œuvres, sa puissance, sa bonté, son infinie sagesse. « Lorsque, dans ces sentiments pieux, s'écrie Athénagore, on élève vers le Créateur des mains pures, à quoi bon des hécatombes? à quoi bon des holocaustes, lorsque Dieu demande de moi un culte spirituel, une victime non sanglante? Si nous n'adorons pas les mêmes dieux qu'on adore dans les villes, les villes elles-mêmes ne s'accordent point à adorer les mêmes divinités ; et cependant elles ne s'accusent pas pour cela d'athéisme et d'irréligion. Lors même qu'elles se réuniraient toutes à regarder pour dieux les mêmes idoles, à cause que plusieurs ne savent point discerner entre la matière et Dieu, nous qui savons faire ce discernement et distinguer entre le Créateur et la créature, entre le souverain Etre et ce qui à peine en a l'ombre, entre les choses qui tombent sous les sens et celles qui se conçoivent à peine par l'intelligence, nous irions adorer comme nos dieux des statues d'or et d'argent ? Nous passerions pour athées, parce que nous refusons de rendre à l'ouvrage l'honneur que nous savons n'être dû qu'à l'ouvrier ? »

Quoique le monde soit beau, et par son étendue, et par son ordre, et par sa symé-

trie, ce n'est cependant pas lui qu'on doit adorer, mais son architecte, son Seigneur, son souverain Moteur. Et c'est ce que font les Chrétiens. Les païens objectaient que les idoles faisaient quelquefois des miracles. Athénagore, sans examiner si ces prodiges sont vrais ou apparents, soutient que l'on ne peut attribuer ces effets miraculeux qu'aux *démons*, et non à Jupiter, ni aux autres dieux prétendus dont les idoles portent le nom; ce qu'il prouve particulièrement par un nommé Nerullin qui vivait encore alors, et à qui on avait dressé plusieurs statues, dont une, selon ce qu'on prétendait, rendait des oracles et guérissait les maladies, tandis que Nerullin lui-même était malade.

V. Ce qu'Athénagore vient d'exposer sert déjà à justifier les Chrétiens des deux autres accusations d'inceste et d'infanticide dont on les charge. « Car, dit-il, il n'est aucunement vraisemblable que des hommes qui prennent Dieu pour modèle de leur conduite et aspirent uniquement à être irrépréhensibles en sa présence; qui sont persuadés que, nuit et jour, Dieu assiste à tout ce qu'ils pensent et à tout ce qu'ils disent, et que, étant toute lumière, il voit ce qui se passe au plus secret de leurs cœurs; qui enfin, après cette vie mortelle et terrestre, en attendent une bien plus excellente, savoir : une vie immortelle et céleste, ou bien, s'ils tombent avec les autres, une vie bien pire dans le feu; il n'est pas, dis-je, vraisemblable que de tels hommes s'abandonnent sans retenue aux plaisirs des sens et aux plus honteuses passions. »

Cette considération générale n'empêche pas le défenseur des Chrétiens, ce courageux laïque qui se fait l'interprète de ses frères, d'aborder plus spécialement les deux accusations. Il montre combien il est absurde que les ennemis des Chrétiens osent leur imputer des infamies que les païens ne rougissent pas d'attribuer à leurs dieux, et il énumère les actions de quelques-uns de ces dieux. Il réfute ensuite la calomnie des repas de chair humaine. « Que l'on demande, dit-il, à nos accusateurs s'ils ont vu ce qu'ils disent, nul ne sera assez imprudent pour le dire. Cependant nous avons des esclaves, les uns plus, les autres moins; nous ne pouvons nous cacher d'eux; toutefois pas un n'a dit encore ce mensonge contre nous (1372). Comment, en effet, peut-on accuser de tuer et de manger des hommes, ceux qui ne peuvent, comme on sait, souffrir la vue d'un homme qu'on fait mourir, même justement? Qui ne se montre passionné pour les spectacles des gladiateurs et des bêtes, principalement quand c'est vous qui les donnez? Toutefois nous avons renoncé à ces spectacles, croyant qu'il n'y a guère de différence entre regarder un meurtre et le commettre. Nous tenons pour homicides les femmes qui se font avorter et nous croyons que c'est tuer un enfant que de l'exposer; comment pourrions-nous les tuer quand on les a déjà nourris? Enfin, celui qui croit la résurrection des morts osera-t-il se faire le tombeau de ceux qui doivent ressusciter un jour? Si de pareils crimes sont croyables de quelqu'un, c'est de ceux qui ni ne craignent le jugement à venir, ni ne croient la résurrection des corps, mais s'imaginent qu'avec les corps périssent encore les âmes. Ceux, au contraire, qui sont persuadés que rien n'échappera au rigoureux examen que Dieu fera de toutes les actions de notre vie, que le corps qui a servi aux passions de l'âme en partagera aussi la peine, doivent éviter par là même jusqu'aux moindres fautes. »

Sur la fin de son *Apologie* Athénagore cite son *Traité de la résurrection des morts*, dont nous allons parler. On le voit, en effet, en germe dans les idées suivantes : « S'il en est, dit-il, à qui cela paraisse un songe frivole, qu'un corps décomposé, pourri, évaporé, soit rétabli de nouveau, il pourra nous regarder en pitié, se moquer de notre simplicité, mais non pas nous accuser d'aucun dessein pervers, une opinion aussi innocente ne pouvant faire préjudice à personne. Du reste, nous ne sommes pas les seuls à croire la résurrection des corps. Je pourrais vous montrer bien des philosophes partageant la même croyance; mais je ne veux pas me jeter dans cette discussion quant à présent. »

Telle est en substance, l'*Apologie* présentée par Athénagore aux empereurs Marc-Aurèle et Commode, son fils. Il est sans doute très-surprenant qu'Eusèbe, saint Jérôme et Photius ne disent rien de cet ouvrage. Mais on ne peut le croire supposé, puisque saint Epiphane en parle dans ce qu'il dit sur l'hérésie d'Origène.

VI. Le traité *De la résurrection des morts*, dont l'authenticité n'est pas moins prouvée, est un ouvrage remarquable, d'un genre tout philosophique, et adressé aux païens. Voici l'analyse de ce traité (1373):

Athénagore commence par observer, attendu le mélange du vrai et du faux qui, par la faute des hommes, se trouve dans toutes les doctrines, qu'il pouvait employer deux méthodes : ou d'écrire *de la vérité* pour ceux qui ne demandent qu'à la recevoir, *ou pour la vérité* contre les incrédules et les sceptiques. La première méthode est la plus naturelle; mais la seconde étant la plus utile, il s'en servira d'abord.

Il soutient donc que ceux qui croient Dieu est le Créateur de toutes choses, et regardent néanmoins la résurrection des morts comme impossible ou incertaine, doivent démontrer de ces deux choses l'une : ou que Dieu *ne peut pas* ressusciter les morts, ou qu'il *ne veut pas* le faire.

S'ils adoptent le premier parti, il faudra dire que Dieu n'a pas la puissance néces-

(1372) Athénagore ne savait pas encore que ceci était arrivé à Lyon.
(1373) Voy. Dom Ceillier, Dupin, etc.

saire pour rendre les corps morts à la vie; mais ni l'un ni l'autre ne peut lui manquer : il l'a prouvé sans réplique, en créant ces mêmes corps lorsqu'ils n'étaient encore point. Mais il y a tant de personnes, disent les ennemis de cette doctrine, qui ont été dévorées par les poissons et par les bêtes sauvages, et même par des hommes; la résurrection de leur corps devient impossible, vu qu'ils sont unis à des corps étrangers d'une manière si inséparable.

Athénagore répond que Dieu a destiné à chaque animal les aliments convenables, lesquels seuls le nourrissent et le soutiennent; le reste de ce qu'il mange est séparé de son corps de différentes manières. Un aliment qui répugne à la nature de l'homme ne profite point à ces parties du corps qui sont nécessaires à sa résurrection. Et pour que cette difficulté eût quelque force, il faudrait prouver que la chair humaine est l'aliment naturel de l'homme. Quant à l'objection niaise que Dieu ne peut pas plus ranimer le corps humain qu'un potier ne peut rétablir un de ses ouvrages détruits, il ne la juge pas digne de réponse, mais il réfute la seconde supposition, que peut-être Dieu ne voulait point ressusciter les morts. Ce serait alors, dit-il, parce que c'est une action ou injuste ou indigne de Dieu; et il prouve qu'on ne peut démontrer ni l'un ni l'autre : au contraire, puisque ce n'a pas été une chose indigne de Dieu, ni injurieuse à l'homme, de lui créer un corps mortel et corruptible, il y en aura bien moins encore à le lui rendre incorruptible et immortel.

VII. Dans sa seconde partie, Athénagore prouve la réalité de la résurrection des morts. Sa première raison est la fin pour laquelle Dieu a créé l'homme. Il a été fait pour vivre dans la perpétuelle contemplation des perfections divines. Comme Dieu ne fait rien d'inutile, le corps qu'il lui a donné pour cette fin en ce monde doit participer à la perpétuité de la fin même. La nature de l'homme demande aussi qu'il ressuscite. Composé d'un corps et d'une âme et ayant pour ces deux parties une fin commune, elles doivent avoir aussi une commune durée. La mort n'est qu'une interruption de cette union, de même que le sommeil et les autres mutations qui arrivent pendant la vie, qui même conduisent à attendre la dernière de toutes, la résurrection. Le troisième motif, l'auteur le place dans l'équité du jugement de Dieu, qui doit atteindre l'âme et le corps.

Contre ceux qui n'accordent pas ce principe, notre philosophe chrétien rappelle qu'il leur faut ou nier la Providence divine, ou convenir que les hommes sont plus malheureux que les animaux, s'ils n'obtiennent pas dans l'autre vie la récompense de leurs actions, qu'ils ne peuvent se promettre en celle-ci. Or, ils ne sauraient l'obtenir, si le corps doit être anéanti et l'âme seule vivre toujours. Car il est injuste de récompenser ou de punir l'âme seule, puisque le corps a eu également sa part au bien et au mal, et que même les péchés occasionnés par des passions sensuelles viennent uniquement du corps, qui tantôt y entraîne l'âme avec violence, tantôt l'y conduit sans qu'elle s'en aperçoive, tantôt l'y engage sous prétexte de sa propre conservation. Comme, en outre, on ne peut concevoir ni le vice, ni la vertu dans l'âme seule, et que les lois ont été données à l'homme tout entier, on doit tirer de là les mêmes conséquences.

A ces preuves, Athénagore ajoute la fin particulière de l'homme : elle ne peut consister ni dans l'insensibilité, ni dans les plaisirs matériels; car l'homme l'aurait de commun avec les êtres inanimés et les animaux : non plus dans la félicité de l'âme séparée du corps; car, sans le corps, elle ne fait pas l'homme total. Il faut donc la chercher dans une destination commune à ces deux parties qui, par conséquent ne peuvent pas demeurer toujours séparées l'une de l'autre. — Telle est la suite de l'argumentation d'Athénagore dans ce consolant ouvrage.

VIII. On lui attribue encore douze livres de *sa Vie*, mais c'est un écrit supposé. En 1599 et en 1612, on a donné un ouvrage in-12, sous le nom d'Athénagore, intitulé : *Du vrai et parfait Amour*, distribué en dix livres, et traduit, dit-on, du grec en français. Mais c'est ici un pur roman, comme le démontre Dom Ceillier (1374).

Ce savant critique nous donne d'intéressants détails sur les écrits d'Athénagore. Il dit qu'on trouve dans ses écrits beaucoup d'érudition et d'éloquence, une connaissance profonde des mystères les plus relevés du christianisme, et qu'ils sont faits avec méthode. Toutefois il reproche au style d'être diffus et d'être trop coupé par des parenthèses. Il ajoute que les raisonnements d'Athénagore sont soutenus et bien suivis, surtout dans l'*Apologie* pour les Chrétiens. Il n'y a peut-être pas autant de force dans quelques endroits du traité sur *la Résurrection des morts;* mais cela peut tenir à la difficulté du sujet.

Il est peu d'auteurs, dans l'antiquité, qui se soient expliqués avec autant de précision qu'Athénagore sur Dieu, l'unité de substance et la distinction des trois personnes; sur la génération éternelle du Verbe, et sur la procession du Saint-Esprit, qu'il nomme un écoulement de Dieu, et qui en procède, selon sa belle expression que nous avons déjà citée (n° III), *comme le rayon du soleil.*

Nous avons remarqué aussi, dans son *Apologie*, la charité et la pureté qui régnaient parmi les Chrétiens de son temps. Beau spectacle à rappeler aux Chrétiens dégénérés de notre temps! Suivant la différence des âges, ces pieux Chrétiens regardaient les uns comme leurs enfants, les autres comme leurs frères et sœurs, et ils honoraient les personnes âgées comme leurs pères et leurs mères.

(1374) *Hist. gén. des aut. sac. et ecclés.*, tom. II, page 117 et suiv.

Ils n'assistaient point aux spectacles des gladiateurs et des bêtes, pas même au supplice de ceux qui étaient condamnés par les lois. Dans le mariage, ils ne se proposaient que d'avoir des enfants, et ne se permettaient rien de ce qui pouvait blesser leur pureté. Enfin, ils s'aimaient et mettaient en pratique les préceptes évangéliques.

On pourrait, en apparence, reprocher à Athénagore quelque erreur touchant les secondes noces qu'il appelle d'*honnêtes adultères* (1375); mais c'est plutôt, chez lui, une exagération d'expression qu'une erreur doctrinale; et cette expression sévère s'explique par l'ardeur qu'il mettait à justifier les Chrétiens des crimes d'impureté dont on les accusait. Or il ne pouvait mieux le faire qu'en montrant leur amour pour la virginité, qui était telle qu'un grand nombre d'entre eux demeuraient vierges toute leur vie, et que ceux qui s'étaient une fois engagés dans le mariage n'en contractaient point un second après la mort de leur femme. Au reste, saint Basile, qui croyait les secondes noces permises, ne laisse pas de les appeler une *fornication châtiée* (1376). Il faut donc conclure qu'Athénagore, comme la plupart des auteurs grecs qui ont parlé sévèrement des secondes noces (1376 *bis*), ne les ont pas néanmoins condamnées pour cela, et que leurs censures ne tombent que sur l'esprit d'incontinence qui pourrait dominer ceux qui se marient plusieurs fois.

ATHÈNES (DIEU INCONNU D'). — On lit dans les *Actes des apôtres* que saint Paul, étant venu à Athènes, se présenta dans l'Aréopage (*Voy.* cet article), et qu'il tint au peuple assemblé ce discours : « Hommes d'Athènes, je vous vois en tout comme plus religieux que d'autres. Car, passant et considérant les objets que vous adorez, j'ai trouvé même un autel où est écrit : *Au Dieu inconnu*. Celui-là donc que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je vous annonce. Ce Dieu qui a fait le monde, et tout ce qu'il y a dans le monde; lui, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples que des mains ont faits. Il n'est point honoré par les mains des hommes, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne tout à tous, et la vie et la respiration. Il a fait naître d'un même sang toute la race des hommes pour habiter sur toute la face de la terre, déterminant les temps de leur durée et les limites de leur demeure, afin qu'ils cherchent le Seigneur et qu'ils s'efforcent de le trouver, comme en tâtonnant, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous; car c'est en lui que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous sommes; et comme quelques-uns de vos poëtes on dit : *Nous sommes de sa race*. Puis donc que nous sommes la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à l'or, à l'argent ou aux pierres qui ont pris des figures par l'invention de l'homme. Or, Dieu, regardant par-dessus ces temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes de faire partout pénitence, parce qu'il a établi un jour pour juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné à en être le juge, faisant foi de cela à tous, en le ressuscitant d'entre les morts. » On écouta tranquillement jusque-là. Mais lorsqu'ils entendirent parler de la résurrection des morts, les uns se moquèrent, les autres dirent : « Nous vous entendrons sur cela une autrefois. » Ainsi Paul sortit du milieu d'eux. Quelques hommes cependant se joignirent à lui et embrassèrent la foi; entre lesquels fut Denys, sénateur de l'aréopage, et une femme nommée Damaris, et quelques autres (1377).

Il y avait quatre cent cinquante ans que le plus illustre des philosophes, Socrate, n'avait point osé confesser la vérité tout entière, qu'il avait indisposé ses juges par sa raideur, et qu'il avait été condamné à boire la ciguë. Paul, au contraire, dit toute la vérité; mais il la dit de telle manière, qu'au lieu d'offenser ses juges, il dut leur faire plaisir. La louange que les Athéniens ambitionnaient le plus était d'être le plus religieux des peuples. Paul s'insinue par là. Le Dieu qu'il leur annonce, il leur fait voir que déjà ils l'adorent. Quand il veut leur donner à conclure que les idoles n'ont rien de divin, il cite avec éloge la parole de leurs poëtes. Un discours si habile et si plein de sens ne pouvait manquer de plaire au plus spirituel de tous les peuples.

Mais quel était ce *Dieu inconnu d'Athènes?* Nous croyons, avec saint Augustin (1378), que c'était le Dieu véritable, et que le grand apôtre ne faisait point un sophisme quand il disait : *Celui-là donc que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je vous annonce.* Dans un dialogue attribué à Lucien, un personnage que son ami convertit au christianisme, veut d'abord jurer par les dieux de la mythologie : le Chrétien l'en empêche; mais quand il jure par l'*Inconnu d'Athènes*, le Chrétien ne l'empêche pas; au contraire, après l'avoir instruit de la nature du vrai Dieu, il conclut : « Ayant donc trouvé l'Inconnu d'Athènes, levons les mains au ciel, et rendons-lui grâces (1379). » Comme les Athéniens avaient depuis longtemps dans leur ville une synagogue de Juifs, que fréquentaient plusieurs d'entre eux, il n'est pas inconcevable qu'ils adorassent le vrai Dieu sous la notion confuse de Dieu inconnu; les Juifs eux-mêmes ne lui donnaient généralement d'autre nom que le nom seul de Dieu D'ailleurs, depuis quatre siècles et demi, les Athéniens avaient entendu plus d'une fois

(1375) S. Epiph. hæres, 48, n° 7.

(1376) S. Basil. *Epist.* 2 *ad Amphiloc.* can. 4. — *Voy.* là-dessus l'*Apologie de la morale des Pères*, par Dom Ceillier, 1 vol. in 4°, 1718, page 31 et suiv.

(1376 *bis*) Clément Alex., *Strom.*, lib. III; Orig., hom. 17 in Joann.; *opus imperfectum in Matt.* attribué à S. Chrysostome, tom. Ier, page 882.

(1377) *Act. apost.* XVII, 22-34.

(1378) S. Aug. lib. I *Cont. Crescon.*, cap. 29, apud Rohrbacher, tom. IV, pag. 339-340.

(1379) Philopatris, apud Lucian.

Sophocle leur dire en plein théâtre ces paroles, si souvent citées par les Pères de l'Eglise : « Dans la vérité, il n'y a qu'un Dieu qui a fait le ciel et la terre, et la mer azurée et les vents impétueux. Mais la plupart des mortels, dans l'égarement de notre cœur, nous dressons des statues des dieux, comme pour trouver dans ces images de bois, d'airain, d'or, d'ivoire, une consolation de nos maux. Nous leur offrons des sacrifices, nous leur consacrons des fêtes, nous imaginant qu'en cela consiste la piété (1380). » Saint Paul dit aux Athéniens : *Celui que vous adorez sans le connaître*, dans le même sens que Jésus-Christ dit à la Samaritaine : « Vous adorez ce que vous ne connaissez pas ; nous, au contraire, nous adorons ce que nous connaissons, parce que le salut vient des Juifs (1381) » Dieu est inconnu aux païens comparativement aux Juifs, aux Juifs comparativement aux Chrétiens, aux Chrétiens comparativement aux saints du ciel.

Saint Denys l'Aréopagite fut le premier évêque d'Athènes, et saint Publius, aussi évêque de cette ville, y souffrit le martyre au IIe siècle (*Voy.* leurs articles). Ce fut à Athènes que parurent les premières apologies des Chretiens, et au IVe siècle, l'école d'Athènes était encore célèbre. *Voy.* l'article ÉCOLE D'ATHÈNES.

ATHÉNODORE (Saint), évêque dans la province de Pont, frère de saint Grégoire Thaumaturge. Il fut disciple d'Origène, assista au concile d'Antioche, tenu en 264, contre Paul de Samosate, et souffrit le martyre pendant la persécution de l'empereur Aurélien.

ATHÉNOGÈNE (Saint), martyr, dont le temps nous est inconnu. Saint Basile est le seul des anciens qui en ait fait mention. Il nous apprend qu'Athénogène avait des disciples, et qu'étant près d'être consumé par le feu, il composa une hymne qu'il leur laissa comme un gage de son amitié (1382). Nous n'avons plus cette pièce, mais on voit par le même saint Basile qu'Athénogène y pensait sainement de la divinité du Saint-Esprit. Un auteur (1383) lui attribue une autre hymne, dont saint Basile parle également à l'endroit cité, et que le peuple avait la coutume de chanter le soir parmi les prières d'actions de grâces. Mais ce saint avoua lui-même qu'il n'en connaissait point l'auteur. Surius a donné (1384) des Actes du martyre de saint Athénogène, qu'on croit être de Métaphraste, et qui n'ont aucune autorité. — Quelques critiques conjecturent (1385), sur la ressemblance des noms, qu'Athénogène est le même qu'Athénagore, un des premiers apologistes de la religion.

ATON, évêque de Saintes, vers la fin du VIIIe siècle. Ce pontife était, selon toute apparence, fort distingué par sa naissance et par ses vertus. Il avait été abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. Louis dit le Pieux, roi d'Aquitaine, l'appelle son parent dans un de ses diplômes (1386). Il érigea en abbaye, vers l'an 799, Saint-Junien de Nouaillé, après que Charlemagne l'eut fait reconstruire. La charte d'Aton, dressée à l'occasion de ce monastère, est empreinte de piété, et comme elle intéresse particulièrement l'histoire ecclésiastique de Saintes, M. l'abbé Briand en a conservé le texte dans son intéressante *Histoire de l'Eglise santone* (1387). Il ne nous apprend pas autre chose de ce saint évêque, sinon que Louis, roi d'Aquitaine, continua sa fondation, et que le Pape Gélase II, au XIIe siècle, donna une bulle en faveur des possessions de cette abbaye (1119).

ATTALE (Saint), martyr. *Voy.* l'article LETTRE DES MARTYRS DE VIENNE ET DE LYON AU IIe SIÈCLE.

ATTALE, prêtre arien, fut cité au concile d'Aquilée de l'an 381, et ayant refusé de répondre, il fut condamné.

ATTALE (Saint), disciple de saint Colomban, était né en Bourgogne; son père le plaça près de saint Arige, évêque de Gap, afin qu'il s'instruisît dans la science divine. Le désir d'une vie plus parfaite le fit passer au monastère de Lérins; mais, voyant que l'observance se relâchait, il vint à Luxeuil se placer sous la conduite de saint Colomban. Ce saint l'affectionna, et il se reposa souvent sur lui pour le gouvernement du monastère de Bobio. — *Voy.* l'article COLOMBAN (SAINT). — Attale eut la gloire de lui succéder, et il dirigea ce monastère pendant douze années. Ce saint abbé eut une autre gloire, celle de résister aux suggestions du moine Agrestin (*Voy.* son article), qui aurait voulu l'entraîner dans ses égarements. Mais Attale sut déjouer ses piéges, et mourut saintement en 627.

ATTALE, petit-fils de saint Grégoire évêque de Langres; car cet évêque avait été marié avant son entrée dans le sacerdoce, et portait une grande affection au jeune Attale. Celui-ci s'était trouvé parmi les jeunes gens qui furent pris pour ôtages et emmenés comme esclaves, lors des guerres de Théoderic et de Childebert. (An 519-536.)

Saint Grégoire fut fort affligé du malheur arrivé à son petit-fils. Après bien des recherches, il apprit enfin qu'Attale était réduit à garder les chevaux d'un seigneur franc dans le territoire de Trèves. Le Franc, ayant su que son esclave appartenait à une bonne famille, demandait, pour le rendre, une rançon exorbitante.

A cette nouvelle, le cuisinier du saint évêque lui dit : « Si vous me laissiez faire, peut-être pourrais-je le tirer de captivité. »

(1380) Sophocl., apud S. Justin, *De monarch. et alibi.*

(1381) *Joan.* IV, 22.

(1382) S. Basil. *Lib. de Spiritu sancto*, cap. 29, pag. 62, tom. III.

(1383) Le P. Goar, *ad Euchologium*, page 52, et *Græci in horologio.*

(1384) Surius. ad diem, 17 Julii., page 209

(1385) Baron, ad diem 18 Jan.; Tillemont, *Mém. sur l'hist. ecclés.*, tom. II, pag. 325, et dom Ceillier, *Hist. gén. des aut. sac. et ecclés.*, tom. III, pag. 550.

(1386) Chart. Lud. reg. Aquit. apud *Gall. Christ., Inst. Eccles. Pict.*, tom. II, pag. 546.

(1387) 3 vol. in-8°, 1843, tom. Ier, pag. 252-256.

Léon, c'était le nom du domestique, ayant obtenu sans peine toute permission, s'en alla dans le pays de Trèves, et s'efforça d'enlever secrètement le jeune Attale; mais en vain. Alors il dit à un particulier : « Vendez-moi comme esclave à ce barbare; le prix sera pour vous; je ne demande que d'avoir accès dans sa maison. » Le Franc, l'ayant acheté, lui demanda ce qu'il savait faire. « Je suis excellent cuisinier, dit-il, je n'ai pas mon pareil; eussiez-vous à traiter le roi, nul ne ferait mieux. » C'est bien rencontré, dit le Franc, j'ai à traiter dimanche mes parents et mes voisins : fais si bien, que tous en soient dans l'admiration et qu'ils disent n'avoir pas trouvé mieux à la table du roi. Léon le fit, et tous les convives s'extasièrent sur le repas. Dès ce moment le maître le prit en grande affection et lui confia tout ce qui regardait la nourriture de ses gens.

Au bout d'une année, lorsque le maître n'avait plus aucune défiance, il s'en alla dans la prairie avec Attale, se coucha au loin avec lui sur l'herbe, dos contre dos, pour qu'on ne soupçonnât pas pas qu'ils fussent à se parler, et il dit au jeune homme : « Il est temps que nous songions à retourner dans notre patrie. Cette nuit donc, quand vous aurez renfermé les chevaux, gardez-vous bien de vous endormir; mais sitôt que je vous appellerai, soyez prêt, et partons. »

Le barbare avait invité ce jour-là un grand nombre de ses parents, entre autres son gendre. A minuit, quand on se leva de table, Léon reconduisit le gendre de son maître, et lui offrit un dernier coup à boire. « Mais, dit le gendre en plaisantant, dis-moi donc, favori de mon beau-père, quand est-ce que tu penses lui prendre quelques chevaux et t'en retourner dans ton pays? — Mais, répondit Léon, en continuant la plaisanterie, si c'est la volonté de Dieu, je pense le faire cette nuit même. — Pourvu, répliqua l'autre, que mes domestiques fassent si bonne garde, que tu me prennes rien à moi. » Et ils se quittèrent en riant.

Lorsque tout le monde est endormi, Léon appelle Attale, et, après avoir sellé les chevaux, il lui demande s'il avait une épée. Attale ayant répondu qu'il n'avait qu'une petite lance, Léon entre dans l'appartement de son maître, et prend son bouclier avec sa framée. Le maître demanda : « Qui est-ce? et que veut-on? » Je suis votre serviteur Léon, répondit-il, et je réveille Attale pour qu'il mène promptement les chevaux au pâturage; car il dort comme s'il était ivre. « C'est bien, dit le maître, fais comme tu voudras. »

Etant donc montés à cheval, ils arrivèrent à la Meuse, qu'ils passèrent à la nage sur des boucliers, laissant à l'autre bord les chevaux et leur équipage. Ils s'enfoncèrent dans la forêt. C'était la troisième nuit qu'ils étaient en route, sans avoir mangé. Ils trouvèrent heureusement un arbre chargé de prunes. S'étant un peu restaurés, ils prirent la route de Champagne.

Bientôt ils entendirent des pas de chevaux. Pour n'être pas vus des passants, ils se couchèrent derrière un buisson d'épines, l'épée nue, résolus à se défendre, si on venait à les découvrir. Près du buisson, les chevaux s'étant arrêtés, un des cavaliers dit : « Quel malheur que ces scélérats nous échappent ! si je les trouve, sur mon âme je ferai pendre l'un et je hacherai l'autre en morceaux. » Celui qui parlait était leur maître même, qui venait de Reims, et qui les cherchait. Il allait infailliblement les découvrir, si la nuit n'y eût mis obstacle. Les cavaliers étant partis, les deux fugitifs entrèrent cette nuit-là même dans Reims.

On sonnait les matines du dimanche, quand ils frappèrent à la porte du prêtre Paulel, ancien ami de saint Grégoire. Ce prêtre ayant entendu le récit de leurs aventures, dit : « Elle est donc véritable la vision que j'ai eue; car cette nuit même j'ai vu deux colombes voler vers moi et se reposer sur ma main. » Les jeunes hommes le prièrent de leur donner quelque chose à manger, quoi que ce fût avant l'office du dimanche, parce qu'ils n'avaient pas goûté de pain depuis quatre jours. Il leur donna du pain trempé dans du vin, et, les ayant cachés avec soin, il s'en alla à matines. En sortant, il rencontra le maître qui les cherchait et qui lui en demanda des nouvelles. Le prêtre lui donna le change, en sorte qu'il repartit. Les jeunes gens, après s'être restaurés et reposés pendant deux jours, s'en allèrent à Langres. Quand saint Grégoire les vit, il pleura de joie. Il donna la liberté à Léon ainsi qu'à toute sa famille, avec une terre en propriété (1388). — *Voy.* l'article GRÉGOIRE (Saint), évêque de Langres.

**ATTALE** (Sainte), nièce et élève de sainte Odile, fut la première abbesse de Saint-Etienne de Strasbourg, fondé par son père Adalbert, et vivait au VIII[e] siècle. Elle gouverna sagement pendant une longue suite d'années et mourut en odeur de sainteté. Sa fête se célèbre le 3 décembre. M. Th. de Bussière consacre une *notice* à sainte Attale dans sa délicieuse *Histoire de sainte Odile*, 1 vol. in-32, 1842, pag. 167, 168.

**ATTICUS**, prêtre de Constantinople, fut désigné par le Pape saint Léon le Grand, au patriarche de cette ville, comme partisan de l'hérésie d'Eutychès, contempteur du concile de Chalcédoine, et comme ayant mérité d'être déposé. *Voy.* l'article ANATOLIUS, patriarche de Constantinople, n° VI.

**ATTICUS**, patriarche de Constantinople au commencement du V[e] siècle, était de Sébaste en Arménie, se montra ambitieux et fut le principal auteur de la conspiration contre saint Chrysostome.

I. Cet Atticus avait, dans sa jeunesse, pratiqué la vie monastique sous la conduite des disciples d'Eustathe de Sébaste, qui étaient de l'hérésie des Macédoniens. Mais, arrivé à l'âge de d'homme, il revint à l'Eglise catho-

(1388) Greg. Tur., lib. III, cap. 15.

lique. Voici le portrait que font de lui les historiens Socrate et Sozomène :

Il était habile dans la conduite des affaires, soit pour engager une intrigue, soit pour s'en démêler. Il s'acquit beaucoup d'amis par ses manières insinuantes; car il était d'agréable conversation, et savait s'accommoder à tout le monde. Ses sermons étaient médiocres, en sorte qu'on ne se souciait pas de les écrire. Quoiqu'il passât pour ignorant, il ne laissait pas, quand il avait le loisir, d'étudier les meilleurs auteurs profanes, et d'en parler si à propos, qu'il étonnait les savants (1389).

II. Arsace étant mort le 11 novembre 405, après seize mois d'intrusion sur le siége patriarcal de Constantinople, sa place demeura quelque temps vacante, à cause de l'ambition de ceux qui la briguaient. Enfin, vers le 10 mars de l'année suivante 406, on élut le prêtre Atticus. A peine fut-il assis sur ce grand siége, qu'il donna un libre cours à son caractère ambitieux.

Comme il voyait que ni les évêques d'Orient ni le peuple de Constantinople ne voulaient communiquer avec lui, et cela parce que son installation était entachée de fraude, il obtint, pour les y contraindre, des rescrits de l'empereur Théodose; nous voyons, en effet, souvent les princes accorder leur appui aux prêtres ambitieux qui peuvent, par réciprocité, leur servir dans l'occasion. Le rescrit contre les évêques portait : « Si quelqu'un des évêques ne communique pas avec Théophyle, Porphyre et Atticus, qu'il soit chassé de l'Eglise et dépouillé de ses biens. » Ceux qui étaient riches et attachés à leurs richesses communiquèrent malgré eux avec Atticus; ceux qui étaient pauvres, et faibles dans la foi, se laissèrent gagner par des présents. Mais il y en eut qui méprisèrent généreusement leurs biens, leur pays et tous les avantages temporels, et s'enfuirent pour éviter la persécution. Les uns allèrent à Rome, les autres se retirèrent dans les montagnes ou dans les monastères. L'édit contre les laïques portait : « Que ceux qui étaient constitués en quelque dignité la perdraient; les officiers et les gens de guerre seraient cassés; le reste du peuple et les artisans seraient condamnés à une grosse amende et bannis. » Nonobstant ces menaces, le peuple, fidèle à saint Chrysostome, plutôt que de communiquer avec Atticus, tenait ses assemblées religieuses en plein air, au milieu des champs, exposé à toutes les intempéries des saisons.

Mais Atticus, de son côté, n'en poursuivit pas moins saint Chrysostome de sa haine, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, et il se servit du crédit dont il jouissait auprès de l'empereur pour inquiéter ceux que sa conduite scandalisait et qui ne voulaient pas être de sa communion.

III. Sur ces entrefaites, un évêque nommé Théodose, et qui avait été supplanté par Agapet, évêque macédonien converti, vint se plaindre à Atticus comme ayant été chassé injustement. Cependant le patriarche de Constantinople, voyant que l'affaire avait bien tourné pour l'utilité de l'Eglise, n'épousa point les récriminations de Théodose; il s'efforça, au contraire, de le calmer; il l'exhorta à prendre patience, à embrasser la tranquillité d'une vie privée et à préférer le bien public à son intérêt particulier. Puis, il écrivit à Agapet pour l'engager à conserver l'épiscopat, sans rien craindre de la part de Théodose. Ceci se passait vers 411.

IV. En 415 ou environ, saint Alexandre d'Antioche, étant venu à Constantinople, parla hardiment en faveur de la mémoire vénérée de saint Jean Chrysostome qu'Atticus, n'étant encore que simple prêtre, avait contribué plus que tout autre, par ses cabales et de faux témoignages, à faire chasser. Alexandre donc excita le peuple à contraindre Atticus de mettre le nom du saint et éloquent patriarche de Constantinople. Mais Atticus le refusa longtemps. Alors Alexandre, sur les instances du peuple, rétablit ce nom glorieux, et son successeur sur le siége d'Antioche. Théodote, craignant qu'Atticus ne le trouvât mauvais, s'empressa de lui en faire écrire par Acace de Bérée, le priant de lui pardonner ce qu'il avait fait par nécessité.

Acace écrivit en même temps à saint Cyrille que l'évêque d'Antioche avait été contraint à recevoir le nom de saint Jean Chrysostome, qu'il avait du scrupule, et qu'il cherchait à se fortifier contre la violence (1390). Le prêtre qui apporta la lettre de Théodote à Constantinople répandit dans le peuple le sujet de son voyage et le contenu de la lettre, ce qui pensa causer un grand trouble. Atticus en fut alarmé et alla trouver l'empereur pour chercher les moyens d'apaiser le peuple et de procurer la paix. L'empereur répondit que, pour un aussi grand bien que la concorde, il n'y avait point d'inconvénient d'écrire le nom d'un homme mort. Atticus céda à cette autorité et à l'inclination du peuple, et fit écrire le nom de saint Jean Chrysostome dans les tables ecclésiastiques.

Il en écrivit aussitôt à saint Cyrille d'Alexandrie, car il était blessé d'avoir été forcé par le peuple ; il chercha à justifier sa conduite, qui n'était point répréhensible en cette circonstance, et il exhorta saint Cyrille à la suivre. « Il y a des occasions, lui dit-il, où il faut préférer le bien de la paix à l'exactitude des règles, quoique nous ne devions pas accoutumer le peuple à gouverner, comme dans une démocratie. Au reste, je ne crois point avoir péché contre les canons, car on nomme le bienheureux Jean, non-seulement avec les évêques défunts, mais avec les laïques et les femmes. Et il y a grande différence entre les morts et les vi-

(1389) Soc., lib. VI, cap. 20; Soz., lib. VIII, cap. 27.

(1390) *Epist.* ap. Cyr., tom. V, pag. 202, D. Innocent., ep. 10; Theodor., *Hist.*, v, c. 38; Cyr. *Epist. ad. Attic.*, tom. V, part. II, pag. 207.

vants, puisqu'on les écrit même en différents livres. La sépulture honorable de Saül n'a point fait de tort à David (1391); l'arien Eudoxe ne nuit pas aux apôtres, quoique mis sous le même autel : Paulin et Evagre, auteurs du schisme d'Antioche, ont été reçus après leur mort dans les sacrés diptyques il y a longtemps. » Nous avons la réponse de de saint Cyrille, où il blâme Atticus d'avoir mis le nom de Jean au rang des évêques (1392) ; mais il finit aussi par se rendre.

V. Nous avons vu qu'Atticus obtint des rescrits contre ceux qui étaient restés fidèles à saint Chrysostome. Il avait aussi obtenu de l'empereur Théodose le Jeune qu'aucune ordination d'évêque n'aurait lieu, dans l'Hellespont et les autres provinces, sans l'aveu de l'évêque de Constantinople (1393).

L'ambition des évêques de Byzance, auxquels ni l'Evangile ni la tradition n'accordaient aucun privilége, cherchait dès lors à se dédommager par le crédit de la puissance séculière. L'histoire nous montre, d'ailleurs, qu'Atticus n'était pas fort scrupuleux sur les moyens de parvenir, et un auteur moderne (1394) en infère qu'il n'y a guère de doute que ce ne fût encore lui, de concert avec quelques évêques d'Illyrie, qui surprit au même Théodose une loi du 15 juillet 421, dans laquelle, sous prétexte d'observer les anciens canons, il est ordonné que, s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle soit réservée à l'assemblée des évêques, non sans la participation de l'évêque de Constantinople, qui jouit de la prérogative de l'ancienne Rome. En sorte que l'empereur prétendait transférer à l'évêque de Byzance l'inspection sur l'Illyrie, dont l'évêque de Thessalonique était en possession comme légat du Saint-Siége. En vertu de cette loi, l'ambitieux Atticus indiqua un concile à Corinthe, pour examiner l'ordination de Périgène que le Siége apostolique avait solennellement confirmée.

Mais le Pape saint Boniface se montra, surtout en cette circonstance, le digne successeur de saint Pierre. Il soutint les droits du Saint-Siége, et fit des démarches, écrivit des lettres d'une sagesse, d'une vigueur, d'une autorité tout apostoliques. *Voy.* l'article BONIFACE (Saint), Pape.

VI. Cependant, malgré ses défauts, Atticus fit voir la pureté de sa foi en résistant vigoureusement aux pélagiens. Ces hérétiques s'adressèrent aux évêques d'Orient, prétendant être persécutés injustement par ceux d'Occident. Ils envoyèrent à Constantinople quelques-uns de leurs évêques fugitifs; mais Atticus leur opposa la foi ancienne de l'Eglise, les rejeta, et ne permit pas même qu'ils demeurassent à Constantinople (421).

On loue aussi Atticus d'avoir rendu la paix à son Eglise, en remettant le nom de saint Jean Chrysostome dans les diptyques (1395); mais on sait comment il fut contraint par le peuple de faire cette réparation. On le loue encore, et cette fois avec plus de fondement, de sa charité envers les pauvres. Car il ne se contentait pas d'assister ceux de son diocèse, il envoyait des aumônes aux villes voisines. Il nous reste une lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Calliopius, prêtre de l'église de Nicée, en lui envoyant trois cent pièces d'or, où il lui recommande de donner aux pauvres honteux, et non à ceux qui font métier de mendier, ***mais de n'avoir point d'égard à la différence de religion***, ce qui était entendre d'une manière large et généreuse, c'est-à-dire chrétienne, le précepte de la charité évangélique.

Au reste, Atticus montra, dans une autre circonstance, qu'il savait être tolérant quand la foi n'était pas directement compromise, ou qu'il pouvait espérer quelque retour de la part des hérétiques, quand ceux-ci conservaient quelque principe qui pût contribuer à les ramener. Ainsi, il souffrit que les novatiens tinssent leurs assemblées, et il disait à ce sujet : « Ce sont des témoins de notre foi à laquelle ils n'ont rien changé étant séparés de l'Eglise depuis si longtemps. » Il faut entendre la foi de la Trinité, car les novatiens erraient sur l'article de la rémission des péchés.

Mais il y avait une secte de novatiens, nommés sabbatiens ou protopaschites, à laquelle Atticus résista, comme il avait fait pour les pélagiens. Ces sectaires avaient été condamnés au bannissement par une loi de Théodose le Jeune du 21 mars 413 (1396). Ils avaient rapporté de Rhodes le corps de Sabbatius, leur chef, et priaient à son tombeau ; Atticus le fit enlever pendant la nuit et abolit cette superstition. Voulut-il seulement, en cette circonstance, plaire à l'empereur?

Enfin ce patriarche mourut le 10 octobre, sous l'onzième consulat de Théodose, et le premier de Valentinien, c'est-à-dire l'an 425, après avoir tenu le siége de Constantinople près de vingt ans. Après sa mort, il y eut, au dire de Socrate (1397), de grandes disputes pour l'élection d'un successeur.

ATTILA. *Voy.* l'article FLÉAU DE DIEU.

ATTILAN (Saint), évêque de Zamora, naquit à Tarragone vers l'an 939. Dès l'âge de quinze ans il quitta ses parents pour entrer dans un monastère, d'où il sortit quelque temps après, attiré par la réputation de saint Froïlan qui avait fondé le monastère de Tabare. En même temps que Froïlan fut fait évêque de Léon, Attilan, son disciple, le fut de Zamora, et l'on dit qu'ils furent sacrés ensemble le jour de la Pentecôte, vers l'an 989. Mais saint Attilan quitta son siége au bout de dix ans et alla en pèleri-

(1391) II Reg. II, 15.

(1392) Cyr., *epist. ad Att.*, tom. V, part. II, pag. 204-205; lib. I, epist. 370.

(1393) Soc., *Hist.* lib. VII, cap. 28.

(1394) M. l'abbé Rohbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. XXXVIII, tom. VII, pag. 562.

(1395) Socr., *Hist.*, lib. VII, cap. 25.

(1396) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XIX, n° 35; l. VI Th., *De sanct Bapt.*, sup. n° 25.

(1397) *Hist.*, lib. VII, cap. 26-27.

nage par esprit de pénitence. Deux ans après il revint, gouverna son église encore huit ans, et mourut le 5 octobre 1009, âgé de soixante-dix ans. Il est honoré comme saint par toute l'Eglise (1398).

ATTILION, ami de saint Benoît d'Aniane. *Voy.* cet article.

ATTON, évêque de Verdun. *Voy.* HATTON.

ATTON ou ACTON, évêque de Verceil vers le milieu du xᵉ siècle, était fils du vicomte Aldegaire; ce qui donne lieu de croire qu'il était Français de nation, ce titre n'étant point encore passé ni en Italie, ni en Allemagne.

I. Atton fut élu évêque en 924, après la mort de Ragembert, qui périt pendant le sac de Pavie par les Magyares qui venaient de conquérir la Hongrie. En 946, il était déjà avancé en âge, et en 964, on trouve sur le siége épiscopal de Verceil un certain Ingo. Il paraît avoir été chancelier de Hugo et de Lothaire, rois d'Italie en 954. Voilà tout ce qu'on en sait. Mais nous possédons ses ouvrages, qui offrent de l'intérêt historique et disciplinaire.

On cite d'abord son *Capitulaire*, ou instruction générale à son clergé et à son peuple. Elle est divisée en cent chapitres tirés des anciens conciles, des décrétales de Papes, des capitulaires d'autres évêques, particulièrement de Théodulfe d'Orléans. Quoiqu'il n'y ait presque rien mis de son propre fond, on y voit toujours son grand zèle pour l'établissement et le maintien de la discipline ecclésiastique.

Il y a du choix dans les différentes matières qu'il y fait entrer. Il y insiste en particulier sur l'instruction du clergé et tâche d'en bannir l'ignorance qui est, dit-il, la mère de toutes les erreurs. Entre les moyens qu'il prescrit pour l'éviter, il recommande la tenue des conférences au premier jour de chaque mois. Il en avait vu l'usage déjà établi dans les églises de France et en connaissait toute l'utilité. Outre ce qu'il dit en faveur de l'instruction du peuple, dans les endroits où il parle de celle du clergé, il en traite encore dans plusieurs autres chapitres. Il n'oublie pas les petites écoles, dont il prescrit l'établissement sur le même pied et dans les mêmes termes que Théodulfe d'Orléans. Il finit cette longue instruction par le décret entier du Pape Gélase sur les livres approuvés ou non dans l'Eglise (1399).

II. Un autre ouvrage d'Atton, mais dans lequel il y a beaucoup de lacunes, parce que le manuscrit s'en est trouvé détérioré, est un *Traité des souffrances de l'Eglise.* L'auteur l'a divisé en trois parties, et montre, par l'usage presque perpétuel qu'il y fait des livres saints et la justesse de leur application, qu'il en avait une grande intelligence.

Dans la première partie, qui est intitulée *Des Jugements des évêques*, il établit d'abord pour maxime constante que les souffrances ayant été prédites à l'Eglise, elle n'en manquera jamais, non-seulement de la part des étrangers, mais de la part même des siens. Il relève ensuite les divers abus qui s'étaient glissés dans les jugements des évêques accusés, pour se justifier à défaut de preuves. Ce n'est pas qu'on obligeât les évêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion qui se battait en leur nom. Triste justification, qui dépendait de la valeur ou de l'adresse d'un homme et qui ne pouvait se faire que par l'effusion du sang et, par conséquent, sans commettre un vrai crime pour se décharger d'une accusation souvent fausse! Atton veut donc que les jugements se rendent suivant les règles et que la correction des ecclésiastiques se fasse par le ministère des évêques. Il soutient qu'il n'appartient qu'à ceux-ci de les juger et que les laïques ne doivent s'en mêler qu'à leur prière.

Atton emploie la seconde partie de son ouvrage à traiter des ordinations des évêques. Ce morceau est intéressant, bien touché et mérite d'être lu. L'auteur y pose d'abord pour principe que les ordinations faites selon les canons doivent être regardées comme venant de Dieu même; mais, ajoute-t-il, les princes peu religieux, méprisant ces règles, veulent que leur volonté l'emporte et trouvent très-mauvais qu'un évêque soit élu par d'autres que par eux, quelque mérite qu'il ait, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, quelque indigne qu'il soit. Ils n'y considèrent que les richesses, la parenté, les services; l'une de ces qualités leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, ils les donnent à leurs parents ou à ceux qui leur font la cour. D'autres sont tellement aveuglés, qu'ils élèvent des enfants à l'épiscopat et font juges et docteurs ceux qui ont encore besoin des premières instructions. On ne les loue que de leur chasteté, qui est encore sans mérite; on oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant dont l'inutilité est connue de tout le monde. La plupart rient, les uns de joie pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en se moquant d'une illusion si manifeste. On interroge le pauvre enfant sur quelques articles qu'il a péniblement appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier, plus par la crainte d'avoir le fouet que de perdre l'épiscopat. Ceux qui l'interrogent savent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit; ils ne le font pas pour l'examiner, mais pour garder la forme canonique et assurer la fraude par l'apparence de la vérité. Ces évêques, ordonnés contre les règles, sont aussi accusés sans respect, opprimés injustement, chassés avec perfidie et quelquefois cruellement mis à mort.

Enfin, la troisième et dernière partie du traité d'Atton roule sur les biens des églises. Atton s'y arrête particulièrement à déplorer ce qui se pratiquait à la mort ou à

(1398) *Acta SS.* 5 Octob.

(1399) D'Achery, *Spicil.*, tom. Iᵉʳ, in-fol., pag 402.

l'expulsion d'un évêque. La règle était que les biens de son église devaient être précieusement conservés par de fidèles économes jusqu'à l'ordination de son successeur. Or, au lieu de cela, on les livrait en pillage à des laïques. Le vigilant évêque montre qu'il y avait autant de mal à les piller alors que si on l'avait fait du vivant du pasteur (1400).

III. L'incontinence des clercs dans le diocèse de Verceil était arrivée à un tel excès, qu'Atton crut devoir s'en plaindre à eux-mêmes dans une lettre qu'il leur écrivit. Elle est forte et pathétique, digne d'un grand évêque. « Quelques-uns, dit-il, sont tellement esclaves de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines avec lesquelles ils mangent et demeurent publiquement (1401). Elles gouvernent leurs maisons, et après leur mort héritent de ce qu'ils ont amassé des biens de l'Eglise et des aumônes des fidèles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence; puis, quand ils sont reçus au service de l'Eglise, ils entretiennent ces malheureuses aux dépens des pauvres. C'est une occasion aux officiers de justice d'entrer dans la maison des clercs, sous prétexte d'en enlever ces femmes et leurs enfants, et les clercs tremblants leur promettent tout ce qu'ils veulent (1402). » C'est que les canons condamnaient ces concubines à la servitude. « Ainsi, continue Atton, le nom du Seigneur est blasphémé; car quand ces femmes ou leurs bâtards se querellent avec quelqu'un du voisinage, les clercs viennent au secours, déclarant ainsi leur infamie. De plus, pour enrichir ces honteuses familles, ils deviennent intéressés, avares, pillards, usuriers et trompeurs; ce qui refroidit la dévotion du peuple à payer les dîmes ou à apporter des offrandes, au préjudice de leurs âmes, et les clercs tombent dans une telle pauvreté qu'à peine peuvent-ils subsister.

« Quand les évêques les reprennent de ce désordre, ils se révoltent contre eux, au mépris de leur serment, cherchent la protection des puissances séculières et souvent prennent le parti des ennemis de l'Eglise. Quelques-uns disent pour excuse que, sans le secours de ces femmes, ils ne pourraient subsister; ce qui n'est qu'un vain prétexte, puisqu'elles-mêmes ont besoin du secours des hommes et sont une charge et un embarras. » Mais quand on en pourrait tirer quelque utilité, il faut préférer la sainteté du ministère. « Par quelle présomption criminelle, leur dit-il, osez-vous consacrer et donner aux autres le corps et le sang de Jésus-Christ, vous sentant coupables de telles impuretés? Ou comment entreprenez-vous de servir dans l'Eglise, vous qui, dans vos maisons, vous livrez continuellement à une passion criminelle? N'est-il pas du devoir des prêtres de régler, par leurs paroles et par leurs exemples, le peuple dont le soin leur est confié? » Enfin Atton les renvoie aux saintes Ecritures et aux anciens canons de l'Eglise, pour y apprendre avec quelle pureté et quelle innocence de vie ils doivent exercer leurs fonctions, se contentant de leur rapporter dans sa lettre le second canon de Nicée, qui défend aux clercs d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs plus proches parentes, ou celles qui sont hors de tout soupçon.

Cette lettre ne fut point sans effet. Plusieurs changèrent de conduite. Atton en écrivit une seconde sur le même sujet, par manière d'exhortation. Il y invite ceux qui s'étaient rendus à la première, à prier pour les autres que la miséricorde de Dieu n'avait pas encore retirés de leurs désordres (1403).

IV. En Italie, Bérenger et son fils Adalbert se rendaient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique, et, prévoyant une révolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des otages pour s'assurer de leur fidélité. Atton écrivit sur ce sujet à ses confrères pour les prier de lui mander leurs avis, parce qu'ils ne pouvaient conférer ensemble librement. Nous n'analyserons pas cette lettre qui n'offre guère de choses qui puissent être utiles aujourd'hui (1404), si ce n'est une certaine revendication de la liberté épiscopale, qui contraste assez avec l'esprit de dépendance vis-à-vis du pouvoir séculier qui régnait trop fréquemment en ces temps-là.

Nous avons encore de cet évêque quelques autres lettres sur divers sujets de discipline. Il défend à ses diocésains de croire aux augures, aux signes du ciel et prédictions de quelques imposteurs qu'ils nommaient prophètes. Il défend de fêter le vendredi, superstition qui pouvait venir du commerce avec les Musulmans. Il soutient que le filleul ne peut épouser la fille de son parrain, et applique à cette adoption spirituelle ce que les lois disent de l'adoption civile. Sur quoi il cite les Institutes, le Code et les Novelles. Ambroise, prêtre de Milan, l'ayant consulté sur les noms de prêtresses et de diaconesses qui se trouvent dans quelques canons, il répond que, dans les premiers temps, le ministère des femmes était nécessaire pour instruire plus familièrement les autres femmes et les désabuser des erreurs du paganisme et de la philosophie (1405); qu'elles servaient aussi à leur administrer le baptême avec la bienséance convenable : ce qui n'est plus nécessaire depuis que l'on ne baptise que des enfants. Il ajoute que l'on a nommé prêtresses et diaconesses les femmes que les prêtres et les diacres avaient épousées avant leur ordination.

(1400) Id., ibid., pag. 414-131.
(1401) Epist. 9-10.
(1402) *Conc. Hispal.*, c. 3; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xxx, n° 11.
(1403) D'Ach., *Spicil.*, tom. Ier, pag. 439-441.
(1404) Att. Epist., 2; *Spicil.*, tom. VIII, p. 132
(1405) Ibid. Epist. 8.

Les ouvrages d'Atton, évêque de Verceil, ont été recueillis par Charles Buronzo del Signore et publiés sous ce titre : *Attonis sanctæ Vercellarum ecclesiæ episcopi Opera, ad autographi Vercellensis fidem nunc primum exacta, præfatione et commentariis illustrata*, 2 vol. in-fol., Verceil, 1768. Le célèbre cardinal Maï a publié (1406), dans ces dernières années, le *Polypticon*, écrit mystique de l'évêque Atton, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican.

AUBERT (Saint), septième évêque de Cambrai et d'Arras, l'un des propagateurs, au VIIe siècle, de la règle de saint Colomban. Le roi Dagobert estimait beaucoup ce saint, et l'on assure que ce fut à sa considération qu'il fit de grandes libéralités à l'église de Cambrai (1407), dont il prit le siége vers l'an 633 au mois de mars.

Saint Aubert (1408) avait baptisé et élevé dans la piété un jeune homme, nommé Landelin. Le voyant pourvu d'heureuses dispositions, il aurait désiré l'engager dans son clergé. Mais Landelin écouta des avis contraires, occasionna beaucoup de peine à saint Aubert, et ce ne fut que plus tard que ce pieux évêque eut la consolation de le voir revenir à de meilleurs sentiments et se convertir sincèrement. (*Voy.* l'article LANDELIN (Saint).

On verra à l'article FURSI qu'Aubert fit la translation des reliques de ce saint. Il fit aussi, en 659, celles des reliques de saint Vaast. Ce saint avait bâti près de la ville d'Arras une chapelle en l'honneur de saint Pierre, où il voulait être enterré; mais on crut le mettre plus dignement dans la cathédrale, dédiée à la sainte Vierge. Il y demeura cent vingt-huit ans, jusqu'à ce que saint Aubert crut avoir reçu ordre du ciel d'accomplir l'intention de saint Vaast et de changer la chapelle de Saint-Pierre en une grande église, digne de conserver ses reliques. Il y bâtit un monastère, qui fut achevé par saint Vindicien, son successeur, disciple de saint Eloi. C'est la fameuse abbaye de Saint-Vaast d'Arras, dont le premier abbé fut Hatta, tiré du monastère de Blandinberg, près de Gand, qu'il gouvernait en même temps (1409).

Nous avons dit que notre saint fut l'un des propagateurs de la règle de saint Colomban; il faut ajouter qu'indépendamment de son amour pour la vie religieuse, il fut, par son savoir et sa haute vigilance, l'un des plus grands évêques de son temps. Voici l'éloge que fait de lui un savant agiographe :

Saint Aubert recevait avec bonté tous ceux qui s'adressaient à lui; mais il avait une prédilection particulière pour les pauvres, les malades et les affligés. Dès qu'il découvrait quelque abus dans son diocèse, il travaillait à le corriger, et il ne se rebutait point par les obstacles qui s'opposaient aux efforts de son zèle. Ses instructions, soutenues par la sainteté de sa vie, produisaient des fruits merveilleux. Il s'appliquait surtout à former de dignes ministres à la religion. Il veillait avec un soin extrême sur l'éducation des jeunes clercs, et il les disposait insensiblement à bien remplir les augustes fonctions auxquelles ils étaient destinés. Non-seulement il convertit un grand nombre de pécheurs, mais il engagea encore plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe à renoncer au monde. La conversion de saint Landelin, dont nous venons de dire un mot ci-dessus, fut le fruit de ses prières et de ses larmes; le bienheureux comte Vincent, la bienheureuse Waldetrude sa femme, et sainte Aldegonde sa sœur, reçurent l'habit religieux des mains du saint évêque. Tous ces saints fondèrent des monastères par son conseil; il en fonda lui-même quelques-uns, ainsi que nous venons de le voir, et il fit fleurir la religion et l'étude des saintes lettres dans le Hainaut et la Flandre (1410.).

Saint Aubert mourut en 668, après trente-six ans d'épiscopat. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, à Cambrai, église qui devint une abbaye célèbre, connue sous le nom du saint évêque. Il est honoré dans l'Eglise le 13 décembre (1411). Un moine a écrit sa Vie, que nous a conservée dom Mabillon dans le tome II, page 873, de ses *Annales bénédictines*.

AUBERT (Saint), évêque d'Avranches, vivait dans la première moitié du VIIIe siècle (1412). Il fonda le mont Saint-Michel, dont l'établissement est rapporté ainsi dans la légende : Un esprit céleste serait apparu à l'évêque, lui aurait ordonné de construire un édifice sur le rocher, dit le *Mont de la Tombe*. Le saint aurait trouvé la chose de si difficile exécution, qu'il ne fallut pas moins de trois apparitions et une sérieuse punition infligée par l'envoyé d'en haut, pour déterminer Aubert à surmonter les obstacles : il construisit alors un oratoire dans le lieu indiqué, devenu célèbre depuis sous le nom de *Saint-Michel en péril de la mer*. Il s'y établit d'abord des chanoines; puis, par suite du relâchement de ceux-ci, des Bénédictins. Le corps de saint Aubert fut déposé au mont Saint-Michel, après sa mort : découverte plus de trois cents ans plus tard, cette relique attira de nombreux pèlerins, parmi lesquels Louis XI, qui établit à cette occasion l'ordre de Saint-Michel.

AUBERT, moine d'un grand zèle et d'une grande piété, vivait au commencement du

(1406) Voy. *Scriptorum veterum nova Collectio*, tom. VI.

(1407) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XI, ou tom. V, pag. 168 de l'édit. in-12, 1826.

(1408) En latin *Andebertus* et *Autpertus*.

(1409) *Acta Bened.*, tom. II, pag. 985; Lecointe, an. 658, n° 9, apud Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXIX, n° 45.

(1410) Alban Butler, trad. par Godescard, au 13 décembre.

(1411) *Martyr. Rom.*; 13 déc.

(1412) Dom. Mabillon, *Ann. ord. Bened.*, tom. II, pag. 19, 21.

IXe siècle : il accompagna saint Anscaire en Danemark, où il travailla à la conversion des païens. Mais il ne put y faire tout le bien qu'il souhaitait, car Dieu l'appela à lui peu de temps après qu'il fut arrivé sur le théâtre de ses travaux évangéliques. *Voy.* l'article ANSCAIRE (Saint).

AUBESPINE (GABRIEL DE L'), évêque d'Orléans, né le 26 janvier 1579, mort à Grenoble le 15 août 1630. Il était fils de Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf. En 1604, il succéda, dans l'évêché d'Orléans, à son parent Jean d'Aubespine. Il avait hérité des talents de sa famille pour les négociations, et s'acquitta avec succès de toutes celles qui lui avaient été confiées. Il assista à l'assemblée des évêques de la province de Sens en 1612, et y signa à regret la condamnation du fameux livre de Richer.

Ce prélat a laissé quelques ouvrages sur la discipline ecclésiastique, des notes sur les *canons* de plusieurs conciles (dans la collection de Labbe), sur Tertullien et sur Optat de Milève.

AUBIERGE (Sainte). *Voy.* EDILBURGE (Sainte).

AUBIN (Saint), évêque d'Angers au VIe siècle, était originaire du territoire de Vannes. Il quitta ses parents dès sa jeunesse et se retira au monastère de Tincillac, qui paraît avoir été situé dans l'Anjou (1413). Il en fut élu abbé à l'âge de trente-cinq ans, et pendant vingt-cinq ans (1414) qu'il gouverna ce monastère, il y fit fleurir toutes les vertus religieuses. Mais il en fut tiré, malgré son humilité, pour remplir le siége d'Angers. Dans cette nouvelle charge il s'appliqua à soulager les pauvres par ses aumônes, à défendre ses ouailles, à visiter les malades et à racheter les captifs.

Ce saint évêque assista au troisième concile d'Orléans, tenu l'an 533, et au cinquième, de l'an 549. Il ressuscita un mort et rendit la vue à trois aveugles en faisant le signe de la croix sur leurs yeux. Fortunat raconte les circonstances de ces miracles (1415). Il exalte surtout le zèle de saint Aubin contre les mariages incestueux, et il nous apprend qu'il travailla, dans plusieurs conciles, à corriger cet abus. Les canons du troisième concile d'Orléans, que nous venons de citer, en peuvent être une preuve. Sa fermeté sur ce point de discipline lui attira quelques mortifications.

Une personne puissante, qu'il avait excommuniée à ce sujet, s'en plaignit au concile, apparemment de la province. Les évêques l'obligèrent de lever l'excommunication. Il obéit; mais comme ces prélats le priaient de bénir les *eulogies* qu'ils envoyaient à cette personne en signe de communion, il répondit : « Je suis contraint par vos ordres de donner ma bénédiction ; mais tandis que vous abandonnez la cause de Dieu, il saura bien la défendre. » En effet, la personne excommuniée mourut avant l'arrivée de celui qui lui portait ces *eulogies* de la part du concile.

Saint Aubin avait tant à cœur de purger l'Eglise de ces mariages incestueux, qu'il fit le voyage d'Arles pour consulter là-dessus saint Césaire. Il fut accompagné par saint Lubin, depuis évêque de Chartres, et alors abbé de Brou. Childebert étant venu à Angers, qui était de son royaume, rendit de grands honneurs à saint Aubin. Il gouverna son Eglise vingt ans et six mois, et mourut vers l'an 550, à l'âge de quatre-vingts ans, le 1er mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Quelques années après sa mort, c'est-à-dire vers l'an 576, saint Germain de Paris fit à Angers la translation solennelle de ses reliques. On croit que ce fut à l'occasion de cette cérémonie qu'on établit à Angers, par les libéralités de Childebert, le monastère de Saint-Aubin de cette ville (1416). La vie de notre saint a été écrite par Fortunat de Poitiers (*Voy.* cet article), et adressée à Domitien d'Angers, successeur de saint Aubin après Eutrope.

* AUBIN (Saint). C'est le nom que quelques historiens donnent à saint Alpin, huitième évêque de Châlons-sur-Marne. — *Voy.* cet article. — Dans la *note* 1891 de notre tome Ier, col. 827, nous renvoyons à une *Histoire de saint Alpin*, par M. l'abbé Boitel, et nous n'en annonçons que la première partie, qui avait seulement paru lorsque nous écrivîmes cet article. Depuis, ce laborieux auteur a complété son ouvrage, et vient de le publier sous ce titre : *Histoire de saint Alpin, huitième évêque de Châlons-sur-Marne et vainqueur d'Attila*, 1 vol. in-12 de XX-150 pages, 1853. Cet ouvrage est surtout intéressant à cause des recherches qu'il contient sur Attila, et des rectifications historiques de l'auteur touchant ce personnage. *Voy.* l'article FLÉAU DE DIEU.

AUBRY, Bénédictin, né en 1736, à Devilliers, près d'Epinal, et mort à Commercy en 1809, travailla à la continuation de l'*Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, de dom Ceillier, et en rédigea un volume qui n'a pas été imprimé. Il est de plus auteur des *Questions philosophiques sur la religion naturelle*, 1783, qui ont été, dit-on, louées à la fois par Ribailler et Bergier, et par d'Alembert et Lalande, et qui ont été critiquées par l'abbé Guinot, dans ses *Leçons philosophiques*. On doit encore à Aubry plusieurs autres ouvrages apologétiques.

AUBUSSON (PIERRE D'), grand maître de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, né l'an 1423, descendait, par son père, des anciens vicomtes de La Marche;

(1413) Fortunat passa par Tincillac en allant de Poitiers à Angers ; ainsi il ne faut pas chercher ce monastère dans la Bretagne, comme font quelques auteurs. (*Note du P. Longueval*, apud *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. VI.)

(1414) Fleury (*Hist. ecclés.*, liv. XXXII, n° 60), dit que saint Aubin gouverna ce monastère seulement cinq ans; c'est une erreur.

(1415) Fortunat, *in Vit. Albini*, *Acta SS.*, 1 Mart.

(1416) *Hist. de l'Egl. Gal.*, liv. VI et liv. VII, ou tom. III, pag. 265, 266; tom. IV, p. 77, de l'édit. in-12 de 1825.

et, par sa mère, il était allié aux rois d'Angleterre.

I. Presque au sortir de l'enfance, il porta les armes dans la Hongrie contre les Ottomans. Au milieu du tumulte des camps et dans les intervalles de repos, il s'était livré à l'étude de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. Animé par les exemples de Huniade et de Scanderbeg, il entra dans la milice de Saint-Jean, pour s'y vouer à la défense de la chrétienté contre les infidèles. Il s'y distingua non moins par la prudence que par la valeur. Frère Jean-Baptiste des Ursins étant mort en 1476, on élut d'une voix unanime Pierre d'Aubusson, qui devint dès lors comme l'âme et le bras de tout l'ordre.

Mahomet II menaçait l'île de Rhodes avec toute sa puissance. Frère d'Aubusson fit tête à cet orage. Le port de Rhodes fut fermé, par ses ordres, avec une grosse chaîne; de nouveaux forts, de nouveaux ouvrages furent construits, et tous les préparatifs d'une défense vigoureuse furent achevés avant l'apparition des Ottomans. Le nouveau grand maître convoqua près de lui tous les chevaliers, par une lettre éloquente que cite Vertot (1417).

Ils arrivèrent à Rhodes de toutes les parties de la chrétienté. Pierre d'Aubusson ouvrit le chapitre le 28 octobre 1479. « Généreux chevaliers, leur dit-il, voici enfin l'occasion de faire paraître votre zèle et votre courage contre les ennemis de la foi. Dans une guerre si sainte, c'est Jésus-Christ lui-même qui sera votre chef; il n'abandonnera pas, mes frères, ceux qui vont combattre pour ses intérêts. En vain Mahomet, ce prince impie et qui ne connaît point d'autre divinité que sa propre puissance, se vante d'exterminer notre ordre. S'il a des troupes plus nombreuses que les nôtres, ses troupes ne sont composées que de vils esclaves qu'on traîne par force dans les périls, et qui ne s'exposent à la mort que pour éviter la mort même, dont ils sont menacés par leurs officiers: au lieu que je ne vois parmi vous que des gentilshommes, nés d'un sang illustre, élevés dans la vertu, déterminés à vaincre ou à mourir, et dont la piété et la valeur sont des gages sûrs de la victoire. »

II. Les chevaliers qui composaient l'assemblée ne répondirent que par le serment de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la religion. Afin que le service ne fût point retardé par la diversité du commandement et la lenteur des conseils, tout le chapitre conjura le grand maître de se charger seul, et avec une autorité absolue, du commandement des armes et de l'administration des finances. C'était une espèce de dictature, dont on jugea à propos de le revêtir pendant l'orage dont Mahomet menaçait l'ordre.

Au mois de mai 1480, la grande flotte des Ottomans parut devant Rhodes: elle était forte de cent soixante vaisseaux de haut bord, portant cent mille hommes de débarquement, commandés par le grand visir Misach Paléologue, renégat de la race des derniers empereurs grecs, et qui s'était vendu au chef de l'empire antichrétien. Sous lui commandaient trois autres fameux renégats. On appelle renégats ou apostats ceux qui, comme Satan et ses anges, ne sont pas demeurés dans la vérité de Dieu, mais lui ont préféré le mensonge. Cette armée est nombreuse: c'est contre elle que l'Eglise et le Chrétien fidèle a toujours à combattre. Ce qui assure la victoire, c'est la foi (1418).

Le siége de Rhodes par ce renégat de la dernière dynastie grecque dura deux mois. Tous les moyens de réduire la place furent employés: attaques de jour et de nuit, canonnades effroyables, surprises silencieuses, transfuges qui n'étaient que des espions et des traîtres qui cherchaient à empoisonner Frère Aubusson, et à signaler à l'ennemi les endroits faibles. Il y eut même des Frères qui, dans un moment, perdirent courage et parlèrent de se rendre. Aubusson les fait venir et leur dit, non plus mes frères, mais: « Messieurs, si quelqu'un de vous ne se trouve pas en sûreté dans cette place, le port n'est pas si étroitement bloqué, que je ne trouve le moyen de vous en faire sortir. Mais si vous voulez demeurer avec nous, qu'on ne parle jamais de composition, ou bien je vous fais tous mourir. » Les Frères, honteux et confus, détestèrent leur faiblesse, promirent de l'expier par leur sang ou par celui des infidèles, et ils tinrent parole.

III. Cependant la ville, battue nuit et jour, devait être prise le 27 juillet: ses défenseurs, accablés de veilles et de fatigues, s'étaient endormis la plupart dans un moment de relâche: un peu après le soleil levé, les Turcs, en bon ordre et en grand silence, s'avancent, montent sans faire de bruit sur les remparts, s'en rendent maîtres sans la moindre résistance, et y arborent leurs drapeaux. Le renégat Paléologue fait avancer de nouvelles troupes; le rempart en fut bientôt couvert.

C'était fait de Rhodes. Néanmoins Frère Aubusson, averti du péril, fait déployer le grand étendard de l'ordre, et dit à ceux qui l'entourent: « Allons, mes frères, combattre pour la foi et pour la défense de Rhodes, ou bien nous ensevelir sous ses ruines. » Il dit, et s'avance à grands pas. Mais deux mille cinq cents Turcs occupent la brèche et le rempart; il faut monter contre eux à l'assaut; Aubusson est le premier sur l'échelle; on le reçoit à coups de mousquets, de flèches et de pierres: deux fois il est renversé, deux fois il est blessé, deux fois il se relève, et parvient enfin sur le rempart avec ses frères. Le combat devient plus égal: les Turcs commencent à plier; mais douze ja-

(1417) Vertot, *Hist. des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, etc., liv. VII, 5 vol. in-12, 1780.

(1418) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, par M. Rohrbacher, tom. XXII, pag. 300.

nissaires, envoyés par le renégat Paléologue, s'attachent uniquement à tuer Aubusson; il reçoit à la fois cinq grandes blessures, son sang coule en abondance; ses frères le conjurent de se retirer: « Mourons ici, leur répond-il, plutôt que de reculer. Pouvons-nous jamais mourir plus glorieusement que pour la défense de la foi et de notre religion? » — Cette parole, cet exemple, élèvent les Chrétiens au-dessus d'eux-mêmes. Ils se jettent au travers des bataillons infidèles, et en font un horrible carnage. Les Turcs, épouvantés de leurs coups, les prennent pour d'autres hommes: tous fuient et se tuent les uns les autres pour s'ouvrir un passage: le renégat Paléologue a beau crier, promettre, menacer, il est entraîné dans la déroute générale et réduit à se rembarquer avec autant de honte que de désespoir.

IV. Frère Aubusson, tout couvert de sang, fut porté dans sa demeure, où il recouvra la santé en peu de temps. Dès qu'il fut en état de marcher, il alla dans l'église de Saint-Jean rendre grâces à Dieu de la victoire qu'il venait de remporter; et, pour laisser des monuments durables de sa reconnaissance et de sa piété, il fit construire trois églises en l'honneur de la sainte Vierge et des saints patrons de l'ordre; il fit dans ces églises différentes fondations pour prier Dieu à perpétuité pour les âmes des frères qui avaient été tués dans un siége aussi meurtrier.

Les chevaliers vivants qui s'étaient le plus signalés, et jusqu'aux moindres soldats, eurent part à ses grâces; et pour consoler les paysans et les habitants de la campagne dont les infidèles avaient ravagé les terres, il leur fit distribuer des grains pour les nourrir jusqu'à la prochaine récolte, et les déchargea pour plusieurs années des tributs qu'ils payaient avant le siége (1419).

Pierre d'Aubusson fit encore d'autres fondations et se trouva mêlé aux affaires les plus importantes de son temps, mais qui ne sont pas de notre sujet. Le Pape Innocent VIII le nomma cardinal légat; il eut quelques démêlés avec le Pape Alexandre VI (*Voy.* cet article), et ce brave chevalier, qui ne fut pas tout à fait sans reproches à l'endroit des Juifs qu'il voulut exterminer dans l'île de Rhodes, ce grand maître, l'un des derniers et, à beaucoup de titres, l'un des plus remarquables personnages du moyen âge, mourut en 1503.

AUDAS (Saint), évêque de Perse. *Voy.* ABDAS.

AUDENCE (La bienheureuse), mère de saint Apollinaire, évêque de Valence, et de de saint Avit, évêque de Vienne, au v<sup>e</sup> siècle. L'histoire ne nous apprend rien de cette sainte femme, sinon qu'elle eut la gloire d'être la mère et de former le cœur des deux saints que nous venons de nommer.

AUDIBERT DE LA VILLASSE (L'abbé D'), premier vicaire général du diocèse de Bayeux et doyen du chapitre de l'église cathédrale, est né à Carpentras, en 1750 (1420). A l'âge de vingt-cinq ans, il fut appelé à Bayeux par de Cheylus, évêque de ce diocèse. L'abbé d'Audibert était son parent et fut dès lors son grand vicaire, chanoine de la cathédrale et honoré de la confiance du prélat.

Lorsque la révolution éclata, il resta invariablement fidèle à la foi et refusa sans balancer, au risque de sa liberté, de ses biens et de sa vie, le serment à la constitution civile du clergé. Usant d'abord des pouvoirs que lui avait laissés, en s'expatriant, son évêque, puis, après la mort de ce prélat, de ceux que lui conférèrent les membres réunis du chapitre, il rendit, pendant tout le cours de la révolution, les plus éminents services au clergé et aux fidèles du diocèse, donnant aux prêtres les conseils les plus judicieux, au milieu des difficultés de toute nature qu'ils rencontraient, les soutenant et les encourageant dans leurs peines et dans les persécutions dont ils étaient l'objet, et se dévouant lui-même aux besoins spirituels de tous ceux qui réclamaient les secours de son saint ministère.

On doit cette justice aux hommes qui alors étaient investis, à Bayeux, de l'autorité publique, qu'à l'époque même de la terreur, ils surent tous respecter, et quelques-uns protéger le zèle vraiment apostolique du vénérable prêtre, qu'ils le laissèrent passer plusieurs fois au milieu d'eux sans paraître l'apercevoir, et que pas une seule fois il n'a été incarcéré dans ces temps d'effervescence, tant on était pénétré de respect et d'admiration pour sa charité et son courage héroïque!

En 1802, le nouvel évêque de Bayeux, Brault, sut distinguer le mérite de l'abbé d'Audibert, et le nomma, dès l'organisation du diocèse, son premier grand vicaire, doyen de son chapitre, archidiacre, grand pénitencier et supérieur des communautés religieuses de Bayeux. Il rendit alors, par la connaissance profonde qu'il avait des hommes et des choses, les plus grands services à son nouvel évêque, et concourut puissamment avec lui à établir, dans le diocèse, la paix et l'union qui n'ont cessé d'y régner depuis. Les successeurs de ce prélat (MM. Duperrier, Dancel et Robin) ont su, comme Brault, apprécier le zèle, les lumières et les vertus de l'abbé d'Audibert, et se sont plu à lui continuer les mêmes dignités et à l'honorer de la même confiance.

Il en a joui jusqu'à la mort, quoique son grand âge et ses infirmités ne lui permissent plus, depuis quelque temps, de prendre une part active à l'administration du diocèse. A peine se trouva-t-il plus souffrant, qu'il s'empressa de demander les secours de l'Eglise et les consolations de la religion, qu'il a reçus le mardi 31 décembre 1844, avec les sentiments de la foi la plus vive, de la piété la plus tendre et d'une humilité si profonde,

(1419) *Histoire de Pierre d'Aubusson*, par le P. Bouhours; Paris, 1676, 1 vol. in-8°.

(1420) *Ami de la religion*, tom. CXXIV, pag. 170-172.

que les paroles qui l'exprimaient tirèrent les larmes de tous les assistants. Il a rendu sa belle âme à Dieu dans les mêmes sentiments et presque sans agonie, le 9 janvier 1845. Il était âgé de quatre-vingt-quinze ans. Ses obsèques eurent lieu le surlendemain, au milieu d'un grand concours de fidèles et d'un clergé nombreux. L'évêque de Bayeux fit lui-même la levée du corps et les trois absoutes. Dans une lettre adressée aux curés du diocèse, le prélat leur fit part de cette perte en des termes fort honorables pour l'ecclésiastique dont nous esquissons la vie : — « Les immenses services, dit le pontife dans cette lettre, les immenses services que ce prêtre si distingué par ses lumières, sa sagesse, son zèle et sa piété, a rendus à notre diocèse, pendant près de soixante-dix ans, surtout à l'époque de lugubre mémoire où les nombreux dangers qui menaçaient sa liberté et sa vie n'ont jamais ralenti son courageux dévouement, nous ont toujours inspiré pour lui, comme ils avaient inspiré à nos prédécesseurs, l'estime la plus profonde et la plus vive reconnaissance : aujourd'hui il emporte avec lui nos regrets les plus sincères. Ces sentiments, qui sont ceux du chapitre, du clergé et de tous les habitants de Bayeux, seront partagés, nous en sommes sûrs, par tout le clergé et tous les fidèles de notre diocèse. »

**AUDIENS**, schismatique du IVe siècle. *Voy.* AUDIUS.

**AUDIFAX** (Saint), martyr du IIIe siècle. *Voy.* HABACUC (Saint).

**AUDIN**, évêque d'Evreux au XIIe siècle, natif de Bayeux, fut d'abord chapelain de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il succéda à Gislebert sur le siége d'Evreux, en 1113. Il se trouva au concile de Rouen de l'an 1128, et mourut en Angleterre, où il était allé en 1139.

**AUDIUS**, schismatique, chef des audiens, était de Mésopotamie et vivait au IVe siècle. Il était célèbre dans son pays à cause de ses bonnes mœurs et de son zèle. Il faisait profession de dire hardiment la vérité, sans avoir égard aux personnes ; il résistait en face aux évêques et aux prêtres, quand ils faisaient quelque chose contre les règles, et ne pouvait se taire, particulièrement s'il voyait quelque ecclésiastique intéressé ou vivant dans le luxe et les délices.

S'étant ainsi rendu incommode à ceux dont la vie n'était pas tout à fait régulière, il fut contredit, haï et maltraité. Il souffrit longtemps leurs mépris et leurs insultes, continuant toujours à fréquenter les assemblées ecclésiastiques ; et, quoique ses ennemis l'en eussent chassé, il ne cessait pas de dire la vérité, sans rompre le lien de l'unité ni se séparer de l'Eglise catholique. Enfin, on en vint jusqu'à le frapper, lui et les siens, plusieurs fois, et on le poussa tellement, qu'il se sépara de l'Eglise et fut suivi de plusieurs.

Ce n'était d'abord qu'un simple schisme, et ils faisaient profession d'une morale très-sévère, sans errer dans la foi. Ils vivaient tous du travail de leurs mains, tant les laïques que les prêtres et les évêques ; car Audius lui-même fut ordonné évêque par un évêque qui s'était séparé pour de semblables disputes.

Toutefois, ils furent bientôt quartodécimans et anthropomorphites. Ils célébraient la pâque le quatorzième de la lune, comme les juifs, prétendant que c'était l'ancienne coutume de l'Eglise, et, pour le prouver, ils alléguaient le livre des Constitutions apostoliques, mais différent de celui que nous avons sous ce nom

Ils étaient anthropomorphites, en ce qu'ils prenaient trop à la lettre ce qui est dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, sans distinguer si cette image était selon l'âme ou selon le corps, et, joignant les passages qui semblent attribuer à Dieu un visage, des yeux, des mains et le reste, ils le figuraient corporel et sous une forme humaine. Leur vie, au reste, était pure et innocente, au moins dans ces commencements, et ils avaient grand nombre de monastères ; mais ils ne voulaient ni prier ni communiquer avec personne qui ne fût de leur secte, quelque sainte que fût sa vie (1421).

Audius fut déféré à Constantin, vers l'an 324, par des évêques, et accusé de détourner le peuple de l'unité de l'Eglise. L'empereur l'exila en Scythie. Il y demeura plusieurs années et passa bien avant chez les Goths, où il instruisit plusieurs personnes dans le christianisme et y établit des vierges, des ascètes et des monastères très-réguliers. Il paraît qu'Audius, dont la conduite était digne qu'il eût eu le bonheur de ne s'écarter en rien de la vérité catholique, parvint à une grande vieillesse.

**AUDOLFLÈDE** ou AUDOSTÈDE, troisième sœur de Clovis, qu'il avait mariée, avant sa conversion, à Théodoric, roi d'Italie. Moins heureuse que sa sœur Albollède (*Voy.* cet article), Audoflède demeura arienne et mourut du poison que sa propre fille mit dans le calice dont elle communia (1422) ; car c'était une coutume, parmi les ariens, que les princes communiassent d'un calice différent de celui qui était destiné pour la communion du peuple. Audoflède a donné le jour à la reine Amalasonthe, illustre par son mérite. *Voy.* son article.

**AUDOUIN-AUBERT**, neveu du Pape Innocent VI, fils de son frère Guy Aubert, était savant en droit civil et canonique, et le Pape Benoît XII lui donna publiquement un canonicat à Sainte-Radegonde de Poitiers, avec l'expectative d'une prébende. En 1349, le Pape Clément VI le fit évêque de Paris, à la place de Fouque de Chanac, mort le 25 juillet de la même année ; mais en 1350, vers la fête de Noël, il fut transféré à Auxerre, dont l'évêque Pierre de Gros venait d'être fait cardinal, et Pierre de la Forest, évêque de Tournay, fut transféré à Paris

(1421) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. X, n° 44.

(1422) Greg. Tur., lib. III, c. 31.

Alors l'usage était de donner aux cardinaux le nom de l'église qu'ils avaient gouvernée ; c'est pourquoi Innocent VI lui-même, avant que d'être Pape, se nommait le cardinal de Clermont. Il eût donc fallu aussi nommer Audouin cardinal d'Auxerre; mais il y en avait déjà deux qui avaient possédé cet évêché : Talleyrand de Périgord, et Pierre de Gros. Ainsi Innocent VI transféra son neveu Audouin à Maguelone, afin qu'il en pût prendre le titre; mais il semble que cette translation ne fut qu'une formalité, et il ne paraît pas qu'Audouin ait effectivement gouverné l'Eglise de Maguelone. Le Pape son oncle lui donna le titre de Saint-Jean et Saint-Paul, qu'il avait eu lui-même. Il y a un autre AUBERT (Etienne) petit-neveu du même Pape, qui fut nommé à l'évêché de Carcassonne en 1361, quoiqu'il n'eût encore que les ordres mineurs; mais il ne fut jamais sacré. On le nomma aussi cardinal de Carcassonne, cette même année, et son titre cardinalice fut celui de Sainte-Marie en Aquire.

**AUDOVÉE** ou AUDOIN, évêque d'Angers au VIe siècle, chez lequel se retira, après son excommunication, Théodulfe, diacre de Paris, engagé dans l'hérésie des sadducéens (1423). Ce diacre avait connu Audovée et le regardait comme un ancien ami qui devait le recueillir dans sa disgrâce. Audovée était un évêque de bonnes mœurs, mais faible, et dont la bonté surprit le zèle. Il n'eut pas le courage de préférer les lois de l'Eglise à celles de l'amitié; et quoique ce nouvel hôte lui fût à charge, il ne put se résoudre à le congédier. Mais il en fut bientôt délivré par Dieu, qui punit Théodulfe, dont les mœurs étaient aussi corrompues que sa doctrine. — *Voy.* son article. — Saint Grégoire de Tours place Audovée sous l'année 590 (liv. X, c. 14).

**AUGÉ** (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), vicaire général de Paris, naquit à Beauvais, le 17 janvier 1758, et appartenait à une famille dans laquelle la piété et les vertus étaient héréditaires (1424).

I. De bonne heure Augé manifesta son goût pour l'état ecclésiastique. On lui fit commencer alors ses études au collége de Beauvais, et comme il était doué d'une grande facilité, il parcourut rapidement ses différentes classes. Ses parents jugèrent à propos de l'envoyer à Paris. Il n'avait que seize ans et avait terminé sa réthorique lorsqu'il entra au séminaire des Trente-trois, ainsi nommé parce qu'il avait été institué en l'honneur des trente-trois années de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le jeune Augé demeura deux ans dans cette maison, où il ne s'occupa, pendant ce temps, que de la philosophie.

Ce fut au collége Louis-le-Grand qu'il fit sa théologie. Là il connut, ou se rencontra avec plusieurs personnages qui se firent dans le monde un nom plus ou moins célèbre; nous ne citerons que le pieux Décalogne et le sanguinaire Robespierre. En peu de temps il suivit et termina ses cours de théologie; alors on le nomma répétiteur de philosophie, et il vit suivre ses leçons par de nombreux disciples, parmi lesquels se trouva le fameux Camille Desmoulins, « en qui il reconnaissait beaucoup d'esprit, peu de jugement, une imagination ardente et des qualités de cœur. »

Il s'était déjà fait aimer de la jeunesse, et l'on pressentit qu'il était appelé à la guider dans les voies de la vertu. Il prit ses grades avec distinction et fut de la célèbre licence en Sorbonne, où l'on compta Asseline, Fournier, mort évêque de Montpellier, et tant d'autres ecclésiastiques distingués. A peine nommé docteur en théologie, il fut appelé par le célèbre et savant de Partz de Pressy (1425), évêque de Boulogne, pour être placé à la tête du petit séminaire qu'il venait de fonder. Il fit le plus grand bien dans ce nouvel établissement, et y sema si avant dans le cœur de ses élèves les principes de la foi et de la vertu, qu'on en vit longtemps après les heureux fruits. Asseline savait bien apprécier ses qualités; car ayant succédé à Partz de Pressy sur le siége de Boulogne, en 1784 ou 1787, il garda près de lui l'abbé Augé, et le continua dans les mêmes fonctions de supérieur de son petit séminaire.

II. Augé y demeura jusqu'au moment de la tourmente révolutionnaire; et lorsqu'il fallut prêter le serment imposé par la *Constitution civile du clergé*, il émigra avec son évêque et la presque totalité du clergé de Boulogne. Ils se retirèrent à Haslwait en Westphalie. Pendant son émigration, Augé ne demeura pas oisif; il travailla conjointement avec l'abbé Coquatrix, grand vicaire de Boulogne, au célèbre ouvrage connu sous le nom de *Miroir du clergé*, aussi bien qu'à un autre non moins généralement estimé, et qui a pour titre : *Conférences sur la pénitence*. De plus, Augé coopéra dans ce même pays de Westphalie, à la fondation d'un pensionnat que dirigèrent Nafré et plusieurs prêtres émigrés du diocèse de Boulogne.

Lorsque le plus fort de l'orage fut passé, les prêtres qui avaient quitté leur patrie y rentrèrent. Asseline, qui était mort à Hartwell où il s'était retiré, avait nommé l'abbé Augé vicaire général de Boulogne. Celui-ci, étant revenu, sentit toute la charge qui pesait sur lui; mais le Seigneur permit qu'il administrât le diocèse, pendant ces jours difficiles, avec autant de sagesse que de charité, autant de prudence que de force. Mais le jour où il put se décharger d'un tel fardeau arriva; ce fut l'époque du concordat : on réunit le diocèse de Boulogne à celui d'Arras, et Augé en profita pour se retirer et revenir à Paris. Toutefois il alla d'abord

(1423) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. VIII.

(1424) Nous tirons cet article de la *Notice* que nous avons publiée sur l'abbé Augé dans notre *Mémorial catholique*, tom. IV, pag. 297-30?.

(1425) Voir sur ce prélat notre *Mém. cath.*, tom. II, pag. 391 et 392.

revoir sa ville natale, et il séjourna quelque temps auprès de son frère qui était curé de la cathédrale de Beauvais, et qui est mort il y a quelques années, en laissant dans sa paroisse une mémoire vénérée.

III. Après avoir goûté quelque repos au sein de sa famille, l'abbé Augé se rendit donc à Paris, où Dieu l'appelait pour remplir des devoirs qui rentraient si parfaitement dans sa vocation. Il s'associa avec les abbés Froment et Liautard pour fonder l'établissement qui porte aujourd'hui le nom de *Collége Stanislas*, et il contribua à la grande extension que prit cette maison d'éducation.

D'abord il y remplit les fonctions d'économe, puis il alla diriger l'établissement de Gentilly, qui était un démembrement de la *Pension Liautard*. C'est là, et à Stanislas ensuite, où il succéda à son premier fondateur, quand Liautard se retira et devint curé de Fontainebleau (*Voy.* son article), que l'abbé Augé montra toutes les qualités rares et difficiles d'un directeur de la jeunesse, et qui supposent une égale portion de fermeté, de douceur, de tact, de finesse, de bonté et de manières à la fois engageantes et dignes. Tous ceux qui ont pu voir ce respectable ecclésiastique à la tête de son collége, le reconnaîtront à la seule indication de ses qualités. En 1838, Augé, se jugeant lui-même trop vieux, il avait quatre-vingts ans, et regrettant ses anciens succès pour le maintien de la discipline, donna sa démission, en choisissant pour son successeur l'abbé Buquet, dont il restait l'ami, le conseil et le sage modèle. Il se rendait souvent au collége, et il ne se passait pas une fête, une cérémonie importante qu'il ne la présidât. Il aimait toujours à se retrouver au milieu de *ses chers enfants*.

IV. Il aurait bien voulu finir dans la retraite le reste de ses jours, et se préparer, dans le calme, à paraître devant Dieu. Mais le Seigneur voulut qu'il travaillât encore pour le bien de son Eglise. L'archevêque de Paris, de Quélen, ne crut pas devoir laisser dans l'ombre des vertus et une expérience auxquelles le clergé de la capitale rendait hommage, et au mois de novembre 1839, il nomma Augé son premier vicaire général et archidiacre de Notre-Dame. Mais le digne archidiacre eut bientôt la douleur d'être appelé, par ses nouvelles fonctions, à rendre les derniers devoirs au prélat qui venait de lui donner un témoignage si mérité de sa confiance et de son estime : on sait que de Quélen mourut le dernier jour de l'année 1839.

Pendant la vacance du siége, l'abbé Augé eut une grande part dans l'administration diocésaine, et son expérience, son zèle, sa vie laborieuse, malgré son grand âge, ne contribuèrent pas peu au bien de cette administration. Denis Affre monta sur le siége de Paris, et il maintint l'abbé Augé dans son poste élevé.

Bien que la coopération du bon vieillard ne pût être très-active, il rendait pourtant, et par ses conseils et par ses lumières, et par son caractère conciliant et plein d'aménité, d'importants services. Il prenait part aussi à plusieurs bonnes œuvres de la capitale. Nommé vice-président d'honneur de l'*OEuvre du catholicisme pour la conservation de la foi en Europe*, il assistait régulièrement aux séances. Là, nous eûmes le bonheur de faire sa connaissance, car nous faisions partie de cette œuvre excellente, dont nous rédigions les *Annales* (1426). Dans les rapports qu'il nous fut donné d'avoir avec lui, il ne cessa de nous témoigner la plus tendre et la plus bienveillante amitié, et lorsque cette œuvre fut obligée de cesser, il nous continua, jusqu'à la fin, cet attachement tout paternel dont le souvenir est si doux à notre cœur, qu'on nous pardonnera de le consigner ici.

V. Toujours occupé d'œuvres de miséricorde, toujours disposé à obliger, l'abbé Augé ne pensait néanmoins qu'au compte qu'il devait bientôt rendre de son administration. On peut dire que la mort ne le surprit point; il la vit venir avec le calme et la sérénité du juste. Lorsque l'archevêque de Paris vint lui donner les derniers sacrements, le samedi 9 novembre 1844, en présence du chapitre métropolitain, il répondit lui-même à toutes les prières avec présence d'esprit et avec une piété si vive et si tendre que l'assemblée en fut profondément émue. Enfin le Seigneur acceptant ses prières et agréant la pureté de son cœur, le délivra le mardi 12 novembre, à midi et demi, au moment où son confesseur lui donnait une dernière bénédiction. Il était dans sa quatre-vingt-septième année ; ses obsèques ont eu lieu le 14 novembre avec solennité et au milieu d'un grand concours d'amis, d'anciens élèves et de membres du clergé.

Comme il avait beaucoup aimé ses élèves pendant sa vie, l'abbé Augé voulut encore leur donner un témoignage de son attachement après sa mort. « Mon intention, a-t-il recommandé dans son testament, mon intention est de faire porter ma dépouille mortelle au cimetière du Sud, pour me réunir aux élèves du collége Stanislas qui y sont déjà déposés. Mon exécuteur testamentaire est prié d'acheter une fosse particulière, qui sera surmontée d'une croix portant mon nom et indiquant le lieu où je repose à mes amis qui auront la charité de venir prier pour le repos de mon âme. » L'abbé Eglée, chanoine et vicaire général de Paris, ancien élève de l'abbé Augé, et son exécuteur testamentaire, a fidèlement rempli cette dernière et pieuse volonté du vénérable prêtre. Il a été inhumé dans le cimetière du Sud,

(1426) Cette œuvre avait pour but de donner des secours aux missions catholiques d'Europe, comme la *Propagation de la Foi* en procure aux missions étrangères. Mais le Pape Grégoire XVI ayant désiré que ces deux œuvres n'en fissent plus qu'une seule; l'*Œuvre du catholicisme* dut cesser.

dit du Mont-Parnasse, et là, ses anciens élèves, pleins de reconnaissance, lui ont élevé un modeste monument.

AUGIER (Maurice), professeur au séminaire de Digne, cousin de l'abbé Courbon (*Voy.* cet article) qui se distingua aussi par sa piété et son zèle à former les élèves du sanctuaire.

L'abbé Augier naquit à Riez le 15 juillet 1754, il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1778 et fut d'abord professeur au séminaire, puis bénéficier de la cathédrale de Riez. Il refusa le serment et partit pour l'exil, où il eut occasion de rencontrer Miollis, évêque de Digne. Après son retour en France, il fut nommé curé de Lauzes, et ensuite d'Embrun. De là il vint à Digne, en 1809, pour être adjoint à l'abbé Courbon, et professer la théologie morale.

Cet ecclésiastique fut un prêtre fort intérieur, très-versé dans la spiritualité et d'une fidélité constante à marcher dans les voies de la vie parfaite (1427). Il fut nommé chanoine par Miollis le 1er juillet 1817; mais il vécut peu de temps encore, et s endormit du sommeil des justes le 24 octobre de la même année, révéré comme un saint parmi tous les élèves du séminaire.

AUGSBOURG. *Voy.* Confession d'Augsbourg

AUGURE (Saint), diacre de saint Fructueux, évêque de Tarragone, fut martyrisé avec ce saint évêque en 259. *Voy.* l'article Actes du martyre de saint Fructueux et de ses compagnons.

AUGUSTA (Sainte), épouse de Fauste, noble sénateur, et mère de saint Symphorien, premier martyr d'Autun en 179, déploya un héroïque courage lors de la mort de son fils, et se distingua par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Nous parlerons de cette sainte femme à l'article de Symphorien (Saint).

AUGUSTAL, lecteur de saint Fructueux, évêque de Tarragone, martyrisé en 259, aurait désiré assister ce saint évêque sur le lieu de son supplice. *Voy.* l'article Actes du martyr de saint Fructueux et de ses compagnons.

AUGUSTIN (Saint), évêque d'Hippone, docteur de l'Eglise, né à Tagaste le 13 novembre 354, mort le 28 août 430. — *Voy.* l'article Confessions de saint Augustin, ouvrage où l'illustre docteur raconte lui-même une partie de sa vie, que nous complétons par l'historique des immenses travaux apostoliques du saint et par l'influence qu'il a exercée au IVe siècle. — *Voy.* aussi les articles Actes de la Conférence de Carthage; — Conférence de Carthage; — Translation des reliques de saint Augustin.

AUGUSTIN (Saint), apôtre de l'Angleterre, archevêque de Cantorbéry, fut d'abord prieur du monastère de Saint-André de l'ordre de saint Benoît à Rome; puis, l'an 596, il fut envoyé par le Pape saint Grégoire le Grand, pour annoncer l'Evangile aux Anglais et Saxons, qui s'étaient établis dans la plupart des provinces de la Grande-Bretagne, et en avaient chassé les Bretons fixés dans diverses contrées et dont une partie s'était retirée en France.

I. Déjà depuis longtemps la foi avait remporté de glorieux triomphes sur cette terre de la Grande-Bretagne. L'hérésie s'y étant répandue en 425, les évêques bretons sollicitèrent du secours de leurs collègues de France, et saint Germain d'Auxerre, saint Loup de Troyes, accompagnés de plusieurs missionnaires, parmi lesquels se trouva saint Alpin, qui fut depuis évêque de Châlons, partirent pour la Bretagne. — *Voy.* leurs noms et l'article Eglise catholique en Angleterre, etc. — Leur prédication et les miracles de saint Germain y produisirent de grands fruits.

Mais plus tard, en 446, saint Germain fut rappelé dans cette contrée pour lutter contre le pélagianisme qui s'y répandait; et, plus tard encore, l'hérésie dominant de nouveau, et les circonstances étant plus favorables à la prédication de l'Evangile, le Pape saint Grégoire le Grand (*Voy.* son article) put réaliser ses projets. La sixième année de son pontificat, il choisit des missionnaires dans le monastère de Saint-André et plaça le prieur Augustin à leur tête. Il écrivit de remarquables lettres aux évêques d'Aix, de Marseille, de Tours, d'Arles, de Vienne, d'Autun, et aux rois Théodoric, Théodebert et à Brunehaut, reine régente, pour recommander à ces personnages saint Augustin et ses compagnons (1428).

II. Les saints missionnaires, suivis de quarante personnes, prises en France en qualité d'interprètes, débarquèrent en Angleterre au printemps de l'année 597. Le roi Ethelberg reçut les ambassadeurs d'Augustin et assigna au saint une conférence en plein air. Soupçonnant les Chrétiens de magie, ce prince ne voulait pas rester avec eux sous le même toit. Saint Augustin se rendit au lieu assigné en procession avec toute sa suite, qu'il précédait portant la croix. La conférence eut lieu : Ethelberg répondit à la harangue de saint Augustin; il trouva les promesses de l'apôtre magnifiques, mais lui fit observer qu'elles étaient nouvelles, et, par conséquent d'une autorité douteuse.

Cependant, au sein de la barbarie où vivait ce monarque, il savait mieux comprendre la liberté religieuse que certains gouvernements de notre siècle, et trouva qu'il était juste de laisser aux missionnaires la liberté d'enseigner et de prêcher leurs doctrines, et de ne point opposer à la puissance de la parole la force brutale; il prit des mesures pour qu'ils pussent remplir leur de-

(1427) *Ami de la relig.*, tom. CXXVII, pag. 373.

(1428) Voy. *Histoire de saint Augustin* (*de Cantorbéry*), *et du premier établissement du christianisme* en Angleterre, par le R. Fréd. Oakeley (de l'université d'Oxford), traduit de l'anglais, par Jules Gondon, 1 vol. in-12 de 400 pages, 1847.

voir d'apôtres en toute sécurité, et promit même de pourvoir à leur subsistance. Dieu ne fit pas attendre longtemps la récompense d'une si sage conduite. Quelques mois après, le 2 juin 597, ou plutôt la veille de ce jour, fête de la Pentecôte, Ethelberg et la reine Berthe, suivis d'un nombreux cortége de nobles, quittaient leur résidence royale et s'avançaient vers l'église de Saint-Martin, où le roi allait abjurer ses erreurs et recevoir le baptême.

Quoique le monarque converti au christianisme ne cherchât en aucune manière à contraindre ses sujets, la semence de la parole de Dieu fructifia de telle sorte qu'à la suite de sa conversion un grand nombre de personnes l'imitèrent, et que le jour où les ministres chrétiens célébraient pour la première fois, depuis leur arivée, la fête solennelle de Noël, dix mille Anglais au moins eurent le bonheur d'être baptisés par saint Augustin.

III. Ce saint voyant les bénédictions que Dieu répandait sur ses travaux, et jugeant qu'il fallait multiplier le nombre des ouvriers évangéliques, repassa en France, où il reçut l'ordination épiscopale des mains de Virgile, évêque d'Arles. Revêtu de ce caractère sacré, il revint en Angleterre, et fit sa demeure à Cantorbéry. Il envoya ensuite deux députés à Rome pour informer le Pape saint Grégoire du succès de sa mission, et le consulter sur diverses difficultés, qui regardaient la conduite de cette Eglise naissante. Saint Grégoire répondit à ses demandes, lui envoya le *pallium*, érigea son siége en métropole et lui envoya ses députés avec plusieurs autres missionnaires. *Voy.* l'article de ce Pape.

Saint Augustin établit donc son siége à Cantorbéry, qui devint ainsi la métropole d'Angleterre. Il dédia sa cathédrale sous le vocable de *saint Sauveur*, et rendit tout son clergé régulier en composant son chapitre de religieux de son ordre. Il fonda aussi à Cantorbéry un monastère en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, et y mit pour abbé le vénérable Pierre, qui était un des députés qu'il avait envoyés à Rome. Notre saint travailla aussi à la réunion des Bretons. anciens Chrétiens, qui différaient de l'Eglise romaine sur la célébration de la Pâque et sur quelques autres pratiques (1429).

Dans le désir de les ramener, il provoqua une conférence où il fit venir les évêques et les docteurs de la province des Bretons, c'est-à-dire du pays de Galles. La conférence se tint sur la frontière des Saxons et des Bretons, au lieu nommé depuis en anglais Augustineizat, c'est-à-dire la force d'Augustin. Il commença à les exhorter fraternellement à se réunir à l'Eglise, afin qu'ils pussent tous ensemble travailler à prêcher l'Evangile aux infidèles. Après une longue dispute, Augustin voyant qu'ils ne se rendaient ni aux prières, ni aux exhortations, ni aux reproches, et qu'ils préféraient toujours leurs traditions à celle de l'Eglise universelle, leur dit enfin : « Prions Dieu, qui fait habiter ensemble les unanimes, qu'il nous montre par des signes célestes quelle tradition on doit suivre (1430). Qu'on amène un malade, et celui dont les prières l'auront guéri, on croira qu'il faut suivre sa foi. » Les Bretons y consentirent, bien qu'à regret; et on amena un Anglais aveugle, que l'on présenta d'abord à leurs évêques, mais ils ne purent le guérir. Alors Augustin se mit à genoux, et pria Dieu qu'en rendant la vue à cet homme il éclairât les cœurs de plusieurs fidèles. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue, et tous les assistants reconnurent qu'Augustin enseignait la vérité. Les Bretons eux-mêmes le confessèrent; mais ils dirent qu'ils ne pouvaient renoncer à leurs anciennes coutumes sans la permission des leurs, et demandèrent qu'on assemblât un concile plus nombreux, ce qui fut accordé (an 606).

IV. A ce concile se trouvèrent sept évêques bretons et plusieurs hommes très-savants de leur plus fameux monastère, nommé Brancor, dont Dinoth était alors abbé. Ce monastère était si nombreux, qu'il était divisé en sept parties, dont la moindre contenait trois cents moines, et ils vivaient tous du travail de leurs mains. Il était situé dans le pays de Galles.

Avant de venir au concile, les Bretons allèrent consulter un anachorète, qui était entre eux en grande réputation de sagesse et de sainteté, et lui demandèrent s'ils devaient écouter Augustin et quitter leurs traditions. Il répondit : « Si c'est un homme de Dieu, suivez-le.— Et comment le connaîtrons-nous, dirent-ils? » L'anachorète répondit : « Le Seigneur a dit (1431) : *Soumettez-vous à mon joug et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Si cet Augustin est tel, il faut croire qu'il porte le joug de Jésus-Christ et qu'il vous y voudra soumettre; s'il est superbe, il est clair qu'il n'est pas de Dieu, et vous ne devez pas vous mettre en peine de ses discours. » Comment le distinguerons-nous, dirent-ils? Faites en sorte, répondit-il, qu'il vienne le premier avec les siens au lieu du concile : s'il se lève quand vous approcherez, sachez que c'est un serviteur de Jésus-Christ et lui obéissez; s'il ne se lève pas, quoique vous soyez en plus grand nombre, méprisez-le, comme il vous méprisera.

En arrivant au concile, ils trouvèrent saint Augustin assis; alors, emportés de colère, ils le jugèrent orgueilleux, suivant ce que le leur avait dit l'anachorète, et ils s'étudièrent à le contredire en tout. Il leur dit : « Quoique vous ayez bien des pratiques contraires à notre usage, qui est celui de l'Eglise universelle, je serai content si vous voulez me croire sur trois points : de célébrer la Pâque en son temps, d'administrer

(1429) Bède, *Hist.*, II, c. 2.
(1430) *Ps.* XLVII, 1.
(1431) *Matth.* XI, 29.

le baptême suivant l'usage de l'Eglise romaine et de prêcher avec nous aux Anglais la parole de Dieu : à ces conditions, nous tolérons tout le reste. » Les Bretons répondirent qu'ils n'en feraient rien et qu'ils ne le reconnaîtraient jamais pour archevêque, disant entre eux : « Si maintenant il n'a pas daigné se lever devant nous; quand nous lui serons une fois soumis, il nous comptera pour rien. » Ainsi, une affaire d'amour-propre empêcha la réconciliation de se faire, ou plutôt servit de prétexte dans cette circonstance.

Saint Augustin leur dit : « Vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos frères, vous aurez la guerre avec vos ennemis et vous recevrez la mort par les mains des Anglais, à qui vous n'avez pas voulu enseigner le chemin de la vie. » — Cette prophétie fut accomplie longtemps après la mort de saint Augustin; car Edilfrid, roi des Anglais, marcha avec une grande armée contre la ville de Caerlon et fit un grand carnage de Bretons, commençant par les évêques et les moines, qui priaient pour les combattants, et dont il y eut environ douze cents de tués.

V. Dès l'année 604, saint Augustin avait ordonné deux évêques, Mellit et Juste. — *Voy.* leurs articles. — Il envoya Mellit prêcher dans la province des Saxons orientaux, séparée de celle de Kent par la Tamise. Londres en était la capitale, et il s'y faisait dès lors un très-grand commerce par terre et par mer. Mellit ayant rétabli la religion dans ce pays, le roi Ethelberg fit bâtir à Londres l'église de l'apôtre Saint-Paul, pour en être la cathédrale. Juste fut évêque dans la province de Kent, et son siége fut la ville de Rochester : le même roi y fit bâtir une église dédiée à saint André et donna de grands biens à ces deux églises, aussi bien qu'à celle de Doroverne ou Cantorbéry.

Saint Augustin, âgé et craignant qu'après sa mort l'état de cette nouvelle église ne fût ébranlé si la métropole demeurait un moment sans pasteur, crut devoir se dispenser de la rigueur des canons, et choisit pour successeur Laurent, un des premiers compagnons de sa mission. Il l'ordonna de son vivant évêque de Cantorbéry. Ensuite il mourut le 26 mai, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire, et, comme l'on croit, l'an 607.

Il fut enterré à Cantorbéry, près de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, parce qu'elle n'était pas encore achevée; mais sitôt qu'elle fut dédiée, on l'y transféra sur la galerie du côté du septentrion où fut depuis la sépulture de ses successeurs. Bède rapporte son épitaphe en ces termes : « Ici repose le seigneur Augustin, premier évêque de Doroverne, qui, ayant été envoyé par le bienheureux Grégoire, Pontife de Rome, et soutenu de Dieu par l'opération des miracles, convertit le roi Ethelberg et son peuple du culte des idoles à la foi de Jésus-Christ; et ayant achevé en paix le temps de son ministère, décéda le septième des calendes de juin, sous le règne du même roi. » — *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, etc.

AUGUSTIN D'ANCÔNE, docteur fameux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, plus connu sous le nom d'*Augustin-Triomphe*. Etant encore jeune, il assista au second concile de Lyon en 1274. Il était natif d'Ancône, passa quelque temps dans l'Université de Paris, et demeura plusieurs années à Venise; mais son principal séjour fut à Naples, où il fut extrêmement estimé du roi Charles et du roi Robert. Il y mourut l'an 1328, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Quelques auteurs lui donnent le titre de bienheureux (1432). Son ouvrage le plus considérable est sa *Somme de la puissance ecclésiastique*, dédiée au Pape Jean XXII. Il y enseigne les propositions suivantes :

La puissance du Pape est la seule qui vienne immédiatement de Dieu; ce qu'il explique de la puissance de juridiction, tant au spirituel qu'au temporel. La puissance du Pape est plus grande que toute autre, puisqu'il juge de tout et n'est jugé de personne. La puissance du Pape est sacerdotale et royale, parce qu'il tient la place de Jésus-Christ, qui avait l'une et l'autre; elle est temporelle et spirituelle, parce que qui peut le plus peut aussi le moins. L'auteur ne manque pas de traiter la question tant agitée à l'occasion de saint Célestin, savoir, si le Pape peut abdiquer; et il conclut qu'il le peut. Il enseigne que le Pape ne peut être déposé pour aucun autre crime que pour hérésie, et qu'en ce cas il peut être déposé par le concile général, et condamné même après sa mort. On ne peut appeler du Pape au concile général, parce que c'est du Pape que le concile général reçoit son autorité. C'est au Pape, comme chef de l'Eglise, à déterminer ce qui est de foi, et personne ne peut informer de l'hérésie sans son ordre. Il n'appartient qu'au Pape de canoniser les saints, et il ne peut se tromper dans le jugement qu'il en porte.

Le Pape seul est l'époux de l'Eglise universelle; il a juridiction immédiate sur chaque diocèse, parce que la juridiction de tous les évêques est dérivée immédiatement de lui; et, quoiqu'il soit plus particulièrement évêque de Rome, il peut faire par lui-même ou par ses délégués, dans chaque diocèse et dans chaque paroisse, ce que peuvent les évêques et les curés. Il est plus convenable que le Pape réside à Rome que partout ailleurs, tant à cause de la dignité de la ville que parce qu'il en est seigneur temporel. Il traite ensuite de l'obéissance au Pape, non-seulement par les Chrétiens, mais encore par les païens et par les Juifs. Il enseigne qu'il appartient au Pape de punir les tyrans, même de peine temporelle, en prêchant contre eux la croisade.

Le Pape seul peut excommunier, parce

(1432) *Acta SS.*, 2 April.

que lui seul peut séparer de la communion de tous les fidèles : les évêques ne le peuvent que par sa juridiction qu'il leur a communiquée et déterminée. Le Pape punit les hérétiques, non-seulement de peines spirituelles, mais encore de peines temporelles, savoir, de confiscation des biens, et de punition corporelle, par le bras séculier. La puissance du Pape s'étend jusque sous terre, par le moyen des indulgences, c'est-à-dire sur le purgatoire et sur les limbes des enfants, qu'il peut dépouiller tous deux entièrement

Le Pape pourrait élire l'empereur par lui-même sans le ministère des électeurs qu'il a établis; changer les électeurs, et les prendre d'ailleurs que d'Allemagne, ou rendre l'empire héréditaire. Il soutient aussi que le Pape ne tient point de l'empereur son domaine temporel, quoiqu'il suppose comme indubitable la donation de Constantin, parce que ce prince, dit-il, ne fit que restituer à saint Sylvestre ce qu'il possédait injustement avant son baptême. C'est par l'autorité du Pape que l'empire a été transféré des Romains aux Grecs, et des Grecs aux Germains, et il le pourrait de même transférer à d'autres. L'empereur élu doit être confirmé et couronné par le Pape, et lui prêter serment de fidélité, sans quoi il ne peut prendre le gouvernement de l'empire. Enfin, le Pape peut déposer l'empereur et absoudre ses sujets du serment de fidélité.

Tous les autres rois sont aussi obligés d'obéir aux commandements du Pape et de reconnaître qu'ils tiennent de lui leur puissance, comme ayant toute juridiction au spirituel et au temporel en qualité de vicaire de Jésus-Christ Dieu, et quiconque se sent grevé par qui que ce soit, roi ou empereur, peut appeler de son jugement à celui du Pape. Il peut corriger tous les rois quand ils pèchent publiquement, les déposer pour juste cause, et instituer un roi en quelque royaume que ce soit (1433).

Telle est la doctrine d'Augustin d'Ancône; la plupart de ses propositions sont les mêmes que dans saint Thomas et que dans beaucoup de docteurs du moyen âge. Mais il est juste de dire qu'il n'y a pas de décisions formelles de l'Eglise sur plusieurs d'entre elles, et que les événements qui sont survenus depuis dans le monde en ont modifié certaines ou ont appelé d'autres applications.

AUGUSTIN de Sicile (Le bienheureux), fut élu général de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, le 25 mars 1298, étant à Rome en qualité de pénitencier du Pape (1434).

I. Ce religieux se nommait dans le monde Matthieu de Thermes, et était né en Sicile, près de Palerme, d'une famille noble, originaire de Catalogne. On le fit étudier dès son enfance, et il alla ensuite à Bologne, où, en peu d'années, il parvint au degré de docteur et de professeur en droit civil et canonique; après quoi il retourna en Sicile, où sa réputation le fit connaître à Mainfroy, qui y régnait alors; en sorte qu'il le fit juge perpétuel de sa cour, et son principal ministre d'Etat.

Dans cette place élevée il conserva une grande pureté de mœurs et une parfaite intégrité dans l'administration de la justice. Il accompagnait Mainfroy à la bataille de Bénévent, où ce prince périt; comme Matthieu disparut, dès lors on crut qu'il avait été tué en cette occasion; mais la crainte de la mort l'avait fait fuir et repasser en Sicile.

Il y fut attaqué d'une maladie si violente qu'il se crut près de mourir; et, craignant le jugement de Dieu, il promit, s'il recouvrait la santé, d'entrer aussitôt en religion, pour y faire pénitence. Etant guéri et voulant accomplir son vœu, il résolut d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique, et envoya deux de ses domestiques pour lui amener des frères de cet ordre; mais ils se méprirent jusqu'à trois fois, et lui amenèrent toujours des augustins. Enfin, il crut que Dieu l'appelait à vivre avec ces derniers; il leur découvrit son dessein et prit leur habit. Mais il ne leur fit point connaître qui il était, il cacha sa naissance, sa science, ses grands emplois; il changea son nom en celui d'Augustin, et se conduisit comme le moindre des frères. Il allait à la quête, lavait la vaisselle et rendait à la maison les services les plus bas; il observait une exacte pauvreté, se contentait de la nourriture la plus grossière, et ne mangeait qu'une fois le jour.

II. Après avoir demeuré quelque temps en Sicile, il apprit qu'en Toscane, et près de Sienne, il y avait un couvent de l'ordre dans un lieu fort solitaire, dédié à sainte Barbe (1434). Il y passa avec la permission de son supérieur, et y vécut entièrement inconnu et pratiquant à son ordinaire les exercices les plus humiliants. De là son prieur le mena à Rosia, où il fut reconnu pour ce qu'il était, dans l'occasion que voici.

Les frères de ce couvent avaient un procès en cour de Rome, au sujet d'un bien qu'ils étaient sur le point de perdre et qui contribuait à la subsistance de la maison. Frère Augustin, les voyant troublés à ce sujet, et sachant qu'au fond on leur faisait grand tort, alla trouver leur procureur et lui demanda en secret de quoi écrire. Le procureur s'en moquait, ne croyant pas même qu'il sût lire; toutefois, comme il insistait dans sa demande, il lui donna du papier, de l'encre et une plume.

Augustin écrivit un *Mémoire* court et solide. On le présenta au procureur de la partie adverse, qui s'écria après l'avoir lu : « Celui qui a dressé ce mémoire est un diable ou un ange, ou le seigneur Matthieu de Thermes avec lequel j'ai étudié à Bologne, et qui est mort à la bataille de Mainfroi. « Il

(1433) Fleury rapporte ces propositions, liv. xcviii, n° 43, et l'abbé Rohrbacher les reproduit avec de légères modifications, tom. XX, p. 12.

(1434) Boll. 19 Mai, tom. XV, p. 620-867, n° 3.

voulut voir l'auteur du Mémoire, et, l'ayant reconnu, touché de son humilité, il l'embrassa tendrement et ne put retenir ses larmes. Augustin le priait de ne pas troubler son repos en le faisant connaître; mais il ne put s'y résoudre, et dit aux Augustins : « Vous avez un trésor caché, c'est ici le plus excellent homme du monde, traitez-le comme il le mérite: et, au reste, vous avez gagné votre cause. »

III. Les religieux Augustins commencèrent à respecter leur frère, précédemment si obscur; mais Augustin rejetait tous les honneurs et continuait dans ses pratiques d'humilité. Cependant le bienheureux Clément d'Ossimo, général de l'ordre, vint à Sienne, où ayant appris quel était frère Augustin, il le fit venir, le prit pour son compagnon, et le mena à Rome, où, nonobstant sa résistance, il le fit ordonner prêtre, et ils dressèrent ensemble les constitutions de l'ordre. Pendant le séjour qu'ils y firent, le Pape Nicolas IV demanda au général de lui donner un religieux capable d'y entendre les confessions. Il lui amena frère Augustin en plein Consistoire; et les cardinaux, voyant la pauvreté de son habit et l'austérité de son visage demandaient de quelle forêt on l'avait amené. Il vint aux pieds du Pape sans savoir de quoi il s'agissait : mais voyant que le Pape lui imposait les mains pour le faire son pénitencier, il pleura si amèrement, qu'il attira les larmes du Pape et des cardinaux. A mesure qu'ils le connurent davantage, ils conçurent pour lui beaucoup d'affection et d'estime; il exerça cette charge de pénitencier environ vingt ans, mais son cœur était toujours à sa chère solitude.

Aussi le saint religieux était-il plein de zèle pour la vérité et pour la justice; et, à cause de cela, il usait quelquefois envers le Pape et les cardinaux, non-seulement de prières, mais de réprimandes. On l'écoutait patiemment, tant on avait de vénération pour lui, et ses conseils étaient reçus comme venant du ciel. Il était encore à Rome quand on tint à Milan, au mois de mai 1298, le chapitre général de son ordre et où, comme nous l'avons dit en commençant, il fut élu général à l'unanimité, malgré qu'il fût absent.

Augustin n'aurait point accepté l'élection, s'il n'y eût été contraint par le Pape Boniface VIII. Il exerça sa charge avec beaucoup d'humilité, de charité, de fermeté et de zèle; mais il ne la garda que deux ans; car, bien que, suivant l'usage de l'ordre, le chapitre général ne se tînt que tous les trois ans, il en assembla un à Naples, le premier jour de mai 1300, où, quelque instance que lui fissent ses confrères de continuer à les gouverner, ils ne purent l'obtenir. S'étant ainsi déchargé du généralat, il ne retourna pas à Rome, mais il se rendit directement à sa solitude, c'est-à-dire à l'ermitage de Saint-Léonard, près de Sienne, où, avec quelque peu de Frères, il ne s'occupait que de Dieu seul. Toutefois, sa réputation lui attira des visiteurs, même éloignés, qui venaient recevoir ses instructions et la consolation dans leurs peines. Au bout de neuf ans, il mourut saintement dans cette retraite, le lundi de la Pentecôte, 19 mai 1309.

**AUGUSTIN**, évêque italien, mentionné dans l'histoire parce qu'il renouvela les erreurs des hussites, dans la Bohême. Le Pape Innocent VIII, en étant informé, écrivit, le 22 janvier 1485, à l'évêque de Passaw, afin qu'il arrêtât les progrès de l'hérésie. Ce prélat y travailla si efficacement, qu'il amena Augustin à rétracter ses erreurs, lesquelles avaient été condamnées par les conciles de Bâle et de Constance. L'évêque de Passaw en informa le Pape, qui accorda le pardon au coupable, à condition qu'il quitterait la Bohême, afin que les peuples infectés de ses mauvaises doctrines, ne voyant plus leur chef, rentrassent plus aisément dans le sein de l'Eglise. C'est tout ce que nous savons de cet Augustin.

**AUGUSTIN** (Antoine), archevêque de Tarragone, l'un des plus savants hommes que l'Espagne ait produit, était de Sarragosse et vivait au XVIe siècle. Après avoir étudié à Alcala et à Salamanque, il passa en Italie et s'y perfectionna dans la connaissance du droit civil et canonique, dans les belles-lettres, dans l'histoire ecclésiastique, dans les langues et dans l'antiquité sacrée et profane.

Le Pape Paul III l'appela à Rome; il fut un des douze auditeurs de Rote et remplit très-bien cette charge. En 1544, Jules III le destina pour aller en Angleterre, en qualité de nonce, et Paul IV, l'ayant nommé évêque d'Alife, dans la terre de Labour, l'envoya, en 1557, en Allemagne, vers l'empereur Ferdinand Ier. A son retour, Philippe II, roi d'Espagne, l'envoya dans la Sicile, et, en 1558, il le nomma à l'évêché de Lerida. En 1562, Augustin se trouva au concile de Trente, où il parut avec éclat, et s'étant retiré dans son église, il y travailla à remplir les devoirs d'un bon prélat et à composer divers ouvrages. Enfin, en 1574, on lui donna l'archevêché de Tarragone, qu'il gouverna jusqu'en 1586, époque à laquelle il mourut, étant âgé de soixante-huit ans trois mois et trois jours. Son corps fut enterré dans son église, où l'on voit son tombeau.

Il avait autant de piété que de sagesse et d'érudition. Jamais personne ne fit paraître, dans toute la conduite de sa vie, plus d'intégrité, plus de constance et plus de grandeur d'âme que cet illustre archevêque. Il vivait avec une tempérance et une chasteté exemplaires, et il distribuait ses biens aux pauvres avec tant de libéralité, qu'après sa mort on ne trouva pas de quoi le faire enterrer. Il avait un esprit si élevé, un jugement si solide; il était si savant et si laborieux, qu'il était capable de réussir dans tous les ouvrages qu'il eût pu entreprendre(1435).

(1435) Moréri, Dupin, *Bib. des aut. ecclés. du* XVIe *siècle.*

— Ce prélat a laissé plusieurs traités sur le droit canon et sur la jurisprudence civile. Ils sont écrits en latin. On a encore de lui quelques dissertations sur des médailles, des inscriptions, etc.

AUGUSTIN, né dans la grande Arménie, dans un lieu nommé Bag ou Bagi, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, qui gouvernait seul, dans ce pays-là, ceux qui sont attachés à l'Eglise romaine, et y montra tant de sagesse et de conduite, que le clergé et le peuple de Naxivan l'élurent unanimement pour leur évêque, vers l'an 1620, après la mort de Matthieu Erasme. Etant arrivé à Rome pour être sacré, il trouva que le Pape Paul V avait déjà désigné Paul-Marie Citadini, de Boulogne, pour successeur d'Erasme, et même l'avait fait sacrer sous le titre d'archevêque de Myre; Grégoire XV, sans changer la disposition de son prédécesseur, fit sacrer Augustin évêque de Myre et le nomma coadjuteur de Citadini, à qui il succéda en 1627. Et après avoir gouverné son église avec un zèle vraiment apostolique, il mourut le 16 avril 1653.

*AUGUSTINUS*, livre fameux de Jansénius et qui fit beaucoup de bruit. *Voy.* l'article : Historique de l'*Augustinus*.

AUNACHAIRE (Saint), évêque d'Auxerre au VIe siècle, est aussi appelé Aunaire dans la Vie de saint Valeri et était oncle du B. Loup, évêque de Sens. Il souscrivit au concile de Paris, en 573, et tint un synode dans son diocèse, en 578.

Cet évêque correspondait avec le Pape Pélage II. Vers 581, il lui écrivit de la part du roi Gontram, pour lui demander des reliques et l'assurer que, sans les troubles dont l'Italie était alors agitée, par la nouvelle domination des Lombards, il serait allé lui-même rendre ses respects à Sa Sainteté. Pélage prit cette occasion pour le prier d'intéresser les rois francs aux maux que souffrait l'Italie de la part des Lombards.

Dans sa réponse, le Pape lui dit : « Si vous jugez que cette ville (Rome) soit vénérable à toute la terre et que toutes les Eglises doivent souhaiter et procurer la paix du Siége apostolique, pourquoi la compassion de la charité ne vous fait-elle pas gémir sur nos tribulations et nos angoisses temporelles, lorsque tant de sang innocent est répandu presque sous vos yeux, que les autels sont violés et que les idolâtres insultent à la foi catholique? Vous auriez bien dû, vous qui êtes les membres de l'Eglise catholique, unis à un même corps par le gouvernement du même chef, concourir de toutes vos forces pour nous procurer la tranquillité. Car ce n'est pas en vain et sans un dessein particulier de la divine Providence que vos rois font profession, comme l'empire romain, de la foi catholique. Dieu a voulu par là nous procurer des voisins capables de secourir l'Italie, et surtout la ville de Rome, d'où la foi leur est venue. »

Le Pape exhorte ensuite Aunaire à se servir de la confiance que les rois francs ont en ses conseils, pour les engager à donner du secours à l'Italie et pour les détourner de faire aucune alliance avec les Lombards. Aunaire reçut, soit avant, soit après la lettre dont nous venons de parler (1436), une autre lettre de Pélage, où ce Pape le félicite de son empressement à montrer sa soumission et son respect pour le Saint-Siége, et il lui marque la joie qu'il a d'apprendre, par ses lettres, qu'on bâtit dans toutes les Gaules un grand nombre de nouvelles églises.

On voit, en effet, par tous les monuments de l'époque, que les rois, les seigneurs et les évêques en bâtissaient comme à l'envi les uns des autres. Saint Aunaire donna à la sienne son patrimoine, consistant en plusieurs belles terres; car il était né à Orléans, d'une famille distinguée par sa noblesse. Il se distinguait lui-même à la cour du roi Gontram, lorsqu'il fut pressé intérieurement d'aller visiter le tombeau de saint Martin. C'était la grâce qui l'y conduisait pour l'y appeler plus particulièrement au service de Dieu. Aunaire, au pied de ce saint monument, forma la résolution de renoncer au monde et se coupa les cheveux, après quoi il se retira auprès de saint Siagrius, évêque d'Autun. Il fit, à son école, tant de progrès dans la vertu et dans les sciences divines, qu'ayant été élu évêque d'Auxerre, il se montra, par son zèle et son érudition, un des plus grands prélats qu'eussent alors les Gaules. Il avait succédé à saint Ethérius, dont le martyrologe romain fait mention le 17 de juillet.

Saint Aunaire eut encore plus soin de bien régler son Eglise que de l'enrichir. Outre les statuts du synode d'Auxerre, tenu en 581, et que nous avons encore, il fit plusieurs autres règlements, pour maintenir une exacte discipline parmi son clergé. Il régla aussi des stations et des processions pour tous les jours du mois, aux diverses églises de son diocèse, en sorte que chaque jour il y avait une procession du clergé ou des moines de ces églises. Ces processions étaient plus célèbres les premiers jours de chaque mois. Les calamités publiques purent donner lieu à cette institution ; car une maladie contagieuse, qui régna à cette époque, avait pénétré dans le royaume de Bourgogne et y faisait de grands ravages, aussi bien que dans les autres provinces des Gaules (1437).

Ce saint évêque assista au premier concile de Mâcon, tenu en 581, et au deuxième, tenu en 585. Il approuva l'excommunication lancée contre des religieuses rebelles, vers 590, et qui étaient excitées par la fille du roi Chérebert, Chrodielde. *Voy.* cet article.

AUNOBERT ou Alnobert (Saint), disciple de saint Hadouin, évêque du Mans, eut lui-même pour disciple saint Gerband, évêque de Bayeux, qui se servit utilement ensuite de lui pour établir la réforme dans plusieurs

(1436) Labbe, tom. V, p. 939.

(1437) *Acta SS.*, 25 Sept.

monastères de son diocèse. Devenu évêque de Séez (1438), il assista et souscrivit au concile de Rouen, tenu en 689. Sa charité éclata surtout dans un temps de disette. Il avait une grande vénération pour tous les vrais serviteurs de Dieu, et il en attira plusieurs dans son diocèse, entre autres saint Jondry, anachorète, et saint Evremond, abbé de Fontenai-le-Louvet et de Montmerrey. On ignore l'époque de la mort de ce saint évêque (1439), sur lequel les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* n'ont rien dit, aimant mieux, déclarent-ils (liv. XI, *ad fin.*), se taire que d'en dire des choses peu certaines.

AURE, première abbesse du monastère de Saint-Eloi, à Paris, au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, était Française de naissance, et se fit remarquer par sa vertu, du temps des rois Dagobert I<sup>er</sup> et Clovis II.

Saint Eloi ou Eloy, vivant à la cour du premier, avant son épiscopat, fonda à Paris, vers l'an 633, un monastère de filles, en l'honneur de saint Martial de Limoges, pour lequel il avait conçu une dévotion particulière. Il y rassembla trois cents religieuses et leur donna pour abbesse sainte Aure, qui les gouverna saintement jusqu'en 666, époque où elle mourut de la peste, avec cent soixante de ses filles (1440). On a longtemps conservé ses reliques dans l'église de l'abbaye de Saint-Martial, qui fut changée dans la suite, puis dédiée sous le nom de Saint-Eloi et donnée aux Barnabites.

AURE (Sainte), martyre à Cordoue au IX<sup>e</sup> siècle (1441). Sœur d'Adolphe et de Jean, qui souffrirent le martyre au commencement du règne d'Abderame, en 840, elle était d'une famille très-noble entre les Arabes de la province de Séville, ce qui donna occasion à quelques-uns de ses parents, qui en avaient entendu parler, de la venir voir. La trouvant non-seulement chrétienne, mais religieuse au monastère de Sainte-Marie de Cutedas, ils en avertirent le cadi, qui était aussi son parent. Il la fit venir, et d'abord il lui reprocha doucement la honte qu'elle faisait à sa famille par son changement de religion; mais ensuite il la menaça des tourments et de la mort pour l'obliger à quitter le christianisme. Aure céda pour l'heure et promit de faire ce qu'il voudrait, et le cadi la laissa en liberté. Mais étant retournée en sa maison, elle continua de faire profession comme auparavant de la religion chrétienne; s'efforçant d'effacer, par ses regrets et par ses larmes, le scandale qu'elle avait donné. Comme elle fréquentait hardiment les églises, les infidèles l'accusèrent devant le cadi, à qui elle répondit que *jamais elle n'avait été séparée de Jésus-Christ, et n'avait adhéré un moment à leur profanation, quoiqu'elle eût eu la faiblesse de le lui promettre.* Le juge irrité la fit mettre en prison, chargée de chaînes; et ayant reçu l'ordre du roi, il la fit exécuter le lendemain et jeter son corps dans le fleuve. C'était le 19 juillet 856. L'Eglise honore la mémoire de cette sainte martyre (1442).

AURE (GUILLAUME D'), abbé de Montolieu, cardinal. Il fut d'abord simple religieux au monastère de Lésat. Le Pape Jean XXII le fit abbé de Montolieu en 1323, et Benoît XII l'employa en 1336 à la composition des statuts pour la réforme de l'ordre de Saint-Benoît. Il fut ordonné cardinal-prêtre dans la promotion du 18 décembre 1338. Il était absent lors de cette promotion, et ne reçut son titre cardinalice de Saint-Etienne au mont Célius, qu'un mois après, c'est-à-dire le 16 janvier 1339, à Avignon, dans l'appartement du Pape. Ce cardinal eut pour successeur dans l'abbaye de Montolieu Raymond Roger d'Aure, son parent.

AURÉE (Saint), évêque de Mayence, et sainte Justine, sa sœur, reçurent la couronne du martyre dans le sac de cette ville, en 407. Ce saint évêque fut égorgé par les Vandales au pied des autels, avec la plus grande partie de son peuple.

AURELIEN, empereur au III<sup>e</sup> siècle, auprès duquel les Chrétiens se plaignirent de Paul de Samosate, qui, après avoir été condamné, ne voulait pas quitter la maison qui appartenait à l'église, Aurélien ordonna que la maison fût adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie et de Rome adresseraient leurs lettres (1443), tant il était notoire, même aux païens, que la marque des vrais Chrétiens était la communion avec l'Eglise romaine. Paul de Samosate fut donc chassé de l'église par le magistrat séculier. *Voy.* son article.

Mais l'empereur Aurélien ne fut pas toujours aussi favorable aux Chrétiens. Il était fort attaché aux superstitions païennes, et ayant appris que le sénat doutait s'il fallait consulter les livres des sibylles, il leur témoigna qu'il s'en étonnait; « comme si vous parliez dans l'église des Chrétiens et non pas dans le temple de tous les dieux. » Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations occasionnaient toujours de grands sacrifices, il ajoute : « Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espèce d'animaux. » Car on sacrifiait même des hommes dans ces sacrifices profanes. Il fonda des temples en Orient, et à Rome un temple du soleil très-magnifique. Tous les temples de Rome étaient pleins de ses offrandes, et il mit en un seul jusqu'à quinze mille livres d'or.

Sur la fin de son règne, il fit des édits con-

(1438) *Le Dict. Hagiographique*, etc., par M. l'abbé Pétin, 2 vol. in 4°, 1850, mentionne seulement un saint *Aunobert*, évêque de Sens (tom. I, col. 326); mais il omet complétement de parler du saint évêque de Séez du même nom.

(1439) Trigan, *Hist. ecclés. de Normandie*, et *Bréviaire de Séez.*

(1440) *Vie de saint Eloy*, par saint Ouen, lib. I, c. 17 et 18; lib. II, c. 51.

(1441) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIX, n° 35

(1442) *Martyr. Rom.*

(1443) Eusèbe, lib. VI, c. 30.

tre les Chrétiens, mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendait; car tous ces persécuteurs espéraient abolir le christianisme, et la religion progressait dans les persécutions. Tué lui-même par ses soldats (en 275), il ne put continuer. Toutefois, il y eut à cette époque un grand nombre de martyrs dont nous avons les Actes authentiques, comme ceux de saint Conon et de son fils, martyrisés à Icône. *Voy.* son article.

AURELIEN (Saint), archevêque d'Arles, d'où il était natif, vivait dans le VI[e] siècle, et fut élu en 546, après la mort d'Auxanius. Le Pape Vigile lui envoya le *pallium*, et le créa son vicaire dans les Gaules, à la recommandation du roi Childebert. Depuis, Aurélien se trouva, l'an 549, au cinquième concile d'Orléans. En 550, le Pape Vigile, à qui Aurélien avait écrit touchant l'affaire des *Trois chapitres* (*Voy.* cet article), lui répondit qu'il n'avait rien fait contre les décisions du concile de Chalcédoine, ni contre les décrets de ses prédécesseurs. Ensuite, ce même Pape l'exhorta à engager le roi Childebert, qui témoignait de l'attachement au Saint-Siége, à écrire à Totila, roi des Ostrogoths, une lettre pour l'inviter à ne pas troubler, comme il le faisait, la tranquillité de l'Eglise et de la ville de Rome.

Avant tout ceci, Aurélien avait fondé un monastère d'hommes dans la ville d'Arles, et avait fait confirmer cette fondation par le Pape Vigile, ce qui eut lieu au mois de décembre 547. On mit dans l'église de ce nouveau monastère des reliques de la vraie croix, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de plusieurs autres saints. Saint Aurélien donna à ces moines une règle, où il leur ordonne une clôture très-exacte, leur défendant de sortir de leur vie du monastère et de recevoir aucun laïque dans la maison ni dans l'église, mais seulement dans le parloir. Pour les femmes, il leur défend absolument de les voir; même entre eux ils ne pourront se parler en secret. En cas qu'il faille donner la discipline, il défend d'en donner plus de trente-neuf coups, selon la loi de Moïse. Il veut que tous apprennent à lire, et qu'ils lisent depuis prime jusqu'à tierce, qu'ils s'occupent de bonnes pensées pendant le travail et qu'ils travaillent même pendant les leçons des nocturnes de peur de s'endormir. Il leur défend de manger de la chair et permet seulement aux infirmes de la volaille et à la communauté du poisson à certains jours. On voit ici la distinction entre la volaille et la grosse viande. A la fin de sa règle, saint Aurélien prescrit en détail l'ordre de la psalmodie, assez différent de celui de Saint-Benoît.

Saint Florentin fut abbé de ce nouveau monastère. Aurélien en fonda un aussi pour les filles, et la règle qu'il donna à ces religieuses est presque semblable à celle destinée aux hommes (1444). Cette règle se trouve dans le *Recueil des Règles* de Luc Holstenius. Aurélien mourut le 16 juin de l'an 555; il est honoré comme saint ce même jour. Il eut pour successeur Spandus.

AURELIEN, archidiacre d'Epiphanie au VI[e] siècle. *Voy.* SÉVÈRE, patriarche d'Antioche.

AURELIEN, archevêque de Lyon au IX[e] siècle, fut d'abord archidiacre de l'église d'Autun, puis abbé d'Ainay, et succéda à saint Remi sur le siége de Lyon en 875.

Cet archevêque assista au concile de Pontyon en 876, à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 878, et ensuite au concile de Troyes et de Mantes, et au concile de Châlons-sur-Saône, tenu en 886.

En 889 Aurélien résista au Pape Etienne V dans l'affaire d'Argrim, évêque de Langres. Ce Pape aurait voulu qu'Aurélien consacrât Teutbolde qui avait été élu évêque de Langres en même temps qu'Argrim. Le Pape écrivit à ce sujet à Aurélien, mais celui-ci, sans répondre à Etienne V, et appuyant le parti contraire à Teutbolde, ordonna Argrim et le mit en possession. Mais le Pape écrivit à Foulques, archevêque de Reims, et persista à appuyer l'élection de Teutbolde. *Voy.* cet article et celui d'ARGRIM.

Quant à Aurélien, après sa triste résistance, nous le voyons encore assister à divers conciles. Nous citerons, entre autres, celui de Châlons-sur-Saône de l'an 894. Aurélien y présida, et dans les *Actes* de ce concile il est qualifié de primat de toute la Gaule. Il mourut peu de temps après cette assemblée, c'est-à-dire, comme on le croit, l'année suivante, 895. Quelques auteurs (1445) lui donnent le titre de saint.

AURÉLIUS, fut ordonné lecteur de l'église de Carthage vers l'an 250, au mois de décembre, par saint Cyprien. Aurélius avait deux fois confessé la foi (1446) : premièrement devant les magistrats de Carthage, qui l'avaient banni; ensuite dans la place publique, où il avait souffert des tourments en présence du proconsul. Ses mœurs étaient très-pures, avec une humilité et une modestie singulières. Il méritait un rang plus élevé; mais, comme il était encore fort jeune, saint Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur, qu'il exerça pour la première fois le dimanche en lisant publiquement l'Evangile, comme pour annoncer la paix rendue à l'Eglise; ce qui montre qu'alors la persécution avait cessé en Afrique.

AURÉLIUS, évêque des Lucifériens à Rome, sous le Pape saint Damase, en 375. Il y demeura jusqu'à sa mort et eut pour successeur Ephisius, qui subsista aussi à Rome comme Aurélius, malgré les poursuites de saint Damase.

AURÉLIUS (Saint). *Aurèle*, évêque de Carthage, naquit en Italie ou dans les Gaules, se retira en Afrique pour se donner

(1444) Dom. Mabill., IV *Sæcul. Benedictin.*
(1445) *Voy.* le *Dict. des sciences ecclés.*, du R. P. Richard.
(1446) S. Cyp. ep. 38, Pam. 33.

entièrement à Dieu. Il fut choisi pour être évêque de Carthage après la mort de Généthius, qui arriva vers le commencement de l'année 392, ou à la fin de la précédente.

Peu de temps après son élection, Aurélius écrivit à saint Augustin, avec lequel il était déjà lié d'amitié, pour lui demander le secours de ses prières et de ses conseils. Nous rencontrons souvent, dans la correspondance de ce grand docteur et dans ses ouvrages contre les donatistes et les pélagiens, le nom d'Aurélius.

Ce saint évêque assembla, en 393, dans Hippone même, un concile général de toute l'Afrique, dans lequel on fit plusieurs canons qui servirent de modèle aux conciles suivants. On y travailla aussi à la réunion des donatistes. Dans la suite il en tint plusieurs autres à Carthage, dans lesquels on fit divers règlements très-sages et où l'on obtint l'abolition des restes de l'idolâtrie en Afrique.

En 398, Aurélius assembla à Carthage ce célèbre concile national que l'on appelle communément le quatrième concile général de l'Afrique, et dans lequel on régla tout ce qui regardait la discipline ecclésiastique. Dans les années 403, 404 et 405, il tint encore trois autres conciles à Carthage pour la réunion des donatistes. En 411, il assista à la fameuse conférence qui se tint entre les catholiques et les donatistes, et où tout l'avantage demeura aux catholiques. *Voy.* l'article CONFÉRENCE DE CARTHAGE.

Saint Aurélius combattit aussi les pélagiens dans deux conciles tenus à Carthage dans les années 412 et 416. Après avoir ainsi veillé aux besoins de son église et l'avoir pourvue des lois nécessaires, il mourut saintement en 425 ou 426. Le jour de sa fête est marqué au 20 juillet dans l'ancien calendrier de l'église de Carthage. C'est peut-être ce jour-là qu'il entra en possession de la vie bienheureuse.

**AURÉLIUS**, moine en Palestine, vivait au IV^e siècle. *Voy.* l'article ALAPHION.

**AURÉLIUS (Saint)**, martyr à Cordoue, en 852; son corps fut transféré à Paris en 858. *Voy.* les articles : CORDOUE (MARTYRS DE) sous ABDÉRAME, n° XIV, et CORDOUE (ville d'Espagne), n° V.

**AURIBEAU (PIERRE-HESMIVY D')**, ecclésiastique distingué, né à Digne le 25 février 1756. Il était issu d'une famille noble, et un auteur qui va nous fournir les détails de cet article (1447) s'attache avec quelque puérilité à nous faire connaître sa généalogie.

I. Après avoir déjà fort avancé des études solides, d'Auribeau entra, en 1772, à l'âge de 16 ans, dans la congrégation de l'Oratoire de Jésus, à laquelle il resta toujours vivement attaché, quoiqu'il l'eût quittée au bout de quelques années. En 1782, il fut fait chanoine et archidiacre de l'église de Digne. Plus tard il devint official et vicaire général, probablement sous l'administration de François de Mouchet-de-Villedieu, qui prit possession de ce siége en 1784. Il se livra aussi, dans ce temps, à la prédication. De Beauvais, évêque de Senez, l'honorait de ses conseils pour la chaire, à Digne et même à Senez; ce qui fait croire que l'abbé d'Auribeau a aussi habité ou du moins évangélisé cette dernière ville.

Bientôt il lui fallut quitter ses dignités et ses fonctions. Il était bien loin de souscrire aux innovations qui amenèrent l'Eglise constitutionnelle. Il avait aidé le chevalier de Gassendi, son parent, à sortir de France. Lui-même prit la fuite en 1792 et se rendit en Italie. Réfugié à Rome, il eut le bonheur d'être bien vu du Pape Pie VI. Ici le biographe que nous citons raconte la protection que l'abbé d'Auribeau obtint de plusieurs membres de la famille royale; mais ces détails n'étant guère d'un grand intérêt aujourd'hui, nous préférons voir l'exilé utilisant son temps d'une manière digne d'un prêtre, plutôt que de nous arrêter à des actes qui décèlent peut-être trop le courtisan; et ce mot, dans notre pensée, n'a rien d'injurieux, car on est courtisan par intérêt personnel, ou par attachement à un parti.

II. Sous la direction du cardinal Gerdil, l'abbé d'Auribeau se mit à composer divers écrits. Dans l'article que l'abbé Lecuy a consacré à la biographie du savant cardinal, il parle de d'Auribeau avec éloge. Celui-ci travailla alors à recueillir des Mémoires sur la persécution de l'Eglise en France, à l'invitation de Pie VI et avec le concours avoué de deux prélats, qui successivement furent chargés de recevoir les documents qu'il avait demandés dans les divers diocèses de France. Déjà deux volumes de ces Mémoires avaient paru, lorsque l'impression en fut interrompue par l'enlèvement de Pie VI. D'Auribeau lui-même, banni de Rome par l'armée française en 1798, sous peine de mort, s'enfuit précipitamment à Florence (1448), où, peu de jours après, ses malles lui furent envoyées de Rome; mais elles arrivèrent ouvertes et sans serrures. Les voleurs avaient eu soin d'y mettre des pierres, pour en conserver le poids. Cependant il fut en partie consolé de ce brigandage, quand il reçut par des voies détournées les papiers qui contenaient le résultat de ses veilles et de tant de recherches. Le cardinal Gerdil apprit à Sienne la spoliation dont l'abbé d'Auribeau avait été victime; il lui conseilla de confier ses manuscrits à Martini, archevêque de Florence, afin de ne point exposer à de nouveaux périls ses matériaux, si précieux pour l'histoire de l'Eglise gallicane. L'abbé d'Auribeau suivit ce conseil, revint à Florence, où l'archevêque, dont il avait éprouvé les bontés depuis plusieurs années,

(1447) *Notice sur l'abbé d'Auribeau*, par l'abbé Badiche. (*Ami de la religion*, tom. CXX, pag. 193 et suiv.)

(1448) Ne voyant aucune issue pour sortir de Rome, d'Auribeau alla trouver le général gouverneur pour le prier de le mettre à même de suivre ses ordres, en protégeant sa fuite. Le général français répondit : *La loi qui proscrit ne protége pas.* Maxime païenne!

fit transporter prudemment et de nuit, dans son palais, les manuscrits dont il faisait lui-même grand cas. Une seule personne fut admise dans la confidence, et les papiers furent enfermés dans les caves de l'archevêché. Pie VI, instruit de ces mesures, en approuva la sagesse.

III. La Toscane fut envahie en 1799, et les Français entrèrent à Florence le 26 mars, jour de Pâques. Une terreur panique s'empare de tous les esprits; on la fait partager au prélat octogénaire, qui craint d'être compromis, si une visite domiciliaire a lieu, et consent à brûler tous ces papiers suspects. Le célèbre abbé Gilardoni fut chargé d'apprendre cette accablante nouvelle à l'abbé d'Auribeau. Il souffrit, mais se soumit aux rigueurs de la Providence, qui semblait ne plus demander de lui la continuation de cette œuvre.

Nous avons, dit le biographe notre guide, nous avons insisté à dessein sur la perte de ces *Mémoires*, qui auraient fourni les matériaux les plus minutieux et les plus nombreux pour l'histoire religieuse de la révolution française; car ils n'auraient pas donné moins de 18 à 20 volumes in-8°, petit texte. De tant de notes réunies, il n'est resté que les écrits de l'évêque de Tarbes, qui seuls fournissaient deux volumes étendus, l'un in-4°, et l'autre in-fol.

L'abbé d'Auribeau suivit Pie VI, qui lui accorda les diplômes les plus honorables. On dit qu'alors il résida quelque temps en Portugal, où il fut utile aux Français émigrés. En 1800, il remplit à Venise les fonctions de conclaviste du cardinal Caraffa, pour l'élection de Pie VII. Il retourna à Rome avec ce prélat, en qualité de son majordome, et là il continua ses travaux littéraires. En 1805, Pie VII le nomma à un canonicat de la basilique de Sainte-Marie *in via lata*, première diaconie cardinalice; et cette nomination lui donnait le titre de comte. Dans la suite, d'Auribeau, qui, peu de temps après son entrée dans l'Oratoire, avait déjà été nommé professeur d'éloquence au Mans, devint professeur de littérature française à Pise, et ce fut le célèbre de Fontanes qui lui procura cette chaire. Mais il revint en France en 1814, à l'époque de l'entrée des Bourbons, et son biographe se demande comment celui qui avait donné tant de gages de sa *fidélité* a pu être oublié des Bourbons? « En cela, ajoute-t-il, il eut le sort de bien d'autres, » comme si le dévouement à une dynastie, quelque respectable fût-il, était un titre à l'élévation hiérarchique dans l'Eglise de Dieu !... (1449)

IV. L'abbé d'Auribeau se fixa à Paris, eut peu ou n'eut même point d'influence, et exerça sa plume à des matières ecclésiastiques, qui, en général, furent peu connues. On le voyait de temps en temps à des cérémonies religieuses, portant les décorations des ordres du Christ, de Saint-Jean-de-Latran et de l'Eperon-d'Or, dont il était membre. Il était aussi membre de la Société littéraire du Mans, de l'Académie des Arcades de Rome, où son nom de berger est *Vatindo Cidomo*, de celle du val d'Arao-Pétrarque (1450), membre correspondant de l'Académie italienne pour la France, etc.

Cet ecclésiastique habitait depuis longtemps le faubourg Saint-Germain, et il y est mort, dans la rue Cassette, à la fin de l'année 1843, âgé de quatre-vingt-huit ans, et emporté par une maladie qui, depuis quelques jours, lui avait ôté toutes ses facultés. Des vertiges, dont il avait ressenti les attaques dès le temps de son séjour en Italie, l'avaient privé du bonheur de dire la messe. En parlant de cette privation, il versait des larmes. Le curé de Saint-Sulpice lui administra le sacrement des mourants; et c'est après avoir baisé le crucifix à plusieurs reprises, qu'il rendit son âme à Dieu. Il était charitable; le récit d'une infortune faisait toujours naître en lui le désir de la soulager; et ses aumônes, prodiguées quelquefois au delà de ses modestes ressources, ont prié pour lui.

Son biographe donne la liste à peu près complète de ses nombreux écrits; nous ne la reproduirons pas, car la plupart de ces ouvrages, traitant de matières politiques, ne sont pas de notre sujet, et ceux qui pourraient y rentrer ne sont pas assez importants, ou n'ont plus guère d'utilité pour valoir cette indication. Cependant, on doit peut-être en excepter les suivants: *L'Antiquaire, ou Guide des étrangers pour un cours d'antiquités romaines*, traduit de l'italien; in-8°, Rome, 1802; — *Journal sur les médailles antiques inédites*, par Alexandre Visconti, traduit de l'italien; in-4° Rome, 1806; — *Discours académiques et mélanges historiques sur Massillon, suivis d'un choix de réflexions des plus habiles écrivains sur l'éloquence sacrée, pour ceux qui se destinent à la chaire*; in-8°, Besançon, 1823. On trouve dans ce volume des mélanges historiques curieux, principalement sur l'Oratoire.— L'abbé d'Auribeau, outre tous ces ouvrages et une grande quantité d'articles de journaux et Revues, a laissé un nombre inappréciable de notes manuscrites, etc. On voit combien il était laborieux, et il est resté tel jusqu'à la fin.

AURIFABER (Jean), luthérien, qui inséra dans les *Propos de table* ou *Colloques de Luther*, le billet suivant que le fondateur du protestantisme écrivit quelque temps avant de mourir: « Nul ne peut comprendre les *Bucoliques* de Virgile, s'il n'a été cinq ans berger; nul, les *Géorgiques*, s'il n'a été cinq ans laboureur; nul les épîtres de Cicéron, s'il n'a manié vingt ans les affaires; nul, déguster suffisamment les Ecritures, s'il n'a gouverné cent ans les églises, avec les prophètes

(1449) L'honorable biographe dit en *note* que d'Auribeau avait néanmoins refusé un évêché.

(1450) C'est sans doute l'Académie Valdurnese, de Montevarchi, près Florence, qu'on trouve désignée ainsi.

Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jésus-Christ et les apôtres. Pour toi, n'entreprends pas cette divine Enéide, mais adores-en humblement les vestiges. En vérité, nous sommes des gueux. 16 février 1546 (1451). » C'est ainsi que Luther condamne tout le luthéranisme, puisque le luthéranisme consiste essentiellement à livrer à chacun l'interprétation des divines Ecritures. On ne peut pas, en vérité, mystifier davantage ses partisans, et l'on se demande comment Luther peut en avoir encore à cette heure.

AUSBERT, moine du monastère de Saint-Florent de Saumur, eut le bonheur de souffrir pour le nom de Jésus-Christ à Jérusalem, et vint, avec quelques-uns de ses frères, vers les commencements du XI<sup>e</sup> siècle, au monastère de Pont-Levoy, qui venait d'être fondé, et dont il fut premier abbé, ayant été institué par l'évêque de Chartres.—*Voy.* l'article GILDUIN.—Ausbert employa tout son zèle pour affermir cette fondation, et ses efforts ne restèrent pas infructueux; car, dans la suite, l'abbaye de Pont-Levoy devint célèbre (1452). On sait que c'est aujourd'hui une école de plein exercice.

AUSONE (Saint), premier évêque d'Angoulême et martyr, vivait dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle Il prêcha dans les environs d'Angoulême, et scella de son sang l'introduction du christianisme dans ces contrées (1453). Il eut la tête tranchée par les Allemands vers l'an 261, au rapport de Baronius; par les Vandales, selon d'autres, ce qui placerait son martyre vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle. On trouve la légende de saint Ausone dans les Bollandistes, qui sont dans l'incertitude sur ce qui a trait à la mort du martyr.

AUSPICE (Saint), premier évêque d'Apt, sur lequel l'histoire ne nous fournit aucun renseignement (1454). Les historiens de l'*Eglise gallicane* disent seulement ceci: « Il paraît que saint Auspice, premier évêque d'Apt en Provence, fut un des premiers prédicateurs envoyés de Rome dans les Gaules. Mais on prétend, sans assez de fondement, que c'est le même dont il est parlé dans les Actes des saints Nérée et Achillée (1455). » Or, saint Achillée souffrit le martyre en l'an 96 (*Voy.* tom. I, col. 107), et il en est qui disent que saint Auspice fut martyrisé vers l'an 398. Tout ce qu'on peut dire des Eglises de Provence, c'est que, comme elles étaient plus voisines de l'Italie et de l'Orient, elles furent aussi plus tôt éclairées des lumières de la foi.

AUSPICIUS (AUSPICE), évêque de Toul au V<sup>e</sup> siècle, ne nous est connu que par les lettres de Sidoine Apollinaire, qui lui a écrit et a écrit de lui au comte Arbogaste qui demeurait alors à Trèves; et qu'il ne faut pas confondre, comme l'a fait Baronius, avec un autre Arbogaste (1456), qui vivait du temps de Valentinien et de Théodose. Dom Richard donne la qualité de saint à cet évêque.

AUSPICIUS (AUSPICE), évêque de Vaison au V<sup>e</sup> siècle. C'est le quatrième évêque de cette église. Il assista au concile de Riez en 439, à celui d'Orange en 441, et à celui de Vaison en 442. Nous ne savons pas autre chose sur cet évêque; nous voyons seulement qu'il vivait encore en 449, puisqu'il se trouve parmi les évêques des Gaules auxquels le Pape saint Léon écrivit à cette époque, comme le témoigne sa 106<sup>e</sup> épître.

AUSTIND, archevêque d'Auch, présida le concile qui se tint dans cette ville en 1068, et où l'on dressa divers règlements relatifs aux Eglises de cette province. Cet archevêque est compté parmi les saints; il est honoré le 25 septembre sous le nom de saint Ostent.

AUSTRALIE. *Voy.* l'article CATHOLICISME EN AUSTRALIE (ETAT DU).

AUSTREBERTHE (Sainte), première abbesse de Pavilly, était née au territoire de Térouanne, d'une sainte famille; car on donne la qualité de saint à son père Barthefroi, et à sa mère Framechelde ou Frameuse. Ils voulurent la marier dans sa jeunesse; mais elle jugea que l'obéissance qu'une fille doit à ses parents doit céder à celle qu'elle doit à Dieu, quand il lui a fait connaître l'état où il l'appelle. Austreberthe, pour éviter le mariage, se réfugia auprès de saint Omer qui lui donna le voile de vierge, et qui fit sans peine agréer à ses parents le parti qu'elle choisissait (1457). Elle se retira ensuite dans une maison religieuse sur la rivière de Somme, nommée Le Port, sous la conduite de l'abbesse Burgoflède. Il y avait quatorze ans qu'elle était dans ce monastère dont on venait de l'élire prieure, lorsque saint Philibert la fit prier de venir prendre le gouvernement de celui de Pavilly. Elle refusa d'abord l'honneur et la charge qu'on lui offrait, et le saint abbé fut obligé d'aller lui-même à son monastère lui faire les plus vives instances. Elle s'y rendit enfin; mais elle essuya bien des contradictions pour établir la régularité dans la nouvelle communauté, qui n'était composée que de vingt-cinq religieuses. Elles se révoltèrent contre elle et firent des rapports si calomnieux à Amalbert, le fondateur (et quel fondateur!) que, dans un premier emportement de colère, il voulut la percer de son épée; mais la patience d'Austreberthe la fit triompher de tous les obstacles, et l'éclat de sa vertu dissipa enfin tous les nuages. Après avoir gouverné longtemps ce monastère, elle mourut saintement sur la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou au

(1451) *Tizchredan*; Francfort., fol. 3, B.

(1452) M. l'abbé Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, liv. II, chap. 3, ou tom. IV, p. 181.

(1453) *Acta sanct.*, 22 Maii.

(1454) D. Richard, dans son *Catalogue des évêques d'Apt*, se contente de le nommer. Il renvoie bien ensuite au mot *Auspice (Saint)*; mais nous avons inutilement cherché le renvoi dans son *Dict. des scien. ecclés.* Les historiens des églises du Midi ne parlent pas non plus de ce saint.

(1455) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. I, tom. I<sup>er</sup>, p. 86, de l'édit. in-12, 1825.

(1456) *Voy.* son article.

(1457) Apud *Acta SS.*

commencement du siècle suivant, un dimanche, 10 de février, comme elle l'avait prédit: ce qui peut convenir à l'an 698 ou à l'an 704. Elle fut enterrée dans l'église de son monastère, dédiée en l'honneur de saint Pierre.

AUSTREGISILE ou OUTRILLE (Saint), archevêque de Bourges, naquit dans cette ville le 29 novembre 551; son père, Angin ou Gondin, parvint à le faire entrer dans la maison du roi Gontran, qui le prit en affection.

Un nommé Bethelin, convaincu d'avoir détourné les finances du roi, voulut en rejeter la faute sur Austregisile; et comme on ne pouvait venir à bout de faire dire la vérité au premier, Gontran ordonna qu'ils se battissent en duel : triste ressource employée dans ces temps pour terminer les différends!

Austregisile, mettant toute sa confiance en Dieu, allait attendre son adversaire dans le champ du combat, lorsque celui-ci mourut d'une chute de cheval. Austregisile, par reconnaissance de cet événement qui le délivrait d'une injuste accusation, hâta l'exécution du dessein qu'il avait déjà conçu depuis longtemps, celui de quitter la cour et de se consacrer à Dieu.

Il se retira auprès de saint Annulaire ou Aunaire, évêque d'Auxerre (*Voy.* cet article), qui le fit élève de son église. Il alla ensuite trouver Ethère, évêque de Lyon, qui le fit prêtre et abbé de Saint-Nizier. Il passa plus de vingt ans dans cette charge, donnant à tout le monde de grands exemples de piété, de mortification, de charité, jusqu'à ce qu'il fut sacré archevêque de Bourges le 13 février de l'an 612. Dans ce nouveau poste plus élevé, il n'en continua pas moins son genre de vie; il fit alors admirer davantage son zèle, sa vigilance, son ardente charité qui s'étendait continuellement à tous les besoins spirituels et temporels du prochain. Après avoir gouverné saintement son église pendant l'espace de douze ans, il mourut le 20 mai de l'an 624, jour de sa fête. Son corps fut exhumé avec pompe en 1334, et placé dans un magnifique tombeau. Au XVIe siècle, il fut brûlé par les huguenots.

AUSTREMOINE (Saint), fut le premier évêque de la ville d'Auvergne, c'est-à-dire de Clermont, car cette ville ne fut guère connue jusqu'au IXe siècle que sous le nom de *civitas Arverna*, ville d'Auvergne. Son propre nom était *Augustonemetum*. Clermont était un endroit particulier de la ville, et en était comme la forteresse. Cette remarque est du P. Longueval (1458).

I. Austremoine se rendit recommandable par les travaux et par les fruits de son apostolat dans cette contrée. Mais on ne nous en donne pas le détail. Les *Actes* que nous avons de lui (1459) paraissent fabuleux aux auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (1460). Ces *Actes* lui font bâtir un monastère, et souffrir le martyre par la haine des Juifs. Il fut enterré à Issoire dans la basse Auvergne, et il est bonoré le 1er novembre

On donne pour compagnons à saint Austremoine, saint Sirenat, saint Marius, saint Mancet ou Mammet, saint Antonin et saint Nectaire, qui s'employèrent avec zèle à défricher le même champ. On en doit être moins surpris qu'il ait rapporté dans la suite tant de fruits; car l'église d'Auvergne ne fut pas moins distinguée par la piété des fidèles, que cette province l'avait été par la bravoure de ses habitants.

II. Voilà tout ce que nous disent de ce saint les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*. Fleury en fait seulement mention en ces termes, et encore n'écrit-il pas son nom comme il convient : « Dans le même temps, dit-il (sous le consulat de Dèce et de Gratus), plusieurs autres évêques fondèrent des églises en diverses villes considérables des Gaules, savoir: Gatien à Tours, Trophyme à Arles, Paul à Narbonne, Denys à Paris, Strémoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges (1461). »

Ce que dit ici Fleury n'est que la reproduction d'un passage de Grégoire de Tours (1462) sur la mission des sept évêques, saint Trophyme à Arles, saint Gatien à Tours, saint Paul à Narbonne, saint Saturnin à Toulouse, saint Denys à Paris, saint Martial à Limoges, saint Austremoine en Auvergne; et, comme Grégoire de Tours place cette mission sous Dèce, il en résulte que saint Austremoine et les six autres évêques n'auraient été envoyés pour fonder ces diverses églises que vers l'an 250.

Mais un auteur récent, M. l'abbé Faillon, dans un très-savant ouvrage (1463) sur l'apostolat des apôtres de la Provence, fait remonter cette mission à saint Pierre même, et fixe, d'une manière irréfutable, ce point si intéressant pour l'histoire de l'Eglise de France. Aussi devons-nous faire connaître en cet endroit son argumentation.

III. Cet auteur aborde le passage de Grégoire de Tours, qui a tant exercé jusqu'ici les critiques et les savants. Il prouve en premier lieu que cet annaliste s'est mépris en plaçant, comme il le fait, la mission des sept évêques à l'empire de Dèce, et fait voir qu'il a confondu plusieurs missions d'ouvriers évangéliques envoyés de Rome dans les Gaules en divers temps. Ensuite il assigne la cause de cette confusion. On avait dit jusqu'ici qu'en fixant la mission des sept évêques à l'empire de Dèce, Grégoire de Tours s'en était rapporté aux *Actes* de saint Saturnin, cités, en effet, par lui-même à l'appui de cette date. Toutefois, il restait

(1458) *Hist, de l'Egl. gall.*, liv 1, tom. Ier, p. 74, de l'édit. in-12. 1826.
(1459) Apud Labbe, *Bibliot. nov.*, tom. II.
(1460) *Loc. cit.*
(1461) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. VI, no 43.
(1462) *Hist. Franc.*, lib. I. cap. 28.
(1463) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée, etc.*, par l'auteur de la dernière *Vie de M. Ollier*. 2 vol. in-4°, 1848, publiés par M. l'abbé Migne. — *Voy.*, pour la question de la mission des sept évêques dont fit partie saint Austremoine, le tom. II, prem. part., art. 1, col. 347 et seqq.

une difficulté : c'était de savoir pourquoi il avait joint à saint Saturnin les six autres évêques, quoique les *Actes* de ce saint ne fissent mention d'aucun d'eux.

Or le savant et judicieux auteur que nous résumons a expliqué cette énigme par la découverte qu'il a faite des anciens *Actes* de saint Ursin de Bourges, composés vers la fin du v<sup>e</sup> ou au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, et dans lesquels il montre que saint Grégoire de Tours a puisé le dénombrement des six compagnons qu'il donne à saint Saturnius, et une partie de ce qu'il dit sur la mission des sept évêques. Mais nous rapporterons plus au long, à l'article de saint TROPHIME d'Arles, qui fut chef de cette mission, les raisons si péremptoires que donne M. l'abbé Faillon pour combattre saint Grégoire de Tours.

Il nous suffisait ici de faire remarquer qu'un critique judicieux et savant établit d'une manière certaine que la mission de laquelle fit partie saint Austremoine de Clermont remonte à saint Pierre, ainsi que l'affirme Raban Maur, archevêque de Mayence, et qu'elle eut lieu, par conséquent, non sous le consulat de Dèce, mais sous l'empire de Claude, la quatorzième année après l'Ascension, c'est-à-dire l'an 48, ce qui répond à la septième année du règne de cet empereur. Ainsi l'Eglise de Clermont peut se glorifier d'avoir reçu la foi directement d'un envoyé du premier des apôtres, de celui à qui le Sauveur a donné mission de gouverner toute l'Eglise et de confirmer les pasteurs et les fidèles : ce n'est pas là, certes, un faible honneur, et l'église de Clermont doit savoir gré au docte auteur des *Monuments inédits* de le lui avoir restitué au nom de la science et de la critique la plus saine.

AUTEUR (Saint), évêque de Metz, fut emmené captif avec ceux de son peuple qui échappèrent au massacre que fit Attila dans cette ville, lorsqu'il la prit d'assaut la veille de Pâque, 451. Mais Auteur fut renvoyé avec honneur peu de temps après, et il obtint la délivrance de ses concitoyens. Il y a, disent les historiens de *l'Eglise gallicane* (1464), une difficulté dans l'histoire de ce saint évêque. Grégoire de Tours et Paul Diacre le font contemporain de saint Servais de Tongres, qui vivait cent ans auparavant. Pour la résoudre, de savants critiques distinguent deux Servais évêques de Tongres, et d'autres font plus ancien saint Auteur. Mais comme l'église de Tongres ne reconnaît qu'un Servais, et que l'époque de ce saint évêque est certaine par le concile de Cologne, et celle de saint Auteur par l'irruption d'Attila, nous croyons que Grégoire de Tours s'est trompé, aussi bien que Paul Diacre qui l'a suivi.

AUTHAIRE, seigneur d'un village nommé Ulsiac, aujourd'hui Uscy, fut père de saint Ouen et de saint Adon, et reçut dans sa demeure, lui et sa pieuse femme, Aige (Aiga), l'illustre saint Colomban, qui bénit leurs enfants, en 611. *Voy.* l'article ADON (Saint).

AUTHIER DE SISGAU (CHRISTOPHE D'), évêque de Béthléem, né à Marseille en 1609, entra dans les ordres en 1627, alla étudier à Avignon et se fit bénédictin. En 1632, lorsqu'il n'avait encore que 23 ans, il fonda la congrégation du saint sacrement, appelée d'abord des *Prêtres missionnaires du clergé*. En 1651, Authier devint évêque de Béthléem, et à partir de ce moment, il s'appliqua à diriger la congrégation dont il était le fondateur, et que le Pape Innocent X destina aux missions et à la direction des séminaires. Authier mourut en 1667.

AUTPERT, abbé de Saint-Vincent sur le Volturne. *Voy.* AMBROISE-AUTPERT.

AUTRICHE (JEAN D'), cardinal, fut envoyé par le Pape Grégoire XIII, à Cologne, pour travailler à ramener les esprits dans l'affaire de Truchsès Gebhard, archevêque de cette ville. Mais quelque soin que prit Jean d'Autriche pour accomplir sa mission, il ne put ni ramener la paix, ni apaiser aucun des troubles. Il en gémit, et il se retira à Inspruck, d'où il fit part au Pape du mauvais succès de sa négociation. Grégoire XIII, affligé de cette nouvellle, assembla un consistoire le 1<sup>er</sup> avril 1583 ; il y déclara l'archevêque de Cologne coupable de plusieurs crimes et convaincu d'hérésie. *Voy.* l'article TRUCHSÈS (Gebhard), archevêque de Cologne.

AUTRICOURT (NICOLAS D'), membre de l'Université de Paris, qui émit, en 1347, soixante propositions presque toutes philosophiques et que l'on condamna. Nous ne citerons que les deux suivantes pour donner une idée de la doctrine de ce docteur : « Il n'est pas évident que cette proposition : *Ceci est produit, donc il y a quelque chose qui produit*, soit vraie. — On peut montrer que tout ce qui existe n'est pas éternel (1465). »

AUVERGNE, archevêque d'Iconium, et délégué apostolique en Syrie, mort le 7 septembre 1836. Sa mort a été suivie, le 10 du même mois, de celle de son grand vicaire, l'abbé Guinoir. Une maladie régnant à Diarbékir les a enlevés l'un et l'autre dans la force de l'âge aux contrées qu'ils allaient évangéliser. On peut dire qu'ils sont morts en combattant.

Auvergne était né à Nîmes. Pendant plusieurs années il fit partie de la société des missions de France, formée par l'abbé Rauzan. — *Voy.* son article. — Après la révolution de 1830, il se rendit avec lui à Rome, y prêcha le carême dans l'Eglise Saint-Louis, et fut désigné par le Pape pour le siége d'Iconium. Il était de retour depuis quelque temps de longs voyages, et habitait la résidence d'Antoura, au pied du mont Liban, lorsqu'il reçut de Rome une mission pour Bagdad. C'est dans cette mission, entreprise uniquement par zèle pour la gloire de Dieu et pour remplir les intentions du Saint-

(1464) Liv. IV, tom. II, pag. 271, de l'édit. in-12, 1825-1826.

(1465) *Voy.* Duboulay tom. IV, p. 308 et suiv. ; *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXXVIII.

Père, qu'il a succombé, à l'âge de 42 ans.

Quant à l'abbé Guinoir, il était ancien supérieur du petit séminaire de Nîmes. Il avait été ensuite économe du grand séminaire, puis de nouveau supérieur du petit séminaire, après sa translation à Beaucaire. Ce fut de ce dernier poste qu'il fut élevé à la charge de grand vicaire de l'archevêque d'Iconium, et il n'avait que 34 ans lorsqu'il mourut. « Peu de mots, dit un recueil (1466), suffisent à l'éloge de ces deux saints prêtres : il est tout entier dans leur mort si précieuse aux yeux de Dieu, si consolante pour ceux qui ont eu le bonheur de les connaître. »

AUXANIUS, Auxane, archevêque d'Arles au VI° siècle, succéda à saint Césaire en 542, et non en 543, comme l'a dit un auteur. Le Pape Vigile lui envoya le *pallium*, et le fit son légat dans la Gaule en 545. Ce Pape écrivit aux évêques du royaume de Childebert pour les exhorter de reconnaître Auxanius pour son vicaire, de lui obéir et de prendre ses lettres quand ils feront des voyages un peu longs. Le Pape Vigile chargea encore Auxanius d'examiner la cause de Prétextat. Cet archevêque d'Arles mourut en 546, et eut pour successeur Aurélien, auquel Vigile continua les mêmes pouvoirs. *Voy.* son article.

AUXANIUS, évêque dans la province d'Embrun, au V° siècle. *Voy.* l'article HILAIRE (Saint), Pape.

AUXANON, prêtre, novatien, fut persécuté par les ariens, en 357, lors des violences que Macédonius exerça à Constantinople. Il fut mis en prison par ces hérétiques et eut beaucoup à souffrir. Il vécut longtemps encore après, et c'est de lui que l'historien Socrate dit tenir les faits qu'il raconte de la persécution cruelle que les catholiques eurent à subir à Constantinople à cette époque, de la part des ariens (1467).

AUXENCE (Saint), évêque de Mopsueste en Cilicie, était d'abord soldat sous l'empereur Licinius. Il aima mieux quitter l'épée et renoncer à la profession militaire que d'offrir des raisins à Bacchus, et fut fait évêque de Mopsueste en Cilicie, vers l'an 321. Il se rendit recommandable par ses vertus, et mourut saintement.

AUXENCE (Saint) ou *Auxent* en Bythinie, était fils d'*Abdas*, Persan d'origine et Syrien de nation. La persécution du roi Sapor l'ayant obligé d'abandonner son pays pour sa religion, il s'établit fort jeune en Syrie, au temps de l'empereur Constance.

A Constantinople, à la cour de l'empereur, Auxence se lia avec des personnes de piété. Ayant pris ensuite la résolution de se retirer dans une solitude en 449, il passa la mer et s'arrêta sur une montagne de Bythinie, nommée *Oxie*, à trois lieues et demie de Chalcédoine, où l'on rapporte qu'il fit plusieurs miracles. Il fut mandé au concile de Chalcédoine, étant soupçonné d'être du parti d'Eutyche, et approuva la décision de ce concile. Le patriarche de Constantinople l'ordonna prêtre, et après il retourna dans sa solitude et se fit conduire sur la montagne de *Siope*, beaucoup plus haute que celle d'*Oxie*, et moins éloignée de Chalcédoine. Quelques personnes, touchées de sa vie exemplaire, vinrent s'établir auprès de lui, jusqu'au nombre de soixante-dix ; et tout enfermé dans sa cellule, il conduisit un grand nombre de solitaires de l'un et l'autre sexe. Il eut même la direction de plusieurs séculiers, et faisait des instructions réglées, tant aux moines qu'aux religieuses du monastère de Trichinère, qui s'étaient établies près de sa cellule. Il mourut le 14 février 463, selon les uns, et, selon d'autres, vers l'an 470.

AUXENCE (Saint), vieillard d'une grande ferveur, mourut pour la foi en 307. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° X, ou tom. I, col. 191.

AUXENCE, évêque arien de Milan ; il avait été fait prêtre par Grégoire, faux évêque d'Alexandrie. L'empereur fit venir exprès de Cappadoce à Milan cet Auxence ; il n'y était point connu, et il ne savait pas parler latin, non plus que la plupart des Grecs (an 355). Auxence était un homme d'affaires plutôt qu'un Chrétien, et il fut intrus à main armée dans l'église de Milan. Il s'efforça d'établir l'arianisme en Occident, et trompa la plupart des évêques de l'Illyrie en leur faisant recevoir comme orthodoxes les confessions de foi faites par les ariens dans Nicée de Thrace et dans Rimini. Il assista au concile de cette dernière ville, tenu en 359, et il fut excommunié dans le premier concile de Paris de l'an 360. Dans ce concile les évêques des Gaules écrivirent une lettre synodale pour répondre aux évêques d'Orient qui avaient écrit à saint Hilaire pour lui découvrir l'artifice des hérétiques à diviser l'Orient d'avec l'Occident, sous prétexte du mot de *substance* (1468).

Nonobstant cette condamnation, Auxence chercha à prévenir l'empereur Valentinien contre saint Hilaire. Ce prince était à Milan depuis le premier jour de juin de l'an 364, et il y passa la plus grande partie de l'année 365. Saint Hilaire s'y trouvait aussi, et combattait avec saint Eusèbe de Verceil pour la religion catholique contre Auxence. Celui-ci dit à Valentinien qu'Hilaire et Eusèbe étaient des séditieux et des calomniateurs, qui l'accusaient faussement d'être arien, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique. L'empereur, voulant établir la paix, fit publier un édit pressant, par lequel il défendait que personne troublât l'Eglise de Milan. Saint Hilaire s'y opposa et représenta à l'empereur qu'Auxence était un blasphémateur et

(1466) *La Revue catholique*, n° de février 1837, tom. I^er^, pag. 242.

(1467) *Soc. Hist.*, lib. II, c. 38 ; Sozom. *Hist.*, lib. IV, c. 20.

(1468) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XIV, n° 27.

un ennemi de Jésus-Christ, dont la créance n'était pas telle que l'empereur pensait (1469). Valentinien touché de cette remontrance, ordonna qu'ils s'assemblassent avec d'autres évêques, environ au nombre de dix, en présence du questeur et du maître des offices. En cette conférence, Auxence commença par chicaner en proposant des fins de non recevoir, comme dans un tribunal séculier, et disant qu'Hilaire ne devait point être écouté, comme évêque, puisqu'il avait été condamné par Saturnin au concile de Béziers. Saint Hilaire sut bien se défendre de ce reproche, et les commissaires jugèrent que, sans s'arrêter aux exceptions, il fallait traiter de la foi, suivant l'ordre de l'empereur. Auxence se sentant pressé, et voyant le péril où il s'exposait en niant la foi catholique, déclara *qu'il croyait Jésus-Christ vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père*. De peur que ce qui s'était dit n'échappât à la mémoire de ceux qui avaient assisté à la conférence, saint Hilaire présenta aussitôt par le questeur un écrit à l'empereur, contenant ce dont on était demeuré d'accord : tous furent d'avis qu'Auxence devait faire la même confession publiquement. Il fut donc obligé de l'écrire; mais, après y avoir bien rêvé, il trouva moyen de se jouer de la bonne foi de l'empereur par un écrit dont voici les paroles :

« Aux très-heureux et très-glorieux empereurs Valentinien et Valens auguste : Auxence, évêque de l'Eglise catholique de Milan. J'estime, très-pieux empereurs, que la réunion procurée par six cents évêques, après tant de travaux, ne doit pas être altérée par la contestation de quelques particuliers rejetés il y a dix ans, comme on le prouve par écrit. Cette union de tant d'évêques est le concile de Rimini, et ces personnes rejetées sont saint Hilaire et saint Eusèbe de Verceil, condamnés et bannis par la faction des ariens en 355. » Auxence ajoute : « Je n'ai jamais connu Arius, je ne l'ai point vu de mes yeux, je ne sais point sa doctrine; mais j'ai cru depuis l'enfance comme j'ai été instruit et comme j'ai appris dans les saintes Ecritures; j'ai cru, dis-je, et je crois en un seul vrai Dieu, Père tout-puissant, invisible, impassible, immortel; et en son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, né du Père avant tous les siècles et avant tout commencement : Dieu, vrai Fils d'un vrai Dieu Père, selon qu'il est écrit dans l'Evangile. » Il continue ce qui regarde l'Incarnation et le Saint-Esprit; puis il ajoute : « Je n'ai jamais prêché deux dieux, car il n'y a point deux pères pour les nommer deux dieux; ni deux fils; mais un seul Fils d'un seul Père, Dieu de Dieu, comme il est écrit : *Il y a un seul Dieu Père de qui est tout, et un seul Seigneur Jésus-Christ par qui est tout*. Les évêques catholiques ont toujours condamné dans leurs assemblées toutes les hérésies; mais particulièrement dans le concile de Rimini. Et afin que vous connaissiez mieux la vérité de ce qui s'est passé, je vous en ai envoyé les actes, et je demande que vous vouliez bien les faire lire. Vous verrez par-là que ceux qui sont déposés depuis longtemps, c'est-à-dire Hilaire et Eusèbe, s'efforcent de faire partout des schismes. Car vous savez bien que l'on ne doit plus toucher à l'exposition de la foi catholique, qui a été bien faite une fois, suivant les saintes Ecritures. »

Auxence ayant donné cet écrit, on répandit dans le peuple *qu'il avait reconnu que Jésus-Christ était vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père, et qu'il ne s'éloignait point du sens de l'exposition de foi de saint Hilaire*. Ainsi l'empereur, croyant Auxence effectivement catholique, embrassa sa communion. Mais saint Hilaire soutenait toujours que ce n'était que feinte; que l'on détruisait la foi; que l'on se moquait de Dieu et des hommes. Alors l'empereur Valentinien lui ordonna de sortir de Milan. Il obéit, et n'ayant plus d'autres moyens de défendre la vérité, il publia un écrit, adressé à tous les évêques et à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la perfidie et toute la fraude d'Auxence (1470). Nous trouverons l'analyse de cet écrit du saint évêque de Poitiers à son article. *Voy.* l'art. HILAIRE (Saint), évêque de Poitiers.

Auxence fut encore combattu par Philastre, évêque de Bresse, et par Evagre, prêtre d'Antioche, qui était venu en Italie avec saint Eusèbe. Saint Jérôme loue Evagre de son zèle contre cet hérétique : « Je n'ose me flatter, dit-il, de pouvoir raconter ce que son zèle lui a fait entreprendre pour les intérêts de Jésus-Christ; mais d'ailleurs la joie que je ressens ne me permet pas de garder le silence. En effet, qui pourrait exprimer comment, toujours attentif aux démarches d'Auxence, il a ruiné les pernicieux desseins de ce tyran qui opprimait l'église de Milan ? (1471) »

Le Pape Damase condamna et déposa Auxence vers l'an 369. Il en avertit les évêques par une lettre synodale. Saint Athanase, ayant reçu cette lettre de saint Damase, assembla les évêques de Libye et d'Egypte, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, et lui écrivit au nom de tous touchant Auxence, et s'étonnant qu'il n'eût point encore été déposé et chassé de l'Eglise, puisqu'il était non-seulement arien, mais encore coupable de plusieurs maux qu'il avait commis avec Grégoire l'usurpateur du siége d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent satisfaction quelque temps après. Car les évêques de Gaule et de Vénétie s'étant plaints qu'Auxence et quelques autres soutenaient la doctrine des Anoméens, il se tint à Rome un concile de quatre-vingt-treize évêques de diverses nations, pour examiner la cause d'Auxence et expliquer la foi catholique (an 369). Auxence et ses adhérents y furent excommuniés. On confirma la foi de Nicée,

(1469) S. Hilar. *Cont. Aux.*, n° 7.
(1470) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XVI, n° 2.
(1471) S. Hier., epist. 29, *ad Innocent.*

et on déclara nul tout ce qui s'était fait à Rimini et qui blessait cette foi. — *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND, n° XXXIV. — Nous avons deux exemplaires de la lettre synodale de ce concile : l'original latin qui porte en tête le nom du Pape Damase, de Valérien, évêque d'Aquilée, et de huit autres, et s'adresse aux évêques catholiques d'Orient : la version grecque qui ne nomme que Damase et Valérien, et s'adresse aux évêques d'Illyrie (1472). Il y avait en effet une raison particulière de leur adresser les décrets de ce concile, à cause des progrès que l'arianisme avait faits dans cette province par les efforts de Gaïus, de Valens, d'Ursace et de Germinius.

L'église de Milan, si profondément affligée par les ravages que ce pasteur mercenaire y opérait, eut enfin la consolation de voir ses maux guéris. Elle obtint saint Ambroise pour évêque : Auxence mourut après avoir occupé ce siége pendant vingt ans, depuis l'an 355 jusqu'en 374.

AUXENCE LE JEUNE, arien, était scythe de nation, et se nommait Mercurin; mais étant décrié pour ses crimes, il prit le nom d'Auxence qui était agréable aux ariens, à cause du premier Auxence, prédécesseur de saint Ambroise.

Ce fut ce misérable que l'impératrice Justine entreprit d'opposer au grand évêque de Milan, lorsqu'elle le persécutait, et voulut le chasser de son église. — *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), n° XVI. — Comme cet Auxence, que divers auteurs ont confondu avec le premier Auxence qui était de Cappadoce (*voy.* l'article précédent), avait flatté les hérétiques, et s'était attiré leur amitié à cause de ses violences contre les fidèles, les ariens de Milan le reconnurent pour leur évêque. C'était donc un sujet tout trouvé pour Justine, et elle voulut qu'Auxence remplaçât saint Ambroise.

On sait comment ce saint résista. Quant à Auxence, il osa défier Ambroise et lui proposer une dispute ; il choisit pour juges quelques païens et l'empereur Valentinien le Jeune qui n'était encore que catéchumène et enfant. Saint Ambroise refusa de reconnaître pour arbitres des païens et des ennemis déclarés de la religion. On lui conseilla de donner ses raisons par écrit : l'illustre docteur le fit, et soutint hautement que, soit que l'on consultât les Livres sacrés, soit que l'on examinât la tradition, on trouverait que sur les sujets de la foi, les évêques avaient toujours jugé les princes chrétiens, bien loin d'avoir jamais été jugés eux-mêmes par les princes (1473). Baronius place cette contestation sous l'an 386.

AUXILIARIS, préfet des Gaules. *Voy.* HILAIRE (Saint) d'Arles, et GERMAIN (Saint) d'Auxerre.

AUXILIUS, prêtre qui écrivit pour la défense du Pape Formose. *Voy.* l'article de ce Pape.

AUXOLAUS, évêque des Sarrasins ou Arabes du désert, au v° siècle. (*Voy.* l'article ASPÉBÈTES.

AUXUMITES, peuples indiens ou plutôt éthiopiens, convertis au christianisme vers le commencement du IV° siècle. A cette époque saint Frumence exerçait son zèle d'apôtre-missionnaire dans l'Ethiopie. Etant venu à Alexandrie, il rapporta à saint Athanase, qui était évêque de cette ville, ce qu'il avait vu des bonnes dispositions d'une grande partie des habitants de ce pays, lui dit qu'on pouvait les amener tout à fait à la connaissance de la vérité, et l'exhorta à choisir quelqu'un qui fût digne d'être envoyé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déjà assemblés. Ces peuples s'étaient déjà en effet convertis à la voix de saint Frumence, et leur roi, qui avait pu apprécier cet apôtre, était déterminé à lui faciliter l'accomplissement de sa mission (1474) : il avait même fourni plusieurs places et les matériaux nécessaires pour la construction de quelques églises, de telle sorte que lorsque Frumence vint trouver saint Athanase, il y avait déjà des églises de bâties dans les terres des barbares.

L'évêque d'Alexandrie, considérant attentivement les discours et les actions de saint Frumence dans une assemblée d'évêques, dit, comme Pharaon à Joseph (1475) : *Et quel autre pouvons-nous trouver qui ait l'esprit de Dieu comme vous, et qui puisse exécuter de si grandes choses?* Puis, l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner, avec la grâce de Dieu, au lieu d'où il venait. C'était *Auxume*, ville fort ancienne dont parle Ptolomée (1476), et dont les habitants ont pris le nom *Auxumites.* Saint Frumence y retourna donc; il y opéra des miracles comme les apôtres, et convertit une multitude d'infidèles. Ceci se passait vers 326.

Plus tard, c'est-à-dire en 542, l'empereur Justinien, qui travaillait à la propagation du christianisme, envoya des missionnaires aux Auxumites. Voici à quelle occasion, selon Fleury (1477).

Les marchands romains allant chez ces peuples passaient par l'Hemiar ou pays des Homérites en Arabie, dont le roi Damien fit mourir quelques-uns de ces marchands et retint leurs biens, disant qu'ils maltraitaient et tuaient les Juifs de ses états : ainsi il rompit leur commerce. Adad, roi des Auxumites, s'en plaignit à Damien. Ils en vinrent à une guerre, où Adad, qui était Juif comme toute sa nation, fit vœu de se faire Chrétien s'il était vainqueur des Homérites. Il remporta une grande victoire, prit Damien et conquit son pays. Ainsi, après avoir rendu grâces à Dieu, il envoya demander à l'empereur Justinien un évêque et des clercs pour l'instruire avec son peuple. L'empereur or-

(1472) Apud Theod., *Hist.*, lib. II, c. 22; apud. Soz., *Hist.*, lib. VI, cap. 23.
(1473) S. Am. *Orat. in Auxent.*
(1474) *Voy.* notre article FRUMENCE (Saint).

(1475) *Gen.* XLI, 18.
(1476) Lib. IV, cap. 8.
(1477) *Hist. ecclés.*, liv. XXXIII, n° 7.

donna qu'on leur donnât pour évêque celui qu'ils voudraient. Les ambassadeurs, après s'être bien informés, choisirent Jean, mansionaire (1478) de l'église de Saint-Jean d'Alexandrie, homme pieux, qui avait toujours gardé la continence, et était âgé de soixante-deux ans; ils l'amenèrent avec eux, crurent en Jésus-Christ, et furent tous baptisés. C'était la seizième année du règne de Justinien, ou l'an 542 comme nous l'avons dit.

AVALOS (Gaspard d'), archevêque de Compostelle, cardinal, était de Murcie en Espagne. Après avoir fait ses cours de théologie et de philosophie à l'université de Paris, il revint dans sa patrie, où il enseigna publiquement la théologie. Peu de temps après on le nomma à l'évêché de Murcie, ensuite à celui de Girone; puis il fut fait archevêque de Grenade et enfin de Compostelle. Paul III le fit cardinal, quoiqu'absent, le 19 décembre 1544, et il mourut en Espagne le 2 novembre 1545. Pendant les douze années qu'il gouverna l'église de Grenade, il y établit une université, fonda le collége Sainte-Catherine, et un monastère de religieuses de Saint-François auxquelles il donna un règlement et fit une dotation.

AVALOS (Inigo), évêque de Porto, cardinal; il était Napolitain, d'une famille noble originaire d'Espagne. Pie IV, dans le consistoire du 26 février 1561, le fit cardinal diacre du titre de Sainte-Lucie; puis, à une autre promotion, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Adrien.

AVELLAR (Francisco Gomes de), évêque, Portugais, naquit le 17 janvier 1739, dans les environs du bourg Alhandra, où ses parents vivaient dans une humble condition. A l'âge de quatorze ans il fut remis entre les mains d'un oncle qui remplissait les fonctions de vicaire.

Les progrès rapides que fit dans ses études le jeune Avellar le firent distinguer. Il accompagna le cardinal Pacca à Rome lorsque celui-ci quitta Lisbonne après avoir accompli sa nonciature, et Pie VI l'accueillit favorablement. Bientôt il fut nommé à l'évêché des Algarves, et il fut consacré le 26 avril 1789.

Confiné dans une région peu visitée, il y donna l'exemple de toutes les vertus, et y développa les améliorations agricoles les mieux entendues. Ce fut à lui que l'on dut la greffe des oliviers et surtout la multiplication des figues, qui forment un des revenus les plus notables du petit royaume des Algarves. En outre, Avellar fut promoteur d'une foule de fondations utiles, et qui montrent tout ce que peut un évêque, même pour le bien temporel des hommes qu'il est chargé de conduire au ciel.

Pendant l'invasion française, Avellar sut montrer tant de prudence et d'énergie, qu'en 1808, lors de la proclamation de l'indépendance, le gouvernement presque absolu de cette province lui fut donné par le régent : il était gouverneur des Algarves lorsqu'il mourut le 15 décembre 1816.

AVELLIN (André). *Voy.* André Avellin (Saint).

AVENTIN (Saint) avait été choisi pour etre évêque de Chartres, et même ordonné, après que saint Solemnis (1479), que l'on avait élu et ordonné malgré lui, eut pris la fuite pour éviter cette dignité. Lorsque celui-ci fut découvert et ramené à son église, saint Aventin fut fait co-évêque de Dunois, avec pouvoir d'exercer l'épiscopat dans toute l'étendue de sa juridiction. Quelques auteurs disent qu'il succéda à Solemnis, évêque de Chartres, et qu'il ne mourut qu'en 528 (1480). Il a en effet souscrit, en qualité d'évêque de Chartres, au 1er concile d'Orléans de l'an 511. Baillet parle de ce saint au 4 février. Godescard dit que ses reliques sont dans l'église paroissiale de Saint-Médard à Châteaudun, au diocèse de Chartres.

AVENTIN (Saint), né à Bourges, fut attiré à Troyes par la réputation de saint Loup, évêque de cette ville, qui le reçut parmi les clercs qu'il formait pour le service de l'Eglise (1481).

Après la mort de saint Loup, Aventin fut fait économe de l'église de Troyes; mais il remplit peu de temps cet emploi. L'amour de la solitude et de l'oraison l'attirait. Il se retira donc bientôt dans les faubourgs de la ville, près d'une fontaine; puis dans une île déserte de la rivière de Seine, à deux lieues de Troyes. Il y vécut dans une grande austérité, y assembla une communauté et y mourut en paix l'an 537, selon le P. Lecointe, ou en 540, selon Bluteau. Baillet parle de ce saint au 4 février. Godescard lui consacre aussi une petite notice.

AVENTIN (Jean), *Aventinus*, fils de Jean Thurmair, naquit en 1466 à Abensperg, ville de Bavière, que l'Itinéraire d'Antonin nomme *Aventinium* (1482).

Jean Aventin se rendit recommandable par son savoir; de sorte qu'il obtint des pensions considérables de Guillaume et de Louis, ducs de Bavière, qui l'engagèrent de travailler aux *Annales* de son pays. Il s'y appliqua avec soin et les conduisit jusqu'à l'année 1533. Mais sa mort, arrivée l'année d'après, l'empêcha de publier cet ouvrage et d'y mettre la dernière main. Il n'a vu le jour qu'en 1554, par les soins de Jérôme Ziegler, professeur à Ingolstad, qui avoue qu'il a retranché des *Annales* d'Aventin plusieurs invectives outrées contre les ecclésiastiques, et beaucoup de narrations fabuleuses. Nicolas Cisner, qui ne fut pas content de cette édition, en donna une nouvelle en 1580.

Deux savants, Génébrard et le P. Gautier, se sont trompés lorsqu'ils ont assuré que Jean Aventin florissait en 1366; il est cer-

(1478) Les *mansionnaires* étaient des officiers qui demeuraient auprès des églises et qui avaient soin de les garder.

(1479) Ou Souleine.

(1480) Lecointe, *Vit. S. Avent.*; *Gall. christ.*

(1481) S. Greg. Turon., *De gloria martyr.*, c. 68; *Acta ordinis S. Benedicti*, tom. I.

(1482) Bullart, *Acad. des Sciences*, et Vossius, *De hist. lat.*

tain qu'il n'est né que cent ans après. Il se maria à l'âge de quarante-sept ans, et il paraît qu'il rencontra mal. Sa femme était très-méchante; il en eut un fils qui mourut de bonne heure, et une fille qui lui survécut. Outre l'ouvrage que nous venons de citer, Aventin fit plusieurs autres livres. Mais nous avions surtout à citer les *Annales*.

La congrégation de l'*Index* a retranché plusieurs endroits de cet ouvrage et l'a mis *inter caute legendos*. Le cardinal Baronius en parle assez désavantageusement (1483). Nous examinerons un fait avancé dans ces *Annales* à notre article Boniface (Saint), archevêque de Mayence. Terminons cet article en disant que Jean Aventin vécut soixante-huit ans, c'est-à-dire qu'il mourut en 1534.

**AVIAU (D') DU BOIS DE SANZAY** (Charles-François), archevêque de Bordeaux, naquit le 7 août 1736 au château du Bois de Sanzay, dans le Poitou, d'une ancienne famille distinguée par sa religion (1484).

I. Il puisa dans les leçons et les exemples de parents chrétiens cette piété vive, ces habitudes précoces de raison et de sagesse qui sont d'ordinaire les indices précurseurs d'une belle vie.

Des mains habiles cultivèrent de bonne heure ces qualités naissantes. A sept ans le jeune d'Aviau partit pour le collége de La Flèche (1485). D'éclatants succès marquèrent tous ses cours, et la fin de chaque année scolaire lui apporta constamment ces glorieuses couronnes qui sont un triomphe pour les jeunes lauréats et une espérance pour leurs parents. Une supériorité si marquée ne lui fit rien perdre de sa modestie ni de l'amitié de ses jeunes condisciples. Ses maîtres furent les premiers admirateurs et les premiers panégyristes de ses vertus. Voici le certificat qu'ils lui délivrèrent à la fin de ses études : « Un caractère heureux, une politesse exquise, une sagesse au-dessus de son âge, une piété vraie, une application soutenue. »

Ces vertus rares, ces talents distingués, le jeune d'Aviau résolut de les consacrer à Dieu; et à cette offrande, déjà si belle, il ajouta le sacrifice de tout ce que pouvait lui présenter d'espérances son nom, son droit d'aînesse, les services et les alliances d'une noble et antique famille : il tourna ses vœux vers le sacerdoce. Le séminaire d'Angers, dirigé par les sulpiciens, lui offrit des guides dans cette carrière. Revêtu du caractère sacré, d'Aviau revint dans sa famille célébrer pour la première fois les saints mystères dans la chapelle du château, au milieu des habitants du village attendris, qui crurent voir un ange dans le jeune prêtre et qui trouvèrent bientôt en lui un apôtre.

II. En effet, des missions dans les campagnes, des vêtements partagés avec ceux qui étaient nus, l'aumône de la charité toujours semée en même temps que la parole de l'Evangile, tels furent dans le jeune d'Aviau les premiers fruits de la grâce sacerdotale.

Ce ministère humble et éminemment apostolique, ce dévouement laborieux et obscur du missionnaire avaient pour lui de puissants attraits. Toutefois la tâche de prédicateur évangélique lui paraissait encore trop douce au sein de populations religieuses, à l'ombre du toit paternel. Des mers à franchir, des sauvages à évangéliser, voilà ce qui tentait vivement cette grande âme; il voulut entrer aux Missions-Etrangères. L'autorité paternelle, la sagesse d'un directeur et la Providence le retinrent. Son pays allait bientôt lui offrir ces travaux, ces palmes sanglantes qu'il voulait aller demander aux rives inhospitalières d'un autre monde.

III. Nommé chanoine de l'antique collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand, puis grand vicaire de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, d'Aviau ne vit dans ces nouvelles dignités que de nouveaux devoirs. Placé aux premiers rangs du clergé, il se crut obligé d'en être le modèle, et jamais il ne faillit à cette obligation sainte.

Sa sagesse reconnue, sa haute piété, lui firent confier la direction de ces œuvres saintes qui font le bien dans l'ombre et se cachent de la société, qu'elles soutiennent et vivifient. D'Aviau porta dans tous ces établissements pieux la sainte austérité de ses conseils et l'influence irrésistible de ses exemples. C'est dans les soins de cet humble zèle qu'il consuma les plus belles années de sa vie. Quelques occasions solennelles le tirèrent parfois de l'obscurité modeste où il s'enfermait; il fut choisi pour prononcer l'*oraison funèbre* de Marie Lecsinzka, puis de Louis XV. On admira en lui une éloquence mâle et vigoureuse, que

(1483) Ad ann. 772.

(1484) Nous puisons quelques détails pour cet article dans un *Eloge* du prélat, prononcé en 1843, à la distribution des prix du petit séminaire de Bordeaux. — Il paraît que rien ne manquait à la splendeur, si ce mot peut être employé ici, de l'origine de d'Aviau. Les auteurs qui s'attachent aux généalogies des personnages dont ils ont à parler, disent que la famille de ce prélat était sans contredit une des plus illustres de France, « puisqu'elle comptait parmi ses ancêtres Simon de Montfort, et qu'un de ses aïeux avait épousé Marie de Cépide, noble castillane de la famille de sainte Thérèse. »

(1485) Elevé par les Jésuites, dit un écrivain, dans le célèbre collége de La Flèche, il répondit bien vite aux soins dévoués et intelligents de ces maîtres. Et cet écrivain cite, à l'appui de ceci, les quelques lignes suivantes que ce jeune enfant (il avait à peine neuf ans), écrivait à son père peu de temps après son entrée à La Flèche : « Quand vous êtes reparti, mon cher père, j'ai beaucoup pleuré. Il me semblait que je ne pourrais plus vivre loin de vous; mais peu à peu mes larmes ont cessé; il a suffi de me rappeler que c'était vous qui m'aviez placé ici, et que je devais y répondre à vos vues; tous mes maîtres sont pleins de complaisance pour moi. Ils me font travailler et prier presque en m'amusant. » C'est en 1745 que le jeune d'Aviau faisait, en ces quelques mots, l'éloge le plus complet de l'éducation donnée par les Jésuites.

n'eût pas désavouée le goût sévère de Bourdaloue.

IV. Telle était sa vie sainte et apostolique depuis plus de trente années, lorsqu'une voix qui l'appelait à de nouveaux honneurs vint surprendre son humilité et le frapper comme d'un coup de foudre. D'Aviau est mandé à Paris; persuadé que le motif de cet ordre était les affaires du diocèse, il part à pied; arrivé à Tours, il s'arrête à l'hôtel, prend le journal, et ses yeux tombent sur ces lignes : « Sa Majesté Louis XVI vient de nommer à l'archevêché de Vienne M. l'abbé d'Aviau. » Le modeste grand vicaire repousse aussitôt la feuille, se lève et reprend le chemin de Poitiers : il ne se croyait pas digne de l'épiscopat. Cependant, sur de nouveaux ordres, d'Aviau accepta l'honneur qui lui était offert.

Il fallait du courage, à cette époque, pour prendre la charge épiscopale. De grands événements s'annonçaient, et dans les luttes qui allaient éclater pour la transition d'une société ancienne pleine d'abus à un état nouveau qui ne devait que s'établir lentement et au milieu de mille déchirements, il était comme inévitable que l'Eglise, beaucoup trop mêlée aux choses de l'ordre secondaire, n'eût à souffrir et à puiser une nouvelle vie dans les persécutions. Ses pasteurs devaient donc s'armer de courage et de vertus; ils devaient voir se renouveler pour la foi, et soutenir pour elle, ces combats pénibles à la nature, mais glorieux à la religion, puisqu'ils font éclater sa force et procurent une manifestation plus grande de sa divinité.

V. A peine arrivé au milieu de son troupeau, le nouvel évêque eut à commencer ces saints combats. L'église de Vienne était tombée sous les coups des réformateurs. qui, parce qu'ils avaient à détruire des abus dans l'ordre civil, se croyaient obligés de porter une main sacrilége dans les choses de l'ordre spirituel. On vint en tumulte signifier au pasteur d'abandonner son peuple : — « Quand l'Eglise aura parlé, » répondit d'Aviau; et la force brutale recula devant cette intrépidité de l'évêque.

Cependant les périls croissant de jour en jour et la résistance devenant inutile, il fallut céder. D'Aviau quitta Vienne. La ville d'Annecy lui offrit un asile. Le tombeau de son patron, de saint François de Sales, fut sa première station dans la voie douloureuse de l'exil. C'est de ce sanctuaire vénéré que sa voix, rendue plus puissante par la persécution, arrivait aux fidèles de Vienne pour leur donner la résignation et le courage (1486).

La révolution avait passé la frontière; la Savoie n'était plus un asile sûr. L'archevêque de Vienne reprit son bâton de voyage, et, tournant ses yeux pleins de larmes vers sa chère Eglise, il alla demander l'hospitalité

(1485) M. l'abbé Lyonnet, auteur d'une *Histoire* de d'Aviau, rapporte assez longuement les diverses pérégrinations du prélat pendant son exil en Suisse. Nous citerons, en cet endroit, le récit que l'historien fait d'une visite de l'archevêque de Vienne à l'abbaye de Notre-Dame-des-Ermites, à Einsiedeln.

« Monseigneur d'Aviau arriva le 13 septembre 1795. Il était accompagné d'un seul ecclésiastique. Son air, sa piété, sa modestie nous charmèrent tous. Au commencement, on ne le reconnut pas pour ce qu'il était. Comme il ne portait aucun insigne de sa haute dignité, on le prit pour un simple prêtre. Il était venu à pied, chargé, à l'exemple des autres pèlerins, de son petit bagage de route. Dès qu'on l'eut reconnu, on lui rendit tous les honneurs dus à son rang. Le révérend père Maurice Brodlac le pria d'officier le dimanche anniversaire de la dédicace angélique de la sainte chapelle; ce à quoi le prélat se prêta d'assez bonne grâce, malgré les résistances de sa modestie qui redoutait toujours la représentation et l'éclat.

« Vit-on jamais une scene plus touchante et plus imposante que celle qui termina la fête! Il ne faudrait pas l'écrire, il faudrait la peindre; c'est un magnifique sujet pour un tableau de genre. Dès que les pieux cénobites eurent achevé le célèbre *Salve, regina*, qu'ils sont dans l'habitude de chanter après l'office monastique, en présence de la Vierge miraculeuse, une phalange de trois cents prêtres français, véritables confesseurs de la foi, s'avance pour adresser à son tour des supplications à la Reine du ciel. Elle vint prier pour la France, pour ses parents, pour ses amis, pour elle-même. L'archevêque de Vienne est à la tête : c'est lui, le magnanime pontife de l'exil, comme de la patrie, qui préside la cérémonie. On chante les litanies de la Vierge, le *Sub tuum* et le *Salve, regina*. Oh! qui pourrait retracer tout ce qu'eut de saisissant un pareil spectacle!...

« Ces trois cents voix d'hommes et de prêtres, qui imploraient par l'entremise de Marie les secours du ciel en faveur de leur infortunée patrie, — elle qui ne voulait pas les reconnaître pour ses enfants, — pénétraient jusqu'au plus vif du cœur. On ne résista pas à l'effet qu'elles produisirent, quand elles arrivèrent à ces mots qui avaient tant d'actualité : *Ad te clamamus, exules Filii Evæ; ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle;* des larmes abondantes coulèrent de tous les yeux et vinrent interrompre les chants; il n'y eut plus, dès lors, moyen de comprimer les gémissements qui soulevaient toutes les poitrines... En cette circonstance, la plupart des diocèses de France étaient dignement représentés auprès de la Souveraine de ces lieux; car, des trois cents prêtres qui entouraient la sainte chapelle, peu se trouvaient de la même contrée.

« Le lendemain de cette magnifique scène, il arriva au prélat un trait qui honore trop sa modestie et sa piété pour que nous ne le fassions pas connaître. Un jeune ecclésiastique de talent et de vertu, M. l'abbé Dervieux, curé de Saint-Ennemond, dans la petite ville de Saint-Chamond, attendait vainement un servant de messe pour célébrer les saints mystères dans la chapelle miraculeuse. Tous étaient en ce moment employés à d'autres ministères. Mgr d'Aviau s'en aperçut; il s'offre aussitôt au jeune célébrant en qualité de clergeon et d'enfant de chœur : et celui-ci de se défendre d'accepter ses bienveillants offices, il ne pouvait se faire à l'idée d'être servi à l'autel par un si illustre pontife... Bon gré mal gré, il fallut en passer par ce qu'il demandait, sous peine de lui causer un véritable déplaisir. Alors, obéissant plutôt que consentant à un vœu qui lui est réitéré avec instance, le jeune curé de Saint-Chamond monte humblement à l'autel, tandis que le vénérable prélat, pieusement à genoux sur la dernière marche du sanctuaire, répond à ses prières ou bien se lève aux moments indiqués pour changer le livre de place, présenter l'eau et le vin du sacrifice, ou remplir d'autres fonctions. »

à l'abbaye de Saint-Maurice dans le Valais.

Là, dans le secret de la prière, son cœur paternel s'émut au souvenir de ses prêtres fidèles errant comme lui sur la terre de l'exil. Il leur adressa dans une admirable lettre de touchantes paroles; il les consola, les anima, leur montra, au-dessus de l'homme qui maudit et persécute, Dieu qui bénit et couronne; et au son de cette voix connue, un cri d'amour et d'espérance partit de tous ces cœurs consolés et raffermis. Pauvres naufragés ballottés par les flots, ils venaient d'entendre la voix amie et rassurante du pilote.

De l'abbaye de Saint-Maurice, d'Aviau se rendit à Rome en pèlerin, à pied, et trois ans plus tard il en revint de même. Cet homme n'avait rien des temps modernes; son corps était de la même trempe que son âme. C'était un homme antique; il appartenait par son caractère et ses mœurs aux premiers âges de l'Eglise.

A Rome, d'Aviau chercha dans les monuments religieux, qu'offre en si grand nombre la ville sainte, un aliment à sa foi. Il vénérait les tombeaux des martyrs, il visitait les catacombes, il parcourait les amphithéâtres, et ces lieux si chers à sa piété lui offraient plus que des souvenirs : c'était l'histoire vivante de sa patrie; car la France alors avait, elle aussi, ses martyrs, ses catacombes, ses amphithéâtres. Il allait, sur le tombeau des saints apôtres, épancher sa douleur, prier pour son église et pour son pays.

Malgré le soin qu'il prenait de se cacher, l'archevêque de Vienne ne put échapper à l'estime et à la vénération du sacré collége et du clergé de Rome. Le Pape Pie VI l'honora d'une affection spéciale; et c'est de la bouche de ce pieux pontife, dans la capitale du monde chrétien, que l'humble d'Aviau reçut un nom glorieux, le nom de *saint archevêque*. Plus tard, ce même Pie VI, atteint, lui aussi, par l'orage, traîné sur le sol français pour y offrir le spectacle de ses malheurs et de sa patience, sentit un moment son âme s'ouvrir à la joie, quand on lui apprit qu'il foulait les terres sanctifiées par le zèle de l'héroïque d'Aviau. « Je l'ai connu à Rome, s'écria le pontife-martyr; c'est un pasteur digne des premiers siècles. » Hommage bien glorieux, et pour le prélat qu'il élève si haut, et pour l'Eglise de France elle-même, qui, au jour de ses tribulations, dut être bien consolée en voyant ses prêtres et ses pasteurs, que la tempête avait jetés chez tous les peuples, l'honorer ainsi par de sublimes vertus, et, par une sainteté au-dessus de leur attente, forcer l'estime des nations même étrangères à son culte.

VI. A cette époque, d'Aviau était déjà rentré dans son diocèse. Du jour où cessa de peser sur la France le règne de la terreur, le zélé pontife se sentit vivement sollicité par son cœur paternel d'aller rejoindre son eglise.

Des lois meurtrières demeuraient suspendues sur la tête des prêtres comme une menace; les prisons étaient encore pleines, les églises fermées, les fidèles tremblants. Néanmoins d'Aviau reprit le chemin de la France, et, dès le mois de juillet 1796, il était sur les montagnes du Forez et du Vivarais, portant à trois diocèses, Vienne, Die et Viviers, les secours de la religion et l'autorité de ses exemples. Qui nous dira les travaux, les périls de cet infatigable missionnaire, ses courses à travers les précipices, les torrents et les neiges, ses pieux déguisements pour accomplir son ministère?

On sait au loin que dans ces montagnes se trouve un évêque intrépide qui prodigue à tous son ministère au péril de sa vie, et de tout le midi de la France des lévites accourent; âmes grandes et généreuses qui viennent, en dépit des tyrans, solliciter le sacerdoce quand il n'a plus à leur offrir que les tribulations et la mort.

Cependant Bonaparte tenait le pouvoir entre ses mains.

Ici un fait se présente, sans exemple dans l'histoire, et qui montre quelles ressources pour les grandes crises offre à la religion catholique la puissante unité qui la constitue. A un signe de la volonté du Pontife suprême, les chefs d'une des plus grandes Eglises du monde chrétien tombent à ses pieds et lui remettent les titres de leur juridiction et de leur dignité; et cet acte prodigieux d'autorité et d'obéissance sauve l'Eglise de France.

L'archevêque de Vienne ne fut pas des derniers à donner la démission de son siége. Il voulait même qu'on l'oubliât dans la nouvelle organisation des diocèses. Le sage abbé Emery, le conseiller des évêques, triompha des répugnances de son humilité, et l'église de Bordeaux put espérer de sortir de ses ruines en voyant venir à elle ce pieux pontife

VII. Dans quel état se trouvait alors cette église! Les temples dépouillés ou détruits, le sacerdoce mutilé, tous ces asiles pieux, naguère la force et l'ornement de la religion, anéantis, une lave d'impiété laissée sur les âmes par le terrible volcan qui venait de s'eteindre, des haines, des préjugés, une sombre et inquiète défiance à la place de cet amour filial, de cette docilité confiante d'autrefois, tel était l'aspect désolant que présentaient les églises de France au sortir de la lutte, et surtout l'église de Bordeaux. Le schisme s'y montrait encore fier et puissant. Deux évêques constitutionnels l'avaient gouvernée. Bordeaux à cette époque, c'était Milan après la tempête de l'arianisme. Pour rapprocher les cœurs divisés, il fallait un Ambroise. D'Aviau parut, et le schisme s'éteignit dans les embrassements de sa charité. Les temples furent rebâtis, les sanctuaires ornés; l'enfance et la jeunesse eurent des maîtres chrétiens, l'innocence des asiles. La parole sainte re-

tentit dans les chaires, si longtemps muettes, avec une force empruntée surtout aux exemples des pieux pontifes, et bien des cœurs égarés revinrent à l'amour de la vertu et à la foi qu'ils avaient blasphémée.

D'Aviau avait été installé sur le siége de Bordeaux le 9 avril 1802. Il serait difficile, dit un historien récent (1487), de retracer tout le bien qu'il fit alors au milieu de son nouveau troupeau. Ne trouvant que des débris, sa première pensée fut de relever toutes les institutions réellement utiles, et il anima du même zèle tous les pasteurs de son diocèse. Après avoir rétabli son grand séminaire, il acheta l'ancien séminaire de Bazas, pour y fonder une école ecclésiastique. Il acquit ensuite l'ancienne abbaye de Verdelay, afin d'y établir un lieu de retraite pour les prêtres infirmes ou âgés. Il fallait des missionnaires pour ranimer la piété des fidèles; il acheta pour eux une maison. Il appela à Bordeaux les Frères des écoles chrétiennes, les sœurs Ursulines, celles de la Réunion et du Sacré-Cœur, afin que les enfants des deux sexes fussent instruits dans la religion et dans les premières connaissances humaines; enfin, il procura des établissements aux Jésuites et aux Trappistes.

La première guerre d'Espagne, en 1809, lui fournit de nouvelles occasions de manifester son zèle et de pratiquer la charité. On dirigeait sur Bordeaux les prisonniers espagnols, ainsi que les ecclésiastiques et les laïques condamnés à l'exil: le prélat allait visiter et consoler ces malheureux. Père des pauvres, il leur donnait non-seulement son superflu, mais généralement tout ce qui était en sa puissance, au point qu'il fallait employer de pieux artifices pour lui procurer à lui-même ce qui lui était nécessaire. Ainsi une sœur de la charité (1488) vint un jour lui demander de l'argent pour un pauvre gentilhomme qui n'avait plus de linge; il donne aussitôt la somme qu'elle désire: elle achète des chemises pour le pauvre gentilhomme qui n'en avait plus, et qui était l'archevêque de Bordeaux lui-même.

VIII. Cependant de nouveaux événements appelèrent le prélat à de nouvelles épreuves et à de nouveaux triomphes. Le bras qui avait relevé l'Eglise de France, pesait maintenant sur elle. Partout où il mettait la main, Napoléon voulait être maître; mais il trouva alors des âmes fermes et courageuses qui osèrent lui résister. D'Aviau, néanmoins, ne fut pas envoyé à Vincennes, mais il s'y exposa. Sa conduite au prétendu concile de 1811 fut constamment ferme et noble; son exemple plus d'une fois guida et raffermit ses collègues.

En effet, le 3 juillet, dans les congrégations particulières (ce concile n'eut guère que des congrégations et n'aboutit pas), on commença à traiter sérieusement la question de la compétence du concile, pour chercher les moyens de suppléer aux bulles pontificales pour l'institution canonique des évêques, ce qui était proprement le but que se proposait Napoléon. Il voulait se passer de l'autorité du Pape! Des évêques *vendus à la cour* (1489) auraient bien voulu condescendre à ces projets. Mais l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Gand, d'Aviau et de Broglie, s'opposèrent constamment aux desseins de l'empereur.

Aussi, Bonaparte irrité de voir qu'on ne pouvait arriver à *servir* ses vues rendit-il un décret pour dissoudre le concile. Ce décret fut notifié, le 10 juillet au soir, au cardinal Fesch, président du concile, et le lendemain à tous les membres. Le ressentiment de l'empereur se porta aussi sur les évêques qu'il jugea lui avoir été le plus contraires dans les commissions. L'évêque de Gand, Broglie, avait déjà encouru sa disgrâce pour avoir refusé le serment de la Légion-d'Honneur. L'évêque de Tournay, Hirn, avait rédigé un rapport qui n'était pas favorable aux projets de Bonaparte, et l'évêque de Troyes, Boulogne, avait été chargé de le revoir : c'en était assez. Ces trois évêques furent arrêtés dans leur domicile, la nuit du 12 juillet, et conduits au donjon de Vincennes, où on les mit au secret le plus rigoureux, sans plumes, livres, encre et papier. L'archevêque de Bordeaux, qui n'était pas moins coupable aux yeux de Bonaparte que les trois prélats, et qui, en toute occasion, avait montré son attachement aux règles (1490), fut menacé du même sort; mais on ne voulut pas aller plus loin, et l'on crut apparemment avoir assez répandu la terreur parmi les évêques par ce coup d'autorité. Quelques-uns repartirent sur-le-champ pour leurs diocèses, et les autres durent se regarder comme frappés dans la personne de leurs collègues.

IX. Il nous faut maintenant faire voir que l'illustre d'Aviau se montra évêque sous les Bourbons comme sous Bonaparte. On a vu le prélat vigilant, zélé pour le bien spirituel de son troupeau, courageux contre les desseins du souverain : on va considérer l'évêque sincèrement attaché au Pape, l'homme intègre jugeant avec indépendance la marche du gouvernement des Bourbons vis-à-vis de l'Eglise.

Louis XVIII, qui comptait les années de son exil comme des années de règne, prétendait que le concordat passé avec Bonaparte était une brèche faite à ses droits. Les évêques qui, en 1801, avaient refusé leurs démissions au Pape, dans l'intérêt du roi, pensaient de même. Une commission d'évê-

(1487) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl.*, liv. CXI, tom. XXVIII, p. 278-279.

(1488) La sœur Julienne, supérieure de l'ancien hôpital Saint-André; sœur dont le nom est toujours cher aux amis du vénérable prélat.

(1489) M. Rohrbacher, *loc. cit.*, p. 157.

(1490) *Voy.* sur la conduite vraiment épiscopale de l'archevêque de Bordeaux, au concile de 1811, notre *Manuel de l'Histoire des Conciles*, etc., in-8°, 1846, p. 689 et suiv

ques et d'ecclésiastiques fut établie en 1814, pour aviser aux moyens de replacer l'Eglise de France sur ses anciennes bases. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire. Pie VII demanda que Louis XVIII indiquât les siéges dont il désirait le rétablissement. Mais le point essentiel pour le roi et ses évêques de cour était d'amener le Pape à déclarer nul le concordat de 1801. Une commission plus nombreuse d'évêques et de prêtres travaillait à Paris, dans ce sens, lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe et força les Bourbons à émigrer de nouveau.

A la suite de l'interrègne, l'ambassadeur français à Rome, Cortois de Pressigny, écrivait au vénérable d'Aviau que, dans la principale affaire, on était encore au premier pas. L'archevêque lui répondait dans une lettre du 28 octobre 1815 :

« Vous me dites, avec un excès de modestie, que vous aimeriez à vous aider de mes conseils... Eh! qui suis-je, pour en donner à un prélat connu depuis longtemps par des lumières que l'expérience a nécessairement accrues? Mais si le chef suprême hiérarchique, dont le moindre droit est celui de nous en donner à tous, nous en donne en effet, s'il vient même à commander, se montre-t-on chez nous assez docile? Convenons-en de bonne foi : en général, nous avons là-dessus des reproches à nous faire. N'y eût-il que cette trop fameuse déclaration de 1682! Depuis plus de cent trente ans, douze Papes consécutifs ne cessent de l'improuver, et depuis cent trente ans on oppose à l'autorité pontificale des déclarations, des réquisitoires et des arrêts. A la vérité, on avertit et répète, de temps en temps, qu'il ne faut pas confondre le Pape avec la cour de Rome. De même, quand les autres nations catholiques se montrent étonnées de nos prétentions et s'élèvent contre, le reproche d'ultramontain répond à tout. Où en sommes-nous, si, avec quelques phrases, on peut rendre à peu près nulle l'action des successeurs de saint Pierre, sur qui Jésus-Christ a bâti son Eglise, le chargeant d'enseigner et de gouverner? Je me désole avec vous, monseigneur, de ce que *dans la principale affaire nous en sommes encore au premier pas;* mais les obstacles qui vous arrêtent et vous fatiguent à Rome ne viennent-ils point la plupart de Paris? On vous en renvoyait des *instructions*, lorsque tout a été arrêté par les malheureux événements..... Hélas! que n'envoyait-on plutôt un *acquiescement filial* à ce qui serait décidé par celui à qui appartiennent, et de droit divin, ces hautes décisions? On eût été moins distrait sur l'île d'Elbe et sur la trame infernale des malheureux événements. Les prélats italiens, dites-vous, jettent au travers de leurs longues circonlocutions des attaques sur les *opinions gallicanes*. Je présume qu'ils étendent et allongent leurs circonlocutions dans l'espoir qu'on abandonnera des systèmes dont une grande partie me semble peu digne d'être comptée désormais parmi les *opinions*. Et fallût-il des sacrifices de ce genre, devrions-nous calculer et les trouver coûteux, dès lors qu'il s'agit d'arrêter l'effroyable dépérissement de nos églises? Dès à présent, combien ce rapprochement marqué et cordial donnerait de consolation aux vrais fidèles! Sans être prophète ni enfant de prophète, j'oserais même en attendre des bénédictions spéciales pour l'ordre civil et politique, qu'on ne voit pas sans inquiétude se rétablir lentement et péniblement sous un si bon roi. »

X. Mais on ne suivit guère les conseils du digne prélat. Celui-ci n'en dit pas moins la vérité au *bon roi*. Le 23 septembre 1816, il écrivit à Louis XVIII les lignes suivantes au sujet du Concordat de cette même année: « Sire, M. le grand aumônier m'annonçait, dans une lettre du 14 de ce mois, que V. M. verrait avec satisfaction que, pour *l'honneur de sa couronne*, comme pour l'amour de la paix, je consentisse d'une volonté parfaitement libre à donner ma démission, et qu'en même temps j'écrivisse à Sa Sainteté pour motiver ma démarche. De si hauts intérêts détermineraient sans doute à renouveler aujourd'hui, et sans balancer, ce que je fis il y a quinze ans. Mais cette *démission*, que je donnerais avec tant d'empressement, *ne saurait avoir lieu qu'entre les mains de Sa Sainteté elle-même*: en toute autre forme, elle serait irrégulière et de nul effet. *Que le Saint Père me la demande encore, je la donnerai sur-le-champ.* Selon les assurances consignées dans les papiers publics, postérieurement à cette lettre de M. le grand aumônier, d'heureux accommodements rendraient à peu près inutiles ces mesures extraordinaires. Sire, qu'il était pénible pour vos fidèles sujets de les voir se prolonger sans fin ces négociations entre un monarque si religieux et un si vertueux pontife, entre le père commun et le fils aîné de l'Eglise! Oserai-je le dire à Votre Majesté? j'ai craint qu'on éloignât de plus en plus le terme désiré, lorsque j'ai vu qu'en ces circonstances délicates on semblait affecter à Paris de faire valoir sur les thèses théologiques cette déclaration de 1682, contre laquelle ont réclamé sans cesse douze Papes depuis cette époque. Votre Majesté sait à merveille ce qui fut promis à cet égard en 1693 par Louis XIV, et comment cela fut observé jusqu'à la mort de ce grand roi. Il n'est pas surprenant que les parlements, oppresseurs constants du clergé, et Bonaparte ensuite, aient présenté cette déclaration comme le palladium de nos libertés gallicanes. » — C'était là parler en évêque, et l'on doit tenir grand compte de ce langage, surtout pour l'époque où il se produisait.

XI. Cette fameuse déclaration de 1682, d'Aviau la combattit dans toutes les occasions. Le ministre de l'intérieur de Louis XVIII, Lainé, s'érigeant en pape civil du clergé français, voulut obliger les profes

seurs de théologie dans les séminaires à souscrire une promesse de croire et de professer les quatre articles gallicans de 1682.

L'archevêque de Bordeaux lui répondit par la lettre suivante, du 5 février 1817 :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 28 janvier, avec les exemplaires imprimés de la déclaration de 1682. J'avais espéré et j'aime à espérer encore que le gouvernement aura égard aux raisons qui m'empêchent de faire observer cette déclaration. » Après de longs et tristes débats, Louis XIV écrivit de sa main au Pape, le 14 septembre 1693 : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. » — « Cette lettre du roi Louis XIV au Pape Innocent XII, dit M. d'Aguesseau, qui la rapporte, fut le sceau de l'accommodement entre la cour de Rome et le clergé de France (lequel, comme l'on sait, satisfit de son côté); et, conformément à l'engagement qu'elle contenait, ajoute le célèbre chancelier, Sa Majesté ne fit plus observer l'édit du mois de mars. » — « Dans ma réponse à la précédente lettre de Votre Excellence, je disais comment on avait voulu depuis oublier tout cela en France, sans égard aux plaintes de douze Papes consécutifs. On a observé, et non sans fondement, que ces plaintes et blâmes du Saint-Siége concernent moins les opinions, les propositions en elles-mêmes, que la déclaration qui, appuyée de l'édit, en fait règle d'enseignement. Or, c'est précisément cette *déclaration du clergé gallican sur la puissance ecclésiastique*, que j'aurais à maintenir par mon autorité épiscopale. Je dois incessamment rendre compte de l'usage que j'en aurai fait devant un tribunal, où tant les libertés que les servitudes de l'Eglise gallicane seraient de bien faibles moyens pour ma justification (1491). »

Telles sont les lettres que le vénérable d'Aviau eut occasion d'écrire aux hommes du pouvoir de son temps, contre la fameuse déclaration dont Bonaparte lui-même, ce qui est assez curieux! voulut se faire une égide. Ce monarque, transformant les quatre articles et l'édit de 1682 en loi de l'Empire, c'est assurément le coup le plus fort qui ait pu être porté à cette déclaration.

Mais on ne connaîtrait qu'imparfaitement la répulsion de d'Aviau pour les doctrines gallicanes, et son profond attachement à la chaire de saint Pierre, si nous ne donnions pas les autres lettres que ce digne prélat, si bien nommé l'Hilaire du XIXe siècle, écrivit encore contre ces doctrines, qui ne tendaient à rien moins qu'à livrer l'Eglise aux pouvoirs temporels.

XII. Tandis qu'on se disputait en France, de 1816 à 1819, sur la question des concordats, et que ces discussions excitaient vivement les esprits, l'abbé Frayssinous publiait son écrit sur *Les vrais principes de l'Eglise gallicane* (1492). Voici les réflexions que lui fit à cet égard l'archevêque de Bordeaux, dans une lettre datée du 11 avril 1818 :

« Je suis tout confus, monsieur l'abbé, d'être encore à vous offrir des remercîments pour le gracieux envoi des *Vrais principes*. Je n'eus garde d'en différer la lecture; mais elle fut rapide; et, comme je l'écrivais alors à M. Duclaux (1493), je voulais la reprendre, ayant remarqué, parmi tant d'excellentes choses, certains traits qui me semblaient peu dignes du célèbre et respectable auteur... Oui, monsieur l'abbé, et tout vieux évêque français que je suis, je souhaiterais beaucoup qu'une réputation si bien méritée ne contribuât point à étayer le déplorable système gallican. Vous avez montré, j'en conviens, une modération assez peu commune chez nous. Vous n'avez pas dit, avec l'illustre historien de Bossuet, « que l'assemblée de 1682 est l'époque la plus mémorable de l'histoire de l'Eglise gallicane, que c'est celle où elle a jeté son plus grand éclat; que les principes qu'elle a consacrés ont mis le sceau à cette longue suite de services que l'Eglise de France, » etc. Et ailleurs : « Que la célèbre déclaration du 29 mars 1682 est l'un des plus beaux titres de la gloire de Bossuet et de cette même Eglise, » etc.

« Sans aller si loin, n'est-ce pas se trop avancer que de mettre d'un côté les *gallicans*, et de l'autre ce qu'il a plu de nommer *ultramontains;* puis dire avec confiance, comme à l'abri de tout reproche en excès : « Soyons gallicans, mais soyons catholiques. » Car, quels sont-ils ces ultramontains? Hélas! le chef de l'Eglise universelle entouré de toutes les églises particulières, hormis la gallicane; puisque « ses maximes et ce qu'elle appelle ses libertés la distinguent de toutes les autres. » J'avoue que cette solitude m'effraie; car enfin ces maximes ne sont nullement des opinions indifférentes en elles-mêmes. (Ne fût-ce que cela, on ne devrait pas, selon la remarque d'un théologien anglais bon catholique, parlant de la déclaration, on n'en devrait pas faire une sorte de formulaire pour l'enseignement et la croyance); mais l'on convient de bonne foi « qu'elles ont dû amener des conséquences pratiques, influer sur la conduite de l'Eglise de France, soit dans les démêlés de nos rois avec les Papes, soit à l'égard de la primauté du Saint-Siége, de l'acceptation de ses décrets et de ses jugements. »

(1491) Nous avons puisé les trois lettres qu'on vient de lire dans l'ancien *Mémorial catholique*, livraison de mai 1827, ou tom. VII, p. 337-341.

(1492) *Les vrais principes de l'Eglise gallicane, sur le gouvernement ecclésiastique, la Papauté, les libertés gallicanes, la promotion des évêques, les trois Concordats, et les Appels comme d'abus*, par M. l'abbé Frayssinous, 1 vol. in-8°, 1818.

(1493) Supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice

« Ainsi aucune bulle ne devra être reçue chez nous sans être examinée, et examinée pour qu'on y juge ce qu'elle contient. En vain Clément XI se sera-t-il exprimé en ces termes pressants (1706) : *Qui vous a établis nos juges?... Vénérables frères, c'est une chose tout à fait intolérable, que quelques évêques, particulièrement des églises dont les priviléges et les honneurs ne subsistent que par la faveur et le bienfait de l'Eglise romaine, lèvent la tête contre celle dont ils ont tout reçu, et morcellent les droits du premier siége, qui reposent, non pas sur une autorité humaine, mais sur l'autorité divine;* et renvoyant les prélats français à leurs plus illustres prédécesseurs, dont il cite les textes: *Interrogez vos ancêtres, et ils vous diront qu'il n'appartient pas à des pontifes particuliers de discuter les décrets du Siége apostolique, et auxquels ils doivent obéissance.* Ce qu'il leur dit ensuite ne se vérifie-t-il pas de plus en plus? *Prenez garde, vénérables frères, que ce ne soit pour cette raison que, depuis un si grand nombre d'années, vos églises n'ont jamais joui d'une vraie paix, et n'en jouiront jamais, à moins que, comme vous le disiez vous-mêmes il n'y a pas longtemps, l'autorité du Saint-Siége ne prévale pour abattre l'erreur.* Ah! monsieur, et après cela il me serait *permis* d'écrire « que le Pape peut se tromper dans ses jugements sur la foi, même les plus solennels, » lui laissant néanmoins pour privilége « que ce ne serait pas avec cet esprit d'*opiniâtreté* qui est le caractère de l'hérésie, » et à tous pour ressource, que « s'il l'enseignait formellement, nos réclamations le ramèneraient dans les sentiers de la vérité! » Mais alors, et en attendant, où serait-elle assez apparente? Mais alors que devient, demandera-t-on encore, le *Confirma fratres tuos?* Le successeur de saint Pierre aurait, au contraire, besoin d'être relevé lui-même, raffermi par quelques-uns d'entre ses frères, qui jamais n'en eurent ni n'en peuvent avoir la divine mission. Non, non, je ne saurais croire que cela me soit *permis.* Et cependant on prétendra davantage : on prétendra que j'y suis strictement obligé. Le ministre me notifie, à moi, évêque par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége, que si je ne m'engage pas à faire enseigner la déclaration dans mon séminaire, etc.... Comment me résoudre, contre les vrais reproches de ma conscience, à obtempérer? J'ose vous réclamer désormais pour auxiliaire. »

XIII. En 1818, le supérieur du séminaire de Bordeaux consulta l'abbé Duclaux, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, sur la conduite qu'il devait tenir, dans le cas où le ministre de l'intérieur exigerait que les professeurs de son séminaire enseignassent les quatre articles de 1682. L'abbé Duclaux fut d'avis qu'ils pouvaient souscrire la déclaration suivante, pourvu qu'elle fût approuvée par l'archevêque : « Nous soussignés, professeurs de théologie au séminaire de Bordeaux, déclarons que nous enseignerons les quatre articles adoptés par l'assemblée du clergé de 1682, et que nous les expliquerons et les développerons d'après les instructions données par M. Bossuet dans ses divers ouvrages. »

L'avis de l'abbé Duclaux ne fut pas approuvé par l'archevêque, qui lui écrivit une longue lettre (1494), dans laquelle il lui dit, entre autres choses très-fortes : « Je vois bien que vous prétendez écarter certains abus plus marquants au moyen de cette espèce de restriction, *d'après les instructions données par M. Bossuet dans ses divers ouvrages.* La meilleure, pour ne pas dire la seule bonne, c'est son *Abeat quo libuerit* (qu'elle aille se promener)... Mais ceux qui voudront appuyer de l'autorité du grand Bossuet leurs dispositions hostiles, ne se diront-ils pas renvoyés principalement à l'ouvrage où la déclaration est défendue *ex professo*, quoiqu'il soit demeuré si longtemps à la discrétion du neveu, l'évêque de Troyes, et de ses cojansénistes?.. S'il s'agissait d'opinions laissées à la liberté des écoles, les Papes useraient-ils, depuis plus de cent trente années, de si fortes improbations accompagnées de reproches, de plaintes, de menaces? J'ai vu essayer de la soustraire à la censure de Pie VI, en sa bulle *Auctorem fidei*, et pour cela on disait que, contre nos principes, le synode de Pistoie rangeait nos quatre articles parmi les articles de foi. Mais qu'on lise la censure, on verra si elle ne tombe pas directement sur l'adoption téméraire et scandaleuse de la délaration française, adoption qui est *surtout*, ajoute le Souverain Pontife, *souverainement injurieuse au Siége apostolique après la publication de tant de décrets de nos prédécesseurs?...* »

XIV. Ce n'est pas tout. De La Luzerne, ayant été nommé cardinal, publia son livre en faveur des quatre articles (1495), comme pour témoigner sa reconnaissance à Pie VII. Il en envoya un exemplaire à l'archevêque de Bordeaux, qui, le 5 février 1821, écrivit à ce sujet à l'abbé de Trévern, mort depuis évêque de Strasbourg :

«... Vous êtes plus à portée de Mgr le cardinal de La Luzerne; mettez-moi donc aux pieds de Son Eminence, ah! profondément à ses pieds; et puissé-je ne m'en relever qu'après avoir obtenu d'elle la généreuse abjuration des principes qui l'ont conduite, dans le nouvel et érudit ouvrage dont elle a daigné me faire cadeau, hélas! conduite à le terminer par ces effrayantes lignes: « Que, par conséquent, et ces décrets, et la doctrine gallicane qu'ils définissent, sont fondés sur l'irréfragable autorité et munis de la plus grande certitude qui

(1494) Elle se trouve aussi avec la précédente, dans l'ancien *Mémorial catholique*, livraison de juin 1827, tom. VII, p. 401-409.

(1495) Nous remarquons que le continuateur, en 1834, de Feller, M. Pérennès, ne parle pas de cet ouvrage dans l'article qu'il consacre au cardinal de La Luzerne.

puisse exister. » Et cependant, mon cher abbé, qu'en ont jugé, qu'en jugent depuis cent quarante années douze Papes consécutifs reconnus par l'Eglise comme sucesseurs et héritiers de celui à qui Jésus-Christ disait, pour jusqu'à la fin des temps : *Confirma fratres tuos.*

« Non, dussé-je, avec les catholiques d'au-delà des Alpes, avec ceux d'au delà des Pyrénées, ou plutôt avec ceux de l'univers entier, notre France exceptée, mériter l'insignifiante injure d'*ultramontain ;* non, encore une fois, je ne me relèverai point, ni ne cesserai de gémir, de crier, que je n'aie obtenu quelque chose.. Veuillez gémir et solliciter avec moi, respectable abbé, et agréez, etc. (1496) »

C'est ainsi qu'en 1821, le vénérable archevêque de Bordeaux parlait au cardinal de La Luzerne. Il se gêna un peu moins, en 1824, avec le nouveau ministre de l'intérieur, l'avocat Corbière qui, à l'exemple de l'avocat Lainé, voulut ceindre la tiare ministérielle. Il se contenta de lui écrire le 11 juin, ce petit mot :

« Vous témoignez être surpris de ce que, malgré votre demande, déjà ancienne, je ne vous ai point envoyé la célèbre déclaration de 1682 souscrite par les directeurs et professeurs de mon séminaire. Je ne le pouvais faire, ni même tenter, sans transgresser d'essentielles obligations. Si, avec bien d'autres, je me suis trop aisément persuadé qu'en pareilles conjonctures, ne point répondre était plus convenable, la droiture d'intention sera mon excuse auprès de Son Excellence, à laquelle j'ai l'honneur d'offrir l'hommage de mes sentiments respectueux (1497). »

A toutes ces lettres si fermes du digne prélat, nous nous contenterons d'indiquer(1498), celle qu'il écrivit le 2 avril 1802, à l abbé Emery, qui était alors supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice. Cette lettre fut écrite à l'occasion du décret par lequel Bonaparte transforma les quatre articles et l'édit de 1682 en loi de l'empire, ainsi que nous l'avons déjà dit (n° XI) ; décret qui coïncide avec l'affreuse captivité de Pie VII, et qui n'avait pour objet que de préparer une rupture avec le Saint-Siége. Mais on sait comment le despote fut arrêté dans ses coupables desseins.

XV. Il nous reste à dire un mot des vertus du saint archevêque. Nous ne pouvons mieux faire, pour remplir cette tâche, que de laisser parler l'estimable auteur de l'*Eloge* du prélat, prononcé en 1843 à la distribution des prix du petit séminaire de Bordeaux.

« Et maintenant, s'écrie l'orateur, que puis-je vous dire que vous ne sachiez tous? Vous l'avez vu, ce saint vieillard, consacrer au travail des années que l'on voue au repos, quand la tombe les épargne. Vous l'avez vu parcourant péniblement nos campagnes, étendant ses mains défaillantes sur les populations émues. Plus heureux que nous, vous vous êtes courbés vous-mêmes sous sa bénédiction sainte. Nous, nous n'avons pu voir ce visage si pur et si céleste ; mais, en entrant dans cet asile, son nom a frappé nos oreilles ; et, quand au pied des autels nous avons levé nos fronts pour prier, son image a semblé nous sourire (1499).

« On nous a parlé des vertus de d'Aviau, et nous avons cru qu'on nous parlait des vertus de François de Sales ou de Borromée. Laissez-nous vous les redire ici, ces vertus si hautes et si pures ; laissez-nous parcourir de nouveau cette admirable vie et recueillir quelques traits précieux restés en arrière. La moisson était trop abondante ; quelques épis sont tombés de nos mains. Laissez-nous vous rappeler cette simplicité naïve, qui paraissait ignorer le prix des actions sublimes qu'elle faisait ; cette modestie rare, qui fuyait les respects et les honneurs, et se les attirait en les fuyant.

« Vers le mois de mars 1790, un pauvre prêtre se présentait le soir à la porte d'un château, dans les montagnes du Vivarais. Il demande humblement l'hospitalité ; on la lui refuse. Tous les appartements étaient réservés ; on attendait l'archevêque de Vienne, alors en visite pastorale. L'étranger insiste ; par pitié on lui accorde une pauvre chambre abandonnée. Quelques moments après, arrivent les grands vicaires du prélat attendu. — Et monseigneur? demande le

(1496) *Voy.* le recueil ubi supra, tom. VII, p. 410.

(1497) Ibid., p. 410-411.

(1498) Ibid., p. 331-336. — L'ancien *Mémorial catholique*, en publiant ces lettres, les a fait précéder par quelques lignes qui complètent trop bien l'éloge du vénérable archevêque, pour que nous ne les transcrivions pas : « Après avoir *passé* sur la terre en *faisant le bien*, le saint archevêque dont Bordeaux, ou plutôt dont toute la France, a eu naguère (le *Mémorial* écrivait ceci dans son n° de mai 1827, et le prélat est mort au mois de juillet 1826) à déplorer la perte, a laissé de nombreux monuments de sa foi et de sa charité. Mais un des plus précieux, et en même temps des moins connus, ce sont les *lettres* où ce doyen de l'épiscopat français a déposé ses dernières instructions et ses derniers vœux, véritable testament de notre Hilaire du XIX° siècle. Qui ne recueillerait avec un empressement religieux ces lettres vénérables, qu'il a signées en présence de Dieu et de la tombe? Qui ne voudrait connaître tout ce qui se passait dans l'âme de cet apôtre, lorsque sa main, déjà glacée par les ans, se ranimait pour tracer ces énergiques réclamations? Lui aussi, il voulait la paix, et celui qui sut faire bénir son nom par les protestants, les incrédules, et que des juifs même ont pleuré, ne sera pas sans doute accusé d'avoir troublé l'Eglise par d'inutiles disputes. Mais la paix qu'il voulait, c'était la paix de l'unité, la paix par la soumission à l'autorité paternelle du vicaire de Jésus-Christ ; et non point cette paix trompeuse qui n'est pas fondée sur l'obéissance, et qui n'est jamais qu'une courte trêve entre la faiblesse et la révolte. Sa maxime était que tout ce qui se fait pour la défense du Saint-Siége se fait pour la défense de l'Eglise et le salut du monde... » (Tom. VII, pag. 329-330.)

(1499) Le tableau du maître-autel de la chapelle du Petit-Séminaire représente d'Aviau offrant un groupe de séminaristes à saint Louis de Gonzague et à la sainte Vierge.

châtelain, étonné de ne pas voir parmi eux l'archevêque de Vienne. — Monseigneur?... mais il est arrivé. — Non, personne n'est venu; seulement, un pauvre prêtre que nous avons reçu par charité. — C'est lui, s'écrient aussitôt les grands vicaires. C'était lui en effet; c'était l'archevêque de Vienne. La gaîté naturelle de d'Aviau, aussi bien que sa modestie, s'accommodait de ces sortes de méprises.

« Cette simplicité de mœurs l'accompagna dans toutes les positions de sa vie; elle servait sa charité; les pauvres en recueillaient les fruits. Les pauvres! qui pourrait dire ce qu'a versé de trésors, dans le sein des pauvres, cette main généreuse, qui ne se ferma jamais devant l'indigent; cette main qui donnait toujours, qui donnait à tous, qui donnait partout: source inépuisable comme le cœur d'où elle découlait: providence visible, à laquelle tout malheureux avait le droit de venir demander son pain, son vêtement, son toit? Oui, la maison du saint archevêque était un temple ouvert à toutes les infortunes; toute âme souffrante était sûre d'y trouver consolation et secours...

« Chez d'Aviau, c'était le cœur qui donnait encore plus que la main. On l'a vu, ce bon vieillard, se mettre à deux genoux sur le pavé de la rue, et chercher, en tâtonnant, une pièce de monnaie tombée de la main d'un pauvre à qui il venait de faire l'aumône (1500).

« D'Aviau aimait les pauvres; il aimait tous les hommes, surtout ceux que la Providence avait confiés à ses soins. S'il donnait son or aux pauvres, il eût donné sa vie à tous. Que de fois il l'exposa, cette vie précieuse, pour sauver ou secourir ses frères! Les tyrans, les fléaux, il bravait tout. En 1808, quand l'Espagne, pour prix de la guerre que nous portions dans ses foyers, nous renvoyait la peste et la mort, Bordeaux admira le zèle héroïque du saint archevêque et de son clergé: les prêtres s'enfermèrent dans les hôpitaux; plusieurs moururent à ce poste de la charité. D'Aviau vit tomber à ses côtés son ami, son grand vicaire, l'abbé Prayre. Il ne s'effraya pas, pourtant. Chaque jour, il parcourait les salles des malades, appuyait sa tête contre le chevet des mourants, entendait leurs aveux et respirait leur haleine mortelle.

« Aux œuvres de la charité, d'Aviau joignait celles de la pénitence. Victime pour son peuple, il affligeait un corps usé par les travaux et les révolutions. Il jeûnait tous les vendredis; à certains jours de l'année, il jeûnait au pain et à l'eau; et durant sa dernière maladie, à sa quatre-vingt-dixième année, un jour, s'étant dérobé à la surveillance des personnes qui le servaient, il jeûna encore. On lui en fit des reproches. « Ne voyez-vous pas, répondit l'aimable « vieillard, que mon estomac a voulu jouer « de son reste? »

« Une foi vive, une piété tendre étaient l'âme de tant de vertus. Toujours le saint prélat avait la prière sur les lèvres et la pensée de Dieu dans le cœur. Sa figure était la figure d'un ange. Quand il était au pied des autels, je ne sais quelle majesté sainte l'environnait. En le voyant, on se sentait porté à prier. Chaque soir, après une journée laborieuse, le saint archevêque allait s'agenouiller sous les voûtes obscures de la cathédrale, et le peuple, abandonnant ses travaux, venait l'entourer et prier avec lui, afin que sa prière montât à Dieu portée par la prière du pieux pontife.

« Une si haute sainteté n'avait rien de triste ni d'austère: sur toutes ses vertus si élevées, d'Aviau répandait je ne sais quelle grâce touchante, quelle gaîté sainte qui leur servait de voile et les rendait plus précieuses en les rendant aimables. Une trempe d'esprit fine et délicate contribuait merveilleusement à cet effet; des saillies vives, des mots heureux embellissaient sa conversation; mais le modeste prélat réprimait cette sève que la nature avait faite si abondante, et l'humilité, non moins que la charité, mettait une garde à ses lèvres.

« Cet esprit si vif et si poli était en même temps un esprit sérieux et appliqué. D'Aviau avait approfondi la science théologique; il en possédait tous les secrets; et ce vaste savoir, il l'entretenait et l'augmentait par un travail constant. Les sciences naturelles, les lettres et les arts même ne lui étaient pas étrangers; mais sa science, le plus souvent renfermée en lui-même, fuyait les admirateurs.

« Toutefois, un témoignage illustre lui a été rendu. Pie VII a dit du pieux archevêque de Bordeaux: « C'est un saint et un savant. » Bel éloge pour un évêque, surtout lorsqu'il est sorti d'une bouche si pure et si vénérée!

« Telle a été, messieurs, la vie longue et pleine de d'Aviau. En présence de cette noble existence, on s'arrête frappé d'admiration; et l'on comprend alors ce respect, cette vénération profonde, ce saisissement religieux qu'excitait, lorsqu'il était encore parmi nous, l'illustre pontife. Ah! messieurs, quand un homme, par de longs et pénibles efforts, est parvenu à se placer si haut dans les régions de la vertu que les

(1500) Durant l'hiver, une des salles du palais archiépiscopal était constamment ouverte aux pauvres gens du quartier, qui venaient y prendre du feu. Un jour, d'Aviau était là, seul, près du foyer. Une pauvre femme entre, presque aveugle. Ne reconnaissant pas le prélat, elle le prie de lui garnir son réchaud. Le bon archevêque se met aussitôt à l'œuvre. « Est-ce assez? dit-il. — Vous pourriez bien en mettre un peu plus, » répond la bonne femme. M. d'Aviau tourmente de nouveau le feu et cherche d'autres charbons dans le foyer épuisé. Survient quelqu'un. Grand scandale! La pauvre femme est grondée, et l'archevêque aussi, peu s'en faut. « Eh! ne puis-je pas, dit le prélat, donner du feu comme un autre? »

passions qui nous maîtrisent ici-bas ne peuvent plus l'atteindre; quand sa vie tout entière est un sacrifice de lui-même au bien de tous; quand il n'a qu'une pensée, le devoir, qu'un sentiment, l'amour de Dieu et de ses frères; quand, de plus, cet homme se présente à nous revêtu d'une mission sainte, marqué d'un caractère sacré, alors cet homme n'est plus un homme : c'est une personnification auguste de la religion dont il est le ministre; c'est un être divin qui force nos hommages. Devant lui, les opinions, les cultes même s'effacent; un immense respect réunit à ses pieds tous les cœurs. Non, la vertu n'a pas ici-bas de plus beau triomphe!

« Et ce triomphe, d'Aviau l'obtint. Ce fut surtout quand Dieu l'éprouva par le feu, quand il couronna une belle vie par une mort plus belle encore. Quel spectacle alors, messieurs, qu'une ville, qu'une province entière, abîmée dans la douleur, muette et prosternée auprès du lit du juste mourant, comme auprès d'un autel! Quel deuil public! Quelle admiration universelle! On pleurait un père qu'on allait perdre: on admirait un pontife qu'on voyait, la prière sur les lèvres, le regard au ciel, offrir à Dieu ses dernières souffrances pour son peuple. On ne se lassait pas de contempler ce visage serein, ce sourire aimable, cette inaltérable gaîté d'un vieillard qui, sans faire effort, et par la position naturelle de son âme, se trouvait au-dessus de la douleur et de la plainte.... »

XVI. Ce fut le 11 juillet 1826 que ce saint prélat retourna vers son Créateur, étant âgé de quatre-vingt-dix ans, après avoir souffert pendant quatre mois du feu qui avait pris aux rideaux de son lit, le 9 mars, et dont il avait été atteint. Comme saint Augustin, il mourut sans faire de testament, parce qu'il ne laissa pas de quoi en faire. Il fallut payer ses funérailles.

D'après ses dernières volontés, son cœur fut porté à l'église de Saint-Hilaire, à Poitiers, où il avait commencé par être chanoine. Le 11 janvier 1827, l'abbé Lambert, vicaire général du diocèse, y prononça son oraison funèbre. Après avoir exposé la vie que le pieux pontife menait à Rome, l'orateur ajoute: « Sa vertu jeta un si grand éclat dans la capitale du monde, que c'est là qu'on lui donne un nom qui est au-dessus de tous les noms pour un être immortel, le nom de *saint archevêque*. Il a porté ce nom jusqu'à son dernier soupir; et les miracles qui s'opèrent sur son tombeau, et que nous soumettons avec respect au jugement de l'Eglise, nous font concevoir la douce espérance de le lui accorder un jour dans nos temples (1501). »

On a vu, par la *note* 1486, col. 773, qu'une *Histoire* de l'illustre prélat a paru récemment. Elle est due à la plume de M. l'abbé Lyonnet. 2 vol. in-8°, 1849, à Lyon, chez J.-B. Pelagand. Un critique, rendant compte de cet ouvrage, dans la *Gazette de Lyon*, dit, après avoir résumé cette touchante *Histoire :* « J'éprouve un véritable regret d'être forcé à borner là mes extraits. Que de détails précieux, que d'anecdoctes touchantes! Plusieurs fois mes larmes ont coulé à la lecture de ces histoires de l'exil, de ces pérégrinations furtives du bon pasteur... Ce sentiment d'admiration se reporte également sur l'historien, pour la merveilleuse patience dont il lui a fallu être doué pour rassembler des matériaux aussi complets. C'est comme un journal de la vie de M. d'Aviau, écrit par un homme qui aurait vécu dans son intimité et ne l'aurait pas quitté depuis sa naissance jusqu'à sa mort. A coup sûr, M. Lyonnet possède son d'Aviau mieux que qui que ce soit au monde, et je doute que le vénérable archevêque sût aussi bien sa propre vie que son historien. M. Lyonnet a eu la sage pensée d'écrire cette biographie d'un des plus grands évêques des temps modernes, avant que ses contemporains fussent tous descendus dans la tombe. Beaucoup de documents précieux lui ont été fournis par des personnages qui ne sont déjà plus, et pourtant son livre vient de paraître! Ajoutons que cet ouvrage est spécialement intéressant pour les Lyonnais, qui y trouvent une foule de noms qui leur sont chers, et même beaucoup d'anecdoctes se rattachent à leurs annales pendant la révolution, à ces chroniques attachantes, dont les enfants ont entendu le récit de la bouche de leurs parents. Cette histoire est donc en quelque sorte pour nous comme une histoire de famille. »

AVIRCIUS-MARCELLUS, cité dans Eusèbe pour avoir souvent exhorté un des savants hommes de son siècle, Apolinaire, évêque de Jeraple, à écrire contre les erreurs de Miltiade, ou plutôt d'Alcibiade, l'un des principaux montanistes (1502). Il paraîtrait qu'Avircius a été confondu avec saint Aberce, évêque de Jeraple. Mais ce personnage, n'ayant vécu que vers l'an 230, ne peut être le même que saint Aberce (*Voy.* son article), qui, selon le docte Baronius (1503), florissait sous l'empire de Marc-Aurèle.

(1501) L'*Oraison funèbre* prononcée par M. l'abbé Lambert, a été publiée en une brochure in 8°, 1847. L'ancien *Mémorial catholique*, qui en rend compte, dit (tom. VII, p. 239 et suiv.) qu'on y trouve « une diction pure et noble comme le Pontife qu'elle célèbre. » Voici comment l'orateur peint la force et la grandeur d'âme dont le prélat fit preuve au concile de 1811 : « L'archevêque de Bordeaux paraît dans cette assemblée et défend avec une sainte liberté les droits du Siége Apostolique; d'autres évêques tinrent le même langage et sont jetés dans les fers. Il attend avec calme l'ordre de partager leurs chaînes; déjà il bénit le ciel de souffrir pour une cause si glorieuse. Nouvel Athanase, vos vœux ne seront point accomplis. « Il ne faut pas arrêter l'archevêque de « Bordeaux, s'écrie-t-on dans le palais; sa piété est « trop connue: ce serait révéler à la France que la « religion est persécutée. »

(1502) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. v, chap. 16.

(1503) Ann., ad annum 163, 22 Octobris.

**AVIT** ou **Avite** (Saint), évêque de Vienne, avait succédé sur ce siége à saint Hésichius, son père selon la chair, et successeur de saint Mamert, que saint Avit nomme son père par le baptême, c'est-à-dire que saint Mamert l'avait baptisé ou l'avait tenu sur les sacrés fonts. Il se nommait *Alcimus Ecdicius Avitus* (1504), et avait un frère aîné évêque de Valence, appelé Apollinaire. Il est du moins certain que la famille de saint Avit était une des plus illustres des Gaules, et qu'il était parent de saint Sidoine-Apollinaire, et petit-fils d'Avitus qui fut empereur (*Voy.* son article). Mais ce qui fut plus glorieux pour ce saint évêque, c'est que l'éclat de ses vertus et de son mérite surpassa celui de sa naissance.

I. On célèbre son ordination le 17 juin; ce qui peut faire croire qu'il fut ordonné l'an 490, car le 17 juin était cette année un dimanche : on sait que les ordinations se faisaient solennellement les dimanches.

Il travailla avec beaucoup de zèle à la conversion des Bourguignons ariens, et même à la réunion des grecs séparés de l'Eglise romaine au sujet d'Acace. Il contribua avec une pieuse femme, nommée Syagria, de son crédit et de ses biens, à racheter de pauvres captifs retenus dans un dur esclavage par le roi Gondebaud. — *Voy.* l'article Epiphane (Saint), de Pavie. — Voilà les premières actions de saint Avit lorsqu'il fut évêque. Mais tous les historiens, excepté Fleury qui n'en dit que deux mots (1505), parlent de la lettre qu'il écrivit à Clovis, après sa conversion.

En effet, aussitôt que ce prince eut été baptisé, saint Avit, quoique sujet du roi des Burgondes ou Bourguignons, lui adressa une longue épître (1506) pour le féliciter. On regrette seulement de trouver, dans ce document, trop d'adulation et pas assez d'indépendance pour dire toute la vérité à un roi qui, pour s'être converti, n'en garda pas moins son caractère âpre et barbare.

II. Saint Avit commence sa lettre par louer Clovis d'avoir préféré l'Eglise catholique à toutes les sectes hérétiques qui se prétendaient chrétiennes : il le loue d'avoir compris que le respect dû aux ancêtres n'est pas une raison de rester dans l'erreur; et, après avoir parlé de l'éclat que la conversion d'un si grand roi répandait sur tout l'Occident, il continue ainsi :

« Ce n'est pas sans raison que cet éclat a commencé à luire le jour de la naissance de notre Rédempteur. Vous deviez être régénéré par le baptême le jour même où le Seigneur du ciel est né pour la rédemption du monde. Le beau jour de la naissance du Seigneur est aussi le jour de votre naissance; vous y êtes né pour Jésus-Christ, comme Jésus-Christ y est né pour le monde.

« Que dirai-je de la glorieuse solennité de votre baptême? Je n'ai pu y assister de corps, mais j'ai pris part cependant à la joie commune, car la bonté divine m'avait accordé la joie de connaître d'avance cette nouvelle. Pendant cette nuit sacrée où vous avez reçu le sacrement de la régénération, je me représentais tous ces évêques assemblés pour plonger un grand roi dans les eaux qui donnent la vie; je voyais ce roi courber, devant les serviteurs de Dieu, cette tête que les nations ne regardent qu'en tremblant; couvrir du casque du salut sa longue chevelure nourrie sous le casque guerrier; échanger la cuirasse contre les habits de la candide innocence. Croyez-moi, roi très-glorieux, ces habits blancs donneront à vos armes une force nouvelle, et la sainteté s'unira à votre bonne fortune pour accroître vos succès (1507)

« Je voudrais à mes éloges mêler quelques avis salutaires (et il eût été digne d'un évêque de le faire); mais ai-je besoin de vous prêcher la foi, à vous qui l'avez déjà depuis longtemps? Est-il besoin de vous exciter à la miséricorde, lorsqu'un peuple entier, naguère encore captif, exalte votre clémence, et devant les hommes par des transports d'allégresse, et devant Dieu par des larmes de bonheur (1508)? Je ne vois qu'un conseil à vous donner : maintenant que le Seigneur s'est servi de vous pour conquérir votre peuple, étendez votre sollicitude sur les autres nations encore ensevelies dans leur ignorance; tirez de votre cœur cette bonne semence de la vérité, et jetez-la sur ces peuples que n'ont pas encore gâtés les dogmes pervers de l'hérésie; ne rougissez pas de leur envoyer des ambassadeurs pour soutenir, auprès d'eux, les intérêts de ce Dieu qui a si bien pris les vôtres. »

Telle est la lettre d'Avit à Clovis, de ce saint évêque qu'on peut ranger parmi ces grands évêques du v[e] siècle qui contribuèrent si puissamment à l'établissement de notre nationalité (1509).

III. Il est une autre lettre du même saint évêque de Vienne qui mérite encore plus notre attention : c'est celle qu'il écrivit au sujet de l'affaire du Pape Symmaque, et où il rend hommage aux prérogatives du Pontife romain. Quand on eut appris dans les Gau-

(1504) *Hist. de l'Egl. Gal.*, liv. v, tom. III, p. 24 de l'édit. in-12, 1826.
(1505) *Hist. ecclés.*, liv. xxx, n° 46.
(1506) Apud Labbe, tom. IV, col. 1282.
(1507) Il pourrait sembler étonnant, dit un moderne historien, qu'un évêque du pays soumis aux Burgondes félicite Clovis et souhaite à ses armes de nouveaux succès. Il faut se souvenir que les royautés barbares n'étaient pas organisées aux v[e] et vi[e] siècles. Les chefs barbares n'étaient, aux yeux de la population gallo-romaine, que les lieutenants des empereurs d'Orient. L'idée de l'empire romain survécut longtemps à l'empire d'Occident. Il ne faut pas perdre de vue cette remarque importante.
(1508) Que ne se souvint-il toujours de cette clémence?
(1509) Voy. *Manuel d'histoire universelle*, par le docteur A. Ott, tom. II, p. 128.

les qu'un concile d'Italie avait entrepris de juger le Pape, cette nouvelle y excita une sensation qui montre quels étaient les sentiments des catholiques de ce temps vis-à-vis du Saint-Siége.

Les évêques, alarmés de ce qui venait de se passer au concile de Palme (1510), tenu suivant les uns en 501, et selon d'autres, en 502, s'empressèrent de charger saint Avit d'en écrire aux Romains, au nom de tous. Il adressa sa lettre aux deux premiers du sénat, Fauste et Symmaque, tous deux patrices et tous deux anciens consuls, Fauste de l'an 483, Symmaque de 485; le premier, descendant des Scipions; le second, beau-père de Boëce.

IV. Saint Avit dit d'abord qu'il serait à souhaiter que les malheurs du temps n'empêchassent pas les évêques des Gaules d'aller librement à Rome pour les affaires spirituelles et temporelles, ou que la diversité des royaumes ne fût pas un obstacle à la convocation d'un concile de toute la nation; que si cela eût été possible, il leur aurait envoyé sur l'affaire présente, qui est commune à tous, une relation commune, contenant le sentiment de tous les évêques des Gaules assemblés; que, cependant, il les prie de ne pas regarder sa lettre comme la lettre particulière d'un évêque, puisqu'il n'écrit que par ordre de tous ses frères, les évêques des Gaules, qui l'en ont chargé.

Après cet exorde, il entre ainsi en matière: « Nous étions dans de grandes alarmes et de cruelles inquiétudes touchant l'affaire de l'Eglise romaine, sentant bien que notre état même, l'épiscopat, est chancelant quand le chef est attaqué, et que la même accusation, si elle avait renversé l'Etat du prince, nous aurait frappés tous: nous étions dans ces anxiétés lorsque nous avons reçu d'Italie le décret porté par les évêques italiens assemblés à Rome au sujet du Pape Symmaque. Quoiqu'un nombreux concile rende ce décret respectable, nous comprenons cependant que le saint Pape Symmaque, s'il a été accusé d'abord devant le siècle, aurait dû trouver dans ses collègues des consolateurs plutôt que des juges. Car si l'Arbitre du ciel nous ordonne d'être soumis aux puissances de la terre, en nous prédisant que nous paraîtrons devant les rois et les princes en toutes sortes d'accusations, il n'est pas aisé de concevoir par quelle raison ou en vertu de quelle loi le supérieur est jugé par ses inférieurs.

« En effet, l'Apôtre nous ayant fait un précepte de ne pas recevoir d'accusation contre un simple prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir contre la principauté de l'Eglise universelle? Le concile lui-même l'a bien entrevu dans son louable décret, lorsqu'il a réservé au jugement de Dieu une cause, que (cela soit dit sans l'offenser) il avait consenti presque témérairement à examiner, et lorsqu'il y a rendu cependant témoignage, en peu de mots, comme il a pu; que ni lui ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le Pape était accusé.

« C'est pourquoi, en qualité de sénateur romain (1511) et d'évêque chrétien, je vous conjure de n'avoir pas moins à cœur la gloire de l'Eglise que celle de la république, d'employer pour nous le pouvoir que Dieu vous a donné, et de n'aimer pas moins dans l'Eglise romaine la chaire de Pierre, que vous n'aimez dans Rome la capitale de l'univers. Si vous y pensez avec la profondeur qui vous est propre, vous n'y verrez pas uniquement l'affaire actuelle de Rome. Dans les autres Pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qu'on verra vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelles tempêtes des hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand les nautonniers se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il de la prudence de céder à leur fureur, en les exposant eux-mêmes au danger pour les punir? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit; mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte à son pasteur, c'est au juge (1512). »

Cette magnifique lettre, dit M. Rohrbacher (1513), est encore moins honorable pour le Pape Symmaque que pour les évêques des Gaules, au nom desquels elle fut écrite: c'est le plus beau monument de l'Eglise gallicane

V. Le zèle des évêques des Gaules ne démentit pas la lettre de saint Avit. Non content de travailler au salut des Francs, saint Remi engagea les évêques de la domination de Gondebaud, roi des Burgondes, de travailler de concert à la réunion des ariens: Ces prélats jugèrent que, pour faire mieux réussir leur pieux dessein, il fallait le cacher, et s'assembler à Lyon sous un autre prétexte. La fête de saint Just, qui était proche, leur en fournit un fort plausible. Saint Etienne, qui avait succédé à saint Rusticius dans le siége de Lyon, invita donc à cette solennité les évêques les plus distingués, saint Eonius d'Arles (1514), Honorat de Marseille, saint Avit de Vienne, saint

(1510) Ainsi appelé à cause d'une porte nommée de la *Palme*, dans la Basilique de Saint-Pierre, où s'assembla ce concile.

(1511) On remarquera que saint Avit prend ici la qualité de *sénateur romain*, et, en effet, dit Fleury, il était de la première noblesse de Rome, petit-fils de l'empereur Avitus et fils du sénateur Hésychius, qui avait été avant lui évêque de Vienne. (*Hist. ecclés.*, liv. XXX, n° 51.)

(1512) Apud Labbe, tom. IV, col. 1362.

(1513) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. XLIII, tom. VIII, pag. 528.

(1514) *Martyr.* Usuard., 2 Sept.

Apollinaire de Valence, son frère, et plusieurs autres.

Tous ces évêques s'étant donc rendus à Lyon, ils allèrent ensemble, avec l'évêque Etienne, saluer le roi Gondebaud à Sarbiniac, maison de plaisance auprès de Lyon. Les chefs des ariens auraient bien voulu empêcher le prince de leur donner audience. Mais Dieu, qui voulait en tirer sa gloire, ne le permit pas. Après que les évêques eurent salué Gondebaud, saint Avit pour qui ses collègues avaient le plus de déférence, quoiqu'il ne fût ni le plus ancien, ni le premier en dignité, porta la parole et demanda au roi la conférence pour procurer la paix.

Le roi répondit : « Si votre foi est véritable, pourquoi vos évêques n'empêchent-ils pas le roi des Français de me faire la guerre et de se joindre avec mes ennemis pour me détruire ? La foi ne permet pas de désirer le bien d'autrui, d'être altéré du sang des peuples ; qu'il montre sa foi par ses œuvres.» Seigneur, dit saint Avit, « nous ne savons pas les raisons du roi des Français ; mais l'Ecriture nous enseigne que souvent les royaumes sont renversés pour le mépris de la religion. Revenez avec votre peuple à la loi de Dieu ; mettez-vous en paix avec lui, et vous l'aurez avec tout le monde (1515).» Le roi dit : « Parce que je ne veux pas reconnaître trois dieux, vous dites que je ne professe pas la loi de Dieu. Je n'ai poin lu dans l'Ecriture qu'il y ait plusieurs dieux, mais un seul. » Saint Avit répondit : « Dieu nous garde, seigneur, d'adorer plusieurs dieux ; mais ce Dieu, un en essence, est en trois personnes : le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas d'autres dieux, mais le même Dieu. » Il commença à lui expliquer la foi catholique, et voyant qu'il l'écoutait paisiblement, il ajouta : « Oh ! si vous vouliez connaître par vos lumières comme notre foi est bien fondée, quel bien nous en viendrait et à votre peuple ! Mais les vôtres, étant ennemis de Jésus-Christ, attirent la colère de Dieu sur vous. Cela n'arriverait pas si vous vouliez nous écouter et commander à vos évêques de conférer publiquement avec nous.» Ayant ainsi parlé, il se jeta aux pieds du roi, et les embrassant il pleurait amèrement ; tous les évêques se prosternèrent avec lui Le roi, sensiblement touché, les releva et leur promit amiablement de leur rendre réponse.

Dès le lendemain, étant retourné à Lyon, il envoya chercher Etienne et Avit et leur dit : « Vous avez ce que vous demandez ; mes évêques sont prêts à vous montrer que personne ne peut être co-éternel et consubstantiel à Dieu, mais je ne veux pas que ce soit devant tout le peuple, de peur qu'il n'y ait du tumulte ; ce sera seulement devant mes sénateurs et les autres que je choisirai; comme de votre part vous choisirez qui vous voudrez des vôtres, mais non pas en grand nombre, et ce sera demain en ce lieu.» Les évêques se retirèrent pour le faire savoir aux autres ; c'était la veille de saint Just. Ils eussent bien désiré remettre la conférence au lendemain de la fête, mais ils ne voulurent pas différer un si grand bien; seulement ils résolurent de passer la nuit auprès du sépulcre du saint, pour obtenir de Dieu par ses prières ce qu'ils désiraient (1516). Pendant cette nuit, on lut à l'office quatre leçons de l'Ecriture, suivant l'usage du temps, deux de l'Ancien Testament, de la loi et des prophètes, deux du Nouveau, de l'Evangile et des Epîtres ; et dans toutes les quatre, il se trouva des passages qui marquaient les cœurs endurcis (1517). Les évêques crurent que Dieu leur montrait l'endurcissement du roi, et passèrent la nuit dans la tristesse et les larmes. A l'heure indiquée par le roi, tous les évêques assemblés se rendirent au palais, accompagnés de plusieurs prêtres, plusieurs diacres et quelques laïques catholiques, entre autres Placide et Lucain, deux des principaux officiers du roi. Les ariens vinrent aussi, et après qu'ils se furent assis, le roi présent, saint Avit parla pour les catholiques, et Boniface pour les ariens. Il écouta saint Avit assez paisiblement; mais quand son tour vint de parler, il proposa des questions difficiles, comme pour fatiguer le prince. Saint Avit eut beau presser Boniface, jamais il ne répondit à aucune de ses raisons ; mais il se répandit en injures, traitant les catholiques d'enchanteurs et d'adorateurs de plusieurs dieux. Le roi, le voyant embarrassé, se leva de son siége, et dit qu'il répondrait le lendemain. Tous les évêques se retirèrent, et comme il n'était pas encore tard, ils allèrent avec les autres catholiques à l'église de Saint-Just rendre grâces à Dieu de l'avantage qu'ils avaient remporté.

Le lendemain, les évêques retournèrent au palais. En entrant ils trouvèrent Arédius, homme illustre et habile, qui, bien que catholique de profession, favorisait les ariens pour faire sa cour au roi qui avait grande confiance en lui (1518). Il voulut leur persuader de s'en retourner, disant que ces disputes ne faisaient qu'aigrir la multitude et qu'il n'en pouvait rien venir de bon. Etienne, évêque de Lyon, lui répondit : « Rien n'est plus propre à réunir les esprits que de connaître de quelle part se rencontre la vérité, toujours aimable et propre à faire aimer ceux qui la suivent. » Enfin il ajouta qu'ils étaient tous venus par ordre du roi : après quoi Arédius n'osa plus résister. Ils entrèrent donc; le roi se leva pour venir audevant d'eux et se tenant entre Etienne et Avit, il leur parla encore du roi des Français, disant qu'il sollicitait son frère contre lui. Il était vrai que Clovis était d'intelligence avec Godégisile, qui régnait sur une partie de la Bourgogne et résidait à Genève. Mais c'était

(1515) Labbe, tom. IV, *Conc.*, col. 1319.
(1516) V. D. Mabill., *de Curs. Gall.* 2, n° 25, p. 1320.
(1517) *Exod.* VII, 3; *Isa.* VI, 9; *Matth.* XI, 21; *Rom.* II, 4.
(1518) Labbe, ibid., p. 1322.

Godégisile qui avait sollicité Clovis de faire la guerre à Gondebaud, qui ne le savait pas (1519). Les évêques lui répondirent que le meilleur moyen de faire la paix était de s'accorder sur la foi, et lui offrirent leur entremise pour traiter de la paix, s'il l'avait pour agréable. Après quoi chacun prit sa place.

Saint Avit voulant répondre aux reproches de Boniface montra que les catholiques n'adoraient point plusieurs dieux, ce qu'il prouva si clairement qu'il se fit admirer même des ariens. Boniface ne fit que dire des injures comme le jour précédent, et s'enroua tellement à force de crier qu'il ne pouvait plus parler. Le roi ayant attendu assez longtemps, se leva, montrant sur son visage son indignation contre Boniface. Alors saint Avit dit au roi : « Si les vôtres ne peuvent nous répondre, qui empêche que nous ne convenions tous d'une même foi ? » Et comme ils murmuraient, il ajouta avec une confiance extraordinaire : « Si nos raisons ne peuvent les convaincre, je ne doute point que Dieu ne confirme notre foi par un miracle. Ordonnez que nous allions tous au tombeau de saint Just, que nous l'interrogions sur notre foi, et Boniface sur la sienne ; et Dieu prononcera ce qu'il approuve par la bouche de son serviteur. » Le roi étonné semblait y consentir ; mais les ariens se récrièrent et dirent que, pour faire connaître leur foi, ils ne voulaient pas faire comme Saül qui s'était attiré la malédiction, ayant recours à des enchantements et à des voies illicites; qu'ils se contentaient d'avoir l'Ecriture, plus forte que tous les prestiges (1520). Ils le répétèrent plusieurs fois avec de grands cris ; et le roi, qui s'était déjà levé, prenant par la main Etienne et Avit, les mena jusqu'à sa chambre, les embrassa et leur dit de prier pour lui, paraissant fort embarrassé. Plusieurs ariens se convertirent et furent baptisés quelques jours après. — Cette conférence est marquée en l'an 499.

VI. Gondebaud lui-même, après avoir terminé la guerre contre Clovis, voyant les faibles raisons des hérétiques, confessa devant saint Avit que le Fils de Dieu et le Saint-Esprit sont égaux au Père, et le pria de lui donner en secret l'onction du saint-chrême. Saint Avit lui dit : « Si vous croyez véritablement, suivez le précepte du Seigneur qui dit : «Qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père,» et le reste (1521). Vous êtes roi, et n'avez point à craindre d'être persécuté comme les apôtres. Vous appréhendez la sédition du peuple ; mais c'est au peuple à vous suivre, plutôt qu'à vous de fomenter sa faiblesse. On ne se moque pas de Dieu, et il n'aime pas celui qui pour un royaume terrestre n'ose le confesser en ce monde.» Le roi ne sut que répondre; mais il n'eut jamais le courage de faire publiquement profession de la foi catholique, et demeura en cet état jusqu'à la mort.

VII. Toutefois, la dispute contre les ariens, en donnant lieu à saint Avit de faire paraître ses talents et surtout sa foi, ne fit qu'augmenter l'amitié et l'estime dont Gondebaud honorait ce grand évêque.

C'était comme l'oracle qu'il consultait sur les textes les plus obscurs de l'Ecriture sainte, sur divers articles de la foi, et même sur la divinité de Jésus-Christ. Pour répondre à ces difficultés, le saint évêque lui écrivit plusieurs lettres, où il combat toujours avec un nouvel avantage les erreurs des ariens, des bonosiens et des photiniens. Dans une de ces lettres, il dit que le nom *Missa* est un terme commun aux églises, aux palais et aux prétoires, où l'on disait également, *Ite, Missa est*, pour congédier le peuple.

Gondebaud le chargea d'écrire contre l'hérésie d'Eutychès, qui commençait à se répandre sourdement dans les Gaules. Saint Avit le fit avec zèle; mais en expliquant le dogme de cette hérésie, il paraît la confondre avec celle de Nestorius, comme le fait voir le P. Longueval (1522) : c'est qu'au fond de l'Occident, on avait de la peine à concevoir toutes les chicanes et toutes les subtilités des grecs.

VIII. Cependant saint Avit eut quelque contrariété dans l'administration de son diocèse. Il avait obtenu du pape Anastase II, qui précéda Symmaque sur le siége de saint Pierre, un règlement entre lui et l'évêque d'Arles, qui étendait sa juridiction sur les évêques voisins. Eonius, évêque d'Arles, s'en plaignit au Pape Symmaque, soutenant que ce règlement avait été obtenu par subreption contre les canons. Le Pape Symmaque, ne voulant juger qu'en connaissance de cause, manda aux deux évêques d'Arles et de Vienne de lui envoyer à un jour nommé des gens pour soutenir leurs prétentions. La lettre est du 30 octobre 499. Eonius envoya à Rome un prêtre nommé Crescence, qui, ayant instruit Symmaque, vit que le Pape Anastase avait mis de la confusion dans la province en changeant l'ordre ancien. Il blâme cette conduite et dit que le sacerdoce étant indivisible, les successeurs ne peuvent donner atteinte aux ordonnances de leurs prédécesseurs, autrement cette légèreté ôterait tout le respect dû au Saint-Siége. Il ordonne donc à Eonius de s'en tenir à la vénerable antiquité, sans avoir égard aux nouvelles constitutions qui ne servent qu'à troubler la paix et à favoriser l'ambition; c'est-à-dire qu'il lui fait gagner sa cause (1523). La lettre est du 29 septembre de l'an 500.

Saint Avit en ayant eu connaissance, se plaignit d'avoir été condamné sans être entendu ; car il ne paraît pas qu'il eût envoyé à Rome pour cette affaire. Le Pape lui fit réponse, le 13 octobre, sous le consulat

(1519) Greg. de Tours, *Hist. franc.*, lib. II, c. 32.
(1520) Pag. 1322 ; *I Reg.* XXVIII, 12.
(1521) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. II, c. 34 ; *Matth.* X, 22
(1522) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. V, tom. III, pag. 64, 67 de l'édit. in-12, 1826.
(1523) Apud Labbe, tom. IV, col. 1292, 1311, epist. 1 et 2.

d'Avienus, c'est-à-dire l'an 501, qu'il ne devait pas s'offenser de ce qu'il avait demandé à Eonius; qu'il ne voulait en aucune manière préjudicier à ses droits, et qu'il lui était encore libre de proposer ses défenses. Il ajoute en terminant:

« Quoique nous ayons mandé que notre prédécesseur Anastase, de sainte mémoire, avait mis la confusion dans votre province, contre les anciens règlements des autres Souverains Pontifes, et que l'on ne devait pas souffrir cette innovation; cependant si vous nous faites connaître qu'il a eu de bonnes raisons d'en agir ainsi, nous serons bien aise de trouver qu'il n'ait rien fait en cela contre les canons. Car, quoiqu'il faille garder exactement les anciens décrets, il faut aussi relâcher de la rigueur de la loi en vue d'un bien, comme la loi l'aurait marqué si elle l'avait prévu (1524). »

Telle est la lettre de Symmaque. Elle était de nature à satisfaire saint Avit. Mais cette affaire traîna encore longtemps, apparemment parce que saint Eonius, ou Eone, mourut sur ces entrefaites, l'an 502 (1525).

IX. Mais les affaires d'Orient occupèrent bien autrement le saint évêque Avit. Le Pape Hormisdas lui avait écrit, en 515, pour lui faire part de la conversion des provinces de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace, et le précautionner contre les artifices des schismatiques (1526). Saint Avit savait aussi que le Pape avait envoyé Ennodius en Orient, et croyait qu'il y avait eu une seconde légation, sur ce qu'en effet elle était prête à partir. Pour en apprendre le succès il envoya à Rome le prêtre Alexis et le diacre Venance, au nom de toute la province de Vienne, parce que les Grecs se vantaient d'être réconciliés avec l'Eglise romaine. Sa lettre fut reçue à Rome le troisième des calendes de février, sous le consulat d'Agapit, c'est-à-dire le 30 janvier.

Le Pape répondit qu'il n'avait envoyé qu'une légation, laquelle encore n'avait produit aucun effet, parce que les Grecs ne désiraient la paix qu'en paroles (1527). « C'est, ajoute-t-il, la cause de mon silence; car que pourrais-je vous mander, voyant qu'ils persistent dans leur opiniâtreté? C'est pourquoi je vous avertis, et par vous tous les évêques des Gaules, de demeurer fermes dans la foi, et de vous garder des artifices des séducteurs. Mais afin que vous sachiez la disposition de ces quartiers-là, plusieurs des Thraces, quoique persécutés, demeurent dans notre communion; la Dardanie et l'Illyrie, voisine de la Pannonie, nous ont demandé qu'on leur ordonnât des évêques, et nous l'avons fait où il a été nécessaire; l'évêque de Nicopolis, métropolitain d'Epire, s'est joint à notre communion avec son concile. Nous sommes obligés d'envoyer une seconde légation afin de ne rien omettre pour rendre les schismatiques inexcusables. Joignez vos prières aux nôtres pour le succès. Nous vous envoyons les pièces qui vous feront connaître comment ceux de Nicopolis et de Dardanie se sont réunis. » Cette lettre est du 15 février 517. Le Pape écrivit sur le même sujet à saint Césaire d'Arles, pour lui faire part, et par lui aux évêques des Gaules, de la réunion de ceux d'Illyrie. Il y parle d'une légation en Orient, qui doit être la seconde, et témoigne en attendre encore le fruit.

X. Cette seconde légation eut lieu en effet, et le schisme occasionné par Acace (*Voy.* cet article) de Constantinople cessa vers l'an 518. Il fut éteint dans les églises d'Orient par le zèle de l'empereur Justin, successeur d'Anastase, et par celui du peuple, qui demanda la réunion avec des acclamations redoublées.

Saint Avit qui, comme nous l'avons vu, ne veillait pas seulement à la conservation de la foi et de la discipline dans l'étendue du royaume de Bourgogne, mais dont le zèle s'étendait à toutes les affaires de la religion qui se passaient dans les provinces les plus éloignées, saint Avit jugea la soumission des Grecs sincère. Il en eut une joie très-sensible, et aussitôt qu'il eut appris la nouvelle de cette réunion, il écrivit au patriarche de Constantinople pour l'en féliciter, et pour l'exhorter à demeurer toujours inviolablement uni à l'Eglise romaine (1528)

XI. Nous ne voyons pas seulement que saint Avit fit tous ses efforts pour la conversion des Bourguignons, et qu'il concourut à l'issue heureuse des affaires d'Orient. Nous le trouvons, en 523, prononçant une homélie à la solennité de la dédicace de l'église du monastère d'Agaune (1529). Il ne nous reste plus de cette homélie que le titre avec un fragment.

Ce n'est pas tout. Le Pape saint Hormisdas, à la vigilance de qui rien n'échappait, avait écrit plusieurs fois aux évêques du royaume de Bourgogne, pour les presser d'assembler un concile. Ils n'osèrent peut-être le faire du vivant du roi Gondebaud, car nous voyons souvent que les rois sont la cause principale de la cessation des conciles. Mais dès qu'il fut mort et qu'il eut été remplacé par son fils Sigismond, que saint Avit avait converti à la foi catholique, on songea à exécuter les désirs du Pape.

Saint Avit et saint Viventiole, de Lyon, convoquèrent le concile par des lettres circulaires adressées à tous les évêques du royaume. Saint Avit leur marque dans la sienne qu'il a essuyé plusieurs fois de vifs reproches du Pape sur la rareté des conciles dans leurs provinces, quoique les canons ordonnassent d'en tenir deux chaque année. Pour réparer donc le passé, il indique, au 6 septembre 517, un concile à Epaone, que

(1524) *Spic.*, tom. V, pag. 583.
(1525) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. v, tom. III, p. 77 édit. cit.
(1526) Avit. *Epist.*, apud Labbe, *Conc.*, tom. IV, col. 1415,
(1527) Epist. 80.
(1528) Avit., epist. 7.
(1529) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. v, tom. III, p. 168, édit. cit.

l'on croit être la ville d'Yonne dans le diocèse de Belley. Il recommande instamment que personne ne se dispense de s'y trouver, et que ceux que quelque maladie en empêcherait, y envoient deux prêtres d'une vertu et d'une capacité reconnues, avec procuration de leur part (1530).

XII. Le concile s'assembla au temps et au lieu marqués; il s'y trouva vingt-quatre évêques, avec le député d'un absent. Saint Avit et saint Viventiole y présidèrent, et l'on y fit quarante canons, la plupart importants. Il en est qui nous montrent que le clergé n'était pas ce qu'il devait être, et qu'il commençait à se laisser entraîner aux mœurs des nations dominantes. On décida dans ce concile que les églises des hérétiques étaient impures et exécrables, et l'on défendit de les appliquer à de saints usages. Toutefois on pouvait reprendre celles qu'ils avaient enlevées par violence aux catholiques.

L'évêque de Grenoble, Victorius, qui était à ce concile, avait consulté sur ce sujet saint Avit peu auparavant, c'est-à-dire depuis la conversion du roi Sigismond. Et saint Avit avait décidé, comme il le fit dans l'assemblée d'Epaone, qu'il ne fallait point se servir des églises des hérétiques, non pas même de leurs vases sacrés. Le concile d'Orléans, tenu six ans avant celui d'Epaone, avait décidé au contraire qu'il fallait consacrer les églises des Goths (1531). On n'était donc pas encore bien d'accord sur ce point dans toutes les églises. Mais maintenant l'usage général est que l'on consacre les temples des hérétiques.

Saint Viventiole, évêque de Lyon, que nous voyons assister à ce concile, était fort ami de saint Avit. Viventiole avait embrassé la vie religieuse dans les monastères du Mont-Jura, où il fut élevé à la prêtrise. Il avait envoyé à saint Avit, de son désert, une sellette de bois fort bien travaillée. Notre saint, en l'en remerciant, lui souhaita une chaire épiscopale et l'exhorta à prendre le gouvernement du monastère de Saint-Engend, depuis la ville de Saint Claude, pour se disposer à l'épiscopat. Les souhaits de saint Avit furent accomplis, car Viventiole fut désigné évêque de Lyon par saint Avit lui-même après la mort de saint Etienne.

XIII. Cependant les jours de saint Avit étaient accomplis. On ne sait pas précisément en quelle année il mourut. Baillet et Cave qui le font mourir en l'an 523, sont démentis par Adon. Cet auteur dit (1532) que ce saint évêque ressentit une extrême douleur de la mort de Sigismond, arrivée en 524. C'est ce que prétendent tous les historiens, et il en résulte que ce fut après cette année, et non en 523, que saint Avit quitta la terre.

Les fruits que l'Église recueillit de son zèle font assez son panégyrique. Le Martyrologe romain (1533) dit que ce fut par la foi, par les travaux et par l'admirable doctrine de ce saint évêque, que les Gaules furent préservées de la contagion de l'hérésie arienne : ce qu'il faut entendre des provinces soumises aux Burgondes. Il fut enterré à Vienne, dans l'église des Saints-Apôtres, où on lui fit une épitaphe qui contient un éloge de ses vertus, d'autant plus beau que la flatterie n'y a point de part, et dont une partie est citée dans l'*Histoire de l'Église gallicane* (1534).

Avit, dit ce même ouvrage, sut allier l'humilité avec la noblesse et les honneurs, le désintéressement avec les richesses, l'esprit de piété avec le goût des lettres, et une aimable douceur avec une fermeté qui le faisait craindre. Il fut poëte, orateur, théologien, controversiste ; on trouve dans ses divers ouvrages de l'érudition et de l'esprit; et si son style a ses défauts, il faut moins s'en prendre à l'auteur qu'au goût du siècle où il vivait (1535).

XIV. Nous disons que saint Avit fut poëte. Nous avons en effet de lui six poëmes, où il y a de véritables beautés poétiques, et qu'un auteur (1536) s'étonne de ne pas voir plus connus, du moins dans les écoles chrétiennes.

Ces poëmes remarquables sont : 1° sur la création ; 2° sur la chute de l'homme ; 3° sur son expulsion du paradis ; 4° sur le déluge ; 5° sur le passage de la mer Rouge ; 6° sur l'éloge de la virginité. Les trois premiers, la création, le péché de l'homme, le jugement de Dieu, font une sorte d'ensemble, et peuvent être considérés comme trois chants du même poëme, qu'on peut appeler le *Paradis perdu* (1537). Saint Avit avait dédié son dernier poëme sur la virginité, divisé en six livres, à sa sœur Fuscine. *Voy.* son article.

On a vu (n° VII) que ce saint évêque a aussi composé plusieurs écrits contre les hérétiques, et nommément un excellent dialogue contre les ariens, adressé au roi Gondebaud, et deux livres contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. Ces ouvrages sont perdus, aussi bien que ses homélies dont il avait donné un recueil. Il ne nous en reste qu'une entière qui est sur les Rogations, avec les titres et quelques fragments de huit autres, et quelques traits d'un ser-

(1530) Labbe, *Conc.*, tom. IV, col. 1537.
(1531) Avit., epist. 6. *Conc. Aur.*, I, c. 10.
(1532) Adon, *in Chron.*
(1533) *Martyr.*, tom. V, Feb.
(1534) Liv. v, tom. III, p. 173 de l'édit. cit.
(1535) Id., ibid.
(1536) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. XLII, tom. VIII, p. 463.
(1537) Il ne nous est dit nulle part que Milton ait eu connaissance des poëmes de saint Avit. Mais il serait assez curieux et même utile de comparer ces deux ouvrages, et de voir jusqu'à quel point le poëte chrétien, le poëte nourri des études qui inspirent et développent le véritable génie, a pu exceller sur le poëte anglais dont la religion a certainement arrêté l'inspiration et rétréci les pensées. Une telle étude serait, selon nous, on ne peut plus intéressante, aussi bien sous le rapport littéraire que sous le rapport religieux.

mon prononcé à l'ordination d'un évêque, sur les qualités et les devoirs qu'exige l'épiscopat. Il nous reste aussi de lui un recueil de Lettres dogmatiques et diverses autres lettres qu'il publia à la prière de son frère. Dom Ceillier nous donne (1538) une ample analyse de ces lettres, comme d'ailleurs de tous les écrits qui nous restent de ce saint.

Parmi ses ouvrages perdus, celui dont on regrette le plus l'absence est le livre qu'il avait composé contre les erreurs de Fauste sur la grâce et le libre arbitre. C'est saint Adon de Vienne qui nous fait connaître cet ouvrage (1539). Cave et Dupin (1540) n'en parlent pas dans le catalogue qu'ils font de ses ouvrages égarés. Quant à ce qui est des défauts qu'on rencontre dans son style, dom Ceillier remarque (1541) que, si nous avions tous ses ouvrages, peut-être trouverions-nous quelque chose de mieux que dans ceux qui nous restent; car saint Avit reconnaît lui-même, dans une de ses lettres (1542), qu'il était plus en état de bien dire étant jeune que dans ses dernières années. Il savait le grec, et avait, ce semble, quelque connaissance de l'hébreu. — L'Eglise honore la mémoire du saint évêque de Vienne le 5 février.

AVIT Ier (Saint), évêque de Clermont en Auvergne au VIe siècle; élu par le clergé et par le peuple, il fut ordonné à Metz vers 590, en présence de Chilpéric qui l'estimait beaucoup et qui voulait recevoir de lui les *eulogies*. Le fait le plus important de la vie de cet évêque est le zèle qu'il déploya pour la conversion des Juifs.

I. Ce saint ne cessait de prier pour eux, et de les exhorter à lever le voile de la Loi pour ouvrir les yeux à la lumière, et reconnaître Jésus-Christ dans les oracles des prophètes.

Un Juif touché de ses discours lui demanda le baptême et le reçut à Pâques. Mais, comme ce néophyte marchait en procession vêtu de blanc avec les autres nouveaux baptisés, un autre Juif, par dérision du baptême, lui jeta de l'huile puante sur la tête (1543). Le peuple fidèle, indigné de cette insulte, poursuivit le coupable à coups de pierres, et l'aurait assommé si l'évêque ne l'en eût empêché. Mais le peuple ne sut pas profiter de la leçon de tolérance chrétienne que lui donnait son pasteur; il nourrit contre les Juifs une animosité qui éclata en vengeance, mais dont Dieu sut tirer profit pour le triomphe de la vérité.

II. Le jour de l'Ascension, comme saint Avit allait en procession de l'église à la basilique (1544), c'est-à-dire de la cathédrale à une autre église qui n'est pas nommée, le peuple qui suivait le clergé se jeta tout à coup sur la synagogue des Juifs et la démolit de fond en comble. L'évêque ne dut pas assurément approuver une action aussi violente et aussi peu conforme à l'esprit chrétien, qui repousse tout emploi de la force; du moins le discours que saint Avit adressa aux Juifs semble-t-il repousser toute approbation de la conduite du peuple.

En effet, le lendemain le saint évêque leur envoya dire : « Je ne vous contrains pas de confesser le Fils de Dieu, mais je vous le prêche... Je suis un pasteur préposé au troupeau du Seigneur. Le Pasteur par excellence qui est mort pour nous, a dit de vous : *J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; il faut que je les y amène, afin qu'il n'y ait qu'une bergerie et qu'un pasteur* (1545). Si vous voulez donc embrasser la foi que je vous annonce, joignez-vous au troupeau qui est sous ma conduite; sinon retirez-vous ailleurs.... »

III. Les Juifs réfléchirent deux jours, et le troisième ils firent dire à saint Avit qu'ils croyaient en Jésus-Christ, et qu'ils désiraient le baptême.

Le saint évêque versa des larmes de joie à cette heureuse nouvelle. Il les baptisa la veille de la Pentecôte au nombre de plus de cinq cents, avec un appareil qui répondit à la grandeur de cette victoire de la foi (1546); car, dit un historien (1547), si la conversion de ces Juifs fut sincère, comme il parut qu'elle l'était, on peut la regarder comme un des plus signalés miracles de la grâce, et tel qu'on n'en avait peut-être pas vu depuis le temps des apôtres. Aussi un événement si glorieux à la religion fit un grand éclat dans toute la Gaule; et Fortunat, à la prière de Grégoire de Tours, le célébra par ses vers (1548).

Quant aux autres Juifs d'Auvergne qui ne se convertirent point, ils se retirèrent à Marseille dans le royaume de Gontran, où ils n'étaient guère mieux traités, comme on ne le voit malheureusement que trop par une foule de règlements des conciles. Nous disons *malheureusement*, parce qu'on oublia trop dans ces règlements qu'on n'était plus sous la loi de servitude et du taillon, mais sous la loi d'amour et de miséricorde, et qu'il nous paraît qu'on eût plus fait pour la conversion des Juifs par la charité que par les proscriptions et les mesures sévères. Il est certain que la violence irrite et endurcit, tandis que la miséricorde attire et convainc. Mais nous reconnaissons aussi qu'il faut, pour la juste appréciation de ces règlements,

(1538) *Hist. gén. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XV, p. 390 et seqq.
(1539) Ado, *in Chron.*
(1540) *Biblioth. des aut.*, VIe siècle.
(1541) Ubi supra, p. 416.
(1542) Avit., epist. 41, *Ad Viventiol. rhetor.*
(1543) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, c. 11.
(1544) La cathédrale est communément nommée dans les anciens auteurs simplement l'*église*, *ecclesia*, et quelquefois *senior ecclesia*. On donnait le nom de *basiliques* aux autres églises qui étaient célèbres d'ailleurs; les petites églises étaient nommées *oratoires*.
(1545) *Joan.* X, 16.
(1546) Fortunat, lib. V, carm. 5; Greg. Tur., *ibid.*
(1547) Le P. Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. VII, tom. IV, pag. 147, 148, de l'édit. in-12 de 1826.
(1548) Tom. I *Conc. Gall.*, p. 379.

tenir compte des temps et des circonstances au milieu desquelles ils ont été arrêtés.

Ainsi que nous l'avons dit, on ne connaît guère de la vie de saint Avit d'Auvergne que ce que nous venons d'en rapporter au sujet de son zèle pour la conversion des Juifs. On rapporte encore qu'il bâtit et réédifia plusieurs églises et qu'il fonda quelques monastères. On fait sa fête le 21 août.

**AVIT** (Saint), abbé du monastère de Micy ou de Saint-Mesmin, situé près d'Orléans, naquit dans cette ville au v° siècle. Jeune encore, il renonça au monde et se retira au monastère de Ménat en Auvergne. Là il se lia avec saint Calais. Ils quittèrent ensemble cette abbaye, et se rendirent dans celle de Micy. Saint Maximin, qui en était alors abbé, les reçut avec joie.

En 523, Sigismond, roi des Bourguignons, ayant été attaqué par Clodomir, roi des Français, et ayant été mis en prison près d'Orléans avec sa femme et ses enfants, saint Avit, qui en fut informé et qui savait que Clodomir voulait faire mourir ses prisonniers, alla le trouver, et lui dit : « Si vous épargnez ces princes en vue de Dieu, il sera avec vous et vous remporterez la victoire. Si vous les faites mourir, vous périrez de même avec votre femme et vos enfants. » Clodomir se moqua de ce conseil et dit qu'il ne voulait point laisser d'ennemi derrière lui. Il fit donc tuer Sigismond avec sa femme et ses enfants, les fit jeter dans un puits et marcha sur la Bourgogne. Mais, en 524, la prophétie du saint religieux reçut son accomplissement. Clodomir fut tué, et ses enfants furent cruellement assassinés (1549).

Quant à saint Avit, il avait été élu abbé de Micy. Mais cette dignité lui fut à charge, et bientôt après il s'en démit pour se retirer avec son ami, saint Calais, dans le Perche. Mais dans la suite ils se séparèrent tout à fait. Saint Avit vint dans le Dunois, et là il vécut en reclus le reste de ses jours. Cependant, des disciples se réunirent autour de lui, et Clotaire Ier, roi de Soissons, leur fonda un monastère et une église à Châteaudun. Saint Avit mourut vers l'an 530, et son corps fut rapporté à Orléans où l'on a découvert, en 1853, la crypte dans laquelle furent déposées les reliques du saint.

**AVIT II** (Saint), évêque de Clermont au VIIe siècle, avait succédé sur ce siége à saint Prix ou saint Project, en 674 (1550). Après l'avoir gouverné environ quinze ans, se voyant près de sa fin, il désigna son frère Bonet ou Bonit (*Voy.* cet article) pour son successeur. C'était l'an 688 ou 689; et Pépin, maire du palais, qui gouvernait alors la France, sous le roi Théodoric, lui fit donner, on ne voit pas trop pourquoi, son agrément et les lettres nécessaires. C'est que la puissance séculière voulait s'immiscer dans les choses de l'ordre spirituel, et bien que saint Avit eût obtenu le *consentement de son église* pour mettre son frère à sa place, le maire du palais était bien aise d'imposer son *veto.* — L'Eglise honore la mémoire de saint Avit II le 21 janvier.

**AVITUS**, prêtre, vivait sur la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. S'étant retiré en Palestine pour éviter la confusion que lui attiraient certaines erreurs qu'il professait, Avitus rapporta en Espagne la doctrine d'Origène qui les corrigeait en partie.

On croit que cet Avitus est le même que celui à qui saint Jérôme envoya, vers 409, sa traduction des *Principes* d'Origène. Nous voyons, en effet, qu'à cette époque « un nommé Avitus pria saint Jérôme de lui envoyer cette version dans sa pureté. Saint Jérôme le fit, et pour lui donner en même temps le contre-poison, il lui écrivit une lettre où il marque les erreurs contenues dans chacun des quatre livres des *Principes* (1551). »

Si l'Avitus dont nous parlons ici est le même, il est certain qu'il profita peu de cette précaution de saint Jérôme. Quoi qu'il en soit, la doctrine d'Origène, qu'Avitus apporta en Espagne, contenait la vraie foi de la Trinité, de la Création, de la bonté des ouvrages de Dieu; mais elle renfermait aussi quelques erreurs, comme, par exemple : Que les anges, les démons et les âmes étaient d'une même substance, et qu'ils avaient reçu ces rangs différents selon leurs mérites. Que le monde corporel avait été fait le dernier pour y purifier les âmes qui avaient péché auparavant. Que le feu éternel n'était que le remords de la conscience nommé éternel, parce qu'il durerait longtemps; ainsi que toutes les âmes seraient à la fin purifiées et le diable même. Que le Fils de Dieu avait toujours eu un corps, mais plus ou moins subtil selon les créatures auxquelles il avait prêché, les anges, les puissances et enfin les hommes. Que la créature soumise à la corruption malgré elle étaient le soleil, la lune et les étoiles qui étaient des puissances raisonnables. Cet Avitus, un autre Avitus aussi espagnol et un Grec nommé Basile, enseignaient cette doctrine comme étant celle d'Origène.

Il paraît que c'est à notre Avitus que le prêtre Lucien (*Voy.* son article) donna les reliques de saint Etienne qu'il avait gardées. A la prière d'Avitus, ce prêtre écrivit une relation simple et fidèle de la manière dont il avait trouvé plusieurs corps saints. Avitus traduisit cette relation en latin, et l'envoya par Orose avec quelques reliques de saint Etienne, c'est-à-dire de la poussière de sa chair et de ses nerfs, avec quelques os solides, à Palconius, évêque de Brague en Lusitanie. Il y joignit sa traduction de la Relation, et une lettre adressée à Palconius, à son clergé et à son peuple, pour les consoler dans leurs maux, causés par les incursions des barbares. Fleury dit (1552) que nous avons encore cette lettre avec la traduction de la Relation écrite par Lucien.

(1549) Fleury, liv. XXXII, n° 45.
(1550) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLI, n° 44.
(1551) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XX, n° 51.
(1552) Ibid., liv. XXIII, n° 23.

AVITUS, empereur d'Occident, puis évêque de Plaisance. Deux mois et demi après le sac de Rome par Genséric, c'est-à-dire en 455, Avitus fut élu empereur dans les Gaules, où il était préfet du prétoire, et où Maxime l'avait nommé général de l'infanterie et de la cavalerie. Avitus était sénateur romain, issu d'une famille gauloise de l'Auvergne, plus illustrée par les charges que par les richesses. Il comptait entre ses ancêtres des préfets et des patrices. Il avait été élevé avec soin dans l'étude des lettres et dans les exercices du corps. Préfet de la Gaule, il gouverna cette province avec intégrité. Devenu empereur, il vint à Rome, où le sénat et le peuple l'attendaient avec impatience. Il était accompagné de son gendre Sidoine Apollinaire, un des plus illustres personnages de ce siècle, qui devint plus tard évêque de Clermont en Auvergne. *Voy.* son article.

Avitus envoya une ambassade à l'empereur Marcien, qui le reconnut pour son collègue. Afin de couvrir l'Italie contre les barbares du Nord, dont les incursions avaient été si funestes, il fit un voyage en Pannonie, où il conclut un traité avec les Ostrogoths, qui s'engagèrent à servir de barrière. Vers le même temps, un de ses généraux, le comte Ricimer, remportait la victoire sur une flotte de Genséric près de la Corse, et sur une armée de Vandales en Sicile. Ricimer était fils d'un prince suève et d'une fille de Vallia, roi des Visigoths. Cette noblesse barbare, mais surtout la victoire qu'il venait de remporter, lui firent mépriser le nouvel empereur qui, en effet, à peine sur le trône, se rendait méprisable par ses déréglements. Etant donc promptement retourné en Italie, il souleva contre lui le sénat romain, et excita dans Ravenne une sédition furieuse, dans laquelle une partie de la ville fut brûlée et le patrice Ramitus massacré. A la première nouvelle, Avitus avait repassé les Alpes. Il se livra un combat le 16 ou 17 octobre 456. Avitus fut défait et pris. Ricimer voulut bien lui laisser la vie, et le fit sacrer évêque de Plaisance, dont le siége se trouvait vacant. Mais peu de jours après, Avitus, ayant appris que le sénat voulait le faire mourir, prit le parti de se sauver dans les Gaules. Son dessein était de se retirer à Brioude en Auvergne, dans l'église de Saint-Julien, comme dans un asile inviolable. Il portait avec lui de riches présents, qu'il destinait à l'ornement de cette basilique. Mais il mourut en chemin. Son corps fut porté à Brioude et enterré aux pieds du saint martyr. Il avait régné quatorze mois et quelques jours (1553). Saint Avit, évêque de Vienne, était son petit-fils. Après la mort d'Avitus, l'empire resta vacant le reste de cette année et la plus grande partie de l'année suivante.

AVOLUS, évêque d'Aix au VIᵉ siècle, assista au cinquième concile d'Orléans, en 549, et, peu de temps après, à un autre concile d'Auvergne, dans lequel on approuva et on publia seize canons du deuxième concile d'Orléans. Avolus assista aussi au concile d'Arles, tenu sous Sapandus, successeur de saint Aurélien, archevêque d'Arles. — *Voy.* cet article. — Ce concile où se trouvèrent plusieurs évêques des environs, comme ceux d'Apt, de Fréjus, de Cavaillon, etc., eut lieu en 554. On croit qu'Avolus assista aussi au deuxième concile de Paris de l'an 555.

AYALA (MARTIN PEREZ DE), archevêque de Valence (1554), assista au concile de Trente et acquit une assez grande célébrité de son temps. Chevalier de Saint-Jacques de Spata, docteur en théologie et prêtre, il fut d'abord élu évêque de Guadix, le 16 mai 1548; ensuite il fut évêque de Ségovie, et à son retour du concile de Trente, en 1564, il fut fait archevêque de Valence.

Nous le voyons, dès la sixième session de ce concile, assister en qualité de théologien; il y reparut dans la suite en qualité d'évêque de Guadix, puis sous le titre d'évêque de Ségovie, et dans toutes les occasions où l'on fit appel à ses lumières et à sa foi il s'empressa de prendre part aux travaux de cette illustre assemblée. Il est, en effet, souvent fait mention de lui dans l'*Histoire du concile de Trente*, par le cardinal Pallavicini (1555). Fra-Paolo Sarpi rapporte que ce prélat, étant évêque de Ségovie, avait refusé, en 1562, d'admettre à un bénéfice de son diocèse un prêtre pourvu par le Pape, ajoutant, selon que quelqu'un le dit à Visconti (1556), qu'il n'appartenait point au Pape de pourvoir aux bénéfices de son église et qu'il ferait en sorte que les évêques recouvrassent la collation de tous les bénéfices de leurs diocèses (1557). C'était se poser en adversaire de la juridiction universelle du Pape. Cependant, malgré cet aveu du fait de l'évêque de Ségovie, Sarpi insinue que le Pape ne voulut pas qu'on examinât cette affaire à Rome, « ce qui, dit-il (1558), mit en rumeur non-seulement les Espagnols, mais encore tous les ultramontains, qui se plaignirent que la cour de Rome forgeait des calomnies contre ceux qui n'adhéraient pas à toutes ses volontés. » A quoi le cardinal Pallavicini répond, dans sa *Discussion des objections contre le concile de Trente* (1559), que ce n'est point le Pape qui défendit d'examiner cette cause, mais que ce fut la Rote qui s'y refusa; ce qui est bien différent, ajoute-t-il, car il ne faut pas confondre le Pape avec les officiers de la cour romaine,

(1553) *Voy.* Le Beau, Tillemont.

(1554) Nous nommons ce prélat Perez, à l'exemple de plusieurs auteurs. Mais le cardinal Pallavicini dit que l'évêque de Ségovie s'appelait *Martin Ayala*, et non pas *Perezius*.

(1555) On peut voir, dans l'édition publiée par M. l'abbé Migne, 3 vol. in-4°, 1845, le tom. II, col. 1100, 1264, 1280, 1288, 1375, 1378, et le tome III, col. 266, 373, 382, 414, 464 et 551.

(1556) Lettre du 5 octobre.

(1557) Sarpi, *Hist. du Conc. de Trente*, p. 592.

(1558) Id., ibid., p. 658.

(1559) § 8, n° 558.

ainsi que le font continuellement les protestants. — Martin de Ayala mourut à Valence, le 6 août 1566. Davila fait mention de lui, et nous apprend que ce prélat écrivit dix livres sur les sciences divines, apostoliques et ecclésiastiques.

AYGULPHE (Saint). *Voy.* AIGULFE (Saint).

AYMER DE LA CHEVALERIE (HENRIETTE), religieuse, née dans le Poitou le 27 août 1767, morte à Picpus le 23 novembre 1834, supérieure de cette congrégation.

Elle fut reçue à l'âge de onze ans chanoinesse dans l'ordre de Malte. Lors de la Révolution, elle fut arrêtée avec sa mère pour avoir caché un prêtre; cependant elles furent relâchées après la mort de Robespierre. De pieuses femmes ayant formé à Poitiers une société pour travailler à de bonnes œuvres, Henriette y entra en mai 1795; mais, ayant conçu plus tard le projet d'une association de femmes qui mèneraient la vie commune, elle acheta un local pour le réaliser et fut nommée supérieure de la congrégation en juillet 1797.

Cette élection fut confirmée, le 17 octobre 1800, par les grands vicaires de Poitiers qui autorisèrent la réunion. A cette époque, l'Adoration perpétuelle (*Voy.* l'article EUCHARISTIE), ainsi que la dévotion aux SS. cœurs de Jésus et de Marie furent établies au sein du nouvel Institut; de là son nom. Henriette Aymer dirigeait en outre l'éducation des jeunes personnes aisées et enseignait gratuitement les pauvres. En 1802, lorsqu'un oncle de la pieuse fondatrice, de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, fut nommé à l'évêché de Mende, et que son directeur, l'abbé Coudrin, suivit le prélat en qualité de grand vicaire, Henriette quitta la maison-mère de Poitiers, qui s'était d'ailleurs beaucoup accrue, pour aller avec plusieurs de ses filles en fonder une seconde à Mende.

Une troisième colonie s'établit à Cahors, en 1803; une quatrième en 1804, à Paris, où Henriette Aymer avait accompagné son oncle, lorsqu'il donna sa démission; une cinquième à Laval; une sixième au Mans; une septième à Séez en 1807; une huitième à Sarlat, en juillet 1815. Le 10 janvier 1817, le nouvel Institut obtint de Rome un décret d'approbation, et il fut confirmé solennellement par une bulle le 17 novembre suivant. Plus tard il prit beaucoup d'extension; il vit des maisons s'élever tour à tour à Rennes, à Troyes, à Tours, à Mortagne, à Vincennes, à Saint-Maure, à Alençon, à Rouen, à Yvetot.

Ainsi la congrégation comptait dix-sept établissements, lorsqu'en 1829 la pieuse supérieure fut frappée d'apoplexie; depuis elle resta paralysée du côté droit et fut constamment obligée de garder le lit, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à diriger l'œuvre. En juillet 1830, les portes de la maison de Picpus, à Paris, furent brisées par un rassemblement populaire. Cependant les assaillants ne firent aucun mal; il en fut de même lors des troubles de 1831. En 1834 une dix-huitième fondation eut lieu à Châteaudun, et ce fut la dernière opération de la vénérable fondatrice.

AYMON ou AYMOND, évêque de Verdun au Xe siècle, assista au concile de Mouson, tenu en 995, pour terminer l'affaire d'Arnoul, archevêque de Reims. — *Voy.* l'article de ce prélat, n° XII. — Dom Richard ne fait pas mention de cet Aymon dans son *Catalogue des évêques de Verdun.*

AYOULFE ou AYULFE (Saint). *Voy.* AGIULFE (Saint).

AZADAN ou AZADON (Saint), diacre, martyr en Perse, sous le roi Sapor, en 344. *Voy.* l'article ACEPSIMAS (Saint), évêque et martyr.

AZADE (Saint), eunuque du roi de Perse Sapor II, fut martyrisé pour la foi, vers l'an 344, après avoir subi l'emprisonnement. Sapor aimait beaucoup cet eunuque. Aussi fut-il affligé de sa mort; et, de peur que la persécution enveloppât ainsi tous ceux qu'il n'aurait pas voulu, car le christianisme faisait des prosélytes partout, même dans les palais des persécuteurs, Sapor donna un édit par lequel il ordonna que les évêques, les prêtres et les personnes consacrées à Dieu fussent seuls compris dans la persécution. Quelques auteurs mettent le martyre d'Azade en 342; mais nous croyons qu'ils se trompent.

AZATIN ou AZEDDIN, Turc Seljoukide, sultan de Conie. *Voy.* l'article ARSÈNE, patriarche de Constantinople, n°s III et IV.

AZELIN, évêque de Paris, monta sur ce siége vers l'an 1017; étant tombé malade, il fit sa confession à Léothéric de Sens et à Fulbert; puis, ayant pris la résolution d'abdiquer, il pria le roi de lui donner un successeur. Celui-ci, qui voulait élever sur ce siége Francon, son chancelier et doyen de l'église de Paris, fit prier Fulbert de ne mettre aucune opposition à cette élection. Fulbert répondit en homme qui comprenait l'indépendance dont l'Eglise doit jouir dans ces sortes d'affaires que, si Francon était propre à l'épiscopat; s'il était lettré et habile, s'il avait le talent de la parole; si enfin le clergé de Sens et des autres siéges de la province admettaient son élection, il y consentirait aussi (1560).

C'était dire au roi, qu'on s'en rapportait moins à une recommandation qu'aux règles canoniques; et c'était justice. Francon, qui avait en effet du mérite, put être admis après examen. Il fut élu et ordonné évêque de Paris. Mais Azelin, qui sans doute n'avait pas été très-sincère dans tout ceci, ne tarda pas à se repentir de son abdication; il se donna beaucoup de mouvement pour remonter sur son siége Il écrivit au roi, sollicita et prit même à partie les deux prélats auxquels il s'était confessé,

(1560) Epist. 88.

et les accusa d'avoir révélé sa confession. Fulbert, choqué de ce procédé, lui adressa une lettre sévère que citent les historiens de l'*Eglise gallicane* (1561), et Azelin ne put recouvrer un poste qu'il avait volontairement abandonné. Quelques monuments nomment cet évêque *Albert* au lieu d'Azelin. Dans l'édition des Lettres de Fulbert de l'année 1608, il est appelé Avesgand, mais c'est une erreur.

AZIZ, moine en Syrie au IVe siècle. *Voy.* AONÈS.

AZIZ-BILLA, calife fatimite au Xe siècle, succéda à Moëz, mort en 975; il épousa une chrétienne dont il eut une fille, et en sa considération il fit patriarches ses deux frères Jérémie de Jérusalem et Arsène d'Alexandrie, tous deux melquites. Aziz mourut en 996 et eut pour successeur son fils Haquembiamrilla, âgé de onze ans et qui en régna vingt-cinq. Aziz fut méchant, (1562), impie, extravagant, inconstant dans ses résolutions et cruel jusqu'à faire brûler une grande partie du Caire et massacrer grand nombre des habitants. Il persécuta les Chrétiens et les Juifs, et ruina leurs églises et leurs synagogues, ce qui en fit apostasier plusieurs pour se rendre musulmans; mais ensuite il leur permit de retourner à leur religion et de rebâtir leurs oratoires. Enfin il voulait se faire adorer et avait une liste de ceux qui le reconnaissaient pour dieu, où il en comptait jusqu'à seize mille. Il fut aidé dans ce dessein par un imposteur persan, nommé Mahomet, fils d'Ismaël et surnommé Darari, qui vint en Egypte en 1017. *Voy.* son article.

AZOLINI ou AZZOLINI (DECIUS), évêque de Cervia, cardinal, était de Fermo, dans la marche d'Ancone, et fils de Pompée. Il fut d'abord secrétaire du Pape Sixte V, lorsqu'il n'était que cardinal de Montalte. Quand celui-ci fut monté sur le Siége de saint Pierre, il nomma Azolini à un canonicat du Vatican; puis lui donna l'évêché de Cervia, et enfin le fit cardinal du titre de Saint-Matthieu *in Merulana*, dans la seconde promotion de 1585. Sixte V déclara encore Azolini archiprêtre de Sainte-Marie *ad Præsepe*; et, après la mort du cardinal Philippe Buoncompagno, il lui donna le titre de protecteur de la congrégation des chanoines de Saint-Georges *in Alga*. Azolini mourut au commencement d'octobre de l'année 1587, âgé seulement de 38 ans. Le Pape, son protecteur, parle de lui avec éloge dans une de ses lettres; il relève sa naissance, et ce qui vaut mieux, ses vertus.

AZZOLINI, surnommé *le Jeune*, cardinal, naquit à Fermo, dans les Etats de l'Eglise, en 1623, mort à Rome en 1689. Il devint cardinal en 1664. Ce prélat a laissé quelques ouvrages écrits en italien, comme on peut le voir dans Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia*.

# B

BAATOU. *Voy.* BATOU.

BABOLEN ou BABOLEIN (Saint), premier abbé de Saint-Maur des Fossés, près Paris. Vers l'an 646, par les libéralités de Clovis II, on fonda deux monastères qui devinrent très-célèbres : celui de Saint-Pierre, nommé plus tard Saint-Maur des Fossés, et celui de Fleury, plus connu sous le nom de Saint-Benoît sur Loire.

Blidegisile, archevêque de Paris, obtint de Clovis le vieux château des Bagaudes (*Voy.* ce mot), situé sur la Marne, à deux lieues de Paris, et y bâtit un monastère en l'honneur de la très-sainte Vierge et de saint Pierre, qui fut surnommé *des Fossés*, à cause de ceux de ce château. Il en donna le gouvernement à Babolen, qui fut tiré de Luxeuil ou de Solignac. Saint Babolen est honoré le 26 juin, et Alban Butler, traduit par Godescard, lui consacre une notice. Il ne faut pas confondre ce saint avec un autre du même nom qui fut abbé de Bobio, comme l'a fait l'auteur de sa *Vie*, écrite longtemps après et remplie de fautes (1563).

Ce monastère de Saint-Pierre fut fondé sous l'épiscopat d'Audobert, prédécesseur de saint Landri, vers le milieu du VIIe siècle. Les reliques de saint Maur, qui y furent transférées dans la suite, le rendirent plus célèbre et le firent changer de nom. Mais elles n'empêchèrent pas que les moines ne tombassent dans un relâchement qui obligea, dans le XVIe siècle, le Pape Clément VII de les séculariser. Plus tard encore, ce monastère devint une collégiale de chanoines, dont le doyenné était uni à l'archevêché de Paris; et aujourd'hui il n'existe plus, de tout cela, que des souvenirs.

BABOUZIQUE, *Voy.* THÉOPHILE BABOUZIQUE.

BABYLAS (Saint), évêque d'Antioche, martyr au IIIe siècle, ne nous est guère connu que par une action d'éclat qui a été relevée par saint Chrysostome, et par plusieurs auteurs ecclésiastiques, avec tous les éloges qu'elle mérite, et que n'ont pu détruire les sophismes historiques entassés par Bayle, dans l'article qu'il consacre à ce saint évêque.

I. Philippe, qui fut depuis empereur romain, et qui semble n'avoir été Chrétien que parce qu'il naquit dans un pays rempli de Chrétiens, avait presque toujours vécu comme un infidèle et d'une manière même à faire horreur à d'honnêtes païens. La fortune était son unique idole, et il sacrifiait tout, la vérité, la justice, aux intérêts de sa cupidité et de son ambition. Il s'était défait,

(1561) Liv. XX, tom. IX, p. 212, 213, de l'édit. in-12, 1826.
(1562) Voy. *Biblioth. orient.*

(1563) C'est du moins ce que disent les auteurs de l'*Hist. de l'Egl. gall.*, qui nous fournissent ces détails, liv. IX; *voy.* aussi Fleury, liv. LI, n° 15.

par des voies criminelles, de Misithée, beau-père de l'empereur Gordien, et il avait même, par un parricide des plus noirs et par la plus lâche ingratitude, fait tuer ce jeune empereur, son bienfaiteur et son pupille, afin de régner à sa place (1564).

Ayant usurpé ainsi l'empire, Philippe trouva, comme il arrive malheureusement toujours, des hommes assez lâches pour ratifier ses forfaits. On ne sut pas résister à l'iniquité, et faire triompher la morale en présence de la plus odieuse violation qu'elle eût subie! Des soldats obéirent à la volonté de Philippe, et lui donnèrent le titre d'auguste qu'il demanda; un sénat confirma son élection faite par ces mêmes soldats, et Sapor, roi des Perses, consentit à faire la paix avec un pareil César! Alors Philippe satisfait, et pensant sans doute qu'on n'avait plus qu'à le bénir de son habileté, repassa des bords de l'Euphrate à Rome, passa par Antioche, où il arriva vers le commencement d'avril de l'an 244, avec sa femme Sévère, qui était chrétienne au moins de nom comme lui, et voulut célébrer la fête de Pâques, apparemment pour montrer sa piété et remercier Dieu de ses succès.

Mais si personne n'avait osé résister au parjure et au meurtrier, et protéger ainsi les principes éternels, un évêque se trouva qui sut avoir le courage de comprendre qu'étant le défenseur né de ces principes, il devait en punir l'audacieuse violation. Cet évêque, qui ne transigea pas avec sa conscience, et qui ne mit point les raisons d'Etat au-dessus de ses devoirs sacrés, fut Babylas d'Antioche.

II. Ce saint, ayant appris que Philippe s'avançait vers sa ville épiscopale, fut touché d'une juste douleur de voir un criminel, tout fumant encore, pour ainsi dire, de son parricide, entreprendre de souiller la communion des fidèles et de profaner la sainteté de leurs mystères. Il se sentit, dit un hagiographe (1565), animé de ce zèle divin qui avait autrefois fait agir Elie et saint Jean en présence des princes, et il alla au-devant de Philippe, pour l'empêcher d'entrer dans l'église.

Sans se laisser intimider par la qualité de souverain dont s'était revêtu Philippe, et sans être ébloui par le nombre des courtisans qui l'environnaient, Babylas porta hardiment la main contre la poitrine du César, et lui déclara, de la part de Dieu, qu'il était indigne de s'unir au troupeau de Jésus-Christ, et de se trouver dans l'assemblée des fidèles, après le scandale qu'il avait donné au monde. Il lui dit qu'il ne lui en permettrait jamais l'entrée, à moins qu'il ne voulût se soumettre à la pénitence, telle que les lois de la discipline la prescrivaient dans l'Eglise. On dit que Babylas traita la femme de Philippe avec la même rigueur, et qu'il lui refusa ce qu'il n'avait pu accorder à son mari, soit qu'elle eût participé à ses crimes, soit qu'elle en eût commis d'autres elle-même (1566).

On croit que Philippe ne fit aucune résistance, et qu'il se soumit même à tout ce que le saint évêque voulut exiger de lui. Mais tout ceci n'est rien moins qu'établi, et une soumission si extraordinaire dans un César aussi coupable, n'aurait pas manqué d'attirer, comme l'a fait l'action courageuse de Babylas, l'admiration et les éloges de saint Chrysostome (1567), s'il eût été aussi convaincu de l'une que de l'autre.

Ce qui pourrait donner à penser que la soumission de Philippe ne fut pas, dans tous les cas, si entière que veut le faire croire Bayle, c'est que le saint évêque d'Antioche paraît bien n'avoir attendu pour récompense de son courage apostolique, que la mort de la part d'un empereur qu'on regardait encore comme un tyran et comme un usurpateur.

III. Toutefois, Dieu se contenta alors de cette disposition de son serviteur. Ce fut un peu plus tard et sous un autre dominateur, qu'il lui accorda la grâce du martyre, dont cette grande action lui avait déjà sans doute acquis tout le mérite.

Dèce, ayant dépouillé Philippe et son fils de l'empire et de la vie, car tous ces princes se punissaient les uns les autres, décréta contre les Chrétiens une persécution générale; soit, selon les uns, en haine de Philippe qui était à ses yeux un prince chrétien; soit, selon d'autres et avec plus de raison, parce que Dèce était furieux des progrès que faisait le christianisme et du discrédit dans lequel tombaient de plus en plus les idoles.

On attaqua d'abord les pasteurs des églises; et saint Babylas, qui était l'un des plus considérés d'entre eux, et par la dignité de son siége, et par ses propres mérites, et parce que sa chrétienne indépendance avait attiré les regards sur lui, fut arrêté vers la fin de l'an 250. On le jeta dans une prison, où, suivant le sentiment le plus général, il mourut des suites des mauvais traitements qu'on lui fit endurer (1568). Nous disons, suivant l'opinion commune, parce qu'il en est qui pensent qu'il fut effectivement mis à mort pour la foi; saint Chrysostome est de ce nombre, et il paraît certain que Babylas voulut être enterré avec ses chaînes (1569).

Il mourut en 250, ou au commencement de 251 (1570), et le culte qui lui est rendu par l'Eglise latine et par l'Eglise grecque nous laisse dans l'incertitude sur le jour précis de sa bienheureuse entrée dans l'autre vie; car la première célèbre sa mémoire le 24 janvier, et la seconde le 4 septembre; d'où il faudrait conclure, si l'un ou l'autre de ces jours est celui de sa mort, qu'il quitta

(1564) Baillet, *Vie des saints*, 24 janvier; Fleury, liv. VI, n° 16.
(1565) Baillet, ibid
(1566) Tillemont, *Emp.*, tom. III, p. 505, et *Mém. ecclés*, tom. III, p. 401.
(1567) *Orat. Contra gent.*, et *Hom. de S. Babyl.*
(1568) Eusèbe, *Hist. ecclés*, lib. VI, cap. 29; *Martyr. Rom.* ad diem 24 Januar.
(1569) S. Chrysost., tom. I, p. 669.
(1570) Baillet, loc. cit.

cette terre le 24 janvier 251, ou le 4 septembre 250. Mais la diversité des circonstances dont les auteurs ont accompagné l'histoire de son martyre, semble porter à croire qu'il y aurait eu dans Antioche un autre saint du même nom, avant le temps de Dioclétien, et qu'on a peut-être confondu ses actions avec celles du saint qui nous occupe.

IV. Quoi qu'il en soit, c'est en mémoire du saint évêque d'Antioche, mort sous la persécution de Dèce, qu'on érigea deux temples célèbres dans les faubourgs de cette ville: l'un au delà de la rivière d'Oronte, indiqué par saint Chrysostome comme l'un des principaux édifices de la ville, et qui subsistait encore du temps de l'historien Evagre (1571) et de l'empereur Maurice; l'autre, d'une structure moins ancienne, bâti par Gallus-César, frère de Julien l'Apostat, dans le bourg de Daphné, qui passait pour un faubourg d'Antioche, quoiqu'il en fût assez éloigné.

Gallus, qui faisait son séjour ordinaire à Antioche, avait eu en vue, en bâtissant cette église en face du temple d'Apollon, de purger Daphné, ce lieu si fameux par les superstitions du paganisme, de toutes les abominations qui s'y commettaient. Et afin de mieux atteindre ce but, il avait fait transporter dans cette église, en 351, les reliques de saint Babylas, qui avaient été déposées, depuis la paix de l'Eglise, dans le premier temple bâti, comme nous l'avons dit, sur l'Oronte, à l'une des portes d'Antioche.

Dès que ces saintes reliques eurent été déposées dans la nouvelle église, le dieu du temple d'Apollon cessa de rendre ses oracles: de là grand émoi parmi les païens. On crut d'abord que la cause de ce mutisme était la négligence qu'on mettait à rendre au dieu les honneurs avec les cérémonies et les sacrifices d'autrefois, et cela, depuis que Gallus était dans le pays. Mais on fut bientôt détrompé.

Car, lorsque Julien l'Apostat, devenu maître de l'empire après la mort de Constance, se fut ouvertement déclaré contre le christianisme, on reconnut que la proximité des reliques du saint martyr était la cause du silence du démon. En effet, Julien étant venu à Daphné en 362, rétablit avec grand appareil les sacrifices et toutes les anciennes cérémonies du temple d'Apollon. Il égorgea des victimes pour conjurer la divinité du lieu de continuer ses oracles et de répondre, comme par le passé, aux demandes qu'on lui adressait. Mais l'Apostat eut beau faire, il ne put jamais rien arracher du démon, si ce n'est qu'il lui fit entendre que la présence, dans son voisinage, des reliques de saint Babylas le gênait, et qu'elles étaient l'unique motif de son abstention. Aussitôt Julien, en fidèle observateur des désirs de l'esprit de ténèbres, ordonna qu'on enlevât les reliques et qu'on les reportât dans leur ancienne église.

C'est ce qui fut exécuté avec une pompe religieuse et une dévotion fort grande par les Chrétiens qui, s'étant assemblés de toutes parts, emportèrent la châsse du saint martyr avec une solennité telle, qu'elle ressembla à un vrai triomphe (1572). Mais Julien, indigné du concert de tant de voix pieuses, qu'il regardait comme une insulte faite à ses dieux et à lui-même, ordonna le lendemain l'arrestation de plusieurs chrétiens, et les fit jeter en prison. Il fallait bien que le dieu de Daphné eût sa revanche, et il appartenait à Julien de lui donner ce dédommagement!

V. Le fait dont nous venons de parler est une preuve convaincante que les oracles n'étaient pas rendus, comme quelques-uns l'ont dit, par la fourberie des prêtres, mais par l'aide du démon. Il y eut sans doute plus d'un cas où les ruses des prêtres consacrés aux idoles jouèrent le plus grand rôle dans toutes les iniquités commises par le paganisme; mais, généralement, Satan y eut une part directe. Cependant il en est, et Bayle est de ce nombre, qui ont prétendu affaiblir le miracle attribué aux reliques de saint Babylas, en soutenant que toute cette affaire ne fut qu'une ruse des sacrificateurs, ennemis des Chrétiens, et qui, par cet artifice, voulurent pousser Julien à faire disparaître entièrement ces reliques.

Mais c'est là une assertion purement gratuite; car, outre que cette histoire est rapportée par des auteurs graves et contemporains, ou fort voisins du temps de ce grand événement, comme Théodoret (1573), Sozomène (1574), Socrate (1575), Rufin et Philostrate (1576), et saint Jean Chrysostome qui vient les confirmer tous (1577), et qui était alors sur les lieux et fort jeune; indépendamment, disons-nous, de ces témoignages, il est évident que si les oracles rendus dans le temple d'Apollon à Daphné n'avaient été que l'ouvrage des sacrificateurs, la présence des reliques de saint Babylas ne leur aurait pas imposé silence: ils auraient tenu à honneur de ne pas paraître vaincus par les Chrétiens, et il eût été facile aux prêtres de faire répondre Apollon aux demandes que lui fit Julien, sans qu'il fût nécessaire de faire transporter ailleurs les reliques du saint.

On a voulu aussi arguer contre ce miracle, de ce qu'on ne dit point si l'oracle a continué après l'enlèvement des reliques; et l'on a prétendu encore qu'il n'y avait point en ce lieu d'oracle, mais seulement un temple qu'Antiochus Epiphane y avait fait bâtir, et que Julien se contenta d'y sacrifier, sans interroger aucun oracle

(1571) *Hist. ecclés.*, lib. I, c. 16.
(1572) Baillet, *loc. cit.*
(1573) *Hist.*, lib. II, c. 10.
(1574) *Hist.*, lib. V, c. 19 et 20.
(1575) *Hist. Ibid.*
(1576) *Voy.* dans Bullet, *Hist. de l'établissement du Christianisme* dans les *Démonstrations Evangéliques*, publiées par M. Migne, tom. XII, col. 497.
(1577) S. Jean Chrys. *Orat. de eadem contra gent.*

Un savant critique (1578) répond : Si l'on ne lit pas que l'oracle d'Apollon ait parlé dans la suite, c'est que, trois mois après, la foudre du ciel tomba sur le temple d'Apollon et le mit en feu, dans le temps précisément où Julien avait envoyé consulter l'oracle sur l'événement de la guerre de Perse à laquelle il se préparait. Un tremblement de terre, ayant succédé au tonnerre, acheva de ruiner cet édifice. Ainsi, c'est une conjecture sans fondement que de soutenir qu'il n'y avait dans ce lieu-là aucun oracle, puisque tant d'écrivains attestent (1579) que ce temple fut entièrement détruit par le feu et par le tremblement de terre.

Voilà ce qu'on peut répondre aux principales objections avancées par les incrédules et par les hérétiques contre ce fait historique. Au reste, nous renverrons ceux qui voudraient avoir plus de preuves, particulièrement contre les attaques de Bayle (1580), à la savante *Réfutation* que le P. Merlin a faite de son article (1581), et où il ne laisse subsister aucune de ses assertions et des prétendues autorités sur lesquelles il veut s'appuyer.

VI. Les Chrétiens attribuèrent l'accident arrivé au temple païen aux prières de saint Babylas (1582). Mais Julien l'Apostat, au désespoir de voir ses entreprises contre la religion réussir si mal, les accusa eux-mêmes d'y avoir mis le feu, pour se venger de ce qu'il avait fait enlever de Daphné le corps du saint évêque d'Antioche.

Et, non content de leur en faire des reproches dans la satire (1583) qu'il composa au commencement de l'année 363, il se porta à de nouvelles violences contre eux. Il fit fermer la grande église d'Antioche, et donner la question à quelques fidèles. Mais la mort presque subite de son oncle Julien, gouverneur de l'Orient, et de Félix, gouverneur général des finances, tous deux apostats comme lui, et ses exécuteurs dans les diverses profanations qui se commirent à cette occasion, le frappa tellement, qu'il n'osa faire brûler les os de saint Babylas, comme il en avait pris la résolution.

On ne sait pas d'une manière certaine si les saintes reliques sont toujours restées à Antioche depuis cette époque. La ville de Crémone en Lombardie prétend aujourd'hui être en possession de ce précieux trésor (1584). Un prieuré de Nanteuil-le-Haudoin, au diocèse de Meaux, possédait, dit-on (1585), quelque parcelle de ces reliques, qu'on croyait y avoir été apportées de l'Orient au temps des croisades. Il n'y aurait à cela rien de bien surprenant, quoi qu'en puisse penser Baillet; mais nous ne savons pas ce qu'est devenue aujourd'hui cette portion des reliques de notre saint.

**BABYLON**, pieux Chrétien qui assista au martyre de saint Fructueux, évêque de Tarragone, l'an 259 de Notre-Seigneur, et qui vit ce saint évêque entrer dans le séjour de la gloire. *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE SAINT FRUCTUEUX ET DE SES COMPAGNONS.

**BABYLONE**, ou Rome idolâtre. Cette Babylone, d'où saint Pierre écrivit sa première *Epître*, et dont il dit : *L'Eglise qui est dans Babylone, qui est élue comme vous* (les Chrétiens d'Asie), *et mon fils Marc, vous saluent* (1586), n'est autre que Rome idolâtre Ainsi l'a compris toute l'antiquité chrétienne (1587).

I. L'apôtre saint Jean, l'ami particulier de Pierre, la désigne sous le même nom, et lui donne des caractères qui ne permettent pas de la méconnaître : *C'est*, dit-il, *la ville aux sept montagnes ; c'est la grande ville qui commande à tous les rois de la terre, et qui s'est enivrée du sang des martyrs de Jésus* (1588). Cette Babylone était, au rapport de Papias, la ville de Rome, d'où l'apôtre écrivait alors. Saint Jérôme, de son côté, a souvent dit

(1578) Le P. Honoré de Sainte-Marie, *Réflex. sur les règles et sur l'usage de la critique*, 3 vol. in 4°, t. II, 1719. pag. 164.

(1579) *Voy.* entre autres Amm. Marcel., lib. XXII, cap. 13.

(1580) Art. *Babylas* dans son *Dict. hist. et crit.*, 4 vol. in-fol., édit d'Amsterdam, 1730.

(1581) Cette *Réfutation* est insérée dans les *Mémoires de Trévoux*, juin 1737, art. 63.

(1582) S. Chrysost., *ubi sup. et Homil. 4. de laud. S. Pauli.*

(1583) *Mysopogon seu Antiochens.* Juliani.

(1584) Boll. p. 580, et Godescard, 24 janvier. Les *notes* de la Vie de S. Babylas, dans Godescard, sont à consulter.

(1585) Tillemont, *Mém.*, tom. III, p. 409.

(1586) *I Petr.*, V, 13.

(1587) Dom Calmet, sur ce passage de saint Pierre, renvoie à plusieurs auteurs anciens et modernes qui tous ont compris que le nom de Babylone signifiait ici *Rome idolâtre*. Voy. *Comment. sur les Epît. canon.*, etc., in-4°, 1726, p. 178, *note F*.

(1588) *Apoc.* XVII et XVIII tout entiers, et particulièrement le ỷ 5 du chapitre XVII : *Et ce nom était écrit sur son front : Mystère : la grande Babylone, la mère des fornications et des abominations de la terre.* Sur quoi Bossuet dit : « Sous le nom de la prostituée, c'est Babylone; et sous le nom de Babylone, c'est Rome. C'est le sens le plus naturel; mais on peut encore entendre, si l'on veut, que Rome avait ses mystères dans sa religion, sur lesquels sa domination était fondée. Elle était consacrée à Mars par sa naissance, ce qui la rendait, disait-on, victorieuse; dédiée par des auspices favorables, ce que les anciens appelaient : *Urbem auspicato conditam*. Elle avait ses divinations, et surtout elle avait les livres sybillins, livres secrets et mystérieux, où elle croyait trouver les destinées de son empire. *La grande Babylone* : Babylone dans l'Ecriture, *c'est la terre des idoles, c'est la montagne empestée qui corrompt la terre.* (*Jerem.*, LI, 25, 47, 52.) Ses idoles, ses enchantements, ses maléfices, ses divinations sont marqués dans tous les prophètes, et en particulier dans *Isaie*, cap. XLVII, 9, 12. On voit donc bien pourquoi saint Jean représente Rome sous le nom de Babylone, dont elle avait tous les caractères; dominante comme elle, comme elle pleine d'idoles et de divinations, et persécutrice des saints qu'elle tenait captifs. » *Apocalypse avec une explication*, chap. XVII, part. I, *comment.* sur le ỷ 5; *Œuvres complètes* de Bossuet, édit. de Chalandre, Besançon, 1836, tom. VI, pag. 578. *Voy.* encore les commentaires de Sacy sur les deux chapitres de saint Jean. On acquerra la preuve que tous les commentateurs entendent de Rome ce que disent, sous forme figurative, saint Pierre et le disciple bien-aimé.

que Rome, encore attachée à l'idolâtrie et remplie de vices, était la Babylone et la femme prostituée de l'*Apocalypse;* et que la révolte prédite par saint Paul, avant la venue de l'Antechrist, était la chute de l'empire romain, que l'apôtre n'avait pas voulu marquer plus clairement, pour ne pas attirer la persécution (1589).

Les autres interprètes s'accordent avec Papias sur l'explication de ce texte. Hégésippe qui, comme ce dernier, touchait aux temps apostoliques, a publié l'histoire du martyre que saint Pierre a souffert à Rome. Saint Irénée et saint Ignace, disciples de saint Pierre, nous apprennent que cet apôtre avait fixé son siége à Rome. Tertullien appelle les hérétiques au témoignage de l'Eglise romaine, fondée par saint Pierre. Saint Cyprien nomme souvent cette Eglise *la chaire de Pierre.* Arnobe, saint Epiphane, Origène, saint Athanase, Eusèbe, Lactance, saint Ambroise, Optat, saint Augustin, saint Chrysostome, Paul Orose, saint Maxime, Théodoret, saint Paulin, saint Léon, etc., nous ont laissé le catalogue des évêques de Rome jusqu'au Pontife qui occupait le Saint-Siége de leur temps.

II. Vainement donc on voudrait prétendre que l'apôtre saint Pierre n'a pas désigné Rome sous le nom emprunté de *Babylone*, et en tirer la conséquence qu'il n'est point allé à Rome. Personne avant Calvin n'avait révoqué en doute le voyage de saint Pierre en cette ville, ni la primauté de l'Eglise romaine sur toutes les autres églises du monde. Mais nous examinerons cette question plus au long à l'article Pierre (saint). Nous n'avions ici qu'à constater que ce disciple du Sauveur a réellement entendu parler de Rome idolâtre, sous ce nom de Babylone, qui était, en effet, la meilleure expression de sa pensée ; il l'appelait ainsi, non-seulement à cause de l'étendue de son empire, mais encore à cause de la confusion de toutes les fausses religions, qui, dans ce temps-là, y avaient établi leur siége.

Nous remarquerons encore que Grotius, sur cet endroit de l'Epître de saint Pierre, reconnaît que tous les anciens Pères ont entendu la ville de Rome; il se range de leur avis, et dit nettement qu'aucun Chrétien n'a nié que saint Pierre ait été à Rome : *Veteres*, dit-il, *Romam interpretantur*, *ubi Petrum fuisse nemo verus christianus dubitabit.* Ainsi Grotius admettait le consentement de toute l'antiquité sur ce point, et il se croyait obligé de le suivre. C'est sans doute que ce fameux protestant était bien persuadé que Calvin, Bèze, et les autres apôtres de la nouvelle réforme, n'étaient pas de véritables chrétiens.

Cet échange de noms, dit un historien de l'Eglise (1590), nous indique le mystère, le nœud de toute l'histoire humaine. Rome, Babylone, c'est au fond la même cité, la capitale du même empire, la tête de cet empire universel qui a passé successivement des Assyriens aux Perses, des Perses aux Grecs, des Grecs aux Romains, et dont les pieds commencent actuellement à être frappés par la pierre détachée de la montagne. Le nom même de Babylone, qui veut dire *confusion*, lui convenait mieux alors que celui de Rome, qui veut dire *force.* Car sa force, concentrée dans la main des Césars, ne servait qu'à la confusion. *Voy.* l'article Rome.

BABYLONE (Livre de la captivité de). — C'est le titre d'un ouvrage que Luther publia, dans lequel il attaque particulièrement la cour de Rome, et qui fut censuré par la Faculté de théologie de Paris. *Voy.* l'article Luther.

BABYLONE ou Bagdad (Évêché de), en Asie. Il manquait aux églises chaldéennes, encore mal affermies dans la foi orthodoxe et en butte à des ennemis divers, un représentant du Siége Apostolique toujours sur les lieux, et par qui elles pussent correspondre sans interruption avec le centre de *l'Unité*, avec le Père commun des fidèles (1591).

La Providence y pourvut vers le milieu du XVII$^{e}$ siècle par la charité d'une pieuse femme de notre France, nommée Ricouard et née Gué-Bagnols. Elle donna soixante-six mille livres pour fonder un évêché latin à Babylone ou Bagdad, et demanda que les évêques fussent toujours Français et à la nomination de la Propagande : ce qui a été observé jusqu'à ce jour.

Le premier évêque de Babylone, qui réunit à ce titre celui de vicaire apostolique d'Ispahan et de visiteur de Ctésiphon, fut un pieux religieux, prédicateur distingué de ce temps, le père Bernard, Carme déchaussé, qui fut sacré à Rome, et arriva dans le Levant en 1640. Après y avoir travaillé quelques années et avoir souffert pour le nom de Jésus-Christ, il crut devoir revenir en France pour instruire le cardinal de Richelieu de l'état de la mission, et s'occuper de l'établissement d'un séminaire où l'on formerait des sujets pour ces églises lointaines. Il acheta pour cela, à Paris, un terrain et des maisons dans une partie du faubourg Saint-Germain, qui de son nom s'est appelée rue de Babylone. C'est dans cet emplacement qu'a été bâti depuis le séminaire actuel des missions étrangères : pépinière féconde et perpétuelle de prédicateurs apostoliques et martyrs, particulièrement pour les Indes et la Chine.

Un successeur de ce premier évêque latin de Babylone fut un homme célèbre dans le Levant par sa sagesse et sa piété, François Picquet, Lyonnais. Il avait été longtemps consul à Alep en Syrie, et y avait rendu tant de services à la religion catholique, qu'on le regardait, quoique laïque, comme un mis-

(1589) S. Jérôme, *Præf.* 8 *in Ezech.*; Epist. 15 *ad Algos.*; Epist. 17 *ad Marcell.*, c. 7; *in Isaia*, XLVII, et alibi.

(1590) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. XXV, tom. IV, pag. 312.

(1591) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXV, pag. 590.

sionnaire. Estimé des pachas par sa prudence, et craint quelquefois par sa fermeté, il protégeait les Chrétiens, tantôt de sa fortune, tantôt de son crédit, et montrait pour la religion le zèle le plus actif et le plus généreux. Son mérite et ses talents étaient relevés par le caractère le plus heureux, et sa piété était aussi aimable que solide. Ayant fait un voyage en Europe, et étant passé dans la capitale du monde chrétien, il fut accueilli avec la plus grande distinction par le Pape et par la Propagande, avec laquelle il avait entretenu une correspondance fort active pour l'avancement de la religion catholique dans le Levant.

Tant de dévouement semblait l'appeler au sacerdoce. Picquet embrassa, en effet, l'état ecclésiastique, et renonça au consulat. Il reçut les ordres sacrés à près de quarante ans, et, vingt ans après, fut promu au siége de Babylone. Des lettres de Louis XIV l'avaient accrédité auprès du schah ou empereur de Perse, en qualité d'ambassadeur. Ce titre, extrêmement respecté en Perse, lui servit à relever et à étendre la religion catholique dans ce pays, et à protéger les Chrétiens auprès des autorités locales (1592). Sauf une interruption de vingt ans causée par la Révolution française, la succession des évêques latins de Babylone n'a pas discontinué jusqu'à nos jours, où le catholicisme a repris une singulière activité parmi les Chaldéens. *Voy.* l'article CHALDÉENS (Etat de la religion catholique chez les).

**BACCHUS** (Saint), fait partie des martyrs de la Syrie et d'autres contrées de l'Orient. Il était dans la haute Syrie, nommée Augusta Euphratésia, et souffrit la mort pour la foi avec Sergius, vers l'an 302 ou 303. Ces deux saints furent depuis très-illustres par les miracles opérés à leur intercession.

**BACCHYLUS**, évêque de Corinthe, vivait dans la seconde moitié du II[e] siècle. Il écrivit, selon Eusèbe et saint Jérôme, sur la question, si souvent controversée, de l'époque où il convient de placer la fête de Pâques. Ce fut en l'an 196 de N.-S. que cette question fut le plus fortement agitée. Il se tint, cette année-là, plusieurs conciles à ce sujet. Bacchylus, à l'exemple de ses collègues de l'Orient, tint le sien, et tous déclarèrent que la Pâque devait être célébrée le dimanche.

**BACHENSTEIN** (JEAN DE) docteur en droit canon, député du Concile de Bâle au Pape Eugène IV, auquel il adressa un discours très-véhément au sujet du rétablissement des élections et de l'abolition des annates; il se plaignit aussi de ce que les ordonnances du Concile n'étaient pas observées à Rome. C'est ainsi que ce concile envoyait des hommes pour morigéner le Pape et se déclarer, en quelque sorte, omnipotent! La harangue de ce Bachenstein est datée du 14 juillet 1435. *Voy.* l'article sur ce Concile.

(1592) *Voy.* Eugène Boré, *Correspondance et mémoires d'un voyage en Orient*, 2 vol. in-8°, 1840, tom. II.

(1593) *Hist. eccles.*, liv. X, n° 39.

**BACOES** ou BACOIS (THOMAS), archevêque de Strigonie, cardinal, était Hongrois, né de parents pauvres dans le village de Herdont. Il fut d'abord secrétaire du cardinal d'Agria, et s'acquit tant d'autorité qu'il fut non-seulement chancelier du royaume de Hongrie, mais encore évêque de Turin, ensuite de Sagna et enfin archevêque de Strigonie. Ladislas, sur les instances de la république de Venise, demanda pour ce prélat le chapeau de cardinal au Pape Alexandre VI, qui le lui accorda le 25 septembre de l'an 1500, et Ladislas le déclara aussitôt après son ministre d'Etat. En 1512, Bacoes fit un voyage à Rome, où il se trouva à la mort de Jules II et se flatta, dit Ciaconius, d'être son successeur.

Léon X, qui fut élu, le renvoya en Hongrie avec la dignité de légat de Hongrie et de Bohême. Ce cardinal fit prêcher la croisade dans ces royaumes, et la prédication eut tant de succès, qu'il assembla en fort peu de temps plus de cinquante mille hommes, qui prirent la croix. Bacoes fut aussi légat à Constantinople, en Pologne, dans la Norwége, en Ecosse, en Prusse, en Russie, en Livonie, en Valachie, dans la Sicile, et dans beaucoup d'autres contrées. Il s'opposa à la révolte des Hongrois sous le règne de Louis le Jeune; enfin, comblé d'années et de travaux, il mourut en Hongrie le 11 juin 1521.

**BACURIUS** ou BATURIUS, roi des Ibères, vivait dans la première moitié du IV[e] siècle. Il régna sur les peuples qui habitaient le mont Caucase, du côté de la mer Caspienne. Converti au christianisme en l'an 327, il devint comte des domestiques et gouverneur de la Palestine sous Constantin. On assigne à la conversion de Bacurius des motifs extraordinaires. Voici ce que rapporte à ce sujet Fleury (1593) d'après Rufin (1594), Socrate (1595) et Ammien Marcellin (1596).

Une femme chrétienne, étant retenue en captivité chez les Ibériens, attira leur admiration par la pureté de sa vie, sa sobriété et sa fidélité. Elle avait beaucoup de goût pour l'oraison et elle y consacrait des nuits entières. Les barbares étonnés lui demandaient ce que signifiait une telle conduite. Elle déclara simplement qu'elle servait ainsi le Christ, son Dieu. Ce nom leur était aussi nouveau que le reste; mais sa persévérance excitait la curiosité naturelle des femmes, et elles désiraient savoir si ce grand zèle de religion était de quelque utilité. C'était leur coutume, quand quelque enfant était malade, que la mère le portât dans les maisons, pour s'informer si quelqu'un savait un remède. Une femme, ayant ainsi porté son enfant partout inutilement, vint aussi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne savait aucun remède humain: mais que son Dieu,

(1594) Lib. I, cap. 10.
(1595) Lib. I, cap. 20.
(1596) Lib. XXXI, cap. 12.

Jésus-Christ qu'elle adorait, pouvait donner la santé aux malades les plus désespérés. Ayant donc mis l'enfant sur le cilice qui lui servait de couche, et ayant fait sur lui sa prière, elle le rendit guéri à sa mère. Le bruit de ce miracle se répand, et vient aux oreilles de la reine, qui elle-même souffrait de grandes douleurs et était réduite au désespoir. Elle prie qu'on lui amène la captive, qui refuse d'y aller, craignant de paraître avoir trop bonne opinion d'elle-même, et de manquer à la bienséance de son sexe. Alors la reine se fait porter à la cellule de la captive, qui la met sur son cilice, et, ayant invoqué le nom de Jésus-Christ, la fait lever aussitôt en parfaite santé. Elle lui apprend que c'est Jésus-Christ, Dieu et fils de Dieu souverain qui l'a guérie, et l'exhorte à l'invoquer, disant que c'est lui qui donne la puissance aux rois, et la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joie ; le roi lui demanda comment elle avait été guérie si promptement, et, l'ayant appris, il commanda que l'on portât des présents à la captive. Mais la reine lui dit : « Seigneur, elle méprise tout cela ; elle ne veut ni or ni argent ; le jeûne est sa nourriture ; la seule récompense que nous pouvons lui donner c'est d'adorer Jésus-Christ, ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guérir. » Le roi différa pour lors, et négligea de se convertir, quoique sa femme l'en pressât souvent ; mais un jour, comme il chassait dans les bois, il survint une obscurité si épaisse en plein jour, que toute sa suite s'écarta, et il demeura seul égaré, ne sachant où se tourner. Dans cet embarras, la pensée lui vint que si le Christ, dont la captive avait parlé à sa femme, le délivrait de ces ténèbres, il quitterait tous les autres dieux pour l'adorer. Sitôt qu'il eut fait ce vœu dans son cœur, sans prononcer une parole, le jour revint, et il arriva heureusement à la ville. Il raconte cet événement à sa femme ; on fait venir la captive ; il lui déclare qu'il ne veut plus honorer d'autre Dieu que Jésus-Christ, et lui demande la manière de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en était capable, demande que l'on bâtisse une église et en décrit la forme.

Le roi, ayant assemblé son peuple, raconte ce qui était arrivé à lui et à la reine, et les instruit comme il pouvait dans la religion chrétienne ; la reine, de son côté, instruit les femmes ; on s'empresse d'un commun consentement à bâtir l'église. Les murailles étaient déjà élevées, il était temps de poser les colonnes. On dressa la première et la seconde ; mais quand on vint à la troisième, après l'avoir élevée en penchant, on ne put jamais passer outre, quelque force d'hommes et de bœufs et quelque machine qu'on employât. On essaya plusieurs fois sans pouvoir même l'ébranler ; on ne savait plus que faire, le roi commençait à se décourager. Tout le monde s'étant retiré à la fin du jour, la captive demeura seule dans le bâtiment, et y passa la nuit en prières. Le roi inquiet vint de grand matin avec les siens, et vit la colonne posée à plomb sur la base, mais à un pied de distance, en sorte qu'elle était suspendue en l'air. Tout le peuple commence à louer Dieu, et dire que la religion de la captive était véritable, et à leurs yeux la colonne descend insensiblement sur la base, sans que l'on y touchât ; les autres furent si faciles à placer, que l'on acheva de les mettre le même jour. L'église étant bâtie, comme ce peuple désirait ardemment d'être instruit dans la foi, on envoya par le conseil de la captive une ambassade au nom de toute la nation à l'empereur Constantin. On lui expose tout ce qui s'était passé, et on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il en envoya en effet, et sentit plus de joie de cette conversion que d'une grande conquête.

BADE *Voy.* l'article Grand Duché de Bade (Eglise catholique dans le).

BADÈME (saint) (1597), abbé d'un monastère en Perse, fut martyrisé en 376, sous la persécution de Sapor.

Il était né à Beth-Lapeta, d'une famille puissante et riche. Elevé dans la pratique des vertus chrétiennes, il commença par distribuer son patrimoine aux pauvres ; puis, abandonnant la ville, il se retira dans un monastère qu'il fit bâtir dans la campagne. Son premier dessein était d'y vivre dans une solitude profonde, uniquement occupé à penser à Dieu et à faire en toutes choses sa très-sainte volonté ; mais dans la suite, il se livra aux œuvres de la charité, accueillant avec la plus touchante bonté les indigents, les misérables, en quelque temps qu'ils vinssent à lui, et donnant les consolations les plus affectueuses à tous ceux qui avaient des peines et des chagrins.

Sa mortification était admirable : souvent, après un jeûne d'une semaine entière, il ne prenait que du pain et de l'eau. A la mortification, il joignait les veilles, au delà même de ce qu'il est possible à la nature humaine ; car depuis le soir jusqu'au matin, durant la nuit entière, il restait en prières, les mains élevées au ciel. C'est bien un tel homme qui, disent ses *Actes* (1598), à cause de la pureté de son cœur, habitera dans la maison du Très-Haut et montera sur la montagne sainte du Seigneur ; qui a reçu la bénédiction de Dieu ; qui a vu la face du Dieu de Jacob ; qui a été, comme un pur levain, tiré de la masse impure de l'humanité, et conservé pour guérir la corruption de notre âge. Son sang, placé dans la balance en regard de nos mœurs lâches et dissolues, les accuse et les condamne. Il est celle

(1597) Ou *Bademus.*

(1598) *Les Actes des martyrs d'Orient, traduits pour la première fois en français sur la traduction latine des manuscrits syriaques de Etienne Evode Assemani,* par M. l'abbé F. Lagrange, 1 vol. in-18 ; 1852, pag. 145-148.

pierre choisie, arrachée à la montagne de la foi, taillée dans le roc de la vérité. Il mit en fuite tous les vices : à sa vue, la sensualité, la volupté, la cupidité, la sordide avarice, jetèrent leurs armes et coururent se cacher dans les ténèbres. Le hasard de la naissance avait fait tomber sur lui l'opulence, le luxe et le faste, il les abattit et les foula à ses pieds. Alors tous les vices s'étant enfui, la pauvreté chrétienne et l'humilité s'attachèrent à ses pas ; la foi, voyant briller en lui la justice, s'éprit de lui ; la charité, la paix, la compassion, l'amour, l'honorèrent de leurs embrassements, et ravies par ses vertus, firent en lui leur demeure, et s'y reposèrent comme sur un arbre dont les fruits et la suave odeur les charmèrent.

Tel est l'éloge que contiennent les *Actes* de saint Badème. Nous avons tenu à le conserver, car il donne une idée de la manière élégante dont ces Actes sont écrits. Tant de vertus durent attirer les attaques des persécuteurs, et ils arrachèrent en effet notre saint à son monastère, pour le jeter en prison. On y enferma aussi sept de ses moines, et on les laissa quatre mois au cachot. Pendant ce temps, on les fit sortir trois fois pour les appliquer à la torture : on les frappa avec le bâton, on les tourmenta de la manière la plus cruelle; mais rien ne put ébranler leur constance, et les martyrs fatiguèrent les bourreaux.

Il y avait dans la même prison un homme d'un rang illustre, Narsès, surnommé Marajas, seigneur de la ville d'Arnunum dans la province de Beth-Garmé. Ayant refusé d'adorer le soleil, il avait été jeté dans les fers ; mais la persévérance ne couronna pas un si beau commencement, et il arriva pour lui, ce qui advint pour saint Barahadbesciabas (*Voy.* cet article) qui rencontra pour bourreau un apostat. En effet, la piété de Narsès s'affaiblit, son courage se lassa, et le malheureux déserta la foi chrétienne. Séduit par la vaine apparence des choses sensibles, épris de l'amour des biens périssables, il préféra la gloire d'un roi de la terre à la gloire du roi des cieux. Il céda ; il fit même la promesse de se prêter à tout ce qu'on exigerait de lui.

Alors le roi, après en avoir délibéré, ordonna qu'on ôtât ses chaînes au généreux Badème et qu'on l'amenât à Lapeta, au lieu nommé Nariacta, où se trouvait un palais royal. Narsès, au contraire, y fut conduit avec ses fers ; mais on lui promit la liberté s'il égorgeait de sa main Badème, comme l'apostat Aghée fit envers le saint martyr Barahadbesciabas. Narsès osa accepter la proposition. Badème, le voyant venir à lui le glaive à la main, lui jeta un regard sévère et lui dit : « Narsès, malheureux, ton grand âge t'a-t-il ôté la raison ? Tu n'as pas horreur de répandre le sang des saints ? Que vas-tu faire, et comment pourras-tu ensuite te présenter au tribunal du Juste juge ? Pour moi, il m'est doux de mourir pour le nom de Jésus-Christ, mais j'aurais souhaité être frappé par une autre main que la tienne ! »

Narsès, pâle et troublé, ne laissa pas cependant de consommer son crime, et il leva le fer meurtrier sur le martyr ; mais sa main tremblante portait des coups mal assurés, et ce ne fut qu'après l'avoir frappé quatre fois qu'il fit tomber sa tête. Cette lenteur augmenta de beaucoup le supplice du martyr. Telle fut la mort glorieuse de saint Badème ; pour le lâche parricide, il devint un objet d'horreur pour les païens eux-mêmes, et il mourut misérablement quelque temps après. Ce généreux soldat de Jésus-Christ gagna sa couronne la dixième lune du mois d'avril. Son corps fut recueilli par les Chrétiens le soir même de ce jour, et déposé dans un magnifique tombeau. Pour ce qui est des sept moines qui avaient été mis en prison avec lui, ils y restèrent quatre ans. Après la mort de Sapor ils furent mis en liberté.

**BADEGISILE**, évêque du Mans au VI<sup></sup>e siècle, avait d'abord été surintendant de la maison de Clotaire, lorsque ce roi eut la fantaisie de le nommer à l'évêché du Mans, après la mort de saint Domnole ; c'est-à-dire d'en faire un mauvais évêque de bon courtisan qu'il était, et c'est là un des tristes fruits de l'usurpation des élections par le pouvoir temporel !

Grégoire de Tours nous apprend (1599) que Badegisile reçut successivement tous les ordres dans l'espace de quarante jours, et cela sans quitter sa femme, qui était plus méchante que lui. Il se montra par ses cruautés et par son avarice le tyran de ceux dont il devait être le pasteur, c'est-à-dire le père. Il ne chercha dans cette dignité que les revenus qu'elle lui apportait ; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort après cinq ans d'épiscopat, c'est-à-dire l'an 586. Ce malheureux homme assista au concile de Mâcon de l'an 585, et ce fut lui, dit un historien (1600), qui interrompit la suite des saints évêques qui avaient rempli successivement le siége du Mans, depuis la fondation de cette église.

**BADIA** (Thomas), cardinal, né à Modène vers 1483, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, où il enseigna la théologie avec beaucoup de réputation et se fit distinguer par son érudition, par sa piété et par la candeur de son âme. Dans la suite, il devint maître du sacré Palais, et le Pape Paul III l'envoya au colloque de Worms en 1540, où il se fit remarquer par son zèle pour la religion catholique. En récompense, le même Souverain Pontife le fit cardinal du titre de Saint-Sylvestre, le dernier jour de mai 1542. Mais cette dignité n'opéra aucun changement dans sa conduite. Elle fut toujours régulière ; il vécut dans le cardinalat comme un pieux religieux, éloigné du faste de la pourpre et appliqué tout entier à l'étude et à la contemplation des divins mystères. Il

(1599) Lib. VI, c. 9; lib. VIII, c. 38.

(1600) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. VIII.

mourut à Rome le 6 septembre 1547, âgé de près de soixante-quatre ans. La lettre de Badia au cardinal Contarini, sur le colloque de Worms, a été imprimée dans les prolégomènes de la troisième partie des *Epistolæ selectæ* du cardinal Polus.

BADOIRE (PIERRE), prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de la paroisse de Saint-Roch, renommé pour son talent dans la prédication et pour les services qu'il a rendus, sous ce rapport, à l'Eglise de Jésus-Christ.

I. L'abbé Badoire fut d'abord l'un des vicaires de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, vers l'an 1712. A cette époque, il eut quelque petite part à l'édition des *OEuvres de saint Jean Damascène*, que publia le docte P. Michel Le Quien, de l'ordre des Frères prêcheurs, 2 vol. in-fol. Ce savant religieux ayant eu, sur la fin de sa vie, une dispute longue et vive avec le P. Le Courayer, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, sur la validité ou la non-validité des ordinations anglicanes, publia quelques ouvrages à ce sujet. Celui qu'il donna en 1725, sous ce titre : *Nullité des ordinations anglicanes, ou réfutation du livre intitulé : Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais*, 2 vol. in-12, contient une épître dédicatoire qui est de l'abbé Badoire (1601). Il contribua même à cet ouvrage, et le P. Le Quien aurait désiré faire paraître sous son nom sa *Panoplie* contre le schisme des Grecs.

Mais Badoire se sentait plutôt attiré vers la conduite spirituelle des âmes qu'aux disputes et aux controverses théologiques. On l'appela à la cure de Saint-Roch pour succéder à Jacques Bence. Il entra dans la carrière évangélique sous les plus heureux auspices. Rempli des grandes vérités du christianisme, nourri de l'étude des livres saints et de la doctrine des Pères de l'Eglise, il n'eut de guide que la religion elle-même. Ses talents pour la chaire et ses succès pour les prônes furent bientôt proclamés par la voix publique ; tout Paris accourait en foule à ses prônes, parce que ses exhortations familières étaient pleines de force et de suc, selon la règle tracée par saint Jean Chrysostome : *Familiaris fidei et morum expositio, quæ virtutis ac succi habeat plurimum.*

On avait dit depuis longtemps : Qui pourra nous rendre le vrai talent de parler avec raison, avec force, avec utilité? Qui pourra nous reproduire la doctrine du Sauveur, embellie d'une noble simplicité? Ce nouvel apôtre était retrouvé. On pouvait dire de Badoire, avec vérité, ce que le judicieux La Bruyère disait du P. Séraphin : « Jusqu'à ce qu'il revienne un homme qui, avec un style nourri des saintes Ecritures, explique au peuple la parole divine uniment et familièrement, les orateurs et les déclamateurs seront suivis... Cet homme que je souhaitais impatiemment, et que je ne daignais pas espérer de notre siècle, est enfin venu. Les courtisans, à force de goût et de connaître les bienséances, lui ont applaudi; ils ont, chose incroyable ! abandonné la chapelle du roi pour venir entendre avec le peuple la parole de Dieu annoncée par cet homme apostolique... qui prêche simplement, fortement, chrétiennement (1602). »

II. Dévoué tout entier à l'instruction du peuple qui était confié à sa sollicitude pastorale, Badoire lui consacra tous ses soins, tous les jours de sa vie. Il était d'autant plus cher à son troupeau que, ne le quittant jamais, il en était plus connu et plus apprécié. Bien différent de certains pasteurs qui, regardent leur devoir comme un ennui, l'isolement comme un droit, la résidence naturelle comme un exil, s'affranchissent de toute communication pastorale, Badoire était accessible à tous et vivait au milieu d'eux comme en famille.

Aussi le bien qu'il fit dans sa paroisse est-il considérable, les âmes qu'il ramena dans la voie de la vérité sont-elles nombreuses ! Plein d'années, de vertus et de gloire, l'abbé Badoire mourut le 21 mai 1749. Il fut pleuré des siens comme un père tendre. Honoré et chéri, c'est au milieu de sa famille adoptive, de son troupeau bien-aimé, qu'il s'éteignit en paix, emportant au tombeau l'estime, la reconnaissance et les regrets de tous.

III. On a recueilli les prônes de Badoire et l'on en a donné au public une première édition quelque temps après sa mort. Mais cette édition était fort incomplète ; M. l'abbé Migne en a publié une autre en 1845, 1 vol. in-4° de 948 colonnes, sur le manuscrit qui nous a été conservé en partie par le président de Perigny et par un respectable ecclésiastique, mort récemment, M. l'abbé de Sambucy, chanoine de Paris, qui en a été le dernier dépositaire.

Rien peut-être n'est plus difficile dans le ministère pastoral, mais rien n'est plus utile que cet exposé clair, substantiel, tranquille et noble, des vérités chrétiennes, qu'on appelle *Prônes* ou *Homélies*. C'est par là qu'on ramène ou qu'on affermit dans la foi les âmes peu éclairées et chancelantes. Or, il nous semble que les *Prônes* de Badoire ont été conçus et exécutés sur ce plan, qui n'est autre que celui qu'a tracé saint Augustin, dans son excellent *Traité* sur la manière d'instruire les fidèles, écrit à la prière d'un diacre de Carthage.

L'abbé Badoire, dit un critique, est tout pénétré de la grandeur et de l'importance de son sujet ; il est nourri des saintes Ecritures et des ouvrages des Pères. Il manie avec une pleine liberté ces graves doctrines qu'il s'est assimilées et qu'il reproduit en les adaptant au génie de son auditoire et aux mœurs du temps. Son style, sans affectation ni contrainte, est grave, dépouillé de

(1601) L'abbé Goujet, *Biblioth. des aut. ecclés. du* XVIII° *siéc.*; 4 vol. in-8°, 1736, tom. II, pag. 642-644.

(1602) La Bruyère, *Caractères*, chap. 15, *De la chaire.*

tout frivole ornement, souple, naturel et rapide. Plein d'expérience et de sagacité, il éclaire les esprits sur leurs faiblesses, les cœurs sur leurs illusions; il console, attendrit, encourage. Aussi ses succès furent-ils considérables : le peuple comprenait et aimait cette parole; les grands esprits de la ville et de la cour même venaient la recueillir avec avidité. Or, c'est là, sans aucun doute, le plus beau triomphe et le caractère essentiel de la prédication évangélique: il faut qu'elle soit toute à tous en même temps, comme la religion qui surpasse les plus beaux génies et qui se met à la portée de la pauvre femme et des petits enfants.

IV. Quant aux sujets de ces différents *prônes*, Badoire a parcouru le cercle entier des vérités chrétiennes, autant qu'elles lui étaient fournies par les évangiles ou les épîtres de chaque dimanche, ou bien par le caractère spécial de chaque fête. Il y a cependant une matière qu'il a traitée avec prédilection et d'une façon très-étendue : c'est le saint sacrifice de la messe.

On sent à la lecture de cette suite d'instructions sur l'auguste sacrifice de nos autels, qu'il s'agit d'un traité véritable, d'une explication approfondie de ce sublime sujet. Un grand ordre règne dans toutes ces instructions, qui s'enchaînent et présentent une suite ininterrompue de principes dogmatiques et de conclusions morales de la plus haute valeur.

Ainsi, la nature et l'excellence, les caractères du sacrifice chrétien, sont d'abord développés avec une clarté parfaite, et l'on signale immédiatement les applications que ces données générales et spéculatives peuvent recevoir : par exemple, l'empressement que réclame un si grand acte de religion, les dispositions qu'il exige, les sentiments qu'il inspire. Ensuite, on explique d'une manière suivie et détaillée les différentes parties de la messe, les cérémonies saintes et les prières qui s'y font; de ces divers points on tire un fond très-riche de réflexions propres à éclairer la foi, à nourrir la piété, à fixer l'attention des chrétiens.

L'abbé Badoire eut pour successeur dans la cure de Saint-Roch, en 1749, Jean-Baptiste Marduel, qui résigna sa cure en 1789, en faveur de son parent, Claude-Marie Marduel. Nous sommes étonnés que les continuateurs de Feller n'aient fait aucune mention de Badoire; nous avons désiré réparer cette omission, indépendamment de l'obligation où nous étions de parler d'un pieux pasteur qui a servi l'Eglise de la manière la plus méritoire, puisque ses instructions solides ont contribué à augmenter le nombre de ses enfants.

**BADURADE** ou **Baduzade**, évêque de Paderborn, vivait dans la première moitié du IXe siècle, assista au concile de Thionville, ou plutôt au parlement de cette ville, tenu en 835, au sujet du rétablissement de l'empereur Louis, et il fit tous ses efforts pour affermir la foi dans son diocèse, qui possédait la Nouvelle-Corbie.

Cet évêque voyait avec douleur que son peuple, nouvellement converti, s'adonnait secrètement à plusieurs superstitions. Ce peuple encore grossier ne croyait point ce que des personnes doctes lui disaient de la puissance divine, à moins qu'il n'en vît des effets et n'en reçût des bienfaits sensibles, comme les guérisons miraculeuses qui s'obtenaient ordinairement par l'intercession des corps saints.

Badurade souhaitait donc vivement de posséder pour son église quelques reliques, afin que la vue des miracles qu'elles opéreraient frappât son peuple et l'attachât à la foi. Dans cette disposition, il ordonna un jeûne et fit une procession, après laquelle Dieu lui inspira d'envoyer en France, au Mans, demander des reliques à l'évêque, qui était alors Aldric. Badurade obtint pour cet effet des lettres de l'empereur Louis, et envoya une députation de clercs et de laïques, dont le chef était un prêtre nommé Ido, qui fit une courte relation de ce voyage.

Ces députés arrivèrent au Mans l'an 836, le 28 avril. L'évêque Aldric les reçut favorablement, et leur accorda ce qu'ils demandaient. Pour l'exécution, il assembla dès le lendemain son clergé avec David, son chorévêque, et proposa de donner aux députés le corps de saint Liboire, quatrième évêque du Mans, qui gouverna cette église quarante-neuf ans. Aldric trouva d'abord de la résistance à sa proposition; mais enfin, ayant obtenu le consentement de l'assemblée, il marcha avec son clergé et les députés, à l'église des douze Apôtres, bâtie hors de la ville, par saint Julien, premier évêque du Mans, qui y était enterré avec les premiers successeurs. On en tira le corps de saint Liboire, que les députés emportèrent. Il fut reçu avec solennité partout où il passa, à Chartres, par l'évêque Bernouin; à Paris, par Ercanrad, et cette translation fut accompagnée d'un grand nombre de miracles. Enfin, ils arrivèrent à Paderborn le jour de la Pentecôte, qui, cette année 836, était le 28 mai. *Voy.* l'article **Liboire** (Saint).

L'évêque de Paderborn assista encore au concile de Mayence, tenu en 847; puis il fonda, dans sa ville épiscopale, une école destinée à répandre l'instruction que comportait l'époque (1603), et il se montra toujours un évêque zélé et plein de foi. Il tint le siége de Paderborn depuis 815 jusqu'en 863.

**BAGADIUS**, l'un des deux évêques qui se disputaient le siége de Bostre, métropole de l'Arabie. L'autre évêque était Agapius. On jugea leur différent au concile de Constantinople de l'an 394. Ils y étaient présents et debout. Il fut prouvé que la déposition de Bagadius avait été faite par deux évêques seulement et en son absence; sur quoi Arabien, évêque d'Ancyre, pria le concile

(1603) *Hist. littéraire de la France*, tom. IV.

de décider en général si une déposition pouvait être faite par deux évêques et si on pouvait déposer un absent. Théophile dit qu'afin de pourvoir à l'avenir, il était d'avis que trois évêques ne suffisent pas pour la déposition; mais que tous les comprovinciaux y devaient assister, s'il est possible, et que l'accusé doit être présent. Nectaire approuva cet avis comme conforme aux canons apostoliques, et il fut suivi par Flavien et par tous les autres. Ainsi, il fut décidé que le nombre de trois évêques, qui est suffisant pour l'ordination, ne l'est pas pour la déposition (1604).

BAGAUDES, faction de Gaulois, dit l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (1605), que les vexations des Romains avaient obligés de prendre les armes pour recouvrer leur liberté. Ce fut au IIIe siècle que ces paysans gaulois essayèrent de briser le joug de fer que Rome, encore souveraine, étendait sur ses provinces. On va voir que ce n'est pas inutilement que nous parlons de « cette incursion de paysans, semblable, dit Chateaubriand (1606), à celles qui éclatèrent en France au moyen âge. » Elle se rattache, en effet, à plus d'un point de notre histoire.

I. Une tentative aussi audacieuse donna naissance à des actes énergiques, mit en scène de grands caractères. Cependant, elle occupe tout au plus quelques lignes dans les annales du temps. Les motifs mêmes qui ont armé les bras d'une classe d'hommes naturellement pacifiques, sont à peine indiqués. Si l'on veut connaître, a dit M. H. Gomont, dont nous allons emprunter les intéressants détails (1607), si l'on veut connaître les injustices innombrables qui ont amené cet acte de désespoir (comme tant d'autres de l'histoire, et de l'histoire même contemporaine), ce n'est pas aux historiens qu'il faut s'adresser; mais il faut chercher dans un livre de morale chrétienne, écrit par un auteur ecclésiastique du Ve siècle.

Salvien, ce prêtre gaulois, si éloquent pour déplorer les iniquités et les maux de sa patrie, n'a point oublié ces hommes qui furent les martyrs de l'avarice de Rome et de leurs propres concitoyens. Voici en quels termes (1608), dans une véhémente invective contre la cupidité du siècle, il rappelle leurs souffrances et leur rébellion.

« Je parle des *Bagaudes* (1609), s'écrie-t-il (c'était le nom de ces proscrits du IIIe siècle), qui, dépouillés par des magistrats avares et cruels, après avoir perdu le droit de cité romaine, ont même perdu l'honneur du nom romain. Et on leur impute leur malheur! Et nous leur faisons un opprobre du nom de leur infortune, du nom que nous leur avons fait! et nous appelons rebelles, nous appelons hommes perdus ceux que nous avons forcés d'être criminels! Quelle cause, en effet, a soulevé ces Bagaudes? Ne sont-ce point nos iniquités et l'immoralité des magistrats? Ne sont-ce point les proscriptions, les rapines de ceux qui ont changé les impôts en source de gain particulier; qui ont fait leur proie des tributs; qui, à l'image des bêtes féroces, n'ont point gouverné ceux qui leur étaient confiés, mais les ont dévorés; qui ne se sont pas contentés de dépouiller leurs victimes comme font la plupart des voleurs, mais les ont déchirées et, pour ainsi dire, se sont repus de leur sang. C'est ainsi que des citoyens ont été écrasés par les brigandages des juges, et que ceux auxquels il n'était plus permis d'être Romains ont été tués comme des barbares. Ils ont consenti à devenir ce qu'ils n'étaient pas, parce qu'on ne leur a pas permis de rester ce qu'ils étaient, et ils ont été forcés de défendre au moins leur existence, parce qu'ils se voyaient déjà dépouillés de leur liberté... Et maintenant fait-on autre chose que ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire, agit-on de manière à ce que ceux qui ne sont pas encore Bagaudes ne soient pas forcés de le devenir? Cependant, ces tyrannies odieuses et inhumaines seraient moins pénibles, moins insupportables, si elles pesaient sur tous; mais il y a cela de révoltant et d'indigne, que tous ne supportent pas le même fardeau. Bien plus, les tributs des riches accablent les indigents, et les plus faibles portent la charge des plus forts. Si vous voyiez ce qu'ils paient, vous les croiriez dans l'opulence; si vous examiniez ce qu'ils possèdent, vous verriez qu'ils sont dans le dénûment. De temps en temps, les grands font des augmentations d'impôts que paient les petits; à chaque instant viennent de nouveaux délégués, de nouveaux mandataires de la part des puissants. Ils sont envoyés par quelques

(1604) Fleury, *Hist ecclés.*, liv. XIX, n° 51.

(1605) Liv. I, tom. I, pag. 113, 114, de l'édit. in-12, 1826.

(1606) *Etudes historiques*, Règne de Dioclétien.

(1607) Donnés dans un art. du journal *l'Univers*, année 1844

(1608) Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* semblent croire que ces paroles de Salvien s'appliquent à une autre faction de Gaulois du Ve siècle, qui furent aussi appelés *Bagaudes*. (*Voy.* liv. IV, tom I, pag. 206, édit. *ubi supra*). Cela peut être; nous croyons même que ce fut à propos de ces derniers que le prêtre de Marseille écrivit ces véhémentes paroles; mais aussi il n'est pas impossible qu'il ait pensé aux premiers en les écrivant, et, dans tous les cas, elles s'appliquent aux uns et aux autres, car ils se ressemblent : leurs résistances et leurs maux sont identiques; avec cette différence, toutefois, qu'on aurait été encore plus coupable envers ceux du Ve siècle, puisque le christianisme devait avoir pénétré davantage la société.

(1609) On ne sait si ce nom leur fut donné, ou bien s'ils le choisirent eux-mêmes; on ne sait également la véritable signification de ce mot. *Bagad*, en bas breton, qui est l'ancien celtique, signifie *troupes* (*Hist. de l'Egl. gall.*, I, p. 113, *note*). Suivant d'autres, il voudrait dire *amis du pays*, et aurait été choisi par les insurgés pour exprimer l'intention d'affranchir leur terre natale. Il en est d'autres encore qui prétendent qu'il veut dire *gens des bois*, et qu'il a exactement la même origine que le nom de *gueux des bois* adopté par certains révoltés pendant la guerre d'indépendance des Pays-Bas contre l'Espagne. Quoi qu'il en soit, il est au moins constant que les *Bagaudes* choisissaient les forêts pour lieux de retraite et de défense.

hommes haut placés pour la ruine du plus grand nombre; et les riches déterminent ce que les pauvres doivent payer (1610). »

Ce tableau est, à plus d'un égard, celui de nos temps, où des causes semblables de désordres sociaux ont amené les mêmes scènes de violences; où l'iniquité, l'égoïsme, l'immoralité, en un mot, l'absence chez plusieurs de la pratique des principes évangéliques, ont provoqué bien des soulèvements et ont obligé des malheureux à devenir ce qu'ils n'étaient pas, et à écouter souvent les tristes conseils des passions déchaînées !

Il est difficile de peindre le désordre d'une époque avec plus de force que vient de le faire Salvien; et il n'est pas possible de le faire avec plus de justesse, si l'on considère la situation de l'empire, et surtout celle des Gaules au IIIe siècle. Mille causes alors tendaient à accroître la démoralisation et la misère. Des guerres civiles et des guerres étrangères sans cesse répétées, des invasions sans cesse menaçantes, tarissaient les sources de la richesse publique, en même temps qu'elles augmentaient les besoins de l'Etat. Des mesures odieuses, mais indispensables pour faire rentrer des impôts chaque jour plus onéreux, aggravaient les charges sous lesquelles gémissaient déjà les citoyens, et provoquaient les exactions particulières des officiers municipaux. On connaît cette loi qui obligeait les décurions à compléter sur leurs biens les sommes dues au trésor, lorsqu'elles n'avaient pas été payées en totalité. Dans cette loi était la principale cause des misères déplorées par Salvien.

II. La plupart des décurions, en effet, pour satisfaire l'avidité des empereurs et grossir leur propre fortune, exerçaient contre les contribuables des exactions pareilles à celles dont ils étaient eux-mêmes l'objet. C'était surtout envers les habitants les plus pauvres des villes et des campagnes qu'ils se montraient impitoyables. Exclus des fonctions municipales, qui leur auraient donné les moyens de se venger de leurs oppresseurs, ces malheureux étaient une proie sur laquelle on fondait en toute sécurité. Ainsi, comme presque toujours, l'oppression s'appesantissait de préférence sur la classe la plus indigente et la plus nombreuse.

Nécessairement, le titre de citoyen romain, jadis si envié, n'avait plus aucun prix aux yeux de ces hommes pour lesquels il était une cause de ruine et de persécution. Bien plus, la crainte autrefois inspirée par les barbares diminuait chaque jour. Trop faible pour résister, on fuyait chez ces hordes farouches qui menaçaient l'empire. « Les ennemis de l'empire, dit Salvien (1611), sont moins cruels que les exacteurs, et l'événement le prouve; car on passe aux ennemis pour éviter les violences des exacteurs. » *Voy.* l'article INONDATION DES BARBARES.

Mais chez une nation belliqueuse comme l'était encore la nation gauloise, une tyrannie pareille à celle que nous venons de peindre devait produire autre chose que des désertions. Aussi, lorsque le moment d'accepter directement la domination romaine se présenta, il fut saisi avec ardeur. Vers la fin du IIIe siècle, l'empereur Numérien ayant été assassiné, Carin, son frère, se mit en mesure de disputer l'empire à Dioclétien, qui venait d'être élu à sa place. Il réunit toutes les légions d'Occident, et partit avec elles pour aller combattre son adversaire en Asie. Les Gaules se trouvèrent ainsi délivrées des troupes qui les tenaient dans une obéissance forcée, et l'esprit d'insurrection se manifesta aussitôt. Les habitants des campagnes se soulevèrent les premiers. Bientôt, comme il arrive en pareilles circonstances, les esclaves, maltraités par leurs maîtres, grossirent la rébellion.

Chose étonnante ! des chrétiens dont la patience avait été inébranlable pendant les dernières persécutions, n'eurent plus le même courage pour endurer des maux qui ne leur étaient pas infligés à cause de leurs croyances. Oublieux de cette résignation dont ils avaient donné tant de preuves, ils n'hésitèrent pas à se joindre aux insurgés. Enfin, deux officiers romains, Elius et Amandus, poussés soit par la pitié, soit par une secrète ambition, se mirent à la tête de ces troupes indisciplinées, qui portèrent bientôt le nom de *Bagaudes*.

L'auteur de la Vie de saint Babolin ou Babolen (1612) nous apprend que le foyer de leur insurrection se trouvait à quatre milles de Paris, sur les bords de la Marne, et près du bois appelé aujourd'hui Vincennes, au même endroit où fut bâtie plus tard l'abbaye de Saint-Maure-des-Fossés. *Voy.* l'article BABOLEN (Saint).

Les Bagaudes, comme on le voit, se soulevèrent à peu près dans les mêmes contrées où mille ans plus tard se forma la Jacquerie. Leur parti se composa des mêmes éléments; leur conduite et leur destinée offrirent les mêmes circonstances. Ainsi, à peine eurent-ils rassemblé une force armée un peu considérable, qu'ils s'adressèrent aux villes, comptant sans doute trouver des auxiliaires dans les rangs des pauvres et des artisans. Parmi les villes, les unes, et ce fut le plus grand nombre, résistèrent aux sollicitations des Bagaudes; les autres, surprises ou intimidées, se laissèrent entraîner: bien peu embrassèrent volontairement leur cause. Alors probablement, comme au temps de la Jacquerie, la révolte trouva un point d'appui là où dominait la classe inférieure, et des adversaires là où dominait la classe riche. Mais l'histoire ne mentionne ni les villes qui restèrent fidèles à l'empire, ni celles qui s'unirent aux Bagaudes.

Pendant que la rébellion s'organisait dans les Gaules, les troupes romaines se combattaient en Asie; et Carin, vainqueur de Dioclétien à Merguai, périssait au milieu même

(1610) Salvien, *De Gubernatione Dei*, lib. V.
(1611) Id., ibid.

(1612) On l'appelle aussi *Baboleiu*.

de la victoire (1613). Dioclétien, resté paisible possesseur de l'empire, choisit Maximien pour collègue, et celui-ci se chargea de pacifier les Gaules, dont le soulèvement commençait à attirer l'attention des nouveaux césars.

Maximien partit de Nicomédie avec plusieurs légions, parmi lesquelles était la fameuse légion thébaine, composée entièrement de Chrétiens. Arrivé près de la ville d'Aost, au pied des Alpes, il ordonna des sacrifices aux dieux, et voulut que ses troupes jurassent sur les autels de combattre vaillamment les Bagaudes et de massacrer sans pitié tous les chrétiens qu'elles pourraient trouver parmi eux. Ces ordres furent accueillis sans murmure par la plus grande partie de l'armée; mais la légion thébaine eut horreur de l'acte d'idolâtrie et du serment odieux que l'on exigeait d'elle. Le tribun Maurice s'avança vers l'empereur et lui parla ainsi : « Nous savons combattre contre des impies et non contre des hommes pieux et des concitoyens. Voici nos armes, nous sommes prêts à mourir plutôt que de frapper. » Tous sont aussitôt mis à mort devant ces idoles auxquelles ils refusaient leurs hommages, et sous les yeux du barbare dont ils n'avaient pas voulu servir la fureur (1614). « C'est ainsi, dit M. Gomont (1615), que ces hommes héroïques enseignèrent non-seulement comment des chrétiens doivent mourir pour leur foi, mais encore comment ils peuvent résister aux princes, lorsque ceux-ci commandent des actes inhumains. » *Voy.* l'article LÉGION THÉBAINE.

III. Maximien, parvenu dans la partie des Gaules où les Bagaudes étaient cantonnés, employa contre eux les armes et la politique. Il effraya les plus timides par quelques combats heureux, ébranla les plus résolus en montrant de la clémence; et, ayant mis la division dans la ligue des rebelles, la réduisit bientôt à l'impuissance.

Cependant la révolte continuait à se maintenir sur un point important. Le camp de Saint-Maur, dont nous avons parlé plus haut, n'avait pas été pris, ni même attaqué. Là se trouvaient encore un grand nombre de Bagaudes, et des plus hardis, de ceux que ni les succès, ni la clémence de Maximien n'avaient pu ébranler. Retranchés dans une presqu'île d'environ deux mille pas, ils défiaient l'attaque sur tous les points. Du côté de l'Occident, vers Paris, l'accès était défendu par de larges fossés et des murs solides que Jules César avait, disait-on, fait élever autrefois. Une forêt, dont le bois de Vincennes est un reste, enveloppait l'isthme par lequel la presqu'île était unie au rivage. Partout ailleurs la Marne formait un rempart infranchissable; car le lit en était si profond et le cours si rapide, qu'en aucune saison on ne pouvait la traverser soit avec des bateaux, soit en jetant un pont (1616.)

La position des Bagaudes offrait, comme on le voit, les éléments d'une résistance longue et acharnée. Aussi, Maximien trouva en eux des hommes décidés à souffrir tous les travaux et tous les dangers d'un siége, toutes les conséquences d'une défaite. Pendant longtemps il épuisa contre eux les ressources de l'art militaire, les attaques par terre et par eau ; et ce ne fut qu'après bien des efforts infructueux qu'il pénétra dans leur retranchement où la lutte se continua avec rage. Les Bagaudes, quoique enveloppés de toutes parts, ne songèrent pas à implorer le vainqueur, mais ils combattirent jusqu'à ce que le fer et la flamme les eurent anéantis (1617.)

Trois siècles après, sur le lieu même où s'accomplirent ces actes de fureur et de carnage, s'élevèrent les murs d'un pieux édifice. Au commencement du septième siècle, saint Babolen demanda à Clovis II la cession d'un terrain inculte et inhabité sur les bords de la Marne, pour y bâtir un monastère. Ce terrain, dit le chroniqueur, portait le nom de *Castrum Bagaudarum*; il offrait encore des restes de tours et de fossés; circonstance qui fit donner le nom de *Fossatensis* à l'abbaye nouvellement fondée.— *Voy.* l'article BABOLEN (Saint). — Plus tard cette abbaye ajouta à son nom primitif le nom de Saint-Maure, réformateur de l'ordre des Bénédictins. Elle resta, jusqu'à l'époque de la révolution, la demeure de ces pieux solitaires si justement célèbres par leurs travaux scientifiques.

Comme nous l'avons dit dans la *note* 1608 de cet article, il s'éleva au v^e siècle une nouvelle faction de Gaulois auxquels on donna aussi le nom de Bagaudes. Ils s'étaient révoltés contre les officiers romains chargés de lever les impôts; et il paraît que ces agents remplissaient leurs fonctions avec une telle cruauté que les opprimés durent prendre les armes pour se défendre. Ces nouveaux Bagaudes avaient à leur tête un nommé Tibaton (1618.) Ils furent combattus par le général Aétius, surnommé le *dernier des Romains*.

BAGGS (CHARLES-MICHEL), vicaire apostolique du district occidental, en Angleterre, né à Dublin au mois de mai 1806, d'un père protestant, tenait du côté de sa mère aux principales familles catholiques de l'Irlande. Il n'en fut pas moins élevé d'abord au sein de l'erreur; mais Dieu lui fit connaître de bonne heure la véritable foi, et il abjura le protestantisme dès l'âge de quinze ans, se jetant dans le sein de l'Eglise catholique avec toute la joie d'un enfant qui retrouve sa mère.

Après avoir fait ses premières études au

(1613) Voy. *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. I.
(1614) *Ex vita sancti Baboleni*, apud André Duchêne, tom. I.
(1615) Dans l'article ci-dessus mentionné.
(1616) *Ex vita sancti Baboleni.*
(1617) Id., ibid.
(1618 *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. IV.

collége de Sedgley-Park, dans le district central de l'Angleterre, il entra au séminaire de Saint-Edmond près Londres, et ses succès, résultat d'une intelligence précoce, ainsi que sa rare piété, déterminèrent le vicaire apostolique à l'envoyer au collége anglais à Rome. Il y prit successivement tous ses grades, et subit avec honneur, en 1830, les épreuves du doctorat en théologie. Le cardinal Zurla avait agréé la dédicace de sa thèse : le candidat justifia un tel patronage. La haute estime que ses vertus sacerdotales non moins que ses rapides progrès dans la science divine lui avaient acquise, le firent bientôt juger digne d'être associé au célèbre Wiseman, recteur du collége anglais, dans la mission difficile de former l'esprit et le cœur des élèves d'élite envoyés dans cet établissement : on l'en nomma vice-recteur. En 1837, Grégoire XVI lui donna le titre de camérier d'honneur; mais ce pontife ne tarda pas à l'admettre au nombre de ses camériers secrets.

Baggs consacra ainsi dans la capitale du monde chrétien de longues années à l'étude de la tradition catholique, et ses talents, ses vertus, sa science, dont la modestie la plus aimable relevait encore le charme, ne firent que s'accroître et reçurent une nouvelle et haute consécration en 1840. En effet, Mgr Wiseman (aujourd'hui cardinal, archevêque de Wismenster), étant devenu coadjuteur du vicaire apostolique du district du milieu, Baggs fut appelé à cette époque à le remplacer dans les fonctions de recteur du collége anglais. Il était en même temps le chargé d'affaires à Rome des vicaires apostoliques d'Angleterre, auxquels il envoya souvent des missionnaires. Ces diverses occupations ne l'empêchèrent pas de s'employer au bien spirituel de ses compatriotes. Il évangélisait pendant l'avent et le carême les catholiques anglais dans la petite église de Jésus et de Marie, où les protestants eux-mêmes venaient entendre sa parole pleine de science et d'onction; et il en ramena un assez grand nombre au sein de l'unité. Des écrits composés dans ce but de conversion secondaient l'effet de ses prédications. En 1836 il publia un *Discours sur la primauté du Pape*. La même année, dans une lettre adressée au révérend Burges, chapelain anglican, il défendit victorieusement plusieurs pratiques de l'Eglise catholique. Affligé des préventions funestes avec lesquelles les Anglais protestants assistent à nos cérémonies, il voulut leur en donner une idée plus juste au moyen de deux opuscules : l'un, *Description de la chapelle papale*, et l'autre, *la Messe pontificale le jour de Pâques*; il compléta ensuite ces deux écrits par un troisième intitulé : *les Cérémonies de la Semaine sainte*.

Ce savant ecclésiastique devait encore monter plus haut. Grégoire XVI, par ses rapports directs avec lui, ayant été à même de l'apprécier toujours davantage, le nomma vicaire apostolique du district occidental d'Angleterre, avec le titre d'évêque de Pella, pour remplacer Baines (1619), qui venait de mourir en 1843. — *Voy.* son article. — Le cardinal Fransoni, préfet de la propagande, sacra le nouveau prélat au mois de janvier 1844, dans l'église de Saint-Grégoire-le-Grand au mont Cœlius. Baggs quitta donc Rome au mois d'avril pour aller gouverner le troupeau confié à sa sollicitude. Le collége de Prior-Park, lieu habituel de son dévouement, trouva en lui un modèle des vertus chrétiennes. Sa voix retentit dans des assemblées composées de fidèles et de protestants; et plusieurs conversions prémices, de cet apostolat, faisaient espérer une moisson abondante dans l'avenir, lorsqu'après 18 mois de travaux, sa carrière fut tout à coup interrompue. Une attaque de paralysie, dont il avait déjà ressenti une légère atteinte, l'empêcha de réaliser un voyage à Rome où il voulait traiter personnellement quelques affaires importantes. Les remèdes demeurèrent impuissants contre le mal, et il mourut avec une pieuse résignation le 16 octobre 1845. Plusieurs évêques, ses collègues, lui firent de solennelles funérailles, au milieu d'un immense concours de fidèles, dans la nouvelle église de Prior-Park. Telle a été la vie de ce jeune prélat, auquel Mgr Ullathorne, de l'ordre des Bénédictins, a été donné pour successeur. —

Les paroissiens et amis du docteur Ullathorne (1620), ont cru devoir donner au nouveau prélat un gage de leur estime et de leur attachement. Avant qu'il quittât sa paroisse, ils lui ont présenté une adresse pour le féliciter de son élévation à la dignité épiscopale, et lui ont offert en même temps un riche calice et des burettes en vermeil, travaillées dans le style du moyen âge, et incrustées d'émail. Mgr Ullathorne a accepté ce souvenir en remerciant ses paroissiens avec toute l'émotion d'un père qui se sépare de ses enfants.

**BAGNAC** (Pierre de), cardinal au xiv° siècle, ainsi nommé du lieu de sa naissance, dans la Marche, au diocèse de Limoges. Il étudia dans l'université de Toulouse, et emprunta du cardinal Hugues de Saint-Martial un Cicéron en deux volumes, dont il ordonna la restitution par son testament, tant les livres étaient alors précieux. Il était abbé de Montmajours, près d'Arles, depuis l'an 1345, lorsque le Pape Urbain VI le fit cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent en Damase, le 28 septembre 1398. Pierre de Bagnac était le seul cardinal de cette promotion qui fût présent à Montéfiascone, lorsqu'elle eut lieu dans cette ville. Il mourut l'année suivante.

**BAGNEZ** (Dominique), célèbre dominicain, naquit à Médine-du-Champ, de Jean de Bagnez de Mondragon et de Françoise

(1619) D'autres écrivent Baynes.

(1620) *Voix de la Vérité*, n° du 17 juillet 1846

Lopez Paldon (1621). Il entra fort jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, dont il prit l'habit à Salamanque, en 1544, et il y professa avec distinction la théologie pendant cinquante ans. On lui doit, entre autres ouvrages, un long Commentaire en 6 vol. in-fol., 1584, sur la *Somme* de saint Thomas.

Bagnez n'était pas moins recommandable par sa piété que par ses lumières. Sous ces deux rapports, il fut singulièrement estimé de sainte Thérèse, qui, pendant les vingt dernières années de sa vie qu'elle le connut, ne faisait rien d'important sans le consulter. Plusieurs des lettres de la sainte lui sont adressées. Elle nous y apprend que, par mortification, le P. Bagnez dormait sur le plancher de sa cellule.

Ce religieux est l'auteur du système de la *Prédétermination physique*, par laquelle on cherche à allier la liberté de l'homme avec la grâce et la prescience de Dieu. Peut-être peut-on lui reprocher d'avoir défendu ce système avec trop de chaleur, d'avoir attaqué avec trop de vivacité le système contraire du jésuite Molina, d'avoir donné par là occasion aux grandes disputes que les Dominicains et les Jésuites eurent sur cette matière, et à la longue congrégation *de Auxiliis*, tenue à ce sujet, et à la fin de laquelle, en 1607!, Paul V laissa libre chacun de soutenir son sentiment. Mais, dans les matières difficiles (comme celle-ci qui est un mystère), surtout quand on y a été maître pendant cinquante ans, qu'on y a fait ou qu'on a cru y faire quelque découverte, il est rare qu'on ne tienne pas plus fortement qu'il ne faut à son sentiment, quelques lumières d'ailleurs et quelque piété que l'on ait. Quoi qu'il en soit Bagnez ne vit point la fin de la congrégation *de Auxiliis*, car il mourut à Médine le 21 ou le 22 octobre 1604, à l'âge de soixante-dix-sept ans (1622).

BAHANE, chef d'une secte de manichéens, au VIII^e siècle; il était bâtard, fils d'une femme arménienne, et se lia avec un nommé Sergius qu'une femme manichéenne avait séduit dès sa jeunesse. Plus tard, ce Sergius, voyant la secte décriée à cause de ses impuretés, se sépara de Bahane qui les pratiquait, et fit profession d'une morale plus pure. Mais ce ne fut, de sa part, qu'hypocrisie. Bahane lui résista, en disant : « Tu viens de paraître et tu n'as vu aucun de nos maîtres; pour moi, je suis disciple du seigneur Epaphrodite, et j'enseigne ce que j'ai appris de lui. » Mais Sergius, lui reprochant en face ses abominations, se sépara de lui et fit schisme dans sa secte; ils se nommèrent les uns sergiotes, les autres bahanites; mais Sergius fut le plus suivi. Il prit le nom de Tychique, disciple de saint Paul, et enseigna trente-quatre ans durant, depuis le règne de l'impératrice Irène jusqu'à l'empereur Théophile. — (*Voy.* son article) — Quant à Bahane il mourut misérablement.

BAHANES, patrice, assista au huitième concile général tenu à Constantinople, en 869. Dès la premièr session, nous le voyons se lever au milieu de l'assemblée et faire lire par un secrétaire un discours de l'empereur Basile, adressé au concile, et qui n'était qu'une exhortation à procurer l'union et à traiter les choses avec douceur et charité. Ceci était assez étrange; mais ce qui suit le paraît encore davantage.

Bahanes interpella les légats du Pape en leur disant : Les évêques et le sénat demandent à voir présentement vos pouvoirs. Les légats répondirent : « Nous n'avons point vu jusqu'ici que, dans aucun concile universel, on ait ainsi examiné les légats de Rome. » Bahanes reprit : « Nous ne le disons pas pour diminuer l'honneur du Saint-Siége, mais parce que vos prédécesseurs, les légats Rodoalde et Zacharie, nous ont trompés en faisant autre chose que ce que portait leur commission. » Les légats dirent alors : « Eh bien! pour vous ôter toute défiance et vous assurer de notre sincérité, voilà les lettres que nous avons pour l'empereur et pour le patriarche, qu'on les lise. » — Dans les septième et huitième sessions, nous voyons encore Bahanes se mêler beaucoup des choses du concile, et tenir des discours aux schismatiques pour les engager à se réunir. *Voy.* l'article CONSTANTINOPLE (VIII^e CONCILE GÉNÉRAL TENU A).

BAILLET (ADRIEN), bagiographe, historien et critique aussi étroit et sceptique que mauvais écrivain, naquit le 13 juin 1649, mourut le 21 janvier 1706. Nous ne parlons de lui que parce que nous avons assez souvent l'occasion de relever quelques-unes de ses erreurs (*voy.* son nom à la *Table*), et parce que nous devons faire connaître la juste condamnation que Rome infligea à son malheureux livre de la *Dévotion à la sainte Vierge*.

Ce Traité était marqué au coin des autres ouvrages de Baillet. Cet auteur ne raisonnait point et pensait très-peu : il lisait beaucoup, il furetait sans fin, il compilait, déchiquetait, entassait, et puisait de préférence dans les répertoires de la nouveauté, autant néanmoins qu'il le pouvait sans trop s'exposer, et il s'en attachait les auteurs par les louanges qu'il leur prodiguait. Cette habileté à se faire valoir suppléait au mérite et procurait à ses livres des approbations pompeuses, que le suffrage des connaisseurs, il est vrai, justifiait rarement, mais qui imposaient toujours aux simples.

Le docteur Hideux, connu par la quantité d'approbations qu'il a données à de méchants ouvrages, dit, entre autres choses, que *celui-*

(1621) C'est ce que nous apprend une *note* trouvée, selon le P. Antoine de Saint-Joseph, dans le couvent de Saint-Estevan de Salamanque. C'est ce P. Antoine de Saint-Joseph qui a fait les notes des III^e et IV^e volumes des lettres de sainte Thérèse, Madrid, 1771 (*Voy.* la 26^e note sur la 6^e lettre.)

(1622) *Vie de sainte Thérèse, avec des notes historiques, critiques et morales*, par J.-B.-A. Boucher, ancien curé de Saint-Merry, 2 vol. in-8°, 1810-1828, tom. 1, pag. 374, *note*.

*ci peut être d'un grand usage pour défendre l'Eglise catholique contre les faux reproches des prétendus réformés.* Ils auraient été bien difficiles, sans contredit, s'ils n'en avaient pas été contents. Aussi Bayle témoigne-t-il que cet auteur traite la « *Dévotion à la Vierge* aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire (1623), » c'est-à-dire autant qu'un prêtre de la communion romaine, sans trahir en termes exprès la foi qu'il professe, peut se rapprocher des plus grands ennemis de Marie. Quoi de plus agréable en effet pour des protestants que d'entendre dire à un prêtre que l'ange de l'Apocalypse empêcha saint Jean de se prosterner devant lui, parce que *se prosterner est une sorte de respect et de soumission qui n'est due qu'à Dieu* (1624)? N'est-ce pas là condamner véritablement la pratique universelle des catholiques qui tous les jours se mettent à genoux devant les images des saints et particulièrement devant celle de la sainte Vierge? L'auteur avance aussi que le culte rendu à la Mère de Dieu est inutile et à elle parce qu'elle n'en retire aucune gloire, et à la plupart des hommes, parce qu'elle abhorre les prières des pécheurs, et qu'elle n'intercède que pour les élus. Ce dernier trait, si odieux et si erroné, ne dut pas moins plaire aux semi-calvinistes qu'aux calvinistes rigoureux.

Mais ce frondeur alla plus loin encore, s'il est possible. Il attaque de même les prérogatives et tous les titres d'honneur que l'Eglise décerne et attribue à la très-sainte et auguste Marie. Ainsi Baillet ose sans trembler soutenir que lorsqu'on appelle Marie *Mère de miséricorde*, c'est uniquement parce qu'elle est Mère du Dieu de miséricorde, et non pas que, touchée de nos misères, elle emploie son crédit en notre faveur. Si nous la nommons *Notre-Dame*, c'est, dans son style ironique peu différent ici du blasphème, c'est par la même raison que les bonnes gens appellent un saint *Monsieur*, et une sainte *Madame;* et nous la nommons *Reine des anges*, ne craint-il pas d'ajouter, comme on dit la *reine des fleurs*, ou le *roi des astres*. A quoi il ajoute encore (mais nous souffrons de reproduire ces blasphèmes) que la plupart des titres d'honneur qu'on donne à la très-sainte Mère de Jésus sont nouveaux, sont outrés, sont de pures hyperboles; que l'Eglise ne fait que les tolérer, et qu'il vaudrait mieux s'en abstenir.

Après les titres de Marie viennent ses fêtes, qui ne sont pas mieux traitées par cet audacieux et malheureux contempteur de la gloire de notre Mère. Selon lui « ces fêtes furent établies en partie par les princes séculiers, qui se sont ingérés à les prescrire, et en partie par différents particuliers, qui ont entraîné l'Eglise. » Il parle de l'Immaculée Conception en homme aguerri contre les foudres du Siége apostolique, contre le sentiment de toute âme pieuse, contre le torrent des docteurs. Pour l'Assomption en corps et en âme, que l'abbé de Saint-Cyran néanmoins avait tenue pour tellement indubitable qu'on ne pouvait la nier sans se rendre coupable d'erreur (1625), ce n'est pour Baillet (qui ne craint pas en ceci de s'éloigner de ce chef de l'école janséniste), ce n'est qu'une conjecture appuyée sur des révélations, au défaut des preuves régulières. *Voy.* l'article ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Baillet ajoute en termes exprès que « l'Eglise n'a pas jugé à propos d'arrêter le zèle et l'industrie de ceux qui introduisaient des opinions nouvelles, pourvu qu'elles fussent édifiantes et pieuses. » N'est-ce pas là sous le faux air d'une apologie de l'Eglise la justification des plus sanglants reproches que lui adressent les protestants (1626)?

Tel est le fond de ce triste ouvrage. Nous demandons humblement pardon à notre très-sainte Mère d'avoir réveillé ces outrages et ces épouvantables erreurs d'un homme dévoré par le besoin de critiquer, d'une âme desséchée par les déplorables aberrations jansénistes. Mais il fallait mentionner ce livre pour prémunir contre lui ceux qui seraient tentés de le lire, bien que, grâce à Dieu, il tombe de plus en plus dans l'oubli. On comprendra aussi qu'il n'en fallait pas tant pour autoriser Rome à flétrir un ouvrage infiniment plus propre à éteindre qu'à établir la sainte dévotion qui lui servait de titre. La flétrissure ne fut assurément pas excessive, puisqu'on se contenta, en 1695, de le mettre à l'*index*, apparemment afin de ne pas lui donner plus de célébrité qu'il ne pouvait d'ailleurs en acquérir par sa médiocrité.

C'est tout ce que nous voulions dire contre un aussi misérable livre. Nous nous dédommagerons de la peine que ce devoir nous a coûté, en parlant, plus loin, d'un ouvrage revêtu d'un titre assez semblable, mais qui offre une lecture aussi consolante, aussi suave, aussi salutaire à l'âme, que celle du livre de Baillet fait de mal : nous voulons parler du délicieux *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge*, par le vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Grignon de Montfort. (*Voy.* son article.)

BAILLY (LOUIS), théologien, chanoine de Dijon et professeur de théologie, naquit à Bligny, près de Beaune, en 1730. En 1763 il fut appelé pour remplir une des chaires de théologie occupées auparavant par les Jésuites, la remplit près de vingt-cinq ans, et devint principal du collége de Dijon et promoteur du diocèse.

I. Bailly publia un *Traité de la vraie religion*, dédié à d'Apchon, alors évêque de Dijon, depuis archevêque d'Auch, qui déploya de grandes vertus. Ce *Traité* fut suivi d'un

(1623) *Dictionnaire*, etc., article NESTORIUS.
(1624) Baillet. *Dévotion à la sainte Vierge*, 1 vol. in-12, 1694. pag. 93.
(1625) Petr. Aurel., tom. II, in-4°. p. 176.
(1626) *Histoire de l'Eglise*, par Bérault Bercastel, édit. de l'abbé de Robiono. 1835, tom. XII, pag. 214, 215.

*Traité de l'Eglise*, puis d'une *Théologie* en huit volumes, qui a été depuis adoptée dans la plupart des séminaires, et qui vient récemment d'être mise à l'*index*. Lors de la révolution, Bailly se retira en Suisse, où il composa les *Principes de la foi catholique*. De retour en France, il fut sollicité d'accepter une place de vicaire général; mais son âge et son goût pour la retraite lui firent préférer de se fixer à Beaune où il se contenta du titre modeste de desservant du grand hôpital de cette ville (1627). Il mourut dans cette ville en 1808, dans de grands sentiments de piété.

Dans ces deux traités de l'Eglise, ce théologien enseigne sur l'Eglise ce qu'enseignent saint Epiphane et Bossuet : « L'Eglise, dit-il dans ses notions préliminaires (1628), est ou triomphante dans les cieux, ou souffrante dans le purgatoire, ou militante sur la terre... Cette Eglise peut être considérée en général et indépendamment de ses différents états. Prise en ce sens, elle se définit : *La société des fidèles qui servent Dieu sous le chef Jésus-Christ*. Cette définition embrasse tant l'Eglise qui servit Dieu sous la loi de nature, que l'Eglise judaïque sous la loi de Moïse, et l'Eglise chrétienne et actuelle, soit qu'elle triomphe dans les cieux, soit qu'elle souffre dans le purgatoire, ou qu'elle combatte sur la terre. Il est manifeste que, prise en ce sens, l'Eglise est très-ancienne, qu'elle a fleuri aux temps de la loi de nature et de la loi écrite, et qu'il y a eu des chrétiens dès les premiers jours. Car tous ceux qui ont été sauvés, n'ayant pu l'être que par la foi en Jésus-Christ, sont certainement membres de Jésus-Christ et de l'Eglise. « Tous ceux, » dit saint Augustin, « qui ont été justes dès l'origine du monde, ont le Christ pour chef; car ils ont cru qu'il viendrait, comme nous croyons qu'il est venu, et ils ont été guéris en sa foi, aussi bien que nous, afin qu'il fût le chef de toute la cité de Jérusalem. » Eusèbe pense de même (livre I$^{er}$, chapitre 4 de son *Histoire de l'Eglise*), où il observe que, si le nom des chrétiens est connu depuis peu, leur société date de l'origine même du genre humain ; et c'est à le prouver qu'il emploie une partie de son livre. »

Voilà ce qu'enseigne Bailly, après les plus grands théologiens et les Pères. Voilà l'ancienneté de l'Eglise bien établie. Nous l'avons ainsi considéré (*Voy.* le *Discours préliminaire* de cet ouvrage, chap. I, col. 10 et suiv.); néanmoins il s'est trouvé des critiques chagrins pour contester cette ancienneté et pour la taxer de *nouveauté*. C'est aussi pour eux une *nouveauté*, que de dire également d'après les Pères et les théologiens, que « les gentils ou païens avaient une certaine connaissance du vrai Dieu, quoiqu'ils ne lui rendissent pas le culte qui lui est dû); » ce que nous avons de même établi (*Voy.* ibid., col. 12 et suiv.). Eh bien! Bailly est encore de ce sentiment sur ce point. Voici le résumé qu'il fait des Pères et des théologiens sur le premier article du symbole.

II. Dans le premier volume de sa théologie, la sixième preuve de l'existence de Dieu est tirée du consentement unanime des peuples. « L'univers entier, y est-il dit, a, dans tous les âges attesté et il atteste encore maintenant l'existence de Dieu, c'est-à-dire d'un Etre souverainement *provident*, souverainement puissant, et vengeur des crimes. » Et à cette objection, dans le chapitre 4, *Sur l'unité de Dieu*, que tous les peuples idolâtres niaient l'unité de Dieu et admettaient le polythéisme, il répond : « Tous les peuples admirent une pluralité de dieux inférieurs et subordonnés à la Divinité suprême ; » oui, une pluralité de dieux égaux et indépendants, non. Chez les gentils et les païens, il a été cru, non par tous les hommes sans exception, mais communément, qu'il est un seul Dieu, suprême, très-bon, très-grand, père des dieux et des hommes, comme il est facile de le prouver par un très-grand nombre de documents très-graves.

Cela est attesté 1° par les anciens apologistes de la religion chrétienne : Lactance, livre I$^{er}$ de ses *Institutions;* Athénagore, dans son *Apologie*; Arnobe, livre I$^{er}$ *contre les gentils:* Minucius Félix, dans son dialogue intitulé *Octave;* Clément d'Alexandrie, dans son *Exhortation aux païens;* Augustin *contre Fauste*. Lorsque les auteurs chrétiens reprochaient aux païens leur idolâtrie, ceux-ci répondaient qu'à la vérité ils avaient plusieurs dieux, mais un seul Dieu souverain, par exemple Jupiter, père des autres. 2° La même chose a été proclamée par les anciens poëtes, tant grecs que latins, savoir : Orphée, Sophocle, Eschyle, Aristophane, Ennius, Valerius Soranus, Virgile, Horace, et d'autres, dont les témoignages sont rapportés par Hooke, tome I$^{er}$, de son ouvrage intitulé : *Principes de la religion naturelle et révélée*. 3° La même chose est rapportée des Chaldéens par Bérose; des Egyptiens par Plutarque et Jamblique; des Ethiopiens par Strabon. Zoroastre avait laissé cette croyance aux Perses, comme on peut le voir dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe. (*Voyez* Hooke dans l'endroit cité, et Cudworth dans son *Système intellectuel*.) 4° Enfin les peuples qui, de nos temps, sont adonnés à l'idolâtrie et adorent de faux dieux, les Indiens, les Chinois, les Siamois, les Africains et les Américains, confessent un seul Dieu très-grand, qu'ils appellent de noms divers. (*Voyez* Rochefort, *Histoire des Caraïbes;* Du Tertre, *Histoire générale des Antilles;* Sagas, *Histoire du Canada;* Purchas, tome IV, *Lettres édifiantes*, etc.) Les gentils, conclut le théologien de Dijon, adoraient donc des dieux sans nombre, nationaux, locaux, urbains, rustiques, marins, militaires, etc.; mais la plupart, peut-être même tous, à l'exception des plus grossiers, pensaient que ces dieux

(1227) Picot, *Mémoire*, tom. IV, pag. 635.
(1628) *Tractatus de Eccles. Christi*, tom. I$^{er}$, p. 4, *Divione*, 1780.

étaient subordonnés au Dieu un et suprême.

Bailly se fait là-dessus une difficulté. « Mais s'il en est ainsi, il faudra donc excuser l'idolâtrie des gentils, et il ne paraît pas qu'ils soient plus à blâmer que les chrétiens, qui, adorant un seul Dieu, révèrent cependant un grand nombre de saints reçus dans le ciel. » — Voici sa réponse : « La plupart des gentils ne sont point tenus pour idolâtres parce qu'ils ont adoré proprement plusieurs dieux, ou plusieurs dieux égaux et indépendants, mais parce qu'ils ont transporté aux dieux inférieurs et aux créatures le culte qui n'était dû qu'au Dieu unique et suprême, savoir, l'adoration et les sacrifices : ou plutôt parce que, méprisant le vrai Dieu, ils rendaient un culte excessif aux créatures; car, dit saint Paul, *ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu.* » *Voy.* l'article Balzac (Jean-Louis).

III. M. l'abbé Rohrbacher, que nous venons de citer en ceci (1629), et qui s'appuie par conséquent sur Bailly, en ce qui touche cette question de l'idolâtrie, prétend que ce théologien laisse beaucoup à désirer sur une autre question non moins importante, celle de la nature et de la grâce (1630), et il l'accuse de confondre plus ou moins ces deux ordres, à l'exemple de tant d'apologistes ; ce qui empêche leurs apologies de former entre elles un ensemble bien d'accord avec la tradition des Pères et des docteurs, bien d'accord en particulier avec la doctrine spirituelle des saints et des saintes que l'Eglise honore. Ils supposent plus ou moins, dans divers endroits, avec les pélagiens et les jansénistes, que dans le premier homme, la nature et la grâce, la raison et la foi, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel étaient la même chose; que la grâce et la révélation proprement dites, la foi, l'ordre surnaturel n'ont commencé qu'après le péché, pour restaurer ou suppléer la nature, la raison, l'ordre naturel.

Ainsi, Bailly définit très-bien la grâce : *Un don gratuit, surnaturel, accordé par Dieu à une créature intellectuelle, par rapport à la vie éternelle. Surnaturel*, ajoute-t-il, c'est-à-dire au-dessus de l'exigence d'une nature quelconque soit créée, soit créable; qui élève et dispose vers Dieu, comme auteur de la gloire, ou comme devant être vu immédiatement et possédé par la vision intuitive; qui nous unit merveilleusement avec Dieu même, considéré tel qu'il est en lui-même, et nous rend en quelque manière participants de la nature divine, comme le dit saint Pierre. Toutes les fois donc que Dieu nous accorde une grâce, c'est à la fin et à l'intention que nous soyons sauvés, et que nous le voyions lui-même immédiatement et intuitivement. C'est ainsi que saint Thomas et les plus célèbres théologiens expliquent en quoi consiste la surnaturalité de la grâce.

(1629) Tom. XXVIII. pag. 376-377.
(1630) *Ibid.*, p. 381-382.

De même, dans sa question préliminaire sur les divers états de la nature humaine, Bailly dit encore : « L'état, comme on l'entend ici, est le mode d'être de la nature humaine par rapport à sa fin dernière. On peut donc distinguer autant d'états que l'homme peut avoir de fins dernières et de dispositions à cette fin. De là, comme suivant tous les théologiens, on peut distinguer deux fins de l'homme, l'une naturelle à laquelle l'homme est porté par les forces de la nature, l'autre surnaturelle à laquelle il est ordonné par la grâce; on peut, sous ce rapport, distinguer deux états de l'homme : 1° l'état *naturel*, dans lequel l'homme serait ordonné à sa fin naturelle, qui est de voir Dieu abstractivement et par les créatures; 2° l'état *surnaturel*, dans lequel l'homme est ordonné à une fin surnaturelle, qui est de voir Dieu intuitivement, en lui-même et face à face (1631). Enfin, après avoir développé toutes les parties de cette question, il conclut : De là il s'ensuit que la destination de l'homme à une fin surnaturelle et à la vision intuitive, la grâce sanctifiante qui donne à l'homme un droit à la gloire, les grâces actuelles que Dieu confère à l'homme pour conserver ou réparer la grâce sanctifiante, et la réparation de tout le genre humain, sont des dons gratuits, et que nous devons au Créateur d'infinies actions de grâces pour de si grands bienfaits (1632).

IV. De ces premiers principes de la théologie, il s'ensuit que l'homme a une double fin, et par conséquent une double loi, une double religion; loi, religion naturelle, loi, religion surnaturelle, dont la seconde ne détruit pas la première, mais la présuppose et la perfectionne; car la grâce ne détruit pas la nature, mais la présuppose et la perfectionne, comme dit excellemment saint Thomas.

Or, cette double fin de l'homme, que Bailly enseigne et distingue si nettement dans ses traités de Dieu et de la grâce, il n'en sait plus un mot, n'en dit plus un mot dans dans son traité de la vraie religion, où c'était cependant le lieu d'en parler le plus nettement possible, ne fût-ce que pour éclaircir et dissiper les idées vagues, fausses, équivoques que les incrédules modernes enlassent sur ces matières. Bailly semble se joindre à eux pour augmenter la confusion. Il n'adopte pas la distinction des théologiens entre la religion naturelle et la religion surnaturelle. « Rigoureusement parlant, dit-il, il n'y en a qu'une, la religion chrétienne, qui, quoiqu'elle embrasse les préceptes naturels, est cependant *surnaturelle*, en ce que Dieu a manifesté par la révélation la connaissance de la loi naturelle obscurcie en grande partie par les diverses passions des hommes, et en ce que les devoirs de cette loi ne peuvent être observés d'une manière utile au salut sans

(1631) Bailly, tom. III, pag. 102 et 103.
(1632) *Ibid.*, pag. 127.

la foi au Christ (1633). » D'après ces paroles de Bailly, prises à la rigueur, la religion chrétienne ne comprendrait au fond que la loi naturelle, la révélation n'aurait été nécessaire que pour manifester la loi naturelle obscurcie par les passions, la religion chrétienne ne serait intellectuellement surnaturelle qu'à cause de cela, et non plus à cause de la fin surnaturelle de l'homme : ce qui est oublier et contredire les premiers principes de la théologie, que lui-même établit dans ses traités de Dieu et de la grâce.

Telles sont les quelques critiques que fait M. l'abbé Rohrbacher des divers *traités* de Bailly. Elles sont assurément très-fondées; mais nous sommes surpris que, lui si perspicace lorsqu'il s'agit de découvrir les erreurs contre le Saint-Siége et tout ce qui blesse un tant soit peu la sainte unité de l'Eglise en saint Pierre, n'ait pas relevé celles des propositions contenues dans la *Théologie* de Bailly, qui ont pu déterminer la sainte Congrégation de l'*Index* à condamner cet ouvrage *donec corrigatur*. Le décret a été rendu le 7 décembre 1852, par ordre de Sa Sainteté Pie IX, et publié quelques mois plus tard (1634). Cette condamnation a fait quelque bruit dans l'Eglise, lors de son apparition, et cela, tant à cause de l'habitude qu'avaient plusieurs professeurs de se servir de cet ouvrage pour enseigner la théologie, qu'à cause des partisans des doctrines gallicanes qui se sont trouvés blessés dans leurs affections. Mais, il faut le dire, les discussions soulevées à cette occasion sont bientôt tombées, et nous avons vu avec plaisir que, conformément au décret de l'*Index*, plusieurs séminaires à Paris, dans les provinces et à l'étranger, ont retiré des mains de leurs élèves la *Théologie* de Bailly.

**BAIN** (Saint), évêque de Thérouanne au VII° siècle, était issu d'une famille illustre, et se nommait Theodericus Buinus. Il embrassa la vie monastique et fut un des plus fervents disciples de saint Vandrille. Il édifia tellement le monastère de Fontenelle par sa prudence, sa science et sa sainteté, qu'après la mort de saint Drancius, successeur de saint Omer sur le siége de Thérouanne et de Boulogne, il fut élu lui-même et appelé à gouverner le diocèse que l'Apôtre des Morins avait si puissamment organisé.

Saint Bain fut douze années à la tête de cette Eglise, remplissant avec un zèle extraordinaire et avec les plus grandes perfections tous les devoirs de sa charge pastorale, depuis l'an 685 jusqu'à l'an 697. Il fit plusieurs translations, alla à Rome où le Pape Sergius le combla de présents précieux et lui donna des marques de sa haute estime et de son amitié. Enfin, accablé des fatigues du ministère pastoral, et jaloux d'imiter tant de saints évêques dont il avait mis le culte en honneur, saint Bain se démit, en 697, de sa charge et choisit pour le lieu de sa retraite sa chère abbaye de Fontenelle, dans laquelle il avait autrefois coulé des jours si pleins de recueillement et de paix.

Trois ans après sa retraite, il dut céder aux instantes supplications des religieux, et accepter la nouvelle charge d'abbé de Fontenelle. En 705 il transféra, de l'église de Saint-Paul en celle de Saint-Pierre, les corps de saint Vandrille et de saint Ansbert, lesquels furent trouvés intacts et répandant l'odeur la plus suave. Saint Bain ne vécut, à ce qu'il paraît, que fort peu de temps après cette translation. On a discuté sur la date précise de sa mort, que l'on place ordinairement en 706. Il nous reste, dit M. l'abbé Van-Drival, qui nous a fourni les détails qui précèdent (1635), un souvenir vivant de ce saint évêque dans le nom du village de *Binghem*, habitation de Bain, demeure de Bain. On tient, en effet, de la tradition que saint Bain habitait quelquefois ce lieu, où il avait fait acquisition d'une terre pour l'église de Thérouanne. En 846, les reliques de saint Bain furent transportées à Saint-Omer, dans le but de les soustraire aux profanations des Danois. — La ville de Calais ayant été le lieu favori des prédications de Bain, et ce saint évêque y ayant opéré de grands fruits de conversion, les Calaisiens l'ont toujours considéré comme leur apôtre, et honoré comme leur patron. Sa fête se célèbre le 10 juin.

**BAINES** ou **BAYNES** (PIERRE), vicaire apostolique en Angleterre, évêque du district occidental, mort presque subitement au mois de juillet 1843. C'était un prélat zélé, qui a fait beaucoup pour les progrès du catholicisme en Angleterre. Il avait toujours su commander le respect des ennemis de l'Eglise eux-mêmes. Les protestants rendaient unanimement hommage à sa science, à sa piété éclairée, aux qualités éminentes qui ont fait de lui un des vicaires apostoliques les plus distingués de la Grande-Bretagne.

Ce prélat avait une sollicitude particulière pour son collége de Prior-Park. Il faisait tout pour qu'il prospérât, parce qu'il savait qu'une éducation solide, répandue dans la jeunesse, était un moyen sûr de progrès pour la religion. Le 4 juillet 1843, il présidait à la distribution des prix de ce collége. Peu après, il alla à Bristol consacrer une nouvelle église. Il prononça le sermon, et la cérémonie le fatigua d'autant plus que, depuis quelques mois, sa santé était peu satisfaisante. En sortant de l'église, il fut obligé de prendre du repos; suivant les apparences extérieures, il paraissait remis de ses fatigues dans la soirée. Le lendemain matin, en s'approchant de son lit, on ne trouva qu'un corps déjà glacé par la mort. On lui administra cependant l'ex-

(1633) *Ibid.*, tom. I. pag 280, commencement du traité.

(1634) *Voy. Mémorial catholique*, tom. IX. p. 159.

(1635) *Légendaire de la Morinie, ou vies des saints de l'ancien diocèse de Thérouanne, Ypres, Saint-Omer, Boulogne*, 1 vol. in-8°, 1850. pag. 129-131.

trême-onction, pensant que tout principe de vie ne l'avait peut-être pas abandonné.

Il serait difficile de peindre la douleur que répandit cette lamentable nouvelle à Prior-Park et à Bath. Catholiques et protestants couraient contempler une dernière fois la dépouille mortelle du prélat qui venait de rendre son âme au Seigneur, après une vie remplie de vertus, le jour même où l'Eglise célébrait l'octave de la fête de saint Pierre son patron. — On lui a fait de solennelles obsèques. Quatre évêques : les révérends docteurs Griffiths, Gillis, Morris et Briggs; ce dernier a prononcé l'oraison funèbre. Quarante prêtres et un grand nombre de catholiques ont pris part à la cérémonie. On a remarqué que les protestants de Bath et des environs sont venus en nombre considérable payer un dernier tribut d'admiration à la mémoire de celui qui, vivant, avait su mériter leur estime.

Ce digne prélat avait un neveu, l'abbé Baines, qui l'a suivi d'assez près dans la tombe. Il a succombé le 30 août 1844, à une courte et violente maladie, n'étant âgé que de trente et un ans. Cet ecclésiastique était un des directeurs du collége de Prior-Park, et paraissait devoir fournir, comme son oncle, une carrière de bonnes œuvres. Aussi l'Angleterre catholique a-t-elle déploré ces deux pertes. L'abbé Baines, ainsi que le digne évêque du district de l'ouest, avaient assez travaillé au progrès du catholicisme pour qu'on les regrettât en effet vivement. *Voy.* EGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, EN ECOSSE ET EN IRLANDE.

BAIOTHNOY, chef des Tartares. *Voy.* l'article ASCELIN, frère prêcheur.

BAISAR, jeune chrétien qui confessa courageusement la foi pendant la cruelle persécution que le roi juif Dunaan suscita aux chrétiens de Nagra en Arabie, et qui, dans la suite, fut élevé prince des patriciens par le roi chrétien des Ethiopiens, successeur de Dunaan. La belle résistance de ce jeune chrétien et sa vie sont une preuve admirable du courage et de l'élévation de sentiments que donne la foi. *Voy.* l'article ARÉTHAS.

BAIUS (MICHEL), nom latinisé de De Bay, théologien belge, né en 1513, mort le 16 septembre 1589, acquit une triste célébrité par des erreurs qui devaient être recueillies plus tard par Jansénius, dans son livre de l'*Augustinus*, et qui, sous le nom de *Jansénisme*, devaient agiter le monde pendant quatre-vingt ans et plus.

Ce docteur ne fit qu'adopter les erreurs de Luther, et en reproduire le venin, le plus subtil. Le fond des erreurs de Michel Baius, et l'on n'y fait peut-être pas assez d'attention aujourd'hui, c'est la confusion de la nature et de la grâce. Suivant Baïus, comme selon Luther, la gloire ou la vision intuitive de Dieu en lui-même n'est pas une fin surnaturelle à l'homme, ni la grâce un don surnaturel, un moyen surnaturel pour y parvenir; l'une et l'autre sont une partie intégrante de la nature humaine, comme d'être composée d'un corps et d'une âme, d'avoir des yeux et des oreilles. D'après Baïus comme suivant Luther, l'homme déchu ne peut plus faire de lui-même que le mal, toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, etc.

Dès l'année 1552, Ruard Tapper, Josse Ravestin et d'autres docteurs de Louvain s'élevèrent contre Baïus et son ami Hessels, qui répandaient les premières semences de leurs opinions. En 1560, deux gardiens des cordeliers de France en déférèrent dix-huit articles à la Faculté de théologie de Paris, qui les condamna le 27 juin de la même année. En 1567 (1636) parut une Bulle de saint Pie V, du 1er octobre, portant condamnation de seize propositions qu'elle censurait *in globo*, mais sans nommer Baïus. Le cardinal de Granville, chargé de l'exécution de ce décret, l'envoya à son vicaire général, qui la présenta, le 29 décembre 1567, à l'Université de Louvain.

La Bulle fut reçue avec respect, et Baïus parut d'abord s'y soumettre; mais ensuite il écrivit une longue apologie de sa doctrine, qu'il adressa au Pape, avec une lettre du 8 janvier 1569. Pie V, après un mûr examen, confirma, le 13 mai suivant, son premier jugement, et écrivit un bref à Baïus, pour l'engager à se soumettre, sans tergiversation. Baïus hésita quelque temps et se soumit enfin, en donnant au vicaire général une révocation des propositions condamnées. Mais, après la mort de Josse Ravestin, arrivée l'an 1570, Baïus et ses disciples remuèrent de nouveau. Grégoire XIII, pour mettre fin à ces troubles, donna une Bulle du 29 janvier 1579, en confirmation de celle de Pie V, son prédécesseur, et choisit, pour la faire accepter par l'Université de Louvain, François Tolet, Jésuite, et depuis cardinal. Alors Baïus rétracta ses propositions, et de vive voix et par un écrit signé de sa main, daté du 24 mars 1580. Dans les huit années suivantes jusqu'à la mort de Baïus, les contestations se réveillèrent, et ne furent assoupies que par un corps de doctrine dressé par les théologiens de Louvain, et adopté par ceux de Douai (1637).

Baïus, père du jansénisme, devait avoir pour éditeur le P. Gerberon. Ce religieux a en effet donné ses œuvres, en 1 vol. in-4°, 1696, Cologne. Nous ne donnons pas l'énumération des ouvrages de ce théologien qu'on trouve dans toutes les biographies. Le P. Du Chesne a publié une *Histoire du baïanisme*. N'oublions pas de noter que le continuateur de Fleury, le P. Fabre, entre sur Baïus dans des détails extrêmement étendus, et qu'il lui accorde une place qui fait bien voir que cet auteur avait ses sym-

(1636) M. l'abbé Rohrbacher dit en 1576 (*Hist. univ. de l'Egl. cath.* tom. XXIV, pag. 691), mais c'est une erreur d'impression qu'il rectifie, au reste, quelques lignes plus loin en donnant la vraie date de 1567.

(1637) *Voy. dict. théol.* de Bergier. art. *Baius.*

pathies : il lui fait les honneurs dus à un ami.

**BALACIUS**, duc ou officier, qui servait la cause des ariens, et faisait toute sorte de violence aux catholiques, en haine de leur foi. Saint Antoine l'avertit de ses crimes, et voulut le rappeler à de meilleurs sentiments; mais Balacius méprisa les avis du saint patriarche des cénobites, et cet officier fut visiblement frappé par la main de Dieu en 341. *Voy.* l'article Antoine (saint), n° XI.

**BALBIN** *ou* **BALBO** (Bernard) vivait au XIII° siècle, fut d'abord prévôt de l'église de Pavie, puis évêque de Fayence, et enfin de Pavie, après saint Lanfranc son maître. Il était fort savant dans le droit canonique, et en composa cinq livres. Il recueillit aussi les décrétales et les canons de quelques conciles jusqu'à l'année 1190.

**BALBOA** (Miguel-Cavello), missionnaire espagnol, vivait dans la deuxième moitié du XVI° siècle. Il embrassa d'abord la carrière militaire, puis il entra dans le sacerdoce et passa en Amérique dès l'année 1566. Il s'établit à Santa-Fé-de-Bogota, où un frère mineur, nommé Juan de Orozco, lui communiqua de nombreux documents relatifs aux antiquités américaines : ce fut sans doute ce qui l'initia à ce genre de recherches.

Parvenu à Quito en 1576, il s'occupa surtout des antiquités historiques du Pérou, et fut encouragé dans ce travail par D. Pedro de la Peña, évêque de l'ancienne capitale où il s'était fixé. En 1586, son livre, qu'il avait intitulé : *Miscellanea austral*, était terminé. Ce livre curieux, qui contredit en plus d'une circonstance, et sur des faits capitaux, Garcilasso de la Véga, ne devait voir le jour qu'en français, sous le titre d'*Histoire du Pérou*, Paris, 1840, in-8°. Nous ne connaissons pas la date de la mort de ce missionnaire.

**BALBUENA** (Bernard de), évêque espagnol, naquit à Val-de-Peñas en 1568. Il suivit sa famille au Mexique; et il avait à peine atteint sa dix-septième année, qu'il se faisait remarquer par un talent prononcé pour la poésie. Il revint quelque temps seulement dans son pays natal, et embrassa l'état ecclésiastique. Mais il passa tout le reste de sa vie, soit à la Jamaïque, soit à Porto-Ricco, dont il devint évêque. Il était dans cette ville, en 1625, lorsque les Hollandais la vinrent piller; il perdit dans cette circonstance pénible une bibliothèque assez nombreuse. Ce prélat est mort à Porto-Ricco en 1627, et a laissé plusieurs poésies espagnoles.

**BALDASSARI** (Pierre), un des chapelains secrets du Pape Grégoire XVI, naquit vers 1765, et mourut à Rome, âgé de quatre-vingts ans, le 9 octobre 1845. Il est auteur d'une curieuse *Relation* des adversités et des maux soufferts par Pie VI pendant les trois dernières années de son pontificat.

Se trouvant à Rome à l'époque de l'invasion des Français, associé bientôt à l'exil de Pie VI, nul mieux que Baldassari ne pouvait raconter en détail les tribulations du pieux pontife. Il rapporte ce qu'il a vu et entendu; il le fait, dit un critique, avec ce naturel et cette simplicité qui conviennent si bien à ce genre d'ouvrages, et, sous tous ces rapports, sa *Relation* est précieuse; elle sert, de plus, à compléter l'histoire ecclésiastique de ces derniers temps.

I. En 1840, M. l'abbé Delacouture a traduit de l'italien cet ouvrage et l'a publié en France (1638), sous le titre de : *Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI.* Il l'a augmenté d'un *Précis historique* sur les vingt-une premières années de ce pontificat. Il est à regretter que plusieurs des appréciations de ce *Précis*, qui sert comme d'introduction à l'ouvrage italien, soient souvent conçues dans un esprit de parti trop visible, que le langage y soit empreint d'une certaine passion qui ne convient pas au style historique, et que l'auteur manque de justesse dans divers de ses aperçus. Voici, au reste, le canevas de ce morceau.

Pie VI est un des plus sages pontifes qui se soient assis sur la chaire de saint Pierre. Dans les circonstances difficiles où il se trouva, il montra constamment la plus grande fermeté et la plus admirable modération. Une philosophie anti-chrétienne égarait alors les esprits et séduisait même ceux qui auraient dû réprimer ses écarts. Une secte opiniâtre et turbulente prêchait des réformes qui devaient préparer les voies à ceux qui voulaient tout détruire. L'empereur d'Allemagne, le bizarre Joseph II, les petits princes d'Italie, le cabinet de Naples surtout, et celui d'Espagne, tourmentaient le Saint-Siége. Grâce à la prudence et à la longanimité du Pontife, toutes ces difficultés étaient en partie aplanies, lorsqu'une furieuse tempête vint menacer à la fois la religion et la société. La France allait recueillir le fruit d'un siècle de licence et de dévergondage. La philosophie tint ses états généraux et put enfin exécuter les projets qu'elle méditait depuis si longtemps; la religion devait être la première en butte à ses attaques : les novateurs prétendaient lui donner une nouvelle organisation qu'ils appelèrent *Constitution civile du clergé.* Pie VI garda quelque temps le silence, espérant que le temps et la réflexion pourraient ramener les esprits à des idées plus sages; mais enfin il éleva la voix et condamna la schismatique Constitution. Il déplora dans une éloquente allocution la mort de l'infortuné Louis XVI, et accueillit avec les témoignages de la plus généreuse charité les prêtres français que la révolution forçait d'abandonner leur patrie.

II. Quant à Baldassari, il commence son récit à l'entrée de Bonaparte en Italie. Pie VI, en condamnant la Constitution civile du clergé, avait rempli le devoir de son ministère apostolique. Comme prince temporel, il avait évité avec soin tout ce qui pouvait le compromettre avec le gouvernement fran-

(1638) 1 vol. in-8°.

çais. Mais alors, comme aujourd'hui, on confondait le prince et le pontife; et l'on voulut traiter celui-ci comme s'il n'avait été que roi, c'est-à-dire l'attaquer comme on attaquait d'autres princes.

Aussi Bonaparte ne se vit pas plutôt débarrassé des Autrichiens qu'il se jeta sur les Etats de l'Eglise, et s'avança bientôt jusqu'à Ancône : il voulut bien alors accorder le traité de paix de Tolentino, dont on a fait beaucoup d'honneur à sa modération. Mais Baldassari réduit ces éloges à leur juste valeur.

Il fait voir, par la correspondance même de Bonaparte, les motifs secrets qui l'engageaient à signer cette paix. Sa position lui paraissait tout à fait mauvaise. Il s'était étendu dans un long défilé, tandis que les Autrichiens revenus en Lombardie menaçaient de l'attaquer sur ses derrières. Non-seulement il consentit à la paix, mais il la désirait pour le moment. D'ailleurs on voulait commencer par épuiser Rome avant de l'accabler. Mais on ne perdait pas un instant de vue le but où l'on tendait. L'ambassadeur français auprès du gouvernement pontifical avait pour instruction d'aider de son mieux les mécontents, les partisans de révolutions et les amis de la liberté. Le général Duphot fut tué à la tête d'une bande armée sortie du palais de l'ambassade. Le gouvernement français se plaignit amèrement. Berthier marcha sur Rome et proclama la république. Suivant Baldassari, ce général aurait reçu du Directoire les instructions suivantes, où était tracé le plan de cette expédition :

« L'intention du Directoire est que vous marchiez immédiatement, et avec le plus grand secret, sur Rome. Arrivé à Macérata, vous publierez un manifeste où vous direz en peu de mots que le seul motif de votre marche sur Rome est la nécessité de punir les assassins du général Duphot, et ceux qui ont méconnu le respect dû à l'ambassadeur français. Le roi de Naples ne manquera pas de vous envoyer un commissaire. Vous répondrez que le Directoire n'a aucune vue d'ambition, et que, puisqu'il s'est arrêté généreusement à Tolentino, lorsqu'il avait de plus graves sujets de plainte contre Rome, on ne doit pas regarder comme impossible un nouvel accommodement, moyennant une satisfaction convenable. En attendant, avancez promptement, afin que le roi de Naples, lorsqu'il s'apercevra de votre dessein d'aller à Rome, n'ait pas le temps de vous prévenir. Quand vous ne serez plus qu'à deux journées de cette ville, déclarez avec menace au Pape et à tous les membres du gouvernement qu'ils se sont rendus coupables du plus criminel attentat, afin de les effrayer et de les déterminer à fuir; et si, comme l'espère le Directoire, vous parvenez à Rome, usez de toute votre influence pour fonder la république romaine, vous gardant toutefois de tout ce qui pourrait donner clairement à connaître que c'est là un projet formé par notre gouvernement. »

Si l'historien, et nous devons le croire, a été parfaitement renseigné, tout cela, assurément, n'est ni franc, ni loyal. Voilà bien la politique machiavélique, et l'on se demande comment on pouvait prétendre à la *régénération de l'Italie*, avec des moyens semblables, empruntés aux régimes païens les plus condamnables et qui ont, en effet, le plus besoin de réformes? Mais, hélas! les hommes, même ceux qui sont animés des meilleures intentions, empruntent toujours quelque chose du milieu mauvais dans lequel ils vivent et agissent. Aussi, qu'ils y prennent garde, ils tourneront sans cesse dans un cercle vicieux tant qu'ils ne s'inspireront pas d'une politique sincèrement et complétement chrétienne.

III. Après l'occupation de Rome, on avait promis au pontife qu'il pourrait continuer d'y résider; deux jours après on lui signifia l'ordre de quitter cette ville. Pie VI partit donc pour l'exil : il se retira d'abord à Sienne. On voulut bientôt le transporter en Sardaigne; mais on obtint qu'il pût se réfugier à la Chartreuse de Florence. Baldassari donne sur les voyages de Pie VI, et sur son séjour à Sienne et à la Chartreuse, des détails pleins d'intérêt. Le vertueux pontife supportait ses infortunes avec la plus admirable résignation. Il se soumettait humblement aux décrets de la Providence qui permettait que la barque de Pierre fût quelque temps battue par la tempête. Il ne cessa, jusque dans son exil, de porter ses regards sur les différentes parties de l'Eglise. Il eut alors quelque relation avec l'empereur de Russie, Paul VI, qui lui demandait la promotion d'un archevêque de ses Etats au cardinalat et le rétablissement de la compagnie de Jésus. Pie IV s'occupait surtout avec sollicitude des mesures à prendre pour faciliter l'élection de son successeur dans les conjonctures fâcheuses où l'on se trouvait alors; et c'est à quoi il pourvut par une Bulle donnée à la Chartreuse, où il déroge en tant que de besoin aux formalités prescrites, pour des temps plus tranquilles, par les Constitutions de ses prédécesseurs.

Mais on ne laissa pas longtemps tranquille le vénérable pontife. Ses persécuteurs le traînèrent de la Chartreuse de Florence à Parme, où il logea au couvent des Augustins; de Parme à Turin, où il fut reçu à la citadelle, et de Turin, à travers les Alpes couvertes de neige, à Briançon. Il habita longtemps cette petite ville qui n'offre, surtout pendant l'hiver, qu'un assez triste séjour. De Briançon on le transporta à Grenoble, et de Grenoble à Valence, où il couronna par une sainte mort une vie pleine de mérite. *Voy.* l'article Pie vi.

L'ouvrage de Baldassari offre donc l'histoire de cette longue épreuve de la papauté, et l'on y voit le spectacle de la vertu aux prises avec le malheur, et des hommes insensés et aveuglés. Pie VI, au milieu de

ces épreuves, paraît d'autant plus grand, que ses ennemis cherchent à l'humilier davantage, et le malheur même semble ajouter un nouveau lustre à son caractère. On a rejeté à la fin de l'ouvrage les *Pièces justificatives*, entre autres la Bulle *De eligendo successore*, donnée à la Chartreuse le 13 novembre 1798 : elles contiennent d'autres fragments qui n'avaient point encore été publiés. Aussi cette *Relation*, dit le critique que nous avons déjà cité, est-elle d'autant plus précieuse que celles qui avaient paru avant étaient ou très-incomplètes, ou ne méritaient aucune confiance, comme celle du général Merck, qui est plutôt un triste roman qu'un morceau d'histoire.

BALDE (Sainte). *Voy.* l'article AGLIBERTE (Sainte).

BALDEGOTON, sœur de sainte Flore, qui souffrit le martyre dans la persécution suscitée par le roi de Cordoue, Abdéram II, en 850 et l'année suivante. (*Voy.* l'article, CORDOUE [Martyrs de] sous ABDÉRAME II, n° IX, XI et XII.) Saint Euloge, qui joua un si noble et si saint rôle pendant cette persécution, écrivit une lettre à Baldegoton sur le martyre de sa sœur. — *Voy.* l'article EULOGE (Saint), archevêque de Tolède, n° V. — Il est à présumer que Baldegoton subit le même sort que sa sœur sainte Flore, dans la persécution de Cordoue,

BALDERIC ou BAUDRI (SAINT), fonda, vers le milieu du VII° siècle, le monastère de Montfaucon dans le diocèse de Reims, où saint Vandrille se retira d'abord. Quelques auteurs font saint Balderic fils d'un roi Sigebert; mais, dit le P. Longueval (1639), ceci est difficile à concilier avec l'histoire, quelque parti qu'on prenne. Notre saint prit l'état ecclésiastique, et devint bientôt un prêtre remarquable par sa piété et sa vie toute en Dieu.

Il avait une sœur nommée Bove ou Beuve qui voulut aussi se consacrer au Seigneur. Balderic lui fit bâtir à Reims, en l'honneur de saint Pierre, un monastère de filles qui subsista longtemps. Saint Balderic mourut à Reims dans un voyage qu'il fit pour voir sa sœur, et son corps demeura dans cette ville jusqu'à ce que les religieux de Montfaucon vinrent l'enlever furtivement : ce qui se fit avant les ravages des Normands, car on possédait alors ses reliques à Montfaucon, où des chanoines avaient déjà succédé aux moines. On honore saint Balderic le 16 octobre.

BALDERIC, évêque de Dol. *Voy.* BAUDRI.

BALDWIN. *Voy.* BAUDOUIN, archevêque de Cantorbéry.

BALDWIN ou BAUDOIN, moine de Saint-Remi de Reims, vivait vers le milieu du XII° siècle. On a de lui un ouvrage intitulé : *De miraculis sancti Gibriani presbyteri III.* Ces miracles s'accomplirent en 1145, après la translation des reliques du saint dans une nouvelle châsse. Baldwin dit (1640) qu'il fut présent à l'accomplissement de la plupart d'entre eux. Papebroch a publié cette Relation en 1688 (1641), d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi : ce savant hagiographe y a ajouté une préface et des notes.

BALE (XVII° CONCILE GÉNÉRAL TENU A BALE EN 1431 [1642]). — Cette assemblée, œcuménique dans une partie, finit par dégénérer en véritable conciliabule, en réunion turbulente et hostile au centre de la catholicité. Aussi les théologiens sont-ils divisés sur la valeur et l'autorité de ses Actes, ou plutôt sur le point précis où ces Actes finissent d'être légitimes et respectables. Mais nous devons d'abord étudier les faits qui amenèrent sa convocation et les motifs déterminants de ses travaux. Nous voyons que le premier motif semble avoir été la réunion de l'Eglise grecque avec l'Eglise romaine, bien que, plus tard, les choses aient pris une autre tournure, et que le concile subit toutes sortes de péripéties.

I. En 1420, le Pape Martin V étant encore à Florence, en allant de Constance à Rome, y reçut les ambassadeurs que Manuel Paléologue, empereur des Grecs, lui envoyait pour traiter de cette union. Martin V députa le cardinal Pierre Fonseca à Constantinople dans le but de travailler à cette importante affaire. Il le fit précéder par Antoine Massano, général des Frères Mineurs, afin d'étudier à fond les intentions de l'empereur et des Grecs, et d'en informer ensuite le Pape. Massano fut reçu de Manuel avec beaucoup d'honneur et de grandes marques de respect et de vénération pour le Saint-Siége; mais, Manuel Paléologue étant mort sur ces entrefaites, il ne put traiter qu'avec son fils, Jean Paléologue, et le patriarche Joseph. Le résultat fut une lettre du nouvel empereur au Pape, où il demandait un concile général des Grecs et des Latins en Orient, aux frais de l'Eglise romaine, tant l'empire grec était épuisé; en attendant, le Pape était supplié d'y envoyer des secours contre les Turcs.

Il avait été statué dans la XXXIX° session du concile de Constance, tenu en 1414 (*Voy.* l'article sur ce concile), qu'on assemblerait un autre concile général au bout de cinq ans, et, dans la XLIV° session, Martin V assigna la ville de Pavie pour le lieu où devait se célébrer ce concile. On le commença en

(1639) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. V.

(1640) Lib. II, n. 8.

(1641) *Acta sanctorum*, appendice au 8 mai, tom. VII, pag. 619 et seqq.

(1642) Si notre cadre et surtout le *dictionnaire* spécial sur les conciles que M. l'abbé Migne a publié dans son *Encyclopédie théologique* (*Dictionnaire universel et complet des conciles*, etc. par M. l'abbé Peltier, 2 vol. 1846), nous interdisent de traiter des nombreux conciles particuliers qui ont été tenus dans la sainte Eglise, ou de n'en parler qu'accessoirement, comme nous le faisons dans nos articles,— il ne peut en être ainsi pour les *conciles généraux* : ils tiennent trop à une infinité de points essentiels de l'histoire de l'Eglise, nous sommes trop souvent obligé d'y renvoyer pour l'éclaircissement ou la solution des différents faits importants, pour que nous ne consacrions pas un article particulier à chacune de ces grandes et mémorables assemblées de la catholicité.

effet l'an 1423, mais la peste étant survenue, il fut transféré à Sienne. Le Pape avait résolu de s'y rendre avec le Sacré-Collége et toute sa cour, mais les troubles que le roi d'Aragon y fit exciter furent cause qu'il s'en abstint. Un archevêque, un évêque, un abbé et un général d'ordre y présidèrent. On y confirma la condamnation des hérésies de Wiclef et de Jean Hus, et l'on fulmina contre la mémoire de Pierre de Lune et contre ceux qui continueraient le schisme qu'il avait fomenté (1643).

On exposa aussi dans ce concile, qu'on peut, en un certain sens, regarder comme une assemblée préparatoire à celle de Bâle, on y exposa le succès de la négociation des envoyés du Pape à Constantinople, pour l'union des Grecs et des Latins, dont le résultat, ainsi que nous l'avons dit, avait été qu'il fallait absolument un concile général en Grèce, afin que l'union espérée, se faisant de concert avec les chefs de l'Eglise grecque, elle n'eût pas la même sort que celle qui s'était faite au concile de Lyon, par le ministère des seuls envoyés de l'empereur. Ce dessein fut approuvé à Sienne; mais, comme il ne pouvait être exécuté alors, à cause de la guerre cruelle que les Turcs faisaient à l'empereur grec, l'on convint que ce concile à tenir dans la Grèce s'assemblerait à la première occasion favorable.

Il y fut statué que ceux qui travailleraient à l'extirpation des hérésies et à la punition des hérétiques obstinés gagneraient les mêmes indulgences que ceux qui allaient au secours de la Terre-Sainte.

Pour les affaires de discipline qu'on y devait régler, la conjoncture n'étant point favorable, à cause des guerres et des calamités publiques, et de la division même qu'on avait semée dans l'assemblée, le Pape en réserva la connaissance au Saint-Siége, fit dissoudre le concile de Sienne, et en indiqua un autre pour être tenu à Bâle, sept ans après (1644.)

Pendant cet intervalle, les Hussites, déjà fort animés, firent la guerre, se livrèrent à toutes sortes de cruautés sous le commandement de Ziska, et devinrent l'objet des préoccupations plus pressantes de l'Eglise. Les années 1428, 1429 et 1430 se passèrent en courses de la part des Hussites les plus emportés, qui eurent presque toujours l'avantage, mais sans résultat positif. Martin V avait tenté de les ramener à l'Eglise. — *Voy.* son article. — En 1431, le nouveau Pape, Eugène IV, confirma dans sa légation d'Allemagne le cardinal Julien, qui faisait tous ses efforts pour ramener ou pour réduire les Bohémiens; il publia contre eux une nouvelle croisade, et en même temps leur adressait des exhortations paternelles pour les porter à la paix.

Les Calixtins y inclinaient assez, les Taborites moins, les Orphelins étaient intraitables. La masse des Bohémiens répondit au cardinal, en posant pour conditions de la paix ces quatre articles : 1° que le vénérable sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ doit être distribué sous les deux espèces; 2° que la parole de Dieu doit se prêcher librement et selon la vérité; 3° qu'il faut punir les péchés publics, commis sous prétexte de religion; 4° qu'il faut ôter l'administration de la république aux clercs. Quelque temps après les Bohémiens, voyant que le concile de Bâle devait se réunir sous peu (il commença le 3 mars 1431), publièrent un manifeste dans lequel ils adoucirent les quatre articles dans ce qu'ils présentaient d'équivoque ou de violent (1645). — Tel était l'état des choses et des esprits parmi les Hussites, lorsque Eugène IV chargea le cardinal Julien de présider au concile de Bâle.

II. Ce cardinal y invita dès lors les Bohémiens par des lettres paternelles et affectueuses, leur assurant une entière liberté de discussion, avec tel sauf-conduit qu'ils pourraient désirer. En effet, le concile leur adressa, au nom de l'Eglise, un sauf-conduit fort ample et sans restriction, avec le droit d'exposer, de discuter, d'expliquer publiment leurs quatre articles, afin de parvenir à une conclusion amiable. Après quelques délibérations, tous les partis hussites envoyèrent au concile de Bâle une députation de trois cents personnes (1646.)

Ils entrèrent à Bâle le 6 janvier 1432. Leur arrivée parut un phénomène si nouveau, que, suivant le témoignage d'Ænéas Sylvius, qui était présent, tout le peuple se répandit dans la ville et hors de la ville, pour les voir entrer. Il se trouvait même parmi la foule plusieurs membres du concile, attirés par la réputation d'une nation si belliqueuse. Hommes, femmes, enfants, gens de tout âge, de toute condition, étaient, ou dans les places publiques, ou aux portes et aux fenêtres, ou même sur les toits, pour les attendre. Les uns montraient l'un au doigt, les autres un autre. On était de surpris de voir des habits étranges et jusqu'alors inconnus, des visages terribles, des yeux pleins de fureur; en un mot, on trouvait que la renommée n'avait point exagéré leur caractère. C'était un proverbe assez commun en Allemagne que, dans un seul soldat bohémien, il y avait cent démons. Surtout on avait les yeux attachés sur Procope : C'est celui-là, disait-on, qui tant de fois a mis en fuite les armées des fidèles, qui a tant ren-

(1643) Labbe, tom. XII, col. 367, apud Rohrbacher, tom. XXI, pag. 278. — Ce concile de Pavie, puis transféré à Sienne, fut bien, comme on le voit, une sorte de concile préparatoire au concile de Bâle. Nous parlons de ce concile dans notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., 1 vol. in-8° 1846, pag. 82. 583; — voir sur le concile de Bale Noël Alexandre, s° xv, *dissert.* 8, où il fait d'abord l'histoire du concile de Sienne, mis par plusieurs auteurs au nombre des conciles œcuméniques.

(1644) Raynald., an 1424, n. 6.

(1645) *Voy.* ces modifications dans Rohrbacher, tom. XXI, pag. 437, 438.

(1646) *Histoire des Hussites*, liv. XVI.

versé de villes, qui a massacré tant de milliers d'hommes · capitaine invincible, hardi, intrépide, infatigable, aussi redoutable à ses propres gens qu'à ses ennemis (1647). Et, ces hommes si terribles. l'Eglise était parvenue à les attirer jusque dans une de ses plus solennelles assemblées !

Quelques jours après, les Bohémiens eurent leur première audience au concile. Le cardinal Julien, président, leur représenta paternellement : « Que l'Eglise, épouse de Jésus-Christ, est la mère de tous les fidèles. Elle a le pouvoir de lier et de délier, et ne peut errer dans les choses nécessaires au salut; quiconque la méprise, doit être regardé comme un étranger, un profane, un païen et un publicain. L'Eglise n'est jamais mieux représentée que dans un concile général; les décrets des conciles doivent être regardés comme la foi de l'Eglise, et ils doivent être crus comme les Evangiles, qui tirent d'eux leur autorité, suivant la parole de saint Augustin. Puisque les Bohémiens se disent enfants de l'Eglise, ils doivent écouter la voix de leur mère, qui ne peut oublier ses enfants. Il y avait déjà longtemps qu'ils vivaient séparés de leur mère, quoique plusieurs, désireux de leur salut, fussent rentrés dans son sein. Pendant le déluge, tout ce qui n'entra pas dans l'arche périt. Il faut manger l'agneau pascal dans la même maison. Hors de l'Eglise, il n'y a point de salut; c'est le jardin fermé, les fontaines scellées, et quiconque en boira n'aura jamais soif. Les Bohémiens avaient agi prudemment en venant en chercher la source au concile, et en voulant enfin écouter leur mère. Il faut mettre sous les pieds toutes les inimitiés, jeter les armes à terre et retrancher toutes les occasions de guerre. Les Pères du concile sont disposés à écouter avec douceur tout ce que les Bohémiens auraient à dire pour leur défense; pourvu qu'ils se montrent prêts, de leur côté, à suivre les salutaires conseils du saint concile, auxquels non-seulement les Bohémiens, mais tous les chrétiens, doivent acquiescer. » — Ce discours fut applaudi par tous les Pères du concile.

Les Bohémiens répondirent en peu de mots qu'ils n'avaient méprisé ni les conciles, ni l'Eglise; qu'on les avait condamnés à Constance sans les avoir entendus; qu'ils ne retranchaient rien de la religion chrétienne; que l'autorité des Pères de l'Eglise ne souffrait point d'atteinte parmi eux; que tout ce qu'ils avançaient était fondé sur les saintes lettres et sur l'Evangile; qu'ils étaient venus pour faire connaître leur innocence à toute l'Eglise, et enfin qu'ils demandaient une audience publique, où les laïques pussent assister.

III. Elle leur fut accordée le 16 janvier 1433. Ils y proposèrent les quatre articles dont nous avons parlé (n° I), parce qu'ils étaient convenus entre eux de s'en tenir là. Le cardinal légat en parut surpris, ne doutant point qu'ils ne s'éloignassent de la doctrine commune en beaucoup d'articles. En effet, les Taborites, les Orébites et les Orphelins tenaient encore à plusieurs erreurs très-condamnables de Jean Hus et de Wiclef. Il n'y avait que les Calixtins qui, sauf les quatre articles en question, fussent d'accord sur tout le reste avec l'Eglise.

Les Bohémiens répondirent en commun, que ces quatre articles étaient tout ce qu'ils avaient à proposer au concile de la part de tout le royaume. Cependant le légat leur reprocha que, entre autres choses, ils soutenaient que les ordres mendiants étaient une invention du diable. Procope ne le désavoua point. Cela est vrai, dit-il; car, si les patriarches, si Moïse, si les prophètes, si Jésus-Christ, ni les apôtres sous l'Evangile, n'ont point institué les mendiants, qui ne voit que c'est une invention du diable et une œuvre de ténèbres? Cette répartie fut suivie d'un grand éclat de rire; mais le légat, qui voulait ménager les Bohémiens, répondit avec douceur que, outre ce qu'avaient enseigné les patriarches, les prophètes, Jésus-Christ et ses apôtres, il y avait encore les décrets de l'Eglise qu'il fallait révérer comme divins, parce qu'elle est dirigée par le Saint-Esprit, quoique, d'ailleurs on puisse établir par l'Evangile l'ordre des religieux mendiants.

Après cette espèce de conférence, les Bohémiens choisirent quatre de leurs docteurs pour défendre leurs quatre articles. Roquesane, l'avocat des Calixtins, employa trois jours pour prouver la nécessité de la communion sous les espèces du pain et du vin, et pour demander qu'elle fût ainsi administrée par les prêtres dans toutes les provinces de Bohême. Un certain Nicolas, théologien des Taborites, employa deux jours pour soutenir qu'il fallait réprimer, corriger et exterminer tous les péchés mortels et surtout les péchés publics, par le ministère de ceux à qui il appartenait de le faire, selon la raison et la loi de Dieu. Ensuite un certain Ulric, curé des Orphelins, soutint, deux jours durant, que la parole de Dieu devait être prêchée publiquement et fidèlement, par des prêtres revêtus des qualités nécessaires pour cette fonction. Enfin Pierre Payne, dit l'Anglais, soutint pendant trois jours que, sous la loi de grâce, il n'était pas permis au clergé de posséder et de régir des biens temporels et séculiers. Ils donnèrent ensuite copie de leurs discours au concile, et ils le remercièrent de l'audience favorable qu'il leur avait donnée. On se plaignit néanmoins des trois derniers orateurs, qui avaient exalté Jean Wiclef et Jean Hus, les appelant des docteurs évangéliques, quoique depuis longtemps ils eussent été condamnés par l'Eglise (1648).

Le concile, de son côté, nomma quatre docteurs pour répondre aux discours des Bohémiens; savoir : Jean de Raguse en Dalmatie, professeur en théologie, général des

(1647) Æneas Sylv., *Res Bohemicæ*.

(1648) Æneas Sylv. *apud* Frecher, c. 50.

Dominicains, et depuis cardinal; Gilles Carlier, professeur en théologie et doyen de l'église de Cambrai; Henri Kalteisen, de Conflans, docteur en théologie; et Jean de Polémar, archidiacre de Barcelonne, docteur en droit et auditeur de Rote. Jean de Raguse parla le premier pendant huit jours, aux heures du matin, sur le premier article. Gilles Carlier en employa quatre à répondre au second; Kalteisen, trois à répondre au troisième, comme Polémar au quatrième. Ces longs discours ne persuadaient pas encore les Bohémiens; ils y répliquèrent aussi longuement. Roquesane employa six jours dans sa réplique à Jean de Raguse, et les autres à proportion.

Le duc de Bavière, qui était le protecteur du concile pour l'ordre matériel, s'aperçut que ces disputes étaient plus propres à aigrir les esprits qu'à les réunir. Aussi proposa-t-il une conférence amiable entre les deux partis, qui nommeraient chacun leurs députés, et où l'on n'entrerait dans aucune discussion particulière sur les dogmes. Le concile accueillit cette idée.

S'étant donc assemblé le 11 mars 1433, on demanda aux Bohémiens de s'unir d'abord, dans l'espérance que l'union faciliterait la discussion. Les Bohémiens délibérèrent là-dessus. Ils trouvèrent qu'on ne pouvait espérer une union solide et sincère, avant qu'on se fût entendu de part et d'autre sur ces quatre articles; c'était rouvrir le champ des disputes et s'exposer à ne pas aboutir.

Cependant le cardinal légat parut être de leur avis. Dans un discours qu'il leur adressa, il leur représenta que, pendant dix jours, le concile avait entendu, avec beaucoup de patience et d'attention, l'exposition qu'ils avaient donnée de leurs quatre articles. Il les félicita lui-même des favorables dispositions qu'on remarquait en eux, aussi bien que dans le concile, pour la paix et pour l'union. Il témoigna être fort satisfait de la protestation que Roquesane et les autres avaient faite en ces termes : Nous croyons que l'Eglise, qui, selon saint Grégoire et saint Augustin, est l'universalité des fidèles répandus dans le monde; nous croyons que cette sainte Eglise est tellement fondée sur la pierre, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et nous espérons, par la grâce de Jésus-Christ qui en est le chef, de souffrir plutôt le plus cruel martyre que de rien dire volontairement qui soit contraire à la doctrine de cette sainte Eglise. » Comme il est malaisé qu'il ne se mêle pas de l'aigreur dans ces contestations, le cardinal les exhorta à ne pas prendre trop au vif des paroles dures, qui peuvent échapper dans la chaleur du discours, et à regarder plus à l'intention qu'à ce qu'il y a de choquant dans les termes. Il leur représenta que, pour obtenir une solide union et aller au-devant de toute discorde, il importait de s'expliquer] nettement sur toutes les controverses et sur tous les points contestés de part et d'autre, sans dissimulation ni suppression quelconque, afin que le concile, qu'il appele le creuset du Saint-Esprit, pût séparer la rouille de l'or et de l'argent. « Vous n'avez proposé ces jours passés que quatre articles; mais nous savons de bonne part, et par des témoins oculaires, qu'il y a beaucoup d'autres dogmes étrangers en quoi vous différez d'avec nous, et même l'un d'entre vous nous l'a fait assez entendre, en qualifiant Jean Wiclef de docteur évangélique. Or, on sait assez quelle était la doctrine de Wiclef sur plusieurs articles tenus par l'Eglise. » Le cardinal leur en proposa une douzaine, soutenus par Wiclef et condamnés plus d'une fois. Il les donna par écrit aux Bohémiens, afin qu'à chacun ils pussent dire positivement : Nous croyons, ou nous ne croyons pas cela. Ils répondirent comme ils avaient déjà fait, qu'ils étaient venus seulement pour proposer les quatre articles, non pas tant en leur propre nom, qu'au nom de tout le royaume (1649).

IV. Ainsi, rien ne put d'abord se terminer au sujet des Hussites. Cependant rien n'était perdu. Les Bohémiens, impatients de retourner chez eux, partirent vers le 15 avril 1433. Ils furent aussitôt suivis d'une ambassade solennelle, composée de trois évêques, accompagnés de huit à dix docteurs. A cette ambassade se joignirent les envoyés de plusieurs princes et évêques, ainsi que les députés de plusieurs villes et communautés. Toute l'ambassade fut reçue avec de grands honneurs, et en chemin, et à Prague. Le recteur de l'université, à la tête de tout le corps, alla les haranguer. Aussitôt après leur arrivée, on assembla les Etats de Bohême et de Moravie, pour entrer en conférence.

On parla souvent de part et d'autre, sans beaucoup avancer. Les catholiques insistaient sur la soumission à l'Eglise et au concile; les Bohémiens tenaient avant tout à l'adoption de leurs quatre articles. Sans les chicanes des Taborites, qui avaient encore des articles cachés, on aurait peut-être pu s'entendre. Malgré cela, ceux des Bohémiens qui ne tenaient qu'aux quatre articles en discussion y proposèrent, par de nouveaux députés au concile, des modifications assez notables : 1° sur la libre prédication de la parole de Dieu, ils disaient qu'elle devait se faire sous l'autorité de l'évêque diocésain; 2° à l'égard de la punition des péchés, ils laissaient au clergé le droit de punir les séculiers, selon le pouvoir que Dieu en avait donné aux uns et aux autres; 3° l'article des biens de l'Eglise était des plus étendu, mais assez embrouillé; 4° sur la communion sous les deux espèces, ils disaient qu'elle était utile, méritoire et salutaire, parce qu'elle avait été donnée et instituée par Jésus-Christ, pratiquée par les

(1649) Cochlæus, *Historia Hussitarum*, lib. VI, *apud* Rohrbacher.

apôtres et par l'Eglise. Mais comme il y avait encore quelques doutes sur la nature du commandement et de la nécessité de cette pratique, et sur la peine que méritaient ceux qui la négligent, ils s'en remettaient à la décision de l'Eglise, pourvu qu'elle fût fondée sur l'Ecriture sainte et sur l'autorité des Pères. Ils demandaient aussi quelques éclaircissements sur le genre de nécessité des autres sacrements. A ces articles, les Bohémiens joignaient une formule de réunion, où ils disaient souvent *nous* et *vous*.

Quand ce projet fut lu dans le concile, il parut de l'émotion sur le visage de plusieurs Pères. Est-ce là, disaient-ils, une union ecclésiastique et chrétienne? Ce n'est pas unité, mais dualité. Il ne faut point de *vous* et de *nous*, il ne faut que *nous*, pour former une vraie union, parce qu'il ne doit y avoir qu'un même peuple chrétien. Cependant, comme l'union pressait d'autant plus que les Taborites continuaient leurs hostilités et leurs ravages en Bohême et aux environs, le concile déclara aux députés de Bohême, par l'organe de Polémar, qu'on enverrait encore des députés à Prague pour tâcher d'achever l'union. On renvoya donc les mêmes députés, pour faire un dernier effort sur l'esprit des Bohémiens. Ces députés, après avoir exposé l'intention du concile sur trois des quatre articles, faisaient espérer que le concile trouverait quelque voie pour satisfaire les Bohémiens sur l'article principal, celui de la communion sous les deux espèces.

Donc, sur l'article de la punition des péchés mortels et principalement des péchés publics, le concile était bien d'avis qu'on les punît, autant que cela se pouvait raisonnablement, selon la loi de Dieu et les règlements des saints Pères; mais il ne voulait pas que des particuliers s'ingérassent à les punir de leur propre autorité, et sans l'aveu de ceux qui en ont le droit. Sur l'article de la libre prédication de la parole de Dieu, l'intention du concile était qu'elle fût prêchée librement, mais non indifféremment partout, et que les prédicateurs seraient approuvés et envoyés par les supérieurs qui auraient droit de donner cette mission; et tout cela, sauf l'autorité du Pape, qui, selon l'institution des saints, doit avoir la suprême juridiction dans toutes les affaires. Quant à l'article du domaine temporel séculier sur les biens d'Eglise, que les Hussites prétendaient refuser au clergé, le concile s'exprimait ainsi : « Les ecclésiastiques doivent administrer fidèlement et selon l'institution des saints Pères, les biens d'Eglise dont ils sont établis administrateurs, et ces biens ne peuvent être usurpés par d'autres sans sacrilége. »

Restait encore l'article de la communion sous les deux espèces, sur lequel des députés du concile ne s'étaient pas expliqués. Mais les Bohémiens refusèrent de s'ouvrir sur les trois autres, jusqu'à ce que celui-là fût réglé. Voici donc qu'elle fut la déclaration des députés du concile :

« La coutume de communier le peuple sous la seule espèce du pain a été raisonnablement introduite par l'Eglise et par les saints Pères, pour éviter le danger de l'erreur et de l'irrévérence ; et, par ces raisons, personne ne peut changer cette coutume, sans l'autorité de l'Eglise. Mais comme l'Eglise, portée à cela par des motifs raisonnables, a le pouvoir de permettre au peuple la communion sous les deux espèces, on pourrait accorder cette permission aux Bohémiens, pour un temps, par l'autorité de l'Eglise, pourvu qu'ils s'y réunissent; que dans tous les autres articles de la foi et des cérémonies, ils se conformeront à l'Eglise universelle, et que les prêtres eussent soin de ne la donner qu'à des personnes en âge de discrétion et de les avertir, avant de la leur donner, qu'il faut croire fermement que la chair de Jésus-Christ n'est pas seulement sous l'espèce du pain, et que son sang n'est pas seulement sous l'espèce du vin, mais qu'il est tout entier sous l'une et l'autre espèce. »

Cette formule du concile, dit Ænéas Sylvius, est courte; mais il y a autant de sentences que de mots. Par là sont bannis tous les sentiments et toutes les cérémonies étrangères à la foi; par là, il est ordonné aux Bohémiens de croire et de garder tout ce que l'Eglise universelle croit et garde. Cependant, ajoute-t-il, soit ennui de la guerre, soit mésintelligence entre eux, soit complaisance de l'ambitieux Roquesane, que les députés du concile flattaient de l'espérance de devenir archevêque de Prague, ces conditions furent acceptées par les défenseurs des quatre articles (1650). On dressa un concordat de cette réunion, le dernier novembre 1433.

Quoique l'exécution entière de ce concordat dût éprouver bien des obstacles, ce fut néanmoins le coup mortel au Hussitisme. La Bohême s'en est si bien guérie avec le temps, qu'elle est aujourd'hui un des pays les plus catholiques et les plus pieux. — (*Voy.* l'article BOHÊME (Eglise catholique en). — Cependant les luttes ne furent pas terminées incontinent. Roquesane parvint enfin à l'objet de ses convoitises; il fut élu par les Bohémiens archevêque de Prague. En 1437, des ambassadeurs vinrent, de leur part, demander au concile de Bâle la confirmation de cette élection; mais il leur fut répondu qu'il n'était pas raisonnable que Roquesane fut élevé à cette dignité, parce que, depuis le concordat, il n'avait rien oublié pour troubler la paix et l'union. Le concile refusa de même quelques autres articles que les députés de Bohême avaient demandés au delà du concordat. Les Hussites, mécontents, firent une irruption en Moravie et surprirent la ville de Littovel, où ils exercèrent leurs ravages, mais aussi ils finirent par être assommés par les catho-

(1650) Aneas Sylv. *Rer., Bohem.*, c. 52; Leibnizii, *Mantissa diplom. juris gent.*, part. II, p. 158.

liques. Plus tard, et dans d'autres circonstances, ils continuèrent encore à jeter le trouble; mais nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Nous avons seulement voulu rapporter de suite, en empiétant même sur les dates, ce que le concile de Bâle fit au sujet des hussites; nous devons maintenant nous occuper de l'histoire proprement dite de ce concile, reprendre et suivre les faits qui concernent cette trop célèbre assemblée.

V. D'après une bulle du Pape Martin V, le concile de Bâle devait donc s'ouvrir le 3 mars 1431, *si toutefois il s'y trouvait un nombre suffisant d'évêques*. Le 1er février de la même année, ce Pape nomma Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange et légat en Allemagne, pour y présider en son nom. Mais Martin V mourut le 20 du même mois, et eut pour successeur Eugène IV, élu le 3 mars suivant. Ce nouveau Pape, comme nous l'avons dit (n° I), confirma la légation du cardinal Julien en Allemagne, l'étendit même à la Hongrie, la Pologne et la Bohême. Puis, le dernier jour de mai, il lui adressa une lettre où il dit entre autres choses : « Le Pape Martin vous a enjoint de présider au concile qui doit se célébrer à Bâle, *s'il s'y trouve un assez grand nombre de prélats* pour le tenir. Or, nous avons appris que jusqu'ici il en est venu peu ou point, en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y envoyer un autre légat. C'est pourquoi nous voulons que, quand l'affaire de Bohême sera finie, comme l'on espère qu'elle le sera bientôt, vous preniez le chemin de Bâle, et que vous vous y conduisiez suivant les ordres que vous avez reçus au concile de Constance. » — En exécution de cet ordre le cardinal Julien envoya à Bâle deux délégués : Jean de Polemar et Jean de Raguse, dont nous avons parlé (n° III). Ces deux délégués arrivèrent à Bâle le 19 juillet 1431.

Mais déjà le concile s'était ouvert d'une manière quelconque au jour indiqué par Martin V, c'est-à-dire le 3 mars. Il fut ouvert ce jour-là, chose presque incroyable, par *un* seul membre; et encore n'était-ce pas un évêque, mais un abbé, celui de Vézelay. Le lendemain, 4 mars, il prit acte, en présence des chanoines de l'église cathédrale, des opérations qu'il avait faites le jour précédent. Ce commencement si triste et si singulier ne présageait pas mal ce qui est arrivé dans la suite.

Jean de Polemar et Jean de Raguse, arrivés à Bâle, le 19 juillet, ouvrirent le concile cinq jours après, pour la seconde fois, et d'une manière plus solennelle. Ils s'y trouvèrent tous les deux, avec l'abbé de Vézelay, deux députés de l'Université de Paris et quelques ecclésiastiques de Bâle, sans aucun évêque. En conséquence, ils déclarèrent que le saint concile général de Bâle était légitimement assemblé et ouvert. En vérité, on douterait de pareils faits, si l'on n'en avait recueilli avec soin les actes authentiques (1651).

Le cardinal Julien était à Bâle vers la mi-septembre, car le 19 de ce mois, il en écrivit une lettre circulaire à l'archevêque de Reims et à d'autres métropolitains, pour les presser, eux et leurs suffragants, de venir au concile. C'est qu'en effet il n'y venait personne. Dans la congrégation du 26 septembre, où il promulgua les règlements sur la manière de tenir le concile, on dit qu'il n'y avait que trois évêques et sept abbés, dix prélats en tout. Aussi, le 7 octobre, écrivit-il de nouvelles lettres : au roi de France et au duc de Bourgogne, pour les prier d'envoyer leurs ambassadeurs; aux évêques d'Allemagne, pour les presser de venir sans délai et sans pompe; aux abbés et aux prélats du diocèse de Bâle, pour leur reprocher leur négligence et les menacer des peines les plus sévères, s'ils ne venaient assister à une solennité du concile, qui devait avoir lieu le 13 du mois (1652).

De plus, le cardinal Julien, désolé de cette solitude, envoya au Pape un chanoine de Besançon, nommé Jean Beaupère, pour lui rendre compte de l'état du concile. C'est le même Jean Beaupère, docteur de l'Université de Paris, du parti des Anglais, qui figura si tristement dans le procès de Jeanne d'Arc. Ce député fut entendu par Eugène IV en consistoire. On apprit de lui que le clergé d'Allemagne était dans un état déplorable; que l'hérésie des hussites faisait de très-grands progrès dans les divers Etats de l'empire; que le mauvais exemple des sectaires avait inspiré aux habitants de Bâle beaucoup de mépris pour les ecclésiastiques; que cette ville n'était pas un lieu tranquille, tant à cause des semences d'erreur qui s'y étaient répandues, que parce qu'on y était exposé aux hostilités qui commençaient entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne; qu'en conséquence il était arrivé très-peu de prélats, seulement trois évêques et sept abbés. Le chanoine Beaupère, qui détailla ces fâcheuses nouvelles en présence du Pape et des cardinaux, avait la qualité d'envoyé du légat et du concile de Bâle; par conséquent son témoignage était revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer dans l'affaire présente. On verra bientôt l'importance de cette observation.

VI. Ainsi que nous l'avons dit (n° I), l'événement le plus heureux alors pour l'Eglise était le désir exprimé par les Grecs de se réunir avec l'Eglise romaine et les Latins; mais cela faisait encore une sorte de contre-temps pour le concile de Bâle, parce que l'empereur et le patriarche de Constantinople voulaient que l'union se consommât dans un concile qui serait célébré en Italie, et le Pape et son conseil souhaitaient que ce fût à Bologne. Or, comme on ne pouvait célébrer en même temps deux conciles œcuméniques, il s'ensuivait que

(1651) *Voy.* le tome VIIIe des *Anciens Monuments* publiés par D. Martène.

(1652) Ibid., pag. 3 de la Préface.

celui de Bâle devait être dissous ou transféré, afin de concourir ensuite à la solennité d'une assemblée nombreuse, dans le lieu où les Grecs seraient convenus de se rendre. La mesure était d'autant plus opportune, que, comme nous le rapporterons ailleurs, — *Voy.* l'article FLORENCE (Concile général de) tenu en 1439. — la réunion des Grecs devait être suivie de celle des Arméniens, des Jacobites, des Ethiopiens, des Syriens, des Nestoriens, des Maronites et des Chaldéens.

Ces considérations firent bientôt la matière d'une bulle, que le Pape adressa au cardinal Julien, où il disait : « Nous avons appris par Jean de Beaupère, que vous nous avez envoyé, que le clergé d'Allemagne est extrêmement déréglé et que l'hérésie bohémienne fait de grands progrès dans le pays. Il nous a dit aussi qu'il s'est élevé bien du scandale à Bâle, et que plusieurs des habitants, suivant les maximes des Bohémiens, persécutent le clergé jusqu'à commettre des meurtres. Il a ajouté que la guerre entre Philippe de Bourgogne et Frédéric, duc d'Autriche, produit de tristes effets, en ce que ces princes ayant des terres proches de Bâle, on ne peut y entrer sans crainte et même sans péril. Il soutenait toutefois que la célébration du concile et la réformation de l'Eglise seraient très-utiles.

« Nous avons pensé que tant de difficultés et de périls sont peut-être la cause des retards apportés par les prélats attendus pour venir à Bâle. Nous avons aussi considéré que les sept ans sont passés, dans lesquels le concile devait s'assembler, et que, si nous faisions une nouvelle convocation, les prélats pourraient alléguer les mêmes difficultés, sans compter que l'hiver approche, et qu'il faudrait donner aux prélats un temps convenable pour venir après la convocation. D'autre part, Jean Paléologue, qui se dit empereur de Constantinople, nous a depuis peu envoyé un ambassadeur, qui nous a requis, suivant l'ordonnance de notre prédécesseur, de célébrer un concile pour l'union de l'Eglise orientale avec l'Eglise romaine et occidentale; et, suivant la convention de notre prédécesseur, nous avons permis aux Grecs de les défrayer pour venir au concile, et pour leur retour, quand il sera fini. (*Voy.* n° I.) Or, si l'on convoquait un autre concile, il faudrait donc en tenir deux en même temps, et ils se nuiraient l'un à l'autre. Par ces raisons, dit en terminant le Pape, et de l'avis de nos frères les cardinaux, nous vous donnons plein pouvoir de dissoudre le concile, s'il subsiste encore, après en avoir indiqué un nouveau dans notre cité de Bologne, auquel nous entendons présider en personne dans un an et demi, du jour de la dissolution de celui-ci. »

Cette bulle était datée du 12 novembre 1431, selon les uns; d'autres disent le 12 décembre. Ainsi le concile de Bâle ne pouvait arriver à se réunir, et, à peine commencé d'une manière si piteuse, on voulait le dissoudre. Un autre motif d'opposition contre lui se présente encore dans cette invitation que le cardinal-légat et les prélats de Bâle firent aux hussites de Bohême, de venir conférer sur les points controversés entre eux et les catholiques. (*Voy.* n° II.) Cela déplut à la cour de Rome, et, de fait, il semblait dangereux qu'une cause décidée par le concile de Constance et par les bulles apostoliques fût remise en délibération : on craignait qu'il n'y eût une sorte d'inconséquence à ouvrir des conférences de religion avec des gens qu'on avait poursuivis jusqu'alors par les armes spirituelles et temporelles. Eugène IV crut donc devoir porter le dernier coup au concile de Bâle, en le déclarant dissous et transféré à Bologne. Cela fit l'objet d'une autre bulle datée du 18 décembre, et adressée à tous les fidèles (1653).

VII. Le Pape fit porter les deux bulles à Bâle par l'évêque de Parenzo, trésorier de la chambre apostolique. C'était vers le commencement de 1432. Le cardinal Julien, frappé de ce coup, ne laissa pas de témoigner d'abord son obéissance. Il déclara qu'il ne pouvait plus faire les fonctions de président, puisque le Pape transférait le concile; mais persuadé en même temps qu'il était du bien de l'Eglise que l'assemblée de Bâle continuât, il écrivit à Eugène une lettre extrêmement forte, quoique respectueuse, pour l'engager à se désister de la résolution énoncée dans ses bulles. On ne peut rien ajouter à la multitude et à l'énergie des motifs qu'il proposait. La bonne réputation du Pontife, l'intérêt de la religion en Bohême, l'attente de l'empereur et des autres souverains, les égards dus aux décrets de Constance et de Sienne, aux bulles de Martin V et à celles d'Eugène lui-même, tout cela formait une exhortation pressante en faveur du concile déjà commencé. Le motif principal est l'état déplorable de l'Allemagne, qu'il lui semblait plus important de prémunir contre l'hérésie de Bohême, que de travailler à la réunion des Grecs, qui avaient si souvent trompé l'attente de l'Eglise romaine. Comme le cardinal Julien était un homme modeste et réservé dans ses démarches, le savant Henri de Sponde et d'autres ont de la peine à se persuader qu'une lettre aussi véhémente soit son ouvrage (1654).

D'un autre côté les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* font une remarque importante (1655). Dans les deux bulles, disent-ils, l'une au cardinal Julien, l'autre à tous les fidèles, le Pape Eugène IV déclare solennellement que, s'il se décide pour la translation du concile de Bâle, c'est principalement sur les informations données en plein consistoire par Jean Beaupère, envoyé

(1653) Labbe, *Conc.*, tom. XII, col. 941.
(1654) Spond., an 1432, n° 3.
(1655) Liv. XLVII.

du cardinal et du concile. Or, dans sa réponse au Pape, le cardinal, parlant au nom du concile, s'inscrit en faux contre ces informations, sans désavouer pourtant, ni même nommer le député qui les avait données. Il y a plus : dans sa troisième session, le concile dit d'une part que « le vénérable docteur Jean Beaupère avait été envoyé au Pape et aux cardinaux, pour les prier d'assister au concile; » puis il ajoute, quelques lignes après, que le Pape s'est laissé surprendre par une *information fausse et désavantageuse*.

Certes, tout cela est bien étrange. Le président du concile envoie un député informer le Pape; le Pape agit d'après les informations du député; le président et le concile blâment le Pape de s'être laissé surprendre par des informations fausses, et ils ne désavouent pas, ils ne blâment pas, ils louent, au contraire, leur député qui les lui a données! Jean Beaupère avait trempé dans la condamnation de Jeanne d'Arc, où l'on s'est permis de supprimer les informations et les témoignages favorables, d'en altérer d'autres, d'ajouter, de retrancher au gré des juges, de présenter de toute l'affaire un résumé infidèle, afin de livrer au bûcher des Anglais la libératrice de la France. Jean Beaupère et les autres docteurs de Paris qui en avaient usé de la sorte envers Jeanne d'Arc, se trouvèrent des premiers à l'assemblée de Bâle; ils en étaient l'âme. Pierre Cauchon lui-même y viendra, si même il n'y était déjà. Des hommes capables (1656) de ces manœuvres d'iniquité envers l'innocence héroïque d'une jeune fille, n'ont-ils pas pu s'en permettre de semblables envers un Pape, pour avoir le plaisir de fouler aux pieds son autorité et dominer dans les conjonctures présentes? D'autres indices pourraient justifier ces soupçons.

VIII. Au mois de janvier 1432, les prélats de Bâle envoyèrent une solennelle ambassade à Rome, pour supplier le Pape avec instance de révoquer son décret de dissolution (1657). Le bon sens et les convenances les plus vulgaires demandaient que, jusqu'à la réponse du Pape, les prélats s'abstinssent de tout ce qui pouvait envenimer la situation. Ils firent précisément le contraire.

Ainsi, en même temps qu'ils envoyaient une ambassade au Pape, ils adressaient à tous les fidèles des lettres synodales, pour notifier à tout l'univers qu'ils étaient déterminés à continuer leurs séances, envers et contre qui que ce soit. Le cardinal Julien ne scella point ces lettres, parce qu'il s'était démis de la charge de président; ce fut Philbert, évêque de Constance en Normandie, qui apposa le sceau, et ce prélat normand fut aussi le chef du concile, dans la seconde session célébrée le 15 février, avant qu'on eût reçu aucune réponse du Pape.

On a vu qu'il était spécifié formellement dans la bulle de convocation, que ce concile n'aurait lieu que quand il se trouverait *un nombre et un concours de prélats convenable et suffisant*. Or, le 15 février 1432, il s'y trouvait en tout quatorze prélats, tant évêques qu'abbés. Eh bien! le même jour, ces quatorze prélats entrèrent avec solennité dans l'église cathédrale de Bâle, et, malgré leur petit nombre, ils ne craignirent pas de publier des décrets conçus en ces termes :

« Le très-saint concile général de Bâle, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, pour la gloire de Dieu, l'extirpation des hérésies et des erreurs, la *réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres* (1658), la pacification des princes chrétiens, *déclare, définit et ordonne* ce qui suit :

« Premièrement, que ce saint concile de Bâle, suivant les décrets faits à Constance et à Sienne, et conformément aux bulles de la chaire apostolique, est légitimement et dûment commencé et assemblé dans cette même ville de Bâle; et afin qu'on ne doute point de son autorité, on insère ici deux déclarations de celui de Constance. La première, où il est dit que le concile général, assemblé légitimement dans le Saint-Esprit et représentant l'Eglise militante, tient immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque état et dignité qu'elle soit, même papale, doit obéir en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise, tant dans le chef que dans les membres. La seconde porte que toute personne, même de dignité papale, qui refuserait d'obéir aux décrets de ce saint concile (de Constance) et de tout autre concile général légitimement assemblé, sera punie comme il convient, en implorant même contre elle les moyens de droit, s'il est nécessaire.

« En conséquence, poursuivent les quatorze prélats, ce saint concile de Bâle, actuellement assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, pour les causes ci-dessus exprimées, décerne et déclare qu'il ne peut être dissous, ni transféré, ni différé par qui que ce soit, non pas même par le Pape, sans la délibération et le consentement du concile même; qu'aucun de ceux qui sont au concile ou y seront dans la suite, ne peut en être rappelé, ni empêché d'y venir par qui que ce soit, pas même par le Pape, sous aucun prétexte, et quand ce serait pour aller en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation; que toutes les censures, privations ou autres voies de contrainte qu'on pourrait employer pour séparer du concile ceux qui y sont déjà présents, ou pour empêcher les autres de s'y rendre, seront nulles; que le concile les déclare telles et les met à néant; faisant défenses très-expresses à quiconque de s'éloigner de la ville de Bâle avant la fin du con-

(1656) M. Rohrbacher, tom. XXI, pag. 484, 485.
(1657) Labbe, tom. XII, col. 480.
(1658) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, dans leur *Notice sur ce concile*, se servent de cette expression injurieuse, sans dire qu'elle appartient aux Pères du concile eux-mêmes. Nous l'avons relevée dans notre *Manuel des conciles*, pag. 585.

cile, si ce n'est pour une cause raisonnable qui sera soumise à l'examen des députés de l'assemblée, avec obligation, en outre, à ceux dont les raisons auront été trouvées légitimes, de nommer à leur place quelqu'un qui les représente. »

Voilà donc quatorze prélats, parmi lesquels une demi-douzaine d'évêques, qui, malgré le chef de l'Eglise universelle, se prétendent concile œcuménique, représentant l'Eglise universelle, ayant autorité, non plus seulement sur un Pape douteux, mais sur un Pape certain et légitime, universellement reconnu de tout le monde. Autant vaudrait dire qu'un troupeau de cent brebis est légitimement représenté par cinq brebis, et que c'est à elles de conduire le pasteur !

Un homme était venu souffler le feu de la rébellion, qui, du reste, s'allumait assez de lui-même. Dominique Capranica, évêque de Fermo, avait été secrètement désigné cardinal par Martin V; mais ce Pape étant mort avant de l'avoir déclaré publiquement, les autres cardinaux ne voulurent point l'admettre au conclave, ni Eugène IV confirmer sa nomination secrète. Outré de dépit, Capranica vint à Bâle, où il fut reçu à bras ouverts et déclaré cardinal par les quelques prélats présents (1659).

IX. Mais pour se fortifier de plus en plus contre le Pape, ces prélats, comme il arrive toujours à ceux qui se mettent en état de rébellion contre le centre de l'unité, recoururent aux césars. Ils savaient bien que, dans ces révoltes, ils recevraient facilement un puissant appui de leur côté ! Ils écrivirent donc au roi de France, Charles VII, à l'empereur Sigismond et à d'autres princes.

A Bourges, qui était encore la capitale de Charles VII, eut lieu, le 26 février, une assemblée d'évêques, qui se déclara pour les quatorze prélats de Bâle, mais en leur recommandant toutefois, par l'archevêque de Lyon, de traiter avec le Pape d'une manière douce et modeste : « Car enfin, ajoutait cet archevêque, c'est un homme *recommandable par l'intégrité de sa vie*, c'est le chef de l'Eglise; et si le chef est dégradé, il faudra que les membres deviennent arides et infructueux (1660). » Que devenait, en présence de ce certificat, cette expression des Pères de Bâle : *la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres?*

L'Université de Paris, composée de simples prêtres et de laïques, ne fut pas aussi modérée que les évêques de France. Elle manda aux prélats de Bâle : « qu'il n'y avait que des enfants d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile; que c'était l'ennemi du genre humain qui avait inspiré cette pensée pleine de malice; qu'il fallait se roidir contre des artifices si dangereux; que si le Pape voulait dissiper ou dissoudre l'assemblée avant sa conclusion, on ne devait pas lui obéir, mais plutôt lui résister de la même façon que saint Paul, qui était le modèle des docteurs, avait résisté à saint Pierre, qui représentait les pontifes (1661). » C'était conseiller ouvertement et hardiment la révolte; et il est bon, pour bien comprendre la moralité de ce conseil, de se rappeler que l'Université, qui tenait ce langage, était encore plus anglaise que française, et qu'elle avait poussé à la condamnation de Jeanne d'Arc avec le même zèle qu'elle poussait maintenant à la rébellion contre le Pape Eugène IV.

Naturellement l'empereur Sigismond prit parti pour le concile de Bâle; il envoya au Pape plusieurs lettres et ambassades, pour l'engager à revenir sur sa résolution. Aussi les prélats de Bâle, que Sigismond avait soin d'informer de ses démarches, se voyant soutenus de la sorte, allèrent-ils toujours en avant dans leur entreprise. Un césar s'était prononcé pour eux ! ils pouvaient tout oser.

Dans leur troisième session, tenue le 29 avril 1432, ils renouvelèrent, en effet, le décret de la supériorité du concile sur le Pape, et ajoutèrent une monition juridique, par laquelle ils sommaient le Pape de venir au concile ou d'y envoyer quelqu'un de sa part, dans l'espace de trois mois. Ils intimaient à tous les cardinaux l'ordre de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le Pape et contre eux, s'ils ne se conformaient aux intentions du concile.

Le même décret s'adressait à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre et à tous les inquisiteurs; il ordonnait outre cela, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, à toutes personnes, soit ecclésiastiques, soit séculières, même à l'empereur et aux rois, de faire signifier la présente monition au Pape et aux cardinaux, supposé toutefois que l'accès en cour de Rome ne parût pas dangereux ni incommode.

La quatrième session, en date du 20 juin, prévint de plus d'un mois le terme qu'on avait donné au Pape et aux cardinaux; aussi les prélats de Bâle, qui pouvaient alors être une vingtaine, ne les déclarèrent-ils pas encore contumaces. Mais ils ne perdirent pas leur temps pour cela, car ils firent plusieurs décrets sur le gouvernement de la cour pontificale. Ils déclarèrent donc que, si le Pape venait à mourir, l'élection du successeur se ferait à Bâle; que le Pape ne pourrait faire aucune promotion de cardinaux durant le concile; que les prélats et les officiers de la cour romaine ne pourraient être empêchés de venir au concile, quelque emploi, devoir ou office qui les attachât au Pape. Enfin, ce qui passe toute créance, les quinze ou vingt prélats de Bâle, non contents de faire des règlements factieux, allèrent jusqu'à usurper le gouvernement des domaines temporels du Saint-Siége. Eugène IV avait nommé son frère pour gouverner Avignon et le comtat

(1659) Dom. Martène, tom. VIII, pag. 4 de la Préface.

(1660) Ibid., pag. 5, et *Hist. de l'Egl. gall.* liv. XLVII

(1661) Du Boulay, *Hist. de l'Univ.*, tom. V, pag. 412.

Venaissin. Les habitants n'en furent pas contents, et en portèrent des plaintes au Pape. Là-dessus les prélats de Bâle s'avisèrent de donner cette légation à un cardinal espagnol. Pour réprimer cette usurpation manifeste, le Pape nomma légat de ce patrimoine le cardinal Pierre de Foix, qui rétablit la paix et gouverna les peuples avec tant de satisfaction de leur part qu'on l'appelait communément le *bon légat*.

Mais toutes ces entreprises des prélats de Bâle ne furent pas les seules : elles ne firent qu'en présager de plus violentes encore.

X. Dans leur cinquième session, qui se tint le 9 août, ils ne tirent que des règlements sur la manière de traiter les causes de la foi ; mais peu de jours après vint à Bâle un camérier du Pape, nommé Jean Dupré, avec la qualité de nonce apostolique, pour proposer des moyens de conciliation concertés avec l'empereur. Non-seulement il ne fut pas écouté, mais mis en prison et chargé de chaînes (1662). Cette première députation fut suivie d'une autre plus considérable, composée de quatre nonces qui étaient, les archevêques de Colocza et de Tarente, l'évêque de Maguelone et un auditeur du sacré palais ; ils protestèrent contre l'incarcération et la détention dans les fers du nonce précédent, mais eurent bien de la peine d'obtenir des passe-ports assez rassurants pour eux-mêmes. Admis enfin à l'audience des prélats de Bâle, après bien des plaintes et des protestations, ils entamèrent, le 22 août, une apologie dans les formes en faveur du Pape, leur maître : ce fut les deux archevêques qui parlèrent.

Celui de Colocza le fit d'une manière plus générale que son collègue. Prenant pour texte ces paroles de saint Paul : *Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps* (1663), il dit aux prélats de Bâle : « Mes pères, qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous désirez extirper l'ivraie de l'hérésie. Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous cherchez à réformer la vie ecclésiastique. Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous avez à cœur d'apaiser les esprits hostiles des princes. » Après avoir posé des principes si justes et si clairs, il montra que les conciles généraux avaient toujours été assemblés du consentement des Pontifes romains ; que les hussites seraient beaucoup moins portés à se soumettre au concile, quand ils le verraient séparés du chef de l'Eglise ; que la réunion des Grecs méritait bien qu'on songeât à leur donner un lieu commode où ils pussent s'aboucher avec les Latins ; qu'au reste, la vie irréprochable et exemplaire du Pape Eugène, son zèle ardent pour l'extirpation des hérésies et pour la réformation, persuadaient assez, sans aucune preuve, qu'il n'avait pas cherché à éluder la célébration d'un concile (1664).

L'archevêque de Tarente insista d'abord sur l'unité. Il est un seul Dieu suprême, que les païens mêmes reconnaissaient sous un nom ou sous un autre. Sa providence embrasse tous les temps, tous les lieux, toutes les créatures, et ramène tout à l'unité d'un même dessein. Cette unité se manifeste dans la création de l'univers, dans la législation de Moïse, dans l'incarnation du Verbe, dans l'institution de l'Eglise et de son chef. *Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur.* C'est à un seul, à Pierre, que le Seigneur dit avant son ascension : *Pais mes brebis.* C'est à un seul qu'il dit avant sa passion : *Et quand tu seras converti, affermis tes frères.* C'est à un seul qu'il a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.* De là, d'après les Pères et le droit canon, Pierre ou son successeur a seul la plénitude de la puissance, les autres n'étant appelés qu'à une partie de la sollicitude. Dans ces derniers temps, comme la liberté humaine se ruait dans toute sorte de précipices, le Dieu de miséricorde a donné à son Eglise un pasteur doué de toutes les vertus, notre très-Saint-Père et seigneur, très-digne souverain Pontife, vrai, indubitable et unique vicaire de notre Seigneur et Dieu Jésus-Christ. Pour le rétablissement de la paix et de la discipline, il a marché sur les traces de son prédécesseur Martin V, en ordonnant la tenue du concile et en confirmant les pouvoirs du cardinal Julien. Mais voyant que le concile n'avait pas le succès qu'il eût désiré ou qui répondît à la grandeur des affaires ; apprenant au contraire avec certitude la débilité et la petitesse du concile, et cela par le député même du peu de prélats qu'il y avait à Bâle ; requis enfin avec instance de faire une nouvelle convocation, il a dissous le concile et convoqué par le même acte à Bologne. Cette dissolution n'était ainsi qu'une translation de Bâle à une autre ville plus propre à la réunion des Grecs et même à la réduction des hussites, qui seraient d'autant plus portés à se soumettre, qu'ils se trouveraient plus près de la personne du souverain Pontife. D'ailleurs le Pape n'avait pu voir d'un œil indifférent le danger auquel on exposait la foi, en offrant aux hérétiques de Bohême de conférer avec eux, « afin de porter après cela un jugement définitif sur ce qui devait être cru et tenu dans l'Eglise. » Il était évident que ces promesses rappelaient à un nouvel examen ce qui avait été décidé dans le concile de Constance, et rendaient problématique la croyance des fidèles.

Le nonce représenta ensuite aux prélats de l'assemblée l'esprit d'opposition qu'ils avaient témoigné pour les droites intentions du Saint-Père ; comment quelques-uns d'entre eux s'étaient hâtés de se rendre à Bâle, précisément parce que le Pape avait fait une autre convocation ; comment ils s'abusaient eux-mêmes en prenant ce système de contradiction et de querelle, puisqu'il est du

(1662) Martène, t. VIII, p. 149, et p. 9 de la préface.

(1663) *I Cor.* XII.

(1664) Labbe, t. XII, col. 872 et seqq.

ressort de la puissance apostolique de convoquer les conciles et de les confirmer. Il les conjure, par ce qu'il y a de plus saint, de ne pas continuer des procédés semblables. Le Pape souhaite le concile avec plus d'ardeur qu'eux-mêmes ; non-seulement il se propose d'y présider, mais il veut que la réformation commence par sa personne, qu'on examine sa conduite, non-seulement depuis son pontificat, mais depuis sa première jeunesse, pour de là passer à la réformation de la cour romaine et du reste de la chrétienté. Quant aux deux points qui faisaient l'objet de la controverse, le changement de lieu et le délai de l'assemblée, le nonce offrait de la part du Pape quelque ville que ce fût des terres de l'Eglise, avec une pleine et entière cession de la souveraineté de la ville durant la tenue du concile ; et, pour le temps, il laissait les prélats maîtres absolus de le réduire à telle borne qu'il leur plairait. Enfin, si les prélats de Bâle croyaient leur présence nécessaire en cette ville pour l'affaire de Bohême, le Pape les laissait libres d'y rester pour la terminer avec le cardinal Julien (1665).

XI. Avec cette condescendance du Pape, on eût pu croire que le différend s'arrangerait à l'amiable. Il n'en fut rien. Les prélats de Bâle, qui alors étaient environ trente, tant évêques qu'abbés, répondirent aux nonces du Pape, le 3 septembre, par un très-long mémoire. En voici la substance.

Les trente prélats commencent par se déclarer eux-mêmes le très-saint concile général de Bâle, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, représentant l'Eglise universelle. Ils disent au Pape et à ses nonces : « Ne veuillez pas contrister le Saint-Esprit. Nous sommes le concile universel ; c'est par nous que le Saint-Esprit prononce ses oracles. Donc, nous contrarier, c'est contrister le Saint-Esprit ; nous résister opiniâtrément, c'est pécher contre le Saint-Esprit. Or, voilà ce que fait le Pape et vous autres. Prenez garde d'abuser davantage de notre mansuétude. Vous nous avez rappelé ces paroles : *Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps*. Mais nous représentons l'Eglise universelle : ce n'est donc pas nous qui faisons schisme, mais le Pape en se séparant de nous. »

Telle est en somme la réponse des prélats de Bâle au discours de l'archevêque de Colocza. Ils posent en principe ce qui est en question, savoir, que trente prélats en opposition, comme ils étaient, avec le chef certain et légitime de l'Eglise universelle, représentaient dans leur opposition l'Eglise universelle, et formaient un concile général légitimement assemblé dans le Saint-Esprit.

Répondant à l'archevêque de Tarente, les trente prélats commencent par cette observation : « Il explique d'abord longuement la juridiction et la puissance du souverain Pontife, qu'il est le chef de l'Eglise, le vicaire du Christ, qu'il a été établi pasteur des chrétiens, non par les hommes ni les conciles, mais par le Christ lui-même ; qu'il a reçu les clefs du royaume, qu'à lui seul a été dit : *Tu es Pierre;* que lui seul a été appelé à la plénitude de la puissance, et les autres au partage de la sollicitude ; ainsi que beaucoup d'autres choses de cette nature, qui, étant connues de tout le monde, n'avaient pas besoin d'être énumérées. Nous avouons et croyons parfaitement ces choses, et nous avons intention, dans ce saint concile, de faire en sorte que tout le monde croie de même. Et néanmoins nous disons que le Pontife romain est tenu d'obéir aux mandements, statuts, ordonnances et préceptes de ce saint concile de Bâle, et de tout autre concile général légitimement assemblé, dans les choses qui regardent la foi, l'extirpation du schisme et la réformation générale de l'Eglise dans son chef et ses membres, comme il a été déclaré par le concile général de Constance. »

Là-dessus les trente prélats s'étendent longuement sur l'autorité de l'Eglise universelle et des conciles généraux ; mais puisque, de leur aveu, le *Pape est la tête de l'Eglise*, on pouvait leur demander : Est-ce donc la tête qui doit obéir au reste du corps, ou le reste du corps qui doit obéir à la tête ? Peut-il y avoir un concile général sans le Pape ? Un concile sans le Pape, sans le chef certain et légitime de l'Eglise universelle, peut-il représenter l'Eglise universelle ? Ce que le concile de Constance a décrété contre des Papes douteux, peut-il s'appliquer à un Pape indubitable ? D'ailleurs, ces décrets de Constance ont-ils été confirmés par l'Eglise et son chef, dans le sens que vous leur donnez ? Et puis, un concile, même universel, est-il vraiment au-dessus du Pape ? Vous citez le concile d'Ephèse, mais il est contre vous ; car, dans son acte le plus solennel, la condamnation de Nestorius, il déclare qu'il a été contraint par les lettres du Pape Célestin et par les saints canons d'en venir à cette lugubre sentence. Vous citez le concile de Calcédoine, mais il est contre vous ; car il demande la confirmation de ses décrets au Pape saint Léon, qui, approuvant les autres, en cassa un sans retour.

Le Pape Eugène IV avait signalé, et avec beaucoup de raison, l'imprudence qu'avaient eue les prélats de Bâle de dire dans leur invitation aux Bohémiens : « Venez avec confiance, on écoutera vos raisons, et le Saint-Esprit lui-même décidera ce qu'il faut croire et tenir dans l'Eglise. » Ce qui supposait évidemment que l'Esprit-Saint ne l'avait pas encore décidé dans les conciles de Constance et de Sienne. Comment les prélats de Bâle vont-ils se tirer de ce mauvais pas ? Ils s'étendent longuement sur ce qui n'était pas en question, sur l'utilité des conférences ; ils en citent des exemples, même apocryphes. Ils finissent par insinuer que, quand ils avaient dit : « Le Saint-Esprit décidera, ils avaient entendu dire : Nous-mêmes déciderons,

(1665) Labbe, tom. XII, p. 881.

comme étant le concile général et l'organe de l'Esprit-Saint. » Mais, nonobstant un pareil sophisme, on pouvait toujours leur dire : Donc, d'après vous-mêmes, le Saint-Esprit n'a pas encore décidé ce qu'il faut croire et tenir dans l'Eglise. Et voilà précisément ce que le Pape vous reproche.

Mais voici qui n'est pas moins curieux. Les trente prélats disent aux nonces du Pape : « Vous pensez avoir dit quelque chose de grand, en disant que celui qui viole le privilége de l'Eglise romaine, privilége conféré par le chef suprême de toutes les Eglises, tombe dans l'hérésie. Nous croyons de même, et beaucoup plus fermement ; car nous disons que le souverain Pontife est le chef de l'Eglise, et que la chaire de Rome est la chaire principale entre les autres. Mais, en louant une partie, avez-vous oublié le tout? En exaltant une Eglise, omettez-vous l'Eglise universelle? S'il est hérétique celui qui détruit la primauté de l'Eglise romaine, combien plus hérétique ne sera pas celui qui nie que cette Eglise-là, dans laquelle est contenue et préside l'Eglise romaine, ait puissance sur toutes les églises et tous les hommes ? » — Le lecteur ne devinerait guère où les trentre prélats de Bâle en veulent venir. Le voici en deux mots. — « Or, le concile général représente l'Eglise universelle, et nous sommes le concile général. Donc, quiconque nie notre infaillibilité et notre omnipotence sur toutes les églises et sur tous les hommes, principalement sur le Pape, celui-là est plus hérétique que celui qui nierait la primauté de l'Eglise romaine. »

Quant à l'offre qu'avait faite le Pape de tenir le concile en telle ville d'Italie qu'on voudrait, les trente prélats de Bâle, avec une impolitesse qui n'a pas de nom, lui répondent assez crûment que cette offre n'était qu'un jeu, qu'une farce pour dissiper le concile de Bâle et n'en tenir aucun. Toutefois, s'il veut se réunir et se soumettre à eux, ils lui offrent généreusement l'amnistie du passé (1666).

Telle est en substance la réponse des trente prélats. Mais nous verrons à l'article FLORENCE (Concile général de) qu'ils ne furent guère bons prophètes ; car, là, Eugène IV tint avec calme, succès et gloire, un concile œcuménique, où se réunirent à l'Eglise romaine les Grecs, les Arméniens et d'autres peuples de l'Orient.

**XII.** Trois jours après, dans la sixième session, tenue le 6 septembre, deux promoteurs de l'assemblée de Bâle, tous deux Français et de l'Université de Paris, demandèrent qu'on déclarât la contumace du Pape et des cardinaux. L'assemblée députa les évêques de Périgueux et de Ratisbonne pour faire les trois citations canoniques ; mais l'évêque de Maguelone et l'archevêque de Tarente, deux des nonces du Pape, demandèrent si instamment un délai pour leur maître, que l'assemblée ne passa pas outre ce jour-là ; et, à l'égard des cardinaux, quelques docteurs présents à la session s'offrirent de présenter des excuses légitimes de leur part ; ce qui fut accepté au nom de l'assemblée par les évêques de Fristingue et de Belley, qui en avaient la commission.

A cette session, on compta trente-deux prélats, tant évêques qu'abbés, avec deux cardinaux : Dominique Capranica, cardinal par la grâce de l'assemblée de Bâle, et le cardinal Branda de Castiglione, brouillé avec le Pape pour ses querelles particulières. Il est bon de connaître ces personnages, ainsi que quelques autres qui suivirent leur exemple les années suivantes. Or, voici ce que nous en apprend Ænéas Sylvius qui devint, plus tard Pape sous le nom de Pie II.

Il expose l'état où il trouva les choses quand il arriva lui-même à l'assemblée : « Il y avait à Bâle, dit-il, quelques cardinaux qui s'étaient échappés de la cour romaine et qui, n'étant pas bien avec le Pape, critiquaient ouvertement sa conduite et ses mœurs. D'autres officiers du Pape s'y rendaient tous les jours, et comme la multitude est portée à la médisance, comme elle se plaît à blâmer ceux qui gouvernent, tout ce peuple de courtisans déchirait en mille manières différentes la réputation de son ancien maître. Pour nous, qui étions jeunes, qui sortions tout récemment de notre patrie, qui n'avions rien vu, nous prenions pour des vérités tout ce qui se disait, et nous ne pouvions aimer le Pape Eugène, en voyant que tant de personnes illustres le jugeaient indigne du pontificat. Il y avait aussi là des députés de la célèbre école de Paris ; il y avait des docteurs de Cologne et des autres universités d'Allemagne, et tous, d'un commun accord, exaltaient jusqu'aux nues l'autorité du concile général. Il se trouvait peu de personnes qui osassent parler de la puissance du Pontife romain; tous ceux qui parlaient en public flattaient les opinions de la multitude. »

Il dit plus bas que, quand il se fut trouvé longtemps après avec des gens pacifiques et qui gardaient la neutralité entre le concile et le Pape, il apprit des anecdoctes qu'il ne savait pas auparavant ; par exemple, que le Pape Eugène avait été accusé de bien des choses dont il n'était pas coupable, et que les cardinaux qui étaient venus à Bâle avaient noirci *ce bon Pape et ce saint homme*, à cause de leurs animosités particulières. « Mais dans la suite, ajoute-t-il, ils retournèrent tous vers lui, et ils lui demandèrent pardon de leur faute (1667). »

De tous les cardinaux présents au concile, quand Pie II, alors Ænéas Sylvius, y arriva, celui dont il dit le plus de bien, est Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange. Il avait cessé de présider après les premières bulles données par Eugène pour transférer le concile à Bologne; mais son ardeur n'en était pas plus ralentie, et il la témoigna encore par une lettre au Pape, datée du 5 juin de cette année 1432. C'était après une ambassade envoyée aux hussites, et après les pro-

(1666) Labbe, tom. XII, col. 675-699.

(1667) Pius II, *in bulla retract.*

messes qu'ils avaient données de se rendre au concile; c'étaient depuis les résolutions prises par les évêques français dans l'assemblée de Bourges. Le cardinal faisait valoir ces raisons; il avertissait le Pape que le nombre des prélats s'augmentait tous les jours à Bâle, il lui répétait encore que ce concile s'appuyait entièrement sur les définitions de celui de Constance, dont on ne pouvait soupçonner l'autorité sans donner atteinte au pontificat de Martin V et d'Eugène lui-même. Il rappelait les jugements de rigueur que les Pères de Constance avaient portés contre Jean XXIII et Benoît XIII, l'un et l'autre privés du pontificat, le premier à cause de sa mauvaise conduite, et le second à cause de son obstination dans le schisme. Mais comme ces remontrances et ces exemples se présentaient sous des dehors sinistres, le cardinal finissait ainsi sa lettre : « Je dis cela, très-Saint-Père, avec tout le déplaisir possible; et si votre Sainteté voyait le fond de mon cœur, elle me saurait gré de mon excès de charité, elle me regarderait comme son fils bien-aimé. » — Le même cardinal Julien condamna depuis tout ce qu'il avait pensé ou écrit contre la conduite du Pape Eugène. On a le détail de sa rétractation dans la bulle du Pape Pie II (1668).

XIII. Comme Eugène IV était souvent malade, les prélats de Bâle s'occupaient beaucoup de l'idée d'un conclave futur. Ainsi ils réglèrent, le 6 de novembre, dans la septième session, que, si le Pape venait à mourir durant le concile, les cardinaux ne s'assembleraient qu'au bout de soixante jours, et l'on ajouta que les bénéfices des cardinaux qui agiraient contre les règles de ce conclave futur, seraient dévolus à la collation des ordinaires, non au Saint-Siége.

Dans la huitième session, 18 décembre, les prélats de Bâle portèrent des coups plus directs au Pape. Ils lui donnèrent soixante jours pour révoquer les bulles par lesquelles il transférait le concile, et il était dit qu'après ce terme on procéderait contre lui, selon l'inspiration du Saint-Esprit, et en usant de tous les moyens que le droit divin et humain pouvait suggérer. On lui défendait, durant ces soixante jours, de conférer aucun bénéfice, en vue de dissoudre ou de traverser le concile, et cela sous peine de nullité. On ordonnait aux cardinaux et aux autres officiers de la cour romaine de s'en retirer vingt jours après le terme donné au Pape. On renouvelait la citation déjà faite aux autres prélats de la chrétienté, de se rendre à Bâle. On mettait tous les bénéfices de ceux du concile sous la protection de cette assemblée, avec défense au Pape de les déclarer impétrables ou de les donner à d'autres. On lui ôtait même la liberté d'établir aucuns nouveaux impôts sur les terres de l'Eglise, ou d'aliéner la moindre partie de ses biens; et enfin défenses étaient faites à toutes personnes, même au Pape, à l'empereur et aux rois, de reconnaître aucun autre concile, soit à Bologne, soit ailleurs, parce qu'il ne peut y avoir, disent les prélats de Bâle, deux conciles œcuméniques en même temps. Ainsi finit l'année 1432, avec toutes les apparences d'une rupture prochaine entre les prélats de Bâle et le chef de l'Eglise universelle.

XIV. Eugène IV fit de nouvelles tentatives pour prévenir cette rupture. Il nomma quatre nonces, dont l'évêque de Servia en Romagne était le plus considérable, et il minuta tout le programme de leurs démarches dans des instructions dont voici l'abrégé.

« Si l'on peut persuader aux prélats du concile de le transporter à Bologne, c'est le mieux et le plus convenable aux intérêts de l'Eglise. Si les hussites ne veulent point passer en Italie, on pourra traiter avec eux à Bâle, et se rendre ensuite à Bologne pour les autres affaires qu'on doit agiter dans le concile. Si cette dernière ville n'est pas agréée des prélats de Bâle, on les laissera maîtres d'en choisir une autre en Italie, toutefois hors des terres du duc de Milan, actuellement ennemi du Saint-Siége. Si la translation du concile en Italie est tout à fait rejetée, on pourra choisir douze prélats qui, de concert avec les électeurs de l'empire et les ambassadeurs des princes, jugeront s'il faut célébrer le concile à Bâle, ou dans quelque autre ville d'Allemagne. Si ce compromis est refusé, les nonces de Sa Sainteté, avec les évêques de l'assemblée, décideront la question. Si l'on est d'avis de rester à Bâle, on ne s'y occupera que de la réduction des hussites et de la pacification des Etats de la chrétienté : on n'y parlera point de ce qui concerne la réformation. Si l'on s'accorde à prendre une autre ville que Bâle pour y célébrer le concile, il sera permis d'y traiter de la réformation, pourvu qu'on n'y entame les articles considérables que quand il y aura soixante-quinze prélats du rang des patriarches, archevêques et évêques. Mais, préalablement à toutes ces dispositions, et quel que soit le résultat des conseils de l'assemblée, on révoquera les procédures faites de part et d'autre, c'est-à-dire celles du concile contre le Pape, et celles du Pape, contre le concile. »

Telles furent les combinaisons qu'avait imaginées Eugène IV, et qui se trouvent expliquées dans plusieurs bulles qu'il donna sur la fin de décembre 1432 et au commencement de l'année suivante (1669).

De leur côté, les prélats poussaient de plus en plus leur entreprise contre le chef de l'Eglise. Ainsi, dans la neuvième session, 22 janvier 1433, on déclara nul tout ce qu'il aurait fait ou qu'il pourrait faire au désavantage de l'empereur; et ce prince, qui était alors à Sienne, fut reconnu protecteur du concile; le duc de Bavière était comme vice-protecteur en l'absence de Sigismond. Le 19 février, dans la dixième session, où l'on compta quarante-six prélats, les promoteurs requirent que la contumace d'Eugène fût déclarée, et le concile nomma des

(1668) *Hist de l'Eglise gallic.*, I, 47.

(1669) Martène, t. VIII, p. 551 et seqq.

commissaires pour voir s'il convenait de faire cette déclaration. Dans la session onzième, 27 avril, la célébration des conciles généraux fut recommandée au point même de menacer de suspense et de déposition le Pape, s'il s'y opposait. Défenses étaient faites à toutes personnes, principalement au Pape, de dissoudre, proroger ou transférer un concile général, quel qu'il fût, à moins que le concile n'y consentît; et ces règles universelles s'appliquant ensuite au Pape Eugène, on cassait tous les actes faits ou à faire dans la vue d'empêcher les prélats de la cour romaine de se rendre à Bâle.

Les décrets de la douzième session, 13 juillet, ordonnaient au Pape, sous peine de suspense, de révoquer ses premières bulles dans l'espace de soixante jours, et de reconnaître que le concile avait été légitime depuis son commencement. Cet acte, dans l'idée des prélats de Bâle, tenait lieu de troisième monition adressée à Eugène, qui y est peint comme un Pontife « scandaleux et qui paraît vouloir détruire l'Eglise. » Ce sont les termes dont se servit le secrétaire de l'assemblée. On trouve, à la suite de cette procédure, l'abolition de toutes les réserves et le rétablissement des élections, avec la manière de les pratiquer dans les chapitres et dans les abbayes.

La treizième session, 11 septembre, fut employée à entendre le réquisitoire des promoteurs sur la contumace du Pape. Il était question de le déclarer suspens, et l'évêque de Leitoure avait déjà commencé à lire le décret, lorsque deux des envoyés d'Eugène incidentèrent sur la forme, alléguant pour raison que les soixante jours donnés au Pape pour révoquer ses bulles n'étaient point expirés. Le duc de Bavière et les magistrats de Bâle avaient déjà intercédé pour la même cause, et le résultat de la délibération fut qu'on accorderait au Pape un délai de trente jours.

Enfin, dans la quatorzième session, qui eut lieu le 14 novembre, et où se trouva l'empereur, on étendit encore le terme à trois mois, et ce fut Sigismond qui obtint cette prorogation, sous la clause toutefois qu'Eugène adhérerait, après ce temps-là, au concile, et qu'il révoquerait tous les décrets publiés en son nom contre cette assemblée; révocation qui se ferait selon les formules dont on récita le modèle en présence de l'empereur et de tous les prélats. Et tel est en peu de mots tout l'ordre des sessions et des procédures qui y furent faites durant cette année 1433, toujours à dessein d'obtenir du Pape la révocation de ses bulles et la confirmation du concile (1670).

XV. Voici maintenant de quelle manière, dans l'intervalle des sessions, les mêmes prélats reçurent les offres du chef de l'Eglise. Ses quatre nonces, avec les instructions conciliantes que nous avons vues, parurent dans une congrégation générale, le 7 mars, et ils haranguèrent vivement en faveur du Pape, dont ils expliquaient les droites intentions dans tout ce qu'il avait fait jusqu'alors par rapport au concile. Ils détaillèrent ensuite les divers tempéraments qu'ils étaient chargés de proposer pour concilier tous les intérêts, et ils ajoutèrent, qu'au reste tous les ordres qu'ils avaient du Pape n'empêchaient pas que ce Pontife « ne leur eût recommandé très-instamment d'obéir au concile. »

A ces paroles de conciliation, les prélats de Bâle ne répondirent que par des paroles de hauteur et d'empire. Les promoteurs dirent aux nonces que le Pape n'avait point été dans le droit de dissoudre ni de transférer le concile; que cette assemblée tenant immédiatement sa puissance de Dieu même, le Pape devait obéir à ses décrets; qu'on ne pouvait accepter aucun des tempéraments proposés par le Pape, sans blesser l'autorité supérieure qui est dans le concile général; et qu'il n'était pas non plus de la dignité du concile de révoquer ce qu'il avait fait pour maintenir ses droits.

Cependant le chef de l'Eglise avait fait plus encore pour ramener la paix. Le 14 février 1433, il donna une bulle qui portait en substance que la plupart des raisons qui empêchaient la célébration du concile de Bâle ayant cessé, le Pape rétractait et annulait les bulles publiées pour dissoudre et transférer ce concile; que son intention était présentement qu'il fût célébré dans la ville de Bâle, et qu'on y travaillât à l'extirpation de l'hérésie des Bohémiens et au rétablissement de la paix parmi les fidèles.

Eugène IV envoya cette bulle à l'empereur Sigismond, qui en fut si content, qu'il l'adressa lui-même au concile, en l'avertissant de se conduire de manière à ne pas exposer l'Eglise aux malheurs d'un schisme. Cet avis plut d'autant moins aux prélats de Bâle, qu'il leur était plus nécessaire; ils en témoignèrent leur mécontentement à Sigismond, et ils lui marquèrent que le Saint-Esprit, au nom de qui ils étaient assemblés, n'était pas un esprit de discorde et de schisme (1671). Et pour preuve, ils feront bientôt un schisme et un antipape; ce qui prouve du moins quel esprit les faisait agir.

Quant à la bulle du Pape, dont l'empereur était si content, ils répondirent qu'elle ne répondait point aux intentions du concile, et en la parcourant depuis le titre et l'adresse jusqu'à la conclusion, ils prétendirent y remarquer un très-grand nombre d'articles qu'on ne pouvait passer.

1° La bulle, faisant l'histoire de la convocation du concile de Bâle, disait que le cardinal Julien de Saint-Ange avait reçu ordre de le célébrer, *s'il trouvait dans cette ville un nombre convenable de prélats*; et les prélats de Bâle se récrièrent sur cet article, prétendant, aussi bien que le cardinal de Saint-Ange, que l'ordre de présider au concile lui avait été donné sans condition. Cependant on trouve cette condition manifestement énon-

(1670) Labbe, t. XII, *apud* Rohrbacher, tom. XXI.

(1671) Martène t. VIII, p. 537.

cée dans le bref d'Eugène IV au cardinal de Saint-Ange (1672).

2° La même bulle indiquait les principales raisons qui avaient porté le Pape à dissoudre le concile : c'étaient les inconvénients exprimés dans le rapport de Jean Beaupère, envoyé du légat et des prélats eux-mêmes. Les prélats trouvaient fort mauvais que le Pape osât leur citer encore le rapport de leur propre envoyé, que jamais cependant ils ne voulurent désavouer.

3° Le Pape marquait dans son décret que, les empêchements du concile ayant cessé, *il allait envoyer quatre légats pour le célébrer;* et ces mots révoltèrent extrêmement les prélats de Bâle; car, disaient-ils, le Pape ne reconnaîtra donc le concile que du moment de l'arrivée de ses légats, et il tiendra pour nul tout ce qui s'est fait jusqu'ici dans les sessions; ce qui détruit manifestement l'autorité de cette assemblée et de tous les autres conciles généraux, surtout de celui de Constance, qui a décidé que le concile général tient son autorité immédiatement de Dieu.

4° Eugène ne parlait dans sa bulle que de l'extirpation de l'hérésie des Bohémiens et de la pacification des princes chrétiens. D'où les prélats concluaient encore qu'il avait voulu exclure des délibérations de l'assemblée l'article essentiel de la réformation de l'Eglise. A la vérité, dans une autre bulle du 1er mai, le Pape avait chargé ses quatre légats de travailler avec le concile à la réformation de l'Eglise dans tous ses membres; mais cela ne contentait point les prélats de Bâle; car ils craignaient que, par cette disposition, les légats ne fussent seuls arbitres de la réformation; que le concile ne fût réduit à donner simplement ses conseils sur cet article; que, si les légats ne voulaient point approuver certains décrets relatifs à cette matière, le concile ne pût pas l'emporter sur eux, et qu'ainsi son autorité suprême ne parût dégradée ou avilie. On se plaignait aussi que le Pape eût parlé de réformation par rapport aux membres, sans faire mention *du chef même de l'Eglise;* expression consacrée par le concile de Constance, et dont l'omission ne pouvait être tolérée. Voilà en abrégé, quelle fut la révision sévère de la bulle du 14 février 1433.

XVI. Avec des esprits aussi intraitables, Eugène IV voulut au moins mettre à couvert l'autorité du Siége apostolique. Le 29 juillet, il donna une bulle par laquelle il cassait tout ce qui avait été fait à Bâle au delà des trois articles qu'il permettait de traiter dans le concile, savoir : l'extirpation des hérésies, la pacification des princes chétiens et la réformation de l'Eglise.

Mais cet éclat n'eut point de suites, et, trois jours après, pressé de plus en plus par l'empereur Sigismond, le chef de l'Eglise donna une autre bulle où il disait : « Nous voulons bien et nous sommes contents que le concile de Bâle ait été continué, et qu'il continue encore, comme depuis son ouverture. Nous révoquons tout ce qui a été fait par nous pour le dissoudre et le transférer. Nous adhérons à ce concile purement et simplement, et nous avons intention de le favoriser de tout notre pouvoir, à condition toutefois que nos légats seront admis à y présider, et qu'on y révoquera tout ce qui a été fait contre nous, notre autorité, notre liberté, et contre nos cardinaux, ou quiconque s'est attaché à nos intérêts. » La date est du 1er août; et le 13 du même mois, le Pape chargea l'archevêque de Spalatro, l'évêque de Servia et l'abbé d'un monastère d'Italie, de recevoir à Bâle la révocation des décrets contraires à l'autorité apostolique, en révoquant aussi, de leur côté, et au nom du Saint-Siége, tout ce que le Pape avait fait contre le concile.

Cette bulle du 1er août fut rédigée sous les yeux de l'empereur. Il en parut très-content, et dit même au Pape qu'il en faisait plus qu'il ne devait; *et si les Pères de Bâle,* ajoutait-il, *n'acceptent pas cette bulle, je ferai des merveilles contre eux :* c'étaient les termes dont s'était servi Sigismond. Cependant, durant son voyage de Rome à Bâle, il renvoya au Pape pour le prier de faire un changement dans son décret, et ce changement consistait à y mettre : *Nous décernons et nous déclarons*, au lieu de *nous voulons bien et nous sommes contents.* Eugène IV eut encore la condescendance d'y acquiescer; mais toujours à condition que le concile révoquerait tous les actes publiés contre le Pape et ses adhérents.

Une des pièces qui, avec raison, indignait le plus ce Pontife, était la sommation qu'on lui faisait dans la douzième session, d'adhérer au concile dans soixante jours, sous peine d'être déclaré suspens de ses fonctions. A cette menace schismatique il opposa une bulle du 13 septembre, où il cassait tout ce qui avait été réglé dans cette session.

Eugène IV essuyait alors des embarras, des inquiétudes et des chagrins de toutes les espèces : poussé par les entreprises militaires du duc de Milan, en butte aux révoltes des Bolonais, ajourné par les prélats de Bâle, abandonné par plusieurs de ses cardinaux, exhorté avec une sorte d'empire par l'empereur; avec cela, presque toujours malade : on ne peut guère imaginer de situation plus triste pour la première personne de l'Eglise et du monde, et le comble des honneurs était pour lui une croix bien pesante.

Cependant, à force de négociations, de sacrifices à la concorde de la part du Pape, la réconciliation eut lieu sur la fin de cette année 1433, les préliminaires de la paix étaient comme arrêtés, quand on tint la quatorzième session, où le terme de trois mois fut accordé au Pape pour adhérer au concile.

L'empereur était à Bâle depuis le 11 oc-

(1672) Labbe, t. XII.

tobre. Dès le lendemain de son arrivée, il avait présenté au concile la bulle du 1er août. On l'expliqua, on la modifia, on la réduisit à des formules qu'on imagina plus favorables au concile que l'énoncé du Pape ; mais la bulle même fit toujours le fond de ces modèles proposés par le concile. Enfin, suivant les actes publiés par Augustin Patrice, chanoine de Sienne, et qui avait travaillé d'après des manuscrits conservés précieusement à Bâle, l'accord se fit entre les prélats du concile et le Pape Eugène, de manière que les légats du Saint-Siége furent admis à présider, et que tout ce qui s'était fait par le concile contre le Pape, et par le Pape contre le concile, fut révoqué. Dans les actes de la seizième session, cette bulle d'Eugène IV n'est pas complète : on n'en a inséré que la première partie : la révocation de ce qu'il avait fait contre l'assemblée de Bâle.

XVII. Les dix sessions, de la quinzième à la vingt-cinquième, sont ce qu'on appelle quelquefois le beau temps du concile de Bâle : beau en comparaison de ce qui précède et de ce qui suivra ; car en soi, dit l'historien que nous suivons ici (1673), jamais cette assemblée n'a eu rien de vraiment beau, ni de complétement honorable ; jamais elle n'a su se défaire de son mauvais levain d'insubordination, de discorde et de schisme, entretenu par une érudition indigeste et sophistique, pire que l'ignorance. Dans les dix sessions dont il est parlé, le principal devait être de cimenter par de bons procédés la réconciliation qu'on avait eu tant de peine à conclure. Nous allons voir si l'assemblée ne fit pas précisément tout l'opposé.

La seizième session, célébrée le 5 février 1434, fut donc l'époque de la réconciliation du Pape et des prélats de l'assemblée, qui devint dès lors un concile vraiment canonique. Eugène IV avait nommé, pour y présider, cinq cardinaux : Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange ; Jourdain des Ursins, cardinal de Sainte-Sabine ; Pierre de Foix, cardinal d'Albone ; le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix ; Angeletto Fosco, cardinal de Saint-Marc ; avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue et l'abbé de Sainte-Justine de cette dernière ville, pour remplacer les cardinaux qui ne pourraient s'y trouver.

Ces présidents ne furent admis par le concile que le 24 avril 1434, dans une congrégation générale, et l'on y détermina qu'ils feraient serment de donner leur avis selon les règles de la conscience, de tenir secrets les suffrages, de ne point s'éloigner de Bâle sans le consentement des députés des nations, de travailler pour l'honneur et la conservation du concile, surtout de maintenir ses décrets, et en particulier ceux du concile de Constance touchant l'autorité des conciles généraux, au-dessus même de celle du Pape, en ce qui concerne la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise, tant dans le chef que dans les membres : on indiquait par là les décrets fameux de la quatrième et de la cinquième session.

Le serment qu'on exigea des légats du Pape Eugène n'était qu'en leur privé nom, comme les actes le disent expressément. Le docteur Turrecremata, qui était au concile et qui fut depuis cardinal, dit qu'ils le firent comme particuliers et non comme nonces apostoliques ; qu'ils protestèrent même en cette qualité contre l'engagement auquel on voulait les astreindre (1674).

La dix-septième session, qui fut tenue le 26 avril, manifesta encore davantage les intentions du concile par rapport aux légats ; car ils ne furent reçus à présider qu'à condition qu'ils n'auraient aucune juridiction coactive, qu'ils garderaient la manière de procéder observée jusque-là dans le concile pour les congrégations générales, les députations, la façon de prendre les suffrages et de publier les décrets. Il fut réglé que le premier des présidents qui se trouverait aux assemblées ferait cette publication, et que, si aucun des présidents ne voulait la faire, ce soin regarderait le prélat qui aurait la première place après eux. On arrêta aussi que tous les actes seraient expédiés au nom et sous le sceau du concile.

XVIII. Après avoir ainsi réglementé l'autorité des légats du Pape, le concile de Bâle se remit à réglementer l'autorité du Pape lui-même. Dans la dix-huitième session, tenue le 26 juin, il répéta et confirma pour la quatrième ou cinquième fois les décrets de Constance, touchant la supériorité du concile général sur le souverain Pontife, en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise. Les légats du Pape n'y assistèrent point. En revanche, un docteur de l'école de Paris, nommé Jean, et patriarche d'Antioche, présenta dans cette session un ouvrage qu'il avait composé et répandu quelques mois auparavant, pour appuyer la doctrine du concile.

« Il est clair, dit-il au commencement, que le concile général a plus d'autorité que le Pape ; car l'apôtre saint Pierre, qui fut le premier Pape après Jésus-Christ, voyant approcher le temps de sa mort, choisit Clément pour lui succéder dans le siége apostolique : mais le concile général des apôtres, représentant l'Eglise universelle, crut

(1673) M. l'abbé Rohrbacher, tom. XXI, pag. 502. — Cet historien montre en cet endroit que, malgré que les princes de l'Europe *fussent portés généralement pour l'assemblée de Bâle*, ils furent loin toutefois d'*approuver* ses entreprises contre le Pape. Cela est bien bon. Mais pourquoi cette désapprobation? Parce que cette doctrine professée par le conciliabule qu'il pouvait à son gré *suspendre*, *déposer* le souverain Pontife, tout comme un simple ministre révocable, menaçait les princes dans leur indépendance. On aurait pu retourner cette doctrine contre eux-mêmes ! Ainsi, en politique, les intérêts dynastiques déterminèrent seuls cette conduite des césars. Beau dévouement en vérité ! Et si leur propre cause n'eût pas été en quelque sorte engagée dans les actes d'insubordination des membres de Bâle, qu'eussent-ils fait? L'historien ne nous le dit point.

(1674) Labbe, tom. XIII.

que cette élection de Clément, faite par saint Pierre, ne convenait point au bon gouvernement de l'Eglise; il la réprouva par manière de réforme, et il ordonna pour le souverain pontificat, d'abord saint Lin, et ensuite saint Clet : ce qui fut approuvé de toute l'Eglise. » Le patriarche d'Antioche cite en preuve *les Chroniques de saint Clément*, ouvrage totalement apocryphe, aussi bien que l'histoire que nous venons d'indiquer : et telle était l'érudition des docteurs parisiens qui voulaient en remontrer au Pape.

Leurs raisonnements ne sont pas moins curieux On leur disait, comme on a toujours dit et comme on dira toujours : « Le Seigneur a dit à Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*. Or, qui ne distingue point n'excepte rien : donc le Seigneur a confié à Pierre toutes ses brebis, tout son troupeau.» — « Je distingue, moi, répond le même défenseur de la déclaration de Constance et de Bâle, je distingue par ces paroles : *Pais mes brebis*, le Seigneur a confié à Pierre chacune de ses brebis en particulier, mais non pas toutes les brebis ensemble (1675).» C'est-à-dire : Quand un propriétaire donne à son berger un troupeau de cent brebis à paître, il lui donne pouvoir de conduire chacune de ces brebis en particulier, mais non pas les cent brebis ensemble ; au contraire, son intention est que les cent brebis ensemble ou le troupeau conduisent le berger.

Les adversaires de ce merveilleux système rappelaient encore que, d'après toute la tradition, saint Pierre ou le Pape, son successeur, est le chef et le pasteur de toute l'Eglise, le chef et le pasteur de l'Eglise universelle. — « Je distingue, répond le même orateur de Bâle : saint Pierre est le chef et le pasteur de toutes les Eglises particulières qui composent l'Eglise universelle, mais non pas de l'Eglise universelle, qui est composée de toutes ces Eglises particulières (1676). » Ce qui suppose, en métaphysique, que le tout est plus grand que toutes ses parties; en science naturelle, que la tête est le chef de toutes les parties du corps, mais non pas du corps entier; que la tête peut commander à toutes les parties du corps, mais non pas au corps entier, attendu que le corps entier doit commander à la tête, comme le concile de Bâle au Pape Eugène IV.

Mais ce n'est pas tout. Il est un dernier raisonnement de ce docteur de Bâle, qu'il faut noter à cause de sa curiosité; le voici : « Vainement on dirait pour nos adversaires que, d'après le droit canon, le Pape préside à l'Eglise romaine et aux autres églises qui font l'Eglise universelle; car je réponds : Pour que le Pape présidât à l'Eglise universelle, il faudrait qu'il présidât aux chefs et aux membres de toutes les églises établies par l'univers. Or, le Pape ne préside pas au chef de l'Eglise romaine, parce qu'il ne peut pas présider à lui-même. Donc il ne préside pas à toutes les Eglises qui font l'Eglise universelle (1677). » C'est-à-dire. la tête ne préside pas à tout le corps, parce qu'elle ne peut présider à elle-même; le père ne préside point à toute la famille, parce qu'il ne peut présider à lui-même !

Ceci est déjà suffisamment absurde : la conséquence l'est encore un peu plus; car voici comment concluaient les défenseurs de la déclaration de Bâle et de Constance : « Le Pape est le chef de tous les chrétiens, excepté d'un seul qui est lui-même; donc les autres sont le chef du Pape ! La tête commande à tous les membres du corps, excepté à un seul, qui est elle-même : donc les autres membres commandent la tête ! » — Voilà pourtant les conséquences que tireront plus tard les autres *Déclarations* faites en vue de restreindre et de limiter les droits du Pape ! Et des hommes de génie eux-mêmes ne reculeront pas devant des inepties de cette force ! — Mais continuons l'historique de ce concile.

XIX. La dix-neuvième session, tenue le 7 septembre 1434, roule en grande partie sur la réunion des Grecs.

Ceux-ci avaient d'abord agréé l'Italie pour y consommer l'union, et le Pape souhaitait qu'on s'assemblât à Bologne. Mais ce projet ne réussit point, parce que l'empereur Jean Paléologue aimait mieux se rendre à Ancône. Alors le Pape, pour terminer quelque chose à cet égard, fit passer à Constantinople un de ses secrétaires nommé Christophe Garatoni, homme entendu et fidèle : c'était au mois de juillet 1433.

L'envoyé ayant été souvent admis à l'audience de l'empereur, trouva que ce prince, toujours très-zélé pour l'union, n'était cependant plus si porté pour le voyage d'Italie; mais qu'il avait imaginé d'assembler à Constantinople un concile général de l'Eglise grecque, où présideraient les légats du Pape et où l'on entamerait des conférences sur les points contestés entre les deux partis.

Sur ces entrefaites, les prélats de Bâle, qui n'ignoraient pas les négociations du Pape auprès de Paléologue, voulurent gagner ce prince, et ils lui envoyèrent l'évêque de Sude, avec Albert de Crispis, religieux augustin, pour conférer des moyens d'éteindre le schisme. Cette députation fit plaisir aux Grecs, qui ne cherchaient qu'à être assurés d'un plus grand concert de l'Eglise latine, afin d'en tirer des avantages plus grands, soit pour l'union, soit pour la défense de l'empire attaqué par les Turcs.

(1675) « Licet Christus potestatem tradiderit Petro supra singularia membra Ecclesiæ, juxta illud, PASCE OVES MEAS, non legitur tamen quod potestatem sibi tradiderit supra universalem Ecclesiam. » (Mansi, t. XXIX, col. 521; Labbe, tom. XII, col. 919.)

(1676) « Sed respondetur illa verba debere exponi, id est, cunctis ecclesiis particularibus, quoniam illis tantum Christus Petrum prætulit, et non Ecclesiæ universali. » (Ibid. Mansi, col. 526; Labbe, col. 824)

(1677) « Sed Papa non præsidet capiti Ecclesiæ romanæ, quia sibi ipsi præsidere non potest. Igitur non præsidet universis ecclesiis universalem facientibus. » (Ibid. Mansi, col 533; Labbe, col. 930.)

Paléologue à son tour députa, au printemps de cette année 1434, trois ambassadeurs titrés pour traiter avec les prélats de Bâle. Albert de Crispis les accompagnait; ils prirent leur chemin par la Hongrie; ils souffrirent beaucoup durant le voyage; enfin ils arrivèrent au concile sur la fin de juillet. On le reçut avec honneur, et, dans les congrégations où ils furent admis, on discuta toutes les propositions qu'ils avaient à faire de la part de leur maître.

Cependant le secrétaire pontifical, Christophe Garatoni, était aussi retourné en Italie, et il avait exposé au Pape l'empressement de l'empereur pour tenir le concile à Constantinople. Eugène IV crut ce moyen utile à l'union, parce que l'assemblée des Grecs ne pouvait manquer d'être nombreuse, si elle était convoquée dans la ville impériale. Or, cette multitude de prélats orientaux qui signeraient tous ensemble le traité, devait porter le dernier coup au schisme; au lieu que, s'il ne passait en Occident que quelques députés de l'Eglise grecque, il était à craindre que le gros de la nation ne persistât dans ses préventions contre l'Eglise romaine, lors même que les députés auraient consenti à l'union.

L'événement justifia dans la suite ces réflexions du Pape Eugène IV; alors ce n'était que des conjectures, mais elles le déterminèrent cependant à renvoyer son secrétaire à Constantinople, pour conclure avec l'empereur et le patriarche le projet du concile général de l'Eglise grecque. Le retour de Garatoni à Constantinople se trouve daté du mois de juillet 1434. C'était le temps auquel les ambassadeurs grecs envoyés au concile tinrent leurs conférences avec les prélats de Bâle. Dès que le Pape sut qu'ils étaient arrivés, il donna avis à ses légats de ce qu'il traitait à Constantinople par l'entremise de Garatoni, afin que le concile ne s'engageât point dans des projets contraires : c'est précisément ce qui arriva.

Après bien des discussions avec les Grecs, on tint donc cette dix-neuvième session du concile, et il y fut décidé que l'Eglise d'Occident ferait la dépense du voyage de l'empereur, du patriarche et de leur suite; que pour le lieu où serait assemblé le concile général des deux Eglises, les envoyés de Constantinople tâcheraient de faire agréer la ville de Bâle à leur maître, et que, s'il ne l'approuvait pas, le concile accepterait l'endroit qu'il plairait le plus à ce prince. Les autres articles qu'on régla dans cette session regardaient la conversion des Juifs et le rétablissement des langues savantes dans les universités.

XX. Dans la vingtième session, qui est du 22 janvier 1435, on fit quelques règlements utiles, particulièrement contre le concubinage des clercs. Fleury dit à ce sujet (1678) : « Ces remèdes étaient faibles pour un si grand mal, qui n'a été détruit que par d'autres plus efficaces, employés depuis cent cinq ans : l'institution des séminaires, les instructions données aux jeunes clercs, tant sur la doctrine que sur les mœurs, les examens et le choix pour les ordinations et la collation des bénéfices. Enfin on ne voit plus ce scandale public du xv° siècle, et si quelques ecclésiastiques ne sont pas fidèles à leurs vœux, ils s'en cachent tant qu'ils peuvent. »

Mais ce qui manqua toujours au concile de Bâle, dit M. Rohrbacher (1679), même dans ses meilleurs moments, c'est la sagesse pratique des affaires, c'est la prudente lenteur qui ne précipite rien : on n'y voit qu'une ardeur indiscrète de réformer à tort et à travers, au risque de remplacer certains abus par des abus plus grands encore. La cause en était, entre autres, à la composition même du concile. Ce qui dominait, ce n'étaient pas les évêques, seuls juges de droit dans ces assemblées, mais une multitude d'ecclésiastiques du second ordre, venus de toutes parts, des professeurs scholastiques de Paris et d'ailleurs, qui, ne voyant les choses que de bas en haut, voulaient tout brouiller suivant leurs idées étroites et indigestes, ne fût-ce que pour taquiner tout ce qui était au-dessus d'eux.

Ainsi, dans la vingt-unième session, du 9 juin, on proposa d'abolir les annates, déports, premiers fruits, menus services et autres redevances qui allaient au Pape ou à des prélats inférieurs, sous prétexte de collation, d'institution, de confirmation, d'investiture en matière de bénéfices, dignités ecclésiastiques ou ordres sacrés.

L'archevêque de Tarente et l'évêque de Padoue, légats du Pape, s'y opposèrent; ils dirent qu'il était injuste de causer un si grand préjudice à l'Eglise romaine, sans avoir consulté le Saint-Siége; que l'institution des annates était ancienne; que tout le clergé avait consenti à les payer; qu'on n'avait fait aucun changement à cet égard dans plusieurs conciles qui s'étaient tenus depuis leur établissement; que c'était, après tout, la ressource unique du souverain Pontife et de sa cour; que, sans cette espèce de subside, la dignité du Pape serait avilie; qu'il n'aurait ni le moyen d'envoyer des légats, ni la puissance de résister aux hérétiques, ni la facilité d'aider les princes et les prélats dépouillés de leurs dignités. Telles furent les raisons que firent valoir les légats, raisons dont quelques-unes peut-être étaient forcées, mais qui avaient bien aussi leur valeur. Ils concluaient qu'il fallait abandonner l'idée de ce décret, ou tout au moins chercher, de concert avec le Pape, un dédommagement pour la cour romaine.

Il se trouva, dans les assemblées préliminaires à la séance publique, plusieurs personnes considérables qui approuvaient

(1678) Dans le livre CII° n° 68, de son *Hist. ecclésiastique*. On sait que ce livre, ainsi que les CI°, CIII° et CIV° ont été trouvés dans un manuscrit de Fleury, appartenant à la bibliothèque royale, et publiés pour la première fois en 1840, par M. l'abbé O. Vidal, dans l'édit du Panthéon de l'*Hist. ecclés.* de Fleury, 6 vol. grand in-8° à 2 colonnes.

(1679) Tom. XXI, pag. 507, 508.

ces remontrances ; mais la multitude y était contraire, et le cardinal Julien, se joignant à elle, le décret passa malgré les oppositions des deux autres légats apostoliques.

On défendit donc totalement la perception de ces sortes de taxes ou redevances. On menaça les contrevenants d'employer contre eux les peines marquées par les canons contre les simoniaques ; on déclara nuls tous les engagements pris à cet égard ; et, comme pour mettre le comble à cette malveillance manifeste, le concile ajouta que, si le Pape donnait atteinte à la disposition précédente, il fallait le déférer au concile général. *Voy.* l'article Bénéfices ecclésiastiques.

Ainsi, ce concile, malgré sa prétendue conciliation, laissait assez percer ses tendances hostiles contre le centre de l'Eglise, et faisait, tant qu'il le pouvait, sentir son envie de domination et son besoin d'exercer une autorité jalouse et ombrageuse ! Et, tandis que les Pères de Bâle décrétaient, le 9 juin 1434, ce que nous venons de voir, le Pape, de son côté, qui ignorait encore cette décision, leur écrivait, le 22 du même mois, une lettre d'amitié paternelle

Eugène IV leur assure qu'il ne reste dans son esprit aucun nuage à l'occasion des querelles précédentes. « C'était, dit-il, une dispute sur la forme et les moyens, non sur la fin même, que l'on voulait également de part et d'autre ; cela ressemblait à la division qui se mit entre saint Paul et saint Barnabé, quoique le zèle de l'Evangile les animât l'un et l'autre. Nous avons souhaité la paix et la réformation de l'Eglise. C'est pour cela que nous avons cédé à vos empressements, que nous nous sommes conformés à vos décrets... Nous le répétons encore aujourd'hui volontiers : notre dessein, notre désir est de vous aimer comme nos enfants, de vous honorer comme nos frères, d'être liés avec vous par les nœuds d'une ardente charité, et nous comptons que vous serez aussi les mêmes à notre égard ; que vous témoignerez votre fidélité et votre dévouement parfait au Saint-Siége apostolique. »

Le reste de cette lettre contient le détail des persécutions que les Romains, poussés par le duc de Milan, qui se disait le vicaire du concile en Italie, avaient faites depuis peu à la cour romaine. Elle avait eu bien de la peine à s'échapper de leurs mains ; elle s'était retiré à Pise, puis à Florence, où elle était alors. Et ce fut là que le concile envoya aussi les cardinaux Nicolas Albergati et Jean de Cervantes, pour pacifier les troubles d'Italie. On prétend toutefois que le cardinal Albergati, qui avait à Bâle la qualité de premier légat du Saint-Siége, ne fut envoyé que parce qu'il était trop zélé pour la dignité du Pape, et que les prélats du concile le trouvaient toujours opposé à leurs desseins (1680). Ce qui est assez probable ; car le bienheureux Nicolas Albergati était à la fois un très-saint et très-savant homme. *Voy.* l'article Nicolas Albergati (Le Bienheureux), cardinal.

XXI Cependant le concile de Bâle envoya au Pape deux députés pour lui signifier ses décrets touchant ce rétablissement des élections et l'abolition des annates. L'un d'eux, Jean Bachenstein (*Voy.* son article), docteur en droit canon, fit en présence du Pape, un discours très-véhément sur cela, et se plaignit fort que les ordonnances du concile ne fussent pas observées à Rome. Cette harangue est datée du 14 juillet 1435. Eugène promit, en peu de mots, d'y répondre par ses nonces.

Il envoya en effet à Bâle le général des Camaldules et un auditeur de son palais, qui se plaignirent à leur tour de la conduite du concile par rapport à quelques articles. Par exemple, dans l'un d'eux, on avait résolu de faire publier des indulgences, et d'en appliquer l'argent qui en reviendrait à la réunion des Grecs ; or, le Pape représentait par ses nonces que cette manière de lever des subsides était fort contraire à l'esprit de l'Eglise, fort dangereuse et capable de rendre le clergé odieux, s'il arrivait que l'affaire des Grecs ne réussît point, comme l'on devait toujours s'en défier. Les prélats du concile avaient aboli les annates et les autres redevances qui allaient à la chambre apostolique : sur cela, les envoyés du Pape disaient qu'il fallait consulter le Saint-Siége auparavant ; qu'il eût été à propos d'attendre des temps plus tranquilles, des temps où le patrimoine de l'Eglise ne serait pas envahi par ses ennemis ; qu'on devait du moins assigner préalablement d'autres moyens de subsistance à la cour romaine, et que la promesse de les assigner n'était pas suffisante, puisqu'elle n'aurait lieu que pour un temps futur, au lieu que l'abolition des annates était actuelle.

Là dessus Fleury fait une sage remarque qui prouve qu'il n'était pas toujours partial à l'endroit du Saint-Siége : « Cette remontrance, dit-il (1681), n'était pas sans fondement, et il y a lieu de s'étonner que les Pères de Bâle aient fait ce décret sans avoir pris aucune mesure avec le Pape, et n'aient pas prévu qu'il n'y obéirait point, et que c'était rompre avec lui de nouveau, comme il ne manqua pas d'arriver. »

Enfin le concile avait fait faire de grands reproches au Pape sur ce qu'il attirait encore une infinité de causes à son tribunal, malgré les défenses du concile. Les envoyés du Pape répondirent que ces causes venaient au Saint-Siége par une infinité de circonstances qu'on ne pouvait prévoir ; que le Saint-Père en diminuait le nombre autant qu'il pouvait ; qu'il en faisait de même à l'égard des élections ; mais, qu'après tout, il y avait bien plus à se récrier contre la multitude des affaires grandes et petites,

(1680) Pagi, *Brev.*, p. 564.

(1681) *Hist. eccl.*, liv. CII, n° 70.

générales et particulières, que le concile rappelait à lui : qu'il suffisait d'être *incorporé* au concile pour avoir droit d'y plaider ou d'y demander des grâces ; que plusieurs s'y faisaient *incorporer* pour jouir de ces avantages, au détriment de leurs parties, et uniquement par attention sur leurs propres intérêts (1682).

Le concile répliqua aux envoyés du Pape par la bouche du cardinal Julien. Il s'étendit beaucoup sur les annates, sans les remplacer autrement que par des promesses; mais il ne toucha point l'article de la multitude des affaires qui se traitaient à Bâle. Dans le fait, il y avait de si grands excès sur cela, que les plus graves d'entre les prélats étaient les premiers à en témoigner leur mécontentement. L'empereur Sigismond lui-même se plaignit du peu d'égards qu'on avait eus pour lui à Bâle, et de l'étendue trop grande qu'on donnait aux occupations du concile. Il spécifia surtout certaines causes que les prélats avaient entamées, quoiqu'elles regardassent plutôt la puissance impériale que celle de l'Eglise. Par rapport à la France, le concile se réduisait un peu plus dans les affaires ecclésiastiques ; mais on lui en porta un si grand nombre, qu'on ne sait comment il pouvait ou voulait satisfaire à tant de discussions.

XXII. Depuis plus de quatre ans que le concile de Bâle était assemblé, il n'avait encore porté aucun décret dogmatique. Tout le temps s'y passait à blesser le Pape, à multiplier les règlements de discipline, à discuter une infinité d'affaires de toute espèce : on eût dit qu'il voulait absorber toute l'administration de l'Eglise et de l'empire, et se transformer en parlement perpétuel. Jamais on n'avait vu un concile aussi long, faisant autant de bruit et produisant si peu de fruits véritables.

Enfin, dans sa vingt-deuxième session, le 20 octobre 1435, il condamna le livre inepte d'un moine augustin, où se trouvait, entre autres propositions, celle-ci : « Jésus pèche tous les jours, » l'entendant de ses membres mystiques. Du reste, l'auteur avait soumis sa doctrine à la décision de l'Eglise.

Dans la session suivante, 25 mars 1436, les prélats de Bâle retombèrent en plein dans leur péché d'habitude; celui de vouloir régenter le Pape et l'Eglise romaine; ils déterminèrent, par de nouveaux règlements, l'ordre et la police des conclaves; les qualités de ceux qui seraient choisis pour remplir le Saint-Siége; la profession de foi et les serments qu'on exigerait d'eux; le soin qu'il faudrait prendre de les avertir tous les ans des plus essentiels de leurs devoirs. Ils fixèrent le nombre des cardinaux à vingt-quatre. « Ce doivent être, dit le décret, des sujets choisis dans les divers États de la chrétienté, des hommes sages, éclairés, expérimentés dans les affaires de l'Eglise, très-rarement des parents de rois ou de souverains, jamais des neveux de Pape ou de cardinaux. » Si ce concile n'eût rendu que de tels décrets, assurément nul ne se serait plaint de le voir exprimer de pareils désirs. Mais avait-il à régler ces sortes d'affaires, et s'était-il d'ailleurs assuré de l'opportunité de ces actes? Ses autres actes nous présentent des ordonnances pour rétablir les élections, et pour condamner les réserves.

La vingt-quatrième session, 18 avril 1436, ramena l'affaire de la réunion des Grecs ; aussitôt après la dix-neuvième session, tenue le 7 septembre 1434 (*voy.* n° XIX), le concile avait envoyé au Pape un chanoine d'Orléans, nommé Simon Fréron, pour lui faire part de ses décrets et le prier d'y donner son approbation; car, chose remarquable! c'était un point expressément stipulé par les ambassadeurs de l'empereur Jean Paléologue. Ainsi, un empereur, et un empereur grec, avait fait la leçon aux prélats de Bâle, en leur rappelant la déférence que l'on devait avoir pour le chef de l'Eglise : double motif d'étonnement !

Le Pape témoigne son mécontentement de ce qu'une affaire de cette importance eût été terminée sans son aveu ; il s'en plaignit même au concile, lui témoignant toutefois que, si l'union pouvait réussir de la manière qu'on avait imaginée à Bâle, il y consentait volontiers. La lettre d'Eugène IV, datée du 15 novembre 1434, est d'une modération qui marque combien il avait à cœur de ménager les prélats de Bâle.

Cependant, avant la fin de la même année, le secrétaire pontifical, Christophe Garatoni, que le Pape avait député à Constantinople au mois de juillet précédent, repassa en Italie avec quelques envoyés munis de pleins pouvoirs de l'empereur des Grecs, pour terminer en présence du Pape, le projet du concile de Constantinople ; et comme ces nouveaux ambassadeurs s'attendaient que leur négociation serait contraire à ce qui aurait été décidé à Bâle, décision qu'ils ne connaissaient pas encore, ils mandèrent promptement aux trois seigneurs de leur nation, qui étaient à Bâle, de casser les conventions faites avec le concile, parce que le Pape et l'empereur avaient pris d'autres mesures.

Ces seconds députés, venus récemment de Constantinople, passèrent eux-mêmes à Bâle quelques mois après, et le Pape leur associa le même Garatoni, son secrétaire, pour exposer au concile tout ce qui avait été réglé avec Jean Paléologue. C'était une déférence que le Pape témoignait aux prélats de Bâle, et une attention nécessaire pour concilier les diverses conclusions qu'on avait prises dans cette affaire extrêmement compliquée. Mais le concile fit savoir à Eugène IV, par une lettre du 5 mai 1435, qu'il n'approuvait point le projet d'une assemblée à Constantinople, et qu'il voulait s'en tenir

(1682) *Hist de l'Egl. gall.*, liv. XLVII.

à ce qui avait été conclu dans la dix-neuvième session.

Sur cela, le Pape prit le parti d'envoyer encore à Constanstinople pour informer l'empereur de l'embarras qui s'était formé dans la négociation. L'envoyé, qui était toujours le secrétaire pontifical Garatoni, avait ordre de proposer à l'empereur la célébration d'un concile en Italie, et le Pape promettait de s'y rendre en personne, si l'on convenait d'un lieu sûr et commode. L'empereur fut ébranlé de ces propositions ; après bien des conférences, il les accepta ; on ne parla plus du concile de Constantinople, et les attentions se tournèrent à convenir du lieu qui agréerait le plus aux deux parties.

Dans le même temps arrivèrent à Constantinople trois envoyés du concile de Bâle, tous trois de l'université de Paris. Ils eurent audience de l'empereur le 25 novembre 1435, et ils lui présentèrent les articles conclus depuis peu dans le concile, quoique non publiés encore en pleine session ; c'étaient des assurances générales de la part des prélats de Bâle de concourir à l'union des deux Églises. Ils offraient tous les saufs-conduits nécessaires pour le transport de l'empereur et de ses évêques ; et le terme était marqué au mois de mai 1437. Il n'était encore rien dit du lieu où se traiteraient les affaires : c'était toutefois la question essentielle.

L'empereur et le patriarche répondirent par des lettres datées du lendemain 26 novembre. Ils témoignaient toujours un grand désir de l'union; ils consentaient à la traiter en Occident ; mais ils demandaient que le lieu des conférences entre les prélats des deux Églises fût un port de mer, afin que l'empereur, la cour et ses évêques pussent s'y rendre plus promptement, plus commodément, et qu'ils fussent moins éloignés de Constantinople, toujours inquiétée par les courses des Turcs.

Ces lettres furent apportées à Bâle par un des envoyés du concile, et il était chargé de déclarer aux prélats, que, nonobstant ce qu'ils avaient réglé dans leur dix-neuvième session, touchant le lieu où se traiterait la question de l'union, les Grecs étaient résolus de n'en accepter aucun qui ne fût maritime. Il importe de se souvenir ici qu'on n'avait déterminé aucun endroit particulier dans cette dix-neuvième session ; que la plupart des villes dont on était convenu ne sont point voisines de la mer, et que celle d'Avignon n'y est point nommée. Tout cela doit être remarqué pour la suite de l'histoire de ce concile.

**XXIII.** Au retour de son député, le concile célébra sa vingt-quatrième session, le 14 avril 1436. Il ne s'y trouva, dit-on, que vingt-trois prélats, dont dix seulement étaient évêques et avaient par leur caractère droit de suffrage.

Cette assemblée, si restreinte, n'en fit pas moins des règlements considérables. Elle ratifia les promesses faites à l'empereur de Constantinople ; elle publia des indulgences en faveur de la réunion qu'on méditait avec les Grecs. Il était dit dans le décret que quiconque fournirait pour cette bonne œuvre la valeur de ce qu'il dépensait par semaine pour sa subsistance, et qui joindrait à cela les bonnes œuvres ordinaires, confession, communion, prières vocales et quelques jeûnes, obtiendrait une fois durant sa vie, et une autre fois à l'heure de sa mort, la rémission entière de tous ses péchés. Le concile accordait des pouvoirs très-amples aux confesseurs à cet égard ; il étendait le temps des indulgences à deux années, et il réglait la manière de percevoir l'argent des fidèles, afin qu'il ne s'y glissât aucune fraude ou soupçon de mauvaise foi ou de supercherie.

Ce décret éprouva des difficultés infinies, et les légats du Saint-Siége, à la tête des principaux d'entre les prélats, ne voulurent jamais y consentir. Ils savaient les intentions du Pape, qui s'était toujours opposé à cette manière de subvenir aux besoins actuels de l'Eglise. Eugène IV éleva la voix encore plus haut quand il apprit le résultat de la vingt-quatrième session. Il fit repartir les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Pierre, qu'il avait retenus longtemps auprès de sa personne, et il leur ordonna de remontrer aux prélats de Bâle les inconvénients de cette publication d'indulgences.

Il paraît par les monuments qui nous restent de cette controverse, que le Pape contestait même au concile le droit d'accorder des indulgences plénières ; mais il considérait apparemment cette assemblée dans l'état où elle se trouvait alors, c'est-à-dire privée du consentement des légats du Saint-Siége, contredite positivement en ceci par le Pape, et réduite à un très-petit nombre d'évêques.

Quoi qu'il en soit, les auteurs du décret se défendirent par un *Mémoire* qui fut lu dans une congrégation générale, en présence des deux cardinaux porteurs des ordres du Pape ; et tous leurs raisonnements prouvaient fort bien que le concile œcuménique pouvait accorder des indulgences plénières ; mais la question était si celui de Bâle, vu la contradiction et l'opposition de tant de têtes si considérables, pouvait passer alors pour œcuménique. Au reste, l'assemblée de Bâle a toujours tourné dans le même cercle vicieux.

**XXIV.** Cependant le Pape, voyant croître de plus en plus l'ardeur des prélats de Bâle, résolut d'envoyer dans toutes les cours des nonces pour informer les princes de ce qui s'était passé depuis le commencement du concile jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'au 1er juin 1436 ; car c'est le terme que le Pape indiquait lui-même.

Il reprochait aux prélats de Bâle d'avoir dégradé en quelque sorte les légats du Saint-Siége par les modifications mises à leurs pouvoirs ; de s'être établis et déclarés corps acéphale, en ordonnant que, si les légats ne voulaient pas oublier les décrets, un

se passerait de leur ministère, et que la publication se ferait par le premier prélat qui serait placé après eux ; d'avoir renouvelé et pris dans un sens étranger deux décrets du concile de Constance ; soumettant, disait-il, par là le Souverain Pontife à la correction du concile ; ce qui n'a jamais été reconnu des fidèles ni enseigné par les docteurs : ce qui d'ailleurs serait d'un mauvais exemple pour les princes ; car *il s'ensuivrait qu'ils sont aussi soumis aux états-généraux de leurs principautés.*

C'était, comme on le voit, prendre les princes par leur faible et les piquer au vif : toutefois cet argument n'était peut-être pas heureux; car il n'y a pas, à parler rigoureusement, de parité à établir entre les deux institutions. Le Pape se plaignait encore des décrets émanés du concile pour l'abolition des annates, et il observait que cette assemblée se contredisait elle-même, puisqu'on voyait partout ses collecteurs et ses agents exiger les annates, et les appliquer au profit du concile. Il condamnait de même tout ce qui avait été réglé à Bâle sur l'ordre des conclaves, l'élection des Papes, le nombre des cardinaux, l'extinction des réserves. Il réprouvait surtout les nouvelles indulgences accordées dans la vingt-quatrième session, malgré les remontrances des prélats les plus distingués. Il détaillait la multitude des affaires dont le concile se surchargeait : provision de bénéfices, confirmations d'assemblées capitulaires, établissements de commandes, pouvoirs de confesser et d'absoudre des censures, canonisations de saints, dispenses en matière d'ordres, d'irrégularités, de mariage, etc. Ce n'est encore que la moindre partie des objets dont le *mémoire* fait mention.

Le Pape souffrait aussi impatiemment que le concile se fût donné un sceau particulier ; qu'il rappelât à lui les causes jugées par le Saint-Siége ; qu'il eût supprimé dans la célébration de la messe l'oraison que toute l'Eglise dit pour le Pape ; qu'il eût accordé le droit de suffrage et de voix définitive à d'autres qu'aux prélats. « Ce qui est, disait-il, contre la pratique ancienne des conciles, où les évêques seuls, représentant leurs diocèses, souscrivaient aux décrets ; et si l'on a un peu plus étendu ce droit de suffrage dans le concile de Constance, c'est qu'on voulait obtenir plus promptement l'extirpation du schisme; mais les prélats de Bâle abusent de cet exemple par leur manière de terminer tout au moyen de ce qu'ils appellent les députations, car souvent ceux qui composent ces tribunaux sont les plus minces sujets et les moins titrés de toute l'assemblée. »

Le *mémoire* exposait ensuite tout ce que le Pape avait fait pour entretenir la paix avec ceux de Bâle ; comment il avait remis à leur décision l'affaire de la réunion des deux Eglises, quoique avant eux il fût convenu avec l'empereur de Constantinople d'un moyen plus court et plus facile que tout ce qu'on avait imaginé depuis dans le concile ; comment il avait offert pour cette affaire des sommes suffisantes, si l'on voulait convenir à l'amiable du lieu où l'on recevrait les Grecs ; comment il n'avait jamais cherché qu'à faire du bien aux membres du concile, soit en leur conférant des bénéfices, soit en accordant pour eux toutes sortes de pouvoirs aux pénitenciers subalternes, par rapport à l'absolution des crimes et des censures.

Enfin, après des plaintes très-vives sur ce que les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Pierre-aux-Liens avaient été si mal reçus par le concile, le Pape déterminait à ses nonces ce qu'ils avaient à dire dans toutes les cours.

Leur principale fonction devait être d'engager les princes à rappeler de Bâle leurs ambassadeurs et leurs évêques, afin de procéder ensuite à un concile moins tumultueux. Il y avait des remontrances particulières pour les principaux d'entre les souverains : par exemple, ordre aux envoyés de faire ressouvenir l'empereur du serment qu'il avait fait de protéger le Pape et l'Eglise romaine ; et, pour le roi de France, on le priera, disait le *mémoire*, de considérer combien ses prédécesseurs ont eu à cœur la gloire du Saint-Siége ; combien de fois ils ont procuré un asile sûr et honorable dans leurs états aux Souverains Pontifes persécutés; combien de mouvement ils se sont donné pour ménager l'extirpation du dernier schisme.

XXV. L'objet capital des prélats de Bâle était toujours la réunion des Grecs ; il fallait nommer incessamment un lieu propre à les recevoir. On voulait leur faire agréer la ville de Bâle, et les Grecs excluaient positivement cet endroit. On leur proposait encore Avignon ou quelque autre ville, en Savoie. Avignon n'était point marqué dans le traité conclu avec les envoyés de Paléologue. Il y était mention de la Savoie ; mais il paraît que les prélats affectionnaient beaucoup plus Avignon.

Sur ces entrefaites, arriva une ambassade de Constantinople, et Jean Dissipati, qui en était le chef, se plaignit fort, dans une audience du 15 janvier 1437, qu'on eût choisi des endroits qui n'étaient point contenus dans les actes de la dix-neuvième session du concile. C'était d'Avignon qu'il voulait parler; il exclut encore la ville de Bâle ; il dit que, sous le nom de Savoie, on avait entendu une ville qui serait de la domination du duc de Savoie, mais située en Italie et non au delà des Alpes. Il demanda qu'on assignât un lieu qui fût agréable au Pape, commode pour eux, et avantageux à l'union. « Eh quoi! dit-il, tandis que notre empereur, notre patriarche, nos prélats passent la mer et viennent de loin, vous refuserez de faire un voyage de sept à huit jours pour réconcilier les deux Eglises! » Ce voyage de sept ou huit jours indiquait le temps qui serait nécessaire pour se rendre en quelque ville d'Italie, voisine de la mer, et à la commodité des Grecs. L'orateur finit par des protestations contre tout ce que les prélats

pourraient décerner au désavantage de l'empereur de Constantinople et de l'Eglise grecque. « Vous seuls, ajoutait-il, serez coupables du mauvais succès de cette négociation, si vous n'entrez un peu plus dans les intérêts de ceux qui nous ont envoyés. »

Ces remontrances firent naître bien des altercations dans le concile. Les uns voulaient qu'on s'en tînt à la ville d'Avignon ; les légats du Pape et les plus considérables d'entre les prélats ne jugeaient pas à propos de consentir à ce choix. Les légats proposèrent ou Florence, ou Udine dans le Frioul, ou quelque autre ville d'Italie, selon qu'il avait été réglé par la dix-neuvième session. Ils étaient appuyés dans leurs demandes par les ambassadeurs des princes. Ceux du roi de France Charles VII avaient des ordres très-précis pour faire accepter, dans le concile, un lieu dont le Pape et les Grecs fussent contents. Le roi préférait même la ville de Florence à tous les autres endroits qu'on proposait, et le Pape adressa, à cette occasion, des remercîments au monarque.

Les partisans de l'opinion contraire formaient le plus grand nombre; mais c'était, dit Augustin Patrice dans un langage d'ailleurs bien peu digne, *la vile populace du concile*, et il entend par là tout ce qu'il y avait de moins titré et de moins habile parmi les prélats de Bâle. Mais, bien que ceux-ci ne fussent ni les premiers ni doués de mérites, cela n'autorisait toujours pas une manière semblable de s'exprimer. Augustin Patrice dit encore que pour grossir le nombre on admit aux assemblées une multitude d'ecclésiastiques de la campagne, et de *bas officiers* attachés au service des prélats.

Le cardinal Aleman ou Allemand, archevêque d'Arles, était à la tête de ce parti, et dès lors il se mit en possession de cette grande autorité qu'il conserva durant le reste du concile. C'était, comme nous l'avons vu (tom. I, col. 601 et suiv.), un homme pieux, austère, mais d'un esprit borné, d'une érudition indigeste, et surtout prévenu et piqué contre le Pape Eugène IV, parce qu'il n'en avait pas obtenu la dignité de camerlingue. Au contraire, le cardinal de Saint-Ange, Julien Césarini, jusque-là si opposé au Pape, se retourna de son côté et ne voulut plus souffrir qu'on portât des coups à l'autorité de ce pontife.

**XXVI.** La vingt-cinquième session manifesta les sentiments divers qui agitaient le concile; elle fut tenue le 7 mai 1437. L'assemblée ne pouvant s'accorder sur le lieu qu'on assignerait aux Grecs, la délibération aboutit à deux décrets : le premier avait pour auteurs les légats du Pape et les plus graves d'entre les prélats. Il y était dit que l'affaire des Grecs se traiterait à Florence ou à Udine dans le Frioul, ou dans quelque autre ville commode en Italie, et que la levée des décimes ne se ferait point avant que l'empereur et le patriarche de Constantinople ne fussent arrivés au lieu du concile, de peur qu'on ne soupçonnât de la séduction, si l'on percevait des sommes d'argent, et que le projet ensuite ne réussît pas, comme cela pouvait arriver.

D'un autre côté, le plus grand nombre, présidé par le cardinal d'Arles (*Voy.* l'article Aleman [le Bienheureux], archevêque d'Arles), décida que le concile des deux Eglises serait tenu à Bâle, ou à Avignon, ou en Savoie ; que l'imposition des décimes serait faite au plus tôt; que ceux d'Avignon pourraient envoyer des collecteurs pour les lever jusqu'à la concurrence de soixante-dix mille florins, dont ils avaient déjà avancé une partie; que les évêques de Visen, de Lubeck, de Parme, de Lausanne, iraient prendre les Grecs à Constantinople, et que ceux-ci seraient obligés de se laisser conduire dans quelqu'un des trois endroits qu'on vient de nommer.

Les ambassadeurs des Grecs approuvèrent fort les décrets des légats; ils en demandèrent la confirmation au Pape, et Eugène la donna par une bulle datée de Bologne le vingt-neuf juin 1437. Dès lors tout se suivit régulièrement de ce côté. *Voy.* l'article Florence (concile général de) tenu d'abord à Ferrare, en 1439.

Mais à Bâle tout allait de mal en pis. En révolte ouverte contre le chef de l'Eglise universelle, privé des légats du Saint-Siége et des prélats les plus recommandables, le concile de Bâle ne fut plus qu'un conciliabule schismatique, où les excès les plus énormes faisaient place à de plus énormes encore.

**XXVII.** Dès la vingt-sixième session, 31 juillet 1437, le conciliabule publie un décret où il cite le Pape et les cardinaux à comparaître en personne ou par procureur, dans l'espace de soixante jours. Le 26 septembre il casse la nomination d'un cardinal faite par le Pape; il défend au Pape d'aliéner la ville d'Avignon et le comtat Venaissin. Le 1<sup></sup>er octobre en déclare Eugène IV contumace; huit jours après on supprime la bulle qu'il avait donnée pour la translation du concile de Bâle à Ferrare.

Les députés du conciliabule, arrivés à Constantinople, y commencent l'accusation du Pape; le patriarche de Constantinople leur impose silence et leur ordonne de se retirer. A la trentième session, 24 janvier 1438, le conciliabule déclare le Pape Eugène suspens de toutes ses fonctions, tant au temporel qu'au spirituel, et mande aux rois, aux princes et à tous les ecclésiastiques de ne plus lui rendre obéissance. Le 24 mars suivant, le conciliabule de Bâle prononce anathème contre le concile œcuménique ouvert à Ferrare, et le traite de conventicule schismatique.

Au mois d'octobre 1438, il entreprend d'ériger en vérités de foi, au nombre de huit, ses prétentions séditieuses contre l'autorité du chef de l'Eglise. Les membres du conciliabule se divisent les uns contre les autres. Les évêques se récriaient sur ce que, dans une question de foi, on donnait voix délibérative aux ecclésiastiques du second

ordre. « Quand est-ce, demanda l'archevêque de Palerme, que de simples prêtres ont eu voix définitive dans les conciles? Leur état ne les borne-t-il pas à donner simplement leur avis ; et l'on verra donc aujourd'hui pour la première fois une question de foi déterminée sans l'autorité des évêques? Quel scandale! (1683) » L'archevêque d'Arles, président de l'assemblée, lui répondit entre autres choses : « Souvenez-vous que la manière de procéder dont on se sert ici n'est pas nouvelle; qu'elle a été établie dès le commencement du concile, et qu'on ne l'a point changée depuis. Souvenez-vous que cette multitude d'ecclésiastiques inférieurs a été de votre avis en d'autres points, et que vous ne disputiez point alors du plus ou moins d'autorité qui lui convient. (1684.) »

Cette réplique signale bien l'inconséquence des évêques qui, après avoir reconnu le droit de suffrage aux simples prêtres, le veulent repousser comme une innovation; mais cette réplique ne prouve pas que ce ne fût une innovation téméraire de l'assemblée de Bâle ; au contraire, elle en convient. Cette attaque et cette réponse sont comme deux glaives par qui les deux adversaires se percent l'un l'autre. Ce qu'ajoute l'archevêque d'Arles est encore plus naïf.

« Si les évêques seuls, dit-il, sont juges dans les conciles, il faudra donc que la nation d'Italie l'emporte sur les autres, car les évêchés y sont en plus grand nombre que partout ailleurs. Si les évêques seuls et les cardinaux avaient été admis à donner leurs suffrages dans notre concile de Bâle, qu'aurions-nous fait, que ferions-nous encore? Car vous voyez le peu d'évêques qui est de notre côté, et ceux que nous avons ne sont guère propres encore à rompre l'effort des méchants, puisqu'ils craignent beaucoup la puissance temporelle des princes. Il n'y a que les prêtres du second ordre qui témoignent de la fermeté, de l'intrépidité, qui méprisent les menaces et les anathèmes d'Eugène. »

Ainsi donc, le concile de Bâle, d'après l'aveu de son président, n'était pas une assemblée d'évêques, n'était pas un concile, mais un synode presbytérien. Non-seulement il l'avoue, mais il soutient que cela devait être. Pour cela, il renouvelle l'erreur de certains hérétiques qui égalaient les prêtres aux évêques. Voici un de ses raisonnements : Dans les anciens conciles il y avait des prêtres assis comme les évêques; donc, comme eux, ils y avaient droit de suffrage. Autant vaudrait dire : Dans les anciens conciles il y avait des scripteurs et des copistes qui étaient assis; donc ils y avaient droit de suffrage comme les évêques et les patriarches. On lui objecta ce mot célèbre du concile de Chalcédoine : *Un concile est une assemblée d'évêques et non de clercs* (1685). On devinerait difficilement par quelle subtilité le président du conciliabule se tira de ce mauvais pas. Voici sa réponse : « Quand le concile de Chalcédoine a dit : *Un concile est une assemblée d'évêques et non de clercs*, il a voulu dire : *Un concile est une assemblée d'évêques, de prêtres, de diacres, de sous-diacres, de lecteurs et d'acolytes, mais non pas de simples tonsurés* (1686). Mais en Orient il n'y avait pas de simples tonsurés à l'époque du concile de Chalcédoine; mais, quand ce concile dit : *Une assemblée d'évêques et non de clercs*, il est clair comme le jour qu'il met en opposition avec les évêques tout le clergé inférieur, y compris les prêtres.»

En vérité, quand on considère attentivement l'esprit dominateur du concile de Bâle, ses entreprises contre le chef de l'Eglise, ses principes et ses raisonnements étranges pour les justifier, tout cela sous prétexte de réformer l'Eglise *dans son chef et dans ses membres*, on ne peut s'empêcher de convenir que, dès le XV^e siècle, le concile de Bâle préparait les voies à l'effroyable révolution de Luther et de Calvin, sous le nom de réforme du XVI^e siècle.

Le discours de l'archevêque d'Arles parut un chef-d'œuvre aux ecclésiastiques du second ordre. L'archevêque de Palerme et la plupart des évêques n'en jugèrent pas de même. Quand il fut question de conclure sur les huit articles, le trouble et la confusion se mirent parmi les assistants; on criait, on disputait, on mêlait les injures aux reproches; on se plaignait que la liberté du concile fût violée, tous proposaient leurs avis pêle-mêle sans être interrogés. L'archevêque d'Arles voulut conclure, lorsque celui de Palerme s'écria : « Eh bien! vous méprisez donc mes prières, vous méprisez les princes et les prélats; prenez garde de devenir à votre tour la fable du monde entier : vous voulez conclure, cela ne vous regarde point, je trouve fort singulier que vous entrepreniez une chose comme celle-là avec trois évêques à simple titre qui sont de votre côté. C'est à nous qu'il appartient de prononcer; nous sommes le plus grand nombre d'évêques, nous sommes le concile, et ce titre n'est point dû à *cette cohue de barbouilleurs de papier* (1687) que nous voyons ici; enfin je déclare, au nom des évêques, qu'il faut surseoir à la conclusion. »

A ce mot, il se fit un si grand vacarme dans l'assemblée, que cela ressemblait au bruit de deux armées qui en viennent aux mains; c'est l'expression d'Ænéas Sylvius, qui était présent. Le promoteur du concile en appela au concile de l'opposition faite par l'archevêque de Palerme. Jean de Ségovie, théologien espagnol, entreprit un long discours où il disait que, s'il fallait

(1683) *Comment.* Æn. Sylv. liv. I, p. 24.
(1684) Id., ibid., pag. 26 et 27.
(1685) « Concilium episcoporum, non clericorum. »
(1686) « Concilium episcoporum. » etc. (*Comment.* Æn. Sylv.)
(1687) « Colluviem istam copistarum. »

le plus grand nombre des évêques pour décider, le concile de Bâle serait à néant, puisque, dans la plupart de ses décrets, la pluralité des évêques avait été contraire. « Par exemple, ajouta-t-il, il n'y avait guère que cinq prélats avec le cardinal de Saint-Ange, quand on a réglé ce qui concerne la célébration des conciles provinciaux et des synodes. » — En vérité, pour prouver la nullité du concile de Bâle, il n'y a rien de plus fort que les apologies de ses défenseurs.

Au milieu de ces altercations, l'archevêque d'Arles obtint un moment de silence et dit : « J'apprends de France que les nonces d'Eugène s'y sont répandus partout et qu'ils exaltent l'autorité du pontife romain au-dessus de celle des conciles généraux; or, pour réfuter cette doctrine, il est nécessaire d'établir les vérités déjà proposées dans le concile; elles sont au nombre de huit; mais les Pères n'ont pas intention de les décider toutes. Aujourd'hui ils se bornent aux trois premières. Ainsi, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je conclus qu'il faut tenir ces trois articles. » Cela dit, il leva la séance, au milieu des acclamations des siens et de la stupéfaction des autres : c'est que jamais faiseur de tours n'escamota si adroitement une affaire.

XXVIII. Le 9 mai 1439, on tint une congrégation générale pour transformer en décret la conclusion escamotée. Il y eut de nouvelles contestations. L'archevêque de Tours, qui avait qualité de plénipotentiaire de France, dit que, malgré la conclusion du cardinal d'Arles, il se croyait en droit d'élever la voix et de condamner cette démarche, puisque les congrégations n'étaient point le dernier et suprême tribunal du concile. « Je suis archevêque, ajouta-t-il, j'aurais dû, comme tel, être prévenu de ce qu'on voulait définir; je suis ministre de France, obligé par conséquent d'informer de tout le roi mon maître; je veux donc avoir le temps de conférer sur cela. Mes collègues d'ambassade le souhaitent aussi.» L'évêque de Cuença, ambassadeur de Castille, parla d'un ton encore plus ferme, et l'archevêque de Milan les surpassa tous en disant au cardinal d'Arles : « C'est vous qui êtes l'auteur de toute cette intrigue. Vous entretenez auprès de votre personne une troupe de barbouilleurs de papier et de pédants (1688), pour faire avec eux des articles de foi. On vous prendrait à juste titre pour un autre Catilina; vous êtes comme lui l'asile de tous les gens sans aveu, sans espérance et sans conduite : c'est donc par le ministère de telles gens que vous prétendez gouverner l'Eglise, et vous aimez mieux prendre leur avis que ceux des prélats et des ambassadeurs qui représentent ici les souverains? » Le cardinal d'Arles essuya encore bien d'autres invectives; mais il emporta le décret par le suffrage des siens, et fixa le 16 mai pour le promulguer en session publique.

Ce jour là, on se rendit solennellement à la cathédrale de Bâle. Les ambassadeurs des princes n'y parurent point, non plus que la plupart des évêques. On ne compte dans cette trente-troisième session que vingt prélats, tant évêques qu'abbés : deux d'Italie, aucun d'Espagne, dix-huit de France et d'Allemagne. En revanche, on y vit plus de quatre cents ecclésiastiques du second ordre. On y vit quelque chose de plus merveilleux encore. Pour remplir les fauteuils des évêques absents, le président de l'assemblée y fit mettre les châsses des saints qu'il avait fait apporter de toute la ville. C'est au milieu de cet appareil théâtral, qu'on publia le décret en ces termes :

« Le saint concile de Bâle déclare et définit ce qui suit : 1° C'est une vérité de foi catholique, que le concile général, représentant l'Eglise universelle, a une autorité supérieure au Pape et à toute autre; 2° c'est une vérité de foi catholique, que le Pape ne peut en aucune façon dissoudre, transférer ni proroger le concile général représentant l'Eglise universelle, à moins que le concile n'y consente; 3° on doit regarder comme hérétique quiconque contredit les vérités précédentes. »

Dans une congrégation générale du 23 juin, on acheva de déterminer les cinq autres articles, savoir : Que le Pape Eugène a contredit ces trois premières vérités de foi, quand il s'est ingéré de dissoudre et de transférer le concile de Bâle; qu'ensuite, de l'avis des Pères, il a rétracté cette erreur, mais qu'il y est retombé bientôt après, en voulant une seconde fois dissoudre et transférer le concile; que, comme il persiste dans sa résolution malgré les monitions du concile, en tenant même un conciliabule en Italie (c'est ainsi qu'ils qualifiaient le concile de Ferrare), il le déclare contumace, opiniâtre et rebelle. » Tout cela fut publié comme des vérités constantes.

C'est cette même année 1439, dit dom Richard (1689), que Panorme, archevêque de Palerme, et le plus fameux canoniste de son temps, composa son *Traité* touchant l'autorité du concile de Bâle, dans lequel il veut prouver : 1° que ce concile était véritablement un concile œcuménique; 2° qu'il a le pouvoir de citer Eugène, et de lui faire son procès; 3° que ce même concile n'a rien fait que de juste contre ce Pape. — Mais dans la suite, Panorme fit connaître beaucoup d'inconstance dans ses sentiments, car il fut tantôt favorable, tantôt contraire au Pape Eugène. (*Voy.* l'article PANORME.)

XXIX. Dès le surlendemain, 25 juin, session trente-quatrième, le conciliabule de Bâle en vint à l'application de ce qu'il avait si solennellement décrété le 16 mai. En effet, par un attentat sacrilége, il déposa le Pape Eugène IV, comme désobéissant, opi-

(1688) « Gregem copistarum et pedagogorum. »
(1689) *Analyses des conciles*, etc , 5 vol. in-4° 1772-1777, tom. II, pag. 454.

niâtre, rebelle, violateur des canons, perturbateur de l'unité ecclésiastique, scandaleux, simoniaque, parjure, incorrigible, schismatique, hérétique, endurci, dissipateur des biens de l'Eglise, pernicieux et damnable. Le conciliabule défendait à quiconque de le reconnaître pour Pape, et déclarait les contrevenants déchus par ce seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculières, *fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs.*

Voilà ce qui fut statué par une assemblée où l'on comptait trente-neuf prélats, dont il n'y avait que sept à huit qui fussent évêques. Finalement, huit évêques, au plus, osent prononcer une déposition aussi sacrilége que nulle contre le Pape certain et légitime, reconnu par l'Eglise universelle. Et encore ces huit étaient-ils tous notés par quelque endroit qui devait les faire récuser dans un jugement bien réglé.

Par exemple, dit le cardinal Turrecremata, qui les connaissait en détail, le cardinal d'Arles était envenimé contre le Pape, parce qu'il n'avait pu obtenir de lui la charge de camerlingue. Le patriarche d'Aquilée était aussi brouillé avec Eugène, à cause des démêlés qui étaient entre ce prélat et les Vénitiens. Louis de la Palu se souvenait que le Pape ne l'avait pas favorisé dans ses poursuites pour l'évêché de Lausanne. L'ancien évêque de Vence n'avait pu digérer non plus que la cour romaine lui eût refusé l'évêché de Marseille. L'évêque de Grenoble était proche parent du cardinal d'Arles. L'évêque de Bâle était un homme sans lettres et assujetti aux volontés des autres. Raymond Talon, qui prenait la qualité d'évêque de Tricarico, était depuis longtemps ennemi du Pape, parce que celui-ci l'avait privé, pour sa mauvaise conduite, de la charge d'auditeur dans la cour d'Avignon. Enfin il y avait là deux autres évêques à simple titre, religieux de profession et apostats de leur ordre (1690). Ces détails nous montrent quels furent les auteurs du décret de déposition contre le Pape!

Pour compléter le schisme, ils firent un anti-pape (1691). Mais entre ce temps, ils rendirent un décret, nul en soi sans doute, puisque le concile de Bâle n'était plus qu'un conciliabule schismatique, mais précieux en un certain sens, au moins comme manifestation de l'opinion du temps, et comme aveu échappé à des hommes qui avaient le malheur de briser l'unité sainte de l'Eglise (1692). Nous voulons parler du décret rendu dans la trente-sixième session, et par lequel on déclara solennellement que « l'opinion de l'Immaculée Conception de la Très-sainte Vierge était une opinion pieuse, conforme au culte de l'Eglise, à la foi catholique et à la droite raison. » On ordonna, en outre, dans cette même session, que la fête de la Conception serait célébrée le 8 décembre. Il paraît que l'archevêque d'Arles eut beaucoup de part à ce décret. (*Voy.* l'article ALEMAN (Le bienheureux), n° IV.

Dans leur trente-septième session du 28 octobre, ils arrêtèrent que l'élection du Pape futur se ferait au concile et non ailleurs; qu'elle serait faite par le cardinal d'Arles, président, et par trente-deux prélats, et que l'élection serait nulle, si les deux tiers n'y consentaient. Le 3 octobre 1439, trente-huitième session, ils nommèrent les officiers du conclave, lesquels élurent, le 5 novembre, Amédée, duc de Savoie, qui était alors retiré dans sa terre de Ripaille, où il menait une existence qui ne devait guère conduire au Souverain pontificat. Il fallait, en vérité, que tout, dans ce malheureux conciliabule, fût marqué du sceau de l'absurdité et de l'impuissance. Le 17 du même mois (XXXIX° session), il députèrent vers Amédée vingt-cinq personnes pour le prier de consentir à son élection, et celui-ci, n'ayant pas eu le bon esprit de refuser, prit le nom de Félix V. — *Voy.* l'article FÉLIX V, anti-pape. — Et ce conciliabule schismatique ordonna qu'il fût reconnu pour Pape par tous les fidèles! Ainsi quelques brouillons s'imposaient à toute la Chrétienté; quelques hommes sans autorité, sous prétexte de secouer le joug tyrannique de Rome, s'érigeaient en despotes de toutes les âmes.

Dans les quarantième, quarante-unième et quarante-deuxième sessions (26 février, 23 juillet et 4 août 1440) on s'occupa de confirmer l'élection du prétendu Pape Amédée et d'excommunier tous ceux qui ne le reconnaîtraient point pour pontife suprême; on condamna la sentence du Pape légitime Eugène IV, qui avait déclaré hérétique Félix et ses partisans. Ce fut le 24 juillet que cet intrus vint en grande cérémonie au concile, et l'on s'occupa de régler ses revenus. (*Voy.* son article.) — Dans la XLIII° session, 1er juillet 1441, on dressa un décret pour la fête de la Visitation de la très-sainte Vierge, le 2 juillet. Elle avait été établie par une bulle de Boniface IX, pendant le schisme; mais on ne fit aucune mention *du Pape Fé-*

(1690) Turrecremata, apud Labbe, tom. XIII. — La France, l'Angleterre et l'Allemagne désapprouvèrent cette déposition. Le même jour l'union des grecs et des latins se décidait à Florence. *Voy.* l'article de ce concile.

(1691) Dans leur XXXV° session, ils examinèrent si l'on élirait sur-le champ un nouveau Pape, et l'on résolut d'attendre deux mois.

(1692) Il faut croire que le cardinal Lambruschini a jugé ainsi de ce décret, puisqu'il s'appuie de lui dans sa *Dissertation polémique sur l'immaculée Conception de Marie*, in-8° 1843, pag. 38, 39. — Dom Guéranger, dans son *Mémoire sur la question de l'immaculée conception de la très-sainte Vierge*, in-8°, 1850, regrette, pag. 16, que trop souvent on fasse fond sur cette décision *dont l'autorité est évidemment nulle.* Mais, envisagée au point de vue où nous nous sommes placé, il nous semble que cette décision peut ne pas être tout à fait dépourvue de valeur. Il est vrai, après tout, que nous ne manquons pas de témoignages bien autrement forts et respectables pour appuyer ce glorieux privilége de notre très-sainte Mère. *Voy.* l'article IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE.

*lix*, dit naïvement dom Richard (1693), *parce qu'il n'était pas reconnu de plusieurs princes.* Dans la quarante-quatrième session, 9 août, on dressa un règlement pour la sûreté des actes et des personnes du concile. Enfin, après une agonie plus ou moins agitée et convulsive, on tint, en mai 1443, une quarante-cinquième et dernière session. On y arrêta que, dans trois ans, on célébrerait dans la ville de Lyon un concile général qui serait la continuation de celui de Bâle, et les membres se séparèrent. Ainsi, le conciliabule de Bâle voulait s'éterniser! Il avait pourtant duré assez longtemps comme cela, de 1431 à 1443; l'Eglise avait été bouleversée, scandalisée, et rien de complétement utile et de fructueux ne s'était accompli.

XXX. N'outrons cependant pas les choses. Il est certain qu'il y avait à cette époque plus d'un abus à réformer; il est certain aussi que plusieurs Pères du concile de Bâle étaient animés de bonnes intentions et qu'ils voulaient sincèrement guérir les maux qui troublaient alors l'Eglise (1694) : seulement, ils ne surent pas s'y prendre; ils voulurent opérer révolutionnairement, et c'était le moyen de blesser tous les intérêts et d'envenimer le mal; ils s'insurgèrent contre le centre, les membres voulurent agir sans la tête, que disons-nous? ils rejetèrent la tête, et c'était se suicider, se condamner à l'impuissance, à la mort.

Si ce concile, dit un historien intelligent (1695), « se fût employé à réformer l'Eglise avec prudence et charité, il eût pu conjurer les grands malheurs qui éclatèrent dans le siècle suivant. Mais, guidé par la passion, il ne songea pas seulement à limiter la puissance papale, comme l'avait fait celui de Constance, mais à y substituer la sienne propre, et il prépara ainsi la révolte ouverte de l'Allemagne et la rébellion dissimulée de la France. La supériorité des conciles sur le Pape fut reconnue en Allemagne et en France; mais, comme il était convenu que le Pape seul pouvait les réunir, rien ne se trouva innové; et si les *Pragmatiques Sanctions* faites alors avec ces deux nations infirmèrent quelques-unes des prérogatives du Saint-Siége, elles laissèrent entières les principales. »

Les princes, en effet, surtout ceux d'Allemagne et de France se mêlèrent de ces débats. L'empereur Sigismond, mort en 1437, puis ses successeurs Albert II, duc d'Autriche, mort en 1439, Frédéric III, son cousin germain, d'une part, et de l'autre Charles VII, roi de France, voulurent s'interposer comme médiateurs entre le Pape et le concile. Il y eut toutefois cette différence, que l'Allemagne commença par garder une grande neutralité, tandis que la France montra plus de penchant pour le concile où les Français dominaient. Charles VII fit même à Bourges, dans une grande assemblée des princes du sang et des plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat, un acte qui dut flatter les prélats de Bâle : nous voulons parler de la fameuse *Pragmatique Sanction* (*Voy.* cet article).

Ce règlement s'occupait de l'autorité du concile général, des matières bénéficiaires, des jugements ecclésiastiques et autres points; il était emprunté aux décrets du concile de Bâle et semblait en être la promulgation... par le pouvoir séculier! On y déclarait, entre autre chose, que le concile général était supérieur au Pape, on supprimait les Annates, les réserves et expectatives, et l'on rétablissait les élections. Cette manière d'arranger les affaires ecclésiastiques, sans la participation du Pape, partie essentiellement intéressée, ne pouvait que blesser Eugène IV, puisque c'était d'ailleurs une atteinte formelle aux droits du Pape. Puisqu'on voulait réformer l'Eglise, dans les membres et *dans son chef*, encore aurait-il fallu qu'on ne voulût pas le faire sans la partie intéressée et motrice, *le chef!*

Les Français accordèrent cependant à ce pape une sorte de dédommagement, en demeurant inébranlablement attachés à son obédience, même après l'élection de Félix V. Cet antipape n'eut guère pour lui que la Savoie dont il était duc, la Suisse, quelques villes d'Allemagne, et les universités de Paris, de Cologne, de Vienne, d'Erford et de Cracovie. Cette prédilection des universités pour Félix s'explique, dit un historien (1696), par la multitude de docteurs qui formaient à Bâle la grande majorité du concile, et qui ne manquaient pas de présenter aux académies dont ils étaient membres, les

(1693) *Analy. des conc.* tom. II, pag. 456.

(1694) C'est ce que fait entendre un historien récent, mais en termes qui ne sont pas toujours exacts, et dans une appréciation qui n'est pas complétement irréprochable, bien qu'elle contienne du vrai : « Les abus de la papauté, dit M. A. Ott, parlant de ce concile, furent attaqués avec fureur; *on ne se souvint plus du bien qu'elle avait fait, du bien qu'elle pouvait faire encore par son intervention générale et impartiale dans les affaires des églises particulières;* on voulut lui *lier les mains*· ce fut *une réaction de l'esprit local contre l'unité;* mais lorsqu'il s'agit de toucher aux abus de l'épiscopat, les Pères du concile hésitèrent. Personne, au fond, si ce n'est les masses, ni le Pape, ni les rois, ni les évêques ne voulaient d'une réforme vraiment catholique. » (Ceci n'est pas exact, au moins pour le pape Eugène IV, car les monuments historiques témoignent de sa sincérité et de ses désirs ardents pour la destruction des abus; au reste l'auteur semble le reconnaître lui-même, puisqu'il déclare qu'on voulut lui *lier les mains* : or, Eugène IV avait sans doute la volonté de faire quelque chose, et le tort des membres fut d'entraver la tête, et de vouloir agir sans elle). « Les Pères de Bâle *refusèrent d'obéir*, ajoute M. Ott; leur opposition *devenue systématique* et implacable ne fit qu'aigrir les pouvoirs temporels. Abandonné de tous, en butte aux attaques des bandes armées qui parcouraient l'Europe, le concile se dispersa. Les abus qu'il avait voulu détruire étaient plus enracinés que jamais. » (M. A. Ott., *Manuel d'histoire universelle*, 2 vol. in-12, 1842; tom. II, pag. 302.)

(1695) M. César Cantu, *Histoire universelle*, tom. XII, pag. 338.

(1696) M. l'abbé P. S. Blanc, *Cours d'Hist. ecclés.*, IIe part., *Précis historique*, tom. II, 1850, pag. 771.

actes de cette assemblée sous le jour le plus favorable.

L'Allemagne eut aussi ses réunions. L'empereur Frédéric et les autres princes cherchèrent, dans plusieurs diètes, le remède au schisme, et constamment ils s'arrêtèrent à l'idée d'un nouveau et troisième concile qui mettrait fin à la rivalité des deux autres (Bâle et Ferrare). Tout en prétendant conserver la neutralité, ils ne laissèrent pas, d'ailleurs, de traiter le Pape Eugène avec des égards qu'ils n'avaient pas pour Félix. Ainsi, cet anti-pape se trouvait comme confiné dans sa chétive obédience. Il se brouilla même avec son propre concile qui voulait le tenir dans une continuelle dépendance; et se retira à Lausanne (an 1442). En 1449, il abdiqua et se soumit à Nicolas V, successeur d'Eugène IV. Les débris du concile de Bâle, réfugiés aussi à Lausanne, élurent pour pape le Pape régnant Nicolas V. C'était encore une satisfaction que les morts voulurent se donner avant qu'il ne fût plus tout à fait question d'eux!

XXXI. On a longtemps en France tenu cette assemblée de Bâle pour un *concile œcuménique*; mais lorsqu'on en suit l'histoire avec attention, on trouve difficilement toutes les conditions requises dans l'Eglise pour cette œcuménicité (1697). Il lui manque, entre autres, la confirmation du Pape et l'assentiment général qui ont suppléé quelquefois à l'absence des autres conditions. On dit, il est vrai, que le Pape Eugène lui aurait donné son consentement en autorisant sa continuation; mais cet acte ne tombait que sur la reprise des sessions, sur cette continuation elle même, et non sur les décrets de l'assemblée.

Au reste, les théologiens sont partagés sur la valeur de ce concile. Dom Richard compte jusqu'à cinq opinions différentes parmi les théologiens et les canonistes, touchant son œcuménicité (1698). Parmi ceux qui affirment cette œcuménicité, il faut compter Noël Alexandre (1699), Bossuet (1700), de la Luzerne, dom Richard (1701), le continuateur de Fleury, et en général les auteurs gallicans. Il ne faut pas parler de Mosheim (1702) et autres protestants, ni de Febronius et de son école repoussée par tous les vrais catholiques.

Parmi ceux qui ne reconnaissent pas cette œcuménicité, nous devons noter Orsi (1703), Roncaglia (1704), Mansi (1705), Marchetti (1706), Palma (1707) et beaucoup d'autres. En résumé, la plupart des auteurs conviennent qu'après les vingt-cinq premières sessions, le concile de Bâle ne fut plus qu'un conciliabule. — Outre les auteurs que nous avons cités dans cet article, et les pièces du concile qui se trouvent dans Labbe (1708) et dans Mansi (1709), on peut encore consulter, pour l'étude de cette trop célèbre assemblée, le cardinal Pallavicini (1710), le P. Berthier (1711) et Jean Alzog (1712). Nous nous bornons à ces indications, n'ayant pas à discuter ici la valeur des arguments accumulés pour et contre l'œcuménicité ou la non-œcuménicité de ce concile : les simples faits de l'histoire, fidèlement présentés, parlent suffisamment dans cette question.

BALLACHI (Le bienheureux Simon), fils de Rodolphe, comte de Saint-Archange, naquit vers le milieu du XIII^e siècle, dans la ville de Saint-Archange, territoire de Rimini. Il avait été entraîné, dans sa jeunesse, dans les désordres qui ne sont que trop ordinaires à cet âge, et que rendaient encore plus communs les funestes divisions qui désolaient alors l'Italie. Mais son cœur fut touché de la grâce dans le moment où il pensait le moins à son salut, et il prit aussitôt la résolution d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique, en qualité de frère lai, afin que son sacrifice fût plus entier et plus agréable à Dieu.

Aussi se montra-t-il dès le commencement jusqu'à la fin un parfait religieux. Jamais il ne voulut consentir à accepter aucune charge dans l'ordre, et il fit toute sa vie ses délices des fonctions les plus basses et les plus pénibles. Sans cesse on le voyait occupé à nettoyer la maison et l'église, à travailler au jardin, à porter l'eau, à fendre le bois. Mais ces travaux, tout pénibles qu'ils devaient être pour lui qui n'en avait point contracté l'habitude dans son jeune âge, ne l'empêchèrent nullement de se livrer encore à des austérités secrètes dont le récit épouvante la nature. Souvent aussi il parcourut les rues de Rimini, une croix à la main, rassemblant autour de lui les enfants pour leur faire le catéchisme, exhortant les pécheurs à la pénitence, et les menaçant des jugements de Dieu. Plusieurs conversions éclatantes furent le fruit de son zèle. Simon fut appelé à une vie meilleure l'an 1319, et invoqué comme saint presque aussitôt après sa mort. Son culte, non interrompu depuis cinq siècles, a été enfin approuvé par le Pape Pie VII, en 1821.

BALLERINI (Pierre), né à Vérone en 1698, fut professeur de théologie dans sa patrie, et prit beaucoup de part à une longue con-

(1697) Id., ibid.
(1698) *Analy. des conc.* édit. ubi supra, tom. II, pag. 456-458.
(1699) Dissert. 8, art. 4, tom. IX, pag. 533.
(1700) *Defensio declarat.*, lib. VI.
(1701) Ubi supra, pag, 459 et suiv.
(1702) *Inst.* H. E. S^e XV.
(1703) *Cont. la déclarat.*
(1704) In Natal. Alexand., loc. cit., pag. 461, édit. Venet.
(1705) *Hist. ecclés.*, tom. IX, pag. 196.
(1706) *Crit. de l'Hist. ecclés. de Fleury*, tom. II, pag. 157 et suiv.
(1707) Tom. III, c. 35.
(1708) *Conc.*, tom. XII.
(1709) *Conc.*, tom. XXIX, XXX et XXXI.
(1710) *Hist. du concile de Trente*, tom. II de l'édit. Migne.
(1711) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLVII et XLVIII.
(1712) *Hist. univ de l'Eglise*, 3 vol. in-8° 1846, tom. II, pag. 516 et suiv.

troverse qui y eut lieu sur le probabilisme. Envoyé à Rome par sa république, au sujet de l'affaire du patriarcat d'Aquilée, il s'y fit estimer de Benoît XIV qui le chargea d'une édition des *OEuvres* du Pape saint Léon. Il la publia en 1755 et 1756, en 3 vol. in-fol., et y relève avec sévérité les inexactitudes et les fautes de celle de Quesnel.

Pierre Ballerini publia encore beaucoup d'autres ouvrages, et édita les sermons de saint Zénon, évêque de Vérone, avec des dissertations et des notes ; la *Somme théologique* de saint Antonin, archevêque de Florence, avec sa *Vie*, et la *Somme* de saint Raymond de Pennafort. Ce savant éditeur eut une controverse avec le marquis Maffei sur l'usure et publia sur cette matière, en 1747, deux traités latins. — Pierre Ballerini avait un frère, savant comme lui, nommé Jérôme, né à Vérone en 1702, et qui eut la plus grande part à l'edition complète des *OEuvres du cardinal Noris*, 1732, 4 vol. in-fol., et à celle des *OEuvres de Gilbert*, évêque de Vérone.

Il ne faut pas confondre ces deux Ballerini avec Ballerini (Simon), prêtre romain, qui naquit en 1716, et qui, possédant une grande instruction, devint bibliothécaire des cardinaux Monti et Colonna di Sciarra. — Simon était frère de Paul Ballerini, mort à Rome en odeur de sainteté, le 6 août 1728, à l'âge de seize ans, et visité dans sa maladie par le Pape Benoît XIII.

**BALLYET** (Emmanuel), évêque et consul de France à Bagdad, naquit en 1700, à Marnay (Franche-Comté). Il avait été d'abord religieux carme déchaussé. Il mourut à Bagdad, de la peste, en 1773. On a de lui un compte rendu, écrit en latin, de sa mission, adressé sous forme de lettre au Pape Benoît XIV ; Rome, 1754. On y trouve des détails intéressants sur les peuples de l'Asie occidentale.

**BALMÈS** (Jacques), prêtre, publiciste espagnol, dont la plupart des écrits sont plus politiques qu'ecclésiatiques, quoique se rapportant toujours au catholicisme qu'ils prennent pour base, mais qui trouve néanmoins ici sa place, à cause des services qu'il a rendus à l'Eglise, surtout par son remarquable livre : *Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, ouvrage traduit en français par Albéric de Blanche-Raffin, 3 vol. in-8°, 1842-1844, et en italien par le cardinal Orioli. Ce livre, malgré quelques idées qu'on peut ne point accepter, est la plus belle apologie du catholicisme qui ait été publiée en notre temps.

I. Jacques Balmès naquit le 28 août 1810, à Vich, petite ville de la Catalogne, et mourut fort jeune en 1848. Ses parents étaient des artisans pauvres, mais chrétiens ; sa mère, Thérèse Urpia, était sévère, trop sévère, mais pieuse. Elle se dévoua à l'éducation de son fils avec une sorte de raideur qui n'était peut-être pas selon l'aimable règle suivie par tant de femmes imprégnées de l'esprit évangélique ; elle parut animée par la gloire confusément pressentie de son enfant, et elle ne quittait jamais l'église de Saint-Dominique, où chaque matin elle entendait la sainte messe, sans se prosterner devant l'autel de saint Thomas-d'Aquin, ce prince des docteurs de l'Eglise, pour lui demander, dans une ardente prière, de protéger son fils.

Tout sembla venir en aide aux heureuses dispositions que Jacques Balmès montra dès l'enfance. Il y avait à Vich, comme en mille autres petites villes d'Espagne, une école, un séminaire fondés par la charité catholique. Balmès y fut reçu, il y fut distingué. A quatorze ans, pour l'aider, on le pourvut d'un bénéfice d'un revenu assez mince, mais qui lui permit d'aller étudier à Cervera, ville plus importante, où il y avait une Université fondée de la même manière que l'école de Vich. En novembre 1833, à l'âge de vingt-trois ans, il soutint un concours pour obtenir la prébende de chanoine magistral, car c'est encore un usage général et très-ancien dans ce pays si arriéré d'Espagne, de donner au concours les places de ce genre. Elles y sont le prix du savoir et de l'éloquence, autant que de la piété et de la vertu. « Le jeune Balmès, dit son biographe (1713), étonna son auditoire. Le canonicat fut adjugé à son concurrent, don Jacques Soler, d'un âge plus mûr que le sien, et digne d'être plus tard l'un de ses amis les plus intimes ; mais la réputation du jeune licencié n'en demeura pas moins éclatante. Bientôt après il fut appelé à recevoir la prêtrise. Il s'y prépara par une retraite de cent jours. Ainsi l'avait voulu le vénérable évêque de Vich, son protecteur. Après l'ordination, le prélat l'interrogea : *Et toi, que veux-tu ? — Monseigneur, une cure*, répondit Balmès. — *Va-t'en à l'université et étudie.* »

Il étudia si bien, malgré sa santé délicate et une maladie dangereuse qu'il fit, qu'en février 1835, il concourut avec de nombreux rivaux pour un diplôme d'honneur gratuit, que décernait chaque année l'université au plus brillant de ses élèves : il l'obtint. Il obtint aussi, en 1837, une chaire de mathématiques dans sa ville natale. On était alors en pleine guerre civile. La lutte des christinos et des carlistes se poursuivait avec violence. « Parfois, le bruit des armes venait retentir jusque dans la retraite où Balmès réunissait les jeunes étudiants de Vich. Tout à coup le tocsin d'alarme ou la générale interrompait sa leçon. *S'il était possible de continuer, il continuait*, nous dit-il lui-même, *si non, disciples et professeur se levaient et retournaient paisiblement chez eux* (1714). »

Chez lui, Jacques Balmès n'était point oisif. La distribution de son temps était extrêmement méthodique, et ses plaisirs se bornaient au commerce intime de cinq ou

(1713) Albéric de Blanche-Raffin, *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, 1 vol. in-8°, 1849, pag. 33.
(1714) Id., ibid., pag. 41.

six amis. Observateur scrupuleux des moindres obligations de son ministère sacré, il puisait dans les pratiques de la religion la vigueur qu'il déployait ensuite dans ses travaux intellectuels. Souvent il lui arrivait de passer plusieurs heures en méditation, seul et sans lumière, surtout pendant les soirées d'hiver. De même, disait-il, que la digestion des aliments corporels exige un certain temps, de même chaque heure de lecture, pour porter son fruit, doit être suivie de plusieurs heures de méditation et de discussion interne.

Voici, au physique, le portrait que trace de lui son biographe : « Balmès était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, d'une complexion faible, peu développée. Son teint délicat et pâle indiquait une habitude de souffrances. Sa démarche même révélait l'épuisement de sa santé. On ne pouvait le considérer sans se sentir entraîné vers lui par une sorte d'attrait douloureux. Toutefois cette apparence de langueur répandue sur tout son être était combattue par le feu qui étincelait dans son regard. Son front, ses lèvres, portaient une empreinte d'énergie qui se retrouvait aussi dans ses yeux noirs, profonds, animés d'un éclat extraordinaire. L'expression de sa physionomie était un mélange de vivacité, de candeur, de mélancolie, de force d'âme. Dans la société de ceux qui avaient son amitié ou sa confiance, son visage s'épanouissait et laissait briller la limpidité du cœur. En présence des inconnus, au contraire, ce même visage semblait se couvrir d'un voile impénétrable (1715). » Nous pouvons garantir l'exactitude de ce portrait ; c'est bien ainsi que Balmès nous apparut dans les entretiens que nous eûmes le bonheur d'avoir avec lui, lors de son voyage à Paris, en 1842.

Son biographe ajoute, avec non moins de vérité : « Si l'influence d'une première éducation quelque peu agreste se laissait apercevoir parfois ou deviner dans les gestes et le maintien de Balmès, on ne pouvait néanmoins s'empêcher de reconnaître en lui un naturel porté à la noblesse et à une certaine dignité élégante. Le fond de son caractère était une sensiblité voilée et comprimée qui attirait et remuait fortement les sympathies. Par l'effet de l'abnégation chrétienne et sous l'étreinte de la volonté, cette sensibilité avait été assujettie aux règles d'une raison austère (1716). Elle n'en subsistait pas moins, comparable à ces sources cachées desquelles émane, jusqu'à la surface de la terre, une fécondité dont le principe reste invisible (1717). »

II. Au commencement de l'année 1839, Jacques Balmès, à la suite d'une sorte de concours ouvert par un journal de Madrid, avait fait un travail sur le célibat des prêtres (1718). Ce travail fut jugé digne de la publicité. A partir de ce début, Balmès ne quitta plus la carrière du publiciste. Il fit de sa vie deux parts, consacrées, l'une à la défense de la religion catholique contre le protestantisme et la philosophie incrédule, l'autre à de constants efforts pour amener une réconciliation sincère entre les deux principaux partis politiques qui divisaient l'Espagne. Dans toutes ses œuvres, périodiques et autres, à Barcelone comme à Madrid, dans la revue la *Sociedad*, aussi bien que dans le journal *el Pensamiento de la Nacion*, dans le *Protestantisme comparé au Catholicisme*, comme dans ses *Considérations politiques sur la situation*, il poursuivit jusqu'à sa mort ce double but : l'orthodoxie en religion, la conciliation en politique.

A côté des ouvrages que nous venons de nommer, à côté de son traité de *Philosophie fondamentale*, de son *Criterio* ou *Art d'arriver au Vrai*, de ses *Lettres à un sceptique*, il avait le bon esprit d'écrire des ouvrages

(1715) Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages, pag. 131 et 132.

(1716) Don Antonio Soler assure que, dans les derniers instants de sa vie, Balmès regretta l'exagération quelque peu passionnée de cette sorte de stoïcisme. (*Biografia del doctor D. J. Balmès*, par dom Antonio Soler, son compatriote.)

(1617) *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, etc. pag. 132.

(1718) Balmès avait publié, en 1840, au plus fort de la révolution espagnole, une brochure intitulée : *Observations sociales, politiques et économiques sur les biens du clergé*. Voici l'analyse que nous en donne son biographe français : A chaque page, cet écrit porte l'empreinte d'une érudition, d'une philosophie et d'une éloquence de premier ordre, marquée légèrement d'un accent provincial ; la langue s'y déploie en considérations grandioses, en tableaux saisissants. Les sociétés européennes y apparaissent sortant peu à peu de la barbarie, et transformées laborieusement par le génie de l'Eglise. La propriété ecclésiastique, institution contemporaine du christianisme même, est le salaire en même temps qu'un des instruments de ces bienfaits. Dans le moyen âge, losque tout s'attache fortement à la terre, la féodalité de la violence se trouve combattue et vaincue par une sorte de féodalité de la charité. L'Eglise s'approprie successivement toutes les armes, elle les consacre toutes à son œuvre de miséricorde. Propriétaire pour être libre, riche pour être bienfaisante, elle reçoit tour à tour, des mains de Dieu ou des mains des hommes, tous les éléments de la puissance, et les applique à réaliser de plus en plus, ici-bas, l'idéal d'une divine justice. — Les temps modernes doivent-ils, en dépouillant l'Eglise, changer cette distribution des ressources sociales ? L'auteur fait voir que si les grandes propriétés sont enlevées aux corporations ecclésiastiques, elles tombent aux mains des banquiers avares, des spéculateurs immoraux, ou d'une aristocratie aux entrailles de fer comme en Angleterre. Il montre le paupérisme dévorant les plus riches sociétés du globe ; l'Espagne, au contraire, *cette nation de fainéants et de moines*, ne connaissant du pauvre que sa gratitude et ses bénédictions... La richesse du clergé n'est donc pas, d'une manière absolue, une source de misère pour la société. Au lieu de dépouiller l'Eglise, il faut toucher habilement les ressorts de l'industrie. Il faut faire tourner les fortunes dejà établies à aiguillonner l'émulation, à soutenir les efforts naissants, à réparer les échecs reçus, à soulager et consoler les infortunes. En un mot, encourager les faibles par le secours des forts, améliorer les sorts misérables, sans détruire violemment toute l'économie de l'ordre établi. — Tel est cet écrit de Balmès : il produisit une grande sensation à l'époque où il parut

plus difficiles encore, plus pratiquement utiles. Nous voulons parler de ses livres élémentaires destinés à vulgariser davantage les idées qu'il croyait utiles et qu'il avait émises revêtues d'une forme plus élevée. Ainsi, il publiait une sorte de catéchisme intitulé : *la Religion mise à la portée des enfants*, et un *Cours élémentaire de philosophie*, pendant que, dans son journal quotidien, sa plume défendait la vieille monarchie espagnole et demandait avec insistance l'union du comte de Montemolin et d'Isabelle, seul moyen, selon lui, d'amener la fusion des deux grands partis monarchiques qui divisaient l'Espagne.

Ce n'est pas qu'il fût idolâtre de la monarchie et qu'il la préférât, en principe, partout et toujours ; mais elle lui paraissait avoir conservé en Espagne une grande puissance qu'il eût été dangereux de méconnaître et qu'il était important d'utiliser. Toutefois, en Espagne même, le principe religieux lui paraissait l'emporter de beaucoup sur le principe monarchique en solidité et en énergie, et il montra, dans plusieurs de ses pages, comment ce pays a dû plusieurs fois déjà son salut au catholicisme seul qui en a formé presque exclusivement les institutions, les mœurs et les lois. En sorte que, au fond, pour lui comme pour tous les hommes intelligents, la question politique est réellement une question très-secondaire ; la question religieuse domine et doit dominer toutes les autres. « Dieu, dit-il quelque part, n'a point fait la société tellement stérile qu'elle ne puisse se gouverner d'une seule façon et d'après un seul système. Pourvu que l'on maintienne certains principes tutélaires indispensables à tout état social, la raison, l'histoire, l'expérience nous enseignent qu'un gouvernement convenable aux intérêts et au repos des peuples peut être établi sous telles ou telles formes différentes les unes des autres (1719). » Rien de plus juste, et ces principes tutélaires indispensables à tout état social sont les principes chrétiens, enseignés, appliqués par l'Eglise catholique. Et bien que cette vérité fût fortement établie dans l'esprit de Balmès, et qu'elle perce à toutes ses pages, il n'en persistait pas moins, en examinant les conditions particulières dans lesquelles se trouvait l'Espagne, à professer cette opinion, que sa patrie ne pouvait *être sauvée* qu'en restant fidèle à ses vieilles traditions politiques en même temps qu'à sa religion; mais on pouvait dire ***surtout en restant fidèle à la religion,*** puisqu'il avait reconnu (ne faisant d'ailleurs en cela que ce que fait l'Eglise) que telle ou telle forme politique peut être adoptée.

Quoi qu'il en soit, après la chute d'Espartero, toutes les pensées de Balmès se tournèrent vers une conciliation qu'il croyait possible entre les carlistes et les christinos. Il tenta de rallier ces deux partis. Un instant l'alliance tant souhaitée lui parut probable. Le mariage du comte de Montemolin avec Isabelle semblait décidé. « C'était la réconciliation du passé et de l'avenir, de l'autorité et de la liberté, de la monarchie et des formes représentatives. Cette union, pour peu qu'elle fût ménagée avec habileté, anéantissait l'antinomie survenue entre l'ancien droit d'hérédité féminine (rétablie par Ferdinand VII) et le droit introduit par Philippe V. Le mariage une fois consommé, cette question délicate devenait l'objet d'une délibération nationale. Tous les actes contradictoires des différentes Cortès étaient révisés; les prétentions de plusieurs cours étrangères, la lettre ambiguë de divers traités étaient soumises à des négociations européennes. En attendant, l'Espagne recouvrait une paix oubliée depuis cinquante ans (1720). » Tel était le raisonnement et l'espoir du publiciste. Mais les intrigues du cabinet des Tuileries donnèrent pour mari à la reine l'infant don François d'Assise. A la nouvelle de ce résultat des larmes remplirent les yeux de Balmès : « Jamais, disait-il plus tard, je ne me serais attendu à un jour aussi amer que celui dans lequel on m'annonça le mariage de la reine. L'unique espérance qui nous restait est à jamais anéantie. » Puis, parlant du roi des Français, il ajoutait : « Ce souverain malavisé, en contribuant, comme il l'a fait, au mariage de notre reine, a porté lui-même son arrêt de mort. »

III. A partir de cette époque, c'est-à-dire vers la fin de 1846, le journal qu'il publiait à Madrid cessa de paraître. Balmès reprit les tranquilles études philosophiques que la politique ne lui avait plus permis de suivre exclusivement, et à la fin de sa carrière il ne rentra un instant dans l'arène que pour défendre Pie IX. Ici nous laisserons parler en grande partie le biographe de Balmès.

Il y avait déjà, dit-il (1721), plus d'une année que Pie IX occupait le siége de saint Pierre. L'Italie, l'Europe entière étaient émues par les actes qui signalèrent les premiers moments de son pontificat. Ni dans son journal, ni dans aucun autre écrit, Balmès n'en avait encore rien dit. Une fois son jeune collaborateur au *Pensamiento de la Nacion* (1722), lui avait adressé une remarque sur ce silence. « Il n'est pas encore temps, » lui avait répondu Balmès.

On pouvait cependant remarquer entre le Pontife et l'écrivain une sorte de parenté intellectuelle. Pendant ses missions diplomatiques dans l'Amérique du Sud, l'évêque d'Imola avait eu l'occasion de se rendre familier avec la langue dans laquelle écrivait Balmès. Ses ouvrages lui étaient connus ; on ajoute qu'ils étaient lus attentivement par lui. Balmès lui-même disait un jour en riant :

(1719) *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, pag. 216.
(1720) Id., ibid., pag. 78, 79.
(1721) Id., ibid., pag. 101, 102 et suiv.
(1722) D. B. Garcia de los Santos.

« Le Pape et moi nous sommes rencontrés. »

Balmès, dans sa patrie, avait entrepris et réalisé aussi, jusqu'à un certain point, un dessein analogue à celui qui dirigeait le chef de la chrétienté. Réconcilier les temps modernes avec les institutions du passé; étendre de plus en plus l'exercice légitime de la raison et de la liberté; retremper publiquement dans un fleuve de charité et de justice l'autorité : telles étaient les pensées inspirées en commun au Pontife et au lévite. Mais, en même temps les innovations apportées par Pie IX dans le gouvernement de ses Etats semblaient avoir un caractère qu'on ne trouvait point au même degré dans le système conseillé par le publiciste espagnol à la royauté et au peuple de son propre pays. De là, sans aucun doute, le retard qu'il mettait à formuler un hommage public.

Cette question, écrivait un de ses amis, a été pour lui l'une de celles dont il a coutume de nous dire : *J'ai sur ce sujet une discussion ouverte dans ma tête.* Enfin, un silence plus prolongé lui aurait paru, à lui-même, répréhensible. Des attaques contre la politique du successeur de Grégoire XVI s'élevaient chaque jour, en Espagne, des rangs du parti le plus religieux et du sein du clergé. L'exaltation pouvait pousser certains esprits jusqu'au péril de tout suspecter dans le Pontife. Balmès, du moins, savait les vertus et la piété de Pie IX. Il publia son écrit intitulé : *Pio IX*.

Cet écrit était court. Le biographe de Balmès le loue beaucoup. On en a publié une traduction française en Belgique : nous nous bornerons à offrir la pensée de cet opuscule. En regard de l'institution du pontificat, soutenue distinctement par une main divine, Balmès plaçait les autres institutions terrestres et leur faisait reprendre ainsi leurs proportions chétives. Il montrait l'Europe divisée entre un double empire : celui de la force matérielle, celui de l'esprit. D'un côté l'autocratie russe et l'aristocratie anglaise; de l'autre la propagande française, force subtile, envahissante, prête à tout déborder. Ces deux puissances, ennemies l'une de l'autre, étaient en même temps ennemies de l'Eglise : l'Eglise devait les adoucir, les assujettir, les dompter (1723). Le monde touchait à une de ses grandes évolutions. Il allait passer à un état nouveau « que le faible esprit de l'homme pressentait, mais qu'il n'aurait su définir d'avance. » Il fallait que la double souveraineté du Saint-Siége, temporelle et spirituelle, traversât « le bouleversement profond auquel l'Europe était destinée. » Cette double autorité, d'un prix inestimable pour les intérêts confondus de l'humanité et de l'Eglise, devait demeurer respectée au sein de la transformation générale des idées et des mœurs. En un mot, le nouveau Pontife était appelé « à résoudre, pour son époque, le problème que ses prédécesseurs avaient résolu chacun pour la leur (1724). »

IV. L'apparition du *Pio IX* causa dans le public de Madrid et d'Espagne une émotion singulière. Les amis de Balmès, ses admirateurs, furent presque tous saisis d'un sentiment qui les porta non à l'éloge, mais au blâme. Les plus passionnés, les plus confiants dans la parole du maître, se bornèrent à contester l'opportunité de l'écrit. Les réformes politiques opérées par Pie IX semblaient à l'esprit espagnol imprudentes, excessives. Ce sentiment était redoublé par les louanges que ces réformes obtenaient, en Espagne comme dans le reste de l'Europe, de toutes les plumes et de toutes les bouches libérales; comme si l'éloge, pour venir même de la part de quelques esprits suspects et peu dignes, se trouvait par là infirmé et devait avoir une signification mauvaise ! Après tout, et les plus arriérés auraient dû y faire attention, Balmès mentionnait soigneusement les réserves qui étaient faites par Pie IX lui-même au profit du principe de l'autorité. « Ce qu'il approuvait, a le soin de faire remarquer son biographe, c'était uniquement une réconciliation plus ample entre la liberté et le pouvoir. C'était, pour Rome, pour le reste du monde, ce qu'il avait tenté d'obtenir, dans son propre pays, par le mariage de la reine Isabelle avec l'héritier de don Carlos. Telle pouvait être, aux yeux du vulgaire, sa justification. Mais il est juste de convenir que, pour les esprits expérimentés, la confiance de Balmès dans les actes de Pie IX ne pouvait s'expliquer sans l'intervention d'un sentiment supérieur à la simple prévision politique (1725). »

Tandis que ses amis mêlaient à leur critique l'expression habituelle de leur sympathie, des adversaires obscurs attaquèrent l'auteur du *Pio IX* par le sarcasme, l'injure, la calomnie (1726). Pour la première fois, Balmès recevait un outrage parti des rangs d'où s'était élevé, depuis sept ans, en son honneur, un hommage si universel. Des disciples mus par un zèle spontané se chargèrent de répondre aux insultes. Quant à lui, fidèle à sa dignité, il ne prit soin de se justifier que dans l'estime de ses amis les plus dévoués.

Avant de faire son troisième voyage en France, au mois de juillet 1847, il avait dit ces paroles : « La question du changement de la politique romaine est la plus grave, la plus difficile qui soit en Europe. Mais je ne

(1723) Cette pensée avait été précédemment émise et développée par le R. P. Ventura dans sa fameuse *Oraison funèbre de Daniel O'Connel.* (*Voy.* là dessus notre *Mémorial catholique*, tom. VII pag. 43, 52 et suiv.)

(1724) *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, pag. 103, 104.

(1725) Id., ibid., pag. 105, 106.

(1726) On alla jusqu'à lui imputer, à l'occasion de ce livre, des vues d'ambition et d'orgueil. Dans ses conférences avec Mgr Brunelli, délégat apostolique, Balmès avait contribué, dit-on, au choix d'un grand nombre d'évêques, pour les siéges vacants en Espagne. Jaloux de sa liberté et de ses jouissances d'écrivain, il repoussait pour lui-même toute dignité ecclésiastique. Certains esprits imaginèrent qu'il visait au cardinalat.

m'en inquiète guère : tout, dans ce pays-là, se trouve retenu par une chaîne d'or dont le premier anneau est rivé dans le ciel. » — « Pie IX, disait-il plus tard, est, à un haut degré, un homme d'oraison. Voilà pourquoi je suis sans crainte sur le succès final. — Que peut la révolution contre un homme uni à Dieu, qui, sans se lever de son trône, dit : Je ne bougerai pas d'ici. Celui-là vient-il à manquer, un autre prend sa place. D'ailleurs, qu'est-ce que Rome et l'Italie sans le Pape? S'il n'était plus là, certes, on ne tarderait guère à l'aller chercher. » — « Je rêve peut-être, disait-il encore; si je rêve, je puis du moins vous assurer que c'est tout éveillé. » Il avouait n'avoir jamais écrit avec un tel enthousiasme. Plus d'une fois il s'était vu obligé de quitter la plume de peur de céder à son transport. « En publiant cet ouvrage, dit D. Antonio Soler, il voulut prévenir de la part de l'Espagne, à l'égard du Pontife, le moindre signe de mécontentement ou de défiance. La seule idée d'une *protestation*, même colorée d'un prétexte spécieux, le faisait frémir. » — « Il s'est interposé entre les outrages et le Pontife, écrit un autre ami : *Balmès s'est offert en holocauste pour le catholicisme.* » — On remarqua que, depuis la publication de son écrit, nul n'osait plus mettre en doute la piété ni les autres vertus de Pie IX. D. Antonio Ristol, cet ancien et fidèle confident de Balmès, blâmait aussi, comme inopportune, la publication du *Pio IX*. « Sache, lui dit son ami, que c'est un devoir de conscience qui m'a fait prendre la plume. Ma conviction d'avoir bien fait est telle que, si j'avais à récrire mon *Pio IX*, je n'y ajouterais ni n'en ôterais un seul mot. Mon ouvrage n'a pas été compris. » On rapporte que ce langage s'est reproduit dans sa bouche jusqu'au dernier instant de sa vie (1727).

V. Le *Pio IX* fut le dernier ouvrage de Jacques Balmès. Nous n'avons pas parlé de ses autres écrits parce qu'ils sont ou politiques ou purement philosophiques, et qu'ils ne rentrent pas, dès lors, dans notre sujet; mais il en est un que nous ne devons pas perdre de vue. Aussi bien a-t-il fait surtout sa réputation, et son importance est trop capitale pour que nous n'en donnions pas l'analyse.

Avant, qu'il nous soit permis de noter un souvenir. Lors de son premier séjour à Paris, en 1842, Balmès s'associa à plusieurs de nos amitiés et de nos œuvres. On lui demanda quelques pages pour un recueil que publiaient plusieurs jeunes écrivains, réunis sous le patronage de l'Apôtre des nations (1728). Il offrit un portrait de la grande figure de Mariana. Ce fut aux réunions de cette *Société*, dans l'une des salles de la sacristie de Notre-Dame des Victoires, qu'il nous fut donné de faire sa connaissance, et de recevoir de sa main les premiers volumes de son ouvrage : *Le protestantisme comparé au catholicisme.*

Venu à Paris sans livres et sans notes, il tira, dit son biographe (1729), de ses seuls souvenirs tous les traits qui composent la biographie de Mariana. La plupart des figures illustres de son histoire nationale auraient été successivement peintes par lui, avec autant de précision et de facilité que celles qu'il mit dans sa biographie du grand historien du XVIe siècle. Il l'écrivit en notre langue (1730). On y peut voir à quel degré il admirait et sentait les exigences de notre goût. Il résume ainsi son appréciation sur Mariana : « Singulier ensemble que celui qui s'offre à nous dans cet homme ! Théologien consommé, savant d'une érudition immense, possédant le latin avec une perfection admirable, versé dans la connaissance du grec et des langues orientales, littérateur charmant, économiste estimable, politique profond : voilà pour la tête ; ajoutez à cela une vie pure, une morale sévère, un cœur qui ne connaît ni la fiction ni la flatterie, qui se révolte contre l'oppression, bat vivement au seul nom de liberté, comme celui des fiers républicains de la Grèce et de Rome; une voix courageuse, toujours prête à s'élever contre toute espèce d'abus; une fermeté qui ne ménage ni les grands ni les rois, tout cela réuni dans un homme qui vit dans une cellule obscure, à Tolède, et parvient à y mourir paisiblement à l'âge de quatre-vingt sept ans : certes, voilà des circonstances et des qualités qu'on rencontre rarement dans la vie d'un seul homme (1731). » Mais nous devrons faire connaître davantage Mariana, et nous ne manquerons pas de profiter de l'étude que nous en a laissée Jacques Balmès. — *Voy.* l'article MARIANA.

Sans doute Balmès, dans le cours de sa courte vie d'écrivain, a abordé des questions importantes; on a pu le voir suffisamment, bien qu'il n'était pas de notre sujet d'analyser ses divers ouvrages. Mais, en passant sur ces questions, le temps les a transformées, souvent amoindries, ou bien encore il a ouvert d'autres perspectives, et si Balmès ne s'était fait connaître que par des écrits politiques, il est probable qu'il ne nous occuperait pas aujourd'hui. Dans le menu des affaires humaines les changements de scène sont perpétuels, et provoquent l'oubli de ce qu'ils remplacent.

Mais au-dessus de ces questions variables s'élèvent les principes des choses, et c'est ici que la religion reprend ses avantages sur la politique. Non-seulement le temps n'altère en rien ces principes, mais les années et les siècles, en s'écoulant, les mettent en plus vive lumière, et leur apportent des justifications nouvelles. C'est en approfondissant les causes et les conséquences de la révolution religieuse du XVIe siècle que

(1727) *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, pag. 106-108.

(1728) *La Revue critique et littéraire*, publiée par la Société de Saint-Paul.

(1729) Ouvrage cité, pag. 59.

(1730) Balmès la traduisit ensuite en espagnol.

(1731) *Revue littéraire et critique*, publiée par la Société de Saint-Paul, tom. I, pag. 433-484.

Balmès, au XIXe, a surtout montré une pénétration et une vigueur qui feront vivre son nom. Aussi, comme nous l'avons dit en commençant, est-ce surtout à cettre œuvre capitale que nous devons nous attacher.

On conviendra qu'il vaut la peine, pour toutes les nations catholiques, de vérifier la valeur des éloges que le protestantisme se décerne à lui-même, quand il se considère, par l'organe de ses historiens et de ses philosophes, comme la cause de la régénération de l'Europe, régénération qui remonte au XVIe siècle, en embrassant tout, la vie morale des peuples, leurs droits, leur liberté, aussi bien que leur développement scientifique et littéraire. C'est ce qu'ont à l'envi répété les écrivains de l'Allemagne et de l'Angleterre auxquels l'Espagne a, de nos jours, suscité un contradicteur. A la superbe assertion du protestantisme, Balmès est venu en effet opposer cette affirmation que le protestantisme a faussé le cours de la civilisation, causé de grands maux aux sociétés modernes, et que, si des progrès se sont accomplis depuis son avénement, ils n'ont pas été obtenus par lui, mais sans lui, et malgré lui. La contradiction est nette, elle est absolue : il est parfaitement de notre domaine d'en montrer le développement, car il y a là résolues une foule de questions que nous avons souvent occasion de toucher, et qui nous ont arrêté, surtout dans notre *Discours préliminaire*.

VI. Laissons d'abord l'auteur exposer lui-même le sujet qu'il veut traiter : « On en est venu à assurer, dit-il (1732), que les réformateurs du XVIe siècle ont contribué au développement des sciences, des arts, de la liberté des peuples, de tout ce que renferme le mot *civilisation*, dispensant ainsi aux sociétés européennes un éminent bienfait. Que dit sur cela l'histoire ; qu'enseigne la philosophie ; de quoi l'individu et la société, sous les aspects religieux, social, politique et littéraire, sont-ils redevables à la réforme du XVIe siècle ? L'Europe, sous l'influence exclusive du catholicisme, suivait-elle une marche heureuse ? Le catholicisme apportait-il une seule entrave au mouvement de la civilisation ? Voila ce que je me suis proposé d'examiner dans cet ouvrage. Chaque époque a ses besoins particuliers, et il serait à désirer que les écrivains catholiques fussent tous convaincus que l'examen approfondi de ces questions est une des nécessités les plus pressantes du temps où nous sommes. Bellarmin et Bossuet ont traité ces matières d'après les nécessités de leur temps, nous devons à notre tour les envisager d'après les nécessités du nôtre. Je ne me fais pas illusion sur l'étendue immense des questions que je viens d'indiquer, et je ne me flatte pas de parvenir à les éclaircir comme elles le méritent. Quoi qu'il en soit, je m'engage dans ma route avec le courage qu'inspire l'amour de la vérité ; quand mes forces seront épuisées, je m'assiérai tranquille, attendant qu'un autre, doué de plus de vigueur, mène à bout une si importante entreprise. »

Et véritablement on ne peut nier que Balmès n'ait vu juste sur la mission qui incombait aux écrivains catholiques de ce siècle. Le protestantisme, voilà bien l'erreur qu'il importe de combattre plus que jamais. Le savant Hurter a dit en racontant les motifs de sa conversion : « Les preuves ne me manquaient pas, même autour de moi, lesquelles démontraient la fureur qui anime le rationalisme contre l'Eglise catholique, tandis qu'il abandonne à sa libre action le protestantisme, *et se rallie même à lui, parce qu'il poursuit un but semblable*, la destruction du catholicisme (1733). » Un autre auteur de nos jours a aussi écrit ces lignes (1734) : « Dira-t-on que le protestantisme s'efface et se dissout assez par sa propre action ; que nous avons d'autres adversaires à combattre, plus actifs, plus jeunes, plus puissants, parce qu'ils sont plus logiques, plus hardis et plus absolus ? Je ne le pense pas. Il faut remonter à la source du mal. Au XVIe siècle est le germe de toutes les erreurs de notre siècle... Le protestantisme, comme Eglise, comme secte, comme religion, ou même comme ombre de religion, peut disparaître, et nos neveux peut-être chercheront ses traces, comme on cherchait au VIIIe siècle les traces de l'arianisme si puissant au Ve, et détruit moins que disparu. Mais le principe originaire du protestantisme, le principe de révolte, de négation, le principe qui donne à l'homme l'homme seul pour guide, pour lumière et pour soutien, ce principe restera toujours à combattre. »

La méthode constante de Balmès consiste à examiner les choses au point de vue rationnel et au point de vue des faits : c'était le seul genre d'argumentation qu'exigeait une semblable tâche, en présence de tels ennemis. Il définit, il raisonne et il expose. Les objections les plus spécieuses lui sont familières ; il aime à les présenter dans toute leur étendue, afin de mieux les détruire : et sa discussion, pleine de chaleur, conserve toujours un caractère noble et digne. Esprit éminemment scrutateur, il se plaît à soulever même des questions nouvelles ou à mettre au grand jour des questions peu connues ; mais la hardiesse de la pensée n'amène jamais l'obscurité du discours.

VII. Un adversaire principal se présentait naturellement à l'auteur. Personne n'ignore la puissance qu'exerça la parole de M. Guizot, à la Sorbonne, et le talent avec lequel il exprima sur le christianisme des idées plus

(1732) *Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, par l'abbé Jacques Balmès, trad. par Albéric de Blanche-Raffin, 3 vol. in-8°, 1842-1844. Avant-propos, pag. 7 et 8.

(1733) *Voy.* cet exposé des motifs, etc., dans un petit vol. in-18 1844, publié par M. de Saint-Chéron, sous ce titre : *La vie, les travaux et la conversion de Frédéric Hurter*, etc.

(1734) M. de Champagny, *Observations sur quelques travaux protestants*, 1 vol. in-8°, 1844. Préface.

graves que celles qui retentissaient alors dans la plupart des bouches. A une époque où les travaux historiques portaient l'empreinte de l'indifférence et surtout de la haine, où l'on s'efforçait de faire détester l'Eglise dans le passé comme dans le présent, M. Guizot ne craignait pas de dire qu'elle avait fait du bien; il osa la trouver grande et utile à certains égards; il lui assigna un rôle important dans l'histoire de la civilisation. Ce langage si nouveau, ces aveux sortis d'une bouche protestante, firent naître dans plus d'un cœur des illusions qui sont encore aujourd'hui trop facilement acceptées. On ne vit pas, dans ces leçons habiles, ou l'on oublia bientôt les passages qui attaquaient profondément l'essence même de l'Eglise, qui méconnaissaient son histoire et qui déposaient dans les intelligences un principe fécond d'hostilité contre elle. On ne comprit pas toujours qu'il y avait à côté des hommages partiels rendus à la société chrétienne, et au fond de ces hommages mêmes, une théorie toute rationaliste, une arme plus dangereuse que l'oubli ou l'injure violente. Enfin peut-être ne fit-on pas ressortir les contradictions auxquelles n'avait pas échappé l'illustre écrivain, contradictions inévitables dans une position fausse, et qui nous montrent un esprit supérieur condamné à lutter contre la rectitude de son propre jugement.

Balmès cite souvent les leçons de M. Guizot sur la civilisation européenne; il rend un grand hommage au mérite qui les distingue, mais il ne se laisse éblouir ni par le talent, ni par la renommée, et, pénétrant jusqu'au fond des choses, il discute avec une fermeté tranquille les idées du publiciste français (1735). Son attention ne se porte pas seulement sur les points qui touchent au principe même du Catholicisme; il aime à aborder encore des points secondaires en apparence et d'où jaillissent des conséquences graves; il découvre la faiblesse ou le vice de certains arrêts historiques qui semblaient prononcés sans retour. On sent que l'auteur est à l'aise, en face des hommes comme en face des choses; qu'il marche au milieu des questions les plus graves, les plus brûlantes même, avec une liberté que rien ne saurait troubler. « Nous ne devons jamais trembler, dit-il pour le sort de la vérité à travers l'examen le plus approfondi et le plus détaillé des faits historiques. Que si dans le vaste champ où nous conduisent ces investigations, nous nous trouvons parfois dans l'obscurité, marchant pendant longtemps sous des voûtes obscures où ne pénètrent point les rayons du soleil, où le sol retentissant sous nos pieds semble nous révéler l'abîme, ne craignons rien, avançons avec plus de courage et d'audace; au détour de la sinuosité la plus sombre, la plus effrayante, nous découvrirons dans le lointain la lumière qui éclaire l'extrémité du chemin; la vérité nous apparaîtra assise sur le seuil, et souriant paisiblement de nos terreurs et de nos angoisses (1736). »

Une question immense et tout à fait utile à examiner de notre temps occupe à elle seule presque tout un volume. Voici comment Balmès l'expose en peu de mots: « Le cœur se soulève avec une généreuse indignation,

(1735) Un critique, M. Lerminier, dans un travail récent sur Balmès, le blâme d'avoir pris à partie M. Guizot. Il ne méritait pas qu'on le considérât comme un ennemi, et voici les raisons que M. Lerminier apporte pour soutenir ce sentiment : « Si Balmès, dit-il, qui a écrit son livre sur le *protestantisme* de 1840 à 1844, l'eût composé quelques années plus tard, il en eût autrement traité, nous le croyons, certaines parties, et modifié sur quelques points l'allure et la forme de ses réfutations. S'il lui eût été donné de connaître les belles pages, les développements éloquents que nous devons, depuis 1848, à la plume de M. Guizot sur la grandeur de la religion catholique, il n'eût pas considéré ni pris à partie cet illustre penseur comme le champion intolérant du protestantisme. C'est, au contraire, un des plus solides mérites du savant historien de la civilisation que d'avoir substitué aux passions et aux injustices des écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'égard de l'Eglise, une ferme et respectueuse équité. Les deux *historiens* qui ont le plus parlé de l'Eglise sont Voltaire (Voltaire *historien!*) et M. Guizot. Le premier s'en est fait le détracteur infatigable, il la poursuit, il la raille, il la calomnie, et après l'avoir incriminée dans le passé violemment, il se croit modéré en la représentant dans le présent comme quelque chose d'inutile, embarrassant la marche de la civilisation. Bien différent de l'auteur de l'*Essai sur les mœurs des nations*, M Guizot reconnaît dans l'Eglise l'institution souveraine qui jeta les fondements des sociétés modernes, et sauva le christianisme en lui donnant un gouvernement. Il considère et juge l'Eglise, à toutes les grandes époques de l'histoire, avec une impartialité qui ne se dément pas, et il proclame aujourd'hui que la dignité du catholicisme, sa liberté, son autorité morale, sont essentielles au sort de la chrétienté tout entière. Voilà pourquoi, si Balmès eût vécu, il se fût donné un autre adversaire; voilà pourquoi encore nous ne nous arrêterons pas à certains débats qu'il soulève, et où il suffirait de quelques explications pour aplanir des contradictions plus apparentes que réelles. D'ailleurs le livre de Balmès a de plus grands côtés que cette guerre de détails. » (*Revue contemporaine*, n° d'octobre 1853, tom. X, pag. 172.) Ces paroles de M. Lerminier ne sont-elles pas quelque peu étranges? Nous ne nierons pas que, depuis 1848, M. Guizot ait rendu *hommage* à la grandeur de la religion catholique. Mais cette récente bonne action, dont nous ne voulons pas rechercher le motif, empêche-t-elle donc que ses anciennes erreurs historiques, ses fausses appréciations ne subsistent toujours dans ses ouvrages? Si Balmès eût vécu, il eût sans doute applaudi à ce juste hommage; mais si son livre du *Protestantisme* eût été encore à faire, nous doutons qu'il se fût donné un autre adversaire. On dirait vraiment que M. Lerminier veut donner le change, et qu'il cherche à endormir sur des erreurs et des contradictions trop réelles! Il se trompe singulièrement encore quand il appelle *guerre de détails* la réfutation continuelle que fait Balmès de M. Guizot. Ce ne sont pas seulement quelques points, quelques faits isolés, mais c'est tout un ensemble. D'ailleurs on peut voir, par le livre du *Protestantisme*, par notre simple analyse même, si Balmès a eu tort de s'en prendre à un tel adversaire, et s'il n'avait fait qu'une *guerre de détails*, M. Lerminier eût-il exhalé la plainte courtoise pour M. Guizot, que nous venons d'entendre? Assurément non!

(1736) *Le Protestantisme*, etc. tom. II, pag. 41.

lorsqu'on entend reprocher à la religion de Jésus-Christ *une tendance à opprimer....* » Et, invoquant tour à tour la théologie et (1735) l'histoire, Balmès examine dans tous ses détails l'accusation qui représente l'Eglise comme ennemie de la liberté, comme toujours occupée de favoriser le pouvoir au détriment des peuples. Là, peut-être, plus que partout ailleurs, se déploie cette vigueur de pensée qui appartient à Balmès; là se montre, avec une puissance nouvelle, cette érudition forte, cette science des doctrines et des choses, devant laquelle s'évanouissent promptement toutes les déclamations. Aussi l'auteur exprime-t-il franchement sa surprise à la vue de l'inconcevable légèreté qui préside aux jugements prononcés chaque jour contre la théologie catholique; il se demande comment l'erreur peut être si téméraire dans ses affirmations, comment la crédulité peut être si aveugle. — Mais entrons dans le plan et dans l'ensemble de l'ouvrage de Balmès (1737). Nous y apprendrons à connaître le protestantisme, et nous aurons plus d'une fois occasion de renvoyer aux appréciations du savant auteur.

VIII. Les premiers chapitres de son ouvrage considèrent surtout le protestantisme dans sa nature, dans ses causes, dans ses rapports avec les besoins et la nature même de l'esprit humain. Le docteur Balmès nous introduit ensuite plus directement dans l'étude de la civilisation et de l'influence que le christianisme a exercée sur elle. Remontant jusqu'à l'origine des sociétés modernes, il raconte ce que l'Eglise a fait en leur faveur pendant ces longs siècles où le protestantisme n'existait pas encore, et, parvenu au moment où la Réforme commence, il établit un parallèle suivi entre son action si vantée et celle du catholicisme.

Et d'abord, quelle est la nature du protestantisme, quel est son caractère constitutif, quelle fut la pensée fondamentale de ses auteurs? L'incertitude et la mobilité se montrent à toutes les pages de son histoire, et le rendent en quelque sorte insaisissable à l'esprit attentif. Son principe essentiel est précisément de n'en point avoir, de changer à chaque instant de doctrines, de ne jamais présenter aux regards de l'observateur un corps déterminé. « C'est pourquoi, remarque Balmès (1738), on ne l'a jamais combattu avec une arme plus convenable que celle dont s'est servi l'immortel évêque de Meaux: *Tu varies, et ce qui varie n'est pas la vérité.* Arme bien redoutée du protestantisme, et certainement digne de l'être, puisque toutes les transformations que l'on tente pour éviter ses coups ne servent qu'à les rendre plus assurés et plus rudes. Quelle justesse dans la pensée de ce grand homme! Au seul titre de l'ouvrage, le protestantisme dut trembler: *Histoire des Variations.* Une histoire des variations, c'est l'histoire de l'erreur. »

S'il est quelque chose de permanent au milieu de ces transformations et de ces ruines, c'est sans doute la cause même qui les multiplie, c'est le droit que chacun s'attribue de faire ses croyances, et de mettre sa raison privée à la place de la raison divine. Cependant, il est bon de le rappeler, les chefs du protestantisme, qui s'armaient de ce droit destructeur, le refusèrent cruellement aux autres, et présentèrent au monde le spectacle de l'intolérance la plus violente; ils n'eurent pas même la triste gloire d'avoir un système, et d'être conséquents dans leurs attaques contre la vérité. « Les premiers réformateurs, a dit madame de Staël (1739), croyaient pouvoir placer les colonnes d'Hercule de l'esprit humain aux termes de leurs propres lumières: mais ils avaient tort d'espérer qu'on se soumettrait à leurs décisions comme infaillibles, eux qui rejetaient toute autorité de ce genre dans la religion catholique. » Et M. Guizot a dit lui-même : « La révolution religieuse du XVIe siècle n'a pas connu les vrais principes de la liberté intellectuelle: elle affranchissait l'esprit humain et prétendait encore à le gouverner par la loi... Quand on imputait au parti réformé la multiplicité des sectes, au lieu de soutenir la légitimité de leur libre développement, il anathématisait les sectes, il s'en désolait, il s'en excusait. Le taxait-on de persécution: il se défendait avec quelque embarras; il alléguait la nécessité; il avait, disait-il, le droit de réprimer et de punir l'erreur, car il était en possession de la vérité; ses croyances, ses institutions étaient seules légitimes... Et quand le reproche de persécution était adressé au parti dominant dans la Réforme, non par ses ennemis, mais par ses propres enfants; quand les sectes qu'il anathématisait lui disaient : *Nous faisons ce que vous avez fait, nous nous séparons comme vous vous êtes séparés*, il était encore plus embarrassé pour répondre, et ne répondait bien souvent que par un redoublement de rigueur (1740). »

Mais où fut donc la force du protestantisme naissant? Comment expliquer ses développements si vastes et ses succès si rapides? Quelles furent les véritables causes de cet événement qui a remué le monde? Telle est la question qui ouvre le second chapitre, et sur laquelle Balmès émet de grandes vues. Dans cette discussion puissante, il rappelle des principes et des faits trop souvent oubliés, et met en garde contre des exagérations vertueuses et dissipe de brillantes erreurs. Dans les pages qui suivent, l'action du protestantisme sur les doctrines en général, ses dangers immenses, ses ravages profonds et inévitables, sont

(1737) Nous nous servirons d'un excellent travail qu'a publié, sur le livre de Balmès, un jeune écrivain de nos amis, M. Adrien de Thuret, dans le *Correspondant* du 25 mai 1845.

(1738) *Le protestantisme*, etc., tom. I, pag. 4 et 5.

(1739) *De l'Allemagne*, IVe partie, chap. 2.

(1740) *Hist. gén. de la civilis. en Europe*, XIIe leçon.

montrés à tous les yeux avec une effrayante clarté. Signalons la réponse adressée à ceux qui voient des *différences dans les besoins religieux des peuples*, et qui consentent à reconnaître les bienfaits de la foi chez les nations au berceau, à condition de briser toute autorité doctrinale pour les sociétés avancées. Balmès, qui a cultivé beaucoup les sciences mathématiques aussi bien que les sciences morales, jette ici quelques aperçus généraux qui feront réfléchir. Indiquons aussi les considérations sur le *fanatisme* et l'*indifférence*, sur ces deux maux opposés, fruits du protestantisme qui place l'homme seul face à face avec toutes les questions religieuses, avec la Bible, et qui conduit au délire ardent de *l'inspiration* particulière ou aux négations incessantes d'une philosophie déréglée. Les germes du fanatisme sont dans le cœur humain; le principe catholique peut seul guérir cette maladie redoutable; seul il protége l'homme contre les égarements de l'imagination, en même temps qu'il conserve et qu'il nourrit la foi. L'histoire de l'incrédulité en Europe, les phases diverses qui ont amené le XVIII° siècle et l'indifférence religieuse sont présentées à grands traits par Balmès, qui trouve ainsi l'occasion de caractériser le jansénisme et sa funeste influence.

IX. Après avoir montré le vice radical de la doctrine protestante, le principe de dissolution et de mort qu'elle porte dans son sein, il était naturel de se demander *comment il se fait que le protestantisme dure encore*. Pour résoudre cette difficulté apparente: « Il faut, dit Balmès (1741), considérer le protestantisme sous deux aspects: en tant qu'il signifie une croyance déterminée; en tant qu'il exprime un assemblage de sectes, qui, malgré leurs différences entre elles, s'accordent pour se dire chrétiennes, et conservent une ombre de christianisme en rejetant unanimement l'autorité de l'Eglise... Considéré sous le premier aspect, le protestantisme a presque entièrement disparu; nous dirons mieux, il disparut en naissant, si tant est qu'il soit jamais parvenu à exister... Qui défend aujourd'hui les doctrines de Luther et Calvin? Qui respecte les limites posées par eux? Quelle Eglise protestante se fait remarquer entre les autres par l'ardeur de son zèle à conserver tels ou tels dogmes? Quel est le protestant qui ne rit pas de la *divine* mission de Luther, et qui croit encore que le Pape est l'antechrist? Qui veille parmi eux à la pureté de la doctrine? Qui qualifie les erreurs? Qui s'oppose au torrent des sectes? Enfin quelle énorme différence ne trouve-t-on pas lorsque l'on compare les églises protestantes à l'Eglise catholique? Interrogez celle-ci sur ses croyances: vous entendrez de la bouche du successeur de saint Pierre, de Grégoire XVI, ce que Luther lui-même entendit de la bouche de Léon X; comparez la doctrine de Léon X avec celle de ses prédécesseurs, vous vous trouverez conduit par une voie directe, toujours par un même chemin, jusqu'aux apôtres, jusqu'à Jésus-Christ. Essayez d'élever la voix pour attaquer un dogme; essayez de troubler la pureté de la morale: la voix des anciens Pères tonnera contre vos égarements, et, au milieu du XIX° siècle, vous croirez que le vieux Léon et les Grégoire se sont levés de leur tombe. »

Mais si l'on considère le protestantisme comme un amas de sectes qui conservent le nom du christianisme, avec quelques débris incertains échappés du naufrage, on ne doit pas être surpris qu'il n'ait pas complétement disparu du sein des sociétés; car les peuples protestants qui gardent encore la haine de Rome, la haine de l'Eglise universelle, n'auraient d'autre asile, en quittant l'hérésie, que les religions des barbares ou l'athéisme absolu. Or, il est impossible qu'ils aillent se perdre dans l'un de ces deux abîmes. L'Eglise catholique qui a fait la première éducation de ces peuples, a déposé trop de lumières dans leur intelligence, la civilisation dont elle est la source les a marqués désormais d'une trop forte empreinte, pour qu'on puisse supposer qu'ils deviennent un jour idolâtres ou musulmans. Et quant à l'incrédulité absolue, elle ne saurait s'emparer entièrement d'une société. Un individu peut arriver à cet excès monstrueux; une nation, jamais! Voilà, indépendamment des raisons politiques ou privées qui attachent encore à l'hérésie de nombreuses populations, voilà la raison philosophique de la durée des sectes protestantes, au milieu des guerres intestines qui les dévorent chaque jour. La dissolution a fait des progrès immenses: les sectes ont succédé aux sectes, les opinions aux opinions; le rationalisme a remplacé, dans bien des esprits, les derniers vestiges des croyances chrétiennes; et cependant quelque chose qu'on appelle le protestantisme continuera d'exister, jusqu'à ce que les foules errantes qui marchent à sa suite viennent enfin chercher le repos dans le bercail de l'Eglise.

La réforme du XVI° siècle, si ardente à détruire, essaya pourtant, comme on l'a vu, de formuler des doctrines qu'on pourrait appeler positives, en ce sens qu'elles étaient plus particulièrement son ouvrage; elle voulut avoir des dogmes propres, dont il importe de rappeler quelquefois le triste souvenir. C'est ce qu'a fait Balmès dans un chapitre intitulé: *Les doctrines positives du protestantisme repoussées par l'instinct de la civilisation;* et l'erreur capitale à laquelle il s'arrête, cette erreur outrageante pour Dieu, dégradante pour l'homme, qui fut professée par Luther et Calvin, c'est le fatalisme, c'est la négation du *libre arbitre*, fondement de toute morale, seule base de la distinction du crime et de la vertu.

La raison publique, le bon sens européen, formé à l'école du catholicisme, empêcha

(1741) *Le protestantisme*, etc., tom. I, pag. 142, 143.

heureusement ces idées révoltantes de pénétrer dans les mœurs et dans la législation. Les nations mêmes, qui embrassèrent la théorie religieuse où on les avait renfermées, les rejetèrent communément dans la pratique, et l'influence de l'Eglise romaine préserva ainsi du dernier degré de l'avilissement ceux qui prêtaient l'oreille à des voix étrangères. « En condamnant ces erreurs de Luther, qui étaient comme le nœud du protestantisme naissant, dit Balmès (1742), le Pape jeta le cri d'alarme contre une irruption de la barbarie dans l'ordre des idées; il sauva la morale, les lois, l'ordre public, la société. Réfléchissez sur ces gandes vérités; comprenez-les bien, vous qui parlez des disputes religieuses avec une froide indifférence, avec des semblants de moquerie et de pitié, comme s'il ne s'agissait que de puérilités d'école. Les peuples *ne vivent pas seulement de pain;* ils vivent aussi d'idées, de maximes, qui, converties en un aliment spirituel, leur communiquent la grandeur, la force, l'énergie; ou les débilitent, au contraire, les abattent, les condamnent à la nullité et à l'abrutissement... L'Eglise, en donnant une si haute importance à la conservation de ces vérités transcendantes, en n'acceptant jamais de transaction sur ce point, a compris et réalisé mieux que personne la maxime si élevée et si salutaire que la vérité doit être la reine du monde, que de l'ordre des idées dépend l'ordre des faits, et que, lorsqu'on agite ces grands problèmes, ce sont les destinées de l'humanité qui sont mises en cause. »

Mais c'est assez insister sur le caractère religieux du protestantisme, sur sa nature ennemie de toute croyance durable, sur ses dogmes oubliés, ou ses théories plus récentes. L'auteur aborde les faits qui constituent la civilisation, et montre les doctrines à l'œuvre dans la suite des siècles. L'Espagne appelle d'abord un regard, une réflexion amie : Balmès veut lui dire, avant d'aller plus loin, les effets désastreux qu'aurait pour elle l'invasion des idées protestantes; et pour mieux juger la situation de sa patrie au moment où il écrit, il envisage le spectacle que présente l'Europe au point de vue religieux et moral. Il trace le tableau du mouvement des esprits, du bien, du mal, des présages heureux, ou des signes funestes; et il rappelle à tous qu'au milieu d'une activité si prodigieuse de l'intelligence et du cœur, la nécessité d'un principe régulateur et constant, d'un principe vraiment capable d'unir les âmes, se fait sentir plus évidemment que jamais à la société. — Pénétrons à présent, avec l'auteur, dans l'histoire du passé.

X. Dans quel état le christianisme trouva-t-il le monde? Il est nécessaire de partir de ce point pour apprécier le véritable caractère de la civilisation chrétienne. Que faisait le paganisme comme puissance religieuse, que faisaient la science, la législation, le gouvernement, pour prévenir la dissolution de la société? Que fit l'Eglise? Institutrice des peuples, toujours attentive à s'adresser à l'intelligence, à propager, par un enseignement universel et patient, les vérités les plus hautes, les règles de la morale la plus pure, on la vit descendre aussi sur le terrain des faits pour guérir toutes les plaies sociales. L'Eglise ne fut pas seulement *une grande et féconde école*, elle fut encore *une association régénératrice.*

Parmi les maux qui accablaient l'humanité, l'esclavage se présente d'abord à tous les yeux. Qui a fait disparaître une plaie si effrayante? Est-ce le christianisme? est-ce le christianisme seul? Cinq chapitres entiers répondent à cette question : c'est un véritable traité sur cette vaste matière, où l'on a essayé plus d'une fois d'établir des distinctions spécieuses, démenties par le raisonnement et les faits. Aussi, à la fin de son exploration, Balmès s'écrie-t-il : « Où est donc l'idée, la coutume, l'institution, qui, née hors du christianisme, aura contribué à l'abolition de l'esclavage? Qu'on signale l'époque de sa formation, le temps de son développement; qu'on nous fasse voir qu'elle n'eut point son origine dans le christianisme, et nous confesserons alors que celui-ci ne saurait prétendre exclusivement au titre glorieux d'avoir aboli cette condition dégradante; et qu'on soit sûr que cela ne nous empêchera pas d'exalter cette idée, cette coutume ou cette institution qui aura eu part à la belle et grande entreprise d'affranchir l'humanité (1743). » Puis, s'adressant à la réforme, il ajoute : « Il est bien permis de demander aux Eglises protestantes, à ces filles ingrates, qui, après s'être séparées du sein de leur mère, s'attachent à la calomnier, à la flétrir: Où étiez-vous lorsque l'Eglise catholique accomplissait en Europe l'œuvre immense de l'abolition de l'esclavage, et comment osez-vous lui reprocher de sympathiser avec la servitude, d'avilir l'homme et d'usurper ses droits? Pouvez-vous donc présenter un seul titre qui vous mérite ainsi la gratitude du genre humain (1744)?... »

L'Eglise, en opérant ainsi la destruction de l'esclavage, avec cette sagesse qui est le cachet de toutes ses œuvres, a posé la première pierre sur laquelle devait s'asseoir la civilisation européenne; elle a bâti aussi de ses mains cet édifice glorieux dont on s'efforce en vain de nier l'origine. Balmès s'arrête un instant à le considérer dans son ensemble; il indique les caractères distinctifs, les traits généraux de notre civilisation moderne, en montrant sa supériorité immense sur les civilisations antiques et sur celles de tous les peuples non chrétiens; puis, afin d'échapper aux impressions vagues et superficielles, il étudie l'action du catholicisme sur l'*individu*, sur la *famille*, sur la *société.* « La différence capitale entre les civilisations

(1742) Ibid., tom. Ier, pag. 157, 158.
(1743) Id., ibid., tom. Ier, pag. 323.
(1744) Ibid., pag. 324.

anciennes et la nôtre par rapport à l'*individu*, dit l'auteur, c'est que, dans l'antiquité, l'homme, *considéré en tant qu'homme*, n'était point estimé ce qu'il vaut... Ce qui manquait aux peuples anciens, c'était la compréhension de la dignité de l'homme, la haute idée que le christianisme nous a donnée de nous-mêmes, en même temps qu'avec une admirable sagesse il nous a manifesté nos infirmités (1745). »

Ici apparaissent de nouveaux points de vue : ce n'est pas assez d'indiquer le respect pour l'enfance et pour tous les membres de la race humaine substituée aux doctrines affreuses des anciens sages, à la cruauté des maîtres ou des législateurs, au patriotisme féroce des peuples les plus vantés. Balmès étudie, dans ses secrets les plus intimes et dans son expression la plus élevée, tout ce qui se rattache à la dignité personnelle, à la véritable indépendance, au développement réel de l'individu. Il met le catholique en présence du païen, du protestant et de ces barbares Germains, que M. Guizot regarde comme ayant introduit, dans la civilisation européenne, le sentiment de la *personnalité*. Parmi les erreurs captieuses relevées à cette occasion, il en est une qui mérite une attention particulière, parce qu'elle peut prendre accidentellement sa source dans une vérité mal connue. On prétend que le fidèle est absorbé par l'Eglise, et que, semblable aux hommes des anciennes républiques, il anéantit son individualité devant l'association. Le fidèle se fait gloire, sans doute, d'appartenir à l'Eglise, à cette société sainte, fondée par Jésus-Christ pour éclairer les âmes et pour les sauver; il obéit avec amour à ses enseignements, il lui est dévoué jusqu'au dernier soupir : mais c'est toujours à Dieu seul que remonte son intention, c'est Dieu qu'il sert, c'est Dieu qu'il aime; et en suivant la voix de l'Eglise il s'applique à une affaire propre, individuelle, à l'affaire de son bonheur éternel. Quand le proconsul commandait au martyr de sacrifier aux idoles ou à l'empereur : « Nous ne sacrifions, répondait-il, qu'à un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre; » et quand on le menaçait des tourments, quand le bûcher s'allumait sous ses yeux, il songeait que ces supplices d'un jour lui préparaient une félicité ineffable et sans fin. Le catholicisme ne cesse d'enseigner à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les conditions, que l'individu a des devoirs à remplir, alors même que le monde entier se soulèverait contre lui; que sa conscience est un sanctuaire inviolable; que Dieu lui a confié une œuvre sacrée dont la responsabilité pèse sur son libre arbitre. Nous ne pouvons suivre Balmès dans l'exposition chaleureuse de ces grandes vérités; il examine aussi comment l'individu était absorbé par la société antique, et il étudie cet anéantissement de l'homme devant la force, partout où ne règne pas l'influence chrétienne, ce mépris des droits les plus sacrés, cette tyrannie du pouvoir ou des factions sur tous les intérêts privés.

XI. Le sort de la famille est essentiellement lié à celui de la femme et aux lois qui assurent la sainteté du mariage. Le catholicisme a relevé la femme de l'avilissement où elle était plongée; il a proclamé qu'elle aussi était fille de Dieu, cohéritière de Jésus-Christ; il a appris à l'homme à en faire sa compagne et non pas son esclave. Le sceau du sacrement a placé le mariage sous l'ombre auguste de la religion, et l'a mis pour toujours à l'abri des caprices humains. La polygamie est devenue impossible, l'indissolubilité du lien conjugal a défié toutes les tempêtes. Le front de la vierge chrétienne a été couronné d'une auréole brillante; il y a eu des *épouses du Seigneur*, pour offrir au monde le spectacle de la vertu la plus héroïque, et pour lui apprendre qu'une faible femme, qu'une pauvre jeune fille est plus grande que les rois.

Où était le protestantisme quand l'Eglise accomplissait ces merveilles, quand elle s'opposait, comme un mur d'airain, au débordement de la sensualité; quand elle résistait, comme elle n'a cessé de le faire, à tous les efforts des passions armées ou suppliantes ! L'imagination s'épouvante à la pensée de ce qui serait arrivé si ces rois barbares, en qui la splendeur de la pourpre déguisait mal le fils des forêts, si ces fiers seigneurs, fortifiés dans leurs châteaux, couverts de fer et environnés de vassaux timides, n'avaient trouvé une digue dans l'autorité de l'Eglise; si, au premier regard jeté sur une beauté nouvelle, à la première ardeur qui se serait réveillée dans leur cœur et leur aurait inspiré le dégoût de leur légitime épouse, ils n'avaient rencontré le souvenir toujours présent d'une autorité inflexible. Ils pouvaient, il est vrai, accabler un évêque de vexations, le faire taire par la crainte ou les promesses; ils pouvaient arracher par la violence les votes d'un concile particulier, ou se faire un parti par les menaces, par l'intrigue, par la subornation; mais, dans un obscur lointain, le faîte du Vatican, l'ombre du souverain pontife, leur apparaissaient comme une vision terrassante; ils perdaient alors toute espérance, tout combat devenait inutile, la lutte la plus acharnée ne leur aurait jamais donné la victoire; les intrigues les plus astucieuses, les prières les plus humbles, n'auraient jamais obtenu que la même réponse : *Un seul avec une seule, et pour toujours* (1746).

Et maintenant, sans étaler ici toutes les hontes de la réforme, voyez-la se hâtant d'applaudir au scandale de Henri VIII, et se courbant avec ignominie devant les désirs du landgrave de Hesse-Cassel. Voyez la virginité persécutée par système, et l'innocence chassée de ses saintes demeures, que la cupidité s'empresse d'envahir. Lisez seulement ce que dit Luther sur la polygamie dans son *Commentaire sur la Genèse*. « Malheureuse Europe,

(1745) Ibid., pag. 366.

(1746) Ibid., pag. 406, 407.

s'écrie Balmès, si à l'époque où écrivait Luther, les mœurs n'avaient pas été déjà formées, si la bonne organisation donnée à la famille par le catholicisme n'avait eu des racines trop profondes pour être arrachées par la main de l'homme! certainement, le scandale du landgrave de Hesse-Cassel ne serait pas resté dans ces temps-là un exemple isolé, et la coupable condescendance des docteurs luthériens aurait eu des fruits bien amers. De quoi aurait servi, pour contenir l'impétuosité féroce des peuples barbares et corrompus, cette foi vacillante, cette incertitude, cette lâcheté avec laquelle on voyait trembler l'Eglise protestante, à la seule exigence d'un prince tel que le landgrave? Comment une lutte qui se mesure par siècles aurait-elle été soutenue par ceux qui, à la première menace de combat, se rendent, et qui sont brisés avant le choc (1747)? »

L'indissolubilité du mariage, maintenue par l'Eglise avec une invincible persévérance, est un bienfait moins apprécié que la monogamie, quoiqu'il existe entre ces deux principes une liaison nécessaire; et plus d'une voix accuse encore l'Eglise de méconnaître les besoins du cœur de l'homme en proscrivant le divorce d'une manière absolue. Cette matière, qui a été traitée en France par de Bonald (1748), a fixé aussi l'attention de Balmès : on est frappé de la connaissance du cœur humain et de la hauteur de vues qui se révèlent dans ses réflexions sur le *sentiment de l'amour* et sur les passions en général. Le chapitre qui traite de *la virginité sous le rapport social*, et celui qui s'occupe de *la chevalerie et des mœurs des barbares dans leur influence sur la condition des femmes*, sont aussi très-importants : la situation de la femme chez les Germains, les conséquences qu'on a voulu tirer d'un passage de Tacite, sont l'objet d'une discussion étendue.

XII. Tout ce qui purifie, tout ce qui élève l'individu et la famille est une source de bonheur pour la *société;* cependant il y a aussi des faits généraux dans la civilisation; et, indépendamment des rapports politiques du pouvoir avec les citoyens, il y a, dans l'ensemble de la vie des peuples, des éléments appréciables de grandeur et de prospérité.

Ainsi on remarque dans l'Europe chrétienne un fait qui la sépare des contrées et des temps où le christianisme n'a point passé : on y voit une *conscience publique* qui survit au naufrage de la conscience privée, et ne permet pas que l'effronterie de la corruption monte à l'excès où on l'a vue dans l'antiquité. Balmès expose avec détails en quoi consiste cette conscience, quelle en est l'origine, quels en sont les résultats, quelle est à cet égard l'influence du catholicisme, quelle peut être celle du protestantisme. On trouve ici une étude sur les conditions essentielles de la conservation des idées morales au sein de la société. Montesquieu a dit que dans les républiques le principe du gouvernement est la *vertu*, tandis que les monarchies sont fondées sur *l'honneur;* et c'est par cette distinction qu'il a cherché à se rendre compte de la présence des *censeurs* dans l'antiquité, de leur absence dans les temps modernes. Le docteur espagnol ne se contente pas d'une explication superficielle que l'histoire elle-même repousse : il creuse plus avant et découvre les raisons intimes qui ont échappé à l'auteur de *l'Esprit des Lois.* Mais on est frappé surtout du chapitre où il met en regard l'un de l'autre, le catholicisme et le protestantisme dans leurs rapports avec la conscience publique. On y trouve, parmi bien d'autres idées philosophiques sur les avantages de la *confession*, sur la haute puissance de cette institution catholique « pour faire pénétrer, pour enraciner et conserver dans les cœurs une moralité ferme, intime, s'étendant à tous les actes de notre âme. »

Il est une observation qui revient plusieurs fois dans cet ouvrage, parce que les conséquences qu'elle renferme sont innombrables; c'est que les *idées* ont toujours une existence précaire tant qu'elles ne sont pas réalisées dans une institution. Sans doute, on ne saurait refuser aux idées une force propre, inhérente à leur nature même : sans doute, il ne s'opère aucun changement considérable dans la société sans que ce changement se soit d'abord accompli dans le domaine de la pensée. « Tout ce qui s'établit contre les idées ou sans les idées, Balmès le dit bien haut, ne saurait être que faible et de peu de durée. » Mais il faut distinguer soigneusement les idées qui flattent les passions mauvaises de l'homme de celles qui les répriment : les premières ont une action rapide, violente; les secondes ont une difficulté extrême à se frayer un chemin. « La vérité, sur cette terre, dit l'auteur, est difficilement écoutée, car elle conduit au bien, et le *cœur de l'homme*, selon l'expression du texte sacré, *est incliné au mal dès son adolescence...* Non, l'humanité, considérée dans son isolement et livrée à ses propres forces, telle qu'elle apparaît aux philosophes, n'est point une dépositaire aussi sûre qu'on a voulu le supposer. Malheureusement nous avons de tristes preuves de cette vérité; nous voyons trop clairement que le genre humain, loin d'être un dépositaire fidèle, n'a que trop imité la conduite d'un dilapidateur insensé. Dans le berceau du genre humain nous trouvons les grandes idées sur l'unité de Dieu, sur l'homme, sur les rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables. Ces idées étaient sans doute vraies, salutaires, fécondes : eh bien, qu'en a fait le genre humain? Ne les a-t-il pas perdues en les modifiant, en les mutilant, en les défigurant d'une manière déplorable? Où étaient ces idées lorsque Jésus-Christ vint au monde? Qu'en avait fait l'humanité?

(1747) Ibid., pag. 409, 410.

(1748) *Du divorce*, brochure in-8°. 1815.

Un peuple, un seul peuple les conserve, mais de quelle manière (1749)?...»

**XIII.** La nécessité des institutions dirigées par une pensée permanente se fait sentir dans l'histoire, non-seulement pour *enseigner* la vérité, mais aussi pour *l'appliquer*, pour traduire efficacement les idées en actions, pour lutter par des bienfaits durables contre les maux qui désolent le monde, pour fonder avec solidité sur le sol ravagé par l'erreur et les passions cruelles. Les écoles philosophiques sont puissantes pour détruire ; qui ne connaît leur impuissance radicale à édifier quelque chose? Le protestantisme est frappé de la même stérilité ; ennemi des institutions par sa nature même, il communique à la volonté l'esprit d'individualité funeste qu'il prêche par rapport à l'intelligence ; l'unité est impossible partout où il paraît, et ce n'est que par d'heureuses inconséquences qu'il peut faire autre chose que des ruines. Le catholicisme, institution admirable par sa force logique aux yeux même de ceux qui l'envisagent comme une œuvre humaine, proclame constamment l'*unité* dans la foi, il inspire et il soutient toujours l'*unité* dans l'action.

Il a fallu toute cette puissance que donne à l'Eglise son éternelle *unité* pour transformer véritablement les mœurs de nos aïeux et faire pénétrer la douceur, la bienfaisance, dans la vie sociale comme dans les habitudes privées. La société moderne, née du mélange des Romains et des barbares, avait reçu, comme un double héritage, l'égoïsme et la férocité. Les mœurs, avant le christianisme, s'étaient énervées sans jamais s'adoucir; on avait pu rencontrer des actes isolés de bienfaisance, mais la société était demeurée sans entrailles ; et alors même que le christianisme eut atteint les esprits, il fallut de longs et persévérants efforts pour le faire arriver jusqu'aux cœurs. C'est une immense et magnifique histoire que celle du travail incessant de l'Eglise pour introduire la justice et la miséricorde parmi les peuples, de son courage à plaider la cause du faible contre toutes les violences, de son zèle à éteindre les haines, à soulager la souffrance, à entourer la misère de secours et d'honneur, à créer des remèdes qui embrassaient tous les maux. Balmès énumère un grand nombre de ces monuments trop peu connus, qui attestent une sollicitude si tendre et une si haute sagesse; il remonte à la source des biens dont nous jouissons avec une superbe ingratitude; et, après avoir signalé un sophisme inhumain de Montesquieu sur la destruction des hôpitaux en Angleterre, il fait sentir, par des considérations palpables, la supériorité des créations catholiques sur toutes les imitations qu'a pu essayer le protestantisme ou la philanthropie.

Parmi les éléments dont le catholicisme dispose pour accomplir les œuvres de charité les plus difficiles et les plus étendues, l'histoire et le bon sens nous montrent les *Ordres religieux*. Ces institutions ont, d'ailleurs, par elles-mêmes une si grande importance, elles ont cultivé des champs si variés, elles appartiennent si essentiellement à l'Eglise catholique, et sont proscrites avec tant de colère par tous ses ennemis, que Balmès ne pouvait se dispenser de leur donner dans son livre une place éminente. Et ce qu'il en dit convient trop à la pensée générale de notre *Dictionnaire*, pour que nous n'en citions pas ici quelques pages :

«Les *Ordres religieux*, dit-il (1750), sont encore un des points sur lesquels le protestantisme et le catholicisme se trouvent en opposition complète : le premier les abhorre, le second les aime ; celui-là les détruit, celui-ci les établit et les encourage. Un des premiers actes du protestantisme, partout où il s'introduit, est d'attaquer les ordres religieux par ses doctrines et ses actes; il s'efforce de les faire disparaître immédiatement ; l'on dirait que la prétendue Réforme ne peut considérer sans s'irriter ces saintes demeures, qui lui rappellent continuellement l'ignominieuse apostasie de son fondateur. Les vœux religieux, particulièrement celui de chasteté, ont été l'objet des plus cruelles invectives de la part des protestants ; mais il faut observer que ce que l'on dit aujourd'hui, et ce qui a été répété depuis trois siècles, n'est autre chose qu'un écho de la première voix qui s'éleva en Allemagne ; et savez-vous quelle était cette voix ? C'était celle d'un moine sans pudeur, qui pénétrait dans le sanctuaire et entraînait une victime. Tout le luxe de la science déployé pour combattre un dogme sacré est insuffisant à cacher une origine aussi impure. A travers l'exaltation du faux prophète on sent les flammes impudiques qui dévoraient son cœur.

« Observons en passant que la même chose a eu lieu par rapport au célibat du clergé. Les protestants, dès le commencement, ne purent supporter ce célibat; ils jetèrent le masque et le condamnèrent sans déguisement ; ils mirent à le combattre une certaine ostentation de doctrine ; mais, au fond de toutes les déclamations, que trouve-t-on ? les clameurs d'un prêtre qui a oublié ses devoirs, qui s'agite contre les remords de sa conscience, et s'efforce de couvrir sa honte en diminuant l'horreur du scandale par les allégations d'une science mensongère. Si une pareille conduite eût été tenue par les catholiques, toutes les armes du ridicule auraient été employées pour la marquer, comme elle le mérite, du sceau de l'ignominie ; mais cet homme était celui qui avait déclaré une guerre à mort au catholicisme:

(1749) *Le protestantisme*, etc., tom. II, pag. 92 et suiv.

(1750) Son traducteur écrit *Institutions religieuses* ; mais ce mot *institutions* pris dans un sens général pour désigner les *Ordres religieux*, ne nous a point paru exact.

cela suffit pour détourner le mépris des philosophes, et faire trouver grâce aux déclamations d'un moine, dont le premier argument contre le célibat avait été de profaner ses vœux et de consommer un sacrilége. Le reste des perturbateurs de ce siècle imita l'exemple d'un si digne maître. Tous demandèrent, exigèrent de l'Ecriture et de la philosophie un voile pour couvrir leur faiblesse, leur lâcheté. Juste punition, l'aveuglement de l'esprit fut le résultat des égarements du cœur: l'impudence sollicitait et obtenait d'être accompagnée de l'erreur. Jamais la pensée n'est plus vile que lorsque, pour excuser une faute, elle s'en rend la complice; l'intelligence alors ne se trompe pas, elle se prostitue.

« Cette haine contre les ordres religieux a passé en héritage du protestantisme à la philosophie. Voilà pourquoi toutes les révolutions provoquées et dirigées par les protestants ou les philosophes se sont signalées par leur intolérance à l'égard de l'institution même, et par leur cruauté à l'égard des personnes qui en faisaient partie. Ce que la loi n'avait pu faire, le poignard et la torche incendiaire le consommèrent; ce qui n'a pu échapper à la catastrophe se vit abandonné au lent supplice de la misère et de la faim. En ce point comme en beaucoup d'autres, il est évident que la philosophie incrédule est fille de la réforme. Il est inutile d'en chercher une preuve plus convaincante que le parallèle entre les histoires de l'une et de l'autre, dans tout ce qui a rapport à la destruction des institutions religieuses: *mêmes flatteries aux rois, même exagération des facultés du pouvoir civil, mêmes déclamations contre les prétendus maux apportés à la société, mêmes calomnies. Il n'y a que les noms et les dates à changer;* et il faut remarquer encore cette particularité, qu'on a senti à peine en cette matière la différence qui devait, ce semble, résulter du progrès de la tolérance et de la douceur des mœurs dans l'époque récente (1751). »

Après ce préambule, Balmès traite des *Ordres religieux* considérés *en eux-mêmes*, et de leur harmonie avec la religion, avec l'intelligence, avec le cœur de l'homme. Puis, il raconte la haute fonction de ces saintes communautés *dans l'histoire*, depuis les premiers solitaires, depuis les monastères de l'Orient (Voy. nos articles Ascètes, Ascétique (Vie), Moines acemètes, Vie religieuse, etc.), jusqu'aux Jésuites, qui ont eu le privilége d'exciter contre eux plus de haines que leurs devanciers. On ne peut qu'admirer dans ces pages la science de l'auteur, son coup d'œil pénétrant jeté sur des temps si divers et des éléments si multipliés, cette juste appréciation des transformations opérées dans le caractère des peuples, cette connaissance intime de l'homme et de la société, ces vues philosophiques unies à l'exposition saisissante des faits; tout ce tableau, enfin, si vaste, si ferme, où l'Eglise apparaît toujours sauvant l'humanité défaillante ou menacée, et où les *ordres religieux* émanés de son sein, dirigés par son autorité suprême, se montrent, au milieu des grandes crises morales, comme ses premiers ministres dans la dispensation de la vie.

Ce n'était pas assez toutefois d'avoir indiqué les services immenses rendus au monde par les ordres religieux dans les temps qui ne sont plus. La foule qui les poursuit de son inimitié consentirait peut-être à jeter sur leur passé quelques mots bienveillants, à condition de leur fermer à jamais l'avenir; on apporterait, sans trop d'efforts, quelques lauriers sur la tombe des héros qui sortirent de leur sein, pourvu que les nouveaux enfants de ces familles généreuses fussent condamnés désormais à mourir au berceau. On redoute, dans la société présente, les vertus sublimes de ces hommes qui veulent encore réaliser *l'idéale perfection évangélique;* la puissance de la prière, de la chasteté, de l'abnégation, n'est plus comprise, ou elle est déclarée ennemie du progrès et du bonheur des peuples. Et cependant la terre tremble sous nos pas; la misère matérielle est effrayante, la misère morale est plus profonde et plus terrible encore; des masses entières s'agitent dans la corruption et dans l'ignorance des premiers devoirs; toutes les passions sont excitées, tous les bruits qui remplissent l'air appellent les cœurs à la poursuite immodérée des richesses et des plaisirs, et rien ne saurait les satisfaire. L'harmonie manque aux éléments de la société: une force redoutable, dont chaque jour accroît l'impétuosité, l'entraînera vers l'abîme, si l'on ne lui présente pas le seul remède efficace, et si l'on ne sait pas à temps sacrifier les abus. La *charité* seule, avec ses admirables créations, les principes chrétiens enfin réalisés, peuvent nous préserver des plus grands maux. Aussi, Balmès se préoccupe-t-il de *l'avenir* des ordres religieux et de leur *nécessité actuelle.*

XIV. Mais il était une question non moins importante, qu'il était nécessaire d'éclaircir avec soin. Qu'est-ce que la *liberté?* Voilà la question que Balmès aborde. Il examine le sens rationnel et pratique de ce mot séduisant, si simple en apparence, mais si rarement compris dans ses applications variées.

Notre auteur aime la liberté. « En défendant la cause du catholicisme, dit-il dès le 1er volume, *je n'ai pas besoin de plaider pour l'oppression.* » Bonne et précieuse parole, qu'on est heureux de recueillir! Il va sans dire, toutefois, que, pour Balmès, la liberté n'est pas la négation des devoirs. Il la considère attentivement, soit dans ses rapports avec la vie des nations; et, pour qu'on ne croie pas qu'il aime à se tenir dans une région vague où les difficultés paraissent s'effacer, parce qu'on demeure loin d'elles, des chapitres particuliers traitent d'abord de

(1751) Ibid., tom. II, pag. 271-274.

*la tolérance en matière de religion, du droit de coercition en général* et *de l'inquisition espagnole*. — *Voy*. notre article INQUISITION. — Il examine, en droit, si la profession extérieure d'une doctrine, si les actes réalisés en vertu d'une doctrine, d'une opinion, peuvent être prohibés et devenir l'objet d'un châtiment. Il y a là de très-bonnes choses, bien que nous ne partagions pas en tout les vues de l'auteur. Mais ce n'est pas le lieu de discuter. Arrivons à la question générale de la liberté des peuples.

Voici ce que dit l'auteur au début de ce vaste sujet : « Par tout ce que nous avons démontré jusqu'ici, le lecteur peut juger si le catholicisme a été favorable ou contraire à la civilisation européenne; et par conséquent si la vraie liberté a souffert de sa part quelque détriment. Sur les points divers où nous l'avons mis en parallèle avec le protestantisme, on a vu ressortir les tendances nuisibles de celui-ci, aussi bien que les avantages dont celui-là est la source: le jugement d'une raison éclairée et juste ne peut être douteux. Comme la vraie liberté des peuples ne consiste point dans des apparences, mais réside dans leur organisation intime, à la manière dont la vie habite le cœur, je pourrais me dispenser d'entrer dans la comparaison des deux religions par rapport à la liberté politique; mais je ne veux point qu'on m'accuse d'avoir évité une question délicate par la crainte que le catholicisme n'en sortît à son déshonneur, ni qu'on puisse soupçonner qu'il est difficile à ma foi de soutenir le parallèle sur ce terrain avec autant d'avantage que sur les autres (1752). »

Et, après ce préambule, Balmès examine, dans plusieurs chapitres, ce qu'enseigne l'Eglise, ou ce qu'ont professé les plus graves théologiens, sur *l'origine du pouvoir civil* et sur *sa transmission*; il recherche à quoi se réduit ce fameux *droit divin* dont le nom a été montré si souvent comme un épouvantail aux esprits ignorants et crédules. Avançant encore sur ce terrain si élevé, il étudie les *facultés du pouvoir civil*, sa mission, ses devoirs. Enfin, il ne craint pas d'aborder la question de la *résistance* et de l'insurrection elle-même. Mais faisons voir plus en détail les sentiments de notre auteur sur la plupart de ces matières si importantes.

L'auteur du *Contrat social* s'est proposé de rechercher l'origine du pouvoir civil; mais ses doctrines, loin d'éclaircir la question, n'ont fait que l'embrouiller. « Il est extraordinairement difficile, dit Balmès, d'obtenir, au moyen des livres modernes, une connaissance claire, véritable et exacte de la nature du pouvoir civil, de son origine et de ses rapports avec les sujets (1753). » De cette confusion d'idées il résulte que « le *droit divin*, proclamé par les catholiques, a été accusé de favoriser le despotisme, et qu'on en est venu à le considérer comme tellement contraire aux *droits du peuple*, qu'on emploie fréquemment ces deux expressions pour former antithèse (1754). » Nous citerons en preuve cette assertion de M. Guizot, qui, en parlant du *droit divin* proclamé par l'Eglise, s'exprime ainsi : « Les droits de la liberté, les garanties politiques sont difficiles à combiner avec les principes de la royauté religieuse; mais le principe lui-même est élevé, moral, salutaire (1755). »

Quand un historien comme M. Guizot se trompe sur ce point d'une façon aussi étrange, que ne doit-on pas attendre des écrivains secondaires? Mais avant d'aller plus loin, consignons ici une observation de notre auteur; elle est importante et pratique: « Continuellement, en ces matières, dit-il, on parle de l'école de Bossuet, de Bonald; des noms propres sont mis en avant, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Autant que qui que ce soit, je respecte le mérite de ces hommes et de quelques autres non moins illustres qu'a eus l'Eglise catholique : cependant, je ferai observer qu'elle ne répond point d'autres doctrines que de celles qu'elle enseigne; qu'elle ne se personnifie dans aucun docteur en particulier, et que, marquée de Dieu lui-même pour être l'oracle de la vérité infaillible en matière de dogme et de morale, *elle ne permet point que les fidèles défèrent aveuglément à la seule parole d'un homme privé, quel que soit le mérite de cet homme en science ou en sainteté*. Voulez-vous savoir quel est l'enseignement de l'Eglise catholique? consultez les décisions des conciles et des Souverains Pontifes; consultez aussi les docteurs de réputation insigne et pure; mais gardez-vous de mêler les opinions d'un auteur, quelque respectable qu'il soit, avec les doctrines de l'Eglise et la voix du vicaire de Jésus-Christ. Par cet avertissement, je ne veux critiquer d'avance les opinions de personne, mais simplement donner un avis à ceux qui, peu versés dans les études ecclésiastiques, pourraient confondre en certains cas les dogmes révélés avec ce qui n'est que pure pensée de l'homme (1756). »

XV. Cette observation une fois faite, Balmès se demande en quoi consiste le *droit divin*. Pour éclaircir convenablement cette matière, et pour donner des idées claires à ses lecteurs, l'auteur a jugé que le meilleur moyen était d'avoir recours aux auteurs anciens, et principalement à ceux dont l'autorité, respectée pendant un long cours de temps, est un guide sûr pour la saine interprétation des doctrines ecclésiastiques

Ces écrivains mettent une grande différence dans l'application du principe général du *droit divin*, selon qu'ils traitent de l'origine du pouvoir civil ou de celle du pouvoir ecclésiastique. « Les théologiens catholiques,

(1752) Ibid., tom. III, pag. 6 et 7.
(1753) Id., ibid., pag. 8.
(1754) Id., ibid., pag. 9.
(1755) *Hist. gén. de la civilisat. en Europe*, leçon IX.
(1756) *Le protestantisme*, etc., tom. III, pag. 10, 11

dit Balmès (1757), les théologiens les plus insignes, traitant de l'origine du pouvoir du Pape, en établissant ce pouvoir sur le *droit divin*, entendent qu'il émane de Dieu, non-seulement dans un sens général, c'est-à-dire, en tant que tout être vient de Dieu; non-seulement dans un sens social, c'est-à-dire, en tant que l'Eglise étant une société, Dieu a voulu l'existence d'un pouvoir qui la gouverne, mais d'une manière très-spéciale; c'est-à-dire que Dieu a institué par lui-même ce pouvoir, qu'il en a établi par lui-même la forme, qu'il a désigné par lui-même la personne, et que, par conséquent, le successeur dans la chaire de saint Pierre est de droit divin suprême pasteur de l'Eglise universelle, ayant sur toute cette Eglise la suprématie d'honneur et de juridiction. — En ce qui touche le pouvoir civil, voici comment ces mêmes auteurs s'expliquent. En premier lieu, tout pouvoir vient de Dieu; car le pouvoir est un être, et Dieu est la source de tout être; le pouvoir est une domination, et Dieu est le Seigneur, le premier maître de toutes choses; le pouvoir est un droit, et en Dieu se trouve l'origine de tous les droits; le pouvoir est un moteur moral, et Dieu est la cause universelle de toutes les espèces de mouvement; le pouvoir tend vers une fin élevée, et Dieu est la fin de toutes les créatures : sa providence ordonne et dirige tout avec douceur et efficacité. »

Notre auteur réfute en cet endroit Rousseau, et il montre qu'il n'a pas compris cette belle doctrine, qui, prise en général, est non-seulement au-dessus de toute espèce de difficultés, mais doit être admise sans discussion par quiconque ne professe pas l'athéisme : aux athées seuls il est permis de la mettre en doute. Mais nous n'avons pas à nous arrêter à cette réfutation; voyons plutôt, avec Balmès, si les docteurs catholiques enseignent quelque chose qui ne soit pas parfaitement raisonnable, même aux yeux de la philosophie.

L'homme d'à présent n'a point été créé pour vivre seul : son existence suppose une famille, ses inclinations tendent à en former une nouvelle, sans laquelle le genre humain ne pourrait se perpétuer. Les familles sont unies entre elles par des rapports intimes, indestructibles; elles ont des besoins communs; aucune ne peut être heureuse, ni même se conserver, sans le secours des autres : donc elles ont dû se réunir en société. Cette société ne pouvait subsister sans ordre, ni l'ordre sans la justice; et la justice, ainsi que l'ordre, avaient besoin d'un gardien, d'un interprète, d'un exécuteur. C'est là le pouvoir civil. Dieu, qui a créé l'homme, qui a voulu la conservation du genre humain, a voulu, par conséquent, l'existence de la société et du pouvoir dont celle-ci avait besoin. Donc, l'existence du pouvoir civil est conforme à la volonté de Dieu, comme l'existence de la puissance paternelle. Si la puissance paternelle est nécessaire à la famille, le pouvoir n'est pas moins nécessaire à la société. C'est là l'importante vérité que le Seigneur nous enseigne dans les saintes Ecritures, en nous disant que toutes les puissances émanent de lui, que nous sommes obligés de leur obéir, que quiconque leur résiste résiste à l'ordre de Dieu (1758)

Telle est la théorie catholique de l'origine du pouvoir, résumée des docteurs anciens. Dans cette théorie si simple, la révélation sanctionne ce qui nous est dicté par la lumière de la raison, la grâce fortifie la nature. Voilà donc ce fameux *droit divin*, cet épouvantail des ignorants et des honnêtes gens qui ne réfléchissent pas. « A les entendre, on dirait que nous, catholiques, nous supposons, dans les individus ou les familles royales, comme une bulle d'institution envoyée du ciel, et que nous ignorons grossièrement l'histoire... En examinant plus profondément la matière, ces hommes auraient trouvé que, loin qu'on nous puisse reprocher de semblables niaiseries, nous ne faisons qu'établir un principe (1759)... » Voici, d'ailleurs, avec quelle admirable lucidité saint Jean Chrysostome explique que si tout pouvoir vient de Dieu, *tout prince n'en vient pas :*

« *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu.* — Que dites-vous? — Tout prince est donc constitué de Dieu? — Je ne dis point cela, puisque je ne parle d'aucun prince en particulier, *mais de la chose en elle-même,* c'est-à-dire de *la puissance elle-même :* j'affirme que l'existence des principautés est l'œuvre de la divine sagesse, et que c'est elle qui fait que toutes choses ne soient point livrées à un téméraire hasard. C'est pourquoi l'Apôtre ne dit pas *qu'il n'y a point de prince qui ne vienne de Dieu;* mais il dit, parlant de la chose en elle-même : *il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu* (1760). » On voit par les paroles du saint docteur, que ce qui est de *droit divin* selon les catholiques, c'est qu'il existe un pouvoir pour gouverner la société, et que celle-ci ne soit point abandonnée à la merci des passions et des fantaisies.

XVI. Balmès établit ensuite l'importance de la doctrine catholique sur l'origine du pouvoir, et montre combien il était nécessaire que cette doctrine fût sanctionnée par l'autorité infaillible de l'Eglise. Puis il passe à l'examen de la puissance paternelle, cette puissance dans laquelle des publicistes, entre autres de Bonald, ont voulu voir l'origine du pouvoir civil.

Notre auteur montre en quoi l'une diffère de l'autre. La nature elle-même a désigné

(1757) Id., ibid., pag. 13, 14, Cf. S. Thomas *De regim. principum*, lib. III, cap. 1.

(1758) Balmès, tom. III, pag. 14, 17. Nous devons prévenir que ce résumé de la doctrine de notre auteur sur ce point capital est du R. P. Lacombe, bénédictin, apud *Auxiliaire catholique*, tom. III, pag. 490, 491. Nous y ajoutons seulement des citations de Balmès, afin de mieux faire voir ses sentiments.

(1759) Balmès, tom. III, pag. 18.

(1760) S. Jean Chrysostome, *in epist. ad Rom.*, hom. 23.

les personnes en qui réside la puissance paternelle. Il en est autrement pour l'autre. Le pouvoir est ballotté par le tourbillon des événements. Ici le droit réside dans une personne, là dans plusieurs; aujourd'hui il appartient à une famille, demain il aura passé à une autre. Il y a donc de grandes différences dans ces deux pouvoirs considérés quant à leur origine. La nature même des choses nous fait voir que la Providence, en ordonnant les destinées du monde, n'a point établi la puissance paternelle comme source du pouvoir civil. Nous ne voyons nullement comment il aurait pu se transmettre, ni par quel moyen il justifierait de la légitimité de ses droits.

La théorie qui reconnaît dans la puissance paternelle l'origine du pouvoir civil, sera belle tant qu'on voudra, on lui prêtera tous les charmes qu'on pourra imaginer; elle pourra même s'appuyer de l'exemple du gouvernement patriarchal que nous remarquons au berceau des sociétés; mais elle a contre elle deux choses : la première, qu'elle affirme et ne prouve pas; la seconde, qu'elle ne sert de rien pour la fin qu'elle se propose, savoir : de consolider le gouvernement, car il n'en est pas un qui puisse prouver sa légitimité, si l'on prétend l'appuyer sur un semblable titre. Enfin, elle n'est fondée ni sur l'enseignement des théologiens, ni sur la doctrine des Pères, ni sur les saintes Ecritures.

Le pouvoir ne réside donc de droit naturel en aucun homme; d'un autre côté, il vient de Dieu. Maintenant reste à examiner qui le reçoit et comment on le reçoit. Mais il faut remarquer que l'Eglise catholique, tout en reconnaissant l'origine divine du pouvoir civil, ne définit rien, ni quant à sa forme, ni quant aux moyens dont Dieu se sert pour le communiquer. Toutefois, nous observerons en passant (ce que nous regrettons que Balmès n'ait point fait), que bien que l'Eglise, dans sa prudence et sa sagesse extrêmes n'ait rien défini quant à la forme des gouvernements, il ne faut pas croire que le christianisme soit *indifférent* en matière politique, et il est très-permis de penser et de dire qu'il y a des formes politiques plus conformes que d'autres à son esprit et à ses tendances. Et la preuve que cela est permis, c'est que, quand Bossuet, au XVII<sup></sup>e siècle, s'est prononcé pour la monarchie absolue, autorisée, selon lui, par l'enseignement des Livres Saints (1761); quand, de nos jours, Joseph de Maistre a présenté la monarchie théocratique comme celle qui devait être adoptée; quand enfin de Bonald a soutenu que la monarchie nobiliaire découlait de la constitution même de la nature humaine, et était en harmonie parfaite avec la plus parfaite des religions, personne n'a accusé Bossuet, de Maistre, de Bonald, nous ne dirons pas d'erreur contre la foi, mais de tendances capables d'alarmer l'orthodoxie la plus rigoureuse. On a accepté ou rejeté leurs théories, suivant qu'on les a trouvées vraies ou fausses; mais l'Eglise ne les a point condamnées. C'est qu'en effet toutes ces questions sont du domaine libre de l'opinion; elles peuvent être discutées en sens divers sans aucun inconvénient pour la pureté des croyances. Et il en a été pour la démocratie comme pour la monarchie : les écrivains consciencieux qui ont vu dans la démocratie le système le plus conforme à l'esprit du christianisme, ont eu le droit de le proclamer sans encourir aucun anathème. — Mais revenons à Balmès.

Il s'appuie des textes nombreux et parfaitement explicites des théologiens catholiques. Il compare les pages du *Contrat social* et des *Considérations sur la Pologne* à l'excellent opuscule de saint Thomas (1762), *De regimine principium*, et aux passages si

(1761) Dans son récent écrit malheureusement rempli de tristes défaillances, M. de Montalembert juge ainsi la *Politique sacrée* de Bossuet : « En traçant pour un prince chrétien, dit-il, les droits et les devoirs de la politique, il les emprunte exclusivement à l'histoire du peuple juif, comme si l'exemple de cette nation, sur laquelle Dieu s'était réservé une action directe et visible par les prophéties et les miracles, qui fut d'ailleurs toujours rebelle à sa loi, et dont l'existence politique précède la venue de N. S., devait être le *seul* que pussent invoquer des peuples catholiques ayant l'Eglise pour guide immortel et le Calvaire pour point de départ. » (*Des intérêts catholiques au* XIX<sup></sup>e *siècle*, in-8°, 1853, pag. 72-73.) Cette remarque est très-juste assurément. Mais M. de Montalembert n'est pas le premier qui l'ait faite comme il paraît le croire : avant lui, Ballanche, parlant de la théorie de l'évêque de Meaux, avait écrit : « C'était la première fois qu'on faisait de ce droit, en Europe, un principe théocratique semblable à celui qui gouverna les Juifs; et, par une contradiction inouïe, on niait en même temps au pouvoir religieux la suprématie de ses prérogatives. On élevait donc un édifice qui manquait de base, qui ne pouvait s'asseoir sur aucun fondement. Ne faudrait-il pas s'étonner de ce qu'on continue de laisser dans l'oubli la seule loi qui pût fonder, la loi de l'émancipation de l'Evangile, de l'affranchissement de la tutèle, prêchée par saint Paul lui-même?... Ce premier pas dans une si mauvaise route devait nous faire graviter vers l'unité du pouvoir, qui est si près du despotisme de l'Orient.... » On voit quelle supériorité de vues Ballanche a sur M. de Montalembert. Il creuse plus avant dans la loi d'émancipation et d'amour. Ce profond penseur avait dit encore un peu plus loin, sur le même sujet : « Bossuet dans sa *Politique sacrée*, livre admirablement beau, composé en entier de centons de l'Ecriture sainte, Bossuet a essayé de faire revivre la loi abolie, puisqu'il prend ses exemples et ses règles dans la théocratie juive, renversée par la mission de Jésus-Christ; mais dans d'autres écrits, il a fait de vains efforts pour assigner des limites à une puissance qui ne peut pas connaître de limites. Moïse initia un peuple; le Christ initia le genre humain : Bossuet et M. de Maistre ne parviendront jamais à nous ravir le bienfait de ces deux initiations, devenues notre inaliénable héritage. » (Ballanche, *Palingénésie sociale*, tom. I<sup></sup>er, pag. 261, 262, 266, 267, *Œuvres complètes*, 4 vol. in-8°, 1830, tom. III.) M. de Montalembert conclut que la doctrine de Bossuet est une nouveauté, qui a contre elle mille ans de précédents et de traditions contraires dans l'histoire du catholicisme.

(1762) Voy. *De reg. princip.*, lib I, c. 1; et *Somme*, 2-2, q. 10, art. 10; ibid. 9, 12, art. 2, q. 104, art. 1, 2, 6, etc.

remarquables sous une forme simple de Bellarmin (1763), Suarès (1764), saint Alphonse de Liguori, le P. Concina, Billuart, le Compendium de Salamanque, etc., dont on peut résumer ainsi la doctrine : L'homme n'est pas né pour vivre isolé. L'homme est doué de la parole, ce qui est un signe que, par sa nature même, il est destiné à communiquer avec les autres hommes, et par conséquent à vivre en société. Après avoir démontré cette vérité, voici comment saint Thomas établit qu'une nécessité non moins absolue exige qu'il y ait un pouvoir pour gouverner cette société. Dans toute réunion d'hommes il doit y avoir un directeur, puisque sans ce directeur, le désordre et même la dispersion de la multitude sont inévitables; donc dans toute société il doit y avoir un chef. Donc la puissance publique vient de Dieu, de qui seul émanent les choses bonnes et licites; car étant nécessairement annexée à la nature de l'homme, elle procède de celui qui a fait la nature même de l'homme. En outre, cette puissance est de droit naturel, puisqu'elle *ne dépend pas du consentement des hommes*, puisqu'ils doivent avoir un gouvernement, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, à moins de désirer que le genre humain périsse, ce qui est contre l'inclination de la nature. C'est ainsi que le droit de la nature est de droit divin. Donc le gouvernement est introduit de droit divin.

Telle est l'explication de ce droit, selon les docteurs catholiques. Venant aux applications, l'auteur fait voir de quelle manière Dieu communique la puissance civile à celui qui est chargé de l'exercer. Nous nous bornerons, pour donner un résumé de ce qu'il dit à ce sujet, à la citation suivante du docte Bellarmin : « Remarquez, c'est Bellarmin qui parle, que la puissance civile réside *immédiatement* comme dans son sujet, dans toute la multitude, car cette puissance est *de droit divin*. Or, *le droit divin* n'a donné cette puissance à aucun homme en particulier, donc il l'a donnée à la multitude; d'ailleurs, le droit positif étant ôté, il n'y a pas de raison, entre un grand nombre d'hommes égaux, pour que l'un domine plutôt que l'autre, donc la puissance est de toute la multitude. Enfin, la société humaine doit être une république parfaite; elle doit donc avoir la puissance de se conserver, et, par conséquent, de châtier les perturbateurs de la paix (1765). »

Balmès, pour mieux faire saisir les idées de l'illustre théologien, suppose qu'un certain nombre de familles égales et indépendantes aient été jetées par la tempête dans une île déserte : « Le navire a sombré, dit-il, il n'y a point d'espérance de retourner au lieu d'où l'on est parti, ni d'arriver au but où l'on se dirigeait. Toute communication avec le reste des hommes est devenue impossible : nous demandons si ces familles peuvent vivre sans gouvernement? — Non. — Quelqu'une d'entre elles a-t-elle le droit de gouverner les autres? — Il est clair que non. — Quelque individu dans le nombre de ces exilés peut-il avoir une semblable prétention? — Evidemment non. — Ont-ils le droit d'instituer le gouvernement dont ils ont besoin? — Assurément oui. — Donc, dans cette multitude représentée par les pères de famille ou de toute autre manière, réside la puissance civile, ainsi que le droit de transmettre cette puissance à une ou à plusieurs personnes, selon qu'il sera jugé convenable. Il est difficile qu'on puisse rien objecter de solide à la doctrine de Bellarmin présentée sous ce point de vue. (1766). »

Et quelques lignes plus loin, Balmès ajoute : « Le principe fondamental une fois mis à couvert, Bellarmin accorde à la société un ample droit d'établir la forme de gouvernement qui lui paraîtra bonne. Ce qui devrait suffire pour dissiper les accusations intentées à la doctrine catholique, de favoriser la servitude; car si toutes les formes de gouvernement peuvent s'accorder avec cette doctrine, il est évident qu'on ne saurait l'accuser sans calomnie, *d'être incompatible avec la liberté* (1767). »

Il faudrait suivre l'auteur dans les différents développements qu'il donne à cette doctine d'un des plus beaux génies dont la société de Jésus ait doté l'Eglise. Ne le pouvant, nous nous contenterons de remarquer, pour répondre à ceux qui seraient tentés d'objecter que Bellarmin, ayant pour but d'exalter l'autorité du Souverain Pontife, tâchait dans cette vue de déprimer le pouvoir des rois, afin de faire disparaître ou d'éclipser tout ce qui pouvait opposer de la résistance à l'autorité des Papes : Premièrement, qu'il ne s'agit point ici des intentions que pouvait avoir Bellarmin en exposant sa doctrine, mais de savoir en quoi elle consiste. Secondement, que le cardinal Bellarmin ne professe point une opinion isolée : la généralité des théologiens est de son côté : donc, tout ce qu'on peut dire contre sa personne est sans force contre ses doctrines, qui sont également celles de Suarès, de saint Alphonse de Liguori et des autres théologiens. Concluons donc avec les docteurs de Salamanque (1768) : « que, une fois établi qu'il existe entre les hommes un pouvoir civil législatif, sur la question de savoir si le prince reçoit *immédiatement* de Dieu cette puissance civile, législative, tous affirment que les princes tiennent de Dieu cette puissance; mais on dit avec plus de vérité qu'ils ne la reçoivent pas *immédiatement*, mais *moyennant* le consentement du peuple; car tous les hommes sont égaux en nature, et, par la nature, il n'y a ni supé-

(1763) Bellarmin, *De laicis*, lib III, c. 6.
(1764) Suarès, *De leg.*, lib. III, c. 3.
(1765) Bellarmin, *De laicis*, lib III, c. 6.
(1766) *Le protestantisme*, etc., tom. III, pag. 49.
(1767) Id., ibid., pag. 50, 51.
(1768) Dans leur *Compendium*, publié en Espagne de 1823 à 1833, pag. 75.

rieur ni inférieur, puisque la nature n'a donné à personne de puissance sur un autre : Dieu a donné cette puissance à la communauté, » etc.

XVII. Il nous paraît, nous l'avouons, que Balmès, dans beaucoup de ses écrits politiques, n'est pas toujours resté conséquent avec les principes qu'il a si bien exposés et défendus, et c'est peut-être cette sorte de contradiction qui a pu autoriser les appréciations, selon nous inexactes, que son biographe a faites de la plupart de ses ouvrages. Mais peu importe ! n'est-ce pas un des caractères de la faiblesse humaine de se contredire souvent, et de tirer des conséquences diamétralement opposées à la doctrine ? Nous ne nous occupons que des principes, et nous n'avons pas à examiner les raisons particulières que l'auteur a pu avoir pour ne pas les suivre en tout, ni à rechercher si les besoins spéciaux de sa patrie peuvent excuser ou expliquer certaines contradictions; encore une fois, il devait nous suffire d'exposer les principes adoptés par lui, et qui ne sont autres que ceux des docteurs catholiques : aux esprits droits et sincères d'en tirer les justes conséquences qu'ils comportent, à nous le simple rôle de résumer, et c'est ce que nous achèverons de faire.

Deux points principaux doivent donc être distingués dans la doctrine catholique exposée ci-dessus : 1° l'origine divine du pouvoir civil; 2° le mode selon lequel Dieu communique ce pouvoir. Quant au premier, il fait partie du dogme, partant il n'est permis à aucun catholique de le mettre en doute. Pour ce qui est du second, nous l'avons dit (n° XVI), il est sujet à question, et les opinions sur ce point peuvent être diverses, sans porter atteinte à la foi (1769). « Quant à la manière dont ce *droit divin* est communiqué au pouvoir civil, dit Balmès, l'Eglise n'a rien défini. L'opinion commune des théologiens est que la société le reçoit de Dieu, et que de la société il passe par les moyens légitimes à la personne ou aux personnes qui l'exercent. Afin que le pouvoir civil puisse exiger l'obéissance et qu'on puisse le supposer revêtu de ce droit divin, il faut que ce pouvoir soit légitime; c'est-à-dire que la personne ou les personnes qui le possèdent l'aient acquis légitimement, ou qu'après l'avoir acquis, ce pouvoir se légitime entre leurs mains par les moyens reconnus, conformément au droit. En ce qui est des formes politiques, l'Eglise n'a rien déterminé; mais quelle que soit cette forme, le pouvoir civil doit se circonscrire dans les bornes légitimes, de même que le sujet est obligé de lui obéir dans ces mêmes bornes (1770). »

La prétendue convenance et la légitimité de telle ou telle famille, de telle ou telle personne, de telle ou telle forme, ne sont point, on le voit maintenant, comprise dans le cercle du droit divin. Ainsi, la doctrine catholique ne s'oppose en rien à la véritable liberté; elle affermit le pouvoir en tant qu'il découle de sa source légitime, et ne préjuge pas les questions qui peuvent s'élever entre les gouvernements et les peuples. Aucun pouvoir illégitime ne peut s'appuyer sur le droit divin, la légitimité vraie étant une condition indispensable pour en mériter l'application. Cette légitimité est déterminée et déclarée par les lois de chaque pays : la loi est donc l'organe du droit divin.

Le protestantisme, dit Balmès, « en s'écartant de l'enseignement catholique a donné alternativement dans les deux écueils opposés : lorsqu'il a voulu établir l'ordre, il l'a fait au préjudice de la véritable liberté, lorsqu'il a voulu soutenir la liberté, il s'est rendu ennemi de l'ordre. Du sein de la fausse Réforme sont sorties les doctrines insensées, qui, prêchant la *liberté chrétienne*, déliaient les sujets de l'obligation d'obéir aux puissances légitimes; du sein de la même Réforme est également sortie la théorie de Hobbes, qui dresse le despotisme au milieu de la société comme une idole monstrueuse à laquelle tout doit être sacrifié, sans considération pour les éternels principes de la morale, sans autre règle que le caprice de celui qui commande, sans autre borne à son pouvoir que celle qui lui est marquée par les limites de sa force. Tel est le résultat auquel nécessairement on arrive lorsqu'on chasse du monde l'autorité de Dieu; l'homme, livré à lui-même, ne réussit à produire que la servitude ou l'anarchie : un même fait sous deux formes : *l'empire de la force* (1771). »

Il serait trop long d'examiner ou de résumer ce que dit l'auteur touchant la transmission du pouvoir civil d'après les docteurs catholiques, et les *facultés* de ce pouvoir. Nous nous bornerons à citer la réflexion suivante qui termine le chapitre relatif à ce dernier point, et qui exprime parfaitement nos propres sentiments : « J'ai fait en sorte jusqu'ici, dit Balmès, que la cause de la religion se défendît par ses propres forces, sans aller mendier l'appui d'auxiliaires qui lui sont superflus. Je continuerai selon la même méthode, profondément convaincu que le catholicisme ne peut que perdre toutes les fois qu'en faisant son apologie on l'identifie avec des intérêts politiques, et qu'on veut l'enfermer dans un cercle où sa largeur immense ne saurait tenir. Les empires passent et disparaissent, l'Eglise de Jésus-Christ durera jusqu'à la consommation des siècles, les opinions politiques subissent des changements et des modifications, les dogmes augustes de notre religion demeurent immuables; les trônes s'élèvent et s'abîment, et la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise traverse le cours des siècles, toujours victorieuse des portes de l'enfer.... En adressant la parole aux peuples,

(1769) Dom Lacombe, bénédictin, apud *Auxiliaire catholique*, tom III, pag. 495.

(1770) *Le protestantisme*, etc., pag 90, 91.

(1771) Id., ibid., pag. 95, 96.

en parlant aux rois, n'oublions pas qu'au-dessus de la politique il y a la religion, et Dieu au-dessus des rois et des peuples (1772). » Nous ne nous arrêterons pas davantage sur la fameuse et grave question de la résistance au pouvoir (1773); ce point nous entraînerait dans des longueurs étrangères à notre sujet.

Du reste, Balmès veut que l'on soit très-attentif à discerner le *dogme* catholique des *opinions* plus ou moins respectables sur lesquelles l'Eglise n'a point prononcé. Lui aussi peut avoir ses opinions sur les points qui sont restés dans le domaine de la controverse, et il se garde bien de vouloir les imposer aux autres. Mais on est heureux de trouver dans son livre avec l'expression de sa propre pensée, des témoignages d'une grande valeur et un choix méthodique de textes empruntés à des théologiens renommés, surtout à saint Thomas, comme nous l'avons vu. Les citations sont plus nombreuses, à propos de ces questions délicates, que partout ailleurs. En face des théologiens catholiques, on voit paraître d'ailleurs les représentants de la réforme et du rationalisme : Luther, Grotius, Hobbes, Puffendorff, l'auteur du *Contrat social*, M. Guizot, et bien d'autres, dont les théories sont discutées avec détail ou rappelées en passant. — On éprouve une véritable joie à la vue de la doctrine si profonde et si calme renfermée dans les livres du Docteur *angélique* et de ces autres théologiens chez qui la docilité de la foi ne servait qu'à purifier l'intelligence et à l'agrandir.

Mais ce qui fait surtout plaisir, c'est la liberté de langage, la simplicité ferme avec laquelle ces écrivains calomniés posaient des maximes de droit public plus favorables à la dignité des peuples que toutes les conquêtes de la pensée moderne. Balmès insiste sur cette noble habitude de franchise et de sage énergie qui brille dans un si grand nombre d'ouvrages écrits par des enfants de l'Eglise romaine. Il rappelle une vérité frappante, qui sera pour bien des esprits une révélation tout à fait inattendue : c'est que les doctrines les plus larges et les plus populaires sur l'origine du pouvoir civil circulaient paisiblement en Espagne au temps de Philippe II et de ses successeurs.

XVIII. Une des conditions nécessaires pour le bien, pour la dignité et la liberté des peuples comme des individus, c'est la libre existence du pouvoir spirituel, défenseur suprême de la vérité, de la justice, du devoir et du droit; c'est ce principe éternellement sauvé par le catholicisme, que la religion ne dépend pas des volontés humaines, que la vérité n'est pas soumise aux pouvoirs de la terre et qu'il y a des lois sacrées, imprescriptibles devant lesquelles doit s'incliner tout pouvoir humain.

Balmès développe ce principe fondamental, si indignement faussé par le protestantisme, qui s'empressa de placer aux mains des césars la suprématie spirituelle. La séparation de l'autorité spirituelle et du pouvoir temporel, et la distinction des personnes aux mains desquelles cette autorité et ce pouvoir résident, est une des plus puissantes causes de liberté. « Ce principe, dit notre auteur, ce principe de l'indépendance du pouvoir spirituel, outre ce qu'il est en soi, par sa nature, son origine et son but, a été, depuis le commencement de l'Eglise, comme un avertissement perpétuel rappelant que les facultés du pouvoir civil sont limitées, qu'il y a des affaires auxquelles il ne peut atteindre, des cas dans lesquels l'homme peut et doit dire : *Je ne t'obéirai pas* (1774). »

Ce point est encore un de ceux sur lesquels le protestantisme faussa la civilisation européenne, et où, loin d'ouvrir la voie à la liberté, il prépara les chaînes de la servitude : « Son premier pas, ajoute notre auteur (1775), fut d'abolir l'autorité des Papes, de renverser la hiérarchie, de refuser à l'Eglise toute espèce de puissance, et de placer aux mains des princes la suprématie spirituelle : c'est-à-dire que son travail consista à rétrograder vers la civilisation païenne, où nous voyons réunis le sceptre et le pontificat. » C'est ce que nous avons fait voir dans notre *Discours préliminaire* (1776).

L'autorité spirituelle empêche que la société ne soit subjuguée par un pouvoir unique, illimité, exerçant ses *facultés* sans contre-poids. Cependant des publicistes modernes, qui ont tant préconisé l'utilité de diviser les pouvoirs, ont, quand ils se sont trouvés mêlés aux affaires publiques, manifesté une tendance bien prononcée à réunir dans une seule main la puissance civile et ecclésiastique. Preuve évidente que ces publicistes procédaient d'une origine contraire au principe générateur du catholicisme. Ceci montre encore qu'ils n'ont pas observé la profonde sagesse que renferme la doctrine catholique, même uniquement considérée sous l'aspect social et politique.

Balmès montre donc les tristes effets de cette erreur monstrueuse de la confusion des pouvoirs, amenée, ravivée par le protestantisme; il remarque avec quelle impatience tous les despotismes, quel que soit leur nom, se sont efforcés de briser le frein salutaire opposé à leurs excès par la doctrine catholique, et, aujourd'hui même, il voit l'empereur de Russie plus ombrageux contre les défenseurs de l'indépendance, de l'autorité spirituelle que contre ses propres ennemis. « L'autocrate, dit-il, est dévoré par la soif d'une autorité sans bornes et un instinct assuré le pousse à combattre tout particuliè-

(1772) Id., ibid., pag. 166, 167.

(1773) Dom B. J. Lacombe a assez bien résumé cette question, loc. cit., pag. 96, 97, 99, 100 et suiv.; mais il faut l'étudier dans l'auteur lui-même.

(1774) *Le protestantisme*, etc., tom. III, pag. 176.

(1775) Id., ibid.

(1776) *Voy.* entre autres, le § XXXIII.

rement la religion, qui est son principal obstacle (1777). »

C'est le sentiment de la même vérité qui dictait, il y a peu de temps, à un écrivain, les lignes suivantes : « Seule entre toutes les institutions religieuses, l'Eglise catholique, par sa doctrine et sa constitution, comme par les ineffaçables antécédents de son histoire, met un frein à l'omnipotence du pouvoir humain. Ce frein est parfois invisible, parfois oublié, parfois bien relâché; mais partout où il y a un prêtre catholique fidèle à ses devoirs, ce frein existe et il est inviolable. C'est là ce qui aigrira, ce qui soulèvera toujours l'orgueil des hommes qui ne font pas remonter au vrai Dieu l'origine de leur pouvoir. Quels que soient les efforts qu'on ait faits de part et d'autre pour souder le catholicisme à des pouvoirs temporels, il y a toujours eu, en fin de compte, quelque endroit par lequel il s'est échappé pour reprendre son orbite naturel; et c'est l'éternel honneur de l'Eglise catholique que les tyrans d'ici-bas, quelle que soit leur espèce, ne peuvent se résigner à la laisser vivre librement à côté de leur trône éphémère. En cela la démagogie est tout à fait d'accord avec l'absolutisme, et c'est pourquoi, d'une extrémité à l'autre de l'Europe actuelle, l'anarchie dictatoriale de Madrid, répond fidèlement, par ses froides et cruelles persécutions, à la haute politique de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies (1778).... »

C'est que dans cet empire le système protestant a prévalu : le pouvoir n'a plus eu de limites, et voilà pourquoi nous voyons le czar se livrer à la persécution la plus barbare contre les catholiques! On sait assez ce qui est arrivé en Angleterre, où le protestantisme triompha surtout. La suprématie ecclésiastique, réunie à la suprématie civile, y produisit, sous le règne d'Henri VIII et d'Elisabeth, le plus atroce despotisme. « Si ce pays, ajoute Balmès, a conquis plus tard un plus haut degré de liberté, ce ne fut certainement pas en raison de cette investiture religieuse donnée par le protestantisme au chef de l'Etat, mais malgré cette raison même. Il est à remarquer que lorsque, dans ces derniers temps, l'Angleterre entra dans un système plus large de liberté, ce fut en vertu de l'affaiblissement de l'autorité civile dans tout ce qui touche la religion, et en vertu d'un plus grand développement du catholicisme, opposé par ses principes mêmes à cette suprématie monstrueuse (1779).... »

XIX. Mais suffit-il d'exposer les principes généraux qui président aux destinées des peuples, de montrer que le respect pour la dignité de l'homme, dans la vie publique comme dans la vie privée, appartient au catholicisme, et que toutes les doctrines étrangères ébranlent ou détruisent les bases du bonheur et de la liberté? La réforme n'a-t-elle pas en *fait* produit la liberté politique? Ne s'accommode-t-elle pas, plus que le catholicisme, de certaines formes sociales qui assurent aux peuples des droits plus étendus? Voilà un côté curieux de la vaste question abordée par Balmès, et il a eu soin d'en faire l'objet d'une étude spéciale et approfondie.

Nous ne pouvons le suivre dans l'examen détaillé de la situation de l'Europe à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e]; ni rechercher avec lui ce qu'étaient alors la *monarchie*, l'*aristocratie* et la *démocratie*, les idées que l'on se formait de ces éléments si divers, l'action que chacun d'eux exerçait réellement, les phases variées de leur lutte réciproque à travers les âges : nous aurions d'ailleurs à discuter sur ces points, et cela nous entraînerait dans des questions étrangères au présent ouvrage (1780). Nous ne

(1777) *Le protestantisme*, etc., tom. III, pag. 178.

(1778) Ces paroles sont extraites de l'*Avant-propos* dont M. de Montalembert a fait précéder l'ouvrage intitulé : *Vicissitudes de l'Eglise catholique des deux rites en Pologne et en Russie*, 1 vol. in-8°, 1843, ouvrage écrit en allemand par un prêtre de la congrégation de l'Oratoire, et traduit en français.

(1779) *Le protestantisme*, etc., tom. III, pag. 178.

(1780) Il peut être utile, cependant, de noter quelques-unes des considérations de Balmès dans cet ordre d'idées. Ainsi il montre parfaitement qu'au XVI[e] siècle on vit le protestantisme contribuer largement à la destruction des institutions populaires, en s'identifiant presque partout avec le pouvoir absolu. Ce point étant fortement établi, notre auteur signale dans l'Europe un fait capital, « celui de la marche parallèle de *deux démocraties*, qui, parfois semblables en apparence, ont en réalité une nature, une origine et un but fort différents. L'une est basée sur la connaissance de la dignité de l'homme et du droit qui lui appartient de jouir d'une certaine liberté conforme à la raison et à la justice. » (Tom. III, pag. 309, 310.) Cette démocratie repose sur ce principe, que le pouvoir est pour le bien commun, et que, s'il ne dirige pas ses actions vers ce bien, il tombe dans la tyrannie. Pleine de pensées généreuses, elle place au plus haut rang la dignité de l'homme, rappelle les droits sans oublier les devoirs; elle est calme, sage, et veut l'observance de lois justes, répressives des abus et des excès. Elle a pour pensée favorite de restreindre les facultés du pouvoir en matière de contributions; un autre désir la domine également, celui d'empêcher que la volonté de l'homme ne prévale dans la confection et l'application des lois; elle a toujours voulu être garantie et assurée que la volonté n'usurperait pas la place de la raison. — A côté *de cette noble, juste et généreuse démocratie*, dit dom Lacombe, à la suite de Balmès (*Auxil. cath.*, tom. IV, pag 105), s'en trouva une autre, que l'on nommerait bien mieux démagogie, formant avec celle-là le plus vif contraste. Erronée dans ses principes, perverse dans ses intentions, violente, injuste dans ses manières d'agir, au lieu de procurer aux peuples la vraie liberté elle n'a servi qu'à leur enlever celle qu'ils avaient. S'alliant toujours aux passions les plus misérables, elle fut la bannière de tout ce que la société a de plus vil et de plus abject. Elle a semé le trouble et ne s'est avancée qu'appuyée sur la persécution, les proscriptions et les échafauds. Son dogme fondamental a été de nier l'autorité; son but constant de la détruire; la récompense de ses travaux, de se livrer pendant le partage d'un sanglant butin à la folle joie d'une grossière orgie. Après avoir tracé le caractère de ces *deux démocraties*, Balmès examine leurs causes et leurs effets, explique par les excès

raconterons pas non plus l'influence admirable de l'Église, et le rôle social des Papes, auquel une science ennemie commence à rendre hommage, et celui du clergé : ce serait nous exposer à répéter ce que nous avons dit dans notre *Discours préliminaire* sur l'action réparatrice et civilisatrice de l'Église dans le monde, et ce que nous avons l'occasion de montrer dans une foule d'articles.

Mais il est deux phénomènes graves, que nous devons indiquer, au moins dans leur généralité. C'est, d'une part, l'influence que le protestantisme a exercée sur la chute de certaines libertés publiques, le secours qu'il a prêté si souvent aux excès du pouvoir quand il ne les a pas directement provoqués ; c'est, de l'autre, le caractère de la puissance politique au temps qui précéda la réforme, c'est l'existence des formes représentatives elles-mêmes chez les nations que n'avait pas encore remuées l'hérésie. Si l'on examine ce qui se passait en Europe avant Luther, si l'on envisage les idées, les mœurs et les institutions dominantes, on ne voit de tous côtés que *fueros*, libertés, cortès, états généraux, municipalités, jurys. Tout cela est encore confus, il est vrai, car c'est un monde nouveau qui est sorti du chaos ; mais partout le même spectacle se présente : s'il y a une exception, elle est en faveur de la liberté ; et, chose remarquable, c'est en Italie qu'on la trouve, c'est là que les formes populaires paraissent avoir le plus de vie.

Dans nos temps modernes, après toutes les tentatives, tous les progrès, tous les livres, toutes les combinaisons sociales, on n'a rien imaginé de plus, pour la perfection du gouvernement, que des assemblées autour d'un trône, assemblées revêtues du droit d'intervenir dans la confection des lois et de voter les impôts. Or, nous trouvons dans la vieille Europe des assemblées représentant les diverses classes de la nation et prenant part à la formation des lois ; les codes nous apprennent qu'elles devaient être consultées sur toutes les affaires importantes, et cela eut lieu fréquemment (bien qu'il soit juste de reconnaître aussi que les rois firent tout ce qu'ils purent pour restreindre ces droits, et inaugurer une politique personnelle). Mais enfin les codes et les faits se réunissent pour attester que ces institutions n'en avaient pas moins des garanties sérieuses d'existence, et qu'elles étaient profondément enracinées dans les mœurs. Cependant, le catholicisme était alors la religion dominante : l'esprit religieux était plein d'énergie ; l'influence du clergé n'avait jamais été plus grande, même sous le rapport temporel ; le pouvoir des Papes était immense. Une parole émanée de l'Église aurait suffi pour compromettre l'existence de toute forme populaire, et les formes libres se développaient rapidement ! Où est donc la tendance de l'Église catholique à asservir les peuples ? Où est l'alliance des rois et des Papes pour opprimer l'humanité ? « Lorsque les Papes avaient un différend avec quelque royaume, ajoute Balmès, était-ce communément avec le prince ou avec le peuple ? Lorsqu'il fallait se décider entre la tyrannie ou contre l'oppression d'une classe, qui donc élevait plus haut et plus fortement la voix que le Pontife romain ? »

Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que l'Église ne prescrit aucune forme de gouvernement humain, et pour qui réfléchit, il y a là une conséquence importante à tirer en preuve que son esprit est favorable à la liberté. Le membre d'une république et celui d'une monarchie sont reçus dans son sein avec le même amour. Sa voix, qu'aucun ennemi ne saurait étouffer, commande la justice à toutes les puissances, flétrit l'iniquité sous quelque forme qu'on cherche à la couvrir. Que lui importent les colères humaines ? son appui est au ciel. La philosophie religieuse, au contraire, et toutes les doctrines qui n'ont pas une base divine, sont portées, par leur infirmité même, à s'appuyer à tout prix sur le bras de l'homme, et à flatter tour à tour, suivant les nécessités du moment, les passions des césars ou des multitudes égarées. Et il n'est pas moins certain encore que le protestantisme, malgré ses prétentions, n'a rien fait pour relever la dignité humaine, et défendre la liberté, bien loin de là ! Aussi M. Guizot avoue-t-il qu'en Allemagne, la réforme, « loin de demander la liberté politique, a accepté, *sinon la servitude*, au *moins l'absence de la liberté* (1781). » Ce qui n'empêche pas cet écrivain, quelques lignes plus bas, de proclamer le protestantisme comme le champion naturel de la liberté !...

Nous aurions maintenant à examiner, à la suite de notre savant auteur, les rapports du catholicisme et de l'hérésie avec les progrès de l'intelligence, à voir de quel côté se trouvent le plus de lumières, de dignité, de force pour la raison, de quel côté la marche de l'esprit humain est plus rapide, plus sûre et plus brillante. Il est des hommes qui s'irritent contre le seul mot de *foi*, et qui, fermant les yeux aux plus beaux monuments, répètent sans cesse avec indignation que le catholicisme opprime la pensée. Ils trouvent bon qu'on se traîne sur les pas des inventeurs de systèmes, qu'on s'incline devant la renommée d'un moine apostat, d'un philosophe impie, qu'on suive docilement tous les caprices d'une imagination déréglée, que l'on soit, en un mot, esclave des passions

de la démagogie la nécessité de l'absolutisme en Europe, dont il est loin d'admettre le principe (ce qu'a fait depuis Donoso Cortès, sans décliner d'une manière assez explicite que ce principe n'était pas non plus le sien), et résume en quelques pages les faits historiques qui en ont favorisé et amené le règne au XVIe siècle en France, en Angleterre, en Suède, en Danemark et en Allemagne. — Ailleurs, Balmès parle encore de ces *deux démocraties*; et son biographe est obligé de le reconnaître. (Voy. *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*., par A. de Blanche-Raffin, in-8° 1849, pag. 230 et suiv.)

(1781) *Hist. gén. de la civil. en Europe*, leçon XIIe.

d'un autre homme, ou de ses propres passions, dans le champ des idées : tout cela s'appelle, dans un certain langage, la *liberté de penser*. Mais se soumettre à la raison divine dans toutes les choses où il lui a plu de parler à la terre, s'élever au-dessus des théories fugitives pour saisir avec amour la vérité immuable, croire que l'esprit humain est trop grand pour obéir à une autre loi qu'à celle de son Créateur, imposer silence à l'orgueil pour écouter les enseignements du Fils de Dieu transmis par son Eglise, c'est là ce qu'on cherche à flétrir sous le nom d'esclavage!

Balmès, fidèle à sa méthode, a donc voulu d'abord descendre au fond du principe catholique en matière de foi, et il n'a pas eu de peine à montrer que, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral, c'est un principe inépuisable de vie. Dieu, l'homme, la société, la nature, la création tout entière, voilà les objets sur lesquels peut s'exercer notre esprit : hors de là il n'y a plus rien. Où sont les entraves que l'Église oppose, sur tous ces points, au développement des connaissances humaines? Où sont les ténèbres qu'elle a répandues? N'est-ce pas elle, au contraire, qui est venue affranchir l'intelligence emprisonnée dans des liens étroits ou honteux, l'élever dans une sphère inaccessible à tous les efforts des sages, donner à l'enfant lui-même plus de lumières que n'en contenaient tous les livres de l'antiquité païenne? Et, en enseignant à l'homme ignorant et corrompu les dogmes sublimes qu'elle a reçus du ciel, en défendant contre les orages de son âme ces vérités augustes qui le sauvent même ici-bas, n'abandonne-t-elle pas tout le reste à ses disputes savantes? Vient-elle, avec une jalousie inquiète, lui ravir l'exercice de ses nobles facultés, qui sont aussi un don de Dieu? Elle l'aide bien plutôt à s'avancer dans les régions de la science; elle le sollicite à faire un digne usage de ses forces; elle inspire le génie et le guide à travers des routes inconnues; et accuser l'Église catholique d'enchaîner la pensée, c'est accuser la main secourable qui allume des feux, pendant la nuit, sur une rive fertile en naufrages, c'est accuser le cœur d'une mère qui dirige les pas de son enfant sur le bord d'un abîme.

N'est-ce rien, dans une science quelconque, n'est-ce rien que d'avoir des bases inébranlables sur lesquelles on peut asseoir avec tranquillité tout l'édifice de ses travaux? N'est-ce rien que de trouver sans effort certaines données primitives, d'être à jamais fixé sur des problèmes formidables autour desquels s'agite péniblement une foule orgueilleuse? Nous ne parlons pas ici du lien qui unit la morale aux conceptions philosophiques, des égarements monstrueux où l'esprit abusé précipite le cœur; nous ne songeons en ce moment qu'à l'honneur de l'intelligence, et l'histoire nous prouve que cet honneur n'est vraiment en sûreté qu'à l'ombre de l'autorité catholique.

Qui ne sait, d'ailleurs, que sur les vérités révélées elles-mêmes, l'Église encourage et soutient le travail de la pensée? Que disons-nous, elle le commande à ses ministres; elle veut que ce travail sublime, qui n'est autre chose que la théologie, ne soit jamais interrompu sur la terre; et chaque jour, elle montre, avec une sainte fierté, les livres composés par ses enfants les plus fidèles pour expliquer le dogme, pour soulever, autant que le peut une créature, les voiles qui le couvrent, pour en développer, aux yeux du peuple comme du philosophe, les majestueuses et douces harmonies.

Non, l'Église catholique n'est pas l'ennemie de l'esprit humain! Elle lui a prodigué, dans tous les temps, les bienfaits les plus précieux; et, malgré l'ingratitude avec laquelle il se tourne contre elle pour la déchirer, on ne la voit jamais se repentir de ses dons; et si, au nom de la foi ou de la raison universelle, quelque chrétien essaye de nier la puissance de la raison privée, c'est encore l'Église romaine qui élève la voix pour consacrer cette puissance, dont on l'accuse d'être l'implacable adversaire!

Que signifie donc ce *grand fait qui éclate*, selon M. Guizot, *à la fin du* XI<sup></sup>e *et au commencement du* XII<sup></sup>e *siècle*,... cette *lutte sérieuse engagée* alors *pour la première fois entre le clergé et les libres penseurs?* Quel fut le rôle d'Erigène, de Roscelin, d'Abailard, qu'on nous représente comme les *interprètes par lesquels la raison individuelle a recommencé à réclamer son héritage?* Et quel est, en général, le caractère de l'hérésie à laquelle on prodigue les noms pompeux d'*affranchissement de la pensée*, d'*élan de liberté*, d'*insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel?*

On a vu dans tous les temps des esprits inquiets qui ont eu la double prétention d'attaquer les vérités enseignées par l'Eglise et d'affirmer qu'ils étaient fidèles à ces vérités mêmes. L'Eglise, aux premiers jours de son existence comme au XII<sup></sup>e siècle, comme au XVI<sup></sup>e, leur a dit sans détour et sans crainte : Vous prêchez un dogme nouveau, vous altérez l'enseignement sacré. Elle a proclamé cet axiome si simple, que deux idées contradictoires ne peuvent pas être vraies l'une et l'autre, et qu'il n'y a rien de plus inexorable au monde que la logique et les faits. Voilà le crime philosophique de l'Eglise, crime glorieux dont on l'accusera toujours!... La vérité, nous l'avouons avec joie, est un *pouvoir absolu;* mais, suivant une parole qui s'applique à Dieu même, dont elle émane, la *servir*, *c'est régner*; et les catholiques sont heureux de cette servitude, sont fiers de ce *règne*.

**XXI.** Balmès a suivi M. Guizot pas à pas, soit dans l'examen de l'origine du protestantisme et de son caractère, comme nous l'avons déjà remarqué, soit dans l'étude de cette époque antérieure, où l'écrivain célèbre les noms d'Erigène, de Roscelin et d'Abailard. Après avoir insisté, dès le commencement de son ouvrage, sur le phenomène

prodigieux de l'unité catholique se perpétuant à travers tous les siècles, après avoir contemplé les talents et les génies les plus divers soumis, avec l'artisan, à une même foi, il analyse le mouvement de l'intelligence en Europe, le compare à celui qui s'opéra chez les peuples antiques, et présente à cet égard des observations curieuses et importantes. L'étude détaillée de la situation scientifique du moyen âge l'amène à remarquer le service immense que l'Eglise rendit à l'esprit humain, en résistant aux rêveries des subtils novateurs qui égaraient les têtes; et il n'hésite pas à penser que si l'intelligence eût suivi dans son développement le chemin que lui indiquait l'Eglise, la civilisation européenne aurait gagné deux siècles : le XIVe siècle, dit-il, aurait pu être le XVIe. On ne se souvient guère que Roscelin, le dialecticien frivole de Compiègne, fut combattu par le savant archevêque de Cantorbéry, par saint Anselme. *Voy.* son article.

Cet enfant dévoué de l'Eglise était si loin de bannir l'exercice de la raison, qu'il donna pour second titre à l'un de ses traités fameux, au *Proslogion: Fides quærens intellectum.* Il sut, au XIe siècle, rejeter toute parole vaine et pointilleuse, et établir la démonstration de l'existence de Dieu sur l'idée même de Dieu. Abailard, à son tour, rencontra devant lui un athlète de la vérité catholique dont le nom seul est une accablante réponse à ceux qui accusent l'Eglise d'étouffer le génie : il eut l'honneur d'être réfuté par saint Bernard. Bientôt après paraît saint Thomas d'Aquin, cet autre génie prodigieux à qui l'esprit humain doit une si grande reconnaissance. Les siècles suivants sont parcourus aussi par Balmès, qui montre les rapports du catholicisme avec les sciences, les lettres et les arts; aucune branche n'est oubliée, et l'action protestante est sans cesse comparée à celle de l'Eglise.

C'est après cet immense travail, qu'on ne nous reprochera pas d'avoir trop longuement analysé, quand on considérera le grand nombre de questions qu'il renferme et qu'il traite dans le noble but de défendre l'Eglise, c'est après cette multitude de preuves empruntées tour à tour au raisonnement et à l'expérience, après l'exposition des doctrines et des événements, après les témoignages accumulés des hommes et des choses, que le savant docteur résume, dans une phrase simple et ferme, la pensée dominante de son ouvrage tout entier : « Avant le protestantisme, dit-il (1782), la civilisation européenne avait déjà pris tout le développement qui lui était possible; le protestantisme faussa le cours de la civilisation, et apporta des maux immenses aux sociétés modernes. Les progrès qui se sont réalisés depuis le protestantisme n'ont pas été obtenus par lui, mais malgré lui. Je n'ai fait que consulter l'histoire, ajoute-t-il, et j'ai mis le soin le plus extrême à ne pas l'altérer; je me suis rappelé cette parole du texte sacré : *Dieu a-t-il donc besoin de votre mensonge?* »

Le livre de Balmès, nous n'hésitons pas à le dire, restera comme un des plus forts et des plus intéressants qu'aient produits notre époque. Sans doute il y a des imperfections, sans doute il y a plusieurs points sur lesquels on peut ne pas partager les idées de l'auteur, et, pour notre part, nous avons assez laissé entrevoir que nous n'acceptons pas toutes ses opinions; mais quelle œuvre humaine est parfaite et surtout complète? Du reste, quelle que soit la diversité des jugements sur quelques détails, il est certain qu'on a été généralement frappé de la grandeur de la pensée qui remplit cet ouvrage, des sentiments larges, généreux qui l'animent, des belles aspirations qui lui communiquent un grand attrait, de la logique et de l'érudition qui s'y montrent unies à une éloquence réelle. Les hommes qui avaient entendu répéter sans cesse que l'Eglise catholique regardait la civilisation avec inimitié n'ont pu qu'être étonnés d'apprendre qu'elle est la source de tous les biens répandus dans la société moderne (1783). Ceux qui, accoutumés à élever leurs réflexions au-dessus de la terre, ne s'étaient guère inquiétés de rechercher des preuves nouvelles, inutiles à leur cause, n'ont pu qu'être heureux aussi de pouvoir montrer à leurs frères que *la piété est utile à tout*, selon l'expression de l'Apôtre : *Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ* (1784).

XXII. Si l'on veut maintenant connaître les doctrines philosophiques de notre auteur,

(1782) *Le protestantisme*, etc., pag. 498.

(1783) M. Lerminier, dans le travail cité plus haut, et à part la critique que nous en avons faite, paraît adopter les conclusions de Balmès sur le protestantisme. Il termine ainsi l'appréciation qu'il donne de son grand ouvrage : « Si une impulsion secrète et puissante pousse aujourd'hui les âmes vers la foi catholique, n'est-ce pas une preuve que le protestantisme lui-même a été dans les desseins de Dieu un instrument conservateur de la vertu du christianisme? Avec cette pensée, l'histoire des trois siècles qui nous séparent de Luther, de Melanchton et de Calvin, est éclairée d'un jour nouveau. C'est ainsi que, de tous les côtés, les esprits sont ramenés aux méditations de la philosophie religieuse. Dieu reprend sa place dans la science et la pensée, et nous voyons enfin disparaître cette manie d'athéisme qui a perverti tant d'âmes depuis le baron d'Holbach jusqu'au baron de Stendhal. Que ce soit la triste gloire de ce pseudonyme de fermer la liste des athées célèbres! Notre siècle échappe à l'athéisme; il le répudie avec dégoût. L'irréligion systématique n'habite plus que des têtes étroites et des cerveaux desséchés. C'est dans l'idée de Dieu, c'est dans l'aspiration à la source divine de toutes les existences, à l'Etre des êtres, que les intelligences vigoureuses cherchent la condition suprême de toute science. Interrogez les destinées du genre humain, scrutez les puissances de la nature, vous resterez stérile, si, pour ainsi parler, vous ne donnez le branle à votre esprit *par un acte de foi*. Ce premier mobile est si nécessaire qu'il opère chez le sceptique le plus obstiné, et qu'il est le point de départ de ses doutes et de ses négations. » (*Revue contemporaine*, ubi supra, pag. 177, 178.)

(1784) *I Tim.* IV, 8.

il faut lire son ouvrage de la *Philosophie fondamentale*, livre qu'il ne nous appartient pas d'analyser, et qu'il termine par ces lignes qui font assez connaître sa pensée sur ce sujet : « J'ai eu besoin de l'idée de Dieu, parce que je ne conçois pas l'ordre moral en dehors de cette idée. La philosophie qui n'invoquera point cette idée devra se borner à constater le fait, la nécessité du fait ; elle n'ira pas plus loin. » Armé de ce magnifique *a priori*, Balmès arrive à cette conséquence aussi féconde que simple, à savoir que la moralité absolue, c'est l'amour de Dieu, et que toutes les idées, tous les sentiments moraux ne sont que des applications et des participations de cet amour.

C'est qu'en définitive, la philosophie ne doit avoir qu'un objet, la vérité. « Toute vérité crue, dit un des panégyristes de Balmès (1785), n'est autre chose qu'une étincelle de la vérité éternelle de Dieu. Depuis dix-huit siècles, les philosophes les plus éminents se sont élevés vers Dieu par le chemin de la philosophie ; pourquoi donc tant d'autres esprits, au lieu d'arriver à Dieu par cette voie, existent-ils contre Dieu, suivant une expression de saint Grégoire de Nazianze, les créateures que Dieu même a formées ? Parce que ces esprits débiles, avant de toucher le terme, se sont arrêtés au milieu des causes secondes, ou que, charmés d'eux-mêmes, ils se sont imaginé qu'ils trouveraient en eux-mêmes le principe du vrai. Demi-savants, accusés par Pascal de bouleverser le monde !

« La forte intelligence de Balmès pénètre jusqu'au fond des choses, et y trouve partout des règles posées de la main de Dieu. La question de la *certitude*, pierre d'achoppement pour la philosophie, occasion perpétuelle d'erreur et de chute, est résolue par lui avec une justesse habile. A la différence de certains philosophes qui semblent rejeter leur propre nature et cesser d'être hommes, il inculque sans cesse une maxime que Tertullien enseigne en ces mots : *Prior homo ipse quam philosophus*. A la suite de saint Augustin et de saint Thomas, Balmès démontre que l'esprit de l'homme, même dans l'ordre naturel, obéit facilement à l'obligation de *croire*. En effet, ce que l'homme *comprend* est bien peu de chose comparé à ce qu'il est *tenu de croire*. Balmès parcourt le cercle entier de la création ; il cherche le principe de la vérité ; il ne le trouve qu'en Dieu, océan de lumières, dans lequel il se voit précipité par une irrésistible logique, dès qu'il s'élève à la notion d'une raison universelle. Cette démonstration de l'existence de Dieu est d'autant plus concluante et d'autant plus précieuse, que le philosophe y aboutit en partant des faits les plus intimes de la conscience intellectuelle.

« Après avoir combattu le scepticisme avec une supériorité admirable, il étudie profondément les sens et les sensations. L'école sensualiste est jugée par lui avec la justice sévère qu'elle mérite. Disciple du grand Thomas d'Aquin (1786), il distingue soigneusement l'ordre *sensible* de l'orde *intellectuel*. Attentif à définir, à classer toutes les notions qui ont trait aux idées, il a l'honneur d'étendre la doctrine de son maître, de la rectifier sur quelques points, et de la dégager d'accessoires superflus.

« Si la théorie des idées innées prise en un sens rigoureux se trouve combattue justement par saint Thomas d'Aquin et répudiée par Descartes, néanmoins de saint Augustin jusqu'à de Bonald, presque tous les maîtres de la philosophie chrétienne ont éprouvé une vive sympathie pour une théorie qui présente un caractère si grandiose. Leurs explications diverses n'ont pas toujours été exactes. Marquer ce point précis vers lequel tous ces grands esprits s'acheminaient par des sentiers distincts, semblait une gloire réservée à Balmès.

« Les nuages de la philosophie allemande n'ont point rebuté sa critique. Certaines doctrines en vogue en France ont été passées aussi à son creuset. Embryons dépourvus de vitalité, qui naissent et meurent sans sortir de l'esprit malade au sein duquel ils ont été formés ; travaux stériles, comparables au labeur d'un ouvrier qui consumerait sa vie à limer et polir l'instrument de son art. Balmès, dans sa longue carrière philosophique, ne perd pas une occasion de combattre les tendances funestes de notre époque vers le panthéisme.

« Il aborde enfin l'étude des grandes idées métaphysiques : l'étendue, l'espace, l'Etre, l'unité, le nombre, le temps, l'infini, la substance, la nécessité et la causalité dans leur rapport avec la morale. Cet esprit vigoureux analyse, fouille, décompose les idées simples, les notions compliquées de la science ; il démasque le faux, il fait resplendir le vrai. Puis, réunissant les vérités qu'il a reconnues pures, il les replace dans leur ordre, il les lie par un travail puissant et créateur ; il élève un édifice aussi simple que majestueux. Chaque fois que la main divine se manifeste à ses regards, son front s'incline. Balmès dans sa philosophie, est libre comme Descartes, mais plus attentif que Descartes à prévenir le danger du scepticisme ; profond comme Malbranche, mais plus en garde contre des illusions sublimes...

« Toute investigation humaine aboutit à un vide, à un abîme ; cet abîme n'est comblé que par Dieu. Pour Balmès, comme pour saint Grégoire de Nazianze, Dieu est le point culminant de la philosophie. Fidèle à cette loi de *sobriété* recommandée par l'Apôtre, Balmès conserve, au milieu même

(1785) Le docteur Manuel Martinez, professeur au séminaire de Saragosse, *Discours*. M. Martinez succède à Balmès à l'académie de Madrid.

(1786) « Saint Thomas était pour Jacques Balmès une mine inépuisable. *Tout s'y trouve*, disait-il, *philosophie, religion, droit politique. Sous ces formules laconiques toutes les richesses sont accumulées.* » (A. de Blanche-Raffin, *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, pag. 30.)

des entraînements de la science, une modération aimable. Ses écrits philosophiques sont mêlés partout d'une douce saveur de piété. Combien de fois, méditant sa *Philosophie fondamentale*, ai-je éprouvé en mon âme la vérité du mot célèbre de Bacon : *Un peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène !*

« La rigueur de l'esprit philosophique aurait dû, ce semble, éteindre chez Balmès l'imagination et le sentiment. Il n'en est rien. Son commerce avec les livres ne l'a point empêché de pénétrer à fond la science du cœur humain. Sa plume privilégiée sait revêtir de belles images les idées les plus abstraites, et son langage touche les fibres les plus sensibles du cœur. Aussi sa parole a-t-elle remué la génération présente, et ce mouvement se transmettra aux générations à venir. Malheur aux hommes dont la plume se prostitue à l'erreur et au vice ! Le remords les accompagnera dans le tombeau. Mais toi, esprit illustre, tu es descendu tranquille dans le cercueil. Que t'importait une vie plus longue ? L'âme, chez toi, agitée par la passion de la vérité, détruisait un corps débile. Tu avais atteint ce point de la science où notre faible esprit comprend qu'il existe mille vérités inaccessibles. Placé sur l'extrême frontière des ténèbres d'ici-bas, tu aspirais à une région de lumière et de vérité. *Nous nous trouvons*, as-tu dit toi-même, *entre deux infinis qui tous les deux nous échappent. Qui nous permettra de saisir l'identité de l'origine, l'unité du but, la simplicité du chemin ? Alors seulement la science véritable, celle qui renferme toutes les sciences, nous sera manifestée : chimère pour notre esprit tant que nous habitons ici-bas, réalité pour d'autres esprits d'un ordre plus relevé, réalité pour nous-mêmes lorsque, délivrée du corps mortel, notre intelligence s'élèvera dans l'empire de la lumière* (1787). »

XXIII. Voilà ce que fut Balmès philosophe : nous avons voulu le laisser juger et apprécier par un homme compétent, et bien que ce jugement se ressente peut-être un peu de l'exagération du panégyriste et de l'enthousiasme d'un compatriote célébrant l'une des gloires de sa patrie, il nous semble cependant que les lignes qui précèdent résument assez complétement les doctrines philosophiques de Balmès, et qu'on peut y reconnaître les qualités réelles qui le distinguaient comme philosophe chrétien.

Il s'occupait encore de philosophie, lorsqu'il fut atteint de la dernière maladie qui devait l'emporter. Il traduisait en latin, d'après le conseil de Denis Affre, qui aurait voulu en faire un livre classique, son *Cours élémentaire de philosophie*. Le 28 mai 1848, il se rendit à Vich, dans ses montagnes natales, qu'on lui conseillait d'habiter. Mais le mal empira. Le 22 juin, il reçut pour la première fois le saint viatique, et le 9 juillet il expirait, à l'âge de près de trente-huit ans. « Deux heures avant d'expirer, il fit comprendre qu'il désirait voir son confesseur. Celui-ci vint. Dès qu'il l'aperçut, Balmès exhala sa contrition avec des signes d'une douleur touchante. On plaça tout près de son lit une pieuse figure de la sainte Vierge. Les yeux du moribond s'attachèrent avec ardeur sur cette image. Son âme passa dans les mains de Marie, pour être présentée par elle au Juge suprême des vivants et des morts (1788). » Toute la ville assista à ses funérailles. Ainsi, dit le chanoine Soler, se réalisait cette parole de l'*Ecclésiastique* : *Celui qui craint le Seigneur se sentira heureux à sa dernière heure et il sera béni le jour de son trépas.*

L'Ayuntamiento de sa ville natale lui a fait construire un monument de marbre où reposent ses restes. Son nom fut donné à l'une des places de la ville, « afin de perpétuer la mémoire de l'éminent écrivain religieux, la gloire et l'honneur du clergé espagnol et du peuple catalan. » On fit composer une pièce de vers latins dans laquelle la cité de Vich fait l'éloge de son illustre enfant, et tous les organes de la presse en Espagne, comme les académies, manifestèrent hautement les regrets de la patrie, et célébrèrent les mérites de Balmès ; et c'est ainsi que se réalisa la prophétie de sa mère Thérèse Urpia.

Cette femme, qui, pendant l'enfance de son fils, n'avait jamais ouvert les lèvres pour le louer, laissa en effet une fois, avant de mourir, percer sa joie et son orgueil maternels : *Mon fils*, lui dit-elle, *le monde parlera beaucoup de toi.* Peu de temps après, elle expirait (année 1839). Son œuvre était complète. L'écolier, voué à saint Thomas d'Aquin, touchait l'âge des grands travaux : il allait avoir alors trente ans (1789), et ce fut depuis cette époque qu'il publia les ouvrages dont nous avons présenté une analyse.

Son histoire nous a été retracée par Albéric de Blanche-Raffin, mort tout récemment lui-même. Cette biographie est intitulée: *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, 1 vol. in-8° de 336 pages, 1849. En dehors des ouvrages de Balmès, ce labeur de chaque jour qui l'a sorti de l'obscurité, rien de plus simple, de plus ordinaire, de moins émouvant que la vie de ce prêtre distingué. Elle aurait pu facilement s'écrire en quelques pages, si le biographe n'avait cherché à donner une idée de l'état de l'Espagne au moment où Balmès a vécu, et à montrer les difficultés politiques auxquelles il essaya de préparer une solution dans quelques-unes des publications qui lui sont dues. Pour nous, nous aurions préféré à ces pages où s'étalent des systèmes et des situations politiques peu propres à intéresser les hommes religieux, une plus ample et plus com-

(1787) *Oracion funebre, etc., par don M. Martinez, Zaragoza.*

(1788) A. de Blanche-Raffin. *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, pag. 115 ; Lettre du chanoine Soler.

(1789) Id., ibid., pag. 44, 45.

plète analyse des travaux de Balmès que ne l'a faite le biographe. Si la partie purement biographique intéresse (nous le reconnaissons), on regrette vivement de ne pas voir mieux étudiés tant de travaux importants, et cela d'autant plus que l'auteur prend la place qu'il aurait dû consacrer à cette étude pour des considérations politiques de beaucoup moins utiles.

Mais il est une faute bien autrement grave qu'on reprochera au biographe : c'est celle d'avoir voulu, en quelque sorte, faire entrer la doctrine si avancée de Balmès dans un moule préconçu, moule étroit et qui vous fait voir l'illustre publiciste tout autre que vous ne l'avez jugé en lisant ses ouvrages. En effet, Albéric de Blanche, bien que rempli d'une sincère admiration pour son auteur, ne paraît préoccupé que d'une chose, celle d'expliquer, de commenter ses pensées, ses vues, comme s'il eût craint que Balmès parût trop large, trop élevé, trop sympathique aux justes et légitimes aspirations de son siècle. Il semble, à voir l'inquiétude du biographe et la peine qu'il prend pour que vous ne donniez pas aux théories du publiciste une autre interprétation que la sienne, qu'il ait été quelque peu sous l'empire de ce noir pronostic que les esprits étroits se sont toujours permis contre ces hommes avancés, et qu'il raconte lui-même en ces termes : « Un journal ayant osé pronostiquer un jour que Balmès partagerait le sort d'un apostat célèbre, le pieux docteur écrivit ceci : *Plutôt que de tomber dans un tel malheur, j'espère que Dieu m'enverra une mort précoce* (1790). Non-seulement, ajoute de Blanche-Raffin, jusqu'au dernier soupir Balmès a gardé l'éclat et le mérite *de son orthodoxie;* mais sa mort semble multiplier les fruits de sa vie laborieuse (1791). »

Et malgré ces paroles rassurantes, inscrites dès les premières pages de son livre, le biographe, assurément dans les meilleures intentions du monde, s'efforce dans sa naïve bonne foi, et peut-être aussi par un défaut de compréhension suffisante des vues larges de Balmès, de *prémunir*, le mot n'est pas trop fort, contre les *abus* qu'on pourrait probablement faire, selon lui, des doctrines d'un écrivain qui ne s'est pourtant attaché qu'à suivre les plus grands docteurs catholiques dans leur vol le plus élevé ! Il faut dire cependant que le pieux et estimable biographe n'a pas tout à fait méconnu le caractère libéral et les tendances élevées de son auteur. Ainsi, il fait de temps à autres des déclarations comme celles-ci : « Balmès est entraîné par ses sympathies vers la classe populaire, dont il se plaît à vanter l'activité laborieuse. *La monarchie*, disait-il souvent, *est dans ma tête, la démocratie est dans mon cœur* (1792). » — « Les concessions *faites à temps* paraissent à Balmès le moyen le plus sûr pour opérer sans secousse les transformations de l'ordre politique (1793). » — « Il est certain que Balmès éprouve une sympathie marquée pour toute doctrine qui tend à ennoblir l'homme. En cela comme en tout, *il participe chaleureusement de l'esprit même de l'Eglise* (1794). »

Quoi qu'il en soit de ces témoignages qui, vu l'esprit général qui domine dans la biographie de Balmès, empruntent le caractère d'une sorte d'aveu, nous croyons qu'Albéric de Blanche a trop oublié ces lignes qu'il a aussi écrites dans son Introduction : « Selon l'aspect sous lequel on le considère, Balmès apparaît comme novateur, ou comme *sectateur de l'expérience.* Fidèle à la vérité dans le passé, il ne se montre pas moins dévoué à la vérité dans l'avenir... Il n'a pas craint d'écrire un testament (1795), dans lequel, à côté du mot *avenir*, se lit à chaque ligne cet autre mot *espérance.* » C'est ainsi que le biographe devait nous montrer le savant prêtre espagnol, et nous l'eussions vu apparaître sous son vrai jour. Il ne nous semble pas qu'il l'ait fait, et nous pensons, en dernière analyse, que ce n'est point dans sa biographie, malgré des qualités réelles, qu'il faut chercher Balmès, mais dans ses ouvrages mêmes, et surtout dans celui qui perpétuera son nom ; dans celui qui mieux encore que tout cela a servi et servira la sainte Eglise : *Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne.*

BALON (Nersès), hérésiarque, au XIVe siècle, étudia d'abord la rhétorique et la théologie dans un monastère de la haute Arménie, puis auprès d'un missionnaire romain venu dans cette contrée. Après avoir acquis les connaissances nécessaires, embrassé le rite catholique, et avoir été sacré évêque d'Ormy, il adopta la doctrine des anabaptistes, excita de grands troubles dans toute l'Arménie, et se sauva en 1341 à Avignon auprès du Pape, Benoît XII, mort en 1342. Là, il forma un parti, accusa l'Eglise arménienne de cent dix-sept articles d'hérésie, et donna lieu à la tenue du concile de Sis.

Les uns disent que ce concile se tint en 1344 ou 1345, et dom Martène, qui en a retrouvé et publié les Actes, le met en 1344. Ensuite on n'est pas sûr qu'il se soit réuni à Sis. On sait seulement d'une manière positive qu'il eut lieu dans la petite Arménie, et c'est ainsi que nous l'avons désigné ailleurs, dans notre travail sur les conciles (1796). Dans cette assemblée, l'Eglise d'Arménie vengea sa doctrine, et réfuta le *Mémoire* où l'on exposait les erreurs qu'on lui reprochait. Mais le Pape Clément VI, n'ayant point été pleinement satisfait de cette apologie, envoya aux Pères du concile

(1790) *Escritos politicos*, pag. 732.
(1791) *Jacques Balmès*, etc. Introduction, pag. XII.
(1792) Ibid., pag. 252
(1793) Ibid., pag. 291.
(1794) Ibid., pag. 175.

(1795) Ce testament est l'opuscule intitulé *Pio IX*, qui fut, comme nous l'avons dit (n° V), le dernier écrit de Balmès.
(1796) *Voy. Manuel de l'hist. des conciles*, etc., 1 vol. in-8° 1846, pag. 556.

des nonces, en 1346, pour les inviter à s'expliquer sur certains articles auxquels ils n'avaient pas répondu d'une manière assez explicite. Ils se rendirent à cette invitation, et ils firent une nouvelle apologie, qui fut portée à Rome vers 1350.

Quant à l'évêque Balon, toujours poussé par quelques hommes inquiets et remuants, il continua à aigrir les esprits, et empêcha la réunion des deux Eglises. Il resta en Europe jusqu'à sa mort. On a de lui un *Abrégé historique des rois, des patriarches de l'Arménie, depuis leur origine jusqu'à l'an* 1370; puis une traduction en arménien des *Vies des Papes et des empereurs*, écrites par le frère Polac Martin et par Jacques Gautan. Balon, en traduisant cet ouvrage, y a intercalé les *Vies des princes rupéniens*.

**BALSAMIE** (Sainte), au v^e^ siècle, plus connue sous le nom de sainte *Norrice*, parce qu'elle aurait été selon Flodoard (1797), nourrice de saint Remi, évêque de Reims. Presque tous les hagiographes ont répété ce fait, et il paraîtrait même que cette sainte femme serait venue, pour l'allaiter, sur une inspiration toute divine, de Rome au fond de la Gaule (1798). Mais Hincmar dit formellement, au contraire, que saint Remi fut nourri par sa mère Cilinia. Et ce qui semblerait le faire croire, c'est que Flodoard, comme Hincmar, rapportent que, quand la mère de saint Remi le sevra, elle répandit quelques gouttes de son lait sur les yeux de Montan et rendit la vue à ce pieux solitaire. Or, si Balsamie a nourri saint Remi, le fait de la guérison de Montan n'est pas vrai, et Flodoard n'a pas fait attention à la contradiction (1799); ou bien la circonstance miraculeuse qui suivit le sevrage de saint Remi est réelle, comme il le paraît d'après le témoignage de plusieurs historiens, et alors il faut admettre que ce saint a été nourri par sa propre mère.

Ce qui a pu donner lieu à cette confusion, c'est qu'en effet sainte Balsamie vint dans la maison des parents de saint Remi, et qu'elle partagea avec Cilinia les soins de la première éducation de cet enfant de bénédiction. C'est ce qu'admet et explique un des derniers hagiographes de saint Remi (1800), et nous sommes de son avis. Quant à notre sainte, outre cette grande œuvre qu'elle accomplit en concourant à élever un enfant qui devait être un jour un des plus grands saints de l'Eglise des Gaules, elle était mère elle-même d'un saint, de saint Celsin ou Soulsin qui fut dans la suite un des disciples de saint Remi. — *Voy.* son article.

Une église avait été fondée à Reims, en l'honneur de cette sainte femme, vers le vi^e^ siècle. Reconstruite dans le xiii^e^ siècle, devenue eglise collégiale (1801), elle a enfin été détruite dans le xviii^e^ siècle. On y conservait les reliques de la sainte dans une châsse d'argent, placée sur le grand autel. Sainte Balsamie est honorée le 14 novembre, et il paraît qu'elle est particulièrement invoquée par les femmes enceintes, et par celles qui, étant en travail d'enfant, sont éprouvées par de plus grandes douleurs; touchante sollicitude de la religion qui place à côté de toutes les peines, de tous les accidents de cette vie, de saints protecteurs qui nous aident à les supporter et à traverser toutes les difficultés!

**BALSAMON** (Théodore), le plus savant canoniste et jurisconsulte grec de son temps, patriarche d'Antioche, naquit à Constantinople vers le milieu du xii^e^ siècle et mourut en 1204.

I. Ce patriarche se montra le complaisant serviteur de César. A peine élevé à la dignité de patriarche, il s'empressa de donner à l'empereur Isaac des gages de son servilisme. En voici un exemple.

Isaac désirait transférer son ami Dosithée du titre de Jérusalem au siége de Constantinople; mais les canons ne permettaient pas les translations d'un évêché à un autre. Il fallait les enfreindre ou tourner hypocritement la difficulté. Le césar fit venir, pour cela, Balsamon; il lui témoigna sa peine du dépérissement où se trouvait l'Eglise, tellement dépourvue de ministres capables et vertueux que, dans tout l'Orient, il n'y avait que Balsamon qui fût en état de remplir dignement la place de patriarche de Constantinople, ce siége si important qui donnait un chef à l'Eglise universelle. « Si vous pouvez, ajouta-t-il, trouver dans la discipline ecclésiastique, dont vous avez une connaissance si profonde et si étendue, des moyens de prouver au peuple que le passage d'un siége à un autre n'est pas aujourd'hui plus contraire aux canons qu'il ne l'était autrefois, vous me délivrerez d'un grand embarras. »

Balsamon répondit du succès, et, dès le lendemain, la question, ayant été proposée dans un concile, fut résolue au gré de l'empereur, qui confirma la décision par des lettres patentes. Aussitôt il nomma patriarche de Constantinople, non pas Balsamon, qui s'y attendait, mais Dosithée. Balsamon et les évêques qui avaient bien voulu vendre à l'empereur leur conscience, se voyant frustrés du salaire, soulevèrent le clergé et le peuple. Ce fut un cri universel contre cette usurpation, qu'on traitait de sacrilége. Les prélats s'assemblèrent et fulminèrent une sentence de déposition. L'empereur, de son côté, soutint opiniâtrément

(1797) Lib. I, cap. 10.

(1798) *Voy.* Nicol. Picard, de Larisvilla, *apud* Cenzier, part. I, chap. 3.

(1799) Il est à remarquer que le P. Jean Dorigny, dans son *Histoire de la Vie de saint Remi*, liv. I, est tombé à ce sujet dans la même contradiction que Flodoard.

(1800) M. Prior Armand, *Histoire de saint Remi*, 1 vol. in-8, 1846, pag. 8 et 9. — Dans sa bonne et pieuse petite *Histoire de saint Remi*, 1 vol. in-18, 1849, M. l'abbé P.-A. Aubert a rejeté, d'après la plupart des hagiographes, le fait de sainte Balsamie, comme nourrice de saint Remi.

(1801) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. IV, tom. II, pag. 521, note de l'édit. in-12, 1826.

son ouvrage; il cassa le jugement des prélats, et fit installer Dosithée à main armée. Le nouveau pasteur, odieux à toute la ville, essuyait tous les jours des insultes; et, pendant deux ans qu'il siégea, ce fut un combat perpétuel entre l'empereur, qui s'efforçait de le maintenir, et le clergé joint au peuple, qui le traversait dans toutes ses fonctions.

II. Comme nous l'avons dit, Balsamon était très-instruit dans le droit canon; toutefois, dans ses divers ouvrages, on trouve des bévues et des contradictions choquantes qui nous font voir les grecs bien au-dessous des Latins pour la connaissance de l'histoire, des canons et même de la bonne critique (1802).

De plus, Balsamon se montre dans ses ouvrages animé d'une grande animosité contre les latins. Il y témoigne surtout une grande aversion pour les pontifes romains. Aussi ce qu'il dit de leur autorité n'en est que plus remarquable, et il importe de le recueillir, ne serait-ce qu'à titre d'aveux.

Or voici d'abord comment, dans ses commentaires sur le recueil des lois et canons de Photius, il fait parler l'empereur Constantin, dans la donation qu'il lui attribue, et qu'il cite *in extenso* pour montrer quels étaient les priviléges de l'ancienne Rome:

« Nous avons jugé convenable, avec tous les suffrages, tout le sénat, les magistrats et tout le peuple qui est sous la domination de la majesté romaine, que, comme saint Pierre est le vicaire de Dieu sur la terre, les évêques, successeurs du Prince des apôtres, aient aussi sur la terre la puissance principale, plus même que notre impériale majesté, comme il a été accordé par nous... Nous voulons, en conséquence, que le prince des apôtres et ses successeurs, les vicaires de Dieu, soient nos premiers pères et défenseurs auprès de Dieu. Et comme notre majesté impériale est honorée sur la terre, ainsi voulons-nous que soit honorée, et plus encore, la sainte Eglise romaine, le trône terrestre de saint Pierre; lui donnant puissance et dignité, nous ordonnons qu'elle ait la principale puissance, qu'elle soit la tête des quatre siéges d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople, en un mot, de toutes les Eglises du monde entier. L'évêque de Rome sera élevé en gloire au-dessus de tous les pontifes de l'univers; les questions touchant la religion, la discipline et la foi chrétienne seront jugées par lui; car il est juste que cette sainte loi ait là son chef et son principe, où le souverain législateur, Jésus-Christ, a commandé que l'apôtre saint Pierre eût son siége, où il a subi la passion de la croix, bu le calice de la bienheureuse mort, et suivi les pas du Seigneur et de son maître; il est juste que les nations inclinent la tête par la confession du nom de Jésus-Christ, dans le lieu même où leur docteur, le bienheureux Paul, en sacrifiant sa tête pour Jésus-Christ, a reçu la couronne du martyre, et où reposent ses saintes reliques; il est juste que, prosternés en terre, nous adorions et servions le Roi du ciel, notre Dieu et sauveur Jésus, là même où nous avons servi le roi de l'orgueil. C'est pourquoi nous donnons aux saints apôtres, nos bienheureux seigneurs Pierre et Paul, et après eux au bienheureux Silvestre, notre père, grand évêque et Pape universel de la ville de Rome, et à tous ses successeurs sur le trône de saint Pierre jusqu'à la fin du monde, notre palais impérial de Latran, qui surpasse tous les palais de l'univers. »

III. Vient ensuite l'énumération des droits et prérogatives temporelles que Constantin accorde aux Pontifes romains: De porter une couronne d'or et de pierreries, d'avoir le domaine de la ville de Rome, de toute l'Italie et des provinces, lieux et châteaux, de l'Occident, dont les noms étaient marqués; « car nous avons jugé à propos de transférer notre empire en Orient, et d'y fonder une ville de notre nom; par la raison que, là où le Roi des cieux a établi le sacerdoce principal et le chef de la religion chrétienne, il est injuste que le roi terrestre ait aucune puissance. Cette cession de notre empire, rédigée de nos propres mains, nous l'avons posée sur les reliques du Prince des apôtres, saint Pierre, et nous y avons juré, pour nous et pour nos successeurs, d'observer tout inviolablement (1803). »

Telle est la donation de Constantin, insérée par Balsamon, patriarche grec d'Antioche, dans ses commentaires sur le droit canon, rédigé par Photius, patriarche de Constantinople. Nous ne voulons pas considérer, en cet endroit, la donation en elle-même, devant le faire ailleurs (*Voy.* l'article CONSTANTIN); mais seulement sa portée, comme partie intégrante du droit canon des grecs, rédigé et commenté par les deux plus grecs de leurs savants et de leurs patriarches.

Ainsi donc, à la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, bon gré mal gré et quoi qu'ils pussent avoir d'ailleurs contre le Saint-Siége, les grecs consignaient dans leur droit canon que c'est Jésus-Christ, le Roi des cieux, qui a établi à Rome le sacerdoce principal, le chef, la tête de la religion chrétienne; que c'est pour cela que Constantin reconnaît saint Pierre pour son père et son patron et pour le vicaire de Dieu; que c'est pour cela qu'il reconnaît légalement le successeur de saint Pierre, le Pontife romain, pour le chef de toutes les Eglises du monde, notamment des quatre chaires patriarcales de l'Orient et pour le juge de toutes les controverses; que c'est pour cela qu'il cède au Pontife romain, au Pape universel, et la ville de Rome, et toute l'Italie, et le reste de

(1802) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XVIII, pag. 152.
(1803) Balsamon, *in Photii* tit. VIII, *De parochiis*, pag. 85-89.

l'Occident, pour transférer l'empire en Orient et à Byzance (1804).

Quant au droit d'appellation, Balsamon établit à plusieurs reprises, par les canons du concile de Sardique, que le Pape est le dernier juge auquel on puisse appeler, et que de lui on ne peut appeler à aucun autre. Il regarde la chose comme si indubitable que le patriarche de Constantinople, ayant été assimilé au Pape par certains conciles, jouit du même privilége. Ce n'est même que pour tirer cette conclusion qu'il insiste sur les canons de Sardique et qu'il rappelle la donation de Constantin (1805).

IV. Dans les autres ouvrages de Balsamon, il y a une réponse à une consultation au sujet des patriarches. Or, il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche, parce que saint Evode fut ordonné par saint Pierre, ce qu'il suppose sans en donner la preuve. « Peu de temps après, continue-t-il, le même apôtre fit saint Marc évêque d'Alexandrie; saint Jacques de Jérusalem et saint André de Thrace. » Les grecs eux-mêmes, on le voit par ces paroles, convenaient donc que la dignité suréminente des chaires patriarcales venait originairement de Pierre, leur chef et le chef de toute l'Eglise. Ce qu'il ajoute est curieux : « Environ trois cents ans après, saint Silvestre fut nommé Pape de l'ancienne Rome par Constantin, qui venait de se convertir, comme nous l'apprend l'histoire ecclésiastique. » Il répète un peu plus loin « que saint Silvestre fut le premier Pontife de Rome (1806). » On voit de quelle manière le plus savant des grecs savait l'histoire ecclésiastique, notamment celle d'Eusèbe de Césarée, où l'on trouve si exactement les noms et les règnes de tous les Pontifes romains depuis saint Pierre jusqu'à saint Silvestre. Il y a plus : non-seulement Balsamon oublie ou ignore ce que disent les autres, il oublie ou ignore ce qu'il a dit lui-même.

En effet, dans son commentaire sur le grand concile de Carthage, il nous apprend que le Siége de Rome a été le Siége apostolique, parce que Pierre, le Prince des apôtres, l'a illustré, et qu'il y a établi Linus premier Pontife (1807). C'est dans ce même commentaire qu'il prétend, à la suite du concile *in Trullo*, prouver, par le canon même d'un concile de Carthage, que les Latins avaient tort d'exiger la continence absolue des clercs majeurs. Le concile d'Afrique avait dit : Les évêques, les prêtres et les diacres s'abstiendront de leurs femmes, suivant les anciens statuts, *secundum priora statuta*. Balsamon, ainsi que les autres grecs, lui font dire : Les évêques, les prêtres, les diacres s'abstiendront de leurs femmes, suivant leurs propres statuts, *secundum propria statuta*, c'est-à-dire, ajoutent les grecs, non pas toujours, mais à certaines époques, à certains termes (1808). C'est sur cette merveilleuse traduction d'un canon de Carthage que les grecs se fondent pour donner, imposer même des femmes à leurs diacres et à leurs prêtres.

V. Balsamon s'est oublié d'une manière bien plus déplorable dans cette même réponse sur les patriarches, écrite en 1202, lorsqu'il avance que le Pape, le chef des quatre patriarches et de toutes les Eglises, avait été retranché de l'Eglise par les quatre patriarches : excès de mensonge, où il fut contredit par les grecs eux-mêmes.

En effet, Démétrius, archevêque de Bulgarie, après avoir cité cette réponse de Balsamon, ajoute : « Beaucoup d'hommes illustres y refusèrent leur approbation, parce qu'elle était trop dure et trop acerbe, qu'elle blâmait d'une manière inconvenante les rites et les mœurs des Latins, et parce que ces matières n'avaient point été décidées dans un concile, que les Latins n'ont pas été rejetés publiquement comme hérétiques, mais qu'ils mangent et prient avec nous. » Démétrius donne encore pour preuve de la communion entre les Latins et les grecs, les pèlerinages que les grecs faisaient à Rome, au tombeau de saint Pierre (1809). Les déclamations de Balsamon n'étaient donc que l'emportement de quelques particuliers.

Avant d'être élevé au siége d'Antioche, Balsamon avait été diacre, puis garde des lois et des chartes de l'Eglise de Constantinople. Il remplissait ce poste lorsque l'empereur Isaac le fit venir pour le consulter (n° 1). Nous avons dit qu'il mourut en 1204, parce que c'est là l'opinion commune. Mais on ne sait pas au juste en quel temps il mourut, et il en est qui conjecturent qu'il vécut jusqu'en 1214. Nous avons une partie de ses ouvrages dans la *Bibliothèque du droit canon* de Justel. Le savant Cotelier a donné deux de ses lettres : l'une adressée au peuple d'Antioche sur les jeûnes qu'il doit observer, et l'autre à Théodore supérieur, sur la réception des novices dans les monastères (1810). Dupin vante beaucoup Balsamon (1811); il se garde bien d'avouer, ce qu'a fait Moréri (1812), que ce patriarche dans ses ouvrages, s'est laissé aller à de tels excès qu'il a même été condamné par ceux de son parti.

**BALTHAZAR** (Joseph-Antoine-Félix), sénateur de Lucerne, naquit en 1737, et se montra partisan de l'asservissement de l'Eglise par l'Etat. Il publia en 1768 un livre où il défendait ces doctrines, et intitulé :

(1804) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, par l'abbé Rohrbacher, tom. XVII, pag. 133.

(1805) Balsamon, loc. cit., pag. 821, 823, 854 et seqq.

(1806) *Jus Græc.*, l. VII, pag. 450.

(1807) ἀποστολικὴν γὰρ καθέδραν, τὸν τῆς Ῥώμης θρόνον ὠνόμασαν, ὡς τοῦ κορυφαίου τῶν ἀποστόλων Πέτρου ἐν αὐτῇ διατρίψαντος, καὶ πρῶτον ἀρχιερέα τὸν Λίνον ἐν αὐτῇ καταστήσαντος, p. 591. Balsamon.

(1808) Balsamon, p. 601.

(1809) Apud Baron., ann. 1191, n. 62 et 63.

(1810) Bellarmin, *De Script. eccles.*; Cotel., *Monum. de l'Egl. d'Orient*, tom. II.

(1811) *Biblioth. des aut. du* XII*e siècle*, part. II, pag. 688, 689, in-8, 1696.

(1812) *Dict. hist.*, art. *Balsamon* (Théodore).

*De Helvetiorum juribus circa sacra.* Viend, professeur à Lausanne, le traduisit en français, en 1770, sous le titre des *Libertés de l'Eglise helvétique.* Ne fallait-il pas que la Suisse eût le pendant des *Libertés de l'Eglise gallicane* de Pithou ? Rome et son nonce à Lucerne furent choqués de ce livre, et on le mit à l'Index par un décret du 1er février 1769. L'évêque de Constance en demanda la suppression. Balthazar prétendait que les articles de 1682 étaient anciennement reconnus et adoptés en Suisse : toujours les gallicans ont voulu être *traditionalistes !*

BALUE (Jean de la), cardinal français, principal ministre de Louis XI, « homme d'odieuse mémoire, disent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (1813), qui ne savait qu'intriguer, faire sa cour, tenter tout pour sa fortune, et n'être jamais arrêté par sa conscience, quand il était question de son intérêt. »

I. Il naquit vers 1421 à Verdun. Son père, meunier suivant les uns, cordonnier ou tailleur suivant les autres, fut métamorphosé ensuite, par les flatteurs du cardinal, en seigneur du bourg d'Angle en Poitou (1814). Balue paraît avoir passé ses premières années dans ce pays. S'étant déterminé de bonne heure à l'état ecclésiastique, il se donna au patriarche d'Antioche, Jacques Juvénal des Ursins, qui possédait l'évêché de Poitiers en commande. Ce prélat le fit son exécuteur testamentaire : fonction délicate pour un homme du caractère de Balue. Il s'en acquitta aux dépens de l'honneur et de la conscience ; il changea, comme il voulut, les dispositions du défunt ; et il s'appliqua, sans scrupule, les meilleurs effets de la succession.

Son état fut ensuite à peu près le même chez l'évêque d'Angers, Jean de Beauveau. Balue devint son confident, son commensal, son compagnon de voyage à Rome en 1462. Le cardinal de Pavie, Jacques Amanati, le connut alors, et il le jugea tel que ses fourberies et ses aventures le firent paraître plus tard aux yeux de tout le monde.—*Voy.* l'article Jacques de Amanati. — Au retour de Rome, Balue fut fait chanoine, puis trésorier de l'église d'Angers (1815). Il était en même temps conseiller au parlement de Paris; et par la faveur du comte de Melun, favori de Louis XI, il fut goûté par ce roi, et alors les bénéfices et les dignités s'accumulèrent sur sa tête (1816).

On le vit, en effet, en peu d'années, trésorier d'Angers, abbé de Lagni, de Saint-Thierri, de Fécamp, de Bourgueil, prieur de Saint-Eloy de Paris, proviseur de Navarre, chargé de l'économat de tous les hôpitaux du royaume et de la distribution des bénéfices à la collation du roi ; avant tout secrétaire, puis aumônier de ce prince (quel directeur pour la conscience de Louis XI !), et enfin évêque d'Evreux en 1465. Nous le verrons arriver au cardinalat, et il paraît qu'il portait ses vues jusqu'à la papauté.

Sa conduite, du côté des mœurs, était au moins très-suspecte ; au mois de septembre 1465, six semaines après qu'il eut été ordonné évêque d'Evreux, il fut attaqué de nuit par des gens armés et cela, paraît-il, au sortir d'une maison où personne ne pouvait se trouver avec moins d'honneur qu'un évêque (1817). Sa promotion à l'évêché d'Angers et au cardinalat fut accompagnée de circonstances propres à le caractériser encore davantage, comme nous le verrons tout à l'heure.

II. Louis XI, attaqué par la ligue formidable dite du *Bien public*, était perdu si Balue et Charles de Melun, qu'il envoya à Paris, n'eussent décidé les bourgeois de cette capitale à lui rester fidèles, malgré les séductions et les menaces des princes confédérés. La garde bourgeoise, encouragée par Balue, résista même vigoureusement au comte de Charolais. Le roi, s'étant débarrassé du plus grand danger à force d'intrigues, vint lui-même à Paris ; et voyant la bonne tenue de la garde bourgeoise, voulut savoir combien sa capitale pouvait, au besoin, lui fournir d'hommes en état de porter les armes. Les bourgeois furent partagés en brigades, qui eurent des officiers et des drapeaux ; et il s'en trouva quatre-vingt mille, dont trente mille armés et équipés comme les meilleures troupes.

Balue, et un tel homme devait avoir des goûts guerriers, en passa lui-même la revue en rochet et en camail dans la plaine de Saint-Antoine. Ce fut alors qu'Antoine de Chabanes, comte de Dammartin, grand maître de France, dit à Louis XI ce mot, satire sanglante contre le prélat qui le méritait : « Sire, permettez que j'aille à Evreux faire l'examen des clercs et ordonner les prêtres, puisque l'évêque d'Evreux est occupé ici à passer en revue des gens de guerre. » La conduite droite et irréprochable de Chabanes le fit échapper à la vengeance de Balue. Charles de Melun, son bienfaiteur, fut moins heureux : des plaintes faites avec emportement, au sujet de la faveur qu'on lui avait enlevée, furent habilement exploitées près de Louis XI, toujours disposé à se défaire de grands seigneurs ; et Charles de Melun eut la tête tranchée à Loches. Mais Balue voulait une autre victime : Jean de Beauveau, son autre bienfaiteur, le gênait, il résolut sa perte.

III. Il envahit l'évêché d'Angers (en 1467), après avoir fait chasser son ancien maître. Il persuada à Louis XI, auprès duquel il était dans le plus haut degré de faveur, que Jean de Beauveau n'était pas attaché à son service. Il le déféra au Pape comme tout à fait indigne de l'épiscopat. En un

(1813) Liv. xlix, tom. XXI, de l'édit. in-12, 1826, pag. 81.

(1814) *Voy.* entre autres, le manuscrit de Le Grand.

(1815) *Gall. Christ. eccl. Andeg.*

(1816) Manuscrit cité.

(1817) *Chronique scandal.*, édit. de 1620, pag. 69, apud *Hist. de l'Egl. gall.*, loc. cit., pag. 82.

mot, il fit tant par ses artifices que Beauveau fut interdit, excommunié, dépouillé de son bénéfice, et condamné à se retirer dans le monastère de la Chaise-Dieu, pour y faire pénitence. *Voy.* son article.

Balue, voyant le succès de sa perfidie, porta ses vues au cardinalat. Pour y arriver il commença par seconder la volonté du roi dans l'affaire de la pragmatique-sanction que Louis XI consentait à abolir. — *Voy.* l'article PRAGMATIQUE-SANCTION.— La conservation de cette pragmatique ou son rejet lui importait peu, il ne tenait qu'à ses propres intérêts; il s'insinua donc dans l'esprit du prince, le pressa de jouer toutes sortes de rôles auprès du Pape Paul II : prières, promesses, menaces, rien ne fut négligé pour obtenir ce chapeau tant convoité.

Cependant le Pape se rendait difficilement, sans doute parce qu'il avait entendu parler de l'indignité du candidat royal (1818). Louis XI fit tenter un dernier effort. Il envoya à Rome Adam Fumée, qui exerça depuis la charge de garde des sceaux (1819). On dit que c'était un des plus habiles négociateurs de ce temps-là (1820); nous trouvons tout simplement que c'était un fourbe. Il obtint une audience du Pape; il lui représenta le désir extrême qu'avait le roi de voir son ministre cardinal. Paul II objecta les bruits qui couraient au désavantage de Balue; mais l'envoyé ne rougit point de tenir le discours suivant, se mettant ainsi à la hauteur de celui dont il plaidait la cause :

« Je ne suis point surpris, très-saint Père, que l'évêque d'Angers, tout *honnête homme qu'il est*, passe pour un mauvais sujet; *car la vertu trouve toujours des envieux, elle est toujours exposée à la calomnie.* J'éprouve ici, comme partout ailleurs, qu'il n'y a rien de plus frivole ni de plus trompeur que la renommée. On m'avait dit que Votre Sainteté n'était pas facile à aborder, qu'elle se rendait sourde aux prières des suppliants, et je vois présentement tout le contraire : elle m'a reçu avec bonté, elle m'a entendu avec patience. Croyez donc de même, très-Saint Père, que le témoignage du roi, mon maître, en faveur du prélat qu'il vous recommande, est d'un plus grand poids que tous les *discours injurieux des langues médisantes.* »

C'est ainsi que, par ces artifices et ces mensonges, l'on trompait le Pape. Vraiment ce discours justifie bien Paul II de s'être laissé gagner en faveur d'un homme aussi misérable que Balue (1821). Il fut donc nommé cardinal-prêtre (1822), du titre de sainte Susanne, le 18 septembre 1467 (1823), et le cardinal d'Albi reçut ordre d'en porter la nouvelle au roi.

IV. La promotion de Balue n'était pas encore publique en France, lorsque Louis XI donna la déclaration contre la Pragmatique. Elle fut remise entre les mains du cardinal d'Albi, qui avait la qualité de légat, et celui-ci la remit à Balue, pour qu'il la fît enregistrer au parlement. Balue alla au palais le premier jour d'octobre 1467, et requit l'enregistrement. Mais il y trouva des oppositions invincibles, de la part du procureur général, Jean de Saint-Romain (1824), qui déclara que la Pragmatique-sanction était une ordonnance utile à l'Eglise gallicane, et qu'il était à propos de la maintenir (1825).

Balue lui dit qu'il s'exposait à l'indignation du roi, et au danger de perdre sa charge. Mais Saint-Romain persista dans sa résistance; tout le parlement l'appuya dans ce refus; l'Université de Paris, comme cela devait être, s'opposa elle-même à l'abolition de la Pragmatique, et cette Pragmatique finit par rester en vigueur, jusqu'au concordat fait entre Léon X et François Ier.

Protégé par la pourpre romaine qu'il avait tant ambitionnée, Balue ne respecta plus rien, il s'enfonça plus que jamais dans la vie d'intrigues et de fourberies. Charles le Téméraire, devenu duc de Bourgogne par la mort du duc Philippe le Bon, son père, était un des plus riches souverains de l'Europe. Le cardinal de la Balue entretint avec lui une correspondance secrète, dans laquelle il l'informait de tous les projets du roi aussitôt qu'ils étaient formés. Il conseilla

(1818) Les auteurs de l'*Hist. de l'Egl. gall.* disent que « le Pape se rendait difficile, soit pour obtenir *plus sûrement* la destruction totale de la Pragmatique, soit parce qu'il se défiait du sujet qu'on lui présentait (loc. cit., pag. 92). » L'une des deux suppositions nous paraît peu respectueuse envers le Pape; il est vrai que ces auteurs laissent percer une certaine affection pour la Pragmatique, protectrice de *nos libertés gallicanes.*

(1819) Paul Emile, *in Lud.* XI.

(1820) *Hist. de l'Egl. gall.*, loc. cit., pag. 92.

(1821) On est vraiment surpris de lire dans l'*Encyclopédie catholique*, tom. III, pag. 185, col. 2, des lignes comme celles-ci : « Balue vint à bout d'arracher à Louis XI un édit portant l'abolition de la Pragmatique-sanction. Cette Pragmatique, que les parlements et l'Université regardaient comme le *palladium de l'Eglise gallicane*, était l'ouvrage de Charles VII; mais, plus les parlements y tenaient, plus la cour de Rome désirait qu'elle fût anéantie. Balue promit l'édit à Rome; *Rome promit la pourpre à* Balue; le roi se laissa persuader, et Balue fut cardinal. » Ainsi, la nomination de Balue aurait été un marché convenu entre lui et le Pape, à la condition que Balue le délivrerait de la Pragmatique; tout ceci n'était qu'affaire d'intrigues, et le Pape connivait avec Balue et lui vendait les services qu'il tâchait d'obtenir de lui! Or on a vu si toutes les menées ne vinrent pas de Balue *seul*, et si le Pape n'eut pas, en quelque sorte, la main forcée par le roi lui-même. Quand on se donne la peine d'étudier les faits, on voit bien une intrigue; mais c'est Balue qui la conduit, et le Pape, bien qu'il désirât l'abolition de la Pragmatique, ne mit nullement, pour condition de cette abolition, la nomination de Balue : on le trompa, voilà tout.

(1822) Rain., an 1467, n. 16.

(1823) Et non en 1464, comme le disent Sponde et le continuateur de Fleury; mais Balue ne reçut en cérémonie le chapeau de cardinal que le 27 novembre 1468, dans la cathédrale de Paris, en présence de plusieurs prélats, et de presque tous les courtisans de Louis XI.

(1824) Du Boul., tom V, pag. 685.

(1825) *Hist. de l'Egl. gall.*, loc. cit., tom. XXI, pag. 94.

à Louis XI d'aller trouver son ennemi à Péronne, puis au duc de Bourgogne d'y retenir le roi ; ensuite, de le forcer à l'accompagner dans son expédition contre les Liégeois, révoltés à l'instigation de Louis, victime à la fois de ses fourberies et de la déloyauté de son vil ministre (1826). Balue, dans tout ceci, avait trouvé un complice dans la personne de Guillaume d'Harancourt, évêque de Verdun, qui correspondit parfaitement à ses vues et qui prit une grande part à ses fourberies. Enfin ayant ourdi de nouvelles intrigues pour empêcher l'accord du roi avec son frère, la correspondance fut interceptée, ils furent arrêtés et menés devant Louis XI qui leur reprocha l'indignité de leur conduite et les fit mettre en prison.

On commença des procédures juridiques contre les coupables. Louis XI nomma des commissaires, dont le chef fut le chancelier des Ursins. On arrêta tous ceux qui pouvaient avoir trempé dans le complot. On confisqua les meubles des deux prélats; on les interrogea l'un après l'autre : ils avouèrent tous les faits et tous les motifs, dont le premier et le principal, chose honteuse! était de conserver *leur crédit* au moyen des brouilleries qu'ils auraient fomentées entre les princes.

Le cardinal fut conduit, sous bonne garde, à Montbazon, d'où on le transféra quelque temps après à Ozain, près de Blois, et ensuite à Loches, en Touraine. L'évêque fut enfermé d'abord à Haton-Châtel, en Lorraine, puis à la Bastille (1827). On les mit, l'un et l'autre, dans des cages de fer. « Ces cages, dit Comines (1828), — qui les connaissait bien pour y avoir été enfermé lui-même huit mois, — étaient couvertes de nattes de fer par le dehors et par le dedans, avec terribles fermures, de quelques huit pieds de larges, de la hauteur d'un homme et un pied plus. » C'était ce même Guillaume d'Harancourt, évêque de Verdun, qui avait inventé (1829) cette manière de garder les prisonniers. « Plusieurs, ajoute Comines (1830), l'ont maudit depuis, et moi aussi qui en ai tâté. » Mais, dit l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (1831), « l'auteur d'une invention si peu épiscopale en fit le premier essai de sa propre personne, et les historiens n'ont pas manqué de comparer cette anecdote avec celle de Perillus, qui fut enfermé le premier dans le taureau d'airain qu'il avait fabriqué pour plaire à Phalaris. »

V. Cependant Louis XI jugea qu'il importait de prévenir Rome sur l'emprisonnement de Balue et de son complice. C'étaient un cardinal et un évêque, et leur cas était dès lors du nombre des cas privilégiés. On envoya donc à Rome, Pierre Gruel, président au parlement de Grenoble ; et quelque temps après le roi fit partir, avec la qualité d'ambassadeur, Guillaume Cousinot, maître des requêtes, qui avait ordre de se joindre au président, et d'agir avec lui de concert auprès de la cour romaine.

Il était question principalement d'obtenir de Paul II des commissaires *in partibus*, c'est-à-dire choisis en France, pour juger définitivement les deux prélats coupables. Ces négociations, que rapportent avec détails les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (1832), furent longues et assez difficiles. Rome ne comptait pas sur la bonne foi de Louis XI, et celui-ci se méfiait de l'impartialité de la cour romaine. Le prince, qui l'avait tant pressée de décorer de la pourpre un sujet indigne, aurait voulu qu'on le lui abandonnât vitement pour le juger et le condamner ; et à Rome on voulait que Balue fût jugé par ses pairs. C'était après tout assez juste. Les deux envoyés rapportèrent donc pour réponse qu'un cardinal ne pouvait être jugé qu'en plein consistoire. Toutefois Rome envoya des commissaires pour étudier l'affaire à fond.

Ils vinrent donc en France, comme le témoigne un bref de Paul II à Louis XI, en date du 8 mai 1470, par lequel il lui marque qu'il envoie ses commissaires. Mais ils parurent suspects à la cour de ce prince, et on les empêcha de faire leurs procédures (1833). Louis XI en demanda d'autres, que Paul II ne put envoyer, parce que la mort le surprit. On renouvela les poursuites sous Sixte VI, et comme elles n'eurent pas le succès que le roi voulait, il renonça à faire juger les coupables : il se contenta de les retenir dans leur prison, qu'il comptait rendre perpétuelle. Mais il n'en fut point ainsi. Balue y resta plus de onze ans, et Guillaume d'Harancourt près de quatorze. *Voyez* l'article de ce dernier,

VI. Vers la fin de l'année 1480, le cardinal de la Rovère, étant en France, sollicita l'élargissement de Balue. Il y avait ici la double question d'humanité et de non jugement, et l'intérêt de corps qui faisait qu'on voyait peut-être avec trop de peine un haut dignitaire de l'Eglise ignominieu-

(1826) Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* rapportent longuement ces misérables et honteuses menées (loc. cit., pag. 104-112), sur lesquelles nous devons passer rapidement.

(1827) *Hist. de Lorr.*, tom. II, pag. 999.

(1828) Liv. VI, pag. 262.

(1829) M. Berger de Xivrey, dans l'*Encyc. des gens du monde*, article *Balue*, dit : « Cette prison fut une de ces cages de fer que Balue lui-même avait inventées ; elle avait huit pieds en carré, et on la voit encore, sous le nom de *case Balue*, au château de Loches. » Balue n'était-il pas déjà coupable d'assez de crimes, sans qu'il eût encore commis celui de cette invention? Quoi qu'il en soit, nous ne saurions prononcer entre ces deux assertions contradictoires qui attribuent cette invention, l'une à l'évêque de Verdun, l'autre à Balue. Du reste, elle est digne de l'un et de l'autre, et il est bien remarquable que les inventeurs de nouvelles tortures en sont presque toujours les premières victimes. Il y aurait là matière à une étude morale qui ne serait peut-être pas sans utilité.

(1830) Liv. VI, pag. 262.

(1831) Tom. XXI, pag. 113.

(1832) Tom. XXI, pag. 114-121.

(1833) Manusc. de Dupuy, dans le recueil de Le Grand, ann. 1471.

sement retenu dans les fers; ce qui n'eût sans doute pas autant affligé, si l'on avait considéré qu'un membre indigne ne déshonore pas le corps entier.

Quoi qu'il en soit, on fit des démarches pour obtenir la délivrance du malheureux cardinal, et il faut croire que la question d'humanité dominait surtout en ceci. Alors Louis XI était infirme et devenait scrupuleux; il sentait que le temps de sa mort n'était pas éloigné, et il se reprochait de retenir si longtemps en prison un cardinal qui périssait peu à peu de misère, d'ennui et de maladie (1834); car on lui rapportait que Balue était très-incommodé d'une rétention d'urine, et cela lui fut confirmé par Comines et par le premier médecin Coltier, qui eurent ordre de l'aller visiter (1835).

Louis XI accorda donc la mise en liberté de Balue. Il fut rendu au cardinal-légat de la Rovère, qui ne voulut pas prendre sur lui d'en faire justice comme le roi le désirait (1836). Il en écrivit au Pape et au Sacré-Collége. La réponse fut qu'il fallait faire passer Balue à Rome, et le légat l'emmena. C'est ce que Balue souhaitait, car alors se rouvrait devant lui la carrière des intrigues et des bassesses, et il sut si bien jouer son nouveau rôle qu'il réussit encore à Rome comme il l'avait fait en France.

Avant d'en voir la preuve, il est bon de mentionner la lettre qu'un vil flatteur lui adressa au sortir de sa prison. On verra comment ce malheureux cardinal se faisait environner d'adulateurs, qui devaient par leurs mensonges servir ses plans et le faire arriver à ses fins. Elle nous apprendra, d'ailleurs, quelques particularités de sa vie.

Cette lettre fut écrite par un chanoine de Chartres, nommé Robert Duval, qui prend la qualité de directeur des libraires et copistes que Balue avait rassemblés dans son prieuré de Saint-Eloi, pour transcrire des livres. Ce chanoine, d'une littérature aussi bizarre que sa manière de penser, ose comparer dans sa lettre les traverses du cardinal son ancien maître, avec celle du patriarche Joseph, du dictateur Furius Camille et de Scipion l'Africain. Toute cette lettre est un amalgame de pensées et d'absurdités inimaginables (1837). Il dit que, comme saint Jérôme avait été obligé de s'éloigner de Rome par la jalousie de ses adversaires, de même Balue s'était vu condamner à quitter le maniement des affaires, et à passer bien des années dans la solitude, parce que les gens d'un mérite inférieur n'avaient pu souffrir l'éclat de *ses vertus*. C'était la répétition de ce qu'avait dit de Balue, devant Paul II, Adam Fumée (n° III).

Mais cette solitude, ajoute Robert Duval, « a été pour vous, Monseigneur, un bienfait de la Providence. Tandis qui vous étiez à la cour des princes, vous ne pouviez satisfaire le penchant qui vous portait à l'étude; vous n'aviez pas le temps de goûter les belles choses qui sont répandues dans les livres que je vous ai rassemblés. Ce n'est que depuis ce changement de fortune qu'il vous a été possible de cultiver les lettres; et comme nous devons à la retraite de saint Jérôme tant d'excellents ouvrages, comme les traités philosophiques de Cicéron sont le fruit des réflexions qu'il eut le temps de faire dans sa maison de Tusculum, ainsi, Monseigneur, votre captivité vous a donné lieu de lire toute la Bible, et tout le Décret de Gratien, de méditer sur la philosophie morale, d'apprendre presque par cœur toutes les histoires anciennes et modernes (1838). Durant plus de dix années vous avez donné régulièrement tous les jours neuf heures à l'étude, et tandis qu'on vous croyait le plus malheureux de tous les hommes, vous aviez l'avantage de préparer votre esprit à de plus grandes choses que celles qui vous avaient occupé jusqu'alors. »

Le chanoine reprend après cela le style des comparaisons, et il prétend que la fortune du cardinal est comme celle de Job, qui devient plus puissant après ses calamités qu'il n'avait été auparavant : il le compare aussi à Mitridate, qui s'était élevé par ses vertus et par sa valeur au-dessus de tous les dangers qu'on lui avait préparés dans les premiers temps de son règne. Voilà comment est écrite cette lettre, c'est-à-dire, que ce n'est qu'un tissu de flatteries basses et d'allusions ridicules. On y apprend toutefois que Balue avait joui d'une sorte de liberté dans sa prison, puisqu'il s'y était occupé de l'étude, et que toute sa bibliothèque n'avait pas été dissipée, comme semble l'insinuer le détail de son procès, puisqu'il ne manqua point de livres durant les années de cette longue solitude. Plus heureux s'il fût rentré en lui-même et s'il se fût converti !

VII. Ce fut au milieu de ces adulations incroyables qu'il partit à Rome avec le cardinal de La Rovère. Il est probable qu'il s'y était fait précéder par de semblables flatteries pour se préparer les voies. Ce qu'il y a de certain, c'est que des traits plus singuliers encore que ceux de cette lettre de Robert Duval nous montrent que Balue avait déjà circonvenu le Pape en sa faveur.

Ainsi Louis XI obtint un bref de Sixte IV pour être absous de tout ce qu'il avait fait contre le cardinal Balue : il fallait donc que celui-ci eût arrangé les choses de façon à ce que le roi demandât ce bref, et qu'il se fût assez justifié auprès du Pape pour qu'il l'accordât. Ainsi encore, et cet autre trait appuie cette supposition, Balue écrivit de Rome à Louis XI pour le remercier des biens qu'il en recevait actuellement, et l'on trouve

(1834) Matthieu, *Vie de Louis XI*.

(1835) Aubry, *Hist. des card.*

(1836) Rain., an. 1481, n. 16.

(1837) *Appliss. Collect.*, tom. I, pag. 1606, apud *Hist. de l'Egl. gall.*, tom. XXI, pag. 181-182.

(1838) Suivant les uns, Balue était d'une ignorance crasse; suivant d'autres, homme « de gentil esprit et de grandes lettres. » Robert Duval, au milieu de ces adulations ridicules, semble dire qu'il ne lui fut *possible d'étudier* que dans sa prison.

dans une lettre du 3 mai 1482 (1839) que Balue adressait au seigneur du Bouchage, qu'il lui ferait plaisir de marquer au cardinal de la Rovère, que le roi était content des bontés dont sa sainteté l'honorait, lui cardinal Balue. Du reste, les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* disent (1840) que tout ceci prouve deux choses : la première « que les scrupules du roi et la crainte qu'il avait de la mort, lui faisaient oublier une partie de la trahison insigne de ce cardinal ; » la seconde, « que la cour romaine, voyant les témoignages d'amitié que ce prince donnait encore à Balue, se crut autorisée à lui faire aussi des grâces, et à lui prodiguer les honneurs. »

Et effet, il fut pourvu de riches bénéfices et décoré du titre de *protecteur de l'ordre de Malte*. Il y a plus, il parvint à se faire nommer par Sixte IV légat *a latere* en France, et, Louis XI étant mort, il fut envoyé en cette qualité vers Charles VIII, en 1484. Il ne craignit donc pas de reprendre le chemin de la France. Il se rendit d'abord à Angers, qui était son ancienne église, et il rentra dans ce siége avec autant de confiance que s'il l'avait toujours administré avec édification (1841). De là il passa en Bretagne, soit qu'il voulût mettre dans son parti le duc François II, qu'on ménageait beaucoup à la cour de Charles VIII, soit qu'il fût convenu avec le cardinal Pierre de Foix, qui était évêque de Vannes, d'aller le prendre dans son évêché, pour faire ensemble le voyage de Paris (1842).

Quoi qu'il en soit, Balue et ce prélat allèrent trouver le roi à Vincennes, et ils furent reçus avec honneur ; mais quand il fut question de l'entrée solennelle à Paris, le parlement s'y opposa. Toutefois on négocia, le parlement délibéra les 17 et 18 août 1484, et Balue put faire son entrée un des quatre jours suivants. Mais ayant appris la mort de Sixte IV, et tenant beaucoup à se trouver au conclave, il demanda le 23 son congé au roi, qui le lui accorda, et il repartit aussitôt. Comme il n'avait pas eu le temps d'exercer sa légation, ni de se dédommager des frais de son voyage, Charles VIII lui fit délivrer mille écus d'or. Il le chargea même de rendre en son nom l'obéissance filiale au Pape qui serait élu ; « ce qui marque, » dit un auteur (1843), « que ce jeune prince s'était laissé tout à fait gagner en faveur d'un homme dont la conduite passée ne méritait pas ces marques de confiance (1844). »

Rentré à Rome, et Innocent VIII ayant été élevé sur le siége de saint Pierre, Balue vit encore la fortune lui sourire. Sixte IV lui avait donné l'évêché d'Albano ; son successeur le nomma évêque de Préneste, puis légat de la Marche d'Ancône, où il mourut enfin au mois d'octobre 1491. Son corps fut apporté à Rome, et déposé à l'église de Sainte-Praxède. — Tel fut Balue : esprit souple, rusé, essentiellement ingrat, indigne du caractère sacerdotal, hypocrite, et occupé à tromper tout le monde pour satisfaire sa soif d'ambition.

**BALZAC** (Jean-Louis), né à Angoulême en 1594, mort aux environs de cette ville, le 18 février 1654. Nous n'avons pas, comme on le pense bien, à retracer la biographie de ce littérateur qui fut fort célèbre de son temps, et qui était contemporain de Bossuet. Nous n'en parlons ici 1° que pour faire connaître les sentiments religieux et élevés qui l'animaient, ce que ses biographes n'ont pas fait remarquer (1845), et 2° pour montrer, ce qui appartient directement à notre sujet, que cet écrivain, généralement plus connu sous le rapport de ses *futilités littéraires*, savait, à l'exemple des plus grands génies du christianisme, que l'Eglise catholique est le commencement de toutes choses, qu'elle est antérieure à toutes les hérésies, en particulier au paganisme. Cette doctrine est trop belle, trop vraie pour que nous ne citions pas, dans cet ouvrage, tous les témoignages qui l'appuient.

I. Et d'abord il est beau d'entendre Balzac nous montrer la valeur de la Bible. Il est une classe d'écrivains de son temps qu'il poursuivait de ses critiques ; c'est celle des prétendus poëtes qui travestissaient les psaumes de David et d'autres portions de l'Ecriture sainte, dans des paraphrases pleines de pointes et d'antithèses.

« C'est, dit-il, friser et parfumer les prophètes. De telles pièces sentent Paris, la cour et l'Académie ; mais elles n'ont rien de Jérusalem et de Sion ; rien du tabernacle et du sanctuaire. N'est-ce pas se moquer de l'Ancien des jours, de le vouloir faire parler à la mode, de lui apprendre le jargon des cercles et des cabinets ? Nous voudrions que le Terrible, le Très-Haut et le Très-Fort, que le Dieu des armées et le Souverain des souverains s'accommodât comme nous à la coutume du lieu et au goût du temps ; qu'il se rendît complaisant à toutes les fantaisies des cavaliers et des dames ; qu'il prît aussitôt que nous les nouveautés qu'on nous apporte de la cour. Pour ne rien dire de pire, ce serait traiter bien familièrement dans le commerce du langage Celui qui d'une parole a fait le ciel et la terre, Celui qui de tout temps a instruit et a dépêché

(1839) Comines, l. vi, c. 7.

(1840) Tom. XXI, pag. 183, 184.

(1841) *Gall. Christ. Eccles. Andeg.*

(1842) *Preuv. des lib. de l'Egl. gal.*, pag. 500, édit. de 1651.

(1843) *Preuv. des lib. de l'Egl. gal.*; Rain., an. 1465, n. 36.

(1844) Après ceci, ne peut-on pas douter de l'exactitude de cette assertion de M. Berger de Xivrey, (loc. cit.) : « A la mort du Pape qui le soutenait, Balue s'enfuit bien vite de France, craignant de *ne plus échapper cette fois à la vengeance du roi de France*. »

(1845) Feller, comme les autres. Il n'a fait que reproduire, avec quelques modifications, l'article de Chaudon, et aucun n'a parlé des *Dissertations chrétiennes et morales* de Balzac.

les anges, comme ses courriers et ses messagers, pour faire savoir au monde sa volonté. Mais quand il ne serait que Celui qui a enseigné les patriarches et qui a parlé par les prophètes, il me semble qu'il n'y a point d'apparence de ramener à l'école de la grammaire le plus vieux de tous les docteurs, de vouloir polir et civiliser le Saint-Esprit, d'entreprendre de réformer son style et sa manière d'écrire. Quand on n'aurait point de considération pour une telle grandeur que celle de Dieu, il en faudrait avoir pour une telle vieillesse que celle de sa parole et reconnaître le mérite des choses anciennes, quand on ne pourrait pas comprendre la dignité des choses divines. On doit, certes, plus de respect à cette sainte antiquité que de la déguiser, que de la masquer ainsi tous les jours, que de lui faire porter toutes les marques de l'inconstance et de la légèreté de la France. Vous pensez parer les prophètes et les apôtres pour la cour et pour les jours de cérémonie, et vous les cachez comme des mariées de village sous vos affiquets et sous vos bijoux. Deux choses, disait le cardinal Duperron, qui sont séparées partout ailleurs, se rencontrent et s'unissent dans la sainte Ecriture : la simplicité et la majesté. Mais ces caractères si différents se conservent dans les originaux et non pas dans les copies. On ne les trouve que dans la langue maternelle de l'Ecriture, ou pour le moins dans des traductions si fidèles, si littérales, et qui approchent de si près du texte hébreu, que ce soit encore de l'hébreu en latin ou en français. »

II. Le plus remarquable des ouvrages auxquels Balzac a donné cette forme est sans contredit le *Socrate chrétien*. On y trouve des pages admirables sur la religion de Jésus-Christ. Le fragment que nous venons de citer a déjà fait voir que Balzac était un juste appréciateur de la valeur littéraire des saintes Ecritures. Il sera plus intéressant encore de montrer que le réformateur de notre langue connaissait les grandes doctrines de la Bible, et qu'il rendait témoignage à leur efficacité sur son propre cœur.

Les philosophes anciens, à l'en croire, avaient les yeux bons, mais ils cheminaient de nuit. C'est Jésus-Christ qui est venu enfin faire prendre terre à la philosophie. Convaincu de sa divinité, Balzac ne s'étonne pas que des ignorants aient réussi à répandre sa doctrine. Il pense que plus nous sommes vides de nous-mêmes, plus nous avons de dispositions à être remplis de Dieu. Dieu choisit même souvent l'heure de nos éclipses pour nous communiquer ses lumières. Les choses de l'autre monde sont si grandes qu'il n'y a point d'excès qui ne devienne médiocrité, lorsqu'il est question de les faire entendre à ce monde-ci. La raison humaine fait, quand elle traite des choses divines, d'étranges équivoques, plus grandes que celles des écrivains qui, en traduisant d'une langue en une autre, ont pris des rivières pour des montagnes, et des hommes pour des villes. Pour remédier à ces méprises, Dieu lui-même a parlé; il faut donc étudier sa parole.

III. Après cette analyse, il convient d'écouter les conclusions de Balzac. Elles renferment, nous le croyons, un épanchement de ses sentiments les plus intimes; car de telles choses ne peuvent s'écrire qu'après avoir été fortement senties.

« Donnons pour le moins, dit-il, ce qui nous reste à celui à qui nous devrions avoir tout donné. Nous avons vécu avec Hérodote et avec Homère; mourons avec Moïse et avec Job. La sublimité du style de Moïse n'est pas aujourd'hui l'objet de ma passion. Je vise à une plus haute sublimité. J'ai besoin de quelque autre chose pour être heureux. Je suis en quête de la vérité, mais de l'importante et nécessaire vérité. Il faut apprendre la langue du ciel où nous avons à trafiquer, où doit être notre commerce, où sont nos véritables affaires. Il faut étudier en la science des saints, dont nous voulons augmenter le nombre.

« Que s'il se rencontre des difficultés aux avenues de cette science, ce n'est pas une excuse qui puisse justifier la paresse et la lâcheté des ignorants. Si la parole de Dieu est quelquefois raboteuse, si elle heurte le sens et fait peine à la raison, ne nous rebutons point pour ses pierres et pour ses épines. Au lieu de les éplucher et de les compter, je les laisse là et je tâche de passer outre. Je saute aux endroits où je ne puis pas cheminer facilement. Je veux suivre Moïse à quelque prix que ce soit, et dans le dessein que j'ai de le suivre je ne désespère point du succès de mon voyage. Je ne perds point cœur pour voir de la fumée, des nuages, et des brouillards qui environnent le lieu où Dieu parle. Il a toujours pris plaisir à parler de cette sorte, et en ceci la sainte montagne a figuré la sainte Ecriture. J'adore la lumière de cette Ecriture, mais j'en adore aussi les ténèbres.

« La parole de Dieu sera toujours difficile, sera toujours obscure, après mille et mille expositions, après des montagnes de commentaires et des légions de commentateurs. En voulez-vous savoir la raison? C'est afin que Dieu enseigne toujours et que l'homme étudie toujours sous lui; c'est afin que Dieu soit toujours le maître et que l'homme soit toujours l'écolier.

« Pour réussir en une lecture si difficile, il n'y faut pas apporter des yeux purement humains et un esprit ordinaire. Là dedans on ne voit rien par sa propre vue, on ne discerne rien sans une lumière qui vient d'en haut, qui ne se communique pas à toute sorte de regardants, qui choisit les yeux des lecteurs. Cette lumière éclaire la simplicité et la soumission du cœur, mais elle aveugle la vanité et l'élévation de l'esprit. En matière de religion, on ne saurait s'élever qu'en se faisant plus petit qu'on n'est, qu'en s'abaissant au-dessous de soi-même et de sa raison, que par des moyens qui semblent contraires à leur fin et qui eussent paru absurdes à Aristote. L'homme

ne peut jamais acquérir autant que Dieu peut donner. »

IV. Balzac se faisait aussi de justes idées de la nature humaine : « Les hommes appellent cela ainsi, mais les dieux le nomment d'une autre façon, dit quelquefois Homère. Il se peut faire aussi que ce que nous appelons vertu sur la terre n'ait pas le même nom dans le ciel. Saint Paul parle humainement et se fait gloire de son innocence, lorsqu'il proteste qu'il ne se sent coupable de rien ; mais lorsqu'il ajoute qu'il n'est pas partout justifié, il change de langage, et témoigne qu'il attend sa justification de Dieu et qu'il ne la reçoit pas de lui-même. »

Pour parler de la Bible comme en parle Balzac, pour comprendre la différence qu'il y a entre la lire comme histoire et la recevoir comme parole de Dieu, il faut de plus avoir été frappé du mystère de la Rédemption, qui est le centre des saintes Ecritures, et avoir pu s'écrier comme lui : « Les abîmes de l'amour de Dieu sont les seuls où il y a du plaisir à se perdre, parce qu'une telle perte est avantageuse, et qu'on se retrouve en se perdant. »

Il faut enfin, pour tenir ce langage et pour apprécier dignement ce que Dieu dit à l'homme, se faire de justes idées de la prière par laquelle l'homme parle à Dieu, et en avoir acquis l'expérience : « Dieu ne demande point de harangues étudiées, dit Balzac, il se contente de l'éloquence de nos cœurs et de nos soupirs ; il est de ces pères qui prennent plaisir au bégaiement de leurs enfants; devant lui les muets mêmes sont orateurs, à plus forte raison ceux qui n'ont que la langue empêchée, et qui sont de Balbut en Balbutie, comme disait de soi-même le bonhomme M. de Malherbe. Dieu écoute plus volontiers ces gens-là que les beaux parleurs (1846). »

V. Mais voyons maintenant comment Balzac résume la doctrine soutenue par saint Jean Damascène, saint Epiphane, saint Augustin, Melchior Canus, Massillon et Bossuet, à savoir que l'Eglise catholique est le commencement de toutes choses. Nous croyons qu'on lira avec plaisir ce passage de Balzac :

« Le christianisme a été de tout temps, bien qu'il ait été longtemps caché et sous des nuages, et que Dieu ne l'ait ouvert aux peuples, ni laissé luire à clair dans le monde, qu'au terme qu'il avait précisément marqué dans les oracles de sa parole. Il y a toujours eu des chrétiens, quoiqu'ils n'aient pas toujours été appelés de cette façon ; et la religion chrétienne a précédé la naissance de Jésus-Christ de beaucoup de siècles, quoique le nom de *chrétiens* n'ait été imposé aux fidèles qu'après sa mort dans la ville d'Antioche....

« L'Eglise des Juifs n'était point une autre Eglise que la nôtre; leurs prophètes sont aujourd'hui nos historiens, et nous sommes les suivants et les domestiques de celui dont ils ont été les avant-coureurs et les trompettes. L'Agneau a été immolé au commencement du monde (1847). Le premier Adam a espéré le second ; il a cru en Jésus-Christ, et, dans l'assurance qu'il a eue que le Juste naîtrait de sa race, il s'est consolé de la perte de son innocence. Abraham à vu de loin le jour du Seigneur, et s'en est réjoui (1848) vingt-quatre siècles avant sa venue... Moïse a été chrétien ; et saint Paul dit de lui que l'opprobre de Jésus-Christ lui fut plus précieux que les richesses d'Egypte (1849). Isaïe priait les nuées de pleuvoir le Juste, et la terre de germer le Sauveur (1850)... Tant y a, que les anciens pères ont bu de l'eau qui sortait de la pierre, et que cette pierre était Jésus-Christ (1851).

« Les fidèles, tant de la loi de la nature que de la loi écrite, appartenaient à la loi de la grâce et étaient du troupeau de Jésus-Christ. Ils attendaient la consolation d'Israël et soupiraient après le Messie. Ils étaient guidés par l'étoile du matin, comme nous le sommes par celle du soir. Et les uns et les autres sommes guidés par un même astre qui a deux divers noms ; par une lumière qui s'appelait en ce temps la Synagogue, et qui maintenant s'appelle l'Eglise. Il n'y a point deux religions, parce qu'il n'y a point deux sauveurs ni deux paradis. On ne nous enseigne point une seconde vérité, différente de la première. Nous n'avons point d'autres connaissances que les premiers hommes, mais nous les avons plus nettes et plus distinctes ; et toute la différence qu'il y a pour ce regard entre nous et eux, c'est que notre foi a pour objet le passé, et que la leur avait l'avenir (1852). »

VI. Nous ne pouvons nous empêcher, en terminant, de faire une remarque qui, pour être littéraire, ne sera point déplacée ici, puisqu'elle est à l'honneur de notre sainte religion.

C'est quand Balzac écrit sur les choses de la foi qu'il y a dans son style le plus d'éclat et de grandeur. Souvent prétentieux et maniéré dans ses lettres, faisant dans tous ses ouvrages un grand abus de l'hyperbole, il devient presque toujours simple à mesure qu'il s'élève. Il écrit alors avec le cœur plus qu'avec l'esprit, ou plutôt son esprit se ressent de l'émotion de son cœur (1853).

Le 31 janvier 1851, on a découvert dans la chapelle de l'hôpital d'Angoulême les restes mortels de Balzac, et, tout récemment, à propos d'un moment élevé en son honneur, Mon-

(1846) Balsac, dans son ouvrage intitulé : *Le Socrate chrétien.*

(1847) *Apocal.* XIII.

(1848) *Joan.* VIII.

(1849) *Hebr.* XI.

(1850) *Isa.* XLV.

(1851) *I Cor.* X.

(1852) Balzac, *Dissertations chrétiennes et morales.*

(1853) *Voy.* la *Notice* sur Balzac, apud *La raison du christianisme*, etc., ouvrage publié par M. de Genoude, 2e édit., 3 vol. in-4, 1836, tom. I, pag. 106.

seigneur l'évêque d'Angoulême, après avoir dit la messe en mémoire du 198e anniversaire de l'enterrement de Balzac, a prononcé son éloge (1854). Le prélat s'est étendu sur les mérites littéraires de l'écrivain, mais il a surtout célébré le bienfaiteur des pauvres : « Le nom et le vrai caractère de Balzac, a-t-il dit, sont mieux connus aujourd'hui ; Le *Socrate chrétien* n'est plus seulement le titre d'un beau livre, mais le vrai nom de son auteur, mais le résumé exact des dernières années de sa belle, noble et sainte vie. »

**BAMBRIDGE**, archevêque d'York, cardinal. *Voy.* URSWICUS.

**BANDELLO BANDELLI** cardinal, né à Lucques, fut évêque de Cittadi-Castello, puis en 1388 il fut collecteur de Spoglio dans le duché de Spolète et la Toscane ; en 1407 il fut transféré au siége de Rimini, et l'année suivante, créé cardinal-prêtre du titre de sainte Balbine. Ce fut Grégoire XII qui l'éleva à cette dignité.

**BANDINE** (Sainte), martyre. *Voy.* l'article : LETTRE DES MARTYRS DE VIENNE ET DE LYON AU SECOND SIÈCLE.

**BANHAC** (PIERRE DE), abbé de Mont-Majour et cardinal, était né dans la Marche, diocèse de Limoges. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint abbé de Mont-Majour près d'Arles. Il occupait ce poste, lorsque le Pape Urbain V le fit, le 22 septembre 1368, cardinal du titre de saint Laurent *in Damaso*. Banhac mourut à Viterbe le 7 octobre de l'année suivante, et son corps fut rapporté en France : on l'inhuma chez les Augustins de Mortemer, dans la Marche.

**BAODOLIN** (Saint) vivait au VIIIe siècle, du temps du roi Luitprand, en Lombardie. Ce saint fit plusieurs miracles et eut le don de prophétie ; mais nous n'avons aucun détail sur lui.

**BAPTÊME.** Rien, dans la primitive Eglise, n'était plus solennel que l'administration du Baptême, réservée à deux jours de l'année, précédée de longues préparations, accompagnée de beaucoup de prières et de cérémonies. On conférait cet auguste sacrement dans un baptistère magnifique, avec des vases précieux. Tout cela, dit Fleury (1855), ne contribuait pas peu à faire concevoir l'importance de cette action, et à rendre ce sacrement vénérable à ceux qui le recevaient, aux fidèles qui en étaient témoins et aux infidèles qui en entendaient parler.

I. Il faut interroger les premiers apologistes sur ces cérémonies. Voici ce que nous lisons dans saint Justin : « Nous exposerons, dit-il, de quelle manière nous sommes consacrés à Dieu, et renouvelés par le Christ, de peur que l'on ne croie que nous le dissimulons par malice. Ceux qui sont persuadés de la vérité de notre doctrine, et qui promettent de mener une vie qui y soit conforme, nous les obligeons à jeûner, à prier, et à demander à Dieu la rémission de leurs péchés passés : et nous prions et jeûnons avec eux. Ensuite nous les amenons au lieu où est l'eau, et ils sont régénérés, en la manière que nous l'avons été. Car ils sont lavés dans l'eau, au nom du Seigneur Dieu père de toutes choses, et de notre Sauveur Jésus-Christ crucifié sous Ponce-Pilate, et du Saint-Esprit, qui a prédit par les prophètes tout ce qui regardait le Christ. Nous appelons cette ablution *illumination*, parce que les âmes y sont éclairées. »

Saint Justin ajoute : « Après cette ablution, nous amenons le nouveau fidèle au lieu où sont assemblés les frères, et, étant admis parmi eux, nous prions en commun tant pour nous tous, que pour *l'illuminé*, et pour les autres, quelque part qu'ils soient : afin qu'ayant connu la vérité, nous puissions, par les œuvres et l'observation des commandements, arriver au salut éternel. Les prières finies, nous nous saluons par le baiser. Puis on présente à celui qui préside aux frères, du pain, et une coupe de vin et d'eau. Les ayant pris, il donne louange et gloire au Père, par le nom du Fils, du Saint-Esprit, et lui fait une longue action de grâces pour ces dons dont il nous a gratifiés. Après qu'il a achevé les prières et l'action de grâces, tout le peuple assistant dit à haute voix, *Amen :* c'est-à-dire en hébreu : *Ainsi soit-il.* Ensuite ceux que nous appelons diacres, distribuent à chacun des assistants le pain, le vin, et l'eau consacrés par l'action de grâces, et en portent aux absents (1856). »

Nous abrégeons ce que saint Justin a écrit sur le baptême, en cet endroit de son *Apologie ;* mais il ne faut pas omettre cet autre passage important : « Nous tenons, dit-il, l'institution du baptême pour une institution qui nous régénère. Notre première naissance est pour nous un mystère. Nous savons seulement qu'elle est le résultat nécessaire d'un peu de sang par l'union de nos parents ; nous recevons ensuite une éducation vicieuse, de faux principes. Nous resterions ainsi les tristes enfants de l'ignorance et de la nécessité ; pour nous rendre ceux de la liberté et de la science par l'affranchissement de l'iniquité ; on prononce sur celui qui veut être régénéré et délivré du péché le nom du Dieu créateur de toutes choses ; car nous ne désignons pas autrement Dieu le Père, lorsque nous présentons le néophyte au baptême. Et qui pourrait donner un nom au Dieu au-dessus de tout nom ? c'est le comble du délire que d'oser dire qu'il a un nom particulier (1857). »

II. Dans son Livre *De la couronne*, Tertullien rapporte ainsi les cérémonies du baptême : « Avant d'entrer dans l'eau, dans le baptistère même, et quelque temps auparavant, dans l'église, en présence de l'évêque, nous protestons que nous renonçons

(1854) *Gazette de l'Angoumois*, n° du 9 février 1853. — L'éloge prononcé en cette circonstance par Mgr l'évêque d'Angoulême est inséré dans l'*Univers*, n° du 25 février 1853.

(1855) *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, IIe disc., n° VII.

(1856) S. Justin, 1re apologie, chap. 61.

(1857) Ibid.

au démon, à ses pompes et à ses œuvres. Ensuite nous sommes plongés trois fois. Etant levés des fonts, nous goûtons du lait et du miel, et, depuis ce jour, nous nous abstenons du bain ordinaire pendant toute la semaine (1858). » Dans son traité contre Praxéas, Tertullien mentionne encore les trois immersions dont il vient d'être question. « On plongeait dans l'eau, dit-il (1859), non une seule fois, mais trois, pour chaque nom des trois personnes divines. »

Indépendamment de ces quelques endroits où Tertullien parle du baptême, il a consacré un traité spécial à ce sacrement. Ce traité fut écrit à l'occasion d'une femme nommée Quintille, de l'hérésie des caïnites, espèce de valentiniens qui voulaient combattre la nécessité du Baptême et en rendre la simplicité méprisable (1860). Tertullien relève d'abord les avantages de l'eau, commençant à la création du monde, où le Saint-Esprit était porté sur les eaux. Il dit qu'il n'y a aucune différence d'être baptisé dans la mer, ou dans un étang, ou une rivière, une fontaine, une mare, un bassin. Il en est de même entre ceux que saint Jean a baptisés dans le Jourdain, et ceux que saint Pierre a régénérés dans le Tibre. Il déclare qu'il y a un ange saint qui préside au baptême : qu'au sortir de l'eau nous recevons l'onction, d'où vient le nom de chrétien ; qu'ensuite on nous impose la main, avec la bénédiction et l'invocation du Saint-Esprit, où il marque le sacrement de confirmation. Il dit qu'avant la descente du Saint-Esprit, les apôtres ne donnaient que le baptême de saint Jean, pour préparer à la grâce : mais il soutient que tous furent baptisés, quoique l'Ecriture ne le dise que de saint Paul.

Ensuite il prouve la nécessité du baptême sous le Nouveau Testament, par le commandement de Jésus-Christ: *Allez, baptisez* (1861), et par la menace de ne point entrer au royaume de Dieu. Il dit qu'il n'y *a qu'un baptême, comme un Dieu et une Eglise ;* puis il ajoute : « Mais on peut examiner ce qu'il faut observer à l'égard des hérétiques. Ils n'ont aucune part à notre discipline : le retranchement de la communion témoigne qu'ils sont étrangers. Ils n'ont ni le même Dieu que nous, ni le même Christ, ni par conséquent le même baptême. Comme il n'est point légitime, sans doute il est nul. Tertullien parle des hérétiques de son temps, qui la plupart usaient d'une autre forme de baptême, ou l'entendaient autrement que les Catholiques : ne croyant ni le même Père ni le même Fils. » Il renvoie au traité qu'il en avait écrit en grec, et que nous avons perdu. Il ajoute : « Nous avons un second baptême, mais unique, comme le premier : c'est celui du sang. »

Passant au ministre du baptême, Tertullien dit : « Le droit de donner le baptême appartient à l'évêque ; puis aux prêtres et aux diacres, mais par l'ordre de l'évêque pour l'honneur de l'Eglise et le maintien de la paix. Les laïques peuvent aussi le donner, en cas de nécessité ; et celui qui y manquera sera coupable de la perte d'un homme. » Il dit qu'il ne faut pas donner légèrement le baptême, mais le différer selon les dispositions de la personne, la condition, l'âge, principalement à l'égard des enfants. Il ne faut pas exposer les parrains au péril de leur manquer par la mort, ou d'être trompés par leur mauvais naturel. Il veut qu'on les instruise auparavant, et qu'ils le demandent. On voit ici l'usage des parrains qui répondent pour les enfants ; et ce que dit en cet endroit Tertullien doit s'entendre des enfants païens, ou des autres dont l'éducation était en péril. Il veut que l'on diffère aussi à l'égard des adultes qui ne sont pas mariés, jusqu'à ce qu'ils se marient ou qu'ils se soient affermis dans la continence. Si l'on comprend l'importance, ou, comme il dit, le poids du baptême, on craindra plutôt de le recevoir que de le différer. Le jour solennel du baptême est la Pâque, et ensuite tout l'intervalle jusques à la Pentecôte ; mais on peut le donner en tout temps et à toute heure. On s'y doit préparer par des prières fréquentes, des jeûnes, des génuflexions et des veilles, et par la confession de tous les péchés passés. C'est beaucoup de ne les pas confesser publiquement. Heureux donc ceux qu'attend la grâce de Dieu ! Lorsque vous sortirez des sacrés fonts de la nouvelle naissance, demandez au Père, demandez au Seigneur, et vous recevrez. « Seulement, je vous en conjure, souvenez-vous dans vos prières du pécheur Tertullien (1862). »

III. Saint Ignace d'Antioche dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu être baptisé afin de sanctifier l'eau par sa Passion, c'est-à-dire afin que l'eau imprégnée de la vertu de son sang pût laver nos âmes de toutes leurs souillures spirituelles (1863). Origène, après avoir parlé de l'eau, du saint chrême, de l'invocation de la très-sainte Trinité, des renonciations au diable, à ses œuvres et à ses pompes, ajoute : « Je crois bien que le baptême de sang est plus excellent que le baptême d'eau ; après celui-ci il y en a très-peu d'assez heureux pour se conserver sans tache jusqu'à la fin de la vie. Qui est baptisé de l'autre baptême ne peut plus pécher. Ah ! si Dieu m'accordait d'être lavé dans mon sang, de recevoir un second baptême en mourant pour Jésus-Christ, je sortirais en assurance de ce siècle ; le prince de ce monde ne trouverait plus de quoi m'accuser (1864). » On cite une belle homélie de saint Hippolyte de Porto sur le baptême de Notre-Seigneur : nous en ferons mention à son article.

Saint Cyprien parlant au nom du troisième concile qu'il tint à Carthage et qu'il pré-

(1858) S. Justin, 1re apologie, chap. 3.
(1859) Chap. 25.
(1860) *Voy.* Fleury, liv. III, n° 30.
(1861) *Matth.* XXVIII, 19 ; *Joan.* III, 5.
(1862) Nos 17-20.
(1863) *Epist. ad Eph.*, n° 18.
(1864) Origène, *In Indic.*, Tom. VII.

sida, dit à propos du baptême des enfants, que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux personnes, et que la circoncision n'était qu'une image du ministère de Jésus-Christ. Les Pères de ce concile conclurent que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure personne du baptême et de la grâce de Dieu. Et saint Cyprien, faisant connaître les décisions du concile à Fidus, écrivit ces paroles remarquables : « Si les plus grands pécheurs venant à la foi reçoivent la rémission des péchés et le baptême, combien doit-on moins le refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que par sa première naissance il a contracté la contagion de l'ancienne mort? Il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés que ce ne sont pas ses péchés propres mais ceux d'autrui qui lui sont remis. »

Du temps du Pape saint Etienne, qui mourut en 257, un auteur dont le traité nous reste, mais dont on ignore le nom, bien qu'il parle comme étant évêque, distingue deux baptêmes : le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit, suivant cette parole de saint Jean-Baptiste : *Celui qui doit venir après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter sa chaussure : Lui vous baptisera dans l'Esprit-Saint et le feu* (1865); et cette autre : *Mais dans peu de jours vous serez baptisés dans l'Esprit-Saint* (1866).

Le baptême du Saint-Esprit se trouve séparé dans l'exemple du centenier Corneille, qui reçut le Saint-Esprit avant que d'avoir reçu le baptême de l'eau (1867); le baptême de l'eau se trouve séparé dans les apôtres qui avaient été baptisés longtemps avant que de recevoir le Saint-Esprit : ce qui n'empêche pas que l'un et l'autre ne doivent ordinairement être joints, car Jésus-Christ a dit : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit il ne peut entrer dans le royaume des cieux (1868). » Aussi le baptême de l'eau ne servirait de rien sans celui du Saint-Esprit. Mais le baptême seul ne laisse pas de conférer la grâce, quoiqu'il soit séparé de l'imposition des mains, instituée particulièrement pour donner le Saint-Esprit.

Car, ajoute l'auteur que nous citons, on ne peut douter qu'il n'arrive souvent encore aujourd'hui que plusieurs meurent après le baptême, sans avoir reçu l'imposition des mains de l'évêque et ne laissent pas d'être tenus pour fidèles parfaits. Autrement le salut des évêques serait impossible s'ils étaient obligés de subvenir en personne à tous ceux qui sont sous leur charge et qui peuvent tomber malades en divers lieux, vu que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce secours. De là il conclut que, quand le baptême au nom de Jésus-Christ a précédé, la seule imposition des mains de l'évêque peut conférer le Saint-Esprit à un homme pénitent et croyant.

C'est qu'en effet l'efficacité du nom de Jésus-Christ est grande; jusque-là que les païens mêmes font quelquefois des miracles en son nom. Celui qui a été baptisé étant dans quelque erreur ou péché, s'il se corrige ensuite de sa créance et change de vie, renonçant au péché, s'il vient à l'évêque et à l'Eglise et reçoit l'imposition des mains, il recevra le Saint-Esprit, sans perdre cette invocation précédente du nom de Jésus-Christ, célébrée légitimement par le sacrement, qui toutefois ne lui suffirait pas seul pour le salut et qui prend alors la vertu qu'elle n'aurait pas eue. Les apôtres après leur baptême commirent des péchés, principalement quand ils abandonnèrent Jésus-Christ, et saint Pierre quand il le renia; leur foi même était encore très-imparfaite (1869); toutefois, en cet état, ils étaient baptisés et baptisaient les autres.

Mais que direz-vous de ceux qui sont baptisés, comme il arrive souvent, par des évêques de très-mauvaise vie, qui, étant enfin convaincus, sont privés de l'épiscopat ou même de la communion? Et que direz-vous de ceux qui seront baptisés par des évêques, ou errants dans leur créance, ou ignorants, si en donnant le sacrement ils ne parlent pas bien nettement, ou s'ils disent quelque chose autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraie foi? Reconnaissons donc la force de la vertu céleste et de l'opération divine; et puisque notre salut consiste dans le baptême d'esprit qui le plus souvent est joint avec le baptême d'eau, si nous donnons nous-mêmes le baptême, (comme on le voit, l'auteur parle ici en évêque) exécutons pleinement ce qui est écrit avec toute l'intégrité et la solennité possible, sans rien retrancher; ou si un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de nécessité, attendons l'événement pour suppléer nous-mêmes ce qui manque, ou réserver au Seigneur de le suppléer. Que s'il a été donné par des étrangers, apportons-y le remède dont la chose est capable. Le Saint-Esprit n'est point hors de l'Eglise, la foi même ne peut être saine non-seulement chez les hérétiques mais chez les schismatiques; quand donc ils font pénitence et se corrigent, ils n'ont besoin d'autres secours que du baptême spirituel et de l'imposition des mains de l'évêque : de peur que nous ne semblions mépriser l'invocation du nom de Jésus qui ne peut être effacée; puisque l'apôtre dit qu'il n'y a qu'un baptême (1870). Ensuite il explique le baptême de sang marqué par Jésus-Christ quand il dit : *Je dois être baptisé d'un autre baptême* (1871). Ce baptême

(1865) *Matth.* III, 11.
(1866) *Act.* I, 5.
(1867) *Act.*, X, 44.
(1868) *Joan.* III, 5.
(1869) *Joan.* V, 2.
(1870) *Luc.* XII, 50.
(1871) *Joan.* VIII, 38.

supplée au baptême d'eau pour les catéchumènes et remplit ce qui manquait au baptême des hérétiques convertis. Ce ne sont pas deux baptêmes différents, mais deux matières qui concourent à donner le même salut ; on peut se passer de l'une des deux. Les catéchumènes martyrs se passent d'eau, et toutefois s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau ; les fidèles baptisés régulièrement se passent du baptême de leur sang. Ce sont les deux fleuves sortant du cœur de Jésus-Christ, marqués par le sang et l'eau qui sortirent de son côté à la croix (1872), et qui, l'un et l'autre, signifient le Saint-Esprit. D'où vient que l'apôtre saint Jean les joint ensemble, disant : *Il y en a trois qui rendent témoignage: l'esprit, l'eau et le sang ; et ces trois sont une même chose* (1873).

IV. Saint Cyprien parlant de lui-même et retraçant l'état de son âme avant sa conversion, nous montre les effets du baptême : « J'aimais, dit-il, le mal, qui m'était comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, et que mon cœur purifié eut reçu la lumière d'en haut et l'Esprit céleste, je fus étonné que mes doutes s'évanouirent; tout fut ouvert, tout, lumineux; je trouvai facile ce qui m'avait paru impossible : en sorte que l'on pouvait reconnaître que ce qui était né selon la chair et vivait sujet au crime, venait de terre, et que ce que le Saint-Esprit animait venait de Dieu. »

Le fameux concile d'Elvire, tenu en 303, ou 309 selon d'autres, porte les canons suivants touchant le baptême : Ceux qui commencent à se convertir à la foi, s'ils sont de bonnes mœurs, doivent être admis dans deux ans à la grâce du baptême, si la maladie n'oblige de les secourir plus tôt. On corrigera la coutume de mettre de l'argent dans les fonts en recevant le baptême, de peur que l'évêque ne semble vendre ce qu'il a reçu gratuitement. Les évêques ne doivent pas leur laver les pieds, mais les clercs. En voyage sur mer, ou si l'église n'est pas proche, un fidèle qui a gardé l'intégrité de son baptême et qui n'est point bigame, pourra baptiser un catéchumène en nécessité de maladie, à la charge, s'il survit, de le mener à l'évêque pour le perfectionner par l'imposition des mains, c'est-à-dire le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple a baptisé quelques personnes sans évêque et sans prêtre, l'évêque doit les perfectionner par sa bénédiction; s'ils décèdent auparavant, chacun sera sauvé selon sa foi. On voit ici, remarque Fleury (1874), des diacres qui étaient chargés d'espèces de paroisses. Le concile d'Elvire continue : Celle qui a été prostituée publiquement et ensuite mariée, si elle vient à la foi, doit être reçue sans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent se convertir, qu'ils renoncent premièrement à leur métier, sans espérance d'y retourner. Si après avoir été reçus ils contreviennent à cette défense, qu'on les chasse de l'Eglise. Si les gentils, étant malades, désirent qu'on leur impose les mains et que leur vie ait quelque chose d'honnête, on les leur imposera et on les fera chrétiens, c'est-à-dire catéchumènes, puis qu'il n'est parlé que d'imposition des mains. Celui qui a été catéchumène et qui pendant un temps infini n'est point venu à l'Eglise, si quelqu'un du clergé le reconnaît pour chrétien, ou si quelques fidèles en sont témoins, on ne lui refusera pas le baptême. On voit ici que le nom de *chrétien* se donne au catéchumène, et le nom de *fidèle* à celui qui est baptisé. Ceux qui sont tourmentés par les esprits immondes, étant à l'article de la mort, doivent être baptisés ou recevoir la communion, s'ils sont déjà fidèles.

On peut encore consulter sur la question du baptême le concile de Laodicée, tenu en 367; les 3$^e$ et 5$^e$ conciles de Carthage et plusieurs autres. Au reste, il y a dans l'histoire ecclésiastique une infinité de faits touchant ce sacrement. Nous ne pourrions pas, sans nous exposer à des répétitions, les rassembler dans cet article; car nous en parlons dans divers endroits de cet ouvrage. Mais pour qu'on puisse les trouver, nous les notons, sous un seul chef, à la *Table alphabétique des matières*, et c'est là que nous prions le lecteur de se reporter pour plus de détails. Nous citerons seulement ici les canons rendus par le concile de Trente au sujet du baptême : on verra par là toute la doctrine de ce saint concile sur ce sacrement.

V. Ces canons sont au nombre de quatorze. Canon 1. Si quelqu'un dit que le baptême de Jean avait la même force que le baptême du Christ : qu'il soit anathème. — 2. Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est pas de nécessité pour le baptême, et pour ce sujet détourne à quelque explication métaphorique cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit :* qu'il soit anathème. — 3. Si quelqu'un dit que l'Eglise romaine, qui est la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, ne tient pas la véritable doctrine touchant le sacrement de baptême : qu'il soit anathème. — 4. Si quelqu'un dit que le baptême donné même par les hérétiques au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, avec intention de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas un vrai baptême : qu'il soit anathème. — 5. Si quelqu'un dit que le baptême est libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire pour le salut : qu'il soit anathème. — 6. Si quelqu'un dit qu'un homme baptisé ne peut pas, quand il le voudrait, perdre la grâce, quelque péché qu'il commette, à moins qu'il ne veuille pas croire : qu'il soit anathème. — 7. Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés ne

(1872) *Joan.* XIX, 34.
(1873) *Joan.* V, 6.
(1874) *Hist. ecclés.* liv. IX, n° 15.

contractent par le baptême d'obligation qu'à la foi seule, et non pas à garder toute la loi de Jésus-Christ : qu'il soit anathème. — 8. Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés demeurent exempts de tous les préceptes de la sainte Eglise, soit qu'ils soient écrits, soit qu'ils viennent de la tradition, de telle manière qu'ils ne sont point obligés de les observer, à moins qu'ils n'aient voulu d'eux-mêmes s'y soumettre : qu'il soit anathème. — 9. Si quelqu'un dit qu'il faut tellement rappeler aux hommes le souvenir du baptême qu'ils ont reçu, qu'ils comprennent que tous les vœux qui se font depuis sont nuls en vertu de la promesse faite antérieurement dans le baptême, comme si par ces vœux on dérogeait et à la foi qu'on a embrassée et au baptême même : qu'il soit anathème. — 10. Si quelqu'un dit que par le seul souvenir et la foi du baptême qu'on a reçu, tous les péchés qui se commettent depuis sont remis ou deviennent véniels : qu'il soit anathème. — 11. Si quelqu'un dit que le vrai baptême, bien et dûment conféré, doit être réitéré dans celui qui, ayant renoncé à la foi de Jésus-Christ chez les infidèles, revient à pénitence : qu'il soit anathème. — 12. Si quelqu'un dit que personne ne doit être baptisé qu'à l'âge où l'a été Jésus-Christ ou bien à l'article de la mort : qu'il soit anathème. — 13. Si quelqu'un dit que les petits enfants après leur baptême ne doivent pas être mis au nombre des fidèles, parce qu'ils ne sont pas en état de faire un acte de foi, et que pour cela ils doivent être rebaptisés lorsqu'ils ont l'âge de discrétion, ou qu'il vaut mieux ne les point baptiser du tout que de les baptiser dans la seule foi de l'Eglise, avant qu'ils produisent eux-mêmes un acte de foi : qu'il soit anathème. — 14. Si quelqu'un dit que les petits enfants ainsi baptisés doivent, quand ils sont grands, être interrogés s'ils veulent rectifier ce que leurs parrains ont promis en leur nom, tandis qu'on les baptisait, et que s'ils répondent que non, il faut les laisser à leur liberté, sans les contraindre à vivre en chrétiens par aucune autre peine que par la privation de l'eucharistie et des autres sacrements, jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence : qu'il soit anathème.

VI. Telle est la doctrine du saint concile de Trente sur le baptême. Elle nous offre l'ensemble et le résumé de toute la tradition touchant ce sacrement.

Dans les premiers temps, les Pères, si réservés sur les sacrements, qui sont la partie la plus intime du culte chrétien, ont parlé davantage du baptême (1875). Ce sacrement étant la porte même du christianisme, il fallait bien en donner la notion préliminaire aux catéchumènes. Aussi nous en trouvons de nombreuses mentions dans les deux premiers siècles, ainsi que nous l'avons noté (1876), et toujours il est présenté comme le sacrement de la régénération et le moyen nécessaire d'obtenir la rémission du péché originel dans tous, et des péchés actuels dans les adultes. Et ces écrits, comme ceux des siècles suivants, furent entrepris, pour la plupart, dans le but de réfuter les erreurs des hérétiques, car de tous les sacrements, celui du baptême a été le plus violemment attaqué dans tous les temps.

Nous ne pouvons parler de toutes ces erreurs; mais nous ne devons pas omettre de donner au moins une idée des principales et de celles dont le venin s'est communiqué à plusieurs, jusqu'à former des sectes qui ont eu quelque durée. Ceci est de notre sujet (1877).

Des hérétiques qui ont combattu la foi catholique sur ce point essentiel et fondamental de notre religion, les uns ont entrepris d'en changer la matière, les autres d'en corrompre la forme : ceux-là d'en nier la nécessité, ceux-ci d'anéantir sa vertu et son efficacité.

Les gnostiques et les manichéens, dès le commencement de l'Eglise, se sont déclarés ennemis de ce sacrement (1878) : les premiers, par une fausse spiritualité, rejetant tous les signes sensibles; les derniers, parce qu'ils considéraient l'eau comme venant d'un mauvais principe. D'autres hérétiques, suivant la même maxime, ont aussi rejeté le baptême. Saint Augustin (1879) en parle dans son *Livre des hérésies*, et les nomme séleuciens et hermians.

La secte des manichéens, qui a infecté l'Eglise depuis Manès jusqu'au XIVe siècle et qui s'est répandue sous différents noms, non-seulement dans l'Orient où elle avait pris naissance, mais dans tout l'Occident, s'est déclarée partout ennemie de ce sacrement (1880). Une autre espèce de gnostiques, sectateurs d'un nommé Marc, dont ils portaient le nom, corrompait la forme du baptême (1881), aussi bien que les montanistes qui baptisaient au nom du Père, et du Fils, de Montan et de Priscille, femme perdue qui suivait partout cet hérésiarque. Il paraît, par le septième canon du premier concile de Constantinople (1882), que les sabelliens, les paulianistes, ou sectateurs de Paul de Samosate, les photiniens, les eunémiens altéraient de même les paroles

(1875) M. l'abbé P.-S. Blanc, *Cours d'hist. ecclés.*, *Précis hist.*, tom. I, pag. 528.

(1876) Aux Pères que nous avons déjà cités, il faut joindre : Hermas, *le Past.*, lib. III, simil. 9, c. 16; saint Irénée, lib. II, c. 22, n° 4; S. Théoph., *ad Antol.*, lib. II, n° 16; Clément d'Alexandrie, *Pæd.*, lib. I, c. 6; *Strom.*, lib. III, n° 12; lib. IV, n° 24, passim.

(1877) Nous puisons tout ceci dans l'*Histoire des Sacrements* de dom Chardon, 6 vol. in-8, 1745, Paris; *Bapt.*, liv. I, chap. 1.

(1878) Irenæus, lib. II, c. 18; Epiph., hæres. 34; Aug., *Lib. de Hæres.*, hæres. 46.

(1879) Hæres. 59.

(1880) Joan., Extravag. *Sancta Romana*, etc., in sexto; BB. PP., tom. XXIII, pag. 615.

(1881) Iren., lib. I, c. 21, et Epiphan., hæres. 37.

(1882) S. Basil., epist. 1, *ad Amphil.*, c. 1.

avec lesquelles le Sauveur a voulu que le baptême fût conféré, puisqu'il rejette celui que ces hérétiques donnaient, et qu'il ordonne qu'on ne les reçoive dans l'Eglise que comme on y recevait les païens. Tout cela explique la conduite de l'Eglise dans la question de la rebaptisation. *Voy.* l'article Baptême des hérétiques (Question du) n<sup>os</sup> IX et X.

Quelques ariens et d'autres hérétiques changeaient de même la forme du baptême à leur fantaisie : c'est ce que Théodore le Lecteur (1883) témoigne des premiers, et ce qu'il semble que l'on peut inférer, touchant les autres, du huitième canon du premier concile d'Arles, qui ordonne d'interroger certains Africains, quand ils reviendront à l'Eglise, au sujet du symbole, et qui ajoute que si l'on reconnaît qu'ils ont été baptisés au nom des trois personnes de la Trinité, on les recevra par l'imposition des mains, sinon qu'on leur donnera le baptême. Ces hérétiques d'Afrique étaient sans doute les donatistes, les novatiens et les sabelliens, dont quelques-uns corrompaient la forme du baptême. Les sociniens ne changèrent pas les paroles de ce sacrement, mais il ne les croyaient pas nécessaires (1884).

Les pélagiens, sans rien changer dans la matière et la forme du baptême, en ont anéanti la vertu, en niant qu'il remît le péché originel, dont ils ne voulaient point reconnaître que notre nature eût été infectée. Quand on les pressait par ces paroles du Sauveur : *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux*, ils répondaient que les enfants morts sans baptême n'entraient point, à la vérité, dans le royaume des cieux, mais qu'ils ne seraient point privés de la vie éternelle. Avant eux, les messaliens ou euchites avaient enseigné que les hommes ne retiraient aucun avantage du baptême et même de l'Eucharistie, prétendant, comme nous l'apprenons de Théodoret (1885) et de saint Epiphane (1886), que l'oraison continuelle dont ils faisaient profession détruisait le péché jusqu'à sa racine.

VII. Les pères du protestantisme devaient renouveler et reproduire, plus ou moins, ces erreurs. Ainsi Wiclef, suivant le témoignage de Thomas Valdensis (1887), a nié de même la nécessité du baptême pour le salut, aussi bien que Zuingle, dans son livre de la vraie et de la fausse religion. Calvin (1888), convient qu'il est nécessaire de nécessité de précepte, mais il tâche de persuader qu'il n'a point la vertu de remettre le péché originel, soit aux enfants, soit aux adultes. Et c'est contre ces erreurs que le saint concile de Trente, renouvelant en quelque sorte les anciennes décisions des conciles antérieurs, a dressé sur le baptême le corps de canons que nous avons cité (n° V).

D'autres erreurs se sont aussi produites au sujet des enfants morts sans baptême. — *Voy.* l'article Baptême (Question des enfants morts sans). — Nous devons ici, en terminant cet article, dire un mot de l'erreur de certains auteurs qui ont égalé le baptême de saint Jean à celui de Notre-Seigneur.

La différence de l'un à l'autre est pourtant marquée dans plusieurs endroits de l'Ecriture. « Loin d'enseigner que le baptême de Jean-Baptiste avait la même vertu que celui de Jésus-Christ, remarque le cardinal Pallavicini (1889), l'Evangile dit, au contraire, et cela par la bouche de Jean-Baptiste luimême, que ces deux baptêmes différaient essentiellement : *Ego baptizavi vos aqua, ille vero baptizabit vos Spiritu sancto* (1890). Aussi voyons-nous, dans les *Actes des Apôtres* (1891), que saint Paul baptise ou fait baptiser, au nom de Jésus-Christ, des disciples qui avaient déjà reçu le baptême de Jean. »

Malgré ces preuves si manifestes, les calvinistes et les luthériens n'ont point craint d'avancer que le baptême de saint Jean et celui de Jésus-Christ étaient les mêmes en substance et en vertu : c'est ce qu'enseignent Calvin (1892), Zuingle et les centuriateurs (1893). Il se trouve même parmi les docteurs scholastiques des auteurs qui ont eu sur cela des opinions singulières, et entre autres le Maître des sentences (1894), qui distingue en deux espèces ceux qui avaient reçu le baptême du saint précurseur, dont les uns, selon lui, mettaient leur espérance dans ce baptême et ne connaissaient point le Saint-Esprit ; et les autres n'y mettaient point leur confiance, et avaient le bonheur de croire aux trois personnes de la Sainte Trinité. Ce théologien, après avoir ainsi distingué ceux qui avaient reçu ce baptême, enseigne que les seconds ne devaient point être baptisés du baptême de Jésus-Christ, dont les premiers avaient besoin pour parvenir à la grâce d'adoption. Toutes ces erreurs sont condamnées par le premier canon du concile de Trente, rapporté ci-dessus (n° V).

Telles sont les principales erreurs qui ont eu cours sur le sacrement de baptême. On comprend que ce n'est point ici qu'on doit en trouver la réfutation. On la trouve dans divers ouvrages de théologie. Nous n'avions qu'à en faire l'exposé historique.

**BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES** (Question du). Cinquante ans après que les contestations au sujet de la célébration de la Pâque furent assoupies, il s'en éleva de nouvelles dans l'Eglise sur une matière non moins

(1883) *Collectaneorum* lib. II.
(1884) Socin., tract. 2 *De bapt.*, c. 2.
(1885) Lib. II *Hæret. fabul.*
(1886) Epiphan., hæresi 80.
(1887) *Sacram.*, tom. II, c. 96.
(1888) *Instit.*, lib. IV, c. 15.
(1889) *Histoire du concile de Trente*, édit. de M. l'abbé Migne, tom. III, col. 955.
(1890) *Marc.* VIII.
(1891) Cap. XIX, 5.
(1892) *Institutions*, liv. IV c. 15.
(1893) C. 4.
(1894) Lib. I, dissert. 2.

importante, savoir : si l'on devait reconnaître pour valable le baptême des hérétiques? Cette question fut agitée au commencement du IIIe siècle (1895).

I. Le Pape Etienne Ier (*Voy.* son article) avait menacé Hélénus et Firmilien, ainsi que tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce et des provinces limitrophes, de ne plus communiquer avec eux, parce qu'ils rebaptisaient les hérétiques. Deux conciles particuliers de Phrygie, l'un d'Icone, l'autre de Synnade, avaient donné beaucoup de crédit à cette erreur. Le zèle du Pape n'était donc pas sans motif.

Cependant saint Denys d'Alexandrie le supplie de le modérer; il craignait de voir de nouvelles divisions rompre la concorde dont tout le monde se réjouissait. Ni lui ni son prédécesseur saint Héraclas n'avaient la coutume de rebaptiser; mais il ne pensait pas qu'on dût pousser la sévérité jusqu'à excommunier les autres. Il avait deux amis à Rome, le prêtre Denys, depuis pape, et le prêtre Philémon. Il vit, par leurs lettres, qu'ils inclinaient, comme saint Etienne, aux voies de rigueur. Il leur écrivit, et leur persuada de conseiller les voies de douceur et de modération. Il est à croire que tout se serait ainsi calmé, si le différend ne s'était renouvelé en Afrique.

Saint Cyprien en fut la première et la principale cause. Il pensait, comme on le voit par son *Traité de l'Unité de l'Eglise*, que le baptême des hérétiques et des schismatiques était nul, et qu'il fallait les rebaptiser ou plutôt les baptiser quand ils revenaient à l'Eglise. Il tenait cette doctrine erronée de son prédécesseur Agrippin, évêque de Carthage, qui avait été le premier à changer l'ancienne coutume. — *Voy.* son article. — Au lieu de revenir à l'antiquité, et, par là même, à la vérité, Cyprien voulut faire prévaloir la nouvelle erreur, non-seulement dans les églises d'Afrique, mais encore dans l'Eglise principale, la chaire de saint Pierre. L'événement fit voir que les Romains étaient vraiment dignes de l'éloge que lui-même leur avait donné, savoir : que l'infidélité ne saurait avoir d'accès auprès d'eux.

Quelques évêques de Numidie lui demandèrent si l'on devait rebaptiser les hérétiques, comme ils le pratiquaient eux-mêmes. Leur lettre fut lue dans un concile de trente-deux évêques et de plusieurs prêtres, où saint Cyprien présidait. Ils répondirent que, d'après la doctrine, non pas nouvelle, mais établie *depuis longtemps* par leurs prédécesseurs, personne ne pouvait être baptisé hors de l'Eglise. Or ce *longtemps* qu'ils attribuent à leur doctrine remontait à une vingtaine d'années (1896).

(1895) Saint Cyprien, qui écrivait vers le milieu du IIIe siècle, parle de la dispute touchant la validité du baptême des hérétiques, comme décidée depuis longtemps par Agrippin. (Epist. 73, p. 306, 307, et Epist. 70, p. 300.) Ainsi, il faut mettre Agrippin et le concile qui se tint sous lui au commencement du IIIe siècle pour le plus tard ; d'autant plus qu'entre saint Cyprien, élu évêque de Carthage, en 248, et Agrippin, Donat a occupé le siége épiscopal de cette ville pendant quelque temps. Ces remarques de dom Cellier (*Hist. des aut. sac. et eccl.*, tom. III, pag. 569) assignent l'époque d'Agrippin, ce que nous n'avons pas fait à son article.— *Voy.* notre tom. Ier, col. 482. Saint Augustin ne laisse pas que d'appeler Agrippin *prédécesseur* de saint Cyprien, (lib. II *De baptismo contra Donatist.*, cap. 7, tom. IX *Op.*, p. 102) ; mais il ne faut pas l'entendre du prédécesseur immédiat.

(1896) Dom Gervaise, dans sa pitoyable *Vie (anonyme) de saint Cyprien*, 1 vol. in-4°, 1717, s'efforce tant qu'il peut de faire remonter jusqu'au IIe siècle la coutume de rebaptiser. Il cite diverses autorités, toutes fort contestables, et des conciles sur l'époque desquels on est si peu d'accord, qu'on ne peut réellement rien fonder sur eux. Mais ce qu'il y a de curieux dans cette discussion de dom Gervaise (pag. 370 à 375), c'est qu'il repousse l'opinion du docteur Launoi, qui faisait remonter cette erreur bien plus haut que lui. « Ce n'est pas que je prétende, dit dom Gervaise, comme un docteur de ce temps l'a soutenu (De Launoi, tom. VIII, Ep. 15), que la plus ancienne tradition de l'Eglise était favorable à saint Cyprien. Cette pensée me paraît bien hardie, *j'en vois de terribles conséquences*, et je me suis étonné plus d'une fois comment les censeurs des livres l'ont laissée passer. D'ailleurs, les preuves qu'il apporte d'un sentiment si extraordinaire sont si faibles, qu'il n'est pas possible d'embrasser cette opinion sans *s'exposer à toutes les suites fâcheuses qu'elle entraîne nécessairement après elle*. Mais si ce saint n'avait pas pour lui une tradition apostolique et perpétuelle, il est constant, d'un autre côté, que dès le second siècle de l'Eglise, le sentiment de saint Cyprien y était fort connu. » Or, ce que dom Gervaise dit du docteur Launoi peut être retourné contre lui ; et si pour une antiquité plus haute, il voyait de *terribles conséquences*, comment n'en apercevrait-il pas de même dans une tradition ayant quelques années, un siècle même, de moins que celle du docteur qu'il combat? Ce n'est ici qu'une question de plus ou de moins d'ancienneté ; mais les conséquences sont toujours les mêmes.

A part cette remarque qui nous semble juste contre l'auteur de la *Vie de saint Cyprien*, il est certain qu'il ne peut toujours pas soutenir la demi-antiquité qu'il assigne à cette coutume de la *rebaptisation*. Son plus grand argument, c'est le passage d'une lettre de saint Cyprien, où il invoque la conduite de ses *prédécesseurs*, et en particulier celle d'Agrippin ; c'est aussi cette supposition, quelque peu gratuite, qu'Agrippin remonte bien plus haut qu'on ne le met ordinairement, de telle sorte qu'il aurait eu bien d'autres successeurs que Donat, jusqu'à saint Cyprien. Mais il n'a pour appuyer cette opinion, que sa propre autorité et celle de Tillemont (*Hist.*, tom. IV, p. 130) ; tandis que la plupart des critiques, entre autres dom Cellier (*Voy.* la note précédente), ne mettent, entre Agrippin et saint Cyprien, que Donat, et placent l'époque de l'épiscopat d'Agrippin au commencement du IIIe siècle *pour le plus tard*. Il est vrai que dom Richard, dans son catalogue des évêques de Carthage, met après Agrippin un nommé Cyrus, puis Donat, puis saint Cyprien. Mais il paraît que ce Cyrus tint le siége de Carthage fort peu de temps, et qu'en définitive, il y aurait *au plus* une trentaine d'années entre Agrippin et saint Cyprien. Est-ce donc là une tradition si ancienne?

Maintenant ne peut-on pas prétendre qu'antérieurement à Agrippin, cette coutume de la *rebaptisation des* hérétiques avait des partisans ? Dom Gervaise, bien entendu, le soutient, malgré qu'il ne veuille pas remonter si haut que le docteur Lau-

Ils ajouten, pour l'appuyer, que les hérétiques et les schismatiques, étant hors de l'Eglise, ne peuvent donner ni le baptême, ni la confirmation, ni consacrer l'eucharistie. C'était soutenir une erreur par trois autres. Ils confondaient validement et licitement : de ce que l'on ne peut conférer licitement ces sacrements hors de l'Eglise, ils en concluent qu'on ne le peut validement; ils raisonneront ainsi pendant toute cette dispute. Poussant jusqu'au bout les conséquences de leur décision, ils posent en principe que, pour conférer la grâce d'un sacrement, il faut avoir soi-même la grâce, attendu que nul ne peut donner ce qu'il n'a pas (1897). Ce qui implique cette autre erreur, que, dans l'Eglise même, quiconque est en état de péché mortel ne peut administrer validement aucun sacrement. C'est ainsi qu'une première erreur entraîne d'autres erreurs de plus en plus graves.

Aussi est-il à regretter que, dans une question qui intéressait non-seulement l'Afrique, mais toute l'Eglise, saint Cyprien ne se soit pas rappelé la prudente réserve qu'il avait eue dans l'affaire des apostats (*Voy.* l'article Apostats); qu'avant de donner une décision publique, il n'ait pas consulté l'Eglise principale, l'Eglise romaine, d'où émane l'unité de l'épiscopat et du sacerdoce.

II. Quintus, évêque de Mauritanie, chargea le prêtre Lucien de le consulter sur la même question. Dans sa lettre, saint Cyprien s'efforce de répondre à deux raisons des évêques qui ne rebaptisaient point : la première, que le baptême est *un* et ne peut-être réitéré; la seconde, qu'il faut suivre l'ancienne coutume. Saint Cyprien demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême; mais il soutient que cet unique baptême n'est que dans l'Eglise, et que, chez les hérétiques, on ne reçoit rien parce qu'il n'y a rien. Il s'exprime même d'une manière offensante pour ceux qui ne pensaient pas comme lui : « Je ne sais par quelle présomption, dit-il, quelques-uns de nos collègues se persuadent qu'il ne faut point baptiser ceux qui reviennent de l'hérésie; oui, quelques-uns de nos collègues aiment mieux faire honneur aux hérétiques que de s'accorder avec nous, ne considérant pas qu'il est écrit : *Celui qui est baptisé d'un mort, à quoi lui sert son ablution* (1898)? »

Mais lui-même ne considérait pas ce qu'il reprochait aux autres de ne pas considérer. Il tronque le texte pour faire un contresens. Voici le texte et le sens véritables. « Celui qui se baptise ou se lave après avoir touché un mort, s'il le touche de nouveau, à quoi lui sert son ablution (1899)? » Il est à remarquer encore que ces *quelques-uns* de ses collègues étaient presque toute l'Eglise (1900).

Quant à la coutume, il en convient; mais il dit que ce n'est pas la coutume qui doit prescrire, mais la raison qui doit l'emporter. Un évêque de son parti ajoutera plus tard : « Jésus-Christ a dit : *Je suis la vérité*, et non pas : *Je suis la coutume.* » Ils oubliaient l'un et l'autre que, si Jésus-Christ est la vérité, il a dit aussi à ses apôtres en les

noi : il juge plus prudent de s'arrêter à moitié chemin. Il invoque, toujours d'après Tillemont, l'autorité des Eglises d'Orient; mais il ne cite aucun fait particulier; et il avoue qu'au commencement du III<sup></sup>e siècle, des évêques orientaux *témoignèrent des scrupules* sur ce point; ce qui ne prouverait pas, ce nous semble, que ce scrupule leur vînt d'un antique usage longtemps employé, car il peut bien leur venir de la conduite de leurs contemporains mêmes, c'est-à-dire d'Agrippin. Quant au concile d'Icone, qui sert aussi de jalon à Gervaise, il serait positif qu'il ne se tint pas de longues années avant saint Cyprien, et l'on ne peut raisonnablement arguer de ce concile pour ajouter quelques années de plus à l'antiquité qu'on voudrait établir.

Tillemont (*ubi supra*) veut qu'Agrippin soit plus ancien que Tertullien même. Ceci pouvait convenir au docteur Launoi, mais dom Gervaise n'en veut pas tant. Au reste, Tillemont a tous les critiques contre lui sur ce point, et nous ne nous y arrêterons pas. Mais puisque nous parlons de Tertullien, nous devons noter que Fleury (liv. VI, n° 3) dit que Tertullien « semble avoir rejeté le baptême des hérétiques. Outre ce qu'il dit, ajoute Fleury, dans le livre *du Baptême*, écrit lorsqu'il était catholique, et dans celui de la *Pudicité*, il déclare ceci : *Chez nous l'hérétique, comme égal au païen, ou même encore pire, est purgé par le baptême de vérité, avant que d'être admis.* » (*De Bapt.*, cap. 14; *De Pudic.*, cap. 39.) Mais Fleury n'attache aucune importance à ce mot assez vague de Tertullien, et il parle aussitôt d'Agrippin, « qui, dit-il, changea l'ancienne coutume, reçue par la tradition des apôtres, de reconnaître pour valable le baptême des hérétiques, et introduisit l'usage de les rebaptiser. » (Id., ibid.) De plus, Fleury reconnaît qu'Agrippin a précédé Donat, c'est-à-dire qu'il siégeait à Carthage au commencement du III<sup></sup>e siècle.

Le plus récent biographe de saint Cyprien que nous connaissions, M. F.-Z. Collombet, *Histoire de la Vie et des temps de saint Cyprien* (ouvrage traduit de l'anglais de G.-A. Poole), 1 vol. in-8, 1841, ne recherche pas l'origine de cette coutume anti-apostolique. Il se contente de dire : « Elle avait été débattue en quelques rencontres, et peut-être que, en diverses provinces, elle avait reçu quelque solution, chaque église spéciale obéissant à la décision de son évêque particulier, ou bien du synode de la province dont elle formait une portion. » (Pag. 277.) Du reste, ce biographe cite les faits ordinaires, les synodes de l'Asie et Agrippin de Carthage. — M. l'abbé P.-S. Blanc fait bien voir une sorte de filiation de cette erreur avec celles des gnostiques orientaux qui pénétrèrent en Afrique; mais il paraît, au fond, n'accorder qu'une cinquantaine d'années de tradition à la coutume invoquée par saint Cyprien et par ses partisans (Voy. *Cours d'histoire ecclés. Précis historique*, tom. II, pag. 42, 43). Pour nous, la tradition d'une vingtaine d'années seulement nous a paru la plus probable. Dans tous les cas, que cette coutume remonte aussi haut que le veut le docteur Launoi, ou qu'elle soit un peu moins ancienne, comme le prétend dom Gervaise, dès l'instant que c'est une coutume *étrangère à celle reçue par les apôtres*, il est évident que le nombre plus ou moins grand des années ne peut lui donner plus ou moins de valeur.

(1897) Epist. 70.
(1898) Epist. 71.
(1899) *Eccli.* XXXIV, 30.
(1900) Rohrbacher, tom. V, pag. 459.

voyant instruire et baptiser les nations : *Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* Ils oubliaient qu'en vertu de cette promesse de Jésus-Christ, il est impossible qu'il s'établisse jamais dans son Eglise une coutume générale qui soit contraire à sa doctrine, en particulier à sa doctrine du baptême. Ils oubliaient qu'en conséquence, une coutume générale de l'Eglise est une marque infaillible de la vérité.

Pour montrer que la raison doit l'emporter sur la coutume, saint Cyprien dit encore : « Pierre, que le Seigneur a choisi le premier, sur qui il a édifié son Eglise, quand Paul disputa avec lui touchant la circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance, pour dire qu'il avait la primauté et que les nouveaux venus devaient plutôt lui obéir. Et il ne méprisa point Paul parce qu'il avait persécuté l'Eglise ; mais il reçut son conseil et céda à ses raisons, pour nous apprendre à n'être point opiniâtrement attachés à nos opinions et à tenir pour nôtres les sentiments qui nous sont suggérés par nos frères, quand ils sont véritables. Saint Paul nous y exhorte également lorsqu'il dit : Qu'il n'y ait à parler que deux ou trois prophètes, et que les autres examinent ; que si quelque chose est révélé à un autre, que le premier se taise. Par où il nous fait voir que beaucoup de choses sont révélées en mieux à des individus en particulier, et que chacun doit, non pas soutenir obstinément ce qu'il a reçu une fois, mais embrasser volontiers ce qu'il peut y avoir de meilleur et de plus utile. » Saint Cyprien parle ici de révélations; comme il ne dit point à qui ces révélations ont été faites, on peut croire qu'il entend parler de lui-même, car il en avait souvent. Les leçons de docilité et de modestie qu'il tire de l'exemple de saint Pierre s'adressaient naturellement au pape saint Etienne. Les conseils étaient bons, mais surtout pour celui qui les donnait.

III. Peu après, un concile de soixante et onze évêques se tint à Carthage. Entre plusieurs affaires qui y furent traitées et terminées, on régla que, si quelques prêtres ou quelques diacres, après avoir été ordonnés dans l'Eglise catholique, avaient passé chez les hérétiques, ou si quelqu'un avait été ordonné chez les hérétiques, ils ne seraient reçus dans l'Eglise qu'à la communion laïque, sans pouvoir jamais exercer aucune fonction de leur ordre. Tel était ce règlement : mais dans l'Afrique même, pour laquelle il était particulièrement fait, nous verrons les évêques catholiques offrir aux évêques donatistes de leur céder leurs sièges, s'ils voulaient revenir à l'Eglise avec leurs peuples. La nécessité ou la plus grande utilité a toujours été la règle souveraine pour appliquer, modifier, suspendre ou abroger les règles particulières de discipline.

Mais la principale affaire de ce nouveau concile était la question du baptême ; car ni l'autorité d'Agrippin, ni celle du concile précédent de trente-un évêques, ne suffisait pour apaiser la dispute. Voici comment saint Cyprien en rend compte au Pape. Après avoir marqué en général qu'on y avait traité plusieurs affaires, il dit : « Mais il a fallu écrire, surtout à vous, ce qui appartient de plus près à l'autorité sacerdotale, ainsi qu'à l'unité et à la dignité de l'Eglise catholique ; c'est que ceux qui ont été souillés de l'eau profane des hérétiques doivent être baptisés quand ils viennent à l'Eglise, et qu'il ne suffit pas de leur imposer les mains afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit. Que le baptême des hérétiques n'en soit pas un, on l'a exprimé récemment avec soin dans la lettre à notre collègue Quintus, et dans celle que nos collègues ont écrite aux évêques de Numidie ; nous vous envoyons copie de l'une et de l'autre. Au reste nous savons qu'il y en a qui ne veulent point quitter les sentiments dont ils sont une fois imbus, et qui gardent leurs usages particuliers, sans préjudice de la concorde entre les évêques ; en quoi nous ne faisons violence ni ne donnons la loi à personne (1901). »

Cependant un évêque, nommé Jubaïen, avait reçu une lettre de quelqu'un qui soutenait la doctrine contraire. Il en envoya copie à saint Cyprien, qui répondit par une longue lettre, à laquelle il joignit les autres qu'il avait déjà écrites sur le même sujet. Dans celle à Jubaïen, il répète les mêmes raisonnements, en ajoute d'autres du même genre, confondant toujours *validement* et *licitement* ; soutient que son sentiment n'est pas nouveau, puisqu'il venait d'Agrippin, c'est-à-dire qu'il avait vingt ans de date. « C'est donc vainement, dit-il dans un endroit, que, vaincus par la raison, quelques-uns nous opposent la coutume; comme si la coutume l'emportait sur la vérité, ou que, dans les choses spirituelles, il ne fallait pas suivre ce que le Saint-Esprit a révélé de meilleur. On peut pardonner à qui erre avec simplicité; mais après l'inspiration et la révélation faites, celui qui persévère sciemment dans son erreur pèche dès lors sans pouvoir s'excuser par l'ignorance. » On le voit : pour renverser la coutume universelle de l'Eglise, il s'appuie sur des inspirations et des révélations particulières. C'est bien là ouvrir la porte à tous les fanatismes. « Nous devons donc, conclut-il, garder fermement la vérité et la foi de l'Eglise catholique ; » et néanmoins il finit par dire qu'il laisse à chacun des évêques la liberté de faire ce qu'il juge à propos (1902). Mais si le sentiment qu'il soutient était la loi de l'Eglise, comment pouvait-il permettre aux autres de penser différemment ? S'il était libre aux autres de penser et d'agir différemment, comment pouvait-il dire, sans inconséquence, que son sentiment était la foi de l'Eglise ? Ses idées sur ce point paraissent peu d'accord avec elles-mêmes; car, tantôt il le représente comme une vérité de

(1901) Epist. 72.

(1902) Ibid., 73.

foi, tantôt comme une chose de pure discipline (1903).

IV. Deux conciles de Phrygie, deux conciles d'Afrique, au lieu de terminer la dispute, n'avaient donc fait que l'augmenter en autorisant l'erreur. Ce qui rendait cette erreur le plus séduisante, c'était la réputation, les lumières, la sainteté même de ceux qui la soutenaient. Rarement l'Eglise s'est trouvée dans un aussi grand péril. Le secours lui vint d'où il lui viendra toujours.

Le Pape saint Etienne donna un rescrit qui décidait la controverse, en la ramenant à la règle fondamentale du catholicisme, la tradition. Sa lettre n'est point venue jusqu'à nous; mais, par les petits fragments qui en restent, on voit ce qu'elle contenait de principal. Il parlait de la Chaire de saint Pierre, sur lequel ont été posés les fondements de l'Eglise; il rappelait qu'il lui avait succédé dans cette Chaire. Venant à la question, il la décidait en ces termes: « Si quelqu'un vient à nous de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la pénitence. » Il s'appuyait de l'exemple même des hérétiques, qui ne se rebaptisaient point quand ceux d'une secte passaient à l'autre, tant la tradition de ne point rebaptiser était ancienne et universelle. Il disait que l'on ne devait point examiner par qui le baptême avait été conféré, pourvu qu'il l'eût été *au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*. Il comparait l'hérésie à une femme qui engendre des enfants et les expose; et l'Eglise à une bonne mère qui recueille ces enfants exposés et les nourrit comme les siens. Il rejetait en conséquence la décision du concile d'Afrique, et déclarait qu'il ne communiquerait plus avec Cyprien et les autres évêques du même sentiment, s'ils ne quittaient leur opinion (1904).

Il arriva alors à saint Cyprien ce qui arrive naturellement à tout homme qui se voit condamné par son juge; c'est d'être mécontent de l'arrêt. Ce mécontentement éclate en paroles très-vives dans sa lettre à l'évêque Pompée qui lui avait demandé des nouvelles de la réponse du Pape. Il la lui envoya, mais avec une longue lettre où il prétendait la réfuter. « Vous avez désiré connaître, dit-il, les lettres que m'a écrites Etienne, notre frère; je vous envoie son rescrit. En le lisant, vous remarquerez de plus en plus son erreur, à lui qui s'efforce de soutenir la cause des hérétiques contre les chrétiens et contre l'Eglise de Dieu; car, entre les autres choses qu'il écrit d'orgueilleux, d'absurde, de contraire à lui-même, maladroitement et inconsidérément, il ajoute encore ceci: Si donc quelqu'un vient à nous, de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition. Le voilà qui, recevant à sa communion le baptême de tous les hérétiques, ramasse les crimes de tous les hérétiques dans son sein. Il ne faut rien innover, dit-il, mais garder la tradition. Mais d'où cette tradition vient-elle? Est-ce de l'Evangile du Seigneur ou des Epîtres des apôtres? car Dieu nous apprend qu'il faut faire ce qui est écrit.»

Il oubliait que saint Paul recommande d'observer non-seulement les traditions écrites, mais encore celles qui ne le sont pas. Il oubliait ces belles paroles de son maître Tertullien: « Si vous demandez une loi tirée des Ecritures, pour une infinité de pratique dans l'Eglise, vous n'en trouverez point: on vous dira que la tradition les a autorisées, la coutume les a confirmées, la foi les observe. » Il oubliait que l'Ecriture même repose sur une tradition qui n'y est pas écrite. Sans doute, il faut observer ce qui est écrit; mais en conclure qu'il ne faut observer que cela, c'est un sophisme maladroit et inconsidéré qui ouvre la porte à toutes les hérésies.

Saint Cyprien s'écrie encore: « Quelle obstination, quelle présomption ne faut-il pas pour préférer une tradition humaine à la disposition ou ordonnance divine? » Il appelle disposition divine l'erreur qu'il défend, et tradition humaine, la tradition universelle de l'Eglise.

Pour montrer l'antiquité et l'universalité de cette tradition, le Pape saint Etienne avait cité l'exemple même des hérétiques. Cyprien se récrie, comme si le Pape avait dit que c'était sur les hérétiques que l'Eglise devait prendre exemple. Cependant lorsqu'on lui eut objecté à lui-même que Novatien rebaptisait aussi (1905), il répond dans sa lettre à Jubaien, que ce

(1903) Rohrbacher, tom. V, pag. 460, 461 et suiv.

(1904) Apud Coustant., *Epistolæ romanorum Pontificum*, pag. 227 et seq.

(1905) Nous voyons que les ariens rebaptisaient les catholiques: action digne d'hérétiques! mais que des catholiques voulussent les imiter en cela, et ne pas croire à l'efficacité du sacrement une fois donné, et quelqu'ait été le mérite du ministre, comme si de son mérite ou non dépendait la validité du sacrement, c'est ce qui peut surprendre aujourd'hui surtout que tant de questions d'abord obscures sont maintenant éclaircies. — Et il est si vrai que les hérétiques rebaptisaient, qu'il nous suffirait de renvoyer aux violences qu'on fit subir au saint évêque Habet-Deum. — *Voy.* son article. — Les violences qu'on lui fit endurer étaient communes parmi les hérétiques. Ainsi, au v<sup></sup> siècle encore, les ariens envoyaient partout des Vandales pour prendre ceux qui passaient sur les chemins et les amener aux évêques ariens qui les rebaptisaient et leur en donnaient des certificats par écrit, de peur qu'on ne leur fît ailleurs la même violence. On ne laissait passer ni les marchands, ni les autres particuliers sans ces certificats. Les évêques et les prêtres ariens allaient même la nuit, avec des troupes de gens armés, par les villes et les bourgades, enfonçaient les portes et entraient dans les maisons, portant de l'eau dont ils arrosaient jusqu'à ceux qu'ils trouvaient dormant dans leurs lits, puis criaient qu'ils les avaient fait chrétiens. Les mieux instruits ne s'en mettaient pas en peine; les plus simples se croyant souillés jetaient aussitôt de la cendre sur leur tête, se couvraient de cilices, ou se frottaient de boue, déchiraient les linges dont on les avait couverts et les jetaient dans des cloaques. A Carthage, on en-

n'était pas une raison de faire autrement que ce schismatique. Cette logique versatile nous semble, dit M. Rohrbacher, plus digne d'un rhéteur et d'un sophiste que d'un évêque et d'un Père de l'Eglise.

Saint Cyprien s'écrie plus loin : « Celui-là rend-il gloire à Dieu, qui, ne tenant point l'unité et la vérité qui vient de la loi divine, combat pour les hérésies contre l'Eglise? Celui-là rend-il gloire à Dieu, qui, ami des hérétiques et ennemi des chrétiens, pense qu'il faut excommunier les prêtres de Dieu qui défendent la vérité du Christ et l'unité de l'Eglise? La coutume qui s'est introduite auprès de quelques-uns ne doit point empêcher la vérité de prévaloir ou de vaincre; car la coutume sans la vérité n'est qu'une vieille erreur. » On voit que le zèle de saint Cyprien l'emportait loin, et qu'il frisait le schisme. Peut-être fût-il tout à fait tombé, si ses autres vertus ne lui avaient pas mérité la grâce de s'arrêter sur cette pente.

Enfin, il va jusqu'à dire que le canal de la tradition était obstrué, interrompu, et qu'il fallait pour cela remonter à la source, qui est l'Ecriture. Pour juger une pareille assertion, il suffit de savoir qu'elle se retrouve dans la bouche de tous les sectaires. Mais saint Cyprien disait encore : « Il arrive, par l'effet de la présomption et de l'opiniâtreté, que quelqu'un défendra plutôt ce qu'il a lui-même de faux et de mauvais que de consentir à ce qu'un autre aura de vrai et de bon. Cependant un évêque doit être docile, et non-seulement enseigner, mais apprendre et s'instruire tous les jours. »

La maxime est bonne, mais il devait la prendre pour lui-même, car, à la fin de cette lettre, il nous donne un exemple déplorable de cette indocile présomption. Après avoir prétendu réfuter la décision du Pape par des principes et des raisonnements avec lesquels il n'y a pas une hérésie qui ne se pût justifier, il formule une décision toute contraire : « Nous tenons donc comme une vérité évidente que tous ceux qui reviennent à l'Eglise, de quelque hérésie que ce soit, doivent être baptisés de l'unique et légitime baptême de l'Eglise (1906). »

V. Il ne s'en tint pas là. Pour contre-balancer l'autorité du Pape et du reste de l'Eglise, il convoqua un concile des trois provinces d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie. Il fut tenu à Carthage le 1er septembre 256. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques, avec les prêtres, les diacres, et une grande partie du peuple; et, entre ces évêques, il y avait quinze confesseurs, dont quelques-uns furent martyrs. On y lut des lettres de Jubaïen et de saint Cyprien. Puis il dit : « Vous avez entendu, mes très-chers collègues, ce que notre co-évêque Jubaïen m'a écrit, et ce que je lui ai répondu. On vous a lu aussi une autre lettre de Jubaïen par laquelle, répondant à la mienne, non-seulement il y a consenti, mais, suivant le mouvement de sa piété, il m'a remercié de l'avoir instruit. Il reste que chacun de nous dise son avis sur le même sujet, sans juger personne, ni séparer de la communion celui qui ne serait pas de notre avis. Car aucun de nous ne s'établit évêque des évêques, et ne réduit ses collègues à lui obéir par une terreur tyrannique, puisque tout évêque a une pleine liberté de sa volonté et une entière puissance; et, comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut aussi juger. Attendons tous le jugement de notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul a la puissance de nous préposer au gouvernement de son Eglise et de juger de notre conduite. »

Ces dernières paroles sont au moins fort étranges. Prises en général, elles voudraient dire qu'un évêque n'a point de juge sur la terre. On les explique dans un bon sens, des opinions encore libres. Mais comme ailleurs il appelle jugement de Dieu le suffrage des évêques, des prêtres et du peuple dans l'élection d'un évêque nouveau, ne pouvait-on pas lui dire que la déposition analogue d'un évêque coupable était également un jugement de Dieu? Quant à ces mots *d'évêque des évêques*, il est aisé de voir qu'il entend le pape saint Etienne, comme Tertullien en avait usé en parlant de saint Zéphirin. C'est au Pape qu'il reproche d'user de terreur tyrannique, parce qu'il menaçait de séparer de sa communion ceux qui s'obstineraient à combattre l'ancienne et universelle tradition de l'Eglise.

Après que saint Cyprien eut ainsi parlé, pour l'ouverture du concile, chacun des évêques donna son avis de suite, commençant par les plus anciens, selon le rang de leur ordination. Ils ne firent que redire le raisonnement que saint Cyprien avait répété dans ses lettres, rejetant à la fois le baptême des hérétiques et des schismatiques; disant que cela était dans l'Ecriture, que cela était évident, que personne ne peut donner ce qu'il n'a pas, que Jésus-Christ a dit : *Je suis la vérité*, et non pas : *Je suis la coutume*. Il y en a même un qui alla jusqu'à dire : « Pour ce qui est d'admettre les hérétiques sans le baptême de l'Eglise, que personne ne préfère la coutume à la raison et à la vérité : car la raison et la vérité excluent toujours la coutume (1907). »

Enfin, dans cette fameuse affaire, l'on voit jusqu'à cinq et six conciles (1908), au sein desquels il y avait des confesseurs et des martyrs, dès qu'ils se mettent en opposi-

leva ainsi, par ordre de Cyrila, le fils d'un homme noble, âgé seulement de sept ans, qui criait : *Je suis chrétien*. Et sa mère, les cheveux épars, le suivait en courant toute la ville : ils fermèrent la bouche à cet enfant et le plongèrent dans leurs fonts. Ils traitèrent de même les enfants du médecin LIBÉRAT (*voy.* son article) qui avait été condamné au bannissement avec sa famille. (FLEURY, *Hist. ecclés.*, liv. XXX, n° 15). — *Voy.* le n° IX du présent article.

(1906) Epist. 74.

(1907) Labbe, tom. Ier, col. 786.

(1908) Dom Cellier donne, dans un même article, l'analyse de tous ces conciles, de telle sorte qu'il en offre l'histoire dans tout son ensemble. (Voy. *Hist. des aut. sacrés et ecclésiastiques*, tom. III, pag. 560-575.)

tion avec l'Eglise romaine, tomber dans une grave erreur; et, pour soutenir cette erreur, avancer des maximes et faire des raisonnements qui attaquent la base même de la foi catholique et autorisent implicitement toutes les erreurs.

VI. Comme saint Cyprien, après tout, avait à cœur de ne pas rompre avec le Pape, il lui envoya sans doute le résultat de ce concile, comme il lui avait envoyé le résultat du précédent. Naturellement sa députation et sa lettre durent encore être plus mal accueillies que la première fois, si tant est qu'on voulût les recevoir. Pour trouver de l'appui ailleurs, il écrivit à Firmilien de Cappadoce, qui lui-même devait être mécontent du Pape saint Etienne, ayant été menacé d'excommunication, bien auparavant, pour le même sujet.

Vers le même temps, consulté par un certain Magnus, si les novatiens, qui donnaient le baptême dans la même forme que les catholiques, devaient aussi être rebaptisés, Cyprien répondit qu'ils devaient être mis au rang des autres hérétiques, que leur baptême était nul, attendu que, pour pouvoir remettre les péchés il faut avoir *l'Esprit-Saint*. Quant à ceux qui ne pensaient pas comme lui, il va jusqu'à dire que ce sont des chrétiens qui se font des auxiliaires de l'antechrist, des prévaricateurs de la foi, des traîtres à l'Eglise, qui dans l'Eglise même combattaient contre l'Eglise (1909). Et avec cela, Cyprien se plaignait de la conduite du Pape et appelait sa fermeté tyrannie!

Mais la réponse de Firmilien est encore plus étrange. Il y répète plusieurs fois que l'intention du Pape et de ceux qui lui adhéraient était d'approuver le baptême, pourvu qu'il fût conféré au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; et, chaque fois, il traite cette doctrine d'absurde. Il dit que la nue invocation de la Trinité ne suffit pas, qu'il faut encore que celui qui baptise ait l'Esprit-Saint. Il confond, comme Cyprien, validement et licitement. « De même qu'il n'est pas permis, dit-il, à l'hérétique ni de faire d'ordination, ni d'imposer les mains, de même il ne lui est pas permis de baptiser ni de faire aucune fonction spirituelle, parce qu'il est privé de la sainteté spirituelle et divine. Il y a longtemps que nous avons établi tout cela à Icone, en Phrygie, où nous étions assemblés de Galatie, de Cilicie et des pays voisins, et nous avons résolu de le soutenir fortement contre les hérétiques; car quelques-uns en doutaient alors, à cause des montanistes qui semblent reconnaître le même Père et le même Fils que nous. »

Ainsi les évêques rebaptisants invoquaient également une certaine tradition, une coutume; seulement ce *longtemps* dont ils se glorifiaient toujours remontait à peine, comme nous l'avons déjà remarqué, à une vingtaine d'années; c'est-à-dire à peu près à l'époque où Agrippin de Carthage innovait en Afrique, car ce qu'on peut trouver de plus ancien sur cette doctrine est plutôt un soupçon, une sorte de petit nuage annonçant peut-être un orage, mais rien de positif et de bien certain.

Quant au Pape saint Étienne, Firmilien en parle avec l'emportement d'un homme qui ne se possède plus; il le traite d'aveugle, d'insensé, de Judas, d'hérétique et de pire qu'hérétique. Avec cela, il lui reproche la colère, lui recommande l'humilité et la douceur!

Comme le témoignage d'un homme aussi emporté est tout au plus recevable contre lui-même, on ne sait trop si on peut l'en croire, lorsqu'il reproche au Pape de n'avoir pas voulu admettre les envoyés de Cyprien, d'avoir même défendu aux fidèles de les recevoir, ni d'exercer envers eux la simple hospitalité. Au fond, le Pape l'eût-il fait après le dernier concile de Carthage, sa conduite était dans l'ordre. Firmilien lui impute encore d'avoir appelé Cyprien un faux christ, un faux apôtre, un ouvrier trompeur et infidèle, et conclut que c'est lui-même qui mérite tous ces noms. Tel est le langage déplorable de Firmilien (1910). Ce qui n'est pas moins à regretter, c'est que saint Cyprien ait traduit cette lettre, qu'il l'ait publiée en Afrique, en un mot, qu'il l'ait approuvée et comme adoptée. N'était-ce pas justifier les qualifications sévères que lui avait appliquées le Pape, supposé toutefois qu'il les lui ait appliquées?

VII. Avec des hommes de ce caractère, si saints qu'ils fussent d'ailleurs, le Pape saint Étienne, qui, en définitive, était leur supérieur et leur juge, ne pouvait pas entrer en dispute; il devait (ce qu'il fit) commencer par poser la règle inviolable, et exiger qu'on s'y soumît, sauf à chercher ensuite des explications pour satisfaire à une curiosité docile et pieuse: telle est toujours, en résumé, la sage et maternelle conduite de l'Eglise romaine. Du reste, content d'avoir proclamé la loi et d'avoir ajouté la menace contre les récalcitrants, le Pape ne poussa point l'affaire à bout, il laissa quelque chose à faire au temps et à la réflexion, ainsi qu'à la médiation de saints évêques, comme saint Denys d'Alexandrie, qui travaillaient à concilier les esprits divisés.

Au fond, il n'y avait rien de plus juste ni de plus simple que le décret du Pape: *Qu'on ne change rien à ce qui a été réglé par la tradition*. Il est impossible qu'en se calmant un peu, les esprits les plus prévenus n'aient commencé à en sentir la vérité et l'importance. Cyprien, de son côté, au fort même de la querelle, avait fait deux traités qui devaient, avec le temps, réagir salutairement sur lui-même; le premier, *De l'utilité de la patience;* le second, *De l'envie et de la jalousie* (*Voy.* son article). L'antique tradition ne manque pas non plus de défenseurs, qui en relevaient l'autorité et la sainteté.

Il nous reste l'écrit d'un évêque contem-

(1909) Epist. 76.

(1910) Apud Cypr., epist. 75.

porain, qui commence par dire (1911). « Il n'y aurait point eu de dispute, si chacun de nous se contentait de l'autorité de toutes les églises, et conservait l'humilité, sans vouloir innover, car on doit rejeter tout ce qui est douteux, s'il est jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos saints prédécesseurs. On ne tire aucun fruit de la nouveauté, sinon qu'un particulier est vanté par des hommes légers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les églises. En quoi ils imitent les hérétiques, qui mettent toute leur étude à calomnier la très-sainte Eglise, notre mère, et toute leur gloire à trouver de quoi lui imprimer quelque flétrissure. N'est-ce pas une chose monstrueuse que des évêques méditent de pareils scandales, et qu'ils ne craignent point de révéler, à leur propre honte, une prétendue ignominie de leur mère l'Eglise, ignominie qui n'existe que dans leur erreur à eux-mêmes ? Les arguments fussent-ils égaux de part et d'autre, ce serait encore une impiété de vouloir ainsi la flétrir par de téméraires nouveautés. »

Certes, des réflexions de ce genre durent faire une puissante impression sur des évêques qui, au fond du cœur, ne rejetaient le baptême des hérétiques et des schismatiques que parce qu'ils auraient cru porter atteinte à l'unité et à la sainteté de l'Eglise. Aussi la dispute, après avoir encore duré un peu sous le Pape suivant, finit-elle par une réconciliation générale. Les mêmes évêques africains, qui avaient ordonné avec saint Cyprien de rebaptiser les hérétiques, changèrent d'avis et firent un décret contraire; suivant le témoignage exprès de saint Jérôme (1912). Les cinquante évêques d'Orient, qui avaient établi la même erreur à Icône, la rétractèrent également, et l'Eglise d'Icône se distingua même par son parfait accord avec l'Eglise romaine. C'est ce que nous apprenons de saint Augustin et de saint Basile (1913).

VIII. Quant à saint Cyprien, nous croirions lui faire injure de mettre en doute qu'il n'ait suivi ou plutôt prévenu l'exemple de ses collègues. « Quoiqu'on ne trouve point qu'il ait corrigé son opinion, dit saint Augustin, il est juste néanmoins de penser d'un tel homme qu'il l'a fait; peut-être que la preuve en a été supprimée par ceux qui, épris de la même erreur, n'ont pas voulu se priver d'un tel patronage (1914). D'ailleurs on n'a pu écrire tout ce qui se fit alors entre les évêques, ou nous ne connaissons pas tout ce qui a été écrit (1915). »

En effet, quoique saint Augustin ait tant écrit sur le fait de saint Cyprien contre les donatistes; quoiqu'il réfute très au long sa lettre à Jubaïen et les actes du grand concile de Carthage, on convient, toutefois, qu'il n'a point connu la lettre de saint Cyprien à saint Etienne, ni celle de Firmilien. Il est donc fort possible que le Père le plus savant et le plus érudit du VII° siècle, le Vénérable Bède, eût découvert quelque preuve authentique, pour assurer formellement, comme il le fait (1916), que saint Cyprien s'était effectivement rétracté.

Nous croirions encore n'être pas suffisamment juste envers ce grand saint, si, après avoir rapporté, dans cet article, les jugements assez sévères, quoique mérités, selon nous, de M. l'abbé Rohrbacher, nous ne citions pas ici, sur cette époque troublée de la vie de saint Cyprien, l'opinion d'un autre historien, non moins exact que le premier, non moins ami de la vérité, mais animé, assurément, d'un esprit plus doux et plus conciliant. Voici donc comment M. l'abbé Blanc s'exprime, dans ses conclusions, sur cette fameuse dispute, ou plutôt sur l'impression qu'elle fit dans les esprits.

« La résistance de saint Cyprien au Pape Etienne fut une faute réelle, faute affaiblie sans doute par une foule de circonstances; mais enfin elle fut un acte blâmable. L'opinion publique, qui n'a cessé d'admirer l'illustre évêque, demeura inexorable à cet égard, même après son glorieux martyre. Ce fut au point, que déjà un siècle et demi plus tard plusieurs, par zèle pour la gloire de saint Cyprien, cherchèrent à le disculper, en essayant de répandre quelques nuages sur l'authenticité des monuments qui attestaient cette résistance. Saint Augustin, qui nous apprend cette circonstance sans se prononcer, rappelle en toute occasion le martyr de Cyprien comme une noble et héroïque *expiation*. — Mais peut-être ce blâme tombait sur les erreurs, sur l'émotion trop vive du primat de Carthage? Nullement.

« Il arriva à saint Cyprien ce qui est arrivé à tous les Pères qui ont les premiers exposé et défendu quelques points de doctrine; son expression fut plus d'une fois exagérée, inexacte : il se trompa de bonne foi sur plusieurs points non encore définis explicitement (ce que nous avons remarqué à propos d'Agrippin [1917]), et notamment sur la rebaptisation que l'Eglise toléra avec

(1911) Labbe, tom. I^er, col. 770.
(1912) Hier. *In Locis*, cap. 8,
(1913) S. Aug. *Cont. Cres.*, lib III; Basil., epist. 99 ad *Amphiloch.*
(1914) *Ad Vinc. rogat.*, *epist.* 93, n° 38.
(1915) *De Bapt. Cont. Donat.*, lib. II, n° 4. — C'est là tout ce qu'il y a de plus probable, et cependant cela n'a pas empêché dom Gervaise de conclure de cette absence de témoignages à la non-rétractation de saint Cyprien. (Voy. *Vie de saint Cyprien*, in-4°, 1717, pag. 451.) Comme si des écrits de ce saint ou des monuments de l'antiquité ecclésiastique, constatant cette *rétractation*, n'avaient pu s'égarer, et comme si, lorsqu'il s'agit d'un homme tel que saint Cyprien, la supposition, même gratuite, d'un retour vers la vérité, n'était pas rationnelle et dans l'ordre de ces choses dont on peut dire : Cela a été ainsi parce que cela devait être! Mais D. Gervaise, en concluant que saint Cyprien *ne s'est jamais rétracté*, regarde cette obstination comme un titre de gloire, et il ne voulait pas en dépouiller son héros.
(1916) Ven. Bed., lib. VIII, quæst. 5.
(1917) *Voy.* son article.

patience. L'opinion ne se montra pas plus sévère que l'Église ; elle blâma uniquement la résistance du primat à l'égard de son supérieur. Supposez que le Pape Etienne n'eût été qu'un simple évêque, un grand métropolitain, si l'on veut, mais sans autorité ni juridiction sur l'évêque de Carthage, loin de le blâmer, l'opinion publique, après avoir flétri l'acte insensé de l'évêque de Rome, eût exalté la modération de Cyprien, que son mérite et sa célébrité élevaient bien au-dessus d'Etienne ; peut-être même l'eût-elle taxé de faiblesse, pour n'avoir pas fait ample justice de cet attentat, et soustrait plus efficacement les évêques d'Afrique à une si odieuse usurpation.

« Le docteur Launoi, et, en général, tous les auteurs peu favorables aux Papes, se sont plu à relever tous les éloges donnés à saint Cyprien et le silence de l'histoire sur le pape Etienne ; et ils n'ont pas vu que le plus beau résultat de ce parallèle était de faire ressortir avec plus d'éclat l'autorité du Pontife romain sur un homme célèbre qu'il n'eût osé attaquer sans un droit incontestable, ou qu'il n'eut pas attaqué impunément. Les mêmes hommes ont triomphé encore de l'insertion du nom de saint Cyprien dans le canon de la messe, où ne figure pas celui d'Etienne. Or, voici ce que l'Église a fait : elle a inséré le nom du grand évêque de Carthage dans le canon, parce qu'elle a vu en lui l'homme providentiel pour défendre l'unité, le centre romain de l'unité, le pivot du gouvernement ecclésiastique contre les schismatiques ; de même qu'elle y a placé à côté de Cyprien le pape saint Corneille, qui avait été le confesseur et presque le martyre de cette même unité. Pour Etienne, il fut sans doute un saint Pape, un gardien zélé du dépôt de la foi, un illustre martyr ; mais plus de trente autres Papes ont versé leur sang pour la foi, et tous, sans exception, ont préservé la doctrine de toute atteinte ; à quel titre leur eût-il été préféré (1918) ? »

En résumé, dans cette mémorable controverse, la seule règle fixe et invariable, c'est que, conformément à la tradition, il ne fallait point rebaptiser les hérétiques qui avaient été baptisés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Mais tout le monde comprendra sans peine que l'application de cette règle devait souvent présenter des difficultés, et varier suivant les lieux et les temps; car des hérétiques qui observaient la forme essentielle du baptême dans un temps ou dans un lieu, pouvaient l'altérer dans un autre. C'est ce qui explique les difficultés et la diversité de pratique qui se remarquent dans l'histoire de l'Église.

IX. Après que cette célèbre controverse eut été terminée, comme nous l'avons dit (n° VIII), on vit cependant encore, pendant quelque temps, rebaptiser les hérétiques ; mais il faut remarquer que plusieurs circonstances particulières y obligèrent, et que, d'ailleurs, il y avait alors peu d'hérétiques qui gardassent la forme du baptême prescrite par l'Église. Nous ne savons si, indépendamment des novatiens, on pourrait en produire beaucoup qui baptisassent au nom de la très-sainte Trinité. Or, pour la plupart des baptêmes reçus parmi les hérétiques, on avait raison de conférer de nouveau ce sacrement à ceux qui demandaient à rentrer parmi les catholiques.

Voilà où en étaient les choses au commencement du IVᵉ siècle, c'est-à-dire vers l'an 313. En 314 nous voyons le concile d'Arles ordonner que si quelque hérétique vient à l'Église, on lui demande le symbole, c'est-à-dire de faire profession de foi catholique ; que si l'on trouve qu'il a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit ; et que s'il ne répond pas suivant la foi de la Trinité, on devra le baptiser (1919). Il n'y a là rien que de très-juste. Cependant il paraît que cette sage conduite déplut encore aux hérétiques. Voyant que l'on conférait de nouveau le baptême à ceux qui les abandonnaient, ils regardèrent cette pratique des catholiques comme une insulte qu'ils leur faisaient et, pour s'en venger, ils firent la même chose à l'égard des catholiques qu'ils pouvaient attirer à leur parti. Les donatistes surtout, dont le schisme commençait à faire du bruit, parurent les plus échauffés sur ce point, et, dans la suite, les ariens, comme nous l'avons déjà constaté (1920), se laissèrent aller, à cet égard, à des violences inouïes.

Mais fallait-il pour cela que l'Église ne suivît pas ses règles, c'est-à-dire qu'elle ne rebaptisât point ceux dont elle avait lieu de douter, et qu'elle se contentât de demander le symbole à ceux qui n'avaient point erré sur les choses touchant la foi ou la Trinité ? Assurément non, et c'est ce qu'aurait dû faire remarquer un auteur, d'ailleurs si peu sûr (1921), qui rapporte les violences des hérétiques comme si l'on eût dû, dans l'intérêt de la paix, y céder. A ce compte que deviendraient les vérités essentielles, que deviendrait le dépôt de la foi ? On peut, on doit même faire, par charité, toutes les concessions, tous les sacrifices possibles au profit de la concorde ; mais il est des limites qu'on ne peut franchir, et, dans ce cas, les maux qui peuvent résulter de cette légitime et obligatoire fermeté retombent sur ceux qui sont assez insensés pour ne pas reconnaître leurs erreurs.

(1918) M. l'abbé P. S. Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, *Précis historique*, tom. II, pag. 47, 48. — Le résumé que fait l'historien de la controverse relative au baptême des hérétiques est à étudier, à partir de la page 42. Ceux qui voudraient approfondir d'une manière spéciale divers points plus ou moins controversés touchant ce débat, consulteront aussi avec profit les indications complètes que donne M. l'abbé Blanc dans une *note bibliographique*, pag. 50-55

(1919) Voy. notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., pag. 155.

(1920) Voy. ubi supra, la note 1905.

(1921) Dom Gervaise.

L'Eglise donc, malgré les fureurs des hérétiques, ne se départit point de ses règles de haute prudence. Nous la voyons, au concile général de Nicée, tenu en 325, rendre un canon portant : « Quant aux paulianistes qui reviennent à l'Eglise catholique, il est décidé qu'il faut absolument les rebaptiser ; que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé et sont trouvés sans reproche, étant rebaptisés, ils seront ordonnés par l'évêque de l'Eglise catholique : mais, si dans l'examen on les trouve indignes, il faut les déposer (1922). » Les paulianistes étaient les sectateurs de Paul de Samosate (1923), qui regardaient notre Seigneur Jésus-Christ comme un pur homme, et ne baptisaient point au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. C'est pourquoi le concile de Nicée ordonna de les baptiser, et n'en fit point autant pour les novatiens, qui n'erraient ni dans la foi de la Trinité ni dans la forme du baptême. — Passons maintenant à des époques postérieures.

X. Dom Gervaise, toujours dans le but de justifier saint Cyprien de son erreur et pour l'exalter, comme le docteur Launoi, au-dessus du Pape saint Etienne, prétend que, plus de cent ans après l'évêque de Carthage, « le grand saint Basile, un des successeurs de Firmilien dans l'évêché de Césarée en Cappadoce, se glorifiait encore de rebaptiser *tous les hérétiques*, à l'exemple de saint Cyprien, qu'il citait, et regardait *comme son maître* dans cette *pratique* (1924). » Et cet auteur cite, à l'appui de son assertion, la première épître de saint Basile à saint Amphiloque. Or, on va voir, par la simple analyse que fait Fleury (1925) de cette épître de saint Basile, ce qu'il faut penser de l'opinion de dom Gervaise sur ce point.

Le premier canon qui se trouve dans cette pièce regarde le baptême des hérétiques, et en particulier des cathares ou novatiens. Saint Basile dit que les anciens ont distingué l'hérésie, le schisme et l'assemblée illicite ; qu'ils ont appelé hérésie la séparation pour un article de foi ; schisme, la séparation pour un point de discipline ; assemblée illicite, celle que tenait un prêtre désobéissant condamné pour quelque crime, mais sans erreur particulière. Ainsi ils nommaient hérétiques les manichéens, les valentiniens, les marcionites, les pépuzéniens ou montanistes ; mais ils ne comptaient les cathares ou novatiens que pour schismatiques, et mettaient au même rang les encratites, les apoctatites, les hydroparastates ou aquariens. Cela supposé, les anciens rejetaient entièrement le baptême des hérétiques, et recevaient celui des schismatiques. Saint Basile dit toutefois qu'il faut suivre la coutume de chaque pays, parce que les usages ont été différents. C'est-à-dire qu'il faut examiner comment chaque espèce d'hérétique donne le baptême dans le pays dont il s'agit ; car on doit rejeter celui qui n'est point donné selon la forme que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ.

Ainsi, faisant ces distinctions, saint Basile décide que le baptême des pépuzéniens est nul, parce qu'ils baptisaient au nom du Père et du Fils, et de Montan ou Priscille ; et il s'en rapporte à l'usage, parce que les hérétiques, n'ayant point entre eux de règle certaine, pouvaient baptiser différemment en divers lieux. Il décide aussi qu'il faut baptiser les encratites, parce qu'ils avaient perverti la forme du baptême pour se rendre irréconciliables avec l'Eglise. Et toutefois il s'en rapporte encore à la coutume, ce qu'il faut toujours entendre pour la preuve du fait, si le baptême de tels hérétiques en particulier était conféré selon la forme observée par l'Eglise.

On voit si tout cela ressemble à la *pratique* de saint Cyprien, et si saint Basile voulait qu'on rebaptisât *tous les hérétiques*. Dom Gervaise aurait dû y regarder de plus près avant d'invoquer cette autorité. Dans la seconde épître canonique, saint Basile ajoute qu'il faut rebaptiser les encratites et les apoctatites, comme étant une branche des marcionites, et condamnant le mariage et l'usage du vin en haine du Créateur (1926). Ce qui montre qu'il y avait des encratites de plusieurs sortes, les uns hérétiques proprement, les autres seulement schismatiques. Enfin cette discipline est conforme à celle du concile d'Arles qui veut que, pour juger de la validité du baptême d'un hérétique, on lui demande le symbole (1927), et que s'il ne répond pas suivant la foi de la Trinité, on le baptise. Saint Basile veut que l'on reçoive les hérétiques qui se convertissent à l'article de la mort, toutefois après examen de la sincérité de leur conversion (1928). Nous verrons les autres canons de saint Basile à son article, n° XIX.

Ainsi, il est bien constant que dom Gervaise n'a pas vu dans saint Basile ce qui y est réellement, ou que, dans l'intérêt de sa thèse, il n'a pas voulu le voir. Il aurait bien mieux fait de s'adresser, avec saint Augustin, au bienheureux dont il écrivait la vie et de le prier de l'assister, afin que, par un sincère attachement à l'autorité de l'Eglise catholique, il se fût appliqué à réfuter les hérétiques et les schismatiques, que ce grand saint, du haut de la gloire céleste, « réprouve et condamne d'autant plus qu'il voit plus clairement leur malice à chercher dans ses écrits de quoi tromper, et non la charité dont il leur donna l'exemple (1929). »

Enfin, pour achever cet article de la re-

(1922) Can. 19.
(1923) Innoc., epist. 22, cap. 5.
(1924) *Vie de saint Cyprien*, in-4° 1717, pag. 451.
(1925) *Hist. ecclés*, liv. XVII, n° 14.
(1926) V. *Inf.*, l. XXIII, n° 8, cap. 47, et Innoc. I, ep. 2, c. 5.
(1927) Conc. Arel. I, c. 8, n° IX du présent article.
(1928) Cap. 5.
(1929) « Tanto amplius improbat atque contemnat, quanto magis novit eos ad insidiandum perscrutari velle quod scripsit, et ad pacificandum imitari nolle quod fecit. » (S. Aug., *De Bapt. contra Donat.*, lib. VII, tom. IX, col. 507, édit. Gaume.)

baptisation des hérétiques, nous voyons que le pape saint Sirice et saint Grégoire ne furent ni moins sages ni moins prudents que saint Basile ; c'est-à-dire qu'ils suivirent aussi les règles de l'Eglise, les appliquant, comme les autres, suivant les cas particuliers et les circonstances.

Dans sa célèbre Décrétale, datée du 11 février 385, saint Sirice défend de rebaptiser les ariens, suivant les décrets envoyés aux provinces par le Pape Libère, après la cassation du concile de Rimini. « Ils seront reçus, dit saint Sirice (1930), comme les autres hérétiques, par la seule invocation du Saint-Esprit et l'imposition des mains de l'évêque.» C'est-à-dire qu'on leur donnera seulement la confirmation, sans les rebaptiser, et cela parce que les ariens n'erraient point sur la forme du baptême prescrite par l'Eglise catholique.

Vers le temps où saint Grégoire envoyait Mellitus en Angleterre, c'est-à-dire au commencement du VII<sup></sup>e siècle, il fut consulté par Quirice, évêque d'Ibérie, près le Pont-Euxin, au nom de tous les catholiques de la province, sur la question de savoir si l'on devait baptiser les évêques et les peuples qui abandonnaient l'hérésie nestorienne pour rentrer dans l'Église catholique, ou s'il fallait se contenter de leur profession de foi. Saint Grégoire répondit à Quirice (1931): « Nous avons appris de nos pères que ceux qui ont été baptisés dans l'hérésie, au nom de la Trinité, sont reçus au sein de l'Eglise par l'onction du chrême, par l'imposition des mains ou par la seule profession de foi. C'est pourquoi on reçoit les ariens, en Orient, par l'imposition des mains; en Occident par l'onction; les monophysites et les autres par la seule profession de foi. » On appelait en grec *monophysites* ceux qui ne reconnaissaient qu'une nature en Jésus-Christ, comme les eutychéens. » Saint Grégoire continue: « Mais on baptise les hérétiques qui ne sont pas baptisés au nom de la Trinité comme les bonosiens qui ne croient pas Jésus-Christ dieu, les cataphyges qui croient que Montan est le Saint-Esprit; et il ne faut point craindre de leur réitérer le baptême qu'ils n'ont pas reçu. Les nestoriens sont baptisés au nom de la sainte Trinité, c'est pourquoi il faut seulement les instruire sur la vérité de l'incarnation, afin qu'ils croient que le même Jésus-Christ est fils de Dieu et fils de l'homme, qu'ils confessent publiquement cette vérité, qu'ils anathématisent Nestorius avec tous ses sectateurs, et qu'ils promettent de recevoir les conciles que l'Eglise reçoit. Alors vous devez les admettre sans difficulté, conservant même leur rang dans leurs églises pour les ramener plus facilement. »

Voilà les règles que l'Eglise a toujours suivies depuis la controverse dont nous venons de retracer l'histoire. Elle ne rebaptisait point quand elle avait la certitude que le baptême avait été convenablement administré, parce que c'est un sacrilége de réitérer le baptême qui a été bien et dûment conféré, dit le Concile de Trente (*Voy.* le canon XI dans l'article précédent); elle ne réitérait ce sacrement que dans les cas douteux et quand elle savait que les sujets présentés l'avaient reçu faussement, sans les conditions voulues, c'est-à-dire, en définitive, ne l'avaient point reçu. Et aujourd'hui, bien qu'on sache fort bien qu'un baptême conféré par un hérétique, même par un infidèle et un ministre indigne, est valide dès qu'il a été donné dans les règles exigées (1932), toutefois on baptise presque toujours sous condition les protestants qui se convertissent, parce qu'on n'est plus sûr qu'ils y observent toutes ces conditions; et dans ce cas ce n'est même pas une rebaptisation, ainsi que nous l'apprend le *Catéchisme du concile de Trente :* « L'on ne doit jamais, dit-il (1933), réitérer le baptême; car il ne faut pas croire que l'Eglise le réitère lorsque baptisant quelqu'un dans le doute elle use de ces paroles : *Si vous êtes baptisé je ne vous baptise point ; mais si vous n'êtes point encore baptisé, je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Mais, comme il y aurait de l'impiété à réitérer le baptême, il est au contraire de la piété et de la religion de le donner dans le doute sous cette condition. »

**BAPTÊME** (Question des enfants morts sans). Cette question regarde la théologie, et il est évident que nous n'avons pas à la discuter; nous n'avons qu'à noter les faits qu'on trouve sur ce point dans l'histoire.

I. Celui qui paraît avoir le plus vivement soulevé cette question dans l'antiquité est Pélage. Dans le principe cet hérétique n'osa rien décider de formel sur le sort de ces enfants. Plus tard il avança qu'ils n'entraient point, il est vrai, dans le royaume des cieux, mais qu'ils n'étaient pas condamnés à l'enfer, et qu'ils jouissaient de la vie éternelle par le mérite de leur innocence. *Voy.* l'article Baptême, n° VI.

Saint Augustin et les autres docteurs des premiers siècles ont réfuté ces opinions ; et la conclusion de l'enseignement de saint Augustin sur ce point c'est que les enfants morts sans baptême sont damnés. Les conciles d'Afrique, les Papes Innocent I<sup></sup>er, Zozime, Célestin I<sup></sup>er, Sixte III, saint Léon et Gélase, qui ont condamné les pélagiens, le

(1930) C. 1.
(1931) IX, epist. 62.
(1932) Tous les théologiens nous l'apprennent, et l'on connaît ce passage de saint Augustin : «La sainteté qui est communiquée dans le baptême, dit-il, est tellement le propre effet de Jésus-Christ, qu'encore que ce sacrement dût être conféré par plusieurs ministres, les uns saints et les autres pécheurs, la sainteté du sacrement ne doit jamais être attribuée qu'à celui sur qui s'arrêta la colombe, et dont il a été dit : *C'est celui-là qui baptise dans le Saint-Esprit.* (*Joan.* I, 33). Ainsi que ce soit Pierre qui baptise, c'est Jésus-Christ qui baptise ; que ce soit Paul qui baptise, c'est Jésus-Christ qui baptise; *que ce soit même Judas qui baptise*, c'est Jésus-Christ qui baptise. » (S. Aug., VI<sup></sup>e *Traité sur saint Jean*, n° 7.)
(1933) *Cath. du conc. de Trente*, part. II, *Du sacrement de baptême*, § 6.

concile général d'Ephèse, qui a confirmé cette condamnation, *sont censés* avoir approuvé la doctrine de saint Augustin (1934), dit Bergier, qui penche d'ailleurs pour la doctrine la moins sévère.

D'un autre côté, saint Thomas, saint Bonaventure, le Pape Innocent III, et beaucoup d'autres théologiens scolastiques parfaitement instruits de ce qui a été décidé contre les pélagiens, ont jugé qu'à la vérité il est *de foi* que les enfants morts sans baptême ne peuvent entrer dans le royaume des cieux ni jouir de la vie éternelle; qu'ainsi ils éprouvent ce qu'on nomme *la peine du* dam ; mais qu'il *n'est pas de foi* qu'ils souffrent aussi *la peine du sens*, ou les supplices de l'enfer; que c'est seulement une opinion théologique fondée sur de fortes preuves, de laquelle cependant il est très-permis de s'écarter (1935).

Il en est qui, moins sages que ces derniers théologiens, ont soutenu des sentiments bien hardis sur ce sujet. Tournely met de ce nombre Cajetan, qui a, dit-il (1936), enseigné que les enfants des chrétiens, auxquels on ne peut donner le baptême, peuvent parvenir au salut par les vœux et par les prières de leurs parents, non-seulement en vertu d'un privilége singulier, mais suivant une loi commune et ordinaire. Pie V fit retrancher de l'édition de ce cardinal, qui se fit à Rome, ce qu'il avait écrit sur cette matière.

Pigius et Catharin, suivant le témoignage de Bellarmin (1937), ont attribué aux enfants morts sans baptême une certaine félicité naturelle. Ils ont été suivis en cela par le cardinal Sfondrate, qui n'a pas craint d'avancer que ces enfants ne seraient point exclus de la jouissance des biens naturels; et que d'être préservés du péché et du supplice éternel, dont ils auraient été punis s'ils fussent parvenus à l'âge adulte, est un plus grand avantage pour eux que le royaume des cieux (1938). En 1696 plusieurs évêques de France, à la tête desquels se trouve Bossuet, qui écrivit lui-même à Innocent XII (1939), demandèrent à ce Pape la condamnation du livre du cardinal Sfondrate.

II. Cette question des enfants morts sans baptême fut quelque peu agitée dans le concile de Trente, mais sans résultat. La question de la concupiscence fit naître celle qui concerne la peine du péché originel, et l'on proposa si les enfants qui meurent sans baptême souffrent la peine du feu.

On fit voir que saint Augustin l'enseigne formellement, et, après lui, Grégoire de Rimini; mais que le Maître des sentences et le plus grand nombre des scolastiques n'étaient pas de ce sentiment; qu'ils croyaient bien, à la vérité, que ces enfants étaient exclus de la béatitude, mais qu'ils ne souffraient pas la peine du feu. Et les Pères parurent pencher vers ce dernier avis. Les Cordeliers et les Dominicains disputèrent fortement sur l'état de ces enfants après la résurrection. Ces derniers soutenaient qu'ils resteraient dans les limbes en un lieu souterrain et ténébreux sans souffrir le feu; les premiers prétendaient qu'ils seraient sur la terre et jouiraient de la lumière; mais le concile ne fit pas grande attention à cette dispute (1940).

Les jansénistes devaient être les plus rigoureux sur ce point. Aussi personne ne s'est-il élevé avec plus de chaleur qu'eux contre le sentiment mitigé des scolastiques. Comme il était de l'intérêt de leur système, dit Bergier (1941), de persuader qu'un adulte même peut être coupable et punissable pour un péché qu'il ne lui était pas libre d'éviter, ils ont fait tout leur possible pour prouver que la condamnation des enfants morts sans baptême aux supplices de l'enfer est un *article de foi*, et qu'on ne peut soutenir le contraire sans être hérétique.

Mais la doctrine qui paraît la plus commune, et que nous voyons surgir, en dernière analyse, de toutes les controverses, c'est que ces enfants sont certainement privés de la vue de Dieu, mais qu'il n'y a aucune preuve rigoureuse qu'ils souffrent aussi la peine du *sens*. Et la Faculté de théologie de Paris, dans la *Censure* de l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau (1942), a fait remarquer que l'Eglise catholique laisse la liberté de penser avec saint Thomas qu'on n'est point sujet à la peine du *sens* à cause du seul péché originel, mais que l'on est seulement privé de la vision intuitive de Dieu, laquelle est un don gratuit, surnaturel, auquel les créatures intelligentes n'ont, de leur nature, aucun droit. Ceci suffit pour mettre les attributs de Dieu à l'abri de toute attaque.

Ce sont là les seuls faits que nous ayons à noter sur cette question. Encore une fois, nous n'avions pas à la discuter. Ceux qui voudraient l'étudier à fond ont amplement de quoi; depuis les écrits de saint Augustin sur cette matière, les diverses théologies, l'écrit de Bossuet contre le cardinal Sfondrate, les *Conférences d'Angers*, jusqu'au discours si sage, si clair de Frayssinous sur les *Maximes de l'Eglise catholique touchant le salut des hommes*, on ne manque pas de lumières là-dessus.

BAPTISE (Bernard), religieux bénédictin qui fit, dans la trente et unième session du Concile de Constance, tenue le dernier jour de mars 1417, un discours très-vif sur la nécessité de la réformation de l'Eglise. Il commença par protester qu'il n'avait d'autre in-

(1934) Il faut remarquer que saint Augustin a singulièrement adouci sa doctrine touchant le sort de ces enfants. *Voy.* epist. 28 *ad Hieron*; lib. v, *contra Jul.*, c. 2, liv. vi, c. 5.

(1935) Bergier, *Dict. théol.*, art. *Baptême.*

(1936) *De Baptismo*, pag. 158 et seqq.

(1937) Tom. IV, lib. vi, c. 2.

(1938) *Nodus prædestinationis dissolutus*. part. I, §. 1, n° 13.

(1939) Voy. *Œuvres de Bossuet*, lettre CCI, tom. XXXVIII, édit. in-8°.

(1940) Le P. Fabre, *Cont. de l'hist. ecclés.* de Fleury, liv. CXLII, n° 128. — Voy. aussi Pallavicini, *Hist. du concile de Trente*, liv. IX, chap. 6.

(1941) Loc. cit.

(1942) Prop. XXIV, et suiv., 1 vol. in-12, pag. 90

tention que celle de la gloire de Dieu et du bien de l'Eglise. Ensuite il se lança dans toutes sortes de reproches contre le clergé. Selon lui, les prélats et les ecclésiastiques inférieurs avaient à se reprocher la négligence, l'ignorance, la vanité, l'avarice, l'amour du plaisir, etc. Il peignit les uns et les autres des couleurs les plus chargées, jusqu'à dire qu'ils n'avaient d'autres lois que leur cupidité et qu'ils étaient les suppôts du démon (1943). Assurément, il n'y avait que trop de vrai dans ce discours ; mais ce religieux eut dû montrer lui-même moins de passion, et si son langage eût été plus mesuré, si l'on n'y avait pas senti un certain esprit d'exagération, il aurait produit des fruits utiles. C'est tout ce que paraissent reconnaître les auteurs de *l'Histoire de l'Eglise gallicane* (1944).

BAPTISTE (LE BIENHEUREUX JEAN), religieux de la Conception, fondateur des Trinitaires déchaussés réformés de la Rédemption des captifs, naquit le 10 Juin 1561 à Almodovar del Campo, en Espagne, de Marc Garcia et d'Isabelle Lopez, nobles l'un et l'autre.

Dès sa jeunesse Jean-Baptiste montra un grand attrait pour la pénitence; il entra dans l'état religieux, entreprit une réforme, et fonda quatorze monastères et de plus une maison de religieuses de son Institut. On ne l'appelait que le Père Baptiste, et il était vénéré partout où il allait. Après une vie pleine de mérites, illustrée par des faveurs surnaturelles, il mourut en odeur de sainteté le 14 février 1613.

Bientôt des miracles s'opérèrent par son intercession. On introduisit la cause de ce vénérable serviteur de Dieu, et la Congrégation des Rites ayant terminé les enquêtes, le Pape Pie VII décréta la béatification de Jean-Baptiste, le 27 avril 1819. Le dimanche suivant, 26 septembre, la solennité de cette béatification fut célébrée dans la basilique du Vatican (1945).

BAR (GEOFFROI DE), cardinal, vivait au XIII^e siècle et était de la Bourgogne. Chanoine de Paris en 1270, il en devint le doyen, et il avait cette dignité lorsque le fameux Robert de Sorbonne l'institua son héritier ; mais après la mort de ce docteur, en 1274, Geoffroi de Bar remit toute la succession à la maison de Sorbonne (1946). Le Pape Martin IV le créa cardinal dans la promotion du 12 avril 1281, et lui donna le titre de Sainte-Suzanne.

BAR (JEAN DE), camérier de Grégoire XI ; son nom causa une équivoque et un grand tumulte dans le conclave ou l'archevêque de Paris fut élu, et prit le nom d'Urbain VI (an 1378).

BAR (LOUIS DE), cardinal, était fils de Robert, duc de Bar, et de Marie de France, fille du roi Jean. Il fût évêque de Langres, puis de Châlons-sur-Marne, et enfin de Verdun. L'antipape Benoît XIII lui donna le chapeau de cardinal en 1397. Alexandre V le maintint dans cette dignité ; seulement il changea son titre cardinalice en celui des douze apôtres.

Louis de Bar se trouva en 1409 au concile de Pise, en qualité d'ambassadeur de Charles VI. Le Pape l'envoya légat en France et en Allemagne, afin de porter ces contrées à lui rendre l'obédience. Il se mêla aussi des affaires politiques de son temps; il s'employa surtout pour terminer les divisions des maisons d'Orléans et de Bourgogne.

Etant évêque de Langres, il publia des constitutions synodales, et il eut un soin extrême de les faire observer. On dit qu'il fut aussi évêque de Port. Il mourut en 1430 à Varennes, au diocèse de Reims, où il avait fondé un couvent de Cordeliers, et il fut enterré dans la cathédrale de Verdun.

BARABBAS ou BARRABBAS, insigne voleur, séditieux et meurtrier, que les Juifs aveuglés préférèrent à notre Seigneur Jésus-Christ, lorsque Pilate leur demanda, à la fête de Pâques, lequel des deux ils voulaient qu'il leur délivrât de Jésus ou de Barrabas. (*Matth.* XXVII, 16; *Marc*, XV, 7 ; *Luc*, XXIII, 25; *Jean*, XVIII, 40.) Origène dit que plusieurs exemplaires portent que Barabbas s'appelait aussi *Jésus* (1947). L'arménien porte de même : « Lequel voulez-vous que je vous délivre, Jésus Barabbas, ou Jésus qui est appelé le Christ ? » Ce nom de Barabbas, moitié chaldéen et moitié hébreu, signifie *fils de la confusion* et *de la honte*, autrement *fils du père* ou du *maître*. — On voit aussi ce que peuvent des chefs passionnés et haineux auprès d'un peuple ignorant et tenu sous la domination : ils faussent son jugement et détruisent en lui le sens moral. C'est ce qui arriva pour le peuple juif; travaillé, excité, ameuté par *les princes des prêtres et les anciens* qui lui *persuadent* de demander Barabbas et de faire périr Jésus (*Matth.* XXVII, 20), ce peuple, naguère plein d'enthousiasme pour le Sauveur, jusque-là qu'il voulait le faire roi, ce peuple qui l'avait reçu au milieu des plus éclatantes manifestations lors de son entrée dans Jérusalem, vient aujourd'hui, sur l'instigation des puissants, demander la mort de celui qu'il regardait comme un libérateur ! Il en est arrivé à ce degré de ne plus comprendre le juste, et de lui préférer un voleur ! Il n'a plus le sentiment de la dignité; il cède à la domination qui pèse sur lui et il lui accorde une victime, et quelle victime ! Il ne sait pas distinguer l'innocent du coupable ; il est aveuglé et il se rend aux passions de ceux contre lesquels il s'élevait peut-être en secret, et dont il maudissait sans doute l'oppression morale ! Abandonné à lui-même, il eût probablement délivré le Juste, attiré qu'il eût été naturellement par

(1943) Vonderhardt, tom I^er, p. 880 et suiv.

(1944) Liv. XLVI, tom. XX, pag. 193 de l'édit. in-12, 1826.

(1945) Henrion, Cont de l'*Hist. de l'Eglise*, par Bérault Bercastel, tom. IV, pag. 246.

(1946) Dubois, *Hist. par.*, tom. II, pag. 416, 417, 506.

(1947) Orig. *in Matth.*, tract. 35, pag. 125.

le charme de ses vertus et par l'attrait irrésistible de ses bienfaits. Mais, comprimé, n'agissant pas dans la liberté de son action, il épouse les rancunes de ses maîtres et il obéit en aveugle à leurs pensées de vengeance. Ah! combien, dans la suite des âges, les chefs des peuples leur ont fait faire de fautes pour les perdre et arriver plus sûrement à les opprimer! Combien les peuples ont véritablement besoin d'être instruits et combien, par là même, ils s'épargneraient de fausses démarches et même de crimes, qu'on ne manque pas, ensuite, de tourner à leur désavantage quand on ne se sert plus d'eux pour être les instruments de leur propre ruine!

**BARADAT** (Saint), anachorète, vivait dans la première moitié du v[e] siècle, en Syrie, dans le diocèse de Cyr, dont l'évêque, Théodoret, a écrit la vie, comme celle de plusieurs autres saints solitaires de l'Orient.

Saint Baradat logea d'abord dans une cabane où il s'était enfermé; puis, il monta sur une roche et se mit dans une espèce de cage de bois, si basse et si mal jointe, qu'il y était tout courbé, et de plus, exposé à la pluie et au soleil. Après y être resté longtemps, il en sortit par le conseil de Théodote, évêque d'Antioche, et demeura en plein air, ayant continuellement les mains étendues au ciel. Il était couvert d'une tunique de peau, en sorte qu'il n'avait de libre que le nez et la bouche pour respirer. Dans ses communications avec Dieu, il acquit une haute sagesse et une profonde connaissance des choses du ciel. Aussi répondait-il très pertinemment aux questions qu'on lui faisait et raisonnait-il mieux, dit Théodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Aristote (1948). Il va sans dire qu'il joignait à ces dons précieux un autre don non moins excellent et source des autres, l'humilité. Sa renommée, comme celle de saint Siméon Stylite et de saint Jacques le Syrien, s'étendit fort loin.

Le comte Titus, vicaire d'Orient, écrivit aux deux saints que nous venons de nommer, et à saint Baradat, à l'occasion des poursuites qu'il était chargé de faire contre les schismatiques. L'empereur Léon les consulta aussi sur la question de l'ordination de Timothée. (*Voy.* cet article), et sur le concile de Chalcédoine, que les schismatiques rejetaient, prétendant qu'il fallait assembler un autre concile et examiner la foi de nouveau. Nous avons encore la lettre que saint Baradat répondit à l'empereur Léon. Elle est datée du 27 août 458 (1949); le saint anachorète y explique doctement le mystère de l'Incarnation, et y parle clairement de l'Eucharistie. Il paraît que notre saint mourut peu de temps après avoir écrit cette lettre.

**BARAHUDBESCIABAS** (Saint), diacre de l'église d'Arbèle, en Perse, fut martyrisé le 20 juillet 354, quinzième année de la persécution de Sapor. Pendant qu'on le persécutait sur le chevalet, les bourreaux ne cessaient de lui crier : « Adore le feu et l'eau, et mange du sang des animaux ; et de suite tu seras libre. » Le saint diacre montrait, par la sérénité de son visage, que la joie intérieure dont son âme était inondée surpassait de beaucoup la violence des tourments qu'il ressentait dans son corps. Il disait souvent au juge : « Ni vos ordres, ni ceux de votre roi, ni les supplices, quels qu'ils puissent être, ne seront capables de me séparer de l'amour de Jésus. Je n'ai servi que lui dès mon enfance jusqu'à la vieillesse où je suis parvenu (1950). » Alors le tyran, transporté de fureur, condamna le diacre à avoir la tête tranchée.

Il y avait à cette époque, dans les prisons un chrétien d'une haute naissance, nommé Aghée, qui, dans une première épreuve, avait eu l'honneur d'être emprisonné pour avoir généreusement confessé sa foi ; mais depuis il n'avait plus conservé de chrétien que le nom. Le gouverneur fit ôter les chaînes à ce vil apostat, et le condamna à remplir à l'égard du saint diacre l'office de bourreau. Il voulait sans doute, en lui commandant ce nouveau crime, le punir de sa première résistance.

On conduisit donc Barahudbesciabas en dehors des murs d'Hazan ou Arbelles, sur une colline ; là les gardes l'attachèrent à un poteau, et il attendit le coup fatal. Alors on présenta un glaive au malheureux Aghée, et on lui commanda de le tirer et de remplir son office ; il obéit, l'infâme, mais en tremblant ; hors de lui-même et ne sachant plus ce qu'il faisait, il ne porta que des coups mal assurés ; sept fois il frappa le martyr sans pouvoir faire tomber sa tête; enfin il jetta là son glaive, mais les spectateurs indignés le forcèrent de le reprendre et d'achever la victime. Il ramassa donc son épée sanglante, l'essuya sur le corps du saint, et la plongea dans ses entrailles, le martyr expira sur-le-champ.

Mais Dieu punit bientôt d'une manière terrible le malheureux apostat. Au moment où le saint diacre expirait sous ses coups, il fut frappé d'une épouvantable maladie qui fit enfler comme une poutre sa main sacrilége. Aussi fut-il forcé de rester toujours au lit afin d'appuyer sa main, qui enfin tomba de pourriture, et le malheureux mourut quelques jours après de cette maladie extraordinaire, abandonné de tout le monde.

Deux soldats, par les ordres du tyran, veillèrent pour garder le corps du martyr, mais deux clercs se concertèrent pour enlever le corps de saint Barahudbesciabas, et se cachèrent pendant la nuit dans un lieu voisin, afin d'emporter les saintes

(1948) Théod. *Philoth.*, cap. 27.
(1949) Conc., tom. IV, pag. 977.
(1950) *Les Actes des martyrs d'Orient, traduits pour la première fois en français sur la traduction latine des manuscrits syriaques de Etienne-Evode Assemani*, par M. l'abbé F. Lagrange, 1 vol. in-18, 1852, pag. 112-114.

reliques pendant que les gardes dormiraient. Ils essayèrent d'abord de les gagner par de l'argent; n'ayant pu y parvenir, ils les attaquèrent au milieu de la nuit pendant qu'ils étaient plongés dans un profond sommeil, les garottèrent, emportèrent le corps du martyr, et l'enterrèrent à la faveur des ténèbres, où ils voulurent.— Un autre saint martyr du même non de Barahudbesciabas souffrit la mort pour Jésus-Christ en 375, et figure dans les actes de quarante martyrs qui furent mis à mort l'an 36 de la persécution de Sapor (1951).

**BARALLAHA** (Saint). *Voy.* BARULAS (Saint).

**BARAT** (Le P. Louis), prêtre de la Compagnie de Jésus, frère aîné de madame Barat, fondatrice et supérieure générale des Dames du Sacré-Cœur, naquit à Joigny, au diocèse de Sens, le 30 mars 1768 (1952).

I. Ses inclinations pieuses le dirigèrent vers la carrière ecclésiastique, et après avoir terminé avec succès ses humanités au collége de sa ville natale, il se livra à l'étude de la philosophie et de la théologie. Les orages de la révolution commençaient à gronder, et bientôt le jeune Barat se vit forcé d'interrompre le cours de ses études théologiques. N'étant encore que diacre, il quitta Sens, et vint chercher un refuge à Paris, où il espérait que, perdu dans la foule, il se déroberait plus facilement à la persécution. Son attente fut trompée.

Ayant été arrêté, il alla grossir le nombre des détenus que renfermaient à cette époque les prisons de la capitale. Il habita d'abord la Conciergerie, où il vit arriver Emery, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice. Il fut ensuite transféré à Sainte-Pélagie; puis il passa à Bicêtre où étaient enfermés quatre-vingts ecclésiastiques, et enfin à Saint-Lazare et au Luxembourg. A Saint-Lazare il fit la connaissance de l'abbé Duclaux, depuis supérieur général de Saint-Sulpice; et, sous la direction de cet homme expérimenté, il reprit l'étude de la théologie, qu'il continua lorsque la chute de Robespierre l'eut rendu à la liberté.

II. Promu au sacerdoce en 1795, par de Maillé, évêque de Saint-Papoul, il s'occupa pendant plusieurs années de l'éducation de quelques enfants confiés à ses soins; mais il se sentait appelé à une vie plus parfaite. Depuis un certain temps, il éprouvait le désir de se consacrer entièrement à Dieu dans la Compagnie de Jésus. Il avait même formé le projet de passer en Russie, pour s'y joindre aux Jésuites, qui, après la suppression de leur ordre, avaient été autorisés par le Saint-Siége à continuer de vivre en communauté et d'observer leur règle. Il s'ouvrit de son dessein au P. Delpuits (*Voy.* cet article), ancien jésuite, fondateur de cette congrégation de la Sainte-Vierge qui fit beaucoup de bruit sous la Restauration.

Le P. Delpuits lui conseilla de ne pas quitter la France, lui faisant espérer qu'il ne tarderait pas de trouver dans sa patrie l'équivalent de ce qu'il voulait aller chercher si loin. Il eut en effet peu de temps après l'occasion de connaître les Pères de la Foi, sollicita son entrée dans leur société, et fut admis par le P. Varin, leur supérieur. Son noviciat achevé, on l'envoya successivement à Lyon, à Saint-Galmier, à Belley et à l'Argentière, où la Société de la Foi avait formé des établissements d'instruction. Mais, vers la fin de 1807, l'empereur Napoléon, dans un de ces mouvements d'humeur auxquels ses amis eux-mêmes conviennent qu'il était assez sujet, prononça la dissolution de la Société des Pères de la Foi, et ordonna que tous ceux qui en faisaient partie eussent à rentrer dans leurs diocèses. Le P. Barat se retira donc à Joigny, où il continua de s'employer à l'enseignement. Durant ce temps d'exil, il ne cessa de nourrir, aussi bien que ses confrères, la confiance que la divine Providence leur fournirait un jour le moyen de se réunir de nouveau. Ce jour si désiré arriva en 1814.

III. Les Bourbons étant rentrés, les prêtres qui avaient appartenu à la Société de la Foi crurent pouvoir, comme d'autres sociétés religieuses, en profiter pour travailler à se réformer. Le P. Barat se rendit un des premiers à l'appel de son supérieur. Cependant le P. général de la Compagnie de Jésus, qui résidait à Saint-Pétersbourg, et qui savait que les Pères de la Foi n'avaient qu'un désir, celui d'entrer dans la Compagnie de Jésus, leur désigna pour supérieur le P. Picot de Clorivière, ancien Jésuite, en attendant la promulgation de la bulle du rétablissement, que l'on savait devoir être prochaine.

A peu près vers le même temps, d'Aviau, archevêque de Bordeaux, confia aux Jésuites la direction de son petit séminaire. Le P. Barat fut envoyé dans cette maison, où il se livra pendant plusieurs années au travail de l'enseignement, et n'en sortit qu'au mois d'octobre 1821, pour venir commencer au noviciat de Mont-Rouge sa troisième année de probation, remplir en même temps les fonctions de compagnon du maître des novices, et se préparer à ses derniers vœux qu'il prononça le 25 mars 1825.

IV. Depuis cette époque, il ne quitta plus la capitale. Employé à l'instruction de ses jeunes confrères, il leur enseigna pendant plusieurs années la langue hébraïque et l'Ecriture sainte, et ne laissa pas cependant de se livrer avec zèle à l'exercice du saint ministère. La délicatesse de sa poitrine lui interdisait le travail de la prédication et ne lui permettait que celui du saint tribunal. Il y consacra presque exclusivement les dernières années de sa vie. Enfermé dans

(1951) Ibid., pag. 123 et suiv.
(1952) *Ami de la relig.*, tom. CXXVII, pag. 221 et seqq.

un confessionnal dépendant de la chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres, il y passait les journées entières, occupé à entendre les confessions, non-seulement des religieuses qui composent cette communauté, mais encore celles de beaucoup d'ecclésiastiques qui lui avaient donné leur confiance, et des nombreux fidèles de tout âge et de toute condition qui trouvaient en lui un guide sage et éclairé. Il était toujours plein de douceur et d'aménité : un calme inaltérable, image de la sérénité de son âme, se peignait dans ses traits, et ceux qui le fréquentaient ne pouvaient se lasser d'admirer cette constante égalité d'humeur que rien ne troublait. C'était le fruit de son union intime et continuelle avec Dieu, de son application à l'oraison, et d'un oubli entier de lui-même. Il n'envisageait en toutes choses que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

V. Six mois environ avant sa mort, des symptômes d'hydropisie se manifestèrent; et en effet la maladie fit des progrès si rapides, qu'on ne crut pas devoir différer de lui administrer les derniers secours de la religion. Il les reçut dans les premiers jours de janvier 1845 avec ce calme et cette paix qui ne l'abandonnèrent dans aucune circonstance de sa vie.

Mais Dieu qui voulait épurer sa vertu par la souffrance, et donner dans sa personne un spectacle admirable de patience et de résignation, prolongea ses jours contre toute espérance. Cloué jour et nuit sur un fauteuil pendant six mois, privé de sommeil, si ce n'est le matin pendant quelques courts instants, et par excès de lassitude et de fatigue, on n'entendit jamais la moindre plainte sortir de sa bouche, on ne put apercevoir la plus légère altération dans son humeur. Sa maladie lui laissant l'usage libre de ses facultés, il commençait sa journée par la réception de la sainte communion, et il la remplissait par divers exercices spirituels et par des lectures de piété dont il s'acquittait avec la plus ponctuelle exactitude. Il put même jusqu'à ses derniers moments continuer d'entendre la confession de quelques personnes qui n'avaient pu se résoudre à faire choix d'un autre directeur, tant qu'il leur était possible de recourir à ses conseils, et ceux qui avaient le bonheur d'être admis auprès de lui ne le quittaient que profondément touchés de son invincible patience, et de cette égalité d'âme pleine de calme, d'amabilité et presque de joie. Si on l'interrogeait sur l'état de sa santé, il redisait à chaque visite le même exposé, sans ennui et le sourire sur les lèvres. Il aimait à s'entretenir de la conformité de notre volonté avec celle de Dieu. Il en parlait souvent.

Un de ses confrères n'oubliera jamais avec quelle onction et quelle élévation de sentiments il développa un jour ses pensées sur l'union avec Dieu. Il avait demandé au malade si l'impossibilité où il était de célébrer les saints mystères ne lui causait pas beaucoup de déplaisir. Tout en répondant d'une manière affirmative, et avec une expression qui faisait comprendre combien cette privation lui était sensible, il fit entendre que les âmes avancées par l'exercice de la présence de Dieu, par la communion spirituelle fréquemment répétée, savent rendre comme continuelle leur union actuelle avec le Seigneur ; et là-dessus, il exposa les différents degrés de l'union du juste avec Dieu par la grâce, par l'eucharistie, par la vision intuitive, si clairement et si vivement, que ce qu'il disait paraissait n'avoir pu être connu que par une lumière surnaturelle.

Une seule chose semblait capable de le faire sortir de cette paix : c'était la vue de Dieu offensé, des âmes qui se perdent. Alors se manifestait un désir, et comme une espérance de sa guérison pour travailler encore à leur salut. Mais un instant après : « Notre-Seigneur me veut ainsi, disait-il, et il sait bien ce qui vaut le mieux. » S'il entendait parler des maux qui affligeaient l'Eglise, des périls qui semblaient la menacer : « Toute âme qui a la confiance d'être en grâce avec Dieu, ne devrait rien craindre de la part des hommes, disait-il... Je suis persuadé que l'aveuglement de beaucoup d'âmes se dissipera dans peu d'années... Quoi qu'il en soit, s'il y avait des persécutions à souffrir pendant le peu de jours qui me restent, je ne crois pas qu'elles puissent égaler ce que j'ai vu. »

VI. Le 20 juin 1845, veille de la fête de saint Louis de Gonzague, sa respiration devenue extrêmement gênée et une toux violente firent présager une mort prochaine. Au milieu de ses secousses, le malade ne perdit rien de son calme, quoiqu'il parût souffrir plus qu'à l'ordinaire. Il conserva jusqu'à la fin sa présence d'esprit, et il ne cessa d'en user de la manière la plus édifiante. On n'avait pas besoin de lui suggérer les actes des vertus théologales, comme on a coutume de le faire en pareille circonstance. Le Père priait souvent à haute voix, et plusieurs fois on l'entendit entre autres répéter cette aspiration : *Seigneur Jésus !*

La nuit s'était ainsi passée, lorsque vers trois heures et demie il fut pris d'une toux dont les accès de plus en plus violents annoncèrent qu'il ne lui restait plus que quelques instants à vivre. Le Père qui le veillait se hâta de lui donner encore une fois l'absolution, et de lui appliquer l'indulgence *in articulo mortis*. Le mourant jeta alors un dernier regard où, avec la confiance et la résignation, on pouvait clairement lire qu'il avait pleine connaissance du sacrement qui lui était réitéré, et qu'il avait déjà reçu la veille. On lui fit baiser l'image de Jésus crucifié ; on lui suggéra les noms de Jésus et de Marie, noms sacrés que sa bouche et plus souvent encore son cœur avaient redits avec tant d'amour. Mais il ne donna plus signe de vie : son âme avait quitté la terre pour aller habiter un monde meilleur.

VII. Le P. Barat n'a rien publié qui puisse

faire apprécier son mérite. Sa modestie, autant que les travaux du ministère, l'en ont détourné. Mais les nombreux amis qu'il s'était faits dans le clergé de Paris, et de toute la France, rendent hommage à l'étendue de ses connaissances, non moins qu'à l'éminence de plusieurs de ses qualités.

Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une rare pénétration d'esprit, n'interrompant le travail de la confession que pour des lectures graves, toujours préoccupé de recherches de science et d'érudition, sur quelque point qu'on l'interrogeât, théologie, philosophie, histoire, s'il ne répondait pas toujours exactement à la question proposée, il n'en charmait pas moins par les détails que lui fournissaient sur-le-champ ses vastes connaissances. Rien n'égalait la clarté, la netteté, la justesse de son langage sur les matières les plus abstraites de philosophie et de mysticité. On peut signaler comme un mérite rare de nos jours qu'il possédait si bien la *Somme* de saint Thomas, qu'il pouvait en citer le texte sur toute espèce de question.

BARAZE (Cyprien), prêtre de la compagnie de Jésus, vivait à la fin du XVII<sup></sup>e siècle, fut envoyé en mission chez les Moxes et d'autres peuplades sauvages de l'Amérique méridionale. Il les rassembla et, tout en leur enseignant la religion, il les initia à la culture du sol, au tissage de la toile et à d'autres arts utiles. Il se voua pendant vingt-sept ans à cette tâche apostolique, qui finit par le martyre. Les Baures, autre nation sauvage qu'il essaya en vain de convertir, le firent mourir le 16 septembre 1702. Il était âgé de soixante et un ans.

BARBA (Jean), évêque italien, remplit d'abord les fonctions d'avocat, et, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut promu à l'épiscopat. Il fut chargé de représenter le gouvernement de Naples, parmi les douze avocats consistoriaux. Ce fut lui qui décida le pape Clément XII à instituer la congrégation des Etudes, déjà projetée par Sixte V. Barba mourut le 11 septembre 1749.

BARBA (Jean-Jacques), Augustin, puis promu à l'évêché de Teramo, en mai 1546, assista au concile de Trente, où il avait la réputation de savant, ainsi que nous le fait entendre le cardinal Pallavicini (liv. XVII, chap. 11, n° 9).

BARBADIGO (Le bienheureux), cardinal évêque de Padoue, vint au monde en 1625, d'une ancienne famille de Venise : il reçut au baptême les noms de Grégoire-Louis.

Ses parents le firent élever avec soin dans l'étude des belles-lettres, et il répondit parfaitement aux soins qu'ils prirent pour son éducation ; mais il s'appliqua surtout à former son cœur et à s'exercer à la pratique des vertus chrétiennes.

Il accompagna l'ambassadeur de Venise au congrès de Munster, où il fut connu avantageusement du nonce apostolique, depuis Alexandre VII, qui lui donna des preuves sensibles de son estime et de sa protection. Grégoire fut sacré évêque de Bergame en 1657, créé cardinal trois ans après, et transféré l'an 1664 à l'évêché de Padoue.

On admirait dans toute sa conduite une régularité exemplaire, un zèle actif, une vigilance continuelle. Il visitait exactement son diocèse, et remplissait les autres fonctions de son ministère avec tant de fidélité, qu'il était regardé comme un second saint Charles Borromée. Les pauvres trouvèrent toujours dans sa charité des secours contre la misère. Il fit bâtir un collége pour qu'on élevât la jeunesse dans les sciences et la piété.

La ville de Padoue lui fut redevable de l'établissement de son séminaire, qui jouit d'une grande réputation. Il y plaça des professeurs habiles dans la théologie et dans les langues dont la connaissance peut faciliter et perfectionner l'étude des Livres Saints ; il y forma aussi une bibliothèque composée des meilleurs livres en chaque genre, surtout des écrits des Pères et des ouvrages des critiques, des interprètes et des commentateurs de l'Ecriture ; il fonda encore une imprimerie pour l'usage de la bibliothèque. Les élèves de ce séminaire ont publié de nos jours une magnifique édition, revue et augmentée, du *Grand dictionnaire ou trésor de la langue latine*.

Ce ne serait pas assez dire du saint cardinal Barbadigo, qu'il avait toutes les vertus, il faut ajouter qu'il excellait en toutes choses. Mort au monde et à lui-même, il ne perdit jamais la tranquillité de son âme. Il se montra supérieur à la prospérité, et ne se laissa point abattre par les épreuves et les contradictions. Autant sa vie avait été sainte, autant sa mort fut édifiante. Elle arriva le quinzième de juin 1697. Divers miracles opérés par son intercession ayant été juridiquement prouvés, Clément XIII publia le bref de sa béatification le treize février 1761 (1953).

BARBADIGO (Marc-Antoine), cardinal en 1701, était le digne parent du saint évêque de Padoue, mort en odeur de sainteté en 1697.— *Voy.* l'article précédent.— Marc-Antoine était un prélat pieux et zélé; il remplissait ses devoirs avec ardeur.

BARBARES. *Voy.* l'article Inondation des Barbares.

BARBARICINS, anciens habitants de la Sardaigne, restés idolâtres, et à la conversion desquels travailla saint Grégoire le Grand en 594.

I. A cette époque la Sardaigne était opprimée par son duc ou gouverneur nommé Théodore. Le saint Pape lui écrivit, non pour lui reprocher ses propres injustices, mais simplement pour le prier de réprimer les usurpations d'un de ses officiers, qui,

(1953) Ciacon, *Italia sacra*. — Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIII<sup></sup>e *siècle*, tom. II, pag. 405, dit que ce décret est du 16 juillet.

sûr de sa protection, refusait de paraître en justice. Pour réprimer les vexations de Théodore même, il écrivit à son nonce à Constantinople d'en informer l'empereur (1954); il écrivit à l'exarque d'Afrique, Gennade, dont la Sardaigne dépendait, les maux qu'y souffraient les pauvres et les églises de la part de Théodore et de ses gens, et le pria d'y faire régner la justice avec la liberté (1955).

Il réussit dans ses efforts. La Sardaigne reçut un duc ou gouverneur plus humain, nommé Zabardas. Quant aux anciens habitants de cette île, nommés Barbaricins, et qui, comme nous l'avons dit, étaient encore assis à l'ombre de l'idolâtrie, le nouveau gouverneur leur offrit la paix, en cas qu'ils voulussent se faire chrétiens. Leur chef, nommé Hospiton, l'était déjà. Saint Grégoire leur envoya Félix, évêque en Italie, et Cyriaque, abbé de Saint-André de Rome, parce que Janvier, évêque de Cagliari, métropolitain de la Province, n'était pas assez zélé, jusque-là que les serfs de sa propre église étaient encore païens. Les autres évêques de l'île ne négligeaient pas moins la conversion de ces idolâtres (1956).

En même temps donc que Saint Grégoire envoyait ces missionnaires apostoliques, il écrivit au chef des Barbaricins pour l'exhorter à procurer à toute sa nation le bonheur dont il jouissait, et à seconder dans cette vue l'évêque Félix et l'abbé Cyriaque : il joignit à sa lettre une bénédiction, c'est-à-dire un présent de saint Pierre. Il écrivit également au duc de Zabardas, pour le féliciter de son zèle et l'assurer qu'il en rendrait bon témoignage à l'empereur. Il écrivit à tous les nobles et propriétaires de l'île, pour leur témoigner sa douleur de ce qu'ils avaient encore presque tous des idolâtres dans leurs terres, et pour les presser instamment de travailler à les convertir. « Je vous prie donc, dit-il en terminant, de vous animer de zèle pour Dieu et de m'écrire combien chacun en aura amenés au Christ; que si, par hasard, vous ne pouvez y travailler vous-mêmes, secondez au moins dans l'œuvre de Dieu mon frère Félix et mon fils Cyriaque, afin que vous puissiez un jour participer à la récompense, après avoir contribué à la bonne œuvre (1957). »

II. Nous avons dit un mot qui n'est pas à l'honneur de Janvier, évêque de Cagliari, métropolitain de la Sardaigne; nous devons justifier cette assertion. Il y avait, avons-nous dit, dans les terres de son église, des paysans idolâtres, sans qu'il songeât à les convertir. Or, il n'est que trop vrai que cet évêque, déjà vieux, était peu zélé, faible, avare et colère. Voici ce que rapporte de lui un historien (1958).

(1954) Lib. I, epist. 48.
(1955) Ibi ., epist. 49 et 61.
(1956) L. XXXI, epist. 33; III, epist. 24; III, epist. 25.
(1957) Id., Ibid.

Il avait dans son église des hôpitaux « aux administrateurs desquels il négligeait de faire rendre des comptes ; il se laissait aller quelquefois à des actes d'avarice et de violence, par suite de mauvais conseils ; d'un côté, il se rendait méprisable à son clergé par son peu de tenue, et de l'autre, il excommuniait un laïque pour une offense personnelle. Un dimanche, il se laissa tellement aller à la colère, qu'avant de célébrer la messe solennelle, il fit renverser par la charrue la moisson d'un particulier contre lequel il avait de la rancune, et, qu'après avoir célébré la messe, il alla lui-même arracher les bornes du champ; enfin, au milieu des inégalités de sa conduite, il fut même accusé de crimes. »

Sur ces désordes et plusieurs autres, le pape saint Grégoire écrivit un grand nombre de lettres, dont une vingtaine à Janvier lui-même. Au sujet des paysans idolâtres qui se trouvaient encore dans les terres de l'Eglise, il lui dit : « Que me sert de vous exhorter à convertir les étrangers si vous négligez de convertir les vôtres ; il faut absolument vous y appliquer, car si je puis trouver que quelque évêque de Sardaigne ait un paysan païen, j'en punirai sévèrement l'évêque. Que si le paysan demeure obstiné dans son infidélité, il faut le charger d'une si forte taille, qu'elle l'oblige à entendre raison (1959). » Quant à l'accusation de crime, il ordonne à Sabin, défenseur de la Sardaigne, d'envoyer sans délai l'évêque Janvier à Rome, afin que l'accusation soit examinée en sa présence ; il lui ordonne d'y envoyer également, avec les témoins nécessaires, le prêtre Epiphane, pareillement accusé (1960). On ne sait si l'évêque y alla effectivement.

Pour ce qui est du prêtre Epiphane, saint Grégoire ayant examiné sa cause, ne trouva point de preuve convaincante et le renvoya à son poste, avec une lettre où il enjoint à l'évêque Janvier de citer les accusateurs et de les excommunier, s'ils ne donnent des preuves canoniques de leur accusation. Dans la même lettre, il recommande à l'évêque de faire rendre compte aux administrateurs des hôpitaux, et de ne mettre dans ces places que des hommes de mérite, et seulement des religieux, que les juges n'aient aucun pouvoir de vexer; car, si l'on y met des personnes justiciables de leur tribunal, ils en prendront occasion de piller le bien des pauvres (1961).

III. L'évêque de Cagliari, Janvier, était incapable de l'énergie nécessaire en pareils cas. Aussi le Pape écrivit-il plus tard à Vital, défenseur de la Sardaigne : « D'après ce que vous avez fait connaître, les hôpitaux de Sardaigne sont extrêmement négligés. C'est pourquoi notre révérendissime frère et coévêque mériterait de vifs reproches ,

(1958) M. Rohrbacher, tom. IX, p. 409.
(1959) Epist. 26, apud Fleury, liv. XXXV, n° 37.
(1960) L. III, epist. 36.
(1961) L. IV, epist. 27.

s'il n'en était exempté par sa vieillesse, sa simplicité et la maladie qui lui est survenue. Comme dans sa position il est hors d'état d'y mettre quelque ordre, avertissez, de notre part et de notre expresse autorité, l'économe de son église et l'archiprêtre Epiphane, qu'ils ont à répondre des hôpitaux et qu'ils doivent y veiller avec grand soin; car s'il s'y trouve désormais encore quelque négligence, ils n'auront aucune excuse auprès de nous. » Le Pape ajoute : « Les propriétaires de la Sardaigne, accablés de diverses charges, nous ont prié de vous envoyer à Constantinople pour agir en leur faveur. Nous vous permettons d'y aller. Déjà même nous avons écrit à notre bien-aimé fils Boniface (c'était un défenseur de l'Eglise romaine qui se trouvait à Constantinople) d'unir ses efforts aux vôtres pour remédier aux maux de cette province (1962). »

Quant à l'étrange équipée de l'évêque, faisant labourer une moisson avant la messe du dimanche, et arracher les bornes après, le Pape, qui avait eu peine à y croire, le réprimanda vivement. « Nous épargnons encore vos cheveux blancs, dit-il, mais nous vous exhortons, vieillard que vous êtes, à rentrer enfin en vous-même et à vous corriger d'une pareille légèreté. Plus vous êtes près de la mort, plus vous devez craindre. Vous mériteriez une sévère condamnation, si la connaissance que nous avons de votre simplicité et de votre vieillesse ne nous faisait dissimuler quant à présent; mais pour ceux dont vous avez suivi le conseil, nous les déclarons excommuniés pour deux mois. » Le Pape, par une autre lettre (1963), chargea le défenseur Vital de l'exécution de la sentence.

Janvier écrivit au Pape pour lui mander qu'on portait bien des plaintes à Rome contre lui, et qu'il le priait, en conséquence, d'envoyer un légat *a latere*, pour qu'il pût lui expliquer toutes ses affaires, afin d'en informer ensuite exactement Sa Sainteté. Grégoire lui répondit, qu'effectivement on lui adressait beaucoup de plaintes contre lui, mais que rien ne l'avait si fort affligé que la moisson labourée et les bornes arrachées le dimanche.

Puis, remontant à la source du mal, le saint Pape lui dit : « Je vous exhorte à bien considérer la charge que vous avez à remplir, et à ne jamais rien faire, à l'instigation de qui que se soit, qui puisse blesser votre réputation ou votre âme. Souvenez-vous que vous êtes chargé, non du soin des choses terrestres, mais de la conduite des âmes. C'est là qu'il faut attacher votre cœur et appliquer votre sollicitude. Sachez bien, au reste, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais de la charité fraternelle; car je désire que vous ne portiez pas devant Dieu le seul nom d'évêque, qui ne servirait qu'à votre condamnation, mais que vous soyez évêque par vos mérites, afin d'avoir part à la récompense. Quant à ce que vous voulez que nous députions une personne d'auprès de nous, pour lui expliquer toutes vos affaires et ensuite nous en informer exactement, écrivez tout ce que vous jugez à propos à notre bien-aimé fils Pierre et au conseiller Théodore, pour qu'ils nous en rendent compte et que nous décidions ce que Dieu nous inspirera (1964). »

Dans la même lettre, saint Grégoire parle de la douleur qu'il a ressentie à la vue des maux causés par une incursion des Lombards en Sardaigne. Il ajoute : « Si, d'après l'avis que nous avions donné d'avance, tant à vous qu'à notre fils Gennade, que cette incursion aurait lieu, on avait pris ses précautions; ou les ennemis ne seraient point descendus dans l'île, ou bien ils y auraient souffert le mal qu'ils y ont fait. Que du moins l'expérience du passé aiguise votre vigilance pour l'avenir. Quant à nous, par la grâce de Dieu, nous n'omettons rien de ce qui peut être utile. Il lui annonce ensuite qu'il est sur le point de conclure la paix avec les Lombards, mais que, pour prévenir une nouvelle surprise, il fera bien de veiller à ce qu'il y ait des sentinelles sur les murailles, et à ce que partout on soit sur ses gardes (1965). »

Mais prévoyant que cette paix ne serait qu'une trêve, le saint Pape, dans une autre lettre, lui recommande de profiter du moment pour fortifier davantage sa ville épiscopale et les autres lieux, et d'insister pour qu'on y amassât d'abondantes provisions, afin que, si par malheur l'ennemi y revenait, il ne trouvât rien à détruire, mais qu'il fût obligé de se retirer avec honte. « Quant à ce qui nous regarde, ajoute saint Grégoire, nous songeons à vous autant que possible, et nous insistons près de ceux que cela intéresse pour qu'ils préparent les moyens de résister avec l'aide de Dieu; car comme vous partagez nos tribulations, ainsi nous partageons les vôtres (1966). »

IV. Si Grégoire reprenait l'évêque Janvier quand il faisait mal, il savait le traiter avec bonté lorsqu'il en avait l'occasion. Ainsi, nous voyons dans la même lettre qui est de l'an 598, le Pape louer sa conduite dans la conjoncture suivante.

Un des Juifs de Cagliari, nommé Pierre, s'était fait chrétien. Le lendemain de son baptême, c'est-à-dire le jour de Pâques, il s'empara de leur synagogue par violence, s'étant fait accompagner d'une troupe d'insolents, et y mit une image de la sainte Vierge, avec une croix, ainsi que l'habit blanc qu'il avait reçu au baptême. Les juifs portèrent leurs plaintes à Rome. Saint Grégoire en écrivit à l'évêque Janvier, le louant beaucoup de ce que, comme un vrai pontife, il n'avait point consenti à cette violence, et

(1962) L. XIV, epist. 2.
(1963) L. IX, epist. 1 et 2.
(1964) L. IX, epist. 4.
(1965) Ibid.
(1966) L. IX, epist. 6.

l'exhortant à faire ôter l'image et la croix, avec la vénération qui leur est due, et à rétablir les choses comme auparavant. « Car, ajoute-t-il, comme les lois ne permettent pas aux Juifs de bâtir de nouvelles synagogues, aussi leur permettent-elles de posséder sans trouble les anciennes. Il faut user avec eux d'une telle modération, qu'ils ne nous résistent pas; mais il ne faut pas les amener malgré eux, puisqu'il est écrit : *Je vous offrirai un sacrifice volontaire*. Votre sainteté s'entourant de ses fils à qui ces choses déplaisent, doit donc faire en sorte, par ses exhortations sacerdotales, de rétablir l'union parmi les habitants de sa ville; car c'est surtout dans un temps où l'on a un ennemi à craindre, qu'il importe de n'avoir point de division parmi le peuple (1967). »

Voilà encore un fait de tolérance chrétienne que nous opposerons à ceux qui sont toujours disposés à accuser l'Eglise de vouloir dominer et s'imposer par la rigueur et la violence. — *Voy.* l'article ABDAS (Saint), évêque en Perse. — S'il est des hommes, et nous ne nions pas qu'il s'en rencontre malheureusement, qui soient intolérants et qui comptent sur la force pour faire progresser le christianisme, nous pouvons du moins les désavouer au nom de l'Eglise, dont ils blessent et affligent le cœur. Car, l'esprit de l'Eglise est bien évidemment un esprit de paix, de douceur, de patience, de tolérance.

Mais on ne manquera pas d'opposer à ce dernier passage de saint Grégoire, un autre passage cité plus haut (n° II), et qui est contradictoire avec celui-là. Nous avouons cette contradiction; elle n'est que trop manifeste. Nous ajouterons même qu'on en trouve de semblables dans quelques Pères. Mais qu'en conclure? Sinon, d'une part, qu'il y a des faits dans l'histoire dont les circonstances ne nous sont pas connues et qui, si elles l'étaient, s'expliqueraient sans doute mieux que nous ne pouvons le faire à présent; — d'autre part, qu'il n'y a rien d'étonnant que les hommes, eux si faibles, si susceptibles d'impressions diverses, se contredisent et n'agissent pas toujours uniformément; — et qu'en définitive, dans des cas comme celui qui nous occupe, on doit surtout s'attacher aux grandes lignes, à la doctrine plutôt qu'à quelques faits particuliers et à quelques déviations. Nous savons que l'esprit de l'Eglise est celui d'une sainte tolérance; que la généralité des faits y est conforme : cela nous suffit. Maintenant, si hommage est rendu à cet esprit dans des Pères et des Pontifes chez lesquels on rencontre des passages ou des actes contradictoires, leur témoignage n'en est-il pas plus précieux? Et serait-il raisonnable d'arguer de leurs autres paroles ou actes, résultant d'ailleurs de certaines influences qui peuvent sinon les justifier tout à fait, au moins les excuser, et que nous ne connaissons pas; serait-il raisonnable, disons-nous, d'en conclure que ces personnages ont été partisans de l'intolérance? Nous ne le pensons pas. On ne peut dire qu'une chose, c'est qu'ils ont varié dans leur conduite, et l'on ne doit en accepter que ce qui est digne de louanges. Quant à l'Eglise elle-même, comme ils ne la composent pas à eux seuls, il en résulte aussi qu'on ne peut tirer de ces faits privés cette conséquence qu'elle repousse la tolérance et qu'elle ne veut procéder que par la contrainte. *Voy.* les articles notés à la *Table des matières*, au mot TOLÉRANCE. »

V. Dans d'autres lettres de saint Grégoire, nous voyons encore ce que ce Pape fit pour les idolâtres de Sardaigne. Il ne voulait pas que rien pût les scandaliser et être, par conséquent, un obstacle à leur conversion. Ainsi, il se plaint de ce qu'en Sardaigne on rétablissait dans leurs fonctions des clercs qui, étant dans les ordres sacrés, étaient tombés dans des péchés de la chair. Il défend absolument cet usage, comme contraire aux canons, lors même que ces clercs auraient fait pénitence. « Pour prévenir ces inconvénients, ajoute-t-il, il faut bien examiner ceux que l'on ordonne, et savoir s'ils ont gardé la continence pendant plusieurs années et s'ils sont affectionnés à la prière et à l'aumône (1968). »

Il avait encore écrit à Janvier de Cagliari : « Les prêtres ne doivent pas marquer sur le front avec le saint chrême les enfants baptisés, mais seulement leur faire l'onction sur la poitrine, afin que les évêques leur fassent ensuite celle du front (1969). » Mais ayant appris que quelques-uns avaient été scandalisés de cette défense, il lui écrivit ensuite : « Nous l'avons fait suivant l'ancien usage de notre église; si quelques-uns en sont si fort contristés, nous permettons même aux prêtres de faire aux baptisés l'onction du chrême sur le front, au défaut des évêques. » Plusieurs théologiens, dit Fleury (1970), concluent de cette autorité de saint Grégoire, qu'encore que l'évêque soit le ministre ordinaire du sacrement de confirmation, le prêtre peut l'administrer par dispense, et que les usages ont été différents sur ce point entre les Eglises d'occident, comme ils le sont encore entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine.

Tels sont les faits qui attestent la sollicitude dont fut animé le pape saint Grégoire le Grand pour le salut des Barbaricins en particulier, et pour le bien spirituel, comme pour le profit temporel de la Sardaigne en général.

**BARBARIE** (LA), grande contrée de l'Afrique (1971), dont saint Vincent de Paul s'occupa d'évangéliser les esclaves qui y étaient nombreux. Comment les aurait-il

(1967) L. IX, epist. 6.
(1968) Apud Fleury, liv. XXXV, n° 37.
(1969) L. III, epist. 9, 26.
(1970) Loc. cit.

(1971) *Voy.* sur cette contrée d'amples et intéressants détails dans le *Grand dict. hist. et crit.* de Bruzen de la Martinière, 6 vol. in-fol. 1739, tom. Ier, pag. 60, col. 1 et suiv. de la 2e partie.

oubliés, lui qui avait été rangé parmi eux! Aussi eut-il toujours une sollicitude particulière pour leur sort, et songea-t-il à leur procurer les consolations de la religion.

I. Les religieux, pour la rédemption des captifs, allaient bien de temps en temps dans ces contrées pour racheter quelques-uns de ces infortunés; mais il n'y avait pas de prêtres à demeure pour consoler et soutenir habituellement les autres. Saint Vincent entreprit cette œuvre de miséricorde, quelque temps après la grande maladie qu'il fit en 1644.

La difficulté était d'obtenir des gouvernements barbaresques la permission de donner des prêtres aux esclaves chrétiens d'Afrique ou de Barbarie. La divine Providence y pourvut. Il y avait à Tunis un consul français qui l'était pour plusieurs pays chrétiens : il avait droit à un chapelain. Vincent lui envoya un zélé missionnaire, Louis Guérin, puis un autre, Jean Le Vacher. Le premier mourut victime de la charité dans une peste; le second, après avoir travaillé pendant plus de trente-trois ans au salut des esclaves, et des Turcs mêmes de Tunis et d'Alger, eut enfin le bonheur d'être mis à la bouche du canon et de répandre son sang pour la foi de Jésus-Christ. On a les vies de plus de vingt de leurs compagnons et successeurs, qui restent manuscrites dans les précieuses archives de Saint-Lazare (1972).

II. Quant à l'état général des esclaves chrétiens, ces deux premiers prêtres nous le font connaître. Nous citerons quelques passages des lettres qu'ils écrivaient à saint Vincent de Paul pour lui rendre compte de leur mission. Ce sont des pages extrêmement touchantes, pleines d'une tendre et chrétienne compassion.

Voici d'abord un extrait d'une lettre de Louis Guérin : « Nous attendons, dit-il, une grande quantité de malades au retour des galères. Si ces pauvres gens souffrent beaucoup dans leurs courses sur mer, ceux qui demeurent ici ne souffrent pas moins. On les fait travailler tous les jours à scier le marbre, exposés aux ardeurs du soleil, qui sont telles que je ne puis mieux les comparer qu'à une fournaise ardente. C'est une chose étonnante que le travail et la chaleur excessive qu'ils endurent; elle serait capable de faire mourir des chevaux, et néanmoins ces pauvres chrétiens ne laissent pas de subsister, ne perdant que la peau qu'ils donnent en proie à ces ardeurs dévorantes. On leur voit tirer la langue comme à des chiens, à cause du chaud insupportable dans lequel il leur faut respirer. Hier, un pauvre esclave fort âgé, se trouvant accablé de mal et n'en pouvant presque plus, demanda la permission de se retirer; mais il n'eut d'autre réponse, sinon que, dût-il crever sur la pierre, il fallait qu'il travaillât. Je vous laisse à penser combien ces cruautés me touchent sensiblement le cœur et me donnent d'affliction. Cependant ces pauvres esclaves souffrent leurs maux avec une patience incroyable; ils bénissent Dieu parmi toutes les cruautés qu'on exerce sur eux, et je puis dire avec vérité que nos Français l'emportent en bonté et en vertu sur toutes les autres nations. Nous en avons deux malades à l'extrémité, et qui, selon toutes les apparences, n'en peuvent revenir, auxquels nous avons administré tous les sacrements; et la semaine passée, il en mourut deux autres en parfaits chrétiens, et dont on peut dire que leur mort a été précieuse aux yeux du Seigneur. La compassion que j'ai pour ces pauvres affligés, qui travaillent à scier le marbre, me force à leur distribuer une partie des rafraîchissements que je n'ai destinés qu'aux malades. »

Telle était généralement la position des esclaves chrétiens de Tunis, au nombre de cinq à six mille; quelques-uns, ayant des patrons moins barbares, se trouvaient un peu mieux, mais d'un jour à l'autre, ils pouvaient être vendus au maître le plus cruel.

III. Les esclaves de Biserte, l'ancienne Utique, mais surtout ceux d'Alger, étaient traités encore bien plus mal que ceux de Tunis. Dans ces trois lieux on en comptait de vingt-cinq à trente mille. Il ne faut pas oublier que c'étaient des chrétiens, hommes, femmes, enfants, pris sur mer ou enlevés sur les côtes, et vendus comme des bêtes par les corsaires musulmans. Avant l'arrivée des missionnaires de Vincent de Paul, ces infortunés captifs ne pouvaient pas même donner de nouvelles à leurs familles, qui, ignorant leur sort, ne songeaient pas même à leur délivrance.

Le second des missionnaires, Jean le Vacher, ayant été obligé d'aller à Biserte, autrement Utique, en écrivit en ces termes à Vincent : « L'esclavage est si fertile en maux, que la fin des uns est le commencement des autres. Entre les esclaves de ce lieu, outre ceux des bagnes, j'en ai trouvé quarante enfermés dans une étable, si petite et si étroite, qu'à peine s'y pouvaient-ils remuer. Ils n'y recevaient l'air que par un soupirail fermé d'une grille de fer, qui est sur le haut de la voûte. Tous sont enchaînés deux à deux et perpétuellement enfermés, et néanmoins ils travaillent à moudre du blé dans un petit moulin à bras, avec obligation d'en rendre chaque jour une quantité réglée qui passe leurs forces. Certes, ces pauvres gens sont vraiment nourris du pain de douleur, et ils peuvent bien dire qu'ils le mangent à la sueur de leurs corps dans ce lieu étouffé, et avec un travail si excessif.

« Quelque peu de temps après que j'y fus entré pour les visiter, comme je les embrassais dans ce pitoyable état, j'entendis des cris confus de femmes et d'enfants, entremêlés de gémissements et de pleurs; j'appris que c'étaient cinq pauvres jeunes femmes chrétiennes, esclaves, dont trois avaient

(1972) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXV, pag. 837.

chacune un petit enfant, et qui étaient toutes dans une extrême nécessité. Comme elles avaient entendu le bruit de notre salutation mutuelle, elles étaient accourues au soupirail pour savoir ce que c'était; et, ayant aperçu que j'étais prêtre, la douleur pressante qui leur serrait le cœur les avait fait éclater en cris et fondre en larmes pour obtenir de moi quelque part de la consolation que je tâchais de donner aux prisonniers que j'étais venu visiter. »

IV. Dans Alger, le consul lui-même fut plus d'une fois exposé aux mauvais traitements des Turcs. Quant aux esclaves, plusieurs se tuaient de désespoir, d'autres reniaient la foi. A l'arrivée des missionnaires, grâce à leurs paroles de consolation, à leurs aumônes, à la vertu des sacrements, les choses peu à peu changèrent de face. Il se forma une nouvelle église d'Afrique. Chaque esclave dans les fers devint un confesseur de la foi; il y eut même plus d'un martyr. L'appareil extérieur de la religion, son chant et ses cérémonies n'y manquaient pas.

Vingt-cinq bagnes ou environ, qui étaient à Alger, à Tunis et à Biserte, devinrent, par la dévotion libre et les épargnes volontaires des pauvres captifs, autant de petits temples où les chrétiens affligés avaient la consolation d'entendre la messe et de participer aux divins mystères. Jésus-Christ y était présent nuit et jour avec ses membres souffrants. Le tabernacle où il reposait n'était jamais sans une lampe allumée. Quand on le portait à un malade dans les bagnes, on l'accompagnait, un flambeau ou un cierge à la main. Chaque année, le jour de la Fête-Dieu et pendant toute l'Octave, il était exposé à la vénération publique; on le portait même en procession dans ces chapelles, et il y était suivi par une foule de gens dont les liens et les haillons lui faisaient plus d'honneur que la pourpre et le diadême.

Quelle joie pour saint Vincent de Paul, déjà plus que septuagénaire, de voir tant de bien opéré par ses prêtres ! mais quel plaisir pour lui d'apprendre d'eux que le service divin se faisait à Tunis et à Alger avec autant de solennité que dans les paroisses de Paris ! que les grand's-messes et les divins offices y étaient célébrés tous les dimanches et les fêtes ! qu'il se faisait souvent de pieuses fondations dans ces chapelles, et que les confréries qui sont d'usage en Europe, soit pour honorer la sainte Vierge, soitpour procurer des secours spirituels aux mourants ou aux morts, y étaient établies !

V. A ces pratiques usuelles de dévotion, qui nourrissaient la piété d'un grand nombre d'esclaves, en succédaient quelquefois d'autres plus extraordinaires, dont Dieu se servait pour attirer à lui ceux à qui les voies communes ne suffisaient pas. Les Quarante heures et surtout les Jubilés produisaient, en Barbarie comme ailleurs, des effets admirables. On vit, dans ces jours de salut, des hommes endurcis, qui avaient passé dix, vingt et trente années sans penser à leur conscience, rentrer en eux-mêmes, se juger dans toute la sévérité de l'Evangile, et devenir enfin des modèles de pénitence. On vit même, ce qui est plus surprenant encore, des déserteurs de la foi, des renégats français, espagnols, italiens, détester leur apostasie, en pleurer d'abord en secret, puis courir les risques de l'évasion, pour la pleurer en liberté dans le sein de leur patrie (1973).

Chose non moins merveilleuse ! le consul de France à Alger, missionnaire, mais non dans les ordres, fut jeté en prison, frappé à coups de bâton sous la plante des pieds, et enfin condamné à mort par le dey; qui voulait le contraindre à payer sur l'heure la banqueroute d'un marchand de Marseille, se montant à douze mille livres, et le consul, nommé Barreau, n'en avait ,que trois cents. Il allait donc être égorgé, lorsqu'il fut racheté par les esclaves mêmes pour le service desquels il avait quitté sa patrie, et qui sacrifièrent toutes leurs petites épargnes pour faire la somme entière. Nous ne savons s'il y a quelque chose de plus beau dans l'histoire humaine. Vincent de Paul fit rendre à ces charitables captifs au delà de ce qu'ils avaient déboursé, et lorsque le consul Barreau revint en France, l'an 1661, il y en ramena soixante-dix dont il avait aidé à briser les fers. Quant à Vincent de Paul, il en racheta jusqu'à douze cents, et dépensa, tant pour eux que pour les autres, jusqu'à douze cent mille livres, qui feraient bien trois millions de nos jours.

Parmi les martyrs que la nouvelle église d'Afrique envoya au ciel, du milieu des chaînes et des bagnes, on connaît les suivants. Au mois d'août 1646, le premier missionnaire écrivait de Tunis à saint Vincent de Paul : « Je crois être obligé de vous faire savoir que, le jour de sainte Anne, un second Joseph fut sacrifié en cette ville pour la conservation de sa chasteté, après avoir résisté plus d'un an aux sollicitations de son impudique maîtresse, et avoir reçu plus de cinq cents coups de bâton à cause des faux rapports que cette louve furieuse faisait de lui. Enfin il a remporté la victoire en mourant glorieusement pour n'avoir pas voulu offenser son Dieu. Il fut trois jours attaché à une grosse chaîne, où je l'allais voir afin de le consoler et de l'exhorter à souffrir plutôt tous les tourments du monde que de contrevenir à la fidélité qu'il devait à Dieu. Il se confessa et communia, et il me dit après : « Monsieur, qu'on me fasse mou-« rir tant qu'on voudra, je veux mourir chré-« tien. » Quand on le vint prendre pour le conduire au supplice, il se confessa encore une fois; et Dieu voulut pour sa consolation qu'il nous fût permis de l'assister à la mort : ce qui n'avait jamais été accordé par ce peuple inhumain. La dernière parole qu'il dit en levant les mains au ciel, fut celle-ci : « O mon Dieu, je meurs inno-« cent !... » Ce saint jeune homme était Por-

(1973) Collet, liv. VIII; Abelly, liv. IV.

tugais, et âgé de vingt-deux ans. J'invoque son secours : comme il nous aimait sur la terre, j'espère qu'il continuera à nous aimer dans le ciel. »

VI. Il arriva, peu de temps après, quelque chose de semblable dans la même ville et dans celle d'Alger. Deux jeunes esclaves, sollicités plus honteusement encore que celui dont nous venons de parler, finirent leurs jours dans les tourments, pour n'avoir pas voulu se prêter à une passion abominable. Le premier, qui était Français, fut empalé à Tunis. Il fit paraître tant d'intrépidité aux approches de ce cruel et honteux supplice, que, de ses bourreaux, les uns prirent la fuite, les autres, en l'exécutant, tremblaient comme une feuille; ce sont les termes du missionnaire qui était présent. L'autre esclave, dont nous ignorons la patrie, mourut à Alger. Il y avait longtemps qu'il repoussait les assauts de son infâme patron : un jour que celui-ci voulait lui faire violence, il arriva, par accident, qu'il en fut blessé au visage. Le patron l'accusa d'avoir voulu le tuer, et le fit brûler vif. Ce genre de mort si terrible n'effraya point l'héroïque esclave : digne athlète de Jésus-Christ, il édifia jusqu'au dernier soupir.

Il y avait à Tunis deux enfants d'une quinzaine d'années, l'un de France, l'autre d'Angleterre. Tous deux avaient été enlevés de leur pays, et vendus comme esclaves à deux maîtres qui demeuraient assez près l'un de l'autre. Ils contractèrent ensemble une amitié si étroite, que deux frères ne s'aiment pas davantage. L'Anglais était luthérien; le Français, qui était bon catholique, lui donna des doutes sur sa religion. Le missionnaire acheva de le convaincre. Il abjura ses erreurs, il se réunit à la sainte Eglise romaine. Son petit compagnon sut si bien le confirmer dans la foi, que, quelques marchands anglais et hérétiques étant venus à Tunis pour racheter des esclaves de leur pays et de leur secte, et l'ayant voulu mettre de ce nombre, il déclara hautement qu'il était catholique par la miséricorde de Dieu, et qu'il aimait mieux demeurer toute sa vie esclave, en professant la vraie religion, que de renoncer à un si grand bien pour recouvrer sa liberté.

Ces deux tendres amis se voyaient le plus souvent qu'il leur était possible. Leurs conversations roulaient d'ordinaire sur le bonheur d'être fidèle à Dieu et à son Eglise, d'en faire une profession solennelle, et de souffrir plutôt mille morts que d'y renoncer jamais. La Providence les préparait au combat comme de généreux athlètes. Leurs patrons se mirent en tête de leur faire renier Jésus-Christ. Le jeune Français fut un jour assommé de coups, et laissé pour mort sur la place; son compagnon, qui se dérobait souvent pour se consoler ensemble, le trouva dans cet état. Il l'appelle par son nom, pour savoir s'il vivait encore. A la voix connue de son ami, le jeune Français revient à lui-même et répond : « Je suis chrétien pour la vie ! » A ces mots, le petit Anglais se jette à ses pieds meurtris et sanglants, et les baise avec tendresse. Aux Turcs, qui s'étonnent, il dit : « J'honore les membres qui viennent de souffrir pour Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu. » Les Turcs le chassèrent avec injures.

Quand le Français fut guéri de ses plaies, il alla visiter son ami; mais il le trouva dans l'état où peu auparavant il s'était trouvé lui-même : couché sur une natte, à demi mort des coups qu'il avait reçus, et environné de Turcs qui se repaissaient de ses douleurs. A cette vue, le courage du jeune Français se ranime, il s'approche de son ami et lui demande, en présence des infidèles, qui des deux il aime plus, Jésus-Christ ou Mahomet. Jésus-Christ ! s'écrie le petit Anglais : je suis chrétien, et chrétien je veux mourir ! Désespéré de ce discours, un Turc menace le Français de lui couper les oreilles, et s'avance pour exécuter la menace. Le jeune Français lui enlève le couteau, se coupe une oreille lui-même, puis demande à ces barbares s'ils veulent qu'il se coupe encore l'autre. Les barbares, vaincus par tant de constance, laissèrent à ces jeunes enfants une pleine liberté de suivre les mouvements de leur conscience, et ne lui parlèrent plus ni de Mahomet, ni du Koran. Dieu, qu'ils avaient confessé avec tant de courage, acheva de les purifier dès l'année suivante 1648, par une maladie contagieuse qui les enleva de la terre au ciel.

VII. Dans les archives de Saint-Lazare, il y a les actes de plusieurs autres martyrs, qu'il serait à souhaiter, dit M. l'abbé Rohrbacher, et nous nous associons à son vœu (1974), qu'on publiât pour la gloire de Dieu et de ses saints. Ce sont des pierres précieuses de la pauvre église d'Afrique, ressuscitée par la grâce de Dieu au milieu des chaînes et des bagnes.

Parmi les captifs, il y avait souvent des prêtres et des religieux; quand les missionnaires de saint Vincent de Paul ne pouvaient pas leur procurer une délivrance entière, ils tâchaient de leur obtenir, au moins, un adoucissement tel, qu'ils pussent servir de pasteurs à leurs compagnons d'infortune. La hiérarchie catholique, dont le chef siégeait à Rome, à la tête de l'univers chrétien, étendait ainsi ses organes et ses bienfaits jusque dans les bagnes de Tunis et d'Alger. *Voy.* l'article EGLISE D'AFRIQUE.

BARBARIGO (ANGE), cardinal, noble vénitien et neveu du pape Grégoire XII. Le pape Innocent VII le fit évêque de Vérone en 1406, à la prière du doge de Venise, à qui l'évêque précédent était suspect; Grégoire XII l'ayant fait cardinal-prêtre, dans le consistoire du mois de septembre 1408. Barbarigo se démit de l'évêché de Vérone. Son titre cardinalice était de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin.

(1974) Tom. XXV, pag. 392.

**BARBARIGO** (Grégoire), cardinal, évêque de Padoue, naquit à Venise le 25 septembre 1625 ou 1626. Il fut d'abord destiné à l'administration publique ; mais il embrassa bientôt la carrière ecclésiastique, après avoir étudié à Padoue le droit et la théologie.

Il se trouva avec l'ambassadeur de la république de Venise au traité de paix qui se fit en 1648, à Munster. Là il se lia d'amitié avec le nonce apostolique Fabio Chigi, qui fut depuis pape sous le nom d'Alexandre VII. Celui-ci l'appela alors à Rome, et Grégoire devint chanoine et prélat domestique.

En cette qualité, il reçut d'Alexandre VII la mission de soigner les pestiférés qui se trouvaient au delà du Tibre, mission qu'il remplit avec zèle. En 1657, il fut appelé à l'évêché de Bergame, où sa charité lui mérita d'être surnommé *le nouveau Charles Borromée*. Un peu plus tard, en 1660, le 5 avril, le Pape le créa cardinal. Puis, de l'évêché de Bergame, il passa à celui de Padoue en 1663. Il institua dans cette dernière ville un séminaire qu'il dota, et où il introduisit des professeurs de langue hébraïque, chaldéenne, syriaque, arabe, grecque et latine, en même temps qu'il attachait à l'établissement une imprimerie pourvue des caractères appartenant à toutes ces langues.

Grégoire Barbarigo était doué de grandes qualités et de vertus rares. Aussi, dit-on qu'elles avaient fait jeter les yeux sur lui pour l'élever à la papauté. Mais il ne parvint point à ce suprême honneur : il mourut le 19 juin 1697, dans sa soixante-douzième année. On a de ce prélat, outre plusieurs règlements pour son église, *vingt-cinq lettres en italien* (1975) à Magliabecchi.

**BARBARIGO** (Jean-François), cardinal, neveu de Grégoire Barbarigo (*voy*. l'art. précédent), né à Venise en 1658. Il fut successivement ambassadeur à la cour de Louis XIV, prieur de l'église de Saint-Marc à Venise, évêque de Vérone, cardinal et évêque de Padoue. Il mourut dans cette dernière ville, le 27 janvier 1730. — On a de ce prélat de savants ouvrages de numismatique; mais ce qui nous intéresse le plus, c'est de noter qu'il fit réimprimer à ses frais les *OEuvres de saint Zénon;* Padoue, 1710, in-4°; et la première édition des *OEuvres de saint Gaudens*, publiée par le P. Gagliardo; Padoue, Comino, in-4°, 1720.

**BARBARIGO** (Marc-Antoine), cardinal, évêque de Montefiascone, cousin de Grégoire Barbarigo, naquit le 16 mai 1640. Etant archevêque de Corfou, il eut des différends avec le général Morosini pour le maintien des immunités ecclésiastiques, ce qui l'obligea à quitter cette île et à se retirer à Rome, où le Pape Innocent XI lui fit donner une demeure dans la chancellerie. Il le nomma cardinal le 2 septembre 1686, et lui donna l'évêché de Montefiascone, où il passa ses jours dans de continuels exercices de piété et dans l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux.

La république de Venise qui avait soutenu son général dans les différends dont nous venons de parler, bien loin de donner à Barbarigo la pension dont elle gratifiait ordinairement les cardinaux vénitiens, alla jusqu'à confisquer tous ses biens. Mais le pieux prélat souffrit cela avec une extrême patience. Il mourut le 17 mai 1706, à l'âge de soixante-six ans. Des *Mémoires* du temps rapportent, qu'après sa mort, il opéra des miracles, et qu'il en avait même fait pendant sa vie. Il paraît qu'on en a dressé des procès-verbaux authentiques pour travailler à sa béatification.

**BARBARO** (Daniel), petit neveu du célèbre Hermolao Barbaro, et un des principaux ornements de la république de Venise. Il était savant dans la philosophie et dans les mathématiques. Il fut, comme son grand oncle, nommé patriarche d'Aquilée. Il assista au concile de Trente, où nous le voyons prendre part à la discussion sur l'usage du calice. Le cardinal Pallavicini rapporte son opinion à ce sujet (1976).

Ce prélat mourut âgé d'un peu plus de quarante ans, le 13 avril 1569. Il avait toujours vécu dans un grand éloignement des choses vaines et de l'ambition, et il était grand partisan d'Aristote; il estimait tant l'esprit de ce philosophe, qu'il disait que s'il n'eût pas été chrétien, il eût juré sur les paroles d'Aristote. Il disait que ce philosophe avait été si heureux dans la recherche de la vérité, qu'il l'avait rencontrée par les seuls efforts de sa raison, dans chaque partie de la nature (1977). Mais dans la suite Barbaro s'appliqua entièrement à la théologie, comme étant une étude plus convenable à son état : il traduisit en latin plusieurs ouvrages des Pères grecs, dont une partie a été imprimée.

**BARBAS**. L'un des pieux chrétiens qui recueillirent les *Actes* du martyre des saints Tharaque, Probus et Andronique, morts pour la foi en 304 de Notre Seigneur. *Voy*. l'article : Actes des martyrs saints Andronic, etc. n° X, XI et XII.

**BARBASCEMIN** (Saint), évêque de Perse et martyr, au IV° siècle. Il était frère de saint Sciadust, et neveu, comme lui, de saint Siméon. Barbascemin fut élevé sur le siége métropolitain de Séleucie et de Ctésiphon. Après avoir gouverné son Eglise pendant six ans, il fut dénoncé comme l'ennemi de la religion persanne (1978).

1. On vint dire au roi Sapor : « Il y a un homme orgueilleux et impie, qui ne cherche qu'à détourner de nos pratiques et à ruiner notre culte, et qui pousse l'audace jusqu'à blasphêmer l'eau et le feu que nous

(1975) On les trouve dans les *Epistolæ clarorum Venetorum ad Antonium Magliabecchum*, tom. II.

(1976) Voy. *Hist. du concile de Trente*, liv. XVIII, chap. 4, n° 4.

(1977) *Cont. de Fleury*, liv. CLXXI, n° 90.

(1978) Tiré des *Actes des martyrs d'Orient*, rassemblés par Etienne-Evode Assemani, traduits pour la première fois en français sur la traduction latine des manuscrits syriaques, par M. l'abbé F. Lagrange. 1 vol. in-18, 1852, pag. 95-101.

adorons. » Alors le roi demanda le nom et la profession de ce téméraire. On lui répondit que c'était Barbascemin, évêque de Séleucie. Sapor, frémissant de colère, ordonna de l'amener devant lui ; on l'arrêta avec seize chrétiens, dont quelques-uns étaient revêtus du sacerdoce, les autres diacres et clercs que la persécution avait rassemblés de différents lieux autour de leur évêque. Le roi jetant sur Barbascemin un regard sévère lui dit :

« Homme audacieux et digne du dernier supplice, tu as eu l'impudence, au mépris de mes édits, de te faire chef d'un peuple que j'abhorre et qui est l'ennemi de nos dieux ! Tu savais bien que c'est pour cela même que j'ai fait mettre à mort Siméon qui m'était si cher. » — « Prince, répondit le saint évêque, nous ne pouvons, nous chrétiens, nous soumettre à vos édits, quand ils sont directement contraires à notre religion. Nous qui ne voudrions pas transgresser une seule lettre de notre loi, comment pourrions-nous l'enfreindre dans ce qu'elle a de capital? » — « Ton âge, je le vois bien, dit Sapor, t'a fait perdre la raison, puisque tu cours volontairement à la mort. Eh bien, puisque tu la cherches, tu la trouveras, et aujourd'hui même; le neveu périra comme son oncle, et en entraînera un grand nombre dans sa perte. »

Barbascemin répondit : « Non, je ne hais point la vie, je ne cherche point la mort, je veux seulement professer librement ma religion et vivre conformément à ma croyance. Mais quand vous abusez de votre puissance pour nous contraindre à embrasser vos erreurs, à une telle condition je préfère la mort; car cette mort n'est pas la fin de la vie, mais le commencement d'une vie meilleure, et loin d'être un malheur pour moi, elle changera mes joies éphémères d'ici-bas en d'éternelles délices. Dieu donc me préserve d'abandonner jamais ma foi sainte et de m'écarter d'un seul pas des voies du bienheureux Siméon mon maître ! »

Le roi ne put contenir sa colère, et prenant à témoin le soleil, son dieu, il s'écria : « Je détruirai votre secte, j'en ferai disparaître les dernières traces ! » — Barbascemin, souriant à ces paroles, lui répondit : « Vous attestiez tout à l'heure le soleil, mais vous n'auriez pas dû oublier l'eau et le feu, puisqu'ils sont Dieu aussi bien que cet astre; et vous auriez dû aussi implorer leur secours pour nous anéantir. » La fureur de Sapor fut à son comble, en voyant un homme si peu effrayé de ses menaces de mort, qu'il osait encore le railler. « Tu as donc bien envie de mourir, lui dit-il, que tu cherches à m'irriter pour avoir une mort plus prompte ? Mais combien tu t'abuses ! Tu veux la fin de ta peine, moi je veux ta peine elle-même. Tu auras avant de mourir à lutter longtemps avec toutes les horreurs de la prison, afin que les hommes de ta secte, en voyant tes maux et ta fin misérable, fléchissent et apprennent à redouter la vengeance des lois. »

II. Ayant dit cela, Sapor fit mettre aux fers, et jeter dans une étroite prison tous les confesseurs. Ils y restèrent près d'une année. Pendant ce temps, ils eurent à souffrir, de la part des mages, mille vexations, des coups de bâtons, des flagellations fréquentes, toutes les horreurs de la faim et de la soif. Le séjour de cette prison, leurs privations de toute espèce, et leurs tourments répétés les avaient si horriblement défigurés, que leur visage était devenu pâle et livide comme celui des morts, et leur corps d'une maigreur effrayante.

C'est dans ce triste état que, vers l'année 345, Barbascemin et ses compagnons furent amenés chargés de chaînes devant le roi, à Lédan, dans la province des Huziles, et appliqués de nouveau à la torture. Sapor présidait et voulut les interroger lui-même. « Insensés, leur dit-il, qui courez sciemment à la mort, après tout ce que vous avez souffert, serez-vous encore aussi audacieux? Ouvrez les yeux, il en est temps encore; considérez la fin misérable des hommes de votre secte qui ont péri les premiers entre les mains des bourreaux; ils espéraient, les insensés, de vivre éternellement et d'arriver à je ne sais quel empire qui ne finirait point. Vous voyez combien leur espérance était vaine : car sont-ils revenus à la vie? Ayez honte d'imiter une pareille folie et de vous attirer une mort certaine; examinez et prenez le seul parti raisonnable. Si vous vous soumettez aux édits, comptez sur les plus hautes récompenses; toi en particulier, Barbascemin, si tu adores le soleil, tu t'élèveras aux plus grands honneurs, et je t'en donne dès aujourd'hui un gage. »

En disant cela Sapor tendit à Barbascemin mille pièces d'or et une magnifique coupe aussi en or ; et il ajouta : « Reçois ces présents que j'ai voulu te faire ici en présence de tout le monde, pour qu'on apprenne à t'imiter; mais ce n'est qu'en attendant les emplois publics, et une satrapie que je te réserve. » Le saint évêque fit cette réponse : « Quels sentiments avez-vous donc conçus de moi, pour avoir pu vous flatter que ces misérables hochets, ces honneurs, ces fleurs d'un jour, me feraient abandonner le Dieu immortel dont la puissance a créé toutes choses, et fera, quand elle voudra, rentrer toutes choses dans le néant? Ce n'étaient pas ces bagatelles qu'il fallait m'offrir, ô roi, c'était tout votre empire et tout votre empire ne m'aurait pas plus tenté. »

« Prends garde, reprit le roi, par pitié pour toi et pour tes compagnons; prends garde, au refus de mes bontés si tu ajoutes l'insolence, tu n'aboutiras qu'à me faire remplir ton désir et le mien, en te faisant mourir d'abord, ensuite en exterminant toute la race odieuse et exécrable des chrétiens. » — « Le Dieu vengeur, répondit le saint martyr, au dernier jour du monde, quand tous les mortels paraîtront tremblants devant lui, me le reprocherait. Insensé, me dirait-il, des bagatelles t'ont séduit? Tu as couru après des

bagatelles! Tu m'as préféré l'or que le roi Sapor ne tenait que de moi. Au surplus, ô roi, sachez que ma foi m'offre un refuge assuré contre votre colère. Mais vous, ô prince injuste et tyrannique, consommez votre crime, déployez ces instincts féroces que tant de meurtres n'ont pu assouvir! C'est assez de paroles; allons, les tortures maintenant. »

Sapor lui dit : « Jusqu'ici je t'avais cru sage et dans mes paroles et dans tous mes procédés j'observais des égards; je vois maintenant, mais trop tard, que tu es bien différent de ce que je croyais, tu es un aveugle, un fou, un fanatique; je vois qu'on essaie en vain toutes les voies de douceur auprès de cette race de chrétiens; qu'il faut apporter à des maux si profonds des remèdes violents, et vous apprendre, par des châtiments terribles, comment on les fait rentrer dans le devoir. » — « Ou plutôt, ô prince, répondit Barbascemin, jugez de la sagesse des chrétiens par leur courage à mourir pour leur Dieu, et par la fière obstination qu'ils opposent à leurs tyrans; car nous sommes humbles, mais fiers quand il le faut. Tout à l'heure, quand nous rappelions à la foule la caducité et le néant des choses humaines, et à vous, grand roi, que vous étiez mortel comme le reste des hommes, vous sembliez goûter nos paroles; vous vous flattiez peut-être que, pris à ces appâts, nous oublierions la vie éternelle, notre seule espérance, et que, rejetant le vrai bien dont nous sommes en possession, nous tendrions la main à vos présents qui périront demain, ainsi que ce que vous appelez vos dieux : vous vous êtes trompé. »

III. Le roi fut très-irrité de ces paroles. « Il faut, dit-il, que je commande à tous mes préfets d'employer les armes contre les chrétiens, et de conspirer tous ensemble à leur entier anéantissement. »

« Dans ce combat, répondit le martyr, la force invincible qui nous vient du Christ notre Dieu, triomphera sans peine de vous et de vos soldats. Mais si vous croyez pouvoir noyer dans son sang la race des chrétiens, que votre espérance est vaine! Jamais elle n'est plus féconde, cette race choisie, que quand le fer la moissonne. Elle puise de nouvelles forces dans ses blessures mêmes, elle se multiplie sans mesure sous les coups de ceux qui veulent la détruire. Vous verrez qu'à cette guerre que vous entreprenez contre nous, vos forces ni votre courage ne suffiront pas. Chassez-nous de votre empire : une nouvelle patrie nous accueille, où nous trouvons des hommes qui nous ressemblent et qui ont la même foi que nous. Vous, un jour, voudrez laver vos mains teintes de notre sang, mais vous ne le pourrez pas. Nos frères, les chrétiens que vous avez fait mourir, sont maintenant dans le paradis des délices; les enfants, les vierges que vous avez immolés, règnent maintenant dans la gloire; mais vous, un autre sort vous est réservé; des pleurs, des grincements de dents, et des supplices dont vous ne verrez jamais la fin. »

Ce fut alors que ce roi injuste et cruel conçut la plus violente colère, et il l'exhala sur le champ dans un sanglant édit de proscription universelle. Voici la teneur de cet édit : « Quiconque m'est fidèle, et s'intéresse au salut de mon empire, qu'il ne souffre sur le territoire de la Perse aucun chrétien sans le forcer à adorer le soleil, à honorer l'eau et le feu, et à se nourrir du sang des animaux (1979). S'il refuse, qu'on le livre aux préfets pour être par eux appliqué aux tortures et mis à mort. »

Saint Barbascemin et ses compagnons souffrirent le martyre le 14 janvier 346, à Ledan, dans la province des Huzites. Après sa mort, le siége de Séleucie et de Ctésiphon resta vacant pendant vingt ans; la violence de la persécution et la crainte empêchèrent les chrétiens de faire une nouvelle élection.

**BARBASIME** (Saint), évêque de Séleucie, martyr; ses *Actes* ont été rectifiés par Etienne Evode Assemani.

**BARBAT** (Saint), évêque de Bénévent, naquit sur la fin de l'an 603 (1980). Dans sa jeunesse on l'employa à la prédication, et il fut nommé ensuite curé de Saint-Basile, dans la petite ville de Morcone. Il fut obligé de la quitter, et revint à Bénévent. Il travailla à retirer les Lombards des superstitions qui leur étaient restées, et il fut nommé évêque de Bénévent en 663. Il assista au concile de Rome tenu en 680, sous le Pape Agathon; il souscrivit l'année suivante au sixième concile général contre les monothélites, et mourut le 19 février 682, à l'âge de soixante dix-neuf ans.

**BARBATIEN** était un moine apostat que nous ne connaissons que par la lettre de saint Ambroise à l'église de Verceil, église qu'il pacifia et à laquelle il procura saint Honorat pour évêque. *Voy.* son article, n° XXXI.

Dans cette lettre, le saint archevêque de Milan exhorte les fidèles de Verceil (1981) à se garder de deux moines apostats, Sarmation et Barbatien, qui avaient vécu quelque temps dans le monastère de Milan, mais qui, n'ayant pu en souffrir la régularité, les jeûnes, la clôture, le silence, et n'ayant pas voulu profiter des avis charitables de saint Ambroise, en étaient sortis et n'y avaient pas été reçus depuis, quand ils voulurent y entrer. Aussi, de dépit de cet affront, ils semèrent une doctrine pernicieuse, assez conforme à celle de Jovinien; en disant que l'abstinence et le jeûne, la virginité, ni la continence ne servaient de rien. Saint Ambroise les traite d'épicuriens, et les réfute amplement, dans cette même lettre, par

(1979) La loi apostolique sur l'abstinence du sang des animaux s'observait encore si fidèlement, que ceux qui en mangeaient étaient regardés, par cela même, comme n'étant plus chrétiens.

(1980) *Voy.* les Bollandistes.

(1981) Epist. 63, al. 25.

les autorités et les exemples de l'Ecriture.

BARBE (Sainte), à qui l'Eglise grecque rend de grands honneurs, et que l'on croit avoir été instruite par Origène, fut martyrisée à Nicomédie, en 235, sous le règne de Maximin Ier. Il en est qui placent son martyre à Héliopolis vers l'an 306, sous le règne de Galère. D'autres encore prétendent que son père Dioscore, n'ayant pu lui faire abandonner la foi de Notre Seigneur Jésus-Christ, lui trancha lui-même la tête, et fut ensuite frappé de la foudre; c'est pourquoi on l'invoquait dans les temps d'orage.

Mais le premier sentiment est le plus probable, et ce qui l'appuie surtout, c'est une tradition respectable qui assure, comme nous venons de le dire, que sainte Barbe fréquenta l'école d'Origène, et qu'elle se distingua parmi ses disciples. Ce qui est au moins certain, parce que nous en savons quelques circonstances, c'est son martyre : ce fait est incontestable. On emprisonna la pieuse vierge afin de lui faire renier la foi; on lui fit subir la torture des lampes ardentes; puis on lui coupa les mamelles, et enfin on la décapita. Les Latins l'honorent aussi avec une dévotion particulière, le 4 décembre. Au IVe siècle, il y avait près d'Edesse un monastère qui portait le nom de cette glorieuse martyre.

BARBE (Louis), Vénitien, chanoine de Saint-Georges d'Agla, institua en 1409 la congrégation de Sainte-Justine de Padoue : c'était une réforme de l'ordre des Bénédictins en Italie. Cette congrégation avait été approuvée par Jean XXII; elle avait reçu plusieurs priviléges de Martin V, et le Pape Eugène IV les augmenta encore par deux bulles : la première du 30 juin 1436, et la seconde du 24 novembre de la même année. Ce pape l'établit plus fortement et lui donna des règles afin qu'elle se maintînt plus sûrement dans l'exacte observance.

BARBERINI (Antoine), surnommé *il Vecchio*, cardinal, frère d'Urbain VIII, naquit à Florence en 1569. Simple capucin, il parvint au cardinalat en 1627. Il mourut en 1646, et a laissé divers ouvrages de droit canon. — Il y a un autre cardinal de cette famille des Barberini, que l'historien Henri Léon peint sous les plus laides couleurs (1982) : c'est Barberino (Antoine) surnommé *le Jeune*, neveu d'Urbain VIII, né à Rome en 1608, élevé au cardinalat en 1628, et mort en 1671. Ce dernier a laissé des poésies latines et italiennes.

BARBERINI (Bonaventure), archevêque de Ferrare, naquit dans cette ville en 1674. Dès l'âge de seize ans il entra dans l'ordre des Capucins, d'où sa mauvaise santé le fit sortir pour passer à celui des Franciscains. Il remplit ensuite diverses fonctions ecclésiastiques; puis, il fut appelé à l'archevêché de Ferrare par le Pape Benoît XIV, et mourut le 15 octobre 1743. Il a laissé divers écrits, la plupart sur le droit canon et la discipline ecclésiastique.

BARBEROUSSE, surnom de *Aroudj*, corsaire turc, dont François Ier, roi de France, se fit l'allié et le complice contre les chrétiens d'Alger (an. 1543-1544). *Voy.* l'article François Ier.

BARBESTA (Pierre), conservateur des priviléges du chapitre de la Scala à Milan. C'était un homme sans jugement et sans aucune connaissance des affaires de la juridiction ecclésiastique. Malgré cela il eut la témérité de prononcer une sentence d'excommunication contre l'official et le procureur fiscal du saint archevêque de Milan, Charles Borromée; et cela, parce qu'on l'accusait d'avoir violé le privilége apostolique du chapitre de la Scala. Cette affaire fut l'occasion d'indignes procédés contre saint Charles (1983).

I. Comme ce chapitre relevait en quelque sorte du roi, qui était patron des bénéfices, les chanoines se crurent à couvert sous cette autorité, et espérèrent être soutenus par le gouverneur, qui avait fait publier un édit pour la conservation du privilége royal.

Saint Charles informé de cette conduite leur fit annoncer, le 30 août 1569, sa visite. L'envoyé du prélat était un prêtre nommé Moneta. Quand il vint, les chanoines interrompirent l'office, firent fermer les portes, et se retirèrent dans le cimetière en habits de chœur. L'un d'entre eux, calabrais de nation, et qui se disait aumônier du roi, répondit à Moneta que le chapitre de la Scala était exempt de la juridiction de l'archevêque et l'invita à aller dire au prélat qu'il eût à réfléchir sur ce qu'il allait entreprendre, afin de ne pas s'attirer une mauvaise affaire. Moneta ne lui dit rien; mais, s'adressant à d'autres qu'il jugeait plus modérés, il voulut s'informer de leurs sentiments.

Le Calabrais qui avait formé un parti de séditieux, imposa silence à ses confrères, et chargea d'injures le prêtre délégué. Puis les autres le chassèrent sans aucun respect ni pour son caractère, ni pour la qualité de celui qui l'avait envoyé. Sur ces entrefaites, saint Charles arriva monté sur sa mule, en habits pontificaux. Les chanoines, accompagnés de gens armés, vinrent au devant de lui, prirent la bride de sa mule et le poussèrent rudement. Le saint, plein de douceur, descendit, prit la croix des mains de celui qui la portait et se présenta aux révoltés. Mais, loin de s'arrêter, ces furieux coururent aux armes, fondirent sur le prélat, et lui fermèrent la porte. Il courut même risque d'être tué par les coups d'arquebuse qui furent tirés à la croix qu'il portait.

Saint Charles ne se troubla point. Son grand vicaire fit aussitôt afficher une sentence d'excommunication contre le chapitre rebelle. Les chanoines l'arrachèrent sur le champ, et chassèrent le vicaire avec violence, le chargeant d'injures. Leur impiété alla

(1982) *Histoire d'Italie*, liv. XII, chap. 2, édit. grand in-8°. Paris, 1839, 3 vol.

(1983) Guissano, lib. II; Ciaconius, *in Vit. pontif.*, tom. III, pag. 195.

plus loin encore. Barbesta ne craignit point de déclarer le saint cardinal tombé sous le coup des censures ecclésiastiques et suspendu de ses fonctions pour avoir violé le privilége apostolique et fit afficher cette sentence scandaleuse dans toutes les places publiques de la ville. Mais une entreprise aussi inouïe ne fit qu'offenser tous ceux qui aimaient l'Eglise et qui avaient quelque sentiment d'honneur (1984).

II. Après avoir reçu un traitement si injurieux, saint Charles se retira dans son église, où il demeura longtemps en oraison devant le Saint-Sacrement. Il demandait au Seigneur le secours de son esprit, afin de se conduire de telle manière, dans une affaire aussi grave, qu'en défendant la dignité de cardinal et d'archevêque offensée en sa personne, et l'autorité de sa charge si insolemment méprisée, il ne laissât dominer en lui aucun ressentiment particulier.

Le même jour, il confirma la sentence d'excommunication prononcée par son vicaire général, et le lendemain il déclara les chanoines de la Scala excommuniés, en désignant notamment le Calabrais comme le chef des révoltés. Leur église fut interdite. De plus, le Saint fit avertir le gouverneur et les magistrats de ce qui était arrivé, et les prévint que s'ils y avaient pris quelque part, comme pouvait le faire supposer la confiance que Barbesta avait en leur appui, ils avaient par le fait encouru les censures ecclésiastiques. D'un autre côté, saint Charles envoya au Pape pour l'informer de cette triste affaire, et lui demander sa protection.

Pie V apprit ces nouvelles avec autant d'indignation que de douleur. Il assembla aussitôt une Congrégation pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. La procédure du saint archevêque ayant été examinée, fut trouvée juridique, et l'attentat des chanoines digne de toute condamnation. Alors le Pape prononça pour annuler tout ce qu'avait fait Barbesta et le citer à Rome. Il cita aussi quelques chanoines qui, pour n'avoir pas obéi, furent excommuniés. Nous ne savons pas si Barbesta se repentit. Quant au Calabrais, s'étant mis en chemin pour aller se défendre à Rome, il mourut subitement en route: ce fait fut regardé comme une punition manifeste de la justice de Dieu qui voulait venger son serviteur.

Cependant les ennemis de saint Charles voulurent se retourner du côté de la puissance temporelle, et l'exciter contre l'archevêque: il y eut de longs débats. Mais le roi d'Espagne sut reconnaître les droits du saint cardinal, et les coupables furent poursuivis: quelques-uns demandèrent l'absolution, et dans toute cette affaire Charles Borromée montra un esprit de douceur, de patience, de charité admirable. (*Voy.* son article.)

BARBET ou BARBETE I^er^ (PIERRE), archevêque de Reims au XIII^e^ siècle, monta, dit-on, sur ce siége en janvier 1274, et se rendit, au mois de mai suivant, au concile de Lyon, dans lequel il reçut du Pape Grégoire X la confirmation de tous les priviléges de son église.

En 1277, d'autres disent en 1278, il tint un concile à Compiègne avec huit de ses suffragants, Milon de Soissons, Gui de Noyon, Philippe de Tournay, Gauthier de Senlis, Renaud de Beauvais, Enguerrand de Cambrai, Henri de Térouane, Bozon de Châlons.

Ce concile provincial (1985) eut lieu directement contre les censures que fulminaient souvent alors les chapitres. C'était une sorte de ligue des évêques contre les empiétements des chapitres.

Avant ce concile, en 1275, Barbet avait fait la cérémonie du couronnement de la reine, femme de Philippe le Bel dans la Sainte-Chapelle de Paris. Cette même année, le même prélat écrivit au Pape Grégoire X, avec ses suffragants pour solliciter la canonisation de saint Louis. En 1279 il sacra Philippe le Bel à Reims. Barbet tint un autre concile en 1287 au sujet des priviléges accordés par Martin V aux Frères Prêcheurs et Mineurs par rapport à la confession.

Il voulut s'interposer dans l'affaire des démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel, et il montra dans ses démarches plus d'attachement à de prétendues libertés gallicanes qu'au Souverain Pontife, bien qu'il parût y mettre une certaine modération et des ménagements qu'on a appelés une *haute prudence.* Enfin ce prélat fut souvent envoyé en ambassade, tant vers le Pape que vers le comte de Flandres en 1294 et 1295 et mourut le 11 octobre 1298.

BARBIER (ANTOINE-ALEXANDRE), savant bibliographe, né le 11 janvier 1765 à Coulommiers, mort à Paris le 5 décembre 1825, auquel M. Pérennès a consacré une bonne Notice (1986), et qui ne doit pas nous arrêter autrement que pour noter un fait significatif assez peu connu, ce semble, oublié par le nouvel éditeur de Feller, et qui intéresse pourtant l'histoire religieuse de notre temps. Ce fait, le voici: Après le 18 brumaire, Barbier étant devenu bibliothécaire de Bonaparte, celui-ci le chargea de lui faire des rapports sur divers points de controverse religieuse; et, le 5 janvier 1811, il lui ordonna de rechercher *s'il y avait des exemples d'empereurs qui aient suspendu ou déposé des Papes!* On ne nous dit pas si Barbier en trouva; mais il put plus tard éclaircir ce singulier point d'histoire.

BARBIER DE LANDREVIE (PAUL-JOSEPH), ancien chanoine régulier de la Congrégation de France, docteur ès-lettres, chanoine et vicaire général de Meaux, mort le 4 septembre 1847, à l'âge de 82 ans.

Il était entré fort jeune chez les Génovéfains, dont la plupart des membres vivaient d'une manière assez mondaine vers les der-

(1984) *Cont. de Fleury*, liv. CLXXI, n° 108.

(1985) *Voy.* sur ce concile l'*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXXIV.

(1986) Dans son édit. du *Dict. hist. de Feller*, Besançon, 13 vol. in-8°, 1833-1838.

niers temps. Le jeune clerc régulier était professeur de philosophie au collége de Sens au moment de la Révolution. Appartenant à une famille dévouée au trône, l'abbé Barbier quitta la France et alla rejoindre trois de ses frères qui faisaient partie de l'armée de Condé. Dans cette vie des camps, il eut, dit-on, le malheur d'abandonner les habitudes sacerdotales, et, rentré dans sa patrie, il resta encore plusieurs années sans reprendre les fonctions de son ministère. Il est douteux, qu'étant resté en France, la Révolution eût fait autant de mal dans sa conduite morale que cette vie errante!

Il fut nommé, par de Fontanes, inspecteur de l'académie de Bourges. C'est dans les rangs de l'Université impériale, qui comptait tant d'anciens prêtres ou religieux, que la Restauration le trouva en 1817. Leblanc de Beaulieu, ancien évêque de Soissons, ayant été nommé à l'archevêché d'Arles, se l'attacha et l'emmena avec lui dans la retraite, soit aux Missions-Etrangères, soit dans la maison de Juilly. Le siége d'Arles n'ayant pu être rétabli, de Beaulieu se retira au chapitre de Saint-Denis, et l'abbé Barbier fut recueilli par de Cosnac, évêque de Meaux, qui le plaça dans son séminaire en lui confiant les fonctions d'économe et de directeur du petit séminaire.

Là, l'abbé Barbier, non-seulement se retrempa dans l'esprit de son ancien état de religieux et de prêtre, mais se montra d'une régularité parfaite et presque rigide. Gallard, devenu évêque de Meaux, apprécia l'ancien Génovéfain, et le proposa même pour la place de vicaire général titulaire : on ne sait pourquoi l'agrément du gouvernement ne put être obtenu. Cet ecclésiastique avait l'esprit cultivé et une grande finesse; il se faisait distinguer par l'à-propos de ses reparties, par la délicatesse et l'amabilité de ses manières; s'il admettait assez vivement des préventions, il se montrait facile à les déposer. Il a passé ses dernières années dans la retraite et la prière au séminaire de Meaux, et il est mort regretté, dit-on, du clergé et des fidèles qui l'ont connu.

BARBO ou BARBUS (Marc), cardinal, était cousin germain du Pape Paul II qui, d'évêque de Vicence, le fit cardinal le 18 septembre 1467. Quelque temps après Barbo fut pourvu du patriarchat d'Aquilée. En 1471, Sixte IV, successeur de Paul II, l'envoya en qualité de légat en Allemagne, en Pologne et dans la Hongrie, pour y terminer les différends que les rois de ces deux derniers Etats avaient touchant la couronne de Bohême. Barbo les réconcilia et les mit en état de s'unir contre les Turcs. Ces divers services furent récompensés par l'évêché de Palestrine dont il jouit jusqu'à sa mort, qui arriva le 2 mars 1490, ou plus probablement 1491.

BARBOSA (Augustin), évêque d'Ugento, né en 1590. Il alla à Madrid et à Rome, et, dénué de ressources, il passait son temps dans les bibliothèques publiques, consignant la nuit les lectures qu'il avait faites le jour. Ce fut là l'origine des ouvrages qu'il laissa sur le droit canon et la jurisprudence civile. Lorsque la monarchie portugaise fut rétablie, Barbosa, qui resta attaché à l'Espagne, fut fait évêque d'Ugento par Philippe IV, et mourut quelques mois après avoir pris possession de son évêché. C'était en 1649.

BARBU (Henri le), évêque de Nantes au xv^e siècle, devint chancelier du duc de Bretagne, et nonce apostolique de ce duché. Il monta sur le siége de Nantes vers 1410, et fut l'un des juges contre la doctrine du tyrannicide, au tribunal que Gérard de Montaigu, évêque de Paris, fut chargé de composer, en 1413, afin de procéder juridiquement contre les doctrines de Jean Petit. *Voy.* ces articles.

BAR-CEPHA (Moïse), évêque syrien au x^e siècle; il entra de bonne heure dans le monastère de Sergius, situé sur le Tigre, devint évêque sous le nom de Sévère, et remplit ses fonctions épiscopales dans diverses églises; c'est pourquoi il fut appelé tantôt évêque de Bethraman, tantôt de Beth-Ceno. On place sa mort en 913.

Moïse Bar-Cepha composa en syriaque un commentaire sur le Paradis (1987), que Masius a traduit en latin et publié dans cette langue; Anvers, 1569, in-8°. Puis cet ouvrage a passé dans la *Bibliothèque des Pères*, édit. de Paris, et dans celle de Lyon, où il semble qu'il n'aurait point dû entrer, puisque son auteur était de la secte des monophysites, dont l'archimandrite Barsumas (*Voy.* son article) prit la défense au nom des moines de la Syrie au conciliabule d'Ephèse. *Voy.* l'article Monophysites.

Dom Cellier analyse assez complétement ce *Traité* (1988), que Bar-Cepha a divisé en trois livres ou trois parties. Il le dédie à Ignace qu'il appelle son frère, apparemment parce qu'il était évêque comme lui. Il paraît par le commencement de cette dédicace, que Moïse avait donné en cinq discours une explication de l'œuvre des six jours, avant de composer son commentaire sur le Paradis. Ces discours ne sont pas venus jusqu'à nous.

On cite encore de cet évêque syrien un commentaire sur l'Ancien et le Nouveau Testament (1989). Il fait lui-même mention de l'amplification qu'il avait faite de l'Evangile de saint Matthieu (1990). Il composa encore une liturgie, et un commentaire sur la liturgie syrienne (1991). Son *Traité de l'Ame* est cité dans la première partie du *Traité du Paradis*; et son *Traité des Sectes* dans la troisième partie. On a encore de lui

(1987) Labbe, *Bibliot.*, tom. II, pag. 95.
(1988) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XX, pag. 77-79.
(1989) Assemani, *Bibliot. orient.*, tom. II, p. 130.
(1990) Ibid, Ex part. III, *de Paradiso*.
(1991) Cette Liturgie a été imprimée par Renaudot dans le tom. II de ses *Liturgies orientales*. (*Voy.* Assemani, loc. cit., tom. II, pag. 131, 391.)

dans les manuscrits du Vatican (1992), une explication des cérémonies usitées dans la tonsure des moines, et plusieurs homélies sur les principales fêtes de l'année : entre autres, sur la Dédicace de l'Eglise, sur l'Annonciation du prêtre Zacharie, sur l'Annonciation de la très-sainte Vierge, sur la tentation de Jésus-Christ, et sur la guérison miraculeuse du lépreux. Dom Cellier dit (1993) que Bar-Cepha déploie beaucoup d'érudition dans ses ouvrages, et que cet auteur remarque que l'on avait, de son temps, deux versions syriennes de l'Ecriture Sainte : l'une sur l'hébreu, l'autre sur le grec. Cette dernière a pour auteur Mar-Abas, qui vivait dans le VI^e siècle.

BARCOCHÉBA, chef des révoltés juifs sous l'empereur Adrien. *Voy.* l'article ADRIEN (Elius) n^os VI et VII.

BARCOS (MARTIN DE), neveu du fameux Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, naquit à Bayonne en 1600, mourut le 22 août 1678, fut élève de Jansénius, évêque d'Ypres, et publia divers ouvrages oubliés aujourd'hui. Nous ne citerons que les trois suivants, parce qu'ils furent composés pour défendre une doctrine qui fut condamnée : 1° *La grandeur de l'Eglise romaine établie sur l'autorité de saint Pierre et de saint Paul*, in-4° ; — 2° *Traité de l'autorité de saint Pierre et saint Paul, qui réside dans le Pape successeur de ces deux apôtres*, 1645, in-4° ; — 3° *Eclaircissement de quelques objections que l'on a formées contre la grandeur de l'Eglise romaine*, 1646, in-4°.

La doctrine que ces trois ouvrages avaient pour but de défendre, est celle-ci : « Saint Pierre et saint Paul sont deux chefs de l'Eglise romaine qui n'en font qu'un. » Cette hérésie des deux chefs fut déférée à Rome et censurée par la Sorbonne. Saint Vincent de Paul ne contribua pas peu à la condamnation qui intervint. Voici ce qu'il en écrivait, le 4 octobre 1646, à un cardinal qui l'honorait de son amitié : « Je supplie très-humblement votre Eminence d'agréer que je lui adresse quelques écrits contre l'opinion des deux chefs saint Pierre et saint Paul. Ces écrits ont été composés par un des plus savants théologiens que nous ayons, et des plus honnêtes hommes, qui ne veut point être nommé. Il a appris, par la *Gazette de Rome*, que l'on y examine le livre qu'il réfute, et que deux docteurs de Sorbonne, qui y sont, soutiennent que la doctrine de ce livre est celle de leur faculté. Et cette même faculté, ayant été informée qu'on lui attribuait cette opinion des deux chefs, s'est assemblée et a député vers monsieur le nonce pour désavouer ces docteurs et l'assurer qu'elle est du sentiment contraire, et pour le supplier en même temps de faire en sorte que la prochaine gazette fasse mention qu'on lui attribue à faux cette doctrine. C'est ce qui a mu ce bon et vertueux personnage à m'apporter aujourd'hui ces écrits, à dessein que je les envoie à Rome, pour servir de mémoire à ceux que Sa Sainteté a députés pour examiner ledit livre. Ils trouveront dans cet ouvrage les passages qu'on rapporte pour la prétendue égalité de saint Paul avec saint Pierre, réfutés par les mêmes auteurs qu'on allègue les uns après les autres (1994). »

Les sollicitations du saint eurent un plein succès : le Pape Innocent X, par un décret du 24 janvier 1647, condamna la doctrine des deux chefs, que Barcos avait aussi insérée dans la préface de la *Fréquente communion*. Et Innocent X condamna comme hérétique non-seulement cette proposition des *deux chefs qui n'en font qu'un*, mais encore tous les livres, tant ceux imprimés jusqu'alors qui la contenaient, que tous les autres qu'on pourrait écrire à l'avenir pour défendre la même hérésie (1995). Dupin reconnaît de bonne foi à ce sujet (1996), que le décret pontifical avait en vue la préface d'Arnaud, dans le livre de la *Fréquente communion*, publié vers 1643, où, comme nous venons de le dire, se trouve précisément la même proposition.

BARDAS, surnommé *Sclérus*. *Voy.* l'article BASILE I^er, patriarche de Constantinople.

BARDAS, dont il est parlé dans la Vie de saint Théodore *Studite* (*Voy.* cet article), était proche parent de l'empereur Léon l'Arménien, commandait pour lui une armée en Orient, et était un homme violent qui persécuta cruellement les catholiques en faveur des iconomaques.

Vers 818, Bardas, étant à Smyrne, tomba malade jusqu'à l'extrémité. A cette époque Théodore était prisonnier dans la même ville, pour avoir soutenu le culte des saintes images. Un catholique, qui était domestique de Bardas, lui conseilla d'avoir recours aux prières du saint. Bardas le fit, et promit de changer de conduite. Sur cette promesse il obtint la santé par les prières de saint Théodore. Mais son engagement n'avait sans doute été que feint, car il retomba bientôt dans ses erreurs, et recommença ses persécutions. Alors il se vit attaqué de la même maladie, et il mourut subitement.

BARDAS, patrice de Constantinople, puis empereur au IX^e siècle, frère de Théodora, mère de Michel III, fut un des tuteurs de ce prince après la mort de Théophile au mois de janvier 842.

I. Son ambition le portait à flatter les mauvais instincts de son pupille, qui, par reconnaissance, lui sacrifia Théoctiste, son autre tuteur. Théodora ne put souffrir cette mort sans s'en plaindre. Mais elle eut bientôt à ne songer qu'à elle-même ; on la chassa honteusement du palais. Michel ne pensa plus qu'à ses plaisirs, sans craindre qu'on lui en fît des reproches ; et Bardas gouverna avec une autorité absolue sous le titre de

(1992) Ibid., pag. 127.
(1993) Loc. cit., tom. XX, pag. 79.
(1994) Abelly, liv. II, c. 38 ; Collet, liv. V.

(1995) *Hist. du concile de Trente*, par le cardinal Pallavicini, édit. Migne, tom. II, col. 31, *note* 2.
(1996) Dans son *Hist. ecclés. du XVII^e siècle*.

Curopalate, ou de grand maître du palais. En 860, Bardas se frayant toujours de plus en plus un chemin à l'empire, engagea Michel à l'honorer de la dignité de César et il n'eut pas de peine à l'obtenir d'un prince qui ne tenait qu'à une chose : Jouir en paix de ses débauches !

Bardas, césar, n'avait plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône où son ambition aspirait. Aussi voyait-il avec plaisir l'empereur se plonger de plus en plus dans la débauche, et tandis que le jeune prince passait les jours dans le cirque et les nuits à table, Bardas disposait des charges et des emplois, rendait la justice, réformait les tribunaux, ranimait l'étude des lois presque oubliées et les faisait exécuter. L'ignorance et la barbarie des empereurs précédents avaient flétri et desséché jusque dans la racine le germe des sciences et des lettres. Bardas, fort instruit lui-même, prit soin de les faire revivre. A cet effet, il employa le philosophe Léon, qui, depuis le règne de Théophile, était retombé dans sa première obscurité. Il le mit à la tête de l'école, dont il sortit plusieurs maîtres habiles en philosophie, en géométrie, en astronomie, en grammaire. Il leur assigna des pensions pour les mettre en état d'enseigner gratuitement, et les logea dans le palais de Magnaure, qui devint une académie. Pour animer les études renaissantes, il assistait souvent lui-même aux leçons, il excitait l'émulation de la jeunesse par des louanges et des récompenses, mais tandis qu'il corrigeait les abus de l'Etat, il donnait lui-même le plus affreux scandale. Séparé de sa femme sans cause légitime, il vivait publiquement avec la femme de son propre fils, comme autrefois Hérode avec la femme de son frère.

Le nouvel Hérode trouva un autre Jean-Baptiste pour lui reprocher son inceste : ce fut le saint patriarche Ignace. Bardas ne répondit aux plus justes remontrances que par des menaces et des embûches. Enfin, comme il eut l'audace de se présenter dans l'église, à la fête de l'Epiphanie, pour participer aux saints mystères, Ignace lui refusa la communion (1997). Peu s'en fallut que Bardas, outré de cet affront, ne le tuât sur-le-champ; rien ne l'arrêta que l'intrépidité du patriarche, qui, présentant sa poitrine, le menaçait de la colère de Dieu. Il sortit de l'église plein de fureur, et de ce moment il résolut de perdre Ignace.

Il n'eut pas de peine à faire entrer l'empereur dans ses sentiments de vengeance. Michel avait d'ailleurs un grand grief contre Ignace. Il avait voulu forcer le saint patriarche à donner le voile à Théodora et à ses deux filles, lorsqu'il les chassa de son palais. Mais Ignace s'y était refusé, alléguant qu'en entrant dans le patriarchat, il avait fait serment de ne rien entreprendre contre le service ou la gloire du prince, et que cette violence déshonorerait l'empereur. Michel ayant donc conçu un profond dépit de ce refus n'en fut que plus disposé à épouser les colères de Bardas, qui sut aussi envenimer le mal et exploiter le ressentiment de l'empereur. Bardas fit encore usage d'un événement qui faisait alors grand bruit à Constantinople. Un inconnu, nommé Gébon, arrivé depuis peu de Dyrrachium, en habit ecclésiastique, publiait qu'il était fils de Théodora, né de cette princesse avant son mariage avec Théophile. Quoique cette fable fût dénuée de vraisemblance, et que cet imposteur donnât des marques de folie, il trouvait néanmoins dans un grand peuple des esprits disposés à le croire. Michel l'avait fait enfermer étroitement et garder dans l'île d'Oxia; mais aussi crédule que le peuple, il se persuada, sur le rapport de Bardas, qu'Ignace était l'auteur de cette imposture. Il résolut donc de le chasser de son siége et de lui substituer un autre patriarche. Bardas, joyeux de voir encore sa passion si bien servie, jeta les yeux sur Photius, et cet attentat fut la source malheureuse du schisme de l'Eglise grecque. *Voy.* l'article IGNACE (saint) patriarche de Constantinople.

II. Cependant Bardas, vil instrument des passions de Michel, aussi vil que lui par ses débauches, devint suspect à l'empereur. Est-ce que ces hommes un instant alliés par l'ambition et l'iniquité, ne finissent pas par se détruire entre eux? Un de ceux qui contribuaient le plus aux plaisirs de Michel, fut précisément l'auteur de la ruine de Bardas. En effet, Basile le *Macédonien*, homme de basse naissance, mais adroit et entreprenant, parvint à s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur; il entra dans sa confidence, et comme il ne pouvait avancer sa fortune tant que Bardas serait à la tête des affaires, il s'appliqua à le rendre suspect. Il n'eut pas de peine à en venir à bout, car Michel n'avait aucune amitié pour Bardas, leur alliance n'étant fondée ni sur l'estime, ni sur l'amour du bien. Bardas s'aperçut des progrès que faisait Basile, et il voulut pourvoir à sa sûreté; mais on l'illusionna par de vaines promesses, et l'on ne cessa de lui tendre des piéges, car on avait résolu sa perte.

Il semble que Bardas avait eu le pressentiment du sort qui l'attendait, ou que sa conscience, lui reprochant ses iniquités, lui fût à charge, car il parut fort tourmenté dans les derniers temps de sa vie. Un fait rapporté par les historiens nous en offre la preuve.

Un jour Bardas appela un de ses amis intimes nommé Philothée, et lui dit tout ému : « J'ai eu un songe qui m'a brisé tous les os et les reins. Je croyais cette nuit aller en procession avec l'empereur à la grande église, et je voyais à toutes les fenêtres des archanges qui regardaient en dedans. Quand nous fûmes près de l'ambon, parurent deux chambellans cruels et farouches, dont l'un, ayant garotté l'empereur, le tira hors du

(1997) Lettre de saint Ignace au Pape, Labbe, tom. VIII, pag. 1263.

chœur du côté droit, l'autre me tira de même du côté gauche. Alors je vis tout d'un coup dans le trône du sanctuaire un vieillard assis, tout semblable à l'image de saint Pierre, ayant debout auprès de lui deux hommes terribles qui paraissaient des prévôts. Je vis, devant les genoux de saint Pierre, Ignace fondant en larmes; en sorte que l'apôtre en paraissait attendri. Il criait: *Vous qui avez les clefs du royaume des cieux, si vous savez l'injustice qu'on m'a faite, consolez ma vieillesse affligée.* Saint Pierre répondit: *Montrez celui qui vous a maltraité, et Dieu tournera la tentation à votre avantage.* Ignace, se retournant, me montra de la main et dit: *Voilà celui qui m'a fait le plus de mal.* Saint Pierre fit signe à l'officier qui était à sa droite, et, lui donnant un petit glaive, il dit tout haut: *Prends, Bardas, l'ennemi de Dieu, et le mets en pièces devant le vestibule.* Comme on me menait à la mort, je l'ai vu qui disait à l'empereur: *Attends, fils dénaturé.* Enfin j'ai vu qu'on me coupait effectivement par pièces. »

Bardas racontait ainsi son songe, épouvanté et pleurant. Philothée lui dit: « Epargnez, Seigneur, épargnez ce pauvre vieillard; pensez au jugement de Dieu et ne lui faites plus de mal, quand il l'aurait mérité. » Mais Bardas, au lieu de suivre un conseil si sage, envoya aussitôt un parent de Photius nommé Léon, accompagné de soldats, à l'île où était saint Ignace, avec ordre de le garder si étroitement, qu'il ne pût absolument célébrer la liturgie, et que personne n'entrât chez lui ni n'en sortît. C'était au commencement du carême de l'an 866.

III. A cette époque les Grecs et les Sarrasins se faisaient la guerre, les premiers étaient presque toujours battus. Deux fois Michel faillit être pris ou tué. Au mois d'avril de cette année 866, il se mit en campagne pour aller attaquer l'île de Crète. Bardas, qui l'accompagnait, n'était toujours pas sans inquiétude, car il savait par sa propre expérience quel fond on peut faire sur ceux qui n'ont ni foi, ni vertu. On voulut encore le rassurer, et l'empereur ainsi que son principal ministre, Basile le Macédonien, signèrent à l'église, en présence de la croix et avec une plume trempée dans le sang de Jésus-Christ, qu'ils n'avaient aucun mauvais dessein contre lui. Mais que valent les promesses et les serments de pareils gens! Ce fut précisément au moment où l'on donnait cette prétendue assurance à Bardas qu'on résolut de mettre enfin à exécution le mauvais dessein arrêté contre lui. Le signal du massacre devait être le signe de la croix, donné par le neveu même de Bardas, et le lieu du massacre devait être la tente de l'empereur. En effet, Bardas y fut mis en pièces et l'on porta par dérision au bout d'une pique quelques-uns de ses membres.

Ainsi finit Bardas, le 29 avril 866. « Sa mort tragique, dit un historien (1998), a été regardée comme une juste punition du ciel. C'était là le fruit de l'éducation perverse qu'il avait donnée à son neveu. Après l'avoir dressé à l'ingratitude à l'égard de sa mère, il était juste qu'il en éprouvât lui-même la perfidie. » Le même historien fait de Bardas un portrait (1999) qui ne diffère en rien de ce que nous venons de rapporter dans cet article.

Après cet assassinat de Bardas, l'empereur Michel rompit son voyage et retourna à Constantinople, où il adopta et déclara maître des offices le Macédonien Basile, à qui il avait fait épouser sa concubine, et qui avait porté le premier coup d'épée à Bardas. Et comme Michel, inappliqué et incapable, ne pouvait se passer de quelqu'un qui gouvernât pour lui, il associa Basile à l'empire peu de temps après, et le couronna solennellement à Sainte-Sophie, le jour de la Pentecôte, 26 mai de la même année. Quant à Photius, bien qu'il eût perdu son patron, il ne perdit pas courage; il s'accommoda au temps, et se résigna facilement; il commença même à maudire et à détester Bardas après sa mort, autant qu'il l'avait loué et flatté pendant sa vie. *Voy.* l'article Photius, patriarche de Constantinople.

**BARDESANE** (2000), hérésiarque, vivait dans le II^e siècle, était Syrien de nation et originaire d'Edesse, dans la Mésopotamie, où il était en grande faveur auprès d'Abgare, prince très-saint, comme l'appelle saint Epiphane, et qui abolit, dans l'Osroëne la coutume des prêtres de Cybèle de se faire eunuques, en ordonnant de couper les mains à ceux qui commettraient ce crime contre eux-mêmes.

I. Au temps de Bardesane les hérésies se multipliaient chaque jour dans la Mésopotamie. Bardesane, qui était très-éloquent dans sa langue naturelle, plein de feu et de vivacité dans la controverse, écrivit un grand nombre de dialoges et une infinité d'autres opuscules contre Marcion et les autres chefs ou défenseurs des sectes hérétiques. Comme il joignait à l'éloquence et à l'érudition un grand zèle pour défendre la foi, il eut une multitude considérable de disciples, qui traduisirent ses œuvres de syriaque en grec. De la force et de la beauté qu'elles conservaient dans une langue étrangère, saint Jérôme conclut la vigueur et la grâce qu'elles devaient avoir dans leur langue originale. Le plus célèbre de tous ses livres était son dialogue du destin, contre l'astrologie judiciaire, adressé à un certain Antonin, qu'Eusèbe semble avoir cru l'empereur Marc-Aurèle-Antonin.

Dans un fragment considérable de cet ouvrage, Bardesane, voulant montrer que les mœurs différentes des hommes ne provenaient point de la nature ni de la nécessité

(1998) M. l'abbé Jager, *Hist. de Photius, patriarche de Constantinople*, etc., 1 vol. in-8°, 1844, pag. 124.

(1999) Id., ibid., pag. 11, 13.

(2000) Quelques auteurs écrivent: *Bardesanes.*

que leur imposaient les astres, cite l'exemple des chrétiens, qui, bien que nés en des climats divers et souvent sous les mêmes constellations que beaucoup de barbares, suivaient néanmoins partout les mêmes lois, différentes en grande partie de celles de toutes les autres nations (2001). « Que dirons-nous, dit-il, de la secte des chrétiens dont nous sommes; multitude si nombreuse, répandue en tant de climats différents, et qui cependant, chez tout les peuples et dans tous les pays, est appelée d'un seul et même nom? Les chrétiens de Parthie n'ont pas plusieurs femmes, quoiqu'ils soient Parthes; ceux de Médie ne jettent pas leurs morts aux chiens; ceux de Perse n'épousent point leurs filles, quoiqu'ils soient Perses; ceux qui sont chez les Bactriens et les Gaulois ne corrompent point les mariages; ceux qui sont en Egypte n'adorent ni le veau Apis, ni le chien, ni le bouc, ni le chat. Quelque part qu'ils soient, ils ne cèdent point aux lois et aux coutumes qui sont mauvaises; et la constellation qui a présidé à leur naissance ne les force pas de faire les maux que leur maître leur a défendu. Ils supportent la maladie et la pauvreté, les souffrances et ce que l'on estime infamie. Si nous pouvions tout, nous serions tout; si nous ne pouvions rien, nous ne serions point à nous, mais les instruments des autres (2002). »

II. Bardesane écrivit encore divers autres livres à l'occasion de la persécution qui régnait alors contre ces mêmes chrétiens. Sollicité lui-même par Apollonius, confident de Marc-Aurèle, de quitter la religion chrétienne pour plaire à son maître, il répondit avec beaucoup de sagesse et de force, lui déclarant entre autres choses qu'il ne craignait point la mort, ne la pouvant éviter aussi bien, lors même qu'il ne résisterait point à l'empereur (2003). Cette action le mit presque au rang des confesseurs de la foi. Mais enfin, tel qu'un navire coulé à fond par le poids même de ses précieuses marchandises, le malheureux fit un d'autant plus funeste naufrage, qu'il entraîna dans sa ruine beaucoup de personnes qui avaient en lui trop de confiance.

Il tomba d'abord dans les erreurs de Valentin; mais en ayant reconnu l'absurdité, non-seulement il abandonna son école, mais il en combattit encore avec force la doctrine, et montra que la plupart de ces dogmes n'étaient que des fables et des inventions extravagantes. Il se flattait par conséquent d'être échappé au naufrage et rentré dans le port (2004); mais il lui demeura quelques restes de son égarement, qui lui servirent ensuite à former un nouveau corps de doctrine et à commencer une nouvelle secte qui prit de lui son nom. Il inventa plusieurs générations d'Eons, et nia la résurrection des morts. Il reconnaissait à la vérité la Loi et les Prophètes, et tout le Nouveau Testament; mais il recevait aussi quelques ouvrages apocryphes. Ses disciples, les *bardesianites*, ajoutèrent encore de nouvelles erreurs aux siennes.

Bardesane eut un fils nommé Harmonius, qui hérita de son érudition, mais aussi de ses erreurs. Ayant été parfaitement instruit dans les sciences des Grecs, il fut le premier à composer des vers dans sa langue naturelle et à les mettre en musique; mais, imbu comme il était des erreurs de son père et des opinions des philosophes de la Grèce touchant l'âme, ainsi que la naissance et la mort du corps, il les insinua dans ses hymnes, afin que les Syriens, charmés de la douceur du vers et de la mélodie du chant, en avalassent imprudemment le venin. Pour remédier à ce malheur, le célèbre saint Ephrem, d'Edesse composa, près de deux siècles après, d'autres hymmes sur les mêmes airs qu'Harmonius, mais remplies d'une doctrine pure et propre à inspirer une piété véritable. Sozomène nous apprend (2005) qu'on ôta d'entre les mains des fidèles les premières hymmes infectées du venin de l'hérésie, et qu'on leur substitua celles du saint diacre en l'honneur des saints martyrs, et que leur chant rendait les cérémonies sacrées plus solennelles. — On peut voir sur les écrits de Bardesane, Du Pin, ***Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles.***

BARDON (Saint), archevêque de Mayence au commencement du XIe siècle, se distingua par sa piété, par sa foi vive et par un zèle ardent pour le salut des âmes.

I. Il était d'une naissance distinguée selon le monde. Il fit ses études dans l'abbaye de Fulde, et lorsqu'il eut fini il y embrassa la vie monastique. Comme il lisait continuellement le *Pastoral* de saint Grégoire, ses confrères lui en démandèrent un jour la raison; il répondit en riant : « Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi qui, ne trouvant personne qui veuille être évêque, sera assez simple pour me donner un évêché; il faut donc que je m'y prépare. » Richard, abbé de Fulde, ayant bâti un nouveau monastère près du grand, en donna la conduite à Bardon, et l'empereur Conrad étant venu à Fulde, et ayant voulu voir ce nouvel établissement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connaissait déjà de réputation et qui était parent de l'impératrice sa femme. Il l'embrassa et promit de l'élever en dignité à la première occasion. En effet, il manda, peu de temps après, à l'abbé Richard de le lui envoyer, et lui donna l'abbaye de Ver-

(2001) On voit que Bardesane donnait la réfutation anticipée du système de Montesquieu, qui consiste à ne voir dans l'homme qu'une machine soumise aux fatales influences *du climat*. Nous avons réfuté ce système du célèbre publiciste dans une des Dissertations que nous avons jointes à notre traduction de l'*Histoire critique et philosophique du suicide*, par le P. Appiano Buonafède, 1 vol. in-8°, 1841, pag. 397 et suiv.

(2002) Apud Eusèbe, *Præp. evang.*, lib. VI, cap. 8.

(2003) Epiph., hæres. 47.

(2004) Eusèbe, loc. cit.

(2005) *Hist.*, lib. III, c. 16; lib. IV, c. 29.

then, près de Cologne, et, quelque temps après, celle d'Herfeld, près de Fulde, et Bardon fut abbé des deux ensemble.

En 1030, aux fêtes de Noël, Aribon, archevêque de Mayence, se trouva à Paderborn avec l'empereur. Il venait lui demander la *permission* d'aller à Rome! L'ayant obtenue, il partit l'année suivante après la Chandeleur, et, au retour, il mourut le 13 avril 1031, après avoir tenu le siége dix ans. *Voy*. son article.

Alors on porta son bâton pastoral à l'empereur Conrad, qui tint conseil sur le choix du successeur. Après que l'on eut nommé plusieurs sujets, quelqu'un dit que, suivant les priviléges de l'abbaye de Fulde, on devait en tirer alternativement l'archevêque de Mayence. L'empereur fut d'avis d'en différer l'élection, et il se trouva en effet que les priviléges le portaient et que les rois précédents les avaient suivis. Sur ce fondement, Richard, abbé de Fulde, crut que cette dignité le regardait, et, ayant donné ordre aux affaires de sa maison, il prit le chemin de la cour. Mais, un matin, il dit aux moines qui l'accompagnaient : « Ne vous affligez point, mes frères, je ne vous serai point ôté. J'ai vu cette nuit notre frère Bardon sur une haute montagne où je ne pouvais monter. Il avait une houlette à la main, ses brebis paissaient autour de lui, et une fontaine très-claire sortait de dessous ses pieds. C'est lui qui est choisi; cédons à la volonté souveraine. »

II. L'assemblée pour l'élection se tint au mois de juin, la veille de Saint-Pierre. Le roi dit, sans nommer personne, qu'il connaissait un sujet très-digne, puis il appela Bardon, et déclara qu'il lui donnait le siége de Mayence, suivant le privilége de Fulde. Il fut donc sacré le lendemain 29 juin 1031; il était alors âgé d'environ cinquante ans.

Cette même année l'empereur célébra la fête de Noël à Goslar. Bardon s'y trouva, et, suivant la prérogative de sa dignité, il officia le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'Evangile, et plusieurs, mécontents de son sermon, murmuraient de ce qu'on avait choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentait de l'y avoir appelé; ce qui nous montre le triste état dans lequel se trouvait l'Eglise d'Allemagne, puisque l'empereur appelait lui-même aux dignités ecclésiastiques, et pouvait quelquefois se *repentir* de ses choix.

Le lendemain, jour de Saint-Etienne, Théodoric, évêque de Metz, célébra la messe, et fit un sermon qui fut loué par tout le monde. C'est là, disait-on, c'est là un évêque. Le jour de Saint Jean, on envoya demander à l'archevêque Bardon qui célébrerait les saints mystères. Il répondit que ce serait lui. Ses amis voulurent l'en détourner, sous le prétexte qu'il serait fatigué d'officier si souvent; mais il ne les écouta point : il officia et fit le sermon qu'on trouva magnifique e. .it fondre en .armes tout l'auditoire.

L'auteur de sa *Vie* (2006) a eu soin d'en conserver la presque totalité, qui vraiment est admirable d'éloquence et de doctrine. Après s'être demandé qui est Jean, quelle est son autorité, quelle est la sublimité de son enseignement, il en développe la doctrine sur Jésus-Christ, avec une connaissance si approfondie de l'Ecriture, avec des idées si grandes et si sublimes, dans un langage si animé, si vif et en même temps si clair, qu'il est peu de morceau d'éloquence chrétienne plus remarquable. De cet ensemble de vérités si hautes, il amenait ses auditeurs à confesser leurs péchés, à les effacer par les larmes d'une sincère contrition, et à s'offrir eux-mêmes avec Notre-Seigneur Jésus-Christ en sacrifice d'expiation sur l'autel. L'étonnement, l'admiration, l'émotion de ceux qui assistaient à cette prédication furent indicibles. Quand l'archevêque vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coutume, Conrad dit tout rayonnant : « C'est aujourd'hui Noël pour moi ! car nos envieux sont confondus. » Et il lui fit donner à laver le premier. Mais notre saint archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour que du mépris des jours précédents. Il retourna dans son diocèse où il demeura encore vingt ans, accomplissant ses devoirs en bon pasteur.

III. Un jour, prêchant à Paderborn, à la fête de la Pentecôte, en présence de plusieurs évêques, il prédit sa mort. « Mes pères et mes frères, leur dit-il, je vais faire un voyage pour lequel je ne me suis pas assez préparé. Je suis sur le point de paraître devant mon juge et je ne sais que lui présenter pour l'apaiser. Je vous conjure de lui offrir pour moi vos prières, et si je vous ai prêché des vérités salutaires, soyez fidèles à mettre mes leçons en pratique pour vous rendre dignes du royaume de Dieu; mais surtout ne vous affligez pas de ce que vous m'entendez pour la dernière fois. » Ces paroles tirèrent les larmes de ses auditeurs.

Sa prédiction ne tarda point à se vérifier. En retournant à Mayence, il fit une chute dont il fut dangereusement blessé. Il envoya aussitôt appeler un évêque de ses suffragants nommé Abellin, qui était alors à Fulde, et un de ses neveux nommé Bardon comme lui, qui était moine de cette abbaye. Aussitôt qu'ils furent arrivés, il dit à l'évêque : « Le jour de ma mort, que j'ai souvent souhaité et toujours craint, approche; mais il ne faut pas affliger mon peuple, et, quoique je sache certainement que je n'en reviendrai point, faites semblant de ne pas le savoir et administrez-moi au plus tôt l'extrême-onction. » Ensuite il se fit mettre à terre sur un cilice, et, pour consoler les assistants, il prit un visage riant et leur tint même quelques discours propres à les

(2006) *Acta SS.*, 10 Jun., *Act.*, *Bened* sæc. VI, pars II.

égayer; mais rien ne put charmer leur douleur. Un de ceux qui étaient présent lui dit : « Mon père, mettez votre espérance en Dieu, il ne vous abandonnera pas. » — « Et qu'ai-je fait jusqu'à présent, répondit-il, si je n'ai pas fait cela? Je suis son ouvrage, et il est mon espérance. » En même temps, levant les yeux au ciel, il dit : « Seigneur, proportionnez vos miséricordes à la vive confiance que j'ai en vous! » et, en prononçant ces paroles, il expira (2007). C'était le 11 juin 1051.

BARI (Le cardinal de). *Voy.* l'article Landulphe de Maramaur.

BARILLON (Henri de), évêque de Luçon au XVIIe siècle, était né en Auvergne, le 4 mars 1639. Sa science et ses vertus engagèrent Nicolas Colbert à demander qu'il fût placé sur le siége de Luçon, que sa mauvaise santé l'obligeait de quitter. Ayant été en effet désigné, en 1671, pour remplacer Nicolas Colbert, Barillon fit son possible pour éviter d'être chargé de ce redoutable fardeau; mais il fallut céder et il fut sacré à Paris.

Avant d'entrer dans ses fonctions épiscopales, il se démit d'un riche prieuré qu'il possédait, et ne voulut jamais accepter d'autre bénéfice. De plus, résolu de répandre tous ses revenus épiscopaux dans le sein des pauvres, il s'en tint pour sa personne à son simple patrimoine. Il fonda un grand nombre d'établissements de charité, dont on peut voir l'énumération dans Picot (2008), et, après avoir gouverné son église en bon père, pendant vingt-sept ans, il mourut à Paris, le 7 mai 1699, à la suite d'une opération de la taille. On a recueilli les divers actes épiscopaux de ce prélat (2009), et Charles-François Dubois a donné un abrégé de la vie de messire Henri de Barillon, évêque de Luçon. Delft (Rouen), 1700, in-12.

BARJÉSU était fils de Jésu, magicien et faux prophète, que saint Paul punit en le rendant aveugle, parce qu'il tâchait de séduire l'esprit de Sergius Paulus, proconsul romain, pour le détourner d'embrasser le christianisme. Ceci arriva à Paphos dans l'île de Chypre. (*Act.* XIII, 6-12.) Le nom de Barjésu était aussi Elymas, mot arabe qui signifie magicien ou mage.

BARLAAM (Saint), martyr du commencement du IVe siècle, avec saint Gordius et sainte Julite, ou du moins les Martyrologes font mention des trois ensemble, ce qui fait que nous réunissons ici ces trois martyrs. Fleury dit qu'ils souffrirent à Césarée (2010), mais plusieurs critiques disent que ce fut à Antioche que Barlaam cueillit la palme. Quant aux deux autres, ce fut à Césarée.

I. Barlaam était un homme rustique, simple et ignorant, mais d'un grand courage (2011). Il fut mis en prison, et souffrit tous les tourments jusqu'à lasser les bourreaux qui l'avaient déchiré de coups. Enfin, il fut amené devant l'autel des idoles; on lui mit dans la main des charbons ardents avec de l'encens, afin qu'il semblât l'offrir en secouant la main. Mais il tint sa main ferme comme si elle eût été de bronze, et aima mieux la laisser brûler.

On a deux homélies en l'honneur de saint Barlaam : l'une porte le nom de saint Chrysostome, l'autre celui de saint Basile (2012). La seconde paraît n'être qu'un abrégé de la première. Ce sont les mêmes faits, rapportés quelquefois dans les mêmes termes, mais avec moins d'étendue dans l'une que dans l'autre. Elles sont toutes les deux d'un même style et semblent avoir été faites au tombeau du saint martyr; de telle sorte, dit un critique (2013), que si la première est de saint Chrysostome, il faut aussi qu'il soit auteur de la seconde.

Celle-ci est néanmoins citée sous le nom de saint Basile, dans le septième concile général, par saint Jean de Damas et par Métaphraste. Mais ces sortes de témoignages, trop éloignés du temps de saint Basile pour lui assurer une pièce contestée, n'ont pas empêché les nouveaux éditeurs de ses ouvrages d'attribuer cette seconde homélie à saint Chrysostome (2014), à qui personne ne conteste la première, et ils en ont donné des preuves qui paraissent solides à dom Cellier.

Elles sont fondées : 1° sur la conformité du style et du génie de cette homélie avec beaucoup d'autres de saint Chrysostome, et 2° sur ce qu'ayant été prononcée au tombeau du saint qui était à Antioche, elle ne peut être de saint Basile, qu'on ne trouve point avoir jamais été en état de prêcher dans cette ville. On ne peut répondre à cette dernière difficulté qu'en mettant le martyr de saint Barlaam à Césarée, dont saint Basile était évêque, et non à Antioche. Mais cette solution ne peut se soutenir; car l'homélie qui porte le nom de saint Chrysostome, et qu'on ne lui conteste pas, met le tombeau de saint Barlaam à Antioche. D'ailleurs Eusèbe, en parlant des martyrs de Cappadoce, ne dit rien de saint Barlaam, ni des circonstances de son martyre; tandis que dans l'histoire qu'il fait de ceux qui ont souffert à Antioche, il marque, en termes exprès (2015), le supplice qu'on fit endurer à notre saint, en lui mettant sur la main de l'encens avec des charbons allumés, afin

(2007) Id., ibid.

(2008) Voy. *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le* XVIIe *siècle*, 2 vol. in-8°, 1824, tom. II, pag. 383, 384.

(2009) *Statuts synodaux de Luçon*, 1681; — *Ordonnances synodales du diocèse de Luçon*, Paris, 1685, in-8°; — *Prônes et ordonnances du diocèse de Luçon*, Fontenay, 1693, in-4°.

(2010) *Hist. ecclés.*, liv. IX, n° 39.

(2011) *Act. sanc.*, pag. 565, Ex S. Basil., hom. 18.

(2012) S. Chrysost., *Oper.*, tom. II, pag. 681, nov. edit.; S. Basil., *Oper.*, tom. II, pag. 138, nov. edit.

(2013) Dom Cellier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. IV, pag. 53.

(2014) *Præf.* in tom. II, pag. 4 et seqq. *Oper. Basil.*

(2015) Eusèbe, *Hist.*, lib. VIII, cap. 12.

que la douleur l'obligeant de la remuer et de la tourner avec précipitation, il laissât tomber de l'encens sur l'autel, où l'on avait allumé un feu pour un sacrifice.

Ce tourment fut le dernier que souffrit saint Barlaam. Il paraît, par ce que nous venons de rapporter d'Eusèbe, qu'il mourut dans la persécution de Dioclétien ; mais on ne connaît pas au juste l'année de son martyre.

**II.** Celle du martyre de saint Gordius est également incertaine. On ne sait s'il souffrit dans les dernières années de la persécution de Dioclétien, ou au commencement de celle de Licinius. Mais on ne peut former aucun doute sur les autres circonstances de son martyre, puisque c'est de saint Basile que nous les tenons (2016), et qu'il les avait apprises lui même d'une tradition qui lui paraissait certaine.

Saint Gordius avait porté les armes et fut centurion (2017), mais voyant la violence de la persécution, il quitta le service, abandonna ses biens, ses esclaves, ses parents, ses amis, et se retira dans les lieux déserts, où il s'exerça longtemps aux jeûnes, aux veilles, aux prières, à la méditation de l'Ecriture sainte. Quand il crut être assez préparé au combat, il revint, et prit le temps d'une fête que les païens célébraient en l'honneur de Mars. Tout le peuple était assemblé pour voir des courses de chevaux ; les juifs et plusieurs chrétiens faibles y assistaient avec les infidèles (2018). Gordius se présenta hardiment au milieu de la carrière, et s'écria : « Voilà que ceux qui ne me cherchaient point m'ont trouvé ; *je me suis montré à ceux qui ne m'interrogeaient point* (2019). » Ces paroles attirèrent sur lui les yeux de toute l'assemblée. Il était tel qu'un homme qui depuis longtemps habitait les montagnes, la barbe longue, les cheveux négligés, le corps sec, mal vêtu, portant une besace, appuyé sur un bâton. Tous se mirent à crier, les chrétiens de joie, les païens de fureur : le gouverneur qui présidait aux jeux fit faire silence, et l'on amena Gordius à son tribunal.

Il essuya en vain les menaces des plus cruels tourments, et les promesses les plus flatteuses. Enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nue, et condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du spectacle environnait le tribunal : ceux qui étaient demeurés dans la ville y accoururent aussi, jusqu'aux vieillards les plus infirmes et aux filles les plus retirées. Les parents et les amis de Gordius l'embrassaient en pleurant pour lui persuader de ne se pas perdre dans la fleur de sa jeunesse, et du moins de dissimuler sa foi. Mais il demeura ferme, et leur dit : « Ne pleurez point sur moi, mais sur les ennemis de Dieu qui persécutent les chrétiens, et qui se préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. » Après leur avoir parlé longtemps, il fit sur lui le signe de la croix et s'en alla au supplice avec un visage ferme et sans changer de couleur.

On bâtit depuis une église au lieu de son supplice, et ce fut en cet endroit que saint Basile prononça son éloge le jour de sa fête, devant un peuple nombreux qui s'y était assemblé malgré la rigueur de l'hiver (2020).

**III.** Quant à sainte Julite, c'était une femme chrétienne qui habitait Césarée. Un homme riche et puissant voulut usurper ses biens et la dépouiller sans aucun fondement (2021). Julite le fit appeler en justice. Celui-ci, pour toute défense, s'avisa de dire qu'elle n'était pas recevable en justice, parce qu'elle était chrétienne.

Le juge accepta cette ruse inique, et laissant le principal de l'affaire civile, fit apporter du feu et de l'encens, et, comme elle refusa de sacrifier, il la condamna au feu. Elle, après avoir dit beaucoup de choses sur la confession du nom de Dieu, se jeta gaiement sur le bûcher, et y mourut. Son corps demeura entier, et fut ensuite enterré dans le vestibule de la principale église de la ville.

Du terrain où fut déposé ce précieux dépôt sortit une fontaine donnant une eau douce et agréable, tandis que les eaux des environs étaient amères et salées. De plus, l'eau de cette fontaine miraculeuse soulageait les malades, ainsi que nous l'apprend saint Basile (2022)

Le fait rapporté dans les actes de cette sainte, et qui nous apprend la cause de son glorieux martyre, nous montre en même temps sous qu'elle persécution elle souffrit. Car, pour que celui qui l'avait dépouillée injustement de ses biens ait pu soutenir, en pleine audience, qu'elle ne pouvait être reçue en justice et agir contre lui, il fallait qu'il existât quelque loi des césars à ce sujet. Or, ceci se rapporte visiblement au premier édit de Dioclétien, par lequel les chrétiens étaient, en effet, déclarés infâmes et incapables d'être écoutés en justice, pour quelque cause que ce fût. Donc c'est une preuve que le martyre de sainte Julite arriva postérieurement à cet édit (2023) ; seulement on ne peut préciser l'année. On croit que Julite était de Cappadoce, et qu'elle souffrit à Césarée, qui en était la capitale et le lieu de la résidence ordinaire du gouverneur. Saint Basile nous a conservé l'histoire de son martyre dans l'un de ses discours.

**BARLAAM** (Saint), solitaire en Perse, con-

(2016) S. Basil., hom. 18, *in Gordium; Oper.*, tom. II, pag. 141.

(2017) *Acta sanc.*, pag. 567.

(2018) Saint Basile remarque qu'il y avait en effet des chrétiens dans cette assemblée : *Imo vero erat eis admista multitudo magna christianorum* ; mais il se plaint qu'en cela ils n'agissaient point conformément aux maximes de l'Evangile. (S. Basil., hom. 18, *Oper.*, tom. II, pag. 144, *in S. Gordium.*)

(2019) *Rom.* x, 20.

(2020) Dom Cellier, *loc. cit.*, pag. 57.

(2021) *Acta sanc.*, pag. 573.

(2022) *Oper.*, tom. II, pag. 35.

(2023) Cet édit fut publié le 24 février de l'an 30..

vertit un jeune prince, nommé Josaphat, vers lequel il pénétra sous le déguisement d'un marchand. Ce prince régnait dans l'Inde. Ayant entendu parler de la vie future, et sentant la vanité des grandeurs, il désira être instruit de la religion. Ce fut alors que, par une permission divine, le pieux solitaire Barlaam lui fut envoyé.

Le père de Josaphat, indigné de ce que son fils avait changé de religion, persécuta les chrétiens, et fit tout pour le faire renoncer à la foi qu'il avait embrassée. N'ayant pu réussir, il partagea avec lui son royaume, espérant que le soin du gouvernement détournerait son application des choses religieuses et qu'il finirait par rester dans l'idolâtrie. Mais Josaphat continua de vivre en bon chrétien, convertit son père et finalement déposa la couronne pour la remettre à un homme vertueux et expérimenté.

Josaphat, ayant ainsi renoncé aux grandeurs, alla rejoindre Barlaam dans sa solitude : là il acheva saintement sa vie dans les exercices de la pénitence, dans la pratique des vertus célestes, dans la contemplation des vérités éternelles.

On tient ces faits de saint Jean Damascène (2024); ce qui n'a pas empêché l'école de Baillet de chercher à mettre en doute la véracité de cette histoire. Le plus modéré d'entre ces critiques outrés, parlant des savants qui regardent la vie de saint Barlaam comme authentique, dit *qu'ils peuvent ne pas s'être trompés pour le fond du sujet* (2025). Qui donc y a ajouté et l'a revêtu d'une forme qui en aurait affaibli l'authenticité ? Ces critiques ne le disent pas positivement, mais on voit bien qu'ils soupçonnent fort saint Jean Damascène.

Quoi qu'il en soit, Baronius, Surius, l'abbé de Billy et d'autres hagiographes et historiens font mention de ce récit et n'élèvent aucun doute sur sa véracité. Le Martyrologe romain marque au 27 novembre la fête de Barlaam et de Josaphat, comme deux saints dont il assigne le culte chez les Indiens voisins de la Perse. Ces autorités peuvent bien balancer les prétendus doutes des critiques dont nous avons parlé.

**BARLAAM** ou **Basile**, métropolitain d'Andrinople, neveu de Germain, patriarche de Constantinople (*Voy.* cet article), était un homme peu appliqué à ses fonctions spirituelles, aimant le luxe, les chevaux et les armes. Il avait été élevé sur le siége d'Andrinople par son oncle, et il fut déposé, dans un concile, après la mort de celui-ci.

**BARLAAM**, moine grec de Saint-Basile, puis évêque de Gieraci, vivait dans le XIV[e] siècle. Déjà célèbre par ses connaissances en théologie, en philosophie, en mathématiques et en astronomie, il passa en Orient pour y apprendre le grec, et y obtint de l'empereur Andronic le Jeune, qui le prit en affection, l'abbaye du Saint-Esprit.

I. Il fut envoyé secrètement en 1339, par ce prince, en Occident, à l'effet d'opérer la réunion des Eglises grecque et latine, ou plutôt pour faire armer les souverains de la chrétienté contre les Mahométans ; car il n'est pas douteux que les avances faites de temps en temps par les Grecs, pour se réunir à l'Eglise romaine, n'aient été généralement inspirées par le désir d'obtenir des secours contre les Turcs, leurs oppresseurs. Au reste, la mission de Barlaam, envoyé sans aucun pouvoir de conclure, le dit assez nettement.

Que fit en effet ce moine dans cette circonstance ? Il demanda ces secours comme une condition préalable, pour que l'empereur Andronic *osât* parler de la réunion à son peuple. Le Pape Benoît XII répondit que, pour que cette réunion fût sincère, elle devait précéder le secours qui ne manquerait point après ; autrement les Grecs, devenus plus forts par l'assistance des Latins, seraient encore plus intraitables.

Barlaam et les autres envoyés de l'empereur proposèrent encore de remettre en question la *procession du Saint-Esprit*. Le Pape et les cardinaux répondirent : « Il n'est pas à propos de paraître maintenant révoquer en doute ce qui a été décidé solennellement au concile d'Ephèse, en ceux de Tolède et de Lyon, et en plusieurs autres, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe ; ce que les Grecs ont professé expressément au temps du Pape Hormisda, de Jean, patriarche de Constantinople, et de l'empereur Justin ; et longtemps après, un autre patriarche, Jean et l'empereur Michel Paléologue, par la lettre synodique envoyée au Pape Jean XXI (2026). »

Ces citations demandent à être expliquées. Voici celles que donne Fleury (2027). Le concile d'Ephèse ne traita directement que du mystère de l'incarnation contre l'hérésie de Nestorius ; et ce ne fut qu'incidemment qu'on y parla de la procession du Saint-Esprit à l'occasion du neuvième anathème de saint Cyrille et du faux symbole dénoncé par le prêtre Charisius. On y voit toutefois assez clairement que saint Cyrille et tout le concile croyaient que le Saint-Esprit procède du Fils. Le concile de Tolède, dont il est ici parlé, est le troisième tenu l'an 589, où se trouve pour la première fois l'addition *Filioque*. Quant au Pape Hormisda, nous avons une lettre de lui écrite à l'empereur Justin en 521, où il dit expressément : « C'est le propre du Saint-Esprit de procéder du Père et du Fils, » sans que les grecs se soient plaints alors de cette expression. Le concile de Lyon est celui de l'an 1274, où se fit la réunion procurée par Michel Paléologue.

II. Si Barlaam ne put réussir, ce ne fut pas de sa faute; car il existe de lui plusieurs

(2024) *Vit. Barl. et Jos.*, 1[re] édit. Damasc., et apud Sur., p. 553.

(2025) Dom Richard, *Dict.*, tom. I, pag. 553, col. 2.

(2026) Raynald, 1339, n. 19 et seqq. Allat. *Consens.*, pag. 780.

(2027) *Hist. ecclés.*, liv. XCV, n. 1.

opuscules, où il établit solidement la doctrine orthodoxe touchant la primauté de l'Eglise romaine et la procession du Saint-Esprit (2028). Voici la substance de l'un de ces traités, qu'il adresse à ses amis d'entre les grecs, sur l'union avec l'Eglise romaine.

Quatre caractères, entre autres, l'y avaient ramené et l'y retenaient : l'exactitude de la discipline, le zèle pour l'instruction, la vénération pour le Souverain Pontife, la propagation de la foi.

D'abord, chez les Latins, tout est réglé par la loi, les rapports des supérieurs entre eux et avec les inférieurs, et des inférieurs entre eux ; rien n'est laissé à l'arbitraire, en sorte que quiconque veut, peut vivre facilement selon Dieu et selon l'Evangile. Chez les grecs, c'est tout le contraire ; là, il n'y a de fait d'autre loi que la licence et la volonté des plus puissants.

Une seconde marque plus importante, c'est que, dans l'Eglise romaine, la doctrine chrétienne est connue, étudiée, enseignée, prêchée à la multitude des fidèles, dans les villes, les bourgs et les villages, si bien que les hommes et les femmes sans lettres n'en savent pas moins que les hommes d'étude; ceux-ci diffèrent des autres, non dans les connaissances nécessaires, mais dans les superflues. D'où il arrive que la population est généralement simple et ouverte, amie de la vérité, ennemie de la fraude, constante dans ses jugements, stable dans ses conventions, fidèle entre soi, ne changeant pas facilement, très-lente au parjure, très-ferme et très-fervente dans la foi chrétienne, et toute prête, s'il le faut, à donner même sa vie pour elle.

Au contraire, parmi les Grecs, il y en a très-peu qui aient le goût de l'étude; encore, dans ce peu, c'est le petit nombre qui préfère l'Ecriture sainte, la plupart estimant davantage la science des païens. Quant à toute la multitude sans lettres, elle demeure privée de la doctrine du salut, qui est cependant pour tout le monde. Pour un qui sait l'essentiel de la religion, il y en a plusieurs milliers qui ignorent absolument la vertu du christianisme. D'où il arrive que la population grecque a des qualités toutes contraires à celles qui viennent d'être signalées.

En troisième lieu, un caractère de tout ce qui est divin, c'est l'ordre et la subordination. Cela se trouve dans l'Eglise romaine ; toute la multitude y est subordonnée à son Pontife suprême, que tous révèrent comme le vicaire du Christ ; qui, entouré de son concile, corrige, réforme, confirme, annule, commande, défend, avec une autorité à quoi personne ne résiste; qui envoie des docteurs dans presque tous les pays, pour examiner comment on y enseigne et on y vit, et lui en faire leur rapport, afin de corriger ce qui a besoin de correction.

Parmi les grecs, ce n'est pas l'unité de chef et de gouvernement qu'on honore, mais la pluralité, mais l'anarchie. Car il y a cinq patriarches, y compris celui de Bulgarie, auquel on peut joindre encore l'archevêque de Triballes. Or, de ces six, il n'y en pas un qui soit tel de droit ou de fait, que les cinq autres veuillent le reconnaître pour leur chef, être corrigés et redressés par lui et son concile, et qu'ils regardent comme un péché de ne pas obéir à ses ordres. Même parmi les suffragants de chacun de ces six, il n'y en a pas un qui veuille observer ses mandements, non par la crainte d'un préjudice temporel, mais par celle de perdre son âme. Enfin l'élection et le pontificat de chacun de ces six dépendent du prince de la nation ; le roi d'Arménie domine le patriarche d'Antioche ; le sultan d'Egypte, ceux d'Alexandrie et de Jérusalem. Nul moyen d'assembler un concile général, ni de réformer les abus les plus criants, chose facile parmi les Latins.

Le quatrième caractère frappe d'étonnement. Le Sauveur a prédit que ses disciples seraient persécutés : ils le furent jusqu'au temps de Constantin. Mais, chose prodigieuse ! au milieu des persécutions, ils se multipliaient par les persécuteurs mêmes. Car si quelques-uns abandonnaient la foi par la crainte des tourments, il s'en convertissait un bien plus grand nombre.

Mais quel est l'état présent des grecs ? Il est des plus déplorables ; car, sans parler des temps antérieurs, depuis qu'ils n'ont pas voulu acquiescer à l'union faite sous le premier des Paléologues, des multitudes innombrables d'entre eux ont passé à la secte détestable de Mahomet, non-seulement des enfants, mais des personnes d'un âge mûr. Au contraire, depuis ce même temps, les Latins ont pris des accroissements considérables. Les arméniens se sont réunis à eux, d'autres nations orientales ont suivi l'exemple des arméniens ; des cités populeuses ont été enlevées aux mahométans par le roi d'Espagne ; une foule de leurs habitants ont embrassé la foi chrétienne ; même parmi les grecs, il y a bien des milliers qui se sont unis spontanément aux Latins, sans parler de ceux qui l'on fait chez les Perses.

III. Ce parallèle entre les grecs et les Latins, par un grec du XIV[e] siècle, n'est pas médiocrement remarquable. Il importait de le citer, car il jette un grand jour sur la question de l'union des grecs et des Latins.

Barlaam conclut ainsi : « Je ne puis donc croire que les grecs, avec leur discipline, leur ignorance, leur insubordination, leur décadence continuelle, soient la partie saine de l'Eglise, et que les Latins, chez qui tout est si bien réglé, qui ne cessent de croître en lumières et en nombre, soient la partie corrompue, de laquelle l'autre ait bien fait de se séparer. Dieu aurait-il donc absolument délaissé le christianisme ? Mais cela ne se peut ; car elle est véritable la promesse de Celui qui a dit *qu'il serait avec nous jus-*

(2028) Raynald, 1339, n. 38 et seqq.

*qu'à la consommation des siècles, que les portes de l'enfer ne prévaudraient nullement contre l'Eglise, et que la foi de Pierre ne défaudrait jamais* : ce qu'il faut entendre de tous les successeurs de Pierre ; car, dès que le Seigneur a prié, il doit en ressortir quelque chose de grand. D'après tout cela, je ne puis me persuader que les Latins n'étant point hérétiques, les grecs puissent raisonnablement éviter leur communion. »

Ces derniers excusaient leur schisme sur deux causes : l'usage des Latins de consacrer avec du pain azyme, et leur croyance que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Barlaam leur fait voir que cette manière de s'excuser les accuse. Car, bien des siècles avant le schisme, les Latins avaient cet usage et cette croyance, au vu et au su des grecs, qui cependant leur étaient unis de communion ; ce n'est donc pas une raison de s'en séparer. De plus, non-seulement des Pères latins tels que saint Augustin, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Rome, enseignent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, mais des Pères grecs, tels que saint Basile, saint Athanase, saint Cyrille, saint Grégoire de Nysse, proclament la même chose. Accuser pour cela d'hérésie les Latins, n'est-ce pas en accuser les saints Pères ? Quant à l'usage de consacrer avec du pain azyme, Barlaam fait voir, par saint Chrysostome, que Notre-Seigneur Jésus-Christ même en a donné l'exemple (2029).

IV. De retour de sa mission, Barlaam eut de vives controverses avec Palamas, moine du mont Athos, et les moines qu'il appelait *Hésicastes* ou *Quiétistes*, qu'il accusait de renouveler les erreurs des messaliantes. Ces moines, en appuyant leur barbe sur la poitrine et fixant leurs yeux sur leur nombril, prétendaient voir la lumière des apôtres sur le mont Thabor, et soutenaient en même temps que cette lumière était incréée et incorruptible, quoiqu'elle ne fût pas de l'essence de Dieu. Ils disaient la même chose de toutes les autres occasions dans lesquelles Dieu avait fait voir sa gloire aux hommes, et prétendaient que les saints mêmes et les anges ne voyaient pas l'essence divine, mais cette lumière incréée, qu'ils appelaient *l'opération de Dieu*.

Barlaam déféra Palamas et ses sectateurs à l'empereur, et, ce qui est plus naturel, au patriarche de Constantinople, et il se tint un concile dans cette ville sur la fin de l'année 1341 ou au commencement de 1342. En 1340, Barlaam y combattit les palamites ; mais, et sans doute parce que ceux-ci prédominèrent, son sentiment fut rejeté et le leur approuvé. Ce jugement fut même confirmé dans un deuxième concile, qui condamna la doctrine et la personne de Barlaam.

Ces diverses décisions enflèrent le cœur des palamites, qui entreprirent de séparer les maris des femmes, de leur donner la tonsure monacale et de mettre des troubles dans Constantinople. Le patriarche Jean XIV fit citer Palamas à un concile, et le condamna, lui et ses sectateurs ; mais Jean Cantacuzène s'étant déclaré en faveur de Palamas, chassa Jean en 1347, et lui substitua Isidore, qui mourut en 1349, et eut, l'année suivante, pour successeur Calliste, autre palamite, qui assembla un cinquième concile à Constantinople, en présence des empereurs Cantacuzène et Jean Paléologue, dans lequel la doctrine de Palamas fut approuvée, et Barlaam condamné avec les siens.

Mais alors Barlaam était mort, car il quitta cette vie vers 1348. Après avoir été condamné en Orient, l'an 1342, il s'était retiré en Occident, avait pris plus que jamais le parti des Latins et avait été fait, la même année, évêque de Gieraci, dans la Calabre ; ce qui a fait supposer, entre autres au P. Labbe, qu'il y a eu deux Barlaam. Mais c'est une erreur : c'est bien le même qui, de la vie monastique passa à l'épiscopat. Barlaam ne resta pas toujours fidèle à ses principes. Après avoir pris chaudement le parti des Latins, il écrivit ensuite contre eux touchant la procession du Saint-Esprit. Depuis il soutint le contraire, et c'est alors qu'il écrivit contre les Grecs les ouvrages dont nous avons parlé, et qui sont insérés dans la *Bibliothèque des Pères*. On a encore de lui un traité de morale suivant les sentiments des stoïciens : *Ethica secundum stoicos*, qui se trouve dans le VI^e volume des anciennes leçons de Canisius. On peut encore consulter sur les ouvrages de Barlaam Léon Allacci, *De Ecclesia orientali*.

BARNABÉ (Saint), disciple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, apôtre des gentils et compagnon des travaux apostoliques de saint Paul (2030). Nous puiserons dans l'Ecriture et dans ce qu'ont dit les anciens Pères sur saint Barnabé, les éléments de cet article.

I. Avant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, Barnabé se nommait *Josès* ou *Joseph*. Il était de la tribu de Lévi, et né en Chypre. Les anciens Pères ont prétendu qu'il était un des soixante-douze disciples du Sauveur. Quelques exemplaires grecs l'appellent *Barsabas* au lieu de *Barnabas*, ce qui a donné lieu à quelques-uns de le confondre avec Barsabas, qui tira au sort avec saint Matthias, pour remplir la place de l'apostat Judas. Le nom de Barnabé signifie le *fils de consolation* ou *de la prophétie*. Les apôtres, en lui donnant ce nom, semblent, au jugement de saint Chrysostome, avoir voulu désigner le don particulier qu'il avait de consoler les affligés. La sainte Ecriture nous le représente, en effet, naturellement bon, droit, sincère, affable, officieux et d'une humeur fort douce ; et saint Chrysostome avait appris de la tradition qu'il était fort aimable, qu'il avait beaucoup d'agréments, et un

(2029) Raynald, 1341, n° 73 et seqq.

(2030) Clem. Alex., *Strom.*, II, 6, 7, 15, 18, 20; *Act. Apost.* IV, 36; XI, 24 et seqq ; XV, 2, 39 et seqq.; S. Chrysost., *in Act.*, homil. 11, 15, 21, 25; Epiph., hæres. 20, c. 4 ; — *Voy.* aussi Surius, 11 Jun.; Bolland. Papebr., tom. II, Jun., pag. 421, etc.

air de majesté qui imprimait le respect.

On croit que saint Barnabé étudia sous Gamaliel avec saint Paul. Tout son bien était une terre qu'il vendit, et dont il apporta le prix aux pieds des apôtres. Vers l'an 37 de Jésus-Christ, et trois ans après sa conversion, l'apôtre saint Paul vint à Jérusalem, et saint Barnabé le présenta aux apôtres et le leur fit connaître. L'an 42, l'Eglise de Jérusalem envoya saint Barnabé à Antioche, pour affermir dans la foi un grand nombre de gentils qui s'étaient convertis. A son arrivée, il se réjouit avec eux de la grâce que Dieu leur avait faite, et les exhorta à persévérer. Ses discours et ses exemples augmentèrent encore le nombre des fidèles : car il était un vrai homme de bien, selon l'Ecriture, rempli du Saint-Esprit et plein de foi; et il est le premier parmi ceux que saint Luc appelle prophètes et docteurs dans l'Eglise d'Antioche.

L'année suivante, saint Barnabé alla à Tarse, en Cilicie, chercher saint Paul. Il l'emmena à Antioche, ils y demeurèrent ensemble un an entier, et y firent un grand nombre de conversions : ce fut alors que ceux qui croyaient en Notre-Seigneur Jésus-Christ commencèrent à être appelés *Chrétiens*. Les fidèles d'Antioche choisirent Barnabé et Saul (c'est ainsi que s'appelait encore saint Paul), pour porter à l'Eglise de Jérusalem les aumônes qu'ils lui envoyaient, à l'occasion d'une famine universelle, prédite par Agabe (*Voy.* cet article), l'un des prophètes évangéliques. Ceci arriva en l'an 44, c'est-à-dire, onze ans après la mort et la résurrection de Notre-Seigneur, ou deux ans plus tôt, selon quelques-uns. A leur retour, ils amenèrent avec eux à Antioche Jean, surnommé Marc, cousin de Barnabé et son disciple, selon saint Jérôme. Peu de temps après, le Saint-Esprit ordonna, par la bouche des prophètes qui étaient à Antioche, qu'on lui séparât Saul et Barnabé, pour le ministère auquel il les avait destinés, c'est-à-dire, pour l'apostolat des gentils.

II. Après le jeûne et la prière, les ministres du Seigneur, qui étaient en même temps prophètes et docteurs, leur imposèrent les mains et leur donnèrent leur mission. Ils partirent aussitôt pour aller prêcher aux nations, et ils emmenèrent avec eux Jean Marc pour les servir. Ils se rendirent d'abord à Séleucie, et de là dans l'île de Chypre. Ils s'y livrèrent entièrement aux fonctions de leur apostolat. Ils y convertirent le proconsul Sergius Paulus, et Saul, qui prit alors le nom de Paul, y frappa d'aveuglement le magicien Bar-Jesu. (*Voy.* cet article.) Ils prêchèrent aussi la foi de Jésus-Christ dans les synagogues de Salamine et de Paphos.

De l'île de Chypre ils passèrent en Pamphylie, et allèrent à Perge, où Jean Marc, rebuté de la longueur et de la fatigue de leurs voyages, les quitta pour retourner à Jérusalem ; ce qui les incommoda fort, parce qu'ils ne menaient point, comme les autres apôtres, de femmes avec eux, pour pourvoir aux besoins de la vie; et comme ils travaillaient gratuitement, ils furent obligés de suppléer à tout par le travail de leurs mains. Nous parlerons, dans l'article de SAINT PAUL, de ce qu'il fit en commun avec saint Barnabé ; nous nous renfermons ici à ce qui regarde plus précisément saint Barnabé. Saint Chrysostome admire l'humilité et le désintéressement de ce saint apôtre, qui, pour le bien public de l'Eglise, cédait toujours à saint Paul, comme le fit saint Jean à l'égard de saint Pierre.

A Perge en Pamphylie, ils prêchèrent sans beaucoup de succès, à cause de l'endurcissement et de la malice des Juifs. Ils secouèrent contre eux la poussière de leurs pieds, et vinrent à Icone, où ils firent un assez grand nombre de conversions. Mais les Juifs endurcis excitèrent contre eux une sédition, et les obligèrent de se retirer à Derbes et à Lystres en Lycaonie. Les idolâtres, étonnés de leurs miracles, prirent saint Barnabé pour Jupiter, à cause de sa bonne mine et de son air majestueux, et saint Paul pour Mercure, parce qu'il portait la parole, et ils eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'on ne leur offrît des sacrifices. Mais ces idolâtres passèrent bientôt à une autre extrémité; et, à l'instigation des Juifs, ils lapidèrent ceux qu'ils avaient voulu adorer. Les apôtres se tirèrent de là par le secours des disciples, qui les ramenèrent à Lystres. Ils continuèrent ensuite leurs fonctions dans diverses villes de l'Asie, et retournèrent, l'an 46, à Antioche de Syrie, d'où ils étaient partis, et y demeurèrent assez longtemps. On croit que saint Barnabé accompagna ensuite saint Paul dans les voyages qu'il fit pour prêcher en Judée, dans le Pont, la Galatie, la Thrace et jusqu'en Illyrie.

III. Les deux apôtres étaient revenus l'un et l'autre en l'an 51, et ils furent envoyés d'Antioche à Jérusalem, où ils assistèrent au concile des apôtres, dans lequel fut décidée par saint Pierre (2031) la question des cérémonies légales. Ils furent reconnus pour apôtres des gentils, et on leur recommanda seulement les pauvres de la Judée; après quoi, ils revinrent à Antioche, porteurs de la lettre du concile à cette Eglise. Nos deux saints apôtres parlèrent encore quelque temps dans cette ville, instruisant les peuples de la doctrine du salut. *Voy.* l'article JÉRUSALEM (Concile apostolique de).

Alors saint Paul proposa à saint Barnabé d'aller ensemble visiter les Eglises qu'ils avaient fondées. Saint Barnabé y consentit et souhaita seulement que Jean Marc, son cousin, vînt avec eux. Saint Paul ne put se résoudre à le lui permettre, parce que Marc les avait quittés la première fois. Les deux apôtres se séparèrent donc de plein gré, sans donner atteinte à leur amitié réciproque, sans qu'on puisse dire qu'aucun des deux ait

(2031) Voy. l'*Etude sur le concile de Jérusalem*, par M. l'abbé A.-F. James, publiée dans notre *Mémorial catholique*, tom. V, pag. 206 et suiv.

eu tort, ou que l'un ait eu moins de raison que l'autre. Saint Paul prit avec lui Silas, et tourna du côté de l'Asie; saint Barnabé prit Jean Marc, et alla à Chypre. C'est tout ce que nous avons de certain sur saint Barnabé, parce que c'est ce que nous apprennent les *Actes des Apôtres* et quelques passages des *Epîtres* de saint Paul. Le reste ne mérite pas, bien entendu, une pareille confiance.

Il n'est pas possible, en réalité, de faire le moindre fonds sur les prétendus *Actes* de saint Barnabé, qui portent le nom de Jean Marc, et qui offrent un tissu de fables, ni sur sa Vie, écrite par le moine Alexandre. On ne peut rien assurer, ni sur la durée de la vie de ce saint apôtre, ni sur le genre et le temps de sa mort. On dit qu'il fut lapidé par les Juifs de Chypre, à Salamine; et en effet, un apôtre devait mourir martyr de la foi qu'il prêchait. Une relation fort récente, et qui ne remonte qu'au IX$^e$ siècle, place sa mort à l'an 52; d'après d'autres, elle aurait eu lieu en 61. Mazochius dit (2032) qu'il souffrit le martyre en 76. Il paraît seulement qu'il vivait encore en l'an 62 (2033). Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'on découvrit son corps dans l'île de Chypre, en 488, au pied d'un arbre, à un quart de lieue de Salamine. On trouva placé sur sa poitrine un exemplaire de l'Evangile de saint Matthieu (2034): c'était apparemment la version grecque. *Voy.* l'article ANTHÉMIUS, évêque de Salamine.

IV. Il existe un faux *Evangile* sous le nom de saint Barnabé. Il a été condamné par le Pape Gélase. Nous avons aussi, sous le nom du même saint apôtre, une *Epître* sur laquelle nous devons nous arrêter.

Le sujet qu'elle traite et les excellentes instructions qui s'y lisent la rendent digne des temps apostoliques, et l'on croit communément qu'elle remonte à cette antiquité. Elle est divisée en deux parties: la première dogmatique, et la seconde morale. Dans la première, l'auteur démontre, contre les Juifs, que les oracles des prophètes s'étant parfaitement accomplis à la venue du Fils de Dieu sur la terre, dans sa Passion et dans sa mort, ainsi que dans sa résurrection glorieuse, la Loi devait cesser, pour faire place à l'Evangile. Ce qui fait voir qu'elle est adressée à ceux des chrétiens qui, convertis du judaïsme, restaient encore trop attachés aux observances légales. Dans la seconde partie, il décrit deux voies: l'une de lumière, à laquelle préside l'ange du Seigneur; l'autre de ténèbres, à laquelle préside l'ange de Satan. Il donne d'excellentes règles à ceux qui veulent marcher dans la première, et fait de la seconde la description la plus sombre et la plus effrayante, afin d'en inspirer à tous les esprits une juste horreur.

Peut-on se persuader que cette *Epître*, écrite pour la défense de la foi catholique et l'édification des fidèles, ait été regardée par l'Eglise comme l'œuvre authentique de saint Barnabé, c'est-à-dire d'un apôtre rempli de l'Esprit-Saint et appelé avec Paul à l'apostolat par une vocation extraordinaire du ciel, et que cependant elle ne l'ait pas mise, comme les *Epîtres* des autres apôtres, au catalogue des livres sacrés et canoniques? Il s'y rencontre d'ailleurs quelques endroits moins dignes de la sagesse et de la gravité d'un apôtre, qui certainement n'aurait jamais écrit que les apôtres avaient été pécheurs au delà de toute iniquité, et que le monde ne devait durer que six mille ans. Il aurait eu plus de justesse et de réserve dans ses allégories ou interprétations allégoriques des divines Ecritures. Il n'eût pas cité comme oracles de l'Esprit-Saint des sentences qui ne se trouvent point dans les livres sacrés. Tout cela montre que l'Eglise a eu raison d'exclure ce monument du nombre des Ecritures divines, et prouve que ce n'est pas faire honneur à saint Barnabé, que de le croire l'auteur de cette *Epître*. C'est là l'opinion, quelque peu exagérée, d'un moderne historien de l'Eglise (2035).

V. Mais il y a des auteurs qui ne doutent pas que saint Barnabé ne l'ai écrite; et cela parce qu'elle est citée par Clément d'Alexandrie (2036), et par Origène (2037). Tertullien dit aussi (2038), que cette Lettre est plus communément reçue par les Eglises que le livre *du Pasteur* d'Hermas; mais il parle de l'Epître de saint Paul aux Hébreux, qu'il attribue à saint Barnabé. Eusèbe et saint Jérôme ont reconnu une Lettre véritable de saint Barnabé : toutefois ils l'appellent *apocryphe*, et cela uniquement parce qu'elle n'était pas reçue par toutes les Eglises, et qu'elle ne passait pas pour écriture canonique (2039). — Cette Epître fut imprimée à Paris pour la première fois en 1645, par le P. Menar; en 1676, Isaac Vossius la fit réimprimer avec les lettres de saint Ignace. Cotelier l'a donnée avec une nouvelle version et des notes en 1672. On la trouve en tête des *Ouvrages des saints Pères qui ont vécu du temps des apôtres*, 1 vol. in-12, 1717, et dans la grande Bible de Sacy, texte latin et traduction française, 3 vol. in-fol., 1715, tom. III, pag. 148 et suiv. On y a joint une *préface* dans laquelle on établit le sentiment des premiers Pères de l'Eglise touchant cette Epître. Ajoutons que la traduction est accompagnée de *notes* critiques et explicatives.

Un récent critique (2040) s'attache à dé-

(2032) *Comment. in vet. marmor. calend.*, pag. 570-572.
(2033) *I Cor.* IX, 6; *Col.* IV, 10.
(2034) Orsi, *Hist. ecclés.*, tom. I.
(2035) M. l'abbé Rohrbacher, tom. IV, pag. 331, 332.
(2036) *Strom.*, lib. II.
(2037) *Contra Cels.*, lib. II.
(2038) *Lib. de pudicitia.*
(2039) Eusèbe, lib. VI, c. 3.
(2040) J.-A. Mœhler, *La Patrologie, ou Histoire littéraire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*, trad. de l'allemand, par Jean Cohen, 2 vol. in-8°, 1843, tom. I, pag. 95 et suiv.

montrer, contrairement à ce que fait l'historien que nous venons de citer, qu'on ne saurait douter de l'authenticité de l'Epître de saint Barnabé. Nous avouons que les raisons qu'il en apporte nous paraissent probantes; et, quant à nous, nous les adoptons pleinement.

Si nous recherchons, dit-il, les preuves extrinsèques de cette authenticité, nous trouvons d'abord le témoignage de Clément d'Alexandrie, qui ne se borne pas à la citer souvent, mais qui l'attribue positivement à l'apôtre Barnabé, qui en appelle à son autorité apostolique, et qui lui reconnaît par conséquent la dignité canonique (2041). Son savant disciple Origène, profondément versé dans les traditions de l'Eglise, la cite sous le même titre dans plusieurs ouvrages (2042). Nous apprenons de lui que le philosophe Celse connaissait cette *Epître* comme un écrit reçu par les chrétiens, et qu'il se servit de quelques passages de son contenu pour attaquer le christianisme (2043). Saint Jérôme, dans son *Catalogue des écrivains chrétiens*, dit positivement que Barnabé, lévite et apôtre, a écrit une *Epître* qui a pour but l'édification de l'Eglise, et qui se lit parmi les apocryphes (2044).

Si nous examinons les témoignages historiques sur lesquels les adversaires de cette *Epître* fondent leur opinion, nous verrons qu'ils se bornent principalement à un passage équivoque de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe (2045), où cet auteur la place parmi des ouvrages *supposés*, à côté des Actes de saint Paul, de la Révélation de saint Pierre et du Pasteur d'Hermas. On a conclu de là qu'Eusèbe ne la regardait pas comme étant réellement l'ouvrage de Barnabé; mais on aurait dû voir que le seul but d'Eusèbe, dans ce passage, a été de faire connaître à ses lecteurs quels étaient les livres admis comme *canoniques* par l'Eglise, et il les divise en livres qui se sont récités *partout et toujours*, et en livres qui ne l'ont *pas* été *partout*, ayant éprouvé en quelques lieux des contradictions.

Dans une troisième classe, il range ceux qui jouissent, à la vérité, d'une haute considération dans beaucoup d'Eglises, mais qui manquaient de l'origine apostolique nécessaire pour les faire admettre dans les canons. Dans ce nombre, il place l'Epître de Barnabé, de même qu'il y range aussi (2046) le *Pasteur* d'Hermas, l'Epître de saint Clément de Rome, l'Epître aux Hébreux, etc.; d'où il suit que, s'il range l'*Epître* de Barnabé parmi les apocryphes avec les autres, ce n'est pas qu'il la regardât comme faussement attribuée à Barnabé, mais seulement parce qu'elle ne faisait pas partie du canon.

VI. L'observation que l'on a faite, ajoute Mœhler, que, si l'*Epître* de saint Barnabé avait été authentique, elle aurait dû être admise dans le canon comme une œuvre apostolique, repose sur la supposition que saint Barnabé avait possédé la dignité apostolique, de même que les douze autres apôtres, et dans le même sens que saint Paul. Or, cette dignité n'a pu être donnée que par Dieu immédiatement, et n'était point transmissible. Cela se prouve par le choix de Matthias (2047), par la mission extraordinaire de saint Paul (2048), mission qui, seule, a donné à l'Apôtre une autorité et une puissance égales à celles des autres; et non son ordination à Antioche (2049).

D'après cela, si, pour avoir pris part à la mission apostolique, saint Barnabé a pu être nommé une fois apôtre avec saint Paul, comme l'a été Epaphrodite (2050), il faut prendre ce nom dans son acception la plus large, attendu que, simple disciple des apôtres, il ne pouvait avoir la même autorité que saint Paul, qui n'avait jamais été leur disciple, mais qui avait reçu ce titre directement de Dieu; et par cette même raison son Epître ne pouvait être placée dans la même catégorie que les écrits des vrais apôtres.

Les adversaires de cette *Epître*, voyant par là que toutes les circonstances extrinsèques étaient en faveur de son authenticité et n'offraient aucun prétexte à l'opinion contraire, se rejetèrent uniquement sur le contenu, qui, selon eux, devait présenter des preuves irrécusables de sa fausseté. Mais si ces preuves, quand elles sont dépourvues de témoignages historiques, sont par elles-mêmes très-légères, elles perdent, dans cette occasion, par un examen attentif, le peu de poids qu'elles auraient pu avoir.

Ainsi, par exemple, on prétend que, dans le chapitre v, l'auteur aurait manqué à la vérité et au respect dû aux apôtres, en disant que Jésus-Christ avait choisi pour apôtres des hommes pécheurs outre mesure. En réponse à ce reproche d'inconvenance et d'exagération, on doit remarquer que cette expression se trouve dans un passage où le but particulier de saint Barnabé était de faire voir, par de pareils exemples, toute l'immensité de la puissance du Rédempteur; que d'ailleurs saint Paul, dans une occasion semblable (2051), dit exactement la même chose de lui-même, sans que son expression ait jamais scandalisé personne; qu'Origène en répondant à Celse (2052), qui voulait tirer parti de ce passage de saint Barnabé pour

(2041) *Strom.*, II, 6, 7, 15, 18, 20; V, 10.
(2042) *De princ.*, III, 18, *Comm. in ep. ad Rom.*, I, 24.
(2043) *Contr. Cels.*, I, 63.
(2044) Hieron., *De vir ill.*, cap. 6; *Comm. in Ezech.*, I, XIII, in c. 43. 19; Adv. Pelag., III c. 1.
(2045) Lib. III, c. 25.
(2046) Lib. VI, c. 13, 14.
(2047) *Act.* I, 24, seqq.
(2048) *Gal.* I, 1, 12-20; II, 1, seqq.; *II Cor.* X, 13; *Eph.* III, 1, seqq.
(2049) *Act.* XIV, 14.
(2050) *Philipp.* II, 25.
(2051) *I Tim.* I, 13-15.
(2052) *Cont. Cels.*, lib. I, c. 63.

mépriser le christianisme, approuve complétement l'auteur de l'Epître; que saint Jérôme (2053) et saint Chrysostome (2054) partagent de tout point son avis.

On reproche encore à l'auteur de l'*Epître* de courir après des allégories, des interprétations mystiques, etc., ce qu'on ne devait pas attendre d'un apôtre aussi célèbre. Mais on ne réfléchit pas que les premiers chrétiens, de même que les apôtres, avaient été, pour la plupart, élevés dans la Synagogue, et qu'ils en avaient adopté le caractère, dont ce genre d'interprétation faisait partie. Il est si peu particulier à saint Barnabé, que nous voyons exactement la même chose chez saint Paul et chez saint Clément de Rome. On indiquait encore comme marque de fausseté le défaut d'élan, de vigueur et d'enthousiasme. Et quand cela serait vrai, cela suffirait-il pour détruire les témoignages historiques que nous avons cités? Ne faut-il pas faire entrer en compte le caractère individuel de l'historien? Mais nous ne sommes nullement disposés à adopter cet arrêt sans réserve; plusieurs savants sont, au contraire, d'avis que, plus on lit cette lettre, plus on y trouve de richesse et d'attrait: telle a été, en effet, notre impression. Les objections chronologiques sont moins importantes encore, puisque nous ne savons presque rien des dernières années de saint Barnabé, et que des conjectures ne sauraient détruire, aux yeux des critiques de bonne foi, le témoignage positif des Pères que nous avons cités.

VII. Tels sont les arguments de Mœhler. Encore une fois, nous ne voyons pas ce qu'on peut leur opposer. Ce critique examine le fond même de l'*Epître* (2055). Nous ne le suivrons pas sur ce point, puisque nous avons marqué le contenu de cette pièce (n° IV). Mœhler dit ensuite qu'il est difficile de fixer l'époque où cet écrit a été composé. Seulement on doit remarquer que l'auteur parlant fort clairement dans le chapitre XVI de la ruine du temple de Jérusalem, comme étant déjà arrivée, cette *Epître* n'a pas pu être écrite avant l'an 72 de notre ère; mais combien longtemps après? c'est ce qu'on ne saurait déterminer, aucun renseignement certain, comme nous l'avons dit (n° III), ne nous étant parvenu sur l'époque précise de la mort de saint Barnabé (2056).

Notre critique examine la doctrine renfermée dans ce monument, et il fait voir que son exposition de la doctrine chrétienne est fort précieuse (2057). Quant à son jugement définitif sur cette pièce, il se contente de citer celui d'un savant qui, du reste, n'était pas entièrement convaincu de l'authenticité de cette Epître: « Le style en est, dit « ce savant (2058), plein de dignité apostolique; le contenu convient parfaitement à la « situation de l'Eglise naissante, et il est « fort approprié au jugement du lecteur; « de sorte que cette Epître, tout bien considéré, doit occuper le premier rang après « les écrits apostoliques. » Mœhler termine son chapitre sur saint Barnabé par l'historique des éditions de son *Epître* (2059).

Les Latins comme les Grecs célèbrent la fête de notre saint le 11 juin. La fête de l'invention de son saint corps est marquée le 27 mai. Plusieurs Eglises, entre autres celle de Toulouse, prétendent posséder quelque portion de ses reliques. Milan le vénère comme son apôtre, et lui a dédié une de ses églises, qui fut desservie par une congrégation de clercs connus sous le nom de *Barnabites*, que le Pape Clément VII approuva en 1533 (2060). Les nouveaux Grecs attribuent à saint Barnabé un frère nommé Aristobule, mais on n'a rien de bien certain à ce sujet.

**BARNABÉ**, moine Franciscain, vivait vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, fonda en Italie les monts-de-piété, contre lesquels le Dominicain Cajetan s'éleva, et que le cinquième concile général de Latran protégea par un décret spécial, rendu dans sa dixième session du 4 mai 1515.

Malgré les règlements et les censures de l'Eglise, l'Italie était en proie à la rapacité des Juifs qui prêtaient à d'énormes intérêts, et, en plein midi, faisaient le métier que certains hommes d'armes, en Allemagne, pratiquaient à l'entrée d'une forêt, lorsque la nuit était venue.

Alors un pauvre moine Franciscain, Barnabé, résolut de venir au secours de ses frères. Il monta en chaire à Pérouse, et proposa de faire dans la ville une quête générale, dont le produit serait employé à fonder une banque destinée à venir en aide aux indigents. A peine eût-il descendu de la chaire que la ville répondit à son appel. On apporta des bijoux, des pierres précieuses, de l'or, de l'argent en abondance pour former les premiers fonds de cette charitable institution, dont une robe de bure avait eu l'heureuse idée.

De ce moment, l'ouvrier ne fut plus obligé de s'adresser aux Juifs dans un moment de détresse; quand il n'avait pas de quoi se nourrir ou nourrir sa famille, il venait avec ce qu'il avait de plus précieux dans son ménage, son gobelet d'argent, son anneau des fiançailles, ses vêtements du dimanche, et il recevait en échange une somme d'argent qu'il était obligé de rendre dans un court délai, mais sans aucun intérêt qu'une somme minime, quelques liards au plus, pour les frais de l'administration. On donna à cette maison le nom de mont-de-piété, c'est-à-dire de *masse*, parce que les fonds de la banque ne consistaient pas toujours en ar-

(2053) *Contr. Pelag.*, III, 2.
(2054) Homil. 4, *in I Tim.*
(2055) *La Patrologie*, loc. cit., pag. 100 et suiv.
(2056) *Voy.* Gallandi *Biblioth. Vet. PP.*, tom. Ier; Prolog., p. XXXIII.
(2057) Loc. cit., pag. 102.
(2058) D'Achéry, *in Ep. nuncupat.* ad I, édit. Menardi; par., 1645.
(2059) Loc. cit., pag. 105, 106.
(2060) *Voy.* le *Dict. des Ordres relig.*, et les notes d'Alban-Butler sur la vie de saint Barnabé.

gent, mais souvent en grains, en épices, en denrées de diverses sortes.

Bientôt d'autres villes d'Italie suivirent l'exemple de Pérouse; Savone, une des premières, eut son mont-de-piété; le Saint-Siége encourageait dans ses bulles l'institution du frère Barnabé. Il fallait organiser ces établissements de charité : on n'a que des notions imparfaites sur les éléments constitutifs des premières banques de providence en Italie. A Mantoue, le mont-de-piété était administré par douze directeurs, quatre religieux, deux nobles, deux jurisconsultes ou médecins, deux marchands et deux bourgeois. Ainsi l'élément populaire prédominait dans une fondation créée en faveur du prolétaire (2061). Comme l'idée en appartenait au cloître, les moines, presque partout, étaient nommés directeurs à vie de l'établissement, tandis que les laïques n'en faisaient partie que pour deux ans. *Voy.* les articles CAJÉTAN et BERNARDIN de FILTRE (le bienheureux).

BARNET ou BONNET (GUILLAUME), évêque de Bayeux, au XIV<sup>e</sup> siècle, était natif du Maine et étudia à Angers. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint trésorier de l'Eglise d'Angers. L'Eglise de Bayeux avait vaqué longtemps après la mort de Pierre de Bénais, qui fut enveloppé dans la disgrâce de Pierre de la Brosse. Le Pape Clement V se réserva la dispoition de cette Eglise, et en pourvut Guillaume Barnet, pour lequel il demanda au roi de France la main-levée de la régale, par sa lettre du 27 août 1305 (2062). Barnet prit possession de cet évêché en 1306. Il fonda à Paris le collége de Bayeux, en 1308, pour douze boursiers, non de son diocèse, mais du Mans et d'Angers, six de chacun; parce qu'il appartenait au Mans par sa naissance, et qu'il devait à Angers son instruction. Ce prélat mourut dans cette dernière ville, en 1312.

BARON (VINCENT), religieux Dominicain dont sainte Thérèse fait, dans sa *Vie* (chap. 34), le plus grand éloge, et « en qui, dit-elle, elle remarqua les grands talents que Dieu lui avait donnés pour travailler au salut des âmes. » Ce religieux confessa la sainte à Tolède, et si Vincent fut utile à Thérèse pour son avancement spirituel, Thérèse ne fut pas moins utile à Vincent pour le sien. Il fut consulteur de l'Inquisition (2063), et mourut saintement vers 1550. Sainte Thérèse nous donne sur ses derniers moments les détails les plus édifiants. « Après avoir été témoin d'une si belle vie et d'une si belle mort, dit-elle (2064), j'aurais dû me conduire de manière à ressembler à un aussi bon père. Son confesseur, qui était un Dominicain fort éclairé, disait qu'il ne doutait pas qu'il n'eût joui sur-le-champ du bonheur des saints. »

BARONIUS (CÉSAR), célèbre cardinal et annaliste de l'Eglise, né à Sora dans le royaume de Naples, le 30 août 1538, étudia à Naples et à Rome, où il se rendit en 1557, et fut un des premiers disciples de saint Philippe Néri (2065).

Il entra dans la congrégation des prêtres de l'Oratoire, fondée par ce saint, et en devint le supérieur lorsque Philippe eut résigné ses fonctions en 1593. Bientôt après il fut nommé confesseur de Clément VIII, protonotaire apostolique, cardinal, et enfin bibliothécaire du Vatican. Il fut redevable de toutes ces dignités aux services éminents qu'il rendit à l'Église catholique, en travaillant sans relâche, depuis l'année 1580 jusqu'à sa mort, à ses *Annales ecclésiastiques*, qui aujourd'hui encore, par la richesse des documents authentiques, puisés tous dans les archives papales, sont d'un secours indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Eglise.

De tels services, et l'honorable caractère de Baronius, lui avaient acquis une si grande réputation, que deux fois il fut près d'être nommé Pape par le conclave, où il obtint trente-trois voix lors de l'élection de Paul V, malgré le parti espagnol, qui était hostile au savant cardinal à cause de son traité de la *Monarchie de la Sicile*, où il s'était opposé à l'usurpation de Philippe III.

Chargé d'un cours d'histoire ecclésiastique dans le sein de sa congrégation, les études auxquelles il se livra le firent désigner par saint Philippe Néri pour entreprendre cette grande publication. Mais son humilité s'y refusa longtemps, et il fallut l'ordre exprès de son supérieur pour vaincre ses scrupules. L'histoire de l'Eglise catholique avait été représentée sous un jour défavorable par les Centuriateurs de Magdebourg, qui voulaient favoriser le protestantisme, en prétendant prouver que la doctrine et la Constitution de l'Eglise romaine avaient souvent varié.

La manière habile avec laquelle Baronius produit les preuves, le talent avec lequel il les dispose, l'éclat même de son style, admiré par Scaliger, font de cet immense travail un monument qui sera éternellement la gloire de la religion; un ouvrage qui sera perpétuellement consulté, malgré les erreurs qui lui ont été reprochées et qu'il était impossible d'éviter, puisque, le premier, Baronius ouvrait une si vaste carrière hérissée de tant de difficultés. Mais nous reviendrons ailleurs, s'il plaît à Dieu, sur ce savant cardinal, sur ses *Annales*, et les continuations qui en ont été faites.

(2061) M. l'abbé Rohrbacher, tom XXII, pag. 414, 415.

(2062) Dubreuil, p. 665, apud Fleury, liv. XCI, n° 1.

(2063) *Voy.* la 2<sup>e</sup> lettre de sainte Thérèse au P. Rodrigue Alvarez, jésuite, 1573.

(2064) *Vie de sainte Thérèse*, par J.-B.-A. Boucher, ancien curé de Saint-Merry, 2 vol. in-8°, 1810-1828, tom. I<sup>er</sup>, pag. 0.

(2065) Et non pas *de* Néri, comme l'on dit toujours par erreur. Son père se nommait François Néri et était avocat à Florence. Nous avons fait cette rectification dans l'*Histoire de saint Charles Borromée*, publiée en 1840, par M. S. de Chenevières, 1 vol. in-12, pag. 61. (Voir le *Martyrologe romain* au 26 mai.)

Notons, en terminant cet article, que le cardinal Baronius avait une religieuse confiance dans le retour de l'Angleterre au catholicisme. Nous en avons la preuve dans ses *Notes* sur le *Martyrologe romain.* Comme nous verrons (à l'article ÉGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, etc.) ce retour se prononcer toujours de plus en plus et progresser de la manière la plus constante, nous sommes bien aise de citer les paroles par lesquelles le docte cardinal manifestait ses saintes espérances.

Il s'écriait donc, parlant de saint Thomas de Cantorbéry : « Notre siècle, en cela le plus fortuné, a mérité de voir un grand nombre de Thomas : de très-saints prêtres et d'autres très-nobles hommes d'Angleterre, couronnés, si je puis parler ainsi, d'un plus ample martyre et honorés d'un double titre de gloire, puisqu'ils ont succombé par une héroïque mort, non-seulement pour défendre la liberté de l'Eglise, comme saint Thomas de Cantorbéry, mais encore pour soutenir, pour rétablir et pour accroître la foi catholique. Il a vu entre autres ceux que, dans son saint bercail, la sainte compagnie de Jésus, par de saintes instructions, a engraissés pour le martyre, comme d'innocents agneaux, victimes agréables à Dieu; ceux que les colléges de Rome et de Reims, ces asiles sacrés, ces tours élevées contre l'aquilon, ces puissants boulevards de l'Evangile, ont envoyés au triomphe et conduits jusqu'à leur couronne. Courage! courage! jeunes Anglais, qui avez donné votre nom à une si illustre milice, et qui avez fait vœu de verser votre sang. Certes, vous m'enflammez d'une sainte émulation, lorsque je vous vois choisis pour le martyre, destinés à en revêtir la pourpre resplendissante, et je me sens heureux de dire : Que mon âme meure de la mort des justes et que mes derniers moments ressemblent aux leurs (2065*)! » — Le cardinal Baronius est mort le 30 juin 1607. *Voy.* les articles GRÉGOIRE XIII, Pape, PHILIPPE NÉRI (Saint).

BARONT (Saint), religieux du monastère de Lonrey ou Lonrei, qu'on nomma depuis Saint-Ciran, vivait au VIIe siècle. Après avoir mené une vie assez licencieuse dans le siècle, Baront avait embrassé l'état monastique avec son fils nommé Aigloalde; et il tâchait de réparer par la pénitence les désordres de sa vie passée, lorsqu'en 679 il trouva de nouveaux motifs de ferveur dans une vision qu'il regarda comme surnaturelle (2066). Voici ce fait.

I. S'étant un jour recouché après matines, Baront fut pris d'une fièvre violente : il appela aussitôt son fils, et lui donna ordre de faire venir le diacre Eodon, qui le trouva sans parole et sans sentiment. On crut qu'il allait expirer; et la communauté s'assembla dans sa cellule pour y réciter les prières des agonisants. Mais, sur le soir, le malade paraissant s'éveiller comme d'un profond sommeil, dit trois fois : *Gloire à vous, Seigneur!*

Il raconta ensuite que s'étant endormi après matines (2067), deux démons se saisirent de lui; mais que l'ange Raphaël, étant venu à son secours, le tira de leurs mains, et le conduisit au tribunal de Dieu. Il vit à diverses portes du paradis plusieurs moines de sa connaissance qui attendaient leur jugement. Un d'eux lui fit des reproches de ce que la lampe ne brûlait pas toute la nuit dans le monastère; — ce qui marque que l'usage de tenir toujours une lampe allumée dans toutes les églises était dès lors établi.

Baront étant arrivé à une quatrième porte, l'ange Raphaël appela saint Pierre pour le défendre contre le démon, qui prétendait que ce religieux devait lui appartenir, parce qu'il avait eu trois femmes, et avait commis plusieurs autres péchés. Saint Pierre répondit que Baront s'était confessé, qu'il avait fait pénitence et donné ses aumônes, et qu'enfin il s'était fait moine dans un monastère : ce que l'Apôtre disait, parce que le monastère de Lonrey était dédié en son honneur. Le démon persistant cependant à ne pas lâcher sa prise, saint Pierre voulut lui décharger sur la tête un coup de ses trois clefs.

Le saint apôtre donna des avis à Baront, et lui ordonna de distribuer aux pauvres douze sous qu'il s'était réservés, sans en rien dire à personne. Baront fut conduit ensuite en enfer, où il vit un grand nombre de clercs impudiques. Il reconnut l'évêque Didon et l'évêque Wilfrède. Enfin, après d'autres incidents, qui sont relatés dans une sorte de procès-verbal qu'on dressa sur-le-champ, on le reconduisit à son monastère. Alors, revenant tout à coup de sa léthargie ou de son extase, il raconta sa vision à tous les moines assemblés dans sa cellule. C'était le 25 mars; celui qui a écrit la relation de ce fait était présent au récit qu'en fit Baront.

II. Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* font sur ceci les observations suivantes : « On peut sans incrédulité penser que ce ne fut qu'un songe naturel. Ce qu'on fait dire à saint Pierre touchant la confession faite aux prêtres n'en sera pas moins propre à montrer la tradition de ce siècle. On doit aussi remarquer les trois clefs qu'on donne ici au prince des apôtres, à qui on n'en donne communément que deux : d'anciennes peintures sont conformes en cela à cette vision. Mais rien n'est plus arbitraire que les allégories qu'on prétend y voir. L'évêque Didon (2068), qui était en enfer, est sans doute Didon de Châlons-sur-Saône, le persécuteur de saint Léger. On ne sait de quel siége Wilfrède était évêque (2069). »

Dans le manuscrit de cette relation qui

(2065*) Baronius, *Martyr. rom.*, 29 décembre.
(2066) *Acta SS. Ben.*, sæc. II.
(2067) Raptus Baronti, apud Bolland., 25 mart.
(2068) Dom Pitra, *Hist. de saint Léger*, in 8°, 1846, pag. 67, écrit *Diddo*.
(2069) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. x, tom V, p. 375, 376, édit. in-12, 1826.

était à Saint-Remi de Reims, manuscrit que dom Mabillon croit être de plus de huit cents ans, on lit *Vulfoleode.* « Nous n'osons soupçonner, ajoutent les auteurs que nous citons, que Baront eût voulu désigner Vulfolend de Bourges, qui était un saint évêque; nous aimons mieux lire *Wilfrède* avec les auteurs des *Acta SS.* On voit dans le même manuscrit de Reims un portrait de Baront; il y est représenté avec une soutane blanche et un scapulaire tirant sur le noir, qui ne lui vient que jusqu'aux genoux, et dont les côtés sont joints par des bandes comme le scapulaire des chartreux. On a sujet de croire que c'était l'habit des moines, du moins dans le temps que ce livre fut copié (2070). »

III. Quoi qu'il en soit de la vision de saint Baront, il est certain qu'elle fit une telle impression sur son esprit, qu'il prit la ferme résolution de tendre à une plus grande perfection. A cet effet, il demanda à Francard, son abbé, la permission de quitter le pays et d'aller chercher un désert hors du royaume : il l'obtint après de longues résistances.

Comme dans son extase saint Pierre avait pris sa défense, Baront alla par reconnaissance à Rome visiter le tombeau de ce saint apôtre, puis il se retira dans le territoire de Pistoie en Toscane, où il bâtit une cellule entre deux montagnes. Il y vécut comme une personne qui n'aurait point été de ce monde, qui n'aurait eu nulle attache à la terre, nulle liaison avec les hommes. Sa prière était continuelle, et il jouissait par avance de la présence de Dieu et des objets célestes par la contemplation (2071). Le soin qu'il prit de se cacher n'empêcha pas qu'il ne fût bientôt connu.

Sa réputation attira près de lui un saint solitaire du voisinage, nommé Dizier, et, bientôt après, quatre jeunes hommes qui voulurent aussi profiter des exemples de notre saint. Ils se soumirent à sa discipline; ils bâtirent une église; ils joignirent les avantages de la vie cénobitique à ceux de l'institut des anachorètes les plus retirés, et parvinrent en peu de temps à un degré éminent de vertu. Saint Baront mourut le premier. Ils furent tous enterrés dans leur église avec beaucoup d'honneur, et les miracles qui se firent à leur tombeau servirent à confirmer et à relever leur sainteté.

Trois cents ans après, c'est-à-dire en 1018, le 27 mars, on construisit un monastère dans le même lieu en l'honneur de saint Baront; et Restalde, évêque de Pistoie, y transféra solennellement ses reliques. On fit aussi la translation des corps de saint Dizier et de ses quatre compagnons dans la même église. On marque communément la fête de saint Baront au 7 mars, qui, selon ses actes, est le jour de sa mort, et celui auquel il avait eu la vision dont nous avons parlé. Le Martyrologe romain le mentionne au même jour, et ne lui joint que saint Dizier. L'église de Pistoie célèbre leur fête le 29 mars, et le 28, elle fait mémoire de l'invention et de la translation de leurs reliques.

BARRAGAN-Y-VERA (JEAN), né en 1774, évêque de Ceuta (Espagne), depuis le 15 mars 1830, mort le 15 août 1846, après avoir reçu la veille les derniers sacrements, en présence d'une assistance nombreuse, singulièrement édifiée de sa piété. Ses funérailles ont eu lieu le 17 avec une grande pompe. La mort de ce prélat a été vivement sentie, non-seulement par la ville de Ceuta, mais aussi par la garnison. Les pauvres prisonniers déportés et tous les malheureux qui se trouvent dans cette place, avaient en lui un protecteur, un père et une seconde providence.

Son neveu, don José Barragan-y-Valencia, chanoine de la cathédrale, a été nommé vicaire-capitulaire et administrateur du diocèse *sede vacante*. Quand l'évêque de Ceuta mourut, l'Eglise d'Espagne était cruellement éprouvée, et à ce moment trente-neuf siéges épiscopaux étaient vacants.

BARRAL (LOUIS-MATHIAS, comte de), d'abord évêque de Troyes, puis de Meaux, et enfin archevêque de Tours, fut une des créatures de Bonaparte et l'un de ses conseillers dans ses démêlés avec le Pape, comme Fesch et Maury.

I. Barral naquit le 26 avril 1746. Il étudia au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. A peine eut-il terminé ses études que le cardinal de Luynes se l'attacha, l'emmena avec lui à Rome, et le choisit à son retour pour grand archidiacre de son diocèse. En 1785, l'abbé Barral fut nommé agent général du clergé.

Au commencement de la révolution, il était coadjuteur de l'évêque de Troyes, son oncle, qui, devenu infirme, lui céda son évêché. En 1788, il fut nommé évêque *in partibus*. Il refusa de prêter le serment de à *Constitution civile* et s'expatria. Il se retira d'abord en Suisse auprès de de Belloy, depuis archevêque de Paris; de la Suisse il passa en Angleterre, où se trouvait une grande partie du haut clergé de France. Après le 18 brumaire il donna sa démission, avec quarante-quatre autres évêques, pour faciliter la conclusion du Concordat. De retour en France, le prélat démissionnaire fut bien accueilli par le premier consul. Celui-ci le chargea de soumettre au nouveau concordat les prêtres du diocèse de Poitiers. On dit que, par son esprit conciliateur, il parvint à les ramener à son opinion; néanmoins quelques-uns résistèrent sans doute, puisque nous avons vu tout récemment de tristes restes de leur schisme dans ce diocèse (2072). Quoi qu'il en soit, Barral obtint le siége de Meaux pour récompense de ses services.

Le premier consul fait empereur continua

(2070) Id., ibid., pag. 376, *note*.
(2071) Dom Richard et Bult, t. III, c. 47.

(2072) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. X, pag. 50 et suiv.

ses faveurs à Barra.. Il le nomma successivement aumônier de Caroline, puis de Joséphine. En 1805, l'archevêque de Tours étant mort, il donna ce siége à Barral. En 1806, il le fit sénateur, comte de l'empire, et l'employa dans toutes les affaires ecclésiastiques. Un biographe dit « que le nouvel archevêque, *sensible à tant de marques de l'affection* de son souverain, ne *laissa échapper aucune occasion de lui prouver sa reconnaissance* (2073). » On le vit, en effet, être très-fidèle aux désirs du vainqueur.

En 1808, le 28 décembre, Barral écrivit au Pape, qui était encore à Rome, et le pressa fortement de proroger les pouvoirs extraordinaires que le Souverain Pontife avait coutume, depuis le Concordat, d'accorder chaque année aux évêques, et qu'il refusait depuis quelque temps de leur continuer. Le 4 août 1809, il lui adressa des instances non moins vives au sujet des bulles, pour les évêques nommés ; mais on sait que le Pape était alors errant. Enlevé de Rome le mois précédent, on le menait captif dans le midi de la France, et on ne lui laissait aucune communication avec les cardinaux et les prélats (2074). « Ce n'était pas trop le moment, dit M. Rohrbacher (2075), de solliciter de lui des bulles qu'il ne pouvait alors revêtir des formes ordinaires. »

II. Mais Barral était fortement attaché aux *libertés gallicanes*, et faisait bon marché de l'infaillibilité du Pape; du moins Joseph de Maistre l'en accuse en ces termes dans son fameux ouvrage *Du Pape :*

« La critique qui s'est amusée à compter les fautes des Papes ne perd pas une minute dans l'Histoire ecclésiastique, puisqu'elle remonte jusqu'à saint Pierre. C'est par lui qu'elle commence son catalogue; et, quoique la faute du prince des apôtres soit un fait parfaitement étranger à la question, elle n'est pas moins citée dans tous les livres de l'*opposition*, comme la première preuve de la faillibilité du Souverain Pontife. Je citerai sur ce point un écrivain, le dernier en date, si je ne me trompe, parmi les Français de l'ordre épiscopal, qui ont écrit contre la grande prérogative du Saint-Siége (2076).

« Il avait à repousser le témoignage solennel et embarrassant du clergé de France, déclarant en 1626, *que l'infaillibilité est toujours demeurée ferme et inébranlable dans les successeurs de saint Pierre.*

« Pour se débarasser de cette difficulté, voici comment le savant prélat s'y est pris : « *L'indéfectibilité*, dit-il, *ou l'infaillibilité qui* « *est restée jusqu'à ce jour ferme et inébranlable* « *dans les successeurs de saint Pierre*, n'est « pas sans doute d'une autre nature que « celle qui fut octroyée au chef des apôtres, « en vertu de la prière de Jésus-Christ. Or, « l'événement a prouvé que l'indéfectibilité « ou l'infaillibilité de la foi ne le mettait pas « à l'abri d'une chute ; donc, etc. » Et plus bas il ajoute : On exagère faussement les effets de l'intercession de Jésus-Christ, qui fut le « gage de la stabilité de la foi de « Pierre, sans néanmoins empêcher sa chute « humiliante et prévue. »

« Ainsi, reprend de Maistre, voilà des théologiens, des évêques même (je n'en cite qu'un *instar omnium*), avançant ou supposant du moins, sans le moindre doute, que l'Église catholique était établie et que saint Pierre était Souverain Pontife avant la mort du Sauveur. Ils avaient cependant lu, tout comme nous, *que, là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne, parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie* (2077). Ils ne pouvaient se dispenser de savoir que l'Église naquit dans le cénacle, et qu'avant l'effusion du Saint-Esprit il n'y avait point d'Église (2078)... »

Mais nous renvoyons à de Maistre pour la suite de sa réfutation de la singulière argumentation de l'archevêque Barral, et nous achevons le peu qui nous reste à dire de ce prélat.

Ce fut lui qui, le 2 juin 1814, prononça l'oraison funèbre de Joséphine ; et à la messe qui eut lieu le jour de l'assemblée du Champ de Mai, le 1er juin 1815, il officia pontificalement. A la rentrée de Louis XVIII, Barral fut déclaré démissionnaire par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et il donna lui-même la démission de son archevêché. Il publia alors un *Mémoire justificatif;* mais il ne paraît pas que le nouveau pouvoir trouva le prélat suffisamment justifié. Au surplus, Barral ne survécut pas longtemps à sa chute : il mourut le 6 juin 1816.

On a de ce prélat quelques brochures et discours, aujourd'hui sans intérêt ; et, outre l'ouvrage dont de Maistre vient de nous donner une idée, Barral a encore laissé des *Fragments relatifs à l'Histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle;* Paris, 1814, in-8°. On y trouve des mémoires touchant les relations avec le Pape en 1810 et en 1812, et d'autres écrits qui ont rapport au même sujet.

BARREAU, consul de France à Alger, missionnaire, quoique laïque, se distingua par son zèle envers les malheureux esclaves chrétiens de la Barbarie, auxquels saint Vincent de Paul avait procuré les secours de la religion. Barreau revint en France en 1661. *Voy.* l'article BARBARIE (la), n° V.

BARRETT, évêque de Liége, mort récemment, et auquel ses diocésains, en reconnaissance des services qu'il rendit à la religion, élèvent un monument, comme nous le voyons par le procès-verbal d'une assemblée générale des doyens, tenue le 13 avril 1853.

(2073) *Biographie des contemporains.*

(2074) *Ami de la religion*, tom. XV.

(2075) *Hist. univ. de l'Égl.*, tom. XXVIII, p. 104.

(2076) *Défense des libertés de l'Église gallicane et de l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, ou réfutation de plusieurs ouvrages publiés récemment en Angleterre sur l'infaillibilité du Pape*, Paris, 1817, in-4°, par feu M. Louis Mathias de Barral, archevêque de Tours, pag. 227, 228 et 229.

(2077) *Heb.* IX, 16 et 17.

(2078) De Maistre, *Du Pape*, liv. I, chap. 15.

à l'effet d'accomplir cette œuvre de pieuse gratitude.

Défenseur intrépide des droits de l'Eglise contre les envahissements de la puissance séculière, homme pieux et humble, Barrett édifia constamment le diocèse de Liége par ses exemples; prêtre instruit et zélé pour la gloire de Dieu, pour l'instruction du peuple et du sacerdoce, il l'éclaira de ses lumières et l'anima de son esprit; administrateur habile et infatigable, il releva l'administration ecclésiastique, il restaura et embellit l'église cathédrale, et assura à l'exercice du culte divin des ressources que réclame le rang de cette église; il rouvrit le séminaire et lui procura des revenus proportionnés aux besoins d'une telle institution; il établit des écoles pour les enfants indigents, et consacra le concours de son zèle et de ses lumières au bien temporel et spirituel des paroisses.

Ce sont là les expressions et les éloges consignés dans une circulaire de l'évêque actuel de Liége, au sujet de l'érection du monument funèbre dont nous venons de parler. Le prélat y dit que cette érection a été faite et unanimement acceptée au nom de tous les doyennés (2079). Il s'applaudit de cette unanimité, et il ajoute, s'adressant à son clergé : « Le souvenir d'une vie si belle et si utile à l'Eglise n'est point éteint parmi vous; la proposition qui m'a été faite en votre nom en est la preuve. Heureux le diocèse à qui ses chefs savent commander une telle gratitude et de tels souvenirs! Heureux les chefs qui trouvent, parmi leurs subordonnés, des cœurs si bien disposés à la reconnaissance. » Ce monument est élevé concurremment avec un autre monument que l'on consacre aussi à la mémoire de l'évêque Van-Bommel.

BARRIÈRES (Pierre de) ou Barière, nommé aussi de Mirepoix, évêque d'Autun au XIVe siècle, cardinal. Il était né dans le diocèse de Rhodez, devint docteur en droit, ainsi qu'il s'appelle lui-même au commencement de son *Traité du Schisme* (2080) contre Jean de Ligny, et fut fait évêque d'Autun en 1377. Urbain VI lui offrit le chapeau de cardinal; mais il le refusa, persuadé que l'élection de ce Pape n'était pas canonique. Il accepta cette dignité du Pape Clément VII, et il fut créé cardinal dans le consistoire du 18 décembre 1378. Son titre fut celui de Saint-Pierre et Saint-Marcellin; mais il était à Paris lorsqu'il fut nommé, et il y reçut le chapeau en présence du roi, le 4 mai de l'année suivante. Barrières mourut en 1383, laissant une grande réputation de capacité.

BARROSO (Pierre-Gomez de), cardinal, évêque de Carthagène, naquit à Tolède (2081). Il s'attacha à la cour d'Alphonse XI, roi de Castille, qui le choisit pour conseiller d'Etat. Depuis Alphonse lui donna l'évêché de Carthagène en 1315, et sollic. a pour lui le chapeau de cardinal, que le Pape Jean XXII lui donna dans la promotion du 18 décembre 1327. Barroso fut légat en Castille, puis en France, et mourut en 1348 ou 1349 à Avignon, où il fut enterré dans l'église des religieuses de Saint-Dominique, dite de Sainte-Praxède ou d'Espagne, qu'il avait fondée près de la même ville.

BARROSO (Pierre-Gomez de), archevêque de Séville, est différent de l'évêque de Carthagène dont nous venons de parler. Celui-là fut fait cardinal par le Pape Grégoire XI le 8 juin 1371, et mourut aussi à Avignon, le 2 juillet 1374. Quelques auteurs lui donnent le nom d'*Albornos*.

BARRUEL (L'abbé), Jésuite, né en 1741 dans les Cévennes, et mort à Paris en 1820, s'associa d'abord à Fréron pour travailler à son *Année littéraire*, puis, en 1788, continua le *Journal ecclésiastique*, commencé en 1760 par l'abbé Dinouart. Il publia contre la philosophie incrédule : Les *Helviennes* ou *Provinciales philosophiques;* des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme;* une *Histoire du clergé de France pendant la révolution*, ce que vient de refaire M. l'abbé Jager sous ce titre : *Histoire de l'Eglise de France pendant la révolution*, 3 vol. in-8°, 1852; enfin plusieurs autres opuscules qui témoignent de son zèle pour la religion et de son savoir.

Mais tout ceci appartient à la *Biographie*, et nous n'aurions pas consacré un article à cet écrivain, si nous n'avions pas à noter un fait qui appartient plus directement à notre sujet; nous voulons parler de l'action que l'abbé Barruel exerça dans les querelles relatives au Concordat de Pie VII. On sait que ce Concordat a été vivement attaqué, et que plusieurs en ont malheureusement pris occasion de faire un schisme dans l'Eglise de France. Or, l'abbé Barruel, dans un ouvrage intitulé : *Du Pape et de ses droits religieux, à l'occasion du Concordat*, 2 vol. in-8°, 1803, Paris, entreprit de répondre aux objections de ceux qui croyaient que Pie VII était allé trop loin dans cette convention de 1801. Il releva les prérogatives du Saint-Siége apostolique; il rappela les principes de la théologie et les faits de l'histoire ecclésiastique qui étayaient ses raisons, devinant l'argumentation pleine de nerf que Muzzarelli devait résumer plus tard dans une *Dissertation* sur cette question. Mais, malgré ses efforts, Barruel n'eut pas la consolation de porter la conviction chez les évêques non démissionnaires, ni d'arrêter complétement le schisme qui s'est malheureusement perpétué jusque de nos jours *Voy.* l'article Petite Eglise (De la).

BARRY, curé de Fermoy, pendant soixante ans, et l'un des ecclésiastiques les plus distingués de l'Irlande (2082), est mort au mois de novembre 1841, à l'âge de 105 ans.

(2079) *Journal historique et littéraire de Liége.*

(2080) Cet ouvrage a été publié par Duboulay, dans son *Histoire de l'Université de Paris*, tom. IV, pag. 429.

(2081) Baluze, *Vitæ Pap. Aven.*

(2082) *Univers*, n° du 2 décembre 1841

Après avoir achevé son éducation à Rome, il fit le tour de l'Europe, et apprit un grand nombre de langues. Ce digne prêtre était chéri de toutes les personnes qui le fréquentaient, et la loyauté dont il a fait preuve toute sa vie était devenue proverbiale. Il descendait de l'ancienne et noble famille de Barrymore, et était parent du feu général Barry. Les dépouilles mortelles de ce serviteur de Dieu ont été inhumées dans la chapelle qu'il a desservie pendant plus d'un demi-siècle. Ses paroissiens ont répandu sur sa tombe des larmes qui font son plus bel éloge.

BARSABAS-JOSEPH (Saint), surnommé le *Juste* (2083), un des premiers disciples de Notre-Seigneur (*Act.* I, 21, 22), qui, après l'Ascension du Sauveur, fut présenté avec Mathias, pour remplacer le traître Judas; et ayant tiré au sort, le sort tomba sur Mathias (*Ibid.*, 23-26). On ne sait rien de bien positif sur la vie et la mort de saint Barsabas; seulement Papias nous apprend (2084), qu'un jour, ayant bu du poison, la grâce de Jésus-Christ l'empêcha d'en ressentir aucun mal. Les martyrologes d'Usuard et d'Adon mettent sa fête au 20 juillet, et disent que, ayant beaucoup souffert pour l'Evangile, il mourut en Judée, et eut une fin très-glorieuse. Quelques-uns l'ont confondu avec saint Barnabé.

BARSABAS, surnom de Jude, l'un des principaux disciples de Notre-Seigneur, dont il est parlé dans les *Actes* (XV, 22 et suiv.) Il fut envoyé avec quelques autres de la part des apôtres à Antioche, avec Paul et Barnabé, pour y porter la lettre des apôtres, qui leur marquait ce qui avait été décidé au concile de Jérusalem. Etant arrivés à Antioche, ils assemblèrent les fidèles, et leur présentèrent la lettre des apôtres (an de J.-C. 51). Elle fut lue, et donna à toute l'assemblée beaucoup de joie. Jude et Silas y instruisirent et y fortifièrent les frères durant quelque temps; après quoi Jude ou Barsabas retourna à Jérusalem.

BARSABIAS (Saint), martyr en 342. Il était abbé d'un monastère en Perse, et avait dix moines sous sa conduite. On le dénonça au préteur de la ville d'Astahara, et voici le crime dont ses délateurs l'accusèrent : « Cet homme en a entraîné un grand nombre dans l'erreur. C'est un magicien, qui veut substituer ses pratiques à la religion des mages.»

Là-dessus, le préteur se le fit amener, lui et ses disciples, chargés de chaînes. On leur fit souffrir tout ce que les tortures ont de plus horrible; on leur broya les genoux, on leur cassa les jambes, on leur coupa les bras, le nez et les oreilles, et on les frappa rudement sur le visage et sur les yeux. Le juge féroce, furieux de voir que les martyrs non-seulement n'avaient pas succombé à ces affreux tourments, et n'avaient pas renié leur Dieu, mais qu'ils n'avaient pas même changé de visage, ordonna de les conduire hors de la ville et de les mettre à mort. Ils furent traînés au lieu du supplice, suivis d'une multitude immense, et au milieu des soldats et des bourreaux ils ne cessèrent de chanter des hymnes et des cantiques

Comme on commençait l'exécution, un mage qui sortait de la ville avec sa femme, ses deux enfants et plusieurs domestiques, vint à passer non loin de là. Apercevant le peuple attroupé, il fit arrêter sa suite, pour aller voir ce qui se passait. Il s'avance à cheval, précédé d'un serviteur, fend la presse, et pénètre tout près des martyrs. Le saint abbé Barsabias faisait entendre des chants pleins de douceur et d'harmonie, et non-seulement il encourageait ses compagnons à mourir, mais encore il les prenait par la main, et les présentait lui-même au bourreau. Ce spectacle frappait d'admiration le mage; mais Dieu lui ayant alors ouvert les yeux, il vit une chose plus merveilleuse encore : une croix lumineuse brillait sur le front de chacun des martyrs immolés.

A cette vue, le mage soudainement converti, saute à bas de son cheval, change d'habits avec le serviteur qui l'avait suivi, et s'approchant de Barsabias, lui raconte à l'oreille ce qu'il vient de voir, et ajoute : « Votre Dieu, sans doute, a voulu me choisir pour rendre aussi témoignage à votre foi; je le confesse, ce Dieu, j'y crois de toute mon âme, personne ici ne sait si je suis ou non de vos disciples. Prenez moi donc aussi par la main, et présentez-moi aux bourreaux. Je sens le plus ardent désir de donner ma vie avec vous, qui êtes vraiment le peuple saint et fidèle. »

Barsabias, frappé du signe miraculeux que Dieu avait fait voir au mage, le prend par la main, et le présente après le neuvième de ses compagnons aux bourreaux qui lui coupèrent la tête sans le connaître. Le saint abbé fut décapité le dernier de tous. Ainsi, par l'adjonction du mage, douze martyrs furent couronnés ce jour-là. Leurs têtes furent suspendues dans le temple de Nahitis ou Vénus (2085). Pour inspirer de la terreur au peuple, leurs corps furent abandonnés aux oiseaux et aux bêtes.

La belle action du mage ne tarda pas à être connue, et se répandit rapidement dans toute la province; elle excita la plus vive admiration, et convertit à la religion chrétienne un grand nombre de païens; et d'abord la femme du mage, ses enfants et ses domestiques qui se hâtèrent de se faire instruire, reçurent le baptême, et demeurèrent toute leur vie fidèles à Dieu (2086). Le martyre des saints dont nous venons de parler, ainsi que celui de saint Barsabias, eut lieu le dix-septième jour de la lune de juin, l'an 342 de Jésus-Christ.

(2083) *Voy.* Eusèbe, lib. I, c. 12, ex Clem. Alex. Beda, *in Acta*. Epiphan. *De Christ.*, c. 4.

(2084) Apud Eusèbe, lib. III, cap. 39.

(2085) Vénus était aussi adorée en Perse. Pausanias a décrit le culte impur qu'on lui rendait

(2086) Etienne-Evode Assemani, *Actes des martyrs d'Orient*, traduction de M. l'abbé Lagrange, faite sur la version latine des manuscrits syriaques, 1 vol. in-18, 1852, pag. 78-81.

BAR-SABOÉ, martyr. *Voy.* SIMÉON BAR-SABOÉ.

BARSANUPHE (Saint), Egyptien, reclus célèbre en sainteté et en miracles, vivait en Palestine, près de Gaze, vers le milieu du VIe siècle. On rapporte qu'il avait demeuré dans une petite maisonnette durant cinquante ans, sans voir personne, sans être vu lui-même et sans prendre aucun aliment (2087). Les malades accouraient à sa cellule et s'en retournaient guéris. L'évêque Eustochius, qui succéda à Macaire de Jérusalem, ne pouvant croire tout ce qu'on lui rapportait de Barsanuphe, voulut le voir lui-même; il vint à sa cellule et commanda qu'on l'ouvrît de force : mais il en sortit un feu qui l'empêcha de poursuivre son entreprise et l'obligea de laisser en paix le serviteur de Dieu (2088). — Fleury semblerait faire croire que ce saint solitaire fut auteur de quelque secte hérétique, lorsqu'il nomme *barsanuphiens* (2089) des hérétiques du VIe siècle qui suivaient les erreurs des gaïanites et des théodosiens, et dont le vrai nom est *barsaniens.* Mais ce ne peut-être qu'une inadvertance, et ce que cet historien dit de saint Barsanuphe lève toute équivoque.

BARSÈS ou BARSEN (Saint), évêque d'Edesse au IVe siècle. Ce saint vécut d'abord pendant longtemps dans la solitude; puis il devint évêque d'Edesse en Mésopotamie (2090).

Valens, offusqué de ses vertus, le relégua dans l'île d'Arade en Phénicie. Mais, ayant appris que les maladies qu'il guérissait par sa parole lui attiraient les peuples en foule, il l'envoya en Egypte, à la ville d'Oxirinque; et, comme sa réputation y attirait encore tout le monde, il l'envoya dans la Thébaïde, à une place nommée Philo, sur la frontière des Barbares. On garda longtemps son lit à Arade; il y était en grand honneur du temps de Théodoret, et plusieurs malades étaient guéris en y couchant. — Nous ne savons pas quand Barsès mourut; mais il paraît que son successeur fut saint Euloge que saint Eusèbe de Samosate place sur le siége d'Edesse vers l'an 379. — L'Eglise latine honore la mémoire de saint Barsès le 30 janvier, et l'Eglise grecque le 15 octobre.

BARSUMAS, fanatique archimandrite, métropolitain de Nisibe, connu par son assistance au IIe concile d'Éphèse de l'an 449, où lui et les siens se conduisirent de telle sorte que ce concile fut appelé le *Brigandage d'Ephèse.* Ce fut l'empereur Théodose qui l'appela dans cette assemblée et qui voulut l'y voir prendre une part active.

Voici en quels termes cet empereur en écrivit à Dioscore : « Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'Orient et les peuples catholiques disputent avec chaleur contre quelques évêques qui passent pour nestoriens, c'est pourquoi nous ordonnons que le très-pieux prêtre et archimandrite Barsumas se trouvera à Ephèse pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre séance avec Votre Sainteté et avec tous les Pères. » L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la foi, et lui donnant séance et voix dans le concile (2091). C'était Eutychès et Dioscore qui lui procuraient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étaient pas favorables.

Barsumas vint en effet, et fut placé le premier, immédiatement après les évêques. Il opina après tous les évêques, et il fut, bien entendu, pour Eutychès, contre saint Flavien qu'il condamna et maltraita de la manière la plus inique. Barsumas, dit un historien (2092), suivi d'une horde furieuse de moines égyptiens, et de paraboleurs de l'Eglise d'Alexandrie et d'une nombreuse populace, se précipita ce jour-là dans l'église où se tenait le conciliabule. Ils y entrèrent comme dans une place prise d'assaut... Dioscore frappa Flavien à coups de poing dans le visage, à coups de pieds dans l'estomac, et l'ayant jeté à terre, lui marcha sur le ventre; animés par cet exemple, les soldats de l'empereur, les paraboleurs d'Alexandrie, les moines de Barsumas et Barsumas lui-même déchargèrent leur fureur sur le martyr.

Mais ce misérable moine reçut, un peu plus tard, la punition de son crime au concile général de Chalcédoine, tenu en 451, où l'innocence de saint Flavien fut proclamée, et ses ennemis poursuivis. Ce fut Diogène, évêque de Cyzique, qui porta plainte contre Barsumas; il l'accusa d'avoir excité la sédition contre saint Flavien, et d'avoir proféré contre lui des paroles de mort. On l'accusa aussi d'avoir amené mille moines, et ruiné la Syrie. Alors les évêques s'écrièrent : Chassez le meurtrier Barsumas ! envoyez-le à l'amphithéâtre ! Anathème à Barsumas ! Barsumas en exil ! — Ils demandaient qu'on l'envoyât à l'amphithéâtre pour être exposé aux bêtes.

Nous ne savons ce qui advint, ou du moins, il est présumable que Barsumas fut seulement accusé et condamné moralement. Il entendit les anathèmes portés contre lui, puisqu'il était entré au concile de Chalcédoine; et nous voyons qu'il fut du nombre des moines schismatiques qui, soit par conviction, soit par peur, confessèrent la foi de Nicée (2093). Il dit par interprète, parce qu'il parlait syriaque : « Je crois comme les trois cent dix-huit Pères, j'ai été aussi baptisé, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, comme le Seigneur a enseigné aux apôtres mêmes. » Les autres s'exprimèrent à peu près de même. Après cela nous n'entendons plus

(2087) Evagre, lib. IV, c. 32.

(2088) Godeau, évêque de Vence, *Histoire de l'Eglise*, édit. in-12, 1697, tom. IV, p. 241.

(2089) *Hist. ecclés.*, liv. XLV, n° 56.

(2090) Théod. *Hist.* IV, c. 12; Ruf. II, c. 5. — Quelques historiens le nomment aussi *Barse.*

(2091) Fleury, liv. XXVII, n° 34.

(2092) M. Alex. de Saint-Chéron, *Histoire du pontificat de saint Léon le Grand et de son siècle*, 2 vol. in-8°, 1846, tom. Ier, pag. 228, 229.

(2093) Fleury, liv. XXVIII, n° 18.

parler de Barsumas. *Voy.* l'article **Bar-Cepha** (Moïse), évêque syrien.

BAR-SUR-AUBE (Nicolas de). *Voy.* Nicolas de Bar-sur-Aube.

BARTHEFROI ou Batefroi (Saint), père de sainte Austreberthe. *Voy.* l'article de cette sainte.

BARTHÉLEMY (Saint), apôtre. On ignore le lieu de sa naissance, mais on sait qu'il était Galiléen, aussi bien que les autres apôtres (*Act.* I, 11; II, 7). Les évangélistes ne nous apprennent rien en particulier sur la personne de saint Barthélemy (2094), et nous n'avons aucune histoire certaine ni de sa vie, ni de sa mort.

I. Tous les historiens, d'après Eusèbe (2095), s'accordent néanmoins à dire que, quand les apôtres se séparèrent pour aller prêcher l'Evangile, Barthélemy passa dans les Indes. Un fait surtout, sur lequel on s'appuie, et qui paraît suffisamment établi, c'est que saint Pantène (*Voy.* son article), étant allé, cent ans plus tard, dans les Indes, y trouva quelques chrétiens qui possédaient l'Evangile de saint Matthieu, écrit en hébreu, que saint Barthélemy y avait porté.

Cependant Dupin conteste (2096) ce fait de la découverte que fit saint Pantène. Après avoir rapporté le sentiment d'Eusèbe et celui de saint Jérôme sur cet Evangile (2097), il dit : «J'ai bien de la peine à croire cette histoire; et je croirais plutôt que c'était cet Evangile selon les Hébreux que les Nazaréens reconnaissent, qui passait pour celui de saint Matthieu, car pourquoi saint Barthélemy eût-il laissé un livre en hébreu à des Indiens ? » Mais il semble, lui répond un savant critique (2098), qu'il faudrait d'autres preuves que celle-là pour contester un fait autorisé par ces deux Pères (Eusèbe et saint Jérôme), et reçu ensuite de tout le monde. Ne pourrait-on pas dire à Dupin : Pourquoi saint Barthélemy eût-il laissé l'Evangile des Nazaréens à des Indiens, puisqu'il était écrit *en caractères hébreux*, aussi bien que celui de saint Matthieu, comme nous l'apprenons de Dupin (2099) lui-même?

Fleury dit qu'*il est certain* que saint Barthélemy « prêcha dans la partie de l'Inde la plus proche de nous, et qu'il y porta l'Evangile de saint Matthieu, qui fut écrit le premier de tous (2100). » Dom Calmet dit (2101) que ce saint apôtre prêcha dans l'Arabie Heureuse et dans la Perse, et même dans l'Abyssinie, mais c'est l'Arménie, voisine de la Perse, qu'il faut lire. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il y est en grande vénération; et, il n'y a, en ceci, rien de contradictoire avec ceux qui prétendent qu'il évangélisa dans les Indes, car il faut bien passer par ce pays pour s'avancer plus avant dans l'Inde : peut-être même a-t-on entendu dénommer ces pays par ce nom les *Indes*.

Les plus récents auteurs disent que saint Barthélemy prêcha l'Evangile dans la Chaldée, dans l'Arménie, chez les Ibères et parmi les peuplades du Caucase. Il y a dans l'Arménie une région, celle des Antzaviens, voisine de celle des Mogs, qui est située à l'ouest de Gordjaïk. « Le mot *Antzavien*, dit un récent voyageur (2102), est le synonyme exact du mot *Troglodyte*, ou habitant des cavernes. Il caractérise la nature de ce pays, voisin de celui des Mogs, et qui, au rapport de Jean le Patriarche, historien contemporain de Thomas Ardzerouni, est hérissé d'affreuses montagnes, d'où se précipitent des cascades mugissantes. Les habitants avaient, nous dit-il, le nom vulgaire de *Cardahs*, et non pas *Carbahs*, comme l'écrit l'auteur de la *Géographie ancienne de l'Arménie* (2103), qui a faussement substitué un *bé* au *dium*, lettres qu'il est fort aisé de confondre.

« Régis spirituellement par des évêques, selon le témoignage d'Elisée, auteur arménien du Ve siècle, ils avaient embrassé de bonne heure la foi chrétienne; puisque au rapport de Moïse de Chorène, l'apôtre saint Barthélemy, qui les évangélisa, « triomphant « de la puissance des démons, renversa leur « temple, consacré à la déesse Anaïs; et « bâtit une église, au lieu dit Gangavar, « près des sources du Tigre. Cette église « fut mise sous l'invocation de la sainte « Vierge, dont l'apôtre confia l'image miraculeuse à la garde des saintes femmes, « sœurs d'Ousgan, d'Ormuztad et de Makorder. Le lieu prit ensuite le nom d'Hokéats-« Vank (2104). » Cette tradition, sous tous les rapports, est pleine d'intérêt; puisqu'elle nous prouve l'existence du culte d'une divinité babylonienne chez les *Cardahs*, ou Chaldéens septentrionaux, et qu'elle nous donne des renseignements précis sur le lieu qu'ils habitaient. » Nous ajouterons qu'elle est surtout intéressante pour nous, puisqu'elle nous offre les preuves de la prédication de saint Barthélemy parmi les Chaldéens.

II. On prétend qu'à son retour des Indes, le saint apôtre rencontra saint Philippe à Hiéropolis, en Phrygie. De là, il se serait rendu en Lycaonie. Saint Chrysostome assure qu'il y prêcha le christianisme (2105.)

(2094) Ou *Bar-Tholomaios*, c'est-à-dire fils de *Ptolomée*.— Nous ferons remarquer que pour ce saint, comme pour, au reste, tous les personnages du nom de *Barthélemy*, les uns mettent un I et les autres un Y; nous écrirons partout ce nom avec un Y.

(2095) *Hist.*, lib. V, cap. 10.

(2096) *Dissert. prélim. sur la Bible*, p. 239.

(2097) Saint Jérôme remarque que l'Evangile de saint Mathieu, écrit en hébreu, se conservait encore de son temps dans la célèbre bibliothèque de Césarée, que saint Pamphile, martyr, avait dressée. (Hier., *in catal.*)

(2098) Le P. Honoré de Sainte-Marie, *Réflex. sur les règ. et sur l'usage de la critique*, etc., 3 vol. in-4°, tom. Ier 1713, pag. 113, 114.

(2099) Loc. cit. pag. 7.

(2100) *Hist ecclés.* liv. I, n° 25.

(2101) *Dict. de la Bible*, édit. de M. l'abbé A. F. James, tom. Ier, col. 753.

(2102) M. Eugène Boré, *Correspondance et mémoires d'un voyageur en Orient*, 2 vol in-8°, 1840, tom. II, pag. 173, *note*.

(2103) Venise, 1822, pag. 197.

(2104) *Géograph. anc.*, p. 198, 199.

(2105) S. Chrysost., *in Joan.* homil. 19.

C'est pourtant là une autorité de grande valeur.

Nous n'avons rien de certain ni sur le lieu ni sur le genre de sa mort. Les Grecs modernes et les Latins s'accordent à dire qu'il mourut dans la ville d'Albane en Albanie sur la mer Caspienne, et frontière d'Arménie. Ce pays, dit dom Calmet (2106), a quelquefois été désigné sous le nom des *Indes*. Les uns prétendent qu'il fut condamé à être crucifié; les autres veulent qu'il ait été écorché vif par Astyage, frère de Polémon, roi d'Arménie, en haine de la religion chrétienne qu'il avait fait embrasser à Polémon ; ce dernier genre de souffrance n'exclurait pas le crucifiement. Ce double supplice était en usage non-seulement en Egypte, mais encore chez les Perses.

Le martyre de saint Barthélemy a souvent été représenté par les artistes : Michel-Ange lui-même, dans son *Jugement dernier*, qui est peint sur les murs de la chapelle Sixtine à Rome, nous le montre tenant sa peau dans une main, et l'instrument de son supplice dans l'autre.

On ne paraît pas plus certain du lieu où reposèrent les reliques de notre saint, que des autres faits de sa vie. Théodore le lecteur rapporte (2107) que l'empereur Anastase enrichit des reliques de l'apôtre la ville de Duras, qu'il fit bâtir en Mésopotamie. Saint Grégoire de Tours assure qu'elles furent portées dans l'île de Lipari, avant la fin du x<sup>e</sup> siècle (2108). Selon Athanase le Bibliothécaire, elles furent transférées en 809, de Lipari à Bénévent. Et nous voyons, en effet, qu'en 969, dans un concile tenu à Rome, en présence de l'empereur Othon, le Pape Jean XIII érigea en archevêché le siége de Bénévent, à la prière de Pandolfe, qui en était seigneur, et en *considération du corps de saint Barthélemy, qui y reposait* (2109).

III. D'après le savant cardinal Baronius (2110), ces reliques ont été transportées de Bénévent à Rome, en 983. Fleury (2111) semblerait infirmer ce fait dans ce qu'il rapporte sous la date de l'an 1000. « L'empereur Othon, dit-il, étant arrivé à Rome y célébra la fête de Noël, et fit bâtir, dans l'île du Tibre, une église en l'honneur de saint Adalbert de Prague, dont il avait apporté les mains ornées d'or et de pierreries; et voulant enrichir cette église de plusieurs autres reliques, il en fit chercher partout (2112). On lui dit qu'il y avait plusieurs corps de martyrs dans l'église des Saint-Abundius et Abundantius, près du mont Soracte : il y envoya des évêques, des clercs et des moines, et les fit apporter avec grande solennité à l'église de Saint-Adalbert. On dit qu'il voulait aussi y mettre le corps de l'apôtre saint Barthélemy, et que l'ayant demandé aux citoyens de Bénévent, comme ils n'osaient lui refuser ouvertement, ils le trompèrent, et lui donèrent à la place le corps de saint Paulin de Nole (2113).» Quoi qu'il en soit de ce récit, il est certain qu'à Rome on est bien persuadé de la possession de ces précieuses reliques, et qu'on n'est pas sans avoir mûrement examiné leur authenticité. Au reste Fleury, au même endroit, constate qu'on y possède les unes et les autres reliques, c'est-à-dire celles de saint Paulin et celles de saint Barthélemy. Ces dernières sont conservées dans un monument de porphyre placé sous le grand autel de la célèbre église qui porte à Rome le nom du saint.

Saint Jérôme et le vénérable Bède font mention d'un Evangile de saint Barthélemy (2114). Mais c'est une méprise; car il est positif que cet apôtre n'a laissé aucun écrit . Cette erreur a pu venir de ce qu'on aura peut-être donné ce nom à l'Evangile qu'Eusèbe (2115) et saint Jérôme lui-même (2116) ont dit, comme nous l'avons mentionné (n° I), avoir été porté dans les Indes par saint Barthélemy. Le faux Denys l'Aréopagite cite ces paroles comme de cet apôtre : *La théologie est abondante et tout à la fois resserrée ; et l'Evangile est aussi en même temps ample et concis* (2117). Ces mots seuls divulguent une origine qui ne saurait être une origine apostolique. Dans tous les cas, le vrai est que le Pape Gelase, dans son décret contre plusieurs ouvrages faux a déclaré apocryphe l'Evangile que quelques hérétiques ont attribué à notre saint apôtre.

Enfin plusieurs ont cru que saint Barthélemy était le même que Nathanaël. Dom Calmet discute ce point de critique biblique (2118), qui ne nous concerne point. Saint Bernard et l'abbé Rupert (2119) disent que ce saint était l'époux des noces de Cana. Nous n'avons pas non plus à discuter cette question, bien qu'elle soit intéressante. Il n'y a rien là d'ailleurs qui répugne à croire, et ce fait très-possible ajouterait à la vie de saint Barthélemy une circonstance fort touchante et on ne peut plus édifiante.

**BARTHELEMY**, archevêque de Narbonne au IX<sup>e</sup> siècle. Il siégeait dès l'année 828. Il assista au concile de Toulouse en 829 et à celui de Crécy en 838. S'étant ensuite

(2106) Loc. cit., col. 759.
(2107) Lib. II, c. 37; et Othon de Frising, I. VI, c. 25.
(2108) Greg. Tur., lib. I, c. 34.
(2109) *Chr. Cass.*, lib. II, c. 9; tom. IX, Conc. p. 238; *Ital. sac.* tom. VIII, p. 92.
(2110) *In Annal.* vid. *Acta SS.*
(2111) *Hist.* liv. LVIII, n° 1.
(2112) *Chron. Hildesh. Fragm.*, Sæc. V; *Act. Ben.* p. 873
(2113) *Chron. Cass.* lib. II, 14.
(2114) Hieronym., *Prolog. in Matth.*; Beda, *Proœmio in Lucam.*
(2115) *Hist.*, lib. V, cap. 10.
(2116) Hieronym., *in Catalog.*, cap. 46.
(2117) Apud Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. I, pag. 485.
(2118) Loc. cit., col. 759.
(2119) S. Bernard, *Serm. de S. Jean;* Rupert, *in Joan* I.

brouillé avec Charles le Chauve, pour avoir suivi le parti de Lothaire, ce prince le fit déposer en 840. Un peu plus tard, il se rendit à Rome avec Ebbon, archevêque de Reims qui était aussi déposé pour la même cause; ils demandèrent au Pape Sergius de les rétablir et de leur rendre le pallium; mais le Pape s'y refusa et ne leur accorda que la communion laïque. On trouve vers 843 ou 844, que Bécaire était archevêque de Narbonne; ce qui ferait supposer qu'à cette époque Barthélemy était tout à fait disgracié.

Pauvres évêques, dont le sort semblait dépendre des rois! et qui se mêlant trop à la politique de leur temps, se trouvaient exposés à ne pouvoir remplir en paix leur charge. Cependant Barthélemy paraît avoir été un digne archevêque. Amolon, archevêque de Lyon, en parle avec éloge dans sa lettre à Thibaud, évêque de Langres. C'est ce même Barthélemy, archevêque de Narbonne, qui consulta le célèbre Agobard sur de prétendus convulsionnaires qui firent quelque bruit dans l'église d'Uzès, qui appartenait à la province de Narbonne. *Voy.* l'article AGOBARD (Saint), n° XXX.

BARTHELEMY (Saint) de Tusculum, au XI° siècle, né à Rossane en Calabre, de parents pieux, originaires de Constantinople. Ils le firent étudier avec soin, et le mirent très-jeune dans un monastère voisin, où dès lors il se distingua par sa vertu. Ayant entendu parler de la vie admirable de saint Nil; son compatriote, il quitta secrètement son pays, et l'alla trouver en Campanie, où le saint abbé avait déjà soixante moines sous sa conduite; mais il trouva tant de mérite au jeune Barthélemy, qu'il le préférait à tous les autres. Celui-ci suivit saint Nil à la Grotte-Ferrée près de Tusculum, et après sa mort on le voulut faire abbé, mais il s'en excusa sur sa jeunesse. Toutefois, après deux autres il ne put l'éviter, et fut ainsi le troisième successeur de saint Nil.

Etant abbé, il continuait de travailler à transcrire des livres; car il avait la main très-bonne. Il composa plusieurs chants ecclésiastiques à la louange de la très-sainte Vierge, de saint Nil et d'autres saints; il bâtit de fond en comble l'église du monastère dédiée à la Mère de Jésus, et accrut notablement la communauté. Il avait un grand talent pour la conversion des pécheurs; et s'était acquis une telle autorité, que le prince de Salerne ayant fait prisonnier celui de Gaëte, il lui persuada non-seulement de le délivrer, mais de lui donner encore une autre principauté. — Ce fut au saint abbé de la Grotte-Ferrée que Benoît IX, touché de repentir (*Voy.* son article), s'adressa en 1047. Il appela Barthélemy, lui découvrit ses péchés, et lui en demanda la remise (2120). Le saint abbé, sans le flatter, lui déclara qu'il ne lui était pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce, et qu'il ne devait penser qu'à se réconcilier à Dieu par la pénitence. Benoît suivit son conseil, et renonça aussitôt à sa dignité.

BARTHELEMY, abbé de Marmoutier, au XI° siècle. Il gouverna ce monastère pendant vingt ans, depuis 1064 jusqu'en 1084. Il eut beaucoup à souffrir de la part de Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou et de Touraine, qui voulait l'obliger à prendre de lui l'investiture de l'abbaye. On lui demanda de ses religieux pour réformer plusieurs monastères tant en France qu'en Angleterre (2121). Il mourut en odeur de sainteté.

BARTHELEMY, frère de saint Bernard, embrassa la vie religieuse; il y fut engagé par son illustre frère, à l'époque où celui-ci travaillait avec tant de zèle à rassembler ceux qui, partageant ses convictions, devaient former le premier noyau de l'ordre de Cîteaux. « L'un de ses oncles nommé Gauldry, dit un historien (2122), guerrier renommé, seigneur riche en terres, et propriétaire du château de Tuilly, près d'Autun, fut le premier à le suivre; puis vinrent ses jeunes frères, à l'exception du second nommé Gérard, » mais qui finit cependant par se faire moine (*Voy.* son article), à l'exemple de Barthélemy. Celui-ci entra dans le monastère de Cîteaux, mais c'est tout ce que nous en savons.

BARTHELEMY DE VIR, évêque de Laon, illustre par ses fondations et par sa piété. Il était fils de Falcon, seigneur de Vir, et appartenait à une famille riche de Bourgogne.

I. Barthélemy fut sacré évêque de Laon en 1113. Il assista aux conciles de Reims en 1114, en 1119 et en 1131, et à ceux de Beauvais en 1115 et 1121. Il fut déclaré suspens en 1142, par Yves, cardinal et légat du Pape Innocent II pour avoir autorisé le divorce entre Raoul, comte de Vermandois et Pétronille, sa femme, sœur de Thibaud, comte de Champagne.

Mais Barthélemy rentra bientôt dans ses fonctions, qu'il remplit jusqu'en 1150 ou 1151, époque à laquelle il renonça de son plein gré à son évêché pour embrasser l'institut de Cîteaux à Foigni, une des dix abbayes dont il était fondateur dans son diocèse (2123). Il ne s'y occupait que du soin de recueillir pour sa propre perfection le fruit de ses charités, lorsqu'on l'inquiéta au sujet de ces charités mêmes, qu'un de ses successeurs, Gautier dit de Mortaigne, trouvait excessives et ruineuses à son évêché.

Ce Gautier, chanoine et doyen de la cathédrale avant son élection, considérait d'un autre œil ce qu'il appelait des profu-

(2120) Apud Papebr. *Chr. Cass.* lib. II, c. 81. *Vita Barth.* in *Thesaur. Ascet.*

(2121) Oderic, l. IV, init. *Monast. Angl.*, tom. I. p. 319.

(2122) *Hist. de S. Bernard*, par Auguste Néander, trad. de l'allemand, par Théod. Vial, in-8°, 1842, p. 6.

(2123) *Ann. Cist.*, tom. II. *Voy.* l'article NORBERT (SAINT).

sions sur les réguliers, particulièrement sur les Premontrés; car ces religieux avaient eu le plus de part aux libéralités de Barthélemy. Aussi, s'en prit-il spécialement à eux. Pendant qu'il les poursuivait devant l'archevêque de Reims, Hugues, leur général, eut recours au Pape Adrien IV, et en obtint des lettres de recommandation pour le roi et pour l'évêque même qui était sa partie. Louis VII s'empressa donc de se rendre à Reims pour l'assemblée des prélats suffragants de cette métropole, que l'archevêque Samson y avait convoquée pour s'occuper de cette affaire.

II. Barthélemy ne les sut pas plutôt réunis en concile, qu'intéressé à se montrer dans une cause où il était le premier coupable que l'on attaquait, il prit le parti de leur exposer sa conduite, sans se donner d'autre qualité, en leur écrivant, que l'humble titre de *Frère Barthélemi, pauvre moine de Foigni*.

Loin que sa modestie l'empêchât de se bien défendre, il n'en distinguait que mieux ce qu'il pouvait accorder à l'esprit du cloître, et ce qui lui était une obligation indispensable pour sa réputation : « L'évêque de Laon est trop crédule, leur disait-il, de s'être laissé entraîner par le bruit qui a été jusqu'aux oreilles du Pape, que j'avais diminué les revenus de son évêché. C'est à moi de vous avouer le fondement d'une pareille accusation; à vous de considérer mûrement ce qu'elle a de juste et de la soutenir. »

Ensuite il rapportait que, prenant possession de l'église de Laon, il l'avait trouvée désolée par les séditions et les incendies, les biens mêmes de la cathédrale en très-mauvais ordre, et les rétributions très-modiques; que Dieu savait ce qu'il avait fait pour la relever, sans cependant distraire presque rien qui appartînt à l'évêque, si ce n'était d'avoir cédé une seule redevance qu'il avait honte d'exiger, et qu'il ne pouvait conserver sans embarras; qu'à l'égard des abbayes, le Seigneur avait multiplié sa miséricorde dans les réparations et les accroissements où il ne niait pas qu'il ne fût librement entré; mais qu'en tout ce qu'il avait fait pour l'utilité des églises, ce n'avait été ni autant qu'il aurait voulu, ni autant qu'il aurait dû.

III. La fondation de Prémontré formait le principal objet qui aigrissait Gautier de Mortaigne. Barthélemy en détaillait les articles, prouvait qu'il n'y avait contribué sur les revenus de l'évêché qu'en donnant une terre qui pouvait à peine suffire à deux charrues, et dont une partie demeurait auparavant inculte; et que dans le reste tout était purement faveur et gratification personnelle.

Quelque bien, au reste, ou quelque honneur qu'il eût procuré au diocèse de Laon, il ne prétendait pas que les hommes en prissent connaissance; mais s'il avait commis quelques fautes, étant homme et faillible, il ne refusait pas d'essuyer à leur tribunal la confusion qu'il en méritait. Il priait seulement de faire attention qu'on le mettait en cause pour le bien qu'il avait fait à son église. C'était, en définitive, le nombre, la beauté, la dignité des établissements religieux, et la multitude de nouveaux ministres dont il avait illustré les synodes, qu'on lui reprochait! Depuis quand reproche-t-on à un évêque ses bonnes œuvres?

Barthélemy disait en terminant, avec autant de force, de vérité, que de noble dignité : « L'évêque de Laon a-t-il entrepris de déchirer ses propres entrailles? Si donc j'ai uni ensemble les enfants de Dieu, si j'ai reçu le juste au nom du juste, que personne n'en soit irrité contre moi, et qu'un autre prenne garde de dissiper ce que j'ai amassé. »

Louis VII, qui se faisait médiateur entre l'évêque de Laon, Gautier de Mortaigne, et les Prémontrés, était un puissant mobile pour amener l'affaire à une composition amiable, plutôt que de la laisser pousser jusqu'à la formalité d'un jugement. Gautier se prêta aux intentions du concile, et reçut les offres des Prémontrés, qui consentirent à le dédommager en argent et en bestiaux : triste accommodement, qui n'est pas à l'avantage de Gautier! On en dressa l'acte qui fut envoyé au Pape, afin qu'il le confirmât : il le fit par une bulle datée du 30 mai 1158.

Mais il paraît que Barthélemy était mort avant cette conclusion. Ce fut un digne évêque qui trouva son apologie et la matière de son éloge dans le compte même qu'on l'obligea de rendre de son administration. Père de tous les religieux, il ne pouvait finir plus glorieusement pour eux que de mourir leur frère. Quelques autres lui donnent le titre de saint, comme à Pierre le Vénérable (2124).

IV. — Nous venons de voir dans ce compte-rendu de Barthélemy, que les religieux Prémontrés avaient eu la plus grande part à ses libéralités : c'est qu'il avait contribué à leur fondation dans son diocèse, et voici comment :

Barthélemy se rendant au concile de Reims de l'an 1119, rencontra saint Norbert. Ce prélat avait entendu parler du mérite et des vertus du saint apôtre. Il l'engagea à venir avec lui à Reims. Norbert y resta pendant le concile; puis, il suivit jusqu'à Laon l'évêque Barthélemy qui lui témoigna beaucoup d'amitié et conçut la pensée d'enrichir son diocèse d'un aussi saint homme. Il lui proposa donc de prendre la direction d'une communauté de chanoines qu'il venait de fonder dans sa ville épiscopale. Norbert dit à l'évêque qu'il aimerait mieux demeurer dans une solitude : « Eh bien! lui répondit Barthélemy, je vous montrerai, dans mon diocèse, plusieurs endroits solitaires, et je vous donnerai celui qui vous plaira »

En effet, Barthélemy conduisit le saint

(2124) *Hist. de l'Egl. g...*, liv. XXVI.

missionnaire dans les lieux les plus solitaires de son diocèse. Celui que choisit Norbert s'appelait *Prémontré*, vallée déserte située dans la forêt de Coucy. Cette pauvre vallée fut bientôt peuplée par les disciples de Norbert, et il s'y éleva un beau monastère qui fut l'abbaye-mère d'un nouvel ordre de chanoines réguliers. Dieu bénit cet institut, et, trente ans seulement après sa naissance, on comptait plus de cent abbés aux chapitres généraux. — *Voy.* l'article NORBERT (Saint.)

Voilà l'origine de la prédilection de Barthélemy pour les *Prémontrés;* et il fonda seul jusqu'à cinq monastères de cet Ordre dans l'étendue de son diocèse : c'est ce que nous apprend un historien (2125), qui qualifie Barthélemy de « prélat aussi distingué par sa piété que par sa noblesse. »

BARTHELEMY (Saint), ermite dans l'île de Farn, naquit à Whitebi, dans le comté d'York, fut d'abord nommé *Tost* par ses parents, nom qui dès lors signifiait *rôti* en anglais. Comme ses camarades d'enfance le plaisantaient d'un nom pareil, ses parents l'appelèrent Guillaume. Il reçut enfin le nom de Barthélemy, quand il se fit religieux au monastère de Dunelm ou Durham, ce qui n'arriva pas tout de suite.

Quoique prévenu de bonne heure de grâces extraordinaires, Barthélemy ne s'en livra pas moins à toute la dissipation de la jeunesse. Pour y mieux réussir, il se mit à voyager d'un pays dans un autre, se dégoûtant de tout aussi promptement qu'il examinait tout superficiellement. Arrivé en Norwége, on lui offrit un mariage avantageux : il s'y refusa. Au contraire, il s'attacha à un prêtre, demeura trois ans avec lui, et fut lui-même ordonné diacre et prêtre par l'évêque du diocèse.

De retour dans sa patrie, Barthélemy remplit quelque temps les fonctions de prêtre dans une église du Northumberland; mais la grâce divine lui rappelait à la mémoire les visions qu'il avait eues dans sa jeunesse, et qui l'appelaient à une vie plus parfaite. Il n'y résista plus, et embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Durham. Après qu'il eut pratiqué une année toutes les vertus d'un bon religieux, saint Cutbert lui apparut et lui recommanda d'aller habiter l'île de Farn. Barthélemy, en ayant obtenu la permission de son supérieur, y mena, pendant quarante-deux ans et dix mois, une vie de solitaire semblable à celle de saint Antoine en Egypte, et mourut en 1183 ou 1193 (2126). La vie de ce saint ermite a été écrite par un contemporain, avec une élégance et une modestie charmantes.

BARTHELEMY DE BOHEME, frère mineur, fut chargé de prêcher la croisade, par le Pape Alexandre IV, qui, comme l'on sait, se préoccupait vivement des ravages que les Tartares occasionnaient dans la catholicité. — *Voy.* son article, n° VIII et XX. — Ce Pape recommanda la mission de Barthélemy aux évêques de Bohême, d'Autriche, de Pologne et de Moravie (an 1257). Il paraît que ce frère mineur était un homme distingué et de vertu ; car outre cette haute mission que lui donna Alexandre IV, il fut demandé pour évêque d'un nouveau siége qu'on désirait ériger au diocèse de Cracovie (2127). C'est tout ce que nous savons de lui.

BARTHÉLEMY, évêque de Paris au XIII$^{e}$ siècle. Il avait été chanoine et doyen de Chartres, illustre par sa science, principalement dans le droit civil et canonique, recommandable par la pureté de ses mœurs et très-attentif aux affaires de son église qu'il conduisit avec un grand succès (2128). Son mérite le fit élever sur le siége de Paris au mois de décembre 1223, après la mort de Guillaume de Seignelai; mais il ne le remplit qu'environ quatre ans, et mourut le 20 octobre 1227. Son successeur fut Guillaume d'Auvergne.

BARTHÉLEMY (Le Bienheureux), évêque de Vicence au XIII$^{e}$ siècle, était issu de la noble famille de Bragance, naquit à Vicence au commencement de ce siècle, et se distingua par un grand amour des hommes et par de généreux efforts pour pacifier les Lombards.

I. Dès sa première jeunesse, ses parents l'envoyèrent pour faire ses études à Padoue. Il eut soin de sanctifier ce temps par les exercices de la piété chrétienne. Saint Dominique, qui avait depuis peu établi son ordre, étant venu dans cette ville, Barthélemy entendit ses discours et fut témoin des exemples de vertu que donnait le saint fondateur; ses paroles et ses exemples firent sur lui une impression si forte, que, plein de mépris pour les vanités du monde et du désir de consacrer ses talents au service de l'Eglise, il résolut de se donner à Dieu et d'entrer dans le nouvel Institut.

Ayant reçu l'habit des mains de saint Dominique, dans un âge peu avancé, il s'attacha à suivre ses leçons et à imiter ses vertus. Les progrès qu'il fit dans la perfection religieuse et dans la connaissance des choses divines, furent si grands, que ses supérieurs, après qu'il eut reçu le sacerdoce, le jugèrent capable d'enseigner l'Ecriture-Sainte. Barthélemy s'acquitta de cet emploi de manière à s'attirer des applaudissements universels. Ce ne fut pas le seul bien qu'il opéra. Pénétré de l'obligation que les ministres de Jésus-Christ ont d'annoncer la parole divine, il parcourut les villes de la Lombardie et de la Romagne, dissipant les erreurs et les vices, et ramenant une multitude d'âmes à la vertu et à la concorde.

II. La réputation de sainteté et de savoir qu'avait acquise Barthélemy, s'étendant

(2125) *Hist. de l'Egl. gall.*, tom. XI, pag. 77 de l'édit. in-12, 1826.

(2126) *Acta SS.*, 24 Junii apud Rohrbacher, tom. XVI, pag. 343, 344.

(2127) Vading., 1255, n° 16.

(2128) *Elog.*, t. II. *Analect.* Mabill. p. 608, apud Fleury, liv. LXXIX, n° 34.

chaque jour, le Pape Grégoire IX l'appela à Rome vers l'an 1235, et lui donna la charge importante de maître du sacré palais, qui avait été établie par le pape Honorius, en faveur de saint Dominique. Le fidèle disciple, animé du même esprit que son prédécesseur, remplit avec zèle les fonctions qui lui étaient confiées. Tout le temps qu'elles lui laissaient libre, il l'employait à la composition d'ouvrages de piété ou de science ecclésiastique.

Le pape Innocent IV, qui succéda à Grégoire IX, après le court pontificat de Célestin IV, eut en Barthélemy la même confiance. Il l'emmena avec lui au concile de Lyon, et l'on croit que c'est à cette époque que ce pieux religieux, étant venu à Paris par ordre du Saint-Père, fut connu du roi saint Louis. Ce monarque apprécia bientôt son mérite et le choisit pour son confesseur. Quelques années après, Innocent IV l'éleva au siége de Nimésie en Chypre. Barthélemy quitta alors la France et alla vers le troupeau qui lui était confié, plein d'ardeur pour la sanctification de ses ouailles. Il y travailla sans relâche et avec un grand succès, jusqu'au moment où le Pape Alexandre IV, le croyant plus nécessaire en Italie, le nomma évêque de Vicence.

Le saint prélat put à peine prendre possession de son nouveau siége, parce que le tyran Ezzelin dominait alors dans cette ville. Ennemi déclaré de la religion et de ses ministres, cet impie ne fut pas longtemps sans persécuter et même sans chercher à faire mourir Barthélemy, qui, cédant à la tempête, quitta Vicence et se retira auprès du Pape Alexandre. Le souverain Pontife, qui connaissait sa capacité, le chargea d'affaires importantes pour la religion, et l'envoya, en qualité de légat, vers les rois de France et d'Angleterre. Ayant heureusement terminé sa mission, il revint à Paris, dans la compagnie du monarque anglais ainsi que de sa femme, et se trouva à l'entrevue qu'eurent dans cette ville les deux monarques. Saint Louis, qui n'avait pas oublié son ancien confesseur, et qui en avait reçu avec plaisir la visite lorsqu'il était en Syrie, l'accueillit avec bonté; et, pour lui témoigner son affection, il lui donna un morceau de la vraie croix et une épine de la sainte couronne, avec une déclaration écrite qu'il avait accordé cette sainte relique aux justes désirs de Barthélemy de Bragance, comme une preuve de la tendre affection qu'il lui portait

III. Enrichi de ce trésor que sa foi lui rendait inestimable, le saint évêque reprit le chemin de Vicence. Ezzelin n'y était plus. Il alla donc en assurance rejoindre son troupeau, dont la violence du tyran avait pu seule le séparer. Il s'appliqua à réparer les maux qu'avaient faits au peuple l'hérésie et la rébellion; ses efforts furent si heureux, que les Vicentins, charmés de goûter les douceurs de la paix, tandis que les villes voisines souffraient encore les maux de la guerre, le prièrent de se charger du gouvernement civil et de devenir leur seigneur, comme il était leur évêque.

C'était un hommage public qu'ils rendaient au zèle de leur pasteur; mais cet hommage était bien mérité, car il mettait tous ses soins à rétablir dans sa pureté la foi catholique, et à réformer les mœurs du clergé et du peuple. Il apaisait les dissensions, soit publiques, soit particulières, convertissait les hérétiques et montrait pour le salut des âmes un zèle que rien ne pouvait ralentir. Afin d'entretenir la piété des fidèles, il fit bâtir dans sa ville épiscopale une magnifique église, qui fut appelée de la Couronne, à cause de la parcelle de la sainte couronne d'épines que Barthélemy avait reçue de saint Louis, et qu'il y déposa, ainsi que la portion de la vraie croix qu'il possédait également. A cette église, qu'il enrichit par des présents considérables, il joignit un couvent pour les religieux de son ordre.

C'est ainsi que le bienheureux passa les dix dernières années de sa vie, tout occupé de la sanctification de son peuple, et l'édifiant autant par ses exemples que par ses discours. En 1267, il eut la consolation d'assister, à Bologne, à la seconde translation qu'on y fit des reliques de saint Dominique, et de voir rendre à son patriarche et à son maître dans la vie spirituelle les honneurs réservés aux plus illustres des serviteurs de Dieu. On le chargea même d'annoncer la parole divine en cette circonstance, et de publier les indulgences qui étaient accordées aux fidèles. Barthélemy survécut peu à cette touchante cérémonie. Après avoir écrit son testament, que nous avons encore et qui contient un abrégé fidèle de sa vie, il sentit que sa fin approchait; il reçut les sacrements de l'Église avec une ferveur admirable, et mourut à Vicence en 1270.

Les pauvres et les malheureux, dont il était le père, ne furent pas les seuls à pleurer son trépas; toutes les classes de citoyens sentirent vivement sa perte. Barthélemy fut, ainsi qu'il l'avait demandé, mis en terre dans un lieu obscur de l'église de la Couronne; mais les Vicentins, remplis de vénération pour leur saint pasteur, commencèrent bientôt à lui rendre un culte public. Ils obtinrent, quatre-vingts ans après sa mort, que l'on fît une translation solennelle de ses reliques; son corps fut alors trouvé sans aucune marque de corruption. Les miracles attribués à ce saint évêque pendant sa vie, et ceux opérés depuis sa mort par son intercession, déterminèrent le Pape Pie VI à l'insérer au catalogue des bienheureux.

**BARTHÉLEMY**, premier évêque d'Alet ou Aleth, au XIVe siècle. Le Pape Jean XXII érigea cet évêché, dans le diocèse de Narbonne, en 1317. Il institua d'abord ce siége à Limoux, mais l'année suivante, c'est-à-dire en 1318, il le transféra à Aleth, ancien monastère de Bénédictins, dont l'église était dédiée à Notre-Dame. Il y nomma, pour

premier évêque, Barthélemy, dernier abbé du monastère, le 8 juillet 1318. Nous n'avons aucun renseignement sur ce premier évêque, qu'on peut regarder comme ayant siégé jusqu'en 1333, puisque nous voyons que le deuxième évêque d'Aleth, Guillaume de Alzona, fut élu à cette époque.

BARTHELEMY DE FLORENCE, religieux dominicain, évêque, savant théologien, assista au concile de Bâle, où il disputa, en 1442, contre Marc d'Ephèse, dans l'affaire des Grecs. Ce fut l'empereur de Constantinople qui voulut cette dispute publique entre les deux champions; mais il n'en résulta rien, car vainqueurs et vaincus s'attribuèrent la victoire, et l'on fut enfin contraint de se retirer sans rien conclure.

BARTHÉLEMY DES MARTYRS, ainsi surnommé du nom de l'église où il reçut le baptême, archevêque de Brague en Portugal, naquit à Lisbonne au mois de mai 1514, sous le pontificat de Léon X.

I. Ses parents étaient recommandables par leur piété et par leur charité pour les pauvres. Leur économie leur fournissait un fonds toujours subsistant pour soulager les malheureux, quoique leur fortune fût médiocre. Barthélemy, dès son enfance, devint le dépositaire des bonnes œuvres de sa mère; c'était lui qui portait les aumônes qu'elle envoyait secrètement, surtout aux familles que des accidents avaient précipitées de l'opulence dans la misère.

Il n'avait que quinze ans lorsqu'il reçut l'habit de saint Dominique à Lisbonne, le 11 novembre 1528. Pendant son noviciat, à l'exemple de plusieurs grands saints, il n'eut d'autre volonté que celle de ses supérieurs, et l'esprit de prière lui mérita l'acquisition de toutes les vertus de son état. Il se fit une si grande réputation de science et de piété, que les seigneurs les plus qualifiés de la cour de Portugal s'empressaient de le connaître et de se lier avec lui. Dans les emplois qu'il exerça, il sut toujours marcher en la présence de Dieu; pratique qu'il avait soin d'inculquer à ceux qui se mettaient sous sa conduite. Il disait des vertus extérieures qu'elles avaient leur principe dans les affections de l'âme, et que, si celles-ci étaient bien réglées, l'extérieur le serait aussi. Son désintéressement, son mépris pour le monde, son zèle pour le salut des âmes, le disposèrent aux plus pénibles fonctions de la vie apostolique.

Il professa près de vingt ans la théologie et la philosophie, qu'on ne séparait point alors, avec une grande distinction; et sa réputation fut telle qu'on le choisit pour être le précepteur de don Antoine, fils de don Louis, infant de Portugal.

II. Louis de Grenade, qui écrivit la Vie de dom Barthélemy des Martyrs de son vivant, ayant été nommé à l'archevêché de Brague, son ami Barthélemy lui remontra dans une lettre les dangers d'une dignité pareille. Il ne se doutait guère de ce qui l'attendait lui-même. Louis de Grenade refusa, et invité à désigner un sujet plus capable, il proposa son émule en zèle et en science, le P. Barthélemy des Martyrs, comme le plus propre à remplir cette charge, et le plus en état de servir l'Eglise. (*Voy.* l'article LOUIS DE GRENADE.)

A cette nouvelle inattendue, Barthélemy fut saisi d'un tremblement universel; il refusa constamment. Louis, qui était son supérieur, comme provincial, employa d'abord les raisons pour lui persuader d'accepter, et finit par le lui commander en vertu de la sainte obéissance. Barthélemy se résigna, mais avec tant de douleur, qu'il en fit une maladie dangereuse. Dieu, qui le destinait à de grandes choses, lui ayant rendu la santé, il fut reçu à Brague le 4 octobre 1559, où il commença l'exécution du dessein qu'il avait de sanctifier son peuple par le règlement de sa personne et de sa famille.

En effet, la vie pauvre et austère qu'il mena étant archevêque, la sage distribution de son temps, le bon ordre de sa maison, la conduite modeste et édifiante de tous ceux qui composaient son domestique, ses abondantes aumônes, son zèle pour la sanctification de son diocèse, lui attirèrent une admiration universelle, et furent la source de biens immenses.

III. Ce que le saint archevêque avait fait dans sa maison, il se hâta de l'accomplir dans la ville de Brague et dans tout son diocèse, qu'il voulut visiter peu de mois après son arrivée, au milieu même de l'hiver.

Il prêchait tous les jours après avoir dit la messe, et ses discours étaient également clairs, pathétiques et animés. Les fruits de cette première visite, comme de celles qui la suivirent, furent la cessation des abus et des scandales, la réconciliation des ennemis, le rétablissement des pratiques de piété, la décence et la modestie dans les églises, le bon ordre dans tous les états. Un autre fruit de ces visites du pasteur vigilant fut le soulagement d'une infinité de pauvres, dont le charitable évêque avait pris le nom, l'âge, le sexe, l'état, et auxquels il envoyait régulièrement tout ce qui leur était nécessaire.

De plus, Barthélemy fonda un hôpital général et un hospice près de son archevêché pour y recevoir les religieux et les ecclésiastiques étrangers qui étaient dans le besoin. Il logeait dans sa maison épiscopale les abbés, les recteurs, les curés de tout son diocèse et leurs vicaires, qui venaient le trouver pour les affaires de leurs églises. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter les fruits de son zèle et de sa piété, ainsi que les exemples frappants qu'il donna de toutes les vertus. (2129).

IV. L'archevêque de Brague parut avec

(2129) *Voy.* Rodriguez de Cunha, *Hist. ecclés. de Brague;* le P. Touron, *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, tom. IV, pag, 595 et suiv.; la *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs*, dont nous parlons ci-après, n° VII.

éclat au saint concile de Trente, où il se rendit à pied (2130). Il y marqua sa vigueur épiscopale en beaucoup d'occasions, et en particulier au sujet de la résidence des évêques et de la réforme des cardinaux.

A propos de la première question, il rappela l'exemple d'un petit pâtre. Faisant la visite de son diocèse, il vit un jour dans les champs un jeune berger qui ne quittait point son troupeau au milieu d'un violent orage : il eût pu se mettre à l'abri dans une caverne voisine ; mais il ne voulut point s'éloigner, de peur que le loup ou les autres bêtes ne profitassent de son absence. Barthélemy fut singulièrement touché de ce qu'il voyait. Quelle leçon, dit-il, pour un pasteur des âmes ! Avec quel soin ne doit-il pas veiller pour les garantir des piéges du démon ! »

Après la XVIII° session, du 26 février 1562, le cardinal Séripand fut chargé de travailler à la réformation, avec plusieurs évêques des plus vertueux et des plus zélés. Le cardinal Simonette, comme tres-habile dans le droit canonique, eut ordre de rédiger les matières. Séripand proposa de commencer d'abord par ce qui concernait la cour de Rome, afin d'établir la réformation sur un fondement solide, et d'arrêter les langues médisantes qui reprochaient si souvent au clergé ses désordres et ses déréglements.

Cet avis fut fortement appuyé par dom Barthélemy des Martyrs. D'autres Pères, sans être opposés à la réformation du clergé et de la cour de Rome, voulaient néanmoins qu'on attendît pour traiter ce point si important, qu'il y eût à Trente un plus grand nombre d'évêques, et qu'il en fût arrivé au moins de la France et de l'Allemagne. Parmi les prélats qui entendirent fort diversement le discours de l'archevêque de Brague, quelques-uns avaient dit que le respect ne leur permettait pas de croire que les révérendissimes et illustrissimes cardinaux eussent besoin d'être réformés. « Et moi, reprit l'archevêque, je crois que les très-illustres cardinaux ont besoin d'une très-illustre réforme ; car il me semble que la vénération dont je les honore serait plus humaine que divine, et plus apparente que véritable, si je ne souhaitais que leur conduite et leur réputation fussent aussi inviolables que leur dignité est éminente. Comme ils sont des fontaines dont les autres doivent boire, ils doivent d'autant plus prendre garde qu'il n'en sorte que des eaux très-pures ; et la première chose que je souhaiterais qu'ils daignassent changer est la manière dont ils traitent aujourd'hui les évêques. »

Cette éloquente et sainte réponse de l'archevêque surprit beaucoup de personnes dans l'assemblée ; mais on connaissait sa profonde piété, et l'on ne pouvait qu'être persuadé qu'il n'avait ainsi parlé que par zèle pour la gloire de Dieu et l'utilité de l'Eglise. Les cardinaux eux-mêmes écoutèrent ses remontrances sans témoigner la moindre marque de mécontentement et d'émotion, et lui marquèrent la même estime, la même confiance dans la suite. Son avis toutefois ne fut pas suivi, et on commença par les matières qui semblaient le moins prêter aux débats.

V. Au mois de septembre 1563, Barthélemy profita d'une suspension d'affaires arrivée au concile, pour aller à Rome. Là, il se lia d'une étroite amitié avec saint Charles Borromée (ces deux cœurs d'évêques ne pouvaient que s'entendre et s'aimer), et il obtint de Pie IV que les évêques seraient assis et couverts dorénavant à l'audience du Pape, au lieu qu'ils y étaient auparavant debout et découverts (2131).

Mais il n'en fut pas de même de la demande qu'il adressa à ce Pontife, d'accepter la démission de son archevêché : il ne put obtenir cette permission, et il ne reçut d'autre réponse qu'un ordre exprès de garder son poste. Aussi, après la conclusion du concile de Trente, où Barthélemy était retourné après son séjour à Rome, et où il s'était attiré l'admiration, l'estime et l'amitié de tous les évêques, et surtout du cardinal de Lorraine et de tous les prélats français, il s'empressa de se remettre en route pour son diocèse.

Comme il repassait par la Provence pour retourner en Portugal, le vice-légat d'Avignon lui raconta la particularité suivante : Deux évêques de cette province étaient allés à Trente avec un attachement secret au luthéranisme, et dans le dessein de combattre les décrets du concile. Mais après avoir assisté aux conférences et aux délibérations, ils sentirent l'extrême différence qu'il y avait entre le procédé des prétendus réformateurs et celui des catholiques : les premiers soumettant les articles de la foi à la décision de leur esprit particulier, de leur caprice ou de leur imagination ; les seconds, pesant chaque chose dans la balance du sanctuaire, et recherchant avec la plus scrupuleuse attention ce que l'Eglise avait cru de tout temps, pour mettre la doctrine de Jésus-Christ dans son vrai jour. Ils renoncèrent tous deux à leurs préjugés, et l'un d'eux travailla depuis avec autant de zèle

(2130) Il y avait trois cent trente-deux lieues de Brague à Trente.

(2131) *Vie de D. Barth. des Martyrs*, liv. II, chap. 22. Fénelon fait allusion à ce fait dans son *Traité de l'Autorité du souverain Pontife*, chap. 13.—*Voy.* la traduction que nous avons donnée de cette Dissertation de l'archevêque de Cambrai, 1 vol. in-8°, 1854, pag. 209. — On connaît encore ce trait de sainte liberté chrétienne dans la vie de notre saint : Pie IV lui montrant un jour ses bâtiments, Dom Barthélemy s'écria : « *Dic ut lapides isti panes fiant:* Dites à ces pierres de se changer en pains. » Fénelon a fait plus que citer ce trait admirable ; il a imité cette conduite vis-à-vis de Colbert, archevêque de Rouen. *Voy.* sa lettre du 8 avril 1692, à ce prélat, dans sa *Correspondance*, ou dans la dernière édition de son *Histoire* par le cardinal de Bausset ; 4 vol. in-8°, 1850, tom. I, pag. 301 et suiv. — Rien n'est beau comme la sainte indépendance qui inspire cette lettre, et comme la manière délicate et forte avec laquelle elle est exprimée.

que de succès à la conversion des calvinistes et des autres sectaires (2132).

VI. Rentré à Brague, Barthélemy des Martyrs reprit ses exercices et ses travaux ordinaires. Il continua d'instruire et d'édifier tout le monde, et il étendit sa sollicitude pastorale à toutes les parties de son diocèse. Son courage le fit triompher de divers obstacles qu'on lui opposa. Il réforma les abus et fit exécuter les décrets du concile de Trente, entre autres, par la fondation d'un séminaire. En 1566, il convoqua en Portugal un concile provincial qui dura sept mois, et où l'on arrêta beaucoup de points de discipline.

En 1578, Sébastien, roi de Portugal, passa en Afrique avec treize mille hommes d'infanterie et quinze cents hommes de cavalerie, dans le dessein de rétablir Mahomet, roi de Maroc, qui avait été détrôné par Muley-Moluc, son oncle. Mais trois rois périrent dans ce même combat. Sébastien fut tué dans l'action, après avoir fait des prodiges de valeur pendant six heures; Muley-Moluc mourut de maladie en donnant ses derniers ordres; Mahomet se noya en prenant la fuite. Le cardinal Henri, oncle de Sébastien, âgé de soixante-quatre ans, monta sur le trône de Portugal : il mourut au commencement de l'année 1580, sans avoir soutenu la réputation qu'il s'était acquise dans la vie privée. Philippe II, roi d'Espagne, prit possession de la couronne de Portugal, qu'il prétendait lui appartenir. Et ce prince invita, en 1581, Barthélemy à assister aux cortès de Thomar, où il le reçut avec de grands honneurs.

Peu de temps après cette révolution, Barthélemy des Martyrs obtint enfin du Pape Grégoire XIII la permission de quitter son archevêché. Il se retira dans le monastère de Sainte-Croix de Viane, qu'il avait fondé pour des religieux de son ordre. Il y vécut encore huit ans et quelques mois; il s'occupa de la prière et de la contemplation des perfections divines. Toutefois il n'abandonna pas pour cela le salut des peuples : il allait les visiter à pied dans les villages voisins de Viane, et il les catéchisait.

Ce fut au milieu de ces pieux exercices qu'il mourut, après une longue et douloureuse maladie, le 10 juillet 1590, âgé de soixante-seize ans et deux mois, et dans la trente-unième année de son épiscopat. Il fut enterré près de l'autel dans l'église de Viane, et les historiens de sa vie assurent qu'il s'opéra plusieurs miracles par son intercession. Aussi la cause de sa béatification a-t-elle été introduite, ce qui lui confère déjà le titre de vénérable. Le 2 juin 1840, on a tenu au Vatican une congrégation préparatoire sur les vertus de ce serviteur de Dieu (2133). La cause fut proposée par le cardinal Lambruschini comme rapporteur, à l'instance du postulateur, le P. Ancarani, général des Dominicains.

VII. Dom Barthélemy des Martyrs a laissé plusieurs ouvrages sur les devoirs des chrétiens dans tous les états, sur la vie spirituelle, sur le droit et la théologie morale, sur les psaumes et les prophètes, sur l'histoire de l'Eglise et des conciles généraux et provinciaux. Le plus connu, comme le plus estimé de ses écrits, c'est celui qui porte pour titre : *Stimulus pastorum*, divisé en deux parties. Dans la première, le pieux archevêque rapporte les sentiments des Pères sur l'épiscopat, par de longs extraits tirés de leurs ouvrages. Dans la seconde, il parle lui-même, et fait voir qu'elles doivent être les occupations et les vertus des évêques.

La plupart de ses ouvrages, écrits en portugais, ont été traduits en latin par le P. Quétif, savant dominicain, et quelques-uns ont été traduits en français (2134). Ils ont tous été recueillis et publiés à Rome en 1734-1735, en deux tomes in-fol. par dom Malachie d'Inguimbert, archevêque de Théodosie, depuis évêque de Carpentras.

Comme nous l'avons dit (n° II), la Vie de dom Barthélemy des Martyrs a été commencée par Louis de Grenade : c'est une relation abrégée de ses vertus et de ses principales actions. Elle a été continuée par quatre auteurs graves tous contemporains. C'est d'après leur récit, joint à quelques autres mémoires, qu'a été composée la Vie française du saint archevêque de Brague, qui fut imprimée en 1663, in-8°, et en 1664, in-4° (2135). Quelques auteurs ont attribué cet ouvrage aux Dominicains; mais ils se sont trompés, et l'on ne doute point qu'il ne soit de Le Maître de Sacy (2136). Au reste, dit Godescard dans une de ses notes (2137), cette Vie de dom Barthélemy des Martyrs est très-estimée et mérite de l'être. Nous sommes de cet avis, et si l'on en retouchait le style suranné, si l'on y mettait un peu plus d'ordre, nous croyons que ce serait faire une œuvre très-utile que de réimprimer cet ouvrage.

BARTHELEMY (LA SAINT-), nom donné à un épouvantable massacre qui *a laissé*, dit Bossuet (2138), *une horreur que tous les siècles*

(2132) *Voy.* le P. Touron, *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, tom. IV, pag. 645.

(2133) *Ami de la religion*, n° du 2 juillet 1840.

(2134) Ainsi le *Stimulus Pastorum* a été traduit sous ce titre : *Le Devoir des Pasteurs*, par G. de Mello, 1 vol. in-12, 1672, Paris; et le *Compendium Spiritualis Doctrinæ*, a été traduit par Michel Godeau, Paris, 1699, 2 vol. ou plutôt deux parties in-12.

(2135) Voici le titre exact de cet ouvrage : *La Vie de Dom Barthélemy des Martyrs, religieux de l'ordre de Saint Dominique, archevêque de Brague en Portugal, tirée de son Histoire écrite en espagnol et en portugais par cinq auteurs, dont le premier est le P. Louis de Grenade, avec son esprit et ses sentiments tirés de ses propres écrits.*

(2136) Barbier lui-même le dit, dans son *Dict. des ouv. anonymes*, etc., édit. de 1806, tom. II, n° 7518.

(2137) *Vie des Saints*, édit. de Besançon, 1835, tom. X, pag. 190, *note*.

(2138) Voy. *Suite du Disc. sur l'hist. univ.*; *Œuvres de Bossuet*, édit. de Besançon, 1836, tom. IV, pag. 546, col. 2.

*à venir ne pourront effacer*, et qui eut lieu à Paris dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 août 1572, c'est-à-dire le jour de la fête de saint Barthélemy.

Ce fait, l'un des plus effrayants de l'histoire, a été diversement jugé; on a beaucoup écrit à son sujet, et les ennemis de l'Eglise n'ont pas craint de rendre le clergé responsable d'un événement qui fut sûrement politique dans sa source et dans son but, et que les plus grands hommes du clergé n'ont d'ailleurs cessé de réprouver hautement. Mais malgré ces condamnations formelles, les protestants, des historiens passionnés, des romanciers même (2139), n'ont pas rougi, jusque de nos jours et après tant de lumières répandues sur l'histoire, de laisser soupçonner derrière les faits extérieurs une influence qui n'a pas existé; ils ont voulu faire croire, sans doute pour rendre le catholicisme odieux en appelant tout l'intérêt sur le protestantisme, que l'Eglise a couvert de son approbation la sanglante vengeance exercée par Catherine de Médicis et les Guise contre les protestants ! Nous devons donc nous arrêter avec quelque étendue sur cet événement, en retracer d'abord l'histoire, et examiner ensuite les calomnies accumulées par les ennemis du catholicisme.

Pour le récit, nous l'empruntons à Bossuet; nous le laisserons parler lui-même, et cela d'autant plus que le morceau qu'on va lire, est tiré d'un livre fait pour l'instruction d'un prince destiné à monter sur le trône. Quant à la défense de l'Eglise dans cette circonstance, nous l'abandonnerons à la plupart des écrivains protestants eux-mêmes; nous ajouterons cependant à leurs aveux des considérations et des témoignages irrécusables.

I. « Le Pape Pie V, dit Bossuet, était mort le 1er mai 1572, affligé de ce que les divisions des confédérés les avaient empêchés de profiter de la victoire de Lépante (*Voy.* l'article Lépante [Bataille de]), et de ce que les Vénitiens n'avaient pu sauver le royaume de Chypre. Grégoire XIII, son successeur, ne fut passi difficile que lui pour la dispense du mariage (de Marguerite, sœur du roi, avec le roi de Navarre), et il devait se célébrer le 1er juin; mais quelques difficultés que le cardinal de Bourbon trouva dans la forme de la dispense, le fit différer jusqu'au mois d'août. Ce délai priva la reine de Navarre de la consolation de le voir accompli : elle mourut le 4 de juin, âgée de quarante-quatre ans, à Paris, où elle était venue pour faire les apprêts de la cérémonie. Comme elle était fort active, on dit qu'elle s'échauffa par les soins qu'elle donna pour faire tout magnifiquement à son ordinaire; d'autres croient qu'elle mourut empoisonnée par des gants parfumés, et il est constant que celui qui les lui vendit était capable d'une noire action ; mais on ne vit rien de certain touchant le crime ; on peut croire aisément que les protestants furent inconsolables de sa perte; sans sa religion, son grand esprit soutenu par un grand courage l'aurait fait regretter même par les catholiques.

« Environ dans le même temps, le prince d'Orange ayant surpris Mons, l'amiral Coligny pressa le roi de se servir de cette conjoncture et de déclarer la guerre au roi d'Espagne, pendant que tout le pays était ému de la prise de cette place : le roi ne pensait alors rien moins qu'à faire la guerre; mais comme il craignait plus que toute autre chose que l'amiral ne pénétrât ses desseins, il n'osa pas le refuser ouvertement : l'expédient qu'il prit pour gagner du temps fut de lui mander de mettre son avis par écrit, afin de le faire examiner dans son conseil. Sur cela, l'amiral écrivit un long discours ; mais il se fiait principalement aux raisons qu'il avait dites au roi en particulier, dont la principale, était que s'il ne protégeait les Hollandais, ils seraient contraints de se jeter entre les bras de la reine Elisabeth, qui, devenue maîtresse dans les Pays-Bas, réveillerait avec autant de puissance et d'aussi près que jamais les anciennes animosités des Anglais contre la France.

« Pendant que le garde des sceaux Morvillers répondait à l'écrit de l'amiral, les choses tiraient en longueur, et le roi consentit que les comtes de Nassau et de Genlis menassent sous main quelques secours au prince d'Orange pour défendre Mons, que le duc d'Albe menaçait. Le duc commençait à ne rien connaître dans les desseins de la France : il ne pouvait croire que Charles IX se pût réconcilier de bonne foi avec les huguenots, ni abandonner le *dessein de les perdre, tant de fois résolu entre les deux rois;* il voyait bien qu'un tel dessein ne pouvait compatir avec la guerre d'Espagne, et il soupçonnait quelque chose de ce qui était ; mais c'était pousser la dissimulation bien avant que d'envoyer des troupes contre lui, et en tout cas, il était de sa prudence de ne pas se laisser surprendre; ainsi il marcha contre Genlis et le battit.

« A voir comme le roi reçut cette nouvelle, il n'y eut personne qui ne crût qu'il en était sensiblement touché; aussi l'amiral vint à Paris plein de confiance, contre l'avis de tous ses amis; il croyait sa présence nécessaire auprès du roi dans cette conjoncture. A son arrivée, on renouvela la défense de porter des armes et de faire aucune émotion ; il crut qu'on voulait pourvoir par là à la sûreté de sa personne, et arrêter la fureur du peuple, qui le haïssait, tant à cause de sa religion que pour l'amour du duc de Guise. Le roi lui accorda tout ce qu'il

(2139) Alexandre Dumas, dans son roman de la *Reine Margot*, qui est une peinture de la cour de Catherine de Médicis et de Charles IX, et des querelles de religion de cette époque; Scribe, dans son opéra des *Huguenots*, où des religieux bénissent les poignards des massacreurs. Voila comment on travestit l'histoire, et comment on égare l'opinion des gens du monde sur l'esprit de l'Eglise! On sait bien que l'on ment. Mais *il en restera toujours quelque chose*, et avec cela on ne se fait pas scrupule d'obscurcir tous les faits.

voulut, et lui permit de lever autant de troupes sur la frontière qu'il le jugerait nécessaire, pour soutenir le prince d'Orange dans le dessein de secourir Mons, que le duc d'Albe avait assiégé. Cependant, le temps du mariage approchait. Le prince de Navarre, devenu roi par la mort de sa mère, était arrivé avec son cousin, le prince de Condé, dont les noces venaient d'être célébrées avec la princesse de Clèves, en présence du nouveau roi.

II. « Tous les seigneurs protestants suivaient les deux princes. L'exemple de l'amiral les avait rassurés ; ils ne croyaient presque plus qu'il y eût à craindre, dans une occasion où un homme de sa prudence marchait avec tant de sécurité. Les seigneurs catholiques se rendaient aussi auprès du roi, entre autres le duc de Guise, qui, voyant tous les huguenots s'assembler dans Paris avec l'amiral, ne douta point *que le temps de la vengeance n'approchât*, et vint suivi d'une infinité de gentilshommes catholiques de ses amis.

« La dispense vint telle qu'on pouvait la désirer, et le mariage se fit le 20 août, dans l'église de Notre-Dame de Paris. Les fiançailles avaient été faites la veille dans la chapelle du Louvre. On remarqua dans la célébration du mariage que la princesse Marguerite, qui n'épousait qu'à regret le roi de Navarre, parut toujours avec un visage chagrin. On dit même que jamais elle ne prononça le *oui* nécessaire, et que lorsqu'on lui demanda, selon la coutume, si elle ne prenait pas Henri de Bourbon, roi de Navarre et premier prince du sang, pour son mari, comme elle tardait à répondre, le duc d'Anjou, son frère, lui baissa la tête par derrière ; ce qui fut pris pour consentement.

« Le nouveau marié et les huguenots se retirèrent dans l'évêché pendant la messe ; mais pendant qu'ils étaient à l'église, on les vit regarder souvent avec douleur les étendards pris sur eux dans les batailles de Jarnac et de Montcontour, et on entendit l'amiral qui disait que bientôt on mettrait d'autres étendards plus agréables à voir à la place de ceux-là, tant il était occupé des victoires qu'il espérait remporter dans la guerre des Pays-Bas. Il ne savait pas que pendant qu'il se nourrissait de cette espérance et au milieu des réjouissances de la noce, on tenait des conseils secrets pour le perdre avec tous ses amis. Le maréchal de Montmorency, plus défiant que lui, s'en douta, et, sous prétexte de quelque indisposition qui lui restait, disait-il, de son voyage d'Angleterre, d'où il revenait, il se retira à Chantilly. Un peu après, on eut la nouvelle de la mort du roi de Pologne, avec lequel périt la famille des Jagellons. »

Pendant tout ceci, « la reine (Catherine de Médicis) était occupée du dessein de faire périr les uns par les autres tous ceux qui lui donnaient de l'ombrage. Elle prétendait que ceux de Guise la déferaient de l'amiral, de Montmorency et des huguenots, pour ensuite périr eux-mêmes accablés par les troupes, après qu'ils se seraient épuisés en ruinant leurs ennemis (2140).

« Dans ce dessein, voici l'ordre qu'elle méditait pour l'exécution : elle voulait commencer par l'amiral, et donner au duc de Guise, son ennemi, la charge de le faire assassiner, à quoi il s'était offert. Elle ne doutait point que les huguenots et les Montmorency ne prissent les armes pour le venger : c'était un prétexte pour les perdre tous ensemble, car les Guise et les catholiques de Paris joints à eux, étaient sans comparaison plus forts que ces deux partis réunis ; mais comme ils ne l'étaient pas assez pour les défaire sans qu'il en coûtât beaucoup, et que de si braves gens ne manqueraient pas de vendre bien cher leur vie, elle espérait avoir bon marché des Guise, affaiblis dans ce combat.

« La chose ne fut pas proposée au roi dans toute son étendue ; on lui parlait seulement et de l'amiral et des huguenots, dans la ruine desquels le peuple pourrait bien envelopper les Montmorency, que leur liaison avec l'amiral avait rendus odieux. On lui disait que jamais il n'aurait ni autorité ni repos qu'il n'eût délivré son royaume de ces chefs de parti ; que, s'il ne pouvait pas achever tout le dessein en un seul coup, ce serait toujours un grand avantage de se défaire de l'amiral, qui faisait à son gré la paix ou la guerre, en rejetant la haine de l'action sur les princes de Lorraine, ses ennemis déclarés ; qu'au reste, le roi ferait tout ce qu'il voudrait des huguenots, dont il aurait abattu le chef principal, et tiendrait tous les autres entre ses mains ; que les Montmorency ne se pourraient pas soutenir tout seuls, et qu'enfin les princes lorrains seraient absolument au pouvoir du roi, quand toutes les forces du royaume seraient réunies, tellement que l'autorité royale reprendrait toute sa vigueur.

(2140) Si le fameux chancelier de l'Hôpital eût été encore dans les conseils de Catherine de Médicis, certes ces noirs complots eussent sans doute été éloignés ; car on connaît tous ses efforts pour introduire les principes de la liberté religieuse et pour la tolérance civile. (*Voy.* le tableau de sa vie dans la *Notice* de M. Villemain, *Mélanges historiques et littéraires*, 3 vol. in-8°, 1827, tom. III, pag. 1 à 109.) Mais, dit M. Augustin Thierry, « au lieu des règles d'équité et d'humanité que recommandait le chancelier de l'Hôpital, ce qui prévalut dans les conseils de la couronne, ce fut la sagesse du *Prince* de Machiavel, importée des cours italiennes. L'Hôpital cessa d'être l'homme de ces conseils où sa loyauté austère était une gêne et un blâme ; il quitta les affaires publiques (en mai 1568), frappé d'une tristesse profonde qui l'accompagna dans sa retraite. Il vit, avec une affliction toujours croissante, les choses suivre le cours fatal qu'il avait voulu changer, et la plaie des discordes civiles s'envenimer par l'influence d'une *politique d'astuce* et d'expédients, de trahisons et de coups d'État. Il mourut de douleur, le 13 mars 1573. » (*Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état*, 2 vol. in-12, 1853, 2e édit., tom. I, pag. 142.)

« Le roi, tout cruel qu'il était, n'entrait qu'à regret dans un tel dessein, car il avait un fonds de droiture qui répugnait à ces noires actions; mais on l'avait gâté par de mauvaises maximes, et on lui avait *tant répété qu'il y allait de sa couronne et de sa vie* à faire périr l'amiral, qu'il donna ordre au duc de Guise de chercher un assassin; il ne fallut pas le chercher bien loin. Montrevel, qui avait déjà assassiné Morny, s'était retiré ensuite dans les terres du duc, qui le réservait pour ce dernier coup. Ce méchant alla lui-même choisir, dans la maison d'un confident du duc de Guise, une fenêtre qui donnait sur la rue par où l'amiral passait toujours, allant du Louvre chez lui. Le 22 août, sur les onze heures du matin, Montrevel le voyant passer à pied assez lentement, parce qu'il lisait une lettre, lui tira un coup d'une arquebuse chargée de deux balles, dont l'une le blessa au bras gauche et l'autre lui rompit un doigt de la main droite. Le coup fût entendu au Jeu de Paume, où le roi jouait avec le duc de Guise; on lui vint dire ce qui s'était passé; il jeta aussitôt sa raquette à terre et sortit tout furieux, jurant qu'il ferait justice d'un attentat qui regardait plus sa personne que celle de l'amiral; il parla de la même force au roi de Navarre et au prince de Condé, qui vinrent lui demander permission de se retirer; l'ardeur avec laquelle il leur témoigna qu'il voulait venger cet assassinat leur mit presque l'esprit en repos.

III. « On chercha en vain l'assassin, il s'était sauvé sur un cheval qu'un des gens du duc de Guise lui avait mené. Les huguenots ne prirent pas feu comme on l'avait espéré; la tranquillité de l'amiral les empêcha de s'émouvoir; il ne s'emporta jamais contre personne; mais comme on discourait de l'auteur du meurtre, il marqua le duc de Guise par un petit mot, sans toutefois le nommer. Pour ce qui est du roi, l'amiral était bien éloigné de l'en soupçonner. Il souffrit son malheur et les incisions qu'il lui fallut faire, avec une constance admirable. Le jour même qu'il fut blessé, quoiqu'il ne fût pas sans péril et qu'on craignît la gangrène à la main, il vit et entretint tous les seigneurs de la cour avec une fermeté qui les étonnait, témoignant une entière indifférence pour la vie et pour la mort, et assurant qu'il mourrait content, pourvu qu'il pût dire au roi un mot important pour sa gloire et pour le bien de son Etat. Il ajouta que la chose était de telle nature, que personne ne se chargerait de la rapporter, et qu'il fallait qu'il parlât lui-même. On le dit au roi qui, un peu après, vint voir le blessé avec la reine sa mère, le duc d'Anjou et quelques seigneurs, parmi lesquels était le duc de Guise.

« Dans l'entretien particulier qu'il eut avec le roi, il ne s'arrêta pas à lui faire des plaintes, et ne lui parla de lui-même que pour l'assurer du zèle qu'il avait pour son service : son discours roula presque tout sur la guerre de Flandre, à laquelle il exhortait le roi avec toute l'ardeur possible; il l'avertit gravement du peu de secret qui était dans son conseil, où rien ne se disait qui ne fût aussitôt porté au duc d'Albe; il se plaignit des rigueurs inouïes dont ce duc usait envers trois cents gentilshommes français qu'il avait pris dans la dernière rencontre, et paraissait étonné que le roi n'en eût témoigné aucun ressentiment; il finit en lui recommandant instamment l'exécution des édits, comme le seul moyen de conserver le royaume.

« La conversation dura si longtemps, que la reine mère, qui voyait parler l'amiral avec action, et le roi en apparence prendre goût à ce qu'il disait, en entra en inquiétude. Elle craignait qu'un homme si fort en raisonnement n'émût le roi; mais ce prince se leva sans rien décider sur la guerre des Pays-Bas. Et pour éviter de répondre, il se mit à faire plusieurs questions sur le coup qu'avait reçu l'amiral, et sur l'état de sa santé. Durant tout l'entretien, il l'appela toujours *son père* avec une si profonde dissimulation, qu'il n'y eut personne qui ne crût qu'il était touché. Comme il jurait souvent qu'il ferait justice des auteurs de l'assassinat, l'amiral lui dit doucement qu'il ne fallait pas un grand temps pour les découvrir. Après que le roi se fut retiré, la reine mère, inquiète, s'approcha pour lui demander ce que l'amiral lui disait avec tant d'ardeur. Il était rude de son naturel, et il commençait depuis quelque temps à parler assez sèchement à cette princesse. L'action qu'il méditait l'effarouchait encore davantage, de sorte qu'il répondit en jurant, selon sa coutume, que l'amiral lui avait conseillé de régner par lui-même. On jugea bien à son air qu'il inventait ce discours, et parlait ainsi à la reine pour lui donner à penser.

IV. « Les huguenots cependant s'assemblèrent chez l'amiral, fort alarmés. Le vidame de Chartres dit sans hésiter que la blessure de l'amiral n'était que le commencement de la tragédie, et qu'ils en seraient bientôt la sanglante conclusion s'ils ne sortaient promptement de Paris. Chacun rapportait ce qu'il avait ramassé sur ce sujet : les uns racontaient qu'on avait ouï dire qu'il y aurait plus de sang que de vin répandu dans cette noce; les autres se ressouvenaient qu'à Notre-Dame, pendant qu'ils se retiraient après la célébration du mariage, pour ne point assister à la messe, un bruit confus s'était élevé pour leur dire qu'ils seraient bientôt forcés de l'entendre. Un président avait averti un seigneur protestant de ses amis qu'il ferait bien d'aller passer quelques jours à la campagne. Mais il n'y eut rien de plus remarquable que ce qu'avait dit l'évêque de Valence, en partant pour la Pologne. Quoique la reine mère, qui le connaissait pour affectionné au parti, se fût bien gardée de lui rien dire, il était bien malaisé de cacher tout à un homme si pénétrant, et qui connaissait parfaitement l'intérieur de la cour. Ainsi, on faisait grand fonds sur l'avis qu'il avait donné au comte

de La Rochefoucauld de se retirer le plus tôt qu'il pourrait, lui et ses amis.

« Il n'y eut que Téligny qui ne connut point le péril : loin d'écouter le vidame, il s'emportait contre lui de ce qu'il doutait seulement de la bonne volonté du roi, et il s'opiniâtra tellement, qu'il n'y eut pas moyen de le vaincre. Pour l'amiral, soit qu'en effet il ne vît pas ce qui se préparait, ou qu'il ne voulût pas le voir, ou qu'il aimât mieux la mort que de replonger sa patrie dans les maux d'où elle sortait, et de mener la vie qu'il menait à la tête d'un parti rebelle, ou plutôt que par une hauteur de courage qui lui était naturelle, il se mît au-dessus de tout, il laissa faire son gendre et attendit en repos les événements. Ses amis, sans y penser, avancèrent sa perte.

« Comme ils craignaient que le peuple ne s'émût contre eux à son ordinaire, et ne se jetât sur l'amiral, ils supplièrent le roi de faire garder sa maison ; ce fut au roi un beau prétexte pour s'assurer de sa personne et acheminer ses desseins ; en même temps il fit mettre une compagnie des gardes devant le logis de l'amiral, et, pour ôter tout soupçon, il y mêla quelques Suisses de la garde du roi de Navarre, mais en petit nombre ; il ordonna aux gentilshommes protestans de venir loger autour de l'amiral, et leur fit marquer des logis ; il défendit tout haut d'en laisser approcher aucun catholique à peine de la vie ; en même temps les magistrats firent prendre les noms de tous les huguenots, sous prétexte de les loger.

« Le roi parut craindre que le duc de Guise ne causât quelque mouvement, et feignit de vouloir assurer la vie du roi de Navarre, en l'invitant, aussi bien que le prince de Condé, à se renfermer dans le Louvre, avec ce qu'ils avaient de plus braves gens. Ainsi tous les protestants se trouvèrent en sa main, sans qu'aucun pût échapper. Le vidame se confirma dans l'opinion qu'il avait conçue qu'on les voulait perdre. Comme l'amiral se trouva en état d'être porté dans un brancard, il insista de nouveau à la retraite ; mais le charme était trop fort ou la dissimulation du roi trop grande et trop profonde. Téligny demeura dans son aveuglement ; mais quelques-uns du parti, entre autres Montgomery, qui était de l'opinion du vidame, quand ils virent qu'ils ne gagnaient rien, se retirèrent dans le faubourg Saint-Germain, où ceux de leur religion se logeaient pour la plupart.

V. « Tout ce que dit le vidame fut rapporté aussitôt à la reine : c'était le 23 août, veille de saint Barthélemy ; on craignit que les véritables raisons ne l'emportassent. A la fin, et sur l'heure, on résolut de faire périr sans retardement tout ce qu'il y avait de huguenots à Paris. On n'osait d'abord proposer au roi un si grand carnage, et on ne lui parlait que des principaux ; mais il répondit en jurant que, puisqu'il fallait tuer, il ne voulait pas qu'il restât un seul huguenot pour lui reprocher le meurtre des autres : ainsi, on conclut un massacre universel, et on résolut d'en faire faire autant dans tout le royaume. Le roi de Navarre fut excepté, et ne dut pas tant son salut à sa dignité, ni à sa naissance, ni à sa nouvelle alliance, qu'à l'impossibilité qu'on vit d'attribuer sa mort, comme celle de l'amiral, au duc de Guise : ce n'est pas que le roi ne l'aimât, mais cette inclination n'était pas assez forte pour le sauver, si on l'eût pressé.

« Pour le prince de Condé, que la mémoire de son père rendait odieux, sa sentence était prononcée, et il était mort, si son beau-frère le duc de Nevers n'eût rompu le coup, en répondant de sa soumission : la nuit suivante fut choisie pour l'exécution.

« Le tocsin, sonné au Palais par la grosse cloche dont on ne se sert que dans les grandes cérémonies, devait servir de signal. Le duc de Guise ne rougit pas de se charger d'une si horrible exécution ; le premier crime qu'il avait commis, en faisant assassiner l'amiral, lui fut un engagement pour tout le reste. On donna secrètement les ordres qu'il fallait pour se faire obéir par les gens de guerre et dans la ville. Cependant le roi affectait de le traiter avec froideur : on arrêta un de ses valets pour l'assassinat de l'amiral ; le duc s'en plaignit, et on fit semblant de le rebuter ; il disait qu'il se voulait retirer, et cependant il se tenait prêt. On fit porter des armes au Louvre avec autant de secret qu'il fut possible : Téligny en eut avis aussi bien que du mouvement qu'on voyait faire sourdement aux gens de guerre. Le roi l'avait averti que *tout se faisait par son ordre*, et qu'il fallait tenir dans le devoir le peuple, que ceux de Guise tâchaient d'émouvoir.

« Ainsi, Téligny demeura en repos, et empêcha même qu'on avertît son beau-père ; la nuit était déjà assez avancée quand le duc de Guise commença à donner des ordres : il commanda aux prévôts des marchands et aux échevins, qu'on avait déjà préparés, sans leur expliquer le détail, qu'ils tinssent leurs gens prêts et qu'ils se rendissent à l'hôtel de ville pour apprendre ce qu'ils auraient à faire. Le prévôt des marchands, à qui la cour avait affecté de donner du crédit dans la populace, par l'accès qu'il avait au Louvre, déclara aux gens qu'il avait apostés que le roi avait résolu de se défaire cette nuit de tous les huguenots qui étaient alors à Paris, et qu'il avait donné ordre en même temps qu'on fît à ceux de leur religion un pareil traitement par tout son royaume ; ainsi, qu'on ne manquât pas de faire main basse au signal. Il leur fit mettre une manche de chemise au bras gauche et une croix blanche sur leur chapeau pour se reconnaître entre eux, et ordonna qu'à une certaine heure on allumât des lanternes à toutes les fenêtres.

« L'heure de minuit approchait, et la reine qui avait laissé le roi trop irrésolu à son gré, quoique les ordres fussent déjà envoyés par les provinces, vint pour frapper le dernier coup. Comme elle le vit pâ

lir, et une sueur froide lui couvrit le front, elle lui dit, en lui reprochant son peu de courage : « Pourquoi n'avoir pas la force de « se défaire de gens qui ont si peu ménagé « *votre autorité et votre personne* (2141) ? » Il fut piqué à ce mot, et il dit qu'on commençât donc. La reine-mère part en même temps pour ne le point laisser refroidir, et donner les derniers ordres.

« Il commençait à se faire un grand tumulte autour du Louvre. Les lanternes étaient allumées. Les huguenots étonnés demandaient ce que c'était : on leur répondit que c'était une réjouissance qu'on faisait au Louvre. Quelques-uns d'eux y allèrent, et furent chargés au corps de garde, pendant que le roi, effrayé de l'ordre qu'il avait donné, et du sang qu'on allait répandre, commandait qu'on sursît encore. A ce moment, on entendit quelques coups de pistolet au corps de garde; on dit au roi qu'il n'y avait plus à délibérer, et qu'on ne pouvait plus contenir le peuple. Le tocsin sonna à Saint-Germain de l'Auxerrois, paroisse voisine du Louvre, parce qu'on ne se donna pas le loisir d'aller au palais, et le duc de Guise marcha avec une grande suite chez l'amiral. Il s'était éveillé au bruit : la première pensée qui lui vint, fut que le duc de Guise avait ému le peuple; quelques coups qu'il entendit tirer dans sa cour lui firent juger que c'était à lui qu'on en voulait, et que ses gardes étaient de l'intelligence. Il se leva de son lit, fit sa prière, dit aux siens, sans paraître ému, qu'il voyait bien qu'il fallait mourir, et qu'ils se sauvassent comme ils pourraient; que pour lui il n'avait plus besoin de secours humain.

« A peine eut-il achevé ce mot, qu'il vit entrer, l'épée à la main, un homme qui lui demanda s'il était l'amiral. « Oui, dit-il, et « lui montrant ses cheveux gris: *Jeune homme,* « poursuivit-il, *tu devrais respecter mon âge;* « *mais achève, tu ne m'ôteras que peu de mo-* « *ments.* » L'assassin lui passa l'épée au travers du corps, et le perça de plusieurs coups.

« On entendit l'amiral, en rendant les derniers soupirs, plaindre son sort de ce que du moins il ne mourait pas de la main de quelque honnête homme, « mais d'un « valet, » disait-il. Le duc de Guise demanda si c'en était fait, et pour s'assurer par ses propres yeux, il voulut voir le corps mort : on le lui jeta par la fenêtre. Téligny fut tué en même temps, et revint à peine de sa profonde sécurité par le dernier coup. Le duc de Guise sortit à l'instant, et dit à ses gens qu'ils avaient bien commencé, mais qu'il fallait continuer de même.

VI. « En même temps ils se jetèrent dans toutes les maisons voisines, qu'ils remplirent de carnage; tout le quartier ruisselait de sang. Le comte de la Rochefoucault, le marquis de Renel, et les autres gens de qualité, furent les premiers égorgés. Dans le Louvre on arrachait de leurs chambres les huguenots qui y logeaient, et après les avoir assommés, on les jetait par les fenêtres. La cour était pleine de corps morts, que le roi et la reine regardaient non-seulement sans horreur, mais avec plaisir; toutes les rues de la ville n'étaient plus que boucheries : on n'épargnait ni vieillards, ni enfants, ni femmes grosses; chacun exerçait ses vengeances particulières *sous prétexte de religion, et un grand nombre de catholiques furent tués comme huguenots.* C'est par là que Salcède fut immolé au cardinal de Lorraine (2142).

« Pierre de la Ramee, professeur célèbre, fut jeté à bas d'une tour du collége de Beauvais, où il enseignait. La jalousie de Charpentier, autre professeur, lui causa la mort. Ils s'étaient échauffés, Charpentier à soutenir Aristote, et la Ramée à l'attaquer; de sorte que ce malheureux périt plus encore comme ennemi de la philosophie péripatéticienne que comme ennemi de la doctrine de l'Eglise. Denys Lambin, autre professeur, nullement huguenot, mais haï de Charpentier comme la Ramée, craignit un destin semblable, et quoique son ennemi l'eût épargné, la frayeur le fit mourir. Plusieurs de ceux que le roi avait proscrits échappèrent. Malgré lui le duc de Guise sauva d'Acier et quelques autres, pour se décharger d'une partie de la haine, et montrer qu'il n'en voulait qu'à l'amiral, son ennemi.

« Trois Montmorency échappèrent, quoique compris dans la liste, parce que le maréchal de Montmorency, leur aîné, ne put être tué avec eux, étant absent; c'était assez d'être l'ami de l'amiral pour être traité en huguenot. Le maréchal de Cossé, parce qu'il était des politiques, était destiné à la mort, et fut sauvé par le crédit d'une parente, dont le duc d'Anjou était amoureux. Biron, qu'on ne tenait pas assez ennemi des huguenots, eût péri, comme les autres, si la charge de grand-maître d'artillerie ne lui eût donné le moyen de se mettre à couvert dans l'arsenal, où on n'osa l'attaquer; il y retira plusieurs des proscrits, et entre autres Jacques de Caumont de Nompart, jeune enfant de dix ans,

(2141) Nous soulignons ces mots, car ils sont importants. Ainsi Catherine, pour raffermir l'âme effrayée de Charles IX, ne lui dit pas : *Souvenez-vous de ce que vous devez à la religion*, mais elle invoque l'intérêt de *son autorité et de sa personne*, preuve que c'est bien ici une *affaire politique*.

(2142) Le chancelier de l'Hôpital lui-même ne fut pas épargné! Bien que sincère catholique, il n'en était pas moins coupable, aux yeux des fanatiques, de s'être opposé aux mesures de rigueur contre les protestants. Il était déjà assailli dans sa retraite de Vignay, quand des cavaliers envoyés par le roi vinrent l'arracher au danger. Ces hommes lui dirent, de la part de Charles IX, que sa famille n'avait rien à craindre, et qu'on lui pardonnait à lui-même son ancien zèle pour les hérétiques : *J'ignorais*, répondit le vertueux magistrat, *que j'eusse jamais mérité ni la mort, ni le pardon!* (Voir les détails dans M. Villemain, *Vie de l'Hôpital*, *Mélanges historiques et littéraires*, 3 vol. in-8°, 1827, tom. III, p. 102 et suiv.)

qui s'était sauvé en se cachant sous les corps de son père et de son frère aîné qu'on venait d'assassiner à ses yeux.

« Pour le vidame et Montgomery, quand ils ouïrent le bruit de la ville, ils voulurent passer la rivière avec ceux qui les avaient suivis dans le faubourg Saint-Germain pour voir ce que c'était; chose étrange, ils aperçurent *le roi qui les tirait par les fenêtres du Louvre;* ils se sauvèrent en diligence (2143).

« Le massacre dura plusieurs jours (2144); les deux ou trois premiers jours furent d'une effroyable violence ; dès la première nuit, le roi fit venir le roi de Navarre avec le prince de Condé pour leur commander à tous deux d'abjurer leur hérésie; le cardinal de Bourbon et quelques ecclésiastiques travaillèrent à les instruire.

« Le roi de Navarre résista peu; le prince de Condé répondit d'abord avec fermeté qu'on ne devait pas le forcer dans sa conscience, et qu'il ne pouvait se persuader que le roi pût manquer à la foi donnée; mais il changea de langage quand il vit le roi en personne lui dire en jurant, et d'un ton terrible ces trois mots : *Messe, mort ou Bastille pour toute la vie.* Le cardinal de Bourbon reçut, quelques jours après, l'abjuration de ces deux princes, et on les obligea d'écrire au Pape. Le dessein de la cour était de rejeter toute la haine du massacre sur ceux de Guise; mais le duc n'était pas résolu à s'en charger, ni à laisser un si beau prétexte de le perdre dans un autre temps.

« Il parla si haut que la reine-mère n'osa pousser ce dessein, quoiqu'elle y fût entrée d'abord. Elle fut la première à dire au roi que la dissimulation allait allumer une guerre plus dangereuse que les précédentes; que le maréchal de Montmorency avait juré de venger l'amiral; que tous ces huguenots se joindraient à lui; que le duc de Guise, soutenu du duc de Montpensier et des catholiques, armerait aussitôt pour se défendre; que le seul moyen qu'eût le roi d'arrêter tous ces desseins de vengeance, c'était de se déclarer; que les prétextes ne manqueraient pas; et qu'après tout une exécution si hardie ferait trembler les plus assurés, au lieu que dissimuler plus longtemps une chose claire, paraîtrait un effet de crainte.

VII. « Il n'en fallait pas davantage pour un prince qui aimait à se faire craindre, qui appréhendait moins la haine que le mépris. *Après qu'on eut résolu dans le conseil ce qu'il* FALLAIT DIRE *au parlement*, le roi y alla le troisième jour du massacre, accompagné de la reine sa mère, de ses frères, des princes du sang et de toute sa cour. Là il déclara que l'amiral et d'autres scélérats comme lui avaient conjuré sa perte, celle de la reine sa mère, de ses frères et même du roi de Navarre, pour donner la couronne au jeune prince de Condé; qu'ils le devaient ensuite tuer lui-même, afin que, ne restant plus personne de la famille royale, ils pussent partager le royaume; que cette conjuration avait été découverte sur le point qu'elle allait éclater, et qu'il n'y avait point trouvé d'autre remède que le massacre de ceux qui *troublaient l'Etat* depuis si longtemps, et par tant de guerres sanglantes sous la conduite de l'amiral; qu'ainsi il déclarait que la chose s'était faite par son ordre, afin que personne n'en doutât, ajoutant qu'il n'en voulait point à la religion huguenote, mais qu'il voulait au contraire que les édits fussent observés plus que jamais.

« Le premier président loua en public la sagesse du roi, qui avait pu cacher un si grand dessein et le couvrir le mieux qu'il pût; mais en particulier *il remontra fortement au roi que si cette conspiration était véritable, il fallait commencer par en faire convaincre les auteurs, pour ensuite les punir par les formes, et non pas mettre les armes, comme on avait fait, entre les mains de furieux*, ni

(2143) Bien que le caractère devenu cruel de Charles IX rende cette noire action très-probable, et malgré le dire de Bossuet qui, s'adressant dans son ouvrage à un enfant royal, aurait pu être porté à pallier les fautes de l'un des ancêtres de ce jeune prince, M. l'abbé Rohrbacher veut disculper Charles IX de ce crime ajouté à tant d'autres. « On suppose dans bien des livres, dit-il, (tom. XXIV, p. 659) que Charles IX, placé à une des fenêtres du Louvre, tirait avec une carabine sur les calvinistes qui essayaient, en traversant la rivière, de se sauver au faubourg Saint-Germain, mais ce fait ne repose que sur l'autorité en soi très-légère de Brantôme, qui n'était point à Paris, et qui encore ne le rapporte que comme un *ouï-dire*. L'historien de Thou n'en dit rien, et sans doute il n'y a pas dans son silence quelque intention de ménager Charles IX, qu'il appelle un *enragé*. » M. Rohrbacher a pour lui l'opinion du chevalier Artaud (L'*Italie*, in-8°, 1835, pag. 263, *note*) et quelques autres; mais cela ne nous empêche pas de nous demander si l'on peut supposer que Bossuet ait inventé ce fait, ou qu'il l'ait répété d'après des autorités peu sûres: nous ne le croyons pas. Bossuet, dans sa situation, eût été trop intéressé à ménager Charles IX s'il l'avait pu, et dès l'instant qu'il constate ce fait, on peut croire, ce nous semble, qu'il s'était assuré de sa véracité et qu'il n'a obéi ici qu'à la vérité historique. Quoi qu'il en soit, nous ne tenons pas autrement à notre sentiment. Mais nous n'avons fait cette remarque que parce que nous pensons qu'il vaut toujours mieux, quand il y a lieu, avouer les fautes d'un prince, même catholique, plutôt que d'autoriser les ennemis de l'Eglise à nous accuser injustement de vouloir à toute force justifier tout dans un intérêt de parti.

(2144) M. l'abbé Rohrbacher conteste encore ce fait (*ibid.*), malgré l'assertion de Bossuet. Voici ce qu'il dit : « On suppose souvent que le massacre de Paris dura trois jours; le huguenot La Popelinière nous apprend qu'il cessa dans la journée même (La Popel. liv. XXIX, pag. 67). » Nous n'ignorons pas que M. Rohrbacher peut avoir encore ici des autorités; mais il est certain aussi que plusieurs historiens affirment le contraire. Quand on les balance entre eux, il n'est guère possible d'être de l'avis de l'auteur de l'*Histoire universelle de l'Eglise*. Et puis, nous dirons encore ce que nous venons de remarquer dans la note précédente; c'est qu'on ne peut guère croire qu'un écrivain tel que Bossuet ait écrit ce qu'on vient de lire sans s'être assuré de la vérité et sans s'être appuyé sur de graves témoignages.

*faire un si grand carnage, où se trouvaient enveloppés indifféremment les innocents et les coupables* (2145).

« Le roi commanda qu'on fît cesser le massacre; mais il ne fut pas possible d'arrêter tout à coup un peuple acharné. Son ardeur se ralentit peu à peu comme celle d'un grand embrasement, et il y eut encore beaucoup de meurtres quatre ou cinq jours après la défense. Il périt durant sept jours plus de six mille personnes, parmi lesquelles il y eut cinq ou six cents gentilshommes qui se laissèrent égorger comme auraient fait des animaux sans courage, tant ils furent étonnés et interdits par une violence si étrange et si imprévue; il n'y eut que le seul Guerchi qui mourut l'épée à la main. De six à sept cents maisons qu'on pilla dans le désordre, il n'y en eut qu'une seule qui fit de la résistance.

VIII. « Pour confirmer le bruit qu'on voulait répandre de la conjuration de l'amiral, on lui fit faire son procès. La reine-mère fit chercher parmi ses papiers quelque chose qui diminuât l'horreur qu'un tel meurtre devait causer dans les pays étrangers. On n'y trouva que des mémoires pour la guerre de Flandre, et des avis qu'il donnait au roi pour le bon gouvernement de son Etat. Il l'avertissait, entre autres choses, de ne point donner trop de crédit ou de trop puissants apanages à ses frères, et d'empêcher de tout son pouvoir que les Anglais n'acquissent dans les Pays-Bas révoltés un pouvoir qui deviendrait fatal à la France.

« La cour affecta de communiquer ces mémoires au duc d'Alençon et à la reine d'Angleterre; on représentait à l'un et à l'autre la manière dont les traitait un homme qu'ils estimaient tant. La réponse fut honorable pour l'amiral; ils dirent qu'ils pouvaient peut-être se plaindre de lui, mais que le roi du moins s'en devait louer et que des avis si solides et si désintéressés ne pouvaient venir que d'un fidèle serviteur.

« Ainsi, tout ce qu'on employait pour décrier l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire; elle fut pourtant condamnée par un arrêt solennel, qui eût pu être juste dans un autre temps et pour un autre sujet; mais rien ne parut plus vain, ni plus mal fondé que la conjuration dont on l'accusait alors. On ne laissa pas d'exécuter l'arrêt dans la Grève, en présence du roi et de la reine, et au défaut de son corps que le peuple avait déchiré, on décapita son fantôme, qui fut ensuite traîné sur une claie à Montfaucon. C'est le lieu où l'on expose les corps des voleurs des grands chemins et des scélérats. Le vidame et Montgomery furent effigiés en même temps, mais le supplice de quelques autres que l'on condamna avec eux fut effectif.

« Pour imprimer davantage la conspiration dans les esprits, on rendit à Dieu des actions de grâces publiques sur *la prétendue* découverte. *Ces grimaces n'imposèrent à personne, et l'action qu'on venait de faire fut d'autant plus détestée par les gens de bien qu'on ne put trouver un prétexte qui eût la moindre apparence.* L'horreur en augmentait tous les jours par les nouvelles qu'on recevait des provinces; car encore qu'on eût publié la déclaration que le roi avait faite au parlement et des défenses d'inquiéter les huguenots, comme les ordres expédiés pour les massacres avaient couru par toute la France, ils firent d'étranges effets à Rouen, à Lyon et à Toulouse. Les conseillers du parlement de cette dernière ville furent pendus en robe rouge; 25 à 30,000 hommes furent égorgés en divers endroits, et on voyait les rivières traîner avec les corps morts l'horreur et l'infection dans tous les pays qu'elles arrosaient. Le roi désavoua tout, comme fait contre ses ordres; il y eut des provinces exemptes de carnage, et ce furent principalement celles dont les gouverneurs

(2145) Ainsi voilà le président de Thou qui ne craint pas de souiller d'abord sa robe rouge et qui rend au roi des actions de grâces : *Qui ne sait dissimuler*, dit-il, *ne sait pas régner!* Maxime effrayante, faiblesse coupable! que M. Villemain attribue « à l'horreur des temps, où même de semblables caractères ne pouvaient rester purs, » mais que nous regarderons comme une apostasie de la conscience! Aussi bien, M. Villemain lui-même constate-t-il que le chancelier de L'Hôpital en eut l'âme profondément affligée. « Chaque jour, dit-il, lui annonçait de nouveaux malheurs et de nouvelles hontes pour le royaume. Quelques-uns de ses amis étaient morts, d'autres *avilis*. Combien, lorsqu'il apprit dans sa retraite, que le premier président de Thou lui-même avait fait l'*apologie des meurtriers*, et commencé des procédures contre les victimes, ne dut-il pas regretter au milieu de tant de maux, cette *dégradation* des plus nobles caractères, et ce dernier triomphe du crime qui consiste à souiller jusqu'à la vertu? » (*Vie de l'Hôpital*, *Mélanges historiques et littéraires*, 3 vol. in-8°, 1827, tom. III, pag. 104.)

Malgré cette lâcheté du président de Thou, il faut cependant reconnaître que, dans le particulier, il usa du moins du *droit de remontrance*, « faible débris, dit M. Villemain (id. ibid., pag. 18), ou plutôt imparfait supplement des antiques libertés du royaume! » On aura, sans doute, remarqué toutes les circonstances de cette séance parlementaire; circonstances qui nous font connaître les véritables auteurs du crime de la Saint-Barthélemy. Un roi, et un roi tel que Charles IX, est obligé d'aller devant le parlement (il est vrai, encore faible représentation du pays) pour rendre compte des motifs de sa conduite dans cette horrible tuerie. Il y débite une leçon convenue, arrêtée d'avance dans son conseil; il veut persuader que ce ne fut point par haine contre la religion protestante qu'il agit de la sorte, mais par *raison d'État*, pour prévenir un complot contre sa personne et contre la famille royale. Et, malgré ses spécieux prétextes, il reçoit une *forte remontrance*, basée sur les plus simples notions de la droiture et de la justice! Ainsi, Charles IX se justifiant au parlement, le parlement faisant sentir au roi qu'il eût dû, dans tous les cas, procéder légalement et non par le lâche assassinat, tout cela nous apprend que le roi n'était pas tout à fait *irresponsable*, et que ce fut bien ici un crime émané de la cour, un crime accompli par ses ordres. Mais la fin du récit de Bossuet achève de nous convaincre que la cour, aidée des siens, est seule responsable de cet assassinat organisé.

étaient amis de la maison de Montmorency.

« Un allié de cette maison sauva la Provence; Garde et Saint-Hérem, attachés à cette maison, empêchèrent le désordre. Alençou et Bayonne furent délivrés par les soins de Matignan et du vicomte d'Orthez, leurs gouverneurs. Les bons ordres que donna Chabot en Bourgogne furent cause qu'il n'y périt qu'un seul homme; tous ces gouverneurs répondirent qu'ils ne croyaient point que le roi commandât tant de meurtres, et qu'ils attendraient de nouveaux ordres.

« Les nouvelles du massacre, portées dans les pays étrangers, causèrent de l'horreur presque partout; *la haine de l'hérésie les fit recevoir agréablement à Rome* (2146); on se réjouit aussi en Espagne, parce qu'elles y firent cesser l'appréhension qu'on y avait de la guerre de France. Aussitôt qu'elles furent venues dans les Pays-Bas, le prince d'Orange perdit courage et n'osa plus entreprendre de faire lever au duc d'Albe le siége de Mons : ainsi cette place fut bientôt rendue, et le duc d'Albe reprit toutes les places que le prince d'Orange avait.

« En France les huguenots ne savaient à quoi se résoudre; ils ne songèrent d'abord qu'à prendre la fuite : étonnés de la perte de leurs chefs et d'un si grand nombre de leurs compagnons, la plupart quittaient leurs maisons, et même un grand nombre alla à la messe, et si le roi eût eu une armée prête, ils ne se seraient jamais relevés; mais il les crut abattus, et d'ailleurs il répugnait à lever des troupes, de peur d'augmenter la gloire de son frère, qui les devait commander comme lieutenant général; ainsi il laissa reprendre cœur aux huguenots. Nîmes, Montauban et les autres villes où ils étaient les plus forts, principalement La Rochelle, se mirent en état de défense, et reçurent tous ceux de leur religion, qui, ne voyant plus de salut que dans la guerre, résolurent à la faire plus déterminément que jamais (2147).... »

IX. Tel est le récit calme et froid que fait Bossuet de cette sanglante et lugubre journée. On voit déjà combien le clergé y fut étranger (2148), et l'on ne peut douter, d'après cette relation, que ce fut surtout ici une affaire politique, excitée, envenimée sans doute par le fanatisme religieux, mais dont le catholicisme, la religion vraie, sont complétement innocents. Oui, cette horrible action ne peut retomber que sur la politique, ou sur le fanatisme, c'est-à-dire sur des gens comprenant mal la religion et se couvrant indignement de son manteau pour commettre des crimes toujours désavoués, condamnés par elle!

Un protestant de nos jours, Cobbett, a bien pu justifier, selon le système protestant, la Saint-Barthélemy, comme une représaille trop méritée par les calvinistes, comme une vengeance dont ils ne peuvent se plaindre. Ce n'est pas nous, catholiques, qui devons adopter et approuver une pareille apologie. Mais ce témoignage, tout antichrétien qu'il soit, n'est pas sans valeur, puisqu'il sert du moins à disculper l'Eglise, et nous l'opposerons à ceux de nos frères égarés qui s'obstinent à la faire responsable de ce crime, au lieu de reconnaître les torts de leurs coreligionnaires, comme nous catholiques, nous devons désavouer la conduite des nôtres dans ces conjonctures. Voici donc ce que dit le protestant Cobbett (2149) :

« A l'occasion d'un mariage entre la sœur du roi et le jeune roi de Navarre (depuis le fameux Henri IV), Coligny qui, depuis la mort de Condé, était devenu le chef de la secte (des calvinistes) se rendit à Paris sur l'invitation du roi, avec une compagnie de ses partisans, pour assister à la cérémonie. Il y avait deux ou trois jours qu'il était arrivé, lorsque quelqu'un lui tira dans la rue un coup de mousqueton qui le blessa en deux ou trois endroits, mais non dangereusement; ses partisans en accusèrent le jeune duc de Guise, mais on n'a jamais donné une preuve qui pût soutenir cette assertion. Ils se rassemblèrent autour de leur chef, et menacèrent de le venger, comme cela était très-naturel. La cour s'appuya sur cette raison pour sa justification, et elle résolut de prévenir le coup. En effet, le dimanche 24 août 1572, le jour de la fête de saint Barthélemy, ce dessein fut mis à exécution.

« On eut beaucoup de difficultés à obtenir le consentement du jeune prince, mais à la fin il fut gagné par les représentations et les prières de sa mère, du duc d'Anjou, son frère, et du duc de Guise. Les ordres terribles sont envoyés, le signal est donné au moment convenu; le duc de Guise accourt vers la maison de Coligny, suivi d'une troupe des siens; il enfonce les portes et fait jeter par la fenêtre le corps mort de son ennemi dans la rue. *Le peuple de Paris, qui haïssait à mort les protestants*, qui ne pouvait pas avoir oublié que Coligny avait

(2146) Il est à regretter que Bossuet ne se soit pas expliqué plus nettement ici. Sa phrase ferait entendre que *toutes* les nouvelles furent bien connues à Rome; or il est bien certain qu'on n'en connaissait qu'*une partie*, et que c'est parce qu'on y avait donné le change sur ce qui s'était passé à Paris, qu'on fit des réjouissances publiques dans la Ville éternelle. Nous examinons ce point important au n° XIII de cet article.

(2147) Bossuet, *Histoire de France*, Charles IX, *Œuvres complètes*, édit. ubi supra, tom. V, pag. 367-374.

(2148) Un poëte moderne, Chenier, à la suite de Voltaire dans sa *Henriade*, nous représente le cardinal de Lorraine bénissant les poignards destinés au massacre de la Saint-Barthélemy. Or, il est certain que dans ce temps-là même, ce cardinal se trouvait à Rome, où il était allé en conclave. L'histoire ne parle que d'un seul ecclésiastique mêlé au massacre : il se nommait Jean Rouillard, chanoine de Notre-Dame, *et fut tué dans son lit comme huguenot*. (Saint-Victor, *Tableau de Paris*, tom. III, pag. 190, note.) Voilà toute la part qu'y eurent le clergé et la religion. *Voy.* encore le n° XII de cet article.

(2149) William Cobbett, *Histoire de la Réforme*, liv. x, pag. 182-183; Paris, 1826.

livré Dieppe et le Hâvre aux Anglais, que, tandis que ce peuple, de tout temps ennemi de la France, était ramené par Coligny et ses protestants, ce même traître avait, avec sa secte, assassiné lâchement le feu duc de Guise, ce vaillant seigneur qui avait chassé les Anglais de leur dernière retraite, et qui, au moment où il perdit la vie, pensait à les chasser aussi du Hâvre où ils avaient été introduits par Coligny et les siens; le peuple de Paris, dis-je ne pouvait s'empêcher de se rappeler toutes ces choses, et de tels souvenirs lui inspiraient une haine implacable contre Coligny et sa secte. D'ailleurs on eût trouvé avec peine un seul habitant de Paris dont les parents n'eussent péri ou n'eussent souffert d'une manière quelconque dans les pillages et dans les massacres de ces infâmes calvinistes dont un de leurs dogmes leur enseignait que les bonnes œuvres étaient inutiles, et que leurs mauvaises actions, quelque infâmes et quelque sanglantes qu'elles fussent, ne les empêcheraient point d'être sauvés.

« Ces protestants, car on les appelait ainsi, ne ressemblaient pas plus aux protestants de nos jours, qu'une guêpe ne ressemble à une abeille. Ce nom était alors et bien justement synonyme de *bandits*, c'est-à-dire *voleur et meurtrier*, et ceux qui le portaient étaient pour la France un fléau plus terrible que la guerre avec l'étranger, la peste et la famine réunies; parce qu'ils furent toujours prêts à devenir l'instrument actif du premier rebelle ambitieux.

« Si nous examinons ces choses avec attention, et si nous nous rappelons que le peuple, toujours disposé à passer dans ses soupçons les bornes de la raison, entendit répéter de tous côtés le cri de trahison, devons-nous être surpris de le voir tomber sur les partisans de Coligny et n'épargner aucun de ceux de cette secte qui s'offrirent à ses coups? Si nous considérons ce meurtre sous ce rapport, et surtout si nous remarquons que c'est le fils du duc de Guise, assassiné par Coligny, qui entraîna les autres, n'est-ce pas mentir à la vérité, et d'une manière monstrueuse, que d'attribuer ce massacre *aux principes de la religion catholique?* Nous pourrions avec autant de justice attribuer l'acte de Bellinghand (qui envoya chercher son livre de prière quand il fut arrivé à Newgate) aux principes de l'*Eglise d'Angleterre.* C'est ce que personne n'a jamais eu la bassesse ni l'impudence de faire; mais pourquoi donc y a-t-il des hommes qui portent la bassesse et l'impudence jusqu'à attribuer ce massacre *aux principes de la religion catholique?* »

X. Voilà comment s'exprime en termes violents et injurieux le protestant William Colbett, sur le massacre de la Saint-Barthélemy; c'est-à-dire, selon lui, que les calvinistes, mauvais sujets, ont bien mérité ces actes de représailles, et que bien que des catholiques aient exercé ces actes, ils ne sauraient être attribués *aux principes de la religion catholique.*

Nous acceptons ce dernier aveu, mais nous repoussons de toutes les forces de notre âme la première partie de cette argumentation.

Certes, dirons-nous avec un auteur catholique qui nous paraît avoir bien apprécié ce lamentable drame, « certes, si les représailles, si la loi du talion étaient permises aux catholiques, si l'on *n'avait pas appris au contraire de l'Eglise seule que de telles vengeances sont des crimes*, qui jamais aurait eu de plus légitimes et de plus terribles représailles à exercer que les catholiques sous Charles IX? Outre que le calvinisme était une conspiration permanente, on oublie, ou l'on affecte un peu trop d'ignorer la tentative d'Amboise (*Voy.* l'article AMBOISE [Conjuration d'] au tome I[er]), le complot général de Monceaux ou de Meaux, 1567, le soulèvement subit de 1569, et les affreuses boucheries qui s'ensuivirent, les deux *Michelades*, c'est-à-dire les deux massacres nocturnes exécutés par les calvinistes à Nîmes, où l'on montre encore aujourd'hui avec complaisance le puits de l'évêché qui fut comblé la première fois de deux cents catholiques mutilés avec rage; on oublie en même temps les massacres de la Roche-Abeille, de Navarreins, le Gave ensanglanté par la tuerie d'Orthez, une foule de gentilshommes poignardés à Pau, le 24 août 1569, contre la foi des traités, sans compter tous les pillages, les meurtres et les cruautés de détail. Quoi d'étonnant qu'une population irritée par tant de provocations sanglantes, ait perdu patience et soit devenue cruelle à son tour? Quand on lit la délivrance des Mèdes par le massacre général des Scythes, leurs envahisseurs, celui de cent mille Romains par l'ordre de Mithridate, les Vêpres siciliennes où périrent tant de Français, cela est horrible, et pourtant un sentiment naturel d'indignation contre l'agression et la tyrannie, se mêle malgré nous au premier mouvement d'une trop juste pitié (2150). »

Mais, quoi qu'il en soit, il est certain que les représailles ne sont jamais permises. Nul ne doit se faire justice à soi-même, ce sont là les plus simples notions de la morale éternelle. Aussi, dans cette triste affaire de la Saint-Barthélemy, serons-nous plus justes et plus vrais que William Cobbett, en déclarant que c'est surtout pour nous, catholiques, un devoir de blâmer, de détester ce grand forfait, *prémédité ou non* (2151), mais

(2150) M. Edouard Dumond, Compte rendu des *Archives curieuses de l'Histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, ou *Collection de pièces historiques*, etc., *publiées d'après les textes conservés à la Bibliothèque royale*, 1836, etc. (*Université catholique*, tom. III, pag. 356, col. 2.)

(2151) Nous n'avons pas à nous préoccuper de cette question. D'ailleurs les historiens sont, à cet égard, fort partagés : les uns disent qu'il y eut *préméditation*, les autres sont d'un sentiment contraire. Parmi ces derniers, il faut compter Mézerai qui l'appelle un *crime italien*. Mérimée dans la *Chronique du temps de Charles IX* (Paris, 1829), nie qu'il y ait eu trame. Sismondi lui-même, très-con-

par cette raison que nous seuls aussi en avons le droit. Car, ajoute avec raison l'écrivain que nous venons de citer, « comme il s'agit ici de conclure, en nous exécutant nous-mêmes, nous ne trahirons pas pour cela notre cause et nous ne prétendons pas laisser l'avantage à nos ennemis. Nous devions leur pardonner, nous ne l'avons pas fait; nous devions en même temps nous défendre, mais plus loyalement qu'ils ne nous attaquaient, nous ne l'avons pas fait alors; nous avons été coupables de les avoir imités, mais voilà tout! Notre cause n'en a pas été et n'en sera pas éternellement moins juste. C'était celle de la vérité, de la propriété; c'était, quoi qu'on veuille dire, celle de la civilisation, que les guerres religieuses en France et en Allemagne ont retardée d'un siècle et détournée du droit chemin (2152)... »

On voit donc en quoi nous différons de l'historien protestant; ne pouvant admettre sa théorie des représailles, ce qu'il dit pour justifier *les principes catholiques* a pour nous toute la force d'un aveu, d'un témoignage qui a d'autant plus de valeur qu'il émane d'une plume non catholique. William Colbett ajoute :

« Le massacre surpassa de beaucoup à Paris les *désirs de la cour*, et l'on dépêcha aussitôt des ordres dans les grandes villes de province pour prévenir des scènes semblables. Ce massacre cependant fut *répété dans plusieurs endroits ;* mais quoique quelques écrivains protestants aient fait monter le nombre des personnes tuées dans cette occasion à cent mille, un compte publié en 1582, et établi d'après les comptes recueillis par les ministres dans les différentes villes, ne fait monter ce nombre, pour toute la France, qu'à sept cent quatre-vingt-six personnes. Le docteur Lingard dit à ce sujet avec sa sincérité ordinaire : « *Si nous doublons ce nombre nous ne nous éloignerons pas beaucoup de la vérité.* Les écrivains protestants firent d'abord monter ce nombre à cent mille, plus tard, il tomba à soixante-dix mille, ensuite à trente mille, puis à vingt mille, à quinze mille, et enfin à dix mille; mais toujours en nombres ronds. L'un d'eux, dans un moment d'indiscrétion, voulut avoir des ministres eux-mêmes les noms des personnes qui y avaient péri ; et ce fut alors que leur nombre ne se trouva pas dépasser *sept cent quatre-vingt-six* (2153). » Certes, c'est toujours de trop !

XI. La plupart des auteurs qui ont écrit sur la Saint-Barthélemy s'attachent à montrer que cet assassinat royal ne fut point prémédité, et que Charles IX n'ordonna pas des massacres semblables dans les provinces (2154) ; toutes ces questions nous paraissent inutiles dans ce travail (2155) : ce

traire aux catholiques, le nie aussi. M. César Cantu (*Hist. univ.*, tom. XV, p. 222) penche pour la négative. M. Rohrbacher (tom. XXIV, pag. 635) dit : « Le plus probable nous parait *oui* et *non;* oui, quant à une pensée vague et intermittente ; non, quant à un plan suivi et combiné. » Si nous avions à émettre une opinion sur ceci, nous dirions, qu'après avoir tout lu, il nous est impossible de ne pas croire à une *préméditation*. Mais, encore une fois, tout cela importe peu à notre objet (*voy.* n° XI).

(2152) M. Edouard Dumont, id. ibid. loc. cit.

(2153) William Cobbett, loc. cit. — C'est le dernier chiffre auquel arrive le *Martyrologe des huguenots*, imprimé en 1582. Le but de ce *Martyrologe* était de recueillir les noms et de conserver la mémoire de tous ceux qui avaient péri pour la cause du *pur* évangile de Calvin ; sans aucun doute, l'auteur a dû y mettre tous ses soins ; il a dû recevoir de toutes parts des documents, et le zèle des uns et la vanité des autres, tous les intérêts communs et particuliers ont dû se réunir pour lui fournir les matériaux les plus nombreux et les plus exacts. Il avait lui-même le plus grand intérêt à ne rien omettre, et on peut lui supposer quelque propension à exagérer plutôt qu'à rester au-dessous du vrai. On remarque donc que, parlant en général du nombre des victimes par toute la France, il le porte à *trente mille ;* entrant ensuite dans un plus grand détail, il en trouve *quinze mille cent soixante-huit ;* enfin, quand il les désigne par leurs noms, il en nomme *sept cent quatre-vingt-six*. Voici le tableau tout entier, tel que le donne Saint-Victor (dans son *Tableau historique de Paris*, tom. III, pag. 201 et 202) :

*Nombre des calvinistes qui ont péri à la Saint-Barthélemy,* extrait du Martyrologe des huguenots, *imprimé en* 1582

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A Paris, | en bloc, | 10,000. | — En détail, | 468. | — Nommément, | 152 |
| A Meaux, | — | 225 | — | 00 | — | 30 |
| A Troyes, | — | 37 | — | 00 | — | 37 |
| A Orléans, | — | 1,850 | — | 00 | — | 156 |
| A Bourges, | — | 23 | — | 00 | — | 23 |
| A la Charité, | — | 20 | — | 00 | — | 10 |
| A Lyon, | — | 1,800 | — | 00 | — | 144 |
| A Saumur et Angers, | | 26 | — | 00 | — | 8 |
| A Romans, | — | 7 | — | 00 | — | 7 |
| A Rouen, | — | 600 | — | 00 | — | 212 |
| A Toulouse, | — | 306 | — | 00 | — | 00 |
| A Bordeaux, | — | 274 | — | 00 | — | 7 |
| Total, en bloc. | | 15,168. | | D'après les noms, | | 786. |

« Que ce dernier chiffre soit au-dessous de la réalité, dit l'*Encyclopédie du* XIX<sup></sup>*e siècle* (tom. IV, pag. 692), c'est chose indubitable ; mais aussi le premier ne peut pas être tenu pour exact. La vérité est entre les deux. » En somme, dit cet ouvrage, il n'est pas facile de déterminer le nombre des victimes; aucun historien n'est d'accord.

(2154). Entre autres, M. Audeley, compte rendu de l'*Histoire de la Saint-Barthélemy*, par M. Audin, 1 vol. in-8° 1841, apud *Université catholique*, tom XII, pag. 196 et suiv. ; — M. Alfred de Falloux, *la Saint-Barthélemy et le XVIIIe siècle*, dans le *Correspondant*, année 1843, 11e livraison ; — M. l'abbé Drioux, dans sa brochure intitulée : *Nouvelles calomnies du protestantisme réfutées par les écrivains protestants*, etc., in-8°, 1843, etc., etc.

(2155) D'ailleurs, nous laissons sur ces points divers les lecteurs tirer les conséquences qu'ils voudront du récit de Bossuet rapporté par nous.

fut un crime horrible, voilà ce qui est positif; et nous n'avons souci que de bien établir que notre religion sainte est entièrement restée étrangère à toutes ces horreurs. Nous faisons bon marché des hommes, politiques ou catholiques, qui eurent le malheur de mépriser l'esprit chrétien, et nous ne tenons qu'à sauvegarder notre Mère contre tant d'injustes attaques.

Or, que le catholicisme soit complétement en dehors de ces horreurs, cela est incontestable. Dans les rues, le cri qui enflamma les meurtriers fut celui de *trahison!* Le récit de Bossuet nous a assez fait voir que dans le conseil de Charles IX il n'avait nullement été question de religion. Tout se fit et tout se décida par les conseils et les intrigues de la reine-mère. La foi entrait si peu dans les calculs de son infâme et hideuse politique, que le protestant Sismondi nous apprend que pour un temps elle mit en délibération si elle n'envelopperait point du même coup dans les réseaux de sa noire conspiration le duc de Guise et Coligny. « On assure, dit-il, que la reine aurait voulu sacrifier en un même jour Coligny, les Montmorency et les Guise; qu'après avoir employé les derniers à faire égorger les protestants, elle voulait que les gardes du roi tombassent sur eux, comme ils seraient épuisés par le combat, et les missent en pièces, prétendant les punir du désordre qu'ils auraient causé (2156). »

Loin d'être entrée pour quelque chose dans ce cruel désastre, la religion a même ouvert en province aussi bien qu'à Paris, un refuge à tous ces malheureux que poursuivait la fureur populaire, déchaînée par Catherine de Médicis; et dans le massacre de Paris, un grand nombre de ses membres, nous l'avons vu (n° VI), ont été victimes de la passion qui aveuglait les exécuteurs de cette sanglante proscription. C'est ce que l'abbé de Caveyrac a solidement démontré dans une *Dissertation*, presque d'après les seuls aveux des protestants les plus passionnés (2157).

« ... A Lyon, dit cet auteur, on envoya beaucoup de calvinistes aux prisons de l'archevêché, aux Célestins et aux Cordeliers. Si on doutait que ce fut dans la vue de les sauver, qu'on lise le *Martyrologe des calvinistes*. Il y est dit qu'on en envoya une fois trente et une autre fois vingt aux Célestins dans cette intention. Et si les prisons de l'archevêché ne les préservèrent pas de la fureur de quelques scélérats, on voit dans ce même registre que les meurtres furent commis à l'insu et pendant l'absence du gouverneur, qui les fit cesser à son retour, et voulut en faire rechercher et punir les auteurs. *Il fut dressé procès-verbal par la justice, comme les prisons avaient été brisées par émotion populaire : et on fit crier à son de trompe que ceux qui en déclareraient les auteurs, auraient cent écus. Les couvents servirent d'asile aux calvinistes de Toulouse.* A Bourges, *quelques paisibles catholiques en retirèrent aucuns.* A Lisieux, l'évêque s'opposa à la fureur de quelques hommes que le gouverneur ne pouvait contenir, tant ils étaient excités au meurtre par l'exemple, par l'avarice ou même par le ressentiment... » Et voici comment un historien de l'Eglise nous rapporte cette noble conduite de l'évêque de Lisieux; nous tenons à citer ce fait trop beau, trop évangélique et trop tenu dans l'ombre par l'abbé de Caveyrac :

« Quelque horreur que le clergé eut de l'hérésie, dit Bérault-Bercastel (2158), il n'en est guère moins des cruautés ordonnées contre les hérétiques; et, sans plus se souvenir des injures qu'il en avait reçues, il les fit épargner partout où il lui fut possible. L'évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, de l'ordre de Saint-Dominique, fut assez heureux pour sauver tous ceux de son diocèse. Le lieutenant du roi lui ayant communiqué l'ordre (2159) du massacre, il s'opposa de tout son pouvoir à l'exécution. « Non, dit-« il, je n'y consentirai jamais; je suis le pas-« teur de cette église, et ceux qu'on veut « égorger sont mes ouailles; il est vrai qu'elles « sont égarées, mais elles peuvent rentrer « dans le bercail. Dans tous les cas, je ne dois « point souffrir qu'on répande leur sang : « l'Evangile m'apprend au contraire à verser « pour elles jusqu'à la dernière goutte du

(2156) De Sismondi, *Hist. des Français*, tome XIX, pag. 152.

(2157) Cet auteur a pourtant été accusé d'avoir fait l'*apologie de la Saint-Barthélemy*. Le fait a d'abord été avancé par d'Alembert et par Voltaire, comme on le voit par leur correspondance : il a ensuite été répété partout. Mais, quand cela serait vrai, qui ne sent que la cause d'un écrivain isolé n'a rien de commun avec celle de la religion? « Et qu'importerait, après tout, dit à ce propos Frayssinous, qu'importerait au christianisme qu'un frénétique se fût fait l'apologiste d'une frénésie? N'y aurait-il donc plus de bonne philosophie, parce que le philosophe Sénèque a fait l'apologie d'un monstre meurtrier de sa mère? Mais ici les sophistes n'ont pas le triste mérite d'avoir fait cette dégoûtante découverte; leur imputation est une calomnie. Dès la première page, l'auteur dit : « On peut répandre « des clartés sur les motifs et les effets de cet évé-« nement tragique, sans être l'approbateur tacite « des uns, ou le contemplateur insensible des au-« tres; et quand on enlèverait à la journée de la « Saint-Barthélemy les trois quarts des horribles « excès qui l'ont accompagnée, elle serait encore « *assez affreuse pour être détestée de ceux en qui* « *tout sentiment d'humanité n'est pas entièrement* « *éteint*. C'est dans cette confiance que j'oserai « avancer : 1° que la religion n'y a eu aucune part; « 2° que ce fut une affaire de proscription; 3° « qu'elle n'a jamais dû regarder que Paris; 4° qu'il « y a péri beaucoup moins de monde qu'on ne l'a « écrit. » Que ces assertions, ajoute Frayssinous, soient fondées ou non, il y a bien loin de là à l'apologie du massacre; confondre ces choses est un trait de mauvaise foi auquel on refuserait de croire si l'on n'en avait la preuve sous les yeux. » (*Défense du christianisme* ou *Conférences sur la religion*, etc., 3 vol. in-8°, 1825, tom. III, pag. 159, 160).

(2158) *Histoire de l'Eglise*, édit. de l'abbé de Robiano, 1835, tom. X, pag. 158.

(2159) M. Henrion, dans son édition de Bérault-Bercastel, ajoute ici ce mot : *supposé* (voy. *Hist. gén. de l'Egl.*, 1843, tom. VIII, pag. 67).

« mien. » L'officier, arrêté par cette opposition, lui demanda par écrit un acte de refus qui pût au moins lui servir de décharge auprès du roi. Le généreux prélat le lui donna sans balancer. « Je compte, ajouta-t-il, que « le prince, dont on a surpris la religion, ap- « prouvera mon refus; mais, quoi qu'il puisse « arriver, je prends sur moi tous les risques. » L'opposition de l'évêque ayant été renvoyée au roi, le jeune monarque n'en fut qu'édifié, et révoqua aussitôt ses ordres pour tout le diocèse de Lisieux. Les religionnaires du canton en furent si édifiés eux-mêmes, qu'ils vinrent presque tous abjurer entre les mains de ce charitable prélat, qu'ils n'appelaient plus que leur sauveur. Quant aux autres diocèses, les évêques ne trouvèrent pas la même facilité dans les officiers chargés de ces funestes exécutions; mais en bien des endroits ils firent tous leurs efforts pour les empêcher, ou du moins pour donner refuge aux proscrits. »

L'abbé de Caveyrac continue ainsi : « A Rouen, *les catholiques les plus paisibles désirant sauver plusieurs de leurs amis, de soixante qu'on avait arrêtés, ils en délivrèrent quarante; à quoi de Gordes, gouverneur de la province, qui n'était pas cruel, contribua; et des vingt restant on en sauva encore treize; il n'en périt que sept pour avoir beaucoup d'ennemis et porté les armes.* A Troyes, *un catholique voulut sauver Etienne Marguin.* A Bordeaux, *il y en eut plusieurs sauvés par des prêtres et autres personnes desquelles on n'eût jamais espéré tel secours.* A Nîmes, les catholiques, oubliant que leurs concitoyens les huguenots les avaient massacrés à deux reprises, de sang-froid, se réunirent à eux pour les sauver d'un carnage trop autorisé par l'exemple, assez excusé par le ressentiment, *nullement permis par la religion.* La plaie que les calvinistes avaient faite à presque toutes les familles catholiques de cette ville saignait encore; on se souvenait de ces nuits fatales où ils avaient égorgé leurs frères aux flambeaux, processionnellement, et avec le cruel appareil des sacrifices de la Taurique; c'est, je crois, la seule procession que les calvinistes aient faite.

« Si les catholiques se sont montrés plus humains qu'eux, c'est parce qu'ils étaient meilleurs chrétiens. Un tel acte d'humanité, sorti du sein du trouble, n'a pu prendre son principe que dans la charité. Mais pourquoi chercher hors de Paris des exemples de compassion? Cette capitale nous en a fournis: un historien calviniste (2160) nous les a conservés. *Entre les seigneurs français*, dit-il, *qui furent remarqués avoir garanti la vie à plus de confédérés, les ducs de Guise, d'Aumale, Biron, Bellièvre et Walsingham, ambassadeur anglais, les obligèrent plus... après même qu'on eut fait entendre au peuple que les huguenots, pour tuer le roi, avaient voulu forcer les corps de garde, et que déjà ils avaient tué plus de vingt soldats catholiques. Alors le peuple guidé d'un désir de religion* (désir singulièrement compris !), *joint à l'affection qu'il porte à son prince, en eût montré beaucoup davantage, si quelques seigneurs, contents de la mort des chefs, ne l'eussent souvent détourné; plusieurs Italiens mêmes, courant montés et armés par les rues, tant de la ville que des faubourgs, avaient ouvert leurs maisons à la seule entrave des plus heureux.*

XII. « Les catholiques, ajoute l'abbé de Caveyrac, ont donc sauvé ce qu'ils ont pu de *la colère du prince* et de la fureur du peuple (2161). Il n'y eut aucune des villes infortunées qui ne leur fut redevable de la conservation de quelques citoyens calvinistes; toutes se sont ressenties, dans ce fatal moment, de cet esprit de charité qui caractérise la vraie religion, qui distingue ses ministres, qui abhorre le meurtre et le sang. Genève, même, serait ingrate, si elle ne s'en louait. C'est à un prêtre de Troyes qu'elle doit l'avantage de compter parmi ses hommes illustres un des plus célèbres médecins de l'Europe: si ce prêtre n'eût sauvé le père de Théodore Tronchin, il manquerait une célébrité à cette ville.

« Si ces actes d'humanité ne lavaient pas assez la religion des reproches qu'on lui fait encore tous les jours, peut-être le sang de plusieurs catholiques mêlé à celui de leurs malheureux frères et versé par la haine ou l'avarice, effacerait-il jusqu'au moindre soupçon (2162). La licence inséparable du tumulte fit périr beaucoup de catholiques. *C'était être huguenot*, dit Mézeray, *que d'avoir de l'argent, ou des charges civiles, ou des héritiers affamés.* Si on nous avait conservé les noms des nôtres qui furent immolés à la vengeance ou à la cupidité, on serait surpris du nombre de cette espèce de martyrs. Le gouverneur de Bordeaux rançonnait les catholiques comme les protes-

(2160) La Popelinière, dans sa *Vraie et entière histoire des derniers troubles*, et dans son *Histoire de France*, pag. 67, 1581.

(2161) Du peuple induit en erreur! Car, s'il y avait une conspiration, on aurait dû, comme le dit le président du parlement à Charles IX, rechercher les conspirateurs et leur faire leur procès dans les formes (*voy.* n° VII). Mais on avait trouvé qu'il était plus court de se faire justice préventivement, et le peuple *dupé*, et d'ailleurs exaspéré, tomba facilement dans le piége. — Nous avions écrit cette note lorsque nous avons lu dans M. Augustin Thierry les lignes suivantes, où l'on verra que nous ne nous étions point trompé dans notre appréciation : « Il mourut de douleur (le chancelier de L'Hopital), après avoir vu l'effroyable couronnement de cette politique, le grand crime du siècle et un *crime de la royauté*, le massacre de la Saint-Barthélemy. Il faut l'avouer, la bourgeoisie parisienne fut *complice du pouvoir royal* dans cette journée d'horrible mémoire. *Trompé par la fable d'un complot* et égaré par ses haines fanatiques, le corps municipal reçut et accepta des ordres qui devaient assurer le guet-apens où des milliers de Français périrent, *en pleine paix*, par des mains françaises. » (M. Augustin Thierry, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état*, 2 vol. in-12, 1853, 2e édit., tom. Ier, page 142, 143.)

(2162) *Voy.* le n° VI de cet article et la note 2152.

tants, et faisait perdre la vie à ceux qui n'avaient pas le moyen de la racheter, s'ils n'en avaient la volonté. A Bourges, un prêtre détenu en prison y reçut la mort. A la Charité, la femme catholique d'un capitaine fut poignardée. A Vic, dans le pays Messin, le gouverneur fut assassiné. A Paris, un maître des requêtes et un chanoine de Notre-Dame (2163), conseiller au parlement, eurent le même sort. Eh! combien d'autres catholiques ont été enveloppés par la seule confusion dans cette affreuse proscription (2164)! »

Voilà ce qu'a écrit l'abbé de Caveyrac. Ajoutons qu'il ne se trouve pas un écrivain ecclésiastique qui n'ait parlé avec horreur de ce jour funeste. L'historien de Henri IV, Peréfixe, l'appelle « une action exécrable, qui n'avait jamais eu, et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable. » Bossuet, nous l'avons vu, n'a rappelé qu'avec des sentiments d'exécration cette effroyable journée. Dans ce siècle, tous les plus illustres orateurs de la chaire catholique l'ont flétrie comme elle le mérite. Pour n'en citer qu'un seul, Frayssinous a écrit : « Maintenant que dirons-nous de la Saint-Barthélemy? Nous dirons que c'est là une horrible journée qui sera la honte éternelle de nos annales, et sans doute il n'est pas de vrais Français qui ne désirent de pouvoir déchirer les pages sanglantes qui en retracent le souvenir. Mais, si cette journée est affreuse, c'est aussi une affreuse calomnie que de l'imputer à la religion, comme si la religion l'avait commandée, comme si elle l'avait approuvée, comme si cette épouvantable tragédie était dans les maximes et dans l'esprit du christianisme; il est avéré qu'il n'y eut ni prêtre, ni évêque dans le conseil où cet horrible massacre fut résolu (2165). »

Si les écrivains ecclésiastiques ont ainsi jugé et flétri la Saint-Barthélemy, les simples fidèles, les écrivains laïques ne se sont pas prononcés avec moins d'énergie et d'indignation contre cet événement. Nous emplirions des colonnes, si nous voulions citer leurs témoignages à cet égard. Bornons-nous à l'un des derniers en date. « On a trop longtemps, dit Audin (2166), accusé la religion de cette horrible journée; il faut que le sang retombe sur qui l'a répandu : la religion n'en versa pas une goutte. Si le signal du meurtre fut donné par la cloche qui avait coutume d'appeler les catholiques à la prière; si les assassins parèrent leurs vêtements d'une croix; si presque tous invoquèrent le nom de Dieu avant et après le crime, c'est que Catherine fut bien aise de couvrir de voiles sacrés cet attentat politique. » Tous les écrivains catholiques instruits et intelligents ont tenu le même langage; s'il s'en trouve qui aient agi autrement, la religion les désavoue; ils n'ont pas fait preuve de christianisme, voilà tout. Mais, encore une fois, la religion ne saurait être responsable ou du fanatisme de quelques-uns, ou des mensonges officieux, des vains palliatifs, des petits déguisements des autres : tout cela est indigne de la majesté du christianisme, et tous ces misérables moyens font plus de tort à la cause sacrée, que les plus furibondes déclamations. Une religion de vérité ne doit, ne peut être défendue que par la vérité.

XIII. Mais pour achever la justification de toute l'Eglise, nous devons maintenant rapporter les témoignages qui disculpent le Souverain-Pontife de tous les reproches qu'on lui a faits à propos des réjouissances qui eurent lieu à Rome, aussitôt qu'on eut appris ce qui s'était passé à Paris

Voici d'abord les accusations : « Le cardinal de Lorraine, ambassadeur de France à Rome, dit M. César Cantu (2167), fit don de cent pièces d'or au courrier qui lui en apporta la nouvelle; le Pape Grégoire XIII la célébra par des fêtes, comme un triomphe pour la religion; et le célèbre latiniste Muret, proclamé par les humanistes un second Cicéron, prononça devant le Pape un éloge du massacre... » M. Michelet dit de son côté : « Une chose aussi horrible que la Saint-Barthélemy, c'est la joie qu'elle excita. On en frappa des médailles à Rome, etc., etc. (2168). »

Dans ces solennelles actions de grâces, dans ces coups de canon du château Saint-Ange, dans ces médailles frappées, dans ces marques publiques de joie, on a donc affecté de voir un fanatisme sombre et farouche qui applaudit à l'effusion du sang. Mais avec un peu de bonne foi et un peu d'attention, il est facile de se convaincre de tout ce qu'il y a de passionné dans ces insinuations.

On a déjà mille fois répété que ces fêtes et ces processions n'avaient été commandées par Grégoire XIII que pour remercier le ciel *d'avoir sauvé les jours du roi de France, en lui découvrant une vaste conspiration qui avait été tramée contre lui.* Telle fut, en effet, la nouvelle annoncée à Grégoire XIII, et l'on peut concevoir dès lors les réjouissances de Rome. On rappelle sans cesse ces

(2163) *Voy.* la note 2148.

(2164) La plupart des faits cités par l'abbé de Caveyrac sont empruntés, avec les expressions mêmes, à des auteurs protestants. On trouve celle *Dissertation* dans l'édition refondue de l'*Histoire de l'Eglise* par Bérault-Bercastel, à la fin du tom. VIII. Paris, 1835. Elle a été aussi insérée dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, tome VII, pag. 475 et suiv.

(2165) Frayssinous, *Défense du christianisme*, ou *Conférences sur la religion*, édit. 3 vol. in-8°, 1825, tom. III, pag. 155.

(2166) *Histoire de la Saint-Barthélemy*, in-8°, 1841, pag. 3.

(2167) *Histoire universelle*, tom. XV, pag 223. — Nous sommes étrangement surpris, à vrai dire, de voir M. César Cantu énoncer ces faits sans y ajouter aucune explication : lui ordinairement si sagace et si parfaitement instruit de ce qu'il rapporte, ne devait cependant pas ignorer qu'il y eut ici une sorte de malentendu, de *fausse nouvelle* qui change bien le caractère de ces fetes publiques.

(2168) M. Michelet, *Précis d'histoire moderne*.

réjouissances : « mais, remarque un écrivain (2169), on a soin de ne pas dire que Charles IX, *pour pallier son crime et pour donner le change aux cours de l'Europe*, leur avait député des courriers pour y répandre que la *découverte inopinée d'une conspiration contre sa personne et son autorité* l'avait forcé à des mesures violentes, et *qu'il avait échappé au péril imminent dont il était menacé*. Je veux, pour un moment, que quelque prêtre insensé eût applaudi à ce massacre, où serait la bonne foi de faire retomber sur la religion cet excès de son indigne ministre?... »

La cour de Rome, prévenue à bon droit contre les hérésies qu'elle a pour mission de combattre avec les armes spirituelles, et qui alors pullulaient partout et jetaient le trouble dans l'Eglise, dut être facile à tromper sur la nature des nouvelles qui lui arrivaient de France. Si Catherine, pour échapper à l'exécration publique, fut assez habile, puissamment secondée par des hommes intéressés à se cacher derrière le manteau royal, pour obtenir de Charles qu'il déclarât en plein parlement (*voy.* n° VII) qu'il venait de déjouer une horrible conspiration, laquelle menaçait ses jours et toute sa famille, sous quelles couleurs trompeuses ne dut-elle pas présenter cette atroce mesure, de concert avec le cardinal de Pellevé, mentionné dans la correspondance de Philippe II comme disant rarement la vérité (2170)! Ne dut-elle pas transmettre cette nouvelle comme celle d'une victoire éclatante, glorieuse, remportée sur les implacables ennemis de Dieu et du roi? Et combien ne voyons-nous pas, dans l'histoire, de grands assassins se prévaloir de telles victoires auprès des gens de bien, pour pallier leurs forfaits et légitimer, en quelque sorte, leurs usurpations? Catherine avait besoin aussi de chercher dans une sorte d'approbation du Souverain Pontife un appui contre les reproches que ne manquerait pas tôt ou tard de lui adresser Charles IX, ce prince, son fils, qu'elle s'attachait à perdre (2171), et surtout contre la réprobation de toutes les âmes honnêtes? Et qui donc pouvait présenter et commenter ces lettres mieux que le cardinal de Lorraine, personnellement intéressé dans cette affaire; le cardinal de Lorraine, la plus grande ambition du monde, comme l'écrit Alava à son maître (2172)?

Au surplus, il est certain que Grégoire XIII, doux par caractère et ayant horreur de l'effusion du sang, ne put, malgré qu'il n'eût pas la vérité tout entière sur ces horribles événements, s'empêcher de pleurer en apprenant ce qu'on *voulut bien seulement lui faire savoir*. En effet, un écrivain du temps (2173) nous apprend qu'alors il versa des larmes; il dit en soupirant : « Que d'innocents auront été confondus avec les coupables! mais cette innocence aura-t-elle trouvé grâce aux yeux du juste Juge (2174)? » Or ce caractère du Pontife, cette inquiétude qu'il manifesta, la ligne de conduite suivie jusqu'alors par le Saint-Siége (*voy.* l'article GRÉGOIRE XIII), les lettres que Charles IX avaient envoyées à toutes les cours où il s'attacha à pallier l'horreur de cet attentat, en le représentant comme un moyen de répression violente dont il lui avait fallu user envers des sujets rebelles, tout cela devrait suffire (et a toujours suffi) à tout historien impartial et éclairé pour lui faire comprendre qu'en définitive le Pape a *été trompé* dans ces circonstances (2175).

Mais aujourd'hui il n'est plus permis d'en douter. La chose est tout à fait hors de doute. « M. de Châteaubriand, dit de Sismondi (2176), pendant qu'il était ambassadeur à Rome, *se procura la correspondance du nonce Salviati, accrédité par Gregoire XIII auprès de Charles IX, et à l'aide de ce secours, il a établi que la cour de Rome n'avait point préparé d'avance cet événement et n'en était point complice* (2177). »

XIV. Tout à l'heure nous avons fait en-

(2169) Frayssinous, *Défense du christianisme*, ou *Conférences sur la religion*, édit. ubi supra, tom. III, p. 157, 158.

(2170) M. Leudière, dans l'*Encyclopédie catholique*, tom. III, pag. 279, col. 2.

(2171) « N'y aura-t-il pas, dit Châteaubriand, quelque pitié pour ce monarque de vingt-trois ans, né avec des talents heureux, le goût des lettres et des arts, un caractère naturellement généreux, *qu'une exécrable mère s'était plu à dépraver par tous les abus de la débauche et de la puissance?* » (*Analyse raisonnée de l'hist. de France*, Charles IX.)

(2172) V. Cap. *Hist. de la Réforme*, tom. III.

(2173) Brantôme, tom. VIII, pag. 150.

(2174) Bérault-Bercastel, *Histoire de l'Egl.*, liv. LXVII, ad fin.

(2175) Malgre ses préventions contre Rome, De Thou dit un mot qui parait bien suffisant pour mettre sur la voie un homme qui ne cherche que la vérité. C'est que les réjouissances à Rome n'eurent lieu qu'après la lecture des lettres du nonce, qui auraient assuré au Pontife que tout s'était fait régulièrement, selon l'ordre et la volonté du roi : *Lectis in cardinalium senatu pontificis legati litteris, quibus de re tota tanquam destinata regis voluntate ac jussu confecta pontificem certiorem faciebat.* (Thuan. *Hist.*, l. LII, apud M. l'abbé Drioux, *Nouvelles calomnies du protestantisme réfutées*, etc., in-8°, 1845, pag. 58.)

(2176) Cet historien, en nous fournissant ces renseignements, avoue qu'*au moment de l'exécution, le nonce était dans une complète ignorance sur les projets de la cour*; que la lettre du nonce apprenait seulement au Pape que le roi de France *venait de remporter un triomphe signalé sur ses ennemis*, et malgré tout cela, de Sismondi maintient la vieille accusation contre Rome!... Qu'est-ce que la prévention et la haine! (Id. ibid.) — Voir aussi sur les découvertes de Châteaubriand, M. César Cantu, *Histoire univ.*, tom. XV, pag. 621.

(2177) Voici ce que dit Châteaubriand lui-même dans une *Note* de son *Analyse raisonnée de l'histoire de France* (Charles IX) : « Je ne donne presque aucun détail sur la Saint-Barthélemy; en voici la raison : Bonaparte avait fait transporter à Paris les archives du Vatican, immense et précieux trésor qui, bien fouillé, pouvait changer en grande partie l'histoire moderne. Quoi qu'il en. soit, quelques re-

tendre que le cardinal de Lorraine, personnellement intéressé dans l'affaire de la Saint-Barthélemy, avait été un digne exécuteur des volontés de Catherine pour tromper Grégoire XIII. Or, un historien moderne (2178) n'hésite pas à qualifier *de coupables* les actes de ce cardinal en cette circonstance, et à le représenter comme l'auteur des tristes malentendus qui eurent lieu à Rome à cette époque. Nous devons donc étudier les faits et gestes de ce cardinal, et, pour cela, laisser parler cet historien qui, par les *notes* de Saint-Simon qu'il cite, jette d'ailleurs un jour nouveau sur les causes de ce crime politique.

Au commencement du règne de Grégoire XIII, dit cet historien, « on vit ce qui arrive ordinairement dans les premiers mois d'une élection à Rome, surtout lorsque le Pape a été élu par *adoration* (2179), et que chaque électeur croit pouvoir assurer qu'il s'est montré un des plus intelligents pour créer ce Pape. Toutes les factions sollicitaient des récompenses. On se faisait donner les places de force; on envahissait l'autorité souveraine. Il fallait qu'il s'écoulât plus d'une année avant que les demandes indiscrètes fussent réprimées, et que le pouvoir, rapportant tout à lui seul, pût s'asseoir sur des bases solides.

« Sur ces entrefaites, arriva le cardinal Charles de Lorraine, toujours occupé du désir de venger son frère François, assassiné (en 1563) d'un coup de pistolet, sans que sa veuve, Anne de Ferrare, eût pu obtenir la condamnation des complices de l'assassin Poltrot de Méré, qui appartenait au parti des protestants. Le cardinal était encore mécontent de la paix que le roi Charles IX avait accordée aux huguenots en 1570. Il demandait aussi hautement que l'on fît entrer toute l'Italie dans la ligue contre les Turcs, que le dernier Pape Pie V avait signée, ainsi que le roi d'Espagne et les Vénitiens.

« Tout à coup (2180) on apprend l'épouvantable massacre de la Saint-Barthélemy. Cet effroyable événement, cette page sanglante de l'histoire de la France n'ont pas une place précise dans ce récit ; mais Grégoire XIII régnait alors, et des historiens ont mêlé son nom et celui de Rome à cette catastrophe. Je me bornerai d'ailleurs à rapporter des *notes* extraites d'un ouvrage inédit du duc de Saint-Simon, que j'ai lu avec attention et qui est intitulé: *Sommaire très-court de l'histoire de France et de l'étrangère en tant qu'elle y a rapport, avec les dates, à commencer à Hugues Capet.* Ces *notes*, recueillies par un homme aussi judicieux, plus rapproché que nous de ces époques, sont remarquables, si l'on considère les faits nouveaux qu'elles renferment, et surtout si on les rapproche des scènes qui eurent lieu à Rome à l'occasion de ce massacre. Ce sont des données, des souvenirs sans rédaction, sans forme, mais écrits de sa main, sans aucun soin pris pour le style : elles n'en ont pas moins le caractère de profondeur et d'élévation qui distingue les ouvrages de cet éloquent annaliste qu'on peut appeler souvent le *Tacite français*. Voici les *notes* de Saint-Simon (2181) :

« 1572. Délibérations secrètes sur le massacre. Les Guises y veulent comprendre le nouveau roy de Navarre, les Montmorency et les catholiques qui leur faisoient ombrage. Le duc d'Anjou, le maréchal de Retz, seuls du secret avec Catherine de Médicis : les Guises insistent sur le roy de Navarre et le jeune Louis de Condé : la reine ne peut s'y résoudre dans la peur de la dépendance totale des Guises. Charles IX garde le secret pendant ces longues intrigues, mais les embarrasse par son incertitude, surtout à l'égard de l'admiral qu'il goustoit depuis que pour attirer les huguenots, estoit de tous, sous prétexte de la guerre dès Pays-Bas, dont il devoit être le chef, pour soutenir leur révolte contre l'inquisition d'Espagne. La *rudesse* du roy à sa mère ou son frère, au sortir d'une longue conversation avec l'admiral, dont il ne voulut jamais rien dire, les hasta d'en finir. Massacre commencé par la blessure de l'admiral: visite du roy et de sa mère avec les plus perfides démonstrations. L'admiral est tué en même temps que les autres, et jamais aussi admirable, aussi grand qu'à sa fin. Indignité du troisième duc de Guise sur son corps. Boucherie qui comprit *tous ceux des catholiques qu'on voulut*. Les Montmorency épargnés par l'absence de l'un d'eux et d'un Cossé : le roy de Navarre et le prince de Condé se font catholiques, le poignard sur la gorge. Le massacre d'abord dissimulé et avoué par édit public à l'instigation des Guises qui ne voulurent pas être les seuls à porter *cette éternelle infamie de la nation*. »

Ici Saint-Simon continue la nomenclature des faits pour les années suivantes. « Tels étaient, ajoute le chevalier Artaud (2182),

cherches dans ce dépôt sur l'époque de la Saint-Barthélemy m'ont mis en possession des dépêches de Salviati, alors chargé d'affaires de la cour de Rome à Paris. Ces dépêches, tantôt en *chair*, tantôt *chiffrées*, avec la traduction interlinéaire, sont d'un grand intérêt. Je les publierai peut-être un jour en y joignant, par forme d'introduction, l'histoire complète de la Saint-Barthélemy. » Quoique Châteaubriand ne donne, dans son *Analyse*, presque aucun détail sur cette sinistre époque, ce qu'il dit sur le règne de Charles IX est cependant à étudier; il jette déjà un grand jour sur cet événement.

(2178) M. le chevalier Artaud, *Italie*, 1 vol. in-8°, 1835, dans la collection de l'*Univers pittoresque*, publiée par MM. Didot.

(2179) C'est-à-dire par *acclamation*. *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. V, p. 588.

(2180) M. Artaud reproduit, à partir d'ici, ce qu'il dit dans son livre sur l'*Italie*, dans ses *Considérations sur le règne des quinze premiers papes qui ont porté le nom de Grégoire*, 1 vol. in-8°, 1844, p. 150 et suiv.

(2181) Elles sont déposées au ministère des affaires étrangères, à Paris.

(2182) *Considérations*, etc., p 155

les événements dont la France avait été témoin. Henri de Guise, sous prétexte de venger son frère François, venait d'entraîner dans une effroyable série de forfaits un roi enfant, qui cependant avait montré de la *rudesse* à sa mère ou à son frère au sortir d'une longue conversation avec l'amiral, dont il ne voulut jamais rien dire, *rudesse qui les hasta d'en finir*. Henri de Guise pouvait facilement convaincre Catherine qui avait entendu le maréchal Saint-André dire ces propres mots : *Nous ne serons jamais heureux, que nous n'ayons mis cette femme dans un sac, pour la jeter dans la Seine.*

« Que va-t-il rester à faire au cardinal Charles de Lorraine, disposant d'un grand crédit à Rome où la nouvelle autorité n'est pas encore bien assurée dans l'exercice de sa puissance? Le 6 septembre 1572, les lettres que le légat Salviati, qui *n'avait rien su de tant de projets horribles*, avait écrites de France, furent lues le matin dans une assemblée de cardinaux, en présence de Sa Sainteté; elles portaient que, d'après les déclarations de la cour, *l'amiral et les huguenots ayant conspiré contre le monarque*, ils avaient été tués du vouloir et du consentement du roi. Alors il fut arrêté, *sur la demande exprimée en termes violents* par le cardinal de Lorraine, que le Pape et le Sacré Collége assisteraient le lundi à une cérémonie solennelle..... »

Le chevalier Artaud donne ici les détails de cette cérémonie, et il termine ainsi (2183): « Le cardinal avait fait attacher au-dessus des trois portes de l'église une sorte de notification adressée au Pape, aux cardinaux, au sénat et au peuple romain, où il vantait le massacre de Paris, et rappelait les maux que Rome avait soufferts des Luthériens au sac de 1527. Le même cardinal disait aussi qu'il se réjouissait de ce que ceux de sa maison, principalement, avaient été les exécuteurs *d'un fait si grand et si mémorable*. L'ensemble de cette pièce, qui est un mélange de forfanterie, de délire, de férocité, était donc affiché à la porte de l'église. Il y avait, dans une telle audace, une offense à la souveraineté du pays; car, de quel droit un simple cardinal parlait-il ainsi dans une ville où il ne commandait pas? Mais, il faut le dire, la noblesse de Rome, le peuple, les artistes surtout ne voyaient dans la mort des huguenots, *massacrés pour avoir voulu*, disait-on, *commettre un crime de lèse-majesté*, qu'un juste châtiment de la vengeance des forfaits commis en 1527. Quarante-cinq ans après le sac de Rome, il restait des témoins de tout sexe et jusqu'à des victimes qui avaient pu souffrir de ces fureurs, et ce furent ces témoins qui animèrent l'aveugle haine du reste de la population..... »

Ainsi, le Pape *trompé* sur la vérité des événements; le Pape entraîné par le cardinal de Lorraine à remercier le ciel de la *conservation des jours du roi*, quand, au fond il s'agissait de toute autre chose; le peuple romain excité, animé par le souvenir des persécutions précédentes et encouragé à des représailles; un cardinal cédant à des ressentiments *personnels*, étant bien aise de se venger et se réjouissant de ce que ceux de sa maison, principalement, avaient été les exécuteurs *d'un fait si grand et si mémorable*, voilà toute l'explication des fêtes qui eurent lieu à Rome! Nous le demandons, pour tout historien impartial peut-on voir ici une complicité de l'Eglise? et y a-t-il autre chose qu'un lamentable malentendu, fomenté à plaisir, et dont toute la responsabilité doit retomber sur ceux qui se plurent à le faire naître et à l'entretenir, soit pour se disculper, soit pour pallier leurs propres fautes, soit pour satisfaire une secrète envie de vengeance?

Nous sommes donc encore une fois autorisés à conclure que la religion, que l'Eglise ne furent absolument pour rien dans cette affaire; qu'elle a été toute politique, et que si le catolicisme s'y trouva quelque peu mêlé, ce ne fut que comme indignement trompé dans son chef, et plus indignement encore outragé par des hommes portant son nom, mais complétement étrangers à son esprit.... Nous sommes donc autorisés à répéter avec un écrivain (2184) : « Vous dites que la religion est derrière ce massacre : et moi je vous dis que, dans la situation des esprits d'alors, la religion seule aurait pu l'empêcher..... Au lieu d'une cour remplie d'intrigues, d'adultères, supposé que l'Evangile eût régné, supposez la loi de Dieu puissante sur les puissants; au lieu de Catherine et de Charles IX, mettez sur le trône Blanche de Castille et saint Louis; puis, je le demande au premier cri de votre conscience, dites si le massacre de la Saint Barthélemy aurait été possible? »

(2183) *Considérations*, etc., pag. 134, 135.

(2184) M. Alfred de Falloux, dans le travail que nous avons déjà mentionné plus haut, note 2154, M. de Falloux démontre que la religion n'entra pour rien dans l'affaire de la Saint-Barthélemy, et qu'elle fut entièrement le résultat de la politique de Catherine. Il dément, à l'aide de documents tirés des archives d'Angers, plusieurs assertions des encyclopédistes; soutient qu'il n'y eut pas de trame; que la circonstance ayant fait prendre un parti soudain, on agit avec la précipitation et l'incertitude inséparable d'un fait imprévu : il cite à l'appui un curieux document, à savoir les ordres envoyés de Paris aux magistrats, d'abord pour le meurtre simple, ensuite pour *répandre le bruit d'une conspiration des huguenots*, puis pour les justifications juridiques; ordres qui se modifiaient selon que l'opinion changeait à Paris. Tout le poids du forfait retombe, selon M. de Falloux, sur Catherine, qui hésitait entre le massacre des huguenots et celui *des catholiques* (tant ce ne fut même pas par un zèle fanatique que cette Messaline agit en ces circonstances!) dont elle fit assassiner le chef dans le duc de Guise; attendu qu'il ne s'agissait pas, à vrai dire, d'une question religieuse, mais d'une lutte de sujets à prince, de monarchie à faction. — Le *Mémoire* de M. de Falloux fut fait en réponse à cette question : *Quelle part la politique eut-elle dans le massacre de la Saint-Barthélemy?* posée par le *Congrès scientifique*, tenu à Angers en 1843. (*Voy.* le *Correspondant* tom. IV, pag. 145 à 170.)

XV. Nous croyons avoir suffisamment démontré contre les assertions des philosophes incrédules, des poëtes et des historiens remplis d'injustes préventions, l'innocence de toute l'Eglise catholique au milieu des atrocités qui souillent les pages de notre histoire. Nous croyons aussi que les protestants eux-mêmes ne peuvent que se rendre en présence de tant de témoignages, et cesser de rejeter sur notre Eglise un forfait qui lui est tout à fait étranger, et que nous aurions rougi de justifier par le système des représailles, comme n'a cependant pas craint de le faire un des leurs (n° IX).

Hélas ! oui, nos frères égarés n'ont que trop, dans le passé, fourni l'occasion de cruelles représailles ! Mais si des catholiques doivent repousser de toutes leurs forces l'emploi de cette loi du talion ; s'ils doivent blâmer ceux d'entre eux qui ont oublié l'Evangile, jusqu'à se permettre de sanglantes vengeances, les protestants, à leur tour, ne devraient-ils pas, plus que tout autre ennemi de l'Eglise, prendre garde d'accuser de violence l'Eglise, et n'y a-t-il pas une souveraine iniquité à se complaire, comme on l'a fait depuis près de deux siècles, à passer sous silence les torts des protestants et à grossir ceux des catholiques ?

Car enfin, il est constant, par toute l'histoire impartiale, que la réforme ne s'est partout élevée et maintenue que par l'agression, la spoliation et une persécution furieuse, en criant toujours à la tolérance. Il est constant que, dans toutes les guerres civiles, la réforme prit l'initiative, et que les passions haineuses perpétuèrent seules ces sanglants désordres (2185). Bossuet, toujours en face de Jurieu, le plus formidable athlète de la réforme, a soutenu invinciblement que ces malheureuses guerres sont nées du protestantisme, que les séditieuses manières des novateurs les ont enflammées, et que les ministres protestants les ont approuvées en plein synode (2186).

On n'a qu'à lire, dit Bossuet (2187), l'histoire de Bèze, pour y voir nos réformés toujours prêts au moindre bruit à prendre les armes, à rompre les prisons, à occuper les églises ; et jamais on ne vit rien de si remuant. « Qui ne sait les violences que la reine de Navarre exerça sur les prêtres et sur les religieux ? On montre encore les tours d'où on précipitait les catholiques, et les abîmes où on les jetait. Le puits de l'évêché où on les noyait dans Nîmes, et les cruels instruments dont on se servait pour les faire aller au prêche, ne sont pas moins connus de tout le monde. On a encore les informations et les jugements, où il paraît que ces sanglantes exécutions se faisaient par délibération du conseil des protestants. On a en original les ordres des généraux, et ceux des villes, à la requête des consistoires, pour contraindre *les papistes* à embrasser la réforme, *par taxes, par logements, par démolition de maisons, et par découverte des toits*. Ceux qui s'absentaient, pour éviter ces violences, étaient dépouillés de leurs biens; les registres des hôtels de ville de Nîmes, de Montauban, d'Alais, de Montpellier et des autres villes du parti, sont pleins de telles ordonnances, et je n'en parlerais pas sans les plaintes dont nos fugitifs remplissent toute l'Europe. Voilà ceux qui nous vantent leur douceur; il n'y avait qu'à les laisser faire, à cause qu'ils appliquaient à tout l'Ecriture sainte, et qu'ils chantaient mélodieusement des psaumes rimés. Ils trouvèrent bientôt les moyens de se mettre à couvert du martyre, à l'exemple de leurs docteurs qui furent toujours en sûreté, pendant qu'ils animaient les autres; et Luther et Mélancton, et Baucer et Zuingle, et Calvin et Œcolampade, et tous les autres se firent bientôt de sûrs asiles ; et parmi ces chefs des réformateurs je ne connais point de martyrs, même faux, si ce n'est peut-être un Cranmer, que nous avons vu, après avoir deux fois renié sa foi, ne se résoudre à mourir en la professant, que lorsqu'il vit son abjuration inutile à lui sauver la vie... »

Quand on a de pareils faits dans son histoire, on est tenu à beaucoup de réserve, et c'est s'exposer grandement que de venir répéter des accusations qui ne peuvent que retomber sur ceux qui se les permettent ; d'un autre côté, certains historiens qui s'obstinent à représenter, après Gaillard, Anquetil et d'autres écrivains de cette force, les protestants comme persécutés, les catholiques comme persécuteurs, s'exposent à recevoir de tristes démentis : ce qui ne nous empêche pas, en dernière analyse, de déplorer vivement ces luttes cruelles d'autrefois qui armèrent des frères contre des frères, et de bénir ce sage progrès de l'esprit moderne qui en est venu à tenir pour chose sainte la tolérance chrétienne, et qui préfère aux guerres fratricides, les luttes intellectuelles, et le triomphe d'une conviction sincère, à celui de la force et de la domination sur les consciences !

BARTHON ou Barton (Elisabeth), appelée communément la *sainte fille de Kent*, est célèbre dans l'histoire d'Angleterre sous Henri VIII. Elle était née dans le comté de Kent vers le commencement du XVI<sup></sup>e siècle. Atteinte d'une maladie hystérique, elle prétendit qu'elle était inspirée de Dieu, et elle se mit à faire des prophéties. Il paraît qu'elle guérit; mais comme il lui resta toujours quelque chose d'extraordinaire et qu'elle put se contracter comme elle le voulait, son

(2185) M. Charles Weiss, auteur de l'*Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-18, 1853, a bien été obligé, à plus d'un égard, d'en convenir.

(2186) Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. X, et le Ve *Avertissement sur les lettres de M. Jurieu.*

(2187) *Hist. des Variat.*, liv. X, n° 52.

curé, Richard Master, homme igorant et fanatique, lui conseilla de tirer parti de cette situation, et d'en faire l'objet d'une spéculation.

Cette pauvre insensée suivit ce conseil aussi inique qu'impie. Quand les prétendus accès la prenaient et lorsqu'elle commençait à faire ses contorsions, elle faisait celle qui tombait en extase et elle récitait des paroles pieuses, soit contre la corruption du siècle, soit contre les hérétiques et contre les auteurs des nouvelles opinions. Elle rapportait diverses visions étranges, qu'elle prétendait avoir reçues de Dieu; et elle joua si bien son rôle, que sa sainteté était admirée non-seulement du peuple, mais encore des personnes les plus graves et les plus sensées!

Ainsi les légats et les nonces du Pape, Warham, archevêque de Cantorbéry, Fischer, évêque de Rochester, Thomas Morus lui-même, tombèrent dans le piége. Enfin presque toute l'Angleterre fut séduite, et l'on ne parla plus que de cette Elisabeth. Mais celle-ci s'étant mise à faire des prophéties politiques attaquant Henri VIII, et prédisant sa mort et la perte de sa couronne, s'il épousait Anne de Boulen, devint nécessairement suspecte à ce tyran; il la fit arrêter et condamner à mort comme criminelle d'État. La sentence fut exécutée le 22 avril 1534 (2188).

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que l'évêque de Rochester et Morus furent enveloppés dans cette misérable affaire. Tous les deux avaient examiné Elisabeth et ils avaient déclaré qu'ils ne voyaient en elle aucune marque de possession. Fischer fut accusé d'avoir été de connivence avec elle dans tous les discours qu'elle tint contre Henri VIII; il en fut de même de Thomas Morus, quoique cependant ce grand homme, qui l'avait regardée comme une fille fort simple, l'eût traitée de *sotte* dans une de ses lettres. — L'auteur de cette inique comédie obtint sa grâce, ainsi que plusieurs autres qui s'étaient laissés séduire. Un historien, parlant de cette insensée dit: « Elle eut raison d'être indignée de l'injustice de Henri VIII envers Catherine d'Aragon; mais elle eut tort d'avoir des visions et de faire des prophéties; et Henri VIII eut beaucoup plus de tort de la faire mourir elle-même, parce que des fous ne sont pas des criminels. »

BARTHUS (Saint), prêtre, martyr chez les Goths au IVe siècle. *Voy.* l'article GOTHS, anciens peuples de Germanie.

BARTOLOMÉ ou BARTHÉLEMY, archevêque de Tolède au XVIe siècle. *Voy.* CARANZA (Barthélemy).

BARULAS (Saint), enfant martyr en 303. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° IV, tom. Ier, col. 187.

BARWICH (ROTROU DE), archevêque de Rouen. *Voy.* ROTROU DE BARWICH.

BASILE (Saint) et sainte Emmelie sont les père et mère de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nysse, de saint Pierre de Sébaste, de sainte Macrine la jeune, etc. La mère du saint dont nous allons parler était sainte Macrine l'ancienne; on ignore le nom de son père: mais l'un et l'autre étaient d'une famille très-distinguée dans les provinces de Cappadoce et de Pont, par d'éminentes dignités, par la fortune, le crédit, la réputation, et surtout par les vertus.

I. L'avantage que cette sainte et illustre famille estimait sur tous les autres, était d'avoir reçu depuis longtemps la religion chrétienne. La vertu semblait y être héréditaire, et la foi s'y était toujours conservée dans sa pureté depuis sa source. Macrine était de Néocésarée dans le Pont, et vint au monde peu après la mort de saint Grégoire, surnommé Thaumaturge, qui en était évêque. Les disciples de ce saint l'instruisirent soigneusement dans toute sa doctrine, et elle la fit passer exactement à ses enfants et à ses petits-fils, avec la connaissance des vertus et des miracles de cet évêque.

Son mari et elle n'avaient pas moins de zèle pour se maintenir dans la foi que de piété dans les exercices de la vertu. Ils le prouvèrent bien pendant la persécution que l'empereur Galère Maximien et le césar Maximien Daia excitèrent dans tout l'Orient contre l'Eglise. Les cruautés jusqu'alors inouïes que Maximien exerçait dans la Cappadoce les obligèrent à s'enfuir dans les déserts: ils savaient la règle du martyre, qui prescrit de ne point s'exposer inconsidérément, et de rendre aussi généreusement témoignage à la vérité dans l'occasion. Ils se retirèrent sur les montagnes du Pont, avec très-peu de domestiques. Ils y menèrent une vie très-rude pendant sept ans, depuis environ l'an 306 jusqu'en 313, que finit la persécution. Dans ces forêts inhabitées, ils manquèrent des choses les plus nécessaires; réduits à de fâcheuses extrémités, ils recoururent à Celui qui seul était toute leur confiance. Dieu écouta leurs prières, et ils virent passer devant eux des cerfs d'une grandeur extraordinaire, et en fort grand nombre, qui se laissèrent prendre facilement. Il paraît que les duretés de cet exil ne furent pas les seules peines qu'ils eurent à souffrir pour Jésus-Christ dans cette persécution. Saint Grégoire de Nazianze (2189) les met au nombre de ceux qui avaient combattu jusqu'à la mort; et saint Grégoire de Nysse, leur petit-fils, rend particulièrement ce témoignage à sainte Macrine, et ajoute que, outre ses grands combats pour Jésus-Christ, elle a souffert la confiscation de ses biens pour la foi (2190). La prudence chrétienne dictée par l'Evangile avait réglé leur fuite: aussi Dieu agréa le sacrifice de leur volonté, et se contenta de leurs dispositions.

II. Ils retournèrent donc dans le Pont après la persécution, et y vécurent toujours dans une piété exemplaire. Basile, leur fils, fit éclater dans toutes ses actions la piété

(2188) La *Nouv. Biog. univ.* dit 1554. C'est une erreur.

(2189) Orat. 20.

(2190) Greg. Nyss., *Vita Macr.*

qu'il avait reçue de ses parents. Il réunissait de grands talents d'esprit aux excellentes qualités de son âme. Il était parvenu à une grande érudition par ses études, et son savoir était accompagné d'une rare éloquence, qui le fit paraître avec beaucoup de réputation dans le barreau, et qui le rendit le maître des autres. Il s'acquit l'estime de tout le monde par la sagesse de sa conduite; et ce fut à son mérite, universellement reconnu, qu'il dut la femme qu'il épousa, et que l'on regardait dans la province comme un trésor d'un prix inestimable.

Emmelie était de Cappadoce. Elle avait été élevée avec soin dans tous les sentiments et les exercices de la piété chrétienne, et ses rares vertus la faisaient passer pour la personne de son sexe la plus accomplie que l'on connût. Elle avait une forte inclination pour la virginité; mais quelques afflictions domestiques l'empêchèrent d'exécuter cette généreuse résolution. Elle perdit son père et sa mère étant encore fort jeune, et peut-être dans la persécution de Licinius. Sa rare beauté attira sur elle la vue d'une infinité de personnes, et plusieurs firent de vives instances pour l'obtenir en mariage. Elle apprit même que quelques-uns d'entre eux, transportés de leur passion, avaient résolu de l'enlever. Alors, pour éviter leur violence, et mettre son honneur et sa vie en sûreté, elle se détermina au mariage: et la réputation de Basile la décida en sa faveur.

III. Ils furent aussi étroitement unis par le lien de la vertu que par celui du mariage, et se distinguèrent par toutes sortes de bonnes œuvres. Personne ne paraissait au-dessus d'eux, pour leurs biens comme pour leur sainteté. Mais leur bien le plus précieux et leur plus solide gloire dans le monde furent leurs enfants. Ils en eurent dix, qu'ils élevèrent tous, excepté un, qui mourut en bas âge. Ils étaient quatre fils et cinq filles, ils arrivèrent tous au comble de la vertu éminente chacun dans son état, dans le mariage, dans le sacerdoce, dans la virginité. L'aînée de tous fut l'illustre vierge sainte Macrine, à laquelle nous consacrons un article. Le premier des fils fut saint Basile, surnommé *le Grand*. — *Voy.* son article. — Après ces deux, les plus célèbres furent Nancrace, dont les martyrologes ne font pas mention; saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste, qui fut appelé la dîme de cette sainte famille, parce qu'il vint le dernier.

Basile et Emmelie partagèrent leurs soins: Basile se chargea des fils, et Emmelie des filles. Sainte Macrine, la grand'mère de ces illustres enfants, voulut prendre part à leur éducation, et contribuer à leur former le cœur et l'esprit par les lumières et les grâces qu'elle recevait de Dieu. Elle s'attacha surtout au jeune Basile, qui apprit d'elle la saine doctrine de l'Eglise, suivant la tradition de saint Grégoire Thaumaturge. Basile le père se fit le précepteur de ses enfants pour les lettres humaines, dans lesquelles il excellait, en même temps qu'il était leur maître pour la piété et la religion. Il réussit parfaitement à l'égard de saint Basile, son aîné, et il eût également réussi à l'égard des autres, si Dieu ne l'eût appelé à lui dans le temps même de la naissance de Pierre, le dernier de ses enfants.

Emmelie soutint en femme forte le poids des neuf enfants dont la charge lui incombait, et la perte d'un si puissant appui. Elle trouva beaucoup de consolation et de soulagement dans ses enfants mêmes, et surtout dans Macrine, son aînée, qui s'était consacrée à Jésus-Christ en qualité de son épouse, après la mort de celui que son père lui avait destiné pour mari. Elle s'étudia à rendre tous les services et tous les devoirs possibles à sa sainte mère, elle l'assistait en tout et partageait tous ses soins. Les exemples de l'une servaient à l'autre pour s'élever à une plus haute perfection.

Un jour, la sainte fille se trouva fort embarrassée dans l'extrême répugnance qu'elle avait à se découvrir, pour une opération que les chirurgiens jugeaient nécessaire pour la guérir d'un mal sous la gorge qui lui avait fort durci et enflé le sein. Elle passa la nuit en prières, et dit le lendemain à sa mère que, si elle voulait faire un signe de croix sur son mal, elle serait guérie sans aucune opération. Emmelie, pour seconder la foi de sa fille, fit le signe salutaire sur la tumeur, qui fut guérie à l'instant; et pour témoignage de cette merveille, il ne resta qu'une petite croix qui lui demeura jusqu'à la fin de ses jours.

IV. Deux âmes aussi saintes devaient avancer de plus en plus dans les voies du salut, et travailler pour l'avancement spirituel des autres. Emmelie partagea tous ses biens en neuf parts, pour autant d'enfants qui lui restaient, et pourvut ses filles selon leurs désirs et très-avantageusement. Ainsi dégagée de tout, elle et sa fille Macrine se tirent une retraite, qui devint bientôt un monastère dont sainte Macrine fut supérieure.

Elles en firent ensuite bâtir un d'hommes, avec le secours de saint Basile, qui s'était retiré dans une solitude voisine, et Macrine eut la force d'y attirer tous ses autres frères, Nancrace, Grégoire et Pierre, qui en eut depuis la conduite; Nancrace fut tué à la chasse avec son valet, par un accident que nous ignorons. Emmelie en perdit la parole et la connaissance. Macrine releva son courage abattu, et dans la suite, Emmelie ne fut que plus humiliée et plus soumise aux ordres de la Providence.

Quoiqu'elle fût regardée comme la mère commune du monastère, elle se soumit en tout à sa fille qui, comme nous l'avons dit, en était supérieure, et même à son fils Pierre, qui en fut le directeur après la retraite de saint Basile (2191). Elle s'appliqua toujours à acquérir en tout la perfection chrétienne, par la pratique de toutes sortes

(2191) D. Richard, *Dict. des scienc. ecclés.* 6 vol. in-fol., 1760, tom. Ier, pag. 544, col. 2.

de vertus. Sa vie fut longue, heureuse et terminée par une mort conforme à la sainteté de sa conduite. Elle rendit son âme à Dieu entre les mains de Macrine et de Pierre, et les offrit de nouveau au Seigneur, l'une comme prémices, l'autre comme dîme. *Voy.* l'article Basile (Saint), évêque de Césarée, n° V.

Elle fut enterrée auprès de saint Basile, son mari, à sept ou huit stades de son monastère, dans l'église des Quarante Martyrs. Les deux fils, Basile et Grégoire, ne purent lui rendre les derniers devoirs; la douleur et la consternation où se trouva Basile à cette mort est une preuve bien sensible que la grâce ne détruit pas la nature dans les saints. Le jour de la mort de saint Basile le père est tout à fait inconnu. Emmelie, sa femme, peut être morte vers la fin de 372, ou, selon d'autres, en 370. Mais l'Eglise honore leur mémoire le 30 mai, et il paraît que c'est Baronius qui les a placés sous cette date dans le Martyrologe romain, sans doute pour se conformer à l'usage des religieux de l'ordre de Saint-Basile.

BASILE (Saint) le Grand, évêque (2192) de Césarée en Cappadoce, docteur de l'Eglise, naquit dans cette ville à la même époque que saint Grégoire de Nazianze, vers l'an 317. Il était le second de dix enfants, parmi lesquels il y en a quatre que l'Eglise honore comme saints: Basile même, sa sœur Macrine, qui était l'aînée, Grégoire, évêque de Nysse, et Pierre, évêque de Sébaste, qui était le plus jeune. Leur père se nommait Basile, et leur mère Emmelie, l'un et l'autre comptés au nombre des saints. (*Voy.* l'article précédent.)

I. Comme nous l'avons dit aussi dans cet article, le père de Basile voulut être lui-même son premier maître dans les lettres sacrées et profanes. Basile était bien fait de corps et d'une santé robuste. Cependant, il fit une maladie mortelle, dont la piété de son père lui obtint la guérison. Ce père continua de lui servir de professeur jusqu'à sa mort, qui arriva, ainsi qu'on l'a vu, peu après la naissance de son dernier enfant, saint Pierre de Sébaste.

Le jeune Basile fut alors envoyé à Césarée de Cappadoce, ou peut-être de Palestine. Il s'y distingua au-dessus de ceux de son âge par la rapidité de ses progrès. Il s'attirait en même temps, par sa régularité et sa ferveur, l'admiration de toutes les personnes qui le connaissaient. Les plus habiles maîtres de Césarée n'ayant plus rien à lui apprendre, il vint à Constantinople, où Libanius donnait des leçons publiques avec un applaudissement universel. Il ne tarda pas à distinguer Basile parmi ses auditeurs. Il ne pouvait se lasser d'admirer en lui les plus heureuses dispositions pour les sciences, jointes à une modestie rare et une vertu extraordinaire. Il dit dans ses Epîtres qu'il se sentait comme ravi hors de lui-même, toutes les fois qu'il entendait Basile parler en public. Il entretint toujours depuis avec lui un commerce de lettres, et ne cessa de lui donner des marques de la haute estime et de la vénération profonde qu'il avait conçues pour son mérite.

Enfin, de Constantinople, Basile vint à Athènes. Sa renommée l'y avait devancé; son nom était dans la bouche de presque tout le monde, chacun tenait à bonheur de faire le premier sa connaissance. Son ami Grégoire de Nazianze, qui s'était attiré l'estime et l'affection universelles, lui avait concilié d'avance tous les esprits. Basile, d'ailleurs, avait la gravité d'un vieillard. Il fut exempté des cérémonies burlesques auxquelles on soumettait les nouveaux arrivants. Athènes, avec tous ses avantages, ne répondit point à l'idée qu'il en avait conçue. L'amitié de Grégoire l'y retint. Ils se communiquèrent leurs pensées les plus intimes, le désir qu'ils avaient de la perfection chrétienne. Ils demeurèrent ensemble, eurent une table commune, ne fréquentaient de leurs compagnons que les plus chastes et les plus paisibles. Deux rues seulement leur étaient connues dans la ville: celle qui conduisait à l'Eglise et aux docteurs qui y enseignaient la foi; l'autre, qui conduisait aux écoles publiques et aux maîtres qui enseignaient les sciences humaines. Ils laissaient aux autres les rues par lesquelles on allait au théâtre, aux spectacles et aux divertissements profanes. Leur sanctification faisait leur grande affaire; leur unique but était d'être appelés et d'être effectivement chrétiens. C'était en cela qu'ils faisaient consister toute leur gloire

Les premiers pour la piété, ils n'en furent pas moins les premiers pour les sciences et les lettres. A la rhétorique, la poésie, la philosophie, la dialectique, Basile joignit l'étude de la géométrie et de l'astronomie, autant qu'il fallut pour n'être pas inférieur aux plus habiles. A cause des maladies que lui occasionna sa vie austère et mortifiée, il ajouta l'étude de la médecine, du moins dans ce qu'elle a de plus philosophique. Enfin, qui lira ses écrits sur la création, reconnaîtra sans peine qu'il avait sur l'histoire naturelle des idées plus justes et des connaissances plus étendues qu'Aristote. Tant de sciences et de vertus excitèrent l'admiration à tel point, que partout où l'on parlait d'Athènes et de ses maîtres habiles, on parlait du merveilleux couple d'amis, Basile et Grégoire, Grégoire et Basile (2193).

A tant de connaissances précieuses, ils en joignaient une autre bien nécessaire, la connaissance des hommes. Lorsque Julien vint dans la même ville et qu'il étudia avec

(2192) Quelques auteurs disent *archevêque*; et, en effet, ce siége était assez important, et saint Basile avait une juridiction assez étendue; il avait assez d'évêques sous sa dépendance pour qu'on ait pu lui donner ce titre. Mais, plus généralement, les historiens de l'Eglise le qualifient d'évêque de Césarée.

(2193) Vid. *Acta SS.*, 14 Junii.

eux, non-seulement les lettres profanes, mais encore les saintes Ecritures, il eut beau s'observer et se contrefaire, ils découvrirent le déréglement de son esprit, par sa physionomie et tout son extérieur... Enfin, arriva un moment pénible pour nos deux amis. Basile et Grégoire allaient quitter Athènes et se séparer. Toute la ville s'en émut; professeurs et élèves entourèrent les deux amis et les conjurèrent de rester. Basile développa si éloquemment les motifs qu'il avait de retourner dans sa patrie, que, malgré soi, on le laissa partir. Mais on retint Grégoire (*Voy.* son article); toutefois, ce ne fut pas pour longtemps, car peu après il se déroba sans bruit pour aller rejoindre son ami en Cappadoce.

II. A peine Basile fut-il revenu d'Athènes à Césarée en Cappadoce, que ses compatriotes le contraignirent d'ouvrir un cours public d'éloquence. La ville de Néocésarée, dans le Pont, lui envoya une députation de sénateurs avec les offres les plus brillantes, s'il voulait présider à l'éducation de leur jeunesse. Mais un autre dessein occupait ce grand homme : c'était d'embrasser la vie monastique.

Il en avait formé le projet avec son ami Grégoire; sa sœur Macrine l'y exhortait de son côté. Il vendit ses biens et en donna le prix aux pauvres. En 357, il se mit à visiter les monastères d'Orient et d'Egypte. Dans ce dernier pays florissaient saint Pacôme, les deux Macaire et plusieurs autres. Basile vit donc à Alexandrie de très-saints personnages, d'autres dans la Palestine, dans la Syrie et dans la Mésopotamie; il admira leur vie également austère et laborieuse, leur ferveur et leur application à la prière (2194). Mais autant il eut de joie à voir ces saints solitaires qui, invincibles aux nécessités de la nature, tenaient toujours leur esprit élevé vers Dieu, autant il ressentit de peine de la division qui régnait alors entre les évêques, et des maux que les ariens faisaient souffrir aux catholiques. La pureté de sa foi ne souffrit aucune altération pendant ses voyages; il prit toujours pour pères et pour guides de son âme ceux dont la foi se trouva conforme à la foi qu'il avait sucée avec le lait.

De retour à Césarée, Basile fut ordonné lecteur par Dianée, son évêque. Mais voulant mettre en pratique les vertus dont il avait été témoin dans ses voyages, il se retira dans le Pont, sur une montagne, au bord de la rivière d'Iris, qui, prenant sa source en Arménie, traverse toute la province du Pont. Sur l'autre rive était la maison de campagne où saint Basile avait été élevé, et le monastère de filles bâti par sainte Emmélie, sa mère, et sainte Macrine, sa sœur.

Saint Basile avait pensé choisir sa retraite à Tibérine, dans le diocèse de Nazianze, espérant que son ami y viendrait avec lui. Trompé dans son attente, il se détermina pour la solitude du Pont. Ce fut lui le premier qui introduisit dans cette province et dans la Cappadoce la vie cénobitique ou de communauté. Il y avait des anachorètes qui demeuraient seuls et s'appliquaient uniquement à la vie contemplative; d'autres ascètes demeuraient ensemble deux ou trois, dans les villages et les bourgades, menant une vie plus active et se mêlant au monde. Tels étaient les disciples d'Eustathe de Sébaste. Basile prit un milieu entre les deux, réunissant la contemplation des uns à l'action des autres, la prière et l'oraison à l'étude des saintes lettres et au travail des mains, sans pour cela quitter la retraite. On le voit par les lettres de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. Ils s'en écrivirent plusieurs, les unes sérieuses, les autres badines; car leur grand génie et leur austère sainteté ne les empêchaient pas d'avoir l'esprit enjoué et agréable.

Saint Basile en décrit ainsi le site : « C'est une haute montagne couverte d'une épaisse forêt et arrosée, du côté du nord, par des eaux fraîches et limpides. A ses pieds s'étend une plaine incessamment fertilisée par les humidités de la montagne. La forêt qui l'entoure spontanément, composée d'arbres de toute espèce, lui tient lieu de haie et de clôture; en sorte que l'île de Calypso, si vantée dans Homère, est peu de chose en comparaison; car peu s'en faut que ce ne soit une île, enfermée et défendue qu'elle est de toutes parts. En effet, de deux côtés elle est coupée comme à pic par des gouffres profonds; d'un autre, le fleuve, qui se roule du haut d'un précipice, lui est un rempart continu et difficile à franchir; les parties accessibles du vallon sont fermées par la montagne qui, de chaque côté, se courbe en demi-lune jusqu'aux deux gouffres. Il n'y a qu'une entrée, et nous en sommes les maîtres. Quant à l'habitation, elle est assise sur un autre défilé qui se termine par une crête du haut de laquelle on contemple et l'étendue de la plaine et le fleuve qui l'entoure : spectacle non moins ravissant, à mon avis, que ne l'est à ceux d'Amphipolis de regarder le Strymon; car ce dernier, devenu stagnant par la lenteur de ses eaux, cesse à peu près d'être un fleuve par sa paresse; tandis que le nôtre, le plus rapide des fleuves que je sache, devient encore plus rapide en se précipitant de la roche voisine dans un gouffre profond où il tournoie sur lui-même, charmant ainsi tous les spectateurs, moi surtout, et procurant l'abondance aux habitants du pays, par la multitude innombrable de poissons qu'il nourrit dans ses caves. A quoi bon parler après cela des émanations de la terre et des évaporations du fleuve? Un autre admirerait peut-être la multitude des fleurs ou des oiseaux qui chantent; pour moi, je n'ai pas le loisir d'y prendre garde. Le plus grand mérite de ce lieu, c'est qu'avec sa fertilité naturelle, il me produit le plus doux de tous les fruits, la tranquillité et le

(2194) *Voy.* l'article ANTOINE (Saint), patriarche des cénobites.

calme, non-seulement en ce qu'il est exempt du tumulte des villes, mais parce qu'il ne nous transmet pas même un voyageur, si vous exceptez quelques rares chasseurs. Car, outre tout le reste, il nourrit des bêtes fauves, non pas de vos loups ni de vos ours, à Dieu ne plaise, mais des troupeaux de cerfs, de chevreuils, de lièvres et autre gibier semblable. Concevez-vous, à cette heure, le péril que je courais, moi imprudent, lorsque je voulais préférer à ce séjour votre Tibérine, la basse-fosse de toute la terre habitable? Vous me pardonnerez donc d'y être venu avec tant d'empressement (2195). » On verra à l'article de saint Grégoire de Nazianze ce qu'il répondit à saint Basile ; rien n'est charmant comme ce commerce de lettres entre ces deux grands hommes.

III. Dans les règles que saint Basile, de concert avec son ami, dressa pour ses moines, il les appelle *philosophes*, et leur état *philosophie*. Saint Chrysostome et plusieurs autres Pères tiennent le même langage. Et, en vérité, ne sont-ce pas là des expressions propres? Cette acception des mots *philosophes* et *philosophie* n'est-elle pas conforme à la philosophie humaine et à la philosophie divine?

Quand on entend Socrate et Platon nous dire que la philosophie consiste dans la méditation de la mort, afin de détacher son âme des liens terrestres et de l'élever aux choses intellectuelles, et de celles-ci à Dieu, le souverain Etre, la souveraine Intelligence, le souverain Bien ; enfin que la vraie philosophie consiste à devenir semblable à Dieu par la pratique de la vertu, à l'aimer pardessus toutes choses et à en être aimé; n'est-ce pas là la vie chrétienne, n'est-ce pas la vie monastique, qui, non-seulement accomplit cette vie de l'Evangile, mais qui a encore pour but d'en poursuivre l'idéal par la perfection la plus haute? Et en cela, la vie monastique a pour modèle la sagesse même; non pas une sagesse abstraite, spéculative, mais la sagesse réelle et vivante, la sagesse éternelle et divine, revêtue de la nature humaine, pour se mettre mieux à notre portée et nous rendre plus facile la ressemblance avec Dieu. En un mot, d'après l'idée même que nous en donnent Socrate et Platon, la philosophie ou l'amour de la sagesse consiste finalement à imiter Jésus-Christ. Or, c'est bien, certes, ce que se proposent de faire les religieux, en observant non-seulement ses préceptes, mais encore ses conseils. Et leurs vœux et leurs règles ne tendent qu'à cette fin : le vœu de pauvreté, pour les détacher de tous les biens terrestres ; le vœu de chasteté, pour les détacher de leur propre corps ; le vœu d'obéissance, pour les détacher de leur propre volonté, c'est-à-dire d'eux-mêmes, afin de les attacher à Dieu seul. Les *Règles* ne sont que pour appliquer ces lois générales au détail des circonstances de temps, de lieux et de personnes. Quant à la sagesse qui y règne, on peut en juger par ce qui est dit des enfants qu'on recevait dans les monastères.

« Comme le Seigneur dit : *Laissez venir à moi les petits enfants*, et que l'Apôtre loue celui qui apprit les saintes lettres dès son enfance, et ordonne d'élever les enfants dans l'éducation et la morale du Seigneur, nous pensons qu'on peut recevoir à tout âge ceux qui se présentent : d'abord ceux qui sont privés de leurs père et mère, que nous recueillons de nous-mêmes, pour devenir, à l'exemple de Job, les pères des orphelins; ensuite ceux que leurs parents nous amènent et que nous recevons en présence de plusieurs témoins, afin de ne donner aucun prétexte à qui en cherche, mais fermer la bouche aux calomniateurs. Après les avoir reçus de cette manière, il ne faut pas les mettre tout de suite au nombre des frères, de peur que, s'ils viennent à tourner mal, l'opprobre n'en rejaillisse sur le pieux institut même. Il faut sans doute leur donner une éducation tout à fait religieuse, comme aux enfants de la communauté, mais leur assigner une demeure et un régime à part. La fréquentation habituelle des anciens leur inspirerait pour ceux-ci une familiarité et une hardiesse excessive, tandis qu'une fréquentation plus rare les conservera dans le respect ; de plus, s'ils en voyaient des plus parfaits punis quelquefois pour des négligences, ils seraient plus portés à commettre les mêmes fautes, ou bien à s'enorgueillir de s'en voir exempts, tandis que souvent des plus anciens y tombent. Car celui qui est enfant par l'intelligence ne diffère point de celui qui est enfant par l'âge ; les mêmes défauts se trouvent bien souvent dans l'un et dans l'autre. Enfin, il est des choses bienséantes aux vieillards, qu'il messiérait aux enfants d'imiter avant le temps : ce qui aurait lieu si les uns et les autres se trouvaient habituellement ensemble.

« Il faut donc que leurs habitations soient séparées. Par là les exercices nécessaires à la jeunesse ne troubleront point le quartier des ascètes. Quant aux prières qui se font pendant le jour, elles doivent se faire en commun. Les jeunes apprendront à se recueillir par l'exemple des anciens, et ceux-ci ne sont pas peu aidés dans la prière par les enfants. Pour ce qui est du sommeil, des veilles, du temps, de la mesure et de la qualité des aliments, il faut le régler en particulier suivant leur âge. Pour les gouverner, il faut leur donner un ancien qui surpasse les autres en expérience et qui soit connu par sa douceur, afin de pouvoir, avec des entrailles de père et le langage de la science, redresser les fautes des jeunes gens, appliquant à chacune le remède propre, de telle sorte qu'en punissant la faute, il exerce l'âme à vaincre ses passions. Par exemple, un enfant s'est-il fâché contre son camarade. Qu'on l'oblige à lui faire des

(2195) S. Basil., epist. 14.

excuses et à lui rendre service, à proportion de son coup de tête; car les habituer à l'humilité, c'est déraciner la colère de leur âme, attendu que, le plus souvent, c'est l'orgueil qui engendre la colère. A-t-il mangé hors du temps? Qu'il jeûne une bonne partie de la journée. A-t-il mangé outre mesure ou bien d'une manière indécente? Qu'à l'heure du repas, sans manger lui-même, il regarde ceux qui mangent décemment, en sorte qu'il soit puni par l'abstinence et qu'il apprenne l'honnêteté. A-t-il proféré une parole oiseuse, une injure envers le prochain, un mensonge? Qu'on le corrige par la diète et le silence.

« Il faut de même que l'étude des lettres soit appropriée au but qu'on se propose. Ainsi, qu'ils se servent des mots tirés de l'Ecriture; qu'au lieu de fables, on leur raconte les histoires de ses faits merveilleux; qu'on leur fasse apprendre les sentences des *Proverbes*; qu'on leur propose des prix de mémoire, tant pour les mots que pour les choses, afin qu'ils arrivent au but sans chagrin, sans rien qui les heurte, mais avec plaisir et comme en se récréant. Quant à l'attention de l'esprit et à l'habitude de ne pas le laisser s'égarer, les enfants bien élevés l'acquerront sans peine, si les maîtres leur demandent fréquemment où est leur esprit et à quoi ils pensent. La simplicité de leur âge, qui ne connaît point d'artifice, qui n'est pas faite au mensonge, révélera sans peine les secrets de l'âme; ajoutez-y que, pour ne pas être toujours surpris dans des choses inconvenantes, ils en fuiront la pensée, et qu'ils s'en retireront souvent eux-mêmes pour s'éviter la confusion d'une réprimande.

« Pendant que l'âme est encore tendre et que, comme une cire molle, elle reçoit facilement toutes les impressions, il faut donc l'appliquer dès le commencement à tout ce qui est bien, afin que, quand la raison et le discernement viendront, on puisse partir d'éléments posés d'avance et d'impressions religieuses déjà reçues, et fournir sa carrière, la raison suggérant ce qui est utile, et l'habitude donnant la facilité pour bien faire. Alors on peut admettre la profession de la virginité comme stable dès lors et faite par leur détermination et leur jugement propre, après le complet développement de la raison. Il faudra prendre pour témoins de cette action les prélats des églises, afin que, par eux, la consécration des corps soit comme la dédicace d'une chose sacrée, et que leur témoignage y mette comme le sceau; car, est-il dit, toute affaire se décidera par la déposition de deux ou trois témoins. De cette manière encore, la conduite des frères ne sera point exposée à la calomnie, et ceux qui, après s'être consacrés à Dieu, voudraient annuller leur profession, ne trouveront aucun prétexte à leur impudence. Quant à celui qui ne veut pas vivre dans la virginité, comme se sentant incapable de s'occuper uniquement de ce qui est du Seigneur, il faut le congédier en présence des mêmes témoins. Pour celui qui, après beaucoup d'examens et de réflexions, qu'il convient de lui laisser faire en particulier pendant plusieurs jours, afin que nous n'ayons pas l'air de rien faire par surprise; pour celui qui a fait ainsi profession, il faut l'admettre au nombre des frères, dans la même demeure et au même régime que les plus anciens. »

Saint Basile ajoute une autre circonstance : c'est que ceux des enfants qui étaient en âge d'apprendre un art ou un métier, car on en faisait apprendre à tous, pouvaient passer la journée avec leurs maîtres; mais que, pour la nuit ainsi que les repas, ils devaient absolument se trouver avec leurs camarades (2196). Parmi les divers arts et métiers, tels que l'architecture, l'agriculture, le tissage, saint Basile préfère généralement ceux qui, suivant les localités, dissipent le moins et rejettent le moins dans le monde, soit par l'achat des matériaux nécessaires, soit pour la vente des ouvrages. Il donne même des règles pour se conduire d'une manière édifiante, lorsque les moines seraient obligés d'aller au loin pour vendre leurs ouvrages sur les marchés publics (2197).

IV. Outre son ami Grégoire de Nazianze, qui passait avec lui tout le temps qu'il pouvait, et avec lequel il composa *La Philocalie*, ou recueil des plus beaux endroits d'Origène, saint Basile fut suivi dans sa retraite par ses deux frères, Grégoire, depuis évêque de Nysse, et Pierre, depuis évêque de Sébaste. Lorsque Libanius, son ancien professeur d'éloquence, eut appris quel genre de vie il avait embrassé, il en fut dans l'admiration et ne put s'empêcher de le féliciter ainsi que la Cappadoce : lui, d'avoir fait un si excellent choix; la Cappadoce d'avoir donné au monde un si grand homme (2198). Julien lui-même, qui n'aimait pas les moines, blâma cependant, à propos de la résolution de Basile, les païens de ne pas imiter ces religieux en quelque chose, et mourut avec le dessein d'établir, à leur imitation, des hôpitaux et des monastères (2199).

Les deux amis, Basile et Grégoire, ne demeuraient pas toujours ensemble, ni dans la solitude. Quand un plus grand bien ou un devoir plus pressant le demandait, ils se quittaient et quittaient la solitude. Ainsi le premier accompagna Basile d'Ancyre à Constantinople, en 359, à la suite du concile de Séleucie. Ainsi encore, après s'être séparé de son propre évêque, Dianée de Césarée, parce qu'il avait signé la formule de Rimini, saint Basile alla, sur sa demande,

(2196) Basil. *Regl. fus.*, tract. 15. — Consultez une excellente Etude sur les constitutions monastiques de saint Basile, par M. Emile Chavin, dans l'*Université catholique*, tom. VIII, pag. 186 et suiv. *Voy.* notre article ASCÉTIQUE (VIE).

(2197) Interr., 39 et 40.

(2198) Basil, *Epist.*

(2199) Jul. Frag., p. 288 et 290.

l'assister au lit de mort en 362, et recevoir cette protestation : que, s'il avait signé la formule, il n'en connaissait pas le mal, et que dans le fond du cœur il n'avait jamais eu d'autre foi que celle de Nicée. Sans parler même de ces occasions extraordinaires, Basile parcourait souvent les villes et les campagnes du Pont, y établissait des monastères, y réveillait la foi des peuples par ses prédications et les affermissait dans la saine doctrine (2200).

Dans les premiers jours de l'année 362, il vit arriver dans sa retraite son ami Grégoire, accablé de chagrin. Son père l'avait ordonné prêtre malgré lui, le jour de Noël 361, et le peuple de Nazianze avait conspiré pour ceci avec son père. Il s'enfuit auprès de son ami, dans la solitude, pour y trouver quelque soulagement à sa peine. Quelque temps après, sa douleur s'étant un peu adoucie, et son père, qui avait plus de quatre-vingt-dix ans, ne cessant de le conjurer de ne pas l'abandonner dans sa vieillesse, et le peuple joignant ses supplications à celles du père, il revint à Nazianze, prêcha le jour de Pâque, un sermon, suivi de deux ou trois autres, dans lesquels il explique éloquemment les motifs de sa fuite, la crainte qu'il avait du sacerdoce et la grande difficulté d'en remplir dignement les fonctions. Avant la fin de l'année, Basile fut ordonné prêtre de la même manière par Eusèbe de Césarée en Cappadoce, successeur de Dianée. Il fit part de son chagrin à Grégoire, qui lui répondit en ces termes : « J'approuve le commencement de votre lettre : et pourrais-je n'approuver pas ce qui vient de vous? Vous avez donc été pris comme nous, et nous sommes tombés dans le même piége. Mais enfin on nous a contraints de devenir prêtres, quoique ce ne fût nullement notre dessein. Car si jamais il y a eu des témoins dignes de foi, nous le sommes l'un à l'autre, que nous avons toujours affectionné la philosophie la plus humble et la plus modeste. Et peut-être qu'il eût été plus avantageux pour nous qu'on ne fît pas ce qu'on a fait : du moins je n'oserais dire autre chose, jusqu'à ce que je connaisse les vues de l'Esprit sur nous. Mais puisque c'est une chose faite, je crois pour mon compte qu'il faut s'y soumettre, principalement à cause du temps où nous sommes, où les langues des hérétiques nous attaquent de tous côtés, et ne rien faire d'indigne de l'espérance que l'on a conçue de nous, ni de la vie que nous avons menée jusqu'ici (2201). »

On croit que le premier sermon que saint Basile prononça fut une explication du commencement du livre des *Proverbes*. Du reste, on ne sait pas grand'chose sur les premiers temps de son sacerdoce, pas plus que sur le différend qu'il eut bientôt avec Eusèbe, son évêque. Seulement, quant à ce dernier point, on conjecture qu'Eusèbe était jaloux de l'autorité que lui donnaient son éloquence et sa vertu (2202). Les moines, qui regardaient saint Basile comme leur chef, prirent son parti et attirèrent une grande quantité de peuple, même des plus considérables. D'ailleurs la personne d'Eusèbe était peu favorable, à cause de son ordination plus violente que canonique; enfin il se trouvait alors à Césarée des évêques d'Occident qui prenaient le parti de saint Basile, et attiraient à eux tout ce qu'il y avait de catholiques. On croit que c'étaient saint Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari (2203). L'église de Césarée allait donc être déchirée par un schisme, si la sagesse de saint Basile ne l'eût prévenu. Il se retira dans le Pont avec saint Grégoire de Nazianze, et gouverna les monastères qui y étaient établis.

V. Saint Basile demeurait tranquille dans la solitude, s'appliquant, comme nous venons de le dire, aux exercices de la vie monastique. Saint Grégoire y resta d'abord avec lui, et, comme l'évêque Eusèbe l'invitait à se trouver aux assemblées ecclésiastiques, Grégoire lui écrivit, en philosophe chrétien (2204) : « Je ne puis souffrir l'injure que vous avez faite à mon frère Basile; m'honorer et le maltraiter, c'est comme si vous caressiez quelqu'un d'une main, lui donnant un soufflet de l'autre. Croyez-moi, donnez-lui satisfaction, et vous serez satisfait de lui; pour moi, je le suivrai comme l'ombre suit le corps. »

Cette lettre fit quelque peine à Eusèbe; mais saint Grégoire l'adoucit ensuite, et la persécution du césar Valens, appui des ariens, étant venue, il s'offrit d'aller à son secours; puis le voyant tout à fait bien disposé, il en avertit saint Basile, l'exhortant à le prévenir, et à ne pas se laisser vaincre en ce combat de vertu. Il y joint la considération du temps. « Les hérétiques, dit-il, ont conjuré contre l'Eglise; les uns sont déjà venus, on dit que les autres viennent, la saine doctrine est en péril. Si vous croyez que je doive vous accompagner, je ne le refuserai pas. » En effet, il se chargea de la commission, et ramena saint Basile, qui de son côté ne se fit pas beaucoup prier (2205). Il quitta donc sa solitude de Pont, revint à Césarée, sitôt qu'il apprit que l'empereur en approchait, avec les évêques ariens qui l'accompagnaient toujours, et à qui l'absence de saint Basile donnait de grandes espérances.

Quand Valens vit notre saint de retour, il fit tous ses efforts pour le gagner. Il le menaça, le flatta, lui promettant sa faveur, et même le gouvernement de l'Eglise (2206). Saint Basile, au contraire, l'exhorta lui et sa suite à se reconnaître, à faire pénitence, et à cesser de persécuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étaient inutiles. Loin de conserver quelque ressen-

(2200) Ruf., lib. II, c. 9; Sozom., lib. VI, c. 17.
(2201) S. Greg. Naz., epist. 11.
(2202) S. Greg. Naz., in or. 20, p. 336.
(2203) Elias. Cret., n° 53; int., n° 23.
(2204) Epist. 19, 169, 170.
(2205) S. Greg., orat. 20, p. 337; Sozom. lib. VI, c. 15.
(2206) Orat., p. 49, 339.

timent contre l'évêque Eusèbe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout scandale et toute division entre les catholiques ; enfin il agit si puissamment, que l'empereur et ses évêques ariens furent obligés de se retirer sans rien faire; et saint Grégoire de Nazianze n'eut pas peu de part à cette victoire

Ensuite saint Basile s'appliqua de plus en plus à servir son évêque, à effacer tous les soupçons passés, et à montrer à tout le monde qu'il savait obéir (2207). Il était toujours auprès d'Eusèbe, il l'instruisait, l'avertissait, exécutait ses ordres, lui tenait lieu de tout. Conseiller fidèle au dedans, ministre actif au dehors, quoiqu'il ne tînt que le second rang dans l'église, comme prêtre il avait la principale autorité, parce qu'il conduisait l'évêque. Car Eusèbe, évêque depuis peu d'années, et ordonné sitôt qu'il fut baptisé, respirait encore un peu l'air du monde, et n'était pas assez instruit des choses spirituelles pour se conduire en ces temps de troubles. Il avait donc besoin de secours; mais il l'embrassait avec joie, et croyait avoir de l'autorité quand \Basile en avait Saint Basile servait l'Eglise en plusieurs manières. Il parlait avec hardiesse aux magistrats et aux personnes plus puissantes. Il terminait les différends au gré des parties. Il assistait les pauvres dans les besoins spirituels et corporels. Il les nourrissait, il logeait les étrangers, il prenait soin des vierges et des moines, comme il paraît par les règles qu'il leur donna par écrit et par tradition; il réglait les prières et le service de l'autel. Nous tenons ces détails de saint Grégoire de Nazianze lui-même.

Tout ceci se passait en 370. Saint Basile signala principalement sa charité dans la famine qui affligea la Phrygie et les pays voisins pendant cette même année. Ce fut la plus cruelle famine dont on eût mémoire en Cappadoce; et la ville de Césarée, éloignée de la mer, ne recevait aucun secours par le commerce. Ceux qui avaient des blés, loin d'être touchés du besoin des pauvres, cherchaient à en profiter. Toutefois saint Basile fit tant par ses prières et ses exhortations, qu'il ouvrit les greniers des riches. Ensuite il assembla le pauvre peuple demi-mort de faim; et, faisant apporter des chaudières pleines de légumes cuits avec de la chair salée, lui-même, ceint d'un linge, leur distribuait de sa main, se faisant aider de ses amis et de ses serviteurs, et accompagnait cette aumône de la parole pour la nourriture des âmes.

Ancyre et Néocésarée perdirent alors leurs pasteurs; et saint Basile écrivit à ces Eglises des lettres de consolation qui sont de grands éloges pour ces évêques. Celui de Néocésarée était Musonius. Saint Basile l'appelle la colonne de la vérité, le gardien des lois paternelles, l'ennemi de la nouveauté (2208). « On voyait, dit-il, en lui l'ancienne forme de l'Eglise, et on s'imaginait avoir vécu avec ceux qui la gouvernaient deux cents ans auparavant. » Il félicite cette ville d'avoir eu, depuis le grand saint Grégoire thaumaturge jusqu'à celui-ci, une suite continuelle de saints pasteurs. Il les exhorte à lui choisir un successeur sans ambition et sans cabale, et à s'attacher au bien commun, qui renferme l'avantage de chaque particulier. L'évêque d'Ancyre était Athanase, qui avait été mis à la place de Basile au concile de Constantinople en 360. Saint Basile montre une grande douleur de sa mort, et fait aussi son éloge (*voy.* l'article de cet évêque); éloge d'autant plus sincère, avons-nous dit, qu'Athanase avait assez mal agi envers saint Basile, comme on peut le voir dans l'épître 64ᵉ, fort belle, de ce saint.

Mais une perte encore plus sensible à son cœur, fut celle de sa mère, sainte Emmélie. Elle mourut fort âgée, dans le monastère où elle s'était retirée avec sainte Macrine, sa fille. Elle n'avait alors auprès d'elle que deux de ses enfants, sainte Macrine, l'aînée de tous, et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste, le dixième et le dernier. Comme ils étaient des deux côtés de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, et dit : « Seigneur, je vous offre, suivant votre loi, les prémices et la dîme de mes couches. » Elle fut enterrée avec son époux, dans l'église des Quarante-Martyrs, à un quart de lieue du monastère (2209). Notre saint fut plus affligé de cette perte que son âge et sa vertu ne semblaient le lui permettre. Mais qui peut ne pas sentir son cœur se déchirer à la mort d'une mère? Il est vrai que la perte d'une mère comme sainte Emmélie, et une mort aussi admirable que la sienne offrent à ceux qui restent de bien grandes consolations ! Quoi qu'il en soit, saint Basile ressentit vivement ce coup. Il sortait d'une maladie qui l'avait réduit à l'extrémité, et que la rigueur excessive de l'hiver avait rendue plus fâcheuse; d'ailleurs l'état où il voyait l'Église n'était pas propre non plus à le consoler (2210).

VI. Peu de temps après que Valens, ce partisan furieux de l'arianisme qu'il voulait introduire dans toutes les églises, eût attaqué celle de Césarée en Cappadoce, Eusèbe, évêque de cette ville, mourut. A sa mort l'église de Césarée se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avait toujours conservée, et l'union qui y avait toujours régné excitaient l'envie des hérétiques : c'était un des plus grands siéges de tout l'Orient, la métropole de toute la Cappadoce, et peut-être de tout ce qu'on appelait diocèse de Pont, dans le gouvernement politique, c'est-à-dire que plus de la moitié de l'Asie Mineure en dépendait. Le clergé de Césarée

(2207) Idid., p. 340.
(2208) Epist. 62.
(2209) *Voy.* la *Vie de saint Basile*, t. III de ses œuvres; *Acta* 11, 14 Junii; Dom Ceillier, Tillemont, Hermant, etc.
(2210) S. Bas., epist. 7; *ad Euseb. Samos.*

écrivit selon la coutume aux évêques de la province, et ils vinrent pour procéder à l'élection.

Le saint évêque de Nazianze, y étant appelé comme les autres, craignit de n'y point assister, tant à cause de son extrême vieillesse, qu'à cause d'une maladie qui lui était survenue. Il écrivit donc au clergé et au peuple de Césarée en ces termes : « Je suis un petit pasteur d'un petit troupeau ; mais la grâce n'est pas resserrée par la petitesse des lieux ; qu'il soit donc permis, même aux petits, de parler librement. Il s'agit de l'Eglise pour laquelle Jésus-Christ est mort ; l'œil est le flambeau du corps, et l'évêque le flambeau de l'Eglise ; puisque vous m'avez appelé suivant les canons, et que je suis retenu par la vieillesse et par la maladie, si le Saint-Esprit me donne la force d'assister en personne à l'élection, car il n'y a rien d'incroyable aux fidèles, ce sera le meilleur et le plus agréable pour moi ; si l'infirmité me retient, je concours autant que le peut un absent. Je ne doute pas que, dans une si grande ville, et qui a toujours eu de si grands prélats, il n'y ait d'autres personnes dignes de la première place ; mais je ne puis en préférer aucun à notre cher fils le prêtre Basile. C'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie et la doctrine sont pures, et le seul, ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hérétiques et à l'intempérance de langue qui règne à présent. J'écris ceci au clergé, aux moines, aux dignités, au sénat et à tout le peuple ; si mon suffrage est approuvé comme juste et venant de Dieu, je suis présent spirituellement, ou plutôt j'ai déjà imposé les mains ; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabales et par intérêt de famille, si le tumulte l'emporte sur les règles, faites entre vous ce qu'il vous plaira, je me retire. »

Le saint vieillard Grégoire écrivit aussi à saint Eusèbe de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion, quoiqu'il ne fût pas de la province, lui représentant le péril où se trouvait l'Eglise de Césarée par les entreprises des hérétiques (2211). Saint Eusèbe de Samosate vint en effet, et sa présence fut très-efficace pour consoler et soutenir les catholiques ; car encore que saint Basile fût manifestement le plus digne de remplir le siége de Césarée, les premières personnes du pays s'y opposaient ; ils soutenaient leur faction par les plus méchants d'entre le peuple, et avaient gagné une partie des évêques. Ainsi, quand ils furent assemblés, ils écrivirent à l'évêque de Nazianze pour l'inviter à venir, mais d'une manière qui lui fit entendre qu'ils ne le désiraient pas ; il leur marqua par sa réponse qu'il l'avait bien compris, et leur déclara, comme il l'avait fait au clergé et au peuple de Césarée, qu'il donnait son suffrage au prêtre Basile comme au plus digne, et protesta contre l'élection que l'on pourrait faire par cabale, « Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé, vous ne cherchez pas un athlète, mais un docteur. » Il ne se contenta pas d'écrire ; mais sachant qu'il manquait une voix pour rendre l'élection canonique, nonobstant son grand âge et sa maladie, qui le réduisait presque à l'extrémité, il sortit de son lit et se fit porter à Césarée, s'estimant heureux s'il achevait sa vie par une si bonne œuvre (2212). Saint Basile fut donc élu et ordonné canoniquement évêque de Césarée en Cappadoce, et l'Église fit mémoire de cette ordination le 14 juin.

VII. Le nouvel évêque était en relation d'amitié et de lettres avec les plus grands personnages de son temps. On trouve parmi ses lettres, que plusieurs sont adressées aux généraux et comtes Trajan, Victor, Arinthée, Jovin, Térence. Ce dernier commandait l'armée romaine en Arménie et lui demandait des évêques pour ce pays. Les filles du comte Térence étaient diaconesses dans l'église de Samosate : saint Basile leur écrivit, en particulier, pour les féliciter de leur constance à professer la foi pure de la sainte Trinité, et les y affermir de plus en plus.

Mais les grands amis de saint Basile étaient les grands personnages de l'Eglise, à leur tête se trouvait saint Athanase. Nous avons vu à l'article de ce saint (n° XXXIV) comment il écrivit à Basile au sujet de l'excommunication du gouverneur de la Libye, et avec quel empressement, quel zèle l'évêque de Césarée soutint les actes de saint Athanase. C'était en 367.

Quelques années après, une fille ayant été enlevée dans une bourgade de Cappadoce, le prêtre de cette église montra peu d'empressement pour punir ce scandale. Saint Basile lui écrivit en ces termes : « Je vois avec douleur que vous n'êtes pas indigné du mal qui se fait, et que vous êtes incapable de sentir que ce rapt, cet outrage fait à des personnes, est un attentat, une tyrannie contre l'humanité. Car je sais que si vous étiez tous d'accord, rien ne vous empêcherait de bannir de notre patrie cette exécrable coutume. Prenez donc pour ceci le zèle du chrétien, et agitez-vous autant que le mérite ce crime. Partout où vous trouverez la fille, emmenez-la d'autorité et de force, et rendez-la à ses parents. Pour le ravisseur, retranchez-le de la prière et dénoncez-le excommunié. Retranchez également de la prière, pour trois ans, les complices du crime, avec toutes leurs familles. Quant à la bourgade qui a reçu et gardé la personne enlevée, et même combattu pour ne pas la rendre, retranchez-la tout entière des prières de l'Eglise, afin que tous apprennent à poursuivre le ravisseur comme un serpent, comme une bête féroce, comme un ennemi commun, et à secourir ceux que l'on opprime (2213). »

C'est ainsi que les grands évêques des

(2211) *Apud* S. Basil. epist. 4 ; S. Greg., epist. 29.
(2212) S. Greg., orat. 19, pag. 311 ; orat. 20, pag. 343.
(2213) S. Basil. Epist. 270.

premiers siècles formaient l'esprit public sur le leur ; esprit de charité et de compassion pour le faible et pour l'opprimé, esprit de force et de courage contre l'oppresseur ; et c'est cet esprit de l'Eglise qui prévalut en Occident, qui civilisa les barbares, et qui devint à la longue l'esprit général de l'Europe chrétienne...

Mais d'autres affaires plus graves préoccupaient saint Basile. La situation de l'Orient, où la division régnait partout, même entre les évêques catholiques, même entre les saints, comme entre saint Mélèce et saint Paulin d'Antioche, cette situation l'inquiétait. Il n'y voyait d'autre remède que de faire intervenir les évêques d'Occident, principalement le Pape, et pour cela d'employer auprès d'eux le crédit de saint Athanase. Il lui écrivit donc dès le commencement de son épiscopat : « Il y a longtemps que je suis persuadé que la seule voie de secourir nos églises, est que les évêques d'Occident se déclarent pour nous. Car s'ils veulent montrer pour nous le même zèle qu'ils ont déployé chez eux contre une ou deux personnes, peut-être avancera-t-on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, et les peuples les suivront sans résistance. Or, pour cela, qui de plus capable que vous? quoi de plus vénérable à tout l'Occident que l'autorité de vos cheveux blancs? Laissez à la postérité ce monument digne de vous, très-respectable Père. Couronnez par cette seule action les combats infinis que vous avez soutenus par la foi. Envoyez de votre sainte église des hommes puissants dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent. » Il l'excite à prendre soin par lui-même de l'église d'Antioche, sans attendre le secours des Occidentaux, lui représentant que la division de cette église est le mal le plus pressant, et qu'elle est comme la tête, d'où la santé se communiquera à tout le corps (2214).

Il envoya cette lettre par Dorothée, diacre de l'église d'Antioche, et, à sa prière, il en joignit une seconde, pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église et de saint Mélèce, à qui Dorothée était attaché. Saint Basile déclare donc à saint Athanase qu'il faut réunir à saint Mélèce toutes les parties de l'église d'Antioche : « Ce sont, dit-il, les vœux de tout l'Orient, et je le souhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manières. C'est un homme irrépréhensible dans la foi, et incomparable dans les mœurs : et l'on trouvera quelque expédient pour contenter les autres. Au reste, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous sont le plus unis sont du même sentiment. »

Il écrivit en même temps à saint Mélèce, que le meilleur parti était d'envoyer à Rome le diacre Dorothée, afin d'en obtenir des légats pour visiter l'Orient. Car les personnages les plus puissants auprès de l'empereur, ou ne voulaient pas ou ne pouvaient lui parler en faveur des évêques exilés, en sorte qu'ils regardaient comme un bonheur pour les églises de ce qu'il ne leur arrivait pas pis (2215). Il entendait probablement les généraux Térence, Arinthée, Victor et Trajan. Pour faciliter la réunion entre saint Athanase et saint Mélèce, il écrivit encore au premier, que bien des évêques, pour embrasser sa communion, attendaient qu'il leur fît des avances, comme de leur écrire. Saint Athanase répondit qu'étant à Antioche, sous Jovien, il avait fait ces avances à Mélèce, qui, mal conseillé par ses amis, avait différé d'y répondre ; qu'il regrettait qu'on l'eût laissé partir alors sans communiquer avec lui, et que jusqu'à ce moment on eût manqué aux promesses qu'on avait faites ; qu'après cela il voulait bien les recevoir à sa communion, mais non pas faire les avances une seconde fois. C'est ce que saint Basile mande lui-même à Mélèce (2216).

VIII. Cependant saint Athanase avait renvoyé le diacre Dorothée avec un de ses prêtres nommé Pierre, pour travailler à la réunion des églises. Saint Basile ayant reçu par eux sa réponse, lui envoya de nouveau Dorothée, avec une lettre où, après avoir loué son application au bien de l'Eglise universelle, il ajoute ces paroles mémorables :

« Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome qu'il considère ce qui se passe ici ; et puisqu'il est difficile d'envoyer de là des députés en commun par l'ordonnance d'un concile, de lui conseiller d'user de son autorité dans cette affaire et de choisir des hommes capables de supporter la fatigue du voyage et de parler avec douceur et fermeté à ceux d'entre vous qui ne marchent pas droit. Il faudra qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour casser ce qui s'y est fait par violence. Qu'ils viennent secrètement, sans bruit et par mer, avant que les ennemis de la paix s'en aperçoivent. Quelques-uns aussi désirent, et nous le croyons nécessaire, qu'ils condamnent l'hérésie de Marcel. Car jusqu'ici ils ne cessent d'anathématiser Arius ; mais on ne voit pas qu'ils se plaignent de Marcel, dont l'hérésie est diamétralement opposée. Elle attaque la substance même du Fils de Dieu, disant qu'il n'était pas avant que de sortir du Père, et qu'il ne subsiste plus après y être retourné ; nous en avons les preuves par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blamé, quoiqu'on puisse leur reprocher de l'avoir reçu du commencement à la communion ecclésiastique, par ignorance de la vérité (2217). »

En la même année 372, notre saint évêque écrivit aussi au Pape saint Damase qu'il appelle *très-honoré Père*. Il parle dans cette lettre, que porta à Rome le diacre Dorothée,

(2214) Ibid. epist. 66.
(2215) Epist. 68.
(2216) Epist. 89 et 258.
(2217) Epist. 69.

de la nécessité de renouer l'ancienne amitié qui était entre les églises d'Occident et d'Orient, des maux que l'hérésie d'Arius causait dans cette partie de l'Orient qui s'étendait depuis l'Illyrie jusqu'en Egypte, et dit que la raison pour laquelle cette hérésie commençait à dominer, était qu'on opprimait, dans chaque diocèse, les défenseurs de la bonne doctrine, qu'on inventait des calomnies pour les chasser de leurs églises, et qu'on donnait toute l'autorité à ceux qui séduisaient les faibles. « Il n'y a qu'un remède à tous ces maux, qui est que vous vouliez bien nous visiter. Toujours, dans le temps passé, vous nous consoliez par l'excès de votre charité, et le bruit qui s'est répandu que vous deviez venir, nous a fait prendre courage pour un peu de temps; mais depuis que nous avons perdu cette espérance, ne sachant plus quel parti prendre, nous avons résolu de vous prier par lettres de venir à notre secours et de nous envoyer des personnes de votre part qui soient dans les mêmes sentiments que vous, et capables d'accorder ceux qui sont en dissension, de rétablir l'union dans les églises, ou du moins de vous faire connaître les auteurs du trouble, afin qu'à l'avenir il vous soit notoire avec qui vous devez être uni de communion. » Il témoigne que l'on gardait encore dans l'église de Césarée les lettres dont le pape Denys l'avait honorée, et que l'on s'y souvenait de ce qu'il avait fait pour racheter les frères menés en captivité par les barbares. « Mais, ajoute-t-il, l'état de nos affaires est bien plus déplorable et demande de plus grands soins. Nous ne pleurons pas le renversement de nos maisons, mais la ruine des églises; nous ne craignons pas qu'on condamne nos corps à la chaîne, mais que les chefs d'hérésie rendent nos âmes captives. Si vous ne venez présentement à notre secours, vous ne trouverez bientôt plus qui secourir : tout sera réduit sous la puissance des hérétiques (2218). » Avec cette lettre, le diacre Dorothée avait sans doute des instructions particulières.

Il revint de Rome la même année avec le diacre Sabin, et en rapporta diverses lettres adressées apparemment à saint Athanase, qui les fit passer à saint Basile. Celui-ci, les ayant lues, en eut beaucoup de joie, parce qu'en lui apprenant l'union des évêques d'Occident et l'heureux état de leurs églises, elles lui donnaient espérance que les Occidentaux viendraient au secours de l'Orient. Il répondit en son particulier aux évêques d'Illyrie, de l'Italie et des Gaules; autant il se réjouit de l'union de leurs églises, autant il les conjure d'avoir pitié de celles de l'Orient : leur état déplorable était connu de tout le monde. Les dogmes des Pères sont méprisés, on ne tient aucun compte des traditions apostoliques, les nouvelles opinions ont cours dans les églises, les hommes ne disputent plus en théologiens, ils ont recours aux ruses et aux subtilités; la fausse sagesse du monde triomphe et foule aux pieds la gloire de la croix; on bannit les pasteurs; les loups entrent dans la bergerie et dévorent le troupeau du Seigneur; les maisons de prières sont sans prédicateurs; les solitudes sont remplies de personnes qui gémissent sur le misérable état des églises. Ensuite saint Basile fait une courte profession de foi, dans laquelle il donne au Saint-Esprit le même rang d'honneur qu'au Père et au Fils, et l'adore avec eux; il finit en déclarant qu'il souscrit à tout ce qui avait été fait conformément aux canons dans le concile de Rome (2219). Il écrivit encore en particulier à quelques évêques qui lui avaient écrit de même, entre autres à saint Valérien d'Aquilée (2220).

D'après le conseil de saint Basile, les évêques d'Orient répondirent en commun aux évêques de l'Occident. On lit en tête de la lettre les noms de trente-deux évêques, dont les plus considérables sont : saint Mélèce d'Antioche, saint Eusèbe de Samosate, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Eustathe de Sébaste, Anthime de Thyane, Narsès ou Nersès, patriarche d'Arménie. Cette lettre (2221) est des plus pathétiques, des plus pressantes, et peint le triste état des églises d'Orient, dont la réalité était peut-être plus triste encore.

IX. Cependant, l'empereur Valens, enflé de ses succès contre les Goths, prétendait faire de l'arianisme une loi pour tout l'empire. Déjà il avait traversé la Bythinie et la Galatie, où tout avait plié à son gré. Il essayait de vaincre par la persécution ceux des évêques qu'il ne pouvait attirer à son parti; saint Basile ne fut pas épargné. Plusieurs d'entre eux avaient fini par plier devant les menaces de Valens; mais celui-ci croyait n'avoir rien gagné tant qu'il n'avait pas triomphé de l'évêque de Césarée : il tenta donc tout pour le vaincre.

Dans l'automne de l'an 371, vers la fête du martyr Eupsychius, qui attirait beaucoup de monde, arrivèrent dans la ville épiscopale de saint Basile plusieurs ariens, afin d'épier les paroles et les démarches du saint évêque, et trouver quelque prétexte pour le faire exiler. Parmi eux était un évêque nommé Evippius, vénérable par ses cheveux blancs, renommé pour sa science et ancien ami de Basile. Malgré tout cela Basile refusa de communiquer avec lui, et écrivit à son ami Grégoire de Nazianze de venir l'assister dans les combats qu'il avait à soutenir. En effet, pour le gagner ou le vaincre, on lui envoya plusieurs personnages de la cour, des juges, des généraux, des eunuques, en particulier l'intendant des cuisines impériales, nommé Démosthène. Tout fut inutile; Basile renvoya le dernier au feu de ses cuisines.

Mais le césar devant venir lui-même à

(2218) Epist. 70.
(2219) Epist. 90.
(2220) Epist. 91.

(2221) On la trouve parmi les *Epîtres* de saint Basile.

Césarée, s'était fait précéder par le préfet du prétoire Modeste, avec ordre d'obliger Basile de communiquer avec les ariens ou de le chasser de la ville. C'est ce même Modeste qui avait fait brûler en mer les quatre-vingts députés du clergé de Constantinople. Il fit donc amener saint Basile, qui comparut, « non pas, dit saint Grégoire de Nazianze, comme s'il eût été cité en jugement, mais comme s'il se fût rendu à une fête nuptiale. »

Le préfet était assis dans tout l'appareil de sa dignité, la plus grande de l'empire; des licteurs avec des faisceaux de verges, des crieurs, des appariteurs l'environnaient. Il appela simplement par son nom l'illustre évêque, et lui dit : « Basile, quelle raison as-tu d'oser t'opposer à l'empereur, et de lui résister seul avec tant d'insolence et d'opiniâtreté? — Que voulez-vous dire? répliqua Basile, en quoi montré-je de l'insolence? je ne vous comprends pas encore. — C'est, reprit Modeste, que tu refuses d'embrasser la religion du prince, lorsque tous les autres se sont rendus. — Non, dit Basile, non, l'empereur ne peut vouloir que j'adore une créature, moi qui suis l'ouvrage de Dieu, et à qui l'on recommande de devenir semblable à Dieu. — Que penses-tu donc de nous? Ceux qui te signifient les ordres du prince ne sont-ils rien? Crois-tu qu'il ne te sera pas honorable de te ranger de notre parti, et de nous avoir pour compagnons? — Vous êtes des préfets illustres, j'en conviens, mais vous n'êtes pas au-dessus de Dieu. Ce serait beaucoup d'honneur pour moi de vous avoir pour compagnons, puisque vous êtes des créatures du Très-Haut; mais je voudrais que vous fussiez semblables à ceux qui sont sous notre discipline. Ce n'est pas la dignité des personnes, c'est la foi qui fait honneur au christianisme. »

Ce discours irrita le préfet et redoubla son courroux; il se leva de son siége, et parla au saint évêque d'un ton plus dur encore : « Quoi! lui dit-il, est-ce que tu ne redoutes pas mon pouvoir. — Pourquoi le redouterais-je? que m'arrivera-t-il? que me ferez-vous? — J'ai mille moyens de te nuire; un seul me suffirait. — Quels sont tous ces moyens? je vous prie de vous expliquer. — La confiscation des biens, l'exil, les tourments, la mort. — Imaginez d'autres menaces, car celles que vous venez d'exprimer ne me regardent nullement. — Comment cela? — Celui qui n'a rien ne peut craindre la proscription des biens. A moins peut-être que vous ne demandiez ces vêtements usés et quelques livres : voilà toute ma richesse. Je ne connais pas l'exil; je ne suis attaché à aucun lieu; je regarderai comme ma patrie toute contrée où l'on me jettera, ou plutôt je sais que toute la terre appartient à Dieu, et que j'y suis étranger et voyageur. Quant aux tourments, quelle prise auraient-ils sur un homme qui n'a plus de corps, qui pourrait à peine recevoir un premier coup : ce coup est le seul qui soit en votre pouvoir. Enfin la mort me serait un bienfait insigne; elle me réunirait plus tôt à Dieu pour lequel je vis, pour lequel je suis plus qu'à demi éteint, auquel je brûle depuis longtemps de me rejoindre (2222). »

Le préfet fut frappé de ces paroles : « Jusqu'à ce jour, dit-il, on ne m'avait pas encore parlé avec cette liberté. — C'est peut-être, lui répondit Basile, que vous n'avez pas encore rencontré d'évêque; car, en pareille circonstance, il vous aurait tenu le même langage. Oui, Modeste, nous sommes dans tout le reste complaisants et doux. Nous nous humilions plus que personne, ainsi que notre loi nous le prescrit; nous ne nous élevons avec fierté, ni contre un prince puissant ni même contre le dernier des hommes. Mais quand il s'agit des intérêts de Dieu, nous bravons tout, nous n'envisageons que lui. Le feu, le glaive, les bêtes féroces, les ongles de fer qui déchirent nos membres, nous causent plus de plaisir que de terreur. Ainsi, outragez-nous, menacez-nous, faites tout ce que vous voudrez, usez de toute votre puissance, instruisez l'empereur de nos réponses, vous ne nous gagnerez jamais; vous ne nous persuaderez jamais de souscrire à une doctrine impie, quand vous nous feriez des menaces encore plus cruelles. »

Modeste comprit par ce discours qu'il était impossible d'intimider Basile et de le vaincre. Il le traita depuis avec respect et avec une sorte de soumission; on voit même, par les lettres que lui écrivit dans la suite saint Basile, qu'il devint son ami. Mais, pour le moment, il voulut encore insister, bien qu'il parlât déjà au saint avec plus de politesse : « Comptez pour quelque chose, lui dit-il, de voir l'empereur au milieu de votre peuple et au nombre de vos auditeurs? Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de *consubstantiel*. » Basile répondit : « Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'église; c'est toujours beaucoup de sauver une âme; mais pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajouter, je ne souffrirais pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles. — Je vous donne, ajouta Modeste, la nuit pour y penser. » Basile répondit : « Je serai demain tel que je suis aujourd'hui. »

C'est saint Grégoire de Nazianze qui nous a conservé l'entretien vraiment noble et sublime que nous venons de rapporter (2222). Modeste renvoya saint Basile et s'empressa d'aller vers son maître, et lui dit : « Seigneur, nous sommes vaincus par cet évêque : il est au-dessus des menaces et des caresses; il n'en faut rien attendre que par force. » L'empereur, admirant un si grand courage, défendit de lui faire aucune violence : ne pou-

(2222) Greg. Naz., orat. 20. — De toutes les traductions de ce discours que nous avons pu voir, celle de l'abbé Auger nous ayant paru la meilleure, la plus vive, la plus ferme, nous l'avons citée de préférence. (Voy. *Homélies et lettres choisies de saint Basile le Grand*, traduites par M. l'abbé Auger, 1 vol. in-8°. 1788, Disc. prélim., p. XXVII-XXXI.)

vant toutefois se résoudre à embrasser sa communion, il ne laissa pas de l'accepter extérieurement, en venant dans l'église. Il entra donc le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 372, environné de tous ses gardes, et se mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des psaumes, qu'il vit ce peuple immense et l'ordre qui régnait dans le sanctuaire et aux environs ; les ministres sacrés, plus semblables à des anges qu'à des hommes ; saint Basile devant l'autel, le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu, comme s'il ne fût arrivé rien d'extraordinaire ; ceux qui l'environnaient remplis de crainte et de respect ; ce fut pour lui un spectacle si nouveau, que la tête lui tourna et que sa vue s'obscurcit. On ne s'en aperçut pas d'abord ; mais quand il fallut apporter à la sainte table son offrande, qu'il avait faite lui-même, voyant que personne ne la recevait, suivant la coutume, parce qu'on ne savait si saint Basile voudrait l'accepter, il chancela de telle sorte, que si un des ministres des autels ne lui eût tendu la main pour le soutenir il serait tombé.

Dans une occasion semblable, le Pape Libère (*Voy.* son article.) refusa les présents de Constance : Basile accepta l'offrande de Valens. C'est que Constance voulait corrompre Libère, tandis que Valens, déjà radouci, ne voulait que donner un témoignage public de sa vénération pour le saint évêque de Césarée. Ce grand caractère de sagesse, uni à la charité, dirigea constamment la conduite de Basile, remarque un auteur (2223). Il se manifesta dans ses rapports tant avec les dissidents, à quelque secte qu'ils appartinssent, qu'avec son saint ami, Grégoire de Nazianze, dont l'histoire est liée intimement à la sienne. Selon le témoignage universel, saint Basile savait concilier tous les devoirs sans en exagérer ni affaiblir aucun.

X. Une autre fois, Valens vint encore participer en quelque manière à l'assemblée des fidèles ; et par ordre ou avec la permission de saint Basile, il entra au dedans du voile de la diaconie ou sacristie, où il eut avec lui un entretien assez long, comme il le souhaitait depuis longtemps. Saint Grégoire de Nazianze y était présent et atteste que saint Basile parla d'une manière divine, au jugement de tous ceux qui l'entendirent. A la suite de l'empereur était l'intendant de ses cuisines, Démosthène, qui, voulant faire quelque reproche à saint Basile, fit un barbarisme. *Comment*, dit en souriant saint Basile, *un Démosthène qui ne sait pas la grammaire !* Démosthène, irrité, lui fit des menaces ; mais le saint lui dit : « Mêlez-vous de bien apprêter les viandes et les sauces, c'est là votre affaire ; mais pour les choses de Dieu, vous avez les oreilles trop bouchées pour les entendre. » Valens fut si satisfait des discours de saint Basile, qu'il en devint plus humain envers les catholiques. Il donna même de très-belles terres qu'il avait en ces quartiers-là, pour l'usage des pauvres lépreux. Ce qui contribua particulièrement à l'adoucir, ce fut de voir le saint évêque occupé à bâtir un grand hôpital ou maison des pauvres dans un des faubourgs de Césarée.

Mais les ariens, qui obsédaient l'empereur, reprirent bientôt le dessus. Ils lui persuadèrent de presser de nouveau saint Basile d'entrer dans leur communion, ou de le bannir, s'il le refusait. Il le refusa en effet, et tout était déjà disposé pour le faire partir, lorsque Valentinien Galate, fils unique et tout jeune de Valens, fut saisi d'une fièvre si violente qu'on commença à désespérer de sa vie. La même nuit, l'impératrice Dominica, sa mère, fut inquiétée par des songes effroyables et tourmentée par des douleurs aiguës. Elle représenta à l'empereur que tous ces accidents étaient une punition divine. L'enfant était si mal que les médecins n'y trouvaient point de remède : on avait recours aux prières, et l'empereur prosterné par terre, demandait à Dieu sa conservation. Enfin il envoya les personnes qui lui étaient les plus chères, prier saint Basile de venir promptement ; dès qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement : on commença à bien espérer, et saint Basile promit d'obtenir sa guérison, pourvu qu'on lui permît de l'instruire de la doctrine chrétienne. L'empereur accepta la condition. Basile se mit en prières, l'enfant fut guéri. Mais ensuite Valens céda encore aux ariens ; et, se souvenant du serment qu'il avait fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe, il leur permit de baptiser son fils, qui retomba et mourut peu après (2224).

Ce coup arrêta pour un temps l'exil de saint Basile ; mais il ne changea point la mauvaise volonté des ariens. Ils s'adressèrent encore à Valens et lui représentèrent que leur doctrine ne pouvait faire aucun progrès tant que cet homme serait en vie. C'était demander sa mort, mais Valens se contenta de donner ordre de le bannir. On lui apporta l'arrêt tout dressé, afin qu'il le souscrivît. Il prit un de ces petits roseaux dont on se servait alors ; mais le roseau se rompit, comme refusant de servir à son iniquité. Il en prit un second et jusqu'à un troisième qui se rompirent encore. Enfin, s'obstinant après tout cela à vouloir signer son arrêt impie, il sentit sa main s'agiter extraordinairement, et saisi de frayeur, déchira le papier, révoqua l'ordre et laissa saint Basile en paix.

Le préfet Modeste fut vaincu d'une autre manière. Etant tombé malade quelque temps après, il pria saint Basile de venir le voir et lui demanda le secours de ses prières avec grande humilité. Il guérit

(2223) N. S. Guillon, évêque de Maroc. *Biblioth. des PP.*

(2224) Greg. Naz., orat. 20 ; Soz., lib. VI, c. 16 ; Soc., lib. IV, c. 26 ; Theod., lib. IV, c. 19 ; Ruf., lib. XI, c. 9.

en effet, publia qu'il lui en avait l'obligation, et devint son ami (2225) comme nous l'avons déjà dit.

XI. Mais le gouverneur de la province du Pont, nommé Eusèbe, et oncle de l'impératrice Dominica, et arien comme elle, persécuta particulièrement notre saint. Ce fut à l'occasion d'une veuve illustre qu'un assesseur de ce magistrat voulait épouser de force. Elle se réfugia dans l'église, à la table sacrée; le gouverneur la demanda, et saint Basile refusa de la rendre. Le gouverneur furieux envoya de ses officiers chercher cette veuve jusque dans l'habitation du saint évêque, pour lui faire affront. Il fit plus : il ordonna qu'on lui amenât saint Basile, pour se défendre devant lui comme un criminel.

Etant donc assis sur son tribunal, et saint Basile debout, Eusèbe commanda qu'on lui arrachât le mauvais manteau qu'il portait. L'illustre évêque dit : « Je me dépouillerai même de ma tunique, si vous voulez. » Le gouverneur commanda de le frapper et de le déchirer avec les ongles de fer. Saint Basile dit : « Si vous m'arrachez le foie, vous me ferez grand bien; vous voyez combien il m'incommode. »

Cependant, le bruit de ce qui se passait s'étant répandu dans la ville, tous accoururent pour tirer leur évêque du péril où il était, et venger l'injure qu'on lui faisait. Ceux qui travaillaient dans les manufactures d'armes et d'étoffes étaient les plus ardents et les plus hardis. Chacun s'armait de quelque instrument de son métier, ou de ce qu'il trouvait sous la main. Les femmes prenaient pour armes leurs fuseaux. Ce peuple animé cherchait le gouverneur pour le déchirer et le mettre en pièce, en sorte que, dans cette extrémité, Eusèbe se vit réduit à faire le suppliant, à demander humblement grâce, et ce fut saint Basile qui, par son autorité, lui sauva la vie (2226). — Ce que Valens et les ariens tentèrent en Cappadoce contre les catholiques montre assez ce qu'ils firent ailleurs, où ils ne rencontrèrent pas les mêmes obstacles. (*Voy.* les articles ARIANISME, ARIUS, etc.)

Ces persécutions, l'exil de la plupart des évêques, celui surtout de saint Eusèbe de Samosate et de saint Melèce d'Antioche, toutes ces calamités ecclésiastiques d'Orient, affligeaient profondément le cœur de Basile. Et par contre, tout le poids des affaires retombait à peu près tout entier sur lui. Ces calamités, jointes à des chagrins plus personnels, non-seulement empêchèrent le rétablissement de sa santé, habituellement débile, mais lui causèrent, vers 373, une maladie très-grave. Le bruit se répandit même qu'il était mort, et les évêques de la province arrivèrent à Césarée pour célébrer ses funérailles et lui donner un successeur. Se trouvant mieux, il profita de l'occasion pour les conjurer de déployer plus de zèle, afin de ne pas livrer les églises aux hérétiques. L'église si importante de Tarse, vacante par la mort de Silvain, son évêque, venait de tomber au pouvoir des ariens par la négligence des évêques catholiques des environs. Présents, ils lui promirent tout; absents, ils n'en faisaient rien. Ils lui étaient bien unis de communion, mais le cœur n'y était pas. Grégoire de Nazianze en assigne trois causes. Plusieurs ne s'accordaient avec lui sur la foi, que parce qu'ils y étaient forcés par les peuples; en second lieu, ils se ressentaient encore du dépit que leur avait causé son élection; enfin, ce qu'ils lui pardonnaient le moins, c'était de se voir éclipsés par sa renommée et par sa gloire (2227). Il n'y eut pas jusqu'à son oncle paternel, instituteur de son enfance et évêque lui-même, qui ne lui témoignât alors de l'éloignement, scandale auquel saint Basile sut mettre fin par son humilité (2228). Grégoire, depuis évêque de Nysse, propre frère de Basile, se conduisit en cette occasion de manière à lui faire de la peine

La division de la Cappadoce lui causa d'autres désagréments. Il s'y opposa autant qu'il put pour l'intérêt de sa ville de Césarée, qui en devait diminuer notablement. Mais sa résistance fut inutile, la Cappadoce fut partagée en deux provinces : la première, dont Césarée demeura métropole; la seconde, dont la capitale fut Thyanes. Aussitôt, Anthime, évêque de cette ville (*voy.* son article), prétendit que le gouvernement ecclésiastique devait suivre cette division faite par le gouvernement civil; que les évêques de la seconde Cappadoce devaient le reconnaître pour métropolitain, et que Basile n'avait plus de juridiction sur eux. Saint Basile voulait conserver les anciens usages et la division des provinces qu'il avait reçue de ses pères. Mais Anthime résista, et occasionna à saint Basile le plus de désagréments qu'il put. *Voy.* l'article ANTHIME, évêque de Thyanes.

XII. Loin de se décourager par la conduite de cet évêque indigne, saint Basile en profita pour l'utilité de l'Eglise, en créant dans le pays plusieurs nouveaux évêchés. Il en établit un à Sasime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traversait la Cappadoce et aux confins des deux nouvelles provinces, et il y destina saint Grégoire de Nazianze.

Celui-ci, qui craignait l'épiscopat, refusa d'abord et rejeta bien loin cette proposition, alléguant l'incommodité du lieu, qui n'était qu'un passage habité par des gens ramassés de toutes parts, plein de bruit et de misère, sans eau, sans verdure, sans agrément, où il aurait continuellement à livrer des combats contre Anthime. Il faut, disait-il, pour une telle vie, une vertu plus grande que la mienne; puis, se servant de toute

(2225) Theod., lib. IV, c. 19; Greg. Naz., orat 20.
(2226) S. Greg. Naz., orat. 20.
(2227) S. Greg. Naz., orat. 20, p. 355.
(2228) S. Basil., epist. 58, 59, 60.

la liberté que l'amitié donne, il reprochait à saint Basile de l'avoir trompé, en l'exhortant à la retraite pour l'engager dans les affaires.

La plupart, touchés des plaintes de saint Grégoire, blâmaient avec lui la conduite de saint Basile, mais il n'en fut point ébranlé et demeura ferme dans sa résolution. Il rapportait tout au bien spirituel, et ne considérait point les intérêts de l'amitié quand il s'agissait du service de Dieu. La haute idée qu'il avait de l'épiscopat l'empêchait de regarder aucun siége comme trop petit; il connaissait l'humilité de son ami et ne craignait point de le mettre à de trop fortes épreuves. Son père même agissait de concert avec saint Basile pour lui faire accepter l'évêché de Sasime. Il reçut donc l'ordination, soumettant, comme il dit, plutôt sa tête que son cœur, et il prononça en cette occasion, suivant la coutume, un petit discours où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite, et avoue sincèrement le ressentiment qu'il a eu contre Basile; mais il condamne ses premiers mouvements et déclare qu'il est sincèrement réconcilié avec lui (2229).

Cependant, comme il ne se pressait point d'aller à Sasime, saint Basile lui fit des reproches de sa négligeance. « Ma plus grande affaire, lui répondit saint Grégoire, est de n'en avoir point : c'est ma gloire; et si tout le monde faisait comme moi, l'Eglise n'aurait point d'affaires. » Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession, il est vrai qu'Anthime s'y opposa et qu'il entreprit de le vexer, mais Grégoire en triompha, et saint Basile finit par mettre un terme aux attaques de ce malheureux évêque.

Une autre peine encore plus sensible au cœur de saint Basile fut la rupture d'Eustathe de Sébaste; le saint était lié d'amitié avec lui depuis longtemps, le regardant comme un homme d'une piété singulière. Depuis son épiscopat, il reçut auprès de lui plusieurs personnes de la part d'Eustathe, pour travailler avec lui. Dans la réalité, c'étaient des espions plutôt qu'autre chose. Cependant Eustathe, par ses variations dans la foi, s'était rendu suspect à plusieurs catholiques, principalement à son métropolitain, Théodote de Nicopolis, capitale de la petite Arménie, où Sébaste était située. Il ne voulait plus communiquer avec Eustathe; mais saint Basile ne pouvait se résoudre à l'abandonner, étant persuadé de son innocence, principalement depuis qu'il avait fait profession de la foi de Nicée à Rome et à Thyanes. Théodote ayant appelé saint Basile à un concile qu'il devait tenir, saint Basile crut que la charité l'obligeait à s'y trouver; et, comme Sébaste était sur son chemin, il voulut en passant, conférer avec Eustathe. Il lui proposa les chefs sur lesquels Théodote l'accusait d'hérésie, et le pria de lui dire nettement sa créance. « Car, disait-il, je veux demeurer dans votre communion si vous suivez la foi de l'Eglise, sinon, je suis obligé de me séparer de vous. » Ils eurent sur ce sujet un long entretien que la nuit interrompit sans qu'ils eussent rien conclu.

Ils reprirent la conversation le lendemain matin, en présence d'un prêtre de Sébaste, qui s'opposait fortement à saint Basile; mais enfin ils convinrent de tout, et vers l'heure de none, ils se levèrent pour prier ensemble et rendre grâces à Dieu. Saint Basile voyait bien qu'il fallait encore tirer d'Eustathe une confession de foi par écrit; mais il voulait, pour plus grande sûreté, la concerter avec Théodote et en recevoir de lui la formule. Cependant Théodote, ayant appris que saint Basile était allé voir Eustathe, sans s'informer d'autre chose ne jugea plus à propos de l'appeler à son concile; de sorte que saint Basile fut obligé de s'en retourner, après avoir fait la moitié du chemin, bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des églises.

Quelques temps après il vint à Gétase, terre appartenant à saint Mélèce, qui y était alors. Théodote y était aussi, et comme il se plaignait de la liaison de saint Basile avec Eustathe, saint Basile expliqua le succès de la visite qu'il lui avait rendue, et comme il l'avait trouvé entièrement d'accord avec lui sur la foi : «Mais, dit Théodote, il y a renoncé assurément sitôt que vous avez été parti. — Il n'est point capable, dit saint Basile, d'une pareille duplicité, lui qui déteste le moindre mensonge ; mais pour vous en assurer, présentons-lui un écrit où la foi soit clairement exprimée : s'il le refuse, je me séparerai de sa communion. » Saint Mélèce approuva la proposition : Théodote même y consentit, et pria saint Basile de venir visiter son église de Nicopolis, promettant de l'accompagner ensuite en Arménie. Il le laissa à Gétase sur cette parole. Mais quand saint Basile fut arrivé à Nicopolis, Théodote ne voulut pas même l'admettre aux prières du matin et du soir, sans en donner d'autres raisons, sinon qu'il avait communiqué avec Eustathe.

Saint Basile porta patiemment cet affront, et ne s'en prit qu'à ses péchés. Il n'en continua pas moins son chemin de Nicopolis à Satala en Arménie; car il était chargé, avec Théodote, d'établir des évêques dans cette province. Cette affaire lui avait été fort recommandée. Mais le mauvais procédé de Théodote la rendait plus difficile, parce qu'il avait dans son diocèse des hommes pieux, habiles, instruits de la langue et des mœurs de la nation, Toute fois saint Basile ne laissa pas que de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Arménie, les exhortant à sortir de l'indifférence dans laquelle ils vivaient et leur donna des règles pour y remédier. L'église de Satala était vacante depuis l'an 360. Tout le peuple et les magis-

(2229) S. Greg. Naz., orat. 20, p. 5, 7.

trats ayant demandé par un décret public un évêque à saint Basile, il leur en donna un nommé Peménius. (*Voyez* son article.)

XIII. Cependant saint Basile voyait que la foi d'Eustathe de Sébaste était toujours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore; que les soupçons s'étendait sur lui-même, et que, quelque soin qu'il prît pour s'en justifier, c'était toujours à recommencer. Voyant donc cela, et se trouvant encore à Nicopolis, il se chargea de porter à Eustathe une profession de foi par écrit, qu'il dressa de concert avec Théodote, et que nous avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du Symbole de Nicée, qui est rapporté tout au long. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une essence, contre les ariens, et plusieurs hypostases, contre les sabelliens. Elle prononce anathème contre ceux qui faisaient du Saint-Esprit une créature. Marcel d'Ancyre y est nommément condamné, mais pour avoir confondu substance et hypostase. Ce n'est, au fond, qu'un malentendu. Car, comme l'avait bien remarqué saint Athanase et le concile d'Alexandrie, ceux des catholiques qui disaient qu'en Dieu il n'y a qu'une hypostase, entendaient une substance; et ceux qui disaient trois hypostases entendaient trois personnes. Eustathe souscrivit à cette proposition. (*Voyez* son article.)

Saint Basile ayant cette souscription, indiqua un concile des évêques du pays, c'est-à-dire de Cappadoce et d'Arménie, pour établir entre eux une union solide. Eustathe promit de s'y trouver et d'y amener ses disciples. Le temps et le lieu étaient marqués; le lieu appartenait à saint Basile, qui s'y rendit le premier pour recevoir ceux du voisinage, et envoya des courriers à ceux qui tardaient. Cependant personne ne venait du côté d'Eustathe; et ceux que saint Basile y envoya, rapportèrent qu'ils avaient trouvé ses partisans alarmés, murmurant de ce qu'on leur avait proposé une foi nouvelle, et protestant d'empêcher Eustathe d'aller au concile. Enfin, après avoir été longtemps attendu, il envoya un homme avec une lettre d'excuse, sans aucune mention de tout ce qui s'était passé. Les prélats qui étaient accourus avec joie auprès de saint Basile, dans l'espérance d'une bonne paix, furent obligé de se séparer confus et affligés. Ainsi il reconnut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, et que ceux qui l'en avaient averti depuis si longtemps le connaissaient mieux que lui; il prit le parti de s'en humilier profondément. — Nous verrons à l'article Eustathe de Sébaste, comment celui-ci fut obligé de lever le masque, et comment il se conduisit envers saint Basile.

Mais le saint évêque de Césarée était lui-même suspect à plusieurs évêques, précisément à cause d'Eustathe, avec lequel, par un louable sentiment de charité et dans l'espérance de le ramener, il n'avait pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes, que l'on croit être ceux de la province du Pont, étant refroidis à son égard, furent assez longtemps sans écrire à saint Basile, mais il les prévint par une lettre qui est un modèle d'humilité et de charité.

Il s'excuse d'abord sur sa mauvaise santé, de n'avoir pu aller les voir; puis, sur le soin des églises et de la persécution dont ceux à qui il écrit étaient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le consoler, ou le corriger s'il a manqué. Il offre de se justifier, pourvu que ce soit en présence de ses adversaires. « Si nous sommes convaincu, dit-il, nous reconnaissons notre faute; vous serez excusables devant le Seigneur de vous être retirés de notre communion, et ceux qui nous auront convaincus recevront la récompense d'avoir publié notre malice cachée. Si vous nous condamnez sans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons sera votre amitié, qui véritablement est le plus précieux de tous nos biens. » Ensuite, pour montrer la nécessité de conserver l'union, il dit : « Nous sommes les enfants de ceux qui ont établi pour loi que, par de petits caractères, les signes de communion passent d'une extrémité de la terre à l'autre. » Il parle des lettres formées ou ecclésiastiques. Enfin, il propose une conférence ou chez eux, ou en Cappadoce, pour traiter toutes choses charitablement; et il déclare qu'encore qu'il écrive seul, il le fait cependant de l'avis de tous les Pères de Cappadoce (2230).

Saint Basile eut encore à se défendre des calomnies qui se répandaient contre lui dans Néocésarée, sa patrie : « Si mes péchés ne sont pas sans remise, suivez, dit-il, le précepte de l'Apôtre qui dit : ***Reprenez, blâmez, consolez***; si mon mal est incurable, qu'on le rende public pour en préserver les églises. Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en connaître; il y a un clergé à chaque église qu'on assemble, les plus considérables. Y parle hardiment qui voudra, pourvu que ce soit un examen juridique et non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit et qu'on examine sans prévention si ce n'est point l'ignorance de l'accusateur qui le fait paraître criminel. » Pour preuve de la pureté de sa foi, il marque la multitude des églises avec lesquelles il était uni de communion. Celles de Pisidie, de Lycaonie, d'Isaurie, de l'une et l'autre Phrygie, de l'Arménie Citérieure, de Macédoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Espagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique, de ce qui restait de catholiques en Egypte et en Syrie. « Sachez donc, ajoute-t-il, que quiconque fuit notre communion se sépare de toute l'Eglise, et ne me réduisez pas à la nécessité de prendre une résolution fâcheuse contre une église qui m'est si chère. Interrogez vos pères, et ils vous diront que quelque

(2230) Epist. 203.

éloignées que fussent les églises par la situation des lieux, elles étaient unies pour les sentiments et gouvernées par le même esprit, les peuples se visitaient continuellement, le clergé voyageait sans cesse; la charité réciproque des pasteurs était si abondante, que chacun regardait son confrère comme son maître et son guide dans les choses de Dieu (2231). »

N'ayant pas même reçu une réponse à cette première lettre, il leur en écrivit une seconde plus véhémente, pour réfuter les vains prétextes de leur éloignement. « On nous accuse, dit-il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la piété après avoir renoncé au monde. En vérité, je donnerais ma vie entière pour être coupable d'un tel crime. J'apprends qu'en Egypte il y a des hommes de cette vertu : il y en a quelques-uns en Palestine, on dit qu'il y en a en Mésopotamie : nous ne sommes que des enfants en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'Evangile, préférant la virginité au mariage, elles sont heureuses, en quelque endroit du monde qu'elles soient ; chez nous, il n'y a que de petits commencements de ces vertus. » On accusait aussi saint Basile d'avoir introduit la psalmodie et une forme de prières différente de l'usage de Néocésarée. A quoi il répond que la pratique de son église est conforme à toutes les autres. « Chez nous, dit-il, le peuple se lève la nuit pour aller à l'église, et, après s'être confessé à Dieu, avec larmes, il se lève de la prière et s'assied pour la psalmodie; étant divisés en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager; ensuite, un seul commence le chant et les autres lui répondent. Ayant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement et en priant de temps en temps, quand le jour est venu, ils offrent à Dieu, tout d'une voix, le psaume de la confession. Si vous nous fuyez pour cela, fuyez aussi les Egyptiens, ceux des deux Lybies, de la Thébaïde, de la Palestine, les Arabes, les Phéniciens, les Syriens, ceux qui habite vers l'Euphrate; en un mot, tous ceux qui estiment les veilles, les prières et la psalmodie en commun (2232). »

L'aversion d'une partie de Néocésarée pour saint Basile alla si loin, qu'ayant appris qu'il était arrivé dans le voisinage, en la maison de campagne où il avait été élevé pendant sa jeunesse, et qui était habitée alors par saint Pierre, son frère, depuis évêque de Sébaste, sainte Macrine, sa sœur, et plusieurs solitaires et vierges, ils s'imaginèrent qu'il voulait venir dans leur ville pour poursuivre ses calomniateurs et s'y attirer les applaudissements et les louanges du peuple. Bientôt toute la ville fut en rumeur; ses adversaires s'enfuirent sans que personne les poursuivît, et l'on fit venir à prix d'argent des conteurs de fables et des rêveurs, qui contrefaisaient les prophètes, assuraient avec serment, sur les imaginations qu'ils avaient eues en songe et qui étaient causées par les fumées du vin, que Basile avait une doctrine bien dangereuse et un poison capable de tuer les âmes. De sorte que le saint était accablé d'injures dans cette ville, et le sujet ordinaire de la raillerie dans les festins publics, jusque-là qu'on ne craignait pas de l'appeler un fou et un insensé.

Notre saint écrivit une troisième lettre, adressée aux principaux de Néocésarée. Il leur fait voir que ceux qui l'ont calomnié dans leur ville n'en ont agi de la sorte que pour mieux cacher leurs erreurs; que ces erreurs sont celles de Sabellius, que ce n'est qu'un judaïsme déguisé, qui, en enseignant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont que la même chose sous différents noms, anéantit la préexistence du Verbe, l'Incarnation du Fils, sa descente aux enfers, sa Résurrection, le Jugement, et nie aussi, par conséquent, les opérations personnelles du Saint-Esprit. Saint Basile reconnaît avec douleur et confusion que parmi ces faux docteurs, il y avait de ses parents (2233). — On voit dans cette lettre pourquoi le saint évêque, non content que l'on dît trois personnes, voulait encore que l'on dît trois hypostases : c'est que les sabelliens reconnaissaient en Dieu trois personnes ou personnages, dans ce sens que le même Dieu avait fait successivement les personnages de Père, de Fils et de Saint-Esprit ; mais ils ne voulaient pas reconnaître trois hypostases, trois personnes réellement subsistantes.

XIV. Mais malgré les persécutions qu'on faisait endurer à saint Basile, malgré les calomnies dont on l'abreuvait, son clergé n'en jouissait pas moins d'une grande renommée. Le fait suivant en est une preuve.

Innocent était évêque d'une ville grande et célèbre, assez éloignée de Césarée, mais dans l'Orient et exposée aux tempêtes qui s'élevaient continuellement dans l'Eglise. Son grand âge le fit penser à se donner un successeur et, à cet effet, il s'adressa à saint Basile, lui protestant qu'il serait son accusateur devant Dieu, s'il négligeait de rendre ce service à l'Eglise. Mais, comme celui qu'Innocent lui avait demandé était jeune et qu'il n'avait pas toutes les qualités nécessaires pour soutenir le poids d'un grand diocèse, il lui offrit un autre de ses prêtres comme le plus digne. C'était un homme qui avait plusieurs années de sacerdoce, de mœurs solides, savant dans les canons, exact dans la foi, vivant dans les exercices de la vie ascétique, et ayant le corps consumé d'austérités, pauvre et sans aucun bien dans ce monde; de telle sorte qu'il n'avait pas de pain, s'il ne le gagnait par le travail de ses mains, comme les frères qui étaient avec lui (2234).

(2231) Epist. 204.
(2232) Epist. 207.
(2233) Epist. 210.
(2234) Epist. 81.

Toutefois il ne faudrait pas croire que tout était parfait. Les faiblesses humaines perçaient là, comme toujours, comme partout. Plusieurs chorévêques faisaient des ordinations à prix d'argent, croyant en cela ne pas pécher, parce qu'ils ne recevaient l'argent qu'après l'ordination faite. Saint Basile s'opposa fortement à cet abus simoniaque dès le commencement de son épiscopat; il écrivit pour en faire connaître le mal, et menaça d'éloigner des autels ceux qui, à l'avenir, tomberaient dans la même faute (2235).

Ces mêmes chorévêques, voulant s'attirer toute l'autorité, ne se souciaient plus d'avertir l'évêque de la promotion des clercs, et permettaient aux prêtres et aux diacres d'admettre dans le ministère ceux qu'ils voulaient. Ceux-ci y admettaient leurs parents et leurs amis sans en faire aucun examen, et par là remplissaient l'Eglise de sujets indignes. Il y en avait même beaucoup qui entraient dans le clergé pour échapper au service militaire, en sorte que l'on comptait un grand nombre de clercs dans chaque village. Toutefois, quand il fallait que les chorévêques en nommassent pour le ministère des autels, c'est-à-dire pour être ordonnés diacres ou prêtres, ils étaient contraints d'avouer qu'ils n'en trouvaient point qui en fussent dignes. Pour remédier à cet abus, saint Basile renouvela les canons des Pères, et ordonnna que les chorévêques lui fourniraient le catalogue des ministres de chaque village, qu'ils en garderaient un semblable, afin qu'on pût les confronter, et qu'il ne serait permis désormais à personne de s'y inscrire à son gré. Il déclara, de plus, que l'on remettrait au rang des laïques ceux qui auraient été admis par les prêtres; qu'on les examinerait de nouveau, et que ceux qui seraient jugés dignes seraient reçus par les chorévêques, mais après lui en avoir donné avis (2236).

Une autre fois, ayant appris par un chorévêque qu'un prêtre de la campagne nommé Parégoire, âgé de soixante et dix ans, et qui gouvernait un peuple fort nombreux, avait chez lui une fille, c'est-à-dire une de ces vierges qui avaient voué leur virginité, il lui ordonna de s'en séparer et de la mettre hors de sa maison, lui interdisant toutes ses fonctions jusqu'à ce qu'il eût obéi; non qu'il soupçonnât du désordre dans ce vieillard, mais à cause du scandale et du mauvais exemple que cela donnerait aux autres (2237).

La patience de saint Basile fut encore plus exercée par un certain Glycérius. Il était moine de profession et diacre de l'église de Veneuse. Le saint l'avait ordonné dans l'intention qu'il aiderait au prêtre à pourvoir aux besoins de cette église; car il avait du talent pour les ouvrages des mains. Glycérius négligea le ministère qu'on lui avait confié, et de sa propre autorité, il rassembla une troupe de vierges, les unes de gré, les autres de force, et se mit à leur tête, prenant le titre et l'habit de patriarche. S'étant procuré par cette industrie de quoi vivre, il se moqua du prêtre, du chorévêque, de saint Basile même, et alluma la sédition dans la ville et parmi le clergé.

Saint Basile et le chorévêque essayèrent de le ramener à son devoir en le reprenant avec douceur de ses égarements. Mais, pour éviter leur correction, Glycérius, accompagné de plusieurs jeunes hommes, enleva autant qu'il put de vierges, et s'enfuit de nuit avec elles. Comme la ville était remplie de monde, à cause d'une assemblée qui s'y tenait, tous virent passer cette troupe de filles qui sautaient et dansaient en suivant les jeunes gens qui marchaient les premiers. Ce qui faisait rire les uns et gémir les autres. Les parents des ces extravagantes les supplièrent à genoux et avec larmes de rentrer chez eux; mais Glycérius les fit accabler d'injures.

Il vint avec sa troupe étrange à Nazianze, où saint Grégoire les recueillit, afin d'empêcher, autant que possible, le déshonneur qui reviendrait à l'Eglise d'une action de cette nature. Saint Basile l'ayant su écrivit à Grégoire pour l'informer de ce que Glycérius avait fait, et le prier de le lui envoyer avec ces jeunes filles. « Si vous ne le renvoyez point, ajoute-t-il, rendez du moins ces vierges à l'Église qui est leur mère; si vous ne pouvez pas le faire, laissez la liberté de revenir à celles qui le voudront. Si Glycérius revient en bon ordre et avec modestie, on lui pardonnera; s'il y manque, je l'interdis de ses fonctions. » Il écrivit à peu près dans les mêmes termes à Glycérius même. Mais comme il ne revenait point et que ces vierges continuaient à rester avec lui, il écrivit une seconde lettre à Grégoire (2238) pour le presser de les renvoyer; car il avait beaucoup de peine à se résoudre de les retrancher de la communion de l'Eglise, quoi qu'il eût pu le faire avec justice. — Citons un autre trait de sa conduite pleine de mansuétude et de longanimité.

XV. Lorsque des macédoniens, qui niaient généralement la divinité du Saint-Esprit, se présentaient pour se réunir à l'Eglise, saint Basile usait à leur égard d'une certaine condescendance. Sans les obliger à dire expressément que le Saint-Esprit est Dieu, il leur demandait simplement de confesser la foi de Nicée, de déclarer qu'ils ne croyaient pas le Saint-Esprit une créature, et ne communiqueraient point avec ceux qui le croiraient tel. Lui-même, dans ses écrits et dans ses discours publics, s'abstenait de lui donner formellement le nom de Dieu, quoiqu'il usât de termes équivalents et qu'il montrât sa divinité par des preuves invincibles.

(2235) Epist. 53.
(2236) Epist. 54.
(2237) Epist. 55.
(2238) Epist. 169 170, 171.

Cette conduite s'explique par les circonstances du temps. Saint Basile voyait que les hérétiques, avec la protection de Valens, ne cherchaient qu'un prétexte pour chasser de leurs siéges les évêques les plus zélés pour la vérité, et lui-même tout le premier; que l'Eglise d'Orient était pleine de division et de troubles. Il pensait donc que le moyen le plus efficace pour conserver la religion, était de procurer la paix, usant à l'égard des faibles de toute la condescendance possible; il espérait qu'après la réunion, Dieu les éclairerait davantage par le commerce des catholiques, et par l'examen paisible de la vérité. C'est ainsi que saint Grégoire de Nazianze donne raison de la conduite de son ami, qui s'en explique lui-même en ce sens dans deux lettres aux prêtres de Tarse (2239).

Au surplus, saint Basile n'avait pas manqué de nommer le Saint-Esprit Dieu dans des écrits publics, lorsqu'il le croyait utile; comme dans sa lettre à l'église de Césarée. écrite vers l'an 363. Et il en use toujours ainsi dans les entretiens particuliers, surtout avec saint Grégoire de Nazianze, à qui il protesta, comme ce saint le témoigne, qu'il voulait perdre le Saint-Esprit, s'il ne l'adorait avec le Père et le Fils comme leur étant consubstantiel. Ils étaient même convenus que, tandis que Basile userait de ces précautions, Grégoire, qui était moins exposé à la persécution, prêcherait hautement cette vérité.

Un jour, à un repas où Grégoire se trouvait avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile. Tous en parlaient avec admiration et louaient ensemble les deux amis, quand un des convives, qui était moine, s'écria : « Vous êtes de grands flatteurs. Louez tout le reste, j'y consens; mais pour le capital, qui est l'orthodoxie, ni Basile ni Grégoire ne méritent des louanges; l'un la trahit par ses discours, l'autre par son silence. — Où l'avez-vous appris, dit Grégoire, téméraire que vous êtes? » Le moine répondit : « Je viens de la fête du martyr Eupsychius, et là j'ai ouï le grand Basile parler merveilleusement bien de la divinité du Père et du Fils; pour le Saint-Esprit, il a passé à côté. D'où vient, ajouta-t-il, regardant Grégoire, que vous-même vous parlez clairement de la divinité du Saint-Esprit, comme vous fîtes en une telle assemblée, et que Basile en parle obscurément et avec plus de politique que de piété? » — « C'est, répondit Grégoire, que je suis un homme caché et peu connu; ainsi mes paroles n'ont pas de retentissement. Basile est illustre par lui-même et par son église; tout ce qu'il dit est public : on lui fait une guerre acharnée, et les hérétiques cherchent à relever quelques paroles de sa bouche afin de le chasser de l'Eglise, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux céder un peu à cet orage et faire connaître la divinité du Saint-Esprit par d'autres paroles : la vérité consiste plus dans le sens que dans les mots (2240). » Mais quoi que pût dire saint Grégoire, les assistants ne goûtèrent point ces ménagements.

Enfin, nous avons vu que saint Athanase le Grand (n° XXXIV de son article) approuva, au contraire cette condescendance; et, certes, l'approbation d'un tel homme, comme celle de saint Grégoire de Nazianze, devait bien suffire à saint Basile!

XVI. Evagre, prêtre d'Antioche, qui avait été en Occident avec saint Eusèbe de Verceil, voulut travailler à la réunion de l'église d'Antioche, et convint d'abord avec saint Basile de communiquer avec le parti de saint Mélèce (2241). Mais quand Evagre fut de retour à Antioche, il changea d'avis, et n'eut de rapport qu'avec le parti de Paulin, à qui il demeura tellement uni, qu'il fut depuis son successeur sur le siége d'Antioche (*Voy.* son article). Il n'en écrivit pas moins à saint Basile pour le prier de travailler à cette paix.

Saint Basile répondit qu'il lui était impossible de la procurer : « Car vous savez, dit-il, que les vieilles maladies ont besoin de temps pour être guéries, et de remèdes puissants pour être déracinées. Un homme et une lettre n'arracheront pas des esprits en un moment l'amour-propre, les soupçons et l'animosité produite par les disputes. Il y a un évêque que regarde principalement le soin de cette église; » il entend saint Mélèce toujours exilé en Arménie; « mais, ajoute-t-il, il n'est pas possible qu'il vienne à nous, ni que j'aille à lui, par la difficulté des chemins et ma mauvaise santé. Je ne refuse pas de lui écrire, mais je n'en attends pas grand succès. Pour persuader, il faut beaucoup parler, beaucoup écouter, répondre aux objections, former des instances : ce que ne peut faire le discours inanimé couché sur le papier. » Il ajoute, parlant sans doute de Paulin : « Sachez en vérité, mon très-vénérable frère, que je n'ai, par la grâce de Dieu, aucune animosité particulière contre personne; je ne suis point curieux de savoir de quoi quelqu'un est coupable ou suspect. Mais j'ai été affligé d'apprendre que vous avez fait difficulté de participer à leurs assemblées. Ce n'est pas, s'il m'en souvient bien, ce dont nous étions convenus (2242). »

On place la visite de saint Ephrem à saint Basile quelque temps après cette lettre. Ce saint qui vivait dans les déserts de Syrie, avec plusieurs solitaires, dont il était le plus illustre, fut inspiré de venir voir notre saint. L'ayant trouvé dans l'église de Césarée, expliquant à son peuple la parole de Dieu, il ne put s'empêcher de lui donner publiquement des louanges. Ce qui fit dire à quelques-uns de l'assemblée : « Qui est cet étranger, qui loue ainsi notre évêque?

(2239) Epist. 113 et 114.
(2240) S. Greg. Naz. Epist. 26.
(2241) S. Bas., epist. 342.
(2242) Fleury, *Hist. ecclés.* Liv. XVII, n° 2.

il le flatte pour en recevoir quelque libéralité. » Mais après l'assemblée finie, saint Basile, connaissant par inspiration qui il était, le fit appeler et lui demanda par un interprète, car saint Ephrem ne savait pas le grec : « Etes-vous Ephrem, qui vous êtes si bien soumis au joug du Sauveur? » Il répondit : « Je suis Ephrem, qui cours le dernier dans la carrière céleste. » Saint Basile l'embrassa, lui donna le saint baiser, et le fit manger avec lui; mais le festin fut principalement de discours spirituels. Il lui demanda ce qui l'avait porté à le louer ainsi à haute voix. « C'est, dit saint Ephrem, que je voyais sur votre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuse, qui semblait vous suggérer tout ce que vous disiez au peuple (2243). » Saint Basile lui raconta, entre autres choses, l'histoire des quarante martyrs, et demeura étonné de son esprit et de sa science (2244). Saint Ephrem, de son côté, fit depuis un discours à la louange de saint Basile, où il rapporte le détail de cette visite. *Voy.* son article.

Notre saint conservait toujours, au milieu des soins de l'épiscopat, son ancienne affection pour la vie monastique. Il élevait des moines auprès de lui à Césarée, et il joignit un monastère à l'hôpital qu'il y fit bâtir (2245). Il y avait à Césarée même un monastère de vierges, gouverné par une nièce de saint Basile; l'Église était dédiée aux quarante martyrs, et on y conservait de leurs reliques. Ce sont les religieuses de ce monastère et des autres, dont il prenait soin, qui sont nommées dans ses écrits *chanoinesses* ou *canoniques*, comme vivant régulièrement; et l'on donnait aussi ce nom aux moines cénobites (2246). On voit dans ces règles plusieurs articles qui concernent les filles, et des pénitences particulières pour elles, qui regardent presque toutes des péchés de paroles. Parmi les lettres de saint Basile à des religieuses, on peut remarquer celle à Théodora, qui contient en abrégé les principales pratiques de la vie ascétique, surtout celles qui paraissaient petites, jusqu'à ce que l'expérience en eût fait reconnaître l'utilité.

Il bâtit ainsi des monastères au milieu des habitations de la cité, afin que ceux que la vie active y engageait ne fussent pas entièrement privés des avantages de la solitude, et que les solitaires ne tirassent pas vanité de leur retraite. C'est ainsi qu'en parle saint Grégoire de Nazianze, faisant entendre (2247) que le clergé de saint Basile profitait de la conversation et de l'exemple des moines. Et, en effet, nous avons vu (n° XIV) que les clercs de saint Basile, même ses prêtres, vivaient dans une extrême pauvreté et travaillaient de leurs mains.

XVII. Aussi bien saint Basile les exhortait-il et par ses exemples et par ses écrits à cette vie de détachement et d'abnégation, à cette vie évangélique, en un mot. Nous voyons dans sa lettre au chorévêque Timothée le détachement qu'il demandait dans ceux qui sont engagés au service de Dieu (2248). « Est-ce, dit-il dans cette lettre, ce même Timothée que nous avons vu dès l'enfance tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accusait d'être excessif? Maintenant vous faites dépendre votre vie de l'opinion des autres, et vous cherchez comment vous ferez pour n'être ni utile à vos amis, ni méprisable à vos ennemis. Et vous ne considérez pas qu'en vous arrêtant à tout cela vous négligez, sans y penser, la véritable vie. Il est impossible de suffire tout ensemble aux affaires de ce monde et à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte, soyons à nous-mêmes, pratiquons en réalité la piété que nous nous proposons depuis si longtemps, et ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune prise sur nous. »

Par cet éloignement des affaires, saint Basile n'entendait pas que l'on dût renoncer à être utile au prochain par des recommandations et des prières; on le voit par un grand nombre de ses lettres adressées à des magistrats et à des personnes puissantes, en faveur des particuliers, principalement des pauvres. Il y en a aussi plusieurs pour consoler des veuves et des personnes affligées. S'il recommandait les autres, il n'oubliait pas son clergé; et il y a une lettre au préfet Modeste, où il demande pour ses prêtres qu'on leur conserve l'immunité des charges publiques, qui leur était accordée depuis longtemps, et que les officiers inférieurs ne respectaient pas assez (2249). En recommandant celui qui avait soin des fonds de l'Eglise, il dit : « Le bien des pauvres est de telle nature, que nous cherchons toujours quelqu'un qui s'en veuille charger, parce que l'Eglise y emploie du sien plutôt qu'elle n'en tire quelque revenu. »

Autant saint Basile vivait pauvrement, autant il était magnifique pour les pauvres. Dans l'hôpital qu'il fit bâtir près de Césarée, en un lieu inhabité auparavant, on logeait les passants et l'on retirait toutes sortes de personnes qui avaient besoin de secours, particulièrement les lépreux. Il y avait des logements pour toutes les personnes nécessaires au soulagement des pauvres, les médecins, les serviteurs, les ouvriers, et des ateliers pour tous les métiers qui en dépendaient. Cet hôpital devint un des ornements de la ville et subsista longtemps en grande réputation sous le nom de Basiliade. Notre saint y allait souvent pour instruire et consoler les pauvres (2250), et il ne dédaignait

(2243) Greg. Nyss., *De vita Ephrem.*; dom Ceillier, Hermant, etc.
(2244) Sozom., lib. VI, cap. 16.
(2245) Gaudant, serm. 17.
(2246) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XVII, n° 9.
(2247) Orat. 20, p. 159.
(2248) S. Bas., epist. 340.
(2249) Epist. 279.
(2250) Sozom., lib. VI, cap. 34; S. Greg. Nyss., *in Basil.*, p. 925.

point, bien au contraire, de les toucher et même d'embrasser les lépreux : il voulait aussi, sous ce rapport, donner l'exemple aux autres.

Il bâtit aussi une église magnifique; elle était environnée de divers logements, un plus élevé et plus dégagé pour l'évêque; les autres au-dessous pour les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire pour les clercs. En même temps il pourvoyait aux besoins des églises abandonnées, même hors de sa province, et cela nonobstant de fréquentes et violentes maladies, dont il n'attendait la fin que par une mort prochaine. Nous avons vu un exemple de sa sollicitude pour les églises, à l'article saint Amphiloque, évêque d'Icone, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié.

Ainsi, le soin des pauvres, celui des églises, celui des moines, rien n'échappait au zèle de saint Basile. Nous savons encore quelle était sa sollicitude pour que son clergé fût digne, et que sa conduite répondît à la sublimité de son caractère. Nous savons avec quelle attention il veillait à ce que la discipline ecclésiastique fût observée parmi les prêtres (n° XIV). Nous devons maintenant citer un trait pour montrer l'intégrité de ce grand évêque dans les nominations : il ne prenait pour guide que le mérite et la vertu.

Nectarius, personnage considérable, lui avait recommandé un homme pour une cure. D'abord saint Basile témoigne beaucoup d'affection à ce personnage; puis il lui fait entendre qu'il ne peut rien lui accorder en ce qui concerne l'objet de sa demande : « Je ne serais pas, lui dit-il (2251), un dispensateur fidèle, je serais un marchand, si je donnais le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos suffrages que sur les témoignages qu'on nous rend de l'extérieur; nous laissons à celui qui connaît le secret des cœurs de juger qui sont les plus dignes. C'est donc le meilleur de donner simplement son témoignage sans passion, de prier Dieu qu'il fasse connaître ce qui est avantageux, et le remercier, quoi qu'il en arrive. Au contraire, on s'expose à un grand péril quand on veut l'emporter absolument, puisqu'on se charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations se font humainement, ce n'est rien faire, ce n'est qu'une imitation de la vérité. Si ce sont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'est-il besoin de nous le demander? Que ne le prend-on de soi-même? Si c'est de Dieu qu'on le reçoit, il faut prier sans se fâcher, et ne pas demander que notre volonté s'accomplisse, mais s'en rapporter à Dieu. »

Tel était saint Basile dans l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux. Mais nous devons le considérer encore dans ses ouvrages, où nous retrouverons les traces de son zèle et de son amour pour la discipline ecclésiastique. Nous avons dit que saint Amphiloque le regardait comme son maître, qu'il le consultait sur divers points de doctrine et de discipline, et que saint Basile lui répondit par des lettres qui sont de véritables traités (*Voy.* l'article Amphiloque [Saint], évêque d'Icone, n° II); c'est ce que nous devons voir à présent.

XVIII. Ce fut à la prière de ce saint qu'il écrivit le livre du Saint-Esprit. Voici l'occasion de ce traité. Saint Basile, priant avec le peuple, rendait gloire à Dieu, tantôt en disant : *Gloire au Père, avec le Fils et le Saint-Esprit*, et tantôt : *Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit*. Quelques-uns des assistants en furent choqués, prétendant qu'il se servait de termes nouveaux et contraires entre eux. L'évêque d'Icone en demanda l'éclaircissement, et c'est pourquoi saint Basile écrivit cet ouvrage.

Il dit d'abord qu'Aétius prétendait montrer la ressemblance des personnes divines par ce passage de saint Paul : *Il y a un Père, de qui est tout, et un Seigneur Jésus-Christ par qui est tout; et un Saint-Esprit en qui est tout* (2252). Saint Basile le reprend de ce qu'il expliquait ces particules *de*, *par*, et *en*, suivant les distinctions des philosophes; et soutient qu'il ne faut point appliquer leur doctrine humaine à la doctrine spirituelle, parce que l'Ecriture sainte n'observe point ces distinctions. Il exclut des personnes divines tout ce qui peut donner l'idée d'inégalité : il explique la doctrine de l'Eglise touchant le Saint-Esprit, et résoud les objections des hérétiques, montrant principalement par la forme du baptême, qu'il doit être mis au même rang que le Père et le Fils. Il explique la nature et les effets de ce sacrement, et la signification mystérieuse des trois immersions qui se pratiquaient alors. Il marque la procession du Saint-Esprit, qui vient de Dieu, non comme les créatures, par création, ni comme le Fils par génération, mais comme le souffle de sa bouche, d'une manière ineffable. Il montre que le Saint-Esprit doit être glorifié comme le Père et le Fils; que dans l'Ecriture il parle en maître comme le Père ; qu'il est qualifié *Seigneur*.

Pour montrer l'origine de la forme de doxologie ou glorification que, l'on accusait de nouveauté, il parle ainsi : Entre les dogmes que l'on conserve dans l'Eglise, par l'instruction et la prédication, les uns nous viennent de l'Ecriture, les autres de la tradition des apôtres, par laquelle nous les avons reçus en secret : les uns et les autres ont la même force dans la religion. Et de cela personne n'en disconvient, pour peu qu'il soit instruit des maximes ecclésiastiques. Car si nous entreprenions de rejeter les coutumes non écrites, comme n'étant pas d'une grande autorité, nous ferions sans y penser des blessures mortelles à l'Evangile, ou plutôt nous réduirions la prédication à un simple nom. Par exemple, pour commencer par ce qui est le premier et le plus commun: qui nous a enseigné par écrit de marquer du signe de la croix ceux qui espèrent au

(2251) Epist. 313.

(2252) *I Cor.* VIII, 6.

nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Il entend les catéchumènes. Quelle Ecriture nous a enseigné de nous tourner à l'orient pendant la prière? Qui des saints nous a laissé par écrit les prières qui accompagnent la consécration du pain de l'Eucharistie et du calice de bénédiction ? Car nous ne nous contentons pas de ce qui est mentionné dans saint Paul ou dans l'Evangile ; mais nous disons d'autres paroles avant et après, comme ayant une grande force pour le sacrement ; et nous les avons reçues de la doctrine non écrite. Nous bénissons aussi l'eau du baptême et l'huile de l'onction, et celui qui est baptisé. En vertu de quelle écriture? N'est-ce pas par la tradition tacite et secrète ? et l'onction même de l'huile quelle parole écrite nous l'a enseignée? Et de plonger l'homme trois fois, d'où l'avons-nous pris? et tant d'autres cérémonies du baptême : de renoncer à Satan et à ses anges, de quelle Ecriture viennent-elles ? N'est-ce pas ces instructions secrètes que nos pères ont conservées dans un respectueux silence éloigné de toute curiosité? Il s'étend ensuite sur la raison du secret des mystères, comme étant persuadé que cette pratique était aussi ancienne que l'Eglise.

Enfin, pour prouver la tradition de la doxologie, il en cite les témoins. Premièrement celui qui l'avait baptisé lui-même et admis dans le clergé, c'est-à-dire Eusèbe de Cappadoce; ensuite les plus anciens docteurs : saint Clément de Rome, saint Irénée, saint Denis de Rome, saint Denis d'Alexandrie, Eusèbe de Palestine, Origène Africain, Athénogène, ancien martyr, saint Grégoire Thaumaturge, dont il fait l'éloge; Firmilien, Mélèce, non pas l'évêque d'Antioche qui vivait alors, mais celui qui avait vécu dans le Pont quelque temps auparavant. — Saint Basile dit que les Orientaux ont le même usage, et qu'il l'a appris d'un excellent homme de Mésopotamie, que l'on croit être saint Ephrem. Il ajoute que tout l'Occident en usait de même; c'est-à-dire que l'on disait partout, comme nous le faisons encore : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.*

Nous avons une lettre très-étendue de saint Basile à Amphiloque (2253), où il résout plusieurs points, entre autres, sur ce passage de l'Evangile, dont les anoméens abusaient : *personne ne sait le jour et l'heure de la fin du monde que le Père* (2254). Saint Basile montre qu'il est d'ailleurs constant par l'Ecriture, que le Fils de Dieu connaît ce jour ; que ce qui est dit que le Père seul le connaît, est par rapport aux anges; et ce qui est dit, que le Fils même ne le sait pas, signifie seulement qu'il ne le sait que par le Père.— Mais ce sont surtout les trois Epîtres canoniques de saint Basile à saint Amphiloque, qui sont très-célèbres dans l'antiquité. Nous en offrirons l'analyse d'après Fleury (2255).

XIX. On en compte les canons de suite, comme d'un seul ouvrage. Ce sont des réponses aux questions que saint Amphiloque avait posées au saint évêque de Césarée sur divers points de discipline; principalement sur la pénitence, à l'occasion de plusieurs cas particuliers. Saint Basile décide tout suivant les anciennes règles et la coutume établie dans son église.

Le premier canon regarde le baptême des hérétiques et, comme nous avons résumé ailleurs cette partie des épîtres de notre saint, nous n'y reviendrons pas ici (*Voy.* l'article Baptême des hérétiques, n° X.) La seconde épître du saint roulant sur la même question, nous renvoyons aussi à l'endroit que nous venons d'indiquer, et nous passons aux autres canons de ces Lettres, lesquels regardent les homicides.

On doit compter pour homicide la femme qui a détruit volontairement son fruit sans distinguer s'il était formé ou non: sa pénitence est de dix ans. On traite de même la femme qui, étant accouchée en chemin, a abandonné son enfant. L'homicide est celui qui a frappé à mort son prochain, soit en attaquant, soit en défendant. Mais il faut soigneusement distinguer le volontaire de l'involontaire; et l'on peut voir ces distinctions expliquées très-clairement en des exemples qui les conduisent par tous les degrés. La pénitence de l'homicide volontaire est de vingt ans. Il sera quatre ans pleurant hors de l'église, cinq ans entre les auditeurs, sept ans prosterné pendant les prières, quatre ans consistant ou priant debout. La pénitence de l'homicide involontaire est de dix ans : deux ans pleurant, trois ans auditeur, quatre ans prosterné, un an consistant. Celui qui, attaqué par des voleurs, les a attaqués de son côté, s'il est laïque, sera privé de la communion, s'il est clerc il sera déposé. L'homicide commis en guerre, quoique volontaire, n'est pas compté pour crime, étant fait pour la défense légitime; mais peut-être est-il bon, dit saint Basile, de conseiller à ceux qui l'ont commis de s'abstenir trois ans de la communion, comme n'ayant pas les mains pures. L'empoisonnement et la magie sont traités comme l'homicide. Celui qui viole un tombeau doit faire dix ans de pénitence comme l'homicide involontaire.

Pour l'adultère, la pénitence est de quinze ans : quatre ans pleurant, deux ans consistant. Les femmes adultères ne sont pas soumises à la pénitence publique, de peur de les exposer à être punies de mort; mais elles sont privées de la communion jusqu'à ce que le temps de leur pénitence soit accompli, demeurant debout dans les prières. L'homme marié, péchant avec une femme qui ne l'est pas, n'est pas puni comme adultère; ainsi ce crime n'est pas puni également en l'homme et en la femme. La femme

(2253) Epist. 394.
(2254) *Matth.* XXIV, 36; *Marc.* XIII, 32.
(2255) *Hist. ecclés.*, liv. XVII, n°s 14, 15 et 16. Voir aussi dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, tom. VII, p. 206 et suiv.

ne peut quitter son mari adultère, le mari doit quitter sa femme. Il n'est pas aisé, dit saint Basile, de rendre raison de cette différence, mais c'est la coutume établie. Pour la fornication, la pénitence est de quatre ans, un en chacun des quatre états de la pénitence. On n'approuvait pas que la femme quittât son mari, ni pour mauvais traitements, ni pour dissipation de biens, ni pour adultère, ni pour diversité de religion, du moins elle ne devait pas se remarier à un autre. Mais on excusait le mari abandonné; et celle qu'il épousait ensuite n'était point comptée pour adultère; mais si elle l'avait épousé par ignorance, et qu'il la quittât, s'étant réconcilié avec la première, cette seconde pouvait se marier. L'église orientale garde encore cet usage, de permettre au mari qui a quitté sa femme pour adultère, de se remarier, elle vivante : l'église d'Occident a toujours observé une discipline plus exacte, tenant que le mariage ne peut être résolu que par la mort; toutefois elle tolère l'usage des Orientaux sans le condamner (2256). Le mari qui, ayant quitté sa femme légitime, en avait épousé une autre, était jugé adultère; mais la pénitence n'était que de sept ans. La femme qui se marie pendant l'absence de son mari, avant que d'avoir la preuve de sa mort, est adultère. Cette règle comprend les femmes des soldats; mais elles méritent plus d'indulgence, parce que l'on présume plus facilement leur mort.

Les secondes noces obligeaient à pénitence, selon les uns d'un an, selon les autres de deux ans; les troisièmes noces de trois ou quatre ans. « Notre coutume, dit saint Basile, est de séparer cinq ans pour les troisièmes noces : » ce n'était pourtant pas proprement pénitence publique. Quant à la polygamie, on la regardait comme bestiale et indigne du genre humain; ceux qui l'avaient commise devaient être un an pleurants et trois ans prosternés. Par cette polygamie, quelques uns entendent les quatrièmes noces, et au delà. La débauche n'est pas même un commencement de mariage; c'est pourquoi il vaut mieux séparer ceux qui se sont ainsi unis : toutefois, si l'affection est grande, on peut leur permettre de se marier pour éviter un plus grand mal; mais ils doivent faire pénitence pour la fornication.

Les mariages incestueux sont punis comme l'adultère. Or, saint Basile compte pour inceste d'épouser deux sœurs l'une après l'autre. Il en écrivit une lettre à Diodore, prêtre d'Antioche, depuis évêque de Tarse (2257), où il dit que la coutume qui a force de loi est de séparer ceux qui auraient contracté un tel mariage, et jusque-là ne les point recevoir dans l'Eglise; ensuite il explique la loi mosaïque (2258), par laquelle on prétendait l'autoriser. Le concile de Néocésarée avait déjà condamné la femme qui épousait les deux frères (2259); et l'on voit ici le pouvoir de l'Eglise sur la validité des mariages. Les mariages des personnes qui sont en puissance d'autrui, c'est-à-dire des esclaves et des enfants de familles sont nuls, sans le consentement du maître ou du père. Le ravisseur, avant que d'être reçu à la pénitence, doit rendre la personne ravie. Il pourra ensuite l'épouser du consentement de ceux dont elle dépend. La fille qui s'est laissé séduire avant obtenu le consentement de ses parents, fera trois ans de pénitence. Celle qui a souffert violence n'est soumise à aucune peine.

Le prêtre qui, avant son ordination, a contracté par ignorance un mariage illégitime, gardera seulement l'honneur de la séance, et sera privé de toutes les fonctions, n'étant plus en état de sanctifier les autres. Le diacre, tombé en fornication depuis qu'il est diacre, sera privé de ses fonctions et réduit au rang des laïques, sans autre peine. C'était l'ancienne règle, que les clercs déposés n'étaient point soumis à la pénitence, pour n'être pas punis deux fois : outre que les laïques étaient rétablis après la pénitence accomplie, au lieu que les clercs déposés n'étaient jamais rétablis. Toutefois celui qui a péché par la chair, doit travailler à mortifier sa chair, s'il veut effectivement remédier à son mal, quoique la coutume ne l'oblige pas à la pénitence canonique. « Nous devons, dit saint Basile, connaître l'un et l'autre ce qui est de la perfection et ce qui est de la coutume ; et nous contenter de la règle, pour ceux qui ne sont pas capables de la perfection. » Une diaconesse, ayant consacré son corps, ne devait plus avoir de commerce avec un homme. Si elle s'était abandonnée à un païen, elle était excommuniée, et reçue seulement après sept ans de pénitence. Pour les vierges tombées après leur profession, l'ancien usage était de les recevoir après un an comme les bigames ; mais saint Basile est d'avis que l'Eglise étant fortifiée et le nombre des vierges augmenté, on doit user de plus de rigueur, et traiter la vierge tombée comme une adultère. Seulement il veut qu'elle ait fait profession de virginité de son plein gré en âge mûr, c'est-à-dire à seize ou dix-sept ans accomplis : après avoir été bien examinée, avoir longtemps attendu et demandé. « Car il y en a plusieurs, dit-il, que les parents présentent avant l'âge pour des intérêts temporels. Cet avis de saint Basile est remarquable, et pour l'âge de la profession des filles, et pour ce qu'il dit que l'Eglise s'est fortifiée depuis son commencement, loin de reconnaître que l'on dût affaiblir la discipline.

Les moines ne faisaient point encore alors de profession expresse de continence ; mais saint Basile est d'avis qu'on la leur

(2256) On peut voir des preuves de ceci dans Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XXII, chap. 4, n° 27.

(2257) Epist. 197, *ad Diod.*, c. 40, 42.

(2258) *Deut.* XXV, 5.

(2259) *Conc. Neoc.*, can. 24.

fasse faire, afin que, s'ils la violent, ils soient soumis à la peine de la fornication. Les filles qui avaient fait profession de virginité étant hérétiques, et, s'étant mariées ensuite, n'étaient point punies, et en général, il n'y avait de pénitence canonique que pour les péchés commis avant le baptême, même pendant le catéchuménat. Car on parle ici des hérétiques, dont le baptême était nul, suivant ce que saint Basile dit à ce sujet. — *Voy.* l'article BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES, n° X. — Les conjonctions des personnes consacrées à Dieu étaient comptées pour fornication, et devaient être rompues. Saint Basile les nomme personnes canoniques, ce qui comprend les clercs et les moines. Les péchés contre nature sont punis comme l'adultère. L'inceste du frère et de la sœur mérite onze ans de pénitence : c'est-à-dire que le coupable sera trois ans pleurant, trois ans auditeur, trois ans prosterné, deux ans consistant. Il en est de même de l'inceste avec la belle-fille.

L'apostat, qui a renoncé à Notre-Seigneur Jésus-Christ, sera toute sa vie en l'état des pleurants; mais à la mort on lui accordera la pénitence, et on lui donnera la communion avec confiance en la miséricorde de Dieu. Ceux qui dans une incursion de barbares auront fait des serments profanes ou mangé des viandes immolées, feront pénitence pendant un temps plus ou moins long, selon qu'ils ont cédé plus ou moins facilement. Celui qui s'est adonné à la magie fera la pénitence de l'homicide. Ceux qui usent des divinations comme les païens, ou qui font entrer des gens chez eux pour rompre des charmes, feront six ans de pénitence. Le parjure dix ans, ou seulement six, si c'est par force qu'il a violé son serment. Celui qui a juré de faire du mal à un autre, non-seulement n'est pas obligé d'accomplir son serment, mais il doit être mis en pénitence pour l'avoir fait.

Saint Basile écrivit la même chose à un homme de qualité (2260), nommé Callisthène, qui avait juré de punir sévèrement ses esclaves, et il lui représente que la pénitence imposée par l'Église ne sera pas moins propre à les châtier que la vengeance publique. Mais revenons aux canons adressés à saint Amphiloque.

Quelques personnes juraient de ne point se laisser ordonner prêtres ou évêques. Saint Basile n'est pas d'avis qu'on les y force contre leur serment, disant qu'on avait trouvé par expérience qu'ils avaient mal réussi; mais il veut que l'on examine la forme de serment, les paroles et la disposition de celui qui l'a fait. Un vœu ridicule, comme de s'abstenir de la chair de porc, n'oblige à rien.

Pour le larcin, si celui qui l'a commis s'accuse lui-même, il sera privé un an de la communion; s'il est convaincu, deux ans, dont il sera partie prosterné, partie debout. Un usurier peut être admis au sacerdoce s'il se corrige et donne aux pauvres le profit qu'il a tiré de son crime. Le complice d'un péché qui ne s'en est pas accusé, mais en est convaincu sera en pénitence aussi longtemps que le coupable. En général si le pécheur travaille avec grande ferveur à accomplir sa pénitence, on peut lui en abréger le temps : au contraire, s'il a grande peine à se détacher de ses mauvaises habitudes, le temps seul ne lui servira de rien : car il n'est donné que pour éprouver les dignes fruits de pénitence. « Gardons-nous donc, dit saint Basile, de périr avec eux; ayons devant les yeux le jour terrible du jugement : avertissons-les jour et nuit en public et en particulier : prions Dieu avant toutes choses, que nous puissions les gagner; mais si nous ne pouvons, tâchons au moins de sauver nos âmes de la damnation éternelle. » Ainsi finit la troisième épître canonique de saint Basile à saint Amphiloque.

XX. Nous avons encore quelques lettres du saint évêque de Césarée, remarquables pour la discipline; entre autres, les trois qui sont relatives aux censures générales; il importe d'en dire un mot.

La première est contre les ravisseurs, à propos d'un fait scandaleux qui était arrivé et dont nous avons parlé au n° VII de cet article, en citant un passage de cette lettre. La deuxième est contre un chicaneur, qui trouvait le moyen de tourner à son avantage les poursuites que l'on faisait contre lui. Saint Basile ordonne de l'excluro des prières avec toute sa maison, et de le priver de toute communication avec le clergé. On voit dans ces deux lettres des censures générales. La troisième est d'un homme qui avait été averti plusieurs fois, suivant la règle de l'Evangile, sans en avoir profité. Saint Basile ordonne qu'il soit excommunié et dénoncé à toute la bourgade; en sorte que personne n'ait commerce avec lui pour aucun usage de la vie. Ainsi, remarque Fleury (2261), dès ce temps, l'excommunication portait quelque contre-coup, même sur le temporel. Saint Basile suivait en ce point l'exemple de saint Athanase.

La lettre de notre saint à Césarin, au sujet de la fréquente communion, est trop importante pour que nous n'en donnions pas aussi le résumé. Saint Basile y parle de la sorte : Il est bon et utile de communier tous les jours et de participer au sacré corps et au sang de Jésus-Christ. Quant à nous, nous communions quatre fois la semaine : le dimanche, le mercredi, le vendredi, et le samedi, et les autres jours, quand nous célébrons la mémoire de quelque martyr. Mais que dans les temps de persécution, on soit obligé, n'ayant point de prêtre ou de ministre, de se communier de sa propre main, sans en faire aucune difficulté; il est superflu de le montrer, puisqu'il est établi par

(2260) Epist. 388, pag. 1164; et epist. 5, init., pag. 771.
(2261) *Hist. ecclés.*, liv. XVII, n° 16.

une ancienne coutume et une pratique constante. Car tous les moines qui sont dans les déserts où il n'y a point de prêtre, gardent la communion chez eux, et se communient eux-mêmes. A Alexandrie et en Egypte, la plupart des laïques gardent la communion dans leur maison. Car le prêtre, ayant une fois célébré le sacrifice et distribué l'hostie, celui qui l'a prise tout à la fois, et qui communie ensuite à plusieurs fois, doit croire qu'il communie de la main du prêtre qui la lui a donnée; puisque dans l'église même, le prêtre donne la particule, et celui qui la reçoit la tient en son pouvoir, avant qu'il la porte en sa bouche de sa main. C'est donc en effet la même chose, de recevoir du prêtre une seule particule ou plusieurs particules à la fois. Saint Basile parle ici, suivant l'usage de son temps, où le prêtre, en distribuant l'eucharistie, la donnait de la main, et chacun se la mettait dans la bouche. Il marque bien clairement que l'on réservait l'eucharistie pour communier hors le temps du sacrifice, et hors de l'église, même fort loin, comme dans les monastères des déserts, ce qu'il n'est pas aisé d'entendre de l'espèce du vin.

On voit par ces quelques résumés qu'on trouvera plus complets et embrassant tous les écrits du saint dans dom Ceillier (2262), ou dans le *Dictionnaire de Patrologie* (2263), combien la vie de Basile était remplie, combien sa sollicitude s'étendait sur tous les besoins de son Eglise et même de l'Eglise entière! Qu'on ajoute à tant de travaux ses souffrances presque continuelles, les maux de l'Eglise qu'il ressentait plus vivement encore que ses propres douleurs, les persécutions qu'on lui fit endurer, les calomnies dont on le poursuivit, ses afflictions de famille, des contrariétés de toutes sortes, et l'on aura à peine une idée de la lutte que ce grand évêque eut à soutenir pour la gloire de Dieu et pour le bien des âmes confiées à sa garde!

XXI. Cependant, au milieu de cette vie militante, Basile ne fut pas sans consolations. Indépendamment des douceurs qu'il goûtait dans l'oraison, et des joies pures dont Dieu inondait son âme à la contemplation de ses œuvres et à la pensée des saintes espérances de la vie future, notre saint était rempli de bonheur dès qu'il voyait quelque événement heureux pour l'Eglise.

Ainsi, il se réjouit beaucoup de l'élection de saint Ambroise pour l'Eglise de Milan (an 374). Saint Ambroise lui ayant écrit, il lui témoigna, par sa réponse, toute sa joie de le connaître et d'apprendre que Dieu eût confié son troupeau à un homme tiré, comme il dit, de la ville régnante, établi pour gouverner une province; considérable par la splendeur de sa naissance, l'éclat de sa vie, la force de son éloquence et l'expérience des affaires temporelles, qui a quitté tous les avantages de la vie et les a comptés pour des pertes, afin de gagner Jésus-Christ. « Courage donc, continue-t-il, ô homme de Dieu, puisque vous avez reçu l'Evangile, non des hommes, mais du Seigneur lui-même, qui vous a tiré des juges de la terre, pour vous mettre sur la chaire des apôtres; soutenez le bon combat, remédiez aux maladies du peuple, s'il y en a quelqu'un frappé du mal de l'arianisme, et entretenez avec nous la charité par des lettres fréquentes qui suppléent à la distance des lieux. » Saint Ambroise s'attacha à saint Basile, et il lui dut le bonheur de recouvrer, pour son église de Milan les reliques de Saint-Denys. *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), archevêque de Milan, n<sup>os</sup> II et III.

Peu de temps après, saint Basile eut encore une autre consolation. Il apprit que l'Eglise d'Occident était dans la joie, et cette joie se communiqua même à celle d'Orient. Notre saint, dans l'intérêt des affaires ecclésiastiques, avait envoyé de nouveaux députés à Rome. Ceux-ci revinrent en 376 avec d'autres députés orientaux, racontèrent aux Orientaux et à saint Basile combien tout l'Occident était uni et tranquille, combien tout l'Occident les aimait et cherchait à les secourir. L'illustre évêque de Césarée écrivit aussitôt plusieurs lettres pour annoncer partout cette heureuse nouvelle (2264).

Mais c'était aussi le temps où Valens, se trouvant plus libre par la mort de son frère Valentinien, persécutait avec une nouvelle violence la doctrine catholique. Comme il savait que les moines en étaient un des plus puissants appuis, il fit une loi par laquelle il ordonna qu'ils fussent contraints à porter les armes. On envoya des tribuns avec des troupes dans les solitudes d'Egypte, où ils tuèrent un grand nombre de ces pieux solitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces, particulièrement en Syrie, où incontinent après Pâques de l'an 376, les persécuteurs attaquèrent leurs cellules, brûlèrent leurs travaux et les mirent eux-mêmes en fuite.

Saint Basile espérait que les fugitifs viendraient chez lui, comme à un asile qui leur était préparé d'avance, et qu'il aurait ainsi la consolation de les embrasser, de participer au mérite de leurs souffrances, et d'être soulagé des douleurs continuelles dont il souffrait lui-même. Se voyant trompé dans son attente, il leur écrivit deux lettres (2265), non pas tant pour les consoler que pour les féliciter et se recommander à leurs prières; mais surtout leur recommander la paix des Eglises, qu'il ne désespérait pas de voir bientôt rétablie. Une de ces lettres leur fut portée par le prêtre Sanctissime, celui-là même qui revenait de Rome et en apportait des nouvelles si consolantes.

Cependant la persécution commença de

(2262) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. VI, p. 91 et suiv.

(2263) Par M. l'abbé A. Sevestre, 4 vol. in-4°, édit. de M. l'abbé Migne, tom. I<sup>er</sup>, col. 677 et suiv.

(2264) S. Bas., epist. 253, 254, 255.

(2265) Epist. 256, 257.

cesser, et la paix se rétablit en effet par des moyens inattendus. La Providence chargea de cette affaire les Huns et les Goths. Ces peuples qu'elle destinait à exécuter sa justice contre l'empire idolâtre de Rome (*Voy.* l'article PRISE DE ROME PAR ALARIC), arrivaient l'un sur l'autre du fond de l'Asie, et frappaient à la porte comme le bourreau à la porte du condamné. Les Goths poussés par les Huns ravageaient la Thrace en 377, et couraient jusqu'aux portes de Constantinople. Alarmé de cette irruption, Valens cessa d'exiler les évêques et les solitaires orthodoxes, et partit enfin d'Antioche au commencement de 378, étant consul pour la sixième fois. Aussitôt son départ, les catholiques reprirent courage dans toutes les villes. Pierre d'Alexandrie venait de rentrer dans la sienne, revenu de Rome avec des lettres de Damase qui confirmaient les décrets de Nicée, et en même temps l'ordination de Pierre. Ce sont les paroles mêmes des deux historiens grecs Socrate et Sozomène. Là-dessus, le peuple d'Alexandrie le remit en possession des églises et en chassa l'arien Lucius, qui se réfugia tout de suite à Constantinople pour implorer la protection de Valens, qui y arriva le 30 mai 378. Mais Valens n'eut ni le temps, ni le moyen de rien faire. Cette année-là même fut la dernière de sa vie.

Presque en même temps, c'est-à-dire au mois de septembre de l'an 379, il se tint un concile à Antioche, où saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate, avec cent cinquante et un évêques d'Orient, souscrivirent à l'exposition de foi envoyée par le Pape Damase, touchant la consubstantialité du Verbe, la divinité du Saint-Esprit et les erreurs d'Apollinaire. La souscription authentique des évêques orientaux fut envoyée à Rome et s'y gardait dans les archives. La question de la divinité du Saint-Esprit et des erreurs d'Apollinaire était dès lors irrévocablement terminée, non-seulement par la définition expresse du Siége apostolique, mais encore par le plein consentement de l'Orient et de l'Occident (2266).

XXII. Malheureusement saint Basile n'avait pas vu les commencements de cette heureuse paix de l'Eglise qu'il avait tant désirée, pour laquelle il avait tant combattu, et qu'il avait pressentie. Il était mort dès le 1er janvier 379.

Avant de monter au ciel, il imposa les mains à plusieurs de ses disciples pour ordonner des évêques catholiques aux Eglises de sa dépendance. A ses funérailles il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs furent étouffés dans la presse. Chacun s'efforçait de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portait, son ombre même, croyant en retirer quelque utilité. Les gémissements étouffaient le chant des psaumes: les païens mêmes et les juifs le regrettaient. Toute la terre le pleura comme le docteur de la vérité et le lien de la paix des Eglises.

Tous ceux qui avaient approché de lui, ne fût-ce que pour le servir, se faisaient honneur de rapporter jusqu'à ses actions et ses paroles les moins importantes. Plusieurs affectaient d'imiter son extérieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche et jusqu'à ses défauts, comme sa lenteur à parler. Car il était le plus souvent pensif et recueilli en lui-même: ce qui, étant mal imité, dégénérait en tristesse. On copiait encore son habit, son lit, sa nourriture, quoiqu'en tout cela il eût agi naturellement et sans rien affecter. Ses écrits étaient les délices de tout le monde, même des laïques et des païens; on les lisait non-seulement dans les églises, mais dans les autres assemblées (2267).

De plusieurs panégyriques qui ont été faits en l'honneur de saint Basile, il ne nous en reste que quatre: ceux de saint Grégoire de Nysse, son frère; de saint Ephrem, de saint Amphiloque et de saint Grégoire de Nazianze. Le premier et le dernier de ces quatre discours furent prononcés le jour de sa mort, qui fut dès lors un jour de fête. D'après le témoignage de son ami, Grégoire de Nazianze, qui le connaissait bien, saint Basile réunissait toutes les vertus.

Une âme douce à la fois et sévère, un caractère gai avec décence, une frugalité rare, un grand amour de la pauvreté et de la chasteté, une charité ardente et sans bornes. Il vivait comme s'il n'eût point eu de corps; il renvoyait les excès et la gourmandise à ceux qui mènent une vie animale et terrestre. Méprisant tous les mets qui ne sont faits que pour flatter le goût, il ne mangeait précisément que ce qui était nécessaire pour s'empêcher de mourir. Il était pauvre, sans orgueil et sans ambition; il renonça de bon cœur à toutes les richesses qu'il possédait, afin d'être plus libre et de se sauver plus facilement à travers les flots de cette vie. N'ayant que son corps et son vêtement, il mettait toute sa richesse à ne posséder rien, il mettait tout son luxe à se passer de tout.

Qui a jamais eu une plus haute estime de la virginité que Basile? qui jamais a mieux commandé à la chair, non-seulement dans sa personne, mais encore par les règlements qu'il a faits pour les autres? N'est-ce pas lui qui a bâti tant de monastères pour les vierges, qui a inventé de si belles règles pour mortifier tous les sens, pour tenir tous les membres dans la dépendance? Amateur zélé de la vertu, ennemi déclaré du vice, autant il traitait avec indulgence ceux qui s'acquittaient de leur devoir, autant il s'armait de sévérité contre ceux qui y manquaient. Un sourire de sa part était un éloge; son silence était une réprimande qui allait fouiller dans les consciences des coupables et les punir de leurs fautes.

Cet homme, si austère et si rigide, était agréable dans le commerce de la vie. J'en puis parler sûrement, ajoute saint Grégoire

(2266) C. *Dam.*, epist. 4.

(2267) *Vita S. Basil.*, tom. III, édit. Bened.

de Nazianze, pour l'avoir beaucoup pratiqué. Qui jamais fit un récit avec plus d'agrément, ou assaisonna de plus de délicatesse la plaisanterie? Pouvait-on reprendre avec plus de douceur? Ses réprimandes n'avaient rien de fier; son indulgence était sans faiblesse; il avait trouvé le juste tempérament et un sage milieu entre les deux extrêmes.

Saint Grégoire s'arrête sur la charité de son ami : si ce n'était la crainte de nous répéter, nous citerions ses belles considérations sur ce sujet; il montre ensuite combien le pauvre et humble pontife était jaloux d'une sainte magnificence dans les cérémonies divines. — Ah! en effet, soyons pauvres pour nous-mêmes, et que toutes nos richesses soient à Dieu! Ayons des maisons de chaume, mais que les temples du Dieu vivant soient d'or! Ayons des haillons pour vêtements, mais que la soie, les riches étoffes soient pour orner le sanctuaire! Combien de fois nous avons fait ces réflexions, le cœur navré, à la vue d'églises pauvres, nues, délaissées... au milieu de riches habitations, voisines de châteaux regorgeant de tout!...

En célébrant la mémoire de son illustre ami, saint Grégoire ne manque pas de rappeler ses écrits et ses talents. Il parle de ses homélies sur l'ouvrage des six jours, auxquelles il donne les plus grands éloges, de ses livres dogmatiques et ascétiques, de ses homélies familières, de ses discours de morale, de ses panégyriques des martyrs, de ses commentaires sur l'Ecriture sainte, dont il paraît que nous avons perdu un grand nombre, de tous ses nombreux écrits, enfin. « Nommez, s'écrie-t-il, une science où il n'ait excellé, comme s'il eût fait de celle-là son unique étude. Plus profond dans l'universalité de ses connaissances, qu'aucun autre dans le détail, il joignait l'étude à la vivacité de l'esprit, bien que sa pénétration naturelle eût pu le dispenser du travail, comme le travail suppléer en lui à la promptitude de la conception. Qui lui pouvait-on comparer, soit pour son éloquence animée et pleine de feu, soit pour la grammaire, l'histoire, la mesure et l'harmonie du langage, les règles de la poésie; soit pour la philosophie, où il s'était rendu si supérieur? Il s'était contenté d'apprendre de l'astronomie, de la géométrie, des mathématiques, ce qu'il en fallait pour n'être pas embarrassé par ceux qui font profession de les approfondir. Lorsque j'ai dans les mains, ajoute Grégoire, ou sur les lèvres son *Hexaméron* (c'est ainsi qu'on nomme ses homélies sur l'œuvre des six jours), transporté avec lui sur le trône du Créateur, je comprends toute l'économie de son ouvrage; j'apprends, plus que je n'avais fait en le contemplant, à admirer le sublime auteur de toutes choses. »

XXIII. Saint Basile, nous l'avons dit (n° XVII), avait établi un vaste édifice où il rassemblait pour le travail et l'instruction religieuse de nombreux ouvriers. C'est pour eux, ou plutôt devant eux, qu'il composa l'ouvrage magnifique que loue ici saint Grégoire, cet *Hexaméron*, le plus excellent des ouvrages de Basile, selon Photius, où ce grand évêque développe la plus haute philosophie de la nature et du monde (2268).

Un tel auditoire ne semble, au premier abord, guère préparé à de tels enseignements (2269); voici comment saint Basile l'y dispose et l'y prépare : « Je le sais, parmi ceux qui m'entendent, il en est un grand nombre qui, attachés à des professions mécaniques et n'obtenant que difficilement du travail de la journée leurs moyens d'existence, nous mettent, pour ne pas interrompre leurs occupations, dans la nécessité d'abréger et de précipiter leur instruction. Que dirai-je à ces auditeurs? La partie du temps que vous prêtez à Dieu n'est point perdue; loin de là, elle vous sera rendue à grands intérêts; les obstacles divers qui vous pourraient arrêter, le Seigneur saura bien les écarter, et, vous dédommageant du sacrifice que vous lui faites, vous donner la force du corps, l'ardeur de l'esprit, le succès de votre commerce et la prospérité dans tout le cours de votre vie. Dussent même vos entreprises ne pas réussir au gré de vos espérances, la science que vous recueillerez de l'Esprit-Saint vous sera toujours un précieux trésor pour le siècle à venir. Bannissez donc de votre esprit toute sollicitude du lendemain, et prêtez-moi toute votre attention; car à quoi me servirait que vos corps fussent présents si votre esprit était occupé des biens de la terre. »

Il leur demande encore cette autre préparation : « Si quelquefois, leur dit-il, dans la sérénité de la nuit, portant des yeux attentifs sur l'inexprimable beauté des astres, vous avez pensé au Créateur de toutes choses, si vous vous êtes demandé quel est celui qui a semé le ciel de telles fleurs; si quelquefois, dans le jour, vous avez étudié les merveilles de la lumière, et si vous vous êtes élevés, par les choses visibles, à l'Etre invisible, alors vous êtes un auditeur bien préparé, et vous pouvez prendre place dans ce vaste amphithéâtre. Venez : de même que, prenant par la main ceux qui ne connaissent pas une ville, on la leur fait parcourir; aussi je vais vous

(2268) *Voy.* ce que dit sur cet ouvrage, d'une science exacte pour son temps, M. l'abbé Maupied, *Histoire des sciences, de l'organisation et de leurs progrès, comme base de la philosophie*, 3 vol. in-8°, 1845, tom. II, pag. 12, 13.

(2269) « On ne lit pas de semblables discours, dit M. Villemain, sans songer avec étonnement à ce peuple grec chez qui des artisans, des ouvriers occupés à gagner leur pain de chaque jour, comme dit l'orateur, étaient sensibles à de telles instructions, y répondaient par des applaudissements et des larmes. » (*Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, nouvelle édition, 1852, 1 vol. in-12, pag. 127.)

conduire, comme des étrangers, à travers les murailles de cette grande cité de l'univers. »

Et opposant à ces pures jouissances de la science et de la contemplation des œuvres du Créateur les plaisirs bruyants que l'on goûte vulgairement : « Il est, dit saint Basile, des villes où les habitants sont occupés du matin au soir à repaître leurs regards de jeux féconds en spectacles d'impuretés; pour nous, que le Seigneur appelle pour nous faire admirer la beauté de ses œuvres, pourrions-nous nous lasser de les contempler, ou n'entendre qu'avec indifférence les paroles de l'Esprit-Saint? Environnés des merveilles en foule qu'ont enfantées les mains du divin architecte, quel est celui de nous qui, transporté par la pensée dans les premiers temps, ne s'arrêterait pas à contempler l'admirable ordonnance de l'univers? »

Saint Basile examine donc en détail l'économie et le système du monde, réfutant les objections que l'on élevait contre la Providence; mais attentif surtout à faire tourner ces explications à l'amélioration morale de ceux qui l'écoutent. Il parle en homme qui a étudié les sciences physiques; et l'on voit par ses *Homélies* combien est juste l'éloge que lui donne saint Grégoire de Nazianze, de n'être étranger à aucune science. « A l'égard de la partie morale et oratoire, dit un écrivain, elle est traitée avec autant de charme que de profondeur : combien de fraîches et vives images! de pittoresques et heureuses comparaisons! quelle douce mélancolie et quelles consolantes pensées! Ainsi Basile instruisait ces âmes simples qui sans la parole chrétienne seraient restées plongées dans l'ignorance, tristes victimes déshéritées, sous la loi païenne, de la douce vie de l'intelligence, *dulcis vitæ exsortes*, bien autrement précieuse que celle que regrettait le poëte pour ces ombres innocentes qui peuplaient l'empire douteux des limbes. Qu'il y a loin de la sollicitude de saint Basile à l'indifférence du paganisme pour l'éducation du pauvre (2270)! »

Ainsi Basile enseignait le pauvre. Quel enseignement! comme il était bien approprié aux besoins de l'âme humaine, aux besoins de l'ignorance de la plupart des hommes qui ne peuvent s'élever aux choses *invisibles* que par la connaissance des choses *visibles!* Mais le grand évêque n'oublie pas non plus ces âmes, qu'il est plus difficile peut-être de prémunir contre les dangers de la science qu'il ne l'est d'arracher les autres à l'ignorance. De la même voix dont il expliquait à d'humbles artisans les merveilles de la création, il apprend donc à des jeunes gens choisis à user discrètement et sans péril des trésors de la science profane. Passionné pour l'éloquence et la poésie des anciens modèles, il en inspire le goût, et en recommande les monuments à ces jeunes chrétiens. Il écrivit pour eux un traité *sur le bon usage à tirer de la lecture des auteurs profanes* (2271), « c'est-à-dire, dit M. Villemain (2272), sur la manière d'y chercher les semences de vérités naturelles et les principes de vertus qu'ils renferment. » Evidemment ce travail est un souvenir et une suite de la lutte contre Julien. Ce césar avait voulu désarmer le christianisme de la puissance intellectuelle, en faisant fermer les écoles; saint Basile et les Pères de l'Eglise grecque (2273) cherchaient à ranimer le feu sacré, qui en s'éteignant aurait privé la religion d'une des plus nobles parties de sa puissance. Il envoyait de la province de Cappadoce de nombreux disciples au rhéteur païen Libanius; il lui demandait pour eux des paroles élégantes qui devaient servir à embellir les vertus de la religion.

XXIV. Mais il y a quelque chose dont saint Basile s'inquiétait plus encore que d'instruire l'ignorant, que de guider la jeunesse chrétienne dans les sciences profanes, c'est de secourir les malheureux, de venir en aide à ces pauvres ignorés ou craints de la société païenne : il est, plus que Grégoire même, l'orateur de la charité. Les discours dans lesquels il fait appel au riche en faveur du pauvre sont d'une forme vive, naturelle, dramatique; son zèle et son éloquence augmentent et éclatent avec la rigueur des saisons, le nombre ou la gravité des fléaux qui rendent l'aumône plus nécessaire et le luxe plus coupable (2274).

Il s'écrie : « Agrandissez, élevez votre âme plutôt que vos murailles. Plus ou moins spacieuse, votre maison vous rendra toujours le même service. Pour moi, lorsque je me rencontre un moment dans une de ces maisons qu'habite l'opulence, qu'embellissent toutes les recherches de l'art, j'en conclus que, de tout ce que je vois, ce qui vaut le moins c'est le maître. Dites-moi, de quel service si grand vous sont donc des siéges d'ivoire, des lits, des tables d'argent pour qu'ils absorbent vos richesses et les empêchent d'arriver jusqu'aux pauvres? Ces pau-

(2270) M. J.-P. Charpentier, *Etudes sur les Pères de l'Eglise*, 2 vol. in-8°, 1853, tom. II, pag. 186, 187.

(2271) *Tableau*, etc. édit., *ubi supra*, pag. 130.

(2272) L'abbé Auger a traduit ce discours dans son volume : *Homélies et lettres choisies de saint Basile le Grand*, in-8°, 1788, pag. 22 et suiv.

(2273) M. Charpentier, *loc. cit.*, pag. 188, parlant des discours de saint Basile *sur les auteurs profanes*, dit qu'il est remarquable a plus d'un titre, « mais qu'il prouve surtout combien l'Eglise grecque était plus indulgente à la littérature profane, plus sensible au charme du beau que l'Eglise latine. » Nous croyons que c'est là une assertion inexacte, une exagération qui semble écrite sous l'impression trop vive de polémiques récentes. On peut se convaincre de cette exagération en lisant : 1° Les *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme*, etc., par M. l'abbé Landriot, 1 vol. in-8°, 1851; et 2° *Des Etudes classiques dans la société chrétienne*, par le R. P. Ch. Daniel, 1 vol. in-8°, 1853.

(2274) M. Charpentier, id. idib., pag. 189.

vres, ils assiégent en foule votre porte, ils implorent votre pitié par de pathétiques accents, et vous, du ton le plus dur, vous répondez que vous ne pouvez suffire à tant de demandes ; vous l'affirmez, et je vois à votre main la preuve de votre mensonge : ce diamant qui orne votre doigt dépose, tout muet qu'il est. contre vous. Combien de malheureux soulagerait le seul prix de ce diamant! Vous avez tant d'arpents de terre; de revenus, tant ; vos vastes domaines envahissent telles montagnes, telles plaines, telles forêts, tels fleuves ! Est-ce assez? Et à quoi bon tout cela : trois coudées de terre, quelques pierres suffiront à garder votre misérable cadavre. Pourquoi donc tant de soins et d'embarras? Pourquoi fouler insolemment aux pieds toute loi divine et humaine? Pourquoi serrer dans vos mains une paille stérile ? Que dis-je, stérile : c'est elle qui alimente les feux éternels ! »

Ailleurs, le grand évêque s'écrie encore : « Dieu n'est pas injuste dans le partage inégal des biens qu'il a fait entre les hommes. Pourquoi donc êtes-vous riche, et pourquoi celui-là est-il pauvre? c'est afin que vous qui êtes riche, vous receviez la récompense d'une fidèle administration, et que ce pauvre soit récompensé de sa patience. Aussi, quand vous vous appropriez ce bien qui est à plusieurs particuliers, et dont vous n'êtes que le dispensateur, vous êtes un voleur, vous retenez ce qui n'est pas à vous. Oui, le pain que vous gardez chez vous, dont vous avez trop pour votre famille, est aux pauvres qui meurent de faim; les habillements que vous serrez dans vos armoires sont à ceux qui sont nus; l'argent que vous cachez est à ceux qui sont ruinés.... Ces discours sont beaux, me répondrez-vous; mais l'or est encore plus beau. C'est ainsi que parlent les avares, quand ils nous entendent prêcher; plus nous leur parlons contre les richesses, plus ils conçoivent d'amour et de passion pour elles. Mais qu'ils songent aux terribles paroles de Jésus-Christ : *Allez, maudits, aux feux éternels; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire.* Ce ne sont pas seulement ceux qui prennent le bien d'autrui qui seront damnés, mais encore ceux qui ne font pas part aux pauvres de leurs richesses. »

Sans doute, des siècles d'indifférence et de lâcheté comme le nôtre, où l'on a peur en quelque sorte de l'Evangile, où il semble que l'on en atténue les divins préceptes jusqu'aux dernières limites, afin de ne pas effaroucher et notre faiblesse et notre égoïsme, trouveront de telles paroles excessives, bien hardies, et les qualifieront d'éloquentes exagérations. Mais on aura beau dire, on ne fera pas que ce ne soit là le développement, l'expression vraie des paroles de Notre-Seigneur lui-même. Si ces paroles choquent, si nous ne sommes plus capables de les entendre, il faut oser déchirer l'Evangile, ou soutenir que saint Basile l'a tronqué. « Plusieurs de ses *Homélies*, dit M. Villemain (2275), ne sont que des traités de morale contre l'avarice, l'envie, l'abus de la richesse; mais il faut l'avouer, l'onction évangélique leur donne un caractère nouveau. Saint Basile est surtout le prédicateur de l'aumône; il a compris mieux que personne ce grand caractère de la loi chrétienne, qui ramenait l'égalité sociale par la charité religieuse. Le triomphe de ses efforts, c'est d'attendrir le cœur des hommes, c'est de les rendre secourables l'un à l'autre : l'état malheureux du monde le voulait ainsi. Ce n'était pas une fiction oratoire que le passage où saint Basile décrit (2276) le désespoir et les incertitudes d'un père forcé de vendre un de ses enfants pour avoir du pain. La misère née de la tyrannie rendait ces exemples communs. N'était-ce pas alors une providence que la voix de l'orateur qui s'élevait pour prohiber ces barbares commerces, pour consoler le pauvre, pour émouvoir le riche? » Un état de chose aussi barbare sanctionné par les lois, une dureté d'âme engourdie par la mollesse et par l'absence de la charité, n'y avait-il pas là de quoi enflammer l'indignation et l'éloquence d'un saint évêque? Et l'état de nos sociétés modernes, pour n'être pas aussi effrayant que celui des sociétés antiques, n'offre-t-il pas cependant assez d'abus criants, assez de violations audacieuses des principes évangéliques pour inspirer une indignation semblable et une éloquence aussi véhémente?

Mais saint Basile ne se contentait pas d'abattre l'orgueil des riches par le tableau de l'irrémédiable infirmité humaine, par la vue de leur néant et les menaces du Christ. Ah! son âme compatissante était en sympathie avec les souffrances des délaissés de ce monde; il aimait à relever le pauvre à ses propres yeux par l'image de sa céleste origine, et ce privilége de l'intelligence, cette royauté, pour ainsi dire, de l'univers qui n'ont été donnés qu'à lui : « Vous êtes, disait-il dans les magnifiques élans de son cœur, vous êtes d'une naissance obscure, abjecte même ; pauvre, né de parents pauvres, sans patrie, sans asile, gardez-vous bien de perdre courage, et parce que tout vous manque ici-bas, de renoncer à toute espérance dans l'avenir. Ah ! plutôt rappelez-vous et les biens que déjà vous avez reçus et ceux que vous assurent les promesses divines. Et d'abord vous êtes homme, le seul des êtres vivants formés par les mains du Dieu créateur, et à son image. Tous les animaux sauvages et domestiques, et ceux qui habitent l'eau et ceux qui volent dans l'air, vous sont soumis et reconnaissent votre empire. N'est-ce pas vous, ô homme! qui avez inventé les arts, bâti les villes, imaginé tout ce qui peut servir aux besoins

(2275) *Tableau*, etc., édit. ubi supra, pag. 130, 131.
(2276) Sanct. Basil., *Oper.*, tom. II, pag. 46.

et aux agréments de la vie? L'air, le ciel, le cours des astres n'étalent-ils pas à vos yeux la pompe de leur spectacle? Vous vous découragez, et pourquoi? Parce que vous n'avez point un cheval richement harnaché; mais c'est pour vous que le soleil parcourt régulièrement sa carrière, éclairant vos pas de son brillant flambeau. L'or et l'argent n'éclatent point dans votre maison? Mais la lune vous prodigue, pendant la nuit, ses doux rayons : voilà les biens dont vous jouissez dans l'ordre de la nature; en voici d'un ordre plus relevé : Un Dieu fait homme pour vous, l'espérance de la résurrection, une morale divine pour vous conduire à la perfection, un royaume céleste qui vous est préparé; et là, au terme du combat, une couronne de justice, prix du chrétien fidèle et courageux. Ayez présentes à l'esprit ces réflexions, et vous jouirez de ce que vous avez, sans vous attrister de ce vous n'avez pas. » Jamais un langage plus beau, de plus belles et plus consolantes pensées ouvrirent-elles au pauvre, dans sa vie étroite et bornée, une perspective plus magnifique et comme plus vif un rayon du ciel (2277)?

XXV. Saint Basile n'excelle pas moins dans les peintures de la brièveté de la vie, des maux des biens terrestres : « De même, dit-il, que ceux qui dorment dans un navire sont poussés vers le port, et, sans le savoir arrivent au terme de leur course; ainsi, dans la rapidité de notre vie qui s'écoule, nous sommes entraînés d'un mouvement insensible et continu vers notre dernier terme. Tu dors, le temps t'échappe, tu veilles et tu médites, la vie ne t'échappe pas moins. Nous sommes comme des coureurs obligés de fournir la carrière. Tu passes devant toutes choses, tu laisses toutes choses derrière toi; tu as vu sur la route des arbres, des prés, des eaux, et ce qui peut se rencontrer d'agréable aux regards, Tu as été un moment charmé, et tu as passé outre; mais tu es tombé sur des pierres, des précipices, des rochers, parmi les bêtes féroces, les reptiles venimeux et autres fléaux. Après en avoir souffert, tu les a laissés encore derrière toi. Telle est la vie: ni ses plaisirs ni ses peines ne sont durables. »

Partout les vérités morales viennent se mêler aux descriptions que trace l'orateur; et le spectacle du monde n'est pour lui, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'un sujet de pensées religieuses. Cette magnificence des cieux lui rappelle quelque chose de plus grand : « Là, dit-il, est notre antique patrie d'où le démon homicide nous a précipités. Si des choses créées pour le temps sont si grandes, que seront les choses éternelles? Si les choses visibles sont si belles, que seront les invisibles? Si l'immensité des cieux dépasse la mesure de la pensée humaine, quelle intelligence pourra pénétrer dans les profondeurs de l'éternité? Ce soleil périssable et pourtant si beau, si rapide dans ses mouvements et dans sa grandeur proportionnée au monde, œil de la nature qu'il embellit de sa lumière, s'il nous offre une contemplation inépuisable, que sera dans sa beauté le soleil de la justice divine? »

Mais il faut nous borner en un champ si beau, si fécond et où tant de fleurs magnifiques sont à cueillir. — On le voit donc, saint Grégoire de Nazianze n'exagère point non plus lorsqu'il donne de si grands éloges à l'éloquence de son ami. Une excellente dialectique, sans laquelle on ne peut être bon orateur, des connaissances étendues et variées qui nourrissent le discours, des mouvements vrais qui l'animent, une imagination riche qui embellit tout, de grandes pensées, de sublimes conceptions, un fréquent et bel usage de l'Ecriture sainte (2278), de la douceur, de la force, des grâces, une diction pure, une précision attique : tel est en effet le plus généralement le caractère de l'éloquence de saint Basile.

Sa marche, ainsi que celle de saint Jean Chrysostome, est libre et facile, « n'est point assujettie à cette froide méthode que tous nos prédicateurs suivent dans leurs sermons (2279); » et si, malgré tant de siècles écoulés, l'on cherche dans les pages d'un livre l'orateur de Césarée, combien n'admire-t-on pas encore son âme et son génie. « Peut-être même, dit très-bien M. Villemain (2280), cette éloquence est-elle plus à l'épreuve du temps que les harangues des grands orateurs profanes; car enfin la cause de l'humanité est plus durable que celle d'un citoyen ou d'une république célèbre; et les variations de costumes sont peu de chose quand il s'agit de l'intérieur de l'homme, de ses incertitudes, de ses espérances, de toutes ses misères et de son besoin d'immortalité. Ces idées, si présentes dans la réalité, nous échappent cependant bien vite quand l'imagination ne les fixe pas en nous par l'énergie du langage. »

Les lettres de saint Basile sont ce qu'il y a de plus savant et de plus curieux en ce genre, et peut-être dans toute l'antiquité ecclésiastique. Le style en est aussi pur que les pensées en sont élevées; l'histoire

(2277) M. Charpentier, *loc. cit.*, tom. II, pag. 192.

(2278) La source de l'éloquence de saint Basile, remarque M. Villemain, « est dans la Bible, dont il aime à emprunter la poésie plus pittoresque et plus hardie que celle des Grecs. Il renouvelle ces fortes images de la muse hébraïque; mais il y mêle ce sentiment tendre pour l'humanité, cette douceur dans l'enthousiasme, qui faisait la beauté de la Loi Nouvelle. Les yeux élevés vers le ciel, il tend des mains secourables à toutes les misères : il veut soulager autant que convertir. » (*Tableau*, etc., édit. ubi supra, pag. 132.)

(2279) Cette remarque est de l'abbé Auger, *Homélies et lettres choisies de saint Basile*, etc. Disc. prélim., pag. XXXVI.

(2280) *Tableau*, etc., édit. ubi supra, pag. 132, 133.

de son temps s'y reproduit pour ce qui concerne l'histoire de l'Eglise. Aussi, avons-nous dû les citer beaucoup dans cet article. Elles traitent comme on a pu le remarquer, d'une infinité de questions de doctrine, de discipline et de morale. Celles même de compliments, de consolations ou d'exhortations, sont écrites avec esprit et remplies de pensées solides; partout on y sent la présence ou le reflet de la littérature antique.

Tant de riches et beaux ouvrages méritent assurément d'être plus répandus qu'ils ne le sont. Nous n'avions même de traduction française que d'un très-petit nombre des écrits de saint Basile, lorsqu'en 1847 M. Roustan en a donné pour la première fois une traduction complète en 12 vol. in-8°.— La première édition en grec a été donnée par Froben en 1532, in-fol.; quelques parties parurent à Venise en 1535, chez Etienne Sabio, in-fol. Le tout fut réimprimé à Bâle en 1551, in-fol; puis en grec et en latin par les soins de Fronton du Duc, Paris, 1618; trois parties en 2 vol. in-fol. L'édition imprimée par Morel en 1638, en trois parties, est préférable. Elle est devenue rare. Les PP. Garnier et Moran en donnèrent aussi une édition. Dom Garnier, qui fut l'éditeur des deux premiers volumes en 1721 et 1722, émit dans ses préfaces et ses avertissements, au sujet de l'authenticité de plusieurs morceaux de saint Basile, des opinions qui furent vivement contestées. Aussi dom Moran, qui publia le III° volume en 1730, après la mort de son collègue, se crut obligé de revenir sur toute cette partie du travail de dom Garnier, tant dans la préface du III° volume, que dans la biographie de saint Basile.

Enfin les frères Gaume, en 1839, et M. l'abbé Migne, plus récemment, dans son grand *Cours de Patrologie*, ont donné de nouvelles éditions des œuvres de notre saint.

BASILE (Saint), évêque d'Amasée dans le Pont, fut un des principaux objets de la fureur de l'empereur Licinius, collègue de Constantin dans la persécution violente qu'il suscita dans la Cappadoce, dans l'Arménie, et surtout dans le Pont et dans la ville d'Amasée.

Ce saint évêque assista aux conciles d'Ancyre et de Néocésarée, célèbres par leurs canons, et tenus en 314 ou 315. Saint Athanase compte saint Basile parmi les évêques qui assistèrent au concile de Nicée l'an 325, ou qui en défendirent la foi et la doctrine. Ce même saint, dans la lettre qu'il écrivit, vers 356, aux évêques d'Egypte, met Basile au rang des meilleurs évêques de son temps. Et cette mention de l'évêque d'Amasée par saint Athanase a porté quelques auteurs à douter si saint Basile a perdu la vie par le fer, ou si son martyre n'est autre chose qu'une simple confession suivie de la prison et de quelques tourments auxquels il aurait survécu. Mais d'autres croient que le nom de Basile s'est glissé au lieu de celui de Eutyque ou Eutychien, son successeur, ou ils supposent que saint Athanase n'en a parlé que comme un défenseur de la foi catholique contre Arius.

Suivant ces auteurs, saint Basile d'Amasée serait mort en 321; mais il est plus probable qu'elle est arrivée en 319, époque à laquelle la persécution de Licinius était dans sa plus grande vigueur. L'auteur des Actes de notre saint paraît insinuer que cette persécution à Amasée eut pour cause l'action généreuse de saint Basile, qui cacha et sauva de ses mains une vierge chrétienne, nommée Glaphyre, qui s'était réfugiée dans cette ville, et qui était l'une des filles suivantes de Constance, femme de Licinius, et sœur de Constantin. On peut voir sur ce saint évêque, Socrate, Eusèbe, et saint Athanase (2281).

BASILE D'ANCYRE fut ordonné évêque de cette ville, après la déposition de Marcel, par les évêques du parti d'Eusèbe, l'an 336. Il fut déposé avec plusieurs autres dans le concile de Sardique en 347, ce qui ne l'empêcha pas de se soutenir sur son siége où il fut maintenu par la faveur de l'empereur Constance qui était attaché aux semi-ariens. Basile se rangea entièrement de leur côté, et en devint le chef.

Il eut une vive dispute dans le concile de Sirmich en 351, avec Photin, et il le confondit en présence de l'empereur, qui y assista. En 358, il assembla, à la prière de Georges de Laodicée, un concile à Ancyre, dans lequel il fit condamner la seconde formule de Sirmium et les anoméens, c'est-à-dire les purs ariens. En 359, il fit déposer Acace et ceux qui étaient de son parti, dans un concile tenu à Séleucie; mais ceux-ci eurent leur revanche dans le concile de Constantinople qui eut lieu l'année suivante. Acace y fit déposer à son tour Basile, après l'avoir chargé de plusieurs crimes, et obtint de l'empereur qu'il serait relégué en Illyrie. *Voy.* l'article ACACE, dit *le Borgne*.

Les chefs d'accusation contre Basile étaient qu'il avait exercé plusieurs cruautés envers différentes personnes, battu les uns, emprisonné et exilé les autres; qu'il avait mis le trouble dans les Eglises par ses impostures et ses calomnies; qu'il était convaincu de parjure, et qu'il avait baptisé et ensuite élevé au diaconat un homme indigne, qui menait une vie de désordres et de libertinage. On ne connaît pas l'année de la mort de Basile d'Ancyre. Nous savons seulement qu'il vivait encore sous Jovien, en 363, comme on le voit par une requête que les Macédoniens présentèrent à ce prince, au

(2281) Soc., lib. I, c. 3; Euseb. in *Chron.*, an 321, *De vit. Const.*, cap. I, etc.; S. Athan. or. I. *Contr. Arian.*

nom de Basile d'Ancyre, de Sylvain de Tarse et de quelques autres évêques.

Il avait composé divers écrits : un contre Marcel, son prédécesseur; un de la virginité, et quelques autres dont saint Jérôme ne rapporte que les titres (2282). Nous n'avons plus que son exposition de foi, que saint Epiphane a mise après la lettre du concile d'Ancyre. Malgré tout ce qu'en ont dit les acaciens, et quoiqu'il passe pour le chef des semi-ariens, il n'est pas certain qu'il fut hérétique; et saint Athanase, dans son *Livre des synodes*, ne fait aucune difficulté de dire que Basile ne différait de ceux qui soutenaient la consubstantialité que de nom seulement. Saint Basile le Grand en parle comme d'un évêque catholique. Théodoret en fait de grands éloges (2283), et le regarde comme un homme d'une vie irréprochable et exemplaire. Quant à Sozomène (2284), il admire son érudition et la beauté de son style (2285). En somme, si cet évêque commit des fautes, elles paraissent être rachetées par plusieurs grandes qualités, et qui ne lui ont pas démérité l'estime des plus illustres de ses contemporains.

BASILE, évêque de Larisse en Thessalie, était du parti de Nestorius au concile d'Ephèse, et persista de la manière la plus déplorable dans son erreur. Jamais il ne voulut condamner Nestorius, bien que plusieurs autres évêques de son parti finirent par l'anathématiser.

BASILE, diacre et archimandrite de Constantinople, s'éleva contre les impiétés de Nestorius, et le dénonça, « non pour se venger, dit-il, mais afin que la foi en Jésus-Christ demeure inébranlable. » *Voy.* l'article NESTORIUS.

BASILE ASCHOLE ou ASCOLE, évêque de Thessalonique au IVe siècle, mais plus connu sous le nom d'Ascole. *Voy.* ASCOLE (Saint).

BASILE, ami de saint Jean Chrysostome, au IVe siècle, et ami tellement intime qu'il serait difficile de parler de Basile sans ne pas parler de son illustre ami. Aussi préférons-nous renvoyer à l'article du saint docteur de l'Eglise. Nous noterons seulement ici que plusieurs ont confondu Basile auquel saint Chrysostome dédia ses livres du sacerdoce, avec d'autres personnages portant le même nom.

Ainsi Photius, et d'autres après lui, ont cru que Basile de *Séleucie* était le même que l'ami de Chrysostome. Or il n'y a pas d'apparence que Basile de Séleucie, qui assista, en 451, au concile de Chalcédoine, ait été fait évêque en 372, puisque l'histoire nous apprend que Dacien, son prédécesseur sur le siége de Séleucie, souscrivit au concile général d'Ephèse tenu, comme l'on sait, en 431.

Socrate est tombé dans une autre erreur, où plusieurs l'ont suivi, comme Georges d'Alexandrie, Nicéphore, Calixte, Erasme, etc. Ces auteurs, peu attentifs à la chronologie, ont cru que Basile, auquel les livres du sacerdoce ont été dédiés, était le même que saint Basile le Grand, archevêque de Césarée. Mais il est certain que ce dernier fut fait prêtre en 362, longtemps avant que saint Jean Chrysostome eût seulement reçu le baptême.

Le cardinal Baronius ne pouvant concilier ces deux opinions avec le temps auquel ont vécu ces deux premiers Basile, en propose deux autres, dont l'un a été évêque des Rhapaniens dans la Syrie; et l'autre de Biblos dans la Phénicie, et qui ont tous deux souscrit au concile général de Constantinople, tenu en 381.

Mais l'auteur moderne de la *Vie de saint Jean Chrysostome*, Godefroid Hermant, rejette cette supposition; et, après avoir examiné ces diverses opinions que nous venons de rapporter, il propose une autre conjecture comme étant plus vraisemblable, plus naturelle, plus conforme aux circonstances de l'histoire du saint patriarche de Constantinople, et comme devant être d'autant mieux suivie, qu'elle ne trouble en rien l'ordre des temps (2286). Cette opinion, c'est que l'ami de cet illustre saint peut bien être Maxime, évêque de Séleucie, qu'on nommait aussi *Basile*, cette circonstance de deux noms pour un même personnage n'étant pas sans exemple parmi les Grecs comme parmi les Latins.

BASILE D'ANCYRE (Saint), prêtre et martyr, différent de Basile, évêque d'Ancyre. Le saint martyr avait toujours soutenu la foi orthodoxe contre les ariens, et l'on prétend qu'il la défendit dans un concile de deux cents trente évêques de Palestine, que l'on croit être le concile de Jérusalem de l'an 335.

Il fut accusé à la cour de Constance, et le concile de Constantinople de l'an 360 lui défendit de tenir aucune assemblée ecclésiastique. Sous l'empire de Julien, il exhorta publiquement les chrétiens à demeurer fermes dans la foi, et ayant un jour parlé hautement contre les sacrifices que faisaient les païens, il fut arrêté et conduit au gouverneur Saturnin, devant lequel il confessa généreusement la foi de Jésus-Christ.

Saturnin le déféra à l'empereur Julien. Celui-ci, étant arrivé à Ancyre, fit venir Basile, qui lui reprocha ouvertement son

(2282) S. Hier. *in Catal.*, c. 89.
(2283) *Hist.*, lib. II, cap. 21 et 23.
(2284) *Hist.*, lib. II, cap. 33, et lib. IV, cap. 25 et 24.
(2285) *Voy.* aussi Tillemont, *Mémoires*, etc., tom. VI et VIII, et D. Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. VI, pag. 18 et suiv.

(2286) Cette *Vie* a paru in-4° en 1664, sous le nom de Ménart; mais elle est de Godefroy Hermant, chanoine de Beauvais. Il y en a une 2e édition in-8°, 1665, sans nom d'auteur. *Voy.* cette édition pour le point qui nous occupe, pag. 57 et suiv.

apostasie. Julien irrité ordonna au comte Fromentin de lui faire arracher tous les jours sept morceaux de chair. La constance du saint n'ayant point été ébranlée par ce supplice, Fromentin le fit percer avec des pointes de fer rouge, et Basile expira dans ces tourments le 29 juin de l'an 362.

Les Actes de son martyre sont estimés véritables par plusieurs savants (2287); d'autres disent qu'ils ne sont pas originaux et qu'ils ont été composés après coup (2288). Quoi qu'il en soit, saint Grégoire de Nazianze (2289) et Sozomène (2290) font mention de ce martyr. Il est célèbre parmi les Grecs qui font sa fête le 22 mars.

**BASILE**, patriarche d'Antioche dans le v° siècle, était illustre par sa sagesse, par sa piété et par son zèle pour la foi orthodoxe, qu'il défendit contre les ennemis du concile de Calcédoine. Il fut élu en 456. Le Pape saint Léon le Grand lui écrivit au sujet de Thimothée Elure, et l'empereur Léon lui adressa aussi une lettre sur la même question — *Voy.* les articles Léon le Grand (Saint) et Timothée Elure. — Basile ne gouverna que deux années l'Eglise d'Antioche, car il mourut en 458.

**BASILE**, prêtre de l'Eglise romaine au v° siècle, fut nommé par le Pape saint Léon le Grand pour être un des légats du Saint-Siége au concile que l'empereur Marcien avait demandé; concile qui devait se tenir à Nicée, et qui se célébra à Calcédoine en 451. Mais comme les Actes de ce concile ne font pas mention de Basile, on peut en conclure ou qu'il n'y vint point, ou qu'il était mort avant la célébration.

**BASILE**, évêque de Séleucie, ville d'Isaurie, a vécu dans le v° siècle. Photius, aussi bien que quelques autres, l'a confondu avec Basile, l'ami de saint Chrysostome, auquel ce saint dédia ses dix livres du sacerdoce.

L'évêque de Séleucie dont nous nous occupons, assista au concile de Constantinople de l'an 448. Il y défendit généreusement la foi de l'Eglise sur les deux natures en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et souscrivit à la condamnation d'Eutychès. Malheureusement il ne persévéra pas dans la doctrine orthodoxe, ou du moins il faiblit dans une circonstance de sa vie.

S'étant trouvé au concile, ou plutôt au brigandage d'Ephèse (an 449), il abandonna son premier sentiment, soit par légèreté, soit par la violence que lui fit Dioscore. Il condamna Flavius, et anathématisa ceux qui reconnaissaient deux natures en Jésus-Christ. Triste et lamentable versatilité de l'homme qui ne peut se tenir longtemps dans la ligne du vrai, et qui n'a pas toujours la force de résister à l'entraînement de l'exemple ou à la pression des dominateurs!

Cette faiblesse de Basile lui attira la peine de la déposition au concile de Calcédoine de l'an 451, avec tous les chefs du conciliabule d'Ephèse. Il eut beau opposer la violence que Dioscore lui avait faite, et protester qu'il n'avait pas agi librement, il ne fut rétabli que dans la IV° session, après qu'on l'eut suffisamment éprouvé, et qu'on se fut assuré de son orthodoxie, comme de la sincérité de son repentir. Alors on lui rendit sa dignité et on l'admit à opiner avec les autres évêques.

On ne sait pas combien de temps Basile de Séleucie vécut. On voit seulement par une lettre qu'il écrivit à l'empereur Léon, à l'occasion d'un synode qu'il avait tenu en Isaurie, qu'il vivait encore en 458. Nous avons de cet évêque plusieurs homélies, et divers traités dont parlent les historiens des auteurs ecclésiastiques (2291). Photius nous apprend (2292) que son style est figuré, plein de feu, et qu'il y a gardé, autant que personne, une cadence égale; qu'il réunit ces deux qualités : la clarté et la brièveté, mais qu'il fatigue et ennuie à force de figures, et parce que ne sachant pas accorder la nature avec l'art, il ne garde pas une juste mesure dans son discours.

**BASILE TRICACABE**, évêque iconoclaste, fut envoyé à saint Etienne d'Auxence, en 763, et fut anathématisé au VII° concile général tenu en 787. *Voy.* l'article Etienne (Saint) d'Auxence.

**BASILE**, évêque d'Ancyre, iconoclaste, après avoir désolé l'Eglise par ses erreurs, lui procura la consolation de son heureux retour à la foi catholique. Ce fut au septième concile général, 2° de Nicée, tenu en 787, que Basile abjura ses erreurs, en même temps que Théodore de Myre et Théodose d'Amorium.

Ils se tinrent debout au milieu de l'assemblée, et Basile d'Ancyre, prenant la parole, dit aux Pères du concile : « Seigneurs, j'ai examiné la matière autant qu'il m'a été possible, et, m'étant entièrement éclairci, je me suis réuni à l'Eglise catholique. » Le patriarche Taraise dit : « Béni soit Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité (2293). » Basile d'Ancyre lut sa profession de foi en ces termes : « C'est la loi de l'Eglise que ceux qui se convertissent de quelque hérésie en fassent par écrit l'abjuration et la confession de la foi catholique. C'est pourquoi moi, Basile, évêque d'Ancyre, voulant me réunir à l'Eglise, au Pape Adrien, au patriarche Taraise, aux siéges apostoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et à tous les évêques et prêtres catholiques, je fais cette présente confession par écrit, et je vous la présente à vous, qui

(2287) Dom Ruinart a donné ses Actes après les Bollandistes.
(2288) Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. VII, et Baillet.
(2289) Orat. 21.
(2290) *Hist.*, lib. v.

(2291) *Voy.* Dupin, v° siècle; dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XIV, pag. 303; dom Richard, etc.
(2292) Phot., cod. 168.
(2293) *I Tim.* III, 4.

avez le pouvoir par l'autorité apostolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait si tard, reconnaissant que c'est l'effet de mon ignorance et de ma négligence, et vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne. »

Après cela Basile lut la confession de foi, où il mit d'abord la croyance de l'Eglise touchant la très-sainte Trinité et l'Incarnation, puis il ajouta : « Je demande les prières de la sainte mère de Dieu, des vertus célestes et de tous les saints; je reçois avec toute sorte d'honneur leurs saintes reliques; je les adore avec vénération, croyant participer à leur sainteté. Je reçois aussi les vénérables images de Jésus-Christ en tant qu'il s'est fait homme pour notre salut, de sa sainte mère, des anges, des apôtres, des prophètes, des martyrs et de tous les saints. Je les embrasse et leur donne l'adoration d'honneur; je rejette et j'anathématise de tout mon cœur le faux concile, nommé septième, comme contraire à toute la tradition de l'Eglise. En conséquence, je fais, avec la sincérité dont Dieu m'est témoin, les anathèmes suivants : Anathème aux iconoclastes accusateurs des chrétiens ! A ceux qui emploient, contre les vénérables images les passages de l'Ecriture touchant les idoles ! qui ne saluent pas les saintes images ! qui disent que les chrétiens les regardent comme des dieux ! qui les nomment idoles ! qui communiquent sciemment avec ceux qui déshonorent les saintes images ! qui disent que quelque autre que Jésus-Christ nous a délivrés des idoles ! qui méprisent la doctrine des Pères et la tradition de l'Eglise catholique, disant avec les hérétiques que nous ne devons nous instruire que dans l'Ecriture ! qui osent dire que l'Eglise ait jamais reçu des idoles ! qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, et non pas de la tradition de nos saints Pères (2294). »

A chacun de ces articles Basile d'Ancyre répéta l'anathème; il ajouta enfin anathème à lui-même, s'il s'écartait jamais de cette confession de foi. — Le patriarche Taraise et tout le concile rendirent grâces à Dieu.

BASILE Ier, surnommé *le Macédonien*, empereur d'Orient, naquit dans un bourg de Macédoine, près d'Andrinople, en 813, de parents très-pauvres, quoique depuis, et par basse adulation, on ait prétendu le faire descendre des Arsacides, rois d'Arménie, et même d'Alexandre le Grand; mais il est certain qu'il embrassa d'abord le métier des armes, et, qu'ayant été fait prisonnier par les Bulgares, il s'échappa de sa prison, et vint à Constantinople, seul, à pied, en fort triste équipage et à dessein d'y faire fortune.

I. Alors il entra au service de Théophilise, parent du césar Bardas, et fut son écuyer. Sa force de corps et son adresse à dompter les chevaux le distingua tellement, que l'empereur Michel le prit à son service et le fit premier écuyer, puis chambellan, ensuite patrice et maître des offices, et enfin l'associa à l'empire. Ainsi, son talent de dompteur de chevaux le conduisit au poste de gouverneur d'hommes : Heureux temps pour les aventuriers, que celui du Bas-Empire ! Outre son surnom de *Macédonien*, Basile eut encore celui de *Céphalus*, à cause de sa grosse tête. *Voy.* l'article BARDAS, patrice, etc.

Une fois parvenu à ce poste élevé, Basile, et ceci lui fait honneur, essaya de la persuasion pour faire renoncer Michel à ses excès. Celui-ci, ennuyé d'avoir un censeur dans un homme à qui il avait donné la pourpre, résolut de le faire mourir. Basile le prévint, et jouit seul de l'empire en 867. Dès le lendemain qu'il fut déclaré seul empereur, suivant que nous l'apprend un auteur contemporain et témoin oculaire (2295), il chassa Photius du siége patriarcal de Constantinople, et le relégua dans le monastère de Scepé.

Le jour suivant, il envoya Élie, commandant de la flotte, avec la galère impériale, au patriarche Ignace, pour le tirer de l'île où il était relégué, et le ramener à Constantinople, où, en attendant son rétablissement, il lui rendit le palais de Manganes, qui était sa maison paternelle. Cependant l'empereur Basile manda à Photius de lui envoyer sans délai toutes les souscriptions qu'il avait emportées en sortant du palais patriarcal. Photius jura qu'on l'avait tellement pressé de sortir, qu'il n'avait pu rien emporter de semblable; mais tandis qu'il rendait cette réponse au préfet Baanes, ses domestiques, embarrassés, cachèrent dans des roseaux sept sacs pleins et scellés de plomb. Les gens de Baanes le virent, enlevèrent les sacs et les portèrent à l'empereur. Les ayant ouverts, on y trouva, entre autres, deux livres, ornés à l'extérieur d'or et d'argent, avec les couvertures violettes; en dedans, soigneusement écrits et de belle lettre, dont l'un contenait les actes supposés d'un concile contre saint Ignace, l'autre une lettre synodique contre le Pape saint Nicolas. *Voy.* les articles IGNACE (Saint), patriarche de Constantinople, et PHOTIUS.

II. En 867, le dimanche, 23 novembre, Basile tint une assemblée dans le palais de Magnaare, où il fit venir le patriarche Ignace, et lui donna de grandes louanges. C'était à pareil jour que, neuf ans auparavant, il avait été chassé. Ce jour-là donc le saint patriarche rentra solennellement dans son église, au grand applaudissement de la ville. (*Voy.* son article.) Toutefois, Basile, comme font tous les césars qui cèdent aux fluctuations de leur politique, et qui agissent plus par ambition, par intérêt personnel, suivant les circonstances et le vent des événements, rétablit Photius un an après. Est-ce parce que Photius l'avait séduit en lui dressant une généalogie par laquelle il le faisait descendre

(2294) *Conc.*, tom. VII, pag. 54, 55, 58.
(2295) Nicet., *Vita S. Ignat.*; Labbe, tom. VIII, pag. 1226 ; — *Hist. du Bas-Emp.*, lib. LXX

de parents illustres? Il n'en fallait pas davantage. Ceci peint le césar et l'astucieux patriarche.

Cependant Basile ne manquait pas, à ce qu'il paraît, de qualités. Le trésor public était épuisé par les profusions et les débauches de Michel. Une sage économie remplit ce vide; tous les exacteurs furent recherchés et punis. Les complices des désordres et des saturnales du dernier empereur furent condamnés à rendre la moitié des largesses iniques dont ils avaient été gratifiés par le césar corrupteur et corrompu. Basile se fit craindre des Sarrasins d'Orient; il s'empara de Césarée, et c'est sous son règne qu'arriva la conversion des Russes, cette nation si farouche et si impie, qui avait commencé à paraître sous le règne précédent.

Basile les attira par des présents d'or, d'argent et d'étoffes de soie, pour traiter avec eux, faire la paix et les porter à se faire baptiser, et à recevoir un archevêque ordonné par le patriarche Ignace. — *Voy.* l'article de ce saint. — Enfin, Basile eut un différend avec l'empereur Louis II, et, dans la réponse remarquable que lui fit celui-ci, on voit qu'il attribue à la papauté l'origine de l'empire d'Occident; mais nous n'avons pas à nous occuper ici de cette question, l'ayant fait en parlant du Pape Adrien II. (*Voy.* cet article, n° XXIII.) Achevons de recueillir les quelques faits de la vie de Basile le *Macédonien*, qui rentrent dans notre objet.

III. Comme nous l'avons dit, Basile, par un de ces retours de politique ordinaires chez les césars, rétablit Photius et se fit le défenseur de sa cause. Il assista au faux concile de Constantinople de l'an 880, où l'on voulut réhabiliter l'astucieux patriarche (2296); mais, en même temps, Basile, comme pour racheter une mauvaise conduite par une autre action plus digne, envoya, cette même année, du secours en Italie contre les Sarrasins, qui la ravageaient. Le Pape Jean VIII, ayant reçu quelque secours des Grecs, et appris ce qui s'était passé au concile de Constantinople, écrivit à l'empereur le 13 août 880. Il le loue du zèle qu'il a fait paraître pour la réunion de l'Église, et l'exhorte à la maintenir (2297). Il le remercie d'avoir envoyé des galères pour la défense des terres de Saint-Pierre, d'avoir rendu à l'Église romaine le monastère de Saint-Serge, à Constantinople, et d'avoir remis au Saint-Siége la juridiction sur la Bulgarie; ce qui veut dire que Basile l'avait promis, mais nous n'en voyons point l'exécution. Le Pape ajoute à la fin de sa lettre : « Nous recevons ce que le concile de Constantinople a accordé par grâce, pour la restitution du patriarche Photius; mais si nos légats ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, et ne jugeons point qu'il soit d'aucune vertu. » Ainsi, le Pape réservait cette question, et s'en référait à l'examen de ce qu'avaient fait ou dit ses légats; et l'on voit bien que les légats n'avaient point été libres, puisque l'un des successeurs de Jean VIII, Adrien III, se déclara aussi contre Photius; ce qui lui attira des lettres injurieuses de la part de Basile.

Mais, ainsi que nous l'avons dit à l'article Adrien III, ces lettres ne furent données qu'à son successeur; car il ne régna pas longtemps. Etienne V y répondit donc par une lettre adressée à Basile (2298). Il lui marque d'abord la distinction des deux puissances. « Comme vous nous êtes donné de Dieu, dit le Pape, pour gouverner les choses terrestres, ainsi Dieu nous a donné par saint Pierre le gouvernement des choses spirituelles. C'est à vous à réprimer les rebelles, par votre puissance, d'envoyer des troupes par terre et par mer, de rendre justice, de faire des lois; mais c'est à nous qu'est confié son troupeau, d'autant plus excellent, que le ciel est au-dessus de la terre. » Ensuite il ajoute : « Nous nous étonnons qu'un prince aussi éclairé que vous ait pu écouter de telles calomnies contre le Pape Marin. Vous dites qu'il n'était pas évêque? Comment le savez-vous? Et si vous ne le savez pas, comment jugez-vous de lui si téméràirement? Ceux qui disent que Marin avait été évêque, et par conséquent ne pouvait être transféré à un autre siége, doivent le prouver clairement. Et quand il l'aurait été, ce qui n'est pas, il aurait pu être transféré sans violer les canons. » Pour le montrer, Étienne apporte les exemples de saint Grégoire de Nazianze, de saint Mélèce d'Antioche, et de plusieurs autres, qui ont été transférés, mais en Orient; puis, Etienne V ajoute : « Quelle faute a faite l'Église romaine pour s'attirer de tels reproches? Ne vous a-t-elle pas écrit pour tenir un concile à Constantinople? Je vous demande à qui pouvait-elle écrire, au laïque Photius? Si vous aviez un patriarche, notre Eglise le visiterait souvent par lettres. Mais, hélas! la glorieuse ville de Constantinople est sans pasteur; et si l'affection que nous vous portons ne nous faisait souffrir en patience l'injure faite à notre Église, nous aurions été obligés de prononcer contre le prévaricateur Photius, qui a parlé contre nous si indignement, des peines plus sévères que n'ont fait encore nos prédécesseurs. Nous ne prétendons pas, en parlant ainsi, manquer au respect qui vous est dû; nous parlons pour notre défense et pour celle du Pape Marin, qui n'a eu que les mêmes sentiments du Pape Nicolas; et qui, pour avoir voulu exécuter ses décrets, a été traité chez vous avec le dernier mépris; jusqu'à être tenu un mois en prison, parce qu'il avait refusé de révoquer ce qu'il avait fait en plein concile, devant vous. Au reste, nous apprenons avec joie que vous avez

(2296) *Voy.* notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, pag. 342.
(2297) Epist. 251.

(2298) Epist. 1, *Conc.*, tom. IX, pag. 366; tom. VIII, pag. 1391

destiné un de vos enfants au sacerdoce; et nous vous prions d'envoyer une flotte suffisamment armée, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre, et une garnison pour défendre nos murailles contre les courses des Sarrasins. Nous n'en disons pas davantage, mais nous manquons même d'huile pour le luminaire de l'église. »

IV. Cette lettre nous apprend que Basile destinait un de ses fils au sacerdoce, et elle se termine par des demandes qui n'eurent aucun effet, car elle ne parvint à Constantinople qu'en 886, alors que l'empereur était mort.

Basile avait perdu Constantin, son fils aîné; depuis ce malheur domestique, toute son affection et ses espérances s'étaient reportées sur Léon, son second fils, qu'il avait eu d'Eudoxie, et qu'il avait fait couronner dès l'année 870 (2299). Ce jeune prince ne pouvait souffrir le crédit dont jouissait Santabaren, l'un des confidents de son père; il s'en moquait souvent, et en parlait comme d'un séducteur qui abusait de la confiance de l'empereur. Santabaren, l'ayant appris, dissimula son ressentiment, et dit un jour à Léon, comme pour lui donner un conseil d'ami : « A l'âge que vous avez, quand vous suivez l'empereur votre père à la campagne, vous devriez porter de quoi le défendre au besoin contre les bêtes, ou contre quelque ennemi secret. » Sans doute qu'il n'était pas d'usage chez eux de porter d'épée hors la guerre. Léon donna dans le piége, et, suivant son père à la chasse, il portait un couteau caché dans ses brodequins.

D'un autre côté, par une noirceur digne d'un lâche adulateur, Santabaren alla dire à l'empereur Basile : « Votre fils Léon veut vous ôter la vie; si vous en doutez, faites-lui quitter ses brodequins. » Comme ils furent sortis ensemble à l'ordinaire, l'empereur feignit d'avoir besoin d'un couteau, et le demanda avec empressement. Léon, qui ne se doutait de rien, tira le sien; et Basile, le tenant pour convaincu, le fit mettre en prison, lui ôta les brodequins rouges, qui étaient la marque de la dignité impériale; et Santabaren l'excitait à lui faire crever les yeux. Heureusement que Photius et le sénat l'en empêchèrent; mais Léon n'en demeura pas moins en prison, malgré les fréquentes sollicitations du sénat pour l'en faire sortir.

Un jour que Basile donnait à quelques-uns des sénateurs un grand festin, un perroquet qui était en cage dans la salle répéta plusieurs fois, selon sa coutume : « Aïe, aïe, seigneur Léon. » Les assistants en furent si touchés qu'ils ne pouvaient manger; et l'empereur leur en ayant demandé la cause, ils répondirent : « Cet animal sans raison nous reproche notre peu d'affection pour le prince. S'il est coupable, nous serons les premiers à le punir; s'il est innocent, jusqu'à quand laisserez-vous prévaloir la calomnie? » L'empereur, attendri par ce discours, dit qu'il y penserait; et peu de temps après, écoutant les sentiments de la nature, il tira son fils de prison, le fit venir devant lui, et le rétablit dans sa dignité.

V. Basile ne survécut pas longtemps à cet événement. Il mourut le 1er mars 886, ayant régné un an avec Michel son prédécesseur, et seul dix-huit ans et demi. On dit qu'il fut tué à la chasse par un cerf qui lui enfonça son bois dans le ventre; et quelques historiens prétendent qu'il laissa la réputation d'un prince doux, faible et néanmoins ambitieux.

Il paraît toutefois certain que Basile eut un grand soin de l'ornement des églises; et l'on en compte jusqu'à quarante-deux qu'il fit bâtir ou réparer à Constantinople et aux environs (2300). On cite surtout celle qu'il fit construire tout à neuf en l'honneur de N. S. Jésus-Christ, de la très-sainte Vierge, de l'ange Gabriel, du prophète Elie et de saint Nicolas. Le toit de cette église se composait de cinq dômes couverts de cuivre; les murailles en dedans étaient revêtues de marbre : les tables d'autel et les balustrades d'argent doré; le pavé de marbre de pièces de rapport. Dans la cour, devant la principale porte, au couchant, étaient deux fontaines de pierres exquises et magnifiquement ornées; à la porte du septentrion était une galerie couverte dont le plafond était orné de peintures des martyrs; au midi, entre l'église et le palais, était une grande place où l'empereur jouait à la paume à cheval; derrière l'église était un jardin. Ainsi on gardait encore l'ancien usage de mettre de grands espaces entre les églises et les bâtiments profanes. Fleury, en donnant cette description (2301), dit qu'on peut avoir une idée des peintures de cette époque, par un manuscrit de saint Grégoire de Nazianze, que l'on gardait, de son temps, à la bibliothèque du roi.

Le même historien dit encore qu'il ne sait si l'on ne regardait point comme des effets du zèle de Basile pour la religion, ses cruautés contre les infidèles (2302). Si ce fut là du zèle, il faut avouer que c'en était un singulier. Car, en effet, Constantin, petit-fils de Basile, qui a écrit la vie de Basile, ou plutôt son éloge, remarque qu'ayant pris plusieurs musulmans de l'île de Crète, il leur fit souffrir divers supplices (2303). Il y en eut qu'il fit écorcher entièrement, principalement des renégats, disant qu'il ne leur ôtait que le baptême, auquel ils avaient renoncé. A d'autres il faisait seulement enlever des lanières de la peau, depuis la tête jusqu'aux talons. Il en faisait élever d'autres avec des poulies, pour les plonger dans des chaudières de poix, disant que ce baptême leur convenait. Il prétendait par là se rendre terrible à la nation : nous croyons

(2299) *Vita Basil.*, n° 97, pag. 212.
(2300) *Vita Basil.*
(2301) *Hist. ecclés.*, liv. LIII, n° 50.
(2302) Id., ibid.
(2303) *Vita Basil.*, n° 16.

qu'il dut atteindre parfaitement son but ; mais, par ces procédés barbares et antichrétiens, servait-il la religion ? Nous sommes en droit d'en douter.

On a cru que l'empereur Basile le Macédonien avait le premier fait recueillir le Ménologe des Grecs, qui est comme le Martyrologe des Latins ; mais c'est une erreur : ce fut l'empereur Basile Porphyrogénète, qui régna cent cinquante ans après (2304).

Nous avons de l'empereur dont nous venons de parler quelques *Lettres*, dans la Bibliothèque des Pères, et des *Avis à son fils, Léon le Philosophe*, dans le tome Ier de l'*Imperium orientale* du P. Banduri ; traduction française par D. Porcheron ; Paris, 1690, in-12, puis par l'abbé Gavleaux; Nantes, 1782, in-12; en grégorien, Moscou, 1734, in-12. — Il est quelques faits appartenant à la vie de cet empereur dont nous n'avons point parlé, parce qu'il en sera fait mention dans l'article PHOTIUS, qu'ils regardent directement.

BASILE, abbé de Saint-Sabas de Rome, ami de saint Théodore Studite, auquel il écrivit, vers 809, au sujet de quelques contestations que ce saint eut avec le patriarche de Constantinople. Il paraît que la lettre de Basile fut assez dure et sévère, comme on peut en juger par la réponse de Théodore. Celui-ci se plaint, en effet, de ce que Basile le condamne sans connaissance de cause, et se justifie de l'accusation du schisme qui arriva alors à Constantinople. Il parle du Pape Léon III assez librement, comme en étant peu satisfait. Puis il ajoute : « Quant à ce que vous marquez que l'on pourra dire que j'ai pris ce prétexte pour satisfaire mon chagrin d'avoir manqué la dignité de patriarche, ne vous en mettez pas en peine : Dieu connaît toutes nos démarches, et nous comparaîtrons devant son tribunal terrible. » Il témoigne ensuite de son estime et de son respect pour le patriarche, et finit en remerciant Basile des riches présents qu'il lui avait envoyés.

BASILE, patriarche melquite de Jérusalem, succéda, vers 820, à Thomas, et tint ce siége vingt-cinq ans.

BASILE ou BAZILE, évêque de Paréon ou Paros, dans l'Hellespont, souffrit beaucoup dans la persécution des iconoclastes, et reçut affectueusement saint Ignace, qui venait d'embrasser la vie monastique, et qui fut depuis patriarche de Constantinople. Basile l'ordonna premièrement lecteur, puis sous-diacre, puis diacre, et enfin prêtre : ce fut environ vers 840.

BASILE, archevêque de Thessalonique, vénérable vieillard, qui sut résister aux impiétés et aux désordres de l'empereur Michel, tandis que Photius, plein d'artifices, encourageait ses impiétés.

On sait qu'un épouvantable tremblement de terre arriva à Constantinople le jour de l'Ascension, 860. Basile, archevêque de Thessalonique, en prit occasion pour venir trouver l'empereur et lui donner de saints avertissements avec une liberté et un courage vraiment pastoral. Il lui dit qu'il devait changer de conduite, et cesser l'impie et sacrilége imitation des sacrés mystères qu'il se permettait, et qui attirait la colère de Dieu sur l'empire.

Cette remontrance offensa tellement cet empereur irréligieux et brutal, qu'il frappa le vénérable vieillard sur la bouche, jusqu'à lui briser les dents; il lui fit donner tant de coups de fouet, que peu s'en fallut que Basile n'expirât sous les coups. Photius, dit un historien (2305), loin de prendre la défense de l'évêque, et de reprocher à l'empereur une action si cruelle, semblait y applaudir par son silence politique ; car il voyait d'un œil indifférent toutes ces horreurs et se taisait. Courtisan aussi lâche que souple, il portait la bassesse jusqu'à s'immiscer dans la compagnie de ces hommes déshonorés, mangeant avec eux à la table de l'empereur (2306). — Combien donc il était heureux qu'au milieu de ces désordres une conscience droite protestât, et qu'en présence de la conduite lâche et odieuse de Photius, un évêque comme Basile élevât la voix pour sauvegarder du moins les droits de Dieu si indignement outragés !

BASILE, faux légat de Jérusalem, qui assista au huitième concile général, tenu à Constantinople, en 869.

Dans la huitième session, du 5 novembre, on lui demanda s'il n'avait pas donné un libelle contre l'Eglise romaine. Il le nia. Mais comme on avait déféré ce libelle au concile, on l'invita à l'anathématiser, ainsi que celui qui l'avait écrit : c'est ce qu'il fit avec empressement. Puis on lui demanda d'où il était. Il répondit qu'il était venu de la sainte cité, c'est-à-dire, de Jérusalem. Et sur cette autre question : pourquoi il était venu à Constantinople, et qui l'y avait envoyé, il dit : « De Tripoli j'allai à Rome par dévotion, je tombai malade en chemin, je vins à Venise pour passer, j'arrivai ici sous le pape Benoît, j'y demeurai vingt mois, et l'argent me manqua. L'année où le patriarche Ignace sortit de son siége, je retournai à Rome sous le pape Nicolas ; j'y ai demeuré huit ans, puis je suis revenu ici... » Enfin Basile désavoua Photius et sa doctrine.

BASILE, archevêque de Martyropolis, légat d'Antioche, assista au concile schismatique que Photius fit assembler à Constantinople, au mois de novembre 879. Cet archevêque apporta à ce conciliabule des lettres de Théodose, patriarche d'Antioche, et d'Elie, nouveau patriarche de Jérusalem, et il déclara que ni l'un ni l'autre n'avait jamais eu part à ce qui s'était fait contre Photius.

BASILE, pape imaginaire dont Marianus

(2304) Leo Allat. *De lib. eccles.*, p. 88.

(2305) M. l'abbé Jager, *Histoire de Photius, patriarche de Constantinople, auteur du schisme des Grecs*, 1 vol. in-8°, 1844, p. 90.

(2306) Nicetas, tom. VIII, p. 1218.

Schot fait mention. Il le met entre Formose, mort en 896, et Etienne VI. Sigebert s'est aussi trompé sur la foi de Marianus. Le cardinal Baronius relève cette erreur grossière dans ses *Annales*.

**BASILE**, moine séditieux et schismatique, avait, avec quelques autres, quitté son monastère, et était venu à Constantinople fomenter le schisme photien, que travaillait à éteindre le Pape Adrien II. — *Voy.* cet article, n° XII. — Aussi, dans la lettre que ce Pape écrivit à l'empereur Basile, et que lui portèrent trois légats, comme nous le disons dans l'article cité, réclame-t-il contre ces moines, demandant qu'on les lui envoie à Rome.

**BASILE Ier**, patriarche de Constantinople dans le xe siècle, avait été élevé dans un monastère, d'où il fut tiré pour gouverner l'Eglise de Constantinople, en 970. Ayant été accusé de quelque crime (on ne nous dit pas lequel), il fut déposé dans un concile, en 974. Antoine *Studite* fut ordonné à sa place; mais il renonça à sa dignité pendant la révolte de Bardas, surnommé Sclérus, c'est-à-dire *Dur*, capitaine maltraité par l'eunuque Basile; de telle sorte qu'après Basile Ier, le siége de Constantinople demeura quatre ans sans pasteur.

**BASILE II**, surnommé *Camatère*, fut mis sur le siége patriarchal de Constantinople en 1183. Il ne le tint que trois ans, au bout desquels l'empereur Isaac l'Ange le chassa, malgré que le clergé et le peuple étaient pour lui. Un auteur dit que cet empereur chassa Basile II, parce qu'il *n'était pas satisfait de sa conduite*. Ainsi, cette pauvre Eglise de Constantinople était à la merci des césars, qui retenaient ou chassaient ses pasteurs, quand bon leur semblait! Il fallait qu'ils leur convinssent et qu'ils les satisfissent par leur conduite, pour demeurer au milieu de leurs ouailles!

**BASILE D'ACRIDE**, archevêque de Thessalonique, vivait au xiie siècle. Sollicité par le Pape Adrien IV (*Voy.* cet article, n° XII) de se réunir à l'Eglise romaine, Basile écrivit (2307) une lettre à ce Pontife, où il entreprend de montrer que l'Eglise grecque n'est point schismatique, et que l'Eglise latine n'a aucune supériorité sur l'Eglise grecque. Baronius nous a conservé cette lettre avec celle d'Adrien IV (2308). On la trouve aussi, mais un peu différente, en grec et en latin, dans la Collection du droit grec-romain, avec une réponse de Basile d'Acride à quelques questions sur le mariage (2309).

**BASILE**, médecin, chef des *Bogomiles*, (2310) ou *Bogarmites*, fut brûlé à Constantinople, sous Alexis Comnène, en 1118 (2311). Il niait la Trinité, attribuait à Dieu une forme humaine; disait que Notre-Seigneur n'avait pris qu'une chair fantastique, que l'archange saint Michel s'était incarné, que le monde avait été créé par les anges. Il rejetait tous les livres de Moïse, aussi bien que le Dieu dont ils parlent; disait que le démon était le fils aîné de Dieu le Père, que le saint sacrifice de la messe était le sacrifice des démons, que notre baptême était le baptême de saint Jean, et que le sien était celui du Saint-Esprit. Il professait encore d'autres rêveries et impiétés : il mourut dans l'impénitence finale. *Voy.* l'article ALEXIS I COMNÈNE, empereur d'Orient, nos II et III.

**BASILE**, prieur de la Grande-Chartreuse, fut l'un des quatre solitaires d'une rare piété, employés par le Pape Alexandre III, pour amener Henri II à des sentiments équitables envers saint Thomas de Cantorbéry. *Voy.* l'article THOMAS BECKET (Saint), archevêque de Cantorbéry.

**BASILE DE SOISSONS** vivait dans la dernière moitié du xviie siècle, était de l'ordre des Capucins, fut longtemps missionnaire en Angleterre, et a laissé divers ouvrages de théologie et d'apologétique dont on peut voir les titres dans les *Biographies* un peu étendues.

**BASILE**, ordre religieux qui a tiré son nom du saint évêque de Césarée en Cappadoce. Ce saint donna en effet des règles aux cénobites d'Orient, bien qu'il ne fût pas l'instituteur de ce genre de vie évangélique, qui existait avant lui (*Voy.* son article, nos II et III); mais on lui doit d'avoir introduit le premier, dans la province de Cappadoce, la vie cénobitique.

L'ordre de saint Basile a toujours fleuri dans l'Orient, et beaucoup de religieux encore y suivent sa Règle. Saint Basile s'étant retiré dans la province du Pont, vers 357, y resta jusqu'en 362 avec les solitaires, auxquels il prescrivit la manière de vivre qu'ils devaient suivre, en faisant profession de la vie religieuse. — *Voy.* son article n° V. — Rufin traduisit ces Règles en latin; ce qui les fit connaître en Occident, où elles furent suivies par tous les cénobites, jusqu'à ce que saint Benoît eût donné la sienne.

Le Pape Grégoire XIII travailla à rétablir la régularité qui s'était affaiblie, dans la suite des temps, dans cet ordre. Le 1er novembre 1579, il donna une bulle, par laquel il ordonna que tous les monastères de cet ordre, tant ceux qui étaient établis en Italie, que ceux qui étaient répandus en Espagne, ne composeraient à l'avenir qu'une même congrégation, et n'auraient qu'un même abbé, suivant les décrets d'Innocent III et du concile de Trente. — Mais nous devons nous borner à ces quelques indications, ce sujet rentrant plus spécialement dans l'histoire monastique. (*Voy.* le *Dict. des ordres relig.*, tom. 1, col. 398 et suiv.)

**BASILIDE**, évêque de Léon, en Espagne, au iiie siècle, était du nombre des évêques tombés. Il avait pris des billets d'idolâtrie,

(2307) An. 1155.
(2308) Baron., ad. an. 1155.
(2309) Lib. v, p. 307, 408.

(2310) Le nom de *Bogomiles* vient du slavon *Bog*, Dieu, et *milotti*, ayez pitié de nous.
(2311) Baron., an. 1112.

et il était convaincu, par sa propre confession, d'avoir blasphémé contre Dieu étant malade. Pressé par sa conscience, il avait quitté volontairement l'épiscopat, et s'était mis au rang des pénitents, se tenant bienheureux d'avoir la communion laïque. Mais, depuis, il était allé à Rome solliciter le Pape saint Etienne de le faire rétablir; il l'avait trompé en lui déguisant ce fait, et, profitant de l'éloignement qui empêchait ce Pontife d'être instruit de la vérité, il avait obtenu par surprise des lettres favorables.

Cependant on avait élu Sabin à la place de Basilide, et cette élection ayant été faite selon les règles, Sabin occupait le siége de Léon. Basilide persistant à rentrer en possession, Sabin, le légitime successeur, se rendit à Carthage, muni de lettres de son Eglise adressées à saint Cyprien. Ces lettres furent lues dans un concile de trente-six évêques, à la tête desquels était saint Cyprien, qui répondit, au nom de tous, par une lettre adressée au peuple fidèle de Léon. Cette lettre était aussi adressée au peuple d'Asturie, à cause de l'évêque Martial (*Voy.* cet article), qui se trouvait dans la même position que Basilide, et auquel on avait aussi donné Félix pour successeur (an 254).

Dans cette épître, saint Cyprien établit par l'autorité des Ecritures que les évêques doivent être sans reproche, et que leur ordination doit se faire avec la participation du peuple. « Il faut, ajoute-t-il, avoir grand soin d'observer cette règle, qui vient de la tradition divine et de la pratique des apôtres, et qui s'observe aussi parmi nous, et presque par toutes les provinces. Que, pour rendre les ordinations légitimes, les évêques qui sont les plus proches dans la même province s'assemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque, et qu'il soit choisi en présence du peuple, qui connaît parfaitement la vie et la conduite de ceux qu'il a toujours vus. » C'est pourquoi le concile approuve les ordinations de Sabin et de Félix, et, sans avoir égard aux lettres que Basilide avait obtenues du pape saint Etienne pour être rétabli, « et qui ne servent, dit saint Cyprien, qu'à rendre Basilide plus criminel pour avoir usé de surprise, » il veut que l'on observe ce qui avait été ordonné par tous les évêques du monde, et en particulier par le Pape saint Corneille, que ces sortes de pécheurs fussent admis à la pénitence, mais exclus de l'honneur du sacerdoce, et de toute entrée dans le clergé.

BASILIDE ou BASILIDES, hérésiarque du IIe siècle, était d'Alexandrie et enseignait en Egypte (2312). Philosophe rempli d'enthousiasme pour les idées de Pythagore et de Platon, il voulut les allier avec les dogmes du christianisme. Il adopta par conséquent les idées des hérétiques précédents sur la création des génies et leur part dans le gouvernement du monde. Outre cela il pensait que l'esprit qui avait gouverné la nation juive était l'un des plus puissants, et que c'était pour délivrer le monde de la domination de ces génies que Dieu avait envoyé son Fils ou l'Intelligence, l'*Ennoia*, sous le nom de Jésus-Christ. Cependant il n'avait qu'un corps fantastique, et les seules apparences d'un homme. Pendant sa Passion, il prit la figure de Simon le Cyrénéen, et lui donna la sienne, de manière que ce fut Simon qui fut crucifié, et non le Christ, qui se moquait des Juifs, et était déjà remonté au ciel.

Se joignant aux épicuriens, Basilide enseignait qu'on pouvait se livrer aux désirs de la chair qui étaient inspirés par des esprits supérieurs à l'âme de l'homme. Il imagina encore, d'après Pythagore, différentes figures mathématiques auxquelles il attribuait une grande puissance, entre autres le fameux *Abraxas*, dont les lettres forment en grec le nombre 365, mesure des jours de l'année.

On trouve encore plusieurs médailles, portant ce nombre avec la figure du soleil (2313); Basilide croyait que ce devait être le véritable nom de Dieu, et conséquemment un puissant *talisman*. Il niait encore la résurrection de la chair, et admettait la métempsycose. Cela devait être. Dans ses prophéties, auxquelles il avait donné le nom de *Barcabas ou Barcoph*, il admettait l'existence de deux âmes dans le corps humain.

Basilide laissa après lui un fils nommé Isidore, qui enchérit sur les impiétés de son père (2314). Ses sectateurs se perdirent dans les gnostiques des siècles suivants. Pour lui, il mourut vers l'an 130 de Jésus-Christ, et fut solidement réfuté par Agrippa, surnommé Castor. On trouvera à cet article l'exposé d'autres extravagances de cet hérétique.

BASILIDE (Saint) fut un des quatre soldats ou officiers de l'armée d'Italie, sous Maxence, qui rendirent témoignage à la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans Rome même par la confession glorieuse qu'ils en firent devant le magistrat de la ville, nommé Aurèle (2315). Ceci peut être arrivé en 309, car à cette époque Rome avait effectivement pour préfet Aurèle, surnommé *Hermogène*.

Ce préfet apprit que Basilide et ses compagnons publiaient ouvertement qu'il n'y avait point d'autre Dieu que celui des chrétiens. Aurèle les cita à sa barre; il ne négligea rien d'abord pour les faire rétracter et les forcer à offrir de l'encens aux idoles. Mais, ses tentatives furent vaines; et croyant qu'il était nécessaire que l'empereur en connût, il les fit mettre en prison. Cet em-

(2312) Clément d'Alexandrie, *Strom.*, II, IV, VII.

(2313) *Annales de Philosophie chrétienne*, tom. II, pag. 158, 1831.

(2314) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. Ier, pag. 692; et Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. III, n° 10. — On peut consulter sur la doctrine de Basilide, l'ouvrage du docteur Dœllinger : *Origines du christianisme*, traduit de l'allemand, par M. Léon Boré, 2 vol. in-8°, 1842, tom. Ier, p. 235 et suiv.

(2315) Bucher, *Act. ex lect. off. div.*, et Lactance, *De mort. persec.*

pereur était Maxence, et non Maximien Hercule, son père, mort au plus tard en 308.

Nos saints confesseurs convertirent le concierge de la prison, nommé Marcel, et beaucoup d'autres personnes qui étaient allées les visiter dans leurs chaînes. Maxence le sut, et n'en fut que plus irrité contre eux. Quand ils parurent à son tribunal, il les fit fouetter avec des barres de fer, afin de les empêcher au moins de prononcer ce nom adorable de Jésus-Christ. On ne put y réussir, et dans l'espoir de faire servir le temps à les vaincre, on les renvoya de nouveau au cachot. Au bout de sept jours, Maxence les fit reparaître : il les trouva également fermes dans leur foi, et toujours invincibles. Ainsi vaincu, il condamna Basilide et ses trois compagnons à avoir la tête tranchée, ce qui eut lieu, et ce qui couronna la victoire de ces quatre courageux chrétiens.

Des fidèles de la ville s'empressèrent de retirer leurs corps du lieu du supplice, et de leur procurer une sépulture convenable. Ils furent enterrés sur le chemin d'Aurèle, à quatre lieues et demie de Rome, selon quelques-uns, ou à deux petites lieues, selon d'autres. Il paraît qu'on bâtit une chapelle sur leur tombeau. Leur culte était déjà public dans l'Eglise romaine au VI$^e$ et au VII$^e$ siècles : ils étaient honorés au 12 juin, comme cela a encore lieu aujourd'hui.

**BASILIDES**, soldat martyr, vers 209 ou 210, sous la persécution de l'empereur Sévère. *Voy.* l'article POTAMIÈNE (Sainte), n° II.

**BASILIENNES.** *Voy.* RELIGIEUSES BASILIENNES DE MINSK.

**BASILINE**, seconde femme de Jules Constantin et mère de Julien l'Apostat, vivait vers 330. Elle embrassa la religion chrétienne et devint bienfaitrice de l'Eglise d'Ephèse, à laquelle elle donna des terres. Mais Eusèbe de Nicomédie étant parent de cette Basiline, et haïssant saint Eutrope, évêque d'Andrinople, qui le reprenait souvent de ses erreurs, fit tout auprès de la femme de Constantin pour faire persécuter le saint évêque d'Andrinople. Celle-ci embrassa la passion d'Eusèbe et de ses partisans; elle favorisa l'arianisme et poursuivit Eutrope, qu'elle fit même exiler. *Voy.* l'article EUTROPE (Saint).

**BASILISQUE** (Saint), évêque de Comanes, martyr à Nicomédie en Bithynie au IV$^e$ siècle, était du même pays que saint Basilisque le soldat, et souffrit presque en même temps que lui. *Voy.* son article.

Ce saint évêque fut mené à Nicomedie, et il y endura le martyre avec le célèbre saint Lucien, prêtre d'Antioche, le 7 janvier 312. Ce fut, par conséquent, sous l'empereur Maximin Daïa. Quand la paix fut rendue à l'Eglise, le corps du saint évêque fut apporté à Comanes, et enterré à deux lieues de la ville : il paraît que cette translation se fit le 22 mai, et que c'est ce jour-là qu'on a pris pour sa fête.

En 407, saint Jean Chrysostome passa par Comanes, et ses guides, qui n'avaient pas voulu qu'il s'arrêtât dans cette ville, furent obligés la nuit de le faire coucher dans le presbytère de l'église de saint Basilisque. C'est que, selon Pallade (2316), notre saint avait apparu en songe au prêtre de son église pour lui ordonner de préparer un logement à son frère Jean, c'est-à-dire à saint Chrysostome. Pallade ajoute que Basilisque apparut aussi à l'illustre exilé cette même nuit, et qu'il l'exhorta à prendre courage, lui prédisant qu'ils seraient ensemble le lendemain. Pallade affirme ensuite que saint Chrysostome mourut effectivement le lendemain, et que son corps fut enterré auprès de celui du saint évêque de Comanes. *Voy.* l'article JEAN CHRYSOSTOME (Saint).

Les historiens Sozomène et Théodoret rapportent la même chose (2317), et quoiqu'ils ne qualifient point du titre d'*évêque* le saint martyr qui apparut ainsi à saint Jean Chrysostome, nous ne croyons pas qu'il doive être confondu avec saint Basilisque le soldat dont nous parlons après l'article qui suit.

**BASILISQUE**, empereur d'Orient, frère de Vérine, femme de Léon I$^{er}$, fut persécuteur de l'Eglise et par conséquent, des peuples, car il est rare que l'un ne soit pas accompagné de l'autre : l'histoire nous en offre de fréquents exemples.

Sous le règne de Léon I$^{er}$, en 468, Basilisque (2318) fut chargé de la guerre contre Genséric, qui s'était rendu maître de l'Afrique. Mais les ariens, craignant de voir détruire la puissance d'un roi qui était de leur secte, corrompirent Basilisque par la promesse de l'empire. Ce général donna le temps au roi vandale de rassembler des troupes et une flotte, qui dispersa ou brûla celle des Romains. Basilisque fut obligé de se cacher jusqu'à ce que sa sœur eût calmé son époux, l'empereur Léon.

Après la mort de celui-ci, en 474, Basilisque usurpa l'empire, et l'on s'arrangea de manière à ce qu'il fût bien accueilli par le peuple de Constantinople, car il faut toujours que l'on ait l'appui du peuple, même quand on veut le tromper ! Aussi dès que ce nouveau César eut ce qu'il désirait, il favorisa les ariens, protégea les eutychiens, et, bien entendu, persécuta les orthodoxes.

Cependant il ne jouit pas en paix de son usurpation. Zénon l'Isaurien, qui prétendait que l'empire lui appartenait, et qui avait été obligé de prendre la fuite, revint à Constantinople avec une armée, il livra une bataille en août 476 à Basilisque, qui fut vaincu et n'eut d'autre asile qu'une église des catholiques qu'il avait persécutés. Zé-

(2316) Pallad., *Vit. Chrysost.*, cap. 3, edit. Bigot; et Euseb., *Hist.*, lib. IX, cap. 8 et 9.

(2317) Sozom., *Hist.*, lib. VIII, cap. 28; et Theod., *Hist.*, lib. V, cap. 34.

(2318) Quelques historiens écrivent : *Basilique.*

non se fit livrer l'usurpateur avec sa femme et ses enfants, et les fit renfermer dans une tour d'un château de Cappadoce, où ils moururent bientôt de froid et de faim, en 477. Ce fut là l'accomplissement d'une prophétie que saint Daniel Stylite avait faite à Basilisque, alors qu'il usurpait les droits de l'Eglise et qu'il tyrannisait ses pasteurs comme les fidèles.

Car, ainsi que nous l'avons fait entendre, pendant sa courte administration, Basilisque n'avait fait usage de sa puissance que pour piller les peuples, les accabler d'impôts et persécuter l'Église. — *Voy.* les articles Acace, archevêque de Constantinople, et Daniel Stylite (Saint). — Il avait pour principe, et avec cette maxime on va loin : « Qu'un roi qui veut gouverner avec autorité doit dévorer la haine que ses injustices inspirent. » De son temps (en 476), une partie de Constantinople fut réduite en cendres; et l'on regretta surtout la bibliothèque publique, qui renfermait, dit-on, plus de cent vingt mille volumes. Au nombre de ces volumes manuscrits qui devinrent la proie des flammes, se trouvaient les quarante-huit livres de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, écrits en lettres d'or sur l'intestin d'un serpent, dans une longueur de plus de cent pieds (2319).

**BASILISQUE** (Saint), soldat, martyr à Comanes, dans la province du Pont, avec ses compagnons, vivait dans le IVe siècle. Il était du village de Cumiales en Cappadoce, vers la rivière d'Iris, et cousin du grand martyr Théodore le Tiron. Il paraît que sa famille était chrétienne, et, dans son histoire, on fait surtout mention de sa mère, de trois de ses frères et de quelques autres de ses parents (2320).

Basilisque fut enrôle avec deux autres chrétiens de son pays, nommés Eutrope et Cléonique, dans la même compagnie que saint Théodore leur parent. Quand les édits de Dioclétien et de Galère Maxime furent rendus, on les arrêta pour leur religion, dans Amasie, ville principale de la province du Pont, où ils étaient en garnison.

Après le supplice de saint Théodore, Asclépiodote, leur juge, les mit à une rude question pour les obliger à nier ce dont on les accusait. Les tourments les plus cruels et les plus diversifiés ne purent les faire apostasier. Alors on pendit à un gibet Eutrope et Cléonique. Mais Basilisque fut réservé pour d'autres combats. On le remit donc en prison, d'où il ne devait sortir que pour paraître devant Agrippa, successeur d'Asclépiodote, et gouverneur de la province.

Avant l'arrivée d'Agrippa, Basilisque pria ses gardes de le laisser aller à Cumiales, dire adieu à ses parents; car il avait été averti en songe qu'il recevrait dans peu la couronne du martyre. Or, il y avait deux journées d'Amasie à Cumiales. Il avait donc besoin d'un congé de quatre jours. On lui fit quelque difficulté, parce que son nom était écrit au greffe, et que le gouverneur pouvait arriver pendant son absence et le demander. Néanmoins, on finit par le lui accorder, et deux de ses gardes le conduisirent à Cumiales. Sa mère et ses proches vinrent au-devant de lui, écoutèrent ses exhortations, l'embrassèrent et le laissèrent retourner au martyre, en le conjurant de prier pour eux, pour tous les chrétiens et pour la paix de l'Eglise lorsqu'il serait couronné. Admirable mère! elle se résigne à la mort de son fils, mais elle pense surtout aux intérêts de l'Eglise persécutée, et demande à son fils de prier pour qu'elle jouisse enfin de la paix !

Le nouveau gouverneur arriva à Amasie le jour même où Basilisque en était sorti. Dès le lendemain, Agrippa ouvrit l'audience et donna ordre qu'on lui représentât Basilisque. L'officier de la ville ne l'ayant pas trouvé, se saisit du geôlier qu'il amena au nouveau gouverneur. Celui-ci lui fit de vives réprimandes et, sur la caution de l'officier, il l'envoya chercher son prisonnier, avec ordre au commissaire qui l'accompagnait de conduire Basilisque à Comanes dans le Pont, où il devait bientôt se rendre.

Sur ces entrefaites notre saint confesseur s'était remis en route pour Amasie. Le commissaire le trouva à une petite distance de Cumiales. Il le chargea de deux chaînes très-pesantes, comme si Basilisque, qui venait au-devant de la gloire du martyre, eût voulu se sauver! De plus, le commissaire lui fit mettre des brodequins cloués, et l'obligea de marcher dans cet état, en le faisant battre de verges par intervalles. Basilisque arriva à Comanes le quatrième jour, et le gouverneur l'y attendait déjà.

A peine Basilisque fut-il arrivé, qu'on l'amena au temple. Agrippa lui demanda s'il ne voulait pas sacrifier aux dieux. Notre saint répondit qu'il adorait un Dieu auquel il offrait un sacrifice de louanges. Après plusieurs questions et plusieurs répliques, il déclara quel était le Dieu qu'il reconnaissait et le genre de sacrifice qu'il lui offrait. Le gouverneur le fit tourmenter, et, le trouvant inflexible, il le condamna à mort; et saint Basilisque fut exécuté hors de la ville, en un lieu appelé Droscore, sur le bord de la rivière d'Iris. Son corps devait être jeté dans la rivière; mais les chrétiens le rachetèrent et lui firent les honneurs de la sépulture. Les actes de ce saint martyr portent qu'il souffrit le 21 juillet et font mention de plusieurs prodiges. Les Grecs célèbrent sa fête en particulier le 22 mai, et ils lui joignent dans leurs Ménologes, au 3 mars, saint Eutrope et saint Cléonique.

**BASILISSE** (Sainte), vierge et martyre, femme de saint Julien dit l'Hospitalier. *Voy.* l'article Julien.

**BASILISSE** (Sainte), martyrisée à Rome

(2319) Procope, *De bello vandal.*, Evagre, lib. III, cap. 3 et 4; Nicéphore, lib. XV, 27.

(2320) *Act.*, ap. Boll., tom. III, Mart.; Tillemont, tom. IV, pag. 577 et 735.

pendant la persécution de Néron, avec sainte Anastasie, fille de Prétextat. — *Voy.* son article, tom I, col. 1096. — Il ne paraît pas douteux que ces deux saintes souffrirent le martyre parce qu'elles rendirent les derniers devoirs aux corps des apôtres saint Pierre et saint Paul, l'an 66. Sainte Basilisse était d'une famille distinguée et reçut les vérités de la foi de ces deux saints apôtres eux-mêmes.

**BASILISSE** (Saint) fut martyrisé en 303 à Antioche avec plusieurs autres chrétiens, c'est-à-dire avec les prêtres Antoine, Anastase, etc., Marionille, un enfant nommé Celse, sept frères et beaucoup d'autres. Ils sont marqués dans le Martyrologe au 9 janvier.

**BASILIUS** ou **Basile (de Glemona)**, missionnaire français en Chine au XVIII[e] siècle. Il rendit de grands services aux missions catholiques dans cet empire, en composant un *Dictionnaire chinois* qui parut en 1726. Plusieurs exemplaires de cet ouvrage circulèrent en Chine et en Europe. Il fut même traduit en espagnol, en russe, en portugais et en français. Il a servi de modèle à celui que de Guignes publia en 1813. Le P. Basile de Glemona a encore donné un *Dictionnaire chinois-français-latin*, dont Julien Klaproth a publié en 1820 un *supplément*. Nous n'avons pas d'autres détails sur ce missionnaire.

**BASIN** (Saint), évêque de Trèves au VIII[e] siècle, naquit dans une des principales provinces d'Austrasie, c'est-à-dire de la Lorraine : sa famille était de la première noblesse de ce royaume. Mais, pour Basin, ce titre fut fort peu de chose, et, en effet, la vraie noblesse est celle de la vertu qui mérite le titre sublime de saint, de fils de Dieu.

Basin renonça donc aux vaines grandeurs du monde, aux plaisirs, aux richesses de la terre et à lui-même; il abandonna ses parents, ses amis, son pays et tout ce qui aurait pu l'attacher au siècle pour se consacrer entièrement à Dieu dans un monastère. Il choisit celui de Saint-Maximin de Trèves ; il fit de si grands progrès dans la perfection chrétienne et monastique, qu'en peu d'années il devint le modèle des autres religieux, quoique ceux-ci y menassent une vie très-sainte.

Après la mort de l'abbé Herwin, les religieux, malgré sa modestie et sa résistance, lui firent prendre la conduite du monastère. Son exactitude et son habileté à s'acquitter de tous les devoirs de sa charge portèrent sa réputation fort loin. Sa vertu trouva des admirateurs à la cour de France et d'Austrasie, et l'on y sut estimer son mérite comme ailleurs. Aussi l'évêché de Trèves étant venu à vaquer par la retraite de saint Hidulphe, successeur de saint Numérien, chacun jeta les yeux sur l'abbé de Saint-Maximin pour cette charge redoutable. Il s'en défendit, mais il dut se soumettre aux ordres de Dieu.

Malgré cette dignité, ou plutôt à cause d'elle, car les saints savent qu'une telle autorité oblige davantage, Basin conserva toujours cet esprit de retraite, de mortification et de prière ; il ne diminua rien de ses austérités, ni des pratiques les plus essentielles de la vie religieuse : c'est par toutes sortes de saints exercices secrets qu'il se préparait à accomplir avec plus de fruit les fonctions publiques de sa charge de pasteur. Il fit de sa maison épiscopale une communauté presque aussi régulière et aussi sainte que le monastère qu'il avait gouverné.

Saint Ludwin, son neveu, fils de sa sœur Goze, fut celui qui se distingua le plus entre les personnes qu'il y éleva et qu'il y dressa à la pratique des vertus les plus hautes; en sorte que notre saint, qui voulait mener une vie privée, s'étant déchargé du fardeau de l'épiscopat qu'il avait porté près de vingt-deux ans, ses confrères en chargèrent aussitôt Ludwin. Saint Basin employa à se préparer à bien mourir le peu de temps qui lui restait à vivre, et il alla dans la vie bienheureuse vers la fin de l'année 700 (2321).

Il fut enterré dans son abbaye de Saint-Maximin, dont l'église fut brûlée par un accident, en 937. L'abbé Ogon en fit bâtir une autre, et l'on y transporta solennellement les reliques de saint Basin et de quelques autres saints évêques de Trèves, le 11 octobre 942. La fête de notre saint est marquée au 4 mars.

**BASINE**, fille de Chilpéric I[er] et de la reine Audouère, fut préservée des fureurs de Frédégonde, mais non cependant de ses persécutions, car cette femme altière et cruelle la contraignit de se faire religieuse dans le monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers. La haine de Frédégonde lui aurait procuré le plus solide bonheur, dit un historien (2322), si, en prenant le voile, elle eût pris les sentiments d'une vierge consacrée à Dieu, et ne se fût pas plus glorifiée d'être la fille d'un roi de la terre que d'être l'épouse de Jésus-Christ.

Les exemples et les leçons de sainte Radegonde la soutinrent cependant quelque temps, et parurent lui faire aimer son état, qu'elle préféra même à une couronne. Car Chilpéric ayant voulu, quelques années après, la faire sortir de son cloître pour la marier à Récarède, fils de Leuvigilde, roi des Visigoths, en Espagne, sainte Radegonde s'y opposa, et représenta au roi et à la jeune princesse combien ce serait une chose indigne que de contracter un mariage avec un prince de la terre, après avoir choisi le roi du ciel pour époux (2323). Basine refusa donc la main de Récarède pour persévérer dans la vie monastique (2324).

(2321) Nizo, et Bolland., apud D. Richard.
(2322) *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. VII.
(2323) Greg. Tur., lib. VI, c. 34.
(2324) M. Edouard de Fleury, *Histoire de sainte Radegonde*, 1 vol. in-8°, 1843, p. 281.

Mais Basine ne tarda pas à faire voir, en définitive, qu'étant entrée de force dans cet état, elle n'en avait pas la vocation véritable. Elle en donna, en effet, des preuves dans sa révolte avec sa cousine Chrodielde, en 589, contre leur nouvelle abbesse Leubovère, qui avait succédé à Agnès. Basine et Chrodielde montrèrent dans cette affaire une passion, un caractère altier, qui firent bien voir que l'esprit du monde était entré avec elles au couvent. Nous parlerons de ce différend qui excita de grands scandales, à l'article Chrodielde, auteur principal de la révolte. Disons seulement ici que l'abbesse Leubovère, ayant déjoué les calomnies lancées contre elle par ces deux religieuses forcées, fut déclarée innocente, et que les révoltées furent excommuniées par une assemblée d'évêques tenue à Poitiers en 589.

A la prière de Clotaire II et de Gontran, le concile de Metz, de l'an 590, leva l'excommunication. Basine s'était présentée en suppliante à ce concile, avait promis de faire pénitence et de rentrer dans son monastère; ce qu'elle fit. Un historien moderne (2325) remarque que cette princesse, dans sa révolte, n'avait pas toutefois montré la même opiniâtreté que Chrodielde. Humiliée par l'orgueil impérieux de sa cousine, ajoute-t-il, elle confessa qu'elle avait eu tort, et se rapprocha de l'abbesse; mais elle fit preuve encore de beaucoup de légèreté et de peu de solidité dans ces velléités de repentir. On ne nous apprend pas si cette victime de l'indigne Frédégonde persévéra jusqu'à la fin, et comment elle mourut.

BASLE ou Basole (Saint) vivait du temps de saint Thiou, qui mourut en 590. — *Voy.* son article.— Saint Basle était né dans le Limousin, d'une famille distinguée par sa noblesse (2326). Le désir de cacher le sacrifice qu'il faisait à Dieu en quittant tout, le fit passer dans le diocèse de Reims, sous l'épiscopat de Gilles, qui le reçut avec bonté. Il se retira dans le monastère de Verzy, où il n'y avait que douze moines. Il y apprit les lettres et les exercices de la vie religieuse, après quoi, pour mener une vie plus solitaire, il se bâtit une cellule sur la montagne voisine, où l'on prétend qu'il vécut reclus pendant quarante ans. Il fit plusieurs miracles, et il est honoré le 26 novembre. Le monastère de Verzy fut dans la suite construit sur la montagne, et porta le nom de Saint-Basle.

BASSA, abbesse d'un monastère de filles à Jérusalem; elle fonda aussi un monastère d'hommes en l'honneur de saint Mène, où elle mit pour abbé André, qui fut tiré de la *laure* de Saint-Euthymius. Quelque temps après cette fondation, l'impératrice Pulchérie écrivit à Bassa pour l'avertir que s'il se trouvait de ses religieuses qui, par simplicité, se laissassent surprendre aux calomnies de Théodose et autres sectateurs d'Eutychès, elles devaient se détromper et reconnaître la sincérité de sa foi et la pureté du concile de Chalcédoine. Ce fut en 453 que Pulchérie écrivit ceci à Bassa, et nous ne savons pas autre chose sur cette religieuse.

BASSE (Saint), évêque de Nice, martyr vers l'an 250. Il souffrit les plus grandes cruautés par ordre du président Pérennus (2327). C'est une preuve, dit le P. Longueval (2328), que l'église de Nice était dès lors établie. Une tradition populaire prétend que cette église reçut la foi de saint Nazaire, martyr, qui prêcha l'Evangile, du temps même des apôtres, à Cemèle, et par conséquent à Nice, car il paraît que ces deux églises furent unies, et qu'elles n'eurent d'abord qu'un seul évêque pour les gouverner.

Mais les auteurs du *Gallia Christiana* n'admettent point cette tradition, et ne reconnaissent point d'évêque de Nice ou de Cemèle avant Amantius, dont nous avons dit un mot (tom. Ier, col. 867), et qui vivait vers la fin du IVe siècle: ils rejettent par conséquent saint Basse (2329), bien que les habitants de Nice le regardent comme leur premier évêque. Des auteurs modernes, sans doute pour aplanir les difficultés, font ce saint évêque de Cemèle, et Amantius premier évêque de Nice; mais si ces deux églises furent unies dès le commencement, on voit que rien n'est résolu par ce partage. Il est vrai qu'on n'allègue pas la preuve que cette union existait dès le principe. On dit seulement qu'il y a certitude que ces deux églises étaient unies sous les Papes saint Léon et saint Hilaire son successeur, et que de là vient que Magne, qui siégeait en 549, se qualifiait du titre d'évêque de Nice et de Cemèle. Mais cette union date-t-elle seulement de cette époque, ou bien est-ce la continuation d'une situation antérieure? Voilà ce qui n'est décidé nulle part, du moins que nous sachions.

Puisque nous avons nommé Amantius, nous ajouterons aux quelques lignes que nous lui consacrons (*loc. cit*), qu'il assista aussi au concile de Milan de l'an 390, et qu'il souscrivit les actes de ce concile et la lettre synodale au Pape Sirice, qui se trouve parmi celles de saint Ambroise (2330). Dom Richard adopte, pour la succession des évêques de Nice, celle qu'ont dressée de Sainte-Marthe, Ughelli, Joffredi et d'autres: il compte, dès lors, Amantius comme premier évêque de cette église.

• BASSEVILLE ou Bassville, dont on ignore le lieu et la date de la naissance, fut nommé, sous le ministère de Dumouriez, secrétaire d'ambassade à Naples. Il y résidait lorsqu'il reçut l'ordre d'aller à Rome protéger les intérêts de nos négociants. Il y tenait per-

(2325) Id., ibid., p. 287.
(2326) Flodoard, lib. I, c. 3.
(2327) *Martyr. Rom.*, 5 Decemb.
(2328) *Hist. de l'Egl. gal.*, liv. I, tom. I, p. 96 de l'édit., in-12, 1826.
(2329) *Gallia Christiana*, III, nov. edit.
(2330) N° 81.

sonnellement une conduite réservée; mais on lui envoya un nommé Flotte, qui était porteur des ordres les plus violents, avec l'injonction de faire prendre aux Français la cocarde nationale et d'arborer, sur la porte du consul, l'emblème de la liberté. Le cardinal Zélada, secrétaire d'Etat, déclara qu'il y aurait une émeute à Rome, si l'on exécutait ces ordres; malgré cette défense, Flotte força Basseville à faire prendre la cocarde au cocher et au domestique qui devaient les conduire à l'Académie de France, le 13 janvier 1793. C'était l'heure de la promenade du *Corso :* il y eut alors une effroyable émeute près de la place Sciarra. Le cocher ramena vivement la voiture au logis de Basseville. Des flots de peuple le poursuivirent, et, au moment ou, rentré dans son cabinet, il écrivait à la secrétairie d'Etat, un barbier le frappa d'un rasoir, avant que la troupe appelée au secours pût entrer dans le cabinet. Basseville, transporté dans un corps de garde voisin, expira peu d'heures après, dans les plus vives douleurs, en recevant les secours de la religion, et en disant : « Je meurs victime d'un insensé. » Flotte se cacha et fut en vain cherché par le peuple pendant trois jours. La maison de l'agent du commerce Chouttc, où logeait Basseville, fut pillée (2331). Vainement le Pape Pie VI rendit un édit pour condamner les auteurs de ce crime, et pour défendre les attroupements : la calomnie ne continua pas moins à faire retomber sur lui la mort de Basseville (2332), et sa mort fut la cause d'injustes tracasseries envers le gouvernement pontifical.

BASSI (HUGUES), savant Barnabite et prédicateur célèbre en Italie, victime des derniers troubles politiques de sa patrie. Il avait suivi, en qualité d'aumonier, les troupes romaines qui prirent part à la première campagne de la guerre de l'indépendance. Fait prisonnier avec l'officier Livraghi, à Magnavacca, il fut fusillé, le 8 août 1849, par les Autrichiens. C'était un prêtre respectable, influent, et dont les opinions politiques étaient démocratiques.

Sa mère, âgée de soixante-seize ans, ne lui survécut pas longtemps. Elle mourut le 5 janvier 1850. Bien qu'atteinte d'une infirmité grave, on ne doute pas que le chagrin fut la cause de sa mort (2333). Quelques moments avant de rendre l'âme, elle prononça ces touchantes paroles : « Je quitte cette terre avec joie, car j'ai la certitude d'aller dans un monde meilleur, où j'embrasserai encore mon fils. » Elle s'est souvenue jusqu'au dernier moment des lignes suivantes, que son cher Hugo lui écrivait dans des temps meilleurs : « Ma mère, si je meurs avant vous, je me recommande à vos prières. (J'espère qu'il en sera ainsi, car Dieu me punirait trop sévèrement, s'il vous rappelait à lui en laissant votre fils sur la terre.) Quant à moi, en toute circonstance et surtout à l'heure de ma mort, je veux pardonner entièrement à tous mes ennemis, à tous, oui, à tous. Mon souverain maître a non-seulement pardonné à ses bourreaux, mais il a même exigé que Marie, la plus affligée des mères, leur pardonnât aussi. Et moi, je ne leur pardonnerais pas? » Pour obéir aux conseils spirituels de son fils, cette vénérable mère demanda et reçut l'absolution, et peu d'instants après, elle s'endormit du sommeil du juste.

BASSIANE, l'une des saintes femmes, amies de saint Jean Chrysostome, qui furent persécutées à cause de lui, et que nous ne connaissons malheureusement que de nom. Nous voyons qu'il écrivit à Pentadie, à Asyncritia, mais nous ne voyons pas que Bassiane eut le même bonheur. Il n'est pas douteux, néanmoins, qu'elle ait été honorée de l'amitié de ce grand évêque, et qu'elle ait souffert pour son saint attachement à sa cause.

BASSIEN (Saint), évêque de Lodi, dans le Milanais, naquit en Sicile dans le IVe siècle, sous Constantin. Son père, Serge, gouverneur de Syracuse, l'envoya à Rome, n'étant âgé que de douze ans, pour y faire ses études. Serge était idolâtre. Il avait remarqué dans son fils une sagesse et une ouverture d'esprit si extraordinaires, qu'il résolut d'en faire son successeur de fort bonne heure. Mais son dessein ne put se réaliser : Dieu avait d'autres vues sur son fils.

I. Pendant le cours de ses études, Bassien entendit parler de la religion chrétienne; il se sentit pressé du désir d'apprendre la philosophie divine qu'on y enseignait. La grâce de Jésus-Christ, qui l'avait prévenu sur ce point, inspira à un prêtre d'une grande sainteté la volonté de l'en instruire. Ce prêtre, nommé Gordien, après les instructions suffisantes, lui donna le baptême et le fit avancer dans les exercices de la piété.

Cependant il était à craindre que les domestiques que Serge avait donnés à son fils ne vinssent à découvrir la conversion de Bassien et n'en instruisissent immédiatement son père, qui n'eût pas manqué de faire sentir à Bassien les effets de sa colère et de travailler à lui faire reprendre sa première religion. Bassien, prévoyant tout cela, s'était assuré de la fidélité de l'un d'entre eux, qui fut son unique confident. La discrétion et l'habileté de celui-ci retint longtemps les autres dans l'ignorance et détourna souvent leur curiosité. Mais ils finirent par découvrir la vérité : ils surent que leur maître avait reçu le baptême, et qu'il se rendait secrètement aux assemblées des chrétiens.

Alors ils n'eurent rien de plus pressé que d'en avertir Serge. Celui-ci, furieux contre son fils, résolut de lui faire quitter sa religion de gré ou de force, et de le faire revenir à Syracuse. Tout ceci nous montre ce

(2331) *Histoire du pape Pie VII*, par le chevalier Artaud, tom. Ier, p. 17.

(2332) *Hist. gén. de l'Egl.*, par Bérault-Bercastel, *Continuation*, par M. Henrion, édit. 1843, tom. XII, pag. 114.

(2333) *Monit. Catholique*, n° du 18 janvier 1850.

que nous avons constaté dans notre *Discours préliminaire*, § XIII : comment le christianisme pénétrait jusque dans la société païenne elle-même; les enfants étaient chrétiens quand les pères étaient encore païens, et dans presque toutes les familles il y avait des disciples de Jésus-Christ, secrets ou avoués, quand plusieurs membres de ces familles restaient encore engagés dans les erreurs et les folies du polythéisme.

II. Bassien connut les desseins de son père sur lui : on prétend que ce fut par saint Jean l'évangéliste, qui lui apparut, sous la figure d'un vieillard, dans une église dédiée à ce saint apôtre. Ce saint l'exhorta à demeurer ferme et à se retirer de Rome pour ne pas tomber entre les mains de son père (2334). Le fidèle serviteur de Bassien disposa tout, et ils partirent le lendemain : avant de fuir ainsi, il avait remis tout ce qu'il possédait à quelques personnes de piété pour être distribué aux pauvres.

Après avoir marché quelque temps, Bassien s'arrêta dans un village près de Ravennes. Là il croyait être bien caché; mais sa sainteté et ses miracles le firent bientôt connaître pour un saint. L'évêque de Ravennes lui conféra la prêtrise contre son gré, et l'attacha à son église. On ne nous dit pas quelles fonctions il lui donna, mais nous savons qu'il demeura dans cette église jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans.

L'évêché de Lodi, dans le Milanais, étant venu à vaquer, cette église députa à Ravennes pour demander Bassien, et elle l'obtint. Notre saint fut sacré le premier jour de l'an 377. La grâce de l'ordination donna de la force et de l'éclat à toutes ses vertus et à ses miracles.

III. Bassien ne borna pas ses soins et ses talents à son église particulière : dès son entrée dans l'épiscopat il s'était lié avec saint Ambroise, son métropolitain, plus jeune que lui de dix-sept ans, mais plus ancien évêque de quatre ans. Il s'unit à lui pour combattre les ariens, et il fut de la plupart des conciles qui se tinrent dans la Gaule Cisalpine, où était la province de Milan, et notamment de celui d'Aquilée en 381, et en 390 de celui de Milan, contre l'hérétique Jovinien, et contre les ithaciens.

Notre saint, qui, comme nous venons de le dire, s'était lié avec l'archevêque de Milan, demeura jusqu'à la fin l'un de ses principaux amis (2335). Il l'assista à la mort. Comme il était auprès de son lit et qu'il priait avec lui, il vit Jésus-Christ Notre-Seigneur venir à lui avec un visage tout riant. On tint cette faveur pour commune aux deux saints, et Bassien la raconta depuis au diacre Paulin. — *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), n° XXXII. — Le saint évêque de Lodi ensevelit saint Ambroise de ses mains et lui rendit tous les derniers devoirs. Puis il revint à son évêché, où il gouverna encore pendant dix-sept ans le troupeau de Jésus-Christ.

Il mourut le 19 janvier 413, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il avait passé trente-cinq ans et dix jours dans l'épiscopat. Il fut enterré dans l'église des Douze-Apôtres, qu'il avait bâtie et dédiée, et qui fut dans la suite placée sous son propre vocable.

En 1158, la ville de Lodi, qui était sur le Silaro, fut ruinée par les Milanais. On voulut transporter le corps du saint à Milan, après qu'on eut chassé et dispersé tous les habitants du lieu, mais l'entreprise ne réussit pas. Quatre ans plus tard, Frédéric Barberousse fit bâtir une nouvelle ville à trois milles de là, sur la rivière d'Odda. Il lui donna le nom de Lodi, et voulut qu'on y transportât les reliques du saint évêque, patron de l'ancienne ville, des masures de laquelle il se forma depuis un village qu'on appela Lodi-Vecchio, et par abrégé Lodève. La translation des reliques de saint Bassien se fit le 4 novembre 1163 : elle fut aussi magnifique que religieuse.

BASSIEN, évêque d'Evase, puis d'Éphèse, fut obligé de renoncer à ce dernier évêché, qu'on lui contestait dans le concile de Chalcédoine, en 451, quatrième concile général.

I. Ce fut dans la onzième action de ce concile que cette affaire fut jugée (2336). Bassien s'y trouva, ainsi qu'Etienne, son compétiteur. Un prêtre nommé Cassien accompagnait Bassien. Cet évêque demanda qu'on lût la requête qu'il avait présentée à l'empereur, et que celui-ci avait renvoyée au concile. Dans cette requête il se plaignait d'avoir été dépossédé de son siége par violence. On demanda à Bassien les noms de ceux dont il se plaignait. Il répondit qu'ils étaient plusieurs, que leur chef était Etienne, qui retenait son siége et son bien. On ordonna à Etienne de se justifier, et il promit de le faire si l'on voulait entendre les évêques de la province d'Asie qui étaient au concile; mais on lui dit de s'expliquer nonobstant, et il prétendit que Bassien n'avait point été à Ephèse; que cette église étant vacante, il avait assemblé une troupe de gladiateurs et d'autres gens armés, et qu'il s'était emparé du siége par la force; qu'après qu'on l'en eut chassé comme il le méritait et rejeté selon les canons, il avait été, lui Etienne, ordonné par quarante évêques d'Asie d'après le suffrage du clergé, de tout le peuple et des nobles de la ville. Etienne ajouta qu'il y avait cinquante ans qu'il faisait partie du clergé d'Ephèse.

A tout ceci Bassien répondit en faisant son apologie : « Dès ma jeunesse, dit-il, j'ai pris soin des pauvres : j'ai fait un hôpital où j'ai mis soixante-dix lits : j'y recevais tous les malades et les blessés. L'évêque Memnon en fut jaloux, parce que j'étais aimé de tout le monde, et fit tout ce qu'il put pour me chasser de la ville. Il m'imposa les mains et m'ordonna évêque d'Evase : je ne le voulais

(2334) *Acta*, ap. Mombrit.
(2335) S. Ambros., epist. 60.
(2336) Labbe, *Collect. conc.*, tom. V.

point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce jusqu'à midi, et me maltraita de sorte que l'évangile et l'autel furent couverts de sang. Je n'allai point à Evase et ne l'ai jamais vue. Memnon mourut, Basile fut ordonné. Ayant assemblé le concile de la province et appris la violence que j'avais soufferte, il ordonna un autre évêque pour Evase et me rendit la communion avec le rang d'évêque. Il mourut aussi. Je fus mis dans le siége d'Ephèse malgré moi et avec une grande violence par le peuple, le clergé et les évêques, dont un, savoir Olympius, est ici présent. L'empereur confirma mon élection. Je vins à Constantinople; je communiquai avec Proclus, et il m'envoya depuis ses lettres synodiques. Je suis demeuré ainsi quatre ans; en sorte que j'ai ordonné dix évêques et plusieurs clercs. L'empereur ayant envoyé un silentiaire avec des lettres pour la paix des églises, le lendemain, au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermèrent, m'arrachèrent l'habit sacerdotal et tout ce que j'avais, prirent un d'entre eux, savoir Etienne, et le firent évêque. »

Etienne démentit ce récit et en appela aux évêques présents pour qu'ils vinssent déposer la vérité. Il prétendit que Bassien était entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées et des flambeaux; qu'il s'était assis sur le siége épiscopal, et que pour ce fait il avait été chassé par le très-saint évêque de Rome Léon, par le bienheureux Flavien, de Constantinople, par l'évêque d'Alexandrie et par celui d'Antioche. « C'est pour cela, ajouta Etienne, que l'empereur Théodose envoya Eustathe, primicier des silentiaires, pour juger entre Bassien et les pauvres qu'il avait maltraités. Eustathe vint à Ephèse et y demeura trois mois à instruire l'affaire. »

II. Là-dessus les magistrats du concile sommèrent Bassien de prouver s'il avait été établi évêque d'Ephèse par le concile des évêques de la province, et après le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien répondit qu'il n'avait jamais été évêque d'Evase, qu'il n'y était point allé et qu'on lui en avait donné le nom par force.

Alors Etienne demanda la lecture des canons contre les translations, ce qu'on lui accorda : Léonce, évêque de Magnésie, lut donc les 95ᵉ et 96ᵉ canons, qui sont les 16ᵉ et 17ᵉ du concile d'Antioche (2337). Le premier défend à un évêque vacant de s'ingérer à une autre église vacante, quand même il prétendrait y être forcé; le second déclare excommunié l'évêque qui ne va pas à une église pour laquelle il est ordonné. Après cette lecture, on demanda à Bassien de dire qui l'avait établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius, évêque de Théodosiopolis. On interrogea cet évêque. Il répondit qu'après la mort de l'évêque Basile, le clergé d'Ephèse vint le prier d'ordonner un évêque à sa place; qu'il se rendit à Ephèse croyant que les autres évêques avaient été aussi appelés; qu'il attendit trois jours, après lesquels les clercs lui demandèrent ce qu'il fallait faire puisque les évêques ne venaient point, et qu'il leur répondit : « Il est contre les canons qu'un seul évêque dispose d'une église, principalement d'une si grande métropole. » Olympius ajouta, que lorsqu'il parlait ainsi, il fut tout à coup environné par une grande multitude, qu'on l'emmena comme par violence au siége épiscopal avec Bassien, et que celui-ci y fut placé.

Là-dessus Bassien se récria et donna un formel démenti à Olympius. Les magistrats du concile demandèrent au clergé de Constantinople, si Proclus avait communiqué avec Bassien comme évêque d'Ephèse. Le clergé répondit affirmativement et ajouta que Proclus avait donné des lettres synodiques à Bassien et qu'il avait mis son nom dans les dyptiques. On demanda ensuite à Etienne comment Bassien avait été déposé, et si lui-même avait été ordonné par le concile? Il répéta ce qu'il avait déjà dit, savoir que Bassien avait été déposé par l'autorité de l'empereur Théodose et du Pape Léon, s'excusant, au reste, de n'avoir pas en main les preuves de son ordination, parce qu'il ne prévoyait pas qu'on dût s'occuper de cette affaire, la croyant finie.

Lucien, évêque de Byse, et Méliphetongue, évêque d'Héliopolis, s'avancèrent et dirent, au nom de tous les évêques leurs voisins, que Bassien avait été chassé contre les canons, sans avoir été jugé ni accusé, après quatre ans de paisible possession. Etienne répéta encore que le Pape Léon l'avait condamné; et comme il avait aussi allégué auparavant qu'il avait été condamné par Flavien, Cécropius, évêque de Sébastopolis, lui dit : « Seigneur Etienne, que Flavien est puissant, même après sa mort! » voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephèse. Tous les évêques et les clercs de Constantinople dirent : « Il est vrai. Eternelle mémoire à Flavien. Voilà la vengeance! voilà la vérité! Flavien vit après sa mort, le martyr prie pour nous. »

III. Après tout ceci, on demanda l'avis du concile, et les évêques s'écrièrent : « La justice demande Bassien; que les canons soient observés. » Mais les magistrats dirent qu'ils croyaient que ni Bassien, ni Etienne, n'étaient dignes d'être évêque d'Ephèse. Le premier, parce qu'il avait été intronisé par violence; le second, sur ce qu'il était entré par violence et par artifice; qu'il fallait élire un autre évêque, mais que, dans tous les cas, ils abandonnaient le tout au jugement du concile.

Le concile finit cependant par se ranger de l'avis des magistrats, et les Pères s'écrièrent : « Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons et les lois. » Mais là-dessus les évêques d'Asie se prosternèrent devant le concile, et dirent : « Ayez pitié de nous et de nos enfants. Si l'on ordonne ici un évêque, on fera mourir

(2337) On peut voir Fleury, liv. XXII, n° 12.

nos enfants, et la ville est perdue. » C'est que la plupart de ces évêques avaient été mariés et qu'ils craignaient une sédition à Ephèse, si l'on y envoyait un évêque élu en Chalcédoine. Alors on demanda où l'évêque d'Ephèse devait être ordonné, suivant les canons ? Il s'éleva sur cette question tant de dissidences, chacun apporta des opinions et des exemples si divers que, voyant qu'on ne pouvait rien décider sur ce point sans examen, on remit l'affaire au lendemain.

On tint donc la douzième action du concile de Chalcédoine, le lendemain, 12 octobre, pour terminer l'affaire d'Ephèse. A l'ouverture, les magistrats demandèrent qu'on voulût bien en finir promptement, parce que leur assiduité au concile préjudiciait aux affaires publiques. Ils prièrent les Pères de dire s'il leur était venu quelque nouvelle lumière sur cette affaire.

Anatolius de Constantinople prit la parole, et dit : « Je suis d'avis que ni l'un ni l'autre (ni Bastien ni Etienne) ne soit évêque d'Ephèse, mais qu'on en élise un troisième, parce qu'ils se sont intrus contre les canons. Ils garderont, toutefois, la dignité d'évêque, et seront nourris aux dépens de l'Eglise. » Les légats du Pape opinèrent dans le même sens. Alors les magistrats firent apporter l'Evangile, conjurant les évêques, ce qui est assez singulier, *de juger de cette affaire en leur conscience*. Anatolius répéta l'avis qu'il avait déjà donné; les légats firent de même; puis Maxime d'Antioche, Juvénal, Thallasius et huit autres évêques en particulier, et tous les suivirent par des acclamations générales.

Enfin les magistrats, dit Fleury (2338), *prononcèrent, suivant l'avis du concile*, (ou plutôt proclamèrent la décision des Pères de cette assemblée), que Bassien et Etienne seraient enlevés du siége d'Ephèse; qu'ils garderaient toutefois le titre d'évêque, qu'ils recevraient, du revenu de cette Eglise, pour nourriture et entretien, deux cents sous d'or par an (environ seize cents francs de notre monnaie); et que l'on ordonnerait un autre évêque selon les canons. *Voy.* l'article CHALCÉDOINE (IVe concile général tenu à Chalcédoine en 451).

Depuis ce temps, nous n'entendons plus parler de Bassien. Nous avons voulu rapporter ces faits avec quelque détail, afin de donner une idée des luttes qui s'élevaient quelquefois, même dans ces temps reculés, dans les églises, au sujet des élections. Les hommes ont, dans tous les temps, montré leurs passions, leurs désirs ambitieux; mais les conciles étaient là pour les retenir et les faire rentrer dans le devoir. Les débats auxquels donna lieu cette affaire nous montrent quelle action on donnait dans les conciles aux magistrats ; ils s'interposaient dans ces sortes d'affaires pour donner un avis en ce qui pouvait regarder les choses mixtes, mais les évêques décidaient. On a vu encore ici, comme nous l'avons remarqué ailleurs (2339), l'origine des pensions réservées aux bénéficiers sur les bénéfices qu'ils quittaient, ou qu'ils étaient obligés d'abandonner. *Voy.* l'article ETIENNE, évêque d'Ephèse.

BASSUS, hérétique dans le IIe siècle de l'Eglise, était disciple de Cérinthe, d'Ebion et de Valentin. Il faisait consister la vie des hommes et la perfection de toutes choses en sept planètes et en vingt-quatre lettres, fondé sur ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait dit de lui-même qu'il était l'*alpha* et l'*oméga*. Il ajoutait qu'il ne fallait pas attendre son salut de Jésus-Christ seul. On ne saurait comprendre, si l'on ne savait de quoi le pauvre esprit de l'homme est capable, à quelles folies se laissèrent aller les gnostiques dont Bassus faisait partie, puisqu'il professa les doctrines de Valentin (2340), sans toutefois s'atacher arbitrairement aux idées de son maître. Ne fallait-il pas que chaque disciple ajoutât, inventât quelque chose à son tour ?

BASSUS, abbé de deux cents moines en Syrie, au IVe siècle. Ces moines louaient Dieu continuellement et chantaient des hymnes suivant l'usage de l'Eglise ; et quand il était temps de prendre quelque nourriture, ils se répandaient dans les montagnes, avec une serpe à la main, et il mangeaient les racines qu'ils rencontraient.

BASTIE (LOUIS DE LA), chanoine de Dons, vivait au commencement du XVIIIe siècle; c'était un saint prêtre, que Picot range parmi les hommes les plus respectables de ce siècle, et dont on a la *Vie*, par le P. Roque, Dominicain; Avignon, 1710.

BASTON (GUILLAUME-ANDRÉ-RENÉ), évêque nommé de Séez, naquit à Rouen le 29 novembre 1741, et fut ordonné prêtre le 24 mars 1766. Il professa la théologie à Rouen; obtint, au mois de décembre 1780, le canonicat et la prébende de Bayolet, et, l'année suivante, fut nommé vice-promoteur de l'officialité. A la révolution, il émigra; puis étant rentré en France, après le concordat de 1801, Cambacérès, alors archevêque de Rouen, le nomma chanoine, grand vicaire, official, théologal et enfin doyen du chapitre.

Il avait suivi ce prélat à Paris, en 1804, pour la cérémonie du sacre; et en 1811, il y revint encore avec Cambacérès pour assister au conciliabule ordonné par Bonaparte. Ce voyage est l'époque la plus triste pour la mémoire de Baston. A la suite de cette assemblée, Bonaparte le désigna pour l'évêché de Séez, et il alla prêter son serment au mois de mai 1813. Mais le Pape Pie VII, alors enlevé de force de son siége, ne voulait pas accorder de bulles aux évê-

(2338) Liv. XXVIII, n° 23.

(2339) Dans notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, p. 230.

(2340) *Voy.* sur les absurdes systèmes des disciples de Valentin, le livre de Dœllinger : *Origines du Christianisme*, traduit de l'allemand, par M. Léon Boré, 2 vol. in-8°, 1842, tom. Ier, p. 240 et suiv.

ques nommés. On voulut y suppléer en faisant donner par les chapitres des pouvoirs d'administrateurs capitulaires, et l'abbé Baston eut le malheur de se prêter à cet accommodement. L'ambition est dangereuse, et lorsqu'on lui cède, on ne tarde pas à se laisser aller en des voies misérables!

Baston l'éprouva. Les obstacles ne firent qu'aiguillonner son désir de gouverner. Il voulait jouir de la position que lui offrait le César, et le Pape qui lui faisait obstacle était pour lui comme un ennemi. Il résolut de ne tenir aucun compte de ses instructions expresses, et il voulut exercer tout seul la juridiction. Il en résulta de grands troubles dans l'église de Séez. Alors, un saint prêtre, Jean Bazin, fondateur de la communauté de la Miséricorde et supérieur du grand séminaire, engagea les séminaristes à prier pour le rétablissement du bon ordre dans cette église scandalisée et désolée. A cette nouvelle, Baston, appuyé par le préfet, (toujours la main de César pour appui, et non l'autorité du Pontife!) ordonna la fermeture du séminaire, et les élèves durent se retirer dans leurs familles. Ce fut ce qui acheva de le perdre. Les chanoines révoquèrent alors l'autorité d'administrateur capitulaire qu'ils lui avaient conférée (2341), et Baston se retira dans sa famille à Saint-Laurent (Eure).

Malgré cette triste conduite, Baston espérait revenir à Séez. Son attente fut trompée. Tous les siéges ayant été remplis, il ne put que venir à Rouen prendre rang parmi les chanoines honoraires. Le successeur de Cambacérès, de Bernis, le nomma grand vicaire; mais ce choix ne plut point au gouvernement de la Restauration. Après la mort de de Bernis, Baston redevint étranger à l'administration du diocèse de Rouen; il continua d'écrire, comme il avait fait avant les époques troublées de sa vie, et il mourut le 26 septembre 1825, chez son beau-frère, à Saint-Laurent, près Pont-Audemer. Nous renvoyons pour quelques autres détails biographiques et pour la liste de ses ouvrages, au *Dictionnaire de Biographie chrétienne*, par M. François Pérennès, et publié par M. l'abbé Migne, 3 vol. in-4° 1851.

Il est un de ses ouvrages cependant sur lequel nous devons dire un mot; nous voulons parler de celui qui a pour titre : *Réclamation pour l'Eglise de France et pour la vérité*, en réponse à l'ouvrage de de Maistre, intitulé: *Du Pape*, 2 vol. in-8°, 1821-1824, Paris. Cet ouvrage est l'œuvre d'un homme vétilleux et d'une doctrine peu sûre à l'endroit de la papauté; bien que la justice nous fasse un devoir de reconnaître qu'il contient quelques observations raisonnables (2342). Baston suit pas à pas Joseph de Maistre, non-seulement dans son livre *Du Pape*, mais aussi dans celui *De l'Eglise gallicane* : il examine tour à tour les différentes assertions de l'illustre auteur : il ne fait grâce à rien; il démêle et réfute les raisonnements, et, non content de cela, il n'épargne ni les plaisanteries, ni les métaphores, ni les autres formules oratoires qui échappent à un écrivain plein d'imagination, et qui ne sauraient être prises au pied de la lettre.

Picot lui-même désapprouva Baston; il releva plusieurs de ses inexactitudes et injustices, et sa conclusion fut « qu'on pouvait s'épargner la peine de réfuter minutieusement de Maistre, de disséquer toutes ses paroles, de le contredire sur tous les points, d'autant plus que cette extrême rigueur conduit à n'être pas toujours juste envers celui que l'on veut prendre en faute (2343). » Ajoutons que Baston fut réfuté à son tour dans un écrit, sous ce titre : *Quelques réflexions sur les réclamations de l'abbé Baston, contre l'ouvrage de M. de Maistre*, in-8°, 1822, Paris. — Mais aujourd'hui, *Réclamation* et *Réponse* sont tombées dans l'oubli, et les écrits de de Maistre, malgré d'incontestables exagérations, malgré certaines vues fausses, sont dans toutes les bibliothèques : nous n'en devions pas moins constater cette polémique.

**BATAILLE DE POITIERS.** Célèbre bataille qui fut donnée au mois d'octobre 730, et où les musulmans, ou Sarrasins, comme on les appelait alors, furent complétement défaits. Les Sarrasins occasionnèrent, au VIIIe siècle, de grands maux à l'Eglise de Dieu. *Voy.* l'article ABDÉRAME, chef des Sarrasins, etc.

**BATAILLE DE SIMANCAS,** où les chrétiens remportèrent une éclatante victoire sur les musulmans, au mois d'août 939 *Voy.* l'article ABDÉRAME III, roi de Cordoue, n° 1.

**BATENIS,** secte de musulmans. *Voy.* l'article ASSASSINS.

**BATHILDE** (Sainte), reine de France, exerça, autant par ses vertus que par l'appui qu'elle donna aux saints évêques de son temps, une grande influence pour le progrès de la religion, et par conséquent de la civilisation dans les Gaules. On a dit que « les évêques ont fait le royaume de France, comme les abeilles font une ruche (2344); » nous pourrions ajouter que les saintes femmes contribuèrent puissamment à cette œuvre. La sainte dont nous allons parler nous

(2341) Renseignements particuliers. *Voy.* aussi *Notice biog. sur l'abbé Baston;* Rouen, brochure in-8°, et l'*Ami de la religion*, n°s 1276, 1281 et 1283.

(2342) Ce qu'il dit, par exemple, au sujet de la guerre, n'est pas complétement dénué de fondement; et si, pour envisager cette question comme elle le mérite, on doit savoir tenir compte des difficultés, des circonstances et des intérêts en jeu, il n'en est pas moins vrai que l'esprit du christianisme est contraire à l'emploi de la force pour repousser la force.

(2343) *Ami de la religion*, tom. XXX, n°s 767 et 772, et tom. XL, n° 1029.

(2344) Ce mot de Gibbon est presque la traduction de cette parole d'un ancien hagiographe : *Confluebant quotidie, velut ad alvearia apes assidue, insignis christianæ ductores militiæ, beatus Amandus, sanctus Ursmarus*, etc., etc. (*Vita S. Ettonis*, Bolland., 10 Jul.)

en offrira quelques preuves éclatantes.

I. Bathilde était née, suivant quelques-uns, d'une illustre famille d'Anglo-Saxons (2345). Elle était d'une rare beauté (2346), et fut prise durant les guerres alors si fréquentes dans la Grande-Bretagne, et conduite en France, où, toute jeune encore, elle fut vendue comme esclave à Erchinoald, maire du palais de Neustrie. Sa conduite sage et modeste lui concilia bientôt l'estime et l'affection de son maître, ainsi que de toute sa famille. Il lui donna pour office de lui verser à boire. Cette distinction la rendait encore plus humble envers ses compagnes, à qui elle rendit, surtout aux plus avancées en âge, tous les services d'une domestique, comme d'ôter et de nettoyer leur chaussure, de leur donner à laver, de préparer leurs vêtements. Erchinoald, ayant perdu sa première femme, résolut de l'épouser. Mais Bathilde, qui souhaitait de demeurer vierge, trouva moyen de se cacher jusqu'à ce qu'il en eût épousé une autre.

La Providence la réservait pour une position plus élevée; car elle épousa bientôt après, c'est-à-dire vers 648 ou 649, le roi Clovis II. Devenue reine, elle n'usa de son pouvoir que pour faire le bien. Elle chérissait les évêques comme ses pères, les religieux comme ses frères et les pauvres comme ses enfants. Pour l'aider dans la distribution de ses aumônes, le roi lui donna pour aumônier saint Genès, alors abbé et depuis archevêque de Lyon. Après la mort du roi son époux, elle s'appliqua, par le conseil de quelques évêques, entre autres saint Eloi, saint Ouen, saint Léger d'Autun et Chrodebert de Paris, à bannir la simonie, qui faisait toujours de grands progrès, et à détruire les abus.

Elle avait une singulière vénération pour saint Eloi. Pendant sa première grossesse, elle était dans de cruelles inquiétudes, parce qu'elle craignait d'avoir une fille, et que par là le royaume ne vînt à succomber. Ce sont les expressions de saint Ouen, qui marquent combien on était persuadé que la couronne de France ne pouvait appartenir aux filles. Saint Eloi consola la reine, en l'assurant qu'elle aurait un fils, qu'il serait son parrain; et il le nomma par avance Clothaire, ou plutôt Lothaire, comme il est dit dans la vie de saint Eloi. L'événement justifia la prédiction.

II. Les grandes qualités de Bathilde parurent surtout durant sa régence. Habile à prévenir les troubles, elle réussit à faire reconnaître roi en Austrasie son second fils Childéric Ier, sous la régence de la veuve de Sigebert II, qui sembla, en cette occasion, sacrifier les intérêts de son fils Dagobert à ceux de sa fille, qu'elle fit épouser à Childéric Ier, dès qu'il fut en âge. D'ailleurs, pleine de tendresse pour le peuple, Bathilde supprima une capitation (2347) qu'on levait sur toutes les personnes, même en bas âge, avec tant de rigueur qu'il y avait des pères que le désespoir portait à laisser mourir leurs enfants, dans l'impossibilité où ils se voyaient de les nourrir et de payer pour eux. Enfin, libérale envers les églises et les monastères, elle avait à cœur leur régularité, non moins que leurs richesses. Elle écrivit aux principaux abbés pour les exhorter à maintenir parmi leurs moines l'observance exacte de la règle; et afin de les engager à prier plus volontiers pour la paix du royaume et pour la prospérité du roi, elle leur fit donner les priviléges et les exemptions qu'ils demandaient (2348).

Bathilde savait que, dans ces temps où tout était à faire, où la barbarie devait se civiliser, les monastères étaient les meilleures écoles de vertu, de respect et de progrès. Ce qui propageait en France et ailleurs le goût des bonnes lettres, et ce qui poliçait les mœurs, c'étaient en effet ces asiles sacrés. Ainsi le monastère de Corbie, fondé par cette pieuse reine, devint un foyer de lumière qui s'étendit partout, et devint l'un des plus renommés de toute la France, tant par ses richesses que par les études monastiques qui y fleurirent sous d'habiles maîtres. Corbie est un ruisseau, lequel perdant son nom en tombant dans la Somme, le donna au monastère et à la ville qui ont été bâtis en ce lieu. Le monastère renfermait trois églises et trois oratoires. Nous avons encore l'acte de sa fondation, signé du roi Clothaire III et de la reine Bathilde, sa mère. On y assigne, pour la subsistance des moines, plusieurs belles terres au nombre de dix. On y accorde l'exemption au monastère et aux terres qui en dépendent, avec défense aux juges royaux d'y exercer leur juridiction. Par un autre acte du 23 décembre 660, le roi exempte de tous droits de douane les moines de Corbie, en quelques lieux du royaume qu'ils aillent pour acheter et faire conduire au monastère les provisions nécessaires (2349).

Une autre fondation de sainte Bathilde,

(2345) D'autres auteurs prétendent que ce ne fut que quand elle parvint au trône, que des flatteurs publièrent qu'elle descendait de quelqu'un des princes de l'heptarchie. « On le crut, dit un historien, parce qu'on l'aimait. » Ajoutons qu'en ne le croyant pas, on ne lui ôtait rien, et que Bathilde devait tout à elle-même. C'est l'*Encyclopédie* de d'Alembert qui s'exprime ainsi (*Histoire*, tom. I, pag. 559). Un autre historien dit que Bathilde fut si vertueuse et qu'elle sut tant se faire aimer, que, loin de lui reprocher son origine *incertaine*, les contemporains en prirent occasion de *supposer* qu'elle était de sang royal. (M. César Cantu, *Histoire universelle*, tom. VIII, p. 213.)

(2346) « Bathilde, dit un historien, était parfaitement belle; et son esprit juste et délicat répondait à tout ce que promettait sa physionomie. Ses charmes étaient soutenus, non seulement de ces grâces touchantes, et sans lesquelles la beauté est imparfaite, mais encore de beaucoup de vertu. » (Cité dans la *Nouv. Biog. univ.*, Didot, tom. IV, 1853, col. 732.

(2347) *Vita S. Bathild.*, *Hist. de l'Egl. Gall.*, tom. V, p. 252.

(2348) Ibid., p. 270.

(2349) Conc. Gall., tom. I, p. 500.

le monastère de Chelles, ne fut pas moins célèbre. Chelles était une maison royale à quatre lieues de Paris, où sainte Clotilde avait autrefois établi un monastère de filles en l'honneur de saint Georges (2350). Apparemment qu'il était alors ruiné. Sainte Bathilde le fit rebâtir, ou plutôt en fonda un nouveau, dans le dessein de s'y retirer dès que son fils serait en âge de gouverner par lui-même. Elle y donna un calice d'or fait par saint Eloi, que l'on y a conservé jusqu'à la destruction du monastère à la révolution française. Dès que les bâtiments furent achevés, Bathilde fit prier sainte Théléchilde, abbesse de Jouarre, de lui donner quelques-unes de ses religieuses d'une grande vertu, pour y établir la règle, et elle demanda nommément sainte Bertile, qui fut conduite à Chelles par saint Genès, à la tête de la nouvelle colonie.

III. Le rétablissement de ce monastère par notre sainte nous fournit l'occasion de faire remarquer que, par la fondation de tant de communautés pour les filles et par la sainteté des abbesses qui les gouvernaient, on peut juger quelle devait être alors dans l'Eglise de France le nombre aussi bien que la régularité des vierges consacrées à Dieu. Il n'y avait pas moins de ferveur parmi les moines, comme le prouvent les nouveaux établissements que l'on continuait de faire pour eux, et l'héroïque piété de leurs fondateurs (2351).

Mais cette multitude de monastères suppose d'immenses donations qui enlevaient la terre aux usages profanes pour en faire la dot des hommes pacifiques, des pauvres et des serfs. Les barbares donnèrent ce qu'ils avaient pris; ils se trouvèrent avoir vaincu pour l'Eglise. Et il en devait être ainsi, dit un historien non suspect (2352); comme asile, comme école, l'Eglise avait besoin d'être riche. Qui pourrait blâmer ces donations?... Tout le monde désirait être donné à l'Eglise, c'était une sorte d'affranchissement (2353). Encore une fois, qui pourrait les blâmer? En acceptant des terres, les religieux contractaient l'obligation de défricher le sol devenu tout inculte et sauvage, et en même temps ils défrichaient l'esprit des barbares.

Le même historien ajoute (2354) : « Forte, patiente, industrieuse, l'Eglise avait en quelque sorte étreint la société nouvelle, de manière à la pénétrer... Héritière du gouvernement municipal, elle était sortie des murs à l'approche des barbares, elle s'était portée pour arbitre entre eux et les vaincus. Et une fois hors des murs elle s'arrêta dans les campagnes... Sa protection salutaire s'étendit à tous : ceux-mêmes qu'elle n'ordonna point, elle les couvrit du signe protecteur de la tonsure. Elle devint un immense asile. Asile pour les vaincus, pour les Romains, pour les serfs des Romains : les serfs se précipitèrent dans l'Eglise, plus d'une fois on fut obligé de leur en fermer les portes; il n'y eût eu personne pour cultiver la terre. Asile pour les vainqueurs : ils se réfugièrent dans l'Eglise contre le tumulte de la vie barbare, contre leurs passions, leurs violences, dont ils souffraient autant que les vaincus. Les petits et les grands se rencontrèrent en Jésus-Christ... Les évêques devaient marcher de pair avec les grands pour en être écoutés... De même que le prophète qui se couchait sur l'enfant pour le ressusciter, l'Eglise se fit petite pour couver ce jeune monde... Tours, Reims, et toutes leurs dépendances, sont exempts d'impôts. Les possessions de Reims s'étendent dans les pays les plus éloignés, dans l'Austrasie, dans l'Aquitaine... Dagobert I[er] donne en une seule fois vingt-sept bourgades à l'abbaye de Saint-Denis (2355)... Son fils, dit Sigebert de Gemblours, fonda douze monastères et donna à saint Rémacle, évêque de Tongres, douze lieues de long, douze lieues de large dans la forêt d'Ardennes (2356). Ainsi tout favorisait l'absorption de la société par l'Eglise : tout y entrait, Romains et barbares, serfs et libres, hommes et terres, tout se réfugiait au sein maternel (2357). »

Telle est la justification des dons faits à l'Eglise par la piété, que nous offre un historien non catholique, mais quelquefois assez impartial pour rendre hommage aux bienfaits de la religion. Un autre écrivain non moins suspect, et dont le témoignage n'en a par conséquent que plus de valeur, dit aussi, à propos de la fondation de sainte Bathilde : « On lui a reproché d'avoir fait trop de bien aux moines; mais on ne considère pas que les moines, occupés alors à défricher les terres, à nourrir les pauvres, à cultiver les lettres, étaient les meilleurs des hommes; que dans ces siècles de guerre et de violence ils recueillaient au fond de leurs retraites le peu de paix qui restait sur la terre; qu'enfin, par leurs travaux et par leurs vertus, ils étaient dignes de toute la faveur des rois, et de toute la bienveillance des peuples (2358). »

Mais il faut reconnaître aussi, avec la même impartialité, que, dans ces temps d'organisation, l'Eglise en améliorant tout ce qu'elle recevait du dehors, ne put toujours éviter de le faire sans se détériorer quelquefois elle-même, tant il est difficile aux hommes de garder un juste milieu! Avec les richesses, l'esprit du monde entra souvent dans le clergé; avec la puissance, la

(2350) *Voy.* Dom Toussaint du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, 2 vol. in-4°, 1731, tom. I.

(2351) *Hist. de l'Egl. gall.*, tom, V, p. 274.

(2352) M. Michelet, *Histoire de France*, tom. I, p. 254.

(2353) Ibid., p. 255.

(2354) Ibid., p. 252 et suiv.

(2355) *Gesta Dagob.*, c. 35 : *in archivo ipsi Ecclesiæ... viginti et septem villarum nomina.*

(2356) *Vita S. Sigeberti Austras.*, c. 5, apud *Script. rer. Franc.*, tom. I, p. 601.

(2357) M. Michelet, *Histoire de France*, tom. I, p. 261.

(2358) *Encyclopédie de d'Alembert*, partie de l'Histoire, in-4°, 1789, tom. I, p. 559, c. 2.

barbarie qui en était alors inséparable. La plupart des serfs devenus prêtres gardèrent les vices des serfs; les fils des barbares, devenus évêques, demeurèrent souvent barbares... Nous accordons ceci à l'historien que nous avons cité (2359); et c'est ce qui explique et atténue beaucoup certains désordres venant des hommes, non de l'institution en elle-même. Aussi est-ce juger juste que de dire, comme l'a fait ce même historien : « Le génie spiritualiste de l'Eglise se réfugia dans les moines. L'état monastique fut un asile pour l'Eglise, comme l'Eglise l'avait été pour la société (2360). »

IV. Presque dans le temps de ses plus importantes fondations, celle de Chelles pour les filles, et celle de Corbie pour les hommes, sainte Bathilde eut la douleur de perdre saint Eloi, pour qui elle avait témoigné une si tendre dévotion. Ce saint évêque mourut sur la fin de l'an 659.

Dès qu'il eut fermé les yeux, on le plaça dans un cercueil ouvert, et il se fit tout aussitôt un concours prodigieux de peuple à son tombeau. — *Voy.* l'article ELOI (Saint). — La reine Bathilde arriva à Noyon avec les princes ses fils et avec une nombreuse cour. Elle s'était mise en chemin à la première nouvelle de la maladie du saint évêque, et elle fut sensiblement affligée de ne plus le trouver en vie. Pour s'en consoler, elle ordonna qu'on transportât son corps à son monastère de Chelles. D'autres étaient d'avis qu'on devait enrichir de ce trésor la capitale du royaume. Mais le clergé et le peuple de Noyon s'opposaient avec courage à ces prétentions, et le ciel se déclara pour eux; car, quand on se fut mis en devoir de leur enlever le corps de leur pasteur par ordre du roi, on ne put jamais remuer le cercueil.

Sainte Bathilde, qui mit elle-même la main à l'œuvre pour s'assurer du miracle, ne se rebuta pas : on ordonna un jeûne de trois jours, après lequel on fit des efforts aussi inutiles que les premiers. La reine, pour soulager sa douleur, découvrit la face du saint évêque et la baisa avec une tendre piété. Alors, quoiqu'il fût mort depuis plusieurs jours et que ce fût en hiver, il coula du sang en abondance de ses narines. La reine et les évêques qui étaient présents en trempèrent des mouchoirs pour les conserver comme des reliques. Il fut enterré à Noyon, dans son monastère de Saint-Loup, qui, dans la suite prit son nom. La reine voulut suivre le convoi à pied, et malgré le mauvais chemin, on ne put lui persuader de monter à cheval.

V. Cependant malgré sa piété et la sagesse de son administration, la reine Bathilde vit des troubles dans son royaume. Ebroïn, devenu maire du palais, bouleversa tout (2361). Dans sa lutte contre les grands, il ne respectait pas les superiorités les plus légitimes, telles que celle des évêques et des plus saints d'entre eux. Ainsi il accusa Annemond de Lyon de tramer quelque trahison, envoya des satellites sous prétexte de l'amener au roi, et, dans la crainte que ce évêque ne prouvât trop clairement son innocence, enjoignit aux gardes de le tuer avant qu'il arrivât à la cour (2362). Il y a lieu de croire qu'on se servit du nom et de l'autorité de sainte Bathilde, à qui des auteurs ont calomnieusement attribué la mort de ce martyr, en 663.

Ce n'est pas le seul déboire qu'ait eu la pieuse reine. L'ingratitude de quelques seigneurs, qu'elle avait élevés avec une tendresse de mère, lui suscita des embarras et augmenta le désir de la retraite qu'elle nourrissait depuis longtemps. Ils avaient fait mourir, bien malgré elle, l'évêque de Paris, Sigebrand ou Sigobrand, qui s'était attiré leur haine par sa hauteur, et qui, d'ailleurs, ne méritait peut-être pas la confiance que lui avait accordée Bathilde.

Il paraîtrait que sa conduite indigne pouvait éveiller la méfiance et autoriser les soupçons à l'égard d'une reine jeune et belle, et le faste qu'il mettait à sa faveur augmentait encore cet inconvénient. Aussi la calomnie n'a point épargné Bathilde, qui n'opposa toutefois à cette injustice que la patience et les larmes. L'orgueil de Sigebrand, dit un historien, voulut écraser l'orgueil des grands; les grands le firent assassiner : on croit que ce fut l'effet d'une intrigue tramée sourdement par Ebroïn, qui voulait donner des dégoûts à Bathilde, pour réunir toute l'autorité. Son artifice réussit.

La sainte, fatiguée de la perversité des hommes, voulut enfin se sacrifier à Dieu. Son âme douce et exempte d'ambition avait toujours soupiré pour la retraite : elle enviait la paix qu'elle avait procurée à tant de religieux dans les saints asiles élevés par ses soins; mais elle n'avait voulu quitter la cour que quand ses enfants (Clotaire III, Childéric II et Thierry IV) et ses peuples n'auraient plus besoin d'elle. L'insulte qu'on lui fit dans la personne d'un homme honoré de sa confiance, les calomnies semées avec art contre elle-même par cet Ebroïn qui, né dans la plus basse condition, s'était élevé à son haut rang à force d'intrigues et d'ambition, déterminèrent Bathilde à devancer le temps qu'elle s'était prescrit.

Il semble d'ailleurs que saint Eloi, du haut du ciel, vint à son secours au milieu de ses perplexités et de la douleur que lui causaient ces désordres. Il y avait peu de temps que ce saint évêque était mort lorsqu'il apparut pendant trois nuits consécutives à un courtisan et lui commanda d'aller, de sa part, avertir la reine de quitter l'or et les pierreries qu'elle portait encore sur ses vêtements. Le courtisan, qui craignait pour sa

(2359) M. Michelet, loc. cit.
(2360) Id. ibid., loc. cit.
(2361) Ibid., tom. I, p. 276.
(2362) Guill. Malesbur., *Gest. pontif. Angl.*, tom III.

fortune s'il s'acquittait d'une commission qui pouvait déplaire à la régente, différa d'obéir. Il fut aussitôt saisi d'une fièvre ardente, qu'il regarda comme une punition de sa faute, et il eut bientôt occasion de la réparer; car la reine étant venue le visiter dans sa maladie, il lui déclara ce qu'il avait reçu ordre de lui dire, et il recouvra aussitôt la santé.

Bathilde se dépouilla incontinent des pierreries et des autres ornements de prix qu'elle portait, et ne garda que des bracelets d'or. Elle envoya sa ceinture tissue de pierres précieuses aux moines de Corbie, distribua le reste en aumônes. Mais elle réserva les plus beaux de ses joyaux pour une croix qui serait placée sur le chef de saint Eloi. Elle fit aussi faire un couronnement d'or et d'argent sur son tombeau, disant qu'il était juste d'orner le tombeau de celui qui avait orné ceux de tant de saints. En effet, un an après la mort de saint Eloi, saint Mommolin, de l'avis de la reine, en ayant transféré le corps dans une espèce de chapelle derrière l'autel, il fut trouvé sans aucune corruption. On le revêtit d'habits de soie que donna la reine, et on lui dressa un mausolée magnifique (2363).

Au surplus le second fils de Bathilde, Childéric, avait été déclaré roi d'Austrasie par les Francs en 660 (n° II), et Clothaire, roi de Neustrie et de Bourgogne se trouva peu après en âge de gouverner. Les grands, de leur côté, donnèrent à sa retraite le consentement qu'ils lui avaient longtemps refusé. Ainsi délivrée, Bathilde se retira à Chelles, et prit le voile vers 665. Quelques auteurs ont insinué que sa retraite ne fut pas volontaire, et qu'elle ne fit que céder aux instances insolentes des grands soulevés contre elle par Ebroïn; mais c'est une assertion purement gratuite, et les circonstances de la vie de sainte Bathilde prouvent le contraire. Dans tous les cas, dit un historien, si ce fait était vrai, « ses indociles sujets étaient bien peu dignes du bonheur dont ils avaient joui sous ses lois (2364). »

VII. On ne pouvait pas, en effet, avoir plus de soin que n'en eut cette pieuse reine pour détruire les abus et faire régner la justice. Nous l'avons vue digne de sa haute fortune par son administration prudente et par des réformes bien entendues. Nous l'avons vue supprimer la capitation, la plus injuste des taxes, parce qu'elle punissait l'existence et qu'elle conduisait les Francs à renoncer au mariage ou à en vendre les fruits (2365); mettre un frein au trafic effronté des choses sacrées qui se faisait tant pour les évêchés que pour les plus humbles dignités; ouvrir des couvents, asiles dans les tempêtes civiles et soulagement à la misère publique!

Bathilde fit plus encore: sa douceur qui s'alliait à la fermeté, servit à refréner la tyrannie ambitieuse d'Ebroïn, et à protéger les faibles. Elle eut une grande compassion pour les captifs, l'ayant été elle-même; elle mit tous ses soins à supprimer l'esclavage et défendit par toute la France d'envoyer des captifs au dehors (2366); elle en racheta un grand nombre dont elle fit entrer plusieurs dans des monastères, principalement de sa nation. Elle envoya souvent des aumônes jusqu'à Rome, pour les églises de saint Pierre et de saint Paul et pour les pauvres romains.

(2363) *Acta SS.*, 26 Jan; *Act. Benedict.*, sæc. II.

(2364) *Encyclopédie* d'Alembert, loc. cit.

(2365) Bathilde et ses conseillers comprirent qu'il fallait créer un contre-poids à la dure et impitoyable aristocratie qui s'élevait, et chercher dans les masses populaires un point d'appui pour la royauté précaire de ses fils. Or cette pensée s'accomplit par des actes décisifs et profonds qui atteignirent le peuple sous les pieds des leudes, le relevèrent et l'affranchirent. « D'abord, dit son historien (*Vita S. Balthildis*, n° 5), elle régla, ou plutôt le seigneur ordonna par elle, qu'une coutume abominable et impie cessât. C'est que plusieurs aimaient mieux laisser mourir leurs enfants que de les nourrir, parce qu'ils voyaient les exactions fiscales croître avec leur nombre, et les charges publiques s'aggraver, selon les lois anciennes, et tous leurs biens dissipés. Voilà ce que la vénérable dame pour sa récompense empêcha, afin que nul n'osât désormais le faire; or, par cela, elle a droit à une grande et copieuse récompense. » Bénie soit en effet la pieuse reine, continue Dom Pitra, et que ce reconnaissant hommage de ses contemporains passe aux générations futures, et rencontre encore de l'écho en nos jours, où l'on accueille à si grand bruit tout ce qui prétend à l'allégement du peuple! Grâces soient rendues à sainte Bathilde et aux évêques pour le bien qu'ils ont fait en leur temps au pauvre peuple par cette loi sur les capitations! (*Histoire de saint Léger*, etc., 1 vol. in-8°, 1846, p. 134.)

(2366) Une autre ordonnance, dit le même hagiographe (Ibid., p. 135), montre avec plus d'éclat encore la haute et intelligente intervention de sainte Bathilde. C'est un remarquable indice de l'esprit nouveau qui émanait du cœur du christianisme; il n'y a pas jusqu'au rude et naïf enthousiasme du chroniqueur contemporain citant ce trait, qui n'ait lieu d'étonner: « Il est, dit-il, une chose digne d'être remémorée, et qui porte au comble la récompense éternelle de Bathilde: c'est d'avoir défendu d'emmener captifs des chrétiens, et donné en toutes les régions des prescriptions pour proclamer partout que nul ne se permît jamais d'introduire comme captif un homme chrétien au royaume des Francs (*Vita*, n° 9). » Terre de France, *terre franche*, ce vieil et noble adage remonterait donc à la pieuse reine Bathilde, ou plutôt à ces conciles d'évêques qui ont créé nos libertés et nos formes constitutionnelles, et qui, rassemblés autour de nos premiers rois, formulaient tous les éléments de notre droit public. Car cette prescription si remarquable de Bathilde n'est que la promulgation d'autorité royale d'une charte d'affranchissement que quarante-cinq évêques octroyaient de par Dieu, sous le règne de Bathilde, à Châlons-sur-Saône, l'an de grâce 550. » —Dom Pitra cite cette charte (p. 136); puis il ajoute: « Ce seront là, quoi qu'on dise et qu'on veuille, les plus beaux titres de noblesse de la France; et si l'on veut remonter jusqu'à leur origine, il faudra s'éloigner davantage encore d'hier et d'aujourd'hui auxquels nous attribuons tant de choses, et arriver à dix-huit siècles en arrière, jusqu'à la vraie charte d'affranchissement, suspendue à la croix et à ce mot entre autres du suprême Législateur: « Il n'y a qu'un maître, et vous êtes tous frères: *Unus est enim magister vester; omnes e mvos fratres estis.* » (*Matth.* XXIII, 8.)

Retirée à Chelles, et afin que rien ne manquât à son sacrifice, elle pardonna, par le conseil des évêques, aux seigneurs qui l'avaient offensée, et les pria aussi de lui pardonner. Elle passa le reste de ses années dans tous les exercices de la vie monastique, soumise à la règle et à l'abbesse comme la dernière des religieuses. Elle mourut dans son monastère vers l'an 680, le 26 janvier. Le président Hainault résume ainsi sa vie et son éloge : « L'histoire dit-il, lui rend le témoignage qu'elle n'oublia point sur le trône son premier état, et que, devenue religieuse, elle ne se souvint jamais qu'elle eût porté la couronne. »

Bathilde, dit à son tour un récent hagiographe, qui, par ce qu'il rapporte, confirme et prouve l'assertion par laquelle nous commençons le présent article, « Bathilde, pendant son administration, a mis la main à toutes les grandes choses de son temps: au clergé, qu'elle rend à la régularité; à l'épiscopat, qu'elle glorifie par des saints; aux monastères, qu'elle fonde et relève; au peuple, qu'elle nourrit, soulage et affranchit; à la royauté, qu'elle affermit, en concentrant son prestige et sa force. Elle touche à l'Italie et à l'Espagne par ses ambassadeurs, à l'Angleterre par ses captifs, à l'Allemagne par les moines missionnaires, à la France par les évêques, et par les Francs au monde. Dans les jeux du blason, on lui a donné pour emblème un aigle aux ailes déployés, portant le rameau d'olivier avec ces mots: *Pax in virtute*; Paix et force. Ce signe n'a rien de trop ambitieux pour une humble femme qui, sur les ailes seules de la foi, éleva la France naissante comme l'aigle emporte ses aiglons au soleil (2367) »

Un mot d'un légendaire ancien nous révèle le secret de sa force et de sa fécondité : « L'amour divin l'embrasait de ses ardeurs, et la splendeur des saints la ravissait jusqu'au ciel (2368). » C'est le secret de la femme forte créée par le christianisme et transfigurée selon son type le plus accompli, la Vierge Mère de Dieu. Nos premières (et l'on peut dire les seules) reines et nos vierges mérovingiennes, ces mères des Francs, aimaient à contempler ce radieux modèle. Clotilde lui dédia l'oratoire de Chelles; Radegonde fonda en son honneur une communauté de clercs (*Voy.* les articles de ces saintes femmes); Bathilde combla de faveurs Notre-Dame de Soissons, et toutes par là même devinrent populaires (2369). A la mort de cette dernière sainte, ajoute l'hagiographe que nous venons de citer, « une belle vision la consolera; une échelle lumineuse, appuyée sur un autel de Sainte-Marie, s'élèvera jusqu'au ciel, et entre deux files d'anges elle se verra portée jusqu'au trône de Dieu. Ainsi les vierges et les mères chrétiennes montèrent de splendeur en splendeur sur une échelle de feu appuyée aux autels de Marie (2370). »

Sainte Bathilde fut canonisée par le pape Nicolas I$^{er}$. Le martyrologe romain la marque au 26 janvier, et l'Eglise de France l'honore le 30 de ce même mois, jour qui est probablement celui où elle entra dans la véritable patrie. Son corps fut enterré dans l'église Sainte-Croix qu'elle avait fait bâtir, et il y demeura pendant près de cent cinquante ans, jusqu'à ce que Louis-le-Débonnaire, étant venu à Chelles pour honorer son tombeau, engagea l'évêque de Paris, Erchentad, et l'abbesse de Chelles, Helgilvige, à transporter ses reliques de la petite église de Sainte-Croix à celle de la Sainte-Vierge. On rapporte que le saint corps fut trouvé assez entier et sans corruption. La nouvelle de cette merveille attira toute la cour et presque toute la ville de Paris à Chelles; et l'on fit une solennelle translation de ces reliques le 17 mars. Elles reposèrent longtemps sous le grand autel de l'abbaye de Chelles, avec celles de saint Genès, évêque de Lyon, aumônier de sainte Bathilde, celles de sainte Bertile abbesse de ce monastère, et celles de sainte Radegonde, filleule de notre sainte, appelée aussi comme elle Bathilde *la jeune*, et morte en même temps qu'elle à l'âge de sept ans (2371).

En 1631, on descendit la châsse de sainte Bathilde, et on l'ouvrit pour un motif que l'histoire, dit Baillet, ne nous fait point connaître. Six religieuses travaillées depuis trois ans de convulsions si horribles que les médecins les faisaient passer pour obsédées, furent délivrées sur l'heure par l'application de ces saintes reliques sur leurs

(2367) Le R. P. Dom J.-B. Pitra, Bénédictin, *Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr et de l'Eglise des Francs au* VII$^e$ *siècle*, 1 vol. in-8°, 1846, p. 146.

(2368) Ce passage, égaré dans une Vie de saint Serenic, écrite au IX$^e$ siècle, nous semble, dit Dom Pitra, une citation altérée d'un cantique plus ancien en l'honneur de sainte Bathilde :

Hujus (*Clodovæi*) inhærebat thalamis,
Dignissima conjux *beatæ memoriæ* Bathildis,
Quam circum divinum amorem *parilis toti* accendent ardor,
Atque *egregiæ* sanctitatis ad alta suspenderat amor.

(*Vita S. Serenici*, n. 2, sæc. II Bened.)

(2369) M. Ch. Lenormant, dans son *Cours d'histoire* (tom. I, p. 152, 153), remarque que les saintes femmes ont souvent contribué à la splendeur et à la fécondité de plusieurs règnes; puis il dit : « Notre pays a été véritablement, à cet égard, le pays prédestiné : dans la première race seulement, nous avons, outre sainte Clotilde, l'épouse de Clotaire I$^{er}$, sainte Radegonde, et celle de Clovis II, sainte Bathilde, des noms qui peut-être maintenant n'ont plus dans l'histoire qu'un faible retentissement, mais que les gens des campagnes répètent encore sans trop savoir à quelles personnes, à quels temps se rapportent ces renommées touchantes qu'un sentiment ancien et profond de reconnaissance a fait entrer d'une manière ineffaçable dans la mémoire populaire. »

(2370) Dom Pitra, loc. cit., pag. 146, 147. C'est dans le chapitre VIII$^e$ de son *Histoire de saint Léger*, que ce savant Bénédictin étudie d'une manière complète et extrêmement intéressante, non-seulement au point de vue religieux, mais aussi sous le rapport politique et social, la vie de sainte Bathilde.

(2371) Baillet, *Vie des saints*, édit. en 10 vol. in-4°, 1739, tom. I, p. 427, 428.

corps (2372). Et ce fut peut-être là la raison qui détermina à ouvrir le reliquaire; du moins on peut le supposer, bien que Baillet qui rapporte ce fait, n'ait pas fait cette remarque. Il ajoute que ce miracle fut authentiquement vérifié par Jean François de Gondy premier archevêque de Paris, qui donna la permission aux religieuses d'en faire mémoire à l'office divin au 13 de juillet. Depuis cette époque, nous ne trouvons plus rien sur les reliques de sainte Bathilde, qui disparurent sans doute, avec tant d'autres, au milieu de nos troubles politiques.

BATHILDE (Sainte) appelée aussi *Radegonde*, filleule de Bathilde reine de France. *Voy.* cet article, n° VII.

BATHORI ou BATTHORI (ANDRÉ) cardinal, cousin de Sigismond, qui lui céda ses Etats, avait été nommé cardinal en 1584 par le pape Grégoire XIII. Bien que revêtu de cette haute dignité de l'Eglise, Bathori continua à gouverner, et ayant perdu une bataille contre le prince de Valachie le 28 octobre 1599, et fuyant avec cent chevaux par des chemins étroits, il fut arrêté par des paysans qui lui coupèrent la tête et la portèrent au prince de Valachie : fin toujours bien triste, mais qui l'était encore davantage pour un homme revêtu du caractère dont était honoré Bathori !

On imputa sa mort aux impériaux : ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la défaite de Bathori, l'empereur ignorant ou paraissant ignorer sa mort, se plaignit de lui par des lettres très-aigres à Clément VIII (2373), l'accusant d'intelligence avec les Turcs, et priant ce Pape de l'excommunier et de priver du chapeau ce cardinal, qui n'était alors que dans la trente-troisième année de son âge.

BATTAGLINI (MARC), évêque de Césène, naquit dans une petite ville du diocèse de Rimini, le 25 mars 1645. Il fut évêque de Nocera et de Césène. Il est auteur de quelques livres de piété, et d'*Annales du sacerdoce et de l'empire du* XVII° *siècle;* puis d'une *Histoire universelle des conciles*, Venise 1686, in-fol : il en parut en 1689 une 2° édition, augmentée de quatre cent trois conciles ; trois autres éditions furent successivement publiées à Venise en 1696, en 1704, et 1714. Tous les ouvrages de Battaglini sont en italien : il mourut à Césène le 19 septembre 1717.

BAUCHAN (GUILLAUME-JOSEPH) prêtre, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, Belgique, mort le 9 novembre 1846, à l'âge de près de 65 ans. Assez favorisé des biens de la fortune, il eut le bonheur réel de ne les employer qu'en bonnes œuvres et en aumônes, mais sans ostentation aucune et sans bruit. Les pauvres et les établissements utiles à la religion ont fait en lui une perte bien sensible. Sa vie ne fut qu'une longue souffrance, et il n'a fallu qu'un léger affaiblissement de santé pour le conduire au tombeau. Sa patience, sa résignation, sa modestie, sa tendre piété, sa charité et toutes ses autres vertus en ont fait continuellement un véritable modèle tant pour le peuple que pour le clergé (2374).

BAUD (L'ABBÉ), curé de Montbéliard, naquit en 1766 à Foucherans, modeste hameau situé près de Besançon. Dès sa plus tendre enfance il se distingua par son esprit de prière, par la fuite du monde et de ses plaisirs, marques indubitables des oints du Seigneur (2375).

Les parents du jeune Baud, plus distingués par leur foi que par leurs richesses, s'imposèrent des sacrifices et l'envoyèrent à Ornans, chef-lieu du canton qu'ils habitaient. C'est là qu'il commença ses études; c'est là qu'il fit pressentir des talents, qui, développés, devaient être un jour si utiles à l'Eglise. Le jeune Baud parvint rapidement à la logique, à la théologie. Un théâtre plus étendu devait servir à rendre plus éclatants les succès qui l'attendaient. Alors les chaires de l'université de Besançon étaient illustrées par les Bullet, les Jacques; la jeunesse accourait avec empressement et en foule des contrées même étrangères, pour recueillir les leçons de ces oracles de la science. Baud se distingua parmi ses condisciples et fit des progrès remarquables. Enfin le temps d'embrasser définitivement un état de vie arriva pour lui. C'était en 1789. Dieu l'appela ; il entra dans la milice sacrée, et Moutursin recueillit les premiers fruits de son zèle sacerdotal.

Les jours orageux étant arrivés, Baud refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et se retira au milieu de sa famille. Mais, ayant couru plusieurs fois des dangers pour sa vie, il dut encore se séparer des siens et partir pour la terre étrangère. Il arriva à Brighem, et y séjourna un an : puis il se retira en Bavière, où il se livra à l'éducation de jeunes gens appartenant à des familles très-honorables. Pendant ce séjour, un seigneur allemand, possesseur d'une immense fortune, lui fit, pour se l'attacher, les offres les plus séduisantes aux yeux du monde ; il ne fut pas même tenté. Il apprit par principes la langue allemande, fut admis à prêcher en cet idiome, et étonna tellement son auditoire, qu'on ne pouvait s'imaginer qu'on entendait un Français. La paix rétablie, il vola dans sa chère patrie, et vint offrir ses services à ses supérieurs. Placé à Mancenans, succursale du canton de l'Isle-sur-le-Doubs, il fit le bonheur de cette paroisse pendant dix-huit ans; il était le missionnaire de tout le voisinage qui recueillit les fruits de son zèle et de ses vertus.

En 1818, l'abbé Baud fut appelé à la cure catholique d'Héricourt, pays mixte; mais ce

(2372) Dom Mabillon. *Bened.*, sæc. IV, p. 419 Giry, col., 424.
(2373) Lettre du card. d'Ostat, du 15 janvier 1600.
(2374) *Revue cath. de Louvain*, tom. IV, pag. 398.
(2375) *Ami de la religion*, tom. CXVI, pag. 463.

séjour devint funeste à sa santé. Il fut transféré au bout d'un an à Montbéliard, chef-lieu d'arrondissement, centre du protestantisme dans le diocèse de Besançon. C'est là que pendant vingt-trois ans il passa en faisant le bien. C'est là qu'il créa, pour ainsi dire, une paroisse catholique, car, à son arrivée, la paroisse ne comptait que sept cents catholiques, et il en a laissé deux mille. C'est là qu'il fut constamment le père, le modèle du troupeau. Il avait été confesseur de la foi en pays étranger : il eut toujours horreur des doctrines propagées par l'hérésie, mais toujours aussi son cœur fut animé de la plus tendre charité pour ceux qu'il en voyait les tristes victimes. Ce fut ce caractère si énergiquement catholique, et en même temps si charitable, qui assura à l'abbé Baud pendant toute sa vie l'affection des protestants comme des catholiques.

Cet ecclésiastique fut exact jusqu'au jour de sa mort à tous les exercices de piété, avec plus de régularité que le plus fervent séminariste. Comme on lui faisait, pendant les jours de sa dernière maladie, des instances pour qu'il suspendît la récitation de l'office divin : « Ah ! je vous en conjure, « répondit-il, ne m'enlevez pas la seule consolation qui me reste, mon Bréviaire ! Jamais, depuis que j'ai eu le bonheur d'être prêtre, je ne l'ai abandonné un seul jour : ce serait me causer la plus sensible douleur que de m'en parler davantage. » Baud voulut communier en viatique le jour de Noël 1842 ; il récita son office comme à l'ordinaire ; le lendemain matin il mourut d'une attaque d'apoplexie. Il vécut pauvre : il est mort pauvre, vivement regretté de ses paroissiens et même des protestants dont on vit cinq ministres, à son convoi, verser des larmes sur la perte qu'ils avaient faite.

BAUDÈLE (Saint), martyr à Nîmes au IIIe siècle. Ses Actes ne sont pas fort anciens, mais le P. Longueval dit (2376) qu'ils ne contiennent rien que de croyable. Ils nous apprennent que c'était un homme riche, lequel ayant quitté ses biens et son pays, fit plusieurs pèlerinages avec sa femme, et qu'étant arrivé à Nîmes, le zèle avec lequel il reprit les idolâtres qui sacrifiaient dans un bois, lui mérita la couronne du martyre. On ne nous apprend pas ce que devint sa pieuse compagne après cette mort glorieuse. Du temps de saint Grégoire de Tours, le nom de saint Baudèle était très-célèbre à Nîmes, car cet écrivain témoigne (2377) qu'il s'opérait à son tombeau un grand nombre de miracles. On fait sa fête le 20 mai.

BAUDEMONT ou BAUDEMOND, disciple de saint Amand, évêque régionnaire au VIIIe siècle, entra au monastère d'Elnon, et fut troisième abbé du monastère de Saint-Pierre au mont Blandigni ou Blandinberg, à Gand. Ce pieux abbé, auquel quelques auteurs donnent le titre de saint, assista à la mort de saint Amand, dont il écrivit et signa le testament (2378), avec plusieurs autres témoins. — *Voy.* l'article de ce saint, n° VII. — Baudemont écrivit le premier volume de la vie du même saint que Milon continua et dont l'historien moderne de saint Amand cite plusieurs fragments (2379). Cette vie est insérée, sous le 3 février dans les *Vies des Saints* de Surius et des Bollandistes, et dom Rivet consacre une Notice à Baudemond (2380).

BAUDIMONT (ANDRÉ DE), religieux de Cîteaux, vivait du temps de saint Bernard, et comme il parlait éloquemment, fut employé dans plusieurs affaires importantes. L'illustre abbé de Clairvaux l'envoya même vers Louis VII pour qu'il lui répétât de vive voix ce qu'il ne se lassait point de lui écrire pour l'amener à ne pas opprimer le peuple comme il le faisait. « Les peuples opprimés et ruinés, criait Saint Bernard (2381), ne cessent de venir se plaindre à nous. Les ravages augmentent, le pays succombe. Vous demandez quel pays? le vôtre, prince, votre propre royaume. Amis et ennemis, tous conspirent à y porter la désolation. Ce que la guerre d'aujourd'hui engloutit de biens, ce qu'elle enlève de prisonniers, ce qu'elle fait de misérables, c'est de votre sein qu'elle les tire, c'est le plus pur de votre sang que vous y puisez... » Voilà comment saint Bernard, et bien d'autres saints parlaient aux oppresseurs ! Ah ! quels siècles que ceux qui avaient le bonheur de voir la conscience éclater ainsi, et n'être point enchaînée par l'égoïste amour d'une coupable et dissolvante quiétude ! Baudimont fut donc chargé d'aller répéter ce que le saint religieux écrivait de sa cellule. Mais Louis VII ne l'écouta pas plus qu'il n'écouta saint Bernard. André de Baudimont devint abbé de Chaalis.

BAUDIN, évêque de Tours au VIe siècle, succéda à Injuriosus, mort en 548, en laissant dans le trésor de son Eglise plus de vingt mille sous d'or. « Mais, dit Longueval (2382), ce n'est pas pour amasser que l'Eglise a des biens... et Baudin distribua ces sommes aux pauvres : c'est le meilleur usage qu'il en pouvait faire. » Baudin était référendaire ou garde des sceaux du roi Clotaire. Il mourut après avoir gouverné l'Eglise de Tours cinq ans et dix mois. Saint Grégoire de Tours loue sa charité (2383). Il eut pour successeur Gonthier, homme indigne.

BAUDONIVIE, religieuse du monastère de Sainte-Croix à Poitiers, fille spirituelle de sainte Radegonde qu'elle n'a jamais quittée durant sa vie, et dont elle a écrit l'histoire au VIIe siècle.

Après la mort de Fortunat, arrivée vers

(2376) *Hist. de l'Egl. gall.* liv. I.
(2377) *De Glor. martyr.* cap. 78.
(2378) *Hist. de saint Amand*, etc. 1 vol. in-8°, 1850, pag. 347-349.
(2379) M. l'abbé Destombes, ouvrage ci-dessus cité.
(2380) *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 642.
(2381) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXV, tom. XII, pag. 96, de l'édit. in-12, 1826.
(2382) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. VI, tom. III, pag. 322.
(2383) *Hist.*, liv X, c. 17.

l'an 609, celle religieuse qui avait été élevée par sainte Radegonde morte en 587, et qui avait été un témoin continuel de ses actions, ajouta un second livre à la *Vie* de cette sainte qu'avait écrite Fortunat, et qui paraissait incomplète sous plus d'un rapport. Baudonivie entreprit ce travail pour obéir aux prescriptions de l'abbesse Didymie qui gouvernait le monastère de Sainte-Croix à la fin du VIe ou au commencement du VIIe siècle. Aussi est-ce à elle que Baudonivie dédia son livre.

Nous ne savons rien de la vie de cette religieuse, vie d'ailleurs de prières, de saintes méditations, connue de Dieu seul. Mais un historien récent de sainte Radegonde nous parle du livre de Baudonivie, et ce qu'il dit de la pieuse hagiographe peut donner une idée de la religieuse : si celle-là s'acquitta avec un rare bonheur de sa tâche, c'est que celle-ci avait acquis de précieuses qualités et qu'elle était douée de talents.

Suivant dom Rivet (2384), nous avons peu de monuments de ce siècle où l'on trouve autant de discernement, de justesse, de candeur et de piété, que dans le livre écrit par Baudonivie. Dreux du Radier (2385) trouve que son style simple, clair et naturel, est plus intelligible et moins embarrassé que celui de l'évêque Fortunat. Et M. Edouard de Fleury (2386) partage cet avis. Nul, ajoute-t-il, n'étant mieux que Baudonivie en position de traiter un semblable sujet, elle ne pouvait ni mentir, ni exagérer, puisqu'elle écrivait spécialement pour la communauté qui avait tout vu : aussi, pour cette raison, est-il juste de dire que son témoignage a autant de valeur que celui de toutes les religieuses réunies qui l'ont confirmé par leur assentiment.

Au surplus, il suffit de lire quelques lignes du Prologue pour juger de la bonne foi du récit. Elle y fait voir qu'elle prend la plume par obéissance, qu'elle n'a d'autre but que de compléter Fortunat, qu'elle a été au service de la reine dès le temps où elle était encore sur le trône, et que, n'ayant jamais quitté cette sainte maîtresse, elle a eu personnellement connaissance de tout ce qu'elle rapporte.

Les deux ouvrages de Fortunat et de Baudonivie ont été réunis en un seul corps sous le nom de *Vie de sainte Radegonde*, formant deux livres, dont le premier est l'œuvre de l'évêque, et dont le second renferme le travail de la simple religieuse. Ils ont été publiés ainsi dans Surius, et plus récemment dans le Recueil des Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît et dans les Bollandistes, qui ont ajouté en outre l'ouvrage de saint Hildebert qui fut évêque du Mans et depuis archevêque de Tours, et qui a écrit en latin au XIe siècle, l'histoire de sainte Radegonde.

BAUDOUIN, moine du Bec, ami de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, était de noble naissance et de Tournai; nous ne le connaissons qu'à cause de saint Anselme dont il était le messager de confidence et qui l'appelait son *très-cher fils*. Baudouin et Eadmer, le futur biographe de saint Anselme, étaient ceux dans le cercle desquels le saint, étant au monastère du Bec, aimait à se trouver, et avec lesquels il passait les heures les plus douces.

Son plaisir, dit le récent historien de saint Anselme (2387), était de converser avec eux, de traiter familièrement en leur présence les questions de la foi. C'était en prenant un repas frugal qu'il se plaisait à les instruire et à les édifier; aussi leur disait-il un jour en souriant : « Je suis comme le hibou; je ne me plais que dans l'obscurité, entouré de mes petits. Lui aussi, lorsqu'il s'expose au grand jour et se mêle aux autres oiseaux, il est poursuivi et déchiré. »

Mais on voit que Baudouin accompagnait presque toujours le saint partout, et qu'il avait pour lui une affection toute particulière. Dans le temps où l'on recherchait Anselme pour être archevêque de Cantorbéry, c'est-à-dire en 1093, le saint alla célébrer les fêtes de Pâques à Winchester. Il y logeait dans un faubourg. Une nuit, le feu prit dans le voisinage, et les gens songeaient à emporter les meubles, quoique la maîtresse de la maison dît qu'elle n'avait rien à craindre, tant quelle avait chez elle un pareil hôte. Baudouin courut supplier Anselme de venir au secours de cette femme. « Et comment? demanda-t-il. — Mais en sortant, répondit Baudouin, et en opposant le signe de la croix à l'incendie. Dieu peut-être l'arrêtera. — Pour moi! Vous n'y pensez pas, » reprit Anselme. Il sortit pourtant, et à la vue des flammes, Baudouin et Gondulphe le forcèrent presque à lever la main droite et à faire le signe sacré. Soudain le feu parut se replier sur lui-même, et abandonner à demi brûlées les maisons qu'il dévorait (2388).

Quand saint Anselme fut nommé archevêque de Cantorbéry, Baudouin le suivit, et il lui confia le soin de sa maison, les détails de son administration : mais un tel ami ne pouvait qu'éprouver la même fortune que son ami, être en paix, s'il l'était, et dans la peine s'il éprouvait la persécution. Aussi, lorsque saint Anselme eut à lutter contre le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, Baudouin fut-il persécuté comme lui. On le chassa de Cantorbéry.—*Voy.* l'article ANSELME

(2384) *Hist. litt. de la France.*

(2385) *Bibliothèque historique et critique du Poitou.*

(2386) Dans son intéressante *Histoire de sainte Radegonde*, 1 v. in-8°, 1843; Introd., pag. XIX, XX.

(2387) M. Charles de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry, Tableau de la vie monastique et de la lutte du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel au XIe siècle*, 1 vol. in-8°, 1853, pag. 165.

(2388) Id. ibid., pag. 139. Nous ne savons si M. de Rémusat a mis quelque intention en ajoutant ici ces mots : « C'est l'histoire, plus d'une fois répétée, du miracle de saint Léon IV, et que Raphaël a popularisée par l'admirable tableau de l'*incendie du Bourg*. » Dans tous les cas, le même miracle peut bien avoir été opéré par plusieurs saints. On en voit beaucoup dans leur histoire qui se ressemblent.

(Saint.) n° XII ;—puis, le calme étant revenu pour Anselme, il revint également pour Baudouin qui reprit ses fonctions. Il demeura ainsi longtemps auprès du saint archevêque, mais nous ignorons le temps de sa mort.

BAUDOUIN Ier, roi de Jérusalem, natif de Flandre, se mit avec son frère, Godefroi de Bouillon, à la tête de la première croisade prêchée en 1095. On rapporte que ce fut moins la piété que l'espoir de conquérir une principauté en Asie, qui lui fit prendre la croix (2389).

Il eut de violents démêlés avec Tancrède pour la possession de Tarse et de Malmistra, et fonda le comté d'Edesse, dont il fut mis en possession par les habitants insurgés contre son prédécesseur, et qui resta cinquante-quatre ans entre les mains des Latins. Il paraît que l'ambition de Baudouin ne fut pas étrangère à ce résultat, qu'il aurait préparé et amené en désertant la cause du prince d'Edesse, qui l'avait adopté pour son fils. C'est à lui que se rapporte ce passage du premier livre de la *Jérusalem délivrée*, où il est dit que « l'Eternel voit dans Edesse l'ambitieux Baudouin, qui n'aspire qu'aux grandeurs humaines dont il est occupé tout entier. » En effet, il ne s'associa point à la prise de Jérusalem.

En 1100, il abandonna ce comté d'Edesse à son cousin Baudouin du Bourg, et succéda à Godefroi sur le trône de Jérusalem. En 1101, une nouvelle armée de croisés partit de France pour la terre sainte, sous la conduite de Hugues le Grand, de Guillaume, duc d'Aquitaine, d'Etienne, comte de Blois, etc. Mais cette seconde expédition n'eut aucun succès, la plupart des croisés ayant péri sur la route, par la perfidie, dit-on, d'Alexis, empereur de Constantinople. Ce prince, au reste, en était bien capable, car il ne se fit pas scrupule d'usurper les biens de l'Eglise et d'écraser ses sujets. — *Voy.* son article, n° I. — Les croisés qui survécurent passèrent au service du roi Baudouin.

Celui-ci les mena, le 27 mai 1102, au combat de Rama, où ils furent presque tous tués ou faits prisonniers. Baudouin se jeta dans Joppé (Jaffa), avec ce qu'il avait pu ramasser de troupes dans les environs. Les Sarrasins ne tardèrent pas à venir l'assiéger dans cette place. Mais, dans une sortie, il tomba sur eux si à propos qu'il les mit en fuite. Ce retour de prospérité ramena le courage des croisés. Au mois de mai 1104, Baudouin, avec le secours d'une flotte génoise de soixante-dix vaisseaux, s'empara de Ptolémaïde (Saint-Jean d'Acre), après vingt jours de siége (2390). Il avait échoué l'année précédente devant cette place.

En 1109, il prit Bérythe (Bairuth), qu'il tenait assiégée depuis soixante-quinze jours. L'année suivante, le 17 mai, il attaqua Sidon (Sayd), et s'en rendit maître au mois de décembre. L'an 1115, il bâtit le château de Montréal. Enfin, après avoir remporté plusieurs victoires sur les Sarrasins, toutes choses qui n'entrent pas dans le plan de cet ouvrage, Baudouin fut atteint de la dyssenterie en Egypte, au siége de Pharamia, et mourut, en 1118, en revenant en Palestine, à Laris, dans le désert. Ses entrailles furent enterrées dans un lieu nommé Hegiarat-Barduil, *le sépulcre* ou *la pierre de Baudouin ;* son corps fut porté à Jérusalem pour y être inhumé auprès de celui de Godefroi de Bouillon, son frère. Ajoutons que ce Baudouin avait épousé Adélaïde, comtesse de Sicile, quoique sa femme légitime, qui était restée à Edesse, vécût encore. Fleury dit (2391) que ce fut par le conseil du patriarche latin de Jérusalem, Arnoul (*Voy.* son article), que Baudouin trompa ainsi cette princesse, et s'attira, par là, à lui et à son royaume, une haine profonde du comte Roger, depuis roi de Sicile, fils d'Adélaïde.

BAUDOUIN II DU BOURG, roi de Jérusalem, cousin de Baudouin Ier, qu'il avait remplacé dans le comté d'Edesse. Il était Français, fils aîné de Hugues, comte de Rethel, et vint à la croisade avec Godefroi de Bouillon. Après avoir gouverné dix-huit ans le comté d'Edesse, il voulut aller à Jérusalem visiter les saints lieux, et voir le roi, son parent et son bienfaiteur. Il apprit en chemin que ce prince était mort en Egypte, et ne laissa pas de continuer son voyage ; en sorte qu'il arriva à Jérusalem dans le moment où l'on y apportait le corps de Baudouin Ier. — *Voy.* l'article précédent. — Aussitôt que celui-ci fut enterré, les prélats et les seigneurs délibérèrent sur le choix d'un successeur (2392).

Les uns disaient qu'il fallait attendre le comte Eustache, frère du roi défunt, et suivre la loi de la succession ; les autres représentaient que l'état du royaume ne permettait pas ce délai, et qu'ils ne pouvaient demeurer sans chef. Alors Joscelin, seigneur de Tibériade, homme habile et éloquent, et qui avait une très-grande autorité dans le royaume, leur dit : « Voilà le comte d'Edesse, parent du roi, homme brave et vertueux, vous n'en sauriez trouver nulle part un plus digne. » Le patriarche Arnoul, triste recommandation, en vérité ! (*Voy.* son article), fut du même avis, et ils y amenèrent aisément tous les autres. Ainsi Baudouin du Bourg fut élu roi de Jérusalem, et couronné solennellement le jour de Pâques de l'an 1118.

Cependant, on avait envoyé des seigneurs à Eustache, comte de Boulogne, pour l'inviter à venir prendre la couronne après ses frères ; ils eurent de la peine à lui persuader de partir, et toutefois ils l'amenèrent jusqu'en Pouille, où il apprit que l'on avait

(2389) Guillaume de Tyr, liv. II, 12-15 ; Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, tom. XV, édit. annotée par Saint-Martin.

(2390) Et non *vingt mois*, comme quelques-uns l'ont dit.

(2391) Liv. LXVI, n° 51.

(2392) *Guil. de Tyr*, lib. XII, c. 1-3.

couronné le comte d'Edesse. Alors il dit: « Dieu me garde d'apporter du trouble dans un royaume où ma famille a rétabli la paix de Jésus-Christ, et pour la tranquillité duquel mes frères ont donné leur vie et acquis une gloire immortelle. » Aussitôt, quoi qu'on lui pût dire, il retourna sur ses pas et revint chez lui : exemple bien rare de noble délicatesse et de désintéressement !

Depuis quatre ans, le royaume de Jérusalem était affligé de plusieurs calamités, entre autres de sauterelles et de famine (2393). Cette triste situation porta le patriarche Guermond, et Baudouin II à convoquer, en 1120, une assemblée générale des évêques et des seigneurs à Naplouse ou Naples de Palestrine, qui est l'ancienne Samarie. Ce concile fut assez nombreux. On y exhorta le peuple à la conversion de ses mœurs pour apaiser la colère de Dieu, et on y fit vingt-cinq canons de discipline, qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Baudouin ne régna pas longtemps. En 1131, se sentant malade à la mort, il sortit de son palais sans aucune marque de sa dignité, et se fit porter à la maison du patriarche pour être plus près du Saint-Sépulcre (2394). Là il fit venir Mélisende, sa fille aînée, le comte Foulques, son gendre, et leur fils Baudouin, âgé de deux ans, et en présence du patriarche, des prélats et de quelques seigneurs, il leur laissa le gouvernement du royaume et la pleine puissance, avec sa bénédiction; puis il prit un habit de religieux, et promit d'en garder les vœux s'il vivait. Mais sa prière ne fut point exaucée, ou plutôt Dieu lui accorda une plus grande faveur, et il mourut le 21 août 1131. Il fut enterré au Saint-Sépulcre avec ses deux prédécesseurs.

**BAUDOUIN III**, roi de Jérusalem, né en 1130, succéda à Foulques, son père, qui lui-même avait succédé à Baudouin II du Bourg. Baudouin III n'avait que 13 ans, lorsque le trône lui échut, et il fut couronné le jour de Noël de l'an 1142, dans l'assemblée des seigneurs et des prélats, par les mains de Guillaume patriarche de Jérusalem.

La reine Mélisende, sa mère, fut couronnée avec lui, et gouverna pendant sa jeunesse. Dans l'intervalle de la mort du père et du couronnement du fils, le comté d'Edesse fut attaqué et pris par Atabec Zengui, le plus puissant prince de l'Orient, qui résidait à Mosoul et que les auteurs nomment Sanguin. Cette perte donna lieu à une nouvelle croisade, qui eut pour chefs l'empereur Conrad et Louis le Jeune, roi de France. A l'arrivée de ces deux princes, l'an 1148, en Palestine, Baudouin se joignit à eux pour faire le siége de l'importante ville de Damas, entreprise que la jalousie et l'avarice des Francs de Syrie rendit infructueuse. Pour contenir la garnison musulmane d'Ascalon, il fit relever et fortifier en 1149 l'ancienne ville de Gaza. Le 19 août 1153, il prit la ville d'Ascalon, après sept mois de siége, et en fit don à son frère Amaury. Il se rendit maître en 1159 de Césarée, qu'il céda à Renaud, prince d'Antioche.

Ce fut sous Baudouin III que l'Eglise de Jérusalem fut émue, vers la fin de l'année 1159, à l'occasion du différend qui existait entre Alexandre III, pape légitime, et les prétentions usurpatrices d'Octavien, plus connu sous le nom d'antipape Victor. Baudouin craignit le schisme, et l'Eglise de Jérusalem demeura attachée au pape véritable. — *Voy.* les articles ALEXANDRE III, pape, n° VIII, et AMAURI ou AMALRIC, patriarche latin de Jérusalem, tom. I, col. 874. — Après vingt ans de règne, Baudouin III mourut le 11 février 1163. Comme il ne laissait point d'enfants, son frère Amauri ou Amaury lui succéda, et il fut couronné dans l'église du Saint-Sépulcre, huit jours après la mort de Baudouin. (*Voy.* son article.)

Nous ne parlerons pas de Baudouin IV, né en 1160, mort le 16 mars 1186, qui succéda à son père Amaury, en 1173; ni de Baudouin V qui fut associé au gouvernement par Baudouin IV son oncle : les faits qui concernent ces deux rois de Jérusalem, n'intéressent pas assez directement l'histoire de l'Eglise. Nous aurons d'ailleurs occasion d'en dire un mot à l'article CROISADES.

**BAUDOUIN**, fut d'abord prévot d'Halberstat, puis, par la volonté du duc de Saxe, il fut intrus sur le siége archiépiscopal de Brême. A ce moment plusieurs antipapes se disputaient le siége de Pierre (2395); Baudouin avait embrassé le parti de l'un de ces antipapes; aussi reçut-il le pallium de celui qu'il appuyait, et fut ordonné par les schismatiques. Dès qu'il fut sur le siége de Brême, il livra les biens de cette Eglise au duc. Il tint ce poste environ dix ans, et il mourut en 1170, au moment où il allait recevoir des lettres de déposition ; car le Pape légitime Alexandre III l'avait fait condamner avec plusieurs autres coupables.

**BAUDOUIN ou BALDWIN**, archevêque de Cantorbéry au XII° siècle, était né à Excester, de parents pauvres, et ayant tenu quelque temps une école, il fut fait archidiacre pour son mérite; mais il quitta bientôt cette dignité pour se faire moine de l'ordre de Cîteaux, et un an après on le fit abbé de Forden en Devonshire. On l'en tira en 1181, pour être évêque de Worchester. Il était extrêmement sobre, modeste et doux ; mais on l'accusait de manquer de vigueur pour réprimer les crimes ; et on disait qu'il avait été meilleur moine qu'évêque (2396).

(2393) *Guill. de Tyr*, l. XII, c. 13.

(2394) Ibid., liv. XIII, c. 2.

(2395) Ces antipapes étaient Victor, Pascal, Callixte et Innocent.

(2396) Moréri dit que « les auteurs ont prétendu que *cette grande bonté* était devenue un défaut en lui, et qu'Urbain III se crut obligé de lui représenter que sa trop grande facilité pouvait avoir des suites fâcheuses; » mais cette dernière observation pouvait être juste, sans que pour cela on pût y voir un blâme d'une vertu. Les auteurs n'ont pas fait attention, en effet, que le Pape pouvait bien lui recommander d'être moins faible, moins facile de caractère sans lui reprocher, pour cela, *sa bonté*. On

En 1184, Baudouin fut fait archevêque de Cantorbéry, et il fut le premier de l'ordre de Cîteaux qui monta sur ce siége. En 1189 il sacra Richard Ier, roi d'Angleterre. Après que Baudouin lui eut fait les onctions, il lui donna l'épée; Richard prit lui-même la couronne sur l'autel et la présenta à l'archevêque, qui la lui mit sur la tête.

Pendant environ six ans que Baudouin occupa le siége de Cantorbéry, il fut continuellement en différend avec les moines de l'église du Christ, sa cathédrale, au sujet d'une nouvelle collégiale qu'il voulait établir par le conseil du roi Henri, pour faire passer aux chanoines le droit d'élire l'archevêque; car on espérait qu'ils seraient plus traitables que les moines. La fondation était déjà faite à Haquinton, l'église bâtie et dédiée à saint Thomas de Cantorbéry, et quelques chanoines installés: mais à la poursuite des moines, le pape Urbain III cassa tout, et fit même abattre les bâtiments. L'archevêque Baudouin espéra mieux réussir sous Grégoire VIII, successeur d'Urbain, et il commença la fondation de Lameth sur la Tamise, près de Londres; mais la mort ne lui permit pas de l'achever (2397).

Baudouin fit le voyage de la terre sainte, où il suivit le roi Richard Ier, et il mourut pendant le siége d'Acre, le 19 novembre 1190. D'autres disent en 1191, et il en est qui assurent qu'il ne mourut qu'en 1193 à Tyr: mais nous croyons que les uns et les autres se trompent; car nous voyons que Richard, ayant appris sa mort à Messine, écrivit de cette ville le 25 janvier 1191, au chapitre de Cantorbéry, le priant d'élire pour archevêque Guillaume, archevêque de Montréal en Sicile. Mais les moines, ne voulant point de cet étranger qui leur était inconnu, s'excusèrent sur ce qu'ils voulaient avoir des nouvelles plus certaines de la mort de Baudouin. Ensuite, sur un nouvel ordre du roi, les moines s'assemblèrent le 27 novembre, et élurent archevêque de Cantorbéry Renaud, évêque de Bath, surnommé Fitz Jocelin, parce qu'il était fils de Jocelin, évêque de Sarisbéry.

L'archevêque Baudouin laissa un grand nombre d'écrits (2398), dont les suivants sont imprimés: seize traités ou sermons sur divers sujets, un livre sur la foi ou sur le saint sacrement de l'autel, dédié à Barthélemy, évêque d'Oxford, alors son patron. Ces ouvrages, dit Fleury (2399), comme la plupart de ceux du même temps, sont pleins de lieux communs, de sens figurés de l'Ecriture, de discours vagues et insipides, qui n'attirent le lecteur ni par l'utilité ni par l'agrément.

BAUDOUIN de l'AULNE, évêque de Semgalle, au XIIIe siècle, fut envoyé en Livonie par le légat Othon, et, après avoir converti à la foi une grande étendue de pays, s'en revint et alla à Rome. Là, il trouva des adversaires qui se nommaient chevaliers de Dieu (2400). Ils prétendaient suivre la règle des Templiers, et toutefois ne leur étaient point soumis: mais c'étaient de riches marchands, qui, ayant autrefois été bannis de Saxe pour leurs crimes, s'étaient tellement accrus, qu'ils croyaient pouvoir vivre sans loi.

Baudouin fit connaître au Pape Grégoire IX ce qui en était, et l'informa du succès de ses travaux. Alors ce pape le fit évêque de Semgalle, petite province dont Mittau était la capitale, et qui faisait partie de la Livonie. Grégoire IX le sacra lui-même et le fit légat dans ces contrées, comme on le voit par la bulle du 28 janvier 1232, où il dit en substance: « Votre zèle pour le salut des âmes vous a fait renoncer aux désirs du siècle, et vous exposer à beaucoup de périls pour travailler à la conversion des infidèles, sous les ordres du cardinal Othon: c'est pourquoi nous vous avons sacré évêque de Semgalle, espérant de plus grands fruits de votre ferveur, et vous avons accordé le pouvoir de légat en Livonie, Gothlande, Finlande, Estonie, Semgalle, Curlande, les autres provinces de néophytes et de païens et les îles voisines, pour y prêcher librement la foi, corriger les personnes ecclésiastiques, et réformer les églises. Vous y instituerez et destituerez, lorsqu'il sera besoin, des abbés, des prieurs et d'autres supérieurs; vous ordonnerez des clercs, confirmerez les élections des évêques, les sacrerez et bénirez les abbés. Nous vous donnons aussi le pouvoir de réprimer les rebelles par les censures ecclésiastiques, promettant de ratifier et faire exécuter vos sentences. » Mais quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1234, le Pape retira cette légation à l'évêque de Semgalle, pour la donner à Guillaume, évêque de Modène (*Voy.* cet article); non sans doute parce qu'il eût quelque sujet de mécontentement contre Baudouin, mais à cause, semble-t-il, d'une nouvelle organisation, plus propre à assurer le progrès de la religion dans les Eglises du nord.

BAUDOUIN, archevêque de Pise, cardinal, au XIIe siècle. Il était de Pise même, moine de Cîteaux, et le premier de cet ordre qui fut revêtu de la pourpre romaine. Ce fut le Pape Innocent II qui l'éleva à cette dignité en 1130, au concile de Clermont. En 1138 Baudouin fut nommé archevêque de Pise; le même Pape donna une bulle en sa faveur et lui accorda juridiction sur trois évêchés de l'île de Corse, et sur deux de la Sardaigne, avec la légation pour celle-ci. Baudouin honorait tellement saint Bernard que, tout cardinal qu'il était, il ne dédaignait pas de lui servir de secrétaire. De son côté, le saint abbé, écrivant à ses frères de Clair-

peut être bon sans être faible, et la bonté n'est pas une faute, tandis que la faiblesse peut en être une.

(2397) *Bibl. cisterc.*, tom. V, init.

(2398) Dupin, *Bibliothèque des aut. ecclés.*, XIIe siècle.

(2399) *Hist. ecclés.*, liv. LXXIV, n° 34.

(2400) Albert, ann. 1232, pag. 548.

vaux, dit que Baudouin était son unique consolation pendant qu'il était éloigné d'eux (2401) : témoignage précieux pour Baudouin, et qui nous apprend, en peu de mots, la valeur de ce cardinal.

BAUDOUIN, premier archevêque latin de Césarée en Palestine, vint au premier voyage de la croisade, en 1102, avec Godefroi de Bouillon, et accompagna en Italie le patriarche latin de Jérusalem, en 1155.

BAUDOUIN Ier, comte de Flandres, empereur de Constantinople, né à Valenciennes en 1171, mort en 1206, ou le 14 avril 1205, suivant une chronique du XIVe siècle.

I. Baudouin prit la croix en 1200 avec son frère Thierry, et se joignit aux Vénitiens en 1202. Deux ans après, Baudouin entra dans Constantinople, et fut couronné empereur le 16 mai 1204, dans l'église de Sainte-Sophie. Cette cérémonie accomplie, les croisés procédèrent à un nouveau partage. (*Voy.* l'article ALEXIS COMNÈNE.)

De son côté, Baudouin envoya au Pape Innocent III de riches présents, des vêtements de velours, des ornements d'église, des calices et des croix d'or ornés de pierres précieuses, et lui adressa par un chevalier du Temple un rapport sur les événements de Constantinople, rapport qu'il envoya aussi à l'empereur d'Occident, ainsi qu'à toute la chrétienté. La dépêche parvint à sa destination; quant aux présents, quelques Génois, sans égard pour le donateur et celui à qui ils étaient destinés, les saisirent dans le port de Modon, peut-être uniquement parce qu'il existait un différend entre leur république et les Romains. Du reste, les Génois ne conservèrent pas longtemps cette capture, le Pape en ayant énergiquement réclamé la restitution au podestat et au peuple, sous menace d'excommunication.

Le nouveau monarque de Constantinople pria le Pape, l'empereur et les prélats de provoquer, chez tous les habitants de l'Occident, le désir de venir prendre part aux immenses trésors spirituels et temporels de l'empire grec. Il donnait à entendre que des honneurs et des richesses les attendaient tous. Les religieux de tous les ordres étaient particulièrement invités à encourager le peuple à se rendre en Orient, et eux-mêmes étaient priés de s'y rendre en foule, après avoir obtenu le consentement de leurs supérieurs, non pour combattre, mais pour y établir un nouvel ordre de choses dans la paix et l'abondance, pour le plus grand bien de l'Eglise.

Il écrivit au Pape pour le prier de convoquer un concile à Constantinople, d'honorer cette cité de sa présence, et de réunir ainsi, par le service divin, la nouvelle Rome et l'ancienne. « Vous avez déjà invité précédemment la Grèce dissidente à un concile, lui écrit-il, mais c'est aujourd'hui que le temps favorable, que le jour du salut est arrivé. » Il lui représenta, pour le décider, l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, tels que Jean, Agapet et Léon, qui ont autrefois visité Constantinople pour différents motifs, et lui fit observer que, puisque les évêques, les abbés et même le clergé subalterne s'étaient conduits avec gloire, honneur et prudence, il était juste qu'ils reçussent leur récompense de la main de leur seigneur. Il recommande surtout à la bienveillance apostolique le duc de Venise et ses alliés les Vénitiens (2402). Baudouin, avant de continuer son pèlerinage au delà de la mer, avait le projet d'affermir son trône dans le nouvel empire, et d'introduire le rite latin dans les églises. Ce fut dans cette vue qu'après son couronnement il rappela de Syrie les cardinaux Pierre et Soffred, qui avaient été chargés par le Pape d'accompagner les croisés (2403).

II. Baudouin songea aussi à organiser l'Eglise de Constantinople. D'après la convention (*Voy.* l'article ALEXIS V DUCAS, n° I), Sainte-Sophie fut remise aux Vénitiens, qui prétendaient avoir seuls le droit d'élire un patriarche. Pour ne pas être privés plus longtemps d'un chef spirituel, ils élurent, non sans opposition, le sous-diacre Thomas Morosini, qui se trouvait alors à Venise, sa patrie. L'empereur voulut ensuite s'attacher à introduire le plus possible à Constantinople les usages de l'Eglise occidentale. Il écrivit au pape Innocent III, pour lui demander des bréviaires, des missels et des rituels, que la France possédait en quantité (2404). Il le pria aussi de lui envoyer des ecclésiastiques, et de les choisir particulièrement parmi ceux qui suivaient les règles austères de Cluny, afin qu'ils pussent établir, dans les églises grecques, le service divin d'après le rite romain

Lui-même écrivit à cet effet en France, en Flandre et en Lorraine, et invita des maîtres et des écoliers de Paris à venir en Grèce, afin de relever les sciences dans le pays qui en fut autrefois le berceau (2405). Outre les récompenses éternelles, il leur présentait des avantages temporels. Plus tard, il envoya à Paris un grand nombre d'enfants grecs, pour les faire instruire dans les arts, dans les sciences et dans le service divin des chrétiens d'Occident; le roi Philippe-Auguste fonda pour eux, près de son université, le collége de Constantinople, voulant leur procurer l'avantage de savoir la langue de leurs nouveaux dominateurs (2406).

Le Pape, de son côté, avant d'être informé de l'élection du patriarche, avait donné ordre à tous les évêques et abbés, placés dans l'armée des croisés, de choisir des

(2401) Petr. Clun. D., Ep. 30, *Vita Bern.*, c. 7, n° 48.
(2402) Lib. VIII, épist. 132.
(2403) *Gesta*, c. 96, lib. VII, epist. 201.
(2404) Lib. VIII, epist. 70.
(2405) *Chron. Lamberti parvi contin.*
(2406) Du Boulay, *Hist. de l'univ. de Par.*, tom. III, liv. X.

clercs latins pour servir les églises de Constantinople et célébrer le service divin suivant le rite et les usages de l'Eglise catholique. Mais, sentant que les membres ne pouvaient rester sans tête, il ordonna aux clercs latins, de quelque pays ou de quelque peuple qu'ils fussent, de se réunir pour procéder à l'élection d'un chef habile, craignant Dieu et d'un âge mûr; le légat qu'il avait le projet d'envoyer sous peu devait confirmer cette élection (2407). Mais nous verrons avec détail, à l'article Innocent III, la conduite de ce Pape, au milieu de ces graves intérêts de l'Eglise d'Orient.

La femme de Baudouin, c'est-à-dire la comtesse Marie de Flandres, avait pris la croix avec son époux. Elle vint en Syrie, où elle espérait rejoindre son mari, qui l'aimait beaucoup. Ce fut là qu'elle apprit la nouvelle de son élévation à l'empire. Elle reçut, au nom de l'empereur, l'hommage de Boëmond, prince d'Antioche. Elle était prête à s'embarquer pour venir partager avec son époux les gloires du trône impérial, lorsqu'elle fut atteinte d'une maladie qui l'enleva en peu de jours. Les vaisseaux chargés de la conduire à Constantinople n'y transportèrent que son corps, qui fut déposé dans un caveau de l'église Sainte-Sophie.

III. Cependant Baudouin II ne séjourna pas longtemps dans sa capitale. Il se mit à poursuivre l'usurpateur Murzuphle, qui occupait encore la Thrace. Il l'arrêta et le condamna à périr.— *Voy.* les articles : Alexis III l'Ange, n° IX, et Alexis V Ducas, surnommé *Murzuphle* ou *Murzufle*, n° II. — Mais Baudouin lui-même fut défait le 15 avril de l'année suivante, 1205, près d'Andrinople, et fait prisonnier par Joannice, roi des Bulgares, que les Grecs avaient appelé à leur secours.

Ce roi barbare, furieux de la vive et héroïque résistance que Baudouin lui avait opposée, se vengea de lui après sa victoire. Il l'emmena chargé de chaînes à Ternova, sa capitale, et le garda plus d'un an. Quoiqu'il le traitât d'abord assez humainement, il le tenait caché avec soin, sans le laisser voir à personne qu'au concierge de la prison; mais la résistance du seigneur grec Asprète, qui lui fit fermer les portes de Philippopolis, le mit en si grande colère, qu'il étendit sa vengeance jusque sur ce prince, qui n'y avait cependant aucune part. Baudouin fut enfermé dans un cachot, mourant presque de faim.

Dans cette position affreuse, Baudouin reçut inopinément la visite de la reine des Bulgares. Cette femme, Tartare de nation, avait obtenu de son mari la permission d'aller, sous prétexte de charité, porter quelque consolation au malheureux prince. Un autre sentiment la poussait. Comme un autre Joseph, l'empereur Baudouin était aussi beau que chaste. La reine des Bulgares en devint passionnément éprise. Dans une de ses visites, elle lui dit tout à coup : « Vous pouvez, sans rançon, délivrer deux captifs. — Et qui sont-ils? demanda Baudouin. — Vous, répondit-elle, et moi, que vous tirerez de la tyrannie d'un mari barbare. Si vous me prenez pour épouse, nous serons libres tous deux. Laissons à Joannice ce misérable empire de Constantinople, qui ne peut plus subsister, et retournez avec moi dans vos Etats. Je vous en procurerai les moyens. » Comme un autre Joseph, Baudouin lui représente que l'union qu'elle lui propose est un crime. Elle sort furieuse, le menaçant de la mort : elle revient le lendemain, et redouble ses menaces. Baudouin lui fait la même réponse.

Désespérée et furieuse, cette femme alla trouver son mari, qui l'aimait passionnément : elle accuse Baudouin du crime dont elle était coupable. Joannice, naturellement cruel, devenu encore plus féroce par la jalousie, invite ses courtisans à un festin; il y fait amener Baudouin, et le livre à leurs insultes, lui reprochant son infâme audace. Vainement, Baudouin proteste de son innocence ; le roi, en sa présence même, lui fait couper les mains, les bras, les jambes, les cuisses, à divers intervalles, et envoie jeter le tronc avec les membres dans une grande fosse près de Ternova, où l'on jetait les chiens et les chevaux morts. Baudouin n'y mourut qu'au bout de trois jours, déchiré par les oiseaux de proie. Le roi lui fit enlever le crâne, qu'on enchâssa dans de l'or; c'était, selon l'ancien usage des Scythes, la coupe où il buvait dans les repas de fête. Une femme pieuse de Bourgogne, qui revenait du pèlerinage des saints lieux, et qui passait alors par Ternova, recueillit les restes de son cadavre, et lui donna secrètement la sépulture. C'est ainsi que l'empereur Baudouin mourut martyr de la chasteté, à l'âge de trente-cinq ans. Le moine Albéric, chroniqueur du temps, rapporte qu'il se faisait des miracles à son tombeau (2408).

IV. Quelques historiens, entre autres Meyer et Raynaldi, ont voulu laisser en doute si Baudouin fut tué sur le champ de bataille, où s'il mourut en prison, dans la circonstance que nous venons de raconter; mais cette dernière version n'est nullement douteuse. Elle est rapportée par des auteurs dignes de foi, et d'ailleurs, la réponse que le roi des Bulgares fit au Pape Innocent III, qui lui avait demandé l'élargissement de l'empereur, ne laisse aucun doute à cet égard.

En effet, après les désastres de l'armée des Latins, à Andrinople, le prince Henri, régent de l'empire en l'absence de Baudouin, avait informé ce grand Pape de ces nouveaux malheurs, et imploré son secours. Innocent III écrivit alors au terrible roi des Bulgares. Principalement avec des souverains de ce caractère, les Papes ressemblent, en quelque sorte, à des apprivoiseurs

(2407) Lib. VII, epist. 164.
(2408) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. XCV; Alber., *Chron.*

de bêtes féroces, d'ours, de lions, de léopards. Pour les dompter peu à peu et les adoucir, ils emploient tous les moyens imaginables : promesses, menaces, caresses, châtiments, au risque d'en recevoir eux-mêmes plus d'une fois de sanglantes égratignures. Quant au roi des Bulgares, c'est le même Pape qui, sur sa demande, lui avait accordé la dignité royale, avec un étendard de saint Pierre, et reçu son royaume sous la protection spéciale du Saint-Siége. Innocent lui rappelle affectueusement ses bienfaits, et lui témoigne une paternelle sollicitude pour la paix et la prospérité de son royaume. « Sachez donc, très-cher fils, qu'une grande armée va venir en Grèce, d'Occident, outre celle qui y est arrivée depuis peu. C'est pourquoi vous devez pourvoir à vous et à votre État, en faisant la paix avec les Latins, tandis que vous le pouvez; de peur que, s'ils vous attaquent d'un côté et les Hongrois de l'autre, vous ne puissiez aisément résister à tous les deux. Nous conseillons donc de bonne foi à votre sérénité, de vous assurer la paix avec les Latins, en délivrant l'empereur Baudouin, que l'on dit être votre prisonnier; car nous écrirons à son frère Henri qu'il cesse, en ce cas, de vous inquiéter (2409). »

Le roi barbare, Joannice, répondit à Innocent : « Quand je sus la prise de Constantinople, j'écrivis aux Latins pour avoir la paix avec eux; mais ils me répondirent fièrement qu'ils ne voulaient point de paix avec moi, si je ne rendais les terres de l'empire de Constantinople que j'avais usurpées par violence. Je répliquai que je possédais ces terres plus justement qu'ils ne possédaient Constantinople ; car je n'ai fait que recouvrer ce que mes ancêtres avaient perdu, et eux ont pris Constantinople qui ne leur appartenait pas. De plus, j'ai reçu du Pape la couronne légitimement ; mais celui qui se dit empereur de Constantinople l'a prise de lui-même : c'est pourquoi l'empire m'appartient plutôt qu'à lui. Je leur déclarai donc que, sous l'étendard que j'ai reçu de saint Pierre, portant les clefs du ciel, je combattrais hardiment contre eux, malgré les fausses croix qu'ils portent sur leurs épaules. Ensuite étant attaqué par les Latins, j'ai été contraint de me défendre; et Dieu, qui résiste aux superbes, m'a donné une victoire inespérée par l'intercession de saint Pierre. » Voilà bien les césars ! quels que soient les ressorts de leur politique, et que les motifs par lesquels ils agissent, soient plus ou moins selon la vérité, ils vantent la justice de leur cause, parce que c'est leur cause, et ils attribuent leurs succès à la Providence, sans s'inquiéter si ces succès leur sont accordés comme récompenses, ou comme châtiments, si ce sont des bienfaits ou des malédictions ! Joannice termine ainsi sa réponse : « Quant au dit empereur, je ne puis le délivrer suivant votre conseil et votre mandement, parce qu'il est mort en prison : *Quia debitum carnis exsolverat, cum in carcere teneretur* (2410). »

On voit par ces derniers mots que Baudouin mourut réellement en prison. Nous ne devons pas moins douter de la vertu et du mérite de cet empereur, car voici ce que le grec Nicétas en dit lorsqu'il fut élevé sur le trône de Constantinople : « Baudouin n'avait pas encore passé trente-deux ans ; il était pieux, chaste, ne se permettant pas même un mauvais regard sur une femme, quoiqu'il fût privé de la compagnie de son épouse, qui était en Palestine; il s'appliquait à prier et à louer Dieu, à soulager les infortunés, et écoutait avec indulgence ceux qui le contredisaient. Enfin, deux fois par semaine, le soir, il faisait faire cette proclamation : *Quiconque s'approche d'une femme étrangère, ne doit point passer la nuit dans le palais* (2411). » Cet éloge a d'autant plus de valeur dans la bouche de Nicétas, que cet historien, comme on le sait, dit des Latins tout le mal qu'il peut. Il fallait que le mérite de Baudouin I[er] fût bien réel pour que ce Grec parlât ainsi du nouvel empereur.

Lorsque les seigneurs français furent assurés de la fin tragique de ce malheureux prince, ils résolurent d'aller à Constantinople et de couronner empereur son frère Henri, ce qui fut exécuté à Sainte-Sophie, le dimanche après l'Assomption de la très-Sainte Vierge, 20 août 1206. Baudouin de Flandre laissa deux filles, qu'il eut de Marie de Champagne, fille de Philippe, roi de France, sa bien-aimée femme.

BAUDOUIN II, dernier empereur français de Constantinople, né en 1217, mort en 1273. Il succéda en 1228 à son frère Robert, et il s'associa à l'empire Jean de Brienne, comte de la Marche, dont il avait épousé la fille. Assiégé deux fois dans Constantinople par Valace, empereur de Nicée, et par Azan, roi des Bulgares, il fut trop faible pour résister à la ligue de ses ennemis, et se rendit en Italie pour solliciter des secours du Pape. Il fut très-bien accueilli à la cour de Louis IX, roi de France, qui lui vint en aide.

Ce fut pour témoigner sa reconnaissance à ce saint roi, que Baudouin II lui offrit en 1239 la Couronne d'épines. L'extrême détresse à laquelle cet empereur se trouva réduit pendant le siége de Constantinople, l'avait forcé à mettre en gage, pour ainsi dire, cette précieuse couronne, entre les mains des Vénitiens, qui lui avaient prêté une somme considérable. Il fallait les rembourser, et saint Louis, acceptant l'offre de Baudouin, fournit l'argent nécessaire pour retirer de leurs mains cet auguste monument. Il en fit aussitôt la translation solennelle. *Voy.* son article.

Nous voyons encore que Baudouin II assista au treizième concile général, tenu

(2409) *Gesta Innocentii III*, n. 106 et 107.
(2410) Ibid., n° 108, lin. 117.

(2411) Nicetas, *De reb. post expugn.*, n° 16.

à Lyon en 1246. Le reste des faits de sa vie n'appartient point à notre sujet. Nous dirons seulement qu'obligé de quitter l'empire l'an 1261, il se réfugia en Italie, où il mourut dans l'obscurité à l'âge de cinquante ans.

BAUDOUIN Ier, comte de Flandres. *Voy.* l'article NICOLAS I, Pape.

BAUDOUIN II, comte de Flandres. *Voy.* l'article FOULQUES, archevêque de Reims.

BAUDOUIN DE LUXEMBOURG, archevêque de Trêves. En 1307, le siége de Trêves étant vacant par la mort de Diether de Nassau, le chapitre s'assembla le 7 décembre pour élire un archevêque. On convint de choisir Baudouin de Luxembourg que le Pape Clément V avait refusé pour l'archevêché de Mayence. Il fallut toutefois solliciter pour l'obtenir parce qu'il était trop jeune pour être élu, n'ayant alors que vingt-deux ans (2412). Baudouin était prévôt et chanoine de l'église de Trêves et donnait de grandes espérances par son beau naturel et sa bonne éducation : aussi ce choix fut-il reçu avec joie. Aussitôt on envoya une députation au Pape Clément à Poitiers, principalement pour demander la dispense d'âge. Le Pape, puissamment sollicité par Pierre archevêque de Mayence, assembla le consistoire, et de l'avis des cardinaux, accorda la dispense et confirma l'élection.

En ce moment Baudouin était à Paris où il étudiait le droit canonique. Ayant appris la nouvelle de son élection, il ne tarda pas à s'acheminer à Poitiers, avec ses deux frères, Henri comte de Luxembourg et Valeran et une nombreuse suite. Le Pape le fit ordonner prêtre par un cardinal, le 10 mars 1308, qui était le second dimanche de carême; et le lendemain il le sacra lui-même archevêque de Trêves et lui donna le pallium. Le nouveau prélat prit ensuite le chemin de son diocèse; et il en était tout près quand il reçut une lettre de l'archevêque de Mayence, par laquelle il apprit la mort d'Albert d'Autriche, roi des Romains, tué le 1er mai par son neveu, Jean, duc de Souabe, après avoir régné neuf ans et neuf mois. L'archevêque Baudouin fit son entrée solennelle à Trêves le jour de la Pentecôte, 2 juin 1308.

Il devint bientôt l'un des prélats les plus puissants de l'Allemagne. Dès l'année 1328, Matthieu, archevêque de Mayence, étant mort le 10 septembre, le Pape Jean XXII voulut pourvoir à ce siége dont il s'était réservé la disposition à cause des guerres qui régnaient en Allemagne (2413). Mais le chapitre de Mayence ne laissa pas que d'élire pour archevêque un chanoine, nommé Gerlac, et refusa de recevoir Henri de Wirnebourg, surnommé Busman, aussi chanoine, qui vint à Mayence avec des provisions du Pape et des lettres de recommandation en date du 15 mars 1329, ce qui occasionna un procès devant le Saint-Siége. Ce procès dura trois ans; parce que les chanoines appelèrent de la provision de Henri Busman, et l'accusaient de plusieurs crimes. Cependant l'archevêque Baudouin étant venu à Mayence, ils lui donnèrent l'administration du diocèse durant la vacance, et mirent entre ses mains les châteaux et les forteresses (2414). Ils l'avaient même demandé unanimement pour archevêque avant l'élection de Gerlac.

Emicho, évêque de Spire, mourut aussi en 1328, et le Pape lui donna pour successeur Berthold de Buchec, de l'ordre teutonique; mais un an après il le transféra à Strasbourg; et pendant la vacance de l'Eglise de Spire, le Pape, à la prière des chanoines, en donna l'administration à l'archevêque Baudouin. Il lui donna aussi celle de l'Eglise de Wormes, vacante par le décès de Cuno, ou Conrad de Scheunez, après lequel il y avait eu une double élection et procès à Avignon, devant le Pape. C'est ainsi que Baudouin de Luxembourg se trouvait administrateur de quatre évêchés : de Trêves, qui était le sien, de Mayence, de Spire et de Wormes. Il quitta ce dernier en 1330, et Cerlac Schène d'Erpach, un des contendants, demeura évêque de Wormes. Baudouin procura aussi, la même année, la promotion de Valeran, fils du comte de Weldens, à l'évêché de Spire. La même année encore, Henri de Wirnebourg, surnommé Busman, gagna sa cause à Avignon, et fut sacré archevêque de Mayence par ordre du Pape. Il vint prendre possession, accompagné de Géraud de Bisture, doyen de l'Eglise d'Angers, nonce du Pape, envoyé exprès, comme il paraît par sa commission du 30 avril 1333; et l'archevêque de Trêves fut obligé de se retirer (2415). Or cette administration consistait principalement à conserver le temporel, à payer les dettes, et à empêcher les usurpations, ce à quoi il paraît que Baudouin de Luxembourg était très-habile.

Mais bien que Baudouin eût paru céder, en 1333, à Henri de Wirnebourg l'archevêché de Mayence, il n'en continuait pas moins l'administration effective, et Henri fit des poursuites contre lui à Rome. Enfin ils s'accordèrent. Baudouin remit au chapitre de Mayence l'administration de l'archevêché; le chapitre qui était du parti de l'empereur Louis, reçut Henri pour archevêque après qu'il se fut engagé à suivre ce même parti. Et comme garantie le chapitre retint six châteaux en sa possession. Ensuite Baudouin envoya au Pape Benoît XII sa renonciation en bonne forme à l'administration de Mayence, datée du 12 novembre 1336, et Henri demeura paisible possesseur; de son côté, il tint sa promesse et demeura attaché au parti de Louis (2416.)

(2412) Brover, lib. XVII, n° 1; Baluz, p. 98.
(2413) Rain. an 1329, n° 73.
(2414) Baluz, tom. I.
(2415) Rain., an 1333, n° 19.
(2416) Ibid., an 1336, n° 59.; *Conc.*, tom. XI, p. 1797.

Quant à Baudouin, il mourut le 21 janvier 1354. Il était dans la soixante-huitième année de son âge et il avait gouverné l'Eglise de Trèves quarante-six ans avec grande réputation. Ce prélat était frère de l'empereur Henri VII et oncle du roi Charles. Il eut pour successeur Boëmond d'Edersdorf, doyen de la grande église, qui fut élu archevêque par le chapitre

**BAUDOUIN** (François), jurisconsulte et théologien, né à Arras le 1er janvier 1520, enseigna successivement le droit à Bourges, à Angers, à Paris, à Strasbourg et à Heidelberg. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui lui confia l'éducation d'un de ses fils naturels, l'envoya au concile de Trente pour être son orateur. Henri III, n'étant encore que duc d'Anjou, lui proposa d'écrire la justification de la Saint-Barthélemy ; Baudouin s'y refusa, et ce n'est qu'à cause de ce fait honorable que nous parlons de ce personnage.

Voici ce que dit sur ce fait le continuateur de Fleury (2417) : « Le duc d'Anjou encore plus intéressé que le roi à justifier la Saint-Barthélemy, voulut employer le secours et la plume du célèbre jurisconsulte François Baudouin, qui, étant passé en Allemagne, avait enseigné le droit dans les plus célèbres universités : mais Baudouin qui détestait véritablement cette action, s'excusa, sous prétexte qu'étant fort haï des calvinistes de Genève, avec lesquels il avait eu des démêlés considérables, ceux-ci prendraient toujours en mauvaise part tout ce qui viendrait de lui sur cette matière. L'on savait cependant que la véritable cause de son refus était qu'il détestait sincèrement ce qu'on voulait qu'il justifiât : conduite digne d'un homme de bien, et qui rendit encore plus odieuse celle de Bellièvre, de Pibrac, et de plusieurs autres magistrats, qui eurent la complaisance d'excuser une action qu'ils détestaient dans le cœur, ou de dissimuler par politique ce qu'ils en pensaient. » Hélas ! ces lâchetés n'ont été, ne sont que trop communes dans tous les temps ! — Baudouin, dont nous parlons ici, mourut à Paris le 3 novembre 1573.

**BAUDOUIN** (Gabriel), prêtre de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, fondateur du grand hospice de l'Enfant-Jésus à Varsovie.

Il naquit le 5 avril 1689 à Avesne en Flandres. En 1717 il vint en Pologne, et s'y distingua tellement pendant plus d'un demi-siècle par toutes les vertus évangéliques, qu'il lui fut donné d'ériger la première maison d'enfants trouvés et le premier hôpital digne de ce nom, aux frais de la bienfaisance particulière, que le roi Auguste III et la Diète du couronnement de Stanislas Poniatowski consolidèrent ensuite par des donations considérables, et qui aujourd'hui encore est à la tête des établissements de charité de la capitale de ce pays (2418).

Un trait suffira pour peindre l'abbé Baudouin. Il arrive une fois en solliciteur dans une grande maison, où le jeu absorbait l'attention de la société. Une timide supplique est hasardée auprès du banquier ; elle passe inaperçue. L'abbé ose revenir à la charge ; mais l'homme tenant les cartes subissait en ce moment une forte perte, et, sous le coup d'une excitation fébrile, ne répond à la demande que par un soufflet. « Voilà pour moi, dit le digne successeur de saint-Vincent de Paul ; mais qu'y aura-t-il pour mes orphelins ? » A ce mot, son brutal offenseur se jette à son cou pour lui demander pardon, et l'on se doute combien la quête du noble représentant de la religion dut se trouver grossie en un clin d'œil et de toutes parts. — Ce digne prêtre mourut à Varsovie le 10 février 1768.

**BAUDRI** ou Baudry, évêque de Noyon et de Tournai au XIIe siècle, fut l'une des gloires de l'épiscopat dans la seconde Belgique, et se rendit fort célèbre par ses ouvrages.

Il était issu d'une noble famille du territoire de Térouanne (2419). Il fut secrétaire de Gérard Ier et de Lietbert, évêque de Cambrai et d'Arras ; et, comme il était fort versé dans l'histoire, il composa celle de ces deux Eglises : mais sa modestie l'empêchait de la publier. C'est pourquoi Rainald d'Angers, qui fut dans la suite promu à l'archevêché de Reims, lui écrivit pour le presser de faire part au public d'un ouvrage qui pouvait faire honneur à son auteur et aux deux Eglises dont il contient l'histoire. Baudri avait aussi composé la chronique de Térouanne, et on assure qu'elle fut conservée dans cette Eglise jusqu'à ce que le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque de Térouanne et du Mans, se fit apporter le manuscrit au Mans, où il paraît qu'il a été perdu.

Dès que saint Godefroi eut été élu évêque d'Amiens, il écrivit à Baudri, alors évêque de Noyon, la lettre suivante : « Le Seigneur, tout indigne que je suis, m'a élevé à la dignité de pasteur, afin que je fasse quelque chose digne de la piété de mon troupeau. C'est pourquoi, comme il y a dans ce diocèse plusieurs anciennes églises qui tombent en ruine, pour empêcher qu'on n'en perde la mémoire, et pour exciter de plus en plus le zèle à étendre le culte de Dieu, je vous prie instamment d'écrire l'histoire de notre diocèse et de notre Eglise comme vous avez fait celle de Cambrai et de Térouanne. N'enfouissez pas dans la terre le talent que vous avez reçu. » La lettre est du mois de mai 1108

Baudri n'entreprit cependant pas cet ou-

(2417) Liv. CLXXIII, n° 52.

(2418) *Mata — Encyklopeday polska* (petite Encyclopédie polonaise); Leszno. 1841, in-8°, apud *Nouv. Biog. univ.*, tom. IV, col. 758.

(2419) Bauderi, nommé aussi dans quelques auteurs *Bauderic*, était fils d'Albert, seigneur de Sarcinville, en Artois.

vrage. Une autre affaire vint l'occuper tout entier. Les habitants de Tournai travaillaient à obtenir du Pape le rétablissement de leur évêché, uni depuis le temps de saint Médard à celui de Noyon. Si les deux villes avaient été du même royaume, il n'y aurait pas eu de difficulté. Mais Noyon appartenait à la France, et Tournai au royaume de Lorraine, et par suite à l'empire d'Allemagne. Comme la France était très-dévouée au Saint-Siége, et l'Allemagne plus ou moins hostile, le Pape crut pouvoir attendre des circonstances favorables, et l'évêché de Tournai ne fut rétabli que quarante ans plus tard.

Voilà à peu près ce que nous apprend Longueval sur cet évêque (2420); nous y ajouterons quelques détails plus particuliers. Avant d'être élu évêque de Noyon et de Tournai, en 1098, Baudri avait rempli plusieurs dignités ecclésiastiques dans cette Eglise. Il fonda en 1103 le prieuré de Saint-Amand, qu'il soumit au monastère de Saint-Martin de Tournai. Il assista au mois de décembre 1104 au concile de Paris, dans lequel il fut question de l'absolution de Philippe-Auguste roi de France. En 1108, il établit des chanoines réguliers dans l'église collégiale de Ham. Enfin, après avoir illustré son épiscopat par une rare piété, les mœurs les plus pures et de savants écrits, comme nous l'avons dit, il mourut, ce semble, du chagrin que lui causèrent les doyens et chanoines de Tournai, à l'occasion d'un interdit qu'il avait fulminé sur leur eglise. Il fut inhumé dans la principale église de Térouanne. Nous ne savons pas au juste l'époque de sa mort; on la suppose arrivée en 1113, date que porte l'une des dernières lettres qu'on ait de lui.

BAUDRI ou BALDERIC, évêque de Dol, au XII$^e$ siècle, était d'Orléans, fut moine et puis abbé de Bourgueil. C'était, paraît-il, un religieux estimable, mais dévoré d'une telle ambition d'arriver à l'épiscopat, qu'il ternit sa vie par ses intrigues.

En 1099 il brigua l'évêché d'Orleans, et il le désirait si vivement qu'il ne craignit pas, chose déplorable, d'offrir de l'argent pour l'obtenir! Il employa la médiation de Bertrade auprès de Philippe roi de France; il se rendit à la cour avec une grosse somme, et il convint avec ce prince du prix. Mais à peine ce marché était-il conclu, qu'on s'aperçut, dit un historien (2421), que Jean, archidiacre d'Orléans, avait plus de sacs d'argent, et ce fut à lui qu'on donna l'évêché. Baudri, auquel le roi l'avait promis, se plaignit qu'on l'avait joué. Le roi lui fit une réponse qu'il n'était que trop digne d'entendre: « Ayez patience, lui dit-il, laissez-moi faire mon profit de celui-ci; ensuite faites-le déposer, je ferai alors ce que vous souhaitez. » Paroles honteuses! qui montrent entre quelles mains les nominations épiscopales tombaient, quand le clergé et le peuple fidèle n'élisait pas ses pasteurs; paroles affligeantes surtout, puisqu'elles nous apprennent qu'il se trouvait un prêtre, un religieux capable de les entendre sans que son âme en fût indignée!

Quelques années plus tard, c'est-à-dire vers l'an 1114, le chapitre de l'Eglise de Dol, en Bretagne, ayant élu pour évêque Vulgrin qui refusait, envoya des députés vers le Pape Pascal II pour le prier d'obliger Vulgrin d'occuper cette dignité. Mais le Pape ne voulut pas faire violence à l'humilité de ce pieux prêtre. Alors le clergé et le peuple de Dol furent dans la nécessité de procéder à une nouvelle élection. Ils élurent Baudri, qui n'eut garde de refuser ce siége, qui lui offrait la satisfaction qu'il convoitait avec tant d'ardeur. Il fut donc sacré à Noël de l'an 1114, par Girard, évêque d'Angoulême, légat du Pape, qui lui envoya ensuite le *pallium*, faveur attachée à sa personne seulement, non au siége, pour ne pas autoriser les prétentions des Bretons touchant la métropole de Dol.

Bien que Baudri eût tant ambitionné la dignité dont il jouissait enfin (ambition qui peut être quelquefois un bon désir, comme le dit l'Apôtre, mais qui ne doit cependant jamais aller jusqu'à se rendre coupable de simonie, comme ce prélat l'avait fait pour le siége d'Orléans), il paraît avoir été un évêque recommandable. Il menait dans cette charge redoutable la vie monastique dont il avait fait profession, et demeurait le plus souvent avec des moines. Comme il avait à gouverner des Bretons indomptés, dit Orderic Vital, et qu'il ne pouvait en souffrir les désordres, il les quittait pour se retirer en Normandie, où son Eglise de Dol, dès le temps de saint Samson, possédait des terres sur la Rille (2422). Il visitait de là les monastères voisins, et les édifiait par ses exhortations. Il mourut au monastère de Préaux, l'an 1131, et fut enterré devant le crucifix.

Baudri était un des savants hommes de son temps: « il était homme de lettres, disent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, et s'il eût eu moins d'ambition pour l'épiscopat, il en aurait été digne (2423). » Il se rendit célèbre par plusieurs ouvrages de prose et de poésie. Il composa des épitaphes pour la plupart des personnes illustres qui moururent dans son siècle. Mais il paraît outré dans les louanges qu'il leur donne, comme l'on peut en juger par ce qu'il dit de Bérenger et de quelques autres professeurs du même temps. Baudri composa en quatre livres l'histoire de la première croisade. Il écrivit aussi la Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel, à la prière de Pétronille, abbesse de Fontevrault, et celle de saint Hugues, archevêque de Rouen.

(2420) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXV.
(2421) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXII, tom. X, p. 385, de l'édit. in-12, 1826.
(2422) Orderic, lib. IX.
(2423) Liv. XXIV, tom. XI, p. 297, édit. *ubi supra.*

On lui attribue aussi la Vie de saint Samson de Dol.

BAUDRY (L'ABBÉ DE) vicaire général et chanoine honoraire d'Annecy, mort le 2 avril 1854, après avoir reçu, avec la foi et la piété qui ont embelli sa vie, les sacrements de l'Eglise. Il avait été professeur de théologie dans la compagnie des Sulpiciens.

I. Le sentiment qui a rempli l'âme de ce digne ecclésiastique, pendant sa carrière, a été de faire connaître et de faire aimer saint François de Sales. Il nous apprend lui-même ses plans à ce sujet : « Depuis plusieurs années, écrivait-il en 1836 (2424), je m'occupe à préparer une édition complète de la vie et des œuvres du saint évêque de Genève, dans laquelle je me propose aussi de faire entrer tout ce qui concerne la femme forte qui, sous ses auspices, donna le commencement à l'Ordre de la Visitation. Je me suis proposé pour modèle le travail que les religieux Bénédictins ont fait pour la vie et les œuvres des saints Pères.... Le temps où paraîtra cette édition est encore éloigné, car je ne veux point commencer à la faire imprimer, que toutes les parties n'en soient achevées. C'est le seul moyen que tout ce qui doit la composer soit bien coordonné. Je me propose d'ailleurs d'aller faire des recherches à Rome et dans tous les autres lieux où je pourrais espérer de trouver quelques pièces importantes. Aussi plus mon travail avance, plus je reconnais qu'il m'est impossible de prévoir quelle en sera la fin. »

Sur les observations qu'on lui fit que le public ne s'accommodait point de ces longs délais, et que, dans ces dernières années, plusieurs éditions des œuvres de saint François de Sales ayant été publiées, il se trouvait un grand nombre de possesseurs de ces éditions qui seraient bien aises de les rendre moins incomplètes par l'addition de quelques suppléments, l'abbé de Baudry se détermina à publier, avant l'édition complète et uniforme, trois sortes de suppléments aux œuvres de saint François de Sales : « Le premier, dit-il (2425), sera un supplément historique devenu fort nécessaire, parce qu'on ne connaît guère aujourd'hui les actions, les vertus et les miracles de saint François de Sales, que par la vie qu'a composée Marsollier, et qui est aussi incomplète qu'inexacte; — le second sera un supplément épistolaire; — le troisième, un supplément théologique, contenant des ouvrages de controverse, de dogme et de morale, dont les uns n'ont jamais été publiés, et les autres ne l'ont été que dans des éditions incomplètes et peu soignées. »

II. L'abbé de Baudry n'était pas tout à fait du sentiment du P. Tournemine sur la question souvent agitée, s'il convenait de laisser les écrits de saint François de Sales dans leur ancien langage, ou s'il valait mieux les mettre en langage moderne. On connaît, à cet égard, l'opinion du célèbre Jésuite (2426), résumée dans ces lignes : « Saint François de Sales a un style particulier, excellent en son genre, et inimitable. On sent dans ses écrits la douceur et la tendresse de son cœur ; on y sent qu'il aime et qu'il doit être aimé, mais qu'il veut qu'on n'aime que Dieu. Un écrivain serait téméraire s'il se flattait de conserver dans le changement de son style cette suavité insinuante, ces expressions efficaces parce qu'elles sont affectueuses, cette éloquence familière et de conversation, plus persuasive que les discours étudiés et sublimes. Non, on ne fera jamais que des copies informes de ce merveilleux original. Les termes que son cœur, plus que son esprit, lui a fait choisir, ne peuvent être changés ou dérangés sans qu'on défigure l'ouvrage, sans qu'on énerve la céleste éloquence d'où dépend son utilité.... »

Nous sommes complétement de cet avis, et nous croyons qu'il en est peu qui ne le partagent. Cependant l'abbé de Baudry n'était pas tout à fait de ce sentiment, comme nous l'avons dit. Sans doute il ne voulait pas qu'on défigurât le style de saint François de Sales sous prétexte de l'embellir, et que l'on substituât à son aimable simplicité les fleurs d'une vaine rhétorique et l'éclat pompeux d'une éloquence brillante; mais il eût toléré que, tout en s'éloignant le moins possible du style et des expressions du saint évêque de Genève, on changeât des tours de phrases surannés et des expressions vieillies. Or nous croyons que, même dans ces limites, dans cette opinion mitoyenne entre celle du P. Tournemine qui ne voulait aucun changement, et celle de ceux qui voudraient que le style du saint fût remis complétement en langage moderne, nous croyons, disons-nous, qu'il y aurait encore grand danger de sacrifier une foule de beautés; car changer des tours de phrases surannés, effacer des expressions trop vieillies, c'est là une tâche assez arbitraire, et dès l'instant qu'elle serait abandonnée aux goûts divergeants de chacun, il est certain que l'original ne ferait qu'y perdre, et qu'on n'en ferait toujours que de pâles copies. Ce que nous pourrions tout au plus accorder, pour la généralité des lecteurs, ce serait qu'on fît disparaître la vieille orthographe qui peut augmenter, en effet, la difficulté de ceux qui ne sont pas familiarisés avec les livres anciens; mais encore voudrions-nous que cela ne se fît que pour les ouvrages du saint les plus populaires, et que quant à ses œuvres complètes on ne les donnât toujours qu'en respectant scrupuleusement *tout le style*, sauf par des *notes* ou

(2424) *Divers suppl. aux Œuv. de S. François de Sales*, recueillis par l'abbé de Baudry, 1 vol. in-8°, 1836; préface, p. I, VII.

(2425) Id. ibid., p. VIII

(2426) Insérée dans les *Mémoires de Trévoux pour l'Histoire des sciences*, etc. Juillet 1736, II° partie, pag. 282, art. 79.

un glossaire, à la fin du volume, à donner la clef des difficultés qui peuvent se rencontrer pour des lecteurs peu habitués avec ce style inimitable.

Au reste, l'abbé de Baudry semble avoir compris ceci, car pour les *suppléments* qu'il se proposait de donner, il déclare qu'il est dans l'intention de satisfaire au juste désir de ceux qui veulent avoir saint François de Sales dans son propre style : «c'est pourquoi, ajoute-t-il, je donnerai cette édition en vieux langage, » sans cependant conserver la vieille orthographe. Et un peu plus loin, il dit : « Mon objet principal étant de mettre les écrits de notre saint à la portée de tout le monde, afin qu'ils puissent porter de plus abondants fruits de bénédiction, j'aurai égard à ceux à qui l'ancien style ne convient pas, et je ferai des abrégés en français moderne, dans lesquels je réunirai tout ce que chaque ouvrage renfermera de plus propre à instruire et à intéresser le lecteur. Ces abrégés ne feront point partie de mon édition des suppléments ; mais ils paraîtront en même temps et formeront des volumes séparés.....»

III. De tous ces projets que nourrissait l'abbé de Baudry, nous croyons qu'il n'a publié que les ouvrages suivants : *Divers suppléments aux œuvres de saint François de Sales*, (supplément historique), 1 vol. in-8°, Lyon, 1836 ; *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Châblais* (saint François de Sales), 2 vol. in-32, 1836 : *Tableau de l'esprit et du cœur de saint François de Sales*, par sainte Chantal, 1 vol. in-18, 1838. Cet ecclésiastique travaillait encore, dans ces derniers temps, à une vie complète du saint évêque de Genève : ainsi l'on peut dire que la plus grande partie de son temps fut consacrée à ce saint, et l'on ne sera pas surpris, dès lors, que nous nous soyons quelque peu étendu sur ce sujet dans cet article.

Mais un autre sentiment non moins noble, non moins utile à l'Église, préoccupa vivement ce digne prêtre. Il était pénétré de l'espérance et du désir de ramener les protestants à la vérité par une discussion pleine de charité. Ses opuscules polémiques, sa correspondance, ses articles dans les *Annales catholiques de Genève*, surtout son dernier écrit de 1852 : *Exposé des discussions survenues à Genève entre les protestants sur l'autorité de l'Ecriture sainte* (2427), en font foi. C'était sans contredit, entre les défenseurs de la religion, un des plus érudits et des plus instruits touchant la controverse protestante

« Il avait, disent les *Annales catholiques de Genève* (2428), un talent particulier pour poursuivre, jusque dans leurs derniers retranchements, les subtilités où les ministres cherchent à se réfugier. Il les invita, en de fréquentes occasions, à aller avec lui, soit publiquement, soit par lettres, jusqu'au fond des questions.» Puis, les *Annales* disent que, «depuis ces dernières années, l'abbé de Baudry avait été singulièrement désillusionné sur la bonne foi de ses adversaires; aussi les combattait-il avec une plus grande énergie, et tout en conservant les formes indulgentes d'un style qui lui était propre, arrivait-il à faire ressortir le défaut total de loyauté ou l'ignorance grossière des adversaires de l'Eglise. »

Ces paroles ne seraient-elles pas une sorte de critique à l'endroit de la trop grande douceur de ce vénérable ecclésiastique? Nous croyons, nous, qu'on ne saurait jamais être trop doux envers ses adversaires, et qu'on ne pèche jamais par excès de charité. L'abbé de Baudry était de l'école des doux, de l'école de saint François de Sales, c'est là sa gloire; et nous voyons que, jusque dans ses derniers écrits, il ne s'est point départi de cette réserve, de cette politesse, de ce ton respectueux qui contraste singulièrement, il est vrai, avec le genre acerbe et railleur de certains polémistes, mais qui n'a ni moins de force pour défendre la vérité, ni moins de puissance pour convaincre et attirer. *On ne prend pas les mouches avec du vinaigre*, disait le saint évêque de Genève; l'abbé de Baudry s'est constamment souvenu de cette maxime, et ses écrits devront à la tendre charité dont ils sont empreints de continuer à produire des fruits de vie et de salut auprès des âmes droites. Les *Annales* terminent les quelques lignes qu'elles consacrent à la mémoire de cet ecclésiastique en disant qu'il s'était réjoui de leur apparition, et qu'il les a soutenues de tous ses moyens

**BAUFET** ou **BAUFFET** (GUILLAUME) dit d'Aurillac, évêque de Paris, succéda en septembre 1304 à Simon de Bucy, et fut sacré en janvier 1305. Cette année même, il défendit à un théologien Dominicain d'enseigner plus longtemps à Paris à cause de ses sentiments erronnés touchant l'Eucharistie. En 1306, il assista à la translation du chef de saint Louis, de l'abbaye de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle de Paris. Il était en mai 1310 un des Pères du concile provincial tenu à Paris, dans lequel plusieurs Templiers furent condamnés. Ce fut environ cette année-là que Marguerite Porrette, infestée des erreurs des quiétistes, fut livrée au bras séculier. On tint en 1314 et l'année suivante, deux conciles provinciaux au sujet de la dîme royale. Guillaume Baufet fut invité en 1316 au concile tenu à Senlis, en faveur de Pierre évêque de Châlons. Il mourut le 30 décembre 1319.

**BAUGÉ** (ETIENNE DE), évêque d'Autun en 1113, renonça à son évêché pour embrasser la vie religieuse dans le monastère de Cluny. Jean Montéléon a publié, en 1517, un ouvrage de cet évêque, sur *les ordres ecclésiastiques et les cérémonies de la Messe*.

**BAUGULFE**, abbé de Fulde, succéda au gouvernement de cette célèbre abbaye à

(2427) Quelques journaux religieux de 1853 ont reproduit la plus grande partie de cet opuscule.

(2428) N° d'avril 1854, 3° série, pag. 397.

saint Sturme, en 779, et vers l'an 788, Charlemagne écrivait pour lui recommander le soin des études dans son abbaye. « Nous estimons utile, lui dit-il (2429,) que dans les évêchés et les monastères de notre obéissance, outre la régularité des mœurs, on enseigne aussi les sciences à ceux qui en sont capables. Car nous avons souvent reçu des lettres ces années dernières de différents monastères, dont le sens était bon, mais le style fort grossier; ce qui nous a fait craindre que cette ignorance ne les empêchât d'entendre les saintes Ecritures. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous appliquer à l'étude, et à choisir des personnes capables d'instruire les autres. » Cette lettre fut envoyée aussi aux métropolitains, afin qu'ils la fissent passer à leurs suffragants et ceux-ci à tous les monastères; mais nous n'avons aucun détail particulier sur Baugulfe (2430) : si Charlemagne s'adresse à lui directement, c'est sans doute à cause de l'importance de l'abbaye de Fulde et de la réputation dont elle jouissait entre toutes.

BAUME (LA SAINTE-), grotte de Provence où, selon une tradition solidement appuyée, sainte Marie-Madeleine se retira pour vaquer à la contemplation et aux pratiques de la pénitence. Quand le fait ne serait pas aussi bien établi qu'il l'a été tout récemment par un savant auteur (2431), on ne saurait rien imaginer d'aussi touchant sous tous les rapports que cette histoire, considérée même comme une simple *légende*, qui aurait encore, en définitive, son fond de vérité.

I. On ne peut en parler, dit un écrivain (2432), sans remonter, pour ainsi dire, à la divine agonie du Golgotha. Jésus est mort et ressuscité. Les temps d'épreuves commencent. Persévérant dans le criminel aveuglement qui leur a fait répandre le sang du Juste, la Judée et Rome organisent les premières persécutions contre les disciples du Sauveur. Dès sa naissance même, l'Eglise militante est dispersée. Les apôtres doivent porter la parole de vie hors de la terre sainte ou mourir en martyrs, écrasés sous les pierres d'une multitude furieuse. Mais l'Esprit est descendu en eux; ils s'offriront tous en sacrifice avec un courage surhumain, aussitôt que les préfets de l'empire voudront les jeter en pâture aux bêtes du cirque ou lorsqu'il s'agira de les clouer à l'arbre de la croix, comme leur divin Maître. Cependant, tout en se tenant préparés à cette mort héroïque qui leur vient de toutes parts, ils savent combien est précieux le dépôt qui leur a été confié. La loi chrétienne révélée, mais non encore promulguée, doit renouveler la face du monde. Il lui faut des docteurs pour la publier et des avocats pour la défendre; avant peu il viendra des chefs de légion, comme Maurice et Victor, qui, renonçant au métier des armes, se feront tuer pour lui porter leur appui. Ainsi l'Evangile du Dieu vivant ira par toute la société païenne hâter la chute du mensonge et la ruine de l'esclavage; et, s'il en est besoin, le grand œuvre une fois accompli, la sainte parole répandue et fructifiant, d'autres sacrifices se feront, des immolations à lasser la patience des tyrans et la fureur des bourreaux. En d'autres termes, les apôtres et les vierges mourront pleins d'espérance et déjà radieux d'une gloire céleste.

Et ce ne sont pas seulement l'Asie Mineure, la Grèce et l'Italie qui seront appelées à voir la divine semence du Verbe germer sur leur sol; toutes les contrées recevront ce bienfait; les Gaules aussi ne tarderont pas à recevoir de pieux visiteurs. Un jour, en effet, une nef s'arrête sur les côtes de la Méditerranée, en regard des déserts de la Provence. Dans ce frêle esquif, nous nous trompons, sur ces planches de salut protégées par le souffle de Dieu, se tiennent quatre passagers, quatre proscrits : Marie-Madeleine, Lazare, son frère, Maximin et Trophime. Sainte et courageuse phalange d'apôtres!

Lorsqu'après avoir attaché leur barque au rivage, ils eurent remercié le Seigneur, le désert de la Baume se présenta à leurs yeux. Ce fut dans ces solitudes où nul bruit humain ne venait retentir, dans une grotte profonde, placée au milieu de rochers presque inaccessibles, que Madeleine, quittant Lazare, son frère, vint chercher un abri contre les orages du monde. De cette sévère cénobie, elle laissait à chaque heure du jour monter son âme purifiée vers le ciel. Spectacle bien digne d'attention! Alors que l'empire romain, en proie à tous les désordres, commençait ses bacchanales impudiques, sur le seuil d'une terre encore appelée barbare, une femme, maintenant sainte, élevait incessamment sa prière dans un ordre d'idées chastes et immatérielles : quelles devaient être les pensées de Madeleine en présence de cette désorganisation du monde antique? Combien devait être grand le combat entre son amour pour le Christ et le souvenir de ces joies mondaines qu'elle avait naguères recherchées avec tant d'empressement. Nous ne savons plus quel poëte a dit que chaque larme qui tomba des yeux de la sainte devint une perle; on ne peut pas admettre cette fiction, sans doute, mais il est impossible de ne pas reconnaître tout ce que le repentir de la pécheresse juive a eu de sincère.

Des quatre fugitifs récemment venus dans les Gaules, chacun glorifiait Dieu à sa manière. Pendant que Marie-Madeleine vivait ainsi de prières et de jeûnes dans la grotte solitaire, Lazare prêchait la foi chrétienne à Marseille, Maximin était aller porter la

(2429) *Conc.*, tom. VI, pag. 779; *Capit.*, tom. I, p. 202.

(2430) Fleury, liv. XLIV, n° 14, l'appelle Bangulfe, et au n° 42 du même livre, il le nomme Laugulfe; mais c'est bien le même personnage, et Baugulfe est son vrai nom.

(2431) M. l'abbé Faillon, ouvrage cité à la fin de cet article.

(2432) M. Jules Du Vernay.

parole de Dieu à Aix, et Trophime la répandait à Arles. Les victimes du peuple déicide avaient trouvé enfin une terre hospitalière pour les recevoir, ils avaient posé le pied sur un lieu d'asile pour y proclamer la religion du Christ, proscrite aussitôt que connue. Nous verrons, aux articles de ces bienheureux apôtres, comment leurs larmes, leurs sueurs, leur sang fructifièrent peu à peu sur cette terre fertile. Quant à Madeleine, après avoir vécu trente-trois ans dans sa grotte, au milieu des plus pieuses pratiques de l'existence érémitique, elle expira pure et sainte, les yeux ouverts vers la céleste patrie, prête qu'elle était à aller dormir dans le sein de Dieu.

II. Dès les premiers temps de l'Eglise, les reliques de Marie-Madeleine devinrent, dans toute la contrée, l'objet d'une grande vénération. Les chroniqueurs rapportent que, vers l'an 450, des moines cassianites vinrent habiter la grotte sanctifiée par le repentir de la sainte. Ces religieux y furent remplacés plus tard par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Ce fut à peu près à la même époque que les premières invasions des Sarrasins ayant commencé en Provence, les reliques de Madeleine furent cachées en terre et sauvées ainsi de la rapacité furieuse des Musulmans.

Remontons maintenant à un temps un peu plus rapproché du nôtre, c'est-à-dire en 1278. Or l'histoire nous apprend qu'à cette époque Charles d'Anjou gouvernait la Provence en l'absence de son père Charles I<sup>er</sup>. Ce prince sut que le désert de la Sainte-Baume avait été le lieu de pénitence de Marie-Madeleine. Plein de zèle pour tout ce qui touchait aux choses saintes, animé du désir de trouver les reliques de la pieuse exilée, il se mit en prières afin que Dieu lui révélât le lieu où étaient cachées les dépouilles sacrées. Et l'on rapporte que Marie-Madeleine elle-même apparut à Charles d'Anjou, et qu'elle lui désigna, comme lieu de sa sépulture, un champ voisin de Saint-Maximin où il trouverait une plante de fenouil toujours verdoyante.

Affermi par de nouvelles prières, le comte d'Anjou vint au lieu que lui avait assigné la sainte. Dans un champ des alentours de Saint-Maximin, il vit, en effet, quoique ce fût pendant la saison des frimas et des neiges, la plante toute verte. Cette heureuse découverte faite, Charles s'empressa de convoquer les archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Aix et d'Embrun; il appela aussi les évêques d'Agde, de Maguelonne et de Glandevez. Aussitôt donc que cette assemblée put se tenir dans le champ du fenouil, il fit faire l'ouverture du tombeau en présence de tous les personnages qui la composaient. Un obituaire atteste qu'on trouva dans cette tombe un écrit qui justifiait que c'était bien dans cette terre que reposait le corps de Marie-Madeleine. Ceci se passait en 1279.

III. Mais il importe de citer ici le récit plus détaillé que nous fait de cette précieuse découverte Richard de Cluny, auteur du temps, dont la relation est mentionnée par tous les annalistes de l'Eglise. « Quand on eut ouvert, dit-il, les tombeaux des deux côtés de la chapelle, on trouva enfin le corps de sainte Madeleine, non dans le tombeau d'albâtre où l'avait mis saint Maximin, évêque d'Aix, mais dans un autre de marbre, vis-à-vis et à main droite en entrant. Il en sortit une odeur très-suave, et il se fit quantité de miracles. »

Richard de Cluny raconte ensuite qu'on trouva sous la langue, qui tenait encore au palais, une longue racine qui en sortait, avec une petite branche de fenouil, et que l'on partagea ensuite cette racine en parcelles, qui ont été conservées dans plusieurs endroits comme des restes précieux. Il assure qu'il tient tout cela de témoins oculaires. Il ajoute qu'à côté du corps on trouva un écriteau d'une grande antiquité, gravé sur un bois incorruptible, et qu'il y a lu lui-même ces paroles : « L'an sept cent seize de la nativité du Seigneur, au mois de décembre, sous le règne d'Odoin, très-pieux roi des Francs, du temps des courses des Sarrasins, dans la crainte de cette perfide nation, le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine fut transféré la nuit fort secrètement de son sépulcre d'albâtre dans l'autre de marbre, et mis en un lieu plus caché (2433). »

Notre auteur continue en ces termes: « Le prince Charles, ayant trouvé tout cela, fit venir les archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix, avec quantité d'évêques, d'abbés, de religieux, de noblesse, de clergé et de peuple, qu'on assembla le cinq de mai 1280. On leva le corps et on le mit dans une châsse ornée d'or, d'argent et de pierreries; pour la tête, on la plaça dans une boîte d'or pur. On trouva encore une inscription sur du bois couvert de cire, mais on eut de la peine à y lire ces mots : *Ici repose le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine*. Charles, étant depuis devenu roi de Sicile, transféra de ce lieu, sous l'autorité de Boniface VIII, en 1295, les religieux de Saint-Victor de Marseille, pour rétablir en leur place les frères Prêcheurs. Enfin il bâtit et enrichit leur église avec une magnificence royale (2434). » Tel est le récit de Richard de Cluny.

IV. Bernard Guyon, de l'ordre des frères Prêcheurs, évêque de Lodève, dans sa *Chronique* dédiée au Pape Jean XXII, fait le même récit mot pour mot; de telle sorte qu'il paraîtrait que l'un des deux l'a transcrit d'après l'autre. La différence est que Bernard met cette découverte le 9 décembre, et nomme Odoïc le roi que Richard de Cluny appelle Odoin. Ptolémée de Lucques, du même ordre des frères Prêcheurs, écrivant vers le même temps, fait aussi le même récit (2435).

(2433) Dom Bouquet, *Scriptores Rer. Franc.*, tom. III, p. 640; Pagi, an 716, n° 11.

(2434) Raynald, an 1279, n° 12.

(2435) Ray. ibid.; Sponde, 1279, n° 3; *Hist. eccles.*, lib. XXII, c. 35.

Sur quoi Fleury, d'après Launoi, et c'est là, comme l'on sait, une pauvre autorité, fait cette double remarque : « Il est à observer qu'il n'y eut jamais de roi de France du nom d'Odoïn ou Odoïc, et que l'an 700 régnait Childebert II, à qui succéda Dagobert III jusqu'en 716. *Mais celui qui fabriqua l'écriteau ni ceux qui le découvrirent n'en savaient pas tant.* — Vous avez vu d'ailleurs, ajoute Fleury, que douze ans auparavant, en 1267, le roi saint Louis, accompagné du légat Simon de Brie, alla à Vézelay et y assista à la translation des reliques de sainte Marie-Madeleine d'une châsse à l'autre. En remontant plus haut, vous trouverez que, dès l'an 1146, on croyait avoir ce saint corps à Vézelay, et qu'en 898 l'empereur Léon le Philosophe l'avait fait apporter à Constantinophe, et d'Ephèse selon Cedrenus. Tous ces faits ne sont pas faciles à accorder avec la découverte de Provence (2436). »

Sur le premier point, nous dirons que Fleury, au lieu de s'appuyer sur Launoy, aurait dû consulter l'un de ses contemporains qu'il cite souvent lui-même. Or, le docte Pagi fait remarquer que ce roi des Francs, du nom d'Odoin ou d'Odoïc, n'est autre que le fameux Eudes, duc d'Aquitaine, qu'on trouve appelé quelquefois Odon, quelquefois Otton, Odoïc ou Odoin. Il était de la première dynastie des rois des Francs, dans laquelle on sait que tous les princes portaient le titre de roi. D'ailleurs, c'est précisément de 700 à 716, pendant que les Francs de Neustrie et d'Austrasie se disputaient à qui serait le maître des rois fainéants, sous le titre de maire du palais; c'est précisément dans cet intervalle, que le duc Eudes, Odon, Odoin ou Odoïc, fut le seul défenseur, et par là même le seul roi de la France méridionale contre les Sarrasins. Il est donc très-naturel que les malheureuses populations du Midi, voyant en lui le seul homme véritablement royal de l'ancienne dynastie, l'aient reconnu pour roi et lui en aient donné le titre (2437).

Lors donc, ajoute l'historien qui nous fournit cette remarque (2438), lors donc qu'avec le millésime de 716, une inscription présente le nom si peu connu d'Odoin, avec une royauté moins connue encore, ce n'est certainement pas le fait d'un imposteur, comme le suppose Fleury; l'imposteur le moins adroit eût été plus habile. Nous croyons donc, avec le P. Pagi et dom Bouquet (2439), que l'inscription découverte en 1279 est indubitablement authentique, et qu'ainsi, dès l'an 716, c'était la tradition constante de la Provence, qu'on avait à la Sainte-Baume le corps de sainte Marie-Madeleine, sœur de Lazare et de Marthe.

Sur le second point de Fleury, nous citerons l'observation suivante de M. Rohrbacher : « Comme les savants modernes, dit-il (2440), distinguent généralement Marie, sœur de Lazare, d'avec Marie-Madeleine, de laquelle le Sauveur chassa sept démons, et d'avec la personne que l'Evangile appelle l'autre Marie, il ne serait peut-être pas impossible de concilier les traditions diverses de différentes églises touchant les reliques de sainte Marie-Madeleine, le surnom de Madeleine ayant pu s'appliquer à chacune des trois Maries. » — Or c'est précisément ce qu'a fait M. l'abbé Faillon (2441) avec une érudition et un ensemble de preuves qui ne laissent rien à désirer à la critique la plus minutieuse. *Voy.* l'article MARIE-MADELEINE (sainte).

V. Charles d'Anjou voua donc aux restes de sainte Marie-Madeleine une vénération que rien ne fut de nature à faire démentir. En effet, alors même que les malheurs pesaient sur lui, tandis que la vengeance de Jean Procida, agent de Pierre d'Aragon, s'exerçait furieuse sur les Français établis en Sicile, et que lui-même était réduit en captivité, il ne cessa d'invoquer la sainte. Rendu à la liberté, il vint commencer à Saint-Maximin l'édification de ce temple majestueux dont nous avons parlé (n° III), et qu'on ne cesse d'admirer encore de nos jours, et il plaça dans cet imposant édifice les reliques de la sœur de Lazare. En même temps des frères Prêcheurs furent établis à Saint-Maximin, à la Baume de la Madeleine, et les louanges du Seigneur vinrent réveiller enfin le silence de cette solitude vénérée.

Dès cette époque les pèlerinages à la grotte sainte furent nombreux. Le sire de Joinville nous apprend que saint Louis, à son retour de sa première expédition en Orient, voulut venir prier aux lieux où Marie-Madeleine avait vécu dans la contemplation de Dieu.

Après les rois, les poëtes. Un peu plus tard, Pétrarque vint prier aussi dans cette retraite. Ouvrons son livre de la *Solitude* (2442); voici en quels termes il en fait mention : « Là, dit-il, en parlant de la Sainte-Baume, est un lieu sacré, lieu rempli de mystères et de beautés, digne d'être visité par les hommes des pays lointains. Il me souvient toujours avec bonheur d'avoir passé trois jours et trois nuits dans cette retraite profonde. » Le poëte italien avait décrit longuement ces lieux saints et pittoresques, mais il faut croire qu'avant de parvenir jusqu'à notre âge, cet important travail se sera perdu. Le fait est que les bibliophiles cherchent vainement, dans les différentes éditions de ses œuvres, la lettre en vers que Pétrarque semble avoir adressée à ce sujet à Philippe de Cabassol, cardinal, évêque de Cavaillon.

Là ne s'arrêtèrent pas les pèlerinages

(2436) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXXVII, n° 35.
(2437) Pagi, an 716, n° 13.
(2438) M. Rohrbacher, tom. XIX, pag. 265.
(2439) D. Bouquet, tom. III, pag. 640, note.
(2440) Loc. cit.
(2441) Voy. *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée*, etc. 2 vol. in-4°, 1848, édit. de M. l'abbé Migne.
(2442) Chapitre 2, section 3.

d'hommes illustres. Plusieurs rois, alors qu'ils entreprenaient ces saints voyages, bien que, pour la plupart, leur conduite ne répondit pas à ces dehors de piété, plusieurs têtes couronnées, disons-nous, vinrent à différentes époques visiter la Sainte-Baume. Jean 1er y vint en 1362, alors qu'il était à Avignon avec le Pape Urbain V; Charles VI, assistant au couronnement de Louis II, comte de Provence, y vint également. Il en fut de même de la reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII et ensuite de Louis XII; cette princesse visita la grotte en 1403, et fit présent d'une effigie en or émaillé qu'on a conservée jusqu'à nos jours. En 1533, Eléonore d'Autriche, seconde femme de François 1er, entreprit ce voyage avec le dauphin, depuis Henri II, et les ducs d'Orléans et d'Angoulême. Charles IX fit aussi ce pèlerinage, en 1564, avec le duc d'Anjou, son frère, depuis Henri III, et le roi de Navarre, Henri de Bourbon, depuis Henri IV. Louis XIII et Louis XIV y vinrent aussi, et ce fut à cette époque que ce dernier fit un pèlerinage à Notre-Dame-de-Grâce, près de Cotignac.

Tout ceci prouve la célébrité dont jouit, dans tous les temps, la Sainte-Baume, mais n'augmente pas, à nos yeux, la valeur d'un lieu si vénérable par lui-même. Et puis, les prières de tant d'âmes humbles et ferventes qui s'y pressèrent à toutes les époques étaient assurément plus précieuses à Dieu, à la sainte, objet de la vénération générale, que les plus riches dons offerts à son sanctuaire par tant de riches personnages qui n'apportaient, en définitive, que leur superflu! Or, c'est surtout le don du cœur qui est agréable au Dieu maître de toutes les richesses.

VI. Pendant la révolution, des passions aveugles et impies se ruèrent sur le saint lieu. Les richesses accumulées furent dispersées. Le couvent des Dominicains fut pillé. La rage de la destruction, après s'être exercée sur les reliques de notre sainte, incendia le couvent, la grotte et l'auberge de la Sainte-Baume. Mais il resta toujours ce que les vandales, quels qu'ils soient, ne peuvent jamais détruire, il resta la sainteté du lieu, et la précieuse tradition de ses merveilles! Ce sont là des traces que toutes les folies, les vengeances humaines, n'effacent pas.

Aussi, quand l'orage fut passé, la piété releva-t-elle le couvent, et la foi fit-elle reparaître ses œuvres. On s'occupa de réparer la Sainte-Baume, et le 5 mai 1814, on reprit le cours des pieux pèlerinages. On évalua de vingt-cinq à trente mille le nombre des visiteurs. Tout n'était pas fini, cependant, en fait de désastres, et il semble que la Providence veuille nous apprendre à mériter le don de posséder les lieux qu'elle affectionne sur la terre, en mettant à l'épreuve notre persistance à les honorer. Une année s'était à peine écoulée depuis l'imposant concours dont nous venons de parler, qu'une nouvelle tempête éclata en effet. A l'époque des Cent-Jours, les soldats du maréchal Brune se détournèrent de Toulon et vinrent encore dévaster la Sainte-Baume.

Enfin cette fureur eut un dernier terme, et, en 1821, la chapelle fut restaurée. Des quêtes et des souscriptions furent établies; la piété des Provençaux ne fit pas défaut à cet appel, et de tous les points ces souscriptions amenèrent d'heureux résultats. Le 27 mai 1822 eut lieu la cérémonie de l'inauguration de la chapelle, qui fut faite par de Bausset, archevêque d'Aix, assisté de deux vicaires généraux, au milieu d'un concours qu'on évalua de trente-cinq à quarante mille personnes. Maintenant, un couvent est établi près de la grotte, et les pèlerinages vers cette sainte retraite se font le lundi de la Pentecôte ou le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine.

Tous les voyageurs sont d'accord sur ce fait, à savoir qu'aucun point en Provence n'est aussi pittoresque à voir que le passage de la Sainte-Baume. « En faisant abstraction des faits traditionnels qui s'y rattachent, on trouve que ce lieu est rempli d'une mystérieuse majesté. Sans parler des rochers et des grands arbres séculaires qui l'environnent, cette grotte sainte, où une femme de la Judée est venue prier pendant trente-trois ans, seule avec sa foi, avec le souvenir de ses fautes, emporte l'âme dans une rêverie infinie. Pour le catholique, il est peu de spectacles aussi solennels que le moment où le saint office se célèbre dans le lieu de la pénitence de Marie-Madeleine. Une musique religieuse retentit dans la grotte témoin de tant de douleurs, et charme de ses accords à la fois doux et harmonieux ces solitudes à jamais augustes. »

C'est ainsi que s'exprime un des récents pèlerins de cette sainte grotte. Dans l'impossibilité où nous sommes d'entrer dans de plus longs détails, et surtout de rapporter les preuves de la tradition concernant la Sainte Baume, nous renvoyons ceux qui voudraient l'étudier d'une manière particulière aux *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe, et les saintes Marie Jacobé et Salomé*, par M. l'abbé Faillon, 2 vol. in-4°, 1848. C'est là qu'on trouvera et l'histoire la plus ample de la Sainte-Baume (2443), et le récit de la vie de Marie-Madeleine dans ce séjour, et les preuves les plus convaincantes de toute la tradition, et la discussion comme la réfutation des objections accumulées sur ce point par les écoles janséniste et protestante, et enfin la représentation de tous les monuments qui se rattachent à la Sainte-Baume. Le savant

(2443) Il est à regretter que le *Dict. des Pèlerinages*, tom. I, col. 281, ne soit pas entré dans plus de détails sur la Sainte-Baume. Ce pèlerinage méritait une notice plus complète sous tous les rapports.

auteur n'a rien négligé pour porter la lumière sur ce sujet si intéressant pour la piété et pour l'histoire de la prédication évangélique en Provence : il a tout invoqué, l'histoire, la critique, l'archéologie, et nous pensons qu'après la production de témoignages aussi nombreux, il n'est plus possible d'élever le moindre doute sur ce touchant épisode de l'histoire de l'Eglise.

BAUME (Henri de la), religieux de l'ordre de saint François, vivait au xv° siècle, était confesseur de la bienheureuse Colette, qu'il accompagna dans la visite qu'elle fit au Pape Benoît XIII, vers 1405. *Voy.* l'article de cette sainte réformatrice. — Juliac parle avantageusement de Henri de la Baume dans sa vie de sainte Colette. On dit qu'il mourut à Besançon.

BAUME (Pierre de la), évêque de Genève, cardinal au xvi° siècle. Il était chanoine et comte de Lyon; il devint abbé de Saint-Claude, de Notre-Dame de Pignerol, de Saint-Just de Suze et de Moutier-Saint-Jean. Puis il fut fait évêque de Tarse, coadjuteur de Genève, et ce fut en cette dernière qualité qu'il assista au concile de Latran de l'an 1522. Les calvinistes le chassèrent de Genève en 1535 ; le Pape Paul III le créa cardinal en 1539, et il devint archevêque de Besançon en 1542 ; mais il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car il mourut deux ans après.

BAUME (Claude de la), archevêque de Besançon, cardinal, neveu du précédent. Ses parents le mirent fort jeune sous la conduite d'un célèbre théologien, nommé Antoine Lulle, avec lequel il demeura jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Pendant ce temps, il eut l'abbaye de Chaulieu, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Besançon, les prieurés de Saint-Claude, d'Arbois et de Ligniac. Il n'avait que seize ans lorsqu'il fut nommé coadjuteur de Pierre de la Baume, archevêque de Besançon, et confirmé par le Pape Paul III en 1543.

Cet oncle étant mort l'année suivante, Claude de la Baume devint archevêque et gouverna cette église avec beaucoup de sagesse et de prudence, pendant quarante ans. Etant allé à Rome en 1566, visiter les tombeaux des saints Apôtres avec Antoine Lulle, qu'il avait fait son grand vicaire, il fut reçu par Pie V avec de grands témoignages de bonté, et retourna dans son diocèse où Philippe II le mit au nombre de ses conseillers, et le nomma à la vice-royauté de Naples.

Le Pape Grégoire XIII le nomma cardinal, quoique absent, en 1578, sous le titre de Sainte-Pudentienne. Comme Claude de la Baume était nécessaire dans son diocèse, il n'alla point à Rome ; il combattit les calvinistes avec zèle, et, par ses soins, il arrêta leurs tentatives dans toute la Franche-Comté. Il se disposait à aller prendre possession de la charge de vice-roi de Naples, lorsqu'il mourut à Arbois le 14 juin 1584, n'étant âgé que de cinquante-six à cinquante-sept ans. Il fut enterré dans l'église de Saint-Juste, auprès du cardinal Pierre de la Baume, son oncle, et de Claude, son père. Il fit recevoir le concile de Trente à Besançon, et fut ami des gens de lettres (2444).

BAUMEZ ou Baumets (Thomas de), archevêque de Reims au xiii° siècle, était fils de Gilles de Baumets ou Beaumanoir, et d'Agnès de Coucy. Il était prévôt de la cathédrale de Reims lorsqu'il fut impliqué dans les démêlés de l'évêque de Beauvais, Milon de Châtillon-Nanteuil (*Voy.* son article), au sujet de l'élection d'un magistrat, et de diverses prérogatives auxquelles il prétendait. Il parvint à faire lancer un interdit sur la province de Reims, vers l'an 1233.

Les chapitres s'opposèrent à cet acte, et celui de Reims ne fut pas des derniers. Il eut dans Thomas de Baumez un zélé défenseur. Mais le mal, pour lui, fut qu'ayant été plus ardent qu'il ne devait l'être dans cette contestation, il s'attira un ordre de quitter la ville; ce que les bourgeois ne manquèrent pas de lui faire exécuter aussi promptement et aussi durement qu'ils purent (2445).

Mais Thomas de Baumez était proche parent de l'archevêque de Reims, Henri de Braine. Après avoir été chanoine à Arras dès sa jeunesse, Henri l'avait fait prévôt de sa cathédrale (2446). Il y a lieu de croire que dans l'accommodement que saint Louis avait ménagé, pour terminer ces différends, entre l'archevêque et ces bourgeois, grâce avait été faite à Thomas de Baumez. D'ailleurs les derniers conciles de cette province n'avaient cessé de demander son élargissement. Mais Thomas avait des ennemis inflexibles.

Les seigneurs de Rumigni père et fils et le seigneur de Grisondel s'en étaient saisis ; ils le tenaient enfermé dans une prison, et ne voulaient pas le relâcher. Alors l'archevêque Henri assembla, en 1239, le 28 novembre, ses suffragants à Saint-Quentin. On y fit des décrets terribles; entre autres un qui étendait les censures sur les trois gentilshommes et leurs enfants, sur leurs seigneurs temporels et sur leurs terres, si l'on ne faisait satisfaction. Henri chargea les évêques de Soissons et de Laon d'exécuter les décrets, et de travailler à la délivrance des prisonniers. Ils eurent beau employer les menaces, ils n'en vinrent à bout, selon toutes les apparences, qu'en temporisant et par composition : c'était communément l'issue de ces tristes dissensions entre le clergé et les seigneurs séculiers.

Sur ces entrefaites, l'archevêque Henri de Braine mourut en 1240. Jahel de Mayence passa de l'archevêché de Tours à celui de Reims, vers l'an 1244 ; et celui-ci étant mort en 1259, Thomas de Baumez lui succéda le 19 mars 1251. Saint Louis l'avait exilé pendant sa minorité, et il l'avait rétabli dans ses bonnes grâces, lorsqu'il fut

(2444) *Cont. de Fleury*, liv. clxxvi, n° 120.
(2445) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. xxxi.
(2446) Dom Marlot, tom. III, p. 527.

élevé sur le siége de Reims. Il obtint la permission du Pape de se faire sacrer par l'évêque de Laon, à cause de l'absence de celui de Soissons.

En 1255, à la suite du concile de la province de Sens, tenu à Paris, au sujet du meurtre d'un chantre de l'église de Chartres, il fut désigné pour être l'un des commissaires chargés de terminer le fameux différend entre l'Université et les religieux mendiants. — *Voy.* l'article ALEXANDRE IV, Pape, n° XI et suiv. — L'année suivante, 1256, il tint un concile provincial à Saint-Quentin; et, en 1257, il en assembla un autre à Compiègne. Il mourut le 15 ou le 17 mars de l'an 1263.

**BAUMGARTNER** (LE R. P.) de l'ordre des Capucins, né au village de Trois-Fontaines (diocèse de Nancy), en 1767, mort au Val-de-Bon-Moutier, le 19 janvier 1846.

Lorsque déjà la tempête révolutionnaire grondait sur la France, et que les chanoines réguliers qui dirigeaient le collége de Pont-à-Mousson étaient dispersés, le P. Baumgartner, qui se trouvait dans la même ville, et dont la réputation était grande, fut choisi pour continuer au jeune Duroc l'éducation que celui-ci ne pouvait plus trouver près de ses anciens maîtres. Après quelques mois, la position devint périlleuse; le couvent allait être fermé, et Duroc, effrayé des ruines qui se faisaient autour de lui, hésitait sur la carrière dans laquelle il devait s'engager. Le P. Baumgartner le pressa de chercher sa place dans les rangs de l'armée; le disciple obéit, et ce furent les conseils d'un pauvre religieux qui préparèrent l'avenir du maréchal du palais sous Bonaparte.

Peu après le P. Baumgartner, désespérant de faire quelque bien dans sa patrie, passa le Rhin à travers mille périls, arriva en Autriche, où il reçut la charge de pasteur dans un village considérable. Il s'attacha tellement ses ouailles que, ces dernières années encore, on a vu avec attendrissement quelques habitants de son ancienne paroisse arriver en députation auprès de lui, pour le supplier de revenir au milieu d'eux. Mais l'âge et d'autres obstacles rendirent leurs vœux inutiles. Au retour de l'émigration, il administra la paroisse de Hérange. Il eut occasion, pendant les événements politiques de 1815, de rendre quelques services à un détachement de troupes françaises.

Après quinze ans d'administration dans le saint ministère, il résigna ses fonctions curiales et se retira dans un ermitage qu'il avait choisi au Val, dans une position très-pittoresque, sur un rocher qui domine une petite vallée. Là, il consarra ses derniers jours à la prière et au travail des mains, tout en sachant se rendre utile aux paroisses d'alentour. Aussi, à sa mort, les prêtres du voisinage s'empressèrent-ils de venir lui payer un juste hommage de regret et d'estime. La population du Val presque tout entière s'est également réunie autour de son cercueil, et le curé d'Arcy, dans une allocution, s'est fait l'interprète des sentiments de tous.

**BAUNY** (ETIENNE), membre de la Compagnie de Jésus, dont ne parle point Feller, et que les ennemis des Jésuites ont mis sur la même ligne qu'Escobar et Busembaum (2447), naquit à Mouzon en 1564, et mourut à Saint-Pol de Léon, Bretagne, le 4 décembre 1649.

Ce religieux a beaucoup écrit sur les matières casuistiques, et comme il n'est pas de matière plus épineuse, plus difficile, il n'est pas surprenant qu'il se soit égaré. « Beaucoup ont voulu courir cette mer orageuse, dit un historien de l'Eglise, et plusieurs ont donné contre quelque écueil; en sorte que de ce déluge de casuistes qui ont inondé les pays divers, il serait difficile d'en nommer un seul qui fût sans reproche. Dans toutes les nations, dans toutes les universités, dans tous les ordres religieux, et dans toutes les compagnies ecclésiastiques, il s'est trouvé des moralistes inexacts, et même capitalement répréhensibles. Telles sont, et les bornes de l'esprit humain, et l'obscurité de la matière. C'est tout ce qu'on peut dire équitablement du Jésuite Bauny, comme des casuistes de bien d'autres ordres, où, si les écarts furent moins fréquents, c'est que les écrivains n'y étaient pas si nombreux. Considération qui ne doit rien ôter cependant à la vigilance des premiers pasteurs... (2448). »

Et en effet, l'Eglise, qui veille sur toutes les parties du sacré dépôt, et qui le défend contre toutes les attaques, sans nulle acception d'état ni de personne, la conservation des mœurs ne lui important pas moins que la pureté de la foi, mit à l'*Index*, en 1644, l'ouvrage suspect du P. Bauny, dont l'Université de Paris avait déjà censuré, en 1642, quelques propositions, et qui avait pour titre : *Somme des péchés qui se commettent en tous états; de leurs conditions et qualités; en quelles occurrences ils sont mortels ou véniels, et en quelle façon le confesseur doit interroger son pénitent.* Paris, in-8°, 1630, 1633, 1638, 1639, 1641, et Rouen, 1643. L'auteur en donna en 1639 un abrégé sous le titre de : *Extrait d'un livre intitulé : Somme des péchés*, etc.

Cette censure de la Congrégation de l'*Index* ne tombait évidemment que sur la faute d'un particulier. Eh bien! les ennemis acharnés des Jésuites, les jansénistes

(2447) Entre autres l'abbé Boulllot dans la *Biographie ardennaise.*

(2448) Bérault-Bercastel, édit. de l'abbé de Robiano, 1835, tom. XI, pag. 188. — Nous ajouterons avec un autre éditeur de Bérault-Bercastel, qu'à l'honneur de la Compagnie de Jésus, « on ne citerait pas un de ses membres, approuvé par les supérieurs, qui ait jamais soutenu ou reproduit une proposition déjà condamnée, et qu'à l'honneur des casuistes en général, la liste des casuistes aussi vertueux que savants serait fort longue de saint Antonin à saint Alphonse de Liguori. » (M. Henrion, *Histoire générale de l'Eglise*, 1843, tom. VIII, p. 555).

surtout en profitèrent pour chercher à diffamer toute la compagnie dont le P. Bauny était membre. Dans ce dessein, ils mirent au jour et répandirent de toutes parts un libelle où la théologie morale des Jésuites était mise généralement en opposition avec la vraie morale du christianisme. On n'assure pas quel en était l'auteur : mais si le nouveau chef de la secte flandro-française ne l'avait pas enfanté, dit Bérault-Bercastel (2449) il y applaudissait au moins. Il l'avait lu et relu, et le possédait parfaitement, puisqu'il en a renfermé toute la quintessence dans un seul passage de l'Epître dédicatoire qu'on voit à la tête de *sa Tradition de l'Eglise, sur le sujet de la pénitence et de la communion*. Quoi qu'il en soit, tous les gens équitables, laïques aussi bien qu'ecclésiastiques, en furent indignés, et le parlement de Guienne lui-même, ce qui est bien fort, vu la disposition des parlements, jansénistes pour la plupart, se vit obligé de condamner cet ouvrage, en 1644, comme un libelle scandaleux plein d'impostures, de fourberies, d'impiétés, de propositions dangereuses et détestables, d'injures les plus atroces, et d'horribles calomnies. L'auteur de la *Théologie morale* en avait tiré la matière du *Catalogue des traditions romaines*, publié autrefois par le ministre du Moulin ; et pour la forme, aussi bien que pour le titre, il les avait pris de la *Théologie morale des papistes*, composée par Calvin dans le premier emportement de sa fureur contre l'Eglise, qui venait de le frapper de ses anathèmes.

Le mauvais succès de la *Théologie morale* n'empêcha point les mêmes plumes de produire encore l'*Anti-Coton*, libelle pour le moins aussi sanglant, dont la fausseté, selon Bayle (2450), témoin très-recevable en cette matière, a été démontrée d'une manière à ne laisser aucun doute à tout homme qui n'a pas abjuré le bon sens. Voilà, néanmoins, à quel déluge d'injures donna lieu un ouvrage erroné. Des gens de bonne foi auraient blâmé le livre, mais se seraient gardé d'en rendre responsable toute une société; ils auraient combattu l'auteur, mais se seraient abstenu d'attribuer ses doctrines dangereuses à tout le corps dont il faisait partie : les jansénistes n'avaient pas pour habitude d'agir avec cette loyauté ; et il est certain que si plusieurs Jésuites furent injustes et trop impitoyables envers eux, ils firent, de leur côté, beaucoup de mal à la Compagnie de Jésus. Remarquons aussi que ce fut vers ce même temps qu'on chercha à diffamer la conduite des enfants de Loyola dans leurs mission lointaines. *Voy.* l'article CÉRÉMONIES CHINOISES.

BAUSSET (LOUIS-FRANÇOIS DE), cardinal, naquit le 14 décembre 1748, à Pondichéry, où son père occupait une place importante.

I. Amené de bonne heure en France, il fit ses premières études au collége de la Flèche, vint ensuite à Paris, et termina ses études au collége de Beauvais. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et obtint, très-jeune encore, un canonicat dans la cathédrale de Béziers et un bénéfice simple dans le diocèse de Fréjus.

Deux évêques de sa famille occupaient alors ces deux siéges, et semblaient vouloir à l'envi l'attacher à leurs diocèses. Toutefois leurs vues ne furent point remplies. L'abbé de Bausset renonça dans la suite au canonicat de Béziers, et le titre de recteur de la chapelle du Saint-Esprit, qu'il avait dans le diocèse de Fréjus, ne lui servit guère qu'à être député à l'assemblée du clergé de 1770. Il n'avait alors que vingt-deux ans, et n'était encore que sous-diacre et bachelier en théologie.

S'étant lié avec de Boisgelin, qui devint cette même année archevêque d'Aix (*Voy.* son article), ce prélat le fit son grand vicaire et se plut à le former aux affaires. De Bausset a rendu compte lui-même du soin que prit l'archevêque d'Aix de former sa jeunesse, de lui inspirer le goût de l'étude, et de lui apprendre à écrire avec pureté et avec méthode.

Mais le jeune vicaire général eut bientôt l'occasion de développer les talents et les qualités dont il était doué. Les plus tristes divisions avaient éclaté dans le diocèse de Digne, dont du Caylar était évêque. Ce prélat s'était brouillé avec son chapitre à la suite d'un projet de réunion des siéges de Digne et de Senez. Les chanoines de Digne avaient été privés de leurs revenus en 1776, et matés pendant deux ans par des ordres rigoureux. Les choses étaient portées au point que toute réconciliation était impossible entre les chanoines et celui qu'ils regardaient comme l'auteur du projet de destruction du chapitre.

Dans une telle situation, on engagea, en 1778, du Caylar à renoncer à l'administration de son diocèse, et à donner ses pouvoirs à l'abbé de Bausset. Celui-ci, étant arrivé à Digne, fit payer aux chanoines ce qui leur était dû pour leurs prébendes et pour les fondations, et blâma hautement les procédés irréguliers qui avaient été mis en usage. Il obtint du chapitre, le 27 janvier 1779, une délibération fort mesurée, par laquelle celui-ci se remettait à la discrétion du ministre de la feuille, et l'on regarda comme chose extraordinaire que l'abbé de Bausset eût pu amener des hommes maltraités et aigris à une démarche contre laquelle ils s'étaient si fortement déclarés.

Le projet d'union fut abandonné après une tentative inutile pour y faire consentir le chapitre de Senez. L'abbé de Bausset resta plusieurs années administateur de Digne sous le titre de vicaire général de du Caylar, et il eut la

(2449) Edition de l'abbé de Robiano, loc. cit., pag. 189.

(2450) Bayle, *Dict. hist. et crit.*, art. Loyola.

gloire d'avoir sauvé une ancienne église de sa destruction, et d'avoir rétabli la paix dans un diocèse livré aux plus grands troubles (2451).

II. Aussi ne tarda-t-il point d'arriver au difficile et redoutable honneur de l'épiscopat. Il fut nommé à l'évêché d'Alais, et sacré le 12 juillet 1784. Ce diocèse n'était pas fort étendu, mais il était peuplé de protestants, et il faisait partie de la province du Languedoc, ce qui donnait à l'évêque le droit de siéger dans les Etats de la province.

Le nouvel évêque n'eut pas le temps de se signaler dans son diocèse par des œuvres remarquables; on dit cependant qu'il dirigea son collége avec une sagesse qui donna une nouvelle réputation à cette école. En 1788, on lui proposa l'évêché de Grenoble; mais quoique ce siége fût plus important et d'un revenu bien plus considérable, et que la ville épiscopale offrît un séjour plus attrayant, de Bausset, aussi modeste que désintéressé, témoigna le désir de rester dans un diocèse où il était aimé.

L'évêque d'Alais fut membre de la première assemblée des notables, en février 1787; il fut également nommé membre de la seconde en novembre 1788; cependant il n'assista point aux séances de cette assemblée, comme il paraît qu'il ne fut point député aux Etats-Généraux, ainsi que l'ont dit, par erreur, quelques biographes.

L'Assemblée constituante ayant décrété la suppression de l'évêché d'Alais, de Bausset déclara, par une lettre du 12 juillet 1790, que ce décret ne pouvait le dégager de son serment, ni briser les liens qui l'attachaient à son église. Cette lettre, fort courte, mais à la fois ferme et modérée, était adressée à ses grands vicaires, et elle fut publiée le 1er novembre suivant, avec une réclamation pour les droits de l'évêque, signée par l'abbé Giraud, un des grands vicaires, lorsqu'il fut sommé par le directoire du district d'Alais d'évacuer le palais épiscopal. De Bausset envoya son adhésion à *l'Exposition des principes*, rédigée par de Boisgelin; il publia, sous la date du 27 novembre 1790, une *lettre à M. le curé de...* 32 pag, in-8°., par laquelle il adoptait *l'Instruction pastorale* de l'évêque de Boulogne, du 24 octobre, sur l'autorité de l'Eglise.

En 1791, le prélat fit paraître une *Lettre pastorale*, datée du 12 mai, où il combattait les innovations avec les plus grands ménagements pour les personnes. Dans cette même *Lettre* il adoptait l'*Instruction pastorale* de la Luzerne, du 15 mars précédent, et prenait en même temps des mesures pour l'administration de son diocèse pendant le schisme.

III. Au milieu de tous ces orages, de Bausset était resté à Paris. Mais bientôt les mesures arbitraires l'y atteignirent : il fut arrêté et enfermé dans un monastère transformé en prison; il passa plusieurs mois dans le couvent de Port-Royal, rue de la Bourbe, et échappa du moins aux condamnations des tribunaux révolutionnaires. Après la chute de Robespierre, il se retira dans une campagne, à Ville-Moisson, près Longjumeau, chez une de ses parentes. Il y passait la plus grande partie de l'année, et ne faisait à Paris que quelques voyages rares et courts, pour voir ses amis.

Parmi ceux-ci, était surtout Emery, supérieur général de Saint-Sulpice et grand vicaire de Paris. Une conformité de vues et de caractères établit entre eux des rapports intimes, et il paraît même que l'évêque d'Alais donna, au moins pendant quelque temps, toute sa confiance à Emery, et le choisit pour guide de sa conscience. Ils se prêtaient un mutuel secours dans leurs travaux, et entretenaient, lorsqu'ils étaient séparés, une correspondance assidue.

Ce fut sans doute de concert avec Emery que de Bausset rédigea des *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire*, 1796, in-8° de 16 pages. Il s'y déclarait pour cette soumission, et insistait sur l'inconvénient de mêler les considérations politiques aux motifs de la religion. Cet écrit ne parut pas d'abord en entier, et Emery, qui le publia, crut devoir en supprimer une partie qui avait rapport au serment de liberté, lequel n'était plus exigé des ecclésiastiques. Mais la totalité de l'écrit vit le jour l'année suivante, sous le titre d'*Exposé des principes sur le serment de liberté et d'égalité, et sur la déclaration...*, 1797, in-8°. De Bausset fut également favorable à la promesse de fidélité à la Constitution (2452).

Lorsque le Pape Pie VII demanda aux évêques de France leur démission, l'évêque d'Alais s'empressa d'envoyer la sienne (2453); mais il crut devoir manifester hautement ses sentiments dans cette importante circonstance.

Il publia donc, sous la date du 24 décembre 1801, une *Lettre à ses vicaires généraux*, 34 pages in-8°. Il y déplore sans amertume les maux de l'Eglise, et montre la sagesse de la Providence dans la marche des événements, et la protection de Dieu sur son Eglise. Tout ce morceau, dit Picot (2454), est aussi solidement pensé qu'heureusement écrit, et a été cité plusieurs fois, même dans des mandements d'évêques. Le mérite et la réputation de l'évêque d'Alais lui eussent sans doute procuré une place dans la nouvelle organisation du clergé; mais déjà il était attaqué de la maladie qui a affligé ses dernières années. La goutte le priva peu à peu de l'usage de ses jambes; elle l'empêchait même quelquefois d'écrire, et c'est au milieu des douleurs qu'il a composé les deux ouvrages qui ont contribué le plus à sa gloire et dont nous allons avoir à dire un mot.

(2451) *Ami de la Religion*, tom. XL, pag. 273, 274.

(2452) Il est cité plusieurs fois à cette occasion dans les *Annales philosophiques, morales et littéraires*, suite des *Annales catholiques*.

(2453) Sa lettre se trouve dans les *Annales* ci-dessus indiquées, tom. IV, pag. 155.

(2454) *Ami de la Religion*, loc. cit., pag. 277.

IV. En 1804, de Bausset eut la douleur de perdre son premier guide et son ami, le cardinal de Boisgelin, alors archevêque de Tours. On lui demanda des notes pour une *Notice* que l'abbé de Crouseilhes, grand vicaire du cardinal, et depuis évêque de Quimper, se proposait de publier.

De Bausset se mit à rédiger ces notes, et les sentiments de son cœur secondant son imagination, il traça sans le vouloir une *Notice* assez étendue, et pleine de grâces et de sensibilité. L'abbé de Crouseilhes lui-même ne crut pouvoir mieux faire que de publier cet écrit, sans y rien ajouter de plus, et l'on peut dire qu'il eût été difficile de mieux apprécier le mérite et peindre le caractère de l'habile prélat. Cette *Notice historique* a été réimprimée à la tête d'un volume qui a paru en 1818, sous le titre d'*œuvres de M. de Boisgelin*, in-8°.

L'abbé Emery, ayant trouvé l'occasion d'acquérir les manuscrits de Fénelon, les communiqua à l'ancien évêque d'Alais, qui forma d'abord le projet de donner une nouvelle édition des *OEuvres* de l'illustre archevêque : quelques lettres de de Bausset, que l'on a conservées, ne permettent pas d'en douter. Mais l'abbé Emery l'engagea ensuite à composer une histoire de Fénelon : le prélat connaissait si peu la mesure de son talent qu'il craignait de ne pouvoir traiter convenablement un si beau sujet, et il fallut que son ami fît en quelque sorte violence à sa modestie, et le pressât fortement et à plusieurs reprises de se livrer à ce travail.

Enfin de Bausset s'y détermina ; il envoyait à Emery les cahiers à mesure qu'il les composait, et recevait avec docilité les conseils du sage supérieur, retranchant, ajoutant ou corrigeant suivant le besoin, et témoignant une entière déférence pour les lumières d'un homme dont il savait apprécier le goût et la sagacité (2455).

L'*Histoire de Fénelon* parut en 1808, en 3 vol. in-8°, et eut le succès le moins équivoque, et ce succès, indépendamment du mérite de l'ouvrage, s'explique surtout par l'attrait du sujet traité, comme le fait très-bien sentir le récent éditeur du cardinal de Bausset dans ces lignes : « Le nom seul de Fénelon suffit, dit-il (2456), pour produire cet effet. Tout le monde veut connaître cet homme unique, dont le nom est devenu synonyme de celui de la vertu la plus aimable, relevée par l'éclat du plus beau talent. On aime à étudier de près, à suivre dans le détail de sa vie et de ses actions, cet homme privilégié, dont le caractère noble, simple et élevé ne se démentit jamais, et se montra toujours semblable à lui-même, dans la disgrâce comme dans la faveur, dans l'adversité comme dans la prospérité. Quelque haute idée qu'on ait déjà conçue de ce grand homme, on est entraîné, par une sorte d'affection et de reconnaissance, vers l'écrivain qui entreprend de nous parler encore, de nous faire mieux connaître cette âme si belle et si pure, cet écrivain élégant et fécond, qui a répandu dans ses ouvrages tant de grâces, de sentiment et d'intérêt ; cet ami précieux, dont la société était si douce, la conversation si attrayante et si persuasive ; enfin ce pieux évêque, qui fit pendant vingt ans les délices d'un grand diocèse, et qui sera éternellement l'honneur de l'Eglise de France. »

Un grand intérêt étant naturellement attaché à l'histoire d'un homme si célèbre, l'ouvrage de l'ancien évêque d'Alais fut donc accueilli avec empressement. Il faut dire aussi que le style agréable et limpide de l'historien, son ton noble et simple, ses jugements dictés par la sagesse et sa modération ne contribuèrent pas moins au succès d'un livre qui remettait en lumière, quoique bien incomplétement encore, la belle et grande figure de Fénelon. Il s'en fit plusieurs éditions en peu d'années, et cette *Histoire* fut désignée en 1810, par l'Institut, comme méritant un des prix décennaux, lesquels ne furent d'ailleurs pas décernés. Mais le mérite et la réputation de l'ouvrage attirant l'attention sur l'auteur, il fut nommé conseiller titulaire de l'Université, lors de la formation de ce corps ; déjà, peu auparavant, de Bausset avait été fait chanoine de Saint-Denis.

V. En 1809 et en 1817, l'auteur donna successivement deux nouvelles éditions de son *Histoire* ; celle de 1809, quoique déjà améliorée, fut surpassée par celle de 1817, qui fut d'ailleurs augmentée d'un volume. Toutefois, l'auteur y fit, en même temps, des suppressions fâcheuses (*voy.* l'article MAURY (le cardinal). A chaque édition on trouvait des corrections ou des additions plus ou moins importantes, qui ne perfectionnaient pas toujours, comme cela eût été à désirer, un ouvrage qu'on ne pouvait trop s'attacher à rendre de plus en plus digne de l'immortel prélat dont il retraçait la vie.

Aussi de Bausset regrettait-il, dans les derniers temps de sa vie, comme nous l'apprend son récent éditeur (2457), que son âge et ses infirmités ne lui permissent pas de faire une révision plus complète de son ouvrage. Les nouveaux documents qui lui étaient survenus, et surtout la publication des *OEuvres de Fénelon*, qui suivit de près la troisième édition de son *Histoire*, faisaient sentir à l'auteur la nécessité de la revoir et de la compléter sur plusieurs points. « Nous avons pu, dit M. l'abbé Gosselin, nous convaincre par nous-même de cette disposition du cardinal de Bausset, dans les rapports assez fréquents que nous eûmes avec lui, depuis la troisième édition de son *Histoire*, à l'occasion des travaux nécessaires pour préparer l'é-

(2455) Ibid., pag. 359.

(2456) M. l'abbé Gosselin, nouv. édit. de l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, 4 vol. in-8° 1850 ; Préface, pag. v et vi.

(2457) *Histoire de Fénelon*, édit. de l'abbé Gosselin, Préface, pag. xii.

dition complete des *OEuvres de Fénelon*. Le vif intérêt qu'il prenait à cette publication, le juste empressement avec lequel nous réclamions ses conseils sur toutes les parties de notre travail, lui donnèrent souvent occasion de nous manifester ses idées relativement aux améliorations dont l'*Histoire de Fénelon* lui paraissait susceptible (2458). »

Telle est l'origine du travail que ce savant ecclésiastique a entrepris, dans ces dernières années, sur l'ouvrage de de Bausset. C'est d'après les inspirations mêmes de l'auteur, et en quelque sorte sous sa direction, qu'il a revu et complété cette *Histoire*. Il n'y a rien changé que d'après ses intentions bien connues, ou d'après des monuments authentiques qui ont échappé à ses recherches, et d'après lesquels il n'eût fait aucune difficulté de corriger son ouvrage.

Ces additions et ces corrections sont assez considérables. Aussi l'édition que nous en a donnée M. l'abbé Gosselin, 4 vol. in-8°, imprimés chez Didot, offre-t-elle plus de détails sur certains actes de la vie de Fénelon ou sur ses ouvrages, et mérite-t-elle l'attention de tous les admirateurs de l'archevêque de Cambrai. On regrettera, néanmoins, de n'y pas voir ses écrits étudiés avec assez de largeur et sous leur jour vrai, et d'y trouver tant de traces de cette préoccupation qui abandonne peu le savant éditeur et qui fut aussi, quoiqu'en un degré moindre, celle du cardinal de Bausset; nous voulons parler de cette persistance à vouloir enlever à Fénelon sa personnalité historique et à l'identifier tellement à Bossuet, que ces deux grands hommes n'auraient différé de vues et d'intentions que sur des points peu essentiels; tandis que ceux qui ont étudié avec quelque attention leurs écrits savent qu'il y a entre eux comme un abîme (2459) !

Nous excluons, bien entendu, de cette différence profonde entre ces deux génies, leur foi d'évêque qui était, sans contredit, identique. J. de Maistre lui-même reconnaît qu'il n'eurent ni les mêmes idées, ni les mêmes opinions, ni les mêmes systèmes. Il n'est qu'un point où il semble les trouver conformes : « Qui sait, dit-il (2460), si Bossuet et Fénelon n'eurent pas le malheur de se donner précisément les mêmes torts, l'un envers la puissance pontificale, l'autre envers la puissance temporelle ? » Et en supposant, ce que nous n'accordons pas, que Fénelon ait eu en effet ce tort, encore est-il sûr que ces *deux torts* ne sont nullement identiques : l'un était plutôt l'accomplissement d'un devoir de la part d'un esprit élevé et indépendant qui voulait faire primer le droit et l'intérêt général sur le despotisme égoïste; tandis que l'autre était une révolte ouverte et d'autant plus fâcheuse qu'elle venait d'un évêque !

VI. Au reste, de Bausset, comme nous venons de le dire, était moins porté à cette prétendue identification que ne l'a été son éditeur, car lorsque parut son *Histoire de Fénelon*, quelques personnes parurent craindre que cet ouvrage ne tendît à diminuer la haute réputation de l'évêque de Meaux (2461).

Il paraît que ce fut à cause de cela qu'il entreprit l'*Histoire de Bossuet*, comme pour répondre à ce reproche, et tranquilliser les esprits inquiets de la gloire de Bossuet. Aussi bien dut-il les rassurer; car cette *Histoire*, achevée en 1812, laisse assez voir les principes gallicans dont son auteur était imbu, ainsi que le remarque en plus d'un endroit Joseph de Maistre dans son ouvrage *De l'Eglise gallicane* (2462).

Ce second ouvrage eut moins de succès que le premier (2463); il parut rempli de longueurs et moins travaillé. C'est le jugement qui semble avoir prédominé, bien qu'il s'en trouve qui ont prétendu que cette composition est un beau monument élevé à la gloire d'un grand évêque, et qui honore la sagesse et le talent de son auteur. Nous croyons qu'on peut dire, sans diminuer les qualités de cet ouvrage, que Bossuet méritait une étude encore plus élevée et plus complète, comme une appréciation plus sévère des actes qui font malheureusement une tache dans sa vie. Nulle gloire n'est sans quelque nuage, et l'on ne ternit pas cette gloire en le disant : or de Bausset ne paraît pas, à cet égard, avoir montré assez d'impartialité.

Aussitôt après la rentrée des Bourbons, l'historien de Bossuet publia son nouvel ouvrage; puis il ne tarda pas à se trouver mêlé aux affaires. Une commission d'évêques ayant été formée (comme s'il n'eût pas mieux valu rendre à l'Eglise la liberté d'assembler ses conciles) pour s'occuper des affaires religieuses, de Bausset en fut nommé membre, avec de Périgord, de Pressigny et de Boulogne; on leur adjoignit cinq ecclésiastiques. Au mois de novembre, il y eut une seconde commission, composée de neuf évêques; l'ancien évêque d'Alais en fut encore membre.

Ces commissions, comme on devait s'y attendre, eurent peu de résultats. On dit que de Bausset s'y distingua par sa sagesse et sa modération, et qu'il contribua peut-être à dissiper quelques préventions parmi des hommes absents depuis long-temps, et qui ne connaissaient pas bien l'état de l'Eglise de France. Cette ignorance devait porter à des démarches inopportunes ou inefficaces, ou paralyser toute action, et c'est ce qui arriva. Que pouvaient faire d'ailleurs quelques hommes, si dignes fussent-ils, choisis

(2458) Ibid., pag. XIII.

(2459) Voir sur ceci notre *Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 12 et 13, 45 et 46.

(2460) *De l'Eglise gallicane dans ses rapports avec le Souverain Pontife*. liv. II, chap 12.

(2461) *Ami de la Religion*, tom. XL, pag. 370.

(2462) *Voy.* entre autres endroits une note du chap. 8, liv. II.

(2463) L'auteur a fort bien indiqué lui-même la cause qui a fait préférer l'*Histoire de Fénelon* à celle de Bossuet, dans ce passage d'une lettre qu'il adressait à l'un de ses amis, après le succès de son

par le pouvoir politique, et n'ayant pas l'autorité nécessaire pour prendre des décisions vitales? Le lendemain de troubles comme ceux qu'on venait de traverser, alors que la discipline ecclésiastique se trouvait bouleversée sous plusieurs rapports, que tant de choses nouvelles se trouvaient introduites par la force des choses : c'était un concile des évêques de France, mais un concile légitime, libre et indépendant du pouvoir, qu'il eût fallu pour s'occuper des affaires de l'Eglise. Aucune commission privée ne pouvait satisfaire aux besoins du temps.

VII. Le 17 février 1815, Louis XVIII, ayant donné une organisation nouvelle à l'Université, nomma de Bausset président du conseil d'instruction publique, avec un traitement de 40,000 francs. Cette place devait avoir à peu près les mêmes attributions que celle de grand maître; mais le retour inopiné de Bonaparte empêcha l'exécution de l'ordonnance.

Pendant les Cent-Jours, un décret rétablit de Bausset comme conseiller titulaire de l'Université : toute fois le prélat n'en exerça point les fonctions. Au second retour des Bourbons, il fut compris dans une promotion de pairs. En 1816, lors de la nouvelle organisation de l'Institut, il fut un des membres admis par ordonnance dans l'Académie française. Vers le même temps Louis XVIII le fit entrer dans une commission chargée de travailler à l'amélioration de l'instruction publique. Enfin, on le présenta pour le chapeau de cardinal, et de Bausset fut élevé à cette dignité dans le consistoire du 28 juillet 1817.

En 1818, lorsqu'on ouvrit des négociations pour modifier le concordat de l'année précédente, la première réunion des évêques se tint le 12 mars, chez le cardinal de Bausset; celle du lendemain se tint aux Tuileries, et la goutte empêcha le prélat de s'y rendre. Au mois de juin suivant, tous les évêques qui se trouvaient à Paris réclamèrent contre al non-exécution du concordat; une lettre fut rédigée et présentée à Louis XVIII; elle porte la signature du cardinal de Bausset et de trente-deux archevêques ou évêques(2464). En 1819, les négociations recommencèrent; une première réunion d'évêques fut indiquée chez de Bausset; mais elle fut différée par une indisposition du cardinal de Périgord. Il y eut deux assemblées d'évêques aux Tuileries, le 10 et le 11 mai; sur la fin de ce mois, les évêques arrêtèrent d'écrire au Pape: leur lettre, datée du 30 mai, est signée des trois cardinaux et de soixante-treize prélats institués ou simplement nommés (2465). Le 15 juin suivant, ils écrivirent également à Louis XVIII en faveur des intérêts de l'Eglise: cette lettre fut souscrite par les trois cardinaux et par les prélats qui se trouvaient à Paris.

Quelques journaux du temps prétendirent que de Bausset, dans toutes ces occasions, ne fit pas cause commune avec ses collègues; Picot affirme le contraire (2466), sans entrer dans aucun détail. Il nous apprend ensuite que, lors de la discussion de la loi sur la liberté de la presse, plusieurs pairs demandèrent qu'on y énonçât formellement des peines contre les auteurs d'outrages envers la religion, et que cet amendement fut rejeté par cent trois voix contre quatre-vingt-quatorze; que quatre évêques, pairs de France, signèrent une déclaration contre le refus de mentionner la religion dans la nouvelle loi; que le cardinal de Bausset ne signa pas cette déclaration, non sans doute qu'il pensât autrement que ses collègues, mais parce qu'il voulut donner une autre forme à sa déclaration; et qu'enfin il expliqua, par une lettre au cardinal de Périgord, les raisons qu'il avait eues de ne pas signer la déclaration des quatre évêques: raisons qui, ajoute Picot, ne portaient nullement sur le fond, mais qu'il ne fait toutefois pas connaître.

VIII. Après s'être trouvé mêlé à quelques autres affaires peu importantes, le cardinal de Bausset fut condamné à la retraite par ses infirmités. Il s'occupa quelque temps d'une histoire du cardinal de Fleury, et il avait réuni un assez grand nombre de matériaux pour cet ouvrage; mais les accès plus fréquents de sa goutte et l'impossibilité où il se trouvait souvent de faire usage de ses mains le forcèrent de renoncer à son travail.

Cependant, du fond de sa retraite, le prélat exerçait encore une certaine influence par ses relations avec des personnages haut placés. Louis XVIII, qui lui témoignait de l'estime, lui conféra successivement le titre de duc, celui de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et à la mort du cardinal de la Luzerne, il le nomma ministre d'Etat, titre plus honorifique qu'effectif, puisque de Bausset ne pouvait plus prendre une part active aux affaires.

Il se borna, dans ses dernières années, à publier quelques notices sur des contemporains distingués par leur rang ou par leurs vertus. Ainsi il célébra la mémoire du pieux abbé Le Gris Duval. On l'engagea à traiter ce sujet, et il publia en effet, en 1820, une *Notice historique*, de 219 pages in-8°, écrite sans doute avec la facilité ordinaire à l'auteur, mais néanmoins peut-être un peu prolixe et trop dépourvue de détails. Cette *Notice* fut depuis placée en tête des *Sermons* de l'abbé Duval, 2 vol. in-12.

Peu après, de Bausset rendit un semblable

premier ouvrage : « Quelque flatté que je puisse etre de la bienveillance avec laquelle le public a accueilli l'*Histoire de Fénelon*, je n'ai point cherché à me dissimuler que son principal succès est attaché à ce sentiment universel d'intérêt qu'inspirent toujours le nom et la mémoire de Fénelon. On est toujours sûr de plaire et de toucher lorsqu'on retrace un des plus beaux caractères qui aient honoré l'humanité. »

(2464) Voy. *Ami de la Religion*, tom. XX, p. 258.

(2465) Ibid., n° 532.

(2466) Ibid., tom. XL, pag. 371, 372.

hommage à la mémoire du cardinal de Périgord, son ami; sa *Notice historique*, de plus de 100 pages, est un tribut payé par le cœur, et il paraît que l'auteur y juge avec autant d'art que de mesure et d'esprit les hommes et les événements dont il a occasion de parler.

En 1822, le cardinal de Bausset fit une perte douloureuse : il était étroitement lié avec le duc de Richelieu, qui venait souvent se délasser, dans sa société, des soins de l'administration. Tous deux étaient unis par une communauté de sentiments et de vues politiques (2467). Le cardinal composa une *Notice historique* sur son ami ; elle fut lue par le marquis de Pastoret dans la séance de la chambre des pairs, du 8 juin 1822. L'auteur y donnait de justes éloges au caractère, à la loyauté et au désintéressement du duc de Richelieu, célébrait même sa conduite dans ses deux ministères et ses talents comme homme d'Etat, et faisait envisager sa retraite des affaires comme une calamité.

Depuis cette époque, de Bausset vécut plus retiré que jamais : sa santé s'altéra de plus en plus, et il mourut dans de grands sentiments de piété, le 21 juin 1824. Ses restes mortels furent déposés dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard, à côté de ceux du cardinal de la Luzerne et du vertueux abbé Legris Duval. Le cardinal, qui avait toujours conservé pour la mémoire de l'abbé Emery une grande vénération, donna sa chapelle au séminaire de Saint-Sulpice, ainsi que les manuscrits et les documents inédits des histoires de Fénelon et de Bossuet.

Ce fut de Quélen, archevêque de Paris, qui le remplaça à l'Académie française. Ce prélat fut chargé de prononcer à la tribune de la chambre des pairs l'éloge funèbre du cardinal; mais après quelques mots sur la mort de son collègue, il se borna à engager la chambre à faire lire pour tout éloge la *Notice* de l'abbé de Montesquiou sur cet illustre membre ; cette proposition fut acceptée (2468). — On sait que les deux histoires du cardinal de Bausset ont donné lieu à deux écrits, sous le titre de *Supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet*, etc., écrits qui sont bien moins un *supplément* qu'une critique passionnée et souvent injuste de ceux de de Bausset. Ces deux ouvrages, qui parurent sans nom d'auteur, sont de Tabaraud. *Voy.* son article.

BAUSSET-ROQUEFORT (Pierre-François de), archevêque d'Aix, était cousin de Louis-François de Bausset ; il naquit à Béziers le 31 décembre 1757. Entré d'assez bonne heure dans l'état ecclésiastique, il fut nommé vicaire général d'Orléans.

Il remplissait cette place lorsqu'éclata la révolution. Alors il émigra, passa en Angleterre, d'où il se rendit bientôt en Italie auprès de son oncle, de Bausset-Roquefort, évêque de Fréjus. Pierre-François rentra dans sa patrie après la terreur, et fut nommé chanoine de l'église d'Aix. Puis, de Pancemont, évêque de Vannes, étant mort, de Bausset fut désigné en 1808 pour cet évêché.

Mais comme Amelot, qui était évêque de Vannes lors du concordat de 1801, n'avait point donné sa démission au Pape, de Bausset ne voulut pas accepter ce poste et envoya sa démission à Amelot. Celui-ci la refusa, et de Bausset fut sacré évêque de Vannes. Il prit possession, s'attacha à faire refleurir les œuvres diocésaines, et fit venir les Jésuites, qu'il établit à Sainte-Anne d'Auray.

En 1817, il fut nommé à l'archevêché d'Aix ; le 21 décembre 1823, Charles X l'éleva à la pairie, et il mourut à Aix le 29 janvier 1829. Son cousin, le cardinal de Bausset, l'avait prié, de la manière la plus touchante, dans son testament, d'accepter sa bague et ses croix pastorales. L'archevêque d'Aix avait fait prononcer dans sa cathédrale, par l'abbé Christine, le 13 juillet 1824, l'oraison funèbre de l'illustre cardinal, son parent. Ce fut lui qui procéda, en 1822, à l'inauguration de la chapelle de la Sainte-Baume (*voy.* l'article Baume (la sainte), n° VI.)

BAUSSON (Jean) ou de Baux, archevêque d'Arles au xiv<sup></sup>e siècle. Il avait été archidiacre de Marseille, puis évêque de Toulon en 1223, d'où, en 1232, il fut transféré sur le siége archiépiscopal d'Arles. Il permit aux religieux de l'ordre de Saint-François de bâtir un couvent à Salon, à de certaines conditions que fait connaître dom Mabillon (2469), mais qui ont peu d'intérêt aujourd'hui.

Vers 1234, il tint un concile provincial, où il publia vingt-quatre canons, la plupart contre les hérétiques, en exécution du concile de Latran de 1215, et de celui de Toulouse de 1229. Il est ordonné aux évêques de prêcher fréquemment la foi catholique par eux-mêmes et par d'autres. Les confréries sont défendues, si elles ne se font par autorité de l'évêque, parce que, sous ce nom, on faisait des conspirations contre la tranquillité publique. L'excommunié qui ne satisfera pas dans un mois, payera, pour chaque mois de retardement, cinquante sous d'amende avant que de recevoir l'absolution; les évêques s'appliqueront soigneusement à la correction des mœurs principalement du clergé, et mettront pour cet effet des inspecteurs chacun dans son diocèse. Si les privilégiés refusent d'obéir aux sentences et aux censures des prélats, on refusera aussi de leur rendre justice. Parce que ceux qui favorisaient les hérétiques faisaient des legs à leur profit, le concile défend à qui que ce soit de

(2467) *Ami de la Religion*, tom. XL, pag. 373.

(2468) Outre cette notice de l'abbé de Montesquiou, celle de Picot dans l'*Ami de la Religion*, laquelle a été reproduite avec plus de développements et des changements importants dans l'*Annuaire nécrologique* de A. Mahul, année 1824, il en existe une assez étendue, mais qui ressemble beaucoup à un panégyrique d'un bout à l'autre, en tête de l'*Histoire de Bossuet*, édit. d'Outhenin Chalandre, Besançon, in-8°, 1841.

(2469) *Analec.*, tom. III.

faire son testament, à moins qu'il soit fait en présence du curé (2470).

Fleury remarque que c'est là la raison de cette prescription qu'on retrouve si fréquemment dans la plupart des conciles de ce temps (2471). Bausson gouverna l'église d'Arles environ vingt-cinq ans, et mourut en 1258.

BAUZIAN (JEAN DE), archevêque d'Arles, était neveu du Pape Benoît XII, et succéda à Gausbert en 1341. Benoît XII, disent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (2472), avait une conduite si édifiante et si digne d'un chef de l'Eglise, qu'il ne souffrit ni relâchement, ni atteinte, quand il fut question de ses parents : « Un Pape, disait-il, doit ressembler à Melchisédech, qui était sans père, sans mère, sans généalogie. » Comme on lui demandait un jour d'avancer quelques-uns de ses proches, il répondit par ce verset de David : *Je serai sans tache, si les miens ne dominent pas.* Affermi dans ces principes (*Voy.* son article), Benoît XII n'éleva jamais dans l'Eglise qu'un seul de ses neveux, celui qui nous occupe, et encore fut-ce à la prière des cardinaux. Bauzian, d'ailleurs, était digne de ce poste élevé. Il gouverna son église avec beaucoup de zèle. Mais jamais Benoît XII ne voulut le faire cardinal. Bauzian alla trouver à Avignon Clément VI, afin de le prier de confirmer les priviléges de son siége, ce qu'il obtint : il mourut en 1347.

BAVIÈRE (EGLISE CATHOLIQUE EN). Au v^e siècle, tandis que dans les Gaules, par l'intermédiaire de l'Eglise catholique et de ses évêques, un commencement de fusion s'opérait entre les barbares qui occupaient le pays et les anciens habitants, dans la Norique, qui comprenait la Bavière et l'Autriche actuelles, les choses n'en étaient pas encore là.

I. Ces pays étaient comme la grande route des barbares pour l'Italie. Attila y avait passé. Près de là, dans la Pannonie, la Hongrie actuelle, ses fils s'étaient exterminés l'un l'autre par des guerres cruelles. Les garnisons romaines sur les frontières du Danube, n'étant plus entretenues, dans la décadence de l'empire, disparaissaient peu à peu et laissaient l'entrée libre à qui voulait. Les Rugiens se considéraient à peu près comme alliés de Rome ; mais, ainsi que les Romains, ils se voyaient attaqués par de nouveaux peuples, les Hérules, les Turcilinges, les Allemands. C'était une guerre universelle, à laquelle on ne prévoyait pas de fin. Partout des villes prises et ruinées, des populations emmenées en esclavage. Le refuge des peuples dans ces calamités fut un saint personnage nommé Séverin.

On dit que ce saint fut l'apôtre de ces contrées ; mais il y a apparence que la foi y avait été implantée avant lui ; car nous voyons, dans sa vie écrite par Eugippe, un de ses disciples (2473), qu'étant venu dans la Norique par un ordre exprès de Dieu, et ayant paru d'abord dans la ville d'Astures, sur les confins de la Pannonie et de la Norique, il y fut reçu par un vieillard qui était portier de l'église. Or, s'il y avait une église en ce lieu, c'est apparemment qu'il y avait eu un commencement de prédication évangélique, et que sans doute ces peuples étaient retombés dans les ténèbres de l'erreur, soit que des hérétiques fussent venus se mêler à eux, soit que des persécutions des barbares eussent dissipé les chrétiens du pays.

Quoi qu'il en soit, saint Séverin, étant venu dans la Norique après la mort d'Attila arrivée en 454, trouva ces contrées dans un triste état. En supposant qu'elles eussent déjà reçu les lumières de la foi, on en voyait si peu de traces solides, qu'une nouvelle prédication pouvait bien paraître comme une première. Séverin se contenta d'abord de prêcher par l'exemple de sa vie, soutenant la profession de la foi catholique par de saintes œuvres.

Mais il voulut enfin faire davantage. S'adressant un jour au prêtre, au clergé et au peuple du lieu, il les conjura avec beaucoup d'humilité de travailler, par les jeûnes, les prières et les œuvres de miséricorde, à détourner le dessein que les barbares avaient formé contre eux. Malheureusement ces gens, livrés aux désirs de la chair, se mirent peu en peine de son exhortation. Revenu chez son hôte : « Je sors à l'instant, dit-il, d'une ville impénitente et qui périra bientôt. » Alors il s'en alla dans la ville la plus voisine, nommée Comagène.

Elle était remplie de barbares qui, sous le titre d'alliés des Romains, en étaient néanmoins les maîtres, et y commettaient de telles violences que le peuple se croyait perdu. Saint Séverin, s'étant rendu à l'église, assura à ce peuple que la protection de Dieu ne lui ferait pas défaut, s'il voulait la mériter par les jeûnes, les prières et les aumônes. Dans le même moment, le vieillard qui avait logé le saint à Astures vint en toute hâte apporter la nouvelle que la ville était ruinée, et remercier le saint de l'en avoir sauvé par ses mérites.

Les habitants de Comagène, touchés de cette nouvelle, crurent ce que le saint leur disait. Ils embrassèrent le jeûne et la pratique des bonnes œuvres. Ils s'assemblèrent durant trois jours dans l'église, où ils purifiaient leurs fautes passées par leurs gémissements et leurs larmes. Mais le troisième jour, comme on célébrait l'office du soir, il se fit tout d'un coup un tremblement de terre ; les barbares qui demeuraient dans la ville en furent tellement épouvantés, qu'ils obligèrent les Romains à leur ouvrir promptement les portes. Ils sortirent ainsi et s'enfuirent, s'imaginant avoir l'ennemi à

(2470) Conc., t. XI, *App.*, p. 2339 ; *Gall. christ.*, tom. I, p. 57.

(2471) *Hist. ecclés.*, liv. LXXX, n° 41.

(2472) Liv. XXXVIII tom. XVII, p. 265, de l'édit. in-12, 1826.

(2473) *Acta SS.* 8 Jan. — *Voy.* sur saint Séverin, apôtre de la Norique, l'ouvrage de M. Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, 1 vol. in-8°, 1849, p. 38 et suiv.

leurs trousses, prêt à les envelopper. Cette terreur s'augmentant par l'horreur de la nuit, ils tournèrent leurs épées contre eux-mêmes et se tuèrent les uns les autres. Le peuple, étant ainsi délivré de ses ennemis visibles, apprit de saint Séverin à combattre pour le ciel ses ennemis invisibles.

II. Dans le même temps, la ville de Faviane, que quelques-uns supposent Vienne en Autriche, était affligée de la famine. Les habitants pensèrent que l'unique remède était de faire venir de Comagène l'homme de Dieu. S'y étant rendu à leurs prières, il leur dit : « C'est par les fruits de la pénitence que vous pourrez être délivrés de cette calamité de la faim. » Le peuple se montra docile. Bientôt le saint apprit, par révélation divine, qu'une certaine veuve, nommée Procule, avait caché beaucoup de blé. Il la fit venir, et lui dit devant tout le monde : « Pourquoi, vous qui êtes de race noble, vous êtes-vous faite esclave de l'avarice ? Voici que le Seigneur a pitié de ses serviteurs, et vous, vous ne saurez que faire de votre bien mal acquis, si ce n'est de jeter votre blé dans le Danube, et de témoigner aux poissons l'humanité que vous avez refusée aux hommes. C'est pourquoi, secourez-vous vous-même plus encore que les pauvres, avec les biens que vous pensez garder, lorsque Jésus-Christ a faim. » Epouvantée de ces paroles, la femme s'empressa de distribuer ses provisions aux pauvres. Peu après, on vit arriver plusieurs bateaux chargés de grains, venant de la Rhétie ou du Tyrol, mais qui avaient été retenus dans l'Inn par les glaces.

III. Vers ce même temps, une troupe de barbares pillèrent les environs de la ville. Les habitants vinrent s'en lamenter auprès de saint Séverin. Il demanda au tribun Mamertin combien il avait de soldats pour poursuivre les brigands. « J'en ai très-peu, répondit le tribun, et c'est pourquoi je n'ose me battre avec une si grande multitude d'ennemis. Mais si votre révérence l'ordonne, quoique nous manquions d'armes, nous espérons vaincre par vos prières. » Le serviteur de Dieu lui dit : « Si vos soldats n'ont pas d'armes, les ennemis les armeront ; seulement, partez bien vite au nom de Dieu, partez avec confiance : par la miséricorde du Seigneur, le plus faible sera un héros ; c'est le Seigneur qui combattra : du reste, amenez-moi sains et saufs tous les barbares que vous prendrez. » A deux mille pas de la ville, ils rencontrèrent les ennemis, qui prirent aussitôt la fuite, les soldats ramassèrent leurs armes, en saisirent quelques-uns et les amenèrent enchaînés au serviteur de Dieu. Il les fit délier, leur donna à manger et à boire, et ensuite leur dit : « Allez, annoncez à vos complices de ne plus approcher d'ici ; car Dieu combat tellement pour ses serviteurs, que les ennemis leur apportent, non pas des blessures, mais des armes. »

Les vertus et les miracles de Séverin lui attirèrent la confiance et la vénération universelles, même des hérétiques barbares. Flaccitée, roi des Ruges, le consultait souvent et ne faisait rien sans son avis.

Au commencement de son règne, se trouvant fort embarrassé par le voisinage des Goths de Pannonie, il leur demanda passage pour se rendre en Italie ; comme ils le lui refusèrent, il resta persuadé qu'ils avaient dessein de le faire mourir. Il en témoigna ses craintes à saint Séverin, qui lui dit : « Si la foi catholique nous unissait, vous auriez dû me consulter plutôt sur la vie éternelle ; mais puisque vous ne m'interrogez que sur la sécurité présente, qui nous est commune, écoutez : Vous n'avez rien à craindre de la multitude des Goths, ni de leur inimitié ; car bientôt ils s'en iront, et vous régnerez dans la prospérité ; seulement, n'oubliez pas les avis de mon humilité ; recherchez la paix, même avec les plus petits, et ne vous appuyez pas sur vos propres forces. » Tout arriva comme le saint avait dit, et le roi termina tranquillement sa vie.

Son fils et son successeur, Feléthée, qui s'appelait aussi Fava, conçut pour le saint la même confiance. Mais il avait une femme cruelle, nommée Gisa, qui faisait tous ses efforts pour le détourner de la clémence. Arienne furieuse, elle voulait faire rebaptiser des catholiques ; mais, par respect pour Séverin, son mari n'y consentit pas. Elle maltraitait les Romains, en faisait enlever quelquefois pour les réduire en esclavage. Un jour qu'elle en eut ainsi enlevé d'auprès de Faviane, Séverin la pria de les rendre à la liberté. Elle lui fit répondre en colère : « Occupez-vous de prier dans votre cellule, et laissez-nous faire de vos esclaves ce que nous voulons. » Il dit aussitôt : « J'ai confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'elle fera par nécessité ce qu'elle a refusé par mauvaise volonté. » L'accomplissement suivit de près.

Il y avait des orfévres d'entre les barbares qu'on tenait étroitement enfermés pour fabriquer les ornements et les bijoux du roi. Or, le jour même où Gisa avait méprisé le serviteur de Dieu, le fils du roi, qui était encore tout jeune, entra dans l'atelier des orfévres. Aussitôt ils lui mirent une épée sur la poitrine et jurèrent que quiconque essaierait d'entrer avant de leur avoir promis avec serment leur liberté, ils égorgeraient d'abord l'enfant et puis s'égorgeraient eux-mêmes. A cette nouvelle, la méchante reine déchire ses vêtements, reconnaît à haute voix que c'est un châtiment dont Dieu la frappe pour avoir méprisé son serviteur ; elle renvoie en toute hâte les Romains qu'elle avait enlevés ce jour-là ; elle fait rendre la liberté aux orfévres, qui alors lui rendent son fils. Accompagnée de son mari, elle amène cet enfant à Séverin, reconnaît que c'est à ses prières qu'elle en doit la conservation, et promet de ne plus résister à ses ordres.

IV. Outre la rédemption des captifs, c'était encore saint Séverin qui, dans toutes les villes et les châteaux, nourrissait et habillait

presque tous les pauvres. Sa charité, à cet égard, était si admirable, que bien des habitants, quoique réduits eux-mêmes aux angoisses de la faim, donnaient cependant volontiers aux pauvres la dîme de leur récolte. Séverin exhorta par ses lettres tous les prêtres de la Norique à payer cette dîme pour les pauvres. Un jour que, par suite de cet usage, on lui eut apporté une grande quantité de vêtements, il demanda si ceux de la ville de Tiburn, qui paraît avoir été dans le Tyrol, en avaient également apporté. On lui répondit qu'ils ne l'avaient pas encore fait, mais qu'ils le feraient bientôt. Le saint prédit que, pour avoir différé leur offrande, ils seraient contraints de l'offrir aux barbares. En effet, peu après, la ville se trouvant assiégée par les Goths, ils furent réduits à capituler et à livrer entre autres, pour leur rançon, les vêtements qu'ils avaient différé d'envoyer au serviteur de Dieu.

Il en fut de même pour les habitants de Lauréac, ville épiscopale située au confluent de l'Ems et du Danube. Ils avaient différé de donner aux pauvres la dîme de leurs fruits, malgré les exhortations de saint Séverin. Tout d'un coup, lorsque les blés commençaient à jaunir, il y tomba une rouille qui menaçait de perdre toute la récolte. Les habitants, effrayés, vinrent confesser aux pieds du saint qu'ils avaient mérité ce châtiment. Quand il les vit ainsi repentants de leur faute, il leur ordonna un jeûne, après lequel une pluie douce sauva la moisson désespérée. Cet événement les rendit plus prompts à payer la dîme aux pauvres.

Saint Séverin avait établi entre autres un petit monastère près de Passau, au confluent de l'Inn et du Danube, les habitants de cette ville l'ayant supplié plusieurs fois de venir chez eux, principalement à cause des courses des Allemands, dont le roi Guibulde l'aimait et le respectait beaucoup. Un jour même le roi vint exprès pour le voir. Le saint alla au devant de lui, de peur qu'il n'incommodât la ville par sa présence: il lui parla même avec tant de fermeté que le roi se mit à trembler, et qu'il avoua depuis à ses gens que jamais il n'avait eu si peur. Guibulde lui ayant dit de demander tout ce qu'il voudrait, le saint le pria d'empêcher sa nation de piller les terres des Romains, et de renvoyer gratuitement les captifs. Le roi le pria d'envoyer quelqu'un, et Séverin députa un clerc qui en ramena soixante-dix, le roi ayant promis de renvoyer lui-même les autres qu'il découvrirait dans sa province.

V. Plus tard les habitants de Passau prièrent notre saint apôtre d'aller trouver le roi des Ruges pour leur obtenir la liberté du commerce, il leur répondit: « Le temps de cette ville approche, qu'elle sera déserte et privée d'habitants comme tant d'autres. » Un malheureux prêtre dit alors avec raillerie: « Allez toujours, saint homme, afin qu'en votre absence nous cessions un peu nos jeûnes et nos veilles. » A ce propos impie, le saint versa des larmes, et s'embarqua sur le Danube pour descendre à Fâviane, dans son grand monastère.

A peine était-il parti, que Cunimund, roi des Suèves, surprit Passau, tua tout ce qui y était resté, en particulier le prêtre, qui se réfugia vainement dans le baptistère. Il avertit également les habitants de Juvave ou Saltzbourg de quitter leur ville promptement, autrement ils périraient cette nuit-là même: et la même nuit, les Hérules y entrèrent, y mirent tout à feu et à sang, et emmenèrent un grand nombre de captifs.

Les habitants de la ville de Quitane, fatigués des incursions des Allemands, quittèrent leur demeure et se réfugièrent à Passau. Les barbares vinrent les assiéger. Le pauvre peuple implora l'assistance de Séverin. Il se mit en prière, leur dit de marcher contre l'ennemi, qu'ils mirent en fuite. Après quoi il leur dit: « Venez avec moi à Lauréac, quoiqu'il faille un jour abandonner Lauréac même à cause de l'irruption des barbares; sortons toutefois d'ici au plus tôt. » Plusieurs le suivirent, quelques-uns restèrent; mais dans la même semaine les Turcilinges, ayant surpris Passau, égorgèrent les uns et emmenèrent les autres captifs.

A Lauréac, il avertit pendant trois jours l'évêque saint Constantin et tous les habitants de rentrer dans la ville tous les vivres, et de monter la garde sur les murs la troisième nuit, attendu que les barbares préparaient une surprise. Comme les éclaireurs envoyés à la découverte n'avaient pas aperçu d'ennemis, on avait de la peine à croire; on veillait avec négligence. Les barbares, qui s'étaient cachés dans les bois, en sortirent à la faveur des ténèbres, et s'approchaient de la ville en silence, lorsqu'une meule de foin, à laquelle quelqu'un mit le feu par mégarde, leur fit croire qu'ils étaient découverts. Ils se retirèrent en pillant le peu qu'on avait négligé de rentrer dans la ville, et le lendemain on trouva aux pieds des murs les échelles qu'ils avaient apportées pour monter à l'assaut. Les habitants demandèrent alors pardon à Séverin, et reconnurent humblement que c'était à ses prières qu'ils devaient leur salut.

VI. Feléthée, le roi des Ruges, ayant appris que les habitants de toutes les villes qui avaient échappé au glaive des barbares s'étaient réfugiés à Lauréac, sous la conduite du serviteur de Dieu, vint avec une armée pour les transporter dans les villes qui lui étaient tributaires. Cette nouvelle consterna tous les réfugiés: ils avaient à craindre de cette armée presque autant que des barbares; ils supplièrent Séverin d'aller au-devant du roi, pour l'adoucir. Séverin marcha toute la nuit, et le matin rencontra le roi à vingt milles de Lauréac.

Le roi étonné, lui demanda la cause d'un voyage si fatigant. « La paix soit avec vous, excellent prince, répondit le saint. Je viens, ambassadeur du Christ, demander la grâce de vos sujets. Rappelez-vous les bienfaits que votre père reconnaissait avoir reçus du

ciel. Jamais, tout le temps de son règne, il ne fit rien sans me consulter. Docile à mes avis salutaires, il a joui de la prospérité. — Mais, dit le roi, je ne souffrirai point que ce peuple pour lequel vous intercédez devienne la proie des Allemands et des Turcilinges, puisque nous avons des villes et des châteaux où ils peuvent être répartis. — Prince, lui répondit avec assurance le saint, est-ce donc votre glaive qui les a défendus jusqu'à présent contre les ravages des brigands? N'est-ce pas plutôt la protection de Dieu? Ne rejetez pas mon conseil : confiez-les à ma foi, de peur qu'ils ne soient plutôt ruinés que transportés, par la marche d'une si grande armée. J'ai confiance que mon Dieu, qui m'a fait assister à leurs calamités, me rendra capable de les transplanter moi-même. »

Le roi, touché de ces paroles, se retira avec ses troupes; et les Romains, que Séverin avait reçus en sa foi, sortirent tranquillement de Lauréac, et vécurent en bonne intelligence avec les Ruges. Le saint, retiré dans son ancien monastère de Faviane, ne cessait d'avertir les peuples et de prédire l'avenir, assurant qu'ils émigreraient tous sur le sol romain sans perdre leur liberté. La prédiction s'accomplit quelque temps après la mort du saint, par les soins d'Odoacre, auquel il avait prédit sa grandeur future.

Un jour, en effet, que saint Séverin était retiré dans une cellule tout à fait solitaire, qu'il affectionnait beaucoup, et qui était à cinq milles de Faviane, quelques barbares, qui allaient en Italie, y arrivèrent pour lui demander sa bénédiction. Parmi eux se trouvait un jeune homme d'une si grande taille qu'il ne put se tenir debout dans la cellule. Il était pauvrement vêtu. Le saint, le voyant ainsi courbé en sa présence, lui prédit beaucoup de gloire, et répondit à ses adieux par ces mots : «Va en Italie, va : vêtu maintenant des plus viles peaux, tu distribueras bientôt des trésors à un grand nombre.» Ce jeune barbare était Odoacre, que la Providence destinait à mettre fin à l'empire romain en Occident, et à être roi d'Italie (2474).

Tels sont les travaux apostoliques de saint Séverin pour l'établissement ou l'accroissement du christianisme dans ces contrées qui forment aujourd'hui en partie la Bavière. Ce saint mourut le 8 janvier 482 (*Voy.* son article); d'autres, après lui et un peu plus tard, vinrent continuer cette œuvre et étendre de plus en plus l'action chrétienne parmi ces peuplades.

VII. Ce fut encore des Gaules que leur vint le secours. Les Gaules ont toujours été la nation initiatrice par excellence. Comme on le voit, il y avait dans ces contrées des chrétiens depuis assez longtemps, mais il restait beaucoup de païens. Les chrétiens mêmes ne l'étaient pas trop. Il fallait que cette terre, pour devenir féconde, fût arrosée, comme toutes les autres, des sueurs et du sang de plus d'un saint.

Au milieu du VII$^e$ siècle, saint Emméran, né à Poitiers, et évêque de l'Aquitaine, quitta donc la Gaule pour aller prêcher la foi en Bavière. Ayant appris que les peuples de la Pannonie étaient encore idolâtres, il prit la résolution d'y aller. Il mit un évêque à sa place, quitta son pays, sa famille et ses biens, qui étaient grands, passa la Loire et le Rhin, et entra dans la Germanie. Comme il ne savait pas la langue, un prêtre nommé Vital lui servait d'interprète. Il alla à Ratisbonne, où résidait Théodon, duc ou gouverneur de Bavière, pour le saint roi d'Austrasie, Sigebert III. Saint Emméran lui communiqua son dessein d'aller prêcher la foi aux Avares, et, s'il était besoin, de souffrir le martyre.

Le duc lui représenta qu'on était continuellement en guerre avec ces peuples, que le passage n'était pas sûr, et le pria de rester en Bavière pour en être l'évêque. Saint Emméran se rendit à ces prières, d'autant plus que les habitants, nouvellement convertis, n'avaient pas encore entièrement déraciné l'idolâtrie, et mêlaient le culte des démons avec le christianisme. Il y demeura donc trois ans, prêchant par toutes les villes, les bourgs et les villages. Il instruisait, autant que possible, chaque personne en particulier, et, ne gardant que le nécessaire de ce qu'on lui donnait, il distribuait le reste aux pauvres. Au bout de trois ans, il demanda d'aller en pèlerinage à Rome, et partit accompagné de quelques ecclésiastiques. Mais une circonstance malheureuse fit que ce saint ne put ni continuer son pèlerinage, ni revenir parmi les Bavarois achever ce qu'il avait médité pour leur bien spirituel : il mourut martyr d'une infâme calomnie, le 22 septembre de l'an 652. *Voy.* son article.

VIII. Malgré ce crime, Dieu permit que ces contrées ne fussent pas longtemps sans secours. Dans le même siècle, saint Rupert, ou Robert, y envoya d'abord des missionnaires. Puis ayant été obligé de quitter son évêché de Worms, à cause des persécutions des idolâtres, il devint évêque régionnaire, et alla alors prêcher l'Evangile en Bavière, vers l'an 696 ou 697 (2475).

Sa réputation étant venue jusqu'à Théodon,

(2474) *Acta SS.*, 8 Jan.

(2475) Godeau, évêque de Vence, sans préciser de date, met ce fait de la prédication de saint Rupert chez les Bavarois sous l'année 580. (*Voy.* son *Hist. de l'Eglise*, VI$^e$ *siècle*, liv. II, edit. in-12, 1697, tom. IV, p. 372, 373.) — Nous ne savons pas non plus par quelle erreur dom Richard, dans son Catalogue des évêques de Saltzbourg, place l'arrivée de saint Rupert en 595, et sa mort en 62 ; tandis que, dans tous les historiens, ces deux dates sont : 696 et 718. — Mais, par une singulière contradiction, le même auteur, dans le petit article qu'il consacre à saint Rupert (*Voy.* son *Dict. des sciences ecclés.*, 6 vol. in-fol. 1761, tom. IV, p. 845, col. 1), dit que ce saint fut reçu à Ratisbonne par le duc Théodon en 697, et qu'il mourut le 27 mars 718.

duc de Bavière, celui-ci pria instamment Rupert de venir instruire la province de Norique. Quand le duc sut qu'il venait, il alla, plein de joie, au-devant de lui jusqu'à Ratisbonne, où il le reçut avec de grands honneurs. Saint Rupert, l'ayant instruit tant de la morale que de la foi catholique, le baptisa ainsi que ses frères les ducs d'OEttingen et Dielbold de Bosan, avec plusieurs de la nation, tant des nobles que du peuple.

Il est certain, dit en cet endroit Fleury (2476), « que dès le temps du roi Théodoric Ier, les Bavarois avaient reçu la religion chrétienne, comme il paraît par leurs lois;» comme il paraît davantage encore, ajouterons-nous, par la mission de saint Séverin qui fut antérieur de plusieurs années à Théodoric, dont la mort arriva en 526. « Il faut donc croire, continue Fleury, qu'il s'y était mêlé des hérétiques, dont le baptême était nul, comme des bonosiaques ou photiniens, ou que la négligence des rois fainéants les avaient laissés retomber dans l'idolâtrie (2477). »

Le duc Théodon étant donc converti promit à saint Rupert de choisir un lieu pour établir un siége épiscopal, et de bâtir des églises et des demeures pour les prêtres. Le saint évêque s'embarqua sur le Danube et vint jusqu'aux frontières de la Pannonie inférieure, prêchant la foi. En revenant, il passa par Lauréac, à présent Lorch, autrefois métropole du Norique, où il guérit plusieurs malades par ses prières et convertit plusieurs personnes. Ensuite, ayant appris qu'en un lieu nommé Juvave, il y avait eu quantité d'édifices merveilleux, mais alors presque ruinés et couverts d'arbres, il y alla lui-même, et demanda ce lieu au duc Théodon. Celui-ci le lui accorda volontiers avec les terres des environs, dans une étendue de deux lieues.

Saint Rupert y établit son siége épiscopal, bâtit une belle église en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître et les logements des clercs, pour y célébrer l'office tous les jours. C'est ainsi qu'à la voix de son pasteur, l'antique Juvave sortit de ses ruines pour y revivre des siècles sous le nom de Saltzbourg.

Ce saint évêque ayant besoin d'ouvriers qui l'aidassent à répandre la doctrine évangélique, il revint dans sa patrie (*Voyez* son article), d'où il amena douze missionnaires, avec Erentrude sa nièce, qui s'était consacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monastère en l'honneur de la très-sainte Vierge, sur une montagne peu éloignée du lieu de sa demeure. On nomma ce monastère Nonberg, c'est-à-dire le *Mont des Nonnains*, et Erentrude en fut la première abbesse. Saint Rupert continuait à visiter assidûment tout le pays, à bâtir des églises et à ordonner des clercs; et, après s'être donné un successeur, il mourut le jour de Pâques, 27 mars 718.

IX. Mais dans cette Eglise naissante, il n'existait encore aucune organisation d'évêchés sous une métropole, ni, par conséquent, aucune succession assurée d'évêques. On conçoit que dans cet état de choses, surtout au milieu des révolutions politiques du royaume d'Austrasie, les générations nouvelles de la Bavière, sans être précisément idolâtres, ne fussent pas toujours chrétiennes. Leur foi était exposée à une fluctuation continuelle, selon que dominaient ou les hérétiques ou les barbares. C'est à quoi le Pape saint Grégoire II chercha un remède.

Un peu avant la fin de saint Rupert, ce pontife envoya en Bavière deux légats, savoir : Georges, diacre, et Dorothée, sous-diacre, tous deux de l'Eglise romaine. Ils étaient porteurs d'un capitulaire donné à l'évêque Martinien, et conçu à peu près en ces termes (2478).

« Après avoir rendu nos lettres, vous délibérerez avec le duc de la province pour faire une assemblée des prêtres, des juges, ainsi que de tous les principaux de la nation; et, après avoir examiné les prêtres et les ministres, vous donnerez le pouvoir de sacrifier, de servir et de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique et la foi pure, et vous leur ferez observer la tradition de l'Eglise romaine. Quant aux autres, vous leur interdirez toute fonction et leur donnerez des successeurs. Vous pourvoirez en chaque église à ce que l'on y célèbre la messe, les offices du jour et de la nuit et la lecture des saintes Ecritures. »

« Vous établirez des évêchés, ayant égard à la distance des lieux et à la juridiction de chacun des ducs, et vous réglerez les dépendances de chaque siége. S'il y en a trois, quatre ou plus, vous réserverez le principal siége pour un archevêque; et, ayant assemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux par l'autorité de saint Pierre. Si vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'enverrez avec vos lettres ou bien vous l'amènerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez savoir afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, leur marquant en particulier les irrégularités; de conserver les biens de l'Eglise et d'en faire quatre parts; de ne faire les ordinations que dans les temps marqués, et de n'administrer le baptême qu'à Pâques et à la Pentecôte, hors le cas de nécessité. Au reste, toute la religion est soumise à l'évêque, et tous les chrétiens obligés de lui obéir.

« Touchant le mariage, enseignez qu'on ne doit ni le condamner sous prétexte de continence, ni donner occasion à la débauche sous prétexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions in-

(2476) *Hist. ecclés.*, liv. XLI, n° 31.
(2477) Id., ibid.

(2478) Labbe, *Conc.*, tom. VI, p. 1452.

cestueuses entre parents. Enseignez que la continence est préférable au mariage; ne permettez pas qu'on juge immonde aucune viande, sinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on s'arrête ni aux songes ni aux augures. Défendez les enchantements, les maléfices et les observations de certains jours. Défendez de jeûner le dimanche et aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie et de l'Ascension, ainsi que de recevoir les offrandes de ceux qui sont en division. Enseignez que tous ont besoin de pénitence pour les péchés journaliers. Enseignez la résurrection des corps et l'éternité des peines de l'enfer, rejetant ceux qui prétendent que les démons reviendront à la dignité angélique. »

Telle est l'instruction du Pape saint Grégoire II pour la Bavière : elle est datée du 15 mars 716, et elle donna une grande impulsion aux progrès du christianisme dans cette contrée. Dès que cette branche de l'Eglise puisa sa séve au tronc principal, la vie fut plus abondante et les fruits se multiplièrent.

X. Outre saint Rupert dont nous venons de parler, les premiers temps du christianisme dans la Norique comptent aussi saint Corbinien, autre Gaulois qui vint aussi dans ces contrées. *Voy.* son article.

Ce saint désirait ardemment d'être déchargé de l'épiscopat. Il résolut d'aller demander cette grâce à Rome, et de peur de rencontrer des obstacles à sa résolution, car sa réputation de sainteté était grande, il évita le grand chemin par les Gaules, passa par la Germanie et arriva dans la Norique, où il s'arrêta quelque temps à prêcher pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de saint Rupert.

Saint Corbinien fut très-bien reçu par le duc Théodon, par ses enfants et les seigneurs du pays qui, dans la première ferveur de leur conversion, chérissaient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui, et, n'ayant pu le retenir, le renvoya chargé de présents. Théodon lui-même alla à Rome vers ce temps, l'an 716, et fut le premier de sa nation qui fit ce pèlerinage. Il mourut peu de temps après.

Grimoald, son fils, à qui il avait donné le gouvernement d'une province, reçut aussi saint Corbinien à son passage; et, ayant goûté ses instructions, il le suppliait de ne le point quitter, offrant de lui donner une part dans son domaine avec ses enfants (2479). Mais le saint voulait voir le vicaire de Jésus-Christ et déposer entre ses mains le fardeau qui lui pesait tant. Grimoald dut le laisser partir, et il le fit accompagner par ses officiers jusqu'en Italie.

Saint Corbinien, étant arrivé à Rome, se jeta aux pieds du Pape Grégoire II, le conjurant avec larmes de le délivrer de la dignité dont le Saint-Siége l'avait chargé (2480). Mais le saint ne put obtenir ce qu'il désirait, et fut obligé de retourner en Bavière. Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avait mis sur la frontière, avec ordre de ne point le laisser passer qu'il n'eût promis de venir voir le duc.

Le saint homme fut bien obligé de les suivre. Mais arrivé au palais de Grimoald, il lui fit dire qu'il ne le verrait point qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de son frère Théodoalde, qu'il avait épousée; et, comme le prince n'obéissait pas, il demeura ferme dans son refus, leur faisant parler continuellement pour les amener à la pénitence. Au bout de quarante jours ils promirent de se séparer; et le saint évêque les fit venir en sa présence. Ils se prosternèrent tous deux, et lui embrassant les pieds, confessèrent qu'ils avaient grièvement péché. Saint Corbinien leur mit la main sur la tête, y fit le signe de la croix et leur imposa pour pénitence des aumônes, des jeûnes et des prières. Ensuite il entra dans la maison et mangea avec eux. Il établit son siége à Frisingue, auparavant nommé Fruxine, où il fit bâtir une église en l'honneur de la très-sainte Vierge et de saint Benoît, et y mit des moines chargés de célébrer l'office (2481). C'est ainsi que ces saints évêques faisaient respecter les lois de l'Eglise, et qu'en reprenant courageusement les princes qui n'y étaient pas fidèles, ils établissaient le christianisme sur des bases solides.

XI. Ce fut aussi à quoi s'appliqua saint Boniface pendant son séjour dans ces contrées. Ce saint, tant par inclination qu'à la prière du duc Odilon, passa en Bavière après son voyage de Rome en 730. Il y demeura longtemps, prêchant la parole de Dieu. *Voy.* son article.

La première chose qu'il fit, ce fut de rétablir la pureté de la foi et de chasser des séducteurs dont les uns se disaient faussement évêques et les autres prêtres, et qui, par divers artifices, avaient perverti une grande multitude et scandalisaient tout le peuple par leur vie impure. Du consentement du duc Odilon, il divisa la province de Bavière en quatre diocèses et y établit quatre évêques. Le premier fut Jean, dans la ville de Saltzbourg, dont il tint le siége pendant sept ans; le second fut Erembert, neveu de saint Corbinien, à Frisingue; le troisième Goibalde, à Réginum, nommé depuis Ratisbone (2482). Ces trois furent ordonnés par saint Boniface. Le quatrième évêque de Bavière fut Vivilon, déjà ordonné par le Pape, dont le siége fut fixé à Patave, c'est-à-dire Passau.

Saint Boniface rendit compte au Pape Grégoire III de ce qu'il avait fait en Bavière. Ce Pontife l'approuva. Il lui dit dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet (2483). « Nous rendons grâce à Dieu de ce que

(2479) Anast. in Greg. II.
(2480) *Vita*, c. 15, apud Mabillon.
(2481) Otho Frising., lib. v *Chron.*

(2482) Vid. *Act. SS. Ben.*, tom. III, p. 347.
(2483) Oth., lib. I, c. 32; epist. 7, Greg. *Conc.*, tom. VI, p. 1474.

nous apprenons par vos lettres, que vous avez converti en Germanie jusqu'à cent mille âmes. » Le Pape approuve l'établissement des nouveaux évêchés en Bavière; puis il ajoute :

« Quant aux évêques que vous avez trouvés, si l'on ne connaît point ceux qui les ont ordonnés, et que l'on doute que ce fussent des évêques, ils doivent être ordonnés de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques et de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisés suivant les diverses langues de ces peuples, pourvu qu'ils soient baptisés au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains et le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Nivil, que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube, de notre autorité, nous voulons que vous y soyez présent; car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu; mais, comme les chrétiens sont encore rares en ces pays occidentaux, après les avoir fortifiés, vous devez prêcher partout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner de notre autorité des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez point, mon cher frère, d'entreprendre des voyages rudes et en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vue la récompense éternelle. » Cette lettre est datée du 29 octobre 739.

Grégoire III mourut en 741, et son successeur, Zacharie, renouvelle les mêmes pouvoirs à saint Boniface. Nous lisons en effet ce qui suit dans une lettre de ce Pontife, datée du 5 novembre 744 et adressée à Boniface (2484) : « Vous nous avez mandé, par vos lettres, que vous avez trouvé en Bavière un faux évêque qui se prétendait ordonné par nous : vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux, et nous vous commandons par l'autorité de saint Pierre de ne point souffrir l'exercice du sacré ministère à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé si vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Bavière que notre prédécesseur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons ; en sorte que tant que vous vivrez, vous corrigiez par notre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non-seulement en Bavière, mais par toutes les Gaules. »

XII. A la fin du IX[e] siècle, l'empereur Arnoulfe, qui avait une grande dévotion à saint Emméran de Ratisbonne, meurt le 29 novembre 899. Au commencement de l'an 900, les seigneurs de son royaume s'assemblent à Forcheim et reconnaissent pour roi Louis, son fils légitime. Les évêques du royaume en donnent avis au Pape Jean IX, par une lettre écrite au nom de Hatton, archevêque de Mayence, et de tous ses suffragants. Dans cette lettre, nous trouvons le passage suivant, qui nous apprend que les évêques de Bavière souffraient, à cette époque, de la part des Moraves :

« Nous faisons aussi connaître à votre piété que nos frères, les évêques de Bavière, se sont plaints à nous que les Moraves, peuples révoltés contre les Francs, se vantent d'avoir reçu de vous un métropolitain, quoiqu'ils aient toujours été unis à la province de Bavière. Ils s'affligent aussi de ce qu'on les accuse auprès de votre Sainteté d'avoir fait alliance avec les païens et d'être d'intelligence avec eux. Ils nous ont demandé conseil ; mais nous n'avons voulu leur en donner qu'après vous avoir consulté par nos lettres : ce qu'ils nous ont priés de faire, en attendant qu'ils le fassent eux-mêmes. Nos frères de Bavière sont de bons pasteurs, qui veillent soigneusement sur le troupeau qui leur est confié, pour que le loup ravisseur n'enlève quelque brebis. Celui qui les trouble malicieusement, s'il échappe à la peine présente, n'échappera point à celle qui est à venir. Nous vous écrivons toutes ces choses, à vous, qui êtes le chef de toute la sainte Eglise répandue dans l'univers, à vous, le consolateur de vos membres affligés, afin que vous consoliez nos très-saints frères et que vous réprimiez l'insolence des Moraves, qui pourrait causer une grande effusion de sang. Pour nous, quand il échappe quelque chose à notre mère, la sainte Eglise romaine, notre devoir est de vous en avertir, afin que vous rameniez votre puissance à la ligne de la rectitude. Si donc votre admonition ne corrige les Moraves, il faudra bien, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils se soumettent aux princes des Francs; et il pourra bien arriver alors un grand carnage de part et d'autre (2485). »

De leur côté, les évêques de Bavière se plaignirent directement au Pape Jean IX. Nous citerons leur lettre en son entier, parce qu'on y apprendra des détails importants, et qu'on y verra quels étaient alors les évêques de cette contrée :

« Au Souverain Pontife et Pape universel, non d'une seule ville, mais de l'univers entier, le seigneur Jean, gouverneur magnifique du siége de Rome, les très-humbles fils de votre Paternité, Théotmar, archevêque de Juvave ou Saltzbourg, Valdo de Frisingue, Archembauld d'Aichstat, Zacharie de Sebone, évêché transféré depuis à Brixen, Tutto de Ratisbonne et Richar de Passau ; ainsi que tout le clergé et le peuple chrétien de la Bavière : heureux progrès dans notre Sauveur, accroissement de la paix catholique, et le royaume éternel !

« Par les décrets de vos prédécesseurs et les instituts des Pères catholiques, nous sommes pleinement instruits à en appeler au Pontife romain dans tous les obstacles qui s'opposent à notre ministère, afin que ce qui regarde l'unité de la concorde et le maintien de la discipline ne soit violé par

(2484) Zach., epist. 5.

(2485) Labbe, tom. IX, p. 496

aucune dissension, mais défini par lui avec une souveraine provision ; car nous ne pouvons croire, quoique tous les jours nous l'entendions dire malgré nous, que, de la sainte et apostolique Chaire, qui est pour nous la mère de la dignité sacerdotale et la source de la religion chrétienne, il émane rien contre les règles, mais la doctrine et l'autorité de la raison chrétienne. Or, trois évêques, qui se sont dit envoyés de votre part, savoir : Jean, archevêque, Benoît et Daniel, évêques, sont venus dans le pays des Slaves, qu'on nomme Moraves, qui nous ont toujours été soumis, tant au spirituel qu'au temporel, parce que c'est de nous qu'ils ont reçu le christianisme. C'est pourquoi l'évêque de Passau, dans le diocèse duquel ils sont, y est toujours entré, quand il a voulu, depuis le commencement de leur conversion ; il y a tenu son synode et exercé son autorité sans résistance. Nos comtes mêmes y ont tenu leurs audiences, exercé leur juridiction, et levé les impôts sans opposition, jusqu'à ce que les Moraves ont commencé à s'éloigner du christianisme et de toute justice, et à nous faire la guerre, ôtant la liberté des chemins à l'évêque et aux prédicateurs, et sont demeurés indépendants.

« Maintenant ils se vantent, ce qui nous paraît incroyable, d'avoir obtenu à prix d'argent, ce que jamais nous n'avons entendu que le Siége apostolique ait fait, de mettre la division dans un évêché, en leur envoyant ces évêques, afin de diviser en cinq l'évêché de Passau ; car, étant entrés en votre nom, à ce qu'ils ont dit, ils y ont ordonné un archevêque et trois évêques, ses suffragants, à l'insu du véritable archevêque et sans le consentement de l'évêque diocésain, quoique les canons défendent d'ériger de nouveaux évêchés, sinon du consentement de l'évêque et de l'autorité du concile de la province. Votre prédécesseur, du temps du duc Zwentibold, consacra évêque Vichin, et ne l'envoya pas dans l'évêché de Passau, mais à un peuple nouveau, que ce duc avait soumis par les armes et fait devenir chrétien. Or les Slaves, ayant l'accès entièrement libre auprès de vos légats, nous ont chargés de calomnies, parce que nous n'avions personne pour y répondre. Ils ont dit que nous étions en différend avec les Franks et les Allemands ; au lieu que nous sommes amis. Ils ont dit que nous étions en guerre avec eux-mêmes, de quoi nous demeurons d'accord ; mais c'est par leur insolence et non par notre faute. Depuis qu'ils ont négligé les devoirs du christianisme, ils ont refusé le tribut à nos rois et pris les armes contre eux ; mais, bon gré mal gré, ils leur seront toujours soumis. C'est pourquoi vous devez bien prendre garde de ne pas appuyer le mauvais parti. Notre jeune roi ne cède en rien à ses prédécesseurs, et prétend être, comme eux, le protecteur de l'Eglise romaine.

« Quant aux reproches que nous font les Slaves d'avoir traité avec les Hongrois au préjudice de la religion, d'avoir juré la paix avec eux par un chien et un loup, et d'autres cérémonies abominables, et de leur avoir donné de l'argent pour passer en Italie, si nous étions en votre présence, nous nous en justifierions devant Dieu, qui sait tout, et devant vous, qui tenez sa place. Il est vrai que, comme les Hongrois menaçaient continuellement des chrétiens, nos sujets, éloignés de nous, et leur faisaient une rude persécution, nous leur avons donné, non pas de l'argent, mais seulement du linge, pour les adoucir et nous délivrer de leur vexation. Ce sont les Slaves eux-mêmes qui ont fait longtemps ce qu'ils nous reprochent. Ils ont pris auprès d'eux une grande multitude de Hongrois, ont fait raser la tête, comme eux, à plusieurs des leurs, pour envoyer contre nous les uns et les autres. Ils ont emmené captifs plusieurs de nos chrétiens, tué les autres, fait périr les autres de faim et de soif dans les prisons, réduit en servitude des hommes et des femmes nobles, ruiné des bâtiments et brûlé les églises, en sorte qu'on n'en voit pas une seule dans toute notre Pannonie, qui est une si grande province. Les évêques que vous avez envoyés, s'ils veulent reconnaître la vérité, vous peuvent dire pendant combien de journées ils ont vu tout le pays désert. Quand nous avons su que les Hongrois étaient en Italie, Dieu nous est témoin combien nous avons désiré de faire la paix avec les Slaves, promettant de leur pardonner tout le passé, et leur rendre ce que nous avions à eux, pourvu qu'ils nous donnassent le temps d'aller défendre les biens de saint Pierre et le peuple chrétien ; mais nous n'avons pu l'obtenir. C'est pourquoi nous vous prions de ne point ajouter foi aux soupçons que l'on voudrait vous donner contre nous, jusqu'à ce qu'un légat, envoyé de votre part ou de la nôtre, vous en rende compte. Moi, Théotmar, archevêque, qui prends soin des patrimoines de saint Pierre, je n'ai pu vous porter ni vous envoyer l'argent qui vous est dû, à cause de la fureur des païens ; mais, puisque par la grâce de Dieu l'Italie en est délivrée, je vous l'enverrai le plus tôt que je pourrai (2486). »

On voit par ces derniers mots que l'Eglise romaine possédait des terres en Bavière. Quant à cette lettre en elle-même, on pourrait faire plus d'une observation. Les évêques de Bavière disent que les Moraves avaient été convertis par eux au christianisme ; la vérité est (*Voy.* l'article MORAVES) qu'ils le furent par saint Cyrille et saint Méthodius, envoyés par le siége apostolique, et dont le second fut établi archevêque de cette nation. Pour conserver la pureté de la foi parmi les Moraves et achever leur ci-

(2486) Labbe, tom. IX, pag. 478. Apud Fleury, liv. LIV, n° 52, et Rohrbacher, tom. XII, pag. 478, 488.

vilisation, il était plus naturel de leur donner un archevêque et des évêques propres, que de les laisser dépendre d'un évêque de Bavière, pour des considérations politiques. Car, à vrai dire, les évêques de Bavière n'en allèguent point d'autres, et cette partie de leur lettre ne laisse pas que d'inspirer des préoccupations assez tristes pour des évêques. Enfin, tout ceci nous fait voir que Rome était dès lors le centre et l'arbitre suprême, non-seulement de toutes les affaires religieuses, mais encore des affaires politiques entre les nations chrétiennes.

XIII. Nous ne voyons pas dans l'histoire quelle suite obtint cette plainte des évêques de la Bavière. Il est présumable que les choses en restèrent là, car le Pape Jean IX mourut l'année même où cette supplique lui fut adressée.

Quoi qu'il en soit, ce document nous montre qu'au commencement du x' siècle, l'Eglise de Bavière comptait pour archevêché Saltzbourg, et pour évêchés : Frisingue, Aichstat, Sebone (évêché qui fut depuis transféré à Brixen), Ratisbonne et Passau. C'était comme l'on voit, une province ecclésiastique assez importante.

Ainsi qu'on le comprendra, nous ne pouvons relater les faits particuliers qui concernent ces divers diocèses, ni donner la succession de leurs évêques. Outre que cette tâche nous entraînerait beaucoup trop loin, nous nous exposerions à des répétitions sans fin, puisque plusieurs de ces évêques, du moins ceux qui se sont distingués par leur sainteté, ou qui ont joué un rôle important dans l'histoire, sont mentionnés dans des articles spéciaux. Toutefois, il est un point que nous ne devons pas passer ici sous silence ; nous voulons parler des conciles qui révèlent la vie des diverses églises et qui offrent comme un résumé de leur histoire, au moins sous l'un de ses plus importants rapports, celui de l'action. Avant donc d'aller plus loin, nous croyons, comme nous l'avons dit (n° VIII), que saint Rupert fut le premier évêque de Saltzbourg (ou Juvave). Le premier qui obtint le titre d'archevêque du Pape Léon III fut Arnon, moine et abbé de Saint-Pierre. — *Voy.* son article. — Quant aux conciles de Saltzbourg, nous en trouvons neuf.

Le premier se tint en 806 ou 807. On y décida, selon les canons, que les dîmes devaient être partagées en quatre portions : La première à l'évêque, la deuxième aux clercs, la troisième aux pauvres et la quatrième aux fabriques des églises. — Le deuxième concile fut tenu en 1150; mais on n'en a qu'une simple mention (2487). Il n'en est pas de même du troisième, qui eut lieu en 1274. Frédéric, archevêque de Saltzbourg et légat du Saint-Siége, y présida. On y reçut les décrets du concile général de Lyon, tenu la même année, et ceux du concile de Vienne en Autriche de l'an 1267, auxquels on ajouta vingt-quatre canons sur la discipline : ce sont des règles particulières à la province.

En 1281, se tint le quatrième concile qui fut présidé par le même prélat. On y fit dix-huit canons disciplinaires. — Le cinquième concile eut lieu en 1288. L'archevêque Rodolphe y présida, et l'on y traita de la translation des reliques de saint Vigile, son prédécesseur. — Dans le sixième, tenu en 1291, on s'occupa des moyens de secourir la terre sainte. On y conseilla au Pape d'unir ensemble les Templiers, les Hospitaliers et les chevaliers Teutoniques. — Quelques auteurs mettent deux conciles à Saltzbourg, en 1310. Mais il n'y en a qu'un qui paraisse bien certain : c'est le septième. L'archevêque Conrad y présida et ses suffragants y assistèrent. On y ordonna le paiement des décimes au Pape Clément V. On y renouvela aussi le XII' canon du concile de Saltzbourg de l'an 1274, le II' canon du concile de cette même ville de l'an 1281, la décrétale de Boniface contre les clercs qui exerçaient le métiers de bateleurs ou de bouffons, et celle de Clément V qui modère la peine portée par la décrétale de Boniface VIII, *Clericis laicos*.

Le huitième concile fut tenu en 1386, par Philgrin, archevêque et légat du Saint-Siége, et l'on y dressa dix-sept canons disciplinaires. — Enfin, le neuvième concile eut lieu en 1420. Eberhard, archevêque et légat du Saint-Siége, y présida et l'on y fit trente-quatre canons sur la discipline, dont la plupart sont assez importants.

XIV. Après la métropole, nous passons aux évêchés. Frisingue eut pour premier évêque saint Corbinien (n° X). En 1440, Nicodème de Scala, évêque de ce diocèse, tint un concile à Frisingue, où l'on fit vingt-cinq règlements, qui contiennent d'excellentes choses.

Saint Willibald, parent de saint Boniface, fut établi, par ce saint missionnaire et apôtre de l'Eglise de Bavière, premier évêque d'Aichstat, et mourut vers 786. Nous ne voyons pas qu'il ait été tenu de concile dans cette ville. — Il en est de même de Sebone, qui n'a été siége épiscopal que jusque vers l'an 1000, époque à laquelle Brixen devint la principale ville du diocèse et donna son nom à l'évêché. Saint Cassien prêcha l'Evangile à Sebone (*Sabiona*), environ l'an 360, après avoir été sacré évêque par Fortunat, patriarche d'Aquilée, et mourut vers 369 ; ce qui, comme l'on voit, fait remonter la prédication de la foi dans une partie de la Bavière à une époque bien antérieure à la mission de saint Séverin, et ce qui semble autoriser notre conjecture à ce sujet (n° I, *in init.*) On croit que ce fut saint Albuin qui transféra le siége épiscopal de Sebone à Brixen. Il ne se tint qu'un concile, ou plutôt un conciliabule dans cette dernière ville. Ce fut en 1080. L'empereur Henri IV le fit tenir par trente évêques, ses partisans ; ils y soutinrent ce qu'ils appelaient ses

(2487) Dans la *Chronique de Saltzbourg*, et dans la *Germanie sacrée*, tom. I, p. 252.

droits contre le Pape Grégoire VII, qui l'avait excommunié. Ils osèrent même déposer ce Pape, et mettre à sa place l'antipape Guibert; action encore plus ridicule que téméraire. On sait que cet antipape, qui était archevêque de Ravenne, prit le nom de Clément III.

Il nous reste à dire un mot de Ratisbonne et de Passau. A Ratisbonne nous voyons, pour premier évêque, saint Garibald, mort en 752; et nous trouvons quatre conciles. L'un en 768, où l'on défend aux chorévêques de faire aucune fonction épiscopale si auparavant ils n'ont été ordonnés à cet effet par trois évêques;—l'autre en 792, contre Félix d'Urgel, qui soutenait que Jésus-Christ homme n'était Fils que par adoption; — le troisième, en 803, où l'on décida que les chorévêques ne feraient point les fonctions épiscopales, n'étant que prêtres, et que toutes celles qu'ils avaient accomplies seraient déclarées nulles; — enfin le quatrième, en 1104, où l'on réprima l'excessive avidité des avocats, en fixant leurs honoraires.

Passau eut pour premier évêque Erchenfrid, vers l'an 598, mort en 623, et n'eut qu'un concile en 955, où l'évêque Adalbert y confirma son église dans la possession des fonds que ses prédécesseurs avaient accordés à son chapitre.

Encore une fois nous ne pouvons parler d'une foule de faits secondaires qui remplissent l'histoire de ces diocèses, ni des nombreux évêques qui occupèrent ces siéges dans la suite des temps. Nous n'avons pas non plus à nous occuper de divers démêlés qui eurent lieu entre les princes de Bavière, bien que l'une de ces affaires ait été agitée devant le Pape Martin V en 1417. Tout cela appartient davantage à l'histoire civile, et nous devons seulement toucher les faits principaux, les grandes lignes de l'histoire religieuse.

XV. Aux jours malheureux du XVIe siècle, où, selon l'expression du cardinal Pacca (2488), s'échappèrent des portes de l'enfer, pour inonder l'Europe, les sectes de Luther, de Zwingle et de Calvin, — la Bavière ne fut pas plus préservée que tout le reste de l'Allemagne.

Le protestantisme fit des ravages dans cette contrée, comme dans beaucoup d'autres, et en 1556, les Bavarois demandèrent à leur duc Albert l'exercice de cette religion. Albert, qui avait besoin d'argent, ne parut pas fort difficile. Après quelques légères sollicitations, il permit aux suppliants, seulement pour un temps, la communion sous les deux espèces, et l'usage de la viande aux jours défendus, lorsqu'il y aurait nécessité; et il leur promit de faire ce qu'il pourrait pour obtenir l'approbation de l'évêque de Saltzbourg, et la confirmation des magistrats (2489). N'est-ce pas chose curieuse de voir un duc donner ainsi des dispenses à ses sujets et décider en des matières semblables? Non-seulement il satisfaisait ces suppliants en leur accordant ce qu'ils voulaient; mais, par le fait même de son immixtion dans des choses qui ne le regardaient point, il faisait parfaitement acte de bon protestant, ce qui dut les contenter encore davantage!

Toutefois, ajoute l'auteur qui nous fournit ce détail, comme cette permission pouvait donner lieu de voir qu'Albert n'était pas éloigné d'abandonner la religion catholique, il protesta qu'il ne voulait point renoncer à la religion de ses ancêtres, ni rien innover qui fût contraire à ses usages et à ses pratiques. La lettre où il accordait ces permissions, et qui contenait cette déclaration, fut publiée le dernier jour de mars 1556 (2490). C'est-à-dire que ce pauvre duc, tout à coup transformé en pape, décidant sur les choses de la conscience, faisait tout bonnement, non-seulement une chose ridicule, mais un acte d'hypocrisie; car tout en déclarant qu'il ne voulait rien innover, ni ne changer en rien les usages et les pratiques de la religion de ses ancêtres, il est certain que ses innovations sautaient aux yeux.

Les montagnes de l'archevêché de Saltzbourg servirent d'asile à des sectes protestantes, à qui la difficulté des chemins donnait plus de moyens de pratiquer leur religion sans être découverts. Les Hussites et les Vaudois, qui tenaient beaucoup à leur croyance et à leurs livres, s'y réfugièrent surtout.

Avant la guerre de trente ans, on en avait contraint plusieurs de quitter le pays. En 1684, Maximilien Gandolfe, archevêque de Saltzbourg, voulut user du droit que lui laissait le traité de Westphalie (an 1648), d'expulser de son Etat ceux qui ne professaient pas une des trois religions autorisées dans l'Empire. Il contraignit, en conséquence, plusieurs des non catholiques à sortir de son territoire.

Léopold de Firmian, un de ses successeurs, se montra encore plus ardent et plus impitoyable pour établir l'uniformité dans sa principauté. Il fit enlever aux descendants des Vaudois les livres qui les entretenaient dans l'erreur, envoya des missionnaires pour les prêcher, et employa, soit comme prince, soit comme archevêque, tous les moyens pour venir à bout de son dessein. Malheureusement, on doit le reconnaître, il appuya ses missions de la force, à la façon de Louis XIV, et de tels moyens, comme l'on sait, sont loin de réussir!

Toutefois, il faut dire aussi, et Hencke l'avoue (2491), qu'il se trouva parmi les religionnaires des têtes ardentes qui se portèrent à des excès. Ils regardèrent comme une tyrannie les procédés de l'archevêque,

(2488) *Disc. prononcé à Rome à l'ouv. solenn. de l'Acad. de la relig. cath.* en l'année 1843.

(2489) Le P. Fabre, *Cont. de Fleury*, liv. CLII, n° 4.

(2490) Id., ibid.

(2491) Dans son *Histoire des Eglises chrétiennes*, publiée en 1801.

et eurent recours à des voies de fait. Le soulèvement se propagea. Aussi, pour en prévenir ou en arrêter les suites, l'empereur Charles VI publia-t-il, le 26 août 1731, une ordonnance par laquelle il défendait aux protestants de se faire justice eux-mêmes, et leur prescrivait d'exposer paisiblement leurs griefs.

Mais le mal était fait et l'impulsion donnée. On envoya des troupes pour contenir les mécontents. L'empereur fit passer des régiments dans ce pays. On arrêta beaucoup de gens prévenus d'avoir pris les armes et excité le trouble. Le 30 octobre 1731, l'archevêque Firmian, entrant de plus en plus dans la voie de rigueur (et l'on ne peut plus guère s'arrêter quand une fois on y est entré!), bannit de son Etat ces religionnaires. Il y en eut, dit-on, environ vingt mille qui s'expatrièrent. Leur sort intéressa vivement tout le parti protestant. Les princes réclamèrent en leur faveur et leur accordèrent des asiles. La Prusse, surtout, reçut un grand nombre de ces émigrants.

Les écrivains qui nous ont transmis ces détails, et qui sont presque tous protestants, peignent très-vivement les rigueurs dont on usa envers les Saltzbourgeois, et accusent fortement l'archevêque d'intolérance et de tyrannie. Cependant, même d'après leurs récits, il paraît que tous les torts ne sont pas de son côté, et que ses sujets oublièrent bien vite leurs devoirs envers le souverain, et eurent recours à la force (2492). Il y eut, de leur part, beaucoup d'excès et de désordres qui provoquèrent la mesure définitive que prit l'archevêque. Nous ne discuterons point l'équité de cette mesure, ajoute l'historien que nous avons suivi ici (2493); nous nous contenterons de dire qu'elle excita de grandes plaintes en Allemagne, et que les protestants de ce pays en ont fait longtemps le sujet de leurs reproches les plus vifs et de leurs récriminations les plus amères.

XVI. Nous arrivons à notre siècle. — L'Eglise de Ratisbonne était depuis plusieurs années dans un état de trouble et d'abandon qui devenait de plus en plus grave et effrayant. La plupart des princes avaient envahi les souverainetés ecclésiastiques qui étaient à leur bienséance.

Le 25 février 1805 cette usurpation fut confirmée par la diète de Ratisbonne, sous la médiation de la France et de la Russie. On sécularisa les biens des princes ecclésiastiques et des chapitres, et on les donna comme indemnité aux princes séculiers (2494). On supprima même les chapitres et les couvents, et les titulaires perdirent leurs droits et prérogatives, sous la condition néanmoins de s'occuper de leur sort par un arrangement ultérieur, condition qui ne fut pas même toujours remplie. Il fut dit que le siége archiépiscopal de Mayence serait transféré à Ratisbonne, qui serait la métropole de toute l'Allemagne, à l'exception des pays soumis à l'Autriche et à la Prusse.

L'ancien archevêque de Mayence, de Dalberg, s'entendit avec Troni, auditeur de la nonciature pontificale, et ils travaillèrent à un projet de concordat assis sur les bases suivantes : que le Saint-Siége conserverait ses droits, et que chaque souverain doterait les évêchés de ses Etats, et présenterait aux évêchés des sujets qui seraient institués par le Pape. Il fut question de régler ensuite les rapports particuliers et les intérêts respectifs de l'Eglise et des princes, et, à cet effet, on ouvrit des conférences à Ratisbonne.

Il y en eut huit, qui furent tenues depuis le 6 février 1804 jusqu'au 21 mars suivant. Les négociateurs étaient : Della Genga, archevêque de Tyr et nonce en Allemagne, de Franck, référendaire de l'empire germanique, et de Kolborn, suffragant de de Dalberg. Ces conférences ne produisirent aucun résultat, par la diversité des intérêts, ainsi que par la variété des systèmes qu'on mit en avant, et qui étaient tous plus ou moins subversifs de la discipline ecclésiastique. Il se trouva d'ailleurs que les députés allemands n'étaient point autorisés à conclure.

Les troubles et les guerres qui eurent lieu peu après en Allemagne, la dissolution de l'empire germanique, la formation de la Confédération du Rhin, et surtout l'indifférence profonde des souverains, apportèrent de nouveaux obstacles à l'issue de cette affaire. En vain le nonce du Pape sollicita des arrangements avec les cours de Munich et de Wurtemberg. Il ne put rien terminer, et la confusion et le désordre allèrent en croissant : ce ne fut que treize ans plus tard qu'on put parvenir à un concordat pour la Bavière.

Tout semblait bouleversé en Allemagne (2495), et la Bavière, par conséquent, se ressentait du trouble général. Plusieurs diocèses n'avaient plus d'évêques ni même de forme de gouvernement. La dispersion des chapitres avait introduit l'anarchie dans les siéges vacants. Ainsi le diocèse de Cologne n'avait plus ni évêque, ni administration qui le remplaçât. Les siéges de Frisingue, de Passau, de Wurtzbourg et de Bamberg, étaient vacants. Les princes ne permettaient pas aux évêques qui résidaient hors de leurs Etats d'y exercer leur juridiction. Ils envahissaient les fondations, laissaient les cures sans pasteurs, se mêlaient de régler tout dans l'Eglise, et s'attribuaient une suprématie générale sur les choses qui étaient le moins de leur ressort. Eh! quoi, les doctrines de 1682 ne les autorisaient-elles pas à agir ainsi?... On avait ouvert la

(2492) Picot, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. pendant le* XVIIIe *siècle*, édition de 1815, tom. II, pag. 97.

(2493) Id., ibid.

(2494) Picot, ibid., tom. III, p. 441 et suiv.

(2495) *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE.

porte plus grande à César, et César entrait partout!

Le ravage du temporel entraînait la ruine du spirituel, et les protestants renversaient, l'un après l'autre, tous les établissements ecclésiastiques. Cet état d'esclavage et de trouble ne fit que s'accroître les années suivantes par les guerres, par les envahissements successifs, et par la mort des évêques; de sorte que l'Eglise d'Allemagne se trouvait dans la situation la plus déplorable. *Voyez* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE.

Mais le pays d'Allemagne où les affaires ecclésiastiques éprouvaient le moins de difficultés à s'arranger, dit un historien (2496), fut le royaume de Bavière. Le 5 juin 1817, un concordat fut enfin conclu entre le Pape Pie VII et le roi Maximilien-Joseph, par l'entremise du cardinal Consalvi et du baron Hœffelin, évêque de Chersonèse, puis cardinal. Nous devons donner l'analyse de ce document, qui fait connaître la position de l'Eglise de Bavière au temps présent (2497).

XVII. Tous les états du roi de Bavière sont réunis sous deux métropoles et six évêchés. La métropole de Frisingue est transférée à Munich, dont l'évêque prendra le titre d'archevêque de Munich et de Frisingue. Cette métropole a pour suffragants les évêchés d'Augsbourg, de Passau, et de Ratisbonne, dont le titre métropolitain est supprimé. L'église de Bamberg est érigée en métropole, et a pour suffragants les évêchés de Wurtzbourg, d'Eichstadt et de Spire. Le Pape unit au diocèse de Wurtzbourg le territoire d'Aschaffenbourg, dépendant autrefois de Mayence, et la partie bavaroise du diocèse de Fulde; au diocèse d'Augsbourg, la partie bavaroise du diocèse de Constance avec le territoire de Kempten; au diocèse de Passau, la partie bavaroise du diocèse de Saltzbourg et le territoire de la prévôté de Berchtolgaden; au diocèse de Munich, le diocèse de Chiemsée dont le siége est supprimé.

Les chapitres des métropoles auront deux dignités, un prévôt et un doyen et dix chanoines; les chapitres des cathédrales auront un prévôt et un doyen et huit chanoines. Chaque chapitre aura au moins en outre dix prébendés ou vicaires. On augmentera par la suite le nombre des chanoines et des vicaires, si l'augmentation des revenus ou des nouvelles fondations permettaient d'établir de nouvelles prébendes. Les archevêques et évêques nommeront dans chaque chapitre, suivant la règle du concile de Trente, deux chanoines pour remplir les fonctions de théologal et de pénitencier. Tous les dignitaires et chanoines, outre le service du chœur, serviront de conseils aux archevêques et évêques pour l'administration de leurs diocèses. Il sera cependant parfaitement libre aux archevêques et évêques de les appliquer, suivant leur bon plaisir, aux fonctions propres de leur place. Les évêques assigneront de même les offices des vicaires. Les menses archiépiscopales et épiscopales sont établies en biens et fonds stables, qui seront laissés à l'administration libre des prélats. Les chapitres et les vicaires jouiront de la même nature de biens et du même droit d'administrer. Le Pape nommera le prévôt de chacun des huit chapitres. Le roi nomme aux dignités et aux canonicats pendant six mois de l'année, les archevêques et évêques pendant trois mois, et le chapitre pendant les trois autres mois. Les archevêques et évêques nommeront aux cures, excepté à celles qui étaient de collation royale.

On conservera à chaque diocèse ses séminaires épiscopaux, et on les pourvoira d'une dotation convenable en biens et fonds stables; dans les diocèses où il n'y en a pas on en fondera sans délai. On admettra dans les séminaires, et on formera, suivant les dispositions du concile de Trente, les jeunes gens que les archevêques et évêques jugeront à propos d'y recevoir pour la nécessité et l'utilité des diocèses. L'ordre, la doctrine, le gouvernement et l'administration de ces séminaires seront soumis de plein droit, suivant les formes canoniques, à l'autorité des archevêques et évêques, qui nommeront aussi les recteurs et professeurs des séminaires, et les éloigneront lorsqu'ils le jugeront nécessaire ou utile. Comme le devoir des évêques est de veiller sur la foi et sur la doctrine des mœurs, ils ne seront point gênés dans l'exercice de ce devoir, même à l'égard des écoles publiques. Le roi prendra également les conseils des archevêques et évêques pour assigner une dotation suffisante et une maison où les ecclésiastiques âgés et infirmes trouvent un soulagement et un asile pour prix de leurs services. Le roi, considérant de plus quels avantages l'Eglise et l'Etat ont retirés et peuvent retirer à l'avenir des ordres religieux, et voulant montrer sa bonne volonté envers le Saint-Siége, aura soin de faire établir avec une dotation suffisante et de concert avec le Saint-Siége, quelques monastères des ordres religieux des deux sexes pour former la jeunesse dans la religion et les lettres, aider les pasteurs et soigner les malades. Les biens des séminaires, des paroisses, des bénéfices, des fabriques et de toutes les autres fondations ecclésiastiques seront toujours conservés en entier, et ne pourront être détournés ni changés en pensions. L'Eglise aura de plus le droit d'acquérir de nouvelles possessions, et tout ce qu'elle acquerra de nouveau sera à elle et jouira des mêmes droits que les anciennes

(2496) M. l'abbé Rohrbacher, tom. XXVIII, p. 593 et suiv.

(2497) On peut voir le texte de ce Concordat et l'Allocution que Pie VII prononça sur les affaires religieuses de l'Allemagne, au consistoire du 15 nov. 1817, dans la *Cont. de l'hist. de l'Eglise* de Bérault-Bercastel, par M. Henrion, tom. IV, p. 57 et suiv., édit. 1843.

fondations ecclésiastiques ; et on ne pourra faire aucune suppression ou union, ni de celles-ci, ni des nouvelles, sans l'intervention de l'autorité du Saint-Siége, sauf les pouvoirs accordés par le saint concile de Trente aux évêques.

Le Saint-Père, en considération des avantages qui résultent de ce concordat pour les intérêts de la religion et de l'Eglise, accorde, à perpétuité, au roi Maximilien-Joseph et à ses successeurs catholiques, un indult pour nommer aux églises archiépiscopales et épiscopales vacantes du royaume de Bavière, des ecclésiastiques dignes, capables et doués des qualités que les saints canons demandent. Sa Sainteté donnera à de tels sujets l'institution suivant les formes accoutumées. Avant de l'obtenir, ils ne pourront s'immiscer en rien dans le régime ou l'administration des églises respectives pour lesquelles ils seront désignés.

Toutes les fois que les archevêques et évêques indiqueront au gouvernement des livres imprimés ou introduits dans le royaume, qui contiendront quelque chose de contraire à la foi, aux bonnes mœurs ou à la discipline de l'Eglise, le gouvernement aura soin que la publication de ces livres soit arrêtée par les moyens convenables. Le roi empêchera que la religion catholique, ses rites ou sa liturgie ne soient livrés au mépris des paroles, des faits ou des écrits, ou que les évêques et les pasteurs ne rencontrent des obstacles dans l'exercice de leur devoir pour la conservation surtout de la doctrine de la foi ou des mœurs, et de la discipline de l'Eglise. Désirant de plus que l'on rende aux ministres des autels l'honneur qui leur est dû suivant les divins commandements, le roi ne souffrira pas qu'il se fasse rien qui les expose au mépris, et il ordonnera que, dans toute occasion, tous les magistrats du royaume en usent envers eux avec les égards et le respect dus à leur caractère.

Tels sont les principaux articles du concordat de Bavière. Il y eut quelques obstacles pour l'exécution, entre autres les intrigues d'un abbé de Wessemberg, précédemment grand vicaire à Ratisbonne de de Dalberg (2498), nommés l'un et l'autre parmi les illuminés de Wisshaupt; Wessemberg, d'une doctrine suspecte, avait été élu grand vicaire par le chapitre de Constance; le Saint-Siége, et pour cause, n'avait point approuvé sa nomination : il ne s'en porta pas moins pour grand vicaire, attendu que tel était le bon plaisir du duc protestant de Bade. Malgré les intrigues de ce novateur et de sa cabale, le concordat de Bavière se trouva complétement exécuté en 1821, les huit siéges remplis d'évêques recommandables, et les chapitres installés. Parmi les chanoines de Bamberg, on remarquait le prince de Hohenlohe, célèbre dès lors par les guérisons miraculeuses qu'il obtenait de Dieu. *Voy.* son article.

XVIII. En 1818 avait été publiée la nouvelle constitution du royaume de Bavière. Quelques articles inspirèrent des inquiétudes aux évêques par rapport au serment. Le 27 septembre de la même année, le roi fit présenter au Pape la déclaration suivante, par le cardinal Hœffelin, son ministre plénipotentiaire.

« Le roi de Bavière a appris, avec un regret inexprimable, que quelques articles de la constitution promulguée pour ses peuples, et particulièrement l'édit qui y est joint et qui concerne la religion, ont été jugés par Sa Sainteté comme contraires, en quelque manière, aux lois de l'Eglise. Extrêmement sensible au déplaisir et à la surprise que cette interprétation a excités en lui, et désirant ôter tout doute et toute difficulté sur ce sujet, ce prince a chargé le soussigné (plénipotentiaire) d'expliquer ses sentiments à Sa Sainteté, et de protester en son nom, que son intention a toujours été et sera toujours que le concordat conclu le 5 juin 1817 avec le Saint-Siége soit fidèlement et religieusement exécuté dans toutes ses parties; que ce concordat, promulgué comme loi du royaume, sera toujours considéré et respecté sous ce rapport ; que l'édit joint à la constitution, et dont le principal objet est de conserver l'ordre, la tranquillité et la bonne harmonie entre tous les sujets du royaume, doit servir et servira de règle à ceux seulement qui ne professent pas la religion catholique, comme le concordat sert et servira de règle à tous les catholiques; que le serment à prêter aux constitutions ne peut, en aucune manière, attaquer les dogmes et les lois de l'Eglise, la volonté absolue et l'intention formelle du roi ayant toujours été, en faisant publier la constitution, que le serment à prêter ne fût relatif qu'à ce qui concerne l'ordre civil, et ne peut jamais obliger ceux qui le prêteront à aucun acte qui pourrait être contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise. »

Le roi de Bavière exécuta de même une autre promesse du concordat, et il rétablit plusieurs maisons religieuses dans ses Etats. Il créa surtout à Munich une université qui devint dans la suite célèbre par les artistes et les savants distingués qu'il sut y attirer : par exemple, les peintres catholiques Overbeck et Cornélius, et, parmi les savants, Goerrès père et fils, l'abbé Doellinger, auteur d'une histoire ecclésiastique des premiers siècles et d'autres écrits ; l'abbé Moehler, auteur de la *Symbolique*, où il compare et discute les croyances des catholiques et des protestants sur chaque point de controverse ; ces savants de Munich furent comme un bataillon sacré pour le catholicisme dans l'affaire de Cologne (2499).

Comme on le voit, Maximilien-Joseph

(2498) Ce prélat mourut en 1817. Il fut le dernier des évêques sous la juridiction desquels étaient les catholiques du grand duché de Bade. — *Voy.* l'article GRAND DUCHÉ DE BADE (Eglise catholique dans le).

(2499) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXVIII p. 397

exécuta d'abord d'une manière assez loyale le concordat de Pie VII; mais il ne tarda point à suivre la pente commune aux souverains. Naturellement faible, il se laissa aveuglément conduire par ses ministres, et ne contribua pas peu aux troubles qui survinrent plus tard, en introduisant des innovations mal conçues et inopportunes. En outre, il abolit les ordres mendiants, supprima plusieurs fêtes, ce qui mécontenta beaucoup de monde, surtout le peuple, et laissa voir, dans plus d'une circonstance, que l'autorité civile prétendait bien n'avoir dans les évêques que des instruments dociles de ses volontés (2500).

XIX. Ainsi les choses vinrent à un tel point que les évêques n'osaient même donner des mandements de carême sans la permission des ministres. La régence de Wurtzbourg publiait chaque année cette autorisation (2501), dans le même journal où étaient annoncés les crimes, les scandales, les transactions commerciales, comme si, à part le droit lésé, un simple sentiment des convenances n'aurait pas dû empêcher d'afficher ainsi la servitude où l'on tenait le clergé!

L'archevêque de Munich, de Gebsattel, affligé de voir dans son diocèse de grands désordres contre les mœurs, rappela à son troupeau, dans une lettre pastorale, la rigueur des peines canoniques (2502). Quoique cette lettre n'eût été publiée qu'avec le consentement de la régence locale, qui avait même prié le prélat d'indiquer les moyens à prendre pour arrêter les progrès de l'immoralité, on la représenta comme un empiétement sur les droits du souverain, et l'on dépeignit les peines purement spirituelles qu'elle infligeait comme des mesures dont l'exécution troublerait le repos et entacherait l'honneur des familles : en conséquence, on entreprit de la déclarer nulle par ordonnance royale.

En même temps qu'on limitait dans son exercice l'autorité des évêques, on cherchait, ce qui arrive toujours, à les isoler du Saint-Siége, source de cette autorité. Ainsi l'évêque de Spire reçut une sévère réprimande pour avoir donné des dispenses illicites en fait de mariage, sous ce prétexte : *Recursu Romam impedito* : la difficulté des communications était pourtant réelle, et d'après la conduite du gouvernement, on eût dit que l'Allemagne se trouvant en proie à la guerre, un cas de force majeure rendait impossible le recours au Saint-Siége.

Le gouvernement bavarois, jugeant sans doute que le séminaire de Mayence était trop attaché à l'orthodoxie et que les sujets qui y auraient été élevés montreraient trop de dévouement au Pontife romain, contraignit le même prélat d'en rappeler ses théologiens, sauf à les envoyer pour leur éducation à Aschaffenbourg; mais il n'y avait point de séminaire dans cette ville, en sorte que les élèves de Spire couraient le risque de n'avoir pas d'éducation cléricale, et qu'on réduisait l'évêque à ordonner des sujets sans instruction et sans les épreuves préalables. Une partie du clergé secondant les empiétements du pouvoir, un séminaire commun réunit à Kayserslautern des élèves catholiques et protestants. Les sciences profanes étaient enseignées en commun et la théologie à part.

Mais on vit longtemps le directeur catholique du séminaire ne pas se borner à cette restriction. Il ne craignit pas d'obliger ses élèves à assister aux leçons du ministre protestant un certain nombre de fois par mois. Il se permettait encore d'autres procédés par lesquels il se proposait, disait-il, de préserver ses élèves de toute superstition dans le culte des images. Entraîné à son tour, le coadjuteur de Ratisbonne enjoignit aux curés de ne lire qu'avec prudence des extraits de la bulle du jubilé, et d'éviter tout ce qui pouvait jeter du trouble dans les familles; langage qui rappelait les temps de Joseph II, et qui montrait quelle défiance le gouvernement tendait à inspirer contre la chaire apostolique, langage qui faisait voir, d'un autre côté, combien peu sont sûrs les résultats qu'on peut attendre des concordats avec les pouvoirs civils, puisque, si peu de temps après celui passé avec la Bavière, l'Eglise se trouvait ainsi entravée dans ce royaume!

XX. L'article 10 de ce concordat du 5 juin 1817 stipulait que le roi nommerait aux doyennés et aux canonicats dans les mois dits apostoliques. Pour les autres six mois, les nominations devaient être faites pendant trois mois par les archevêques ou évêques, et pendant le reste du temps par les chapitres. (*Voy.* n° XVII.) Mais des lettres apostoliques, du 1er avril 1818, portaient que les doyens et chanoines, nommés par le roi et le chapitre, s'adresseraient dans les six mois au Pape pour obtenir l'institution canonique.

Le roi de Bavière fit demander à Pie VII, puis à Léon XII (2503), que les ecclésiastiques nommés par lui ou par les chapitres aux doyennés et aux canonicats, au lieu de recourir à Rome, pussent recevoir l'institution canonique des archevêques ou des évêques. Il donna formellement l'assurance, le 17 novembre 1824, par l'organe du cardinal Hœffelin, son ministre, qu'il ne prétendait en cette matière s'attribuer aucune juridiction spirituelle (sans doute! mais c'était un moyen détourné de se soustraire de plus en plus à l'autorité du Pape), et qu'il *ordonnerait* aux ecclésiastiques nommés jusqu'alors

(2500) *Cont. de l'hist. de l'Egl.* de Bérault-Bercastel, par M. Henrion, tom. IV, pag. 454 et suiv., 1843.

(2501) Comme chez nous, en 1849 et années suivantes, on prétendit, au nom des articles organiques, donner à nos évêques l'*autorisation* de tenir des conciles!!!

(2502) *Ami de la Religion*, tom. XLI, p. 256.

(2503) *Cont. de Bérault-Bercastel*, loc. cit. pag. 456.

de demander les lettres d'institution canonique au Saint-Siége. Il promit aussi que les pensions qui étaient payées séparément aux chapitres jusqu'à la remise des biens-fonds, seraient, à l'avenir, payées tout à la fois; qu'on lèverait le plus tôt les obstacles qui s'opposaient à la remise de ces biens-fonds, et qu'on exécuterait exactement tout ce qui avait été convenu avec Pie VII, comme le roi s'y était déjà engagé dans une déclaration du 25 septembre 1821.

Agréant donc les désirs de ce prince, Léon XII donna, le 19 décembre 1824, un bref par lequel le prélat Serra, nonce en Bavière, fut chargé d'accorder aux évêques les pouvoirs nécessaires (2504). En conséquence, le nonce adressa, le 10 janvier 1825, aux archevêques et évêques un rescrit où il leur conférait, pour leur vie, le droit de confirmer les nominations du roi ou des chapitres, à la charge par leurs successeurs de demander au Saint-Siége la continuation de ce privilége qui leur était personnel. Il prit occasion de cette grâce du Pontife romain pour dire que les évêques devaient y voir une nouvelle preuve de l'intérêt que le Pape portait à leurs églises et y trouver un nouveau motif de dévouement au vicaire de Jésus-Christ.

Ajoutons que le roi Maximilien-Joseph, en particulier, aurait dû voir dans ces nouvelles concessions des preuves de l'esprit de conciliation qui anime sans cesse le Saint-Siége, et que toutes ses préventions auraient dû s'évanouir. Mais il n'eut sans doute pas le temps d'apprécier cette nouvelle faveur du Pasteur suprême, car il mourut le 25 octobre 1825, à l'âge de soixante-neuf ans, ayant préparé la voie à d'autres envahissements que ceux qu'il s'était permis. Il eut pour successeur son fils aîné, Louis-Auguste.

XXI. Dans les commencements du règne de celui-ci, l'affaire qui préoccupa davantage l'Eglise de Bavière et qui lui suscita plus d'un embarras, fut celle des mariages mixtes. La haute importance que cette affaire a prise dans ces dernières années nécessite ici, ce nous semble, quelques considérations préliminaires.

Par une permission mystérieuse de la Providence, le protestantisme dans sa forme la plus générale, comme négation de l'Eglise de Dieu, s'était établi dans la moitié à peu près de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays-Bas, ainsi que dans toute la Scandinavie et en Angleterre. Après avoir bouleversé de fond en comble et inondé de sang ces pays divers, il finit par être reconnu, au traité de Munster (24 octobre 1648), comme l'égal de l'ancienne Eglise, en droit politique, pour l'Allemagne; tandis qu'en Hollande, dans la Scandinavie et en Angleterre, il continuait à régner seul exclusivement.

Presque partout les princes ou les magistrats, avides de biens ecclésiastiques, de pouvoir illimité et de libertinage, avaient entraîné leurs sujets à l'apostasie; il y avait donc généralement identité de religion entre le prince et le peuple. En Allemagne, en particulier, il y avait bien diversité de religion, mais les populations appartenant aux confessions opposées étaient peu mêlées l'une à l'autre. Le partage par lequel l'erreur se vit investie du même droit extérieur que la vérité, ne suffit point à son ambition; l'hérésie chercha à dépouiller de plus en plus sa rivale et à la mettre entièrement sous le joug.

A cet effet, le protestantisme du continent se coalisa avec le protestantisme anglais, pour infecter de ses doctrines anti-religieuses les pays demeurés fidèles à l'Eglise. Après les guerres de la révolution française, le nouveau remaniement de l'état extérieur de la société, qui eut lieu au *Congrès de Vienne* (septembre 1815) où «les princes contractants décidèrent seuls de ce qu'ils croyaient le plus avantageux à leurs sujets, sans les consulter sur ce point (2505),» — ce nouveau remaniement, disons-nous, amena un nouveau déplacement de forces matérielles en faveur du protestantisme, qui profita de cet avantage pour faire un pas en avant, c'est ainsi que beaucoup de populations catholiques furent soumises à des princes protestants.

Une suite inévitable de cette union ou plutôt de cette sujétion politique, fut un mélange des populations protestantes avec les populations catholiques. Aussi les mariages mixtes, qui auparavant n'étaient que de rares exceptions, devinrent-ils presque ordinaires, et par là beaucoup de catholiques furent exposés à tomber dans l'indifférence pour leur religion ou dans l'apostasie. Ce résultat est incontestable et ne doit point surprendre; il suffit pour s'en rendre compte d'avoir quelque connaissance du cœur humain, toujours plus facile à pervertir qu'à convertir; il suffit de savoir que la partie catholique était ordinairement la femme, plus faible de sa nature et plus accessible aux influences qui agissent dans l'intérieur de la famille; il suffit enfin d'évaluer le poids que met dans la balance la partialité des princes pour leur propre confession religieuse, pour une confession qui réunit dans leurs mains le pouvoir spirituel au pouvoir temporel. Les princes protestants ne se méprirent pas sur la valeur de ce moyen de prosélytisme le plus puissant qu'il y ait au monde; tous ceux auxquels étaient échus des pays demeurés fidèles à l'Eglise l'y employèrent avec énergie et persévérance, afin de diminuer le nombre des catholiques et d'augmenter celui des protestants. Le succès couronna leurs efforts; citons un seul fait pour exemple: la Silésie était presque entièrement catholique lorsqu'elle fut conquise il y a

(2504) *Ami de la Religion*, tom. XLIV, p. 139.
(2505) M. César Cantu, *Histoire de Cent ans*, 4 vol. in-12, 1852. Didot, tom. II, p. 365.

près d'un siècle; le gouvernement de Berlin a constamment tout mis en œuvre pour multiplier dans cette province les mariages mixtes; aujourd'hui la Silésie est à moitié protestante (2506).

L'Eglise, pour des raisons très-graves, ne voulut jamais traiter les mariages entre catholiques et hérétiques à l'instar des mariages entre catholiques et infidèles (non baptisés), ni les déclarer nuls. Elle fit toujours cependant tout ce qui était en sa puissance pour détourner les siens de ces unions dangereuses; elle les leur défendit sous peine de péché grave, et si parfois sa prohibition dut fléchir devant la passion la plus forte de l'homme, afin d'éviter de plus grands maux, en ce cas même elle ne manqua jamais d'entourer son enfant des précautions les plus sages et les plus efficaces, tant pour le préserver de la perversion que pour procurer l'éducation catholique de ses descendants, et même autant que possible la conversion de la partie hérétique. Certes, l'Eglise ne pouvait en aucune manière se désister de ces précautions et conditions, à moins de renoncer à son dogme fondamental : *Que dans son sein seulement se trouve le salut*. Mais à ces lois nécessaires de l'Eglise, les gouvernements protestants et même des gouvernements catholiques travaillés par les influences du protestantisme, opposèrent des lois arbitraires, les unes qui imposaient l'éducation protestante pour tous les enfants; les autres qui ordonnaient le partage des enfants d'après le sexe, de sorte que les fils devaient suivre la religion du père, les filles celle de la mère, ou qui stipulaient en tout cas l'éducation de tous les enfants dans la religion du père; et tout cela d'ordinaire nonobstant les conventions contraires des parents entre eux.

Les effets civils du mariage, qui amènent l'intervention de l'Etat, ne lui donnaient que trop d'occasions de mettre à exécution ces lois violentes. Mais remarquant bientôt que le domaine de la conscience et du foyer domestique étaient soustraits à son empire, il s'efforça, surtout en Allemagne, de l'envahir en corrompant le sacerdoce catholique qui exerce son action dans cette sphère. Ces tentatives iniques, mais dont César est coutumier, n'eurent que trop de succès, grâces à l'état de dépendance et de servitude auquel l'Etat avait su réduire le clergé et l'épiscopat. Déjà les gouvernements appelés catholiques avaient eux-mêmes commencé cette oppression, en étendant leur prétendu *jus in sacra* au delà de toutes les bornes et jusque dans le sanctuaire.

Les gouvernements protestants qui entrèrent dans leur héritage ne se contentèrent pas de maintenir, ils aggravèrent nécessairement (c'était pour eux une trop belle occasion!) cet asservissement du clergé, surtout par l'abus qu'ils firent de leurs concordats avec le Saint-Siége, en étendant tous les devoirs qu'ils s'y étaient imposés, en excédant tous les droits qu'ils y avaient acquis, en s'arrogeant même des pouvoirs qu'on ne leur avait point concédés, et qui jamais ne leur avaient appartenu.

Ces manœuvres furent suivies avec trop d'habileté et de persévérance pour ne pas produire leurs fruits, et le jour vint où l'Eglise eut la douleur d'avoir des évêques qui, déjà pour la plupart, imbus de mauvais principes dans leur éducation formée par l'Etat, environnés dans leur administration d'employés civils, liés à chaque pas dans l'exercice de leurs fonctions par quelque loi, ordonnance ou règlement, et pratiquement séparés de leur chef et centre, avec lequel ils ne pouvaient correspondre que par l'entremise des ministères, avaient dans le cœur plus de dévouement et d'amour pour les gouvernements temporels que pour l'autorité dépositaire de la puissance spirituelle (2507). Comment s'étonner que de pareils pontifes aient eu la faiblesse de permettre ou de tolérer une pratique contraire aux lois de l'Eglise, mais conforme à celles de l'Etat, dans l'affaire des mariages mixtes, objet spécial de l'attention de celui-ci et sur lequel il dirigeait toute son activité et concentrait toutes ses forces. Il arriva donc que dans presque toute l'Allemagne, une contradiction manifeste s'établit sur ce point entre le précepte, invariablement maintenu par le Siége apostolique, et la pratique des prêtres, connue et tolérée par les évêques Dans le pays même qui, jusqu'à présent, a refusé au protestantisme l'égalité légale avec l'Eglise, en Autriche, il y eut une telle décadence de la bonne discipline, que les curés catholiques bénissaient les mariages sans dispense et sans condition ou précaution aucune, ainsi que l'attestent les plaintes amères et publiques du Souverain Pontife.

Ce relâchement dans la pratique ne suffisait point encore au protestantisme; il ne fallait rien moins, pour le contenter, que l'altération de la législation ecclésiastique elle-même. Et le césar qui se regardait comme le chef du protestantisme (Frédéric-Guillaume III), entreprit de l'obtenir du Saint-Siége. Mais l'Esprit de Dieu, qui préside au gouvernement de l'Eglise, attendait là son ennemi pour le faire échouer contre le roc inébranlable de Pierre! Le fameux bref de Pie VIII, dans lequel ce Pape, sur les instances du gouvernement de Berlin, condescendit à des concessions extrêmes, ne laissa pas moins inexorablement intacts les principes. (*Voy.* l'article PIE VIII).

Le ministère prussien, nous le verrons, ne se trouvant pas satisfait, garda le bref en portefeuille pendant quatre ans; puis, Frédéric-Guillaume III, assisté de son ministre à Rome, Busen, et de concert avec l'archevêque de Cologne, de Spiegel (*Voy.* son article), pareillement assisté de son secrétaire, Munchen, élabora une interprétation du bref qui en détruisait le vrai sens pour

(2506) *Voy.* l'*Univers*, n° du 28 novembre 1841.

(2507) Id., ibid.

y substituer un sens tout contraire; et ce fut sur cette interprétation césarienne qu'on prétendit fonder la pratique abusive et pernicieuse qu'on désirait tant établir. *Voy.* l'article PRUSSE (Eglise catholique en).

Mais Dieu permit encore que ce nouvel artifice trouvât un échec dans la conduite si belle de l'archevêque Clément-Auguste de Droste-Wischering, qui déclara ne pouvoir admettre ni exécuter la convention conclue entre son prédécesseur et le roi qu'autant qu'il la trouverait conforme au bref du Saint-Père; le résultat de cette opposition magnanime, l'enlèvement, l'emprisonnement, l'exil du vénérable confesseur, les négociations qui suivirent, le dénoûment qu'elles ont eu, tous ces faits ont amené des conséquences heureuses, et, entre autres, ce fait éclatant que, dans presque tous les pays où il y avait différence de religion, l'épiscopat a immédiatement cherché à se mettre en règle avec le Saint-Siége sur la question des mariages mixtes; que partout il s'est hâté de rétablir la saine discipline, autant que cela était possible à ses efforts; que de toutes parts, en un mot, les évêques ont eu recours au souverain Pontife pour lui demander les dispenses et les concessions jugées nécessaires aux diverses circonstances. *Voy.* l'article DROSTE-WISCHERING (Clément-Auguste de) archevêque de Cologne.

XXII. C'est ce qu'avaient fait, dans de pareilles conjonctures, les évêques de Bavière, comme nous l'apprend le bref *Summo jugiter*, en date du 27 mai 1832, que leur adressa le Pape Grégoire XVI.

Ce Pontife y déclare, en commençant, que, de tout temps, le Siége apostolique a veillé avec le plus grand soin au maintien exact des canons de l'Eglise, qui défendent rigoureusement les mariages des catholiques avec les hérétiques. « Quoiqu'il ait été quelquefois nécessaire, dit Grégoire XVI, de les tolérer en quelques lieux pour éviter un plus grand scandale, les Pontifes romains n'ont cependant jamais manqué d'employer tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour qu'on y fît comprendre au peuple fidèle tout ce qu'il y a de difforme et de dangereux pour le salut dans ces sortes d'unions, et de quel crime se rend coupable l'homme ou la femme catholique qui ose enfreindre les saintes lois de l'Eglise sur cette matière. S'ils ont consenti quelquefois à dispenser dans quelques cas particuliers de cette sainte et canonique défense, ce n'a jamais été que contre leur gré, et pour des motifs graves; mais, en accordant cette grâce, ils ont eu pour coutume d'exiger, comme condition préalable au mariage, que non-seulement la partie catholique ne fût point exposée au danger d'être pervertie par l'autre, qu'elle s'engageât plutôt à faire tout ce qui dépendrait d'elle pour faire rentrer celle-ci dans le sein de l'Eglise, mais encore que les enfants de l'un et de l'autre sexe fussent élevés dans les principes de notre sainte religion. »

Aussi, le Pape, considérant la conduite de ses prédécesseurs à cet égard, n'a-t-il pu, sans douleur, apprendre par des rapports exacts et en grand nombre, que dans les diocèses de la Bavière, et dans plusieurs autres lieux, des personnes s'efforçaient de propager parmi les peuples une entière liberté de contracter des mariages mixtes, et d'avancer sur ce point des opinions contraires à la vérité catholique. « En effet, nous sommes informés qu'ils osent affirmer que les catholiques peuvent librement et licitement former de telles unions, non-seulement sans aucune dispense préalable du Saint-Siége (laquelle, selon les canons, doit être demandée pour chaque cas particulier), mais encore sans remplir les conditions précédentes requises, surtout celle qui concerne l'éducation des enfants dans les principes de la religion catholique. Ils en sont venus même jusqu'à prétendre qu'on doit approuver ces sortes de mariages lorsque la partie hérétique a été séparée, par le divorce, de sa femme ou de son mari encore vivant. De plus, ils s'efforcent d'effrayer les pasteurs des âmes, en les menaçant de les faire poursuivre s'ils refusent d'annoncer au prône les mariages mixtes, et ensuite d'assister à leur célébration, ou au moins de délivrer aux futurs contractants des lettres dimissoriales, comme il les appellent. Enfin, il s'en trouve parmi eux qui cherchent à se persuader, et à faire croire aux autres que ce n'est pas seulement dans le sein de la religion catholique qu'on peut se sauver; que les hérétiques qui vivent et meurent dans l'hérésie peuvent aussi obtenir la vie éternelle. »

Mais ce qui console le Pape dans son affliction, « c'est d'abord le constant attachement que montre la plus grande partie du peuple de Bavière aux vrais principes de la foi catholique, et sa sincère obéissance à l'autorité ecclésiastique; c'est ensuite la conduite de presque tout le clergé du royaume, qui, dans l'exercice de ses fonctions, est demeuré ferme dans l'observation des canons; c'est surtout cette preuve évidente que vous nous donnez, vénérables frères, de l'ardent désir que vous avez de remplir dignement les devoirs de votre charge; car, quoique vous ne soyez pas tous d'accord sur les règles à suivre dans cette affaire des mariages mixtes, ou sur quelques points qui la concernent, vous avez cependant pris unanimement *la résolution de vous adresser* au Siége apostolique, *de le prendre pour guide dans la conduite des ouailles qui vous sont confiées*, et d'affronter même les périls, s'il y avait lieu, pour assurer leur salut. » Aussi, Grégoire XVI s'empresse-t-il, par les présentes lettres, de raffermir les évêques, afin qu'informés de son jugement sur cette affaire, ils veillent à l'exacte observance des canons, et qu'ils soient désormais plus parfaitement d'accord entre eux et avec le Saint-Siége. Mais, avant d'entrer en matière, le Pape espère que le roi de Bavière, Louis, ne voudra pas aller à l'encontre des lois de

l'Eglise, et que, par son autorité, les évêques et les autres ministres des autels jouiront d'une pleine liberté dans l'exercice de leurs fonctions, comme cela a été stipulé dans le concordat fait avec le Saint-Siége en 1817.

Pour traiter maintenant de l'affaire des mariages mixtes en elle-même, « il convient avant tout, dit Grégoire XVI, que nous considérions ce que nous enseigne, à cet égard, la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu (2508), et qui est en péril, comme nous l'avons déjà remarqué, dans le système de ceux qui veulent étendre au delà de certaines bornes la liberté des mariages mixtes : car enfin, vous savez comme nous, vénérables frères, avec quelle énergie, avec quelle constance nos pères se sont appliqués à inculquer cet article de foi que ces novateurs osent nier, la nécessité de la foi et de l'unité catholique pour obtenir le salut. C'est ce qu'enseignait un des plus célèbres disciples des apôtres, saint Ignace, martyr, dans son *Epître aux Philadelphiens*. « Ne vous trompez pas, leur mandait-il, « celui qui adhère à l'auteur d'un schisme « n'obtiendra pas le royaume de Dieu (2509). » Saint Augustin et les autres évêques d'Afrique, réunis en 412 dans le concile de Cirte, s'exprimaient ainsi à ce sujet : « Quiconque est hors du sein de l'Eglise catholique, quelque louable que lui paraisse « d'ailleurs sa conduite, ne jouira point de la « vie éternelle, et la colère de Dieu demeure « sur lui à cause du crime dont il est coupable « en vivant séparé de l'unité de Jésus-Christ « (2510) ; » et, sans rapporter ici les témoignages presque innombrables d'autres anciens Pères, nous nous bornerons à citer celui de notre glorieux prédécesseur, saint Grégoire le Grand, qui atteste expressément que telle est la doctrine de l'Eglise catholique sur cette matière. « La sainte Eglise « universelle, dit-il, enseigne que Dieu ne « peut être véritablement adoré que dans son « sein : elle affirme que tous ceux qui en sont « séparés ne seront point sauvés (2511). » Il est également déclaré dans le décret sur la foi, publié par un autre de nos prédécesseurs, Innocent III, de concert avec le concile œcuménique, quatrième de Latran, « qu'il n'y a qu'une seule Eglise universelle, « hors de laquelle nul absolument ne sera « sauvé (2512). » Enfin, le même dogme est exprimé dans les professions de foi qui ont été proposées par le Siége apostolique ; dans celle qui est à l'usage de toutes les églises latines (2513) ; comme dans les deux autres, dont l'une est reçue par les Grecs et la dernière par tous les autres catholiques de l'Orient (2514). — Nous ne vous avons pas cité ces autorités parmi tant d'autres que nous aurions pu y ajouter, dans l'intention de vous enseigner un article de foi, comme si vous aviez pu l'ignorer. Loin de nous, vénérables frères, un soupçon aussi absurde et aussi injurieux pour vous ! Mais l'étrange audace avec laquelle certains novateurs ont osé attaquer un de nos dogmes les plus importants et les plus évidents, a fait sur nous une impression si douloureuse, que nous n'avons pu nous empêcher de nous étendre un peu sur ce point.

« Courage donc, vénérables frères, prenez en main le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu, et n'épargnez aucun effort pour déraciner cette funeste erreur qui se répand aujourd'hui de plus en plus. Faites en sorte vous-mêmes, et que, d'après vos exhortations, les pasteurs des âmes qui sont soumis à votre autorité agissent de manière que le peuple fidèle du royaume de Bavière soit porté avec plus d'ardeur que jamais à garder la foi et l'unité catholiques comme l'unique moyen de salut, et par conséquent à éviter tout danger de s'en séparer. Lorsque tous les fidèles bavarois seront bien convaincus et fortement pénétrés de la nécessité de conserver cette unité, ils seront plus touchés des avis et des exhortations que vous leur adresserez dans la suite pour les empêcher de contracter mariage avec les hérétiques ; ou s'il arrivait quelquefois que des motifs graves les y déterminassent, ils ne procéderaient point au mariage avant d'avoir reçu la dispense de l'Eglise, et rempli religieusement les conditions qu'elle a coutume, ainsi que nous l'avons dit, d'exiger en pareil cas.

« Vous devez donc faire connaître aux fidèles qui se proposent de contracter ces sortes de mariages, ainsi qu'à leurs parents ou à leurs tuteurs, les dispositions des saints canons à cet égard, et les exhorter fortement à ne pas oser les enfreindre au préjudice de leurs âmes. Il faut, s'il est nécessaire, leur rappeler ce précepte, si généralement connu, de la loi naturelle et divine, qui nous impose l'obligation d'éviter non-seulement le péché, mais encore l'occasion prochaine d'y tomber ; et cet autre de la même loi, qui ordonne aux parents de bien *élever leurs enfants, en les corrigeant et les instruisant selon le Seigneur* (2515), et par conséquent, en leur enseignant le vrai culte de Dieu, qui est uniquement dans le sein de l'Eglise catholique. C'est pourquoi vous exhorterez les fidèles à considérer sérieusement combien ils outrageraient la majesté suprême, combien ils seraient cruels envers eux-mêmes, et envers les enfants à naître de ces mariages, si, en les contractant témérairement, ils s'exposaient au danger de perdre la foi et de la faire perdre à leurs en-

(2508) *Ep. aux Héb*, xi, 6.
(2509) *Bibl. des anciens Pères*, édit. de Galland, tom. I, p. 276.
(2510) *Lettre syn. aux Donat.*, n° 5, et *Lettres de saint Augustin*, n° 141, édit de Saint-Maur.
(2511) *Moral.* ou *Expos. sur Job*, xiv, 5.
(2512) Cap. *Firmiter*, *De summa Trin. et fide cath.*
(2513) *Voy.* Profession 6, *Hanc veram.*
(2514) *Voy.* la Constit. de Grégoire XIII, *Sanctissimus Dominus*, et celle de Benoît XIV, *Nuper ad nos.*
(2515) *Ephes.* vi, 4.

fants. Mais enfin, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! que, peu touché de vos avis et de vos exhortations, un catholique, homme ou femme persistât dans son dessein de contracter un mariage mixte sans avoir demandé ou obtenu une dispense canonique, ni rempli toutes les conditions prescrites, alors le curé de sa paroisse regardera comme son devoir, non-seulement de ne pas honorer les contractants de sa présence, mais encore de s'abstenir de la publication de leurs bans, et de leur refuser des lettres dimissoriales. Le vôtre, vénérables frères, est de signifier aux curés de vos diocèses vos intentions à cet égard, et d'exiger d'eux formellement qu'ils ne prennent aucune part à ces sortes de mariages. En effet, tout pasteur des âmes qui en agirait autrement, surtout dans les circonstances particulières où se trouve maintenant la Bavière, paraîtrait approuver, en quelque sorte, ces unions illicites, et favoriser, par son concours, une liberté si funeste au salut des âmes et à la cause de la foi.

« D'après tout ce que nous venons de dire, il est à peine nécessaire de nous occuper des autres cas de mariages mixtes, bien plus graves que les précédents, où la partie hérétique est séparée, par le divorce, d'une femme ou d'un mari encore vivant. Vous savez, vénérables frères, que tel est de droit divin la force du lien conjugal, qu'aucune puissance humaine ne peut le rompre. Le mariage mixte serait, en pareil cas, non-seulement illicite, mais encore nul, et un véritable adultère, à moins que la première union, regardée par la partie hérétique comme dissoute en vertu du divorce, n'eût été invalidement contractée, à cause d'un véritable empêchement dirimant. Dans ce dernier cas, et lorsqu'on aura d'abord observé les règles ci-dessus prescrites, il faudra se donner de garde de procéder au mariage avant qu'un jugement canonique, d'après une connaissance exacte de la nature du premier mariage, ne l'ait déclaré nul. »

Tel est le bref de Grégoire XVI aux évêques de la Bavière. Le Pape le termine par la formule ordinaire, en donnant sa bénédiction au clergé et aux fidèles de ce royaume, et en souhaitant que Dieu les soutienne et les justifie au milieu des combats que l'Eglise de Jésus-Christ a constamment à soutenir.

**XXIII.** Depuis 1837, les protestants, en Allemagne, s'efforcèrent de trouver un pendant de l'affaire de Cologne. A la moindre chose qui les gênait de la part d'un gouvernement catholique, ils criaient à l'oppression et se posaient en martyrs.

La Bavière fut naturellement le théâtre qu'ils choisirent de préférence, parce qu'alors ils y formaient le tiers de la population, et que l'Autriche, isolée de l'Allemagne, n'était pas aussi avantageuse à exploiter pour leurs vues générales sur ce pays. Ils prirent pour point de départ de leurs attaques une ordonnance qui prescrivait que les troupes, dorénavant, auraient à rendre les honneurs au Saint-Sacrement en mettant un genou en terre. Ils prétendirent que c'était un acte d'adoration de l'hostie, que les soldats et officiers protestants ne pouvaient accomplir sans blesser leur conscience, en se rendant coupable d'un crime d'idolâtrie; et de ce moment toutes les feuilles de l'Allemagne protestante retentirent de plaintes amères sur l'oppression dans laquelle gémissaient leurs frères en Bavière. On eut beau leur répondre que l'adoration étant un acte intérieur et individuel, il n'en pouvait être question relativement à une évolution militaire, et que dès lors tout était en règle et conforme à la Constitution, selon laquelle on pouvait, pour tout culte public, exiger des adhérents des autres cultes toutes les marques de respect qui n'impliquent pas une participation au culte même. Mais les protestants ne voulurent rien entendre; et les protestations, les adresses, les brochures polémiques pleines d'amertume, les résistances se multiplièrent, jusqu'à ce qu'une autre affaire vint exciter les animosités et occasionner de nouveaux troubles.

En attendant, l'Eglise catholique travaillait à se raffermir et à accroître ses forces. En 1840, le rétablissement des retraites ecclésiastiques dans le séminaire de Frisingue, par l'archevêque de Munich, donna lieu à ce savant ecclésiastique (2516) d'exposer la situation de l'Eglise en Bavière, à cette époque. « Rien ne prouve mieux, écrivait-il (2517), le mouvement catholique en Allemagne que le retour aux sages pratiques de la discipline religieuse. Si, d'une part, les évêques travaillent à reconquérir l'influence morale, les prérogatives spirituelles, l'indépendance d'action dans le domaine religieux; de l'autre, le clergé commence à comprendre la haute mission qu'il est appelé à remplir dans une société usée par le doute et le matérialisme. C'est surtout dans la génération nouvelle, dans les rangs des prêtres formés depuis la mise à exécution du Concordat de 1821, qu'il faut chercher les plus intrépides défenseurs de la vérité catholique, comme les plus zélés partisans d'une discipline à la fois sage et sévère, telle qu'a été la discipline de l'Eglise à toutes les époques de son histoire. Ce qu'il importe de bien faire connaître à l'univers, c'est cette tendance spontanée du clergé vers le bien, tendance qui gagne de jour en jour plus de terrain, et qui finira tôt ou tard par réduire au néant les mille fantômes engendrés par la réforme du seizième siècle.

« L'Allemagne compte dans son sein bon nombre de prêtres franchement dévoués à l'Eglise et prêts à sacrifier leurs intérêts temporels aux intérêts de la communion sainte dont ils sont les ministres. Mais nulle part, en Allemagne, les circonstances ac-

(2516) M. l'abbé J.-M. Axinger, traducteur et annotateur de l'*Histoire du Pape Sylvestre II, et de son siècle*, par C.-F. Hock. 1 vol. in-8°.

(2517) Dans l'*Univers*, n° du 5 janvier 1841.

tuelles ne sont aussi favorables à la restauration sociale et catholique qu'elles le sont en Bavière. Unis de cœur et d'action, les membres du clergé ont la conscience nette et claire du but vers lequel ils doivent tendre : chacun accomplit la tâche particulière qui lui est échue dans la belle œuvre à laquelle la Providence l'a appelé. Non-seulement la science théologique est cultivée avec succès; mais les ministres de la parole sainte veulent encore la grâce céleste, qui féconde, le feu de l'Esprit divin qui réchauffe les âmes. C'est pourquoi ils ont reconnu que les seuls efforts de la raison humaine, la seule culture de l'intelligence sont impuissants à faire obtenir ce qui n'est accordé qu'à la prière d'un cœur humble et prêt à recevoir les influences salutaires de l'action du Très-Haut.

« Vivant au milieu du monde, le prêtre se laisse plus ou moins impressionner par l'atmosphère dangereuse qui l'entoure de toutes parts : il a donc besoin de rentrer quelquefois en lui-même, de se purifier des souillures même involontaires qu'il a contractées; il faut qu'il cherche à se retremper dans la solitude, à puiser de nouvelles forces dans la méditation, dans la prière, dans la rénovation de l'esprit de son auguste ministère. Le moyen pour arriver à ce grand et salutaire résultat, l'Eglise l'offre à ses enfants, dans les retraites, aux prêtres, dans les *retraites ecclésiastiques*. Ces pieux exercices, dont la France et l'Italie ont conservé la précieuse tradition, et qui se renouvellent, chaque année, dans presque tous nos diocèses, ont été vivement applaudis par le clergé catholique de la Bavière, et, à différentes reprises, le vœu a été manifesté de voir les retraites ecclésiastiques introduites en Allemagne, comme elles le sont chez nous. Il y a quelques années, pendant le séjour que fit à Munich le Père Deharbes, de la compagnie de Jésus, plusieurs jeunes prêtres firent sous la direction de ce missionnaire, et autant que les circonstances le permettaient, une retraite qui eut de si bons résultats, que beaucoup d'autres ecclésiastiques voulurent avoir part aux mêmes faveurs spirituelles. En 1839, le même vœu fut exprimé par un certain nombre de prêtres du diocèse d'Augsbourg; il fut alors impossible à l'autorité ecclésiastique d'obtempérer à une demande aussi consolante. »

L'estimable auteur de cette lettre nous dit encore un mot sur une autre institution empruntée à la France catholique et implantée en Bavière. « L'œuvre de la *Propagation de la foi*, dit-il, obtient dans ce dernier pays les plus beaux résultats. Elle a été commencée par quelques simples vicaires remplis de zèle pour l'Eglise; sans se laisser rebuter par des difficultés innombrables, ils ont poursuivi avec une persévérance héroïque la tâche qu'ils s'étaient imposée. A la fin de l'année 1839, les diverses associations bavaroises avaient produit une somme de plus de cinquante quatre mille florins (environ cent seize mille francs), outre une quantité d'objets fournis en nature pour servir au culte dans les missions transocéaniques. C'est là encore une de ces marques caractéristiques du mouvement de notre époque, qu'il est important de signaler. Si les jours sont mauvais, du moins le Seigneur fait luire un consolant espoir pour un avenir meilleur, qui peut-être n'est pas fort éloigné. Quand l'Allemagne, ce pays où la religion catholique rencontre tant d'obstacles, peut nous fournir des faits aussi significatifs que ceux dont nous avons fait mention, pourrions-nous ne pas sentir la joie dilater nos cœurs, à la vue des merveilles que le Seigneur opère en faveur de son Eglise. »

XXIV. Aussi, ces œuvres de zèle ont-elles amené en Bavière de nombreuses conversions. En 1842, Munich fut témoin de plusieurs (2518); et ces faits consolants se seraient produits à l'infini dans d'autres parties de l'Allemagne, si la plupart des populations n'avaient été, à l'époque dont nous parlons, comprimées dans leurs convictions religieuses par des souverains dont la tolérence protestante atteignait plus ou moins ceux de leurs sujets qui auraient voulu faire usage de leur libre examen en faveur de la doctrine catholique.

Ceux qui, dégagés de préjugés haineux, étaient capables de juger sainement des causes du retour vers l'unité de la foi pour beaucoup d'âmes prévenues de la grâce, reconnurent qu'il était dû, d'une part, aux affreux écarts du rationalisme protestant, et d'autre part, à la vive et savante controverse née en Allemagne des violences commises contre l'archevêque de Cologne. C'est ainsi, pouvons-nous dire, que l'ennemi du salut des âmes, celui qui *fut homicide dès le commencement*, en cherchant à susciter à l'Eglise les plus noires tempêtes, se trouve toujours, en définitive, n'avoir travaillé qu'en faveur de la propagation de la vérité et à la résurrection de la foi dans les cœurs dignes d'en recevoir les salutaires influences.

Si cette haute et divine vertu se manifeste toujours par les nobles effets de la charité, la Bavière peut s'enorgueillir d'y être particulièrement fidèle; car cette charité y a éclaté, en 1841 et 1842, en faveur des prêtres espagnols alors bannis de leur patrie. Une souscription fut ouverte en Bavière pour secourir l'Eglise d'Espagne, et elle produisit des sommes assez considérables. La vivifiante unité de l'Eglise catholique, unité qui réunit en un seul tout, l'universalité des peuples et des langues, pouvait seule produire ce résultat.

Mais ces faits consolants devaient blesser le fanatisme de l'erreur. Un système de propagande protestante s'était organisé entre les hauts fonctionnaires du parti, lesquels profitant de leur influence dans l'administration civile et militaire, avaient soin

(2518) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. II, p. 340.

de faire autant que possible placer dans toutes les communes catholiques des protestants, soit en garnison, soit comme fonctionnaires civils; puis, quand ils y étaient en certain nombre, on demandait pour eux l'érection d'une paroisse, ou bien, si leur petit nombre et l'absence des fonds nécessaires ne permettaient pas encore d'aller jusque-là, on tâchait du moins, sous prétexte de subvenir aux besoins de l'enseignement religieux et du culte de ces protestants épars, d'établir dans l'endroit un vicaire qui, poussé par ce double motif du zèle religieux et de l'intérêt personnel, parvenait bientôt à agrandir son troupeau et à constituer une commune protestante à côté de la paroisse catholique.

S'apercevant de cette manœuvre, qui tendait à infilter peu à peu le protestantisme dans toutes les parties de la Bavière, on dut se montrer rigoureux sur l'accomplissement des conditions prescrites par la loi pour les établissements de ce genre. La loi autorise les protestants, comme les catholiques, à ériger une paroisse partout où ils voudront, pourvu qu'ils aient les fonds nécessaires pour bâtir une église, établir une école, entretenir un ministre et faire les frais du culte. Là où leurs moyens ne suffisent pas à ces diverses dépenses, les adhérents de l'un et de l'autre culte sont autorisés seulement à se joindre à leurs coreligionnaires de la paroisse la plus voisine. Cette dernière disposition était éludée par l'établisssement des vicaires, et quant à la condition essentielle, on cherchait ordinairement à tourner la difficulté, soit par le moyen d'une collecte, soit en demandant que l'excédant des recettes des paroisses et autres fondations protestantes déjà existantes fût affecté aux besoins de ces communes naissantes. Le ministre de l'intérieur, sans la permission duquel on ne peut faire de collectes, et qui est chargé de la répartition des fonds disponibles affectés au culte, s'y refusait ordinairement, et ce fut là un nouveau grief, un nouveau sujet de plaintes et de réclamations véhémentes de la part des protestants de la Bavière.

Alors leurs coreligionnaires des autres Etats de la Confédération voulurent se porter à leur secours, et des associations se formèrent pour assister les *protestants souffrants de l'Allemagne*. La première association de ce genre, établie à Leipsick, s'est appelée du nom menaçant de *Société de Gustave-Adolphe;* bientôt elle a établi ses affiliations dans toute l'Allemagne, et l'affaire fut poussée avec tant d'énergie et d'éclat, que les rois de Prusse et de Wurtemberg crurent devoir se placer en tête du mouvement et accepter le titre de protecteurs de la Société; soit qu'ils voulussent absorber par là ce qu'il y avait de dangereux dans cet appel au vieil esprit de la réforme, soit qu'ils y aperçussent un moyen d'influence politique dont il fallait se mettre en devoir de profiter; mais le roi de Bavière, de son côté, crut devoir défendre la société de Gustave-Adolphe dans ses Etats, et interdire aux communes protestantes de son royaume d'accepter aucun don ou secours quelconques provenant de cette société. De là nouvelles irritations, nouvelles plaintes.

Mais il ne suffisait pas d'avoir ameuté toute l'Allemagne protestante contre la Bavière catholique, il fallait, pour justifier d'abord tout ce bruit et ce mouvement, et ensuite pour ébranler plus sûrement le seul gouvernement catholique de toute la Confédération, hormis l'Autriche et les deux petites principautés d'Hohenzollern, provoquer encore une manifestation quelque peu imposante des protestants de la Bavière contre le gouvernement. C'est ce qui se fit, en 1844, à l'occasion d'un synode général de l'Eglise protestante de la Bavière, réuni à Anspuch, conformément à la loi: car la constitution de 1818 accorde aux protestants le droit de tenir des assemblées périodiques, ce qui est bien assurément, mais ce qui devient étrange quand les évêques catholiques ne pouvaient, de leur côté, se réunir en concile!

En convoquant le synode, le gouvernement, doublement représenté, et par une commission du consistoire général et par le commissaire royal, député du ministère de l'intérieur, avait cru obvier à tout inconvénient, en prescrivant que nulle réclamation ou demande quelconque ne pourrait être discutée dans l'assemblée, à moins que ce ne fût du consentement commun des deux commissaires susdits. Mais les membres du synode crurent voir dans cette prescription même une frustration de leurs droits constitutionnels; ils en prirent occasion d'adresser au roi un mémoire collectif des plus virulents, et où ils exposaient tous les griefs dont nous venons de parler. Ce Mémoire fit beaucoup de bruit; le pouvoir sévit contre, et ne fit guère, par ses rigueurs politiques, qu'augmenter l'animosité des protestants contre l'Eglise.

Un autre fait vint encore, en 1845, entretenir cette animosité. L'évêque de Wurtzbourg, homme charitable et doux, reçut du roi une exhortation à la modération pour avoir, conformément aux lois de l'Eglise, interdit à quelques-uns de ses curés d'assister dorénavant, en *leur qualité de pasteurs*, aux funérailles des protestants de leurs paroisses. On ne peut, sans doute, se plaindre des sentiments que cette lettre exprimait. Mais ce qui la rendit affligeante, ce fut la circonstance qui y donna lieu; ce fut surtout l'espèce de tutelle que son auteur prétendait exercer sur l'épiscopat de Bavière; ce fut l'attention singulière que l'on eut d'en faire part au gouvernement prussien, et la lourde indélicatesse de ce dernier, qui s'en est forgé un trophée, en le répandant par centaines de copies dans toutes les directions. Evidemment, de pareilles mesures ne pouvaient servir qu'à envenimer les plaies, et à augmenter les prétentions illégitimes.

XXIII. Le prince de Wrède se fit, en 1846, à la Chambre-Haute, l'organe de ces prétentions, des rancunes personnelles et des vieilles haines, en attaquant le ministère sur le nombre et la direction des monastères, qu'il taxa d'inconstitutionnelle, et en demandant que la conversion des protestants à la foi catholique ne pût être permise qu'à l'âge de la majorité. Ainsi, les hommes de l'intolérance protestante et les ennemis cachés de toute influence religieuse, s'effrayaient des conversions qui se multipliaient en Bavière, et ils auraient voulu quelque mesure qui les entravât !

Mais toutes ces motions furent repoussées dans la Chambre-Haute, où se rencontra un vigoureux champion de la liberté de conscience, qui démontra victorieusement, appuyé sur des documents authentiques, la nécessité de laisser les affaires ecclésiastiques sous la direction de l'épiscopat et des supérieurs spirituels. D'un autre côté, l'archevêque de Munich, membre lui-même de la Chambre-Haute de Bavière, vint déposer, sur le bureau de la Chambre, un acte portant protestation personnelle et officielle contre la seconde motion du prince de Wrède. Le prélat y déclara (2519) que l'Eglise n'admet ni ne peut admettre qu'il faille avoir vécu un certain nombre d'années pour avoir droit à ses bénédictions ; il établit qu'avant l'âge de discernement, tout enfant régulièrement baptisé est, de droit, enfant de l'Eglise ; que l'âge de discernement est très-différent chez beaucoup d'enfants, témoins saint Vit et sainte Agnès (*voy.* leurs articles), qui ont défendu la foi et souffert le martyre pour elle à un âge où commençait à peine leur adolescence. « Jamais donc, ajoute le prélat, l'Eglise catholique ne pourra se laisser imposer une loi qui prescrirait à l'homme un terme avant lequel il lui serait défendu de faire usage de sa liberté religieuse, et qui l'empêcherait, elle, de lui ouvrir le trésor de ses grâces. » Or, comme la liberté de l'Eglise dans toute son action est un principe inviolable, formellement consacré dans l'acte constitutionnel, et, d'autre part, expressément stipulé dans un concordat conclu par le souverain et sanctionné par le vœu des chambres, le prélat conclut au rejet de la motion, comme inconstitutionnelle et comme étrangère ensuite aux attributions de la Chambre. Personne n'éleva la voix pour combattre ces conclusions de l'archevêque de Munich.

Les Catholiques, qui s'étaient effrayés de ses menées, reprirent courage quand ils virent le rejet de ces propositions. Aussi, dans le courant de l'année 1846, l'ordre des Bénédictins fut-il établi, à la diligence de l'un des membres de cet ordre en Bavière. Mais les catholiques rencontrèrent bientôt un nouveau sujet d'inquiétude. On avait d'abord prêté fort peu d'attention au *rongisme* qui troublait toute l'Allemagne catholique ; mais la protection dont les évangélistes et les meneurs politiques couvrirent tout à coup la nouvelle secte éveilla les soupçons des orthodoxes, qui se mirent à observer de plus près leurs ennemis. Ils virent les rivalités ambitieuses, les préjugés de l'incrédulité, les défiances constitutionnelles se concerter, en quelque sorte, pour frapper le culte romain, et l'on dut se montrer prêt à une résistance inattendue. *Voy* l'article Rongisme.

Il semble, d'ailleurs, qu'une certaine mesure politique, qui fut prise à la fin de cette année, devait faciliter aux catholiques la défense de leur foi. Le roi avait rendu une ordonnance en vertu de laquelle le département des affaires ecclésiastiques, soustrait au ministère de l'intérieur, était annexé, comme un ministère spécial, à celui de la justice. Ce ministère, toutefois, n'était pas confié à un ministre, mais à deux conseillers, choisis par le roi, l'un parmi les catholiques, l'autre parmi les protestants. En conséquence de cette création nouvelle, le conseil suprême des affaires ecclésiastiques et des écoles était supprimé, et la partie de ses attributions concernant l'instruction publique était déléguée à deux fonctionnaires supérieurs du ministère de l'intérieur professant, l'un la foi catholique, l'autre le culte protestant. Cette ordonnance, datée du 15 décembre 1846, devint exécutoire le 1er janvier 1847.

La Bavière paraît être le premier des Etats mixtes composant la Confédération germanique qui ait compris l'importance des mesures qui avaient pour objet la décentralisation religieuse et la division des affaires ecclésiastiques et d'instruction publique, en confiant leur direction à des fonctionnaires des cultes reconnus dans le royaume. Cette confusion ne cessait de produire des conflits intérieurs qui ne pouvaient être comprimés que par le pouvoir ministériel, toujours armé d'ordonnances coercitives, d'où naissaient des mécontentements continus, tandis que la séparation bien entendue pouvait les prévenir, en même temps qu'elle coupait court à tout froissement et à toute inconvenance.

XXVI. Mais cette mesure ne produisit pas les effets qu'on en attendait. Quoi de plus mobile que les résolutions des princes ! On fonde ses espérances aujourd'hui sur telle de leur mesure, et, demain, l'espoir s'est évanoui. Un ministre, un courtisan heureux, une femme surtout peut tout bouleverser. C'est ce qui arriva chez le roi Louis. En très-peu de temps, ce prince changea tout et fit bien voir aux plus incrédules ce qu'on peut attendre de la protection des grands.

Les ministres les plus estimables et qui pouvaient méditer des mesures utiles furent remplacés par des courtisans. L'Université de Munich, purgée des professeurs catholiques, fut livrée au principe protestant et rationaliste. A quelle influence avait

(2519) *Revue catholique de Louvain*, nouv. série (année 1846-1847), tom. I, p. 179.

donc obéi le souverain? On le devine, à l'influence d'une femme, à celle de Lola Montès, la *reine du cœur du roi*, ainsi qu'elle se nommait elle-même. Cette nouvelle Pompadour était venue en Bavière appliquer ses principes de gouvernement. Premier ministre de Louis, celui-ci en était enchanté, mais la religion gémissait, le peuple était scandalisé et ne cachait point son mépris pour la danseuse espagnole (2520).

Un jour de l'année 1847, que Lola Montès avait été huée, le vieux roi (2521), revenant tout essoufflé de l'émeute, rencontra dans la rue le représentant de l'autocrate de toutes les Russies, Séverin, et lui dit à haute voix ces paroles: « Oh! monsieur, comme votre empereur a raison de traiter rigoureusement son clergé! Vous voyez les fruits de l'indulgence que j'ai montrée pour le mien, car mes prêtres seuls sont les instigateurs de ce que vous voyez! » Le roi se trompait. Il aurait dû savoir que le clergé bavarois, quoique estimable, ne lui faisait aucune opposition. Ne le tenait-il pas sous sa main, et ce clergé n'avait-il pas assez d'entraves? Toutes les nominations ecclésiastiques n'étaient-elles pas à la discrétion royale? Et cette obligation où étaient les évêques d'obtenir la permission du roi pour publier même un mandement de carême, n'enlève-t-elle pas toute possibilité de représenter le clergé et les évêques bavarois comme investis d'une influence capable de remuer la population? D'ailleurs, ce n'était pas un évêque de son royaume qui le premier s'était plaint de sa conduite. Le premier avertissement lui fut donné par l'évêque de Breslau. Ému, on peut dire paternellement, en apprenant ce scandale, ce prélat avait écrit une lettre pleine de tendresse et de douleur, à laquelle Louis répondit par cette phrase fameuse: « *Je possède une âme poétique*, et je ne peux pas « être mesuré d'après la même règle que « LES AUTRES HOMMES. » C'était agir à la Louis XIV.

Le fait est que la population de Munich était franchement indignée de ce qui se passait sous ses yeux. « Car c'était dans les rues, dit un témoin oculaire (2522), ou sur les places publiques, ou à des parties de chasse, qu'avaient lieu les actes et que se tenaient les propos dont tout le monde était justement révolté. Tantôt c'étaient des scènes de carrefour qui nécessitaient en faveur de Lola Montès l'intervention de la force armée et qui avaient pour dénouement *Deum ex machina*, l'arrivée du monarque, qui embrassait paternellement la pauvre victime pour calmer ses douleurs et arrêter ses larmes. Tantôt c'était la rencontre de la voiture de l'archevêque avec celle de la favorite, qui avait l'insolence de le menacer du regard et du geste, et tout cela à la face d'une population pleine de foi, qui n'a pas encore appris à souffrir qu'on manque de respect à son premier pasteur. Celle qui se permettait ces outrages marchait toujours accompagnée de deux gendarmes. Il faut l'avoir vu pour le croire, comme aussi il faut lui avoir entendu dire que sa mission était de mettre fin à la domination des prêtres, pour n'être pas persuadé que ces propos et tant d'autres du même genre ne sont que des folies inventées dans un rêve. A quel degré d'abaissement moral ne faudrait-il pas qu'un peuple fût descendu pour se résigner sans plainte à une si profonde humiliation! »

XXVII. Il est certain que les mesures ouvertement violentes contre le clergé, contre les ordres religieux, contre l'Université ont commencé, en Bavière, depuis l'avénement du nouveau ministère. Elles ont la même date et la même cause que l'arrivée du ministre Maurer, c'est-à-dire le triomphe et les vengeances de la courtisane. Et qui ont-elles frappé?

Dans l'Université, par exemple, des hommes qui, par leur conduite et leurs talents, avaient acquis l'estime publique: des hommes comme de Lassaulx, comme de Moy. La destitution de ce dernier fut surtout criante. Sa vertu, assurément, n'était point hostile. On ne pouvait lui reprocher ses votes dans le sénat, il n'en était pas membre; on ne pouvait se plaindre de ses tendances romaines, car les catholiques trouvèrent que son ouvrage sur le droit public de la Bavière faisait une part trop large à la royauté, « et cette extrême condescendance pour la royauté était, à vrai dire, le côté faible de tous ces esprits éminents (2523). » Effrayés des écarts d'un certain libéralisme, « ils croyaient trop à l'autorité royale, et pensaient que la bonne volonté du prince est toujours pour l'ordre et la religion la meilleure des garanties. » Tous étaient sujets fidèles et dévoués; mais ils étaient catholiques, et cela suffit pour les faire destituer.

On avait annoncé qu'à l'exception du *parti jésuitique* tout le monde serait content des actes de la nouvelle administration. Avec les amis de Lola Montès, la légalité, la justice, la liberté même allaient arriver au pouvoir. Or, il va sans dire, qu'il n'en fut rien. Pour la presse, elle eut la liberté de

(2520) M. l'abbé Rohrbacher en parlant de Maximilien-Joseph, dont nous avons nous même cité quelques actes (n° XVIII), dit: « Comme le Salomon des Juifs, il a terni sa gloire, en s'amourachant dans sa vieillesse d'une *danseuse espagnole*, jusqu'à se brouiller avec sa famille et avec son peuple, qui se souleva en masse, non pas contre son autorité, mais contre son indigne scandale (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXVIII, p. 497). » Or, cet historien a commis ici une confusion, il attribue à Maximilien, mort en 1825, ce qui est le fait de son fils aîné, Louis-Auguste; à moins que le premier ait d'avance donné l'exemple au second, ce qui, toutefois, ne paraît pas dans l'histoire.

(2521) Louis-Auguste, successeur de son père Maximilien-Joseph, était né en 1786; il avait par conséquent, alors soixante et un an. C'était en effet *s'amouracher dans sa vieillesse*, comme Salomon.

(2522) Lettre adressée de Bavière au *Correspondant*, livraison du 25 mars 1847.

(2523) C'est l'*Univers* qui s'exprime ainsi. *Voy.* son *supplément* du 11 mai 1847, edit. hebd.

calomnier, d'insulter, d'attaquer l'Eglise; les catholiques ne purent en user pour défendre leur foi : la censure reparut tout à coup et mit bon ordre aux plaintes des feuilles religieuses. En même temps, se rappelant sans doute les paroles adressées par Louis-Auguste à Séverin, ministre de Russie, le jour où le roi triompha valeureusement des sifflets qui poursuivaient sa favorite, le ministre adressa aux chefs des gouvernements provinciaux l'ordre de *surveiller* la prédication des ecclésiastiques; c'est-à-dire que l'on introduisît jusque dans les églises le système de dénonciation et de police secrète sur lequel s'appuient les pouvoirs tarés!

Mais voici où l'influence de Lola se fit mieux sentir. C'est une ordonnance du 25 mars 1847, relative aux vœux monastiques des femmes. L'article premier renouvelle plusieurs dispositions, dont quelques-unes ont été portées sous le ministère d'Abel, qui interdisent aux femmes de prononcer des vœux de religion temporaires ou perpétuels, à moins qu'elles n'aient atteint trente-trois ans, et qui déclarent nulles devant la loi civile toutes les obligations qui pourraient résulter d'une profession religieuse faite avant cet âge; ce qui prouve, pour le remarquer en passant, que l'Eglise, sous le ministère d'Abel, n'avait pas, comme on l'a tant fait entendre, de si grands priviléges. L'article deux est tel qu'on ne peut mieux le caractériser qu'en le citant : En voici le texte : « La prononciation de vœux temporaires ou perpétuels de la part des religieuses ou novices ne peut avoir lieu *qu'avec la participation d'un commissaire laïque*. A cet effet, dans tous les cas qui pourront se présenter et dès que les ordinariats métropolitains ou épiscopaux lui auront donné connaissance de la profession projetée, le gouvernement du roi désignera un *commissaire laïque* et en avertira la supérieure du monastère où la profession doit avoir lieu. En vertu de la résolution souveraine, et avant le prononcé des vœux, le commissaire aura soin d'interroger la religieuse ou la novice, *hors de toute assistance d'ecclésiastiques quelconques*. Il l'interrogera minutieusement, tenant protocole de ses déclarations; si c'est par son libre choix, sans contrainte ni persuasion qu'elle a résolu de se lier par un vœu temporaire ou perpétuel. Le commissaire aura également *le droit, s'il y a lieu, de supposer qu'il ait été employé de la contrainte ou de la persuasion*, de suspendre la prononciation des vœux, auquel cas, toutefois, il sera tenu d'en faire la déclaration au gouvernement, qui arrêtera les dispositions nécessaires en conformité des ordonnances royales... »

Faire vérifier la vocation religieuse d'une femme de trente-trois ans par un commissaire de police! condamner cette pauvre femme, parce qu'elle voudra se consacrer au service de Dieu, à subir un tête-à-tête indéterminé avec le premier *policier* à qui le ministère voudra donner mission de l'interroger, c'est là une de ces idées qui ne naissent pas dans la tête d'un homme bien élevé, quelque aveuglé qu'il soit par le despotisme ou par l'incrédulité! Mais la nouvelle Dubarry, ayant eu occasion de se faire expliquer quelle sorte d'engagement prennent les religieuses, a cherché dans sa philanthropie les moyens d'empêcher une folie si cruelle, et elle n'en a pas trouvé de meilleur...

Telle est la mesure, si injurieuse à la religion, si attentatoire à la liberté des consciences, par laquelle le ministère Maurer commença la guerre contre le catholicisme. On s'était contenu jusqu'à présent; l'oppression ou l'avilissement dans lequel on tenait le clergé, avait été pallié sous de beaux dehors et sous les vains prétextes d'impartialité; mais désormais on ne montra plus de retenue, et, au fond, c'était un bien, car la lutte réveille les consciences endormies, et du mal finit par sortir, tôt ou tard, le bien.

De toutes les confréries existantes en Bavière, celle qui était la plus prospère était l'*Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs*. Elle avait été accueillie avec une sympathie toute particulière par tout l'épiscopat bavarois, qui, en transmettant ses statuts aux curés des campagnes, les avait exhortés à former le plus de congrégations qu'il leur serait possible, leur promettant de les faire affilier à l'Archiconfrérie-mère de Notre-Dame des Victoires, à Paris. Ce zèle des évêques et de leurs clergés diocésains avait produit les plus heureux fruits, lorsque tout à coup cette œuvre s'est vue compromise dans son existence par des ordres, émanés du ministère, au mois de juillet 1847. En effet, ce ministère se plaignant de ce que les anciennes ordonnances relatives aux confréries avaient été mises en oubli, ordonna à tous les gouverneurs de provinces d'ouvrir de minutieuses enquêtes sur le nombre des congrégations religieuses existantes dans le royaume, de se faire déclarer leur but, et, à cet effet, de se faire représenter leurs statuts et le compte-rendu de leurs ressources pécuniaires ainsi que de leur emploi. Deux commissaires royaux des provinces palatines de la Bavière transmirent aux maires de toutes ces communes, avec injonction de s'y conformer, le rescrit ministériel dont nous parlons, et l'Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie fut, entre toutes les autres, soumise à des investigations et à une surveillance telles, qu'on eût dit qu'il s'agissait d'une société ténébreuse et menaçante pour la sûreté de l'Etat et le repos public!

Les pouvoirs tyranniques, une fois entrés dans la voie des persécutions, s'en prennent à tout, s'ombragent de tout. Ainsi les vœux monastiques les gênent, les associations de prières les font trembler! Et de fait, il y a de quoi, car la prière fervente d'une âme pure est plus puissante que tou-

tes les puissances de la terre. — Les attaques dirigées, pendant la dernière session des Etats bavarois, contre les établissements religieux, attaques dans lesquelles le prince d'OEttingen-Wallerstein, chef provisoire, en 1848, d'un autre ministère, s'était montré auxiliaire zélé du prince de Wrède dont nous avons parlé au n° XXIII, ne restèrent pas non plus sans conséquences. Sous le ministère Maurer, on avait très-sérieusement songé à renvoyer les Rédemptoristes du royaume de Bavière, mais ce ministère s'était vu arrêté dans ce projet par la considération qu'ils étaient tous, ou presque tous, par leur naissance ou par collation de l'indigénat, sujets bavarois, et ne pouvaient par conséquent être expulsés de leur patrie naturelle ou adoptive. Mais le roi ne fut point embarrassé de cette difficulté. Fécond en ressources habiles, il *n'expulsa* point les Rédemptoristes, il les *évinça*. Et d'abord Louis ordonna, en 1848, qu'on leur retirât l'administration spirituelle de l'antique et célèbre pèlerinage de Notre-Dame d'OEttingen, qui formait leur principal établissement. Des prêtres séculiers leur furent substitués pour la garde et pour la desserte de ce sanctuaire, objet de vénération pour tous les catholiques de Bavière et des pays adjacents. Ensuite le gouvernement invita ces religieux, dont l'ordre était populaire et dont les missions avaient été fructueuses en Bavière, à se rendre aux Etats-Unis pour y desservir les missions catholiques allemandes, si nombreuses et si abandonnées dans ces vastes contrées.

XXVIII. Nous avons dit que les évêques bavarois n'avaient pas la *permission* de se réunir en assemblée conciliaires (n° XXII); il en était pour eux comme pour les évêques de France, comme pour plusieurs Eglises tenues en tutelle par les pouvoirs, lorsque le grand mouvement de 1848 vint rendre à l'Eglise sa liberté sous ce rapport.

Les évêques d'Allemagne songèrent aussitôt à la tenue d'un concile national. La ville de Wurtzbourg fut choisie pour le lieu de réunion. Le célèbre professeur Dallinger, de Munich, annonça la tenue de ce concile à l'assemblée de Francfort; les catholiques furent remplis d'espérances et leurs adversaires ne purent cacher la crainte que cette nouvelle leur inspirait. Le gouvernement bavarois, qui ne voulut pas d'abord permettre aux évêques de ses Etats de faire partie du concile national (2524), se vit à la fin contraint, par la force des choses, à souffrir qu'une de ses principales villes servît de point de réunion à l'épiscopat germanique. Aucune des souverainetés allemandes ne pourra désormais arrêter ces assemblées, ni empêcher, en particulier, l'exécution des décrets du concile de Wurtzbourg, à laquelle doivent veiller les synodes diocésains chargés de les promulguer. Il va sans dire que ce concile ne s'assembla qu'avec l'autorisation du Pape Pie IX, dont le cœur fut comblé de joie par ce réveil de l'Eglise d'Allemagne. *Voy.* l'article Wurtzbourg (concile de Wurtzbourg tenu en 1848).

De dépit, sans doute, de voir par ce concile lui échapper la suprême direction dans les affaires religieuses qu'il s'était arrogée, le gouvernement bavarois continua ses taquineries, sinon ses persécutions contre l'Eglise. Le fait suivant, du commencement de l'année 1849, le prouve. A l'instante prière de tout son clergé, l'évêque d'Augsbourg avait jugé à propos de transférer la célébration des dédicaces des églises de son diocèse au troisième dimanche d'octobre. Ces fêtes étaient en Bavière de véritables saturnales, et les villageois couraient de villages en villages pour prendre leur part des désordres qui affligeaient cruellement leurs pasteurs. Il semblerait que le gouvernement eût dû décerner des éloges à la nouvelle disposition prescrite par l'autorité épiscopale. Mais, bien au contraire, le ministre des cultes jugea à propos de mettre en cause l'évêque, en lui imputant le délit de violation d'une disposition législative (2525), prétendant que son Mandement affectait les lois de l'Etat, et ne pouvait par conséquent être mis à exécution sans le *placet* ministériel. On sait qu'en mille endroits de l'Allemagne on fait un pareil usage de cet odieux droit du *placet*. L'arrêté ministériel, rappelé ici, porte la date du 17 novembre 1829, d'où l'on voit à quel état d'asservissement l'Eglise était depuis longtemps réduite en Bavière.

Mais, comme nous l'avons déjà insinué, ces luttes, ces attaques contre l'Eglise ne firent que ranimer le zèle et provoquer, dans toute l'Allemagne catholique, des sociétés, des associations pour la défense de la foi; œuvres qui provoquèrent un grand ébranlement religieux, et auxquelles les catholiques de Bavière prirent aussi une grande part. — *Voy.* l'article Sociétés catholiques pour la défense de la foi en Allemagne. — De leur côté, les populations en devinrent plus respectueuses, et se montrèrent plus attachées à leurs traditions religieuses. Ainsi, nous citerons encore en preuve une

(2524) L'*Univers*, dans son n° du 4 octobre 1848, disait : « Jusqu'ici les évêques bavarois sont les seuls qui n'aient pas encore fait connaître leur intention de prendre part à ce concile national. Ce n'est certes pas faute de zèle ni d'une juste appréciation de l'importance de la mesure arrêtée par les autres évêques d'Allemagne, mais il paraît que le gouvernement bavarois ne veut pas encore se résigner à se dessaisir de la suprême direction que, depuis si longtemps, les rois de Bavière s'étaient arrogée. De là des difficultés de toute espèce. Il faut espérer cependant que ces difficultés seront vaincues par l'union et par l'énergie des évêques. C'est une étrange anomalie de voir le gouvernement d'un Etat catholique persister dans son opiniâtre opposition à la réunion des évêques de son pays avec ceux du reste de l'Allemagne, tandis qu'au contraire les gouvernements protestants de la Prusse, de la Hesse, etc., ne se mêlent en rien de la célébration d'un concile germanique. »

(2525) Le § 76 du 2e supplément à l'acte constitutionnel.

visite pastorale de l'évêque de Spire, au mois de septembre 1849, et qui fit assez de bruit.

« Le prélat,» écrivait-on des frontières de la Bavière-Rhénane (2526), « le prélat, homme vraiment apostolique et digne successeur des évêques des premiers temps, a visité les décanats de Hombourg, Deux-Ponts et Pirmasens. Jamais les fidèles de tout rang et de toute condition n'ont témoigné plus de foi, par un saint recueillement; plus de respect pour le premier pasteur, par les réceptions les plus brillantes; jamais il ne s'est vu plus d'empressement pour entendre la parole divine, et de zèle pour recevoir le sacrement de confirmation. Voici donc des fruits précieux et consolants pour l'Eglise affligée : tant il est vrai que cette bonne mère n'a qu'à se glorifier des tribulations que lui font essuyer ses enfants rebelles : *Salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos.* — On a conservé dans le diocèse de Spire le pieux usage d'administrer le sacrement de confirmation avec le cérémonial antique. Les enfants le reçoivent accompagnés de leurs parrains et marraines *ad hoc*; les confirmants renouvellent préalablement leur profession de foi et répondent à une série de questions faites par le doyen, en présence de l'évêque assis sur les degrés de l'autel, en chape, et portant la mitre et la crosse. La cérémonie est toujours suivie d'une procession solennelle au cimetière, présidée par l'évêque, entouré d'un nombreux clergé, afin que nos frères privés encore du séjour des bienheureux ne le soient pas des bénédictions du premier pasteur. Rien ne peut rendre ce que le cœur éprouve lorsque l'évêque, agenouillé au pied de la croix, sur la tombe de ses collaborateurs décédés, répand l'eau sainte au milieu des chants sublimes de l'Eglise pour les morts. Suivant l'exemple du Sauveur, qui disait de sa bouche divine : *Laissez approcher les petits enfants*, le prélat, partout où il se rend, se laisse entourer par la jeunesse, et, en présence de la paroisse assemblée, l'interroge et la catéchise. Avant de terminer sa visite, il se présente avec le curé au milieu des fidèles. Là il demande compte au pasteur de l'état de sa paroisse et lui adresse mille questions *ad rem*, auxquelles le curé doit répondre. A chaque réponse le prélat résume en deux mots, l'un aux méchants, pour les corriger, l'autre aux bons, pour les encourager, rendant à chacun selon ses mérites. Vous ne sauriez croire l'effet que cela produit, combien de cœurs alors sont touchés et reviennent! combien de vertus commencent à refleurir! et combien de paroisses déjà ont trouvé dans ces simples exhortations leur salut et leur bonheur! Quelques moments sont ensuite consacrés à une revue des ornements, des vases sacrés, des fonts, de tous les objets propres au culte divin, des papiers de la fabrique, puis à un entretien avec les membres du conseil. — Enfin, cette scène vraiment apostolique se termine par la distribution des souvenirs de la fête aux enfants sages et aux personnes méritantes de la paroisse; chacun, grand et petit, reçoit avec joie même la moindre image de la main du pasteur. »

A l'occasion de cette visite pastorale, l'évêque de Spire a consacré quelques églises, et entre autres celle du petit village d'Eppenbronn, près Pirmasens, qui n'est parvenu à l'élever que par des sacrifices bien glorieux. « Cette commune, » ajoute l'auteur de la lettre que nous citons, « couronna son œuvre par le choix qu'elle a fait de son nouveau patron, saint Pirmin. Le grand saint, apôtre de ces contrées, à qui la ville de Pirmasens doit son nom ( *Sancti Pirminii sedes* ), le sera encore une fois en obtenant, par son intercession, qu'elles soient préservées de l'invasion des principes d'un nouveau paganisme. Son nom semblait oublié dans le pays, aucune paroisse ne l'avait pour patron; mais à présent on l'invoque, et il obtiendra les grâces du Seigneur pour ceux qui ont mis leur confiance en sa protection... » — Ajoutons à ces faits si édifiants, qu'en cette même année 1849, une société de naturalistes se constitua à Munich, et qu'elle prit pour devise : *Omnia cum Deo, et nihil sine Deo.* Il était consolant de voir aussi la science rentrer dans des voies chrétiennes, qu'elle avait trop souvent abandonnées.

XXIX. On prétendit que le pouvoir lui-même, après la secousse de 1848, avait voulu entrer dans une voie de retour. Il est vrai que le ministère de Pfordten se montra plus bienveillant et animé de meilleurs sentiments que les derniers ministres. Il est vrai qu'on rappela l'un après l'autre, à leurs postes officiels, les savants catholiques qui avaient jeté un si grand éclat sur l'Université de Munich. C'est ainsi que fut réintégré, dans sa chaire de théologie, le célèbre Dœllinger, qui avait pris une part active au parlement de Francfort, avec ses amis Lasaulx, Sepps, Buss, et quelques autres, pour défendre l'Eglise et exposer leurs vues sur la question des rapports de l'Eglise avec l'Etat. Mais tout cela n'était qu'une feinte, comme nous allons le voir.

Disons, avant, qu'une question assez importante, portée, en 1850, devant les chambres bavaroises, préoccupa vivement l'attention publique; nous voulons parler de la question de l'émancipation des juifs. Les Bavarois furent généralement contre cette mesure, parce qu'ils accusaient les Israélites de pratiquer l'usure en grand, et que, selon eux, l'émancipation fournirait aux juifs de nouvelles facilités pour continuer cet odieux commerce. Nous n'avons pas à discuter cette question; mais il nous importe de regretter qu'un catholique éminent, Dœllinger, se soit déclaré hostile à cette émanci-

(2526) Au journal l'*Univers*, n° du 27 septembre 1849.

pation (2527) : il eût été heureux, au contraire, qu'un homme comme lui protestât dans les chambres contre ces exclusions politiques qui, Dieu merci, ne sont plus dans nos mœurs !

Une telle opposition, de la part d'un catholique haut placé dans l'opinion, était, selon nous, une faute; et disons-le, une contradiction. Ce n'était pas le moyen de faire tomber les préventions d'adversaires toujours avides de saisir les maladresses et d'en tirer parti. La conduite de Dœllinger fut plus propre, en effet, à autoriser les déclamations des ennemis du catholicisme, et à alimenter leur amour de la discorde, qu'à les rapprocher et à leur fermer la bouche.

Aussi les vit-on se réjouir, et peut-être fomenter les nouvelles tracasseries que le pouvoir ne tarda pas de susciter au clergé. En 1851, comme les Jésuites et les Rédemptoristes prêchaient tout autour de la Bavière, les ministres de ce catholique royaume, craignant que les missionnaires n'y pénétrassent, pour en troubler le repos par l'agitation religieuse, défendirent aux évêques de donner des exercices religieux extraordinaires sans l'autorisation de l'Etat. Nonobstant cette mesure, les Rédemptoristes vinrent prêcher à Tœlz, et l'archevêque de Munich encouragea par sa présence *cet acte audacieux*. C'est ainsi que fut qualifiée cette prédication, par le magistrat de cette localité, accouru en toute hâte à Munich, pour dénoncer l'archevêque; mais nous n'avons pas entendu dire que le pouvoir ait traduit ce prélat devant les tribunaux.

Cette ordonnance contre les missions était d'ailleurs parfaitement digne d'une précédente, en date du 5 mai 1851, qui prescrivait aux curés catholiques et aux pasteurs protestants la prestation d'un serment qui, outre qu'il était injurieux pour les prêtres catholiques, ne tendait à rien moins, dans sa formule tortueuse, qu'à les empêcher de s'affilier à aucune des associations approuvées par l'Eglise, ou au moins à fournir au pouvoir la facilité d'assimiler, selon son bon plaisir, ces associations aux *sociétés secrètes* (2528). Les évêques ont protesté contre ce serment que le gouvernement a déclaré obligatoire pour tous les fonctionnaires salariés, et *par conséquent* (puisque tous les Etats qui *paient* le clergé le regardent comme leur fonctionnaire) pour tous les ecclésiastiques. Dans cette protestation, les évêques déclarèrent que ce serment ne les lierait qu'autant qu'il ne serait pas contraire aux droits de l'Eglise, résultant du concordat. Alors le ministre des cultes leur adressa une circulaire, en date du 16 septembre 1851, dans laquelle il leur fit observer que la formule de ce serment n'était qu'une conséquence rigoureuse de la loi du 26 février 1851 sur les associations et les réunions, et qu'en exigeant des curés et des autres membres du clergé une déclaration sous serment qu'ils ne font partie d'aucune société secrète, le gouvernement n'avait demandé au clergé que ce qu'il demandait *à tous les autres fonctionnaires*, et qu'il n'entrait nullement dans sa pensée de restreindre l'action du clergé dans sa propre sphère d'activité ou d'empiéter sur ses droits. Comme plusieurs curés s'étaient refusés à prêter le serment, selon la formule, le ministre invitait ensuite les évêques à éclairer le clergé inférieur sur les véritables intentions de la loi. — C'est ce que s'empressèrent de faire plusieurs évêques qui modifièrent, dès lors, les instructions qu'ils avaient antérieurement adressées aux curés et qui étaient conçues dans le sens de leur protestation. Ce fut, sans doute, de la part de ces évêques, une concession dictée par l'amour de la paix

Nous touchons aux dernières années. Comme on l'a vu, le joséphisme est tenace en Bavière; la masse du peuple est pleine de foi; dans le clergé et parmi les laïques brillent des savants zélés; Munich était, naguère, un centre de renaissance chrétienne dans les sciences et dans les arts; mais les joséphistes badois, reprenant toujours ce qu'ils semblaient abandonner dans certaines circonstances, ont fait de la Bavière un pays où, en définitive, la situation de l'Eglise catholique est peu satisfaisante, et où ses progrès ne peuvent qu'être très-lents.

Dans ces derniers temps, les évêques voulurent enfin aviser aux moyens de terminer les luttes et les difficultés sans cesse renaissantes. Le gouvernement, de son côté, parut se prêter à quelque accommodement et travailla dans ce sens. Les évêques adressèrent au roi Maximilien II (2529) un mémoire sur toutes les résolutions du gouvernement. En même temps, l'archevêque de Munich fut invité à se rendre à Rome, sans doute pour conférer avec le Pape; il en fit le voyage en 1852, et, peu après son retour, parut une pièce, sorte de concordat, en vingt articles, entre les évêques et le pouvoir, qui règle pour la Bavière les rapports religieux et ci-

(2527) On peut voir son argumentation, fort peu satisfaisante, dans le *Moniteur catholique*, n° du 12 janvier 1850.

(2528) Voici ce serment, tel que nous le trouvons dans l'*Univers*, n° du 20 août 1851 : « Je jure fidélité au roi, obéissance à la loi et observation de la constitution de l'Etat. — Je jure de remplir fidèlement, exactement, consciencieusement, les devoirs de ma profession et de ma vocation. — Je jure que je n'appartiens ni n'appartiendrai à aucune association dont la création n'aura pas été déclarée à l'Etat, et que je n'aurai de rapports avec aucune association dont la dissolution aura été ordonnée par l'autorité compétente de la police ou de l'administration, ni avec aucune association à laquelle il me sera défendu de m'affilier par des lois disciplinaires existantes. — Je promets en outre de ne point entretenir, soit dans le pays, soit à l'étranger, des relations suspectes, ou qui pourraient nuire à la tranquillité publique; et si je recevais connaissance d'un complot nuisible à l'Etat, soit dans ma cure, soit ailleurs, je promets de le signaler au gouvernement. »

(2529) Le roi Louis Ier a abdiqué en 1848, en faveur de son fils, Maximilien II, né le 26 novembre 1819.

vils (2530). Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce document pour voir que les dispositions en sont fort élastiques, fort tortueuses et susceptibles d'interprétations hostiles ou favorables, selon les caprices du pouvoir; et que rien, au fond, n'est fondamentalement changé, notamment en ce qui concerne l'enseignement et l'administration des biens ecclésiastiques. Il paraît, d'ailleurs, que les catholiques ont été trompés dans leurs espérances à l'endroit des résolutions royales; ils s'attendaient, dit-on, à tout autre chose: Dieu veuille que cette espèce de conciliation qui semble plus *octroyée* que consentie de bon cœur (car dans ce dernier cas elle eût été plus large), profite à l'harmonie qu'on en espère; quant à nous, nous avouons que nous y comptons peu... Et, tout récemment, n'avons-nous pas vu déjà le roi de Bavière prendre parti pour le gouvernement persécuteur du grand-duché de Bade (2531)? Peut-on dire que ce fait soit de bon augure?

Mais nous ne voulons pas terminer cet article sans mentionner une mesure qui est plus propre que tous les concordats à assurer les progrès de la religion. Il n'est pas douteux que l'unité de l'enseignement religieux élémentaire est un des vœux, un des besoins de l'Eglise. Or, les évêques de Bavière y ont eu égard. Dans une récente assemblée, tenue à Frisingue, ils ont tous adopté le catéchisme de Deharbe, soigneusement revu: il eût été mieux, assurément, de choisir le *Catéchisme romain*, tant recommandé par les Papes; mais enfin, cette mesure est un premier pas vers l'unité catéchitique, qui finira, nous l'espérons, par s'établir.

Enfin, achevons par un dernier trait con-

(2530) Nous croyons devoir citer ce document, afin de justifier les quelques remarques qu'il nous a suggérées, et pour qu'on voie quel bien on peut attendre de ces résolutions pour l'Église en Bavière:

1. Dans l'interprétation et l'application des passages obscurs et douteux de la deuxième annexe à la constitution, on adoptera l'interprétation conforme aux dispositions du concordat ou qui en approche.

2. Le droit de protection et de surveillance qui appartient au roi, en qualité de souverain, est maintenu. Cependant il ne sera pas exercé de telle façon que les évêques soient entravés dans l'administration des affaires purement ecclésiastiques, inhérentes à leur emploi, pour autant que les dispositions constitutionnelles existantes ne doivent pas être observées.

3. Jusqu'à nouvel ordre le placet est accordé d'avance, pour les ordonnances concernant les jubilés, les indulgences, pour les mandements de carême, émanant du chef de l'Eglise ou des évêques. Pour toutes les autres publications des autorités ecclésiastiques pour lesquelles l'autorisation royale préalable a été nécessaire jusqu'ici, cette autorisation est maintenue.

4. Désormais l'établissement des tribunaux ecclésiastiques a seul besoin de la sanction royale, mais non la nomination des personnes que les évêques appellent à siéger en qualité de membres, de vicaires ou d'assistants. Également la formation des doyennés aura seule besoin de la sanction royale, mais non le choix des doyens.

5. Les jugements des tribunaux ecclésiastiques n'ont pas besoin de la sanction royale. Le § 71 de l'édit de religion est à interpréter en ce sens que ces jugements n'exercent d'influence sur les rapports civils et les droits des citoyens qu'autant qu'ils ont obtenu la sanction du gouvernement.

6. Les conditions pour la nomination aux prébendes ecclésiastiques et nommément aux cures, sont simplement: l'indigénat de la jouissance des droits civils et politiques, et les capacités à apprécier par l'évêque. L'accord avec les évêques est réservé pour la formation des jurys mixtes à former, de ce chef de fonctionnaires publics et d'ecclésiastiques.

7. L'octroi des prébendes ecclésiastiques de la part des évêques présuppose l'autorisation royale.

8. La résignation de ces prébendes se fait entre les mains des évêques; mais elles ne peuvent être acceptées sans réserve qu'autant que lesdites prébendes ne sont pas de patronat souverain et que cela ne charge pas le trésor.

9. Les évêques seront consultés aussi quand il s'agira de nommer à des cures de patronat souverain; mais le droit de nomination de S. M. le roi n'en sera pas restreint.

10. Le choix des ecclésiastiques destinés aux missions est laissé aux évêques; seulement, quand ce choix tombera sur des étrangers, un rapport sera fait au gouvernement au moins trois semaines d'avance, et la décision du roi sera réservée.

11. Les ordonnances concernant la célébration des dimanches et des fêtes, et le travail aux jours des fêtes gardées, seront rigoureusement exécutées.

12. Il ne sera plus envoyé de commissaires du gouvernement à l'élection des supérieurs de couvent. Les vœux solennels pour toute la vie dans les couvents de religieuses ne pourront être prononcés qu'à 33 ans accomplis, les vœux temporaires à 21 ans.

13. L'admission dans l'état ecclésiastique et dans les séminaires est réservée à la libre décision des évêques.

14. Le gouvernement renonce à sanctionner les nominations des directeurs et des professeurs aux séminaires et aux écoles épiscopales pour les garçons.

15. On aura égard aux désirs des évêques dans la nomination des professeurs aux lycées.

16. Pour la nomination des professeurs de théologie aux universités, on prendra, outre l'avis de la faculté de théologie et du sénat universitaire, celui de l'évêque du diocèse sur l'orthodoxie et la moralité des candidats.

17. Dans les questions relatives à la formation d'instituteurs primaires et à l'organisation de l'enseignement de la religion dans les colléges et les écoles industrielles et agricoles, les autorités temporelles auront égard autant que possible aux propositions des évêques.

18. Les évêques seront consultés sur la nomination des inspecteurs d'écoles et d'écoles normales, et le gouvernement compte sur la sollicitude du clergé pour l'école élémentaire, la plus importante à l'éducation du peuple.

19. Les ouvrages destinés à l'enseignement de la religion restent soumis à l'approbation des évêques.

20. Le gouvernement conserve son droit de haute surveillance sur l'administration des biens ecclésiastiques. Les autorités ecclésiastiques sont libres d'entreprendre des constructions religieuses; mais elles devront se servir d'architectes capables et se conformer aux règlements de police de l'Etat.

(2531) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. X,

solant. Après bien des traverses pour l'achèvement des peintures destinées à orner la cathédrale de Spire, peintures qui ont été confiées à l'un des plus habiles artistes de l'Allemagne, M. Schrandolph, cette majestueuse église, le plus vaste monument byzantin qui existe, a pu être inaugurée vers la fin de l'année 1853. La cérémonie s'est faite avec la plus grande solennité, par plusieurs évêques (2532), au milieu d'un concours extraordinaire de prêtres et de fidèles. C'est l'archevêque de Munich, ancien recteur de la Propagande de Rome, qui a consacré le maître-autel, et le sermon a été prononcé par le cardinal archevêque de Cologne, Mgr de Geissel. Puis a eu lieu une magnifique procession, sous la conduite de l'évêque de Spire, Mgr Weiss, pour aller chercher à l'église du séminaire les chefs des martyrs saint Etienne, Pape, et saint Anastase. Ce prélat avait obtenu ces deux reliques des dames religieuses de Lichtenthal, près Bade, où, pendant les troubles de la révolution française, elles avaient été transférées de Spire, pour y être abritées contre le vandalisme d'aveugles destructeurs; précieuses reliques, plus dignement honorées maintenant, et qui enrichissent bien autrement cette cathédrale que ces morts célèbres qui y reposent (2533), et auxquels l'Eglise a accordé ce dernier asile, comme pour prouver à ses persécuteurs qu'elle ne craint rien de leurs attaques, et que, dans sa miséricorde, elle veut bien encore abriter leurs cendres jusqu'au jour du redoutable jugement! *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE.

BAVIÈRE (HENRI DE), évêque d'Utrecht au XVIe siècle, fils de Philippe, comte palatin du Rhin, était évêque de Spire lorsqu'il fut élu pour le siége d'Utrecht, en 1524. Ce prélat est accusé de s'être opposé avec une si grande lenteur au progrès de l'hérésie luthérienne, que le mal devint bientôt incurable (2534). D'Utrecht, il passa à l'évêché de Worms, puis à celui de Frisingue, et il mourut le 3 juin 1552.

BAVIÈRE (ERNEST DE), archevêque de Cologne, fut d'abord chanoine de Mayence et de Wrizebourg; élu à douze ans évêque de Frisingue, et postulé à l'administration des évêchés de Munster et de Hildesheim en 1585, il devint évêque de Liége, et fut enfin élu archevêque de Cologne. Il avait été abbé de Stavelo. Les Papes et l'empereur l'employèrent dans d'importantes affaires pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, et il paraît qu'il réussit toujours. Il mourut à Arensberg, en 1612, âgé de cinquante-huit ans.

BAVON (Saint) vivait au VIIe siècle, était un homme du monde, y occupant une position assez distinguée, et ayant mené dans sa jeunesse une vie licencieuse. Il perdit sa femme de bonne heure, et cet accident le fit déjà rentrer en lui-même. Mais ayant eu occasion d'entendre les prédications de saint Amand, célèbre évêque régionnaire, il fut touché de ses discours, et, la grâce achevant son ouvrage, Bavon alla se jeter aux pieds du saint évêque, et lui confessa tous ses péchés avec larmes.

Cette démarche le soulagea, et il se sentit attiré à l'état ecclésiastique. Il distribua ses biens aux pauvres, puis il reçut de saint Amand la tonsure cléricale, et il le suivit quelque temps dans ses missions pour s'affermir dans le bien et réparer les scandales qu'il avait causés. Il se retira ensuite à Gand, dans le monastère que ce saint évêque y avait fondé, et que gouvernait alors saint Florbert.

Tandis qu'il s'y livrait aux austérités de la pénitence la plus sévère, il vit un jour venir à lui un homme qui autrefois avait été son esclave, et qu'il avait lui-même vendu. A son aspect, il se livra à des gémissements lamentables d'avoir commis envers lui un si grand crime; il se jeta à ses genoux et lui dit : « C'est moi qui vous ai vendu, lié de courroies; ne vous souvenez pas du mal que je vous ai fait, et accordez-moi une prière. Frappez mon corps de verges, rasez-moi la tête, comme on fait aux voleurs, et jetez-moi en prison, les pieds et les mains liés, comme je le mérite; peut-être, si vous faites cela, la clémence divine m'accordera mon pardon. » L'homme, tombé lui-même à ses pieds, dit qu'il n'oserait jamais faire une telle chose à son maître. Mais l'homme de Dieu, qui parlait éloquemment, s'efforça de l'engager à faire ce qu'il demandait. Contraint enfin et malgré lui, l'autre, vaincu par ses prières, fit ce qui lui était ordonné : il lia les mains à son ancien maître, lui rasa la tête, lui attacha les pieds à des entraves, le conduisit à la prison publique, et l'homme de Dieu y resta plusieurs jours, déplorant jour et nuit ces actes d'une vie mondaine qu'il avait toujours devant les yeux comme un lourd fardeau. — Ce fait, ainsi raconté par l'auteur contemporain de la Vie de saint Bavon, nous montre jusqu'à quel point la piété chrétienne, la profession monastique changeait les mœurs des barbares.

Dans le monastère même, le saint, couvert d'un cilice, couchait sur la terre, n'avait pour siége et pour oreiller qu'une pierre, et tenait ses pieds dans des entraves. Sa nourriture n'était que du pain d'orge et de l'eau. Avec ces austérités, la vie cénobitique lui parut encore trop douce. Il s'enfonça dans la forêt voisine, et vécut quelque temps dans le creux d'un gros arbre, qu'il arrosait sans cesse de ses larmes. Il ne rentra dans le monastère qu'à condition qu'on lui bâti-

p. 162, et l'article GRAND-DUCHÉ DE BADE (Eglise catholique dans le).

(2532) Nos SS. les évêques de Strasbourg, de Wurtzbourg, et NN. SS. les archevêques de Geissel et de Munich.

(2533) On dit que les cendres de Conrad le Salique, de Rodolphe de Hapsbourg, et du malheureux empereur Henri IV, d'Allemagne, reposent dans la cathédrale de Spire.

(2534) *Cont. de Fleury*, liv. CXXXII, n° 6.

rait une cellule pour y vivre en reclus. On voit, par la règle de Grimlaïc, qu'il fallait pour cela la permission de l'évêque; que celui qui voulait être reclus promettait la stabilité en présence de l'évêque et du clergé assemblés; que la cellule devait être petite, avoir un petit jardin et un oratoire, si le reclus était prêtre, ou, sinon, être attenante à quelque église, d'où, par une fenêtre, le reclus pût entendre la messe et recevoir la communion. On murait la porte de la cellule, et l'évêque, pour plus grande précaution, y apposait son sceau.

Saint Bavon ayant donc demandé cette grâce à saint Amand et à saint Florbert, ils se rendirent à la nouvelle cellule avec le clergé et le peuple, administrèrent l'eucharistie à Bavon, ils l'enfermèrent, ou plutôt ils l'ensevelirent; car la cellule était un vrai tombeau. Peu de temps après, sentant sa fin approcher, saint Bavon manda un de ses amis, reçut le corps et le sang du Seigneur, et mourut le 1er octobre 650, après trois ans de pénitence. Il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Pierre de Gand, qui prit dans la suite le nom de Saint-Bavon.

**BAYANNE** (Alphonse-Hubert de Lattier, duc de), cardinal français, naquit à Valence le 30 octobre 1739; il fut fait auditeur de rote près de la cour de Rome en 1777, et, plus tard, quand Bonaparte fut arrivé au pouvoir, Bayanne fut mis en évidence par le nouveau César.

En 1807, Bonaparte voulait que de pleins pouvoirs fussent envoyés au cardinal Caprara pour accommoder, avec Portalis, les différends de la France et du Saint-Siége. La faiblesse du légat était trop connue pour que Pie VII ne désirât pas charger de préférence le cardinal Litta de cette mission. Mais Champagny, alors ministre des relations extérieures, fit connaître que l'empereur n'agréait point ce négociateur et qu'il demandait le cardinal de Bayanne. Au défaut de Litta, Pie VII eût bien désiré l'habile et religieux cardinal Pacca; mais était-il prudent de résister? Le Pape dut donc souscrire à la désignation de Bonaparte, quoique la surdité de Bayanne lui rendît impossible de traiter les affaires autrement que par écrit.

Cette nouvelle combla de joie ceux qui remuaient, autour et à l'insu du vénéré Pontife, pour obtenir à tout prix la paix avec la France. Hommes timorés ou avides, ils suggéraient que, pour déterminer le conquérant à *laisser vivre* Rome (2535), elle pourrait renouveler en sa faveur ce qu'elle avait fait jadis pour Charlemagne : maintenant que l'empire d'Allemagne n'existait plus et que François se trouvait désintéressé, pourquoi ne sauverait-on pas le Saint-Siége, en reconnaissant Bonaparte empereur d'Occident? ce qui, aux yeux des politiques et des faiseurs d'accommodements, équivaudrait par le fait à l'adhésion formelle à un pacte fédératif.

Mais telles n'étaient point les vues de Pie VII. Il savait, dit le chevalier Artaud (2536), « que, plus il accorderait, plus on lui demanderait et qu'il y aurait bien plus de difficulté à défendre le reste des provinces du Saint-Siége contre un empereur d'Occident qui arriverait de droit avec toutes les ambitieuses citations du moyen âge, que contre la puissance actuelle de Napoléon, quoique plus que jamais fortifiée par le traité de Tilsitt. » En vérité, conclut le même auteur (2537), « on serait tenté de croire que cet empire d'Occident avait été inventé à Paris, insinué à des esprits timides à Rome, et renvoyé à Paris par le concours du cardinal de Bayanne, honnête homme que son infirmité aurait dû éloigner des véritables affaires. »

Mais le Pape ne devançait pas moins de ses vœux le moment de la signature d'un traité définitif. Il ne cachait point ses désirs à cet égard, lorsqu'on apprit que le cardinal de Bayanne n'avait pu s'avancer au delà de Turin, d'où il avait été obligé de revenir à Milan.

Là, le vice-roi d'Italie lui déclara qu'il avait reçu l'ordre de lui demander si on lui avait remis des pouvoirs assez amples pour lui permettre de signer le traité conformément aux intentions de Bonaparte : sans cela le cardinal ne devait pas continuer son voyage; tandis que d'un autre côté, les troupes françaises allaient immédiatement prendre possession des provinces d'Urbin, d'Ancône et de Macerata, afin d'établir la liaison entre le nord et le sud de l'Italie, et de réduire le temporel du Saint-Siége à la seule ville de Rome, où il ne serait plus à craindre pour le gouvernement français. Le cardinal répondit qu'il n'avait pas les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter sur ce pied.

Cependant Pie VII, résolu à faire un dernier effort pour conserver la paix, autorisa Bayanne à consentir, en ce qui regardait le spirituel, à la suppression des maisons monastiques dans le royaume d'Italie, à une dispense absolue et définiitve pour les évêques italiens de venir à Rome pour se faire consacrer, enfin à l'application du concordat d'Italie à l'ancien État de Venise qui avait été conquis ; — et, en ce qui regardait le temporel, à entrer dans le système politique de la France, mais seulement contre les infidèles et contre les Anglais, avec la réserve toutefois que cette dernière condition n'obligerait pas le Saint-Siége à une guerre active, mais seulement à la fermeture de ses ports.

A ces conditions, le cardinal de Bayanne reçut la *permission* de continuer son voyage. Mais, avant son arrivé à Paris, le général Lemarrois se déclara, le 1er novembre 1807, gouverneur des provinces d'Ancône, de

(2535) M. Henrion, *Continuation de l'histoire de l'Église*, par Bérault-Bercastel, tom. III, de *la Cont.* p. 558.

(2536) *Histoire du Pape Pie VII*, tom. II, pag. 175.

(2537) Ibid., p. 176.

Macerata, de Fermo et d'Urbin : mesure qui prouvait assez que la condescendance de Pie VII trompait l'attente de Bonaparte, l'occupation de ces provinces ayant toujours été présentée comme l'alternative du refus du Saint-Siége (2538). Au milieu des négociations avec le cardinal de Bayanne, l'ordre arriva à Rome d'enlever tous les objets d'art renfermés dans la Villa-Borghèse, et qui faisaient le plus bel ornement de la capitale du monde chrétien. Pie VII forma des réclamations : elles demeurèrent sans résultat.

Quant aux négociations relatives au traité de paix, on ne cessa d'élever de nouvelles prétentions. Pie VII ne tarda pas à comprendre qu'il lui serait impossible d'y accéder. Il envoya ses instructions aux cardinaux Caprara et de Bayanne ; leur manda de tenter un dernier effort pour obtenir quelque adoucissement aux conditions qu'on voulait lui imposer, et, dans le cas où ils n'y réussiraient pas, de demander leurs passeports et de quitter Paris. *Voy.* l'article Pie VII.

Pour le cardinal de Bayanne, il fut plus tard, c'est-à-dire le 6 avril 1813, nommé sénateur. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon. Créé pair de France par Louis XVIII, il assista au champ de mai, fut néanmoins conservé sur la liste des pairs, et refusa de siéger comme juge dans le procès du maréchal Ney. On a de ce prélat, en italien, un écrit médical qu'on dit fort intéressant et rare, intitulé : *Discorso sopra la mal, aria e le malattie che cogianano principalemente in varie spiaggie d'Italia*; Rome, 1793, brochure in-8° de 76 pages. — Le cardinal de Bayanne mourut à Paris le 26 juillet 1818.

**BAYARD**, surnommé le *chevalier sans peur et sans reproche*. Nous n'avons point à nous étendre beaucoup sur la vie de ce héros ; nous n'en dirons un mot que parce que les histoires de l'Eglise rapportent sa mort chrétienne et courageuse.

Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, naquit en 1476, d'Aymon du Terrail et d'Hélène des Allemands, au château de Bayard, dans la vallée de Graisivaudan, à six lieues de Grenoble. La maison du Terrail était une des plus anciennes du Dauphiné. Le jeune Bayard, élevé sous les yeux de son oncle, George du Terrail, évêque de Grenoble, puisa de bonne heure, à l'école de ce prélat le germe des vertus qui devaient l'honorer un jour. « Mon enfant, lui disait ce bon évêque, sois noble comme tes ancêtres, comme ton trisaïeul, qui fut tué aux pieds du roi Jean, à la bataille de Poitiers, comme ton bisaïeul et ton aïeul, qui eurent le même sort, l'un à Azincourt, et l'autre à Montlhéry ; et enfin comme ton père, qui fut couvert d'honorables blessures en défendant la patrie. » Né avec des inclinations libres et généreuses, Bayard fut étranger à la souplesse des cours et aux artifices de la politique ; aussi n'a-t-il jamais commandé les armées en chef. Il devait en être ainsi sous François I<sup>er</sup> qui, dominé par les femmes, accordait plus à la faveur qu'au mérite (2539).

En 1524, dans la guerre contre les Espagnols, le général en chef de l'armée française ayant été blessé, remit le sort de l'armée entre les mains de Bayard. « Il est bien tard, répondit le brave chevalier, mais n'importe, mon âme est à Dieu et ma vie à la France, je vous promets de sauver l'armée aux dépens de mes jours. » Il s'agissait de passer une rivière, à la vue d'un ennemi supérieur en force. Bayard, toujours le dernier pour soutenir la retraite, chargeait vigoureusement les Espagnols, lorsque, le 30 avril 1524, vers dix heures du matin, il est frappé d'une balle qui lui rompt l'épine du dos : « Jésus, mon Dieu, je suis mort ! » s'écrie Bayard. On court à lui pour le retirer de la mêlée : « Non, dit-il, près de mourir, je me garderai bien de tourner le dos à l'ennemi pour la première fois. » Voyant approcher les Espagnols, il ranime sa voix mourante pour ordonner d'aller à la charge et se fait placer au pied d'un arbre. « Mettez-moi, dit-il, de manière que mon visage regarde l'ennemi. » Ses derniers moments portent le caractère de cette simplicité héroïque et chrétienne qui distingue éminemment ce grand homme. Au défaut de croix, il baise la croix de son épée ; n'ayant point de prêtre, il se confesse à son écuyer ; il console ses domestiques, ses amis, et, craignant qu'ils ne tombent au pouvoir des Espagnols, il les supplie de lui épargner ce surcroît de douleur. Les ennemis, maîtres du champ de bataille, viennent à leur tour auprès de lui, verser des larmes d'admiration et de regrets ; le marquis de Pescaire oublie sa victoire pour accourir à son secours ; teint du sang des Français, le connétable de Bourbon s'attendrit à la vue du héros expirant. « Ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, lui dit Bayard, mais vous, qui combattez contre votre roi et contre votre patrie ! » Peu de minutes après il expira, à l'âge de quarante-huit ans. Son corps resta au pouvoir des ennemis, qui le firent embaumer et lui rendirent les plus grands honneurs. On le transporta ensuite à Grenoble, à travers les Etats du duc de Savoie, qui lui fit rendre les mêmes honneurs funèbres qu'aux princes de son sang. La consternation fut générale dans toute la France : jamais deuil ne fut plus sincère ; la mort de Bayard était devenue une calamité publique.

**BAYER DE BOPPART** (Thierry), évêque de Worms, chancelier de Charles IV, fut transféré au siége de Metz en 1365. Les chroniqueurs du temps font l'éloge de ses qualités personnelles (2540) ; mais il paraît avoir été plus homme politique que pasteur des âmes.

Il termina les discussions entre les bourgeois de Metz et son prédécesseur, fit alliance

(2538) M. Henrion, loc. cit., p. 360.
(2539) *Biographie universelle*, tom. V.
(2540) Bégin, *Biog. de la Moselle.*

avec les ducs de Lorraine et de Bar, et alla combattre contre le duc de Milan avec Charles IV. Il fut l'ambassadeur de ce dernier à la cour de Rome. De nouveaux démêlés avec la bourgeoisie de Messine, qu'il excommunia, des querelles avec le clergé qu'il voulut réformer, des guerres avec les ducs de Lorraine et de Bar, remplirent et troublèrent sa vie qui se termina le **10 janvier 1384.**

BAYER DE BOPPART (Conrad), de la même famille que le précédent, évêque de Metz, depuis 1415, ne fut guère plus pasteur que Thierry, ou du moins sa vie fut aussi agitée par les affaires politiques que celle de son parent. Conrad avait été précédemment primicier de Verdun. Quand il fut évêque, il alla à Rome solliciter l'archevêché de Trèves pour son neveu, Jacques de Sterck. Nous ne parlerons pas de ses exploits politiques, qui lui firent subir plus d'une avanie. Il se trouva au concile de Constance en 1414; plus tard le clergé, dont il avait voulu réformer les mœurs, lui refusa le subside décrété par le concile de Bâle. Conrad résigna ses fonctions en 1457 et mourut deux ans après.

BAYLE (Pierre), fameux sceptique sur lequel nous n'avons pas à nous étendre autrement que pour montrer qu'il marque le passage du calvinisme à l'incrédulité moderne. C'est ce que fait parfaitement ressortir M. l'abbé Rohrbacher, en même temps qu'il fait voir l'apothéose de l'athéisme politique dans Spinosa, comme dernier terme du calvinisme de Jurieu et du scepticisme de Bayle (2541). Cette étude est trop importante et donne l'explication de trop de faits de l'histoire de l'Église, dans ces derniers siècles, pour que nous la passions sous silence.

I. Bayle naquit en 1647, dans l'ancien comté de Foix, et mourut à Rotterdam en **1706.** Son père, ministre huguenot, fut son premier instituteur. A dix-neuf ans, il fut envoyé au collége de Puy-Laurens, pour y achever ses humanités. Étant allé à Toulouse pour y faire sa philosophie, il suivit le cours des Jésuites. Les argumentations de son professeur, et plus encore les disputes amicales qu'il avait souvent avec un prêtre catholique logé près de lui, fortifièrent tellement les doutes que déjà quelques lectures lui avaient inspirés contre l'orthodoxie du protestantisme, qu'il se décida à changer de religion. Son abjuration fut un triomphe pour les catholiques, mais un coup de foudre pour sa secte et pour sa famille, qui employèrent toutes les séductions du cœur et de l'esprit pour le ramener à leur communion. Il y rentra secrètement, après dix-sept mois de catholicité, et pour se soustraire à la peine du bannissement perpétuel, portée alors contre les relaps, il se rendit à Genève; de là en d'autres lieux où il commença, sans les terminer, des éducations particulières.

En 1675, il obtint une chaire de philosophie à Sedan; puis l'académie de cette ville ayant été supprimée en **1681**, il fut appelé à Rotterdam pour y remplir la même chaire. Le caractère de son esprit était une vivacité singulière, avec une mémoire surprenante; mais peu d'ensemble, peu d'étendue, peu de profondeur, peu de suite dans les idées: à quoi contribuèrent encore ses variations religieuses; huguenot par sa première éducation, catholique par sa conviction d'homme, relaps par faiblesse de cœur, il était intéressé à flotter à tout vent de doctrine et à répandre le doute sur toutes les vérités religieuses. D'un autre côté, sa passion dominante, et pour ainsi dire unique, c'était l'étude, non pas précisément l'étude de la vérité, mais l'étude en général; tous les livres lui étaient bons: tel est aussi le caractère des livres qu'il a faits: « Ses plus grands ennemis, dit Voltaire, sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans ses ouvrages qui soit un blasphème évident contre la religion chrétienne; mais ses plus grands défenseurs avouent que, dans ses articles de controverse, il n'y a pas une seule page qui ne conduise le lecteur au doute, et souvent à l'incrédulité. » Il se comparait lui-même au Jupiter *Assemble-nuages* d'Homère. « Mon talent, disait-il, est de former des doutes; mais ce ne sont pour moi que des doutes. » — A laquelle des sectes qui règnent en Hollande êtes-vous le plus attaché? lui demanda un jour l'abbé de Polignac, depuis cardinal. — Je suis protestant, répondit Bayle. — Mais ce mot est bien vague, reprit l'abbé; êtes-vous luthérien, calviniste, anglican? — Non, répliqua Bayle; je suis protestant, parce que je proteste contre tout ce qui se dit et se fait (2542). »

Son style, naturel et clair, est trop souvent diffus, lâche, incorrect et familier jusqu'à la trivialité. On lui a reproché justement des termes grossiers et obscènes; il n'y mettait, dit-on, ni intention ni plaisir; l'ignorance ou l'oubli des bienséances de la société en était la seule cause. « L'extrême vivacité de son esprit, dit Laharpe, s'accommodait peu, et il en convient, de la méthode et de l'ordre. Il aimait à promener son imagination sur tous les objets, sans trop se soucier de leur liaison; un titre quelconque lui suffisait pour le conduire à parler de tout. » C'est de cette manière qu'il a composé le principal de ses ouvrages, son *Dictionnaire historique et critique*, qu'il appelle lui-même *une compilation informe de passages cousus à la queue les uns des autres*. En effet,

(2541) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXVI, p. 385 et suiv.

(2542) On a publié beaucoup de travaux sur et contre les écrits de Bayle. Pour ne pas accumuler ici des titres d'ouvrages, nous nous contenterons d'indiquer un article de M. l'abbé Chassay, intitulé: *Pierre Bayle, sa doctrine, son influence*, article où l'on trouve en même temps la liste d'une bonne partie des écrivains qui ont réfuté Bayle. (Voy. *Annales de Philosophie chrétienne*, III$^e$ série, tom. XV, p. 267 et suiv.)

les articles en eux-mêmes y sont fort peu de chose; ils semblent n'être que l'occasion, que le prétexte des nombreuses notes qui les accompagnent, et dont l'ensemble s'explique fort bien de la part d'un homme qui, né huguenot, devenu catholique par conviction, puis relaps par faiblesse, voudrait s'étourdir, se faire illusion sur ce que sa conduite offre d'inconséquent, de lâche et d'indigne.

Jurieu, qui l'avait déjà attaqué sur d'autres ouvrages, le poursuivit encore plus fortement sur son *Dictionnaire*. Le consistoire de Rotterdam, sur lequel il avait du crédit, reprocha à l'auteur : 1° de s'être permis des pensées et des expressions obscènes; 2° d'avoir fait de l'article *David* une espèce de diatribe contre ce roi; 3° non-seulement d'avoir rapporté tous les arguments des manichéens, mais de leur en avoir prêté de nouveaux et de n'avoir réfuté ni les uns ni les autres; 4° d'avoir eu le même tort relativement à la doctrine du pyrrhonisme, dans l'article consacré au chef de cette secte; 5° d'avoir donné des louanges outrées aux athées et aux épicuriens. Ces reproches, justes en eux-mêmes, étaient des inconséquences dans la bouche de Jurieu et du consistoire. En effet, selon Jurieu, l'Eglise est le ramassis de toutes les sectes; selon le principe fondamental du protestantisme, chacun n'a en religion d'autre règle que soi-même : donc, ni Jurieu, ni le consistoire protestant n'ont rien à reprocher ni à Bayle, ni aux épicuriens, ni aux athées. Bayle promit cependant de faire disparaître de son *Dictionnaire* ce qui avait blessé le consistoire de Rotterdam; mais, dit la *Biographie universelle*, le public avait sur cela d'autres idées et d'autres intérêts : l'auteur aima mieux satisfaire ses lecteurs que ses juges, et son livre resta, à très-peu de choses près, dans le même état (2543).

II. Un juif calviniste de Hollande vint compléter l'œuvre des deux ministres calvinistes de France. Le calviniste Jurieu dit : « L'assemblage de toutes les sectes, c'est l'Eglise du Christ; » le calviniste Bayle continue : « L'assemblage de tous les doutes, c'est la raison de l'homme; » le juif Spinosa conclut : « L'assemblage de tous les êtres imparfaits et bornés, c'est l'être souverainement parfait et sans bornes, c'est Dieu. »

Le Juif Baruch Spinosa naquit à Amsterdam, le 24 novembre 1632, et mourut à La Haye, le 21 février 1677. Il apprit l'hébreu, lut la Bible et le Talmud, conçut des doutes sur sa religion, fut peu content des réponses que les plus savants rabbins lui donnèrent, quitta la synagogue, changea son nom de Baruch en son équivalent de *Benedictus* ou Benoît, se mit à fréquenter le prêche d'un ministre calviniste, sans pourtant se déclarer plus ouvertement. En 1670, il publia son *Traité théologico-politique*, dont voici les deux idées principales : Chacun a le droit de penser, de parler, de raisonner librement et à sa manière sur la religion, sans excepter la Bible ni la mission de Moïse; d'un autre côté, c'est au souverain temporel, au magistrat, de décider quelle religion les sujets ou administrés doivent suivre. Oui, le juif Spinosa va jusqu'à dire que la religion, naturelle ou révélée, n'est obligatoire qu'autant qu'il plaît aux souverains, et que ce n'est effectivement que par eux que Dieu règne sur la terre (2544), c'est-à-dire qu'il désunit d'abord tous les hommes par l'anarchie intellectuelle, afin de les asservir plus facilement au seul empire de la force.

Aussi Bayle lui-même appelle-t-il son *Traité* « un livre pernicieux et détestable, où il fit glisser toute les semences de l'athéisme qui se voit à découvert dans ses *OEuvres posthumes* (2545). » Quant au système de ses *OEuvres*, surtout de son *Ethique* ou de sa *Morale*, Bayle ajoute : « C'est la plus monstrueuse hypothèse qui se puisse imaginer, la plus absurde et la plus diamétralement opposée aux notions les plus distinctes de l'esprit humain. Il suppose qu'il n'y a qu'une substance dans la nature des choses, et que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, entre autres de l'étendue et de la pensée. Ensuite de quoi il assure que tous les corps qui se trouvent dans l'univers sont des modifications de cette substance, en tant qu'étendue, et que les âmes des hommes sont les modifications de cette substance, en tant que pensée : de sorte que Dieu, l'être nécessaire et infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne diffère point d'elles. Il n'y a qu'un être et qu'une nature, et cette nature produit en elle-même et par une action immanente, tout ce qu'on appelle créatures. Il est tout ensemble agent et patient, cause efficiente et sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une hypothèse qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire. Ce que les poëtes païens ont osé chanter de plus infâme contre Jupiter et contre Vénus n'approche point de l'idée horrible que Spinosa nous donne de Dieu; car au moins les poëtes n'attribuaient point aux dieux tous les crimes qui se commettent et toutes les infirmités du monde; mais, selon Spinosa, il n'y a point d'autre agent et patient que Dieu, par rapport à tout ce qu'on nomme mal de peine et mal de coulpe, mal physique et mal moral (2546). »

III. Bayle, dans six paragraphes, expose et réfute les absurdités de l'athéisme ou du panthéisme de Spinosa avec une grande force. Il fait voir : 1° que selon le juif hollandais, Dieu et l'étendue sont la même chose, et que son dieu peut se mesurer par toises et par pouces; 2° que le dieu de Spinosa étant la même chose que la, ma-

(2543) *Biogr. univ.*
(2544) *Biogr. univ.*, art. *Spinosa.*
(2545) Bayle, *Dictionnaire*, etc., art. *Spinosa.*
(2546) Bayle, *Diction.*, etc., art. *Spinosa*, note 7.

tière, il est divisible et muable à l'infini, bien plus que le Protée des poëtes; 3° que le dieu de Spinosa étant ce qui pense dans tous les hommes, il s'ensuit que ce dieu sait et ignore, veut et ne veut pas, aime et hait les mêmes choses, qu'il affirme tout ensemble le oui et le non. « On dit ordinairement *quot capita tot sensus*, autant de sentiments que de têtes; mais, selon Spinosa, tous les sentiments de tous les hommes sont dans une seule tête, dans celle de son Dieu. »

Mais, dit Bayle dans son 4° § : « Si c'est physiquement parlant une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple et unique soit modifié en même temps par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination exécrable quand on considère ceci du côté de la morale. Quoi donc ! l'Etre infini, l'Etre nécessaire, l'Etre souverainement parfait ne sera point ferme, constant et immuable ? Que dis-je, immuable, il ne sera pas un moment le même; ses pensées se succéderont les unes aux autres sans fin et sans cesse; la même bigarrure de passions et de sentiments ne se verra pas deux fois. Cela est dur à digérer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce sens que toujours, pour une bonne pensée, l'être infini en aura mille de sottes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les saletés, toutes les iniquités du genre humain; il en sera non-seulement la cause efficiente, mais aussi le sujet passif, le *subjectum inhæsionis :* il se joindra avec elles par l'union la plus intime qui se puisse concevoir; car c'est une union pénétrative, ou plutôt c'est une vraie *identité*, puisque le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grands philosophes, ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'Etre souverainement parfait de souffrir que l'homme soit si méchant et si malheureux, ont supposé deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, et voici un philosophe qui trouve bon que Dieu soit lui-même l'agent et le patient de tous les crimes et de toutes les misères de l'homme ! Que les hommes se haïssent les uns les autres, qu'ils s'entre-assassinent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'armée pour s'entre-tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus, cela se comprend, parce qu'on suppose qu'ils sont distincts les uns des autres, et que le tien et le mien produisent en eux des passions contraires ; mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conséquent que Dieu qui agisse, et le même Dieu en nombre, qui se modifie en Turc, se modifiant en Hongrois, il y ait des guerres et des batailles, c'est ce qui surpasse tous les monstres et tous les déréglements chimériques des plus folles têtes qu'ont ait jamais enfermées dans les petites maisons. Ainsi continue Bayle, dans le système de Spinosa, tous ceux qui disent : *Les Allemands ont tué dix mille Turcs*, parlent mal et faussement, à moins qu'ils n'entendent *Dieu, modifié en Allemands, a tué Dieu, modifié en dix mille Turcs;* et ainsi toutes les phrases par lesquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres n'ont point d'autre sens véritable que celui-ci : *Dieu se hait lui-même, il se demande des grâces à lui-même et se les refuse; il se persécute, il se tue, il se mange, il se calomnie, il s'envoie sur l'échafaud*, etc. Cela serait moins inconcevable, si Spinosa s'était représenté Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes; mais il l'a réduit à la plus parfaite simplicité, à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il débite donc les plus infâmes et les plus furieuses extravagances qui se puissent concevoir, et infiniment plus ridicules que celles des poëtes touchant les dieux du paganisme. Je m'étonne, ou qu'il ne s'en soit pas aperçu, ou que, les ayant envisagées, il se soit opiniâtré à son principe. Un bon esprit aimerait mieux défricher la terre avec les dents et les ongles, que de cultiver une hypothèse aussi choquante et aussi absurde que celle-là (2547). »

IV. Enfin, Bayle fait voir que l'hypothèse de Spinosa rendait ridicule toute sa conduite et ses discours. « Premièrement, je voudrais savoir à qui il en veut quand il rejette certaines doctrines et qu'il en propose d'autres. Veut-il apprendre des vérités? veut-il réfuter des erreurs? Mais est-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les pensées des philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des chrétiens ne sont-elles pas des modes de l'Etre infini, aussi bien que celles de son *Ethique?* Ne sont-elles pas des réalités aussi nécessaires à la perfection de l'univers que toutes ses spéculations? N'émanent-elles pas de la cause nécessaire? Comment donc ose-t-il prétendre qu'il y a là quelque chose à rectifier ? En second lieu, ne prétend-il pas que la nature, dont elles sont les modalités, agit nécessairement, qu'elle va toujours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se détourner, ni s'arrêter, et qu'étant unique dans l'univers, aucune cause extérieure ne l'arrêtera jamais ni ne la redressera ? Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce philosophe. C'est bien à lui, qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'Etre infini ce qu'il faut faire ! Cet Etre l'entendra-t-il? et s'il l'entendait, pourrait-il en profiter? N'agit-il pas toujours selon toute l'étendue de ses forces, sans savoir ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinosa se tiendrait fort en repos, s'il raisonnait. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, dirait-il, la nécessité de la nature l'établira sans mon ouvrage : s'il n'est pas possible, tous mes écrits n'y feront rien (2548). »

(2547) Bayle, *Dictionnaire*, etc.

(2548) *Ibid.*

A ces remarques de Bayle, l'historien que nous citons ajoute : Que si, comme l'assure le juif Spinosa, les créatures ne sont que des modifications de Dieu, toutes les créatures méritent un culte divin : l'Egyptien avait raison d'adorer le bouc de Mendèz, le bœuf de Memphis, les chats de Bubaste, etc.; les Hindous ont raison d'adorer non-seulement le soleil, la lune, la mer, mais encore la pelle, le couteau, le bassin, etc., dont ils se servent pour offrir le sacrifice. Enfin, si tous les hommes ne sont que des modifications de la Divinité, il s'ensuit que toutes les actions humaines, y compris le vol, le meurtre, le parricide, le régicide, l'adultère, l'inceste, les impuretés les plus exécrables sont des actions divines qui méritent nos respects et nos adorations, surtout dans ceux qui ont la force, et qui, dans le système du juif Spinosa, sont les seuls et suprêmes régulateurs de la religion et de la morale.

Cette apothéose de l'athéisme politique par un juif apostat, dit en terminant M. l'abbé Rohrbacher (2549), ne dut pas déplaire à certains princes : le juif Spinosa reçut des invitations honorables de l'électeur palatin et du prince de Condé. D'ailleurs, cette politique athée nous l'avons vue dans tous ceux qui ont attaqué l'Eglise de Dieu. Les derniers rejetons de saint Louis, les Bourbons, n'en sont pas demeurés exempts, même après que le peuple français les eut ramenés du calvinisme. Nous avons vu le gouvernement de Louis XIII et de Louis XIV attiser la révolution d'Angleterre, provoquer et applaudir le meurtre de Charles I$^{er}$, et amener le détrônement final de sa race. Nous avons vu Louis XIV, avec ses ministres et ses évêques de cour, se poser en régulateur suprême de la religion chrétienne, de l'Eglise catholique et de son gouvernement; nous l'avons vu proposer au respect, à l'adoration et au gouvernement des peuples le fruit de ses adultères, et en infecter toute la race de saint Louis. « Le grand roi, dit Chateaubriand (2550), dans la démence de son orgueil, osa imposer en pensée à la France, comme monarques légitimes, ses bâtards adultérins légitimés. »

**BAZAN** (Ferdinand), archevêque de Tolède, naquit en 1627. On n'a aucun détail sur sa vie comme archevêque; on sait seulement que son goût pour les lettres le porta à établir une académie d'érudits dans sa propre maison. Il est mort en 1702, et a laissé quelques écrits inédits en espagnol et en italien.

**BAZIN** (Jean), pieux prêtre du diocèse de Séez, au commencement de ce siècle. *Voy.* l'article Baston (Guillaume-André-René).

**BAZOCHES** ou Basoches (Girard de), évêque de Noyon, au XIII$^e$ siècle, était fils de Nicolas de Bazoches, de la maison de Châtillon, et d'Agnès de Cherisi. Il fut élevé sur le siége de Noyon en 1221 ou au commencement de 1222, et reçut le serment d'obéissance de Jean, doyen de Saint-Quentin, en juillet de la même année. Il assista, en 1223, aux funérailles de Philippe-Auguste, et au couronnement de Louis VIII. Il se trouva aussi au sacre de saint Louis, sacré par son frère Jacques, en 1226, et mourut vers 1228. On l'inhuma dans sa cathédrale.

**BAZOCHES** ou Bazoches (Jacques de), évêque de Soissons, frère du précédent, fut élu en 1219, avant le mois de juillet, et sacré le dimanche de la *Quinquagésime*, 1220. Il assista aussi aux funérailles de Philippe-Auguste en 1223, ainsi que beaucoup d'autres prélats venus à Paris pour le concile qui s'y tenait contre les Albigeois. Il sacra saint Louis en 1226, et mourut le 8 juillet 1241. Cet évêque et ses chanoines furent associés à l'ordre de Cîteaux, dans un chapitre général de cet ordre tenu en 1223. L'évêque de Châlons étant mort, Honorius III chargea Jacques de Bazoches, le 25 mai 1226, d'examiner l'affaire du mariage de Guillaume de Dampierre et de la sœur du comte de Flandre. Ce fut encore du temps de ce prélat, qu'en 1241, les Franciscains furent reçus à Soissons.

**BEAT** (Saint), prêtre et moine dans les montagnes des Asturies au VIII$^e$ siècle, résista aux erreurs d'Elipand, archevêque de Tolède, et fut aidé dans cette tâche par Ethérius, son disciple, depuis évêque d'Osma. Ils eurent même le bonheur de ramener à l'Eglise plusieurs de ceux qu'Elipand avait séduits, Celui-ci, irrité, écrivit contre eux, à un abbé nommé Fidèle, une lettre où il renouvelait ses erreurs. (*Voy.* son article.) Cette lettre est de l'an 785.

Béat étant venu avec Ethérius trouver l'abbé Fidèle à cause de la reine Abosinde, qui se plaça depuis sous la conduite de saint Béat (*voy.* l'article Abosinde), ces deux religieux virent la lettre d'Elipand, et apprirent qu'elle était répandue par toute l'Asturie. Alors Béat y fit une réponse en son nom et en celui de son disciple. Elle est divisée en deux livres, et est écrite avec peu d'ordre et de méthode. Mais elle montre dans son auteur une grande connaissance de l'Ecriture et des saints Pères.

Notre saint y rapporte le symbole ou confession de foi d'Elipand, où, parlant de la Trinité, il dit que les trois personnes sont Dieu, le principe et le Saint-Esprit, et compare leur union à celle du mari et de la femme, et de plusieurs âmes unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite, parlant de l'Incarnation, il exprime nettement son erreur en disant que Jésus-Christ n'est que Fils adoptif de Dieu selon son humanité, et que ce n'est pas par celui qui est né de la Vierge, et Fils par adoption et par grâce, que Dieu a créé les choses visibles et invisibles, mais par celui qui est Fils par nature. Ce qui est nestorien.

(2549) Tom. XXVI, p. 391.
(2550) Chateaubriand. *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

Béat écrivit encore un commentaire sur l'Apocalypse que nous n'avons plus, et se retira au monastère de Valcavado, où il mourut en paix le 19 février 798. Il est honoré comme saint; et quelques auteurs le nomment *Biéco*. Elipand lui donnait le nom d'*Antiphrasius*, pour marquer par ce terme de mépris qu'il était appelé *Beatus*, Béat, par antiphrase, et qu'il n'était qu'un *malheureux*. Mais ce langage méprisant, ressource de ceux qui n'ont pas de bonnes raisons à donner, n'empêcha point que Béat ne fut un saint religieux et un habile défenseur de la foi.

**BÉATE DE CUENÇA**, surnom d'une prétendue inspirée qui vivait au commencement de ce siècle, en Espagne, à Villar-del-Aguila, et qui eut quelques adeptes.

Isabelle-Marie Herraiz, c'est le nom propre de cette folle, prétendit, en 1803, que Jésus-Christ habitait dans son cœur, et que la majesté divine avait consacré son corps. La sainte Vierge aussi résidait dans son cœur. C'était elle qui inspirait à cette fille certaines libertés avec des personnes d'un autre sexe, à qui elle permettait de lui prendre les mains, de se reposer sur son sein. Isabelle soutenait qu'elle était impeccable; en conséquence elle ne pouvait recevoir l'absolution; et quand elle recevait la sainte hostie, elle prétendait voir un bel enfant qui se fondait dans sa bouche : elle assurait aussi que Dieu l'avait dispensée des préceptes ecclésiastiques.

Elle prédit des miracles qui devaient réformer les mœurs d'une grande partie de l'Europe par l'entremise d'un nouveau collége apostolique, dont les membres iraient parcourir les diverses régions du globe. Quant à elle, elle annonçait qu'elle mourrait à Rome, qu'elle serait inhumée dans un autel, et que, le troisième jour, elle monterait au ciel devant une multitude de spectateurs.

Croirait-on que la superstition s'empressa de lui rendre des homamges sacriléges, de la conduire en procession avec des cierges allumés? On vit même quelques ecclésiastiques partager la crédulité populaire. Isabelle-Marie Herraiz soutint son rôle et ses prétendues révélations devant l'Inquisition de Cuença, qui, en 1804, condamna les erreurs de cette femme (2551) dont les rêves avaient fait dans le pays une très-grande sensation.

**BEATON ou BETON** (DAVID), cardinal et primat d'Ecosse, né en 1494, fut un des plus ardents adversaires de la réforme dans son pays, et déploya même à cette occasion un zèle qui ne fut pas toujours selon la science.

Jacques V, dont il était garde des sceaux et confident, l'envoya, en 1533, négocier son mariage avec Marguerite de France; puis en 1538 avec Marie de Lorraine. En 1539, Béaton succéda à son oncle sur le siége archiépiscopal de Saint-André, et, quelque temps après, le Pape Paul III le nomma cardinal. Après la mort du roi, Béaton devint chancelier de la reine Marie, contraria le régent, et, par un ensemble de mesures assez peu délicates, le contraignit à solliciter une réconciliation avec lui et à abjurer le protestantisme.

Le régent lui ayant ensuite abandonné la direction des affaires, Béaton se mit à persécuter les protestants, non à travailler à les ramener. Il voulut qu'on les lui dénonçât; lui-même les recherchait dans ses tournées épiscopales et les faisait périr par la main du bourreau. Il fit chasser Knox, célèbre réformateur, de l'Université de Saint-André, et voulut qu'on brûlât en sa présence George Wishart, prédicateur du protestantisme. Cette cruauté souleva nécessairement contre Béaton des haines implacables; car la violence appelle la violence. Des gentilshommes, des ennemis, pénétrèrent dans son château pour le tuer; le cardinal demanda grâce : — « Grâce? lui répondit-on; tu auras celle que tu as faite à Wishart. » Et à l'instant même il fut poignardé; et son cadavre, revêtu des habits de cardinal, fut accroché aux murs du château. Ceci arrivait en 1546.

**BEATON, BETON ou BETHUNE** (JACQUES), neveu du précédent, archevêque de Glascow, naquit à Balfourt en 1530. A vingt-cinq ans, il fut nommé archevêque par l'influence du cardinal David Béaton; mais en 1560, s'il faut en croire quelques historiens écossais, le neveu, digne de l'oncle, passa en France, emportant avec lui les vases sacrés et les archives de sa cathédrale. Il mourut à Paris le 28 avril 1603, et laissa une *Histoire d'Ecosse* qui n'a point été imprimée.

**BEATRIX** (Sainte) fut condamnée à mort et étranglée dans sa prison en 303, pour avoir retiré du Tibre et enseveli les corps de ses frères, saint Simplice et saint Faustin (*voy.* leurs articles), martyrs, décapités par ordre de Dioclétien. Le Pape Léon fit transporter les reliques de la sainte dans une église qu'il avait fait bâtir à Rome; de là, elles furent transférées dans celle de Sainte-Marie-Majeure. L'Eglise célèbre la fête de ces trois martyrs le 29 juillet.

**BEATRIX D'OGNEZ**, religieuse carmélite qui fit l'admiration de sainte Thérèse elle-même, qui nous en parle de la manière la plus édifiante et la plus glorieuse pour cette religieuse (2552.)

La prieure et toutes les religieuses du couvent de Valladolid où Béatrix d'Ognez commença et finit sa sainte carrière, ont attesté qu'on n'avait jamais pu découvrir en elle la moindre imperfection. Son humeur était toujours égale. Une joie modeste était continuellement peinte sur son front; il n'y avait point d'accident qu'elle ne supportât sans qu'on vît ses traits s'altérer; en

(2551) *Diario* de Madrid, 21 mars 1804.
(2552) *Histoire des fondations de sainte Thérèse*, chap. 11.

sorte qu'on la comparaît à ces pauvres honteux qui se laissent plutôt mourir d'inanition que de faire connaître leur besoin. Son silence même n'était pas sans aménité, et jamais il ne fut à charge à personne. On n'entendit pas sortir de sa bouche une seule parole qui donnât à penser qu'elle eût bonne opinion d'elle-même; son plus grand plaisir était de parler des vertus des autres. Elle ne s'excusait point quand la supérieure, pour l'éprouver, la reprenait de quelque chose qu'elle n'avait pas fait. Elle ne se plaignait d'aucune incommodité, ni d'aucune des sœurs. A quelque office qu'on l'appliquât, elle ne faisait ni ne disait rien qui pût déplaire à aucune personne, rien même où le chapitre, si clairvoyant chez les carmélites, pût trouver à reprendre. Son extérieur, aussi bien que son intérieur appliqué à Dieu par une oraison continuelle, était si réglé que nul événement n'était capable de lui causer du trouble.

Sa mortification était si rigoureuse qu'elle s'interdisait les récréations les plus innocentes, la promenade même du jardin, toute espèce de divertissement; elle n'en trouvait point dans les créatures. Toutes les choses d'ici-bas lui étaient si indifférentes, qu'elle semblait ne plus vivre parmi les mortels. Elle couvrait néanmoins cette abnégation avec tant d'adresse qu'il fallait observer de bien près pour la remarquer. Pour ce qui est de l'obéissance, non-seulement elle n'y manqua jamais, mais ce qui lui était commandé lui devenait si agréable, que l'exécution lui en paraissait sans mérite. Sa charité, son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain étaient si généreux, qu'il n'y avait rien qu'elle ne fût prête à souffrir pour empêcher la perte d'une âme, ou seulement pour lui procurer un partage plus avantageux dans l'héritage de Jésus-Christ son frère; c'est l'expression que lui suggérait la vivacité de sa foi et de son amour.

Ayant appris qu'on allait brûler deux scélérats qui ne voulaient point entendre parler de confession, elle pria instamment Notre-Seigneur d'user de sa grande miséricorde à leur égard, et d'exercer sur elle-même les droits de sa justice, en lui faisant éprouver tout ce qu'ils avaient mérité de tourments. Soit par l'effet de cette prière, soit par des causes naturelles, elle tomba la nuit suivante dans une maladie cruelle qui lui dura toute sa vie, et les deux coupables moururent pénitents. Il se forma d'abord un apostème dans ses entrailles, puis un autre à la gorge, avec des douleurs excessives qui ne firent qu'accroître son amour pour la croix. Elle ne comprenait pas comment on pouvait souhaiter la fin ou la diminution de ce qu'on souffrait pour Dieu. Toute sa peine était de cacher les siennes.

La prieure la plaignant un jour en présence de quelques sœurs également attendries, elle entreprit elle-même de les consoler, et protesta que ses douleurs n'étaient rien à son contentement, qu'elle ne changerait point son état pour la santé la plus parfaite. Ne trouvant de plaisir qu'en Dieu, elle considérait tous les autres comme des croix. Elle ne demandait ni remède, ni aliment, et prenait avec action de grâces tout ce qu'on lui donnait. Durant toute sa maladie, elle ne dit pas un mot désobligeant et ne causa pas la moindre importunité à personne. Elle obéissait si ponctuellement à l'infirmière, qu'il ne lui arriva pas de boire une goutte d'eau sans sa permission. Devenue enfin l'image vivante de toutes les douleurs et le modèle parfait de la patience chrétienne, les sœurs l'allaient voir, moins encore pour apprendre à souffrir que pour adorer la toute-puissance de Dieu dans le courage qu'il communiquait à sa servante; mais une situation si violente ne pouvant pas durer longtemps, elle reçut enfin les derniers sacrements en présence de toute la communauté; après quoi ses douleurs cessèrent tout à coup, son visage reprit ses couleurs et parut animé d'un feu tout céleste.

On lui vit peu après lever les yeux avec empressement, comme pour contempler un objet qui la ravissait hors d'elle-même; elle sourit deux fois, puis expira doucement, laissant tout le monde convaincu que son âme angélique, guidée par un esprit céleste, allait prendre place parmi ces purs immortels.

Cette sainte fille, qui parvint à cet heureux état par les routes communes de la vie religieuse, quitta ainsi ce monde pour aller jouir de la complète réhabilitation dans la vie éternelle, vers l'an 1568.

**BÉATRIX** (La Bienheureuse) de Vicence, était fille d'Azelino, et fut mariée à Galéas Manfredo, seigneur de Vicence. Ayant perdu son époux, elle résolut de suivre l'exemple de sa sainte tante, également nommée Béatrix, et d'embrasser comme elle la vie religieuse, méprisant tous les avantages que pouvaient lui procurer dans le monde sa naissance, sa beauté et sa fortune. Son père voulut mettre obstacle à son généreux dessein, mais la fermeté de Béatrix finit par vaincre sa résistance. Elle fonda à Ferrare, ville dont Azelino était seigneur, un monastère de religieuses Bénédictines, et elle y prit l'habit le 25 mars 1254. Ses sœurs trouvèrent en elle un modèle d'austérité, de soumission et d'esprit de pauvreté. Dieu voulut récompenser les vertus de sa servante en l'appelant à lui le 18 janvier 1262. Plusieurs miracles, opérés par l'intercession de Béatrix, furent des preuves de la gloire dont son âme jouissait dans le ciel. Le 23 juillet 1774, le Pape Clément XIV, ayant pris l'avis de la Congrégation des rites, approuva le culte qui était rendu de temps immémorial à cette sainte femme.

**BEAUCAIRE DE BÉGUILLON** (François), évêque de Metz, né en 1514, au château de Cresta, dans le Bourbonnais. Il fut d'abord précepteur du cardinal Charles de Lorraine, qu'il accompagna à Rome, et qui lui céda

l'évêché de Metz. Il le suivit encore au concile de Trente, où il parla sur la nécessité de la réformation.

Ce prélat se démit de son évêché, et se retira dans le Bourbonnais, où il s'adonna à la composition de divers ouvrages, entre autres de ses *Rerum Gallicarum commentaria, ab anno* 1541 *ad annum* 1562; Lyon, 1625, in-fol.; et d'un écrit intitulé : *De infantium in matrum uteris sanctificatione*, Paris, 1565 et 1567, in-8°, où il réfute cette assertion des calvinistes, que les enfants des fidèles sont sanctifiés dans le sein de leur mère.

Son *Histoire de France* ne parut qu'après sa mort, comme il l'avait désiré. On y trouve un discours sur la bataille de Dreux, imprimé d'abord séparément à Brescia, 1563, in-4°. Cette *Histoire* pourrait plutôt être considérée comme les *Mémoires* de l'auteur. Elle renferme les principaux événements de son temps, qu'il décrit avec plus de détail que d'impartialité (2553). Huet dit « que ce prélat, attaché d'abord au connétable de Bourbon et à d'autres grands seigneurs, n'a pas mis beaucoup de soin à cacher sa passion et ses affections, et que son savoir était assez superficiel. » Beaucaire est mort en 1591.

**BEAUCOMONT** (Jean-Baptiste-François de), prêtre du diocèse de Troyes, mort le 5 octobre 1845 (2554), était né à Autun le 27 septembre 1762, de François de Beaucomont, notaire et échevin, et de Marie-Madeleine de Poligny, de Moulins. Il était l'aîné de trois enfants. Ses religieux parents, riches à la fois des dons de la religion et de la fortune, secondèrent les pieux sentiments qu'ils remarquèrent dans les premières années de son enfance. Ils lui firent donner une éducation brillante. Dès qu'il fut ordonné prêtre, de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, qui le connaissait, l'appela auprès de lui en qualité de vicaire; la tourmente révolutionnaire le trouva dans ce poste. En compagnie de seize autres prêtres ses collègues dans cette paroisse, de Beaucomont ayant courageusement refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, tous ensemble ils allèrent rejoindre de Pancemont, qui s'était, pour la même fidélité sacerdotale, réfugié à Edimbourg. Le digne curé et ses prêtres fidèles ne se séparèrent point durant la tempête, et eurent le bonheur de rentrer en France avec lui, après les jours mauvais.

Pendant trois ans, de Beaucomont fut d'abord aumônier de la marine à Brest; puis il revint à Autun dans sa famille, dont il ne restait plus qu'un seul membre, l'un de ses frères, et que la révolution avait complétement ruinée. En 1824, il fut nommé à la cure de Chesley, canton de Chaource, paroisse importante qu'il administra avec autant de désintéressement que de zèle jusqu'à la fin de juillet de l'année 1845, où les fatigues de l'âge et les infirmités de ses travaux l'obligèrent à demander un successeur. Sa charité envers les pauvres avait été tout à fait extraordinaire. Après les avoir constamment entretenus à ses frais, de pain, de vin et de viande, d'habillements et de linge durant leurs maladies, lui, prêtre, formé sur le modèle de Jésus-Christ, est mort ne laissant absolument rien que les pauvres habits qui le couvraient. On peut donc appliquer à ce digne prêtre ces paroles de l'apôtre saint Paul (2555) : *Non quæsivit quæ sua sunt, sed quæ sunt Jesu Christi*

**BEAUFORT** (Henri de), cardinal évêque de Winchester, était Anglais de nation. Il étudia dans les universités d'Oxford et d'Aix-la-Chapelle. Il fut nommé évêque de Lincoln en 1397, et en 1404 il passa à l'évêché de Winchester. On l'employa dans les affaires du royaume, car il fut trois fois chancelier et ambassadeur en France. Depuis, en 1417, il entreprit le voyage de terre sainte, et, passant à Constance, où se tenait le concile général, il chercha à persuader aux évêques de donner un chef à l'Eglise. En effet, ils élurent, le 11 novembre, Martin V, qui donna, en 1426, le chapeau de cardinal à Henri de Beaufort.

Après que ce prélat se fut mêlé à diverses affaires politiques, Martin V l'envoya en qualité de légat en Allemagne, où il fit publier la croisade contre les hérétiques de Bohême, qu'il alla attaquer en 1429. Cette entreprise n'ayant pas réussi, il repassa en Angleterre, où il employa l'argent que ce Pape lui avait envoyé à faire des levées de soldats, qu'il joignit aux armées que les Anglais entretenaient contre la France. Ce procédé offensa extrêmement le Pape, qui en témoigna son mécontentement.

En 1431, le cardinal de Winchester conduisit le jeune Henri VI, roi d'Angleterre, en France, et l'y couronna au mois de novembre, dans l'église Notre-Dame de Paris. Il se mêla ensuite de plusieurs autres affaires politiques qui ne sont pas de notre ressort, et où il se montra peu digne. Sur la fin de sa vie il se retira à Winchester, où il fonda un hôpital, et il mourut le 11 avril 1447.

**BEAUFORT** (Eustache de), religieux de l'ordre de Cîteaux, naquit en 1635, embrassa la vie monastique malgré sa vocation, mais pour satisfaire la vanité de sa famille. Il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il fut nommé à l'abbaye de Sept-Fonts, qui appartenait à l'abbaye de Cîteaux : aussi vécut-il d'abord dans le luxe, la mollesse et toutes sortes de désordres.

Mais, touché d'un repentir subit, il proposa, en 1663, à ses moines d'abjurer comme lui leurs erreurs, et de se soumettre à une austère réforme. Ces propositions furent très-mal accueillies. Les religieux lui suscitèrent d'amers déboires, et finirent par

(2553) Baillet, *Jugements des savants.*
(2554) *Ami de la Religion*, tom. CXXVII, p. 491.
(2555) *I Cor.* XIII.

l'abandonner (2556). Alors Eustache de Beaufort rebâtit son monastère, et bientôt, à l'exemple de Rancé, il y réunit une nouvelle famille (2557) qu'il soumit aux règles les plus sévères. On y vit, dit Picot, plus de cent religieux qui rappelaient, par l'austérité de leur vie, le temps des Benoît, des Bruno, des Bernard.

**BEAULIEU** (Geoffroi de), religieux de l'ordre de Saint-Dominique, vivait dans le XIII<sup></sup>e siècle, et fut pendant vingt ans prédicateur et confesseur de saint Louis. Il était auprès de ce prince quand on lui annonça la mort de la reine Blanche, sa mère (2558), et il rendit témoignage à la sainteté du roi. *Voy.* l'article Louis (Saint). Geoffroi de Beaulieu écrivit la vie de ce saint en forme de lettres. On dit que ce fut par ordre du Pape Grégoire X. C'est de cette vie que Surius a tiré celle qu'il rapporte sous le 25 août. Geoffroi vivait encore en 1273.

**BEAULIEU** (Simon), cardinal, archevêque de Bourges, fut d'abord, selon quelques-uns, religieux de l'ordre de Cîteaux; mais il paraît que c'est une erreur. Il semble plus certain que Beaulieu fut archidiacre de Chartres et de Poitiers, puis chanoine de Bourges et de Saint-Martin de Tours. Le Pape Martin IV, qui avait été trésorier de Saint-Martin de Tours, avait toujours conservé beaucoup d'amitié pour Beaulieu, auquel il procura l'archevêché de Bourges en 1281. Célestin V le fit cardinal en 1295. Il s'efforça de remplir parfaitement ses devoirs, et célébra un synode provincial à Bourges en 1282.

Le Pape Boniface VIII l'envoya légat en France, à l'occasion des différends qui existaient entre le roi Philippe le Bel et Edouard I<sup></sup>er, roi d'Angleterre. Berand de Goth était légat avec lui, et ils s'employèrent à ces affaires avec beaucoup de zèle, mais sans succès. Le cardinal de Beaulieu mourut peu de temps après, le 18 août 1297.

**BEAUMONT** (Raoul de), évêque d'Angers au XII<sup></sup>e siècle, était fils de Richard et de la fille naturelle de Henri I<sup></sup>er, roi d'Angleterre, fut élu évêque d'Angers en 1178.

Ce prélat assista au concile de Latran, assemblé par le Pape Alexandre III, en 1179. Il compta vingt et un ans d'épiscopat (2559), mais sujet à bien des déboires, par suite de la triste situation où se trouvèrent plus d'une fois les habitants d'Angers dans les guerres civiles des Anglais sous Henri II. Pierre de Blois lui en écrivit une éloquente lettre pendant la dernière révolte du jeune Henri, pour qui Angers s'était déclaré (2560).

Raoul de Beaumont bénit l'abbaye de Melinais, qui était une fondation de sa famille, donnée aux chanoines réguliers; celle de Belle-Branche possédée par l'ordre de Cîteaux, celle de Saint-George-sur-Loire, et ce qu'on appelait l'aumônerie d'Angers; trois autres fondations de mémoire assez récente, dont la seconde et la troisième appartenaient aussi à l'ordre de Saint-Augustin.

Il obtint qu'à la mort des évêques d'Angers, leurs maisons ne seraient plus exposées au pillage dont on s'était fait une espèce de droit, ou ce qui avait du moins passé en usage dans plusieurs villes. Sous prétexte que leur dépouille appartenait aux pauvres, vaisselle, meubles, grains, argent monnoyé, etc., le peuple ne faisait quartier sur rien de ce que les évêques morts laissaient, à moins qu'ils n'en eussent disposé de leur vivant. — On ignore l'époque de la mort de Raoul de Beaumont, qui n'a pu être qu'après l'an 1184.

**BEAUMONT** (Guillaume de), neveu de Raoul de Beaumont, fut aussi évêque d'Angers. On l'éleva sur ce siége en 1202. Il se tint sous son épiscopat un grand nombre de conciles, à Laval, en 1216, à Château-Gonthier en 1221 et 1231, à Tours en 1233 et 1239. Guillaume de Beaumont y assista.

Ayant fait réformer son église par Odon, légat du Saint-Siége, en 1215, il fit faire dans le chœur de sa cathédrale un autel d'argent. On ne sait pourquoi il se nomme dans le décret d'union des églises paroissiales à l'archiaconé d'au delà La Mayenne, le cinquante-troisième évêque. Il se trouva à la prise de Damiette par le roi Jean de Brienne en 1217. Il mourut le 2 septembre 1240, avec la réputation d'un prélat magnifique et libéral.

**BEAUMONT** (Geoffroy de), évêque de Laon, au XIII<sup></sup>e siècle, fut d'abord chancelier de l'église de Bayeux, chapelain du Pape, conseiller de Charles, roi de Sicile, auprès duquel il était en 1266, et fut nommé à l'évêché de Laon en 1270 ou 1271. Il assista en 1272 au sacre de Philippe le Hardi, où il remplit la charge de Pair. Il mourut en 1273.

**BEAUMONT** (Louis de), évêque de Paris, fut pourvu de ce siége, en 1472, sans que le chapitre l'eût choisi, et cela par le Pape Sixte IV (2561). Ce prélat eut des démêlés considérables avec les docteurs de la Faculté de Théologie, au sujet du choix d'un chancelier de Notre-Dame et de l'Université. Il eut aussi à combattre Jean Lallier, esprit dangereux, qui pensait d'une manière très-hardie, mais contrairement à l'orthodoxie, et qui aspirait au degré de docteur. — *Voy.* l'article de Lallier (Jean). — Louis de Beaumont mourut en 1492, après avoir gouverné l'église de Paris durant vingt années.

**BEAUMONT** (François, baron des Adrets de). Ce nom seul rappelle tout ce qu'il y a de plus atroce dans les affreuses guerres des huguenots contre les catholiques, qui désolèrent la France sous Charles IX. — « Qui

(2556) Villefort, *Vies des saints Pères du désert d'Occident.*
(2557) *Mémoires*, etc., tom. I, Introduction, pag. LXIX.
(2558) Ganf., *De belloc.*, apud Duchêne.
(2559) *Gall. ch.*, tom. II.
(2560) Pet. Bl., epist. 69, apud *Hist. de l'Eglise Gall.*, liv. XXVIII.
(2561) *Gallia Christ.*, Eccles. Paris.

n'a pas entendu parler, s'écrie Milner (2562), de l'infâme baron des Adrets, qui se faisait un jeu barbare de torturer et d'égorger des catholiques, dans un royaume catholique, et qui forçait, à la lettre, son propre fils, à se laver les mains dans leur sang! »

Ce barbare gentilhomme du Dauphiné naquit en 1513. et fit ses premières armes en Piémont. Irrité par la perte d'un procès qu'il eut à soutenir contre le seigneur de Pequi; plus irrité encore contre le duc de Guise qui avait protégé ce seigneur, il abandonna, en 1562, la religion catholique dans laquelle il était né, et se jeta dans le parti des huguenots. On rapporte que Catherine de Médicis, habile à profiter de toutes les circonstances qui pouvaient favoriser ses abominables desseins, écrivit secrètement au baron des Adrets et lui ordonna de détruire dans le Dauphiné, et par quelque moyen que ce fût, l'autorité du duc de Guise, qui en était gouverneur. Excité par la régence et chaudement accueilli par le prince de Condé et l'amiral Coligny, ces deux chefs suprêmes des calvinistes, il put donner un libre cours à l'esprit de vengeance qui le dominait et à la violence de son caractère.

Il se mit en campagne avec 8,000 hommes, et il exécuta d'une manière terrible les ordres de Catherine. Des Adrets dont les armes furent presque toujours suivies de la victoire, parce qu'on craignait encore plus sa barbarie que sa valeur, désola le Languedoc, l'Auvergne, le Forez, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le pays d'Avignon, et fit trembler Rome même, où l'on craignit longtemps qu'il ne portât ses fureurs. Il tuait, il brûlait, il saccageait avec une inhumanité qui faisait frémir ses officiers mêmes. Après un affreux carnage fait des catholiques, il obligea ses deux fils à se baigner dans le sang de ces malheureuses victimes, afin d'étouffer dans leur cœur jusqu'au premier germe de l'humanité. Son seul aspect, son regard farouche, son nez recourbé, son visage décharné et marqué de taches de sang noir, tel qu'on peint Sylla, imprimaient l'effroi aux plus intrépides. Son caractère atroce est peint tout entier dans le barbare plaisir qu'il se donna sous les rochers de Mornas, au pays du Rhône, puis à Montbrison en Forez. Ayant réduit ces postes, il s'amusait après son dîner à faire sauter l'un après l'autre les soldats et les officiers de la garnison catholique, soit du haut des rochers, soit de la plate-forme des tours, dans le fossé où ses gens les recevaient sur leurs piques. Il sortit néanmoins de son caractère en l'une de ces rencontres, et pour la première fois son cœur s'ouvrit à la pitié. Un de ces malheureux ayant pris deux fois son essor, et s'arrêtant chaque fois au bord du précipice : « Lâche, lui cria des Adrets, voilà deux fois que tu recules. » — Et moi, je vous le donne en dix, brave général, » lui répliqua le soldat. Cette force d'âme dans une situation si capable de l'étouffer, charma le tyran, et obtint la grâce au proscrit (2563).

Cependant il paraît que le baron des Adrets finit par se repentir de sa cruauté envers ses semblables : aussitôt que les huguenots s'en aperçurent, ils le jetèrent en prison (2564). Condé et Coligny n'eurent pas de ces regrets!

Rendu à la liberté par le traité de paix qui fut conclu en 1563, des Adrets rentra dans la religion catholique; il mourut le 2 février 1586. Sa vie a été écrite par Guy Allard et imprimée à Grenoble en 1675. Nous apprenons d'une source peu suspecte (2565) que «les huguenots, qui riaient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardents à les lui reprocher quand il se fut fait catholique. » On voit combien l'esprit de parti aveuglait ces infortunés! Oui, « détestons toute violence, quel qu'en soit l'objet (2566). »

BEAUMONT (Christophe de), archevêque de Paris, né au château de la Roque, en Périgord, le 26 juillet 1703. Entré de bonne heure dans les ordres. il devint successivement chanoine de Lyon, évêque de Bayonne, puis archevêque de Vienne; enfin, en 1746, archevêque de Paris.

I. Jamais peut-être ce poste élevé dans la hiérarchie ecclésiastique ne fut plus difficile à remplir qu'à cette époque. La bulle *Unigenitus*, dirigée, comme on le sait, contre les *Réflexions morales du P. Quesnel*, après avoir longtemps divisé le corps épiscopal, avait été acceptée par la Sorbonne et par la majorité des évêques. Mais la conversion était loin d'être générale : un grand nombre de prêtres résistaient encore, plusieurs évêques se montraient réfractaires, et de Beaumont qui, comme archevêque de Paris et proviseur de la Sorbonne, était obligé, par devoir aussi bien que par conviction, de soutenir la bulle, se trouva mêlé à une lutte qui troubla les vingt premières années de son épiscopat.

Le refus des sacrements aux jansénistes opiniâtres et la protection qu'il accorda aux Jésuites, l'exposèrent en effet à de longues traverses. Dès 1752 il eut à combattre le Parlement de Paris au sujet d'un refus de sacrement. Le 2 décembre 1754, les magistrats eurent assez de crédit pour obtenir de Louis XV qu'il exilât leur premier pasteur à Conflans. Au mois de janvier suivant, s'étant plaint au prélat, à propos d'un autre refus de sacrement, de la fuite des prêtres qui se cachaient pour éviter la persécution, de Beaumont répondit à ces magistrats qu'il était assez étrange que les ennemis de l'ar-

(2562) *Fin de la controverse religieuse*, etc., Lett. LXVI, *De la pers. relig.*, n° 2, apud *Dém. Evang.* publiées par M. Migne, tom. XVII, col. 1025.

(2563) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LXV, tom. IX, pag. 534, de l'édit. de Besançon, 1835.

(2564) Sismondi, tom. XVIII, pag. 327.

(2565) *Encyclopédie* de d'Alembert, art. *Adrets (Baron des)*.

(2566) Id., ibid.

chevêque lui fissent un crime d'un désordre auquel il ne tenait qu'à eux de remédier. Blessés de ce qu'on leur rappelait leur incompétence sur les matières spirituelles, ils firent exiler de Beaumont à Lagny, le 2 février 1755.

II. Acharnés à la persécution, les magistrats se livrèrent à de nouvelles violences contre l'archevêque de Paris, en présidant eux-mêmes, sur le refus qu'il en avait fait, et contre les droits de l'ordinaire, à l'élection d'une supérieure dans un couvent de religieuses réfractaires

Le prélat crut qu'il était temps enfin qu'il élevât la voix pour venger les droits de l'Eglise, si persévéramment combattus. C'est ce qu'il fit par un mandement et instruction pastorale qu'il publia en chaire, à Conflans, le 19 septembre 1756. Il y traitait de l'autorité de l'Eglise, de l'enseignement de la foi, de l'administration des sacrements, de la soumission à la bulle, et défendait de lire quelques écrits.

Il établissait les droits des premiers pasteurs, prouvait leur indépendance, tant pour l'enseignement de la foi que pour l'administration des sacrements, et appuyait ces principes sur l'Ecriture même, sur le langage uniforme de la tradition et sur les ordonnances des souverains. Il montrait que l'opinion contraire était récente, dictée par les besoins de parti et rejetée par les plus fameux appelants, par Quesnel, par Colbert, par Van-Espen même, dans ses premiers ouvrages. Il répondait aux objections usées des novateurs. Il disait avec Bossuet, à ceux qui vanteraient la piété des appelants : « Ils ne parlent que de bien vivre, comme si bien croire n'en était pas le fondement. » Il réfutait les ridicules accusations de schisme que formaient contre leurs pasteurs des brebis égarées, et rappelait que ces accusations étaient aussi dans la bouche des ariens et des autres sectaires.

Il confondait cette vaine distinction, récemment imaginée par les tribunaux, entre l'administration intérieure et extérieure des sacrements, pour déguiser le vice de leurs usurpations ; comme si l'administration d'un signe sensible pouvait être autre qu'extérieure. Il témoignait combien il aimait la paix, mais une paix solide et véritable, lui qui voulait la procurer à ses diocésains, là seulement où elle peut se trouver ; et combien la désiraient peu, au contraire, ceux qui, en ayant toujours le nom sur les lèvres, l'empêchaient par leur indocilité et leurs excès. Il finissait par défendre de lire les écrits tendant à envahir l'autorité de l'Eglise, et spécialement neuf arrêts ou extraits des registres du Parlement, et par défendre aussi d'administrer, faire administrer ou recevoir les sacrements en vertu de sentences de juges séculiers.

Le Parlement étant en vacance lorsque le prélat lut lui-même son instruction à Conflans, la chambre des vacations défendit de l'imprimer et de la publier. Le Châtelet la fit brûler ensuite, le 4 novembre, et l'on vit des laïques livrer à la main du bourreau et faire jeter aux flammes, dans le lieu destiné au supplice des malfaiteurs, une instruction où leur archevêque, uni de sentiments avec toute l'Eglise, avertissait son peuple de ce qu'il devait croire (2567).

III. Christophe de Beaumont fit sentir dans un court mandement du 7 novembre, tout ce que ce procédé avait d'inique. Mais tel était l'état d'oppression auquel se trouvait alors réduit le clergé de France, que la Sorbonne ayant formé le dessein d'adhérer au mandement de son archevêque, celui-ci crut devoir engager lui-même les docteurs à s'abstenir d'une démarche qu'il ne jugeait pas absolument nécessaire, et dont l'effet eût été d'attirer sur eux la vengeance de juges passionnés.

La crainte des persécutions n'empêcha point toutefois treize évêques d'adhérer à l'instruction de l'archevêque de Paris, les uns par une lettre commune qui ne fut point rendue publique, les autres par des mandements qu'ils firent imprimer ou qu'ils publièrent comme lui, ce qui attira un exil à ceux qui n'avaient pas encore éprouvé cette disgrâce.

Sur ces entrefaites, le Pape Benoît XIV (*Voy.* son article), publia, le 16 octobre 1756, le bref *Ex omnibus* (2568), lequel, bien qu'écrit avec toute la modération qu'exigeaient des circonstances aussi périlleuses, n'en établissait pas moins, avec précision et fermeté, la ligne de conduite à suivre au milieu de ces luttes, et recommandait l'entière soumission à la bulle *Unigenitus*. Dès que les magistrats eurent connaissance de ce bref, ils le supprimèrent et jetèrent de nouveaux cris sur les entreprises du Saint-Siége. Dans l'espace de peu de jours, ils envoyèrent au roi sept ou huit députations, accompagnées de dénonciations virulentes contre les évêques, et particulièrement contre l'archevêque de Paris, les signalant comme des factieux dont « les excès étaient portés à un degré si effrayant, qu'il n'y avait que l'exercice le plus absolu de l'autorité royale qui pût prévenir les maux funestes, les dissensions civiles et les orages dont la France était menacée. »

Ces démarches ne firent qu'accroître les embarras dans lesquels se trouvait un prince qui, d'un autre côté, s'enfonçait de plus en plus dans les plus honteux désordres ; et le Parlement, par suite de cette situation, prenait chaque jour un plus grand empire. Un moment arrêté dans ses desseins envahisseurs, il ne tarda pas en effet à reprendre ses persécutions contre de Beaumont, dont la fermeté l'irritait par-dessus tout ; et ce prélat s'étant refusé à lever les monitions et défenses portées en 1756 contre des religieuses Hospitalières, à moins qu'elles ne

(2567) Picot, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le* XVIII[e] *siècle*, tom. II, pag. 311-313.
(2568) *Bullaire* de Benoît XIV, an 1756.

fissent quelque satisfaction, le Parlement eut, le 4 janvier 1738, le crédit de le faire exiler de nouveau jusqu'au fond du Périgord.

On ne tarda même point à imaginer un moyen d'assurer le triomphe des Hospitalières indociles sur leur archevêque. Le cardinal de Tencin, métropolitain de Lyon, étant mort le 2 mars 1758, de Montazet, évêque d'Autun, lui succéda, à l'humiliante condition d'annuler comme primat, les ordonnances portées contre ces religieuses. Ce prélat eut la faiblesse de se prêter aux vues de la cour, au risque d'encourir le blâme de ses collègues. La faveur du ministère, l'appui du Parlement et les applaudissements des jansénistes le consolèrent de cette désapprobation éclatante, et lui sauvèrent le désagrément de réformer ses ordonnances. Les assemblées provinciales qui se tinrent peu de temps après, voulaient toutes qu'on obligeât le nouveau primat à rétracter son jugement; de Beaumont, en particulier, réclamait avec énergie contre cette violation de ses droits et contre une ordonnance qui, en légitimant la révolte, encourageait la désobéissance (2569).

IV. Mais d'autres épreuves attendaient encore l'archevêque de Paris; le 28 octobre 1763, à peine revenu de l'exil, il éleva de nouveau la voix, et cette fois ce fut pour défendre les Jésuites.

Dans une Instruction pastorale devenue fameuse, et réimprimée dans ces derniers temps (2570), le prélat, attaquant le jugement rendu contre les religieux par les tribunaux séculiers, convainquit la magistrature de mensonge et d'ignorance, dans ce qu'elle avait avancé sur leur institut, sur leurs vœux, sur leurs doctrines, sur leurs fonctions. Il repoussait les calomnies dirigées contre les Jésuites, et examinait quelques-uns des passages des *Extraits des Assertions*.

Cette Instruction fut considérée, dès son origine, non-seulement comme le plaidoyer le plus complet et le plus éloquent qui eût été encore publié en faveur des enfants de saint Ignace, mais encore comme un des monuments les plus précieux qu'eût depuis longtemps produits la science du droit canonique. Le prélat y traitait avec autant de force que de clarté ces hautes questions de la juridiction spirituelle, dont les limites, si fortement et si profondément tracées, dès la plus haute antiquité, par tant de lois positives qui découlent de la nature même de ce pouvoir, étaient si insolemment envahies par une cour de justice purement temporelle, hors d'état de justifier ses envahissements autrement que par des arrêts de proscription et des décrets de prise de corps.

Un grand nombre de prélats qui n'avaient point encore parlé rompirent le silence. Les archevêques d'Auch et d'Aix, les évêques de Langres, de Saint-Pons, de Sarlat, d'Amiens, de Lavaur, de Vannes, du Puy, d'Uzès, de Pamiers de Castres, de Grenoble, unirent leurs réclamations à celles de Christophe de Beaumont. De Fleury, archevêque de Tours, et dix de ses suffragants (l'évêque d'Angers seul ne s'associa point à ses comprovinciaux) réclamèrent aussi contre la proscription des Jésuites et contre la défense illégale de les laisser prêcher. Plusieurs autres prélats adressèrent des lettres à Louis XV en faveur de la compagnie; en sorte, remarque un historien (2571), qu'en y joignant les évêques assemblés en décembre 1761, et ceux de l'assemblée 1762, on peut dire, qu'à l'exception de quatre de ses membres, ce fut alors le corps épiscopal qui s'éleva tout entier pour protéger la Société de Jésus.

V. Mais tous ces actes ne firent que rendre plus opiniâtre l'audace du Parlement. L'Instruction pastorale, donnée par Christophe de Beaumont, fut poursuivie par des hommes qui, comme chrétiens, auraient dû fournir aux autres l'exemple du respect et de la soumission. Un conseiller la dénonça à sa compagnie, tout en avouant que, dans cet écrit, le prélat s'exprimait avec modération. Le Parlement en fit paraître une réfutation prétendue, où il se donna le ridicule d'enseigner les principes de la religion à son archevêque; et, de peur sans doute que cette pernicieuse Instruction ne vînt à pervertir les fidèles, il la condamna, le 21 janvier 1764, à être lacérée et brûlée par la main du bourreau.

Ce n'était pas assez de sévir contre l'écrit: on porta plainte contre l'auteur; et, pour lui faire infliger, s'il se pouvait, une peine infamante, on ordonna que les princes et les pairs seraient convoqués. Le premier devoir du roi eût été de défendre la cause de la justice. Mais qu'attendre d'un prince appesanti dans les orgies de la débauche? Pour soustraire l'archevêque à la vengeance de ces furieux, il l'exila sur-le-champ à la Trappe; et, ne sachant mieux faire, après cet expédient ordinaire aux âmes faibles, il conjura les magistrats.

Ces concessions ne les empêchèrent pas de recevoir la plainte rendue spécialement contre de Beaumont, et n'évitèrent pas à Louis XV des remontrances où ils distillèrent leur antipathie contre les Jésuites et contre leurs défenseurs. L'aigreur, la haine, l'esprit d'indépendance et d'irréligion y perçaient de toutes parts, à travers l'hypocrisie du langage. On y prodiguait au prélat les épithètes « de factieux, de fanatique, de tyran de ses subalternes, d'homme signalé par ses vexations et ses scandales, de sujet révolté, de chef d'un parti redoutable à

(2569) Henrion, *Cont. de l'Hist. de l'Egl. de Bérault-Bercastel*, tom. I, pag. 308, 309.

(2570) Par M. Alex. de Saint-Chéron, sous ce titre : *L'Eglise, son autorité, ses institutions, et l'ordre des Jésuites défendus contre les attaques et les calomnies de leurs ennemis*, etc., etc.; 1 vol. in-8° de 286 pages. 1844.

(2571) Henrion, loc. cit., pag. 443, 444.

l'Etat, de coupable qui, par ses égarements, méritait l'animadversion de la plus sévère justice. » Tel était le portrait odieux que l'on ne craignait point de tracer d'un évêque que tout l'épiscopat français se faisait gloire, dit-on (2572), de regarder comme son chef et son modèle.

Quoi qu'il en soit, les remontrances du Parlement n'obtinrent pas le succès que les magistrats en attendaient, et Christophe de Beaumont continua de combattre les ennemis de la religion, et de défendre les religieux que la magistrature venait d'immoler à la fausse philosophie (2573).

VI. Ce prélat eut encore à soutenir d'autres combats. Les propositions du livre du P. Quesnel étaient sans doute fort graves, et les questions soulevées par les jansénistes n'étaient pas faites pour rassurer l'orthodoxie; mais elles n'étaient pas, sous plusieurs rapports, aussi dangereuses que les maximes répandues dans des livres tels que le *Système de la nature*, le *Traité de l'Esprit*, etc., etc. Ici la lutte que de Beaumont dut soutenir, comme gardien naturel de la vérité et de la morale, fut autrement vive et ardente.

La prétendue philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle avait ses missionnaires, qui attaquaient avec force, souvent avec éloquence, l'Eglise, en voulant détruire des abus réels. Au lieu de s'en prendre à ses abus uniquement, ils enveloppèrent dans leurs furibondes invectives la doctrine qui seule pouvait faire triompher le droit et la justice, et, au lieu d'édifier quelque chose de stable, ils sapèrent tout et préparèrent pour la société d'interminables confusions et malentendus.

Ni les condamnations de Rome, ni les censures de la Sorbonne, ni la *Thèse* de l'abbé de Prades (contre l'*Emile*, *Bélisaire*, etc.), n'arrêtaient la propagation des doctrines philosophiques. Les coriphées répondirent à ces condamnations par des attaques plus violentes. On connaît la fameuse *Lettre de Jean-Jacques Rousseau à Monseigneur de Paris*. Le prélat lutta et résista de toutes ses forces; mais la mésintelligence qui existait entre lui et le Parlement, dont plusieurs membres favorisaient les philosophes, paralysèrent les courageux efforts de Christophe de Beaumont.

Dans la disgrâce et l'exil, la fermeté de caractère qu'il avait déployée dans ses luttes diverses ne l'abandonna point. Le ministère le voyant résolu à combattre de tous ses moyens les nouvelles doctrines, chercha à lui faire donner sa démission, et l'y engagea par l'offre séduisante des distinctions les plus honorifiques de l'Eglise et de l'Etat : de Beaumont fut inflexible et refusa tout. La devise de sa famille était : *Impavidum ferient ruinæ;* l'archevêque s'y montra fidèle jusqu'à sa mort, arrivée le 12 décembre 1781.

VII. Si l'histoire peut regretter que ce prélat se soit laissé aller à des actes de trop grande rigueur, toujours funeste à l'Eglise; si l'on peut lui reprocher un zèle dont l'ardeur ne fut pas toujours contenue dans de sages limites, on s'accorde à lui reconnaître les plus nobles et les plus douces vertus que la morale de l'Evangile ait inspirées : l'oubli des injures et la charité (2574).

On en cite surtout deux exemples très-beaux. Un jour que madame de Marsan était allée lui rendre visite, elle vit sortir de son cabinet un homme qu'elle reconnut pour un des ennemis acharnés du prélat. « Je parie, Monseigneur, dit-elle à l'archevêque, que cet homme est venu vous demander de l'argent? » (Et, en effet, le solliciteur en avait obtenu quinze mille francs.) « Mais vous ne savez donc pas qu'il est l'auteur d'un libelle publié contre vous? » — « Je le savais, » répondit l'archevêque.

Dans un temps de disette, le lieutenant de police Sartine eut recours à la charité du prélat pour soulager un peu la misère publique. De Beaumont offrit cinquante mille écus : « Tenez, dit-il; mais qu'est-ce qu'une somme si modique pour tant d'infortunés? »

Son courage, la noblesse de son caractère, sa conduite exemplaire et soutenue, ses aumônes, lui avaient concilié le respect général, et lui ont attiré les éloges même de ses ennemis. Les magistrats qui le poursuivaient disaient eux-mêmes qu'il était recommandable et révéré par ses qualités et ses vertus personnelles. Jean-Jacques Rousseau, qui lui adressa cette lettre étrange que nous avons signalée, déclare, dans sa correspondance, qu'il a toujours aimé et respecté ce prélat. De Beaumont distribuait dans Paris des aumônes considérables, et lors de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, il reçut les malades dans son palais. A sa mort, on vit trois mille pauvres assiégeant les portes de l'archevêché, demandant leur père. On trouva plus de mille ecclésiastiques et plus de cinq cents autres personnes qui ne subsistaient que de ses bienfaits. Où il prodiguait surtout ses soins charitables, c'est à l'égard des vierges dont l'honneur était en péril; à l'égard des jeunes gens, pour leur procurer une éducation chrétienne. Son successeur fut de Juigné, évêque de Châlons, prélat digne de son prédécesseur par sa piété et ses vertus.

On a de Christophe de Beaumont un *Recueil de Mandements* de 1747 à 1779, en 2 vol. in-4°. Son tombeau, détruit pendant la révolution, fut rétabli, en 1811, dans l'Eglise de Notre-Dame.

BEAUMONT (GUILLAUME-ROBERT-PHILIPPE-GÉAN DE), curé de Saint-Nicolas de Rouen, en 1761, était né dans cette ville. On fait l'éloge de sa piété et de son zèle. Il est auteur de

(2572) Ibid., p. 446

(2573) *Pombal, Choiseul et d'Aranda*, etc., pag. 78-79.

(2574) L'abbé Ferlat, *Oraison funèbre de Mgr de Beaumont*. Paris, 1781.

divers ouvrages de piété, entre autres d'une *Imitation de la très-sainte Vierge.*

BEAUNE (RENAUD DE), archevêque de Bourges, puis de Sens, naquit à Tours en 1527. Après avoir été conseiller et président des enquêtes au parlement de Paris, maître des requêtes et chancelier de François, duc d'Anjou, frère unique du roi Henri III, il devint évêque de Mende, puis archevêque de Bourges en 1581, et fut nommé archevêque de Sens en 1596. Mais le Pape Clément VIII lui refusa constamment ses bulles, quelques instances que lui fit à ce sujet d'Ossat. Le motif du refus de Clément, c'est que de Baune avait donné l'absolution au roi Henri IV sans la participation de Rome, et qu'il avait proposé même de faire un patriarche en France; ce qui eut tendu à amener un schisme.

Le Pape ne se rendit qu'en 1602, époque à laquelle il accorda enfin les bulles tant sollicitées. Il paraît que de Baune donna des preuves de capacité dans les assemblées du clergé; il fut député de ce corps aux états de Blois en 1588, où il présida. Son zèle pour Henri IV éclata surtout à la conférence de Surène, près de Paris, où il prit hautement le parti de ce prince. On sait que ce fut après cette célèbre conférence que Henri abjura, et qu'il reçut l'absolution de Renaud de Baune, dans l'église de Saint-Denis. Ce prélat fut ensuite nommé pour haranguer le cardinal Alexandre de Médicis, envoyé légat en France pour ménager la paix entre les couronnes de France et d'Espagne. Depuis, Henri, voulant le récompenser de son dévouement, le fit grand aumônier de France et commandeur de ses ordres. Il mourut en 1606, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et l'on ne nous dit pas ce qu'il fit pour le bien des âmes confiées à sa garde. Nous voyons, partout dans sa vie, l'homme dévoué à un prince; nous n'y sentons nulle part le pasteur.

BEAUPÈRE (JEAN), chanoine de Besançon, docteur de la Faculté de théologie de Paris, grand partisan des Anglais, et l'un des plus fougueux ennemis de Jeanne d'Arc qu'il contribua à faire mourir. Il fut député par le concile de Bâle au Pape Eugène IV, fit de faux rapports à ce Pontife, et ses mensonges amenèrent les plus fâcheuses conséquences. *Voy.* l'article BALE (XVII[e] concile général tenu à Bâle en 1431), n[os] V, VI et VII.

BEAUREGARD, Jésuite, né à Pont-à-Mousson en 1731, est cité dans l'histoire de l'Eglise à cause de la prophétie qu'il fit treize ans avant la révolution. Un témoin non suspect, le janséniste Tabaraud, rapporte en effet qu'on recueillit, avec un intérêt mêlé d'effroi, ces paroles prophétiques, dont le religieux fit retentir les voûtes de Notre-Dame de Paris dans un moment d'inspiration :

« Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Mais qu'entends-je? grand Dieu! que vois-je?... Aux saints cantiques qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, succèdent des chants lubriques et profanes! Et toi! divinité infâme du paganisme, impudique Vénus! tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des saints, et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs.

« Des hommes alors puissants, qui se crurent désignés par l'orateur, jetèrent les hauts cris, le dénoncèrent comme un séditieux et un calomniateur de la raison et des lumières. Condorcet, dans une note des *Pensées de Pascal*, le traita *de ligueur et de fanatique.* Et quelques années après, ces mêmes hommes plaçaient sur le grand autel de Notre-Dame de Paris, comme la déesse Raison, une prostituée nue! »

Le P. Beauregard mourut l'an 1804, en Allemagne, au château de la princesse Sophie de Hohenlohe, après avoir légué tout ce qu'il possédait aux Jésuites de Russie.

BEAUTEVILLE (JEAN-LOUIS DU BUISSON DE), évêque d'Alais, naquit dans le Rouergue en 1708. Il fut d'abord chanoine et grand vicaire de Mirepoix, puis député du second ordre à l'assemblée du clergé en 1755, où il opina du côté des *Feuillans*; ce qui le fit nommer évêque d'Alais.

Ce prélat eut des démêlés à propos de l'affaire des Jésuites qu'il ne parut pas vouloir soutenir malgré la presque unanimité de l'épiscopat français, et les actes récents que Christophe de Beaumont, archevêque Paris (*Voy.* son article), avait rendus pour défendre ces religieux. Le 16 mai 1764, de Beauteville publia une Instruction pastorale où il condamnait les *Assertions* attribuées aux jésuites.

La manière dont il s'y expliquait sur ce recueil et sur les Jésuites était loin d'être conforme à celle de ses autres collègues, qui manifestèrent le plus grand mécontentement. « On fut surpris de voir un évêque, contre le témoignage de tous ses collègues, imputer à toute une société recommandable, les erreurs renfermées dans les *Assertions*, comme si elles étaient son ouvrage, et qu'elles n'eussent pas été réfutées par plusieurs membres de cette société. On ne le fut pas moins de le voir renfermer dans une proscription générale toutes les propositions contenues dans le recueil, comme si elles étaient toutes également dignes de censure. On observa que les textes renfermés dans les *Assertions* avaient fait, avant d'être réunis, de tristes ravages dans le diocèse d'Alais, et alors il était difficile de concilier le silence de de Beauteville sur ces mêmes textes, depuis le commencement de son épiscopat, avec le zèle qu'il assurait ne l'avoir jamais abandonné, pour empêcher les progrès de la morale relâchée; ou bien que c'était le recueil même de ces textes, rendu public par le parlement et traduit en français, qui leur avait acquis ce degré de perversité contre lequel l'évêque

avait cru devoir s'élever, et alors comment avait-il pu regarder la rédaction de ce recueil comme utile à la religion et aux mœurs (2575)? » On reprochait encore à ce prélat d'avoir affecté sur la grâce et sur d'autres matières, un langage et des principes qu'il semblait avoir empruntés des écrivains appelants.

Son ordonnance souleva donc contre lui de grands mécontentements, et de Brancas, archevêque d'Aix, en porta ses plaintes à l'évêque. Il se croyait d'autant plus fondé à s'élever contre l'ordonnance de Louis de Beauteville, qu'elle avait été imprimée à Aix. Les deux prélats s'écrivirent à ce sujet. Le 19 décembre 1764, Clément XIII adressa à l'évêque d'Alais un bref pour blâmer sa conduite. Ce bref fut condamné au feu par le parlement d'Aix, qui avait sans doute à cœur de concilier au Saint-Siége la vénération des peuples.

Dans les assemblées provinciales du clergé qui se tinrent peu après, tous les membres des deux ordres s'expliquèrent fortement contre de Beauteville. Les évêques déclarèrent unanimement qu'ils n'avaient point été consultés par ce prélat, quoiqu'il assurât en avoir consulté plusieurs. Son ordonnance fut déférée à l'assemblée du clergé dont il ne voulut point reconnaître la compétence, parce que, disait-il, *on ne transigeait point sur la foi*. Il protesta. L'assemblée de 1765, de son côté, arrêta de *demander* au roi (c'était une conséquence de la liberté gallicane), la tenue d'un concile à Narbonne (2576); mais ceci n'eut pas de suite, le roi *jugeant* sans doute que cela n'était pas *nécessaire!*

Il ne paraît pas que l'évêque d'Alais eût réussi à faire prévaloir ses sentiments parmi son clergé. Car plusieurs de ses prêtres se déclarèrent contre lui dans sa querelle avec de Brancas, et dès qu'il fut mort, la signature du *Formulaire* fut rétablie par les grands vicaires du chapitre, et quelques sujets, que l'on regardait comme dangereux, éloignés.

On est surpris que, malgré la sévérité de ses principes, Louis de Beauteville eut deux abbayes outre son évêché. On dit quelque part (2577) qu'il fut en correspondance avec Clément XIV, sur les moyens de terminer les divisions de l'Eglise de France. « Je ne sais, dit Picot (2578), si l'auteur de cette assertion était bien instruit sur ce point. Il se trompe sur plusieurs circonstances dans le récit de cette dispute, et donne tout l'avantage à l'évêque qu'il appelle un *savant* prélat. On ne voit pas quels ouvrages le prélat a laissés comme preuves de sa *science*. Il se laissa conduire par un abbé Lanot, ami de Gourlin, et c'est de celui-ci qu'étaient et l'*ordonnance sur les assertions*, et les écrits publiés pour la défendre. »

Une autre *Biographie* répète cette assertion touchant la correspondance de de Beauteville avec Clément XIV, et dit aussi que « c'était un prélat *savant*, rempli de religion, attaché à ses devoirs, charitable envers les pauvres (2579). » Elle ne cite pas d'ouvrages publiés par le prélat, mais elle dit « qu'il avait composé, contre le rapport de de Brienne à l'assemblée du clergé de 1765, un ouvrage qu'il *se disposait* à rendre public, lorsqu'il fut supris par la mort (le 25 mars 1775). » Elle ajoute que, malgré ses démêlés, de Beauteville « n'en continua pas moins de jouir d'une grande considération, tant parmi les protestants que parmi les catholiques d'Alais. » Quelques-uns de ses mandements, dit encore cette *Biographie*, « firent sensation dans le public, celui entre autres qu'il donna *sur la mort de Louis XV et sur le sacre de Louis XVI*. » On peut juger de la valeur de ces assertions en présence de ce que vient de dire Picot, et des faits du présent article.

**BEAUVAIS** (JEAN-BAPTISTE-CHARLES-MARIE DE), évêque de Senez, naquit à Cherbourg en 1731. Il fit ses études au collége d'Harcourt, sous Lebeau, successeur de Rollin. On prétend que sa physionomie offrait de grands traits de rapport avec celle de Fénelon.

Il fut sacré évêque de Senez le 20 mars 1774; mais ayant donné sa démission de ce siége en 1783, il se retira au mont Valérien. Il était fort lié avec de Juigné, archevêque de Paris, et il le secondait dans ses fonctions épiscopales. Dès le commencement de ses études ecclésiastiques, il avait senti un charme particulier pour l'éloquence de la chaire, et il s'y était consacré tout entier. Il s'acquit en ce genre une certaine réputation; il prêcha à la cour en 1768 et en 1773, et il y fit entendre des vérités dures et utiles.

Dans sa retraite du mont Valérien, il passait son temps dans la prière et l'étude. Il commença une nouvelle *Bibliothèque des prédicateurs*, qu'il n'eut pas le temps d'achever. Le vicomté de Paris l'avait nommé, en 1789, député aux Etats-Généraux. Il mourut le 4 avril 1790, avec la réputation d'un homme édifiant et régulier.

On a publié, en 1807, ses *sermons*, en 4 vol., où l'éditeur, l'abbé Gallard, docteur de Sorbonne, grand vicaire de Senlis (né à Artenai en 1744, et mort à Paris le 11 mai 1812), ne fit point entrer deux discours prononcés dans les assemblées du clergé, et deux autres *sur la cène*. L'abbé Gallard n'acheva même point l'*éloge* qu'il avait commencé de l'évêque de Senez, et n'en a publié qu'un court fragment. Les *sermons* de de Beauvais renferment aussi quelques *Oraisons funèbres;* et Picot dit qu'ils n'ont pas soutenu tout à fait la réputation qu'ils avaient eue d'abord (2580).

(2575) Picot, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. du* XVIII*e siècle*, tom. II, pag. 447.
(2576) Id. ibid., pag. 486, 489.
(2577) *Biographie universelle.*
(2578) *Mémoires*, etc., tom. IV, pag. 374.
(2579) *Nouv. Biog. univ.*, Didot, tom. V, col. 50.
(2580) *Mém. pour servir à l'Hist. eccl. du* XVIII*e siècle*, tom. IV, p. 509.

Toutefois, on ne peut nier que ces discours ne renferment plusieurs morceaux remarquables, et que les meilleurs critiques ne s'accordent à reconnaître qu'en général le caractère de l'éloquence de l'abbé de Beauvais était doux, tendre et persuasif. Parmi ses *Oraisons funèbres*, on cite surtout celle de Louis XV, qui fit du bruit. Louer un tel homme était un sujet difficile et délicat : l'orateur sut, le plus souvent, concilier le langage du panégyriste avec le devoir de l'homme de bien et celui du ministre de la vérité. Au reste, de Beauvais n'avait pas craint de dire la vérité à Louis XV. Ainsi, dans un de ses sermons, le plus célèbre, prononcé un jeudi saint devant ce roi corrompu, il fit entendre des paroles plus hardies qu'il n'en arrive d'ordinaire à l'oreille des rois. « Sire, dit-il entre autres choses, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on vous le laisse ignorer. » Il avait pris pour texte de son sermon ces paroles de Jonas : « Dans quarante jours Ninive sera détruite. » Paroles et sermon remarquables, qui furent comme une sorte de prophétie, car Louis XV mourut quarante jours après !

Il semble que de Beauvais parlait moins pour étonner et pour surprendre que pour toucher. Cependant il y a dans ses sermons des mouvements d'éloquence dignes des plus grands orateurs. En terminant cet article, nous citerons celui-ci, pris de son sermon *sur la vie future* : « Le jour du jugement, dit-il, est fini ; on ne compte plus ni les siècles, ni les heures ; le temps a fui devant l'éternité. Une voix s'est fait entendre, la même voix qui dit sur le Calvaire : *Consummatum est*. O révolution terrible qui doit faire frémir la nature ! Chrétiens, si Dieu m'ordonnait en ce jour de vous la prédire pour la fin de la génération présente, de vous annoncer la fin de l'univers et le dernier jugement, s'il autorisait ma prédiction par des prodiges, quel effroi je répandrais tout à coup au milieu de vous !... Vous ne verrez point les astres se détacher des cieux et embraser la nature ; mais l'univers sera pour vous comme s'il n'existait plus. Eh ! que vous importe après votre trépas que le soleil éclaire votre tombe, ou qu'il soit lui-même éteint ? Vous ne serez point jugés solennellement à la face des nations, mais vous allez subir un jugement aussi sévère et aussi irrévocable ! »

**BEAUVAIS** (Chrétien de), un des docteurs de Paris opposés aux religieux mendiants. Le Pape Alexandre IV procéda contre lui. (*Voy.* l'article de ce Pape, n° XI et XII), et il souscrivit à la condamnation du livre : *Des périls des derniers temps*.

**BEAUVAIS** (Vincent de). *Voy.* l'article Vincent de Beauvais.

**BEAUVAU** (René-François de), évêque de Bayonne, et archevêque de Narbonne, né en 1664, au château du Rivan. Après avoir terminé ses études et reçu à Paris le bonnet de docteur en Sorbonne en 1694, il fut nommé chanoine et grand vicaire de l'église de Sarlat, dont son oncle était évêque. Six ans plus tard, il fut élevé lui-même à l'évêché de Bayonne.

Dans cette église, il sut par ses lumières, son zèle, sa douceur et sa charité, se concilier l'estime et l'affection de tous ses diocésains. Il put lui-même se convaincre, dans une circonstance solennelle, de la sincérité de leurs sentiments. Louis XIV l'ayant appelé, en 1707, à l'évêché de Tournay, cette nouvelle répandit la consternation dans Bayonne. De tous côtés on accourut auprès de François de Beauvau pour le supplier de ne pas abandonner un diocèse où il avait tant fait de bien. Craignant même que leur évêque ne fût tenté par les revenus plus considérables d'un évêché qui lui permettrait de distribuer de plus abondantes aumônes, les habitants de Bayonne se cotisèrent entre eux pour égaler les revenus de leur évêché à ceux de l'évêché de Tournay.

Le prélat, sensible à toutes ces marques d'estime et de dévouement, ne pouvait prendre sur lui de céder aux instantes prières qu'on lui adressait. Alors les habitants de Bayonne écrivirent au roi lui-même. Mais Louis XIV n'était pas homme à revenir sur une détermination prise, ni à se laisser toucher par de semblables démarches, et en voyant de Beauvau qui se rendait à son nouveau siége : « Je sais, lui dit-il, ce que Bayonne voulait faire pour vous ; mais vous êtes nécessaire à Tournay. »

Il est vrai que Tournay demandait un homme qui fût d'un caractère ferme et qui eût en même temps des vertus apostoliques capables de tempérer les rigueurs de la guerre, et d'adoucir les maux qui en sont les suites inévitables. La ville était assiégée par le prince Eugène et la garnison réduite aux abois. De Beauvau transforma son palais et son église en un hôpital, vendit tout ce qu'il possédait de plus précieux et emprunta près d'un million pour soulager, autant qu'il était en lui, la misère du soldat et des citoyens. La ville fut prise en 1709, et le vainqueur ayant ordonné à de Beauvau de chanter un *Te Deum* d'action de grâces, le prélat eut le courage de refuser. Il se retira à Paris, où Louis XIV reconnut ses services en le défrayant de sa dépense avec l'argent du trésor royal (2581).

De leur côté, les Tournaisiens ne voulurent pas se montrer ingrats envers leur évêque. Ils rachetèrent toute la vaisselle que de Beauvau avait vendue pendant le siége, et la lui offrirent. Tournay ayant été donné à l'empereur, de Beauvau se démit de son évêché en 1713. Il fut nommé, la même année, à l'archevêché de Toulouse. En 1719, on le nomma archevêque de Narbonne, et l'année suivante, il fut reçu honoraire de

(2581) *Gallia Christ.*, tom. VI.

la société royale des sciences de Montpellier. En 1724, il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce prélat administra l'église de Narbonne avec la même piété et le même zèle qu'il avait fait paraître dans les autres diocèses où il avait été. Il fut aussi chargé d'un gouvernement politique. Président des États du Languedoc pendant vingt ans, il y exerça par ses vertus une très-grande influence. Comme il aimait naturellement les sciences, il favorisa les grandes entreprises littéraires de sa province. Ainsi, c'est à ses encouragements que l'on doit la *Description géographique*, et l'*Histoire naturelle de la Province de Languedoc*, par la société de Montpellier, et l'*Histoire générale du Languedoc*, 5 vol. in-fol. par dom Claude de Vic, dom J. Vaissete et autres Bénédictins de Saint-Maur.

Il ne serait pas juste néanmoins, remarque un récent historien de ce grand et important ouvrage (2582), de lui rapporter exclusivement la gloire de cette dernière publication, comme on l'a fait (2583), sans rappeler le nom de son prédécesseur sur le siége de Narbonne, de La Berchère. — *Voy.* l'article de ce prélat. — « De Beauvau, dit cet historien, apporta sur le siége de Narbonne, avec un illustre nom, un amour aussi ardent et un zèle aussi soutenu que celui de son prédécesseur pour la gloire de la province dont il était le chef ecclésiastique, et en particulier, pour la publication de l'*Histoire* de cette contrée; mais plus heureux que de La Berchère, s'il ne vit pas le monument achevé, il eut du moins la satisfaction d'en contempler la plus grande partie (2584). » Mort le 4 août 1739, de Beauvau avait vu, en effet, publier les trois premiers volumes; le tome III avait paru en 1737; le tome IV ne fut mis au jour qu'en 1742.

BEAUVEAU (Jean de), évêque d'Angers au XV<sup>e</sup> siècle, était le troisième fils de Bertrand de Beauveau, baron de Précigny, et de Jeanne de La Tour-Landry, sa première femme.

Jean de Beauveau fut d'abord abbé de Font-Daniel et de Mont-Majour, administrateur de l'archevêché d'Arles, puis chancelier de René, roi de Sicile, et fut pourvu de l'évêché d'Angers à la recommandation de Charles VII, en 1447. Il prit possession le 26 septembre 1451. Il eut une difficulté avec son chapitre qui prétendait être exempt de sa juridiction, et qui, en conséquence, appela au métropolitain d'un jugement que Jean de Beauveau avait porté contre un chapelain de la cathédrale, qu'il avait fait mettre en prison

L'archevêque de Tour, voyant que Jean ne comparaissait pas à son tribunal, l'excommunia et le suspendit de toutes ses fonctions. Le Pape Paul II confirma cette sentence, et le chapitre d'Angers se mit en possession de la juridiction spirituelle comme dans un temps de vacance.

Sur ces entrefaites, l'abominable Jean de Balue (*Voy.* son article), qui était alors évêque d'Evreux, et qui convoitait l'évêché d'Angers, prit de là occasion de chasser Jean de Beauveau de son siége et de se mettre à sa place. Comme il était en faveur auprès de Louis XI, il le persuada aisément de le soutenir. Ce roi s'employa en effet pour son favori auprès du Pape. Beauveau reçut signification de sa sentence de déposition, et il se retira auprès du duc d'Aquitaine.

Cependant ce prélat voulut se pourvoir au parlement; il réclama la déclaration donnée pour autoriser cette cour à connaître du possessoire des bénéfices; il appela de la sentence donnée par le Pape, au lieu de se rendre près de lui et de l'instruire exactement des faits dont l'iniquité eût bientôt amené le Pontife à plus de bienveillance à son égard. Mais il ne fit pas ces démarches, et tout lui fut inutile. Louis XI (2585) soutint le jugement rendu à Rome contre cet infortuné évêque, qui eut la douleur de perdre son bien, son honneur, sa liberté et d'être supplanté par un rival qui lui devait les commencements de sa fortune (*Voy.* l'article Balue (Jean de La), cardinal); ce qui, au reste, ne fut pas la meilleure action de Jean de Beauveau!

Se voyant donc ainsi débouté dans tous ses appels, ce prélat dut se retirer au monastère de la Chaise-Dieu, qui lui avait été indiqué comme une sorte de prison. Il attendit là que le temps amenât quelque changement dans son affaire, ce qui ne manqua pas d'arriver. Balue finit par être connu comme il le méritait. Il fut convaincu d'être d'intelligence avec le duc de Bourgogne, grand ennemi de Louis XI, qui le fit mettre aussitôt en prison. Jean de Beauveau se purgea de tous les crimes dont ce misérable l'avait chargé; le Pape fut satisfait et revint facilement de ses préjugés, et le véritable évêque d'Angers remonta sur son siége. Mais il n'y demeura pas longtemps: il mourut le 23 avril 1479.

BÉCARD (Etienne), archevêque de Sens au XIV<sup>e</sup> siècle, fut d'abord doyen de cette église et ensuite élevé à la dignité archiépiscopale en 1292. On ne le reçut cependant dans sa cathédrale qu'après son retour de Rome, le dimanche d'après l'Epiphanie 1295.

(2582) *Introduction à l'Histoire générale du Languedoc, des Bénédictins Fr. Claude de Vic, et Fr.-Joseph Vaissete, accompagnée de notes historiques et bibliographiques, et de pièces justificatives inédites ou peu connues, sur la composition de l'ouvrage de ces Pères, et de recherches sur les cartes géographiques publiées en même temps par les Etats généraux de cette province*, par M. Eugène Thomas, archiviste du département de l'Hérault, etc.; in 4° de 152 pages, 1853, pag. 10, *note* 5.

(2583) Dans la *Biographie universelle*, article Beauvau (René-François de).

(2584) *Introduction*, etc., ubi supra, pag. 10 et 11.

(2585) Ce roi, par lettre de cachet au parlement, du 7 juillet, lui défend de connaître de la cause de l'évêque d'Angers. *Manusc.* de Legrand, an. 1467, 1468, apud *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLIX, t. XXI, pag. 92, note.

Ce prélat était un habile canoniste. En 1300, il tint un concile à Melun avec ses suffragants. Il n'y fit qu'un règlement, mais qui en comprend plusieurs autres (2586). C'est un ordre de publier dans la province quelques constitutions canoniques, dont la plupart sont contenues dans le *Sexte* du Pape Boniface VIII (2587). Précédemment à la tenue de ce concile, Etienne Bécard, en 1298, avait officié avec Simon de Bussi, évêque de Paris, dans l'église abbatiale de Saint-Denis, à la première fête que l'on célébra en l'honneur de Saint-Louis. Ce prélat mourut le 29 mars 1309, laissant de grandes preuves de sa munificence envers son église.

**BECCADELLI** ou **BECCATTEL** (Louis), archevêque de Raguse, naquit à Bologne le 27 janvier 1502. Il étudia d'abord la jurisprudence, et se livra ensuite à son goût pour les lettres. Il s'attacha au cardinal Polus (*Voy.* cet article), qu'il suivit dans sa légation d'Espagne; et il devint bientôt lui-même ambassadeur à Venise et à Augsbourg, après avoir assisté au concile de Trente.

L'archevêché de Raguse fut la récompense de ses travaux et de son mérite. Cosme Ier, grand duc de Toscane, l'ayant chargé, en 1563, de l'éducation du prince Ferdinand son fils, Beccadelli renonça à cet archevêché, sur l'espérance qui lui fut donnée d'obtenir celui de Pise; mais son attente ayant été trompée, il fut obligé de se contenter de la prévoté de la cathédrale de Prato, où il finit ses jours le 17 octobre 1572.

Ce prélat a publié quelques ouvrages. La *Vie de Pétrarque*, en italien, est plus exacte que toutes celles qui avaient paru jusqu'alors. Mais son principal ouvrage est la *Vie du cardinal Polus*, qui fut traduite de l'italien en latin par André Duditius, Venise, 1563, in-4°; Maucroix l'a traduite en français.

**BECCHETTI** (Philippe-Ange,) évêque de Citta della Pieve, né en 1743, était entré dans l'ordre de Saint-Dominique, et s'y livra à d'utiles travaux. Il fut fait évêque en 1800. Il fit le serment à Bonaparte, et le rétracta au retour du Pape. Ce prélat était instruit sur plusieurs matières, et a laissé divers écrits; il est principalement connu par sa continuation de l'*Histoire ecclésiastique* du cardinal Orsi.

**BECOLD** (Jean), appelé aussi Jean de Leyde, du lieu de sa naissance, fougueux anabaptiste, qui s'empara de la ville de Munster vers 1534, avec un autre anabaptiste aussi forcené que lui, nommé Jean Matthieu, et un instant maître de Munster.

I. Celui-ci ayant été tué dans un combat devant cette ville, Jean Becold prit aussitôt sa place, en assurant que la mort de son prédécesseur lui avait été révélée, et que Dieu lui avait commandé d'en épouser la veuve. Le siége de Munster ayant été converti en blocus et lui donnant le loisir d'établir son autorité, il commença par feindre une extase qui dura trois jours. Après quoi, feignant encore de ne pouvoir parler, il fit signe qu'on lui donnât une plume et du papier, et il écrivit que la volonté de Dieu était que son peuple fût gouverné par douze patriarches comme l'avaient été les Israélites.

Sur-le-champ il nomma les douze suppôts qui lui étaient le plus aveuglément dévoués, les fit reconnaître pour juges absolus, et ne se laissa voir à personne, qu'ils ne fussent en possession de l'autorité. Ayant été surpris en adultère, il prononça au nom de Dieu, que le mariage n'attachait pas tellement un homme à une femme, qu'il n'en pût avoir en même temps plusieurs. Aussitôt après il en épousa deux, sans compter la veuve de Jean Matthieu, épouse principale, destinée seule à la royauté, comme ayant appartenu au premier prophète. Il en eut par la suite jusqu'à dix-sept.

Cette loi, comme toutes les autres, fut reçue avec un applaudissement général. Un seul membre de l'assemblée ayant osé dire qu'on s'écartait des saintes Ecritures, on fit à l'instant cesser l'opposition, en tranchant la tête à l'opposant. Une conjuration que formèrent les anabaptistes les moins insensés, n'eut pas une issue plus heureuse. Comme ils prenaient leurs mesures pour remettre la ville sous l'autorité légitime que l'excès de la tyrannie faisait enfin regretter, ils furent découverts et tous mis à mort par différents supplices. Le sanguinaire prophète ayant promis les premières places dans le ciel à ceux qui lui serviraient de bourreaux, on les vit se disputer à qui en remplirait le premier l'office.

II. L'autorité du tyran étant tout établie, il ne s'agissait plus que d'un titre pour figurer en roi, comme il se l'était proposé. Il choisit un orfèvre nommé Tuschocierer, qu'il avait mis dans ses intérêts, et qu'il instruisit en peu de temps à faire le prophète. Deux mois seulement après avoir institué le gouvernement des juges, il leur fit déclarer par ce nouveau prophète, que, comme le Seigneur avait autrefois établi les rois sur Israël à la place des juges, il substituait de même Jean de Leyde en qualité de roi, aux juges de la nouvelle Sion. Les juges découvrant sans peine la source de la prophétie, et faisant quelque difficulté de se soumettre, Becold, continuant sa comédie sacrilége, protesta que Dieu lui avait déjà révélé la même chose qu'à Tuschocierer, mais qu'aspirant plutôt au dernier rang qu'à la royauté, il s'était tû sur un choix qui l'y élevait malgré lui; que le Seigneur ayant parlé néanmoins à un second prophète, il était forcé d'obéir, et ne pouvait plus se défendre de monter sur le trône où le portait l'ordre du Très-Haut.

Ce propos fini, il commanda aux juges d'abdiquer et de le reconnaître pour roi. Ils répondirent qu'il n'appartenait qu'au peuple de donner la royauté. « Eh bien, re-

(2586) Hardouin, *Conc.*, t. VII, p. 1207.

(2587) *Voy.* l'analyse de ces *Constitutions* dans l'*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. xxxv, tom. XVI, p. 527 de l'édit. in-12, 1826.

prit Becold en montrant son orfèvre, voilà le prophète, qu'il se fasse entendre. » A ces mots, l'orfèvre se tourne vers les juges, et leur dit : « De la part du Dieu tout-puissant, qu'on assemble la multitude sur la place du marché : là, il rendra ses oracles. » Cet ordre ayant été exécuté sur-le-champ : « Ecoute, Israël, s'écria le prophète, voici ce qu'ordonne le Seigneur ton Dieu : On déposera les juges, aussi bien que l'évêque et ses ministres, et l'on choisira douze personnes sans lettres, pour annoncer ma parole aux nations. Et toi, dit-il à Jean de Leyde, en lui présentant une épée nue, reçois le glaive que te commet le Roi du ciel : il t'établit roi justicier de toute la terre, pour étendre l'empire de Sion jusqu'aux quatre coins du monde. »

Et, à l'instant Jean Becold fut proclamé roi avec de grands signes d'allégresse : il prit les marques de la royauté, puis se fit couronner solennellement le 24 juin 1534 (2588).

III. A peine cet imposteur fut-il reconnu roi, qu'il affecta une magnificence, un faste, une hauteur, un empire et un despotisme jusqu'alors sans exemple. Il fit battre quantité de monnaie, sur laquelle il y avait d'un côté deux épées en sautoir, avec cette inscription : *Dans toute l'étendue du royaume de Dieu, une seule foi, un seul baptême;* et de l'autre côté : *Si quelqu'un ne renaît de l eau et de l'esprit, il n'entrera point dans le royaume de Dieu.* C'était là comme un arrêt de mort contre tous ceux qui refuseraient d'entrer dans l'absurde secte.

Un des premiers soins du nouveau roi fut d'envoyer de toutes parts ses évangélistes, dont il porta le nombre jusqu'à vingt-six, autant pour se procurer des renforts que pour mettre en honneur son nouvel évangile. Ils partirent après qu'on eut remis à chacun d'eux une pièce de monnaie ; et ils n'eurent pas plutôt le pied dans le lieu de leur mission, qu'ils se mirent à courir comme des frénétiques, en criant d'une voix alarmante : « Convertissez-vous. » Ils furent tous arrêtés et punis de mort, à l'exception d'un nommé Hilversum, qui fut remis à l'évêque de Munster, et qui obtint sa grâce au prix d'une intelligence qu'il promit de ménager contre les rebelles.

Hilversum retourna vers le prétendu roi de Munster, qui, d'une voix terrible, lui demanda comment il osait revenir seul sans avoir rien souffert pour l'Evangile, et déclara son crime inexpiable autrement que par la mort. Hilversum tournant l'imposture contre l'imposteur, lui répondit qu'il revenait par ordre exprès du Seigneur, qui l'avait tiré de prison d'une manière miraculeuse. « Et l'ange qui m'en a délivré, ajouta-t-il, m'a ordonné de vous dire que Dieu vous livrait trois puissantes villes, Amsterdam, Deventer et Wesel. Il ne faut qu'y envoyer des évangélistes : les habitants recevront l'Evangile sans opposition, et se rangeront de leur plein gré sous votre obéissance. » Le roi combla d'honneurs et de bienfaits cet utile prophète, et ne songea qu'à recueillir les avantages qu'il lui annonçait. Par ce moyen, Jacob de Campen, Matthieu de Middelbourg, avec plusieurs autres fanatiques des plus dangereux, furent tirés de Munster.

Becold entreprit cependant d'en faire lever entièrement le siége ; il rassembla quatre à cinq mille déterminés, et leur fit un grand festin avant de les conduire à l'ennemi. Le roi et la reine, avec leurs courtisans, servirent cet amas de brigands ; et le repas fini, le roi prit du pain qu'il distribua aux conviés, en disant : « Prenez, mangez et annoncez la mort du Seigneur. » La reine ensuite prit du vin qu'elle distribua de même, en disant : « Buvez et annoncez la mort du Seigneur. » Comme ensuite le roi et son cortége se régalaient à leur tour, on vint lui annoncer qu'un officier des assiégeants avait été fait prisonnier. Il quitta le banquet pour aller lui-même lui trancher la tête, revint ensuite se mettre à table, et s'applaudit de cette exécution de bourreau comme d'un exploit héroïque (2589.)

Il commit peu après une atrocité beaucoup plus révoltante encore. Malgré tous ses efforts et ses stratagèmes contre les assiégeants, la ville, plus serrée de jour en jour, fut réduite à une si cruelle disette que les habitants par troupes y mouraient de faim. Une de ses femmes, emportée par la commisération, dit qu'elle ne pouvait croire que le ciel eût condamné tant de personnes à périr de misère, tandis que tout abondait dans la maison du roi, non-seulement pour le besoin, mais pour les délices. Le tyran fit traîner cette épouse, avec toute sa famille, à la place publique, la fit mettre à genoux, lui reprocha sa faute ; puis tirant son sabre, il lui abattit la tête. Il ordonne ensuite que sa mémoire soit en exécration ; et, prenant ses autres femmes par la main, il se met à danser, exhorte le peuple qui n'avait que du pain et du sel pour tout régal à faire la même chose. A l'instant tous se mirent à danser et à chanter ensemble, en rendant grâces au Père éternel (2590.) Becold avait prophétisé qu'avant Pâques la ville serait infailliblement délivrée : cette fête étant arrivée sans nulle apparence de soulagement, l'imposteur contrefit le malade pendant six jours. Il parut ensuite dans la place publique, monté sur un âne aveugle, et dit au peuple que tous leurs péchés avaient été transportés sur lui par le Père céleste, et que telle était la délivrance, incomparablement la plus désirable qu'il leur avait promise (1535).

IV. Un aveuglement si effroyable n'était pas difficile à confondre, au moins pour les catholiques, qui, par les premiers éléments de leur croyance, en firent toucher au doigt

(2588) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LXI.
(2589) Cochl., p. 277.
(2590) Sleid., l. X, p. 310.

le délire et toute l'horreur. Les luthériens, Luther lui-même crut ne devoir pas garder le silence.

Cet hérésiarque fit parvenir à Munster une diatribe violente, où substituant les injures aux raisons que démentait sa propre conduite, il leur dit, dans son style accoutumé, qu'ils sont possédés de tous les démons ensemble. Il s'efforce ensuite de faire sentir que tous les articles de leur doctrine qu'il parcourt successivement sont contraires à l'Ecriture. Mais les anabaptistes, instruits par lui-même à donner au texte sacré le sens que chaque particulier jugeait à propos, virent avec autant de mépris que d'indignation l'inconséquence d'un maître perfide qui leur faisait un crime de suivre la voie qu'il leur avait enseignée. C'est pourquoi, dans le livre du *Rétablissement* qui acquit toute sa célébrité pendant le temps du siége de Munster, ils maltraitent les luthériens beaucoup plus que les catholiques. Ils y disent en termes formels que le Pape et Luther sont deux faux prophètes, mais que le second est pire que le premier (2591.)

L'évangéliste de Leyde, aussi bien que celui de Vittemberg, ne manqua point de s'attribuer une mission extraordinaire, reçue immédiatement de Dieu. Il était, à l'entendre, un autre Jean-Baptiste, venu pour aplanir la voie, mais d'une manière aussi différente, que le second avénement du Sauveur était différent du premier. Jean-Baptiste, selon ses principes, était venu pour annoncer la pénitence aux pécheurs, et Jean de Leyde, pour exterminer les pécheurs dans toute l'étendue de la terre; après quoi Jésus-Christ viendrait, avant le jugement dernier, régner en ce monde pendant mille ans avec ses élus. Quoique les apôtres n'eussent aucune juridiction en matière temporelle, les ministres de l'église anabaptiste, toujours en vertu de leur mission extraordinaire, s'attribuaient le droit de porter les armes et de verser le sang, jusqu'à ce qu'ils eussent fait de tous les Etats de l'univers une seule république entièrement composée de vrais chrétiens, c'est-à-dire de gens qui ne possédassent rien en propre et qui vécussent dans une communauté parfaite.

V. L'ébauche de cette république imaginaire touchait cependant à sa ruine entière. Le corps germanique avait pris en considération les justes demandes de l'évêque de Munster et de tous les Etats voisins. Dans une diète tenue à Worms (1535), on lui accorda pour cinq mois des secours proportionnés au besoin où il se trouvait, et il s'empressa d'en faire usage. Il donna le commandement de l'armée au comte d'Orbestein, lui remit ses propres troupes, et pressa si vivement l'expédition, que les rebelles, à la veille de mourir de faim, eurent bientôt des alarmes encore plus pressantes, dans le danger prochain où ils se voyaient de tomber au pouvoir du vainqueur. Il y en eut plusieurs qui passèrent dans le camp ennemi, si pâles et si décharnés, qu'ils excitèrent la compassion du soldat le plus impitoyable.

Plus touché que personne de la misère de son troupeau, l'évêque fit jeter des billets dans la place, pour avertir les habitants qu'on leur ferait grâce, pourvu qu'ils livrassent Jean de Leyde et quelques autres furieux, auteurs principaux de la calamité publique. Le tyran, qui surprit quelques-uns de ces billets, para ce coup, et aposta des gardes pour empêcher qu'à l'avenir aucun des citoyens affamés n'allât chercher du pain dans le camp catholique. On ne laissa pas de tramer une conspiration que toute sa vigilance ne put découvrir.

Il y avait dans Munster un déserteur des troupes de l'évêque, qui, pour mériter son amnistie, conçut le dessein de les introduire dans la place, à la faveur de la consternation générale des assiégés. Il sonda un fossé de la ville, le passa sans danger, et vint trouver le prélat, auquel il rendit compte de sa découverte, s'offrant à marcher à la tête de l'expédition, en preuve de l'infaillibilité du succès. L'évêque, persuadé, fit encore par pitié sommer les rebelles de se rendre : sur leur refus, il marcha sur les onze heures du soir vers le lieu marqué, avec le transfuge et l'élite de ses troupes, que suivit d'assez près le gros de l'armée. Tout réussit, comme on le lui avait fait espérer, avec de grands dangers néanmoins pour cinq cents braves, entrés les premiers dans la place, après avoir égorgé les gardes d'un bastion. La garnison accourut en tumulte, les chargea avec furie, et d'abord avec assez d'avantage, pour leur couper la communication avec le reste de leur parti. Mais enfin ils firent de si grands efforts, qu'ils se saisirent d'une porte, par où tous les assiégeants purent entrer. Les rebelles osant encore résister et soutenant un second siége à l'hôtel de ville, le carnage fut affreux, jusqu'à ce que l'amour du butin succédant à la fureur de la vengeance, les vainqueurs se débandèrent pour le pillage, qui s'étendit à tous les quartiers de la ville.

Jean de Leyde, ayant échappé au massacre, fut fait prisonnier avec les principaux fauteurs de son imposture (2592). Ainsi finit le règne des anabaptistes à Munster, après avoir duré seize mois. Deux jours avant cette catastrophe, l'arrogant fanatique, au lieu d'accepter la paix, qu'on lui offrait encore à des conditions raisonnables, avait au contraire menacé de ne faire quartier qu'à ceux qui mettraient bas les armes pour lui venir demander pardon.

VI. Pour confondre son orgueil, on le promena de cercle en cercle dans toute l'Allemagne; et après avoir offert partout le spectacle d'une impudence exaltée par le fanatisme, après avoir souffert tous les

(2591) Sleid., *in Comm.*, l. x, p. 914.

(2592) *Hist. des Anabapt.*, n. 1 et 2.

outrages qu'elle provoquait, il fut attaché à la queue d'un cheval, puis renfermé dans un château près de Munster. Il avait néanmoins proposé, si on voulait lui faire grâce, de ramener à l'obéissance de l'Eglise et des magistrats une infinité d'anabaptistes cachés dans la Hollande, dans la Frise, dans le Brabant et dans l'Angleterre : son crime parut trop énorme, et l'on ne voulut pas se dispenser d'une sévérité qu'on crut capable d'imprimer l'effroi. L'évêque de Munster voulut l'interroger, et le prisonnier parut sous les fers avec autant de fierté que s'il eût encore été sur son trône. Le prélat lui ayant demandé de quel droit et par quelle autorité il s'était emparé de Munster, au lieu de répondre, il demanda lui-même à l'évêque par quelle autorité il prétendait que cette ville lui appartînt. L'évêque, sans paraître offensé, lui dit que son chapitre l'avoit élu, et que le peuple l'avait accepté. « Et moi, reprit le fanatique, c'est Dieu qui m'a choisi pour commander à toute la terre, et j'ai été reconnu en cette qualité par tout ce qu'il y a de vrais fidèles. » L'évêque lui reprochant ensuite qu'il lui avait causé des dommages irréparables, ne fût-ce que par l'embrasement des édifices, des livres et des ornements consacrés au culte divin : « Enfermez-moi, répondit-il, dans une cage de fer couverte d'un cuir, et promenez-moi partout en n'exigeant qu'un liard de chaque personne qui souhaitera me voir : par là, vous amasserez plus d'argent que je ne vous ai causé de perte, et que ne vous a coûté ma défaite. » L'évêque, rebuté de son insolence, le laissa, et il fut condamné à mort.

On l'attacha à un poteau, où deux bourreaux, avec des tenailles ardentes, lui mirent le corps tout en plaies durant une heure entière. Mais que le Seigneur, dans l'effusion de ses miséricordes surtout, s'écrie avec raison un historien (2593), paraît élevé au-dessus de l'homme ! Pendant cet horrible et désespérant supplice, le coupable, abandonné peu auparavant à la perversité de son cœur jusqu'au délire du fanatisme et au renversement presque entier de la raison, fut tout à coup touché de repentir, témoigna une patience admirable, et demanda pardon à Dieu, avec les sentiments les plus vifs de la piété et de la componction. Comme on ne pouvait plus user de la tenaille sans tenailler ses plaies mêmes et sans aigrir barbarement ses douleurs, on craignit de changer ses sentiments de religion en désespoir, et d'un coup d'épée on lui perça le cœur ! (an 1535.) Dans des temps moins durs, et davantage imprégné de l'esprit chrétien, on se fût montré touché du repentir de ce coupable, et on lui eût laissé la vie, ne voulant pas se montrer plus sévère que le Dieu de toute justice qui l'avait tout à coup changé par un effet de son infinie miséricorde !

Les principaux complices de Jean Becold qui furent exécutés avec lui, loin d'entrer dans les dispositions chrétiennes qu'il témoigna jusqu'au dernier temps, ne parurent que s'endurcir davantage à ce spectacle, et moururent sans reconnaître aucun de leurs égarements, ni sans rétracter aucune de leurs erreurs.

(2593) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LXI.

BECQUET ou BECKET (Thomas), archevêque de Cantorbéry. *Voy.* Thomas (Saint), archevêque de Cantorbéry.

BECQUEY (Augustin-Joseph), prêtre, vicaire général du diocèse de Châlons, né à Vitry-le-Français, le 17 décembre 1755, mort en 1827. Son aïeul avait rempli dans cette dernière ville l'office de lieutenant criminel au bailliage et présidial de Vitry, et son frère l'avait remplacé dans les mêmes fonctions. Sa famille, distinguée par cette illustration héréditaire, l'était aussi par ses alliances avec les plus honorables familles de cette cité qui, pendant plusieurs siècles, avait constamment donné au barreau et à la magistrature les hommes les plus éclairés de la province de Champagne.

I. Premier né de ses frères, l'abbé Becquey était naturellement destiné par son père à lui succéder ; mais une vocation prononcée, que la piété de ses parents ne leur permit pas de contrarier, le décida à se vouer au sacerdoce. Il reçut d'Antoine de Juigné, évêque de Châlons, l'ordre de la prêtrise, le 19 décembre 1779, et fut envoyé en qualité de vicaire à Sainte-Menehould ; rappelé dans la ville épiscopale, il y succéda le 11 avril 1782 à son oncle de Tory, à la cure de la paroisse Saint-Loup. Quatre ans plus tard, il quitta cette cure et fut promu, le 24 juin 1786, à un canonicat de la cathédrale.

L'époque de la révolution vint. Comme tant d'autres prêtres, il eut à expier la fidélité qu'il voulut garder à ses devoirs de prêtre. Jeté en prison, il pria pour ses ennemis. Rendu à la liberté en 1794, il ne crut pas devoir quitter son pays. Il pensa qu'il y avait de grands malheurs à conjurer dans l'intérieur de la France ; il sentit que si le troupeau encore bien nombreux des fidèles y restait abandonné de tous ses pasteurs, il finirait par se disperser, et qu'un soldat du Christ ne trahit pas ses devoirs en restant sur le champ de bataille.

Aussi, quand l'orage fut passé, l'abbé Becquey déférant aux vœux des habitants de la paroisse Saint-Loup qu'il avait administrée, comme nous l'avons dit, pendant quatre années, n'hésita point à en reprendre la direction. Il s'occupa dès lors à relever les ruines du sanctuaire, et, bien qu'il eût encore des difficultés à surmonter, il parvint, grâce au calme, à la prudence et à la circonspection qui ont toujours fait la base de son caractère, à traverser sans se commettre, le temps qui s'écoula depuis 1795 jusqu'au concordat de 1801.

II. A cette époque le diocèse de Châlons fut placé sous l'administration de l'évêque de Meaux. Mais comme l'évêque de ce diocèse, par suite de la nouvelle circonscrip-

tion, ne pouvait veiller sur tant de fidèles éloignés de son évêché, il créa à Châlons un conseil épiscopal particulier pour ce diocèse. L'abbé Becquey fut appelé à composer ce conseil le 13 juin 1802, avec les abbés de Crancé et Jobart. Après la mort de ses deux collègues, il resta chargé du fardeau du diocèse sous le titre de pro-vicaire général, qui lui fut conféré le 22 septembre 1805.

Plus tard, le 22 janvier 1822, il fut nommé archidiacre de l'église Saint-Etienne de Châlons, dignité à laquelle l'éleva de Coucy, premier archevêque de l'église rétablie de Reims, à laquelle le diocèse de Châlons a aussi été annexé l'espace de deux années. Ainsi l'abbé Becquey a administré seul, pendant vingt ans, le diocèse de Châlons, jusqu'au moment de l'intronisation, en 1824, de l'évêque actuel le vénérable et pieux Mgr de Prilly, qui s'empressa de le nommer son premier vicaire général. Il ne remplit pas longtemps ces fonctions, car il mourut le 7 juin 1827, après une longue maladie, à l'âge de soixante-douze ans.

Indépendamment de l'accomplissement de ses devoirs ecclésiastiques, l'abbé Becquey a appartenu à presque toutes les associations de bienfaisance de la localité : partout sa présence a été signalée par un zèle éclairé du bien, par la justesse de ses vues pour le soulagement des malheureux et l'amélioration des institutions. Doué d'un jugement exquis et d'une belle imagination; possédant des connaissances assez profondes en architecture, en peinture, en histoire, en archéologie, il faisait ses plus doux délassements de l'étude, et il cultivait les lettres dans les moments que lui laissaient libres ses fonctions. Il était aussi érudit en droit ecclésiastique; et, ce qui vaut mieux encore que toutes ces qualités qui font l'homme aimable et sociable, il possédait les vertus sacerdotales qui font aimer et respecter la religion.

BÈDE (Le Vénérable), fut la gloire du VIII[e] siècle parmi les Anglo-Saxons; il fit l'admiration non-seulement des contemporains, mais encore des âges suivants, qui lui décernèrent les titres de docteur et de Père de l'Eglise.

I. Son nom, dans la langue anglo-saxonne, signifie *homme qui prie.* Il naquit en 673, au pays des Northumbres, sur les confins de l'Ecosse, dans le territoire du double monastère de Wiremouth et de Jaron, qui portait le nom des apôtres saint Pierre et saint Paul. A l'âge de sept ans, ses parents le mirent dans le monastère de Wiremouth, sous la discipline de saint Benoît Biscop; puis sous celle de saint Céolfrid dans le monastère de Jarou, où il passa le reste de sa vie.

Parmi les excellents maîtres dont Bède prit les leçons, il nomme lui-même le moine Trumbert, disciple de saint Ceadda, évêque de Lichfield, qui avait établi une école célèbre dans le monastère de Lestinguen, au comté d'York. Le chant ecclésiastique lui fut enseigné par Jean, qui, de grand chantre de Saint-Pierre du Vatican, était devenu abbé de Saint-Martin de Rome,) et que le Pape Saint Agathon avait envoyé en Angleterre avec saint Benoît Biscop. Il apprit le grec du moine Théodore, archevêque de Cantorbéry, et du saint abbé Adrien, qui rendirent cette langue si familière à plusieurs anglais, qu'on eût dit qu'elle était leur langue maternelle.

Bède en donne pour exemple Tobie, évêque de Rochester. S'il eût été moins modeste, il aurait pu se citer lui-même. La science et la piété suppléant en lui au défaut de l'âge, le saint abbé Céolfrid voulut qu'il se préparât aux saints ordres, quoiqu'il n'eût encore que dix-neuf ans; il fut ordonné diacre, en 691, par saint Jean de Beverley, alors évêque d'Hexham, dans le diocèse duquel l'abbaye de Jarou était située. Il continua ses études jusqu'en 702, qu'il reçut la prêtrise du même pontife. Il est appelé, dans un ancien livre, le prêtre de la messe, parce qu'il était chargé de chanter tous les jours la messe conventuelle.

Les moines de Wiremouth et de Jarou, à l'exemple de leur fondateur saint Benoît Biscop, donnaient un certain temps au travail des mains. Bède travaillait avec ses frères; mais sa principale occupation était d'étudier, d'écrire, de prier et de méditer. Souvent il copiait des livres. Aussitôt qu'il eut été ordonné prêtre, il commença d'écrire pour l'honneur de la religion; en même temps il formait dans les sciences les moines de Jarou et de Wiremouth. Il leur faisait des leçons publiques, auxquelles il admettait volontiers les moines des autres monastères. Les moines de son école étaient au nombre de six cents. On compte parmi ses disciples Eusèbe ou Hubert, qui fut depuis abbé de Wiremouth ; Cuthbert, son successeur, et Egbert, qui, de moine du monastère de l'église d'York, en devint archevêque. On voit, par une lettre de Bède, qu'il fit le voyage d'Yorck pour rendre visite à Egbert, et qu'il enseigna quelques mois dans cette ville où il établit une école qui devint très-florissante, et l'on dit qu'il avait formé lui-même le célèbre Flaccus ou Alcuin, l'ami et le précepteur de Charlemagne.'

II. Bède nous apprend lui-même qu'il se livrait tout entier à la méditation de l'Ecriture sainte, et qu'après avoir chanté les louanges de Dieu à l'église et rempli ce que la règle prescrivait, son plaisir était d'apprendre, d'enseigner et d'écrire. « Depuis le temps où je reçus la prêtrise, dit-il, jusqu'à celui où j'écris ceci (c'était la cinquante-neuvième année de son âge), j'ai composé plusieurs livres pour mon utilité et pour celle des autres. J'ai puisé dans les ouvrages des Pères, et ai fait quelquefois des additions à ce que j'y ai trouvé. » Il donne une liste de cinquante-cinq ouvrages dont il était pour lors auteur, et dont la plupart avaient pour objet d'éclaircir le texte de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Il écrivit avec succès sur toutes les parties de la littérature : la philosophie, l'astronomie, la géographie, l'arithmétique, le calendrier, le comput pascal, la grammaire, l'orthographe, la versification, l'histoire. Il était une encyclopédie vivante de tout ce qu'on pouvait savoir de son temps.

C'est par lui que l'Angleterre, la France, l'Allemagne furent initiées plus directement aux trésors scientifiques et littéraires de l'antiquité chrétienne et profane. Il traduisait quelquefois du grec en latin. Il composa même des opuscules en anglo-saxon pour l'usage du peuple. Ses traités sur la grammaire, l'orthographe et la versification, répandus en Occident, contribueront, avec ceux de Cassiodore et de saint Isidore de Séville, à imprimer un caractère de régularité et de clarté naturelles aux langues modernes, qui, dans les huitième et neuvième siècles, commencèrent à se former d'un mélange du latin avec les langues tudesques.

III. L'ensemble des ouvrages historiques de Bède ne servit pas peu à former la raison chrétienne de l'Occident, et à la former sur la raison de Dieu même.

Ses chroniques ou sommaires d'histoire universelle, depuis la création du monde jusqu'à son temps, signalent en peu de mots la pensée de Dieu sur l'humanité en général, sur la postérité d'Abraham en particulier, enfin sur la multitude des nations réunies dans le Christ et dans son Eglise. Son *Histoire de l'Eglise d'Angleterre* fait voir en détail comment le Christ, par la charité et le zèle de son vicaire, a fait entrer dans son Eglise, une, sainte, catholique et apostolique, la nation anglaise, qui devait tenir un rang si distingué dans le nouveau genre humain. Son martyrologe, ou sa notice abrégée, jour par jour, des principaux martyrs et des principaux saints, fait voir, en tout temps, en tout lieu, combien il en a coûté aux apôtres, aux martyrs et à leurs successeurs pour désabuser le genre humain des extravagances du paganisme ou de l'hérésie, et pour l'amener et l'affectionner au bon sens de la foi catholique. Ses Vies détaillées de quelques saints d'Angleterre nous montrent comme cette foi divine transforme des hommes originellement barbares en des hommes nouveaux, qui ne respirent plus que Dieu et son amour.

Quant à l'histoire ecclésiastique des Anglais, il fut excité à l'entreprendre par l'abbé Albin, homme très-docte, qui avait été disciple du saint abbé Adrien et de saint Théodore, archevêque de Cantorbéry. Albin ne se contenta pas d'exciter Bède à ce travail, il lui fournit encore des mémoires de ce qui s'était passé dans la province de Cantorbéry et dans les pays voisins, sous l'apostolat de saint Augustin et des autres prédicateurs de l'Evangile envoyés en Angleterre par saint Grégoire le Grand. Il fit passer ces mémoires à Bède, par Nothelme, prêtre de l'Eglise de Londres, qui lui rapporta aussi plusieurs choses de vives voix.

Nothelme, étant allé ensuite à Rome, obtint la permission du Pape Grégoire III de chercher dans les archives de l'Eglise romaine ce qui pouvait concerner l'*Histoire d'Angleterre*. Il y trouva plusieurs lettres de saint Grégoire le Grand et des autres Papes, qu'il communiqua à Bède à son retour à Londres. Daniel, évêque des Saxons occidentaux, lui fournit également des mémoires sur l'histoire ecclésiastique de sa province, ainsi que sur celle des Saxons méridionaux et de l'île de Wigt.

Bède apprit des moines du monastère de Letsinguen la conversion des Merciens par le ministère de Ceddi et Ceadda, et les principales actions de ces deux saints évêques. Pour ce qui regardait l'histoire ecclésiastique des Anglais orientaux, il en fut instruit, partie par les écrits qu'on lui communiqua, partie par la tradition des anciens, partie par le récit de l'abbé Eli. L'évêque Cynebert et plusieurs autres personnes fidèles lui firent part de ce qu'elles savaient touchant la propagation de la foi dans la province de Lindissig. A l'égard de celle des Northumbres, où il était né, ce qu'il n'avait pu connaître par lui-même, il l'apprit des moines de Lindisfarne et de plusieurs autres témoins dignes de foi.

IV. C'est Bède lui-même qui donne tous ces détails au roi Céolulfe, à qui il dédia son histoire, et dont il voulut qu'elle fût approuvée avant de la publier. Elle fut reçue avec de si grands applaudissements, que le roi Alfred le Grand la traduisit plus tard en Saxon, afin que le peuple même pût la lire.

Elle est divisée en cinq livres. Le premier commence par la description de la Bretagne et de l'Hibernie, et des mœurs de leurs anciens habitants; ensuite il marque les empereurs romains qui sont entrés dans la Bretagne, et met Jules César pour le premier. Il fixe son entrée dans cette île à la 593e année depuis la fondation de Rome, soixante ans avant la naissance de Jésus-Christ, sous le consulat de Lucius Bibulus. Il ajoute que Lucius, roi des Bretons, écrivit au Pape Eleuthère, qui occupait le Saint-Siége sous Marc-Aurèle et Commode, pour le prier d'envoyer des prédicateurs de l'Evangile chez les Bretons; que ce Pape en fit passer, et que les Bretons reçurent la foi de Jésus-Christ; qu'ils la conservèrent inviolablement jusqu'à l'empereur Dioclétien, qui excita contre eux une violente persécution, dans laquelle plusieurs endurèrent le martyre, entre autres saint Alban (*Voy.* son article), dont le prêtre Fortunat, dit-il, a fait l'éloge dans son poëme en l'honneur des vierges.

Le Vénérable Bède donne de suite, mais en peu de mots, ce qui se passa dans l'Eglise d'Angleterre jusqu'à la mission du moine saint Augustin, par saint Grégoire le Grand, qu'il raconte fort au long. Il commence son second livre par la mort de ce saint Pape, puis il rapporte, tant dans ce livre que dans les suivants, les conversions faites par saint Augustin, les évêchés qu'il établit en Angleterre, la succession des évêques, la pro-

pagation de l'Evangile en diverses provinces, les difficultés qui s'élevèrent sur la célébration de la Pâque et sur quelques autres usages de l'Eglise, les conciles assemblés pour terminer ces disputes, et comment les rois et les évêques se réunirent pour la destruction de l'idolâtrie. Il y parle aussi de l'établissement des monastères et des abbés les plus célèbres. Son cinquième et dernier livre finit à l'an 731 de l'Incarnation, de même que l'abrégé qu'il fit de cette histoire. Il joint à cet abrégé le catalogue de ses ouvrages. Dans ses Vies de saints il indique, avec le même soin que dans sa grande histoire, de qui il tenait les diverses particularités qu'il rapporte. On voit partout l'historien consciencieux.

V. La plupart de ses ouvrages sont des œuvres de piété, particulièrement des commentaires sur diverses parties de l'Ecriture sainte. Il les entreprit presque tous à la prière de ses amis, entre lesquels étaient le moine Hubert ou Eusèbe, depuis son abbé de Jarou; le prêtre Nothelme de Londres, depuis archevêque de Cantorbéry; l'évêque Acca d'Hagulstadt, autrement Hexham. Dans ces commentaires, il cherche bien moins à trouver des idées nouvelles qu'à bien résumer ce que les saints Pères avaient dit de mieux sur chaque chose. De cette façon, son travail est moins la pensée d'un individu que la pensée commune de l'Eglise. D'ailleurs, l'évêque d'Hagulstadt lui avait même demandé de marquer, en particulier, l'endroit de chaque Père dont il aurait composé son commentaire. Quant au style du Vénérable Bède, il est sans recherche, sans prétention, d'une aimable simplicité, d'un calme pieux, d'une grande candeur; en un mot, son style est tel que son cœur, tel que sa vie entière.

Car la vie de cet aimable saint ne fut traversée par aucun orage. Sa science et sa modestie lui gagnèrent l'estime de tout le monde, sans exciter la jalousie de personne. Dès le temps qu'il fut ordonné prêtre, le Pape Sergius lui écrivit une lettre que nous avons encore. Dans cette lettre il l'invitait, en termes fort honorables, de venir à Rome, afin qu'il eût la satisfaction de le voir et de le consulter sur des affaires importantes. Notre saint, par modestie, ne parle jamais d'une circonstance aussi glorieuse. Au reste, il n'alla point à Rome, sans que l'on sut pourquoi. Il nous assure lui-même qu'il ne sortit jamais de son monastère pour voyager, du moins pour faire des voyages considérables. Sa réputation lui attira des visites de tout ce qu'il y avait de plus grand en Bretagne, entre autres celle du pieux roi Céolulfe, auquel il dédia son histoire ecclésiastique des Anglais, et qui profita si bien de cet ouvrage que, l'an 737, il quitta son royaume qu'il gouvernait depuis neuf ans, et embrassa la vie monastique à Lindisfarne, sous la conduite de saint Cuthbert.

VI. De tous ses ouvrages, un seul attira quelques désagréments à Bède: ce fut son livre intitulé: *Des six âges du monde, ou Chronique*. Comme saint Julien de Tolède, il partage l'histoire humaine, non pas en six millénaires, mais en six âges. Comme saint Julien de Tolède, il met le premier âge depuis Adam jusqu'à Noé; le second depuis Noé jusqu'à Abraham; le troisième depuis Abraham jusqu'à David; le quatrième depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, marquant combien il y eut d'années d'intervalle entre ces divers âges suivant le calcul des Hébreux et celui des Septante; le cinquième depuis la sortie de Babylone jusqu'à la naissance du Sauveur; et le sixième depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles.

Il donne de suite les événements les plus remarquables dans les empires différents, dans la Synagogue et dans l'Eglise, et n'oublie pas le sixième concile tenu à Constantinople en 681. Cette *Chronique* contient ce qui s'est passé pendant le cours de quatre mille six cent quatre-vingts ans, dont le dernier revient à l'an 725 de l'ère commune. Comme, dans cet ouvrage, le Vénérable Bède suit la chronologie plus courte du texte hébreu, qui ne donne qu'environ quatre mille ans depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, au lieu de la chronologie plus longue des Septante, qui est de cinq à six mille ans; comme ensuite, aussi bien que saint Julien de Tolède, il combat l'opinion venue des Juifs, que le monde ne doit durer que six mille ans, quelques ignorants lui en firent des reproches, jusqu'à le traiter d'hérétique et à faire contre lui des chansons.

Sensiblement affligé de cette accusation d'hérésie, le saint docteur écrivit une lettre apologétique à un moine nommé Plegwin, où il justifie doctement sa chronologie et montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion qui commençait à courir que le monde devait durer six mille ans; en un mot, qu'on ne doit chercher par aucune conjecture le temps de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

VII. L'an 733, saint Bède passa quelque temps à York, dont Egbert, son ancien disciple, frère du roi des Northumbres, venait d'être fait évêque. Egbert le pria de revenir l'année suivante 734, pour achever d'instruire les religieux de son monastère, où il avait établi une école. Le saint, en ayant été empêché par une maladie, suppléa, l'an 735, à sa visite par une lettre. Il y exhorte Egbert à éviter les conversations inutiles, à méditer assidûment les saintes Ecritures, principalement les Epîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, le *Pastoral* de saint Grégoire et ses *Homélies* sur les évangiles; à avoir toujours auprès de lui des personnes capables de l'aider dans son ministère; à ne pas faire comme certains évêques, qui ne se font accompagner que de gens de plaisir et de bonne chère, capables de les divertir par des entretiens frivoles.

« Attendu que votre diocèse est si grand, continue-t-il, que vous ne pouvez seul aller partout, même en une année, il est nécessaire que vous établissiez des prêtres dans

chaque village, pour instruire et administrer les sacrements; et ils doivent principalement avoir soin que tout le monde sache par cœur le Symbole et l'Oraison dominicale, et que ceux qui n'entendent pas le latin le chantent en leur langue, soit laïques, soit clercs ou moines. C'est pour cela que je les ai traduits en anglais, en faveur de plusieurs prêtres ignorants. On dit qu'il y a plusieurs villages de notre nation dans les montagnes inaccessibles, où jamais on n'a vu d'évêques exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire, et toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi, loin de prêcher gratuitement, suivant le précepte de Notre-Seigneur, on reçoit, sans prêcher, l'argent qu'il a défendu de prendre, même en prêchant.

« Le meilleur moyen de rétablir notre Eglise est de multiplier les évêques. Car, qui ne voit combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense que d'en accabler un seul? C'est pourquoi le saint Pape Grégoire, écrivant à l'archevêque Augustin, avait ordonné d'établir douze évêques, dont celui d'York serait le métropolitain. Je voudrais que vous remplissiez ce nombre avec le secours du roi. Je sais que par la négligence des rois précédents et leurs libéralités inconsidérées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant pour ériger un évêché. C'est pourquoi j'estimerais à propos de prendre pour cet effet quelque monastère; et, pour obvier à l'opposition de l'abbé et des moines, on pourrait leur permettre de choisir l'évêque parmi eux, ou de le prendre dans le territoire qui ferait le nouveau diocèse. Ce qui rendra l'exécution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent très-mal à propos le nom de monastères, quoiqu'il n'y ait point d'observance monastique.

« Car vous savez que de purs séculiers, sans aucune expérience ni aucune affection pour la vie régulière, donnent aux rois de l'argent, et en achètent des terres, sous prétexte d'y fonder des monastères; et qu'ils en font assurer la propriété à leurs héritiers, par les lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute sorte de licence, gardant leurs femmes et leurs enfants, et y rassemblent, sous le nom de moines, ceux qui pour leur indocilité sont chassés des vrais monastères, ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent vagabonds, ou leurs vassaux, auxquels ils donnent l'habit et se font promettre obéissance. Ils prétendent être tout ensemble abbés et gouverneurs de provinces, ou officiers du roi, et donnent à leurs femmes de semblables monastères à gouverner. Ce serait donc un grand bien d'employer utilement ces terres, occupées par des gens qui ne font que du scandale et sont pour le moins inutiles à l'Eglise et au royaume. »

Dès le siècle précédent, il y avait en Espagne de ces faux monastères sans discipline, dont se plaignait saint Fructueux de Brague.

Bède dit que cet abus régnait en Angleterre depuis environ trente ans. Et, continuant de donner ses avis à l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire instruire soigneusement le peuple sur la foi et les mœurs; à montrer combien est salutaire la fréquente communion, telle qu'elle se pratique en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grèce et par tout l'Orient. « Mais, ajoute-t-il, les laïques de notre province sont presque tous si éloignés de cette dévotion que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie et à Pâques, quoiqu'il y ait une infinité de personnes d'une vie très-pure, de tout âge et de tout sexe, qui, sans aucune difficulté, pourraient communier tous les dimanches, et les fêtes des apôtres et des martyrs, comme vous avez vu faire à Rome. Même les gens mariés le feraient volontiers, si on leur montrait les bornes de la continence; c'est-à-dire si on leur enseignait combien de temps ils doivent garder la continence pour se préparer à la communion. Car ce dernier point était anciennement un précepte, comme nous le voyons par plusieurs conciles. Par le non usage, il n'est plus que de conseil; mais c'est un conseil dont saint Charles Borromée voulait que l'on recommandât fortement la pratique aux fidèles (2594). »

VIII. Le Vénérable Bède mourut la même année 735, âgé de soixante-trois ans, dans son monastère de Jarou. Voici comment un de ses disciples raconte sa mort dans une lettre à un religieux. « Cuthbert à Cuthwin, son bien-aimé condisciple en Jésus-Christ, salut éternel en Notre-Seigneur. J'ai reçu avec beaucoup de plaisir le petit présent que vous avez bien voulu m'envoyer. Votre lettre m'a causé pareillement une grande satisfaction, en ce que j'y ai trouvé ce que je désirais ardemment, savoir : que vous avez soin de prier et de célébrer des messes pour Bède, ce vrai serviteur de Dieu, notre bien-aimé père et maître. Aussi, pour l'amour de lui, je vous envoie en peu de mots une relation de la manière dont il est sorti de ce monde, relation que j'ai compris que vous désiriez et attendiez de moi.

« Il fut pris d'une très-grande difficulté de respirer, sans toutefois ressentir de douleur, environ deux semaines avant la Résurrection du Seigneur. Il resta dans cet état, conservant son hilarité ordinaire, et rendant grâces à Dieu nuit et jour, même à toutes les heures, jusqu'à la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, qui était le 26 de mai. Après nous avoir donné des leçons selon la coutume, il employait le reste du jour à chanter des psaumes. Il passait même toutes les nuits dans la joie et les actions de grâces, n'interrompant cet exercice que par un sommeil très-court.

(2594) *Op. Bed.*, édit. Paris, 1666, p. 46.

« Lorsqu'il se réveillait, il se remettait à prier, les mains étendues vers le ciel. O l'homme véritablement heureux! Il chantait ces paroles de saint Paul : *C'est quelque chose d'effroyable que de tomber dans les mains du Dieu vivant*, et plusieurs autres passages de la sainte Ecriture. Comme il était fort versé dans notre langue, il récitait certaines choses en vers anglais; ces paroles, par exemple : Un homme sage ne saurait trop considérer ce qu'il a fait de bien et de mal avant de sortir de cette vie. Il chantait des antiennes, conformément à ce qui se pratiquait parmi nous; celle-ci entre autres : *O roi de gloire, Dieu des armées, qui êtes monté aujourd'hui en triomphe au-dessus de tous les cieux! ne nous abandonnez pas comme des orphelins sans défense, mais envoyez-nous l'Esprit du Père, l'Esprit de vérité que vous nous avez promis. Alleluia!* En prononçant ces paroles : *Ne nous abandonnez pas comme des orphelins*, il fondit en larmes et pleura beaucoup. Une heure après il répéta la même antienne, et nous mêlions nos larmes aux siennes. Nous lisions et nous pleurions alternativement, ou plutôt nous ne lisions jamais sans pleurer.

« Nous passâmes ainsi le temps qui s'écoula depuis le commencement de sa maladie jusqu'à la fête de l'Ascension. Pour lui, il était toujours comblé de joie et ne cessait de remercier Dieu de ce qu'il lui avait envoyé son infirmité. Souvent il répétait ce passage : *Dieu châtie les enfants qu'il aime*, et autres semblables. On lui entendait dire aussi ces paroles de saint Ambroise : Je n'ai point vécu de manière à rougir de vivre parmi vous, et je ne crains point de mourir, parce que nous avons un bon maître. Avec les leçons qu'il nous donnait et le chant des psaumes, il composait encore deux opuscules dignes de mémoire. Il traduisait en notre langue, pour l'utilité de l'Eglise, l'Evangile de saint Jean; il faisait un extrait des livres des notes de saint Isidore, évêque. Je ne veux pas, disait-il au sujet de ce dernier ouvrage, que mes disciples lisent des mensonges après ma mort, ni qu'ils se consument en des travaux inutiles.

« La troisième férie avant l'Ascension du Seigneur, il sentit une difficulté de respirer plus grande qu'à l'ordinaire. On remarqua un peu d'enflure à ses pieds. Il passa cependant le jour avec hilarité; il dicta dans son école et disait de temps à autre : Hâtez-vous! que sais-je si je vivrai encore longtemps, et si celui qui m'a fait ne m'enlèvera pas bientôt du milieu de vous? Nous ne doutâmes point qu'il ne sût le moment de sa mort. Il passa la nuit en actions de grâces. Le lendemain matin, savoir la quatrième férie, il nous dit d'écrire promptement ce que nous avions commencé. Ensuite, selon ce qui se pratique à pareil jour, nous marchâmes avec les reliques jusqu'à la troisième heure. Alors un d'entre nous lui dit : Maître bien-aimé, il nous manque encore un chapitre. Serait-ce vous incommoder que de vous faire de nouvelles questions? Non, répondit-il. Prenez votre plume et écrivez bien vite : ce que fit le disciple.

« A la neuvième heure, il me dit : J'ai quelque chose de précieux dans ma boîte, savoir : du poivre, des mouchoirs et de l'encens. Courez bien vite et amenez près de moi tous les prêtres de notre monastère, afin que je leur distribue aussi à eux de petits présents, tels que Dieu m'en a donnés. Les riches de ce siècle aiment à donner de l'or, de l'argent et d'autres choses précieuses. Moi je donnerai à mes frères, avec beaucoup d'amour et de joie, ce que Dieu m'avait donné. Il adressa la parole à chacun, les priant de célébrer pour lui des messes, avec de ferventes prières; ce qu'ils lui promirent de grand cœur. Ils pleuraient tous, particulièrement de ce qu'il avait dit qu'ils ne verraient plus sa face en ce monde. Mais ils se réjouissaient en lui entendant dire : Il est temps que je retourne à celui qui m'a fait, qui m'a créé, qui m'a formé de rien. J'ai vécu longtemps; le juge a prévu ma vie dans sa miséricorde. Le temps de ma délivrance approche, car je désire d'être délivré et de me réunir à Jésus-Christ. Oui, mon âme désire contempler Jésus, son roi, dans sa gloire! Il dit ces choses et d'autres, plein de joie.

« Celui de ses disciples dont j'ai parlé plus haut, lui dit le soir : Maître chéri, il y a encore une sentence qui n'est point écrite. Ecrivez-la bien vite, répondit-il. Son disciple lui ayant répliqué que c'était fait, il ajouta : Vous avez dit vrai, *c'est consommé!* Soutenez ma tête dans vos mains. Je veux avoir la satisfaction de m'asseoir vis-à-vis de l'oratoire où j'avais coutume de prier, afin d'invoquer ainsi mon Père. S'étant mis sur le plancher de sa cellule, il chanta : Gloire au Père, et au Fils, et à l'Esprit-Saint! Dès qu'il eut nommé l'Esprit-Saint, il rendit lui-même son esprit et passa dans le royaume céleste. Tous ceux qui virent le trépas du bienheureux Père, disaient n'avoir jamais vu quelqu'un finir sa vie avec autant de dévotion et de tranquillité; car jusqu'à son dernier soupir, il ne cessa de chanter Gloire au Père, et d'autres oraisons spirituelles. Je pourrais, bien-aimé frère, vous en raconter encore beaucoup de choses, mais mon peu de connaissance de la langue m'oblige d'être court (2595). »

C'est avec cette candide modestie que le pieux disciple décrit à son frère la mort de leur aimable maître. Le Vénérable Bède mourut ainsi le mercredi 26 mai 735 (2596).

(2595) Voir sur Bède : *Acta SS.*, 27 Maii; *Act. Ord. Bened.*, t. I, sæc. III, pars I; *Op. Bedæ;* Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et eccl.*, tom. XVIII, et Godescard, 27 mai.

(2596) Baronius prétend (*Annal.*) que Bède écrivait encore en 776; mais c'est une erreur. D'abord, Cuthbert qui, comme nous venons de le voir, avait assisté à la mort du *Vénérable*, la met précisément à l'an 735; puis, saint Boniface, qui souffrit le martyre en 754, parle de Bède comme d'un homme déjà mort; et dès cette époque, ses ouvrages étaient recherchés comme ceux d'un Père de l'Eglise.

au soir, après les premières vêpres de l'Ascension, dont il alla continuer la fête dans le ciel. Un biographe a écrit ces lignes sur cette fin d'un saint. « La mort de Bède le Vénérable vaut bien celle d'Epaminondas : quel magnifique sujet pour un peintre ! »

IX. Le corps de ce digne religieux fut enterré dans l'église du monastère de Jarou ou Jarrow, et plus tard transporté à Durham, où il reposait avec le corps de saint Cuthbert, dans le même cercueil, s'il faut en croire un vieux poëme saxon, cité dans l'Histoire de Durham, par Siméon. Ce n'est pas ici qu'il convient de donner l'historique des diverses éditions des ouvrages du vénérable Bède.

Dernièrement, un savant recueil, publié à Rome (2597), a donné sur cette question : *Pourquoi Bède n'a-t-il que le titre de vénérable?* une intéressante note qu'il importe de citer dans cet article. Quelques-uns, dit ce recueil, ont cru que l'Eglise ne reconnaissait pas à Bède le titre de *saint*, mais bien à tort, car le Martyrologe romain porte, à la date du 27 mai : *Depositio Venerabilis Bedæ presbyteri, sanctitate et eruditione celeberrimi*, et Baronius fait voir, dans ses Notes à cet endroit du Martyrologe, que le titre de saint lui est décerné par les écrivains ecclésiastiques. Comment donc expliquer que le Bréviaire ait constamment, à propos de ce saint docteur : *Homilia* Venerabilis *Bedæ presbyteri*, tandis qu'on lit à l'égard même des saints docteurs d'une époque plus récente que Bède : *Sermo sancti Bernardi Abbatis.*— *Sancti Thomæ Aquinatis*, et de même pour plusieurs autres ?

L'explication la plus plausible est celle qui est fournie par le P. Riccardi, maître du Sacré-Palais, dans son excellent opuscule sur les litanies. « Il est arrivé à Bède (dit cet auteur) ce que saint Jérôme dit de saint Ephrem : il a joui d'une si grande autorité dans l'Eglise, que ses homélies et ses traités ont été lus, même de son vivant, dans les offices ecclésiastiques. Or, l'Eglise n'a pas coutume de lire les écrits des docteurs sans quelque titre, si l'on excepte les jours de la Passion du Sauveur. Il fallait, par conséquent, en donner un à Bède ; or, l'on ne pouvait pas de son vivant, lui décerner celui de saint ; il fut donc très-convenable qu'on lui attribuât celui de *Vénérable*, et ce titre, on continua de le lui donner, même après sa mort. » Telle est l'explication du docte et judicieux auteur, au verset *Virgo veneranda* des Litanies.

BEDMARD (Alphonse, marquis de), cardinal espagnol, né en 1572, passa pour un des plus puissants génies et des plus dangereux qu'ait produits l'Espagne, mena une vie plus politique que sacerdotale, et ne doit pas, dès lors, beaucoup nous arrêter.

Ambassadeur de Philippe III auprès de la République de Venise, il conspira contre cette République. Le complot ayant été déjoué, Bedmard fut forcé de quitter Venise pour échapper à la fureur du peuple. Il se retira en Flandres, y remplit les fonctions de président du conseil, et y reçut en 1622 le chapeau de cardinal. Il vint ensuite à Rome, et obtint l'évêché d'Oviédo, où il mourut le 2 août 1655.

BEGARDS ou Béguins.—On comprend que nous n'ayons pas à nous arrêter sur ces hérétiques des commencements du xiv° siècle, qui furent condamnés au concile général de Vienne, en 1311, où le Pape Clément V dit, en les dénonçant dans cette assemblée :

« Nous avons su qu'en Allemagne il se trouve une secte d'hommes qu'on appelle *bégards* et des femmes nommées *béguines*, dont voici les erreurs : L'homme peut dans cette vie s'élever à un degré de perfection qui le rend impeccable, sans qu'il puisse avancer en grâce au delà ; autrement, en avançant toujours, il pourrait devenir plus parfait que Jésus-Christ. L'homme, arrivé à ce degré de perfection, n'a plus besoin de prières et de jeûnes. La concupiscence est soumise à la raison, de sorte qu'il peut accorder aux sens ce qu'il veut. Il a acquis la vraie liberté, parce qu'il a l'esprit de Dieu. Il n'est plus obligé d'obéir aux hommes, pas même aux commandements de l'Eglise. On peut dès cette vie jouir de la béatitude ainsi que dans l'autre. Toute nature intelligente porte en soi son bonheur, de sorte que l'âme peut voir Dieu et jouir de lui sans lumière de gloire. L'exercice des vertus est pour les imparfaits. Le parfait leur dit adieu. Il est dispensé de se lever et de marquer son respect à l'élévation du corps de Notre-Seigneur. Ce serait être imparfait que de descendre des sublimités de la contemplation pour s'occuper de l'Eucharistie, de la Passion et de l'humanité de Jésus-Christ. »

Telles furent les erreurs que le Pape Clément V condamna avec le concile de Vienne. Encore une fois, nous n'avons pas à nous étendre sur cette pernicieuse doctrine, cette tâche appartenant au *Dictionnaire des hérésies* ; mais ce que nous ne devons pas taire, c'est que ces incroyables erreurs, qui ont été en partie renouvelées au xvii° siècle, par les sectateurs de Molinos, viennent même de l'être jusque de nos jours.

En effet, une descente de police, opérée en octobre 1850, a amené la découverte et la dissolution d'une secte soi-disant religieuse dite des *béguins*, ou *anabaptistes*, ou *multiplans*, dont le chef, nommé Digonnet et surnommé *Bon-Dieu*, avait établi le siége central et suprême à Saint-Jean de Bonnefonds (Loire). Cette prétendue religion avait été importée depuis quelque temps à Paris, où elle avait un grand prêtre, délégué ou président, qui était parvenu à faire un certain nombre de prosélytes des deux sexes, lequel nombre avait diminué dans les derniers mois, par suite des démarches de la police qui poursuivait les sectaires comme coupables de réunions illicites. On les avait ainsi forcés à aban-

(2597) *Correspondance de Rome* Janvier 1852.

donner le lieu isolé de leurs réunions, à Belleville, pour venir se réfugier dans la rue presque ignorée de l'Orillon.

Cette secte des *béguins* ou *multiplans* introduit des doctrines aussi contradictoires qu'insensées; par exemple, on défend aux sectaires de travailler. « Ne vous inquiétez pas, leur dit-on, du lendemain. » On permet le mariage, mais on recommande une abstinence absolue, une chasteté complète entre le mari et la femme; par contre, on enjoint aux jeunes filles de céder en toutes circonstances, sans aucune opposition, attendu que c'est la volonté du dieu Digonnet. Les pratiques dites religieuses ont lieu plusieurs fois par semaine, le soir aux flambeaux; le samedi, à moins d'empêchement matériel forcé, tous les sectaires doivent se trouver au lieu de réunion : le président ou grand prêtre commence par donner connaissance de la correspondance aux *croyants* qui forment un cercle autour de lui : tous portent les insignes exigés qui sont : pour les femmes ou les filles, vêtues uniformément en noir, une torsade en crêpe rouge et en tulle blanc attachée à leurs bonnets ; et pour les hommes ou adultes un cordon de coulisse noir attaché autour du front.

Le président fait ensuite une espèce de sermon, dans lequel il recommande d'avoir une foi vive et persévérante au dieu Digonnet; puis chacun récite des prières préparées pour la circonstance, et enfin cette première partie se termine par des chants couronnés par le cri final, poussé par tous les assistants, de *Vive la lumière! à bas la pudeur!* Au même instant, et par un singulier contraste, toutes les lumières disparaissent, et l'assistance reste pendant quinze à vingt minutes dans l'obscurité la plus complète. Après ce temps, les flambeaux sont rallumés; le président engage les croyants à renoncer complétement au superflu, ceux qui ont, et tous à s'abstenir absolument de travail, etc., etc.

Depuis quelque temps, comme ces sectaires savaient qu'ils étaient surveillés, non-seulement les chants étaient beaucoup moins bruyants, mais encore on avait pris le soin de placer des matelas devant les fenêtres pour amortir le son et aussi pour intercepter la lumière. Malgré cette précaution, dans les premiers jours d'octobre 1850, la police, comme nous l'avons dit, fit une descente rue de l'Orillon, 9, au deuxième étage. Elle a pénétré dans un local composé de trois pièces, et a trouvé dans celle du milieu trente personnes debout, portant les insignes de la secte des *béguins*, et dont vingt-neuf formaient un cercle autour du président en chantant une sorte de cantique à leur usage, à la suite duquel devait se faire l'obscurité; ces trente personnes étaient composées de huit hommes et deux mineurs, onze femmes, neuf filles, dont six jeunes personnes de quinze, seize, dix-huit et vingt-cinq ans, une de treize ans, et deux petites filles de sept à neuf ans. Le commissaire de police leur ayant fait connaître l'objet de sa mission, les a interrogées séparément, mais elles se sont toutes renfermées dans un demi-silence et n'ont donné aucuns renseignements. Il a été procédé ensuite dans le local à une perquisition qui a amené la saisie d'une quantité de manuscrits, de livres, de papiers, de correspondances, d'insignes, etc.; d'autres perquisitions ont été faites chez le président de la secte et chez les autres personnes présentes à la réunion; elles ont fait découvrir, chez la plupart, des manuscrits et des livres qui ont été également saisis; et, en outre, chez le président, divers autres papiers qui ont fait croire qu'il était comme le chef et le trésorier à Paris, ainsi que des valeurs et d'autres objets.

Par suite de ces saisies et de ces arrestations, le jury de la Seine fut appelé à juger ces singuliers croyants sur le fait de réunions non autorisées. Il est bon de noter que, précédemment en 1846 et 1847, le dieu des béguins, Digonnet le prophète, avait été traduit en police correctionnelle, sous les inculpations de vagabondage, d'escroquerie et de perturbation du repos public (2598). Quand l'affaire des Béguins vint en 1850 devant le jury, on savait donc déjà à quoi s'en tenir sur leur compte. Ces débats furent assez curieux (2599), et amenèrent de singulières révélations, entre autres que Digonnet passait aux yeux des béguins pour le prophète Elie. On put voir quels progrès la raison du peuple est capable de faire lorsqu'elle est livrée à elle-même.

Après qu'on eut interrogé ces malheureux, l'avocat général, M. Suin, fit son réquisitoire, duquel nous citerons les passages qui font le plus connaître l'esprit et les prétentions de ces modernes sectaires. Ce magistrat déclare d'abord qu'il retranchera tous les faits d'immoralité, parce qu'ils n'ont pas été établis aux débats et parce qu'il n'y croit pas. « Les Béguins que vous avez devant vous, dit-il ensuite, voudraient à tort se faire confondre avec les congrégations connues sous le nom de *béguinages*, et dont la fondation remonte au règne de Louis le Bègue. Le premier couvent fondé par ce prince est devenu depuis l'Ave-Maria. (2600) C'étaient des sociétés laïques, qui avaient pour objet la pratique de l'assistance et de la bienfaisance mutuelles. On percevait des cotisations qui étaient ensuite réparties sur les vieillards, sur les membres nécessiteux. Plusieurs de ces associations étaient devenues fort riches, et il y a encore, dans les Flandres françaises et en

(2598) Voir l'*Univers*, édit. tri-hebd., n° du 6 novembre 1847.

(2599) On peut consulter les feuilles judiciaires du temps.

(2600) On peut consulter sur les Béguines de l'Ave Maria et de la rue Sainte-Avoye, à Paris, l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, tom. XV, pag. 509 de l'édit. in-12, 1826.

Belgique, des béguinages considérables, notamment ceux de Valenciennes, de Douai et de Gand. Supprimés par le décret du 18 août 1792, ils ont été rétablis depuis. — Voilà, ajoute le magistrat, ce qu'il importe de ne pas confondre avec les *Béguins*, secte qui a été fondée en Angleterre par des mendiants (*bar*, mendiant), qui n'admettaient pas le Pape, niaient la propriété et prêchaient le communisme. Ils ont précédé les anabaptistes et n'ont pas tardé à se répandre en France, où ils se sont établis principalement dans les montagnes du Forez, et groupés autour du village de Saint-Jean de Bonnefonds. C'est parmi ces béguins que Digonnet a pris les adeptes de la secte nouvelle. Voilà leur origine, et c'est en vain qu'ils veulent se rattacher aux anciens jansénistes. Ils se font en cela trop d'honneur. Les jansénistes étaient recommandables par leurs mœurs et par leur talent, et il est certain que parmi les prévenus, il n'en est pas un qui sache ce que c'est que la bulle *Unigenitus* et qui ait entendu parler des *cinq propositions*. Ils ont voulu aussi se rattacher aux convulsionnaires et au diacre Pâris, mais inutilement; ils forment une petite église dans la grande église des Béguins; ils ne sont pas autre chose. Ce n'est pas comme secte que nous les poursuivons; ce serait une erreur de temps et de siècle : ils sont poursuivis comme secte non reconnue et non autorisée à se réunir (2601). »

Cette secte ne se rattacherait pas seulement, comme on vient de le dire, à certaines associations anglaises qui auraient précédé les *anabaptistes* de France et d'Allemagne, mais elle remonterait, selon d'autres, aux origines même du christianisme; ce qui ne serait pas étonnant, l'erreur ne faisant que se reproduire sans cesse, et la corruption humaine étant toujours disposée à l'embrasser. Un voyageur (2602) rapporte qu'il a trouvé, sur les côtes de Syrie, depuis le Carmel jusqu'à Tripoli, les traces encore existantes d'une religion dont les fidèles s'appellent dans le pays *Nossariès* (Nazaréens), et dont le centre existe dans les pays situés entre Lattaquié et Antaquié (Laodicée et Antioche). Volney, qui a consacré quelques pages curieuses à ces singuliers croyants (2603), les appelle *Ansariès*, et en fait remonter l'origine d'après Assémani (2604) qu'il cite, à l'an 891. Guillaume de Tyr qui en parle aussi (2605) les confond avec les *Assassins*, et peut-être ont-ils eu des traits communs. *Voy.* notre article ASSASSINS.

Ce qui serait certain, c'est qu'on reconnaît, chez les *Ansariès*, la croyance au prophète Elie, qu'on trouve dans quelques sectes hébraïques antérieures au christianisme. Pour les *Ansariès*, Elie revient à des temps marqués, sous diverses incarnations, et alors il rétablit les principes oblitérés du dogme. Tout alors est permis à celui qui représente à la fois le prophète et la divinité, et quoique ses fidèles soient obligés généralement à la continence, son caractère divin lui permet de la méconnaître, lorsqu'il s'agit de produire le *Madhi* ou *Messie* attendu. Les processions se font dans les bois comme chez les *Béguins*; on se réunit la nuit dans des temples nommés *Khaloués*, où le service divin se borne à la lecture des livres saints, c'est-à-dire d'une sorte de Bible apocryphe que ces peuples possèdent. Il est très-vrai aussi qu'à un moment de la cérémonie les lumières s'éteignent, ou se trouvent réduites à une faible lueur : mais il n'a jamais été prouvé, même en Syrie, qu'il se passât alors des actes condamnables. « Nous avons entendu, dit le voyageur que nous venons de citer (2606), nous avons entendu quelques officiers égyptiens, qui occupaient la Syrie en 1840, s'exprimer sur ce sujet avec quelque légèreté. Ils prétendaient qu'une fois les lumières éteintes des scènes fort peu édifiantes se passaient dans le *Khaloué*; mais il ne faut pas plus se fier à l'esprit ironique des Egyptiens qu'à celui de nos Marseillais qui, se trouvant en rapport avec ces peuples des basses chaînes du Liban, ont attribué aux cérémonies de ce culte un caractère certainement exagéré. » On voit que, dans tous les siècles, les hommes qui n'ont pas la vérité pour guide, ou qui ont eu le malheur de l'abandonner, se ressemblent et que leurs passions produisent partout les mêmes tristes effets.

BÈGE ou BÈGUE (Sainte), fille de Pépin de Landen et de la Bienheureuse Itte et mère de Pépin d'Héristal. L'élévation de celui-ci ne put retenir Bègue (2607) dans le monde. En 692, elle alla au monastère de Nivelle, après la mort de sainte Gertrude sa sœur, et pria l'abbesse et sa communauté de l'aider dans le dessein qu'elle avait de fonder un couvent.

Sa demande fut si pressante qu'on ne put refuser d'obtempérer à son désir. L'abbesse lui donna des reliques et des exemplaires des saintes Ecritures, avec une partie du lit où était morte sainte Gertrude (2608). Elle joignit à ces présents quelques religieuses des plus ferventes et des plus anciennes de Nivelle, pour établir la règle dans le monastère que Bègue faisait bâtir à Andenne, et qui fut dans la suite occupé par des chanoinesses.

La portion du lit de sainte Gertrude fut

(2601) Voir la *Gazette des Tribunaux*, de Janvier 1851.— Le jury a rendu, dans cette affaire, un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. En conséquence, tous les prévenus, au nombre de onze, ont été condamnés à vingt-cinq francs d'amende.

(2602) M. Gérard de Nerval, *Presse* du mois de février 1850.

(2603) Voyage en Syrie et en Egypte, etc., 4e éd., 2 vol. in-8°, 1807, tom. I, pag. 406-412.

(2604) *Bibliothèque Orientale.*

(2605) Liv. xx, chap. 30.

(2606) M. Gérard de Nerval.

(2607) Quelques hagiographes écrivent *Beggue.*

(2608) *Vita S. Gertr.*, cap. 4, 17 Mart.

placée à côté d'un autel dédié à sainte Geneviève. Sainte Bègue s'y fit religieuse et y mourut deux ans après que ces bâtiments furent achevés. Elle est honorée le 17 décembre. On prétend que c'est de cette sainte que les *Béguines* de Flandre ont tiré leur nom. *Voy.* l'article suivant.

BÉGUINES catholiques, qu'il ne faut point confondre avec les Béguines qui furent condamnées avec les Béguards au concile général de Vienne, en 1311.

Nous avons dit à l'article *Bége* ou Bègue (sainte), qu'on a prétendu que ce fut cette sainte qui donna son nom aux Béguines dont nous nous occupons ici; mais d'autres prétendent, et cela nous paraît plus probable, qu'elles tirèrent leur nom de leur fondateur, un prêtre appelé Lambert et surnommé *le Bègue*, parce qu'il l'était en effet. *Voy.* son article.

Ce pieux prêtre, qui mourut en 1177, avait assemblé des femmes et des filles auxquelles il persuada de vivre dans la continence. La première communauté fut fondée à Liége, auprès de l'église de Saint-Christophe, et en peu de temps cet Institut prit d'assez grands développements. Il continue encore aujourd'hui dans la Belgique, où l'on voit avec édification plusieurs communautés de femmes qui, sans engagement de vœu perpétuel, vivent ensemble, s'appliquant à la prière et au travail.

La ville de Gand, qui se distingue par le nombre des communautés religieuses, a deux *Béguinages* qui furent fondés en 1234 par la comtesse de Flandre et sa sœur. Un Béguinage, ou, selon l'expression flamande, une *Cour des béguines*, est une réunion de plusieurs maisons où des femmes se retirent en promettant de vivre selon les règles de l'Institut. Chaque maison a une supérieure à qui elles doivent obéir, mais elles peuvent quitter l'association. Les règles varient suivant les lieux.

En 1834, le grand Béguinage de la ville de Gand comptait six cent quatre-vingt-six Béguines et l'autre deux cent soixante-seize. En 1842, l'un se composait de onze cents personnes, l'autre de trois cents. Ces Béguines desservirent les hôpitaux militaires, en 1812, et beaucoup d'entre elles furent victimes de leur dévouement. On les a vues de même s'exposer lors du choléra. Outre ces œuvres extraordinaires, les Béguines ont une école gratuite de pauvres filles; elles assistent les pauvres et prennent part à toutes les quêtes.

Le grand Béguinage de Gand, dit de Sainte-Elisabeth, est en quelque sorte une ville au milieu de cette grande cité; il a un curé et deux vicaires, une belle église et un cimetière, dont toutefois on ne se sert plus actuellement. Séparé des habitations voisines par un haut mur et des fossés, il a, pour ainsi dire, une législation à part: les portes s'ouvrent et se ferment à une heure fixe, une police exacte s'y fait nuit et jour. La supérieure générale préside à tout, on l'appelle *Grande-Dame*; elle a une assistante et deux conseillères. La cour est divisée en dix-huit couvents, à la tête desquels se trouve une supérieure choisie à la pluralité des suffrages. Le choix peut tomber sur des sœurs d'un autre couvent. L'élue est tenue d'accepter ce service, et elle le conserve toute sa vie. Elle peut néanmoins demander sa démission pour de légitimes motifs; la grande-dame seule a le droit de l'accorder. Celle-ci est choisie par les dix-huit dames des couvents et par celles qui ont pu quitter cet emploi. Pour être reçue, une fille doit être d'une bonne réputation et avoir un petit revenu; autrefois la taxe était d'environ soixante francs, aujourd'hui l'administration des hospices en exige cent. Cette fille s'adresse à la grande-dame qui, après les examens d'usage, la renvoie à un des dix-huit couvents. On lui en laisse presque toujours le choix. Elle prend en entrant un habit simple et uniforme, et ne reçoit l'habit de l'ordre qu'après un an de probation. Il faut une seconde année pour être reçue membre de l'association, après avoir promis d'observer les règles. Ces règles sont d'obéir, d'être toujours occupée. Quand on n'est pas à l'église, on s'applique à quelque travail manuel.

La plus grande régularité règne parmi les Béguines, dit un historien, et, quoique libres de sortir, elles persévèrent. Après la profession et l'admission définitive, il faut cinq ans de vie irréprochable pour avoir droit aux faveurs de l'Institut, par exemple d'être en cas de maladie, reçue et entretenue à l'infirmerie aux frais de la maison. Ce n'est de même qu'après ce laps de cinq ans qu'on peut obtenir d'habiter une maison séparée. Plusieurs n'en profitent pas et préfèrent l'obéissance du couvent. Dans les couvents il y a autant de ménages que de personnes; c'est une vie commune et toutefois séparée. Chaque sœur a soin de sa nourriture et de ses vêtements. Elles ne peuvent sortir du couvent ou faire quelque chose d'extraordinaire, sans la permission de la grande-dame. Les bâtiments dans l'enclos du béguinage ne peuvent se louer qu'à des Béguines; mais celles-ci peuvent recevoir chez elles des filles exemplaires, des veuves, des orphelines qui veulent fuir le monde. Le grand béguinage compte ainsi trois cents personnes retirées dans ses murs et qui y trouvent le silence et la paix. C'est un des services que rend cet établissement si précieux sous tant de rapports.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.



